


Encyclopédie



ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME CINQUIÈME,

Première Partie.

IMPRIMÉ
PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME CINQUIÈME.



PARIS.

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15. — LONDRES, 30, SOHO-SQUARE.

1835

SIGNATURES

DES AUTEURS DU NEUVIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
Allou.	C. N. A.	Labouderie (l'abbé de). .	J. L.
Anders	G. E. A.	Lafaist (à Orléans). . . .	L-f-t.
Ayzac (d')	*A.	Larevellière-Lépeaux.	O. L. L.
Aubergier.	H. A.	Lavergne.	P. L-e.
Benoit (à Grenoble). . .	X. B-t.	Leclerc-Thouin.	O. L. T.
Beclatignier	J. B-r.	Lefebvre-Cauchy. . . .	L. C.
Cahen.	S. C.	Legrand.	A. L-d.
Carette (le lieut.-colonel)	C-te.	Lemonnier.	C. L-r.
Cavelet de Beaumont.	C. de B.	Lepan.	L-n.
Chamborert (de).	P. C.	Le Roy de Chantigny. .	L. d. C.
Cottiac.	T. C.	Mac-Carty.	J. M. C.
Corbière (Éd., au Hâvre).	E. C.	Marchal.	Ch. M.
Cochard (à Lyon). . . .	A. C.	Matter	M-r.
Chenes.	J. F. C-n.	Michelet.	J. M.
Cavelli.	J. L. C.	Moléon (de)	V. de M-n.
Daunou	D-n-u.	Montrol (de).	De M.
Deapré	D. A. D.	Naudet.	N-t.
Derique	F. D.	Ourry.	M. O.
Delbare.	Th. D.	Ozenne (Mlle Louise). . .	L. L. O.
Depping.	D-g.	Ozenne (Jules).	J. O.
Derode.	D-e.	Paquis (à Bourges). . . .	P-s.
Dubois.	N. A. D.	Parisot (Valérien). . . .	Val. P.
Dufau.	P. A. D.	Parisot (de la marine). .	J. T. P.
Dumersan.	D. M.	Pomet.	J. S. P.
Dunaime.	Em. D.	Ratier (Félix).	F. R.
Famin (à Gênes).	C. F-n.	Raymond.	F. R-d.
Fayolle.	F-le.	Regnard (Émile)	E. R.
Fétis.	E. F-s.	René.	A. R.
Gence.	G-ce.	Renée.	Am. R-e.
Gesenius (à Halle). . . .	G-s.	Rienzi (L. Domeny de).	L. D. d. R.
Gérando (le baron de). .	D. G-o.	Roquette (de La, à Elseneur).	D. L. R.
Gervais.	A. G.	Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Goepp.	J. J. G.	Saury.	L. S-y.
Golbéry (de)	P. G-y.	Savagner (à Nantes). . .	A. S-r.
Ham.	H.	Schlosser (à Heidelberg)	Sch. à H.
Hittorff.	J. H.	Schnitzler.	S. et J. H. S.
Huot.	J. H-t.	Simon (Max.).	S-n.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU NEUVIÈME VOLUME.

MM.	
Allou	C. N. A.
Anders	G. E. A.
Avezac (d')	*A.
Aubergier	H. A.
Benoit (à Grenoble)	X. B-t.
Boulatignier	J. B-r.
Cahen	S. C.
Carette (le lieut.-colonel)	C-te.
Cavelet de Beaumont	C. de B.
Chamrobert (de)	P. C.
Cocteau	T. C.
Corbière (Éd., au Hâvre)	E. C.
Cournot (à Lyon)	A. C.
Cressen	J. F. C-n.
Crivelli	J. L. C.
Daunou	D-n-u.
Deandé	D. A. D.
Debièque	F. D.
Delbare	Th. D.
Depping	D-g.
Derode	D-e.
Dubois	N. A. D.
Dufau	P. A. D.
Dumersan	D. M.
Dunaime	Em. D.
Famin (à Gênes)	C. F-n.
Fayolle	F-le.
Fétis	E. F-s.
Gence	G-ce.
Gesenius (à Halle)	G-s.
Gérando (le baron de)	D. G-o.
Germain	A. G.
Goepp	J. J. G.
Golbéry (de)	P. G-y.
Hase	H.
Hittorf	J. H.
Huot	J. H-t.
Labouderie (l'abbé de)	J. L.
Lafaist (à Orléans)	L-f-t.
Larevellière-Lépeaux	O. L. L.
Lavergne	P. L-e.
Leclerc-Thouin	O. L. T.
Lefebvre-Cauchy	L. C.
Legrand	A. L-r.
Lemonnier	C. L-r.
Lepan	L-n.
Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Mac-Carty	J. M. C.
Marchal	Ch. M.
Matter	M-r.
Michelet	J. M.
Moléon (de)	V. de M-n.
Montrol (de)	De M.
Naudet	N-t.
Ourry	M. O.
Ozenne (Mlle Louise)	L. L. O.
Ozenne (Jules)	J. O.
Paquis (à Bourges)	P-s.
Parisot (Valérien)	Val. P.
Parisot (de la marine)	J. T. P.
Pomet	J. S. P.
Ratier (Félix)	F. R.
Raymond	F. R-d.
Regnard (Émile)	E. R.
René	A. R.
Renée	Am. R-e.
Rienzi (L. Domeny de)	L. D. d. R.
Roquette (de La, à Elseneur)	D. L. R.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saury	L. S-y.
Savagner (à Nantes)	A. S-r.
Schlosser (à Heidelberg)	Sch. à H.
Schnitzler	S. et J. H. S.
Simon (Max.)	S-n.

LISTES DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
SOYER.	L. C. S.	TOMMASEO	T-M-O.
SPACH (Édouard).	ÉD. SP.	VALLOT	P. V-T.
STOEBER (à Strasbourg). .	E. ST.	VIEILLARD.	P. A. V.
STOEPEL	F. ST-L.	VILLENAVE.	V-VE.
THIEBAUT DE BERNEAUD .	A. T. D. B.	WALCKENAER (le baron).	W-R.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*.

C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié.

ERRATA.

Tome VIII, p. 531, col. 2, ligne 36, lisez 1520, au lieu de 1620.

p. 595, col. 2, » 22, lisez *tourner les rapides*, au lieu de *detourner*.

p. 596, col. 1, » 39, lisez *qui se rattachent*, au lieu de *rattachaient*.

p. 597, col. 1, » 16, lisez *au soccage*, au lieu de *louage*.

Ib. col. 2, » 31, lisez *débouché pour les fermes*, au lieu de *debouchant des fermes*.

p. 782, col. 2, » 21 et dans tout l'article, lisez *le carpe*, au lieu de *la carpe*

p. 800, » » 6, lisez *grand Sablon*, au lieu de *grand Salon*

Tome IX, p. 70, col. 2, » 40, lisez *de la femme*, au lieu de *d'une fille*

etc., etc., etc.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

C (*suite de la lettre*).

CARRIER, ouvrier employé à l'exploitation des carrières (*voy.*) et qui peut être assimilé au mineur : même obligation de travailler sous terre, dans des positions souvent pénibles; emploi des mêmes moyens pour extraire les minéraux qu'ils recherchent; mêmes dangers d'être enseveli sous les éboulemens ou blessé par les explosions des mines qu'on fait jouer. D'ailleurs, ces deux professions présentent quelques chances différentes : ainsi, les carriers ont bien plus rarement à craindre les inondations et les exhalaisons méphitiques, mais ils sont exposés à respirer une atmosphère pulvérulente, source d'affections de poitrine souvent graves, surtout dans les carrières d'où l'on extrait le grès et la pierre à plâtre. On a remarqué que l'isolement dans lequel vivent les carriers développait chez eux des sentimens misanthropiques, auxquels peuvent ajouter le défaut d'éducation et l'intempérance qui leur est familière.

C'est avec des coins, des leviers, des tarières et des marteaux de forme et de dimensions différentes, que le carrier attaque les blocs de pierre qu'il doit diviser. Souvent aussi, pour opérer avec plus de promptitude et sur des masses plus considérables, il a recours à l'action de la poudre à canon ou à un moyen plus simple et très puissant, l'introduction dans les fentes de coins en bois sec et poreux sur lesquels on jette de l'eau pour les faire gonfler. F. R.

CARRIER (Jean-Baptiste), né à Yolai, près d'Aurillac, en 1756, est l'un des hommes dont la carrière révolutionnaire a laissé les plus odieux souvenirs. Il n'était qu'un obscur procureur quand la révolution éclata, et jusque là rien dans sa vie n'avait pu faire présager les atrocités où l'entraina son zèle fanatique pour le triomphe des idées nouvelles. Cependant, envoyé à la Convention en 1792, il se rangea sur-le-champ parmi les membres les plus ardens, et l'année suivante, il concourut à la formation du tribunal révolutionnaire, après avoir voté la mort de Louis XVI et repoussé l'appel au peuple; plus tard, il réclama l'arrestation du duc d'Orléans, son collègue, et prit une part active à la journée du 31 mai, qui amena la proscription de la Gironde. A cette époque la Montagne victorieuse, voulant imprimer aux départemens une impulsion conforme à ses vues, songea à revêtir quelques-uns de ses membres de pouvoirs proconsulaires. Chargé d'abord d'une courte mission de ce genre en Normandie, Carrier fut ensuite envoyé à Nantes. Ses instructions autorisaient l'emploi de toutes les rigueurs pour mettre un terme à l'esprit d'insurrection qui se maintenait et s'étendait dans les départemens de l'Ouest. Il dépassa tout ce qu'on avait pu attendre de lui à cet égard. Arrivé à Nantes le 8 octobre 1793, il organisa sur-le-champ une légion de satellites, dite *compagnie Marat*, avec laquelle il jeta la terreur dans les esprits. Lui-même était bien fait pour l'inspirer par son extérieur d'effréné démagogue, livré à une sorte de délire

farouche qu'exaltaient encore des excès de tout genre, et menaçant de la guillotine quiconque s'opposerait à ses moindres volontés. Tel se montra cet homme, jeune encore, aux autorités du département. Dès l'abord il avait annoncé l'intention de frapper sans pitié et à la fois le fédéralisme et la Vendée : une commission révolutionnaire fut instituée pour juger ces deux classes de prisonniers, alors entassés par milliers à l'entrepôt. On fusillait les uns et on guillotinait les autres. Ce moyen ne lui parut pas assez expéditif et il conçut l'effroyable idée de se servir de la Loire pour l'exécution de ses sanglans arrêts. Quatre-vingt-dix prêtres furent placés sur un bateau, puis de là déposés à fond de cale dans un bâtiment dont on avait cloué les sabords, l'entrée du pont étant fermée par des planches, les exécuteurs se retirèrent, et des charpentiers, en ouvrant les flancs du bâtiment, le firent couler bas avec les victimes, que 98 autres suivirent de près. Ainsi s'effectua ce genre de supplice renouvelé du temps de Néron et qui a conservé le nom de *noyades nantaises ;* Carrier lui-même, par une atroce dérision, l'appelait *déportations verticales* ou *baignades révolutionnaires*. Après ce premier essai, il écrivit à la Convention, et, sa lettre ayant été mentionnée honorablement au procès-verbal, il ne mit plus de bornes à ses fureurs : des exécutions sans nombre eurent lieu par le même moyen et par les fusillades ; des enfans, des femmes, y furent compris. On dit que parfois deux personnes de l'un et de l'autre sexe étaient liées ensemble pour périr ainsi dans les flots, union que Carrier ou ses bourreaux appelèrent un *mariage républicain.* On évalue à 4 ou 5,000 personnes le nombre de victimes qui périrent ainsi dans la Loire. L'eau du fleuve était infectée par ces cadavres : une ordonnance de l'autorité municipale défendit aux habitans d'en boire, comme aussi de manger le poisson, devenu malfaisant, qu'on y pêchait. Tant d'horreurs émurent enfin la Convention, et Robespierre, qui avait conçu le projet de gouverner par un autre système, envoya à Carrier un agent pour arrêter le cours de ces exécutions et le rappeler. Avant le 9 thermidor la Bretagne était délivrée de la présence du cruel proconsul. Carrier, de retour à la Convention, lutta avec énergie contre la réaction amenée par cette journée et qui devait l'atteindre des premiers. Averti qu'il allait être mis en accusation, il ne voulut ou ne put s'enfuir, et fut en effet, après une instruction qui dura 21 jours, traduit par la Convention, à la majorité de 98 sur 500, devant le tribunal révolutionnaire. Dans sa défense il avait cherché à faire retomber ce qu'il y avait eu d'excessif dans sa conduite sur les comités et sur la Convention elle-même, dont il avait suivi les instigations et qui avait accordé des éloges à son *patriotisme*. Il dit avec véhémence, que s'il était coupable, tout dans cette enceinte l'était comme lui, « *jusqu'à la sonnette du président.* » Il reproduisit ces mêmes moyens de défense dans le cours du procès, qui dura deux mois, et où il eut pour coaccusés les membres du comité révolutionnaire de Nantes et quelques soldats de la *compagnie Marat*. Accablé par les déclarations de témoins nombreux, dont les paroles firent plus d'une fois frémir l'auditoire, et surtout par des ordres d'exécution sans jugement préalable signés de lui et qu'on lui représenta, Carrier fut condamné à mort, le 16 décembre 1794, ainsi qu'un membre du comité et un de ces soldats, qui avaient servi de ministres à ses cruautés, Pinard et Grandmaison, qui avaient pris une part directe aux noyades ; les autres furent considérés comme des instrumens passifs d'un système qui avait un moment dominé le pays tout entier. Carrier et ses deux coaccusés marchèrent ensemble à l'échafaud, le premier protestant toujours de son innocence et de son patriotisme. Au moment de l'exécution, Pinard, transporté d'une sorte de rage, se précipita tête baissée sur lui, et, le frappant à la poitrine, le jeta presque sans vie sur les degrés de l'échafaud. Il y fut porté inanimé après ses deux complices.

La mission et le procès de Carrier ont donné lieu à divers écrits ; on remarque dans le nombre celui qui est intitulé : *la Vie et les crimes de Carrier*, 1794, par Gracchus Babeuf, devenu lui-même un peu plus tard le chef du parti dont

Carrier avait été le bourreau. P. A. D.

CARRIÈRE. On désigne sous ce nom les lieux d'exploitation d'où l'on tire la pierre, le marbre, le granit, le sable et la plupart des matériaux propres à différens travaux et à diverses constructions. Ces lieux sont toujours plus ou moins utiles à observer pour ceux qui s'occupent de géologie ou plutôt de géognosie, parce qu'on y voit distinctement la succession des couches qui forment l'écorce du globe. Sous ce rapport, elles sont un sujet d'études pour le géologiste.

Au lieu de ne suivre que la routine de ses devanciers ou de ne faire des recherches que sur des indications vagues et incertaines, celui qui veut exploiter une carrière devrait toujours consulter les personnes qui s'occupent de géologie: elles lui indiqueraient si la matière que l'on désire se procurer est disposée en bancs continus ou en masses isolées, notions essentielles à connaître d'une manière précise, avant de déterminer le mode d'exploitation; ou bien, ce qui est encore plus important, il apprendrait par elles s'il y a probabilité pour que l'on trouve la matière à exploiter. Combien d'argent dépensé inutilement et que de simples notions de géologie auraient épargné, en faisant voir que telles substances ne pouvaient exister là où on les cherchait! Ces exemples, en se renouvelant, ont dû prouver à beaucoup d'entrepreneurs d'exploitations hasardées ou infructueuses l'utilité de la géologie dans ses applications à différentes branches d'industrie.

Quant à ce que nous avons à dire des carrières sous le point de vue technologique, nous commencerons par rappeler qu'on leur donne ordinairement des noms différens, selon la nature des substances qu'on exploite. Ainsi, s'agit-il du marbre, de l'ardoise, du plâtre, du sable ou de la terre-glaise, etc., on donne aux excavations pratiquées pour extraire ces matières les noms de *marbrière*, *ardoisière*, *plâtrière*, *sablière*, *glaisière*, etc.

La disposition qu'affectent, dans le sein de la terre, les substances à exploiter détermine le mode d'exploitation. Ainsi, celles-ci sont-elles à peu de distance de la surface du sol ou en masses isolées? on pratique des carrières à *ciel ouvert*. Sont-elles disposées par couches ou par bancs, à une profondeur telle que les frais de découverte doivent augmenter considérablement la main-d'œuvre? on ouvre les carrières à *ciel couvert*, ou, pour mieux dire, en *galeries*. C'est ce qui a lieu surtout lorsque les matières à exploiter forment une série de bancs superposés; le banc supérieur est alors ménagé pour former ce qu'on appelle le *ciel* de la carrière, et de nombreux piliers en maçonnerie sont construits pour le soutenir. Tantôt on ouvre ces sortes de carrières dans le flanc des collines, comme à Nanterre et à Saint-Leu, ou sur le plateau, comme à Montrouge, à Châtillon, à Saint-Nom, etc.; dans ce dernier cas on descend dans la masse par un puits, et c'est au moyen d'un *treuil* placé à l'ouverture que l'on enlève les pierres exploitées. La craie, le calcaire grossier ou la pierre à bâtir des environs de Paris, et le gypse ou pierre à plâtre, s'extraient, selon les localités, suivant l'un ou l'autre de ces modes.

Ajoutons que, lorsque la pierre est tendre ou d'une faible dureté, ou facile à se fendre par la percussion, on la *tranche*, c'est-à-dire que l'on fait avec le *pic*, gros marteau pointu aux deux extrémités, une trace profonde sur son lit supérieur, et que l'on place aussi dans cette petite fente un *coin* en fer sur lequel on frappe avec une masse pour en déterminer la rupture. Le calcaire grossier, et même le grès à pavé, se fendent de cette manière; mais plus ordinairement on pratique dans l'une ou l'autre pierre un trou avec une tarière; on l'emplit de poudre, et, en y mettant le feu, la mine produit le résultat désiré. C'est ainsi que les carriers (*voy.*) séparent les grosses masses de gypse. Quant à la pierre meulière, lorsqu'on l'exploite pour en faire des meules d'un seul morceau, on trace, dans le bloc d'où l'on veut tirer la meule, un cercle; puis, de distance en distance, on y fait un trou dans lequel on enfonce un coin en bois très sec; après quoi on verse de l'eau

dans ce trou, et le coin, en se gonflant par l'effet de l'eau, opère la rupture de la pierre suivant la circonférence tracée.

Les excavations pratiquées dans les couches horizontales du calcaire grossier des environs de Paris, pour l'extraction de la pierre à bâtir, sont généralement plus considérables que celles que, dans le même but, on pratique dans les granits et les schistes ardoisiers, ou dans les carrières de marbres antérieurs au dépôt de la craie. Nous croyons même que c'est dans la craie et dans le calcaire grossier qui lui est supérieur qu'ont été creusées les carrières les plus étendues. Qui ne connait les profonds et vastes souterrains qui servent de caves à Épernay et dans les environs de cette ville? ils sont creusés dans la craie et n'ont pas besoin de construction en maçonnerie, parce que leurs voûtes se soutiennent; il suffit d'y ménager des piliers. C'est aussi dans un calcaire semblable, mais plus inférieur, plus tendre et plus grenu, qu'au sein de la montagne de Saint-Pierre, à Maestricht, les carrières se sont succédées depuis une époque très reculée. On ne connait pas le nombre ni l'étendue des galeries souterraines qui minent cette colline; mais il est facile de s'en faire une idée par la date de leur origine, qui paraît remonter à 18 siècles; par leur étendue, qui, bien que mal connue, occupe au moins 5 à 600 mètres de largeur sur 12 à 1500 de longueur, et par le nombre de malheureux qui, à diverses époques, se sont égarés dans ce vaste labyrinthe, où ils ont trouvé le désespoir et la mort. Les carrières creusées dans le calcaire grossier des environs de Paris peuvent rivaliser d'étendue avec celles même de Maestricht. *Voy.* l'art. suivant. J. H-T.

CARRIÈRES SOUS PARIS. Indépendamment des carrières de pierre à plâtre, à chaux et à bâtir, qui existent en grand nombre aux environs de Paris et dont le voisinage a exercé une si heureuse influence sur l'accroissement rapide de cette capitale, il en est d'autres qui, bien qu'abandonnées depuis longtemps, n'en sont pas moins dignes d'un intérêt tout particulier. Nous voulons parler des carrières sous Paris, dont partie a obtenu, depuis quelques ann une célébrité presque populaire, sou nom de *Catacombes*.

Il est aisé de concevoir que, lors cette ville commença à prendre un tain accroissement, vers les XIIe et x siècles, surtout aux temps de Philip Auguste et de saint Louis, ses faubo qui, d'abord, se trouvaient à une grande distance des ateliers souterr d'où l'on tirait les matériaux de const tion, s'en rapprochant peu à peu, fini par les recouvrir et même par s'éter au-delà. Une portion de ces faubo se trouva ainsi reposer sur des considérables, d'autant plus danger qu'ils étaient alors à peu près igno puisqu'aujourd'hui même on ne les nait encore qu'imparfaitement. On que ces anciennes carrières s'éten sous les quartiers populeux des bourgs Saint-Jacques, Saint-Gern et Saint-Marcel, sous une partie d plaine de Mont-Rouge et de la d'Orléans, etc. (Nous ne parlons pa de celles qui existent hors des barri à Saint-Maur, Charenton, Vaugir Passy, etc.). Dans le vaste espace nous avons indiqué se trouvent comp comme on voit, des édifices de pre ordre, tels que le Val-de-Grace, l'Ob vatoire, le Musée d'histoire nature le palais du Luxembourg, etc.

Des accidens trop souvent renou lés, et dont plusieurs sont consignés les journaux et mémoires du temps pelèrent enfin, sur les causes qui faisaient naître, l'attention d'une p trop peu vigilante. Ce ne fut qu'en que l'on comprit enfin la nécessité d tretenir, au moyen de voûtes, de m et de remblais solidement établis, excavations pour la plupart en très m vais état, et dont la chute, de plu plus probable, pouvait amener de si frayans résultats. Ces travaux furent cutés de 1777 à 1808, par les soins M. Guillaumot, nommé inspecteur gén des carrières, et continués après sa m par une commission composée de g mètres et d'architectes; puis enfin finitivement confiés à l'administrat des mines. M. Héricart de Thury a

chargé de cette surveillance de 1810 à 1830. Ses soins et son activité ont contribué beaucoup à amener les travaux au point de perfection où ils sont parvenus, et qui offre, dans toutes les parties importantes, une sécurité complète.

On pénètre dans ces carrières par plusieurs entrées, dont la principale s'ouvre dans un des pavillons de la barrière d'Enfer. Leur profondeur est ici de 19^{m}, tandis qu'elle n'est guère que de 6^{m} à 7^{m} à la descente de la rue du Pot-de-Fer. Au moyen du système de soutènement qui a été adopté et dont nous ne pouvons donner ici qu'une idée fort imparfaite, il existe sous chacune des rues portant sur les anciennes carrières, une ou deux galeries latérales, répondant aux rangées de maisons de droite et de gauche, et communiquant entre elles par des traverses. Les murs et voûtes de ces galeries sont construits en moellons extraits dans le voisinage et jetés par des trous communiquant au jour, qu'on appelle *puits de service*. Un assez grand nombre d'autres puits, dépendant des maisons sous lesquelles s'étendent les carrières, descendent jusqu'au fond des travaux et offraient ainsi un moyen de communication dont les contrebandiers ont profité plus d'une fois, mais qui leur a été depuis long-temps enlevé.

Ces carrières, autrefois ouvertes au public au moyen de billets et dont l'accès est maintenant tout-à-fait interdit, présentent divers objets faits pour piquer la curiosité. On avait surtout soin de faire remarquer aux étrangers une représentation de la citadelle de Port-Mahon, exécutée par un ouvrier, ancien soldat, qui avait assisté à la prise de cette ville sous le maréchal de Richelieu, en 1756, et qui, sans autre guide que ses souvenirs d'une longue captivité, employa pendant cinq ans le temps de ses repas à exécuter ce vaste relief. Il périt, peu après l'avoir terminé, par suite d'un éboulement.

Un amas confus de débris énormes appelle ensuite les regards. Ces fragmens, à demi brisés par un autre éboulement dont la date est déjà fort ancienne et que contient une faible pierre placée comme clé de voûte au milieu de ce chaos, semblent prêts à se détacher à chaque instant. Plusieurs peintres de décors en ont fait, dit-on, un objet d'étude.

Mais ce que ces carrières offrent de plus remarquable est, sans contredit, la portion placée sous le lieu dit *la Tombe-Isoire*, près de la route d'Orléans, et décorée du nom un peu prétentieux de *Catacombes* (*voy.*), qui rappelle trop bien les célèbres sépultures de Naples et de Rome, si vantées par les voyageurs. Celles que nous décrivons n'ont pas servi d'ailleurs au même usage : on y a seulement déposé les ossemens retirés à diverses époques des cimetières de Paris, à partir de l'année 1786. M. De Crosne, dernier lieutenant de police, eut le mérite d'avoir fait exécuter les travaux préparatoires et le transport des ossemens dans les vieilles carrières de la Tombe-Isoire, ce qui (à cette époque surtout) offrait des difficultés de plus d'un genre. Les premiers qu'on y déposa provenaient du grand cimetière des Innocens, dont la suppression, bien souvent demandée par les habitans d'un quartier populeux, où ce foyer perpétuel d'infection donnait lieu à de fréquentes épidémies, fut enfin décidée à cette époque. Bientôt après, les journées désastreuses des premiers temps de la révolution, le combat du 10 août, et surtout les massacres de septembre, amenèrent dans ce même lieu les corps de plusieurs milliers de victimes récentes, au milieu des débris de tant de générations oubliées. Aujourd'hui même on y transporte encore, de temps à autre, les débris humains trouvés dans les fouilles de quelques vieux bâtimens ou d'anciens cimetières, etc. Des calculs, peut être exagérés, représentent cette population souterraine comme étant trois fois plus nombreuse que celle qui habite aujourd'hui la surface du sol.

Dans le but seulement de leur faire occuper un moindre espace, ces ossemens avaient d'abord été rangés symétriquement en piles, de chaque côté des galeries, avec des cordons de têtes à diverses hauteurs. De nombreuses inscriptions placées sur ces piles rappellent le néant de la vie et l'espoir d'un plus heureux avenir. On imagina plus tard de

former, avec ces mêmes débris, des autels funèbres, des croix et autres ornemens en rapport avec les localités. Des personnes d'un goût sévère ont blâmé cette espèce de recherche, et cet emploi de matériaux semblables dans des constructions, dont au reste la plupart ont depuis long-temps disparu.

Sur le côté d'une des galeries, M. de Thury, qui a fait exécuter la presque totalité des travaux dont on vient de parler, a établi une collection géologique, disposée sur une suite de gradins offrant la coupe verticale des Catacombes, depuis le sol supérieur jusqu'au terrain de craie qui compose le fonds du bassin de Paris. On y voit des échantillons de tous les bancs de pierre reconnus sur cette hauteur d'environ 38^{m}, et dont plusieurs fournissent des matériaux de construction d'excellente qualité; la même suite offre des fragmens assez volumineux de l'ancien aquéduc romain, qui conduisait les eaux d'Arcueil au palais des Thermes de Julien. Une collection d'un genre tout différent, mais non moins curieuse, est celle d'anatomie pathologique, offrant un choix fait dans les Catacombes même, des ossemens qui, par leurs dimensions et leurs divers accidens, peuvent fixer l'attention des hommes de l'art.

Il y a environ 20 ans, les Catacombes étaient devenues l'objet d'une curiosité très vive, en quelque sorte un but de promenade à la mode. En 1814, les officiers et généraux des armées alliées s'empressèrent de les visiter. On raconte que l'empereur d'Autriche s'arrêta long-temps devant une inscription italienne, gravée sur l'un des piliers et tirée des Nuits clémentines, où l'on remarque les deux vers suivans :

E poichè andar del mortal fango scarchi
Chè distingue i pastor dai gran monarchi.

C. N. A.

CARROSSE, *voy.* Voitures.

CARROSSIER, *voy.* Sellier.

CARROUSEL, espèce de jeu militaire que l'on a quelquefois confondu à tort avec les *tournois*. Dans ceux-ci (*voy.*), dont l'origine est beaucoup plus ancienne, chaque chevalier se choisissait un ou plusieurs adversaires, et il s'établissait entre eux une lutte quelquefois sanglante. Dans les carrousels, il ne s'agissait que de déployer la force et l'adresse nécessaires pour obtenir une victoire toute pacifique, dont aucun accident funeste ne venait diminuer le prix. Suivant le P. Ménestrier, qui a publié un traité spécial sur *les tournois, joûtes et carrousels*, ces spectacles, toujours pompeux et donnés dans des occasions solennelles, se composaient d'une suite d'exercices à cheval, exécutés par divers *quadrilles* (*voy.*), entremêlés de représentations tirées de la fable ou de l'histoire, et où figuraient des machines ingénieuses, introduites par les Italiens qui y excellaient. On s'y exerçait surtout à *courre des bagues* ou *des têtes*, c'est-à-dire, à enlever, à la pointe de la lance ou de l'épée, une suite d'anneaux suspendus (d'où est venu notre jeu de bagues, *voy.*) et des têtes de carton, représentant d'ordinaire des Maures ou des Turcs. Ce dernier genre d'exercice, connu seulement en France sous Louis XIV, a été, dit-on, inventé par les Allemands, au temps de leurs guerres avec la Turquie. Il est par conséquent assez moderne.

On ne peut reporter l'origine des carrousels proprement dits, du moins en France, au-delà du règne de Henri IV. Il y en a eu de fort brillans sous Louis XIII; ils doivent être regardés comme une dégénération des tournois et comme ayant remplacé ces exercices dangereux, à peu près abandonnés après la fin tragique de Henri II. Ils étaient un peu plus anciens en Italie (*voir* le *Théâtre d'honneur* de la Colombière). On ne doit pas s'arrêter à l'opinion de quelques écrivains qui ont fait remonter les carrousels à la plus haute antiquité et qui désignent sous ce nom les fêtes des Grecs et des Romains, et surtout les jeux du cirque. C'est aussi des Italiens que nous est venu le nom de *carrousel*, dérivé, suivant l'opinion la plus raisonnable, de *carroselo* ou de *carrozze* (d'où carrosse), désignant les chars employés souvent dans ces solennités.

Deux carrousels célèbres furent donnés par Louis XIV : en l'honneur de M[lle] de La Vallière, à Paris en 1662, et à Versailles deux ans plus tard (*voir* le *Siècle de Louis* XIV et les œuvres de Molière). Les seigneurs de la cour déployèrent,

les ces deux occasions, un luxe inouï s'cherchèrent à s'effacer mutuellement par la magnificence de leurs costumes antiques ou chevaleresques, et le choix de ces devises composées par Benserade. L'emplacement où la dernière de ces deux fêtes eut lieu, en face du château des Tuileries, a retenu le nom de *Place du Carrousel*.

Cette espèce de divertissement s'est renouvelée, même à des époques assez récentes. Il y eut un très beau carrousel à Berlin, en 1750, où se distingua le prince Henri, frère du grand Frédéric. En 1828, l'école de cavalerie de Saumur donna à Mme la duchesse de Berry une fête de ce genre. Les officiers, avec l'uniforme particulier de leur arme, se livrèrent à divers jeux d'adresse et d'équitation, et les élèves *faisans* reçurent le prix des mains de la princesse. Elle y trouva un si vrai plaisir qu'elle fit recommencer la fête le lendemain matin, au moment de son départ, ce qui n'était peut-être jamais arrivé à aucun spectacle de ce genre. C. N. A.

CARTE, *voy.* Cartes.

CARTE-BLANCHE, *voy.* Blanc-seing et Pouvoir (*plein*).

CARTEL, *voy.* Duel.

CARTELLIER (Pierre), sculpteur parisien, né en 1757 et mort en 1831, fut de bonne heure inspiré par le génie des arts. Mais il eut à lutter, une grande partie de sa vie, contre les embarras d'une position sociale contraire à ce que réclame l'étude longue et difficile du dessin. Pendant long-temps il n'eut d'autres leçons que celles données à l'école gratuite de dessin aux enfans destinés à les professions industrielles. Ses parens, qui finirent par reconnaître en lui une vocation décidée pour la sculpture, firent abnégation de leur propre intérêt et placèrent le jeune Cartellier chez Ch. Bridan, statuaire et membre distingué de l'ancienne académie. Cependant la mort prématurée de son père l'obligea de bonne heure de se livrer à des travaux subalternes et obscurs pour subvenir aux besoins de sa mère et aux siens. Ses études furent ralenties, et, dans trois concours pour le prix de Rome, il eut la douleur d'échouer.

Pendant la tourmente révolutionnaire qui bouleversa la France et fit suspendre tous les travaux d'arts, le ciseau de Cartellier obtint quelques encouragemens : dans l'église de Sainte-Geneviève, transformée en Panthéon français, il décora deux des pendentifs de la coupole des figures de *la Force* et de *la Victoire*, qui disparurent plus tard, ainsi qu'un bas-relief représentant la Nature, appuyée sur la Liberté et l'Égalité. On cite aussi avec distinction les deux figures en arrière-corps de la façade du midi du Luxembourg représentant *la Vigilance* et *la Guerre*; la statue de *Vergniaud*, qui décorait le grand escalier de ce palais; celle d'Aristide, placée dans la salle des séances de la Chambre des pairs. Aux ouvrages d'une époque plus heureuse pour Cartellier appartient sa charmante figure de *la Pudeur*, exécutée en marbre en 1808 pour la Malmaison, sur le modèle qu'il en avait exposé au salon de 1800; les statues de *Bonaparte consul*, de *Napoléon-empereur*, de *Louis Bonaparte*, en costume de grand connétable, de *Walhubert*, de *Montebello* à cheval. Son bas-relief de *la Gloire* distribuant ses couronnes, placée au-dessus de la principale porte du Louvre, cité avec tant de distinction dans le rapport sur les prix décennaux, mit le sceau à sa réputation. Parmi les autres ouvrages de Cartellier nous ne pouvons passer sous silence le bas-relief de la *Capitulation d'Ulm* à l'arc de triomphe du Carrousel; le *Louis* XIV, statue équestre du frontispice de l'hôtel des Invalides; le *Louis* XV en bronze, sur la place de Reims, et sa *Minerve faisant naître l'olivier*, au château de Versailles.

Pour avoir été exécutés loin de l'Italie, les ouvrages de Cartellier n'en sont pas moins empreints du vrai sentiment de l'antique, et si quelques-uns n'ont pas toute la sévérité de style des chefs-d'œuvre grecs, ils ne le cèdent point à la plupart de ceux sortis du ciseau d'artistes qui, plus heureux que lui, ont pu recevoir, dans le pays des arts, toutes les inspirations qu'il fait naître.

Les récompenses et les honneurs dus au mérite n'ont point manqué à Cartellier : il fut nommé membre de la Légion-

d'Honneur en 1808, de l'Académie en 1810, professeur à l'école royale des Beaux-Arts en 1816, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1824. L. C. S.

CARTERET (Philippe), navigateur anglais du XVIII[e] siècle, connu dans les annales de la marine britannique par un voyage de découvertes fait autour du globe, pendant les années 1766, 67, 68 et 69, en partie de conserve avec le capitaine Wallis. On ignore d'ailleurs les autres circonstances de sa vie et même l'époque de sa mort; les biographies anglaises ne fournissent aucun renseignement à cet égard. J. M. C.

CARTES A JOUER. L'invention des cartes à jouer, comme la découverte de l'Amérique, a été long-temps attribuée à un homme qui avait seulement su l'exploiter habilement. Personne ne mettait en doute que Jacquemin Gringonneur, peintre français du XIV[e] siècle, n'eût le premier imaginé ces petits cartons peints, pour amuser les instans lucides de la démence de Charles VI. Mais deux savans littérateurs du siècle dernier, l'abbé de Longuerue et l'abbé Rive, ont prouvé, dans leurs dissertations, que le jeu de cartes était antérieur au règne de ce prince. Une pièce authentique qui le démontre, c'est un acte d'un concile de Cologne, d'une date plus ancienne, qui défendait ce jeu aux ecclésiastiques. Si le nom du véritable inventeur est resté inconnu, il paraît certain au moins que c'est en Italie, et vers le commencement du XIV[e] siècle, que les cartes parurent pour la première fois. D'après les recherches de l'abbé de Longuerue, elles avaient alors 7 à 8 pouces de longueur (comme celles qui sont connues aujourd'hui sous le nom de *tarots*), et les figures représentaient un pape et des empereurs.

Jacquemin Gringonneur ne fut donc que l'importateur des cartes qui, en effet, furent d'abord destinées à distraire le roi Charles VI dans les intervalles de sa folie. Une somme considérable pour l'époque fut affectée par la chambre des comptes au paiement du premier jeu confectionné par l'artiste. Gringonneur, toutefois, ne se borna pas à une imitation servile: en transportant ce nouveau jeu dans sa patrie, on peut dire qu'il le naturalisa français par le choix des figures qu'il substitua aux anciennes. Plus tard, sous le règne de Charles VII, il perfectionna encore lui-même son invention prétendue et assigna à ces figures les noms qu'elles portent encore aujourd'hui. Ainsi David, le roi de pique, fut l'emblème de Charles VII, également tourmenté par un fils ingrat, et le roi de cœur prit le nom de Charlemagne, l'un de nos plus illustres monarques. Argine (anagramme de *Regina*) figura, dans la dame de trèfle, la reine Marie, épouse du prince régnant; Pallas, dame de pique, la vaillante pucelle d'Orléans; Rachel, dame de carreau, la tendre Agnès Sorel, et la dame de cœur, Judith, la plus que galante Isabeau de Bavière. Les quatre valets, dans l'origine *varlets* (ce qui répondait à peu près au titre d'écuyers), furent quatre vaillans capitaines, Ogier et Lancelot sous Charlemagne, Hector de Gallard et La Hire sous Charles VII. Le reste du jeu offrait une sorte d'allégorie guerrière dans le goût du temps. Le cœur était l'emblème de la bravoure, le pique et le carreau (*voy.*) représentaient les armes; le trèfle, les vivres, fourrages et munitions. L'as (*voy.*), enfin, était, dans sa signification latine, ce qu'on a toujours considéré comme le nerf de la guerre, c'est-à-dire l'argent.

Le peintre Gringonneur a fait à sa patrie un legs qui, sans doute, a beaucoup contribué à dissiper l'ennui des oisifs, et à varier les distractions de nos cercles; il est fâcheux qu'il ait en même temps fourni un aliment de plus à la funeste passion du jeu. Le fisc lui doit bien aussi quelque reconnaissance: il a, de nos jours, établi un impôt sur les cartes, impôt, sans contredit, le plus moral de tous, et qui n'est pas le moins productif.

Nous indiquerons ici succinctement quelques différences qui existent entre les cartes dont on fait usage en France et celles des autres nations principales de l'Europe.

En Angleterre, où, suivant quelques écrivains, elles ont été connues avant de l'être chez nous, on se sert dans la société de deux sortes de cartes à jouer. Les unes, plus hautes et plus larges d'un

tiers que les nôtres, offrent aussi des figures de rois, de reines, etc., beaucoup plus grosses, et par-là même encore plus grotesques. Aucune d'elles, en outre, ne porte les noms de *David, Pallas*, etc., qu'on lit sur les nôtres, et nul autre nom n'y a été substitué. Dans l'autre sorte de cartes anglaises, les figures ont deux têtes, l'une en haut, l'autre en bas, de sorte que le joueur n'est point obligé de les retourner; innovation tout-à-fait dans les goûts d'un peuple ami de ses aises et du *confortable*.

En Allemagne, les cartes ont conservé quelques teintes du moyen-âge : aux rois, aux reines, aux valets, ou *varlets*, on a ajouté une quatrième sorte de figures, les *chevaliers*. Un jeu entier, qui n'est chez nous que de 56 cartes, en contenait long-temps 64 dans ce pays, et les 21 *à-tous* qu'il renfermait avaient pour désignation *le diable, la mort*, etc., etc.

La différence la plus notable entre nos cartes et celles de l'Espagne et de l'Italie, c'est que, dans ces deux contrées, nos quatre couleurs, *cœur, trèfle, pique, carreau*, sont remplacées par les quatre dénominations de *coupe, denier, épée* et *baton*. Les Italiens ont, de plus, leurs longues cartes, dites *tarots*, qui furent, dit-on, inventées chez eux dans la province de *Taro*, en Lombardie, et dont on fait souvent usage pour le jeu en Pologne et en Russie. On sait que ces *tarots*, représentant les figures les plus bizarres, servent aussi chez nous à former ce qui s'appelle *le grand jeu*, parmi les devineresses et tireuses de cartes, encore assez nombreuses dans ce siècle de lumières (*voy.* CARTOMANCIE). — Pour la fabrication des cartes, *voy.* l'article CARTIER. M. O.

CARTES GÉOGRAPHIQUES. A en juger par le grand nombre de cartes géographiques répandues dans le commerce, on pourrait croire que rien n'est plus aisé que l'art de les dresser; mais les connaisseurs en trouvent si peu de bonnes, que l'on est forcé d'admettre qu'il existe dans cet art des difficultés dont il n'est pas donné au vulgaire de triompher. Beaucoup de gens, il est vrai, ne font consister le mérite des cartes que dans la netteté et l'élégance de la gravure, et malheureusement les amateurs de cette espèce sont en majorité; mais les gens en état d'apprécier dans leur véritable essence les qualités et les défauts de ce genre de productions s'attachent moins à ces beaux dehors qu'à la valeur intrinsèque des constructions géographiques, et leur nombre est si restreint que celui des cartographes qui puissent prétendre à leurs suffrages est naturellement aussi fort borné; car ce sont les applaudissemens du public qui déterminent l'émulation et le progrès.

Tâchons donc de montrer aux gens du monde où sont les difficultés, et par conséquent où est le véritable mérite des cartes géographiques, afin que leur discernement éclairé, faisant justice de tant d'œuvres médiocres (quelque beauté matérielle dont elles se parent d'ailleurs), apprenne aux éditeurs que les intérêts du commerce cartographique ne se trouvent plus que là où sont aussi les intérêts de la science; et le charlatanisme du dessinateur, dont l'ineptie se cache sous le titre dérisoire d'*ingénieur-géographe*, n'étouffera plus, sous la multitude de ses indigestes plagiats, l'œuvre originale fruit des longues veilles du véritable géographe.

L'art de construire des cartes exige, dans l'homme qui prétend s'y livrer, un rare assemblage de connaissances, puisées à la fois dans le domaine des sciences exactes et dans les trésors d'une érudition profonde et spéciale; et ces provisions de savoir ne seraient encore que d'un mince secours si l'esprit de critique, avec ses qualités indispensables, une vive perspicacité et une grande rectitude de jugement, n'en venait féconder et régler l'usage. Un géographe accompli est un savant du premier ordre, et les noms à citer sont bien rares : Guillaume de L'Isle ouvrant la carrière; d'Anville la parcourant en entier, avec une gloire encore sans égale; Rennel régnant avec éclat sur un moindre domaine : voilà les princes de la géographie; après eux on a peine à trouver cet heureux concours de savoir et d'habileté. *Voy.* l'art. suivant.

La construction d'une carte géographique offre à considérer deux parties constitutives distinctes, la forme et le

fonds : l'une assujétie à des lois, à des formules géométriques qu'il ne s'agit plus que de traduire en délinéamens matériels : c'est ce qu'on appelle la *projection*, c'est la portion rudimentaire de l'art ; l'autre exigeant l'examen et la discussion préalables de tous les élémens dont l'ensemble doit former le sujet de la carte : c'est là qu'est l'œuvre de science du géographe, c'est là que se résument en un point, en un trait, des semaines, des années de recherches et de calculs.

Nous allons essayer de donner tour à tour une idée précise de chacun de ces deux ordres de travaux.

Et d'abord, résumons en peu de mots ce qu'est la projection et quels en sont les divers modes usités. Opposer la forme sphéroïdale de la terre à la surface plate et unie de la feuille de papier ou de tel autre plan sur lequel on veut représenter tout ou partie de notre globe, c'est indiquer à la fois le but et les difficultés de la question à résoudre par le moyen de la projection. Pour la réduire à sa plus simple expression, il suffit d'observer que comme les méridiens et les parallèles terrestres (*voy.* ces mots) partagent la surface convexe du sphéroïde en une multitude infinie de quadrilatères étagés par rangées depuis l'équateur jusqu'aux pôles (où ce sont des triangles qui forment la dernière rangée), et comme l'on peut, sans inconvénient sensible, considérer chacun de ces quadrilatères élémentaires comme offrant une surface plane, il s'ensuit que le problème consiste en définitive à tracer sur le papier des séries de quadrilatères se succédant et s'étageant entre eux d'une manière analogue à la disposition des *facettes* supposées du solide sphéroïdal ; ou, en d'autres termes, qu'il s'agit de tracer sur le papier les lignes représentatives des méridiens et des parallèles terrestres. On a eu recours, pour y parvenir, à trois modes divers de représentation : les vues perspectives, les développemens de surfaces osculatrices, et les tracés conventionnels. Nous expliquerons tous ces modes à l'article PROJECTION.

Mais le choix et le tracé de la projection ne procurent qu'un simple *châssis* dans lequel doivent s'encadrer les détails géographiques. Jusqu'ici le cartographe, guidé par les formules du géomètre, n'est qu'un artiste : pour aller plus loin, il faut d'abord qu'une érudition vaste, profonde, complète, lui ait ouvert toutes les sources où il est possible de puiser des élémens pour le travail spécial auquel il va se livrer. Initié aux opérations et aux calculs astronomiques, il discutera tous les résultats obtenus par cette voie, saura apprécier le degré de justesse des instrumens d'observation et les corrections constantes ou accidentelles à leur appliquer ; il tiendra compte du degré d'habileté de l'observateur, et, après s'être assuré que les données recueillies méritent confiance, il effectuera ou vérifiera les calculs au moyen desquels ces données procurent des positions géonomiques. Familier avec les procédés les plus parfaits de la géodésie comme avec ses plus grossières, et, il faut le dire, ses plus fréquentes applications, il devra soumettre à une discussion sévère et intelligente la valeur de chaque ligne, de chaque angle qu'elle lui aura fourni ; une connaissance exacte des mesures anciennes et modernes, nationales ou étrangères, fixes ou variables, linéaires ou chronométriques, lui rendra faciles toutes les réductions de mesures hétérogènes à un mètre commun ; une soigneuse étude des lois et des anomalies du magnétisme terrestre, le mettra à portée d'apprécier les corrections applicables, suivant les circonstances et les régions, aux variations de l'aiguille aimantée, pour ramener tous les gisemens aux pôles du monde ; un tact exquis le guidera dans le triage et le classement, suivant leur diverse importance, des données qu'il aura ainsi rassemblées, vérifiées, discutées ; des notions précises sur les formes onomastiques, propres ou appellatives, des idiomes locaux, se réuniront à un scrupuleux examen des circonstances topographiques, pour fixer les repères des élémens provenus de différentes sources, et conduire avec assurance entre deux écueils également dangereux, le double emploi d'un point unique et la confusion de plusieurs points distincts. Enfin, la plus grave et la plus ardue des opérations du géographe,

c'est la mise ensemble de ses matériaux. Enfin paraissent-ils réduits à une échelle commune, convenablement orientés, assujetis à des positions observées : ce serait grand hasard qu'il y eût dès l'abord une parfaite concordance entre les données; presque toujours au contraire elles offrent des dissidences, soit de détail, soit d'ensemble, dont il faut apprécier la portée réelle, rechercher les causes, pour les faire disparaître au moyen d'ingénieuses rectifications mûrement pondérées et appliquées avec justesse. Les lacunes, le défaut de repères, viennent compliquer les difficultés; c'est à en triompher heureusement qu'est le talent du géographe.

Voilà l'indication rapide des principales qualités qu'exige la construction des cartes de la part de l'homme qui ne veut point se borner à une aveugle compilation, qui fait entreprise de science et non de commerce.

Quant au dessin matériel des cartes, c'est chose d'artiste, assujétie à certaines règles conventionnelles dont l'observation procure à la fois la netteté et l'élégance dans la disposition du tracé figuratif, de la lettre, et des signes divers. Souvent on confie l'exécution de cette partie à des dessinateurs de profession; d'Anville faisait tout de sa main, et son élève Barbié du Bocage avait conservé cette louable habitude.

L'œuvre ainsi produite reçoit le nom de *mappemonde*, lorsqu'elle offre les deux hémisphères terrestres projetés côte à côte sur le plan de l'un des grands cercles du globe; on l'appelle *planisphère* lorsque toute la surface terrestre y est représentée sur une projection plate ou réduite. La carte est *générale* ou *particulière*, suivant qu'elle renferme une grande étendue de pays, ou qu'elle est bornée à une contrée spéciale; elle devient *chorographique* quand elle offre le détail d'un canton; *topographique* lorsque tous les accidens du terrain y sont figurés. Elle est *à grand* ou *à petit point*, suivant la dimension de l'échelle. On la nomme *hydrographique* ou *marine* lorsqu'elle donne exclusivement les rivages des terres, avec les sondes, rescifs, bancs, hauts et bas fonds, et autres circonstances nautiques; quand il s'agit des eaux courantes qui sillonnent un pays, des canaux et des lacs qu'il renferme, on joint le nom de ce pays à la dénomination d'hydrographique. On appelle *orographique* la carte spécialement destinée à représenter l'enchaînement et la disposition des reliefs montagneux; *physique*, celle qui donne dans leur ensemble les caractères extérieurs du sol; *géologique*, celle qui, par des signes ou des teintes conventionnelles, fait connaître la nature des terrains; elle devient *minéralogique* si elle s'attache à indiquer plus particulièrement le gisement des espèces minérales; il y en a de *botaniques* ou *phytographiques*, et de *zoologiques*, figurant la distribution des végétaux et des animaux à la surface de la terre; il y en a d'*historiques*, de *routières*, de *politiques*, de *militaires*, d'*administratives*, et de beaucoup d'autres espèces encore, suivant l'objet principal que l'auteur a eu en vue. Elles ne sont que *conjecturales* quand il supplée par un tracé hypothétique aux défauts de lumières réelles. Enfin la dénomination *d'encyprotypes* désigne les cartes qui, au lieu d'être gravées d'après un dessin antérieur, sont immédiatement exécutées sur le cuivre, procédé usité au dépôt de la marine, et adopté par quelques cartographes.

Le *Mémorial* du Dépôt de la guerre, le *Traité de topographie et d'arpentage* de M. Puissant, l'*Introduction à la Géographie* de M. Lacroix (à peu près copiée par Malte-Brun), sont les meilleures sources où l'on puisse étudier la théorie générale des projections. Quant à la critique géographique, elle ne peut être réduite en traités; elle s'apprend à l'école des grands maîtres, par la lecture et la méditation des mémoires spéciaux de de L'Isle, de d'Anville, de Rennel, et du petit nombre de contemporains qui ont marché sur leurs traces. * A.....

CARTES GÉOGRAPHIQUES (notice historique). L'histoire des cartes géographiques considérée sous le rapport de leur degré plus ou moins grand d'exactitude et de précision mathématique, ainsi que sous le rapport des diverses contrées de la terre qui s'y trouvent représentées,

est l'histoire même de la géographie, et le lecteur pourra trouver les notions qui la concernent aux mots GÉOGRAPHIE, VOYAGES, DÉCOUVERTES. Nous devons seulement signaler ici les principales révolutions qu'a subies l'art de la construction des cartes, sous le double point de vue que nous venons d'énoncer; ce qui sera d'autant plus utile que nous ne connaissons encore aucun ouvrage, soit français, soit étranger, où cette matière se trouve, nous ne dirons pas approfondie, mais exposée sommairement.

L'histoire de l'art de dessiner, sur une surface arrondie ou plane, toutes les contrées connues de la terre, de manière à présenter aux yeux une image fidèle de leur forme, de leur étendue et de leur situation respectives, telle que la science acquise nous la fait concevoir, se partage, suivant nous, en sept époques distinctes. 1° Celle *des anciens*, qui commence aux temps les plus reculés de l'histoire et se termine au VIe siècle. Les noms de Ptolémée et de Cosmas-Indicopleustes marquent l'état du plus haut progrès et de la plus grande décadence de cette longue période. 2° La seconde époque est celle *des Arabes*, que le nom d'Edrisi résume en Occident. 3° La troisième époque, que nous appellerons l'*époque des cosmographes*, signale l'aurore de la renaissance des lettres parmi les peuples de l'Europe devenus barbares, du moins relativement à la géographie : elle commence à Marco-Polo et se termine à Fra-Mauro, au XVe siècle. 4° Nous appellerons la quatrième époque celle *des hydrographes*, parce que ce fut aux grandes découvertes des marins dans l'Ancien et le Nouveau-Monde que l'on dut les rapides progrès qui eurent lieu dans la construction des cartes et des globes pendant cette période. A elle se rattachent les noms de Martin Behaim, de Christophe Colomb, d'Americ Vespuce, de Juan de la Cosa; ceux de divers éditeurs de la géographie de Ptolémée; des auteurs de collections de voyages et de traités de géographie, de Grineus, de Ramusio et de Sébastien Munster. 5° La cinquième époque, que nous nommerons époque du *système géographique des modernes*, est signalée par les travaux d'Ortelius et de Mercator, les deux principaux fondateurs de ce système. Cette période, commencée par eux, est faiblement continuée et terminée par les Sanson. 6° La sixième époque, que nous nommerons *époque de réforme*, est celle de la refonte du système de géographie moderne, commencée par Guillaume de L'Isle et continuée par d'Anville, les deux plus grands géographes des siècles modernes. 7° La dernière et septième époque, est celle de notre temps, où un plus grand nombre de découvertes, d'observations, de levées et de travaux géodésiques, ont permis de donner aux cartes géographiques de grands perfectionnemens qui sont loin encore de suffire aux besoins de la science. On peut nommer cette époque celle *de perfectionnement*.

1° Pour la première époque, par le mot *anciens*, nous entendons parler seulement des Grecs et des Romains. Nous avons bien vu quelques cartes des Indiens et des Chinois, qu'on dit anciennes; mais, dans l'état actuel de nos connaissances relativement à ces peuples, il est impossible d'en déterminer la date. Quant à leurs cartes modernes et à celles des Grecs de nos jours, des Turcs et des Persans, elles sont des copies de celles de nos géographes, et même ordinairement des plus mauvaises et des plus surannées. On n'en peut donc tirer aucun parti, soit pour l'histoire de la science géographique, soit pour les progrès actuels ou futurs de cette science. Mais il n'en est pas tout-à-fait ainsi des anciens, c'est-à-dire des anciens Grecs et des Romains. Leurs écrits nous apprennent qu'ils avaient deux sortes de cartes : les unes propres à donner une idée de la forme, de l'étendue et de la situation relative des diverses contrées de la terre; les autres, indiquant seulement les distances des lieux et les embranchemens des routes, avec des indications propres à faire connaître la nature et l'importance des villes, villages ou stations qui s'y trouvent mentionnés. Ces dernières espèces de cartes étaient nommées *itineraria picta*, itinéraires peints, par opposition aux itinéraires écrits, *itineraria annotata*. Du grand nombre de cartes

par les géographes anciens avaient dressés dans ces deux genres, il ne nous en reste que deux, c'est-à-dire une dans chaque genre : ces cartes sont celles de Ptolémée et celle de Peutinger, et encore n'avons-nous pas ces deux monumens précisément tels qu'ils sont sortis de la main de leurs auteurs. Ptolémée n'a probablement jamais construit de cartes ; mais il a écrit une géographie, en 8 livres, toute mathématique, et avec laquelle on peut construire sa carte générale et celles des différentes contrées de la terre connues de son temps. Un certain géomètre, ou artiste d'Alexandrie, nommé Agathodæmon, avait, dit-on, pris ce soin; mais nous n'avons pas les cartes d'Agathodæmon, dont l'existence même est douteuse et dont l'époque est incertaine. Les cartes qui accompagnent les manuscrits, soit grecs, soit latins, de la géographie de Ptolémée, ont été dessinées dans le XIIIe, XIVe ou XVe siècles, d'après la projection qu'il a donnée, et d'après les longitudes et les latitudes des lieux que renferme son ouvrage. Mais comme, après la renaissance des lettres et l'invention de l'imprimerie, on trouva que ces cartes n'étaient pas toujours d'accord avec le texte de l'auteur auquel elles se trouvaient jointes, de savans mathématiciens et d'habiles géographes s'occupèrent à les rectifier et à en faire d'autres. Celui qui a accompli cette tâche avec le plus de succès est Mercator. Depuis, personne n'a tenté de recommencer une telle œuvre, quoiqu'elle fût très susceptible d'être accomplie avec plus de perfection encore. Ainsi donc, les cartes de Ptolémée, que l'on cite sans cesse, ne sont point celles de cet auteur, mais bien les cartes de Mercator, construites d'après l'ouvrage de Ptolémée. Nous ne possédons aucun manuscrit très ancien de cet auteur, et tous ceux que nous avons offrent entre eux de nombreuses variantes et souvent des interpolations modernes faites au texte. Ptolémée lui-même, en voulant fixer astronomiquement le point que chaque lieu doit occuper sur le globe, a introduit dans la géographie des erreurs plus fortes que celles qui existaient dans les cartes d'Ératosthène, de Marin de Tyr, et des autres géographes anciens. Ces cartes, construites au moyen des itinéraires, et à projection plate, conservaient au moins les distances respectives des lieux qui dépendaient de chacun de ces itinéraires, et qui se trouvaient sur les mêmes routes. Ce fut, sans doute, une grande et belle idée que de vouloir fixer la position que chacun de ces lieux occupe sur le globe, par leur distance à l'équateur et à un premier méridien, mais il fallait pour cela des observations de longitude et de latitude mieux faites et en plus grand nombre que n'en possédait Ptolémée. Les cartes que Ptolémée avait sous les yeux offraient les côtes tracées avec autant de précision que le permettaient les travaux des navigateurs; les diverses sinuosités de ces côtes ne présentaient qu'une seule et même ligne différemment contournée, et cette ligne ne pouvait être confondue avec aucune autre; mais en assujétissant aussi à sa projection les positions de l'intérieur des terres que ces cartes contenaient, sans prendre en considération les directions et les croisemens de routes ou d'itinéraires, qui en avaient déterminé la position, Ptolémée a brouillé toutes ces différentes lignes et a commis des erreurs telles qu'on ne peut aujourd'hui les rectifier, parce qu'on n'a plus les matériaux dont il s'est servi pour composer son ouvrage. Voilà pourquoi on retrouve encore pour les côtes des mesures de distances qui permettent à la critique de rétablir cette portion de l'ouvrage de Ptolémée dans son intégrité primitive, tandis que pour l'intérieur cela devient impossible. La table de Peutinger se rapproche davantage de la carte ancienne qu'elle reproduit, que les cartes de Mercator de celles de Ptolémée, ou de celles qui ont servi de base à cet auteur. Le moine du XIIIe siècle qui a copié ou compilé la carte de Peutinger d'après une ou plusieurs cartes romaines, ne pouvait en inventer la moindre partie; mais un examen attentif nous y fait découvrir quelques interpolations et des fautes dont le copiste est l'auteur.

Malgré ces imperfections et ces défauts, les cartes dites de Ptolémée, et la carte de Peutinger, ainsi nommée parce qu'on en doit la connaissance à Peu-

tinger (*voy.* ce mot), sont les deux monumens géographiques les plus importans qui nous restent des temps antiques. Non-seulement ils fournissent les plus grands secours pour l'étude de la géographie ancienne, mais ils peuvent être encore de quelque utilité pour la géographie moderne, certaines contrées ayant été mieux connues des anciens qu'elles ne le sont de nos jours; telles sont l'intérieur et le nord de l'Afrique, et l'Asie-Mineure.

Ptolémée est du second siècle de l'ère chrétienne; la carte itinéraire romaine, dite de Peutinger, est du IIIe siècle, ou peut-être postérieure. L'irruption des Barbares ayant détruit l'empire romain en Occident, toutes les sciences rétrogradèrent, et la géographie plus que toutes les autres, de sorte que l'étude de Ptolémée et des cartes itinéraires fut entièrement négligée : nous n'avons de cette seconde époque, qui s'étend jusqu'au Xe siècle, que des cartes confuses et tracées selon les idées que l'on se faisait du monde, d'après quelques descriptions abrégées des anciens. Ces descriptions ramenaient au système géographique d'Ératosthène, ou à un système plus imparfait, suggéré par quelques passages de l'Écriture. La carte de Cosmas Indicopleustes, gravée dans le supplément des œuvres de saint Athanase, du père Montfaucon; d'autres cartes qui se trouvent dans la bibliothèque des avocats d'Édimbourg, dans la bibliothèque Cottonienne, dans les chroniques de Saint-Denis, et dont plusieurs ont été gravées dans l'ouvrage de géographie ancienne et moderne du docteur Playfair *, sont de cette nature : elles ne sont utiles que pour l'histoire de la science. Pour l'Angleterre spécialement, il existe une carte qui tient le milieu entre l'époque ancienne et cette époque de décadence : c'est celle qui accompagne l'ouvrage de Richard de Circenster. Évidemment rédigée d'après une carte romaine, cette carte a subi tant d'interpolations qu'il devient souvent impossible à la critique de demêler ce qui appartient à la carte originale ou à l'interpolateur, moine de Westminster

(*) *A system of Geography ancient and modern*, 1808, in-4°, t. I, p. XCVIII, pl. 1, 2, 3.

qui vivait vers la fin du XIe siècl

2° Quand les Arabes eurent fondé nouvelle religion et un nouvel emp les sciences et les lettres firent p eux de grands progrès, tandis que l'o dent et le nord de l'Europe étaient en plongés dans la barbarie et dans l'i rance. Les Arabes s'appliquèrent géographie : ils avaient l'ouvrage de lémée; mais depuis les Romains le m de avait changé de face. Ils ne pouv le reconnaitre dans les dénomina antiques qui ne subsistaient plus. I mêmes avaient pénétré dans des con inconnues aux anciens. Les Arabes a donnèrent donc la géographie des G et des Romains et en créèrent un leur fût propre. Ils s'aperçurent qu'i pouvaient assez compter sur leurs ol vations astronomiques pour adopt méthode savante de Ptolémée. Ils di rent le monde par bandes ou climat en y ajustant leurs itinéraires, ils pa rent à figurer les terres connues de temps, d'une manière moins impar que ne l'avaient fait les ignorans co graphes des siècles antérieurs. I cartes, quoique inférieures à celle de lemée, avaient au moins le mérite d originales et de représenter les con sances acquises par eux; d'être plu rapport, que les cartes des anciens, les noms nouveaux des diverses co de la terre. Édrisi, un de leurs plu vans géographes, fabriqua pour Ro roi de Sicile, un globe terrestre en a du poids de 800 marcs, et il composa l'expliquer un ouvrage géographique nous avons des manuscrits, accompa de cartes, dessinées probablement près le globe qu'Édrisi avait constr

3° L'ouvrage d'Édrisi et ses ca sont du milieu du XIIe siècle; ce d'après ses cartes que les cosmogra d'Occident dressèrent les leurs. Au des peuples d'Europe n'était alors a instruit et aussi éclairé que les Aral mais les voyages du Vénitien Ma

(**) On trouvera cette carte dans l'ouvra titule : *The description of Britain translated Richard de Circenster, with the original treati De situ Britanniae*, etc., in-8°. La carte, en l barbare, a pour titre : *Mappa Britanniae, facie mani secundum fidem monumentorum per l'ete deputa.*

bh, de Rubruquis, de Plano Carpini, en faisant connaître le Cathay, ou la Chine, la Tartarie, ou le nord et le centre de l'Asie, ouvrirent un vaste champ à la géographie. Les cosmographes d'Occident, sans cesser de se modeler sur ceux de l'Orient, ou des Arabes, cherchèrent à perfectionner leurs cartes et à les rendre plus complètes. A ce genre de cartes, où la géographie orientale se trouve mêlée à celle des peuples anciens et modernes d'occident, appartiennent celle qui a été gravée dans le recueil des historiens de Bongars; la carte manuscrite collée sur bois de la bibliothèque de Paris; le planisphère d'Andrea Bianco; surtout celui de Fra-Mauro, dans la bibliothèque Saint-Marc de Venise, et enfin le globe de Martin Behaim. Dans quelques points ces *monumens* géographiques sont supérieurs à Édrisi et aux Arabes, dans d'autres ils leur sont inférieurs.

Mais bientôt la prospérité commerciale de Venise, de Gênes, de Florence, de Pise, donna un grand essor à la navigation. On construisit des cartes nautiques où les côtes étaient dessinées avec une grande précision, et où la position de chaque lieu se trouvait déterminée par le croisement des lignes destinées à montrer les directions des rumbs de vents; les uns partant du centre de la carte, et d'autres de différens points d'une circonférence tracée de ce centre sur les limites de la carte, de manière à former une multitude de triangles, propres à déterminer les positions relatives des lieux entre eux, et avec le trajet parcouru par les vaisseaux. Les progrès de l'astronomie, l'invention de la boussole, la découverte du Nouveau-Monde, vinrent donner à ce genre de carte une grande perfection, ainsi que le démontrent un portulan manuscrit sur vélin de la mer Méditerranée, provenant de la bibliothèque de Jean Vincent Pinelli; la carte hydrographique du monde, également sur vélin, dressée par Juan de La Cosa, le plus habile pilote de Christophe Colomb; deux monumens géographiques d'une grande importance, que possède l'auteur de cet article: à quoi il faut ajouter la grande carte de Ribero, dressée en 1529 pour l'usage de l'empereur Charles-Quint *. Plusieurs autres cartes de ce genre, qu'il serait trop long d'indiquer, se trouvent dans diverses bibliothèques publiques ou particulières de l'Europe. Ces grands travaux hydrographiques montrèrent bientôt combien les cartes des Arabes et des cosmographes d'occident, des XIVe et XVe siècles, étaient grossières et insuffisantes; combien, malgré ses imperfections, Ptolémée leur était préférable. Alors on conçut une vive admiration pour cet auteur, et la découverte de l'impression et l'invention de la gravure servirent à en multiplier les éditions; on y ajouta toutes les découvertes modernes. Pendant une grande partie de la durée du XVIe siècle, Ptolémée devint le seul livre usuel de géographie; on y joignait les cartes modernes, dont on construisait les côtes d'après les cartes nautiques manuscrites, et le reste d'après des voyages ou des documens récemment obtenus. Mais en assujétissant les cartes nautiques à la projection de Ptolémée, les géographes éditeurs de cet ancien les défigurèrent étrangement; de sorte qu'on n'a qu'une idée très imparfaite des progrès des découvertes si, à l'étude des diverses éditions de Ptolémée, on ne joint pas celle des globes, des cartes nautiques ou portulans, des cartes du monde et des cartes particulières de certaines contrées; ouvrages manuscrits ou gravés des plus habiles hydrographes et géographes de ce siècle, prodigieux par l'impulsion donnée au génie de l'homme dans les arts, comme dans les sciences et particulièrement dans la géographie. Malheureusement ces diverses cartes n'ont été ni recueillies avec soin ni comparées entre elles, et il en résulte que les principaux points de l'histoire des découvertes géographiques, chez les modernes, est encore obscure et embrouillée **.

L'édition de Ptolémée d'Ulm, 1486, renferme déjà les premières cartes gra-

(*) *Ueber J. Ribero's ælteste Weltcharte von M. C. Sprengel*, 1795, in-8°.

(**) Rien ne le prouve mieux que les efforts faits par le savant Humboldt pour jeter quelque lumière sur cet obscur chaos, dans son *Histoire critique de la découverte de l'Amérique*, dont il n'a encore paru que le commencement.

vées avec les noms modernes; ce sont celles de Prusse, de Suède, de Norvège, de Danemark et de Russie, contrées que l'on regardait alors comme n'ayant pas été connues de Ptolémée; *terra extra Ptolemeum posita*, dit Nicolas Donis, auteur de ces cartes. C'est dans l'édition de Ptolémée de Rome, de 1508, qu'on trouve la première mappemonde moderne, gravée : on y voit dessinées les découvertes, si récentes alors, faites dans le Nouveau-Monde, carte importante sur laquelle nous croyons avoir le premier attiré l'attention des savans*: elle est de Jean Ruysch. Jean Grieninger, imprimeur de Strasbourg, qui le premier a publié des versions latines des lettres d'Améric-Vespuce, fit paraître en 1522 une édition de Ptolémée, avec une mappemonde, où une portion du Nouveau-Monde récemment découvert, la Guiane, est nommée *America*. C'est le premier exemple, sur une carte gravée, de cette dénomination, qui s'étendit bientôt à toutes les terres de ce vaste continent et devint populaire. Munster, durant cette époque, eut l'heureuse idée de publier une cosmographie, ou description du monde, séparée de celle de Ptolémée; mais il l'accompagna de cartes plus imparfaites que celles des éditions de Ptolémée publiées de son temps.

5° Cependant Ortelius, homme d'une prodigieuse érudition et d'un jugement exquis, réunit toutes les cartes que l'on avait gravées jusqu'à lui; il s'entoura de tous les documens manuscrits; il lut tout ce qui avait été écrit et publié sur la géographie; il sépara soigneusement les notions modernes d'avec celles des anciens, et publia un atlas ou recueil de cartes, sur le même format, de toutes les terres connues du globe. Il en composa un atlas intitulé *Theatrum orbis terrarum* (1570). Il fit paraître ensuite un atlas de géographie ancienne intitulé *Theatri orbis terrarum parergon, sive veteris geographiæ tabulæ***. Ces recueils de cartes étaient accompagnés de descriptions mieux faites et plus savantes que toutes celles qui avaient paru jusqu lors. Ces deux grands ouvrages exci rent une admiration universelle. Mer tor, l'ami et le contemporain d'Orteli plus profond mathématicien que lui, m moins érudit, recueillit aussi en un corps les diverses cartes qu'il avait fait raître, et ces deux hommes réunis affr chirent enfin la science géographique langes du moyen-âge et du joug de P lémée. Cependant un noble de Veni Livio Sanuto, voulut, en s'astreign dans ses descriptions à la méthode goureuse de cet ancien, donner les l gitudes et les latitudes de tous les li inscrits sur les cartes qu'il dressait, ambitionna la gloire de devenir le I lémée de son temps et de perfection par sa méthode les ouvrages d'Ort et de Mercator. Mais, avec moins d' dition que le premier, moins de sci mathématique que le second, et de s cité géographique que tous les deux était inférieur à une telle tâche; la m d'ailleurs l'empêcha de continuer le ouvrage qu'il avait conçu. Il n'en p que le premier volume (1588) qui ren me des cartes détaillées de l'Afri curieuses encore et intéressantes à sulter ***.

Les Sanson en France, et diver tres géographes des Pays-Bas, de lande et d'Allemagne, construisiren cartes pour les besoins de leur te mais leurs travaux furent infertiles la science, qui dégénéra entre leurs m Leurs cartes n'étaient pas en rapport les progrès rapides que faisaient de temps l'hydrographie et la géogr astronomique, au moyen des nomb voyages sur mer et des relevés des exécutés par les marins, et des obs tions des astronomes envoyés par l

* Voyez la *Biographie universelle*; et nos recherches sur l'intérieur de l'Afrique.

(**) Bruzen de La Martinière, dit dans son grand dictionnaire géographique qu'Ortelius gravait lui-même ses cartes, et il est dit au contraire dans le catalogue des cartes du pr Lamoil (p. 20), que les cartes d'Ortel été gravées par Égide Diesth. C'est une erreur. Ortelius a pris soin lui-même de faire connaître le nom de son graveur à la préface de son *Theatrum*, qui se termine [illegible] mais non pas son graveur.

(***) Voyez mon article de Livio Sanut la *Biographie universelle* et dans la *Vie des voyages célèbres*.

démie des sciences de Paris, aux frais de Louis XIV, pour déterminer la longitude et la latitude de différens lieux de la terre très éloignés les uns des autres. Toutefois, il est juste de dire que, par leurs livres comme par leurs atlas, les Sanson contribuèrent à populariser la science; mais en Hollande les Blaeuw, et en Allemage les Homann réussirent encore mieux à atteindre ce but, par des cartes gravées avec plus de netteté et dessinées avec plus d'exactitude.

6° Quoique Riccioli par ses savantes discussions, Vendelin par ses tables, Cassini par le planisphère nouveau qu'il essaya de tracer sur le pavé de l'Observatoire de Paris, eussent démontré aux géographes l'énormité des erreurs de leurs cartes, ils ne les corrigeaient pas, parce qu'il fallait pour cela refondre le système entier de la géographie et soumettre tout à une nouvelle critique. Guillaume de L'Isle eut ce courage; il fut pour Ortelius et Mercator ce que ceux-ci avaient été pour Ptolemée. D'Anville, qui succéda immédiatement à de L'Isle, trouva les grandes bases du système géographique moderne posées avec autant de savoir que d'habileté; mais en achevant ce vaste édifice de la science, d'Anville porta une telle perfection dans tous les détails, il déploya une telle sagacité dans ses travaux, qu'il semble plus que tout autre justifier la singulière définition que Buffon donnait du génie, qui n'était, selon lui, qu'une aptitude à la patience.

7° Les grandes découvertes de Cook, qui nous révélèrent l'existence d'un troisième monde, le monde maritime, et les savans travaux de Rennell sur l'Inde, semblèrent, quelques années après la mort de d'Anville, donner à l'Angleterre le sceptre de la géographie. Du moins, il faut l'avouer, la carte de l'Indoustan de Rennell, son atlas du Bengale, la grande mappemonde d'Arrowsmith, les cartes du nord de l'Amérique et du Grand-Océan, certaines cartes publiées par Faden, Anglais, mais ouvrage d'un Français nommé de la Rochette, homme très habile, sont des travaux bien supérieurs, tant en eux-mêmes que pour les progrès de la science, à ceux des Robert de Vaugondy, des Buache, des Jaillot, des Mentelle, en France. Ceux-ci et surtout les derniers furent, à l'égard de Guillaume de L'Isle et de d'Anville, inférieurs à ce qu'avaient été les Sanson relativement à Ortelius et Mercator.

Mais tandis que la France semblait décliner sous le rapport des cartes de géographie générale, elle prenait le premier rang pour la géographie particulière et topographique. La grande carte de France de Cassini, et la carte dite *des Chasses*, ont été en Europe les premiers modèles en ce genre et sont encore les plus considérables et les plus parfaites qui existent. La nouvelle carte de France, refaite avec tant d'exactitude et gravée avec une si grande perfection; les belles cartes du dépôt de la marine; enfin les atlas des voyages récens des Français dans le Grand-Océan, placent les ingénieurs géographes et hydrographes, et les graveurs de cartes, en France, au premier rang de ceux dont l'Europe peut se glorifier. Dans ces derniers temps on a publié en Angleterre de belles cartes de la Méditerranée, des côtes peu connues de l'Afrique (fruit de plusieurs années de travaux du capitaine Owen). Ces cartes, et la mappemonde de Gardner, et les belles cartes géographiques et nautiques qui accompagnent les voyages en Asie, en Amérique, dans l'Inde, dans la presqu'île au-delà du Gange, démontrent que par leur position les Anglais sont à portée de publier les cartes qui renferment les matériaux les plus neufs et les plus importans pour l'avancement de la science. On doit leur rendre cette justice qu'ils mettent un louable empressement à user de leurs avantages à cet égard; mais en même temps l'intérêt de la vérité nous force à dire que leurs productions hâtives, depuis la mort de Rennell, n'ont pas la perfection de plusieurs de celles que l'on voit paraître sur le continent, et que leurs géographes sont inférieurs, pour le savoir et la critique, à ceux d'Allemagne et de France; que même leurs cartes ne soutiennent pas toujours la comparaison, non-seulement avec celles de ces deux pays, mais même de l'Italie, sous le rapport de l'exactitude et d'un dessin propre à bien figurer tous les accidens

du terrain. Pour preuve de ces assertions nous citerons pour l'Allemagne le beau globe pneumatique de Grimm (Berlin, 1832), accompagné d'une notice *; les cartes d'Asie de M. Berghaus, accompagnées d'une savante analyse **; la carte d'Allemagne que M. Reymann publie à Berlin, commencée en 1806, et dont les dernières feuilles offrent des progrès si remarquables dans l'art de figurer sans confusion les plus petits détails d'un sol accidenté *** : cette carte se composera de 342 petites feuilles; il y en a 126 qui ont paru. Pour l'Italie, nous mentionnerons la carte de la Toscane, en 4 feuilles, publiée en 1830 par Giovanni Inghirami; le duché de Parme, en 9 feuilles, publié en 1828 par l'institut géographique de Milan; la Lombardie enfin, mise au jour en 1833 par l'état-major autrichien. Quant à la France, nous citerons les 24 feuilles qui ont déjà paru de la nouvelle carte de France; les 15 feuilles des anciens départemens de la rive gauche du Rhin; la carte de Corse en 8 feuilles; celle de la Morée et plusieurs autres. Les belles cartes hydrographiques des Beautemps-Beaupré, des Freycinet, des Duperrey, des d'Urville, des Gauthier, des Laplace, des Roussin, des Berard; puis enfin les grandes cartes d'Amérique et l'atlas de Brué, trop tôt enlevé à la science; les travaux nombreux de M. Lapie, ses globes, ses atlas, et surtout sa Turquie d'Europe, en 16 feuilles, son Égypte, en 2 feuilles, ses Iles-Britanniques, en 6 feuilles, sa régence d'Alger, en 2 feuilles, sa Russie d'Europe, en 6 feuilles. Toutes ces productions remarquables démontrent qu'en géographie, comme dans beaucoup d'autres branches des sciences exactes et historiques, les Français n'ont rien à envier aux autres peuples. W-R.

CARTÉSIANISME, *v.* Descartes.

CARTHAGE. La langue, les mœurs, la religion de Carthage différaient essentiellement de la langue, des mœurs et de la religion de la Grèce et n'avaient pas plus de rapport avec la civilisation romaine. La politique égoïste de cette cité et sa haine profonde pour tout ce qui n'était pas elle-même, l'avaient rendue odieuse à tous les peuples. Elle était comme en dehors de l'humanité, et l'observation pénétrait rarement jusque dans son sein. De là le silence qui a succédé à la destruction de ses monumens; les souvenirs périrent avec eux parce qu'ils n'étaient conservés qu'au sein même de la ville détruite. Nous n'avons plus guère que quelques médailles, des inscriptions, une traduction grecque du périple de Hannon, puis les traités conclus avec Rome et Philippe de Macédoine, et enfin quelques fragmens du livre de Magon sur l'économie rurale, que nous retrouvons épars dans les auteurs romains. Voilà tout ce qui nous reste sur cette grande nation; mais la Grèce et Rome, bien qu'elles ne nous entretiennent pas de Carthage de manière à présenter une histoire suivie de ses institutions, nous instruisent cependant assez pour que des recherches consciencieuses, des rapprochemens ingénieux recomposent un ensemble satisfaisant, et, si nous ne pouvons porter nos regards sur Carthage même, du moins le reflet de sa gloire brille encore sur les monumens romains.

Les Phéniciens, les plus anciens navigateurs, avaient créé des établissemens sur la Méditerranée depuis plusieurs siècles, quand Tyr, l'une de leurs cités les plus florissantes, fonda Carthage qui devait les surpasser toutes en prospérité. Les premières colonies en Numidie remontent à 1490 ans avant J.-C.; Tartessus, Gades, Hispalis s'élevèrent en Espagne les unes après les autres, et bientôt le nombre des villes phéniciennes dépassa 200. Ce qui attirait principalement les commerçans, c'était l'exploitation des mines d'or et surtout d'argent, qui pendant plus de mille ans encore enrichirent Carthage. Les Phéniciens occupèrent les Baléares, la Sardaigne, la Sicile, les contrées à l'ouest de la Petite-Syrte, et ils poussèrent leurs conquêtes commerciales jusque sur la côte occidentale de l'Afrique.

Carthage, d'abord colonie, se déclara bientôt indépendante. Elle était du nom-

(*) *Erlæuterung zu dem pneumatisch-portativen Erd-Globus*, Berlin, 1832.

(**) *Asia, Sammlung von Denkschriften in Beziehung auf die Geo-und Hydrographie dieses Erdtheils von Heinrich Berghaus*, Gotha, 1832.

(***) Cette carte se composera de 342 petites feuilles, dont 126 seulement ont paru.

bre de ces colonies auxquelles donnèrent naissance des troubles intérieurs. Il ne faudrait pas accorder trop de confiance à la tradition poétique recueillie par Virgile, et même, il faut le dire, appuyée sur le témoignage de quelques historiens (Just. XVIII). Il n'est pas bien avéré que Didon se soit enfuie de Tyr à la suite du meurtre commis par Pygmalion, son frère, sur son époux Sichée ou Acerbas. C'était le grand-prêtre du temple d'Hercule, l'oncle de Pygmalion. Celui-ci comprenait l'infériorité de sa position; il savait fort bien qu'il ne régnait que par la volonté d'un prêtre et que l'existence de son oncle compromettait son règne. Au milieu de ces divisions politiques, on conçoit pourquoi Didon fut suivie d'une grande partie de la nation et notamment de beaucoup de sénateurs. Elle aborda à Chypre; le grand-prêtre de Jupiter l'accompagna et devint le fondateur du sacerdoce dans le nouvel état. Pour accroître la population dans la colonie, on enleva 80 femmes du temple d'Astarté.

Parvenue en Afrique et soutenue par les Phéniciens qui s'y étaient établis plus anciennement, et surtout par ceux d'Utique, Didon obtint des Libyens un territoire situé le long du golfe compris entre les promontoires d'Apollon et de Mercure. C'est là que, l'an 878 avant J.-C., fut fondée Carthage; la citadelle de Byrsa en fut le noyau.

Bientôt le commerce attira dans la nouvelle ville beaucoup d'indigènes qui prirent droit de cité. Hiarbas, le prince des Maxitains ou Maxyi, sur le lac Triton, voulut épouser Didon pour régner sur la colonie; mais, fidèle au vœu de ne s'unir à aucun homme après Acerbas, elle le refusa, et quand de la prière il en vint à la menace, elle périt sur le bûcher plutôt que de céder à sa poursuite. D'un autre côté, dès que les Carthaginois se virent puissans, ils refusèrent le tribut au moyen duquel ils avaient été reçus dans le pays. Les guerres qui en résultèrent étendirent la domination de Carthage, d'une part jusqu'à Cyrène, de l'autre jusqu'à l'Océan. Le premier nom de guerrier que l'histoire prononce est Malchus: il porta ses armes en Sicile et soumit à sa patrie une partie de l'île; mais ayant été vaincu en Sardaigne par les habitans qu'il voulait soumettre, il fut exilé, ainsi que ce qui restait de son armée, usage barbare qui se maintint pendant toute la durée de la république. Les bannis voyant que toutes leurs supplications ne pouvaient les faire rappeler, firent le siége de Carthage; ils interceptèrent les communications entre la ville et le pays et mirent la première dans un état de dénument voisin du désespoir.

S'étant rendu maître de la ville, Malchus y régna avec une cruauté inouïe. De 550 à 500 il eut pour successeur Magon, que l'on regarde justement comme le fondateur de la puissance de Carthage, parce qu'il y introduisit une discipline sévère et qu'il administra l'état en conscience; il paraît que, jusqu'en 395, sa maison fut dominante : c'est d'elle que sortirent tous les généraux qui soumirent l'Afrique et conquirent la Sicile, la Sardaigne, les Baléares et une partie de l'Espagne. C'est au temps de Magon qu'eurent lieu les événemens les plus mémorables dont l'histoire de cette période fasse mention: telles sont les guerres commerciales contre les Phocéens et les Étrusques, tel est le traité avec Rome et l'établissement de comptoirs sur les côtes occidentales de l'Afrique et de l'Espagne.

En Corse, de même qu'en Sicile, les Carthaginois avaient à combattre, outre les indigènes, les colons grecs; car dès l'an 561 avant J.-C. les Phocéens avaient fondé Alalia sur la côte nord-ouest de l'île. Vingt ans plus tard, des Phocéens chassés par les Perses vinrent s'y réfugier et se confondirent avec les premiers colons; mais 5 ans après leur établissement, les Étrusques et les Carthaginois s'unirent contre eux. La flotte combinée de ces deux puissances se composait de 120 galères qui furent battues par les Grecs, dont les forces navales étaient cependant moindres de moitié. L'événement eut lieu l'an 536 avant J.-C.; mais la victoire coûta si cher aux vainqueurs que, comprenant l'impossibilité de soutenir un second choc, ils embarquèrent leurs femmes et leurs enfans et se ren-

dirent les uns à Regium, les autres à Marseille. C'est la première bataille navale dont parle l'histoire; il ne paraît pas que dans ces temps-là Carthage eût acquis une grande prépondérance dans la Méditerranée. On ne la voit point former d'établissemens sur ses côtes, et il y a lieu de penser qu'elle eut rarement l'avantage dans les combats qui durent suivre cette première action. Justin dit formellement que les Marseillais, les constans adversaires des Carthaginois, furent souvent vainqueurs et qu'ils dictèrent la paix.

Quand Rome eut fondé Ostie elle étendit aussi son commerce vers les côtes occidentales de la Méditerranée. Ce fut sous l'empire de ces circonstances que fut conclu le traité d'alliance de Rome avec Carthage. On fixe les limites que la marine romaine ne devra pas dépasser, on prescrit certaines formalités pour la vente des marchandises, on donne au négociant la garantie d'un officier public dont l'intervention est nécessaire dans toutes les affaires. Dans la partie carthaginoise de la Sicile, les Romains auront les mêmes droits que les Carthaginois eux-mêmes. Le principal but des Carthaginois, en concluant ce traité, était d'exclure les Romains de leurs ports de l'Orient et notamment des deux Syrtes. Il est probable que ce fut à cette époque que Carthage suivit, au-delà des Colonnes d'Hercule, la route que lui indiquaient les courses maritimes des Phéniciens. Le Périple de Hannon déposé dans le temple de Saturne, nous est parvenu traduit en grec; malheureusement nous ne sommes plus aussi bien informés sur les découvertes de Himilcon, le long des côtes de l'Espagne et de la Gaule, l'inscription qu'il avait faite ayant péri sans laisser de souvenirs. Mais Hannon partit avec 60 vaisseaux et une population de 30,000 ames, hommes et femmes; après avoir franchi les Colonnes d'Hercule, il fonda dans une grande plaine la ville de Thymiaterium; puis il navigua vers l'ouest et bâtit sur le promontoire de Soloé un temple consacré à Neptune. On croit qu'il pénétra ensuite dans le pays appelé aujourd'hui Safy et que c'est là qu'il fonda les villes appelées dans le Périple Teichos, Gytte, Acra, Melit[...] Arambe; l'île de Cérée à l'embou[...] d'un fleuve pourrait être Santa-[...] Il est évident, d'après le détail de la [...]vigation de Hannon, qu'il arriva d[...] au Sénégal et à la rivière de Gambie. [...]thage et Marseille nous apparaissent [...] l'antiquité comme les seules républi[...] où l'esprit des découvertes ait é[...] les bornes de la science.

Maintenant jetons un coup d'œi[...] *l'organisation intérieure*, sur *la co[...]tution*, *le commerce*, *la civilisati[...]* cette grande cité marchande. Au su[...] territoire de Carthage s'étendait jus[...] lac Triton qui était en communic[...] avec la mer au moyen d'un canal. [...] Cyrène, la limite était sur le rivage [...]tal de la grande Syrte, les *Aræ Pi[...]norum* et la *Turis Euprantus*. A l'o[...] le territoire n'avait point de limites [...]taines et se confondait avec les état[...]mides avec lesquels on vivait sur un [...] d'alliance, mais qui ne payaient [...] toujours le tribut. Du reste toute la [...] jusqu'à Cadix était semée de colo[...] Scylax dit formellement que tou[...] ports de la Libye vers l'Espagne a[...] appartenu à Carthage. Tous ces p[...] peuvent diviser en trois classes: [...] sujets: ce sont les Libyens ou Liby[...]niciens; 2° les habitans des anc[...] villes alliées des Phéniciens; 3° le[...]pulations nomades. Les Libyens [...]paient le territoire proprement dit [...] le lac Triton et la petite Syrte d'une [...] et la Numidie de l'autre. Ils étaient [...]culteurs comme ceux de Cyrène et [...] les Égyptiens. Ce sont leurs abon[...] récoltes qui approvisionnaient les [...]breuses armées de Carthage. Héro[...] distingue trois peuples différent[...] Maxyens à l'ouest du lac Triton; [...] d'eux les Zauécères, dont les fe[...] combattaient sur des chars, ce qu[...] donner lieu à la tradition des Am[...] du lac Triton; le troisième peup[...] celui des Gyzantes ou Byzantes. [...]gués peu à peu, ces peuples ap[...] avec le temps le phénicien: aussi l[...] ils appelés Liby-Phéniciens. To[...] ils se montraient impatiens du jo[...] comme Rome fondait des colonies [...] pour assurer sa puissance, il fall[...]

Carthage recourût à ce moyen pour les contenir.

Les villes phéniciennes antiques comme Utique, Leptis, Hadrumète, Hippo-Zarytus, étaient la plupart bien fortifiées et avaient d'excellens ports. A l'exemple de leurs métropoles de Phénicie, elles composaient une sorte de fédération plutôt alliée que sujette de Carthage, dont cependant il leur fallut bien reconnaître la suprématie. Ces contrées étaient riches en grains, en pâturages, en troupeaux. Telles n'étaient point les terres comprises entre les deux Syrtes: leur stérilité ne permettait point l'établissement de colonies; on n'avait donc aucun moyen régulier de contenir les populations nomades et de les astreindre au tribut. Les habitans de la Numidie et de la Mauritanie étaient les plus difficiles à soumettre. Leur pays était coupé par des montagnes et sillonné par des fleuves; leur principale force consistait dans une cavalerie endurcie à toutes les fatigues: aussi les Massyliens de Massinissa, et les peuples de Syphax ne furent pas moins dangereux à Carthage que Rome elle-même. Les colonies du nord vers l'Espagne eurent principalement pour but le commerce d'entrepôt avec cette contrée. Nous citerons celles que l'on appelait *Metagonitiques*, parce qu'elles étaient près du promontoire Metagonium vis-à-vis de Carthage. Les Grecs donnèrent le nom de *Metagonitis* à toute la côte septentrionale d'Afrique; Scylax désigne comme carthaginois tous les ports depuis la grande Syrte jusqu'aux Colonnes d'Hercule.

En terre ferme, Carthage ne s'établit qu'en Espagne. Les anciens Phéniciens déjà voguaient vers ces contrées: Cadix, colonie de Tyr, s'était élevée à une grande prospérité; elle était la capitale de toutes les villes de la riche Turdetanie. Attaquée par les indigènes, elle fut plus d'une fois défendue par Carthage. Toutefois celle-ci demeura long-temps fidèle à son principe de ne pas conquérir plus qu'elle ne pouvait défendre de territoire, et ce ne fut que dans la suite, quand les guerres contre Rome l'eurent privée de la Sicile et de la Sardaigne, que les conquêtes de Carthage s'étendirent en Espagne. On comprit de quel avantage seraient les soldats ibères pour les armées sans cesse prêtes à marcher contre Rome. Les mines d'Espagne seules purent donner à Carthage les moyens de soutenir si long-temps la guerre contre Rome. Himilcon, ainsi que nous l'avons dit, créa des colonies en dehors des Colonnes d'Hercule, sur la côte occidentale. Il est hors de doute que Madère, sur la côte d'Afrique, ne leur ait appartenu. Les Étrusques essayèrent d'y conduire une colonie, mais les Carthaginois les en empêchèrent; ils défendaient même à leurs propres citoyens de s'y établir, se réservant d'y transporter leur cité elle-même, si jamais Carthage venait à succomber sous un ennemi puissant. C'est ce fait qui a donné lieu, sans doute, à l'absurde opinion que les Carthaginois auraient découvert l'Amérique.

La constitution de Carthage ne nous est guère connue que par des fragmens d'Aristote et de Polybe; elle paraît avoir été formulée d'après celle de Tyr. L'aristocratie est assez ordinairement dominante dans les états commerçans. Malchus, Hannon, Bomilcar firent d'infructueuses tentatives pour le renversement de ce système. Les grands avaient trop d'influence et de richesses pour n'en pas triompher; d'ailleurs le peuple avait aussi sa part de liberté qu'il tenait à conserver. La souveraine puissance était exercée par deux suffètes (choffetim), que l'on compare tantôt aux rois de Sparte, tantôt aux consuls romains. Cette magistrature existait aussi à Cadix et dans les autres colonies phéniciennes. Les Grecs appelaient les suffètes βασιλεῖς ou πρωτεύοντες, les Romains disaient *reges*, ou *consules*, ou *dictatores*. Ils présidaient le sénat; souvent aussi ils présidaient aux débats judiciaires et commandaient les armées. S'il est quelquefois parlé d'un seul suffète, ce ne peut être que pour des cas rares et exceptionnels, et à raison de fonctions qui ne pouvaient être remplies que par un seul. Nous ne savons rien de la durée des fonctions des suffètes. Aristote est si bref que l'on ne pourrait même rien inférer de ce qu'il les compare aux rois de Sparte. Ce n'est que par voie d'induction que l'on peut croire

que les fonctions de suffète n'étaient pas conférées à vie.

Dans l'ordre hiérarchique, les prêtres et les chefs militaires venaient immédiatement après les suffètes. S'il fallait démontrer l'importance de la religion dans l'état, les exemples ne marqueraient pas. Nous citerions Carthalo, le fils du suffète Malchus, envoyé à Tyr pour apporter la dîme à Hercule; nous rappellerions la sanglante superstition qui faisait sacrifier à Saturne des centaines d'enfans, la fondation de monumens dans les temples, et notamment les inscriptions qui perpétuaient le souvenir des Périples de Himilcon et d'Hannon; enfin nous dirions de combien de considération jouissaient dans les armées les devins qui se mêlaient aussi de toutes les affaires importantes. Les suffètes étaient souvent chefs militaires : tel Hannon quand il alla fonder les colonies d'Afrique; tel Annibal, fils de Giscon, et beaucoup d'autres; mais en général il y avait séparation de pouvoirs. Dans la nomination des uns et des autres on avait égard au mérite, à la naissance et à la richesse. D'abord les élections appartenaient au sénat, et ce n'est qu'à une époque de décadence que ce droit fut exercé par le peuple. Les chefs militaires étaient investis d'une puissance souveraine; néanmoins on voit parfois des sénateurs les accompagner et prendre part aux délibérations du conseil de guerre. Le sénat est quelquefois consulté sur un plan de campagne et c'est lui qui prononce le rappel et la disgrace des généraux.

L'administration et le gouvernement paraissent avoir résidé dans le sénat. Sans doute il fut originairement composé des chefs de famille venus de Tyr, et leurs descendans se recrutèrent sans doute ensuite parmi les hommes remarquables par leur position ou leur mérite. Si ce corps se fût incessamment renouvelé, si ses fonctions n'eussent été que temporaires, il ne serait jamais parvenu à ce haut degré de puissance. On pense, d'après les nombreuses députations du sénat, d'après les commissions prises dans son sein, qu'il devait avoir plus de 300 membres. Quand il y avait accord entre les suffètes et le sénat, la résolution avait
force de loi; quand il y avait diss
ment, on portait l'affaire devant le
ple. On voit que la souveraineté d
peuple était rarement exercée, mais
saurait la nier; les témoignages d'
tote et de Polybe sont formels. Le
mier va jusqu'à appeler Carthage
démocratie; peut-être le peuple c
mait-il par une ratification les choix
par le sénat.

La constitution avait un danger
grand à courir de la part de l'arist
tie, toute puissante par la prépondé
du collége des cent qui paraît av
institué à l'époque où la mais
Magon devint dangereuse pour la
blique. Comme les éphores de Sp
les centumvirs avaient le droit d
mander compte aux généraux de
commandement, et ils en usèrent
vent avec une dureté blâmable,
diguant les amendes, les exils, les
damnations à mort; le malheur à
yeux devenait crime, et l'on n'a
oublié comment le grand Anniba
même fut traité par eux. Que l'on
pare à cette injuste sévérité la mag
mité de Rome remerciant Varron d
voir point désespéré du salut de la
blique, quoiqu'elle fût près de pér
sa faute. Les centumvirs paraissent
fait partie du sénat, mais ils étaien
par les pentarchies qui formaient la
velle aristocratie de Carthage. Dans
gine, les centumvirs n'étaient nomm
pour un an, mais dès le temps d'A
ils sont magistrats à vie, et leur pui
est imposante et pour le peuple et
le sénat. Ils s'étaient adjugé aussi
ministration de la fortune publiq
sorte qu'ils tenaient en leurs mains
neur et les intérêts pécuniaires d
toyens. Il est probable que le *præ
morum* ou juge des mœurs faisait
partie de ce collége. Il se pourrait
que la qualité de *prêteur* donnée
nibal par Polybe et Tite-Live ne
fiât autre chose sinon que ce
homme était à la tête des centu
Leur chef seul aurait pu mettre un
à leur despotique puissance.

A Rome, les principales ressour
l'état consistaient dans le patriotis
le dévouement des citoyens; à Cart

l'argent était tout et la fortune aplanissait le chemin des honneurs : aussi cherchait-on principalement à s'enrichir. Il n'est pas douteux que l'usage de battre monnaie n'y fût très anciennement établi; cependant la plupart des médailles puniques nous viennent des colonies carthaginoises. Le commerce se faisait principalement par échange ; les magistrats ne recevaient point de traitemens: les soldats étaient presque toujours payés en nature; il n'y avait donc pas une grande masse de numéraire en circulation. C'est ce que prouverait au besoin un passage du dialogue d'Eschine sur les richesses : il parle d'un signe représentatif qui tenait lieu de monnaie et que l'on enveloppait dans un petit morceau de cuir en le cachetant mystérieusement; mais Eschine ajoute qu'on ignorait ce qu'il y avait dedans et que ce qui faisait la richesse de Carthage valait à peine les pierres des montagnes. Les revenus consistaient en produits naturels imposés comme tribut aux provinces, en deniers comptant payés par les villes sujettes; les impôts étaient fort lourds, et dans les circonstances difficiles on les élevait quelquefois jusqu'au double, non sans exciter le mécontentement des classes ou des peuples soumis au tribut. Les douanes et les octrois, surtout dans les villes frontières et dans les ports, faisaient une branche considérable du revenu public, et ils s'élevèrent au-dessus de la valeur du tribut lorsque Carthage eut perdu une partie de ses provinces. Une autre ressource, c'était l'exploitation des mines d'Espagne et notamment celles de Carthagène (*voy.*), assez fécondes en argent. Les avantages du commerce étaient très grands même pour l'état. Heeren (dans le second tome de ses excellentes *Idées*) parle encore de la piraterie, comme d'une troisième branche de revenu; mais son opinion à cet égard repose sur des autorités peu sûres. En général il faut bien distinguer entre les sources d'où nous viennent les renseignemens et ne jamais oublier qu'Aristote, par exemple, nous parle de Carthage florissante, et Polybe de Carthage en décadence.

Forces militaires de Carthage. Dès l'origine cette cité se vit obligée de soutenir des luttes sanglantes, et quand elle eut étendu son commerce de Cyrène à l'île de Cerné sur les côtes occidentales d'Afrique, quand elle eut acquis des possessions en Espagne, en Sardaigne, en Sicile, dans les îles Baléares, etc., il fallut bien entretenir des armées et une marine militaire qui pût tenir tête aux Grecs, aux Romains, aux Etrusques. Les Carthaginois étaient meilleurs navigateurs, et surtout meilleurs constructeurs qu'aucun des peuples leurs rivaux, et souvent d'habiles manœuvres leur donnèrent la victoire. Cependant les Romains mettaient à bord de meilleures troupes : aussi l'emportaient-ils presque toujours à l'abordage. Le port de Carthage pouvait offrir un abri à 220 vaisseaux de guerre; Utique, Hippone et quelques colonies avaient aussi de bons ports. Habituellement les flottes étaient de 130 à 200 navires; dans la première guerre punique on en voit une de 350, et le total des vaisseaux que perdit Carthage dans cette guerre s'élève à 500. D'abord on n'avait que des trirèmes, mais Aristote dit que les Carthaginois inventèrent les quadrirèmes. Les généraux de terre commandaient assez souvent en chef, mais parfois aussi ils étaient soumis à ceux de la flotte; chaque vaisseau avait son commandant, et les vaisseaux de transport avaient aussi un chef séparé de celui de la flotte.

Quant à l'armée, elle ne contenait que fort peu de Carthaginois; les garnisons, moins celle de la ville, consistaient presque toutes en troupes étrangères. Il fallait un grand homme comme Annibal pour établir quelque unité entre des mercenaires de tant de nations différentes. Ce système avait du moins cet avantage que les victoires n'étaient pas achetées au prix du sang des citoyens, et que les défaites étaient faciles à réparer tant que la république avait de l'argent. Mais d'un autre côté, comment des mercenaires pouvaient-ils combattre avec le même amour de leur cause que l'eussent fait des citoyens? Souvent ils se révoltaient pour demander impérieusement le paiement de leur solde; ils se joignirent même aux peuples de Numidie après la première guerre punique. Dans les cas

de danger, les citoyens pouvaient former un corps de plus de 40,000 hommes; ils se distinguaient par l'éclat de leurs armes. Diodore parle d'un bataillon sacré de 2,500 hommes: il y avait dans ce bataillon sacré des cavaliers, des hoplites et des soldats armés à la légère. Les Libyens étaient regardés comme faisant le second corps d'armée dans l'ordre des préséances; ils portaient des glaives et des lances plus longues. Puis venaient les Gaulois et les Espagnols : ceux-ci portaient des vêtemens blancs bordés de rouge et des pelisses; leur bouclier était léger, leur casque d'airain surmonté de panaches rouges. Les Gaulois étaient moins bien vêtus et moins disciplinés. Il y avait de plus des Liguriens, des Campaniens, et dans la suite les Grecs même prirent du service dans les armées de Carthage. Les frondeurs baléares composaient presque toujours l'avant-garde. On rapporte que ces insulaires étaient exercés à la fronde dès leur enfance et qu'on ne leur donnait à manger que quand ils abattaient leur pain placé au haut d'une perche; rien ne résistait à la vigueur avec laquelle ils lançaient des balles de plomb qui enfonçaient casques et cuirasses. Ils avaient chacun trois frondes: l'une à la main, une seconde pendant au col, une troisième nouée autour du corps. Ils étaient ordinairement précédés par les éléphans. Dans les premiers temps, Carthage se servait aussi de chars armés de faux: elle en eut 2,000 dans la guerre contre Agathocle. Les cavaliers numides étaient répartis sur les ailes de l'armée; on les a comparés aux Parthes et aux Cosaques. Ils n'étaient pas uniquement Numides: les Massyliens, les Massagyliens, les Maurussiens, les populations nomades des Syrtes, et surtout les Lotophages et les Nasamones, fournissaient de nombreux contingens. En marche, les Carthaginois et les Libyens étaient en avant, les Numides en arrière, les Espagnols et les Gaulois, ainsi que les autres mercenaires, étaient entre eux; une discipline sévère était observée dans les camps, qui paraissent avoir été construits absolument comme ceux des Romains. Aristote dit qu'il était défendu d'y boire du vin; mais il ne faudrait pas prendre cette indication d'une manière trop absolue : toire, et notamment celle du siége d racuse, la démentirait. Il était diffic faire accorder entre eux des homm ne se comprenaient pas, et c'est c explique les fréquentes desertio cette guerre terrible qui dura plus ans et que Carthage eut à soutenir tre ceux qui avaient d'abord com pour elle.

Commerce. Carthage voulait co ver le monopole du commerce : a vit-on tenir ses colonies dans un é stricte dépendance, et d'autre part a ter beaucoup de mystère dans ses o tions; de là ces prohibitions dans le avec Rome de naviguer au-delà des S On ne voulait pas que les transa commerciales avec l'intérieur du pussent avoir d'autres intermédia fallait que Carthage en demeurât l'e pôt. Les relations des Syrtes s'éten jusque dans la Haute-Égypte, à Th c'est là qu'Hérodote recueillit des r gnemens sur l'intérieur de l'Afriqu peut-être interrogea-t-il des marc carthaginois; ils allaient sans dout oasis appelées Augila et Ammo Hérodote dit positivement que les mones venaient faire la récolte de tes à Augila, et des Cyrénéens lu prirent que les Nasamones visitaient l'Ammonium. On peut conclure d sertions de cet historien que les Ca ginois pénétrèrent assez loin dans rieur de l'Afrique et notamment d Fezzan (Fazania). Il faut qu'il ait une route de caravanes conduisa puis le pays des Lotophages chez le ramantes qui habitaient alors le zan. Cela est d'autant plus vraisem qu'aujourd'hui encore il y a une ro ce genre qui part de Tripoli, situe l'ancien pays des Lotophages, et qu la même direction. Ce qu'on che dans ce pays, c'était principaleme esclaves éthiopiens; de nos jours on encore la chasse aux nègres. On en portait aussi des pierres précieuse les Carthaginois vendaient en si g quantité dans le nord et dans l'oues ces pierres furent appelées de leur (*Quos et carchedonios vocant*, Pline, *propter opulentiam Carth*

magnæ). Comme dans ce passage Pline nommait les Garamantes, on ne saurait contester que Carthage ne fût en relation de commerce avec eux.

Quant au commerce maritime, il n'y a point de doute que vers le sud il n'ait atteint les côtes de Guinée, et vers le nord les îles Cassiterides (*voy.*) et les contrées d'où l'on tirait l'ambre. Le commerce de la Méditerranée s'étendait de Tyr à l'Espagne et se faisait principalement en Sicile et dans les ports de l'Italie. Il ne paraît pas que Carthage ait jamais eu de rapports de commerce avec Marseille, et l'inimitié de cette cité l'a sans doute tenue éloignée des côtes méridionales de la Gaule.

Les objets d'exportation consistaient surtout en produits territoriaux, en articles obtenus par le commerce de terre. Les Carthaginois approvisionnaient de vins Cyrène, les Baléares et l'Afrique occidentale; ils les achetaient en Italie et en Sicile ainsi qu'en Espagne; ils faisaient aussi le trafic des huiles et des grenades; on cite encore le silphium, le ladanum et le nard, qu'ils allaient porter à Cerné en échange de peaux de bêtes et d'ivoire. Nommons encore le fer de l'île d'Elbe, l'alun de Lipara, l'étain du Nord. Le commerce de l'or présente des particularités fort singulières. Les Carthaginois se rendaient, dit Hérodote, sur une plage au-delà des Colonnes d'Hercule; là ils débarquaient leurs marchandises, allumaient un feu qui produisait de la fumée et retournaient s'embarquer: à la vue de la fumée les indigènes accouraient, déposaient leur or à côté des marchandises et s'éloignaient. Puis les Carthaginois revenaient, et s'il leur paraissait qu'il y avait assez d'or ils l'emportaient; au contraire, s'ils n'en jugeaient pas ainsi, ils retournaient de nouveau à leurs vaisseaux jusqu'à ce que les indigènes eussent placé assez d'or à côté des marchandises. Réciproquement on apportait à ce trafic beaucoup de bonne foi et l'on ne touchait ni à l'or ni aux marchandises que l'on ne se fût préalablement trouvé d'accord. Un voyageur moderne rapporte que le commerce se fait encore de la même manière entre Maroc et les habitans de Tombut. Comme le Périple de Himilcon ne s'est pas conservé, nous ne savons pas comment se faisait dans le nord et dans l'ouest de l'Europe le commerce de l'ambre et de l'étain. Les Phéniciens avaient fondé beaucoup de colonies de ce côté et les Carthaginois les avaient visitées à leur tour. L'étain était produit par l'Espagne septentrionale, les Cassitérides (les îles Sorlingues) et la Bretagne. Diodore nous apprend que les Carthaginois pénétrèrent jusque là; les Bretons conduisaient leur étain sur une petite île appelée Ictis, où les Carthaginois l'embarquaient. Les Marseillais aussi faisaient ce commerce, mais plus péniblement, en traversant la Gaule l'espace de 30 jours de marche. Il y a tout lieu de croire que les Carthaginois, ainsi que leurs prédécesseurs les Phéniciens, pénétrèrent jusque dans la Baltique, et certes ils n'auront pas cédé en audace et en habileté à Pythéas, qui, l'an 320 avant J.-C., avait visité ces contrées. Le trafic des peaux et des pelisses se faisait d'une part avec les îles britanniques, de l'autre avec la côte d'Afrique : aux Bretons on portait en échange du sel, des vases de terre; aux Africains du vin, des toiles d'Égypte et des tissus fabriqués avec beaucoup d'art. Un Grec appelé Polemon a même fait un traité sur les procédés employés par les Carthaginois; les étoffes de l'île de Malte étaient préférées à celles de Sidon. L'art du teinturier n'était pas moins perfectionné. Enfin le commerce des esclaves et notamment la vente des nègres, des prisonniers de guerre et des Corses, produisait de grandes richesses. Dans la seconde guerre punique Asdrubal put acheter jusqu'à 5,000 esclaves à la fois.

Religion. La religion de Carthage a été l'objet d'un magnifique ouvrage de l'évêque danois Munter (2ᵉ édit., Copenh., 1821, in-8°). Les idées religieuses des Phéniciens n'étaient ni aussi libres ni aussi poétiques que celles des Grecs; leurs conceptions et leurs croyances étaient empreintes d'un caractère sombre, terrible. Carthage ne sépara point sa religion de celle de la métropole; la religion fut de tout temps le lien le plus puissant entre l'une et l'autre. C'était cet antique culte des astres et du feu qui régnait dans tout l'Orient. Hérodote nous dit des

Perses qu'ils sacrifiaient au soleil, à la terre, à la lune, au feu, à l'eau, aux vents, et qu'ils apprirent des Assyriens et des Arabes à sacrifier aussi à Uranie; toutefois cette religion prenait chez chacun des peuples qui la pratiquaient un caractère particulier. Chez les Carthaginois, l'importation de croyances étrangères n'a jamais altéré le fond de la religion. Ainsi les dieux de la Grèce et ceux de la Libye n'apparaissent dans leur histoire que comme des modifications des divinités phéniciennes.

Le nombre des dieux carthaginois parait avoir été déterminé par celui des puissances de la nature, ainsi que leur rang entre eux. Le premier était celui du soleil et du feu sous les noms de Baal, Moloch, Kronos, Saturne, Apollon, Melkarth ou Hercule; Astarté, deesse de la lune et de la terre, lui était adjointe comme force qui conçoit et produit. Esmun ou Esculape présidait à l'air, élément conservateur de tout ce qui est créé; il était naturel aussi que le dieu de la mer fût invoqué par les navigateurs quand ils allaient au loin fonder des colonies. Les Phéniciens considéraient le dieu de la nuit comme un fils de Kronos (du temps), et probablement les Carthaginois avaient la même croyance. Il n'est pas surprenant que ceux-ci aient accordé des honneurs divins à Didon, leur fondatrice, à Hamilcar qui périt sur le bûcher dans Himère, aux Philænes qui se sacrifièrent à la patrie, enfin au héros Iolaüs révéré dans la Sardaigne, leur principale province. Les divinités étrangères qui étaient le plus en faveur chez eux, Cérès et Proserpine venues de Sicile, prenaient rang après les divinités indigènes, et n'avaient pas même de temple.

Ainsi que Jehovah et Jupiter, Baal (le seigneur), ou Moloch (le roi), ou Belsamen (le roi du ciel), était terrible, et l'on ne prononçait pas son nom. La course du temps se lie à la marche du soleil: aussi les Romains l'appelèrent Saturne, les Grecs Kronos. Apollon n'était qu'une autre forme de la principale divinité; néanmoins il avait à Carthage un temple particulier, car on le regardait comme le dieu des négocians grecs qui demeuraient à Carthage ou y venaient trafiquer. On n'est point sûr de l'identité de Melkarth et de Baal que les anciens regardent aussi comme une divinité astronomique. Il est impossible que les fêtes annuelles célébrées dans toutes les colonies grecques ne l'eussent pas été en l'honneur de Baal que les Grecs parfois traduisent par Ἡρακλῆς, et cependant c'est bien à ce Melkarth-Hercule considéré comme divinité solaire, que s'adressait cet hommage; on allumait un grand bûcher, ce qui signifiait le soleil se consumant luimême et renouvelant sa course. Une médaille de Tarse nous le représente sous la forme d'un aigle qui s'envole, et Dion Chrysostôme nous apprend que c'est l'apothéose d'Hercule qui se brûla après ses douze travaux, les douze mois; scène qui, chez les Grecs, avait pour théâtre le mont OEta. C'est la raison pour laquelle Tyr et ses colonies comptaient Hercule comme une divinité principale; on lui offrait la dîme du butin; dans la malheureuse campagne contre Agathoclès, les Carthaginois renouvelèrent leurs sacrifices à Baal, et ils envoyèrent à Tyr pour apaiser Hercule. Il paraît donc qu'il y avait identité entre Baal et Melkarth, qui pouvait être une incarnation particulière du soleil, une puissance présidant au commerce et à la guerre. A Carthage, on immolait à Baal des victimes humaines; Kronos, Saturne, dévorait ses enfans. Convaincus que ces victimes lui étaient agréables, ses adorateurs lui vouaient, en temps de famine ou de peste, leurs plus beaux enfans et même des hommes adultes et des femmes, mais surtout des prisonniers de guerre. La terrible statue du dieu était debout, les bras étendus vers l'ouverture d'un four où brûlait le feu sacré: on plaçait sur ces bras les victimes, et ils roulaient dans le brasier, tandis qu'une bruyante musique couvrait leurs cris; les lois défendaient à leurs mères le moindre signe de douleur. L'usage s'était introduit d'acheter pour ce cruel usage des enfans d'esclaves; mais lorsqu'on vit Agathoclès menacer l'existence de Carthage, on condamna cette innovation, et d'un seul coup 200 enfans des plus riches familles furent livrés à Baal. On rapporte que 300 pères soup-

connés d'avoir ainsi sauvé leurs enfans, se précipitèrent eux-mêmes dans les flammes. Cette coutume dura autant que Carthage elle-même. En Sardaigne aussi des prisonniers et des vieillards périssaient ainsi aux éclats d'un rire forcé, d'où est venu l'expression proverbiale *rire sardonique*. Ce culte jetait beaucoup de férocité dans le caractère national, mais celui d'Astarté n'était pas moins funeste aux mœurs publiques; il y a affinité entre elle et la déesse persane Mitra, l'assyrienne Mylitta, ou l'Alitta des Arabes, et les prostitutions du temple de Babylone se reproduisaient à Carthage. C'était la même divinité que Diane, que Minerve, que la bonne déesse, que Junon samienne, maltaise, lucinienne; il n'est pas douteux qu'elle n'eût un temple à Carthage, et long temps encore les ruines de celui qu'elle avait à Malte se sont conservées. Les désordres les plus grands se commettaient à Sicca, à 3 journées de marche de Carthage: là on mettait en continuelle pratique cette pensée, que la virginité des filles et la chasteté des femmes devaient être offertes en sacrifice.

Nous avons moins de données sur le culte de Neptune et d'Esculape ou Esmun, que l'on considérait comme étant l'air lui-même, et dont par conséquent le temple était toujours placé dans les lieux élevés. Quant à Neptune, il paraît, par le témoignage d'Hérodote, que c'était une antique divinité libyenne; le lion, le dauphin et le thon, lui étaient particulièrement consacrés; on précipitait les offrandes dans la mer, comme le fit Hamilcar au siège d'Agrigente lorsqu'il fut frappé d'effroi pour avoir violé les tombes grecques. Hannon éleva un temple à Mercure sur le promontoire de Soloé, et il est probable que beaucoup de colonies avaient aussi des temples consacrés à ce dieu.

L'influence de la religion sur la vie privée n'est pas douteuse, puisque tous ces noms propres, Malchus, Annibal, Asdrubal, ont rapport à quelque divinité protectrice. On priait les dieux avant d'entreprendre rien d'important; on les remerciait après le succès. De là les sermens au pied des autels, de là l'invocation des dieux dans les traités. On ne brûlait pas les morts, de peur de profaner le feu; on croyait à une autre vie; toutefois, la foule était abandonnée à des superstitions barbares; elle était d'un caractère sombre et farouche, servile envers le puissant, hautaine envers le faible. L'habitude des sacrifices humains étouffait tous les sentimens généreux, et il ne faut pas s'étonner de la barbarie des armées carthaginoises, ni de leur peu de respect pour les temples et les sépultures.

Quant à la bonne foi, on sait l'adage *punica fides;* l'esprit mercantile ne pouvait que développer cette disposition à la perfidie; et puisqu'on trompait les dieux eux-mêmes, par la substitution de victimes étrangères aux enfans qu'on promettait d'immoler, comment n'eût-on pas trompé les hommes?

La corruption dont l'exemple était donné par le culte d'Astarté était générale parmi les Carthaginois; le lien du mariage était fort relâché, et le préfet des mœurs n'aurait pu porter aucun remède à un mal propagé par le culte lui-même et favorisé par le sénat et les habitudes africaines.

Quant à la *civilisation*, elle était fort avancée. Déjà les Phéniciens avaient communiqué à leurs colons de vastes trésors de science et de connaissances usuelles: l'art du tisserand, celui de battre monnaie, la fusion des métaux, l'usage de la pourpre et du verre, la géométrie, l'astronomie et la science du navigateur. On peut croire que pendant 7 siècles d'activité et de contact avec les Grecs et les Étrusques tout cela ne se soit perfectionné; mais ce qui distinguait surtout les Carthaginois de tous les autres peuples, c'est leur prédilection pour l'agriculture qui faisait, ainsi que le commerce, leur principale occupation. Les suffètes eux-mêmes s'y livraient avec ardeur. Carthage était entourée de belles maisons de campagne, de vergers, de prairies bien arrosées. Environ 500 ans avant J.-C., Magon écrivit un traité sur l'agriculture dont il nous est resté des fragmens; cela prouve quelle importance attachaient à ce premier des arts les hommes d'état. On estimait beaucoup, chez les Grecs et chez les Romains, le

livre de Magon, et l'on consultait jusque dans les derniers temps de la république ses préceptes sur l'éducation du bétail et la culture de la vigne, des oliviers, des grenadiers, etc. Le sénat romain chargea D. Silvanus de traduire l'ouvrage.

Guevara, sans citer aucune autorité, donne quelques détails sur l'éducation des Carthaginois : il dit qu'elle durait, pour les enfans mâles, et surtout pour ceux des grands, depuis l'âge de 3 ans jusqu'à 12; que de 12 à 20 ans ils apprenaient les arts et les métiers; que de 20 à 25 ans la jeunesse était vouée au service militaire, et qu'on ne se mariait pas avant 30 ans; les femmes elles-mêmes ne pouvaient contracter cette union qu'à 25 ans. Il fallait que, dans le mois qui suivait son mariage, l'époux vint déclarer au sénat s'il voulait être prêtre ou guerrier, navigateur ou agriculteur, ou se livrer à une profession, après quoi il était irrévocablement classé. Le Carthaginois Suniatus ayant averti Denys de Syracuse, par une lettre grecque, des mouvemens de l'armée, le sénat défendit que l'on apprît désormais le grec; mais il ne paraît pas que l'on ait long-temps respecté ce décret, car Annibal se faisait suivre partout d'un Lacédémonien qui lui enseigna cette langue, et l'on prétend qu'il écrivit en grec un livre sur la campagne de Cn. Manlius Vulso en Asie. Cicéron cite un philosophe de l'académie, Clitomaque, dont le nom carthaginois était Asdrubal; il vante sa sagacité et son zèle. La littérature nationale des Carthaginois consistait surtout en traités de géographie, d'économie et d'histoire. Il y avait des bibliothèques dont le sénat romain, après la prise de Carthage, fit cadeau aux princes numides.

La *langue* carthaginoise était, comme le phénicien, une branche de la famille sémitique répandue en Asie. Elle avait donc beaucoup de rapports avec l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, mais n'était pas sans mélange de constructions et de mots libyens. Nous n'avons plus que les fragmens conservés dans la comédie de Plaute intitulée *Pœnulus*. Bellermann a essayé de les expliquer. A peine s'il est resté dans les écrits et sur les médailles quelques mots épars.

Il nous reste à donner quelques renseignemens sur la topographie de Carthage. Pour se faire une idée juste des localités, il convient de recourir à un plan et de consulter surtout le bel ouvrage de M. Falbe, consul général du Danemark, publié en 1833 (*Recherches sur l'emplacement de Carthage, suivies de renseignemens sur plusieurs inscriptions puniques inédites*, avec le plan topographique de la ville et 5 autres planches). La ville couvrait la plus grande partie de la presqu'île sur l'isthme de laquelle était bâtie Byrsa; elle avait environ cinq milles de circuit du côté de terre; à l'ouest régnait une grande ligne de rochers laissant à peine quelques passages taillés de main d'homme; au nord-ouest était l'embouchure du Bagradas (le Mezerda), et au nord-est l'île Ægimurus, ou plutôt deux écueils que rappellent deux îles autrefois habitées, presque englouties par la mer. Au nord et à l'est, Carthage était entourée par la mer; au sud, il y avait un lac à l'extrémité duquel était Tunis. Une langue de terre, ou plutôt de rocs, séparait le lac de la mer, et Scipion en voulut profiter pour garder le port. L'entrée du port, large de 70 pieds, était garantie par une chaîne que l'on étendait pour le fermer. Les négocians étrangers déchargeaient leurs marchandises sur le quai dont le port était entouré. Le port intérieur, appelé Kothon, était pour les vaisseaux de guerre et séparé du port extérieur par une forte muraille probablement assise sur une digue. Le Kothon était de forme carrée; néanmoins le côté opposé à la muraille se recourbait en demi-cercle. Immédiatement après l'entrée était une île d'où l'on pouvait observer la mer extérieure, sans que du dehors on pût remarquer ce que l'on faisait à l'intérieur. Cette île était habitée par le commandant de la flotte; il y avait des abris pour 220 navires et des magasins immenses. Le pourtour de l'île et celui du quai étaient garnis de colonnes ioniennes, ce qui formait un beau péristyle. Byrsa, la citadelle, était entourée d'une triple muraille, s'élevant comme en gradins l'une au-dessus de l'autre. L'intérieur avait de vastes écuries, des magasins et des casernes pour

300 éléphans, 4,000 chevaux et 20,000 hommes. A l'époque de sa destruction, Carthage avait, dit-on, 700,000 hommes de population. Pour la description des divers quartiers, tels que Kothon et Magaria, il faut recourir à l'ouvrage déjà cité de M. Falbe.

Le lecteur qui voudra faire une étude approfondie de tout ce qui concerne Carthage fera bien de consulter les ouvrages suivans : *Histoire de la république de Carthage*, Francfort-sur-le-Mein, 1787; *Carthago*, de Hendreich; le traité de Munter sur la religion de Carthage; l'expédition d'Annibal à travers les Alpes, par Zander; les travaux de M. Letronne sur le même sujet; les écrits de Becker sur la seconde guerre punique; les *Idées* de Heeren; le commentaire de Kluge sur le traité d'Aristote intitulé *De Politiâ Carthaginiensium;* enfin l'excellent ouvrage allemand publié en 1827 par M. Guillaume Bœttcher, sous le titre d'*Histoire de Carthage*. P. G-Y.

Nous n'avons rien à ajouter à ce savant article; seulement nous dirons qu'on a cru devoir renvoyer le récit des principaux événemens de l'histoire de Carthage au mot PUNIQUES (*guerres*) et à l'article qui sera consacré à la république romaine, rivale de la république carthaginoise. Au mot PUNIQUE nous reviendrons aussi sur la langue des Carthaginois, dont M. Hamaker, à Leyde, a fait l'objet de ses profondes recherches. Enfin nous indiquerons à nos lecteurs, comme un travail fort important à consulter, un article de M. Gesenius, dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, supplément, t. XXI, pag. 56-101. S.

CARTHAGÈNE, ville d'Espagne située dans le royaume de Murcie. Elle a un port très avantageux, dont l'entrée est protégée par une île. Carthagène fut fondée par Asdrubal peu de temps avant la guerre punique et non par Annibal, comme le dit mal à propos Appien. Polybe l'appelle Καινόπολις, Polyen *Phœnissa;* on l'a aussi surnommée *Spartaria*, à cause d'une espèce de jonc qui croît en abondance dans ses environs et que les anciens appelaient *spartum*. Nous ne tiendrons pas compte de ce que le poète Silius Italicus a dit, *Teucro fundata vetusto*. Elle était déjà bien riche quand Scipion en fit le siége, et ses mines d'argent avaient suffi à l'entreprise d'Annibal qui, avant de partir pour l'Italie, y avait pris ses quartiers d'hiver. Les forces de Scipion se montrèrent devant Carthagène en même temps par terre et par mer. Le siége fut sanglant; Scipion lui-même monta à l'assaut. Magon, qui s'était réfugié dans la citadelle, fut obligé de se rendre. Les Romains recueillirent des avantages immenses de cette conquête. Il parait que dès lors la population était fort nombreuse. Elle est aujourd'hui de 30,000 ames; il y a des chantiers, des arsenaux maritimes, des fabriques de voiles, un jardin botanique, un observatoire, une école de pilotes, etc. P. G-Y.

CARTHAGÈNE, chef-lieu de la province de Magdalena, dans la république de la Nouvelle-Grenade, qui faisait autrefois partie de la Colombie, est une ville fortifiée avec un excellent port, mais sous un climat insalubre et d'une chaleur excessive. Carthagène, siége d'un évêque, est une ville de 18,000 ames. S.

CARTHAME, fleur du *carthamus tinctorius*, plante originaire de l'Égypte et cultivée dans les climats chauds, qui appartient à la famille des flosculeuses. Elle est connue dans le commerce sous le nom de *safranum* ou *safran bâtard*, et il s'en fait une grande consommation pour la teinture. Ce sont les pétales de la fleur qu'on recueille pour cet usage avec beaucoup de précaution et qu'on fait sécher avec soin.

Le carthame contient deux matières colorantes essentiellement distinctes: l'une jaune, très soluble dans l'eau et peu estimée, l'autre rouge, de nature résineuse et conséquemment insoluble dans l'eau, et qu'on recherche parce qu'elle fournit de très belles nuances. La couleur de cette substance s'avive singulièrement par l'addition des acides citrique ou tartrique : aussi emploie-t-on ces acides comme mordans pour les teintures de ce genre.

C'est avec le carthame et la craie de Briançon qu'on prépare le rouge de fard qu'on emploie à la scène, et peut-être

ailleurs, et le vinaigre de rouge qui sert au même usage. F. R.

CARTIER, nom qu'on donne à l'ouvrier qui confectionne les cartes à jouer (*voy.* cet art.). Son art demande beaucoup de soins et de propreté; nous n'en donnerons qu'une idée sommaire.

Les cartes se composent de 3 sortes de papier mince: le papier *trace*, placé au milieu et recouvert d'un côté de papier *cartier* et de l'autre de papier *pot*. Sur ce dernier sont imprimées et enluminées les figures de rois, dames et valets. Il est fourni par la régie des contributions indirectes. Le premier reste blanc, et l'on conçoit qu'il doit être d'une excellente qualité pour que le joueur ne puisse y retrouver ni aucune tache, ni le moindre point, qui deviendraient pour lui des signes de reconnaissance, quoique dans ses mains les cartes soient placées à l'envers. Quelquefois aussi cette face est mouchetée en bleu ou en rouge. Les 3 espèces de papier réunies forment le carton qu'on soumet ensuite à l'impression de planches en bois pour avoir les *figures*, les *carreaux*, les *cœurs*, les *piques* et les *trèfles*. L'impression se fait dans les bureaux de la régie, mais les cartiers font chez eux l'enluminure qui s'opère avec 5 couleurs en détrempe et rendues consistantes par la gomme ou la colle. Elles s'appliquent sur les dessins à l'aide de *patrons* que le cartier découpe et qui sont en nombre égal à celui des couleurs à placer. C'est avec des emporte-pièces qu'il fait les cœurs, les carreaux, les piques et les trefles. L'enluminure achevée, le *chauffeur* et le *savonneur* s'emparent des cartes. Le premier chauffe les cartons, un à un, sur un réchaud particulier, et lorsqu'ils sont secs il les porte au second qui, avec le *frottoir* ou *savonnoir*, passé sur un pain de savon à sec, frotte d'abord le côté des figures et puis plus fortement le côté blanc ou le dos des cartes. C'est là ce qui leur donne le brillant et la faculté de couler facilement les unes sur les autres. Après cette opération on redresse les cartons au moyen de la presse, et on les soumet au jeu des ciseaux qui les divisent en cartes proprement dites, en leur donnant les dimensions connues. Il ne reste plus qu'à les *assortir*, les *trier*, les *jeter*, les *recouler* et les *assembler*. Les deux premières opérations s'expliquent d'elles-mêmes; les *jeter*, c'est mettre de côté les cartes defectueuses et qu'on revend à la livre; les *recouler*, c'est les couler au jour pour découvrir toutes les imperfections qui peuvent se trouver sur leur surface et qu'on enlève avec un couteau pointu; enfin les *assembler*, c'est les mettre et les envelopper par *jeux* et *sixains*. Les jeux *entiers* sont composés de 52 cartes; les jeux *de piquet*, de 32. Dans ces derniers ne se trouvent pas les 2, les 3, les 4, les 5 et les 6. L'art du cartier occupe par ses détails un assez grand nombre de personnes; à Paris on compte environ 30 principaux fabricans. V. de M-n.

CARTILAGE, substance demi-solide, de structure assez peu compliquée, formant transition entre les parties molles et les os, et jouant un grand rôle dans l'économie, où elle sert à former certains organes, qui devaient avoir tout à la fois de la souplesse et une certaine résistance, comme le nez, l'oreille, le larynx etc., et où elle figure comme un annexe du système osseux. On se fait une idée du cartilage en examinant, dans les animaux servis sur nos tables, les parties désignées sous le nom de *croquant* et qui se trouvent au bout des côtes et à l'extrémité des os; les arêtes de certains poissons, comme la raie, sont du cartilage, et une classe tout entière de poissons est désignée sous le nom de *cartilagineux* (*voy.* l'art. suivant).

Les cartilages sont d'un blanc mat, se laissant diviser par le couteau sous lequel ils crient; ils sont élastiques, mais peu extensibles. L'analyse chimique a montré qu'ils étaient composés presque exclusivement de gélatine. Dans les premiers temps de la formation du fœtus, le squelette tout entier est cartilagineux et peu à peu l'ossification se développant, solidifie cette substance molle d'abord. Ce travail continue toute la vie et devient de plus en plus actif, surtout dans la vieillesse, où les cartilages, jusque là respectés par l'invasion du suc osseux, finissent eux-mêmes par en être imprégnés.

On distingue les cartilages en diverses séries, suivant qu'ils servent à incruster les extrémités articulaires des os pour lesquelles ils sont des espèces de coussinets plus ou moins épais, et destinés à rendre leurs mouvemens plus faciles et plus doux, comme aux extrémités des os longs qui forment les membres; ou bien au contraire à les unir étroitement, tout en leur laissant une certaine mobilité, comme dans les rondelles cartilagineuses qui lient entre elles les vertèbres; ou bien enfin qu'ils complètent des cavités, comme font les cartilages qui unissent les côtes au sternum. Ces diverses classes sont désignées par des noms barbares, bien moins utiles à connaître que les faits précédens, qu'ils doivent présenter à l'esprit. Il est à peine nécessaire d'ajouter que, sous le rapport de leur durée, les cartilages sont temporaires ou permanens, et l'anatomie pathologique fait voir qu'il s'en développe accidentellement dans les tissus, de même qu'on voit, par un phénomène inverse, les os se dépouillant de leur phosphate de chaux repasser à l'état de cartilage et subir toutes les conséquences de leur ramollissement (*voy.* Rachitis).

Partout les cartilages sont revêtus d'une membrane qui leur est propre (périchondre), dans laquelle se ramifient les vaisseaux de toute espèce et les nerfs qui servent à y entretenir la vie. Néanmoins, dans l'état sain, ces parties sont insensibles; elles sont même peu disposées à s'affecter primitivement et ne font, dans la plupart des cas, que participer à l'affection de parties plus vivantes.

C'est à tort que le mot de *cartilage* a été employé en physiologie végétale; il appartient expressément à la zoologie. Nous ferons remarquer d'ailleurs que, dans les différentes classes d'animaux, le cartilage ne se présente pas sous le même aspect, bien que les nuances soient assez delicates pour être aperçues par les personnes étrangères à l'étude de l'anatomie comparée. F. R.

CARTILAGINEUX. Ce mot qui, dans son acception propre, signifie, ayant les qualites d'un cartilage, se donne à une classe de poissons dont la charpente offre cette singulière disposition que le phosphate de chaux, qui lui donne ordinairement sa solidité, ne s'y dépose pas en fibres continues, mais bien en petits grains plus ou moins isolés, ou même ne s'y dépose pas du tout, en sorte que cette charpente conserve pendant toute la durée de la vie de ces poissons la flexibilité, la consistance et l'aspect des cartilages. Les poissons cartilagineux constituent une grande famille dans laquelle on rencontre l'esturgeon, le requin, la raie et la lamproie; le nom de cartilagineux à été depuis quelques années remplacé dans la science par le mot *chondro-ptérygien*, formé des mots grecs χόνδρος cartilage, et πτερύγιον aile ou nageoire, par opposition avec les poissons dont les nageoires sont soutenues par des tiges osseuses. T. C.

CARTOMANCIE, l'art de tirer les cartes, *voy.* Divination.

CARTON, CARTONNIER. Ces deux mots désignent le produit fabriqué et l'ouvrier qui le confectionne. Le carton est une espèce de papier plus ou moins épais et consistant, suivant l'usage auquel on le veut employer. On le fait tantôt en collant l'une sur l'autre un certain nombre de feuilles de papier grossier, qu'on recouvre ensuite de deux feuilles de papier blanc, tantôt en broyant ensemble à l'eau des chiffons communs, de la laine, de l'étoupe, du cuir et telles autres substances vulgaires qu'on réduit ensuite en feuilles plus ou moins épaisses, de la même façon qu'on fait pour le papier. C'est le carton *de pâte*; l'autre s'appelle carton *de collage*. Une troisième espèce est simplement du carton de pâte recouvert des deux côtés de papier blanc et lissé. Les procédés de fabrication sont trop simples pour qu'il soit nécessaire de les décrire. Pour donner aux cartons la dernière main, on les étend afin de les faire sécher, puis on les soumet à une forte pression qui les redresse et augmente leur consistance; enfin on les polit en les chauffant et en les frottant de savon, avant de les passer sous le lissoir. Ce dernier apprêt ne se donne qu'aux cartons fins qu'on destine aux ouvrages delicats.

Les usages du carton sont aussi connus que nombreux, et l'on ne saurait les

rapporter tous ici ; une industrie spéciale a pour objet l'application de cette matière à la fabrication d'une foule d'ouvrages dont quelques-uns sont fort élégans. C'est ce qui constitue le *cartonnage*. On ne saurait indiquer des règles et des procédés pour un art qui est tout entier de goût et de fantaisie.

La pâte de carton s'emploie aussi à une infinité d'usages. Elle sert à faire des tabatières, des vases d'ornement, de la vaisselle même. Ces ustensiles rendus très solides par la colle forte introduite dans la pâte et imperméables par l'application d'un vernis solide, ont l'avantage précieux de ne point être aussi cassants que ceux faits d'argile.

Carton-pierre, composé nouveau, fort intéressant pour les applications dont il est susceptible dans les constructions architecturales. C'est un mélange, dans différentes proportions suivant le degré de consistance et de dureté qu'on veut obtenir, de pâte de papier, de gélatine, de terre bolaire, de craie et d'huile de lin. Le tout, étant broyé et réduit en une pâte de consistance moyenne, sert à faire des tuiles à la fois légères, incombustibles et imperméables à l'eau, qui peuvent être employées avec avantage dans beaucoup de cas, ou bien des briques infiniment utiles pour les cloisons de distributions intérieures. Mais l'usage le plus étendu qu'on en ait fait jusqu'à présent en France, c'est d'en mouler des ornemens d'architecture pour la décoration intérieure des appartemens. Ces ornemens, qui se rapportent avec facilité et qui reçoivent toute espèce d'enduit, et même la dorure, remplacent avec une immense économie les sculptures qu'on employait jadis. On fait aussi avec le carton-pierre des statues, des candélabres, etc., d'une grande solidité, et infiniment moins chers que les mêmes objets en autre matière.

C'est en Suède qu'a été inventé le carton-pierre, dont la composition a été bientôt divulguée, de telle sorte qu'on en fabrique à présent partout. On a même déterminé, par des recherches, les proportions de ses divers élémens et constaté par des expériences très positives que les objets faits en carton-pierre résistent parfaitement à l'action de l'eau comme à celle du feu. F. R.

CARTON (typogr.). Les imprimeurs appellent ainsi une feuille de papier sur laquelle ils collent des morceaux plus ou moins nombreux d'autres papiers de diverses épaisseurs, destinés à rendre égale la pression sur tous les points de la forme. Mais dans l'acception la plus connue, ce mot désigne un feuillet qu'on réimprime et qu'on substitue à celui dans lequel se sont glissées des fautes typographiques ou autres, qui ne sont pas de nature à être rectifiées par un simple *erratum*. L'usage des cartons était surtout très fréquent au temps où la censure avait et exerçait la faculté de mutiler les livres. En France, ce danger n'est plus à craindre, mais comme il existe encore dans les pays étrangers, on y est souvent obligé de se servir de cartons. F. R.

CARTON (peinture). On nomme ainsi le dessin au crayon noir, rehaussé de blanc ou coloré à l'eau ou à la détrempe sur du fort papier, et de la grandeur de la fresque, de la mosaïque, de la tapisserie, de la peinture sur verre ou du tableau à l'huile dont il est le modèle arrêté. Son nom lui vient du latin *charta*, dont les Italiens ont fait *cartone*, qui signifie grand papier. Les cartons sont principalement utiles pour la peinture à fresque, qui demande à être exécutée avec la plus grande promptitude et au premier coup. Ils s'emploient de différentes manières : tantôt on en pique les contours à l'épingle, et, au moyen d'un sachet de charbon broyé qu'on frappe et frotte dessus, on transporte sur l'enduit frais la partie du dessin qu'on veut peindre dans la journée; tantôt c'est à l'aide d'un calque (*voy.*) à l'encre sur papier mince que ce transport s'opère. A cet effet, on applique le calque sur le mur préparé et l'on en suit les traits avec une pointe d'acier, en appuyant assez pour qu'il reste un sillon sur l'enduit partout où la pointe a passé; tantôt encore on découpe les figures du carton pour en fixer la silhouette sur le mur, au moyen d'une pointe. Les ouvriers en tapisserie découpent par morceaux les cartons colorés dont ils se servent et attachent ces parties derrière la trame pendant leurs

travaux. Quelques monumens de ce genre ont échappé à une entière destruction : les plus célèbres sont le carton de l'École d'Athènes de Raphaël, dessiné au crayon noir sur papier gris et rehaussé de blanc, dont les contours ont été piqués à l'épingle, et un fragment de celui de la bataille de Maxence et de Constantin, conservés dans la bibliothèque ambroisienne à Milan; les fameux cartons dits d'Hamptoncourt, présentement à Windsor, en Angleterre, que Raphaël peignit pour être exécutés en tapisserie à Bruxelles, sous la direction de Van Orlay et de Michel Coxis, peintres flamands, ses élèves; les quatre grands cartons peints à la gouache par Jules Romain, pour la même manufacture de Bruxelles, lesquels se voient au Musée du Louvre. Aujourd'hui l'on ne connaît plus guère que par les gravures partielles de Marc-Antoine et d'Édelinck les célèbres cartons que Michel-Ange et Léonard de Vinci exécutèrent concurremment pour les fresques qui devaient orner la grande salle du conseil à Florence, si ce n'est cependant celui de Michel-Ange, dont une copie complète, en petit, peinte par Bastiano da Sangallo, en 1542, se trouve en Angleterre dans le cabinet de Th. W. Coke. (On peut en voir le trait gravé dans le *recueil des Musées étrangers*, faisant suite aux *Annales du Musée de France* par Landon.) Léonard de Vinci, Raphaël, Jules Romain, le Dominiquin et beaucoup d'autres maîtres italiens firent des cartons arrêtés, au lieu d'esquisses, pour plusieurs de leurs tableaux. Sans doute ils employaient ce moyen lorsqu'ils voulaient confier à un de leurs élèves l'exécution de l'ouvrage. Le carton où Léonard de Vinci a représenté sainte Anne assise sur les genoux de la Vierge, dont le musée de Brera possède une copie faite par Salaï, est un des plus anciens exemples qu'on puisse citer de ces modèles à la détrempe, destinés à être reproduits à l'huile. Aujourd'hui les peintres ne se donnent plus tant de peine pour élaborer leur pensée : une petite esquisse à effet et quelques études au crayon sur papier leur suffisent. L. C. S.

CARTOUCHE (beaux-arts). Les architectes, sculpteurs, peintres et graveurs nomment ainsi certains ornemens dans lesquels ils enferment une inscription, une devise, des armoiries, des emblèmes. Ce mot est formé d'un mot latin barbare *chartuccia*, augmentatif de *charta*, papier, carte, dont les Italiens ont fait dans le même sens *cartoccio*, rouleau. Conformément à cette étymologie, le cartouche offre souvent la figure d'un papier déroulé; souvent aussi il est composé de membres d'architecture disposés symétriquement ou de manière irrégulière, au milieu desquels est une surface, ou plane, ou concave, ou convexe, ou réunissant l'une et l'autre de ces configurations. C'est cette surface qui reçoit l'inscription. Le cartouche se place le plus souvent au frontispice des édifices, pour en annoncer la destination ou faire connaître le nom ou les titres du propriétaire; il s'emploie dans la décoration intérieure des appartemens; il se place au bas des plans et des cartes géographiques. Il admet l'allégorie dans sa composition. L. C. S.

CARTOUCHE (art mil.). On donne ce nom à la charge de poudre et de projectiles que l'on place dans les armes à feu. On fait des cartouches pour le canon et pour le fusil. Celles pour le canon s'appellent aussi *gargousses;* elles sont formées d'une enveloppe cylindrique soit en parchemin, soit en bois, soit en serge, soit en fer-blanc, dans laquelle on renferme les projectiles dont on veut charger la pièce. Ces gargousses reçoivent tantôt des boulets, tantôt des balles de fer battu suivant l'effet qu'on veut produire. Pour atteindre des distances éloignées telles que 2,000 mètres et plus, on emploie les cartouches ou gargousses à boulets. Quand on n'est qu'à 500 ou 600 mètres de l'ennemi, on se sert de cartouches à balles. Dans les cartouches à boulets le projectile est placé dans un cylindre de bois ou sabot, creusé d'une cavité qui a la forme d'une calotte sphérique et qui a de profondeur environ le quart du boulet, et l'on enveloppe ce sabot d'un sac de serge que l'on y attache au moyen d'une forte ligature. Les cartouches à balles, pour le canon, sont composées d'une boite de fer-blanc, d'un culot de

fer battu, d'un plateau, d'un couvercle de tôle et des balles qu'on y renferme.

Les cartouches à fusil sont revêtues d'une enveloppe de papier roulée sur un mandrin de bois dur et sec, dont un bout est arrondi pour ne point faire mal à la main de l'ouvrier et creusé de l'autre bout pour recevoir le tiers de la balle. Quand la balle est logée dans la cavité du mandrin, on roule le papier qui prend la forme cylindrique, et après avoir replié le papier sur la balle on y met la charge de poudre prescrite; puis on plie le papier aussi près que possible de la poudre, et l'on s'assure de la justesse des cartouches en les faisant passer dans un bout de canon de fusil. C-TE.

CARTOUCHE ou CARTEL, *voy.* HIÉROGLYPHES.

CARTOUCHE (LOUIS-DOMINIQUE BOURGUIGNON, dit) a eu le triste avantage de léguer son nom à la postérité comme celui du voleur le plus habile des temps modernes. Né sur la fin du XVIIe siècle (1693), d'une famille parisienne d'artisans qui jouissaient d'une honnête aisance, il fut dès son enfance chassé pour des larcins reconnus, d'abord du collége où on l'avait placé, puis de la maison paternelle, où l'on avait espéré en vain réformer ses penchans vicieux. Livré alors à lui-même, ce jeune homme alla trouver une bande de voleurs qui exploitait la Normandie. Son audace, ses ruses, sa force prodigieuse et son adresse le firent bientôt admirer de ses complices, qui le choisirent pour leur chef. Mais déjà Bourguignon, qui s'était donné le nom de *Cartouche*, ne trouvait plus la province digne de ses talens, et ce fut dans la capitale qu'il vint les exercer. Il y forma une troupe de bandits très nombreuse et qui fut sous peu de temps très redoutée. Il lui avait donné des réglemens qui assuraient au chef un pouvoir despotique et lui conféraient sur chacun de ses subordonnés le droit de vie et de mort. Toutefois Cartouche, dont l'ame n'était point naturellement féroce, répandait rarement le sang soit des siens, soit de ceux qu'il dévalisait. Ses vols multipliés n'en inspirèrent pas moins une terreur profonde aux bourgeois de Paris, assez mal protégés par la police de ce temps; quoiqu'une forte récompense eût été promise à celui qui le livrerait à la justice, long-temps il sut se dérober à toutes les recherches. Arrêté enfin dans un cabaret de la Courtille, il parvint à s'évader des prisons du Châtelet, en perçant un mur qui communiquait à la cave d'une maison voisine; mais aperçu par un des habitans qui donna l'alarme, il fut repris sur-le-champ, et placé dans un cachot mieux surveillé. Le procès de ce bandit fameux dura plusieurs mois et excita vivement la curiosité publique. Condamné à être rompu vif, il subit le supplice préparatoire de la question sans rien avouer; mais cette force morale l'abandonna aux derniers momens et quelques instans avant son exécution en place de Grève, qui eut lieu en 1721, il fit l'aveu de tous ses crimes.

Une circonstance singulière et même unique dans les annales de la justice criminelle signala le jour de sa mort. Le poète-comédien Legrand qui, comme beaucoup d'auteurs de notre temps, était à l'affût de toutes les circonstances qui pouvaient offrir le prétexe d'un ouvrage dramatique, avait composé pendant la durée du procès une comédie en 3 actes intitulée *Cartouche*. L'autorité la laissa représenter pour la première fois le jour même où ce malheureux expirait dans les tortures; inconvenance bien digne du gouvernement immoral de la régence. Quatre ans après, un autre comédien-auteur, Grandval, publia un poème ayant pour titre *Cartouche ou le Vice puni*, espèce de parodie des plus beaux passages de la *Henriade*, auquel le souvenir encore récent du *héros* procura un certain succès; ces ouvrages sont oubliés aujourd'hui, mais le nom de l'homme qui les inspira est resté populaire. « Cartouche commença par voler des épingles! » dit-on à un enfant chez lequel on peut craindre des dispositions au larcin; et du moins la mention faite encore du brigand fameux s'associe-t-elle ici à une leçon morale des plus expressives. M.O.

CARTULAIRE, du latin *chartularium*, mot par lequel on designait dans le moyen-âge les chartriers ou lieux où l'on

déposait les chartes d'un établissement, ainsi que les livres ou registres dans lesquels on les transcrivait pour pouvoir les consulter plus aisément. Presque chaque couvent avait son cartulaire ou registre de cette espèce, et c'est grace à l'habitude de transcrire les documens dans un volume destiné à cela que le contenu d'une foule de chartes nous a été conservé, tandis que les originaux sont perdus depuis long-temps. A la vérité une transcription de chartes n'a pas la même autorité que les chartes mêmes; cependant, comme on forma les cartulaires avec l'intention de suppléer aux originaux même, auxquels on pouvait recourir pour la vérification, il est à croire que la plupart ont été faits avec soin et qu'ils ont été collationnés avec les pièces originales. La Bibliothèque royale, à Paris, possède un grand nombre de cartulaires. Ils sont importans pour l'abondance de renseignemens qu'ils fournissent sur les institutions, les usages, les mœurs, les idées des siècles passés. Pour les histoires locales il est presque indispensable de les consulter, quoique la plupart des chartes ne se rapportent qu'à des donations ou autres transactions semblables, faites au bénéfice des églises et couvens. Plusieurs cartulaires ont été publiés, soit en entier, soit par extrait. D-G.

CARUS (M. Aurélius), préfet du prétoire sous l'empereur Probus et son successeur au trône, l'an 282 de J.-C. Il ne régna qu'un peu plus d'un an; une campagne heureuse contre les Perses lui fit donner le surnom de *Persicus*. X.

CARUS (Frédéric-Auguste), né à Bautzen en 1770, avait fait de bonnes études de philosophie et de théologie, lorsqu'il fut appelé à une place de prédicateur et plus tard à une chaire de philosophie à Leipzig. A partir de cette dernière nomination, il se voua presque exclusivement à la philosophie, et se restreignit, pour mieux en embrasser la partie qu'il affectionnait le plus, à l'histoire de la philosophie et à la psychologie. Mais la mort l'enleva dès l'an 1807, à la force de l'âge et au moment où ses vues, plus fortes et plus originales, allaient se séparer plus nettement des doctrines de Kant, qui l'avaient d'abord subjugué comme la plupart de ses compatriotes. Ses ouvrages de philosophie, publiés après sa mort, forment 6 volumes in-8°; ce sont : 1° des *Élémens de psychologie*, 2 vol.; 2° une *Histoire de la psychologie*, 1 vol.; 3° une *Histoire de la psychologie des Hébreux*, 1 vol.; 4° des *Idées sur l'histoire de la philosophie*, 1 vol.; 5° des *Idées sur l'histoire de l'humanité*, 1 vol. Carus avait publié, soit dans le *Magasin* de Fülleborn, soit à part, des mémoires sur les sources de la cosmologie d'Anaxagore, sur les doctrines d'Hermotime de Clazomène, etc. Le plus remarquable de tous les ouvrages de ce philosophe est sa *Psychologie des Hébreux*. Ce n'est pas un travail complet, ce n'est même qu'une esquisse; mais le sujet est si important, si bien saisi et traité avec une intelligence si profonde du génie de ce peuple, l'un des plus célèbres dans l'histoire des doctrines morales, qu'il restera comme un monument. Carus, en suivant les progrès de la psychologie d'une nation peu philosophique, nous fait assister, pour ainsi dire, au berceau et aux développemens les plus populaires de la science. Un collègue de Carus, Schott, a fait son éloge sous ce titre : *Recitatio de Cari virtutibus et meritis*. On lui a consacré d'autres articles dans divers recueils. M-R.

CARUS (Charles-Gustave), à la fois savant médecin et artiste, naquit en 1789 à Leipzig, où son père avait un atelier de teinture. Après d'excellentes études particulières qu'il termina à l'école de Saint-Thomas, il fréquenta, à partir de l'année 1804, les cours publics de l'académie de Leipzig.

Pour réaliser les projets de son père, il devait surtout se livrer à l'étude de la chimie, afin de pouvoir exploiter un jour avec plus d'avantage la profession de teinturier. Mais Carus prit tant de goût à l'anatomie, dont il avait en même temps fréquenté quelques cours, qu'il fit bientôt de la médecine sa principale étude. Il devint en 1811 professeur suppléant à l'université de Leipzig et débuta dans sa nouvelle carrière par un cours sur l'anatomie comparée, qui jusqu'alors n'avait pas encore de chaire spéciale. Mal-

gré tout l'intérêt avec lequel il se livra à cette étude, à celle des accouchemens, ainsi qu'à l'histoire des maladies des femmes et à leur traitement, il cultiva encore avec succès la peinture à laquelle il s'était adonné depuis l'année 1811.

Le dévouement avec lequel il soigna les malades de l'hôpital français, établi en 1813 à Pfaffendorf près de Leipzig, lui attira une fièvre nerveuse très grave qui le rendit pour long-temps incapable de tout travail scientifique. En 1815, lors de l'organisation de l'Académie chirurgico-médicale à Dresde, il y fut appelé comme professeur et directeur de la clinique d'accouchement; en 1827 il fut nommé médecin du roi de Saxe, avec le titre de conseiller aulique et médicinal. Il accompagna, en 1829, le prince Frédéric-Auguste, aujourd'hui co-régent, dans ses voyages en Suisse et en Italie. Les cours qu'il fit, en 1827, sur l'anthropologie, et en 1829, sur la psychologie, ajoutèrent considérablement à sa réputation.

Les principaux ouvrages publiés par M. Carus, en langue allemande, sont : un *Essai sur le système nerveux et le cerveau*, in-4°, Leipzig, 1814; *Manuel de zootomie*, avec 20 planches gravées par lui-même, Leipzig, 1818; *Manuel de Gynécologie*, 2 vol., Leipzig, 1820; 2e éd., 1828; *Tables explicatives sur l'anatomie comparée*, 3 vol., Leipzig, 1826-31, in-4°; *Sur la circulation du sang chez les insectes*, Leipzig, 1827; *Précis de l'anatomie comparée et de la physiologie*, 3 vol., Dresde, 1828; *Sur les élémens constitutifs de la charpente osseuse*, etc., Leipzig, 1828, in-fol.; *Leçons de psychologie*, Leipz., 1831, etc.; *Lettres sur la peinture en paysages*, Leipzig, 1831. *C. L.*

CARYATIDE, figure de femme vêtue, employée en place de colonnes, de piliers ou de pilastres. L'usage des caryatides, qu'on retrouve dans toutes les phases de l'art, remonte à la plus haute antiquité. Les monumens de l'Égypte, de la Perse et de la Grèce, comme ceux des Romains et de tous les peuples modernes, en offrent de nombreux exemples. Lessing en rapporte l'origine aux filles lacédémoniennes qui se rendaient tous les ans à Caryes pour danser en chœur au-devant de la statue de Diane Caryatide (Paus. liv. II, chap. X). Leurs images, dit-il, furent imitées par les sculpteurs grecs pour en faire des supports, qu'ils employèrent aux temples. De là le nom de *caryatides* pour ces sortes de figures. D'après Vitruve (liv. I, chapitre I), qui place leur origine également chez les Grecs, ce nom leur aurait été donné à la suite d'une victoire remportée par les Hellènes sur les habitans de Caryes, ville du Péloponèse qui s'était jointe aux Perses. Tous les hommes ayant été passés au fil de l'épée, les femmes de distinction, après avoir suivi les chars des vainqueurs et avoir été réduites à l'état d'esclavage, furent forcées de garder leurs plus riches vêtemens, vengeance d'autant plus rigoureuse contre la trahison des Caryates que l'architecture et la sculpture se chargèrent d'en perpétuer le souvenir, en employant les figures sculptées de ces femmes avec leurs différens costumes pour supporter les entablemens et les couronnemens des édifices. D'après ces notions, le nom de caryatide ne serait applicable qu'à des statues de femmes. Toutefois, comme l'histoire aussi bien que les monumens et Vitruve lui-même établissent que des statues d'hommes furent employées à un usage pareil, on désigne par la même dénomination les statues masculines du même genre. Cependant les noms d'*atlantes* et de *telamones*, mots dérivés de deux verbes grecs qui signifient porter ou soutenir, et que les anciens employèrent pour exprimer l'idée de figures dans la position de supporter quelque chose, sont plus significatifs et devaient être adoptés de préférence pour des figures d'hommes faisant fonction de caryatides. L'exemple cité aussi par Vitruve, à l'occasion des statues représentant les captifs tombés au pouvoir des Grecs après la bataille de Platée, et qui furent employées à la décoration du portique persan de Lacédémone, a fait donner également le nom de *statues persiques* à ces sortes de figures; mais on sent combien cette dénomination, qui tient à un fait particulier, était peu susceptible d'être généralisée.

On voit que l'emploi de ces sortes de figures avait un objet bien déterminé. En Égypte où l'on en trouve dans les monumens de la plus haute antiquité, et en Perse où il en existe des applications très anciennes, c'est la religion qui la première en fit usage. Dans ces deux contrées, des divinités personnifiées formèrent les soutiens du faîte des temples, et l'effet des atlantes, espèce de caryatides qui remplacèrent chaque colonne par un dieu, fut de frapper les yeux d'étonnement et de saisir l'ame d'un saint respect: c'est le sentiment que font éprouver encore aujourd'hui les sanctuaires abandonnés des bords du Nil. Mais si d'abord la religion seule a fait adopter les atlantes, la religion et la politique réunies en continuèrent l'emploi dans la Grèce et dans l'Italie. Quant aux formes des figures caryatides, l'antiquité nous en a conservé un grand nombre de très diverses, mais un moins grand nombre en pierre et en marbre qu'en peinture et en stuc. Il est vrai que les artistes, les employant comme motifs de décoration, altérèrent au gré de leur imagination le type primitif; néanmoins les vestiges de ce caractère original n'ont pas pu entièrement disparaître.

Dans ces productions fantastiques, et, comme nous l'avons dit, singulièrement variées, on voit souvent l'équivalent des figures caryatides remplacées par des Termes en forme de gaînes, n'ayant de l'homme que la tête; d'autres fois le corps est ajouté à la tête et la gaîne n'occupe plus que la partie inférieure d'une figure; plus souvent enfin ce sont des figures entières, nues ou habillées et surmontées d'un chapiteau. D'autres figures atlantes, encore plus propres à fixer nos idées sur leur aspect et sur le principe qui les créa, sont parvenues jusqu'à nous. A Rome, on voit d'antiques figures égyptiennes surmontées d'un chapiteau et employées à supporter l'entablement de la porte principale du musée du Vatican; elles sont presque nues, n'ayant pour tout vêtement qu'une espèce de tablier qui enveloppe leur corps, depuis les reins jusqu'au haut des cuisses. Celles qu'on voit à la villa Albani, toutes variées de pose, sont couvertes de riches vêtemens et de joyaux; les têtes sont surmontées de chapiteaux plus ou moins ornés; rien, comme on l'a déjà remarqué, ne paraît devoir donner une idée plus juste des femmes de Caryes et des vierges lacédémoniennes, ou, pour mieux dire, du véritable type des caryatides, que ces belles statues, attribuées à deux statuaires athéniens, Créton et Nicolaus, qui, selon Winckelmann, s'étaient établis à Rome du temps de César. Les auteurs de ces figures semblent avoir pris pour modèles celles qui composaient le portique du temple de Pandrose, attenant à celui de Minerve-Poliade à Athènes; celles-ci, également vêtues, offrent dans leur attitude, dans leurs draperies, dans l'ensemble de leur ajustement, le vrai caractère de beauté propre à ce genre de statues, dont la masse doit rappeler celle des colonnes auxquelles elles suppléent dans l'architecture.

Les figures colossales découvertes au milieu des ruines du temple de Jupiter Olympien, à Agrigente, dont nous avons rassemblé, en 1823, assez de morceaux pour compléter toute une figure masculine, sont une preuve de l'emploi des atlantes dans les temples grecs. Ces figures, de près de 24 pieds de hauteur, étaient entièrement nues; posées toutes droites, elles avaient les bras levés et ployés à la hauteur de la tête, de manière à offrir une plus grande superficie à l'architrave, qu'elles devaient porter sans intermédiaire de chapiteau. Des têtes de femmes de la même grandeur et du même caractère que celles des précédentes figures, jointes à d'autres indices que nous avons retrouvés dans ces ruines, ne laissent aucun doute sur ce que des atlantes des deux sexes y avaient servi alternativement de supports au faîte de ce sanctuaire.

Tous ces exemples démontrent surtout à quel point les artistes de l'antiquité, depuis les Égyptiens jusqu'aux Grecs, ont su attacher à leurs statues-colonnes ou statues-piliers cette idée de solidité et d'immobilité qui peut seule satisfaire l'esprit et les yeux. Ils ont obtenu ce résultat en leur donnant des poses simples, un contour presque cylindrique et une

attitude d'inaction. Transformées en marbre ou en pierre, ces figures offraient, pour ainsi dire, l'apparence de la forme humaine pétrifiée. A Pompeï, on découvrit en 1824, dans le *tepidarium* des bains publics, une suite de petits atlantes barbus, supportant la corniche de cette salle. Ces statues en terre cuite, peintes en couleur de chair avec la barbe et les cheveux noirs, étaient entièrement nues, à l'exception des reins qui étaient entourés d'un tablier court; elles n'avaient que 2 pieds de hauteur et portaient sur la tête une espèce de chapiteau de la forme d'un cylindre évasé, présentant à peu près la même attitude que celles du temple d'Agrigente. En cela elles offraient une continuation plus satisfaisante du principe des Grecs que les atlantes antiques du Louvre, que l'on voit, dans la salle *du Tibre*, plier sous le faix et montrer l'aspect d'un supplice continuel, ce qui offense le goût en blessant la raison.

Les anciens nous ont transmis deux autres exemples d'un genre de caryatides ou d'atlantes mixtes; nous voulons parler des figures en haut relief appuyées de deux côtés à des piliers élevés sur des colonnes, qu'on voit à Salonique, et une disposition semblable de figures qui existaient à Bordeaux sous le nom des *tutèles*. Comme les piliers y supportaient les architraves, tandis que les têtes des figures n'étaient qu'adossées aux moulures des chapiteaux des piliers, elles ne faisaient fonction ni d'atlantes nécessaires comme supports, ni de statues isolées purement décoratives. Une imitation de ce motif se fait remarquer dans la nouvelle salle de concert du théâtre de Berlin. Quant à l'emploi des figures atlantes et des caryatides chez les modernes, leurs nombreuses applications donnèrent lieu à une infinité de créations très variées et souvent très extravagantes.

Après avoir établi le vrai caractère que les Grecs imprimèrent à cette sorte de licence architecturale, afin d'en faire une beauté et une richesse de plus pour leurs monumens, nous ne trouvons à citer qu'un exemple moderne où ces principes aient été reproduits avec d'autant plus de mérite et de gloire pour l'artiste que sa création semble une inspiration de son propre génie et non une réminiscence de l'antiquité. Ce sont les caryatides de Jean Goujon, statues de 12 pieds de hauteur, qui donnent leur nom à la salle *des caryatides* du Louvre, et qui, sauf la mutilation des bras coupés au-dessus des coudes, peuvent supporter une comparaison avantageuse avec les plus remarquables productions de ce genre que nous avons signalées. C'est surtout en ajoutant à ses belles statues, couronnées d'un chapiteau et d'un riche encadrement, les socles circulaires sur lesquels elles posent, que cet habile artiste a fait preuve de raison et de goût en caractérisant d'une manière sans exemple jusqu'alors la statue-colonne, dont l'idée doit prédominer dans la conception et dans l'emploi de toute figure atlante. Les caryatides de Jacques Sarrazin qui décorent le pavillon de l'horloge au Louvre, celles de l'hôtel-de-ville de Toulon, et plusieurs autres qu'on voit en Italie ou ailleurs et qui jouissent d'une grande célébrité comme des morceaux remarquables de sculpture, ne présentent pas au même degré le caractère de la colonne caryatide, tel que nous venons de le définir. J. H.

CARYATIDE (ORDRE). Le nom d'ordre ne s'appliquant, en architecture, qu'aux objets dont les proportions doivent être soumises à certaines lois déterminées, on voit que la variété de ces proportions ainsi que du caractère, du genre, de la richesse et des divers aspects, soit comme rapports mathématiques, soit comme signes allégoriques, ne peut admettre d'ordre caryatide, pas plus que d'ordre persique ou d'ordre atlante. Ni les anciens ni les modernes n'ont subordonné ces figures à aucune règle; c'est au goût et au sentiment des artistes à trouver les rapports admissibles auxquels les circonstances locales peuvent donner naissance, mais que la théorie ne saurait ni prévoir ni établir en doctrine. J. H.

CARYOPHYLLÉES. Le plus grand nombre des végétaux herbacés ou arborescens qui composent cette famille sont indigènes : on les distingue à leur calice, souvent persistant à 4 ou 5 sépales libres ou soudés. Les pétales

sont en même nombre que les divisions du calice, alternent avec elles et portent quelquefois à la gorge des squames pétaloïdes. Les étamines sont en nombre double de celui des pétales. L'ovaire présente de 2 à 5 loges surmontées par autant de styles. La capsule produite par son développement laisse échapper ses graines par des trous s'ouvrant à son sommet, ou par des valves qui se détachent d'une manière plus ou moins complète.

Les feuilles des caryophyllées sont entières et opposées; leurs fleurs se trouvent ordinairement disposées en corymbe; elles ont pour type le genre œillet (*voy.*), dont quelques espèces sont cultivées soit à cause de l'élégance de leurs fleurs, soit à cause de la suavité de leurs parfums. Une des plantes de cette famille, la saponaire, usitée quelquefois en médecine, communique à l'eau la propriété de mousser; cette propriété est due à un principe particulier auquel on a donné le nom de *saponine*, qui existe surtout en très grande quantité dans la racine de la saponaire d'Orient, que l'on emploie, dans les lieux où croît cette espèce, aux mêmes usages que le savon. H. A.

CAS, terme de grammaire (du latin *casus*, chute). Les cas d'un nom sont les diverses inflexions ou terminaisons de ce nom; l'on a regardé ces terminaisons comme autant de différentes chutes d'un même mot, dans un sens figuré et métaphorique. Le nominatif, c'est-à-dire la première dénomination, tombant, pour ainsi dire, en d'autres terminaisons, forme les cinq autres *cas*, auxquels on donne le nom d'*obliques*. Ces terminaisons se nomment aussi *désinences*; mais ces mots *terminaison*, *désinence*, sont le genre : *cas* est l'espèce, qui ne s'applique qu'aux terminaisons des noms, soit au singulier, soit au pluriel; car les verbes ont aussi des terminaisons différentes.

Les noms hébreux *, comme ceux de beaucoup d'autres langues, l'italien, l'anglais, etc., n'ont point de *cas*; ils sont souvent précédés de certaines prépositions qui en font connaître les rapports; souvent aussi c'est le sens, c'est l'ensemble des mots de la phrase qui, par le mécanisme des idées accessoires et par la considération des circonstances, donne l'intelligence des rapports des mots, ce qui arrive de même au latin à l'égard des noms indéclinables. Les Grecs n'ont que cinq *cas* : le nominatif, le génitif, le datif, l'accusatif, le vocatif; la valeur de l'ablatif est souvent rendue dans leur langue par le génitif, et quelquefois par le datif. Les Latins ont six *cas*, tant au singulier qu'au pluriel. Le nominatif (du latin *nominativus*), qui est le premier, est appelé *cas* par extension, et parce qu'il doit se trouver dans la liste des autres terminaisons du nom; il nomme, énonce la chose ou l'objet dans toute l'étendue de l'idée qu'on en a, sans aucune modification et sans indiquer aucun rapport particulier; c'est ce qui le fait nommer aussi par les grammairiens *cas direct* ou *in recto*. Le second *cas*, le génitif (de *genitus*, engendré, produit), est nommé ainsi parce qu'il est, pour ainsi dire, le fils aîné du nominatif, ou parce qu'il marque un rapport d'extraction, de filiation, et qu'il sert plus particulièrement à former les *cas* qui le suivent. Le troisième *cas*, le datif (du verbe latin *dare*, donner), est appelé ainsi parce qu'il sert à marquer principalement le rapport d'attribution, le profit, le dommage, par rapport à quoi, le pourquoi, *finis cui*. Le quatrième *cas*, l'accusatif (du latin *accusare*, accuser), prend cette dénomination parce qu'il accuse ou déclare l'objet ou le terme de l'action que le verbe signifie; on le construit avec certaines prépositions et l'infinitif. Le cinquième *cas*, le vocatif, sert à appeler, à apos-

(*) Les noms hébreux n'ont pas de cas, si l'on prend ce mot dans sa signification ordinaire; on n'y connaît pas des flexions semblables à celles-ci : γυνή, γυναικός, etc., *homo*, *hominis*, *homini*, *hominem*, l'homme, de l'homme, à l'homme, etc., mais ils en ont un dans le sens inverse, par ex. : *le roi de la terre* où le mot signifiant, par relation, *le roi de* n'est plus tout-à-fait le même que le mot *le roi* pris dans un sens absolu. — La déclinaison sanscrite et la déclinaison russe (*voy.* DÉCLINAISON) ont beaucoup de cas; on peut exprimer entre autres relations celles-ci : en qualité de, au moyen de, etc., sans ajouter de préposition. C'est une grande perfection dans une langue que d'avoir beaucoup de cas et de marquer ainsi toutes sortes de rapports sans intervention de prépositions. J. H. S.

tropher, comme l'indique le verbe latin *vocare*, d'où il tire son nom. Enfin, le sixième *cas*, l'ablatif (qui dérive du supin *ablatum*, du verbe *auferre*, enlever), sert à ôter avec le secours d'une préposition, ce qui est sa principale fonction. Quand on prononce de suite tous les *cas* d'un nom, soit au singulier, soit au pluriel, cela s'appelle *décliner* (*voy.* DÉCLINAISON). Il faut remarquer que tous les noms d'une langue n'ayant pas le nominatif terminé de la même manière, il eût été souvent dur à l'oreille de les ramener tous aux mêmes désinences pour les autres *cas:* ainsi il y a eu différentes sortes de désinences ou terminaisons générales, les unes pour les *cas* de certains noms, les autres pour les cas d'autres noms, ce qui a produit différens cadres communs, différentes classes de noms, ou même différentes déclinaisons du singulier au pluriel.

Quant à la langue française, et quoiqu'on ait voulu, dit un linguiste moderne, fonder primitivement les premiers principes de cette langue sur ceux de la langue latine, elle n'a point et ne peut avoir de *cas* ni de déclinaisons. « Ce sont des noms tout-à-fait étrangers parmi nous que nos grammairiens n'ont employés que par une fausse application, et l'on devrait purger nos grammaires de tout ce fatras, de toutes ces superfluités qui sont plus propres à nuire qu'à servir à l'intelligence du français. » L'allemand et toutes les langues slavonnes ont des *cas:* dans celles-ci ils sont plus marqués et plus variables que dans l'autre où un très grand nombre de mots ne peuvent subir aucun changement; les Slaves donnent des *cas* même aux noms propres. Au reste, à force d'étudier des grammaires latines, l'homme, sur qui l'habitude a tant de pouvoir, s'est accoutumé à ne voir les rapports des membres de phrases entre eux que dans les *cas* des noms; il lui a donc fallu de ces *cas*, même dans les langues qui n'en ont point. F. R-D.

CAS (droit). L'acception de ce mot, en jurisprudence, est déterminée par l'adjectif dont il est accompagné : ainsi l'on trouve employées, dans son langage, les dénominations de *cas royaux*, *cas prévôtaux*, *cas spéciaux*, *cas privilégiés*, *cas provisoires*, *cas fortuits.*

Les quatre premières espèces ont disparu de la législation française, depuis qu'il règne de l'uniformité dans l'administration de la justice, en France, et que toutes les affaires et tous les citoyens sans distinction y sont soumis à la juridiction des mêmes tribunaux avec les mêmes formes de procédure et de jugement pour les uns comme pour les autres.

On appelait autrefois *cas royaux* ceux qui intéressaient le roi, soit relativement à sa personne ou à son domaine, soit en ce qui concernait la police du royaume ou des droits attachés à la puissance royale, et dont la connaissance était attribuée aux juridictions royales, à l'exclusion des autres juridictions établies dans le royaume ; *cas prévôtaux*, ceux qui, par la qualité des personnes ou par la nature des crimes, étaient placés dans les attributions des cours prévotales où ils étaient jugés avec des formes plus promptes et sans appel ; *cas spéciaux*, les crimes commis par des vagabonds, gens sans aveu, et par des condamnés à des peines afflictives ou infamantes ; le crime de rébellion armée contre la force publique, celui de contrebande armée, le crime de fausse monnaie, et les assassinats préparés par des attroupemens armés. Les prévenus de ces crimes étaient jugés par des cours spéciales composées de cinq juges ordinaires et de trois militaires ayant au moins le grade de capitaine, sans jurés, avec des formes particulières, et leurs jugemens ne pouvaient être attaqués par voie de cassation. Les cours spéciales furent supprimées après la Restauration, en 1815, et remplacées par des cours prévôtales temporaires ; *cas privilégiés*, les crimes et les délits commis par des ecclésiastiques : il fallait, pour en connaître, le concours du juge ecclésiastique et du juge séculier.

On appelle *cas provisoires* les affaires qui requièrent célérité dans leur jugement et qui pourraient éprouver du préjudice par le retard qui y serait apporté. Dans ces sortes d'affaires, l'instruction est dégagée de la lenteur des formes de la procédure, et les jugemens

qui y sont rendus sont ordinairement déclarés exécutoires provisoirement et sous caution.

On appelle *cas fortuit* tout événement casuel resultant d'une force majeure qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de prévenir ou d'empêcher, tels que naufrage, incendie, inondation, guerre, tumulte, pillage et autres de semblable nature. En thèse générale, la perte de la chose qui périt par cas fortuit doit être supportée par le propriétaire, à moins que celui qui en est débiteur ou détenteur n'en ait été personnellement chargé par une convention spéciale. Celui qui a été empêché par un cas fortuit de remplir une obligation à laquelle il était soumis n'est tenu d'aucuns dommages-intérêts envers celui à l'égard de qui il devait la remplir. L'obligation du débiteur est éteinte lorsqu'elle avait pour objet la livraison d'une chose qui a péri, sans sa faute, avant la livraison. Un bail est résilié de plein droit, sans dédommagement pour le preneur, lorsque la chose louée a été détruite en totalité par cas fortuit, etc.

On distingue les *cas fortuits* en cas fortuits *ordinaires* et cas fortuits *extraordinaires :* les premiers sont ceux qu'on peut prévoir, tels que grêle, feu du ciel, gelée et coulure; on entend par les seconds les ravages de la guerre ou une inondation à laquelle le pays n'est pas ordinairement sujet. Lorsque le débiteur est chargé des cas fortuits par son obligation, cette stipulation ne comprend que les cas fortuits ordinaires; elle ne s'applique pas aux cas fortuits extraordinaires, dont il ne peut être chargé que par une déclaration expresse qui embrasse tous les cas fortuits prévus et imprévus. J. L. C.

CAS (théol.), *voy.* Casuiste.

CASAN, *voy.* Kasan.

CASANOVA (Jean-Jacques, de Seingalt), espèce de Gil-Blas du XVIII[e] siècle, naquit à Venise l'an 1725. S'il fallait en croire ses Mémoires, il appartiendrait à la famille des Palafox. Il reçut sa première éducation à Padoue et se distingua par ses progrès rapides dans la langue latine et dans les autres sciences. Son caractère passionné l'entraina de bonne heure dans une foule d'aventures qui servirent à former son jugement et à lui faire connaître les hommes. Il étudia la jurisprudence et composa a l'âge de 16 ans ses deux dissertations : *De testamentis* et *Utrum Hebræi possint construere novas synagogas*. Son aimable gaîté lui ouvrit les premières maisons de Venise, où regnait un excellent ton, quoique non sans frivolité. Le patriarche de cette ville lui ayant conféré les ordres mineurs, son premier sermon reçut un accueil très favorable ; mais le second, qu'il n'avait pas bien appris par cœur, fit peu d'effet. Chassé du séminaire pour des intrigues amoureuses, il fut détenu pendant quelque temps en prison dans le fort Saint-André. Cependant sa mère, qui était alors actrice à Varsovie, cherchait à lui frayer la route aux premières dignités de l'Église, et d'après son conseil il partit pour Naples. Après avoir longtemps erré par toute l'Italie, il trouva enfin à Rome, chez le cardinal Acquaviva, une place qui le mit en rapport avec le pape Benoît XIV.

La plus brillante carrière s'ouvrait devant lui, lorsqu'une étourderie lui ravit la bienveillance du cardinal qui le renvoya. Il se décida à aller à Constantinople; mais de nouvelles intrigues avec quelques cantatrices le retinrent à Ancône, et tout à coup il se trouva pris dans un cordon de troupes espagnoles et autrichiennes qui occupaient alors l'Italie, et il fut fait prisonnier. Casanova de Seingalt réussit cependant bientôt à s'évader et entra pour quelque temps au service de Venise. Muni de puissantes recommandations du cardinal Acquaviva pour le comte de Bonneval (*voy.*), il s'embarqua, en 1743, pour Constantinople. La carrière militaire, dans laquelle il entra, le conduisit à Corfou; mais une offense qu'il y reçut, et qu'il ne pouvait supporter comme militaire, l'obligea à revenir à Venise. Là il vécut pendant quelque temps comme joueur de violon. Un jour le hasard voulut qu'un sénateur fût frappé d'apoplexie devant lui : Casanova rejeta tout ce que les médecins avaient ordonné et parvint à le sauver au moyen des remèdes qu'il prescrivit lui-même. Bagra-

dino, c'est ainsi que se nommait le sénateur, le prenant pour un favori du ciel, le reçut dans sa maison, et Casanova, qui affectait d'être initié aux sciences secrètes, devint son oracle et celui de ses amis. Cependant sa conduite ne devenant pas plus mesurée, il fut encore une fois forcé de quitter Venise, et Milan, Mantoue, Cesène devinrent le théâtre de ses exploits. Bientôt après, il s'enfuit à Parme avec une riche et noble dame française, qu'il fut cependant obligé de quitter à Genève. On avait pendant ce temps oublié ses fautes dans sa patrie, et il y retourna. La passion du jeu, à laquelle il s'était partout livré, l'occupa et l'entretint quelque temps à Venise, qu'il quitta bientôt sans aucun motif pour se rendre à Paris. De retour à Venise, il s'engagea dans une infinité d'intrigues qui lui valurent en 1755 sa détention dans la prison des plombs; cependant il s'en évada avec autant d'audace que d'esprit, et retourna une seconde fois à Paris. C'est ici que la sphère de Casanova commença à s'agrandir. Il trouva moyen de s'introduire auprès de tous les hommes et de toutes les femmes de distinction de l'époque, et même auprès du duc de Choiseul. Après un long séjour en France, il fit, dans un voyage par Stuttgard, Zurich, Soleure, Berne et Lausanne, la connaissance de Haller et de Voltaire, passa de là en Savoie et se dirigea, par Grenoble et Avignon, sur Marseille, Toulon, Nice, Gênes, Livourne, Pise et Florence; ce fut dans cette dernière ville qu'il fit la connaissance de Souvorof. Exilé de la Toscane, il se rendit encore une fois à Rome et à Naples, et revint ensuite par Florence, Boulogne, Parme et Turin à Paris. Depuis cette époque il vécut alternativement à Paris et dans le midi de l'Allemagne, en Suisse et dans la haute Italie, visita plusieurs fois la France, jusqu'au moment où il commença à Londres sa brillante carrière, qui toutefois eut une fin tragique.

Ses relations avec le comte de Schwerin lui fournirent l'occasion de se faire présenter au roi Frédéric-le-Grand. Au moment où Casanova allait devenir gouverneur de l'école des Cadets de Berlin, il quitta soudainement la ville et se rendit à Saint-Pétersbourg par Riga. Il trouva plusieurs fois l'occasion de s'entretenir de politique avec l'impératrice Catherine II. De là il visita successivement Varsovie, Dresde, Prague et Vienne; mais le séjour dans cette ville lui ayant été presque aussitôt défendu, il la quitta et revint à Paris après s'être arrêté à Munich, Augsbourg, Louisbourg, Aix-la-Chapelle et Spa. Une lettre de cachet le força à quitter Paris en 1767, et il partit pour Madrid, où bientôt ses étourderies lui attirèrent aussi des disgraces. De nouveau contraint à prendre la fuite, il se rendit à Aix en Provence: là il fit la connaissance du marquis d'Argens et de Cagliostro (*voy.* ces noms), après quoi il se dirigea sur Rome et Naples en attendant qu'il lui fût possible de retourner à Venise. Sa réconciliation avec le gouvernement de sa patrie, qui eut lieu en 1774, paraît avoir été amenée par un ouvrage qu'il écrivit pour réfuter un livre d'Amelot de la Houssaie sur la constitution de Venise. Casanova soutient avoir rendu plus tard de nombreux services à la république, et des personnes qui ont connu toutes ses relations affirment qu'il y remplissait des fonctions secrètes. Après un court séjour à Venise, il repartit pour Paris, et c'est avec ses premières aventures depuis son retour dans cette ville que finit le manuscrit de ses mémoires. Cependant le reste de sa carrière est suffisamment connu par les renseignemens que nous a communiqués le prince de Ligne. Casanova fit à Paris, chez l'ambassadeur vénitien, la connaissance du comte de Waldstein, qui avait de grandes possessions à Dux en Bohême. Trouvant dans Casanova un homme initié dans la cabalistique et autres secrets de l'alchimie, le comte lui proposa de venir habiter son château et d'y travailler avec lui. Cette offre convint parfaitement à Casanova qui, en 1785, accompagna le comte à Dux, où il se chargea de l'inspection de la bibliothèque et se voua exclusivement aux sciences jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Vienne dans le mois de juin 1803.

Les ouvrages de Casanova portent

l'empreinte d'une heureuse mémoire et d'un excellent jugement. Les plus connus sont : la *Confutazione della storia del guberno Veneto d'Amelot de la Houssaie, divisa in tre parti* (Amsterdam, 1769); son *Istoria delle turbulenze della Polonia, dalla morte di Elisabeth Petrowna, fino alla pace fra la Russia e la Porta Ottomana in cui si trovano tutti gli avvenimenti cagioni della rivoluzione di quel regno* (3 vol., Grætz, 1774). Les quatre derniers volumes de cet ouvrage important, quoique terminés, ne furent pas livrés à l'impression, et il paraît que le manuscrit s'en est perdu. *Dell'Iliade di Omero, tradotte in ottave rime* (4 vol., 1778 in-4°); *Histoire de sa fuite des prisons de la république de Venise, qu'on appelle les Plombs* (Prague, 1788); *Icosameron*, ou *Histoire d'Édouard et d'Élisabeth, qui passèrent quatre-vingts ans chez les Mégamicres, habitans aborigènes de Protocosme, dans l'intérieur de notre globe* (5 vol., Prague, 1788-1800); *Solution du problème déliaque démontrée* (Dresde, 1790, in-4°); *Corollaire à la duplication de l'hexaèdre, donné à Dux en Bohême* (Dresde, 1790). Ses *Mémoires*, sur lesquels le prince de Ligne a le premier attiré l'attention publique, sont un grand miroir des mœurs de ce temps, où la frivolité se trouve souvent unie à l'énergie et à l'esprit. Nulle part cette vie italienne, avec le libertinage tel qu'il régnait dans les grandes villes de l'Europe avant la révolution française, n'est dépeint avec des couleurs plus vives et plus vraies. Ils parurent d'abord en allemand (Leipz. 1822-28, 12 vol. in-12), puis dans une traduction française, et enfin l'original français fut imprimé à Leipzig (1826-32, T. I-VIII); il a été contrefait à Paris. *C. L.*

CASANOVA (FRANÇOIS), frère du précédent, peintre et graveur à l'eau-forte, naquit à Londres en 1727 et apprit les principes de son art à Venise, chez François Simonini, habile peintre de batailles. A vingt-cinq ans, il vint à Paris, se plaça sous la direction de Ch. Parrocel, fils de Joseph Parrocel, élève et imitateur de Bourguignon. En 1763 Casanova fut reçu académicien. Il exposa au salon de 1765 une marche d'armée, deux batailles, et un cavalier espagnol, qui lui firent honneur; peu de temps après il alla se fixer à Dresde où Dieterich l'aida de ses conseils et l'engagea à se livrer exclusivement à la peinture des batailles. Un grand tableau dans ce genre lui valut une place à l'académie des beaux-arts de Dresde : ce tableau, d'une composition animée, d'une exécution hardie, présentait de grandes masses et une distribution savante de lumière et d'ombre. Cette belle peinture lui attira de nombreux travaux; les plus importants furent ceux qu'il exécuta pour le prince de Condé. On cite encore parmi ses chefs-d'œuvre les victoires de l'impératrice Catherine contre les Turcs, qu'il peignit à Vienne en plusieurs tableaux pour l'ornement du palais de cette princesse. Casanova mourut à Brühl, non loin de Vienne, en 1805, sans avoir quitté le pinceau. Cet artiste eut un génie fécond; il a traité tous les genres avec succès, mais c'est principalement dans les batailles qu'il a réussi. Sa peinture est vigoureuse, solide, et ses effets sont pleins d'harmonie. Plusieurs de ses tableaux ont été peints au vernis, à l'exemple de Gérard Dow, de Miéris, de Slingelant, qui ont usé de ce procédé pour donner prématurément à leurs ouvrages cette espèce d'émail que le temps seul doit déposer sur eux. L'un des titres de Casanova à la reconnaissance des amis des arts est d'avoir formé par ses préceptes et ses exemples Mayer, Norblin de la Gourdaine, et J. Ph. Lauterbourg.

JEAN-BAPTISTE Casanova, 3e frère de l'aventurier, naquit à Londres en 1730 et mourut à Dresde en 1798; il eut, comme peintre et comme historien de l'art, une certaine célébrité en Allemagne. Élève de R. Mengs, il fut comme lui lié avec Winckelmann; mais il ne partagea pas toujours l'enthousiasme, parfois aveugle, de ce savant pour tout ce qui portait le cachet de l'antiquité. On sait que, pour mettre à l'épreuve la sagacité du célèbre antiquaire, Casanova lui envoya deux tableaux qu'il avait peints dans le sentiment de ceux trouvés à Herculanum, en les lui annonçant comme récemment découverts, et que Winckelmann y fut telle-

ment trompé qu'il en inséra la gravure dans la première édition allemande de son histoire de l'art chez les anciens, et les accompagna d'une description pompeuse. J. B. Casanova, comme professeur et directeur de l'académie de Dresde, n'a pas été moins utile à l'art que par ses écrits sur les monumens anciens. En Allemagne ils font autorité, principalement ses dissertations sur d'anciens monumens des arts, ouvrage d'abord écrit en italien et qu'il publia ensuite en allemand (Leipz., 1771). L. C. S.

CASAUBON (Isaac) naquit à Genève le 18 février 1559, d'une famille dauphinoise qui venait de s'y réfugier pour se soustraire aux persécutions exercées contre les protestans. Dès que cette famille put rentrer dans ses foyers, elle revint dans la petite ville du Crest, en Dauphiné, et c'est là que fut élevé Isaac Casaubon par son père, ministre de la religion réformée et homme fort instruit. Sous un tel maître, le jeune Casaubon fit des progrès si extraordinaires qu'à dix ans il savait le latin et le grec. Il en avait dix-neuf, lorsqu'il alla perfectionner ses études à Genève. Il y apprit de plus le droit, la théologie et les langues orientales, et à 23 ans il eut l'honneur de succéder à Fr. Portus, son professeur, dans l'enseignement du grec. Chaque année des éditions nouvelles, des traductions d'auteurs grecs, des commentaires, signalaient son érudition facile et brillante, et chaque année la naissance d'un enfant signalait aussi le bonheur qu'il goûtait dans son ménage. Plusieurs ouvrages dédiés à Henry Estienne lui avaient obtenu la main de Florence, une de ses filles, dont il eut vingt enfans. Mais la bizarrerie de son beau-père lui ayant rendu le séjour de Genève désagréable, il accepta en 1596 une chaire de grec à Montpellier. Deux ans après, Henri IV l'appela à Paris pour lui confier un cours public, et ensuite il le choisit pour garde de sa bibliothèque. C'est vers cette époque qu'il chancela plus que jamais dans sa croyance, après la conférence de Fontainebleau entre l'évêque d'Évreux, depuis cardinal Du Perron, et Duplessis-Mornay. Casaubon était un des commissaires, et il ne put s'empêcher d'opiner contre le champion du protestantisme. Vers le même temps un de ses fils, Augustin Casaubon, se fit capucin et alla lui demander sa bénédiction. « Je te la donne de bon cœur, répondit-il, je ne te condamne point; ne me condamne pas non plus. » Cependant dès lors les protestans le crurent perdu pour leur parti, et le cardinal Du Perron, ne doutant plus de sa conversion, voulut se servir de lui pour convertir le roi d'Angleterre. Casaubon feignit de se prêter à ces vues, après la mort d'Henri IV, son bienfaiteur. Il partit, muni de passeports et de lettres de recommandation; mais fidèle à ses principes de neutralité, il ne chercha pas à accomplir une négociation aussi périlleuse. Fort bien accueilli par Jacques Ier, il reçut de ce prince deux prébendes et une pension de 200 liv. sterl. se fixa définitivement en Angleterre, et mourut à Londres le 1er juillet 1614. Il fut enterré à Westminster. Les troubles civils et religieux qui avaient affligé son siècle inspirèrent à Casaubon beaucoup d'indifférence pour la religion et pour la patrie; il parut ne pas tenir plus à l'une qu'à l'autre. Sa passion dominante était l'étude, et les lettres qu'il aimait avec tant d'ardeur ont fait toute sa gloire. Bon traducteur, excellent critique, il a identifié son nom avec celui de tous les grands hommes de l'antiquité dont il a corrigé les textes et publié des éditions. Parmi les innombrables publications qui ont illustré sa vie, depuis son professorat à Genève jusqu'à sa mort, se distinguent, comme chefs-d'œuvre d'érudition, son édition des caractères de Théophraste, gr.-lat., 1622, 1712, 1763; de Suétone, 1606, 1802; de Perse, 1605; de Polybe, 1609; de Strabon, 1620, etc. Parmi les ouvrages entièrement composés par lui nous citerons les suivans: *De satirica Romanorum poesi et Romanorum satira*, Par., 1806; *De libertate ecclesiastica*, Genev., 1607; ouvrage qui n'a pas été achevé et dont Henri IV fit suspendre l'impression, etc. En 1709, Jansson d'Almeloveen a publié à Rotterdam, en un vol. in-fol., une fort belle édition des lettres de Casaubon; et Wolff

a donné à Hambourg, 1710, un *Casaubonianu*, in-4°. F. D.

Méric Casaubon, fils d'Isaac, né à Genève en 1599, fut élevé à Oxford et devint chanoine de Cantorbéry. Cromwell lui offrit une pension, qu'il refusa, parce qu'elle entraînait la condition d'écrire l'histoire de son temps. Il publia des commentaires sur Diogène Laërce, sur Épictète, sur Optat, sur Hiéroclès et d'autres ouvrages pleins d'érudition, mais dont le style est âpre et dur. Jansson a réuni les lettres du fils à celles du père; *Rotterdam*, 1709, in-fol. V-VE.

CASCADES. Sous ce nom, qui vient de l'italien *cascare* (tomber), nous comprendrons toutes les chutes d'eau naturelles.

Les fleuves, les rivières, qui rencontrent dans leur cours une pente abrupte, ou des masses de rochers qui arrêtent leurs eaux, forment ce qu'on nomme des *cataractes*, des *chutes*, des *sauts*. Les cataractes du Nil ont été long-temps les plus célèbres, parce que les anciens en avaient exagéré l'importance; la plus considérable des six que forme ce fleuve, depuis sa partie basse jusqu'à son confluent avec le *Bahr-el-azrak* ou le Nil bleu, est celle de l'île de Philæ, et cependant elle n'a que cinq pieds de hauteur. On cite aussi les cataractes du Gange, celle du Zambèze, du Zaïre, du Coango, etc.; mais aucune de ces chutes d'eau n'est comparable à quelques-unes de celles que l'on connait en Europe. Celle du Lulea en Suède, celle du Serio en Italie, celle de la Cettina et celles de la Kerka en Dalmatie, l'une de celles de l'Ardèche en France, celle de la Reuss et celle du Rhin, en Suisse, sont du nombre des plus considérables.

Le nouveau continent en compte aussi plusieurs: le cours du *Potomac* est interrompu par un grand nombre de ces chutes, beaucoup moins hautes que celles du *James-River*. Mais la plus célèbre de toutes, non pour son élévation, mais pour la masse d'eau qu'elle présente, est celle du *Niagara*, rivière de 12 à 14 lieues de cours, formée par les eaux du lac Erié qui se jettent dans le lac Ontario. Sa hauteur visible est de 144 pieds; mais on croit qu'elle descend au moins de 60 pieds dans l'abîme qu'elle s'est creusé. Elle a environ une lieue de largeur. Le bruit qu'elle fait s'entend de la distance de 15 à 20 lieues, et le nuage de vapeurs qui s'élève au-dessus du précipice s'aperçoit de 25 lieues.

Les cataractes perdent chaque jour de leur élévation par la dégradation des roches sur lesquelles l'eau coule, ou par l'exhaussement du sol sur lequel elle tombe. On en connait plusieurs, entre autres celle de la Toungouska en Sibérie, dont la hauteur est sensiblement diminuée depuis le temps où on l'a observée avec attention. Celle du Niagara, que nous venons de citer, s'est déjà reculée de 2 ou 3 lieues et en a encore 6 à 7 à reculer; alors la plate-forme d'où l'eau tombe étant complètement détruite, il n'existera plus à la place qu'une énorme gorge ou ravine.

C'est probablement à cette diminution progressive que sont dus ces *rapides*, espèces de petites cataractes qui interrompent quelquefois la navigation de certaines rivières, surtout dans l'Amérique septentrionale. Au lieu d'être formés, comme les cataractes, par une falaise brusque, les rapides sont dus à la grande inclinaison de certaines parties du terrain sur lequel coule le cours d'eau, resserré de droite et de gauche par ses bords encaissés. Le courant est alors doué d'une si grande vitesse qu'il est impossible aux bateaux de le refouler, mais des navigateurs hardis peuvent quelquefois le descendre.

Les chutes formées par les ruisseaux ou les torrens qui se précipitent des montagnes reçoivent le nom de *cascades*. Du haut d'un rocher escarpé les eaux tombent en nappes plus ou moins larges dont une partie se répand dans l'air en vapeur et en brouillards humides. La plus belle de celles que l'on connait est la chute de Gavarnie dans les Pyrénées. Certaines dépressions que l'on remarque dans les montagnes, et que l'on appelle *ports*, ou *cols* paraissent être les traces d'antiques cascades qui ont cessé de couler depuis que les lacs, qui occupaient des plateaux supérieurs, se sont répandus dans les vallées qu'ils ont contribué à creuser ou à élargir.

Afin de faire juger de l'importance relative des chutes d'eau formées par les rivières et les ruisseaux, nous terminerons en donnant un tableau des principales que l'on connaît dans l'ancien et le nouveau continent.

Cascade de Gavarnie (Pyrénées).	1,266 pieds.
Id. de Fuglöe (île Fuglöe, Norvège).........	1,000
Chute de Staubach (Alpes helvétiques)........	900
Cataracte de Riukam-Fossen (Norvége).......	800
Cascade de Neomelsaskas, saut du Lièvre ou chute de Lulea (Laponie suédoise)........	600
Chute du Serio (bassin du Pô).	500
Cascade de la Tosa (Mont-Gries).	400
Id. de Grey-Mairs-Tail (Écosse).........	350
Id. de Pisse-Vache (Alpes helvétiques).....	300
Id. de la Marmora (États Romains)........	270
Id. de Killin ou Fall of Acharn (Écosse)..	240
Id. de Reichenbach (Alpes helvétiques).....	200
Chute de la Cettina (Dalmatie).	150
Cascade du Tendon (Vosges).	120
Id. de l'Ardèche........	100
Id. du Pont-du-Diable ou chute de la Reuss (mont Saint-Gothard)...	100
Chute du Rhin ou Laufen (Suisse).........	75
Grande cascade du Mont-d'Or.	60
Cascade de Tivoli (États Romains).........	50

J. H-T.

CASEMATE. Le mot *casemate* est emprunté à la langue espagnole, où les mots *casa* et *mata* signifient maison basse, logement bas. Une casemate est en effet un logement bas, percé de créneaux et d'embrasures, d'où l'on peut faire feu sur l'ennemi, et blindé ou voûté à l'épreuve de ses plus lourds projectiles. Les premières casemates ont été établies sous les flancs des bastions. Le canon qu'on y plaçait servait à défendre la face du bastion opposé, en balayant le fond du fossé. L'utilité de ces batteries couvertes en a fait établir sur d'autres points des ouvrages de fortification et particulièrement aux saillans des contrescarpes pour défendre les fossés; puis on en a étendu l'application à tous les bâtimens destinés à loger en temps de siége la partie de la garnison qui n'est pas de service, et celle qui est malade ou blessée, etc., même aux magasins de la place. Bousmard regarde les casemates comme d'une utilité incontestable dans les places assiégées pour mettre en sûreté les hommes et surtout les munitions. S'il est rare, dit-il, que le séjour qu'y font les hommes ne leur soit pas à peu près aussi pernicieux que celui qu'ils feraient en plein air, exposés aux bombes de l'ennemi, du moins sont-elles très avantageuses pour mettre les approvisionnemens à l'abri du feu de l'assiégeant. Malheureusement les batteries qu'on y établit ne sont pas susceptibles de faire un service prolongé; la fumée de la poudre les encombre promptement et y incommode tellement les artilleurs qu'ils ne peuvent plus continuer à faire usage de leurs pièces. Tous les efforts faits jusqu'à présent pour obvier à cet inconvénient n'ont pas encore obtenu un succès satisfaisant. C-TE.

CASERNE, CASERNEMENT. Les casernes sont des bâtimens affectés au logement des troupes en garnison. Si le soldat est puni pour une faute grave, il est privé de sa liberté et mis en prison. S'il est malade, on l'envoie aux hôpitaux; mais s'il est libre et en bonne santé, il est logé dans une caserne. Il serait fort à désirer que les bâtimens où les soldats sont logés en France eussent tous été construits pour la destination qu'on leur a donnée; mais il n'en est pas ainsi. Dans la plupart des villes de l'intérieur, à Paris même, les soldats trouvent peu de casernes proprement dites. Ils sont logés presque toujours dans des bâtimens qui ont été construits pour des couvens d'hommes ou de femmes, des colléges, des séminaires, des évêchés, des magasins, etc. Il résulte de cette disposition que les militaires sont souvent assez mal logés, sous le rapport de la santé comme sous celui de la discipline. Les

étages trop bas, les fenêtres trop étroites, les chambres sombres et trop petites ne permettent pas à l'air de circuler librement et forcent à diviser les soldats d'une compagnie, qui seraient logés plus aisément et que l'on surveillerait plus facilement s'ils étaient réunis dans une seule chambre haute, large et bien aérée.

Pour déterminer exactement les dimensions qu'il convient de donner à une caserne, il faudrait qu'on connût d'une manière précise la composition des corps qui doivent y être logés, et il n'est pas possible de compter à cet égard sur la moindre fixité. Chaque changement de ministère amène en France un changement dans l'organisation des corps : les compagnies sont tantôt plus fortes et tantôt plus faibles. Ces fréquentes variations rendent incertaine l'étendue qu'on doit donner à une caserne, et par conséquent la disposition suivant laquelle on doit en ordonner toutes les parties. Si une caserne est construite pour un régiment d'infanterie, quand il est composé de 3 bataillons de 600 hommes, elle devient insuffisante pour ce même régiment quand on porte l'effectif de chaque bataillon à 7 ou 800 hommes. Une condition importante de la construction d'une caserne qu'il serait nécessaire aussi d'établir avant d'en faire le projet, c'est la fixation du nombre de mètres cubes d'air que chaque homme doit avoir à sa disposition. Jusqu'ici on n'a eu aucun égard à cette considération fondamentale. Le règlement du 17 août 1824 sur le service du casernement porte, art. 41 : « L'intervalle entre deux lits doit être de $0,50^{m}$ au plus. » Par cette disposition, on établit l'assiette du logement d'après la capacité superficielle des chambres, sans faire attention à leur hauteur ni à leur largeur, en sorte que l'on doit observer entre les lits la même distance dans les chambres basses et étroites que dans celles qui sont larges et élevées. Quelle que soit la situation du soldat, libre ou en prison, en santé ou en maladie, il doit toujours être logé de manière à jouir du cube d'air respirable nécessaire à la conservation ou au rétablissement de sa santé. Ainsi la distance à donner entre les lits, c'est à dire le nombre d'hommes à loger dans une chambre, doit être le quotient du cube de cette chambre, ou, ce qui est la même chose, du produit de sa longueur par sa largeur et par sa hauteur, divisé par le nombre de mètres cubes d'air qui serait reconnu nécessaire à chaque homme. On verra aux mots Hôpitaux, Prisons, que ce nombre doit être plus grand dans ces établissemens que dans les casernes.

Les écuries, dans les casernes de cavalerie, devraient être construites également d'après la fixation du nombre de mètres cubes d'air nécessaires à la respiration des chevaux.

Aucun ingénieur n'ayant encore établi le cube d'air qu'il convient d'affecter à chaque homme dans les lieux où on en réunit un grand nombre, on croit devoir placer ici le calcul assez simple par lequel on peut parvenir à le déterminer pour l'homme en bonne santé et jouissant de la liberté de sortir de sa chambre pendant la journée.

Thompson a fait des expériences desquelles il résulte qu'on peut porter à vingt le nombre moyen de respirations d'un homme par minute, ce qui donne 1,200 inspirations par heure, et 28,800 en 24 heures. Il évalue à 655 centimètres cubes la quantité d'air consommée à chaque inspiration, ce qui produit par heure 786 décimètres cubes, et par jour de 24 heures 18^{m}, 864 millim. cubes, environ 19 mètres cubes. Cette quantité, exprimant le produit réel de la consommation d'air que fait en 24 heures chaque homme vivant isolément, serait évidemment insuffisante pour le cube d'air que les soldats réunis en grand nombre doivent avoir à respirer, soit dans les prisons et les hôpitaux, soit même dans les casernes, pour le temps de la nuit où ils restent enfermés, du moins en hiver, pendant environ 12 heures. Si on n'accordait que 9^{m}, 500 cubes d'air pour chaque homme pendant les 12 heures de nuit, on ne lui donnerait juste que ce qu'il consomme. Dès lors l'air des chambres au bout des 12 heures serait complètement vicié et la santé des hommes ne pourrait pas manquer de souffrir. La réunion nombreuse des militaires, la transpira-

tion de ceux qui ont fatigué dans la journée, le peu de propreté de beaucoup d'entre eux, les émanations animales qui s'exhalent de leurs corps, l'usage constant des mêmes vêtemens, la nature des alimens et tant d'autres causes, contribuent tellement à accélérer la viciation de l'atmosphère que la quantité d'air qui convient à l'homme pris isolément serait beaucoup trop faible pour une grande réunion d'hommes ramassés dans un lieu fermé, ne fût-ce que pendant 12 heures.

Pour se convaincre du fâcheux effet qui résulte de l'espacement actuel des lits, par lequel on fixe le nombre d'hommes à loger dans chaque pièce, que l'on parcoure au moment du lever de la troupe les chambres des soldats dans la caserne la plus belle et la mieux située: on sera en entrant saisi au nez et à la gorge d'une vapeur fétide et piquante qu'exhale une atmosphère viciée pendant la nuit par la respiration des hommes. Cet inconvénient s'aggrave dans les anciens couvens, séminaires et colléges, dont les chambres manquent de l'élévation nécessaire, et il devient encore plus funeste quand ces bâtimens sont enfoncés dans des quartiers peu aérés.

Au lieu de fixer le nombre d'hommes à loger dans une chambre en bornant à 50 centimètres au plus l'intervalle à laisser entre deux lits, il semblerait plus rationnel de prescrire ce nombre de manière à donner à chaque homme au moins 20 mètres cubes de la capacité de la pièce où il doit être logé. En divisant par 20 mètres la capacité cubique de chaque chambre, le quotient donnerait le nombre d'hommes qu'on doit y admettre. On déterminerait de la même manière le nombre de chevaux qui doit être placé dans les écuries, après avoir constaté par des expériences convenables le cube d'air nécessaire à leur existence.

La condition de salubrité que nous venons d'établir ne dispense pas de recourir à toutes les précautions nécessaires pour entretenir la plus grande propreté dans les bâtimens militaires. Ainsi, il faut les pourvoir d'eau en assez grande abondance pour que les chambres, les cuisines, les latrines puissent être fréquemment lavées.

Les casernes peuvent être construites comme simples bâtimens d'habitation, soit pour l'infanterie, soit pour la cavalerie, ou comme logemens propres à fournir, en temps de siége, un abri sûr contre les bombes aux défenseurs de la place qui ne sont pas de service; dans ce dernier cas, elles sont voûtées à l'épreuve: elles fournissent alors au tiers de la garnison qui est en repos le moyen de prendre avec sécurité un délassement dont elle a grand besoin.

Quelles que soient la forme et la destination des casernes, elles doivent, indépendamment de la salubrité, offrir aux troupes sûreté, commodité intérieure, facilité des communications et garantie pour le maintien de la discipline.

1° Sûreté d'abord contre les feux de l'ennemi, puis, en cas de besoin, contre les attaques de la population, par le choix de la situation des bâtimens et en les isolant des maisons particulières.

2° Commodité intérieure par l'ameublement nécessaire aux armes et aux bagages, des tables, des bancs, etc.; sous ce rapport, comme sous celui de la salubrité, le gouvernement français a procuré au soldat une amélioration de la plus haute importance, en substituant depuis quelques années des lits à une place aux lits à deux places qui étaient en usage et en remplaçant les lits en bois par des lits en fer.

3° Facilité des communications par des corridors et des escaliers assez larges pour que deux hommes, se croisant puissent avec leur armement et leur équipement circuler très librement.

4° Garantie pour le maintien de la discipline, par des moyens propres à empêcher le soldat de sortir, quand on juge nécessaire de le retenir à la caserne: ainsi les fenêtres du rez-de-chaussée qui donnent sur la voie publique doivent être grillées et les portes toujours en état d'être bien fermées. C-TE.

CASÉUM. Quand on abandonne à lui-même du lait à la température ordinaire, il se coagule et sa surface ne tarde pas à se tapisser d'une couche onctueuse connue sous le nom de *crème*. Au-dessous de cette couche se trouve le *coagulum* ou *caillé*, qui se compose de deux

parties bien distinctes, l'une le *sérum* ou *petit-lait*, l'autre le *caséum* ou *ma-tière caséeuse*. On prépare habituelle-ment le caséum en lavant le coagulum à grande eau et à plusieurs reprises, puis en le faisant égoutter sur un filtre et le laissant sécher; mais obtenu par ce pro-cédé, il retient une certaine quantité de urre, dont il n'a pu être débarrassé. Pour se le procurer dans le plus grand état de pureté possible, il faut mêler le agulum avec de l'acide sulfurique éten-du d'eau: celui-ci s'empare du caséum et précipite sous forme de caillot blanc. On lave alors ce caillot avec grand soin pour le priver du sérum qui pourrait se trouver interposé entre ses molécules; après quoi on le délaie et l'on y mêle du rbonate de chaux. Celui-ci se trouve composé par l'acide sulfurique qui ait uni au caséum et qui dégage alors acide carbonique, pour s'emparer de la aux. A l'aide de cette réaction chimi-que le caséum devient libre, reste dis-sous dans l'eau, et, comme le sulfate de aux qui s'est formé y est très peu so-luble, il ne s'agit plus que de filtrer. La tière ainsi obtenue a beaucoup d'ana-logie avec l'*albumine*, ce qui porta Schée-le à croire qu'il y avait identité de na-ture. La question n'a pas encore été ré-solue. La matière caséeuse est blanche, pide, inodore, plus pesante que l'eau sans action sur la teinture de tourne-sol et le sirop de violettes. Elle s'affer-mit peu à peu par son exposition a l'air et se transforme en une sorte de fromage de qualité inférieure. Elle est la base constituante de tous les fromages frais. On s'en sert avec avantage pour prépa-rer une peinture dans laquelle le caséum remplace la colle. La plupart des chi-mistes pensaient que le caséum ne se rencontrait que dans le lait; cependant Cabal assure l'avoir trouvé dans les ... d'une femme de 26 ans, veuve depuis plusieurs années et qui n'avait jamais eu de maladie laiteuse. V. B.

CASIMIR, nom qu'on donne à un drap croisé et léger et qu'on fabrique avec les laines les plus fines et les plus moelleuses. Depuis que le coton a été introduit comme matière première dans une infinité de fabriques, on en fait aussi en coton. Nous avons en France plu-sieurs villes où l'on fabrique le casimir dans la dernière perfection; Sedan, Lou-viers, Elbeuf rivalisent aujourd'hui en ce genre. Autrefois Sedan en avait pres-que le monopole; l'exposition de 1834 nous a fait voir de nouveaux progrès dans cette fabrication pour laquelle les Anglais sont inférieurs aux Français. On y a vu des casimirs à mille raies, côte-lés, etc., dont la chaîne est en coton pour former les cannelures; du casimir laine et soie, etc. V. DE M-N.

CASIMIR I-IV, rois de Pologne. Quatre, ou, en y ajoutant Jean-Casimir, cinq princes de ce nom ont régné en Po-logne. CASIMIR I, surnommé *le Restau-rateur*, était fils de Miétchislaf II et de Rixa, fille d'un comte palatin; il régna de 1040 à 1058, mettant fin à l'anar-chie à laquelle la Pologne était en proie, extirpant au milieu de son peuple les derniers restes de l'idolâtrie et veillant à une bonne administration de la justice. La retraite dans laquelle il vivait lors-qu'on vint l'appeler au trône lui a fait donner aussi le surnom du *Moine*. CASI-MIR II, autre prince de la famille des Piasts, régna de 1177 à 1194 et mérita encore davantage les éloges de l'histoire qui lui décerna le titre de *Juste*. Fils de Boleslaf III, il était né en 1117. Le troi-sième Casimir fait plus particulièrement le sujet de cet article; le quatrième, fils de Jagellon, était d'abord grand-prince de Lithuanie et il fut élu roi de Pologne après la mort glorieuse de son frère Vladislaf, à Varna. Son règne ora-geux dura depuis 1445 jusqu'en 1492. Quant au cinquième, il en sera question au mot JEAN-CASIMIR.

CASIMIR III, dit *le Grand*, est le plus illustre des rois de Pologne et celui dont les exemples, s'ils avaient été suivis, au-raient prévenu les orages auxquels ce pays est resté presque constamment en proie après sa mort et qui amenèrent à la fin les malheurs que toute l'Europe déplore. Il naquit en 1309 et succéda, à l'âge de 23 ans, à son père Vladislaf Lokiétek ou *le Bref*, prince énergique et sage, qui, après un long et triste démembrement, réunit sous son sceptre tous les petits états aux-quels la dissolution de l'ancien royaume

de Pologne avait donné lieu. Vladislaf avait choisi pour épouse à son fils, âgé alors de 16 ans, une fille de Ghédimine, grand-prince de Lithuanie, préparant ainsi entre deux peuples jusque là ennemis cette alliance qu'un autre mariage devait former plus tard.

Le grand règne de Casimir (1333-1370) ne commença pas sous des auspices heureux. Le jeune prince ne s'était encore fait d'autre renom que celui d'une galanterie poussée à l'excès et qui n'était arrêtée par aucun respect humain. Il avait, quoique roi chrétien, un véritable sérail. En politique, il acheta cher la paix, objet de tous ses soins. Son père lui avait recommandé en mourant de ne jamais faire aucune concession au margrave de Brandebourg, ni aux chevaliers de l'ordre Teutonique, mais de les combattre et de s'ensevelir plutôt sous les ruines du trône que d'encourager l'ingratitude de ces étrangers, auxquels la piété de ses aïeux avait ouvert un asile en Pologne. Ce conseil ne fut pas suivi : environné d'ennemis et de dangers, Casimir III traita avec les chevaliers, et, pour sauver la Cuïavie et Dobrzyn, dont ils s'étaient emparés, il sacrifia la Poméranie malgré les remontrances du pape. Trop pressé de porter remède aux abus qu'il découvrait partout dans l'administration et dans la justice, il consentit même plus tard à acheter le désistement du roi de Bohême à ses prétentions à la couronne de Pologne et au titre qu'il en avait pris, par la cession de toute la Silésie, belle et riche province qu'il aurait dû mettre toute son ambition à reconquérir.. Mais c'est du côté de la Russie que Casimir III dirigea sa politique. A la mort de Boleslaf Troïdénovitch, duc de Masovie et prince de Galitch ou de la Russie de Léopol (1340), Casimir éleva des prétentions à sa succession, comme héritier naturel d'un vassal mort sans progéniture. Il arma avec précipitation, prévint ses compétiteurs, et lorsqu'il parut devant Léopol cette ville lui ouvrit ses portes à condition que la religion du pays (grecque orthodoxe) serait respectée. Le roi de Pologne retourna à Cracovie avec des trésors considérables, et, dans une seconde campagne, il s'empara de toute la Russie-Rouge, qui fut quelque temps une pomme de discorde pour la Pologne et la Lithuanie. Mais cette conquête eut une suite plus fâcheuse et plus immédiate : les Tatars, prenant le parti des Russes mécontens, inondèrent de leurs hordes la Pologne et la Hongrie, royaumes alliés dont Louis d'Anjou, neveu de Casimir, devait un jour réunir sur sa tête les couronnes. Les deux rois implorèrent en vain le secours de l'empereur d'Allemagne; par de sages lenteurs et en évitant d'accepter une bataille, Casimir, retranché derrière la Vistule dans un camp fortifié, évita le torrent de l'invasion et finit par en triompher. Depuis, les Tatars ne renouvelèrent plus leur tentative.

A cette époque (1341), Casimir, veuf d'Anne de Lithuanie, épousa Adélaïde, de Hesse, princesse vertueuse, mais qui, dépourvue de charmes, ne put le consoler de la perte de sa fiancée Marguerite, fille du roi Jean de Bohême, qui, ne l'aimant pas, était morte de chagrin au moment où il venait pour conclure le mariage. A son tour, il ne put aimer Adélaïde et la relégua dans le château-fort de Zarnowce, où elle resta quinze ans privée de la vue de son époux. Dans l'intervalle, celui-ci fit agréer ses hommages à une jeune personne noble de Bohême, dont on lui avait vanté la grande beauté; mais elle ne céda que sous promesse de mariage, et le roi trouva un moine disposé à faire servir la religion à une horrible imposture. Ce religieux indigne bénit l'union des deux amans, quoique Casimir fût lié par le mariage à une autre femme: aussi la jeune Bohême fut-elle bientôt condamnée à d'amers regrets. Plus tard Casimir eut pour maîtresse Esther, jeune Juive qui lui donna plusieurs enfans et qui lui arracha de grands priviléges pour son peuple. Une conduite si déréglée, et qui blessait au vif le sentiment religieux de ses sujets, excita les murmures du clergé, déjà indisposé contre le roi par son refus de reconnaître l'immunité de cet ordre quant aux impôts. Après d'inutiles remontrances, l'évêque de Cracovie excommunia Casimir et lui envoya le vicaire de son église pour lui annoncer cette mesure; mais le malheureux prêtre expia cruellement son cou-

rage, car il fut plongé dans un cachot et ensuite, pendant la nuit, jeté dans la Vistule. Cependant, en s'humiliant devant le pape, le roi obtint d'être absous. Il ne paraît pas que sa conduite devint ensuite beaucoup plus régulière, quoiqu'il reconnût un avertissement du ciel dans une défaite que les Lithuaniens lui firent essuyer.

Mais si, dans sa vie privée, Casimir III mérite le blâme le plus sévère, comme roi il égale les meilleurs souverains; il se fit pardonner ses débauches par une extrême activité, par un grand amour de son peuple, par une administration vigilante, sage et éclairée.

Nous passerons sous silence ses guerres continuelles avec les Russes, les Lithuaniens, les Bohèmes et d'autres peuples, où il eut des alternatives de succès et de revers : une de ces guerres amena pour lui de grands dangers (1352) et il ne put se débarrasser des ennemis réunis contre lui qu'à l'aide des troupes nombreuses qui lui furent envoyées par son neveu, Louis, roi de Hongrie, qu'il avait fait désigner, par la diète réunie, en 1339, à Cracovie, pour lui succéder au trône. Dans les intervalles de paix dont il put jouir à différentes époques de son règne, Casimir s'appliqua aux affaires intérieures de son royaume pour y introduire d'utiles réformes. Dès l'année 1347 il avait mis fin à l'arbitraire des juges par un double code de lois (pour la grande et pour la petite Pologne), rédigé par des hommes habiles, en un latin très différent du jargon officiel alors en usage dans les chancelleries. Ce code, que la diète de Wisliça (Vislitsa) avait sanctionné, n'assurait pas moins la propriété des paysans que celle des nobles; car à cette époque le *kmèthon* polonais n'était pas encore hors la loi, ni même irrévocablement attaché à la glèbe : il pouvait passer d'une terre, d'une ferme à une autre, et le plus souvent il transmettait sa ferme à ses héritiers, sans qu'il fût possible de la lui enlever (*voir* l'écrit remarquable de M. de Grevenitz, *Der Bauer in Polen*). Depuis, le kméthon perdit tous ses droits; tout recours contre son maître lui fut interdit; il resta à la discrétion de ce dernier, sans espoir de justice ni de miséricorde. Mais la mémoire de Casimir est pure de cet attentat à la dignité humaine; bien loin de consacrer le servage, ce roi populaire améliora le sort des paysans, dont il protégea la vie et les propriétés, par les menaces de la loi. L'esprit du siècle ne pouvait comporter plus de générosité pour les classes inférieures. Néanmoins, par trop de respect pour les droits acquis, on consacra aussi dans le *statut universel* de Wisliça les prérogatives de la noblesse que les faibles descendans de Boleslaf-le-Vaillant s'étaient laissé arracher, et l'on jeta ainsi les fondemens de cette caste privilégiée qui ne tarda pas à tout absorber et dont les membres, dans la suite, avaient seuls droit au titre de citoyen de la république.

Les réformes de Casimir s'étendirent encore à la bourgeoisie. Obligé, par un sentiment national respectable, d'abolir le droit de recours au tribunal de Magdebourg, de tous les jugemens rendus dans les affaires concernant la population des villes et des bourgs du royaume, il respecta néanmoins la législation allemande qui régissait les villes et fonda à Cracovie un tribunal suprême, composé d'un bailli versé dans la loi teutonne et de sept bourgeois élus par le staroste. Il releva les villes saccagées, en construisit de nouvelles, protégea les unes et les autres par des places fortes élevées sur la frontière, fit bâtir des édifices publics, fonda des hôpitaux et dota des écoles. Il est vrai que, d'un autre côté, il nuisit au développement de la bourgeoisie et arrêta l'essor de l'industrie et du commerce par les avantages qu'il fit aux Israélites, avantages auxquels, après lui, les diètes se hâtèrent d'en ajouter de nouveaux, en haine des bourgeois. Mais il n'est pas juste de dire « qu'il ouvrit son royaume » à ce peuple qui s'y était multiplié de temps immémorial, et qui, avant Casimir, avait déjà été protégé par les lois ; seulement il confirma ces dernières et les fit insérer dans ses statuts. Le roi encouragea aussi les lettres et les arts; il posa (1347) les fondemens de l'université de Cracovie, organisée à l'instar de celle de Paris. La Pologne lui doit ses premiers progrès intellectuels et son acheminement vers une littérature nationale, fille d'une langue in-

digène polie et développée. Il déploya une richesse et un faste inouïs, lors du mariage de sa petite-fille avec Charles IV, empereur d'Allemagne, qui fut célébré à Cracovie. Les rois Louis de Hongrie, Pierre de Chypre et Waldemar de Danemark, ainsi que les ducs de Bavière, de Schweidnitz, d'Opolié et de Masovie y furent invités. L'or, l'argent, la soie, la somptuosité des équipages et des tables, la richesse des étoffes de Perse et d'Arabie, offraient un spectacle des plus magnifiques. Indépendamment du service des princes étrangers, on exposait pour le peuple, chaque jour, sur la place publique des tonneaux de vin ou d'hydromel, des vases de comestibles et des sacs de farine. La dot destinée pour l'impératrice était de 100,000 florins d'or. Vingt jours s'écoulèrent en festins, en jeux, pendant lesquels on distribuait aux étrangers de somptueux présens de la part du roi, qui, surpassant ses prédécesseurs en opulence, voulut donner en cette occasion une grande idée de sa munificence royale (*Histoire générale de Pologne d'après les historiens polonais*, tome I, p. 217).

Tant de grandeur, d'activité, de lumières, justifient bien la reconnaissance de ses compatriotes et le titre que l'histoire a attaché au nom de Casimir III. Les grands, qui voyaient avec dépit sa propension pour les classes inférieures, crurent le flétrir en l'appelant *roi des paysans* : c'est son plus beau titre de gloire; malheureusement peu de ses successeurs se montrèrent jaloux de le mériter aussi.

Casimir-le-Grand mourut en 1370 des suites d'une chute de cheval : comme il n'avait pas de fils, sa couronne passa sur la tête du roi de Hongrie son neveu, et l'anarchie polonaise date de cette époque. On nous peint Casimir comme chargé d'embonpoint, mais d'une stature haute; il avait des cheveux touffus et bouclés, une barbe longue; il parlait haut, mais avec peine. Après avoir trouvé la Pologne ruinée par des guerres longues et sanglantes, déchirée par les dissensions intestines et les brigandages, il la laissa tranquille, forte, riche et populeuse. « Il l'avait trouvée en bois, dit Dlugosz, et la laissa en pierre. » Mais, dit M. de Salvandy dans un ouvrage auquel il ne manque guère qu'un meilleur frontispice* (Introduction à l'*Histoire de Pologne avant et sous le roi Jean Sobieski*) de ce règne magnifique, le seul où il y eut gloire au dehors et paix au dedans, parce qu'une autorité puissante veilla sur la patrie, il ne resta bientôt que le fleau d'une population étrangère appelée pour hâter les progrès de la civilisation et ceux de la richesse publique, mais qui ne fit que les corrompre et les étouffer. » J. H. S.

CASINO. Ce mot italien, sans doute dérivé de *casa*, maison, signifie maison de réunion. On l'applique aussi à une maison de campagne ou de plaisance, un petit vide-bouteille. Le casino, en Italie, est un bâtiment annexe ou tout-à-fait séparé d'un théâtre, où se donnent des soirées de musique ou dansantes, où se trouvent une salle de lecture, des salles de billard, d'autres salles pour les jeux et les divertissemens particuliers, de petits appartemens pour se rafraîchir, etc. C'est la représentation en grand de nos cercles (*voy.*) en France. La haute Italie connaît plus particulièrement les *casini;* Rome en manque; Naples en a seulement pour la noblesse. Il est bien rare qu'on représente, dans les casino, des pièces jouées par des acteurs que l'on paie; il est plus fréquent de les voir représentées par des amateurs; aussi il n'y a que des souscripteurs qui fournissent à tous les genres de dépenses qu'occasionnent ces divers amusemens. On trouve aussi des casino en Allemagne, en Suisse, etc. F. R-D.

CASIRI (MICHEL), orientaliste distingué et ecclésiastique syro-maronite, né à Tripoli en Syrie, l'an 1710, vint à Rome, où il fit ses études au collége de Saint-Pierre et Saint-Marcellin et embrassa, en 1734, l'état ecclésiastique. Il accompagna, en 1735, le savant Assemani (*voy.*) en Syrie, où ce dernier se rendit, par ordre du pape, pour assister au synode des Maronites, et fit, en 1738, à Rome, un rapport sur les opinions religieuses de cette secte. Il enseigna ensuite dans son couvent les langues

(*) Nous parlons de la première édition et non de la *seconde*, avec ses cartons et sa préface.

arabe, syriaque et chaldéenne, la théologie et la philosophie, et se rendit en 1748 à Madrid, où il fut placé auprès de la bibliothèque. En 1749, il passa à la bibliothèque de l'Escurial, dont il fut nommé directeur quelque temps après, et c'est là qu'il recueillit les matériaux de sa *Bibliotheca arabico-hispana*, qui donne en 1851 articles l'énumération de tous les manuscrits arabes de la bibliothèque de l'Escurial. Cet ouvrage estimé, dont certaines parties sont faibles et quelques citations inexactes, a cependant un mérite tout particulier, par les extraits d'ouvrages historiques en langue arabe qu'il renferme. Casiri mourut à Madrid en 1791. *C. L.*

CASOAR (*casuarius*). Cet oiseau, apporté pour la première fois en Europe en 1507, est classé par les naturalistes dans l'ordre des *coureurs*. Presque aussi gros que l'autruche, mais moins élevé, il se distingue par une proéminence osseuse partant de la base du bec et s'étendant en forme de casque sur le sommet de la tête, par des pieds longs et musculeux à trois doigts, armés d'ongles et dirigés en avant; son plumage noir et crépu a l'aspect du crin. Cinq tuyaux en forme de baguettes pointues et sans barbes lui tiennent lieu d'ailes. La femelle pond 3 à 4 œufs qu'elle laisse éclore dans le sable à la chaleur du soleil. Ce bipède se nourrit principalement de fruits et de racines. Quoique de forme lourde, il peut défier à la course le cavalier qui le poursuit; attaqué, il sait se défendre avec le pied dont il frappe vigoureusement son ennemi. Le casoar a pour patrie l'Inde et la partie la plus orientale de l'ancien monde. On n'en connaît qu'une espèce qui devient très rare. Élevé en domesticité, comme objet de curiosité, il montre un naturel stupide et sombre. Sa chair noire et coriace n'a rien d'agréable au goût. C. S-TE.

CASPIENNE (MER). Cette mer intérieure, dont le nom dérive de celui que lui donnaient les anciens (*mare Caspium*), porte un grand nombre de dénominations chez les Orientaux : les Arabes du moyen-âge l'ont appelée *mer des Khazars*, *de Djordjan*, *de Dilem*, *de Ghilan*, *de Thabaristan* et *mer de Bakou;* les Chinois l'ont appelée *Si-Hai* ou mer occidentale; les Slaves *Khvalinskoïé-Moré* ou mer des Khvalisses, peuple qui habitait les bords du Volga. Les modernes lui donnent aussi différens noms : les Russes l'appelent *mer d'Astrakhan*, les Turcomans *Ak-Denghiz* ou mer Blanche; les Turcs *Bahri-Ghouz;* les Persans *mer de Kolzoum;* les Arméniens *Gasbits-Dzov*, et les Géorgiens *Kaspis-Sgva* et *Derbend-Sgva*, c'est-à-dire mer Caspienne et mer de Derbend.

Cette mer est située entre 36° 40′ et 47° 20′ de latit. septentrionale et entre 64° et 73° de long. orientale. Sa plus grande longueur est de 270 lieues et sa plus grande largeur de 110, sa plus petite de 32, et conséquemment sa moyenne largeur de 71 lieues. Sa superficie a été évaluée à 16,850 lieues carrées. Nous comprenons dans cette superficie, mais d'une manière approximative, le *lac Amer*, que les Turcomans nomment *mer du Serviteur* (*Kouli-Deria*) ou *Puits Salé* (*Adgi-Kouryoussi*), qui communique avec cette mer par le détroit de *Karaboughaz* (*Taureau Noir*), dont l'étendue est incertaine parce qu'on n'en a des renseignemens que par les Turcomans; mais qui, suivant M. Mouravief, a environ 10 milles de longueur. Le lac Amer n'est pas mieux connu : on sait seulement que les Turcomans y naviguent avec crainte, qu'ils prétendent qu'il y existe un gouffre dangereux, que les êtres vivans le fuient, que les animaux ne s'y abreuvent jamais, que ses eaux sont mortelles et d'une amertume extrême, et que les poissons même s'en éloignent.

La profondeur moyenne de la mer Caspienne est d'environ 400 à 600 pieds; dans quelques endroits on n'en a pu trouver le fond qu'à 2,700 pieds; mais ses eaux sont partout très basses près de ses bords, surtout vers l'occident, ce qui force, de ce côté, les navires d'une moyenne grandeur à aborder loin des côtes, excepté cependant près de Bakou et dans quelques autres parages. La navigation y est en général dangereuse par la fréquence des vents d'est et d'ouest, et le peu de largeur de cette mer force le navigateur d'y louvoyer pour éviter

les écueils cachés près de ses bords. Son eau est plus amère que celle des autres mers, par suite de la grande quantité de naphte qui y coule des sources situées vers son extrémité méridionale.

Un grand nombre de cours d'eau alimentent la mer Caspienne : les principaux sont le Volga, le Terek, l'Aksaï, le Kaïsou, le Kour, l'Iemba ou Djem et l'Oural ou Iaïk ; c'est ce qui avait fait croire qu'elle avait une communication souterraine avec la mer Noire ; mais on est certain aujourd'hui du contraire. Ces rivières y charrient beaucoup de sable qui contribue à les rendre, ainsi que les côtes, de moins en moins navigables.

D'innombrables îles bordent les rivages de cette mer, surtout dans sa partie septentrionale ; nous ne citerons que les plus importantes. Vis-à-vis de l'embouchure du Volga s'élève celle de *Tchétyré-Bougra* ou des Quatre-Monticules. A l'extrémité de la presqu'île d'Agrakhan, on voit les trois îles appelées *Ouga*, *Popoca* et *Tchetchen*, près desquelles on prend beaucoup de phoques. Au nord de la presqu'île d'Apcheron, on trouve les *Dva-Brata* ou les Deux-Frères, rochers presque à fleur d'eau qui ressemblent à deux quilles de vaisseaux renversées. Le détroit d'Apcheron est formé par cette presqu'île et trois îles situées à l'est, nommées *Sviatoi* (la Sainte), *Lebejei* (les Cygnes) et *Jytoi* (l'Habitée). Vis-à-vis le cap du Visir, au sud de la presqu'île d'Apcheron, s'élèvent quatre petites îles connues sous le nom de *Svinoi* (des Cochons). Le cap Goumych-Tepe, appelé en russe *Sérébrennoi-Bougar* (le Monticule d'argent), formait encore en 1782 une île qui s'est réunie au continent. Sur la côte orientale, le golfe de Balkan, qui doit son nom à une chaîne de petites montagnes sablonneuses de la Turcomanie, est formé par une langue de terre appelée Krasnovosdk et par les îles Aïdak, Dervisch, Dargan, Ogourtsa et Tcheleken. A peu de distance du cap Touk-Karagan se trouve la grande île de Koulal, sur les côtes de laquelle on prend beaucoup de phoques ; elle a environ 7 lieues de longueur du nord au sud sur une de largeur.

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs et qu'il en a été question à l'article Ara[l] (*voy.* ce mot), l'opinion qui consid[ère] le lac Aral comme une antique dépen[dance] de la mer Caspienne nous paraî[t] fondée sur des traditions et sur des fai[ts] physiques. D'abord Strabon, Eratosthène et quelques autres auteurs anciens, e[n] parlant de cette mer, semblent com[prendre] dans son étendue celle du lac qui en est éloigné d'environ 40 lieue[s] aujourd'hui. Pallas, à l'inspection de[s] lieux, prétendit qu'à une époque tr[ès] reculée elle dut être réunie à ce lac e[t] même à la mer d'Azof, à l'endroit o[ù] coule aujourd'hui le Manytch. Rien n'em[pêche] de croire que les fleuves qui s'[y] jetaient, n'y portant pas une quanti[té] d'eau égale à celle qui s'évaporait de s[a] surface, celle-ci dut graduellement d[i]minuer. La diminution du lac Aral con[tinue] même d'une manière bien sensibl[e], ainsi que l'a consigné le baron G. d[e] Meyendorff, dans son *Voyage en Bo[khari]e*. A une douzaine de lieues au nor[d] du lac, la colline de Sari-Boulak, [le] point le plus haut des monts Moughodj[ar], présente à son sommet, sur ses flancs, de[s] amas de coquilles épais de 3 ou [...] pieds, et une grande quantité d'oss[e]mens de poissons, que les Kirghiz[es] prétendent avoir été déposés par l[es] eaux de l'Aral. « Un si grand nombre [de] Kirghizes, dit M. de Meyendorff, m'o[nt] affirmé la même chose, que je regar[de] comme certain ce fait, qui prouve co[m]bien la diminution de la mer d'Aral e[st] considérable et rapide. » Elle continue e[n]core, et plusieurs Kirghizes se rappelle[nt] avoir vu les flots baigner quelques endroi[ts] situés à 2 ou 3 lieues dans les terr[es].

On sait que le Sir-Deria ou Sihou[n] et l'Amou-Deria ou Djihoun, le pr[e]mier appelé *Jaxartes* et le second *Ox[us]* chez les anciens, se jettent aujourd'h[ui] dans le lac Aral, et que Strabon f[ait] couler ces deux fleuves jusque dan[s la] mer Caspienne. Il est hors de toute vr[ai]semblance que ce géographe ait co[n]fondu cette mer avec l'Aral ; d'ailleu[rs] le capitaine Mouravief a reconnu da[ns] l'espace qui les sépare aujourd'hui l[es] traces d'un ancien lit de mer ; il a mê[me] suivi le lit de l'Amou-Deria jusqu'à [la] mer Caspienne. A quelque distance [...]

celle-ci, le fleuve se partageait en deux bras, l'un au nord et l'autre au sud du petit Balkan; ce lit, entièrement desséché, a 650 pieds de largeur et 97 de profondeur.

Ce que le bassin de la mer Caspienne, dans lequel il faut comprendre celui de l'Aral, offre de plus curieux, c'est son étonnante dépression : ainsi l'on sait que ce bassin est à Orenbourg au niveau de l'Océan, à Astrakhan à 300 pieds plus bas, et que les bords septentrionaux du lac Aral sont à 186 pieds au-dessous du niveau de l'Océan. Cette dépression, qui a été constatée dans la plus grande partie de ce bassin par MM. Hofmann, Helmersen, Rose et A. de Humboldt, a été comparée par ce dernier au bassin de la Bohême et à ces *pays-cratères* de plus de 30 lieues de circonférence que l'on remarque sur le disque de la lune et que les astronomes désignent sous les noms d'Hipparque, d'Archimède et de Ptolémée. Il en attribue la formation au soulèvement qui a donné naissance aux montagnes du Caucase, de l'Hindou-Kho, du plateau de la Perse, etc., qui entourent ce bassin. Ainsi, ce que les géographes ont l'habitude d'appeler le plateau de l'Asie centrale est au contraire une vaste contrée d'environ 18,000 lieues carrées, creusée en entonnoir. Ce pays si bas, dit M. de Humboldt, est rempli de dépôts tertiaires, d'où sortent des roches d'origine ignée et des scories. C'est un exemple jusqu'à présent unique sur notre planète. L'affaissement produit par le soulèvement des montagnes que nous avons citées a été modifié depuis par l'action des forces souterraines. Ainsi, selon les traditions répandues chez les Tatars, la presqu'île d'Apcheron était jadis réunie par un isthme à la côte opposée de la mer Caspienne. Entre les monts Ourals et l'Altaï s'étend une région de lacs qui, suivant M. de Gens, paraissent avoir été en communication avec le lac Aral et même avec la mer Caspienne; ces lacs semblent être les restes du grand lac *Amer* dont les Chinois ont conservé le souvenir. Ainsi les changemens de niveau que le sol a éprouvés et l'évaporation des eaux, ont mis à sec une grande partie du bassin dont le centre ou le point le plus bas est aujourd'hui occupé par la mer Caspienne et le lac Aral, et qui, avant ces changemens, devait former une mer intérieure trois ou quatre fois plus considérable que la mer Caspienne ne l'est aujourd'hui. J. H-T.

CASQUE (*cassis*, *galea*; en basse latinité, *cassicum, helmus*, etc.). On appelle ainsi une coiffure militaire, aujourd'hui presque uniquement réservée chez nous à la cavalerie, qui se compose d'une enveloppe sphérique, de fer battu ou de cuivre jaune, surmontée d'un panache ou d'une aigrette, et s'attachant sous le menton à l'aide de jugulaires. Le mot *casque* est assez nouveau dans la langue française : il ne se trouve pas dans la plupart des écrivains du XVI[e] siècle, qui font usage, à sa place, des mots *armet*, *salade*, *morion*, *bourguignote*, etc. Plus anciennement, nos chroniques nationales désignent l'armure de tête sous le nom de *heaume* ou *hiaume* (helmus), dérivé à ce qu'on croit des langues du Nord. (En allemand, *helm* est encore le mot qui désigne le casque).

L'usage du casque, comme celui du bouclier, remonte bien au-delà des temps historiques. On le trouve indiqué dans Homère et dans la Bible aussi bien que dans les plus anciens poèmes orientaux; il figure dans les bas-reliefs de Thèbes d'Égypte comme dans les métopes du Parthénon. Les casques grecs et romains offrent une grande analogie de forme; mais il est facile de les distinguer en observant que ces derniers sont munis, en général, de jugulaires toutes pareilles à celles de nos casques modernes, tandis que ceux des guerriers grecs n'en présentent pas. Ceux-ci sont de même plus rarement chargés de *cimiers* (*voy.*), que l'on remarque fréquemment dans les autres, surtout vers les derniers temps.

Les casques des nations orientales étaient très hauts de forme et rappelaient assez bien la tiare, coiffure habituelle des Persans et des anciens Assyriens.

Pendant le cours du moyen-âge, le casque usité dans nos contrées d'occident présenta de nombreuses variations : d'abord il ne fut qu'une imitation évidente de celui dont les Romains avaient in-

troduit l'usage dans la Gaule. Une notable modification se fait remarquer au XI[e] siècle, au temps de Guillaume-le-Conquérant : la forme dominante est alors celle d'un cône aigu, muni sur le devant d'une lame de fer plate appelée *nazal*. Au temps des croisades, surtout de Philippe-Auguste à saint Louis, le casque est une sorte de bonnet cylindrique, percé de petites ouvertures pour la vue et l'audition, et que l'on commence à désigner sous le nom de *heaume* (une rue de Paris porte encore le nom de rue de la Heaumerie). Enfin vers le milieu du XIV[e] siècle (*et non auparavant*, quoi que puissent croire la plupart de nos artistes et de nos romanciers modernes), on commence à observer l'usage du *casque à visière*, ainsi nommé d'une partie mobile de haut en bas, composée quelquefois de plusieurs pièces, et qui cachait entièrement le visage. C'est cette dernière espèce qu'on pourrait appeler par excellence le *casque du moyen-âge* : c'est le seul dont nos collections d'armes offrent des modèles et celui dont l'emploi s'est conservé le plus long-temps, puisqu'il n'a cessé d'être usité qu'avec le reste du vieux harnais chevaleresque, au commencement du XVII[e] siècle.

Sous les règnes de Henri II et de ses fils, le casque de guerre avait pris, suivant Pasquier, le nom *d'armet*, qui parait avoir désigné aussi un casque léger et mince sans ornemens, que les chevaliers prenaient hors de la mêlée, après s'être débarrassés du heaume. Le casque avec ses accessoires, tels que cimier, plumes, bourrelet, lambrequins, etc., a été et est encore très employé dans la composition des armoiries, particulièrement en Allemagne (*voy.* BLASON).

L'armure de tête des simples soldats, surtout de l'infanterie, était beaucoup moins compliquée et se composait d'une calotte de fer battu (ornée dans les derniers temps d'un bouquet de plumes aux couleurs des capitaines), et qui recevait, suivant ses diverses formes, les noms de *morion*, *cabasset* ou *bacinet*, *bourguignote*, *chapel de fer*, etc. Quelquefois aussi ces casques légers étaient portés, comme l'armet et la salade (*voy.*), par les chevaliers eux-mêmes de préférence au heaume, que son poids devait rendre extrêmement incommode.

On peut encore regarder comme une autre variété de casque *le pot de fer* ou pot en tête des pionniers *. C. N. A.

CASQUE, *cassis*, genre de coquilles univalves de l'ordre des siphonobranches, classe des gastéropodes, établi par Bruguières, qui l'a séparé des *buccins* de Linné. Coquille bombée, ouverture longitudinale terminée à sa base par un canal court remplié vers le dos de la coquille, columelle marquée de rives transversales, tels sont les caractères imposés par Lamarck à ce genre de testacés qui diffèrent des buccins par la forme de leur ouverture oblongue et presque toujours hérissée de dentelures, par l'aplatissement du bord columellaire qui se projette en saillie au côté gauche de la coquille.

Les casques habitent les hautes mers et se cachent dans les fonds sablonneux ; la plupart fournissent de la pourpre. L'animal qui occupe l'intérieur de ces coquilles est fort peu connu, mais il parait avoir beaucoup d'analogie avec le mollusque des buccins. EM. D.

CASSANDRE ou ALEXANDRA, fille de Priam et d'Hécube, prophétesse fameuse, inspira, très jeune encore, une passion violente au dieu du jour, Apollon, et promit de céder à ses désirs s'il voulait lui accorder le don de connaitre l'avenir; mais à peine fut-elle investie de ce privilége précieux qu'elle se moqua du trop crédule dieu et lui déclara qu'elle ne serait jamais à lui. Les dons des dieux sont irrévocables, mais ils peuvent être frappés de nullité. Apollon, en laissant à Cassandre la puissance divinatoire, lui déclara que désormais en disant vrai elle ne trouverait que des incrédules. Elle ne l'éprouva que trop en effet. En vain elle éleva sa voix contre l'enlèvement d'Hélène; en vain elle conseilla la paix, la paix à tout prix avec les Atrides; en vain elle prédit à Priam qu'il serait le dernier de sa race, à Pâris qu'il mourrait par une flèche grecque, aux

(*) L'auteur de cet article a publié sur les casques une dissertation que l'on peut consulter dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. X et XI. S.

Troyens que leur ville serait réduite en cendres; en vain surtout, le jour où le cheval de bois entra dans la ville, elle proclama les désastres de la nuit qui allait suivre : le mépris, l'isolement, les injures, la misère, une vie fébrile et vagabonde furent l'unique prix de sa clairvoyance. Elle était belle encore cependant; adolescente elle avait été demandée en mariage par Othryonée et par d'autres princes; moins jeune, à l'époque de la ruine de Troie, elle venait d'être promise au prêtre Chorèbe. Mais la nuit qui vit le sac de Pergame vit aussi périr son fiancé. Elle-même, en vain réfugiée aux pieds des autels de Minerve, subit de la part d'Ajax, fils d'Oïlée, le dernier outrage. Le sort l'adjugea ensuite au chef suprême des Grecs, Agamemnon, qui en fit sa concubine, et l'emmena de Troie à Mycènes. Elle y trouva la mort sous les coups de Clytemnestre, déjà souillée du sang de son époux. Deux villes, Amyclée et Mycènes, prétendaient posséder son tombeau. Leuctres et Thalames l'honoraient. Dans la deuxième de ces villes elle avait un temple à oracles. Dans la première, son autel était un asile pour les jeunes filles que leurs parens ou leurs tuteurs voulaient contraindre à se marier.

Tous les poètes qui ont mis en scène la mort d'Agamemnon, Eschyle à leur tête, ont placé dans la bouche de Cassandre d'admirables prophéties, mêlées des adieux à la vie les plus touchans. Lycophron a composé sur cette princesse un poème d'*Alexandra*, aussi obscur que savant, mais précieux pour la mythologie. Deux belles Cassandres se voient dans Millin, *Gal. Myth.*, 608, et dans Winckelmann, *Monum.*, 140. VAL. P.

CASSANDRE est aussi le nom d'un fils d'Antipater, qui devint roi de Macédoine en 319 av. J.-C. et qu'on a long-temps regardé comme le meurtrier d'Alexandre-le-Grand. *Voy.* l'article MACÉDOINE.

CASSANDRE (théâtre), personnage de l'ancienne comédie italienne, y est d'une origine plus récente qu'Arlequin. Pantalon et le Docteur eurent d'abord sur cette scène le monopole des pères, des tuteurs, des vieux amans ridicules et dupés. Cassandre n'y figura que plus tard, comme personnage secondaire, et ce fut seulement dans les derniers temps de l'existence de ce théâtre qu'il y devint à son tour le type des vieillards imbéciles et baffoués, de ce que l'on a nommé en langage vulgaire, mais expressif, les *pères dindons.* Depuis longtemps c'était l'emploi qu'il remplissait dans les pièces du théâtre de la foire et dans les parades du boulevard. Lors de la naissance du vaudeville, vers 1780, Cassandre joua un rôle important dans les pièces de Piis et Barré; il donna même son nom à plusieurs de ces ouvrages, tels que *Cassandre oculiste*, *Cassandre mécanicien*, etc. Lorsqu'un théâtre fut spécialement consacré au vaudeville, Cassandre devint un personnage obligé et principal des nombreuses arlequinades (*voy.* ce mot) que l'on y représenta pendant une vingtaine d'années. Un acteur nommé Chapelle y joua avec une vérité et un naturel parfaits ce genre de rôles pour lequel il semblait avoir été créé.

Quand l'inconstant public parisien se lassa des arlequinades et voulut qu'on l'amusât par des bouffonneries d'une autre espèce, Cassandre déchu ne trouva d'asile que dans les théâtres de seconde ligne, même au boulevard du Temple et sur les tréteaux des marionnettes. Ainsi, comme certains grands acteurs de la scène du monde, après y avoir tenu un emploi qui fixait sur lui l'attention, il est retombé au point d'où il était parti. M. O.

CASSANO, petite ville sur l'Adda, dans le royaume Lombardo-Vénitien, située à quelques lieues de Milan, est devenue célèbre par une bataille que le duc de Vendôme y livra au prince Eugène, en 1705, pendant les longues guerres de la succession d'Espagne. Il s'agissait pour ce dernier de faire sa jonction avec le duc de Savoie, assiégé dans Turin. Les bataillons français, d'abord surpris par une attaque imprévue de l'ennemi, parvinrent à se reformer sous la protection du centre et de l'arrière-garde qui n'avaient pas encore été engagés, et, ayant repris l'offensive, ils culbutèrent dans l'Adda tout ce qui ne fut pas tué ou fait prisonnier. On lit dans les Mémoires de Mirabeau que son grand-père, pré-

sent à cette bataille, s'y distingua particulièrement et y fut même laissé pour mort. Le prince Eugène fut aussi blessé pendant l'action, et Vendôme eut un cheval tué sous lui. Le résultat du combat livré à Cassano fut que le duc de Savoie ne put être secouru, et pourtant on chanta un *Te Deum* à Vienne. Il est vrai que cette victoire de Vendôme n'était qu'un bien faible dédommagement pour les revers nombreux qui signalèrent la fin du règne de Louis XIV, et que les Français n'en perdirent pas moins toutes leurs conquêtes en Italie.

Cassano fut encore le théâtre d'un échec que l'armée austro-russe, sous le commandement de Souvorof, fit éprouver aux Français, le 27 avril 1799. Napoléon était alors en Égypte, et Moreau venait de succéder à Schérer dans le commandement de l'armée. Cette victoire des alliés leur ouvrit les portes de Milan. D. A. D.

CASSATION. On entend, en droit, par cassation l'action d'annuler une décision d'une cour ou d'un tribunal. C'est la derniere des voies extraordinaires par lesquelles on peut attaquer les jugemens.

La loi est une règle tracée par le pouvoir législatif : le juge est chargé de l'appliquer aux cas qui se présentent devant lui; il doit s'y conformer rigoureusement. Si les magistrats pouvaient éluder les lois, les corriger, les enfreindre, en un mot mettre leur sagesse à la place de celle du législateur, ils rendraient par-là nulle la puissance législative. Aussi, pour éviter cet inconvénient, s'est-elle réservé le droit de faire inspecter l'administration de la justice. C'est dans cette vue qu'a été instituée la cour de cassation, tribunal chargé spécialement d'annuler les décisions judiciaires rendues en contravention à la loi.

L'article 65 de la constitution de l'an VIII est ainsi conçu : « Il y a pour toute la France un tribunal de cassation qui prononce sur les demandes en cassation contre les jugemens en dernier ressort rendus par les tribunaux ; » et l'article suivant de la même constitution porte que le tribunal suprême ne connait point du fond de la contestation qui avait été décidée par le jugement contre lequel [...] s'est pourvu; mais qu'après avoir cas[...] elle renvoie devant un autre tribu[...] pour juger le fond. Exemple : Suivant l'a[...]ticle 144 du Code civil, l'homme av[...] 18 ans révolus, la femme avant 15 ans r[...]volus, ne peuvent contracter maria[...] Une cour royale juge valable le m[...]riage de Paul, âgé de 17 ans : la cour [...] cassation, attendu la contravention [...] l'article cité, casse et annule l'arrêt [...] la cour royale; mais elle laisse inde[...] le fond de l'affaire, à savoir si le maria[...] doit subsister ou être annulé; elle ren[...] les parties au même et semblable é[...] qu'elles étaient avant le jugement qu[...] prononcé sur cette question, et les re[...]voie devant une autre cour royale po[...] être jugées de nouveau.

La demande en cassation ne peut ét[...] formée que par les personnes qui o[...] été parties dans le jugement ou leurs su[...]cesseurs, et par le procureur-général [...] la cour de cassation.

Lorsqu'une partie attaque un ju[...]ment, le procureur-général peut, de s[...] chef, en requérir la cassation par d'au[...]tres moyens que ceux employés par le d[...]mandeur. Il peut encore, avant que l[...] parties n'aient agi, dénoncer à la co[...] suprême les actes par lesquels les ju[...] auraient excédé leurs pouvoirs. Il y [...] excès de pouvoir toutes les fois que [...] magistrat est sorti du cercle de ses a[...]tributions et a fait ce que la loi l[...] défend ou ne lui permet pas. Enfin, s[...] est rendu en dernier ressort un jug[...]ment contraire aux lois ou aux form[...] de procéder, ou dans lequel il y a [...] un excès de pouvoir, et que cependa[...] aucune des parties ne se soit pourv[...] dans le délai fixé par la loi, ce délai e[...]piré, le procureur-général en donne [...] connaissance à la cour ; mais son recou[...] n'a jamais lieu que dans l'intérêt seul [...] la loi; il ne préjudicie dans aucun c[...] aux parties, qui ne peuvent non plus s'e[...] prévaloir.

Sont susceptibles d'être attaqués p[...] la voie de la cassation les décisions de[...] tribunaux de première instance et d[...] commerce dans les affaires dont ils con[...]naissent sans appel, (*voy.* JURIDICTION), [...] les arrêts des cours royales et d'assise[...]

Les jugemens en dernier ressort émanés des justices de paix, et des tribunaux militaires de terre et de mer ne sont pas susceptibles de cassation, si ce n'est dans le cas où les juges auraient prononcé incompétemment, c'est-à-dire dans une affaire dont ils ne devaient pas connaître, ou bien dans le cas où ils auraient commis un excès de pouvoir.

L'acte par lequel on recourt d'un jugement se nomme *pourvoi*. Le pourvoi se forme par un mémoire ou une requête espèce de supplication que l'on fait au ..., laquelle est signée d'un avocat à cour de cassation. Le pourvoi doit être précédé de la consignation d'une amende de 150 fr. pour les jugemens contradictoires, c'est-à-dire rendus entre parties qui se sont défendues, et de .. fr. pour les jugemens par défaut ou rendus entre parties qui ne se sont pas défendues. Dans tous les cas où l'on se pourvoit contre une décision d'un conseil de discipline de la garde nationale, le recours n'est assujéti qu'au quart de l'amende établie par la loi. L'état, les indigens et les condamnés en matière criminelle sont dispensés de l'amende.

En matière civile, le délai pour se pourvoir est de trois mois francs pour les personnes domiciliées en France; il est de six mois pour les jugemens rendus en Corse; pour les absens et les colons d'Amérique, il est d'une année; pour ceux qui demeurent au-delà du cap de Bonne-Espérance, il est de deux ans. La requête où l'on énonce les moyens de cassation, et à laquelle on joint une copie du jugement attaqué, est déposée au greffe de la cour (*voy.* l'art. suivant, *Cour de* Cassation).

La section des requêtes statue sans communication au défendeur. Si le pourvoi est rejeté, le jugement est maintenu: s'il est admis, la section des requêtes autorise à assigner le défendeur devant la section civile. Il faut, dans les trois mois, donner au défendeur connaissance de l'arrêt d'admission, et l'on n'est reçu à instruire la cause qu'en justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Les arrêts sont rendus en audience publique, sur le rapport public d'un des juges, après lequel on entend les plaidoiries des avocats des parties, et, en toutes causes, les conclusions du procureur-général prises par lui-même, ou par l'organe de l'un de ses substituts. Lorsque les trois sections sont réunies, le procureur-général porte nécessairement la parole. Pour rendre un arrêt, les juges doivent être au moins au nombre de onze; le jugement est rendu à la majorité des suffrages. En cas de partage d'avis, on appelle cinq juges pour le vider. Le demandeur en cassation, qui succombe après un arrêt d'admission, est condamné en 300 fr. d'amende envers l'état et 150 fr. envers la partie adverse, si l'arrêt ou le jugement attaqué était contradictoire, et en la moitié seulement de ces sommes si l'arrêt ou jugement était par défaut. Dans l'amende envers l'état se trouve comprise la somme consignée lors de la présentation de la requête. L'amende ne peut être remise ni modérée sous quelque prétexte que ce soit; mais il dépend de la cour de l'augmenter. Lorsque le demandeur en cassation pour cause de contrariété d'arrêts ou de jugemens en dernier ressort succombe, il n'est prononcé contre lui par la loi aucune amende fixe; mais la cour peut le condamner envers l'état en telle amende qu'il lui plaît, et envers la partie adverse en tels dommages-intérêts qu'elle jugera convenable.

Voilà les délais et la marche à suivre dans un procès civil.

En matière criminelle, correctionnelle et de police, les formes de procéder sont plus simples et les délais beaucoup plus courts. D'abord il est de principe que tout condamné aura trois jours francs, après celui où son arrêt ou son jugement lui aura été prononcé, pour déclarer qu'il a l'intention de se pourvoir en cassation. Le procureur-général et la partie civile (quant aux dispositions relatives à ses intérêts civils seulement) ont le même délai pour recourir. Le pourvoi se forme par une simple déclaration faite au greffier de la cour ou du tribunal qui a rendu l'arrêt ou le jugement; elle est faite par le condamné, ou par son avoué, s'il en a un, ou par un fondé de pouvoir spécial, c'est-à-dire ayant une procuration à cet effet; elle est signée

par celui qui l'a faite et par le greffier.

Lorsque le recours est exercé par le ministère public ou par la partie civile, on en donne connaissance, dans le délai de trois jours, à celui contre lequel il est dirigé.

Le condamné ou la partie civile, soit en faisant sa déclaration, soit dans les dix jours suivans, peut déposer au greffe une requête contenant les moyens de cassation; le greffier lui en donne reconnaissance et remet sur-le-champ cette requête au procureur du roi ou au procureur-général, suivant que la décision attaquée émane d'un tribunal de première instance ou d'une cour royale ou d'assises. Après les dix jours qui suivront la déclaration, le magistrat qui l'aura reçue fera passer au ministre de la justice les pièces du procès et les requêtes des parties, si elles en ont déposé. Le greffier dresse un inventaire de toutes les pièces. Dans les vingt-quatre heures de leur réception, le ministre de la justice les adresse à la cour de cassation (section criminelle), et il en donne avis au magistrat qui les lui a transmises. Les condamnés ont de plus la faculté de transmettre directement au greffe de la cour de cassation leurs requêtes et copie de leur demande en cassation.

La partie civile, au contraire, ne peut user du bénéfice de cette disposition sans l'intermédiaire d'un avocat au conseil du roi et à la cour de cassation. Dans le cas où un accusé serait absous, faute de loi qui ait prévu ou qui punisse le fait dont il est coupable, la partie civile et le procureur-général n'ont que vingt-quatre heures pour attaquer l'arrêt d'absolution. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, ce recours ne se fera que dans un intérêt civil, c'est-à-dire purement pécuniaire, ou dans l'intérêt de la loi; car un accusé, une fois acquitté, c'est-à-dire déclaré non coupable, ou bien absous, c'est-à-dire renvoyé parce qu'il n'y a pas de loi qui prononce une peine pour le cas qui lui est imputé, cet accusé, disons-nous, ne peut plus être recherché pour le même fait.

La cour de cassation, en toute affaire criminelle, correctionnelle ou de police, pourra statuer aussitôt après l'expi tion des délais pour se pourvoir, et p duire ses pièces et requêtes; elle le vra faire au plus tard dans le moi compter du jour où ces délais ser expirés. La demande est portée imi diatement devant la troisième secti la section criminelle, qui juge et rej le pourvoi, ou casse et annule l'a ou le jugement, sans arrêt préala d'admission comme en matière civ puis elle renvoie, s'il y a lieu, le proce les parties devant d'autres juges, p être statué de nouveau sur l'affaire.

Lorsque le pourvoi est rejeté, le gr fier délivre, dans les trois jours de reddition, un extrait de l'arrêt de r au procureur-général, qui l'adresse ministre de la justice; celui-ci le tra met au procureur-général ou au pro reur du roi près la cour ou le tribu qui a rendu l'arrêt ou le jugement at qué.

Outre la faculté qu'a tout condam en matière criminelle, correctionne et de police, de demander la cassati de son jugement, il peut encore, d certains cas, le faire réviser. Ainsi, lorsq deux accusés auront été condamnés p deux arrêts pour le même crime, si deux sentences ne peuvent se concil et sont la preuve de l'innocence de l' ou de l'autre des deux condamnés, ministre de la justice donnera ordre suspendre l'exécution des deux arrêts chargera le procureur-général prè cour suprême de les dénoncer à cette co La section criminelle, après avoir ver que les deux condamnations ne peuv se concilier, cassera les deux arrêts renverra les accusés devant une cour tre que celles qui auront rendu les de jugemens.

De même, lorsqu'après une conda nation pour homicide il est produit pièces propres à faire naître de suffis indices sur l'existence de la perso dont la mort supposée a donné lieu jugement, le ministre fera suspen l'exécution et transmettra les pièces présentées à la cour de cassation; cel ci désignera une cour royale pour rec naître et constater l'existence et l'ident de la personne prétendue homicid

Quand l'identité est reconnue, la cour suprême casse l'arrêt de condamnation.

Si le condamné est exécuté ou s'il meurt avant la découverte des pièces qui mettent en évidence le fait destructif de la condamnation, il est créé à sa mémoire un curateur qui exerce tous ses droits et avec lequel on juge de nouveau le procès. Si la première condamnation se trouve avoir été portée injustement, le nouvel arrêt décharge la mémoire du condamné de l'accusation qui avait été portée contre lui.

Enfin lorsqu'après une condamnation un ou plusieurs témoins à charge sont poursuivis pour faux témoignage, il est sursis à l'exécution : si les témoins sont acquittés, le sursis est levé et l'arrêt exécuté; si au contraire les témoins sont condamnés, le ministre de la justice, soit de son propre mouvement, soit sur la réclamation de l'individu condamné, soit sur celle du procureur-général près la cour royale, chargera le procureur-général près la cour suprême de lui dénoncer le fait. La cour, après avoir vérifié la déclaration du jury, sur laquelle l'arrêt qui condamne les témoins accusateurs aura été rendu, si ces témoins sont convaincus de parjure, annulera l'arrêt qui condamne l'accusé, et le renverra, pour être jugé de nouveau, devant une cour d'assises autre que celles qui auront rendu soit l'arrêt qui a condamné l'accusé, soit l'arrêt qui a condamné les témoins.

Ceux qui auront été condamnés pour faux témoignage ne pourront être entendus dans les nouveaux débats. J. S. P.

CASSATION (COUR DE). C'est le premier tribunal de la France, institué par la loi du 27 novembre 1790 sous le titre de *tribunal de cassation;* le sénatus-consulte du 28 floréal an XII substitua à ce nom celui de *cour* de cassation. Voy. l'art. précédent.

Elle se divise en trois sections : la section des requêtes, la section civile et la section criminelle. Elle se compose d'un président qui prend le titre de premier président, de 3 vice-présidens ou présidens de sections, qui prennent celui de présidens, de 48 conseillers, d'un procureur-général, de six substituts ayant titre d'avocats-généraux, d'un greffier en chef, de 4 commis-greffiers et de 8 huissiers. Soixante avocats, ayant le titre d'avocats au conseil du roi et à la cour de cassation, y exercent le ministère de défenseurs. Les présidens et les conseillers sont nommés à vie par le souverain. Le procureur-général, ses substituts et le greffier en chef sont aussi nommés par le roi, mais ils sont amovibles. Les commis-greffiers sont nommés par le greffier en chef, qui néanmoins est tenu de les présenter à la cour pour les faire instituer; mais il peut les révoquer sans le concours de la compagnie. Les huissiers sont nommés par la cour, qui les révoque à son gré. Les charges d'avocat s'achètent, mais les titulaires doivent être présentés à l'approbation du gouvernement.

Les trois sections ont des attributions différentes : la première, celle des requêtes, prononce sur l'admission ou le rejet des demandes en cassation dans les matières civiles; sur l'admission ou le rejet des demandes formées contre des juges prévaricateurs; sur les questions de savoir par quels juges un procès sera décidé lorsqu'il est porté devant deux cours royales, ou devant deux tribunaux, ou deux justices de paix qui ne sont pas dans le ressort de la même cour royale; enfin sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de sûreté publique.

La section des requêtes connaît encore des crimes que les tribunaux de première instance en corps, et les membres des cours royales individuellement, ont commis dans l'exercice de leurs fonctions, lorsqu'ils sont dénoncés par le procureur-général. Mais elle ne statue pas définitivement ; elle dénonce les juges prévenus à la section civile. Celle-ci remplit à leur égard les fonctions de jury d'accusation, et les renvoie, quand l'accusation est fondée, devant une cour d'assises.

La section civile juge définitivement les demandes en cassation formées en matière civile, et celles qui sont formées contre des juges, lorsque la première section a prononcé l'admission de ces demandes.

La troisième section, la section criminelle, juge définitivement toutes les demandes en cassation qui lui sont présentées, soit par les parties, soit d'office par le procureur-général, dans les matières criminelles, correctionnelles et de police.

Outre leurs attributions respectives, les trois sections en ont deux qu'elles exercent réunies. D'abord, lorsqu'après une cassation le second jugement est attaqué par les mêmes moyens que le premier, la question ne peut plus être portée que devant les trois sections réunies. Quand les trois sections réunies ont prononcé, si une troisième cour royale juge dans le sens des deux premières, il y a lieu de s'adresser au gouvernement pour obtenir l'interprétation de la loi. Néanmoins l'arrêt de la troisième cour est exécuté selon sa teneur. En second lieu, les trois sections réunies sous la présidence du ministre de la justice exercent un droit de discipline et de censure sur tous les juges qui se rendent coupables de fautes graves que les lois n'ont pas prévues.

Les membres de la cour de cassation portent une robe rouge et une toque de velours violet. Les présidens et le procureur-général ont le revers de la robe doublé d'une fourrure blanche et une épitoge pareille. J. S. P.

CASSAVE, *voy.* MANIOC.

CASSE (typogr.), grande caisse en bois, découverte, profonde d'un pouce et demi à deux pouces au plus, et divisée en nombreux compartimens appelés *cassetins*, dans lesquels sont distribués les lettres et les signes divers nécessaires à la composition d'un ouvrage.

Pour rendre son transport plus facile, on a partagé la casse en deux parties égales, longues chacune d'environ 3 pieds et larges de 15 à 18 pouces, qui se placent l'une au dessus de l'autre, et qu'on nomme pour cela *haut de casse* et *bas de casse*. Dans la première, qui est moins à la portée de la main, sont reléguées les sortes de lettres dont le compositeur se sert le moins souvent, comme les grandes et les petites capitales (*voy.*) et les lettres accentuées; dans la seconde, sur laquelle l'ouvrier agit avec le plus d'aisance, on a eu soin de placer les lettres dites *du bas de casse*, c'est-à-di de forme ordinaire et courante, les ch fres, certains signes de ponctuation, les petites lames de plomb nommées *paces*, qui servent à séparer les mot

Le nombre de tous ces compartim ne laisse pas que d'être considérab pour la casse destinée à l'alphabet fr çais il se monte en tout à 152, dont pour le haut de casse; et il n'est moindre de 457 pour l'alphabet grec tiplié par tous ses accens. Il varie d une proportion plus ou moins forte, qui est toujours très élevée, pour les phabets des autres langues, et pour les ractères d'écriture dont les fondeurs compliqué la composition par des co binaisons de lettres et de déliés qui cessitent des casses d'un genre à part

Il y a disparité dans la grandeur cassetins selon le besoin que l'on a certaines lettres ou de certains sign ce qu'on appelle *police des caract* c'est-à-dire la proportion dans laqu on doit fondre, sur 100,000 lett l'*a*, l'*e* ou l'*i*, rentre dans les attributi du fondeur en caractères (*voy.*); nous pouvons dire ici que l'*e*, par ex ple, dont il faut, dans le discours fr çais, 12,000 sur 6,000 environ des tres voyelles, occupe au centre de la c un cassetin beaucoup plus grand que autres lettres; le *d*, le *s*, l'*i*, l'*o* et d'autr peu près d'une égale importance, v nent se grouper à côté ou au dessou l'*e*, dans des cassetins de grandeur ég enfin les lettres peu employées, com *h*, *x*, *y*, *z*, sont laissées vers les b éloignés de la casse, dans des cass proportionnés à leur nombre.

On est d'abord étonné, en regar une casse, de cette espèce de confu dans le classement des lettres de l'al bet, puisque le *b* se trouve très loi l'*a*, lequel se trouve à côté du *r*; on reconnaît bientôt qu'une ingén combinaison a présidé à cet arran ment. Au moyen du rapprochement cassetins qui contiennent les lettre plus usitées, le compositeur assembl mots beaucoup plus vite que s'il lui lait en aller chercher les élémens à les bouts de la casse. Il y a quelques c gemens à cette disposition dans cert

pap. mais c'est toujours pour atteindre le but que nous venons d'indiquer. L'ouvrier s'habitue à ce désordre apparent tout aussi promptement que si les lettres étaient rangées dans leur ordre alphabétique, qui du reste est à peu près respecté par la série des capitales petites et grandes contenues dans le haut de casse.

La fabrication des casses demande beaucoup de soins; vu le poids des caractères dont on les remplit, elles doivent être à la fois fortes et légères, avoir leurs ... assujétis au fond pour que les lettres ne puissent s'échapper sous ces petites cloisons et se mêler entre elles; ... être bien proportionnées, quant à leur taille, à la grosseur des caractères qu'elles sont destinées à contenir.

Les *casseaux* sont des casses beaucoup plus profondes qui servent de réservoir aux sortes abondantes d'un caractère, et ... comme des tiroirs. A. R.

CASSEL, *voy.* HESSE ÉLECTORALE.

CASSEL (BATAILLE DE). Cassel, ... ville de Flandre, aujourd'hui dans le département du Nord, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Hazebrouck. Elle est bâtie sur une montagne, au milieu d'une vaste plaine couverte de villes et de villages. De la ... de son ancien château on jouit d'une fort belle vue : d'un côté, à plus de ... lieues de distance, se déploie la mer, dont on découvre toute l'étendue depuis Ostende jusqu'à Douvres; de l'autre, les regards s'étendent sur 32 villes ... environs et sur plus de 150 bourgs ou villages. Cassel était la capitale des *Morins*, quand Jules-César conquit le pays. Elle était autrefois fortifiée; mais elle a été si souvent prise, pillée et brûlée, qu'il ne lui reste plus aucune défense. Sa possession fut assurée à la France en 1678, par le traité de Nimègue. On y fabrique des dentelles, des chapeaux, des bas de laine et de fil, de la poterie de terre; il y a des huileries, des brasseries, des fabriques de sel; on y fait commerce de grains, de légumes secs, de beurre, de fromages et de bestiaux.

Trois batailles remarquables ont été livrées sous les murs de cette ville en 1071, 1328 et 1677. La première fut gagnée par Robert-le-Frison, comte de Hollande, contre le roi de France, Philippe Ier, et Guillaume, roi d'Angleterre. La seconde mérite quelques détails de plus.

Au sacre de Philippe de Valois (1328), Louis Ier, comte de Flandre, demanda au roi de le défendre contre les révoltes de ses sujets. Philippe, jaloux de la puissance naissante des bourgeois, ressentait pour leur indépendance une haine qui semblait innée chez les princes et chez les nobles. Quoique les Flamands fussent privés de l'assistance de la commune florissante de Gand et de celle de toute la noblesse du pays, qui s'était réunie à leurs ennemis, ils ne se laissèrent pas décourager. Leurs bourgmestres, qui s'étaient mis hardiment à leur tête, dans leur résistance aux vexations du comte de Flandre, entreprirent aussi de conduire leur armée. Ils les réunirent d'abord à Cassel, où ils prirent position sur une montagne en dehors de la ville. En dérision des Français, ils firent peindre un coq sur leurs étendards. « L'usurpateur du trône de France, disaient-ils, n'entrera dans notre ville que quand ce coq aura chanté. » Les Français, quoique provoqués, n'osèrent point attaquer une position qu'ils jugeaient trop forte : ils se contentèrent de dévaster les campagnes. Au bout d'un mois, la patience des Flamands fut la première à se lasser. Le bourgmestre Zonnekin essaya de surprendre le camp français; il s'y introduisit déguisé en marchand de poisson et en reconnut les divers quartiers. Le lendemain, 23 août 1328, il partagea en trois corps les 16,000 hommes qu'il avait sous les armes; il les fit sortir en silence du camp; le soir, à l'heure du souper, il en conduisit un au quartier de Philippe, tandis que les deux autres se dirigeaient sur les tentes du roi de Bohême et du roi de Navarre. Il parvint sans obstacle jusqu'au pavillon du roi de France, qu'il surprit désarmé avec toute sa gendarmerie. Les chevaliers eurent grand' peine à retenir l'ennemi, tandis que Philippe s'échappait par-derrière, sautait sur un cheval et s'enfuyait au galop. Un grand nombre de ceux qui s'étaient exposés pour lui tombèrent sous les coups des Flamands. Les Français, sortant de leurs tentes, ac-

couraient pour prendre part au combat, mais en désordre, étonnés par les cris et la présence de l'ennemi au milieu de leur camp. Les deux autres corps de Flamands avaient aussi pénétré jusqu'au lieu qui leur avait été assigné ; toutefois les comtes de Hainaut et de Bar, qui étaient plus éloignés des quartiers attaqués et qui n'avaient point déposé la cuirasse comme les Français, accoururent au bruit, avec leur gendarmerie en bon ordre; ils tombèrent sur les Flamands déjà fatigués d'un premier combat. Les Français, dispersés par la première attaque, eurent le loisir de s'armer et de revenir à la charge. Les Flamands, entourés de toutes parts, accablés par le nombre, sentirent que leur heure était venue. Déjà Zonnekin avait été tué ; les autres ne se démentirent pas : aucun ne chercha son salut dans la fuite ou ne se sépara de ses compagnons. Trois corps d'armée avaient pénétré dans le camp français ; trois monceaux de morts marquèrent leur place. Les gentilshommes n'accordèrent de quartier à personne ; treize mille morts furent comptés sur le champ de bataille et les Flamands n'avaient eu que seize mille combattans. Après leur victoire, les Français entrèrent à Cassel, qu'ils pillèrent et où ils exercèrent d'horribles cruautés. Dans les autres villes, d'affreux supplices signalèrent le triomphe du comte de Flandre et de ses alliés.

Enfin, la troisième bataille de Cassel eut lieu au printemps de 1677. Tandis qu'on négociait à Nimègue, le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, forma le siége de Saint-Omer, et le prince Guillaume d'Orange, ayant rassemblé ses troupes, s'avança à grandes journées au secours de cette ville. Le duc alla au-devant de lui avec une partie de son armée, fut joint en chemin par le duc de Luxembourg, et livra bataille au prince d'Orange près de Cassel. On combattit d'abord avec une bravoure égale de part et d'autre, mais une partie de l'infanterie du prince ayant été rompue, le désordre se mit dans son armée. Quelque peine qu'il se donnât pour rallier ses troupes, il fut entraîné par les fuyards et obligé de laisser le champ de bataille aux Français. Cependant, ayant trouvé que s[a] arrière-garde tenait encore, il fit u[ne] belle retraite, admirée par les vainque[urs] même. L'issue de la bataille de Cas[sel] accéléra la prise de Saint-Omer, qui [ca]pitula le 20 avril. A. S-[...]

CASSIEN (Jean), né dans la Scyt[hie] de Thrace, prêtre et abbé du monast[ère] de Saint-Victor, qu'il avait fondé [à] Marseille, y mourut vers 433. Il ve[cut] long-temps dans le monastère même [où] s'était retiré saint Jérôme, à Bethléhem [en] Palestine, et avec les saints anachor[ètes] qu'il visita dans la Thébaïde d'Égy[pte]. De là, étant allé à Constantinople, o[ù il] entendit saint Chrysostôme, il en de[vint] le diacre et le disciple ; il concourut a[vec] le clergé de cette ville à la défense [du] pasteur persécuté. Ensuite, prêtre [de] l'église de Rome, il écrivit son livre [de] l'*Incarnation de l'Homme-Dieu* en [une] seule personne et deux natures, contre N[es]torius, à la prière de l'archidiacre Le[on], depuis pape connu sous le nom de L[éon] *le Grand*. Fixé dans les Gaules, i[l] composa ses *Institutions*, le résulta[t de] son expérience dans la vie ascétiq[ue]. Bien loin de renfermer l'homme relig[ieux] dans la solitude austère du cloître [il] recommande des exercices modé[rés], condamne les macérations et reg[arde] la vie du chrétien comme un pèlerin[age] où l'on ne doit user des choses qu['en] passant, sans se prévaloir de sa posi[tion] dans le monde, et en s'attachant à s[ur]monter la vaine gloire dont la pas[sion] entraîne l'homme et meurt la dern[ière]. C'est ce qu'il exprime vivement et dé[ve]loppe dans ses *Conférences avec [les] Pères du désert*, dont il a publié [les] entretiens et recueilli les maximes[. Il] semble que cet ouvrage, d'un style [peu] élégant, mais clair et plein d'oncti[on], respire celui de l'*Imitation*, dont il [au]rait été le germe. La 13[e] *Conféren[ce]* parut à saint Prosper, auteur du po[ëme] *Sur les ingrats*, sentir le semi-péla[gia]nisme, comme donnant l'initiative [au] libre arbitre sur la grace ; ce que re[l]ève Gerson lui-même, qui paraîtrait l'a[voir] eu en vue dans un parallèle que fai[t de] la grace et de la nature l'auteur de l'*I[mi]tation*. L'édition des œuvres de Cassi[en] avec les commentaires de D. Alard [...]

rée, donnée à Douai en 1616, a été réimprimée à Paris en 1642, in-fol. Les *Conférences* et les *Institutions* ont été traduites en français par De Saligny, Paris, 1663, 2 vol. in-8°. G-CE.

CASSIN (*monte Casino*), montagne de la Terre de Labour, royaume de Naples, devenue célèbre par le couvent qui y fut fondé en 530 par saint Benoît, et où les disciples de cet anachorète amassèrent de grandes richesses. *Voy.* BÉNÉDICTINS et BENOÎT. S.

CASSINI (JEAN-DOMINIQUE), fils d'un gentilhomme italien, naquit le 8 juin 1625 dans une ville du comté de Nice. Il apprit les premiers élémens de la langue latine dans la maison paternelle et se perfectionna chez les jésuites de Gênes. Après avoir obtenu d'heureux succès dans la culture des belles-lettres, il s'adonna à l'astrologie judiciaire, qu'il abandonna bientôt pour s'appliquer tout entier à l'étude de l'astronomie. Il fit de si grands progrès dans cette dernière science que le sénat de Bologne le nomma, en 1652, pour remplir la première chaire d'astronomie vacante par le décès du fameux père Cavalieri. En 1653 il publia un traité sur la comète qui avait paru l'année précédente et traça la méridienne de l'église de Sainte-Pétrone. Plus tard il fut chargé d'accompagner le marquis de Javara à Rome, et employé dans les conférences qui se tinrent entre les cardinaux, au sujet du différend qui partageait la ville de Bologne et celle de Ferrare, relativement aux eaux du Pô. Le sénat de Bologne fut si satisfait de la capacité que Cassini avait fait paraître en cette occasion qu'il lui donna la surintendance des eaux de l'état. Appelé en France par Colbert, il vint à Paris en 1669, et devint la même année membre de l'Académie des sciences. Il obtint des lettres de naturalisation et continua ses travaux astronomiques avec une nouvelle ardeur. Il avait déjà complété la théorie du mouvement des satellites et reconnu la rotation de Jupiter, de Mars et de Vénus; en 1683 il découvrit la lumière zodiacale, et l'année suivante il révéla l'existence des quatre satellites de Jupiter. Enfin, en 1695, il continua la grande méridienne commencée par Picard et Lahire, et la poussa, en 1700, jusqu'à l'extrémité du Roussillon. Dans les dernières années de sa vie, il perdit la vue et mourut le 14 septembre 1712, à l'âge de 87 ans et quelques mois. Cassini joignait au caractère le plus aimable une érudition presque universelle. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons: *Observationes cometæ ann.* 1652 *et* 1653, in-fol. de 28 pages; *Opera astronomica*, Rome, 1666 in-fol.; *Nuntii siderei interpres*, ouvrage inédit; une *Cosmographie* en vers italiens, restée manuscrite.

JACQUES Cassini, fils du précédent, est connu par ses travaux relatifs à la détermination de la figure de la terre. Membre de l'Académie des sciences comme son père, il mourut dans sa terre de Thury en 1756, dans sa 79e année. Ses principaux ouvrages sont: des *Élémens d'astronomie*, 1740, in-4°; *Tables du soleil, de la lune, des planètes, des étoiles et des satellites*, 1740, in-4°. Son fils, CASSINI DE THURY (*César-François*), né en 1714, maître des comptes, directeur de l'Observatoire, fit partie, comme son père, de l'Académie des sciences. On lui doit la carte générale de la France, ouvrage immense dont l'exécution a changé la face de notre géographie. La carte de France, continuée par le comte JACQUES-DOMINIQUE Cassini, forme aujourd'hui 182 feuilles, y compris la carte des triangles. Le savant astronome mourut en 1784. Nous indiquerons, parmi ses productions les plus importantes, un traité sur *la Méridienne de l'observatoire de Paris*, 1744, in-4°; *Cartes des triangles de la France*, 1744, in-4°; *Description géométrique de la terre*, 1775, in-4°; *Description géométrique de la France*, 1784, in-4°. EM. D.

CASSIODORE (MAGNUS AURELIUS) *. Deux Romains ont continué parmi les Ostrogoths la gloire du nom

(*) L'étendue que nous donnons à cet article ne serait pas proportionnée à l'importance relative de son sujet si la vie de Cassiodore ne peignait pas toute une époque d'ailleurs peu connue et qui ne sera représentée que par un petit nombre d'hommes dans notre galerie historique. Cet article écrit pour notre *Encyclopédie*, en allemand, et dont nous offrons la traduction à nos lecteurs, est dû à un savant professeur d'histoire à Heidelberg. J. H. S.

de leur peuple et la splendeur des lettres latines, l'un par une vie toute dévouée à ces intérêts, l'autre par le martyre qu'il souffrit même pour eux. Ces deux hommes sont Cassiodore et Boëce (*voy*). Le premier a cela de remarquable qu'il n'a pas moins été apprécié par les hommes religieux et par les moines que par les infidèles et par les hommes indifférens pour toute religion.

Né l'an 468 de notre ère, Cassiodore n'avait que 21 ans lorsque Théodoric, le puissant roi des Ostrogoths, l'éleva à la dignité de ministre de sa cassette et du trésor public (*comes privatarum et sacrarum largitionum*). Cette marque de haute faveur étonnera moins, sans doute, quand on saura que le père de Cassiodore avait déjà rempli ces fonctions sous Odoacre, et avait été nommé par Théodoric au gouvernement de la Sicile. Mais si la chute d'Odoacre fut fâcheuse pour le père qui, sous le règne du roi des Hérules, avait été investi des premières charges de l'état, elle ne le fut aucunement pour le fils. Celui-ci possédait des biens considérables en Sicile; et dans la Calabre des villes entières, une quantité de villages et d'immenses régions, habitées et exploitées seulement par ses colons et ses fermiers, lui appartenaient. Son père, comme tant d'autres sénateurs et comme l'Église elle-même, avait déjà possédé de grands biens dans les mêmes contrées, et, par son influence, il avait puissamment contribué à la soumission de ces provinces. Sauf un petit nombre d'exceptions, le roi ne permettait pas à ses compatriotes de quitter le service pour former dans leur conquête des établissemens fixes, et dès lors les anciens habitans, la population latine, devenaient d'un secours indispensable si le pays ne devait pas rester sans culture, si les bras ne devaient pas manquer aux métiers et aux arts. Théodoric respecta donc leurs lois et leurs coutumes et protégea leurs propriétés. Mais il ne pouvait le faire efficacement que par le secours de la science et de l'expérience des Latins; il trouva l'une et l'autre dans Cassiodore. Celui-ci, mis en évidence par le rang, les dignités et la fortune immense de son père, et d'ailleurs lui-même adroit courtisan, sut plaire au nouveau maître de l'Italie, habi[le à] distinguer le vrai talent. Plusieurs [en]vois de chevaux provenant de ses n[om]breux haras de la Calabre, faits par [Cas]siodore, ses soins à en conserver [et] en propager la noble race, lui conc[ilièr]ent bientôt toute la bienveillance d[u] nouveau souverain. Odoacre, en met[tant] fin à l'empire romain l'an 476, n'a[vait] pas renversé les anciennes instituti[ons]. Théodoric, en le détrônant 12 an[s] plus tard, les remplaça, il est vrai, [par] d'autres, mais, pour éviter une rév[olu]tion orageuse, il chercha à fondre [avec] prudence les anciennes lois dans [les] nouvelles. Il eut recours au talent [de] Cassiodore pour l'exécution de ce pr[ojet,] et connaissant l'influence que des phr[ases] bien tournées exerçaient sur les Rom[ains,] il se servit de la plume de son sa[vant] ministre pour rédiger les lois avec [élé]gance. A cheval, aux côtés du roi, C[as]siodore lui faisait des rapports sur les [af]faires les plus importantes; puis, dans [le] silence de la nuit, il rédigeait les dé[ci]sions du prince, et celui-ci, dont on peut dire avec certitude qu'il sut écr[ire,] se contentait de les parapher. Du[rant] tout le règne de Théodoric, Cassio[dore] fut presque seul chargé de la direc[tion] des affaires, et telle était son influence, [que] la fille du roi reçut une éducation t[out-] à-fait romaine qu'à son tour elle v[oulut] donner à son jeune fils, au grand dé[plai]sir des Goths qui voyaient avec pein[e les] mœurs des vaincus prendre le dessus [sur] les mœurs des vainqueurs, et dont l'[op]position à ces réformes devint dans [la] suite fatale à Amalasonte (*voy.*). Cep[en]dant Cassiodore échappa aux soup[çons] de Théodoric, qui dans ses dern[iers] jours ternit la gloire de son règne [en] prêtant l'oreille aux dénonciations q[ue la] calomnie portait contre de nobles s[éna]teurs, Symmaque, Boëce et autres, en livrant ces victimes aux persécuti[ons,] à l'exil et à la mort même. L'âge a beaucoup contribué à rendre ainsi so[up]çonneux le grand roi; mais il n'igno[rait] pas non plus que beaucoup de fanatiq[ues] orthodoxes, tolérés et protégés par [lui,] le haïssaient comme arien, et qu'ils [en]tretenaient des correspondances secrè[tes] avec la cour de Byzance, méprisable

est vrai, mais qui avait le grand mérite d'être orthodoxe comme eux.

Après la mort de Théodoric, en 525, Amalasonte, sa fille, veuve depuis quelque temps, lui ayant succédé au nom de son jeune fils, Athalaric, Cassiodore, à qui elle confia les rênes de l'état, déploya dans ces circonstances difficiles son habileté ordinaire. Cependant les Goths ne lui en tinrent pas compte. Ils voyaient avec ...pit leur régente, qui vivait suivant les ...eurs romaines, abandonner l'adminis...ation du royaume à un Romain, et s'in...maient de l'éducation encore toute ro...aine qu'elle faisait donner à leur futur ...verain. Ils exigèrent qu'on le laissât ...endre part aux amusemens des jeunes ...hs de son âge, et bientôt les excès ...u jeune prince le précipitèrent dans ...e tombe prématurée. Cassiodore était ...rs dans toute la vigueur de l'âge, et ...gré la tendance théologique de l'épo...e, à laquelle il se laissait aussi entraîner, ...n'avait pas encore renoncé aux affaires ...aux plaisirs du monde. C'est à cette ...riode qu'appartiennent les principaux ...vaux politiques qu'il publia plus tard ...ur l'instruction de ses concitoyens et ...ns lesquels MM. Naudet, Sartorius et ...nso ont puisé les matériaux de leurs ...vrages sur l'état politique et l'adminis...tion de l'empire des Ostrogoths en ...e. Amalasonte, toujours en butte à ...haine de ses compatriotes, avait con...té avec la cour grecque des liens d'a...ié que l'habile correspondance de Cas...dore resserrait de plus en plus; car, en ...de besoin, il voulait lui ménager ainsi ...protection de l'empire grec contre ses ...pres sujets. Les Goths avaient forcé ...eine d'accepter comme co-régent et ...mme successeur d'Athalaric, Théodat, ...plus proche parent et le chef de la ...ille royale. L'avénement de ce prince ...ouvoir rendit la position de Cassio...plus difficile et plus pénible. Théo...commença par éloigner Amalasonte ...affaires, et peu de temps après (534) ...la fit assassiner. Cassiodore, toujours ...tête des affaires, eut alors la mission ...ate de défendre les intérêts des Ro...ns contre les envahissemens toujours ...sans des Goths. Cependant pour ne ...t abandonner ses compatriotes dans une crise aussi pressante et pour empêcher que leur civilisation ne fût étouffée par les Barbares, il resta attaché à Théodat comme il l'avait été à Amalasonte; et, comme celle-ci, Théodat se vit obligé de réclamer l'intervention de l'empire grec contre ses propres compatriotes. Cassiodore continuait donc avec Constantinople une correspondance si odieuse aux Goths. Au moment où Justinien menaçait l'Italie d'une restauration et où Bélisaire, débarquant sur les côtes de Reggio, appelait aux armes les Romains pour se débarrasser de leurs vainqueurs, le ministre de Théodat lui fit les plus brillantes propositions. Toujours infatigable, il se jeta alors entre tous les partis, et tandis qu'il sauvait les Romains de l'anéantissement inévitable dont les menaçaient les Goths, ses lettres suppliaient les Grecs d'avoir pitié de sa malheureuse patrie. Depuis lors jusqu'à l'assassinat de Théodat, en 537, et même jusque sous Vitigès, que les Goths, également irrités contre les Grecs et les Romains, n'avaient placé sur le trône que pour le mettre à leur tête dans la lutte sanglante qui se préparait, Cassiodore avait continué des efforts de jour en jour plus difficiles. Mais l'année suivante (538), lorsque les Grecs et les Goths, les Barbares et toutes les hordes sauvages dont se composait l'armée impériale, inondèrent la malheureuse Italie et y portèrent tous les fléaux d'une guerre désastreuse qui ne devait s'éteindre que dans le sang et sous des monceaux de ruines, l'illustre Romain reconnut l'impossibilité d'être plus longtemps utile à sa patrie et se démit enfin de son emploi. Mais il chercha alors à rendre des services d'un autre genre à cette même patrie, à son époque et à la postérité.

Un premier coup d'œil jeté sur la correspondance de Cassiodore suffit pour nous montrer toutes les difficultés qu'entraînaient les hauts emplois sous Théodat et Vitigès. Chargé de disculper officieusement auprès de l'empereur Justinien le meurtre que son maître, le lâche Théodat, avait commis sur Amalasonte, à laquelle il avait dû tant de bienfaits et tant de témoignages d'estime, le même homme, qui avait rendu des servi-

ces d'un genre si différent au grand Théodoric, se vit en outre obligé d'écrire de sa main les réquisitions dont on frappait les différentes parties de l'Italie pour alimenter la cuisine et le cellier du misérable Théodat. Ses lettres ne dissimulent pas qu'il rougissait de honte à l'idée de servir les plaisirs impurs d'un tel maître, ou du moins on peut tirer cette conclusion des frais d'éloquence qu'il faisait pour donner aux exigences d'un vil débauché l'apparence de besoins inséparables du rang suprême et de dépenses indispensables. Lors du débarquement des Grecs, le roi n'avait encore pris aucune mesure pour mettre Rome en état de défense; mais craignant les Romains autant que l'ennemi, il entoura la ville d'une armée de Goths prête à réprimer toute tentative de révolte. Tour à tour on voit alors Cassiodore tranquilliser ses compatriotes et négocier avec Justinien des conventions déshonorantes pour son maître, assez lâche pour envoyer à l'empereur, à l'insu de ses compatriotes, le sénat et l'évêque de Rome, porteurs des plus humbles supplications, et chargés d'interposer leur garantie. Il lève en même temps des impôts exorbitans pour apaiser les murmures de l'armée, et préserve le pays des excès de la soldatesque qu'il sait maintenir dans le devoir. Obligé de doubler, de tripler les impôts, il avait à prescrire aux employés du fisc et à leurs agens militaires les ménagemens à prendre dans des temps déjà si malheureux, et à veiller à ce qu'ils remplissent avec modération leurs devoirs si cruels pour la population. Cependant le plus terrible coup qui dût frapper sa belle ame, ce fut lorsqu'au nom de son maître il se vit obligé de mendier l'assistance des Francs.

La seconde période de sa vie, si importante pour l'étude du moyen-âge, commença en 538, après la capitulation de Vitiges. Alors il obtint la permission de se retirer dans ses vastes domaines de la Calabre, et il employa ses richesses à fonder dans les environs de Squillace, sa ville natale, un vaste établissement monastique. Malheureusement pour lui, il atteignit un âge fort avancé, et tout le bien qu'il avait fait comme ministre,

Rome elle-même, sa ville chérie
l'Italie, tout fut entraîné par le tor
de la guerre... Un triste et vaste d
fut tout ce qui resta.

Néanmoins, ce que Cassiodore a
lorsqu'il fut entré dans la vie religie
a survécu à tant de désastres, et le
gles qu'il prescrivit à ses moines e
une bienfaisante influence sur les s
ces, qui se réfugièrent alors dans l
lence des cloîtres. Dans ce temps d
solation générale, la superstition
ce que n'auraient jamais pu produit
lois les plus sages et le gouverne
le mieux combiné. Cassiodore nou
prend dans ses lettres que tout ce
de l'ancienne population de l'Italie, e
pa au fer et à la flamme, trouv
refuge dans les cloîtres et les égl
sous la protection de la crainte qu'i
raient ces lieux saints. Souvent a
Cassiodore, dans un pillage ou
toute autre calamité publique, ne s
per que de moines et de religieus
d'églises et d'objets sacrés, on le
rait entraîné par le fanatisme de la s
stition; et cependant la suite a p
que toute la civilisation de l'antiq
avec ses arts et ses sciences, n'a été
servée que grace aux fondations du
tianisme, et par ces mêmes eccl
tiques qui paraissaient si hosti
l'antiquité.

Ainsi s'accomplit ce miracle de l
vidence, dont la puissante volon
succéder la lumière aux ténèbres e
gir un nouvel édifice du sein des r
L'établissement que fonda Cassiod
Squillace, et, plus encore, la règle
prescrivit aux moines et aux clerc
le suivirent dans cette retraite, reg
plus tard, dans le moyen-âge, fut ve
comme l'expression de la sagesse chr
ne, font connaître les moyens par les
fut opéré ce prodige. En effet, Cass
re n'exigeait pas seulement de ses
nes, de pieuses pratiques, de l'instru
théologique et des études conscienc
mais il leur recommandait surtout la
ture de leurs champs, de leurs jardi
de leurs vergers. Protégés par cett
perstition qui rendait, aux Grecs co
aux Goths, tout ecclésiastique inviol
ils suivirent à Squillace les précepte

anciens sur l'agriculture, et s'y adonnèrent avec zèle. Ces connaissances, appuyées sur l'expérience, furent importées plus tard en Angleterre et dans le pays de Galles, par les moines qui s'y établirent; et lorsque des religieux anglais et italiens vinrent ensuite prêcher le christianisme aux Germains et la pénitence aux Francs, dont les mœurs se corrompaient sous les Mérovingiens, ils dotèrent les couvens qu'ils fondèrent dans ces différentes contrées, non-seulement des préceptes de Cassiodore, mais aussi de toute l'expérience et de toutes les connaissances que ses disciples avaient conservées des temps anciens. Cassiodore affirme lui-même que c'était avec chagrin qu'à l'époque où il se trouvait à la tête du gouvernement, alors que fleurissaient encore la jurisprudence, la rhétorique, la politique et la philosophie, il avait vu la négligence qu'on mettait à allier à l'éducation chrétienne, surtout des ministres de la religion, une instruction plus générale. Il voyait qu'après la disparition de toute autre connaissance, et dans un temps où la théologie seule régnait sur les ruines des lettres et des sciences, il était doublement nécessaire de réunir des notions générales aux études théologiques. Cassiodore a résumé ses préceptes dans son petit ouvrage *de Institutione divinarum litterarum*, et ces préceptes furent adoptés plus tard par Benoît de Nursie, fondateur de l'ordre des bénédictins, qui en fit une règle de conduite pour ses religieux. Les premiers et les meilleurs bénédictins s'y sont religieusement conformés. Ce livre est déjà un précis de toute la scolastique du moyen-âge, où l'on y indique le moyen de concilier divers travaux corporels et l'étude de plusieurs branches des humanités avec les pieux exercices auxquels on se livrait habituellement à certaines heures et en certains jours. Cassiodore enseigne aux hommes religieux qu'il avait appelés près de lui dans une belle et fertile contrée; auxquels il avait ouvert, au milieu des calamités publiques, un riant asile; à l'entretien desquels il avait affecté des champs, des jardins, des vergers, des étangs et des rivières poissonneuses, et pour lesquels il avait formé une bibliothèque choisie, des débris de celle qu'il avait possédée à Rome et que le vandalisme avait détruite; il enseigne, disons-nous, à ces hommes comment, sans perdre de vue les pratiques ascétiques qui font la base de l'institution, ils pouvaient acquérir une culture intellectuelle suffisante. Ces instructions font l'objet de toute la première partie de son livre. La seconde renferme l'analyse des différentes connaissances. Les 24 premiers chapitres traitent donc des sciences théologiques, et au 25e commencent les instructions qui se rapportent aux sciences profanes, que Cassiodore recommande, dans le chapitre précédent, à ses religieux, et conséquemment à tout le moyen-âge. Les connaissances dont il parle ont formé, pendant tout le moyen-âge, la base de l'enseignement et de la classification de la science, telle qu'elle fut suivie dans toutes les écoles catholiques jusqu'au XVIIIe siècle. C'est là ce qu'on appelait le *Trivium* et le *Quadrivium* des anciens couvens. La géographie n'est pas plus oubliée que les autres études, et il indique constamment des ouvrages dans lesquels on pouvait puiser sur une matière des notions plus approfondies. Il dit à ses disciples, et ceci devait être de la plus haute importance dans le moyen-âge, où son livre était regardé presque comme une loi divine, « que bien que les travaux de la terre et les soins qu'on donne aux bestiaux pussent avoir en eux-mêmes quelque chose de mondain, ils prenaient cependant un caractère tout-à-fait céleste quand le moine qui s'y adonnait y trouvait les moyens d'offrir l'hospitalité aux voyageurs et de soulager les malades. » Quant aux pratiques religieuses des moines, il n'en prescrit aucune, mais il renvoie le lecteur au livre de Cassien, *De institutione fidelium monachorum*. En revanche, il recommande aux moines, comme un des exercices matériels les plus utiles, de s'appliquer à transcrire des livres, et les exhorte à mettre le plus grand soin à copier correctement. Il les invite à se familiariser à cet effet avec les règles de l'orthographe et leur indique les ouvrages qui peuvent les guider. Il leur donne enfin ses vues sur la grammaire, la rhétorique et

la dialectique (le *Trivium*), ainsi que sur l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie (le *Quadrivium*).

Les autres écrits de Cassiodore sont en partie théologiques, comme son histoire ecclésiastique et sa version des Psaumes, ouvrages indignes de son nom, qu'il composa dans son vieil âge (de 80 à 90 ans), et qui sont en partie historiques. Sa chronique n'est remarquable que par l'usage qu'on en fit dans le moyen-âge. Ce n'est d'ailleurs qu'un aride répertoire de dates et de noms, plein d'erreurs et d'inexactitudes. Son histoire des Goths, en 12 livres, n'est pas arrivée jusqu'à nous, et ce n'est probablement pas une grande perte pour l'histoire; car l'extrait que nous en possédons, et qui est dû à Jordanès ou Jornandès (*voy.*), nous prouve qu'elle est à peu près écrite de la même manière et dans les mêmes vues que celle des Lombards de Paul Warnefried, à cela près qu'il y avait moins de poésie que dans cette dernière. Cassiodore ne s'appuie point, comme l'historien des Lombards, sur des chants populaires et sur des traditions poétiques; mais il cherche néanmoins à montrer l'histoire des Goths sous le jour le plus brillant, sans s'inquiéter toujours de la vérité des faits ou même de la vraisemblance de ce qu'il raconte.

Les lettres politiques et les rescrits de Cassiodore, qu'il publia sous le titre de *Varia* (mélanges), sont ce qu'il a laissé de plus important pour l'histoire. C'est presque exclusivement à cette source qu'on peut puiser ce qui nous est connu de la situation et des mœurs des Romains sous la domination des Goths. Un style plein de recherche et de subtilités, qui rendent quelquefois inintelligibles les choses les plus simples en elles-mêmes, des tournures de phrase ambitieuses et forcées, prouvent clairement la décadence du bon goût; mais, d'un autre côté, la langue est pure et correcte, les observations ne manquent ni de finesse ni de profondeur, et excitent souvent la surprise. Comme Cassiodore passait dans le moyen-âge, et même plus tard, pour une espèce de père de l'Église, et comme son goût répondait à celui d'une époque où tout était allégorie et symbole, et où rien ne rappelait plus l simplicité des Grecs, on ne doit pa s'étonner de retrouver le cachet de soi style dans toutes les correspondances po litiques et dans tous les travaux de hommes d'état du moyen-âge, sur tout de ceux qui appartenaient au clergé et même encore dans les écrits de Pierr des Vignes.

Le même homme, qui, à peine âg de 8 ans, avait vu Odoacre mettre fin l'empire romain d'Occident, le mêm devant qui avait croulé, plus tard, l'em pire d'Odoacre et celui des Goths, as sista aux victoires des Grecs et à l'affreus irruption des Lombards. Il nous dit dan la préface de son Traité de l'orthographe que c'est à l'âge de 93 ans, après avoi terminé sa version des Psaumes et d'autre livres théologiques, qu'il commença c nouveau travail. SCH. à H.

Les *Œuvres* de Cassiodore furent im primées en 1679 à Rouen, en 2 vol. in fol. (éd. de Garet); mais en 1721 le mar quis Maffei publia à Vérone un ouvrag inédit du même auteur (*Complexiones* ou Réflexions sur les Épîtres, sur les Ac tes des apôtres et sur l'Apocalypse), e il parut alors, en 1729, à Venise, un nouvelle édition des œuvres complètes La *Vie de Cassiodore*, composée par l P. jésuite de Sainte-Marthe, a été im primée à Paris en 1694 (près de 60 pages in-12). On trouve aussi tous le principaux événemens de sa vie dans l'ou vrage remarquable de M. Manso, écri en allemand et intitulé Histoire des Os trogoths (Breslau, 1824, in-8°). V-VE.

CASSIOPÉE, constellation boréal qui tire son nom d'une fille de Céphe (*voy.*) qui, par sa prétention d'égaler e beauté les Néréides, excita la jalousie de ce nymphes et fut placée par Neptune parm les astres, après avoir donné un fils à Ju piter. Cassiopée est une constellation for mée de 54 étoiles principales dans le cata logue britannique, et l'une de celles qu l'on apprend le plus vite à distinguer après Orion et les Ourses. Nous n'en par lons ici que pour rappeler un phénomène astronomique des plus remarquable arrivé dans cette région du ciel: l'appa rition de l'étoile temporaire de 1572 Cette apparition fut si soudaine que le

célèbre Tycho-Brahé, retournant un soir (le 11 novembre) de son observatoire chez lui, rencontra à sa grande surprise un groupe de gens du peuple occupés à regarder la nouvelle étoile, que certainement il aurait aperçue si elle avait été visible une demi-heure auparavant. Elle était alors aussi brillante que Sirius, et elle continua de croître en éclat, au point de surpasser celui de Jupiter en opposition et d'être visible en plein midi. Elle commença à décroître en décembre de la même année, et au mois de mars 1574 elle avait entièrement disparu. Tycho a décrit cet étrange phénomène dans un ouvrage intitulé *De nova stella anni* 1572. On a essayé de l'expliquer par diverses hypothèses : celle d'un monde en conflagration était faite pour agir puissamment sur les imaginations. Suivant certains témoignages, des étoiles brillantes avaient paru précédemment, dans les années 945 et 1264, dans la région du ciel comprise entre Céphée et Cassiopée. Quelques auteurs ont pensé que ces étoiles dont la position est imparfaitement indiquée, pourraient bien n'être que l'étoile de 1572, qui se trouverait comprise alors dans la classe des étoiles changeantes ou périodiques, la période étant d'environ 300 ans, ou même de 150, suivant Goodricke. S'il fallait admettre cette explication, nous ne serions plus très éloignés du retour d'un semblable phénomène; mais est-il probable qu'une étoile changeante soit précisément celle qui surpasse en éclat tous les astres du firmament? Les circonstances extraordinaires de l'apparition de 1572 autorisent bien plutôt à penser qu'il s'agit d'un phénomène exceptionnel, sur la nature duquel nous sommes condamnés à rester dans une éternelle ignorance. A. C.

CASSIS, groseillier noir, arbuste indigène et très commun, dont quelques particularités méritent d'être mentionnées. Il exhale de toutes ses parties une odeur aromatique assez agréable et fort prononcée, qui se manifeste principalement dans les feuilles et dans les fruits qui sont bien connus (*voy.* GROSEILLIER). On prépare avec ces fruits, comme avec les groseilles, une liqueur spiritueuse appelée *vin de cassis*, connu surtout en Angleterre. Dans notre pays, on en fait, avec l'alcool et le sucre, une espèce de ratafiat, auquel la peau des baies communique une belle couleur rouge. F. R.

CASSITÉRIDES (ILES). Le commerce des îles britanniques a commencé par celui des îles Cassitérides; les anciens et les modernes s'accordent sur ce point, et l'on convient aujourd'hui que ce sont les Sorlingues, situées, au nombre de 145, entre la France, l'Irlande et l'Angleterre, à laquelle elles appartiennent. La plus considérable est *Sainte-Marie*. Cambden, en comparant ce que l'histoire naturelle nous a appris sur les îles Cassitérides avec les notions des anciens et la connaissance personnelle qu'il avait des îles Sorlingues, a fixé tous les doutes à cet égard. Quant à l'identité cachée sous les noms, on nous permettra de nous en défier, ainsi que des étymologies selon lesquelles les anciens les auraient nommées par une espèce de calembourg breton, en prenant une phrase pour un mot. *Kaz-iter-i* signifiera, si l'on veut, *elles sont séparées;* mais les Phéniciens auraient-ils tiré de là l'induction que l'étain était ainsi nommé (*κασσίτερος*)? auraient-ils, par suite de cette première méprise, appelé les îles elles-mêmes Cassitérides? Tout cela est au moins aventuré. Strabon (liv. VIII) fait seul mention de ce commerce des Phéniciens, qui s'étendit bientôt au pays de Cornwall. Ils y apportaient de la vaisselle de terre, du sel, du cuivre. Ils se montraient si jaloux de cet avantage qu'ils employaient toute sorte de ruses pour en dérober la connaissance aux autres peuples. On raconte qu'un pilote phénicien aperçut un vaisseau romain qui le suivait et qui observait sa route : il fit échouer son vaisseau à dessein et entraîna le vaisseau romain dans le même écueil. Pline semble regarder l'existence des îles Cassitérides comme une fable. P. G-Y.

CASSIUS, nom d'une famille romaine illustre, divisée en deux branches, l'une patricienne (celle des Viscellins) et l'autre plébéienne (celle des Longins). Cette famille, une des plus illustres de Rome, avait donné des consuls à la république

presque immédiatement après l'expulsion des rois, entre autres Sp. Cassius Viscellinus, trois fois élevé à ce rang suprême (502, 493, 486 av. J.-C.).

Cajus Cassius Longinus, chef de la conjuration aristocratique qui ôta la vie à César, était un de ces hommes sobres, *maigres et à menton pointu*, que redoutait le dictateur. La cause des optimates, qu'on prenait pour celle de la liberté, le compta de bonne heure dans ses rangs. Enfant, il frappa Faustus, fils de Sylla, qui vantait, non pas les services rendus par son père à l'aristocratie, mais l'absolutisme sans limite du vainqueur de Marius. Lors de l'expédition de Crassus contre les Parthes, Cassius le suivit en qualité de questeur, sauva, par une belle retraite, les débris de l'armée romaine (l'an 54 av. J.-C.), et, quelque temps après, reprit l'offensive et battit l'ennemi. Dans la guerre civile de César et de Pompée, il embrassa le parti du dernier, et, chef d'une division de sa flotte, brûla les galères césariennes dans le détroit de Messine, mais sans pouvoir empêcher que les troupes de César ne passassent en Épire. Quelque temps après, il occupait l'Hellespont à la tête de 70 vaisseaux. César, vainqueur de Pompée et poursuivant son rival, s'embarque hardiment sur une galère, saute sur le pont du vaisseau amiral, et somme Cassius de se rendre. Cassius obéit, on ne sait au juste par quel motif, et il passa bientôt pour un des amis de César, ce qui n'empêcha pas que celui-ci ne lui préférât Brutus (*voy.*) pour la préture. Peu après, un complot se trama en silence par les soins de Cassius, et Brutus y était entraîné, par l'ascendant de son beau-frère (Cassius venait d'épouser Junie) autant que par ses propres idées. On sait quel fut le succès de la conspiration. César mort, des partisans, des héritiers de son système surgirent dans Rome, prêts à venger son assassinat. Les conjurés durent fuir, et de part et d'autre les partis se préparèrent à une lutte qui devait être définitive, les partisans de César en affermissant leur puissance dans l'Occident, les amis de l'ancienne constitution en s'assurant l'Orient et toutes ses ressources. Dans ce but, Cassius, après s'être concerté avec Brutus dans Athènes, aborda Syrie, conquit ce pays avec ses anne la Phénicie et la Judée, gagna la bat navale de Laodicée, qui lui assura l bre entrée de cette ville, et reçut en g l'armée romaine, dont le chef Dolab venait de se tuer; puis, toujours fidè son système, il punit Laodicée, qui contraire aux républicains, en frapp une contribution sur cette ville. Il a ensuite tourner ses armes contre l'Ég quand un message de Brutus le rapp Soudain il traverse l'Asie-Mineure, mettre à mort le roi de Cappadoce A barzane III, dont la neutralité lui sem suspecte, lève une taxe de guerre sur sujets, et arrive à Smyrne où l'attend Brutus. Le résultat de la conférence qu'on repasserait en Europe pour opposer à l'invasion des triumvirs; m en attendant, la prudence commandait s'assurer complètement de l'Asie, et po avoir un refuge et pour s'opposer a approvisionnemens de l'ennemi. Brut se chargea de la Lycie, Cassius de péninsule dorique et de Rhodes. De victoires navales (à Cnide et à Rhode paralysèrent l'héroïque résistance d habitans; Cassius prit la capitale de Rh des d'assaut, et, après quelques exécutio et quelques sentences d'exil, il ordon que tous les Rhodiens verseraient da la caisse de l'armée leur argent, et mêm leurs trésors sacrés. Six mille talens furn le prix de sa victoire. Apprenant ensui qu'aux forces d'Octave et d'Antoine alla se joindre Cléopâtre, Cassius envoya 6 gros navires de sa flotte croiser à la hau teur du Péloponèse; il fit payer à tout l'Asie romaine 10 ans d'impôts d'avanc enfin réuni à Brutus dans Sardes, il ré solut, de concert avec lui, de passer sur le-champ en Europe. Saxa et Norbanu furent obligés de se replier à leur appro che et de rentrer dans la Macédoine. A cette nouvelle, Antoine accourut à mar ches forcées; Cassius et Brutus ne pu rent en croire leurs yeux en voyant les légions des triumvirs se déployer dans les plaines de Philippes. De part et d'autre on forma des camps. Cassius, qui savait que l'ennemi n'avait ni approvisionnemens ni lieu de refuge, et qui de plus était maître de la mer, ne voulu-

pas livrer bataille; mais la désertion éclaircissait les rangs de l'armée des proconsuls et Brutus d'ailleurs était impatient d'en finir. La bataille fut donc livrée : on peut en voir le récit à l'article BRUTUS. Cassius, à l'aile gauche, fut mis en déroute par Antoine, tandis que Brutus était vainqueur à l'autre aile et lui envoyait des secours. Cassius, qui était myope, prit ce renfort pour un détachement ennemi; un autre incident acheva de le tromper, et il prit le chemin de sa tente avec Pindare, son affranchi, qui sans doute le tua ou par son ordre ou sans son ordre, car on ne trouva que le cadavre du maître, et Pindare ne reparut jamais. Brutus pleura sur ce corps inanimé, et lui fit en deux mots la plus belle oraison funèbre, l'appelant *Ultimus Romanorum*. Il ordonna qu'il fût enterré furtivement dans l'île de Thasos, de peur que la vue des obsèques n'achevât de démoraliser l'armée. VAL. P.

TITUS CASSIUS SEVERUS, orateur sentencieux et emphatique, mais d'un grand talent, vécut sous Auguste et se fit bannir, pour ses satires et ses épigrammes, dans l'île de Crète, où il mourut réduit à l'indigence, après un exil de 25 ans.

CAIUS CASSIUS LONGINUS, consul sous Tibère, l'an 29 de J.-C., s'est rendu célèbre par son ouvrage *De Jure civili*, en 10 livres. Il fut un des premiers jurisconsultes de l'antiquité.

CASSIUS CHÆREA, tribun d'une cohorte prétorienne et ami enthousiaste de la liberté, est connu comme meurtrier de Caligula (*voy.*). X.

CASSOLETTE, petit vase destiné à faire brûler des parfums. C'était une espèce de coupe évasée, en métal, portée sur un pied plus ou moins élégant, et dans laquelle on mettait des charbons ardens sur lesquels on jetait de temps à autre des substances qui, en se volatilisant, répandaient une odeur suave dans les temples ou dans les appartemens. De nos jours, où l'usage des parfums est moins répandu, les cassolettes ne sont plus que des meubles de pure fantaisie. Quelques personnes néanmoins s'en servent encore, et l'on en fait dans lesquelles une petite plaque de métal, sur laquelle se placent les matières qu'on veut volatiliser, est suspendue au moyen de chaînettes au-dessus d'une petite lampe à l'esprit de vin. — On nomme encore *cassolette* une petite boîte d'or ou de vermeil, renfermant une éponge fine imbibée de quelque essence odorante, et que les dames portent à leur ceinture.

Les architectes emploient, dans la décoration de divers édifices et principalement dans celle des monumens funèbres, des cassolettes sculptées, d'où semblent sortir de la fumée ou des flammes. F. R.

CASSONADE, *voy.* SUCRE.

CASSOUBES, peuple vénède dont on trouve encore les débris dans la partie nord-est de la Poméranie, entre Stolpe et la Prusse occidentale. Les Cassoubes parlent une langue vénède, c'est-à-dire slavonne, mêlée de beaucoup de mots allemands et polonais; quelques-uns d'entre eux parlent le plat-allemand, en y mêlant une quantité de mots vénèdes. Les Cassoubes ont été serfs jusqu'en 1810; dans leurs villages, assez semblables aux villages polonais, règnent la malpropreté et souvent la misère. Dans son titre *in extenso*, le roi de Prusse s'appelle encore aujourd'hui *duc des Cassoubes*; cependant il n'a jamais existé, à proprement parler, un duché de ce nom; seulement les anciens géographes désignaient sous celui de *Cassubia* la région bornée au nord par la mer Baltique, au sud par la voiévodie de Poznan (d'alors) et par la Nouvelle-Marche, à l'est par le royaume de Prusse (qu'il faut bien distinguer de la monarchie Prussienne), et à l'ouest par la Poméranie proprement dite. Du IXe au XIIe siècle, les Cassoubes eurent à soutenir des guerres contre la Pologne; mais l'an 1119 ils embrassèrent le christianisme, auquel ils avaient jusque là résisté. J. H. S.

CASSOVIE (BATAILLE DE). Elle eut lieu en 1389 et porte le nom d'une plaine de la Servie appelée *campo Cossovo* ou aussi *Champ des Merles* (*Campus merularum*), en hongrois *Rigomezrye*. Dans cette plaine, arrosée par le Drino, et qui s'étend entre Skopia et Kopanick, le sulthan Amurath ou Mourad 1er livra un combat célèbre au despote de la Servie, assisté de ses nombreux alliés. Le despote y périt. Quoique les Serbes aient regardé comme douteuse l'issue de cette

journée, on s'accorde assez généralement à reconnaître que le sulthan fut victorieux. En parcourant après un sanglant combat la scène de carnage, Amurath remarquait que la plupart des morts n'étaient que des adolescens, et son visir lui répondait en courtisan que des hommes d'un âge plus raisonnable n'auraient point entrepris de résister à ses invincibles armes. Mais l'épée des janissaires ne put le sauver du poignard du désespoir : un soldat servien s'élança du milieu des morts et le blessa dans le ventre d'un coup mortel. La bataille de Cassovie, qui anéantit l'indépendance des tribus esclavonnes, joue un grand rôle dans les chants nationaux des Serbes (*voy.* SERBES).

En 1449, tandis que le sulthan Amurath II était en Grèce, il apprit qu'une armée nombreuse de Hongrois, de Bohèmes, d'Allemands et de Valaques, conduite par Hunniade, s'avançait sur le chemin de Belgrade, vers les terres de l'empire othoman. Il rassembla ses troupes éparses et se rendit à Sophie. Là, ses généraux étant venus le joindre, il se mit en marche pour aller chercher les chrétiens. Il les trouva campés à Cassovie*. On en vint aux mains avec un acharnement incroyable. Les Turcs, d'abord repoussés, repoussèrent à leur tour les chrétiens; ceux-ci reprirent un instant l'avantage. Le jour ne suffisant pas à l'animosité des deux partis, on combattit encore dans les ténèbres. Enfin le roi des Hongrois ayant pris la fuite, ses troupes perdirent courage: elles furent massacrées. A. S-R.

Il ne faut pas confondre avec le *campo Cossovo* en Servie la ville hongroise de Cassovie ou Kaschau (en hongr. *Kasa*), ancienne ville libre royale et forteresse sur le Hermath, située dans une contrée où l'air est malsain. En 1685 cette ville, assiégée et prise par les Impériaux, perdit les grands priviléges dont elle jouissait, pour avoir embrassé le parti des mécontens. Elle eut plusieurs autres siéges à soutenir et fut souvent défendue avec talent et courage. Kaschau est dans le comte d'Abaujvar. S.

(*) On trouve aujourd'hui près de Nisi (Naissus) une ville du nom de Kassobu; mais à l'occasion de la bataille, les annalistes ne parlent guere que d'une plaine, d'un camp. Sans rappeler le nom même de *Campo Cossovo*, nous citerons le passage de Laonic-Chalcondyle (liv. VII, p. 189 de l'édit. de Paris) où cet auteur byzantin rapporte qu'Amurath, arrivé dans la plaine de Cossovo (ἐπεὶ δὲ Κόσσοβον τὸ πεδίον....), y fit dresser un camp. Dans un autre passage, de Ducas (*Hist. Byz.*, cap. XXXII, éd Par., p. 124), on ne peut décéler si c'est d'une ville, d'un fleuve ou d'autre chose qu'il entend parler : ἔρχεται πρὸς τὴν Νησὸν, ἢ πρὸς τὴν Κόσσοβον. J. H. S.

CASTAGNETTES, instrument de percussion composé de deux petits morceaux de bois ou d'ivoire creusés, que l'on tient dans la main par le moyen d'un fil qui se lie autour des doigts, et que l'on fait résonner en cadence, en mettant les deux concavités l'une contre l'autre. La forme de cet instrument ne laisse aucun doute sur l'étymologie de son nom, qui vient de *castanea*, châtaigne, dont il imite assez exactement les deux valves creuses.

Quoiqu'il semble originaire de l'Espagne, où il est devenu l'accompagnement obligé des boleros, des fandangos et des autres danses du pays, il paraît prouvé qu'il était connu des anciens. C'est du moins ainsi que l'on explique la ressemblance que l'on a cru remarquer entre cet instrument et quelques autres dont la description nous a été laissée par plusieurs poètes grecs et latins, et parmi lesquels on distingue particulièrement le *crotalum*, la *crupezia* et les *crumata*. Certains passages de Martial, de Juvénal et même d'Aristophane, font supposer que les *crumata*, qui n'étaient que de simples coquilles fort en usage chez les Espagnols, et notamment chez ceux qui habitaient la Bétique (le midi de l'Espagne), avaient la même destination que les castagnettes d'aujourd'hui, qui tirent de là sans doute leur origine. Quant au *crotalum*, qui était formé d'un roseau coupé en deux dans sa longueur, et dont la percussion imitait à peu près le son que fait une cigogne avec son bec, et quant à la *crupezia*, espèce de sandale double dont on obtenait avec le pied un bruit semblable à celui des castagnettes, il paraît que ces deux instrumens remontent à la plus haute antiquité, puisqu'il en est parlé dans la description de plusieurs fêtes de la Grèce.

Les castagnettes appartiennent au-

jourd'hui spécialement à l'Espagne, où leur usage est devenu en quelque sorte national et populaire. Le son qu'elles produisent, et qui a pour but de marquer la mesure et de régler la marche des danseurs, n'aurait rien d'agréable, s'il ne se mêlait à celui de quelque instrument chantant ou même d'un orchestre entier. C'est grace à ces conditions essentielles que tout Paris a pu, pendant l'hiver de 1834, applaudir l'exécution des boleros et des fandangos importés à l'Opéra, par quatre danseurs espagnols. D. A. D.

CASTAING (PROCÈS DE). EDME SAMUEL Castaing, médecin qui a acquis une triste célébrité, naquit en 1796 à Alençon, département de l'Orne, d'une famille très considérée, mais peu riche. Il fut reçu docteur par la Faculté de Paris en juillet 1821.

Doué d'un caractère ardent et d'une fermeté qu'il poussait jusqu'à la ténacité, il parvint à force d'application à modifier et à corriger son naturel, de telle sorte que l'on vit une grande douceur succéder à la pétulance et à l'opiniâtreté qu'il avait montrées dans sa première jeunesse. Du reste il était ambitieux et dévoré de l'ardent désir de faire fortune.

Il s'était adonné à l'étude des poisons, surtout des poisons végétaux. De nombreuses expériences faites sur des animaux lui avaient acquis la certitude que ces sortes de poisons ne laissent point de traces.

Vers 1817 il fut accueilli avec amitié dans la famille d'un riche notaire de Paris appelé Ballet. Cette famille se composait en 1821 de six personnes : le père, la mère, un oncle, une fille mariée, et deux fils, Auguste et Hippolyte, tous deux avocats. C'était surtout avec ces deux derniers, plus jeunes que lui et sur lesquels il avait un grand ascendant, que Castaing avait contracté amitié. La mort vint bientôt affliger cette famille. M. et Mme Ballet moururent à cinq mois l'un de l'autre. L'oncle mourut quelque temps après. Une fort belle fortune échut alors aux enfans. Dès cet instant une plus grande intimité s'établit entre eux et Castaing. Hippolyte surtout, menacé d'une phthisie pulmonaire, s'attacha davantage à un ami qui pouvait lui être d'autant plus utile par ses connaissances en médecine que, l'ami et le médecin ne faisant qu'un, la tendresse du premier devait encore ajouter au zèle du second. Il mourut le 3 octobre 1822, dans les bras de Castaing ; un brusque accident morbide l'emporta en quatre jours. Hippolyte avait confié à plusieurs personnes l'intention de déshériter son frère ; après son décès l'on ne trouva aucun testament dans sa succession, et Castaing était en possession de cent mille francs. Des témoins ont déposé que cette somme avait été donnée par Auguste Ballet pour prix du testament de son frère. Dix-sept jours avant la mort d'Hippolyte, Castaing avait acheté 10 grains d'acétate de morphine.

Le 29 mai 1823, le frère d'Hippolyte et Castaing allèrent ensemble à Saint-Cloud, et descendirent dans une auberge où ils occupèrent une chambre à deux lits.

Le lendemain au soir, Castaing demanda du vin chaud, dans lequel il mit du sucre et des citrons qu'il avait achetés ; puis il quitta la chambre. Quand il rentra, son ami avait bu une partie du vin qui lui avait été versé, et l'avait trouvé très mauvais, très amer. Auguste passa une nuit fort agitée : il eut des coliques, ses jambes enflèrent ; le matin il ne put quitter le lit. Castaing au contraire, qui était resté seul auprès de son ami, se fit ouvrir les portes à quatre heures du matin, pour faire, disait-il, un tour de parc, mais dans la réalité pour aller à Paris acheter chez un pharmacien 12 grains d'émétique, et chez un autre un demi-gros d'acétate de morphine. Revenu à Saint-Cloud vers huit heures, son premier soin fut de demander du lait *froid** pour Auguste. Le malade prit le lait et fut saisi de violens vomissemens et de grandes coliques. On se débarrassa sur-le-champ de toutes les éjections. Auguste mourut. Tout le monde fut frappé de stupeur en voyant ce jeune homme terminer sa vie, au milieu de circonstances si extraordinaires, par

(*) Le lait froid a la propriété de resserrer les saveurs. Castaing prétendait avoir demandé du lait chaud ; les témoignages établirent le contraire.

une mort si subite et si effrayante.

La justice informa. L'autopsie offrit les mêmes circonstances et donna lieu aux mêmes observations chez l'un et l'autre frère; elle n'offrit toutefois aucune trace de substances vénéneuses. Plusieurs médecins célèbres déclarèrent que la mort avait pu être occasionnée par des causes naturelles, comme il était possible aussi qu'elle fût le résultat d'un empoisonnement par l'acétate de morphine. L'illustre docteur Chaussier alla jusqu'à affirmer positivement que la mort n'avait pas été causée par le poison; car, ou le malade l'avait rejeté, et alors le décès ne devait pas s'ensuivre; ou il ne l'avait pas rejeté, et dans ce cas les substances vénéneuses se seraient retrouvées; car il ne s'était pas écoulé assez de temps pour qu'elles fussent absorbées.

Castaing, interrogé sur le motif qui lui avait fait acheter des poisons, répondit que c'était pour empoisonner des chiens et des chats, dont le bruit l'incommodait et avait surtout troublé son ami. On lui demanda l'emploi qu'il avait fait de ces poisons: il dit que, ne s'en étant pas servi, en voyant les soupçons qui s'élevaient contre lui, il les avait jetés dans les latrines; mais ils ne furent point retrouvés.

En conséquence de tous ces faits et de toutes ces circonstances accablantes, il fut accusé d'avoir : 1° attenté à la vie d'Hippolyte Ballet, 2° d'avoir, de complicité avec Auguste Ballet, détruit un testament, 3° enfin d'avoir attenté à la vie d'Auguste Ballet dont il était légataire universel. Acquitté sur le premier chef de cette accusation, il fut condamné sur les deux autres et fut exécuté à Paris le 6 décembre 1823.

Arrivé au pied de l'échafaud, il tomba à genoux et resta près de quatre minutes en prière. Il n'eut pas la force de se relever, et deux aides de l'exécuteur furent obligés de le soutenir pour monter sur l'échafaud. J. S. P.

CASTALIE. La fontaine de Castalie, sur le mont Parnasse, fut une de ces sources inspiratrices où, suivant les poètes grecs copiés depuis par les classiques, les favoris des Muses vont boire l'enthousiasme et puiser le génie. Cette idée tenait à la connexion établie de longue main entre la poésie, la musique et le murmur[e des] eaux. De là les ondes musiciennes, les nymphes musiciennes, et ces n[ym]phes sont tour à tour ou simples n[ym]phes, ou sirènes, ou muses. Aussi les [mu]ses, entre autres surnoms, ont-elle[s] celui de *Castalides*.

Les Grecs, suivant leur usage, [ont] voulu donner une origine historiqu[e au] nom de la fontaine de Castalie, [qui,] disent-ils, aurait été primitive[ment] ou un Castalius, fils de l'Apollon [del]phique, ou une nymphe Castalie, p[our]suivie par le dieu des vers, et cha[ngée] en fontaine à l'instant où elle allait [être] atteinte par son divin amant. Une [des] Achéloïdes (espèces de muses éol[ien]nes) s'appelait aussi Castalie. VAL.

CASTANOS (don FRANÇOIS-XAV[IER] DE), duc DE BAYLEN, général espa[gnol] et actuellement président de la cham[bre] des procères, naquit en 1743, d'[une] famille distinguée de la Biscaye, et [fut] l'élève du célèbre général comte O[...] qu'il accompagna dans un voyage en [Al]lemagne, où, à l'école de Frédéric[-le-] Grand, il étudia la tactique militaire [. Il] servit avec distinction en 1794, com[me] colonel de l'armée de Navarre, sous [...]ro, et fut nommé lieutenant-général [en] 1798; mais bientôt après, ayant dé[plu] au prince de la Paix, il fut exilé de [Ma]drid avec plusieurs officiers. Lors [de] l'entrée des Français en Espagne, en 18[08,] Castaños (prononcez Castagnos) eut [le] commandement supérieur d'un co[rps] d'armée près des frontières de l'Andal[ou]sie, où il défit à Baylen (*voy.*) le géné[ral] Dupont (*voy.*); mais, en novembre [de] cette même année, il perdit la bataille [de] Tudela. Néanmoins la régence de Ca[dix] le nomma, en 1811, général en chef [du] 4e corps d'armée et commandant de pl[u]sieurs provinces. A la bataille de Vitt[o]ria, dont le succès fut dû en partie à [sa] valeur, il montra de grands talens mi[li]taires. Privé peu après, de son emploi, [et] nommé conseiller d'état, il écrivit [au] ministre de la guerre : « J'ai la satisfa[c]tion de remettre près de la frontière [de] la France, au feld-maréchal Freyre, [le] commandement qu'en 1811 j'ai pris de[-]vant Lisbonne. » Après le retour de Fe[r]dinand VII, Castaños fut nommé cap[...]

taine-général de la Catalogne, et il commanda en 1815 le corps d'armée qui devait entrer en France; il résigna ses fonctions en 1816. Quand en 1823, après le renversement des cortès, il eut réussi à éloigner de lui le soupçon d'être partisan de leur constitution, le général Castaños, malgré son grand âge, fut encore une fois nommé capitaine-général et appelé en 1825 au conseil d'état, où il se montra ardent promoteur du système de modération combattu par les carlistes. *C. L.*

CASTE, *voy.* CASTES. On dit *esprit de caste*, comme on dit *esprit de corps*, pour marquer la jalousie avec laquelle les membres d'une certaine classe de citoyens veillent à l'honneur de leur classe ainsi qu'au maintien de ses droits et prérogatives, et le respect qu'ils ont pour ses traditions. X.

CASTEL, *voy.* CHATEAU.

CASTEL-BAJAC (MARIE-BARTHÉLEMY, vicomte DE), naquit en 1776, près de Rabasteins en Bigorre, département des Hautes-Pyrénées. Il suivit le parti de l'émigration et fut employé activement dans l'armée de Condé. Mais ce fut en 1815 que M. de Castel-Bajac parut pour la première fois sur la scène politique, dans la chambre dite *introuvable*, où il fut envoyé par le collége électoral du Gard, et où il fut compté parmi les royalistes les plus exagérés. Réélu en 1816, en dépit des manœuvres ministérielles, il siégea à côté de MM. de Villèle et de Corbière, dans cette opposition ultra-royaliste qui s'était détachée du gouvernement, depuis qu'on refusait d'écouter et de suivre ses inspirations. Plus d'une fois M. le vicomte de Castel-Bajac eut l'occasion de se signaler, et notamment dans la discussion de la loi électorale, vers la fin de 1817. A la même époque, les colonnes du *Conservateur*, qui lui furent ouvertes, lui fournirent les moyens de développer par la voie de la presse des doctrines qui ne trouvaient plus assez d'échos dans la chambre. Dans la session suivante, M. de Castel-Bajac, à qui les électeurs du Gard avaient retiré leur mandat, fut accueilli par le collége électoral de la Haute Garonne, qui l'adjoignit à MM. de Villèle et de Puymaurin. Fidèle aux destinées du futur ministre des finances, il se sépara des ultra-royalistes, et lorsque M. de Villèle fut arrivé au pouvoir, il obtint (1822) la direction générale des haras, de l'agriculture, du commerce et des manufactures, qu'il échangea bientôt (1824) contre celle des douanes. En 1827 il fut promu à la pairie; mais en 1828 il fut remplacé dans la direction générale, et en 1830 sa nomination comme membre de la chambre des pairs fut révoquée par le nouveau gouvernement.

Depuis cette époque, M. le vicomte de Castel-Bajac vit dans la retraite la plus absolue. D. A. D.

CASTELCICALA (don FABRICIO RUFFO, prince DE), issu d'une ancienne famille napolitaine, commença sa carrière au barreau; mais pensant qu'il avancerait peu dans la profession d'avocat, il s'attacha au ministre napolitain Acton (*voy.*) qui l'envoya en mission en Angleterre. A son retour, en 1795, il remplaça ce ministre dans la présidence de la junte d'état, tribunal d'inquisition de sanguinaire mémoire, dont il fut le chef redoutable jusqu'en 1798. Il accompagna ensuite la cour à Palerme. Lorsque Acton quitta le ministère, le prince de Castelcicala lui succéda, et ce fut lui surtout qui, après la bataille d'Aboukir, excita la cour de Naples à déclarer la guerre à la France. Après la conclusion de la paix, il fut nommé ambassadeur à Londres, et, lors de la rentrée des Bourbons en France, ambassadeur à Paris. C'est en cette qualité que, par suite d'une mission diplomatique extraordinaire, il signa au nom du roi des Deux-Siciles, le 26 septembre 1816, un traité de commerce très important pour l'Angleterre. En vertu de ce traité, les produits des fabriques anglaises pouvaient être introduits dans les ports siciliens, moyennant une taxe de 10 pour 0/0 sur les factures des expéditionnaires. Après la révolution de 1820, le roi Ferdinand nomma le prince ambassadeur à Madrid; mais il n'accepta pas, et, quoique rappelé de Paris à la suite de son refus, il y resta pourtant et continua même sa mission, supposant que la volonté du roi n'était pas libre. Aussi, quand l'insurrection de Naples fut étouffée, on se hâta de le con-

firmer dans son poste à Paris. A l'occasion de l'extradition par la France d'Antonio Galotti, le prince Castelcicala fut accusé par quelques journaux de cette capitale d'avoir été autrefois président de la terrible junte d'état; il intenta à ces feuilles un procès en calomnie, mais il perdit sa cause. Il mourut à Paris, en 1832, au temps du choléra. *C. L.*

CASTELL (EDMOND), docteur en théologie, professeur d'arabe à l'université de Cambridge et prédicateur de la cour, naquit selon les uns en 1603 et selon d'autres en 1606, à Hatley, dans le Cambridgeshire. Il se voua de bonne heure à l'étude des langues sémitiques, et ce fut pour lui que la chaire d'arabe fut créée à Cambridge. Après avoir pris une part active à la Polyglotte de Walton, publiée en 1657, en 6 vol. in-fol., il entreprit, pour son propre compte, un ouvrage non moins laborieux, mais plus spécial, où le linguiste puise encore aujourd'hui des renseignemens précieux sur la philologie orientale. En voici le titre : *Lexicon heptaglotton, hebraïcum, chaldaïcum, syriacum, samaritanum, æthiopicum, arabicum conjunctim, et persicum separatim, cui accessit brevis et harmonica grammaticæ omnium præcedentium linguarum delineatio*, Londres, 1669, et avec un titre nouveau 1686, 2 vol. in-fol. La partie syriaque en est la plus importante : elle a été imprimée à part par les soins de J.D. Michaelis (Gœtt., 1728, 2 v. in-4°), ainsi que l'a pareillement été la partie hébraïque, avec des additions du même savant, par Trier (Gœtt., 1790-92, 2 vol. in-4°). Pendant 17 ans, le docteur Castell consacra tous les jours 18 heures à cet immense travail, et dépensa, dit-on, à le publier 12,000 liv. sterl. Il eut la douleur de voir consumer, en 1666, une partie de l'édition par l'incendie de Londres, qui lui fit perdre aussi des manuscrits précieux et beaucoup de livres de sa bibliothèque. Après sa mort, les souris et l'humidité détruisirent encore une partie de l'édition, de manière que l'ouvrage est aujourd'hui assez rare. Ces malheurs et l'indifférence des savans ruinèrent Castell et compromirent même sa liberté. Il mourut à Londres, en 1685, chanoine de Cantorbéry. S.

CASTELLAN, dignité sénatoriale en Pologne. Lorsque Boleslaf-le-Grand organisa le pays en districts, dont chacun était protégé par un château-fort (*castellum*), les commandans de ces châteaux, nommés dans la langue nationale *gwastaldi*, *prystaldi* ou *kasztellani*, administraient leurs districts durant la paix et conduisaient à la guerre le peuple soumis à leur juridiction. La nation se constituant avec le temps, les castellans prirent place dans le sénat, à la suite des palatins ou voïvodes, excepté le castellan de Cracovie qui, de temps immémorial, tenait la première place dans la hiérarchie civile et était chef du sénat. Chaque palatinat avait au moins deux castellans; leur nombre total était de 83, dont 31 *grands* et 52 *petits*. Ces derniers n'avaient qu'un titre purement honorifique et étaient exclus des conseils d'état. M. P-z.

CASTELLI (BENOIT), un des plus célèbres disciples de Galilée, né en 1577 à Brescia et mort à Rome en 1644, passa sa vie dans le cloître, livré aux études mathématiques et aux travaux de l'enseignement. Élève d'un maître distingué, il eut lui-même pour élèves des savans tels que Torricelli et Cavallieri (*v.*). Il professa les mathématiques avec beaucoup de succès, d'abord à l'université de Pise, puis à Rome dans le collége *della Sapienza*, où il resta jusqu'à sa mort. Il était devenu abbé d'un couvent de bénédictins de la congrégation de Monte-Casino. Ses travaux se dirigèrent principalement vers l'hydraulique, où il ne se montra pas moins habile en pratique qu'en théorie, par les travaux qu'il fit exécuter sur les lacs de Trasimène et de Bacca. Son traité *De la mesure des eaux courantes*, qui parut à Rome en 1628, a été plusieurs fois réimprimé depuis, soit séparément, soit, entre autres, dans le recueil des auteurs qui ont traité des mouvemens des eaux. Malgré quelques erreurs, Castelli a rendu de véritables services à la science; il a laissé, outre les ouvrages publiés, plusieurs mémoires inédits sur l'hydrostatique et l'hydrodynamique. Il employa déjà le pendule pour mesurer le temps dans ses expériences. Sa vie a été écrite en latin : *Vita Ben. Castelli Brixiensis*, etc.,

nouvelle édition, Dresde, 1745. F. R.

CASTELLI (Jean-Frédéric) naquit à Vienne en Autriche, en 1781. La charge de *poète de théâtre* est inconnue en France, mais en Allemagne chaque théâtre notable a, ou au moins avait autrefois, un poète dramatique en titre, qui touchait un traitement plus ou moins considérable. Depuis nombre d'années, M. Castelli exerce ces fonctions dans sa ville natale. Cet auteur a publié une foule de bluettes dramatiques qui ont amusé le public, sans pouvoir constituer un haut mérite littéraire. Nous citerons l'*Orpheline et le Meurtrier*, la *Famille suisse*, opéra imité d'une pièce française, et son joli drame une *Journée de Charles V*. On a encore de lui : *Lebensklugheit in Haselnüssen* (la *Sagesse pratique renfermée dans des noisettes*), et une suite de recueils sous le titre de *Dramatische Strœusschen* (*Bouquets dramatiques*). M. Castelli fait paraître annuellement un *Almanach des Muses*, sous le titre de *Huldigung den Frauen!* (*Hommage aux dames*); il cherche surtout à sacrifier aux graces et, sous ce rapport, il doit être rangé dans cette école allemande dont Wieland peut être regardé comme le fondateur et le chef. E. St.

CASTELNAU (Michel de), sieur de la Mauvissière, naquit dans la terre de ce nom, en Touraine, vers 1520; il était le second de 7 enfans et petit-fils de Pierre de Castelnau, l'un des écuyers de Louis XII. Son esprit juste et pénétrant, sa mémoire prodigieuse, lui firent faire de rapides progrès dans les lettres et dans les sciences. Voulant perfectionner son éducation par des voyages, il parcourut l'Italie, séjourna long-temps à Rome, prit des leçons d'art militaire sur ces champs de bataille où les Français, depuis Charles VIII, avaient obtenu tant de succès et éprouvé tant de revers. La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Espagne, au commencement du règne de Henri II, Castelnau alla demander du service dans l'armée que commandait Brissac, en Piémont. Son courage et sa rare intelligence fixèrent bientôt sur lui les regards; il se concilia l'affection de François de Lorraine, grand-prieur de France, et s'attacha à sa personne. Le grand-prieur étant devenu général des galères, en 1557, en donna une à commander à son protégé. Mais la bataille de Saint-Quentin et les désastres qui la suivirent les rappelèrent presque aussitôt tous les deux en France. Le cardinal de Lorraine, chargé seul du poids des affaires, confia à Castelnau les missions les plus importantes; le roi l'envoya même en Écosse auprès de Marie-Stuart, fiancée au dauphin (depuis François II); puis, auprès d'Élisabeth d'Angleterre, dont il sut gagner l'amitié et la confiance; il obtint de cette reine qu'elle n'insisterait pas sur la reddition de Calais. Cette négociation, qui lui fit beaucoup d'honneur, fut suivie de plusieurs ambassades: d'abord en Allemagne, pour détourner les princes de favoriser les protestans; ensuite dans les Pays-Bas, pour résider près de la gouvernante Marguerite de Parme; puis en Savoie, et enfin à Rome, où Castelnau contribua à l'élection du pape Pie IV. De retour en France, il redevint marin pour servir sous son ancien protecteur. Ce fut à Nantes, où les galères arrivèrent de la Méditerranée, après le voyage le plus pénible, que Castelnau découvrit les premiers indices de la conjuration d'Amboise; il s'empressa d'avertir les ministres qui se chargèrent d'en suivre les traces. Après la mort de François II, il accompagna Marie-Stuart en Écosse et resta un an auprès d'elle. Il combattit pour cette princesse contre ses sujets révoltés, fit plusieurs voyages en Angleterre pour la réconcilier avec Élisabeth, et donna toujours à la reine d'Écosse des avis sages, qui malheureusement pour elle ne furent pas suivis.

La guerre civile ayant éclaté en France, en 1562, Castelnau y revint et se déclara pour les catholiques; mais, au milieu des fureurs des partis, il sut garder la sagesse et la modération de son caractère. Chargé de mener au Havre, que les protestans avaient livré aux Anglais, des troupes du roi qui étaient en garnison en Bretagne, il fut fait prisonnier dans une rencontre; échangé contre d'autres prisonniers, il alla servir au siége de Rouen, se distingua à la bataille de Dreux, s'empara de Tancarville où il établit un ma-

gasin de vivres et de munitions, qui, après le traité d'Amboise, en 1563, furent d'une grande utilité pour la reprise du Havre. Envoyé de nouveau en Angleterre, afin de renouer des liaisons avec cette puissance qui avait secouru les protestans, Castelnau, par ses soins, obtint des conditions de paix favorables à la France. Philippe II ayant remplacé la gouvernante des Pays-Bas par le duc d'Albe, dont le caractère dur convenait mieux à ses desseins, Castelnau fut chargé d'aller pénétrer les intentions du nouveau gouverneur. Ce fut là qu'il découvrit le complot qu'avaient formé le prince de Condé et l'amiral de Coligny, de surprendre et d'enlever la famille royale à Monceaux (1567). Il revint aussitôt en informer les ministres, qui ne voulurent point le croire et le blâmèrent même de son zèle. Renvoyé à Bruxelles pour demander des secours au duc d'Albe, ce ne fut qu'après ses plus vives sollicitations qu'il en obtint deux mille cavaliers flamands. Après la bataille de Saint-Denis, il alla en Allemagne demander d'autres secours. Catherine de Médicis, pour récompenser ses talens et ses travaux, lui donna le gouvernement de Saint-Dizier et une compagnie d'ordonnance. Ce fut avec cette compagnie que Castelnau prit part à la victoire de Jarnac et à celle de Moncontour. En 1572 il remplit encore diverses missions, en Angleterre, en Allemagne et en Suisse; en 1574, le roi Henri III le renvoya en Angleterre où il demeura dix ans. A son retour, il annonça qu'il resterait fidele à l'autorité legitime et qu'il ne reconnaissait point celle de la Ligue : cette déclaration lui fit ôter son gouvernement de Saint-Dizier et les soldats de la Ligue ravagerent ses terres. Quand Henri IV parvint au trône, ce monarque, qui connaissait sa fidélite, l'accueillit avec les égards qu'il meritait et lui donna des missions de confiance. En 1592, Castelnau mourut à son château de Jonville-en-Gatinois, à l'âge de 74 ans. Les *Memoires* que nous avons de lui (ed. de J. Le Laboureur, Brux., 1731, 3 v. in-fol.) furent composes, pendant son sejour en Angleterre, pour l'instruction de son fils; ils ne comprennent qu'une periode de 11 ans, depuis 1559 jusqu'à 1570; l'auteur y [pré]sente les affaires sous leur véritable [jour,] peint l'esprit du temps, ne dissimu[le les] torts d'aucun parti. C'est un des meil[leurs] ouvrages qu'on puisse consulter sur [cette] époque si féconde en événemens. [Cas]telnau a encore traduit du latin de Ra[mus] un *Traicté des façons et coustumes [des] anciens Gauloys*, Paris, 1559 et 1[5..], in-8°. On conserve, dit-on, plusieur[s let]tres intéressantes de lui parmi les [ma]nuscrits de la bibliothèque publiqu[e de] Londres. TH.

CASTELNAU (JACQUES, marquis [de]), maréchal de France, petit-fils du [pré]cédent, naquit en 1620. Il fit ses [pre]mières armes en Hollande; il leva ens[uite] un régiment qu'il conduisit aux si[éges] de Corbie et de la Capelle. Fait pri[son]nier dans une embuscade, il fut enfe[rmé] dans la citadelle de Cambrai, d'o[ù il] parvint à s'échapper. Au siege du C[ate]let, en 1638, à celui de Hedin, au [se]cond combat de Fribourg, en 164[4, il] reçut de graves blessures. Sa bravour[e et] ses exploits lui avaient deja valu le t[itre] de marechal de bataille. A Nordling[ue,] en 1645, il prit le village d'Allerheim [où] fut tué Mercy, general des Imperia[ux.] Dans cette journée, Castelnau eu[t ..] chevaux tués sous lui et fut blessé d[e ..] coups de feu; le roi le nomma marech[al-]de-camp. En 1646 il fut encore ble[ssé] au siege de Mardick, ce qui ne l'emp[ê]cha pas d'assister la même annee [au] siege de Dunkerque. En 1650, Cast[el]nau servit en Guienne, avec le gr[ade] de lieutenant-general, sous le marec[hal] de la Meilleraye, et au siege de Rhet[el] sous le marechal Duplessis. Il servit e[n]core, sous Turenne, en 1653, à differ[ens] sieges. Après avoir combattu le com[te] d'Harcourt, chargé de traiter avec l[ui,] il conclut et signa un acte par leq[uel] Brisach fut remis au pouvoir du roi, [et] le comte d'Harcourt obtint l'oubli de [sa ré]bellion. En 1665 Castelnau repou[ssa] vigoureusement le prince de Cond[é,] commandant de l'arriere-garde esp[a]gnole, qui voulait disputer à l'arm[ée] française le passage de l'Escaut. Dan[s la] même année, il obtint dans le Hainau[t,] dont il avait le commandement genera[l,] plusieurs avantages sur les ennemis. I[l]

1656 il commanda l'armée de Flandre en l'absence de Turenne. Après la bataille des Dunes, où il rompit la cavalerie espagnole (1658), il fut blessé à mort, à l'attaque du fort de Léon. Il se rendit cependant à Mardick d'où on le transporta à Calais. Le roi lui envoya le bâton de maréchal de France, dignité dont il ne jouit que 2 jours. Castelnau mourut à Calais, dans la 38e année de son âge. Le marquis de Montglas, dans ses *Mémoires*, dit qu'il était créature de Mazarin et lui était entièrement dévoué. TH. D.

CASTES. Ce mot, d'étymologie inconnue, nous est venu des Portugais. Il s'applique à certaines catégories formées en vertu de la loi religieuse, à des classes de la population ayant leurs privilèges et leurs charges, leurs usages et leurs coutumes, et se transmettant, de génération en génération, tous leurs caractères originels; tels étaient les *francs* après la conquête des Gaules. Les classes s'établissent, se maintiennent ou se confondent par la volonté des lois civiles; mais l'individu né dans une caste ne peut plus en sortir que par une expulsion flétrissante ou par la mort.

Les peuples qui professent le brahmanisme (*voy.*) offrent le plus ancien exemple de ce genre de division. Le nombre des castes indiennes s'élève à près de [illegible]; mais il en est 4 principales auxquelles toutes les autres sont subordonnées. 1° Les *brahmanes:* c'est la société des prêtres et des savans. Elle fournit les fonctionnaires publics; 2° les *kchatryas* ou *khettris*, classe des guerriers et des *rajahs:* on sait que ces derniers sont les princes hindous, comme les nababs sont des princes mahométans. C'est là qu'il faut chercher les individus les plus robustes et le sang le plus beau de toute l'Inde. Les Naïrs de la côte de Malabar, les Rajepouts, les Seyks et les Mahrattes se rattachent à ce groupe; 3° les *vaishyas:* dans cette catégorie sont compris les commerçans, les manufacturiers, les agriculteurs, jardiniers et autres. Les banians, qui trafiquent principalement à l'étranger, appartiennent à cette même caste; ils en sont les seuls à qui l'usage de la viande soit interdit; 4° enfin les *shoudras*, groupe qui comprend les artisans et les ouvriers. La race vagabonde des *zingari* ou *bohémiens* paraît être d'origine indienne, et il existe une opinion qui rattache originairement ces nomades aux shoudras. Brahma lui-même, disent les livres sacrés de l'Hindoustan, présida à cette classification : il tira la première caste de sa tête, la seconde de ses bras, la troisième de son ventre, la quatrième de ses pieds.

Quant aux *parias*, c'est une grande erreur de croire qu'ils forment une caste : cette classe d'êtres anathématisés n'est que le rebut de toutes les autres. Lorsqu'un membre de caste, fût-il brahme ou kchatrya, encourt la dégradation, soit par une mésalliance, soit par l'oubli des pratiques religieuses ou l'usage des alimens prohibés, ou même le simple contact des individus réprouvés, il est mis hors de classe et devient *paria*. Les *poulias* sont encore plus abjects : on en voit qui rampent à terre comme les serpens, se perchent sur les arbres morts et les vieux murs, comme les hiboux, et font entendre, lorsqu'ils ont faim, des hurlemens plaintifs.

Cette division du peuple, maintenue avec inflexibilité par les lois de Menou (*voy.*), est un obstacle insurmontable à la civilisation de l'Hindoustan. Imposée, dans l'origine, par le droit de conquête, elle favorise outre mesure les spéculations sacerdotales et le despotisme militaire. On peut prédire que le jour où les grandes classes indiennes se fondront dans une commune association, on verra tomber, dans l'Inde, la puissance britannique.

En Égypte, avant l'établissement des monarchies, la nation se divisait en trois castes : les prêtres, les guerriers et le peuple. Les prêtres, on le conçoit, voulaient tenir le premier rang, parce que, dépositaires de toute science, ils parlaient et agissaient en outre au nom de la divinité qui donne ou enlève la victoire, la santé, les richesses et le bonheur. Les guerriers consentaient bien à se soumettre aux ministres des dieux, mais ils s'entendaient admirablement avec eux pour contenir le peuple dans le devoir et l'obéissance. Il est inutile de dire que les deux premières castes se

nourrissaient des sueurs de la dernière.

On ne saurait nier que la noblesse ne fût jadis, en France et dans quelques autres états, une véritable caste, alors que l'instruction, le pouvoir, le droit de propriété territoriale, et les hauts emplois dans le clergé, la magistrature et l'armée, étaient uniquement de son domaine. Les vassaux, les serfs, les hommes de main-morte, formaient une autre caste faite pour travailler et mourir au service de la première. Dans le royaume de Hongrie, où les magnats, le clergé et les villes royales constituent la *nation* proprement dite, comme autrefois en Pologne, on peut affirmer que cette division est établie de fait; mais, généralement, ce n'est plus que par un abus de mots, une métaphore injurieuse, qu'on entend dire dans les états modernes de l'Europe : *la caste* des nobles, *la caste* de la bourgeoisie ou du peuple. En Russie même il n'y a que des classes, puisqu'il est loisible au souverain de conférer la noblesse, qu'elle s'acquiert même par l'avancement dans les grades militaires et dans les emplois civils, et qu'on a vu de simples paysans occuper les fonctions les plus importantes. *Voy.* MENCHTCHIKOF.

La différence des races humaines semble avoir établi, en diverses contrées, et notamment dans les colonies européennes de l'Amérique, une séparation naturelle par castes. Les blancs y dominent partout, et, quelque disposé que l'on soit à accorder à tous les membres de cette grande famille, qu'on appelle *l'humanité*, une part égale aux dons de la Providence, on ne saurait méconnaître la supériorité intellectuelle de la race blanche. Dans les Antilles, dans la Colombie, les Guianes, le Brésil, et ailleurs encore, les blancs dominent sur les hommes de couleur, et ceux-ci sur les noirs. Dans l'Amérique du Nord, les blancs forment une véritable caste, et des préjugés profondément enracinés poursuivent les hommes de couleur. Ajoutons enfin que certains peuples indigènes de l'Océanie offrent des exemples de la division par castes; mais il est consolant de remarquer que cette odieuse classification s'efface journellement devant les progrès de la civil
tion. C. F

CASTI (JEAN-BAPTISTE) naquit
1721 à Prato, en Toscane, fut chan
de Montefiascone et devint poète d
cour de Vienne après Métastase. Il voy
en France, en Allemagne, en Ru
tantôt seul, tantôt attaché à quelque
gation. Après un long séjour à Vie
puis en Toscane, depuis la mort de
seph II, puis en France, il mour
Paris en 1803, d'une mort presque sul
laissant des œuvres aussi spirituelles
licencieuses, aussi fines de pensée
lourdes de style, quoi qu'en dise G
guené, qui les trouvait tout-à-fait
gantes. Il amusa par ses propos grave
Joseph II, qui l'aimait; il fut très ho
rablement accueilli par Catherine, q
traita ensuite sans ménagement dans
poème *tartare*, poème démesurément l
et souvent ennuyeux. Joseph II riait
lui en secret sur ce libelle lancé co
la femme dont le cœur était aussi gr
que le reste, *Che grande il core, e gra*
aveu ogni cosa. Ses *Nouvelles galan*
que Ginguené voudrait excuser
l'exemple de Boccace, sont un curi
mélange de saillies fort originales et
sales platitudes; le récit est moins trai
que dans Boccace, mais il tombe l
plus bas et la pudeur en souffre plus.
nouvelles n'ont pas pour but de fron
les vices dominans des oppresseurs
peuples, mais de flatter tout ce qu'il
de plus abject et de plus lâche dans l'
humaine. Ginguené nous assure que
mœurs de ce successeur du platoni
amant de Marie-Thérèse étaient regu
res; cependant la tradition nous le p
enseignant la débauche à la jeunesse
en proie à des maux dont un chan
de Montefiascone aurait dû se préser
Peut-être l'a-t-on traité trop du
ment, mais la décence n'aurait rien g
à l'éclat de son rare talent. En effet
drame où il se moque si bien des van
ries bavardes de M. Tullius Cicéron,
les *Animaux parlans*, poème politi
plein de verve et de sel, seront les tit
les plus légitimes de sa gloire. Mais l'It
ne l'a jamais placé et ne le placera jam
au rang de ses premiers poètes, com
l'a cru Ginguené. Sans doute, le style

fait pas à lui seul le poète; mais sans style peut-il y avoir de poésie véritable? T-M-O.

La première édition du poème soi-disant épique *Gli animali parlanti*, en XXVI chants, a été publiée à Paris, chez Treuttel et Würtz, 1802, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage a été traduit en prose par M. Paganel père, Liége 1818, 4 vol. in-18 et librement en vers par M. Mareschal, Paris, 1819, 2 vol. in-8°. Les *Novelle galanti* ont eu plusieurs éditions à Paris: la plus complète est celle de 1804, 3 vol. in-8°. V-VE.

CASTIGLIONE (BALTHASAR, comte DE), naquit à Casatico près de Mantoue, en 1478, d'une famille noble alliée aux souverains de cette ville, et réunit la célébrité de l'homme d'état à celle de l'écrivain. Il fit ses études à Milan: ses maîtres furent Merula pour la langue latine et Chalcondyle pour la langue grecque; ils lui inspirèrent pour les travaux de l'esprit, et surtout pour l'élégance et la délicatesse du style, un goût qui ne se perdit point dans le tumulte des armes et dans les dédales de la politique. Castiglione fut long-temps au service des ducs d'Urbin; il fut chargé par Guidobalde d'une ambassade près de Henri VII, roi d'Angleterre. Plus tard, François-Marie le chargea de ses intérêts près de Léon X, qui le connaissait et l'aimait depuis long-temps; il devint un des ornemens de cette cour brillante, où les lettres et les arts étaient cultivés avec tant d'amour. Après la mort de François-Marie, ce fut lui qui obtint de Léon X le généralat des troupes de l'Église pour Frédéric, son successeur. Clément VII l'envoya, du consentement du duc d'Urbin, près de Charles-Quint, pour traiter des importantes questions sur lesquelles Charles et Clément étaient alors divisés. Castiglione fut reçu avec les plus grands honneurs; mais, peu après son arrivée en Espagne, Rome et le pape tombèrent au pouvoir des Impériaux. Quoiqu'il fût impossible à la prudence humaine de prévoir cet événement, qu'on sait avoir été tout-à-fait inopiné, Castiglione le prit tellement à cœur qu'il ne fit que languir depuis. Il mourut à Tolède en 1529, et l'empereur lui-même fit son éloge en ces termes, à l'un de ses neveux: « Je vous dis qu'il vient de mourir un des meilleurs chevaliers du monde. » *Io vos digo que es muerto uno de los majores caballeros del mundo.*

Castiglione a laissé peu d'ouvrages, mais ils sont écrits avec une rare perfection; le plus célèbre de tous est le *Cortegiano*, ou l'art de devenir un courtisan accompli: le choix des expressions, la finesse et la grace donnent un grand prix à ce livre, où d'ailleurs le courtisan est peint tout-à-fait en beau; il fut imprimé pour la première fois à Venise, 1528, in-fol. édition d'Olde; la plus belle des éditions récentes est celle de Padoue, 1733: elle n'est pourtant pas fort estimée, parce que des expressions qui avaient paru assez suspectes pour être mises à l'index y sont corrigées et défigurées. On cite aussi ses poésies en italien et en latin, modèles d'élégance, et ses *Lettere* (Padoue, 1769-71, 2 vol. in-4°). L. L. O.

CASTIGLIONE (duc DE), *voy.* AUGEREAU.

CASTIGLIONI (CARLO-OTTAVIANO, comte DE) est un des plus célèbres linguistes de l'Italie moderne. Issu d'une famille considérable de Milan, il se voua dès sa première jeunesse à un genre d'étude très négligée maintenant en Italie, la numismatique, et ses premiers travaux déjà font connaître en lui une profonde instruction. Sa description des monnaies cufiques du cabinet de Brera à Milan, (*Monete cufiche dell' I. R. museo di Milano*, Milan, 1819 in-4°), fait voir dans son auteur une connaissance des langues orientales et de l'histoire d'autant plus admirable qu'il manquait de beaucoup de livres dont on aurait pu se servir ailleurs. Ce fut un Italien qui reconnut le premier quel excellent parti on pouvait tirer des trésors scientifiques renfermés dans cette description: il la copia littéralement dans sa *Descrizione di alcune monete cufiche del museo di Stefano Mainoni* (Milan, 1820, in-4°). Le comte de Castiglioni crut devoir réclamer sa propriété et publier ses *Osservazioni sull' opera intitolata: Descrizione*, etc. (Milan, 1821). Il profita de cette occasion pour expliquer quelques passages obscurs de la numismatique orientale. Des travaux scientifiques de la

même importance le mirent en relation avec l'abbé Angelo Maio, qui l'invita à publier, en commun avec lui, les fragmens d'Ulphilas qu'il avait découverts en 1817 parmi les palimpsestes de la bibliothèque ambroisienne. Ces fragmens parurent en 1819, sous le titre de *Ulphilæ partium ineditarum in Ambrosianis Palimpsestis ab Ang. Majo repertarum, conjunctis curis ejusdem Maji et Car. Octav. Castilionæi editio* (Milan, 1819, in-4°). Les philologues ont unanimement reconnu le mérite de ce travail. Les dissertations, ou *excursus*, jointes à l'ouvrage, sont la plupart du comte Castiglioni, et ajoutent considérablement au prix de cette édition qui montre combien ce nouveau genre d'érudition était familier à cet écrivain. Sauf l'explication d'un cippe funéraire trouvé à Mantoue, avec une inscription antique, aucun autre ouvrage du comte Castiglioni n'a été publié depuis; le mauvais état de santé a privé le monde savant des trésors de science qu'il aurait pu encore attendre de cet archéologue. Il mourut en 1826. *C. L.*

CASTILLE (VIEILLE ET NOUVELLE), contrée d'Espagne qui embrasse près du quart de sa superficie totale, et a pour limites, au nord les Asturies, la Biscaye et la Navarre, à l'est le royaume d'Aragon et de Valence, au sud le royaume de Murcie et l'Andalousie, à l'ouest l'Estramadure et le royaume de Léon. Siége d'un des principaux états fondés au moyen-âge dans la Péninsule, la Castille avait à cette époque une plus grande étendue encore que celle que nous venons d'attribuer aux deux provinces qui en ont conservé le nom. Ce nom prend, selon la plupart des historiens, son origine de châteaux qu'on construisit probablement sur la frontière méridionale de la contrée, lors de la fondation des premières principautés chrétiennes, pour en défendre l'abord aux Maures, possesseurs de tout le midi; à ces châteaux étaient préposés des seigneurs (*castellanos*) auxquels on donne le titre de comtes, et qui, soit qu'ils eussent été choisis primitivement par les nobles, ou, ce qui est plus probable, par les rois de Léon, se rendirent héréditaires et à peu près indépendans de tout lien de vassalité à l'égard des successeurs de Pélage. Ils les secondaient seulement dans ces expéditions contre l'ennemi commun, qui signalèrent chaque règne de cette époque et amenèrent enfin la délivrance entière du territoire espagnol. Certains rois essayèrent de soumettre tout-à-fait ces chefs insubordonnés de la Marche castillane : ainsi don Ramire II, qui régnait vers le milieu du xe siècle, guerroya heureusement contre eux; ce fut sans doute dans le but de les rallier tout-à-fait à la couronne que son fils, Ordogno, épousa la fille de l'un des plus puissans d'entre eux; mais plus tard il la répudia, et les comtes se soulevèrent de nouveau pour venger cet affront : il en résulta une guerre civile, à la suite de laquelle ils eurent une part plus marquée dans la direction de l'état. Au commencement du XIe siècle, Sanche-le-Grand, roi de Navarre, ayant épousé l'héritière du seul comté qui existât encore de cette ancienne organisation aristocratique du pays, se mit en possession de cet héritage et soumit successivement tous ces nobles indociles; puis il érigea le comté en un royaume indépendant qu'il donna à son fils Ferdinand. Ainsi fut fondé le royaume de Castille; une guerre heureuse avec le royaume de Léon y joignit peu de temps après cet état. Le nouveau roi de Castille, vainqueur de Bermude III, roi de Léon, dont il avait épousé la sœur, fut appelé, par les états assemblés en 1037, à lui succéder; l'ancien royaume vint, de la sorte, s'absorber dans le nouveau. Il ne fut depuis que momentanément rétabli, par le renouvellement des partages d'états entre les enfans des rois, source la plus féconde des guerres de cette période de l'histoire. Ferdinand III réunit définitivement en 1238 les deux états; ils n'ont plus été séparés depuis (*voy.* LÉON). Fortifiée par cette réunion, la puissance chrétienne, grandit en Espagne et marcha d'un pas plus assuré vers l'accomplissement de la mission qu'elle s'était donnée. Ce fut l'époque de ces conquêtes brillantes qui annexèrent successivement au royaume de Castille l'Estramadure et l'Andalousie, et acculèrent la puissance mauresque aux extrémités de la pénin-

sale. De longues guerres civiles, que suscitèrent de funestes rivalités entre quelques grands vassaux, ralentirent ces progrès (*voy.* les art. Alphonse); la tyrannie de don Pèdre, ou Pierre-le-Cruel (*voy.* ce mot), mit le comble à l'anarchie où se trouvait plongé le royaume; l'avénement du fratricide Henri de Transtamare, en 1358, qui fut l'ouvrage de Duguesclin et de ses célèbres bandes, qu'il conduisit au-delà des Pyrénées, mit un terme à cet état de désordre. Ce prince et ses successeurs ramenèrent le règne des lois constitutionnelles de la monarchie, foulées aux pieds par les rois précédens, et la Castille long-temps désolée respira. Les nobles signalèrent toutefois encore en diverses occasions cette orgueilleuse turbulence que pouvait seul dompter le complet renversement de la constitution féodale. En 1465 une ligue de plusieurs seigneurs se forma et déposa solennellement Henri IV; mais ce fut la dernière révolution de ce genre; car la princesse Isabelle, sœur de ce monarque et héritière du royaume, ayant épousé peu de temps après Ferdinand d'Aragon, un gouvernement se trouva ainsi constitué, qui, s'*aidant* de la ruse et de la violence, étendit sa domination dans la Péninsule, des Pyrénées au détroit de Gibraltar, et brisa enfin le joug de l'aristocratie. Ici commence véritablement l'histoire d'Espagne (*voy.* ce mot). Sous la nouvelle race royale, bientôt confondue avec la puissante maison d'Autriche, succombèrent au surplus, dans une chute commune avec les grands, qui en avaient si souvent abusé contre la paix publique, ces antiques institutions de Castille, rivales de celles d'Angleterre, et qui se résument toutes dans ce seul mot *cortès*, auquel nous renvoyons pour en offrir le curieux développement.

Des deux principales divisions de cette contrée, la plus étendue, la Vieille-Castille, en occupe la partie septentrionale; elle est comprise, dans sa plus grande extension, entre 39° 48′ et 43° 32′ de lat. Nord, et entre 4° 5′ et 7° 50′ de long. O. Sa plus grande longueur du nord au sud est de 95 lieues, et sa plus grande largeur de 40; sa superficie totale est de 2,336 lieues carrées : c'est à peu près l'étendue de la Suisse. Cette contrée est montagneuse et traversée dans la partie septentrionale par la chaîne des monts Cantabres; entre ces sommets se développent de vastes plaines élevées, dont la hauteur moyenne, de même que celles de la Nouvelle-Castille, est d'environ 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'Èbre et le Duero y prennent leur source : le premier de ces fleuves n'y reçoit aucun affluent important; toute la partie occidentale de la province appartient au bassin du Duero; elle est arrosée par plusieurs rivières assez considérables. Les neiges, qui se conservent sur certains sommets toute l'année, communiquent à quelques parties une température assez rigoureuse en hiver; les chaleurs sont souvent extrêmes dans l'été. En général l'air est sain et le sol très fertile; les céréales des Castilles pourraient rivaliser avec celles d'Odessa sur les marchés de l'Europe, si de meilleurs moyens de communication en facilitaient le transport. Des routes et des canaux qui y seraient si nécessaires sont encore en projet. On ne trouve point d'arbres dans les plaines, et les montagnes mêmes sont peu boisées; mais les pâturages sont abondans et occupent jusqu'aux plateaux les plus élevés. Là sont conduits en été de nombreux troupeaux, dont la laine forme le principal article de commerce du pays; on en exporte environ 30,000 quintaux par an. Un autre article important est la garance, dont la culture s'est beaucoup accrue dans ces derniers temps; 400 quintaux en sont annuellement exportés. La province produit aussi de l'huile et du vin sans qualités; d'abondantes mines de cuivre, de fer, et des carrières de marbre, granit, etc., sont faiblement exploitées. Des étoffes communes, et autres produits de peu d'importance, ont remplacé ces riches industries du XVIe siècle, entre lesquelles figuraient surtout les draps de Ségovie, alors regardés comme les plus beaux de l'Europe.

La population de la Vieille-Castille était portée, en 1788, à 1,190,180 habitans, ou 510 individus par lieue carrée; mais la population se serait accrue d'après les recensemens de 1803 et 1826. Elle fut jadis infiniment plus considérable, ainsi que

celle de la Nouvelle-Castille, comme le prouvent le grand nombre de villages aujourd'hui inhabités qu'on y rencontre; il n'y en a pas moins de 308 dans la Vieille-Castille, et de 194 dans la nouvelle. Vers le milieu du XVIIIe siècle on comptait dans les deux provinces 137,627 ecclésiastiques, ou 1 sur 42 habitans; en 1788 la Vieille-Castille seule formait 4,555 paroisses et comprenait 394 couvens. Les familles nobles y présentaient près de 440,000 individus, ou 1 sur 3. La population, issue en général de l'ancienne race gothique, se distingue par certains traits frappans de la population aragonaise, catalane ou andalouse. Une gravité apathique et mêlée de fierté en est le caractère distinctif; la loyauté castillane a d'un autre côté conservé son juste renom. Dans les montagnes est une population issue presque sans mélange des anciens Cantabres, et qui en a conservé le courage indomptable et la vigueur musculaire. L'habitant des Castilles parle en général l'espagnol le plus pur; il n'y a point de dialecte, surtout dans la Nouvelle-Castille. La Vieille-Castille, dont la capitale, Burgos (*voy.*), est la résidence d'un capitaine-général, forme les quatre gouvernemens administratifs d'Avila, Burgos, Ségovie et Soria; on y compte 1 archevêché, 7 évêchés et 3 universités.

La Nouvelle-Castille, qui occupe le centre de l'Espagne, est par 38° 15′ et 41° 20′ de lat. Nord, et entre 3° 20′ et 7° 40′ de long. O.; sa longueur de l'est à l'ouest est de 85 l., et sa moyenne largeur, du nord au sud, de 80; sa superficie totale est de 1,776 l. c. Les montagnes qui la coupent en plusieurs sens appartiennent à quatre chaînes, entre lesquelles la Sierra de Guadarrama, au nord, et la Sierra-Morena, vers le sud-ouest. Cette province forme la partie supérieure des trois bassins principaux, ceux du Tage, de la Guadiana et du Xucar; nombre d'affluens, parmi lesquels le Mançanarès, la Guadarrama, etc., arrosent son territoire et offrent aux habitans, pour leurs plaines souvent brûlées par un soleil ardent, des moyens d'irrigation dont ils ne savent encore que faiblement tirer parti. Les céréales sont là, comme dans la Vieille-Castille, le principal produit agricole; mais on y recueille aussi du vin en p[lu]sieurs cantons, du chanvre et du lin, la soie, et, depuis quelques années, [le] safran, dont la culture a pris quel[que] accroissement. La province renfer[me] aussi de nombreuses plantations d'[o]liviers, dont le produit contracte un g[oût] désagréable par suite d'une mauv[aise] fabrication. De vastes et beaux pâtura[ges] nourrissent une grande quantité de b[es]tiaux, et surtout de ces *mérinos tra[ns]humans* qui produisent la laine la p[lus] fine de l'Espagne. Dans les parties m[on]tagneuses des mines et carrières as[sez] riches sont en exploitation. L'indust[rie] qui avait pris dans cette province, s[ous] l'administration habile de Charles III, [un] assez grand développement, était retom[bée] dans un état de langueur depuis [le] commencement du siècle. On peut esp[é]rer qu'elle se ressentira bientôt du mou[]vement que doit imprimer au pays t[out] entier l'heureuse révolution qui vi[ent] de le ranger parmi les états représen[ta]tifs. Les manufactures consistent en [fa]briques de toiles, cotons, tapisseri[es,] glaces, porcelaines, armes blanches, et[c.] quelques-uns de ces établissemens s[ont] royaux. Les exportations de cette pro[]vince sont presque nulles; on y impo[rte] au contraire une assez grande quantité [de] produits des provinces voisines, dont [la] concentration est nécessitée par l'abo[n]dante consommation de son chef-lie[u] Madrid, siége de la monarchie; [les] communications y sont, du reste, rend[ues] très faciles par un grand nombre [de] beaux chemins en général bordés d'[ar]bres. Cette province est divisée en 5 go[u]vernemens administratifs: Cuença, Gu[a]dalaxara, Madrid, la Manche et Tolè[de.] Elle forme un grand gouvernement mi[li]taire et contient 1 archevêché, 1 évêch[é,] 2 universités et 50 colléges. On n'y com[p]te pas moins de 6 villes avec titre de cit[é] et 754 villes du second ordre. P. A. [...]

CASTLEREAGH, *voy.* LONDO[N]DERRY.

CASTOR (hist. nat.). Ce quadrupède anciennement connu en France sous [le] nom de *bièvre*, atteint communément à 3 pieds de long sur 1 pied au moins [de] hauteur. Son pelage, passant, selon la la[]titude qu'il habite, du brun-roux au noi[r]

et du fauve au blanc, est composé de deux sortes de poils: les uns longs, soyeux, et donnant leur couleur à l'animal; les autres courts et touffus, ordinairement d'un gris cendré. De fortes moustaches noires garnissent le museau. La disposition particulière des pieds de derrière, dont les doigts sont palmés, c'est-à-dire réunis par une membrane, tandis que ceux de devant sont libres et offrent cinq doigts séparés; la forme de la queue, aplatie transversalement et recouverte d'écailles imbriquées, celle des dents, distinguent particulièrement cet animal dans l'ordre des mammifères rongeurs. Les parties de la génération offrent chez le mâle une espèce de gaîne, communiquant de chaque côté avec deux espèces de vessies dans lesquelles deux glandes versent une substance onctueuse, brunâtre, d'une odeur désagréable, employée en médecine comme antispasmodique, sous le nom de *castoreum* (*voy.* ci-dessous). La femelle a 4 mamelles, et porte pendant 4 mois 3 à 4 petits. Les castors habitent la partie septentrionale des deux continens, et particulièrement l'Amérique du Nord. Ils se logent pendant l'été dans des terriers qu'ils creusent sur le bord des lacs ou des fleuves; mais à la fin de la belle saison ils se réunissent en troupes nombreuses pour se construire des demeures plus solides. Habitent-ils une eau courante? on les voit d'abord élever des digues ayant pour objet de maintenir l'eau à la même hauteur. A l'aide de fortes dents taillées en biseau tranchant, l'ingénieux quadrupède ronge ou coupe les branches qu'il veut abattre; avec ses pieds de derrière il gâche les matériaux destinés à la maçonnerie de son édifice; avec sa bouche il les transporte; ses mains construisent, croisent avec dextérité les branches, et bouchent leurs intervalles avec des pierres ou du limon. C'est à tort que l'on avait considéré la queue comme propre à servir de truelle : cet organe est destiné à faciliter l'acte de la natation, pendant lequel elle semble agir à la manière d'un gouvernail. Lorsque la digue est finie, les constructeurs se divisent en petites troupes qui s'occupent, chacune de leur côté, à élever des huttes. Celles-ci, de 6 à 7 pieds de diamètre à l'intérieur, de forme ovale ou ronde, sont bâties d'après les mêmes procédés que les digues, sur le bord des eaux dans lesquelles elles plongent en partie. Leurs murs, recouverts d'un enduit limoneux auquel la gelée donne une grande dureté, s'élèvent perpendiculairement d'abord sur le sol qui les porte, puis se courbent en voutes régulières. Des cloisons pratiquées à l'intérieur partagent ordinairement la maisonnette en plusieurs étages. Une issue s'ouvre dans l'eau, une seconde du côté le plus rapproché de la rive. Tous ces travaux se font de nuit seulement, et avec une étonnante rapidité. Le même toit abrite le plus souvent deux familles qui forment une réunion d'une douzaine d'individus, et chaque cabane a son magasin de subsistances fourni pour toute la durée de la mauvaise saison. C'est dans les racines de quelques plantes aquatiques, et dans l'écorce même des arbres avec lesquels ils se construisent une demeure, que les castors trouvent une frugale nourriture. Leurs petites bourgades se composent quelquefois d'une vingtaine de huttes, où l'industrieux animal jouit en sécurité, jusqu'au retour du printemps, des douceurs du repos, et des plaisirs de l'amour.

Tel est le castor dans les solitudes du Canada: mais tel n'est pas celui d'Europe, fugitif, dispersé, moins occupé à perfectionner ses facultés sociales que soigneux d'enfouir dans les profondeurs du sol sa craintive existence. Le castor des pays civilisés vit solitaire dans un terrier, espèce de galerie souterraine qu'il se creuse au bord des eaux. On rencontre néanmoins ces animaux en société dans la Norwège, en Sibérie, en Laponie. D'un autre côté, il en est dans les solitudes de l'Amérique méridionale qui n'élèvent jamais d'habitations. Des castors élevés à la ménagerie du jardin des plantes montraient une intelligence fort bornée; et, comme si ce génie de construction, qui forme le trait le plus saillant de leur histoire, ne pouvait s'effacer complétement, on les voyait entasser pêle-mêle dans un coin de leur loge, les branches d'arbres et la terre qu'on y plaçait. Leur extrême propreté n'y pou-

vait souffrir la moindre ordure. Ils mangeaient aussi dans l'eau et dormaient presque tout le jour.

Les peaux de castor sont l'objet d'un commerce important dans l'Amérique septentrionale. Elles ont différens prix, selon qu'elles proviennent de chasses faites pendant l'hiver ou pendant l'été; dans ce dernier cas, elles ont perdu une partie de leurs poils et ne servent qu'au feutrage; les premières forment des fourrures d'un prix très élevé. C. S-TE.

CASTOR (mythol.), *voy.* DIOSCURES.

CASTOR (astron.) est le nom d'une des 2 belles étoiles de la constellation des gémeaux. Les Grecs, frappés du rapprochement de ces deux étoiles à peu près d'égale grandeur, s'étaient plus à établir entre elles une fraternité fabuleuse. Mais ce qu'ils ne soupçonnaient pas, et ce que des observations toutes modernes ont seulement fait découvrir, c'est que l'étoile Castor est *double*, c'est-à-dire qu'elle est formée de la réunion de deux étoiles réellement accouplées, et qui circulent l'une autour de l'autre dans un orbe elliptique. Castor est du petit nombre des étoiles doubles pour lesquelles on connaît déjà, avec assez d'exactitude, les élémens du mouvement elliptique. La durée de la révolution est de 252 ans, le demi-grand axe de l'ellipse de 8 secondes, et l'excentricité égale aux trois-quarts du demi-grand axe. A. C.

CASTORÉUM, substance médicamenteuse réputée antispasmodique et calmante, qu'on employait beaucoup autrefois. C'est un produit animal fourni par le castor, et le résultat d'une sécrétion qui lui est propre. On l'extrait des poches où il est contenu, après qu'on les a coupées et séchées à la fumée. Ces follicules, situées au voisinage des parties sexuelles, fournissent une substance huileuse particulière, destinée, à ce qu'on croit, à enduire le poil de cet animal aquatique. Le castoréum desséché et tel qu'il nous est apporté par le commerce, est brun, solide et cassant, d'une saveur âcre et amère, d'une odeur forte, pénétrante et volatile; il se ramollit à une douce chaleur, se fond et se volatilise pour peu que la température soit élevée. D'ailleurs il se dissout volontiers dans l'alcool, ce qu'explique facilement l'analyse ch[...]que. En effet, on y trouve de la ré[...] de l'huile volatile, un corps gras, [...] matière extractive et de l'acide benzo[...] plus quelques sels en faible propor[...]

On l'emploie en substance à la [...] d'un demi-gros, qu'on peut sans in[...]vénient porter beaucoup plus hau[...] plus souvent il est nécessaire de l'ass[...] à des substances pourvues de propr[...] plus réelles. Les anciennes pharmac[...] contiennent cependant de nombr[...] formules dans lesquelles figure ce [...]dicament qui était administré prin[...]lement dans les affections appelées [...]veuses. F.

CASTORINE, nom qu'on don[...] une étoffe légère et moelleuse, fabri[...] avec du poil de castor. Cette fabrica[...] est principalement établie à Sédan. [...] l'a beaucoup perfectionnée depuis q[...]ques années, et à l'exposition de 18[...] on a vu plusieurs pièces de casto[...] d'une grande beauté. D'ailleurs le [...] de castorine a été étendu à des é[...]fes de laine plus ou moins fines, et a[...]logues pour l'aspect et la qualité à c[...] dont il vient d'être question. V. DE M[...]

CASTRAMÉTATION (des mot[...]tins *castra*, camp, et *metiri*, mesu[...] On donne le nom de camp à une réun[...] de troupes qu'on rassemble dans une [...]te étendue de terrain, pour les y faire [...]journer plus ou moins long-temps.

Le *campement* consiste dans les t[...]vaux à exécuter pour asseoir les ca[...] d'après les principes de la castramé[...]tion.

La *castramétation* est l'art de tra[...] les camps, c'est-à-dire de choisir l'e[...]placement qui leur convient et d'in[...]quer sur le terrain les dimensions [...] locaux à assigner à chacun des corps [...] l'armée qu'il s'agit d'établir. L'admin[...]tration de la guerre fournit aux solda[...] pour l'exécution des travaux de camp[...]ment, les outils qui leur sont nécessair[...] tels que piquets, cordeaux, maillet[...] haches, serpes, pelles, louchets, et[...] Les camps se forment soit avec des te[...]tes, soit avec des baraques (*voy.* BAR[...]QUE, TENTE). Les tentes du nouve[...] modèle ont 6 mètres de long sur 4 [...] large.

Le choix de l'emplacement d'un camp est toujours soumis d'abord à diverses conditions sous le rapport de la santé et des besoins de la troupe. Le camp doit être situé dans un lieu commode, sur un terrain élevé, loin des marais et des eaux croupissantes ou qui ne coulent que sur un terrain bourbeux. Il faut de plus, pour y conserver la salubrité de l'air, que l'on puisse facilement évacuer toutes les immondices et maintenir constamment une grande propreté. Il importe que le camp puisse être approvisionné d'eaux courantes, et, pour cela, qu'il soit à proximité d'une rivière ou d'un ruisseau; si le cours d'eau n'en fournissait pas assez, on le grossirait en construisant des digues, et on prendrait toutes les mesures nécessaires pour éviter que l'eau soit détournée, gâtée ou corrompue. Il faut aussi que le camp soit à portée d'un bois, tant pour le chauffage que pour la construction des baraques, dans les camps où l'on ne loge pas les soldats sous les tentes; que l'on trouve dans les environs du fourrage, de la paille, des pâturages; que les abords du camp soient d'une communication facile, afin que les choses les plus nécessaires à la vie puissent y arriver en abondance.

Après avoir satisfait aux conditions relatives à la santé et aux besoins physiques du soldat, il est des dispositions militaires à prendre suivant la destination du camp. S'il s'agit d'un camp *de rassemblement* dans l'intérieur et loin de l'ennemi, il suffit que le camp soit salubre et présente les commodités les plus essentielles; mais quand on l'établit, en temps de guerre, dans le voisinage de l'ennemi, le campement d'une armée doit être arrangé de manière que la troupe puisse passer promptement et sans confusion du camp à la ligne de bataille, et se mettre immédiatement en bataille en avant du front du camp, qu'on appelle front de bandière (*voy.*); d'où suit : 1° que le front de bandière doit avoir la même étendue que la ligne de bataille et lui être parallèle, sauf les exceptions que prescrit, d'après ses vues, le général en chef, ou qui sont commandées par les localités; 2° que les différentes troupes qui composent l'armée doivent être campées dans leur ordre de bataille, c'est-à-dire chacune derrière le front qu'elle occupe dans la ligne de bataille.

Les différens corps qui composent une armée étant formés de bataillons ou d'escadrons, de divisions d'artillerie et du génie, la question se réduit à savoir camper chacun de ces élémens. On dispose les tentes et les baraques par files perpendiculaires au front de bandière. Pour l'infanterie, les files extrêmes sont simples, et toutes les files intermédiaires sont accollées deux à deux. Ces files doubles ne sont séparées que par une ruelle de 1 à 2^m, nécessaire pour dresser et manœuvrer les tentes. Cet arrangement par files accouplées a pour objet de conserver le plus de largeur possible aux grandes rues, dans lesquelles les troupes se rassemblent d'abord, pour se porter de là en avant du front. Le front d'un bataillon occupant un espace de 160^m, y compris un intervalle de 20^m qu'on laisse entre les deux bataillons, c'est le même espace que doit occuper le front de bandière d'un bataillon. La profondeur de la partie du camp occupée par les troupes dépend de la force des compagnies, et se détermine par le nombre des tentes nécessaires pour loger les hommes d'une compagnie.

Les faisceaux d'armes sont alignés à 8^m en avant du front de bandière, vis-à-vis des files de tentes ou de baraques. Les cuisines sont aussi alignées à 12^m en arrière des tentes ou des baraques des soldats; les adjudans sous-officiers, ouvriers des corps, etc., à 15^m en arrière des cuisines; les lieutenans et sous-lieutenans à 15^m en arrière du rang précédent et vis-à-vis leurs compagnies; les capitaines à 15^m des lieutenans et sous-lieutenans; l'état-major du régiment à 20^m en arrière des capitaines; le colonel vis-à-vis le centre du régiment ayant à sa droite et à sa gauche le lieutenant-colonel, le major, le trésorier et le chirurgien-major; les chefs de bataillon sont placés vis-à-vis du centre de leurs bataillons, ayant l'adjudant-major à leur droite. Les drapeaux sont au centre de chaque régiment, à demi-distance du front de bandière à la ligne des faisceaux d'armes.

Il y a une garde du camp par régiment; elle est placée à 140 ou 150^{m} en avant des faisceaux, vis-à-vis du centre. Les prisonniers occupent une tente dressée à 2 ou 3 mètres de la garde du camp.

Les latrines pour les sous-officiers et soldats consistent en une tranchée fouillée à une centaine de mètres en avant des faisceaux; celles des officiers, vis-à-vis du centre de chaque bataillon, à 30^{m} en arrière de la ligne de l'état-major.

Le campement de la cavalerie se règle suivant son organisation, d'après les mêmes principes que celui de l'infanterie. A l'armée, les régimens de cavalerie sont généralement composés de six escadrons. La cavalerie en bataille n'est que sur deux de hauteur; ainsi le nombre des files d'un escadron est égal à la moitié du nombre des hommes qui le composent, moins ceux qui sont à la tête du front ou en serre-file, ou qui forment des files incomplètes; ces dernières sont au nombre de deux par escadron. Le front d'un cavalier étant de 1 mètre, celui d'un escadron en bataille (et par conséquent son front de bandière) sera d'autant de mètres qu'il y aura de files dans l'escadron. On aura donc l'étendue du front de bandière, exprimé en mètres, en prenant la moitié du nombre des hommes qui composent l'escadron, diminué du nombre de ceux qui sont à la tête du front ou en serre-file, et ajoutant ensuite deux files incomplètes aux deux extrémités de l'escadron.

On dispose les tentes ou les baraques par files perpendiculaires au front de bandière, comme pour l'infanterie. Les ruelles entre les files doubles ont aussi les mêmes dimensions; mais les grandes rues doivent être assez larges pour qu'on puisse y placer les chevaux sur deux rangs, et conserver encore entre ces rangs un passage suffisant pour faire le service commodement. Les chevaux s'attachent à des piquets plantés et alignés à 2^{m} des tentes; à ces 2^{m} il faut ajouter 3 mètres pour la longueur du cheval, ce qui fait 5 mètres pour un rang, et 10 mètres pour les deux rangs; plus un passage de 5 mètres, ce qui donne en tout 15 mètres pour le minimu la largeur des rues de la cavalerie. le sens de la longueur des files, les l sont séparées par des intervalles mètres pour les tas de fourrages, c porte à 11 mètres de longueur pour que tente ou baraque la longueur n saire, y compris l'emplacement du f rage. C'est vis-à-vis de ces emplace qu'on parque les chevaux. Les di sions qu'on vient d'établir donnen mètres pour le minimum d'étendu front d'un escadron. On laisse entr camps des régimens un intervalle d à 30 mètres. Le camp de l'infanter celui de la cavalerie sont séparés pa espace de 50 mètres.

Les officiers, les sous-officiers, l' major, les faisceaux d'armes, les é dards, les cuisines, gardes de police trines sont placés de la même manière pour l'infanterie.

L'artillerie et le génie établis leurs camps comme les autres ar d'après les principes généraux de la tramétation; mais il leur faut, outre pace nécessaire pour le campement hommes, un emplacement d'une éten proportionné au nombre de chevau de voitures dont leurs divisions sont c posées; on laisse d'axe en axe 18 mè entre les pièces. Les troupes sont cam en avant du matériel; celles du trai sont, partie sur les flancs et partie arrière des voitures, qui sont alignées plusieurs rangs et classees d'après l destination. Mais les troupes du génie tant généralement pas en ligne de bat avec les autres troupes de l'armée, les campe avec le parc de cette arm la même distance de la ligne de bat que le parc d'artillerie.

Les camps de l'armée française se f remarquer par la précision et la régu rité de leur tracé, ainsi que par la ju cieuse ordonnance de toutes leurs p ties. Soit que la troupe y occupe tentes ou des baraques, ils sont géné lement tenus avec une extrême propr et gardés avec la plus rigoureuse surv lance. C'est ainsi qu'ils sont à l'abri toute surprise. Souvent, pour plus précaution, on en défend l'approc par quelques ouvrages de fortification

campagne, que l'on palissade à la gorge et qu'on arme de quelques pièces d'artillerie légère.

Voy. sur la castramétation chez les Romains, l'article Camp romain. C-te.

CASTRAT (en italien *castrato**), nom qu'on donne aux chanteurs en voix de soprano ou de contralto, que l'on a privés, dans leur enfance, des organes de la génération, pour leur conserver la voix aiguë, en empêchant la mutation qui résulte du développement physique à l'âge de la puberté.

La castration s'est pratiquée chez les peuples les plus anciens. Quelques auteurs, se fondant sur un passage d'Ammien Marcellin, attribuent l'introduction de cet usage barbare à Sémiramis; un fragment d'un écrivain grec anonyme, trouvé dans la bibliothèque de l'Escurial et publié par M. Heeren, le met sur le compte d'une reine nommée Lyttuse, dont il n'est fait mention dans aucune histoire. Quoi qu'il en soit de ces assertions plus ou moins hasardées, il est certain que la coutume est originaire de l'Orient. *Voy.* Eunuque.

Il serait curieux de démêler l'intention première qui présida à cette horrible mutilation; mais l'histoire laisse ce point indécis, et nous pouvons en accuser la jalousie, le fanatisme, ou tout autre mobile; contentons-nous d'en répudier la responsabilité au nom de l'art, et d'affirmer que la musique ne fit point les premières victimes, attendu que l'antiquité n'offre point d'exemple de castration opérée dans un but musical. Les prêtres de Cybèle, qui chantaient des hymnes en l'honneur de leur déesse, se mutilaient, il est vrai; mais ce n'était de leur part qu'un acte de pur fanatisme qui, s'accomplissant à l'âge de puberté, ne pouvait exercer sur la voix aucune influence. La mutilation des hommes, avec une destination musicale, appartient donc aux temps modernes; mais il est difficile de préciser l'époque à laquelle on doit la rapporter.

On la date ordinairement du commencement du XVIIe siècle; un prêtre, le père Girolamo Rosini de Perouse, aurait été, à ce qu'on prétend, le premier castrat admis, en 1601, à la chapelle pontificale; jusqu'alors les parties de soprano n'auraient été chantées que par des Espagnols, en voix de fausset. L'espace nous manque ici pour nous livrer à quelques inductions sur ces Espagnols à voix de fausset, inductions d'où résulterait peut-être que la castration, déjà connue depuis long-temps en Espagne, n'était pas tout-à-fait étrangère au succès de ces chanteurs; mais même sans recourir à cette hypothèse, nous sommes en mesure d'établir que l'existence des castrats est antérieure à l'époque de Girolamo Rosini. Déjà en 1569 la chapelle de l'électeur de Bavière, composée de 92 musiciens, et très célèbre lorsqu'elle fut sous la direction d'Orlando de Lasso, possédait six castrats, probablement italiens comme tous ceux que nous trouvons, 50 ans plus tard, répandus dans les chapelles de différentes cours; car l'Italie était, au commencement du XVIIe siècle, comme le foyer de cette honteuse opération, et une multitude innombrable de ces chanteurs à voix artificielle sortait alors de ce pays pour se répandre dans toute l'Europe. Il est donc à présumer qu'avant Girolamo il a existé des castrats en Italie. On peut même remonter bien plus haut et prouver que l'usage en question n'est originaire ni des États du pape, ni des autres contrées de l'Italie, mais que l'église orientale a devancé à cet égard celle d'Occident. En effet, Balsamon de Constantinople nous apprend, dans son commentaire sur le concile de Trulles, que de son temps, c'est-à-dire au XIIe siècle, le chant d'église se composait de voix de castrats. De plus, l'histoire de l'église russe nous conserve un fait curieux et qui jusqu'ici n'a été cité dans aucune histoire de la musique : c'est que, en 1137, un castrat nommé Manuel, venant de Grèce avec deux autres chanteurs, s'établit à Smolensk pour y organiser et enseigner le chant. Si l'on ajoute à ces témoignages celui de Socrate, auteur ecclésiastique, qui fait mention d'un nommé Brison, eunuque préposé à l'enseignement des chanteurs des hymnes, on peut, avec beaucoup de vraisemblance,

(*) Au lieu du mot *castrato*, on emploie en Italie, par une espece d'euphémisme, celui de musico. C'est ainsi qu'on dit : *il primo musico*.

faire remonter le chant des castrats jusqu'au IIe siècle de notre ère, quoique peut-être ce fait, qui plus tard devint général, ne se présentât alors qu'exceptionnellement.

De l'église, l'emploi des castrats passa au théâtre, dès que l'opéra commença à prendre de plus grands développemens. L'admission des femmes sur la scène étant alors défendue, les rôles de femme étaient, dans l'origine, joués par de jeunes garçons; mais cela présentait de graves inconvéniens. D'abord ces enfans étaient peu faits à l'expression des sentimens de leurs rôles, et puis le changement de voix qui accompagnait en eux l'âge viril les rendait bientôt incapables de continuer leur emploi. L'opéra dut donc s'empresser de recourir aux castrats, et l'on voit dans un discours du célèbre voyageur Pietro della Valle, écrit en 1640, qu'à cette époque les castrats étaient répandus sur tous les théâtres lyriques de l'Italie.

En possession de ce double poste musical, les castrats eurent la vogue; non-seulement ils charmèrent le public de leur nation, mais ils se firent rechercher à l'étranger et envahirent tous les pays. Aucune chapelle considérable, aucun théâtre de quelque importance ne crut pouvoir se passer de ces voix qui firent l'admiration d'un peuple renommé pour être le plus musicien du monde. On les paya fort cher, et plusieurs amassèrent une fortune colossale. C'est ainsi que le célèbre Caffarelli, en se retirant, acheta un duché en Italie et prit le titre de *Duca di Santo Dorato*; il y bâtit une maison et fit mettre au-dessus de l'entrée l'inscription : *Amphion Thebas, ego domum.* On sait que Farinelli devint le favori de Philippe V, roi d'Espagne, et, suivant quelques auteurs, il monta même à la dignité de premier ministre, qu'il conserva sous les deux successeurs de ce roi. Beaucoup d'autres, sans être devenus ducs ou ministres, n'en ont pas moins efficacement travaillé à leur fortune.

A côté des admirateurs enthousiastes de ces voix artificielles, il n'a pas manqué de philanthropes qui ont fait entendre le cri de réprobation de l'humanité : aussi la castration fut-elle à plusieurs reprises sévèrement défendue dan États du pape même. Mais le nombr castrats s'augmenta toujours. D'aill c'était se montrer peu conséquent q défendre l'opération et d'admettre la chapelle pontificale le chanteur en était la victime. Et puis la déf laissait un subterfuge assez large, exemptant les cas où, pour cause de ladie ou d'accident quelconque, les rurgiens jugeraient l'opération né saire. La perspective d'une brill carrière et des trésors à amasser sentait trop d'attraits pour qu'on ne pressât pas de tirer parti d'un prét aussi facile. Des parens barbares co nuaient à livrer eux-mêmes leurs fans au couteau de l'opérateur corrom la nécessité servant d'excuse au cr Il y a en outre quelques rares exem de chanteurs qui, à l'âge de la mue sont sacrifiés volontairement pour c server leur voix; et ceci ne prouve moins que l'interdiction était parfois indulgente. Ce ne fut qu'à l'époqu l'occupation de l'Italie par les Fran que les mesures les plus sévères furent ses à cet égard; et depuis lors cette tilation honteuse a complètement c Le comte Orlof, qui a long-temps dem en Italie, et qui, parcourant le pay tout sens, a fait des recherches à ce jet, dit n'avoir trouvé aucune trace indiquât la continuation de l'usage b bare, dont les représentans comm çaient même à être fort rares, la s n'en conservant plus qu'un seul, Vel et l'église n'en ayant guère, vers 18 que cinq ou six à Rome et à Naples bien que l'institution des castrats se blait toucher à sa fin.

Néanmoins, s'il faut en croire renseignemens plus récens, une tenta de réorganisation se serait effectuée l'on aurait formé pour eux une école chant, dans l'établissement *degli Or nelli*, qui renferme plusieurs enfans jeunes gens des diverses contrées de l talie, privés de leur virilité *par mala ou accident.* La direction de l'école dit-on, confiée à un castrat romain. Es rons que la philosophie du siècle fe justice de pareils essais et en arrêtera développement.

Après cette notice historique succincte, il nous reste à dire quelques mots sur le mérite de la voix des castrats.

L'auteur de cet article est dans le cas d'un grand nombre de ses lecteurs, qui sans doute n'ont jamais eu l'occasion d'entendre un castrat. Il ne peut donc que rapporter les opinions des auteurs qui en ont parlé, opinions qui sont loin de s'accorder. Quelques écrivains se sont ..ement élevés contre ces voix factices et en ont trouvé l'effet désagréable. Il est probable que les sentimens philanthropiques entrent pour beaucoup dans ce ..ement, auquel on peut opposer celui des plus grands compositeurs et connaisseurs, qui ont parlé avec enthousiasme du chant des castrats, et qui lui ont reconnu des effets que nulle voix au monde ne saurait égaler. Tous ceux qui ont entendu Crescentini, si admirable dans le rôle de Romeo, ne peuvent trouver assez d'expressions pour décrire ce qu'ils ont éprouvé aux accens inimitables de ce chanteur. On raconte que Napoléon lui-même, d'ailleurs peu sensible, ne put en l'entendant retenir ses larmes, non plus que sa cour et tout l'auditoire. Nous finirons par ajouter un fait que personne ne pourra contester : c'est que la décadence des célèbres écoles de chant de l'Italie date de l'absence des castrats.

C'est donc une perte pour l'art ; mais qui osera la déplorer ? Aucun art, quel qu'il soit, ne doit s'enrichir par un outrage à l'humanité, et nous n'hésitons pas à souscrire aux paroles d'un auteur connu : « Si un pareil usage, dit M. le comte Orlof (*Histoire de la musique en Italie*), devait revenir ; si, oubliant l'esprit philosophique du siècle, nous devions revoir de nouveau impuni le plus affligeant des attentats, quelque vif que soit le goût que nous avons pour l'harmonie, quelque ardent que soit notre amour pour elle, nous ne balancerions pas à dire que nous préférerions voir disparaître cet art du nombre de ceux qui font le charme de la vie, plutôt que de voir outrager encore à ce point la morale, l'humanité et la nature. » G. E. A.

CASTRATION, ablation plus ou moins complète des organes de la génération dans les deux sexes, soit chez l'homme, soit chez les animaux. Elle peut être le résultat d'un accident, tel qu'une blessure, un coup de feu, un arrachement, etc. ; mais le plus souvent c'est une opération chirurgicale qu'on pratique dans des vues fort différentes.

Dans l'espèce humaine, et chez l'homme en particulier, la castration a été employée de temps immémorial dans l'Orient, et cette coutume, liée à la polygamie, y subsiste encore de nos jours (*voy.* EUNUQUES). Dans les temps modernes, on s'en est servi comme d'un moyen d'obtenir une espèce particulière de chanteurs (*v.* CASTRAT). La castration des femmes n'a jamais été établie d'une manière régulière, et les faits qu'on possède sur ce sujet sont loin d'être satisfaisans. Maintenant la castration n'est plus qu'une opération chirurgicale destinée à débarrasser l'économie d'un organe profondément altéré dans son tissu et devenu nuisible. *Voy.* SARCOCÈLE.

Hors le cas de maladie, c'est chez les jeunes sujets que la castration se peut faire avec le moins de danger ; à un âge plus avancé, il peut survenir des accidens. Néanmoins il y a des exemples assez nombreux d'adultes qui ont survécu à la mutilation que subit Abélard et que pratiqua sur lui-même Origène. La véritable castration consiste dans la résection des deux glandes qui sécrètent la semence ; quelquefois on n'en enlève qu'une, d'autres fois on retranche en outre l'organe qui sert à la copulation. Le simple froissement du testicule et de son cordon peut bien atrophier cet organe jusqu'à un certain point, mais il ne le rend pas absolument incapable de remplir ses fonctions. Chez la femme, on a, dit-on, extirpé les ovaires ; mais on conçoit difficilement comment cette extirpation a pu avoir lieu sans entraîner une péritonite funeste.

Quoi qu'il en soit, la castration s'opère en incisant la peau des bourses et la tunique vaginale, puis en amenant au dehors le testicule qu'on emporte, après avoir coupé le cordon qui le soutient, et pratiqué une ligature pour empêcher l'hémorrhagie. On doit opérer séparément des deux côtés. La plaie qui succède à cette incision guérit assez facile-

ment en général; mais il peut survenir des symptômes inflammatoires extrêmement graves et de nature à compromettre la vie du sujet. L'amputation complète des parties sexuelles exige quelques modifications dans le procédé opératoire et suscite quelques chances défavorables de plus. Pour l'ablation des ovaires, elle présente d'autant plus de difficultés et surtout donne d'autant plus de craintes pour les suites qu'il est inévitable de blesser le péritoine, dont les lésions sont extrêmement graves.

L'influence de la castration s'exerce sur l'économie tout entière : lorsqu'elle est faite dans le jeune âge, elle arrête le développement de tout le corps et empêche l'apparition de la barbe, symbole de la vigueur masculine. Les organes vocaux surtout sont modifiés de telle sorte que la voix reste claire et argentine comme chez les enfans. Le caractère est timide et sans énergie, les formes sont arrondies et efféminées, et la reproduction devient impossible : l'homme a disparu ou plutôt ne s'est jamais montré. Dans un âge plus avancé, les phénomènes sont moins sensibles, bien que la dégradation que subit l'organisme soit perceptible pour l'observateur : la barbe par exemple persiste. Des effets tout opposés ont lieu chez la femme : les caractères distinctifs de son sexe s'évanouissent et sont remplacés par quelque chose d'hommasse et de repoussant. La voix subirait une modification inverse et deviendrait plus rauque et plus grave.

La castration a été bien des fois pratiquée dans les campagnes, par d'ignorans empiriques, sur de jeunes garçons, sous prétexte de guérir ou de prévenir des hernies. Cette pratique, d'autant plus absurde et barbare qu'elle ne tenait pas même ce qu'elle promettait, s'était propagée en France, dans le cours du siècle dernier, de manière à fixer l'attention des savans et celle des autorités.

Chez les animaux, l'opération qui nous occupe peut être envisagée sous des points de vue analogues. Elle remonte à l'antiquité la plus reculée, et elle a pour but bien évident de dompter les mâles qui, en général, sont plus indociles que les femelles; de favoriser l'engraissement et le développement des toisons, de limiter à son gré la reproductio[n] espèces qui nous sont asservies. On met à la castration les chevaux, les les taureaux, les béliers, les verr[ats] les coqs ; on châtre aussi assez fréq[uem]ment les chats. La castration des fe[mel]les est assez peu employée, si ce chez le mouton, le porc et chez les tiles. Beaucoup de personnes blâme[nt la] castration du cheval, auquel elle enl[ève sa] vigueur et sa fierté, et voudraient q[u'on] la réservât pour les cas exception[nels]. D'ailleurs on est quelquefois forc[é d'y] avoir recours, dans les cas de maladi[es des] organes génitaux.

Les agronomes et les vétérinaires cordent à conseiller la castration da[ns le] jeune âge comme présentant plus de c[han]ces de succès. Il est à regretter que opération soit trop souvent confiée [à des] mains inhabiles, et qui sacrifien[t un] grand nombre d'animaux précieux appelle, dans la campagne, châtreu[rs ou] affranchisseurs ces vétérinaires non et sans diplômes.

La castration absolue n'a jamais lieu les animaux. On se borne à l'ablatio[n des] glandes séminales, et quelquefois n seulement à la torsion du cordon [testi]culaire (bistournage), qui ne fait qu'[atro]phier l'organe et atténuer, sans l'anéa[ntir,] la faculté génératrice. Chez les fem[elles] on fait l'extirpation des ovaires et q[uel]quefois même celle de l'utérus. Pou[r les] grands animaux, les procédés opérat[oires] sont assez différens de ceux qu'on [em]ploie chez l'homme; ce sont : la liga[ture,] l'excision, la cautérisation, la torsio[n,] l'écrasement; mais chez ceux qui ont d'importance, comme les chats, les la[pins,] les volailles, on se borne à un arra[che]ment, qui n'a pas autant d'inconvén[iens] qu'on pourrait le croire.

Les animaux doivent être soumis, a[vant] et après la castration, à un régime c[apa]ble d'en préparer et d'en assurer le [suc]cès ; il arrive souvent néanmoins que c[ette] opération a des suites funestes, telles l'hémorrhagie, l'inflammation, la g[an]grène et le tétanos.

L'influence de l'ablation des orga[nes] sexuels n'est pas moins sensible chez animaux que dans l'espèce humaine :

l'organisme s'en ressent. Chez les bêtes à cornes ces appendices ne se développent pas, non plus que la crête chez les gallinacés; la vigueur est singulièrement diminuée, mais on y trouve des avantages particuliers. On remarque que chez les volatiles les instincts changent à tel point que les chapons s'accoutument à conduire et à soigner les jeunes poulets aussi bien que le feraient leurs mères.

Les animaux châtrés prennent un nom nouveau: ainsi le cheval coupé devient hongre, le baudet *âne*, le taureau *bœuf*, le bélier *mouton*, et la brebis *moutonne*, le verrat *cochon*, la truie *cochonne*, le matou *chat*, le coq *chapon*, et la poule *poularde*.

Il a été question de châtrer les poissons dans les viviers pour leur faire acquérir plus de volume et pour rendre leur chair plus délicate; mais cette pratique ne s'est pas répandue. F. R.

CASTRIES (CHARLES-EUGÈNE-GABRIEL DE LA CROIX, marquis DE), maréchal de France, né en 1727, était, à l'âge de 16 ans, lieutenant au régiment du roi, infanterie. Dans les campagnes de Flandre, il commanda le régiment du roi, cavalerie, où il était alors mestre-de-camp. Il était maréchal-de-camp lorsqu'il commanda en Corse (1756). Il passa ensuite à l'armée d'Allemagne et fut blessé à la bataille de Rossbach. Ses services, dans la campagne de 1758, le firent nommer lieutenant-général; l'année suivante, il se trouva à la bataille de Minden, comme mestre-de-camp général de la cavalerie. Il servit encore en Allemagne en 1760, se distingua de nouveau, fut chargé de commander sur le Bas-Rhin, remporta sur les ennemis la victoire de Closter-camp et les força de lever le siége de Wesel. Le prince héréditaire de Brunswic commandait l'armée ennemie. Cette action importante fit beaucoup d'honneur au marquis de Castries, qui fut nommé chevalier des ordres du roi et continua de servir avec éclat dans les campagnes de 1761 et 1762. Il fut depuis nommé commandant en chef de la gendarmerie, gouverneur-général de la Flandre et du Hainaut, ministre de la marine en 1780, et maréchal de France en 1783. Au commencement de la révolution, il sortit de France et chercha un refuge auprès du duc de Brunswic, qu'il avait jadis combattu. Il commandait, en 1792, une division dans l'armée des princes, lorsque les étrangers envahirent la Champagne. Il mourut en 1801, à Wolfenbuttel, et fut enterré à Brunswic, où le duc fit élever un monument en l'honneur de son vainqueur à Clostercamp. A. S-R.

Le fils du précédent, ARMAND-AUGUSTIN-NICOLAS DE LA CROIX, duc de Castries, pair de France, lieutenant-général, né en 1756, s'est fait connaître aux États-Généraux de 1789, surtout par son duel avec Charles de Lameth, provoqué par les opinions politiques. Il émigra dans la suite, leva, au service de l'Angleterre, un corps d'émigrés qui fut envoyé en Portugal (1795), et rentra en France en même temps que les princes de la famille de Bourbon. S.

CASTRIOTA, dit *Scanderberg*, *voy.* SKANDERBEG.

CASTRO, *voy.* INÈS.

CASTRO (GUILHEN ou GISLEN DE), naquit à Valence dans le XVIe siècle; sa vie offre peu de détails intéressans. Contemporain de Lopez de Vega, il cultiva, comme lui, la littérature dramatique; les critiques espagnols, sans le placer aussi haut que Lopez, le regardent comme un de leurs bons auteurs, et Lopez lui-même l'a loué dans son *Laurier d'Apollon*. Il est surtout connu en France par sa tragédie du *Cid*, où se trouvent, en germe, la plupart des beautés que Corneille a depuis si heureusement développées; avant lui, Diamante avait déjà traité ce sujet, et quoique bien inférieur à Guilhen, il a fourni aussi quelques emprunts à Corneille. La pièce de Guilhen est intéressante, malgré beaucoup d'invraisemblances et de longueurs. On y trouve le rôle de l'Infante conservé dans le Cid français, et, de plus, l'éternel *gracioso* des pièces espagnoles. Guilhen avait composé une autre tragédie intitulée *Didon y Eneas;* mais elle n'a point été publiée dans le recueil de ses œuvres qu'on imprima en 1621 à Valence, sous ce titre: *Las Comedias de D. Guilhen de Castro*, 2 vol. in-4°. Il y a une ancienne édition du *Cid* français, où les vers imités de

Corneille sont cités au bas des pages. Voltaire les a rapportés aussi dans son Commentaire. L. L. O.

CASUEL. On appelle ainsi les honoraires ou rétributions accordées aux curés vicaires ou desservans des paroisses, pour les fonctions de leur ministère, comme baptêmes, mariages, sépultures, etc., afin d'assurer leur subsistance. Dans la primitive église, ses ministres ne subsistaient que des oblations volontaires des fidèles, et tout leur revenu était casuel (*voir* Gibbon, *Histoire de la Décadence de l'empire romain,* chap. xv). Lorsque le clergé est devenu propriétaire, on n'a point aboli le casuel, parce qu'on n'a pas cru devoir empêcher la générosité des fidèles, mais on a mis des bornes à l'avidité des prêtres; de là cette multitude de canons contre les abus que l'on faisait de la permission qui avait été laissée aux ecclésiastiques de recevoir les oblations volontaires des fidèles dans l'administration des sacremens. Quelques réformateurs ont tenté de supprimer le casuel, mais ils ont senti l'impossibilité d'en venir à bout. Généralement on s'est borné à exiger des évêques qu'ils fissent un tarif* de ce qu'il était permis aux prêtres de recevoir pour les baptêmes, les mariages et les sépultures, et qu'ils le soumissent à l'approbation de l'autorité civile ou judiciaire. J. L.

CASUISTE, théologien dont les études ont pour objet de résoudre les *cas de conscience*, c'est-à-dire les questions relatives aux devoirs de l'homme et du chrétien; d'éclairer les doutes qui s'offrent à l'esprit de ceux qui les consultent, sur la légitimité et la régularité de leurs actions; de redresser leurs fautes ou leurs erreurs, et de déterminer la juste réparation du préjudice qui peut en avoir été la conséquence.

Il exista sans doute des casuistes qui furent de bons conseillers, des hommes instruits et vertueux, qui enseignèrent une morale pure, conforme aux préceptes de l'Évangile, et qui pratiquèrent religieusement ce qu'ils enseignaient; mais les écrits d'un grand nombre des plus renommés d'entre eux, dont la plupart appartinrent à une société qui s'est rendue fameuse, leurs doctrines accommodantes et leur conduite relâchée, élevèrent une rivalité funeste avec les sages maximes et les exemples pratiques des premiers. Ils y enseignèrent l'art de conserver les apparences du bien en faisant le mal; celui d'employer les restrictions mentales comme un moyen innocent de fausser ses engagemens; qu'il était quelquefois permis de mentir, de voler même, de calomnier et d'assassiner.... Et leurs enseignemens produisirent leurs fruits. Joignant au précepte un exemple pernicieux, ils usèrent pour leur propre compte des facilités que leur donnait leur morale corrompue, en essayant de concilier la soif des richesses qui les dévorait avec leur vœu de pauvreté, leur vœu d'obéissance avec l'ambition de dominer, leur vœu de chasteté avec un penchant qui est suivant l'ordre de la nature. Ceux qui avaient écrit cette affreuse maxime: *Justum necare reges impios*, durent armer du poignard homicide la main des assassins des rois; ceux qui s'étudiaient à trouver des raisons pour justifier les actes les plus monstrueux, les plus coupables, durent qualifier de *rigueurs sages et salutaires* les massacres de la Saint-Barthélemy; ils durent appeler la Ligue une sainte entreprise, et conseiller la révocation de l'Édit de Nantes.

Les casuistes se sont surtout multipliés et ils ont joui d'un grand crédit dans les temps d'ignorance et de superstition; mais leur nombre et leur autorité ont progressivement diminué lorsque les lumières se sont répandues, lorsque la pratique de la morale a été substituée, dans nos mœurs, aux pratiques superstitieuses, à la faveur desquelles on prétendait effacer les fautes et les injustices reprochées par la conscience. J. L. C.

CASUISTIQUE. Casuiste, comme on vient de le voir, est le nom donné aux théologiens qui enseignent à résoudre les cas de conscience ou prescrivent à la raison le parti qu'elle doit prendre

(*) Dans plusieurs diocèses, et notamment dans celui de Paris, les fidèles ne paraissent pas avoir beaucoup gagné à ce que les actes du ministère des autels fussent tarifés. On s'est souvent récrié sur l'énormité du tribut levé sur les habitudes religieuses de la population de la capitale et perçu pour le clergé des paroisses par les fabriques. J. H. S.

dans toutes les occasions où la règle à suivre n'apparaît pas clairement. Leur science et l'ensemble de leurs décisions s'appellent *casuistique*. Mais ce mot a passé de la théologie à la philosophie. Aujourd'hui il désigne également cette partie de la morale qui traite de l'importance relative de nos devoirs, en établissant des règles pour la décision des cas où il y a entre eux quelque conflit. Le mot est nouveau dans cette acception, la chose ne l'est pas. On trouve déjà dans le *Traité des devoirs* de Cicéron plusieurs cas embarrassans proposés et résolus par les stoïciens; ceux-ci, par exemple : Un fils, sachant que son père pille le temple ou le trésor public, doit-il en avertir les magistrats? Deux naufragés rencontrent une planche qui n'en peut sauver qu'un : que doit faire chacun d'eux? En vendant un esclave est-on tenu de déclarer ses défauts?

Les casuistiques religieuses connues ont le défaut de renfermer une foule de cas inventés à plaisir et qui probablement ne se réaliseront jamais; souvent aussi elles mettent en parallèle les devoirs sacrés de la morale avec des devoirs secondaires ou de pure surérogation. On lit dans la casuistique juive : Si le jour du sabbat le bœuf du voisin tombe dans un puits, est-il permis de l'en tirer? Chez un peuple où la religion impose aux consciences sa casuistique, celle-ci peut devenir une arme terrible entre les mains d'une secte ambitieuse, qui, au lieu de réponses conformes à la religion et à la saine morale, dicte des décisions fallacieuses et intéressées.

Toutes les morales philosophiques complètes devraient avoir leur casuistique; c'est encore pour la plupart d'entre elles un *desideratum*. L-F-T.

CATACHRÈSE. Ce mot dérivé du grec (χρῆσις, usage, κατάχρησις, mauvais usage, abus) sert à désigner un trope ou une figure de rhétorique par laquelle on emploie un mot impropre à la place du mot propre, ou qui marque l'extension que l'on donne à la signification d'une expression pour rendre une idée qui manque de termes propres. On sait qu'il n'y a point de langues assez abondantes pour fournir les mots représentatifs de chaque idée particulière, et on est souvent obligé d'avoir recours à l'expression de l'idée voisine de celle qu'on veut faire entendre. Par exemple, l'on dit que des chevaux sont *ferrés* d'argent, lorsqu'on attache sous leurs pieds une armure d'argent au lieu d'une armure de fer. L'eau gelée présente une surface unie que l'on appelle *glace*; et, par extension, on nomme *glace* le verre poli d'un miroir, etc. La catachrèse, qui règne en quelque sorte sur toutes les autres figures, mérite une attention particulière. Il y en a de deux espèces : 1° celle qui se fait lorsqu'on donne à un mot une signification éloignée, qui n'est qu'une suite de la signification primitive : c'est ainsi que *succurrere* veut dire secourir, prévenir; *petere*, demander, attaquer; *animadvertere*, observer, punir; ce qui peut souvent se rapporter à la métalepse (*voy.* MÉTALEPSE); 2° celle qui n'est proprement qu'une métaphore, comme lorsqu'il y a imitation ou comparaison, quand on dit *ferrer d'argent*, *feuille de papier*, *feuille d'or*, etc. À proprement dire, la catachrèse n'est qu'une sorte de métaphore, puisque c'est le rapport de ressemblance qui est le fondement de ces deux figures, avec cette différence néanmoins qu'on n'a recours à la première que par nécessité, quand on ne trouve point de mot propre pour exprimer ce qu'on veut dire, au lieu que les autres métaphores se font par d'autres mouvemens ou par des tours différens de l'imagination, qui ont de même toujours la ressemblance pour principal fondement. *Voy.* MÉTAPHORE. F. R-D.

CATACLYSME. Ce mot, dérivé du grec, signifie *inondation*; il est spécialement employé dans le langage scientifique pour désigner ces grandes révolutions physiques qui sous le nom de *déluges*, sont restées dans le souvenir de tant de peuples différens qu'il est difficile de soutenir que ce ne sont que des traditions erronées ou mensongères. Les Chinois, les Persans, les Chaldéens, les Grecs et d'autres nations en comptent un nombre plus ou moins grand, avec des circonstances analogues à celles dont il est fait mention dans le livre de la Genèse. *Voy.* DÉLUGE.

Les dépôts de cailloux roulés et d'é-

normes fragmens arrondis de diverses espèces de roches constituent ce que nous appelons le *terrain diluvien*. Le transport de ces cailloux et de ces blocs, qui n'ont certainement été arrondis que par l'action d'un frottement rapide, ne peut être que l'effet d'un violent cataclysme (*voy*. CAILLOUX). Quelques-uns des blocs dont nous parlons ont jusqu'à 20 mètres de longueur sur 3 ou 4 d'épaisseur : on leur a donné le nom de *blocs erratiques*. Leur transport est dû à une grande catastrophe dont rien de ce qui se passe aujourd'hui sur la terre ne peut donner une idée.

Il a fallu du temps avant que les savans se déterminassent à reconnaître dans ces caractères les résultats de quelque terrible cataclysme. Quelques-uns, tels que Béroldingen, et plus récemment Muncke, ont prétendu que les blocs erratiques dispersés çà et là dans le nord de l'Europe ont été formés où ils se trouvent; d'autres, que ce sont les restes d'une chaîne de montagnes qui, dans les temps les plus reculés, existait au milieu de ces contrées sablonneuses; d'autres ont pensé que ces masses de rochers ont été soulevées par un phénomène volcanique; d'autres encore ont prétendu qu'elles avaient pu être détachées d'un corps céleste; d'autres enfin, et c'est aujourd'hui le plus grand nombre des géologistes, les considèrent comme ayant été arrachées à des montagnes plus ou moins éloignées.

La première de ces opinions est inadmissible, puisque ces blocs ne sont pas tous formés de roches de la même époque, et que d'ailleurs leurs angles arrondis annoncent un transport lointain; leur origine volcanique ne mérite pas plus d'être réfutée que celle qui les fait venir d'une planète. Quant à l'opinion la plus probable, qui les considère comme ayant été arrachées à des montagnes plus ou moins éloignées, elle est prouvée par une foule de faits.

Entre la Tamise et le Tweed, c'est-à-dire sur toutes les côtes orientales de l'Angleterre, notamment dans les comtés de Suffolk, Norfolk, York, Durham, Northumberland, et même dans celui de Derby, on trouve des blocs erratiques qui doivent avoir été transportés de la Norvège, puisque la Norvège est la co trée la plus proche où l'on trouve place les roches dont ils sont form Des blocs erratiques semblables se f également remarquer en Écosse; sir mes Hall y a même reconnu les tra d'un courant qui a traversé tout le p et qui a signalé son passage par des pèces de sillons creusés dans les couc solides par le choc des masses qu'il tra portait avec rapidité. Aux environs d' dimbourg, le courant paraît avoir dans la direction de l'ouest. Mais on c çoit fort bien que, dans plusieurs loc tés, différens obstacles, tels que la dir tion de certaines vallées, auront pu n difier l'action du courant venu du no de sorte qu'il s'est formé des cour partiels qui ont disséminé les dé charriés dans des directions qui viaient plus ou moins de la direction nérale. Des faits analogues se font ég ment remarquer dans les îles Shetlan

Mais si les blocs erratiques de ces î de l'Écosse et des côtes orientales l'Angleterre font partie de la pénins scandinave, on doit retrouver les mê roches de transport dans les parties continent plus rapprochées de cette ninsule; on doit les retrouver aussi d la Suède méridionale; on doit mê pouvoir reconnaître les lieux d'où sont partis: c'est en effet ce que l'on marque. Prenons-les d'abord à leur po de départ.

Dans la préfecture de Gœteborg Bohus, formée de l'ancienne province Wester-Gœtland, on remarque aux virons de Strœmstadt, d'Hogdal et d' tres lieux, que les plateaux de gneiss de granit sont composés de buttes rondies ou de mamelons qui nous se blent déjà devoir cette forme à l'érosi des eaux. M. Al. Brongniart a remarq que ces plateaux font voir de nombre sillons placés à côté les uns des autr de largeur et de profondeur assez iné les, dont le fond et les parois sont un lisses, presque polis, comme si, dit- on y eût passé à dessein ces masses do on se sert dans plusieurs fabriques po broyer, user ou polir différens cor durs. Ces sillons sont parallèles et con tamment dirigés du nord-nord-est

sud-sud-ouest. Ce parallélisme et cette direction se font justement remarquer dans les dépôts de transport partis de ces plateaux sillonnés.

Ces amas de débris de montagnes, comme les ont appelés presque tous les voyageurs qui les ont observés en parcourant la Suède, couvrent une grande étendue de pays. Ils sont tellement abondans dans certaines localités qu'ils y forment des collines longues, étroites, quelquefois hautes de 80 à 100 mètres, qui ressemblent à de longues chaussées sur lesquelles, dans beaucoup d'endroits, on a établi les voies de communication. Elles sont composées en général de sable ou de gravier, de granit ou de quartz et de blocs de roches granitoïdes d'un à deux pieds de diamètre. M. Al. Brongniart compare ces traînées de transport aux petites collines de sable qui se forment dans les cours d'eau, au-dessous d'un corps solide qui modifie le courant, comme cela s'observe à la suite de grosses pierres qui se trouvent au fond des rivières, ou à la suite des piles des ponts, ou enfin à la suite des îles.

En général, nous le répétons, ces amas de sable et de cailloux, que les Suédois appellent *oses*, renferment peu de blocs d'un gros volume; ceux-ci n'ont signalé leur passage que par les sillons dont nous avons parlé; ils manquent précisément dans le voisinage des lieux d'où a émané la force qui les a chassés au loin, ainsi que cela doit être; car il faut distinguer ici l'effet des érosions sur le sol de la Suède, du même effet aux environs des Hautes-Alpes, où l'on retrouve aussi une innombrable quantité de blocs erratiques. En Suède, les courans ont traversé sur un plan incliné, sur un sol dépourvu de vallées, un espace d'autant plus considérable que la force d'impulsion a dû être plus grande. Dans les Alpes, les courans ont suivi le cours des vallées, où des bords profondément encaissés ont dû leur offrir des obstacles propres à ralentir la marche des grandes masses de roches.

Il résulte de ces faits que les montagnes de la Suède, montagnes plus de moitié moins hautes que les Alpes et composées de granit, de syenite et de calcaire compacte, ont été démantelées par une cause violente; que cette cause a déterminé des courans qui ont suivi une marche uniforme et rapide jusque sur les côtes de la Grande-Bretagne, d'une part, et de l'autre jusque dans les plaines du Danemark, du Mecklenbourg, du Hanovre, de la Westphalie, de la Prusse et de la Pologne. C'est dans cette partie de l'Europe septentrionale qu'il faut aller observer les blocs erratiques qui ont traversé la Suède méridionale.

Le sol sableux du Danemark est couvert de ces blocs d'une énorme dimension : ils abondent aux environs d'Elseneur et de Copenhague; ce sont même les seules pierres de construction que l'on puisse y exploiter. Dans le Hanovre occidental et dans les environs de Groningue en Hollande, ces blocs sont enfoncés dans le sable que recouvrent souvent de vastes tourbières; et comme la pierre de construction y est rare, c'est à l'aide de la sonde que l'on va les chercher. Ce genre d'exploitation a fait voir que ces blocs ne sont jamais isolés, mais qu'ils sont réunis par groupes et que des espaces considérables en sont souvent dépourvus. La même disposition se fait d'ailleurs remarquer dans les plaines où ce dépôt diluvien est à découvert.

Si ce que nous avons dit des parties de la Suède d'où ces blocs sont sortis laissait encore quelques doutes sur l'origine de ceux-ci, nous pourrions faire remarquer que l'on reconnaît parfaitement dans les plaines allemandes qui bordent la Baltique des granits, des syenites, des calcaires et d'autres roches identiques avec celles des montagnes de la Suède et de la Norvège. On avait d'abord pensé que les blocs erratiques de la Poméranie pouvaient venir des montagnes du Harz; mais M. Hausmann et plusieurs autres naturalistes ont fait voir que les roches granitiques renfermaient les mêmes substances minérales qu'en Suède et notamment la *wernérite;* enfin, ainsi que l'a fait judicieusement remarquer M. Brongniart, les débris organiques contenus dans les roches calcaires sont des caractères géologiques encore plus sûrs que les espèces minérales.

Suivant le professeur Pusch, depuis Varsovie, en se dirigeant vers le nord-est, les blocs erratiques changent de nature; aux roches de la Suède succèdent celles de la Finlande. Ainsi, entre la Dvina et le Niémen, on trouve des masses de granit tout-à-fait semblable à celui de Viborg; masse d'une autre roche granitique qui, par les *labradorites* qu'elle renferme, paraît venir des montagnes au nord de Saint-Pétersbourg : elles sont de ce grès rouge que l'on ne retrouve en place que près des bords du lac Onéga, et des calcaires anciens qui viennent de l'Esthonie et de l'Ingrie. On retrouve ces mêmes blocs erratiques au sud-est de Saint-Pétersbourg, jusqu'aux environs du plateau de Valdaï, et même jusque près de Moscou, et au nord-est jusque sur les bords de la Dvina, qui se jette dans la mer Blanche.

Dans les plaines de la Russie, on distingue parfaitement, à la manière dont ces blocs sont disposés, qu'ils ont été transportés des montagnes de la Finlande par des courans parallèles, comme ils l'ont été de celles de la Suède. C'est un de ces blocs qui a servi à faire le piédestal de la statue équestre de Pierre-le-Grand à Saint-Pétersbourg.

L'imagination a de la peine à concevoir ces courans transportant des masses de plusieurs centaines de mètres cubes et doués d'une force d'impulsion telle qu'il ne leur a pas fallu moins de 150 lieues en ligne directe pour arriver, seulement de l'extrémité méridionale de la Suède jusqu'aux points les plus méridionaux où on les trouve en Allemagne; ceux qui ont été transportés depuis la Finlande jusqu'aux environs de Riga ont parcouru une longueur de plus de 100 lieues.

Si l'on n'admet point que ces cataclysmes violens ont été déterminés par le soulèvement des montagnes de la Suède et de la Finlande, on ne comprendra pas la possibilité d'un transport si lointain, même sur un sol dépourvu d'obstacles. De même, lorsque l'on considère l'impossibilité d'un tel transport d'une rive à l'autre de la Baltique, du détroit du Sund, des golfes de Finlande et de Livonie, on est bien forcé d'admettre qu'à l'époque de ces transports cette mer et ces golfes n'existaient pas encore; à moins qu'on ne suppose, à l'exemple de plusie savans, que des masses de glace ont entraîner à travers les mers ces blocs roches. Mais il faudrait supposer a qu'à l'époque du cataclysme dont il question, la mer Baltique était expos une température analogue à celle l'on éprouve dans l'Océan-Glacial.

Ce cataclysme a détruit la plupart êtres qui vivaient sur le globe. On tro il est vrai, très peu de leurs débris os dans les dépôts que renferment les b erratiques; mais on conçoit qu'ils on être brisés et anéantis dans un trans qui paraît avoir été brusque et viole

On ne peut comprendre le phénom du transport des blocs et des caill roulés sans l'intervention de cou d'eau considérables; mais quelle éta nature, quelle était l'origine de c eau? C'est ce que, dans l'état de nos naissances géologiques, il est difficile decider. Était-ce de l'eau douce? ét ce de l'eau de mer? venait-elle du c venait-elle de l'intérieur de la terre? bien provenait-elle des lacs nombreux couvraient une foule de contrées et dans celles où se soulevèrent des cha de montagnes, furent élevées avec cel ci et se répandirent en même temps leurs flancs sortis des entrailles de terre et entraînèrent au loin rapidem les débris arrachés à ces montagnes n vellement formées? Cette dernière hy thèse, qui paraît la plus simple, est a la plus admissible (*voy.* MONTAGN

Cependant on peut également adm tre que la mer, séjournant alors sur q ques parties de nos continens aujo d'hui à sec, aura pu, par suite du sou vement des montagnes, abandonner to à-coup ses anciens parages et se dével dans le lit actuel de l'Océan, en entr nant et dispersant sur le sol qu'elle q tait les blocs diluviens. J. H-

CATACOMBES. On nomme ai des cavités souterraines qui, chez les a ciens, ont été employées à la sépult des morts. Ce nom paraît être formé deux mots grecs κατὰ, *en bas*, et κύμ *cavité*; mais lorsque l'on considère q le mot composé (κατακυμβη;) n'exi point en grec, et que le mot latin *cat cumbæ* n'appartient qu'à la basse la

nité, on sent la nécessité de ne pas confondre sous une même dénomination, comme le font plusieurs savans, tous les tombeaux souterrains que, dans leur respect pour les morts, les peuples de l'antiquité semblent avoir légués à la postérité la plus reculée. Il convient donc de partager ces tombeaux en deux classes : les *catacombes* et les *hypogées* ou *nécropoles*. Nous traiterons ici des premières, en renvoyant les autres au mot Nécropoles.

D'après l'étymologie que nous venons de rapporter et qui est d'ailleurs généralement admise, on se fait une fausse idée des véritables catacombes, en les considérant comme une réunion de tombeaux, comme un lieu réservé aux sépultures. C'est cette fausse idée qui a même porté quelques auteurs, et particulièrement Dadin de Haute-Serre, à prétendre que le nom de *catacumbæ* s'était écrit d'abord *catatumbas*, la préposition grecque κατὰ représentant ici la préposition latine *ad*, de sorte que ce mot signifierait *ad tumbas*. Mais pourquoi chercher des tombes là où il n'y eut d'abord que des cavités souterraines, de véritables *cryptes* (*cryptæ*), nom que l'on donnait aux catacombes? Ces cavités étaient des carrières abandonnées, dans lesquelles les premiers chrétiens s'assemblaient pour célébrer furtivement leur culte : c'est du moins l'idée qu'on doit se faire des anciennes catacombes de Rome.

Ici se présente naturellement une question qui n'est pas sans importance : ces catacombes servaient-elles déjà de tombeaux lorsque le christianisme naissant y chercha un refuge contre l'intolérance du polythéisme? Quelques auteurs, et entre autres Burnet, évêque de Salisbury, ont soutenu l'affirmative; ils ont prétendu que c'étaient des cimetières creusés par les païens pour y enterrer leurs esclaves et les gens du peuple : cette opinion offre cependant plusieurs difficultés. Comment des hommes obligés de chercher, loin des regards de leurs persécuteurs, des lieux solitaires, pour s'y rassembler et pour s'y livrer aux exercices de la religion nouvelle, auraient-ils choisi un lieu consacré aux sépultures et où ils auraient risqué d'être fréquemment surpris, puisque c'étaient les classes les plus nombreuses, celle du peuple et celle des esclaves, qui y étaient enterrées? Tout porte à croire au contraire que les premiers chrétiens eurent soin de se réunir dans des carrières tout-à-fait abandonnées et dans lesquelles ils étaient certains de n'être pas troublés. Cette précaution est tellement naturelle qu'elle se trouve dans l'histoire de toutes les persécutions religieuses. D'ailleurs un sénatus-consulte défendait de faire servir les tombeaux à d'autres usages qu'à renfermer les cadavres. Comment les premiers chrétiens auraient-ils osé tenir leurs assemblées au milieu des tombeaux? N'auraient-ils pas craint qu'on ne les accusât de les profaner, soit par leurs réunions nombreuses, soit par leurs cérémonies?

Il est vrai que saint Chrysostome et Martial disent positivement que les tombeaux servirent souvent de refuge aux chrétiens persécutés; mais cette assertion n'est point aussi contraire qu'on pourrait le croire à l'opinion que nous soutenons. Les carrières abandonnées, les catacombes en un mot, où se rassemblaient, aux environs de Rome, les premiers chrétiens, devinrent pour eux des lieux sacrés, de véritables temples. Ce fut aussi dans ces souterrains qu'ils enterrèrent leurs morts; et cet usage était bien naturel. Ne devaient-ils pas choisir leur dernière demeure dans les lieux mêmes où ils se réunissaient, où ils prêchaient le mépris des choses de ce monde, où ils s'entretenaient mutuellement dans la résolution d'imiter en tous points les exemples de vie et de mort du divin fondateur de leur religion? Pouvaient-ils préférer de voir placer leurs dépouilles mortelles au milieu des sépultures païennes? non certainement. Aussi cette idée, qui paraît avoir dominé à la naissance du christianisme, cette idée de rapprochement entre le temple et le lieu de sépulture, cette idée qui ne se retrouve exprimée d'une manière aussi complète dans aucune autre religion, a-t-elle dominé jusque dans ces derniers temps, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'agglomération des populations sur un seul

point fit voir les inconvéniens de la réunion des sépultures et des églises.

Ce fut donc un usage des premiers chrétiens d'enterrer leurs martyrs dans ces catacombes, et probablement aussi ceux d'entre eux qui mouraient de leur mort naturelle. De là vint qu'on donna ensuite le nom de catacombes à toutes sortes de cimetières. Ces lieux de sépulture se multiplièrent autour de Rome, et les principaux portent encore aujourd'hui les noms de Sainte-Agnès, de Saint-Pancrace, de Calixte et de Saint-Priscille ou de Saint-Marcel. Mais lorsque les Lombards, au VIIIe siècle, assiégèrent Rome, ils ruinèrent la plupart de ces catacombes, ce qui engagea les papes Paul et Pascal à en retirer les corps saints et à les déposer dans les églises de Saint-Étienne, de Sainte-Praxède et de Saint-Sylvestre. Cependant cela n'empêcha pas que, par la suite, les papes ne prissent l'habitude d'en retirer les restes des anciens chrétiens, pour les offrir comme de saintes reliques à la vénération des fidèles.

Quelques auteurs ont prétendu que cette manière de procéder a dû avoir l'inconvénient de faire confondre avec les ossemens des chrétiens des restes de païens qui avaient été inhumés dans ces cavités souterraines; mais cette opinion n'est point appuyée de preuves bien convaincantes : d'abord la raison, que nous avons donnée plus haut, ne permet pas de croire que des chrétiens se soient réunis et se soient fait enterrer dans des lieux servant déjà de sépulture, ou que des païens aient fait placer leurs dépouilles parmi des tombes chrétiennes; et en second lieu, il suffit de réfléchir à la manière dont se pratiquaient ces inhumations. On creusait dans l'une des parois de la galerie souterraine une cavité assez grande pour recevoir un corps humain, et lorsqu'il y était déposé on bouchait la cavité par une pierre plate ou avec plusieurs grandes briques scellées à chaux et à ciment. Ces pierres ou ces briques portaient ordinairement une inscription de chaque côté : sur l'un on lit D. M.; sur l'autre on voit une croix, ou les deux lettres grecques X P, et quelquefois une palme ou une couronne. On a prétendu que les deux lettres grecques étaient en usage long-temps avant les chrétiens; d'un autre côté Mabillon, Monge et d'autres savans ont pensé que celles de ces pierres qui portent d'un côté D. M., et de l'autre un des signes du christianisme, n'ont pu servir qu'à des tombes probablement païennes, parce que D. M. signifie *Diis Manibus ;* mais il nous semble que cette inscription ne peut avoir cette signification lorsqu'elle est accompagnée d'un emblème chrétien; et d'ailleurs ne peut-elle pas signifier *Deo Maximo?* Quant au chiffre X P, comment l'expliquer autrement que comme le monogramme de Jésus-Christ, ou comme signifiant *pro Christo?* Il nous paraît donc tout-à-fait improbable que les catacombes, que tout nous porte à regarder comme ayant servi de lieux de réunion aux premiers chrétiens, puis de lieux de sépulture, aient jamais servi à des païens.

Ces points une fois établis, nous nous bornerons à donner un aperçu de la disposition générale de ces catacombes. Celles de Rome, dites de Saint-Sébastien, portent évidemment tous les caractères d'une antique carrière de tufa volcanique, dans laquelle sont disposées des niches latérales les unes au-dessus des autres. Les galeries ont 15 à 20 pieds de largeur et de hauteur, et environ 2 lieues de longueur. Elles forment des rues qui communiquent entre elles. Dans l'antique métropole du monde, le luxe pénétra même au fond des catacombes : on sait que plusieurs parties sont ornées de fresques remarquables. Ce fut dans ces dernières que le peintre français Robert, allant à la recherche des peintures antiques, s'égara dans ce dédale souterrain et qu'il retrouva le second jour seulement le fil que, dans sa préoccupation d'esprit, il avait laissé échapper. (*Voir*, sur ces souterrains, le *Voyage dans les catacombes de Rome*, Paris, 1810, in-8°.)

Les catacombes de Naples diffèrent de celles de Rome en ce qu'elles étaient déjà employées à la sépulture des païens lorsqu'après l'établissement du christianisme elles furent réservées exclusivement aux chrétiens. Elles se trouvent dans l'intérieur de *Capo di Monte*, à

l'entrée d'une gorge. En 1788 on y construisit une église et un hôpital destinés aux malfaiteurs repentans. L'église, située sur une grande place, est le vestibule des catacombes. D'autres églises sous l'invocation de *Santa Maria della Santa*, de *Santa Maria della vita*, de *Santo Severo de Cinesi*, de *Santo Efrem Vecchio*, et même celle de *Poggio reale* qui se trouve à deux lieues de la ville, avaient autrefois des communications souterraines avec ces catacombes, ce qui annonce déjà une grande étendue. Aujourd'hui on a muré toutes ces communications, soit pour mettre fin aux rendez-vous scandaleux qui s'y donnaient, soit pour priver les malfaiteurs d'un refuge nocturne. Cependant la plus grande partie de ces catacombes a été conservée et est ouverte pour satisfaire la curiosité des étrangers. Ce sont des galeries souterraines qui croisent la montagne dans tous les sens et qui offrent des salles, des basiliques et des rotondes. Ces galeries, ces chambres, ces carrefours, ces culs-de-sac, ces piliers ou massifs, pour soutenir les terres, tout enfin y annonce d'anciennes carrières, mais qui ont subi des changemens dans leur forme pour le but pieux que les chrétiens se sont proposé, en les consacrant à leur culte et à leurs sépultures. Vers l'entrée, on aperçoit à droite la chapelle souterraine qui, du temps de Constantin, servit de sépulcre à saint Janvier; on y voit l'autel et le siége épiscopal, l'un et l'autre taillés dans le tufa volcanique. De là on passe dans un haut et vaste vestibule, dont les issues latérales conduisent à des galeries et à des escaliers qui vont, les unes au premier les autres au second étage, et d'autres dans des caveaux au-dessous des galeries. Partout on ne voit que des tombeaux ou des niches creusées dans la roche, et que des ossemens humains. Au second étage, on arrive à une vaste église, dont les arcades, les piliers, les autels, la chaire et les fonts baptismaux sont taillés dans la roche volcanique qui forme la montagne. Enfin les statues des apôtres, qui se trouvent dispersées çà et là, semblent témoigner de l'usage qu'on fit de ces antiques galeries.

Nous pourrions citer plusieurs autres parties de l'Italie, principalement l'île de Malte, où l'on voit de semblables catacombes, avec cette différence que les niches sont fermées avec des pierres et surmontées de croix et d'images de saints.

Les catacombes modernes, bien différentes des magnifiques hypogées de l'Égypte et de la Cyrénaïque (*voy.* Nécropoles), ne sont, à vrai dire, que des *ossuaires* improprement appelés *charniers*. Nous n'en excepterons même pas celles qui s'étendent sous une partie de la ville de Paris, et dont on peut lire la description à l'article Carrières sous Paris. J. H-t.

CATACOUSTIQUE, branche de l'acoustique, *voy.* Écho et Réflexion.

CATAFALQUE. Ce mot qu'on dérive de l'italien *catafalco*, signifie littéralement un *échafaud*, une estrade ordinairement en charpente, dans une église, et qui est destiné à recevoir des décorations d'architecture, de sculpture et de peinture, à l'occasion des grandes cérémonies funèbres. Il serait difficile d'assigner des règles certaines pour la construction de ces monumens, dont le but est d'honorer la mémoire d'une personne de haut rang ou d'un mérite distingué, tout en offrant à la multitude l'image de la douleur que doit causer sa perte, et en même temps celle du néant des choses d'ici-bas. De l'avis même des artistes les plus renommés, il existe peu d'ouvrages qui présentent une plus vaste carrière au génie de l'architecture, puisque tous les travaux en sont abandonnés au goût et au caprice de l'artiste.

Parmi les plus célèbres catafalques dont l'histoire fasse mention, il faut citer en première ligne celui qui fut élevé à Florence pour les obsèques de l'illustre Michel-Ange; il en est un aussi dont la génération actuelle conserve le souvenir : c'est le catafalque qui fut dressé au château des Tuileries, après la mort du roi Louis XVIII. *Voy.* Chambre ardente. D. A. D.

CATALANI (Angélique), femme Valabrègue, cantatrice célèbre, est née en 1782 à Sinigaglia, dans les États romains. Les premières années de sa vie se

passèrent au couvent de Gubio, où le cardinal Onorati l'avait placée; mais son organe s'étant développé de manière à ce qu'elle eût, dès l'âge de 14 ans, une partie des facultés extraordinaires qui lui ont procuré tant et de si grands succès, son talent lui-même la fit en quelque sorte exclure du couvent. Le cardinal, qui avait été son protecteur, défendit qu'elle chantât à l'église, pour éviter le scandale des applaudissemens qu'elle y recevait. Son père, riche bijoutier, ruiné dans les guerres d'Italie, la fit débuter en 1802 au théâtre d'*Argentina*, à Rome, afin de tirer parti de son talent. Le succès qu'elle obtint fut immense et lui procura immédiatement des engagemens pour les principales villes de l'Italie. Elle joua à Venise avec le célèbre chanteur Marchesi, de qui elle reçut des leçons. Après avoir parcouru l'Italie pendant 3 ans, la signora Catalani se rendit à Lisbonne, où elle chanta l'opéra italien avec Crescentini et Mme Gafforini. Du Portugal, elle alla en Espagne et vint enfin à Paris où l'enthousiasme le plus vif l'accueillit dans tous les concerts où elle se fit entendre. La même année, elle se rendit à Londres où ses succès ne furent pas moins brillans. Mme Catalani demeura en Angleterre 8 années, pendant lesquelles on prétend qu'elle gagna la somme énorme de 80,000 liv. sterl. (2 millions de fr.). Quelque exagérée que puisse paraître cette évaluation, on concevra qu'il n'est pas impossible qu'elle soit exacte, si l'on songe que ses appointemens à Londres pendant la saison étaient d'abord de 3,000 liv. (75,000 fr.) et qu'ils furent portés ensuite à 4,000 liv. (100,000 fr.), à quoi il faut ajouter deux représentations à son bénéfice, d'environ 30,000 fr. chacune, et le prix de nombreux concerts publics et particuliers dans les trois royaumes.

Mme Catalani, étant revenue à Paris après la Restauration, obtint le privilége de l'Opera-Buffa, qu'elle ouvrit le 2 octobre 1815; mais son administration ne fut pas heureuse. Convaincue que son nom et son talent suffisaient seuls pour remplir chaque soir la salle Louvois, elle se défit de tout ce qu'il y avait à son théâtre de chanteurs distingués et ne conserva que des médiocrités aut[our] d'elle. Forcée de résilier son privil[ége] en 1818, Mme Catalani voyagea dan[s le] nord de l'Europe et retourna en Ang[le]terre où elle demeura près de 3 [ans]. Ayant reparu à Paris en 1825, elle [ne] produisit que peu d'effet, parce que [son] organe avait considérablement perdu [de son] éclat et de son étendue. C'était là [en] effet que résidait la plus grande pa[rtie] de son mérite. Peu familière avec [les] secrets de l'art, elle causait plutôt l'étonnement par des tours de fo[rce] qu'elle ne procurait à l'ame les émoti[ons] douces et profondes qu'on demande [aux] beaux-arts. Elle avait en outre une [vo]calisation vicieuse et manquait de g[oût] dans le choix de ses traits. Une épigr[am]me spirituelle du temps la caractéri[sait] en l'appelant *l'instrument Catal[ani]*. Malgré cela, Mme Catalani s'est fait [une] réputation supérieure à celle de bea[u]coup de cantatrices bien plus distingu[ées]; le public d'alors, en Angleterre et [en] France surtout, où le goût et la conn[ais]sance de la musique étaient encore [peu] développés, se passionna pour l'art[iste] qui réunissait à un extérieur agréabl[e] un jeu plein de vivacité, une voix d['un] éclat et d'une puissance extraordinai[res] et dont elle tirait parti pour exécuter a[vec] une grande pureté des trilles et [des] gammes chromatiques qu'elle introd[ui]sait dans son chant avec une prodiga[lité] qui n'était pas toujours agréable. Ap[rès] avoir voyagé quelques années enco[re], Mme Catalani se retira avec les débri[s de] sa fortune en Italie, où elle vit actuel[le]ment, près de Florence, dans une [villa] qu'elle acheta en 1830. Elle a plusi[eurs] enfans, fruits de son mariage avec le [ca]pitaine français Valabrègue. E. F.

CATALEPSIE (κατάληψις, acte [par] lequel on occupe, on saisit, du ve[rbe] καταλαμβάνειν, occuper, saisir, arrêt[er]), affection nerveuse, intermittente et s[ans] fièvre, dont les phénomènes les plus [re]marquables sont la suspension du mo[u]vement, avec raideur tétanique génér[ale] ou partielle, accompagnée de la cessati[on] momentanée des fonctions de l'intel[li]gence. Le symptôme le plus remarqual[ble] de cette singulière maladie est la co[n]servation de la position qu'avait le suj[et]

au commencement de l'accès, et la faculté de rester dans toutes celles où on le place tant qu'il dure, ce qui le rend semblable à un mannequin articulé. Cette maladie attaque principalement les femmes et les enfans irritables et de tempéramens éminemment nerveux. Les causes qui la font naître sont les affections vives de l'ame, principalement la colère, les contentions d'esprit, les méditations, la contemplation, les extases. Les attaques sont plus ou moins fortes, complètes et prolongées; quelquefois elles se bornent aux yeux, à la tête, ou même à un doigt; leur durée s'étend d'une minute à quelques jours; il est des sujets qui en éprouvent plusieurs accès dans la même journée, d'autres sont plusieurs mois sans en ressentir. Le moindre accident peut donner lieu au retour de l'accès; assez communément, cependant, il est annoncé par des symptômes nerveux généraux, tels que l'irritabilité, les chaleurs et les maux de tête, l'oppression, les douleurs d'estomac. Tant qu'elle ne dégénère pas ou qu'elle ne se complique pas, cette maladie présente peu de danger; mais comme elle n'atteint guère que des sujets faibles et prédisposés à d'autres maladies, elle se complique assez souvent de mélancolie, de marasme, de diarrhée ou de phthisie; le plus souvent elle dégénère en hystérie ou en épilepsie. Un des plus grands dangers de cette maladie est celui d'être inhumé vivant; car, à son plus haut degré d'intensité, nulle affection ne simule autant la mort naturelle. On n'a encore pu découvrir aucun caractère anatomique particulier dans le cerveau des individus morts attaqués de catalepsie. La médecine n'a aucun remède direct contre cette maladie; on conseille en général les sangsues autour de la tête, la glace sur cette partie, l'électricité, l'inspiration de vapeurs irritantes et même l'insufflation de l'air par dans les poumons, dans le cas où la respiration paraît entièrement suspendue. C. de B.

CATALEPTIQUE, de καταλαμβάνειν, saisir, embrasser, comprendre. Dans la philosophie stoïcienne une idée cataleptique, ou *vision compréhensible* (Cic., *Academ.* II., l. I., c. 11), signifie une idée que l'ame a la faculté de saisir, de recevoir d'un objet réellement existant dont elle conçoit par-là même la nature propre et tous les caractères, imprimés dans l'idée comme la forme exacte du cachet sur la cire. C'est ce que Locke appelle *idée conforme à son objet.* Or les sceptiques et les académiciens avaient démontré l'impossibilité de s'assurer à l'aide d'aucun signe ou critérium qu'une idée est cataleptique, ou représente, non un objet chimérique, mais un objet réel et tel qu'il est en lui-même. Cette polémique a été renouvelée par Hume, Berkeley et Reid, contre les idées de Locke, prétendues conformes à leurs objet. *V.* Idée. L-f-t.

CATALOGNE, *Cataluña* (peut-être de *Gothalania*), province d'Espagne située au nord-est de la péninsule, entre 40° 40′ et 42° 45′ de lat. N. et entre 1° de long. E. et 2° de long. O. Elle est bornée au nord par les Pyrénées, qui la séparent de la France; à l'est par la Méditerranée; au sud par le royaume de Valence; à l'ouest par l'Aragon. Sa longueur du N.-E. au S.-O. est de 69 lieues et sa plus grande largeur du N.-O. au S.-E. de 48 lieues; sa superficie totale est de 1,325 lieues carrées. La partie septentrionale présente de hautes montagnes qui appartiennent à la chaine des Pyrénées et dont les ramifications s'abaissent en s'avançant vers le sud. Un des principaux rameaux, le Mont-Serrat, dont le couvent célèbre est situé à 1,238 mètres au-dessus du niveau de la mer, forme la ligne de partage des eaux, qui d'une part, se rendent dans la mer, et de l'autre dans l'Ebre. Ce fleuve, qui établit en grande partie sa limite occidentale, a pour affluent de ce côté la Sègre, grossie par quelques autres rivières de moindre importance. Le bassin maritime est arrosé par quelques cours d'eau qui vont se jeter dans la mer, tels que la Fluvia, le Ter et le Llobregat. Le climat de la Catalogne est généralement tempéré; il est rigoureux seulement dans la partie montagneuse. Sur les côtes, l'humidité et la variabilité constante de l'air favorisent le développement des maladies épidémiques qui y ont, à diverses reprises, causé de grands ravages. Le sol est fertile, même dans les montagnes où de

belles vallées telles que celles de la Cerdagne, d'Urgell, du Lampourdan, de Lérida, se trouvent formées par la nature. L'industrie humaine a d'ailleurs concouru à lui attribuer presque partout des qualités productives. L'art des irrigations y est pratiqué avec plus d'habileté que dans la plupart des autres contrées de l'Espagne. On y récolte des céréales, du riz, du vin; l'olivier y croît en très grande quantité; au midi on trouve l'oranger et le citronnier. La plupart des arbres de l'Europe croissent dans les montagnes : on y remarque surtout l'arbre à liége, dont les produits suffiraient pour fournir toute l'Europe de cet article. Les troupeaux nombreux que renferment les vallées pourraient recevoir encore de l'accroissement. On n'y élève que peu de vers à soie, quoique le mûrier réussisse partout. Les richesses minéralogiques de la Catalogne sont abondantes et variées, mais mal exploitées encore : nous citerons entre autres du fer dont les qualités sont appréciées, des carrières d'améthyste, de topazes, de cristaux colorés, et l'inépuisable montagne de sel gemme de Cardona ; on y trouve aussi un assez grand nombre de sources minérales et thermales. Sous le rapport industriel, cette province est, sans contredit, la première de l'Espagne. Les fabriques y sont multipliées : elles produisent des draps fins et communs, des étoffes de soie, de coton, de laine et coton, des toiles de toutes sortes; il y a des filatures, des teintureries, des tanneries, des verreries, des papeteries, des savonneries, etc. Plusieurs ports sur la Méditerranée, dont le plus considérable est *Barcelone*, capitale de la province, servent d'entrepôt à un commerce d'exportation et d'importation qui ajoute à sa prospérité. Les principales exportations consistent en eaux-de-vie, vin, huile, liége, papier et souliers; les importations proviennent surtout de France, d'Angleterre, de Hollande et des colonies. En 1832, le mouvement commercial de Barcelone a présenté les résultats suivans: entrée, navires 544; tonnage 45,477 ; sortie, navires 404; tonnage 32,413 : c'est à peu près le mouvement qu'a présenté dans la même année le port de Nantes. Le commerce intérieur est aussi fort important; les moyens de communication devraient être amél[iorés]. La population, qui était portée [en] 1788 à 814,412 hab., s'est beauc[oup] accrue depuis cette époque; en 1826 [on] la portait à 1,116,461 individus, ou [...] par lieue carrée. Les Catalans sont act[ifs] et intelligens; leurs passions sont en g[é]néral fortes et ardentes ; ils ont so[u]vent signalé un grand courage et l'amo[ur] de l'indépendance dans les guerres nom[breuses] dont cette province a été le thé[â]tre; le marin catalan est depuis lon[g]temps renommé dans les parages de [la] Méditerranée. On parle dans cette pr[o]vince un dialecte particulier qui a bea[u]coup de rapports avec l'ancienne lang[ue] des provinces méridionales de la Fran[ce] auxquelles la Catalogne fut long-tem[ps] rattachée par un lien féodal ou par la co[n]quête. *V.* l'article *comté de* BARCELONE; l'ouvrage espagnol intitulé *Cronica un[i]versal del principato de Cataluña*, Barce[lone] 1609, nouv. éd., Madrid, 1830. P. A. [...]

CATALOGUE, du grec κατάλογ[ος], recensement et ensuite régistre, du ver[be] καταλέγω, choisir, décompter, enregi[s]trer. Un catalogue est une liste d'obje[ts] de même nature qu'on a enregistrés so[us] une série de numéros, au moyen de[s]quels on les retrouve. Les anciens avaie[nt] des catalogues de vaisseaux, des catalogu[es] pour le service militaire, etc.; les Gre[cs] disaient qu'un homme a dépassé le cata[logue] (ὑπὲρ τὸν κατάλογον) pour indiqu[er] qu'il est déjà exempt du service, et [...] faisaient encore usage de ce mot dans u[n] sens politique et dans l'administratio[n].

Chez les modernes, le mot catalogue, comme nous l'avons dit, se rapporte plu[s]tôt aux choses; on a des catalogues d[e] livres, de tableaux, d'estampes, de mé[dailles], de plantes, de coquilles, de mi[néraux], etc.

Dans toute grande bibliothèque, u[n] catalogue est un objet de première né[cessité] à défaut duquel il est impossibl[e] de s'y retrouver. L'art du bibliothécair[e] (*voy.*) consiste à bien classer les livres e[t] ensuite à les bien *cataloguer*. Pour cel[a] il a besoin d'une connaissance exacte e[t] étendue de la bibliographie (*voy.*) jointe à une excellente mémoire; d'un savoir à la fois vaste et varié, et d'un jugement droit pour établir une classification juste,

logique, et qui, sans double emploi, ne laisse rien en dehors de ses rubriques.

Dans une bibliothèque, trois espèces de catalogues sont indispensables*. Nous placerons au premier rang le catalogue *local* ou le répertoire d'emplacement, parce que, dans la succession naturelle des opérations, c'est celui-là qui se trouve achevé le premier. Dans ce catalogue les livres sont enregistrés dans le même ordre où ils se trouvent rangés dans les armoires: aussi sert-il surtout à les inventorier promptement. On y inscrit les titres en abrégé; il suffit même de ne transcrire de chacun qu'autant qu'il faut pour pouvoir trouver le titre complet dans le catalogue alphabétique. On ajoute après le titre de chaque livre ceux des écrits qui pourraient se trouver réunis dans le même volume; il serait bon d'indiquer aussi le genre de reliure qu'a ce volume et l'état de conservation de l'exemplaire, attendu que ces deux circonstances ne seront pas mentionnées dans les autres catalogues. Le catalogue *nominal* contient les livres d'après l'ordre alphabétique des noms de leurs auteurs, ou, s'ils sont anonymes, d'après celui du mot principal du titre. Pour faciliter les recherches dans les articles fortement chargés de ce catologue, tels que celui de *saint Augustin*, ou de *Cicéron*, on ferait bien de classer encore en sous-ordre les titres qui composent ces articles d'après l'ordre alphabétique de leur mot principal. Le troisième catalogue est le catalogue *réel*, pour lequel il faut préférer l'ordre systématique à l'ordre alphabétique, bien entendu qu'en adoptant le premier il est nécessaire de pourvoir ce catalogue de bonnes tables des matières. En général, la disposition des articles du catalogue nominal doit être faite d'après les mêmes principes qui ont présidé à l'arrangement des livres et à la composition du catalogue local; cependant, dans cette disposition des articles, il ne faut aucunement avoir égard ni aux formats ni aux écrits joints à un livre dans la même reliure, lesquels doivent être enregistrés séparément, chacun dans sa classe. Quant aux ouvrages semblables appartenant à une même sous-division, on les classera par ordre chronologique et non par ordre alphabétique, lors même qu'on aurait suivi ce dernier ordre dans l'arrangement des livres et dans le catalogue local. Au reste, on ajoutera à chaque titre l'indication de l'emplacement du livre, car ce serait une véritable bizarrerie de l'omettre. Outre ces trois catalogues, il faut avoir un catalogue particulier des manuscrits, si ceux-ci sont assez nombreux pour qu'il convienne d'en faire un. Il est aussi utile et même nécessaire d'avoir des catalogues spéciaux des éditions incunables (classées par ordre chronologique), des livres sur peau de vélin, des collections particulières (telles que les éditions aldines) et d'autres curiosités, bien que tous ces objets doivent aussi être portés sur les autres catalogues des livres imprimés. Dans tous les catalogues il faut chercher à réunir la plus grande exactitude à la plus parfaite simplicité. Les titres doivent être transcrits en entier et exactement (excepté dans le catalogue local, où, comme nous l'avons dit plus haut, il suffit de les énoncer en abrégé); puis il faut indiquer le lieu et l'année de la publication, le quantième de l'édition, le nom du libraire-éditeur ou de l'imprimeur, le format, et ajouter s'il y a des gravures en taille-douce ou sur bois, si l'exemplaire est tiré en un format plus grand ou sur du papier autre que le reste de l'édition. Les notes biographiques sont étrangères à tout catologue; si l'on veut donner des notes bibliographiques, il faut se borner aux renseignemens indispensables pour distinguer les différens exemplaires d'un même livre ou des éditions presque pareilles, comme par exemple plusieurs éditions fort anciennes de la Bible, qui sont dépourvues de date. Nous regardons comme inutile l'usage de régler les catalogues, ainsi que les renvois d'un catalogue à l'autre; chaque catalogue, s'il est ce qu'il doit être, forme à lui seul un tout, d'où il résulte que des renvois à d'autres catalogues, qui sont basés sur un plan différent et ont un autre but, ne font qu'introduire dans ce travail des

(*) Nous laisserons parler ici feu M. Ébert, et ce qui suit est extrait de l'article BIBLIOTHEKSWISSENSCHAFT de ce célèbre bibliographe, inséré dans la grande *Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber*. La traduction est de M. Meldola.



parties hétérogènes. Enfin, quelques soins d'un ordre secondaire méritent encore d'être mentionnés. Telles sont l'opération de numéroter les livres et celle d'en marquer ceux qui sont intercalés postérieurement au classement déjà fait*. Pour numéroter les livres, la meilleure méthode est de suivre dans chaque section une série de chiffres non interrompue (c'est-à-dire de ne pas recommencer la même série de chiffres à chaque format), de manière que chaque ouvrage, quel que soit le nombre de ses volumes, ne reçoive qu'un numéro.

Pour prouver quelle étroite liaison existe entre les travaux déjà cités, et combien peu il est possible, dans la pratique, de les séparer et de les considérer isolément, nous indiquerons ici la succession naturelle des opérations nécessaires pour arranger une bibliothèque entièrement en désordre.

D'abord on divise, en gros seulement, la masse de livres d'après les sections principales auxquelles ils appartiennent. Si la bibliothèque est nombreuse, on procède à un second classement, par lequel on établit des divisions plus spéciales, mais également en gros et sans avoir égard aux sous-divisions à établir ultérieurement. S'il s'agit au contraire d'une bibliothèque composée seulement de 20 à 30,000 volumes, on peut se dispenser de faire cette seconde opération. Lorsqu'on est parvenu ainsi à connaitre à peu près le nombre des volumes de chaque section principale, on mesure le local, et l'on fait la distribution des armoires suivant les différentes sections, mais de manière à laisser partout assez d'espace pour pouvoir, après un arrangement plus exact des livres, opérer des changemens de place, et en ayant égard aux différens formats des livres composant chaque section. Après avoir ainsi réuni, soit par un seul classement, soit par deux, tous les livres faisant partie d'une section principale, on en transcr les titres sur des bulletins détachés, l'on donne à chaque livre un numér provisoire qu'on met au bout du bulleti contenant le titre, et sur un morceau d papier que l'on place dans le livre mêm Lorsque toute une section a été trait de cette manière, on arrange les bulle tins définitivement et en détail, d'apr le système adopté pour la mise en plac des livres, et on leur donne les numé ros d'ordre définitifs de leur classe ensuite on cherche les volumes d'apr les numéros provisoires dont nous avon déjà parlé, et on les numérote auss définitivement. Lorsqu'on a ainsi ter miné l'arrangement de toute une sectio principale, on transcrit, sur des feuille entières, les copies des titres, en suivan leurs numéros définitifs; on y ajoute l système d'après lequel la mise en plac des livres a été exécutée, et le catalogue local, ou le répertoire d'emplacement de la section se trouve achevé. Pendant qu'on applique les mêmes procédés à toutes les autres sections, on fait ranger les bulletins (qui se trouvent déjà dans le même ordre que les livres placés) d'après l'ordre alphabétique, et de cette manière, peu de temps après l'achèvement des catalogues locaux, on a dans les bulletins détachés le catalogue alphabétique tout prêt. Il est pourtant nécessaire, avant de faire transcrire les bulletins en forme de catalogue, de les revoir encore une fois afin de rectifier les erreurs qui ont pu se glisser dans leur arrangement et ajouter les renvois qu'on jugerait nécessaires. A mesure qu'une lettre du catalogue alphabétique est transcrite, on peut arranger, de la manière indiquée plus haut, les bulletins appartenant à cette lettre, pour composer le catalogue réel, et préparer ainsi la confection de celui-ci.

Peut-être trouvera-t-on qu'il manque, dans la série de ces opérations, celle d'extraire et enregistrer les titres des imprimés peu étendus qui se trouvent reliés ou imprimés avec d'autres ouvrages. Nous les avons rejetés à la fin, parce qu'une longue expérience nous a appri que ce travail doit être fait le dernier, si l'on ne veut retarder inutilement les

(*) L'utilité de cette dernière opération a été contestée par plusieurs auteurs, et le plus fortement par M. Schrellinger, dans son ouvrage intitulé : *Science du bibliothécaire* (en allemand), vol. I, p. 52 et suiv. M. Ebert l'a soutenue et a indiqué un nouveau système de marques d'intercalations dans son écrit ayant pour titre : *Méthode de former un bibliothécaire* (en allemand) p. 36 et suiv.

opérations principales. Il n'y a pas de doute que les recherches dans la bibliothèque ne soient beaucoup plus faciles à faire lorsque le catalogue nominal contient les titres des traités de différens auteurs qui se trouvent réunis dans un même ouvrage, et qu'il est aussi fait mention dans le catalogue réel de tous les traités sur des matières différentes (soit d'un seul auteur, soit de plusieurs), qui sont dans le même cas, car par-là on parvient à connaître la bibliothèque jusque dans ses moindres détails; mais le travail d'extraire ces titres est trop étendu pour pouvoir être exécuté simultanément avec la composition des catalogues. Pour s'en convaincre il suffit de jeter un regard sur le volumineux répertoire de M. Reuss, formant la table des matières des seuls mémoires des sociétés savantes (*voy.* l'art. ACADÉMIE, tome I, p. 102). Cependant on peut, tout en faisant les premières opérations pour cataloguer la bibliothèque, préparer le travail dont il s'agit, en ayant soin de marquer sur chaque bulletin, par des signes choisis à volonté, si le livre dont il reproduit le titre est susceptible de fournir des extraits pour le catalogue nominal ou pour le catalogue réel. Une fois que les trois catalogues ci-dessus mentionnés sont terminés et que, par-là, la bibliothèque est devenue accessible aux recherches les plus urgentes, on peut s'occuper tranquillement à trier les bulletins, à en séparer ceux qui portent les signes dont nous venons de parler, et à extraire les titres des livres correspondans, d'abord pour l'un des deux catalogues, ou, si l'on a des aides, pour tous les deux à la fois. On ferait bien de former avec ces titres un *catalogue nominal spécial* et un *catalogue réel spécial des traités insérés dans d'autres ouvrages.* Si l'on intercalait ces titres dans les catalogues principaux, on risquerait d'abord de trop grossir ceux-ci, et plus tard, en continuant à suivre le système, de ne pas trouver assez de place; ce qui pourrait faire naître bien des difficultés et des embarras.

A ces observations de M. Ebert nous ajouterons quelques faits.

L'un des catalogues les plus remarquables est celui de la bibliothèque de Gœttingue dressé sous la direcion de Heyne. A la mort de ce célèbre savant (12 juillet 1812), il se composait de 150 gros volumes in-fol.: plus de 200,000 ouvrages y étaient alors inscrits. Celui de la bibliothèque royale à Paris est loin d'être complet; mais l'heureuse mémoire et la vaste science bibliographique de M. Van Praet, auteur du *Catalogue des livres imprimés sur vélin* de la Bibliothèque royale (Paris, 1816, 6 volumes in-8°), et des bibliothèques particulières (1824-28, 4 vol.) a pu jusqu'à un certain point y suppléer jusqu'ici. M. Reuss, neveu du bibliothécaire de Gœttingue du même nom, a introduit à la bibliothèque de Moscou, du reste insignifiante, un arrangement nouveau assez bien imaginé et qu'on peut étudier dans l'*Ordo Bibliothecæ Mosquensis* (Moscou, 1826, in-4°) que ce savant a publié. Quant aux catalogues imprimés, on en a fait connaître les principaux à l'article BIBLIOTHÈQUES; mais il en existe beaucoup d'autres très importans pour la bibliographie, tant sur les bibliothèques publiques que sur celles d'un grand nombre de particuliers. On peut regarder comme le premier qui ait été rédigé avec ordre la *Bibliotheca universalis* de Conrad Gessner (1545). En France, les meilleurs catalogues de collections particulières sont dus à Gabriel Martin, à l'abbé Boudot, à Barrois, et à MM. De Bure, Brunet, Renouard et Quérard; en Allemagne, on estime surtout les catalogues de Reimann, de Fabricius, de Georgi, de Heinsius, etc.; en Angleterre, ceux de Nicoll et de Dibdin; en Russie, ceux des bibliothèques des comtes Boutourline et Tolstoï. Le catalogue de la première, consumée par l'incendie de 1812, a été fait par MM. Pougens et Barbier (1805), et celui de la seconde par M. Stroïef (Saint-Pétersbourg, 1830), connu par ses travaux paléographiques et bibliographiques, ainsi que par les recherches qu'il a faites dans les monastères russes.

Quant aux meilleurs catalogues de collections de tableaux, d'antiques, d'estampes, de médailles, etc., c'est sous ces différens mots qu'il faut en chercher l'indication.

J. H. S.

CATALOGUE D'ETOILES. On nomme ainsi une table où les positions des différentes étoiles sont indiquées par ascensions droites et par déclinaisons (*voy.*) pour une certaine époque. Nous disons pour une certaine époque, parce que la précession des équinoxes, en imprimant à toute la sphère étoilée un mouvement apparent de rotation autour des pôles de l'écliptique, fait varier de siècle en siècle les ascensions droites et les déclinaisons de toutes les étoiles (*voy.* PRÉCESSION). Un bon catalogue d'étoiles est la base de l'astronomie sidérale, les globes et les cartes célestes ne pouvant être regardés que comme un moyen grossier d'indiquer approximativement les positions des étoiles les plus remarquables par leur éclat. Ce n'est qu'au moyen de catalogues étendus et précis en même temps, qu'on pourra déterminer les mouvemens propres des étoiles et celui de notre système solaire, constater l'apparition et la disparition de certaines étoiles, découvrir des planètes inconnues, s'il en reste encore à découvrir, etc.

D'ailleurs toutes les observations astronomiques se rapportant à certaines étoiles dont on regarde la position comme bien connue, les progrès de l'astronomie planétaire elle-même dependent de la perfection des catalogues. Mais au point où en est maintenant l'astronomie planétaire, on ne peut espérer de la perfectionner encore sous ce rapport qu'en apportant à la détermination des positions des étoiles prises pour points de comparaison des soins si minutieux que les catalogues d'étoiles ainsi déterminées n'en comprendront jamais qu'un petit nombre. Ce n'est pas là ce qu'on doit entendre par catalogues proprement dits.

D'un autre côté, depuis l'invention des télescopes, la multitude innombrable des étoiles, qui n'était qu'une figure dans le langage de la Bible, est devenue une réalité. Il serait effectivement impossible de dénombrer les étoiles et d'en dresser un catalogue, si l'on ne se restreignait à un certain ordre de *grandeur*, c'est-à-dire d'éclat, ou à une région très bornée du ciel. *Voy.* ÉTOILES.

L'apparition d'une étoile nouvelle engagea Hipparque à dresser le premier catalogue d'étoiles, et ce travail le co duisit à la découverte de la précessi des équinoxes. Le plus ancien catalog qui nous ait été conservé est celui Ptolémée, comprenant seulement 1,0 étoiles. Beaucoup d'astronomes ont pe que Ptolémée n'avait fait que réduir son époque le catalogue d'Hipparque.

Les astronomes arabes et ceux de renaissance ont aussi dressé des cata gues d'étoiles. Dans les temps modern il faut citer le catalogue de Flamste connu aussi sous le nom de *Catalog britannique*, celui de La Caille et ce de Mayer. Les astronomes ont souv recours à ces trois catalogues. Les t vaux du même genre, plus récents, s les catalogues de Bode, de Piazzi, et, po les étoiles télescopiques, l'*Histoire cele* de Lalande, dont le premier volume s a paru.

L'Académie de Berlin a entrepris dénombrement de toutes les étoiles co prises dans la région zodiacale du ciel 15 degrés de part et d'autre de l'éclip que, et elle a invité tous les astronom à se partager cette tâche immense qui poursuit avec activité.

Quelques étoiles ont reçu des no propres, la plupart d'origine grecque arabe, *Sirius*, *Arcturus*, *Aldebara Rigel*, etc.; mais pour le plus grand no bre il a fallu adopter un système de n menclature. On désigne les étoiles plus brillantes de chaque constellati par la série des lettres grecques, β, etc., en procédant suivant l'ord d'éclat; ensuite on emploie des chiff ou des lettres romaines que l'on va encore par des indices ou des accen Mais quand on arrive aux étoiles tél copiques innombrables, on n'a d'aut moyens de les désigner que d'indiqu leurs ascensions droites et leurs déclin sons. Ces étoiles sont dites *anonymes*. A.

CATALPA, genre de la famille d bignoniacées et de la diandrie mon gynie de Linné. Son caractère essent consiste en un calice à deux folioles, u corolle monopétale irrégulière dont tube est renflé en forme de trompe, le limbe partagé en 5 lobes arrondi inégaux; 5 étamines dont 3 très court dépourvues d'anthères et par conséque

stérile, une capsule en forme de gousse longue et étroite, à 2 valves, et à 2 loges, contenant chacune un grand nombre de graines imbriquées, minces, aplaties, bordées d'une large aile membraneuse.

L'espèce la plus intéressante est le catalpa commun (*catalpa syringifolia*, Duham. *bignonia catalpa*, Linn.), que l'élégance de son port, fait si fréquemment cultiver dans nos plantations d'agrément. Cet arbre croît dans le midi des États-Unis, où il atteint jusqu'à cinquante pieds de haut, sur un diamètre de 2 à 3 pieds; mais dans le nord de la France il ne s'élève guère à plus de 25 pieds. L'écorce de son tronc est lisse et grisâtre; ses longues branches étalées forment une ample tête hémisphérique d'un aspect agréable. Les jeunes rameaux offrent une écorce verdâtre et des feuilles disposées trois à trois à chaque entre-nœud: celles-ci sont d'un vert gai, glabres en dessus, légèrement poilues endessous, en forme de cœur, pointues, très entières; leur longueur varie de 7 à 11 pouces, et leur largeur de 4 à 7; le pétiole qui les supporte a de 4 à 6 pouces de long. Les fleurs, qui s'épanouissent en juillet, sont légèrement odorantes et naissent en thyrse lâche à l'extrémité des ramules; par leur grandeur elles ressemblent à celles du marronnier d'Inde ou de la balsamine; leur calice est d'un brun fauve, leur corolle d'un blanc pur, ponctuée de pourpre et rayée de deux lignes à l'orifice du tube; les deux étamines fertiles font seules saillie hors le tube. Les gousses grêles, pendantes, et longues d'un pied, prennent une couleur de châtaigne à l'époque de la maturité.

Le catalpa aime les terrains frais et fertiles; dans son pays natal on le trouve habituellement aux bords des rivières. Sa croissance est fort rapide; mais quoique à l'état adulte il résiste très bien à nos hivers, les jeunes plants souffrent facilement du froid et exigent quelques soins; on ne doit pas les planter à demeure avant qu'ils n'aient atteint au moins la hauteur de six pieds; en outre une exposition trop découverte ne leur convient guère, parce que leurs branches longues et fragiles offrent trop de prise aux vents. A défaut de graines, que d'ailleurs le catalpa produit presque tous les ans sous le climat de Paris, cet arbre peut se multiplier soit de boutures, soit de marcottes. Le bois de catalpa ne se recherche guère ni pour les meubles, ni pour les constructions; son grain, grossier et peu compacte, se refuse à prendre un beau poli; néanmoins on assure qu'il est assez durable. Ed. Sp.

CATAMARAN ou Catimaron, radeau léger et triangulaire à ses deux extrémités, et formé de troncs de cocotiers placés de champ et liés ensemble. Ces radeaux se manœuvrent avec de larges rames appelées *pagayes*, et servent aux naturels des Grandes-Indes pour naviguer le long des côtes, et même quelquefois pour se risquer assez avant en pleine mer. F. R.

CATANE, en italien *Catania*, ville très ancienne située sur la côte orientale de la Sicile, à l'extrémité méridionale du mont Etna, chef-lieu de l'intendance du même nom, etc. Elle fut fondée l'an 704 avant J.-C. par une colonie de Chalcidiens que le roi Hiéron en expulsa, mais qui y revinrent après sa mort. Quoique trois fois détruite presque entièrement par des éruptions de son terrible voisin (*voy.* Etna) et par des tremblemens de terre, elle renaît toujours plus belle de ses cendres. La plupart de ses rues sont larges, régulières et pavées en dalles de lave, et ses maisons, bâties avec la même matière, sont très élégantes. On y compte 49 églises, et un grand nombre de couvens d'hommes et de femmes. Elle possède une université, un musée, des bibliothèques publiques, un mont-de-piété, et différens établissemens de bienfaisance. Ses édifices les plus remarquables sont le palais du sénat, la cathédrale, fondée par Roger de Normandie, en 1094, le couvent de Saint-Nicolas, l'hôtel-de-ville, l'université, l'église de Sainte-Agathe. Quant aux belles ruines antiques que le prince Biscari prétend exister à Catane, sa patrie, et dont un voyageur anglais, le capitaine Smith (1824), parle avec assez d'enthousiasme, M. le comte de Forbin dit qu'il les a inutilement cherchées. Il rend d'ailleurs

justice aux habitans pour les efforts qu'ils ont faits, afin de découvrir les monumens de l'ancienne magnificence de leur ville. Celle-ci est renommée par ses manufactures de soieries, qui forment l'un des principaux objets de son commerce. On en tire aussi des cuirs, des laines, du grain, du soufre, des colliers d'ambre jaune, etc. Son port, quoique l'un des plus grands de la Sicile, est peu fréquenté. Catane est située à 56 lieues sud-est de Palerme, lat. N. 37° 30′, long. E. 12° 54′, et compte 47,000 hab. J. M. C.

CATAPLASME, médicament destiné à être appliqué à l'extérieur et doué de propriétés diverses, suivant sa composition et sa température. En général, un cataplasme est une sorte de bouillie formée de farines et de poudres délayées et cuites dans l'eau, le vin ou le vinaigre, et qu'on étend ensuite sur des linges pour être apposée sur différentes parties du corps. De tous les cataplasmes, les plus usités sont les cataplasmes émolliens; et cela est si vrai que, quand on prescrit un cataplasme sans autre indication, c'est de ce dernier genre qu'on entend parler.

Considérés sous le rapport de leur action, les cataplasmes émolliens composés de substances mucilagineuses cuites dans l'eau chaude sont, en quelque sorte, des éponges destinées à retenir à la surface des parties un liquide aqueux plus ou moins chaud, et formant une sorte de bain permanent : aussi a-t-on, de tout temps, substitué aux cataplasmes des linges, ou mieux encore des morceaux de flanelle ou de molleton de laine imbibés de liquides divers et même d'eau tiède, et plus recemment a-t-on employé avec succès des éponges coupées en lamelles très minces et mises en œuvre de la même façon. Mais pour bien faire, il faut recouvrir ces fomentations de taffetas gommé, pour prévenir le refroidissement et l'évaporation.

Ordinairement les cataplasmes se font avec la farine de graine de lin, celle des graines céréales, la fécule de pomme de terre, la pomme de terre elle-même, les herbes émollientes, les pulpes de différentes racines charnues (carottes, navets) ou de certains fruits (potiron, pomme), la mie de pain, le tout cuit dans l'eau ou dans le lait, quelquef avec addition d'huiles ou de graisses, t simples que médicamenteuses. Il f observer cependant que les substan qui fermentent ou qui sont suceptib de se rancir ne valent rien pour les ca plasmes émolliens, parce qu'elles prod sent souvent un effet contraire à ce qu'on souhaite obtenir.

On applique les cataplasmes chau tièdes ou froids : les premiers sont p excitans qu'émolliens; les seconds ess tiellement relâchans; les autres, trop p employés, produisent un soulagem notable en soustrayant le calorique d parties enflammées. Il faut renouve fréquemment les uns et les autres; uns à mesure qu'ils s'échauffent, autres lorsqu'ils se refroidissent. P éviter la malpropreté qu'ils occasionne on a coutume de les couvrir d'un li ou plutôt d'une gaze qui permet à l' de passer à travers son tissu.

Les cataplasmes émolliens s'emploi dans un grand nombre de maladi ils constituent un moyen direct dans inflammations de la peau ou des me branes muqueuses qui confinent a elle; ils agissent encore efficaceme quoique d'une manière moins imm diate, sur les organes plus profondém situés. Bien que leur action ne pu jamais être très nuisible, il est cep dant une foule de cas où il serait i prudent de s'en abstenir.

D'ailleurs les cataplasmes émolli servent souvent d'excipient à des méd mens plus actifs et qui en chang totalement les propriétés. C'est a qu'ils deviennent narcotiques, maturat irritans même. Mais c'est sous ces m divers, ainsi qu'aux articles qui trait des maladies en particulier, qu'on d chercher ce qui est relatif aux prop tés qu'on peut leur donner, comme circonstances où l'on peut y avoir recou avec avantage.

Les cataplasmes tiennent leur pl dans l'histoire des erreurs de l'esp humain ; ainsi, par une mauvaise app ciation de propriétés réelles d'ailleu on a été conduit à employer en catapl mes des excrémens d'animaux di et même ceux de l'homme, des morce

de viande crue ou des animaux éventrés tout vivans, de même qu'on a enveloppé des parties malades dans la peau d'un mouton qu'on venait d'écorcher. Ces divers cataplasmes agissaient comme ceux qu'on peut préparer avec des matières moins repoussantes. On doit considérer comme aussi efficaces au moins, quoique moins bizarres, les cataplasmes avec les boues minérales (*voy.*), le marc de raisin, celui d'olives, etc. F. R.

CATAPULTE. C'est une machine de guerre à peu près semblable à la baliste (*voy.*), dont l'usage remonte à la plus haute antiquité. On n'a cessé de s'en servir que depuis l'invention de la poudre. La catapulte était une arme de jet du genre de l'arbalète. Sa puissance consistait dans la tension d'un gros écheveau de nerfs ou de cordes à boyau, tordus avec une grande force, qui, en se débandant, lançaient au loin des faisceaux de dards, de torches enflammées, ou de grosses pièces de bois, de lourdes pierres, suivant l'effet qu'on voulait produire. Ces machines étaient employées dans les siéges et dans les batailles, et toujours couvertes par de forts épaulemens qui mettaient à l'abri de toute destruction, de la part de l'ennemi, les catapultes et les hommes qui les manœuvraient.

On employait dans les siéges beaucoup plus de catapultes que de balistes. Polybe dit, en parlant du siége de Thèbes par Philippe, qu'il y avait 150 catapultes et 25 balistes. Josèphe rapporte que Titus avait, au siége de Jérusalem, 300 catapultes et 40 balistes.

Les catapultes de siége étaient très pesantes; elles étaient démontées et construites sur les lieux où on devait s'en servir. Celles de campagne étaient plus légères et montées sur des roues pour les rendre mobiles sur le champ de bataille.

Le chevalier Folard, pour se rendre bien compte des effets de la catapulte, en a fait faire une petite de dix pouces de long, sur treize de large, avec laquelle il a lancé une balle de plomb d'une livre à 230 toises, le bandage étant tendu sous l'angle de 36 degrés. C-TE.

CATARACTE (géogr. phys.). Ce mot, dérivé du grec et qui est une véritable onomatopée, désigne une cascade forte et impétueuse. *Voy.* CASCADE. S.

CATARACTE (chirurgie). Avant d'arriver au fond de l'œil, la lumière doit traverser un corps de forme lenticulaire, transparent, dont la propriété est de rassembler les rayons lumineux à la surface de la rétine; la cataracte consiste dans l'opacité de ce corps, qu'on appelle *cristallin*, ou dans celle de la membrane qui l'entoure, ou enfin dans l'opacité simultanée de ces deux parties. Les causes de la cataracte restent souvent inconnues; une des conditions cependant qui paraît jouer le plus grand rôle dans sa production est la vieillesse; viennent ensuite diverses professions qui, comme celles de bijoutier, d'horloger, de verrier, de cuisinier, etc., exposent les individus qui les exercent à l'action plus ou moins prolongée d'une lumière intense. Une circonstance qui, suivant Petit de Lyon, serait une cause plus fréquente encore de la cataracte, c'est l'insolation pendant que le corps se trouve courbé vers la terre fortement éclairée, comme cela arrive souvent aux habitans de la campagne pendant les travaux de la moisson. Mais nous le répétons, si, dans un bon nombre de cas, on peut ainsi remonter aux conditions au milieu desquelles la maladie s'est montrée, il en est d'autres, peut-être aussi nombreux, où cela est complètement impossible. Le plus ordinairement il n'est point difficile de reconnaître cette maladie : au début les malades se plaignent de ne voir les objets que comme à travers un voile; les corps lumineux leur paraissent entourés d'une auréole blanchâtre. Quand la maladie a débuté par le centre du cristallin et que l'opacité a une certaine étendue, on observe un phénomène fort remarquable; les malades sont privés de la faculté de distinguer les objets quand le soleil est au-dessus de l'horizon, et ils recouvrent cette faculté le soir. Cette différence tient à ce que, dans le premier cas, l'ouverture pupillaire se contractant fortement sous l'influence d'une lumière vive, les rayons lumineux ne peuvent parvenir à la partie du cristallin demeurée intacte, tandis que, dans le second, la lumière étant moins vive et la pupille

se dilatant davantage, la partie saine de la lentille oculaire se trouve à découvert et livre passage aux rayons lumineux. La cataracte a en général une marche lente; la vue peut rester dans l'état que nous venons d'indiquer pendant un temps assez long, puis s'obscurcir davantage; enfin les malades en arrivent au point de ne pouvoir plus distinguer le jour de la nuit. Si, quand la maladie en est arrivée à ce degré, on examine l'œil, on remarque une tache d'un gris verdâtre ou blanchâtre, ordinairement mate, en arrière de la pupille. Un signe important, qui distingue la cataracte simple de celle qui est compliquée d'amaurose (*voy.*), c'est la mobilité de la pupille sous l'influence d'une vive lumière; on concevra toute la valeur de ce signe si l'on sait que la cataracte simple est opérable, et que l'opération est complètement inutile dans les cas où elle est compliquée de l'affection que nous venons d'indiquer. Les oculistes ont de nombreux moyens à opposer à cette maladie. Les saignées générales ou locales, les dérivatifs portés sur le tube digestif, la cautérisation du synciput, forment les principales ressources du traitement dans le premier degré de la maladie. Quand la cataracte est complète, mûre, comme on dit, l'opération chirurgicale devient inévitable; cette opération a pour but de faire disparaître le cristallin qui, comme un écran imperméable à la lumière, empêche les rayons lumineux d'arriver au fond de l'œil. Pour arriver à ce but, les chirurgiens suivent différens procédés : dans l'un on extrait le cristallin au moyen d'une incision pratiquée sur les membranes de l'œil; dans un second, au moyen d'une aiguille introduite dans le globe oculaire, on déplace seulement ce corps : par-là on laisse également libre le passage de la lumière; dans un troisième on le broie, on le détruit. Dans les deux derniers procédés, le cristallin reste dans l'œil, mais privé de vie, et finit par disparaître au bout d'un certain temps, au moyen de l'absorption, qui s'en empare; mais on est exposé à voir le cristallin remonter, de même que l'extraction expose à vider le globe de l'œil. Ces diverses méthodes ont chacune leurs partisans et comptent plus ou moins de succès suivant l'habileté de celui qui les applique. S-N.

CATARRHE, *catarrhus*, de ῥέω, je coule, κατὰ, en bas. Les premiers médecins qui ont introduit ce mot dans le vocabulaire médical l'employèrent pour désigner un état morbide caractérisé par un flux s'opérant à la surface des membranes muqueuses; mais, dans la théorie de ces médecins, le liquide n'était point rapporté au tissu à la surface duquel on l'observait; on le regardait comme l'effet d'un flux d'humeurs, d'un écoulement de matières pituiteuses ou séreuses, qui de la tête tombaient sur les membranes malades. Facilement on découvrit ce qu'il y avait d'erroné dans cette théorie, qui dès lors fut abandonnée; mais le mot resta dans la science, bien qu'il fût démontré que la chose qu'il exprimait n'existait pas.

Aujourd'hui cependant ce mot est peu employé pour désigner l'inflammation des muqueuses, qu'on exprime plutôt en ajoutant la terminaison *ite* au nom de l'organe auquel appartient la muqueuse enflammée : c'est ainsi qu'au lieu de dire catarrhe vésical, on dit *cystite;* au lieu de catarrhe pulmonaire, on dit *bronchite*, etc. On entend plus particulièrement par catarrhe ce que l'on appelle encore flux, état morbide propre aux membranes muqueuses, qui peut être indépendant de toute condition phlegmasique, et dont le caractère essentiel réside dans une augmentation du mucus sécrété. *Voy.* FLUX. S-N.

CATEAU-CAMBRÉSIS (TRAITÉ DE). A Cateau-Cambrésis, ville de France (département du Nord), à 3 lieues de Cambrai, fut conclu, le 2 avril 1559, entre Henri II, roi de France, et la reine d'Angleterre Élisabeth, le traité de paix qui porte ce nom. La clause capitale du traité fut l'engagement pris par la France de remettre Calais à l'Angleterre après un laps de 8 ans (*voy.* CASTELNAU) ou de lui payer une indemnité de 500,000 écus.

Un second traité fut signé le lendemain, 3 avril 1559, aux conférences de Cateau-Cambrésis, entre les plénipotentiaires de France et d'Espagne. Henri

Philippe se restituèrent les places qu'ils s'étaient enlevées réciproquement dans la Flandre et la Picardie. La France, en outre, renonça à toutes ses conquêtes de Savoie et d'Italie. Henri II consacra ce malheureux traité, qui entraînait l'abandon de 189 villes et places fortes, par le mariage de sa fille aînée, Isabelle, avec Philippe II qui l'avait demandée d'abord pour son fils don Carlos. Les Guises reprochèrent au connétable de Montmorency, négociateur de la paix de Cateau-Cambresis, d'avoir fait perdre au roi de France, par ce traité, ce que les armées espagnoles n'auraient pu lui enlever par trente ans de succès. AM. R–R.

CATÉCHÈSE (κατήχησις) signifiait, dans les temps primitifs de l'église chrétienne, instruction dans la doctrine du christianisme. Plus tard on entendait par ce mot introduction dans la connaissance de cette doctrine. Dans les temps modernes, où l'on s'est particulièrement occupé de la manière d'instruire la jeunesse, non-seulement dans la religion, mais encore dans d'autres parties des connaissances humaines, on en a fait une science spéciale sous le nom de *catéchétique*. Cette science, qui a été cultivée surtout, et avec beaucoup de succès, en Allemagne, a pour objet d'enseigner l'art d'instruire par demandes et par réponses. Celui qui le possède et qui est chargé de le pratiquer, le *catéchète*, cherche moins à communiquer ses idées à ceux qu'il instruit qu'à évoquer et à leur faire développer les leurs; ce qui constitue pour eux une instruction plus solide et plus fructueuse que celle qui se bornerait à leur insinuer des idées étrangères.

C'est dans le sens général d'instruire que le mot de κατηχεῖν se trouve aussi chez Plutarque et dans d'autres écrivains grecs de son temps. Les auteurs du Nouveau-Testament et les pères de l'église s'en servent de même, en l'employant cependant de préférence pour l'enseignement des vérités religieuses ou pour le récit d'événemens qui se rapportent à la religion (*voir* Saint Luc, I, 4; Actes des apôtres, XVIII, 25; Rom. II, 18; 1 Cor. XIV, 19; Gal. VI, 6). S. Cyrille de Jérusalem et S. Grégoire de Nysse employèrent ce terme pour les titres de livres entiers, dans lesquels ils traitent de la doctrine chrétienne. Saint Augustin, *De catechizandis rudibus*, se sert de l'expression *catechizare* principalement pour l'instruction des commençans. J. J. G.

CATÉCHISME. On entend par ce mot dérivé du grec κατήχησις, amusement, enseignement, l'instruction que l'on donne aux enfans sur les vérités et les devoirs de la religion, et, dans ce sens, on dit *faire le catéchisme, aller au catéchisme.* On donne encore ce nom au livre qui renferme cette instruction. La plupart des livres de cette espèce sont par demandes et par réponses, forme qui paraît devoir, plus que toute autre, captiver l'attention du jeune âge. On a pourtant essayé dans ces derniers temps d'en composer dans lesquels la doctrine religieuse et morale est exposée soit par un texte continu, soit par de courtes propositions plus ou moins intimement liées entre elles et appuyées sur des passages de l'Écriture-Sainte. On a voulu, au moyen de cette méthode, accoutumer les enfans à faire moins un travail de mémoire que d'intelligence, et à répondre, après de suffisantes explications, aux questions qui leur sont faites, plutôt par des raisonnemens tirés de leur propre fonds que par la récitation machinale de demandes et de réponses qu'ils auraient apprises par cœur. Cette méthode a surtout été tentée en Allemagne. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si elle mérite la préférence; nous dirons seulement que l'une et l'autre présentent des avantages et des inconvéniens, et qu'elles peuvent être toutes deux employées avec succès selon l'habileté du maître qui s'en sert et le degré de capacité des élèves.

Les catéchismes publiés avant la réformation ne méritent guère d'être cités: ils furent aussi imparfaits que la manière de les expliquer.

Mais depuis cette époque on en a successivement publié de meilleurs, et leur nombre s'est considérablement accru dans les diverses communions chrétiennes. L'art de la *catéchisation* a été perfectionné en même temps, dans l'église catholique, principalement par les jésuites qui, comme l'on sait, se sont beau-

coup occupés de toutes les branches de l'enseignement, et chez les protestans par Luther, à qui l'on doit deux catéchismes excellens pour le temps où ils furent composés, et plus tard par Spener, Francke, Græffe, Schwarz, et une foule de leurs successeurs. J. J. G.

Dans l'église catholique, le catéchisme du concile de Trente, confirmé par Pie V, obtint une grande célébrité et a servi de type pour tous ceux qu'on a rédigés depuis; celui des jésuites, ou du P. Pierre Canisius, parut en 1564 sous le titre de *Summa doctrinæ et inst. christ.*, d'abord sous une forme plus étendue et ensuite en abrégé. Écrit en latin, il fut traduit dans presque toutes les langues et on en multiplia les éditions. Le catéchisme de Bossuet jouit à son tour du plus grand crédit, et il servit dans la suite de base pour le Catéchisme général de l'empire. L'église orientale fit paraitre son catéchisme en 1642 et plus tard un autre rédigé par Pierre Moghilas. Les catéchismes de Luther parurent en 1529 et produisirent la plus vive sensation; le petit fut traduit dans la plupart des langues de l'Europe et dans plusieurs de celles de l'Asie. Quant à l'église réformée helvétique et calviniste, elle eut aussi, dès son origine, un grand nombre de catéchismes : le premier parut à Saint-Gall, en 1527; OEcolampadius et Léon Judæ publièrent les leurs à Bâle et à Zurich, en 1534; Calvin produisit le sien, en 1536, à Genève, etc. Celui de Heidelberg, publié en allemand en 1563, devint aussi très célèbre et eut tous les honneurs de la traduction; il servit en partie de base pour celui de Zurich qui, confirmé en 1639, devint d'un usage général dans l'église réformée allemande. En France, M. A. Coquerel a donné aux réformés un bon catéchisme approprié au temps où nous vivons, et un ouvrage de même nature a été fait par MM. Boissard et Gœpp pour les enfans des églises de la confession d'Augsbourg. J. H. S.

CATÉCHUMÈNE. On appelait ainsi, dans les premiers temps du christianisme, le juif ou le païen qui, sur sa demande, recevait l'instruction nécessaire pour être agrégé, par le baptême, à la communauté des disciples de Jésus-Christ. On donnait encore ce nom aux enfans nés de parens chrétiens pendant le temps que durait leur instruction et avant leur admission dans l'église. Plus tard, lorsque malgré l'opposition de plusieurs pères de l'église et notamment de Tertullien (*de Bapt.*, 18), on introduisit le baptême des enfans, on regarda néanmoins comme indispensable l'instruction des baptisés, et cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours. Seulement l'âge auquel elle pouvait être donnée n'est pas resté le même. Dans les premiers temps, elle commençait ordinairement à l'âge de 7 ans accomplis et durait 2 à 3 ans. Dans la suite, elle fut considérablement abrégée. On y admit aussi des enfans païens du même âge. Les 40 jours du carême y furent particulièrement consacrés, et le baptême eut lieu le jour de Pâques.

Les catéchumènes étaient reçus pour l'instruction par une prière; après quoi le catéchète faisait sur eux le signe de la croix et leur imposait la main. Ils étaient partagés en deux classes : les commençans ou moins parfaits (ἀτελέστεροι), qui n'assistaient dans les assemblées qu'à la lecture de l'Écriture-Sainte, et ceux qui étaient plus avancés, plus parfaits (τελειότεροι), et qui avaient la permission d'assister à genou à la prière qui se faisait pour les catéchumènes mêmes. Tous étaient obligés de se retirer au moment où les initiés allaient réciter l'oraison dominicale, ou prendre part aux prières publiques, à l'explication des mystères et à la célébration de la sainte Cène. Un diacre criait alors : ἅγια ἁγίοις, les choses saintes pour les saints, et l'Oraison dominicale était appelée pour cette raison ἡ εὐχὴ πιστῶν, la prière des croyans.

Pendant tout le temps de leur instruction, les catéchumènes étaient soumis à une discipline assez sévère, renforcée encore vers la fin de leur préparation. Pour des fautes graves ils étaient relégués dans une classe inférieure ou même renvoyés. Dans la suite, et surtout vers l'époque du moyen-âge, cette instruction dégénéra en une forme. On se bornait assez généralement à faire apprendre aux catéchumènes les principaux points de la doctrine, savoir, le Décalogue, le

Symbole des apôtres et l'Oraison dominicale. Les écoles élémentaires fondées par Charlemagne obvièrent un peu à cet inconvénient : l'instruction religieuse qui se donnait dans ces écoles et qui se donne encore de nos jours, mais souvent par des laïcs, dans les écoles de ce genre, a suppléé jusqu'à un certain point à celle des commençans dans l'église primitive, et l'instruction plus relevée que donnent les curés ou les pasteurs aux jeunes gens qui se préparent à faire leur première communion a remplacé celle que recevaient jadis les catéchumènes plus avancés. Dans les églises protestantes, la *réception des catéchumènes*, qui se fait, en présence de la communauté, quelques jours avant celui où, pour la première fois, ils sont admis à la sainte Cène, est l'une des solennités les plus augustes du culte; elle se célèbre, dans les églises luthériennes, par l'imposition des mains accordée aux jeunes chrétiens, âgés de 14 à 16 ans, après examen et quelquefois après une profession de foi faite en public; et dans les églises réformées, seulement par une admonition simple et touchante adressée aux catéchumènes par le pasteur qui vient de terminer son cours d'instruction religieuse et qui leur retrace une dernière fois leurs devoirs avant de se séparer d'eux. J. J. G.

CATÉGORIES (philos.), de *κατηγορεῖν*, accuser ou simplement énoncer, affirmer. En logique, on nomme ainsi certaines classes ou certains chefs auxquels se ramènent tous les attributs ou prédicamens affirmés des sujets de nos jugemens; ce sont, en d'autres termes, les points de vue les plus généraux sous lesquels nous pouvons considérer tous les objets de nos connaissances. Dès la plus haute antiquité, les philosophes, et notamment les pythagoriciens, avaient essayé de réduire ainsi la multitude infinie d'idées conçues par l'entendement au plus petit nombre possible d'idées fondamentales ou élémentaires. Mais la table des catégories d'Aristote fit oublier toutes les autres; seule elle fut employée par la scolastique comme moyen de découvrir tout ce qui peut être dit sur un objet. Elle se compose de dix catégories, rangées, on ne sait pourquoi, dans l'ordre suivant : *substance, quantité, qualité, relation, lieu, temps, situation, possession, action, passion.* Les successeurs d'Aristote, trouvant cette liste incomplète, y ajoutèrent cinq catégories accessoires ou postprédicamens, qui, examinés de près, rentrent dans les catégories principales : ce sont l'*opposition*, l'*antériorité*, la *postériorité*, la *simultanéité*, le *mouvement.* Depuis la chute de la scolastique, la question des catégories resta complètement négligée jusqu'au moment où Kant la traita de nouveau et d'une manière tout-à-fait originale. Il considéra d'abord les catégories, non pas comme des points de vue sous lesquels l'observation nous présente elle-même les objets de notre connaissance, mais comme des formes primitives et nécessaires de l'entendement, par lesquelles passent ces objets, quand la pensée s'y applique, et qui font que nous leur concevons certains caractères. Remarquant ensuite que penser et juger sont des fonctions analogues de l'entendement, il lui reconnut autant de formes cognitives, c'est-à-dire de catégories, que de formes logiques. Or, comme nous ne pouvons juger d'une chose, suivant Kant, que sous le rapport de la quantité, de la qualité, de la relation et du mode, il établit les tables des 12 catégories suivantes :

QUANTITÉ.	Unité. Pluralité. Totalité.
QUALITÉ.	Réalité. Négation. Limitation.
RELATION.	Substantialité (*substance et accidence*). Causalité. Communauté (*réciprocité d'action*).
MODALITÉ.	Possibilité. Existence. Nécessité.

En Allemagne, cette table, trop systématique pour être vraie, qui exclut sans raison les catégories du temps et de l'espace, du bien et du beau, a subi de nombreuses modifications. Cent fois on a changé le nombre, l'ordre ou les noms des catégories dont elle se compose. En

France et en Angleterre, les philosophes ne se sont pas occupés de la question des catégories telle que l'entendait Aristote; mais, comme le philosophe allemand, ils ont recherché si, parmi les idées que nous nous formons des choses, il en est que l'observation ne donne pas et que nous concevons en vertu de certaines dispositions ou nécessités naturelles de notre intelligence. Du reste, ils n'ont pas eu la prétention d'arrêter définitivement la liste de ces idées, convaincus, sans doute, que cette liste, quand même elle ne devrait pas être nécessairement arbitraire, aurait assez peu d'importance scientifique. L-F-T.

CATÉGORIES (en politique). Ce terme a reçu une signification spéciale en 1815, lorsqu'après la deuxième invasion des alliés en France et le deuxième retour des Bourbons aux Tuileries, la chambre des députés s'occupa du projet ministériel au sujet de l'amnistie. Les plus passionnés de ces députés parvinrent à étendre dans cette loi d'amnistie les exceptions proposées par le gouvernement. Il fut donc établi deux classes ou catégories de personnes qui devaient être exceptées de l'amnistie, ou, ce qui était la même chose, subir la peine de l'exil. La première de ces catégories comprenait les personnages marquans qui avaient facilité le débarquement de Napoléon et son retour à Paris. Dans la deuxième la chambre des députés rangea les membres de la Convention nationale qui, ayant voté pour la mort de Louis XVI, avaient signé en 1815 l'acte additionnel aux constitutions de l'empire et prêté serment à Napoléon après sa réinstallation sur le trône impérial. Ces deux catégories furent proposées avec beaucoup d'ardeur et adoptées promptement par les deux chambres. Dans la suite, plusieurs proscrits obtinrent leur radiation de cette double liste; mais la plupart demeurèrent dans l'exil et plusieurs hommes célèbres ne revirent plus leur patrie. Ce ne fut qu'à la révolution de juillet 1830 que les effets des catégories de la loi d'amnistie furent entièrement détruits quant aux proscrits qui existaient encore.

L'exemple de la chambre dite *introuvable* a malheureusement été imité par quelques souverains absolus. On connaît la loi par laquelle Ferdinand VII, roi d'Espagne, exceptait du bénéfice de l'amnistie tant de catégories de personnes, que son amnistie ne signifiait presque plus rien. En général, les catégories d'exception aux lois d'amnistie sont une mauvaise mesure politique. Ce sont principalement les hommes distingués dans le parti vaincu que le vainqueur doit gracier, s'il veut que sa clémence paraisse sincère et soit un acheminement à la réconciliation des partis; la nation sait bien que celui à qui dans une lutte politique reste la victoire ne peut punir tout le parti ennemi, à moins qu'il ne veuille se signaler par la cruauté. S'il fait grace à la masse pour atteindre les hommes marquans, il donne lieu à penser qu'il les craint, que la clémence qu'il affecte n'est qu'un prétexte pour exercer des vengeances, et qu'il proclame l'amnistie uniquement pour ceux qu'il ne peut punir. Quelquefois les catégories sont encore fâcheuses en ce qu'elles privent la patrie de ses citoyens les plus distingués et qu'elles jettent sur le sol étranger des hommes qui dans les momens d'agitation deviennent un drapeau pour tous les mécontens. On a même vu l'étranger se servir avec succès de la présence des hommes exilés en vertu des catégories, pour troubler un état voisin. Un gouvernement prudent, après une révolution ou une victoire de parti, évite les catégories et accorde un pardon général pour les délits politiques. D-G.

CATEL (Charles-Simon) naquit à l'Aigle en 1773. Élève de Gossec et professeur d'harmonie au Conservatoire de musique dès son origine, il composa un grand nombre d'ouvrages en différens genres. Celui qui lui a fait le plus d'honneur est son *Traité d'harmonie*, publié en 1802. L'auteur distingue deux sortes d'accords, les accords naturels et les accords artificiels. Les premiers produisent l'harmonie naturelle; l'harmonie artificielle se déduit de celle-ci par le retard d'une ou de plusieurs parties. Cette idée, qui n'est qu'une extension d'un principe du contre-point, appliquée à la science des accords, en a fait une science neuve. Catel a composé des

symphonies et beaucoup de musique pour instrumens à vent. Outre *Sémiramis*, grand opéra, il a fait pour l'Opéra-Comique *l'Auberge de Bagnères* et *les Artistes par occasion*. Cette dernière pièce renferme surtout un trio très estimé. Catel, membre de l'Académie des Beaux-Arts, est mort à Paris le 29 novembre 1830. F-LE.

CATHARES, du grec καθαροί, *purs*, hérétiques ainsi nommés, soit à cause qu'ils affectaient une grande pureté de mœurs, soit parce qu'ils prétendaient avoir reçu et conservé la doctrine de Jésus-Christ sans altération et sans mélange, soit enfin parce qu'ils se croyaient plus parfaits que les autres chrétiens.

Eusèbe de Césarée (*Histoire ecclésiastique*, livre VI, chap. 43), saint Épiphane (*Hæres.*, 59), et Socrate (*Hist.*, *liv.* IV, *ch.* 28), regardent Novatien ou Novat comme le premier des cathares, parce qu'il enseigna qu'on ne devait point admettre à la communion ceux qui, pendant la persécution, étaient tombés dans le crime d'idolâtrie, et qu'il fonda une secte qui professa d'abord sa doctrine et bientôt après porta la sévérité de la discipline jusqu'à repousser à jamais de la réconciliation ceux qui avaient commis des péchés pour lesquels l'Église mettait en pénitence. Ces sectaires avaient beaucoup de mépris pour les catholiques et les rebaptisaient lorsqu'ils embrassaient leurs sentimens.

On donna aussi le nom de *cathares* aux sectateurs de Montan (*voy.* MONTANISTES), qui se flattait d'être inspiré pour enseigner une morale plus pure et plus parfaite que celle qu'on enseignait et que l'on pratiquait; à ceux de Manès (*voy.* MANICHÉENS), dont les prétentions à la sainteté, surtout dans la classe de ses *élus*, sont si connues; aux Albigeois qui, suivant Bossuet (*Histoire des Variations*), ne sont autre chose que des descendans des Manichéens, et à quelques autres sectaires moins fameux.

Il paraît que le nom de cathares a été donné par antiphrase aux Patarins et aux Cotereaux. Les *puritains* d'Écosse sont des cathares, de leur propre aveu. J. L.

CATHCART (lord WILLIAM), général et diplomate, fils d'un officier général, est né en Écosse l'an 1755. Il étudia d'abord le droit; mais lors du soulèvement des anciennes colonies d'Amérique, il prit du service dans l'armée destinée à les maintenir dans la dépendance anglaise. De simple cornette il s'éleva, dans cette guerre, au grade de lieutenant-colonel des gardes, qui lui fut accordé en 1781. Il était brigadier général lorsque l'Angleterre équipa, en 1793, une expédition auxiliaire pour les souverains absolus du continent qui combattaient le gouvernement républicain de France. Quoiqu'alors l'armée anglaise n'eût guère que des revers, Cathcart se distingua dans quelques affaires; du moins les bulletins l'assurèrent. C'est surtout pendant la retraite du duc d'York qu'il fut utile aux troupes de sa nation; il protégea l'embarquement de la cavalerie. Étant rentré dans sa patrie, il fut comblé d'honneurs et de dignités par la faveur de la cour. Le roi le nomma, en 1801, lieutenant-général et l'appela plusieurs années après dans son conseil privé. Cathcart avait été pair d'Écosse; le roi lui donna la dignité de vice-amiral du même pays et puis la charge de lord-lieutenant du comté écossais de Clackmanna. On compta assez sur son dévouement pour lui confier, en 1807, la mission odieuse d'enlever la flotte danoise, et de bombarder Copenhague en cas de résistance. Il partit, incendia une partie de la capitale du Danemark, et revint en Angleterre avec la flotte, mais chargé des malédictions du peuple danois, dont le gouvernement se jeta dès lors dans les bras de la France. A son retour, Cathcart, nommé vicomte, commanda pendant quelque temps les troupes anglaises en Irlande. Lorsque enfin les puissances continentales méditèrent une alliance contre Napoléon, il fut envoyé comme ambassadeur à Pétersbourg. Il accompagna l'empereur Alexandre dans la guerre en Allemagne, et resta au quartier général des trois souverains pendant toute la durée de l'invasion de la France. Il fut, en qualité de plénipotentiaire anglais, un des signataires du traité de Paris. De là il se rendit au congrès de Vienne et signa également le traité qui fut conclu dans cette ville. Il

accompagna de nouveau les souverains dans la guerre de 1815, et fut décoré des croix de presque tous leurs ordres; enfin il retourna avec l'empereur Alexandre à Pétersbourg. Après être resté encore quelques années à son poste d'ambassadeur, il termina enfin sa carrière diplomatique et revint en Angleterre, où il avait été créé pair du royaume. Il ne signala par aucune action remarquable sa carrière parlementaire, et dès lors l'histoire contemporaine a cessé de parler de lui. D-G.

CATHÉDRALE, du grec καθέδρα, *chaire*, église qui est la principale du diocèse et le siége de l'évêque. Les premières églises chrétiennes étaient partagées en trois : vers le fond, à l'orient, était l'autel, et derrière l'autel le presbytère ou sanctuaire, où les prêtres étaient assis pendant l'office, ayant au milieu d'eux l'évêque, dont la *chaire* s'élevait ainsi au fond de la basilique et terminait la vue de ceux qui entraient par la principale porte. Dans ces temps reculés, l'évêque présidait à tout et rien ne se faisait sans lui. Il assemblait aussi son clergé dans le *diaconicum* ou sacristie pour traiter de concert les affaires ecclésiastiques, et il y avait sa *chaire*, aux deux côtés de laquelle étaient assis les prêtres, que les anciens pères appellent ses assesseurs, *assessores episcoporum*. De là est venu l'usage de donner le nom de *cathédrale* à l'église où l'évêque avait sa chaire ou son siége. Cependant cette dénomination n'a été connue que dans le xe siècle. Auparavant on se servait de la dénomination d'*église principale* ou simplement d'*église*, comme on le fait encore en Orient(*). Les églises cathédrales jouissent de diverses prérogatives en cette qualité, et leurs chapitres représentent toujours le sénat de l'église ou l'antique presbytère. *Voy.* BASILIQUE. J. L.

CATHELINEAU (JACQUES), général vendéen à qui le hasard fit jouer un rôle court, mais important, dans les guerres civiles qui désolèrent les provinces de l'Ouest, au commencement de la révolution. Les efforts infatigables dirigés par les puissances coalisées contre la république française commençaient à user, sans les abattre, ces armées intrépides dont le courage conserva tant de fois l'intégrité du territoire, lorsque, au mois de février 1793, la Convention décréta une levée de 300,000 hommes et prit les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution. Quand vint le tour de la Vendée, le gouvernement rencontra de nombreuses résistances dans cette province restée fidèle de cœur à la cause royale. Le 10 mars, jour marqué pour l'inspection des recrues du bourg de Saint-Florent, les jeunes gens désignés par la loi refusèrent d'obéir, et, après une opposition à main armée, parvinrent à mettre en fuite les autorités; puis, à la suite de cet exploit, retournèrent à leurs travaux, comme s'ils étaient pour toujours délivrés des recruteurs et de la loi du recrutement. Mais dans un petit bourg voisin, celui de Pin-en-Mange (Maine-et-Loire), vivait un pauvre marchand de laine, ou, selon quelques biographes, un tisserand, homme marié et père de famille, âgé à peu près de 35 ans, d'un esprit droit et juste, quoique sans instruction : c'était Cathelineau. En apprenant ce qui venait de se passer à Saint-Florent, il quitte sa chaumière, malgré les représentations de sa femme, va trouver les jeunes gens qui avaient ainsi résisté à la loi, et, par une éloquence pleine de hardiesse et de bon sens, il leur persuade que, pour échapper à la vengeance irritable du gouvernement, ils n'ont plus d'autre ressource que celle de se jeter ouvertement dans la révolte. Puis il se met à leur tête, sonne le tocsin dans la campagne, marche sur le petit bourg de Jallais, dans lequel il s'empare d'un canon, après avoir chassé le poste qui le défendait. Chemillé ne lui offre pas plus de résistance; il y entre avec une troupe d'une centaine d'hommes. Cet exploit augmente tellement ses partisans qu'il n'hésite pas à se porter contre Chollet, d'où il chasse une garnison plus forte que sa troupe. C'est alors que l'importance qu'acquiert chaque jour la révolte décide les Vendéens à se donner pour chefs Bonchamp et d'Elbée qu'ils vont

(*) En Russie, il y a cependant une dénomination particulière pour les cathédrales. On les appelle *sobor* (prononcez *sabor*). S.

chercher dans leurs châteaux. Cathelineau ne sert plus que sous leurs ordres, mais il conserve encore un grade important. Les premiers débuts des nouveaux généraux ne furent pas heureux : ils se laissèrent enlever l'Anjou, et ils auraient sans doute perdu le reste de leurs avantages sans l'arrivée de La Rochejacquelein, qui dirigeait une autre partie de l'insurrection et qui accourait au secours de ses frères. Avec lui revinrent les succès de l'armée vendéenne. Saumur venait de tomber en son pouvoir, le 13 juin 1793, lorsque, sur la proposition de Lescure, on résolut unanimement de choisir un chef suprême parmi tous ces capitaines, entre lesquels il ne pouvait exister la moindre unité de conseil et d'action. Cathelineau avait toujours une immense influence sur les paysans qui l'adoraient et l'avaient surnommé *le saint d'Anjou*, à cause de son excessive piété. L'éloquence naturelle et la connaissance instinctive de toutes les ressources de la guerre qu'il déployait en toute occasion avaient achevé de lui gagner tous les esprits. Aussi à la majorité des voix fut-il investi du commandement en chef; et le pauvre tisserand devint, malgré sa modestie, l'arbitre de la noblesse qui s'était rangée sous les drapeaux de la Vendée. Le premier soin de Cathelineau fut d'assembler un conseil, dans lequel on prit la résolution de faire une tentative décisive contre la ville de Nantes. Il se mit en marche avec une armée de 80,000 hommes, tandis que Charette, qui commandait l'insurrection du Bas-Poitou, devait le seconder avec 30,000 soldats. Mais cette formidable expédition, mal combinée et privée, par l'absence de plusieurs chefs, de ses principaux moyens d'exécution, vint se briser contre les efforts des habitans d'une ville ouverte de toutes parts et qui n'avait pour garnison qu'un régiment de ligne, 5 à 6,000 gardes nationaux et 300 canonniers volontaires. On combattit avec acharnement de part et d'autre pendant toute la journée du 29 juin 1793. Vers le soir, Cathelineau fut atteint d'un boulet à l'épaule, et cette catastrophe devint le premier signal de la retraite; l'armée acheva de se disperser le lendemain matin, et repassa la Loire. Le général en chef, emporté à Saint-Florent, ne survécut que 12 jours à sa blessure. Presque toute sa famille avait suivi l'exemple de Cathelineau; on peut en juger par le nombre de ceux de ses parens qui périrent les armes à la main, et parmi lesquels on compte, dit-on, 3 de ses frères, 4 beaux-frères et 16 cousins-germains. La Restauration acquitta sa dette envers lui en donnant, le 14 mai 1816, à son fils une pension de 1,500 fr. et une autre de 300 fr. à chacune de ses filles. D. A. D.

CATHERINE (SAINTE) est vénérée comme martyre par les églises d'Orient et d'Occident. On célèbre sa fête le 24 novembre chez les Grecs, et le 25 chez les Latins. On prétend qu'elle s'appelait DOROTHÉE et que le nom de *Catherine* lui vient du syriaque *cethar, cethara,* qui signifie *couronne*, parce qu'elle a obtenu, dit saint Jérôme, la triple couronne du martyre, de la virginité et de la doctrine. Baronius, de son côté, assure qu'elle porte le nom de Catherine à cause d'*Hécate*, en grec *Æcatherina, Hecatina*.

Les actes de son martyre sont généralement rejetés comme fabuleux. L'empereur Basile, qui les a suivis dans son *Ménologe*, et le docte Joseph Assemani, dans son *Calendrier universel*, ne méritent pas plus de créance. Toutefois, faute de mieux, voici ce que nous lisons dans le *Ménologe*. Catherine était du sang royal. Maximin II l'obligea de disputer avec des philosophes dans une assemblée publique : elle les confondit avec la facilité que donne la science, et les convertit à la religion chrétienne. Ils furent tous brûlés ensemble à cause de leur persévérance dans la foi qu'ils avaient embrassée. Quant à Catherine, après être sortie intacte d'une machine composée de plusieurs roues, garnies de pointes très aiguës, que les bourreaux furent dans l'impossibilité de mettre en mouvement, elle fut condamnée à perdre la tête.

Les moines du mont Sinaï en Arabie se flattent de posséder depuis le VIIIe siècle le corps de Catherine, dont ils ont distribué de nombreuses parcelles dans les églises grecques et latines. Il existait autrefois un ordre religieux-militaire,

qu'on dit avoir été établi vers 1065 pour la garde du sépulcre de la sainte, qui était conféré par les caloyers, et dont la marque était une roue à demi rompue avec une croix teinte de sang.

Les écoliers en philosophie ont choisi sainte Catherine pour patronne et pour modèle, à cause de ses vertus et de ses admirables connaissances. L'Aretin a donné une vie de sainte Catherine en italien. J.L.

Un grand nombre de peintres ont reproduit ses traits. On connaît le célèbre *mariage de sainte Catherine*, par le Corrège et divers autres tableaux sur la légende qui fait de la sainte la fiancée du Christ. Peut-être cette légende se rapporte-t-elle plutôt à CATHERINE de Sienne dont l'église catholique célèbre la fête le 30 avril. Née en 1347, elle mourut à Rome en 1380 et fut canonisée en 1461. Elle s'était vantée d'un commerce intime avec J.-C. S.

CATHERINE DE MÉDICIS, fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Madeleine de Boulogne, de la maison d'Auvergne, naquit à Florence en 1520. Elle comptait à peine 14 ans lorsqu'elle fut amenée en France pour épouser le prince Henri, second fils de François Ier. Nièce du pape Clément VII, qui régnait alors, la jeune Italienne apportait en dot à la cour de France l'appui du Vatican. François Ier fondait de grands projets sur cette alliance, que traversèrent vainement les intrigues de Charles-Quint. L'adroit pontife avait attaqué le faible du roi de France, en flattant ses goûts aventureux pour les expéditions d'Italie. Il parvint ainsi à porter sa nièce sur un trône, dans ce temps où les papes semblaient subordonner les grands intérêts de la monarchie catholique au besoin de pourvoir leurs neveux. Cent mille écus comptant et quelques apanages de la maison d'Auvergne, situés en France, formaient toute la richesse de la fille des Médicis; mais l'envoyé de Rome avait soin d'insinuer qu'à ces chétifs apports il fallait ajouter encore trois joyaux d'un grand prix, Naples, Gênes et Milan. La mort du pape survenue l'année suivante, mit au néant ces magnifiques espérances.

La vie de Catherine, qui devait traverser cinq règnes orageux, dans une période de près de soixante ans, se partage en deux moitiés bien tranchées. D'abord, timide et muette étrangère à la cour de François Ier, sans prétentions et sans parti, au milieu de tant de jalousies et de rivalités bruyantes; sans crédit, quoique jeune et belle, même sur le cœur de son mari, elle ne traversa d'aucune plainte la longue faveur de Diane de Poitiers, sa vieille rivale, dont l'insolence allait quelquefois jusqu'à prendre sa place. « M. de Tavannes (écrit le frère de ce courtisan) offre un jour d'aller couper le nez à Diane; mais la reine le remercie, ajoute le narrateur, et se résout à patience. »

Il semble que sa première étude ait été de s'effacer, pour vivre inaperçue, de se faire pardonner son titre d'étrangère et le peu de gloire que son alliance apportait à la couronne de France. Elle réussit, à force de diminuer son rôle, à vivre sans ennemis. Stérile encore après 10 ans de mariage, elle évita pourtant d'être répudiée, et ce fut un premier chef-d'œuvre de son adresse. « Elle se fit tellement aimer, dit Brantôme, du roi son beau-père et du roi Henry son mari, que, demeurant 10 ans sans produire lignée, il y eut force personnes qui persuadèrent au roi et à monsieur le dauphin de la répudier, car il étoit besoin d'avoir lignée en France; jamais ni l'un ni l'autre n'y voulurent consentir, tant ils l'aymoient. Aussi, dans les 10 ans, selon le naturel des femmes de la race de Médicis, qui sont tardives à concevoir, elle commença à produire le petit roi François deuxiesme... Puis la reine d'Espagne naquit, et après consécutivement cette belle et illustre lignée que nous avons vue. »

Excitant peu de défiance, Catherine était à même de beaucoup voir; elle eut tout le loisir d'étudier son rôle et de mettre à profit cette longue vie de palais. Toujours soumise en apparence, allant au-devant de tous les goûts, « elle fit prière au roi son beau-père, dit le vieux biographe, de la mener toujours à la chasse quant et luy. Mais on dit qu'elle, qui étoit fine et habille, le fut bien d'autant pour voir les actions du roi et en tirer les secrets, et escouter et savoir toutes choses, et ce autant pour cela que

ur la chasse ou plus. » Dans ce folâtre
sim de nobles filles qui suivaient les
ses galantes de Chambord et se fai-
nt tour à tour, dit la chronique, re-
esses de Vénus et de Diane, la con-
te de Catherine s'est conservée irré-
chable; du moins aucune critique
tée ne s'est-elle élevée contre elle
nt cette première période qui em-
se toute sa jeunesse. Elle avait 39
et poursuivait depuis 25 ans son
t apprentissage, quand la mort du
Henri II, son époux (1559), appela
rône François II, son fils aîné.
s grands services de la maison de Lor-
e, sa parenté avec la jeune reine Ma-
itsart, mettaient le pouvoir, sous ce
au règne, aux mains de François
uise et du cardinal de Lorraine, son
e. Ils s'étaient fait la personnification
a cause catholique; leur ministère
it en être le triomphe, et le supplice
nseiller Dubourg annonça vite aux
estans comment on en userait avec
Ceux-ci répondirent à la persécu-
par le complot d'Amboise, dont
heuse issue ne fit qu'accroître l'au-
é des deux Lorrains. Catherine ne
a point à tenir tête à ces hommes si
laires et si puissans : elle s'en était
rochée d'abord, dans le but d'écarter
le connétable Anne de Montmo-
; mais quand elle vit, après la ten-
e d'Amboise, leur hauteur et leur
tisme passer toute mesure, elle son-
relever le parti protestant près d'é-
crasé; elle lui tendit la main en se-
, pour l'opposer au besoin à cette
deur des Guises qui menaçait le trô-
a mort de son fils François II (1560)
nda sa politique et mit le pouvoir
ses mains. Catherine n'avait jamais
igné d'aversion pour les protestans :
it même dans ces familles qu'elle
t pris la plupart de ses filles d'hon-
r. Indifférente à ces grands intérêts de
u, peut-être n'eut-elle pour mobile
e ce premier penchant qu'un instinct
ivalité contre Diane de Poitiers, ar-
te ennemie des sévères huguenots.
Charles IX, le nouveau roi, avait à
ne 10 ans; sa mère le présenta elle-
me au parlement, se fit donner la ré-
ce, et désigna pour lieutenant-général du royaume le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, prince d'un caractère médiocre qu'elle espérait dominer. Elle avait auprès d'elle le chancelier l'Hopital, qui possédait sa confiance et lui devait sa fortune, homme de modération et de haute renommée, sorti des parlemens et qui était à la tête de ce qu'on nommait le *parti des politiques*.

Écarter d'une main la menaçante famille de Lorraine, rapprocher du trône les Condé, les Montmorency, les Châtillon, tous ceux que le précédent règne avait tenus en disgrace, avoir l'œil ouvert sur tous leurs pas, mesurer leurs progrès, tenir sous main les factions ennemies pour s'en faire au besoin un contrepoids, les laisser s'affaiblir dans leurs luttes furieuses, puis les désarmer à temps par des négociations et des trèves pour sauver celle qu'il importait de ne pas laisser périr, tel fut l'équilibre que Catherine s'efforça de maintenir, jusqu'au moment où elle jugea indispensable de placer à la tête de l'un de ces partis la royauté elle-même.

La réforme ne s'était guère élevée, en France, à la hauteur d'une cause populaire : elle s'était arrêtée aux érudits, à la portion grave et éclairée de la bourgeoisie, sans pouvoir plonger plus avant dans les entrailles du pays. Sa principale force était dans la noblesse de donjon, groupée autour de quelques hautes familles qui songeaient à faire campagne pour leurs vieux droits sous le drapeau de l'opposition religieuse; on sentait remuer sous la casaque blanche du gentilhomme protestant l'esprit mal éteint de la féodalité. Catherine observa longtemps de quel côté se trouvaient le nombre et la force résistante : elle vit que l'avenir restait encore au vieux culte, si puissant sur les masses par ses pompes et ses souvenirs. Ainsi la cause des communes et celle de la royauté se rapprochèrent encore, et la secte nouvelle, qui servait de ralliement aux rancunes d'une noblesse turbulente, fut condamnée. L'impitoyable intérêt de la politique recourut à l'atroce expédient de la Saint-Barthélemy.

La faveur dont l'amiral de Coligny et ceux de son parti jouissaient à la cour

depuis la paix de Saint-Germain (1570), l'influence que le vieux chef de la réforme exerçait sur l'esprit mobile du jeune roi, les projets de guerres et de nouvelles alliances qu'il était parvenu à lui faire goûter, avaient inquiété Catherine; son crédit et sa politique se trouvaient à la fois supplantés. Elle renoua secrètement avec le roi d'Espagne, son gendre, que menaçaient les plans de Coligny; puis se rapprocha avec précaution des Guises, héritiers de l'ambition et de la grande popularité de leur père. L'union de sa fille Marguerite avec le roi de Navarre semblait un nouveau gage de la réconciliation des deux partis, mais on n'en était point au temps où les transactions sont possibles : les haines toutes vives encore avaient besoin de s'assouvir et ne pouvaient se désarmer que par la lutte. Le roi Charles, au milieu de son cortége de huguenots, traversait partout une multitude silencieuse, tandis que l'enthousiasme allait aux princes lorrains. La morgue des gentilshommes provinciaux, le mépris qu'ils affichaient pour toutes les pratiques catholiques, leur attiraient, partout où ils se montraient, des malédictions furieuses, où se confondaient, et l'hostilité du vieux culte pour la secte rivale, et celle des communes pour la gentilhommerie. Et l'on aurait tort de regarder ces bouillantes passions comme le seul partage des prêtres et de la multitude : elles soulevaient la population des villes, celle de Paris surtout. Il faut consulter les curieuses archives de la commune de Paris pour apprécier l'étendue de l'action populaire dans la sanglante catastrophe.

Quand la vieille reine vit la royauté débordée par cette grande force, pour la faire rentrer dans ses limites, il lui sembla qu'il fallait se placer à sa tête, et ressaisir l'initiative. « Mon fils, dit-elle au roi quand il fallut prendre un parti, voulez-vous que MM. de Guise deviennent roys de France? » Il n'était pas besoin de stimuler beaucoup les haines populaires; il suffisait de leur ouvrir l'arène et de les laisser faire. Catherine ne songeait point à envelopper dans le massacre toute la population calviniste : son projet, à elle, c'était de frapper seulement les têtes puissantes des deux partis, également redoutables, l'un au principe royal, et l'autre à la dynastie. Cette sorte de transaction ne fut pas possible: un bras qu'on ne pouvait maîtriser sonnait ces autres Vêpres siciliennes et les Guises survivans recueillirent les fruits de cette grande immolation.

Catherine, certainement, prit à l'œuvre une part active; une fois le but marqué, elle ne marchandait guère quant aux moyens. Sans cruauté pourtant, quoique sans entrailles, elle eût tout sacrifié pour assurer le succès d'une mesure d'état. Elle exposa les jours de sa fille, la reine de Navarre, de peur de compromettre le secret du complot. Elle lui commanda de regagner la maison de son mari à l'heure où le massacre allait commencer. Marguerite rapporte ainsi ce fait dans ses Mémoires : « Comme je faisois la révérence, ma sœur de Lorraine me prend par le bras, m'arrête, et se prenant fort à pleurer, me dit : Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas! » A ce moment Catherine s'irrite, reproche à sa fille aînée son imprudence. « Quelle apparence, répond celle-ci, de l'envoyer ainsi sacrifier? S'ils découvrent quelque chose ils se vengeront sur elle. » Cette altercation finit par de nouveaux ordres à Marguerite de se retirer; sa sœur l'embrasse tout en larmes. « Et moi, dit-elle, je m'en allai toute transie et toute éperdue, sans pouvoir imaginer ce que j'avais à craindre. »

L'horrible attentat de la Saint-Barthélemy fit pousser un cri d'effroi à toute l'Europe protestante : Catherine s'en glorifia près des cours catholiques et travailla à s'en disculper près des autres. Elle briguait alors pour son fils, le duc d'Anjou, le trône électif de Pologne. Négociant à la fois avec tous les états et tous les partis, se faisant le centre de toutes les affaires, elle ouvrait le plus souvent les dépêches de ses mains et suffisait elle-même à cette prodigieuse correspondance. « Je la vis une fois, dit Brantôme, écrire dans une après-dînée vingt pures lettres et longues. » Sachant à fond tous les caractères, pouvant toucher le point vulnérable de chacun, elle avait des piéges et des séductions appropriés à toutes les faiblesses. C'était souvent par les belles filles

de son cortége qu'elle attaquait et soumettait ses plus rudes ennemis; elle-même, peu accessible aux impressions de l'amour, n'utilisait guère ses charmes qu'au bénéfice de ses grands projets. « Elle étoit, dit son vieux gentilhomme, de fort belle et riche taille, de grande majesté, toutefois fort douce quand il falloit, de belle apparance et bonne grace, le visage beau et agréable, la gorge très belle et blanche et pleine, fort blanche aussi par le corps, et la charnure belle et son cuir net, ainsi que j'ai oüy dire par aucunes de ses dames, et un embonpoint très riche; la jambe et la grève très belle, et qui prenoit plaisir à se bien chausser et à avoir la chausse bien tirée et estendue... Du reste la plus belle main qui fût jamais vue... De plus, elle s'habilloit tousours fort bien et superbement, et avoit tousours quelque gentille et nouvelle intention... Elle disoit et parloit fort bon français encore qu'elle fût Italienne.... et fesoit fort paroitre son beau dire aux grands, aux estrangers, aux ambassadeurs qui la venoient trouver tousours après le roi, et leur répondoit tousours fort pertinemment, avec une belle grace et majesté. »

Catherine était douée d'un grand courage; elle voyageait dans sa litière au milieu des guerres civiles, ou courait à cheval avec intrépidité; elle assista à plusieurs siéges. « Lorsque Rouen étoit assiégé, je la vis, dit encore Brantôme, en toutes les colères du monde, quand elle y vit entrer le secours des Anglois... Aussi poussa-t-elle fort à la roue, comme l'on dit, et ne failloit tous les jours venir au fort Sainte-Catherine, et les canonades et arquebusades pleuvoient autour d'elle qu'elle s'en soucioit autant que rien. »

On s'étonne qu'un esprit de cette trempe ait eu aussi ses faiblesses. Elle avait, comme on sait, la passion de l'astrologie; mais qu'on n'oublie pas que c'étoit le partage des esprits forts de ce temps. Elle croyait à la vertu des sorts et des talismans, tant l'ame la plus ferme est réduite à combler par une crédulité misérable le vide des croyances. On dit que sa vive imagination s'effrayait parfois de fantômes. « Jésus, s'écrioit-elle un jour en laissant tomber son verre, n'est-ce pas l'ombre de M. le cardinal de Lorraine que je viens d'apercevoir! » C'était surtout de l'avenir et des futures destinées de sa race qu'elle se tourmentait, pendant ses longues veilles passées dans le laboratoire de Ruggieri. Mais voyant à la fin cette race prête à s'éteindre et son œuvre menacée de périr, le découragement la prit : elle se mit au lit et ne se releva plus. « Elle mourut à Blois, dit son vieux biographe, au commencement de 1589, de tristesse qu'elle conçut d'un massacre qui se fit et de la triste tragédie qui s'y joua.... On dit que lorsque le roy lui annonça la mort de M. de Guise et qu'il étoit roy absolu, sans compagnon ni maître, elle lui demanda s'il avoit mis ordre aux affaires de son royaume avant que de faire ce coup. Il répondit qu'ouy : « Dieu le veuille, dit-elle, mon fils. » Comme très prudente qu'elle étoit, elle prévoyoit bien ce qui lui devoit advenir, et à tout le royaume.... Il y en eut aucuns qui ont parlé diversement de sa mort, et même de poison; possible qu'oui, possible que non; mais on la tient crevée de dépit. »

On a dit et répété long-temps que le caractère de cette reine fameuse était encore une énigme, et que sous ce réseau d'intrigues jeté sur sa longue carrière on ne découvrait ni plan fixe ni profonds desseins. C'est d'un cerveau subalterne et brouillon que l'on a fait partir cette activité prodigieuse; puis on a chargé comme à plaisir cette tête étrangère de tout ce qu'on remue de crimes sous les décombres de ce temps. Peut-être a-t-on vu sous un faux jour cette grande figure; on l'a trop sortie de son époque, qu'elle domine, et de l'entourage qu'il lui faut. Qu'on la replace au milieu de son temps, aux prises avec ses nécessités, subissant souvent, sans les partager, ses passions cruelles, ayant à lutter contre des difficultés inouïes. Elle mit en œuvre, pour y faire face, toutes les ressources de son astuce italienne, tout ce qu'elle tenait de sa longue expérience et des traditions de son pays. Indifférente au milieu de ces chauds intérêts qui armaient les croyances, elle n'eut guère d'ardeur que pour penser et gouverner; elle marcha se dépouillant

toujours plus de sa moralité et de ses scrupules; conséquence triste et presque inévitable de toute longue pratique du pouvoir. Voyant autour d'elle la grandeur colossale de la maison d'Autriche, le règne florissant d'Élisabeth, l'empire othoman qui grandissait alors sous ce despotisme oriental dont elle s'émerveillait si fort, il pouvait bien lui prendre aussi quelque envie d'élever haut en France l'autorité royale. Détruire à la longue les résistances qui contrecarraient l'action monarchique, constituer l'état sous cette forte influence, c'est la pensée qui gouverna sa vie, c'est celle qui marqua son rôle et sa mission. Ce fut l'inconstance des situations qui fit la mobilité extérieure de sa conduite; elle ne pouvait pas tout prévoir et tout dominer, mais ses mille détours aboutissent tous à cette route que Louis XI avait tracée et où devait entrer Louis XIV après Richelieu. AM. R-x.

CATHERINE Ire, femme de Pierre-le-Grand, et après lui impératrice et autocrate de toutes les Russies.

On a sur l'origine de cette princesse, dont la fortune a tenu du prodige, une multitude de versions contradictoires. L'espace nous manque ici pour discuter les faits tels qu'ils ont été présentés par Weber, Bruce, Gordon (principales sources), par Bassewitz, par Voltaire; et tels que Coxe, dans son excellent *Voyage* (liv. IV, chap. 7) les a résumés. Nous nous en tiendrons à ceux qui nous ont paru les plus dignes de foi.

Le véritable nom de l'impératrice fut *Marthe Rabe;* elle avait pour parens Jean Rabe, quartier-maître du régiment suédois d'Afsborg, mort en 1684, et Élisabeth Moritz qui, de son premier mariage avec un greffier de ville, avait eu trois fils auxquels Pierre-le-Grand donna dans la suite les noms de Skavronski, de Tchoglikof et de ***, en les élevant à la dignité de comtes. Après son mariage contracté en Livonie, Jean Rabe partit pour la Suède où sa fille naquit en 1682 à Germunared. Mais elle avait à peine deux ans lorsque, après la mort de son père, elle fut ramenée en Livonie par sa mère, qu'elle perdit aussi l'année suivante. La petite orpheline, dénuée de tout, fut alors dans le plus cruel aband[…] un sacristain eut pitié d'elle et la [...] cueillit. Ce fut sans doute une ch[…] pesante pour le pauvre homme : a[…] s'empressa-t-il de céder sa pupille [...] pasteur Ernest Gluck, surinten[…] (*probst*) ecclésiastique à Marienbour[…] Livonie, qui la fit élever avec ses enf[…] Elle épousa en 1701 un dragon d[…] garnison de Marienbourg et elle n'a[…] pas un an de mariage lorsque la p[…] du château-fort de cet endroit par [...] Russes (23 août 1702) la sépara p[…] toujours de son mari alors absent. A[…] de faire sauter le magasin à poudre [...] commandant de Marienbourg cons[…] au pasteur de se rendre avec ses par[…] siens et sa famille au camp du feld[…] réchal Chérémétief pour implorer [...] clémence. Le Russe traita avec distinc[…] l'homme de Dieu qui venait à lu[…] Bible à la main; mais il le retint pri[…] nier, garda les femmes de son cort[…] et l'envoya lui-même à Moscou où [...] fit connaître par des écrits et jouit d'[…] pension jusqu'à sa mort. Catherine [...] nombre des prisonnières de Chérémé[…] échut au général Bauer dont elle [...] dit-on, quelque temps la maître[…] Mais il paraît l'avoir bientôt cédée [...] princesse Menchtchikof qui l'employ[…] service de sa maison. Ce fut là que Mar[…] Rabe, alors âgée de 22 ans, fut aper[…] par le tsar Pierre Ier : la jeunesse e[…] beauté de l'étrangère firent sur lui [...] plus profonde impression; il se rappro[…] d'elle, et bientôt on vit dans la mai[…] du prince, traitée de demoiselle, c[…] jeune personne jusque là rangée [...] nombre des domestiques. Elle inspir[…] plus violent amour à son souverain [...] n'eut rien à lui refuser. Bientôt elle e[…] brassa la religion grecque, et à c[…] occasion elle reçut le nom de *Iékatér[…] Alexéievna* sous lequel elle figure d[…] l'histoire. En 1706 elle donna le jou[…] une fille appelée Catherine; en 170[…] Anne, qui fut depuis duchesse de H[…] stein-Gottorp, et en 1709 à Élisabe[…] plus tard impératrice de Russie. Et l[…] d'abandonner la mère de ses enfans, ap[…] avoir satisfait son penchant, Pierre ch[…] mé de son caractère et captivé par [...] esprit vif et enjoué, s'attacha à elle,

plus en plus épris de sa beauté. Elle ne le quitta plus, et, le 29 mai 1711 (v. st.), l'empereur de Russie éleva jusqu'à lui sa maîtresse par un mariage d'abord secret conclu aux environs de Varsovie), mais qu'il rendit public le 19 février 1712. Il voulut alors qu'il fût célébré de ses sujets par de grandes solennités.

Cette fête fut de la part de l'empereur un acte de reconnaissance. Catherine, après leur mariage, accompagna son époux dans la campagne contre les Turcs; lorsque sur le Prouth les Russes furent cernés par une armée turque quatre fois plus forte qui lui coupa les vivres, le tsar n'avait plus en perspective que la captivité ou une mort glorieuse : il répugnait à sa fierté de condescendre à un moyen terme et de mendier une paix honteuse, au risque de ne pas l'obtenir. Dans cette crise (juillet 1711) sa femme le sauva: d'accord avec les principaux généraux et avec le baron Chafirof, vice-chancelier, elle envoya un plénipotentiaire au camp du grand-visir et appuya sa demande de l'envoi de ses pierreries et de ses précieuses fourrures. Elle réussit à négocier la paix à des conditions moins onéreuses qu'on ne pouvait s'y attendre, et ses prières vainquirent ensuite l'opiniâtreté de Pierre, qui finit par signer le traité. Depuis ce moment il montra aux Russes sa femme comme leur libératrice, et il la fit couronner à Moscou en 1724. Outre les trois enfans déjà nommés, dont l'aîné ne vécut que 2 ans, Catherine en donna trois autres à son époux; mais Anne, Élisabeth et Natalie survécurent seules à leur père qui vit avec douleur deux fils tromper par une mort précoce son espérance qu'ils rempliraient le vide que laissait dans son cœur la mort du tsarévitch Alexis (*voy.*).

Catherine, la femme, l'intime amie d'un grand homme qui l'avait tirée de la poussière, fut-elle coupable d'infidélité, et le souvenir d'une vie déréglée à laquelle les circonstances l'avaient entraînée dans sa première jeunesse ébranla-t-il sa vertu vers la fin de sa carrière? On l'assure; on affirme que Pierre surprit sa femme en adultère avec un gentilhomme de la chambre appelé Mœns. A la fin de 1724 Mœns fut en effet décapité; sa sœur, première femme de chambre de l'impératrice, fut exilée en Sibérie après avoir reçu 5 coups de knout, et deux de ses fils furent envoyés comme soldats à l'armée de Perse; mais Mœns fut condamné pour malversation, et l'on raconte même qu'après son exécution, Pierre ayant conduit sa femme en calèche ouverte sous le gibet où la tête du malheureux était clouée, elle dit sans changer de couleur : « Quelle misère de voir les gens de cour si corruptibles! » On est allé plus loin dans l'accusation portée contre Catherine : on a prétendu qu'elle fut l'instrument de la mort de son époux, de concert avec Menchtchikof alors presque en disgrace; mais rien ne prouve que Pierre soit mort de poison.

Lorsque ce grand homme, malheureusement passionné et sauvage, eut rendu le dernier soupir (28 janvier 1725, v. st.), on tint pendant quelques heures sa mort secrète pour assurer la succession à sa veuve. L'archevêque Théophane assura, comme Menchtchikof, que Pierre, auquel tout le peuple avait juré qu'on s'en rapporterait à lui pour le choix de son successeur, avait jadis désigné sa femme pour occuper sa place après sa mort; les régimens de la garde se déclarèrent pour elle et les grands ainsi que le saint-synode adhérèrent (*voir* Weber, t. III, p. 10, Bassewitz et Coxe). Catherine fut proclamée impératrice régnante; mais le prince Menchtchikof régna sous son nom.

Ce règne très court, et qu'aucun événement mémorable ne signala, peut être regardé comme une continuation de celui de Pierre Ier, dont Menchtchikof avait été l'élève et le bras droit. Catherine, indolente et qui avait d'ailleurs une confiance sans bornes dans le premier créateur de sa fortune, prit peu de part aux affaires. Sa vie fut désordonnée : elle fit de grands excès dans la boisson et eut plusieurs favoris. Ce furent sans doute ses déréglemens qui, dans un âge peu avancé, précipitèrent la fin de sa vie. Elle mourut le 17 mai 1727, dans sa 45e année.

Catherine était d'une taille au-dessous de la moyenne, mais très bien prise; elle avait le teint blanc, et des yeux noirs avec des cheveux clairs qu'elle prenait beaucoup de soin à noircir. Son élévation ne

la rendit point altière; son caractère fut bon; elle n'oublia jamais la famille du pasteur Gluck, son bienfaiteur, et fut obligeante et polie avec tout le monde. Sa seule présence suffisait pour calmer les passions et quelquefois la furie de Pierre-le-Grand. On dit que l'impératrice ne savait ni lire ni écrire; mais cela n'est guère croyable, et l'on en jugea sans doute ainsi parce qu'elle n'avait appris le russe que par l'usage, sans le lire ni l'écrire; mais en fut-il de même de sa première langue? J. H. S.

CATHERINE II, impératrice et autocrate de toutes les Russies, naquit à Stettin, en Poméranie, le 2 mai 1729*, et reçut, sur les fonts du baptême, les noms de *Sophie-Auguste-Frédérique*, qu'elle échangea plus tard, suivant l'usage de l'église russe, lorsqu'elle y fut reçue, avant d'être mariée à un grand-prince *orthodoxe*, contre ceux d'Iékatérina Alexéievna (Catherine, fille d'Alexis). Alexis n'était pourtant pas le nom de son père, prince d'Anhalt-Zerbst; il s'appelait Chrétien-Auguste, et n'était encore alors que général-major au service de Prusse, quoiqu'il parvînt dans la suite au grade de feldmaréchal-général. Il résidait à Stettin comme gouverneur militaire de cette ville, même après qu'il eut succédé (1742) à son oncle dans la souveraineté du petit pays d'Anhalt-Zerbst. La mère de Catherine, Jeanne-Élisabeth princesse de Holstein-Gottorp, n'avait que 17 ans lorsqu'elle donna le jour à cette fille. Un fils, qu'elle eut aussi de son mariage avec Chrétien-Auguste, devint, en 1747, prince de Zerbst, et en lui s'éteignit, en 1793, toute cette branche de la maison d'Anhalt (*voy.*).

L'éducation que reçut, à Stettin, la jeune princesse Sophie fut plus solide que brillante; on la traita avec une grande simplicité et l'on ne permit pas que l'orgueil de la naissance nuisît à l'aimable enjouement et à la grace naturelle qu'on remarqua en elle dès ses premières années. La princesse de Zerbst, femme d'esprit, belle et d'un noble caractère, dirigea elle-même cette éducation et s'appliqua à étouffer dans sa fille toute prétention, à lui faire contracter des habitudes simples et modestes. La petite Sophie jouait familièrement avec les enfans des bourgeois de Stettin et elle saluait les dames de la société de sa mère en leur baisant humblement la robe. Cependant on chercha de bonne heure à orner son esprit par l'étude: sa gouvernante, une demoiselle Quardel, lui enseigna le français, et ce fut encore un réfugié français, le nommé Laurent, qui lui montra l'écriture. On la fit travailler beaucoup, mais elle eut aussi de nombreuses distractions, car elle accompagna souvent sa mère à Zerbst, ou au château de Dornbourg, à Hambourg chez la douairière de Lubeck, mère de Jeanne-Élisabeth, à Brunswic chez sa parente la princesse de Wolfenbuttel, et quelquefois à Berlin, où elle assista, en 1742, au mariage du prince royal. Rien alors ne présageait à la jeune princesse une destinée extraordinaire. Quoique vive et jolie, elle était peu remarquée à la cour du grand Frédéric, bien que ce roi fût attaché à sa mère par des souvenirs d'enfance.

Élisabeth, impératrice de Russie, avait désigné (1742), pour lui succéder, son neveu Charles-Pierre-Ulric, duc régnant de Holstein-Gottorp; elle avait appelé près d'elle ce fils de sa sœur aînée, l'avait fait recevoir et élever dans la religion grecque, et lui avait donné le nom de Pierre Fœodorovitch; l'histoire lui a consacré une page courte et lamentable, sous le nom de Pierre III (*voy.*). Lorsque le prince eut atteint l'âge de 16 ans, Élisabeth songea à le marier: elle arrêta d'abord son choix sur une jeune sœur du roi de Prusse; mais soit que la princesse Anne-Amélie craignît d'entrer dans une cour corrompue et avilie par tous les excès, soit que Frédéric II ne consentît pas à l'abjuration toujours exigée en pareil cas, ce roi refusa poliment et désigna à Élisabeth la jeune cousine du duc de Holstein-Gottorp, Sophie d'Anhalt-Zerbst, alors âgée de 14 ans. La proposition, agréée à Saint-Péters-

(*) Nos dates ne seront pas toujours d'accord avec celles des autres biographes; mais nous les avons toutes vérifiées. Les erreurs où l'on était tombé à cet égard provenaient en partie de ce qu'on confondait le plus souvent le vieux style avec le nouveau: ce qui faisait pour ce temps-là une différence de onze jours. Dans cet art., nous suivrons uniquement le calendrier grégorien.

bourg, fut aussitôt transmise à Stettin, et c'était une trop bonne fortune pour un petit prince de Zerbst que de placer sa ..le sur un trône impérial, pour qu'il ne .e hâtât pas d'accepter. Sans faire part .. ses espérances à la cour ducale de ..runswic où se trouvait alors la prin..esse de Zerbst avec la jeune Sophie, elles ..rtirent précipitamment, quelques jours ..ant la fête de Noël 1743, pour Berlin, .. Frédéric II paraît avoir fait son affaire .. la dot et de l'établissement de sa pro..cc. Toujours accompagnée de sa bonne ..re, Sophie partit aussitôt pour Saint-..tersbourg, où elles arrivèrent en fé..ier 1744, au moment où l'autocrate ..ait de partir pour Moscou avec son .. adoptif. Sans prendre de repos, elles ..uivirent, et reçurent un accueil parfait; .. futurs époux se virent, et le mariage .. aussitôt résolu.

Ici des historiens, plus jaloux de piquer ..uriosité du lecteur par des détails d'in..rieur quelquefois scandaleux, que de ..onter à la vérité des faits par des re..rches consciencieuses, ont dénaturé .. événemens. Selon Mme d'Abrantès*, .. mariage se serait conclu en toute hâte, .. pour en presser la célébration, la prin..sse de Zerbst aurait évoqué l'ombre .. son frère, le prince de Holstein-Eutin, ..t pendant qu'il était fiancé à Élisabeth, l'objet du seul amour vertueux que cette ..rnière eût connu. Castéra affirme la ..me chose en ajoutant des détails ridi..les : suivant lui, ce fut l'ambition de ..therine qui la détermina à épouser le ..nd-prince** Pierre, malgré les traces ..gurantes qu'une cruelle maladie ve..it d'imprimer sur son visage et sur tout .. corps. Tout cela est contraire à la vé..té : nous essaierons de rétablir les faits.

A peine arrivée à Moscou, la prin..sse Sophie tomba gravement malade, soit .. l'émotion, jointe au long voyage qu'elle ..it de faire, fût supérieure à ses forces, soit que la vue du mari qu'on lui donnait eût fait sur elle une impression pénible et que l'idée de ne pas pouvoir reculer après une démarche si éclatante, l'accablât. Elle ne reparut en public que le 1er mai, et alors les fêtes et les solennités se succédèrent. Du côté d'Élisabeth, il pouvait d'autant moins y avoir hésitation que les princesses n'avaient pas fait le voyage sans motif raisonnable et que Pierre se montra très satisfait du choix qu'on avait fait pour lui. Aussi la jeune Allemande suivit-elle aussitôt les instructions religieuses d'un prélat russe et reçut-elle le saint-chrème dès le 10 juillet (1744). A la suite de cette cérémonie elle était reçue au sein de l'église gréco-russe, et de ce moment on lui donna le nom de Catherine Alexéïevna. Les fiançailles eurent lieu le lendemain, et par un manifeste du 17 juillet suivant Catherine fut élevée au rang de grande-princesse, avec titre d'altesse impériale. La succession au trône lui fut garantie pour le cas où l'impératrice et son neveu mourraient sans postérité. Mais le mariage n'eut pas lieu immédiatement, soit à raison de l'âge des fiancés, soit par quelque scrupule religieux d'Élisabeth. Au mois d'août de la même année, elle fit avec eux un pélerinage à Kief, et après avoir rempli les devoirs que l'église grecque impose aux fidèles, ils n'étaient plus qu'à une faible distance de Saint-Pétersbourg lorsque le grand-prince fut atteint de la petite-vérole, qui prit aussitôt un caractère de malignité très inquiétant. Sa vie courut le plus grand danger et il resta défiguré; depuis cette époque il inspira, dit-on, à Catherine un sentiment d'horreur qu'elle cherchait vainement à surmonter. Enfin leur union fut célébrée le 1er septembre 1745. Élisabeth, contente de son ouvrage, chercha à éclipser toutes les fêtes semblables dont on vantait le plus l'éclat et la magnificence, et rien ne fut épargné. « Jamais union ne fut plus mal assortie, dit M. de Ségur; la nature, avare de ses dons pour le jeune grand-duc, en avait été prodigue en faveur de Catherine. Il semblait que, par un étrange caprice, le sort eût voulu donner au mari la pusillanimité, l'inconséquence, la déraison d'un être destiné à servir, et à sa femme l'esprit, le cou-

*) Son ouvrage intitulé *Catherine II* n'est ..e compilation des anecdotes de Castéra, .. Rulhière et du comte de Ségur, mais sans que .. dernier auteur ait servi à rectifier les fausse..s contenues dans les livres des autres. On en ..ut dire, comme d'un autre ouvrage, qu'*il y a .. vrai et du neuf, mais ce qui est vrai n'est pas ..uf, et ce qui est neuf n'est pas vrai.*

**) Ce mot est la traduction exacte du titre ..se, au lieu de grand-duc.

rage et la fermeté d'un homme né pour gouverner. » Celle-ci ne tarda pas à s'apercevoir de son immense supériorité, et les brusqueries, les manières vulgaires et soldatesques, la vie crapuleuse de son époux, achevèrent de la rendre malheureuse. Pour soutenir son courage et sa vertu dans les épreuves qui l'attendaient, elle aurait eu besoin des conseils de sa mère; mais, déjà trop long-temps éloignée de sa famille, celle-ci, à la fin de l'année, retourna en Allemagne, où, dès le 16 mars 1747, elle eut la douleur de perdre son mari. Tutrice de son fils, elle fut alors chargée de la régence jusqu'à sa majorité, et, débarrassée de ce fardeau, elle alla vivre à Paris où elle mourut le 20 mai 1780. Ainsi la grande-princesse, entourée d'écueils et de séductions, au milieu d'une cour que l'exemple de la souveraine entraînait au vice, resta de bonne heure abandonnée à elle-même; car entre elle et Élisabeth, jalouse de ses talens et de ses vertus, la confiance ne pouvait s'établir et n'aurait pu avoir d'heureux résultats.

Dans la solitude en partie volontaire, en partie forcée, où vivait Catherine après son mariage, le goût pour les lettres et les arts, que la protégée de Frédéric II n'avait pu manquer de contracter dans le voisinage de Berlin, fut sa principale consolation: elle lut beaucoup, étendit ses connaissances déjà variées, développa ses talens; et ses études, jointes à ses malheurs précoces, mûrirent son jugement et donnèrent à son caractère une trempe vigoureuse. La langue russe, si difficile par sa richesse, lui devint bientôt familière; elle se montra attachée à sa nouvelle religion et visita fréquemment les temples; elle fut affable avec le peuple, et loin de témoigner du mépris pour ses mœurs, comme faisait Pierre, elle affectait pour les usages russes une prédilection qui lui concilia l'amour du grand nombre. Du reste, réservée et gracieuse, elle parut aimable aux grands comme aux petits, et les violences de son époux, dont des pleurs répandues en public trahissaient parfois le secret, achevèrent de lui concilier l'intérêt de tous et de la rendre l'objet des préférences populaires.

Comme grande-princesse, Cathe
n'eut aucune influence sur les affai
dont son mari était tenu éloigné; cep
dant elle étudiait l'histoire du pays
dans les voyages que les jeunes ép
firent fréquemment avec l'impératr
en Livonie (1746), à Moscou (1748,
53) et dans d'autres parties de l'emp
elle eut l'occasion d'étendre et de re
fier ses connaissances. Pendant neuf
son mariage resta stérile; mais, à la g
de satisfaction de l'impératrice, elle d
na enfin le jour à un enfant mâle, qui
eut le nom de Paul Pétrovitch (1er octo
1754). Comme, à cette époque, elle vi
dans une grande intimité avec le je
comte Soltikof, et que celui-ci, apr
naissance du prince, fut éloigné malgr
et malgré Catherine, des soupçons gr
s'élevèrent contre la légitimité du n
veau-né, et la conduite de Pierre, son p
jet de le faire déclarer bâtard, durent
cessairement fortifier ces soupçons. T
tefois Richer-Sérisi fait cette réfle
que la justice nous commande de rep
duire: «Soltikof était grand et beau,
il; Catherine, à des cheveux d'un bl
cendré, joignait un teint qui le dispu
à l'albâtre: de ce couple si heure
ment conformé et que la nature avait
dans un moment de magnificence,
l'amour qui devait en naître; et si
ressemblance de l'enfant avec le p
dépose en faveur de Catherine, Paul
a les traits de Pierre III et l'innoce
de sa mère est écrite sur le front de
fils. » Ajoutons que si l'empereur P
avait eu à se décider entre son père e
mère, c'est Pierre qu'il aurait recon
c'est Catherine qu'il aurait répudi
D'ailleurs cet enfant ne fut pas le
qu'eut Catherine; en décembre 1759,
mit au monde une fille, Anne Pétrov
qui ne vécut pas deux ans.

Au reste, sa vie long-temps si p
et formant un si parfait contraste a
la débauche qu'elle avait sous les ye
n'était plus irréprochable, et l'impératri
qui voyait un blâme pour elle dans
vertu de sa nièce, ressentait une secr
joie de ce changement. L'atmosphère
corruption qu'on respirait alors au pal
de Saint-Pétersbourg, comme au châte
de Versailles, avait fini par exerver

contagion sur Catherine; sa délicatesse blessée lui faisait rechercher des plaisirs qui en même temps pouvaient servir sa vengeance, et le besoin d'un appui sur lequel elle pût compter en toute circonstance contribua peut-être à la jeter dans une voie dont sa réputation a cruellement souffert et qui la livra aux ennemis du grand Frédéric, son premier protecteur.

Soltikof fut bientôt remplacé par Stanislas Poniatowski, beau jeune homme, instruit, ardent et tendre, à qui sa bonne fortune valut alors le poste d'ambassadeur de Pologne à Saint-Pétersbourg et plus tard un trône qu'il n'eut pas la force de défendre contre les attaques du dedans et du dehors. La France prit ombrage de cette liaison intime; car Poniatowski ne cachait pas son attachement pour les Anglais et ce fut le ministre d'Angleterre qui lui ménagea le plus souvent les rendez-vous secrets avec sa maîtresse.

Cependant Élisabeth se mourait avant l'âge, usée par la volupté; l'intrigue se donnait près d'elle libre carrière, et depuis la naissance de Paul Pétrovitch, la tsarine se laissa de plus en plus prévenir contre les parens du jeune prince. Il était alors question à la cour que de déshériter ceux-ci au profit de celui-là; on ne dissimulait plus le mépris qu'on vouait à Pierre, et l'impératrice elle-même nourrit les plus fortes préventions contre Catherine. Mais le complot du chancelier Bestoujef-Rumine (*voy.*) en faveur du jeune Paul, s'il a réellement été ourdi, avorta, et, avant de mourir (5 janvier 1762), Élisabeth réconcilia elle-même les deux époux.

Nous n'avons pas à présenter ici les événemens du règne de Pierre III : ce récit est réservé pour un autre article. On sait que, sans être mauvais prince, Pierre fit des fautes les plus graves; que la fougue de son tempérament, stimulée encore par ses excès dans la boisson, l'entraînait à des actes de violence; qu'il indisposa la noblesse par ses innovations libérales et par les préférences qu'il eut pour les étrangers, le peuple et le clergé par son indifférence pour la religion et par ses mépris pour les mœurs russes, toute la nation par son idolâtrie pour Frédéric II qu'il appelait en public son général et son maître, dont il portait l'uniforme, dont il reçut un régiment à commander, et auquel il se vantait même, dit-on, d'avoir livré les secrets du conseil intime d'Élisabeth. Les gardes murmuraient en voyant l'empereur s'entourer uniquement d'Allemands et de sa garde du Holstein; et au moment où il déclara la guerre au Danemark, dans le seul intérêt de son duché de Gottorp, l'armée annonça les plus mauvaises dispositions et l'on devait s'attendre de sa part à un refus de marcher. De plus, Pierre Fœodorovitch repoussait son fils et parlait de le déshériter. Excité sans doute par la comtesse Élisabeth Vorontsof, sa maîtresse et sa compagne dans toutes ses débauches, il reprochait à sa femme ses infidélités et se préparait à faire rompre son mariage pour placer sur le trône celle qu'il chérissait. Catherine, condamnée pour adultère, aurait été enfermée dans un couvent après avoir eu la tête rasée.

Sans excuser la révolution de 1762 et la part qu'y prit Catherine, ces circonstances l'expliquent et lui ôtent en partie ce qu'elle a de plus odieux. « Indépendamment de l'incertitude de quelques personnes dignes de foi, dit M. de Ségur avec sa réserve habituelle, sur la part réelle que Catherine avait prise à la dernière scène de cette catastrophe, j'ai toujours pensé qu'on peut, sans blesser la morale, lorsqu'on juge les grands hommes et les monarques célèbres, mettre dans la balance où l'on pèse leurs actions le poids des circonstances dans lesquelles ils se trouvaient et faire ainsi de leurs qualités et de leurs défauts une part convenable à leur époque, à leur position, et aux mœurs des peuples qu'ils gouvernaient. » Et cet homme d'état ajoute : « La vérité, dont l'histoire ne doit jamais s'écarter, veut que, sans déguiser ce que la morale condamne, on reconnaisse en même temps les grands talens, les grands succès, ainsi que les qualités nobles et généreuses qui firent en quelque sorte absoudre Catherine aux yeux du monde, par l'affection de son peuple et par la gloire..... Échappée au divorce, à la prison, et parvenue au trône par l'adresse d'un esprit délié, par les attentats de

quelques conjurés audacieux, elle sut se maintenir sur ce trône périlleux, en y déployant la prudence d'un génie éclairé et la fermeté d'un grand caractère. »

Du reste « la conjuration était folle et « mal ourdie, a dit Frédéric-le-Grand; le « manque de courage de Pierre III, mal- « gré les conseils du brave Munnich, l'a « perdu; il s'est laissé détrôner comme « un enfant qu'on envoie coucher..... Les « Orlof ont tout fait; la princesse Dasch- « kof n'a été là que la mouche vaniteuse « du coche. Rulhière s'est trompé. » (Ségur, *Mémoires ou Souvenirs*, t. II, p. 133.)

Il est, en effet, douteux que l'entreprenante princesse Vorontsof-Daschkof, la sœur de la maîtresse de Pierre III, ait eu sur la marche des événemens l'influence qu'elle s'attribua. Elle était, il est vrai, l'ame de la conjuration; on se réunissait chez elle, et ses conseils dirigeaient l'impératrice dont elle était l'amie dévouée; mais sans doute les desseins des conjurés différaient des siens, car c'est pour le jeune Paul et non pour sa mère que croyaient travailler l'atamân Rasoumofski, le comte Panine, le prince Volkhonski, les deux Bariatinski et d'autres conjurés. La résolution seule des frères Orlof (*voy.*) amena un dénouement que ces hommes d'état n'avaient point prévu. Grégoire Orlof, officier d'artillerie et payeur de cette arme, homme beau, grand, ardent, hardi, était depuis quelques mois l'amant avoué de Catherine et prêt à se dévouer pour elle. Au jour fixé pour agir (8 juillet 1762), l'empereur était dans son château d'Oranienbaum à 34 verstes (8½ lieues) de Saint-Pétersbourg, et son épouse à Péterhof, plus rapprochée de la capitale de 8 verstes. Pendant que Grégoire amusait et enivrait dans la ville un agent chargé par Pierre de surveiller les suspects, Alexis, son frère, officier de la garde, partit pour Péterhof, accompagné d'un sergent, fit en toute hâte monter en voiture Catherine et sa suivante, et prit, dit-on, lui-même la place du cocher. On entra dans la capitale où Grégoire avait déjà soulevé les gardes, et lorsqu'on arrêta près des casernes du régiment d'Izmaïlof, Catherine fut reçue par des acclamations universelles. Sans perte de temps, les frères Orlof la conduisent à l'ancienne église de Notre-D de Kasan, la proclament souveraine, tiennent l'assentiment de l'archevêqu Novgorod que Pierre avait gravemen contenté, et persuadent le sénateur T de rendre au nom de l'impératric manifeste déjà rédigé au nom de Pau peuple, surpris, émerveillé, et cro l'empereur mort, répond par des h rah! et se joint aux gardes qui fais retentir l'air des cris de *Vive notre* *l'impératrice!* Catherine fut aussitôt duite au palais d'hiver où elle se mo au peuple qui applaudissait touj elle fit annoncer qu'elle se chargea la couronne, mue par les prières d sujets et pour sauver l'état et la rel menacés. Une note informa le corp plomatique de son avénement au tr et Catherine, revêtue de l'uniforme garde à cheval, se mit à la tête des tro pour marcher sur Oranienbaum, où P III, malgré les sages conseils de Mun ne savait quel parti prendre. Son i cision perdit l'infortuné monarque abdiqua, fut enfermé au château de I cha, non loin d'Oranienbaum, et y mo peu de jours après, ainsi qu'on le v à l'art. PIERRE III. La révolution d juillet 1762 fut ainsi consommée au p fit de Catherine II et à celui des O qu'une éclatante fortune vint bientô compenser de leur dévouement (voy. LOF). Un manifeste impérial très éte apprit à la Russie et à l'Europe quelle manière la cour désirait que événement fût envisagé.

Cependant, quelque aimée qu'elle du peuple, Catherine devait son él tion bien plus à la haine qu'on po à Pierre qu'à l'attachement dont était elle-même l'objet. Aussi ce peu lorsqu'il fit un retour sur ce qui ve de se passer, resta-t-il un instant ébra confondu; des murmures se firent tendre; une partie de la garde man du repentir de ce qu'elle avait fait; officiers, Khrouchof et les frères G rief, conspirèrent; un libelle atta vivement l'impératrice qui mit à pri découverte de son auteur; des oukas contre les discours inconvenans parur bientôt nécessaires; et, sans parler complot de Mirovitch en faveur

ureux Iván Antonovitch (*voy.*), le qu'eut d'abord la rébellion du Pougatchef (*voy.*) prouva, même a suite, que l'autorité de l'étrangère pas affermie au point qu'elle pût sans inquiétude, et qu'un conspi- entreprenant et habile n'eût pu de fortes chances de succès.

endant Catherine II s'éleva au- de toutes craintes et ferma son à la défiance; mais elle se hâta ncer qu'elle partirait incessam- pour Moscou, afin d'y recevoir le et de s'humilier au pied des saints ; et, en attendant, elle signala sa nce et sa justice en rappelant de e un grand nombre d'exilés, en nant au vieux feldmaréchal Mun- a fidélité au défunt empereur, en ant même la famille de ce dernier, stituant à Bestoujef-Rumine ses urs et son rang, et au clergé, lui importait d'intéresser à son les biens que Pierre III lui avait s et qu'à son tour elle devait con- r dans la suite; en comblant de tous ceux qui avaient pris part à évation, et en publiant des oukases s contre la corruption des fonction- et contre d'autres abus. Après son onnement, qui eut lieu avec pompe ctobre 1762, elle abolit la torture hancellerie secrète d'inquisition, et lit à jamais le cruel usage connu le nom de *crier le mot* et qui ou- un vaste champ à la dénonciation, calomnie, à de lâches vengeances. changea dans le pays : l'administra- de Catherine fut, au dire d'un té- oculaire, calme et douce, comme ée sur le trône, elle avait recueilli aisible héritage. « Comme elle n'é- ni faible, ni méfiante, ajoute M. de r, et que chacun sous son règne lit avec sécurité ses charges et ses plois, l'intrigue n'avait à sa cour ni ni activité. Aussi elle put se livrer inquiétude à la politique extérieure à l'exécution des vastes desseins de ambitieux génie. »

L'affaiblissement complet de la Po- ne, sinon son anéantissement, fut un points culminans de la politique ex- ieure de Catherine II : c'est au travers de ce royaume voisin qu'elle tendait à s'insinuer jusque dans le cœur de l'Europe qui, malgré tous les efforts de Pierre-le-Grand, s'obstinait toujours à la repousser. Dans le principe, les guerres contre la Turquie ne furent qu'une conséquence de ce projet, et, à leur tour, celles-ci donnèrent naissance à l'idée, caressée surtout par Patiomkine (Potemkin), de relever le trône de Byzance et de renvoyer en Asie les Othomans énervés et déchus. Enfin, si la tsarine, l'amie de Voltaire et des encyclopédistes, prit en haine la révolution française, ce fut peut-être en grande partie à cause de l'influence qu'elle exerça sur le sort de la Pologne, à laquelle toutefois la France ne put alors atteindre.

Catherine réussit dans toutes ses entreprises et ajouta à son empire d'immenses provinces conquises sur les Polonais, sur les Turcs et sur les Tatars. Mais pour arriver à ses fins tous les moyens lui parurent bons; et l'histoire flétrira éternellement le machiavélisme qu'elle mit en œuvre pour diviser et asservir les infortunés Polonais, moyens auxquels la philosophie du XVIIIe siècle se hâta trop d'applaudir (*voy.* DISSIDENS).

A peine fut-elle assise sur son trône qu'elle exigea d'Auguste III qu'il dépouillât lui-même son fils et que la Courlande fût restituée à Biren, malgré l'opposition de la noblesse du duché. Elle fit la paix avec le Danemark, rassura le roi de Prusse, l'ancien conseiller de son époux, sur ses sentimens à son égard, et prétendit hautement à la reconnaissance de son titre impérial par toutes les couronnes. Lorsqu'en 1763 celle de Pologne devint vacante, elle n'épargna ni intrigues ni violences pour l'assurer à son ancien amant, auquel elle avait promis peut-être, au temps de sa tendresse pour lui, de réaliser le songe de son enfance, qui lui présageait les plus hautes destinées; et la volonté de Catherine rencontra peu d'obstacles. Il faut dire cependant qu'à cette époque la politique russe, habilement dirigée sous les ordres de l'impératrice par le comte Panine, était encore marquée au coin de la prudence; dans la suite, elle devint plus hardie et plus violente, mais elle fut constamment cou-

ronnée de succès ; et bien que la morale eût souvent à gémir de ses triomphes, elle tourna à la gloire de l'empire.

Quant à son système d'alliances, Catherine le subordonna le plus souvent à ses passions personnelles. Liée d'abord avec le roi de Prusse, elle resta long-temps fidèle à cette amitié en haine de Marie-Thérèse, dont la vertu était choquée de ce qu'elle apprenait sur la vie de la tsarine; plus tard, elle entra dans une alliance intime avec Joseph II, d'abord pour accomplir ses projets sur la Turquie et puis aussi pour se venger de Frédéric II, qui ne la ménageait pas dans ses propos.

Il serait trop long d'entrer dans le détail des événemens qui amenèrent les partages successifs de la Pologne et l'insurrection de la Morée contre la Porte; nous ne parlerons pas davantage de l'apparition inattendue et des victoires de la flotte russe dans l'Archipel, ni de l'incendie des vaisseaux turcs à Tchesmé, ni des succès remportés par terre sur le Larga, le Kagoul et à Giourgevo; nous ne suivrons pas les armées moscovites à la conquête de la Nouvelle-Russie; nous ne ferons pas assister le lecteur à la défaite des Zaporoghes d'une part et de l'autre à celle des Kosaks de l'Oural ou Iaïk, sous le terrible Pougatchef; nous ne le conduirons pas au fond de la Tauride, d'abord reconnue indépendante et puis convertie en province russe, ni à la prise de Khotine, aux assauts d'Otchakof, de Bender, d'Izmaïl, de Cracovie, de Praga. Ces faits généraux du règne de Catherine II restent réservés pour l'article que nous consacrerons à la Russie et pour ceux que réclameront les instrumens de la gloire de Catherine, ses ministres et ses généraux (*voy.* Orlof, Panine, Roumantsof, Potemkin, Souvorof, etc.).

Ces faits sont sans doute des titres de gloire pour l'impératrice, mais, encore une fois, cette gloire ne fut pas toujours pure, et Catherine mérita à un plus haut degré la reconnaissance de son peuple et l'admiration de la postérité par l'ordre qu'elle établit dans l'administration intérieure, par les institutions dont elle dota l'empire, par les établissemens d'instruction, de bienfaisance et de civilisation qu'elle y multiplia. Elle ouvrit ses états aux étrangers; elle y appela surtout des cult teurs laborieux pour défricher les ste et offrir au paysan russe l'exemple d' économie rurale bien entendue; ell de fréquens voyages et voulut conna toutes les ressources de son empir l'état réel de la population, pour as sur des bases fixes la contribution sonnelle et territoriale; elle réorga le sénat, remania l'ancienne division gouvernemens subdivisés en provin la remplaçant par des *lieutenances* nombreuses et plus régulières; elle digea elle-même ses immortelles insti tions pour les nouveaux gouverne fonda un grand nombre de villes, conda les progrès de celles qui exista déjà, en rebâtit plusieurs que les in dies si fréquens en Russie avaient vorées, les embellit et augmenta leurs sources en favorisant l'industrie e commerce. Elle ouvrit à ses sujets marché avec les Chinois à Kiakhta négocia des traités de commerce l'Angleterre, la France et l'Autri Frappée du chaos qui régnait dans lois russes, elle résolut d'y substitue de rendre applicable à toutes les pa de l'empire un code simple, clair et proprié à l'ère nouvelle que la Russie tait de son avénement au trône. Elle c voqua, à cet effet, des députés de to les provinces, rédigea elle-même le pré bule du code pour qu'il servît de ba leurs travaux, et dirigea leurs premi délibérations. L'impossibilité de s'en dre et de concilier les intérêts diver qui ne tardèrent pas à se produire, obstacle, il est vrai, à l'exécution projet de Catherine, mais elle n'en sista pas moins dans ses essais de ré me, et les édits qu'elle publia sur la blesse et sur la bourgeoisie devinrent premières lois fondamentales de l'e pire. Elle seconda de toutes ses for l'émancipation du peuple, permit serfs de se libérer et d'acheter des p tions de terre, accorda des privilé aux villes, mit fin à l'arbitraire des e ployés, et suivit d'un œil attentif tout qui se passait d'un bout à l'autre de immenses possessions. Elle fit creu des canaux, devint la seconde créatri de la flotte russe et envoya ses navi

teurs à la recherche de pays nouveaux. Lorsque la vaccine eut offert aux peuples un heureux préservatif contre la cruelle épidémie dont on voyait les traces sur tant de visages, elle ne fut pas la dernière à en proclamer le bienfait, et pour vaincre les préjugés d'un peuple superstitieux et routinier, elle se fit inoculer le vaccin à elle-même (1768).

Les arts et les lettres trouvèrent en elle une protectrice éclairée. Elle créa l'Académie russe (1783). Ce fut par l'ordre et aux frais de Catherine que Pallas, Gmelin, Georgi, Falk, Guldenstædt et tant d'autres voyageurs parcoururent l'empire dans toutes les directions et en étudièrent partout le sol, ses produits et ses habitans; elle s'associa à leurs travaux, et ce fut elle qui commença de sa propre main le grand *Glossaire comparatif* que Pallas publia en 1787 et dont elle avait eu la première idée. Il est curieux de lire la lettre à Zimmermann, dans laquelle Catherine rend compte elle-même à l'auteur du livre *de la Solitude*, de l'origine de ce travail (voir Adelung, *Catharinens der grossen Verdienste um die vergleichende Sprachkunde*, p. 40). L'Ermitage de Saint-Pétersbourg, sa demeure favorite, devint un véritable temple des arts, où elle réunit les chefs-d'œuvre de toutes les écoles de peinture, plusieurs bibliothèques (par ex. celles de Voltaire et de Diderot) et d'autres collections. Sous son règne, la capitale s'embellit des plus somptueux monumens et vit élever à Pierre-le-Grand la fameuse statue équestre montée sur un immense rocher. Elle fit donner à ses petits-fils une éducation libérale dont elle-même traça le plan; de plus, elle y prit part en rédigeant une petite *bibliothèque des grands-princes*, composée d'extraits de l'histoire de Russie, d'instructions morales, de contes (*le tsarévitch Chlore*), etc. On connaît les lettres spirituelles qu'elle écrivait à Voltaire et au prince de Ligne; invoquant la philosophie, elle appela près d'elle d'Alembert et Diderot, et combla de faveurs ce dernier lorsqu'il vint faire briller à sa cour son esprit et ses utopies. Grimm la tenait au courant de tout ce qui se passait dans la république des lettres; et les plus minces détails de la vie de Paris, de la cour, des salons, des coulisses, n'étaient pas jugés indignes de son attention. « Aspirant à tous les genres de gloire, dit encore le comte de Ségur, et voulant aussi cueillir quelques palmes sur le Parnasse, elle composa dans ses loisirs plusieurs comédies*. L'abbé Chappe, en publiant son *Voyage en Sibérie*, avait amèrement décrié les mœurs de la nation russe et le gouvernement de Catherine; elle le réfuta par un livre auquel elle donna le titre d'*Antidote*. »

Et pour expliquer cette prodigieuse activité, l'aimable conteur que nous ne pouvons nous lasser de citer nous trace le tableau suivant des mœurs et du genre de vie de cette femme que le prince de Ligne a caractérisée d'un mot en l'appelant *Catherine-le-Grand*. « Cette princesse ne soupait jamais, dit-il; elle se levait à six heures du matin et faisait elle-même son feu. Elle travaillait d'abord avec son lieutenant de police et ensuite avec ses ministres. Trop entraînée par d'autres penchans, elle avait au moins la vertu de la sobriété.... Rarement à sa table, servie comme celle d'un particulier, on voyait plus de huit convives. Là, comme aux dîners de Frédéric, l'étiquette était proscrite et la liberté permise. Philosophe par opinion, elle se montrait religieuse par politique. Jamais personne ne sut avec une aussi inconcevable facilité passer des plaisirs aux affaires; jamais on ne la vit entraînée par les uns au-delà de sa volonté ou de ses intérêts, ni absorbée par les autres au point d'en paraître moins aimable. Dictant elle-même à ses ministres les dépêches les plus importantes, ils ne furent réellement que ses secrétaires, et son conseil n'était éclairé et dirigé que par elle..... Le génie de Catherine était vaste, son esprit fin; on voyait en elle un mélange étonnant des qualités qu'on trouve le plus rarement réunies. Trop sensible aux plaisirs et cependant assidue au travail, elle était naturelle dans sa vie privée, dissimulée dans sa politique; son ambition ne connaissait pas de bornes, mais elle la dirigeait avec prudence. Constante, non dans ses passions, mais dans ses amitiés, elle s'était fait en administration et en

(*) Voir le *Théâtre de l'Ermitage*, Paris, 1799, 2 vol. in-8°.

politique des principes fixes; jamais elle n'abandonna ni un ami ni un projet. »

Ce tableau est brillant; M. de Ségur, tant soit peu courtisan, n'y fait pas la part de l'ombre, quoiqu'il ne dissimule pas qu'il y ait lieu de la faire. Cette tâche, Rulhière, Castéra et surtout Mme d'Abrantès s'en sont chargés, et l'on sait si leurs teintes sont noires, si le portrait de Catherine, tel qu'il est sorti de leurs mains, est flatteur. Sans ajouter foi à toutes les horreurs qu'ils entassent comme à plaisir, on ne peut nier que la grande souveraine ne se soit livrée, comme femme, aux excès les plus graves et les plus condamnables. Nous avons déjà parlé des premiers amans de Catherine et de la part que l'amour a eue à son élévation au trône; lorsqu'elle y fut assise, elle y plaça près d'elle ses favoris, fit un scandale public de ses penchans, d'abord déguisés, et prodigua aux objets de sa préférence non-seulement les titres et les honneurs, mais les trésors et les terres de la couronne. Immodérée dans ces plaisirs, elle y porta encore la plus grande inconstance, et l'âge vint glacer ses jouissances avant qu'il eût calmé ses passions.

Dans la longue liste de ses amans* il en est deux qui ont pris une part active à son règne, de même qu'ils avaient joué un grand rôle dans la révolution de 1762. Ce furent Grégoire Orlof et Patiomkine (Potemkin). Ils exercèrent tous les deux (*voy.* leurs articles) un immense empire sur leur souveraine, et il faut dire que cet ascendant tourna à l'agrandissement de la Russie. Catherine n'était pas encore couronnée qu'elle fit élever les cinq frères Orlof à la dignité de comtes du Saint-Empire; Grégoire devint, dans l'espace de peu de mois, chambellan, général-major, chevalier de Saint-Alexandre-Nefski et de Saint-André, lieutenant-colonel de la garde, grand-maître de l'artillerie et enfin prince. L'impératrice lui donna un appartement dans son palais et le combla de richesses. Pendant neuf ans elle fut gouvernée par lui et par ses frères; mais, lasse alors des prétentions insatiables de cette famille, elle envoya Grégoire à Moscou (1771) où il combattit la peste par de sages mesures, et ensuite (1772) au congrès de Fokchani où se négociait la paix avec les Turcs. Dans l'intervalle, Catherine lui avait donné un successeur près de sa personne; il en fut furieux à son retour, mais son temps était passé : différens jeunes Russes, la plupart insignifians, mais dont la beauté avait attiré les regards de leur souveraine, se succédèrent dans le *favorisat* et dans la charge d'aide-de-camp de l'impératrice. Patiomkine en fut le plus habile et le plus impérieux : il coûta à l'empire des sommes énormes, agit constamment en maître absolu, et c'est son ambition effrénée qui poussa Catherine, entièrement gouvernée par lui quoiqu'il répondit froidement à son amour, dans ces guerres avec les Turcs, qui amenèrent la conquête de la Crimée, de la Nouvelle-Russie et de la province du Caucase. Sa faveur fut d'autant plus longue qu'il ne prétendit pas à régner seul sur le cœur de Catherine, pourvu qu'elle ne lui donnât pas de rival dans la direction des affaires de l'empire. Les plus grands monarques recherchèrent l'amitié de l'altier favori, dont l'ascendant sur Catherine elle-même allait au point qu'il la bravait et que souvent elle trembla devant lui. Patiomkine avait su se rendre indispensable : tout en lui dictant ses volontés, il avait l'air de ne respirer que pour la servir, flattant avec adresse sa soif de grandeur et ses vues ambitieuses; témoin le fameux voyage en Crimée où des villages peuplés venaient, dans des déserts, se ranger, comme par enchantement, le long du chemin que parcourait la tsarine.

Victorieuse dans toutes ses guerres avec la Pologne, la Turquie, la Suède et la Perse, adorée de ses sujets et exaltée dans les pays étrangers par les écrivains comblés de ses largesses, Catherine ne cessa de porter son attention au dehors et négligea ainsi l'achèvement de son ouvrage au dedans. La révolution française avait refroidi son zèle pour les réformes en même temps que les guerres avaient épuisé ses trésors. Son œuvre, à bien dire, n'était qu'ébauchée lorsqu'elle mourut, le 17 novembre 1796, laissant son sceptre à un fils qu'elle avait poursuivi d'une haine

(*) Soltikof, Orlof, Vassiltchikof, Zavadofski, Patiomkine, Rymski-Korsakof, Iermolof, Momonof, Lanskoi, Zoubof, etc.

dénaturée et qui s'en vengea en contrariant ses vues et en bouleversant l'ordre qu'elle avait si laborieusement établi (*voy.* Paul Ier).

Terminons cette notice par le portrait que le comte de Ségur nous a laissé de la souveraine dont il s'était concilié la faveur par son esprit, par le charme de sa conversation et par la loyauté de son caractère: « Majestueuse en public, bonne et même familière en société, sa gravité conservait de l'enjouement, sa gaîté de la décence. Avec une ame élevée, elle ne montrait qu'une imagination médiocre; sa conversation même semblait peu brillante, hors les cas très rares où elle se laissait aller à parler d'histoire et de politique: alors son caractère donnait de l'éclat à ses paroles; c'était une reine imposante et une particulière aimable.

« La majesté de son front et le port de sa tête, ainsi que la fierté de son regard et la dignité de son maintien, paraissaient grandir sa taille naturellement peu élevée. Elle avait le nez aquilin, la bouche gracieuse, les yeux bleus et les sourcils noirs, un regard très doux quand elle le voulait et un sourire attrayant. Pour déguiser l'embonpoint que l'âge, qui efface toutes les graces, avait amené, elle portait une robe ample avec de larges manches, habillement presque semblable à l'ancien habit moscovite. La blancheur et l'éclat de son teint furent les attraits qu'elle conserva le plus longtemps. » J. H. S.

CATHERINE (ordre de sainte). Cet ordre russe, spécialement affecté au sexe féminin, fut fondé par Pierre-le-Grand, le 25 nov. 1714 (v. st.), en mémoire du courage et du dévouement dont sa femme Catherine Alexéïevna avait fait preuve lors du désastre qu'il éprouva sur le Prouth en 1711, et en l'honneur de sa patronne. La tsarine en fut alors nommée grande-maîtresse, et il parait qu'en 1727 elle conféra son ordre au prince Menchtchikof, le seul homme qui en ait jamais été décoré.

Cet ordre a deux classes, les grandes et les petites croix, et n'a jamais été prodigué. On le porte à un cordon ponceau liseré d'argent, de l'épaule droite au côté gauche; la décoration consiste en une plaque où l'on voit une croix d'argent avec l'image de la sainte, et sur le revers un nid d'aiglons et deux aigles qui l'un et l'autre dévorent des serpens, avec cette devise: *Æquat munia comparis.* J. H. S.

CATHETER, Cathétérisme. Les chirurgiens nomment cathéter, une espèce de sonde destinée à l'exploration de la vessie et du canal de l'urèthre; ils appellent cathétérisme l'examen qu'on fait avec cet instrument pour constater l'état des voies urinaires, et la présence des corps étrangers qui peuvent s'y former. Ces mots ont été étendus aussi aux instrumens employés pour explorer les voies lacrymales, lorsque le cours des larmes est intercepté, et la trompe d'Eustache, dans les cas de maladie de l'oreille. Le cathéter des voies urinaires, dont nous nous occupons principalement, est une tige de fer cylindrique, grosse comme une plume environ, ayant quelquefois deux courbures, mais au moins une, et portant d'un bout une plaque destinée à la maintenir et de l'autre une cannelure profonde qui sert de guide au couteau dans l'opération de la taille. Jusqu'à ces derniers temps on avait donné au cathéter une courbure plus ou moins marquée, lorsque M. Amussat démontra, par des faits, qu'on pouvait arriver dans la vessie avec un instrument tout-à-fait droit. Cette découverte a conduit à la construction plus facile des instrumens propres à la lithotritie (*voy.*).

C'est à tort qu'on a divisé le cathétérisme en exploratif, conducteur, évacuatif, et dilatateur; il n'est vraiment qu'exploratif. Quand le cathéter sert à conduire un autre instrument, il n'est plus qu'un instrument accessoire. Lorsqu'il s'agit de vider la vessie, c'est une sonde qui sert à cet usage, et pour dilater le canal rétréci on emploie des bougies (*voy.* Dilatation, Urèthre, Rétention d'urine, Rétrécissemens, Sonde).

Ainsi défini, le cathétérisme a pour objet de reconnaître l'état du canal de l'urèthre et de la vessie, et de constater l'existence et même la dimension des calculs et autres corps étrangers qui peuvent s'y rencontrer. On le pratique non-seulement avec l'instrument ci-dessus décrit, mais encore avec une bougie ou

une algalie, dont l'introduction, facile lorsque les parties sont saines, peut, dans le cas contraire, donner lieu à des déchirures ou des perforations qu'en terme de pratique on appelle fausse route. Ces accidens sont moins à craindre chez la femme que chez l'homme, à raison de la brièveté du canal et de la laxité des parties environnantes.

Pour introduire le cathéter, on doit connaître parfaitement la structure et la situation des organes et procéder avec prudence et dextérité. Quelques praticiens emploient une sonde creuse, au moyen de laquelle ils injectent de l'eau dans la vessie, pour distendre cet organe et faciliter les recherches. Le choc qu'éprouve l'instrument, et le bruit souvent très appréciable qui en résulte, sont les signes les plus certains de la présence d'un calcul; on peut même facilement le mesurer d'une manière assez exacte en promenant l'extrémité du cathéter sur toute sa surface; on reconnait également s'il est libre dans la cavité de la vessie ou bien, au contraire, s'il adhère à ses parois. F. R.

CATHOLICISME. Ce mot dérivé du grec καθολικὸς, universel (ὅλος tout, avec la préposition κατὰ), désigne, dans son acception ordinaire, l'un des systèmes religieux fondés sur le christianisme et, quoique inusité autrefois, il est maintenant d'un usage général. La *catholicité* est l'adhésion au système du catholicisme et la marque à laquelle on reconnait cette adhésion; on appelle *église catholique* ou simplement Eglise (*voy.*) la société fondée sur le système et dépositaire de son enseignement et de ses traditions.

Le nom de *catholique*, universel, se rapporte au caractère d'universalité qui distingue le christianisme (*voy.*) de toutes les autres religions et à cette promesse qui lui a été faite de réunir un jour, dans un même troupeau et sous la conduite du même pasteur, tous les peuples de la terre. En ce sens, le christianisme est en lui-même *catholique*, applicable à tous les temps et dans tous les lieux, une vérité absolue à laquelle la marche de la civilisation ne peut rien changer et qui ne saurait dépendre de l'intelligence plus ou moins bornée des hommes.

Toutes les églises établies au sein de la chrétienté prétendent être catholiques et s'attribuent ce caractère de perpétuité et d'universalité que l'on entend par ce mot. L'église grecque ou orientale ne se regarde pas moins que l'église latine comme l'héritière des promesses du Christ, et les confessions protestantes, de leur côté, n'ont pu renoncer à cet espoir que leurs croyances finiront par triompher de tous les obstacles, et qu'elles serviront de symbole à la réunion des hommes dans une même foi et sous l'égide du même sauveur.

Quant à nous, nous ne regardons comme catholique que le christianisme en lui-même, abstraction faite des formes sous lesquelles il s'est produit en divers lieux et à différentes époques. La vérité qui en fait le fond et l'essence ne saurait être variable comme les dogmes plus ou moins rationnels, plus ou moins conformes à nos besoins moraux, à notre sentiment intime, à nos vœux et à nos espérances, auxquels elle a servi de base. La forme est périssable, l'esprit demeure et ne change point. C'est lorsqu'il règnera seul qu'il n'y aura plus pour tous les hommes qu'un seul pasteur et un seul troupeau.

On exposera à l'article Christianisme la nature de la révélation divine dont Jésus-Christ a été l'organe. Mais il ne nous appartient pas de prononcer entre les différentes sociétés religieuses, et de désigner l'une ou l'autre comme ayant conservé dans toute sa pureté l'essence de la doctrine du Christ et la vérité universelle qu'il a apportée dans le monde. L'homme s'élève difficilement à la vérité abstraite, simple et nue: il aime à la revêtir de formes diverses, suivant son caractère, son état moral, son degré d'instruction. Toutes les sociétés religieuses ont, suivant nous, adopté des formes qui ne sont pas de l'essence de la religion, sur lesquelles un accord général et absolu n'est ni possible, ni indispensable, et qui sont le principal obstacle à la réalisation de cette grande idée d'une église universelle que notre raison admet et que notre foi embrasse.

Ces formes sont respectables, et nous faisons profession de les respecter. Bonnes

et salutaires pour les uns, elles peuvent ne pas convenir aux autres; mais elles ont droit à l'intérêt de tous, car le royaume de Dieu et la perfectibilité indéfinie de l'homme en sont également la base. Nous n'avons ni la mission ni la prétention de faire prévaloir ici aucune doctrine religieuse particulière, mais nous nous attachons à les mettre toutes dans leur véritable jour et à les exposer d'une manière digne et complète. Et, à cet effet, nous accorderons tour à tour la parole à chacune d'elles, appelant à en développer les principes les personnes qui les professent et qui y ont foi.

Dans le présent article on exposera les doctrines de *l'église catholique* dans le sens ordinaire du mot; ceux qui ne lui accorderaient pas l'épithète de *catholique* pourront lire *l'église latine* ou *occidentale*. Après ce préambule qui nous a paru nécessaire, nous cédons la parole au digne prêtre qui a bien voulu se charger de la rédaction de cet article. J. H. S.

Le catholicisme possède des caractères qui appartiennent à lui seul, qui ne peuvent convenir qu'à lui seul.

1° Il est cette vérité toujours ancienne et toujours nouvelle qui ne connaît point la division des temps, qui embrasse la durée des siècles qui ont précédé la venue de Jésus-Christ et qui la suivront jusqu'à la consommation des choses. Cette divine économie paraît admirablement dans les ouvrages de saint Augustin: en voici deux passages qui doivent nous tenir lieu des autres. « Tous ceux qui, ayant cru en Jésus-Christ depuis le commencement du monde, dit-il (dans sa lettre 102, chap. 12), et en ayant eu connaissance, ont vécu dans la piété et dans la sainteté en gardant ses préceptes, ont été infailliblement sauvés par lui, en quelque temps et en quelque part du monde qu'ils aient vécu. En effet, comme nous croyons au fils de Dieu, subsistant dans son père et venu au monde revêtu d'un corps, les anciens croyaient en lui, subsistant dans son père et devant prendre un corps pour se montrer aux hommes. Quoique la diversité des temps fasse qu'on annonce présentement l'accomplissement de ce qui n'était alors que prédit, on ne peut pas dire pour cela que la foi ait varié ni que le salut soit autre que ce qu'il était auparavant. Car de ce qu'une chose est annoncée et prophétisée différemment sous différentes pratiques de religion, on n'en peut pas conclure qu'elle est différente, non plus que le salut qu'elle apporte. Quant au temps où a dû s'accomplir ce qui a été et sera toujours l'unique principe de la délivrance et du salut des fidèles et des saints, c'est à Dieu d'en ordonner et à nous d'obéir. Ainsi, quoique la religion de Jesus-Christ ait paru autrefois sous un autre nom et sous une autre forme, qu'elle ait été autrefois plus cachée qu'à présent et qu'elle soit maintenant plus développée, et connue d'un bien plus grand nombre d'hommes qu'elle ne l'était dans les premiers siècles, c'est toujours la même religion.» L'autre passage est extrait de la lettre 199, chap. 48. « Il faut que l'Église se répande chez toutes les nations qui ne l'ont point encore connue: ce qui ne veut pas dire néanmoins que toutes les nations croiront; car bien que toutes les nations aient été promises, tous les hommes n'entrent pas dans la promesse et la foi n'est pas pour tous. » Rien n'est donc plus manifeste que ce caractère incommunicable du catholicisme, qui le fait remonter jusqu'à Moïse, et de là jusqu'aux patriarches et jusqu'à l'origine du monde; qui le fait redescendre de Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde. Il réunit en lui l'autorité des siècles passés, les anciennes traditions du genre humain, et il a l'assurance de posséder la pratique, l'adhésion du genre humain jusqu'à la conflagration générale. « C'est, dit Bossuet, le faible inévitable de toutes les sectes que les hommes ont établies de n'oser se faire venir de la source par une suite qu'on n'ait jamais vue s'interrompre. Nul ne peut changer les siècles passés ni se donner des prédécesseurs, ou faire qu'il les ait trouvés en possession. La seule église catholique remplit tous les siècles précédens, par une suite qui ne peut être contestée. La loi vient au-devant de l'Évangile; la succession de Moïse et des patriarches ne fait qu'une même suite avec celle de Jésus-Christ. Être attendu, venir, être reconnu par une postérité qui dure autant que le

monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons. *Jésus-Christ est aujourd'hui, il était hier, et il est aux siècles des siècles*, selon saint Paul, épître aux Hébreux, XIII, 8 » (Discours sur l'histoire universelle, 2e partie, chap. 31).

2° Le catholicisme a été annoncé ou sera annoncé dans toutes les contrées de l'univers. Les prophéties sont expresses, il faut qu'elles s'accomplissent. Toutes les nations doivent composer son héritage, tous les peuples sont appelés à chanter les louanges du vrai Dieu dans son sein, du couchant à l'aurore, de l'une à l'autre mer. Une oblation sans tache est destinée au Seigneur; c'est la parole de Dieu et cette parole aura tôt ou tard son effet. Saint Augustin vient de nous dire dans quel sens il faut entendre les promesses: il s'explique bien plus clairement encore dans ses écrits contre les donatistes, qui restreignaient le catholicisme dans quelques régions de la Mauritanie et de la Numidie. « *Il ne vous appartient pas de savoir les temps et les momens que le père a réservés à son pouvoir; mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous, et vous rendrez témoignage dans Jérusalem et dans toute la Judée, dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre*. Ce sont les paroles du Seigneur à ses apôtres avant de monter au ciel. Voilà d'où l'Église tire son nom de *catholique*. Mais vous trébuchez, les yeux fermés, contre la montagne qui, de petite pierre qu'elle était, s'est accrue, suivant la prophétie de Daniel, et a rempli toute la terre, de telle sorte que vous osez nous dire que nous sommes resserrés dans un petit espace et que nous ne sommes pas dans le tout, à nous dont la communion est répandue dans l'univers. » (Livre 2e, contre les lettres de Pétilien, chap. 91.) Je veux que saint Justin et tous les autres pères des premiers temps, qui ont expliqué les faits par les prophéties, aient parlé de la conversion du monde avec une si pompeuse exagération que même à présent il serait bien difficile de la concilier avec l'état réel du genre humain; qu'ils aient réglé leur croyance sur leurs désirs; que leurs assertions puissent être regardées comme des saillies d'écrivains pieux, mais peu exacts : toujours sera-t-on contraint de convenir avec eux que les progrès de la religion chrétienne ne furent pas bornés à l'empire romain, un siècle après la mort de son divin auteur. Je veux qu'en jetant les yeux sur le tableau des progrès du christianisme, tracé par Gibbon dans son *Histoire de la décadence de l'empire romain, chap.* XV, il paraisse peut-être probable que d'un côté la crainte et de l'autre la dévotion aient singulièrement exagéré le nombre des prosélytes; que, selon le témoignage irréprochable d'Origène, la multitude des fidèles ait été fort peu considérable, comparée à celle des idolâtres; que, comme on ne nous a laissé aucun monument certain, il soit impossible de fixer avec précision, et même très difficile de déterminer par conjecture, le véritable nombre des premiers chrétiens; que le calcul le plus favorable qu'on puisse tirer des exemples d'Antioche et de Rome ne nous permette pas de supposer que, de tous les sujets de l'empire, il s'en soit enrôlé plus de la vingtième partie sous la bannière de la croix avant la conversion importante de Constantin : on n'en conclura pas moins avec le docte historien que la nature de leur foi, de leur zèle et de leur union semblait les multiplier, et que les mêmes causes qui devaient contribuer à leur accroissement futur servirent à rendre leur force actuelle plus apparente et plus formidable. Ils avaient l'espérance d'être multipliés à l'infini *dans les temps et les momens que Dieu tenait en sa puissance* et qu'ils ne devaient pas scruter. Cette espérance était fondée sur la parole de Dieu même: qu'avaient-ils à craindre de son accomplissement? Déjà les prophéties avaient reçu une partie de leur exécution au commencement du IVe siècle, et c'était une garantie qu'elles s'exécuteraient un jour en entier. Au reste, il faut faire attention que si les pères ont exagéré la rapidité des progrès de l'Évangile, Gibbon a mis trop d'affectation à la diminuer et qu'il s'est élevé avec trop de hardiesse contre des assertions qu'il n'était pas en état de détruire, faute de monumens, comme il le dit lui-même.

Chose admirable ! « L'église *catholique*, dit saint Irénée (livre 1[er], chap. 1, n. 1 et 2), quoique dispersée par tout le monde, conserve avec le plus grand soin la foi et la doctrine qu'elle a reçue des apôtres et de leurs disciples. Comme une famille qui n'a qu'un cœur, qu'une ame, qu'une voix, elle croit, elle enseigne, elle prêche partout de même, d'un consentement unanime. Malgré la distance des lieux et la diversité des langues, la tradition est partout uniforme. » L'universalité ne nuit point à l'unité, et l'unité n'empêche point l'universalité. Dans ce tourbillon de changemens qui s'opèrent dans le monde, la foi demeure immuable. Elle ne participe en aucune manière à l'instabilité des choses humaines, parce qu'elle émane de Dieu qui est toujours le même. Semblable à l'astre qui préside à la nuit, elle peut se couvrir de nuages, dit saint Ambroise, elle peut éprouver des éclipses, mais elle ne peut défaillir.

Dans les discussions qui s'élèvent au sein du *catholicisme*, son divin auteur ne l'a point laissé désarmé. L'autorité chargée de veiller au maintien du dépôt sacré, et de pousser loin de lui tout ce qui pourrait y porter la plus légère atteinte, examine d'abord si ces discussions sont de son ressort ou si elles n'en sont pas. Dans ce dernier cas, elle se souvient que *l'Esprit de Dieu a livré le monde à la dispute des philosophes*, et ne prononce pas. C'est ce qui est arrivé au sujet des antipodes, du temps de Virgile de Mayence, et du mouvement de la terre au temps de Galilée. Dans le premier cas, l'autorité n'a pas d'autre mesure à prendre que de s'enquérir si la révélation s'explique ou si elle demeure muette. Si la révélation s'explique, il intervient un jugement qui déclare ce qui est de foi et ce qui ne l'est pas, qui approuve ceux qui prennent la défense de ces décisions et qui frappe d'anathème quiconque les repousse. Si la révélation se tait ou paraît insuffisante, l'autorité laisse à chaque partie liberté pleine et entière de soutenir ses opinions et d'attaquer les opinions contraires, ainsi qu'elle l'a fait à l'égard des thomistes et des scotistes; si cependant les deux parties contendantes se portent dans la discussion à des excès condamnables, si elles s'abandonnent à des accusations capables de troubler la paix et l'harmonie parmi les enfans de Dieu, si elles se menacent réciproquement d'une scission qui peut avoir des suites funestes, l'autorité est là pour leur imposer silence sur les points en litige et les ramener à des sentimens pacifiques. C'est là ce qu'a pratiqué l'Église après les célèbres congrégations *de Auxiliis* entre les disciples de saint Thomas et les disciples de Molina; c'est ce qu'elle a fait pareillement au sujet de la fameuse question de *l'immaculée conception*, si vivement attaquée par les dominicains et si fortement défendue par les franciscains. Il est facile de résumer la conduite de l'Église par l'axiome de saint Augustin : *Unité dans tout ce qui est nécessaire, liberté dans ce qui est douteux, charité dans tout.*

Tous les membres de l'Église en reçoivent la foi, et tous contribuent, selon leur position et leur état, à la conserver intacte. Chacun, à sa manière, donne son suffrage dans les décisions doctrinales; non que ces décisions s'appuient sur de nouvelles révélations, il ne peut y en avoir, mais sur les anciennes. « Dieu, dit le sublime auteur du *Discours sur l'histoire universelle*, ne veut plus rien révéler de nouveau à son église après Jésus-Christ ; en lui est la perfection et la plénitude. » Les témoignages des pasteurs sont recueillis, parce qu'il est impossible que tous se trompent dans l'enseignement de la vérité. Les témoignages des fidèles ne sont pas non plus méprisés, parce qu'il ne se peut pas davantage que tous soient induits en erreur. La sagesse éternelle serait en défaut si la doctrine que le Christ est venu apporter du ciel ne se trouvait nulle part sur la terre, et si l'universalité de ceux à qui il en a confié le dépôt l'avait dissipé. Tel a été constamment le principe catholique, et Vincent de Lérins n'a fait que le formuler. « Dans l'église catholique, dit-il, c'est un devoir pour tous ses enfans de ne s'attacher qu'à la doctrine qui a pour elle l'universalité des lieux, des temps et des personnes. »

J.-J. Rousseau est-il excusable d'avoir

écrit, dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*, ces paroles affirmatives sans restriction? « Quand vous avez voulu juger de la foi catholique sur le livre de Bossuet (*Exposition de la doctrine de l'église catholique*), vous vous êtes trouvé loin du compte après avoir vécu parmi nous. Vous avez vu que la doctrine avec laquelle on répond aux protestans n'est point celle qu'on enseigne au peuple, et que le livre de Bossuet ne ressemble guère aux instructions du prône. Pour bien juger d'une religion, il ne faut pas l'étudier dans les livres de ses sectateurs, il faut aller l'apprendre chez eux; cela est fort différent. Chacun a ses traditions, son sens, ses coutumes, ses préjugés, qui font l'esprit de sa croyance et qu'il y faut joindre pour en juger. » Quelle foule de réflexions fait naître ce passage! Ce qu'il prouve le mieux c'est que si, malgré les précautions dont le catholicisme entoure sa croyance pour la préserver de toute altération; si, malgré l'unité de sentimens qu'il recommande sans cesse, il s'élève dans son sein des opinions divergentes, le Christ n'a pas dû confier à l'esprit individuel la garde de sa révélation, ayant voulu en conserver la durée et l'intégrité. Non, certes, la doctrine de l'église catholique, telle qu'elle est dans l'*Exposition* de Bossuet, ne diffère pas de celle que les pasteurs enseignent aux fidèles. Cet ouvrage est approuvé solennellement et en tous points dans l'Église; elle n'exige pas d'autre profession de foi de ceux qui rentreraient dans son giron. Il se peut, nous ne saurions le contester, que quelques prêtres, quelques pasteurs même, poussent le zèle plus loin et ne s'en tiennent pas à l'*Exposition* de l'évêque de Meaux; mais alors ils agissent sans l'aveu de l'Église et ne peuvent se flatter de son consentement: ils commettent un acte de révolte et ne font point un acte de raison. Il se peut encore que des évêques ignorans, dans des approbations données à des ouvrages de religion, dans des instructions pastorales, s'écartent quelquefois de ce modèle de sagesse et de modération; mais alors il est permis, sans se rendre coupable de désobéissance, de ne point embrasser leurs opinions personnelles, et de *préférer*, comme parle Vincent de Lérins, *l'universalité aux particuliers*. Le corps épiscopal est au-dessus de chacun de ses membres pris séparément, et il ne peut autoriser qui que ce soit à substituer ses propres doctrines à celles qui ont obtenu l'assentiment général. Rousseau nous oppose des exceptions répréhensibles, et nous proclamons la règle commune, ce qui est bien différent.

Le catholicisme se saisit, s'empare de l'homme tout entier; il l'inspire, il le domine dans ses pensées, dans ses paroles, dans ses actions; il tient sans cesse toutes ses facultés sous son influence, il l'accompagne dans tous les temps, dans tous les lieux, parce que le temps et l'espace appartiennent au Seigneur; il prépare ses voies avant qu'il existe, il veille sur ses destinées alors même qu'il n'est plus. Par le baptême il consacre son entrée dans la vie; par la confirmation il donne à son adolescence cette force, ce courage, cette énergie dont l'homme a besoin pour vaincre les passions violentes qui l'assiégent dans sa jeunesse; par l'eucharistie il fournit à son ame la nourriture spirituelle qui lui est nécessaire pour s'élancer dans la carrière ouverte devant lui et la parcourir en vrai soldat de Jésus-Christ; par la pénitence il le relève de ses chutes et l'empêche de se laisser aller au désespoir à la vue de son excessive faiblesse et des difficultés sans nombre qui se présentent sous ses pas; par l'extrême-onction il adoucit les amertumes de la mort et l'envoie en possession des tabernacles éternels. Un sacrement particulier bénit l'union légitime de l'homme et de la femme; un autre sanctifie les ministres des autels, les hommes de la parole et du sacrifice. Toutes les circonstances de la vie de l'homme sont consacrées par des bénédictions spéciales. Chaque localité a son patron qui veille sur elle du haut des cieux; chaque profession marche sous la bannière d'une confrérie. Enfin, dans le catholicisme rien n'est étranger à sa douce influence, tout fait partie de son domaine, tout est animé de son esprit.

Un des signes les plus caractéristiques

du catholicisme, est ce que le symbole désigne sous le nom de *communion des saints*. Tous les biens spirituels que les fidèles font séparément forment la masse commune, qui appartient au corps tout entier et qui est reversible sur tous les membres. C'est un trésor où tous mettent sans cesse, où tous ont la faculté de puiser sans cesse. Il y a plus: les *infidèles* eux-mêmes ne sont pas exclus de cette participation ; le genre humain tout entier y a part, et si ceux qui sont encore hors de l'Église n'y participent qu'avec restriction, c'est qu'ils n'ont pas encore contribué à augmenter le trésor. Car quoique *Dieu distribue ses dons comme il lui plaît, et dans la mesure qu'il lui plaît*, le bien des fidèles n'est réparti qu'à ceux qui ont concouru à le former, qu'à proportion de leur concours, ou qu'à ceux qui sont appelés à y porter leur tribut. Dans l'Église, le travail est de rigueur, et celui qui vit dans l'inutilité et la négligence commet une injustice envers la grande communauté et mérite d'être privé des avantages qu'elle communique.

La faux tranchante de la mort ne rompt pas les liens qui unissent les catholiques entre eux; cette union subsiste au-delà du tombeau. Les ames des fidèles trépassés, qui achèvent d'expier dans le purgatoire les fautes vénielles dont elles étaient redevables à la justice divine en sortant de ce monde, sont soulagées par les suffrages de leurs frères vivans, et ces ames, un jour parvenues au séjour de la gloire, intercéderont auprès de Dieu pour celles qu'elles auront laissées dans les lieux d'expiation et pour ceux qui vivent ici-bas. Telle est l'admirable correspondance reconnue par les catholiques entre les vivans et les morts. Les saints dans le ciel intercèdent pour ceux qui gémissent dans un état d'expiation et pour ceux qui combattent sur la terre; ils obtiennent pour eux du soulagement et des secours, et ils reçoivent à leur tour, par cette amélioration dans le sort de leurs frères, un surcroît de bonheur et de gloire. Avouons-le : si cette admirable communauté n'était l'ouvrage d'un Dieu créateur de l'espèce humaine, elle serait le chef-d'œuvre du cœur le plus aimant et le plus sensible.

Qu'on ne s'imagine pas que le catholicisme se borne à établir la communion des biens spirituels: il établit encore une sorte de communauté de biens temporels par la facilité avec laquelle on y secourt les pauvres et les malheureux. Nous voyons, dans le livre des *Actes*, les fidèles vendre leurs propriétés et apporter aux pieds des apôtres le prix qu'ils en avaient retiré, pour être distribué aux indigens, parce qu'*ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une ame*. « Un commerce généreux de charité unissait, dit Gibbon (chap. xv), les provinces les plus éloignées, et de petites congrégations trouvaient des ressources abondantes dans les aumônes des sociétés les plus opulentes, qui subvenaient avec joie aux besoins de leurs frères. Denis de Corinthe, dans Eusèbe (livre iv, chap. 23), célèbre avec reconnaissance les richesses des Romains et leur générosité envers leurs frères les plus éloignés. » Sous l'empire de Dèce, saint Cyprien tira sur-le-champ de l'église de Carthage 100,000 sesterces pour racheter les frères de Numidie qui avaient été amenés captifs par les barbares du désert. L'empereur Julien semble humilié de ce que la charité des fidèles assiste non-seulement les pauvres de leur religion, mais encore ceux des païens. Il est également certain que la plupart des enfans exposés au moment de leur naissance, selon la pratique inhumaine de ces temps-là jusqu'au règne de Valentinien Ier, furent souvent sauvés, baptisés, élevés et entretenus par la piété des chrétiens et aux dépens du trésor public. Ce qui s'est fait dans les premiers siècles de l'Église se fait encore aujourd'hui : on y rachète les captifs chez des peuples barbares, et il y a plusieurs ordres religieux chargés de cet honorable emploi; des fondations pieuses en très grand nombre distribuent des secours, donnent l'hospitalité à des hommes de toutes les croyances, de toutes les nations. En Jésus-Christ, il n'y a ni Grec ni Barbare, ni Scythe ni Romain : tous les hommes sont mêlés et confondus dans les entrailles de la miséricorde du Dieu vivant et véritable. Ce que les apôtres et

leurs disciples pratiquaient à l'égard des enfans abandonnés est encore imité par les missionnaires catholiques dans de pareilles circonstances. Personne n'ignore qu'on expose tous les ans dans les rues de Pékin plus de 3,000 enfans nouveau-nés, et qu'ils sont achetés par des religieux.

Il est impossible de ne pas s'apercevoir que le catholicisme est organisé d'une manière très forte, très compacte, très propre à tout conquérir et à ne rien perdre de ses conquêtes. C'est même le reproche qu'on lui fait parfois, en dédaignant de remarquer que l'œuvre de Dieu doit porter l'empreinte de son sceau, c'est-à-dire la force, l'empire et la stabilité. Il y a des rangs ou des ordres de ministres pour toutes les fonctions ecclésiastiques, pour accroître la pompe et la régularité du culte religieux. Ces ministres sont tellement coordonnés entre eux qu'il n'existe pas ailleurs de pareille gradation, de plus solide édifice. Au sommet de la hiérarchie est placé le souverain pontife, successeur de saint Pierre : c'est la clé de la voûte, c'est la tête qui fait mouvoir tout le corps. Il a, de droit divin, l'inspection sur chaque section de l'Église en particulier, sur l'Église elle-même tout entière, pour l'exécution des canons. De tout temps, de l'aveu de Gibbon et de Mosheim, les évêques des provinces les plus éloignées ont entretenu une correspondance très régulière entre eux et avec le chef de l'Église. Sans doute ses décisions ne sont *irréformables* que par l'accession du corps épiscopal; mais elles méritent toujours le plus grand respect, et il a la principale part dans les affaires ecclésiastiques. Il n'est pas le maître des évêques, dit saint Bernard, mais l'un d'eux, quoique leur chef. Il est établi comme le point central, afin, dit saint Jérôme, de prévenir toute occasion de division et de schisme. Ce qui acheva de fortifier la constitution de l'église catholique, c'est que les membres de sa hiérarchie furent élus par le peuple ou du moins agréés par lui. Il convient, dit saint Cyprien, que tous élisent le pasteur qui doit les régir tous. Par cette élection, on fit arriver à la sommité des grandeurs temporelles et spirituelles des hommes appartenant aux conditions les plus humbles : on tempéra ainsi l'orgueil des races et des rois, et on réalisa l'égalité sociale autant qu'elle est compatible avec l'ordre et la justice. Dans ces temps reculés, le peuple n'était pas étranger au gouvernement de l'Église, comme on le voit dans l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury et dans ses excellens *Discours*. Il ne nous reste, à la vérité, que de légers vestiges de cette antique discipline, mais enfin ils existent, comme un mémorial de ce qui s'est jadis pratiqué et comme une espérance de ce qui peut se faire encore.

Le catholicisme, destiné à faire le tour du monde, à réunir sous son étendard le genre humain tout entier, admet toutes les formes de gouvernement connues dans l'ordre social; il n'en réprouve aucune, il n'a de prédilection pour aucune. Que lui importent, à lui dont le domaine est dans l'éternité, la démocratie, la monarchie, le despotisme, toutes ces constitutions qui font l'admiration ou le mépris des hommes! Mais il lui importe que ses disciples se souviennent en toute occasion que toute puissance vient de Dieu, qu'il n'y a de puissance que par la volonté ou la permission de Dieu, et que celui qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu. Il lui importe que le gouvernement établi protège la propriété, la liberté individuelle, tout ce que les hommes estiment le plus et qu'ils cherchent à se garantir en se réunissant en société; seulement il n'est pas chargé de redresser ses torts autrement que par les représentations et les prières. Il lui importe enfin que chaque peuple ait les meilleures lois politiques et les meilleures lois civiles, parce que, dit Montesquieu, elles sont, après lui, le plus grand bien que les hommes puissent donner et recevoir. C'est une haute philosophie qui, suivant l'expression de l'illustre publiciste que nous venons de nommer, ne semblant avoir d'objet plus essentiel que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. Le catholicisme ne s'enquiert pas non plus si le prince qui règne est légitime : il voit qu'il possède et cela lui suffit. Il obéit à l'usurpa-

teur comme à celui qui occupe le trône de ses ancêtres par droit héréditaire: son droit divin est dans le fait. Sans doute il ne proclame pas l'insurrection, mais il en subit le résultat quand elle est opérée. Son but n'est pas de diviser les hommes, mais de les unir par des liens indissolubles. Il lie la société des hommes entre eux par la société des hommes avec Dieu. Il élève un nouveau royaume, non pas d'un seul peuple, mais de tous les peuples dont le Messie doit être le chef et l'espérance. Tous, dit Bossuet, sont soumis à ce grand et pacifique royaume; l'éternité lui est promise; il doit être le seul dont la puissance ne passera pas à un autre empire.

On accuse le catholicisme de persécuter les religions rivales; on lui reproche sa fameuse maxime : *hors de l'Église point de salut;* mais bien mal à propos, sans doute. Là est son extension, là est sa vie, là même est sa tolérance ou sa charité. C'est par cette maxime que les apôtres, et leurs successeurs jusqu'à nos jours, ont répandu les lumières de l'Évangile dans l'univers et ont agrégé *à l'église des premiers nés* des hommes de toute langue, de toute nation, de toute tribu. C'est par cette maxime que la doctrine chrétienne repousse tout alliage et conserve sa pureté au milieu des altérations de tout ce qui l'environne. Rien n'est plus fortement inculqué dans le catholicisme que la charité qui en est l'ame; mais cette charité qui embrasse tous les errans, ne peut s'étendre aux erreurs qu'elle s'efforce d'étouffer et d'anéantir comme contraires à son principe, qui est la vérité. L'église catholique, bien qu'elle désire ardemment que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité, a constamment défendu d'user de force et de violence pour atteindre ce but. Elle ne cesse de proclamer la sentence de saint Athanase, dans sa seconde apologie : *La religion ne fait violence à personne; elle persuade.* Jalouse de posséder les cœurs, elle rejette tout hommage forcé. Qui la professe malgré soi, ne la professe aucunement. Elle se plait à répéter avec Origène, Lactance, saint Ambroise, qu'on n'a pas besoin d'armes meurtrières pour la défense du royaume de Jésus-Christ; que la foi, la prière, la patience et la mort ont suffi aux apôtres pour triompher des ennemis de la croix, parce que la religion ne peut se commander, *quia religio cogi non potest.*

Ce langage est celui que tenait, au XVIe siècle, le vertueux Barthélemy de Las Casas en présence de l'empereur Charles-Quint et de sa brillante cour. « Que dirai-je du prétexte de la religion dont on veut couvrir une injustice si criante, s'écrie-t-il? Quoi! les chaînes et les fers seront-ils les premiers fruits que ces peuples tireront de l'Évangile? Quel moyen de faire goûter la sainteté de notre loi à des cœurs animés par la haine et irrités par l'enlèvement de ce qui leur est le plus cher, leur liberté? Sont-ce là les moyens dont les apôtres se sont servis pour convertir les nations? Ils ont souffert les chaînes, mais ils n'en ont pas fait porter. Jésus-Christ est venu pour nous affranchir de la servitude et non pas pour nous réduire à l'esclavage. La soumission à la foi doit être un acte libre; c'est par la persuasion, par la douceur et par la raison qu'on doit la faire connaître. La violence ne peut faire que des hypocrites et ne fera jamais de véritables adorateurs. »

On dit que le catholicisme fourmille d'abus de tout genre, d'excès de toute espèce. Si le catholicisme avait été donné à des anges dans l'état de récompense et de bonheur dans lequel ils sont fixés pour toujours, il est à croire qu'il serait encore aussi pur qu'il l'était en sortant de la pensée divine. Mais pourquoi le dissimuler? Partout où les hommes seront mêlés il y aura des abus, parce que les abus sont inséparables de la pauvre humanité. Plus il y aura de rouages dans une machine quelconque, plus il y aura complication, et plus, par conséquent, il y aura occasion d'abus. Or, comme dans tout ce qui contribue à la pompe, à la propagation, à la durée du catholicisme, il y a certainement complication, il y a aussi occasion d'abus. Nous voyons, depuis son origine jusqu'à nos jours, les écrivains les plus pieux faire entendre de siècle en siècle les plaintes les plus amères contre la dégénération des disciples du Christ. Jamais ses ennemis les plus acharnés

n'eussent osé pousser aussi loin l'amertume de leur douleur, à la vue des maux qui venaient du relâchement de la discipline et dont ils étaient les témoins impuissans. L'illustre Bossuet, dans les premiers chapitres de son *Histoire des variations*, rapporte quelques-unes des plaintes, quelques-uns des gémissemens de saint Bernard, de Guillaume Durand, du cardinal Julien, de Jean Gerson, de Pierre d'Ailly, et ne craint pas d'ajouter que les désordres s'étaient augmentés depuis saint Bernard; que l'église romaine, la mère des églises, qui, durant neuf siècles entiers, en observant la première, avec une exactitude exemplaire, la discipline ecclésiastique, la maintenait de toute sa force dans tout l'univers, n'était pas exempte de mal; que dès le temps du concile de Vienne, un grand évêque, chargé par le pape de préparer les matières qui devaient y être traitées, mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée, qu'il y fallait *réformer l'Église dans le chef et dans les membres;* que cette réformation fut malheureusement éludée au concile de Bâle et l'Église replongée dans de nouvelles divisions. Le concile général de Trente et les conciles particuliers qui l'ont suivi se sont attachés à faire disparaître ces abus. Mais, hélas! ce sont les têtes de l'hydre : pour une qu'on coupe, il en renaît cent autres. Encore aujourd'hui on peut dire avec saint Bernard : *Qui me donnera que je voie avant ma mort l'Église de Dieu comme elle était dans les premiers siècles !* Le remède est en ses mains. Espérons tout de sa sagesse, car la réforme ne peut venir que d'elle seule.

On dit ensuite que le catholicisme favorise la superstition; que les dévotions les plus minutieuses, les plus ridicules, sont nées de la nécessité de soutenir une nombreuse hiérarchie et des légions de moines de toutes les couleurs. Il y a quelque chose de vrai dans cette accusation, mais il faut distinguer. Ces dévotions naissent dans le sein du catholicisme, mais il ne les produit pas ni ne les favorise; ce sont des rejetons parasites qu'il s'efforce d'arracher aussitôt qu'il s'en aperçoit. La collection des conciles renferme les plus sages réglemens pour en empêcher la naissance ou pour les extirper, lorsqu'e[...] ont envahi son domaine malgré sa v[...] lance et les soins qu'il a pris. Les pr[...] ques superstitieuses dont on se plaint a[...] tant de raison, bien loin d'obtenir la p[...] tection de l'église catholique ou son [...] torisation, sont poursuivies par elle [...] relâche comme ses plus mortelles en[...] mies. De là tant de savantes instruct[...] de la part des pasteurs pour prémuni[...] fidèles contre le penchant naturel q[...] ont à la superstition, et tant de brefs [...] papes qui abrogent les priviléges obte[...] par surprise, et les indulgences du *m[...] magnum*. Et puis, faut-il compter p[...] rien l'incertitude des jugemens hum[...] qui ne sauraient déterminer au juste [...] qui est superstition et ce qui ne l'est [...] et la variété des caractères, dont les [...] s'édifient de ce qui devient pour d'au[...] des sujets de scandale ?

On dit, de plus, que le catholici[...] abrutit l'homme et l'empêche de f[...] usage de sa raison, en lui prescrivan[...] rigide formulaire de pensées, de par[...] et d'actions, en imposant silence à se[...] jections, et en réprimant de la manièr[...] plus sévère la liberté de ses recherches; [...] par-là même il le précipite dans la [...] cence de penser et excite son esprit im[...] tient à se débarrasser des freins de l'[...] torité de ses guides ecclésiastiques. N[...] cela n'est pas ainsi, et Gibbon s'est [...] des fantômes pour effrayer son im[...] nation et celle des autres. Saint Augu[...] que le catholicisme se plaît à rev[...] comme son maître, distingue très bie[...] crédulité qui s'alimente sans discernem[...] de tout ce qu'elle rencontre de plus [...] travagant, et la croyance ou la foi [...] ne se rend jamais qu'à des motifs [...] solides, conformément aux paroles [...] l'apôtre : *Que l'obéissance soit raison[...] ble.* Il est bien éloigné de dire que D[...] soit honoré par la crédulité, mais il c[...] fesse sans detour que Dieu est outr[...] par le refus formel de se rendre à [...] parole expresse et authentique. S[...] vant lui, la raison précède la foi, et [...] la raison manque la foi commence [...] l'homme cherche le dépôt de la véri[...] les moyens lui sont fournis en abondan[...] pour parvenir à cette découverte; m[...]

lorsqu'il veut creuser plus avant dans la vérité que ne comporte la faiblesse de sa raison, on a soin de lui rappeler ce qu'il ne devrait jamais oublier : qu'*un immense chaos sépare la créature de son Créateur.* Sans doute le catholicisme se garde bien de recommander à ceux qui lui sont étrangers d'anéantir leur raison pour connaître sa mission, son établissement, sa divine autorité; mais il déclare à ceux qui sont initiés dans ses mystères que, plus ils croiront, plus ils mériteront d'apprécier la *sublimité, l'étendue et la profondeur de la science de Dieu.* La raison ouvre l'entrée du tabernacle, la foi seule y fait pénétrer. Pour embrasser la croyance catholique il faut en connaître les preuves; pour en comprendre toute l'excellence il faut avoir la foi, parce que la foi donne l'intelligence : *creditur ut intelligatur* (*Opera sancti Augustini*, tome III, 2e part., col. 547).

On dit encore que le catholicisme demeure stationnaire. Quoi donc! l'œuvre de Dieu peut-elle être perfectionnée par la main de l'homme? est-il possible que la créature voie plus clairement que le fabricateur de l'œil? que l'être infiniment parfait apprenne quelque chose de l'être qui a des bornes si étroites? Ne vaut-il pas mieux que la religion ait été irrévocablement fixée dans les conseils de la Divinité, que si elle dépendait des caprices des mortels, si inconstans et si mobiles? Quand on déclare que le catholicisme demeure stationnaire, on fait en deux mots son éloge : il participe de la nature de celui qui en est l'auteur et qui est immuable; tout change autour de Dieu, lui seul ne change pas; il est toujours le même dans son adorable essence. S'il était possible que le catholicisme acquit de jour en jour des améliorations réelles et apparentes, ne cesserait-il pas de mériter nos hommages? Que l'homme, à mesure qu'il étudie, en découvre davantage l'ineffable beauté, c'est juste, c'est rationnel; mais cette beauté ne vient point au catholicisme par la succession des siècles : c'est son caractère primitif; elle est inhérente en lui. *Il faut suivre l'antiquité*, c'est la règle de Vincent de Lérins; mais, ajoute ce père, *souvent la postérité parle plus clairement.* La tradition passe d'un état obscur à un état plus lumineux, en sorte qu'elle reçoit avec le temps une lumière, une justesse, une exactitude qui lui manquaient auparavant; ce qui s'entend du degré et non pas du fonds, par comparaison et non pas en soi. Ainsi, quoique le catholicisme ne puisse varier dans la foi, suivant ce qui lui a été promis, il est vrai de dire avec Bossuet que les disputes et les jugemens de l'Église fixent le langage, déterminent l'attention et assurent la marche des docteurs; qu'on démêle, qu'on lime, qu'on polit le dogme, et qu'il acquiert avec le temps, non pas plus de vérité, mais plus de clarté et plus de méthode (*Défense de la tradition et des saints pères*).

On dit enfin que le catholicisme tombe de vétusté; que *le bélier frappe contre le vieil édifice européen que la tiare couronne au sommet;* que l'orthodoxie est surannée, qu'il faut qu'elle cède la place à des croyances plus appropriées aux mœurs actuelles, plus convenables au progrès des lumières. Non, le catholicisme ne peut cesser de convenir à la race humaine, avec les besoins de laquelle il est parfaitement assorti. Il n'est pas croyable que Dieu, qui a créé l'homme avec un penchant irrésistible et perpétuel pour la religion, et qui a établi le catholicisme pour satisfaire ce penchant, ne l'ait pas doté de la perpétuité. Il serait impie d'avancer que Dieu n'ait pas pu ou n'ait pas voulu proportionner sa doctrine aux progrès des sociétés humaines, et que celui dont l'attribut principal est de faire tout convenablement et suivant que les hommes le peuvent porter, ait été en défaut dans ce qu'il appelle l'œuvre de sa sagesse. Bossuet pensait bien autrement : « Qui n'admirerait, s'écrie-t-il, la condescendance avec laquelle Jésus-Christ a tempéré sa doctrine : c'est tout ensemble du lait pour les enfans et du pain pour les hommes faits. » Le catholicisme ne vieillit point à la manière des choses de ce monde : il est cette beauté toujours ancienne et toujours nouvelle qui unit la vigueur à la sagesse et sur qui la dent meurtrière du temps ne trouve point à mordre. Il n'est nullement croyable que les efforts du bélier qui frappe

l'édifice couronné par la tiare parviennent à le renverser. Cet édifice est bâti sur le roc; les vents et les orages viennent se briser contre sa solidité. La barque de Pierre peut être agitée par la tempête, elle ne peut être submergée. Les portes de l'enfer ont permission de s'avancer contre l'Église, il ne leur sera jamais donné de prévaloir contre elle. Voilà des promesses formelles qu'elle a reçues de son divin fondateur : elle compte sur leur véracité. Les siècles passés, dont elle a été victorieuse, sont pour elle des gages certains de nouveaux triomphes dans les siècles futurs. J. L.

CATHOLICON. Les pharmaciens appelaient jadis *catholicon*, c'est-à-dire universel, une sorte d'électuaire destiné à *purger toutes les humeurs*. On a donné, par comparaison, ce nom à une satire ingénieuse écrite du temps de la Ligue; elle a pour titre: *Satire Ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Etats de Paris*. Son but est principalement de démontrer que les chefs de la Ligue s'occupaient d'intérêts bien opposés à ceux de la religion. On a aussi appelé *catholicon d'Espagne* une estampe faite dans le même temps : elle représente l'armée de la Ligue, composée de soldats, de bourgeois, de prêtres, de moines, de gens d'église de toute espèce, la cuirasse sur le dos, le casque en tête avec le froc, et bizarrement armés de toutes sortes d'armes, dont quelques-uns font un risible essai. A. S-R.

CATHOLICOS, titre donné aux patriarches d'Orient et au primat des nestoriens (*voy.*). Les provinces caucasiennes de l'empire de Russie ont aussi leur catholicos. A. S-R.

CATHOLIQUE (titre de ROI), appellation d'honneur réservée aux rois d'Espagne. Le titre de *catholique* fut donné au roi visigoth Récarède, par le troisième concile de Tolède, en considération du zèle que ce prince avait déployé pour la religion. Récarède est le premier roi d'Espagne qui ait été décoré de ce surnom. D'abord celui-ci ne fut que personnel et ne fut pas affecté à tous les successeurs de ce prince. L'usage en était même perdu lorsqu'on le fit revivre en faveur de Ferdinand V, après la prise de Grenade sur les Maures, en 1492. En 1509, le pape Jules II rendit le titre de *roi catholique* héréditaire pour les rois d'Espagne. A. S-R.

CATHOLIQUE FRANÇAIS (CULTE), forme nouvelle du culte catholique, récemment introduite en France, mais sans un succès bien marqué, tout ce culte nouveau se réduisant à une hostilité très prononcée contre l'ancienne Église, dont cependant on avait conservé d'abord, en la traduisant, la liturgie et le rituel. Nulle idée grande et féconde n'a présidé à cette prétendue réforme. En adoptant la langue française, le culte catholique a paru dépouillé en quelque sorte d'un de ses prestiges, et, en échange d'un usage consacré par une longue habitude et de pompes qui parlaient à l'imagination, l'église nouvelle n'avait à offrir ni une consolation de plus, ni une solution plus satisfaisante des questions relatives aux rapports de l'homme avec la vie éternelle.

C'est M. l'abbé Chatel qui est le fondateur de cette réforme; pour les personnes qui croient à l'avenir de son culte, il peut paraître intéressant d'en connaître le fondateur.

Né à Gannat (Allier), le 9 janvier 1795, de parens pauvres, il fit ses études à Clermont-Ferrand et devint successivement vicaire de la cathédrale de Moulins, curé de Monétay-sur-Loire, aumônier du 20ᵉ régiment de ligne, puis, en 1823, aumônier du 2ᵉ régiment de grenadiers à cheval de la garde. A la révolution de juillet il faisait des articles religieux dans le *Réformateur* ou l'*Écho de la religion et du siècle*.

Ce fut au mois d'août 1830 que M. l'abbé Chatel, pouvant mettre à exécution son projet de réforme, ouvrit une église dans ses appartemens, à Paris; au mois de janvier 1831 il la transféra dans un local de la rue de la Sourdière, à cause du nombre croissant de ses sectateurs; puis dans la rue de Cléry, au faubourg Saint-Martin, dans la rue Saint-Honoré, local d'où ses créanciers le forcèrent à retourner dans son établissement de la rue du faubourg Saint-Martin.

Telle est l'histoire et du culte et du réformateur, dont les idées furent propa-

gées à Clichy-la-Garenne, Boulogne, Montrouge, Arcueil, Vanvres, Clamart, Vitry, département de la Seine, et adoptées par un assez grand nombre de communes dans les autres départemens.

Nous n'osons dire si, dans toutes ces communes et dans quelques grandes villes autres que Paris (Nantes, Besançon, Marseille, Bruxelles), ce n'est pas plutôt une œuvre d'opposition et de démolition qu'une œuvre de foi et de croyance véritable qu'on a voulu entreprendre. Il n'est pas plus permis de révoquer en doute la sincérité des néophytes que celle du fondateur.

A Paris, M. l'abbé Chatel a déjà célébré environ 2,000 mariages et un très grand nombre d'autres actes, comme baptêmes, communions, inhumations. Dans toutes les cérémonies du culte il porte la mitre et la crosse, et il prend le titre d'évêque-primat par élection du peuple et du clergé.

L'église française n'admet point l'infaillibilité du pape et ne reconnaît d'infaillible que Dieu seul. En signalant quelques autres points sur lesquels elle est en dissidence avec l'église romaine, nous prendrons pour base l'espèce de profession de foi et le catéchisme que son fondateur a mis au jour. Ces brochures ont été imprimées à Paris en 1833.

Le droit divin, pour l'église romaine, dit M. l'abbé Chatel, est le droit des rois et des prêtres; pour son église c'est le droit des peuples, selon ces paroles de l'Évangile: *La voix du peuple est la voix de Dieu.* L'église française fait ses célébrations en langue vulgaire, conformément aux enseignemens de saint Paul. L'église romaine impose le célibat à ses prêtres: l'église française leur permet le mariage comme aux siècles de la primitive église. Le jeûne et l'abstinence y sont supprimés, d'après ces paroles de saint Paul: Ne faites point de différence entre nourriture et nourriture... mangez de tout ce qui se vend à la boucherie... ce n'est point ce qui entre dans le corps qui souille l'ame, etc. Pour se marier à l'église française, il suffit de présenter le certificat constatant le mariage civil. L'église française, ne se reconnaissant pas le droit d'excommunier, donne la sépulture ecclésiastique à tous ceux dont les dépouilles mortelles lui sont présentées, sans distinction de religion et de paroisse. C. M.

CATHOLIQUES (ÉPITRES). On nomme ainsi sept épîtres qui se trouvent dans le Nouveau-Testament à la suite de celles de saint Paul, savoir : l'épître de saint Jacques, deux épîtres de saint Pierre, trois de saint Jean et une de saint Jude. On prétend que le nom de *catholiques* (universelles) leur a été donné parce qu'elles étaient adressées, comme lettres circulaires, non à un individu ou à une seule communauté, mais à tous les fidèles et surtout aux Juifs convertis, qui vivaient dans la dispersion. D'autres pensent que le mot catholiques est ici synonyme de authentiques ou généralement reconnues comme contenant la vraie doctrine du Christ et des apôtres, et qu'à ce titre, pour les distinguer des épîtres de saint Paul, on les a reçues dans le canon. C'est sans doute pour cette raison aussi que les Latins et plusieurs Grecs les appelèrent *canoniques*. Cette explication paraît du reste préférable, parce qu'il est évident que la 2e et la 3e épître de saint Jean ne sont pas adressées à l'universalité des chrétiens, mais à des particuliers.

Il s'est élevé des difficultés pour la place qu'il paraissait convenable d'assigner à ces lettres. Plusieurs anciens auteurs les ont placées à la suite de l'épître aux Hébreux, d'autres immédiatement après les Actes des apôtres et avant les quatorze épîtres de saint Paul. Il y a encore eu des différends sur l'ordre dans lequel elles devaient être rangées. Les Latins, regardant saint Pierre comme le chef des apôtres, mirent ses épîtres en tête; les Grecs au contraire commençaient par celle de saint Jacques, ce qui est conforme aux anciens manuscrits et aux anciennes versions latines. Le même ordre se trouve dans les exemplaires de la Vulgate et dans les versions qui ont été faites sur la Vulgate, comme celle de Le Maistre de Sacy. Cet ordre est encore suivi dans les versions protestantes, qui toutes commencent par l'épître de saint Jacques et finissent par celle de saint Jude. Peu importe d'ailleurs dans quel ordre on les place, pourvu qu'on les regarde

comme authentiques ou canoniques, ce qu'elles méritent, sans nul doute, tant sous le rapport de la doctrine des vérités religieuses que sous celui de la morale, en tout d'accord avec le contenu des autres livres du Nouveau-Testament. J. J. G.

CATILINA (Lucius Sergius), né vers l'an de Rome 644, au sein d'une famille patricienne autrefois riche et illustre, se livra dès sa jeunesse à tous les excès. A l'époque des guerres civiles il avait embrassé le parti de Sylla; il le seconda comme questeur (l'an 677 de Rome) dans ses proscriptions; et lorsqu'il eut rempli (l'an 686 de Rome) les fonctions de preteur, il fut envoyé en Afrique où il se rendit fameux par d'énormes déprédations. Souillé de débauches et de crimes, soupçonné même d'avoir fait mourir sa femme et son fils, accusé par Clodius d'avoir séduit une vestale, il brava l'opinion qui lui était contraire et il devint le chef d'un complot qui avait pour but l'abolition des dettes, la proscription des riches, le pillage, et sans doute un changement de gouvernement en faveur des principaux conjurés. P. Autronius Pætus, C. Calpurnius Piso, d'autres personnages distingués, patriciens, consulaires même, étaient de ce nombre. L'incendie de Rome pouvait être une conséquence de leur entreprise, mais n'entrait pas précisément dans leur plan, comme on l'a prétendu. Les conjurés désiraient vivement que leur chef fût créé consul. Caius Antonius, fils indigne de l'orateur Marc-Antoine, devait être son collègue dans le consulat. Alors Cicéron, *homme nouveau*, osa briguer cette dignité et l'obtint, l'an 689 de Rome; la faction réussit seulement à faire nommer C. Antonius, faible appui d'une cause criminelle. Catilina se flattait encore d'être élu l'année suivante; mais Cicéron trompa son espoir et fit perdre aux conjurés l'appui de plusieurs personnages de distinction, tels que César et Crassus. Pison périt en Espagne. Cependant les vétérans de Sylla n'attendaient qu'un signal pour reprendre les armes: Catilina se hâta de le leur donner; le centurion Manlius, son lieutenant, traita avec eux et forma un camp dans l'Étrurie. Mais Cicéron veillait; il s'était ménagé des intelligences jusque dans le conseil des conspi-teurs. Une femme perdue de réputa-tion, Fulvie, découvrit au consul to les secrets des conjurés; elle les ten d'un certain Curius, qui lui-même pr vint Cicéron qu'on en voulait à sa v Deux chevaliers s'étaient chargés de meurtre. Au jour fixé, en approchant la porte du consul, ils la trouvère contre leur attente, fermée et bien gardé Certain de la révolte de Manlius, Cicér fit rendre le décret d'alarme: *Videa consules ne quid detrimenti res publi capiat.* Catilina osa alors se présenter sénat: Cicéron l'apostropha par ces mo devenus célèbres: *Quousque tandem ab tere, Catilina, patientia nostra!* Furie de se voir decouvert, Catilina sort Rome; Lentulus, Sura, Cethegus et d'a tres sénateurs, ses complices, devaie assurer à l'intérieur la réussite du co plot, tandis que Catilina paraîtrait a portes de Rome avec son armée. Impr dens et inhabiles, ils commirent plusieu fautes qui les perdirent. Ils s'adressère aux envoyés des Allobroges, pour les e gager à porter la guerre sur les frontiè de l'Italie: les députés, après quelq hésitation, restèrent fidèles à leurs eng gemens envers la république romaine firent au consul des révélations qui amenèrent de plus importantes. finit par intercepter la correspondan des conjurés avec leur chef. Le sénat, l'avis de Caton, et malgré l'éloquence César, prononça la mort des coupabl Cette nouvelle répandit la terreur da l'armée de Catilina dont la ruine par dès lors assurée. En vain le consul C. A tonius, son partisan secret, feignit u maladie lorsqu'il reçut ordre de ma cher contre lui: le lieutenant Petreiu dévoué à la république, enveloppa toutes parts les troupes des conjurés. C tilina, se voyant perdu sans ressourc chercha un trépas qu'on eût appelé gl rieux, dit l'historien Salluste, s'il av été souffert pour la patrie. Cette batail fut livrée aux environs de Pistoia, le 5 ja vier de l'an de Rome 692. On revient sur les mêmes faits à l'article Cicéron dans d'autres articles. N. A. D.

CATILINAIRES. On désigne sous nom les discours que Cicéron prono

contre Catilina pendant qu'il exerçait les fonctions de consul. Ces discours, au nombre de quatre, sont devenus à jamais célèbres, autant par l'importance du sujet et l'éloquence de l'orateur que par le caractère et la conduite magnanime du consul. La première Catilinaire fut improvisée dans le sénat, à la vue du chef de conjuration qui osa s'y montrer, quoiqu'il se doutât bien que tous ses projets étaient découverts (*voy.* l'art. précédent). Tout se réunit dans cette harangue pour confondre et terrasser Catilina; il fut forcé de sortir de Rome et de se rendre au camp où commandait Manlius. La seconde et la troisième Catilinaire prononcées devant le peuple ne sont, pour ainsi dire, qu'un récit, mais un récit où l'adresse unie à la simplicité, en apprenant aux Romains la fuite de Catilina et les dangers qui les menaçaient de la part de la conspiration, leur fait concevoir une juste horreur pour les conjurés et les dispose à applaudir à leur juste punition. C'est dans la quatrième Catilinaire que Cicéron, développant les principes d'une politique habile et les sentimens les plus nobles et les plus généreux, entraîne, malgré Jules-César, tous les suffrages et obtient du sénat l'arrêt de mort des principaux conjurés qui étaient restés dans la ville pour seconder les mesures désespérées de leur chef. Il règne dans ce quatrième discours une teinte de mélancolie qui n'exclut ni la force du raisonnement, ni la vigueur de l'éloquence, et qui place l'orateur au-dessus de ceux qui ont opiné avec ou contre lui. *Voy.* Cicéron. Th. D.

CATINAT (Nicolas de), maréchal de France, naquit à Paris, en 1637, d'une famille originaire du Perche. Son père, doyen du parlement de Paris, voulut en faire un avocat. Mais Catinat ayant perdu sa première cause, quoiqu'il la regardât comme indubitablement juste, renonça au barreau, entra dans la cavalerie et se fit remarquer de Louis XIV à l'attaque de la contrescarpe de Lille, en 1667. Nommé lieutenant dans les gardes à cette occasion, il acquit bientôt le renom d'un des officiers les plus expérimentés de l'armée; il se signala par de beaux faits d'armes à Maestricht, Besançon, Senef, Cambrai, Valenciennes, Saint-Omer, Gand, Ypres; reçut des lettres de noblesse, et, sans avoir précisément à se féliciter d'un avancement rapide, arriva de grade en grade au poste de lieutenant-général commandant en chef l'armée de Savoie (1690). Plus d'une fois les ordres de la cour le contrarièrent dans ses opérations de détail, ou lui imposèrent des plans peu convenables. Cependant il remporta, en 1690, la victoire de Staffarde, prit en 1691 Montalban, Villefranche, Nice et tout le comté de ce nom, Carmagnole, Veillane, Montmeillan; et, après les manœuvres insignifiantes dans lesquelles se passa l'année 1692, il battit complètement le duc de Savoie à La Marsaille, le 2 octobre 1693. C'est à cette époque qu'il fut nommé maréchal de France. Malheureusement le manque de munitions de guerre et de bouche l'empêcha de profiter de ses avantages. L'année suivante (1694) se passa, du côté de l'Italie, en négociations plutôt qu'en combats. En 1695 le duc de Savoie emporta Casal; mais là encore les ordres venus de Versailles avaient commandé la circonspection ou plutôt l'inaction, peut-être dans l'espoir de voir plus tôt la fin de la guerre. Lorsque, dans la guerre pour la succession d'Espagne, le prince Eugène, à la tête des impériaux, déboucha vers les plaines de la Lombardie et Milan, la France lui opposa Catinat, mais en lui défendant de franchir l'Adige, de mettre le pied dans les états de Venise et de commencer les hostilités. Catinat obéissait de son mieux à ces injonctions maladroites et faisait d'inutiles prodiges à Carpi pour empêcher le passage de l'Adige, quand le duc de Savoie survint avec le titre de généralissime et donna l'ordre de se retirer derrière le Mincio. Catinat prit une position excellente à Villafranca, en avant de la rivière, et Eugène, qui vint l'y reconnaître, n'osa l'attaquer. Mais le duc de Savoie, reculant toujours, abandonna la ligne du Mincio, et voulut même pousser la retraite jusque derrière l'Oglio. Catinat soupçonna la fidélité du duc et devina ses intelligences avec l'ennemi; mais le blâme qu'à Versailles on n'osait déverser sur la tête du prince retomba sur

lui : on calomnia sa conduite militaire, et bientôt le duc de Villeroi vint en Italie prendre le commandement en chef. L'affaire de Chiari (1702) ne tarda point à signaler l'apparition du favori qui, quelques mois après, devait se laisser prendre dans Crémone ; et Catinat, après avoir conduit son corps à un feu meurtrier, revint à Versailles rendre compte de sa conduite sans incriminer personne. Il était habitué, du reste, aux caprices et aux iniquités de la cour. Quoique un jour Louis XIV se fût écrié à l'aspect de son nom : « C'est bien la vertu couronnée ! » mot qui lui fit tant d'envieux, il savait que ce magnifique monarque n'éprouvait pour lui aucune sympathie. Le bâton de maréchal de France fut plutôt accordé à l'opinion publique, à celle de l'armée, qu'à une franche reconnaissance pour les services qu'il avait rendus. Le cordon bleu, qu'il refusa, était un moyen économique d'en finir avec un homme que l'on n'aimait pas et de pallier une injustice trop visible. L'estime du soldat dédommageait Catinat de sa disgrace ; l'armée, que séduisent quelquefois de brillans dehors, avait su apprécier ce chef, premier modèle du général plébéien. Le sobriquet de *Père-La-Pensée* que lui donnaient les soldats, indique assez qu'ils avaient compris la puissance intellectuelle de ce sage si probe, si simple et si judicieux. Son caractère était de ceux pour qui la vie est une lutte, et qui l'acceptent, toute hérissée de difficultés. Chargé de diverses négociations délicates, il s'en était acquitté avec succès. Le maréchal de la Feuillade, qui ne l'aimait pas, disait au roi que Catinat eût été aussi bon ministre, aussi bon chancelier que grand général. Retiré de la cour et des affaires, Catinat mourut en 1712, à sa terre de Saint-Gratien, dans la vallée de Montmorency, où il vivait en philosophe et en chrétien. L'Académie française proposa son *éloge* pour sujet de prix en 1774 : La Harpe eut le prix, l'abbé d'Espagnac l'accessit. Ces éloges et ceux de tous les concurrens furent imprimés en 1775. Sa *Vie*, par le maréchal de Créqui (Amst., 1772), a paru sous le titre de *Mémoires pour servir à la vie de Nic. de Catinat*, Paris, 1775, in-12. VAL. P.

M. Bernard le Bouyer de Saint-Gervais, possesseur de tous les papiers de Catinat, a publié à Paris, en 1819, les *Mémoires et correspondance du maréchal de Catinat, mis en ordre d'après les manuscrits autographes*, 3 vol. in-8° avec figures et un grand nombre de *fac-simile*, ouvrage curieux et utile pour l'histoire du siècle de Louis XIV. V-VE.

CATISSEUR, *voy.* APPRÊTEUR.

CATODON ou CÉTODON (du grec κῆτος, cétacé, et, ὀδοὺς, dent), est le nom sous lequel Linné désigna d'abord les cachalots qu'il réunit ensuite aux baleinées; ces animaux en furent de nouveau séparés sans pouvoir obtenir une place certaine dans nos classifications zoologiques, jusqu'à ce que Lacépède vint débrouiller le chaos où tous les genres des cétacés se trouvaient confondus. Dans la méthode de ce savant naturaliste, les *catodontes* ou cachalots proprement dits, forment la troisième famille de l'ordre des cachalots, *ceti*, classe des mammifères. Voici les caractères généraux qu'on leur assigne : tête égale à la moitié ou au tiers de la longueur totale du corps ; mâchoire supérieure large, élevée, sans dents ou garnie de dents courtes et cachées dans la gencive ; mâchoire inférieure étroite et armée de grosses dents coniques ; orifice des évents réunis et situés au bout de la partie supérieure du museau ; point de nageoire dorsale. Cette famille se subdivise en deux tribus. La première, celle des cachalots à une ou plusieurs bosses sur le dos, comprend trois espèces : 1° le cachalot macrocéphale (*Physeter macrocephalus*, Linn.), énorme poisson dont les caractères distinctifs consistent dans une queue très étroite et conique, et une fausse nageoire au-dessus de l'anus; 2° le cachalot trumpo (*catodon macrocephalus*, Linn.), ayant la tête plus longue que le corps, les dents droites et pointues, le corps et la queue allongés, une éminence arrondie sur la queue; 3° le cachalot Swineval (*Physeter catodon*, Linn.), dont les principaux caractères sont : dents courbées, arrondies, souvent plates à leur extrémité; callosité remarquable sur le dos.

La seconde tribu ne renferme qu'une espèce, le cachalot blanchâtre (*catodon macrocephalus*, variété B, Linn.); sa longueur est ordinairement de 15 à 18 pieds. Il n'a point d'éminence sur le dos. Ses dents sont fortes, comprimées, courbées à leur extrémité; sa peau présente une teinte de blanc jaunâtre; enfin il a le port et la forme de la baleine. Em. D.

CATON (Marcus Porcius), surnommé *le Censeur* et aussi l'Ancien (*priscus* ou *major*), naquit, l'an 232 av. J.-C., à Tusculum, aujourd'hui Frascati, et reçut en héritage de son père, qui appartenait à l'ordre plébéïen, une petite terre dans le pays des Sabins, qu'il cultiva de ses propres mains. Doué d'une inflexible sévérité, il rappela les beaux temps de la vertu romaine, le siècle des Curius, des Cincinnatus, des Fabricius. A l'époque de sa jeunesse, Annibal était en Italie: Caton, alors âgé de dix-sept ans, fit ses premières armes au siége de Capoue, sous Q. Fabius Maximus; cinq ans après il combattit à Tarente sous le même général. Puis il se livra à l'étude de la philosophie, sous la direction du pythagoricien Néarque. A trente ans il fut nommé tribun militaire, et envoyé en Sicile où il devint questeur (l'an 202 av. J.-C.). L'année suivante, devenu questeur du premier Scipion l'Africain, il voulut réformer les dépenses et le luxe de ce général; mais Scipion, qui portait en toutes choses un esprit de grandeur et de magnificence, s'y opposa; dès lors une haine implacable éclata entre lui et le grave questeur. Cinq ans après être arrivé à l'édilité, Caton fut nommé préteur et obtint par le sort le département de Sardaigne. Il parvint au consulat en 193 avant J.-C. Toujours ennemi du luxe et de la dépense, il voulut faire maintenir la *loi Oppia*, loi de circonstance portée par le tribun Oppius pendant la deuxième guerre punique. Cette loi défendait aux dames romaines d'employer à leur usage plus d'une demi-once d'or et de porter des vêtemens de diverses couleurs. Les prières des femmes prévalurent sur la rigide opiniâtreté de Caton, et l'éloquence du tribun Valérius fit abroger la loi. Caton partit ensuite pour l'Espagne citérieure qui avait secoué le joug. Il remporta sur les rebelles plusieurs victoires et fit rentrer cette province sous la domination de Rome: aussi jouit-il à son retour des honneurs du triomphe. Malgré sa qualité d'ancien consul, il accompagna Sempronius en Thrace, sans autre rang que celui de lieutenant. Il combattit Antiochus sous les ordres du consul Manius Acilius, et porta la guerre en Thessalie, où son habileté, ses conseils et sa bravoure décidèrent la victoire en faveur des Romains. Sept ans après, Caton brigua et obtint la charge de censeur : il fut très sévère dans cette dignité, et sa rigidité passa dès lors en proverbe. Lorsque la censure de Caton fut terminée, on lui décerna une statue dans le temple de la Santé. Malgré toute sa vertu, il fut en butte à 44 accusations, injustes, il est vrai, mais qui prouvent que Rome alors dégénérée ne pouvait plus comprendre la vertu d'un si grand citoyen. Comme Sophocle, il eut encore à se justifier à l'âge de quatre-vingts ans. Son dernier acte politique fut son ambassade en Afrique, où on l'envoya juger un différend survenu entre les Carthaginois et Massinissa, appelé Massanasès par d'autres historiens. Depuis cette époque Caton demanda sans cesse la destruction de Carthage. Toutes les fois qu'il donnait son avis dans le sénat il terminait en disant: « *Hoc censeo, et Carthaginem esse delendam.* »

En dépit de l'extrême sévérité que Caton apporta dans l'exercice de ses fonctions, son caractère ne fut pas exempt de blâme; il aimait, disait-on, l'argent au point de faire l'usure; il sacrifiait souvent à Bacchus, soit seul, soit avec le poète Ennius, son ami. D'autres excès lui ont été reprochés. Il mourut l'an 147 avant J.-C., un an après son retour d'Afrique, cinq ans avant la destruction de Carthage, à l'âge de 85 ans; Plutarque et Tite-Live disent à 90 ans, mais c'est une erreur. Il a laissé beaucoup d'ouvrages; son *Traité d'agriculture* (*De re rustica*) est le seul qui soit parvenu jusqu'à nous. Popma, Meursius, Gessner et Schneider en ont donné des éditions. Tous les fragmens de ses ouvrages ont été recueillis et publiés par M. Léon (Gœtt., 1826). N. A. D. et S.

CATON (Marcus Porcius), appelé Caton d'Utique, non qu'il fût né à Utique, mais au contraire parce qu'il y trouva la mort (*a fatali sibi Utica cognomen habuit*, dit Barclai), et pour le distinguer de Caton l'Ancien. Caton d'Utique, arrière-petit-fils de ce dernier, naquit l'an 93 avant J.-C. Dès son enfance il montra une grande fermeté de caractère; en voyant les proscriptions de Sylla, il demandait à Sarpédon, son précepteur, une épée pour tuer le tyran. L'amitié de Caton pour Cépion, son frère du côté maternel, est célèbre. On lui demandait qui il aimait mieux: « Mon frère, répondit-il.—Ensuite? — Mon frère. — Enfin? — Mon frère. » La première dignité qu'il obtint fut celle de prêtre d'Apollon. Il se lia avec Antipater de Tyr, philosophe de la secte stoïcienne, dont la morale austère était, plus que toute autre, conforme à son génie. Il étendait aux plus petites choses l'impartialité et la justice. Lorsque les tribuns du peuple voulurent abattre une colonne de la basilique élevée par Caton-le-Censeur, colonne qui les gênait pour donner leurs audiences, il leur intenta un procès qu'il gagna. Ce fut la première fois qu'il parla en public, et dès lors on put admirer en lui une éloquence âpre et véhémente comme sa vertu. Il fit ses premières armes, en qualité de simple volontaire, dans la guerre des esclaves, contre le gladiateur Spartacus; ensuite il fut envoyé en Macédoine avec le titre de tribun militaire. Là il apprend que Cépion, son frère, est dangereusement malade à Enos, en Thrace: il oublie tout, il s'embarque malgré les dangers de la tempête, il arrive; mais Cépion n'était plus. Caton se jeta sur le corps de son frère, et, bien que stoïcien inflexible, il témoigna la plus vive douleur et versa d'abondantes larmes. Après qu'il fut sorti de charge, il fit un voyage en Asie, où Pompée le reçut avec honneur dans la ville d'Éphèse. Nommé questeur, l'incorruptible Caton attaqua les agens de la tyrannie de Sylla et les contraignit à rendre l'argent avec lequel on avait payé leurs forfaits. Après sa questure il aurait désiré le repos, mais il se sacrifia à sa patrie. Des ambitieux aspiraient au pouvoir suprêm
Crassus, le plus riche des Romains, pe
sait l'acheter avec de l'or; Pompée n'os
l'usurper et voulait qu'on le lui offri
César, moins timide que Pompée, pl
franc peut-être, prétendit y arriver
renversant les lois. La liberté était m
nacée: elle trouva encore des défense
éloquens et intrépides dans Catulus, da
Cicéron et dans Caton, qui faisai
alors la force du sénat. Lorsque Catili
conspira contre Rome, Caton prêta s
appui à Cicéron et contribua à la pu
tion des coupables en parlant dans
sens opposé à celui de César qui co
seillait la clémence. Metellus Nepos av
proposé de rappeler Pompée de l'A
et de lui donner le commandement cont
Catilina. Caton s'opposa vivement à
projet. César, qui le craignait, parvint
soulever contre lui une partie de la mu
titude; nommé consul, il alla jusqu
faire trainer Caton en prison; mais l
murmures du peuple et des bons c
toyens, que les intrigues de César n'
vaient pas corrompus, firent ordonn
sa mise en liberté. César vit alors qu
ne lui restait d'autre parti à prend
que d'éloigner son ennemi: sous le voi
d'une mission honorable, qui était pl
tôt un exil, Caton fut envoyé dans l'île
Chypre, pour dépouiller, sur un prétex
frivole, au nom du peuple romain,
roi Ptolémée de ses états. Le monarq
s'empoisonna, et l'intègre Caton, à s
retour, versa dans le trésor public l
immenses richesses de l'Égypte. Il co
tinua de s'opposer aux triumvirs. D
mitius Ænobarbus briguait le consul
et avait pour compétiteurs Pompée
Crassus; Caton, en l'accompagna
aux comices, fut blessé et faillit pe
dre la vie. Mais le danger qu'il avait co
ru ne l'empêcha pas de s'élever av
force contre la *loi Trébonienne*, qui a
cordait à Crassus une puissance extrao
dinaire: comme il fut de nouveau co
duit en prison, le peuple l'y suivit
masse, et, par ce moyen, le délivra u
seconde fois. Peu de temps après Cato
nommé préteur, la plus haute dignité
il soit parvenu, fit passer une loi digne
sa vertu, une loi contre ceux qui ach
taient les suffrages. Lorsque la guer

civile éclata entre César et Pompée, Caton obéit à sa conscience en suivant le parti qu'il jugea le plus juste, celui de Pompée. Aussi Lucien a-t-il dit à ce sujet dans sa *Pharsale :*

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Après la défaite de Pharsale et l'assassinat de Pompée en Égypte, Caton prit le commandement des troupes et s'avança vers Cyrène. Là il reçut la nouvelle que Scipion, beau-père de Pompée, arrivé avant lui en Afrique, s'était retiré chez Juba, roi de Mauritanie, où Varus avait rassemblé une armée considérable. Pour les joindre, il entreprit à travers les déserts une marche longue et pénible. La jonction des deux armées se fit à Utique. Là Scipion, rebelle aux conseils de Caton qui l'engageait à traîner la guerre en longueur, fut défait près de Thapsus, et l'Afrique entière se soumit au vainqueur. Caton, qui voyait la cause de la liberté perdue, Caton trop fier pour recevoir un pardon de César, se perça de son épée, après avoir lu quelques passages du *Phédon*, ce sublime traité de Platon sur l'immortalité de l'âme (l'an 44 avant J.-C.). En recevant la nouvelle de sa fin tragique, César s'écria : O Caton, je t'envie ta mort puisque tu m'as envié la gloire de te sauver la vie! N. A. D.

On attribue à deux autres Romains du nom de Caton des ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous, mais dont on a contesté l'authenticité. L'un, Valerius Cato, Gaulois affranchi, dépouillé de ses biens par une mesure de Sylla (l'an 81 avant J.-C.), était regardé comme l'auteur du poème satirique *Diræ* (éd. d'Arnold, Leyde, 1652, in-12). Il exerçait à Rome la profession de grammairien et de rhéteur. Dionysius Cato, poète du IIIe siècle de notre ère, doit avoir composé les *Disticha de moribus* (éd. d'Arntzen, Utrecht, 1735, et Amst., 1754). S.

CATOPTRIQUE (de κάτοπτρον, miroir). On appelle de ce nom la branche de l'optique qui traite de la réflexion de la lumière à la surface des corps polis. Elle repose sur cette loi fondamentale établie par l'observation, que la lumière se réfléchit en faisant l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, c'est-à-dire que si l'on mène une ligne droite perpendiculaire à la surface polie, au point où le rayon lumineux vient la frapper, les rayons incident et réfléchi seront compris dans un même plan avec la perpendiculaire, et feront avec cette perpendiculaire, de part et d'autre, des angles égaux. Cette loi une fois établie, tous les problèmes de catoptrique ne sont plus que des questions de géométrie et constituent une des plus belles applications de cette science. C'est ainsi qu'on détermine les *points brillans* des surfaces, ou les points qui réfléchissent à l'œil en plus grande abondance les rayons émanés d'un foyer lumineux; les *foyers* proprement dits, ou les points de l'espace où viennent principalement se concentrer les rayons renvoyés de divers points d'une surface réfléchissante; les *caustiques*, sorte de courbes dont nous expliquerons la génération dans un article séparé (*voy.* Caustique). La science de la catoptrique s'applique à la construction d'instrumens optiques très importans, les télescopes et les microscopes par réflexion. *Voy.* Télescope et Microscope.

La loi fondamentale de la réflexion de la lumière s'explique avec une facilité remarquable dans l'hypothèse de l'émission des molécules lumineuses; cette hypothèse est celle qui se présente tout naturellement à l'esprit pour expliquer le phénomène de la réflexion, en le rapprochant du phénomène qui nous est si familier de la réflexion des corps élastiques. Cependant Huyghens a expliqué d'une manière ingénieuse la loi de la réflexion de la lumière dans l'hypothèse des ondulations lumineuses, et son explication, plus ou moins modifiée dans quelques détails, est celle que la plupart des physiciens adoptent aujourd'hui.

On peut remarquer que le chemin que décrit un rayon brisé par la réflexion, en allant d'un point à l'autre, est le plus court entre ceux qu'on pourrait lui faire décrire en l'assujétissant à la condition de toucher la surface réfléchissante. A une époque déjà ancienne on a voulu rattacher ce fait à une certaine métaphysique dont l'intervention est tout-à-fait inutile en pareil cas.

Les principaux auteurs qui ont traité de la catoptrique sont, parmi les anciens, Euclide et quelques commentateurs de l'école d'Alexandrie; Alhozen et Vitellion dans les XIe et XIIe siècles. Chez les modernes, il faudrait renvoyer à tous les traités généraux de physique et aux traités spéciaux d'optique. Nous citerons seulement, comme le plus récent, le *Traité de la lumière* de M. Herschel, traduit par MM. Quetelet et Verhulst, Paris, 1833, 2 vol. in-8°. A. C.

CATS (JACQUES), un des créateurs de la langue et de la poésie hollandaise, naquit en 1577 à Brouwershaven, dans la province de Zélande, et après avoir fini ses études à Leyde, il se rendit à Orléans pour y obtenir le grade de docteur. Il refusa, à l'université de Leyde, une chaire qu'on lui offrit; mais il se chargea d'emplois politiques et administratifs d'une haute importance à une époque des plus critiques. En 1627 et 1631 il fut ambassadeur en Angleterre; en 1636 et 1651 il était revêtu des hautes fonctions de grand-pensionnaire de la Hollande. Il mourut en 1660 à sa campagne, à Zagvliet.

Comme poète, Cats diffère essentiellement de ses rivaux Hooft et Vondel. La naïveté, la simplicité, la candeur le caractérisent avant tout, et ce n'est pas sans raison qu'on l'a appelé le La Fontaine hollandais. On lui a reproché une superfétation d'épithètes et d'images, des répétitions et une certaine monotonie dans le vers; mais on trouve une riche compensation à ces défauts dans un grand nombre de belles qualités empreintes dans tous ses ouvrages : la pureté de l'expression, la clarté du style, une imagination riche et féconde, une morale persuasive et sans prétention, de l'esprit et de l'ame. Malgré de si grands avantages, Cats, après avoir été long-temps lu et généralement admiré, tomba dans un oubli injuste, dont le tirèrent Bilderdijk (*voy.*) et Feith, vers la fin du dernier siècle, en donnant une nouvelle édition de ses œuvres (Amsterdam, 1790-1800, 19 vol. in-12).

Ce sont des allégories dans le goût de l'époque de Cats, des poésies sur les différens âges et diverses circonstances de la vie humaine, ainsi que sur les relations de la société, des fables, des odes des idylles, etc. Une partie de ses poésie parut en langue allemande à Hambour (8 vol. 1710-17). Un monument qui lui a été élevé à Gand, par le sculpteur Parmentier, fut inauguré en 1829. *C. L.*

CATTEGAT ou *Kattegat*, l'un de bras de la mer du Nord, improprement appelé *golfe de Séland* par quelque géographes, est situé entre la côte sud-ouest de la Suède et la côte orientale de Jutland (*Jylland*), province septentrionale du Danemark. Le cap Skager d'un côté, et Gothembourg (*Gœtheborg* de l'autre, déterminent son entrée vers le nord, et il est borné, au midi, par les îles de Fionie (*Fyen*) et de la Sélande (*Sælland*). Cette vaste étendue d'eau qui mérite plutôt le nom de *mer* que celui de *détroit* qu'on lui donne quelquefois, a environ 50 lieues du nord au sud, sur une largeur moyenne de 25 lieues de l'ouest à l'est, avec des profondeurs très variables. Le Cattegat mêle, au nord, ses eaux avec le Skager-rak (*voy.* ce nom), autre bras de la mer du Nord, et communique au sud avec la mer Baltique par les trois détroits du Sund, du grand Belt et du petit Belt (*voy.*). La navigation est dangereuse à cause des courans rapides et souvent opposés, et des écueils qu'on y rencontre : aussi a-t-on élevé plusieurs fanaux sur les côtes qui le bornent et dans les îles qu'il renferme. Il pénètre fort avant dans l'intérieur du Jutland, dont les côtes sont basses et sablonneuses, et y forme plusieurs golfes. Le principal est le Lymfiord, devenu, depuis peu d'années, un détroit qui a fait une île de la partie septentrionale du Jutland, et par lequel le Cattegat communique avec la mer du Nord. Le seul bon port de cette côte est Fréderikshavn, appelé autrefois *Flad-strand*. La côte opposée de Suède est au contraire escarpée et rocheuse et présente quelques bons ports, quoique d'un difficile accès. Parmi les îles qui se trouvent dans le Cattegat, on doit distinguer Lœssoe, Anholt et Samsoe. Les eaux de cette mer sont, comme celles de la Baltique, beaucoup moins salées que les eaux de l'Océan. D. L. R.

L'un de nos collaborateurs, M. Villenave, possède le manuscrit d'un grand

travail sur le Cattegat et la Baltique, fait par le comte de Fleurieu, membre de l'Institut et ministre de la marine; le premier volume seulement de ce travail a été imprimé, non pas en 1774, comme on lit, par une faute typographique, à la p. 759 du t. II, mais en 1794, à l'*imprimerie nationale exécutive du Louvre* (1 vol. in-4°, de LXI et 595 p.) S.

CATTES. Les Cattes, peuple germanique, habitaient, suivant les géographes les plus exacts, entre le Mein, la Lahn, la Lippe, la Werra, et le Wéser, dans les contrées qui forment aujourd'hui les pays de Hesse, Fulde, Hanau, etc. Les Cattes combattirent les Romains pendant long-temps; mais battus par Didius Julianus, sous Marc-Aurèle, ils se tinrent tranquilles. Lorsque la confédération franque se forma, les Cattes en firent partie. On regarde le nom de Hesse (*Hassii*) comme dérivé de celui de Cattes, qui du reste est encore conservé dans le nom du comté de Katzenelnbogen (*Cattimelibocus*), sur le Rhin et le Mein, comté qu'on divise en haut et bas, et qui est partagé entre le duc de Nassau et deux branches de la maison de Hesse. A. S-R.

CATULLE (Caius Valerius), naquit à Vérone ou à Sirmio (Sermione), presqu'île du lac de Benacus (Garda), l'an de Rome 667, selon la chronique d'Eusèbe. Suétone (*in J. Cæs.* 73) rapporte que son père avait une liaison d'hospitalité avec César, et que le vainqueur de Pharsale, en considération de cette amitié, pardonna au fils ses épigrammes sanglantes. C'est tout ce qu'on peut apprendre sur la personne de Catulle par les écrits historiques de l'antiquité. Pour sa gloire, les témoignages éclatans ne manquent pas chez les auteurs les plus célèbres, particulièrement chez les poètes. Il faut chercher le complément de sa biographie dans ses œuvres; elles laisseront peu à désirer. Catulle fixa son séjour de prédilection à Rome *. Il y mena une vie voluptueuse et dissipée dans la société de ce que cette capitale du monde avait de plus distingué par la fortune et par l'esprit *, mais aussi de ce qu'elle renfermait de plus dissolu **. C'était un libertin de bonne compagnie. Mais qu'était-ce que la bonne compagnie romaine? Les conversations et les soupers chez les courtisanes, entremêlés aux brigues, aux agitations du sénat et du forum, les raffinemens du luxe dans la plus crapuleuse débauche, le goût des beaux-arts, de l'élégance, de l'urbanité du langage, avec les pratiques et les expressions d'une luxure brutale et forcenée, voilà ce qui composait les mœurs des Romains. C'est par là qu'on voyait Antoine, un jour, inonder la tribune aux harangues du vin et des alimens que rejetait son estomac fatigué; un jour, dans la réception de Cléopâtre à Tarse, réaliser les magnificences et les merveilles poétiques des fêtes et des amours de Vénus. Le petit livre de Catulle rassemble ainsi avec plusieurs chefs-d'œuvre de grace et de délicatesse des productions hideuses d'obscénité. Mais les sensualités de l'épicuréisme n'éteignirent pas en lui le feu sacré d'une ame noble et tendre. La mort de son frère, les infidélités de Clodia, sa Lesbie, lui arrachèrent des gémissemens que le lecteur ne peut entendre encore sans émotion. Ses affections, ses habitudes l'attachaient au parti aristocratique, aux Pompéiens; la dictature de César ne lui imposa point de honteuses palinodies, et tout ce qu'elle put obtenir du poète, ce fut le silence pour César, pour lui seul; car de mordantes épigrammes vengèrent encore le consulat souillé par un Nonius, par un Vatinius. Si les ouvrages de Catulle font connaître sa vie, sa vie explique ses ouvrages. Incapable d'étude et de travail, il excelle dans ses poésies fugitives, toujours semées de négligences; quand il s'essaie à des poèmes de longue haleine, sa composition est désordonnée, incohérente***.

(*) Une fausse interprétation d'un passage de ses poésies (LXVIII, 68) a fait croire qu'il avait été conduit par Manlius dans cette ville.

(*) Hortensius, Calvus, Cinna, Cœlius, Cornelius Nepos, Manlius, Septimius, Memmius, Cornificius.

(**) Furius, Aurelius, Cœlius, Clodius et leurs pareils, et des courtisanes, et Clodia qui les surpassait toutes.

(***) Par exemple, les noces de Thétis et l'épître à Manlius. On ne peut citer qu'une seule exception, l'épithalame de Manlius et de Julie, œuvre parfaite.

Il eut des inspirations qui s'élevaient jusqu'au sublime; le désespoir d'Ariane n'a pas été effacé par les plaintes de Didon, et lorsque Virgile veut peindre, après Catulle, la majesté de Jupiter ébranlant les cieux d'un mouvement de sa tête, Catulle reste au-dessus de lui, près d'Homère *. Tout ce que le génie peut faire sans une application laborieuse pour le perfectionnement de la langue et du rhythme, il l'a fait. Doué d'une admirable facilité de versifier, il assouplit la phrase poétique des Latins et leur offrit dans ses vers iambiques de toute espèce, dans ses strophes lyriques, dans ses galliambes, dans ses hendécassyllabes, des modèles nouveaux. Il ne fut point le copiste des Grecs: il s'était nourri de leur substance et s'identifiait avec eux. Les adjectifs composés, les épithètes accumulées, les vers spondaïques prodigués parmi les alexandrins, l'élégiaque terminé par des mots de trois et de quatre syllabes, bien préférable à la cadence monotone et sautillante du pentamètre d'Ovide et de Tibulle, les enjambemens de distiques, tout dénote le disciple des Grecs mieux que ne l'atteste Aulu-Gelle (*N. A.* VII, 20). Mais c'est surtout l'esprit de la poésie grecque qui respire dans ses écrits; ce n'est qu'une transformation d'idiome. Contemporain de Lucrèce, il marqua avec lui l'époque de la transition de l'âge antique à l'âge d'or. Tandis qu'on retrouve encore dans ses formes la naïveté, l'énergie, et quelque rudesse des premiers temps, les savans effets d'harmonie, la suavité du style, la correction et la pureté habituelles du langage signalent le précurseur immédiat de Virgile et d'Horace. Il fut leur égal par l'expression poétique, il est demeuré le maître inimitable de la poésie érotique et de la poésie légère.

Catulle fut imprimé pour la première fois à Vicence, in-f°, 1481, avec Tibulle et Properce. On cite la seconde édition des Aldes, 1515, in-8°; Muret ajouta un commentaire, 1558, Venise; Scaliger corrigea avec beaucoup d'érudition et trop de hardiesse le texte d'Alde et celui de Muret, Paris, 1577, in-8°. Is. Vossius fit une recension nouvelle et un nouveau

(*) Epith. Thet., v. 204.

commentaire, Londres, 1684 in-4 Leyde, 1691, 1697, in-4°. On esti l'édition de Volpi, Padoue, 1717, in- beaucoup plus celle de Dœring, 17 in-8°; récemment M. Sillig (Go 1823) a revu le texte pour le purger corrections hasardées. Les traducti françaises les plus connues sont, en pr celle de M. Noel, œuvres complètes vol.; en vers, celles de M. Ginguené et M. Mollevaut, 1812, les noces de Th seulement. N-T.

Dans l'énumération des bonnes é tions de Catulle, l'auteur de la not qu'on vient de lire n'a oublié que sienne, et c'est une omission que n devons réparer. Elle forme le 75° v de la *Bibliotheca classica latina* de L maire, et parut en 1826 sous ce tit *C. Val. Catullus, ex ed. Fred.-Gi Dœringii, cui suas et aliorum adno tiones adjecit Josephus Naudet.* J. H.

CATULUS, nom de trois Roma illustres de la famille patricienne de L tatius. Le premier CAIUS LUTATIUS Ca lus, consul l'an de Rome 510, se distin dans la première guerre punique; il di les conditions de paix, dont la princip fut l'évacuation de la Sicile, et jouit suite des honneurs du triomphe. Le cond, QUINTUS, consul avec Marius 650, partagea avec son collègue la gl de la bataille de Verceil, où les Cimb furent vaincus. Enfin le troisième, du précédent et qui porta le même n fut consul l'an de Rome 672, se sign comme un ami zélé de la constitution publicaine et aristocratique de Ro combattit son ancien collègue Lépi seconda les nobles efforts de Cicé contre les perturbateurs, et s'opposa fermeté et éloquence à la loi Gabinia se fit estimer comme *princeps sena* devint censeur et mourut l'an 692, av que les orages qui amenèrent la perte la république n'eussent éclaté. S

CAUCASE. Cette chaîne de mon gnes, célèbre dans l'histoire des peupl redoutée des Romains comme inhosp talière, et à laquelle se rattachent diver traditions mythologiques (*voy.* PROM THÉE et AMAZONES), forme une des r gions les plus intéressantes du globe. S plus grand développement du sud-est

nord-ouest, depuis la mer Caspienne jusqu'à la mer Noire, fait de sa ligne de faîte la limite naturelle de l'Europe et de l'Asie, entre le 44e et le 45e parallèles, sur une longueur directe de 212 lieues, et de 290 en suivant ses sinuosités. Les rameaux dont elle se compose constituent un système important, si l'on y comprend les monts Taurus et les monts Elvend, qui se prolongent vers le sud-ouest en parcourant toute l'Asie occidentale. Au nord elle borde les vastes plaines où jadis erraient les Sarmates, et où l'on voit aujourd'hui les Cosaks et les Kalmuks; à l'est elle se termine en précipices escarpés sur la plaine étroite qui la sépare de la mer Caspienne; à l'ouest elle élève au milieu des nuages la plus haute cime, celle de l'Elbrouz, montagne qui était comprise parmi les *montes Ceraunii* des anciens, et qui s'élève à 5,009 mètres au-dessus du niveau de l'Océan, tandis que ses flancs supportent un immense glacier. Le Mkinvari que l'on nomme aussi Kasbek, mérite d'être cité après l'Elbrouz; ce pic, composé de porphyre et entouré de glaciers, atteint la hauteur de 4,710 mètres. Les chaînons inférieurs du Caucase se prolongent ensuite en côtoyant la mer Noire et en formant cette chaîne de collines que les anciens nommaient *montes Caraxici.* C'est dans sa partie occidentale, à laquelle appartient l'Elbrouz, que se trouvent les cimes les plus élevées; ce sont ces sommets neigeux, éblouissans de blancheur, qui ont valu à la chaîne son antique nom de *Caucase*, qui parait venir, en effet, de deux anciens mots persans, *Koh-Kaf*, qui signifient *montagnes blanches* (Plin., *H. N.*, VI, 19), et qu'on retrouve dans celui de *Kov-Kas* que lui donnent les Arméniens.

Ces montagnes présentent plusieurs passages ou défilés que les anciens ont désignés sous le nom de *portes.* Ce sont d'abord, sur la route de Mozdok à Tiflis, les *portes Caucasiennes*, vallon étroit que l'on parcourt à peine dans sa longueur après quatre journées de marche. Les *portes Albaniennes* ou *Sarmatiques* paraissent se rapporter à un défilé qui longe les côtes du Daghestan et traverse le district de Kagmancharie. Les *portes Caspiennes* sont probablement un passage que l'on voit près de Téhéran. Enfin les *portes Ibériennes* étaient le défilé qui porte aujourd'hui le nom de *Schaourapo*, où du temps de Strabon le voyageur avait à franchir des abîmes et des précipices, mais que les Persans dans le IVe siècle ont rendu praticable aux armées.

Les ramifications du Caucase forment 13 bassins, dont 7 appartiennent au versant septentrional ou européen et 6 au versant méridional ou asiatique. Les plus importans, sur le premier versant, sont à l'ouest celui du Kouban, fleuve qui prend sa source près du mont Elbrouz et se jette dans la mer Noire, après un cours d'environ 130 lieues; à l'est celui du Terek, qui parcourt 110 lieues jusqu'à la mer Caspienne; le second versant nous offre vers l'ouest le bassin du Rioni, l'ancien Phasis, qui se jette dans la mer Noire après un cours de 50 lieues, et à l'est celui de l'Alazan, qui parcourt une distance de 40 lieues pour aller se réunir au Kour, fleuve qui prend naissance dans une chaîne appelée *Asmisintha* par quelques géographes et qui est un des rameaux du Caucase.

Considérée sous le rapport géognostique, la chaîne du Caucase se divise, dans toute sa longueur, en bandes presque parallèles: celle du centre, qui constitue les plus hautes cimes, est granitique; les deux autres les plus voisines sont composées de schistes et de porphyres. A celles-ci succèdent sur les deux versans des bandes calcaires qui forment une série de petites montagnes moins hautes sur le versant septentrional que sur le versant opposé. Du côté du nord leur base est couverte de vastes dunes de sable et de grès qui vont constituer au loin l'aride plaine appelée steppe de Kouma.

Les divers climats de l'Europe et de l'Asie se retrouvent dans la chaîne du Caucase, et, avec ces climats, les végétaux correspondans. Au-dessous des glaces et des neiges, les premières plantes que l'on voit paraître sont le *vaccinium myrtilus* et le *vitis idea* au milieu des mousses touffues; les montagnes présentent vers la moitié de leur hauteur plusieurs

plantes alpines et quelques pâturages; au-dessous, leurs flancs sont ombragés de pins, de bouleaux et de genevriers qui deviennent d'autant plus rares qu'on s'élève davantage. Au midi, de magnifiques vallées, sous l'influence d'un heureux climat, se parent de toutes les richesses de la végétation asiatique : le seringa, le jasmin, le lilas et la rose embaument l'air de leurs parfums; l'amandier, le figuier et le pêcher sauvage croissent en abondance à l'abri des rochers; le platane et l'olivier embellissent les rivages de la mer Caspienne; le dattier et le jujubier, indigènes dans cette contrée, en attestent la douce température.

On trouve très peu d'insectes et d'oiseaux dans les montagnes du Caucase; les cousins et les moucherons y sont fort rares, mais les taons sont communs dans les prairies. A l'exception de quelques oiseaux de proie et de passage on ne voit que des geais et des verdiers qui voltigent entre les rochers solitaires des hautes montagnes. Les lieux bas et humides, et à plus forte raison les lieux secs et élevés, ne sont peuplés d'aucun reptile dangereux. Mais au centre des glaces éternelles et des rochers stériles habitent l'ours, le loup, le chacal, le *chaus*, animal du genre *felis*. Un bouquetin particulier au Caucase (*capra caucasia*), aime les sommets escarpés des montagnes schisteuses; le chamois fréquente au contraire les montagnes calcaires inférieures; le lièvre, le putois, l'hermine et le hérisson habitent la région moyenne, et le bœuf aurochs stationne à l'entrée de ces montagnes. J. H-T.

CAUCASIENS (PAYS ET PEUPLES). Nous avons dit dans l'art. précédent que la crête de la chaine du Caucase forme la limite naturelle de l'Europe et de l'Asie; mais, considérée sous le rapport ethnographique, la région caucasienne présente un tout, caractérisé par une physionomie asiatique. Sur l'un et l'autre versans, ce sont des peuples dont la langue paraît appartenir à une souche commune. C'est en jetant un coup d'œil sur ces peuples que nous allons examiner rapidement les *pays caucasiens*.

M. Klaproth compte six nations di rentes qui habitent les vallées du Cau et qui paraissent être venues de l'A centrale : ce sont les *Lesghi* ou Cau siens orientaux; les *Metodjeghi* ou A *tes;* les *Ossètes* ou *Iron ;* les peupla *Abaso-Tcherkesses*, ou Caucasiens o dentaux; les *Géorgiens* et les *tribus* *ques*. Ils se composent d'environ 528,(familles formant une population 2,375,000 individus.

Ces peuples se divisent en un gr nombre de tribus. Au sud du Kou et du Terek, rivières que plusieurs g graphes ont proposées comme limite l'Europe, commence la région cau sienne. Dans la partie occidentale trouvent les peuplades Abaso-Tch kesses : ce sont les *Sasks*, probablem les *Zyges* de Strabon et les *Zeche Zeches* des auteurs byzantins; les *Bag* les *Ibsyps*, les *Madchavers*, etc. C'est d leur voisinage que se sont établis *Tatars Nogais*. Ces Abaso-Tcherke d'origine circassienne, que l'on app *Abases*, sont les mêmes que les Ru nomment *Abasek* ou *Abasekhi*; ils tendent jusque sur les cimes du C case, habitent le pays connu sous le n de Petite-Abasie, et se composent d'e ron 15,000 familles. Autrefois ils n vivaient que de brigandages; aujourd ils se distinguent par la douceur de l mœurs. Il sont en général d'une h stature et d'une robuste constitution

Les *Kisilbeks*, Abases d'origine, n composent que de 200 familles, des sources du Laba, affluent du K ban. Les *Temirgois*, vingt fois plus n breux, mais d'origine tcherkesse, situés au nord des Abaseks. Les *A* peuple de 400 familles, sont voisin précédens. Les *Sapchiks*, qui for 10,000 familles, occupent une part la plaine traversée par le Kouban.

Les *Karatchiaghi* habitent prè sources du Kouban : ils sont bea ressemblent plutôt aux Géorgiens qu Turcs; ils sont moins pillards et m grossiers que les autres Abases et les Tcherkesses; leurs femmes sont j et bien faites. Ils élèvent de nomb troupeaux de moutons, de chev d'ânes et de mulets. On assure qu'il

quelques notions du christianisme et qu'ils conservent une église dont la construction paraît être fort ancienne.

Près du mont Elbrouz, habitent les *Soanes* ou *Souanes* : ils sont Géorgiens d'origine et parlent un dialecte de la langue géorgienne. Rien n'égale leur malpropreté, leur rapacité et leur penchant pour la guerre. On croit qu'ils forment environ 5,000 familles.

Les *Ossètes*, sur les limites de l'Europe et de l'Asie, habitent l'Imeréthie, la Géorgie et la Circassie, entre l'Ouroup, le Terek, le Rioni et l'Aragvi. Ils se donnent le nom d'Iron. Leurs mœurs sont d'une simplicité caractéristique. Leurs demeures sont autant de petits châteaux-forts. Bien que leur territoire appartienne à la Russie, ils vivent dans une sauvage indépendance. Leur tribu la plus considérable est celle des *Dugores* qui se composent d'environ 3,000 familles divisées en une dizaine de hordes. Les *Dugoures*, Ossètes d'origine, ne forment que 2 à 300 familles qui habitent les bords du Kisildon et du Terek.

Au nord des Ossètes, s'étend la Kabardah ou Kabardie, arrosée en partie par le Terek. C'est un pays propre à l'agriculture et qui serait très riche si les habitans ne négligeaient pas les dons de la nature : ils ne tirent aucun avantage des belles forêts de chênes, d'ormes et de frênes qui couvrent leurs collines; ils pourraient exploiter des métaux plus précieux que le fer et le cuivre, dont ils se servent pour la fabrication de leurs armes. Les *Kabards* ou Kabardiniens paraissent être la souche des Circassiens ou Tcherkesses : c'est un des peuples les plus nombreux des pays caucasiens. La Kabardie, que le Terek divise en grande et en petite, peut mettre sur pied 1500 nobles et 10,000 paysans ou serfs. Les Circassiens de la Kabardie se distinguent de tous les peuples du Caucase par leur beauté : les hommes sont d'une taille d'Hercule; les femmes sont depuis long-temps recherchées dans les sérails de l'Orient pour leur figure régulière et leurs formes délicates et voluptueuses.

Dans la partie orientale du Caucase, mais toujours sur le versant septentrional, nous trouvons les *Ingouches*, qui paraissent tirer leur origine des *Kistes*, que l'on peut regarder aujourd'hui, par leur faible nombre, comme une de leurs tribus. Les Ingouches, depuis qu'ils sont soumis aux Russes, commencent à s'adonner à l'agriculture. On remarque chez eux des traces d'idées chrétiennes; ils adorent un dieu nommé *Dœlé*, consacrent le dimanche au repos, mais ne rendent ce jour-là aucun culte à la divinité. On ne porte le nombre de leurs familles qu'à 800.

Les *Tousches*, qui tirent aussi leur origine des Kistes, forment environ 15,000 familles. Il existe, dit-on, chez eux, un singulier usage : le père donne à son fils, à l'âge de 6 ou 7 ans, une jeune fille adulte pour épouse et remplit les fonctions maritales jusqu'à l'âge de puberté du jeune homme. Les enfans qui naissent de cette union sont élevés comme faisant partie de la famille.

Les *Lesghi* paraissent être les *Legæ* des anciens; ils se font encore redouter par leurs brigandages. Leurs femmes, renommées pour leur beauté, se distinguent aussi par leur valeur et leur intrépidité. Plusieurs de leurs tribus suivent la religion mahométane; on a aussi reconnu chez eux quelques traces du christianisme; mais les moins civilisés adorent le soleil, la lune, les arbres et les fleuves.

Les *Avares*, et quatorze tribus qui leur ressemblent, sont domiciliés dans la partie septentrionale du pays des Lesghi; le district qu'ils occupent porte le nom de *Chunsag*, qui signifie empire des *Chunes* ou *Huns*. Ils sont gouvernés par un khan et parlent un dialecte particulier.

Les *Dido* ou *Didu* qui demeurent dans les montagnes près des sources du Samour, où ils vivent dans une heureuse indolence; les *Kouveches* ou *Koubetches* qui, dans leur voisinage, constituent une petite république; les *Akouches*, qui forment aussi un petit état confédéré; les *Kasi-Koumouks*, peuple pasteur et brigand, dont le khan est un des plus puissants du Caucase oriental; les *Kaïdaks* ou *Kaïtaks*, célèbres parmi les nations caucasiennes pour leur légèreté à la course et leur adresse à manier le sabre et le fusil; les *Karaëles* qui, gou-

vernés par un prince particulier, occupent un district riche et fertile; les *Koumouks*, nation turque, composée de 1,200 familles qui obéissent à des beys; enfin les *Trukhmènes*, autre peuple turc qui s'étend sur les côtes de la mer Caspienne, complètent la série des peuples qui habitent le versant septentrional du Caucase.

Cependant sur le versant opposé, c'est-à-dire en Asie, on retrouve, au milieu des montagnes, plusieurs des nations que nous venons de voir sur le versant opposé : c'est une conséquence naturelle de la vie nomade qu'elles ont adoptée. Nous y voyons les Géorgiens qui se divisent en 5 branches, dont l'une est celle des Souanes, les Abases, qui forment plusieurs tribus. Les Tcherkesses ou Circassiens, les Kistes et les Ingouches n'y sont point en corps de nation, il est vrai, mais on y trouve des tribus d'Ossètes, de Lesghi, de Turcs et de Mongols.

La nation géorgienne domine sur tout le versant méridional du Caucase : composée d'environ 53,000 familles, elle se subdivise en *Géorgiens proprement dits*, *Iméréthiens*, *Gouriens*, *Mingréliens* et *Souanes*. Le nom de géorgien vient d'un prince appelé George qui, vaincu par Malek-chah, roi de Perse au XIe siècle, obtint de ce conquérant la restitution de sa couronne. Les habitans de la Géorgie sont en général beaux, bien faits et agiles; les femmes rivalisent avec les Circassiennes, quoique leur teint ne soit pas aussi blanc et leur taille aussi svelte. Les *Iméréthiens* sont les voisins des Géorgiens du côté du nord-ouest et parlent un dialecte de la même langue. Ils sont au nombre de 20 à 25,000 familles. Les *Gouriens* habitent la contrée située au bord de la mer Noire, au sud du Rioni. Ruinés par les Turcs, ils ne se composent plus que de 6 à 7,000 familles. Les *Mingréliens* demeurent au nord des Gouriens et à côté des Iméréthiens. La Mingrélie, pays humide et chaud, renferme 14,000 familles, géorgiennes, arméniennes, turques et juives.

Au nord-ouest de la Mingrélie s'étend, sur tout le versant méridional du Caucase, la Grande-Abasie, contrée couverte de forêts, où la chaleur et l'h[illegible] midité entretiennent une végétation [illegible] goureuse. Les habitans, que nous app[illegible] lons Abases et qui se donnent le n[illegible] d'*Absne*, sont des barbares, bien fai[illegible] endurcis et agiles.

Au sud-est de la Géorgie, le Chir[illegible] est peuplé de Lesghi, de *Tadjiks*, d'*A[illegible] méniens* et de *Turcomans*. Il sera qu[illegible] tion de la plupart de ces peuples dans [illegible] articles séparés. *Voy.* en outre Géorg[illegible], Iméréthie, Mingrélie, Gourie, D[illegible] ghestan, Chirvan, Arménie, etc. J. H[illegible]

CAUCHEMAR, affection passagère [illegible] sans danger par elle-même, qui arrive p[illegible] dant le sommeil et qui a donné lieu à [illegible] opinions assez singulières. C'est en e[illegible] un rêve fatigant et pénible dans lequel [illegible] s'imagine être dans un péril extrême [illegible] quel on ne peut échapper. Quelque[illegible] on croit être enterré tout vif ou pré[illegible] pité dans un abîme. On veut courir [illegible] crier, et l'on ne peut réussir à exécuter [illegible] mouvement ni à faire entendre un [illegible] Dans cet état on éprouve une oppress[illegible] et une anxiété cruelles qui se manifest[illegible] par des mouvemens nerveux et des s[illegible] glots et qui amènent bientôt le rév[illegible] après lequel on est, pendant quelq[illegible] instans encore, tourmenté par les mê[illegible] idées, haletant, fatigué et souvent b[illegible] gné de sueur. Les anciens avaient mu[illegible] plié les variétés et les dénominations [illegible] cauchemar suivant les nuances que p[illegible] naient les rêves, et ainsi ils appelai[illegible] *éphialte*, *incube*, *succube*, etc., c[illegible] dans lesquels un individu semblait p[illegible] ser de tout son poids la poitrine du d[illegible] meur, ou ceux dans lesquels une app[illegible] tion voluptueuse venait porter le trou[illegible] dans ses sens. Mais ces dernières illusi[illegible] rentrent dans la classe ordinaire des [illegible] ves, qui sont presque toujours amenés [illegible] les idées qui dominent l'esprit pend[illegible] la veille.

Les causes les plus fréquentes du c[illegible] chemar sont les troubles accidentels [illegible] habituels de la digestion ou de la cir[illegible] lation. Les asthmatiques et les person[illegible] atteintes de maladies du cœur en [illegible] principalement affectées. On l'obse[illegible] également chez les sujets nerveux c[illegible] lesquels cette disposition est exaltée [illegible] les chagrins; les veilles, la conten[illegible]

d'esprit, et la lecture ou la narration d'histoires ou de contes effrayans, un air trop peu renouvelé, de même que la trop grande réplétion de l'estomac, procurent aussi le cauchemar qui doit être un salutaire avertissement.

Avoir indiqué les causes de cette indisposition c'est en avoir signalé le remède; ailleurs nous renverrions ceux de nos lecteurs qui voudraient plus de détails à un petit écrit de Franklin, plein d'esprit et de raison, intitulé *Moyens de se procurer des songes agréables*, *Mélanges*, t. II, Paris, Renouard. F. R.

CAUCHOIS-LEMAIRE (Louis-Augustin-François), écrivain politique à qui les persécutions qu'il a éprouvées pendant la Restauration ont donné de la célébrité, est né à Paris en 1789. Après avoir fini ses études, il se voua à l'enseignement; puis, sous la Restauration, il publia le journal intitulé le *Nain jaune*, dont l'esprit d'opposition amena bientôt la suppression. Réfugié à Bruxelles, M. Cauchois-Lemaire y publia le *Nain jaune réfugié;* il continua plus tard ce journal sous le nom du *Vrai libéral*, malgré de nombreux procès et des désagrémens de toute espèce. M. Cauchois-Lemaire, qui s'était fortement élevé à Bruxelles contre l'extradition du nommé Simon et qui avait été représenté par le ministère français comme dangereux, reçut l'ordre du gouvernement des Pays-Bas de quitter le royaume avec 19 autres réfugiés français. Conduit par les gendarmes jusqu'aux frontières, il parvint à échapper et se cacha à La Haye où il fut à l'abri des recherches de la police. Il adressa une protestation aux États-Généraux, dans laquelle il représenta les persécutions dont il était l'objet comme une atteinte au droit des gens. Cet écrit donna lieu à des débats très vifs dans les chambres néerlandaises, mais finit par être écarté par l'ordre du jour. Sous le ministère Decaze, M. Cauchois-Lemaire revint à Paris, où depuis il a toujours travaillé dans les journaux libéraux; son opposition a quelquefois été jugée trop violente, même par des hommes étrangers à l'esprit de parti, et lui attiré un nouvel emprisonnement en 1821. Il publia alors ses *Opuscules*, recueil de divers articles de journaux, et ses *Lettres sur les Cent-Jours, avec notes et pièces justificatives*, Paris, 1822, in-8°. Depuis la révolution de juillet M. Cauchois-Lemaire, d'abord favorable au nouvel ordre de choses, a repris son opposition; il a été chargé quelque temps de la rédaction du *Constitutionnel*, et, après avoir quitté avec éclat ce journal, il en a créé un nouveau, *Le Bon Sens*, d'abord hebdomaire et qui, depuis cette année (1835), paraît tous les jours, comme les autres grands journaux. Z.

CAUDA, queue, *voy.* Coda.

CAUDATAIRE ou *porte-queue*, nom donné à celui qui porte la queue de la robe du pape, d'un cardinal, d'un prélat. A l'article Queue nous parlerons de l'origine de l'usage de porter des robes allongées par ce singulier ornement, et nous aurons alors à revenir sur l'origine des officiers chargés de soutenir la queue de la robe des personnages éminens. Les rois, les princes et les princesses avaient aussi leurs gentilshommes caudataires; quelque temps avant la révolution les prélats choisissaient de préférence pour cet office de pauvres hobereaux et surtout ceux qui étaient décorés de l'ordre de Saint-Louis. Ailleurs des pages étaient chargés de ce service; les gens de justice n'avaient pour caudataire qu'un valet de chambre. A. S-r.

CAUDIUM, Fourches Caudines. Caudium était un gros bourg situé à l'ouest de Bénévent et à l'est de Calatie, au milieu des montagnes qui séparent le Samnium de la Campanie, mais dans la première de ces deux contrées. Le nom de Fourches Caudines s'applique tantôt à un emplacement dans lequel les Romains se laissèrent cerner par les Samnites, tantôt au traitement ignominieux que ceux-ci leur firent subir. L'événement eut lieu l'an 322 ou 21 av. J.-C., sous le consulat de T. Veturius Calvinus et de Sp. Posthumius Albinus. On peut lire dans Tite-Live (IX, 2) le récit dont nous ne donnons ici que la substance. Le général samnite Pontius, connaissant l'impéritie des deux consuls, leur fit parvenir un faux avis portant qu'il était devant Lucerie, occupé au siège de cette colonie romaine. Soudain il est décidé dans



le camp romain qu'on va courir au secours de Lucérie, et il ne s'agit plus que de décider par quelle route on s'y rendra. La plus courte semble la meilleure et l'on s'enfonce dans les anfractuosités des montagnes. Pontius l'avait prévu. Un défilé se présente, puis une plaine, puis au bout de cette plaine un second défilé. Au moment où les Romains allaient s'engager dans ce dernier, ils en trouvèrent l'entrée fermée par des palissades et des fragmens de rocher. Soupçonnant alors un piége, ils revinrent sur leurs pas pour reprendre la route qu'ils avaient parcourue; mais il n'était plus temps: le premier défilé se trouva, comme l'autre, palissadé; de tous côtés les Samnites couronnaient les hauteurs, enveloppant leurs ennemis. Au bout de deux jours perdus en vaines démonstrations, l'armée romaine se rendit aux Samnites; consuls et soldats livrèrent leurs armes et passèrent sous un joug formé de deux fourches plantées en terre, croisées par une troisième. Il fut convenu que Rome retirerait ses garnisons et ses colonies du pays des Samnites; 600 otages donnés à ceux-ci devaient garantir l'exécution du traité. Mais cette garantie fut illusoire, car le sénat refusa de ratifier la convention. Il ne remit pas ses légions dans la position où elles étaient avant le traité; seulement tous ceux qui s'étaient rendus garans du traité furent livrés aux Samnites par un fécial. Pontius refusa de les recevoir et la guerre recommença. Ce général, habile dans l'art militaire, ne fit pas preuve d'autant de talens dans celui des transactions diplomatiques. Il eût mieux fait de suivre l'un ou l'autre avis du vieil Hérennius, son père, qu'il avait envoyé consulter sur le parti qu'il avait à prendre en cette conjoncture. « Renvoyer libres et sans conditions tous les Romains, » avait répondu Hérennius; puis comme on lui demandait s'il n'avait pas d'autre conseil à donner : « Eh bien! avait-il répliqué, tuez tous les Romains jusqu'au dernier. » Pontius n'acquiesça point aux opinions du vieillard et prit un parti mitoyen entre les deux systèmes qu'on lui avait proposés, parti qui lui fit perdre tout le fruit de sa victoire de Caudium. VAL. P.

CAULAINCOURT (ARMAND-AUGUSTIN-LOUIS DE), duc DE VICENC naquit à Caulaincourt, village du dép tement de la Somme, en 1772. Son pè le marquis de Caulaincourt, était offici général. Il entra au service à l'âge de ans, passa par divers grades et devint pitaine d'état-major, aide-de-camp son père. En 1792 il était en pris lorsque la réquisition qui l'appelai l'armée l'en fit sortir; il servit pendan ans comme grenadier. Réintégré dans grade de capitaine en l'an III, il sui le général Aubert du Bayet à Const tinople, en qualité d'aide-de-camp, devint chef d'escadron, puis colonel d régiment de carabiniers, avec lequel glorieusement la campagne de 18 Après l'avénement de l'empereur Alex dre au trône de Russie, Caulaincourt envoyé en qualité d'agent diplomatiq Saint-Pétersbourg et réussit à se conci l'estime du jeune souverain. A son ret il fut nommé troisième aide-de-camp premier consul, puis général de brigad général de division en 1805. L'emper le nomma ensuite son grand-écuyer et conféra le titre de duc de Vicence. T tes ces distinctions attachèrent Caula court à Napoléon qui, appréciant son tachement, l'employa dans plusieurs constances importantes. Il ne bala pas à l'envoyer, en 1807, comme ambassadeur en Russie en remplacem du duc de Rovigo. A son arrivée, le du Vicence ne reçut point l'accueil auque ambassadeur de Napoléon devait s'att dre: la foule qui avait encombré les sal du duc de Rovigo refusa de se rendre invitations du nouvel ambassadeur, au la noblesse russe imputait l'enlèvemen duc d'Enghien à Ettenheim. Mais l'em reur Alexandre mit fin à cette position barrassante du diplomate français, et écrivit, en date du 4 avril 1808, une tre dans laquelle il le reconnut pleinem justifié de l'attentat qu'on lui reproc et qui du reste retombait sur Napol lui-même dont on ne repoussa pas prévenances et l'amitié. Le duc de Vice jouit depuis ce moment d'un imme crédit auprès de l'empereur Alexand qu'il accompagna au congrès d'Erfurt 1808 et auquel il fit souvent goûter conseils. L'aristocratie russe voyait a

jalousie et chagrin l'influence de l'ambassadeur français et l'extrême assurance qu'il faisait voir dans toutes les occasions. Cependant Caulaincourt n'épargna rien pour détourner de la Russie l'orage qui la menaçait; lorsqu'il vit Napoléon prodiguer les offenses à son ancien allié, il sollicita son rappel (1811), et ses représentations, si elles avaient été suivies, auraient empêché la guerre de 1812. On rapporte qu'Alexandre s'attacha tellement à l'ambassadeur français qu'en 1814, à l'hôtel l'Infantado (appartenant à M. de Tal-rand), où ce prince logeait à Paris, on vit, appuyé sur le bras de Caulaincourt, entrer dans la salle à manger où se trouvaient le lieutenant-général du royaume et le duc de Berry, son fils, que monarque russe avait seuls conviés.

On dit aussi que lorsque Napoléon manda à son ambassadeur qu'il était venu à oreilles que l'armée de Volynie n'a-t pas désarmé, aux termes du traité Tilsitt, le duc de Vicence répondait cette armée n'existait pas. Ce ne fut 'à l'arrivée de M. de Lauriston, qui nt lui succéder en 1811, que l'existence de cette armée cessa d'être con-turale; *elle* devint évidente quand n 1812, forte de 80,000 hommes, elle nt surprendre les derrières de l'armée ançaise.

Après l'incendie de Moscou, ce fut ulaincourt qui accompagna Napoléon Paris; plénipotentiaire auprès des souverains alliés durant la campagne de xe, il signa l'armistice de Pleswitz (4 in 1813) et fut nommé plénipotentiaire ançais pour assister au congrès de Prague, qui n'eut d'autre résultat que la dé-tion de l'empereur d'Autriche. Invariablement attaché à la personne de Napoléon, il le suivit dans toute cette campagne. Le 5 avril 1813 il fut élevé à la gnité de sénateur; au mois de novembre suivant il fut nommé ministre des lations extérieures. C'est en cette qua-é qu'il partit le 19 janvier 1814 pour congrès de Châtillon (*voy.*). L'empereur ayant obtenu des succès, son minis- haussa les prétentions et tout espoir paix devint impossible. Quand Napo-n parut décidé à abdiquer, le duc de cence, qui avait employé tout son crédit auprès d'Alexandre pour lui obtenir les meilleures conditions possibles (et auquel Napoléon dut sans doute la souveraineté de l'île d'Elbe, qui lui fut alors assurée), signa le traité du 11 avril 1814. Peu de temps après il se retira à la campagne et se maria avec Mme de Canisy; en 1815 il reparut sur la scène politique et reçut de nouveau le portefeuille des affaires étrangères. Le 3 avril il adressa, mais inutilement, à tous les agens diplomatiques et ministres étrangers une circulaire où il représentait le second avénement de l'empereur comme le plus beau des triomphes et les assurait des dispositions dans lesquelles Napoléon était de respecter les droits des autres nations. Le 2 juin, il fut nommé pair, prit part aux délibérations secrètes des deux chambres, relatives à la deuxième abdication, et fut nommé membre de la commission du gouvernement. A la seconde rentrée du roi Louis XVIII, il quitta Paris et fut d'abord porté sur la liste du 24 juillet, dont il fut aussitôt rayé.

M. de Caulaincourt, sous la dynastie des Bourbons, vit se reproduire avec violence l'accusation d'avoir présidé à l'arrestation du duc d'Enghien : aussi employa-t-il tout son temps à se défendre contre les hommes haineux que la Restauration avait amenés à sa suite. Dans l'écrit qu'il publia à cette occasion, il démontra qu'il se trouvait à Strasbourg pour une autre cause et prouva que c'était le général Ordener qui avait été chargé d'arrêter ce prince. Il appuya sa justification de cette lettre d'Alexandre dont nous avons déjà parlé et dont voici le texte : « Je savais, général, par « mes ministres en Allemagne, combien « vous êtes étranger à l'horrible affaire « dont vous me parlez; les pièces que vous « me communiquez ne peuvent qu'ajou- « ter à cette conviction. J'aime à vous le « dire et à vous assurer de l'estime sin- « cère que je vous porte. Alexandre. »

Un écrit publié ensuite à Orléans combattit cette justification; cet écrit était intitulé : *De l'assassinat de Mgr le duc d'Enghien et de la justification de M. de Caulaincourt.* Celui-ci ne répliqua pas pour ne point perpétuer une querelle que les passions d'alors enveni-

maient; mais il continua à s'envelopper dans l'obscurité où il avait vécu depuis le retour des Bourbons. Napoléon, sur son rocher de Sainte-Hélène, prenait soin d'imposer son jugement sur les hommes dont il s'était servi, et nous ne pouvons mieux faire que de répéter ses paroles sur Caulaincourt, pour le venger des souffrances morales des dernières années de sa vie. « Bassano et Caulaincourt, a-t-il dit, deux hommes de cœur et de droiture. » Cependant les soupçons que l'esprit de parti faisait planer sur lui préoccupaient le duc de Vicence, et il saisit encore dans le dernier moment de sa vie l'occasion solennelle de protester contre ces accusations. Son testament renfermait ce qui suit : « On ne ment pas à Dieu en présence de la mort; je jure que je n'ai jamais été pour rien dans l'arrestation du duc d'Enghien. » Il mourut en 1827, âgé de 54 ans. C. M.

CAUSALITÉ. On appelle ainsi, dans la philosophie moderne, l'enchaînement des effets et des causes, le rapport qui existe entre les uns et les autres. Ce rapport, qu'on regarde comme nécessaire, d'après ce principe *ex nihilo nihil*, repose, suivant les uns, sur une induction dont la base est l'expérience, et, suivant les autres, sur une loi fondamentale acceptée par l'intelligence qui, pour l'admettre, n'aurait eu nul besoin de la connaissance de ce qui se passe au dehors d'elle, dans le monde physique. *Voy.* CAUSE.

Il semble, à la première vue, qu'il n'existe et ne peut exister d'effet sans cause, de produit sans principe producteur, de coordination sans un agent coordonnateur; du moins le bon sens, s'il ne suffit pas pour aborder les questions ardues de la philosophie, écarte de celle-ci toute espèce de doute et de discussion.

Ce jugement solennel de la raison n'a point paru sans appel à des hommes dont l'orgueilleuse prudence a cru devoir déclarer douteux ce que leur intelligence ne pouvait expliquer. Ils ont longtemps agité la question de savoir si un effet supposait nécessairement une cause, ou s'il n'existe qu'un enchaînement nécessaire d'effets qui successivement deviennent causes secondaires; si ce[tte] progression à l'infini de causes et d'eff[ets] ne suffisait pas pour expliquer la na[ture] tout entière. Nous essaierons d'é[claircir] cette question.

On s'est demandé si tout est le pr[o]duit du hasard, une combinaison spo[n]tanée et fortuite des propriétés intrins[è]ques de la matière; et comme, par u[ne] conséquence rigoureuse, il devenait im[possible] d'assigner un commencement [à] un effet produit sans l'action d'une cau[se] première, mais par lui-même, il a fal[lu] consacrer en principe l'éternité de [la] matière. Forcé dans ses derniers [re]tranchemens, on recula devant cet[te] conséquence qui ne rendait raison [de] rien, et tout en niant la causalité [on] reconnut un premier moteur.

Ici il fallait opter entre deux hyp[o]thèses : ou ce premier moteur est ma[té]riel, ou il existe, en dehors de la ma[tière], une puissance imprimant libre[ment] le mouvement à la matière brut[e], donnant la vie, l'intelligence aux êt[res] vivans.

Admettre un moteur matériel, c'[est] professer le panthéisme (*voy.* ce mot). Pour juger ce système, résumons [ses] conséquences : le monde est Dieu; [il] est ensemble agent et patient, effet [et] cause. De toute éternité la matière [est] organisée par sa propre essence; don[c il] ne peut exister dans la nature aucu[ne] partie de matière brute et inorganiq[ue]. Or l'étude de la nature dément ce f[ait]. La matière non organisée est cause e[ffi]ciente de l'organisation; sans vie, s[ans] intelligence, elle donne la vie et l'int[el]ligence; naturellement inerte, elle [im]prime le mouvement; elle donne, en [un] mot, ce qu'elle n'a pas. Ici on est [ré]duit à l'absurde. Le mouvement est [in]hérent à la matière de toute éterni[té], et comme tout effet est fortuit, la [ma]tière se meut sans but, sans terme; d[onc] la régularité, la constance, l'harmo[nie] des forces organiques est rigoureusem[ent] impossible; l'univers n'est qu'un cha[os]. Or, l'ordre règne partout dans l'u[ni]vers; donc la matière n'est pas le p[re]mier moteur de la nature.

Nous devons donc reconnaître [une] cause primordiale. Mais quelle est-e[lle]

comment agit-elle? son action est-elle raisonnée, dirigée vers un but déterminé?

Si nous interrogeons l'antiquité, les Chaldéens nous expliquent l'origine et la conservation de toutes choses par leur dualisme, la lumière et les ténèbres; les Persans par les deux principes du bien et du mal; Thalès et Anaximène, par des principes matériels, l'eau et le feu. Empédocles trouve la cause première dans les quatre élémens constitutifs; Héraclite et Zénon dans l'action du feu; Démocrite et Épicure dans le concours de leurs atomes. Consultons-nous une philosophie plus élevée? Moïse nous dira qu'un être sans principe, source unique de la vie et de l'intelligence, voulut que tout se fît, et tout fut fait. Pythagore nous fera voir l'ordre de l'univers dans l'harmonie et dans les nombres; Platon voudra que le monde, en rapport avec son auteur, soit gouverné par des idées archétypes; les stoïciens reconnaissent dans la nature une ame universelle, principe du mouvement et de la vie. Plus près de nous, nous voyons Descartes développer sa philosophie corpusculaire, mais reconnaître un principe intelligent; Malebranche admettre un principe intelligent, mais tellement pénétré de sa nécessité qu'il va jusqu'à écarter tout principe matériel; Berkeley, le coryphée des idéalistes, ne reconnaître partout que l'esprit pur; Leibnitz répondre par ses monades et ses harmonies préétablies; Newton révéler le système de la gravitation et subordonner toutes choses à la suprême intelligence. Enfin, de nos jours, la philosophie s'agite en tous sens pour reproduire les systèmes de l'antiquité, puis on la voit s'en écarter, puis y revenir, les traduire en d'autres termes, et, après tant de fatigues, elle est réduite à livrer tout au hasard, à nier tout, jusqu'à l'existence, ou à reconnaître que le principe de toute coordination ne peut résider que dans un être immatériel, une intelligence sans principe et sans fin, conséquemment infinie.

On n'est pas moins nécessairement conduit à expliquer la nature par la puissance coordinatrice d'un être intelligent, quand on considère que tout dans la nature est combiné pour une fin prévue et déterminée.

Quoiqu'elle paraisse résolue par le fait, la question des *causes finales* a été et est encore en litige parmi les philosophes, dont les uns voient Dieu partout, tandis que d'autres ne l'aperçoivent nulle part. Suivant les premiers, on rencontre la Providence suprême jusque dans l'insecte encore renfermé dans les langes de sa chrysalide, jusque dans le reptile qui nous dévore et dans la lave des volcans qui porte partout l'incendie et la stérilité. Pour les seconds, qui oublient les bienfaits de la Providence pour ne se ressouvenir que des maux dont ils l'accusent, les causes finales ne sont qu'une chimère dont se repaît l'ignorance.

L'erreur qui entraîna Fermat et Leibnitz prouve avec quelle prudence il faut juger les causes finales. Ce ne fut pas le principe qui les égara, mais cette précipitation qui prit pour le principe ce qui n'en était que la conséquence, lorsqu'ils voulurent expliquer par les causes finales, par un principe métaphysique, les phénomènes de la réflexion et de la réfraction de la lumière.

Cependant il n'en est pas moins rationnel de dire, avec Leibnitz, que c'est au moins une erreur, pour ne rien dire de plus, que de nier en physique les causes finales qui, en outre qu'elles offrent à notre admiration la suprême intelligence, nous aident encore à découvrir dans les corps des propriétés dont la nature intime ne nous est pas assez connue pour les expliquer par les causes prochaines. Deux écueils sont à éviter: on s'égare avec les philosophes qui, au lieu de consulter la fin des opérations de la nature, n'en étudient que les moyens, et auxquels la nature n'offre que le triste spectacle de leviers, de poulies, de combinaisons mécaniques; et de même on ne rencontre pas la vérité en faisant, avec certains métaphysiciens, abstraction absolue de toutes les lois physiques, pour expliquer le monde par des idées abstraites tellement hypothétiques qu'avec leur méthode et leurs matériaux on peut établir un système opposé et tout aussi vraisemblable.

C'est surtout pour arriver à la démonstration de l'existence d'un principe intelligent qu'on s'est attaché à découvrir les causes finales et à expliquer exclusivement par elles les lois de la nature; mais chacun ayant vu le doigt de Dieu là où son imagination, où les limites de ses connaissances le lui montraient, on vit surgir des divergences que les adversaires des causes finales ont rétorquées avec plus ou moins de succès contre ce principe. C'est ainsi que Newton tira ses preuves de la construction uniforme des animaux : on lui opposa la variété infinie qu'offre l'organisation de plusieurs d'entre eux; et cette variété devint à son tour, pour d'autres observateurs, un argument en faveur des causes finales.

On pourrait invoquer à leur appui la nature tout entière, dont les opérations sont ordonnées avec tant d'harmonie, les fins si bien calculées pour atteindre un but déterminé; il suffira même d'examiner la convenance des différentes parties des animaux avec leurs besoins. Les organes de la vue, du toucher, l'appareil locomoteur, l'appareil digestif, celui de la reproduction, sont évidemment construits dans l'unique but des fonctions qu'ils remplissent. Qui ne sentira l'absurdité du système de Lucrèce qui veut que l'usage de nos organes n'ait point été le but de leur formation, qu'il soit devenu la suite de la construction des parties, que le hasard ait formé les yeux, la bouche, les jambes, etc.? On a appris à se servir de ces organes pour voir, manger, se transporter d'un lieu dans un autre. Est-il plus rationnel de prétendre que chaque animal, par la nécessité de sa situation, par la longue influence de l'habitude, a créé sa structure? que les organes des sens ont été le produit de la volonté de l'animal, l'œuvre de son génie développé à la suite des siècles? il faut donc soutenir qu'un assemblage fortuit de matériaux sans ordre, sans organes, s'est donné le génie de concerter le plan de l'organisation et l'a exécuté avec cette précision qui étonne les plus hautes intelligences. N'y a-t il pas contradiction dans les termes? Veut-on, avec les organiciens modernes, que l'incitabilité et l'excitabilité de fibre soient la cause primordiale de vie? il faudra donc prouver que l'incitabilité initiale que l'on suppose dans germe de l'animal suffit pour former les organes, disposer les divers appareils nécessaires aux fonctions, déterminer ces fonctions, créer cette intelligence qui n'est pas encore acquise par l'habitude, mais qui est innée dans l'animal, c'est-à-dire l'instinct dont donne des preuves dès la première heure de sa naissance.

Concluons que tout démontre à la raison qu'en même temps que la suprême intelligence a imprimé à la matière une force qui annonce sa puissance, elle l'a destinée à exécuter des effets concertés par sa sagesse. Une mécanique aveugle et nécessaire suit les desseins d'une intelligence libre; et si l'esprit de l'homme était plus éclairé, plus vaste, il verrait également les causes des effets physiques, soit qu'il calculât les propriétés des corps, soit qu'il recherchât ce qu'il y avait de plus convenable à leur faire exécuter. Nous obtiendrons des connaissances aussi étendues que certaines si, après avoir calculé le mouvement des corps, nous consultons en même temps les desseins de l'intelligence qui les fait mouvoir.

Ne nous laissons pas éblouir par les parties de l'univers où règnent l'ordre et la convenance, ni ébranler par celles où nous ne les découvrons pas. Admirons la puissance et la sagesse de la suprême intelligence là où nous les apercevons, et croyons que, s'il nous était donné de suivre l'enchainement des choses, cette même sagesse se montrerait à nous là même où nous sommes enclins à la nier par la raison que nous ne l'y apercevons pas. L. D. C.

CAUSE (philosophie), principe par l'action duquel une chose est, sans lequel elle ne peut ni être conçue, ni exister. La *cause* est ce qui a en soi le principe de l'action, et l'*effet* est ce qui résulte immédiatement de cette action.

En raison des différentes manières dont elles produisent l'effet, on distingue diverses sortes de causes : les causes *physiques*, qui produisent immédiatement

leur effet; les causes *morales*, qui ne le produisent que dépendamment d'une cause physique de laquelle l'effet émane directement. L'école admet encore les causes *matérielles*, *formelles*, *instrumentales*, subdivisions qui, loin d'éclairer la question, la rendent encore plus obscure. Nous les négligerons pour nous borner aux trois divisions principales qui établissent la hiérarchie suivante, savoir: la cause *première*, qui agit par sa propre vertu; la cause *seconde*, qui agit par l'impulsion de la première; la cause *finale*, qui est la fin, le but pour lequel l'effet est produit.

Quelques considérations générales éclairciront ce que nous avons à dire sur les divers systèmes par lesquels on a voulu expliquer la nature et le mode d'action de ces causes.

Tous les raisonnemens reposent sur la relation prochaine ou éloignée, directe ou collatérale, entre les causes et les effets. Dans aucun cas on ne peut connaître *a priori* le rapport existant entre la cause et l'effet: la raison ne le découvre point; l'expérience seule nous montre une liaison constante entre tel et tel autre objet. Ces objets ne nous manifestent point, par leurs qualités sensibles, les causes qui les ont produits, ni les effets qu'ils produisent à leur tour. De quelque pénétration que soit doué l'homme non instruit par l'expérience, jamais il ne devinera, par les efforts de sa raison, l'attraction de l'aimant, la communication du mouvement de la part d'un corps à un autre corps en repos, non plus que tous les phénomènes les plus ordinaires, dont jamais nous n'avons connu à première vue les causes et les effets, mais par l'expérience, quoiqu'il nous semble bien que la raison ait suffi pour les découvrir.

Tout effet est donc un événement distinct de sa cause; il ne peut être aperçu dans sa cause, et les idées qu'on voudra s'en faire *a priori* seront toujours arbitraires. Aussi tous les philosophes qui se sont renfermés dans les limites d'une sage réserve ont-ils renoncé à assigner les causes premières du plus simple des phénomènes de la nature. Ils ont senti que la raison humaine est réduite à expliquer, à l'aide de l'analogie, de l'expérience et des observations, les effets particuliers et un petit nombre de causes générales, mais que jamais elle n'atteindra les causes premières.

Elles échappent même aux rigoureux théorèmes des sciences exactes. Les abstractions géométriques peuvent bien guider l'expérience dans la découverte de certaines lois de la nature, déterminer leur influence dans certains cas particuliers; elles nous guident dans l'application de la loi, mais la découverte de cette loi n'est que le fruit de l'expérience. De toutes les lois de la nature, la plus importante, à laquelle se rattachent toutes les autres, est celle qui préside aux phénomènes du mouvement. Ce n'est point le lieu d'exposer les divers systèmes imaginés pour l'expliquer; nous renvoyons le lecteur à l'article Mouvement. Qu'il nous suffise de dire ici que le plus grand nombre des philosophes, après avoir épuisé la fécondité de leur génie en recherches infructueuses, ont cru pouvoir tout expliquer par une certaine force inhérente aux corps en action pour communiquer le mouvement. Mais qu'est cette *force motrice*, sinon un mot inventé pour déguiser notre invincible ignorance? L'effet résultant immédiatement de l'action de la force motrice n'est pas lui-même cette force; car ce qui produit n'est pas ce qui est produit. On ne peut pas dire que l'effet est dans la cause, puisque la cause ne le produit que hors d'elle; nous ne pouvons donc pas chercher l'effet dans la cause, puisque ce serait chercher ce que la cause est en soi et que nous ne pouvons la connaître que par son effet. Je vois une sphère en mouvement qui en frappe une autre en repos et la met alors en mouvement : je n'aperçois que le passage du repos au mouvement, et du mouvement au repos; mais je n'aperçois pas comment le corps est mû ni comment il meut; je n'ai donc sous les yeux qu'un effet, le mouvement qui dépend de l'application d'un corps à un autre sur lequel il agit et qu'il transporte d'un lieu à un autre, et je donne à cette chose invisible, intangible, le nom de force motrice. Mais quelle est cette force? comment agit-elle? On l'ignore. Puis-

qu'il y a des parties de la matière en repos et d'autres en mouvement, on en conclut avec raison que le mouvement n'est pas inhérent à la matière, et il faut en conclure encore que les parties qui se meuvent ont reçu leur mouvement d'une cause étrangère; car une partie de matière incapable de mouvement par elle-même ne peut le donner à une autre; mais comme l'effet est le constant résultat du choc des corps, le choc nous paraît en être la cause. Toutes les machines inventées par l'art, toutes celles qui sont l'ouvrage de la matière, les organes des végétaux, des animaux, de l'homme, toutes ces puissances mécaniques ne sont pas de vraies causes des effets qu'elles paraissent produire et que nous leur attribuons : elles ne sont réellement que des moyens qui déterminent l'application ou l'exercice d'une force invisible qui est le véritable agent.

Nous ne voyons donc partout que des effets et nulle part les causes réelles. Mais de ce que nous ignorons comment les causes produisent leurs effets ou en quoi consiste cette relation secrète et intime qui lie la cause à l'effet, nierons-nous la réalité des causes? Cette conséquence ne serait pas rationnelle, car il y a une grande différence entre savoir qu'il existe une cause, qu'elle produit tel ou tel effet, et connaître la nature intime de cette cause et son mode d'action.

Il n'y a pour nous qu'une chaîne (*) d'effets, mais cette chaîne a nécessairement un terme : il ne peut y avoir de progrès de causes à l'infini, ou, autrement dit, il n'est point une suite de causes sans commencement. On se démontre facilement cet axiome et on voit que la cause de la cause est la cause de l'effet : soit la cause A et l'effet B; B, effet de A, deviendra à son tour la cause de C, qui sera son effet. A étant supposé, il est nécessaire que B soit produit, de même que B produit nécessairement C; car la cause est l'assemblage de toutes les choses nécessaires pour produire

(*) Voir une chaîne dans la succession d'effets, c'est déjà, ce nous semble, reconnaître la correspondance entre l'effet et la cause. Les effets en eux-mêmes ne sont que des chaînons; en les liant entre eux suivant le principe de la causalité, notre intelligence en forme la chaîne. S.

l'effet. Que l'on multiplie à l'infini c série d'effets; elle n'est qu'un effet, suppose donc une cause. Il existe do en dehors de la chaîne aussi prolon que possible, une cause agissante elle-même, qui a en soi la raison l'existence de la chaîne. On ne peut tir de là.

C'est de la puissance de cette cau de cet être qu'émanent toutes les for toutes les réalités.

Mais en émanent-elles toujours dir tement? cette cause efficiente agit-immédiatement ou bien par l'inter diaire d'autres principes d'action? connaissances relativement à la ca réelle des phénomènes de la nature trop imparfaites pour résoudre cette qu tion avec assez d'assurance pour lé toute espèce de doute; car s'il nous donné de juger des objets extérieurs le rapport de nos sens, il ne leur partient pas de découvrir la cause l'enchaînement des agens qui produis les phénomènes qui les frappent. Il n' pas, en effet, toujours vrai que ce précède un phénomène ou que ce l'accompagne en soit constamment cause : autrement la nuit serait la ca du jour et le jour celle de la nuit; et thèse générale l'adage : *post hoc, e propter hoc*, n'est pas toujours conclu

Si l'action de la cause première n' pas directe, il faut admettre des pr cipes secondaires, des causes second Alors s'élève encore une autre quest long-temps débattue, et qui probab ment sera l'objet d'interminables disc sions. On se demande quelle est la ture de ces causes secondaires? sont-el subordonnées, dans tous les cas, en ve d'une puissance qui leur est propre?

Sans suivre dans leurs débats les ph losophes qui ont cherché à résoudre problème, nous croyons, d'après ce q nous disons ailleurs de la nature de cause première, que les agens seco daires sont placés sous son action imm diate, qu'ils n'agissent qu'en vertu d' seul acte de sa volonté, qui s'étend particulier à chacune des actions causes secondes, qui ne sont que causes occasionnelles, précaires, au quelles la qualification de causes n'a

portent même pas. On ne doit les considérer que comme un effet antécédent. Ainsi, que tout soit régi par des actes immédiats et successifs de la cause première, ou qu'elle ait investi les créatures de la force d'agir, il n'y aurait toujours pour nous aucune différence; tout, dans l'ordre physique de la nature, concourrait à remplir les vues d'un agent unique, à atteindre le but qu'il s'est proposé dans l'œuvre de la création. C'est ce que l'on entend par causes *finales*. L. D. C.

CAUSE (droit). C'est la contestation pendante devant un tribunal. On nomme *causes communicables* celles qui doivent être communiquées au ministère public; *causes civiles* celles qui sont de la compétence d'un tribunal civil; *causes criminelles* celles dont un tribunal criminel doit connaître, etc. On appelait autrefois *cause grasse* une cause simulée et bouffonne qui se plaidait tous les ans, un des jours gras, par les avocats de la basoche (*voy.* ce mot) devant le chancelier et les maîtres des requêtes de cette juridiction. Cet usage gothique avait depuis long-temps cessé d'exister lors de la suppression des parlemens en 1790.

AYANT-CAUSE. On comprend sous ce terme ceux à qui les droits d'une personne ont été transmis à titre particulier, c'est-à-dire sur une chose considérée isolément et comme étant l'objet d'une acquisition spéciale, par exemple, par legs, donation, vente, échange. L'ayant-cause représente cette personne seulement à l'égard de la chose qu'il a acquise. On oppose ordinairement l'*ayant-cause* à l'*héritier* qui recueille une universalité de droits et représente le défunt à l'égard de tout ce qui compose sa succession activement et passivement. C'est en ce sens que l'expression d'*ayant-cause* est employée dans les art. 1122 et 1322 du Code civil. E. R.

CAUSES DES MALADIES. La recherche des causes des maladies est assurément une de celles qui ont le plus occupé l'esprit humain et qui ont eu pendant le moins de résultat quant à présent. Hippocrate et son école avaient principalement dirigé leur attention sur les phénomènes des maladies et sur leur succession naturelle; ce ne fut que beaucoup plus tard et sous l'influence des idées scolastiques qu'on crut trouver, dans la connaissance des causes, des probabilités plus grandes et des moyens plus réels de guérison. Les théories diverses qui parurent portèrent l'empreinte des doctrines philosophiques contemporaines : tantôt ce fut la tension et le relâchement, tantôt le froid ou le chaud, le sec et l'humide; plus tard on crut que la surabondance ou la diminution ou l'appauvrissement du sang, la sécrétion trop abondante de la bile, la qualité acide ou alcaline des humeurs produisaient les maladies. De même, à d'autres époques, l'électricité, le magnétisme, des insectes atomistiques et des effluves insaisissables furent accusés des troubles qui se manifestent dans l'économie vivante.

Quoi qu'il en soit, les médecins s'accordent généralement à admettre deux séries de causes productrices des maladies : les unes appelées *prédisposantes*, qui mettent le corps dans une situation telle que, les autres qu'on nomme *déterminantes* venant à agir, la maladie apparaît. Les causes déterminantes restent souvent inefficaces sur les individus non prédisposés. Tout ce qui agit sur l'homme, d'une manière quelconque, peut devenir pour lui cause de maladie : ainsi l'air qu'il respire, les alimens dont il se nourrit, préparent lentement la voie à la maladie ou provoquent subitement son explosion, c'est-à-dire qu'ils peuvent être des causes prédisposantes ou des causes occasionnelles. On conçoit d'ailleurs que les causes de maladies ont pu être divisées en une foule de classes, suivant le point de vue sous lequel on les envisageait, et l'on n'a pas besoin d'expliquer ce qu'il faut entendre par causes externes et internes, physiques et chimiques, accessoires et principales, morales et occultes; car on a admis l'existence même des causes occultes, aveu forcé de l'insuffisance de nos moyens d'investigation et de notre ignorance dans une foule de cas.

Les causes prédisposantes sont très nombreuses. Tantôt elles agissent sur les masses d'individus réunis, tantôt elles atteignent seulement les personnes sépa-

rées ; quelquefois elles se manifestent d'une manière durable, ou bien elles ne sont que passagères. Une opinion instinctive rapporte à l'atmosphère une grande influence dans la production des maladies, et tout le monde a pu constater le rapport presque constant qui existe entre les divers états atmosphériques et la fréquence plus ou moins grande de telles ou telles affections. Ce sont là les causes prédisposantes générales. Quant aux causes prédisposantes individuelles, les unes sont essentiellement inhérentes à l'individu, comme l'origine, l'âge, le sexe, le tempérament, la constitution, les habitudes, la profession, l'état d'aisance ou de pauvreté, de santé ou de maladie ; les autres, plus extérieures et plus dépendantes de la volonté de l'homme, se rattachent à l'usage plus ou moins judicieux qu'il fait des choses qui l'entourent. Ainsi l'on a remarqué que les vêtemens, par leur matière et leur forme, disposaient à certaines affections ; qu'il n'était pas indifférent de négliger ou de pousser à l'excès l'emploi des moyens de propreté ; que le choix et la mesure dans les alimens et les boissons étaient d'une haute importance. De même l'expérience journalière démontre qu'il faut avoir égard à la régularité de toutes les évacuations naturelles, faire une juste répartition du travail et du repos, exercer enfin un empire sévère sur ses passions, dont les orages troublent si fréquemment l'équilibre des fonctions.

Il semblerait que l'action des causes occasionnelles ou déterminantes dût toujours être évidente et palpable ; cependant il n'en est pas ainsi, au moins dans un grand nombre de circonstances. Souvent on voit, à la suite de la même influence, une maladie se manifester ou ne pas se manifester dans des conditions d'ailleurs analogues, comme on voit plusieurs affections fort différentes venir à la suite de l'impression du froid, par exemple, ou d'un écart de régime. Néanmoins il y a quelques causes déterminantes dont l'action est plus certaine et plus régulière : ce sont celles qu'on peut appeler matérielles, telles que les poisons de toute espèce, les corps vulnérans, les venins et les virus (*voy.* ces mots).

Quelle est d'ailleurs l'opération inti[me] des causes morbifiques et la mani[ère] dont elles suscitent la maladie ? c'est qu'on essaiera de développer et d'exp[li]quer au mot Maladie. Observons celles qui agissent d'une manière évide[nte] et tâchons d'induire de ce que n[ous] voyons ce qui échappe à nos regar[ds]. Les agens morbifiques directs suscit[ent] dans les parties auxquelles ils s'attaqu[ent] des changemens de texture ou des al[té]rations de fonctions que nous pouv[ons] constater directement ou indirecteme[nt]. Concluons donc que, dans les cas où [les] causes nous échappent, elles n'en ex[is]tent pas moins toutes les fois que n[ous] voyons apparaître des phénomènes m[or]bides.

D'ailleurs si la recherche et la déc[ou]verte des causes intéresse la scie[nce] qu'elle tend à compléter, est-elle au[ssi] indispensable à la pratique de l'art ? [On] ne saurait le penser lorsqu'on voit, d[ans] les siècles qui nous ont précédés, la m[é]decine fleurir, alors que les causes [des] maladies étaient ou complètement ign[o]rées ou bien diversement apprécié[es]. Sans doute, dans quelques maladies [ex]térieures surtout, il suffit d'enlever [la] cause pour faire disparaître l'effet ; m[ais] que de fois la cause ayant cessé d'agir [et] ne pouvant plus être saisie, l'effet persi[ste] pendant un temps plus ou moins long [et] peut seul être attaqué par les moye[ns] thérapeutiques !

L'observation sévère et attentive [de] tous les faits de l'homme malade, [et] leur comparaison soit avec ce qui [se] passe dans l'état de santé, soit avec [ce] que nous présentent les autres êt[res] organisés, sains ou malades, est plus ut[ile] aux progrès de la médecine que la r[e]cherche théorique des causes ; laque[lle] cependant doit avoir sa place dans [la] science, pourvu qu'on y procède avec [un] esprit sévère et philosophique. F. R[...]

CAUSTIQUES (médecine). Div[ers] corps, soit naturellement soit lorsqu'[ils] ont été constitués dans un état partic[u]lier, jouissent de la propriété de cé[der] leur calorique plus ou moins rapideme[nt] aux parties organisées et d'y produire l[es] phénomènes de la brûlure (*voy.*), d'[où] leur est venu le nom de *caustiques* [...]

καίω, je brûle). On a donné à ce mot une signification conventionelle en l'appliquant aux agens qu'on a coutume d'employer pour déterminer la cautérisation (*voy.*), c'est-à-dire la brûlure produite dans des vues de guérison. Les caustiques sont nombreux : les uns sont les métaux incandescens qu'on appelle plus particulièrement cautères actuels, les moxas (*voy.*), la flamme de la poudre à canon, ou du gaz hydrogène, les charbons ardens, ou tout autre moyen d'appliquer ce qu'on nomme vulgairement le feu. Viennent ensuite les caustiques proprement dits, tels que les liquides divers dont on a élevé la température, puis les acides minéraux (sulfurique, nitrique, hydrochlorique, arsénieux, etc.), les alcalis (soude, potasse, chaux, etc.), différens sels (nitrate d'argent, de mercure, sublimé corrosif, etc.), et divers composés chimiques, tels que le chlorure d'antimoine, les sulfures de potasse et de soude, qui se combinent avec rapidité et dégagement de chaleur avec les tissus organiques qu'ils convertissent en escarres.

L'emploi des caustiques de la seconde classe est plus répandu que celui du feu proprement dit, et cependant leur action, pour être plus lente et plus occulte, n'est pas moins douloureuse. D'ailleurs le choix qu'on en fait, de même que le mode et la proportion de leur application, varient suivant qu'on veut obtenir une cautérisation à la fois prompte et profonde, ou bien seulement stimuler doucement des surfaces. Dans le premier cas, on préfère les caustiques liquides, parce qu'ils s'étendent et pénètrent avec facilité ; dans les circonstances opposées, on a recours aux caustiques solides, dont on peut borner l'effet à volonté. Il est peu probable que tel ou tel caustique jouisse d'une vertu particulièrement applicable à telle espèce de maladie.

On peut, au moyen des caustiques, remplir des indications diverses : tantôt, en effet, il s'agit d'aviver la surface de plaies ou d'ulcères qui sont fongueuses et ne marchent point vers la cicatrisation ; tantôt il faut empêcher l'introduction dans l'économie de matières virulentes ou venimeuses ; quelquefois on a pour objet d'attaquer localement certaines affections, telles que le cancer, les dartres, ou de faire avorter quelques inflammations comme l'érysipèle, la pustule maligne, etc. ; enfin d'ouvrir des abcès, d'agrandir des fistules ou d'établir des exutoires.

Il faut, pour les employer avec succès, une parfaite connaissance de leur nature, de leur mode d'action, et beaucoup de prudence pour prévenir les accidens. Trop souvent on a vu, avec les caustiques appliqués sans précaution, attaquer des parties importantes, produire des délabremens profonds et presque irréparables, et même, par suite de leur absorption, donner lieu à des phénomènes d'empoisonnement. Mais par la même raison les caustiques forment une médication énergique et puissante entre les mains de ceux qui savent les manier. F. R.

CAUSTIQUES (optique). Si l'on expose aux rayons solaires une portion de surface cylindrique éclairée par son côté concave et appuyée sur un morceau de papier blanc, on remarquera à la surface du papier une ligne lumineuse. Le même phénomène se voit d'une manière très sensible avec une tasse de porcelaine, pleine de lait jusqu'à une petite distance du bord. Pour rendre l'explication plus simple, ne considérons que les points de la tasse situés sur une même section horizontale. Les rayons réfléchis de deux points de cette courbe très voisins l'un de l'autre iront se couper en un certain point, où la lumière sera par conséquent plus concentrée que sur tous les autres points décrits par l'un et par l'autre rayon pendant leur trajet. Un troisième rayon, très voisin du second, ira le couper en un point très voisin du premier point d'intersection ; et si l'on considère que tous les points de la courbe réfléchissante se succèdent d'une manière continue, on concevra que tous les points d'intersection où la lumière réfléchie s'accumule doivent aussi se succéder de manière à former une courbe continue, que l'on nomme la *caustique par réflexion* de la courbe réfléchissante. Ce nom de *caustique* vient de ce que l'accumulation de lumière solaire est généralement accompagnée d'une accumulation de chaleur (καῦσις, acte de brûler, chaleur qui

brûle, du verbe καίω, fut. καύσω). Chaque courbe a une infinité de caustiques par réflexion, selon la direction des rayons parallèles qui viennent la frapper, ou selon la position du point lumineux d'où émanent des rayons divergens. Les rayons brisés par une surface réfringente forment de même, par leurs points contigus d'intersection, des courbes que l'on appelle *caustiques par réfraction*. Quelquefois tous les rayons réfléchis ou réfractés vont se couper au même point, où la lumière et la chaleur sont portées à un plus haut degré d'intensité, et alors il n'y a plus de caustiques proprement dits. Le point qui en tient lieu se nomme le *foyer* de la courbe réfléchissante ou réfringente (*voy.* Foyer).

Les caustiques ont été découvertes par Tschirnhausen en 1682; elles jouissent de propriétés géométriques fort curieuses qui ont beaucoup exercé les géomètres. Dans ces dernières années, M. Sturm a exposé d'une manière nouvelle la théorie des caustiques. A. C.

CAUTÈRE (*cauterium*, de καίω, brûler), perte de substance circonscrite que l'on fait subir à la peau et au tissu cellulaire sous-jacent, et que l'on convertit en ulcère à l'aide de divers moyens qui en empêchent la cicatrisation. On n'applique point un cautère à tous les points de la peau indifféremment : les praticiens ont déterminé certains lieux d'élection où l'on établit ordinairement cet exutoire, à moins d'indications spéciales qui obligent de déroger à la pratique commune. Les points de la peau qui ont été choisis sont ceux où il existe une certaine quantité de tissu cellulaire et où l'on ne rencontre en même temps ni vaisseaux, ni nerfs importans, dont la lésion, possible dans cette petite opération, serait plus ou moins dangereuse. Les parties qui réunissent ces conditions sont le bras à la partie moyenne et antérieure, la nuque, le dos le long de la colonne vertébrale, la poitrine au-dessous des clavicules, etc. Les moyens dont on se sert habituellement pour établir un cautère, sont l'incision de la peau à l'aide du bistouri, ou l'application d'un morceau de potasse caustique sur un point de cette membrane. Le premier procédé est employé moins souvent
le second, parce qu'en général il eff
davantage les malades, bien qu'il
cependant moins douloureux. Dans
deux cas, quand la plaie est faite
verrons plus bas, article Cautérisat
comment agit la potasse pour prod
cet effet), si on l'abandonnait à
même, elle ne tarderait point à se
mer, et le but proposé serait en p
manqué. On doit s'opposer à ce que
plaie se cicatrise; et l'on y parvien
plaçant à son centre un corps étra
qui, irritant incessamment les partie
visées en les éloignant du contact,
impossible leur adhésion. Les corps ét
gers ordinairement employés à cet
sont des pois, de petites oranges ou
globules de racine d'iris. Suivant l'é
due qu'il est utile de donner à l'ul
artificiel que l'on veut produire, on p
au sein de la plaie un seul ou plusi
de ces corps, que l'on renouvelle d
leurs tous les jours et que l'on m
tient en place à l'aide d'un morcea
papier agglutinatif, ou tout simplem
avec une feuille de lierre, assujétiss
le tout par l'application d'une comp
se, d'une bande ou d'un bracelet. S
vent il arrive que la plaie ne fourni
une suppuration assez abondante ou
me qu'elle vient à se sécher : on excit
parties en recouvrant le pois d'un
d'onguent de la mère ou de pomm
épispastique. Quand au contraire la p
devient très douloureuse, saignante,
supprime le pois pendant quelques jo
et l'on combat l'irritation trop
par l'application de quelque catapla
émollient ou par des lotions de m
nature.

On applique des cautères dans be
coup de cas d'affection chronique, t
que l'ophthalmie, la phthisie pulmo
re, etc. En créant par-là une irrita
dont on peut toujours se rendre m
dans un tissu parfaitement sain, o
propose de soulager proportionne
ment l'organe interne malade. Plus d'
fois les médecins ont eu à s'applaudir
avoir agi ainsi; souvent aussi ils
obtiennent aucun amendement dan
position du malade. *Voy.* Exutoires

Enfin les chirurgiens désignent enc

par le mot *cautère* un instrument de forme variable, dont ils se servent quelquefois pour pratiquer la cautérisation. Ce sont des tiges métalliques portées sur un manche de bois et terminées par des renflemens de formes diverses, qu'on fait rougir au feu pour les appliquer sur diverses parties du corps. S-N.

CAUTÉRISATION. On entend par ce mot l'emploi chirurgical des caustiques et du feu, qui est le caustique le plus énergique, et l'action de ces agens sur les tissus vivans. Les agens de cautérisation doivent être divisés en deux classes. Les uns agissent en se combinant avec les tissus: ce sont divers composés chimiques, la pâte arsenicale, le nitrate acide de mercure, la potasse caustique, etc.; les autres en cédant du calorique aux parties avec lesquelles ils sont mis en contact: tels sont le fer rouge, le moxa, etc. Ces deux ordres de moyens, si différens dans leur nature, agissent en définitive de la même manière sur les tissus vivans; quand on les laisse développer toute l'intensité de leur action, ils en déterminent la désorganisation. Une partie sur laquelle on place pendant quelque temps une certaine quantité de nitrate de mercure, comme celle que l'on touche avec un fer incandescent, perd sa consistance et sa coloration normale, et cesse de vivre. Cet effet produit, la douleur cesse aussitôt; mais bientôt la sensibilité s'exalte autour de la partie mortifiée, et l'on voit apparaître tous les signes d'une inflammation plus ou moins vive, dont le but est l'élimination de l'escarre produite.

La cautérisation portée à ce degré est un moyen précieux que les médecins emploient en beaucoup de cas: ainsi on porte le fer rouge dans les plaies dues à la morsure d'animaux enragés; ainsi encore on combat certains ulcères cancéreux à l'aide du nitrate acide de mercure. Mais à côté des cas où il est nécessaire que l'homme de l'art brûle d'une main hardie les tissus, pour prévenir la propagation indéfinie du mal, par conséquent la mort, il en est d'autres où il n'est pas besoin d'agir d'une manière aussi énergique: il est certains flux chroniques, par exemple, qu'on parvient à guérir en cautérisant légèrement les surfaces qui en sont le siége à l'aide de cathérétiques peu actifs, tels que la pierre infernale; il en est de même encore de certaines tumeurs froides, dont il semble qu'on facilite la résolution en les soumettant chaque jour pendant quelque temps à l'action de la chaleur émanant de quelque corps incandescent. Dans ces derniers cas les caustiques agissent surtout en changeant le mode de vitalité des parties sur lesquelles ils sont appliqués. *Voy.* FEU (emploi thérapeutique du). S-N.

CAUTION. La personne qui répond de l'exécution d'une obligation ou d'une promesse contractée par une ou plusieurs autres personnes se nomme caution. Elle se nomme aussi *fidéjusseur*, ce qui signifie qu'elle veut qu'on prenne confiance en elle sur la promesse qu'elle donne de la solvabilité du débiteur. On appelle aussi *caution* l'obligation d'exécuter un engagement contracté par d'autres.

La caution, s'obligeant à remplir l'obligation du principal engagé, dans le cas où celui-ci manquerait à sa promesse, doit avoir capacité de contracter toutes les obligations qui n'ont rien de contraire aux lois et aux bonnes mœurs; elle doit être maîtresse de sa personne et de ses biens. De ce principe découle la conséquence que les femmes en puissance de mari, les mineurs, les interdits, les furieux et les imbéciles ne peuvent se rendre cautions. Néanmoins les mineurs et les femmes en puissance de mari peuvent se rendre cautions pour tirer leur père et leur mari de prison ou les racheter de la captivité. Il est de la nature de l'engagement que forme la caution de participer en tout de l'obligation principale; il a la même étendue et ne saurait être plus fort et plus onéreux. Il peut cependant être moins fort et moins onéreux, commencer et finir à d'autres époques, être contracté par plusieurs personnes et sous des conditions différentes. Il est permis de se rendre caution, non-seulement pour le débiteur, mais encore pour la caution elle-même. La caution n'étant obligée de satisfaire à l'engagement principal qu'autant que le débiteur ne remplit pas son obligation, elle a toujours le droit d'exiger que celui-ci

soit discuté dans les biens, à moins qu'elle n'ait renoncé au bénéfice de discussion (*voy.*), qu'elle ne se soit obligée solidairement avec le débiteur, ou qu'elle ne soit caution judiciaire.

On distingue trois sortes de caution : les volontaires, les nécessaires et les judiciaires. Les *volontaires* sont celles qui ont pour but d'obliger et qui interviennent librement entre les parties et n'ont d'autres limites que la volonté de ceux qui concourent à l'obligation, qui se forme de la même manière que les autres contrats, c'est-à-dire par acte notarié, sous signature privée, par lettre missive et même verbalement; les *nécessaires* ou *légales* sont celles que la loi exige dans certaines occasions, avant de pouvoir commencer une entreprise ou une jouissance; les *judiciaires* sont celles qui sont ordonnées par le juge, en matière correctionnelle; le détenu peut obtenir sa liberté en donnant caution de se représenter à tous les actes de la procédure et pour l'exécution du jugement. La caution judiciaire doit être reçue en justice, posséder des immeubles libres et capables de répondre de l'obligation, avoir son domicile dans le ressort de la cour royale et être susceptible de contrainte par corps.

Les engagemens contractés par la caution s'éteignent de la même manière que les autres obligations : le paiement fait par le débiteur principal, la remise accordée par le créancier, la compensation, la novation et la confusion. Les obligations contractées par la caution passent à ses héritiers, à l'exception de la contrainte par corps.

Caution judicatum solvi. Les étrangers non naturalisés et ne possédant aucun immeuble en France ne sont admis à introduire aucune action, autres que celles concernant le commerce, sans donner caution de payer les frais et les autres condamnations auxquels les procès qu'ils intentent peuvent donner lieu. Avant les Codes civil et de procédure, on ne connaissait aucune loi qui déclarât l'étranger incapable de plaider en demandant sans donner caution, mais cela n'en était pas moins une maxime constante et universellement reconnue dans le royaume, que les législateurs o convertie en loi. J. D-c.

CAUTIONNEMENT. On exige pour l'exercice de certains emplois même de certaines professions, le dép dans les caisses publiques de somm qui sont destinées à servir de garantie soit à l'état, soit aux particuliers, cont les abus de fonctions. Quelquefois l cautionnement a lieu en immeubles mais les cautionnemens en numérai sont plus généralement employés, sa doute parce qu'ils fournissent un moye de service applicable aux nécessités publiques. En France, le nombre de personnes assujéties à un cautionneme est assez considérable. Ce sont : les receveurs généraux des finances, les payeu du Trésor dans les départemens et au armées, les préposés des douanes, le préposés de l'enregistrement, les préposés de la loterie, les préposés des poste les greffiers des tribunaux et justices d paix, les notaires, les avoués, les huisiers, les receveurs particuliers des finances, les caissiers du Trésor à Paris les agens de change, les commissaires priseurs, les percepteurs des contributions directes, les préposés comptable des monnaies, les trésoriers des colonies, les préposés comptables des contributions indirectes, les secrétaires de écoles de droit, les receveurs sédentaire et ambulans des droits-réunis, les garde du commerce, les receveurs des revenu des communes, les préposés aux tabacs les receveurs de l'octroi, les conservateurs des hypothèques, les gardes-magasins du campement et de l'habillement des troupes, les trésoriers des invalides de la marine, les agens de la direction des poudres, les distributeurs de papier timbré à Paris, les entreposeurs de poudre, les entrepreneurs comptables du matériel de la guerre, les entreposeurs débitans de sel de l'arrondissement de Gex, les fermiers du droit de lâchage et de remontage des bateaux sur les ports à Paris, le payeur central des dépenses du ministère, à Paris, le receveur central du département de la Seine, les chefs agens comptables du grand-livre des mutations et des transferts au Trésor. Le capital des cautionnemens en numéraire

s'élevait, au 1er janvier 1834, à la somme de 203,997,071 fr. 26 c.

L'état paie aux titulaires de cautionnemens un intérêt annuel de 4 p. °/₀. La loi française (Code civil, art. 2102, n° 7) accorde un privilége sur les fonds du cautionnement et sur les intérêts aux créances qui résultent d'abus et de prévarications commis par les titulaires dans l'exercice de leurs emplois et professions. Les personnes qui ont prêté des fonds employés aux cautionnemens peuvent, en remplissant certaines formalités, obtenir un privilége du second ordre. Les créanciers du titulaire pour causes étrangères à son emploi ou à sa profession, ne viennent alors qu'en troisième ligne. Les titulaires, pour obtenir le remboursement de leur cautionnement, sont astreints à justifier, suivant des formes déterminées, qu'en se démettant de leurs fonctions il n'existe contre eux aucune réclamation à faire à raison de ces fonctions.

On exige aussi des cautionnemens des entrepreneurs de travaux publics et des fournisseurs de l'état, et même de certains établissemens publics, pour la garantie de la bonne et loyale exécution de leurs marchés. Pour le cautionnement des journaux et recueils périodiques, voy. JOURNAUX. J. B-R.

CAUX (PAYS DE). Cette dépendance de l'ancienne Normandie eut pour capitale d'abord Lillebonne, puis Caudebec, et Dieppe selon d'autres ; elle forme aujourd'hui la plus grande partie du département de la Seine-Inférieure. On lui donnait à peu près 16 lieues de large et autant de long. Elle est célèbre par sa fertilité, sa belle culture et les nombreux établissemens industriels qu'on y a créés, on vante la beauté des femmes du pays de Caux et la forme riche et singulière de leur habillement. Les bonnets des *Cauchoises* sont connus; mais cette coiffure traditionnelle commence à disparaître. A. S-R.

CAUX, *voy.* DECAUX.

CAVALCADOUR. Ce mot, dérivé de l'espagnol (*cavalgador*), indiquait autrefois un écuyer qui enseignait à monter à cheval. On l'employa plus tard à la cour de nos rois pour désigner celui qui avait la surveillance spéciale de l'écurie du prince. Dans les derniers temps l'écuyer cavalcadour prenait rang après l'écuyer-commandant et les deux écuyers ordinaires. D'après les almanachs royaux peu antérieurs à 1789, il n'y en avait pas même chez le roi, mais seulement dans la maison de la reine et dans celles de ses belles-sœurs. Sous le règne de Napoléon, l'impératrice et les princesses en avaient également. Après la Restauration le nombre de ces écuyers devint même beaucoup plus considérable; sous Charles X, on en comptait 12 qui faisaient leur service par quartier, comme les anciens écuyers ordinaires. Ces fonctions ont cessé, avec beaucoup d'autres du même genre, depuis la révolution de juillet. C. N. A.

CAVALCANTI (GUI), compatriote et contemporain du Dante, dont il fut l'ami. Il se montra non moins violent gibelin que le chantre de l'enfer et, comme lui, cultiva avec ardeur la poésie et la philosophie. La plupart des vers qu'il a écrits sont adressés à une jeune fille de Toulouse appelée Mandetta, dont il devint amoureux en revenant du pélerinage de Compostelle ; on les trouve dans le sixième livre du recueil des anciens poètes italiens, publié à Florence, 1527, et à Venise, en 1532 et 1731. Ils offrent d'assez grandes beautés; la *canzone d'amore* (sur la nature de l'amour) est surtout remarquable; mais une obscurité fatigante y domine. Quant aux opinions philosophiques de Cavalcanti, elles le firent mettre au rang des épicuriens, ce qui de son temps était, on le sait, synonyme d'athée. Peut-être cette imputation fut-elle injuste; il n'aurait fait, au surplus, que développer les maximes de son père, que le Dante n'a pas hésité à placer dans les enfers, parmi les sectateurs d'Épicure. Cavalcanti mourut en 1300, d'une maladie qu'il avait gagnée à Sarzane, où le parti guelfe l'avait relégué.

BARTHÉLEMI Cavalcanti, de la même noble famille, vivait à Florence à l'époque de l'assassinat d'Alexandre de Médicis et de l'avénement de Côme Ier; il quitta son pays asservi et se retira à Ferrare, près du cardinal Hippolyte d'Este. Il a laissé trois ouvrages assez remarquables

dont voici les titres : *Della castrametazione di Polibio, e comparazione dell' armatura et dell' ordinanza de' Romani e de' Macedonia*, etc. ; *Trattati sopra gli ottimi reggimenti delle republiche antiche e moderne*, etc..., et *Rettorica*, divisée en sept livres. L. L. O.

CAVALERIE, corps de troupes destiné à combattre à cheval.

Au temps de Moïse les Égyptiens avaient déjà une cavalerie considérable ; chez les Grecs elle remonte au temps de Lycurgue, et du temps de Xénophon elle était sur un très bon pied. Cependant cette arme était loin d'être régulièrement organisée, et pendant long-temps les anciens en firent peu d'usage. Ce fut Épaminondas, général des Thébains, qui commença à comprendre combien le concours d'une bonne cavalerie pouvait ajouter de valeur à une infanterie exercée ; il forma un corps de cavalerie régulière. Il la composa de 5,000 cavaliers, s'appliqua à la dresser, l'instruire, l'exercer, et bientôt les victoires de Leuctres et de Mantinée vinrent justifier ses prévisions et couronner sa persévérance. Dès lors tous les peuples de la Grèce eurent une cavalerie ; mais la supériorité de cette arme resta toujours aux peuples riches et planicoles ; les peuples pauvres et montagnards eurent une infériorité constante.

Alexandre forma un corps de cavalerie mixte, analogue à celle de nos dragons ; elle devait au besoin combattre à pied. Ce prince s'entoura aussi de deux gardes d'honneur à cheval. La première était composée des jeunes gens les plus distingués, qu'il appelait ses *amis* ou *hétères;* l'autre de vétérans sexagénaires qui réunissaient l'expérience à la bravoure. Clitus commandait la jeune garde et Nicanor la vieille garde ; les deux troupes donnèrent à la bataille d'Arbelles. Après Alexandre, on chargea la cavalerie d'armes défensives ; on donna aux cavaliers de lourdes cuirasses en écailles, puis des cuissarts et des gantelets, et aux chevaux des frontaux et des garde-flancs. C'était un commencement de décadence, puisqu'on allourdissait une troupe dont l'importance résulte de la rapidité de ses mouvemens.

Les Romains, qui manquaient de c
vaux, eurent long-temps une caval
faible : aussi leurs nombreux batail
ne purent-ils résister dans les journ
désastreuses du Tésin, de Trasime
de la Trebia, de Cannes, au choc im
tueux de la cavalerie d'Annibal qui
en déroute complète toute l'infanterie
maine ; et si Annibal perdit plus tar
supériorité qu'il avait conservée pen
13 ans en Italie, ce fut quand les ca
liers numides, espagnols et gaul
séduits par les offres des Romains, ab
donnèrent les drapeaux de Carth
pour suivre les aigles romaines. A
chassé d'Italie, il vit à Zama son ar
détruite par cette même cavalerie à
quelle il était redevable de tant de v
toires.

Lors de la décadence de l'empire
main, l'art militaire se ressent de l'in
sion générale de la barbarie. Les guer
civiles et religieuses qui ensanglant
l'Europe pendant plusieurs siècles
génèrent en massacres. Les combats
des luttes désordonnées, sans aucu
combinaison régulière.

Sous Charlemagne, la cavalerie e
presque égale à l'infanterie. Au comm
cement de la 3e race, les armées fr
çaises se composaient presque en ent
de cavalerie. C'était une conséque
de la constitution féodale de l'état.
noblesse, ne voulant pas confier la
fense du pays aux gens du peuple
étaient serfs, se réservait à elle pres
seule le soin d'y pourvoir, et elle
voulait servir qu'à cheval. Ces caval
portèrent le nom de gens d'armes et étai
armés de cuirasses, brassarts, cuiss
casques, gantelets, etc. Les chev
étaient aussi couverts de lames de fer.

L'invention de la poudre modifia l'
mement : au javelot, à l'épée, à la lan
la cavalerie ajouta d'abord l'escopett
puis l'arquebuse, et enfin le mousquet
le pistolet. Toutes les armures dont
cavaliers et les chevaux étaient couve
rendaient la marche de la cavalerie f
lente et ses mouvemens embarrassés.
défaut ne pouvait échapper à la persp
cacité d'un grand homme de guerre. V
le milieu du XVIIIe siècle, Frédéric
l'aperçut et opéra dès ce moment u

véritable révolution dans l'emploi de la cavalerie en Europe. Il travailla, comme dit Mirabeau, à rendre sa cavalerie leste, agile et véloce; il fut secondé dans ses essais par un homme d'un rare mérite, Seidlitz, qui a changé la nature de cette arme, surtout depuis la paix de 1763.

Au lieu de former, comme sous Charles-Quint, la cavalerie sur 8 et 10 rangs, dont chacun faisait feu à son tour et passait ensuite derrière l'escadron pour y recharger ses armes, on réduisit successivement les escadrons à six rangs, puis à cinq, puis à quatre, et enfin à trois. La cavalerie garda cette hauteur jusque vers 1755. Mais la guerre de 1740 à 1745 avait fait sentir l'inutilité du 3e rang qui, dans les mouvemens rapides, est obligé de rester assez loin du 2e et n'ajoute rien à l'impétuosité du choc. On tenta les manœuvres sur deux rangs, et le succès qu'on en obtint fit bientôt adopter cette nouvelle méthode, dont les victoires du grand Frédéric furent la plus brillante épreuve.

A diverses époques, on a mêlé dans les armées la cavalerie avec l'infanterie. Ce mélange, qui fut encore adopté de nos jours, dans les armées de la république, a présenté des inconvéniens qui l'ont fait abandonner. On composait les armées de divisions auxquelles on attachait six pièces de gros calibre et deux régimens de dragons et de cavalerie légère. Ces divisions formaient autant de petites armées dans lesquelles la cavalerie se trouvait disséminée; on perdait beaucoup de temps à appeler et à réunir les régimens répartis dans des colonnes éloignées les unes des autres. On reconnut la nécessité d'avoir des masses de cavalerie à opposer à celles qui appuyaient les détachemens ennemis. Dans les premières campagnes d'Italie la cavalerie passait encore alternativement, suivant les besoins du service, d'une division à l'autre ou dans la réserve. Les divisions étaient ainsi augmentées ou diminuées. C'est à Marengo que commença la séparation de l'infanterie et de la cavalerie; les cuirassiers et les carabiniers, les dragons, les hussards et les chasseurs furent, comme les régimens d'infanterie, réunis en divisions. Le plus souvent toute la cavalerie était rassemblée sous un seul commandement et tenue en réserve. Quelquefois une partie faisait l'avant-garde et recevait alors l'appui d'une division d'infanterie.

On a vu souvent la cavalerie française rivaliser d'audace et d'adresse avec les autres armes. On se rappelle que, lors de la conquête de la Hollande, en janvier 1795, profitant des glaces qui couvraient le Texel, elle s'avança sur le golfe avec de l'artillerie légère et s'empara des vaisseaux qui y avaient été surpris et retenus pas la gelée. A Austerlitz la cavalerie partagea avec l'infanterie les honneurs de la victoire, en la décidant en faveur des Français par deux charges brillantes, dirigées l'une par Kellermann, avec trois régimens de chasseurs et de hussards qui culbutèrent l'aile gauche de l'armée russe, l'autre par le maréchal Bessières qui, à la tête de la cavalerie de la garde, fondit avec impétuosité sur les troupes à cheval du grand-duc Constantin et les tailla en pièces.

Dans les grandes batailles livrées pendant les dix dernières années de guerre, l'infanterie et la cavalerie agissaient par grandes masses, s'appuyant réciproquement, toujours indépendantes l'une de l'autre. Les divisions de cavalerie légère, attachées aux corps d'armée, manœuvraient, dans le système général de l'action, sur les ailes de la ligne ou réunies avec le reste de la cavalerie. Celle-ci ne se montrait ordinairement que vers la fin de l'affaire, pour déterminer et compléter le succès, ou quelquefois vers le milieu pour remplir un vide, entamer une colonne ou arrêter les efforts de l'ennemi.

Nous terminerons cet article en résumant succinctement les services précieux qu'on a droit d'attendre de la cavalerie.

Éclairer la marche et les opérations d'une armée, assurer les communications, escorter les convois, telles sont les fonctions ordinaires de cette arme. Mais il est des circonstances graves dans lesquelles son rôle devient beaucoup plus important. Dans une victoire elle propage le désordre dans les rangs ennemis, culbute les masses chancelantes, précipite une retraite désordonnée ou ralenti

une retraite en bon ordre, pour donner à l'infanterie le temps d'arriver. Dans une défaite elle occupe l'ennemi victorieux, l'inquiète, le harcelle, le fatigue et lui dispute du terrain, tandis que les colonnes d'infanterie se reforment en arrière, et organisent leur retraite. En un mot, elle prévient les revers et les répare; elle assure les succès et les complète. C-TE.

CAVALIER, *voy.* ÉQUITATION.

CAVALIER (en italien *cavaliere*), titre de noblesse ou de chevalerie analogue à celui de chevalier. On dit le *cavalier* Bernin, le cavalier Marin, etc. X.

CAVALIER (fortification), ouvrage élevé, destiné à dominer d'autres points, soit dans la défense, soit dans l'attaque des places.

Dans la défense des places, le cavalier est un retranchement élevé dans l'intérieur d'un bastion pour dominer sur la campagne et plonger dans les fonds et dans les plis de terrain qui avoisinent la place. Ce sont de petits ouvrages intérieurs dont le relief varie suivant les localités; ils servent de traverses, couvrent les courtines et les flancs, et les préservent des coups d'enfilade et de revers. On en établit souvent dans les petites places qui ont peu d'abris voûtés, et on voûte le dessous pour servir de magasins. Le commandement des cavaliers sur les ouvrages de l'assiégeant leur donne l'avantage de découvrir l'intérieur de ses tranchées et de diriger des coups plongeans sur ses batteries et sur ses travailleurs; ils doublent les feux des bastions sur lesquels ils sont construits et augmentent ainsi les flanquemens des ouvrages voisins. Aussi sont-ils ordinairement le point de mire des assiégeans: ceux-ci cherchent à les faire abandonner en les criblant de bombes et d'obus qui finissent par briser les affûts et démonter les batteries.

Dans l'attaque des places, cet ouvrage prend le nom de *cavalier de tranchée*. Il se construit en gabions (*voy.*) et en terre, en avant du chemin couvert (*voy.*) d'une place assiégée. Il est destiné à plonger dans le chemin couvert et à chasser les défenseurs de la place d'armes (*voy.*). On le compose de 3 ou 4 rangs de gabions superposés. Si le glacis (*voy.*) avait une pente trop raide, la construction du cavalier de tranchée exigerait beaucoup d'élévation et deviendrait dès lors trop difficile. Dans ce cas on le remplace par une batterie de pierriers (*voy.*). En général, le cavalier de tranchée doit s'élever au moins de 1 mètre 30 centimètres au dessus de la crête du chemin couvert; on le place en avant de la 4[me] parallèle à une trentaine de mètres du saillant du chemin couvert. C-TE.

CAVALIER (JEAN), chef des camisards, naquit en 1679, à Ribaute, près d'Anduse, de pauvres paysans, et mourut en 1740, gouverneur de l'île de Jersey au nom des Anglais (*voy.* CAMISARDS).

CAVALIERS et TÊTES-RONDES, *voy.* à l'article TÊTES-RONDES.

CAVALLETTO, espèce de torture fort en usage à Rome et qu'on voit encore mentionnée dans un avis publié et affiché en 1821, et signé du cardinal A. della Genga: *I contraventori saranno irremisibilmente soggetti a subire un mese di carcere, o venticinque colpi di bastone al cavalletto nel publica strada.* C'est, dit plaisamment Santo-Domingo (*Tablettes romaines*, p. 230), «c'est une espèce de cheval fort à la mode dans la ville sainte et qui, malgré sa petite taille, peut le disputer au fameux cheval de Troie. Celui-ci ne s'empara que d'une capitale d'Asie; sur celui-là on peut faire la conquête du ciel.» Le même auteur, qui n'invente rien ici, ajoute ce qui suit.

«Deux planches en dos d'âne soutenues par quatre pieds de bois dont les deux de devant sont plus bas que ceux de derrière, voilà le cavalletto. Le cavalier... est conduit par deux gendarmes qui lui tiennent l'étrier. S'il fait quelque difficulté, on le force à monter; c'est une conséquence du *compelle intrare*.

«Dès que le Romain est en selle on le couche sur sa monture, de façon que sa tête occupe la partie la plus basse du cavalletto. Alors l'exécuteur des hautes-œuvres, ayant fait le signe de la croix, administre au cavalier des coups de nerf de bœuf sur toute la longueur de son dos mis à nu, sans préjudice d'une amende pour payer le bourreau et autres menus frais.» S.

CAVALLIERI (Bonaventure), né à Milan en 1598 et mort dans la même ville en 1647, fut, avec Benoît Castelli (voy.), disciple de Galilée; devint, à la recommandation de son maître, professeur de mathématiques à Bologne, et découvrit la méthode des *indivisibles* (voy. ce mot). X.

CAVATINE. C'est une espèce d'air dramatique de très peu d'étendue, et qu'on emploie de préférence pour l'expression des sentimens tendres et gracieux, qui n'exigent ou ne permettent pas des développemens larges et énergiques. La cavatine sert le plus souvent d'introduction à des scènes vives et fortes: elle est suivie immédiatement d'un mouvement animé, qui forme alors sa deuxième partie.

La cavatine doit être chantante et simple dans son allure, ainsi que dans ses modulations harmoniques. L'Italie est le pays de la cavatine, comme la France celui de la romance. F. St-l.

CAVE, lieu le plus ordinairement sous terrain, destiné à recevoir les vins. Comme tous les sucs susceptibles d'éprouver la fermentation alcoolique, le jus de raisin nouvellement pressuré, ou le *moût*, ne peut devenir *vin* qu'en présence d'une certaine quantité de gaz oxygène, ou, en d'autres termes, qu'au contact de l'air atmosphérique; car si on le mêle avec une substance quelconque douée à un haut degré de la faculté d'absorber l'oxigène, il ne fermente plus. A la vérité, la quantité de ce gaz que l'on doit regarder comme indispensable à la transformation d'une partie de la substance sucrée en alcool n'est pas très considérable; mais toujours est-il que dans des vases parfaitement clos, et, par extension, dans des appartemens où l'air ne se renouvellerait pas, elle ne pourrait absolument ou ne pourrait que très difficilement avoir lieu.

De ce premier fait il faudrait conclure que le moût, au sortir du pressoir et dans la cave, doit être placé dans des locaux aérés, si les dangers qui résultent d'un fort dégagement de gaz acide carbonique ne conduisaient plus directement encore à la même pratique. En effet, dans les localités où l'usage est de faire cuver les vins rouges dans des caves profondes, peu accessibles à l'air extérieur, on a vu trop souvent des hommes inexpérimentés payer de leur vie l'imprudence qu'ils commettaient en descendant en de semblables lieux pendant la première période de la fermentation vineuse.

De là la différence qui existe parfois, et qui, théoriquement, devrait toujours exister, entre un *cellier* et une *cave*. Celui-là est destiné, dans les pays de grands vignobles, à recevoir les vins nouveaux et à les contenir jusqu'à ce qu'ils aient cessé de bouillonner, ou, comme on le dit vulgairement, qu'ils soient *refroidis*; celle-ci, construite d'après d'autres principes, doit avoir pour destination leur conservation ultérieure. Dans l'un, il faut favoriser la fermentation et faciliter le renouvellement de l'air; dans l'autre, on devra bientôt veiller à ce que cette même fermentation, désormais insensible, n'aille pas trop loin, auquel cas elle deviendrait promptement acide; et, afin d'atteindre ce but, c'est-à-dire afin que les principes constituans de la liqueur puissent conserver l'équilibre indispensable à sa bonne qualité, il devient utile de la soustraire autant que possible à l'action renouvelée et aux variations de la température de l'atmosphère; car il est bien démontré que l'air agit sur le vin, même dans les tonneaux, et que plus celui-ci est exposé à ses effets, plus il est sujet à se décomposer.

La première condition d'une bonne cave serait donc qu'elle fût tellement située que le baromètre y éprouvât le moins possible de variations brusques; que le thermomètre restât invariablement, dans toutes les saisons, à une température de +12 à 15° du thermomètre centigrade, et qu'elle fût à peu près sèche.

Si nous avions à donner ici des règles de construction, elles ne seraient que l'application de ce principe, déduit, comme on le voit, d'une théorie fort simple et sanctionné journellement par des expériences aussi nombreuses qu'irrécusables. Malheureusement l'application des meilleurs principes n'est pas toujours facile; et tous nos pays vigno-

bles ne sont pas favorisés, comme une partie de la Touraine, de ces tufs si faciles à tailler, et pourtant si secs et si solides, dans lesquels chacun peut se creuser une cave également parfaite pour la conservation des vins et celle des tonneaux. Dans bien des terrains il est fort difficile d'éviter l'humidité qui gagne presque toujours les lieux bas, et chez la plupart des petits vignerons, l'emplacement qui sert de cellier sert aussi de cave, tandis que dans l'habitation du consommateur la bonté éventuelle de celle-ci n'entre jamais que pour bien peu de chose dans le choix de son emplacement, qui est au contraire presque toujours dirigé par d'autres considérations d'architecture.

Du reste les conditions qui ont été indiquées ci-dessus ne sont rigoureusement nécessaires que dans le cas où l'on veut conserver plus ou moins long-temps des vins en tonneaux, c'est-à-dire dans les vignobles de quelque importance, dont la vente doit ou peut être différée, et pour les vins qui gagnent à n'être mis en bouteilles qu'après un certain nombre d'années.

Les anciens, si on en juge par quelques-uns de leurs auteurs, étaient fort peu difficiles sur le choix des locaux dans lesquels ils renfermaient cette liqueur. Après l'avoir soutirée des tonneaux dans des *amphores* ou dans d'autres vases également en terre vernissée à l'intérieur, qu'ils désignaient sous le nom de *cade* et qui se terminaient les uns et les autres par des cols étroits, ils les bouchaient soigneusement avec du plâtre et de la poix; puis, selon la force ou la faiblesse de la liqueur contenue, ils les exposaient en plein air ou les conservaient à couvert. D'après Galien, afin de faire mûrir et de rendre plus tôt potables les vins (*ut citiùs maturescant ac potui idonea evadant*), ils les exposaient à la chaleur d'étuves bien closes ou aux effets du soleil d'été, sur les toits, «...... *in clausa cubicula, multa subjecta flamma reponi, et in tecta ædium æstate insolari.*»

Cependant, nous lisons dans le chapitre 2 du 7e livre des *Géoponiques* qu'on plaçait les vins légers (*tenuia*) en des locaux à fenêtres élevées, ouvertes au nord et à l'orient; et Baccius nous apprend qu'on avait soin de les éloigner des voies populeuses, afin d'éviter toute secousse brusque et tout frémissement du sol. De semblables conseils paraîtraient encore excellens de nos jours. En effet, dans les contrées où l'on ne fait pas cuver les vins et où la première fermentation a lieu dans les tonneaux déjà rangés dans la cave, il est indispensable de ménager des courans d'air, qu'on sera maître de supprimer plus tard en bouchant une partie des ouvertures; l'exposition du nord est la meilleure, non-seulement parce qu'elle favorise peu les variations de température, mais encore parce qu'elle livre moins accès à la vive lumière.

Les vins ne sont jamais plus clairs que lorsque le vent se tient dans les rumbs du nord et du nord-est, et jamais aussi *calmes* que dans les circonstances dont parle Baccius; car tout mouvement produit par des secousses répétées remue la lie, et, en la retenant en suspension dans le liquide, dispose celui-ci à la longue, à l'acétification. Une dernière précaution à prendre, c'est d'éloigner le plus possible des caves toutes les substances en fermentation ou dont les exhalaisons peuvent les provoquer.

A côté de la cave se trouvent ordinairement les *caveaux* destinés à recevoir les vins en bouteilles : c'est là que le connaisseur range avec un soin délicat, dans des cases distinctes, les produits divers des meilleurs crûs, et qu'il choie avec amour ceux de sa propre récolte, dont la date a été marquée par un de ces soleils d'automme trop rares dans les fastes de la gastronomie pour qu'il ne cherche pas à en prolonger long-temps le souvenir. Les caveaux d'un gourmet sont presque aussi riches, aussi propres, disposés et étiquettés avec autant d'ordre et visités avec autant d'affection que les armoires sacrées dans lesquelles l'heureux bibliophile réunit les verbeuses productions de l'intelligence humaine.

O. L. T.

CAVEAU (ANCIEN et MODERNE). Le grand siècle littéraire de la France avait

été peu fécond en chansons et en chansonniers : Blot et Coulanges sont, à peu près, les seuls auxquels ce genre léger eût valu alors quelque renom, et il était acquis à bon marché par quelques couplets très négligés, quelques *vaudevilles* (dans la première acception de ce mot) plus frondeurs que spirituels. Mais dans le siècle suivant et à la suite de cette voluptueuse régence qui avait infiltré dans la société l'épicuréisme et l'insouciant amour des plaisirs, la chanson, cultivée par de véritables gens de lettres, obtint une faveur plus générale; elle prit rang sur le Parnasse français et bientôt eut son académie.

Cette académie joyeuse, fondée en 1729 chez Landelle, fameux traiteur de ce temps, à l'enseigne du *Caveau*, eut pour premiers membres Piron, Collé, Panard, l'épicier chansonnier Gallet, Crébillon fils et Saurin, qui depuis fit le sombre *Béverley* et qui ne faisait encore que des couplets badins. Le Caveau, toutefois, ne fut point exclusif pour des écrivains qui, voués à des travaux plus sérieux, n'avaient jamais courtisé la muse folâtre d'Anacréon. Duclos, Helvétius, Crébillon père, Lanoue furent admis *in læto corpore;* à plus forte raison Gentil-Bernard, Labruère, auteurs d'opéras, Moncrif, connu par d'agréables romances, y furent également introduits. La société eut chaque mois des séances gastronomiques, entremêlées de chansons, de causeries ingénieuses, parfois même de conseils utiles que se donnaient sur leurs ouvrages non encore publiés les hommes de lettres qui formaient cette réunion. Plusieurs artistes célèbres de l'époque, entre autres le compositeur Rameau et Boucher, le peintre des boudoirs, en firent aussi partie. Chaque dîner eut, en outre, ses invités choisis parmi les contemporains remarquables à divers titres, et le docte Fréret vint plus d'une fois s'y reposer de ses philosophiques et scientifiques travaux.

L'esprit et la gaîté, tout en présidant au Caveau, ne suffisaient pas pour y maintenir celui qu'un accès répréhensible signalait à la réprobation des convives. Gallet, quoique l'un des fondateurs, en fut exclus pour avoir mis en action la maxime ironique d'un chansonnier plus moderne :

> Il vaut mieux prêter sur gages
> Que de ne prêter sur rien.

C'était trop d'être usurier dans un temps où les gens de lettres n'étaient pas même spéculateurs.

Les dîners du Caveau durèrent environ 10 années : quelques mécontentemens d'amour-propre, le départ d'une partie de ses membres qui, par diverses causes, s'éloignaient de la capitale, mirent fin à ces réunions. Nombre de ses convives regrettèrent sans doute plus d'une fois l'aimable confraternité qu'elles avaient établie, la gaîté franche, les piquantes saillies qui animaient ces banquets littéraires.

La tradition s'en était conservée chez les chansonniers de nos jours : ils voulurent les renouveler et fondèrent, en 1806, au Rocher de Cancale, rue Montorgueil, le *Caveau moderne*. Collé, Piron, etc. eurent pour successeurs dînans et chantans Désaugiers, Armand Gouffé, Piis, Brazier, Chazet, Francis, Moreau, et, par suite, tous les vaudevillistes recommandés par des succès. Deux ou trois prosateurs s'y glissèrent cependant; mais l'un d'eux, l'auteur de l'*Almanach des gourmands*, Grimod de la Reynière, n'avait-il pas son couvert mis d'avance dans une société qui adoptait le titre d'*épicurienne?* Elle eut un président qui fut d'abord le vieux Laujon, ensuite Désaugiers; un journal qui parut chaque mois, pendant plusieurs années, sous le titre de l'*Épicurien* (format in-12) et ne manqua pas d'abonnés; puis un recueil annuel de ses couplets qui trouva encore plus d'acheteurs. Ajoutons que cette académie au petit pied eut ses musiciens, qui plusieurs fois embellirent de leurs accords les productions de ses convives, ses chanteurs, choisis parmi les premiers artistes de l'Opéra-Comique, et ses sociétés affiliées dans les départemens, que pouvait parcourir un membre du *Caveau moderne* en trouvant dans chaque ville une hospitalité gastronomique. On voit que les chansonniers avaient en quelque sorte organisé un nouveau pouvoir dans l'état. Mazarin s'en fût frotté les mains

de satisfaction; nos gouvernans modernes et Napoléon lui-même virent plus d'une fois avec plaisir le Caveau joindre à ses bachiques et érotiques refrains des chants destinés à célébrer les victoires de nos guerriers.

Les volumes du *Caveau moderne* sont au nombre de 11 (1806-1817). C'est dans les derniers que l'on remarqua les jolies chansons d'un homme encore inconnu, qui devait plus tard devenir un de nos poètes nationaux: Béranger fit ses premières armes dans ce recueil.

L'ancien Caveau avait duré 10 ans: 12 années formèrent l'existence du nouveau. Les discussions et les brochures politiques, amenées par la Restauration, quoique beaucoup moins amusantes, mirent la chanson en baisse parmi nous. Des débats, des dissensions, fruits de la différence des opinions, s'élevèrent parmi les chansonniers eux-mêmes ou du moins un certain nombre d'entre eux. D'autres ne payaient plus que fort inexactement leurs tributs lyriques de chaque mois, parce qu'ils avaient calculé qu'un vaudeville fructueux ne leur prenait guère plus de temps qu'une douzaine de couplets improductifs. Telles furent les diverses causes qui firent cesser les chants, et mettre la clef sous la porte du second Caveau. Depuis ce temps on a fait quelques vaines tentatives pour le rouvrir. Ils n'ont pas songé, ceux qui voulaient se rallier sous ce vieux drapeau de la gaité française, que, déchiré plus d'une fois par les partis, il a vu, en outre, ses couleurs riantes pâlir devant la gravité des événemens. Ils sont loin ces jours où, représentant de l'esprit du siècle, Voltaire disait à ses contemporains:

Cabalons pour Cloris et faisons des *chansons*

On cabale et l'on travaille aujourd'hui dans un genre plus sérieux. M. O.

CAVENDISH (Henri) est un des savans qui ont le plus contribué aux progrès de la chimie moderne. Il était fils de lord Charles Cavendish, et petit-fils de William Cavendish, second duc de Devonshire. Sa mère, lady Anne Grey, était fille du duc de Kent. Elle le mit au monde à Nice, le 10 octobre 1731. Comme cadet de famille, Henri Cavendish était réduit pendant les premières années de sa vie à un très modeste patrimoine. Dans la suite (1773) il devint fort riche, grace au testament d'un oncle qui avait fait une grande fortune aux Indes et qui lui laissa en mourant 300,000 livres sterling (7,500,000 fr.). Ce parent, ayant reconnu le mérite de son neveu, avait voulu le venger de l'oubli dans lequel on l'avait laissé. Cette fortune inespérée ne changea rien aux habitudes de Cavendish, dont l'indifférence pour les richesses, pour les avantages de la naissance et pour les distinctions sociales avaient éloigné de lui la plupart des membres de son illustre famille. Tout entier livré à l'étude des sciences physiques et chimiques, il conserva dans ses vêtemens, dans ses habitudes la simplicité qu'il s'était d'abord imposée, autant par nécessité que par goût: aussi laissa-t-il en mourant l'effrayante fortune de 1,200,000 liv. sterl. (30,000,000 fr.), après avoir consacré pendant sa vie des sommes considérables à soulager les malheureux et à soutenir des jeunes gens studieux qui manquaient des ressources nécessaires pour continuer leurs études. Il avait dû aussi dépenser beaucoup d'argent pour l'établissement de son cabinet de physique, qu'il avait pourvu des instrumens les plus parfaits, et pour la création d'une bibliothèque considérable qui renfermait tous les meilleurs ouvrages des savans de son pays et des pays étrangers, bibliothèque dont la jouissance était facilement accordée aux personnes studieuses. Il laissa la plus grande partie de sa fortune à son ami Blayden, et le reste fut partagé entre des parens éloignés.

C'est par son *Mémoire sur l'air factice* que Cavendish débuta dans la carrière qu'il a si brillamment parcourue. C'est dans cet écrit que fut donnée la première analyse exacte de l'air atmosphérique et que fut démontrée la présence du gaz acide carbonique, dont Cavendish fit connaître pour la première fois les principales propriétés. Mais il n'est pas exact de dire qu'il reconnut le premier que l'air n'était point un corps simple. Ce fut Jean Rey, né à Bugue en Périgord, qui mit sur la voie de la décomposition de l'air, en publiant ses ex-

périences en 1630. Elles étaient tombées dans l'oubli quand Bayen, les en tira en prouvant de nouveau que les métaux augmentaient de poids pendant la calcination, parce qu'ils absorbaient une certaine portion de l'air. Mais ce fut véritablement Lavoisier qui, en reconnaissant qu'une partie seulement de l'air était absorbée dans cette opération, établit bien que ce gaz n'était point un corps simple. Il l'analysa; Schéele de son côté se livrait à la même opération, et tous deux se trompaient sur les proportions de l'oxigène, erreur que Cavendish a rectifiée. En se livrant à ces immenses recherches sur la composition de l'air atmosphérique, Cavendish reconnut que l'acide nitreux avait aussi pour élémens, comme l'air, de l'azote et de l'oxigène; mais dans l'acide nitreux ces deux gaz sont combinés et se trouvent dans des proportions différentes. C'est à plus juste titre que l'on considère le savant anglais comme ayant fait l'importante découverte de la composition de l'eau. En effet, quoique, en 1776, Macquer et Sigaud-Lafond eussent observé qu'il se déposait de l'eau sur les parois des vases au-dessous desquels on faisait brûler de l'hydrogène, et qu'au commencement de l'année 1781 Priestley, en faisant détonner un mélange de gaz hydrogène et de gaz oxigène dans un vase de verre, eût aussi remarqué que les parois intérieures en étaient humides, aucun de ces chimistes n'en avait tiré la conséquence qui paraissait en découler naturellement. Ce fut donc Cavendish qui, en répétant avec soin et dans un vase clos, à la fin de l'été de 1781, l'expérience de Priestley, se procura ainsi plusieurs grammes d'eau et put annoncer que l'eau était composée d'oxigène et d'hydrogène, ce que Lavoisier démontra bientôt après de manière à ce que le doute ne fût plus permis. Il n'est pas étonnant qu'ayant bien reconnu la composition de l'eau, Cavendish ait mieux fait connaître qu'on n'avait encore réussi à le faire, les propriétés du gaz hydrogène, découvert dans le commencement du XVIIe siècle et connu sous le nom d'*air inflammable*.

Mais une des expériences les plus curieuses que l'on doive à Cavendish est celle qu'il entreprit avec la *balance de torsion* (*voy.* TORSION) de Coulomb et par laquelle il démontra évidemment le mode d'action de l'attraction *en raison directe des masses* (*voy.* GRAVITATION).

Les travaux de Cavendish ont tous été insérés dans les *Philosophical Transactions* de la Société royale de Londres, qui l'avait reçu parmi ses membres en 1760; on en trouve une analyse détaillée dans l'article CAVENDISH de l'*Encyclopædia Britannica*, et ils appartiennent aux années 1766 à 1792. Ils se distinguent par l'exactitude des observations et par une grande perspicacité. En 1803 il fut nommé membre étranger de l'Institut national de France, Académie des sciences. Il mourut à Londres le 24 février 1810 et fut inhumé dans le caveau de sa famille, à Derby. A. L-D.

CAVERNES. Les cavités que l'on remarque dans certaines montagnes calcaires et qui ont reçu le nom de *cavernes* et de *grottes*, selon qu'elles sont plus ou moins vastes, ont depuis long-temps excité l'attention des hommes, de ceux même qui sont le plus étrangers aux sciences naturelles. En effet, si on ne les considère que sous le point de vue pittoresque, on conviendra que rien n'est plus fait pour exciter un étonnement mêlé quelquefois d'une sorte de crainte, que de parcourir ces vastes solitudes souterraines éclairées par la lumière incertaine d'un flambeau et dans lesquelles, malgré nous, se présente à la pensée la possibilité d'y être englouti par un éboulement imprévu, ou celle de s'y égarer de manière à n'en pouvoir plus sortir. Mais lorsque ces silencieux labyrinthes déploient, à la clarté du flambeau, des murailles tapissées de nappes de stalactites éblouissantes, des plafonds d'où descendent ces longues concrétions calcaires qui imitent des guirlandes, des festons, des colonnades élégantes, et quelquefois même des figures humaines, ils acquièrent un certain degré de célébrité et prennent place parmi ces localités rangées depuis long-temps au nombre des curiosités de la nature.

Cependant quelques-unes de ces cavernes ont acquis encore un plus grand intérêt aux yeux de ceux qui s'occupent

de sciences naturelles, depuis qu'on a découvert, au-dessous de la croûte de stalagmites qui couvrent leur sol, ces innombrables ossemens d'animaux fossiles qui en ont fait des lieux utiles à explorer dans l'intérêt de la géologie.

Lorsque les cavernes eurent attiré l'attention qu'elles méritaient, on imagina des théories plus ou moins ingénieuses sur la manière dont elles avaient été creusées. Les uns ont prétendu que ces cavités si vastes, et dont quelques-unes ont jusqu'à une et deux lieues de développement, devaient leur origine à des sources chargées d'acide carbonique qui avait dissous la roche calcaire en se faisant jour au travers de ses strates; d'autres les attribuèrent à l'action érosive des torrens souterrains qui sillonnent la croûte terrestre; d'autres, enfin, ne virent dans ces cavités que le résultat naturel des nombreuses commotions que l'enveloppe du globe a éprouvées par suite des fréquens soulèvemens qui, en disloquant des couches calcaires primitivement horizontales, ont produit ces cavités, lesquelles se sont ensuite agrandies par l'action des eaux diluviennes. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est le dérangement qu'ont éprouvé les couches des montagnes minées par les cavernes, l'absence de saillie qu'offre leur intérieur, les contours arrondis qu'elles présentent presque toutes, et enfin les surfaces usées et lisses qu'elles offrent généralement, faits que viennent corroborer encore les amas de limon mêlé de cailloux roulés et d'ossemens fossiles que les eaux diluviennes y ont laissé sur leur passage.

Quelques-unes sont tellement riches en débris d'animaux qu'elles ont reçu, à juste titre, le nom de *cavernes à ossemens*. Nous disons quelques-unes, parce qu'en effet toutes n'en renferment pas, bien qu'au premier abord ces dernières n'offrent rien qui les distingue de celles qui en contiennent le plus.

Cependant l'inspection du sol d'une caverne indique si elle renferme des ossemens. Nous devons d'abord dire que ce sol se compose d'une couche plus ou moins épaisse de cailloux roulés et d'argile ordinairement rougeâtre, qui ont été déposés par les eaux. Il est probable que dans l'origine ce dépôt con- tenait des ossemens; mais on ne les r trouve que lorsqu'il s'est formé sur dépôt une croûte plus ou moins épais de stalagmites: il faut la percer pour r trouver au-dessous les ossemens, et lor qu'elles manquent les ossemens manque également; ce qui semble indiquer q dans les cavernes dépourvues de cet croûte de stalagmites les ossemens se so détruits, et que dans le cas contraire e les a préservés de la décomposition.

Ce qui rend cette supposition plus pr bable, c'est que la croûte de stalagmit dont il est question paraît être fort a cienne, c'est-à-dire remonter à une époq voisine de celle où le dépôt diluvien été formé. Et en effet, sur ces stalagmit se trouve ordinairement un autre dép composé d'une argile d'alluvion, moi rouge que la précédente et quelquef même noirâtre, contenant des débris corps organisés, principalement de vég taux; c'est une sorte de terre végéta qui paraît être d'une date assez récen et tout-à-fait analogue à celle qui se form encore à la surface du globe.

Jamais ce dépôt d'alluvion, qui recouv les stalagmites ou qui est superposé au d *luvion* lorsque les stalagmites manquent ne renferme de cailloux roulés, ce qui se parfaitement à le reconnaître. Aussi n'es ce que lorsqu'il n'y a ni dépôt d'alluvi ni croûtes de stalagmites que les caillou se montrent sur le sol des cavernes.

On conçoit, d'après cela, que tant qu'o n'a pas traversé le dépôt d'alluvion et l stalagmites, et tant qu'on n'a pas fouill au-dessous de celles-ci, on ne peut p savoir si telle ou telle caverne renferm des ossemens fossiles. Voilà pourquoi de cavernes, cependant bien connues même célèbres, sont restées si long-temp sans qu'on soupçonnât qu'elles renfer maient les richesses diluviennes qu'on a trouvées lorsqu'on s'est avisé d'en fouiller le sol. On serait donc exposé commettre de graves erreurs si l'on con fondait les débris qui peuvent se trouve dans les deux dépôts que sépare la croûte de stalagmites, puisque le premier est de l'époque diluvienne et l'autre de l'époque actuelle ou historique.

Presque toujours les dépôts d'alluvions

ou diluviens qui forment le sol des cavernes y ont été introduits de haut en bas, par des fentes verticales, bien que celles-ci soient rarement visibles, parce qu'elles ont été cachées par les infiltrations calcaires, c'est-à-dire par les stalactites; rarement ils ont été introduits par l'ouverture actuelle, attendu que celle-ci n'existait pas toujours, lors du remplissage. Quelques géologistes pensent même que les torrens qui coulent aujourd'hui dans les cavernes, loin de les avoir comblées, n'ont servi très souvent qu'à les déblayer.

Les ossemens que renferme le dépôt diluvien sont rarement dans leur position relative : ils se croisent en différens sens et se recouvrent les uns les autres à des distances peu considérables, ce qui est un point important à considérer lorsqu'on veut s'assurer si les animaux auxquels ils appartiennent sont morts dans les cavernes ou s'ils y ont été entraînés avec les cailloux roulés qui les accompagnent. Cependant, lorsqu'ils n'ont pas éprouvé une dislocation complète, on peut croire que ces animaux y ont vécu, ce qui ne serait pas arrivé si leurs corps avaient été long-temps charriés par les eaux diluviennes.

Quelquefois ces ossemens ont perdu une grande partie de leur gélatine, et alors ils sont très légers et happent à la langue; d'autres fois ils sont tendres et friables.

On en trouve aussi, mais rarement, d'entièrement pétrifiés par une matière siliceuse de couleur jaunâtre qui s'est substituée à la matière osseuse. En général, plus les os sont voisins de la superficie du sol, ou bien plus la croûte de stalagmites est mince, et plus ils sont altérés.

Les cavernes les plus connues et les plus curieuses sont les suivantes : celles de la montagne de Saint-Pierre à Maestricht, celles de Gilenreuth en Bavière, celles de Bunwell en Angleterre, et celles d'Échenoz, d'Orselles, de Bise et de Lunel-Viel en France. J. H-t.

CAVIAR. Les Russes des bords du Volga et de l'Oka et les Cosaks du fleuve Oural, donnent aux œufs d'esturgeon une préparation qui en fait un mets connu sous le nom de *caviar* (*ikra*), et dont la consommation est si considérable que cette préparation est une branche d'industrie et de commerce d'une grande importance en Russie. Il y a 3 sortes de caviar : l'un se prépare en nettoyant les œufs dans un crible et en les laissant séjourner pendant une heure dans la saumure, après quoi on les fait égoutter sur un tamis et on les entasse dans des barils. C'est celui-ci qu'on appelle *caviar grenu*, qui est destiné à être mangé frais et qui est pour cette raison le plus cher et le plus recherché. La seconde préparation, celle du *caviar compacte*, ne diffère de la première que parce qu'on manie les œufs dans la saumure pour les amollir et qu'on les met par demi-livre dans des sacs de toile que l'on tord fortement pour faire égoutter la saumure avant de les presser dans des barils. La troisième préparation consiste seulement à saler les œufs tels qu'ils sortent du poisson, à les laisser pendant 7 à 8 mois dans les barils où on les a entassés, à les saler de nouveau et à les faire ensuite sécher au soleil. Ces deux dernières sortes de caviar sont celles qui se conservent le plus long-temps et les seules que l'on puisse expédier dans les diverses parties de l'Europe; mais elles ne donnent qu'une idée imparfaite de la délicatesse de la première.

Il y a bien encore une quatrième espèce de caviar : c'est celle qui se fait avec toutes les parties que l'on rejette de la préparation des trois autres; mais elle n'est destinée que pour la classe pauvre et n'est d'aucune importance dans le commerce du caviar.

Les œufs des différentes espèces d'esturgeons, telles que l'*esturgeon commun* ou *stœr* (*acipenser sturio*), le *kostera* ou *schype* (*A. schypa*) que l'on pêche dans l'Oka, la *bélouga* (*A. huso*), et le *sterlet* (*A. ruthenus*), sont également propres à la préparation du caviar. On prétend qu'un seul de ces poissons peut en fournir environ 120 livres, et que le meilleur caviar est celui que préparent les Cosaks de l'Oural. J. H-t.

CAXTON (William), né vers l'année 1410, dans le comté de Kent en Angleterre, est le premier qui ait introduit dans son pays l'art de l'imprimerie. Ses

parens, qui le destinaient au commerce, lui avaient donné eux-mêmes une éducation assez complète. A 15 ans il entra en apprentissage chez un mercier de Londres, qui devint plus tard lord-maire, et avec lequel il resta jusqu'en 1441, époque où la mort le lui enleva. Depuis, il fut envoyé, comme facteur de la compagnie des merciers de Londres, en Hollande, et en 1464 il fut un des députés que le roi Édouard IV chargea de continuer le traité de commerce antérieurement conclu entre lui et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à l'occasion du mariage de Charles-le-Téméraire, fils de Philippe, avec Marguerite d'York, sœur d'Édouard. Ce fut d'après les ordres de cette princesse, auprès de laquelle il occupait, dit-on, une place assez importante, qu'il entreprit la traduction en anglais d'un livre alors à la mode et composé par Raoul Lefèvre, chapelain du duc de Bourgogne, sous le titre de *Recueil des histoires de Troyes*. Il commença ensuite, à Bruges, à l'imprimer d'après les nouveaux moyens dont il avait appris le secret pendant son séjour en Hollande, et l'acheva à Cologne en 1471. C'est, assure-t-on, le premier livre qui ait paru imprimé en langue anglaise. Non content de ces importans résultats, Caxton se munit d'un matériel complet d'imprimerie, passa en Angleterre, et, protégé par Thomas Milling, évêque d'Hereford et abbé de Westminster, il établit son imprimerie dans l'abbaye même de Westminster. C'est en 1464 que sortit de ses mains le premier ouvrage qui ait été imprimé dans les Iles britanniques, du moins d'après l'opinion générale, qui a trouvé quelques contradicteurs : c'était un livre fait d'abord en latin par un docteur en théologie, puis traduit par Caxton du français en anglais, sous le titre de : *le Jeu d'échecs moralisé*. A compter de cette époque jusqu'à celle de sa mort, arrivée en 1491, Caxton, qui avait commencé à 60 ans le métier d'imprimeur, fit paraître près de 50 à 60 ouvrages, parmi lesquels on compte ceux de Chaucer. Une grande partie de ces ouvrages étaient des traductions entreprises par lui; la dernière, qu'il acheva le jour de sa mort et qui fut imprimée par un de ses élèves, était la traduction des *saintes vi[es] des pères ermites vivant dans le déser[t].*

Caxton, malgré son mérite, ne comp[te] pas parmi les meilleurs imprimeurs d[e] son siècle : son encre et son papier im[i]tant le vélin étaient bons; mais ses ca[]ractères gothiques étaient fort défectueu[x] et ses gravures sur bois du plus mau[]vais goût. Néanmoins les Anglais pro[]fessent pour lui la plus haute estime ; ses impressions sont encore recherchée[s]. John Lewis, ministre de Margate, dans [le] comté de Kent, a écrit la vie de Caxto[n] (Londres, 1737). D. A. D.

CAYENNE, territoire de l'Amériqu[e] méridionale compris dans la Guian[e] française et qui y forme une île born[ée] au N. et au N.-N.-E. par l'Océan, et sé[]parée de la terre-ferme par l'Ouya et [la] Cayenne. Cette île a environ 18 à 19 lieu[es] de circonférence; elle est élevée sur le[s] côtes, basse au milieu, et entrecoupé[e] d'un grand nombre de marais. La parti[e] méridionale est souvent inondée pendan[t] la saison pluvieuse. Les parties cultivé[es] produisent du sucre, du coton renomm[é], du café, du cacao, de l'indigo, du poiv[re] dit de Cayenne, du maïs, du manioc, d[u] riz. On élève dans les pâturages de[s] chevaux, du gros bétail, des moutons [et] des chèvres. Dans l'intérieur des terre[s] les nuits sont extrêmement fraîches [et] l'atmosphère est chargée d'épais brouil[]lards depuis 7 heures du soir jusqu'à [7] ou 8 heures du matin; mais la chaleur est très forte pendant le jour. M. Noye[r] dit (1819) que le climat n'y est pas mal[]sain, comme on l'a si long-temps pre[]tendu, et que l'on n'y connaît aucun[e] maladie endémique. La fièvre-jaune n['] s'y est montrée qu'une fois, en 1806.

Les Français s'établirent d'abord [à] Cayenne en 1625 et l'abandonnèrent e[n] 1654. Cette colonie tomba ensuite au pou[]voir des Anglais, puis des Hollandais, et d[e] nouveau, en 1806, au pouvoir des Anglai[s] qui la restituèrent à la France en 1814. Outre les colons français, Cayenne est en[]core habitée par deux tribus d'indigène[s] nommés Roucouyenes et Poupourou[s]. La population générale s'élevait en 181[] à 13,400 hab. Sur la côte nord-ouest, [à] l'embouchure de la Cayenne, se trouve *Cayenne*, chef-lieu de la Guiane fran-

çaise (*voy.*), avec 3,000 habitans. J. M. C.

CAYEUX, petite bulbe qui sert à multiplier les tulipes, les jacinthes, les narcisses, etc. X.

CAYLUS (MARTHE-MARGUERITE DE VILLETTE, marquise DE), petite-fille d'Artémise d'Aubigné, et nièce, à la mode de Bretagne, de Mme de Maintenon, fut, par sa beauté et par son esprit, une des femmes les plus célèbres de la cour de Louis XIV.

Élevée à Saint-Cyr, sous les yeux de sa tante, elle eut Racine pour maitre dans l'art de dire les vers, et ce fut pour être récité par elle que le poète composa, en 1689, le singulier prologue de la tragédie d'Esther, où l'on voit la Piété descendre du ciel pour louer, comme les courtisans du grand roi, le succès de ses guerres et les jeux sanglans de son ambition.

Les biographes, qui ont oublié longtemps Mme de Caylus dans les dictionnaires historiques, sont cause qu'on ignore l'année de sa naissance et celle de sa mort; ils ne se trouvent même pas d'accord sur son nom de famille. On lit, dans la grande *Bibliothèque historique de la France* (à la table des auteurs, t. V, in-fol.): *Marthe-Marguerite de* VALOIS, *marquise de Villette, épouse de M. de Caylus*; et dans la *Liste des portraits des Français illustres* (t. IV): *Marguerite de* VALOIS, *comtesse de Caylus*. Le *Dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine en fait aussi une *Valois* et une *comtesse*.

Quoi qu'il en soit, elle épousa, fort jeune encore, Jean-Anne de Tubières, marquis ou comte de Caylus, qui, ayant été menin du dauphin, mourut lieutenant-général en 1705. Elle fut mère du savant antiquaire comte de Caylus (*voy.* art. suiv.) et vit les temps de la régence, s'il est vrai qu'il faille lui attribuer, avec quelques biographes, la traduction de *la Boucle de cheveux enlevée*, qui parut sous le nom de l'abbé Des Fontaines.

Un petit ouvrage, intitulé *Souvenirs*, fait aujourd'hui la célébrité de Mme de Caylus; elle le dicta à son fils dans sa maladie, pour se distraire de ses souffrances. C'est un recueil d'anecdotes sans ordre, contées avec esprit, dans un style facile et rapide, où la grace se montre jusque dans ses négligences. Mme de Caylus parle beaucoup de sa tante, et son livre est comme un joli tableau d'intérieur de la cour de Louis XIV. Élevée dans la religion réformée, elle avoue avoir trouvé la messe du roi si belle, qu'elle consentit à se faire catholique pour l'entendre tous les jours: « Ce fut là, dit-elle, toute la controverse qu'on employa et la seule abjuration que je fis. » Il y a dans le livre de Mme de Caylus de petits détails, mais quelquefois ils jettent du jour sur de grands événemens, et l'on doit regretter que l'auteur n'ait pas eu plus de *Souvenirs*. Cet ouvrage, déjà célèbre avant sa publication, resta longtemps inédit: ce fut seulement en 1770 que Voltaire en donna la première édition, avec une préface et des notes, Amsterdam (Genève), in-8°. Auger fit réimprimer ces *Souvenirs*, avec une notice sur Mme de Caylus, en 1804, in-8° et in-12.

Voltaire nous apprend dans ses notes que, dans la cour galante de Louis XIV, Mme de Caylus eut pour amant déclaré le duc de Villeroi. Elle était si remarquable par les charmes de son esprit et par l'éclat de sa beauté que le marquis de La Fare, dans un de ses plus jolis madrigaux, se fait dire par l'Amour, qui veut le guérir de son *ennuyeuse indifférence*:

Je te promets un regard de Caylus.

On a un très beau portrait de cette femme célèbre, gravé d'après Rigaud, par Daullé, en 1743, in-fol. V-VE.

CAYLUS (ANNE-CLAUDE-PHILIPPE DE TUBIÈRES, DE GRIMOARD, DE PESTELS, DE LÉVI, comte DE), né à Paris en 1692, était fils de l'ingénieux auteur des *Souvenirs*. Rejeton d'une famille illustre, il fut, comme presque tous les jeunes nobles de ce temps, destiné à l'état militaire, et fit ses premières armes avec distinction dans la guerre de la succession d'Espagne. Mais rendu à ses foyers par la paix de Rastadt, le jeune comte put se livrer entièrement à son goût prononcé pour les arts, le satisfaire et l'augmenter par différens voyages entrepris pour son instruction. Ainsi, après avoir visité l'I-

talie, dont il admira les chefs-d'œuvre avec transport, il partit pour le Levant à la suite de l'ambassadeur de France près la Porte Othomane. Passant quelques jours à Smyrne, il profita de ce séjour pour explorer les ruines d'Éphèse et celles de Colophon, connues alors de si peu d'Européens. La troupe d'un chef de brigands nommé Caracaïali infestait cette contrée et rendait ce pèlerinage dangereux : Caylus imagina de les intéresser au succès de son entreprise. Moyennant une somme convenue, qu'ils ne devaient toucher qu'à son retour, il se remit entre les mains de deux de ces bandits qui lui servirent de guides, et il put à loisir contenter sa curiosité scientifique. Plus tard il visita aussi, toujours dirigé par le même motif, l'Angleterre et quelques parties de l'Allemagne. Devenu ensuite plus sédentaire, le comte de Caylus, fixé dans la capitale, tourna toute son activité sur la composition d'un grand nombre d'ouvrages, où il déploya les vastes connaissances qu'il avait acquises. Le plus remarquable est son *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises*, Paris, 1752-67, 7 vol. in-4°, dont le dernier ne parut que deux ans après sa mort. Ce fut aussi à son goût et à ses soins éclairés que l'on dut la publication du magnifique ouvrage contenant la description des pierres gravées du cabinet du roi, dont il fit faire les dessins par le célèbre Bouchardon, et il prit une grande part à celle du *Recueil de peintures antiques trouvées à Rome; imitées fidèlement d'après les dessins coloriés par Pietre Sante Bartoli et autres dessinateurs* (publié par Caylus, Mariette, Barthelemy et Rive; Paris, 1783-87, 3 vol. gr. in-fol. avec 60 planches, chez Treuttel et Würtz). Lui-même cultivait avec succès les arts du dessin et de la gravure. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dut s'applaudir de l'avoir admis (1742) dans son sein; jamais elle n'avait eu un membre plus laborieux, et 45 mémoires ou dissertations furent le contingent de Caylus dans le recueil des travaux de cette compagnie. Depuis 1731, il était membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Il grava beaucoup à l'eau-forte, renouvela la peinture encaustique, trouva ou retrouva l[...] moyens d'incorporer les couleurs da[...] le marbre et publia d'utiles ouvrages s[...] les arts. Des romans, des contes, d'i[...]génieuses bagatelles, dont la collection [...] été imprimée en 1787 sous le titre d'*Œu[...]vres badines*, 12 vol. in-8°, servaient [...] délassement au savant académicien q[...] trouvait encore le temps d'entretenir u[...] correspondance étendue avec beaucou[...] d'hommes instruits et d'artistes de dive[...] pays.

Caylus fut un généreux protecte[...] pour ceux de sa patrie, et il fit égaleme[...] un noble usage de sa fortune par la fo[...]dation de plusieurs prix utiles au progr[...] des sciences et des arts. Il leur rend[...] un plus grand service encore en contr[...]buant beaucoup, par son exemple, à d[...]truire l'absurde préjugé qui sembl[...] interdire à la classe élevée l'étude [...] l'instruction. Un peu de rudesse da[...] le caractère et jusque dans son ob[...]geance fut le seul défaut qu'on eût [...] lui reprocher. L'envie n'y manqua p[...] et en consigna la remarque dans l'ép[...]taphe épigrammatique que nous avo[...] citée à l'article ANTIQUAIRE (voy. [...] mot). Le comte de Caylus, mort en 176[...] à 73 ans, n'en a pas moins laissé u[...] mémoire honorée et digne de l'ét[...] puisqu'il sut joindre à plusieurs genr[...] de talent les qualités essentielles [...] cœur. Serieys a publié en 1805 de pr[...]tendus *Souvenirs du comte de Caylus*, [...] vol. in-8° et 2 vol. in-12. M. O[...]

CAZALÈS (JEAN-ANTOINE-MARIE DE[...] fils d'un conseiller au parlement de To[...]louse, naquit, en 1752, à Grenade sur [...] Garonne. Il eut le malheur de perd[...] son père dans son jeune âge, avant d'a[...]voir achevé ses études, qui furent tr[...] incomplètes, et d'ailleurs bien négligée[...] A douze ans, il les avait abandonnées; [...] quinze, il entra dans le régiment des dr[...]gons de Jarnac, où il ne tarda pas à ob[...]tenir une compagnie. On le vit alors [...] livrer à la vie oisive et dissipée des gar[...]nisons. Les passions de son âge, des af[...]faires d'honneur et de galanterie, le goû[...] et l'entraînement des plaisirs l'empêchè[...]rent de cultiver un esprit vif et pénétrant[...] un raisonnement solide, une élocution[...]

facile et brillante; il alliait à ces qualités naturelles un caractère plein de franchise et de loyauté. Il plaisait, il était recherché dans la société, lorsque les années orageuses de 1787 et 1788 annoncèrent une grande révolution et en furent le prélude. Cazalès sentait à la fois la nécessité d'une réforme et le danger de toucher au vieil édifice social. Il unit sa voix à celle des parlemens et à celle du clergé qui, trop imprévoyans, demandaient la convocation des États-Généraux, comme seul remède au désordre des finances, comme seul moyen de rétablir la paix publique.

Il fut nommé député par la noblesse du bailliage de Rivière-Verdun. Il n'avait ni sollicité les suffrages ni pensé qu'ils pussent se fixer sur lui; et il arriva à Versailles, inconnu à la cour, à la France, à lui-même. Un jour que, chez la duchesse de Polignac, où se réunissait le parti de la reine, on exprimait le regret de n'avoir aucun orateur qu'on pût opposer à Mirabeau, le colonel du régiment où servait Cazalès parla avec enthousiasme de l'éloquence et des talens du jeune capitaine. Il fut invité à le présenter dès le lendemain. On le cajola, on le pressa de servir, à la tribune, la cause de la monarchie; et comme il objectait son ignorance sur les questions législatives, on le décida enfin en promettant de lui fournir des notes et des textes pour ses discours; et c'est ainsi que Cazalès qui, sans cette circonstance, n'eût peut-être jamais abordé la tribune, devint un des premiers orateurs de l'Assemblée constituante.

Il brilla d'abord dans la chambre de la noblesse, avant la réunion des trois ordres, qu'il voulut et ne put empêcher. Dans les conférences qui s'établirent, il soutint, avec un talent remarquable, la nécessité de conserver l'ancienne forme des États-Généraux et leur division par ordres. On sait que les conférences furent rompues, puis reprises, et que le gouvernement parut décidé à transiger. Alors Cazalès déclara qu'il fallait résister à la volonté royale, sauver la monarchie malgré le monarque, et il fit prendre par la chambre un arrêté conforme à son opinion. Mais cet arrêté ne fut point exécuté, et la défection de la minorité, à la tête de laquelle était le duc d'Orléans, ayant rendu inévitable la réunion des trois ordres, Cazalès désespéra du salut de la monarchie; et, ne voulant point participer à une fusion qu'il regardait comme subversive, il quitta Versailles et retourna dans sa patrie; mais il fut mis en prison à Caussade, et s'étant adressé à l'Assemblée nationale pour réclamer sa liberté, il reçut l'ordre de venir siéger parmi les députés. Il obéit, et dès lors il prit la parole sur toutes les grandes questions qui s'agitèrent à la tribune. Il fit entendre sa voix puissante dans les débats sur les troubles de Montauban, de Nancy, de Nimes, du Comtat venaissin, de Douai. Il demanda que la religion catholique fût déclarée religion de l'état; il combattit la constitution civile du clergé, et s'opposa à ce que les prêtres qui refuseraient le serment civique fussent privés de leurs emplois. Il contesta le principe de la souveraineté du peuple, accusa l'assemblée de détruire l'autorité royale, attaqua les travaux de Thouret sur la réforme de la justice, et repoussa le vœu des Avignonais pour la réunion du Comtat à la France. Il parla sur les successions, sur les finances, sur le droit de paix et de guerre, sur la régence, sur le *veto;* il traita Mirabeau d'incendiaire. Son éloquence jetait le trouble dans l'Assemblée, et il se vit souvent rappelé à l'ordre.

Tandis qu'il défendait, avec une chaleur pleine de conviction, l'édifice chancelant de la vieille monarchie, Barnave était plus ardent encore à défendre les institutions nouvelles de la liberté. Les deux jeunes orateurs se trouvaient souvent en présence, et leurs luttes étaient devenues célèbres. Mais, dans nos mœurs, une guerre de principes appelle souvent d'autres combats : la force aveugle intervient où la raison n'a pas assez d'empire, et les armes sont alors le complément de la parole. Cazalès et Barnave descendirent donc un jour de la tribune sur le pré; ils n'eurent pour témoins que deux de leurs amis. L'un, le comte Alexandre de Lameth, se plaisait à raconter de curieux détails sur ce combat singulier. Cazalès et Barnave allaient se battre sans

colère; braves et généreux, ils montrèrent toute la courtoisie qu'un mélange bizarre de barbarie et de politesse avait introduite dans le duel, et tout l'esprit que le courage français conserve dans le danger. « En vérité, monsieur, disait Cazalès pendant les courts préparatifs des armes, je serais au désespoir de vous tuer, car je n'aurais plus le plaisir de vous entendre. — Et moi, monsieur, répondait Barnave en ajustant son adversaire, j'aurais plus de regret encore de vous mettre sur le carreau; car, si vous me tuez, vous trouverez à la tribune des orateurs de mon opinion que vous pourrez entendre encore avec plaisir; mais, si je vous tue, ce sera à mourir d'ennui quand il faudra entendre quelqu'un des vôtres ». Il tire en achevant ces mots: Cazalès, atteint à la tête, tombe, et Barnave, vivement ému, regrette sa victoire. Heureusement la blessure était légère, et Cazalès fut bientôt rétabli.

Lorsque, après la fuite de Louis XVI à Varennes (juin 1791), ce prince fut arrêté et reconduit prisonnier à Paris, Cazalès jugea la cause de la monarchie perdue, et, se retirant une seconde fois de l'assemblée, il alla joindre les émigrés et les princes français à Coblentz; mais il fut froidement accueilli. Il n'avait voulu ni tout l'arbitraire du bon *plaisir*, ni tous les abus qui avaient précipité les grands événemens de 89. Il se trouvait en face de l'émigration qu'il avait plusieurs fois blâmée à la tribune et qui se flattait encore, dans d'étranges illusions, de ressaisir par la force tout ce qu'elle avait perdu par la faiblesse.

Après la campagne de 1792, Cazalès passa en Angleterre. Le procès de Louis XVI allait commencer : il écrivit à la Convention et au maire de Paris (Péthion), pour demander l'autorisation de venir défendre celui, disait-il, qui avait été leur roi et qui était encore le sien; il écrivit aussi à l'illustre prisonnier du Temple. Ces trois lettres sont des monumens dans l'histoire de cette époque. L'autorisation qu'il sollicitait fut refusée. Alors il fit imprimer, à Londres, un mémoire dans lequel il s'attacha à prouver l'injustice et l'inconstitutionnalité du procès qui s'instruisait contre l'infortuné monarq

Lorsqu'une flotte anglaise se ren devant Toulon (1793) pour seconder mouvement royaliste dans cette place Louis XVII venait d'être proclamé, (zalès fit partie de l'expédition en qual de commissaire-général du roi de Fran et lorsque Toulon rentra, par la fo des armes, sous les lois de la républi (16 déc.), Cazalès revint à Londres il vécut éloigné des affaires, et dans société du célèbre Burke, devenu ami intime.

Après la révolution du 18 fru dor (1797), Cazalès fut chargé Louis XVIII de voir l'ex-direct Carnot qui, échappé à la proscripti s'était réfugié en Suisse, et de confé aussi avec d'autres proscrits qui s'étai soustraits par la fuite à la déportati il ne tarda pas à être convaincu de l'i possibilité d'organiser une contre-ré lution à cette époque où le parti royal venait d'être abattu. Dès lors Caz rentra dans la vie privée. Il ne revi France que dans la 3e année du con lat (1801). Le nouveau chef du gouv nement voulut en vain l'attacher à sa f tune : il résista à toutes les séducti du pouvoir. Il avait épousé à Paris (1 madame de Roquefeuille, veuve d'un pitaine de vaisseau, et il ne songea p qu'à vivre obscur dans une petite te du Languedoc, qu'il avait achetée débris de sa fortune. Il y devint p d'un fils qui reçut le prénom d'Edm Burke, son parrain, et qui a hérité sentimens religieux et politiques de l'a teur de ses jours. Une maladie viole enleva ce dernier, à l'âge de 53 ans, 25 novembre 1805.

Cazalès improvisait tous ses discou qui semblaient être une inspiration so daine. Il avait la voix forte et sono un peu rude, et l'accent méridion Quoiqu'on lui ait reproché une abo dance quelquefois voisine de la décl mation, il fut, sans contredit, le pl grand orateur du parti royaliste. S éloquence n'était point académiquem travaillée, comme celle de l'abbé Maur elle n'avait ni le superbe éclat de cel de Mirabeau, ni le trait incisif de cel de Barnave : elle brillait par un raiso

nement fort et suivi, qui n'excluait ni la chaleur ni le mouvement, et qui était toute d'entraînement et de conviction.

Cazalès a été peint, sous le nom de *Ménoxe*, dans la *Galerie des États-Généraux*, volume-pamphlet publié à la fin de 1789 et que l'on attribue au marquis de Luchet, au comte de Mirabeau et à Laclos. En 1821 on a réuni et publié, pour la première fois, à Paris, en 1 vol. in-8°, les *Discours et opinions* de Cazalès; on y a joint sa *Défense de Louis XVI*, qui avait paru à Londres en novembre 1792. V-VE.

CAZAN, *voy.* KASAN.

CAZOTTE (JACQUES) naquit en 1720 à Dijon, cette cité si féconde en littérateurs. Fils d'un greffier des États de Bourgogne, il fut élevé au collége des Jésuites. Dès ses premières années il avait montré d'heureuses dispositions pour les lettres et la poésie; cependant il ne les cultivait encore qu'en amateur, lorsque, nommé à 27 ans contrôleur de la marine dans les Iles du Vent, il dut partir pour la Martinique. Revenu quelques années après avec un congé, il trouva à Paris une de ses amies d'enfance, madame Poissonnier, qui avait été choisie pour nourrice du duc de Bourgogne. Cazotte, à sa demande, composa une romance naïve (*Tout au beau milieu des Ardennes*) et une chanson grivoise (*Commère, il faut chauffer le lit*) destinées à bercer et endormir le poupon royal. Ces deux bluettes auxquelles il ne mettait aucune prétention, firent fortune à la cour et eurent en même temps un succès populaire. On engagea l'auteur à essayer quelque composition plus importante; et, tout en retournant aux colonies, il ébaucha son poème en prose ou roman d'*Ollivier*, qui devait commencer sa réputation littéraire.

Obligé ensuite, par l'influence fâcheuse du climat des Antilles sur sa santé, de renoncer à leur séjour et à ses fonctions, Cazotte vint habiter la capitale et recueillir l'héritage de son frère, qui lui laissait une fortune considérable. Elle fut toutefois un peu diminuée par la banqueroute du jésuite Lavalette, avec lequel il s'était lié à la Martinique. Le bon père auquel il avait vendu ses propriétés coloniales, acquittées en lettres de change sur la compagnie, lui fit perdre 50 mille écus.

Cependant le public accueillit avec faveur la publication d'*Ollivier*, gracieuse et spirituelle composition que n'aurait point désavouée l'Arioste. Les jolis contes du *Diable amoureux*, du *Lord impromptu*, et un grand nombre d'autres fictions agréables achevèrent de faire connaître Cazotte comme un écrivain rempli de trait et d'originalité. Doué d'une prodigieuse facilité, il fit un tour de force littéraire en composant dans une nuit un septième chant du poème de *la Guerre civile de Genève*, où il avait si bien saisi, *calqué*, pour ainsi dire, la manière et le style de Voltaire, que personne ne se douta de la mystification. Déjà son conte de *la Brunette anglaise* avait été, pendant quelque temps, attribué au poète de Ferney, qui ne s'en défendait pas trop.

Par une bizarrerie de notre nature, cet homme, qui avait mis dans un grand nombre de ses productions une gaîté si franche, si pétillante, se livra plus tard aux sombres rêveries, aux mystiques hallucinations de l'*illuminisme* et du martinisme. C'est d'après ce fait connu que La Harpe, plus tard, prêta à Cazotte cette lugubre prédiction sur la révolution française que les gens crédules prirent d'abord au sérieux. Il fallut, pour les désabuser, que l'exécuteur testamentaire de l'auteur de *Warwick*, M. Boulard, montrât par un document authentique, qu'il n'avait fait ici qu'une fiction dramatique de plus.

Si Cazotte n'avait pas prophétisé cette grande commotion, ses nouvelles idées l'en rendirent l'adversaire prononcé. Sa correspondance, saisie aux Tuileries chez l'intendant de la liste civile, le fit arrêter après le 10 août 1792. Échappé au massacre des prisons dans les journées de septembre, grace au dévouement, aux courageuses instances de sa fille Élisabeth, le vieillard fut bientôt arrêté de nouveau et traduit devant le tribunal révolutionnaire qui l'envoya à la mort; rapprochement de circonstances qui a inspiré ce beau vers à l'un de nos poètes :

Des bourreaux l'ont absous, des juges l'ont frappé.

« Vieillard, lui avait dit le président du tribunal, en rendant un involontaire hommage à la fermeté, au sang-froid de cet homme probe et vertueux, envisage la mort sans crainte! elle n'a rien qui puisse t'effrayer. » Cazotte le prouva en montant à l'échafaud d'un pas assuré, le 25 septembre 1792 *.

Ses *OEuvres morales et badines*, recueillies en 2 vol. in-8°, ou 7 vol. in-18, ont eu plusieurs éditions. En y ajoutant quelques productions plus sérieuses et le titre de *historiques et philosophiques*, on en a publié, en 1817, une édition plus complète, en 4 vol. in-8°. Ses contes arabes forment la *Suite des Mille et une nuits*, et les 4 derniers volumes du *Cabinet des fées* sont aussi une production de Cazotte, qui les retraduisit ou plutôt les imita en français d'après une version littérale et presque illisible d'un moine d'Orient, dom Chavis. M. O.

CÉBÈS naquit à Thèbes vers le milieu du IVe siècle av. J.-C. et fut un disciple de Socrate. A la manière de l'école de ce grand maître, il composa des dialogues qui se sont tous perdus, et parmi lesquels on cite l'*Hebdomade* ou la Semaine, le *Phrynicus*, et le *Pinax* ou le Tableau. On ignore les détails de la vie et l'époque de la mort de ce philosophe; on sait seulement qu'il assista aux derniers momens de son maître et de son ami. Aussi Platon en a-t-il fait un des interlocuteurs de son immortel *Phédon*.

Lorsque, sur la fin du XVe siècle, parut pour la première fois l'ingénieuse fiction connue sous le nom de Tableau de Cébès, dans l'enthousiasme qu'excita cette publication et comme pour l'honorer davantage, on ne balança pas à la regarder comme un précieux monument de l'école socratique et de l'attribuer à Cébès le Thébain; mais plus tard, en voyant dans cette allégorie philosophique tant de traces de platonisme et de stoïcisme, on observa avec raison que, Platon étant beaucoup plus jeune que Cébès, celui-ci n'existait probableme[nt] plus lorsque Platon fonda son école, surtout que Zénon n'était pas encore [né] lorsque Cébès le Thébain était déjà mo[rt]. D'ailleurs, suivant Suidas, le Tableau [de] Cébès le Thébain était l'exposition [de] ce qui se passe aux enfers. Or, da[ns] l'ouvrage en question, il ne s'agit null[e]ment des enfers: c'est au contraire la re[-]présentation de la vie humaine, tel[le] qu'elle s'accomplit sur la terre. On jug[ea] dès lors qu'il était plus raisonnable d'a[t]tribuer cet ouvrage à quelque philoso[-]phe éclectique de l'école d'Alexandri[e] qui s'était caché sous un nom d'emprun[t]. Enfin d'habiles critiques, en rectifia[nt] d'après le texte d'Athénée (liv. IV) u[n] passage de Lucien, le plus ancien écr[i]vain qui ait parlé de Cébès et de son ou[-]vrage, ont reconnu et proclamé comm[e] l'auteur du Tableau de la vie humaine u[n] CÉBÈS de Cizique, qui vivait, ainsi que Lu[-]cien et Athénée, dans le siècle de Marc Aurèle. On conçoit que c'est sous le[s] auspices d'un tel prince et dans un siè[-]cle où la philosophie présidait aux des[-]tinées de l'empire qu'a dû être publié c[e] Tableau dont la forme et le but étaient d[e] populariser de plus en plus une doctrin[e] qui avait consolé les Romains de la perte de leurs institutions républicaines, en offrant du moins dans la morale et la conscience un asile à la liberté. Les meilleures éditions sont : édit. *princeps*, 1490, Venise ou Rome (sans date); Gronovius, Amsterdam, 1689; C. G. Heyne, Varsovie, 1770; J. Schweighæuser, Leipzig, 1798, et Deux-Ponts, 1806; Thieme, Berlin, 1810; Coray, Paris, 1826 avec la traduction de Thurot. Belin de Ballu, (Paris, 1790), et Camus, (Paris, 1796), ont traduit cet auteur; mais la meilleure traduction française est celle de Thurot. F. D.

CECIL (WILLIAM), baron de Burleigh ou Burghley, secrétaire d'état sous Édouard VI et sous Élisabeth d'Angleterre, puis premier lord de la trésorerie, naquit en 1520 à Bourne (comté de Lincoln) et étudia le droit à Cambridge et à Londres. Ayant triomphé dans une controverse avec deux prêtres irlandais sur la suprématie du pape, il gagna la faveur de Henry VIII, qui lui ouvrit une car-

(*) Cazotte, a dit M. Charles Nodier (*Le dernier Banquet des Girondins*, p. 198), n'est pas cité assez souvent comme un des esprits les plus ingénieux, un des plus nobles caractères, et un des hommes les plus vertueux du XVIIIe siècle. S.

nore brillante. Des relations de famille lui avaient donné de l'influence à la cour d'Édouard VI; et lorsqu'en 1547 l'oncle du jeune roi, Édouard Seymour, qui fut ensuite duc de Sommerset, devint protecteur du royaume, il nomma (1548) Cecil secrétaire d'état. Il sut se maintenir malgré les vicissitudes de la fortune de son bienfaiteur, et quand celui-ci enfin fut renversé, en 1551, Cecil perdit, à la vérité, pour quelque temps sa liberté, mais bientôt après il se vit si fermement établi dans la faveur du roi que même le tout-puissant duc de Northumberland le traita avec distinction et lui rendit ses emplois. Au milieu des intrigues des factions qui se formèrent à la cour, il ne s'occupa que de ses devoirs. Quand Édouard lui présenta à signer l'acte qui instituait Jeanne Grey, héritière du trône, il refusa de faire plus que le contresigner. Après la mort de ce prince, Northumberland ne put jamais décider Cecil à rédiger la proclamation en faveur de Jeanne Grey et contre Marie qu'on traitait alors de bâtarde. Cecil profita de l'absence momentanée de Northumberland pour délivrer les membres du conseil secret enfermés dans la Tour. La plupart d'entre eux se déclarèrent pour Marie et quelques-uns allèrent la voir le soir même. Cecil lui-même se rendit auprès d'elle, et, malgré tout ce qu'on avait fait pour la prévenir contre lui, il en fut bien accueilli. Ne voulant pas changer de croyance, il perdit à la vérité ses emplois, mais il resta en bonne intelligence avec les ministres et fut nommé membre du parlement pour le comté de Lincoln. Cette élection lui fournit l'occasion de manifester sa franchise et sa fermeté jointes à une rare activité et à une sagacité admirable : aussi son influence dans les délibérations fut-elle très grande. Il entretint une correspondance secrète avec la princesse Élisabeth et lui donna des avis qui, dans la position critique où elle se trouvait, durent être très précieux pour elle. Quand, en 1558, cette princesse monta sur le trône, elle le nomma membre du conseil privé et secrétaire d'état. Il prit une part active à la réforme de l'église, comme à toutes les affaires d'état. La faveur que lui témoignait la reine et la considération dont il jouissait auprès d'elle lui suscitèrent des envieux, parmi lesquels le comte de Leicester, favori d'Élisabeth, fut son ennemi le plus dangereux. Mais Cecil n'en sut pas moins maintenir son influence, et il continua de diriger avec beaucoup de prudence les affaires extérieures. Évitant les ruptures, il employait souvent la ruse et les négociations secrètes pour détourner les dangers qui menaçaient sa patrie. C'était une politique que rendait nécessaire alors l'état de l'Angleterre, déchirée à l'intérieur par un parti redoutable et menacée au dehors par les puissances catholiques et par l'alliance de la France avec l'Écosse. Pour neutraliser cette dernière, il y favorisa la réformation et il paraît n'avoir pas été étranger aux troubles qui forcèrent enfin Marie Stuart à chercher un refuge en Angleterre. En 1571 une insurrection dangereuse dans le nord de l'Angleterre fut étouffée par les sages mesures de Cecil. Pour lui marquer sa gratitude, Élisabeth le nomma baron Burleigh. Lorsque la conspiration de Babington en faveur de Marie Stuart, prisonnière, eut été découverte, Cecil insista sur la condamnation de Marie. Quand la sentence fut exécutée, il parut pour quelque temps avoir perdu la faveur de la reine; mais il parvint à reconquérir toute son influence, lorsqu'en 1588 la flotte *invincible* de Philippe menaça l'Angleterre. Son plan de défense porte l'empreinte de sa sagacité et de son habileté ordinaires. Il conclut aussi, et ce fut son dernier travail, la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, malgré les projets belliqueux du comte de Sussex. Il mourut en 1598. Ses mœurs irréprochables, son affabilité, sa fermeté, sa prudence et son admirable activité ont été reconnues par ses contemporains; sa vie privée fut sans tache. Les *Memoirs of the life and administration of W. Cecil, lord Burghley*, publiés par M. Nares (Londres, 1828-32, 3 vol. in-4°), offrent d'excellens matériaux pour la biographie de ce célèbre homme d'état; mais ils auraient besoin d'être mis en ordre. *C. L.*

CÉCILE (SAINTE), vierge et martyre, était Romaine et d'une famille distin-

guée. Élevée dans le christianisme, elle fut obligée par ses parens d'épouser le jeune Valérien qui ne partageait pas ses croyances religieuses; mais elle ne tarda pas à le convertir, de même que Tiburce, son beau-frère, et un officier nommé Maxime. Ils furent arrêtés et condamnés à mort comme chrétiens. Quelques jours après, Cécile eut le même sort et mourut avec beaucoup de courage. On ne sait ni l'époque ni les circonstances de ce martyre. Les *actes* de cet événement n'ont aucune espèce d'authenticité. Le nom de sainte Cécile est depuis fort long-temps dans le canon de la messe. L'église bâtie sous son invocation à Rome, *in Trastevere*, est un titre de cardinal-prêtre. Les musiciens l'ont prise pour patronne, parce qu'en chantant les louanges du Seigneur, disent les *Actes de son martyre*, elle joignait souvent la musique instrumentale à la musique vocale. On connaît les beaux tableaux de *sainte Cécile*, par Raphaël, le Dominiquin, Carlo Dolce et autres. J. L.

CÉCITÉ (de *cæcus*, aveugle), état d'une personne aveugle, quelle que soit la cause passagère ou permanente, congéniale ou acquise, qui s'oppose à la vision. On voit des enfans venir aveugles au monde, par l'absence ou la mauvaise disposition des organes, comme sont l'occlusion naturelle des paupières, de la pupille, l'opacité du cristallin ou des humeurs de l'œil, la paralysie du nerf optique. Ces désordres peuvent aussi survenir accidentellement dans le cours de la vie, même sans que des coups ou des plaies viennent altérer le globe de l'œil; de plus, les progrès de l'âge les amènent assez fréquemment et produisent également la cécité. D'ailleurs le nom de cécité ne s'applique avec justesse qu'à la perte complète de la vue. C'est une infirmité plutôt qu'une maladie; car souvent, même dans la cécité acquise, la cause déterminante a depuis long-temps cessé d'agir quand l'effet persiste encore.

Il est facile de concevoir les résultats que doit avoir la perte de la vue, et l'observation journalière le démontre. Malgré leur infirmité, les aveugles sont généralement gais et industrieux, et même sans les ressources imaginées p[ar] une ingénieuse philanthropie, ils ar[ri]vent souvent seuls à se faire une éduc[a]tion pratique et à se créer des ressourc[es] surprenantes en tout genre. Chez eux [la] perte d'un sens est suppléée par la fines[se] et la perfection que prennent les autr[es] sous l'influence de la nécessité; et ce[la] se voit plus encore chez ceux qui, arriv[és] à l'âge adulte, perdent accidentelleme[nt] la vue que chez ceux qui, en ayant tou[jours] été privés, ont nécessairement [un] cercle d'idées et de connaissances beau[coup] moins étendu.

La cécité, même celle qu'on appor[te] en naissant, n'est pas toujours incur[a]ble; mais la multiplicité des causes dont elle peut dépendre fait que son traite[ment] est généralement difficile et délica[t]. Il doit, en effet, avoir pour base la con[naissance] du désordre organique o[u] fonctionnel qui s'oppose à la percep[tion] des objets extérieurs; reste ensuit[e] la recherche des moyens par lesquels o[n] peut y remédier (*voy.* AMAUROSE, CA[TARACTE], PUPILLE ARTIFICIELLE, etc.).

Quand toutes les ressources de l'ar[t] sont épuisées et qu'il y a impossibilit[é] absolue de rendre la lumière, surtou[t] chez les jeunes sujets, il reste au moin[s] la précieuse ressource de leur donne[r] une éducation aussi complète qu'au[x] clairvoyans, par des procédés aussi certains qu'admirables (*voy.* AVEUGLES). F. R.

CÉCROPS. Sur la foi de traditions historiques fort anciennes, mais qui pourtant ne remontent pas au-delà du IIe siècle avant J.-C., Cécrops a été regardé comme un Égyptien de Saïs qui, vers l'an 1580 avant notre ère, serait arrivé avec une colonie égyptienne à Akté, c'est-à-dire sur la plage où s'éleva ensuite Cécropie, ville qui reçut plus tard le nom d'Athènes. Trouvant dans l'Attique une population à demi sauvage, il lui aurait fait connaître les avantages de la vie sociale, du mariage, de la propriété, de la justice et des droits civils; il aurait réuni ces barbares en 12 bourgs ou δῆμοι, leur aurait enseigné l'agriculture, la culture de l'olivier, la navigation et le commerce, et les aurait déterminés à adorer Jupiter comme le dieu suprême. On lui attribue la fondation

des premiers temples, la défense d'immoler en l'honneur des dieux des êtres vivans (Paus. VIII, 2), l'institution de l'aréopage; enfin on le regarde comme le premier roi de l'Attique et son plus ancien législateur.

Cependant ni Homère, ni aucun des plus anciens poètes grecs ne parle de Cécrops; le premier nomme au contraire Érechthée comme l'auteur des premiers établissemens et de la civilisation en Attique. Comme dans le mythe de Cadmus (voy.), il règne dans celui de Cécrops les plus grandes contradictions, et la fable est loin d'être d'accord avec ce qu'on a donné comme étant de l'histoire. Un philologue contemporain a donc eu raison de dire : « Cécrops est un nom chronologique plutôt qu'un personnage connu. » Mais il ajoute : « Ce qu'il y a de plus clair dans tout ce qu'on dit de Cécrops, c'est que ce prince *rapporta d'Égypte* le personnage mythologique et le culte d'*Athena* ou Minerve, la *Neitha* de *sa terre patrie*, et celui de *Poseidon* ou Neptune, peut-être pour enseigner à ses nouveaux sujets l'importance de la navigation et sanctifier en quelque sorte *sa propre arrivée par mer* en Attique. » Eh bien! nous avons prouvé ailleurs (traduction allemande de l'*Histoire de la littérature grecque* par Schœll, t. I. p. 44-47) que ce qu'il y a de moins clair c'est précisément l'origine égyptienne de Cécrops et son arrivée par mer. Hérodote ne parle qu'une fois de ce *Cécrops* (VIII, 44) et ne dit pas un mot de Saïs ou de l'Égypte, lui dont on connaît la manie de tout rapporter à cette contrée antique. Il est vrai que Platon, dans son *Timée* (éd. de Deux-Ponts, t. IX, p. 290) dit que la déesse appelée *Neitha* par les Égyptiens et *Athena* par les Grecs était regardée comme la fondatrice de Saïs, chef-lieu du Delta, et que les habitans de cette ville aimaient les Athéniens, dont ils se croyaient en quelque sorte les compatriotes (οἰκεῖοι τῶνδ' εἶναι φασιν); mais le même auteur, dans son Ménéxène (éd. bipont., t. V, p. 297) fait assez voir qu'il ne partage pas cette opinion : « Point de Pelops, point de Cadmus, ni d'Égyptus, ni de Danaüs au milieu de nous, y est-il dit; nous sommes des Grecs, sans mélange avec des Barbares » (comme cela peut se trouver chez d'autres peuples helléniques)! Pausanias ne l'admet pas davantage : selon les traditions qu'il a recueillies, Cécrops, dont il semble ignorer l'origine, fut le gendre et le successeur d'Actée, *premier roi de l'Attique* (I, 2). Cet auteur ajoute qu'il eut de sa femme quatre enfans : trois filles Ersé, Aglaure, et Pandrose, et un fils, Érysichthon, qui cependant ne lui succéda pas; Pausanias ne connaît d'autre colonie égyptienne venue en Grèce que celle dont Danaüs aurait été le chef. Bien plus, les mythographes regardaient comme autochthones, non-seulement les Athéniens en général, ainsi que le fait Hérodote, mais Cécrops en particulier, qu'ils nomment fils de la Terre, moitié homme, moitié serpent, ou aussi homme et femme à la fois (διφυής; *voir* Apollod., III, 14, 1). Ajoutons enfin qu'à l'époque reculée où Cécrops aurait vécu, Saïs n'existait pas encore, et qu'on ne peut comprendre ce qui aurait pu donner lieu à l'émigration, au départ par mer du héros, s'il appartenait à un peuple qui, suivant les historiens, avait en horreur cet élément. D'après les témoignages les plus dignes de foi, Cécrops était roi indigène d'une peuplade pélasgique; un de ses successeurs porta dans la suite le même nom.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans plus de détails : les personnes que ces matières intéressent pourront consulter notre mémoire dans l'ouvrage de Schœll, déjà cité. J. H. S.

CÉDILLE, de l'espagnol *cedilla*, petit *c*, qui, mis sous la lettre de ce nom, la modifie ainsi : *ç*, et sert à la faire prononcer comme un *s* dur, par exemple *façon*. Le *c* avec cédille est appelé, en terme d'impression, *c à queue*. X.

CÉDRAT, *voy.* Citronnier.

CÈDRE, *larix cedrus*, arbre de la famille des conifères, du groupe des abiésinées et du genre des mélèzes, originaire des montagnes de Syrie.

Cet arbre est sans contredit un des plus beaux de la nature : son tronc d'un diamètre considérable s'élance verticalement à une assez grande hauteur; ses branches régulièrement étagées, horizontales, garnies de nombreux rameaux qui affectent la même direction,

couvertes de feuilles persistantes, courtes, aiguës, disposées en faisceaux et d'un vert profond, s'étendent en vieillissant en riches tapis et forment, de la base au sommet, un cône allongé d'une admirable régularité.

Il paraît qu'autrefois les sommets du Liban en étaient entièrement couverts: de nos jours il n'en est plus ainsi ; à peine au pied des neiges, sur un plateau qui domine le Nark-Kadir, en trouve-t-on encore çà et là quelques bouquets entremêlés d'autres arbres. Mais on s'était trompé en disant que le cèdre ne croissait nulle part ailleurs, car on en a rencontré des masses assez considérables sur plusieurs points du Taurus, notamment sur les pentes de l'Amanus et de l'Imaüs (*voir* plus bas).

Dès 1683 il existait plusieurs pieds de ce bel arbre à Chelsea; Miller rapporte que deux d'entre eux avaient déjà 12 pieds de contour vers 1766. Le superbe individu qu'on admire au jardin des Plantes de Paris fut apporté d'Angleterre par Bernard de Jussieu en 1734. C'est le premier qui ait été planté en France. Depuis cette époque le cèdre est devenu assez commun dans presque toute l'Europe.

On le multiplie de semis. Quoique dans son pays originel il végète à de grandes hauteurs, sa jeunesse y étant protégée contre la rigueur du froid par des neiges abondantes, il est assez délicat dans nos pépinières. Pendant ses premières années on doit éviter de l'exposer aux brusques variations de température. Les grandes chaleurs, la sécheresse et les fortes gelées lui sont également nuisibles.

Le cèdre s'accommode assez bien de toutes les terres légères. Il croît lentement d'abord; mais lorsqu'il est arrivé à un certain âge, il se développe avec une grande rapidité. Aussi son bois est-il tendre, blanc, léger, et il est à croire qu'on a trop vanté sa durée et son incorruptibilité. Cependant Salomon l'employa pour bâtir le temple de Jérusalem et il s'en servit encore pour construire, dit-on, des flottes entières. Dans les antiques charpentes du temple d'Apollon, à Utique, on crut reconnaître des fragmens très bien conservés de ce bois qui pouvait avoir moins de deux mille [...] Sans doute ce qui a été rapporté à [...] égard est le résultat d'une erreur.

De long-temps encore le cèdre [...] pourra disputer aux pins l'avantage [...] féconder nos landes et nos dunes; [...] en attendant qu'il puisse devenir [...] France un arbre de grande culture [...] conservera son rang comme l'un [...] plus beaux ornemens et des plus im[...] sans produits du jardinage. O. L.

Quelques voyageurs rapportent q[...] trouve encore sur le Liban, mais en [...] nombre, des cèdres contemporains d[...] Salomon. Mais il en est sans doute [...] ces arbres comme du laurier qu'on m[...] tre sur le Pausilippe, et qui omb[...] le tombeau de Virgile depuis près de [...] siècles. D'autres voyageurs disent qu[...] cèdre croît dans toutes les parties [...] l'Amérique, et qu'il s'en trouve a[...] beaucoup en Sibérie (*) Celui que Jus[...] planta au Jardin des Plantes fut app[...] dans son chapeau. V-v

CÉDRÉNUS (GEORGE), auteur d'[...] chronique qui s'étend depuis le co[...] mencement du monde jusqu'à l'an 1[...] de J. C., est un personnage fort emb[...] rassant pour les biographes, car il n'[...] cité nulle part et l'on n'a aucun dé[...] sur sa vie. Xylander a mis une préfa[...] la tête de la belle édition qu'il a pub[...] de son Histoire et de celle de Jean S[...] litza, en 1647. Dans cette préface [...] conjecture que Cédrénus a été, au [...] siècle, prêtre ou même moine; mais [...] ne se fonde sur aucun autre motif q[...] sur la manière dont il parle de la r[...] gion et de ses cérémonies, et il do[...] beaucoup de sa propre opinion. Les b[...] graphes modernes auraient dû imi[...] cette prudente réserve et ne pas prét[...] dre connaître ce que Xylander av[...] ignoré. Ce n'est encore que par conje[...] ture qu'il détermine l'époque de la r[...] daction de la chronique, en la fixant [...] commencement du règne d'Isaac Com[...] nène, en 1059, époque où s'arrête [...] travail indigeste, dépourvu de toute cr[...] tique et qui a seulement le mérite, f[...] grand en lui-même, de compléter L[...]

(*) Le fait est positif : on en trouve dans l'[...] ral. S

mais en beaucoup de points. P. G-y.

CÉDULE, anciennement *scédule*, de *schedn*, billet, note, pièce judiciaire. Ce mot, dont on se servait autrefois dans le sens actuel du mot *billet* (*voy.*), n'est plus usité ainsi; mais on dit toujours *cédule de citation* (*voy.* CITATION), et l'on fait encore usage de ce proverbe, *plaider contre sa cédule*, oublier ce qu'on avait posé en fait ou en principe et tomber en contradiction avec soi-même. Les cédules étaient des actes judiciaires nécessaires pour introduire une instance. S.

CEINTRE, *voy.* CINTRE.

CEINTURE, cordon ou étoffe dont on se *ceint*, dont on entoure les reins, et qui sert à la fois d'ornement et d'attache pour les vêtemens, surtout pour les vêtemens amples et flottans. Les ceintures étaient en usage chez les anciens pour retenir la tunique, mais elles furent bientôt réservées aux femmes; elles furent ensuite, au moyen-âge, employées dans différens pays pour l'un et l'autre sexe; et aujourd'hui elles ne sont pas un ornement exclusif des femmes et des enfans, puisque les militaires portent des ceintures chez nous, et surtout en Allemagne, en Angleterre, en Russie, et que l'usage d'en porter est général parmi les Orientaux et parmi les Russes des classes inférieures, fidèles à la mode nationale du cafetan.

La ceinture large que portent les Orientaux et qui fait plusieurs tours autour du corps, sert en quelque sorte de poche; en outre c'est dans la ceinture que sont passés et les pistolets et le yatagan. Les matelots, les ouvriers des ports et les portefaix portaient jadis plus qu'à présent une large ceinture qu'ils considéraient comme soutenant les reins, ainsi qu'ils le disent. D'ailleurs la ceinture servait aussi à soutenir la culotte à l'époque où les bretelles n'étaient pas encore en usage.

L'expérience montre qu'une ceinture médiocrement serrée est utile aux coureurs et aux personnes qui se livrent à des efforts violens. S.

CEINTURE DE VÉNUS. C'est sous le beau ciel de la Grèce, c'est en présence d'une nature toujours féconde et riante, qu'Hésiode et Homère créèrent ces fictions mythologiques qui, après trois mille ans, sont encore une des plus brillantes conceptions du génie. Qu'y a-t-il, en effet, de plus gracieux que cette Vénus marine, née du sang de Cœlus et de l'écume de la mer! Comme l'esprit est agréablement frappé en voyant sortir du sein des ondes cette parfaite image de la beauté, cette mère de l'Amour et des Graces! On aime à la suivre sur la terre où les fleurs naissent sous ses pas, où l'haleine embaumée des zéphirs rend plus suave l'air qu'elle respire, où déjà tous les mortels lui rendent un culte et lui dressent des autels. On se plaît à la voir enlever par les Heures qui l'emportent en pompe dans le ciel, en présence de tous les dieux assemblés. Ce qui rend surtout cette création du poète si parfaite, c'est qu'il a rendu chaste cette beauté par la ceinture dont il a voilé ses charmes. La ceinture de Vénus couvre la conception du poète d'une pudeur voluptueuse et voile ce qu'il y avait de trop sensuel et de trop irritant dans sa pensée. La déesse de la beauté ne pouvait être représentée que nue, et cependant il fallait qu'elle fût pudique; la difficulté était extrême, la ceinture en a triomphé. Vénus, sans ce tissu léger, n'eût été qu'une belle femme, une œuvre toute vulgaire; avec sa ceinture, c'est une création céleste, c'est une divinité. On peut voir dans l'Iliade tous les jeux de la brillante imagination du poète, comme il a bien su cacher dans les plis de la ceinture de Vénus

> Tous les puissans attraits, les désirs enflammés,
> L'amour, ses doux refus, sa ravissante ivresse,
> Et les discours pressans, vainqueurs de la sagesse.

(*Iliade*, traduction de M. Aignan, chap. XIV).

CEINTURE DE VIRGINITÉ. Tous les peuples de l'antiquité ont attaché un haut prix à la virginité: elle a eu son culte et ses autels; elle a été offerte en sacrifice aux dieux, et les nations modernes l'ont toujours considérée comme la plus précieuse conquête de l'hymen. Chez les Grecs et les Romains, il était d'usage, lorsqu'une fille devait se marier, de la vêtir d'une ceinture que l'on conser-

vait comme la sauve garde de sa virginité. S'il faut en croire le grammairien Pompeius Festus (*De verb. sign.*), cette ceinture était faite avec la laine de brebis et attachée par un nœud appelé *nœud d'Hercule*, que le mari seul devait défaire le jour des noces, s'il voulait, comme ce dieu, devenir père de 70 enfans. L'explication du nom donné à ce nœud par Festus et adoptée par d'autres écrivains, nous paraît passablement ridicule. Par *nœud d'Hercule* il faut entendre un nœud fortement serré: *Herculaneo nodo, id est arctissimo*, dit avec raison le commentateur du lexicographe. Quelques auteurs parlent d'une *ceinture de virginité* dont l'usage s'était introduit en Italie et dans d'autres contrées, mais qui ne ressemblerait nullement à celle dont nous venons de parler. Présentée par le mari à la femme le lendemain même des noces, elle devait être employée à dissiper ses jalouses appréhensions, en ôtant à celle qui la portait la possibilité d'accorder à d'autres les faveurs réservées à lui seul. Malgré le témoignage de Voltaire et des auteurs de l'Encyclopédie, on nous permettra de douter du fait: nous avons vainement cherché dans l'histoire des traces d'une précaution si odieuse. X. B-T.

On sait que la ceinture de Brunehild, et la manière dont elle fut dénouée dans la nuit des noces, forment le nœud du grand poème des *Nibelungen*. On trouve chez différens peuples anciens et modernes des traces du même usage. S.

CÉLADON. Ce nom signifie en grec *bruyant*, *amant de renommée* (de κέλαδος, le bruit). Dans la mythologie on ne trouve que deux Céladons dont la mémoire a été conservée par Ovide: l'un fut tué aux noces de Persée et d'Andromède, l'autre était un Lapithe mis à mort par Amycus. Mais si la fable n'a pu tirer partie de ce personnage, on sait quelle célébrité il a acquise sous la plume d'un romancier français, si fort à la mode pendant une grande partie du XVIIe siècle, que son héros a été introduit dans le langage et est devenu le type des hommes à grands sentimens et à phrases langoureuses en matière d'amour et de galanterie. Céladon était un berger qui jouait un grand rôle dans le roman d'*Astrée*, de d'Urfé, et dont le style, rid[icule] par sa recherche et sa prétention, d[omina] pendant près de 50 ans le style du g[rand] monde et fit les délices de la cour et [de la] ville. Depuis, un homme jeune, ami [de la] parure, efféminé, doucereux et ple[in de] recherche dans son langage, a toujou[rs été] appelé un *Céladon*.

On donna aussi le nom de *Célad[on à]* une couleur de vêtemens verdâtre, [qui] tenait le milieu entre le bleu et le [vert] tendre, couleur fade et indécise qui [était] sans doute celle que le romancier [avait] affectée au costume de son héros. [Cette] teinte est heureusement passée de m[ode] de nos jours. D. A.

CÉLÈBES, grande île de la M[alai]sie, appelée par les Malais *Nigri-Or[ang-]Bouguis* (pays des hommes Bouguis), [ou] *Tannah-Mangkasara*, ou terre de M[ang]kasara. L'île de Célèbes s'élève à l'e[st de] celle de Bornéo, dont elle est séparée [par] le détroit de Mangkasara. Le passage [des] Moluques se trouve entre elle et l'î[le] Guilolo. Elle est située entre les 1° [...] de latitude N., et 5° 45' de lati[tude] S., et entre les 116° 45' et 123° [...] de longitude E. Elle est d'une f[orme] très irregulière, et consiste, à propre[ment] parler, en trois péninsules séparées [par] les trois grands golfes de Tomini [ou] Gounong-Talou, Boni ou Sioua et To[lo]. Elle a environ 190 lieues dans sa [plus] grande longueur du nord au sud, [...] lieues de largeur moyenne, et 12,[...] lieues carrées de superficie. On év[alue] sa population à environ 3,000,000 d['in]dividus. Sa surface est, en général, m[on]tagneuse. Ses différentes parties [sont] traversées dans leur longueur par [des] chaînes de montagnes. Les rivières [qui] l'arrosent sont peu considérables, [par] suite de son peu de largeur; la prin[ci]pale, qui est la Chinrana, sort du [lac] Tapara-Karadja. La chaleur y est [...] forte, mais tempérée par les brises [de] terre et de mer. Le sol est en gé[né]ral très fertile. On y recueille, entre [au]tres productions, du riz (qui forme [la] principale nourriture des habitans de [la] partie méridionale; au nord, où il n['est] pas si abondant, il est remplacé par [le] sagou); du coton, du sucre, du poiv[re,] tous les fruits communs à cet arch[ipel]

pel, etc. On y cultivait aussi avec succès le clou de girofle et la noix muscade; mais tous les plants ont été détruits graduellement par les Hollandais. Les forêts offrent une grande quantité de rotan ou rotin et d'anchars (*toxicaria antiar*). On élève dans l'ile du gros bétail, des buffles, des chevaux, des moutons et de la volaille. Les porcs sauvages errent par troupeaux dans les forêts. Il existe dans les montagnes des mines d'or et d'étain, mais inexploitées, excepté dans le district de Gounong-Talou. On se borne à recueillir les nombreux grains d'or que charrient les torrens. L'industrie manuelle y a principalement pour objet la fabrication d'étoffes de coton teintes, assez grossières, mais qui sont d'une excellente durée, quelques soieries dans le même genre, des ceintures, des bijoux en or et en argent, du papier d'écorce d'arbre, des canons de fusils, mais pas de batteries. Le commerce est presque en entier dans les mains des Bouguis. On exporte de Célèbes de la poudre d'or, des noix muscades, des piastres espagnoles, du camphre, du benjoin, de l'écaille de tortue, du sagou, du riz, des tissus de coton, et annuellement une quantité considérable de nids d'oiseaux et de tripangouala, que l'on va pêcher en grande partie sur les côtes septentrionales de l'Australie. Les importations consistent principalement en différentes étoffes des fabriques européennes et indiennes, opium, fer et tabac. La population de Célèbes se compose de cinq nations principales, les Bouguis, les Mangkasaras, les Mandhars, les Kaïlis et les Manadois. Les premiers, qui ont le teint brun clair, sont d'une taille moyenne, forts et musculeux; les Mangkasaras, avec une apparence plus martiale, sont moins bien partagés, sous le rapport des avantages physiques, que les Bouguis. Ceux-ci, qui paraissent originaires de Bornéo, se sont répandus de là dans l'ile de Célèbes et le reste de l'archipel. Ils s'adonnent exclusivement à la navigation et au commerce; ils passent pour d'habiles marins. Leur valeur et la vertu de leurs femmes sont célèbres dans toute l'étendue de la Malaisie. Célèbes est encore habitée par les Tourajas, venus aussi de Bornéo et que l'on regarde mal à propos comme aborigènes. Les Bouguis parlent la langue bougui, qui, suivant M. de Rienzi, a donné naissance au ternate ou moluque, au malais et au tagale. Leurs chants et leurs pantouns (espèces de romances) sont également célèbres dans ces contrées. Le Mangkasara est un dialecte du bougui. Les Bouguis professent une espèce de mahométisme très relâché, et les Tourajas le sabéisme.

Célèbes est divisée en un grand nombre de petits royaumes, dont les principaux sont ceux de Boni, d'Ouadjou, de Lounou, de Mangkasara, de Mandhar, de Soping et de Sidering, lesquels sont gouvernés par des rajahs indépendans les uns des autres, mais presque tous placés sous la protection des Hollandais. Leur dignité est élective chez les uns et héréditaire chez les autres. Les différentes parties de l'ile qui sont au pouvoir des Hollandais forment le gouvernement de Mangkasara et les trois résidences des districts méridionaux de Bonthain et de Maros qui en relèvent; celle de Manado dépend du gouvernement général des Moluques. Les villes principales de l'ile de Célèbes sont : *Boni*, capitale du royaume du même nom, située sur la Chinrana et à une lieue de son embouchure, avec 8,000 habitans; *Vlaardingen*, petite ville bâtie sur l'emplacement de l'ancienne ville de Mangkasara, avec le fort Rotterdam et 800 habitans. Elle est la résidence des autorités hollandaises; *Parlou*, sur la baie du même nom, ville assez commerçante, avec 3,000 habitans, et *Touraté*, sur la mer de la Sonde. J. M. C.

CÉLÉBRITÉ, *voy.* Réputation.

CELERES, nom d'un corps de troupes, à Rome, qui se composait de jeunes gens, pris dans les familles les plus distinguées. Selon Tite-Live, Plutarque et Denys d'Halicarnasse, cette espèce de garde avait été établie par Romulus; cependant il devait y avoir alors à Rome peu de distinction à faire entre les familles. Cette garde est probablement un luxe de cour introduit par les rois des temps suivans. Elle était à cheval, et quoique le nom de *celeres* ou légers s'explique assez par lui-même, on est allé en chercher

l'origine dans le nom d'un premier chef qui se serait appelé *Celer*, et même dans un mot grec signifiant coursier. Les *celeres* étaient divisés en 3 centuries, dont chacune comprenait 10 curies; ils n'étaient d'abord qu'au nombre de 300; mais, dans la suite, le corps s'accrut jusqu'à 1,800; son chef avait le titre de tribun. Cette institution tomba probablement avec la royauté, quoique Plutarque prétende que Numa la supprima dès son avénement. D-G.

CÉLERI, *voy.* ACHE.

CÉLESTIN. On compte cinq papes de ce nom.

CÉLESTIN Ier, Romain, fut élu le 3 novembre 422. Nous avons de lui une décrétale de 428, adressée aux évêques de Vienne et de Narbonne, par laquelle il leur est ordonné d'élire pour évêque un homme du diocèse, avec le consentement du clergé, du peuple et des magistrats. Il provoqua le concile d'Éphèse et y fut représenté par saint Cyrille d'Alexandrie. Il défendit avec beaucoup de zèle la doctrine de saint Augustin contre les attaques de quelques évêques gaulois. Célestin mourut en 432 et fut canonisé. Il y a de lui 14 lettres dans la collection des conciles par le P. Labbe.

CÉLESTIN II, Toscan, élu en 1123, mourut l'an 1144.

CÉLESTIN III, élu en 1191, à l'âge de 83 ans, fut très zélé pour les croisades, approuva l'ordre des chevaliers teutoniques, excommunia Léopold, duc d'Autriche, pour avoir tenu en prison Richard, roi d'Angleterre, et mourut en 1198. Il reste 17 lettres de lui.

CÉLESTIN IV fut élu en 1241 et mourut la même année, sans avoir été sacré.

CÉLESTIN V, *Pierre de Moron* ou *Mourrhon*, fondateur des Célestins, élu en 1294, à l'âge de 72 ans, était un homme simple et sans lettres. Il abdiqua en 1295, à l'instigation de Benoît Cajetan, qui lui succéda sous le nom de Boniface VIII, et qui le retint prisonnier dans un château où il mourut en 1296. Il fut canonisé par Clément V en 1313. Nous avons de lui divers opuscules dans la bibliothèque des Pères. Le cardinal Pierre d'Ailly, a composé la vie de ce pape, et Denis Lefevre l'a publié après l'avoir corrigée (Paris, 1539, in-

Un anti-pape, nommé CÉLESTIN opposé à Honoré II, en 1124, et se sista au bout de 24 heures. J.

CÉLESTINS, religieux de l'ordr saint Bernard, réformés en 1254 Pierre de Moron ou Mourrhon, de pape sous le nom de Célestin V dont ils ont pris le nom. Cette réf fut approuvée en 1264 par Urbain et en 1274 par Grégoire X, au se concile de Lyon.

Philippe-le-Bel les introduisit en Fr en 1300; ils y avaient 23 mai dont celle de Paris était le chef-lie la résidence d'un provincial, élu to 3 ans. La corruption s'était telle emparée de l'ordre des célestins Louis XV leur ordonna de se refor D'après le refus unanime qu'ils f dans leur chapitre de 1770, tenu à moy-les-Mantes, de se conformer à l du roi de 1768, ils furent sécularisé un bref de Clément XIV et par des l particuliers de Pie VI. Leurs mai furent supprimées et leurs biens m séquestre. J.

CÉLÉ-SYRIE, c'est-à-dire S creuse (κοῖλος, creux), était chez les graphes grecs la partie de la Syrie fermée entre le mont Liban et l'Anti ban. Elle se compose de trois vallées fertiles en blé et en coton, en mûriers oliviers; la principale de ces vallées s'et depuis la côte jusqu'au-delà de Da Les coteaux de ces vallées sont cou de vignes et les montagnes de bois. circonscription de la Célé-Syrie a touj été un peu vague; il ne parait pas qu se soit servi de cette dénomination a Antiochus, roi de Syrie, qui fit la c quête de la province, en l'enlevant, 217 avant notre ère, aux rois d'Égy Ceux-ci la possédaient comme successe d'Alexandre, roi de Macédoine. Les R mains, depuis l'expédition de Pomp étendirent le nom de Célé-Syrie à la p tie de la Palestine située au-delà du Jo dain et donnèrent divers privilèges a villes de Gadare, Hippos, Abila et aut Sous les empereurs romains on substi au nom de Célé Syrie celui de *Phé libanienne*, ou plutôt l'ancienne provi fut incorporée dans la nouvelle, au

bien nommée Phénicie du Liban, puisque ses habitans passaient pour Phéniciens; on les appelait Syro-Phéniciens. D-G.

CÉLIBAT, de *cœlebs*, délaissé, état d'une personne qui vit en dehors du mariage.

Quelle qu'ait été la divergence des opinions sur plusieurs autres points d'économie politique, tous les législateurs ont été d'accord en ce qui concerne le célibat. Les réglemens portés par Lycurgue contre les citoyens qui s'engageaient trop tardivement dans les liens du mariage; l'interdit dont Platon voulait que l'on frappât ceux qui, après 35 ans, étaient restés célibataires, en les éloignant de tous les emplois publics; les lois romaines privant les célibataires du droit de tester et d'être appelés en témoignage, et imposant aux censeurs le devoir de réprimer un genre de vie considéré comme le plus préjudiciable à l'état; l'anathème porté par le code sacré qui menacait des peines de l'autre vie quiconque mourrait sans laisser de postérité; l'infamie dont la loi judaïque notait non-seulement le célibat, mais même les femmes atteintes de stérilité : toutes ces mesures répressives prouvent que toujours on a cru que l'intérêt général proscrivait le célibat.

Cependant, malgré le discrédit dont on voulut l'entourer, on a toujours vu des hommes qui, ou par quelque raison physique, ou par une inclination particulière, se sont déterminés à s'éloigner du mariage.

A la classe des premiers appartinrent ces individus nés avec une constitution toute spéciale, stigmatisés et interdits par la nature elle-même, et que les Orientaux appelaient les eunuques du soleil. Ces espèces de Parias, connus chez les Grecs sous le nom de κολοβοὶ étaient condamnés à expier les torts de la nature ingrate envers eux. Le mépris public, les humiliations qu'ils rencontraient partout, les forçaient à une vie obscure et solitaire. Toutefois cet ostracisme prononcé par la société ne fut pas sans rappel. Grace au caractère souple et rampant qu'imprime à l'homme l'absence de toute énergie virile, ils se façonnèrent bientôt à la servitude et ils achetèrent, aux dépens d'une liberté qu'ils dédaignaient, le privilége de subir les caprices de quiconque voulait agréer leurs services. Comme on trouvait chez eux une obéissance servile, on préféra à toute autre cette race dégénérée, et afin de la multiplier on eut recours à l'art chirurgical pour réduire à cette dégradation humiliante ceux dont on voulait faire des esclaves. Des souverains s'arrogèrent ce droit sur quelques-uns de leurs vassaux, soit pour s'en rendre les maîtres, soit afin de pouvoir leur confier sans crainte la surveillance des esclaves destinées à leurs plaisirs. Chez les riches c'était le ton de se faire servir par des eunuques, comme aujourd'hui de choisir, à cet effet, des hommes de couleur. *Voy.* Eunuques.

Une certaine classe d'hommes s'éloigna par goût des liens du mariage : tels furent les gens de lettres, les philosophes; plusieurs disciples de Pythagore, de Diogène, s'imposèrent le célibat. D'autres auxquels leur profession faisait un besoin de conserver leur force musculaire, tels que les athlètes, en agirent de même; enfin l'indépendance que recherche le libertinage détermina, chez le plus grand nombre des célibataires, le choix de ce genre de vie.

De tout temps le célibat fut imposé comme une loi aux ministres des autels. Chez les Égyptiens les prêtres d'Isis, chez les Perses les filles consacrées au culte du soleil, chez les Romains les vestales gardiennes du feu sacré, étaient considérés comme une classe en dehors de la masse commune, en raison de la dignité de leurs fonctions et de la pureté qu'elles exigeaient.

De nos jours, le célibat par choix et par spéculation est plus commun que jamais, surtout parmi les riches de nos grandes cités. Comme il n'entre pas dans nos principes politiques d'entraver la liberté individuelle dans la carrière des mœurs privées, c'est donc un mal à peu près sans remède. Toutefois on ne peut se dissimuler que s'il est vrai que la richesse d'un état s'accroit en raison directe de sa population, le célibat est un germe de destruction de la prospérité publique. Il est à remarquer encore qu'il favorise les mariages tardifs, que l'on

contracte par cupidité ou par ennui. Alors, soit qu'il y ait disproportion d'âge, soit que les époux aient atteint l'un ou l'autre une époque trop avancée de la vie, ces unions sont infructueuses; car sur cent célibataires compris dans cette catégorie, dix, tout au plus, laissent de la postérité; et encore ne donnent-ils à l'état que des êtres appauvris qui, au physique et au moral, portent l'empreinte de l'apathie et de l'énervation de ceux qui, à regret, leur ont donné le jour.

Sous le rapport moral, le célibat est jugé par l'expérience : elle justifie ce qu'en disait l'empereur Auguste dans sa mémorable allocution contre les célibataires. Alors, comme de nos jours, on a remarqué que plus on diminue le nombre des mariages, plus on nuit à ceux qui sont contractés; que moins il y a de gens mariés, moins on respecte la foi conjugale. En effet, le célibat par choix est presque toujours le fruit d'une sombre misanthropie, ou d'un égoïsme qui étouffe le germe de tout sentiment généreux, mais non pas la voix de la nature. Obligés d'apaiser et de satisfaire des désirs incoërcibles, ces hommes, qui peuvent tout avec de l'or, ne sont pas toujours très délicats dans le choix de leurs liaisons éphémères; ils vont là où, pour le prix de l'or, ils puisent ce poison destructeur que plus tard ils verseront dans le sein des victimes dont ils corrompent et séduisent l'innocence ou qu'ils se plaisent à rendre parjures. Sans la religion et la pitié publique, qui maintenant offrent un asile et du pain aux infortunés fruits de leurs plaisirs illégitimes, nos cités seraient témoins encore du spectacle hideux qui émut les entrailles de ce prêtre philosophe qui, le premier, essaya de le cacher à la pudeur publique (*voy.* VINCENT). Et encore, que de crimes amène le désespoir! On observe qu'à mesure que l'on évite le mariage comme un fardeau, le suicide se multiplie.

Le célibat du clergé romain a soulevé bien des questions que d'autres aborderont ici. Les ministres des autels, en devenant pères de famille, offriraient-ils plus de garanties à l'état? Déjà accusés de cupidité, seraient-ils plus désintéressés s'ils avaient plus de charge? Engagés par le serment conjugal, seraient-ils, plus que les autres hommes, à l'abri de l'inconstance qui porte à le violer? Dans le cas contraire les mœurs y gagneraient-elles et le scandale ne serait-il pas encore plus révoltant (*)? L. D. C.

CÉLIBAT DES PRÊTRES. Dès les premiers siècles du christianisme il s'est trouvé parmi les chrétiens des têtes exaltées qui ont vu dans l'abstinence la marque d'une haute vertu. Plusieurs évêques de l'église naissante s'abstenaient du mariage, ou renonçaient à en exercer les droits quand ils se trouvaient mariés au moment de leur élection. Cependant, dans ces premiers temps, aucune loi ne réglait cet objet : aussi tous les ecclésiastiques ne furent pas dans ces sentimens et il se trouva plusieurs évêques mariés. Le haut clergé généralement ne commença à vivre dans le célibat qu'au IVe siècle. Au concile général de Nicée, en 325, plusieurs évêques furent d'avis qu'on enjoignît par une loi de l'Église l'abstention du commerce avec leurs femmes aux évêques, aux prêtres et aux diacres qui avaient reçu la consécration. Mais Paphnuce, évêque de la Thébaïde supérieure, fit remarquer que le commerce de l'homme marié avec sa femme légitime était aussi de la chasteté. Il suffisait, selon lui, pour se conformer à l'antique tradition, d'interdire la faculté de se marier aux ecclésiastiques déjà reçus dans les ordres, sans qu'il fût nécessaire d'exiger de celui qui était marié avant d'être ordonné prêtre, qu'il se séparât de sa femme légitime. Cependant une fois que cette loi fut bien établie qu'un ecclésiastique ne devait pas se marier, on en vint bientôt, et tout naturellement, à cette autre idée, que nul ne pouvait recevoir les ordres s'il était marié. Lorsque ensuite les moines parurent plus respectables à cause de leur vœu de chasteté, l'opinion publique astreignit bientôt les ecclésiastiques à l'observation absolue du célibat.

C'est dans l'église occidentale que l'usage du célibat fut d'abord introduit et le plus strictement observé. Vers la fin

(*) A ces questions on peut répondre par l'exemple des ministres protestans, et l'article suivant oppose à tous les argumens en faveur du célibat des argumens contraires. J. H. S.

du IVe siècle, le pape Siricius interdit aux prêtres sans distinction le mariage et tout commerce avec les femmes. Cette prescription touchant le célibat fut renouvelée par d'autres papes et dans plusieurs conciles; l'empereur Justinien déclara illégitime et incapable d'hériter tout enfant d'ecclésiastique. Le concile de Tours décréta, en 560, que les moines et les religieuses mariés encourraient l'excommunication et que leur mariage serait nul. On interdit pour un an des fonctions ecclésiastiques les prêtres qu'on surprenait auprès de leurs femmes. En Espagne, où des prêtres ariens résistaient à cette décision de l'Église, on chargea les évêques de prêcher avec énergie, une fois par an, devant les abbés, les prêtres et les diacres, sur le célibat.

Sur ce point, comme sur plusieurs autres, il y eut dissidence entre l'église latine et l'église grecque. Un synode tenu à Constantinople en 692 s'opposa formellement à l'interdiction du mariage des prêtres. « Nous ne voulons, dit ce synode, nullement désunir ce que Dieu a uni. » Encore aujourd'hui, dans l'église grecque, les moines, et les évêques qu'on choisit parmi eux, sont soumis au célibat, mais les prêtres et les diacres peuvent, avant la consécration, se marier; seulement un second mariage est interdit.

L'église romaine eut constamment à agir contre la violation de la loi sur le célibat. Le synode de Narbonne, en 791, le concile de Mayence, en 888, celui d'Augsbourg, tenu quelque temps après, s'occupèrent de cet objet avec plus ou moins de vigueur. Il arriva même qu'au concile de Cantorbéry le roi Edgar prononça un discours véhément dans lequel il compara à des mauvais lieux les demeures des prêtres mariés. On s'occupa encore de cet objet au concile d'Erham (1009), et l'on joignit les promesses aux menaces pour obtenir des prêtres qu'ils renonçassent au mariage. Le pape Léon IX ordonna, d'un autre côté, que toute femme qui se livrerait à un membre du clergé serait réduite à l'état de domesticité pour servir dans le palais du Latran. L'archevêque de Hambourg, Adalbert, prononça l'excommunication contre les concubines des prêtres et les fit chasser ignominieusement de la ville; le pape Victor II déposa même plusieurs évêques pour des transgressions de ce genre. Malgré tant de rigueurs, le célibat des prêtres eut de la peine à s'établir avant le pontificat de Grégoire VII. Au synode romain de 1074, ce pape excommunia solennellement tous les prêtres mariés et même tout laïc qui se confesserait à un tel prêtre ou qui assisterait à un office divin célébré par lui. On ajoute que lorsque l'évêque de Chur voulut donner lecture de ce décret au synode de Mayence, il fut assailli d'apostrophes et de gestes menaçans par les clercs, au point que sa vie fut en danger. Ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient se croire des anges et qu'ils renonceraient plutôt à l'état de prêtre qu'au lien qui les unissait à leurs femmes; on alla jusqu'à regarder cette ordonnance comme un acte de folie et même comme une hérésie. Grégoire VII insista néanmoins, et sa volonté l'emporta.

Mais aussi au XVe et au commencement du XVIe siècle la dissolution des mœurs fut extrême dans la cléricature. Les réformateurs rejetèrent le célibat comme contraire aux lois de la nature, et il fut permis aux ministres protestans de se marier. Luther pensa d'abord maintenir dans le célibat les moines à cause de leur vœu : un passage d'une de ses lettres à Spalatin est formel à cet égard. Cependant, dès l'année 1525 il se maria lui-même, suivant l'exemple de l'évêque Barthélemi Bernardi; et à leur tour les ministres protestans se conformèrent à son exemple. Mais dans l'église catholique elle-même on reconnut combien le célibat était contraire aux lois de la nature, et il fut un instant question de l'abolir. Au moins on s'occupa, au concile de Trente, de ce point important et que nous pourrions nommer vital pour l'Église. Un grand nombre d'ecclésiastiques se concertèrent au synode de Salzbourg (1562), pour voter au concile en faveur du mariage des prêtres, et le duc de Bavière se prononça pour la même opinion; de plus, l'Empereur, les électeurs et beaucoup d'autres princes chargèrent leurs représentans de voter dans le même sens. Mais quoique le roi de France ne fût pas moins favorable à l'abolition du célibat ou qu'il désirât au moins qu'un

âge plus avancé fût fixé pour l'ordination des prêtres, la majorité du concile se déclara pour le célibat, en observant que Dieu accorderait la sagesse à qui l'en prierait et qu'il n'envoyait à personne des tentations au-delà de ses forces.

Quant à la discipline du célibat, voici ce qui est d'usage sur ce point : il est permis aux prêtres de l'église orientale de rester fidèles au mariage qu'ils ont contracté avant leur ordination, pourvu qu'ils s'abstiennent de tout commerce avec leurs femmes trois jours avant la célébration de la messe ; mais le célibat est d'une rigueur absolue pour les prêtres de l'église romaine. Ceux qui n'ont encore que les ordres inférieurs peuvent, en renonçant à leurs bénéfices, quitter les ordres pour se marier ; mais il n'en est pas de même pour les sous-diacres et pour les degrés au dessus ; seulement, et malgré l'indélébilité du caractère de prêtre, le pape peut accorder la permission de quitter le sacerdoce et par conséquent de contracter mariage. Nous avons vu en France, même depuis la révolution de juillet 1830, un ancien prêtre (M. Dumonteil) débouté par les tribunaux dans sa demande de pouvoir se marier, et l'indélébilité du caractère clérical a ainsi reçu une nouvelle sanction par le pouvoir séculier. Les peines contre l'inobservance du célibat sont diverses : renvoi des épouses, pénitence, interdiction des fonctions du ministère sacré, incapacité d'arriver aux fonctions supérieures de la hiérarchie, etc. On déclare *irréguliers* ceux qui persistent dans leur désobéissance. Cette irrégularité peut toutefois être levée par l'évêque, en considération de la pénitence dont le délinquant a fait preuve. Excommuniés, les contrevenans devaient, avant tout, prier l'évêque de les recevoir de nouveau dans le sein de l'Église.

On a fait, dans ces derniers temps, en Allemagne, beaucoup d'efforts pour abolir le célibat, surtout depuis que la faculté de théologie (catholique) de Landshut y a vu la cause du nombre décroissant des candidats à la prêtrise. Les écrits de Theiner, de Munch, de Carové, ont éclairé le public sur cette importante question ; l'opinion publique est maintenant fixée sur elle, et des idées claires ont remplacé les notions confuses
régnaient jusqu'ici. Plusieurs réuni
se sont formées pour cet objet en Al
magne, et les tribunes des chambres
Wurtemberg et de Bade en ont rete
Dans ce dernier pays, la seconde cha
bre a accueilli avec faveur (1828)
pétition signée de 280 catholiqu
doyens, recteurs, curés, vicaires et la
mais se jugeant incompétente, elle a
passer à l'ordre du jour. Cependan
même question s'est reproduite en 18
et cette fois la pétition a été déposée
bureau des renseignemens. Cette ca
qui, dans le grand-duché de Bade, pa
marcher vers un dénouement heure
a pris une tournure moins favorable
Silésie et en Prusse, où le roi a, dit-
répondu, comme jadis le général des
suites : *Sint ut sunt, aut non sint!*
qui veut dire que les prêtres cath
ques restent dans le célibat ou qu'il
fassent protestans. L'association cath
que formée en 1831 dans le Wurte
berg, à l'effet d'obtenir l'abolition
célibat, fut dissoute par le roi dan
même année. Une autre association d
genre s'est formée dans le diocèse
Trèves. Mariés, disent les réclamans,
prêtres seront attachés à l'état par
liens de famille, au lieu que, dans le
libat, ils ne reconnaissent de chef qu
pape. Ils forment et perpétuent un
dans l'état. C.

CELLAMARE (Antoine-Giudi
duc de Giovenazzo, prince de), na
à Naples en 1657. Sa famille, origin
de Gênes, était illustre ; il fut élevé
cœur de Charles II, et à l'époque de l
vénement de Philippe V il se décl
pour ce prince ; en 1702, il vint avec
combattre les impériaux dans le royau
de Naples ; il obtint le grade de maréch
de-camp après la bataille de Luzzara,
fait prisonnier au siége de Gaëte et
redevint libre qu'à la paix, en 1712.
retour en Espagne, il embrassa la ca
rière diplomatique : nommé en 17
ambassadeur extraordinaire à la cour
France, Cellamare prit une part acti
aux intrigues ourdies par les ennemis
régent. C'était manquer au caractère o
ficiel dont on l'avait revêtu ; mais il
faisait en cela que se conformer aux

crètes instructions de sa cour. Le premier ministre Alberoni s'était flatté de diriger assez habilement les passions haineuses du duc et de la duchesse du Maine pour rendre Philippe V le plus redoutable potentat de l'Europe; il s'agissait de le faire déclarer régent de France à la place du duc d'Orléans. Celui-ci devait être arrêté au milieu d'une fête; on eût immédiatement assemblé les États-Généraux, de la décision desquels on se tenait sûr d'avance. Tous les mémoires du temps racontent le hasard étrange qui, presque au moment de l'exécution, fit découvrir par une courtisane un plan si hardi. Les lettres que Porto-Carrero portait à Madrid, interceptées à l'instant du départ, révélèrent tous les détails de la conjuration. Cellamare, pris à l'improviste et arrêté par ordre du régent, montra toujours beaucoup de gaîté et de présence d'esprit; une escorte le conduisit sur les frontières; la cour de Madrid s'empressa de le venger de l'affront qu'il venait de subir, en le nommant capitaine-général de la Vieille-Castille. Il mourut à Séville le 16 mai 1733, sans avoir cessé d'être en faveur auprès du monarque espagnol. On peut consulter sur la conspiration du prince de Cellamare, Lemontey, *Histoire de la régence et de la minorité de Louis XV*, t. II, pièces justificatives n° IV, et l'ouvrage de M. Vatout, bibliothécaire du roi, *La Conspiration de Cellamare, épisode de la Régence*, Paris, 1832, 2 vol. in-8°. L. L. O.

CELLARIUS (CHRISTOPHE), l'un des plus savans philologues du XVIIe siècle, naquit en 1638 à Smalkalden, où son père était surintendant ecclésiastique. Le nom primitif de sa famille était *Keller* (cellier), mais son aïeul avait changé ce nom en celui de *Cellarius*. Après avoir étudié à plusieurs universités, il fut nommé professeur à Weissenfels en 1666, et devint successivement recteur des écoles de Weimar, de Zeitz et de Mersebourg; enfin, en 1693, il fut nommé professeur d'éloquence et d'histoire à l'université de Halle, où il mourut en 1707. On a de lui des éditions accompagnées de notes et de tables des matières très exactes, des lettres de Cicéron et de Pline-le-Jeune, de Cornelius Nepos, de Quinte-Curce, d'Eutrope, de Sextus Rufus, de Velleius Paterculus, des 12 anciens panégyristes, de Minucius Félix, de Silius Italicus et d'une foule d'autres auteurs latins. Quant à ses propres ouvrages, ils ont rapport à l'histoire ancienne, à la géographie, aux antiquités romaines, à la langue latine, à la littérature orientale, etc. Sa *Notitia orbis antiqui* fut réimprimée à Leipzig, édition de Schwarz (1773, 2 vol. in-4°), et son *Orthographia latina* l'a été par les soins de Harless, à Altenbourg (1768, 2 vol.). *C. L.*

CELLERIER ou CÉLÉRIER, *cellerarius*, officier qui, sous les empereurs romains, était chargé de l'examen des comptes, comme nous le voyons dans le Digeste. Les anciens appelaient aussi *cellerier* l'individu auquel ils confiaient le soin de leurs affaires domestiques. Les prélats donnèrent ce nom à leurs procureurs et à leurs agens. Le cellerier d'un monastère était l'économe des provisions destinées à la nourriture des moines; le cellerier d'un seigneur faisait, dans le principe, recueillir les grains du seigneur et les serrait dans les greniers, moyennant certains droits assez médiocres qui lui revenaient. Cet office était surtout très commun dans les terres du Dauphiné.

Le cellerier, dit Pierre de Saint-Julien dans son *Origine des Bourguignons*, a aussi été un office dans les chapitres; à lui était confié le soin de régler les affaires temporelles et de faire distribuer aux chanoines le pain, le vin et l'argent, à raison de leur assistance au chœur. On l'a nommé en différens lieux *cellerier*, *boursier* ou *courier*.

Dans les communautés de femmes, la *cellérière* avait les mêmes fonctions que le cellerier dans les monastères d'hommes. Dans l'ancienne abbaye de Remiremont, la cellérière (troisième dignité de la maison) jouissait de plusieurs droits et juridictions temporels. A. S-R.

CELLES (A.-C.-FIACRE-VISHER, comte DE), issu d'une des plus illustres familles du Brabant, naquit à Bruxelles en 1789; il reçut une éducation brillante et se familiarisa avec les hautes sciences dans diverses universités d'Allemagne et d'Italie. Sa jeunesse s'écoula

dans les plaisirs et dans les dissipations inséparables de la vie des grandes villes ; mais s'il fut peu jaloux du titre de savant et s'il préférait celui d'homme du monde aimable et spirituel, il ne laissa pas de cultiver le droit et la diplomatie dans les différens emplois qu'il occupa au service de la Belgique.

Ses liaisons avec les personnages marquans de l'empire, et notamment avec le général Gérard qui dans la suite devint son beau-frère, lui donnèrent du crédit à Paris, et lors de son séjour dans cette capitale, comme membre de la première députation du Brabant, il attira les regards de l'empereur Napoléon. A son retour, il fut nommé membre du conseil municipal de Bruxelles, et, peu de temps après, chargé de l'organisation de l'hôpital des vieillards, de la maison de correction de Vilvorde, de l'établissement pour la propagation de la vaccine, tous emplois dans lesquels il déploya une activité et un talent remarquables.

En 1806 il entra au service immédiat de l'empereur, comme auditeur et maître des requêtes au conseil d'état ; il fut en même temps nommé préfet du département de la Loire-Inférieure. Il s'acquit beaucoup d'estime, dans ce poste difficile, par les améliorations qu'il introduisit dans l'administration des ponts et chaussées, par la restauration des églises dans la Vendée, la fondation du lycée, de la Bourse, de la bibliothèque, du cabinet d'histoire naturelle, du jardin botanique, et par les quais que Nantes doit à son administration.

Vers la fin de l'année 1810, il fut appelé à la préfecture du département du Zuyderzée et y laissa des souvenirs d'une nature bien différente. Tout en faisant la part des nombreuses difficultés qu'il eut à combattre au milieu d'un pays conquis, hostile à tout ce qui portait le nom français ou belge, plein d'inflexibles préjugés nationaux et se rappelant sa gloire et sa grandeur passées, on ne peut disconvenir que les actes du comte de Celles ne fussent de nature à exaspérer et à pousser à bout le peuple même le plus pacifique. Tout dans son administration était empreint d'arbitraire : il outrepassa les instructions de son maître et il exécuta les lois et les ordonnances selon l'interprétation la plus rigoureuse. Bien loin de se faire pardonner sa qualité d'étranger, pour ne pas dire de Français, par une politique sage et modérée, doublement commandée et par sa position personnelle et par la nature particulière des intérêts locaux qu'il avait à administrer, il ne cessa de montrer de l'antipathie pour les mœurs et les usages de la nation et de l'aigrir par le mépris le plus insultant et les plus sanglans sarcasmes *. La dureté avec laquelle il appliqua la loi du recrutement révolta les Hollandais, et lorsque l'insurrection prématurée et imprudente qui marqua la fin de son administration éclata à Amsterdam, sa vie courut un moment le plus imminent danger ; mais le mouvement s'étant arrêté, et rassuré par l'approche des troupes françaises, le comte de Celles se préparait à tirer vengeance de la rébellion, lorsque les premiers détachemens de l'armée russe parurent et mirent fin à l'inquiétude du pays. M. de Celles se rendit alors précipitamment en France.

Après la formation du royaume des Pays-Bas, il devint membre des États provinciaux du Brabant et il exerça une grande influence sur cette assemblée. Nommé bientôt après député de la seconde chambre des États-Généraux, il se montra le plus souvent dans les rangs de l'opposition, sans toutefois adopter un système fixe et déterminé, appuyant tantôt le parti libéral et tantôt le parti prêtre, selon les circonstances. Il joua ce rôle jusqu'au temps du concordat qui devint bientôt une des principales questions à l'ordre du jour. Le roi des Pays-Bas l'envoya à Rome pour conclure avec le pape un arrangement définitif et honorable. Dans ce poste élevé, le comte de Celles répondit imparfaitement à l'attente du gouvernement : il conclut le concordat le plus désavantageux dont l'histoire moderne fasse mention. En le surchargeant à dessein de stipulations et de restrictions sans fin, il parvint à y glisser

(*) L'article allemand dont nous donnons la traduction mitigée a sans doute pour auteur un Hollandais, qui n'a pu être impartial. Nous devons en prévenir le lecteur.

une clause que le roi, trompé par les promesses fallacieuses de la Curie, eut la faiblesse de signer à l'insu du conseil d'état, clause qui est d'une gravité telle que toutes les ordonnances et interprétations postérieures n'en purent détruire l'effet. Aussi un mécontentement général se manifesta en Belgique, au retour du négociateur : le parti libéral et le parti ministériel lui reprochèrent amèrement d'avoir sacrifié tous les intérêts de l'é...se et de l'état. Néanmoins, après la for...ation de la fameuse *union*, il devint un ...s coryphées du parti libéral et porta ...e rudes atteintes à l'autorité du roi des ...ys-Bas. Cependant, en 1829, il entra ...n négociation avec le gouvernement : il ...ut question de l'appeler au ministère, ...même temps que MM. Lehon et Brouc...re, pour servir de contre-poids au reste ...e l'Opposition. Ce triumvirat échoua, ...mme chacun sait, contre la fermeté et ...piniâtreté de Van Maanen, ministre ...la justice.

La première période de la révolution ...ge, pour laquelle il n'avait pas hésité ...e déclarer, laissa M. de Celles sans em...oi ostensible et sans dignités. Toutes ...s places appartenant de droit à l'an...nneté et à l'expérience, avaient été ...abies par une jeunesse ardente, exal...e et plus audacieuse. Mais après les ...atre journées de Bruxelles, on sentit ...esoin d'hommes d'un talent et d'une ...érience éprouvés, mûris par une ...ue pratique, et le comte de Celles ...t alors nommé à la présidence du ...ité diplomatique, sous la direction ...M. Van de Weyer. Il a été fréquem...nt envoyé à Paris, chargé de missions ...ales dans lesquelles il a déployé ...e son ancienne habileté, et il a ...du d'importans services à la cause ...l'état nouvellement formé et de la ...lution qui l'a produit. Cependant, ...1833, il abandonna cette cause pour ...trer au service de France, où il reçut ...1834, du roi et des chambres, des ...tres de grande naturalisation, et fut ...mmé conseiller d'état en service ex...ordinaire. *C. L.*

CELLIER, *voy.* CAVE.

CELLINI (BENVENUTO), sculpteur, ...veur et orfèvre, né à Florence en 1500, et qui doit sa célébrité autant aux aventures de toutes sortes qu'il s'attira par son esprit querelleur et indépendant qu'aux nombreux ouvrages qu'il a laissés, surtout en orfèvrerie, et qui sont aujourd'hui recherchés et vendus à des prix exorbitans. Son père avait d'abord voulu en faire un musicien; mais un duel l'obligea de quitter Florence, et, une fois libre de l'autorité paternelle, il se mit à courir de ville en ville, mettant à profit le peu de connaissances qu'il possédait en orfèvrerie, et qu'il vint enfin perfectionner à Rome. Il était dans cette capitale du monde chrétien lorsque les querelles de Charles-Quint et de François Ier mirent en feu toute l'Italie. Benvenuto, comme tout le monde, se fit soldat : retiré dans le château Saint-Ange avec quelques jeunes gens de la ville, il y soutint un siége en règle et dirigea lui-même les cinq pièces d'artillerie qui défendaient cette forteresse. Il s'acquitta si bien de ce service nouveau pour lui qu'à l'en croire (car il a lui-même écrit sa vie), il tira le coup d'arquebuse qui tua le connétable de Bourbon et pointa la pièce qui enleva le prince d'Orange. Rendu à ses premières occupations par la prise du fort Saint-Ange, il retourna à Florence et y trouva la peste qui le força de se réfugier à Mantoue, où il fit la rencontre de son ami Jules Romain, qui le présenta au duc. Mais la mort de son père le rappela à Florence, qu'il quitta presque aussitôt pour aller à Rome travailler sous les yeux de Michel-Ange. Jeune encore, il avait fait une si grande multitude de beaux ouvrages que son nom était déjà devenu célèbre et que le pape Clément VII l'avait pris en grande amitié. L'empereur Charles-Quint venait d'entrer à Rome (1538) en véritable triomphateur, lorsque le Saint-Père lui envoya des présens magnifiques, et entre autres un missel avec une couverture en or massif, du plus riche travail et de la façon de Cellini. Selon l'usage du temps, le pape fit don à l'empereur à la fois de l'ouvrage et de l'ouvrier. Mais Benvenuto fut bientôt las d'appartenir à un si grand maître, qui savait mieux apprécier un bon général qu'un grand artiste : il lui prit envie d'aller s'offrir de

lui-même au roi François Ier, et le voilà parti pour Paris. Mais là, voyant qu'il ne pouvait parvenir jusqu'au monarque, qu'il avait pour cela suivi inutilement jusqu'à Lyon, il se décida à revenir en Italie, et n'y fut pas plutôt qu'une invitation de François Ier le rappela en France. Par malheur, le pape Paul III avait un ancien grief contre lui : il le fit arrêter et jeter dans le fort Saint-Ange qu'il avait naguère si vaillamment défendu. Il s'agissait d'une accusation portée contre Benvenuto, pour avoir détourné l'or et les pierreries de la tiare qu'il avait été chargé de démonter et de fondre pendant le siége de Rome. Ne pouvant parvenir à obtenir justice et à faire éclater son innocence, il prit le parti de s'échapper de sa prison et d'aller en France, se mettre sous la protection du roi. François Ier le combla de ses faveurs et lui fit don de la fameuse tour de Nesle, où il établit ses ateliers. Pendant tout le temps que Cellini passa en France il produisit beaucoup et laissa divers ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous ; mais il eut le malheur de déplaire à la duchesse d'Étampes, à laquelle il négligea, en plus d'une occasion, de faire sa cour : après 4 ans de lutte inégale avec la favorite, il se vit forcé de quitter la France et retourna se fixer à Florence, mettant enfin un terme à cette vie nomade qu'il menait depuis son enfance. Le duc Côme de Médicis, admirateur de son beau talent, lui fit plusieurs commandes, parmi lesquelles on distingue encore aujourd'hui la statue de *Persée*, qui orne la place du marché, et le *Christ* qui est maintenant dans la chapelle du palais Pitti. Vers les dernières années de sa vie, Cellini entreprit d'écrire ses mémoires, dont il fit un livre des plus amusans et des plus originaux ; mais c'était la dernière étincelle de son génie si vaste et si varié. A compter de ce moment sa tête se perdit. Il se fit tonsurer et prit l'habit ecclésiastique en 1558 ; puis, deux ans après, il jeta le froc et se maria ; enfin il mourut ignoré, le 13 février 1571. Outre les morceaux de sculpture et d'orfévrerie qu'il a laissés et qui dénotent un artiste du premier ordre, Cellini a écrit plusieurs ouvrages sur les arts, et a mérité, grace à un style plein précision et d'élégance, d'être cité l'académie de la Crusca au nombre classiques italiens. Ses mémoires, duits en allemand par le célèbre Gœ ont eu aussi dernièrement les honn d'une traduction française. D. A.

CELLULAIRE (TISSU), ou *muqueux*, tissu *cribleux*, assem de petites loges ou cellules constituant réseau multiple, compressible, de ture molle et lanugineuse, qui sé toutes les parties des corps organisés dont la trame forme un de leurs élém essentiels.

Dans les végétaux, le tissu cellul se compose d'une infinité de vésic membraneuses qui, tout-à-fait iso et arrondies dans les premiers temps leur croissance, se multiplient ens par le developpement d'autres vésic plus petites renfermees dans leur i rieur, se dilatent, s'agglomèrent, se p sent de toutes parts, et paraissent sous une forme plus ou moins analo à celle de l'hexagone. Ce tissu se renco dans toutes les parties de l'organisat végétale; mais nulle part il n'est abondant que dans celles dont la texture est frêle et délicate, dans feuilles, les fruits pulpeux, les raci et tous les organes où domine le suc dullaire. Les cellules dont il se comp accomplissent dans la vie végétale importante fonction : elles absorbent liquides, elles en facilitent l'ascension paraissent destinées à preparer une p tie des sucs qui servent à l'accroissem des plantes.

Dans le règne animal, le tissu cel laire se presente sous une forme à près semblable. Toutefois les cellule affectent des formes aussi variées qu regulières. Tantôt elles se montrent conscrites par des lames minces et tan séparées par des filamens d'une extré ténacité ; difference qui a conduit Bic à distinguer, sans raison suffisante pe être, deux systèmes qu'il nomme *t lamelleux* et *tissu filamenteux*. Q qu'il en soit, ce double réseau offre une masse flexible, spongieu composée de gélatine, et qui, d les races animales, constitue, com

l'a prouvé le grand Haller, la base de tous les solides. En effet, nous voyons qu'elle en remplit les intervalles, qu'elle plonge dans la substance intime de tous nos organes et qu'elle les réunit par un lieu commun. Éminemment élastique et contractile, bien que le phénomène de la sensibilité ne s'y développe que dans le cas d'inflammation, elle facilite les mouvemens, en ramenant à leur situation primitive les parties qui s'en étaient écartées; elle pompe et retient les liquides qui doivent lubréfier les interstices de ses mailles, et conserve en dépôt la graisse et le fluide séreux nécessaires au maintien de son intégrité. Étendue sous l'appareil cutané en couche épaisse qui revêt les contours du corps tout entier, elle comble tous les vides formés par les saillies des chairs, elle fait disparaître les inégalités qui dépareraient la surface de la peau, si cette membrane tapissait immédiatement les solides, et, par une innocente coquetterie de la nature, elle donne au corps humain cette rondeur, cette moelleuse souplesse qu'on cherche-rait vainement dans les autres animaux. Ne se borne point le rôle du tissu cellulaire dans les phénomènes de la vie organique. Source féconde de génération, doué, s'il faut en croire Bichat, du privilége de se reproduire lui-même, il se transforme encore en organes aussi variés que précieux et donne naissance à tous les tissus qui s'étendent dans l'intérieur de nos corps. Ici, grossi par le mélange d'une matière muqueuse ou calcaire qui s'insinue dans les cavités de ses mailles, il produit les cartilages, les os et toutes les parties du squelette; là, resserré en fils étroits, en faisceaux de lames mobiles, il engendre les fibres ordinaires, les ligamens, les tendons, et surtout les membranes qui, roulées en tuyaux de figure cylindrique, forment les vaisseaux destinés à charrier les matériaux de la nutrition. Enfin le même élément, diversement modifié, compose les muscles et les nerfs, productions importantes émanées d'une même source, mais dont la formation échappe aux tentatives de l'analyse physiologique.

Le tissu cellulaire est sujet à de nombreuses altérations: il peut devenir le siége d'inflammations locales, se gonfler outre mesure, dégénérer en squirres, en excroissances tuberculeuses, ou, distendu par un sang extravasé, déterminer des tumeurs et des infiltrations assez graves. Souvent même on y rencontre des corps étrangers et des vers qui appartiennent à la classe des infusoires. Em. D.

CELLULE, *voy.* Couvent et Cire.

CELSE (Aulus Cornelius Celsus), écrivain du siècle d'Auguste, célèbre pour l'élégance et la précision de son style, qui l'a fait placer à juste titre au nombre des classiques latins, est un de ces personnages dont l'histoire, malgré sa date récente, présente de l'obscurité. Contemporain d'Auguste et de ses deux successeurs, il naquit à Rome ou à Vérone, d'une famille distinguée; quant à la profession qu'il exerça, on est réduit aux conjectures. En effet, il publia une sorte d'encyclopédie intitulée *de Artibus*, dont on ne possède que des fragmens; mais l'ouvrage complet qui nous reste, et qui a fait parvenir jusqu'à nous son nom, est un traité de médecine (*de Re medica libri VIII*), véritable exposé méthodique et philosophique de l'état des sciences médicales à l'époque où il fut écrit. Résumer ainsi dans un petit volume la médecine tout entière, décrire avec exactitude les maladies et leur traitement, indiquer avec une précision digne encore de servir de modèle et de guide les détails les plus délicats des procédés opératoires, faire connaître les médicamens simples et composés usités de son temps, n'a pu être l'œuvre d'un simple compilateur, quelque instruit qu'on le suppose; l'homme qui a vu et pratiqué lui-même se signale à chaque page. C'est la lecture attentive et la méditation des écrits de Celse qui nous ont fait penser qu'il a pratiqué la médecine, et nous croyons de plus qu'il a dû à l'instruction encyclopédique dont il était pourvu la supériorité avec laquelle il a traité cette spécialité et la gloire qui s'est rattachée à son nom.

Celse, auquel on a décerné le titre mérité d'Hippocrate romain, était nourri des doctrines d'Hippocrate et de son école; il est resté fidèle à ces doctrines dans son

ouvrage, qui jouit encore d'un grand crédit parmi les médecins. Il en est plusieurs qui le regardent comme un excellent manuel et qui pourraient y montrer indiquées très clairement beaucoup de découvertes prétendues des temps modernes. Il faut d'ailleurs, pour l'apprécier avec justice, avoir égard au temps et au lieu où il parut, et se rappeler que la médecine à Rome était encore dans l'enfance et livrée aux Grecs, comme la plupart des arts et des sciences dédaignés par un peuple belliqueux. Au reste le *Traité de la médecine* a été estimé comme il devait l'être; on en a publié dans tous les pays des éditions multipliées et dont le nombre dépasse 50. La première fut publiée à Florence en 1478, in-fol., par Barth. Fontius. La plus recommandable, à cause des notes qui y sont jointes et qui ont servi à fixer le texte, est celle de Léonard Targa, Padoue, 1769, et Vérone, 1810, reproduite, en 2 vol. in-8°, dans la collection des auteurs classiques de Deux-Ponts. Cette édition nous a été d'un grand secours dans celle que nous avons donnée en 1823, de concert avec M. Fouquier. Celse a été également traduit en français par H. Ninnin, en 1753. Nous en avons publié aussi une traduction la même année que nous donnâmes notre petite édition latine. On peut consulter sur Celse, Schilling, *Quæstio de Celsi vita*, et le savant article du même auteur dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber. F. R.

CELSE, philosophe épicurien, vivait au commencement du IIe siècle, puisque c'est sous le règne de l'empereur Adrien, successeur de Trajan et qui mourut en 138, qu'il composa cet ouvrage tant vanté alors sous le titre de *Discours véritable* (*Discursus verus*). Il s'y est montré l'ennemi le plus redoutable et de la religion juive et de la religion chrétienne, qu'il a attaquées par des plaisanteries et des sarcasmes qu'il savait présenter avec beaucoup d'art. Aussi ses assertions ont-elles été répétées par les déclamateurs antireligieux de toutes les nations. C'est surtout Voltaire qui s'en est le plus servi dans les nombreux ouvrages où il a attaqué et les Juifs et les chrétiens.

Origène, qui, suivant le philoso[…] Porphyre doit être regardé comme [le] *centre de tous les genres d'érudition [et] de connaissances*, Origène, à la solli[ci]tation d'un seigneur chrétien nom[mé] Ambroise, a répondu à toutes les attaq[ues] de Celse par un ouvrage intitulé *Tr[aité] contre Celse*, et qui est généralement [ré]puté le plus parfait de tous ceux qu'[il a] composés (*voy.* ORIGÈNE). L-[…]

CELTES. Il est prouvé, par tous [les] écrivains anciens qui nous restent, [que] les Celtes étaient absolument le m[ême] peuple que les Gaulois ou *Galls*. N[ous] ne nous attacherons donc ni à dém[on]trer l'identité des Celtes avec les Gaul[ois], ni à résumer ici l'histoire de cette ra[ce], mais nous nous bornerons à quelq[ues] développemens qui ne pourraient trou[ver] place ailleurs, renvoyant nos lecteu[rs], pour tout le reste, à l'article GAU[LE].

Dans l'idiome gallique tel qu'il su[b]siste de nos jours, *ceilt* et *ceiltach* sig[ni]fient habitant des forêts. Il paraîtra[it] d'après quelques passages de Strab[on], de Polybe, de Diodore de Sicile, [de] Denys-le-Périégète et d'Eustache, com[mentateur] de Denys, que le nom [de] *Celtes* n'a été donné à tous les habit[ants] de la Gaule en général, et celui de *C[el]tique* à toute la Gaule, que par une [er]reur des peuples étrangers; que ce no[m] s'appliquait soit à une tribu, soit à u[ne] confédération de tribus occupant ce[r]tains cantons; en un mot, que, comm[e] les noms de la plupart des grandes co[n]fédérations galliques, il était pureme[nt] local. Suivant les auteurs grecs que no[us] venons de citer, les Celtes propreme[nt] dits auraient habité autour de Na[r]bonne, au-dessus de Marseille, da[ns] l'intérieur du pays, entre les Alpes [et] les Pyrénées, au-dessus de l'Ibér[ie] ou par-delà les sources du Pô. Sa[ns] doute ces indications sont extrêmeme[nt] vagues; mais n'est-il pas permis de l[es] préciser en plaçant la Celtique entre [la] limite ligurienne à l'est, la Garonne a[u] midi, le plateau des monts Arvernes [à] l'ouest, l'Océan au nord? Long-temps, e[n] effet (et ceci confirme l'étymologie qu[e] nous avons donnée au nom de *Celtes*) les contrées comprises entre ces fron[]tières et la côte même de la Médite[rranée]

rnée furent couvertes de sombres forêts. Ajoutons aussi que Plutarque place entre les Alpes et les Pyrénées, dans les siècles les plus reculés, un peuple appelé *Celtorii*, dont il n'est plus question par la suite. D'après les limites que nous avons cru pouvoir assigner à la confédération celtique, les *Celtorii* auraient fait partie de celle-ci. *Tor* signifie, dans l'idiome gallique, élevé et montagne, et *coit-tor*, habitant des montagnes boisées. Ne peut-on pas, en conséquence, supposer que la confédération celtique, au temps de sa splendeur, se divisait en Celtes de la plaine et Celtes de la montagne ?

Le témoignage unanime des historiens établit que les Celtes conquirent l'ouest et le centre de l'Espagne; en effet, leur nom est attaché à des populations gallo-ibériennes, telles que les *Celt-Ibères*, mélange de Celtes et d'Ibères qui occupaient le centre de la Péninsule, et les *Celtici*, qui tenaient l'extrémité sud-ouest. Mais dans cette conquête, d'autres tribus galliques accompagnèrent ou suivirent la confédération *celtique*. Voilà pour l'Espagne. Quant à l'Italie supérieure, bien qu'elle ait été deux fois envahie par les peuples de ce côté-ci des Alpes, elle n'offre aucune trace du nom de *Celtes;* c'est toujours et partout le nom de *Galls*. Le nom de *Celtes* ne fut connu des Romains que plus tard, et encore rejetèrent-ils l'extension que les Grecs lui donnaient.

César, il est vrai, affirme que *les Galls s'appelaient Celtes dans leur propre langue;* mais il est possible que, connaissant en effet au mot *Celte* le caractère gallique et l'emploi d'une dénomination nationale parmi les Galls, il ait regardé ces deux mots comme identiques. On peut croire aussi que les Galls de l'est et du centre ont adopté dans leurs rapports de commerce et de politique avec les Grecs un nom sous lequel ceux-ci avaient l'habitude de les désigner (*voir* l'*Histoire des Gaulois*, par M. Amédée Thierry, t. 1er, introduction). Les Grecs ont souvent, et à tort, étendu le nom de *Celtes* à tous les peuples de l'Occident.

LANGUE CELTIQUE. On donne généralement le nom de langue celtique à l'idiome que parlaient les Gaulois avant la conquête de leur pays par les Romains. On exposera à l'article GAULOIS les efforts que firent les empereurs pour anéantir la nationalité gauloise, pour détruire jusqu'à la langue que parlaient ces populations, dont ils craignaient le réveil. Mais, au fait, quel était cet idiome? Des grandes masses ou confédérations qui occupèrent successivement la Gaule, en tout ou en partie, chacune avait-elle sa langue propre? doit-on distinguer un idiome kimrique, un idiome batave, et antérieurement à ceux-ci, un idiome celtique et un idiome aquitanique, tous différens, sinon d'origine et de racines, du moins de forme, de syntaxe, de transmutations? La plupart des savans se prononcent aujourd'hui pour l'affirmative sur cette question; seulement, on n'admet pas facilement un idiome batave, dont il ne reste pas de traces certaines.

Selon quelques auteurs de l'antiquité, les Celtes seraient venus, du nord de l'Europe, et peut-être du nord de l'Asie, s'établir dans les Gaules, à une époque anté-historique. Ils auraient eu la même origine que les Cimmériens qui, vers le milieu du VIIe siècle avant J.-C., épouvantèrent l'Asie; que les Cimbres, dont Marius délivra Rome; que les Kimris qui, plus tard, vinrent faire une seconde conquête des Gaules. La langue des Celtes aurait donc été la même que celle des Kimris, à quelques modifications près (*voy.* KIMRIS). La langue parlée parmi les Aquitains paraît avoir été la langue basque (*voy.*), qui subsiste encore.

Aujourd'hui, sous le nom de *langue celtique*, on confond assez généralement l'idiome *gallique* (qui devait être le véritable celtique) et l'idiome *kimrique*. Le premier se parle encore dans la Haute-Écosse, l'Irlande, les Hébrides, et l'île de Man. Il paraît avoir été jadis expulsé de la Basse-Écosse et de l'Angleterre par la langue kimrique; on le reconnaît, de nos jours, dans une portion du midi et dans tout l'est de la Gaule, dans la Haute-Italie, dans l'Illyrie, dans le centre et l'ouest de l'Espagne. La langue kimrique vit encore dans la principauté de Galles;

on doit regarder comme un de ses dialectes le bas-breton ou armoricain, parlé dans une partie de la Bretagne française; elle a laissé des traces dans tout l'ouest et dans le nord des Gaules. Ces deux idiomes appartiennent à cette grande famille de langues dont les philologues placent la source dans le sanscrit, idiome sacré de l'Inde.

Cette langue vulgaire des Gaulois, dont il est si souvent question dans les écrivains du temps des empereurs, était sans doute analogue aux dialectes gallois et breton, irlandais et écossais. Une foule de mots et de noms de lieux, indiqués dans les auteurs classiques, s'y retrouvent encore aujourd'hui, sans changement. Ainsi, *Alb*, d'où Alpes, Albanie; *penn*, pic, d'où Apennins, Alpes pennines; *bardd*, les bardes, ordre des Druides; *derwydd*, druides; *trimarkisia*, de *tri*, trois, et *marc*, cheval, (trois cavaliers). On retrouve le *gæsum* (javelot gaulois) des auteurs classiques dans les mots galliques *gaisde*, armé, *gaisg*, bravoure; le *cateia*, dans *gathteh*, etc., etc. Un caractère remarquable de ces langues, c'est leur frappante analogie avec les langues latine et grecque. Le premier vers de l'Énéide, le *fiat lux*, en latin et en grec, se trouvent être purement gallois et irlandais. Une telle langue a pu fournir à la nôtre un nombre considérable de mots qui, à la faveur de leur physionomie latine, ont été rapportés à la langue savante, à la langue du droit et de l'église, plutôt qu'aux idiomes obscurs et méprisés des peuples vaincus.

Sur la fin du dernier siècle, lorsqu'on revint à l'étude systématique et comparative des langues, et que la *linguistique* commença réellement à être créée, on s'occupa avec une sorte de passion des Celtes et de leur idiome. Les hypothèses se succédèrent; quelques savans en avancèrent de fort hasardées. Selon eux, on pouvait retrouver, non dans la *langue celtique*, en général, mais dans le *bas-breton* seul, les racines de toutes les langues. Le Brigant et son disciple, La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de la république, fixèrent surtout l'attention par la manière étrange dont ils soutinrent cette singulière [...]

ANTIQUITÉS CELTIQUES. Sou[s ce nom] l'on comprend les monumens qui peuvent nous rester des [...] des Gaules, antérieurs à la [...] romaine. Il est douteux qu'il [...] resté quelques constructions [...] ou celtiques. On sait qu'avant [...] employait dans les Gaules, pou[r la con-] struction des murs, le bois p[...] ment à la pierre. Il est très po[...] les murs en pierre, dont il es[t ...] dans les auteurs, ou qui dures[...] soient l'ouvrage ou des colon[...] des vainqueurs romains. Il ne [...] que les Gaulois aient construi[t ...] vement des temples; toutefois, [...] lu regarder comme des templ[es ...] certaines enceintes marquées [...] pierres brutes fichées en terre [...] est fort divisé sur la nature [...] tination de plusieurs monum[ens ...] genre qui subsistent encore.

Les monumens funèbres d[...] sont de deux espèces : 1° les [...] monticules factices. Le sol é[...] d'abord : puis il était recouve[rt ...] brutes, que l'on rapprochait [...] que l'on pouvait. Le corps était [...] sus, et souvent il conservait que[...] des ornemens et des armes qu'[...] servi durant sa vie. Des ossem[ens ...] maux se trouvent aussi mêlés [...] bris, ainsi que des vases de [...] grossièrement travaillés. T[...] recouvert de pierres plates [...] forme de toit circulaire et [...] et enfin enveloppé de pierres [...] où se formait un gazon épais [...] de ces monticules est très [...] temps les a abaissés, mais il [...] core de trois, cinq et dix p[...] teur depuis la base; on en co[...] de dimensions dix fois plus co[...] et qui annoncent un person[...] Ces tombeaux sont souvent [...] l'un de l'autre, et il paraît [...] *pierres fichées* étaient une [...] des plus considérables de ces [...] 2° les *pierres levées* étaient [...] tombeaux, quoique plusieurs [...] gues aient voulu y voir des [...] diques. On appelle *momies* [...] corps desséchés, trouvés [...]

dans le siècle dernier. Ils ne portent cependant les traces d'aucune préparation balsamique; ils sont entourés de linges et paraissent avoir été ensevelis avec quelque soin. Peut-être leur conservation est-elle due aux propriétés du sol plutôt qu'à un embaumement. Les momies gauloises sont déposées au cabinet d'anatomie comparée du Jardin du Roi, à Paris.

Les ouvrages de sculpture qu'on attribue aux Gaulois sont trop suspects pour que nous en parlions, et, dans tous les cas, ils sont la plupart d'une difformité qui suppose l'enfance de l'art, tout au plus une certaine capacité d'imitation grossière. Telles sont leurs médailles antérieures à la conquête romaine; postérieurement, l'art, chez les Gaulois, n'a rien de spécial ni de caractéristique, parce qu'il est entre les mains d'artistes étrangers à la Gaule, sinon par leur origine, du moins par leurs études.

On connait bien peu d'inscriptions gauloises, si même il en existe d'antérieures à l'invasion des Romains, auxquelles on puisse donner ce nom. On a parlé, il est vrai, d'une inscription en langue inconnue, découverte, il y a près d'un siècle, dans les fondemens d'une église à Nantes, et de plaques de plomb portant aussi une inscription qu'on dit gauloise, trouvées dans les Pyrénées; mais ces deux monumens n'ont pas subi l'épreuve d'une critique éclairée et n'ont pas été publiés: ils ne peuvent donc servir de renseignemens authentiques. Ce n'est pas que les Gaulois n'eussent l'usage de l'écriture; le témoignage des anciens, de César en particulier, ne laisse aucun doute à cet égard: ils se servaient, dit le conquérant romain, des lettres de l'alphabet grec, c'est-à-dire que l'alphabet des Gaulois était le même que celui des peuples lettrés de l'Europe à cette époque; mais la langue des Gaules n'était pas pour cela celle des Grecs. On ne connait donc aucune inscription en langue gauloise.

Quant aux monumens portatifs, il en est peu de gaulois. Les fouilles faites sous des pierres levées n'ont produit que quelques vases d'argile noire ou peints en noir, sur lesquels se voient quelques traits grossièrement tracés avec une pointe; des débris de colliers en ove d'argile cuite, recouverts d'un émail bleu ou vert, en stries, ou bien en petits disques de cette matière; des armures, des flèches en silex, des haches d'armes en pierre; des morceaux de cristal de roche; enfin des poignards en bronze qui peuvent dater de l'époque romaine.

Quant aux pierres dites celtiques que l'on trouve, soit sur le continent, soit dans les Iles Britanniques, *voy.* PIERRES FICHÉES et PIERRES LEVÉES. A. S-R.

CELTIBÉRIENS. Dans la lutte qui s'engagea, très anciennement, entre les Galls (Gaulois) ou Celtes et les Ibères, ceux-ci furent refoulés par leurs ennemis. Les Galls franchirent les Pyrénées, s'établirent aux deux angles sud-ouest et nord-ouest de la Péninsule sous leur propre nom, et au centre, se mêlant aux vaincus, ils prirent les noms de Celtibériens et de Lusitaniens. Selon G. de Humboldt, auteur des *Recherches sur les habitans de l'Espagne, au moyen de la langue basque*, les *Celtes ibériens* se rapportaient, pour le langage, aux Celtes; mais vraisemblablement ce n'étaient pas des peuples de pure souche gallique. Dans leur mélange avec les Ibères, c'était le caractère ibérien qui prévalut et non le caractère romain, tel que les Gaulois nous l'ont fait connaître. Du reste, les Celtibériens résistèrent avec opiniâtreté aux Romains (*voy.* NUMANCE). La Celtibérie faisait partie de la Tarraconaise. Les bornes qu'on lui assigne ordinairement sont: au nord l'Ebre, au sud les Contestani et les Oretani, à l'est les Edetani, à l'ouest les Carpetani. A. S-R.

CÉMENTATION. Cette opération, prise dans le sens le plus étendu, a pour objet d'améliorer les métaux précieux, tels que l'or et l'argent, en les débarrassant des substances qui les altèrent; de changer la nature de certains autres par l'addition d'un autre métal, pour en faire un composé nouveau: tel est le cuivre, dont la cémentation par le zinc produit le laiton; enfin, de donner à un métal une qualité supérieure: cela a lieu pour le fer que cette opération convertit en acier.

La cémentation se pratique au moyen d'une ou de plusieurs substances que l'on met en consistance de pâte par un véhi-

cule le plus souvent huileux et dont on enveloppe en tous sens le métal à *cémenter*. Cette pâte se nomme *cément*; elle varie dans sa composition, comme les fourneaux et les vases dont on se sert varient dans leurs formes. La chaleur donnée dans cette opération est plus prolongée que vive et élevée; elle doit seulement faire rougir la matière sans la porter à la fusion.

Les sels nitreux, ammoniacaux, le muriate de soude, la poudre de brique et le charbon, sont les cémens que l'on emploie le plus généralement.

La cémentation était très familière aux alchimistes : ils la considéraient comme une opération préparatoire et comme pouvant produire une amélioration; elle était pour eux un commencement de digestion : aussi la prolongeaient-ils un certain nombre de jours. Aujourd'hui la cémentation est moins en usage. Elle ne dépouille pas entièrement l'or et l'argent des matières qui en diminuent la valeur. Ces métaux peuvent même perdre un peu de *fin* par cette opération. Le laiton s'obtient actuellement par l'alliage direct du cuivre et du zinc.

Le fer est presque le seul métal que l'on soumette à la cémentation; le charbon est le cément le plus ordinairement employé, et le fer *aciéré* par ce procédé est appelé *acier de cémentation*. L. S-Y.

CENCI (Béatrice), surnommée *la belle parricide*, fille de Francesco Cenci, appartenait à une riche et noble famille romaine, qui, dès l'an 1106, avait donné un cardinal à l'Église. Francesco Cenci, marié pour la seconde fois, maltraitait ses enfans du premier lit et s'était même souillé, avec des bandits salariés, du meurtre de deux de ses fils qui revenaient d'Espagne. La beauté de sa fille cadette Béatrice excita en lui d'horribles désirs : il la poursuivit de ses infâmes caresses et assouvit sa brutalité. La malheureuse, au désespoir, fit part de la conduite de son père à ses parens et au pape Clément VIII (Aldobrandini), et ne trouvant près d'eux aucune protection, elle fit cause commune avec son frère iacomo contre un père si dénaturé et fit assassiner dans son sommeil. Les ables furent découverts; la torture a à Giacomo et à un frère qu'on présumait être son complice l'aveu meurtre, et quoique Béatrice, égaleme soumise à la question, niât d'avoir pa ticipé à cet assassinat, ils furent tous co damnés à mort. Le pape ordonna le supplice, malgré les efforts du sava Farinaceus, devenu célèbre par ses *Quæ tiones*, et qui fit au pontife le tableau fidè des crimes et de la vie infâme de Cenc Tel est au moins le récit de Muratori, da ses *Annales*, t. X. D'autres historiens pr tendent, au contraire, que Béatrice et s parens n'eurent aucune part au meurt du vieux Cenci; mais que sa condamn tion fut la suite d'une trame infernale ourdie par deux bandits, ou au moi par des personnes dont ces derniers fu rent les dociles instrumens. Ce qui e certain, c'est que Béatrice Cenci, ain que sa belle-mère, furent exécutées l 11 septembre 1599, au moyen d'un espèce de guillotine appelée *Mannaia* que Giacomo Cenci fut assommé sou les coups d'une massue, et que le frèr cadet Bernardo, seul, trouva grace e considération de sa jeunesse; que les ri chesses de la famille Cenci, comprenan entre autres la villa Borghèse (*voy.*), de venue célèbre dans la suite par ses chefs d'œuvre de l'art, furent confisquées pa le pape Paul V, issu de la maison Borghèse, pour en enrichir sa famille. On montre encore dans le palais Colonna, Rome, un superbe tableau qui représent la malheureuse parricide. Ce tableau, qu'on attribue au Guide, a été gravé pa Charavaglia. Un autre, de M. Schopin, a été vu à Paris au salon de 1835. M. de Custine profita, en 1833, du nom historique des Cenci pour en faire l'objet d'une tragédie. *C. L.*

CENDRES. On donne ce nom au résidu de la combustion des substances végétales et animales; il équivaut au plus à quelques centièmes de la substance qui l'a fourni.

Les plantes contiennent dans leurs tissus des oxides métalliques, des corps combustibles, des terres et des sels; parmi ces sels, les uns proviennent du sol où elles vivent, les autres sont le produit de l'élaboration des matériaux qui servent à leur existence. Toutes les substances qui existent dans les végétaux ne

se trouvent point dans leur résidu incinéré. Les sels, produits de leur organisation, ont des acides dont la volatilité ne résiste pas à la chaleur de la combustion : ils abandonnent leurs bases, qui s'unissent avec l'acide carbonique. Tels sont les nitrates, les hydro-chlorates, les acétates, les oxalates, etc. Le soufre brut se volatilise de même (*voy.* SUIE). Les cendres ne doivent donc renfermer et ne renferment en effet que des oxides de fer, de manganèse, de la silice, de l'alumine, des sous-phosphates de chaux, de potasse, de magnésie, des sulfates de potasse et de soude, des sous-carbonates de potasse, de soude, de chaux et de magnésie. Les carbonates et sulfates peuvent être décomposés quand la combustion a donné un degré de chaleur trop élevé; les sulfates peuvent alors être en partie transformées en sulfures, et la base des sous-carbonates peut passer à l'état de causticité, état peu permanent, toutefois, à cause de la prompte absorption qu'elles font de l'acide carbonique répandu dans l'air.

Toutes les plantes et les diverses parties de ces mêmes plantes ne donnent point la même quantité de cendres. D'après un tableau comparatif de ces différences, donné par De Saussure, les végétaux dans lesquels la transpiration est la plus abondante fournissent un résidu incinéré plus volumineux; les plantes en fournissent plus que les arbres, les parties d'un arbre en donnent plus que le tronc : et l'écorce, siége immédiat de la transpiration, en produit plus que les parties qu'elle recouvre. D'après le même savant, les sels à base de potasse et de soude forment la majeure partie des cendres d'une plante herbacée; les phosphates terreux sont, après les sels alcalins, la substance prédominante. Les cendres des écorces ne contiennent au contraire que très peu de sels alcalins et renferment une grande quantité de sous-carbonates de chaux : aussi cherche-t-on, pour le blanchiment, les cendres qui proviennent de la combustion des parties dures d'un végétal.

Les plantes qui croissent sur les bords de la mer contiennent une grande quantité de sel à base de soude; celles qui vivent dans l'intérieur des terres sont riches en sous-carbonate de potasse. L'incinération et la lixiviation des cendres de ces végétaux fournissent la plus grande partie de la potasse et de la soude du commerce.

On trouve dans les cendres des substances animales, un peu de prussiate de chaux, des phosphates alcalins et terreux; le phosphate de chaux domine dans les cendres provenant de la combustion des os. C'est de la décomposition de ce phosphate calcaire qu'on retire l'acide phosphorique qui sert à faire le phosphore.

On fabrique avec les cendres lessivées divers instrumens de chimie et des fourneaux pour l'exploitation des mines. Mêlées avec du mortier, elles le rendent plus spongieux ; il se dessèche alors plus facilement, il s'adoucit et n'est pas si susceptible de se fendiller.

Les cendres sont un bon amendement et conviennent à toute sorte de terres ; on les mélange avec le fumier afin qu'il s'en perde moins : de là provient l'usage de brûler les plantes qui croissent dans un champ, pour lui donner plus de fertilité. Ainsi le sol de l'île de Madère fut singulièrement fécondé par l'incendie des forêts qui couvraient ce sol, et c'est un mode de défrichement généralement en usage dans les pays du Nord, où l'engrais est rare et où les forêts couvrent encore d'immenses étendues (*voy.* ÉCOBUAGE.

On appelle *cendres gravelées* le résidu de la combustion de la lie du vin; elles fournissent beaucoup d'alcali. On a donné très improprement le nom de *cendres bleues* à un oxide de cuivre mêlé de chaux dont on se sert dans la peinture.

On dit que les volcans vomissent des cendres : cette dénomination n'est pas exacte; les débris cinériformes qui s'élancent de leur cratère ne sont que de la lave réduite à un état de ténuité extrême et n'offrent aucun des caractères que présente le résidu de la combustion des végétaux. L. S-Y.

CENDRES (MERCREDI DES), premier jour du carême dans l'église latine, appelé *caput jejunii* par les pères. C'était un usage assez accrédité chez les an-

tiens de se couvrir la tête de cendres en signe de deuil et d'affliction; nous en trouvons des exemples fréquens dans l'Ancien-Testament. Dès l'origine du christianisme, lorsqu'on imposait la pénitence publique, on mettait de la cendre sur la tête de ceux qui y étaient condamnés, au milieu des supplications et des gémissemens de l'église. La pénitence publique a été supprimée, mais l'Église en a voulu conserver le souvenir par la cérémonie des *cendres* au commencement du carême. On ne peut s'empêcher de reconnaître sa puissance sur les esprits et sur les cœurs, quand elle est accompagnée de la dignité convenable. Après la récitation des psaumes de la pénitence, le célébrant bénit solennellement les *cendres*. Les assistans s'approchent avec gravité à l'entrée du sanctuaire, où le célébrant leur met un peu de cendre sur la tête, en prononçant ce verset de la Genèse : *Homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière.* Pendant ou après la messe qui suit la cérémonie, on prononce un discours explicatif de ces paroles, sur la mort ou sur la pénitence. L'Église ne croit pas que l'imposition des cendres confère quelque grace; mais elle la juge propre à inspirer des pensées salutaires sur le néant de la vie et sur l'obligation de la bien employer. *Voir* le *Sermon* de Massillon pour ce jour. J.L.

CÈNE (du latin *cœna*), cérémonie ecclésiastique qu'on fait tous les ans le jeudi-saint, en mémoire de la Cène ou dernier souper que Jésus-Christ fit avec ses apôtres la veille de sa passion, où il leur lava les pieds et leur commanda de faire aux autres ce qu'il venait de leur faire lui-même. Les rois de France, l'archevêque de Paris, plusieurs autres prélats et supérieurs de communauté, étaient en usage de faire la Cène. Cette cérémonie est longuement décrite dans le *Ceremoniale parisiense*, sous le titre *De Mandato, seu lotione pedum* (pag. 170, 171 et 172). En voici le résumé.

Lorsqu'on a fait le lavement des autels et la distribution du pain et du vin, le diacre, revêtu d'une tunique rouge, chante l'évangile *Ante diem festum Paschæ*, etc., suivant le rit accoutumé aux messes solennelles. On fait ensu[ite] un sermon analogue à la cérémonie[;] nous en reste un de Fléchier qui est t[rès] beau. Après le discours, on va dan[s la] salle du chapitre, ou dans tout autre [en]droit qui est préparé pour cela. Les do[uze] enfants de chœur, ou clercs, ou pauv[res] sont assis par ordre sur les bancs et [ont] le pied droit nu. Le doyen se laisse ce[in]dre d'une serviette sur ses habits de ch[œur] ordinaires; les diacres et les autres [mi]nistres en font autant. Le choriste imp[ose] l'antienne *Mandatum novum do vo[bis]* que le chœur continue. Alors le doy[en] assisté de ses diacres, s'approche du cl[erc] qui occupe la première place, fléchit le [ge]nou, et, la tête nue, lui lave le pied, l'es[suie] et le baise. Il fait la même cérémoni[e à] chacun des onze qui restent. Quand t[out] est fini, il quitte la serviette, retour[ne à] son siége, où il chante le verset *Osten[de] nobis, Domine*, les prières qui suiv[ent] et l'oraison *Adesto*. Il bénit ensuite [le] pain et le vin qui doivent servir à [la] Cène, avec des prières du rituel; on [chante] un évangile qui commence par ces mo[ts] *Amen, amen, dico vobis, etc.*; on [fait] la distribution du pain et du vin, [ou] bien on fait mettre à table les do[uze] clercs que l'on appelle *apôtres*. A l'[ar]chevêché ou à la cour, l'archevêque [et] le roi servent eux-mêmes les *apôtres*. [Le] nombre des plats est déterminé, de mê[me] que le nombre des pièces destinée[s à] chacun des *apôtres*. Le cérémonial p[eut] varier dans quelques circonstances, m[ais] le fond est le même.

Les protestans nomment *sainte cè[ne]* la communion ou l'eucharistie (*voy.* [ces] mots). J. L.

CÈNE (peinture). Le souper que J[é]sus-Christ fit avec ses apôtres assembl[és] la veille de sa mort, et dans lequel, apr[ès] leur avoir annoncé que l'un d'eux [le] trahirait, il institua le sacrement [de] l'eucharistie, est un des sujets les pl[us] beaux que les peintres aient eus à traite[r;] aussi a-t-il donné naissance à un gra[nd] nombre de chefs-d'œuvre. Il en est de[ux] d'un ordre si élevé, qu'ils sont devenu[s] des types dont tous les autres ne sont, [pour] bien dire, que des modifications. L'u[n] est la célèbre peinture, aujourd'hu[i] presque anéantie, exécutée par Léonar[d]

de Vinci dans le réfectoire des frères Dominicains, à Milan, si connue par la belle gravure de Morghen, par les nombreuses copies peintes à fresque, à l'huile, et par celles en mosaïque, qui en ont été faites. L'autre est le tableau que peignit le Poussin pour M. de Chanteloup, dans la suite des sept Sacremens, et que possède aujourd'hui le comte de Stafford. On sait que les mêmes Sacremens du même peintre, exécutés antérieurement pour le commandeur Cassiano del Pozzo, et qui se trouvent maintenant chez le duc de Rutland, sont inférieurs aux premiers en mérite, quoiqu'ils soient d'un ordre supérieur. Dans ces célèbres peintures, Léonard et le Poussin ont réuni tout ce que ce sujet mémorable a de plus conforme au génie de l'art. Tous deux représentent l'instant où le Sauveur dit à ses disciples : *L'un de vous me trahira!* moment plus pathétique, plus susceptible de mouvement que celui où, après avoir distribué le pain azyme, qui se mangeait à la Pâque, en mémoire de la servitude d'Égypte, et fait circuler le calice mystique, Jésus prononça les paroles sacramentelles consacrées par l'Église. Mais si ces deux artistes se sont accordés pour préférer la situation qui comportait l'expression simultanée de la surprise, de l'indignation, de la dissimulation, des protestations d'amour, d'innocence, de dévouement, et de la plus sublime résignation, à l'expression essentiellement calme et dénuée de mouvement qu'eût offert l'institution de l'eucharistie, ils ont conçu leur composition d'une manière bien différente. Léonard de Vinci a supposé l'action se passant de jour, dans une salle vaste, richement ornée, dont les croisées sont ouvertes; il a assis ses personnages à la manière des modernes, et les a disposés sur un seul côté de la table, laissant vide celui qui est le plus voisin de l'œil du spectateur, afin de ne cacher aucune des figures de la composition. Les artistes en sont encore à se demander si cette disposition est la meilleure, la plus naturelle, si elle ne rappelle pas trop cet usage du théâtre qui veut que l'acteur se présente toujours de face au public; mais ils ont généralement reconnu combien est désagréable cette ligne de pieds, séparés des corps par un long pan de nappe, et combien est peu pittoresque cette représentation des objets nécessaires à un repas, inévitable dans le parti pris par Léonard. Le Poussin, scrupuleux observateur du costume, a suivi d'autres données. Chez lui, l'action se passe de nuit : une lampe éclaire la salle; le Christ et les apôtres sont couchés à la manière antique, sur des lits de repos, et occupent les quatre côtés de la table. Il faut convenir cependant que cette disposition, propre à fournir au peintre l'occasion de savans raccourcis et à éviter plusieurs des inconvéniens inhérens au parti adopté par Léonard, manque de dignité. Aussi a-t-on vu plus de peintres représenter leurs personnages assis que couchés ; mais il faut dire néanmoins qu'excepté Raphaël qui, dans le dessin si connu par la gravure de Marc-Antoine, dite la *pièce aux pieds,* a disposé les apôtres sur une même ligne, comme Léonard, la plupart des autres peintres ont placé plus ou moins de figures d'apôtres sur les bouts, comme sur le côté de la table le plus près du spectateur. De ce nombre sont le Tintoret, l'Albane, Pourbus le fils, Philippe de Champagne, dans des tableaux qui sont justement célèbres. On ne pourrait peut-être citer que Stella, élève et ami du Poussin, qui ait couché ses personnages à l'antique, à l'imitation de son maître.

Ce n'est point ici le lieu de décrire le tableau de Léonard et celui du Poussin cités dans cet article, ni d'apprécier leurs beautés en détail : disons seulement que l'un est la plus admirable production qui soit sortie de la main des hommes, par la dignité qui le caractérise, la sublimité de l'expression générale, et celle de la tête du Christ en particulier dans laquelle respire la plus noble sensibilité; que l'autre est le résultat des études d'un artiste qui fut toujours vrai dans l'expression de son sujet, profond dans l'art d'exprimer sa pensée, sévère observateur des convenances, et qui savait tout à la fois émouvoir l'ame et intéresser l'esprit. Quelques critiques chagrins ont reproché à Léonard, comme au Poussin, la somptuosité de la salle du festin; mais le lieu où Jésus mangea la Pâque avec ses apôtres dut

être une de ces salles nommées *cœnacle* chez les Romains, *cyzicène* chez les Grecs, et dans lesquelles se célébraient les fêtes de famille. L. C. S.

CENIS (MONT), dans les Alpes, sur la limite de la Maurienne, entre la Savoie et le Piémont. La communication entre les deux duchés des États sardes est établie par le col de cette montagne, où l'hiver règne pendant sept mois de l'année, savoir, depuis octobre jusqu'en mai. Le climat n'y est agréable que dans les mois de juillet et d'août. La montagne a un plateau entouré de pics très élevés et couverts de glaces; il contient un lac avec de belles truites, et dont l'eau est très pesante. Cette montagne consiste en bancs de schiste, de gneiss et de tuf; on y trouve du granit à gros grains, mais en masses irrégulières; celui qui est à grain fin se trouve en bancs presque horizontaux. Le marbre blanc du Mont-Cenis se décompose facilement à l'air. Tandis que dans les vallées au bas du Mont-Cenis, surtout à Suse, la vigne, le mûrier, l'amandier prospèrent, il ne croit, dans les régions plus élevées, que du rhododendron, du myrtille. Dans les creux des rochers abrités contre les vents, on aperçoit quelques melèzes; enfin, sur le plateau, il y a des prairies dont le foin est embaumé de l'odeur des plantes aromatiques. Ce qui nuit à la végétation forestière, c'est moins encore la rigueur du froid que la violence des vents, qui se fait sentir surtout dans la direction du col et de la route de la montagne. On distingue par le nom de la *lombarde* le vent froid du sud-est ou du Piémont, et par celui de la *vannoise* le vent qui vient de la Savoie. On remarque que le froid est encore plus vif à Lans-le-Bourg que sur le plateau de la montagne, quoique ce plateau soit beaucoup plus élevé: on attribue cette circonstance au vent de la lombarde et à un pic, qui pendant trois mois de l'hiver cache le soleil aux habitans de ce bourg.

Déjà les anciens s'étaient occupés à pratiquer une route sur le Mont-Cenis; au moyen-âge on y avait également travaillé. Catinat avait fait améliorer le passage pour son armée. Cependant, à l'époque de la révolution française, le Mont-Cenis était d'un passage difficil dangereux pour les voyageurs. On é obligé de démonter les voitures et transporter les marchandises et effet dos de mulets. En 1797, l'armée fr çaise s'empara du col malgré la re tance des troupes piémontaises. Na léon, devenu empereur, employa p de 7 millions de francs, à pratiq une route plus commode depuis La le-Bourg jusqu'à Suse. La distance en ces deux communes n'est que de 5 lie mais la route, à cause de ses rampe un développement de plus de 8 lieu son point culminant est à 2,100 mè au-dessus du niveau de la mer. Vin quatre maisons bâties uniformém servent de demeure aux cantonni chargés de l'entretien de la route, et refuge aux voyageurs dans les mom d'ouragan ou de tourmente. Un hosp desservi par des religieux, ayant u église et attenant à des casernes qui vaient être fortifiées pour la défense passage, est situé au haut de la mo tagne. Napoléon, pour attirer des ha tans dans ces lieux déserts, avait ér le Mont-Cenis en commune, et affra chi les habitans de tout impôt. En hi on descend la montagne rapidement petits traineaux; ce qu'on appelle *se fa ramasser*. La pente de la route ét adoucie, on ne descend plus avec même vitesse qu'autrefois, mais au on ne risque plus d'être lancé dans ravins. En 1810 il a passé sur le Mo Cenis 2,911 voitures suspendues, 14,0 voitures de roulage et 37,255 chev et mulets. En 1812 le nombre des v tures fut de 16,889, et celui des ch vaux et mulets de 44,946. Dans deux années, 1811 et 1812, l'o troi établi sur la route avait perçu somme de 328,174 fr. Les produits cet octroi sont destinés à couvrir l frais de l'entretien de la route. V Derrien, *Notice historique et descrip tive sur la route du Mont-Cenis*, Pa 1816, in-4°. D

CÉNOBITE (de κοινὸς, commun plusieurs, et βίος, la vie), religieux qui en communauté, sous une règle com mune, avec d'autres religieux. On cr que saint Pacôme fut le premier instit

teur des cénobites, ou le cénobiarque. « Les cénobites, dit l'abbé Fleury (*Mœurs des Chrétiens*, chap. 52), ne laissaient pas d'être fort solitaires, puisqu'ils ne voyaient ame vivante que leurs confrères, étant séparés de toute habitation par plusieurs journées de chemin, dans les déserts de sables arides, où il faut ...ut porter, jusques à l'eau. Ils ne se ...saient même que le soir et la nuit, aux ...ures de la prière, passant tout le jour ...travailler dans leurs cellules, seuls ou ...ux à deux, et gardant toujours un ...and silence; joint que les cellules ...aient séparées par un espace considé...ble; car la place ne leur manquait pas ...ns ces vastes solitudes. » J. L.

Néanmoins on opposait aux cénobites ...s ermites vivant isolés et dans une plus ...rfaite solitude, et les stylites confinés ...me sur le haut d'une colonne. *Voy.* ...s mots et les articles MONACALE (*vie*) ORDRES MONASTIQUES. S.

CÉNOTAPHE. Ce mot, ainsi que ...ndique son étymologie, veut dire tombe ...) vide (κενός). L'usage d'élever des ...mbeaux de ce genre se lie à la croyance ... l'on était que les ombres ou les ...es des morts privés de sépulture er...rent cent ans autour des rives du Styx ...ns être admises à les franchir. C'était ...cer les familles aux inhumations ou à ...ne autre cérémonie funèbre qui fait ...paraître le cadavre du milieu des vi...s. Mais quelquefois il était impossible ... retrouver les cadavres. Pour faire ...ser le douloureux état de l'ame ainsi ...ée de demeure dernière, l'on imagina ... la déposition du cadavre dans le tom...u n'était pas une condition essen...lle du passage du Styx, et que dans ...e place ou un monument vide, certai...s formules, certaines cérémonies ap...aient irrésistiblement l'ame. Cette opé...tion religieuse se nommait *psychago*..., et la tombe vide que l'ame venait ha...ter reçut le nom de cénotaphe. Il est ...air que des cénotaphes de ce genre ...ent des monumens religieux. Plus ...rd, on consacra souvent à des hom...es morts depuis long-temps et dûment ...sevelis des cénotaphes : Achille, Aris...mène, Tirésias, Homère, Minos, Eu...ide, Alexandre, en ont eu un grand nombre. De tels cénotaphes ne purent être que des monumens dédiés à la mémoire des individus, et ne furent point consacrés par des cérémonies religieuses. Quelques personnes se faisaient élever des cénotaphes de leur vivant : c'était le plus souvent dans la crainte de mourir par naufrage ou par meurtre, et de peur qu'alors on ne retrouvât pas leur dépouille mortelle. On plaçait ordinairement sur les cénotaphes religieux un fragment de tillac, emblème de mort sur mer ou au-delà des mers. — Les pythagoriciens avaient la coutume singulière d'élever des cénotaphes à ceux des leurs qui désertaient la foi et la vie pythagoricienne pour rentrer dans le monde : à leurs yeux, ces relaps étaient morts. — Le *sarcophage* (*voy.*), qui finissait par devenir un cénotaphe, différait de ce genre de monument en ce qu'il recevait le cadavre bientôt dévoré par la matière dont le sarcophage était formé. VAL. P.

CENS. On appelait chez les anciens *census* l'évaluation de la fortune des citoyens, évaluation selon laquelle ils étaient répartis en diverses classes. On n'y comprenait pas la fortune entière, selon nos idées, en ce sens que l'on tînt compte de toutes les choses qui se peuvent transmettre ou aliéner : l'on n'y inscrivait que ce qui était susceptible de propriété, du *dominium* tel que le définit le droit romain. Niebuhr croit que le *census* ne comprenait dans les premiers temps que les plébéiens et les *ærarii*, ce qui tient à ses idées générales sur les patriciens, qu'il suppose être demeurés étrangers à la propriété, pour jouir, à l'exclusion des plébéiens, de la possession du domaine, possession précaire, sujette à retrait, mais qu'ils pouvaient conférer à leur tour. Les idées de Niebuhr sur cette espèce de féodalité anticipée souffrent beaucoup de contradiction : il est possible que, dans les commencemens de l'histoire romaine, les patriciens, qui ne sont que les citoyens primitifs, aient joui de la conquête à l'exclusion de tous les autres; mais il serait étrange de les exclure eux-mêmes de la propriété. Il est bien entendu, dit Niebuhr, que, pour les citoyens sujets à l'impôt, on comprenait dans le cens les objets susceptibles de

propriété quiritaire (*res mancipii*), tels que le cuivre, les maisons, les terres, les droits immobiliers, les esclaves, les bêtes de somme, etc. Une chose plus remarquable, c'est que les dettes n'étaient point défalquées du *census* ou de l'évaluation de fortune, ce qui rendait fort difficile la position de beaucoup de personnes, parce qu'à raison de leurs biens apparens on les rangeait dans une classe trop élevée. Quoi qu'il en soit, chaque citoyen était tenu d'indiquer, sous des peines sévères, sa personne, sa famille, sa fortune; il fallait dénoncer aussi à l'autorité les mutations de propriété. Servius Tullius divisa la nation en cinq classes, qui furent elles-mêmes subdivisées en centuries (*voy.*). Les classes étaient déterminees par le cens. Il parait que les fortunes de première classe étaient de 100,000 as et au-dessus; toutefois Pline parle de 110,000 et Aulu-Gelle de 125,000 : sans entrer ici dans plus de détails, nous ajouterons qu'au-dessous de 12,500, ou bien selon les autres au-dessous de 11,000, il n'y avait plus que des *ærarii*, des prolétaires ou des *capite censi;* ces derniers ainsi nommés parce qu'on ne les comptait que par tête. Il serait trop long de nous jeter dans une discussion à cet égard. Niebuhr prouve que, d'après les différens recensemens de population, il est impossible que le *census* n'ait pas compris en même temps les habitans des villes qui jouissaient du droit de cité, appelé *Isopolitie*. Il etablit aussi que le dénombrement ne comprenait que les hommes adultes. Alors le cens était la mesure des droits électoraux, et de l'obligation du service militaire. L'armure des diverses classes était différente, et le nombre des centuries, ainsi que des citoyens qu'elles renfermaient variait entre elles et s'accroissait en raison inverse des fortunes, parce que le but du législateur avait été d'accorder des droits plus forts à ceux qui possédaient le plus : moins nombreux dans leurs centuries, ils contribuaient pour une plus grande part au suffrage collectif qui n'était que le résultat de la majorité des voix dans la centurie. P.G-Y.

CENS (droit). Dans la législation féodale on nommait ainsi une redevance annuelle due au seigneur à raison d[…] héritage tenu en roture dans l'éten[…] de sa *censive*. Le cens était imposé [...] le seigneur, lors de la concession d[…] héritage, comme une reconnaissance [...] domaine direct qu'il s'en réservait. D[…] certaines coutumes, le mot *cens* désig[…] une *rente* purement *foncière ;* dans qu[…]ques autres il était synonyme de *re*[…] *constituée*, de *fermages*, etc.

Le cens était une sorte de droit h[…]norifique : aussi le censitaire (*voy.*) ét[…] il obligé d'aller le payer au manoir [...]gneurial. Il était indivisible, de s[…] que si l'héritage chargé de cens était p[…]tagé entre plusieurs cohéritiers ou co[…]priétaires, chacun d'eux était tenu s[…]dairement de la prestation. Enfin, il a[…] excepté dans un petit nombre de p[…]vinces, le privilége d'être imprescri[…]ble. Le *censitaire* ayant le domaine u[…] de l'héritage chargé de cens pouvait l'a[…]ner, mais à chaque mutation le s[…]gneur percevait, sous le nom de *lods*[…] *ventes*, un droit dont l'importance [...]riait selon les coutumes. L'art. 85 [...] celle de Paris prononçait contre le [...]devable de cens, faute par lui de l'a[…] payé au jour et au lieu désignés, [...] amende de 5 sols parisis à laquelle [...]taient pas soumis les détenteurs d'hé[…]tages, situés dans la ville et la banl[…] de Paris. Le cens seigneurial a été su[…]primé, sans indemnité, par la loi du [...] juillet 1793. E. [...]

C'est au mot ÉLECTEUR qu'on donn[…] l'explication du mot *cens* désignant [...] proportion dans laquelle chacun cont[…]bue à l'impôt direct, et qu'on fera c[…]naître les droits que confère, dans [...] sociétés modernes, le cens porté à [...] certain taux. S.

CENSEUR, fonctionnaire chargé [...] recensemens. Telle était d'abord [...] charge du censeur romain (*voy.* l'a[…] suivant); mais le contrôle des mœurs, [...] blâme ou l'encouragement, étant éga[…]ment lié à ses fonctions, on a nomm[…] *censeur* un juge des actes, des opinio[…] émises en public. La censure des liv[…] est un usage très ancien en France [...] dans d'autres pays. C'est des mains [...] clergé qu'elle avait passé dans les attr[…]butions du chancelier de France auqu[…]

les censeurs rendaient compte de ce qu'ils avaient trouvé dans un livre et de l'impression qui leur en était restée : leur approbation était toujours précédée de cette formule : « J'ai lu par ordre de monseigneur le chancelier. » Le Parlement et la Sorbonne exerçaient de leur côté le droit de censure. Aboli pendant la révolution française, il a été remis en vigueur sous l'empire et maintenu sous la restauration; mais en 1830 le pouvoir y a définitivement renoncé. En France, on ne reconnait plus maintenant de censure, pas même celle des pièces de théâtre; dans la plupart des autres pays, au contraire, la censure des livres et des journaux reste toujours établie et elle est même très rigoureuse dans quelques-uns, tels que l'Autriche, la Russie, l'état de l'église et autres états italiens. (*Voy.* CENSURE; et, pour les livres prohibés par l'autorité ecclésiastique, le mot INDEX). S.

On appelle en France CENSEUR DES ÉTUDES un fonctionnaire qui appartient au corps administratif de l'Université de France. Chaque collége royal a un censeur des études, qui prend rang immédiatement après le proviseur. Il doit maintenir la discipline et veiller à l'exécution, soit des réglemens universitaires, soit des mesures particulières à la maison à laquelle il est attaché. Nul ne peut être censeur des études dans un collége royal s'il n'a donné certaines preuves de capacité déterminées par des arrêtés particuliers.

Les CENSEURS DE LA BANQUE sont des employés supérieurs exerçant un contrôle sur ses opérations : il en a été fait mention à l'article BANQUE. A. S-R.

CENSEURS ROMAINS. Le roi Servius Tullius avait institué le *cens*, c'est-à-dire ordonné à tous ses sujets, sous les peines les plus graves, de venir déclarer leurs noms, leurs âges, leurs qualités, les noms de leurs femmes et de leurs enfans, l'état de leurs biens et de leurs revenus de toute espèce. Le premier recensement se fit l'an de Rome 178, 575 avant l'ère vulgaire : les trois suivans eurent lieu en 549, 544 et 539. Ces dénombremens étaient accompagnés de cérémonies religieuses, de sacrifices et spécialement de purifications, desquelles est dérivé le mot de *lustre* appliqué depuis à l'espace de temps qui devait s'écouler d'un recensement à l'autre. Après l'expulsion des rois, les consuls furent chargés de ce soin : ils firent, jusqu'à l'an 442, c'est-à-dire en 67 ans, six dénombremens; ce n'était qu'un pour onze années. Cette fonction leur semblait pénible : on créa, pour la mieux remplir, une magistrature spéciale qui ne s'est éteinte qu'en l'an 73 de notre ère; elle a eu pendant 515 ans assez d'importance, d'éclat même et de vicissitudes pour mériter une histoire particulière que cependant on n'a point faite, et qui au fond présenterait plusieurs difficultés. D'abord, le mot *lustre* qui signifie aujourd'hui un espace de 5 années, et que les anciens ont quelquefois employé en ce sens, ne désigne souvent chez eux qu'un cycle quadriennal. Entre les textes où il n'a que cette valeur, nous n'indiquerons ici que deux vers d'Ovide où le lustre est confondu, identifié avec l'olympiade (*de Ponto*, L. IV., Ep. 6., v. 5, 6.). De leur côté, les Grecs donnaient à leur olympiade de 4 ans le nom de pentaétéride; et en général on s'est fort souvent exprimé comme si la première année d'un cycle devait être prise pour la dernière du précédent. Ce langage équivoque a laissé des incertitudes et introduit des erreurs dans l'évaluation de quelques-unes de ces mesures. Mais en second lieu les recensemens ne se sont faits régulièrement à Rome ni tous les 4 ans ni tous les 5 ans. Il y en a eu, à des intervalles fort inégaux, 75 ou 76 en 648 ans, depuis Servius Tullius jusqu'à Vespasien; la distance moyenne est d'environ 8 ans et demi. Un troisième embarras consiste dans l'état défectueux des tables capitolines qui ne nomment qu'un assez petit nombre de censeurs; il faut chercher les autres dans Tite-Live et en divers historiens : encore, en puisant à toutes ces sources et même en recourant à Eusèbe, dont les indications sont fort suspectes, ne parvient-on pas à compléter la liste des censeurs romains : il reste 13 lustres auxquels on ne peut appliquer aucun nom, et 5 autres à l'égard desquels on ne connait que l'un des deux censeurs. Enfin, malgré les éloges prodigués à la prétendue stabilité des institutions romaines, celle-ci a éprouvé tant

de variations qu'on a besoin de recueillir beaucoup de faits pour se former une idée tant soit peu précise de sa nature et de l'influence qu'elle a exercée. Un académicien, nommé de Valois, en avait entrepris l'histoire en 1707; mais l'extrait succinct qu'on a publié de son mémoire est infiniment peu instructif. Le travail très étendu qu'exigerait cette matière ne saurait trouver place ici : il faudra nous borner aux faits les plus importans et à leurs conséquences immédiates.

En établissant les deux premiers censeurs, Papirius Mugillanus et Sempronius Atratinus, l'an 442 avant J. C., on mit sous leurs ordres les greffiers publics; on leur confia la garde et le contrôle des registres, la décision des affaires contentieuses en matière de déclarations et de recensemens; on convint que ces magistrats seraient toujours élus par le peuple assemblé en centuries, mais choisis dans la classe patricienne. En 433, le dictateur Mamercus fit réduire la durée des fonctions censoriales à dix-huit mois au lieu d'un lustre entier; et, pour s'en venger, les deux censeurs, Furius Pacilus et Geganius, l'exclurent du sénat après l'expiration de sa dictature. Cependant, depuis cette époque, les censeurs ne restèrent plus en place qu'un an et demi, et leur magistrature demeurait vacante durant 42 mois ou 30 au moins. Elle fut conférée, en 402, au célèbre Camille; en 390, à Papirius Cursor, dont le collègue mourut et eut immédiatement un successeur. Rome ayant été, dans le cours de ce lustre, saccagée par les Gaulois, la superstition fit prendre la résolution de ne plus nommer à l'avenir de censeur subrogé: on décida que lorsque l'un de ces deux magistrats viendrait à mourir, l'autre serait tenu d'abdiquer. Un plébéien, Rutilus, parvint à cette dignité en 351; et 13 ans après, on voulut que l'un des deux censeurs se prît toujours dans cet ordre. Ceux de 312 s'étant avisés d'inscrire des fils d'affranchis dans la liste sénatoriale, les consuls et le sénat annulèrent ces promotions. La censure de Fabius et de Decius Mus, en 304, est remarquable par l'institution d'une cavalcade aux ides de juillet, et par la relégation des affranchis dans les tribus urbaines, alors composées des moins notables citoyens. Les tribus rusti[q] étaient plus considérées; leur nombre porté de 27 à 29 par les censeurs de l 299. Lucius et Papus, qui exerçaient c charge en 275, dégradèrent plusieurs c valiers et des sénateurs au nombre d quels ils avaient compris l'ex-dictat Cornelius Ruffinus, dont le crime, à le yeux, était de posséder une vaisselle d gent du poids de dix livres. Rappele les suffrages du peuple aux fonct censoriales, Rutilus représenta qu'il avait déjà remplies, et qu'il serait dan reux de les confier deux fois au m citoyen. En persistant à les lui imp de nouveau, on interdit pour l'avenir pareille réélection. Le décès de l'un censeurs, en 253, entraîna l'abdicat de l'autre : les deux qui les remplacer exclurent 13 sénateurs et dégrade 400 chevaliers. En 241 Aurelius Cott son collègue, qui n'est pas connu, crée la tribu Veline et Quirine qui compl rent le nombre de 35. Vingt ans plus t les affranchis qui s'étaient introduits d les tribus rustiques furent rejetés dans quatre urbaines par Flaminius et Pa qui, d'ailleurs, construisirent le cirqu la voie Flaminienne : l'Appienne et d' tres chemins publics avaient été ach par leurs prédécesseurs. Nous supprim plusieurs faits pareils à ceux qui vien d'être indiqués, pour ne plus consid dans les temps antérieurs à l'an 200 av notre ère que la censure de Livius S nator et de Claudius Nero. Livius, avait autrefois subi une condamnat populaire, « nota le peuple même, « Montesquieu, et de 35 tribus il « mit 34 au rang de ceux qui n'avai « point de part aux priviléges de la vi « car, disait-il, après m'avoir condam « vous m'avez fait consul et censeur « faut donc que vous ayez prévari « ou une fois en m'infligeant une pei « ou deux fois en me créant consul « censeur. » Ces paroles ne sont, effet, qu'une traduction de celles de Ti Live. C'est pourtant aussitôt après av rapporté cet étrange et presque incroyal abus de la censure, que Montesqui s'écrie : « c'était une institution bien sage Ce même Livius et son collègue se dégr dèrent réciproquement : ils étaient d

puis long-temps ennemis, et leur réconciliation n'avait jamais été sincère. Comme chevalier, Livius eut à se présenter dans la revue devant Claudius Nero qui l'exclut de l'ordre équestre, attendu qu'un homme condamné par le peuple n'était pas digne de cet honneur. A son tour, Claudius, aussi chevalier, fut obligé de comparaître devant Livius, qui lui ôta le cheval public, pour avoir porté un faux témoignage et manqué à ses promesses de réconciliation. Claudius, ainsi outragé, relégua Livius parmi les tributaires; et Livius, en revanche, comprit Claudius dans les tribus qu'il dégradait. Ou il faut ..ier de ces faits, quoique Tite-Live les ..te, ou l'on est réduit à convenir que ..avité censoriale avait ses momens de ..ence.

..u siècle suivant, la censure la plus ..bre est celle de Caton-l'Ancien avec ..rius Flaccus. Ils expulsèrent du sé.. Quintus Flaminius, personnage con..aire, qui s'était rendu coupable d'une ..on barbare, et Manilius parce qu'il ..t embrassé sa femme devant sa fille. ..tarque, panégyriste de Caton, avoue ..en dégradant du rang de chevalier ..pion-l'Asiatique, il se laissait entraî.. hors des voies de l'équité par la haine ..placable qu'il portait à une famille. ..lques écrivains modernes, et surtout ..anis, l'ont jugé bien plus sévèrement. ..n nom cependant et le respect voué à .. mœurs austères entraient pour beau..up dans la haute estime dont la magis..ure des censeurs romains a joui et ..lle conserve encore. Caton avait en..pris de réprimer le luxe et les larcins ..ous les administrateurs des deniers ..lics. En récompense de ses efforts, le ..ple lui décerna une statue. Suivent ..ilius Lepidus et Fulvius Nobilior ..t on admira la concorde, parce qu'ils ..ent été auparavant des ennemis im..ables; puis Flaccus et Albinus qui se ..alèrent par l'exclusion de sept séna..rs entre lesquels on remarquait le frère ..'un d'eux et un ancien gouverneur de ..pagne et le préteur actuel de la ville. ..s rigoureux encore, Claudius Pul..er et Sempronius Gracchus classèrent ..us les affranchis dans la seule tribu es..uiline, l'une des quatre urbaines, réduisirent un très grand nombre de citoyens à la condition de tributaires, dégradèrent beaucoup de chevaliers, dont l'un était tribun du peuple, et rayèrent sept noms de la liste du sénat : accusés durant l'exercice de leurs charges par le tribun Rutilius, ils furent absous par les comices. La construction des portiques du Capitole et l'établissement d'un clepsydre public sont les principaux souvenirs qu'a laissés la magistrature censoriale de Popilius Lænas et de Scipion Nasica, en l'année 159. Ceux qui leur succédèrent entreprirent un nouveau théâtre et transférèrent la statue de la Concorde, du Forum dans la salle des sénateurs. Quelques-unes des censures suivantes ont été fort peu mémorables; Scipion Émilien ou l'Africain-le-Jeune s'est plaint de la nullité de la sienne; il en rejetait la faute sur la mollesse de son collègue Mummius. Pour la première fois deux plébéiens furent investis ensemble du pouvoir censorial, en 132. Cæpio et Longinus, qui l'exercèrent pendant les troubles que retrace le nom des Gracques, appartenaient à la faction ennemie de ces deux illustres et malheureux tribuns, et s'occupèrent néanmoins de quelques affaires moins tragiques. On leur attribue l'aquéduc appelé *Aqua tepula* et des articles ajoutés au code censorial. Ils inquiétèrent l'ex-consul Æmilius Lepidus, parce qu'il avait dépensé pour le loyer de sa maison 6,000 sesterces, somme évaluée à 750 fr. par Catrou et Crévier, à 525 fr. par Germain Garnier; il est vrai qu'eu égard au prix du blé, 525 fr. pris à cette époque en représentaient 2,625 d'aujourd'hui, selon ce dernier auteur. D'autres censeurs, vers l'an 120, chassèrent du sénat 32 personnages, dont l'un, Licinius Geta, avait été consul et devint depuis censeur, on ne sait trop en quelle année; car on manque de renseignemens positifs sur les lustres célébrés dans le cours des 20 dernières années du second siècle avant notre ère. Pendant les 100 années suivantes on ne compte que 12 recensemens: ceux qui firent le premier, le 65e depuis Servius Tullius, ôtèrent le titre de sénateur à Duronius qui, étant tribun, avait fait abroger une loi

somptuaire comme sentant la rouille du vieux temps. En l'an 92 les censeurs, voyant avec peine qu'il s'ouvrait au sein de Rome des écoles de littérature, les fermèrent par un décret dont Aulu-Gelle nous a conservé le texte. Trois ans après nous voyons la même magistrature former 8 nouvelles tribus et y distribuer des alliés, à la condition de ne voter qu'à la suite des anciennes. De là jusqu'en 71, 18 ans s'écoulent sans qu'il soit question de la censure. Cette dignité est enfin déférée à Gellius Publicola et à Lentulus Clodianus, qui, pour en renouveler les rigueurs et l'éclat, expulsent 60 sénateurs. Elle reçut un échec par la loi qu'obtint Clodius, tribun du peuple en 59, et qui ne permettait d'exclure un citoyen du sénat qu'en conséquence d'une accusation et d'un jugement : la condamnation pouvait être encore prononcée par les censeurs, mais seulement lorsqu'ils s'accordaient tous deux à la publier. Cicéron, l'ennemi de Clodius, se plaignit vivement de ces dispositions, contraires en effet à l'institution primitive et au caractère de cette magistrature. Aussi ne purent-elles subsister long-temps : on les abrogea en 52, et bientôt Appius Claudius Pulcher, censeur avec Calpurnius Piso, chassa du sénat tous ceux qu'il crut attachés au parti de Jules-César, entre autres l'historien Salluste. Ces deux censeurs sont les derniers qu'ait eus la république romaine : Jules-César, chargé de surveiller pendant trois mois l'ordre public, prit le titre de préfet des mœurs; on lui décerna même expressément celui de censeur, et il entreprit, en de nouvelles formes, un recensement qui n'est pas compté au nombre des lustres. Auguste en fit trois; Suétone dit que le régime perpétuel des mœurs et des lois lui avait été confié; les fastes consulaires lui donnent la qualité de maître des mœurs avec une puissance censoriale. Le dénombrement auquel il procéda en l'année 29 est réellement le 72e, quoique appelé le 71e par Censorin. L'historien Dion Cassius produit sous l'an 23 Æmilius Lepidus et Munatius Plancus, comme revêtus de la qualité de censeurs; ce n'était sans doute qu'un titre purement honorifique, puisqu'ils n'ont achevé ni commencé aucune des opérations qu[i] étaient jusqu'alors attachées. Aug[uste] en l'an 9 avant J.-C., mit à fin un [vérita]ble dénombrement. Celui qu'il fi[t en]core en l'an 13 de l'ère vulgaire, pe[u de] mois avant sa mort, est indiqué, [ainsi] que les deux précédens, par l'inscri[ption] connue sous le nom de *monument d'[An]cyre*. Claude, en 47, remplissant ave[c Lu]cius Vitellius les fonctions censori[ales,] passa la revue des chevaliers, re[vit] une liste de sénateurs et dénombra [près] de 7 millions de citoyens ou de su[jets.] C'est l'avant-dernier lustre; le der[nier,] 75e selon Censorin, mais plutôt 76e [eut] lieu en 73, sous Vespasien et son fil[s Ti]tus. Le projet, conçu au IIIe siècle [par] l'empereur Decius, de réformer les m[œurs] et de rétablir la censure, n'eut pa[s de] suite.

Telles sont les principales don[nées] historiques d'après lesquelles on [peut] tenter de résoudre les questions rela[tives] à la magistrature romaine. Ses fonct[ions] ont été énumérées par Cicéron (*) et m[ieux] exactement par Montesquieu (**). La [pre]mière et la plus matérielle, celle d'o[ù est] venu le nom de *censure*, était le [cens,] le recensement ou dénombrement [qui,] selon l'opinion la plus commune [et la] mieux établie, se faisait dans le Fo[rum,] et non pas au Champ-de-Mars, où [seu]lement on en célébrait la clôture da[ns la] *Villa publica* construite à cet effet [l'an] 434 avant notre ère. C'est le Forum [qui] est ordinairement indiqué comme le [lieu] où s'accomplissaient les premiers et [les] principaux actes des censeurs. Ces d[eux] magistrats étant assis sur leurs ch[aises] curules, le crieur public, en conséqu[ence] de l'ordre qu'il recevait de l'un d'[eux,] et dont Varron a transcrit la form[ule,] appelait successivement les tribus, et [dans] chaque tribu tous les citoyens. Cha[cun] se présentait devant le censeur, dé[cla]rait son nom, son âge, son domicile, [le] nom et l'âge de sa femme, de ses enf[ans] et de ses esclaves, la quantité de son [bé]tail, la valeur de ses biens et de ses [re]venus; la curie, la décurie, la class[e à] laquelle il appartenait; il attestait [par] serment ses déclarations, et si elles éta[ient]

(*) De legib., l. III, n. 3.
(**) Grand. des Rom., ch. 8.

trouvées mensongères il y avait peine de confiscation et de dégradation civique. Ceux qui ne se présentaient pas, qui manquaient à se faire enregistrer, encouraient la même peine; ils étaient censés avoir renoncé à la qualité de citoyen. Toutefois les absens pouvaient faire leurs déclarations par procureurs, ou bien aux gouverneurs ou magistrats romains des provinces où ils se trouvaient, et conformément aux formules que les censeurs avaient envoyées d'avance. Tous les registres de recensement tenus ainsi hors de Rome y étaient transmis pour être ajoutés à celui qui avait été rédigé sous les yeux des censeurs, en sorte qu'il en résultait un tableau général de toute la population, un état complet de toutes les forces et de toutes les ressources de la république. L'utilité de cette première fonction censoriale est incontestable; elle tendait à réunir tous les documens nécessaires pour composer de sages lois et pour administrer en pleine connaissance de causes.

Après avoir reçu, comparé, coordonné toutes les déclarations individuelles, les censeurs maintenaient ou modifiaient à leur gré la composition des curies, des tribus, des centuries, des classes. S'ils n'eussent opéré ces changemens qu'en application des dispositions législatives ou qu'en conséquence des mutations réellement survenues dans les domiciles et dans les fortunes, cette seconde fonction n'eût été qu'un des fruits de la première. Mais ici commençait l'arbitraire: les censeurs, en plaçant les citoyens, en les transférant d'une tribu à l'autre, se déterminaient le plus souvent par des considérations d'un autre genre de celles que nous appelons morales, par les idées qu'ils avaient prises des habitudes de chacun, de sa conduite privée, de ses mœurs politiques; ils récompensaient ou punissaient sans jugement légal. Il paraît même qu'on leur abandonnait quelquefois le droit, non-seulement de composer, mais de créer des tribus nouvelles. Si réellement il leur appartenait de modifier de tant de manières la division de la population et du territoire, sans loi, sans intervention ni du sénat ni des consuls; si de plus, comme le pensent, non sans fondement, tous les interprètes de Tite-Live, ils pouvaient changer l'ordre des suffrages en sous-divisant les régions et les tribus par conditions, professions et métiers, ils disposaient véritablement de tous les élémens du corps social, et l'on doit leur savoir gré de n'avoir pas plus abusé qu'ils ne l'ont fait de cette énorme puissance. Au moment où quelques industries commençaient à s'introduire dans Rome, on ne pouvait rien imaginer de plus propre à les dépraver ou à les égarer que ce pouvoir de distribuer en confréries ou communautés une population que la nature ne divisait qu'en familles.

Un troisième genre de fonctions censoriales s'étendait jusqu'à l'estimation purement arbitraire des fortunes et au surhanssement indéfini des tributs personnels. Tite-Live raconte comment les censeurs, employant tous leurs pouvoirs à se venger de Mamercus, qui avait réduit la durée de leur charge, estimèrent ses biens à huit fois leur valeur et le soumirent à une contribution octuple. A peine instituée depuis 10 ans, la censure était déjà si audacieuse : deux siècles et demi plus tard, Caton et son collègue taxèrent comme il leur plut tout ce qu'ils déclaraient objets de luxe, les parures de femmes, les chars fastueux, les esclaves superflus. Quelque opinion qu'on ait des impôts de cette nature, les établir est exercer un pouvoir essentiellement législatif; car la propriété n'est plus qu'un vain nom, s'il dépend de deux magistrats de l'assujétir à des impositions que la loi n'a point réglées. On conçoit mieux une quatrième fonction des censeurs, celle d'affermer les revenus de la république. Ils faisaient planter une pique sur le Forum, ainsi qu'il se pratiquait pour les autres ventes, et ils adjugeaient la ferme au plus offrant. C'était pour l'ordinaire une compagnie de chevaliers qui obtenait cette adjudication, mais toujours au sein de la ville de Rome, en public et à l'enchère. Les censeurs publiaient des espèces de cahiers des charges auxquels on donnait le nom de *leges censoriæ*, comme celui de *tabulæ censoriæ* à leurs registres. Ils adjugeaient au rabais les entreprises dont la dépense devait être payée par l'état. Toute cette partie de leur ministère était

parfaitement régulière, y compris ce qui concernait l'entretien des temples, des chemins, des ponts, des aquéducs, de tous les édifices publics, les baux à passer tant pour les constructions nouvelles que pour les réparations. Des textes de Tite-Live autorisent à croire que les entrepreneurs qui se trouvaient lésés par ces baux pouvaient s'adresser au sénat, qui restait maitre de les rompre en ordonnant des adjudications nouvelles, et qui d'ailleurs assignait les sommes à employer en construction ou entretien d'édifices. Néanmoins les censeurs ont imposé leurs noms à plusieurs de ces monumens, par exemple, aux basiliques Porcia et Sempronia; la voie Appienne tient le sien d'Appius Claudius l'aveugle, à qui l'on dut aussi un aquéduc. Il faut comprendre, au nombre des soins que prenaient les censeurs, la dépense des sacrifices publics, les marchés à conclure avec ceux qui fournissaient des chevaux pour les courses du Cirque, comme avec les nourrisseurs des oies sacrées, et le devoir d'examiner si les entrepreneurs agréés dans le lustre précédent avaient pleinement satisfait à toutes leurs obligations. Ils étaient en outre chargés de la garde ou de la surveillance du trésor; et comme on y devait déposer les lois, les sénatus-consultes, les registres de l'état, quelques auteurs en ont conclu que la conservation des archives entrait dans les attributions de ces magistrats. Rollin l'assure en se fondant sur un texte de Tite-Live où il est dit, en effet, qu'on leur avait confié la direction des greffiers, la garde et l'entretien des tables, la rédaction même des formules. Mais Cicéron tout au contraire se plaint de ce qu'on abandonne ces soins à des employés subalternes qui n'en sentent pas l'importance; il voudrait qu'on imitât les Grecs qui le confient à des magistrats d'un ordre plus élevé; il propose enfin d'en charger les censeurs qui, par conséquent, ne s'en occupaient nullement, du moins au 1er siècle avant l'ère vulgaire.

Jusqu'ici nous n'avons considéré que leurs fonctions les plus matérielles; mais Cicéron dit qu'ils devaient surtout régir les mœurs. Premièrement ils obligeaient, autant qu'il était en eux, de contracter des mariages; ils soumettaient les célibataires à des taxes ou amendes. Camille avait employé ce moyen sans trop de succès; 300 ans après lui, Métellus espéra de mieux réussir par des exhortations. Il adressa au peuple une harangue dont Aulu-Gelle nous a transmis un fragment et dont Auguste emprunta plusieurs traits en exposant les motifs d'une loi qui tendait au même but. Les censeurs surveillaient les mariages et prenaient connaissance des causes matrimoniales, non pour les juger selon les lois, ce qui était réservé au préteur, mais pour y appliquer les maximes de leur morale austère et sans qu'il en résultât pour les parties aucune obligation, aucune contrainte. Ils demandaient à quiconque se présentait devant eux s'il était marié, quels étaient ses moyens d'existence, à quoi il passait son temps; et l'on peut croire que ces questions contribuaient à augmenter le nombre des pères de famille, à diminuer celui des fainéans et des vagabonds. La censure était inexorable lorsqu'on avait manqué à la foi des sermens ou cherché à éluder par des subterfuges un engagement contracté : sa juste sévérité s'exerca contre des prisonniers romains qui, ayant obtenu d'Annibal la permission de venir à Rome pour y traiter de leur rançon, sous la condition de reprendre leurs fers si elle n'était pas payée, refusaient de tenir leur parole. D'autres censeurs firent abattre des statues que des particuliers avaient érigées sur la place publique sans y être autorisés par le sénat. Mais quand il ne s'agissait que d'habitudes domestiques ou d'actes privés que ces magistrats jugeaient répréhensibles, ils ne pouvaient guère les condamner ou les punir que par les résultats des recensemens, c'est-à-dire par la dégradation des chevaliers, l'exclusion des sénateurs, le déplacement des citoyens, la privation des droits de cité. En faisant à chaque lustre la revue des chevaliers, ils ôtaient le cheval public à ceux qui leur semblaient coupables d'un manquement, d'une négligence, particulièrement à ceux qui n'avaient pas pris assez de soin de l'entretien de leur cheval. Les places que les radiations, les décès et d'autres causes laissaient vacantes dans

l'ordre équestre, étaient remplies au gré des censeurs, desquels dépendait ainsi l'entière composition de cet ordre. On trouvait peu d'inconvénient à laisser investis de cette sorte de puissance électorale deux magistrats renouvelés à chaque lustre et ordinairement bien choisis; c'était la plus simple et peut-être la meilleure manière d'admettre ou d'exclure des chevaliers, et même des sénateurs. Élu immédiatement par le peuple, le sénat aurait perdu son caractère aristocratique; composé par les consuls, il n'eût été que leur conseil d'état: conservé, épuré, complété par les deux magistrats les plus graves et les plus indépendans, il serait demeuré tel que le voulait la constitution romaine, si d'autres causes ne l'avaient corrompu. Il est permis de penser que, pour obtenir une liste sénatoriale qui, sans être invariable, eût néanmoins quelque fixité et n'éprouvât d'ordinaire que des renouvellemens partiels et réguliers, les Romains avaient choisi ou rencontré dans le ministère des censeurs le mode qui s'adaptait le mieux à la nature de leur gouvernement.

Mais déplacer un citoyen de sa tribu, le priver du droit de suffrage, le réduire à la condition de tributaire, et en même temps doubler ou décupler sa contribution, c'étaient là de véritables peines qui jamais n'auraient dû être prononcées qu'en s'appliquant à des crimes ou à des délits prévus par la loi. Tant qu'il ne s'agit que de fonctions ou de dignités, d'honneurs ou de priviléges, la société qui les confère peut les retirer quand et comment il lui plaît: les droits de cité au contraire sont inhérents, dans une république, à la personne du citoyen, et comme la liberté civile, comme la propriété, comme la vie, ils ne doivent se perdre qu'en vertu d'un jugement régulier et qu'après le plus plein et le plus solennel usage de tous les moyens de prouver qu'on n'a pas mérité d'en être privé. Cependant les censeurs, de leur propre mouvement, sans accusation, sans débats, sans vérification de faits, sans application de lois, prononçaient des dégradations civiques. Ils reléguaient un Romain, quand tel était leur bon plaisir, dans l'une de ces 4 tribus urbaines qui avaient perdu leur considération et presque toute influence, depuis qu'on y avait accumulé les affranchis et les gens sans aveu. Ils n'étaient pas tenus d'avoir égard à l'échelle des fortunes sur laquelle Servius avait établi sa classification; rien ne les empêchait de rejeter les hommes les plus riches dans la centurie infime qui formait seule la sixième et dernière classe, et à laquelle on ne descendait presque jamais en recueillant les suffrages. Qu'ils aient pu enfin interdire aux personnes qu'ils condamnaient toute participation aux délibérations publiques, Strabon, Asconius Pedianus et Aulu-Gelle nous le disent expressément. A la vérité, ce pouvoir a paru si révoltant qu'il a été quelquefois révoqué en doute; mais, outre les textes qui affirment qu'il a existé, il y a dans l'histoire des Romains plusieurs faits, et dans leur langue des expressions qui le supposent. Nous voyons même que, lorsqu'un citoyen était à la fois chevalier, sénateur, contribuable, membre d'une tribu rustique, et de la première classe, la censure ne l'atteignait guère dans l'une de ces qualités sans le frapper aussi dans toutes les autres. Du même coup elle lui ôtait le cheval, l'excluait du sénat, le transférait dans une tribu urbaine et dans la centurie infime, ou le déclarait simple tributaire et quelquefois encore le taxait à un plus fort impôt. Quand elle se mettait en mouvement, elle aimait à épuiser toute sa puissance, et nous ne saurions dire combien de vexations il eût fallu craindre d'elle, si elle n'eût été le plus souvent confiée à des hommes prudens et modérés.

On pourrait croire qu'elle avait des attributions législatives, si l'on s'en tenait au terme de *leges censoriæ*, employé par les auteurs classiques; mais nous avons vu cette expression appliquée à des cahiers de charges, à des réglemens relatifs aux entrepreneurs et aux fermiers. Il paraît cependant que les censeurs, comme certains autres magistrats de Rome, publiaient des ordonnances spéciales sur les objets compris dans leur ministère, et même des édits qui dépassaient les limites de la simple administration. Ils ont haussé de leur propre autorité le prix du sel; ils ont voulu, à ce que dit Pline, déter-

miner le nombre d'hommes qu'il serait permis d'employer au travail des mines et à diverses branches d'industrie. En général, la censure tendait à réglementer toute chose, à laisser le moins possible de liberté aux actions humaines et à retarder les progrès; ils ne lui semblaient que des innovations périlleuses. Ce fut à ce titre que lui déplurent, comme nous l'avons remarqué, les premières écoles littéraires ouvertes à Rome par des rhéteurs.

La dernière fonction des censeurs consistait dans la clôture du lustre. Le sort désignait celui des deux magistrats qui devait présider à cette cérémonie religieuse. Autour du peuple assemblé au Champ-de-Mars on promenait trois fois un porc, une brebis et un taureau, et le sacrifice de ces trois animaux avait un nom composé de leurs trois noms; c'est de cette purification ou lustration du peuple qu'est venu le mot de lustre. Mais cette solennité, où brillait de tout son éclat la magistrature censoriale, ne se célébrait pas quand la république avait essuyé quelque malheur durant la période, tant se mêlaient aux institutions romaines les observances superstitieuses!

Telles étaient les fonctions des censeurs, tant celles que Cicéron a indiquées que celles qu'il a omises. Si l'on demande quelle responsabilité en restreignait les abus, Denys d'Halicarnasse répond que ces magistrats n'avaient aucun compte à rendre. Mais nous avons vu Claudius et Gracchus subir un jugement populaire, même étant encore en charge; ils ne contestèrent point le droit qu'on avait de juger leurs actes. Claudius faillit être condamné; il ne fut absous que par la générosité de Gracchus, qui se déclara résolu de partager le sort de son collègue. Il est vrai pourtant que le sénat s'opposait le plus qu'il pouvait à ces jugemens et soutenait qu'il n'y avait jamais lieu d'examiner la conduite des magistrats établis pour censurer celle de tous les autres citoyens. Au fond, une autorité arbitraire de sa nature, et dont les actes spéciaux ne pouvaient être mis en regard d'aucune loi positive, semblait échapper par cela même à toute responsabilité juridique. Aussi le sénat parvint-il à

empêcher le tribun Bæbius de citer dev
les comices Livius Salinator et Claud
Nero, coupables des plus scandal
excès. Ces deux collègues s'étant dég
dés l'un l'autre, on en pourrait c
clure que le concours des deux cens
n'était pas nécessaire pour la validité
leurs actes. Néanmoins l'histoire fo
nit d'autres faits qui semblent prou
qu'une radiation, un déplacement,
dégradation prononcée par un seul
meurait sans effet si l'autre s'y
posait. Lepidus a maintenu dans le sé
des membres que son collègue voulait
clure, et Scipion Émilien s'est pl
d'avoir rencontré dans la molle ind
gence de Mummius un obstacle aux
sures sévères que les circonstances s
blaient réclamer. A vrai dire, ce n'était
trop que d'exiger l'accord parfait des
magistrats pour l'efficacité de leurs d
sions rigoureuses; assez souvent m
on les obligeait d'en exposer les m
de vive voix ou par écrit. Caton l'Anc
prononça pour justifier ses censures
harangues publiques que Tite-Live t
d'*acerbes*, en donnant des extraits
celle qui expliquait pourquoi le con
laire Quinctius venait d'être exclu
sénat. Une restriction plus sérieuse
pouvoir censorial consistait dans le d
que les sénateurs et les consuls s'ét
réservé d'annuler quelques-uns de ses
tes, non-seulement les baux que les c
seurs avaient passés, mais aussi les pr
tions qu'ils avaient faites. Ainsi, sans t
compte de la liste où ils avaient inscri
fils d'affranchis, les consuls de l'an
avant notre ère firent l'appel des s
teurs suivant l'ancien rôle. On ne m
quait pas d'ailleurs de moyens de lim
au moins la durée des exclusions
citoyen dégradé par deux censeurs p
vait être réhabilité par leurs success
ou bien par le peuple même qu
vengeait en l'honorant de ses suffrag
en lui conférant des magistratures. A
était-il bien reconnu qu'une sentence c
soriale n'avait point le caractère irré
cable d'un jugement. Cicéron s'est
pliqué sur ce point en des termes
doivent inspirer des doutes sur la nat
des amendes auxquelles on prétend
les censeurs condamnaient les célib

taires; ce n'était probablement qu'un surcroît d'impôt, qu'une disposition administrative. Nous avons plus de peine encore à supposer qu'ils eussent le pouvoir de condamner aux mines, aux travaux forcés, les vagabonds, les oisifs, les hommes incapables de rendre compte de la manière dont ils employaient leur temps : l'académicien Morin, qui l'assure, ne cite point de textes assez positifs pour établir une telle opinion; et quand il en existerait, il les faudrait concilier avec ceux qui la contredisent. Les censeurs n'avaient que de simples huissiers non armés et point de licteurs, point de moyens de faire exécuter leurs sentences, qui en général n'étaient destinées qu'à influer sur l'opinion publique. A la vérité, les listes de sénateurs et de chevaliers demeuraient presque toujours telles qu'ils les avaient rédigées, et il en était de même de la classification en tribus, en centuries, et des rôles d'impositions : les habitudes et les mœurs, plutôt que la force matérielle, assuraient l'exécution de ces ordonnances; et au surplus les consuls auraient été, pour l'ordinaire, disposés à en procurer l'exécution. Mais d'elle-même l'autorité censoriale n'atteignait immédiatement et coactivement aucune chose ni aucune personne, et dès qu'elle dépassait ses limites bien ou mal convenues, elle était sans forces, à moins qu'elle ne réussit à s'en faire prêter par les consuls ou par le sénat. Ajoutons que les censeurs ne pouvaient prendre l'initiative d'aucune délibération dans les comices : lorsqu'ils avaient conçu l'idée d'un projet de loi, il leur fallait trouver un consul, un préteur, un tribun plébéien, qui voulût bien se charger de le présenter en son nom; c'est ce que nous attestent Pline et Tite-Live.

Voilà, sinon tous les renseignemens à recueillir sur cette institution, du moins ceux qui peuvent, à notre avis, le mieux servir à la faire apprécier. Cicéron la nomme l'antique gardienne de la décence et de la modestie. Elle est aux yeux de Plutarque la plus sainte des magistratures, et les historiens nous apprennent qu'après le débordement de tous les vices au sein de Rome certaines familles perverties s'honoraient d'avoir jadis fourni des censeurs. Selon la plupart des écrivains modernes, c'est la cause qui a le plus contribué à entretenir les mœurs frugales et austères des Romains, et à retarder chez eux, après leurs conquêtes, les progrès de la corruption. J.-J. Rousseau n'en dit pas tant : il pense que la censure, utile pour conserver les mœurs, ne l'est jamais pour les rétablir; du reste il l'assimile en quelque sorte à la loi. Il se figure qu'elle déclare le jugement public comme la loi déclare la volonté générale, et il ajoute que l'opinion publique est l'espèce de loi dont le censeur est le ministre, chargé qu'il est de l'appliquer aux cas particuliers. Ces lignes du Contrat social n'ont peut-être pas la précision sévère qui distingue plusieurs autres parties de ce livre; car il s'en faut que l'opinion publique soit une chose aussi positive, aussi manifeste que la volonté générale exprimée par la loi; et s'il en était ainsi, déclarer cette opinion et l'appliquer à des cas particuliers devraient être deux fonctions distinctes. Mais on a donné une idée bien plus fausse de la censure lorsqu'on s'est avisé de la classer parmi les dignités extraordinaires, comme la dictature. Celle-ci était réellement accidentelle, créée pour des besoins ou des périls soudains et imprévus, au lieu que la censure entrait, comme un démembrement du consulat, dans le régime habituel de la république. Il est vrai seulement que, depuis que Mamercus en avait fait réduire l'exercice à 18 mois par lustre, elle était devenue pour ainsi dire intermittente, plus souvent en vacance qu'en activité; et c'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue, si l'on veut mesurer avec quelque exactitude l'influence qu'elle a exercée. Il eût fallu une puissance plus constamment présente, une action plus continuelle pour empêcher, après la ruine de Carthage, la dépravation des mœurs romaines, comme aussi pour s'opposer à l'introduction d'usages nouveaux, d'idées et de pratiques étrangères, fonction délicate dont les censeurs se croyaient spécialement chargés. Ils ont plus efficacement résisté aux progrès qu'aux innovations proprement dites, qui, à toute époque, ont été bien plus fréquentes dans Rome qu'on n'a coutume de le croire.

Avant l'an 441, les Romains avaient aboli la royauté, créé des consuls et successivement modifié le système politique par la dictature, par le tribunat plébéien, par les comices de tribus, par le décemvirat, par le tribunat militaire substitué au consulat, enfin par la censure. Celle-ci n'a pas tardé à subir elle-même de graves changemens : on a diminué la durée de son exercice ; d'abord réservée aux seuls patriciens, elle a été déférée à des plébéiens ; bientôt on a voulu que l'un des deux censeurs fût toujours pris dans ce dernier ordre, et l'on a permis qu'ils le fussent quelquefois l'un et l'autre. Mais de plus, on instituait à côté d'eux la préture, la grande édilité, des magistratures plus ou moins rivales de la leur ; et il se passait peu d'années où il ne fût question d'abroger, d'amender, de publier des lois qui tenaient de fort près à la constitution de l'état. Les arts seuls ont eu en effet de la peine à s'introduire au sein de Rome ; ils n'ont guère commencé à y être cultivés que lorsqu'ils pouvaient être employés à pervertir de plus en plus les mœurs.

Quelque rigoureuses que puissent paraître ces observations, elles ne tendent point à déprécier une magistrature qui a reçu de grands hommages et qui les a fort souvent mérités. Elle n'était ordinairement confiée qu'à d'estimables citoyens qui avaient été consuls et qui en conséquence devaient avoir plus de 40 ans, quoiqu'on n'eût pas déterminé leur âge. La plupart n'ont fait qu'un usage honorable et salutaire d'une puissance arbitraire et mal circonscrite. Nous n'hésiterons pas à leur attribuer une assez grande part dans ce que les Romains ont acquis de véritable gloire durant les trois siècles de leur république compris entre les années 442 et 150 avant l'ère vulgaire. D-N-U.

CENSITAIRE. On nommait ainsi la personne qui avait une terre ou un fonds à charge de *cens*, c'est-à-dire à charge de payer à un seigneur de fief un droit de cens ou une rente annuelle. Dans plusieurs lieux de la France les nouveaux censitaires, comme représentant les anciens mansionnaires ou fermiers, avaient les mêmes immunités qui étaient accordées à ceux-ci. *Voy.* CENS. A. S-R.

En Russie, on commence à substit[uer] les mots de *paysans censitaires* à c[eux] de serfs, à l'égard des paysans qui [jus]qu'ici étaient réputés propriété de la c[ou]ronne. Ils paient, sous le nom d'*ob[rok]* une certaine redevance fixe, et tr[ans]mettent le plus souvent à leurs enfan[ts le] lot qui leur est dévolu dans les va[stes] terres qu'ils exploitent au profit de l'[état]. Le sort des *censitaires* de la couro[nne] est généralement plus doux que celui [des] serfs des particuliers : si, d'une part [ils] sont à l'abri des caprices et de l'arbitr[aire] du maître, ils ne sont pas, de l'autre, [telle]ment attachés à la glèbe qu'il leur [soit] interdit de parcourir le pays, d'exe[rcer] en divers lieux une industrie quelcon[que] et de se livrer au trafic : c'est la pro[fes]sion favorite des Russes dont la ruse [n'a] rien à craindre de la finesse des Juif[s et] souvent l'emporte sur elle. Ils obtien[nent] le plus souvent sans peine la permis[sion] dont ils ont besoin et qui leur sert de [pas]seport dans leurs voyages.

CENSORINUS, grammairien rom[ain] du IIIe siècle de J.-C., connu par son [ou]vrage *De die natali*, espèce de pot-po[urri] où il est principalement question d[e la] vie de l'homme, de la succession [des] temps, des années, des mois, des j[ours] et des nuits. Le titre de ce savant ouv[rage] rappelle qu'il fut composé à l'occa[sion] du jour de naissance de Q. Cerelli[us,] ami et protecteur de Censorinus. L'[édi]tion *princeps* parut à Bologne, 14[97,] in-fol. D'autres éditions sont celle[s de] Louis Carre (Paris, 1583), de Lind[en]brog, de Havercamp, de Gruber, [...]

CENSURE (politique). Chez les [mo]dernes ce mot est presque exclus[ive]ment appliqué à la faculté que s'a[rro]gent les gouvernemens d'arrêter la [pu]blication d'un livre, d'une broch[ure,] d'un article de journal ou d'une estam[pe.] Ainsi entendue, la censure peut être c[on]sidérée théoriquement et dans les ap[pli]cations qu'elle a reçues de nos jours.

Dans un gouvernement absolu, o[ù la] volonté d'un seul domine tout, la c[en]sure est de droit positif. La nation ét[ant] considérée comme la propriété du m[aî]tre, il suit que celui-ci peut imposer a[ux] citoyens telles règles qu'il juge conven[a]bles ; mais dans un gouvernement con[...]

titutionnel la censure est une anomalie. Censure et arbitraire sont synonymes; la censure est incompatible avec la liberté de la presse, qui forme comme l'essence d'un gouvernement constitutionnel. La première condition pour que la censure produisit de bons fruits, ce serait de trouver, pour l'exercer, des hommes in-sibles, universels, inaccessibles aux ssions et aux intérêts. Que si de pareils mmes sont introuvables, la censure est révocablement condamnée. En effet, vec la censure, la libre discussion des térêts publics devient impossible; la tique des actes du pouvoir ne se sup-se même pas. Les hommes qui occupent pouvoir tiennent généralement à y res-r, et par conséquent ils ne permettront nt les discussions qui, toutes justes elles seraient et peut-être par cela me, pourraient les en faire descen-re. Ces mêmes hommes tiennent égale-nt à l'estime publique, et ils ne peuvent s aimer les attaques par lesquelles on rcherait à incriminer leurs actes, à uter leurs motifs, à les noircir aux yeux leurs compatriotes : ils arrêteront donc urellement tout ce qui leur portera brage. Plus il y aura d'intrigans, de lités et de fripons autour des avenues u pouvoir, plus la censure sera exercée ec sévérité. Dans un gouvernement re-résentatif surtout, la liberté existerait ur le parti vainqueur; cette liberté urrait même aller jusqu'à la licence punément, tandis que pour les vain-s il n'y aurait que le silence de l'escla-ge. Des ministres peu délicats, et il s'en t vu de tels, pourraient faire dénatu-r les paroles et les actes de leurs ad-rsaires et tromper ainsi indignement la tion, sans qu'il y eût moyen de faire nstater l'erreur. En théorie, la censure e peut donc se justifier; il n'y aurait un extrême péril de l'état qui pour-it en excuser l'établissement momen-e. En France, la constitution de 1830 clare que la censure ne pourra jamais re rétablie. Malgré les violentes atta-es que le gouvernement a eu à repous-r, malgré les périls que lui ont fait plus d'une fois courir les factions, il n'a ja-mais manifesté la moindre idée de recou-r à la censure.

Avant la révolution de 1789, la censure n'a jamais cessé de peser en France sur les écrivains. Les plus nobles monumens de notre littérature ont été condamnés par les commissions de censure du temps et souvent brûlés par la main du bourreau. De 1789 à 1792, la liberté de la presse exista sans entraves; mais pendant la Terreur, la guillotine servit comme de ciseaux à la censure. Les moindres mots qui déplaisaient alors pouvaient coûter la vie. La presse ne recouvra quelques instans de liberté, sous le Directoire, que pour disparaître dans un asservissement complet sous le consulat et sous l'empire.

A la première Restauration, le ministère, dès le 21 octobre, se hâta de rendre une ordonnance de censure et nomma censeur M. Michaud, de l'Académie française. Le 24 mars 1815 Napoléon supprima la censure. Le 20 juillet une ordonnance du roi établit la liberté de la presse, les feuilles périodiques exceptées. D'autres ordonnances du 28 février, du 8 mars, du 30 décembre, déclarent que les journaux ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi jusqu'à la fin de la session des Chambres. Le 31 mars 1820 une loi suspend la libre publication des journaux et écrits périodiques et impose la nécessité de l'autorisation aux journaux existans, jusqu'à la fin de la session. Le 1er avril, établissement d'une commission de censure au ministère de l'intérieur pour faire l'examen préalable de tous les journaux et écrits périodiques. Cette commission se composait de douze censeurs. Le 26 juillet 1821 une loi renouvelle celle du 31 mars de l'année précédente pour les trois premiers mois de la session. Le 16 août 1824 le ministère Villèle rétablit la censure; abolie par Charles X, le 29 septembre de la même année, elle est rétablie le 24 juin 1827, par une ordonnance qui crée un bureau composé de dix censeurs et un conseil de censure composé de pairs, de députés et de magistrats. Cette décision ne resta pas longtemps en vigueur; mais enfin, en 1830, Charles X rendit ses ordonnances qui menaçaient des plus grands dangers la liberté de la presse. *Voy.* CENSEURS, IN-

DEX, et LIBERTÉ DE LA PRESSE. P-S.

CENSURE (droit). Ce mot désigne une peine que, dans leur juridiction exceptionnelle, le conseil de discipline de l'ordre des avocats aux conseils du roi et à la Cour de cassation, et les chambres des notaires, avoués et huissiers peuvent prononcer contre les membres de ces corps qui manquent aux devoirs de leur profession. La Cour de cassation et les cours royales appliquent aussi la peine de la *censure simple*, ou celle de la *censure avec réprimande*, aux juges qui portent atteinte à la dignité de leur caractère en se rendant coupables de fautes graves que les lois n'ont cependant pas qualifiées de délits. La censure avec réprimande emporte pour le magistrat qui en est frappé privation de traitement pendant un mois. Les avocats près les cours royales et les tribunaux de première instance sont soumis à la peine disciplinaire de la *réprimande*, mais non à celle de la censure.

Plusieurs fois la Cour de cassation a fait usage de son pouvoir censorial, à l'occasion de faits purement politiques. Le 30 novembre 1820, sous la présidence de M. de Serre, garde-des-sceaux, elle prononça la *censure avec réprimande* contre M. Madier de Montjau, conseiller à la cour royale de Nîmes, pour avoir, dans une pétition adressée à la Chambre des députés, dénoncé diverses circulaires qu'il attribuait à un gouvernement occulte dont les manœuvres ténébreuses contrariaient l'action du gouvernement légitime. Dans cette affaire, qui intéressa vivement l'opinion publique, la cour décida qu'un magistrat appelé devant elle pour rendre compte de sa conduite doit se justifier lui-même et ne doit pas avoir de défenseur. Depuis la révolution de juillet, la *censure avec réprimande* fut aussi prononcée par la Cour de cassation, le 30 mai 1832, contre M. Fouquet, juge au tribunal de première instance de la Seine, qui, dans une lettre publiée par la *Gazette de France*, avait donné son adhésion à une prétendue *constitution nationale* insérée dans ce journal le 24 avril de la même année. E. R.

CENSURES ECCLÉSIASTIQUES. On appelle censures ecclésiastiques, ou simplement *censure*, une peine publi[que] dont l'église ou le supérieur ecclési[astique] frappait quelquefois les chréti[ens] placés sous sa direction. Ces *cens[ures]* étaient l'*excommunication*, la *susp[ense]* et l'*interdit* (*voy.* ces mots). Le droi[t de] censure ecclésiastique appartient : 1° [au] pape, dans toute l'Église ; 2° aux évêq[ues] dans leurs diocèses ; 3° aux vicaires [gé]néraux, en leur nom ; 4° aux chapit[res] durant la vacance du siége épiscopal. [Les] rois de France, comme le prouvent [les] faits historiques, ont toujours re[fusé] aux papes le droit d'exercer contre [eux] la censure.

On distinguait les censures *à j[ure]* (portées par le droit canonique com[mun] ou par le droit particulier de ch[aque] diocèse) et les censures *ab homine* (p[or]tées par le supérieur ecclésiastiq[ue] expressément contre certaines per[son]nes). Les premières étaient générale[s et] perpétuelles; les autres n'avaient pas c[ette] qualité : aussi étaient-elles toujours [ré]servées. On distinguait encore les cen[su]res de sentence prononcée (*latæ s[en]tentiæ*), qui s'encourent par le fait mê[me] sans que le juge ait besoin de rendre [une] nouvelle sentence, et les censures de s[en]tence comminatoire (*sententiæ ferend[æ]*) pour lesquelles une nouvelle sentence [du] juge était nécessaire. Ainsi, pour re[ndre] ce que nous venons de dire plus sens[ible] par la formule, nous ajouterons qu[e la] censure *latæ sententiæ* se caractéri[se] par l'emploi des mots *ipso facto*, ta[ndis] que la présence des mots *sub p[œna] excommunicationis* n'indiquait qu'[une] censure *sententiæ ferendæ*. Avant 17[..] dans les tribunaux français, une cens[ure] n'était admise comme réelle que si [elle] avait été prononcée par sentence, ap[rès] une procédure régulière. Le droit [de] censure n'appartient qu'aux supérie[urs] ecclésiastiques qui jouissent de la ju[ri]diction extérieure; les curés ne l'[ont] point. A. S-[.]

CENTAURE, constellation sit[uée] dans l'hémisphère austral, au-dessous [de] l'épi de la Vierge. Elle n'est pas compl[è]tement visible à Paris : une partie re[ste] toujours au-dessous de l'horizon, et [la] portion visible s'élève peu au-dessus [de] ce cercle. La partie qui est cachée à n[...]

regards offre deux étoiles de première grandeur marquées α et β dans les catalogues. Dans la partie qui est au-dessus de l'horizon on remarque une étoile de deuxième grandeur, une de troisième et quatre petites. Les planisphères célestes nous représentent cette constellation sous la forme d'un centaure (*voy.* l'art. suiv.). Les Arabes, qui la nomment *al bèze*, la désignent sur leurs cartes par un ours monté sur un cheval. P. V-T.

CENTAURES, peuple fabuleux de la Thessalie. Tout Centaure réunissait à un corps de cheval la tête, les bras et le tronc de l'homme, qui s'élevaient au-dessus des épaules de l'animal comme un vaste cou et une haute tête. L'être hybride ainsi formé avait, comme on le voit, six extrémités. On les nomme quelquefois *hippocentaures* (ἵππος, cheval, et κένταυρος) : ce terme n'est qu'un pléonasme, ou, si l'on veut, n'est que l'explication du mot centaure. C'est donc à tort que quelques anciens les distinguaient et que d'autres ont fait des hippocentaures les fils des centaures.

La fable varie beaucoup sur la naissance des Centaures. Fils d'Ixion et de Néphélé (ce mot en grec veut dire nuée), ou d'Ixion et de ses cavales, suivant les uns, ils seraient nés, suivant les autres, des amours de Jupiter et de Dia (femme d'Ixion), ou seraient le résultat des tentatives inutiles de ce dieu sur la pudeur de Vénus; un mythe leur donne pour père un grand Centaure qui semble les récapituler tous, et pour mères les cavales de la Magnésie. Leur séjour principal était le Pélion. Les Lapithes (*voy.*) étaient leurs voisins. Un jour ceux-ci les invitèrent aux noces de Pirithoüs: le roi centaure Eurytion offensa la jeune mariée, et une rixe s'ensuivit qui bientôt devint une bataille. Réduits à un petit nombre, les Centaures durent fuir : les uns allèrent mourir dans l'île des Sirènes; les autres passèrent à Olène sous la conduite d'Eurytion et de Dexamène, et en Arcadie avec Hylée, Rhécus et Phole. Ami d'Hercule, ce dernier dégustait un jour avec lui dans sa grotte une outre de vin, présent de Bacchus. Les Centaures, attirés par un arôme inconnu, assaillirent la grotte et furent tous tués jusqu'au dernier par Hercule; Phole même périt avec ses compatriotes. Les Centaures d'Olène les avaient déjà précédés. Cependant les traditions parlent encore, après cet événement, du centaure Nessus, le ravisseur de Déjanire (*voy.*), et du centaure Chiron qui fut le maître d'Achille dans les exercices du corps.

Les mythologues ont expliqué de différentes manières l'origine et la nature des Centaures : la plus raisonnable est celle qui en ferait ou le premier peuple ou plutôt la première tribu qui ait dompté le cheval (*). Originairement on s'imagina que l'homme et le cheval ne faisaient qu'un, comme cela eut lieu en Amérique à l'arrivée des Espagnols, et l'on trembla. Bientôt la puissance de ces hommes équestres prit des accroissemens formidables, et les tribus voisines, s'insurgeant contre eux, finirent par les chasser. Toutefois, indépendamment de ce fonds historique, il y a encore des idées allégoriques dans le mythe des Centaures tel que les poètes postérieurs l'ont présenté.

Les anciens crurent sérieusement à l'existence des Centaures : selon Plutarque, Périandre en avait vu un, et Pline dit en avoir contemplé un de ses propres yeux à Rome; le monstre était embaumé dans du miel. C'était sans doute quelque hétéradelphe. Les artistes grecs ont souvent figuré avec talent les Centaures et les Centauresses, surtout dans les pompes dionysiaques. *Voir* Millin, *Gal. mythol.*, etc. VAL. P.

CENTIÈME DENIER. C'était la centième partie du prix ou de la valeur des biens immeubles. Tout acquéreur, en France, était, avant 1789, obligé de payer au roi le centième denier, excepté pour les biens qui venaient par succession ou par donation en ligne directe. A. S-R.

CENTIGRADE, *voy.* THERMOMÈTRE.

CENTIMANES, géants à cent mains, fils d'Uranus et de Géa. Ils s'appelaient

(*) Nous rappellerons ici que le mot κένταυρος paraît être composé de κεντέω, je pique, j'aiguillonne, et de ταῦρος, taureau, ce qui ne ferait pas songer à l'usage des chevaux. Du reste, les plus anciens poètes, Homère, Hésiode et autres, parlent des Centaures comme d'un peuple sauvage de la Thessalie, mais non pas comme de monstres moitié hommes et moitié chevaux. S.

Cottus, Briarée et Egéon. Ces monstres, à cent mains et à cinquante têtes, parurent si redoutables, même à leur père, qu'il les enchaîna après leur naissance et les enferma au sein de la terre. Ils passèrent dans la tristesse le temps de leur captivité; mais un oracle ayant prédit à Jupiter qu'il vaincrait les Titans avec le secours des Centimanes, ce dieu les délivra et les ramena à la lumière du soleil. La lutte avait déjà duré dix ans lorsqu'ils y furent engagés : d'un seul coup chacun de ces terribles champions lança contre les Titans d'immenses blocs de rochers, 300 à la fois, et ces derniers succombèrent à la fin. Ils furent enchaînés à leur tour et plongés dans le Tartare, où ils eurent les Centimanes pour gardiens. *C. L.*

CENTIME. Le centime est la centième partie du franc (*voy.*), d'après le système décimal adopté par la Convention nationale. Il équivaut à 12 deniers 43 centièmes. Généralement le centime ne fut point agréé dans le commerce de détail : il n'a été guère donné que comme monnaie de billon en rouleau de 100 ou de 50 centimes. Le demi-décime représentant la valeur du sou de l'ancien système monétaire, le public a toujours préféré le liard comme d'un usage plus commode. On ne paraît plus frapper de centimes dans les hôtels des monnaies, et cette minime partie du franc a presque totalement disparu de la circulation. L. S-y.

CENTIMÈTRE, *voy.* Mètre.

CENT-JOURS. On appelle ainsi le dernier période du règne de Napoléon Bonaparte, commençant au 20 mars 1815, jour où l'empereur, revenu de l'île d'Elbe, reprit possession du trône, et qui finit au 28 juin, date de la seconde restauration des Bourbons. L'intervalle entre les deux dates est exactement de 100 jours; les principaux actes et événemens qui le signalèrent sont l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, le champ de mai et la bataille de Waterloo (*voy.* ces mots). M. Cauchois-Lemaire a publié des *Lettres sur les Cent-Jours* (Paris, 1822, in 8°) et on a de Benjamin-Constant des *Mémoires sur les Cent-Jours* (2ᵉ éd., Paris, 1829, in-8°). S.

CENTLIVRE (Suzanne), poète tragique qui s'est avantageusement fait connaître par ses travaux pour la scène anglaise, naquit l'an 1667 en Irlande, où s'était réfugié son père, ancien propriétaire dans le comté de Lincoln, mais qui, partisan zélé du parlement contre Charles Iᵉʳ, fut, après la restauration de 1660, dépouillé de sa fortune sous le nouveau roi. Suzanne n'était âgée que de trois ans quand son père mourut dans l'exil, et elle n'en avait pas encore 12 quand elle perdit aussi sa mère. Poussée au désespoir par les mauvais traitemens qu'elle avait à supporter de la part des personnes auxquelles son éducation était confiée, elle prit secrètement la fuite pour se rendre à Londres. En route elle rencontra un jeune homme nommé Hammond qui, faisant ses études à Cambridge, y retournait. Frappé de la jeunesse et de la beauté de Suzanne, l'étudiant l'aborda, fit route avec elle et lui proposa de le suivre à l'université, déguisée en homme : Suzanne accepta et vécut quelques mois à Cambridge en société avec Hammond. Cependant, craignant que le déguisement de sa compagne ne fût découvert, Hammond l'envoya avec des recommandations à Londres, où elle épousa, à l'âge de 16 ans, un jeune homme d'une famille estimable, et où, après la mort prématurée de ce premier mari, elle donna sa main à un officier qui, deux années plus tard, perdit la vie dans un duel. Pressée par la position malheureuse où elle se trouvait, elle eut recours au talent poétique qui s'était développé en elle de bonne heure et que ses études à Cambridge avaient fortifié. Elle écrivit d'abord une tragédie, *l'Époux parjure* (*The perjured husband*), qui fut mise en scène en 1700. Plus tard elle monta sur la scène elle-même, et, en 1706, elle épousa Joseph Centlivre, cuisinier favori de la reine Anne. Parmi ses comédies, *Monsieur mille affaires* (*The busy-body*) et *Un coup hardi pour une femme* (*A bold stroke for a wife*), furent reçues sur la scène avec les plus grands applaudissemens et s'y sont maintenues jusqu'à ce jour, ainsi que *Quelle merveille! une femme a gardé un secret!* Ces pièces ne se distinguent ni par le style, ni par des caractères vrais et peints avec art; elles blessent fréquemment la

délicatesse et les convenances, mais elles n'en ont pas moins de l'attrait et charment par la vivacité de l'action, comme par la richesse des traits comiques. Suzanne Centlivre était spirituelle et instruite; elle entretenait des liaisons d'amitié avec Steele, Rowe, Farquhar; mais elle s'était attiré l'inimitié de Pope par une pièce de poésie lancée contre sa traduction d'Homère, et le poète la maltraita dans la *Dunciade*. Elle mourut à Londres en 1723. *C. L.*

CENTON. Ce mot vient du latin *cento*, signifiant habit fait de divers morceaux d'étoffe, dérivé dans le même sens du grec κέντρων, qui est fait de κεντέω, je pique, à cause de la multitude de points d'aiguilles qu'il fallait pour coudre tous ces morceaux. *Centon* est le nom général par lequel les anciens désignaient toute étoffe, tout habillement fait de plusieurs morceaux ou de morceaux de couleurs différentes. Les soldats romains se servaient de *centons* ou de vieilles étoffes recousues qui, étant mouillées, pouvaient les garantir du feu ou amortir les traits de l'ennemi, comme on s'est servi depuis des gabions et des sacs à laine. On couvrait, dans le même dessein, les machines de guerre, les galeries et autres objets nécessaires aux approches, avec des peaux de bêtes fraîchement écorchées, que les auteurs nomment aussi *centons*. Il y avait des officiers, dans les légions romaines, que l'on nommait *centonaires*, dont la fonction particulière était d'avoir soin de ces *centons*. Les centons étaient aussi des habillemens de fous (d'arlequins) et d'histrions, car on lit dans Apulée *Mimi centiculus*. On appliquait également cette dénomination aux couvertures sur lesquelles les soldats romains se couchaient, lorsque, dans le camp, ils étaient accablés de fatigue et de sommeil par suite de leurs opérations guerrières ou des combats; à celles sur lesquelles couchaient les pauvres des villes ou des champs; aux habits des paysans et des valets, ainsi qu'aux pièces de cuir dont ces paysans couvraient ordinairement leurs habitations.

Ce mot s'est étendu et a été adopté depuis pour signifier un ouvrage de poésie composé de lambeaux pris dans plusieurs auteurs. On avait des centons grecs extraits des vers d'Homère. Proba Falconia (ou *Faltonia*), sous l'empereur Honorius, a écrit la vie de Jésus-Christ en *centons* tirés de Virgile, et Ausone nous a laissé un *Cento nuptialis* assez licencieux et tiré aussi de Virgile. F. R-D.

Nous donnerons ici un exemple de ces assemblages de morceaux de poésie dérobés de côté et d'autre, soit dans le même auteur, soit dans plusieurs, et disposés en corps d'ouvrage dans un nouvel ordre, qui donne à ces lambeaux un sens tout différent de celui qu'ils ont dans l'original. Cet exemple est tiré d'Étienne de Pleurre, chanoine régulier de Saint-Victor, qui, dans son *Æneis sacra* (1618, in-4°), a composé, en centons de Virgile, une vie de Jésus-Christ et les actes des premiers martyrs.

TRAHISON DE JUDAS.

6. *Æn*. 621.	Vendidit hic auro patriam, dominumque potentem....	
5. *Æn*. 130.	Constituit signum*, et sævo sic pectore fatur:	12. *Æn*. 888.
	Cum dabit amplexus, atque oscula dulcia figet,	
2. *Æn*. 377.	Festinate viri* collo dare brachia circum.	6. *Æn*. 700.
4. *Æn*. 136.	Tandem progreditur magna stipante caterva	
12. *Æn*. 278.	Pars gladio stringunt manibus, etc.	

Vient ensuite le désespoir de Judas :

12. *Æn*. 603.	Et nodum informis lethi trabe nectit ab alta :	
6. *Æn*. 49.	Et rabie fera corda tument*: et spiritus oris	4. *Georg*. 300.
4. *Georg*. 301.	Multa reluctanti obstruitur*, colloque pependit.	1. *Æn*. 719.

En musique, on appelle *centon* un opéra composé d'airs de plusieurs maîtres. Les Italiens disent *centone* ou *particcio*. Dans le plain-chant c'est un morceau de traits recueillis et arrangés pour la mélodie qu'on a en vue. *Centoniser* ou

faire des centons n'est pas de l'invention des symphonistes modernes, puisque, selon l'abbé Lebeuf, saint Grégoire lui-même a centonisé. F. R-D.

CENTRAL, ce qui a rapport au centre (*voy.*), ce qui est placé sur le centre. C'est ainsi qu'on appelle *éclipse centrale* celle dans laquelle le centre des astres observés est sur la même droite que l'œil de l'observateur, et *forces centrales*, celles qui émanent du point central ou qui convergent vers lui. On voit de suite que leur action sur un corps en mouvement sera de le rapprocher du centre dans le premier cas, et de l'en éloigner dans le second, ce qui les fait distinguer en forces *centripètes* et en forces *centrifuges* (*voy.* FORCES).

La RÈGLE CENTRALE ou *règle de Baker* est la méthode imaginée par ce géomètre anglais pour déterminer le centre du cercle qui doit couper une parabole donnée en des points tels que les ordonnées (*voy.*) de ces points représentent les racines de l'équation du quatrième ou du troisième degré qu'il s'agit de construire (*voy.* CONSTRUCTIONS GÉOMÉTRIQUES). P. V-T.

CENTRALE (RÉPUBLIQUE), *voy.* GUATÉMALA.

CENTRALISATION, action de centraliser, de ramener à un centre, en créant et en donnant un centre à ce qui n'en avait pas, diffère de *concentration*, qui exprime l'action de rapprocher du centre existant ce qui en a déjà un. Ainsi on *concentre* une armée qui avait un chef unique, mais qui était éparse et disséminée; on *centralise* un service dont les élémens étaient jusqu'alors indépendans l'un de l'autre, en les soumettant à la même direction.

Le centre est l'expression, le fondement de l'unité; l'unité est la condition de toute organisation. Elle donne à l'action le même principe, elle imprime l'uniformité aux applications, l'homogénéité aux résultats; elle porte la rapidité, la simplicité, l'économie dans l'exécution, l'harmonie dans l'ensemble. Par elle des élémens détachés forment un tout; par elle des mouvemens jusqu'alors divergens conspirent au même but. Ordre et puissance, voilà ses résultats. Toute organisation sociale demande donc un centre : la famille a le sien; les sociétés privées ont le leur. En effet, toute communauté se forme par un lien et par conséquent autour d'un centre. Mais de même que les communautés se rattachent immédiatement à leur centre, de même les centres de chacune d'elles correspondent toujours à des centres plus élevés.

Il y a une centralisation politique, une centralisation administrative et une centralisation judiciaire. Du reste, la centralisation administrative se lie nécessairement à la centralisation politique, car c'est par l'administration que le gouvernement agit et s'éclaire. Grace à la centralisation administrative, les informations si nombreuses, si variées, qui se rapportent aux faits, aux personnes, sur tous les points du territoire, sont recueillies, rassemblées, mises en ordre, comparées de degré en degré, et prennent, pour ainsi dire, le caractère de la science. C'est sur elles que s'appuient les résolutions de l'administration supérieure. La centralisation judiciaire concorde également avec l'unité politique, la fortifie et la seconde. Grace à la centralisation administrative et judiciaire, l'exécution des lois s'opère avec rapidité, sur tous les points du royaume à la fois, dans le même esprit et suivant les mêmes règles.

Les *confédérations d'États*, telles que celles dont l'empire d'Allemagne offre l'exemple et dont le bel ouvrage de Klüber trace le tableau, sont nées du besoin qu'ont eu des états indépendans, mais ayant des intérêts communs, de s'unir par une alliance intime et durable et de donner un centre à cette alliance, afin de trouver des garanties pour leurs intérêts dans des directions communes et des opérations concertées. Plus les intérêts communs sont multipliés entre ces états, plus leur importance est grande ou se fait mieux sentir, plus aussi les liens tendent à se resserrer et la centralisation à devenir plus forte. Les *États fédératifs*, tels que ceux de la Suisse et de l'Amérique, se sont formés par l'incorporation dans la même société politique d'élémens indépendans, qui ont

diqué leur indépendance particulière quant aux rapports diplomatiques avec les gouvernemens étrangers et quant à l'état de paix et de guerre, mais qui ont retenu, plus ou moins, cette indépendance sous les rapports administratifs et judiciaires. Ces états ont leurs codes, leurs tribunaux, leurs finances et leurs règlemens à part. La centralisation politique y est beaucoup plus prononcée que dans les confédérations d'états; la centralisation administrative et judiciaire y est à peu près inconnue, mais la première sollicite souvent le secours de la seconde.

Certaines monarchies, formées par la réunion d'anciens royaumes indépendans, leur ont laissé, avec leurs priviléges, leurs statuts particuliers et leur organisation spéciale. Ainsi l'Autriche, la Bohême, la Hongrie, le Milanez, réunis sous le sceptre du même souverain, conservent un régime qui leur est propre. L'unité centrale se fortifie cependant de lois générales applicables à tout l'empire. Le pays de Galles, l'Écosse, l'Irlande, sont encore des élémens distincts de l'empire britannique et retiennent des vestiges de leur ancien régime. Il y a peu d'années, l'Irlande avait encore son parlement; chaque jour les liens d'union tendent à se resserrer par une législation uniforme. La Prusse a donné des États locaux aux provinces qu'elle a successivement réunies à son territoire, et n'a conservé au centre que l'unité du pouvoir monarchique.

Les institutions du moyen-âge, en créant une foule d'individualités indépendantes, s'étaient efforcées de les rappeler au moins à une sorte d'harmonie par la hiérarchie féodale; des débris de ces institutions (la justice seigneuriale, les bourgeoisies, les corporations, etc.) ont survécu au système général dans quelques états de l'Europe, comme la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre à quelques égards, et retardent ou limitent dans ces états la centralisation administrative. En Angleterre les *paroisses* n'obtiennent l'existence de *communes* que par un bill d'incorporation spécial à chacune d'elles. Dans ce pays il n'y a point d'organisation pour les services publics qui semblent l'exiger le plus impérieusement; par exemple, les grandes voies de communication, les routes, les canaux. La centralisation administrative est inconnue; à peine même y a-t-il quelques branches d'administration générale.

La France, ramenée momentanément à l'unité sous Charlemagne, livrée sous ses faibles successeurs à un complet démembrement, fractionnée par la féodalité en élémens indépendans, ne possédait plus qu'un faible lien d'unité dans la suzeraineté de ses rois. Tous les efforts de la troisième race, depuis Philippe-Auguste et saint Louis jusqu'à Richelieu et Louis XIV, tendirent à substituer l'unité de l'état à l'agglomération, tendirent à la centralisation politique. Mais la centralisation opérée par Richelieu et Louis XIV était, pour ainsi dire, mécanique et violente; elle n'était obtenue que par le développement d'une autorité absolue. Le succès fut incomplet et devait être peu durable.

L'Assemblée nationale constituante entreprit la même œuvre, mais sur des bases différentes; ce qu'elle voulut, ce fut l'unité du pays plutôt que celle du pouvoir. Par l'abolition des priviléges, par la nouvelle circonscription du territoire, par son système de législation, imposant partout la même organisation et ses règles uniformes, elle introduisit l'homogénéité où se trouvaient les élémens les plus disparates. Son œuvre poussée à l'extrême par les assemblées qui lui succédèrent, reçut enfin du génie de Napoléon une forme stable, régulière et pleine de grandeur. L'unité du pouvoir exécutif vint se combiner avec l'unité du pays. L'action exécutive fut transmise à tous les points du territoire par une hiérarchie simple, forte, partout semblable, rassemblant les lumières pour les rapporter au centre. La rédaction des codes, le système nouveau des poids et mesures, celui des monnaies, l'institution de la cour de Cassation, celle du conseil d'état, l'organisation même des différens services publics, tout concourut à établir l'unité centrale et à la refléter, de degré en degré, sur tous les points du territoire.

On ne conteste guère l'avantage que l'état trouve dans la centralisation des services publics qui ont pour objet exclusif les intérêts généraux : ainsi, on reconnaît cet avantage pour les mesures relatives à la sûreté intérieure et extérieure de l'état, à l'organisation de la force publique, aux dispositions militaires, aux armemens maritimes. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que c'est à la centralisation qu'à différentes époques la France a dû de pouvoir résister, d'une manière presque miraculeuse, à des coalitions qui lui donnaient l'Europe presque entière à combattre. Les célèbres plans de Carnot, ceux de Napoléon, indépendamment du mérite propre à leurs auteurs, avaient celui qu'ils centralisaient dans une même direction et mettaient ainsi en harmonie les mouvemens de nombreuses armées de terre et de mer. Les mêmes considérations s'appliquent aux grands travaux publics, à l'ouverture des routes, des canaux, qui, sillonnant un empire sur toute sa surface, demandent à former un système, à être conçus dans la même pensée, dirigés vers un but commun, et dont les résultats sont précisément de faciliter la centralisation en rendant plus rapides toutes les communications du centre avec les différens points de la circonférence. En matière financière, la centralisation des fonds, c'est-à-dire leur versement dans une caisse commune, et la centralisation des dépenses, c'est-à-dire leur accomplissement par un même ordonnateur sur les mêmes fonds, sont généralement considérées comme une source d'ordre et d'économie. La comptabilité publique française, que les étrangers vantent et empruntent, doit cet honneur au système de centralisation.

Mais les incertitudes, les dissentimens naissent lorsqu'il s'agit de services publics qui intéressent plus spécialement certaines localités, comme par exemple l'administration des provinces, des communes ou des établissemens publics. Sans doute la mission du gouvernement central n'est plus ici la même ; il n'est plus appelé à faire par lui-même. L'intérêt local est généralement mieux connu, mieux senti dans chaque localité qu'il ne le serait au centre. Il peut y
pourvu plus rapidement, plus éco
miquement peut-être, par une auto
locale. Cependant, même dans ces
férentes sphères subordonnées, le g
vernement central a d'importans dev
à remplir.

Il doit veiller à ce que ces comm
nautés locales, en cherchant leurs
pres intérêts, ne compromettent p
ceux de la société tout entière, à ce
les autorités locales n'opèrent que sui
les formes et les règles générales. Il
préserver même ces communautés su
données de l'influence des passions,
préjugés, des habitudes aveugles qui
souvent dominent dans les localite
doit protection à l'avenir contre l'avi
du présent, aux générations futures co
les habitans actuels, simples usufruit
souvent disposés à abuser ; il doit c
tenir, réprimer au besoin, cet esprit
clusif, envahissant, jaloux, qui fréque
ment s'empare des corporations. De
vient que, de tout temps, les divers ge
de communautés locales et les établis
mens publics ont été assimilés aux
neurs, comme dit la loi romaine ; la
telle, en remontant au gouvernem
central, devient plus éclairée et plus p
sante dans son exercice, et par
même plus bienfaisante. Lorsque cha
commune, en France, possédait sa ch
individuelle, jouissait du droit de gue
et de paix, avait sa législation civil
criminelle, son beffroi et ses bann
lorsque ses remparts étaient entrete
par elle, que ses juges étaient élus
ses citoyens et parmi eux, sans doute c
cune de ces petites républiques avait
principe de vie énergique ; mais un
système, lié au système des corporati
des priviléges, des monopoles et des au
institutions féodales, isolait pour affr
chir. Il donnait des moyens de défe
à chaque localité contre les envahis
mens qui la menaçaient ; mais il dev
tomber avec le régime dont il faisait p
tie intégrante. Il n'eût plus présenté
des embarras sans compensation, lorsq
la France a été ramenée à l'unité de te
ritoire, de législation et d'administra
tion ; l'extension de la tutelle administr
tive a donc été une conséquence naturel

...tutaire du nouvel état français. « L'Assemblée constituante, a dit le savant auteur du rapport à la chambre des Pairs sur le projet de loi concernant les attributions municipales, dans la séance du 19 mars 1835 (M. le baron Mounier), pensa que si les priviléges, les chartes privées, les capitulations, sont de précieux avantages pour les provinces, pour les villes, pour les corps qui les possèdent dans un état soumis au pouvoir absolu, leur existence ne serait pas justifiable dans un état où toutes les institutions n'ont pour but direct et patent que l'utilité générale. La liberté de quelques-uns peut y être moindre, mais celle de tous est plus grande. Chacun des citoyens ne doit perdre de sa liberté naturelle que la portion qu'il est nécessaire d'en sacrifier pour le salut de tous. Le même principe s'étend aux communautés ou agrégations particulières. De là résulte que si les conditions libérales accordées à l'une de ces communautés ne sont pas contraires au bien général, elles doivent être accordées à toutes sans exception; que si, au contraire, elles ne sauraient l'être sans que la société en souffrît quelque détriment, aucune ville, aucune commune ne doit jouir d'avantages refusés aux autres portions de la grande association qui forme l'état ou la nation. » Quelques pages plus loin l'auteur ajoute: « La franchise ne peut résulter que de l'opposition entre la servitude et la liberté: une ville est affranchie quand elle a cessé d'être asservie; une ville est *franche* quand on compare son état avec celui des villes qui ne participent point aux mêmes priviléges. Lorsque la condition générale d'un peuple est le servage, les villes qui avaient secoué le joug pourraient se vanter d'être *affranchies*; mais du moment que toutes les parties du territoire de l'état jouissent des mêmes libertés comme elles supportent les mêmes charges, que tous les priviléges sont détruits sans retour, le mot de *franchise* est un anachronisme vide de sens. »

Mais en proclamant les bienfaits de la centralisation, est-ce à dire qu'il n'y a point des limites qu'elle ne saurait dépasser sans engendrer de graves abus? Cet écueil est réel; il faut le signaler.

On peut s'égarer en substituant la concentration à la centralisation. Que le gouvernement place des magistrats toujours à la portée des justiciables sur tous les points du royaume, au lieu de concentrer les tribunaux sur certains points; que l'administration multiplie ses agens de manière à agir sur toute la surface du territoire, à recueillir les vœux des administrés, à assurer les différens services publics, et que la direction seule subsiste au centre: c'est le système que l'intérêt public et la raison avouent.

Il faut savoir donner des pouvoirs suffisans pour l'expédition des affaires aux agens subordonnés du pouvoir central, surtout lorsqu'ils sont placés à de grandes distances du centre; il faut avoir égard aux circonstances et ne pas soumettre les détails à une uniformité trop absolue et trop rigoureuse.

L'abus de la centralisation commence surtout, à l'égard de l'administration provinciale, communale et des établissemens publics, lorsque le gouvernement central, ne se bornant plus à être le gardien des intérêts généraux et des intérêts de l'avenir pour les communautés elles-mêmes, veut se charger de faire directement leurs affaires, de pourvoir à leurs besoins, et efface ainsi leur individualité, au grand préjudice du bien public lui-même. Par là, en effet, on prive la gestion des affaires locales du concours précieux de citoyens éclairés et zélés; on éteint le sentiment du patriotisme qui, dans sa forme première, commence toujours par l'attachement aux lieux de la naissance et de l'habitation; on multiplie les frais, on augmente les délais, on compromet les droits, on asservit aux idées étroites des bureaux la marche naturelle des établissemens, on y étouffe les principes de vie, les germes de fécondité, en portant atteinte à une indépendance qu'il eût été juste de respecter. Ensuite il arrive souvent que le mécontentement et l'irritation survivent aux abus qui leur ont donné naissance; les préventions se perpétuent alors même que le motif qui les légitimait a disparu. Les citoyens, ayant souffert des abus de la centralisation, s'en prennent à la centralisation elle-même. L'esprit de corps et celui de localité s'arment des

souvenirs du mal passé et des préventions qu'il a suscitées.

La France a naguère présenté ce spectacle. Napoléon avait exagéré le principe de la centralisation : après sa chute, s'emparant de ces excès, des hommes qui sans cesse tendaient à défaire l'œuvre de l'Assemblée constituante et de Napoléon, se mirent à réclamer à tout propos *l'émancipation des communes*. Ce mot vague et sonore eut du retentissement; il faisait appel à des sentimens généreux : on s'y laissa séduire sans prendre la peine d'en rechercher le sens. Bientôt les admirateurs fervens de l'Assemblée constituante et du génie de Napoléon vinrent prêter secours à leurs adversaires politiques les plus décidés pour terrasser l'ennemi commun, la centralisation. Voyant ainsi l'attaque partir des camps les plus opposés, la Restauration relâcha le lien avec une extrême réserve. Les clameurs s'accrurent de sa résistance. Quand le nouveau gouvernement sortit d'une révolution faite au nom de la liberté, les adversaires de la centralisation, qu'ils avaient toujours représentée comme une tyrannie, se crurent au moment du triomphe. La chambre des députés comptait, il faut le dire, beaucoup d'hommes nouveaux, à qui les études politiques et administratives n'étaient point suffisamment familières pour discerner toujours la part qui doit être faite à l'intérêt général; mais les circonstances critiques dans lesquelles le pays se trouvait engagé furent de puissans auxiliaires à la cause de la centralisation. En voyant la France, au milieu d'une crise sociale, faire face aux immenses engagemens du passé, aux nécessités extraordinaires du présent, et cela en même temps qu'elle réprimait sur son territoire de coupables tentatives de guerre civile, qu'elle prêtait l'appui de ses armes à ses alliés de Belgique et qu'elle plaçait garnison à Ancône, les nations étrangères furent surprises et ne purent cacher leur admiration pour un système qui permettait de faire si promptement et si facilement toutes ces choses. Du reste, les événemens n'ont pas seuls plaidé la cause de la centralisation. L'enseignement de la science administrative avait déjà pu préparer les esprits à secouer les préjugés accrédités; la vérité s'est produite avec plus d'éclat à la tribune législative. Un ministre qui, dans de brillans écrits, avait, dès sa jeunesse, défendu la centralisation avec chaleur, a reproduit ses argumens avec une verve et une clarté auxquelles on a généralement rendu hommage. Un orateur distingué de l'Opposition, qui, dans plus d'une circonstance, a montré l'intelligence des besoins du gouvernement (M. Mauguin), est aussi venu prêter le secours de son influence à une cause qu'il a justement regardée comme celle de l'existence nationale.

Cette question parait aujourd'hui définitivement jugée : on comprend généralement que la centralisation n'est pas l'anéantissement de toute individualité, de toute indépendance; que tout lien n'est pas une chaîne, qu'un nœud peut être un appui, que l'harmonie n'est pas l'oppression, que l'isolement ne constitue pas l'indépendance, que la tutelle protége et n'éteint pas l'individualité. On comprend que, si la centralisation politique peut être exploitée par le despotisme pour s'affranchir des résistances que lui opposent les corporations et les communautés indépendantes, cependant la centralisation est non-seulement utile, mais nécessaire à la liberté. Seule, en effet, elle peut garantir l'ordre, condition première de la liberté; seule elle peut triompher des priviléges, des résistances, des préjugés qui naissent des traditions du passé, des intérêts locaux. On comprend que la centralisation administrative est d'autant plus utile que les services publics sont plus multipliés, le territoire plus étendu, les relations au dehors plus compliquées. On comprend, enfin, qu'à côté des individualités personnelles et des individualités morales, de corporations, de localités, il y a une grande et haute individualité qui doit être assurée avant tout, *l'individualité nationale*, trop souvent méconnue parce que, plus élevée et plus lointaine, planant sur toutes les autres, elle se fait moins sentir; individualité qui protége et vivifie toutes les autres, et qui, en les respectant, doit les dominer, pour assurer leur concours et leur subordination; car tel est le but de l'état de société.

Les lois nouvelles qui ont rendu aux

moyens le choix des membres des conseils généraux de département, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux, en faisant disparaître un grave excès de la centralisation et en assignant aux localités leur juste part d'indépendance, ont, en droit, enlevé tout motif d'hostilité contre l'unité générale, et, en fait, contribué à ramener les esprits prévenus.

Les lois qui sont préparées pour rapprocher, dans un grand nombre de cas, l'exercice de la tutelle des communautés qui lui sont soumises, devront, en accélérant l'expédition des affaires locales, contribuer encore à désarmer les adversaires de la centralisation.

Mais peut-on espérer de ne plus voir se reproduire les critiques et les plaintes? Non sans doute. Une cause en suscitera toujours contre la centralisation même la plus sage; et cette cause, c'est celle qui partout met l'intérêt privé aux prises avec l'intérêt commun, qui se manifeste au sein de la famille de la part de ses membres, au sein d'une corporation de la part de ceux qui lui appartiennent, au sein d'une même commune de la part de quelques habitans. L'égoïsme se refuse aux sacrifices, la vanité se refuse à l'obéissance, la licence se refuse aux règles. Qu'on ne s'y méprenne pas : il y a un égoïsme de corporation comme un égoïsme d'individu; le premier est même plus énergique que l'autre, parce qu'il s'anime des passions d'un grand nombre d'individus, confondues et accrues par la sympathie. Il a, de plus, un danger qui lui est propre : il se fait illusion à lui-même; non-seulement il ne rougit point, mais il s'honore de sa lutte contre l'intérêt général, précisément parce que, alimenté par un intérêt collectif, il se croit quelque chose de généreux, il se couvre de l'apparence du dévouement. De G-o.

CENTRE. C'est, dans le sens le plus général, un point également éloigné des extrémités d'une ligne, d'une surface, d'un solide. Le centre d'une courbe est le point où deux diamètres se coupent; ce point prend le nom de *centre général* lorsqu'il est le lieu d'intersection de tous les diamètres. Le centre d'une section conique est un centre général, qui jouit de la propriété de diviser tous les diamètres en deux parties égales. Dans l'ellipse et le cercle, ce point est situé dans l'intérieur de la figure; en dehors dans l'hyperbole, et à une distance infinie du sommet dans la parabole. Dans le cercle, le centre jouit en outre de la propriété d'être également distant de tous les points de la circonférence : c'est, par conséquent, le point sur lequel repose la branche immobile du compas avec lequel on décrit une circonférence. Si un cercle était donné et qu'on voulût en déterminer le centre, on agirait de la manière suivante : on prendrait sur la circonférence trois points au hasard, que l'on joindrait deux à deux par des lignes droites; sur le milieu de chacune de ces droites on élèverait une perpendiculaire, et le point de rencontre de ces perpendiculaires serait le centre du cercle. En effet, on démontre que, quand une perpendiculaire est élevée sur le milieu d'une droite, tout point pris sur cette perpendiculaire est à égale distance des deux extrémités de la droite, tandis que tout point pris hors de cette perpendiculaire se trouve plus voisin d'une extrémité que de l'autre. Les extrémités des droites qui nous occupent se trouvant sur la circonférence, le centre du cercle en est également éloigné; il doit donc se trouver sur la perpendiculaire élevée sur le milieu de chaque droite. Étant à la fois sur deux perpendiculaires, il ne peut se trouver qu'à leur intersection.

Centre d'attraction. L'attraction, ainsi que toutes les forces qui agissent à distance, diminuant d'intensité à mesure que le point d'où elle émane s'éloigne du corps sur lequel elle agit, on comprend que l'action de toutes les molécules qui composent un corps sur une molécule éloignée ne doit pas être la même, puisque toutes ces molécules sont inégalement distantes de celle sur laquelle elles agissent. Cette inégalité d'action devient une complication dans les problèmes de mécanique, puisque l'on est obligé d'avoir égard à la forme du corps et à la distance de chacune de ses molécules du point qu'elles attirent. Mais on se tire de cette complication à l'aide de la considération suivante : puisque l'intensité de la force attractive varie avec la dis-

tance, il est clair que, si nous rapprochons les molécules du corps qui sont le plus éloignées de la molécule sur laquelle elles agissent, celle-ci sera attirée avec plus d'énergie qu'auparavant, tandis qu'au contraire, en éloignant les molécules qui d'abord en étaient les plus voisines, elle sera attirée plus faiblement. On voit alors qu'il est possible d'éloigner assez certaines molécules, d'en rapprocher d'autres, de telle façon qu'une compensation se trouve établie entre l'accroissement qu'éprouve l'attraction des unes et la diminution éprouvée par celle des autres, et que l'on peut obtenir ainsi le même effet qu'auparavant, quoique la forme du corps se trouve changée. On démontre que cette compensation s'établirait en plaçant toutes les molécules du corps à un certain point qui porte le nom de *centre d'attraction*. Dans cette hypothèse l'action sur la molécule éloignée est toujours la même, ce qui ne change, par conséquent, rien à la nature du problème; mais au lieu d'être obligé d'avoir égard à la forme du corps et à la distance de chacune de ses molécules, on n'a plus à considérer qu'un seul point, ce qui simplifie beaucoup la question. P. V-T.

CENTRE DE GRAVITÉ, CENTRE D'INERTIE, CENTRE D'ÉQUILIBRE, CENTRE DES DISTANCES MOYENNES. On donne ces noms à un point autour duquel un corps, ou un système de corps invariablement liés entre eux, se maintient en équilibre dans toutes les positions possibles, lorsque, étant soumis à l'influence de la seule pesanteur, ce point se trouve soutenu. On suppose d'ailleurs que ce point est uni d'une manière invariable au reste du système. On démontre en mécanique: 1° que lorsque un corps conserve sa forme, son centre de gravité est invariable, quelle que soit la position donnée à ce corps; 2° qu'un corps est soutenu quand son centre de gravité est soutenu par une ligne ou par un plan passant par ce centre; 3° que l'effort qu'il faut employer pour soutenir le centre de gravité doit être égal au poids du corps et dirigé en sens contraire de la pesanteur; 4° que, quand un corps suspendu par un fil est en équilibre, son centre de gravité se trouve dans la verticale passant par l'axe de suspension. De ce que le centre de gravité exige, pour être soutenu, une force égale à celle du poids du corps, c'est-à-dire à la somme des efforts que la pesanteur exerce sur chaque molécule, et dirigée en sens contraire de cette pesanteur, il résulte que l'on peut toujours remplacer par une force unique appliquée à ce point l'effort exercé isolément sur chacune des molécules du corps. On conçoit alors combien tous les problèmes relatifs à la pesanteur se trouvent simplifiés et combien il est important d'avoir des procédés exacts, à l'aide desquels on puisse toujours déterminer le centre de gravité.

Il existe un grand nombre de méthodes pour trouver le centre de gravité: elles se réduisent toutes en définitive à la détermination de deux lignes qui passent par le centre de gravité, lequel, par conséquent, ne peut se trouver qu'à leur intersection; ou bien à trouver trois plans qui tous contiennent le centre de gravité. Il se trouve alors au sommet de l'angle solide formé par les intersections des trois plans. Exposons quelques-unes de ces méthodes. On suspend par un fil le corps dont on veut déterminer le centre de gravité; au point où le fil rencontre le corps, on abaisse une verticale qui, d'après ce que nous avons dit, doit passer par le centre de gravité. On répète la même opération pour un autre point du corps, et le centre de gravité se trouvera à l'intersection des verticales. On peut aussi suspendre le corps à l'aide de deux fils qui vont se réunir au point de suspension : de ce point on abaisse sur le corps une verticale, à l'aide d'un fil à plomb; cette verticale passe par le centre de gravité, et en recommençant l'opération pour un autre point, on détermine le centre de gravité. On peut également appuyer le corps sur le bord d'une table, de manière à ce que toute la face du corps qui regarde la table ne soit pas supportée par elle : on fait glisser le corps lentement, et lorsqu'il vient à culbuter, on tire une ligne parallèle au bord de la table, passant par la partie de la face du corps qui était en contact avec le bord; à une des extrémités de cette li-

me on élève une verticale et l'on ob-
tient ainsi la trace d'un plan qui con-
tient le centre de gravité. On en déter-
mine de la même manière deux autres, et
leur commune intersection est le point
où se trouve le centre de gravité.

Si un corps homogène est divisé par
un plan en deux parties symétriques,
c'est-à-dire telles que tous les points cor-
respondans soient placés à des distances
égales du plan, le centre de gravité est
situé dans ce plan; car tout étant égal de
part et d'autre, il n'y a pas de raison
pour qu'il soit plutôt au-dessus qu'au-
dessous du plan. Si la trace du corps sur
le plan est symétrique, par rapport à
un axe, le centre se trouve sur cet axe. Il
peut même, dans certains cas, se trouver
au centre de figure. Ces considérations
nous apprennent que le centre de gravité
d'une ligne droite est à son milieu, celui
d'un parallélogramme à l'entre-croisement
des diagonales, celui d'un triangle sur
la ligne qui joint le sommet avec le
milieu de la base, et à la réunion du
tiers inférieur de cette ligne avec les deux
tiers supérieurs; celui d'un cercle ou
d'une circonférence est au centre, celui
d'un cylindre au milieu de son axe, celui
d'une sphère à son centre de figure.

Pour trouver le centre de gravité com-
mun de deux corps, on joindra par une
ligne droite le centre de gravité de cha-
cun d'eux et l'on prendra sur cette ligne
un point tellement situé qu'il la divise
en deux parties dont les longueurs soient
en raison inverse des forces qui les sol-
licitent. Ce point sera le centre de gra-
vité. Ainsi la masse d'un des corps étant
désignée par 2, celle du second par 1,
si la ligne qui joint leurs centres de gravité
est de trois mètres, le centre de gra-
vité commun se trouvera à 1 mètre de dis-
tance du premier corps et à 2 mètres du
second.

Si l'on voulait trouver le centre de
gravité d'un système de corps, on cher-
cherait le centre de gravité commun de
deux corps, puis on chercherait un nou-
veau centre de gravité commun entre
celui que l'on vient de trouver et un
troisième corps, et ainsi de suite; le der-
nier centre obtenu serait celui du sys-
tème. P.V-T.

CENTRE (CANAL DU), *voy.* CHAROLAIS.

CENTRES. Le plus souvent les assemblées législatives se divisent en trois parties plus ou moins distinctes: d'abord en deux parties extrêmes, l'une qui veut un système absolument stationnaire ou même rétrograde, l'autre qui voudrait une marche en avant trop précipitée; vient ensuite une troisième partie composée de ceux qui voudraient s'interposer entre les deux systèmes contraires et les concilier. Dans les chambres françaises, pendant la Restauration, chacune de ces différentes parties a pris son nom de la place que ses membres occupaient dans l'assemblée. Le parti de l'ancien régime s'est appelé *la droite*, le parti libéral *la gauche*, et le parti intermédiaire *les centres*. Sous les ministres Decazes et Richelieu, les centres renfermaient beaucoup d'hommes de mérite et d'opinions libérales, qui, sans être complètement ministériels, appuyaient souvent les mesures du pouvoir, mais aussi servaient souvent à modérer la fougue de la droite. Sous le ministère Villèle, les centres furent d'une servilité presque sans exemple; ils se confondirent ensuite avec l'extrême droite, et, sauf le petit nombre de députés qui siégeaient à l'extrême gauche, la chambre ne présenta plus qu'une masse compacte d'hommes asservis aux volontés du ministère. On les appelait *les trois cents* de M. de Villèle. Dans les élections de 1827 le *centre* reparut et reprit même un ascendant marqué. On revit alors les anciennes divisions de centre droit et de centre gauche, nom que l'on donnait à chaque fraction, selon son plus ou moins de sympathie avec l'une des extrémités. Une partie des centres, dirigée par M. Agier, (*voy.*) et désignée, par l'extrême droite, sous le nom de *parti de la défection*, joua un grand rôle dans cette législature. Comme les deux partis se balançaient à peu près, il suffisait d'avoir de son côté la fraction Agier pour remporter la victoire. Après la révolution de juillet les centres conservèrent à peu près les mêmes idées, défendirent le même système, le système de la Charte: ce n'étaient plus les mêmes hommes, mais c'était le même esprit, à quelques nuances près, un esprit

de conservation. On voulait une liberté modérée, l'ordre et la tranquillité sous la nouvelle dynastie comme on les avait voulus sous l'ancienne. En général, les centres forment comme le juste-milieu de la chambre; ils en sont le pouvoir modérateur. Ils se composent principalement de riches propriétaires ou de hauts fonctionnaires, qui craignent, avant tout, les révolutions et les bouleversemens qu'elles amènent. Ce qu'ils ont de bon, c'est l'esprit de sagesse; ce qu'on peut leur reprocher, c'est quelquefois une excessive timidité, qui leur fait rejeter une amélioration, un progrès, sous prétexte que, ce progrès accordé, on en demandera un autre, et qu'ainsi les concessions ne feront qu'enhardir et fortifier les hommes turbulens. P-s.

CENTRIFUGE et **CENTRIPÈTE**, *voy.* FORCES et SYSTÈME DU MONDE.

CENTROBARIQUE (MÉTHODE) ou *règle de Guldin*. Cette règle nous fournit un moyen fort simple pour mesurer l'aire ou le volume engendrés par la rotation d'une ligne ou d'une surface autour d'un axe immobile. Elle peut s'énoncer de la manière suivante : toute figure formée par la révolution d'une ligne ou d'une surface autour d'un axe fixe a pour mesure le produit de la ligne ou de la surface génératrice par le chemin du centre de gravité.

Éclaircissons cette règle par un exemple. Soit un rectangle dont la base a 1 mètre de longueur et la hauteur 2 mètres. On sait que si l'on fait tourner un rectangle autour d'un de ses côtés, ce rectangle engendrera un cylindre. Déterminons, à l'aide de la règle de Guldin la surface et le volume de ce cylindre. La surface du cylindre est engendrée par le côté du rectangle opposé à celui qui sert d'axe. Le centre de gravité de ce côté se trouve à son milieu (*voy.* CENTRE DE GRAVITÉ) ; il est éloigné de l'axe de 1 mètre. Dans le mouvement du système, ce centre de gravité aura parcouru autour de l'axe une circonférence d'un mètre de rayon, dont la longueur est (*voy.* CERCLE) $6^{m},283$. Multipliant ce chemin du centre de gravité par le côté générateur, qui est de 2 mètres, nous trouvons, pour surface du cylindre, 12,566 mètres carrés. Le volume du cylindre est engendré par la surface du rectangle dont le centre de gravité est situé à l'entrecroisement des diagonales, et, par conséquent, à une distance de $0^{m},50$ de l'axe. Le chemin parcouru par le centre de gravité est donc une circonférence de 50 centimètres de rayon et dont la longueur est de $3,141^{m}$. La surface du rectangle, étant égale au produit de sa base par sa hauteur, est, par conséquent, de 2 mètres carrés, et en multipliant cette surface par le chemin du centre de gravité, on trouve, pour le volume du cylindre, 6,282 mètres cubes.

Cette règle se trouve consignée dans la préface du septième livre des collections mathématiques de Pappus d'Alexandrie. Le père Guldin, jésuite, se rendit célèbre, vers le milieu du XVIIe siècle par la prétendue découverte de cette règle, dont beaucoup de personnes le croient encore l'auteur. Mais cette gloire lui fut contestée, et avec d'autant plus de raison qu'il ne put parvenir à démontrer la règle d'une manière complète se bornant à l'appliquer à des problèmes déjà résolus et concluant par induction qu'elle était générale. On voit que sa démonstration n'était qu'une simple vérification insuffisante pour établir la vérité d'un pareil théorème. P. V-T.

CENT-SUISSES. On appelait ainsi une troupe d'infanterie affectée pendant très long-temps à la garde des rois de France. Les Suisses étaient déjà à la solde du trésor royal, lorsque Louis XI choisit parmi eux une compagnie d'élite, composée de cent hommes, qu'il nomma *compagnie des Cent-Suisses ordinaires du corps du Roi*. Le roi Charles VIII la confirma en 1496. Depuis cette époque jusqu'au règne de Louis XVI, les Cent-Suisses subirent fort peu de modifications. Ils formaient un corps privilégié, commandé par un seul capitaine, qui avait sous lui deux lieutenans. Quatre *trabans* étaient chargés de défendre le capitaine, deux autres défendaient l'enseigne. Du reste ils allaient peu à la guerre et ne se montraient dans la tranchée que lorsque le roi s'y rendait lui-même, et en cette occasion on leur distribuait des fusils à la place des *hallebardes* ou canne

d'armes qu'ils portaient habituellement. Ils étaient habillés de bleu galonné d'or; mais dans les grandes cérémonies, telles, par exemple, que le sacre du roi, le capitaine et les lieutenans étaient vêtus de satin blanc et leurs soldats portaient des casaques de velours. Dans les circonstances extraordinaires le capitaine des Cent-Suisses marchait devant le roi, tandis que celui des gardes-du-corps ne marchait qu'à la suite. Pendant toute la durée de la révolution, les Cent-Suisses restèrent supprimés; ils ne durent leur rétablissement qu'à Louis XVIII. Mais dans cette nouvelle organisation, cessant de former un corps étranger, ils furent presque entièrement composés d'hommes d'élite aussi bien Français que Suisses, à qui une ordonnance du 21 mai 1817 donna la dénomination de *grenadiers gardes à pied du corps du roi*. Ils continuèrent à jouir de quelques priviléges, moins étendus pourtant que ceux de leurs prédécesseurs. Le roi Charles X les conserva, et ils faisaient encore le service auprès de sa personne, lorsque les événemens de 1830 vinrent de nouveau opérer leur licenciement. Ils avaient accompagné le roi à Saint-Cloud et se préparaient à le suivre partout où il se serait retiré. M. le dauphin en avait pris le commandement. D. A. D.

CENTUMVIRS, juges qui, à Rome, prononçaient dans les affaires civiles, principalement dans les causes relatives aux testamens et aux héritages. Leur institution suivit de près la création du préteur des étrangers, qui eut lieu 204 ans avant J.-C. et se soutint sous les empereurs. Les centumvirs formèrent même le conseil du préteur, et leur juridiction acquit de l'importance par la publicité qui accompagnait les affaires portées à leur tribunal. Choisis dans les 35 tribus romaines, au nombre de 3 par tribu, ils étaient en tout 105; mais on les désignait toujours par le chiffre rond, 100. Au reste, ce nombre augmenta sous l'empire et fut porté à 180. On les divisa de plus en 4 conseils. Aussi le terme de cour quadruple (*quadruplex judicium*) est-il synonyme de centumvirs. Du reste, alors même l'on jugeait parfois deux chambres assemblées et quelquefois toutes les sections réunies. L'importance des causes et les appels en décidaient; les causes portées devant les centumvirs ne pouvaient être remises. VAL. P.

CENTURIES. A ne considérer que ce mot en lui-même, on serait tenté de chercher dans chaque centurie une division ou subdivision politique ou militaire de 100 individus; dans l'application ce serait une erreur. Il y eut à Rome, lors de la première division du peuple, 3 tribus qu'on appela aussi centuries, parce que chaque tribu renferma 10 curies chacune de 10 *gentes* ou maisons, agrégations politiques et religieuses, unies par une communauté de sacrifices bien plus que par les liens du sang. Les trois qu'ajouta Tarquin composèrent plus tard, avec les anciennes, tout le corps des patriciens, et dans l'assemblée générale de la nation les 6 centuries furent appelées les *sex suffragia* ou les 6 *suffrages*. Elles fournissaient jusque là au service à cheval. Il est nécessaire de faire remarquer que ce nom des 6 suffrages venait de ce qu'en général les Romains ne recueillaient point les votes individuels, mais qu'ils comptaient dans les élections, comme pour l'adoption des lois, les unités résultant, dans chaque centurie, de la majorité obtenue. Or, le peuple fut ainsi divisé: il y eut en tout 195 centuries, sur lesquelles 18 de chevaliers; savoir : les 6 suffrages; plus, 12 centuries de chevaliers créées par Servius Tullius d'après une évaluation de fortune. Au-dessous venaient les centuries de première classe, au nombre de 80, avec les *assidui*, les *accensi velati*, les charpentiers, les musiciens, etc. Toutes ces centuries étaient réparties en cinq classes (*voy.* CENS). La première renfermait tous ceux qui avaient, selon Tite-Live, plus de 100,000 as, selon Pline plus de 110,000, selon Aulu-Gelle plus de 125,000. Le taux de la dernière classe était de 12,500. Les *ærarii*, les *capite censi*, les prolétaires, venaient ensuite. Les fortunes des classes donnaient des droits politiques à tous; mais comme on ne comptait pour unité que l'expression de la majorité, les droits de chacun diminuaient en raison du plus grand nombre que chaque classe renfermait. Ainsi, pour 3 citoyens de la première classe il

en fallait 4 de la seconde, 8 de la troisième, 12 de la quatrième, 24 de la cinquième; et les centuries elles-mêmes étaient réparties de manière à ce que les seconde, troisième, quatrième classes, possédassent chacune le quart de la fortune totale de la première classe et que la cinquième en eût les $\frac{3}{8}$, autrement elle n'aurait pas compté 30 centuries. Il résulte de cela que le total des citoyens de la seconde classe était d'un tiers de celui de la première; que la troisième en avait moitié autant que cette première; que la quatrième était de nombre égal avec elle, enfin que la cinquième était triple. En d'autres termes, sur 35 citoyens, 6 étaient de la première classe et 29 des quatre autres. Le nombre des centuries dans les classes était de 170, outre les 18 suffrages et les centuries d'ouvriers. Cicéron en compte 96 pour les quatre dernières, en y comprenant les additionnelles. Le principe dominant était que tout le monde eût des droits, mais que la puissance n'appartînt pas à la multitude, *ne plurimum valeant plurimi* : ainsi Cicéron fait ici observer que quand les chevaliers et la première classe étaient d'accord, la majorité était décidée.

Dans la légion, la centurie ne fut primitivement que de 30 hommes, c'est-à-dire qu'on en prenait un par tribu locale ou région; et quand ces régions furent réduites à 20 par la cession de territoire que se fit faire Porsenna, il n'y eut plus dans la centurie que 20 hommes. Le manipule était alors du double parce qu'il se composait de la réunion d'une centurie romaine avec une centurie latine; mais dans la suite, quand la légion fut de 6,000 hommes, il y eut dans chaque légion 60 centuries, chacune de 100 hommes (*voir* Lebeau, sur la légion romaine, Mémoires de l'Académie des Inscriptions). La centurie agraire était le domaine d'une curie, composé de 200 jugères ou arpens. P. G-Y.

CENTURIES DE MAGDEBOURG. C'est un ouvrage d'histoire ecclésiastique qui embrasse, en treize tomes in-folio, les treize premiers siècles de l'ère chrétienne, en sorte que chaque tome présente une centurie. Le plan de cet ouvrage fut conçu et sa rédaction dirigée par Mathieu Flacius Illyricus, originaire d'A bone en Illyrie, et qui s'était rendu en A magne au commencement du XVIe sie pour y professer les principes de la ré me. Dans sa pensée, la cause de la réfo était gagnée si l'on parvenait à prouver le protestantisme n'était autre chose q christianisme primitif, et qu'au contr le catholicisme était né des innovat successives que les siècles d'ignor avaient introduites dans les doctrine dans les institutions de l'Église, et ces nouveautés reposaient toutes sur erreurs de fait ou de doctrine. Pour ét ces preuves il ne fallait, suivant Flac que produire les faits, c'est-à-dire histoire de l'Église dégagée de toute fables, de toutes les légendes, de to les altérations volontaires ou involont de la vérité. Le plan de son ouvrage rêté, Flacius s'associa plusieurs collab teurs, fit faire des voyages aux uns pou plorer les archives et traiter par les au les questions fondamentales de son toujours en suivant l'ordre des siècles. principaux de ces collaborateurs, Wig Judex, Corvinus et Gallus, furent des h mes aussi pieux que savans; et Flac malgré les lenteurs inséparables d' publication si considérable et alors ficile, continua son travail jusqu'au siècle inclusivement. Commencé à M debourg, continué à Iéna, l'ouvrage terminé à Wismar et publié à Bâle. 13e centurie parut sans le concours fondateur de l'entreprise (les 14e, et 16e, préparées par ses collègues, ne rent pas imprimées). L'ouvrage parut ce titre: *Ecclesiastica historia, integ ecclesiæ Christi ideam secundum gulas centurias perspicuo ordine co plectens, per aliquot studiosos et viros in urbe Magdeburgica*, Basi 1559 à 74. Il fit connaître pour la mière fois un grand nombre de curi documens et répandit la lumière sur be coup de questions importantes; mais, vrage de circonstance et de parti, il p tait nécessairement le cachet de son o gine. Il manque souvent de goût, de tique, et de cette impartialité qui de le caractériser. Cependant, par les réfu tions mêmes dont il fut l'objet, il donna études d'histoire une impulsion puissa

La plus célèbre de ces réfutations est la belle compilation de Baronius (*voy.*) *Annales ecclesiastici*. Malgré les défauts peut-être inséparables d'un premier travail de ce genre, les Centuries eurent plusieurs éditions; la dernière ne reproduit cependant que les cinq premières centuries. Les quatre premières de ces centuries furent traduites en allemand. Un extrait de l'ouvrage, en 9 volumes in-4°, publié par les soins d'Osiander (Tubingue, 1592 à 1604), fut traduit en allemand et en partie en français et en suédois. C'est aujourd'hui un de ces livres qu'on consulte, mais qu'on ne lit plus. (*Voir* Bayle, Dictionnaire historique, au mot Flacius Illyricus. Fabricius, Hist. biblioth., part. II., pag. 324.) M-r.

CENTURION, officier romain qui commandait la centurie (*voy.*). Il y avait en conséquence 60 centurions par légion, 6 par cohorte, 2 par manipule. Les deux centurions d'un même manipule se distinguaient par les épithètes de *prior* et de *posterior* (1er et 2e). On indiquait de plus à laquelle des trois armes romaines (triaires, hastats, princes) et à quelle cohorte ils appartenaient. Ainsi, l'on dit *hastatus tertii pili prior*, *princeps decimi pili posterior*, etc. (Ici le terme *pilus primus*, *secundus*, etc., désigne la 1re cohorte, la 2e, etc.). Lorsque l'on parlait d'un triaire on se dispensait d'indiquer l'arme : ainsi, *sexti pili posterior* est le second centurion du manipule des triaires dans la 6e cohorte.

Les centurions n'étaient pas tous égaux les uns aux autres. Dans la cohorte, celui des triaires l'emportait sur ceux des autres armes, et dans la légion, le numéro des cohortes indiquait l'ordre de prééminence. Il est croyable que dans l'avancement on avait égard à cette double nuance, quoique toutefois on ne changeât pas d'arme aussi souvent que de cohorte. Le premier centurion de la légion était donc le centurion des triaires de la première cohorte, *centurio primi pili prior*, ou simplement, *centurio primi pili*, ou plus brièvement encore *primipilus*; nous disons en français *primipilaire*. L'autre primipilaire et les primipilaires hastats ou princes étaient aussi des officiers très considérés. Pour le primipilaire par excellence, il avait sous sa surveillance immédiate l'aigle de la cohorte et sa place conférait la dignité de chevalier. Le seul insigne connu du centurion était le cep de vigne, emblème du droit de punition corporelle sur la personne des soldats.

Les centurions étaient nommés par les tribuns et par le consul commandant de la légion; mais on ne sait pas au juste quelle part chacun avait à la nomination. Sous l'empire, on nommait à la fois tous les centurions d'une légion, et indubitablement le droit de nommer appartenait alors ou à l'empereur ou aux généraux en chef des diverses armées répandues sur les frontières. Les centurions formaient les seuls officiers romains proprement dits; car les tribuns étaient des officiers supérieurs, et les deux *options* (autrement *ouragues* ou *succenturions*), nommés, dit-on, par le centurion lui-même, et les deux *signifer* ou porte-étendards, étaient des bas-officiers. Val. P.

CEOS, *voy.* Cyclades.

CEORLS, classe d'hommes libres, inférieure aux *thanes*, du temps de la conquête de la Bretagne par les Anglo-Saxons. X.

CEP, *voy.* Vigne.

CEPHALALGIE, douleur ou mal de tête (du grec κεφαλή, tête, et ἄλγος, douleur), une des maladies les plus fréquentes, communes surtout chez les sujets nerveux, principalement chez les femmes. Le mal de tête occupe quelquefois toute la tête, et se propage même jusqu'à la face et au cou; quelquefois il se borne à la moitié du crâne, on l'appelle alors *migraine* ou *hémicranie*. D'autres fois il est plus borné et n'existe qu'à la partie antérieure ou frontale : souvent alors on l'appelle *sus-orbitaire*, parce que cette partie est au-dessus des orbites; d'autres fois il ne règne qu'aux tempes ou bien ne se fait sentir qu'à la partie postérieure ou occipitale, ou bien encore il n'occupe que la partie supérieure ou sincipitale. Il n'est pas rare non plus de voir la céphalalgie se borner uniquement à un seul point, qui pourrait être couvert avec le bout du doigt : alors on la nomme *clou*, et comme cette affection se trouve principalement dans l'hystérie, on l'appelle *clou hystérique*,

Le mal de tête n'existe jamais que le cerveau ne souffre, soit directement, soit sympathiquement; non que cet organe ait la conscience de sa propre douleur, car il la reporte toujours à une partie quelconque en dehors de lui, comme la peau du crâne, les os, ou même les membranes qui l'enveloppent et que l'on appelle méninges.

Les causes directes de céphalalgie sont : toutes affections cérébrales, les impressions morales vives, réitérées, le travail et l'étude continuels, les veilles trop prolongées, tout ce qui porte le sang à la tête, les fièvres, les hypertrophies ou développemens maladifs du cœur, la menstruation, les grossesses, les boissons alcooliques, les narcotiques. Les causes lymphatiques prochaines sont : les coups, chutes, plaies et ulcères de la tête, les méningites ou inflammations des membranes du cerveau, les rhumatismes de la tête, les inflammations de l'oreille, celle des membranes muqueuses des cavités nasales, les corps étrangers dans les sinus ou cavités du front. Il est des causes sympathiques plus éloignées qui donnent lieu également à la céphalalgie; ce n'est pas alors une affection propre, ce n'est qu'un symptôme qui n'a qu'une importance secondaire dans la maladie principale où il se montre, et qui ne mérite guère de traitement particulier. Ces causes sont des affections des principaux organes enfermés dans le ventre, organes qui sont peu propres à ressentir et à exprimer par eux-mêmes la douleur, et de la souffrance desquels le cerveau souffre sympathiquement. On a cru remarquer que les affections de l'estomac et des intestins donnent lieu à la céphalalgie sus-orbitaire, les affections urinaires à la céphalalgie sincipitale, et les maladies du foie et des organes voisins, qui constituent l'hypocondrie et portent au suicide, à la douleur occipitale.

L'intensité des maux de tête varie suivant la cause qui y a donné lieu et la sensibilité du sujet qui les éprouve, depuis une simple pesanteur jusqu'à la douleur la plus vive, et jusqu'à un sentiment de déchirement et de brisement. Dans ces derniers cas surtout, la susceptibilité des sens est augmentée et s vent poussée à l'excès; il est des m des qui ne peuvent rien voir, rien tendre, rien sentir, et chez lesquel plus légère émotion, comme la sensa la plus minime, développent les a dens les plus alarmans.

La céphalalgie peut se borner à q ques instans ou durer un temps long; si la cause est accidentelle et p sagère, le mal de tête l'est ordinairem bien qu'il arrive quelquefois qu' cause très passagère ou légère en ap rence soit suivie d'une céphalalgie g et difficile à guérir.

On appelle *céphalée* les maux de d'une violence extrême et de longue rée, ayant, en général, pour carac particulier d'augmenter pendant la n Ces douleurs dépendent presque t jours de la maladie syphilitique et dent avec une merveilleuse facilité traitement mercuriel.

La céphalalgie est *continue* ou *termittente*. La céphalalgie continue rattache à des affections longues et p manentes, telles que rhumatismes, syp lis, maladies des méninges et du cerv corps étrangers dans la substance. céphalalgie intermittente est régulière irrégulière; sa durée est toujours in terminée, elle se complique rarement fièvre; quand il en survient c'est or nairement la nuit. La migraine ou hé cranie est une céphalalgie intermitten le plus souvent irrégulière, presque t jours accompagnée de vomissemens n'est pas rare de la voir héréditaire, toujours sa cure est des plus diffi les. Les lésions organiques causées p cette affection sont inconnues ou ont méconnues jusqu'ici.

Le traitement doit être prescrit s vant les causes et la gravité des c Quand le mal de tête est léger, il suf de la dissipation et du grand air, d applications ou affusions froides sur front et les tempes; s'il est plus grav on a recours à la saignée et aux bai de pied chauds, aux boissons et aux l vemens laxatifs; si la maladie est a cienne et rebelle, on prescrit les vésic toires, les cautères, les sétons, l moxas sur les parties voisines. Les pu

ptifs violens sont aussi mis en usage. Si la céphalalgie est intermittente, on emploie avec succès le quinquina et les préparations; si elle est sympathique et tient à une affection d'organes éloignés, on n'a recours qu'aux moyens qui peuvent agir sur cette affection. C. DE B.

CÉPHALAS, *voy.* CONSTANTIN.

CÉPHALE, fils de Créusa, ou, selon quelques auteurs, fils de Deïonée, roi de la Phocide, et de Dioméda, inspira par sa jeunesse et sa beauté une vive passion à l'Aurore, qui employa près de lui toutes les séductions. Mais Céphale était récemment marié à Procris. Une fois qu'il chassait sur le mont Hymette à la pointe du jour, l'Aurore le surprit et l'enleva. Céphale ayant dédaigné l'amour de la déesse, elle le laissa partir, après lui avoir prédit qu'il ne serait jamais heureux avec sa jeune épouse. En effet, la jalousie vint bientôt troubler leur bonheur, et un jour que Procris, cachée dans les broussailles, épiait Céphale, celui-ci croyant entendre le bruit de quelque bête fauve, lança son javelot et tua sa femme. Alors l'Aréopage l'exila de la Grèce, ou, d'après une autre version, il se donna la mort dans son désespoir. *C. L.*

CÉPHALÉE, *voy.* CÉPHALALGIE.

CÉPHALONIE (l'ancienne *Samos* et *Epirus Milæna*), île de la Méditerranée et la plus grande des îles Ioniennes (*voy.*). Elle est située par les 38° 15′ de lat. N. et les 18° 15′ de long. E., à l'entrée du golfe de Lépante. Elle a environ 21 lieues de long, 12 lieues de large et 58 lieues carrées de superficie. En 1825 on évaluait sa population à 48,860 individus. Sa surface est montueuse et dominée par le mont Nero, la principale de ses montagnes. Elle est sujette à de fréquens tremblemens de terre; le climat y est d'ailleurs modérément chaud, si l'on considère sa latitude, et il y pleut rarement. Le sol serait susceptible de produire beaucoup; mais les habitans n'en tirent qu'un médiocre parti. Ils ne récoltent du grain que pour leur consommation de 4 à 5 mois, et n'élèvent ni gros bétail ni moutons; ils n'ont que des chèvres. Ils importent de la Morée le complément du grain qui leur est nécessaire, ainsi que des bœufs et des moutons. Ils s'adonnent en grand à la culture des raisins dits *de Corinthe*, qui leur offrent des bénéfices assez considérables; ils recueillent aussi de l'huile, du vin, mais seulement pour la consommation du pays, un peu de coton et de cire, enfin des plantes médicinales très estimées. Les Céphaloniotes sont les plus spirituels, les plus habiles et les plus aimables des habitans des îles Ioniennes. L'hospitalité est véritablement parmi eux une vertu nationale qu'ils exercent avec le plus touchant empressement. On compte dans l'île de Céphalonie trois villes: *Argostoli*, chef-lieu, avec 5,000 habitans; *Lixuri*, sur la côte occidentale, avec 5,500, et la forteresse d'*Axo*, ainsi que 120 villages la plupart très pauvres. Anciennement les villes les plus importantes de Céphalonie étaient Samé, Pronos, Cranion et Palé. J. M. C.

CÉPHALOPODES (du grec κεφαλὴ, tête, ποῦς, ποδὸς, pied), nom sous lequel Cuvier a désigné certains mollusques, à cause des tentacules qui garnissent leur tête et fournissent à la plupart d'entre eux un moyen de locomotion. Ces animaux, renfermés par Linné dans le genre sepia, forment aujourd'hui, dans le système de Lamarck, le quatrième ordre de la classe des mollusques. Le savant naturaliste français les distingue par les caractères suivans: manteau contenant la partie inférieure du corps, tête saillante hors du manteau, couronnée par des bras non articulés, garnis de ventouses et qui environnent la bouche; yeux sessiles, deux mandibules cornées à la bouche, trois cœurs, sexes séparés.

Ces mollusques, qu'une structure assez compliquée rapproche des poissons, ont un corps en forme de sac, terminé dans sa partie antérieure par une tête pourvue de deux gros yeux, armée de longs et forts tentacules qui leur tiennent lieu de pieds ou de bras et dont ils se servent pour marcher ou saisir les objets. Ces tentacules sont munis de suçoirs au moyen desquels l'animal trouve un point d'attache sur les objets où il veut se fixer. Dans tous les céphalopodes on rencontre un triple estomac, une bouche composée de deux fortes mâchoires. Ils nagent la tête en arrière, et portent la tête en bas

dans quelque direction qu'ils se meuvent. A la partie antérieure de leur cou se trouve un tube qui donne passage aux excrétions, et surtout à un liquide noirâtre que ces animaux lancent à l'approche du danger, pour obscurcir les eaux et se dérober à la poursuite de leurs ennemis. C'est cette liqueur, connue sous le nom de *sepia*, qui fournit la matière de l'encre de Chine si usitée dans les dessins au lavis.

Les céphalopodes n'habitent que la mer où plusieurs s'établissent dans les fissures et les enfoncemens des rescifs baignés par les eaux. Ils sont carnivores, se nourrissent de crabes, d'animaux marins et servent eux-mêmes de pâture aux marsouins qui les recherchent avec avidité. Les sexes sont complètement séparés dans cet ordre de mollusques; les œufs des femelles sont attachés en grappes rameuses nommées *raisins de mer*, et sont probablement fécondés, comme chez les poissons, par voie d'arrosement.

Cuvier avait compris dans l'ordre des céphalopodes une foule de races aujourd'hui perdues; Lamarck a simplifié sa classification en la bornant aux genres bien déterminés; il a divisé cette série en trois familles : les polythalames, ayant cloisons en plusieurs chambres; les monothalames, dont le genre unique a reçu un petit article à part (*voy.* Argonaute), et les sepiaires (sans coquille), dont les quatre genres sont : les seiches, qui ont le corps bordé d'une nageoire étroite et renfermant une coquille ovale nommée *os de seiche :* la bouche est entourée de dix bras; les poulpes, dépourvus d'osselet dorsal, bouche entourée de huit bras; les calmarets; les calmars, dont le dos renferme une lame cartilagineuse en forme d'épée ou de lancette. Em. D.

CÉPHALOPTÈRES. Ce mot, dont les deux racines sont grecques, indique la position des nageoires sur la tête qui caractérise ces animaux. Cuvier, dans son règne animal, les place comme sous-genre du genre *raies*, compris lui-même dans l'ordre des *sélaciens*, appartenant à la division des poissons cartilagineux. Ils se distinguent par une tête tronquée en avant, garnie de deux cornes que forme l'extrémité des nageoires pectorales qui sont toujours étendues et déployées. Leur queue est longue et conique, et semble beaucoup leur servir dans l'action de nager. On ne les trouve que dans les profondeurs des mers. Leur chair est dure et peu digestible; sa couleur est en général d'un rouge ponceau. On en connait plusieurs espèces, toutes d'une grande taille. La plus connue est le *céphaloptère giorna* auquel on donne vulgairement le nom de *vachetto* en Italie. On le pêche dans la Méditerranée; son corps est lisse, d'un bleu indigo et d'une dimension gigantesque. On en conserve un à Florence qui a 12 pieds de largeur, sur 6 de longueur, non compris la queue. Les poissons appelés par les Européens *diables-de-mer*, dans les eaux des Açores et des Antilles, appartiennent aussi au sous-genre céphaloptère. C. L-r.

CÉPHÉE, roi d'Éthiopie, ou de Joppé en Phénicie, fils de Bélus. Il eut pour femme Cassiopée, dont la prétention d'égaler en beauté les Néréides lui attira toutes sortes de malheurs. Neptune, pour venger ces nymphes, lui envoya des monstres marins et des inondations. Jupiter le plaça ensuite dans le ciel, où son astre, rapproché du pôle boréal, brille non loin de ceux qui portent le nom de sa femme Cassiopée et de sa fille Andromède. Cette constellation offre surtout 3 étoiles de troisième grandeur. *Voy.* Cassiopée et Andromède. S.

CÉPHISSE ou Céphise, nom de plusieurs rivières de la Grèce dont la principale prend sa source au pied du mont OEta, en Phocide, et a son embouchure dans le lac Copaïs en Béotie. Deux autres petites rivières de ce nom appartiennent à l'Attique (*voy.*). X.

CÉRAMIQUE (art), de κεραμεια, la poterie (racine, κέραμος, la terre à potier, le pot, la tuile). Ce nom est donné de nos jours à l'art qui a pour objet la fabrication des poteries, faïences et porcelaines, considérée d'une manière générale. Le mot *ceramus* désignait chez les anciens des vases de terre cuite dont on se servait dans les repas, jusqu'au temps des Macédoniens. Cléopâtre, voulant imiter le luxe introduit chez les Romains, faisait distribuer à ses convives, lorsqu'ils se retiraient, des coupes aux-

quelles elle conserva le nom de *ceramus*, quoiqu'elles fussent d'or et d'argent.

Les secrets de cet art sont restés trop long-temps ignorés en France, où ce n'est guère qu'à dater du XIVe siècle qu'ils ont été d'abord appliqués à la fabrication du grès, pâte compacte qui réunit à la dureté l'imperméabilité. Sont venues ensuite la faïence dite *italienne* et les *po-nes à vernis*. Dans Florence et Pesaro, s'établit des fabriques d'où l'on tira es belles faïences connues dans toute Europe, sous le nom de *Majolica* et de *rra invetriuta*. Vers le XVIe siècle pa-ut en France un génie sans culture, ais armé d'une volonté ferme et persé-rante, qui, à la fois peintre, sculpteur, turaliste et hydraulicien, fut en même mps l'inventeur de la poterie de terre naillée, connue sous le nom de *faïence* oy. PALISSY). Après des efforts inouïs, es sacrifices considérables, il parvint abriquer une belle poterie aux formes gracieuses, aux couleurs si brillantes, ux arabesques si délicates et si variées, elle servit d'ornement aux palais des ands. Le château de *Madrid*, dans le s de Boulogne, était orné extérieu-ment de ces belles faïences, et la grande ur du château de Saint-Germain-en-ye renfermait des tableaux de la me nature. Ces poteries sont en ce oment recherchées par les amateurs et es artistes, avec un empressement égal leur rareté. Ce n'est qu'au XVIIIe siè-qu'il faut faire remonter la terre de pe ou faïence anglaise, la porcelaine opremente dite, à pâte dure et presque reuse, et un troisième genre de faïence itée par les Anglais et dont le modèle été pris en Chine. Cette dernière, à te fine et dure également, n'est pas rifiée; elle a seulement une couverte reuse et une transparence très agréa-a l'œil. Les pays qui peuvent se con-lérer comme rivaux dans l'exercice de t art sont la Chine, la France et l'An-leterre. Dans le dernier, Wedgwood oy.), célèbre manufacturier, a porté à haut degré de perfection la pratique s procédés; mais en France nous avons n établissement unique dans son genre, lui de Sèvres (*voy.*), dont la réputation à juste titre européenne. On a contesté plusieurs fois son utilité : il serait facile de la prouver par la simple énumération des services qu'il a rendus. Pour tout ce qui tient aux objets de commerce, à la vente en détail, nul doute que Sèvres ne puisse être surpassé; mais un établissement particulier se ruinerait infailliblement s'il voulait, comme à Sèvres, se livrer à la confection des grandes pièces, des morceaux de luxe, destinés à des souverains ou à des possesseurs de grandes fortunes. Il y a deux genres de fabrication dans cette manufacture : ils comprennent la *porcelaine dure* appliquée à toutes les pièces destinées à l'action de la chaleur, et la *porcelaine tendre*, dite *fritte*, réservée pour des pièces d'ornement, de décoration, telles que celles qui figurent sur les plateaux de dessert, etc.

Nous devons dire un mot d'un autre genre de fabrication qu'on a cherché à imiter en France, à diverses reprises, mais qui ne s'y est pas maintenu, soit parce qu'on ne l'a pas assez apprécié, soit parce qu'après la mort de celui qui l'avait importé on n'a pas su la bien appliquer : nous voulons parler de la fabrication des *hyocérames* faits avec une terre légère, très poreuse et ayant la propriété, très utile pour un pays chaud, de rafraîchir les liquides qu'on verse dans ce vase, lorsqu'on les expose à un courant d'air. L'évaporation s'établit en peu de temps, et au fur et à mesure que le calorique se dégage, l'eau devient de plus en plus froide. En Espagne ce genre de poterie est très commun (*v.* ALCARAZAS).

Cet article trouvera naturellement son complément dans les mots FAIENCE, GRÈS, POTERIE, PORCELAINE et autres qui désignent des arts divers, mais dont l'ensemble est connu sous le nom d'art *céramique*. V. DE M-N.

Les *Céramiques* d'Athènes étaient deux quartiers, l'un en dehors, l'autre dans l'enceinte de la ville : ils tirèrent sans doute leur nom, non de Céramus, fils de Bacchus et d'Ariane, mais du marché aux poteries. L'un des deux Céramiques aboutissait à l'Acropolis, l'autre servait de sépulture aux citoyens morts à la guerre (*voir* Pausanias I, 3). S.

CÉRAT, espèce de pommade dont

la base est de la cire (*cera*) fondue dans de l'huile. L'usage du cérat est très ancien en médecine; Galien nous en a laissé une formule qui est encore fort usitée et qui porte son nom.

Le cérat se prépare en faisant fondre, au bain-marie, dans un vase quelconque, une partie de cire dans trois ou quatre parties d'huile d'amandes douces, selon qu'on désire qu'il ait plus ou moins de consistance; on remue le mélange jusqu'à ce que la fusion de la cire soit complète; on le retire alors du feu, on le verse dans des vases, et on le conserve pour l'usage; cependant il est bon de n'en pas faire une trop grande quantité à la fois.

Il est un procédé plus simple encore pour se procurer du cérat, lorsqu'on est éloigné des pharmacies, s'il n'en faut pas une grande quantité : il suffit de replier en carré les bords d'une carte, de la remplir d'huile d'olives, à défaut de celle d'amandes douces, et d'y râper quelques grains de cire (on peut également au besoin se servir d'une cuiller). On expose ce mélange à la flamme d'une lumière et on l'y tient jusqu'à ce que la cire soit fondue; on remue alors légèrement avec la pointe d'un couteau, on laisse refroidir, et le cerat est fait. Ce procédé ne vaut peut-être pas celui du bain-marie, mais cependant le mélange demeure si peu de temps exposé à la chaleur que l'huile et la cire n'ont réellement pas le temps de s'altérer d'une manière notable.

On prépare un grand nombre de cérats: le plus commun est celui dit de Galien. C'est le *cérat simple*, que l'on verse dans un mortier chauffé au moment où on le retire du feu, et que l'on agite continuellement jusqu'à ce qu'il soit refroidi; alors on y ajoute trois parties d'eau distillée et on les incorpore par une vive agitation; les pharmaciens y joignent aussi une essence aromatique, presque toujours de la rose. Ce cérat, plus frais que le simple, est plus sujet à se rancir et doit être employé plus récent.

On compose un cérat coloré avec de l'orcanette; on s'en sert pour les lèvres. On incorpore aussi assez souvent dans les cérats de la céruse ou carbonate de plomb: on l'appelle alors *cérat de Rhasi* D'autres fois c'est de l'acétate de plomb camphré ou non : c'est le *cérat de Goulard*. Plus rarement on y incorpore d carbonate d'ammoniaque. On prépar aussi un cérat cosmétique avec le blan de baleine, l'eau de roses, et la teintur du baume de la Mecque.

Les cérats sont mis en usage par l chirurgie comme adoucissans sur cer taines contusions, éruptions, plaies o ulcères; quelquefois on l'emploie en fric tion; le plus souvent on s'en sert pou enduire de la charpie, des linges fins o du papier de soie, que l'on applique su la partie malade. Les pansemens faits ave les cérats ont besoin d'être renouvelé souvent; leur contact avec la peau ou leu mélange avec les matières qui découlen des plaies les détériorent ou les ran cissent facilement; et alors, loin d calmer, ils deviennent des corps irri tans. C. DE B.

CERBÈRE. Ce chien à triple tête que la mythologie grecque représent comme le portier des enfers, était né d Typhon et d'Échidna. Couché sur les rive du Styx, il épouvantait les ombres plaintives de ses aboiemens et leur interdisai le retour à la vie. De sa triple gueule coulaient des poisons. Il dévora Pirithoüs descendu vivant au sombre empire pour enlever Proserpine; seuls Orphée, aux son de sa lyre, Énée ou plutôt la sibylle Déiphobe, à l'aide d'une pâte soporifique, su rent échapper à ses fureurs. Avant ce dernier événement, Hercule, qu'un ordre d'Eurysthée avait envoyé aux enfers, arracha Cerbère de l'antre qui lui servait de retraite et l'entraîna sur la terre. Dans diverses régions, entres autres dans l'Hermionide et le Pont, on faisait voir le lieu par où Cerbère avait montré sa gueule noire à la lumière, et l'on attribuait à la bave versée par le monstre sur le sol la vertu vénéneuse des plantes qui croissent aux environs. On a dérivé Cerbère du mot douteux *Kreasboros* qui en grec signifierait carnivore. Quelques mythographes font venir Cerbère du dieu-chien égyptien Anbo (Anubis), et, dans ce cas, Mercure Chthonios et Cerbère seraient également dérivés de cet hybride fantastique, en même temps psychopompe et portier.

Des modernes ont vu dans Cerbère, tantôt un serpent énorme qui ravageait les campagnes de Ténare, tantôt un gouffre à trois ouvertures rempli de reptiles, tantôt un ministre du roi d'Épire Aïdonée (identifié souvent avec Pluton), ou bien les métaux que la force arrache au sein de la terre et emporte au séjour de la lumière, ou bien enfin le torrent dévastateur qu'arrêtent des digues (Hercule), etc.

Cerbère était représenté dans un tableau de Polygnote exécuté pour les Théiens: son seul aspect, dit-on, jetait l'épouvante dans les cœurs. Un superbe bas-relief de Bathyclès (dans le temple Amyclée) et un camée de Dioscoride avaient pour sujet l'enlèvement du chien ...rible par Hercule.

On sait que le nom de Cerbère est devenu proverbial pour exprimer un surveillant rébarbatif et peu mania-...e. Val. P.

CERCAIRE, *cercaria* (grec κέρκος, ...ue), 2e genre de la famille des *cercariées* (*voy.* l'art. suiv.), auquel Lamarck assigne les caractères suivans: corps très ...it, transparent, de forme variable, muni d'une queue postérieure très simple. C'est à Muller qu'on doit la découverte l'établissement de ce genre, dans lequel il comptait 22 espèces d'animalcules presque imperceptibles, la plupart de ...re ronde ou cylindrique, quelquefois ...atis en forme de raquette ou rebondis comme de petites massues; mais Lamarck en ayant retranché ceux qui portent une queue bifurquée, pour en former ses *...ocerques*, ce genre se trouve réduit 11 espèces, dont les caractères ne sont ... encore parfaitement déterminés. La ...part des cercaires se rencontrent dans ... eaux croupissantes des marécages, quelques-unes dans la mer, et d'autres ... les infusions végétales ou animales. ...ur mouvement est en général circu-...re et très rapide, parfois aussi lent ... oscillatoire. Parmi celles que présentent ... infusions animales, il faut citer la ...aire têtard (*cercaria gyrinus*) dont corps est blanc, gélatineux, arrondi ... partie antérieure et terminé par ... queue cylindrique et pointue. On a ..., mais à tort, qu'elle vivait dans la semence humaine putréfiée; du reste, elle offre une ressemblance frappante avec les animalcules spermatiques du cerf et du bouc. On remarque encore la *cercaire tenace*, caractérisée par un corps membraneux, ovale, transparent, un peu renflé dans sa partie antérieure, et terminé par un appendice court et pointu. Cette dernière espèce se trouve dans l'infusion du tartre des dents. Em. D.

CERCARIÉES, famille du 2e ordre de la classe des animalcules infusoires. Les individus qui composent cette nouvelle division, établie par M. Bory de Saint-Vincent, semblent appartenir aux monades par l'extrême simplicité de leur organisation. Animaux incomplets, placés dans les derniers rangs de l'échelle zoologique, ils ne possèdent, du moins en apparence, aucun système d'organes propre aux fonctions digestives ou circulatoires. On leur assigne pour caractères distinctifs un corps globuleux, arrondi, muni d'un appendice terminal simple et sans articulation. Le genre cercaire (*voy.*) forme le type et le principal élément de cette famille qui renferme des espèces extrêmement diparates, et comprend, dans le genre zoosperme, ces êtres si curieux connus sous le nom d'animalcules spermatiques. Quelle que soit l'imperfection de leur structure, les cercariées ne laissent pas de présenter deux parties bien distinctes, une tête et une queue, dont les oscillations parfaitement combinées semblent dirigées par un instinct aussi sûr que rapide. Au reste, les espèces du dernier genre de cette famille possèdent une organisation assez compliquée, puisqu'elles offrent un orifice buccal et quelques traces d'un appareil visuel. Les cercariées se divisent en 6 genres appelés tripos, cercaire, zoosperme, virguline, turbinille, et histrionelle.

Em. D.

CERCEAU (Jean-Antoine Du) naquit à Paris en 1670. Du Cerceau, dès l'âge de 18 ans, entra chez les jésuites, et, à l'exemple d'un grand nombre de membres de cet ordre célèbre, il se consacra presque exclusivement à la culture des belles-lettres. Prosateur et poète, ses premiers essais, qui parurent en 1695, furent trois petits poèmes latins intitulés

Papiliones, *Gallinæ et Balthazar*. Le peu de succès qu'il obtint dans ce genre l'engagea à quitter les muses latines pour les muses françaises, dont il obtint plus de faveurs. On sait que les représentations dramatiques entraient dans le système d'éducation adopté chez les jésuites. Le père du Cerceau composa pour ces exercices un assez grand nombre de comédies et de drames, sans personnages de femmes. La dernière édition de ce théâtre a paru en 1807, en 3 volumes in-12. Les deux plus remarquables de ces pièces sont *l'Enfant prodigue*, dont l'action offre, avec intérêt et convenance, le développement du texte de l'Écriture; et surtout *le Faux duc de Bourgogne, ou les Incommodités de la grandeur*. Le sujet de cette comédie, dont le dialogue offre beaucoup de gaîté et de naturel, rappelle à la fois l'histoire du *Dormeur éveillé*, dans les *Mille et une nuits*, et les mésaventures de Sancho Pança, gouverneur de Barataria. Mais la réputation de Du Cerceau est fondée surtout sur le mérite de ses poésies diverses: elles sont en très grand nombre et de genres très variés, et à un degré inférieur on y trouve les qualités qui caractérisent d'une manière plus brillante le talent de Gresset. Nous citerons, comme preuve, les pièces intitulées: *Sur la décadence du goût*, *Apologie de l'auteur*, *la nouvelle Ève*, *les Pincettes*, *les Tisons*, et toutes les fables au nombre de dix. En un mot, le P. Du Cerceau est un poète du troisième ordre, qui vaut beaucoup mieux que quelques-uns de ceux que l'on a placés au second; et, selon nous, Voltaire l'a jugé trop sévèrement, en disant que « ses poésies, où l'on trouve quelques vers heureux, sont du genre médiocre. » Le seul de ses ouvrages en prose qui mérite que l'on en fasse mention est *la Conjuration de Rienzi*, un vol. in-12 dont le style est rapide et pur. Du Cerceau mourut par accident en 1730, d'un coup de fusil que lui tira involontairement le prince de Conti, son élève. P. A. V.

CERCEAUX, cercles de bois employés pour lier et maintenir dans un état de jonction parfaite les douves des tonneaux, cuves, barils, etc. qu'on peut aussi assembler avec des cercles de fer. Mais ces derniers s'oxident et se rompent, outre qu'ils [illegible] beaucoup plus coûteux. La fabricat[ion] de ces objets accessoires n'est pas cep[en]dant sans importance et occupe un gr[and] nombre de bras. C'est dans les fo[rêts] même qu'on fait les cerceaux, pour l[es]quels on préfère, suivant qu'ils sont d[es]tinés aux tonneaux ou aux cuves à fa[ire] fermenter la vendange, le bois de c[hâ]taignier ou ceux d'orme, de chêne ou [de] charme; d'autres bois peuvent être [em]ployés au besoin. On prend des branc[hes] longues et minces qu'on fend dans l[eur] longueur et qu'on amincit avec les ou[tils] du tonnelier; on les courbe doucem[ent] d'abord, puis on les ajuste sur une [es]pèce de moule à huit pointes qui l[eur] donne la forme convenable; puis on ré[unit] la jointure et l'on assure les trois aut[res] points principaux avec des liens d'osie[r].

L'écorce et l'aubier du bois emplo[yé] pour les cerceaux attire un grand no[m]bre d'insectes qui les dévorent et oc[ca]sionnent des accidens faciles à co[n]cevoir: aussi conseille-t-on de chois[ir] pour les confectionner, du bois dont [on] ait enlevé avec la plane tout ce qui n'[est] pas ligneux.

Tout le monde connaît le *jeu du cerce[au]* remis à la mode parmi les enfans dep[uis] quelques années et qui est un bon ex[er]cice gymnastique. Autrefois on se serv[ait] pour ce jeu, de simples cerceaux à to[n]neaux; depuis on en fait avec de long[ues] lanières de bois de sapin assemblées a[vec] de petits clous. Ces cerceaux étant p[lus] parfaitement circulaires roulent beauc[oup] mieux. D'ailleurs cet exercice, qui p[a]raît avoir été usité chez les anciens, [se] résume par la course auquel il oblige, c[ar] les enfans se bornent à le faire rouler d[e]vant eux en lui faisant exécuter, avec [une] baguette qui le dirige, diverses évol[u]tions. Chez les anciens, au rapport d[es] antiquaires, le jeu du cerceau était t[out] différent et consistait à le faire tourner [en] l'air avec plus ou moins de rapidité, [et] dans différentes directions, en fais[ant] frapper les uns contre les autres les a[n]neaux dont il était garni. F. R.

CERCLE. Le cercle est une surfa[ce] plane, finie, limitée par une ligne cour[be] qui porte le nom de *circonférence*, lig[ne] dont tous les points sont également él[oignés]

gnés du centre (*voy.*); c'est une des sections coniques (*voy.*), la seule des surfaces terminées par des lignes courbes dont s'occupe la géométrie élémentaire. Le cercle est une des surfaces le plus anciennement connues et celle que les anciens géomètres ont étudiée avec le plus de soin. La symétrie parfaite de cette figure, ses propriétés singulières, en ont fait, dans l'antiquité, un symbole mystérieux, qui servait à désigner soit la divinité, soit l'éternité. Les astres décrivaient des circonférences de cercle, car toute autre courbe, moins parfaite, suivant les anciens philosophes, aurait détruit l'harmonie des mondes. Tout corps sollicité au mouvement devait décrire une circonférence, et si, dans la plupart de ces cas, il suivait une autre courbe, il fallait s'en prendre aux obstacles qui le détournaient à chaque instant de sa véritable route.

On appelle *rayon* toute ligne menée du centre à la circonférence. Tous les rayons sont égaux entre eux d'après la définition du cercle. Une portion de circonférence porte le nom d'*arc*, la droite qui en joint les deux extrémités celui de *corde*, et l'espace intercepté celui de *segment*. Une corde qui passe par le centre s'appelle un *diamètre*. Le diamètre est donc un double rayon. Un *secteur* est une portion du cercle comprise entre deux rayons et l'arc qu'ils interceptent sur la circonférence. Une *tangente* est une ligne qui n'a qu'un point de commun avec la circonférence.

De la definition du cercle il résulte que la circonférence est le lieu commun de tous les points équidistans du centre; car tout point pris hors de la circonférence est à une distance du centre plus grande ou plus petite que le rayon. Aussi deux cercles qui ont même centre et même rayon coïncident exactement et sont, par conséquent, égaux. Deux cercles décrits avec des rayons égaux sont égaux; car en faisant coïncider les centres, les cercles seront encore égaux. On conclut de ceci que, dans les cercles égaux, les arcs sont égaux lorsque, superposés, ils ont mêmes extrémités et que, par conséquent, ils sont sous-tendus par des cordes égales. Une perpendiculaire élevée sur le milieu d'une corde passe par le centre et divise l'arc sous-tendu en deux parties égales; car le centre, étant également éloigné des extrémités de la corde, est un point sur lequel doit passer cette perpendiculaire (*voy.*). De même, le point où cette perpendiculaire coupe l'arc sous-tendu est également distant des deux extrémités de l'arc, qui se trouve par conséquent divisé en deux parties égales. La perpendiculaire abaissée du centre sur une corde la divise en deux parties égales, autrement on aurait d'un même point deux perpendiculaires à une même droite dans le même plan, ce qui est impossible. Par trois points qui ne sont pas en ligne droite on peut toujours faire passer une circonférence; car en joignant ces points deux à deux et en élevant une perpendiculaire sur le milieu de chacune de ces droites, ces perpendiculaires seront le lieu commun des centres qui passent par les extrémités de chacune de ces droites. Donc, le point d'intersection de ces perpendiculaires sera le centre d'un cercle qui passera par les trois points donnés. On voit ainsi que l'on pourra toujours inscrire un triangle dans un cercle (une figure inscrite est celle dont tous les angles ont leur sommet sur la circonférence). Deux cercles qui se coupent ne peuvent avoir que deux points communs; car, s'ils avaient trois points communs, les deux cercles coïncideraient. En effet, il n'y a qu'un seul point qui jouisse de la propriété de pouvoir être également distant de trois points non en ligne droite, et ce point doit alors être le centre de chacun des deux cercles; ils ont donc même centre et même rayon, et par conséquent ils coïncident. Lorsque deux cercles se coupent, la droite qui joint leurs centres est perpendiculaire sur le milieu de la corde d'intersection; car si on élève une perpendiculaire sur le milieu de cette corde, elle passe par le centre du premier cercle, puisque cette corde lui appartient: comme elle appartient aussi au second cercle, la perpendiculaire doit passer en même temps par le centre de ce second cercle; elle a ainsi deux points communs avec la droite qui joint les centres et coïncide avec elle. Nous verrons plus tard l'usage de cette propriété, lors-

qu'il s'agira d'élever une perpendiculaire sur une droite.

Une tangente est perpendiculaire au rayon mené au point de tangence, car la perpendiculaire mesure la plus courte distance d'un point à une ligne. La tangente n'ayant qu'un seul point commun avec le cercle, ce point est la plus courte distance au centre, le rayon qui va au point de tangence doit donc lui être perpendiculaire. Le cercle se confondant avec sa tangente au point de contact, et comme d'ailleurs on peut mener autant de tangentes qu'il y a de points dans un cercle, on voit sur-le-champ que l'on peut considérer le cercle comme un polygone régulier d'un nombre infini de côtés infiniment petits. Il suit de là que le cercle doit jouir de toutes les propriétés des polygones réguliers. Ainsi les circonférences de deux cercles sont entre elles comme les rayons de ces cercles, et les surfaces des cercles sont comme les carrés des rayons. La surface du cercle est égale à sa circonférence multipliée par la moitié du rayon. Les circonférences étant entre elles comme leurs rayons, ou, si l'on veut, comme leurs diamètres, il faut (*voy.* Proportions) que le rapport d'une circonférence à son diamètre soit un nombre constant. Si nous connaissions la longueur d'une circonférence dont le rayon est donné, une simple division nous donnerait ce rapport. Il s'agit donc de chercher la longueur d'une circonférence dont le rayon est connu. A l'aide de considérations que nous ne pouvons reproduire ici on démontre que la circonférence, ainsi que son rapport au diamètre, sont des quantités incommensurables avec le diamètre ou le rayon, c'est-à-dire des quantités telles que l'on ne peut jamais les évaluer, quoique l'on puisse toujours trouver deux autres quantités, l'une plus grande l'autre plus petite qu'elles, et qui en diffèrent moins que toute quantité donnée, sans cependant que cette différence puisse jamais être nulle.

Les géomètres de tous les temps se sont beaucoup occupés de la recherche de ce rapport que l'on a l'habitude de désigner par la lettre π. Les modernes ont donné des formules à l'aide desquelles on peut calculer assez facilement un grand nombre de chiffres de la valeur approchée de π. Les anciens, qui ne connaissaient que les méthodes géométriques, ont déployé une patience admirable dans les calculs pénibles qu'ils ont effectués pour arriver à la détermination de cette valeur. Nous allons donner une idée succincte de la méthode qu'ils ont employée le plus fréquemment. Ils ont inscrit à un cercle quelconque un polygone régulier d'un certain nombre de côtés, et circonscrit à ce même cercle un autre polygone d'un même nombre de côtés. (Un polygone est circonscrit au cercle lorsque tous ses côtés sont tangents à la circonférence; il y est *inscrit* lorsque tous ses angles ont leur sommet sur la circonférence). Il est évident que la circonférence, plus grande que le périmètre du polygone inscrit, plus petite que celui du polygone circonscrit, a une valeur intermédiaire, et qu'en prenant pour cette valeur le périmètre d'un des deux polygones, on aura une erreur par excès ou par défaut, suivant que l'on aura pris celui du polygone circonscrit ou celui du polygone inscrit, et que l'erreur sera d'autant moindre que les polygones auront un plus grand nombre de côtés, et, par conséquent, différeront moins de la circonférence qui est, avons-nous dit, un polygone d'un nombre infini de côtés. Mais lorsqu'un polygone est inscrit ou circonscrit à une circonférence, on peut toujours inscrire et circonscrire à cette circonférence un polygone régulier d'un nombre de côtés double. On démontre, de plus, que le périmètre du second polygone inscrit est plus grand que celui du premier, tandis qu'au contraire le périmètre du second polygone circonscrit est plus petit que celui du premier polygone circonscrit, et que, par conséquent, les valeurs de ces deux périmètres diffèrent moins de la circonférence que les premiers, et ainsi de suite. On voit donc que l'on pourra pousser cette approximation aussi loin qu'on voudra. On a ainsi commencé par calculer les périmètres des polygones inscrits et circonscrits de six côtés, puis ceux de 12, de 24, de 48, etc.; et lorsque le nombre des côtés est assez considérable

pour le degré d'approximation que l'on peut obtenir, on divise les quantités obtenues pour le diamètre du cercle sur lequel on opère. On peut éviter cette division en prenant un cercle dont le diamètre égale l'unité de longueur; car une quantité divisée par l'unité donne pour quotient la quantité elle-même. On a choisi le polygone régulier de 6 côtés, parce que, de tous les polygones réguliers, c'est celui dont l'inscription est la plus facile.

C'est en employant cette méthode qu'Archimède découvrit le rapport $\frac{7}{27}$ qui pèche par excès, et le rapport $\frac{223}{71}$ qui pèche par défaut. Adrien Métius découvrit le fameux rapport $\frac{355}{113}$ très rapproché et par excès. Ce nombre est très facile à retenir, puisqu'il suffit d'écrire deux fois les trois premiers nombres impairs (113355); les trois derniers chiffres forment le numérateur et les trois premiers le dénominateur de la fraction. Les moines, que les ouvrages de patience n'ont jamais rebutés, ont calculé ce rapport, et par la même méthode, avec une approximation de 34, 128, enfin 155 décimales. Ce dernier rapport est bien plus que suffisant pour les besoins actuels de la science; car sur un cercle dont le rayon serait égal à la distance de la terre à l'étoile la plus voisine l'erreur n'aurait pas l'épaisseur d'un cheveu.

La valeur de π est, par excès,

3,14159 26536

La valeur d'une circonférence dont on connait le rayon est égal à π multiplié par le double du rayon; et comme, pour avoir la surface du cercle, il faut multiplier la circonférence par la moitié du rayon, on trouve, toute réduction faite, que, pour avoir la surface du cercle, il suffit de multiplier π par le carré du rayon.

Le problème de la *quadrature du cercle* consiste à trouver un carré ayant même surface qu'un cercle donné. Le carré ayant pour mesure le carré d'un de [illegible] côtés (*voy.* RECTANGLE), il [illegible] racine carrée du nom[illegible] la surface du cercle, [illegible]duit de π par le carré d[illegible] un nombre incom[illegible]ur de ce côté ne pourra être obtenue que par approximation. Les méthodes géométriques n'ont pas été plus heureuses dans cette recherche. La surface du cercle étant égale à sa circonférence multipliée par la moitié du rayon, on voit qu'elle est équivalente à la surface d'un triangle dont la base est égale à la circonférence et la hauteur égale au rayon (*voy.* TRIANGLE), et qu'il suffit alors de chercher une moyenne proportionnelle entre la base et la moitié de la hauteur de ce triangle pour avoir le côté du carré demandé. Il s'agit donc de développer cette circonférence en une ligne droite. Beaucoup de méthodes graphiques ont été proposées pour trouver cette longueur à l'aide du rayon, mais elles ne donnent que des approximations plus ou moins heureuses. Les géomètres ont abandonné ces constructions et leur préfèrent les méthodes algébriques, comme beaucoup plus expéditives et pouvant donner des approximations beaucoup plus grandes. P.V-T.

CERCLES (mœurs). On n'appliqua d'abord ce terme qu'aux réunions des personnes admises à la cour dans les jours d'apparat, parce qu'elles étaient rangées circulairement autour du prince ou de la souveraine. On annonçait alors dans les journaux, comme on le fait encore aujourd'hui, qu'il y avait *cercle* chez le roi, la reine, etc. Bientôt le mot descendit dans les salons aristocratiques. Toute assemblée y fut un *cercle*, et c'est alors que Poinsinet fit le sien, où les usages, les mœurs, les travers et le jargon de l'époque, parurent assez bien retracés. Le mot finit par être adopté, même dans la bourgeoisie; il y eut cercle au Marais et dans la rue saint Denis, comme au faubourg Saint-Germain.

Quelques années avant la révolution, ce terme reçut une nouvelle acception dans notre langue. On nomma *cercle*, ce que les Anglais appelaient alors *club* (*voy.*), c'est-à-dire des lieux de réunion, destinés aux hommes seuls, qui s'y rendaient pour y lire les feuilles publiques, y jouer au billard, aux échecs et à divers autres jeux, ou s'y livrer au plaisir de la conversation. Cette sorte de cercles existe encore aujourd'hui, non-seulement

dans la capitale, mais dans les villes de province, où on les désigne souvent sous le nom de *casino* (*voy.*).

Nous avons aussi, à Paris, des cercles littéraires sous diverses dénominations; des cercles dont l'exécution de la musique est l'objet principal, enfin, il n'est pas jusqu'à une maison de jeu trop fameuse, qui ne se soit déguisée sous ce nom. De tous les cercles parisiens, le *cercle des étrangers*, est précisément celui qu'un ami prudent, un *cicerone* moral, leur conseillera de visiter le moins. M. O.

CERCLES D'ALLEMAGNE. C'est en 1500 que la diète germanique sentit la nécessité d'établir une division dans cet amas de grands et de petits états que l'on comprenait sous le nom d'empire d'Allemagne. On n'admit d'abord que 6 cercles, savoir: ceux de Franconie, de Souabe, de Bavière, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin ou de la Westphalie, enfin de Saxe. Les électorats et les états héréditaires de l'empereur ne furent pas compris dans cette organisation. Douze ans après, ces pays furent organisés en 4 cercles nouveaux, qui reçurent les noms de cercles d'Autriche, de Bourgogne, du Palatinat et de la Haute-Saxe; l'ancien cercle de Saxe reçut alors le nom de cercle de Basse-Saxe. Depuis, tous les états composant un cercle, tinrent des diétines, et prirent des arrêtés relatifs à la police, aux douanes à la répartition des troupes dont la diète germanique avait ordonné la levée. C'étaient, en quelque sorte, des États provinciaux; mais le peuple n'y était pas représenté. Quelques princes, dans chaque cercle, avaient le droit de convoquer les diétines, et ils étaient chargés de l'exécution des mesures arrêtées pour ces assemblées. Il était difficile de mettre une régularité parfaite dans l'organisation du chaos de l'Empire germanique : aussi plusieurs états restèrent toujours en dehors des cercles. Ce furent la Bohême, la Moravie, la Lusace, la Silésie, les biens de l'ordre équestre dit libre, diverses seigneuries et abbayes, et enfin les bourgs ayant le titre d'impériaux. La division de l'Allemagne en cercles a subsisté jusqu'au XVIIIe siècle. Le démembrement de l'Empire, par suite des conquêtes faites par la république française, et la sécularisation des états ecclésiastiques, [con]fisqués au profit des puissances voi[sines] détruisirent l'ancienne division qu[i fut] entièrement abandonnée lors de la [fon]dation de la Confédération du Rhin. [Voy.] SAINT-EMPIRE. I[...]

CERCLES DIURNES, cercle[s pa]rallèles à l'équateur et supposés d[écrits] par les astres et les autres points d[u ciel] dans leur mouvement diurne. P. V[...]

CERCLES POLAIRES, petit[s cer]cles de la sphère. Ils sont au nomb[re de] deux, un pour l'hémisphère boré[al, le] cercle polaire *arctique*, et l'autre [pour] l'hémisphère austral, le cercle p[olaire] *antarctique*. Leur plan est parall[èle à] celui de l'équateur; ils sont distan[ts des] pôles de 23° 27′ 57″. Ils sont décrit[s par] les pôles de l'écliptique dans leur m[ouve]ment diurne autour de l'axe du m[onde,] de sorte que l'on doit les regarder co[mme] les cercles diurnes des pôles de l'é[clip]tique, propriété qui leur a fait d[onner] le nom de polaire; car ce nom ne [leur] vient pas de leur voisinage des pôl[es du] monde, comme on pourrait le cro[ire au] premier abord, puisque entre eux [et le] pôle il existe une infinité d'autres [cer]cles. Ils sont la limite qui sépare le[s cli]mats d'heure des climats de mois[. Sous] ces cercles, le plus long jour est d[e 24] heures. P. V[...]

CERCLE VICIEUX. C'est un [des] sophismes les plus insidieux et cont[re le]quel il importe le plus de se prém[unir.] Il consiste à supposer comme démo[ntrée] une proposition qui est précisémen[t en] litige et qu'il s'agit d'abord de dé[mon]trer; puis à baser sur cette propos[ition,] comme sur un principe hors de discus[sion,] la proposition que l'on veut défen[dre.] Dans ce cas, l'argumentateur revient [tou]jours au point d'où il est parti; de là [vient] la dénomination de *cercle vicieux* [par] laquelle on désigne ce genre de soph[isme.]

Du principe faux, ou au moins non [dé]montré, que l'on a invoqué, on peut [dé]duire une conséquence vraie et que l'[ad]versaire sera contraint d'accorder s'il [n'a] pas aperçu de prime-abord le vice r[adi]cal de l'argument.

On tombe encore dans le cercle [vi]cieux quand les mêmes termes sont p[rou]vés par les mêmes termes, ou quand [...]

ies du syllogisme le sont alternative-
l'une par l'autre, soit directement,
indirectement.

'est ainsi que l'on argumente en théo-
, quand on prétend prouver la divi-
des Écritures par le témoignage in-
ble de l'Église, et l'autorité de l'Église
s Écritures; l'infaillibilité du chef de
se romaine par l'infaillibilité des pa-
du Christ, et celle-ci par les décisions
Église; la divinité du Christ par les
les, et la supernaturalité des faits
caractère divin de celui auquel on
ribue.

métaphysiciens tournent dans un
rcle lorsqu'ils prétendent prouver
ence de Dieu par l'ordre physique
nature, et la création par les idées
se font de sa divinité; il en serait
me si on voulait prouver à l'athée
ence d'un dieu par les merveilles
réation, en admettant en principe
ien n'est possible sans une cause
gente; car c'est précisément ce
pe qu'il conteste et qu'il fallait d'a-
émontrer, et la création en devien-
a rigoureuse conséquence.

a deux espèces de cercles, l'un
, l'autre *matériel*. Dans le premier,
ous avons cité quelques exemples,
se chose devient la cause et l'effet
même: ce qui conduit à l'absurde;
nd consiste en deux syllogismes,
'un prouve la cause par l'effet et
l'effet par la cause. Dans ce der-
n'y a point de pétition de prin-
voy.), c'est-à-dire qu'on n'invoque
principe contesté. Le cercle maté-
est pas un sophisme. L. DE C.

RCUEIL, espèce de boîte dans
le on renferme les corps des per-
s décédées pour les déposer dans
e ou dans des caveaux destinés aux
ures. Suivant ces deux destinations
entes, le cercueil peut être ou une
e caisse en minces planches de sapin,
ent assemblées avec quelques che-
, ce qu'on nomme enfin une *bière*,

Robe d'hiver, robe d'été
t les morts ne dépouillent guère.
(LA FONTAINE).

en, au contraire, une boîte de plomb
eusement soudée, ou de bois de
e, quelquefois même d'un bois plus précieux, bien joint, et quelquefois orné de plaques de métal précieux. Les rois et les heureux du siècle font déposer leurs restes dans un cercueil de plomb renfermé dans un cercueil de bois d'ébène ou d'acajou recouvert encore de velours. On sait qu'à la Chine le luxe des cercueils est porté jusqu'à la recherche et qu'on s'occupe pendant la vie de se procurer ce dernier vêtement dans le goût le plus exquis.

Le simple cercueil du pauvre, la bière, est vraiment ce qu'il y a de plus convenable pour les inhumations, attendu que, bientôt altéré, il permet aussi la décomposition plus rapide du corps qu'il renferme; et, sous ce rapport d'hygiène publique, l'emploi des cercueils plus durables ne devrait être autorisé que pour la sépulture dans des caveaux où les corps seraient embaumés.

Sept francs cinquante centimes sont le prix d'une bière, à Paris, et l'administration municipale, qui a le privilége de la faire payer ainsi beaucoup plus cher qu'elle ne vaut, a l'obligation de la fournir gratuitement à ceux qui ne laissent pas de quoi faire les frais de leurs funérailles ou qui étaient réputés indigens; une fois ce minimum dépassé, on peut dépenser trois cents francs et plus. Les corps des personnes mortes dans les hôpitaux, les hospices, prisons, etc., sont inhumés sans cercueil et seulement enveloppés d'un morceau de toile grossière, à moins que la famille ne demande et ne paie pour elle ce meuble dont l'utilité est au moins contestable. F. R.

CERDA (FAMILLE DE LA). Alphonse X, roi de Castille, à qui son amour pour la science valut le surnom de sage, que ne méritait pas son caractère faible et inconstant, eut pour fils aîné FERDINAND, appelé de *La Cerda*, à cause d'une grosse touffe de poil qu'il avait sur les épaules. L'an 1269, ce jeune prince fut marié à Blanche de France, fille de saint Louis, avec une pompe et des réjouissances extraordinaires. Philippe-le-Hardi, frère de Blanche, Édouard, héritier d'Angleterre et le roi de Grenade, assistèrent à cet hymen. En 1275 Ferdinand, alors régent de Castille en l'absence de son père, mourut à Villa-Réal; on le regretta vive-

ment, car il donnait les plus belles espérances. Il laissa deux orphelins en bas âge, **Alphonse** et **Ferdinand** : ce sont ces princes, nés sous des auspices si brillans, qui devaient subir la plus triste destinée, sous le nom d'infans de La Cerda. Sanche, second fils d'Alphonse X, doué de grands talens et dépourvu de tous scrupules, prétendit aussitôt ouvertement à la succession du trône de Castille. Le détail de ses intrigues et de ses audacieuses révoltes nous mènerait trop loin ; il nous suffira de dire que, non-seulement il l'emporta sur ses neveux, mais qu'il n'eût tenu qu'à lui de se faire proclamer roi du vivant de son père. Yolande, femme d'Alphonse X, désolee de voir ses petits-fils exposés, par la faiblesse du roi, aux attaques de don Sanche, s'enfuit avec eux près de son frère, don Pèdre, roi d'Aragon, qui parut d'abord leur être favorable; ils devaient compter encore plus sur la protection de Philippe-le-Hardi, leur oncle maternel. Pourtant la conclusion de tous les pourparlers en leur faveur fut qu'ils resteraient prisonniers en Aragon et que Yolande s'en retournerait seule en Castille. Blanche, leur mère, erra dans l'Aragon et dans la France, réclamant toujours en vain contre l'injustice de cette décision. Alphonse X mourut en 1283; son testament instituait Alphonse de La Cerda son héritier, et, à son défaut, Ferdinand de La Cerda. Il allait plus loin : dans sa haine contre le fils qui avait empoisonné sa vie et qui avait entraîné tous ses frères dans sa révolte, il appelait au trône, immédiatement après les La Cerda, Philippe-le-Hardi, petit-fils de Blanche de Castille. Une exhérédation si énergique fut regardée par les grands comme de nulle valeur : ils n'hésitèrent point entre des enfans malheureux qui languissaient depuis longues années au fond d'une forteresse de l'Aragon, et ce Sanche que ses victoires sur les Maures avaient déjà fait surnommer le Fort et le Vaillant. Mis plus tard en liberté par le roi d'Aragon qui voulait susciter des embarras au roi de Castille, reconnus à Badajoz, puis à Talavera, les La Cerda ne purent cependant pas se maintenir en Castille; ils passèrent en France, où régnait alors Philippe-le-Bel. Occupé de la guerre de Flandre, le seul secours qu'il accorda à ses cousins fut une permission de lever, à leurs frais, des troupes dans la Navarre: ils purent ainsi guerroyer de nouveau sur les frontières de la Castille; mais ce fut toujours d'une manière malheureuse. Sanche était mort et Ferdinand, son fils, lui avait succédé aussi paisiblement que s'il y eût eu prescription pour les droits des La Cerda. Les rois de Portugal et d'Aragon, se portant enfin pour médiateurs entre la branche deshéritée et la branche régnante, rendirent, en faveur de celle-ci, une sentence définitive; ils crurent pallier leur injustice en stipulant que les villes d'Albe, de Bejar, de Val-de-Corneia, seraient cédées à Alphonse pour l'aider à soutenir l'éclat de sa naissance; mais Alphonse refusa. Quelque temps après, abandonné de tous ses défenseurs, errant et sans secours, il se soumit à accepter; c'est à dater de ce moment qu'il reçut le surnom d'Alphonse-*le-Déshérité*. Il s'était marié en France avec Mahaut, comtesse de Clermont, qui, suivant Mariana, aurait été du sang royal de France. Un des rejetons de ce mariage, **Charles** de La Cerda, reçut du roi Jean, après le supplice du comte d'Eu, l'épée de connétable; mais l'étoile sinistre qui présidait aux destinées de sa famille n'avait point perdu sa malignité: il fut la victime du premier attentat de ce Charles-le-Mauvais, qui devait en commettre tant d'autres. Comme il allait voir sa jeune épouse au château de l'Aigle, en Normandie, des assassins soudoyés par le prince envieux de ses honneurs le poignardèrent. Ferdinand, frère d'Alphonse, avait épousé Jeanne de Lara, sœur et héritière de Juan de Lara, surnommé le Contrefait; il en eut une fille qu'il maria en France au comte d'Alençon. Les ducs de Medina-Cœli, grands d'Espagne, descendent d'Alphonse de La Cerda (voy. Medina-Coeli). L. L. O.

CERDAGNE (comté de), dans les Pyrénées, appartenant en partie à la France et en partie à l'Espagne. On pense que son nom dérive de celui des *Ceretani*, qui habitaient anciennement le nord de l'Espagne. La Sègre traverse la partie espagnole du comté qui fait maintenant partie de la Catalogne et qui a pour

lieu le bourg de *Puycerda*. *Mont-* est le principal endroit de la Cerdagne française. De hautes montagnes bor[dent le] bassin de la Sègre ; le sol du comté [e]s élevé au-dessus du niveau de la [mer], le climat y est rude en hiver. Mont-[Louis] est séparé du grand bassin par une [chaîne] de rochers à travers lesquels les [voyageurs] suivent le col de la Perche. [En quel]ques endroits la Sègre sépare les [parties] française et espagnole de la Cer[dagne]; en d'autres, la limite entre les [deux p]arties ou entre les deux royaumes [n'est p]as facile à reconnaître, ce qui favo[rise be]aucoup la contrebande. En 1822 [et 1]823 la Cerdagne servit d'asile à la [prétendu]e armée de la Foi, ou aux bandes [qui vou]laient rétablir le régime absolu en [Espagn]e, et qui préparaient le succès de [l'expéd]ition envoyée par Louis XVIII au [secours] de Ferdinand VII. D-G.

[CE]RDIC et CHENRICH, rois [saxons] de la Grande-Bretagne. Cerdic, [chef] saxon, arriva dans la Grande-[Bretag]ne avec son fils Chenrich ou Cyn[ric, et] descendit à un endroit qui fut [depuis] appelé, d'après lui, Cerdicshore. [Le jou]r même de son débarquement il [attaqua] et défit une armée de Bretons, et [depui]s il leur fit la guerre sans inter[ruption], pendant plus de 20 ans, avec [des suc]cès variés. Dans la première an[née du] VI[e] siècle, Cerdic reçut de la [Germa]nie un renfort commandé par Por[t et s]es deux fils, Biéda et Mégla, qui [descen]dirent à un endroit appelé depuis [Ports]mouth. Au moyen de ce secours, [il cont]inua la guerre contre les Bretons [avec p]lus de vigueur qu'il n'avait fait [aupar]avant, et il remporta un si grand [nomb]re de victoires, qu'il prit le titre [de roi] et fonda, en l'an 519, le royau[me d]e Wessex ou des West-Saxons. Il [éprouv]a de la part des Bretons une ré[sistan]ce plus opiniâtre et plus constante [qu'auc]un des autres chefs saxons qui [avaient] fondé des royaumes dans l'île. [Cette c]irconstance doit vraisemblable[ment ê]tre attribuée à Aurelius Ambro[sius e]t au fameux prince Arthur, qui [comm]andaient les Bretons. La dernière [et la p]lus célèbre des victoires d'Arthur [est c]elle qu'il remporta, en 520, à [Ba]nbadon, près de Bath. Elle porta un si rude échec aux forces de Cerdic et de son fils qu'ils furent plusieurs années sans faire de progrès sensibles. Mais ayant reçu un renfort du continent, ils défirent, vers 527, les Bretons à un endroit qu'on a nommé Cerdicsford. Environ 3 ans après, ils firent entièrement la conquête de l'île de Wight. Après 40 ans de guerres, les provinces actuelles de Hampshire, Dorsetshire, Wiltshire, Berkshire et l'île de Wight obéirent à Cerdic. A sa mort, qui arriva en 534, il fut remplacé sur le trône par son vaillant fils Chenrich ou Cynric qui avait partagé ses travaux et ses succès. Ce prince régna 26 ans et soutint, par les victoires qu'il remporta sur les Bretons, la réputation qu'il s'était faite d'un brave et prudent guerrier. A. S-R.

CÉRÉALES. Ce mot, dérivé de Cérès (*voy.*), déesse des moissons, s'applique dans notre langue aux plantes panaires ou à semence farineuse, appartenant exclusivement à la grande famille des graminées. Il comprend donc le *froment*, *le seigle*, *l'orge*, *le riz*, *le maïs*, *le sorgho*, *le millet*, *l'avoine* et quelques autres végétaux d'une moindre importance dont les semences peuvent cependant être utilisées comme alimentaires, tels que l'*alpiste*, la *zizanie*, la *fétuque flottante*, etc. (*voy.* tous ces mots).

Les céréales font la base de la nourriture des hommes sur une grande partie du globe. En France surtout, on mange considérablement de pain, et malgré l'extension progressive de la culture des pommes de terre sur bien des points, le pain est encore l'unique ressource du pauvre. Aussi le sort du pays est il étroitement lié à l'abondance ou à la faiblesse des récoltes de blés.

A un petit nombre d'exceptions près, les céréales sont les produits les plus avantageux du sol : en conséquence on les cultivait généralement et on les cultive encore de nos jours presque exclusivement dans quelques localités, d'après la vieille méthode de l'assolement triennal avec jachère; c'est-à-dire qu'à une première récolte de froment on en fait succéder une seconde de même espèce, ou, ce qui ne vaut guère mieux, de seigle, d'orge ou d'avoine, et qu'on laisse en-

suite le sol en friche pendant un an. Une pareille coutume, contraire à toutes les théories et à toutes les données des pratiques améliorées, perd heureusement de ses partisans les plus tenaces à mesure que l'instruction agricole pénètre dans les campagnes et que la routine fait place aux principes.

A la vérité dans quelques localités privilégiées ou dans quelques circonstances particulières on a pu voir succéder avec avantage des céréales à d'autres céréales; mais, en général, elles réussissent d'autant moins bien qu'on les sème plus souvent sur le même sol, et cette disposition, qui leur est du reste commune avec presque toutes les plantes cultivées (*voy.* ASSOLEMENT), est d'autant plus marquée qu'elles épuisent beaucoup la terre et qu'elles ont encore l'inconvénient de la salir en facilitant la croissance des mauvaises herbes.

La culture des blés doit donc alterner avec celles des plantes qui, tout en reposant, en fertilisant même le sol, comme les prairies artificielles, contribuent aussi à le nettoyer en le couvrant complètement; ou avec celle d'autres végétaux qui atteignent le même but au moyen des engrais et des travaux de labours, de binages, de buttages ou des sarclages qu'ils nécessitent.

Toutes les céréales veulent un terrain fertile; cependant pour plusieurs d'entre elles une surabondance de sucs nutritifs, en favorisant outre mesure le développement des organes foliacés, peut nuire à la perfection comme à la quantité des grains. S'il est malheureusement vrai que, dans une partie de la Beauce, l'introduction des luzernes ait contribué à diminuer la qualité des blés, c'est surtout à cette cause qu'il faut l'attribuer. Le remède est donc à côté du mal et cette question, qui a eu dernièrement du retentissement parmi les agronomes les plus distingués, parce qu'elle semblait au premier coup d'œil menacer l'existence des prairies artificielles, réduite à sa vraie valeur, n'est plus qu'une question de meilleurs assolemens. Les fromens ne doivent être semés *immédiatement* ni sur des luzernes, ni sur toute autre défriche; voilà tout. Après une ou deux cultures intercalaires, ils donnent m[...] de paille et plus de farine.

La plus importante pour nous des [...]réales est le froment; c'est aussi la [...] difficile sur le choix du terrain. Pou[...] faire réussir dans les terres légères [...] médiocres, qui conviennent à l'orge e[...] seigle, il faut plus de frais et de tra[...] Aussi en récolte-t-on beaucoup m[...] dans les pays pauvres que dans les [...] riches, et doit-on considérer comme [...] amélioration irrécusable des moyens [...] culture et comme une preuve non m[...] concluante du bien-être croissant [...] populations les conquêtes nombre[...] qu'il fait progressivement dans dive[...] parties de la France sur les autres céré[...]

Les blés prospèrent au nord et [...] presque tout le midi de l'Europe, [...] Égypte, sur les côtes de Barbarie et [...] une partie de l'Amérique septentrion[...] Dans la Chine, les Indes et toutes les c[...] trées chaudes de l'Asie, de l'Amériqu[...] Afrique, et même en Espagne et en Ita[...] le riz les remplace. Il nourrit peut-[...] les deux tiers des habitans du gl[...] *Voy.* les mots FROMENT, SEIGLE, etc., [...] pour ce qui est relatif à la culture p[...]ticulière, aux maladies, à la récolte [...] ces diverses céréales; et le mot GRAI[...] pour ce qui a rapport à leur conservat[...] et à leur commerce. O. L. [...]

CÉRÉBRO-SPINAL (SYSTÈME N[...]VEUX). Le système nerveux, c'est-à-[...] l'ensemble des parties chargées de por[...] la sensibilité, la volonté ou le mouvem[...] dans les diverses régions du corps, [...] compose de deux parties distincte[...] l'une qui porte le nom de système n[...]veux *cérébro-spinal*, ou de système n[...]veux *de la vie animale*; l'autre qui s'[...]pelle système nerveux *ganglionnaire* [...] *de la vie organique*. Le premier prés[...] aux fonctions de relation, et est, [...] conséquent, le siége et le conducteur [...] la volonté et de la sensibilité; le sec[...] ne fait que transmettre le mouvem[...] dans certains organes de la vie de nut[...]tion, tels que le cœur, l'estomac, [...] intestins, etc. La portion centrale [...] système nerveux cérébro-spinal est [...]signée sous le nom d'encéphale [...] elle se compose essentiellement da[...] l'homme du cerveau, du cervelet et [...]

elle épinière, et elle est logée dans ui osseux formé par les os du crâne vertèbres constituant par leur réu- la longue tige flexible nommée co- vertébrale ou épine du dos. Vu son ensemble, l'encéphale se com- le deux faisceaux de substance ner- , sécrétée collatéralement à l'axe, l'intervalle de deux tubes concen- s formés par une membrane vas- à réseaux très fins, appelée la *pie-* Il ne se dépose pas de matière ner- dans le calibre du tube intérieur, a cavité s'oblitère ou se dilate en- points déterminés de la longueur, es diverses classes et pour les dif- âges des mêmes espèces dans cha- asse. Car c'est une tendance de la de faire passer des animaux su- rs par des états transitoires ana- à l'état qui est permanent pour es inférieurs. La pie-mère, formée e multitude de vaisseaux sanguins s moins fins et tortueux provenant céphale, ou s'introduisant dans sa nce, afin de modérer la force avec e le sang y arrive, exhale par la xterne de son tube intérieur et face interne de son tube ex- , des couches nerveuses con- ques pour le tube extérieur, ex- ques pour l'intérieur. Toutes les ie l'encéphale ne présentera pas nflemens, on conçoit facilement calibre du tube intérieur sera ié au point de disparaître entiè- t. Au contraire, là où les deux offriront des dilatations, se déve- ont des cavités nées de l'agrandis- t de la cavité primitive. L'axe cé- -spinal ne se compose pas d'un re uniforme de parties; il renferme nplet : la moelle épinière, le cer- composé lui-même de trois parties uvent manquer toutes ensemble ou ent, le cerveau, renfermant les tu- les quadrijumeaux, les lobes du u, les lobes olfactifs. Les seuls de ganes dont l'existence soit constante outes les classes des vertébrés sont la e épinière et les lobes optiques ou cules quadrijumeaux. C'est ainsi que velet manque entièrement chez les nilles et les autres reptiles batra- ciens, en partie dans les poissons et les oiseaux; qu'il n'y a pas de lobes céré- braux dans les raies et dans les squales, et de lobes olfactifs dans plusieurs pois- sons osseux. Enfin le nombre des lobes cérébraux varie dans les mammifères. La communication entre les diverses parties du corps et l'encéphale est établie par des cordons blanchâtres de matière ner- veuse (*voy.* l'article Nerfs). Ces nerfs sont au nombre de 43 paires et provien- nent tous de la moelle épinière ou du cer- veau (y compris la première paire de nerfs cérébraux, que l'on devrait plutôt consi- dérer comme une portion à part du cer- veau). De ces 43 paires, 12 naissent du cerveau ou de la moelle allongée, les 31 autres paires proviennent de la por- tion de la moelle épinière logée dans l'é- tui vertébral. Ces nerfs se divisent presque tous en un grand nombre de rameaux et de ramuscules, qui vont se perdre par des filamens d'une ténuité extrême dans la substance des divers organes. Les uns, tels que les nerfs de la vue ou de l'audi- tion, sont spéciaux pour les sensations; les autres, tels que les nerfs du bras, de la jambe, etc., sont à la fois destinés à conduire les sensations et à l'excitation du mouvement volontaire. C. L-r.

CÉRÉMONIAL. On entend par ce mot le résumé de tous les usages obser- vés dans certaines occasions solennelles de la vie publique. L'*étiquette* (*voy.*) qui est le résumé des règles prescrites dans les cercles de la haute société, et no- tamment dans les différentes cours, forme une branche du cérémonial et fixe le rang que les états et les individus ont à garder entre eux. On s'étonne de voir quelle haute valeur la société humaine a toujours attachée à de simples formes et comment elle a pu trouver des marques plus ou moins honorifiques, plus ou moins distinctives, dans les choses les plus insignifiantes en elles-mêmes. On ne peut attribuer cette tendance, qui se rencontre chez tous les peuples, dans tous les pays, qu'à la symbolique de la vie, et partant à la symbolique du droit en gé- néral, qui disparaît au fur et à mesure que les nations sortent des ténèbres où elles sont plongées pour passer de leurs impressions confuses et incomplètes à

des idées plus nettes et plus raisonnables.

Le cérémonial donne en général la mesure du respect ou du mépris que l'on a pour la dignité de l'homme et de la manière dont on envisage l'honneur. L'esclave place sa tête sous le pied de son maître; le vassal courbe le genou; l'Européen d'aujourd'hui ne courbe plus que l'échine. L'usage de baiser le pied a été successivement remplacé par celui de baiser l'habit (comme on fait encore dans le Nord) et ensuite la main; et bientôt on le verra se perdre dans le simple et mâle serrement de la main.

Le cérémonial peut se diviser en cérémonial d'état et de cour, et en cérémonial diplomatique, dans les relations d'états à états. Le premier dépend du caprice de chaque état en particulier; l'autre se fonde sur un consentement réciproque, formel ou tacite. Dans les états monarchiques, la cour est le centre autour duquel se meut la vie publique: aussi dans les grandes solennités, à l'occasion de couronnemens, de mariages, de funérailles, d'audiences extraordinaires, etc., les premiers officiers de la couronne sont-ils toujours chargés des dispositions du cérémonial. Certes, ce n'est pas toujours une chose aisée pour un grand-maître des cérémonies que d'ordonner toute une solennité de manière à ce que, d'un bout à l'autre, elle marche sans entrave et sans incident. D'anciennes coutumes sont alors consultées par lui; il tire de la poussière des bibliothèques et des archives plus d'un parchemin, plus d'une charte oubliée depuis des siècles, de peur que l'étiquette toujours suivie dans une semblable occasion ne soit blessée en quelque point. On pourrait écrire et l'on a écrit des volumes entiers sur la manière de disposer les auditoires, les salles du trône, les chapelles, les églises; sur le nombre des marches qui doivent conduire au trône et aux autres places d'honneur; sur le costume de chacun, sur les places assignées aux diverses personnes, selon leur rang, et sur les us à observer pendant la cérémonie elle-même. Des livres utiles à consulter à cet égard sont : le *Theatrum ceremoniale historico-politicum*, de Kœnig (Leipzig, 2 vol. in-fol., 1719-20); le *Cérémonial diplomatique des cours de l'Europe*, de Rousset (2 v. in-fol., Amst., 1739), ouvrage qui fait suite au *Corps universel diplomatique du droit des gens* de Dumont (8 vol., Amst., 1726 et suiv.); pour la France spécialement ceux que nous indiquons à la fin de cet article; pour l'Allemagne le *Deutsches Hofrecht* de K.-F. Moser (2 v., in-4°, Francf., 1754); puis pour divers pays, les ouvrages presque tous publiés avec luxe sur les couronnemens des derniers empereurs d'Allemagne, de George IV d'Angleterre, et de Charles X, roi de France. La base essentielle du cérémonial est, outre l'action principale elle-même, l'observation exacte du rang des personnes, ou bien la théorie de la place d'honneur en général, tant pour la marche que pour les cas où l'on s'arrête et s'assied durant la cérémonie.

[Les puissances européennes se sont long-temps disputé entre elles le rang qu'occuperait chacune dans les solennités où elles se trouveraient réunies, soit dans la personne des souverains, soit par des ambassadeurs qui les représentent. Autrefois le premier rang appartenait incontestablement au chef du Saint-Empire, seul empereur proprement dit (car maintenant chaque souverain prend le titre qu'il lui plaît); puis venait le roi de France; mais le roi d'Angleterre lui disputait le second rang, et cependant l'Espagne ne voulait jamais céder le troisième, celui qui venait immédiatement après la France. A cet égard il règne aujourd'hui une anarchie complète: l'âge ou le rang hiérarchique des diplomates règle le plus souvent la *préséance*, et dans plusieurs cours on a introduit ce qu'on appelle le *pêle-mêle*. On peut consulter sur ces importantes futilités les *Mémoires* de Ségur et ceux de plusieurs autres diplomates. S.]

C'est aux plus hautes dignités qu'appartient la place la plus rapprochée du souverain, et toujours la droite, d'après l'usage généralement reçu en Europe. Dans toutes les cérémonies d'église, l'autel forme le centre, et c'est alors à droite que l'on voit la place d'honneur (depuis la nef); de là vient l'adage *à l'église main gauche prévaut* (en tournant le dos à l'autel, bien entendu). De même aussi,

dans le blason, le côté gauche a l'avantage sur le droit, c'est-à-dire le côté qui se trouve à la gauche de celui qui regarde. Dans la salle du trône c'est le trône qui forme le centre. A table c'est encore au centre que se place le souverain, et de ce point, en partant de la droite et de la gauche, se règle l'ordre des autres convives. La place vis-à-vis de celle d'honneur forme une seconde catégorie, toujours en partant du centre et en le prolongeant à gauche et à droite jusqu'aux extrémités. Debout, en marchant, comme assis entre deux, la place d'honneur est toujours à droite; lorsqu'on est plusieurs c'est le centre. Dans les cortéges et processions, le centre est là où se trouve la personne du plus haut rang, ou l'objet qu'on montre en parade, comme le monarque dans les couronnemens, le prélat portant l'hostie consacrée, l'ambassadeur qui fait son entrée, le cercueil dans les inhumations, etc. En avant du centre marchent les personnes d'un rang inférieur; derrière elles, les dignitaires du premier ordre, et devant les personnages principaux les officiers de service. Viennent ensuite les invités avec les assistans. L'observation des rangs, à l'occasion d'entrevues de têtes couronnées, d'audiences extraordinaires, de réceptions d'ambassadeurs, de même que du salut maritime, fait partie du cérémonial diplomatique. Le baron de Meyerberg, ambassadeur de Léopold Ier, en descendant de cheval près de Moscou, avait grand peur que le dignitaire envoyé à sa rencontre par le tsar ne mît pied à terre qu'un instant après lui, et il mesura bien sur lui tous ses mouvemens.

Le cérémonial des chancelleries est la somme des règles à observer dans les différentes écritures qui en émanent, tant pour être adressées aux diverses autorités du pays même qu'aux puissances avec lesquelles on se trouve en relation. Ces règles déterminent la forme extérieure (lettres patentes ou lettres closes), la matière (le papier ou le parchemin: on ne se sert plus guère de ce dernier qu'en Angleterre, et à la chancellerie apostolique de Rome), le cachet (apposé ou attaché en forme de bulle), le titre sur l'adresse, et celui dans le corps de la lettre, ainsi que la formule de l'introduction, du salut et de la conclusion de ces divers écrits. De ce nombre sont le titre de *frère* que se donnent entre eux les empereurs et les rois, le titre de *majesté* d'abord réservé au seul empereur, et celui d'*altesse* qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes réellement régnans (*voy.* ces mots). La république de Venise, la Pologne, les Pays-Bas, l'ordre de Malte, recevaient le titre de *sérénissime* qu'on donne aujourd'hui à la Confédération germanique, en allemand *durchlauchtigst*. Napoléon, dans sa correspondance avec les princes de la Confédération du Rhin, les appelait *très excellens princes*. Les communications de souverain à souverain, en leur propre nom, se font de différentes manières: 1° par des lettres de chancellerie, la forme la plus solennelle, dans laquelle on se sert de tous les titres du prince qui écrit, lesquels, selon le rang qu'il occupe, se placent au commencement ou à la fin de l'épître; 2° au moyen de lettres émanées du cabinet, en style ordinaire, que l'on modifie selon les circonstances; et 3° par lettres autographes, en style épistolaire. Déjà beaucoup d'états ont commencé à s'écarter dans leurs correspondances des formules ridiculement empesées employées jusqu'aujourd'hui. Les ministres se servent entre eux du style épistolaire ordinaire et abrégent souvent encore toutes formules, en réduisant leurs correspondances à de simples notes, dans lesquelles l'écrivain emploie la troisième personne, sous la forme d'un *pro memoria*, ou d'une *note verbale*, sans introduction et sans signature. En général, le cérémonial d'aujourd'hui a beaucoup perdu de son antique raideur et se simplifie encore journellement. Mais dans les cours d'Orient le cérémonial le plus rigoureux est maintenu avec une grande susceptibilité, et il brille surtout dans toute son étendue dans l'empire chinois. On connaissait déjà le cérémonial en Europe sous Charlemagne. Emprunté à la cour byzantine, il se répandit plus généralement par le mariage du roi Othon II avec la princesse grecque Théophanie, et envahit de plus en plus toutes les cours sous le règne de Charles-Quint.

Il faut voir, dans les mémoires de madame Campan et autres, le cérémonial de la cour de France au dernier siècle ; par exemple, quelle affaire c'était pour une reine que de passer une chemise, et à quelles chances elle était exposée pendant qu'elle s'occupait de cette grave opération. *C. L.* et S.

Théodore Godefroy et son fils Denys, historiographes, ont publié le *Cérémonial de France* (Paris, 1619, in-4°; et 1649, 2 vol. in-folio). On y trouve les cérémonies qui étaient observées aux sacres et aux couronnemens, aux entrées solennelles, aux mariages, festins, naissances, majorités, funérailles des rois, des reines, etc. ; aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux lits de justice, aux processions, etc. Chaque prince, dans sa chancellerie, avait un cérémonial particulier et manuscrit, afin que les secrétaires ne se trompassent jamais dans les formules de la correspondance. Le *Cérémonial de l'Empire français* fut imprimé à Paris en 1805 (un vol. in-8° de plus de 500 pages). On y trouve les honneurs civils et militaires à rendre aux diverses autorités, les grands et les petits costumes des fonctionnaires, les rangs assignés à chacun, et tout ce qui constituait la fastueuse étiquette de la cour impériale. V-VE.

CÉRÉMONIES (*Cereris munia*, mystères de Cérès), ainsi nommées apparemment parce que cette divinité, qui présidait à l'agriculture, avait un culte extérieur un peu complexe et qui devint le type de toutes les démonstrations religieuses du même genre. Cette étymologie est la plus naturelle (*) ; cependant quelques-uns décomposent le mot comme il suit : *Cere munia*, *mystères de Céré*. Céré était une bourgade à la proximité de Rome, dans laquelle, lors des premières invasions gauloises, les Romains, considérant l'arrivée de ces Barbares comme une manifestation du courroux céleste, établirent, pour rentrer en grace avec les puissances du ciel, un système plus régulier d'expiations, d'offrandes et autres œuvres sacerdotales. Il est probable que ce local avait eu dès l'origine cette destination spéciale de servir au culte, destination indiquée par son nom, et que les deux mots *Cérès* et *Céré* se rapportent à une racine commune.

Quoi qu'il en soit, on entend aujourd'hui par cérémonies des démonstrations extérieures symboliques, appliquées dans les différens ordres d'idées sociales, l'ordre religieux, le politique, le civil. Ainsi le baptême, l'ordination du prêtre, la bénédiction des cloches, ont pour objet de faire intervenir la consécration divine dans l'acte humain ; le couronnement d'un prince, l'introduction d'un ambassadeur, ne font que donner la sanction de solennité aux affaires qui se rattachent à des intérêts collectifs ; le mariage, dans la partie non religieuse de sa célébration, le serment, en tant que geste et formule, servent à donner de l'importance et de la valeur aux engagemens de la volonté et à faire contracter celui qui s'oblige envers la société entière, de laquelle il devient justiciable, en cas de violation, tandis que, sans ces accessoires indispensables, il ne le serait que de Dieu et de sa conscience.

Les cérémonies ne sont, pour ainsi dire, que les formes dont les mœurs d'un peuple se revêtent pour devenir sensibles et sujettes à l'observation. Elles doivent servir de fil à l'historien pour ne pas s'égarer dans le labyrinthe des vieilles traditions ; et il peut, avec une méthode d'interprétation convenable, traduire en résultats importans les données qu'elles lui fournissent et qui, au premier coup d'œil, paraissent vagues et sans relation avec le fonds des choses. C'est ainsi qu'en Judée la rigueur qui présidait à l'observance scrupuleuse des rits quelconques, l'effrayante pénalité qu'entraînait la moindre négligence à cet égard, ne sauraient manquer de révéler la nature de la constitution théocratique, qui ne peut se maintenir sans une excessive sévérité. En Égypte, les rits eurent aussi une importance immense, parce que la direction gouverne-

(*) Elle le serait si les Romains n'avaient pas écrit plus souvent *cærimonia* que *ceremonia* ; dès lors l'étymologie de Cære, ville pélasgique près de Tarquinie, en Toscie, devient plus probable (*voir* Val. Max. I, 1, 10). On donne encore une troisième étymologie en dérivant le mot de *cælum* et en le regardant comme corrompu de *cælimonia* ; et une quatrième en lui donnant, comme Festus, pour racine *caritas*. J. H. S.

mentale était en grande partie aux mains des prêtres; mais leur caractère n'est pas le même que chez les Juifs : ils perdent quelque chose de cette teinte sombre et terrible qui les caractérise chez les Hébreux, et ils empruntent à la science ce qu'elle a de plus imposant; de telle sorte que, chez les deux peuples, le sacerdoce atteignait le même but par des moyens différens. Chez les Indiens, que le climat énerve et tient dans sa dépendance, on retrouve encore la même justesse de calcul de la part des fondateurs de cérémonies; car ils les font consister pour la plupart en ablutions, en spéculations inertes, propres à satisfaire les exigences d'une atmosphère tiède et à favoriser la paresse selon le goût général des habitans.

Enfin, généralement le rapport est intime entre le rituel d'un peuple et son état moral, de telle sorte qu'on peut s'en servir comme d'une échelle qui donne le degré de civilisation de chaque nation à chaque époque; et ce serait vraiment un livre utile et piquant à faire que celui qui établirait une histoire universelle du cérémonial (*voy.*), à partir de l'état barbare et des sacrifices humains jusqu'aux délicatesses puériles de l'étiquette, signes évidens d'une décadence prochaine.

Deux mobiles qui se combattent déterminent tour à tour ou concurremment les actes humains : l'un est la foi, dans la plus vaste et la meilleure acception du mot, c'est-à-dire ce sentiment instinctif et irréfléchi qui produit aussi bien la poésie et l'amour que la religion; l'autre c'est la raison, qui porte à connaître là où la foi portait seulement à aimer. Quand un peuple, primitif encore, se trouve sous l'influence de la première de ces puissances, c'est le moment pour les législateurs de lui donner des cérémonies multiples et saisissantes, par lesquelles il pourra diriger selon son intention cette sève d'enthousiasme qui surabonde; s'il y manque, l'usage, répondant bien ou mal au besoin de pâture pour l'imagination, en fait naître çà et là irrégulièrement : de là tant de cérémonies bizarres et parfois monstrueuses. Quand, au contraire, la raison domine sur les masses avec ses froides appréciations, le temps des cérémonies est passé, et bien fou celui qui prétendrait les maintenir par une autorité quelconque! Le seul égard qu'on leur doive, quand elles sont inoffensives et respectables par leur ancienneté, c'est de leur ménager la douce et lente fin de la désuétude.

Si les sociétés sont jeunes, tout y devient matière à cérémonies dans les actes, comme tout y devient matière à images dans les discours. Dans la suite la langue et les mœurs acquièrent à la fois l'une sa précision, les autres leur fixité; la première dépouille les métaphores, qui ne sont que des cérémonies parlées, et les autres renoncent aux cérémonies qui ne sont que des métaphores en action.

Au moyen-âge, dans les relations de sujet à prince, d'homme à femme, de vassal à suzerain, d'ennemi à ennemi, il n'est absolument rien qui ne se complique d'un cérémonial, avec une couleur et des allures analogues à l'idée qu'on veut rendre : aujourd'hui, au contraire, où le positif a tout envahi, cherchez dans notre pays de France les cérémonies, et vous en trouverez quelqu'une, pauvre échappée à qui le temps fait grace et qui fait de vaines protestations en faveur de ce bon passé si éminemment démonstratif dans ses joies, dans ses douleurs, dans ses émotions.

En Europe, le bon temps des cérémonies est passé : le peuple lui-même n'en veut plus ou presque plus. Une classe seulement leur reste fidèle, celle des érudits qui, fort heureusement pour l'histoire, pour la connaissance exacte et complète du passé, ne les abandonneront pas légèrement. Mais, en Orient, elles prospèreront, à l'abri des vieilles croyances, aussi long-temps que les ardeurs du soleil ne cesseront pas d'échauffer les imaginations.

Quant à cette question philosophique, posée tant de fois et jamais résolue, de savoir si une religion peut se passer de cérémonies, si une doctrine simple et rationnelle sur Dieu et sur l'immortalité de l'ame peut suffire aux besoins religieux du genre humain, c'est au mot RELIGION qu'elle se posera et qu'on essaiera de la résoudre. P. L-E.

CÉRÉMONIES CHEZ LES ANCIENS. Elles étaient comprises sous

certaines dénominations spéciales, auxquelles il faut recourir pour en avoir la description (*voy.* Mystères, Fêtes, Sacrifices, Funérailles, etc.); nous ne les envisagerons ici que dans leur ensemble, sous un point de vue général et philosophique.

On a voulu diviser les cérémonies en trois classes: les *religieuses*, les *politiques*, les *politico-religieuses*. Dans cette dernière catégorie on a fait figurer les pratiques où la politique est mêlée à la religion, comme dans le mariage. Il nous semble, toutefois, que les deux premières classes peuvent embrasser tout ce que l'antiquité avait de cérémonies. Les devoirs purement politiques qui s'attachent à certains actes du citoyen appartiennent à la législation civile et ne doivent pas être désignés par un mot qui exprime uniquement les formes régulières et extérieures du culte ou les formalités à observer dans les rapports politiques.

Les cérémonies religieuses, chez les anciens, étaient les sacrifices, les offrandes, les jeux, les prières publiques, la consécration du mariage, les funérailles, etc. Leur usage remonte à l'origine des sociétés; c'est dire suffisamment qu'on ne peut raisonner à ce sujet que par conjectures et inductions. Les rapports de famille enfantèrent les rapports de société; les droits du vieillard sont devenus, avec le temps, les droits du magistrat; ceux du père ont été remplacés par ceux du chef de l'état. Le respect et l'obéissance de la part des jeunes gens et des sujets, la gravité et la sagesse chez les hommes âgés et les princes, voilà les premiers élémens des plus anciennes cérémonies. Le fils se tenait debout devant son père; il l'accompagnait aux champs et à la guerre; il traînait son char, le servait à table, l'assistait à sa dernière heure, lui fermait les paupières quand il avait rendu le dernier soupir, enveloppait son cadavre dans le plus précieux de ses vêtemens et le déposait dans une fosse qu'il avait creusée lui-même. Puis, le jeune homme rassemblait ses parens et ses amis et les invitait à honorer la mémoire du défunt. Ce théâtre de silence et de mort devenait alors une arène bruyante où les jeux et les festins se succédaient pendant plusieurs jours. Le vainqueur recevait son prix aux acclamations de la multitude, et la bande pieuse ne s'éloignait pas sans avoir jeté sur la tombe de celui qui n'était plus, de la terre, des rameaux, des fruits et des fleurs.

Le culte rendu à la divinité ne comportait pas alors de grandes cérémonies: il était simple et pur comme le cœur des patriarches. Mais quand le développement des sociétés eut amené celui des besoins et des ambitions, il devint nécessaire de demander plus souvent aux dieux immortels une plus large protection. Aussi, dans les circonstances solennelles, vit-on le père de famille choisir dans son troupeau la plus grasse génisse et l'offrir en holocauste à la divinité qu'il implorait. C'était pour le ciel encore qu'il réservait les prémices de la moisson; c'était pour lui que grandissait une jeune fille, l'orgueil de sa mère, ou un tendre fils, l'espoir de sa race. Abraham, Jephthé et Agamemnon ne reculèrent pas devant de semblables sacrifices.

Les anciens législateurs avaient senti que sans la religion aucune société ne peut avoir une organisation stable ni heureuse. Moïse consacra 38 années de sa vie à préparer le culte qu'il voulait laisser à son peuple; Zoroastre, Cong-Fut-Zée, Solon, Lycurgue et Numa passèrent également leur vie à méditer sur ce même objet; mais, après eux, l'esprit humain continua sa marche progressive et la religion demeura stationnaire; il fallut recourir aux prêtres et leur demander où s'étaient retirés les dieux. L'institution des prêtres assura aux cérémonies religieuses des formes de plus en plus multipliées et bizarres; et, en effet, de quelle utilité eussent-ils été sans les cérémonies? pourquoi le peuple, les grands et l'armée auraient-ils entretenu à grands frais des devins, des sacrificateurs, des hiérophantes, des aruspices, des pontifes, des lévites, des rabbins, des druides, des bonzes et des derviches, si le culte rendu à l'Être suprême avait conservé sa candeur primitive, sa nudité originelle? L'influence des ministres de la religion se fit sentir partout: elle suivit le magistrat dans le temple de Thémis, le soldat sur le champ de bataille, le citoyen dans l'intérieur

de sa vie privée; elle saisit l'enfant au berceau, l'accompagna sur la route du monde et se présenta à son lit de mort. La nuit et le jour, en tous lieux et en tous temps, l'homme la retrouva comme une main de fer, comme un œil sans paupière. Variée à l'infini, selon les époques, les lieux et les circonstances, elle eut partout un but unique, une idée fixe: la domination universelle.

En Égypte, la théocratie fut le premier gouvernement connu, et même après l'établissement de la royauté, les *panégyries* étaient des assemblées à la fois politiques et religieuses. La classe des prêtres fournissait les juges. Quand le roi mourait, les temples étaient fermés et les cérémonies suspendues pendant 72 jours. Au bout de ce temps, la royale momie était exposée à l'entrée du tombeau, et un prêtre prononçait son éloge pendant qu'un tribunal de 42 jurés décidait si le défunt monarque était digne, ou non, de la sépulture. Aucune guerre n'était entreprise sans que la protection des dieux ne fût invoquée par des cérémonies religieuses. Dans les fêtes d'Isis et d'Osiris, les prêtres et les dévots, coiffés du masque à tête de chien, de crocodile ou d'oiseau, portaient processionnellement les attributs de ce culte bizarre et les jetaient ensuite dans le Nil.

L'histoire de la Grèce et celle de Rome, les annales des plus anciens peuples de l'Asie et de l'Europe nous montrent également, sous un aspect à peine varié, mais avec mille dénominations qui échappent à l'analyse, les impudiques processions, les bacchanales, les mystères, les purifications, les monstrueux sacrifices humains, volontaires ou obligatoires, les expiations, la pénitence, le jeûne, la mutilation, la flagellation, et cent autres cérémonies ridicules ou cruelles.

Les cérémonies politiques concernent le couronnement des rois, les relations de souverain à souverain, celles des sujets avec les princes, les devoirs et les droits des ambassadeurs et des fonctionnaires, etc.

Une même idée a présidé à l'origine de toutes les cérémonies politiques chez les anciens: celle de frapper la multitude et de lui imposer un profond respect pour des choses qu'elle aurait dédaignées si elle les avait vues sous leur véritable jour. La religion elle-même intervenait au couronnement des princes. Les rapports des souverains entre eux étaient basés sur le besoin réciproquement senti d'environner la majesté royale d'un éclat imposant plutôt que sur les positions respectives de fort et de faible, de vainqueur et de vaincu. La génuflexion devant la personne royale, le baisement des mains et des pieds, et toutes les momeries politiques qui ont traversé les siècles, en résistant à l'impulsion de l'intelligence humaine, sont d'une époque de décadence postérieure au temps des rois pasteurs et à celui des héros chantés par Homère.

Plus un peuple était ignorant et corrompu et plus les cérémonies politiques s'éloignaient chez lui de la simplicité antique; c'est une vérité d'observation applicable aux peuples modernes. C. F-N.

CÉRÈS. Chez les Grecs *Déméter*, sans doute de γῆ et μήτηρ, terre-mère, c'est-à-dire nourricière, désigne la nature comme mère de tous les êtres; et l'histoire de son enfant perdu et retrouvé formait sans doute la véritable base de son mythe et de son culte. Les anciens attribuaient surtout à Cérès l'invention de l'agriculture, et la représentaient, en conséquence, avec des épis de blé à la main. Ils lui attribuaient la fondation de toute la société humaine, et la regardaient comme attachant au sol le sauvage errant et lui donnant par-là des mœurs plus douces, une propriété, des lois protectrices (de là son surnom de *Thesmophoros*), enfin une patrie; et jamais chez les Grecs les arts n'ont perdu de vue cette idée.

Cérès était fille de Chronos et de Rhéa; elle était née non loin de la ville d'Enna en Sicile, circonstance par laquelle on a voulu désigner la fertilité de ce pays. Elle engendra avec Jupiter, son frère, Proserpine qui d'avance était vouée par le roi de l'Olympe au roi des enfers. Pluton l'ayant enlevée, Cérès parcourut sous une forme humaine toute la terre. Elle alluma ses flambeaux aux flammes de l'Etna, et, montée dans son char traîné par des dragons, elle visita tous les pays sans la retrouver. Hécate lui dit seulement avoir entendu les cris de sa fille. Dans ses courses, elle se rendit aussi à

Éleusis, chez Célée, renommé pour son hospitalité, épisode si admirablement décrit dans l'hymne sur Déméter, attribué à Homère, hymne qui est la principale source du mythe de Cérès, dont il est peu question dans l'Iliade et pas du tout dans l'Odyssée. Là elle se fit consacrer un autel et un temple, et après avoir enfin découvert la retraite de sa fille chérie, grace au secours d'Hélios à l'œil perçant, elle fit don à Triptolème, fils de Célée, de son char attelé de dragons et de ses précieux épis de blé, pour qu'il les répandit sur la terre et que par lui tous les hommes prissent part à la bénédiction des dieux. Elle redemanda alors hautement sa fille à l'Orcus, et Jupiter accorda sa demande à la déesse irritée, à condition que Proserpine n'eût encore pris aucun aliment dans le royaume de Pluton. Mais déjà elle avait avalé quelques grains d'une grenade, et dès lors tout ce que Cérès put obtenir, ce fut de posséder sa fille sur la terre pendant six mois de l'année.

Jason, à qui l'on attribue l'introduction de l'agriculture dans l'île de Crète, ayant engendré avec Cérès, Plutus, le dieu des richesses, Jupiter le tua d'un coup de foudre dans un moment de jalousie. Ce mythe fait encore allusion à la découverte et au développement de l'agriculture.

L'art grec, en perdant de vue la partie mystique des attributs de Cérès, s'est particulièrement appliqué à représenter cette déesse comme mère. Mais c'est surtout à Athènes que, parvenu à sa plus grande perfection, l'art a créé ces illustres modèles dont nous croyons posséder quelques copies; car on n'a pas pu encore prouver l'identité de nos statues grecques de Cérès avec celles que nous connaissons par les auteurs classiques. Le plus souvent on trouve son image sur des monnaies ou sur des monumens funèbres: elle est alors avec Proserpine, qu'elle cherche ou qu'elle accompagne; et c'est ici que son noble caractère de mère paraît dans toute sa pureté. Par Iacchus, Triptolème et Cora, une grande connexité s'établit entre le mythe de Cérès et celui de Bacchus. C'est en l'honneur de cette déesse, l'une des plus importantes de l'Olympe grec et romain, qu'on célébrait avant la moisson, les *Céréales*, ou *Thesmophories* et *Éleusinies*. Chez les Romains les fêtes céréales, qui duraient plusieurs jours, se célébraient en avril.

Le nom de Cérès a aussi été donné à l'une des quatre petites planètes (voir Planètes) entre Mars et Jupiter. Cérès fut découverte à Palerme, par l'astronome Piazzi, le 1er janvier 1801. *C. L.*

CERF. Ce nom s'applique, en histoire naturelle, à tous les ruminans dont les individus mâles ont la tête garnie d'un bois qui croît et tombe périodiquement. Ces bois, espèce de végétation osseuse formée par un mécanisme semblable à celui de tout autre os, et continus avec celui du front, ne doivent pas être confondus avec les cornes du bœuf. Le rapprochement que Buffon voulait établir entre le développement, la chute de ces singulières productions, et les phases correspondantes de la végétation, est dénué de tout fondement. Il paraît qu'il faut en chercher la cause dans l'afflux des humeurs vers les organes génitaux du mâle à l'époque du rut. C'est en effet à cette époque qu'a généralement lieu la chute des bois, qu'on peut au contraire perpétuer au moyen de la castration. Par-là on explique aussi comment les femelles en sont dépourvues (excepté les rennes), la gestation, puis l'allaitement, entretenant vers l'appareil de la reproduction une fluxion sanguine qui doit s'opérer vers la tête pour la formation du bois. Quoi qu'il en soit, c'est dans sa configuration que l'on trouve les meilleurs caractères pour la distinction des diverses espèces du genre cerf. Jusqu'à deux ans ils n'ont qu'une branche nommée *dague* ou *perche*. Les ramifications qui en naissent plus tard s'appellent *andouillers*. Leur nombre et leur direction indiquent l'espèce et l'âge de l'animal. Que dirions-nous qui ne soit parfaitement connu du corps svelte, des jambes fines, du pelage propre et brillant de ces élégans quadrupèdes? Leur voix est un braiement qui n'a rien d'agréable. D'un naturel doux et timide, ils n'ont pour se défendre que les pieds, les bois leur étant alors d'un inutile secours. Ils font preuve d'intelligence dans les ruses nombreuses

qu'ils emploient pour éviter les chasseurs. On peut les apprivoiser, et même réduire en domesticité certaines espèces vivant en troupes, comme les rennes. La plupart habitent au sein des forêts, d'autres dans les plaines, sur le bord des eaux. On ne les voit jamais quitter leur sol natal, si ce n'est pour des émigrations passagères, suivies du retour. Ces quadrupèdes peuplent les différentes parties de l'ancien et du nouveau continent.

Le **Cerf commun** (*cervus elaphus*) perd au printemps son bois qui, repoussant aussitôt, est refait en août. Quand le jeune mâle atteint sa troisième année, les dagues qu'il portait sont remplacées par un bois ayant trois ramifications. Pendant chacune des années suivantes on peut compter un andouiller de plus, jusqu'à sept ans. Malgré les anciens préjugés accrédités sur la longévité de cet animal, il ne dépasse guère 20 ans. La femelle ou *biche*, pubère avant la fin de l'année, porte pendant huit mois un seul petit ou *faon*. Naturellement doux et pacifique, le cerf entre au temps du rut dans les accès d'un transport sanguinaire qui n'épargne pas même les biches qui ont servi à ses plaisirs. On trouve cette espèce dans toutes les contrées tempérées et boréales de l'ancien monde. Les cerfs de l'Atlas (Afrique) paraissent y avoir été naturalisés. La chair de ce quadrupède est assez estimée. On retire de ses bois une gélatine qui n'a rien de particulier et qu'on employait autrefois en médecine sous le nom de *gelée de corne de cerf*.

Pour les autres espèces principales *v.* les mots Élan, Daim, Renne, et Chevreuil. C. S-te.

CERFEUIL (*scandix cerefolium*), plante vivace de la famille des ombellifères, cultivée à cause de la saveur chaude et aromatique qu'elle possède et qui l'a fait introduire depuis long-temps dans l'économie domestique. Ses formes et ses caractères botaniques sont parfaitement connus, et l'on sait que c'est un des assaisonnemens les plus usités dans la cuisine française. On en connaît plusieurs variétés qu'on multiplie de semis ou de transplantation; les principales sont le *cerfeuil frisé* qu'on recherche à cause de son feuillage abondant, le *cerfeuil musqué* et le *cerfeuil commun*. On se sert de la plante fraîche qu'on hache menu pour l'introduire dans différens mets en l'associant à quelques autres plantes aromatiques. Les semences, qui contiennent beaucoup d'huile volatile, sont négligées chez nous, tandis que les anciens avaient coutume de les employer comme celles du cumin, du carvi, etc. F. R.

CERF-VOLANT (h. n.). Cet insecte, le plus grand coléoptère de France, est rangé par Latreille dans le genre *lucanes*, tribu des lucanides, famille des lamellicornes, section des pentamères, de l'ordre indiqué plus haut. Le mâle, plus grand que la femelle, est noir avec des élytres brunes, ainsi que le corselet et la tête. L'excessive longueur de ses mandibules lui a mérité le nom de *cerf*, sous lequel on le connaît vulgairement. Les femelles, dont la tête est plus étroite, et qui ont les mandibules beaucoup plus courtes, sont appelées *biches*. Cette espèce, fort commune et que l'on voit souvent piquée contre les murs des appartemens à la campagne, vole le soir autour des grands arbres, principalement des chênes, dans l'intérieur desquels la femelle cherche à introduire ses œufs. Leur vie à l'état d'insecte parfait est courte: ils meurent peu de temps après leur accouplement. La larve a des mandibules propres à la fois à couper et à broyer; elle habite l'intérieur des chênes, où elle demeure six ans, pour passer à l'état de nymphe, qui dure trois semaines. Les Romains, sous le nom de *cossus*, mangeaient avec délices cette larve, que l'on regardait comme un mets fort délicat. Suivant quelques entomologistes, le ver blanc ou *mans* aurait partagé avec la larve du *lucanus cervus* l'honneur de figurer sur les tables du peuple-roi. Les p es servaient merveilleusement bien à la recherche des premiers de ces animaux en frappant les arbres à coups redoublés de leur bec robuste. C. L-r.

CERF-VOLANT (technol.), appareil destiné primitivement à servir de jouet aux enfans et dont on a fait quelques applications curieuses. C'est une sorte de châssis en forme de cœur, fait en osier et recouvert de papier, aux deux extrémités duquel est fixée une anse de corde dont le milieu

donne attache à une corde plus ou moins longue qui sert à *l'enlever*, comme on dit. S'il était quelqu'un qui n'eût jamais enlevé un cerf-volant, il faudrait lui dire qu'il doit courir contre le vent pour le faire monter d'abord un peu, puis lâcher peu à peu la ficelle, en résistant cependant à l'impulsion du courant atmosphérique. On a remarqué que le cerf-volant monte en faisant avec l'horizon un angle aigu, et qu'arrivé à une hauteur proportionnée à sa surface et au poids qu'il porte, il s'y maintient, pourvu qu'on l'ait garni d'une *queue*, espèce de lest destiné à l'empêcher de donner des coups de tête en bas. La cause de son ascension est facile à reconnaître; c'est l'impulsion oblique du vent: aussi ne peut-on faire l'expérience lorsque le temps est parfaitement calme.

Franklin a employé les cerf-volans à une expérience de physique curieuse: il faisait monter par un temps d'orage un cerf-volant garni à la tête d'une pointe métallique, laquelle allait soutirer l'électricité aux nuages. Il avait aussi proposé comme un moyen de passer les rivières à la nage, d'attacher le nageur par la ceinture à la corde d'un grand cerf-volant; mais cette expérience aurait pu avoir du danger dans le cas où le vent serait tombé tout d'un coup, et n'aurait d'ailleurs été praticable que quand le vent aurait soufflé dans une direction convenable.

On s'est quelquefois servi de ce moyen pour porter au sommet d'un clocher ou d'un arbre une corde destinée à y monter d'autres objets. Enfin, on a quelquefois attaché à la queue d'un cerf-volant des lanternes de papier coloré ou des pièces d'artifice qu'une mèche préparée faisait éclater en l'air. F. R.

CERINTHE. Cet hérésiarque vivait, suivant l'abbé Faydit (*Éclaircissemens sur la doctrine et sur l'histoire ecclésiastique des deux premiers siècles*, 1695), du temps de l'empereur Adrien et non du temps des apôtres. Tertullien et saint Épiphane disent formellement que Cerinthe vint après Carpocrate, contemporain de Valentin, que saint Irénée place sous le règne d'Antonin. D'ailleurs, saint Clément d'Alexandrie assure dans ses *Stromates* que les premiers sectaires ne commencèrent à dogmatiser que vers cette époque. Hégésippe est aussi de ce sentiment, et saint Ignace d'Antioche, qui signale toutes les hérésies de son temps, ne parle point de Cerinthe, ce qui prouve qu'il ne s'était point encore fait connaître.

Cerinthe ne paraît pas à ce savant avoir jamais été pharisien ou même Juif; son nom est grec. Eusèbe nous le dépeint comme un épicurien et un voluptueux du premier ordre, qui n'aimait que les femmes et le vin, le luxe de la table et les plaisirs des sens; et ce fut pour cela qu'il imagina le règne temporel de Jésus-Christ et un paradis de volupté, où les élus seraient plongés dans tous les genres de débauches. Après avoir voyagé en Égypte pour s'instruire dans les sciences qu'on y cultivait, il séjourna dans l'Asie mineure où il séduisit plusieurs personnes par ses erreurs et en scandalisa un plus grand nombre par la corruption de ses mœurs. Il tenait pour dogme principal que Jésus-Christ était un pur homme, né par la voie ordinaire de Joseph et de Marie; mais que, comme il surpassait tous les autres hommes en vertu et en sagesse, le Christ, envoyé par le Dieu souverain, était descendu en lui au moment de son baptême, sous la figure d'une colombe. Du reste, il enseignait que le monde, et même la loi judaïque, n'étaient pas l'ouvrage de Dieu. Il permit qu'on mêlât à son erreur quelques cérémonies mosaïques. Il n'est pas vraisemblable qu'il ait composé une Apocalypse, encore moins que saint Jean ait écrit la sienne pour combattre celle de Cerinthe.

On a nommé *Cerinthiens* les hérétiques qui suivaient la doctrine de *Cerinthe* et qui certainement y mêlèrent du leur. Ils ne se sont pas grandement étendus et n'ont pas duré long-temps. Fleury et Pluquet ne nous semblent pas avoir parlé très exactement de cette secte. J. L.

CERISIER (*cerasus*). Cet arbre paraît originaire des environs de Cérasonte, aujourd'hui Kerasoun, près de la mer Noire, sandjiak et éyalet de Trabésoun (Trébisonde). Tournefort l'a vu prospérer naturellement sur les collines qui entourent cette ville. Tout le monde sait que c'est Lucullus qui, le premier, le transporta en Italie après la victoire qu'il avait remportée sur Mithridate, vers l'an de

Rome 680. L'abbé Rozier a cherché à démontrer que le cerisier existait alors dans cette contrée et que l'on ne doit au général romain que l'introduction d'une espèce inconnue avant lui et remarquable par la supériorité de ses fruits.

Quoi qu'il en soit, le cerisier présente une forme arrondie due à la manière dont sont étalés ses rameaux. Les feuilles sont pétiolées et dentelées en scie; les fleurs sont longuement pédonculées et disposées en faisceaux; de même que la plupart des autres plantes de la famille des rosacées, à laquelle il appartient. Son calice est à 5 divisions; la corolle présente 5 pétales; les étamines insérées sur le tube calicinal sont nombreuses. Enfin le fruit est un drupe charnu qui n'est pas recouvert d'un vernis glauque. Ce caractère est presque le seul qui le distingue du genre prunier dans lequel Linné l'avait compris.

On connaît sous divers noms plusieurs espèces de cerisiers; tel est le mérisier (*voy.*) dont les fruits servent à préparer la liqueur connue sous le nom de *kirschwasser* (*voy.*). Tel est encore le laurier cerise (*voy.*) dont les feuilles fournissent une eau distillée qui a une forte odeur d'amande amère due à l'acide hydrocyanique. Enfin, le bois de Sainte-Lucie est celui d'un cerisier, le cerisier *mahaleb*. Les autres espèces de cerisiers sont celles qui produisent les fruits connus sous le nom de *cerises*, et dont on connaît un grand nombre de variétés et même d'espèces. Les fruits des *cerasus caproniana*, *juliana*, *duramia* sont désignées vulgairement sous les noms de *griottes*, *guignes* et *bigarreaux*. Les améliorations introduites par la culture ont produit un grand nombre de variétés, que nous ne saurions énumérer ici.

C'est avec une espèce particulière de cerise que l'on prépare le marasquin (*voy.*) à Zara en Dalmatie. On laisse fermenter la pulpe et les amandes, après avoir brisé les noyaux; puis on retire l'alcool par distillation et on y ajoute la quantité de sucre nécessaire.

Les queues de cerise sont employées dans la médecine populaire comme jouissant de propriétés diurétiques. L'écorce du cerisier a été mêlée quelquefois au quinquina; cette fraude est d'autant plus blâmable qu'elle ne jouit pas de propriétés fébrifuges. La teinte rose du bois et les veines qu'il présente le font employer par les tourneurs et les ébénistes. Le bois du mérisier est celui que l'on préfère. Le tronc et les branches du cerisier laissent souvent exsuder une gomme que l'on appelle *gomme du pays*, et que l'on met en usage dans les arts et surtout dans l'apprêt des chapeaux. Cette gomme se compose presque entièrement d'une substance considérée jusqu'ici comme principe immédiat et nommée *cérasine*. H. A.

CÉRISOLLES (BATAILLE DE). Vers les dernières années du règne de François Ier, la guerre entre ce monarque et son rival Charles-Quint se poursuivait avec d'égales alternatives de revers et de succès; mais l'alliance dont l'Empereur et le roi d'Angleterre venaient de resserrer les nœuds menaçait la France des plus affreuses catastrophes, lorsqu'une victoire inattendue vint tout à coup changer la face des affaires. Le vieux Boutières, parent de Bayard, et comme lui brave et bon capitaine, avait cédé le commandement de l'armée de Piémont au jeune comte d'Enghien, François de Bourbon, à peine âgé de 25 ans, qui arrivait avec des renforts et des instructions précises de la cour. Il avait déjà repris le siége de Carignan (1544), et il était sur le point d'emporter cette place, lorsqu'il apprit que le marquis du Guast (del Guasto), général de Charles-Quint, s'avançait pour faire lever le siége avec une armée plus forte de 10,000 hommes que la sienne. Deux partis lui restaient à prendre : lever le siége de Carignan, et perdre, en rentrant en France, tout le fruit des premiers travaux; ou bien, aller au-devant de l'ennemi, l'attaquer, et, même en cas de défaite, lui faire acheter si chèrement la victoire qu'il y laissât une partie des avantages de la campagne. Le comte d'Enghien dépêcha au roi Blaise de Montluc, chargé de ses instructions. Les conseillers de François balançaient à permettre qu'une bataille fût livrée, lorsque la parole fut accordée à Montluc qui peignit avec de si vives couleurs le zèle et l'enthousiasme de l'armée, que le roi, après avoir réfléchi quelques instans, s'é-

cria, comme inspiré par le ciel : *Qu'ils combattent ! qu'ils combattent !*...... Et Montluc retourna porter cette bonne nouvelle à l'armée, emmenant avec lui une foule de jeunes courtisans jaloux de partager la gloire qui attendait le comte d'Enghien. Le vieux Boutières s'était joint à eux, et reçut, en signe de déférence, le commandement de l'aile droite.

Les deux armées, cherchant à se tromper mutuellement sur leurs véritables desseins, se rencontrèrent, le dimanche de Pâques, entre Sommariva et Carmagnola, auprès d'un petit village nommé *Cerisola* (près de Carignan), où le marquis du Guast passa la nuit, et le lendemain on en vint aux mains (14 avril 1544).

L'ennemi occupait le terrain le plus avantageux ; mais le comte d'Enghien, par une adroite manœuvre, réduisit son aile droite à une neutralité complète. Pendant ce temps le sire de Boutières, à la tête de la gendarmerie française, renversait les lansquenets qui lui étaient opposés et qui entrainaient du Guast dans leur fuite. Une imprudence de d'Enghien alors menaça de tout perdre. Suivi de tous les jeunes seigneurs qui étaient venus combattre à ses côtés, il se jeta inconsidérément au milieu des vieilles bandes allemandes et espagnoles qu'il traversa deux fois de part en part ; mais ce ne fut pas sans y laisser beaucoup de monde. Et lorsqu'il fut arrivé à l'endroit d'où il était parti, il n'y retrouva plus son infanterie auxiliaire qui était en déroute. Dès ce moment, le jeune général ne songea plus qu'à vendre chèrement sa vie, et il eût été réduit à cette fatale extrémité si la cavalerie qui avait vaincu les lansquenets ne fût venue à propos prendre les Impériaux en flanc, et n'eût ainsi décidé le gain de la bataille.

Les Impériaux laissèrent, dit-on, 12,000 hommes tant tués que blessés sur le terrain et près de 3,000 prisonniers. Les Français, malgré les calculs mensongers de quelques historiens, durent y perdre au moins 3,000 hommes. Le butin fut considérable. Les vainqueurs trouvèrent dans le camp de del Guasto de grosses sommes d'argent, des canons, des corselets de soldats et surtout des vivres en abondance; la vil[le de] Carignan, à qui ils étaient destin[és, fut] obligée de se rendre après cette vict[oire] qui pourtant n'eut pas d'autres su[ites,] non par la faute du comte d'Engh[ien,] mais par celle de la cour qui le l[aissa] sans argent et lui enleva bientôt [une] partie de ses troupes pour protége[r le] nord de la France. *Voir* Sismondi, *His[t.] des Français*, t. XVII, p. 178 et [sui]vantes. D. A.

CÉRITE, *voy.* CÉRIUM.

CÉRIUM. En visitant la min[e de] Bastnæs située dans le Westmanland [en] Suède, des minéralogistes allem[ands] avaient découvert un minéral remar[qua]ble par son poids, qui lui valut le [nom] de *terre pesante de Bastnæs*. Jusq[u'en] 1803 sa nature resta inconnue; m[ais à] cette époque MM. Hisinger et Berz[elius] trouvèrent par une analyse exacte [qu'il] existait dans cette pierre un nou[veau] métal : ils lui donnèrent d'abord le [nom] de *Cérérium*, et puis celui de *Cér[ium]* dérivés de celui de la planète *Cér[ès]*; [ils] changèrent en conséquence le n[om du] minéral en celui de *cérite*.

En même temps que les deux sa[vants] suédois trouvaient un nouveau m[étal] dans la cérite, Klaproth y annon[çait] l'existence d'une terre nouvelle [qu'il] nomma *ochroïte* et qui n'était autre c[hose] que le sesqui-oxide de cérium. L'hist[oire] de ce métal est peu avancée, aussi n'e[st-il] employé à aucun usage. On n'est pa[s en]core parvenu à l'obtenir en assez gr[ande] quantité pour faire les essais convenab[les] et cela tient essentiellement à sa ra[reté] d'une part, et de l'autre à son mod[e de] préparation beaucoup trop compli[qué]. En effet, il faut prendre du sulfure [de] cérium et le chauffer dans un cour[ant] de chlore gazeux. Le chlore s'unit [au] cérium pour former du chlorure de [cé]rium, et en même temps au soufre, p[our] former du chlorure de soufre qui se [dé]gage avec l'excès du chlore, s'il y en [a]. En second lieu, on fait passer de la [va]peur de potassium sur le chlorure de [cé]rium et par la même raison que le chl[ore] s'est emparé du soufre dans le prem[ier] cas, il s'empare ici du potassium, [et] comme il n'est pas volatil, il reste d[ans] l'appareil avec le cérium mis à nu. [...]

tte toute la matière dans l'alcool qui dissout le chlorure sans agir cérium; il suffit alors de le retirer e sécher dans le vide. Ainsi obtenu, ps est d'un brun chocolat foncé qui t métallique par le frottement. é à l'air, il s'enflamme avant d'ê- ïé au rouge, brûle avec vivacité presque au même instant de l'état oxide à celui de deutoxide. Il est de le conserver dans son état de , car il décompose l'eau contenue ir dans l'atmosphère et ne tarde xider, en laissant dégager l'hydro- On conçoit, à plus forte raison, ojeté dans l'eau, il doive lui enle- oxigène. Le cérium n'a pas en- é trouvé à l'état natif. Il existe en 1° combiné avec l'oxigène, la si- 'oxide de fer, ce qui constitue le xide silicifère de cérium ou la 2° uni à l'acide pyrorthytrique et . On rencontre aussi cette mine nland; mais elle renferme en ou- la chaux et de l'alumine. Géné- t, les arts ne peuvent point pro- corps qui s'altèrent aussi facile- air libre, et nous verrons dans des subséquens tels que POTASSIUM et , que celui là n'est pas le seul. nal de chimie de Gehlen. V. B.

OMANTIE, *voy.* DIVINATION.

OPLASTIQUE. On appelle rt de modeler en cire; mais ce lésigne qu'imparfaitement le fait it représenter, puisqu'il s'agit de niter avec de la cire diversement , soit les traits de personnes, soit bjets naturels. On sait que l'on cire les modèles de petites pièces ture destinées à être coulées en ou exécutées en marbre, de même ur celles qui sont volumineuses loie de l'argile. Le mot de *céro-* ue est encore inexact en ce que t pas seulement de cire, mais compositions diverses qu'on se ur produire les objets d'art dont uestion, et qu'on doit aussi dis- de la peinture à la cire dont on rler au mot ENCAUSTIQUE.

ne saurait fixer l'époque où l'on , pour la première fois, combiner f de la sculpture avec les couleurs, pour produire une plus complète illusion; l'histoire montre cependant que ces procédés étaient familiers aux anciens. Dans les temps modernes, on a fait quelques tentatives plus ou moins heureuses pour modeler en cire des portraits de grandeur naturelle, qu'on colorait ensuite le plus exactement possible, et auxquels des yeux d'émail fidèlement imités, des cheveux et un costume convenable donnaient une ressemblance remarquable, mais que l'immobilité rendait presque désagréable. Tout le monde a vu, à Paris, le cabinet de Curtius où toutes les célébrités contemporaines, tant militaires que civiles, figuraient côte à côte avec les personnages de l'histoire ancienne, soit sacrée, soit profane. Curtius et ses imitateurs ne se bornèrent pas à des figures isolées : ils formèrent des groupes quelquefois assez habilement composés et qui présentaient les scènes historiques les plus propres à piquer la curiosité et à stimuler les passions politiques. Un des grands obstacles à l'effet qu'ils voulaient produire était l'exiguïté du local, d'où résultait un pêle-mêle et des contrastes souvent bouffons. Plus tard, le perfectionnement alla jusqu'à imprimer à ces figures quelques mouvemens, nécessairement uniformes; cependant tout cela n'a guère abouti qu'à des collections bonnes pour amuser un instant les gens du peuple, et l'art y a peu gagné.

Mais si la céroplastique a toujours plus ou moins complètement échoué lorsqu'elle a eu la prétention de reproduire la vie et les passions, elle a pris une large revanche lorsqu'elle s'est bornée à l'imitation fidèle des objets inanimés. Dans ce genre elle règne sans partage, et la sculpture et la peinture doivent lui céder le pas. Les travaux les plus importans de ce genre ont eu pour objet la reproduction de préparations anatomiques, à une époque où les dissections étaient difficiles; les premiers essais furent bientôt suivis d'améliorations rapides, et l'on peut dire que de nos jours cet art a atteint à un point de perfection qu'il semble impossible de dépasser. On a également fait, par ce procédé, des fruits d'une vérité remarquable, et dans ces derniers temps

même on a exposé des fleurs d'une beauté et d'un fini surprenant. Peu de substances, en effet, pouvaient aussi bien que la cire offrir la consistance convenable pour recevoir et conserver toutes les formes possibles, revêtir toutes les couleurs imaginables, et présenter au besoin une surface mate ou brillante pour imiter toutes les productions de la nature.

On a cherché à substituer à la cire une matière plus solide; mais il a fallu sacrifier quelques-uns de ces avantages, et les pièces en cire l'emportent toujours pour le coup d'œil. D'ailleurs on trouve une large compensation dans la possibilité de toucher les pièces sans craindre de les détériorer, comme cela est nécessaire pour l'étude; et c'est là le mérite des préparations de M. Auzoux dont nous avons parlé à l'article Anatomie artificielle.

Les procédés de cet art sont simples, mais ils exigent une grande délicatesse et une attention minutieuse. On emploie toutes les fois qu'on peut le moulage, puis on coule de la cire sur laquelle on applique ensuite les couleurs. Lorsqu'on ne peut pas mouler, on a recours au modelage qui exige plus de temps; on peut d'ailleurs multiplier les épreuves. La matière qu'on emploie est un mélange de cire, de résine et de térébenthine dans diverses proportions.

C'est en Italie que, vers le XVIIe siècle, on commença à cultiver la céroplastique; plusieurs villes possèdent des cabinets extrêmement curieux, composés de pièces anatomiques ainsi imitées, et cet art avait déjà rendu célèbres plusieurs artistes aux XVIIe et XVIIIe siècles, parmi lesquels figure le célèbre Fontana. En France, Laumonier de Rouen, Pinson et principalement Dupont ont produit des chefs-d'œuvre. On a surtout admiré les pièces d'anatomie pathologique de ce dernier et sa curieuse collection des symptômes de la maladie siphylitique. *Voy.* Cire. F. R.

CERTIFICAT, pièce qui certifie, qui rend compte d'une chose (*certiorem facere*). Ce mot est diversement employé dans la vie ordinaire, dans les affaires, dans les loges maçonniques, etc. On a les certificats *de conduite* ou *de mœurs*, *d'indigence*, *de capacité*, *de carence*, *d'origine*, etc. Les certificats d'origin[e] étaient surtout d'une grande importanc[e] au temps du système continental (*voy*. où l'on était tenu de prouver que les mar[-]chandises qu'on voulait introduire dan[s] l'empire français ne provenaient pas d[e] l'Angleterre. Le mot *certificat* est em[-]ployé, dans le langage officiel, surto[ut] dans les deux sens suivans. S.

Certificat de capacité. Il en es[t] délivré un, dans les facultés de droit aux étudians qui, après avoir sui[vi] le cours de législation criminelle et d[e] procédure civile et criminelle, dont l[a] durée est d'un an, ont été examinés su[r] cette partie de l'enseignement et trouvé[s] capables. D'après la loi du 22 ventôse a[n] XII, nul ne peut être admis à exerce[r] la profession d'avoué s'il n'a obtenu ce certificat. Les inscriptions prises dan[s] le but de parvenir à son obtention ne peuvent jamais compter pour le bacca[-]lauréat ou la licence en droit.

Certificat de vie. C'est un acte des[-]tiné à constater l'existence d'une per[-]sonne, et par lequel le fonctionnaire pu[-]blic compétent atteste que cette personn[e] était vivante et s'est présentée devant lu[i] tel jour.

Le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de l'existence de celui sur la tête duquel elle a été constituée; il en est de même de quiconque veut exercer tout autre droit soumis à la condition de l'existence du créancier ou d'un tiers; mais le Code civil n'ayant point déterminé de mode particulier pour cette justification, elle peut avoir lieu par la représentation d'un certificat de vie spécial ou d'un acte authentique prouvant que la personne dont l'existence doit être constatée a figuré dans cet acte et était par conséquent vivante au moment où il a été passé. Les certificats de vie sont ordinairement délivrés par les notaires et avec les formalités prescrites pour les actes notariés; ils peuvent l'être également par les présidens des tribunaux de première instance et par les maires des chefs-lieux où sont établis, soit ces tribunaux, soit les sous-préfectures, mais seulement, quant à ces maires, pour les citoyens domiciliés

dans l'étendue de la commune (loi du 6 mars 1791). Ceux qu'on exige des titulaires de rentes viagères ou pensions sur l'état doivent être conformes au modèle annexé au décret du 21 août 1806, et délivrés, savoir : dans le département de la Seine, par tous les notaires indistinctement, et, dans les autres départemens, par les notaires *certificateurs*. E. R.

Les Certificats de civisme ont été, pendant la révolution, comme une condition de repos et presque d'existence pour les citoyens. Ils étaient délivrés par l'autorité municipale, sur l'attestation et la signature de 8 autres citoyens déjà certifiés eux-mêmes. Il fallait, en 1794, l'autorisation préalable des comités révolutionnaires, ou celle des sociétés populaires. Tout Français qui n'avait pu obtenir un *certificat de civisme*, se trouvait nécessairement compris dans la nombreuse classe des *suspects ;* et c'était un motif d'arrestation, qui trop souvent menait à l'échafaud. Plus tard, les *certificats de civisme* furent remplacés par les *cartes de civisme* ou *cartes de sûreté* qu'on délivrait encore dans les premières années du consulat.

Les Certificats de résidence furent long-temps en usage, pour constater qu'on n'était point émigré; et tous les pensionnaires de l'état devaient les fournir périodiquement avant de rien recevoir. V-ve.

CERTITUDE. Ce mot a deux acceptions. Il s'applique à la proposition à laquelle l'esprit a donné son adhésion : dans ce cas, la proposition est certaine. Dans un autre sens, il s'agit des motifs qui agissent invinciblement sur l'esprit et le déterminent à adhérer à une proposition parce qu'elle lui paraît certaine : c'est sous cette dernière acception que nous devons considérer ici la certitude.

Nous aurons donc à examiner 1° quels sont les moyens de parvenir à la certitude; 2° quels sont les différens degrés de force de la certitude acquise, ou quels sont les motifs de *crédibilité* (*voy.* ce mot).

Ces deux questions, dont on apprécie aisément l'importance, puisque la réalité des connaissances acquises et à acquérir repose sur elles, occupèrent de tous temps les philosophes et formèrent l'objet de longues et arides discussions.

Quel que fût le système que l'on adoptât pour s'assurer de la vérité, chaque école consacra un principe fixe au moyen duquel elle prétendait discerner infailliblement le vrai d'avec le faux. Il en fut de cette question comme de toutes celles qu'on agitait en métaphysique : elle ouvrit une vaste carrière à l'esprit de système, ou à de brillantes théories. Mais quand il s'agit d'appliquer cette pierre de touche dont chacun réclamait la découverte exclusive, on fut forcé d'en avouer l'insuffisance et l'inexactitude; on avait cru s'être tracé le chemin de la vérité, et on vit que l'on pouvait encore s'égarer dans le labyrinthe de l'erreur. Cette incertitude détermina quelques philosophes à abandonner la recherche de la vérité, et passant brusquement d'un extrême à l'autre, comme cela arrive quand on se laisse entraîner par l'esprit de système, de ce que la recherche de la vérité était difficile, ils en conclurent qu'elle était impraticable, que rien n'était démontré, ni même susceptible de l'être; qu'on ne pouvait rien définir, ni rien affirmer, qu'en un mot, douter de tout était le parti le plus sage. Tel fut l'adage consacré par la philosophie sceptique dont Pyrrhon, disciple d'Anaxarque, fut le créateur.

Diverses écoles adoptèrent le principe fondamental du scepticisme; mais dans l'application qu'elles en firent elles se montrèrent plus ou moins sévères. De même parmi nos philosophes des derniers siècles, Jer. Hirnhaym, Sanchez, Lamothe Le Vayer, Dan Huet, P. Bayle, partisans du doute méthodique, se renfermèrent dans des limites plus ou moins étroites; l'appliquèrent, les uns à l'étude de la philosophie, d'autres à la théologie; quelques-uns l'étendirent même aux connaissances qui sont du domaine de la physique. Ils ne s'accordèrent pas davantage sur le moyen auquel ils devaient donner la préférence pour arriver à la certitude. Alors, comme de nos jours, les matérialistes voulurent que le témoignage des sens fût le seul critérium de la vérité, système maintenant très accrédité et qu'a en vain essayé de combattre M. de la Mennais

en y substituant le témoignage d'une autorité spéciale et privilégiée dont la sphère devait embrasser le domaine de toute espèce de connaissances et de toute certitude.

Avant de chercher les moyens d'acquérir la certitude, signalons la différence qui existe entre elle et l'*évidence*.

L'évidence appartient proprement aux idées purement spéculatives de la métaphysique, dont l'esprit aperçoit la liaison sans le secours d'idées intermédiaires. Ainsi cette proposition : « *le tout est plus grand que sa partie* », est évidente par elle-même, parce qu'il n'est pas besoin de l'intervention d'une proposition intermédiaire pour en montrer la vérité. La certitude n'est que le résultat d'un certain nombre de propositions évidentes qui se suivent immédiatement et que l'esprit ne peut apprécier que successivement. Soit pour exemple cette proposition : « Le carré de l'hypothénuse d'un triangle rectangle est égal à la somme des carrés faits sur ses deux côtés. » Cette proposition est certaine, mais non pas évidente par elle-même, parce que plusieurs propositions sont indispensablement nécessaires à sa démonstration. De là il résulte qu'une proposition évidente est nécessairement certaine, et qu'il n'y a de certitude que quand il y a évidence, puisque l'une est le résultat de l'autre.

On distingue trois degrés de certitude, en raison des trois espèces d'évidence qui en sont la source, savoir : la certitude métaphysique, la certitude physique, la certitude morale.

La certitude métaphysique naît de l'évidence métaphysique ou de raison, c'est-à-dire d'une proposition évidente par elle-même ou évidente en tant qu'elle est la conséquence évidente d'une autre proposition évidente par elle-même. Ainsi cette proposition : « un tout est égal à la somme de ses parties, » est certaine d'une certitude métaphysique qu'il n'est pas besoin de démontrer pour prouver qu'elle est identique avec cette autre : « un tout est égal à lui-même. » Il suffit ici, pour exclure le doute, de connaître la valeur des termes de la proposition énoncée et la valeur de ceux dans lesquels on peut la traduire. Cette autre proposition : « les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits, » est métaphysiquement certaine, parce que si son évidence n'est pas immédiatement aperçue dans les termes qui l'énoncent, elle est la conséquence naturelle d'une suite de propositions évidentes par elles-mêmes, où les mêmes idées passent de l'une à l'autre et ne diffèrent que dans leur énonciation; et parce qu'en comparant les termes, on voit qu'elles affirment la même chose.

La certitude physique ou de fait ressort de l'évidence physique. Nous obtenons cette évidence chaque fois que l'existence des faits nous est constatée par notre propre observation, par l'intermédiaire des sens. On entend par *fait* toutes les choses que nous apercevons, soit que ces choses existent telles qu'elles nous paraissent, soit qu'il n'y ait rien de semblable et que nous n'apercevions que des apparences produites par des propriétés qui nous sont inconnues.

La certitude morale a pour fondement l'évidence morale. A cette dernière appartiennent les faits observés par d'autres que par nous, et attestés par la tradition orale, la tradition écrite ou la tradition monumentale. La tradition orale se compose d'une chaîne de témoignages qui remonte à sa source pour arriver aux témoins contemporains du fait. La tradition écrite comprend les faits dont le récit est consigné dans les écrits des auteurs contemporains et ceux qui ont été publiés à des époques plus ou moins éloignées du temps où le fait s'est passé, dans des lieux plus ou moins distans de celui qui a eté le théâtre du fait dont il sagit. La tradition monumentale s'explique par les monumens qui rappellent la mémoire des faits et en constatent l'existence.

On a contesté ces divers moyens d'obtenir la certitude; on les a accusés d'insuffisance. Ils doivent, il est vrai, être revêtus de certains caractères qui en déterminent la valeur; nous les signalerons ailleurs. *Voy.* Crédibilité et Critique.

L'évidence de sentiment, ou la connaissance des phénomènes observés en soi, est encore une source de certitude; mais nous n'avons pas l'évidence

de sentiment toutes les fois que nous croyons l'avoir. Elle est aussi une source d'erreurs, en ce sens que nous pouvons nous tromper, soit en ne portant pas notre attention sur tout ce qui se passe en nous, soit en supposant ce qui n'y est pas, soit enfin en nous déguisant à nous-mêmes ce qui s'y passe réellement. Si en physique nos observations peuvent nous égarer; si, malgré leur exactitude, les calculs, en mathématiques, nous induisent en erreur, à plus forte raison, en métaphysique, ne pouvons-nous pas nous reposer avec sécurité sur la certitude de ce qui nous est démontré par le sentiment. Cependant, ici comme dans les sciences exactes, on peut prévenir ou rectifier les erreurs: en écartant les préjugés qui entraînent toujours dans une fausse route, on peut acquérir la certitude.

Enfin, on y parvient encore, ou au moins on peut en approcher, en raisonnant par conjecture ou par analogie (voy. ces mots). Il suffit de vérités déjà connues pour que nous en soupçonnions d'autres. Ces soupçons sont fondés sur des circonstances qui indiquent, sinon ce qui est vrai, du moins ce qui est vraisemblable, et qui nous placent sur la voie de nouvelles découvertes en nous apprenant de quel côté nous devons diriger nos observations.

Les *conjectures* sont le degré de certitude le plus éloigné de l'évidence; cependant on ne doit pas absolument les exclure: elles ont ouvert la carrière des sciences et des arts. Que de choses reconnues aujourd'hui pour vraies et dont pendant long-temps on ne fit que soupçonner l'existence! Les conjectures ont aussi leurs différens degrés de force. Elles sont presque dépourvues de valeur lorsque, sans raison pour assurer une chose, on l'affirme uniquement parce qu'on n'aperçoit pas pourquoi elle ne serait pas. Les conjectures sont encore aussi insuffisantes lorsqu'une chose pouvant être produite de plusieurs manières, on adopte de préférence comme certain le moyen le plus simple. Cette supposition est généralement vraie, mais son application exclusive peut induire en erreur. Un fait n'est pas réellement expliqué lorsqu'il ne l'est que par rapport à celui qui le regarde comme tel. La prudence veut qu'en pareil cas on ne se refuse pas à croire dès que l'évidence manque, qu'on ne se refuse pas à l'évidence parce qu'il y a des opinions incertaines, que, sur de légères vraisemblances, on ne donne pas son assentiment.

Les conjectures tiennent le milieu entre l'évidence et *l'analogie*, qui souvent n'est elle-même qu'une faible conjecture. Dans l'analogie on doit distinguer différens degrés, selon qu'elle repose sur des rapports de ressemblance, ou des causes aux effets, ou des effets aux causes: dans ce cas, l'analogie n'est pas dépourvue de force; elle devient même une démonstration lorsqu'elle est confirmée par le concours de toutes les circonstances. On remarquera qu'on ne peut raisonner par analogie que sur les choses qui appartiennent à l'ordre physique. D'après l'uniformité observée dans la marche de la nature, nous pouvons croire que les corps qui nous paraissent semblables jouissent des mêmes propriétés. En général, les raisonnemens par analogie peuvent servir à expliquer, à éclaircir certains effets, mais ils sont toujours insuffisans pour leur démonstration. L. D. C.

CÉRUMEN, *cera aurium*, *voy.* OREILLE.

CÉRUSE. Ce composé, nommé aussi *blanc de plomb*, est le produit de la combinaison de l'acide carbonique avec ce métal. La céruse se fabrique en grand; les procédés varient selon les localités. La Belgique, l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne ont été en possession d'en fournir le commerce; mais depuis quelques années des manufactures de céruse se sont établies en France, et la perfection de leurs produits ne nous laisse rien à envier aux fabriques de ces diverses contrées.

En Angleterre, le plomb est coulé en lames d'une à deux lignes d'épaisseur; on a des pots de 7 à 8 pouces de hauteur et de deux à trois de diamètre, offrant vers le tiers de leur hauteur trois pointes saillantes destinées à supporter les lames de plomb préalablement tournées en spirale. Ces pots, dans lesquels on met du vinaigre, assez pour que ce liquide atteigne à la naissance des pointes,

sont encaissés dans une couche de fumier et recouverts d'une lame de plomb plus épaisse. Sur cette première rangée on en forme une autre, et successivement jusqu'à ce que le lieu construit pour cette fabrication soit bien fourni. On voit des salles ou hangars où chaque rangée compte sept à huit cents pots. Il s'agit de produire dans l'intérieur du local une chaleur suffisante pour rendre plus vive et plus prompte l'action du vinaigre sur le plomb; elle doit provenir de la fermentation qui s'établit dans le fumier. Lorsqu'elle est trop lente, on l'active en l'arrosant avec de l'urine de cheval et en fermant les issues de la salle; on les ouvre, au contraire, lorsque la fermentation est trop rapide. Le terme moyen de la chaleur est de 40 degrés; l'opération dure environ un mois. Le carbonate de plomb est détaché des lames en les frappant avec une masse de bois et reçu dans des vases pleins d'eau. Il est ensuite écrasé sous la meule et mis dans des pots de forme conique, d'où il est retiré pour être transporté dans le séchoir. Lorsque les pains de céruse sont bien secs on les enveloppe dans du papier ordinairement bleu, et on les livre ainsi dans le commerce. Cette céruse a une teinte grisâtre qui provient d'un peu de gaz hydrogène sulfuré que donne la fermentation du fumier.

La céruse que l'on fabrique à Krems, près de Vienne, est obtenue par le même procédé; seulement la chaleur nécessaire est donnée artificiellement et le fumier n'est point employé: aussi le produit est-il d'un plus beau blanc.

En France, on est parti de ce principe qu'il fallait oxider le plomb et le combiner avec l'acide carbonique; mais au lieu d'opérer lentement cette combinaison, on a cherché à la rendre plus prompte et plus économique. A cet effet, MM. Buchoz et Roard forment un sous-acétate de plomb avec le vinaigre et la litharge et font passer dans la dissolution de ce sel, clarifiée et décantée, un courant d'acide carbonique. Le carbonate de plomb qui se forme étant insoluble se précipite au fond du vase ou de la cuve; on le lave, on le fait sécher, et on lui donne, comme en Angleterre, la forme de pains coniques.

M. Montgolfier a proposé de se servir du plomb à l'état métallique, du vinaigre, d'acide carbonique et d'air. Soit un tuyau partant d'un fourneau où du charbon est allumé et se rendant dans un tonneau qui contient du vinaigre. De ce tonneau sort un autre tuyau qui pénètre dans une boite ou caisse remplie de lames de plomb coulées et non laminées, placées par couches et intercalées. L'acide carbonique, provenant de la combustion du charbon et mêlé d'azote et d'oxigène échappé à l'action du feu, se rend dans le tonneau, se charge de vapeurs acéteuses, et arrive ainsi dans la boite où se trouvent les lames de plomb. Leurs surfaces sont promptement attaquées; le produit est un mélange d'acétate de plomb et de sous-carbonate. On les sépare par des lavages; l'un étant soluble est entraîné par l'eau; le sous-carbonate ne l'étant pas, demeure au fond des vases.

La céruse du commerce contient une quantité plus ou moins grande de craie ou de sulfate de baryte réduit en poudre très fine; ce qui établit différentes qualités et différens prix.

Le *blanc de Krems* est le plus pur; il est employé préférablement aux autres dans les pharmacies et dans les peintures fines. Viennent ensuite, d'après leur degré de pureté, *le blanc de Venise, les blancs de Hambourg* et *le blanc de Hollande*: ce dernier est le plus altéré.

La céruse est un bon excipient pour toutes les couleurs auxquelles elle prête un corps convenable et communique la faculté de sécher promptement. En médecine on l'emploie à la préparation d'emplâtres; elle agit comme absorbant l'humidité et calme l'irritabilité des parties. Dans l'application et la préparation des peintures, l'huile volatilise une certaine quantité de céruse. Cette vapeur, extrêmement subtile, affecte désagréablement nos organes et n'est pas sans quelque danger. Du vinaigre réduit en vapeurs, du chlore mis dans un vase entouré de foin et laissé un certain temps dans les lieux ainsi altérés, sont les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour les désinfecter.

L. S-T.

CÉRUTTI (JOSEPH-ANTOINE-JOACHIM) naquit à Turin en 1738; il y fit

ses études chez les jésuites qui, suivant leur usage, voyant en lui un de leurs plus brillans élèves, ne négligèrent rien pour l'affilier à leur ordre. Sous tous les rapports les bons pères eurent à s'en féliciter. Tout en professant avec distinction dans une des chaires de leur collége de Lyon, le jeune Cérutti emporta, en une seule année, trois des prix mis au concours par plusieurs académies. On remarque surtout sa dissertation sur les républiques anciennes et modernes, couronnée à Toulouse, et qui, avant que l'auteur se fût fait connaître, offrit assez de mérite de style pour être attribuée à Jean-Jacques Rousseau : aussi, lorsque les jésuites, vivement attaqués, durent s'occuper de leur défense, ce fut à la plume éloquente de Cérutti, qu'ils se confièrent le plus. Si son *Apologie de l'institut des jésuites*, publiée en 1762, ne parvint pas à justifier cet ordre fameux devant les parlemens et n'empêcha pas sa destruction, elle révéla du moins une ame honnête et sensible chez un disciple de Loyola, et fournit une nouvelle preuve du talent de son auteur.

Cet écrit valut également à Cérutti deux grandes protections, celle du roi Stanislas et de son petit-fils le Dauphin. Elles ne furent pas inutiles à sa fortune qui s'éleva plus tard jusqu'à onze mille livres de rentes viagères. Moins heureux sous un autre rapport, le littérateur ex-jésuite, rendu au monde à l'âge de 24 ans, trouva une source de tourmens dans une passion violente pour une dame de haut rang, dont les dédains blessèrent son cœur et affectèrent sa santé. L'amitié pure et vraie d'une autre grande dame de ce temps fut pour lui une puissante consolation. Retiré chez la duchesse de Brancas, dans une terre près de Nancy, il revint à ses travaux littéraires, et ce fut là qu'il composa entre autres ouvrages, son *Poëme sur le jeu d'échecs*, où les difficultés d'un tel sujet parurent vaincues avec bonheur.

En 1788 Cérutti ne resta point étranger au grand mouvement des esprits vers les matières politiques. Son *Mémoire pour le peuple français* fut, avec l'écrit fameux de l'abbé Sièyes, l'un de ceux qui furent le mieux accueillis par l'opinion publique. L'auteur, toutefois, ne fit point partie de l'Assemblée constituante; mais on sait qu'il fut l'un de ces hommes de talent que Mirabeau avait choisis pour préparateurs de ses discours. Il fut désigné pour prononcer, dans l'église de Saint-Eustache, l'éloge de ce grand orateur : nul ne pouvait mieux remplir une semblable mission.

Cérutti s'en donna lui-même une autre, moins brillante peut-être, mais d'une utilité journalière. Il entreprit, sous le titre de *Feuille villageoise*, un journal où, se mettant sans trivialité à la portée de l'intelligence du peuple des campagnes, il lui parlait, avec une sage et patriotique modération, de ses droits et de ses devoirs. Le mérite et l'utilité de ce journal populaire furent appréciés et reçurent leur récompense, d'abord par la nomination de Cérutti à l'une des places d'administrateur du département de la Seine, puis par son élection à l'Assemblée législative; mais il ne remplit pas longtemps ces dernières fonctions. L'excès du travail avait usé ce corps plus faible que son ame, et il mourut au mois de mars 1792. Sa fin prématurée, comme celle de l'illustre orateur dont il avait célébré la mémoire, produisit une assez vive impression pour que l'une des rues de notre capitale reçût le nom de *Cérutti;* honneur transitoire, que lui enleva la Restauration en y rétablissant le nom d'un prince qui devait, à son tour se voir remplacer (Artois, Laffitte). M. O.

CERVANTES SAAVEDRA (Miguel de) naquit en 1547 à Alcala de Hénarez dans la Nouvelle-Castille, d'une famille pauvre, mais noble. On a peu de détails sur ses premières années; on sait cependant qu'il étudia quelque temps à Madrid, et que de très bonne heure il manifesta un vif penchant pour la poésie. Des sonnets, des romances, un roman pastoral intitulé *Filena*, et qui ne s'est pas conservé, furent ses premiers essais. Si ces travaux satisfaisaient ses goûts, ils étaient tout-à-fait sans résultat pour sa fortune : aussi ne tarda-t-il pas à y renoncer. Il passa en Italie et entra en qualité de page au service du cardinal Acquaviva. Bientôt la guerre allumée entre Venise et la Porte lui ouvrit une

carrière plus digne de son courage et de la noblesse de son caractère : il fit partie de l'armée navale que Marc Antoine Colonne conduisit au secours de l'île de Chypre. L'année suivante il combattait à Lépante sous les ordres de don Juan d'Autriche : c'est dans cette bataille fameuse que sa main gauche fut mutilée par un coup d'arquebuse. D'autres malheurs l'attendaient : le vaisseau qui le ramenait en Espagne fut pris par les Barbaresques, et Cervantes, conduit à Alger, y fut pendant 5 ans et demi l'esclave du corsaire Arnaut Mami. Deux fois il conçut le projet de rompre ses chaines et celles de ses compagnons : quand la première tentative fut découverte, il en assuma généreusement sur sa tête toute la responsabilité ; dans la seconde, il ne s'agissait de rien moins que de faire soulever tous les captifs renfermés dans Alger. Il fut racheté enfin, grace aux pères de la Trinité, et revint dans sa patrie à l'âge de 34 ans. Un an après, il publia sa Galatee. Il donna 30 comédies dont 2 seulement, la *Numance* et *la Vie d'Alger*, nous restent ; puis 21 ans s'écoulèrent sans qu'il publiât rien. On présume qu'il vécut alors de la dot de sa femme, Catherine de Salazar y Polanos, et d'un fort mince emploi qu'il avait obtenu à Séville ; en 1605, 8 ans après la mort de Philippe II, il fit paraître la première partie de l'ouvrage qui l'a rendu immortel ; il en publia la seconde partie en 1615. Dans l'intervalle avait paru la misérable production d'Avellaneda, à laquelle il a prodigué de si justes mépris. Tout en travaillant à la continuation de *Don Quichotte*, Cervantes s'était occupé de plusieurs autres compositions : ses 12 *Nouvelles* sont de 1613 et son *Voyage au Parnasse* de 1614 ; en 1615 il vendit à un assez bas prix à un libraire 8 comédies qu'il n'avait pu faire recevoir au théâtre ; enfin le roman intitulé *les Travaux de Persiles et de Sigismonde* était presque achevé lorsqu'il mourut le 23 avril 1616, quatre jours après en avoir terminé la dédicace adressée au comte de Lemos.

Telle fut la vie du plus beau génie dont les Espagnols puissent s'enorgueillir ; poète ignoré, soldat malheureux, esclave d'un corsaire impitoyable. Ainsi s'écoulèrent ses plus belles années. R venu dans sa patrie, à l'âge de 31 a il y retrouve la misère devant laque il avait fui à 20 ans ; c'est dans une pr qu'il trace les premières lignes de l'o vrage auquel il devra une impériss renommée ; c'est à d'insoucians et d daigneux patrons qu'il le dédie ; l'Espa le reçoit sans en être émue, le ch d'œuvre passe inaperçu, et Cervantes obligé d'éveiller l'attention publique sa brochure du *Buscapié*, dans laquel sous un nom supposé, il donne à tendre que l'histoire du chevalier de Manche contient le portrait satir des principaux personnages de la co Grace à cette ruse l'ouvrage est lu, alors, il faut l'avouer, on lui rend justi un cri d'admiration s'élève, non-seul ment en Espagne, mais dans toute l'E rope ; 30,000 exemplaires du *Don Qu chotte* sont vendus. Du vivant même l'auteur il est traduit dans toutes langues, et un jour Philippe III, à l'a pect d'un homme qui lit et se pâme rire, dit aux courtisans qui l'entoure *Cet homme-là est fou ou il lit Don Qu chotte.* Mais la fortune de l'ouvrage n'i flue point sur celle de l'écrivain : le dont sa verve comique a déridé le fro ne paie d'aucuns secours les heures gaité qu'il lui doit ; et nous retr Cervantes à sa dernière heure aussi pa vre qu'aux jours de sa jeunesse. L lignes qu'il trace d'une main mourant pleines de mélancolie, de résignation, reconnaissance, sont adressées au com de Lemos, puissant et riche protect qui ne sut pas le tirer de la misère.

C'est pourtant à cet homme si c tamment malheureux et délaissé q nous devons l'ouvrage le plus gai, plus véritablement comique qui ait j mais existé ; mais, comme l'ont très bi observé M. de Sismondi et les criti allemands, ce livre si plaisant par forme repose sur une idée profonder triste : c'est la lutte entre l'illusion et l réalité, entre la poésie et la prose ; l'u vaine comme la fumée, l'autre tou puissante. Les rêves de don Quich sont les rêves de l'héroïsme et de l vertu exagérée, il est vrai, jusqu'au r cule ; mais tout ridicule qu'il est, ce

bien-aimé de l'imagination de Cervantes ne cesse pas d'être aimable; l'auteur, tout en le livrant à notre gaité, a su lui faire une place dans notre cœur; et par une inconcevable magie, plus nous nous divertissons à ses dépens, plus nous nous sentons disposés à l'aimer. C'est en même temps le triomphe du génie de Cervantes et la preuve que lui-même sympathisait avec ces déceptions qu'il savait rendre si bouffonnes. Celui qui regardait avec orgueil sa main mutilée à la bataille de Lépante; qui, captif dans Alger, ne songeait à rien moins qu'à provoquer un soulèvement général de tous ses compagnons d'infortune, cet homme avait du don Quichotte en lui. Ce mélange de tristesse dans la donnée fondamentale et de comique dans l'expression fait, à nos yeux, le premier mérite de son livre; nous n'y trouvons pas seulement la source intarissable du rire, mais encore celle des réflexions profondes. Ajoutez-y la vérité des caractères, la vie puissante dont ils sont doués, à commencer par don Quichotte et Sancho, créations immortelles; la manière toujours naturelle et toujours plaisante dont le maître et l'écuyer contrastent ensemble; et l'étendue de cette œuvre, vaste et variée comme la vie, où Cervantes nous raconte sa patrie tout entière, mœurs, coutumes, religion, littérature, profession de toutes sortes; la facilité avec laquelle se déroule ce tissu d'innombrables aventures, les romanesques et touchans épisodes qui y sont de temps en temps rattachés; enfin, le style où se rencontrent les beautés les plus nobles et les graces les plus naïves du langage castillan: voilà ce livre dont on a depuis long-temps renoncé à faire l'analyse parce qu'il est peut-être le plus connu de tous les livres. Il rendit à sa naissance un important service à la littérature par le ridicule qu'il jeta sur les romans de chevalerie. Ce fut là, on le sait, le premier but de Cervantes; mais son génie dépassa la tâche qu'il s'était imposée. Il ne s'en tint pas à détruire, il créa; il donna le premier modèle du roman de mœurs, modèle dont Fielding et Lesage se sont approches depuis, mais qu'ils n'ont pas toujours égalé.

La première traduction que nous possédions du *Don Quichotte* fut faite par François de Rosset en 1618. En 1639, César Oudin, secrétaire interprète des langues étrangères, essaya de nouveau de faire passer cet ouvrage dans notre langue. Beaucoup d'autres l'ont encore tenté après lui; mais toujours avec un succès bien imparfait. La plus malheureuse de ces tentatives est assurément celle de Florian; non content de ne donner dans son style qu'un pâle reflet de celui de Cervantes, il s'est permis de changer, de retrancher; enfin il a mutilé un chef-d'œuvre. Dans la traduction de M. Bouchon-Dubournial publiée en 1807-8, et la seule qui soit complète, le style est loin d'être à la hauteur de l'original, et cette version ne se place pas beaucoup au-dessus de celle de Filleau de Saint-Martin (1re édit., 1696, 5 vol. in-12).

Les autres productions de Cervantes sont bien loin du Don Quichotte; cependant il y a des beautés dans le roman pastoral de la *Galatée;* Florian l'a imité, et là il est au moins l'égal de son modèle. Les 12 *Nouvelles*, qui ont été traduites par Saint-Martin de Chassonville (1768) et par Lefebvre de Villebrune (1775), sont pleines d'intérêt: on y reconnaît la même imagination féconde, la même vivacité de couleurs que dans *le Captif* et dans *le Curieux impertinent.* Quant aux pièces de théâtre, d'ailleurs peu estimées, qui nous restent de Cervantes, on trouve dans *Numance* et dans *la Vie d'Alger* une grande énergie, des tableaux d'une horrible vérité, un sentiment brûlant de patriotisme; mais le plan est imparfait; on pourrait même dire que dans *la Vie d'Alger* l'auteur n'a pas songé à en faire un: ce n'est qu'une suite de tableaux représentant l'état des captifs, sans aucune espèce de liaison entre eux. Le roman de *Persiles et Sigismonde,* cet objet des derniers travaux et des dernières sollicitudes de Cervantes, renferme des aventures amusantes, des passages bien écrits; mais l'ensemble n'offre qu'une confusion d'événemens qu'on ne saurait débrouiller sans ennui. Les deux dernières traductions françaises sont celles de Mme Le Givre de Richebourg (1738, 4 v. in-12) et de Dubournial (6 v. in-18).

La plus belle édition espagnole du don Quichotte est de 1780, 4 vol. in-4°, avec figures; elle sortit des fameuses presses d'Ibarra. La traduction française des *Œuvres complètes*, par Bouchon-Dubournial (Paris, 1822 et années suivantes, 12 vol. in-8°) n'est pas encore complète. L. L. O.

CERVEAU et **CERVELET**, *voy.* ENCÉPHALE.

CERVOISE, *voy.* BIÈRE.

CÉSALPIN (ANDREA CESALPINO) naquit en Toscane, dans la petite ville d'Arezzo, au commencement de l'année 1519. On remarqua en lui d'abord peu d'aptitude au travail et surtout une grande répugnance à se soumettre aux modes étroits, lents et presque entièrement religieux adoptés dans les classes les plus ordinaires comme dans les plus élevées. Lorsqu'on se fut aperçu que les punitions ne servaient qu'à exalter son esprit, on s'attacha plus particulièrement à exploiter au profit de la raison les sentimens de son ame pure, indépendante et profondément sollicitée par le besoin de la gloire. Dès lors on le vit sans cesse, à la tête de ses condisciples, combattre avec les plus habiles et embarrasser jusqu'aux professeurs dans les discussions qu'il élevait sur toutes les branches de l'arbre des connaissances humaines. Il fut bientôt après reçu médecin.

Une fois débarrassé du joug de l'école, il donna un libre essor à sa pensée; il entra dans la carrière de l'observation, et, reprenant les doctrines philosophiques d'Aristote selon le vrai sens de l'auteur, il les arracha à l'ornière de la scolastique. Une foule de disciples curieux de l'entendre, d'adopter ses idées larges, de profiter de ses observations, se réunissaient autour de sa chaire. Le livre *Quæstiones peripateticæ* (Florence, 1569, in-4°) eut une vogue extraordinaire, surtout après les sorties virulentes de Samuël Parker, archidiacre de Cantorbéry, et de Nicolas Taurel, médecin de Montbéliard. Ces deux antagonistes mirent tout en œuvre, paroles, écrits, dénonciations secrètes et manœuvres ténébreuses, pour déférer Césalpin au tribunal de l'inquisition, pour éloigner ses auditeurs, pour attenter à la haute considération dont il jouissait. Leurs perfides insinuations ne trouvèrent point d'écho; la honte est retombée tout entière sur eux.

Quoique dominé par l'espèce de physique en vogue de son temps, Césalpin ne se soumit pas aveuglément aux dogmes qu'elle proclamait. Ainsi, dans son livre *Dæmonum investigatio peripatetica* (Florence, 1580, in-4°), il combat les folies de la magie et de la sorcellerie. Il devança son époque par des découvertes importantes, et, le premier, il eut le mérite de reconnaître la circulation du sang. Cette découverte, que Harvey devait plus tard compléter par une imposante série d'expériences, appartient incontestablement a Césalpin; *les preuves sont si claires*, dit Bayle, *qu'il n'y a point de chicane qui puisse les éluder*. Elles se trouvent textuellement au liv. V, chap. 4, des *Quæstiones peripateticæ*, au liv. II, chap. 12, des *Quæstionum medicarum*, et liv. I, chap. 2 du traité *De Plantis*.

Malgré cette découverte très remarquable, dont Harvey ne fait pas mention, c'est moins comme physiologiste, et, malgré ses doctrines hardies, c'est aussi moins comme philosophe, que le nom de Césalpin est célèbre de nos jours. Il a vu la botanique livrée à une vaine pompe d'érudition et à l'exagération des vertus plus ou moins héroïques attribuées aux plantes: il a voulu la ramener à une étude plus philosophique, la conduire sur la voie d'une exploration utile et combler la lacune immense laissée dans le champ de l'observation depuis les immortels écrits de Théophraste. Pour classer les végétaux, il a inventé une méthode fondée sur leur organisation, et principalement en se servant des diverses parties de la fleur et du fruit, du nombre et de la position des graines. Les affinités et les rapprochemens naturels qu'il a obtenus dans cette marche absolument nouvelle lui ont donné la clé des familles adoptées par la science moderne et l'idée des caractères essentiels nécessaires à l'établissement d'une classification vraie, d'une nomenclature sage et progressive. On lui doit aussi d'avoir jeté les bases de l'anatomie et de la physiologie végétales par ses travaux consciencieux sur l'organisation des grai-

qu'il comparait, avec Empédocle et naturaliste d'Eresos, à l'œuf des ani-, et sur leurs évolutions depuis parition de la radicule et des feuilles nales ou cotylédons jusqu'à l'entier loppement de la plante.

rfois il reconnait le sexe dans les es de la fleur, fait que plus tard devait établir de la manière la plus use et la plus poétique. Il appelle elle la force vitale de la plante. C'est ui donne particulièrement le fruit, , comme les autres parties de la fleur ennent de l'écorce et du bois: autres que le législateur de la botanique me a constatés et développés sous e de *Prolepsis plantarum*, tom. VI *Amœnitates academicæ*.

alpin divise les plantes d'après cinq de considérations: 1° la durée vitale, ituation de la radicule, 3° le nom-s graines existant dans le fruit, soit ent, soit renfermées dans des loges, n plusieurs à la fois, 4° la forme et ure des racines, et 5° l'absence des et des fruits. Ces cinq classes, ex-es en 47 sections et 940 chapitres son traité *De Plantis libri* XVI ntiæ, 1583, in-4°), présentent des es si bien caractérisés qu'ils sont s sans restriction. C'est là que Tour- nous dit avoir puisé les élémens nre dont on lui doit la création; à que l'Écossais Robert Morison et Anglais Jean Rai sont allés prendre des rapports naturels des espèces ls s'attribuent tout l'honneur. C'est e de là que sort la source de la car-e que Gærtner, Correa de Serra, Richard et Mirbel ont poussée si loin. bservation régulière des parties de ctification doit sortir le meilleur e de classification des plantes; cette ication est parfaite en plusieurs , mais elle demande à être com-. Elle ne le sera jamais qu'en pré-de la nature vivante, lorsque l'on le fruit dans tous ses développe-et dans les modifications que lui bir la loi des avortemens. Rien n'a e été ajouté aux principes posés par pin dans le premier livre de son *De Plantis*, relativement aux ba-suivre pour l'établissement des familles et d'une méthode essentiellement naturelle.

Ce que Césalpin a fait pour les plantes, il l'a tenté pour les minéraux dans son livre *De Metallicis* (Romæ, 1596, in-4°); mais il n'a pas eu le même bonheur. On ne peut pas dire ici qu'il ait servi de guide à Romé de l'Isle, encore moins à l'illustre Haüy.

La vie du botaniste d'Arezzo s'est écoulée tout entière dans le silence du cabinet, dans l'étude des végétaux qu'il cultivait pour les soumettre plus exactement à une investigation scrupuleuse de tous les instans, et dans ses fonctions de professeur à l'université de Pise. Sa sobriété, le bon emploi de son temps et de ses hautes facultés, le mirent à l'abri des infirmités; il atteignit sa 84e année sans se douter que la mort devait le frapper peu de temps après son établissement à Rome. Il a cessé de vivre le 23 février 1603, et non pas le 26 mars 1602, comme on l'a répété d'après une erreur de Tournefort.

Un genre de plantes a été dédié par Plumier à Césalpin. Il est heureusement choisi: ce sont des légumineuses de l'Amérique et de l'Inde, qui réunissent à la beauté du feuillage et de la couleur des fleurs l'utilité du bois que l'on emploie dans la teinture, sous le nom de *brésillet* et de *bois de Sappan*.

On conserve religieusement l'herbier de Césalpin au cabinet d'histoire naturelle de Florence; il est composé de 768 espèces bien séchées, collées, et accompagnées du nom que Césalpin leur a donné et du nom vulgaire qu'elles portent dans une et même dans plusieurs contrées de l'Italie. A. T. D. B.

CÉSAR (Caius Julius), né l'an de Rome 654, 100 ans avant J.-C., sortait d'une famille patricienne qui prétendait descendre d'un côté de Vénus, de l'autre d'Ancus Martius, roi de Rome. La tante de César avait épousé Marius, lui-même était gendre de Cinna. Les élémens divers dont se composait Rome, le vieux patriciat sacerdotal, le parti des chevaliers, celui des Italiens, semblaient donc résumés en César. C'était un jeune homme singulièrement éloquent, dissolu et audacieux, qui donnait tout à tous,

qui se donnait lui-même à ceux dont l'amitié lui importait. Ses mœurs étaient celles de tous les jeunes gens de l'époque; ce qui n'était qu'à César, c'était cette effrayante prodigalité, qui empruntait, qui donnait sans compter, et qui ne se réservait d'autre liquidation que la guerre civile. C'était l'audace qui le fit, seul, dans le monde, résister à 17 ans aux volontés de Sylla. Le dictateur voulait lui faire répudier sa femme; le grand Pompée, si puissant alors, s'était soumis à un ordre semblable: César refusa d'obéir et il ne périt point; sa fortune fut plus forte que Sylla. Toute la noblesse, les Vestales elles-mêmes intercédèrent auprès du dictateur et demandèrent en grace la vie de cet enfant indocile: « Vous le voulez, dit-il, je vous l'accorde; mais dans cet enfant j'entrevois plusieurs Marius. »

César n'accepta point ce pardon et n'obéit pas davantage; il se réfugia en Asie. Tombé entre les mains des pirates, il les étonna de son audace; ils avaient demandé 20 talens pour sa rançon: « C'est trop peu, dit-il, vous en aurez 50; mais une fois libre, je vous ferai mettre en croix. » Et il leur tint parole. De retour à Rome, il osa relever les trophées de Marius. Plus tard, chargé d'informer contre les meurtriers, il punit à ce titre les sicaires de Sylla, sans égard aux lois du dictateur. Ainsi, il s'annonça hautement comme le défenseur de l'humanité, contre le parti qui avait defendu l'unité de la cité au prix de tant de sang. Tout ce qui était opprimé put s'adresser à César. Dès sa questure il favorisa les colonies latines, qui voulaient recouvrer les droits dont Sylla les avait privées. Les deux premières fois qu'il parut au barreau, ce fut pour parler en faveur des Grecs contre deux magistrats romains. On le vit plus tard, du milieu des marais et des forêts de la Gaule, pendant une guerre si terrible, orner à ses frais de monumens publics les villes de la Grèce et de l'Asie. Il tenait compte des Barbares et des esclaves eux-mêmes; il nourrissait un grand nombre de gladiateurs pour les faire combattre dans les jeux; mais quand les spectateurs semblaient vouloir leur mort, il les faisait enlever de l'arène: il n'eut pas de meilleurs soldats dans la guerre civile. Le monde ancien excluait les femmes de la cité: César donna le premier l'exemple de rendre, même aux jeunes femmes, les honneurs publics; il prononça solennellement l'éloge funèbre de sa tante Julia et de Cornelia, sa femme. Ainsi, par la libéralité de son esprit, par sa magnanimité, par ses vices mêmes, César était le représentant de l'humanité contre le dur et austère esprit de la république; il méritait de devenir le fondateur de l'empire qui allait ouvrir au monde les portes de Rome.

Depuis que les Gracques avaient violemment rompu l'équilibre de la république, Rome n'avait plus été que le jouet des factions. Sylla, vainqueur de Marius et spoliateur des Italiens, avait abattu et proscrit le parti démocratique au profit du sénat qui, attaqué lui-même par les chevaliers, vit tomber pièce à pièce l'œuvre du dictateur. Mais la domination des chevaliers, ces hommes d'argent, usuriers et grands propriétaires, était si oppressive qu'un changement devint bientôt imminent, quelles que fussent les difficultés. César donna le premier signal, par un acte de justice solennelle qui condamnait la longue tyrannie des chevaliers; déjà il avait flétri celle des nobles en punissant les sicaires de Sylla. Il accusa le vieux Rabirius, agent des chevaliers, qui 30 ans auparavant avait tué un tribun, un défenseur des droits des Italiens, Apuleius Saturninus. Les chevaliers accoururent de l'Apulie et de la Campanie, où ils possédaient toutes les terres, défendirent Rabirius par l'organe de Cicéron et toutefois ne purent le sauver qu'en rompant violemment l'assemblée. César comprit que la révolution n'était pas mûre et attendit dans un formidable silence. Il le rompit pour parler en faveur des amis de Catilina (63 av. J.-C.); il défendit habilement et sophistiquement la cause de l'humanité et de la loi (loi Porcia), et faillit être mis en pièces.

La défaite de Catilina inspira tant d'orgueil et de confiance au sénat et à son chef, Cicéron, qu'ils crurent n'avoir plus besoin de Pompée. Celui-ci, blessé

ns son orgueil et dans son ambition, se pprocha de Crassus, le plus riche citoyen : Rome, et de César, qui revenait alors la Lusitanie qu'il avait gouvernée après préture. Les premiers fruits de cette ion furent pour César, qui obtint le sulat malgré la vive opposition du sé- : 59 ans av. J.-C.). L'historien Dion a transmis l'histoire du consulat de ar avec plus de détails que Suétone Velleius, et plus d'impartialité que Plu- ue, toujours dominé par son enthou- me classique pour les anciennes ré- liques dont il ne comprend pas le e. « César, selon Dion Cassius, pro- une loi agraire à laquelle il était ssible de faire aucun reproche. Il y t alors une multitude oisive et affa- qu'il était essentiel d'employer à la re. D'autre part, il fallait repeupler olitudes de l'Italie. César atteignait t sans faire tort à la république, ni propriétaires. Il partageait les terres iques (et spécialement la Campanie) ux qui avaient trois enfans ou da- ge. Capoue devenait une colonie ine. Mais les terres publiques ne aient pas; on devait acheter des s patrimoniales au prix où elles nt estimées par le cens. L'argent orté par Pompée ne pouvait être x employé qu'à fonder des colonies, rouveraient place les soldats qui nt conquis l'Asie. »

rsque César lut sa loi en plein sé- t demanda successivement à chaque eur s'il y trouvait quelque chose à pas un ne l'attaqua, et néanmoins repoussèrent tous. Alors César s'a- a au peuple. Pompée, interrogé par 'il soutiendrait sa loi, répondit que elqu'un l'attaquait avec l'épée, il la drait avec l'épée et le bouclier. Cras- parla dans le même sens. Caton et lus, collègues de César, qui s'y op- rent au péril de leur vie, ne purent écher que la loi ne passât. Bibulus enferma dès lors dans sa maison, dé- nt jours fériés tous ceux de son ulat; mais lui seul les observa. César nt compte de son absence. Il apaisa chevaliers qui lui en voulaient de- Catilina, en leur remettant un tiers le prix exagéré auquel ils avaient acheté la levée des impôts. Il fit confirmer tous les actes de Pompée en Asie, vendit au roi d'Égypte l'alliance de Rome, et accorda le même avantage au roi des Suèves établis dans la Gaule, Arioviste. César tournait déjà les yeux vers le nord. Tout en déclarant qu'il ne demandait rien pour lui, il s'était fait donner pour 5 ans les deux Gaules et l'Illyrie. La Gaule cisalpine était la province la plus voisine de Rome, la Transalpine celle qui ouvrait le plus vaste champ au génie militaire, celle qui promettait le plus rude exercice, la plus dure et la meilleure préparation de la guerre civile.

César prit la Gaule par l'est, où Rome avait pour allié le puissant peuple des Éduens; il suivit les Alpes et le Rhin. D'abord il eut à combattre les Helvètes qui, abandonnant leurs montagnes, venaient, au nombre de 378,000, pour traverser la province romaine et s'établir à l'Occident, dans le pays des Santones. César leur barra le chemin par un mur de dix mille pas qu'il éleva du lac de Genève au Jura; les força de se rejeter sur le pays des Séquanes, les atteignit au passage de la Saône, et, après une sanglante victoire près d'Autun, obligea ce qui restait à gagner l'Helvétie. Alors il lui fallut aller chercher sur les bords du Rhin, au-delà de Besançon, les 120,000 guerriers de la belliqueuse nation des Suèves qui voulaient tout au moins partager la Gaule avec Rome. Les légions hésitèrent; mais, ranimées par une parole de César, elles détruisirent dans un furieux combat presque toute l'armée barbare (58 ans avant J.-C.).

César poursuivit vers le nord la conquête de la Gaule. Protégés par leurs plaines bourbeuses et par les forêts vierges de la Meuse et de la Seine, les Gaulois septentrionaux, Belges et autres, se crurent au moment d'exterminer l'armée romaine. César fut obligé de saisir une enseigne pour faire avancer les siens: 53,000 Belges furent vendus comme esclaves. César s'efforce dès lors d'isoler la Gaule de tout ce qui l'entoure, de la Germanie, d'où lui viennent de nouveaux guerriers, de la Grande-Bretagne, qui sans cesse communique avec elle et entretient le fanatisme druidique. Maître

de la partie orientale, il fait tourner la Gaule du midi par ses lieutenans; le jeune Crassus attaque et soumet l'Aquitaine, tandis que lui-même s'avance vers la Loire et réduit toutes les tribus des rivages, cernant ainsi la Gaule centrale, le foyer de la puissance des druides. Dans la même année (55) il jette en dix jours un pont sur le Rhin, refoule les Barbares qui se poussaient sur la Gaule et passe dans la Grande-Bretagne. Mais depuis cette invasion dans l'île sacrée des druides, César n'eut plus d'amis chez les Gaulois. La nécessité d'acheter Rome aux dépens des Gaules, de gorger tant d'amis qui lui avaient fait continuer le commandement pour cinq années, avait poussé le conquérant aux mesures les plus violentes. Selon un historien, il dépouillait les lieux sacrés, mettait des villes au pillage sans qu'elles l'eussent mérité. Partout il établissait des chefs dévoués aux Romains, et renversait le gouvernement populaire. La Gaule payait cher l'union, le calme et la culture dont la domination romaine devait lui faire connaitre les bienfaits.

La disette obligeant César de disperser ses troupes, l'insurrection éclate de tous côtés; mais il attaque ces peuples séparément, les accable les uns après les autres et cherche à les effrayer par des mesures cruelles. Ses barbaries réconcilient toute la Gaule contre lui; les druides et les chefs de clans se trouvent d'accord pour la première fois. Une vaste confédération se forme (52); un *vercingetorix* (général en chef) est choisi, et les legions enveloppées de toutes parts sont menacées d'une ruine entière. A force d'audace et d'habileté, César parvient à les réunir; mais les Gaulois brûlent eux-mêmes leurs villes pour affamer les Romains au milieu des Gaules. Découragés par une défaite, ils s'enferment dans Alesia que César entoure de prodigieux ouvrages. La Gaule entière vint s'y briser; 250,000 Gaulois attaquèrent vainement les retranchemens romains. Tournés après de longs combats par la cavalerie de César, ils s'enfuirent et se dispersèrent. Le vercingétorix vint se livrer lui-même. L'année suivante (51), César parcourut la Gaule pour vaincre toutes les résista[nces] partielles et achever la soumissio[n du] pays. Dès ce moment (50) il fit m[ontre] envers les Gaulois d'une extrême [dou]ceur; il les ménagea pour les t[ributs] et engagea à tout prix leurs meil[leurs] guerriers; il en composa une l[égion] tout entière, dont les soldats port[aient] une alouette sur le casque, et [qu'on] appelait pour cette raison l'*alaud*[*a*]. [La] Gaule garda, pour consolation [de sa] liberté, l'épée que César avait p[erdue] dans la dernière guerre. Les solda[ts ro]mains voulaient l'arracher du temp[le où] les Gaulois l'avaient suspendue: «La[issez-]la, dit César en souriant, elle est sac[rée.»]

Pendant ces glorieuses campa[gnes] Rome avait eu dix ans d'anarch[ie et] de misérables intrigues. César n'y [était] pas étranger: du fond de la Ga[ule il] avait les yeux fixés sur Rome; l'a[mitié] politique qui l'avait d'abord [uni à] Pompée s'était peu à peu refroidi[e;] les deux triumvirs se faisaient se[crète]ment la guerre sous le nom de Cl[odius] et de Milon. La mort de Crassus, tu[é dans] l'Orient qu'il était allé piller à son [tour,] fit éclater leur secrète jalousie. Il ne [resta] plus que deux hommes dans l'em[pire,] Pompée et César: l'un des deux [devait] céder le pouvoir. Le premier, rapp[roché] du sénat par les violences de Clodi[us, se] trouvait à la tête de ce parti aris[tocra]tique, usé et vieilli, sans intellige[nce et] sans force réelle. L'autre avait po[ur lui] une armée dévouée, composée en g[rande] partie de Barbares qui ne savaient c[e que] c'était que Rome, la république et se[s lois.]

Pompée fit les premières mena[ces; il] fut le dernier prêt. Il redemanda à [César] des légions qu'il lui avait prêtées [et fit] chasser de Rome les tribuns partisa[ns de] César, qui vinrent se réfugier da[ns son] camp (49); c'était donner à ses dé[mar]ches la seule chose qui leur manqu[ait, la] légalité. Aussitôt le passage du Rub[icon,] la prise d'Ariminum, jettent l'effroi [dans] le sénat qui s'enfuit de Rome avec Po[mpée] jusqu'à Brindes, jusqu'en Épire. La [force] réelle des Pompéiens était en Espa[gne;] César se hâta d'y passer. «Allons, [dit-il,] combattre une armée sans général; [nous] combattrons ensuite un général sans [ar]mée.» Cette guerre d'Espagne fut

ord, mais l'armée finit par traiter
gré ses chefs et passa sous les dra-
ux de César (49); à son retour, il
Marseille, après un long siége, et
a en Grèce. Pompée avait eu le
s d'appeler à lui toutes les forces
'Orient; sa flotte tenait la mer et
chait le passage des troupes réunies
indes. César sut tromper la vigi-
t des Pompéiens et débarqua en
mie avec cinq légions. L'armée de
pée était presque double de la sienne,
n voulut pas moins l'assiéger dans
chium (48); c'était une grande té-
é. Pompée recevait de la mer des
s en abondance, et les assiégeans
t réduits à faire du pain avec de
e; il fallut se porter ailleurs. Pompée
César jusqu'en Thessalie, jusqu'à
lle, où il se laissa persuader par les
de livrer bataille (48). La défaite
ença par la cavalerie des Pompéiens.
vait dit au moment des premières
s: «Soldat, frappe au visage!»
brillante jeunesse aima mieux être
dorée que défigurée; elle tourna
Pompée n'attendit pas la fin de
aille; il s'enfuit vers la mer, et,
érant de sa fortune, alla chercher
le en Égypte, où il trouva la mort.
suivit de près son ennemi: arrivé
andrie avec peu de monde, il in-
a les Égyptiens contre lui en vou-
artager le trône entre Cléopâtre et
une frère Ptolémée. Il lui fallut
ir un siége dans la ville même (47).
enfin reçu quelque secours, il mit
cette guerre honteuse, fit un tour
ie pour réprimer Pharnace, roi de
et écrivit au sénat: *Veni, vidi*,
De retour en Italie, il apaisa quel-
séditions, rétablit l'ordre dans la
puis passa en Afrique pour dis-
les derniers restes des Pompéiens.
guerre, où il avait contre lui les
des, commença sous de fâcheux
ces; une bataille le tira d'embarras.
, désespérant de voir jamais revivre
antique république qu'il avait si
temps rêvée, se donna la mort dans
e (47).

ntré dans Rome, César se repose
oment de tant de guerres (46). Le
, où il avait fait entrer une foule de Barbares, de centurions gaulois de son armée, accumule sur lui tous les titres, tous les pouvoirs: pouvoir de juger les Pompéiens, droit de paix et de guerre, droit de distribuer les provinces entre les préteurs, tribunat et dictature à vie. Il est proclamé *Père de la patrie, libérateur*, préfet et réformateur des mœurs; enfin on le fait *Dieu* par décret et son image est placée dans le temple de Mars. Quatre triomphes lui furent décernés, pour les Gaules, pour l'Égypte, pour le Pont et pour l'Afrique. On ne parla point de Pharsale. Chaque citoyen reçut 300 sesterces, chaque soldats 20,000; puis tous s'assirent à 23,000 tables de 3 lits chacune. Ensuite vinrent les spectacles, les combats: combats de gladiateurs et de captifs, combats à pied et à cheval, combats d'éléphans, combat naval dans le Champ-de-Mars transformé en lac.

Cependant la guerre n'était point finie: en Espagne les deux fils de Pompée avaient réuni une armée (45). La bataille de Munda, où César combattit de sa personne pour ranimer les siens fatigués de tant de courses et de combats, ne laissa plus dans tout l'empire une seule ville qui ne reconnût les ordres du dictateur. Pour la première fois César ne craignit point de triompher sur des citoyens. Il comptait faire un noble usage de l'immense pouvoir qui lui était remis: il voulait unir les lois romaines dans un code et les imposer à toutes les nations, construire à Rome une immense bibliothèque, dans le Champ-de-Mars un temple colossal, relever trois villes, Capoue, Corinthe, Carthage. Il aurait fait percer l'isthme de Corinthe. Il voulait dompter les Parthes, renouveler l'expédition d'Alexandre et revenir à Rome par la Scythie et la Germanie. C'est au milieu de ces pensées qu'il fut arrêté par la mort. L'occasion de la conjuration fut petite. L'audacieux et sanguinaire Cassius en voulait à César puor lui avoir pris des lions qu'il nourrissait. Ces lions d'amphithéâtre étaient les jouets chéris des grands de Rome. César pardonna à tout le monde dans la guerre civile, excepté à celui qui avait indignement tué ses lions. Cassius avait besoin

d'un honnête homme dans son parti : il alla voir Brutus, neveu et gendre de Caton. Brutus ne paraît pas avoir été un esprit étendu : c'était une ame ardente, tendue de stoïcisme ; mais le ressort était forcé. De là quelque chose de dur, de bizarre et d'excentrique, une avidité farouche de sacrifices douloureux. César aimait Brutus et peut-être s'en croyait-il le père; après la journée de Pharsale, où Brutus combattait dans les rangs pompéiens, il l'avait fait chercher avec inquiétude; il lui avait confié la province la plus importante de l'empire, la Gaule cisalpine. Chaque jour il lui donnait de nouvelles marques de faveur et de confiance. Mais Brutus craignait de préférer malgré lui un homme à la république, et à chaque bienfait de César il avait peur de l'aimer et s'armait d'ingratitude.

Ce qui décida Brutus, c'est que le bruit courait que César voulait prendre le nom de roi. D'imprudens amis fortifièrent ces bruits odieux semés peut-être à dessein par les ennemis du dictateur. Un jour entre autres, c'était la fête des Lupercales, tous les jeunes gens, et à leur tête Antoine, alors consul désigné, couraient tout nus par la ville, frappant les femmes à droite et à gauche. César, assis dans la tribune, regardait les courses sacrées, revêtu de sa robe de triomphateur. Antoine approche, se fait soulever par ses compagnons à la hauteur de la tribune et lui présente un diadème. César le repoussa par deux fois, mais, dit-on, un peu mollement.

Les sénateurs se seraient peut-être résignés; mais une injure personnelle les poussait à se venger de César. Lorsque le sénat vint lui apporter le décret qui le mettait au-dessus de l'humanité, il ne se leva point de son siége et dit qu'il eût mieux valu diminuer ses honneurs que les augmenter. Les uns racontent qu'à l'arrivée du sénat l'Espagnol Balbus lui conseilla de rester assis, les autres, que le dieu avait ce jour-là un flux de ventre et qu'il n'osa se lever.

Quoi qu'il en soit, les sénateurs poussés à bout, tramèrent sa mort en grand nombre; un nom aussi pur que celui de Brutus autorisait la conjuration. Tous ceux même à qui César venait de don-
ner des provinces, Brutus et Dec
Brutus, Cassius, Casca, Cimber,
bonius, n'hésitèrent point d'y entre
garius, à qui César venait de pardo
à la prière de Cicéron, quitta le l
une maladie le retenait.

Cependant les prodiges et les av
semens n'avaient pas manqué à C
s'il eût voulu y prendre garde. On p
de feux célestes et de bruits noctu
de l'apparition d'oiseaux funèbr
milieu du Forum. Une nuit qu'il
mait près de sa femme, les portes
fenêtres s'ouvrirent d'elles mêmes,
même temps Calpurnie rêvait qu'e
tenait égorgé dans ses bras. On lui
portait aussi que les chevaux qu'il
autrefois lâchés au passage du Rub
et qu'il faisait entretenir dans les
rages, ne voulaient plus manger et
saient des pleurs. Un devin l'avait
de prendre garde aux ides de mar

César aima mieux ne rien croire
lui disait de se défier de Brutus;
toucha et dit : Brutus attendra bien
de ce corps chétif. Le jour des ide
femme le pria tant, qu'il allait conse
remettre l'assemblée du sénat. Il y
voyait Antoine, lorsque Décimus B
lui fit honte de céder à une femm
l'entraîna par la main. Sur la route,
qu'aux portes mêmes du sénat, il
plusieurs billets qui lui dévoilèrent
le plan de la conjuration, mais il ne
trouver le temps de les lire.

« Quand le sénat fut entré dans la
dit Plutarque, les conjurés envir
rent le siége de César, feignant d'
à lui parler de quelque affaire; et Ca
portant, dit-on, ses regards sur la st
de Pompée, l'invoqua, comme si elle
été capable de l'entendre. Trebo
tira Antoine vers la porte et, en lui
lant, il le retint hors de la salle. Qu
César entra, tous les sénateurs se le
rent pour lui faire honneur, et dès
fut assis, les conjurés, se pressant au
de lui, firent avancer Tullius Cimb
pour qu'il demandât le rappel de
frère. Ils joignirent leurs prières
siennes, et, prenant les mains de Cé
ils lui baisaient la poitrine et la tête
rejeta d'abord des prières si pressant
et, comme ils insistaient, il se leva p

ousser de force. Alors Cimber, lui t la robe des deux mains, lui dé- les épaules; et Casca qui était e le dictateur, tire son poignard orte le premier coup le long de ; la blessure ne fut pas profonde. saisissant la poignée de l'arme venait d'être frappé, s'écrie en Scélérat, que fais-tu? Casca ap- n frère à son secours en langue César, atteint de plusieurs coups s, porte ses regards autour de lui pousser les meurtriers; mais dès it Brutus lever le poignard sur uitte la main de Casca qu'il te- ore, et, se couvrant la tête de sa l livre son corps au fer des con- omme ils le frappaient tous à la s aucune précaution, et qu'ils serrés autour de lui, ils se bles- s uns les autres. Brutus, qui vou- r part au meurtre, reçut une bles- a main et tous les autres furent s de sang. » *Voir* sur César, ses taires de la guerre des Gaules guerre civile, les lettres de Ci- Suétone, Dion, Plutarque, etc.,

J. M.

r lui-même est la meilleure source toire de César, et il est à re- que ce qui nous reste des ou- de ce grand homme n'embrasse vie entière. Un grand nombre rs en ont écrit la biographie après e et Plutarque, mais aucun d'eux s'élever à la hauteur d'un sujet , d'un si noble caractère. Bury, çais, Meissner et Sœltl en alle- se sont étendus le plus sur tous les ens de cette vie si active et si e; Schneider a publié (Leipzig, une nouvelle édition de la *Vita æsaris*, long-temps attribuée à Celsus et que l'éditeur allemand e comme étant due à la plume de que. Parmi les ouvrages généraux squels il est traité de César, nous terons que deux, dignes d'une at- n particulière à des titres différens. est l'*Histoire romaine* de M. Mi- , auteur de la notice qu'on vient e: on aimera à comparer avec ce l les beaux chapitres que notre collaborateur avait consacrés au même homme et qui lui ont servi de base pour cet article (t. II, liv. III, chap. 5). L'autre est l'*Histoire universelle* de Jean de Muller, et rien, selon nous, n'est au-dessus des pages profondes et éloquentes que le grand historien de la Suisse a consacrées à l'un de ses héros de prédilection. « Nous voici arrivés, dit-il, à l'homme qui, dans 14 ans, subjugua toute la Gaule populeuse et habitée par tant de nations guerrières, et soumit deux fois l'Espagne; à l'homme qui s'avança en Allemagne et mit le pied sur le sol britannique, qui mena à travers l'Italie son armée victorieuse, qui anéantit la puissance du grand Pompée, réduisit à l'obéissance l'Égypte, *vit et vainquit* Pharnace, le fils de Mithridate, triompha en Afrique des armes de Juba, comme du grand nom de Caton, et livra en tout 50 batailles où 1,192,000 hommes ont, dit-on, trouvé la mort. Et cet homme, avec tout cela, fut, après Cicéron, le plus grand des orateurs, et, comme historien, un modèle que personne n'a encore surpassé. Il a savamment écrit sur la grammaire et sur les auspices, et il a conçu de vastes plans de législation et d'agrandissement pour l'empire romain, qui, s'ils n'ont pu être mis en œuvre, n'ont point été perdus pour ses successeurs. Tant il est vrai que ce n'est jamais le temps qui manque à l'homme, mais la ferme volonté d'en tirer parti. » Tout ce passage (VI, 25-29) qu'une traduction ne peut qu'affaiblir est un véritable chef-d'œuvre où le lecteur attentif puise plus d'instruction que dans de gros volumes; il est un des plus beaux de ce livre tout rempli d'aperçus neufs, vrais, frappans, et qu'on ne saurait assez recommander aux études des jeunes gens qui s'occupent d'histoire.

Ajoutons encore quelques mots sur les travaux de Jules César comme écrivain. Ils embrassaient la grammaire, l'astronomie, la religion, l'histoire et la littérature. Mais, outre quelques fragmens, il ne nous reste de lui que ses Mémoires sur les guerres des Gaules et ceux sur la guerre civile. Ces deux ouvrages, dont l'authenticité est reconnue, et auxquels nous n'aurions plus à ajouter

que quelques lettres, placent leur auteur au premier rang des historiens. Rien n'égale leur noble simplicité, et cependant, malgré l'absence de toute recherche, le style en est élégant et pur; il nous offre un parfait modèle de la prose latine. La véracité du récit de César qui parle toujours de lui à la troisième personne et avec modestie, quoique non sans dignité, a été révoquée en doute par Asinius Pollion et par d'autres auteurs; mais si, en se plaçant sur un point de vue trop rétréci, l'auteur devient quelquefois personnel et par conséquent partial dans ses jugemens, on ne peut dire qu'il ait à dessein induit en erreur ses lecteurs, et on ne peut lui contester un grand esprit de justice. Ces ouvrages sont pleins de faits curieux et dignes d'attention; ils sont très instructifs par rapport à l'art militaire, et le plus important des deux, les *Commentarii de bello gallico*, est pour les Français un véritable monument national. Il est rédigé en sept livres; un huitième y a été ajouté par Aulus Hirtius. Il en existe un grand nombre de traductions françaises dont les plus importantes, la plupart avec commentaires, sont celles de Perrot d'Ablancourt (Paris, 1650 in-4°); de Turpin de Crissé (Montargis, 1785, 3 vol. in-4°); de De Pécis (Parme, 1786, 3 vol. in-8°); de Em. Toulongeon (Paris, 1813, 2 vol. in-8°). Les *Commentarii de bello civili* sont en trois livres. On en a aussi des continuations, faussement attribuées à l'illustre auteur des Commentaires : ce sont le *Liber de bello Alexandrino*, et ceux *de bello Africano*, *de bello Hispaniensi*; les deux premiers ont pour auteur, ou le même Aulus Hirtius dont il a déjà été fait mention, ou C. Oppius, l'un et l'autre contemporains de César; quant au troisième, il appartient évidemment à une époque moins reculée. La première édition des œuvres de Jules César fut imprimée à Rome en 1469, in fol., et réimprimée en 1472; parmi les éditions plus récentes, les meilleures sont celles de Sam. Clarke (Lond. 1712, gr. in-fol.); de J. G. Grævius (Leyde et Delft 1713, 2 vol. in-8°); de Fr. Oudendorp (Leyde et Rotterd, 1737, 2 vol. in-4°); d'Oberlin (Leipz., 1805, in-8°); d'Ach… et de Lemaire dans la *Bibliotheca* … *sica latina* (Paris, 1819, 4 vol. in- … une bonne édition manuelle est … de Deux-Ponts, qui a déjà été réi… mée une fois. J. H…

CÉSARÉE. Ce nom, ou plutôt … épithète, qui signifie impériale, … donnée par la flatterie à plusieurs … de l'empire romain.

CÉSARÉE DE STRATON ou DE D… était une ville maritime de la Pale… dans le district de Samarie. Hérod… en avait fait la capitale de son roya… l'avait beaucoup embellie; elle était … et florissante par son commerce, … qu'en l'an 1101 de notre ère elle fu… siégée par les croisés d'Europe. En… les habitans représentèrent à ces é… gers qu'on n'avait aucun droit de … s'emparer de leur ville : on leur rép… que leur ville appartenait à saint P… On prit la ville d'assaut, on égorg… Musulmans, et l'on donna à Césarée … archevêque latin. Obligés de l'évacu… suite, les croisés s'emparèrent de no… de cette ville en 1159; mais Sala… reprit en 1187, ainsi que les autres … de la côte. A son tour, après la … d'Acre, il fut contraint d'évacuer Cé… lorsque Richard Cœur-de-Lion … vaincu dans la plaine d'Assurs; et … le siècle suivant, en 1265, le sultha… bars vint encore assiéger et prendre … sarée. Les chrétiens essayèrent de d… dre le château-fort qui la protégeait; … au bout de quelques jours ils le r… rent. Depuis cette époque la ville t… en décadence; aujourd'hui c'est à p… un village : on l'appelle *Haisarеh*.

La ville de *Panéas*, située égale… dans la Palestine, mais sur la pent… Liban, vers la source du Jourdain, … le nom de CÉSARÉE DE PHILIPPE… n'y arrivait que par des routes escar… et étroites. Cependant, en 1253, … croisés y pénétrèrent malgré les diffi… tés de la marche, s'emparèrent d… ville et la livrèrent au pillage. Ce lieu … peuplé se nomme actuellement *Ban*…

Mazaca, chef-lieu de la Cappa… orientale, avait reçu le nom de CÉSA… qui se retrouve en partie dans le nom … tuel de *Kaïssar*; elle était bâtie au…

nt Argée. Un sol volcanique y est
; de petits cônes de pierre ponce
porphyre, où furent creusées an-
ment un nombre infini de tombes.
it là les 20,000 pyramides dont a
Paul Lucas : le fait était regardé
un mensonge jusqu'à M. Texier,
mina la géologie de cette contrée.
it aux autres villes de Césarée, il
le dire qu'*Anazarba*, sur le Py-
dans la *Cilicia campestris*, avait
, mais que son nom primitif a
; car on l'appelle encore *Anzar-*
e la ville d'Iol, capitale de la
nie césarienne, avait pris le nom
rée; enfin qu'on appelle ainsi en
le de Guernesey, sur les côtes de
nandie. D-G.

ARIENNE (OPÉRATION), beau-
us connue sous ce nom que sous
minations plus exactes peut-être
-tomo-tokie (enfantement par
n de la matrice), et de *gastro-hy*
mie (section de l'estomac ou du
t de la matrice), qui entraîne une
xacte.

it des cas dans lesquels l'étroi-
bassin est telle que, non-seule-
accouchement par les voies ordi-
et par les seules forces de la na-
complètement impossible, mais
dilatation même produite par
ion de la symphyse du pubis
SYMPHYSÉOTOMIE) et l'écartement
du bassin, qui en est le résultat,
core insuffisans pour que l'enfant
franchir les détroits du bassin.
es conditions semblables et à une
qu'on ignore, un chirurgien,
ar des connaissances anatomiques
xactes, tenta d'aller chercher l'en-
ns la cavité de l'utérus en incisant
ois, après avoir divisé celles du
ntre. Il faut croire que le succès
a première opération, puisqu'elle
térée et qu'elle a pris place dans
tique régulière de la chirurgie et
stétrique. Peut-être aussi cette opé-
tentée, même par des personnes
ères à l'art de guérir, pour ame-
la lumière un enfant resté vivant
le sein de sa mère morte en appa-
, et qui, revenue de sa léthargie,
t survécu à ce périlleux essai, fut-elle, comme tant d'autres découvertes, un présent du hasard. Quoi qu'il en soit, il est probable qu'elle était connue et pratiquée avant Jules César, qui en aurait pris son nom, au lieu de le lui avoir donné, comme on le croit vulgairement (*voy.* l'art. suivant). Au fait, on ignore l'époque précise où cette opération fut inventée, et les traces fugitives qu'on en trouve dans la fable et dans les écrivains de l'antiquité ne peuvent autoriser que des suppositions dont nous devons nous abstenir. Il est presque certain qu'on n'y avait pas recours du temps d'Hippocrate et de son école, si l'on réfléchit qu'il considérait comme mortelles toutes les plaies des organes renfermés dans le bas-ventre.

C'est à partir du XVIe siècle (1520) que l'opération césarienne est entrée d'une manière absolue dans le domaine de l'art; mais on y a rarement recours, d'abord, parce qu'en effet les accouchemens, en général, peuvent se terminer sans un pareil secours, et parce que dans les cas où l'opération serait indiquée, on n'a pas le courage de la proposer et de l'entreprendre à temps. C'est par cette dernière raison que nous voyons cette opération réussir à peine une fois sur trois. Qu'attendre en effet d'une femme dont les forces sont épuisées par de longs efforts qui ont, de plus, disposé à l'inflammation les parties sur lesquelles on doit opérer, et d'un enfant qui a subi toutes les conséquences d'un travail pénible et prolongé? L'opération césarienne faite à temps, c'est-à-dire au moment où la dilatation suffisante du col annoncerait la terminaison prochaine du travail, chez un sujet bien conformé, réussirait à coup sûr dans le plus grand nombre des cas. Il y a lieu de croire que ceux qui ont réussi jusqu'à deux fois chez la même femme ont pratiqué d'après ces principes.

Nous sommes loin de conseiller de multiplier ces sortes d'opérations, mais nous pensons qu'il faut savoir se résigner à de dures nécessités. Précisons donc bien les circonstances où il faut se servir de cette cruelle ressource. Elle est applicable, de l'avis unanime des accoucheurs exercés, lorsque le petit diamètre du bassin a moins de 15 lignes; quand ce

diamètre est de 18 à 24 lignes, si l'on ne veut pas sacrifier l'enfant; si le bassin, ayant une largeur suffisante, des conditions particulières rendent impraticables la version, l'application du forceps et la section de la symphyse; enfin, lorsqu'une femme ayant péri de mort violente ou succombé à une maladie, on a l'espoir de sauver l'enfant. Et cette espérance ne doit pas être trop tôt abandonnée, puisqu'on a des exemples d'enfans vivans extraits du sein de la mère 48 heures après sa mort. Mais aussi ne faut-il pas procéder légèrement et sans précaution à l'hystéro-tomie même chez une femme morte; car la mort peut n'être qu'apparente, et l'on cite des femmes qui ont donné signe de vie sous le couteau du chirurgien.

Quelles que soient les circonstances où l'opération césarienne ait été résolue, voici les procédés les plus généralement adoptés. Une grande incision est faite soit à la partie moyenne du ventre, du nombril à la partie inférieure, soit sur le côté en se dirigeant obliquement vers le pubis, soit enfin longitudinalement et latéralement. Cela fait, l'opérateur écarte les intestins qui se présentent d'abord et va chercher la matrice, qu'il incise, suivant les uns, à sa partie moyenne et en long, suivant les autres, dans la même direction et en bas, suivant d'autres enfin à la partie latérale et inférieure, au niveau du col ou même du vagin. L'enfant alors est extrait avec facilité, et après lui l'arrière-faix; la matrice revenue sur elle-même oblitère la plaie qu'elle a subie. Quant à celle des parois abdominales, quelques points de suture suffisent pour la réunir lorsqu'il ne survient point de péritonite. Mais, probablement par les causes qui ont été signalées plus haut, cet accident est des plus fréquens et il est presque constamment mortel. Souvent même on n'a pas la consolation de conserver l'enfant, qui lui-même a succombé pendant le travail. F. R.

CÉSARS. Le nom de Jules César devint une dignité chez les empereurs romains, même alors qu'ils furent devenus étrangers à la famille Julia. Celui d'*Auguste* se perpétua de même. Souvent l'un et l'autre titre se réunissaient sur la même tête; mais le plus souvent, le titre d'Auguste était donné à l'empereur qui régnait, et celui de César au prince qui était appelé à la succession de l'empire. Claude ne prit le titre de César que quand il fut empereur; Vitellius le refusa d'abord, et l'accepta ensuite; Domitien fut proclamé César comme fils de Vespasien; Adrien donna ce titre à Commode qu'il adoptait; les fils de Marc-Aurèle furent nommés Césars; Pertinax refusa ce titre pour son fils; Sévère le donna successivement à Caracalla et à Géta, et tous les empereurs suivans qui eurent des fils en firent autant. Le titre allemand de la dignité impériale, *Kaiser*, n'a pas d'autre origine, d'autant qu'il y a des inscriptions anciennes dont l'orthographe est tout-à-fait conforme (*Kaisar*)*. Les étymologistes se sont beaucoup exercés sur ce nom : selon les uns, il rappelle l'opération douloureuse qu'il fallut faire à la mère du premier qui le porta (*Quod* cæso *mortuæ matris* utero *natus sit*); selon les autres, César signifie qu'il était né avec une belle chevelure (*cæsaries*). Il en est aussi qui veulent que celui qui le premier mérita ce nom ait tué un éléphant de sa main : or, un éléphant, disent-ils, s'appelle *césar* en langue punique ou mauresque. Enfin on rappelle encore qu'il avait les yeux bleus (*oculi cæsii*). Toutes ces pauvretés démontrent de plus en plus combien il y a d'absurdité à vouloir fonder des faits sur des mots. P. G-y.

CESSION (politique). Ce mot, en diplomatie, sert à désigner l'abandon d'une province, d'un canton ou d'une ville, fait par une puissance à une autre puissance. Cet abandon peut être volontaire ou forcé, suivant que les deux puissances procèdent dans leur intérêt commun (par voie d'échange ou de vente, par exemple), ou que l'une d'elles est contrainte par les armes de *céder* à l'autre ce qui convient à celle-ci. Dans l'un et l'autre cas, la cession se fait par un traité, où elle est formellement stipulée, avec toutes ses conditions. La prise de possession par les armes n'est qu'une occupation militaire. Le traité seul et l'acte

(*) On a dit quelquefois que le mot russe *tsar* (et non pas *csar*) avait la même origine; mais les Russes font une distinction entre *tsar* et *tsésar* (César), *tsarévitch* et *tsésarévitch*. Cette distinction sera expliquée à l'article Tsar. J. H. S.

formel de renonciation constituent la *cession.*

Celle-ci peut encore être totale ou partielle; absolue ou avec réserve de certains droits; avec ou sans espoir de retour, etc. Il n'y a presque pas un traité conclu à la suite d'une guerre, qui ne contienne quelque cession. La cession se fait quelquefois par simple intérêt de famille : dans cette circonstance, elle a presque toujours lieu à titre onéreux pour celui qui l'accepte. A. S-R.

CESSION (droit), contrat par lequel l'une des parties transporte à l'autre, moyennant un prix ou gratuitement, une créance ou autre droit mobilier ou immobilier. La cession est une vente si elle est faite moyennant un prix, et une donation si elle a lieu à titre gratuit. Dans l'un et l'autre cas, tout ce qui est dans le commerce peut être l'objet de ce contrat, quand l'aliénation n'en est pas prohibée par une loi particulière.

La cession est parfaite entre le *cédant* et le *cessionnaire* par leur seul consentement sur la chose et le prix, et la délivrance s'opère entre eux par la remise du titre. Le cessionnaire est saisi, à l'égard du débiteur, par l'acceptation de ce dernier; mais à l'égard des tiers il n'est saisi que par la signification de la cession faite au débiteur ou par l'acceptation du débiteur, si elle a eu lieu par acte authentique. En conséquence, si, avant la signification ou l'acceptation, le débiteur payait le cédant, il serait valablement libéré; et si les créanciers du cédant faisaient saisir entre les mains du débiteur la créance transportée, ils seraient préférés au cessionnaire, sauf toutefois le recours de celui-ci contre le cédant. La vente d'une créance en comprend les accessoires, tels que caution, privilége et hypothèque; le cédant doit garantir l'existence de la créance au moment de la cession, même quand elle est faite sans garantie, à moins que le droit ne soit vendu comme litigieux; mais il ne répond pas de la solvabilité du débiteur.

Celui qui vend une hérédité sans en indiquer en détail les objets doit scrupuleusement garantir sa qualité d'héritier et rembourser à l'acquéreur tout ce qu'il a tiré de la succession. Il est même tenu, vis-à-vis de lui, de sa dette envers le défunt; mais, réciproquement, il peut répéter ce qu'il a dépensé *propter hereditatem*, et ses créances contre le défunt. Dans le cas de vente d'un droit litigieux, celui contre lequel il a été cédé peut s'en faire tenir quitte par l'acquéreur en lui remboursant le prix réel de la cession, les frais et les intérêts du prix, à moins que la vente n'ait été faite : 1° à un cohéritier ou copropriétaire du droit cédé; 2° à un créancier en paiement de sa créance; 3° au possesseur de l'héritage sujet au droit litigieux.

Si la cession est à titre gratuit, il doit en être passé acte devant notaire, à peine de nullité; si elle est à titre onéreux, elle peut avoir lieu par acte authentique ou sous seings privés, et même verbalement; mais, dans ce dernier cas, elle ne peut être prouvée par témoins quand la chose cédée excède la somme ou la valeur de 150 francs. E. R.

CESSION DE BIENS. On nomme ainsi l'abandon qu'un débiteur, hors d'état de payer ses dettes, fait de tous ses biens à ses créanciers pour éviter leurs poursuites.

La cession de biens est *volontaire* ou *judiciaire* : la première est celle qui est volontairement acceptée par les créanciers et dont les effets sont réglés par les stipulations du contrat intervenu entre eux et le débiteur; la seconde est un bénéfice que la loi accorde au débiteur malheureux et de bonne foi, auquel il est permis, pour avoir la liberté de sa personne, de faire en justice l'abandon de tous ses biens à ses créanciers (Cod. civ., art. 1268). Pour être en droit de forcer ses créanciers à accepter la cession, le débiteur doit abandonner la totalité de ses biens; il peut seulement retenir les choses déclarées insaisissables par la loi. Le jugement d'admission à la cession de biens n'a pas pour effet de conférer la propriété aux créanciers; ceux-ci acquièrent simplement le droit de faire vendre les biens, meubles et immeubles de leur débiteur, et d'en percevoir les revenus jusqu'à la vente. De son côté, le débiteur se trouve déchargé de la contrainte par corps à laquelle il pouvait être soumis, mais il n'est libéré que jusqu'à

concurrence de la valeur des biens abandonnés; et dans le cas où ils auraient été insuffisans, s'il lui en survient d'autres, il doit en faire l'abandon, jusqu'à l'entier acquittement de ses dettes. La loi détermine les formalités à remplir par celui qui réclame la cession judiciaire et veut que sa demande soit communiquée au ministère public. Les créanciers ne peuvent, nonobstant toute convention contraire, refuser cette cession; toutefois il est interdit aux tribunaux d'y admettre les étrangers, les stellionataires, les banqueroutiers frauduleux, les condamnés pour cause de vol ou d'escroquerie, et les personnes comptables, tuteurs, administrateurs et dépositaires.

La cession de biens a, dans tous les temps, entraîné une sorte de tache pour ceux qui y avaient eu recours. Un arrêt de réglement du parlement de Paris, du 26 juin 1582, tombé en désuétude longtemps avant la fin du siècle dernier, obligeait les débiteurs admis au bénéfice de cession, sous peine d'être réintégrés dans la prison, à porter un bonnet ou chapeau vert qui devait être fourni par les créanciers; et, de nos jours, l'art. 903 du Code de procédure porte, à leur égard, la disposition suivante: « Les noms, prénoms, profession et demeure du débiteur seront insérés dans un tableau public à ce destiné, placé dans l'auditoire du tribunal de commerce de son domicile, ou du tribunal de première instance qui en fait les fonctions, et dans le lieu des séances de la maison commune. » Si le débiteur est un failli, semblable insertion doit être faite dans un tableau placé dans la salle de la Bourse. E. R.

CESTE, gros gantelet de cuir dont les anciens athlètes se servaient dans leurs exercices. Son nom latin *cæstus* vient du verbe *cædo*, je bats, je frappe. On trouve, dans plusieurs auteurs, la description du combat du ceste. Virgile, dans l'Énéide, a chanté celui d'Entelle et Darès (v, 369). Il y est aussi question du combat d'Hercule avec Eryx qui a donné son nom au mont Eryx en Sicile. Valerius Flaccus, dans les Argonautiques (iv, 160), a décrit celui de Pollux et d'Amycus, roi de Bébrycie, qui défiait tous les voyageurs et faisait périr ceux dont il était vainqueur. Un vase cylindrique de métal, placé dans la galerie du collége romain, représente des détails qui ne sont point dans Valerius Flaccus. On y voit Amycus lié à un arbre par Pollux, après avoir été vaincu dans ce terrible combat. Minerve, Castor et un Argonaute assistent au spectacle de la vengeance que commence à exercer le vainqueur. La Victoire lui apporte le prix de son triomphe: ce sont des bandelettes et une couronne. Les bras de Pollux et celui que l'on voit du malheureux Amycus sont armés du ceste. On en pourra voir parfaitement la forme sur ce monument qui est gravé dans l'histoire de l'art de Winckelmann (éd. de Jansen, tome II, liv. v, pl. 1). On ne voit nulle part cette armure aussi distinctement représentée que sur un bas-relief de la villa Aldobrandini. Le ceste y a la figure d'un gant garni de doigts qui ne descendent pas jusqu'aux ongles; il est fendu dans la main; le bout de ce gant, vers le coude, est garni en dessous d'une peau de mouton avec la laine, et le tout est attaché par des courroies. Autour de la main et au-dessus des articulations des doigts, il y a une autre courroie d'un cuir épais qui fait plusieurs révolutions sur elle-même et qui est ensuite attachée par des courroies plus minces. Le dessin de ce ceste sert de vignette à plusieurs chapitres de la description des antiquités d'Herculanum.

Il y avait plusieurs espèces de cestes. Les *meiliques* étaient fort anciens: ce n'était qu'un réseau de cuir dont on s'enveloppait la main. Les *imantes* indiquent des courroies de cuir de bœuf cru et dur, garni de métal, dont on se couvrait le bras jusqu'au coude. Le nom de *myrmekes* (fourmis), donné à d'autres cestes, indiquait peut-être que leurs coups causaient de violentes cuissons. Les *spheræ* n'étaient probablement que des espèces de pelotes qu'on tenait à la main, pour s'exercer dans les gymnases. Les athlètes, pour garantir les tempes et les oreilles des coups du ceste, couvraient leur tête d'une calotte nommée *amphotide*, qui était d'airain et doublée de drap.

Une belle statue de Pollux, dans le Musée royal, le représente avec les avant-bras et les poings armés du ceste (n° 218). On sait que ce fils de Léda était invincible

à l'exercice du pugilat. Cette statue est gravée dans le *Musée des Antiques* de Bouillon, vol. III. Elle était dans la villa Borghèse, stanza 4, n° 5. Une main armée du ceste est représentée sur les médailles de Smyrne, ville d'Ionie. Un bas-relief du Musée de Bouillon (n° 736) représente des jeux dans lesquels un athlète a été vaincu dans l'exercice du ceste. D. M.

CÉSURE. Ce mot, dérivé du verbe latin *cædere*, couper, désigne en effet cette coupure, ou ce repos suspensif qui doit séparer les deux parties d'un vers, après un certain nombre de syllabes. Peu gênante dans les vers grecs et latins, où elle peut porter indifféremment sur toutes les syllabes d'un mot, la césure est, ou du moins était, une loi beaucoup plus sévère de la poésie française, en exigeant toujours sur une syllabe finale un repos non-seulement pour l'oreille, mais pour le sens. Dans les vers alexandrins, ou de douze syllabes, elle doit se trouver après la sixième, et après la quatrième dans les vers de dix syllabes ou de cinq pieds. Ceux de quatre pieds et au-dessous n'ont point de césure.

Dans le vers de cinq pieds la césure est moins apparente et peut même être changée souvent de place. Dans l'alexandrin, qu'elle partage entre deux hémistiches égaux, son uniformité est parfois fatigante. Le talent et le goût peuvent toutefois remédier à cet inconvénient. Racine surtout y a réussi, et nous en avons cité précédemment plusieurs exemples (*voy. vers* ALEXANDRINS). Voltaire a été moins heureux dans l'emploi de ce mètre : la monotonie du rhythme a nui aux beautés poétiques de sa Henriade. En revanche, personne n'a su mieux que lui accoupler les vers de cinq pieds et en varier le mouvement.

La césure est aujourd'hui fort peu respectée par plusieurs des poètes de la nouvelle école, qui s'affranchissent de ses lois toutes les fois qu'elles les contrarient. Ces deux vers d'une parodie qui n'a rien de chargé peuvent donner l'exemple de toute la tolérance qu'ils s'accordent sur ce point :

Madame, puisque ce—fou ose reparaître,
Voulez vous que je le—jette par la fenêtre?

Ces licences poétiques, d'autres diront prosaïques, sont moins remarquées au théâtre, où le débit de l'acteur doit donner de la variété aux vers et dissimuler la césure; mais dans les compositions faites pour être lues, il est difficile qu'elles ne blessent pas toute oreille qui a conservé le sentiment de l'harmonie. M. O.

CÉTACÉS. Le mot *cetus* (κῆτος) désignait jadis d'une manière assez vague les plus grands animaux marins. Son dérivé *cétacés* ne s'applique plus aujourd'hui qu'aux animaux composant le dernier ordre des mammifères; néanmoins, c'est encore dans cette tribu que l'on trouve les géans de la création actuelle. On s'étonne d'abord de ne pas voir rangés parmi les poissons des animaux habitant le même élément, ayant par cela même avec eux tant de points d'analogie. Mais cette analogie cesse si, d'un examen superficiel des formes extérieures, on passe à l'étude de l'organisation intime, et particulièrement à celle des appareils de la génération ou de la circulation. En effet, les cétacés s'accouplent, et la femelle met bas, après dix mois de gestation, un ou deux petits vivans, qu'elle allaite en les tenant embrassés contre elle à l'aide de ses nageoires. D'un autre côté, quoique habitans des mers, ces mammifères sont obligés de venir respirer à la surface; et s'ils peuvent plonger pendant plus ou moins de temps, quelques espèces même au-delà d'un quart-d'heure, sans être asphyxiés, cela tient au plus ou moins de capacité de leurs poumons, assez amples pour leur permettre de faire, en quelque sorte, provision d'air atmosphérique. A cette nécessité de venir respirer au-dessus de l'eau devait correspondre une disposition particulière dans l'orifice qui donne entrée à l'air; car si cet orifice eût été, ainsi que chez les mammifères terrestres, situé à l'extrémité du museau, les cétacés eussent été obligés, pour accomplir l'acte de la respiration, de se placer dans une direction verticale, manœuvre dont on sent tous les inconvéniens. C'est donc sur le point le plus élevé de la tête, et de manière à ce qu'elle se trouve au dessus du niveau de l'eau, qu'est placée l'ouverture de l'*évent*; c'est ainsi qu'on nomme un conduit en communication avec le larynx,



et par lequel le cétacé lance, à l'aide d'un mécanisme particulier de compression (espèces de poches musculaires munies d'une soupape pour empêcher le reflux des liquides), l'air de l'expiration mêlé à l'eau qu'il a avalée. En effet, la bouche de ces animaux étant continuellement submergée, ils doivent nécessairement avaler une certaine quantité de ce fluide, chaque fois que cette bouche s'ouvre pour manger; il leur fallait donc un appareil propre à lui donner issue. Dans les autres parties de leur organisation, les cétacés s'éloignent généralement des mammifères pour se rapprocher des poissons. Rien ne ressemble moins aux membres d'un quadrupède que leurs nageoires pectorales aplaties en forme de rames, ou que la vaste nageoire placée à l'extrémité du cône immense par lequel se termine le tronc. Toutefois, à l'inverse des autres poissons, c'est dans une direction horizontale que se trouve cette nageoire, si redoutée des pêcheurs par la puissance de ses coups, espèce de gouvernail à l'aide duquel ces montrueux mammifères se dirigent à travers les plaines océaniques. Leur cou est confondu avec le tronc; la tête acquiert dans quelques genres un volume hors de toute proportion avec le corps. Les sens sont généralement fort obtus: les yeux petits et indépendans l'un de l'autre, les oreilles nulles; l'odorat paraît manquer totalement dans un certain nombre d'espèces; il en est de même du goût et du toucher. La chaleur du sang s'élève jusqu'à 40°, chiffre supérieur à la température des autres mammifères, quoique plusieurs cétacés vivent dans des climats très rigoureux; mais une vaste enveloppe de graisse étendue sur la peau, et acquérant jusqu'à 20 pouces d'épaisseur dans les baleines, leur sert de corps isolant contre le froid. La peau, de couleur ardoisée en général, n'est pas recouverte d'écailles. Leur voix est une espèce de beuglement sourd. Parmi les cétacés, les uns sont herbivores, les autres carnivores; il en est enfin d'omnivores. L'imperfection des sens est en rapport avec l'absence de développement intellectuel. Monstrueux automates, à l'abri du danger par leur force, du besoin par la facilité de trouver une proie, ils consument, dans une stupide insensibilité, une vie qui, pour plusieurs, doit être de plus d'un siècle. Quoiqu'on trouve des cétacés sous toutes les latitudes, tous n'habitent pas indifféremment les diverses parties du globe. Le climat, le genre de nourriture propre à telle ou telle région, déterminent ces circonscriptions d'espèces dans le règne animal. Cuvier établit deux familles dans cet ordre: celle des *herbivores* (lamantin, dudong, steller), et celle des *souffleurs*, ainsi nommés parce qu'ils rejettent avec bruit par leurs évents l'eau qu'ils ont avalée (dauphin, narwal, cachalot, baleine etc.; *voy.* ces mots). C. S-TE.

CÉTINE, matière particulière qu'on extrait du blanc de baleine, qui en est formé en très grande partie, et dans lequel elle est combinée avec une huile qui la tient en dissolution. Elle est blanche et nacrée, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, tandis que les huiles et l'éther la dissolvent très bien. Elle est fusible et essentiellement combustible. *Voy.* BLANC DE BALEINE. F. R.

CETTE ou SETTE, ville et port de France, dans le Languedoc (département de l'Hérault), à l'embouchure du canal du Midi, à 7 lieues sud de Montpellier, et à 6 est et nord-est de Pézenas et d'Agde. Ce port, le seul que cette partie des côtes possède sur la Méditerranée, doit l'état de prospérité où il est aujourd'hui non moins à sa position favorable qu'aux travaux et embellissemens que lui fit subir le ministre Colbert, et qui tous ont subsisté jusqu'à nos jours, à la différence du nom de Port-Louis ou port Saint-Louis qui lui fut donné et sur lequel son premier nom avait prévalu même avant la révolution. La ville de Cette, peuplée d'environ 8,000 habitans, possède une bourse et un tribunal de commerce, une direction et un entrepôt de douanes, un entrepôt de sel et un tribunal de prud'hommes pêcheurs. L'importance de ses communications, par le canal du Midi, avec les principales villes des départemens du sud-ouest et du sud-est de la France, en fait le point central du commerce maritime de ces contrées avec l'Italie, l'Espagne et le Levant. Les principaux avantages de Cette consistent, en outre du cabotage, en pêche, salaison de

sardines, constructions de navires, salines, verreries, fabriques de savon vert et cendres gravelées, bouchons, tonneaux, eaux-de-vie, esprits, eaux de senteur, liqueurs, confitures, etc. Le voisinage de Frontignan donne aux raisins que produit son territoire plusieurs des qualités précieuses qui ont rendu si célèbre le vin muscat de ce précieux vignoble. Le gouvernement dépense chaque année d'assez fortes sommes pour la conservation du port de Cette, que les sables rejetés par la haute mer finiraient par combler, et pour l'entretien de son fanal. D. A. D.

CEUTA, jadis Septo, ainsi nommée des sept sommets de la montagne voisine. Cette ville bâtie sur la côte de Barbarie, par 35° 54′ de lat. N. et 7° 36′ de long. O., devrait appartenir, par sa position, à l'empire de Maroc, mais se trouve en la possession des Espagnols, ainsi que Penon de Velez, Alhucemas et Melissa, qui forment une ligne de petites forteresses, et un lieu de déportation connu sous le nom de *Presidios*, dont Ceuta est le chef-lieu. Placée à 117 lieues N.-N.-E. de Maroc, dans une presqu'île à l'extrémité orientale du détroit de Gibraltar, elle a un mauvais port, mais une forteresse formidable sur la crête de la Sierra Almina, et surtout du mont Acho; sur l'isthme même est une citadelle environnée d'un fossé plein d'eau. La ville occupe une partie de la pente de l'Almina et une plaine au bas de cette montagne. La portion sur la pente de la montagne se nomme faubourg d'Almina; il est rempli de jardins. C'est la résidence des négocians et des employés. On compte à Ceuta 8,000 habitans, y compris la garnison et les détenus. Elle a 5 réservoirs d'eau pluviale qui suffisent à la consommation de deux ans. C'est un évêché suffragant de Séville.

Connue depuis Justinien, Ceuta a d'abord appartenu aux Maures, puis aux Portugais de 1415 à 1580; passant alors avec le reste de la monarchie portugaise à l'Espagne, elle leur est restée à la révolution de 1640, et cette acquisition a été sanctionnée par le traité de Lisbonne (1668). Ceuta soutint un siége remarquable en 1697. Val. P.

CEVALLOS (Pedro), ministre espagnol, issu d'une ancienne famille castillane, naquit en 1764 à Santander, fit ses études à Valladolid, et fut d'abord employé en qualité de secrétaire d'ambassade à Lisbonne. Il épousa dans cette ville une nièce du prince de La Paix, ce qui le fit arriver au ministère des affaires étrangères où il fit preuve de beaucoup de prudence et de modération. Quand les plans de Napoléon commencèrent à jeter le trouble au sein de la cour de Madrid, il se rangea du côté du prince des Asturies, sur lequel reposait l'espoir de tous les patriotes espagnols, dévoués à l'indépendance de leur pays. Il l'accompagna à Bayonne et assista aux événemens qui y eurent lieu. Joseph Napoléon jugea nécessaire d'attirer dans son parti un homme aussi populaire que Cevallos, qui pouvait devenir un véritable soutien de sa cause: il lui fit la proposition d'entrer à son service avec le titre de conseiller d'état au département de l'intérieur. Cevallos accepta ces offres; mais à peine fut-il arrivé à Madrid qu'il se déclara contre Joseph pour embrasser le parti de la junte espagnole; et, chargé des affaires de ce parti, il se rendit à Londres. Là il fit paraître en 1808 sur les affaires de l'Espagne, et principalement sur les négociations qui eurent lieu à Bayonne, cet écrit célèbre qui peut être regardé comme ayant le plus contribué à exciter contre l'agression de l'empereur des Français l'indignation de l'Europe entière et à provoquer en Espagne la résistance la plus prononcée. Pendant toute la durée de la guerre de l'indépendance en Espagne, Cevallos était revêtu des plus importantes fonctions, et, même après le retour de Ferdinand VII, il réussit à maintenir son influence. Pour le récompenser de la fidélité dont il avait fait preuve à l'égard du roi, il fut autorisé à choisir une devise qu'il ajouterait aux armoiries de sa famille. Il choisit ces mots: «*Pontifice ac rege æque defensis*». Néanmoins il perdit bientôt après la faveur du roi, pour s'être opposé au mariage de Ferdinand avec l'infante de Portugal; la place de secrétaire d'état lui fut ôtée, et on l'envoya en qualité d'ambassadeur d'abord à Naples, puis à Vienne. En 1820 il fut encore révoqué de ce poste, et il entra alors dans la vie

privée dont on ne l'a pas vu sortir depuis. *L. C.*

CÉVENNES (*Cebennæ*), chaîne de montagnes de France qui sont une ramification des Pyrénées, et qui, sous les noms de Corbières, montagnes Noires, de l'Espinous, de l'Orb, Garriques, montagnes du Gévaudan, du Vivarais, du Lyonnais et du Charolais, s'étendent du S.-S.-O. au N.-N.-E, depuis la source de l'Aude jusqu'au 47° de latitude N., à travers les départemens de l'Aude, de l'Hérault, de l'Aveyron, du Gard, de la Lozère, de la Haute-Loire, du Rhône et de Saône-et-Loire. Leur longueur totale est d'environ 140 lieues. Leurs points culminans sont le mont *Mezène* qui s'élève à 1,774 mètres au-dessus du niveau de la mer, le *Gerbier-des-Jones*, à 1,567, la *Croix-des-Boutières*, à 1,517, la *Lozère*, à 1,490, la montagne *de Tarare*, à 1,450. La Loire, le Lot, le Tarn, l'Allier, le Gard, l'Aveyron et l'Hérault prennent leurs sources dans les Cévennes, dont les principales ramifications sont les montagnes de la Margeride, le Cantal, le mont Dore, le Puy-de-Dôme et les montagnes du Forez. Les Cévennes sont riches en minéraux. Il y existe des mines de cuivre, de fer, de plomb et de houille (Saint-Etienne), des carrières de granit, de marbre, de porphyre et de plâtre. La partie méridionale est composée en général de roches calcaires; on remarque sur quelques points d'anciens cratères de volcans entourés de masses basaltiques. Les Cévennes septentrionales sont en grande partie calcaires le long du Rhône; mais sur la pente occidentale elles sont souvent granitiques, et dans les départemens de l'Ardèche, de la Haute-Loire, du Cantal et du Puy-de-Dôme, le granit est recouvert presque partout d'une couche volcanique. J. M. C.

CÉVENNES (GUERRE DES), *voy.* CAMISARDS.

CEYLAN, île de 27,000 milles carrés anglais de surface, dans la mer des Indes, auprès de la côte de Coromandel. Le poème indien *Ramayana* parle d'un temps où cette terre fut séparée du continent de l'Inde. Sous le nom de *Taprobane*, c'était déjà, dans une haute antiquité, un entrepôt de commerce de l'orient et de l'occident de l'Asie, et surtout de l'In (*voir* Heeren, *de Ceylone insula per X fere sæcula communi terrarum maria que australium emporio*, Gœttingæ, 18 in-4°). Elle devint de nouveau flor sante par les établissemens mahometa au moyen-âge. L'intérieur de l'île e couvert de forêts est probablement re indépendant. Dans le XVIe siècle les Po tugais s'emparèrent des établissem arabes et fortifièrent les côtes. Au déc de la puissance portugaise, les Holland les remplacèrent en 1656, et y exercèr sur la population indigène le même d potisme que les Portugais. A la fin siècle dernier, enfin, les Anglais se s substitués aux Hollandais. Ils ont d plus fait pour la prospérité de cette que tous leurs prédécesseurs. Dans le possessions ils ont environ 677,000 ac de terres cultivées et 1,500,000 friche. La population de cette colo consiste en 933,267 habitans d 6,414 blancs. Le reste se compose Chingalais ou indigènes, de Musulma d'Hindous du Malabar et de Coroman etc. Elle produit pour environ 3,074,0 liv. sterl. par an; on est obligé d'imp ter du riz et autres vivres, mais on colte beaucoup de cannelle dans des j dins très vastes, du cinnamome, du bé du poivre, du cacao, du sucre, du ca du thé. En 1822 Ceylan a exp pour la Grande-Bretagne des denrées la valeur de 202,668 liv. sterl., et la co nie a reçu de l'Europe anglaise seulem pour 46,496 liv. sterl. L'intérieur renf me des mines de pierres précieuses, tel que diamans, rubis, saphirs, topazes, co nalines, cristaux; il y a aussi des mi de plomb, de fer et de vif-argent; mais el ne sont point en exploitation. Un go verneur, assisté d'un conseil, régit la c lonie anglaise dans laquelle on remarq le fort de *Colombo*, bâti sur une pén sule, et *Tricomalay* ou Trinquema ville fortifiée, avec un port qui, se offre un abri aux navires contre la vi lence des moussons. Les environs Trinquemale sont hérissés de mo tagnes. Dans la baie débouche le M havellé, seule rivière de l'île qui s navigable jusqu'à une quarantaine lieues de son embouchure. Dans le s

de Ceylan s'élève le pic d'Adam, haut de 5,868 pieds. Les Musulmans ont de la vénération pour cette montagne, d'où ils croient que le premier homme s'est élevé au ciel. Des bancs de sable qui s'étendent entre Ceylan et la côte de l'Inde s'appellent également Pont d'Adam. Le nord de l'île se termine par la presqu'île de Jafnapatam, fertile en tabac. D'immenses forêts où les arbres sont entrelacés de lianes occupent une grande partie de l'intérieur; les Européens n'y ont guère pénétré, mais les Anglais ne tarderont pas à l'explorer. Ces forêts donnent de l'ébène, du bois de tek, du bois de fer, de jaquier, d'arequier, etc. On y trouve aussi l'arbre gigantesque appelé talipot, qui s'élève à près de 200 pieds, et dont une seule feuille peut fournir un abri à une douzaine de personnes. Des éléphans, des léopards, des chacals, des hyènes, des gazelles, des daims, des serpens, etc., habitent ces bois. Les rivières sont infestées par de gros crocodiles. Le buffle est le principal animal domestique. Dans l'intérieur il y a des contrées humides et malsaines. La chaleur, sur les côtes, est tempérée par des brises de mer; cependant la côte du nord, dont le sol est bas, éprouve une chaleur suffocante, tandis que la côte sud-ouest a 3 mois de pluies continuelles, en mai, juin et juillet.

Parmi les indigènes on distingue 2 races différentes. La première et celle des Veddahs, qui sont probablement les plus anciens habitans de Ceylan. Des invasions de peuples étrangers paraissent les avoir chassés des côtes; actuellement, du moins, on ne les trouve que dans les déserts de l'intérieur. Ils sont restés entièrement sauvages, surtout au-delà de la rivière de la Maha-Vellacanga, où ils font leur séjour dans les bois, n'habitant des cabanes que temporairement, allant sans vêtement, vivant du produit de leur chasse et mangeant de la chair crue trempée dans le miel sauvage. Ils parlent un langage rude et n'ont d'autre croyance religieuse que la crainte des esprits malins. Ce culte des démons est d'une haute antiquité dans l'île, où il a précédé le bouddhisme qui pourtant règne à Ceylan depuis une vingtaine de siècles. La seconde race est celle des Singhalais ou Chingulais, qui sont probablement de la même origine que les Hindous; ils professent le bouddhisme et se divisent en 4 castes comme ceux-ci. Avant d'être subjugués par les Arabes ils ont dû avoir une longue époque de splendeur, si l'on en juge par les ruines magnifiques dont l'île est parsemée. Celles de l'ancienne ville d'Anaradjahpoura couvrent plusieurs lieues de surface. Il faut signaler encore les ruines de Lowa-Maha-Paya, où 1,600 piliers sont disposés régulièrement en échiquier. Auprès de là on voit le temple de Maha-Wihare, orné de belles sculptures : ce temple est encore desservi par quelques prêtres. D'autres monumens d'une forme gigantesque excitent l'étonnement des Européens. Plusieurs temples anciens sont creusés dans les rochers, comme on en trouve dans l'Inde. Les Singhalais ont aussi d'anciens livres religieux et historiques, écrits en leur langue, qui, quoique ressemblant au sanscrit, paraît pourtant avoir une origine différente. Ils écrivent sur des feuilles de talipot durcies et vernissées. Ils aiment la poésie et la musique, ainsi que les représentations dramatiques. Des acteurs déguisés et masqués représentent la nuit sur un théâtre des scènes, pendant que d'autres chantent des versets d'anciens poèmes mystiques. Ce peuple sait travailler les métaux et les pierres fines; il est d'un caractère assez pacifique; sur les côtes beaucoup de Singhalais ont été convertis au catholicisme. Actuellement les missionnaires anglais s'efforcent de répandre des idées chrétiennes protestantes. Les districts de Putlam et Calpentyn sont habités par un peuple particulier qui ne se compose que de 1,500 individus : ce sont les Moukwas; ils ressemblent aux Tamouls, et, suivant leur tradition, ils sont venus du pays d'Oude dans l'Inde. Selon un des usages de ce peuple, après la mort d'un Moukwa, le bien acquis par lui passe à ses enfans, mais celui qu'il a eu de sa famille retourne aux fils de sa sœur, ou, à leur défaut, aux fils de la sœur de sa mère. Parmi les Moukwas, les uns se sont faits musulmans, les autres ont été baptisés par les Portugais. On ne peut indiquer exactement toute la population de l'île de Ceylan, appelé Sérendib

par les Musulmans ; il paraît qu'elle n'excède guère 1,260,000 ames. Un des royaumes des plus anciens de l'île est celui de Candy; les Anglais ont détrôné, en 1819, le dernier roi ou Rajah-Sinha, sous un de ces prétextes qui ne manquent jamais aux conquérans. Actuellement la capitale de l'île ou de la colonie anglaise est Colombo, siége d'un gouverneur et d'une cour suprême de justice.

Depuis que les Anglais sont maîtres de Ceylan, ils ont publié une série d'ouvrages propres à mieux faire connaître non-seulement la géographie de l'île, mais aussi la religion et la littérature des indigènes. De ce nombre sont les suivans: Percival, *Account of the Ceylon;* Davis, *Account of the interior of Ceylon*, Lond. 1821 (trad. en franç. par M. Gauttier); *Yakkun Nattannawa, a cingalese poem descriptive of the Ceylon sytem of demonology, translated by J. Callavay*, Londres, 1829 ,in-8°; *The Mahavansi, the Rajaratnacari and the Râjâvali, forming the sacred and historical books of Ceylan, etc.;edited by* Ed. Upham, Londres, 1833 , 3 vol. in-8°. D-G.

CHABLAGE, terme de navigation riveraine, dérivé de *chable* qui est employé lui-même au lieu de *câble*, et qui sert à désigner la direction des bateaux dans les passes difficiles qu'on trouve sur les rivières à leur passage dans les villes, aux abords des ponts, etc. On donnait le nom de *chableurs* à une corporation de pilotes expressément destinés à ce service, et qu'une connaissance parfaite des localités mettait à même d'éviter tout danger. Il existe encore à Paris une administration de ce genre, qui porte le titre de bureau de *lâchage des bateaux sous les ponts* avec garantie. Cette espèce de compagnie d'assurances envoie un de ses pilotes à bord du bateau avant son entrée dans la ville, et c'est lui qui gouverne jusqu'à la sortie, aux risques et périls de ses mandataires, auxquels une prime est payée.

Le mot de *chablage* a encore plusieurs acceptions plus ou moins incertaines et peu importantes. F. R.

CHABLIS (VIN DE). Ce vin, qu'on récolte dans le département de l'Yonne, tire son nom d'une petite ville de l'arrondissement d'Auxerre; il est, après celui de Meursault, le meilleur vin blanc de la Bourgogne; il avait déjà de la réputation dans le moyen-âge. Les connaisseurs estiment surtout celui qu'on récolte dans les vignobles du Clos, de Valmur, de Vaudesir, de Bouguereau et du Mont-du-milieu. Ce vin est spiritueux, a de la finesse et du parfum, et conserve une limpidité parfaite, surtout lorsqu'on le garde 2 ans en tonneau et un an en bouteilles, avant d'en faire usage. D'autres côtes, telles que celles de Chapelot, de la Preuse, du Bas-du-Clos, de Vossegros, etc., donnent un Chablis inférieur; cependant on débite souvent dans le commerce du vin de deux qualités mêlées. D-G.

CHABOT (FRANÇOIS), né en 1759 à Saint-Geniez, dans le Rouergue (aujourd'hui département de l'Aveyron), était fils d'un cuisinier du collége de Rhodez, qui, grace à sa position, lui fit faire des études à peu de frais. Le jeune Chabot, doué d'une imagination ardente, profita parfaitement des leçons de ses maîtres; mais ces maîtres étaient dévots, et l'élève le devint au point qu'il finit par se faire capucin et par recevoir la prêtrise. Portant dans cette nouvelle carrière l'exaltation dont il avait fait preuve dans ses premières études, il crut que, pour mieux diriger les consciences, il lui fallait connaître avant tout les livres qui pouvaient les égarer; et cette lecture ne tarda pas à égarer la sienne. De ce moment Chabot, qui édifiait la ville de Rhodez par sa piété, en devint le scandale. Pourtant, lorsqu'arriva la suppression des congrégations religieuses, il continua d'exercer des fonctions ecclésiastiques et fut choisi par le nouvel évêque de Blois pour devenir son grand-vicaire. Les électeurs de Loir-et-Cher l'envoyèrent à l'Assemblée législative pour les représenter.

Dès son début, Chabot se plaça parmi les députés les plus véhémens de l'assemblée et devint un des plus infatigables antagonistes de la cour. Chaque jour il faisait à la tribune de nouvelles dénonciations et n'épargnait personne, pas même la famille royale. Dans l'affaire du comité autrichien, qui n'existait peut-être que dans la tête de quelques journalistes, Chabot alla plus loin que tous, en vou-

lant fournir des preuves dont la fausseté exaspéra tellement le gouvernement qu'un mandat d'amener fut lancé contre lui; mais l'assemblée se hâta de décréter l'inviolabilité des députés.

Avec de tels antécédens, il n'est pas surprenant qu'il ait pris une part active aux journées les plus sanguinaires de la révolution. On le voyait toujours au milieu du peuple, prêchant avec violence l'insurrection ou le meurtre. On lui doit cependant cette justice qu'il déroba quelques prêtres à la mort, notamment l'abbé Sicard, qu'il sauva lors des massacres du 2 septembre.

Nommé député à la Convention par le même département qui l'avait envoyé à l'Assemblée législative et n'ayant plus la cour à combattre, il tourna ses accusations et ses dénonciations furibondes contre les fédéralistes et contre ses propres collègues, mais avec moins de succès. En effet, toujours au premier rang dans les momens de crise ou de mêlée, il était toujours mis de côté aussitôt que le succès avait couronné ses efforts. Robespierre frappait alors de sa hache tous les bancs de l'assemblée sans distinction, et Chabot ayant voulu aller au-devant du coup, en le prévenant par une dénonciation, tomba dans ses filets. Arrêté et mis au secret dans la prison du Luxembourg, où gémissait une foule de ses victimes, il chercha à attendrir l'ame impitoyable de Robespierre; ce fut en vain. Alors Chabot se résigna à mourir et se fit apporter du poison; mais à peine l'eut-il avalé qu'il jeta des cris déchirans, appela à son secours, reçut du contre-poison, et conserva ainsi une vie qu'il alla perdre trois jours après, 5 avril 1794, sous la hache du bourreau.

Chabot visait à l'originalité par une tenue plus que négligée et par une malpropreté que ses collègues, en souvenir de son ancien état, tournaient en dérision. Ce fut lui qui qualifia du nom de *muscadins* les gens qui se mettaient proprement, et, dans son arrogant cynisme, il osa proposer de chasser de la république tous ceux qui n'avaient pas les mains calleuses, pour donner leurs propriétés aux sans-culottes. On lui doit aussi la qualification de *montagnards*, qu'il inventa pour lui et pour ses collègues placés sur les bancs les plus élevés de l'assemblée. D. A. D.

CHABRIAS naquit à Athènes, où il se distingua dans beaucoup d'occasions. Les historiens font la première mention de lui à l'année 392 av. J.-C. Il conduisit des troupes envoyées au secours de Thèbes contre Agésilas. La bataille étant déjà presque décidée en faveur de ce dernier, le chef athénien imagina une manœuvre nouvelle: ses troupes, appuyant le genou sur leur bouclier, attendirent l'ennemi la lance en arrêt. Agésilas, étonné, se retira, et plus tard, quand les Athéniens décernèrent une statue à Chabrias, devenu célèbre par ce fait, il voulut être représenté dans l'attitude qu'il avait prise pendant la bataille. Il paraît qu'avant cette action d'éclat il avait combattu à Naxos sous les ordres de Phocion et qu'il avait pris une part très active à cette victoire navale. Démosthène dit qu'il prit dans sa vie 17 villes, 70 vaisseaux, qu'il fit 3,000 prisonniers et dota le trésor de 110 talens. Nous avons peu de détails sur ses exploits; seulement on sait qu'il fit en Égypte la guerre pour son propre compte et qu'il rétablit sur le trône Nectanabis, comme l'appelle Cornélius Népos; d'autres veulent qu'il ait combattu pour Tachos. Il y a beaucoup de confusion dans la manière dont ces faits sont rapportés par les historiens. Dans la 97e olympiade, Chabrias fut envoyé par Athènes porter secours à Évagoras et lui soumit toute l'île de Chypre. Cependant la guerre éclata entre le roi de Perse et les Égyptiens. Agésilas s'était rangé du côté des Égyptiens; Chabrias s'offrit aussi et commanda leur flotte. Aussitôt les satrapes du roi de Perse portèrent plainte contre lui, et le gouvernement d'Athènes lui fixa un délai pour rentrer dans sa patrie, le menaçant d'une condamnation à mort s'il le dépassait. Chabrias obéit, mais il ne resta pas long-temps à Athènes: accoutumé à vivre dans l'opulence, il redoutait l'envie de ses concitoyens. Cependant il prit part à des expéditions militaires et signala encore sa valeur à Chio. Simple soldat dans cette occasion, il eut plus d'autorité par la gloire de son nom qu'aucun des chefs. L'empressement qu'il mit à entrer dans le port pour être

le premier à l'attaque lui coûta la vie: son pilote ayant obéi à ses ordres, le navire qui le portait se trouva isolé de la flotte et accablé par l'ennemi; l'équipage sauta à la mer et rejoignit la flotte; le seul Chabrias préféra la mort et vendit chèrement sa vie. Il périt sous l'archonte Céphisodore, en la 3e année de la 95e olympiade. Il n'était pas moins célèbre par ses paroles que par sa valeur; il dit un jour qu'une armée de cerfs commandée par un lion serait plus redoutable qu'une armée de lions commandée par un cerf. P. G-y.

CHABROL (famille). Cette famille, féconde jadis en illustrations de robe et d'épée, comptait aussi parmi ses membres le savant jésuite Sirmond et l'éloquent Arnauld, adversaire des Jésuites. Le premier Chabrol dont le nom ait jeté quelque éclat était un avocat au présidial de Riom, où il naquit en 1714. Auteur de plusieurs mémoires distingués sur divers points de l'histoire, et d'un *Commentaire* estimé *sur la coutume d'Auvergne* (4 vol. in-4°), il reçut des lettres de noblesse en 1767, fut nommé conseiller d'état en 1780, et mourut à Riom en 1792.

Son fils, député aux États-Généraux, laissa lui-même 5 fils, qui tous ont mérité une place dans l'histoire biographique des derniers temps.

Chabrol de Tournoël (Gaspard-François, comte de), l'aîné de la famille, figura comme député du Puy-de-Dôme à la chambre de 1815. Élu en 1816 par le même collége, dont il était le président, il vota constamment avec la majorité royaliste. Réélu encore en 1820, il réunissait à son titre de député celui de maire de la ville de Riom, lorsque la mort vint le surprendre en janvier 1823.

Chabrol de Chaméane (le comte de) émigra à l'époque de la révolution, fit les campagnes de l'armée de Condé, et rentra sous l'empire en France. Il a été maire de la ville de Nevers et envoyé à la chambre des députés de 1820, par le département de la Nièvre, où il possédait de belles propriétés. Depuis les événemens de juillet 1830 il vit dans la retraite. Dans ce moment, son fils, avocat à la cour royale et ancien substitut du procureur du roi à Versailles, attache son nom à la publication d'un *Dictionnaire de législation usuelle*.

Chabrol de Crousol (Christophe, comte de), le troisième des petits-fils de l'auteur de la coutume d'Auvergne, est né à Riom en 1771. Destiné dès sa jeunesse à l'état ecclésiastique, il passa ses premières années dans la congrégation de l'Oratoire, qu'il quitta en 1791, par suite de son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé. Renfermé avec toute sa famille pendant tout le temps de la Terreur, il ne recouvra sa liberté qu'au commencement de l'année 1795. Mais depuis ce moment jusqu'à celui où le gouvernement prit une forme plus régulière, il resta dans la retraite et n'en sortit que pour aller siéger comme auditeur au conseil d'état, dans la première formation duquel l'empereur l'avait fait comprendre, et pour présider la cour impériale d'Orléans. Rappelé en 1809 avec le titre de maître des requêtes, il fut envoyé la même année en Toscane, comme président du conseil souverain et extraordinaire de liquidation, en remplacement du général Menou, nommé gouverneur de Venise. Au mois de mars 1811 M. de Chabrol revint à Paris, où une place de président à la cour impériale lui avait été réservée dans la nouvelle organisation de la magistrature qui venait d'avoir lieu. Quelques mois après il fut nommé intendant général des provinces illyriennes, chargé à la fois de l'organisation, de l'administration et de la liquidation de ce pays conquis. La manière dont il s'acquitta de ces importantes fonctions lui valut des témoignages flatteurs de l'approbation de l'empereur, et lorsqu'à la fin de 1813 les armées françaises durent évacuer ces provinces, il fut nommé intendant général du trésor dans le Piémont et les départemens au-delà des Alpes, où il resta jusqu'en 1814.

De retour à Paris, ses services, joints aux souvenirs de la conduite de son père à l'Assemblée constituante, lui valurent un accueil favorable de Louis XVIII, qui le nomma conseiller d'état et l'envoya, au mois d'octobre suivant, comme préfet à Lyon, dont la situation donnait alors quelques inquiétudes. Forcé de suivre le

comte d'Artois dans sa retraite, au moment du débarquement de Napoléon, il disparut de la scène politique pendant les Cent-Jours et ne rentra à Lyon qu'en 1815, à la suite des armées autrichiennes. Alors commença pour cette ville une administration dont la haute direction était tellement contraire aux vues de M. de Chabrol qu'il donna sa démission au mois de juin 1817, en l'accompagnant d'un écrit intitulé: *Des événemens de Lyon, juin* 1817, qui fixa l'opinion sur des événemens que les divagations politiques avaient dénaturés.

Nommé sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur en septembre 1817, M. de Chabrol donna sa démission de cette place lors de la crise qui força le duc de Richelieu et M. Lainé à sortir du ministère. Deux ans après, et quand le duc de Richelieu y rentra, il suivit sa nouvelle fortune, et en 1822 il fut destiné à remplacer M. Barairon dans la direction générale de l'enregistrement et des domaines, qu'il conserva jusqu'à la fin de 1823, époque à laquelle la confiance de Louis XVIII l'appela au ministère de la marine et à la chambre des pairs. Quelque étrangère que fût cette administration à ses précédentes études, il est néanmoins vrai de dire qu'une grande partie des institutions qui la régissent aujourd'hui datent du ministère de M. de Chabrol. Ainsi la création d'un conseil d'amirauté, le rétablissement des préfectures maritimes, l'organisation des équipages de ligne, l'application aux colonies de la législation française, la reprise des grands travaux et des constructions maritimes, la formation d'une école flottante pour l'instruction des élèves de marine, sont autant de monumens qui marqueront son passage : aussi, malgré la violence avec laquelle la presse se déchaînait contre le ministère auquel appartenait M. de Chabrol, elle trouva des éloges pour ces institutions, et les orateurs les plus prononcés de l'Opposition firent plusieurs fois entendre à la tribune des paroles d'approbation.

Après la chute du ministère Villèle, à la fin de l'année 1827, M. de Chabrol fut choisi par le roi Charles X pour composer un nouveau cabinet, dont il forma le noyau avec M. de Frayssinous, évêque d'Hermopolis. Ce ministère, connu sous la désignation de ministère Martignac (*voy.* ce nom), était formé d'hommes que la confiance publique environnait d'estime et qui auraient fait faire une halte à la monarchie sur la pente rapide des révolutions, si d'autres conseils que ceux des ministres n'avaient prévalu au château des Tuileries.

Le comte Chabrol de Crussol ne resta que peu de mois dans ce ministère et se vit dans la nécessité de se retirer, lors de la discussion de l'adresse, devant les interpellations de la chambre qui adressait à la précédente administration des reproches que les collègues de M. de Chabrol ne lui permettaient pas de repousser. Le 3 mai 1828 il résigna entre les mains de M. Hyde de Neuville le portefeuille de la marine.

Mais 15 mois s'étaient à peine écoulés que la nécessité d'un nouveau remaniement se fit encore sentir. M. de Chabrol fut invité à communiquer au roi ses idées, qui ne furent pas toutes suivies; cependant il crut devoir céder à de puissantes instances, en acceptant, le 8 août 1829, le portefeuille des finances, qu'il conserva jusqu'au 9 mai 1830. Parmi les opérations qui eurent lieu dans cet intervalle, on remarque : 1° un emprunt de 80 millions à 4 pour $\frac{0}{0}$, adjugé à 2 francs au-dessus du pair; 2° une nouvelle organisation du trésor et de toutes les administrations financières, qui réalisait une économie de plus de 6 millions; 3° enfin plusieurs projets préparés et développés dans le budget de 1831, qui était imprimé et prêt à être soumis aux chambres, lorsque les événemens qui marquèrent les premiers mois de 1830, et servirent de précurseurs à la grande catastrophe de juillet, imposèrent à M. de Chabrol l'obligation de protester dans le conseil contre des mesures auxquelles ses devoirs et sa conscience ne lui permettaient pas de s'associer. Cette détermination, qui lui était commune avec M. de Courvoisier, leur valut à tous deux un remplacement qui eut lieu, ainsi que nous l'avons dit, le 9 mai 1830.

Depuis la révolution de juillet, M. de Chabrol est demeuré tout-à-fait étranger

aux divers mouvemens des affaires et des partis et a cherché dans l'agriculture une distraction aux souvenirs des dernières années de la Restauration. Une fois seulement, au mois de janvier 1832, M. de Chabrol, paraissant à la tribune de la chambre des pairs, a cru devoir retracer avec sagesse et modération les causes qui ont amené la catastrophe sous laquelle une monarchie de 8 siècles a succombé, et ce discours doit rester pour imprimer une direction nouvelle à l'histoire des derniers jours de la monarchie bourbonienne et pour rectifier bien des préventions et des erreurs que les partis se sont plus à propager.

Chabrol de Volvic (Gilbert-Joseph-Gaspard, comte de), né à Riom en 1773, fut destiné dès son enfance au génie militaire; mais il en fut écarté par les événemens de la révolution. Retiré dans sa famille, il se vit obligé de faire une campagne comme simple soldat, et, rentré dans ses foyers, il fut enfermé avec sa famille dans une prison, d'où il ne sortit qu'à la fin de 1794. Il concourut vers cette époque pour l'admission à l'école polytechnique, obtint dans l'examen le premier numéro, et, deux ans après, sortit de l'école le premier de sa promotion. Il choisit alors les ponts et chaussées et fut admis à faire partie de l'expédition d'Égypte, en qualité de membre de la commission des sciences et des arts. Les dangers qu'il courut dans cette campagne firent même répandre à Paris le bruit de sa mort, qui fut annoncée par les journaux.

A son retour, M. de Chabrol, qui rapportait des matériaux précieux sur les antiquités du pays et sur l'Égypte moderne, devint un des collaborateurs du grand ouvrage qui fut publié sur cette contrée par les membres de l'expédition. Il fit paraître en outre un volume in-8° sur les mœurs et les usages des Égyptiens modernes, qui obtint du succès à cette époque.

Napoléon, juste appréciateur des hommes de talent, le récompensa par une sous-préfecture à Pontivy, où il projetait l'établissement d'une ville nouvelle. M. de Chabrol en rédigea lui-même les plans, dressa ceux d'un lycée, d'une prison, d'un prétoire pour les tribunaux et d'une sous-préfecture, qui furent exécutés rapidement. L'empereur, surpris de la promptitude et de la perfection de ces ouvrages, le nomma préfet du département de Montenotte, en Italie, où il projetait aussi de grands travaux. Il n'est pas inutile de remarquer que la confiance de Napoléon dans la sagesse et dans les lumières de cet administrateur entra pour beaucoup dans la résolution qu'il prit de fixer le séjour du pape à Savone, en 1809 et 1810. M. de Chabrol sut en effet, dans cette circonstance, accorder les formes et les convenances dues au souverain pontife avec la rigidité du service, et il parvint ainsi à se concilier la bienveillance du Saint-Père.

A son retour, il composa une statistique du département qu'il venait d'administrer (Paris, 1824, 2 vol. in-4°, avec gravures); et tel était le mérite de cet ouvrage que les journaux de l'époque le citèrent unanimement comme un modèle en ce genre. M. de Chabrol était encore en congé à Paris lorsque Napoléon, revenu de Russie en 1812 et mécontent de l'administration de Frochot, lui retira la préfecture du département de la Seine pour la donner au premier. La Restauration survint, et M. de Chabrol fut conservé, en dépit de toutes les intrigues et de toutes les ambitions qui s'agitaient autour de lui. Nommé conseiller d'état et investi de la confiance du roi, il se dévoua tout entier aux soins de la vaste administration qu'il a dirigée pendant 18 ans et se montra digne de l'estime que Louis XVIII lui témoignait. Ce prince répondit un jour aux ennemis et aux détracteurs de M. de Chabrol : *Il a épousé la ville de Paris, et j'ai aboli le divorce.* Il fut aussi l'objet de la bienveillance de Charles X, qui lui donna le grand cordon de la Légion-d'Honneur et le conserva dans sa préfecture jusqu'aux événemens de juillet 1830.

La ville de Paris doit à son administration une grande amélioration dans les hôpitaux, dont il augmenta la dotation; l'achèvement du canal de l'Ourcq, la création des canaux de Saint-Martin et de Saint-Denis, l'entrepôt des vins, les abattoirs, plusieurs ponts, plusieurs fontaines, tous les marchés, la Bourse, plusieurs

églises dans les quartiers qui en manquaient, le séminaire de Saint-Sulpice, les trottoirs, la création d'un système d'égoûts qui réduisit à 15 millions une dépense évaluée auparavant à plus de 100 millions, l'élargissement de plusieurs rues, et enfin un projet d'une distribution générale des eaux de l'Ourcq dans tout Paris, projet qui allait se réaliser lorsque la révolution de juillet est venue en suspendre les travaux.

Les beaux-arts furent aussi l'objet de la constante sollicitude de M. de Chabrol. Il créa des pensions pour les élèves qui revenaient de Rome et que leur pauvreté empêchait souvent de continuer leur carrière; il alla plus loin : il leur fit distribuer des commandes de tableaux et de statues pour les églises et les principaux monumens de Paris, et fit éclore ainsi plusieurs talens qui seraient restés enfouis sans ces encouragemens. Il remit en honneur la peinture sur verre et la peinture à fresque, et substitua aux travaux de mosaïque la peinture émaillée sur lave volcanique, invention qui lui est due et qui doit contribuer à l'embellissement intérieur et extérieur de nos édifices. Ce fut à l'occasion de cette découverte que l'Institut l'appela en 1820 dans son sein.

Non moins préoccupé de l'instruction publique, M. de Chabrol fit construire les colléges royaux de Saint-Louis, Stanislas et Rollin, contribua à la restauration de la Sorbonne, et multiplia les écoles primaires, à ce point que le nombre des enfans, qui y était de 1,700 lorsqu'il arriva à la préfecture, dépassait 26,000 lorsqu'il la quitta.

Un ouvrage que nous ne devons pas oublier et qui a été le fruit des 18 années de cette laborieuse administration, pendant laquelle M. de Chabrol a travaillé avec 19 ministres de l'intérieur, c'est un recueil de tous les documens statistiques qui ont pu être rassemblés sur la ville de Paris et qui forment 4 vol. in 4°. Cet ouvrage, justement estimé, a été signalé par tous les gouvernemens de l'Europe comme un monument à imiter. Le préfet de la Seine a été secondé dans ce savant travail par le baron Fourier de l'Institut.

M. de Chabrol avait été nommé député, en 1816, par la ville de Paris; mais à la session suivante il porta son choix sur la ville de Riom (Puy-de-Dôme), dont il conserva le mandat jusqu'en 1830.

Depuis les événemens de juillet, époque où il donna sa démission, M. de Chabrol est constamment resté étranger aux affaires politiques et administratives, vivant dans une paisible retraite, où il partage son temps entre l'agriculture, les lettres, les sciences et les arts.

Chabrol de Murol, dernier frère des précédens, naquit aussi à Riom en 1775. Admis à l'école polytechnique, il en fut renvoyé par un arrêté du Directoire, pour cause de refus de serment, et n'en continua pas moins ses études sur l'astronomie. Plusieurs de ses mémoires sur les difficultés les plus ardues des mathématiques transcendantes ont été consignés dans les Mémoires de l'Académie des sciences et lui auraient mérité une place pour laquelle il fut désigné à l'Institut, s'il n'eût pris tout à coup un nouveau parti. Entré au séminaire de Saint-Sulpice pour se dévouer aux missions étrangères, il fut destiné à aller remplir en Chine les fonctions de mathématicien, lorsqu'il mourut de consomption, vers l'année 1805. D. A. D.

CHACAL. On donne ce nom à une espèce du sous-genre *chiens proprement dits*, renfermé dans le genre *chiens*, lui-même contenu dans le deuxième groupe de la tribu des digitigrades, famille des carnivores, ordre des carnassiers. Cet animal offre dans son organisation intérieure une similitude parfaite avec notre chien de berger : aussi beaucoup de naturalistes ont-ils pensé que ce mammifère était la souche primitive de nos variétés de chiens. Ils faisaient remarquer la sécurité, l'impudence même avec laquelle les chacals s'approchent des caravanes en marche et des tentes dressées pour la nuit; la ressemblance de ses manières, en domesticité, avec le chien, qu'il aborde amicalement, et à l'imitation duquel il se couche en rond. Ils ajoutaient que la domesticité du chien, dont la date remonte aux premiers développemens de la société, semblait autoriser à croire que cet utile com-

pagnon de l'homme provenait d'une race vivant sauvage dans les lieux où fut le berceau de l'humanité. Or ces contrées n'offrent, depuis les temps historiques, que quatre espèces d'animaux sauvages : l'hyène, le loup, le renard et le chacal. L'hyène n'appartient pas au même genre; le loup, bien que le plus rapproché des trois, offre, ainsi que le renard, quoique dans des sens différens, des caractères anatomiques qui l'éloignent sensiblement de notre chien domestique. L'opinion la plus vraisemblable consisterait à regarder les différentes variétés de chiens comme le résultat de croisemens opérés entre le chacal et le loup, puis ensuite de ces métis, soit avec la race domestique pure, soit avec le chacal ou le loup. Le chacal est gris-brun; les cuisses et les jambes sont fauve-clair; le museau et l'oreille sont roux; la queue n'atteint guère que le talon. Ces animaux vivent en troupes nombreuses associées pour la chasse, l'attaque ou la défense. Ils déterrent les cadavres, et, quoiqu'ils aient la pupille ronde, ils chassent pendant la nuit. On les trouve depuis les Indes et les environs de la mer Caspienne jusqu'en Guinée, mais il n'est pas sûr qu'ils soient tous de la même espèce. Ces animaux portent également les noms de *loups-dorés*, d'*adives*, etc. C. L-r.

CHACARAS. Ce nom désignait une sorte de prêtres qui sacrifiaient au soleil dans le Pérou. A. S-r.

CHACONNE, air de danse fort à la mode anciennement, mais tout-à-fait passé d'usage maintenant. La chaconne se dansait dans un mouvement modéré; elle avait de la grace, surtout dans les derniers temps où sa coupe devint très favorable au danseur, et l'on s'est privé d'un air de ballet fort agréable en l'abandonnant. Cependant on pourrait composer encore aujourd'hui des chaconnes, mais elles ne passeraient qu'à la faveur d'une désignation moins surannée.

La beauté des chaconnes consistait particulièrement dans la manière dont le rhythme y était marqué. On les écrivit d'abord à deux ou à trois temps; puis ce dernier mouvement prévalut et fut adopté de préférence par Lulli et par son successeur Rameau, qui composa un grand nombre de chaconnes et le donna un développement considérabl Celles de *Naïs*, des *Indes galantes*, d *Fêtes de Polymnie*, toutes trois Rameau, ont été fort célèbres et raient encore entendues avec plai Dans la dernière, le chant passe succe sivement des voix à l'orchestre et fort habilement varié à chaque repri

Le passage successif du mode maj au mode mineur, sans changement ton, qui était d'un usage général dans chaconne, donnait au danseur, en ét blissant ainsi un contraste de rhythmes de chants, l'occasion de développer to la flexibilité de son talent. Aussi fut-e adoptée presque exclusivement par habiles danseurs du dernier siècle, à tête desquels il faut mettre Dupré. chaconne de *l'Union de l'amour et arts*, de Floquet (1773), eut une vog prodigieuse; contre l'usage général à ce époque, elle est écrite à deux temps.

La révolution, qui a fait oublier ta de choses, a entraîné avec elle le men la gavotte, la passacaille et autres airs danse anciens. Les dernières chacon se trouvent dans les œuvres de Gluc elles ne sont pas soumises à ce ret successif du mode majeur au mode neur; mais le compositeur, en s'affra chissant d'une règle trop étroite qu au développement des chants et des m dulations, a conservé le mouvement et mesure qui caractérisaient cette sorte danse. D-

CHAGRIN, nom qu'on donne à u espèce de cuir grainé, dont le tiss serré, solide, et qui provient de la pe des chevaux, des ânes ou des mule de celle surtout qui couvre la croupe ces animaux. Ce sont les fabriques Constantinople qu'on place en premi ligne et qui fournissent le chagrin g le plus estimé de tous; viennent ens celles de Tunis, Alger et Tripoli, d' l'on tire le chagrin noir, le vert, le bla et le rouge. La Pologne en fabrique au mais il est trop sec et n'est jamais b teint. Ce sont les gainiers principalem qui en font usage pour couvrir les boî et les étuis destinés à renfermer ordina rement des objets précieux ou fragile tels que lunettes, lorgnettes, etc.

Quoique les Orientaux tiennent assez secrets les procédés qu'ils emploient pour fabriquer le chagrin, on sait néanmoins qu'ils l'exposent plusieurs jours à l'air, qu'ils le tannent et le rendent aussi mince que possible. Après avoir semé régulièrement de la graine de moutarde sur la surface de la peau, on met sous presse et on laisse sécher. Cette graine, en s'imprimant sur le chagrin, la couvre de papilles rondes, caractère distinctif de ce produit. La propriété de ce cuir est de durcir beaucoup en séchant; mais il se ramollit facilement dans l'eau et alors il est propre aux travaux de gainerie. En France, nos tanneurs tâchent d'imiter le chagrin avec les peaux de moutons et de chèvres. Lorsqu'elles sont préparées, le *chagrinier* imprime le grain en se servant d'une planche de cuivre gravée qu'il fait chauffer à un degré convenable, et qu'il passe sous une presse à rouleau. Ni ces peaux ainsi préparées, ni le maroquin n'égalent le véritable chagrin; les premières s'écorchent et s'usent très facilement, tandis que la peau de chagrin a une longue durée. V. de M-n.

CHAH, titre qui signifie roi ou empereur et que prennent les rois de Perse. Il se joint au nom du souverain : Feth-Ali-Châh, Châh-Nadir, Châh-Abbas. On le donne aussi aux fils du roi, et tout prince du sang a le titre de *Châhzadeh*. Le roi Kérym, qui mourut en 1779, fut assez modeste pour ne pas prendre le titre de *châh*, ou bien seulement il eut la fantaisie de se contenter de celui de *vékyl* ou gouverneur. D'autres souverains de Perse ont adopté le titre plus banal de *khan*. Plusieurs rois des Afghans ont également pris le titre de châh. Ce mot se joint aussi quelquefois aux noms des provinces de l'empire persan, par exemple, Kerman-Châh.

Sous le titre de *Châh-Nameh* ou Livre des rois, les Persans révèrent un recueil de poésies qui date de plus de 8 siècles. V. Firdousi. D-g.

CHAINE. Ce mot, pris au singulier ou au pluriel, a plusieurs acceptions. La *chaîne* est en général une espèce de lien, une corde métallique composée d'anneaux ovales ou circulaires entrelacés les uns dans les autres, et faits avec du fer, du cuivre, de l'acier, du bois, de l'ivoire, etc. Les formes varient beaucoup; on la dit *en gerbe* si les maillons sont courbés en 8 de chiffre; *en S* si ces maillons ont la forme de cette lettre; *carrée* si les anneaux sont d'une figure elliptique; *sans fin* si les chaînons de même forme se tiennent tous et si le premier est soudé au dernier, etc. Parmi les chaînes nous devons citer celle qu'inventa le Genevois Gruet et qui est employée dans l'horlogerie et destinée à faire marcher les aiguilles de montre par la transmission de l'action du grand ressort; la chaîne si ingénieuse de Vaucanson, qui sert de chaîne d'engrenage et transmet aux machines le mouvement de rotation; et la chaîne de M. Galle (qu'on a vue à la dernière exposition), composée de deux chaînes parallèles assujéties très solidement l'une à l'autre au moyen de chevilles également espacées; si on les tend elle forme crémaillère, parce que d'un côté de la chaîne les saillies sont découpées en dents. On exécute difficilement la première, à cause de la petitesse des pièces qui la composent. La seconde se fabrique facilement au moyen d'une machine très simple inventée par Vaucanson lui-même, et qui permet à l'ouvrier le moins habile d'en confectionner plusieurs mètres par jour; il lui suffit de placer des fils de fer d'un numéro et d'une longueur convenable sur cette machine pour les voir en un instant pliés, coupés et entrelacés à la suite les uns des autres, le tout très symétriquement. Cette machine sert quel que soit le numéro ou la grosseur du fil de fer. Elle a été perfectionnée par MM. Andrieux et Cochod. Vaucanson se servait de sa chaîne pour faire mouvoir simultanément et dans le même sens les bobines qui composaient son métier à dévider et à doubler la soie. Depuis on l'a appliquée à d'autres usages; mais en général on ne doit l'employer que lorsque la résistance que l'on a à vaincre n'est pas assez forte pour faire ouvrir les anneaux; ceux-ci, n'étant pas soudés, pourraient céder à un effort considérable. Il faut aussi que les mécaniciens évitent d'en faire usage dans les machines de fatigue, l'expérience ayant

démontré que le frottement continuel qui a lieu à chaque articulation de la chaine, use les mailles, empêche au bout d'un certain temps la denture des roues de correspondre à l'espace existant entre ces mailles, et rend l'engrenage impossible. La troisième chaine, celle de M. Galle, présente de grands avantages et beaucoup plus de solidité.

Dans beaucoup d'arts on fait usage des chaines : le bijoutier confectionne des chaines en or et en diamans, de toutes formes et d'un travail exquis. En agriculture, on se sert de la *chaîne d'arpenteur* ou *d'arpentage* pour la levée du plan des propriétés; avec cette chaine on mesure la distance d'un point à un autre. Elle est formée de tiges, toutes de la même longueur, en gros fils de fer, dont les bouts sont recourbés pour recevoir un anneau. Ces tiges sont jointes l'une à l'autre par l'anneau qui passe dans les deux boucles. Aux deux bouts de la chaine sont deux poignées qui servent à tendre la chaine lorsque l'on veut *chaîner*. Sa longueur est ordinairement de 10 mètres. Un anneau plus gros que les autres, placé au milieu, désigne celle de 5 mètres et le double décimètre correspondant à la longueur d'une des tiges.

En architecture, les *chaînes de pierre* sont des jambes de force employées dans la construction d'un mur, d'une terrasse, etc., pour lier entre elles d'autres parties plus faibles construites en moellons ou en briques, ou pour supporter les principales pièces de bois des planchers, d'une charpente, etc. Dans le service de la marine, on se sert d'un corps flottant qui empêche les vaisseaux ou bateaux d'entrer dans le port et qu'on nomme *chaîne du port*. Les *chaînes de fer* remplacent aujourd'hui les câbles de chanvre pour amarrer les vaisseaux; enfin les *chaînes de haubans* servent à affermir les mâts des vaisseaux. Leur usage est une grande amélioration introduite, car les chaînes sont préférables aux câbles en ce qu'elles offrent d'abord une plus grande résistance, plus de durée et plus de facilité dans le service. Dans les manœuvres elles inspirent de la sécurité aux marins et diminuent les dangers que courent les vaisseaux lorsqu'ils ont perdu leurs ancres.

Dans l'art du tisserand on nom *chaîne* l'assemblage des fils qui formen longueur de la pièce mise sur le mé et tendue sur les *ensuples*. Ces fils sont tribués entre les dents des peignes, p sieurs parties se lèvent et se baissent c'est lors de ce croisement que l'ouvr au moyen de sa navette, introduit d'aut fils dont la réunion s'appelle *trame* (v ce mot et TISSERAND).

Dans notre système pénitentiair militaire nous retrouvons encore l'u de la chaîne; les galériens sont condam à la peine de la *chaîne et du boulet*. partant des prisons ils forment la chaî et, arrivés au bagne (*voy.* ce mot et F ÇATS) on leur rive à l'un des pieds chaine d'une certaine longueur à laqu est attaché un boulet.

Mais les *chaînes* ne sont pas touj la punition du crime ou l'indice de l clavage; elles ont aussi servi ou ser encore de marques de distinction. C les Gaulois c'était le signe de l'autor dans les temps modernes les soldats plusieurs fois reçu, comme récomp de quelque action d'éclat, la cha remplacée aujourd'hui par diverses corations. A Londres, le lord-maire tait autrefois au cou la chaine co marque de sa dignité. Son usage transmis aux huissiers de la cham du Roi et des divers corps de l'état jadis on les appelait huissiers *de chaîne*.

Si nous entrons dans le domain l'histoire naturelle, nous citerons la ch *des montagnes* et *des rochers* (*voy.* MTAGNES). Le mot *chaîne* a beaucoup d tres acceptions, soit en sens propre, au figuré. Dans les émeutes on a sou fait des barricades avec des *chaînes* p barrer le passage des rues; en cas d cendie les personnes présentes fo *chaîne* pour transporter l'eau d'un p éloigné à l'édifice ou à la maison qui b dans la danse on fait une figure ap la *chaîne anglaise*. V. DE M

CHAINETIER, nom qu'on don l'ouvrier qui fabrique des chaines et agrafes. V. DE M

CHAIR (*caro*), mot employé dans le gage vulgaire pour exprimer les pa molles qui concourent avec les os

par les animaux. On dit, par extension, la chair d'un fruit, surtout en parlant des fruits à noyaux ou de ceux qui sont pourvus d'une enveloppe osseuse. L'expression de *chair* s'applique d'ailleurs plus particulièrement aux parties molles qui entourent immédiatement les os, et qui composent la plus grande portion de ce qui s'appelle vulgairement la *viande*. C'est la chair musculaire des quadrupèdes et des volatiles qu'on a principalement en vue quand on dit *chair et poisson*, bien que les poissons aient une chair musculaire qui leur est propre. Ce qu'on nomme *chair*, en termes de boucherie et d'économie domestique, n'est point une chose simple, mais bien un composé de chair musculaire, qui est cette partie rouge et fibreuse qu'on remarque dans le bœuf, le mouton, etc., de tendons et d'aponévroses (*voy.*), puis de tissu cellulaire (*voy.*) plus ou moins pourvu de graisse, le tout traversé par des vaisseaux sanguins et lymphatiques et par des nerfs et quelquefois même recouvert de la peau. On n'appelle point *chair* les diverses parties des animaux qui servent également de nourriture; tels sont le cerveau, le foie, les reins, etc. Le cœur est un organe musculaire et essentiellement charnu.

La chair nourrit la chair est un vieux proverbe tendant à établir que l'homme est destiné à se nourrir de la chair des animaux; et malgré les rêveries de quelques philosophes, il est évident que cette nourriture, associée pourtant aux végétaux dans des proportions convenables, est celle qui, à raison de notre organisation, convient le mieux à notre espèce. Quant aux proportions dans lesquelles ces deux sortes d'alimens doivent figurer dans le régime, c'est une question subordonnée aux conditions individuelles, de même qu'à celles qui résultent du climat, de la saison, etc. (*voy.* NOURRITURE, OMNIVORE et RÉGIME).

Ce que les artistes entendent par chairs ne peut se dire que de la peau et sera exposé au mot NU. En effet, si les peintres et les statuaires sont appelés à représenter les saillies produites par la contraction des muscles, il est bien rare qu'ils le soient à représenter les parties qui sont situées sous la peau, si ce n'est lorsqu'il s'agit d'exécuter des pièces pour l'étude de l'anatomie. F. R.

CHAIRE, du grec καθέδρα, *siége*, est une espèce de tribune éminente d'où le prédicateur annonce la parole de Dieu au peuple. Dans les six premiers siècles de l'Église, dit l'abbé Fleury, régulièrement il n'y avait que l'évêque qui prêchât. Sa chaire était placée au fond de l'abside (*voy.*), et c'est de là qu'il parlait. Quand il n'y avait qu'un petit auditoire, on pouvait fort bien entendre; mais quand la conversion du monde eut multiplié les fidèles et que la célébrité de l'orateur attira l'affluence, il fallut rapprocher la chaire du centre de la basilique; c'est ce qui arriva du temps de saint Jean-Chrysostôme à Constantinople. Il paraît qu'on se contenta d'exhausser celle de saint Augustin à Hippone, sans la déplacer. L'admission des prêtres à la prédication de l'évangile dut apporter de nouveaux changemens dans le placement de la chaire. Nous voyons dans l'histoire ecclésiastique que, sous l'épiscopat de saint Évode, à Uzale, en Afrique, il y avait dès l'année 418 un jubé (*voy.*) destiné au chant et à la lecture. A Constantinople, le patriarche saint Mocius avait sa tribune ou son ambon (*voy.*), où monta l'abbé saint Dalmace pour haranguer le peuple. L'histoire tripartite et Socrate rapportent de pareils traits. Lorsque l'on fit disparaître l'ambon ou le jubé, on le remplaça par la chaire, telle que nous l'avons maintenant, plus ou moins rapprochée de la nef, suivant les convenances ou les caprices des chefs du clergé. On remarque de très belles chaires, ornées avec beaucoup de goût et de magnificence, et placées de manière à favoriser la voix du prédicateur, entre autres celles de Saint-Étienne-du-Mont, de Notre-Dame et de Saint-Sulpice, à Paris. Les chaires des calvinistes se distinguent par leur extrême simplicité; beaucoup d'autres, dans les églises catholiques et luthériennes, sont surchargées d'ornemens. Le trône du souverain pontife est désigné sous le nom de *chaire*, ou *chaire de saint Pierre*.

Chaire, expression liturgique, se prend aussi pour la célébration de la mémoire du séjour de saint Pierre à Antioche et

à Rome. La *chaire de saint Pierre* de Rome fut fixée au 18 janvier, et la chaire de Saint-Pierre d'Antioche au 22 février. La septuagésime ne peut arriver ni plus tôt que le 18 janvier, ni plus tard que le 22 février, et c'est pour cela que ces deux fêtes ont été appelées par les ritualistes *les clefs de la septuagésime*. Elles furent instituées, suivant l'abbé Fleury, à la place des festins que les païens offraient en l'honneur des morts, et qu'ils appelaient *feralia* (*Histoire ecclésiastique*, liv. XXXIV, n° 15). Elles sont anciennes dans l'Église, mais avec quelques changemens. J. L.

CHAIRE (ÉLOQUENCE DE LA), *voy*. ÉLOQUENCE.

CHAISE CURULE, *voy*. CURULE.

CHAKYA-MOUNI, *voy*. BOUDDHISME.

CHALCÉDOINE, ville de l'Asie mineure, à l'extrémité du Bosphore de Thrace. Elle est d'une haute antiquité et s'appelait d'abord, suivant Pline, *Procerastc* ou *Colpuse*. Les Mégariens y avaient fondé une colonie. Chalcédoine avait un port à l'embouchure d'une rivière qui portait le même nom que la ville: c'était une place très commerçante et par conséquent riche et florissante; on a plusieurs médailles de cette époque. Son temple d'Apollon était renommé pour ses oracles. Sous les empereurs chrétiens elle fut le chef-lieu d'une province appelée première Pontique.

Ce fut à Chalcédoine que l'empereur Marcien convoqua, en l'an 451 de notre ère, un concile général au sujet des querelles qui divisaient le clergé grec relativement à la nature de Jésus-Christ. Ce concile ou synode œcuménique est le quatrième des conciles généraux. On y établit la manière de considérer et d'expliquer les rapports entre la nature divine et la nature physique du Christ; on voulut surtout réduire au silence, par cette dernière décision, la secte eutychienne, qui n'admettait dans le Christ qu'une seule nature. *Voy*. EUTYCHÈS.

Sous le gouvernement turc, l'ancienne Chalcédoine est déchue de son état florissant; ce n'est plus qu'un village sous le nom de *Khadikoun*, dérivé évidemment du nom ancien, que les Grecs lui conservent encore. D-G.

CHALCÉDOINE (hist. nat.), *voy*. CALCÉDOINE.

CHALCIS, *voy*. EUBÉE.

CHALCOGRAPHIE (de χαλκὸς, cuivre, airain, et de γράφω, j'écris), art de graver sur cuivre. On appelle aussi *chalcographie* une collection de planches gravées. *Voy*. GRAVURE. S.

CHALCONDYLE, ou plutôt CHALCONDYLES (NICOLAUS ou LAONICUS), auteur d'une Histoire des Turcs et de la destruction de l'empire grec, en 10 livres, dont le premier, après une courte introduction, commence au règne d'Othman, fils d'Ortogrul, vers 1299, et dont le dernier se termine à l'hiver de 1462. Chalcondyle était d'Athènes, mais nous ignorons tout-à-fait son état et l'histoire de sa vie; car, malgré ses nombreuses digressions, il a eu la modestie de ne jamais parler de lui-même, et, en outre, il se trouve presque dans le même cas que Strabon et Quinte-Curce: il n'est nommé par aucun auteur contemporain. Dans une pièce inédite de Jean de Cyzique conservée à la bibliothèque du roi, à Paris, bien que le titre l'annonce comme la biographie de Chalcondyle, on remarque la même absence de données positives sur tout ce qui le concerne.

Sans être un observateur aussi exact et aussi attentif que Ducas, Chalcondyle ne manque cependant ni de jugement ni de talent comme écrivain; témoin de la chute de l'empire d'Orient et des calamités qui accablèrent alors la Grèce, il ne montre pas trop de partialité contre les Turcs dont il semble connaître assez bien les institutions. Quant à son style, il appartient à la classe nombreuse d'écrivains byzantins qui, au XVe siècle, imitaient avec plus ou moins de succès les auteurs classiques; on voit par sa diction qu'il avait fait une étude assidue de Thucydide, de Xénophon, de Démosthène et peut-être d'Hérodien. La conclusion précipitée de son ouvrage peut faire croire qu'il n'eut pas le temps d'y mettre la dernière main; on dirait même que le copiste chargé de transcrire le manuscrit autographe, rempli sans doute de ratures, de transpositions et de corrections mar-

ginales, ne voulant rien perdre de ce qu'il voyait être de la main de l'auteur, mais quelquefois à la suite l'une de l'autre des phrases exprimant la même pensée, recueillies ou composées par l'historien soigneux de son style, afin qu'il pût choisir entre elles, lors de la rédaction définitive de son texte, laquelle n'a pas eu lieu. Il existe une version latine de Chalcondyle faite par Conrad Clauser et imprimée d'abord à Bâle, en 1556 et en 1562, in-fol, ensuite à Genève, 1615, in-fol. C'est plutôt une paraphrase qu'une simple traduction littérale. Le texte grec a été publié dans le corps des historiens byzantins par Charles-Annibal Fabrot, Paris, 1650, in-fol., avec la version de Clauser; on y a joint les Annales des Turcs Othomans, traduites en latin par Leunclavius ou Lœvenklau. Ce volume a été réimprimé à Venise avec beaucoup de négligence. La traduction française de Chalcondyle, par Blaise de Vigenère (Paris, 1577, in-4°), a été également réimprimée plusieurs fois, entre autres avec deux diverses continuations, dont une est de Mézerai. M. Hamaker, professeur à l'université de Leyde, s'est chargé de publier Chalcondyle dans la nouvelle édition du Corps des historiens byzantins, qui paraît à Bonn sous les auspices de l'Académie royale de Berlin. Tout fait présumer que nous devrons bientôt à ce savant distingué un excellent travail sur un auteur dont le texte a grand besoin d'être revu par un critique habile.

Un autre Chalcondyle, Démétrius, également né à Athènes et proche parent, ou, selon quelques écrivains, frère du précédent, est du nombre des Grecs qui, au xve siècle, portèrent en Italie la littérature de leur pays. Il l'enseigna à Pérouse, vers 1450; plus tard Laurent de Médicis le fit nommer professeur de langue grecque à Florence où, pendant plus de vingt ans, ses leçons eurent un grand succès. Appelé à Milan en 1492, par Louis le More, il y mourut en 1510, âgé de 87 ans; il eut trois fils et une fille qui fut mariée à Janus Parrhasius. Démétrius Chalcondyle n'était point un écrivain fécond: son principal ouvrage est une grammaire grecque sous le titre d'*Erotemata*, dont la première édition, publiée à Milan vers 1493, est très rare; elle a été réimprimée à Paris, par Gourmont, 1525, in-4°, et à Bâle, 1546, in-8°. Parmi ses compatriotes réfugiés en Italie Chalcondyle se fit remarquer autant par la douceur de ses mœurs que par son savoir : aussi eut-il une grande influence comme professeur. Il a dirigé la publication de la première édition d'Homère, Florence, 1488, celle d'Isocrate, Milan 1493, et celle de Suidas, 1499. H.

CHALDÉE. On donnait anciennement ce nom à une province au sud de la Babylonie, alors très fertile par ses nombreuses irrigations et qui s'étendait de l'Euphrate jusqu'au golfe Arabique. Aujourd'hui la Chaldée forme la partie déserte du pachalik de Bagdad et de Basra. Plus tard on a donné le nom de Chaldée à la Babylonie tout entière. Les habitans de cette contrée, appelés par les Hébreux *Chasdims* (כשדים), appartenaient à la race sémitique et jouirent d'une grande célébrité sous le nom de *Céphènes*; ils eurent d'abord, dit-on, leurs demeures près du Caucase, et ils ne se seraient établis près du golfe Persique que vers l'an 800 avant J.-C. Comme les Chaldéens ont rendu un culte divin aux astres, ils ont aussi, depuis les temps les plus reculés, cultivé l'astronomie, et le nom de Chaldéen était devenu synonyme d'astrologue et de devin. Leur Thaut, leur Belus et autres personnages peu authentiques, qu'on regarde comme les premiers astronomes, ne sont peut-être que des personnages allégoriques; ils appartiennent plutôt à la fable qu'à l'histoire. De même que chez les Égyptiens, l'astronomie fut chez les Chaldéens le partage de certaines castes et de certaines familles; elle fut surtout du domaine des prêtres, qui, tenant fortement aux traditions de leurs ancêtres, favorisaient une vaine astrologie plutôt que la véritable science des astres et en faisaient un mystère au peuple. Mais il n'en est pas moins vrai que, plus qu'aucun autre peuple, les Chaldéens se sont adonnés à l'observation du ciel étoilé. Simplicius raconte d'après Porphyre que Callisthène, qui accompagnait Alexandre-le-Grand dans son expédition, rapporta de ses voyages une suite d'observations faites à

Babylone pendant 1900 ans, d'où il faudrait conclure que les Chaldéens se sont occupés d'astronomie plus de 2200 ans avant l'ère vulgaire. Il est certain qu'ils devaient avoir fait des observations pendant bien des siècles pour trouver la période dite *de Saros*, qu'on a appelée, dans cette supposition, *période chaldéenne*. Cette période embrasse 6585 jours et un tiers, ou 18 années juliennes (de 365 jours et $\frac{1}{4}$), et 11 jours pendant lesquels la lune fait 223 révolutions synodiques. Comme à la fin de cette période la lune a repris, relativement au soleil, la position qu'elle avait au commencement, elle leur servit pour la fixation des éclipses du soleil et de la lune, et pour la durée de ces éclipses. Il serait inutile de faire connaître ici la base de ce calcul compliqué, qui leur ferait grand honneur si réellement ils l'avaient trouvé les premiers. Toujours est-il que, tant après qu'avant la chute de leur empire, ils étaient en grand honneur pour leur habileté dans la science astronomique, et l'on voit dans l'Almageste de Ptolémée que même les Grecs d'Alexandrie empruntèrent aux Chaldéens, et non aux Égyptiens, les plus anciennes observations. De ces dernières, celles qui remontent le plus haut sont des observations d'éclipses de soleil arrivées en 719 et en 720 avant J.-C., et l'observation de Saturne l'an 228 avant notre ère. D'après Diodore de Sicile, les Chaldéens regardaient la lune comme l'astre le plus rapproché de nous: ils pensaient qu'elle emprunte sa lumière au soleil et que ses éclipses proviennent de l'ombre que la terre y projette. Ils considéraient les comètes, à ce que disent Stobée et Sénèque, comme des planètes qui ne deviennent visibles pour nous qu'en se rapprochant de la terre. A Babylone, un grand temple, dont Hérodote nous fait la description, leur servait d'observatoire; mais du temps de Diodore de Sicile il était en ruines. Plus tard la réputation astronomique des Chaldéens baissa au point que, chez les Romains, les mots Chaldéens, astrologues et imposteurs devinrent synonymes, et que plusieurs empereurs bannirent de leurs états, par des édits sévères, lesChaldéens, comme des membres dangereux de la société. Aucun
écrits qu'on attribuait aux Chaldéens
arrivé jusqu'à nous.—On peut cons
sur la Chaldée les *Travels in Chal*
de Mignan (Londres, 1829). *Voy.* B
LONE et les articles suivans. C.

CHALDÉENS. Si, en général
royaume d'Assyrie et cette Nini
connue par sa magnificence et se
luptés, ne se présentent à nos reg
que sous un jour bien incertain, il
reconnaître, en particulier, que la
grande obscurité cache ce qui conc
les Chaldéens. C'est au temps de Sen
chérib, vers l'an 707 avant J.-C.,
quelques auteurs rapportent l'établi
ment à Babylone des Chaldéens, d
est en effet question alors pour la
mière fois. Mais que sont réellement
Chaldéens? une caste particulière d
nation assyrienne? Cette opinion ne
rait plus guère soutenable aujourd'
La plupart des savans pensent que
Chaldéens habitaient d'abord les m
tagnes voisines de la mer Noire, q
servaient dans les armées des Assyri
et que les rois de cette nation les recu
à Babylone. Depuis ce temps, dit-
on les prenait partout pour mercenai
même dans la Perse et dans l'Inde.
donnèrent alors leur nom au pays o
faisaient leur principale résidence
plus tard ce nom devint même celui
la caste sacerdotale. Il est certain
moins que dans la suite les prophètes
Juifs ont appelé *Chaldéens* les memb
de cette caste; mais partout ailleurs ils
paraissent comme une force militaire n
velle. Habacuc, dans son chapitre 1er,
dépeint sous des couleurs trop poétiqu
pour que nous lui empruntions auc
renseignement. Nahum (II, 2-6) don
aux Assyriens des boucliers rouges, d
étoffes de même couleur, des chars o
nés de métaux, et Ézéchiel appliq
tout ceci aux Chaldéens. Dès Nabuch
donosor, le souverain mage, le chef d
prêtres de Babylone, est un Chaldéen
revêtu en même temps d'un pouvoir te
porel. Les Assyriens et les Chaldéens
profitèrent des dissensions des Hébreu
entre eux et avec les Syriens pour s'em
parer des richesses des uns et des autres
ils se rendirent maîtres des arts et d

mmerce des Phéniciens; et quand ces peuples eurent été vaincus, ils enrirent de ces dépouilles leurs capitales, si que les fêtes scandaleuses de leurs ples. De l'an 625 à l'an 538 av J.-C., Chaldéens dominèrent dans l'Asie ocntale. Le règne de Nabuchodonosor), fils de Nabopolassar (605-562 nt J.-C.), est l'époque la plus brilte de l'empire de Babylone. Les auurs juifs ne sont pas les seuls qui s'ocent des campagnes de Nabuchodoor en Égypte, de ses excursions en ique, enfin de ses expéditions dans se orientale: Megasthène, dans ses ires indiennes, et Dioclès, dans celle la Perse, en parlent aussi. Bérose dit seulement que Nabuchodonosor réar l'Égypte et fit transplanter dans pays des colonies de cette contrée, oute formellement que les immenses milles de Babyloue, ses portes mafiques et sa citadelle, ainsi que les ins suspendus que l'on attribue à iramis, sont l'ouvrage de ce roi des déens et de sa femme, qui était de te. Ce n'est pas ici que nous devons ire ces ouvrages, ni les institutions, e culte de Babylone (*voy.* ce mot). Heeren a épuisé le premier de ces ts dans ses *Idées sur la politique et mmerce des anciens*, et M. Creuzer nné, dans sa *Symbolique*, un enble complet de ce qui concerne le e.

oici la suite des princes qui ont résur l'empire Chaldéo-Babylonien: opolassar I, Nabopolassar II ou Nabodonosor II (*Nebukadnezar*), de à 562 avant J.-C.; Évilmérodac, de à 560; Nériglissor; Laborosoarchod, 55; Nabonède, Labynit ou Balthazar, en par Cyrus en 538.

ous devons ajouter aux indications nous venons de donner sur les Chaléens, que des terres étaient destinées entretien de la caste sacerdotale; que prêtres étaient divisés selon la nature leurs travaux, mais qu'au temps d'I- et de Daniel ces travaux se bornt à de misérables rédactions et à tromperies sacerdotales. On a ré- souvent que les Chaldéens inventnt l'astronomie (*voy.* l'art. précédent); on peut assurer seulement qu'ils en eurent quelques notions principales à une époque très reculée. On veut que Callisthène ait envoyé ces observations à Aristote par ordre d'Alexandre; mais Aristote n'en dit rien, et Ptolémée (qui a fait aux Chaldéens des emprunts relatifs aux éclipses) ne peut remonter qu'à l'an 720 environ avant J.-C. Du reste, on ne peut nier que l'astrologie n'ait commencé à Babylone; car le culte, la religion, la vie privée, tout dépendait des superstitions astrologiques. Sans contredit, les Chaldéens avaient, depuis un temps immémorial, marqué le cours de la lune à travers 28 ou 29 maisons, et celui du soleil à travers 12 signes du zodiaque, qu'ils avaient divisés selon le lever et le coucher; mais leur année solaire était encore fautive. Delambre, dans son *Histoire de l'astronomie ancienne*, a apprécié à sa juste valeur l'état de cette science chez les Chaldéens. A. S-R.

CHALDÉENNE (LANGUE). On appelle ainsi la langue des Babyloniens, dont quelques monumens sont arrivés jusqu'à nous: ce sont plusieurs chapitres des livres de Daniel et d'Esdras, et des traductions chaldéennes de l'Ancien-Testament et des Targoum. Conjointement avec la langue syriaque, elle forme une des trois branches principales des langues sémitiques, la branche sémitique septentrionale ou araméenne; on l'appelle aussi branche araméenne orientale, pour la distinguer de l'araméen occidental, car elle était parlée dans les provinces orientales d'Aram, c'est-à-dire qu'en outre de la Babylonie elle était en usage dans toute la Mésopotamie. Dans l'Ancien-Testament elle porte le plus ordinairement le nom de langue araméenne, tout court (ארמית), et plus rarement elle est appelée langue des Chaldéens, expression à laquelle différens écrivains donnent un autre sens, en désignant la langue des Chaldéens venus du dehors et qui se sont établis dans le pays. Elle est mêlée de mots persans, de même que beaucoup de mots chaldéens se sont glissés dans la langue persane. Quant à l'histoire de la langue, à ses développemens, à son caractère particulier, on ne retrouve plus que quelques traits épars. Plusieurs pas-

sages de l'Écriture-Sainte font voir qu'on parlait la langue chaldéenne dans la Mésopotamie et qu'elle servait de communication entre les Assyriens et les Hébreux, de même que les Perses s'en servirent plus tard dans leurs rapports avec les Juifs. Pendant la captivité, ceux-ci échangèrent leur langue primitive qui était l'hébreu, contre la langue chaldéenne, qui avait beaucoup de ressemblance avec elle; et, à leur retour, ils transplantèrent cette dernière dans la Palestine, où elle fut en usage pendant quelque temps, conjointement avec l'hébreu, qui resta encore long-temps langue écrite, langue sacrée. Mais insensiblement, et surtout depuis le IIe siècle de J.-C., l'hébreu perdit encore ce dernier avantage, et le chaldéen en triompha au point de devenir la seule langue dominante dans la Palestine, et elle usurpa pour elle seule le titre de langue hébraïque.

Même dans un temps plus reculé, la langue de la conversation avait exercé une influence très sensible sur l'ancienne langue hébraïque prête à s'éteindre, et lui avait imprimé quelques caractères propres à l'idiome chaldéen. Du temps de la domination grecque à Antioche, des mots grecs pénétrèrent naturellement dans ce langage; et le dialecte syriaque, avec lequel d'ailleurs il avait beaucoup d'analogie, exerça à son tour sur lui une grande influence. De là vint qu'à l'époque du Christ la langue des habitans de la Palestine était ordinairement appelée langue syro-chaldéenne. Si donc la langue originaire des Babyloniens ou du royaume chaldéen est parvenue à la postérité, elle le doit exclusivement à cette circonstance que les Juifs se l'approprièrent, et il est si peu question d'auteurs nationaux dans les différens récits qui nous ont été conservés, qu'il est presque douteux que jamais il en ait existé. Il ne pouvait pas manquer d'arriver que les Juifs ne mêlassent à ce dialecte, qui avait tant de ressemblance avec leur propre langue, quelques-uns de leurs idiotismes; et en effet les fragmens de Daniel et d'Esdras contiennent un grand nombre d'hébraïsmes; mais l'on s'est étrangement trompé en refusant à la langue chaldéenne en général

la qualité d'un dialecte à part, et en
gardant cette langue comme un
mélange de mots hébreux et syriaqu
jargon auquel de mauvais ouvrages
en un prétendu hébreu auraient d
naissance.

Quant aux formes grammatical
nous dirons que l'araméen (c'est-à
le chaldéen et le syriaque), se di
gue de l'arabe et de l'hébreu par m
de richesse en voyelles sonores, par
flexions moins variées, par un
bien plus borné dans ses conj
sons, par l'usage bien plus rare de
et par ces particularités que l'article
se rend jamais par une ou plusieurs
tres placées en tête du nom, mais
une finale (*status emphaticus*), et q
status constructus ou génitif (voy.
gue et littérature HÉBRAÏQUE) est le
souvent remplacé par une lettre dite
formatif. Du reste, la langue chald
a plus de rapports avec la langue hé
que qu'avec la langue syriaque; co
celle-ci, elle préfère toujours les le
labiales aux sibilantes, qu'elle vou
exclure. Ajoutons que le caractère
tinctif de la langue chaldéenne varie b
coup dans les différens documens
langue des parties les plus récente
Talmud et les écrits des rabbins so
mélange de l'hébreu et du chaldéen.

A en juger par les rapports qu
parvenus jusqu'à nous, le chaldéen
écrit en tout temps avec les mêmes
ractères qui nous servent encore
jourd'hui pour écrire l'hébreu, et m
son nom d'*écriture carrée* ou *écri*
assyrienne donne beaucoup de v
semblance à cette opinion déjà ancien
que cette forme d'écriture, propre à
criture chaldéenne, a été adaptée à l
breu après le retour de l'exil. Une
servation faite il y a long-temps est celle
que, parmi les noms propres de ro
d'officiers publics de la nation c
déenne, il y en a fort peu qui puis
être expliqués par cette langue-mère
la Babylonie; car la plupart se rattach
à la langue-mère médo-persane, et
cette raison, s'expliquent le plus sou
par le secours de la langue persane
derne, ainsi que cela a lieu pour
noms propres assyriens. La chose a

plique d'ailleurs facilement, si nous regardons ces noms propres comme noms assyriens, ou si nous admettons qu'ils dérivent de la langue de ces Chaldéens arrivés des contrees du nord, langue qui devait être une sœur de celle des Assyriens. Il est aussi très probable que les inscriptions cunéiformes que l'on trouve en si grande quantité sur les ruines de Babylone se rattachent à cette langue assyrienne ou chaldéenne septentrionale qui a dû avoir exercé à Babylone une influence bien prononcée, sous la domination assyrienne et chaldéenne. G-s. *

CHALE (de l'anglais *shawl*), pièce d'étoffe ouvragée, de forme oblongue et le plus souvent carrée, dont les femmes d'Europe se servent pour leur habillement, depuis un quart de siècle, et pour lesquelles il est toujours un objet d'ornement et de luxe. En Orient, cette étoffe sert à faire des turbans ou des ceintures et même des tapis dans les habitations des riches. On a pendant long-temps écrit schal ou *schall*; mais l'industrie et le commerce ont adopté généralement l'orthographe dont nous nous servons ici. La matière avec laquelle on fabrique les châles est une laine très fine ou un duvet soyeux qu'on réduit en fil et qu'on tisse sur un métier à tisserand lorsque les châles ne doivent être que d'une seule couleur et qu'on ne doit pas y ajouter de bordures. Si sur sa surface doivent être répandus des palmettes, des fleurs ou des dessins quelconques, alors on se sert du métier à la *Jacquart* pour brocher l'étoffe. Leurs dimensions varient, pour les châles carrés, depuis une aune jusqu'à deux (1m 20 à 2m 40), et pour les châles longs, la largeur est moitié de la longueur. Les plus beaux châles sont ceux qu'on désigne sous le nom de *cachemire*. Nous renvoyons à cet article pour plus de détails. V. de M-n.

CHALET (en allemand *Senne*, *Sennhütte*). On donne ce nom, dans certaines parties de la Suisse, à de petits bâtimens plats, faits avec des branches d'arbre et recouverts de chaume, dans lesquels on s'occupe uniquement à faire des fromages. Ils sont presque tous disséminés sur les hauteurs les plus escarpées, particulièrement aux environs de Gruyères, et servent d'abri à de nombreuses familles, dont tout le soin consiste à garder et à traire les vaches, pour fabriquer ensuite avec leur lait le fromage renommé qui tire son nom de ces montagnes.

Les mœurs patriarcales des châlets sont passées en proverbe : on sait que sous ces toits hospitaliers la paix la plus calme règne sans cesse et que la misère y est inconnue, grace aux heureuses habitudes de travail contractées par ces familles, dont chacune, en faisant dans sa journée près de 120 livres de fromage, apporte ainsi son tribut à cette industrie dont la Suisse retire 15 millions par an. D. A. D.

CHALEUR (physique), *voy.* Calorique.

CHALEUR (physiologie). Tout le monde sait que les animaux, placés dans les milieux les plus différens sous le rapport de leur température, conservent une chaleur qui leur est propre, et que c'est seulement quand la vie est éteinte que, devenus en tout semblables à la nature inerte, ils entrent en équilibre de température avec les corps environnans. Le fait de l'organisation, considérée d'une manière absolue, ne saurait être regardé comme seule cause de cette faculté; car les végétaux et les animaux à sang froid ne la présentent point, bien que les uns et les autres aient une organisation plus ou moins compliquée. A cette faculté de développer la chaleur qui distingue certains êtres, ils en joignent une autre corrélative à celle-ci : c'est celle de se débarrasser du calorique que les températures plus ou moins élevées sous l'influence desquelles ils peuvent se trouver placés tendraient à accumuler sur eux, et dont l'accumulation un peu prolongée aurait pour résultat la cessation de la vie. Pour ne parler que de l'homme, la première de ces facultés le rend apte à vivre au milieu des climats froids; la seconde rend habitable pour lui les pays équatoriaux; il devient cos-

(*) Cet article est extrait d'un travail du savant Gesenius à Halle, inséré, sous le titre de Chaldäa, dans la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber. J. H. S.

mopolite en les réunissant toutes deux.

On ne peut nier aujourd'hui que le foyer principal de la chaleur animale ne soit l'acte de la respiration. Voici comment les choses se passent. Le sang veineux qui, à chaque contraction du cœur, arrive dans les poumons, contient une certaine quantité de carbone, dont il doit normalement se dépouiller pour devenir propre à la nutrition des organes. Or ce sang, sillonnant le parenchyme pulmonaire dans tous les sens, se trouve à chaque inspiration en contact avec l'oxigène de l'air qui, en vertu de son affinité chimique, se porte sur le carbone du sang et donne ainsi naissance à un composé dit acide carbonique. Cette combinaison une fois bien constatée, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour démontrer que c'était là la source de la chaleur animale, car toute combinaison chimique s'accompagne d'un dégagement de calorique plus ou moins considérable; il ne restait plus, disons-nous, qu'à vérifier par des expériences directes ce qu'annonçait la théorie. Ces expériences n'ont point manqué: ainsi il a été facile de s'assurer que le sang, en traversant les poumons, s'échauffe d'un degré environ, et que, réparti dans tout le corps, il va porter la chaleur partout avec lui, en la partageant avec tous les organes. M. Despretz, dans ces derniers temps, mettant plus de rigueur encore que ses devanciers dans des recherches faites sur ce point, a si bien fait ressortir cette vérité, que désormais il n'est plus permis de conserver de doute à cet égard. Ainsi s'explique la faculté dont jouit l'homme de conserver une chaleur propre sous des températures très basses.

Voyons maintenant par quelle faculté non moins merveilleuse il résiste et vit sous le soleil brûlant des pays intertropicaux. C'est rappeler un fait bien banal que de dire que l'homme voit son corps se couvrir de sueur aussitôt qu'il se livre à un exercice violent, ou qu'une chaleur intense vient à agir sur lui; eh bien! cette transpiration plus ou moins abondante est le moyen de réfrigération dont la nature nous a pourvus, pour nous débarrasser de l'excès de calorique qui, dans certaines conditions, vient à pénétrer nos tissus. Le phénomè qui, en pareil cas, se passe à la surface corps de l'homme, est exactement co parable à ce qui arrive à ces vases por dont les Espagnols se servent si géné lement pour rafraîchir les boissons, qu'ils appellent *alcarrazas* (voy. ... C à Franklin qu'est due cette ingénie explication; c'est lui qui, le premie montré que si l'homme résiste aussi vent aux températures les plus éleve cet effet est dû à l'évaporation de transpiration cutanée, et aussi à la tr spiration pulmonaire qui se trouve é lement augmentée; évaporation qu peut avoir lieu sans soustraire au co à la surface duquel elle a lieu une pa de son calorique.

Telles sont les deux propriétés permettent à l'homme et aux anima sang chaud d'habiter les pays dont climats sont les plus différens par l température. Cette résistance de l'hom aux températures basses, comme aux t pératures les plus élevées, a cepend comme on le sait, ses limites; elle re plus facilement à l'action du froid ex sif qu'à celle d'une excessive chaleur cet égard, on remarque encore de bles différences, suivant l'état moral individus, leur mode d'alimentation se rappelle les désastres de l'armée fr çaise en Russie: cependant le thermom tre n'est jamais descendu au-delà de 30° centigr.; d'un autre côté le capita Parry, qui est allé jusqu'au 80° de de latitude N., c'est-à-dire tout prè pôle, là où personne n'avait encore p nétré, n'a perdu aucun de ses comp gnons. Qui ne voit que la différence ces résultats tient à ce que nos soldа habitués à vaincre et vaincus sans co bat, étaient découragés, qu'ils éta d'ailleurs mal nourris, mal vêtus, tan que les hommes qui accompagnaient célèbre voyageur étaient abondamm pourvus de tout, que leur moral et soutenu par des pensées de récompe et de gloire, et qu'ils ne trouvaient d'a leurs autre chose que ce qu'ils éta préparés à rencontrer. Du reste, le pr cipal accident que l'on voit survenir s l'influence d'un froid excessif, c'est gangrène des parties qui sont le pl

ignées de l'organe central de la circulation, les pieds, les mains, le nez et oreilles.

La plus haute température que l'homme puisse supporter pendant un certain temps varie entre 40 et 45°. Des accidens fort graves peuvent même arriver à cette température : c'est ainsi que l'on a rapporté le cas de plusieurs individus morts subitement à Pékin, dans un jour où le thermomètre marquait 42° à l'ombre. La mort, dans de semblables conditions, est ordinairement déterminée par de fortes congestions cérébrales, ou même par une véritable apoplexie. On s'est livré à quelques recherches sur la température physiologique de l'homme et de la femme ; il résulte de ces recherches que pendant que la température de l'homme est, terme moyen, de 29° et demi, celle de la femme n'est que de 29°; ce ne serait là, dans tous les cas, qu'une bien petite différence, encore ce résultat ne saurait-il être regardé comme définitif, n'étant la conséquence que d'un petit nombre de faits. M. S-N.

CHALEUR (zoologie), état particulier qui revient périodiquement chez la plupart des animaux et qui les porte à s'accoupler. Le mot de *chaleur* s'applique plus particulièrement aux animaux domestiques, et celui de *rut* aux animaux sauvages. Les plaisirs sensuels n'étant pour les bêtes qu'un moyen et non un but, ils ne s'y livrent que quand la nature les pousse à se reproduire ; ce désir est invincible le plus souvent, et un grand nombre s'y livrent avec une fureur incroyable. Il se développe lorsque l'animal a acquis le plein usage des organes dont l'a pourvu la nature, et cesse de se faire sentir lorsque, avec le temps, ces organes commencent à perdre de leur énergie. La périodicité du retour de ces désirs est loin d'être régulière pour tous les animaux ; chez quelques-uns elle revient plusieurs fois dans l'année : ce sont principalement nos animaux domestiques, le chien, le chat, le bœuf, le cheval, etc.; chez quelques autres elle se fait ressentir plus rarement ; on prétend que l'éléphant ne l'éprouve que tous les 4 ans. Le plus grand nombre en ressent l'influence à des époques déterminées de l'année : ainsi, le cerf a sa saison des amours en automne, le loup et le renard en hiver, la plupart des oiseaux au printemps ; mais le plus grand nombre d'animaux surtout ceux des degrés inférieurs, y sont sujets en été ; ce sont les poissons, les reptiles, les mollusques et les insectes. Il a été même observé que le retard ou l'avancement des chaleurs est pour beaucoup dans le moment précis du développement de cette faculté, chez les animaux qui composent la dernière catégorie dont on vient de parler. Tous les animaux présentent, durant la période de leurs amours, des facultés ou des symptômes dont ils sont dépourvus aux autres époques : la plupart ont un cri particulier, d'autres jouissent d'un lustre et d'un brillant qu'ils ne possèdent pas habituellement. Il n'est personne qui n'ait vu la lumière phosphorique du lampiris ; chez beaucoup de quadrupèdes on remarque une odeur particulière, et les femelles éprouvent un écoulement plus ou moins abondant. Un assez grand nombre d'insectes, ceux surtout à métamorphoses, ne semblent parvenir à leur état parfait que pour se livrer à l'amour et mourir ; car le but matériel de la vie individuelle est la reproduction de l'espèce. L'homme seul est exempt de cette périodicité, soit, comme on l'a dit, par l'effet de la civilisation qui le soustrait aux influences climatériques, soit plutôt parce que les retours de cette passion invincible eussent été dégradans pour un être moral. Néanmoins, cet état se présente quelquefois par une anomalie déplorable qui constitue un véritable état maladif : c'est le *satyriasis* pour les hommes et la *nymphomanie* ou fureur utérine pour la femme. C. de B.

CHALEUR TERRESTRE, *voy.* Terre.

CHALMERS (George), publiciste, né en 1742, à Fochabers, comté de Moray, en Écosse. Il étudia le droit à Édimbourg et alla pratiquer en Amérique, où il résida dix années, jusqu'au moment où les colonies aspirèrent à l'indépendance. Rentré dans sa patrie, il s'établit à Londres et s'occupa spécialement alors des sciences du commerce et de l'économie politique. Peu de questions se rattachant

à ces branches de la science furent soulevées sans qu'il essayât d'y porter la lumière. Les connaissances et le talent qu'il montra dans plusieurs ouvrages, notamment les *Annales politiques des colonies unies*, l'*Appréciation de la force comparative de la Grande-Bretagne*, firent jeter les yeux sur lui (1786) pour occuper l'emploi de premier secrétaire du comité du conseil privé, récemment formé pour l'examen de tout ce qui se rapporte au commerce et aux plantations étrangères. Il exerça dignement cet emploi pendant 39 ans, et jusqu'à sa mort, arrivée en 1825, dans sa 82ᵉ année. Il fut, de plus, agent colonial pour les iles Bahama, membre des sociétés royale et des antiquaires. Un de ses principaux ouvrages est celui qui a pour titre *Caledonia*, en 4 volumes in-8°, comprenant ce qu'on a pu réunir de plus intéressant sur l'Écosse. L. C.

CHALMERS (Alexandre), né à Aberdeen en 1759 et mort en 1834, membre de la Société royale, fut auteur d'un grand nombre d'ouvrages, et publia de 1812 à 1817 *The general biographical Dictionary*, en 32 volumes in-8°, auquel nos biographes modernes ont de grandes obligations. L. C.

CHALMERS (Thomas), théologien très estimé de l'église presbytérienne et le premier prédicateur de l'Écosse, est né en 1770. Après avoir terminé ses études académiques, il obtint une cure et se distingua à un tel point par son talent oratoire qu'il fut appelé à Édimbourg, et que bientôt après une très bonne place de pasteur lui fut confiée à Glasgow. Lorsqu'en 1823 il fit le voyage de Londres, il prêcha plusieurs fois devant une assemblée immense, et pour reconnaître ses talens on lui offrit la chaire de philosophie morale à Saint-Andrews. La profondeur de ses idées, son argumentation énergique et lucide, l'abondance et la force de son discours, un grand choix d'expressions, telles sont les qualités qui distinguent le révérend Chalmers comme prédicateur. Mais si la valeur intrinsèque de ses sermons prononcés à Londres explique d'une manière suffisante les applaudissemens qu'il recueillit dans cette ville, il faut ajouter cependant qu'une autre circonstance y contribua : sa pa[role] libre et improvisée contrastait avec l[a ha]bitude qu'ont prise les ministres [de] l'église dominante, de l'église épiscop[ale], de lire les sermons; et l'usage cont[raire] établi par les presbytériens s'acc[orde] mieux avec les besoins religieux de [son] époque, avide d'émotions inattendu[es], contraire à ce débit monotone et [froid] qui a pu jadis arriver jusqu'aux ext[rêmes].

Quant aux ouvrages du révérend C[hal]mers sur la théologie, celui qui lui [a valu] la plus grande réputation est le suiv[ant] : *The evidence and authority fo the ch[ris]tian revelation* (Édimbourg, 1817). [Plu]sieurs de ses sermons parurent so[us le] titre : *Sermons preached at the T[ron] church*. Chalmers peut être regardé c[om]me l'un des plus vigoureux défens[eurs] de la doctrine presbyterienne et d[e la] constitution de son église. On a de [lui] différentes brochures politiques, e[ntre] autres : *An inquiry into the extent [and] stability of national revenue*; et il a [dé]fendu le système de secours offerts [aux] indigens par les églises de l'Écosse [sous] la direction des anciens de chaque ég[lise], contre l'établissement de l'impôt en [fa]veur des pauvres, dont il a signalé [les] nombreux inconvéniens. C[...]

CHALONS. Deux villes de Fra[nce] portent ce nom; on y ajoute, pour les d[is]tinguer, le nom de la rivière sur laque[lle] elles sont respectivement situées. *Châlo[ns]-sur-Marne* (*Catalaunum*) est le chef-l[ieu] du departement de la Marne; *Châlo[ns]-sur-Saône* (*Cabillonum*) est une sou[s-]préfecture de celui de Saône-et-Lo[ire]. La première, entourée de murailles et [de] fossés, est une ville d'environ 12,0[00] ames, dont on cite la belle cathédra[le] gothique, l'hôtel-de-ville, l'hôtel de [la] préfecture avec la superbe promena[de] dite le *jars*, le pont sur la Marne, e[tc.] La seconde, chef-lieu du Châlonnais, [a] à peu près le même nombre d'habitans[;] fut le siége d'un comte qui remonte [à] une époque très ancienne et qui, parta[gé] entre le comte et l'évêque, finit par êt[re] incorporé au duché de Bourgogne av[ec] lequel il fut réuni à la France. Le dern[ier] comte de Châlons ou Challon fut Jea[n,] comte d'Auxonne, qui avait épousé [la] sœur de Hugues IV, duc de Bourgogn[e].

igine des deux villes de Châlons
ute également à une époque très re-
; l'une et l'autre eurent beaucoup à
rir de l'invasion d'Attila. S.

TAILLE DE CHALONS-SUR-MARNE. Le
ndale de Carthage, Genséric, crai-
d'être attaqué et par les empereurs
nt et d'Occident, Théodose II et
tinien III, et par les Visigoths maî-
le l'Espagne, implora le secours
la, roi des Huns, lui proposa son
e et l'engagea à fondre sur l'Italie.
les plaines situées entre le Danube
heiss, au milieu d'un grand village
le palissades, on voyait s'élever l'ha-
n du roi des Huns, qui se qualifiait
ime du titre de *Godegisel*, fléau de
destiné à châtier la terre (*voy.* AT-
Toutes les tribus des Huns et tous
iples subjugués par eux, des rives du
jusqu'en Hongrie, respectaient les
d'Attila; il se mit en marche à la
e sept cent mille hommes, traversa
iche, la Stirie et une partie de la
, entra dans l'Alemanie, passa le
défit et tua, près de Bâle, le roi
urgogne qui voulait lui fermer le
, franchit les montagnes des Vos-
averse tout ce qui essayait de lui
r, et parut enfin dans les champs
uniens (*catalaunici campi*), entre
s-sur-Marne et Méry-sur Seine
Ce fut dans la vaste plaine qu'ar-
Marne que l'armée des Occiden-
encontra celle des Huns. Aétius
en commandait l'aile gauche,
oric l'aile droite; le roi des Alains,
an, dont les Romains se défiaient,
ma placé au centre. Les troupes
uns paraissaient innombrables:
ric, roi des Gépides, commandait
le de leur armée; Theudemir,
oric et Valamir, princes des Ostro-
commandaient l'autre. Tous ces
ributaires, attentifs au moindre
l'Attila, obéissaient en tremblant à
dres; Attila seul ne prenait conseil
lui-même. Les deux armées firent
tour de vains efforts pour s'em-
d'une colline située au milieu de
ne. Le roi des Visigoths fut tué au
nt où il haranguait ses guerriers;
battit avec acharnement, et le car-
ut épouvantable. A l'entrée de la
nuit Attila crut prudent de battre en re-
traite. Craignant d'être poursuivi, il fit
entasser une multitude de selles de che-
vaux, dans l'intention d'y mettre le feu
et de s'étouffer par la fumée plutôt que de
se rendre. Il ordonna à ses soldats d'ef-
frayer l'ennemi par le bruit de leurs
chants, par celui de leurs trompes et par
le cliquetis de leurs armes. Le lendemain
les Visigoths, impatiens de venger leur roi,
demandèrent à recommencer le combat;
mais Aétius modéra leur ardeur. Il vou-
lait ménager les Huns, afin de pouvoir
les opposer aux Visigoths si ceux-ci de-
venaient trop puissans; d'ailleurs, trop
prudent pour exposer à de nouveaux ha-
sards la gloire qu'il venait d'acquérir, il
désirait prolonger la guerre pour garder
plus long-temps le commandement. Il
conseilla donc à Thorismond, fils du roi
des Visigoths qui avait péri dans la ba-
taille, de hâter son départ pour aller
prendre possession du trône de son père.
D'un autre côté, l'impossibilité de fournir
des subsistances à ses troupes força le
roi des Huns de regagner précipitamment
la Hongrie (Pannonie). A. S-R.

CHALOTAIS, *voy.* LA CHALOTAIS.

CHALOUPE. Ce mot a été jusqu'ici ap-
pliqué assez mal à propos par les auteurs
peu familiarisés avec les termes de marine
pour que nous jugions convenable de le
définir de manière à éviter toute confusion
et toute équivoque dans son emploi.

La chaloupe, à bord des bâtimens, ne
doit pas être confondue avec les autres
embarcations du navire: elle a ses fonc-
tions spéciales, sa destination particulière
et son emploi exclusif. Seule, entre tou-
tes ces embarcations, elle doit être cons-
truite de manière à pouvoir porter ou le-
ver les ancres du bâtiment. Quand il faut
élonger une grande ancre au large, porter
le câble *étalingué* à cette ancre, c'est la
chaloupe que l'on emploie, parce qu'elle
seule est assez forte pour être affectée à
ce service important. C'est, en un mot, et
s'il est possible de s'exprimer ainsi, l'em-
barcation *de somme* du bâtiment.

La chaloupe, pour remplir les condi-
tions de sa mission, est construite autre-
ment que les simples canots. Elle est plate;
son arrière est à peu près carré et assez
élevé au-dessus de l'eau pour que l'ancre

que cette partie est destinée à supporter ne fasse pas trop plonger le derrière de l'embarcation par l'énormité de son poids. Mais ces conditions de force et de stabilité ne sont guère propres, comme on le pense bien, à s'accorder avec les conditions de célérité et de vitesse que l'on remarque quelquefois dans la construction des embarcations légères. La chaloupe est ordinairement celui des canots d'un navire qui marche le plus lourdement, soit à la voile soit à l'aviron.

La dimension des chaloupes varie suivant la force des bâtimens. La chaloupe de ligne présente un volume presque égal à celui de nos petits caboteurs, et c'est cependant cette masse énorme que l'on parvient à hisser à bord et à établir sur les chantiers de pont, en moins de temps qu'il n'en faudrait pour monter à terre le plus petit appareil.

La chaloupe, quand le bâtiment est en rade, sert à transporter à bord les approvisionnemens et les munitions journalières que consomme l'equipage. On peut dire que, si ce n'est pas l'embarcation la plus rapide et la plus brillante du bord, c'est au moins la plus forte et la plus utile. Quelquefois, dans les expéditions militaires, la chaloupe des navires de l'état peut rendre les services les plus signalés, en se plaçant à la tête des autres embarcations du bord. Dans ces circonstances exceptionnelles on l'arme en guerre, c'est-à-dire qu'on monte sur ses plabords 4 à 5 pierriers ou petits canons à pivot, du calibre d'une livre, et sur son arrière une caronade de 24 ou de 36.

On dit communément, en parlant quelquefois des accidens de mer, qu'un équipage s'est sauvé dans *une des chaloupes* du navire naufragé, mais c'est là employer fort improprement une expression technique. Un navire n'a jamais qu'une chaloupe. Il n'est pas plus permis de confondre la chaloupe avec les autres embarcations d'un bâtiment que le grand mât de ce navire, par exemple, avec le mât de misaine et le mât d'artimon.

Chaloupe canonnière. C'est par analogie et par extension qu'on a donné le nom de *chaloupe* à ces longues canonnières que l'on construit pour la navigation des côtes ou pour les expéditions de débarquement. Plates dans le fon rondes sur l'avant, comme le sont chaloupes ordinaires, les canonni ont reçu le nom de chaloupes qu'elles présentassent avec celles-ci d' tres rapports que ceux d'une petite semblance de construction.

Les chaloupes canonnières constru à Boulogne (*voy.*) pour la descente Angleterre avaient de 70 à 80 pieds longueur, peu de largeur, et surtout peu de creux. Destinées à appro aussi près que possible du rivage enne elles ne devaient tirer que très peu d'e et c'est ce qui explique le peu de p fondeur que l'on avait donné à leur c Ces longues embarcations étaient p tées comme les autres navires; é étaient gréées en brick (*voy.*), fort gères d'échantillon, et pouvant, en rai même de leur petit déplacement d'e aller très bien à la rame; elles borda 24 à 30 avirons pour naviguer de te calme ou contre le vent dans les circ stances au milieu desquelles elles p vaient se trouver.

Les fortes canonnières étaient arm de 2 canons de 36 sur l'avant et sur l'a rière, et quelquefois d'une pièce à pi contre le grand mât et le mât de misai Quelques-unes d'entre elles portai même des canons de gros calibre leurs côtés. 50 à 60 hommes composai leur équipage, sans compter les troup de debarquement qu'elles étaient des nées à recevoir pour la descente.

On sait combien furent inutiles to les préparatifs de flottille exécutés so l'empire. Aujourd'hui il reste à pei quelques canonnières de toutes cell qui devaient débarquer notre puissan expédition sur les rivages anglais. Affe tées depuis cette époque au service d convois pendant la guerre dernière, l canonnières que l'on avait conserve armées avaient pris une petite batter de pièces de 4 ou de 6, pour remplace la grosse artillerie qu'elles possédaien sur l'avant et sur l'arrière du temps de l flottille de Boulogne.

Ces sortes d'embarcations, gréées am bitieusement depuis comme les pl beaux bricks de guerre, portaient en gé néral assez mal la voile, en raison de l

re de leurs fonds plats et de leur peu rgeur. Plusieurs d'entre elles chavi- nt sous voiles, et les autres ne durent la prudence excessive des officiers es montaient le bonheur de naviguer temps, sans sombrer à la mer. E. C.

IALUMEAU (mus.), instrument à fort ancien et fort simple, qui a donné ance à tous les autres. C'était un ro- ceaux percé de plusieurs trous. Son tion a été attribuée successivement hrygiens, aux Égyptiens, aux Li- et à divers peuples de l'antiquité. *chalumeau* moderne n'est plus en Il a été remplacé par la clarinette autbois qui lui sont très supérieurs a qualité des sons. Cependant c'é- n instrument à anche comme le ois, avec lequel il a quelque rap- Le corps de l'instrument était en percé de 9 trous.

donne encore le nom de *chalumeau* artie grave du diapason de la cla- . D-T.

ALUMEAU (chimie). Cet instru- nventé en 1738 par Antoine Swab, Cronstedt, Bergmann et d'autres es ont depuis perfectionné, con- n un tube d'environ un pied de ur dont l'extrémité est recourbée. au-delà de la courbure, il se n boule d'où sort un tuyau à très ouverture : c'est de cette extré- u chalumeau que s'échappe l'air dirige sur le corps dont on veut iner la fusion; la boule reçoit l'hu- que cet air sorti de la bouche it contenir.

se sert du chalumeau pour fondre les masses métalliques, pierreuses nes, par le moyen de la flamme ampe ou d'une bougie.

chalumeaux sont de verre, d'ar- de cuivre jaune. C'est de ce der- étal que se fabriquent les chalu- dont on fait le plus généralement Cet instrument est divisé en trois qui toutes entrent à frottement s dans les autres; par ce moyen t facilement les nettoyer. La pre- pièce est un petit tuyau d'ivoire et légèrement évasé que l'on met bouche quand on veut s'en servir. che de la lampe doit être un peu épaisse et tenue assez longue pour être courbée; on tient le chalumeau sur la courbure de la mèche. Le corps que l'on veut fondre est dans un petit trou pratiqué dans la substance qui doit servir de support. Les supports peuvent être d'argent, d'or, de platine, mais le plus souvent ils sont de charbon, parce que, mauvais conducteur du calorique, il augmente le degré de chaleur par son incandescence pendant le cours de l'opération. Il faut que la direction du vent soit uniforme et continue autant que possible; l'habitude seule peut faire parvenir à souffler pendant dix à douze minutes; on respire alors par le nez.

On substitue, si l'on veut rendre la fusion plus prompte ou si l'on juge les corps très réfractaires, à l'air de la bouche un jet d'oxygène. Ce gaz est alors enfermé dans une vessie ou dans tout autre vase, et par le moyen d'une pression graduellement imprimée on nourrit la flamme du chalumeau; le tuyau de son extrémité doit être de platine, comme moins fusible que les autres métaux.

On peut employer aussi un mélange de gaz oxygène et de gaz hydrogène. Il est enfermé comme le précédent dans une vessie; mais il faut en outre armer son chalumeau d'un tuyau capillaire, et mettre des toiles métalliques très fines entre le réservoir qui contient le gaz et le tuyau par lequel il s'échappe. On conçoit qu'on n'a plus besoin d'une lampe et qu'il suffit, pour enflammer le mélange gazeux, d'approcher une bougie allumée du tube par où on le fait sortir.

Un volume de gaz oxygène et deux volumes d'hydrogène donnent un degré de chaleur tel que les substances les moins fusibles ne peuvent résister à son action.

Voir Berzélius, *De l'emploi du chalumeau dans les analyses chimiques et les déterminations minéralogiques*, tr. du suéd. par Fresnel; Paris, 1821, in-8°. L. S-Y.

CHAM (*Ham*) était selon les uns le second, et selon d'autres le dernier fils de Noé. Toutes les deux opinions s'appuient sur un verset de la Genèse. Noé ayant un jour pris du vin avec excès, Cham l'aperçut couché dans sa tente et découvert : il alla vite faire part à ses frères de ce qu'il avait

vu. Ceux-ci, plus respectueux, couvrirent leur père aussitôt et sans porter le regard sur sa nudité. Noé s'étant réveillé et ayant appris le procédé de son fils Cham, le maudit dans la personne de Kenaân (Chanaan) son fils, en disant: *que Kenaân soit maudit; qu'il soit l'esclave des esclaves de ses frères.*

Cham eut une assez nombreuse postérité. On croit qu'il eut l'Afrique entière en partage; mais lui-même demeura en Égypte. Son nom (חם), en hébreu, signifie *chaud*; ce qui, à en croire quelques érudits, aurait donné lieu au nom d'*Afrique*, qui selon eux signifie un pays chaud. En effet, dans Plutarque (*de Iside et Osiride*) l'Égypte est nommée *Chemia*, et dans plusieurs endroits des Psaumes l'Afrique est nommée *la terre de Cham* (*voir* Ps. LXXVII, 51, CIV, 23 et CV, 22). S. C.

CHAMANISME. On désigne sous ce nom un des plus anciens cultes idolâtres, en vigueur, de nos jours encore, parmi plusieurs peuplades sauvages qui dépendent de la Russie, parmi les Samoïèdes, les Ostiaks, les Bouriates, les habitans de la Sibérie orientale, les insulaires de l'Océan-Pacifique. Les ministres qui dirigent ce culte portent différens noms, selon les différens peuples au milieu desquels ils vivent: ici ils s'appellent *kams*, seigneurs, prophètes; là, on les nomme *atouns* ou *abyss*, ailleurs *tadybs*. Choisis directement par les dieux, redoutés, respectés du peuple comme représentans des puissances célestes, mais haïs lorsqu'ils abusent de leur pouvoir, ils ignorent toutes choses, excepté ce qui a rapport à leur religion. Leur costume est bizarre; un tambourin d'une forme particulière, dont le bruit appelle ou chasse les esprits malfaisans, et ailleurs une queue de cheval, tel est le signe distinctif de leurs fonctions. Ils connaissent l'avenir, reçoivent et publient la volonté des intelligences suprêmes; du reste, ils se livrent aux jongleries les plus grossières. Leur nom le plus ordinaire est *chamanes*, mot qui signifie, dit-on, *ermites maîtres des passions*.

Un être suprême, tout-puissant, voit et connait tout; mais les actes humains lui sont entièrement indifférens. On ne peut le voir; le soleil est sa demeure; quelquefois pourtant il se révèle, au milieu d'un songe, aux mortels que [son] cœur a choisis. Le tonnerre et les éc[lairs] se forment sous les pas de ce dieu [et] son formidable et bruyant cortège. [A] ses ordres, des divinités second[aires], bons ou mauvais génies, des deux [sexes], mais ne s'unissant pas entre eux, gou[ver]nent le monde. Leur nombre est in[fini]. *Chaitân* (Satan), ou *Boun*, *Okodil*, *[...]na*, le chef des mauvais génies, est ég[al en] puissance au dieu suprême, appelé [...] *Tinguric-Bourckan*, *Koudaï*, *Ko[...]* *Troron*, ou *Nom*. L'ame est immort[elle]; les héros et les prêtres deviennent, a[près] leur mort, les conseillers des dieux. [Pour] le vulgaire, l'autre vie est triste et m[isé]rable: aussi craignent-ils de mo[urir]. Pour soustraire les morts à la fu[neste] influence des mauvais génies, on b[rûle] les cadavres ou on les place au som[met] des arbres. La femme est un être [im]monde, horrible aux dieux, et obj[et de] dégoût pour l'homme. Le monde ne fi[nira] jamais, et pourtant il a été créé. Les [sec]tateurs du chamanisme n'ont poin[t de] temples; c'est en pleine campagne, au [mi]lieu de la nuit, autour d'un grand [feu] qu'ils accomplissent leurs cérémonie[s re]ligieuses; des idoles grossières et dif[for]mes, auxquelles ils offrent des sacrifi[ces], représentent leurs divinités.

Nous venons d'exposer les notion[s les] plus générales que l'on a pu recueillir [sur] le chamanisme. Il est une foule de [dé]tails pittoresque qui peuvent intére[sser], mais qui n'apprennent rien de nouv[eau] et que par conséquent nous avons [dû] omettre; ils ne feraient que mettre d[ans] un jour plus évident l'ignorance d['une] grande partie du genre humain, voi[sine] pourtant de peuples plus civilisés, [et] jeter l'ame du lecteur dans de tri[stes] pensées, en lui inspirant de la pitié [ou] plutôt du dégoût. A. S-[...]

Le chamanisme disparaît de plus [en] plus dans la Russie d'Europe où tou[te]fois quelques *kérémeths* (lieux sa[crés]) lui sont encore consacrés; dans la Ru[ssie] d'Asie il est encore très répandu, et c[hez] les peuples adonnés à ce culte rien d'i[m]portant ne se fait sans l'intervention [du] prêtre ou chamane. Là même cepend[ant] le nombre de ses sectateurs diminue [de] jour en jour, et le siècle peut-être [...]

ulera pas sans que le christianisme
ait triomphé. Mais il y a, en Asie,
chamanes qui vivent sous une autre
ue celle de la Russie. J. H. S.

AMBELLAN. Ce mot paraît être dé-
le *cubicularius*, dont on a fait *cum-*
aus, et avoir désigné une charge peu
rente de celle du *camerarius* (*voy.*
ame et CAMERLINGUE). On a dit
autrefois, en France, *grand cham-*
Cette charge et son titre sont fort an-
Gaguin et Fauchet parlent des cham-
s de Clovis et de Clotaire. Ce digni-
exerçait dans l'origine plusieurs
is attribués depuis à des fonction-
spéciaux. Il avait la garde du trésor,
ux royaux, l'inspection de la garde-
faisait l'office de maître-d'hôtel et
d'écuyer tranchant. Les marchands
les, d'habits, de chaussure, etc.,
t sous sa juridiction et lui payaient
es redevances. Il avait aussi jadis
à la dépouille et aux habits du roi,
, dit Bardin, devait en avoir neuf
ur. Mais on se contentait de l'esti-
n de ces costumes et le droit se con-
ait en argent. Le grand chambellan
ait dans la propre chambre du roi,
la reine n'y était pas, et, chaque
, un domestique du palais le préve-
in qu'il présentât la chemise au Roi à
veil. Il partageait avec les quatre
grands-officiers de la couronne le
l'entrer chez le roi à volonté et si-
vec eux les chartes et lettres impor-
. Il portait, pour marque de sa char-
rrière l'écu de ses armes, deux clefs
assées en sautoir, dont les anneaux
terminés par une couronne royale.
lef d'or pareille fut ensuite attachée
t des basques de l'habit et sert en-
ujourd'hui d'insigne aux chambel-
grands et petits qui peuplent jus-
t salons des plus modestes souve-
l'Allemagne. Un autre privilége de
dignité consistait dans le droit de
belage. Lorsque les titulaires des
s fiefs rendaient foi et hommage au
chambellan qui était présent, adres-
parole au seigneur et transmettait
ponses au roi, et en récompense le
au du vassal lui appartenait. Enfin,
r du sacre, il recevait de l'abbé de
-Denis les bottines royales pour les
chausser au roi, qu'il devait ensuite vêtir
de la dalmatique bleu azuré.

L'office de chambellan avait été introduit dans plusieurs communautés et dans les maisons épiscopales. A Rome, le grand chambellan (*voy.* CAMERLINGUE) a des pouvoirs très étendus. Il administre les revenus de l'Église et veille sur son patrimoine. Quand le Saint-Siége est vacant, il règle l'assemblée du conclave et dispose de la garde-robe du pape. Le sacré collége est aussi représenté par un chambellan spécial dont les plus anciens cardinaux exercent tour à tour les fonctions pendant un an.

En France, il y avait un grand nombre de chambellans sous l'empire; et durant la Restauration, la maison royale étant remise sur l'ancien pied, tous les fonctionnaires se rangeaient dans les attributions des quatre services du grand-chambellan, du grand-écuyer, du grand-veneur et du grand-maître des cérémonies. Outre le grand-chambellan (le prince de Talleyrand), il y avait quatre premiers gentilshommes de la chambre, quatre maîtres de la garde-robe, et trente-deux gentilshommes honoraires de la chambre. Depuis la révolution de juillet il n'y a plus de trace de cette magnifique étiquette, et le roi actuel sait se contenter d'un petit nombre d'aides-de-camp et d'officiers d'ordonnance. V. DE M-N.

CHAMBERS (EPHRAIM), auteur de l'Encyclopédie anglaise qui porte son nom, naquit à Milton, dans le Westmoreland, de parens peu fortunés qui, n'ayant pu le laisser poursuivre ses études au collége de Kendal, le destinèrent à devenir un artisan. Il fut placé chez un faiseur de globes nommé Senex; mais le jeune élève s'appliqua plus à la théorie de la science qu'au travail mécanique de l'ouvrier. On dit qu'il conçut dès lors le projet de son Encyclopédie et que même il en rédigea plusieurs articles dans l'atelier. On ignore quand il quitta son maître, et comment il vécut jusqu'à la publication de son vaste travail.

En 1728 parut à Londres la *Cyclopædia, or the Dictionary of Arts and Sciences*, 2 vol. in-fol. que Chambers publia par souscription, au prix de 4 guinées et qu'il dédia au roi d'Angleterre.



Si cet Anglais est le premier qui ait donné un *Dictionnaire des Arts et des Sciences* sous le titre d'*Encyclopédie*, d'autres avant lui avaient employé ce titre pour des ouvrages conçus sur un plan moins étendu que le sien. Dans le XVIe siècle, Oporin avait imprimé à Bâle *Encyclopediæ, seu orbis disciplinarum tam sacrarum quam prophanarum epistemon*, 1555, 1 vol. in-4°, rédigé par Paul Scalichius de Licka; et Jean-Henri Alstedius avait fait paraître, en 1620, à Herborn : *Scientiarum omnium Encyclopœdia*, ouvrage long temps estimé, plusieurs fois réimprimé, et dont la dernière édition est de Lyon 1649, 4 vol. in-fol.

On ne peut pas non plus revendiquer pour Chambers l'avantage d'avoir, le premier, conçu et exécuté le plan d'un *Dictionnaire des Arts et des Sciences.* Plusieurs essais avaient été tentés longtemps avant lui, notamment par Thomas Corneille qui, en 1694, fit imprimer à Paris son grand *Dictionnaire des Arts et des Sciences*, 2 vol. in-fol.; et à Londres même, John Harris avait publié, en 1708, un *Lexicon technicum*, *or an universal english Dictionary of Arts and Sciences*, 2 vol. in-fol. Harris avait pris le titre du Dictionnaire de Corneille; Chambers le prit à son tour, et c'est ainsi que, dans le titre des trois dictionnaires, les arts sont placés avant les sciences. On ne peut douter que Chambers n'ait mis à contribution ses deux devanciers, mais il étendit leur plan et le perfectionna. Si son Dictionnaire avait été rédigé, comme le sont les Encyclopédies modernes (*voy.* ENCYCLOPÉDIE), par une réunion de savants et de littérateurs, ce ne serait qu'une compilation assez peu remarquable; mais si on le considère comme le travail d'un seul homme, c'est un ouvrage prodigieux.

Chambers mourut à Islington, le 15 mai 1740, et la renommée de son Encyclopédie lui mérita l'honneur d'une tombe à Westminster. V-VE.

CHAMBERTIN (VIN DE), un des meilleurs vins rouges de la Bourgogne. On le récolte sur un territoire peu étendu, à Gevray, à 2 lieues et demie de Dijon. Les vignobles de Chambertin, n'occupant que 25 hectares, ne produisent que 150 pièces de vin au plus. Ce qui distingue le vin de Chambertin des autres bons vins de la Côte-d'Or, c'est, selon la Topographie de M. Jullien, beaucoup de sève et de moelleux, de la finesse, un goût parfait et le bouquet le plus suave, joint à une belle couleur. Ce vin s'expédie au loin par terre et par mer; mais probablement on fait passer sous son nom des vins de vignobles voisins et inférieurs en qualité. Le vin de Saint-George qu'on récolte sur la côte Nuitonne, ressemble beaucoup au Chambertin, et ceux qui ne sont pas connaisseurs peuvent s'y méprendre. *Voy.* BOURGOGNE (*vins de*). D-C.

CHAMBÉRY, *voy.* SAVOIE.

CHAMBORD, château royal, sur la petite rivière du Cosson, à peu de distance de Blois (Loir-et-Cher). Situé au centre d'un parc de 5,400 hectares d'une culture variée, entouré de hautes murailles formant un circuit de quatre myriamètres, il présente un aspect fort pittoresque. Ce parc, dessiné avec art, est disposé pour les différentes espèces de chasse, à courre et au tir. Comme il est percé d'une multitude de sentiers, de belles et larges allées, les chasseurs et les calèches peuvent le parcourir en tous les sens. Le château fut bâti vers le Xe siècle par les comtes de Blois, auxquels il servait de maison de plaisance et de rendez-vous de chasse. Il porta long-temps les noms de *Chambost* et de *Chambourg*. Louis XII le réunit au domaine royal avec tout le comté de Blois, qui avait fait partie de l'apanage des ducs d'Orléans de la maison de Valois. A l'époque de la renaissance il était en ruines. Il fut reconstruit d'après les ordres de François Ier, qui voulut, dit-on, perpétuer dans ce monument le souvenir de ses amours avec la comtesse de Thoury et la châtelaine de Montfrault, jeunes dames qui habitaient dans le voisinage. Le travail, commencé en 1523, fut confié à la direction du Primatice, qui l'exécuta d'après les plans magnifiques qu'il en avait lui-même tracés. Pendant douze ans dix-huit cents ouvriers en tous les genres y furent employés chaque année. Des sommes immenses furent dépensées, et quatre ré-

nes suffirent à peine pour achever ce château, témoin des plaisirs du fondateur, qui mourut à Rambouillet victime de ses débauches.

Le bâtiment de Chambord est immense et son aspect pyramidal est fort majestueux. Le donjon, flanqué de quatre grosses tours, rappelle les constructions du XVIe siècle, et les longues galeries prolongeant sa façade lui donnent une rare élégance. Le style en est remarquable par la force et la lourdeur, qui du reste se marient très bien avec la beauté de l'ensemble et avec la richesse des détails. Une belle lanterne, surmontée d'une fleur-de-lis, couronne l'escalier, chef-d'œuvre de l'art, et s'élève majestueusement au-dessus des dômes et des campaniles dispersés sur les différens points du château. Les ornemens et les sculptures sont dus au ciseau des Cousin, des Bontems, des Goujon et des Pilon, et furent exécutés pendant les règnes de François Ier et de Henri II; ils furent continués, d'après les plans de Serlio, sous Louis XIII et Louis XIV.

Ce château, élevé par un prince qui l'avait consacré à ses royales amours, ne changea point de destination sous les rois ses successeurs. Il en conserve encore les traces multipliées sur les parties les plus soignées de son architecture. Les marbres des voûtes sont ornés des F avec la salamandre entourée de flammes, avec la devise *Nudrisco il buono e spengo il reo*. Dans des caryatides on reconnait les traits de la duchesse d'Étampes et de la comtesse de Châteaubriand, nobles maîtresses du roi chevalier.

Sous ces lambris voluptueux, une jeune fille, dit-on, se jeta aux pieds du prince, lui demandant la vie de son père. Elle l'obtint; mais à quel prix ! C'était Diane de Poitiers; et, à Chambord, la tradition vous fera connaître encore les lieux où l'infidèle maîtresse de Francois Ier donnait aussi de secrets rendez-vous à Brissac, et déjà peut-être encourageait l'amour du jeune Henri, fils du roi.

Ailleurs ce sont des H, des D et des ☽, chiffres de Henri II et de Diane de Poitiers, qui s'offrent aux regards. Cette belle Diane, si séduisante et si peu fidèle, exigea de son amant que ces emblèmes d'amour restassent empreints dans un lieu où il faisait un séjour de prédilection. Après Henri II, Charles IX y conduisit Marie Touchet, la jeune fille d'Orléans. Ces vastes salles furent aussi le théâtre des orgies de Henri III et de ses mignons, de ces monstrueuses débauches qui révoltent la nature et qu'ensuite ils voulaient expier par des processions et par de bizarres et ignobles pénitences. Après l'exil de Mlle de Lafayette, Louis XIII fit de Chambord sa résidence favorite. Louis XIV en peupla les boudoirs de ses nombreuses maîtresses, Mlle de Mancini, Mlle de La Vallière, Mme de Montespan, et d'autres encore, dont les chiffres et les emblèmes sont gravés sur les lambris. Le régent vint plus d'une fois à Chambord se livrer à ses débauches. Ensuite Stanislas, roi de Pologne, habita ce château, oubliant les grandeurs de la royauté et pratiquant la vertu au sein d'une vie calme et paisible.

Chambord, quelque temps délaissé, fut donné, en 1745, à Maurice, comte de Saxe, par Louis XV, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à l'état. L'illustre maréchal embellit la solitude de ce séjour par les festins, les fêtes, les plaisirs et les arts. Deux femmes remarquables par leur beauté et par leur esprit en firent tour à tour l'ornement: c'étaient Mlle Chantilly et Mme Favart. Alors ce château reprit quelque chose de son ancienne splendeur. Le vainqueur de Fontenoi avait amené avec lui deux régimens de hulans qui l'avaient toujours suivi dans les combats, et ces vieux soldats faisaient le service militaire du château comme dans une place de guerre. Seize drapeaux conquis aux batailles de Lawfeld et de Rocoux étaient disposés en trophées aux voûtes de la grande salle, et six pièces de canon étaient rangées en batterie dans la cour d'entrée. La famille de Polignac obtint de Louis XVI, en 1777, la jouissance de cette terre.

En 1790 Chambord rentra dans le domaine de l'état; pendant quelque temps on y établit un dépôt de remonte. Ce château fut désigné en messidor an X comme chef-lieu de la quinzième cohorte de la Légion-d'Honneur, et affecté à la demeure du général Augereau, comman-

dant de cette cohorte. Réuni au domaine de la couronne le 28 février 1809, Napoléon le donna, quelques mois après, à titre d'apanage, avec charge de retour, au prince de Wagram, pour en faire le siége de sa principauté. Ce domaine resta peu de temps entre les mains de cette famille, et la princesse douairière de Wagram obtint de Louis XVIII, en 1819, l'autorisation d'aliéner Chambord. L'adjudication eut lieu le 5 mars 1821, pour la somme de 1,749,677 fr., au profit d'une commission de hauts dignitaires, se disant les représentans des communes qui avaient acquis ce domaine par voie de souscription. Ceux-ci en firent hommage, au nom de la France, au duc de Bordeaux, qui put alors ajouter à son titre celui de *comte de Chambord*. Ce fut le 27 janvier 1830 que le comité de souscription fit hommage au roi de ce bien pour qu'il fût donné comme apanage au jeune prince.

La souscription officielle des communes, conçue par les courtisans de Louis XVIII (et qui, comme toutes les opérations de ce genre, fut exploitée par des intrigans), fut signalée dans le temps aux railleries par l'un des plus spirituels pamphlets que Courier publia sous le titre de *Simple discours de Paul-Louis, vigneron de la Chavonnière*, pamphlet plein de malice et de vérité qui offensa la noblesse d'antique origine et valut à l'auteur deux mois de prison et deux cents francs d'amende.

Depuis la révolution de juillet 1830, une pétition a été adressée à la chambre des députés pour l'inviter à prononcer sur la question de savoir si Chambord est resté domaine privé du duc de Bordeaux ou s'il a fait retour à l'état en qualité de domaine apanager. On y exprime le vœu que, si ce domaine est légalement apanager, il soit restitué aux souscripteurs et converti en *institut national*, *agricole* et *industriel* en faveur des enfans des communes.

En terminant cet article, nous nous acquitterons avec plaisir d'une obligation qui nous est imposée, en reconnaissant que cette notice sur Chambord doit ses meilleures parties aux renseignemens fournis par M. Phelippe-Beaulieux, auteur de la pétition dont nous venons de parler. A. S-r.

CHAMBRE (*camera*). Ce mot dérivé du grec χαμάρα, paraît être d'origine barbare. La première mention en est faite par Hérodote (I, 199. IV, 69) à l'occasion des femmes babyloniennes, et le père de l'histoire paraît entendre sous ce mot une petite maison, une grande cage, placée sur un char. Otfried et Notker emploient le mot *camera* dans le sens de chambre, et l'on trouve déjà un *camerarius* à la cour de Dagobert-le-Grand.

Il y a peu de termes dans la langue qui aient autant d'acceptions figurées que le mot *chambre* : outre celles qui font la matière des articles suivans, nous citerons les chambres des tribunaux dont il sera question à l'article Cour royale (les sections de la cour de cassation sont aussi appelées chambres), en rappelant que certains jugemens sont rendus *toutes chambres assemblées*; de plus la *grand-chambre* des parlemens (*voy.*); l'ancienne *chambre* aujourd'hui *cour* des comptes (*voy.* Comptes); la chambre impériale (*Reichskammergericht*), cour de justice souveraine fondée en 1495 par l'empereur Maximilien I et qui siégea à Wetzlar jusqu'en 1806; la chambre de justice (*Kammergericht*) qui formait autrefois la dernière instance judiciaire pour le royaume de Prusse; les chambres des finances (*voy. sciences* Camérales); la musique de chambre (*voy.* Musique); la chambre apostolique (*voy.* Apostolique), tribunal ecclésiastique à Rome et conseil des finances du pape; les chambres d'écluses (*voy.* Écluses), de mines (*voy.*); la chambre du crâne, etc., etc. J. H. S.

CHAMBRE ARDENTE. Vers 1535 le roi de France François I[er] établit ou laissa établir un tribunal *d'inquisition*, et, dans le parlement de Paris, une *chambre ardente*, c'est-à-dire une chambre qui condamnait au feu. Elle était spécialement chargée de la recherche et de la punition des hérétiques, c'est-à-dire des réformés. Le tribunal se composait de juges délégués par le pape. Il avait pour chef Antoine de Mouchi, qui se faisait nommer Démocharès, docteur de Sorbonne. Ce moine jacobin s'acquitta de

ces fonctions avec tant de zèle que de son nom l'on a fait, dit-on, la qualification de *mouchard*(*). Le tribunal de l'inquisition faisait des recherches, instruisait le procès, et la chambre ardente du parlement jugeait en dernier ressort et appliquait la peine. De nombreuses victimes, condamnées ainsi, périrent en d'affreux supplices. Une surveillance rigoureuse fut établie sur les livres et sur les auteurs : on prétendait empêcher ainsi la propagation de ce que l'on appelait le poison de l'hérésie. Mais les révoltantes cruautés dont se rendirent coupables les inquisiteurs et les juges de la chambre ardente furent impuissantes à comprimer le développement rapide que prenait la réformation. Sous Henri II la chambre ardente fit de nouvelles victimes : l'entrée même du roi dans sa capitale (4 juillet 1549) fut célébrée par le supplice de plusieurs hérétiques, qui furent brûlés en sa présence, comme il en avait été brûlé à l'Estrapade sous les yeux de François Ier, assis à côté de sa maitresse. Les membres de la chambre ardente parurent un instant fatigués de tant d'atrocités : ils ralentirent les exécutions ou modérèrent les peines. On leur reprocha de ménager les protestans : ils redoublèrent de cruauté et ne secondèrent que trop bien les inquisiteurs de la foi. Aussi, en 1560, les guerres de religion commencèrent. La chambre ardente cessa de siéger ; mais les protestans n'en furent pas moins tourmentés encore pendant long-temps. A. S-R.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS. Ces chambres peuvent être établies dans les lieux où le gouvernement le juge convenable. Elles sont uniquement chargées de faire connaître les besoins et les moyens d'amélioration des manufactures, fabriques, arts et métiers. Elles se composent de 6 membres, pris parmi les mêmes personnes que les membres des chambres de commerce (*voy.* ci-après). Les élections ont lieu par les mêmes assemblées électorales. Les fonctions des membres doivent aussi durer 3 ans. Depuis l'ordonnance du 16 juin 1832, les chambres peuvent correspondre avec ces chambres de commerce, et même directement avec le ministre du commerce. Les maires des lieux où il est établi des chambres consultatives des manufactures doivent fournir un local convenable pour la tenue de leurs séances. Les menus frais de bureaux auxquels cette tenue donne lieu font partie des dépenses des communes, sont portés dans leurs budgets et acquittés sur leurs revenus. J. B-R.

CHAMBRES DE COMMERCE. Elles ont pour attributions : 1° de donner au gouvernement les avis et les renseignemens qui leur sont demandés de sa part sur les faits et les intérêts industriels et commerciaux, et spécialement sur les changemens projetés dans la législation commerciale, sur les érections et réglemens des chambres de commerce, sur les créations de bourses, sur les établissemens d'agens de change ou de courtiers, sur les tarifs et réglemens de courtages et des autres services établis à l'usage du commerce et sujets à des tarifs, sur les créations des tribunaux de commerce dans leurs circonscriptions, sur l'établissement de banques locales, sur les projets de travaux publics locaux relatifs au commerce, et elles doivent être entendues sur ces projets ; 2° de présenter leurs vues sur l'etat de l'industrie et du commerce, et sur les moyens d'en accroître la prospérité, sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale, y compris les tarifs des douanes.

Les chambres consultatives des arts et manufactures peuvent correspondre avec les chambres de commerce sur les mêmes objets. Les chambres de commerce correspondent directement et sans intermédiaire avec le ministre du commerce.

Quand il existe dans une même ville une chambre de commerce et une Bourse, l'administration de la Bourse appartient à la chambre, sans préjudice des droits ordinaires du maire et de la police municipale dans les lieux publics. Les établissemens créés pour l'usage du commerce, comme les magasins de sauvetage,

(*) Nous le voulons bien ; mais tous nos lecteurs restent libres d'admettre ou de rejeter cette étymologie. *Voy.* MOUCHARDS. S.

entrepôts, *conditions* pour les soies, cours publics des connaissances commerciales et industrielles, sont administrés par les chambres de commerce, s'ils ont été formés au moyen de contributions spéciales sur les commerçans. L'administration de ceux de ces établissemens qui ont été formés par des souscriptions volontaires peut leur être remise, d'après le vœu des souscripteurs. Cette administration peut leur être déléguée pour les établissemens de même nature qui seraient créés par l'autorité.

Les chambres de commerce ont une circonscription : s'il n'y a qu'une chambre dans un département, la circonscription de la chambre embrasse tout le département; s'il y a plusieurs chambres, la circonscription de chacune d'elles embrasse l'arrondissement dans lequel elle est située. Néanmoins, sur les observations des chambres de commerce, la circonscription de chacune d'elles est fixée par des ordonnances royales. Une ordonnance royale détermine pareillement la circonscription d'une chambre de commerce qui est commune à des parties de plusieurs départemens.

Les chambres de commerce sont composées de 9 ou 15 membres, suivant que le titre de leur érection le porte ou que des ordonnances postérieures le règlent. En outre, sur la demande des commerçans et sur la proposition des préfets, il peut être nommé pour siéger à la chambre de commerce un membre de plus, élu dans chacun des arrondissemens de la circonscription de la chambre, autre que celui où elle réside. Le préfet, dans le lieu de sa résidence, ou le maire dans les autres villes, est membre-né et président *d'honneur* de la chambre de commerce. Les chambres nomment tous les ans leur président en exercice.

Pour une première formation, les membres sont élus par une assemblée composée : 1° des membres du tribunal de commerce; 2° du conseil des prud'hommes, s'il en existe dans la ville; 3° de 10 commissaires délégués par le conseil municipal de la ville et pris dans son sein; 4° de notables, en nombre égal à celui des membres du tribunal de commerce et des commissaires municipaux, et pas au-dessous de 24. Ces notables sont nommés, savoir : 10 par le conseil municipal et le surplus par le tribunal de commerce. S'il n'existe point de tribunal de commerce, le conseil municipal choisit les deux tiers des notables, et le conseil des prud'hommes le tiers restant. S'il n'y a pas de conseil des prud'hommes, les notables sont tous choisis par le conseil municipal. Les membres peuvent être pris indistinctement dans toute la circonscription, parmi les personnes qui ont exercé en personne le commerce ou une industrie manufacturière, au moins pendant 5 ans. Les anciens commerçans ou manufacturiers peuvent être nommés, mais leur nombre ne peut jamais excéder le tiers des membres.

Les fonctions des membres durent trois ans; le renouvellement se fait par tiers. L'assemblée électorale pour le renouvellement est composée à peu près comme pour la formation; la différence la plus remarquable, c'est que les membres de la chambre, y compris les membres sortans, font partie de l'assemblée.

Pour subvenir à leurs dépenses, certaines chambres sont en possession de revenus spéciaux, autorisés par les lois. A défaut ou en cas d'insuffisance de ces revenus, il est prélevé sur les patentables les plus forts de la circonscription, une contribution dont le total est fixé chaque année par une ordonnance royale. J. B-r.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, *voy.* Discipline.

CHAMBRE DE L'ÉDIT, *voy.* Édit de Nantes.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION. Il y en a une auprès de chaque cour royale (*voy.*). Toutes les fois qu'un individu est prévenu d'un fait qui a paru au tribunal de première instance être de nature à être puni de peines afflictives ou infamantes, et que la prévention est suffisamment établie, la procédure et les pièces et objets servant à constater le délit doivent être transmis, sans délai, par le procureur du roi au procureur-général près la cour royale qui, dans les 5 jours de leur réception, est tenu de mettre l'affaire en état pour en faire son rapport et présenter ses réqui-

sitions à la *chambre des mises en accusation*. Cette chambre doit se réunir à cet effet au moins une fois par semaine, et statuer dans les trois jours au plus tard, après avoir entendu le procureur-général; elle peut cependant ordonner des informations nouvelles, lorsqu'elle le juge nécessaire. Si elle n'aperçoit aucune trace d'un délit qualifié par la loi, ou si elle ne trouve pas qu'il y ait des indices suffisans de culpabilité contre le prévenu, elle ordonne sa mise en liberté qui a lieu sur-le-champ, à moins qu'il ne soit retenu pour une autre cause. Si elle estime que le prévenu doive être renvoyé à un tribunal de simple police ou à un tribunal de police correctionnelle, elle prononce le renvoi de la cause et désigne le tribunal qui doit en connaître; au premier cas, le prévenu est mis en liberté, sauf l'exception qui vient d'être indiquée. Si le fait est qualifié crime par la loi et qu'il existe des charges suffisantes pour motiver la mise en accusation, elle ordonne le renvoi du prévenu à la cour d'assises. C'est au procureur-général qu'il appartient de rédiger l'acte d'accusation (*voy.* ACCUSATION). Les conseillers qui ont voté la mise en accusation ne peuvent, dans la même affaire, ni présider les assises, ni assister le président, à peine de nullité de l'arrêt. J. L. C.

CHAMBRE DES VACATIONS. C'est celle qui est chargée, dans les cours et tribunaux, de faire le service et de rendre la justice dans les affaires urgentes, pendant le temps des vacances qui leur sont accordées pour se délasser des fatigues de leurs fonctions et vaquer à leurs affaires domestiques, et où les affaires ordinaires du palais sont suspendues. Des réglemens spéciaux fixent l'époque où elles commencent et celle où elles finissent. Elles ont ordinairement lieu du 1er septembre au 1er novembre. J. L. C.

CHAMBRE DU CONSEIL. La chambre du conseil est une salle ordinairement située à côté de la salle d'audience, dans laquelle les juges se retirent pour délibérer et recueillir les avis dans les causes qui demandent une longue délibération, et pour la rédaction des arrêts ou jugemens qui doivent ensuite être prononcés à l'audience publique. C'est également dans cette pièce que les juges s'assemblent pour délibérer et régler les affaires qui concernent la compagnie, ou lorsqu'il s'agit de la police intérieure entre eux. C'est là que tous les ans, après les vacations et à la rentrée des audiences, le procureur-général adresse des *mercuriales* à ceux des membres de la compagnie qui, pendant le cours de la dernière année judiciaire, n'ont pas rempli leur devoir avec exactitude, ont outrepassé leur pouvoir, ou à ceux dont la conduite particulière n'a pas été irréprochable et a donné quelque scandale public.

François Ier, par un édit de 1544, établit une *chambre du conseil* au parlement de Paris, pour juger les appellations verbales appointées au conseil; on y faisait aussi les rapports des procès par écrit; mais la loi du 24 août 1790 ordonna que les rapports des affaires instruites par écrit seraient faits à l'audience publique, et cette disposition a été renouvelée dans le Code de procédure civile. Cependant, on prononce dans la chambre du conseil sur les demandes qu'une partie forme par requête, sans qu'aucune contradiction ait été ou dû être mise en cause, sur l'homologation, en certains cas, des délibérations des conseils de famille. Le mari, qui refuse à sa femme l'autorisation de poursuivre ses droits en justice, est cité en la chambre du conseil pour déduire ses motifs, et s'ils ne sont pas trouvés valables le juge accorde l'autorisation. C'est à la chambre du conseil que le président du tribunal fait venir les époux qui demandent la séparation de corps, afin de tenter une réconciliation, en leur déduisant les inconvéniens de la séparation.

On appelle chambre du conseil, dans les tribunaux de première instance, la réunion de trois juges au moins, y compris le juge d'instruction, qui entendent le compte que ce magistrat leur rend des causes qu'il a été chargé d'instruire, et qui statue sur la mise en liberté ou en prévention de ceux qui sont poursuivis.

Dans la chambre du conseil, à la cour royale, une section, spécialement formée

pour statuer sur la mise en accusation des prévenus, entend le rapport du procureur-général et statue sur son réquisitoire. *Voy.* CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION. J. D-c.

CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE. Les chambres souveraines ecclésiastiques étaient des bureaux généraux demandés par l'assemblée de Melun, tenue en 1579, et créés en vertu d'un édit donné par Henri III, en 1580, pour connaitre en dernier ressort des affaires concernant les subsides levés sur le clergé. Ces tribunaux avaient d'abord été établis au nombre de 7; mais, par différentes créations, ce nombre fut porté jusqu'à 9. Ils renfermaient dans leur district plus ou moins de diocèses ou de bureaux diocésains (chambre des décimes). Il n'y avait rien de déterminé pour le nombre des juges qui composaient ces chambres. L'évêque ou l'archevêque de la ville où elles étaient établies y présidait lorsqu'il s'y trouvait; les autres juges ordinaires de ces tribunaux étaient les évêques du ressort de la chambre, au moins 3 conseillers-clercs du parlement ou du présidial de la ville dans laquelle se tenait le siége, un député de chaque diocèse du ressort, lequel devait être gradué et dans les ordres sacrés. De plus, il y avait un promoteur ou un syndic et un greffier en titre, quelquefois aussi un huissier. Ces chambres souveraines s'assemblaient tous les huit jours et rendaient la justice gratuitement. Leur juridiction fut confirmée plusieurs fois par des lettres patentes et par des arrêts des cours supérieures. Il fallait au moins 7 juges pour faire arrêt. Lorsqu'il ne se trouvait pas de prélat dans la chambre assemblée, c'était un des conseillers qui y présidait. A. S-R.

CHAMBRE ÉTOILÉE (*camera stellata, star-chamber*), haute cour de justice en Angleterre, composée de membres du conseil du roi, réunis dans une chambre dont les ornemens avaient donné le nom à ce tribunal. Quelques auteurs font remonter l'origine de la chambre étoilée à une époque assez reculée; mais son existence n'est prouvée que par un bill porté sous le règne de Henri VII. Elle jugeait sans le concours du jury; ses attributions n'ayant jamais été rigoureusement déterminées, elles pouvaient arbitrairement s'étendre sur toute espèce de causes. Son pouvoir fut terrible sous le règne de Henri VIII et sous celui d'Élisabeth : elle servit d'instrument à toutes les passions de ces deux souverains, condamnant à mort, à de fortes amendes ou à des peines corporelles, selon les ordres qu'elle recevait et selon les caprices du maître. Elle fut abolie par le *long-parlement*. Il était en effet impossible de laisser subsister un tribunal dont les membres recevaient une partie des amendes auxquelles ils condamnaient les accusés; car, dès lors, il ne pouvait y avoir que proscription et non jugement. Une chose non moins immorale, c'est que, devant la chambre étoilée, il suffisait d'un seul témoignage pour établir la culpabilité d'un accusé, pourvu toutefois que ce témoignagne fût celui d'un homme de qualité. A. S-R.

CHAMBRE INTROUVABLE. Cette chambre est une de nos assemblées législatives les plus tristement célèbres. Les actes qui signalèrent sa courte existence, ses prétentions féodales, ses tentatives pour ramener les anciens abus, l'esprit de fanatisme et de vengeance qui l'animait, les persécutions qu'elle excita contre d'illustres guerriers, en même temps qu'elle couvrait de sa protection spéciale d'infâmes assassins, tels sont les titres qui la feront vivre dans l'histoire.

Pour bien comprendre le rôle qu'elle a joué, il est bon de rappeler en peu de mots les circonstances qui précédèrent et accompagnèrent sa formation. La *chambre des représentans* avait été violemment dissoute; elle avait montré des intentions conciliantes, mais aussi trop d'indépendance et de modération. On voulait une assemblée animée *d'une flamme plus vive*, selon une expression du temps. Les colléges électoraux furent convoqués, ceux d'arrondissement pour le 14 août 1815, ceux de département pour le 22. Le nombre des députés fut porté à 392 au lieu de 259; l'âge alors requis pour être électeur était de 21 ans, et pour être éligible de 25. La même ordonnance annonce que les articles 16, 28, 35 à 46 de la charte seront soumis à la révision du

pouvoir législatif dans la prochaine session. Voilà donc déjà la charte menacée dans ses dispositions fondamentales. Le ministère encourageait ainsi l'espoir qu'avait le parti de l'émigration de ruiner peu à peu une constitution qui le gênait et qui était l'objet de ses constantes railleries. Les plus violentes passions agitaient le pays; un million de soldats étrangers couvraient le sol de la France et prêtait appui à l'insolence de la faction dominante. Les marquis de l'émigration, les chefs des armées de la Vendée et des princes, tout ce qui portait un nom noble, proclamaient leurs titres et réclamaient les places et le pouvoir comme leur droit. La faculté laissée aux préfets de suivre d'anciennes listes et d'y faire des adjonctions à leur gré leur donnait une immense latitude. Ils en profitèrent pour assurer les candidatures des hommes qui professaient le royalisme le plus outré. On peut dire que les élections de 1815 se firent sous la protection des baïonnettes étrangères, sous la dictature des préfets et sous l'empire de la terreur que les séides de la faction inspiraient dans plusieurs provinces. Il y eut telle élection où le sang coula; les massacres avaient déjà commencé dans le midi et l'alarme était partout. Fouché lui-même avait employé toute son influence de ministre pour amener un résultat favorable aux nobles. Tant de causes réunies ne pouvaient manquer de produire une chambre qui répondît aux vœux du parti dominant. On vit sortir de l'urne une foule de noms nouveaux, d'hommes sans aucune expérience des débats législatifs, et qui n'étaient en général connus que par la violence de leurs opinions. Le résultat fut tel que les ministres effrayés n'osèrent pas attendre la réunion de cette chambre et donnèrent leur démission. Ils furent remplacés par MM. de Richelieu, Decazes, Barbé-Marbois, de Feltre, Du Bouchage et Vaublanc. L'intervalle laissé entre les élections (14 août) et la convocation des chambres (7 octobre) fut signalé par les plus déplorables excès : le maréchal Brune fut assassiné à Avignon; les soldats du général Gilly furent massacrés à Nîmes, malgré une capitulation; pendant des semaines et des mois cette fureur se prolongea. Ce fut alors que Dupont, surnommé Trestaillon et Truphémy, dit Pointu, son ami, acquirent leur odieuse renommée; Graffan, dit Quatre-Taillons, se signala dans Uzès par les mêmes excès, et un magistrat, le sous-préfet de cette ville, osa lui confier la mission d'aller avec ses acolytes soumettre des rebelles, de pauvres paysans qui voulaient défendre leur pays contre les bandes qui mettaient tout au pillage. Le 22 août, jour des élections de Nîmes, les scènes d'horreur recommencèrent; on porte à 108 le nombre des personnes qui périrent en cette occasion. La presse enchaînée ne pouvait signaler ces excès à l'animadversion publique. Le journal officiel du Gard était le seul qui les fît connaître, et c'était souvent pour louer et encourager le zèle de ces ardens royalistes. Dignes royalistes en effet que ceux qui assassinèrent lâchement Brune, les généraux Ramel, Lagarde et tant de citoyens honorables!

Enfin la chambre se réunit. Le roi, dans son discours d'ouverture, recommanda la modération, l'union et le respect pour la charte; l'assemblée parut vouloir se conformer à la recommandation royale. Pour la présidence elle désigna au choix du roi M. Lainé, homme d'état connu par un caractère élevé et plein de modération. Mais d'autres pensées se manifestèrent bientôt à l'une des premières séances. M. d'Argenson monte à la tribune pour réclamer la haute intervention de l'assemblée en faveur des protestans du midi qu'égorgent les verdets (*voy.*). Aussitôt des vociférations furieuses accueillent sa réclamation. « A l'ordre! à l'ordre! crie-t-on de toutes parts, c'est faux! — Vous croyez donc être encore ici au champ de mai! » Une majorité considérable décide que M. d'Argenson sera rappelé à l'ordre pour avoir poussé le cri de l'humanité. La chambre ne devait pas borner à cela les témoignages de sa sympathie pour les bandes du midi. Dans une autre séance elle profita de la discussion de l'acte d'amnistie pour proposer d'en étendre la faveur à tous les meurtres commis dans le département du Gard et même aux assassins de Brune. A partir de là la chambre ne se démentit plus; l'esprit qui la dominait se répandit aussi

au dehors : il suffisait d'être protestant et suspect de bonapartisme pour être désigné à la haine et souvent au poignard des assassins ou livré aux tribunaux, et bien peu d'accusés n'y parurent que pour obtenir le triomphe d'un acquittement. La chambre, qui ne respirait que la ruine de la charte et le retour de l'ancien régime, qui voulait un gouvernement absolu mêlé d'aristocratie et de théocratie, s'impatientait de toutes les entraves qu'elle rencontrait; son ignorance même des formes des assemblées délibérantes ne servait qu'à faire ressortir la fougue des passions qui l'agitaient. Elle ne comprenait rien aux questions de priorité, d'ordre du jour, d'amendement, de sous-amendement, et la question préalable surtout lui faisait commettre les plus étranges méprises.

Voici les lois les plus importantes qui sortirent des discussions de cette chambre. Le 9 novembre commença celle de la loi relative aux cris et actes séditieux; malgré sa sévérité, la majorité en reçut le projet avec une improbation hautaine : elle voulait la loi plus forte, plus énergique; elle la retoucha et y ajouta des dispositions plus rigoureuses. Cette loi donnait le droit d'arrestation à tous les agens du pouvoir généralement autorisés par elle à lancer des mandats, et au gouvernement la faculté de mettre les citoyens en surveillance et de les transférer d'un département dans un autre. Les prévenus étaient ainsi ou traduits devant les tribunaux de police correctionnelle ou livrés à l'arbitraire du pouvoir. Le 5 décembre la chambre accueillit avec joie et presque avec enthousiasme, la loi qui établissait les cours prévôtales : c'était à ses yeux le seul moyen de consolider la monarchie ; elle fut adoptée à une grande majorité. La loi relative à l'acte d'amnistie est celle qui souleva les plus violentes discussions. Le ministère, en soumettant à la puissance législative le droit de juger des adversaires, semblait appeler les orages : ils ne manquèrent pas. La partie passionnée de l'assemblée s'empara bientôt du projet de loi et voulut faire à l'amnistie des exceptions nouvelles qui furent rangées sous le nom de catégories (*voy.*), mot nouveau en politique, qui est resté attaché comme un stigmate aux noms de ceux qui lui donnèrent cette application. Il s'agissait de former des classes de coupables. M. de Labourdonnaye fut considéré comme l'inventeur des catégories; M. Duplessis-Grénédan s'en montra l'ardent défenseur, et M. de Corbières fut nommé rapporteur de la commission. Quand le moment de voter arriva, un long frémissement régna dans l'assemblée : une première épreuve fut douteuse; enfin les catégories furent rejetées à une majorité de 9 voix, mais le bannissement fut prononcé à l'unanimité contre tous les conventionnels régicides qui avaient accepté des fonctions pendant les Cent-Jours ou adhéré à l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. Parmi les exilés se trouvaient le duc d'Otrante, Cambacérès, Sièyes, Merlin de Douai, David, Carnot, Barrère. La France allait payer une somme de un milliard ou quinze cents millions aux étrangers : quelques membres prétendirent qu'il était juste de faire supporter cet énorme tribut à ceux qui l'avaient fait imposer au pays, à ces fonctionnaires opulens qui s'étaient enrichis sous la république et sous l'empire, et qui avaient rappelé *l'usurpateur*. C'était à ces hommes qu'il fallait demander une indemnité; c'était la confiscation de leurs biens qui devait servir à acquitter le prix de l'occupation étrangère. M. Chifflet réclamait la confiscation comme une partie précieuse de notre ancien droit public : une faible majorité la rejeta cependant. Un autre amendement réclamait l'extension de l'amnistie pour les assassins des protestans du midi, pour ceux de Brune, des généraux Ramel et Lagarde. Ainsi, persécuter les héros de Marengo, d'Austerlitz, de Wagram, et accorder toute sa protection aux héros du poignard qui avaient ensanglanté Marseille, Nîmes, Toulouse, Uzès, telle était la politique des hommes qui composaient habituellement la majorité de la chambre de 1815. M. Trinquelague, député du Gard et auteur de l'amendement, prit vivement la défense des verdets. Toutefois une majorité assez forte rejeta l'amendement. Plus tard la majorité rejeta le budget du ministère et lui en substitua un autre; elle révoqua, de sa pleine et seule au-

rité, la loi du 27 septembre 1814 qui accordait aux créanciers de l'état une hypothèque assise sur 300,000 hectares de bois appartenant à l'état, mais que les députés voulaient rendre au clergé. La chambre violait ainsi tout à la fois la constitution, qui ne lui accordait pas l'initiative et surtout le droit de faire des lois à elle seule, et la fidélité due à des créanciers légitimes qu'une loi protégeait; mais la chambre paraissait faire moins d'attention au crédit public qu'à la nécessité de reconstruire l'édifice social sur le droit divin et la suprématie des prêtres. Plusieurs propositions furent faites à ce sujet: le 21 décembre, M. de Castelbajac proposa d'accorder légalement aux ecclésiastiques la faculté de recevoir toutes donations, et de décider que le clergé aurait seul l'administration de tous ses biens. On ne pouvait supporter l'humiliante idée que le clergé fût salarié par l'état; on voulait pour lui une entière indépendance. Le 22 décembre, M. de Blangi propose de supprimer toutes les pensions ecclésiastiques dont pourraient jouir les prêtres mariés; le 22 janvier 1816, M. Cardonnel propose de rendre au clergé ceux des biens qui lui appartenaient autrefois et qui n'ont pas encore été vendus; le 8 janvier, M. Lachéze-Murel demande que la tenue des registres de l'état civil soit remise aux curés et aux desservans. La plupart de ces propositions furent prises en considération et accueillies avec enthousiasme. M. de Bonald proposa aussi la même année l'abolition du divorce, qui ne fut prononcée que l'année suivante. Quand la session approcha de sa fin, la majorité s'occupa des moyens de se perpétuer, ou du moins de se renouveler dans le même esprit. Le ministère, que cette chambre embarrassait et menaçait, songeait au moyen de la dominer l'année suivante, ou de s'en défaire. Chacun chercha ce moyen dans une loi d'élections. M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, ouvrit la lutte par un projet de loi qui admettait avec profusion des électeurs de droit parmi les fonctionnaires publics. La majorité et ses partisans ne figuraient pas encore en assez grand nombre dans les places pour que ce projet lui sourit: elle le rejeta, et nomma une commission pour y substituer une autre loi sous le nom d'amendement. M. de Villèle fut choisi pour rapporteur, et signala dans cette circonstance toute la subtilité de son esprit. La charte prescrivait le renouvellement par cinquième; mais un scrupule de respect pour la charte ne pouvait pas arrêter une majorité comme celle de 1815. M. de Villèle proposa, au grand applaudissement de ses collègues, le renouvellement intégral au bout de cinq ans. Dans les détails secondaires, M. de Villèle affectait un grand zèle démocratique, mais nul ne se laissa prendre à cette comédie. Le projet, adopté par la chambre des députés, fut porté à la chambre des pairs, concurremment avec celui de M. de Vaublanc. La chambre des pairs rejeta le premier, et alors M. de Villèle tenta de se rapprocher du ministère: il y eut une transaction, et un projet rédigé en commun. Mais la majorité de la chambre élective reprocha à M. de Villèle de s'être laissé gagner, et celui-ci, pour se laver de ce reproche, travailla de toutes ses forces à faire échouer un projet qui était son propre ouvrage. Nommé rapporteur, il devança le jour assigné pour l'entendre, et après un violent débat sur l'ordre des délibérations, la chambre força M. Lainé, son président, à quitter le fauteuil. Alors M. de Villèle vint proposer cet article succinct: « Les colléges électoraux ne pourront être appelés à aucune autre élection qu'à celles qui seront nécessitées par une dissolution de la chambre. » M. Decazes combattit l'article; M. de Vaublanc, son collègue, de qui il attendait de l'assistance, puisqu'il avait rédigé le projet ministériel avec M. de Villèle, se déclara au contraire contre ce projet, et adhéra à celui de la commission qui fut adopté à une majorité de 250 voix contre 16. Le 25 avril, après l'adoption du budget à la chambre des pairs, la session fut close par le roi.

« Cette chambre, dit un historien, mérite une grande attention de l'histoire, parce qu'elle conçut le projet de faire une révolution inverse de celle de 1789, et qu'elle fut réduite par la force des choses à n'en tracer que le plan; elle indiqua les proportions d'un édifice gothique que les mêmes architectes essayèrent de bâtir

depuis 1824 jusqu'à la fin de 1827. Rien de plus évident que cette consanguinité avec la chambre qui conquit la septennalité. » La partie la plus fougueuse de la majorité se rangeait sous le drapeau de MM. de Labourdonnaye et de Bonald; les plus fins se ralliaient à M. de Villèle. Les orateurs les plus distingués de la minorité étaient MM. de Serre, Royer-Collard, de Barante, de Saint-Aulaire, Pasquier, Roy, Siméon, Beugnot et Becquey, qui formaient une phalange redoutable par leur talent, sinon par le nombre. Le ministère était, pour ainsi dire, divisé aussi en deux fractions. La fraction modérée comprenait MM. de Richelieu, Decazes, Barbé-Marbois; celle qui sympathisait un peu avec la majorité se composait de MM. de Vaublanc, Du Bouchage, de Feltre. Ce ministère, en restant après le rejet du budget, contrairement aux règles constitutionnelles, sauva la France de la domination d'une faction qui se fût livrée à la plus épouvantable réaction. On prétend que le roi Louis XVIII, qui n'aimait pas cette chambre, lui appliqua l'épithète d'*introuvable*. Mais Louis XVIII lui-même doutait que cette épithète lui fût échappée: la majorité affectait de la prendre en bonne part; l'Opposition au contraire la regardait comme une raillerie piquante. Quoi qu'il en soit, l'épithète lui est restée comme surnom. On dit la *chambre introuvable* pour désigner la chambre de 1815, comme on dit le *ministère déplorable* pour désigner le ministère de M. de Villèle. P-s.

CHAMBRE OBSCURE et **CHAMBRE CLAIRE.** La *chambre obscure* ou *chambre noire* est un instrument de physique découvert par Roger Bacon, suivant certains auteurs, attribué par d'autres à Jean-Baptiste Porta, et au moyen duquel on obtient une image fidèle des corps.

Une chambre complètement obscure, dont le volet est percé d'une très petite ouverture, et un carton blanc, voilà l'instrument réduit à son plus grand degré de simplicité. Qu'un objet fortement éclairé soit placé hors de l'appartement, à quelque distance de l'ouverture du volet: des rayons lumineux que chaque point de cet objet lance dans toutes les directions, quelques-uns pénétreront par cette ouverture ; mais comme elle est plus petite que le corps en question, il en résulte que les rayons venus des différens points du corps qui l'ont traversée sont des rayons convergens, et que leur point de concours est à une distance plus ou moins grande de l'ouverture du volet. Comme tous ces rayons se meuvent en ligne droite, ils deviennent divergens au-delà du point de concours. Si l'on place l'écran à ce point, tous les rayons y faisant leur image, on voit une tache blanche assez éclatante. Si l'on éloigne l'écran de ce point, la tache s'élargit, devient moins vive, et enfin, à une certaine distance, on verra une image en miniature et renversée de l'objet placé en dehors; seulement cette image est peu vive, à cause du petit nombre de rayons lumineux admis par l'ouverture. Il est facile de se rendre raison du renversement de l'image, en suivant la direction des rayons lumineux qui viennent des différens points de l'objet. Soient en effet trois points du corps : l'un se trouvant sur une même ligne horizontale que l'ouverture, où il n'envoie que des rayons horizontaux, les deux autres situés au-dessus et au-dessous de lui n'y envoient que des rayons obliques. Ces rayons convergeront et coïncideront au point de concours; mais au-delà, les rayons venus du premier point restent horizontaux, tandis que les rayons venus d'en-haut iront sur l'écran faire leur image au-dessous de celle des rayons horizontaux, et que l'image des rayons venus d'en-bas se trouvera au-dessus de celle-ci. En répétant cette considération pour tout autre point, on verra que l'image de l'objet doit être renversée. Cette image ne peut être aperçue qu'à une certaine distance du point de concours: en effet, à mesure que l'on s'éloigne du point de concours, où toutes les images de chaque point se trouvent superposées, on voit qu'à cause de la divergence des rayons ces images doivent se trouver moins exactement placées les unes sur les autres, et l'on comprend qu'à une certaine distance ces images seront tellement situées, qu'elles n'empiéteront plus

sur leurs voisines. On aura alors une image nette de l'objet. Si l'on adapte au volet une lentille convexe, la convergence des rayons introduits sera augmentée, et le point de concours se trouvera rapproché du volet, ce qui permettra de diminuer les dimensions de l'instrument et de le rendre plus portatif. L'image deviendra plus vive, parce qu'un plus grand nombre de rayons seront admis dans l'intérieur de l'appartement.

Deux tubes noircis à l'intérieur, glissant l'un dans l'autre, l'extrémité de l'un étant garnie d'une lentille, l'extrémité opposée du second fermée par une membrane transparente ou un verre dépoli, formeront une chambre obscure très portative; mais cet appareil est peu employé, parce que son usage est incommode. Les dispositions suivantes sont les plus usitées. Une boite carrée, noircie à son intérieur, porte sur un de ses côtés un tube qui peut se raccourcir ou s'allonger, et dont l'extrémité libre est garnie d'une lentille. Le côté opposé de la boîte présente un miroir plan, incliné à l'horizon de 45°, qui réfléchit ainsi dans une direction verticale les rayons qui lui ont été transmis par l'ouverture dont nous avons parlé. Ces rayons vont former leur image sur un verre dépoli placé sur la face supérieure de la boîte, et qui est recouvert d'une sorte de capuchon, pour empêcher que les rayons venus du dehors n'affaiblissent l'éclat de l'image. La chambre obscure verticale se compose d'une table portant 4 montans qui soutiennent une plaque percée d'un trou dans lequel glisse un tube vertical garni d'une lentille. Un miroir faisant avec l'horizon un angle de 135° est placé sur la plaque et renvoie dans la direction de l'axe du tube l'image des objets voisins. Un papier blanc placé sur la table, au-dessous du tube, reçoit les rayons admis dans celui-ci, et il s'y forme une image des objets extérieurs, dont il est facile de suivre les contours avec la pointe d'un crayon. Des rideaux placés sur les montans interceptent toute lumière étrangère.

M. Chevallier remplace le miroir et la lentille de la chambre obscure verticale par un prisme à trois faces dont l'une, convexe, est dirigée du côté des objets; l'autre, concave, regarde la table dont nous avons parlé, et la troisième, plane, fait un angle de 135° avec l'horizon. Les rayons admis par la face convexe du prisme vont se réfléchir sur la face plane qui les renvoie sur la face concave d'où ils arrivent sur le papier. Les faces concave et convexe sont calculées de manière à ce que les rayons sortent du prisme dans une direction convenable pour pouvoir produire les phénomènes dont nous avons rendu compte. Par cette méthode, on obtient des images beaucoup plus vives, et l'instrument est moins compliqué.

L'œil peut être considéré comme une chambre obscure, mais une chambre obscure parfaite. Comme cet organe se trouve décrit ailleurs, nous n'en parlerons point; mais nous rappellerons qu'il est nécessaire de bien se pénétrer des considérations dans lesquelles nous sommes entrés, si l'on veut se former une idée nette de la vision. *Voy.* Oeil et Vision.

Chambre claire. Cet ingénieux instrument que nous devons à Wollaston, sert, comme la chambre obscure, à tracer une image fidèle d'un objet, d'un édifice, d'un paysage, etc. La chambre claire se compose essentiellement d'un prisme à quatre faces, dont deux se coupent à angle droit; l'angle opposé à l'angle droit est de 135°. Si l'on dirige vers un objet l'une des faces perpendiculaires du prisme, de telle sorte que l'autre face perpendiculaire soit horizontale et supérieure, les rayons qui entreront par la première face iront se réfléchir sur la face oblique voisine, qui occupe la partie inférieure du prisme, et de là se trouveront de nouveau réfléchis sur la seconde face oblique qui est située postérieurement, et ces rayons ainsi réfléchis sortiront du prisme par sa face supérieure dans une direction verticale. Si, au-dessous de l'instrument, on place, à la distance de la vision distincte, une feuille de papier blanc, les objets paraîtront à l'observateur qui regarde par la face supérieure être placés sur le papier; car nous voyons toujours les objets sur le prolongement de la dernière direction du rayon qui arrive à notre œil. Si l'observateur se place de telle sorte

que la moitié de la pupille reçoive les rayons réfléchis par le prisme, tandis que l'autre moitié reçoit les rayons émanés du papier, il apercevra en même temps les objets extérieurs et la pointe d'un crayon se promenant sur le papier; ces deux sensations se confondront en une seule, et il croira suivre avec son crayon les contours d'un objet représenté sur le papier : on voit qu'au moyen de cet instrument on pourra dessiner comme avec une chambre obscure.

L'appareil est formé d'un écrou qui permet de le fixer à une table quelconque. Cet écrou porte une tige de cuivre qui peut s'allonger ou se raccourcir, et qui, à l'aide d'une charnière, peut prendre une inclinaison plus ou moins grande. Cette tige porte le prisme, et en outre un diaphragme percé d'une ouverture de 5 millimètres, placé au-dessous de la face supérieure du prisme, destiné à maintenir l'œil dans une position convenable. Deux verres colorés, mobiles, servent à affaiblir l'inégalité d'éclat des objets vus par réflexion ou directement, différence qui nuirait à la netteté de la vision. Enfin une lentille convexe est placée devant la face antérieure du prisme pour donner aux rayons venant des objets une divergence égale à ceux qui arrivent du papier et du crayon situés à la distance de la vue distincte; car autrement l'œil, quoique convenablement placé, ne pourrait voir avec une égale netteté des objets extérieurs et la pointe du crayon. Cet instrument a été perfectionné par MM. Amici et Chevallier. P. V-T.

CHAMBRES DE RHÉTORIQUE, sorte de sociétés ou d'académies formées dans plusieurs villes des Pays-Bas par les *rederykers*, espèce de troubadours ou de trouvères. Chaque *chambre* avait sa *devise* et son *blason*, qui était *symbolique*. Ces réunions contribuèrent aux progrès de la réformation religieuse dans le XVIe siècle. A. S-R.

CHAMBRES LÉGISLATIVES. Une coïncidence assez bizarre a voulu que, dans plusieurs des pays qui possèdent des institutions représentatives, les assemblées politiques fussent désignées par les expressions métonymiques de *chambres*, de *cours* ou de *maisons*. On connaît les *cortès* espagnoles et portugaises, et l'on sait que le parlement impérial de la Grande-Bretagne est formé de la *maison* des pairs et de la *maison* des communes, corps délibérans qui sont pour les Anglais ce que sont pour nous la *chambre* des pairs et la *chambre* des députés.

Considérées relativement à leur nombre, à l'origine et à l'étendue de leurs pouvoirs, à la durée des fonctions de leurs membres, au chiffre fixe ou variable de ces derniers et à leur mode de renouvellement, les chambres offrent des différences multipliées, qui résultent de la diversité même des contrées et des époques où elles ont été établies. Sans entrer dans des détails dont une partie a trouvé sa place au mot ASSEMBLÉES, et dont le reste aura la sienne aux mots CORTÈS, DIÈTE, PARLEMENT, SÉNAT, etc., on se contentera de quelques généralités qui feront peut-être mieux apprécier l'organisation particulière des chambres françaises, auxquelles cet article est spécialement consacré. Et d'abord, quant au nombre des chambres, on rappellera que la diète suédoise en a quatre, que les anciens États-Généraux de France et les anciennes cortès de la Péninsule en avaient trois, que la constitution de l'an VIII nous en avait donné le même nombre, tandis que les constitutions de 91 et de 93, d'ailleurs fort dissemblables, n'en admettaient qu'une, ainsi que la constitution espagnole de 1812, et qu'enfin le nombre de deux est le plus général, soit dans les monarchies représentatives actuelles de l'Europe, soit dans les républiques, si nombreuses, et, pour la plupart, si mobiles, qui ont été créées depuis un demi-siècle dans les deux parties du Nouveau-Monde.

Quant à la source où les chambres puisent leurs pouvoirs, les différences ne sont pas moindres. Les unes, tirant leur origine des faits même qui ont constitué l'existence nationale, ne représentent qu'elles-mêmes; elles fondent sur une possession immémoriale et incontestée, une autorité perpétuée d'âge en âge par la même voie qui, chez tous les peuples civilisés, a transmis aux générations successives la propriété du sol. Cette auto-

rité, long-temps maintenue à la faveur d'une circonstance si favorable, est fortifiée, pour certaines de ces assemblées, par le respect qu'inspirent les services qu'elles ont rendus, les grands talens qui les ont illustrées, les grands noms qui leur survivent et les célébrités nouvelles qui viennent s'y adjoindre. Telle est la chambre des lords du parlement britannique, la plus imposante des assemblées politiques, qui remontent jusqu'aux époques féodales. Pour les chambres qui ne datent pas d'aussi loin, elles tiennent leurs pouvoirs ou des suffrages populaires, exprimés dans des réunions électorales, ou du choix du gouvernement; la chambre des pairs de France est complètement dans ce dernier cas, puisque ses membres sont tous nommés par le Roi. Il y avait quelque chose de mixte dans l'organisation du corps législatif, sous le consulat et l'empire, puisqu'il était choisi par une autre assemblée politique, le sénat conservateur, sur une présentation de candidats faite par des colléges électoraux. Observons encore qu'une même chambre peut réunir des membres-nés et des membres qui siégent en vertu de l'élection ou du choix royal, et qui n'en délibèrent pas moins en commun, malgré la disparité de leur origine.

A l'égard de la nature et des limites de leurs droits, les chambres sont fort inégalement partagées. Il y en a qui ne donnent que des avis; d'autres concourent avec ou sans initiative à la confection des lois; d'autres enfin font des lois à elles seules; il y en a même qui ont une part dans leur exécution. Ainsi le sénat américain a une influence directe sur l'administration des affaires extérieures de l'Union. En général on peut dire que les chambres ne sont que consultatives, soit de fait, soit de droit, dans les pays où la monarchie absolue ne s'est encore qu'imparfaitement modifiée, qu'elles sont véritablement législatives dans les monarchies constitutionnelles, et qu'elles ne deviennent plus ou moins exécutives que dans les contrées régies par des institutions tout-à-fait démocratiques.

Le mode de renouvellement de leurs membres présente des différences bien essentielles, puisqu'en déterminant la position sociale et politique des individus, elles influent prodigieusement sur les maximes, l'esprit et les habitudes de l'assemblée dont ils font partie. A la rigueur, une chambre pourrait être purement héréditaire : sa composition et son renouvellement ne dépendraient alors que des chances variables de la vie humaine; mais partout où l'hérédité existe, le choix royal vient concourir avec le droit de succession, pour recruter un corps qui autrement irait toujours en s'amoindrissant quant au nombre et formerait par cela même une oligarchie de plus en plus redoutable. Les fonctions législatives peuvent aussi n'être que viagères : c'est le cas de plusieurs chambres hautes des monarchies représentatives de l'Europe; elles peuvent encore, dans des cas exceptionnels, être l'accessoire obligé de certaines fonctions administratives ou cléricales, et alors leur durée est subordonnée à celle de ces dernières; elles peuvent mêmes'exercer à tour de rôle, comme cela a lieu dans la chambre haute des Trois Royaumes pour les pairs d'Irlande, tant laïcs qu'ecclésiastiques. Enfin, lorsque c'est le choix d'une assemblée électorale qui les confère, ces fonctions sont presque toujours temporaires et même bornées à un petit nombre d'années. La chambre des communes du parlement anglais est élue pour sept ans; il n'y a guère de chambre élective dont la durée soit aussi longue : quelques-unes même ne sont choisies que pour un an.

Lorsque les membres d'une chambre sont renouvelés par élection, ils le sont à des époques prévues d'avance, si ce renouvellement, soit partiel, soit intégral, a lieu par suite de l'expiration de leurs pouvoirs; mais le moment du renouvellement est variable s'il s'opère en vertu de l'exercice du droit de dissolution, droit qui n'existe d'une manière réglée que dans les monarchies constitutionnelles; car les monarchies quasi-absolues en usent à discrétion et les chefs exécutifs des nations républicaines n'oseraient y prétendre. Tantôt les membres sortant sont immédiatement rééligibles, tantôt ils ne le sont qu'après un certain temps. Partout des conditions d'âge et de cens sont imposées aux candidats; celles qui con-

cernent la naissance ou la couleur n'existent que dans les pays où il y a des distinctions de castes et de races.

Hors les cas de révolution, où elles saisissent et exercent parfois tous les pouvoirs, il est rare que les chambres soient continuellement assemblées; en général leurs réunions sont périodiques. Cependant, en France, sous la constitution de l'an III, les deux conseils des Cinq-Cents et des Anciens étaient toujours en session. Les deux chambres des États-Unis se réunissent chaque année le premier décembre, et ne peuvent, sauf de rares exceptions, rester ni plus ni moins de quatre mois formées en congrès. Il en est ainsi dans la plupart des républiques : c'est la constitution elle-même qui convoque les chambres pour une époque et un nombre de jours fixés. Dans les monarchies constitutionnelles, c'est le Roi qui les rassemble, au moment et pour le temps que ses ministres et lui jugent opportun; mais la nécessité du vote annuel de l'impôt rend indispensable une session au moins par année. Dans les pays où les chambres ne se réunissent que tous les trois ans, et à des époques plus distantes ou même indéterminées, les pouvoirs de ces assemblées sont nécessairement très restreints. Il est vrai qu'elles se dédommagent quelquefois par l'usurpation de l'insuffisance habituelle de leur prérogative, et qu'elles font souvent payer cher aux monarques, qui ont recours à elles dans des circonstances difficiles, les subsides extraordinaires et l'appui moral qu'ils se croient alors forcés de leur demander.

Le nombre des membres est invariable dans les chambres qui procèdent uniquement de l'élection, excepté dans quelques contrées de l'Amérique où l'on forme de nouvelles circonscriptions électorales, lorsque l'accroissement de la population et des capitaux atteint, dans une localité donnée, une certaine limite posée d'avance par la loi constitutionnelle. Le nombre des membres varie au contraire dans les chambres viagères ou héréditaires des monarchies représentatives; mais, pour être variable, ce nombre n'est pas nécessairement illimité, quoiqu'il le soit en Angleterre et en France.

Enfin, les convenances physiques in- diquent le chiffre au-dessus duquel les chambres législatives ne peuvent s'élever et les convenances morales celui auquel il convient de les restreindre. On ne cite guère d'assemblée délibérante plus nombreuse que l'Assemblée constituante de 1789. Il est vrai que ses douze cent membres étaient le résultat de la réunion des trois chambres des États-Générau La Convention nationale avait 750 membres; la chambre des communes d'Angleterre, depuis 1801, en comptait 658, ce nombre n'a pas été changé par la dernière réforme électorale; quelques chambres allemandes n'en ont pas plus 15 ou 20. Presque toujours les chambres aristocratiques sont moins nombreuses que les chambres populaires. chambre des lords et notre chambre des pairs n'ont jamais vu 400 noms sur la liste, mais il y en a depuis long-temp 200 ou 300.

On ne poussera pas plus loin ici l'énumération déjà si longue, quoique fort complète, des combinaisons et des procédés législatifs au moyen desquels régissent les nations qui jouissent à un degré quelconque d'un gouvernement de publicité et de discussion. On remarque seulement que les esprits les plus invariablement systématiques peuvent croire encore à la supériorité absolue d'une forme politique sur une autre, en présence de cette multitude de modifications que le régime représentatif a dû s'imposer pour se rendre pratiquement acceptable par tant de nations diverses toutes cependant plus ou moins entraînées par le mouvement actuel des sociétés civilisées, mouvement qui, à raison même de sa généralité, tend à produire partout où il se fait sentir des résultats complètement uniformes.

Il y a 46 ans qu'il existe en France des assemblées délibérantes, et dans cette courte période elles ont subi neuf grandes transformations successives. Il faudrait, pour les faire connaître complètement, des développemens qu'on ne saurait trouver ici; c'est donc dans leur état actuel qu'on va considérer les deux chambres qui exercent en commun avec le Roi la puissance législative, en vertu

de la charte promulguée en 1814 et modifiée par la révolution de 1830. Voyons-les d'abord dans leur ensemble.

La première se nomme *chambre des pairs*, la seconde *chambre des députés*. L'une est composée d'un nombre indéfini de membres inamovibles, mais non héréditaires, choisis par le Roi parmi les citoyens qui ont rempli de hautes fonctions publiques; l'autre est formée d'un nombre fixe de membres élus pour 5 ans par des colléges électoraux, où se réunissent tous les Français âgés de 25 ans et payant 200 francs de contributions directes. Le Roi seul convoque chaque année les deux chambres, toujours simultanément, et pour aussi peu de temps qu'il lui plaît. L'initiative des lois appartient également au Roi et à chacune des chambres; mais le Roi, par l'intermédiaire de ses ministres, use de ce droit beaucoup plus fréquemment que les chambres. Pour qu'il y ait loi, il faut qu'il y ait consentement unanime du Roi et des deux chambres; le Roi et la chambre des pairs paraissent donc toujours maîtres d'opposer un obstacle insurmontable aux volontés de la chambre des députés, qui peut, il est vrai, user de réciprocité. Mais la Couronne qui ne peut rien contre la chambre des pairs, si ce n'est augmenter le nombre de ses membres, peut, aussi souvent que bon lui semble, enlever ses pouvoirs à la chambre des députés, avant leur expiration naturelle, en usant de la faculté qu'elle a de la dissoudre. Un *veto* absolu, le droit de choisir tous les membres d'une des chambres, d'interrompre, dès qu'elle le veut, les discussions de toutes les deux, et enfin de dissoudre celle des députés, à la charge seulement d'en faire élire une nouvelle, qu'elle peut encore menacer d'une dissolution, telles sont les prérogatives fondamentales de la couronne, qui jouit encore du triple privilége d'être héréditaire, irresponsable et inviolable. L'inamovibilité et le droit pour chacun des pairs de n'être jugé, en matière criminelle, que par ses collègues, sont les garanties de la pairie actuelle; pour la chambre des députés, temporaire et passible de dissolution comme elle est, le vote annuel de l'impôt foncier fait sa principale force.

Voilà ce qu'est chez nous, lorsqu'on le réduit à ce qu'il a d'essentiel, le gouvernement des *trois pouvoirs*. Malgré l'apparente infériorité de la chambre des députés, la dénomination peut sembler juste, tant qu'on n'y regarde pas de près. Mais dès qu'on pénètre au fond des choses, elles changent de face, et l'on s'aperçoit qu'au lieu de trois pouvoirs il n'y en a vraiment qu'un, si par un *pouvoir* on veut entendre quelque chose de suprême et d'absolu. Ce pouvoir c'est la chambre des députés, ou plus exactement le corps électoral, qui lui donne, lui continue ou lui retire son mandat. Juges souverains de tous les différends qui s'élèvent entre les deux chambres et le Roi représenté par ses ministres, les électeurs décident en dernier ressort, et il n'y a point de recours constitutionnel contre leur volonté persévérante. Un seul pouvoir, le pouvoir électoral, tempéré par deux hautes influences, la royauté et la pairie, telle serait donc la définition rigoureuse du gouvernement selon la charte (*voy.* ce mot).

Pour s'en convaincre il suffit d'observer un instant le mécanisme de ce beau gouvernement. Le Roi n'agit que par l'intermédiaire et avec l'assentiment de ses ministres, seuls responsables; il faut donc que son ministère convienne à la majorité des chambres, pour qu'il obtienne de leurs votes les ressources financières sans lesquelles il n'y a point d'administration possible, et les mesures législatives qu'exigent les divers intérêts du pays. Si la pairie refuse son concours aux ministres du Roi, ils peuvent vaincre sa résistance en obtenant une promotion de pairs qui modifie favorablement pour eux la majorité hostile de la chambre inamovible; mais si ces mêmes ministres sont repoussés par la majorité de la chambre élective et que le Roi persiste à les garder, c'est aux électeurs qu'il faut qu'il s'adresse pour changer la majorité de cette chambre; car elle n'est justiciable que des citoyens qui l'ont élue. Ceux-ci peuvent donc lui donner gain de cause contre le ministère, en la reproduisant par leurs suffrages; et lorsqu'après un ou plusieurs appels infructueux aux électeurs mieux inspirés, la

Couronne voit approcher la fin de l'année financière sans que des subsides pour la suivante aient pu être votés, il faut qu'elle congédie ses conseillers, et les remplace par des hommes qui représentent auprès d'elle la majorité des députés et qui impriment aux affaires publiques une direction conforme aux opinions de cette même majorité. Tâcher d'amener à résipiscence la majorité élective, et, à défaut, la majorité électorale, par l'effet moral que peut produire le rejet ou le refus de sanction des résolutions de la chambre des députés, et lorsqu'on n'y réussit pas, retarder par des prorogations ou une nouvelle dissolution le moment où il faudra plier devant les volontés de cette majorité toujours persistante, c'est donc là, en définitive, que se bornent, sous l'empire de la charte, les pouvoirs de la royauté et de la pairie. Il en est de même en Angleterre et partout où la monarchie représentative existe dans sa complète sincérité. Céder ou abdiquer, c'est le seul choix qui reste à faire au Roi d'un pays libre, qui ne veut pas violer ses sermens et déchirer le pacte en vertu duquel il règne, lorsque le cercle assez restreint de sa résistance constitutionnelle est entièment parcouru.

Ici s'élève contre cette forme de gouvernement une objection si souvent reproduite qu'on ne peut guère se dispenser de faire connaître et l'objection et la réponse, bien qu'il s'agisse en cet ouvrage d'exposer des faits plutôt que d'analyser des théories. Pourquoi, dit-on, puisqu'en définitive c'est le pays qui décide souverainement de la direction de ses affaires, pourquoi deux chambres, dès qu'une seule suffit pour constater le vœu national? Une autre chambre fait double emploi si son origine est également populaire; elle n'est qu'un obstacle si elle émane du pouvoir royal. Pourquoi ce *veto* absolu de la couronne et de la pairie, ce droit exorbitant de dissolution, tout cet appareil enfin de moyens défensifs ou dilatoires contre la volonté générale, à laquelle on reconnaît cependant qu'en dernière analyse il est juste d'obéir?

Pourquoi? C'est que le gouvernement représentatif n'a pas pour but et ne saurait avoir pour effet, même dans les pays où il existe avec la forme républicaine, de procurer l'immédiat accomplissement des volontés populaires, mais bien de soumettre la direction des affaires publiques à l'influence des lumières sociales; c'est qu'on suppose dans ce gouvernement que l'infaillibilité n'est nulle part, pas même dans l'opinion régnante, quand elle n'a pas subi plus d'une épreuve; c'est qu'on admet que les masses peuvent se tromper, lors même qu'elles prononcent sur ce qui les touche de plus près; que leurs erreurs sont d'autant plus dangereuses que l'impétuosité et l'entrainement les accompagnent; que les vues de prévoyance et d'avenir ne sont jamais spontanées chez elles, et ne les frappent que lorsqu'elles leur ont été itérativement présentées; c'est qu'en un mot l'objet d'un gouvernement de discussion est de faire prévaloir des volontés éclairées et réfléchies, c'est-à-dire des intérêts bien compris sur des volontés soudaines et irréfléchies, c'est-à-dire des passions. Voilà pourquoi, même dans les républiques représentatives, les chambres sont presque toujours multiples; pourquoi leurs membres ne reçoivent pas de leurs commettans de mandat étroit et absolu, avec lequel toute délibération serait illusoire, et pourquoi la monarchie constitutionnelle oppose, quand il y a lieu, aux impatiences populaires, la double barrière de la pairie et de la prérogative royale, barrière qui ne doit s'abaisser que devant une opinion nationale, exempte de surprise et d'entrainement.

Les chambres, avons-nous dit, sont convoquées par le Roi, au moins une fois par année, de manière que la session de l'une commence et finisse en même temps que celle de l'autre. Cette session pourrait être assez courte, si les chambres n'étaient saisies, soit par l'initiative royale, soit par la leur propre, que du vote de l'impôt foncier, lequel ne peut jamais être consenti pour plus d'un an; mais toujours, outre les lois purement financières, les seules dont à la rigueur on ne puisse se passer, un grand nombre de mesures administratives, commerciales ou autres, sont soumises à leur examen par le ministère, ou proposées par quelques-uns de leurs membres in-

dividuellement : aussi la durée moyenne des sessions est-elle d'environ six mois. Une ordonnance du Roi annonce le jour de leur ouverture ; une lettre close adressée à chaque pair et à chaque député les invite à y assister, et, ce jour arrivé, le Roi, entouré de ses ministres et assis sur son trône, dans une salle où siégent à sa droite les pairs de France et à sa gauche les députés des départemens, prononce un discours concerté avec les ministres ou même rédigé par eux, et qui contient l'exposé sommaire de l'état des affaires intérieures et extérieures du pays, l'indication de la ligne de conduite que le ministère est disposé à suivre et l'annonce des principaux projets de loi qu'il compte présenter dans le cours de la session. Ce discours terminé et le serment des pairs et des députés reçu (s'il y en a qui n'aient point encore siégé), la session est déclarée ouverte ; le Roi se retire et les deux chambres se séparent, pour ne plus se réunir que dans une autre séance royale, qui termine quelquefois le cours de la session. Suivons maintenant les deux assemblées dans leurs salles respectives, et d'abord la chambre des députés.

Composée de 459 membres, tous âgés de 30 ans au moins et payant 500 fr. de contributions directes, les uns élus pour la première fois, les autres ayant fait partie de plusieurs législatures, cette chambre se réunit le lendemain de la séance royale. Les députés n'ont point de costume distinctif ; le plus âgé d'entre eux monte au fauteuil, les 4 plus jeunes prennent place au bureau, et ces 5 membres remplissent les fonctions de président et de secrétaires provisoires, jusqu'à ce que la chambre soit définitivement constituée. La première opération de la séance est le tirage au sort des bureaux, qui sont au nombre de 9 et contiennent ainsi chacun 51 membres. Au bout de chaque mois, tant que dure la session, un nouveau tirage effectue une nouvelle répartition. Les bureaux tirés, la séance publique est suspendue ; chaque député se rend dans la salle de son bureau respectif, et là on procède par scrutin à la désignation d'un président et d'un secrétaire, choisis parmi les membres présens. L'organisation des bureaux est immédiatement suivie de la vérification des pouvoirs. Elle est générale, si la chambre vient d'être renouvelée par une élection générale ; partielle, si quelques membres seulement ont été nommés par suite de vacances survenues. Cette vérification consiste dans l'examen des procès-verbaux des colléges électoraux et des pièces qui justifient de l'âge et du cens des députés désignés. On répartit entre les bureaux les dossiers des différentes élections à vérifier ; l'examen fait, chaque bureau nomme un ou plusieurs rapporteurs, chargés d'en transmettre le résultat à la chambre. La séance générale est alors reprise, les rapporteurs sont successivement entendus, et s'il ne s'élève aucune contradiction, le doyen d'âge proclame immédiatement députés tous ceux dont les rapporteurs des bureaux ont proposé l'admission. Lorsque l'opération électorale est régulière, mais que les justifications de l'élu sont incomplètes, on ajourne l'admission ; c'est l'élection elle-même qui est annulée, s'il y a vice de forme suffisant pour faire suspecter l'exactitude du résultat, ou si l'on reconnaît que malgré cette exactitude, le candidat désigné se trouve personnellement dans l'un des cas d'incapacité spécifiés par la loi des élections.

A la vérification des pouvoirs succède le choix du bureau définitif de la chambre. Il est nommé au scrutin, pour toute la session, et se compose d'un président, de quatre vice-présidens et de quatre secrétaires. Deux questeurs sont chargés en outre de la surveillance administrative intérieure, mais leurs pouvoirs durent autant que ceux de la chambre qui les a choisis. L'élection du bureau et surtout celle du président, font ordinairement pressentir l'esprit de la majorité, que la discussion de l'adresse achève de faire connaître au Roi et au pays. Aussitôt que le président a pris la place que lui assignent les suffrages de ses collègues, il déclare la chambre constituée, en avertit la chambre des pairs par un message, et, suivi des autres membres du bureau, en porte lui-même la nouvelle au Roi.

Les travaux préliminaires de la chambre des pairs sont plus simples et plus rapides : une seule séance y suffit habi-

tuellement. Réunis en costume, dans une salle plus petite que celle des députés, les pairs, dont le nombre actuel est d'environ 260, procèdent, après leur répartition par le sort en sept bureaux et l'organisation de ces mêmes bureaux, à l'élection de quatre secrétaires, seuls officiers qu'ils aient à choisir, puisque le pair qui les préside, les vice-présidens et le grand-référendaire, qui tient lieu de questeur, sont désignés par le Roi.

Aussitôt constituées, les chambres nomment chacune une commission qui prépare un projet d'adresse en réponse au discours du trône. A la chambre des députés, cette commission est formée de neuf membres dont chacun est élu par un des bureaux, et il en est de même de toutes les commissions chargées de l'examen des projets de loi ou des diverses propositions dans le cours de la session, sauf le cas, tout-à-fait extraordinaire, où la chambre veut les désigner par un scrutin de liste qui a lieu en séance générale. Ce qui distingue la commission de l'adresse, c'est que le président de la chambre lui est adjoint de droit. A la chambre des pairs, la commission de l'adresse est, ainsi que toutes les autres, tantôt choisie par les bureaux, tantôt élue en séance générale, tantôt désignée par le président, sur la demande et sauf l'approbation de l'assemblée, qui opte à chaque fois entre l'un de ces trois modes différens. Les projets d'adresse sont lus en séance publique, après avoir été communiqués dans les bureaux, et la discussion s'ouvre aussitôt. Une adresse, pour remplir son but, doit être rédigée avec une mesure de langage toujours indispensable dans les rapports qu'ont entre eux les grands pouvoirs de l'état, mais en même temps avec une clarté suffisante pour que l'intention politique dont elle émane puisse être généralement comprise. La discussion de l'adresse soulève naturellement toutes les grandes questions qui divisent les partis, et met plus particulièrement en cause le système du ministère. De l'impression morale qui naît de ces débats solennels, et du résultat numérique du vote qui les termine, dépendent la consolidation, l'affaiblissement ou la chute d'une administration. Dans ce dernier cas, les travaux législatifs sont quelquefois long-temps interrompus par les lenteurs qu'entraîne la formation d'un nouveau cabinet, crise dans laquelle les passions individuelles viennent trop souvent aggraver les difficultés réelles de la situation. Mais dès qu'elles s'aplanissent et qu'un ministère est constitué, l'action législative reprend son cours.

La proposition de la loi peut surgir de la triple initiative du Roi et de chacune des deux chambres. Lorsque la loi est proposée au nom du Roi, le projet est présenté sous forme d'ordonnance par un ministre qui en expose les motifs et qu'assiste souvent, comme commissaire du Roi, un conseiller d'état ou un maître des requêtes, chargé conjointement avec lui d'en soutenir la discussion. Une chambre ne peut refuser de délibérer sur un projet de loi qui lui est soumis par le ministère ou sur une résolution de l'autre chambre qui lui est régulièrement transmise par un message du président. Aussi, dès qu'il a été donné acte au ministre de la présentation du projet de loi, ou qu'il a été accusé réception du message contenant la résolution, l'impression et la distribution en sont ordonnées, et vingt-quatre heures au plus tôt après la dernière la chambre se réunit dans ses bureaux pour procéder à un examen préparatoire. Les discussions qui s'élèvent alors ne peuvent donner lieu à aucun vote: elles sont purement consultatives, et le choix d'un commissaire est la seule mesure que puisse prendre chaque bureau lorsqu'il se juge suffisamment instruit. Mais, dans ces réunions, moins nombreuses et plus familières que la séance publique, beaucoup d'hommes habiles et judicieux, qui n'ont pas, suivant l'heureuse expression de Danton, *l'audace de la tribune*, peuvent communiquer à leurs collègues des observations utiles ou soulever des objections importantes, de sorte qu'une fois la commission de neuf membres élue et réunie, chacun des commissaires y apporte, outre le tribut de ses lumières personnelles, celles souvent fort précieuses

qu'il a pu recueillir dans la discussion à laquelle il a assisté dans son bureau. De même que la chambre dont elle est une fraction, toute commission se constitue par le choix d'un président et d'un secrétaire, et lorsque son travail est terminé, c'est par l'organe d'un rapporteur désigné par elle qu'elle en transmet le résultat à l'assemblée. Les rapports sont toujours écrits; à la suite sont placés en regard le texte primitif du projet de loi ou de la résolution, et les amendemens que propose la commission. Les rapports sont lus à la tribune ou simplement déposés sur le bureau du président, suivant ce que décide la chambre; mais, dans un cas comme dans l'autre, l'impression et la distribution sont de droit, et la discussion en séance publique ne peut s'ouvrir que vingt-quatre heures après, au plus tôt.

Cette discussion se divise en deux parties : la discussion générale qui porte sur l'ensemble du projet de loi, et celle des articles qui s'établit, après la clôture de la première, sur les détails de ce projet. De longs discours écrits, qui se succèdent sans se répondre et allanguissent les séances par leur froideur, ont été long-temps reprochés par le public aux discussions générales de la chambre des députés : depuis quelques années ils deviennent de moins en moins fréquens ; mais la discussion des articles offre dans cette chambre des inconvéniens tout opposés; sa vivacité dégénère souvent en confusion, lorsqu'une nuée d'amendemens, jetés à la fois au milieu du débat, vient obscurcir les dispositions originaires du projet en délibération. Les articles sont votés après les amendemens qui s'y rattachent, le tout par assis et levé; mais après l'adoption provisoire de tous les articles, un scrutin secret par boules blanches et noires s'établit sur l'ensemble de la loi ; les secrétaires, placés à la tribune, en font le dépouillement d'une manière ostensible, et le président proclame le résultat par cette formule : *la chambre adopte*, ou : *la chambre n'adopte pas.*

Toute loi adoptée par une chambre est portée au Roi par le bureau de cette chambre; elle est ensuite présentée à l'autre chambre dans la même forme qu'elle l'a été à la première, et la procédure législative suit les mêmes phases, à de très légères différences près. Souvent il arrive qu'une loi, plusieurs fois modifiée, est reportée à diverses reprises des pairs aux députés, et réciproquement. Lorsqu'enfin les chambres sont d'accord, le roi sanctionne et promulgue, ou s'abstient de le faire, suivant le cas. Un projet de loi ou une proposition qui ont échoué dans l'une des chambres ne peuvent être reproduits dans la même session.

Les projets qui émanent de l'initiative royale sont indifféremment portés à l'une ou l'autre chambre, excepté ceux qui concernent les finances: ils le sont d'abord nécessairement à la chambre des députés. Le projet de loi qui établit le budget de l'année qui va suivre est, après l'examen des bureaux, renvoyé à une commission de 36 membres, chaque bureau, à cause de l'importance et de l'étendue du travail, désignant quatre de ses membres comme commissaires. Cette commission nomme autant de rapporteurs pour les dépenses qu'il y a de ministères, et un seul rapporteur pour les voies et moyens. La discussion et le vote du budget terminent ordinairement les travaux de la session. Aussitôt cette grande tâche accomplie, les députés se dispersent le plus souvent, sans attendre la clôture légale de leurs séances, qui n'a lieu qu'après que la chambre inamovible a elle-même adopté cette loi d'impôt, sur le vote annuel de laquelle repose tout l'édifice du gouvernement constitutionnel.

Les projets de loi qui prennent naissance dans les chambres sont soumis à la même instruction que ceux qui viennent du ministère : seulement, pour ménager leur temps et éviter des propositions intempestives, ces assemblées ont soumis l'initiative individuelle de chacun de leurs membres à un contrôle préalable. Ainsi le consentement de trois bureaux sur neuf est nécessaire pour que la proposition d'un député puisse être lue, puis développée à la tribune, et prise ensuite en considération s'il y a lieu.

Les séances des chambres sont publiques : cependant la demande de cinq membres suffit pour imposer le comité

secret; mais on a rarement usé et jamais abusé de ce droit. La présence de la moitié plus un de ses membres est exigée par le réglement pour que la Chambre des députés puisse délibérer; le tiers plus un suffit à la chambre des pairs. C'est de midi à deux heures que les chambres se réunissent, et de cinq à six heures du soir qu'elles se séparent. Chaque séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance précédente; les rapports des projets de loi viennent ensuite. Les nombreuses pétitions adressées aux chambres et renvoyées à l'examen d'une commission renouvelée chaque mois, donnent lieu aussi à des rapports qui soulèvent quelquefois les plus hautes questions, et d'autres fois excitent par l'extravagance ou la niaiserie des demandes qu'ils concernent, l'hilarité des législateurs et du public. L'ordre du jour, ou le renvoi au ministre compétent, ou bien encore le dépôt au bureau des renseignemens, terme moyen entre les deux premières décisions, sont prononcés, suivant les cas, par l'assemblée. Enfin arrive la discussion des projets de loi, qui absorbe la plus grande portion des séances.

Lorsque la clôture de la session n'a pas lieu dans une séance royale, des ministres portent à l'une et à l'autre chambre la proclamation qui la prononce. Elle est remise au président qui en donne lecture, et, toute affaire cessante, les chambres se séparent à l'instant même.

Bien qu'essentiellement législatives, les chambres françaises ont des droits et des devoirs qui leur confèrent des fonctions judiciaires. La chambre des députés peut accuser les ministres et les poursuivre, par l'organe de commissaires qu'elle délègue, devant la chambre des pairs qui les juge: celle-ci doit aussi connaître des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état (*voy. Cour des* Pairs); toutes les deux peuvent traduire à leur barre les individus qui les ont outragées par la voie de la presse ou de discours publics, et leur appliquer la loi commune après les avoir entendus ou dûment appelés. Enfin la chambre des pairs est seule juge de ses membres en matière criminelle et correctionnelle, et la chambre élective peut seule, tant qu'elle est en session, autoriser, s'il y a lieu, des poursuites contre les députés qui seraient prévenus de crimes et de délits, sauf le cas où le délit est flagrant. L'inviolabilité civile des pairs et des députés est également garantie, puisque aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre les premiers, sans la permission de leur chambre, et que les seconds en sont déclarés exempts par la charte, durant toute la session, les six semaines qui la précèdent et les six semaines qui la suivent.

Les membres des deux chambres ne reçoivent ni traitement ni indemnité, à raison de leurs fonctions législatives; mais ceux d'entre eux qui sont ministres, généraux, magistrats, etc., conservent pendant la session le traitement attribué à leur emploi. Le président et les deux questeurs de la chambre élective, le président et le grand-référendaire de la chambre inamovible sont seuls indemnisés sur le budget spécial de ces deux assemblées, budget que chacune d'elles arrête et que l'autre adopte toujours sans discussion, lorsqu'il se présente comme article de dépense au budget général de l'état.

La Charte a voulu que les lois fussent discutées et votées librement par les chambres: c'est assez dire que la police de ces assemblées n'appartient qu'à elles-mêmes. Le président, auquel elle est confiée, l'exerce non-seulement dans la salle de leurs séances, mais dans toute l'enceinte du palais que chacune occupe. L'indépendance de leur tribune est à l'abri de toute répression qui viendrait du dehors, et les discours qui s'y prononcent ne sont, en aucun cas, justiciables des tribunaux. O. L. L.

CHAMEAU (hist. nat.), *camelus*, du mot *gamal* ou *gimel* des langues sémitiques. C'est un des plus grands animaux de la classe des ruminans, au milieu de laquelle il forme un groupe isolé par son organisation particulière. La tête du chameau est petite à proportion de la grandeur de l'animal; les lèvres sont saillantes, la supérieure est fendue comme celle des lièvres. Le chameau a deux dents pointues à l'os incisif, six dents de

même nature à la mâchoire inférieure, des canines aux deux mâchoires, et des molaires au nombre de 18 à 20. Les oreilles sont courtes, plus arrondies que celles du cheval, moins mobiles; le cou est long, articulé à angle droit, pour ainsi dire, avec la tête que l'animal porte toujours horizontalement; le corps offre un chanfrein peu saillant et une croupe basse et avalée; la queue a environ 18 pouces de longueur, garnie de poils longs, durs et frisés; les membres sont longs et grêles, terminés par un pied mollasse, garni en-dessous d'une sole entière, coriace et munie en avant de deux ongles pliés en gouttières et peu saillans. Le chameau est surtout remarquable par les bosses qui surmontent son échine; le poil, en général court, fauve ou brunâtre, légèrement frisé, est ordinairement un peu plus long à la surface de ces bosses. Elles sont au nombre de deux dans une espèce que l'on désigne sous le nom de *chameau de la Bactriane*. Il n'y en a qu'une dans l'autre, qui porte le nom de chameau *d'Arabie*, pays que l'on croit leur patrie originaire.

Le chameau s'accouple accroupi, attitude qu'il faut sans doute attribuer à l'habitude que la domesticité lui a fait adopter. La femelle porte onze mois, donne un petit qui tète un an, travaille à quatre, et vit de vingt à trente ans. Quelques auteurs ont dit avec Aristote qu'il vivait plus de cinquante.

Lorsque le chameau est en rut les glandes conglomérées de l'occiput fournissent une subtance huileuse fétide, et l'on voit sortir de sa bouche, avec de l'écume, une sorte de vessie rouge qui pend à l'un ou à l'autre des angles de la bouche, et bientôt crève, s'affaisse et rentre pendant un mouvement d'inspiration. Cette vessie paraît due au voile du palais qui, chez ces animaux, se développe à cette époque à peu près comme la crête des dindons et les sacs gutturaux des batraciens; le voile du palais ainsi dilaté est poussé en avant par l'air expiré jusqu'à ce que cet air trouve enfin une ouverture par laquelle il s'échappe à droite ou à gauche sur les côtés du voile du palais. Alors la poche qu'il soulevait se flétrit et rentre dans la bouche pour en ressortir de la même manière quelques instans après.

Le chameau bactrien est en général d'une forme plus trapue; il est plus robuste que le chameau arabe, il porte des fardeaux beaucoup plus forts, et supporte la fatigue plus long-temps; il est répandu dans l'Asie, et principalement en Perse et en Syrie. Le chameau arabe est moins lourd dans ses proportions, mais aussi moins résistant à la charge et à la fatigue. Au reste, il faut établir dans l'espèce du chameau arabe la race du chameau de peine et celle du chameau de course, à peu près comme dans nos chevaux l'on distingue le cheval de trait et le cheval de selle. L'un a des formes plus grossières, sa marche est plus pesante, toute sa physionomie est en rapport avec la destination à laquelle on l'affecte, le transport des fardeaux. L'autre, plus svelte, plus élancé, plus sec dans sa constitution, a une allure toute différente: c'est ce dernier qui porte, à proprement parler, le nom de *dromadaire* (de δρόμος, *course*), et que l'on a mal à propos étendu à toute l'espèce à une bosse. Sa physionomie n'est pas gracieuse, il est vrai; il fait, au départ d'une caravane, assez triste figure auprès du cheval arabe qu'il accompagne; mais viennent les sables du désert, et alors le chameau semble entrer dans son élément. Le cheval arabe, bien plus rude que les nôtres, se fatigue néanmoins bientôt par la marche et l'excès de la chaleur; le chameau résiste et paraît prendre plus d'énergie, il allonge le pas que le cheval suit difficilement au trot. Le chameau redresse la tête au chant monotone du saïs, et ne demande de répit qu'au déclin du jour, lorsqu'il arrive près de la source qui marque la halte accoutumée de la caravane; l'approche de cette halte lui rend une nouvelle vigueur. Arrivé à la source, il piétine le sable qui l'encombre; on a dit qu'il troublait l'eau d'impatience, mais cet instinct est peut-être le résultat de l'exemple et de l'habitude : c'est effectivement pour tasser au fond de la source le sable léger que l'eau a soulevé. Pendant ce manége, le chamelier adresse au ciel une prière et s'imagine que la Divinité fait à sa voix monter l'eau du sein de la terre tout exprès pour lui. Au terme de sa

course, le chameau s'agenouille pour se laisser décharger. Chaque jour ses flancs sont écorchés par les liens et le fardeau, malgré la précaution de l'Arabe qui lui frotte de bonne heure la peau avec un caillou pour l'endurcir. Chaque soir, avec la charge, l'on arrache une partie de la cicatrice qui s'était formée sur les excoriations dans la nuit précédente; un cri particulier de l'animal et ses gestes manifestent énergiquement la douleur qu'il éprouve; n'importe! quelques branches de tamaris ou d'acacie, une poignée de carouges ou de maïs, quelques heures de repos, et il est prêt avec le soleil à fournir le lendemain une carrière aussi longue que la première. Dans la disette, il reste même trois, quatre jours sans boire ni manger, et la journée moyenne est de quinze à dix-sept lieues, la charge de six cents, huit cents, et parfois mille livres. Le pas allongé du dromadaire, le balancement de son corps pendant la marche rendent ce genre de monture pénible d'abord aux Européens qui n'y sont pas faits; la vitesse du mouvement les suffoque. Mais peu à peu l'on s'y accoutume, et l'on finit par trouver cet équipage fort agréable. En général, il faut s'élancer lestement sur l'espèce de sellette juchée sur le sommet de la bosse de ce grand animal, agenouillé pour faciliter l'ascension de son conducteur. Le dromadaire, dans son impatience, a l'habitude de se lever sitôt qu'il sent le pied du maître sur son cou: le train de derrière se redresse, puis celui de devant, et il part; il en résulte une série de secousses brusques et alternatives qui ont souvent causé la chute de l'Européen, embarrassé d'ailleurs dans l'accoutrement oriental obligé.

L'Arabe sait encore tirer d'autres partis du chameau. Le lait des chamelles est fort estimé, on l'emploie en substance ou à faire des fromages. Le poil du chameau, assez fin, est susceptible d'être ouvragé avec plus ou moins d'industrie; le cuir en nature sert à faire des outres, comme celui des chèvres, et s'emploie préparé aux divers usages que les Européens satisfont avec les peaux fortes et résistantes. La viande du chameau se mange aussi, mais rarement; car cet animal périt au labeur et expire d'ordinaire sur la route de Thèbes ou de Cosséir. Les chacals, les milans en font leur proie, et à quelques jours de là l'Arabe découvre d'une caravane suivante rassemble avec le pied les pièces décharnées et disloquées de la carcasse, le vent amoncelle sur elles le sable volant du désert, et le *tumulus* qui se forme sert de jalon au voyageur à venir, et lui marque la direction qu'il doit suivre.

Un animal qui est pour l'Arabe une ressource si précieuse dut souvent être l'objet de l'ambition des Européens. L'on a souvent tenté d'importer le chameau en Espagne, en France, en Italie, mais les essais n'ont pas encore été très fructueux. L'établissement de Toscane, situé à San-Rossore, près de Pise, n'a guère produit que les chameaux cédés aux différentes ménageries d'Europe, et leur emploi s'est borné aux travaux de l'exploitation de l'établissement. C'est encore l'essai qui jusqu'ici a le mieux réussi. Au muséum de Paris, les chameaux se sont reproduits sans grand profit, et, dans les dernières années, une épizootie de nature particulière a enlevé la plus grande partie de ceux que l'on possédait. Cette maladie, déterminée, dit-on, par le développement d'*acarus* voisins de celui de la gale, se transmit aux gardiens; l'un d'eux succomba, à l'hôpital Saint-Louis, à la violence des accidens, et cet événement rendit peu envieux d'étendre et de propager, malgré la nature, un animal qui ne se plaît pas beaucoup, à ce qu'il paraît, dans nos climats, et qui ne pourrait être d'un usage facile et avantageux avec nos systèmes de routes et le caractère de notre terrain. Les contrées européennes où on le trouve acclimaté sont la Crimée et la steppe des Kalmuks. T. C.

CHAMEAU (marine). La marine a emprunté ce mot à l'histoire naturelle, et le nom d'une bête de somme, du plus fort des animaux que l'homme ait su plier à la domesticité, appliqué à un bâtiment, présente une image frappante de justesse et de clarté. Ainsi que le chameau quadrupède, le chameau bâtiment porte un fardeau: ce fardeau est un autre bâtiment et souvent un vaisseau de ligne, c'est-à-dire ce que l'architec-

ture navale érige de plus gigantesque.

C'est à la nécessité que l'on doit l'invention des *chameaux*. Lorsque les Hollandais, qui avaient leur principal arsenal maritime et leurs grands chantiers de construction à Amsterdam, durent augmenter considérablement les dimensions de leurs vaisseaux, pour que la marine batave ne restât pas inférieure, sous ce rapport, à celles des autres puissances navales, il leur fallut s'ingénier pour surmonter un obstacle que la nature opposait au passage de ces vaisseaux agrandis pour gagner d'abord le Zuyderzée, et ensuite la grande mer. Cet obstacle était le peu de profondeur du Pampus, espèce de détroit à l'embouchure de l'Y, l'une des deux rivières au confluent desquelles est située Amsterdam. Ils imaginèrent les *chameaux*, à l'aide desquels on soulève un vaisseau, de manière à diminuer son tirant d'eau de 6 ou 7 pieds. Ces machines font ici office des vessies que s'attache quelquefois sous les bras l'homme qui veut apprendre à nager. On conçoit tout d'abord que les chameaux ne s'emploient que par paire, un de chaque côté du vaisseau qu'il s'agit de soulever, et que celui-ci porte sur des câbles qui, passant par-dessous sa quille, vont d'un chameau à l'autre. Il se présente également à l'idée que le chameau doit être une espèce de grand ponton, d'une longueur à peu près égale à celle du vaisseau, et dont un des côtés est configuré de manière à s'appliquer parfaitement contre une moitié de la carène ou partie submergée du vaisseau.

Le principe de l'opération une fois compris, il devient inutile d'entrer dans des détails purement techniques. Il suffit de dire que, quand les chameaux ont été amenés le long des flancs du vaisseau, on ouvre un grand nombre de robinets pour introduire l'eau dans les chameaux, de manière à les charger et à faire descendre jusqu'à ce que leur fond se trouve environ à deux pieds au-dessous du niveau de la quille du vaisseau. On raidit ensuite fortement les câbles pour rapprocher les chameaux qui viennent s'appliquer contre la carène du vaisseau, et font pour ainsi dire corps avec lui. Alors on pompe l'eau pour vider les chameaux; en se vidant, ils s'émergent et soulèvent le vaisseau qui, porté par eux, peut franchir des hauts-fonds où la mer a à peine la moitié de la profondeur nécessaire pour qu'il put flotter à lui seul.

On ne connaît pas l'époque précise de l'invention des chameaux; mais elle ne paraît pas très ancienne. Aubin, dans son *Dictionnaire de marine*, dit : « Ces machines, dont l'invention a été trouvée à Amsterdam, il y a environ 25 ans, etc. » Or le privilége accordé par les États de Hollande et de Frise, pour la publication de ce livre, est du 23 septembre 1701; d'où il résulterait que les chameaux ne datent pas de 200 ans.

M. Tupinier, aujourd'hui directeur des ports au ministère de la marine, étant chef du génie maritime à Venise, dans les dernières années du règne de Napoléon, y fit construire des chameaux bien supérieurs à ceux d'Amsterdam. Les machines des Hollandais n'avaient à supporter qu'un vaisseau sortant de dessus le chantier, et entièrement lége, tandis que l'ingénieur français eut à opérer sur des vaisseaux entièrement armés et prêts à faire campagne, ce qui augmentait de plus de 2,500,000 livres l'effort des chameaux. Il réussit complètement. Bien plus, la manière aussi savante qu'ingénieuse dont il construisit ses chameaux eût permis d'employer la même paire pour les vaisseaux de tous rangs, depuis 74 canons jusqu'à 110, malgré la différence de leurs dimensions qui changeait nécessairement le rapport de la courbure de leur carène avec celle de la face latérale interne des chameaux. C'était alors, il est vrai, le temps des grandes choses, et la construction des chameaux de Venise n'est peut-être pas indigne de figurer parmi ces travaux qui, dans tous les genres, élevèrent si haut la gloire de l'empire français. J. T. P.

CHAMFORT ou **CHAMPFORT** (Sébastien-Roch-Nicolas) naquit en 1741, dans un village près de Clermont, en Auvergne, d'une paysanne et d'un père inconnu. Envoyé fort jeune à Paris, il fut reçu boursier au collége des Grassins,

sous le nom de Nicolas. Ayant remporté en rhétorique les cinq prix de l'université, il fut accueilli par un riche Liégeois nommé Van Eck. Deux éloges furent proposés pour prix : l'éloge de Molière par l'Académie de Paris, et celui de La Fontaine par l'Académie de Marseille. Il les remporta tous deux. Ces succès lui acquirent d'autres bienfaiteurs, le duc de Choiseul et Mme Helvétius. Il travailla au *Vocabulaire français* et au *Dictionnaire des théâtres*. En mettant par ordre, dans ce dernier, les tragédies qui y sont indiquées, il conçut le projet d'en composer une : ce fut *Mustapha et Zéangir*, qui obtint un grand succès d'estime en 1778 ; il fit aussi deux petites comédies qui réussirent sous les titres, la première de la *Jeune Indienne*, et la seconde du *Marchand de Smyrne*. Chamfort est auteur de nombreuses poésies fugitives, de fables, d'épigrammes, de traductions de *l'Anthologie*, et d'une épître d'un père à son fils, sur la naissance d'un petit-fils, épître qui obtint encore le prix à l'Académie française. Cette compagnie l'admit dans son sein en 1781.

Devenu ami de Mirabeau, il adopta comme lui les principes de la révolution, et tout en disant des Jacobins, qui avaient fait écrire sur les murailles *la fraternité ou la mort* : « la fraternité de ces gens-là ressemble à celle de Caïn et d'Abel, » il devint lui-même un des républicains les plus ardens. Le ministre Roland l'avait nommé second bibliothécaire à l'Arsenal. Il fut emprisonné aux Madelonnettes, sous le règne de Robespierre. Ayant obtenu d'être renvoyé chez lui, sous la surveillance d'un gendarme, la crainte de se voir ramené à cette même prison le porta à se détruire. Il se tira d'abord un coup de pistolet qui lui enfonça un œil; il essaya ensuite de se couper le cou avec un rasoir, et, de la même arme, il se mutila les jarrets. Il paraissait cependant guéri de ces dernières blessures, lorsqu'une violente répercussion d'humeur l'entraîna rapidement au tombeau (1794). L-x.

Ginguené donna, en 1795, une édition des *Œuvres de Chamfort*, avec une notice sur la vie et les écrits de l'auteur, en 4 vol. in-8°. Trois éditions plus complètes ont été publiées par Colnet en 1800, 1803 et 1808, 2 vol. in-8°. Chamfort était fameux par ses bons mots : ils furent réunis avec des anecdotes piquantes et des traits d'esprit du même écrivain, en 1 vol. in-12, 1801, sous le titre de *Chamfortiana*. V-ve.

CHAMFREIN, voy. CHANFREIN.

CHAMISSO (LUDOLPHE ADALBERT DE), poète allemand, connu aussi comme naturaliste, et par le voyage qu'il a fait autour du monde, est né en 1781, à Beaucourt, dans la Champagne. Il quitta avec ses parens le lieu de sa naissance pendant la révolution, et se rendit à Berlin, où il fut placé comme page (1796) et bientôt après comme officier. Il s'appliqua avec beaucoup de zèle à l'étude de la langue allemande, et se familiarisa avec sa littérature, dont l'originalité et la profondeur l'attiraient puissamment. Il montra bientôt une singulière intelligence de la poésie et de la philosophie allemandes, et la direction qu'il prit parut d'autant plus étrange qu'elle était très opposée à l'esprit français, et par conséquent à ce qu'on pouvait attendre de lui. Sa vive sympathie pour l'Allemagne et des liaisons d'amitié qu'il forma entre autres avec Fichte, ne tardèrent pas à faire de Chamisso un Allemand de caractère. Il se caractérisa bientôt comme tel par ses poésies, auxquelles on ne peut refuser un cachet original et une grande énergie. M. de Chamisso, de concert avec M. Varnhagen d'Ense, fit aussi paraître un *Almanach des Muses* (Leipzig, 1804-6). La paix de Tilsitt mit fin à sa vie militaire : alors il revint en France, où sa famille avait repris une partie de ses possessions perdues, et remplit pendant quelque temps les fonctions de professeur au collége de Napoléonville. Mais il se sentit moins à l'aise qu'en Allemagne, et, se décidant à y retourner, il ne voulut plus vivre que pour les études; il s'attacha principalement à celle de l'histoire naturelle. Pendant un second séjour en France, il passa quelque temps auprès de Mme de Staël, que plus tard il visita encore dans la Suisse. Puis, à partir de 1811, vivant à Berlin, il cultiva avec zèle les sciences, et écrivit en 18[illegible] le singulier petit ouvrage intitulé *P*[illegible]

Schlemihl, dans lequel l'histoire d'un homme qui ne retrouve plus son ombre est racontée avec autant d'agrément que d'originalité. Cet ouvrage, imprimé d'abord en 1814, fut réimprimé en Amérique et traduit dans les langues française, anglaise, hollandaise et espagnole.

Quand le chancelier comte Roumantsof, fit équiper à ses frais un navire pour entreprendre un voyage autour du monde, M. de Chamisso répondit avec empressement à l'invitation qu'il avait reçue d'accompagner M. Othon de Kotzebue en qualité de naturaliste. Parti de Kronstadt en 1815, il y fut de retour en 1818. Quoique le principal but du voyage, la découverte d'un passage au nord, ne pût être atteint, on rapporta cependant de cette excursion des trésors de toute espèce. Les *Observations et vues* de M. de Chamisso forment le troisième volume de la relation qui fut publiée à Berlin. L'université de cette ville lui accorda le diplôme de docteur; il fut attaché au jardin botanique, et il écrivit alors sa Revue des plantes les plus utiles et les plus nuisibles qui croissent dans l'Allemagne septentrionale (Berlin, 1827).

Cette activité scientifique ne le détourna pas cependant de la littérature, et les poésies qu'il fit paraître dans ces dernières années lui assurèrent une place très honorable parmi les poètes allemands. Plusieurs de ses romances et ballades, puisées en grande partie dans les traditions populaires, doivent être regardées comme les meilleures et les plus heureuses de toutes celles que les derniers temps ont produites dans ce genre, en Allemagne. L'*Almanach des Muses*, publié par lui de concert avec M. Gustave Schwab, pour l'année 1833, contient d'excellentes choses en ce genre. On vient de publier la seconde édition des *Poésies* de M. de Chamisso, avec un portrait (Leipzig, 1834, VIII et 542 pages in-8°). *C. L.*

CHAMOIS. C'est le seul mammifère ruminant de l'occident de l'Europe qui fasse partie du genre *antilope* (*voy*). Sa taille est celle d'une grande chèvre; son pelage est brun-foncé, avec une bande noire qui descend de l'œil au museau. Ses cornes, petites, rondes, ont leur pointe subitement courbée en arrière, comme un hameçon. Faible et sans armes, cet animal trouve dans la légèreté prodigieuse de sa fuite, dans la hardiesse de ses bonds d'une pointe de rocher à l'autre, un moyen d'échapper à l'attaque des animaux carnivores. Son œil mesure admirablement bien les distances, et découvre au loin le péril. Aussi le voit-on s'élancer d'une hauteur de 12 à 20 toises, et s'arrêter immobile sur une surface à peine capable de rassembler ses pieds. Son ouïe, habituée au silence éternel des régions escarpées qu'il habite, entend les pas du chasseur que son regard perçant ne découvre pas encore. Aussitôt est poussé le cri d'alarme; c'est un sifflement aigu, produit par les narines : la troupe, ordinairement composée de 15 à 20 de ces animaux, prend alors la fuite, après avoir toutefois reconnu le danger. Cerné par les chasseurs, le chamois, devenu brave par nécessité, se précipite souvent sur l'un d'eux qu'il entraîne avec lui dans des abîmes sans fond. La chair des chamois est bonne à manger et n'est pas malsaine, malgré ce qu'en a dit, dans ses *Déduits de la Chasse*, Gaston de Foix, célèbre, dans le XVe siècle, par ses profondes connaissances en vénerie et ses 1,600 chiens. Les chamois habitent les lieux les plus impraticables de la région boisée des grandes montagnes de l'Europe, ne paissent que le matin et le soir, et ne se montrent guère dans le courant du jour. Les femelles portent 4 ou 5 mois un et rarement deux petits qu'elles mettent bas en mars ou en avril. On fait une chasse excessivement pénible et dangereuse à ces animaux pour en avoir la peau, qui sert à faire des vêtemens très chauds et très solides, lorsqu'elle a reçu une certaine préparation nommé *chamoisage* (*voy.* l'art. suivant). Les chasseurs seuls du pays, vieillis dans le métier, savent les suivre et les surprendre. Dans les Pyrénées, le chamois porte le nom d'*isard;* il est un peu plus petit et d'une couleur plus claire que le chamois des Alpes. C. L-R.

CHAMOISEUR, nom qu'on donne à celui qui prépare non-seulement les peaux de chamois, mais d'autres peaux,

telles que celles de mouton, de veau, pour les rendre propres aux usages domestiques. Une série d'opérations assez délicates est nécessaire pour atteindre ce résultat; nous les indiquerons succinctement dans l'ordre où on les exécute. Après les avoir lavées et fait sécher sans délai, on les met *en chaux*, c'est-à-dire qu'on étend une bouillie claire de chaux éteinte sur la peau, du côté de la chair, et qu'on accouple, ou qu'on met paire par paire, les peaux qu'on a fait sécher dans l'atelier; puis on procède au *pelage* en plaçant les peaux ainsi assemblées dans une eau courante, pour enlever l'excédant de chaux, en les mettant sur un chevalet et en les pelant avec une pierre à aiguiser; on les immerge ensuite dans le *plain*: c'est un bain préparé à la chaux et renfermé dans une grande cuve. Quand il forme un beau lait de chaux et qu'il a refroidi pendant deux jours environ, on y met les cuirs, après les avoir trempés 2 ou 3 jours dans un cuvier rempli d'une eau de chaux légère et déjà usée, après quoi on égoutte les peaux, et on les met dans le plain où elles restent 3 ou 4 jours; au bout de ce temps, on les retire, on les laisse égouter au bord du plain et on réitère ces deux opérations pendant 3 semaines. Sorties du plain, on *effleure* les peaux, c'est-à-dire qu'on enlève l'épiderme, opération qui se fait toujours pour les peaux de chamois, de daims, de chèvres et de boucs. L'opération suivante consiste à les passer au *confit*: c'est un bain d'eau aigrie par un peu de son, où les peaux sont placées pour les mettre en fermentation et pour les disposer à mieux recevoir l'huile; on leur donne cette dernière en humectant légèrement la surface de la peau; l'ouvrier l'étend avec la paume de la main. On les plie de 4 en 4, on fait des *pelottes*, et on les jette dans l'auge du moulin. Le *foulage* consiste à laisser les peaux sous le pilon 1, 2 ou 3 heures, selon que l'huile les pénètre plus ou moins facilement. Après le travail du moulin, on procède à l'*échauffé*, c'est-à-dire qu'on met les peaux dans une chambre où l'on entretient une température convenable pour que l'huile pénètre dans tous les pores des peaux tendues. Comme en effleurant on laisse toujours des racines du poil il est nécessaire d'opérer le *remaillage* c'est-à-dire de se servir d'un fer avec le quel on arrache tout ce qui pourrait em pêcher les peaux d'être unies. Vient en fin le *dégraissage*, qui a pour but d'enle ver l'huile surabondante. On trempe le peaux dans un bain particulier, prépar à cet effet. Lorsque toutes ces opératio sont achevées, il ne reste plus qu'à pa ser le *palisson* sur les peaux, pour re médier à la crispation et au racornisse ment qu'elles présentent, et à les par avec un instrument appelé *herse*. En g néral, les diverses opérations sont exéc tées avec beaucoup d'habileté par les o vriers français. V. DE M

CHAMOUNY (VALLÉE DE). L fond de cette vallée de la Savoi l'une des plus belles des Alpes, s'él le Mont-Blanc. Elle est célèbre par végétation romantique, se trouve él gnée des routes principales, et est éle au-dessus de la mer de 3,174 pieds. E a près de 5 lieues de long, un quart lieue de large, et est traversée par l'Ar Outre l'étonnant coup d'œil qu'offre Mont-Blanc dans toutes les directi de cette vallée, et surtout au sommet mont Brève, une foule de perspecti charmantes se présentent partout. glaciers, des champs de glace, masses colossales de rochers de l'effe plus pittoresque. Aussi l'intérêt qu'o cette vallée en fait-elle pendant l'été rendez-vous d'un grand nombre d' trangers. Les points les plus disting de cette vallée sont: les Aiguilles, Mont-en-Vert avec la *mer de glace*, source de l'Arveiron, le col de Bal le col de la Fléchière, d'où on a la sur tous les environs, le glacier des Bossons et la cascade près de Chede, le chemin de Saleuche. Jusqu'en 17 cette vallée fut presque inconnue, on considérait comme un désert qu'on dé gnait par le nom de *Montagnes-Ma dites*. Deux Anglais, Pococke et Windha la visitèrent alors. Aussi, en mémo de ces Anglais, a-t-on donné à une ma de granit qui s'y trouve le nom de Pie des Anglais. Mais l'attention des vo geurs ne fut portée sur cette vallée depuis les voyages de Saussure, en 17

de Bourrit, en 1775. On y trouve ›ucoup de plantes qui lui sont propres, ›on miel, très blanc et très aromati-›, est généralement connu. *Saint-›uré-de-Chamouny*, qui est le princi-›endroit de la vallée, doit son existence ›ouvent de bénédictins qui fut fondé ›s cette vallée dès l'an 1099. Il y a ›auberges très renommées où l'on ›ve des conducteurs expérimentés ›r traverser la vallée et gravir le Mont-›ic et de riches collections de cris-›et de minéraux. Les habitans de ›vallée vivent en partie des consom-›ons faites par les voyageurs; les au-›ont bergers ou chasseurs: ces der-›font la chasse aux chamois et aux ›etins, espèce d'animaux qui com-›eà y devenir rare. On peut consul-›'ouvrage de Lechevin, *Voyage à ›e et dans la vallée de Chamouny* ›, 1812) et les vues de Lory de Neu-›l. *C. L.*

›AMPAGNE, jadis *Champaigne*, ›nce de l'ancienne France.

Champagne fut d'abord habitée ›s peuples celtes connus sous le ›le Lingons et de Senonais; ce der-›om est fameux dans l'histoire des ›s.

Lingons et les Senonais occu-›le pays de Langres et de Sens, dont ›ritoire s'étendait des rives de la ›et de la Meuse jusqu'au confluent ›Marne et de la Seine. Il paraîtrait ›, d'après César et d'anciennes in-›ions, que le pays des Parisiens était ›ois une dépendance et non pas la ›ère des Senonais. Les Lingons ›s au nord par les Leuques, les ›matriciens et les Rémois s'éten-›au midi jusqu'à Alise, embrassant ›on-seulement une grande partie de ›ampagne, mais encore quelques ›s de la Lorraine, de la Franche-›é et de la Bourgogne, et entre autres la ›de cette dernière province où était ›e *Castrum divionense*, depuis Dijon. ›province qui forme la Champagne ›moitié gauloise et moitié belge. La ›belge était occupée par les Ré-›peuple du pays de Reims, dont le ›ire s'étendait de la Picardie, du Ver-›ois et du Hainaut au Luxembourg et à la Lorraine. Il est probable que les Tricasses et les Catalauniens (pays de Troyes et de Châlons-sur-Marne), situés au milieu de ces peuples maîtres de la Champagne, étaient ou confondus avec eux ou leurs cliens, selon l'expression romaine. De toutes les villes dont la fondation remonte aux temps antérieurs à César, on ne peut citer que Langres et Sens, auxquelles il faut ajouter Reims, et Provins, nommé dans ses Commentaires.

La Champagne reçut son nom des vastes campagnes (*campi vasti, vasti pagi*) qu'elle renfermait, à peu près vers le temps où la Gaule conquise par les Francs recevait le nom de France. Le premier qui l'ait ainsi désignée est le continuateur de la chronique de Marcellin. Grégoire de Tours, Thégan, Aimon suivirent son exemple : ils ne l'appelèrent d'abord que *Champagne de Reims, de Châlons*, ou *d'Arcy*. Ce nom s'étendit par la suite à toute la province qui, après avoir été en partie le domaine particulier de ses comtes, finit par former l'un des douze gouvernemens du royaume, et est aujourd'hui partagée entre six de ses départemens.

La Champagne avait environ 65 lieues de longueur sur 45 de largeur : elle était bornée au septentrion par le Hainaut et le pays de Liége, à l'orient par le Luxembourg et par la Lorraine, à l'occident par l'île de France, le Gatinois et la Picardie, et au midi par la Bourgogne et la Franche-Comté. On la divisait en basse et haute Champagne, et en Brie champenoise. La basse Champagne comprenait la Champagne propre, le Sénonais, le Valage et le Bassigny. Les villes de Troyes, d'Arcis-sur-Aube, de Méry-sur-Seine, d'Aix-en-Othe, de Vendœuvre, de Pinay, composaient la Champagne propre. Le Sénonais renfermait Sens, Pont-sur-Yonne, Joigny, Chablis, Tonnerre et Saint-Florentin. Bar-sur-Aube, Brienne, Joinville, Vassy et Montierender formaient le Valage. Chaumont, Bourbonne-les-Bains, Montigny, Andelot, Grenu, Vignori étaient du Bassigny. Vaucouleurs et Domremy, où naquit Jeanne d'Arc, dépendaient du Bassigny; Commercy en était la dernière ville, et faisait également partie de la Cham-

pagne. C'est aux portes de Langres que le Bassigny commençait; cette ville n'en faisait point partie. A une lieue se trouvait le village de Prangey, appartenant à la Bourgogne, tandis que tous les cantons environnans faisaient encore partie de la Champagne, tels que celui du Moge et du Manséogonnais. La haute Champagne comprenait le Rémois, le Perthois et le Rhételais. Reims, Châlons, Épernay, Aï, Sainte-Ménéhould, Vertus, formaient le Rémois. Vitry-le-Français, près duquel fut jadis la ville de Vitry, incendiée par Charles-Quint, et Perthe, capitale d'un petit royaume, composaient le Perthois, où se trouvait aussi Saint-Dizier. La principauté de Sédan, Mouzon, Donchéry, Mézières, Charleville, Rocroy et Rhétel dépendaient du Rhételais. La Brie champenoise comprenait Meaux, Château-Thierry, Coulommiers, Sezanne, Provins, Montereau-Faut-Yonne, Brie-Comte-Robert, Bray-sur-Seine, Rosoy, Chaumes et le château de Monceaux, qui appartint à Gabrielle d'Estrées.

C'est entre Césanne et Vitry que se trouve le pays plat, dont le sol ingrat et peu productif, en comparaison du reste de la province, a été désigné sous le nom de *Champagne pouilleuse*. Cependant des massifs de pins d'Écosse ont été plantés dans ces plaines si long-temps sans ombrage, et aujourd'hui ils leur donnent parfois un aspect riant et presque pittoresque.

L'Aube, la Haute-Marne, la Marne, les Ardennes, Seine-et-Marne et l'Yonne, tels sont les départemens formés de l'ancienne Champagne. Les départemens de la Côte-d'Or, de la Meuse et de l'Aisne contiennent aussi quelques parties de cette province.

La Champagne possède de vastes forêts, des terres excellentes, des mines de fer, des forges, des fonderies, des ardoisières et presque tous les genres d'industrie qui peuvent faire la richesse d'une contrée où le commerce et l'agriculture sont également en honneur. La Meuse, la Vingeanne, l'Aube et la Marne, qui prennent leur source auprès de Langres; la Seine, l'Yonne, l'Aisne, la Vesle et une foule d'autres rivières qui les traversent dans tous les sens, porten[t à] l'envi l'abondance dans les divers [dé]partemens formés de cette provi[nce].

L'aspect d'une partie des départem[ens] de l'Aube et de la Marne est génér[ale]ment monotone. On n'y voit qu'u[n sol] maigre et graveleux, où la craie do[mine] au lieu de la verdure. Troyes et la m[oi]tié des villes environnantes sont c[on]struites en bois; on ne trouverait [aux] alentours ni pierres ni argile prop[re à] faire de la brique, ni charbon pou[r la] cuire. La culture de ce pays, heure[use]ment arrosé par les nombreux canau[x de] la Seine, est laborieuse; mais les cam[pa]gnes de la Brie, du Valage et du Ba[ssi]gny, avec leurs pâturages, leurs mois[sons] et leurs coteaux couverts de vignes, [sont] des plus riantes et des plus fécon[des]. C'est dans le département de la M[arne] que croissent ces vignes dont les [vins] sont si renommés. On peut compter [Mé]zières, Charleville, Langres, mais sur[tout] Troyes, Reims et Sédan, parmi les cité[s les] plus commerçantes de France. On y tr[ouve] des manufactures de toute espèce. [Les] foires de Troyes étaient célèbres d[ès le] XIIIe siècle et sous les comtes Henr[i-le-]Libéral et Thibaut-le-Grand; les m[archands] cians de l'Europe y accouraient de [tous] côtés. Quelques ordonnances impo[liti]ques de Louis-le-Hutin, qui exclure[nt les] Flamands de ces foires; la décou[verte] du cap de Bonne-Espérance, et l'ind[us]trie qui se répandit partout, enlevère[nt à] la capitale des comtes de Champagn[e le] monopole du commerce qu'elle a[vait] conservée durant des siècles et qu'[elle] n'a pas perdu tout entier. La ville [de] Troyes et celle de Reims sont auss[i re]nommées par les comestibles qu'o[n y] prépare que par leurs étoffes de la[ine,] de lin, de fil et de soie. Châlons, V[itry,] Saint-Dizier et Chaumont ne sont [pas] non plus sans commerce. Sens a des t[an]neries, des blanchisseries, des fabri[ques] de velours. Les eaux minérales de B[our]bonne, connues dès le temps des R[o]mains, n'ont rien perdu de leur ce[lé]brité et sont extrêmement fréquenté[es].

Il n'y a pas un demi-siècle que [la] Champagne était encore couverte de c[ou]vens et d'abbayes, et ses cités épiscopa[les] ou archiépiscopales comptaient pres[que]

tant d'églises que de maisons. La révolution en a renversé un grand nombre. ...ims a laissé tomber plusieurs de ses ...perbes basiliques; Sens, Troyes, Châ...s ont aussi vu détruire quelques-uns ...leurs temples, et Langres, qui en était ...chargé, n'a plus que 5 ou 6 chapelles ...tour de cette belle cathédrale d'où les ...rétiens ont jadis chassé les prêtres de ...piter.

La célèbre abbaye de Clairvaux, élevée ... saint Bernard dans la vallée d'Absin..., et qui devint la retraite douce et tran...lle de tant de moines voluptueux, ...t plus aujourd'hui qu'une maison de ...rection, véritable séjour de repentir ...le larmes. Ici les monastères ont été ...nsformés en manufactures; là, leurs ...ris ont servi à construire d'humbles ...eures pour le vigneron et le laboureur: ...i l'agriculture et l'industrie ont par...t gagné, et les mœurs n'y ont rien perdu.

...a Champagne a donné des chefs et ...historien aux croisades, des rois à ...salem et à la Navarre, et des papes au ...ican : elle a donné le jour à Gode... de Bouillon, au sire de Joinville, ...spirituel et généreux Thibaut-le-...nd ou le Chansonnier, à Urbain II, ...artin IV et à son prédécesseur, Jac...s Pantaléon, né à Troyes, dans l'é...ope d'un cordonnier, et qui eut toute ...bition, la fermeté de caractère, ...our pour les lettres et la grandeur ...e des plus illustres pontifes de la ...e nouvelle, n'oubliant ni sa famille, ...n ne le vit cependant pas combler ...solentes faveurs, ni la ville, ni l'é...ppe même où il avait été élevé pauvre ...alheureux.

...anne d'Arc, qui sauva la France sous ...rles VII; Pithou et Passerat, l'un ...auteurs de la *Satire Ménippée* qui, ...ugement du président Hainault, ne ...pas moins utile à Henri IV que la ...ille d'Ivry, gagnée contre la Ligue; ...rdinal de Retz, chef de la Fronde; ...enne, Colbert et La Fontaine, qui il...èrent le siècle de Louis XIV; Di...t, qui prit son rang parmi les grands ...ains du siècle suivant, et une foule ...tres hommes distingués dans les ar..., la littérature et les arts, tels que ...ier Dumetz, Barbier d'Aucourt, le P. Lemoine, Mabillon, Edmond Richer, Martin Akakia, Jean Gerson, l'ame du concile de Constance et auquel on attribue l'*Imitation de Jésus-Christ*, enfin Girardon, Mignard, Nanteuil, Bouchardon, Adrienne Lecouvreur et le comédien Desessart, ont tous reçu le jour dans diverses villes de la Champagne. Quelques-uns des hommes les plus remarquables de nos diverses assemblées législatives et de nos sociétés académiques, tels que MM. Royer-Collard, Delalot, Beugnot, M. Étienne, auteur des *Deux Gendres*, M. Roger, auteur de *l'Avocat*, Duvoisin, évêque de Nantes, que Napoléon appelait son oracle et son flambeau, et le plus ferme appui des libertés gallicanes, appartiennent encore à cette province qui avait produit autrefois Jacques Clément et Guillaume Rose.

Comtes de Champagne. La Champagne fut gouvernée par des comtes ou ducs jusqu'au moment où Charlemagne supprima leurs charges qui pouvaient devenir dangereuses, et forma des légations dans lesquelles ces comtés se trouvèrent compris. Mais les comtés étaient seulement des charges inamovibles, que le titulaire ne conservait pas toujours pendant sa vie, loin de pouvoir les transmettre à ses descendans.

Sous le règne de Charles-le-Simple, les ducs, les comtes, et les évêques mêmes, qui jusque là n'étaient encore que les officiers du prince, s'érigèrent en maîtres des villes et des terres soumises à leur juridiction. La maison de Charlemagne était tombée dans l'abaissement, le royaume dans l'anarchie. Les Raoul, les Robert, les Héribert, les Hugues, qui tous convoitaient la suprême puissance, formèrent de ses débris des souverainetés particulières où ils se maintinrent les armes à la main. Hugues Capet s'éleva bientôt sur la race des Carlovingiens. Quoique ces souverainetés démembrassent la monarchie et la réduisissent à deux ou trois provinces, il confirma toutes les possessions acquises. Pour légitimer sa propre autorité, l'usurpateur avait besoin de légitimer toutes les usurpations. Alors on vit les comtes ou ducs de Normandie, de Bretagne, de Guyenne, d'Anjou, de Champagne, de-

venir chefs héréditaires de leurs gouvernemens, feudataires du roi de France, et presque rois pour leur compte.

Héribert ou Herbert de Vermandois est le premier comte héréditaire de Troyes et de Meaux (920). On le regarde comme la tige de ces comtes de Champagne qui, descendus de Charlemagne et alliés de Hugues Capet, soutinrent des guerres contre les princes les plus puissans de leur temps, donnèrent des chefs aux croisés, des rois à la Palestine, et après avoir hérité du royaume de la Navarre, vinrent mêler leur sang à la race de saint Louis. Voici quelle généalogie on assigne à Héribert.

Pépin, fils de Charlemagne, avait eu pour fils Bernard, roi d'Italie, qui fut père d'un autre Pépin auquel Louis-le-Débonnaire donna le comté de Vermandois. Ce Pépin fut père d'Héribert Ier de Vermandois, prédécesseur d'Héribert II dont il est ici question, et que nous plaçons en tête des comtes de Champagne, malgré l'avis des auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, qui ne font commencer cette race qu'à Héribert III, comme si son père n'avait pas possédé avant lui une grande partie de la Champagne et porté le premier le titre de comte de Troyes et de Meaux qu'il lui transmit. Ce ne fut que beaucoup plus tard que ses successeurs prirent le titre de comtes de Champagne.

On prétend que Héribert, issu de Charlemagne par une branche bâtarde, était empêché, par cette raison, de disputer aux ducs de France et de Bourgogne le trône de Charles III. Mais la force seule légitimait les prétentions de Robert et de Raoul; si Héribert n'essaya point, comme eux, de mettre une couronne sur sa tête, c'est qu'il sentit le fardeau trop pesant; il se méfia sans doute plutôt du succès de ses armes que des droits de sa naissance.

La trahison et les révoltes continuelles d'Héribert contre Charles-le-Simple, contre Raoul, et depuis contre Louis d'Outremer, ont rendu son nom fameux dans l'histoire. Il ne se montra guère fidèle qu'à Robert et à son beau-frère Hugues-le-Grand, comme s'il eût prévu la fortune de leur fils Hugues Capet. Les anciens auteurs ne l'appellent que *iniquorum et infidelium nequissimus*. Il mourut (vers l'année 942) au châte[au de] Péronne, près du lit où avait expi[ré le] malheureux Charles III qu'il y avait f[ait] enfermer, après l'avoir retenu 4 ans pr[i]sonnier à Château-Thierry.

Les enfans d'Héribert, attaqués p[ar] Louis-d'Outremer, restèrent trois anné[es] sans se partager ses domaines, et si Hu[]gues-le-Grand, qui craignait que les succ[ès] de son roi ne le rendissent bientôt au[ssi] puissant que lui-même, n'eût défendu l[es] droits de ses neveux, ils auraient sa[ns] doute fini par être chassés de leur hérita[ge].

Après s'être ligués contre leurs enn[e]mis communs, ils allaient s'armer les u[ns] contre les autres, quand le duc de Fra[n]ce fit (946) le partage des domaines, ca[u]ses de leurs différends. Robert, auqu[el] échut le comté de Troyes, passe pour [le] second comte de Champagne. Son frè[re] Héribert, auquel appartenait le com[té] de Meaux, lui succéda. Ce fut pour [ce] prince que la reine Ogine, fille d'Édou[ard] III, roi d'Angleterre, et veuve de Charl[es-]le-Simple, s'éprit à 80 ans d'une pa[s]sion si violente qu'elle se fit enlever p[ar] les gens d'Héribert et conduire à Sain[t-]Quentin. Louis-d'Outremer, indigné [de] l'alliance de sa mère avec le fils de cel[ui] qui avait si long-temps et si cruelleme[nt] persécuté le malheureux Charles III, ô[ta] à Ogine l'abbaye de Laon, d'où elle s'ét[ait] sauvée pour rejoindre son nouvel épou[x]. Celui-ci mourut sur la fin du règne [de] Hugues Capet, dont l'établissement av[ait] consolidé toutes les usurpations. L'hi[s]toire n'a consacré aucune particulari[té] de la vie de son fils Étienne Ier. La bra[n]che des premiers comtes de Champagn[e,] dite de Vermandois, finit dans sa person[ne].

Étienne Ier eut pour successeur (101[9]) son cousin issu de germain, Eudes II [ou] Odon, comte de Blois, dit le Champ[e]nois. C'était le petit-fils de Leudgarde, fille d'Héribert II, premier comte [de] Champagne, et femme de Thibaut-le-Tricheur, comte de Tours et de Blois. Eudes en réunissant, malgré tous les e[f]forts du roi de France, les comtés [de] Tours, de Blois, de Chartres, aux comt[és] de Troyes, de Meaux et de Provins, dev[int] l'un des plus puissans feudataires de [la] couronne et fut le chef de la second[e] race des comtes de Champagne. Eude[s]

à la suite de guerres continuelles et toujours malheureuses fut tué dans une bataille contre l'un des généraux de l'empereur Conrad, auquel il disputait la Bourgogne transjurane. Ses deux fils se partagèrent ses domaines (1037) : Thibaut eut Blois, Chartres et Tours; Étienne, également connu sous le nom de Henri, succéda à Eudes au comté de Troyes ; ils s'armèrent contre le roi leur suzerain. A la mort d'Henri, Thibaut son frère s'empara du comté de Champagne, au préjudice de son neveu, et consolida son usurpation en faisant la paix avec le roi de France.

A Thibaut Ier succéda Hugues Ier, 8e comte de Champagne, qui se croisa trois fois, et mourut (1089) en Palestine après avoir aidé Saint-Bernard à fonder l'abbaye de Clairvaux. Son neveu et son successeur, Thibaut II, qui fut perpétuellement en révolte contre Louis VII, mais qui fonda beaucoup d'abbayes et y gagna le surnom de *Grand*, reçut, comme son père, d'éclatans témoignages de l'estime de saint Bernard ; mais, comme son père, il ne prit point la croix et se contenta d'envoyer son fils Henri pour le représenter en Palestine. Thibaut laissa (1132) onze enfans, parmi lesquels on distingua Henri Ier, célèbre par ses exploits en Syrie et par sa magnificence toute royale; Thibaut, comte de Chartres, qui fut grand-sénéchal de France; Guillaume-aux-blanches-mains, dit le cardinal de Champagne et le premier seigneur feodal qui ait accordé des franchises aux peuples de ses domaines; et enfin Alix, épouse de Louis VII et nièce de Philippe-Auguste, princesse qui ne fut pas moins distinguée par son esprit que par sa beauté et qui passait pour la femme la plus accomplie de son siècle. Elle aima les beaux-arts, la poésie et la musique; elle combla les savans, les poètes et les artistes de ses bienfaits ; et quoique la cour de son père, disent les historiens, fût la plus galante et la plus magnifique de l'Europe et toute remplie des personnages les plus considérables de son temps, Alix en faisait le principal ornement.

Thibaut II avait surtout mérité le surnom de Grand parce qu'il avait été grand aumônier envers les églises et grand fondateur de monastères. Son fils Henri, qu'on appelle le *Libéral*, ajouta aux richesses des églises et des couvens fondés par son père; mais il établit en même temps 13 hôpitaux destinés aux malheureux. Il fit bâtir l'église de Saint-Étienne de Troyes et dota le chapitre de cette église; mais il éleva aussi l'hôtel-dieu qu'on voit à côté de cette superbe basilique. Troyes lui doit une admirable distribution des eaux de la Seine, et c'est un bienfait dont cette ville peut garder d'autant plus de reconnaissance que jamais Henri Ier, si prodigue de ses trésors, ne leva un impôt sur les peuples.

Henri II (1192) fut digne de son père Henri-le-Libéral : c'est celui de tous les comtes de Champagne qui acquit le plus de gloire dans les guerres entreprises pour la conquête de la Terre-Sainte. Il avait été élu lieutenant général de l'armée chrétienne, et, au départ de son beau-frère Philippe-Auguste, Richard-Cœur-de-Lion, avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié sur le champ de bataille, lui fit épouser Isabelle, veuve de Conrad de Montferrat. Il en eut deux filles; mais son mariage avec cette princesse ne passa pas pour être légitime. Cette raison empêcha ses enfans de jouir de l'héritage qu'il avait, dit-on, abandonné à Thibaut, son frère.

Henri II, proclamé tour à tour roi de Chypre et de Jérusalem, était mort à Acre, pendant qu'il donnait des ordres aux chefs de l'armée chrétienne, du haut d'un balcon qui s'écroula sous lui et l'écrasa dans sa chute (1197). On ne sait si Thibaut usurpa son héritage ou si Henri le lui avait abandonné pendant son absence ou avant son départ pour la Palestine. Ce dont on ne peut douter, c'est qu'à la mort de Henri II, Thibaut, troisième du nom, fut reconnu pour son successeur légitime. Dom Sanche-le-Sage, roi de Navarre, lui donna en mariage (1199) sa fille Blanche, sœur de Sanche-le-Fort, qui mourut sans postérité. Alors le royaume de Navarre entra dans la maison de Champagne, d'où il ne sortit que pour s'unir, comme elle, à la monarchie française. L'année même de son mariage avec Blanche, Thibaut III, au milieu d'un tournoi qu'il

avait fait publier au loin et dont la pompe et l'éclat éblouirent tous les yeux, prit solennellement la croix, ainsi que l'avaient fait son père et son frère. Une foule de barons et de gentilshommes se rangèrent sous sa bannière et le choisirent pour chef de la croisade; mais Thibaut III, à peine âgé de vingt ans, mourut tout à coup, laissant la régence de ses états à Blanche son épouse, alors enceinte de Thibaut IV, surnommé le Posthume ou le Chansonnier, et dont les amours, les vers, les combats et la valeur firent un des princes, les plus renommés de notre histoire.

Thibaut IV dut à sa mère plus qu'une couronne et de vastes domaines : il lui dut le germe des qualités et des talens qui l'ont rendu célèbre. Blanche avait mis tous ses soins à lui donner une éducation digne d'un roi, en même temps qu'elle avait gouverné ses états avec une admirable sagesse. Comme Blanche de Castille, et à la même époque (1218), elle fit respecter sa régence de tous ceux qui comptaient sur la faiblesse d'un enfant en tutelle et sur le gouvernement d'une femme pour se soustraire à leur puissance. Malgré la guerre qu'elle eut à soutenir contre Érard de Brienne et le duc de Lorraine, la Champagne ne fut jamais plus riche et plus heureuse qu'à l'époque où elle y régna. Avant même d'avoir joint à l'héritage de Thibaut III celui de Sanche-le-Fort, Thibaut IV était un des plus puissans vassaux de la couronne. Aux avantages qu'il tenait de la naissance il joignait encore les dons extérieurs qui ajoutent à son prestige. Sa taille était élevée, son front respirait la noblesse, ses yeux la valeur, et sa personne était pleine de grace. Il fut le chevalier que les juges des tournois trouvaient le plus adroit dans l'exercice des armes et « oncques ne fut qui « connût mieux que lui l'art de bien dire « aux dames. »

Toutes ses inclinations étaient nobles et généreuses, et, simple comte de Champagne, l'on voyait à sa cour l'opulence des rois. Ses manières chevaleresques, son aimable galanterie rendirent long-temps cette cour la plus brillante de l'Europe, sans que personne eût à gémir de sa grandeur. Il faut le dire, les comtes de Champagne ne furent presque tous que les bienfaiteurs de leurs sujets; c'est un fait qui déposerait en faveur de la féodalité, si ce gouvernement n'était pas condamné par tant d'exemples contraires.

Si le fils de Blanche de Navarre n'eût été qu'un prince magnifique, comme Henri-le-Libéral ou Thibaut-le-Grand, son nom ne serait pas venu jusqu'à nous avec la célébrité qui l'environne; mais Thibaut, que la nature avait fait poète ou qui reçut de l'amour de naïves et brûlantes inspirations, s'est placé à la tête de nos vieux trouvères dont il fut à la fois le protecteur et l'émule. Le premier il enchaîna les rimes masculines au joug des rimes féminines, et seul il réussit long-temps à prêter du charme à la difficulté vaincue, en lui donnant du naturel et des graces. Ses vers furent chantés des rives de la Seine aux rochers de la Navarre; on les vit gravés dans la mémoire de ses contemporains et sur les bronzes de ses palais; et les murs des châteaux de Provins, de Troyes ou de Pampelune, restèrent long-temps couverts de ses poésies amoureuses, satiriques et badines. Celles qui nous sont parvenues n'ont point démenti la réputation de leur auteur : elles attestent que le Champenois ne fut pas seulement un prince généreux et vaillant, mais qu'il fut encore le poète le plus spirituel de son temps.

Cependant sa valeur et son esprit ne le guidèrent pas toujours heureusement dans sa conduite politique. Avant de remettre dans ses mains l'autorité souveraine, sa mère l'avait envoyé à la cour de France. Là il conçut pour la reine Blanche de Castille, qui était encore dans tout l'éclat de sa beauté, cette folle ardeur qui ne fit qu'augmenter avec le temps. Dans l'illusion d'un amour que, malgré le témoignage de quelques historiens, on croirait difficilement n'avoir pas été partagé, on vit Thibaut adresser ses vœux à la reine de France jusque sous les yeux de son époux. Louis VIII seul en parut courroucé; mais à cette époque il avait besoin de tous ses vassaux pour soutenir la guerre qu'il venait d'entreprendre. Il fallut cacher son

ressentiment et ajourner sa vengeance. Cependant Louis VIII mourut au milieu de cette guerre contre les Albigeois que le comte de Champagne désapprouvait hautement et qui fut l'objet d'une de ses satires; et Thibaut, que l'amour et l'ambition agitaient peut-être à la fois, appuya de tout son pouvoir l'autorité naissante de la régente, contre laquelle les autres vassaux étaient ligués. Plus tard il se réunit à eux pour la renverser; puis il abandonna leur cause pour servir la reine qu'il abandonna encore et servit de nouveau, selon que le caprice de sa vieille amante le retint dans ses chaînes ou le laissa échapper.

En 1234, après cinq siècles de domination sur la Navarre, la race de don Garcie-Ximenès s'était éteinte dans la personne de Sanche-le-Fort. Malgré les efforts de ce prince pour le déshériter, sa couronne fut placée sur la tête du fils de Blanche de Navarre. Thibaut conquit bientôt l'affection de ses nouveaux sujets par la manière dont il les gouverna. Forcé par saint Louis à s'aventurer dans la Palestine et choisi pour chef de la croisade, il vit bientôt son armée dispersée et détruite: il se hâta de ramener en France ce que la Terre-Sainte n'avait pas dévoré, et mit tous ses soins à réparer le mal que son absence avait pu causer à ses peuples. Il leur accorda ou continua quelques libertés ou priviléges qui allégeaient un peu la tyrannie féodale. Il mourut à Troyes, en 1254, selon quelques historiens; d'autres veulent qu'il ait cessé de vivre dès l'an 1253, à Pampelune. Parmi les surnoms qu'on lui donna, il en est un qu'il a mérité, c'est celui de *Juste*. La sagesse des lois que Thibaut donna à la Navarre ainsi qu'à la Champagne est un de ses plus beaux titres de gloire: elle doit lui faire pardonner ses faiblesses amoureuses. Ce fut lui qui rédigea les coutumes de Champagne et de Brie, avec Simon de Joinville, père du naïf historien des croisades. Il affranchit ses peuples d'une partie de la servitude qui pesait sur eux, féconda les campagnes arrosées par les canaux de la Seine, créa des manufactures et des ateliers, attira tous les négocians de l'Europe aux foires de sa capitale; il eut horreur du fanatisme, et les moines seuls, dont il voulut borner l'envahissante autorité, ont pu l'attaquer dans leurs chroniques et y recueillir quelques calomnies dont il avait été l'objet.

Marguerite de Bourbon, veuve de Thibaut IV, fut déclarée régente pendant la minorité de son fils, alors âgé de 15 ans. THIBAUT V, à peine majeur, suivit saint Louis dans la seconde croisade, et emporta de Tunis, où était mort le roi de France, le germe d'une maladie qui le tua quelque temps après à Trapany. Il n'avait point d'enfans: ses états tombèrent aux mains de son frère HENRI, qui fut ainsi le 15e comte de Champagne et ne fit que passer sur le trône. Il laissait une fille, Jeanne de Navarre, et un fils encore au berceau. La nourrice de celui-ci, en jouant avec le jeune prince, le laissa échapper de ses mains, et il tomba par la fenêtre d'une haute galerie. L'imprudence d'une nourrice donna ainsi la Champagne et la Navarre à Jeanne et ajouta plus tard une couronne à celle de Philippe-le-Bel, qu'elle avait épousé, en même temps qu'elle réunit l'une des plus importantes provinces de France à son royaume. Henri III, qui prévoyait sa fin, avait fait, de son vivant, reconnaître Jeanne pour reine de Navarre et comtesse de Champagne. Elle épousa le fils de Philippe-le-Hardi en 1286, à peine âgée de 13 ans. Philippe-le-Bel ne la contraria jamais dans le gouvernement d'un apanage qu'il tenait d'elle, et Jeanne voulut commander en personne jusqu'aux troupes soumises à ses ordres. « Jeanne, qui tenait tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles et par le cœur, qui était belle, éloquente, généreuse et libérale », dit Mézeray, mais sur laquelle l'histoire a porté des jugemens divers, mourut à l'âge de 33 ans. Ainsi finit avec elle, après environ quatre siècles, la race des comtes de Champagne.

Leurs domaines, réunis à la couronne de France dès l'an 1286, y furent de nouveau attachés par lettres-patentes du roi Jean, sans que, sous aucun prétexte, on pût les en séparer. Charles III, devenu roi de Navarre et qui se souciait peu des lettres-patentes du roi Jean, en appela de tous les traités passés

et revendiqua la Champagne. Charles V lui donna une indemnité, et la Champagne, comme la Brie, fut dès lors irrévocablement unie à la couronne. De M.

CHAMPAGNE (VINS DE). La Champagne possède de précieux vignobles qui produisent des vins délicats; mais ceux qui font sa gloire et sa richesse, ceux dont on entend parler lorsqu'on dit simplement *vin de Champagne*, ce sont ces vins mousseux, connus et goûtés du monde entier, et qui partout accompagnent le plaisir et les joyeuses réunions. La Champagne d'ailleurs n'est plus exclusivement investie du privilége de fabriquer le vin mousseux. Outre que le vin d'Arbois jouit depuis long-temps d'une réputation méritée, déjà la Bourgogne nous fournit en ce genre des produits estimables quoique un peu trop spiritueux; et tout récemment d'habiles spéculateurs viennent de transplanter cette industrie sur les bords du Rhin dont les vins légers et piquans auraient dû faire naître l'idée de cette fabrication. Enfin, on vend, sous le nom de vin de Champagne, beaucoup de cidre ou de poiré mousseux, ou même une préparation toute artificielle, faite avec des vins très légers auxquels on ajoute du sucre et dans lesquels on foule du gaz acide carbonique avec les appareils employés pour la fabrication des eaux gazeuses factices. Ces diverses boissons, hâtons-nous de le dire, quoique moins délicates que le véritable champagne, n'ont aucune qualité nuisible.

Le vin de Champagne lui-même d'ailleurs est une liqueur essentiellement artificielle; en effet, les marchands de vins achètent des propriétaires des quantités plus ou moins considérables de vins blancs qu'ils versent dans d'immenses cuves appelées *foudres*, pour y faire le *coupage*, c'est-à-dire un mélange de diverses qualités, d'où résulte un terme moyen propre au débit. C'est là que réside le talent. Lorsque ce mélange est achevé, on le met dans des bouteilles où on le laisse pendant quelque temps pour qu'il se dégage d'une partie mucilagineuse qui l'altérerait. Pour cela, on relève les bouteilles sur leur goulot, en les inclinant à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'on leur ait fait décrire le quart du cercle. Cette opération s'appelle mettre le vin *sur pointe*. Alors le dépôt muqueux s'est rassemblé sur le bouchon, et un homme l'enlève avec adresse, en tenant la bouteille toujours la tête en bas. De ses mains la bouteille passe dans celles de plusieurs ouvriers chargés chacun d'une des opérations suivantes: remplir, ajouter une cuillerée de vin dans lequel on a fait dissoudre du sucre candi, boucher, ficeler, mettre le fil de fer, goudronner et ranger. Cette main-d'œuvre coûte 75 c. par bouteille; elle est une des causes qui augmentent le prix du vin de Champagne. Lorsqu'il l'a subie, il est mis en cave pour être livré au commerce. Il faut avoir vu les magnifiques caves d'Épernay et des pays environnans, toutes creusées en galeries dans un sol calcaire et soutenues par des piliers naturels sans aucune maçonnerie. Les bouteilles y sont empilées par milliers, et sous les piles sont pratiquées des rigoles destinées à recueillir le contenu de celles qui viennent à se casser, et le nombre en est très considérable; il va quelquefois jusqu'à 25 pour 100. On conçoit que la cause de cette fracture est le développement rapide du gaz acide carbonique, à la suite de la fermentation qui a lieu dans les bouteilles, et son expansion occasionnée par une circonstance extérieure. On obvie à cet inconvénient en éprouvant les bouteilles avant de les remplir.

Le vin de Champagne se conserve moins que les autres vins: il est sujet à une maladie particulière qui consiste dans le développement du mucilage (gliadine), qui le rend filant comme du sirop de gomme. Le moyen de remédier à cette altération est d'ajouter à chaque bouteille un peu de tannin qui précipite la gliadine. Il faut alors faire de nouveau subir au vin la manutention que nous avons précédemment indiquée.

Tous les vins de la Champagne ne sont pas également renommés, et cela motive la pratique du coupage qui établit compensation des qualités prédominantes. Les plus estimés sont ceux d'Épernay, d'Aï, de Hautevilliers, de Cramant, de Bouzy, etc.; et il est tel de ces cantons, où un arpent de vignes se vend jusqu'à

14,000 fr. On sait que le sol de ce pays est tout crayeux, disposé en coteaux, et, par conséquent, très favorable à la culture de la vigne. Les vins rouges et blancs qu'on y recueille sont de qualité supérieure; et rien n'est comparable à ceux avec lesquels on fait ordinairement les mousseux, lorsqu'on leur permet d'achever complètement leur fermentation dans la cuve, et qu'après les avoir mis en bouteilles on les y laisse vieillir.

Les effets du vin mousseux sur l'économie sont généralement mal appréciés: malgré le plaisir qu'il cause, beaucoup de personnes le craignent comme agaçant les nerfs. Qu'elles se rassurent! l'excès seul peut être dangereux. Pris en quantité modérée, il stimule les organes digestifs, excite le cerveau, inspire la gaîté; quant à l'esprit, il en donne, comme l'a dit un écrivain aimable, *à ceux qui en ont*. L'ivresse même qu'il produit est folâtre, causeuse et surtout passagère, et ne laisse point après elle des traces fâcheuses, à moins qu'il n'y ait eu mélange de plusieurs vins, et, dans ce cas, le champagne ne saurait être accusé sans injustice. Mais ce qu'on ne peut nier, c'est son efficacité dans les affections calculeuses, où l'acide carbonique présente de si grands avantages. Aux goutteux, aux gens affectés de gravelle ou de pierre, le vin de Champagne doit être non-seulement permis, mais recommandé, ordonné même; et il est peu probable qu'une semblable prescription soit difficile à faire exécuter. F. R.

CHAMPAGNE (Philippe de), né à Bruxelles en 1602, mort à Paris en 1674, est le plus souvent classé parmi les peintres de l'école flamande, bien que l'école française ait plus d'un droit pour le revendiquer; car dès l'âge de 19 ans il se fixa à Paris et ses plus beaux et ses plus nombreux ouvrages furent peints pour les églises de cette ville. Trop peu fortuné pour entrer sous la direction de Rubens, qui exigeait de ses élèves une somme assez considérable, il eut pour premiers maîtres deux peintres obscurs de Bruxelles. Fouquières, habile paysagiste, l'aida ensuite de ses conseils, lui prêta de ses dessins d'après lesquels Champagne fit des tableaux qui, retouchés par le maître, passèrent pour entièrement originaux aux yeux des amateurs que Fouquières n'avait garde de détromper. Le désir d'étendre ses connaissances engagea Champagne à faire le voyage d'Italie. Passant par Paris, il y fut retenu par des travaux de tous genres qu'on lui confia. Employé par Duchesne, peintre de la reine-mère, à la décoration du Luxembourg, concurremment avec le Poussin, il se lia d'amitié avec ce dernier qui se plut à l'aider de ses conseils; mais fatigué des tracasseries du peintre en nom, dont la médiocrité était extrême, il repartit pour sa ville natale. Il était à peine arrivé qu'on lui apprit la mort de Duchesne et que la reine-mère l'avait choisi pour le remplacer dans la conduite des travaux de son palais. Peu après son retour à Paris, en 1628, Philippe de Champagne épousa la fille de son prédécesseur. C'est alors qu'il exécuta, aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, les six tableaux tant célébrés, et cette figure de Christ, qui, peinte sur un plan horizontal, semblait être perpendiculaire. L'œuvre de Philippe de Champagne est considérable. Outre les travaux qu'il exécuta dans les maisons royales et pour le cardinal de Richelieu, on compte plus de 60 tableaux renommés et une multitude de portraits admirables. On cite plus particulièrement son *Apparition de saint Gervais et de saint Protais à saint Ambroise*, sa *Translation des corps de saint Gervais et de saint Protais*, la *Cène*, dont les apôtres sont autant de portraits des illustres solitaires de Port-Royal; le tableau où il a représenté sa fille, religieuse de Port-Royal, attaquée d'une maladie mortelle et priant avec une autre religieuse du même ordre; *le Solitaire visité dans sa cellule* au milieu d'un site sauvage; enfin le *Repas chez le Pharisien*, l'un de ses ouvrages les plus soignés et les plus capitaux.

Champagne possédait à peu près toutes les parties de l'art qui peuvent s'acquérir par l'étude, mais non ce feu créateur, cette originalité, cette verve qui constituent le génie et font pardonner les défauts. Des peintres moins nobles, moins riches, moins sages dans l'ordonnance de leur composition, moins cor-

rects, moins exacts copistes de la nature, moins savans coloristes que Philippe de Champagne captivent cependant le spectateur et l'intéressent davantage.

Philippe de Champagne fut recteur de l'Académie de peinture, dont il avait été l'un des premiers membres lors de son organisation, et, par un désintéressement rare, il distribuait aux artistes les moins fortunés les émolumens de cette place. L. C. S.

CHAMPAGNY (JEAN-BAPTISTE NOMPÈRE DE), duc DE CADORE, né à Roanne, dans le Forez en 1756, mort à Paris en 1834, a rempli plus de 40 ans diverses fonctions éminentes, dans lesquelles il a fait preuve de droiture et de sagacité, autant que d'élévation de caractère, de modération et de zèle consciencieux. Fils d'un cadet de famille qui, devenu veuf de bonne heure, avait épousé en secondes noces une sœur de l'abbé Terray, le jeune Champagny dut à la protection de ce ministre de Louis XV une bourse au collége de La Flèche où il fit de brillantes études, puis son admission à l'École militaire de Paris, où il prit son premier grade du service de mer, et d'où, par faveur spéciale, il ne sortit qu'après des études suffisantes pour lui faire obtenir un avancement anticipé. Nommé enseigne de vaisseau après une première campagne (1775), il eut bientôt l'occasion de se distinguer, fut fait lieutenant de vaisseau en 1780, et major 6 ans après. Il comptait alors 9 campagnes et avait assisté à 5 combats, notamment à ceux d'Ouessant et de la Grenade; une blessure grave reçue à celui du 12 avril 1782 lui avait valu la croix de Saint-Louis.

Lors de la convocation des États-Généraux, la noblesse du bailliage de Montbrison l'élut député, et il fit partie de la minorité de son ordre qui se réunit au tiers-état sur la question du vote. Mais M. de Champagny ne partagea pas l'entraînement des députés de sa caste à la mémorable séance du 4 août; il fut au contraire du petit nombre de ceux qui protestèrent contre l'abolition des titres et de la noblesse héréditaire, lors de la révision de l'acte constitutionnel (8 août 1791). Du reste, à l'Assemblée constituante, il ne fixa guère sur lui l'attention publique que par sa défense du comte d'Albert de Rions, officier-général sous lequel il avait servi précédemment, défense qui fut couronnée de succès. Pendant les trois années de cette première législature, M. de Champagny remplit constamment les fonctions de rapporteur du comité de marine.

A l'expiration de son mandat il se retira aux environs de Roanne et il vécut quelque temps au sein des jouissances les plus douces de la famille. La tourmente révolutionnaire ne tarda pas à l'y atteindre. Arrêté comme noble et ex-constituant en novembre 1793, il fut incarcéré et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Vers cette époque il fut nommé membre du directoire du département de la Loire, fonctions dont il se démit au bout de trois mois d'exercice. Il courut encore quelques dangers au 18 fructidor, mais après le 18 brumaire il fut nommé conseiller-d'état, section de la marine. C'est à ce titre qu'il fut chargé d'exposer au Corps législatif le résultat du recensement des votes pour l'acceptation de la constitution de l'an VIII. Il fut chargé, au même titre (17 ventôse an VIII) de communiquer au Tribunat la proclamation et les arrêtés des consuls à l'occasion de la reprise des hostilités (campagne de Marengo). Le discours aussi éloquent qu'adroit qu'il prononça en cette circonstance lui fit faire un grand pas dans la faveur du premier consul. On y remarquait entre autres ce passage: « Français de tous les partis, s'il peut encore exister des partis, unissez-vous à un gouvernement qui n'en connait aucun! Dites: trouvâtes-vous jamais dans ceux qui vous ont gouvernés, un vœu aussi prononcé pour votre bonheur, un désir aussi sincère de l'ordre et de la paix, un dévouement aussi entier, aussi généreux, une autorité aussi tutélaire, unie à tant de talens et de gloire, et le souvenir de ces brillans succès qui appellent et commandent d'autres succès?......» Au mois de juillet 1801 M. de Champagny fut envoyé en qualité d'ambassadeur à Vienne; tandis qu'il occupait ce poste

important, il fut porté candidat au sénat conservateur par le collége électoral de la Loire.

Devenu empereur, Napoléon choisit M. de Champagny pour son ministre de l'intérieur; ce fut lui qui, en cette qualité, fit au Corps législatif, à l'ouverture de la session de l'an XIII, l'exposé de la situation de l'empire. Ce discours, dont le principal objet est l'apologie de la révolution qui venait de convertir la république en empire, offre un haut degré d'intérêt comme document historique.

Après l'arrivée du message par lequel le sénat de Gènes sollicita, pour cette république, sa réunion à l'empire français, M. de Champagny, délégué à cet effet par Napoléon, alla présider à la cérémonie de cette *adoption* (11 juin 1805); et, de Gènes, il se rendit à Milan pour assister à celle du couronnement de l'empereur comme roi d'Italie. Le ministère des relations extérieures étant devenu vacant par la promotion de M. de Talleyrand à la dignité de vice-grand-électeur, Napoléon y appela (10 août 1807) M. de Champagny, dont il attendait plus d'abnégation que de son prédécesseur, et de qui, peut-être, les antécédens cadraient mieux avec les idées dominantes de la diplomatie européenne. Pendant sa gestion de l'intérieur, et abstraction faite de la direction politique, dans laquelle il n'était que l'instrument de la volonté de l'empereur, M. de Champagny avait introduit beaucoup d'améliorations et de perfectionnemens dans le système administratif. Il apporta dans ses fonctions nouvelles le même esprit de modération, le même zèle et la même droiture d'intention.

Les projets de Napoléon sur l'Espagne, sans être encore arrêtés décidément, avaient été préparés de longue main pendant le ministère de M. de Talleyrand qui, à la vérité, fit toujours des efforts pour l'en détourner. Déjà Madrid était occupée par une armée française. L'ancien et le nouveau ministre furent consultés simultanément par l'empereur sur le parti à prendre après la révolution d'Aranjuez (*voy.*): M. de Champagny eût voulu qu'on s'en tînt à exiger de Ferdinand VII, pour prix de la reconnaissance de son usurpation, la cession des provinces septentrionales de l'Espagne jusqu'à l'Èbre, tandis que l'ancien ministre donna la préférence à l'avis pour lequel penchait l'empereur, et qui consistait à s'emparer de toute l'Espagne et à y établir un prince de la famille de Napoléon. M. de Talleyrand fondait cet avis sur ce que le morcellement de l'Espagne ne permettrait pas de jouir en paix d'une acquisition parcellaire; que la lutte qui s'ensuivrait affaiblirait la France au lieu de la fortifier; qu'enfin, l'une et l'autre entreprise *devant paraître également odieuse* aux Espagnols et provoquer au même degré le mécontentement de l'Europe, *le mieux était de ne pas faire les choses à demi*.

Avant de suivre Napoléon à Bayonne, M. de Champagny fit les plus grands efforts pour entraîner la cour de Rome dans les intérêts de la France; mais ce fut en vain. On lui a fort injustement reproché le parti violent qui fut pris pour punir le pape de sa résistance au système continental, et ce n'est pas avec plus de vérité qu'on lui prête cette maxime immorale : « Ce que la politique conseille, la justice l'autorise! » phrase tronquée méchamment de son rapport sur l'affaire d'Espagne (24 avril 1808).

A Bayonne, M. de Champagny continua de diriger ou de suivre personnellement les affaires de son ministère, et en particulier les négociations entamées avec l'Autriche. Il était à peine de retour à Paris qu'il fut mandé par l'empereur à Vienne, et le 12 octobre il ouvrit, par une lettre datée d'Erfurt, sa correspondance avec M. Canning au sujet des conférences tenues en cette ville, qui était alors le rendez-vous d'une partie des souverains de l'Europe et le théâtre d'une brillante réunion diplomatique. Outre MM. de Champagny et Maret, ministres de l'empereur, deux autres diplomates français y avaient été mandés : Caulaincourt, ambassadeur à Pétersbourg, et M. Bourgoing, ministre de France à Dresde. Ils s'y trouvèrent en présence des comtes Tolstoï et Roumantsof et de M. Spéranski, ministres russes; baron de Vincent, ministre d'Autri-

che; comte de Goltz, ministre prussien; baron de Montgelas, ministre de Bavière; comte de Bose, ministre danois; comte de Fürstenstein, de Westphalie; comte de Manfredini, de Wurtzbourg; comte de Beust, plénipotentiaire de la Confédération du Rhin; baron de Thümmel, de Saxe-Gotha; baron de Hammerstein, d'Oldenbourg, et baron de Dalberg, ministre de Bade à Paris.

La persistance de l'Angleterre dans sa rivalité et dans ses vues hostiles contre la France fit manquer l'effet du congrès d'Erfurt (*voy.*), et à force de menées d'une part et d'entreprises usurpatrices de l'autre, il se forma une quatrième coalition dans laquelle l'Autriche prit parti, malgré les traités récens qui la liaient envers la France. Le cabinet de Vienne, croyant Napoléon suffisamment occupé par la guerre d'Espagne, se persuadait que l'instant était venu de prendre revanche de ses dernières défaites. Dès le commencement d'avril 1809, les hostilités avaient recommencé de la part de l'Autriche, et, le 12 de ce mois, M. de Champagny faisait à l'empereur un rapport à ce sujet, communiqué le 14 au sénat conservateur avec d'autres pièces fournies par le même ministre, notamment le précis de la conférence qu'il avait eue à l'hôtel des relations extérieures, le 2 mars précédent, avec M. de Metternich. Selon l'usage, le sénat s'empressa de répondre à cette communication par une adresse obséquieuse et une levée de conscrits; et, quinze jours après le départ presque immédiat de l'empereur pour l'armée, M. de Champagny quittait aussi Paris pour le rejoindre. Arrivé à Munich, il apprit que l'empereur était de nouveau à Vienne; il y arriva au moment même de la bataille d'Essling, à laquelle il assista pour ainsi dire, et il ne rejoignit Napoléon que le lendemain.

L'armistice de Znaïm suivit de près la bataille de Wagram; les négociations pour la paix s'ouvrirent aussitôt avec le cabinet autrichien, mais elles traînaient en longueur; le plénipotentiaire français y fit preuve d'une grande habileté et les mena heureusement à fin, au milieu des plus grandes difficultés. C'est le plus beau fait diplomatique de M. de Champagny. On lui en contestait le mérite: l'a établi d'une manière irréfragable da l'écrit aussi intéressant qu'instructif qu a publié sous le titre de : *Note sur un a ticle des Mémoires sur l'intérieur d palais impérial et sur la conclusion d la paix de Vienne en* 1809 (Paris, Pi tey, in-8° de 16 pages).

M. de Champagny, qui n'avait pas é consulté par Napoléon sur son divorc bien qu'il ait eu à remplir de fort dés gréables commissions à cet égard pr de Joséphine, se prononça, quand l question du mariage fut soumise au con seil, pour une alliance avec l'Autrich comme lui paraissant plus « propre maintenir la paix de la France et à établ la barrière qui doit garantir l'Europe d l'envahissement de la Russie, cette puis sance colossale qui s'étend à la fois d tous les côtés sans s'affaiblir d'aucun.

Des actes politiques du duc de Cador (car c'est à cette époque où nous somme arrivés que des lettres-patentes de Na poléon lui conférèrent ce titre avec un dotation de 100,000 fr.) comme minis tre des relations extérieures, il ne nou reste à mentionner que deux rapports l'un du 9 juillet 1810, pour motiver l décret qui prononça la réunion de l Hollande à l'empire; l'autre du 8 dé cembre 1810, pour procurer la sanctio du sénat aux réunions de cette sorte déjà opérées de fait, comme celle du Valais. Le portefeuille des relations ex térieures lui fut retiré inopinément en 1811 pour être remis à M. le duc de Bassano; les titres de ministre d'état, d'intendant-général, de grand-maître de l'ordre de la Réunion, puis enfin de sénateur, vinrent à peu d'intervalle masquer cette disgrace. Il ne dépendit même que de lui d'entrer au ministère de la marine, que l'empereur lui fit proposer en 1811 par Duroc, son maréchal du palais. Ce qui prouve encore mieux la confiance que Napoléon avait conservée dans les lumières et le patriotisme du duc de Cadore, c'est qu'il le nomma secrétaire du conseil de régence lors de la campagne de Saxe, et qu'en 1814 il remplit ces mêmes fonctions, aussi importantes que délicates. Elles imposèrent une rude tâche au négociateur de la paix

de Vienne, en le rendant l'intermédiaire de Marie-Louise avec son père, dont alors seulement il put connaître et juger les sentimens et la sincérité.

La Restauration fut pour le duc de Cadore l'événement le plus capable de le consoler de la chute de l'empire; il salua avec espérance ce gouvernement du *roi légitime*, s'annonçant comme devant être *sage et doux*. Louis XVIII lui témoigna de la confiance, et le duc de Berry se ressouvint avec gratitude des bons offices qu'il avait reçus de M. de Champagny pendant son ambassade à Vienne, bons offices, hâtons-nous de le dire, qui ne coûtaient rien à la fidélité du dignitaire de l'empire. Il fut compris sur la liste des pairs de 1814.

Le duc de Cadore voulut se tenir à l'écart pendant les Cent-Jours, et en effet il ne parut aux Tuileries que des derniers entre les serviteurs de Napoléon; mais enfin il y parut. De plus, il continua de siéger au Luxembourg, croyant par-là servir plus noblement la France que s'il avait suivi à Gand une cour qui prétendait y représenter le pays, contre lequel ses vœux tout au moins appelaient une nouvelle invasion de l'étranger. Tels furent sans doute les sentimens du duc de Cadore: aussi encourut-il la disgrace de la cour après la seconde Restauration. Ce ne fut qu'au 5 mars 1819 qu'il fut réintégré à la chambre des pairs; l'année suivante, il présida le collége électoral d'Orléans. Mais sa santé était dès lors devenue fort chancelante, et, peu jaloux d'ailleurs de se mettre en avant, sans y être obligé par un devoir, il occupa peu l'attention de la chambre; son élection aux fonctions de secrétaire (séance du 24 mars 1824) est le seul incident qu'on puisse citer. Il fut du nombre des pairs qui prêtèrent serment à Louis-Philippe et à la charte de 1830, purement et simplement, à la séance du 10 août. L'état de sa santé le força de renoncer tout-à-fait aux travaux de la chambre au mois d'avril 1833; car sa fin fut lente et douloureuse.

Le duc de Cadore avait toujours regardé comme une des conditions du bonheur de n'être ni remarqué, ni envié par personne; il joignait à une grande douceur de caractère cette égalité d'humeur que la philosophie conseille, mais que la nature seule départit. Sa maxime favorite était que *mieux vaut éviter le blâme que de rechercher la gloire*, car la honte d'un seul revers efface aisément l'honneur de vingt succès. Sincère dans sa piété, comme il le fut en toutes choses, le duc de Cadore s'efforça de relever le catholicisme en France; mais il prépara des dangers à la cause même qu'il voulait servir, en protégeant le retour des jésuites.

L'éloge du duc de Cadore n'a pu être lu encore à la chambre des pairs: cette tâche consolante de l'amitié est réservée à M. le comte Mollien, qui sera le digne interprète d'une vie si pleine, si honorable et si utile à la France. P. C.

CHAMPART, *voy.* DROITS SEIGNEURIAUX.

CHAMP-AUBERT, village du département de la Marne (Champagne), à 6 lieues S.-O. d'Épernay, et à 11 lieues O.-S.-O. de Châlons.

Ce lieu qui, par lui-même, n'a aucune importance, est devenu à jamais célèbre comme le théâtre d'une bataille qui, en 1814, faillit changer l'issue de la première invasion. Engagée pour ainsi dire comme une partie désespérée de Napoléon, la bataille de Champ-Aubert, par son résultat inopiné, rendit pour un moment aux Français la confiance en la fortune et le génie de leur chef; elle fit voir aux souverains alliés que, jusqu'aux portes de Paris, leurs succès pouvaient se changer en d'incalculables désastres, si, par une commotion soudaine, l'exaltation de l'armée se communiquait aux populations et réveillait en elles quelques élans de cet enthousiasme qui, à d'autres époques et dans ces mêmes plaines de Champagne, avait soulevé toute une génération pour la défense du sol sacré de la patrie. De là le changement qui s'opéra dans l'attitude du négociateur français au congrès ouvert à Châtillon (*voy.*); de là aussi ces ménagemens extrêmes observés par les souverains alliés dans leurs manifestes, vis-à-vis de la population française.

Remportée sur les Russes le 10 février 1814, neuf jours seulement après

les funestes mêlées de Brienne et de la Rothière, la victoire de Champ-Aubert ouvrit la série des succès obtenus par l'armée française à Montmirail, Vauchamp, Mormant et Montereau.

Suivant le plan concerté entre les généraux en chef de la coalition, l'armée française, réduite à moins de 50,000 combattans, devait être tenue en échec, renfermée entre la Seine et la Marne, tandis que toutes les forces des alliés, au nombre de 100,000 hommes, marcheraient sur Paris par les deux lignes de Sens et de La Ferté. La première était occupée par Schwartzenberg, et Blücher tenait la seconde ; une distance de plus de trois journées les séparait, et même on avait cru pouvoir se passer d'un corps de cavalerie légère qui, destiné d'abord à maintenir la communication des deux armées, fut envoyé ensuite pour renforcer l'extrême gauche aux ordres de l'hetman Platof.

Frappé d'une inspiration soudaine sur le parti qu'il peut tirer d'une telle disposition, l'empereur laisse devant Nogent et Montereau les corps des ducs de Bellune et de Reggio, avec la brave réserve du général Gérard, et de l'œil il trace, au milieu d'immenses marais, une route presque impénétrable de dix lieues d'étendue, où il engage son armée qui se résigne, non sans peine, à une manœuvre qu'elle jugeait extravagante. Les chefs eux-mêmes n'entrevoient pas d'issue probable à cette marche, qu'il semble impossible de prolonger dans la direction donnée.

Cependant le dévouement et la constance du soldat l'emportent sur sa méfiance et sur les difficultés de l'entreprise. Napoléon parvient à Sézanne dans la nuit du 9 février, et, après un nouvel et plus pénible effort, l'armée franchit les marais de Saint-Gond, y laissant une partie des bagages et de l'artillerie ; enfin, harassée et sans vivres, vaincue par la fatigue et la faim, une première colonne débouche, conduite par le duc de Raguse, au hameau de Baye, et s'y trouve en face de l'ennemi qui occupe ce point. C'était le corps du brave et habile Alzufiew, qui, confondu de la témérité d'une marche pareille, voit ses bataillons successivement culbutés par l'impétuosité des divisions françaises qui arrivent, mises en haleine par les obstacles déjà franchis et qu'électrise d'avance la victoire qu'elles vont devoir à l'admirable conception de l'empereur.

Dans l'intention d'opérer leur retraite sur Châlons, les Russes, déjà refoulés de plusieurs points sur Champ-Aubert, s'y concentrent et forment des carrés pour s'ouvrir passage au travers des masses de la cavalerie française qui les presse de toutes parts ; mais de toutes parts le chemin est barré. Le sang-froid d'Alzufiew ne suffit plus pour contenir ses soldats ; coupés sur tous les points, ils se débandent et fuient à travers champs. Ceux que n'ont pu atteindre la baïonnette des jeunes conscrits ou la latte pesante des cuirassiers sont foudroyés par la mitraille ; et les plus intrépides, reformés en bon ordre, au nombre de 2,000, autour de leurs généraux, sont réduits ainsi qu'eux à mettre bas les armes. Quinze cents Russes restaient sur le champ de bataille ; leur artillerie était aux mains du vainqueur ou abîmée dans les marais. Du côté des Français il n'y eut guère plus de quinze cents tués ou blessés.

A la suite de la victoire de Champ-Aubert, il y eut, ainsi que l'observent les historiens, un élan prodigieux dans l'armée française : c'est que les soldats, honteux des murmures de la veille, croyaient venger l'injure faite au génie de l'empereur en lui prodiguant de nouveaux témoignages d'un dévouement superstitieux, comme à un être infaillible. Et pourtant il avait été bien audacieux en comptant sur le degré de force physique et de vertu qu'il faudrait à son armée, sous peine de demeurer ensevelie dans les marais où il l'avait enfoncée. P. C.

CHAMP-CLOS. Ce mot porte avec lui sa définition, mérite assez rare dans notre langue pour être remarqué. Il indiquait, comme on sait, un espace régulier, disposé exprès, entouré de barrières et dominé sur un de ses côtés par des *hourds* ou échafauds où se plaçaient les hauts personnages et les juges du camp. Les combats en champ-clos avaient le plus souvent pour cause une insulte

grave touchant à l'honneur de l'une des parties ou de sa famille. Il était rare qu'un des assaillans ne fût pas frappé à mort ou du moins grièvement blessé. Enfin ces combats, souvent aussi désignés sous le nom de *duels*, n'avaient guère lieu qu'entre deux individus. Toutes ces circonstances les distinguent suffisamment des tournois, avec lesquels des personnes peu instruites les ont quelquefois confondus.

Plusieurs de ces combats sont célèbres dans notre histoire. Tout le monde a entendu parler de ceux de Bayard et de Sotomayor, de Jarnac et de La Châtaigneraye, et même de celui de Macaire et du chien d'Aubry de Montdidier. Le second avait commencé le règne assez court de Henri II, destiné à finir par une catastrophe presque semblable et non moins funeste. Ce fut le dernier combat en champ-clos autorisé par la présence du souverain. La fureur des duels, au surplus, ne fut jamais plus active ni plus meurtrière que sous les fils de ce même Henri II; mais ceux de la place Royale et du Pré-aux-Clercs (auxquels les seconds prenaient presque toujours part) avaient lieu sans appareil et à peu près sans spectateurs.

Il est à propos de remarquer que ce genre de combat, long-temps proscrit par les ordonnances de nos rois, avait fini, au XIVe siècle, par être autorisé, sans doute d'après ce principe d'une sage politique dont nos sociétés modernes offrent plus d'une application, que, quand on ne peut entièrement détruire un abus, il faut que la loi en règle et en limite l'usage. La célèbre ordonnance de Philippe-le-Bel, dite *des gages de bataille*, dont nous devons la publication au zèle éclairé de M. Crapelet, contient les détails les plus curieux sur tout ce qui se pratiquait en pareille circonstance. Nous en donnerons un extrait à l'art. COMBAT JUDICIAIRE. C. N. A.

CHAMP-D'ASILE. Lors des proscriptions qui accompagnèrent la Restauration de 1815, un grand nombre de Français s'exilèrent, et presque tous arrivèrent aux États-Unis dans un extrême dénûment. On leur accorda des terres sur la Mobile et le Tombig-Bee pour y fonder une colonie; mais diverses circonstances leur ôtèrent alors cette ressource. Graces enfin aux efforts des deux frères Lallemand, ils purent fonder dans la province du Texas, dans le golfe du Mexique, une colonie à laquelle ils donnèrent le nom de *Champ-d'Asile* et où ils furent rejoints par d'anciens colons de Saint-Domingue (1818).

En France, M. Félix Desportes et les rédacteurs de *la Minerve* ouvrirent une souscription en faveur des réfugiés du Champ-d'Asile. Ceux-ci, à la suite d'événemens qu'il est inutile d'exposer ici, se trouvèrent encore une fois exilés de la nouvelle patrie qu'ils s'étaient faite. Les États-Unis leur donnèrent en échange le territoire d'Alabama, sur le Tombig-Bee; ils y organisèrent une colonie à laquelle ils donnèrent le nom de *canton* ou *état de Marengo*. Dès que les réfugiés purent rentrer en France sans danger ils y revinrent pour la plupart, abandonnant les pénates qu'ils s'étaient faits sur une terre étrangère, et aujourd'hui le *Champ-d'Asile* n'existe plus. A. S-R.

CHAMP DE BATAILLE. Ce terme porte sa définition en lui-même : le champ de bataille est le champ, l'emplacement où se livre une bataille. Dans toutes les guerres, c'est toujours sur un champ de bataille qu'il faut que les deux armées opposées finissent par se rencontrer; c'est vers leur destruction, leur désorganisation réciproque que chacune doit toujours tendre en dernier résultat. Une place forte n'a jamais pu avoir l'importance d'un champ de bataille; les triples lignes de défense d'un état seraient-elles franchies, ses principaux remparts tombés, si l'armée défensive était encore debout, rien ne serait gagné pour l'ennemi; et c'est à quoi l'on a songé de nos jours quand on a proposé de préparer d'avance, par un camp retranché, un immense champ de bataille devant Paris, en cas de revers, où prudemment toutes nos forces n'auraient pas été compromises.

Sous Louis XIV, au temps de Vauban, au temps de la plus grande gloire des places fortes, c'est sur les champs de bataille et non dans les enceintes

bastionnées que le sort de la monarchie fût menacé ou relevé. Au reste, on l'a dit depuis long-temps, le destin des empires se décide sur le champ de bataille, excepté toutefois quand ces empires se réduisent, comme l'empire grec au XIVe siècle, à une seule ville fortifiée (Constantinople).

La destruction ou la désorganisation de l'armée ennemie ne sont naturellement que des moyens: la fin réelle, c'est ou de l'affaiblir assez pour la forcer d'abandonner à l'armée opposée la ligne de défense qu'elle occupe, ou d'en finir avec elle par une action décisive, pour atteindre le principal but des opérations. Bonaparte, dans la première guerre d'Italie, eut à conquérir chaque passage de fleuve par une bataille, et le lieu de la bataille était naturellement presque toujours marqué aux points d'obstacles les plus saillans; il n'atteignait chaque fois que des buts secondaires, mais qui le rapprochaient pas à pas du but principal. En 1800 Moreau eut également à livrer une suite de batailles, pour franchir les différentes lignes des fleuves, avant d'arriver sur le champ de bataille de Hohenlinden, d'où la victoire, si la paix n'était arrivée, l'aurait conduit à Vienne.

On pense bien que l'antiquité et le moyen-âge ne pouvaient avoir nos idées raisonnées sur les champs de bataille et sur leur choix.

Avant que l'usage des armes à feu se fût multiplié dans les armées, les champs de bataille étaient toujours peu étendus, parce qu'on s'abordait de près et qu'on n'avait point à masquer les troupes contre des projectiles meurtriers qui souvent portent le ravage dans leurs rangs d'une distance de près d'un quart de lieue.

Les Perses, qui étaient riches en cavalerie, les Macédoniens, lorsqu'ils eurent créé la phalange, par des motifs différens, choisissaient toujours de préférence des plaines pour y recevoir leurs ennemis. La légion romaine, plus mobile que la phalange, vainquit cette dernière en la forçant, à Cynocéphales, de combattre sur un terrain qui ne lui était pas favorable.

Toutefois, les grands généraux de l'antiquité, Annibal, Alexandre, ne se rendirent point esclaves du terrain; ils soumirent au contraire le terrain à leurs combinaisons. L'étude de leurs guerres le démontre sans réplique.

Les Barbares du moyen-âge ne connaissaient guère que les plaines pour champs de bataille; seulement ils s'y ménageaient souvent des obstacles artificiels en formant des retranchemens de chariots. La chevalerie, avec ses lourdes armures, incapable de manœuvrer et n'ayant de puissance que dans son choc direct, ne pouvait agir que sur des terrains unis. Les piétons n'étant alors comptés pour rien, on ne cherchait pas à les établir dans des positions défensives. Quand la victoire était gagnée, ils emportaient la vie sauve; dans la défaite, ils étaient abandonnés à la tuerie du vainqueur.

Après l'introduction des armes à feu, les obstacles du terrain sur un champ de bataille, naturels ou artificiels, villages, bois, hauteurs, retranchemens, etc., acquirent une importance nouvelle. C'est autour de ces obstacles, comme au village de Marengo, à celui de Fleurus (en 1815), à la grande redoute de la Moskowa *, que souvent se passent les scènes les plus sanglantes d'une bataille; mais ils ne sont pas pour cela toujours le nœud de la lutte. C'est loin du village de Marengo que se décida l'action.

A Fleurus, en 1690, un simple pli du terrain donna la victoire au maréchal de Luxembourg. S'étant aperçu, au moment du combat, qu'une légère inflexion du sol dérobait sa gauche à la droite de l'ennemi, il porta à l'instant cette aile gauche sur le flanc de son rival; cette manœuvre eut un plein succès.

Nous avons dit plus haut que, le danger des projectiles forçant aujourd'hui de masquer ou de tenir à distance les troupes non encore engagées, les champs de bataille devaient être moins resserrés qu'avant l'introduction des armes à feu. Cependant, aussi long-temps que les armées restèrent dans des proportions raisonnables, la reconnaissance d'un champ de bataille put se faire à la vue simple. Mais quand Napoléon eut

(*) Il faudrait dire Moskva (v. l'article). S.

donné, pour ainsi dire, le ton des grandes armées, et qu'à Wagram, par exemple, 400,000, hommes avec 1,500 pièces de canon, eurent à se déployer pour leur destruction mutuelle, les champs de bataille n'eurent plus de limites. A Waterloo, Grouchy était tellement éloigné du lieu de la lutte que les directions du général en chef lui manquèrent. On sait quel désastre s'ensuivit. Il n'y avait, après tout, pourtant que l'œil d'aigle de Napoléon qui pût embrasser l'ensemble de nos grandes batailles; lui seul pouvait manier, avec la même facilité que quelques bataillons, quatre et cinq corps d'armée sur le même terrain. Mais quand verra-t-on reparaître un génie aussi vaste! Il est sans doute de la sagesse des gouvernemens de ne plus confier aux mains de leurs généraux des armées audelà de 100,000 hommes.

Les règles pour le choix d'un champ de bataille sont faciles à établir; elles peuvent se déduire de l'histoire et du raisonnement. Ainsi, il ne faut prendre aucune position qui permette à l'ennemi de vous acculer; être toujours maître de ses communications; n'être jamais gêné assez par les obstacles du terrain pour ne plus pouvoir manœuvrer, etc.

Un des plus beaux champs de bataille est celui d'Austerlitz. L'armée française était derrière un ruisseau des défilés ou passages duquel elle était maîtresse; elle était sur un terrain où elle pouvait se mouvoir facilement et se préparer à recevoir ou à attaquer l'ennemi; enfin Brunn, place d'armes et d'approvisionnement, se trouvait à sa portée. Pendant que l'ennemi tentait de tourner la droite de cette position, Napoléon franchit le ruisseau, creva le centre de l'armée ennemie, la morcela complètement et en jeta une partie dans les lacs.

La reconnaissance d'un champ de bataille, comme la topographie en général, est devenue une partie essentielle de l'art de la guerre; l'étude du terrain était pour Napoléon la base de ses grandes opérations comme de ses plans de bataille. Jamais les cartes ni les plans n'étaient assez étendus, assez détaillés pour lui. La veille d'une action ou la nuit qui la précédait, on le voyait dans sa tente, absorbé dans l'étude du champ de bataille; c'est sur elle qu'il fondait ses combinaisons; c'est par elle qu'il devinait souvent à l'avance quels devaient être les mouvemens de l'ennemi. Par ses ordres un grand nombre de champs de bataille ont été levés. Nous possédons le plan de presque tous ceux de nos guerres où il commanda. Le dépôt de la guerre en offre une riche collection.

Plusieurs de nos écrivains militaires ont publié des Atlas importans : rien de plus beau que les plans qui accompagnent les ouvrages de Saint-Cyr et de Suchet. L'Allemagne publie aujourd'hui un Atlas complet des plans de bataille depuis l'antiquité jusqu'à nos jours : ce travail est aussi beau qu'utile; il est dû au savant major Kaussler. J. F. C-N.

CHAMP-DE-MAI, épisode de la période des Cent-Jours, en 1815. Napoléon y convoqua pour le 26 mai (puis ajourna au 1er juin) les membres de tous les colléges électoraux d'arrondissement et de département, ainsi que les députations de tous les corps de l'armée de terre et de mer. Remonté sur le trône avec une rapidité qui tenait du prodige, mais sentant que, pour s'y maintenir contre la coalition européenne, il lui fallait tout le dévouement de la France, il caressait ses goûts renaissants pour la liberté, et flattant les craintes, les ressentimens et les intérêts populaires, il s'en portait hautement l'interprète. Dès le 13 mars, à peine arrivé à Lyon, précédé de ses aigles et du drapeau tricolore qui volaient devant lui de clocher en clocher, il exclut des rangs de l'armée, par un décret, les émigrés, officiers et généraux qu'y avait introduits la Restauration. Pour les émigrés rentrés depuis le 1er avril 1814 sans avoir été amnistiés par lui ou par le gouvernement précédent, il mit leurs biens sous le séquestre et leur donna quinze jours pour sortir du territoire français, les livrant, passé ce temps, à toute la rigueur des lois rendues contre eux par les assemblées. Un autre décret déclarait dissoutes la chambre des pairs et celle des députés, parce que beaucoup de leurs membres, indignes de la confiance de la nation, avaient porté les armes

contre elle, lui avaient fait payer les dettes contractées à l'étranger pour soudoyer des coalitions ennemies, avaient adhéré au rétablissement de la noblesse féodale et se préparaient à annuler la vente des domaines nationaux ; enfin, parce qu'en donnant aux Bourbons le titre de roi légitime, ils avaient déclaré rebelles le peuple français et les armées depuis 25 ans. A la suite de cette mesure qui leur ordonnait de retourner sans délai dans leur domicile, un autre décret rendait aux membres de la Légion-d'Honneur les droits électoraux et les convoquait à Paris avec les colléges des départemens, afin de modifier les constitutions selon l'intérêt et la volonté de la nation (*Moniteur* du 21 mars 1815).

Le 21 avril, pour diriger à l'avance cet immense et redoutable mouvement politique, il présenta à l'acceptation libre et solennelle du peuple un acte additionnel (*voy.*) aux constitutions de l'empire (*voy.* CONSTITUTION), rappelant que celles-ci avaient reçu la même sanction et que depuis 15 ans, s'il avait ajourné les institutions qui protégeaient spécialement la liberté des citoyens, c'était afin de mieux consolider le grand système fédératif de l'Europe qu'il avait eu pour but d'organiser, but alors conforme à l'esprit du siècle et aux progrès de la civilisation. Maintenant il promettait de combiner le plus haut point de liberté politique et de sûreté individuelle avec la centralisation nécessaire pour faire respecter à l'étranger l'indépendance du peuple français et la dignité de la couronne. Pendant 10 jours des registres furent ouverts aux secrétariats des municipalités, des administrations, des greffes de tribunaux, de justices de paix, chez les notaires et dans chaque régiment. En 25 jours, le relevé général de chaque département fut envoyé au ministre. Le dépouillement des registres et le recensement des votes fut indiqué pour l'assemblée du *Champ-de-Mai*, ajournée au 1er juin (*Moniteur* des 22, 23 avril 1815). Pressé par les circonstances, il n'attendit pas que cette acceptation fût donnée, et o donna, le 30 avril, que, 4 jours après la publication de son décret, les colléges électoraux se réuniraient pour procéder à l'élection des représentans du peuple, *conformément à l'acte envoyé pour être soumis à son acceptation.*

Le 1er juin ils étaient réunis, avec les députations des colléges électoraux et des corps de l'armée, au Champ-de-Mars, cet immense terrain entouré de tertres qui, à l'extrémité occidentale de Paris, s'étend de l'École militaire à la Seine, qui fut témoin de la Fédération et de tant d'autres solennités politiques ou militaires. Le trône de Napoléon s'élevait en avant de l'École, au centre d'une vaste enceinte demi-circulaire dont les deux tiers formaient, à droite et à gauche, de grands amphithéâtres où 15,000 personnes étaient assises. Après la célébration de la messe, la députation centrale des colléges électoraux, composée de 500 membres, vint entourer Napoléon sur les marches de son trône, et, par l'organe de M. Duboys d'Angers, lui dit que, confians dans ses promesses, les électeurs remettaient à lui et aux deux chambres le soin de consolider et de perfectionner sans secousse le système constitutionnel, et que les Français, serrés autour de son trône, étaient décidés à tous les sacrifices pour maintenir l'indépendance et l'honneur national. A la suite des acclamations, le prince archi-chancelier proclama que l'acte additionnel aux constitutions de l'empire était accepté à la presque unanimité des votans, le nombre des votes négatifs n'étant que de *quatre mille deux cent six*. De nouvelles acclamations se firent entendre. L'empereur signa l'acte de promulgation, et, après un discours éloquent qui toucha tous les cœurs et dans lequel il rappelait son dévouement aux Français, ses dangers et la force qu'il puisait dans leur amour, il prêta serment sur les saints Évangiles, ainsi que l'assemblée, d'observer et de faire observer les constitutions de l'empire. Après le *Te Deum*, quittant son manteau impérial, il s'avança sur les premières marches du trône. Un roulement de tambours fit faire un profond silence, et Napoléon, présentant les drapeaux que tenaient les ministres de l'intérieur, de la guerre et de la marine, dit aux troupes qui l'écoutaient: « Soldats de la garde nationale de l'em-

pire, soldats des troupes de terre et de mer, je vous confie l'aigle impériale, aux couleurs nationales. Vous jurez de la défendre, au prix de votre sang, contre les ennemis de la patrie et de ce trône? Vous jurez qu'elle vous servira toujours de signe de ralliement; vous le jurez?... Les cris universellement répétés de *Nous le jurons!* retentirent, et l'empereur alla se placer, avec son cortége, sur un trône au milieu du Champ-de-Mars, distribua les drapeaux aux présidens des colléges électoraux des départemens, à la garde nationale de Paris, à la garde impériale; puis les troupes, formant 50,000 hommes, dont 27,000 de gardes nationaux, défilèrent devant lui aux cris de Vive l'empereur! et aux acclamations d'un peuple immense qui couvrait les tertres du Champ-de-Mars, jusqu'à la Seine. D-r.

CHAMP-DE-MARS et CHAMP-DE-MAI. On a donné ce nom aux assemblées des Francs qui, depuis la conquête des Gaules au ve siècle, se réunissaient en armes aux premiers jours du printemps, et, suivant la coutume apportée des forêts de la Germanie, délibéraient avec leur chef sur les affaires de l'état et les réglaient de concert.

Nous allons faire connaître leur composition, leurs attributions, et comment elles furent modifiées, depuis leur importation d'outre-Rhin jusqu'à leur anéantissement, aux approches de la féodalité. C'est la période du ve au xe siècle.

Tacite a fait connaître les assemblées politiques des peuplades germaines, où la décision des affaires importantes appartenait au peuple et la discussion aux chefs. Hormis les cas extraordinaires, ils se réunissaient à des jours fixes, au commencement de la nouvelle et de la pleine lune, et prenaient place, tout armés, quand l'assemblée paraissait suffisamment nombreuse. Les prêtres chargés de la police imposaient silence; ensuite le chef ou le roi prenait la parole, et, selon la considération dont il jouissait à raison de son âge, de sa naissance, de ses exploits militaires ou de son éloquence, il se faisait écouter; presque toujours la force des raisons l'emportait sur celle de l'autorité. Si son avis déplaisait, il en était averti par un cri général; si le contraire arrivait, les assistans agitaient leurs framées : c'était pour eux la manière la plus flatteuse d'exprimer leur approbation. Outre les affaires politiques et administratives d'une certaine importance, on pouvait porter à ces assemblées les accusations et les affaires criminelles; on y élisait aussi les chefs par qui la justice était rendue dans les cantons et les bourgades.

On comprend que tout guerrier, tout homme libre, devait participer à ces assemblées, autrement il n'eût pas obéi aux résolutions de sa tribu, association d'une bande errante qu'il était maître de quitter dès qu'elle cessait de lui convenir. Sous Clovis et ses enfans, les assemblées générales gardèrent ce caractère. Chaque Franc y conserva son importance individuelle. Les habitudes apportées d'outre-Rhin étaient encore prédominantes; d'ailleurs, les Francs, afin de consolider leur conquête dans les Gaules, restaient groupés en corps autour de leurs chefs, toujours prêts à se porter sur les points où la rébellion menaçait. Mais quand, après deux générations, la fusion avancée des deux peuples eut rassuré les Francs, ils se disséminèrent dans les provinces, habitèrent leurs domaines, et, n'attachant plus d'importance qu'à leurs rapports avec leurs voisins, dominés par des intérêts locaux, séparés enfin par de grandes distances du centre des affaires publiques, perdant de vue les assemblées du Champ-de-Mars, ils négligèrent de s'y rendre. Bientôt la composition, les attributions, le caractère de ces assemblées cessèrent de correspondre à ce qu'ils avaient été.

M. Guizot, dans ses *Essais sur l'Histoire de France* (1824, in-8°), surtout dans son 3e chapitre, qui traite des institutions politiques du ve au xe siècle, a saisi, avec la profondeur qui le distingue, le véritable caractère de ces assemblées. « Sous les premiers Mérovingiens, dit-il, elles paraissent comme des réunions de guerriers qui viennent passer une sorte de revue militaire, entreprendre quelque expédition ou se partager le butin (p. 318). Depuis la fin du vi^e^ siècle, on aperçoit deux sortes d'assemblées. L'une, le *Champ-de-Mars*, conserve une appa-

rence nationale : c'est là que les Francs apportent à leurs rois les dons annuels qui faisaient une partie de leur revenu. On présume sans peine que des guerriers avides, éloignés, et qui n'avaient, pour se rendre au Champ-de-Mars, d'autre motif que cet usage, en tenaient d'ordinaire fort peu de compte : aussi, sauf un petit nombre de cas, cette réunion se présente-t-elle comme une espèce de solennité périodique où les rois se montrent en pompe à la portion du peuple qui vit près de leur palais et demeure curieuse de les voir. Ce n'est pas une assemblée qui intervient dans le gouvernement (p. 320).

« D'autres assemblées plus actives paraissent çà et là. Tantôt ce sont de simples convocations militaires pour quelque expédition lointaine, tantôt des réunions d'évêques, de leudes, d'hommes puissans, qui se rassemblent auprès du roi dans leur intérêt personnel, pour régler leurs différends avec la royauté, mettre fin à quelque guerre entreprise au sujet des bénéfices, stipuler pour eux-mêmes des concessions ou des garanties (p. 321). » Ces réunions ressemblent à des congrès entre puissances ennemies, ou au conseil privé ou judiciaire du prince ; elles n'ont point le caractère d'une institution publique qui garantit l'intervention des hommes libres dans le gouvernement du pays.

Quand on approche des Carlovingiens, quand la nation se fut renouvelée, comme la dynastie, par une nouvelle immigration germanique, la convocation périodique des Champs-de-Mars se fit avec plus de régularité. Pépin-le-Bref en transporta l'époque au mois de mai. De 764 à 767, il tint huit *placites* généraux sur lesquels l'histoire a conservé quelques détails. Les évêques, les ducs, les comtes, les grands bénéficiers, les chefs même des nations lointaines, incorporées à la monarchie franque, ne manquèrent pas de s'y rendre. Des guerres, des traités, des lois, des mesures vraiment politiques et générales en furent la suite. Sous Charlemagne, les placites généraux prirent une régularité et une importance jusque là inconnues.

« C'était l'usage, dit Hincmar, de « tenir chaque année deux assemblées. « La première avait lieu au printemps ; « on y réglait les affaires générales de « tout le royaume ; aucun événement, « ce n'est une nécessité impérieuse « universelle, ne faisait changer ce qui « avait été arrêté. Dans cette assemblée « se réunissaient tous les grands (*majores*) « tant ecclésiastiques que laïques, les « plus considérables pour prendre et ar-« rêter les décisions, les moins considé-« rables (*minores*) pour recevoir ces « décisions, et quelquefois en délibérer « aussi et les confirmer, *non par un* « *consentement formel*, mais par leur « opinion et l'adhésion de leur intelli-« gence. »

« L'autre assemblée, dans laquelle on recevait les dons généraux du royaume, se tenait seulement avec les plus considérables (*seniores*) de l'assemblée précédente et les principaux conseillers du roi. On y traitait les affaires auxquelles il fallait pourvoir, guerre, trève, rétablissement de la paix, mesures nécessaires soit pour satisfaire les seigneurs absens, soit pour calmer ou échauffer l'esprit des peuples, etc. »

« Les mesures arrêtées étaient tenues si secrètes qu'avant l'assemblée générale suivante on ne les connaissait pas plus que si personne ne s'en était occupé. Dans l'une ou l'autre des deux assemblées, le roi ordonnait de soumettre à la délibération des grands et des premiers sénateurs les articles de loi, nommés *capitula*, qu'il avait rédigés lui-même par l'inspiration de Dieu, ou dont la nécessité lui avait été manifestée dans l'intervalle des réunions. Des messagers du palais, allant et venant, recevaient leurs questions et leur rapportaient les réponses... Cependant, si ceux qui délibéraient en manifestaient le désir, le roi se rendait auprès d'eux, y restait aussi long-temps qu'ils le voulaient, et là ils lui rapportaient avec une entière familiarité ce qu'ils pensaient de toutes choses. Si le temps était beau, tout cela se passait en plein air ; sinon, dans plusieurs bâtimens distincts, où ceux qui avaient à délibérer sur les propositions du roi étaient séparés de la multitude des personnes venues à l'assemblée, et alors les

hommes les moins considérables ne pouvaient entrer... Aucun étranger n'approchait du lieu de ces réunions jusqu'à ce que le résultat des délibérations pût être mis sous les yeux du grand prince qui alors, avec la sagesse qu'il avait reçue de Dieu, adoptait une résolution à laquelle tous obéissaient..... Pendant que les évêques, les abbés, délibéraient sans mélange des seigneurs laïcs, ou réunis avec eux, mais séparés tous du reste de la multitude venue à l'assemblée générale, le roi, au milieu d'elle, était occupé à recevoir les présens, saluant, s'entretenant avec ceux qu'il voyait rarement, s'informant si, dans quelque partie du royaume, le peuple murmurait ou était agité, quelle était la cause de son agitation, si quelqu'une des nations soumises voulait se révolter, si les révoltées semblaient disposées à se soumettre, etc., etc., et il recommandait étroitement à chacun de s'informer, dans l'intervalle des assemblées, de ce qui se passait au dehors ou au dedans du royaume. »

Ainsi qu'on le voit, la composition de ces assemblées ne porte en rien le caractère de l'élection populaire. Les *majores* et les *seniores*, qui seuls participent aux délibérations, sont les ducs, les comtes, que Charlemagne nommait, les évêques, qui la plupart tenaient de lui leur office, les grands bénéficiers, qu'il savait retenir dans une condition précaire. Un capitulaire de Louis-le-Débonnaire, rendu en 819, montre quels étaient les *minores*, qui n'exerçaient d'autorité que par l'*adhésion de leur intelligence*. « Que chaque comte, y est-il dit, vienne à l'assemblée générale, d'après les ordres de l'empereur ; qu'il y amène avec lui douze *scabini*, s'il en a douze ; sinon, qu'il complète ce nombre en prenant les *meilleurs hommes* de son comté » (Baluze, t. 1, p. 605). Donc les *minores*, pour la plupart, étaient les vicaires, les centeniers, les officiers royaux d'un ordre inférieur ; car les *scabini* étaient nommés par les *missi dominici*, ou les comtes, bien plutôt qu'élus par les hommes libres.

Assurément, de nos jours, cette composition des assemblées ne présenterait que d'insuffisantes garanties pour les libertés publiques ; mais à l'époque de Charlemagne, le premier danger était le combat des forces individuelles, la domination arbitraire des grands bénéficiers, puissans dans leur territoire, et sous l'action desquels disparaissaient les hommes et les propriétés libres. Charlemagne, en les faisant tomber dans la sphère de son ascendant personnel, au moyen de ces assemblées, les rendait agens de sa domination qui valait mieux que la leur.

Plus de trente de ces assemblées furent, sous son impulsion, associées aux affaires les plus importantes. Louis-le-Débonnaire (de 814 à 840) en convoqua vingt-cinq ; mais on y vit éclater et s'envenimer les désordres du clergé et des grands, soit avec l'empereur, soit entre eux ; car l'unité du gouvernement avait disparu avec Charlemagne. Sous Charles-le-Chauve (de 843 à 877), on trouve la trace de 25 placites généraux ; mais la plupart ne sont plus que des congrès où quelques hommes puissans viennent débattre avec le roi leurs intérêts personnels. Après Charles-le-Chauve, toute institution centrale disparaît ; tous les rapports politiques sont en prise à une brutale anarchie pendant un siècle, jusqu'à ce que, se réglant enfin, ils donnent naissance à cette confédération turbulente qu'on appelle le régime féodal. D-E.

CHAMPEAUX (GUILLAUME DE), philosophe français de la fin du XIe siècle, naquit à Champeaux, dans la Brie, de parens pauvres, et fut élève de l'Allemand Manegolde et d'Anselme de Laon. Il enseigna à Paris la rhétorique, la dialectique et la théologie avec un succès brillant et un très grand concours d'auditeurs. Sa réputation attira dans son école un disciple célèbre, mais qui ne se piqua pas de reconnaissance envers lui, Abélard (*voy.*). Guillaume de Champeaux était archidiacre de l'église de Paris, et il tenait les écoles du cloître avec talent. Les attaques redoublées que lui livra son disciple le chagrinèrent, et diminuèrent l'éclat de sa réputation et le nombre de ses auditeurs. Il se décida donc à quitter son archidiaconat et son école pour prendre l'habit de chanoine régu-

lier et se renfermer dans la maison de Saint-Victor. Peu après il fut nommé à l'évêché de Châlons-sur-Marne. L'époque de son entrée à Saint-Victor (1108) est celle, sinon de la naissance, du moins de la gloire de cette maison. Du moment que Guillaume fut devenu évêque, ses démêlés avec Abélard cessèrent. Ils n'eurent plus l'occasion de se heurter et ils ne la cherchèrent point. Le sujet de leur querelle avait été le même point de discussion philosophique qui divisa plus tard les *Réalistes* et les *Nominaux*. Guillaume de Champeaux mourut en 1121. Il écrivit beaucoup en faveur des réalistes. Son livre *des Sentences* est le plus considérable de ses ouvrages. Le père Martenne a publié de lui un petit traité *de l'Origine de l'ame*. A. S-R.

CHAMPEIN (Stanislas), né à Marseille en 1753, est mort à Paris en 1830, au jour anniversaire de sa naissance. A peine âgé de 13 ans, il était déjà maître de musique de la collégiale de Pignans, en Provence, pour laquelle il composa une messe, un *Magnificat* et plusieurs psaumes. Arrivé à Paris, il fit exécuter à la chapelle du roi, à Versailles, un chœur, *Dominus regnavit*. En 1779 il donna au théâtre du bois de Boulogne son premier opéra, *le Soldat français*. Il donna ensuite en 1781, *la Mélomanie*, en un acte, qui eut beaucoup de succès à la comédie italienne, et qu'on regarde comme son meilleur ouvrage. Parmi d'autres opéras, nous citerons surtout *les Dettes*, pièce en deux actes, représentée en 1787, et *le Nouveau don Quichotte*, joué en 1789 au théâtre de *Monsieur*, sous le nom de Zingarelli.

Sa fille a publié, en 1831, des *Poésies* qui méritent de fixer l'attention. F-LE.

CHAMPIGNONS, famille de plantes cryptogames, qui se compose d'un nombre immense d'espèces se distinguant par les formes les plus bizarres et les plus variées. La place que doivent occuper les champignons parmi les êtres organisés a long-temps été le sujet de discussions : quelques savans, parmi lesquels on compte le grand Linné lui-même, les regardaient comme l'ouvrage et l'habitation de certains polypes, et ils appuyaient leur opinion sur ce que l'on trouve fréquemment des vers dans les champignons. Le fait est vrai, mais ces vers proviennent des œufs déposés dans leur tissu par des insectes. Plus récemment on les a considérés comme le résultat de la décomposition des êtres vivans; mais un examen attentif de leur mode de reproduction prouve que, de même que chez les autres végétaux, il est dû au développement de graines que l'on a désignées sous le nom de *séminules*, et auxquelles ils donnent eux-mêmes naissance. Il reste d'autant moins de doute à ce sujet, que des botanistes, après avoir séparé les séminules d'un agaric et d'une amanite, sont parvenus à les faire lever.

La texture des champignons se compose en général d'un tissu qui diffère complètement de celui qui fait d'ordinaire la base de l'organisation végétale, et qui leur donne cette consistance qui les caractérise : aussi l'a-t-on désignée par l'épithète de *fongueuse*, du mot latin *fungus*. Ils affectent la forme de petits tubercules ou de branches de corail, mais le plus souvent ils se présentent sous celle de parasol.

Le *pédicule* qui supporte les autres parties du champignon est fixé à la terre ou sur le tronc des arbres par des filamens qui semblent remplir le rôle de racines. Quelquefois ce pédicule, ainsi que le *chapeau* qui le couronne, est enveloppé avant son accroissement par une espèce de bourse que l'on nomme *volva*, et qui se brise pour les laisser sortir. Le chapeau, qui présente presque toujours une forme hémisphérique, porte, soit à la surface inférieure, soit à la surface supérieure, une membrane que l'on nomme *hymenium*. Cette membrane est souvent formée de petites capsules dans lesquelles résident les semences, que l'on appelle *sporules*; quelquefois ces sporules ou séminules sont libres et placés directement sous la membrane qui les recouvre. Dans certains champignons les bords libres du chapeau sont unis au pédicule par une autre membrane qui a le nom de tégument ou voile; cette membrane recouvre même quelquefois tout le chapeau.

Si l'on connaît aujourd'hui les corps qui servent à la reproduction des cham-

pignons, on ignore complètement les circonstances qui président à la formation de ces corps et à leur développement. On sait seulement que les séminules émettent des filamens qui, s'entrecroisant, forment une masse que les cultivateurs nomment *blanc de champignon*, et sur laquelle on les voit s'élever.

Les champignons se plaisent dans les lieux humides et peu exposés aux rayons du soleil; quelquefois on les voit vivre sur le tronc, ou sur les racines des arbres: c'est ce qui a fait dire à d'anciens naturalistes que c'est la sève des autres végétaux qui leur donnait naissance. Rarement ils se développent dans le sein de la terre, et la truffe est le seul genre que l'on puisse citer comme exemple.

Ces végétaux se développent avec la plus grande rapidité; mais aussi leur existence n'est pas de longue durée. Ils ne tardent pas à se décomposer, surtout lorsqu'on les a arrachés. Quelques-uns, lorsqu'on les brise, présentent des phénomènes assez singuliers, dus à l'influence de l'air. Ainsi, on connaît une espèce de bolet dont la chair prend dans cette circonstance une teinte bleue très manifeste.

L'analyse chimique des champignons a démontré que le tissu dont ils sont formés, en général, jouit de propriétés particulières; on l'a nommé *fungine*. Ce squelette renferme deux matières grasses particulières, deux matières azotées, l'une soluble dans l'eau et l'alcool, et l'autre soluble seulement dans l'eau, deux acides particuliers à ces végétaux, savoir: les acides fungique et bolétique, de l'albumine végétale, du sucre, et quelques sels à base de potasse et d'ammoniaque. Dans quelques espèces seulement on a trouvé, en outre, de la gomme et du mucilage végétal.

La consistance des champignons, plus ferme après qu'avant la cuisson, paraît être due à la présence de l'albumine qui s'est coagulée.

L'usage des champignons comme aliment est généralement connu; souvent on n'y a recours que comme mets délicat; mais dans les pays couverts de bois et mal cultivés, c'est une ressource précieuse pour les habitans de ces pauvres contrées. Malheureusement, comme toutes ces espèces ne sont pas également salutaires et que quelques-unes sont vénéneuses, de nombreux accidens sont les suites inévitables de leur emploi : aussi doit-on mettre le plus grand soin à les choisir et les faire macérer dans le vinaigre, qui paraît se charger du principe nuisible qu'ils renferment. Ce principe, étudié dans quelques amanites et nommé *amanitine*, n'a pas encore été le sujet d'un examen complet et satisfaisant. Quoi qu'il en soit, l'usage des champignons dans les grandes villes comme Paris, où la police est vigilante, ne présente aucun danger, car on permet seulement d'y introduire le champignon de couche, qui n'est peut-être pas l'espèce la plus agréable au goût, mais qui, au moins, ne fait courir aucun danger aux consommateurs.

Il est tout au plus quatre ou cinq genres qui renferment des individus tous comestibles. Dans les autres genres de cette nombreuse famille il arrive souvent qu'une espèce très dangereuse est placée à côté d'une autre qui ne peut faire aucun mal, et, chose plus bizarre encore, on peut citer des espèces de champignons que l'odeur ferait repousser, quoiqu'ils puissent fournir un mets très délicat, tandis que d'autres espèces, qui semblent inviter le gourmet à les cueillir, pourraient le faire repentir vivement de les avoir jugées à leur mine. Il serait donc prudent de s'abstenir de manger des champignons, lorsque l'on peut s'en passer, ou du moins faut-il mettre le plus grand soin à les choisir. Le plus ordinairement on distingue les champignons à l'odeur suave et franche qu'ils exhalent, odeur qui tient un peu de celle des amandes amères, de la rose ou de la farine récente, à leur saveur de noisette, n'ayant ni fadeur ni âcreté, à leur consistance ferme, enfin à leur surface non humide, présentant une couleur bien nette, d'un rouge vineux ou légèrement rosé. Ajoutons à ces caractères que les champignons de bonne qualité existent de préférence dans les lieux découverts, qu'ils n'ont pas de collier, que les animaux les attaquent souvent, et qu'au lieu de se corrompre,



ils se dessèchent sur place. On devra au contraire se garder d'employer les champignons qui sont gorgés d'eau de végétation et qui habitent les lieux humides, ceux dont l'odeur est herbacée ou désagréable, la saveur fade, nauséabonde, bien caractérisée, la consistance mollasse ou fibreuse, la couleur rouge brillante ou diaprée, la teinte livide. Ces espèces de champignons sont toujours caractérisées par la présence de la volva et du collier, et les animaux n'y touchent pas. Enfin ils se décomposent au lieu de se dessécher.

Il est des champignons comestibles qui n'ont aucune odeur, dont la saveur est piquante ou amère, la couleur verte ou intense. De plus, ils sont lactescens et habitent les lieux ombragés; mais comme des espèces dangereuses présentent également ces caractères, il serait téméraire de s'exposer à les manger. Quelques auteurs assurent avoir mangé des espèces de champignons réputées vénéneuses sans avoir été incommodés le moins du monde. Il ne faut nullement conclure de là que ces espèces soient innocentes; mais on sait qu'il est des individus sur lesquels certaines substances n'ont aucune action nuisible, tandis que ces mêmes substances produisent des effets très graves sur d'autres personnes.

Les champignons vénéneux agissent à la manière des poisons âcres. Ils déterminent de violentes douleurs de ventre, accompagnées de vomissemens et de déjections. La mort arrive fréquemment, et il est peu d'années où ces funestes événemens ne se renouvellent, à cause de l'ignorance et de l'inexpérience des habitans des campagnes.

Pour combattre les effets délétères des champignons vénéneux le premier soin à prendre est de les chasser de l'économie, et pour cela on a recours d'abord au vomissement provoqué par l'introduction du doigt ou par l'ingestion d'une grande quantité d'eau tiède, ou bien aux émétiques, ou encore aux purgatifs, si les douleurs d'entrailles indiquent qu'ils se sont déjà introduits dans les intestins. Après l'expulsion du poison, on devra administrer une potion éthérée au malade, et ensuite des boissons mucilagineuses et adoucissantes. Une agitation vive, le délire, indiqueraient la nécessité d'avoir recours aux sinapismes. *Voy.* EMPOISONNEMENT.

Il est une espèce de bolet, le bolet du larix, qui est employé en médecine comme un purgatif très énergique. Un autre bolet, le bolet amadouvier, est employé pour préparer l'amadou : il est aussi connu sous le nom d'*agaric des chirurgiens*. Enfin, pour terminer l'énumération des végétaux que cette famille présente à l'homme comme nourriture ou comme médicament, nous citerons l'ergot du seigle, qui, selon M. de Candolle, appartiendrait à cette grande classe. D'après l'analyse faite par Vauquelin, on serait plutôt disposé à le considérer comme le résultat de l'altération des grains de seigle.

Un grand nombre d'ouvrages ont été publiés sur les champignons : dans le nombre on distingue le *Traité des Champignons* de Paulet, l'*Histoire des Champignons de la France*, de Bulliard, l'*Histoire naturelle des Champignons*, du docteur Roques (Paris, 1834), où se trouvent, avec les renseignemens les plus curieux, des planches coloriées propres à faire reconnaître les espèces, etc. *Voy.* aussi les articles AGARIC, MORILLE, ÉPONGE. H. A.

CHAMPION. Ménage, dans son Dictionnaire, a fait dériver ce mot de *campio*, qui se trouve employé dans Grégoire de Tours avec le même sens. Il a désigné, pendant une partie du moyen-âge, des hommes qui, pour une récompense sans doute assez forte, allaient défendre *en champ-clos* (*voy.*) la cause d'un accusé dispensé de combattre en personne. Les femmes, les enfans et les prêtres étaient admis à présenter des champions. Il y avait encore quelques autres exceptions; mais on n'en recevait point pour le crime de lèse-majesté ni pour le parricide. Le métier de ces hommes, choisis ordinairement dans la dernière classe du peuple et réputés infâmes, était singulièrement périlleux; car outre les chances ordinaires du combat, s'ils étaient vaincus ils pouvaient être mis à mort, de

même que leur client, et les assises de Jérusalem le décident dans certains cas.

Ces champions avaient un costume et des armes qui leur étaient propres; ils ne pouvaient se présenter qu'à pied, comme *vilains*, les cheveux et les ongles coupés, dit Brantôme, et vêtus d'un surtout de cuir. Ils combattaient avec le bâton ou l'épée et un écu dont la pointe était tournée en haut, en signe d'infâmie ou du moins de roture (voy. *l'Esprit des lois*, La Colombière, etc.).

L'usage de se faire suppléer par des champions remonte très haut : on en trouve des exemples sous Charlemagne; et en 968 l'empereur Othon Ier, dit le Grand, fit décider de cette manière si, en matière de succession, la représentation devait avoir lieu en ligne directe. Le champion de l'affirmative l'emporta, et l'usage a depuis confirmé cette décision du hasard.

Le mot *champion*, au surplus, recevait quelquefois une acception plus honorable : il indiquait aussi le noble chevalier (*voy.*) qui se présentait pour soutenir les droits d'une dame opprimée ou d'un orphelin sans défense. En Angleterre on appelle *champion du roi* un personnage qui, à cheval et armé de toutes pièces, s'avance dans la grande salle de Westminster, à l'avénement d'un nouveau monarque, et provoque en duel (*voy.*) quiconque ne reconnaîtrait pas ce prince pour le légitime souverain des Trois-Royaumes. Cette singulière cérémonie, pratiquée pour la première fois, dit-on, à l'avénement de Richard II, s'est continuée jusque dans ces derniers temps.

Il existe un vieux poème français qui a pour titre *le Champion des Dames*. On appelait encore ainsi, dans les tournois, un chevalier choisi par les dames et demoiselles qui y assistaient, et dont l'office était de prendre sous sa protection tout malencontreux chevalier qui, puni pour avoir enfreint quelqu'un des réglemens, venait réclamer la merci des dames. C. N. A.

CHAMPIONNET (Jean-Étienne), général français qui ne dut sa fortune qu'à son seul mérite. Fils naturel d'un avocat nommé Legrand et d'une paysanne du Dauphiné, il naquit à Valence en 1762 et reçut le surnom de *Championnet* (petit champignon) par allusion à la manière dont il était venu au monde. A 14 ans, le jeune Championnet, humilié par les sarcasmes de ses compagnons d'enfance, résolut de s'expatrier, passa en Espagne et prit du service dans les gardes wallonnes. Quelque temps après il assistait au siége de Gibraltar, en qualité de volontaire du régiment de Bretagne. De retour en France, il accueillit avec enthousiasme les idées nouvelles, et son dévouement à la république lui procura un avancement rapide. Il était déjà chef de bataillon, lorsqu'il fut envoyé dans le Jura pour y comprimer une insurrection, ce qu'il fit sans verser une goutte de sang. De là il se rendit à l'armée du Rhin, auprès de Hoche, et fut fait colonel après le combat d'Arlon. A la fin de 1793, en quittant les lignes de Wissembourg où il avait eu plus d'une fois l'occasion de se distinguer, il fut nommé général de brigade et passa avec ce nouveau grade à l'armée de Sambre-et-Meuse. L'année suivante il contribua puissamment au succès de la bataille de Fleurus avec la division qu'il commandait au centre de l'armée, et fut envoyé en avant pour forcer les Prussiens de repasser le Rhin. Déjà il était entré dans Dusseldorf, lorsque Jourdan lui donna ordre de couvrir le mouvement rétrograde de l'armée. La malheureuse bataille de Wurtzbourg termina cette campagne où Championnet trouva encore moyen de cueillir quelques lauriers. Envoyé de nouveau auprès de Hoche, il venait de s'opposer victorieusement à une descente des Anglais à Ostende, lorsqu'en 1798 le gouvernement lui confia le commandement en chef de l'armée destinée à défendre la nouvelle république romaine contre les entreprises de la cour de Naples. Le début de cette guerre ne fut pas heureux. Championnet, à la tête de quelques milliers de soldats mal vêtus et mal disciplinés, fut d'abord battu par une armée de plus de 50,000 Napolitains; mais loin de perdre courage à ce premier échec, il parvient à rallier ses troupes sous les murs de Rome, jette

une garnison dans le fort Saint-Ange, revient sur ses pas et tombe à l'improviste sur les vainqueurs qui, à leur tour, sont forcés d'évacuer Rome. Sans leur laisser le temps de se reconnaître, il les poursuit, les bat en plusieurs rencontres et contraint le roi de Naples à signer une capitulation à Capoue, le 10 janvier 1799. Mais Championnet avait résolu de tenter la conquête du royaume de Naples, et poür cela il était prêt à saisir la première occasion bonne ou mauvaise de recommencer les hostilités. Les intelligences qu'il s'était ménagées dans la capitale suscitèrent, à propos d'une insulte faite à un ordonnateur français, un soulèvement tel, que le général Mack, qui commandait l'armée napolitaine, fut obligé de venir se jeter entre les bras du général républicain. Ce dernier donna à Mack une sauvegarde jusqu'à Milan, et le 28 janvier il entra de vive force dans Naples. Maître du royaume, il s'agissait, par une administration habile, de lui faire oublier qu'il était sous le joug. Championnet désarma les lazzaroni, et, grace à la sagesse des autres mesures qu'il prit, Naples se laissa paisiblement convertir en *république parthénopéenne*. Le culte du pays fut respecté; ses institutions ne souffrirent pas trop de l'établissement du nouveau régime, et les arts prirent un grand essor. Par les soins du vainqueur on vit s'élever un monument à la mémoire de Virgile.

Mais tout à coup une misérable intrigue arracha Championnet à ses importans travaux. Il fut destitué et décrété d'accusation. Ayant résigné le commandement entre les mains de Macdonald, il se laissa traîner de brigade en brigade jusqu'à Milan. Là on se préparait à le juger, lorsque le Directoire changea d'avis et le fit jeter, sans autre forme de procès, dans les prisons de Grenoble, où il resta jusqu'à la révolution du 30 prairial an VII. Le commandement de l'armée des Alpes, opposée à l'armée autrichienne du général Melas, lui fut alors déféré. En dépit de tous les obstacles qu'il rencontra, avec une poignée de soldats dénués de tout et décimés par une maladie épidémique, il parvint d'abord à remporter quelques succès. Mais déjà la fortune lui devenait rebelle; un premier échec l'attendait à Genola; les Austro-Russes faisaient chaque jour de nouveaux progrès. Enfin, le 10 janvier 1800, Championnet mourut de douleur et de honte à Antibes, après avoir envoyé sa démission au Directoire, dans une lettre où il désignait Bonaparte comme le seul général qui pût sauver l'Italie. D. A. D.

CHAMPLAIN (LAC DE) dans les États-Unis d'Amérique. Il se prolonge depuis la frontière du Canada, entre les états de New-York et de Vermont, sur un espace de 30 lieues; sa largeur, peu considérable, n'est en quelques endroits que d'un quart de lieue. Au mois d'avril il croît de près de 8 pieds, et cette hausse se soutient jusqu'en juin. Trois rivières assez considérables, le Missisque, la Moile et l'Onion, débouchent dans ce lac, qui, par la Sorelle ou la rivière de Richelieu, communique avec le fleuve St-Laurent. Plusieurs îles habitées s'élèvent dans son bassin. Ce lac a reçu son nom de Samuel Champlain, Vendéen, qui en 1608, fit un voyage de découverte au sud du Canada, aida sur les bords du lac les sauvages à battre leurs ennemis, et devint dans la suite gouverneur du Canada. Le lac Champlain a quelque importance militaire, parce que du Canada on peut pénétrer par son bassin dans l'intérieur des États-Unis. Les Français avaient construit, sur les bords de la Sorelle, les forts de Richelieu et de l'Assomption. Aujourd'hui le débouché du Champlain est protégé par les forts Chambly et de Sainte-Thérèse. Pendant la guerre de l'indépendance, les Anglais capturèrent sur le lac un bâtiment américain; mais dans la guerre de 1813 et 1814 les Américains mirent en fuite la marine anglaise. Jusqu'à ces derniers temps les bords rians du Champlain ont été mal peuplés; mais ils ne tarderont pas à se couvrir de villes, de villages et de plantations, le lac de Champlain ayant été mis (1825) en communication avec le lac Erié par le moyen d'un canal de 40 pieds de large (*Champlain-Canal*) qui passe par Utica et communique aussi par la rivière d'Hudson, en sorte que les habitans des

rives du Champlain peuvent actuellement passer par eau dans l'Océan-Atlantique, par l'Erié, et par le Mississipi dans le golfe du Mexique. D-G.

CHAMPMESLÉ (MARIE DESMARES), née à Rouen en 1644, était la petite-fille d'un président au parlement de cette ville, qui déshérita son fils pour un mariage conclu sans son agrément. La jeune Marie chercha dans ses avantages physiques, les heureuses et précoces dispositions pour la scène, des ressources que la maison paternelle ne pouvait lui offrir. Elle entra au théâtre de sa ville natale et épousa l'un des acteurs de cette troupe, *Charles Cheville*, sieur *de Champmeslé*.

Les talens du noble couple le firent bientôt appeler à Paris. Tous deux y débutèrent avec succès, en 1669, au théâtre du Marais, et continuèrent avec le même bonheur leur carrière dramatique, d'abord sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, puis sur celui de la rue Guénégaud. Le mari, qui jouait dans les deux genres, tragique et comique, plus goûté toutefois dans le dernier, composa, en outre, quelques petites pièces assez agréables : *le Florentin*, *la Coupe enchantée*, qu'à la vérité il fit en société avec La Fontaine, et *les Grisettes* ou *Crispin chevalier* sont les meilleurs de ces ouvrages.

La Champmeslé (ce *la* peu galant désignait alors toutes les comédiennes mariées ou non) n'était pas un de ces talens supérieurs qui n'ont besoin que d'eux-mêmes pour se placer à leur rang; mais elle avait de l'esprit naturel, de l'amabilité, de la grace, et cette docilité modeste qui n'est pas toujours le partage des personnes de sa profession; elle sut apprécier le bonheur de recevoir des leçons de Racine. Formée, on peut dire même stylée par lui, elle éclipsa toutes ses rivales et obtint tous les suffrages, surtout dans les rôles que lui confia ce grand poète. Des témoignages certains nous en restent dans les lettres de Mme de Sévigné, dans les vers de La Fontaine à la célèbre actrice, en lui dédiant son *conte de Belphégor;* dans ces autres vers si connus du satirique fameux, devenu son panégyriste :

> Jamais Iphigénie en Aulide immolée,
> N'a coûté tant de pleurs, etc.

Cette femme, qui exprimait si bien l'amour, fut aussi une de ses ferventes prêtresses. Elle eut, dit-on, l'auteur de *Phèdre*, non-seulement pour maître, mais pour amant; et un mauvais jeu de mots que nous a conservé la tradition nous apprend que cette passion fut *déracinée* dans son cœur par le *tonnerre*, c'est-à-dire par le comte de Clermont-Tonnerre. Le sieur de Champmeslé eut successivement ou même simultanément bien d'autres rivaux, s'il faut s'en rapporter à l'épigramme passablement libre que se permit sur ce sujet le chaste Boileau :

> De six amans contens et non jaloux, etc.

Lorsque les divers théâtres de Paris où l'on représentait la tragédie et la comédie furent réunis en 1680, la Champmeslé y fut conservée pour jouer les premiers rôles tragiques. Elle avait plus de 50 ans lorsqu'elle quitta la scène et n'en comptait que 54 quand elle mourut, en 1698, à Auteuil, où elle s'était retirée. Son mari, qui lui avait survécu, fut frappé de mort subite trois ans après, au moment où il venait de faire dire pour sa femme une messe de *Requiem*. C'était, d'après ce qu'on a lu plus haut, une action doublement chrétienne ! M. O.

CHAMPOLLION (JEAN-FRANÇOIS), célèbre par ses essais pour déchiffrer les hiéroglyphes, naquit à Figeac, département du Lot, le 23 décembre 1791. Son père, notaire probe et instruit, ami de l'ordre et du repos, se tint constamment éloigné du foyer révolutionnaire, et, aidé d'un ecclésiastique, se livra tout entier aux soins de sa famille et à l'éducation de son fils. Ses efforts furent récompensés par les progrès de l'élève, et à un âge où les enfans ont à peine reçu les premiers élémens de l'instruction, le jeune Champollion possédait déjà la connaissance des classiques grecs et latins; à neuf ans, lorsqu'il fut envoyé à Grenoble auprès de son frère aîné, qui l'avait précédé de dix ans dans la carrière des lettres, il commençait à expliquer Virgile et Homère.

Dirigé dans ses études par ce frère (*voy.*

la fin de cet art.), Champollion fit de rapides progrès. Plutarque devint bientôt son auteur favori, et il s'identifia tellement avec les grands hommes de l'antiquité qu'il traça sur les tablettes de carton d'un médailler les traits qu'il se figurait, d'après leur caractère, devoir appartenir à chacun d'eux.

Une circonstance qui fixa l'avenir du jeune Champollion et le lança dans la voie qu'il a si heureusement parcourue, ce fut la connaissance qu'il eut alors l'occasion de faire du baron Fourier, nommé préfet de l'Isère. Explorateur de l'Égypte, encore empreint du souvenir de cette merveilleuse terre des Pharaons, et riche de matériaux recueillis dans l'expédition militaire et scientifique commandée par le grand homme qui devait présider bientôt aux destinées de la France et du monde, ce savant parlait avec admiration de cette antique région encore si peu connue alors.

Jusqu'ici Champollion avait travaillé sans but, pour s'instruire. Désormais sa vie sera consacrée à étudier l'histoire ancienne des Égyptiens, à ressusciter l'empire des Sésostris et des Ptolémées. Une connaissance exacte de la langue de ce peuple lui parut alors indispensable, et le hasard ayant fait tomber entre ses mains un ouvrage où il puisa des notions précieuses sur la langue copte, il prit pour objet immédiat de ses études la comparaison de l'Égypte ancienne avec l'Égypte moderne, et présenta, en 1807, à la Société des sciences de Grenoble un travail de nomenclature sur les lieux de ce pays, où il chercha à trouver dans l'ancienne langue égyptienne l'origine des dénominations grecques et latines des mêmes lieux.

Le jeune savant sentit bientôt l'insuffisance des moyens de recherches que lui offrait Grenoble, et partit pour Paris avec son frère, à la fin de l'année 1807. Là son activité sembla redoubler; tout son temps fut partagé entre les cours de l'école consacrée aux études des langues de l'Orient, ceux du collége de France, et des recherches sur les manuscrits coptes de la bibliothèque impériale. Dans ses lectures, faites la plume à la main, Champollion s'attachait surtout à ce qui intéressait la nomenclature géographique et topographique, et à l'étude des formes grammaticales.

L'Université de France ayant été définitivement organisée en 1809, Champollion, déjà connu dans le monde savant, fut nommé, à l'âge de 19 ans, professeur suppléant d'histoire à la faculté des lettres de Grenoble, et y exerça, par le fait, les fonctions du titulaire, vieillard de 80 ans.

Riche de connaissances, plein d'ardeur, reçu avec distinction par Fourier, qui avait dirigé ses premiers pas, tout semblait promettre à Champollion une carrière sûre. Cependant son avenir fut sur le point d'être détruit : il était appelé à la conscription ; et il ne fallut rien moins que la puissante intercession de son bienfaiteur et un rapport de M. de Fontanes, grand-maître de l'Université, pour l'y soustraire, par un décret spécial.

Dès l'an 1811 le jeune Champollion annonça un tableau de l'histoire des mœurs, des usages, de la géographie, de la langue et des écritures de l'ancienne Égypte, avant l'invasion de Cambyse. Les efforts qu'il avait faits avec quelque succès pour déchiffrer le texte égyptien de la fameuse inscription bilingue de Rosette « lui avaient fait concevoir l'es« pérance flatteuse de retrouver sur ces « tableaux, où l'Égypte n'a peint que des « objets matériels, les sons de la langue « et les expressions de la pensée. » La partie géographique seule avait été traitée, et la critique ne vit dans ses promesses que l'effet d'une imagination vive et d'un caractère ardent, sans moyens pour réussir dans une aussi vaste entreprise. Cependant, quelques années plus tard, ces mêmes promesses furent en partie réalisées, et, sans sa mort prématurée, Champollion aurait fait faire de plus grands progrès à l'interprétation des hiéroglyphes.

Par mesure d'économie, le gouvernement de 1815 supprima tout à coup plusieurs facultés : celle de Grenoble fut de ce nombre, et Champollion se trouva privé de son emploi. Cette circonstance, malheureuse pour sa fortune, tourna au profit de la science. Ses loisirs furent partagés entre la publication d'un petit dic-

tionnaire sur la langue copte, d'après un plan nouveau et synthétique, et des travaux tendant à diriger et à propager l'instruction primaire.

Un monument précieux de la langue et de l'écriture de l'Égypte à l'époque de la dynastie grecque, monument conquis par l'armée française et qui se trouve aujourd'hui en Angleterre, la pierre de Rosette, représentant une inscription égyptienne avec une traduction grecque, semblait devoir donner la clef des hiéroglyphes. L'inscription de Rosette contient un décret des prêtres égyptiens en faveur de Ptolémée Épiphane, sous une triple forme: 1° en caractères hiéroglyphiques, 2° en langue et en caractères grecs, 3° en langue égyptienne et avec les caractères que ce monument nomme *caractères locaux*, et que Champollion crut être *l'épistolographique* de Clément d'Alexandrie, et qu'il a nommés, d'après Hérodote, *démotiques*.

Cependant les tentatives faites pour expliquer le texte égyptien n'eurent aucun résultat satisfaisant. Champollion s'égara lui-même dans un ouvrage publié en 1821 à Grenoble, sous ce titre: *De l'écriture hiératique des anciens Égyptiens*, dans lequel il dit positivement « que les signes hiéroglyphiques et démotiques sont des signes de choses et non des signes de sons. » Mais il finit par comprendre que la voie suivie jusqu'alors était mauvaise. Les auteurs avaient reconnu, dans les caractères de l'ancienne Égypte, deux catégories bien distinctes: l'une *hiéroglyphique*, parlant aux yeux; l'autre *alphabétique* pure ou *syllabique*, formée de signes nombreux, mais muette pour la vue, ou au moins ne renfermant que fort peu des figures de la première. Le nombre considérable de figures de cette dernière catégorie, l'absence de toute analogie, de toute liaison entre elles, l'impossibilité de reconnaître dans ces signes une articulation identique, confirmèrent notre égyptianiste dans son opinion. L'erreur était évidente; mais ou trouver la vérité? L'observation, la sagacité de son esprit se chargèrent de le lui apprendre. Il avait remarqué que les signes hiéroglyphiques des monumens et les signes qui sont tracés sur les papyrus commençaient par un tableau identique, formé de mêmes personnages; il découvrit bientôt entre ces deux ordres de signes des rapports certains. Au mois d'août 1821, il put annoncer le résultat de ses travaux à l'Académie des Inscriptions. En substituant à la fausse méthode de procéder suivie jusqu'alors une méthode rationnelle d'investigation, Champollion n'avait fait qu'ajourner la difficulté, et sans la découverte fortuite de la pierre de Rosette ses travaux fussent probablement restés sans fruit. Partant de la supposition que les caractères inscrits sur ce monument ne pouvaient être que des signes alphabétiques, usant de toutes les ressources qu'offrait la comparaison de cette partie avec le texte grec, les savans parvinrent à reconnaître non-seulement dans le texte démotique, mais encore dans l'hiéroglyphique, des séries de traits ou d'hiéroglyphes qui devaient correspondre aux noms propres, tels que *Ptolémée*, *Alexandre*, *Arsinoé*, *Memphis*, *Égypte*, etc.; et même certains noms communs et génériques, comme *prêtre*, *temple*, *roi*, etc. Mais lorsqu'il s'agit d'assigner à chaque caractère une valeur comme signe ou son d'une articulation, ils ne purent produire que des hypothèses sans fondement. Du moment où Champollion, qui était d'abord tombé dans la même erreur, eut reconnu que le texte intermédiaire de l'inscription de Rosette n'était pas écrit dans un système alphabétique, son travail prit une marche plus sûre: elle lui fournit les moyens de séparer chaque série de signes des séries qui les précèdent ou qui les suivent, et d'assigner à chacun d'eux une signification rigoureuse; il reconnut encore l'identité des formes de l'ancienne langue égyptienne avec le système grammatical de la langue copte.

L'état avancé de civilisation où étaient arrivés les Égyptiens depuis les temps les plus reculés prouvait les rapports nombreux de commerce et de politique qu'ils avaient dû avoir avec les nations étrangères, long-temps même avant l'invasion de Cambyse et la conquête d'Alexandre. L'inscription de Rosette prouva à Champollion qu'ils étaient surtout parvenus à étendre le cercle de leurs idées en se formant une sorte d'écriture destinée uni-

ciement à peindre les sons; et cette découverte, entrevue avant lui par d'autres savans et restée stérile dans leurs mains, fructifia entre les siennes. Il indiqua 19 caractères de ce nouveau système, qu'il nomma *phonétique*, mot grec qui signifie *exprimant les sons*, et qui avait déjà été donné par le savant archéologue Zoéga * aux lettres alphabétiques des Égyptiens. Un long travail sur l'inscription démotique de la pierre de Rosette, remis en 1822 à l'académie, fit voir la nouvelle route ouverte par le laborieux philologue. A ce mémoire était joint, dit-on, un tableau qui ne comprenait que les neuf dernières lignes de la partie démotique de l'inscription de Rosette, parce que, dans l'état de mutilation où ce monument nous est parvenu, ce sont les seules où il fut possible d'établir une comparaison complète entre les trois portions dont il se compose; mais M. le baron de Sacy, l'un des plus grands orientalistes de notre époque, assure que cette partie si importante du mémoire a été perdue. Ce qu'il y a de certain, c'est que tant que cette inscription, la plus facile de toutes à cause de la traduction grecque qui l'accompagne, ne sera pas expliquée, personne ne sera en droit de prétendre connaître à fond le système hiéroglyphique: on pourra lire des légendes et quelques formules ordinaires, mais il y a loin de là à lire les manuscrits dans les diverses écritures égyptiennes.

Il est important de remarquer qu'en 1822 Champollion avait publié une lettre à M. Dacier, dans laquelle il avançait que les caractères phonétiques avaient été employés pour exprimer les noms propres étrangers.

Nommé le 18 mars 1831 à une chaire d'archéologie créée pour lui au collége de France, il fut bientôt forcé d'interrompre ses cours à peine commencés. Un voyage à Figeac, son pays natal, conseillé par les médecins, sembla avoir rétabli ses forces, et il voulut reprendre ses leçons; mais il fut forcé de les interrompre de nouveau, pour ne les recommencer jamais!.....

(*) *Voir* l'ouvrage de Zoéga, *De Origine et usu obeliscorum* (page 454), Rome, 1797, in-fol.

Dans le cours de 1831, Champollion lut à l'Académie des inscriptions qui l'avait reçu dans son sein (mai 1830), un mémoire sur la *notation graphique du temps chez les Égyptiens*. Cet important travail qui semble résumer toute la sagacité et l'esprit profond de son auteur, a reçu un nouveau prix du mémoire de M. Biot, destiné à lui servir de complément; mais M. le baron de Sacy pense que ce mémoire est égaré.

Si Champollion avait été forcé de quitter la chaire, l'Académie aurait pu espérer de jouir encore long-temps de sa présence et du fruit de ses recherches. Une attaque d'apoplexie, qui le frappa à la fin de 1831, laissa dans son organisation une prédisposition funeste à de nouvelles atteintes. Un mois après, un second accès suivit le premier, et un troisième, survenu le 4 mars 1832, l'enleva au monde savant. Le gouvernement a nommé une commission, pour acheter de la veuve le cabinet et les manuscrits, et pour en assurer la publication. Le *Voyage en Égypte et en Nubie*, ainsi que sa *Grammaire de l'ancienne langue égyptienne*, sont annoncés depuis deux ans, et, il faut l'avouer, ce ne sera qu'après la publication de ces deux ouvrages et surtout du dernier qu'on pourra juger les progrès que Champollion a fait faire à la science hiéroglyphique.

Certes, Champollion a pénétré bien plus avant que tous ses contemporains dans le labyrinthe hiéroglyphique; mais les antiquités de l'Égypte offriront long-temps encore des mystères, et son système graphique ne pourra être bien apprécié que lorsque sa langue et ses dialectes, et les variations qu'ils ont subies à travers les siècles, nous seront entièrement connus. L. D. D. R.

Nommé en 1826, conservateur du musée égyptien que Charles X fondait à Paris, Champollion fut autorisé, deux ans après, à faire aux frais du Trésor un voyage en Égypte, pour donner suite à ses recherches, réunir de nouveaux matériaux et enrichir de ses découvertes la précieuse collection du Louvre. Son absence dura 20 mois; il visita tous les lieux mémorables et fouilla avec une admira-

ble patience les ruines des monumens et les traces des villes englouties ; il copia un grand nombre d'inscriptions et eut soin de tenir le public au courant de son voyage par des lettres écrites en France, et qu'on inséra dans les journaux.

Voici les titres des principaux ouvrages de Champollion jeune: *L'Égypte sous les Pharaons, ou Recherches sur la géographie, la religion, la langue et l'histoire de l'Égypte, avant l'invasion de Cambyse* (Gren. et Paris, 1814, 2 vol. in-8), ouvrage qui devait avoir un assez grand nombre de volumes dont les premiers sont consacrés à une géographie comparée; *Lettre à M. Dacier, relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques*, etc. (Paris, 1822, avec planches); *Lettres (trois) à M. le duc de Blacas d'Aulps, relatives au Musée égyptien de Turin*, Paris, 1824-26 et Florence 1826, in-8°; *Panthéon égyptien; collection des personnages mythologiques de l'ancienne Égypte, d'après les monumens* (Paris, 1823, 2 vol. in-4°); *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens, ou Recherches sur les élémens premiers de cette écriture sacrée, sur leurs diverses combinaisons et sur les rapports de ces systèmes avec les méthodes graphiques égyptiennes* (Paris, 1824, avec pl.; 2ᵉ édit., Paris 1828, 2 vol. in-8°). Champollion a rencontré des incrédules dans son explication des hiéroglyphes ; son principal adversaire, M. Klaproth, a publié un *Examen critique des travaux de feu M. Champollion sur les hiéroglyphes*, Paris, 1832, in-8°. *Voy.* l'art. Hiéroglyphes.

Le frère aîné de Champollion jeune dont il est question au commencement de cet article est M. Champollion-Figeac (*Jean-Jacques*), connu par ses *Annales des Lagides* (Paris, 1819, 2 vol. in-8°), et par d'autres travaux de chronologie ou d'archéologie. Né à Figeac, en 1779, il est second conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, professeur à l'école royale des Chartes et membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Notre Encyclopédie lui doit l'article Année. S.

CHAMPS-ÉLYSÉES de Paris. Ce nom emprunté, sans doute par allusion, à celui que la religion des Grecs et des Romains donnait au séjour heureux des ombres vertueuses (*voy.* Tartare), a été appliqué à l'immense espace qui existe à l'ouest de Paris, entre le jardin des Tuileries et la barrière *de l'Étoile*. Ce ne fut qu'en 1616 que fut plantée, par ordre de la reine Marie de Médicis, la première avenue jusqu'alors couverte, comme le reste de cet emplacement, par des maisons éparses et des jardins particuliers ; elle s'étendait de la place Louis XV (aujourd'hui *de la Concorde*) jusqu'au quai de Billy et à l'allée des Veuves, sur la partie la plus rapprochée de la rivière, dans une longueur de 600 toises. On lui donna à cette époque le nom de *Cours-la-Reine*, qu'elle a conservé depuis, quoiqu'elle ait été entièrement replantée en 1723. Chacune de ses extrémités était autrefois fermée par des barrières, dont l'une portait le nom de barrière *de la Conférence*. C'était alors le rendez-vous des nombreux promeneurs de la capitale, qui venaient chercher l'ombre et le frais, loin de la poussière et des boues de la ville; ce n'est plus aujourd'hui qu'un chemin fréquenté par les piétons qui se rendent à Chaillot ou à la barrière *de Passy*.

Les Champs-Élysées proprement dits ne furent guère achevés que vers l'année 1770. Déjà plusieurs plantations avaient eu lieu sous le règne de Louis XIV et sous celui de Louis XV, lorsqu'en 1760 fut entièrement replantée la grande avenue qui commence à la place de Louis XV jusqu'au *rond-point de l'Étoile*, dans une longueur de 400 toises; on l'appela le *Grand-Cours*, pour la distinguer de l'avenue dite Cours-la-Reine. Mais en 1762, le directeur des bâtimens, le marquis de Marigny, frère de madame de Pompadour, voulant obtenir un point de vue plus reculé, fit disparaître une butte située au rond-point, et d'où l'on pouvait apercevoir une partie de la ville et de la campagne. Puis il prolongea la promenade jusques au-delà de la barrière de l'Étoile qui n'existait pas encore, et la fit replanter en quinconces, dans une nouvelle étendue de 400 toises. C'est

en 1787 que la nouvelle barrière fut construite et posa des limites définitives à l'emplacement compris aujourd'hui sous le nom de Champs-Élysées. Dix ans plus tard, on plaça à l'autre extrémité voisine des Tuileries, et à l'entrée du Grand-Cours deux groupes en marbre, représentant l'un et l'autre un cheval dompté par un écuyer, travail admirable de G. Coustou, qui fit long-temps l'ornement de Marly; ces groupes forment aussi une espèce de barrière non fermée. Au rond-point de l'ancienne Étoile commence l'avenue appelée communément *Allée des Veuves*, qui joint à Chaillot l'extrémité du Cours-la-Reine, et qui a 320 toises de longueur. Le nom de cette allée indique suffisamment qu'à son origine les femmes en grand deuil, qui n'osaient se montrer dans les autres promenades publiques, avaient choisi celle-ci pour y venir respirer l'air.

Depuis la fin du siècle dernier, les Champs-Élysées ont conservé à peu près la même physionomie; nous en excepterons pourtant la partie située du côté de la Seine, en face de l'esplanade des Invalides, d'où l'architecte Lahure fit, en 1819, arracher plusieurs arbres, sous le prétexte d'obtenir des perspectives, et où, quelques années plus tard, divers entrepreneurs essayèrent de bâtir un nouveau quartier, baptisé sous le nom de François Ier, à cause d'une maison qu'on y remarque et qui a été construite avec les débris d'un ancien château de ce monarque. Il n'y a pas apparence que d'ici à long-temps ce quartier soit habité et peuplé convenablement.

L'histoire des Champs-Élysées, depuis une cinquantaine d'années, se rattache intimement à celle de toutes les fêtes et de toutes les réjouissances publiques offertes aux habitans de la capitale. C'est peut-être la promenade la plus amusante qu'on puisse imaginer : on y rencontre en tout temps des cafés, des restaurans, des salles de danse, des escamoteurs, des baladins et des boutiques en plein vent, épars çà et là, tout le long du Grand-Cours. Deux vastes carrés situés de chaque côté de l'avenue, entre la place Louis XV et le rond-point de l'Étoile, servent de rendez-vous aux amateurs de jeux de bague, de balançoires, d'escarpolettes, de marionnettes et de représentations de toute nature, et surtout aux plus forts joueurs de ballon, de boule, de quilles et de longue paume. Sur cette même avenue se pressent les riches citadins qui viennent étaler sur de beaux chevaux ou dans d'élégans équipages les modes et les fantaisies les plus nouvelles; mais c'est surtout à l'époque de la promenade de Longchamps (*voy.* ce mot) que la file des promeneurs et des voitures prend un immense développement.

C'est aussi dans cette première partie des Champs-Élysées, et principalement dans les deux carrés adjacens, qu'ont lieu les ascensions aérostatiques, les représentations acrobatiques et autres, que chaque solennité ramène, avec grand renfort de mâts de cocagne, d'orchestres et de danses, de feux d'artifice et d'illuminations. Là aussi se sont faites d'imposantes revues militaires, et tout Paris conserve la mémoire d'un banquet patriotique qui y a été offert à la garde impériale.

On conçoit que cet endroit étant devenu à la mode, et étant, surtout les jours de fête, le rendez-vous de tous les désœuvrés de la capitale, plusieurs spéculateurs aient tenté de lever un impôt sur la curiosité et les goûts de la multitude : c'est ce qui donna naissance à tant de jardins publics et de lieux de réunion qui ne firent que passer et disparaître. Tels furent le *Colysée*, les jardins de l'Élysée-Bourbon, d'Idalie, de Marbœuf, et les montagnes Beaujon. Il y a deux ans, un entrepreneur conçut l'idée d'élever, à l'entrée du Grand-Cours, un pavillon destiné à des concerts en plein vent et entouré d'une enceinte circulaire, dont on peut se procurer l'entrée pour une très faible rétribution.

Tel est aujourd'hui l'aspect des Champs-Élysées, qui subiront sans doute encore bien des révolutions avant que tous les agrémens qu'on y rencontre cessent d'être compensés par la poussière qui s'y amasse le jour, et par les vols et les mauvaises rencontres qui s'y font la nuit. D. A. D.

CHANCELIER. C'était à Rome une espèce de secrétaire des empereurs qu'on appelait *cancellarius*, parce qu'il

était placé dans l'enceinte où l'empereur rendait la justice, derrière les barreaux (*cancelli*) qui séparaient cette enceinte du public.

Anciennement le titre de *chancelier* était commun, en France, à plusieurs dignités et offices qui avaient rapport à l'administration de la justice et à l'ordre politique. Le plus éminent en dignité de ceux qui s'en trouvaient revêtus était le *chancelier de France;* il était l'interprète des volontés du roi. Sa place était au pied du trône, lorsque le roi tenait son lit de justice au parlement. Il était le président-né du grand conseil; il avait aussi le droit de présider les parlemens et les autres cours du royaume. Il veillait à tout ce qui concernait l'administration de la justice en France; il dressait les ordonnances, édits, déclarations et lettres-patentes qui y avaient rapport. Il nommait aux offices de judicature et de toutes les *chancelleries* du royaume. Il avait la garde du sceau royal. Il exerçait encore plusieurs autres droits et prérogatives qu'il serait superflu d'énumérer ici. En 1290 son traitement était de *six sous* par jour, et il avait bouche à la cour pour lui et les siens; il ne recevait que *vingt sous* par jour lorsqu'il était à Paris et qu'il mangeait chez lui.

L'office de *chancelier de France* fut supprimé par une loi du 27 novembre 1790; mais le titre fut recréé à la Restauration, en 1814, époque où l'on essaya de remettre à neuf les vieilleries de l'antique monarchie française. Sous le règne de Napoléon le titre de *chancelier* fut aussi reproduit, mais au superlatif, pour le mettre en harmonie avec les autres titres de création nouvelle. Il y eut un *archi-chancelier*, qui fut l'officier de l'état civil de l'empereur et des princes et princesses de la famille impériale. Un statut impérial du 30 mars 1806 régla ses attributions. Elles furent dévolues, après la Restauration, au *chancelier de France*, qui fut créé président de la chambre des pairs par l'article 29 de la Charte de 1814. Cet article est devenu l'article 25 de la Charte de 1830. J. L. C.

Dans cette même année (27 août) la présidence de la chambre des pairs fut distraite de la charge de chancelier de France, dans laquelle on ne donna pas de successeur à M. le marquis de Pastoret, successeur de M. Dambray, gendre de celui (*voy.* Barentin) qui en avait été le premier revêtu après la Restauration. Le président de la chambre des pairs fut chargé de remplir provisoirement les fonctions d'officier de l'état civil de la maison royale.

Les insignes du chancelier de France étaient l'épitoge ou simarre de velours rouge doublée de satin, le mortier et les masses portées devant lui par quatre huissiers. On peut consulter sur ses fonctions et sur l'histoire de la charge, Miraumont, *Origine de la chancellerie de France;* Tessereau, *Histoire de la chancellerie, etc.* L'Encyclopédie de D'Alembert et Diderot a consacré aux mots Chancelier et Chancellerie plus de 60 pages.

Ce titre, en effet, se retrouve dans presque tous les pays, avec des fonctions analogues ou différentes. En Autriche, le prince de Metternich, premier ministre, a le titre de *chancelier de la maison, de la cour et de l'état,* et en Prusse le prince de Hardenberg en portait un semblable. En Angleterre, le *lord high chancellor* est le premier officier public, auquel appartient de droit la présidence de la chambre des pairs et qui est en même temps le chef de la justice et président d'une cour particulière (*court of chancery*). La Suède, le Danemark, l'Espagne, la Pologne, la Saxe, etc., ont eu leurs chanceliers; en Russie les ministres des affaires étrangères sont le plus souvent décorés du titre de vice-chancelier de l'empire, tandis que celui de chancelier se rapporte à une charge de cour ayant dans ses attributions les ordres de chevalerie de l'empire et la garde des insignes royaux. Il sera question de la chancellerie romaine au mot Curie. Dans la plupart des pays du Nord, les universités ont à leur tête des chanceliers choisis le plus souvent parmi les personnages illustres : ainsi le césarévitch Alexandre Nikolaïévitch est chancelier de celle de Helsingfors et le prince Oscar de Suède est chancelier de celle d'Upsal. En Courlande, le même titre est donné au président du

consistoire provincial, et l'on sait qu'il y a en France un chancelier de l'Académie française.

Outre le chancelier de France, il y en avait dans le royaume beaucoup d'autres, chefs de la justice dans les provinces, depuis le temps où elles formaient elles-mêmes des états. Ce titre était aussi attaché à l'Université, à l'église Notre-Dame, à celle de Sainte-Geneviève, etc., et il était porté par plusieurs prélats à divers titres. La charge d'archi-chancelier n'est pas, comme on pourrait le croire, de la création de Napoléon: elle exista en France sous les rois de la seconde et de la troisième race, et dans l'empire d'Allemagne, elle était commune aux trois électeurs ecclésiastiques, à celui de Mayence, à celui de Trèves et à celui de Cologne, de telle sorte toutefois que le premier en remplit seul les fonctions, et cela jusqu'à la destruction de l'empire. En France le titre de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur a été respecté par la Restauration; une charge analogue existait sous l'ancienne monarchie, et dans presque tous les pays les ordres chevaleresques avaient leurs chanceliers.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les acceptions du mot à différentes époques et dans des genres différens; mais nous devons faire connaître au moins quelles sont les fonctions des chanceliers consulaires ou autres employés dans la diplomatie (*voy.* ci-après). S.

Dans le système consulaire français, qui sert généralement de base à celui des autres nations, les chanceliers remplissent des fonctions fort multipliées. C'est en vain qu'on a voulu, à diverses époques, circonscrire leurs attributions dans un cercle étroit, en cherchant à faire d'eux uniquement des greffiers, tant en matière civile que criminelle, des notaires et des comptables; la force des choses fait passer par leurs mains à peu près toutes les affaires consulaires, soit politiques, soit commerciales.

Ces officiers, depuis l'ordonnance du 20 août 1833, ne peuvent plus concourir aux emplois de la carrière consulaire. Cette exclusion est d'ancienne date, mais la république et l'empire l'avaient laissé tomber en désuétude et la Restauration essaya vainement de la remettre en vigueur. Il est incontestable qu'il n'y a pas de meilleure école pour les emplois consulaires.

Les chanceliers des missions diplomatiques réunissent les attributions consulaires à celles qui leur sont propres, la partie administrative et contentieuse des légations, le dépôt et l'expédition des actes, les passeports, l'état civil des nationaux, etc. C. F-x.

CHANCELLERIE. C'est le nom qui est employé ordinairement pour désigner le lieu où on scelle certaines lettres ou certains actes pour les rendre authentiques.

Il y avait autrefois en France plusieurs sortes de *chancelleries*, dont la plus importante était la *chancellerie de France*, qu'on appelait *grande chancellerie*, par opposition à celles qui étaient établies près des parlemens et des présidiaux. Les petites chancelleries furent supprimées par la loi du 7 septembre 1790 et la grande chancellerie par celle du 27 novembre suivant. La *chancellerie de France* fut recréée en 1814, en ce sens que l'office de chancelier fut rétabli. *Voy.* CHANCELIER.

L'hôtel qu'habite le garde-des-sceaux, ministre de la justice, porte l'inscription de *Chancellerie de France* au-dessus de la principale porte d'entrée, et les arrêtés et décisions de ce ministre énoncent qu'ils sont *donnés en chancellerie*. Aujourd'hui cette dénomination est évidemment impropre pour l'un comme pour les autres. J. L. C.

Le style aride usité dans les actes émanés des bureaux ministériels, des greffes de justice, etc., l'habitude de farcir ces pièces, déjà assez obscures par elles-mêmes, de mots latins ou barbares, a donné lieu au terme de *style de chancellerie*. Ce qui est rédigé dans ce style n'est ni bien élégant ni bien facile à comprendre. S.

CHANCRE, dénomination inexacte mais consacrée par l'usage, et qui servait à désigner des ulcères de mauvais aspect et de mauvais caractère qui semblaient ronger les parties malades, tant elles les détruisaient avec rapidité. Ces ulcères de différente nature ne sauraient être ainsi rassemblés, et l'expression de *chancre* a

été réservée, sans plus de raison, pour dénommer les ulcères siphylitiques primitifs. Produit d'une inoculation virulente, le chancre se développe sur les parties qui ont été en contact immédiat avec le pus d'ulcères semblables, et d'ordinaire il ne commence à se manifester que 4 à 5 jours après que ce contact a eu lieu. On peut avoir un seul chancre ou plusieurs à la fois qui occupent toutes les parties du corps; mais cette hideuse maladie attaque de préférence les organes sexuels, les lèvres et généralement les parties du corps où la peau est recouverte d'une épiderme mince, humide; ils peuvent exister avec différentes autres affections et se confondre surtout avec une éruption vésiculeuse beaucoup moins grave, et qui affecte souvent les mêmes parties.

C'est une maladie grave que le chancre: outre le danger de la transmission d'un sujet malade aux personnes saines avec lesquelles il peut se trouver en contact, il y a encore à craindre l'infection générale, qui fait participer l'économie à une affection qui est primitivement locale, et qui peut rester telle lorsque des écarts de régime, des fatigues ou un traitement mal dirigé ne viennent pas la détourner de la bonne voie.

Une expérience chèrement achetée a fait voir que le traitement le plus simple était celui qui convenait le mieux aux chancres primitifs, et que le mercure, si utile dans la siphylis constitutionnelle, était au moins inutile dans ces cas. On se borne donc à une médecine généralement expectante, préservant les ulcères des violences extérieures, ayant soin d'absterger les produits sécrétés afin qu'ils ne soient pas absorbés, employant suivant l'occurrence des émolliens, des narcotiques, etc., et imposant au malade le repos et un régime tempérant. La cautérisation des chancres, pratiquée au début, et lorsque l'affection est encore tout-à-fait locale, est une pratique rationnelle et salutaire, mais délicate, et qui exige autant d'expérience que d'habileté. On aurait bien moins souvent à déplorer les ravages de la siphylis, si les chancres primitifs étaient traités d'après des idées plus judicieuses. F. R.

CHANDELEUR, fête célébrée dans l'église catholique le 2 février, en l'honneur de la présentation de Jésus-Christ au temple et de la purification de Marie. On lui donne ce nom parce qu'alors le clergé et le peuple font dans l'église des processions durant lesquelles ils portent à la main des cierges bénits. Quelques auteurs attribuent l'institution de cette fête au pape Vigile, vers 536, d'autres au pape Gélase, vers 472. Selon Bède-le-Vénérable, l'église a changé heureusement les lustrations qu'au mois de février les païens faisaient autour des champs, et les a transformées en la fête de la Purification, où l'on fait des processions avec des chandelles allumées, symbole de la lumière du monde, qui n'est autre que Jésus-Christ. C'est, ajoute-t-il, le pape Gélase qui créa cette solennité, après avoir aboli les Lupercales. *Voy.* LUPERCALES et PURIFICATION. A. S-R.

CHANDELIER, mot qui a deux acceptions : l'une relative à un art, l'autre à un ustensile.

La première s'applique à l'art de faire ou de vendre des chandelles. C'est le *chandelier* qui l'exerce. Cet art a fait de notables progrès depuis quelque temps. Il y a deux manières de faire les chandelles : elles sont *moulées* dans des moules de verre ou faites *à la baguette*. Ces dernières se nomment aussi chandelles *plongées*, parce que l'ouvrier plonge une baguette de bois dans une auge appelée *abîme*, qui renferme du suif fondu. Ce suif provient de la graisse des moutons (réservée pour les chandelles superfines), des brebis, des bœufs ou des vaches. Toutes les autres graisses sont impropres à la fabrication des chandelles, surtout celle du porc, excepté cependant l'adipocire, substance avec laquelle on fait d'excellentes chandelles. Le travail se fait promptement en hiver, temps le plus favorable à la fabrication. Elle comprend la fonte et l'épuration du suif et la préparation des mèches. Celles-ci sont en coton dont on doit ôter avec le plus grand soin les ordures; on les trempe dans de la cire fondue ou on les enduit de blanc de baleine lorsqu'on veut qu'elles brûlent plus lentement. En Bavière on a introduit l'usage des *mèches de bois* entouré

d'un tissu de coton brut. On assure que, par ce changement, les chandelles donnent une lumière aussi intense que celle d'une bougie, qu'elles ne pétillent point et ne coulent presque pas.

On trouvera dans l'article suivant quelques autres détails sur ce genre d'industrie. Ici nous dirons encore que les principales améliorations qu'on y a introduites ont porté: 1° sur le moyen de durcir le suif et la graisse animale : M. Heard, Anglais, y est parvenu en mêlant au suif une petite quantité d'acide nitrique, et il a fabriqué des chandelles qui ne coulent pas; 2° sur la purification du suif : MM. Bonmatin et Hamel ont découvert un très bon procédé; 3° sur divers mélanges à faire au suif: c'est ainsi qu'on a découvert qu'en y mêlant de la fécule de marron d'Inde on obtenait une chandelle-bougie qui produit une lumière éclatante et ne fume pas ; qu'on pouvait aussi faire des chandelles avec la graisse extraite des os, mêlée avec un dixième de suif de mouton ; 4° sur la faculté de faire des chandelles pleines ou creuses, sans mèches adhérentes, mais auxquelles on peut ensuite en adapter une, ce qui dispense de les moucher; 5° sur les chandelles *à double courant d'air*, lesquelles donnent autant de lumière que les lampes à double courant d'air ordinaires; 6° sur un appareil qui permet de faire les chandelles *par compression*, lesquelles donnent une plus belle lumière, ne coulent pas et durent davantage; 7° sur le blanchîment des chandelles par le moyen du *chlore*. Ce procédé n'est pas encore très répandu , mais l'expérience a prouvé qu'il réussissait très bien; 8° sur la confection des mèches moitié fil et moitié coton, qu'on trempe dans un mélange d'alcool tenant du camphre en dissolution et du suif.

La deuxième acception du mot *chandelier* s'applique à un ustensile destiné à servir de support aux bougies, aux chandelles , etc., pendant leur combustion. Il se fabrique avec divers métaux, en porcelaine, en cristal, en bois, et prend toutes les formes que la mode ou le goût veulent lui donner. Chacun sait que le chandelier est composé de trois parties distinctes: du pied, de la tige et de la bobêche, destinée à recevoir le suif ou la cire qui coulent. On a imaginé plusieurs sortes de chandeliers plus ou moins commodes, plus ou moins ingénieux. Nous citerons seulement les plus récemment faits en Angleterre. C'est un cylindre, au bas duquel se trouve une spirale. La chandelle est placée dans ce cylindre et, au fur et à mesure qu'elle brûle, le ressort de la spirale agit et la pousse vers le haut. Un verre à quinquet entoure la flamme et augmente le degré de clarté. Enfin on connait les formes de chandeliers d'église qui supportent de longues bougies imitées en carton ou en fer-blanc peint, au bout desquelles se trouvent placées de véritables bougies poussées également par des ressorts pour les maintenir toujours de niveau. V. DE M-N.

CHANDELLE, cylindre de suif au centre duquel se trouve une mèche et dont l'usage est si vulgaire qu'on n'a pas besoin de l'indiquer. On fait des chandelles de suif et de résine dans les campagnes ; mais dans les villes elles sont l'objet d'une industrie spéciale. A voir la simplicité et le bas prix de cet objet de première nécessité, on ne se douterait pas qu'il donne lieu à un commerce extrêmement considérable; qu'on a fait de grands travaux et qu'il reste beaucoup encore à faire pour perfectionner sa fabrication. On a décrit au mot CHANDELIER celle qui est le plus généralement adoptée; mais il faudrait beaucoup d'espace pour faire connaître, d'une part tout ce qui est relatif au choix et à la manipulation préalable des matériaux, et, de l'autre, les essais tentés pour obtenir des chandelles brûlant avec une belle lumière, sans fumée et assez lentement pour être peu coûteuses. Le suif manque souvent de consistance, ou bien il renferme des corps étrangers plus ou moins impropres à la combustion ou qui donnent au produit une couleur désagréable. On préfère le mélange de suif de bœuf et de mouton à parties égales; on y ajoute de l'alun pour le durcir et le blanchir tout à la fois ; c'est dans la même intention qu'on y mêle de la farine de marrons d'Inde, ainsi qu'on l'a dit dans l'art. précédent; et l'on explique l'action de ces substances diverses par la combinaison qu'elles forment avec la gélatine dont la présence

es la chandelle est la cause de la plu-
rt de ses défauts. Quelques fabricans
t atteint le même but par l'addition
l'acide nitrique, et il est probable
s les autres acides minéraux, et l'acide
lrochlorique en particulier, amène-
ent le même résultat; car on a em-
yé avec succès le chlore en vapeurs
ır le blanchîment de la chandelle. La
rication des mèches ne demande pas
ns d'attention; elles doivent être fai-
de coton soigneusement filé et tordu,
lquefois mêlé avec moitié de fil de
, et plongé dans le vinaigre chaud,
s ensuite séché. D'autres personnes
mouillent d'une solution d'acétate
uivre, de camphre ou même d'huile
pétrole, pour augmenter leur com-
tibilité.

luoi qu'on ait pu faire jusqu'à pré-
, la chandelle ne donne encore qu'un
irage imparfait, à cause de sa flamme
llante et fumeuse qui ne garde ja-
s la même hauteur et qui nécessite
aque instant l'emploi des mouchet-
Cela n'empêche pas qu'il ne s'en
: encore une immense consomma-
. Un calcul approximatif la porte
: la France à 23 millions. *Voy.* Bou-
, ÉCLAIRAGE, LAMPES. F. R.

HANDLER (RICHARD), célèbre
iniste anglais. Né en 1738, il fit ses
es à Oxford. Après y avoir publié
larmora oxoniensia (1763, in-fol.),
nifique édition où il ne se borna pas
lever les erreurs de ses prédéces-
s, mais où il combla aussi avec beau-
de bonheur plusieurs lacunes dans
hronologie des marbres de Paros, la
été des Dilettanti l'envoya en Orient
la mission de faire des recherches
es collections d'antiquités, en com-
avec les peintres Revett et Pars, et
ui confia la direction du voyage. Il
ourut, de 1764 à 1766, les îles Io-
nes, l'Attique, l'Argolide et l'Élide.
evint en Angleterre avec une riche
ection, et il publia, en 1769, le
nier volume de ses *Ionian Antiqui-*
, 2 vol. grand in-fol.; le deuxième
me ne parut qu'en 1800. Ses *Ins-*
tiones antiquæ pleræque nondum
æ, in Asia minori et Græcia, præ-
im Athenis collectæ (Oxford, 1774 à 1776, 2 vol. in-fol.) prouvent qu'il n'a été surpassé par personne dans l'art de bien lire les anciennes inscriptions, de les copier exactement et de les compléter avec succès. Son *Voyage dans l'Asie-Mineure* (Oxford, 1775, *voy.* plus bas), dont le second volume, publié en 1776, porte le titre de *Voyage en Grèce*, a été en quelque sorte complété par l'*Histoire de Troie* (Londres, 1802). Chandler mourut, en 1810, à Tilchurst, dans le Berkshire, où il était recteur de la paroisse. C. L.

Les *Travels in Asia Minor* et *in Greece* (2 vol. grand in-4°, fig.) ont été traduits en français, avec des notes par Servois et Barbié du Bocage (Paris, 1806, 3 vol. in-8°). L'*History of Ilium or Troy*, 1802, in-4°, n'est que l'extrait d'un plus grand ouvrage que Chandler avait composé. V-VE.

CHANDOS (JOHN), fameux capitaine anglais du XIVe siècle, contribua puissamment aux succès d'Édouard III, dans ses guerres de France. Il commandait un des corps de l'armée anglaise à la bataille de Poitiers où il décida la victoire. « Allons, mon prince, cria-t-il au jeune prince Édouard, ils branlent; la journée est à nous! Marchons au roi de France; je vous le livre prisonnier, car il est trop courageux pour fuir. » Chandos et Duguesclin étaient deux nobles adversaires, pénétrés d'estime l'un pour l'autre, rivaux en grandeur d'ame comme en talens. A la bataille d'Auray, qui donna le duché de Bretagne à la maison de Montfort, Chandos et Duguesclin, qui commandaient les deux armées ennemies, prirent des dispositions semblables, et Duguesclin ne trouva rien à dire à celles de Chandos, ni Chandos à celles de Duguesclin; mais la fortune fut aux Anglais. « Allons, messire Bertrand, rendez-vous; la journée n'est pas vôtre! » lui dit son adversaire. Duguesclin étant tombé une seconde fois aux mains des Anglais, à la bataille de Navaret (1367), Chandos sollicita vivement sa mise en liberté près d'Édouard et se porta garant de la rançon.

Après la paix de Brétigny, dont il avait conduit les négociations, Chandos devint lieutenant-général du roi d'An-

gleterre dans les provinces de Guyenne. A la reprise des hostilités il porta ses armes dans le Languedoc, l'Auvergne et le Berry. Il fut tué dans une rencontre, au pont de Lussac, près de Poitiers. AM. R-E.

CHANFREIN ou CHAMFRAIN, mot dérivé de *camus-frenum*, suivant Ducange. On appelait ainsi, au moyen-âge, une portion de l'armure du cheval de guerre, qui servait à protéger le devant de la tête, depuis les oreilles jusqu'un peu au-dessus des naseaux. C'était un masque de fer ou d'acier poli, plus ou moins orné, comme le reste de l'équipement du cheval et du cavalier même. On y ménageait deux ouvertures à la partie supérieure pour le passage des oreilles, et deux trous pour les yeux.

L'emploi du chanfrein doit remonter à la même époque que celle où l'on commença à armer ou *barder* les chevaux de combat; la tête était la partie qui, naturellement, dut être défendue la première. Cet emploi serait ainsi très ancien; suivant Rigord, il y avait des chevaux armés ou *couverts* (*equi cooperti*) à la bataille de Bouvines, dans l'armée de l'empereur Othon. Les chroniques de Philippe-Auguste, de Saint-Louis et d'autres du même temps, les collections de sceaux et les manuscrits du XIIIe au XVe siècle, en offrent de nombreux exemples.

Le chanfrein a été fort long-temps employé; on le retrouve sur les bas-reliefs du tombeau de François Ier à Saint-Denis, et dans la belle armure de ce prince au Musée d'artillerie de Paris. Une ordonnance de Henri II prescrit à l'homme d'armes d'entretenir quatre chevaux, dont l'un aura le *devant de bardes avec le chanfrein et les flançois*, etc. On voit par un traité de la cavalerie de Montgommery-Courbeson, publié sous Henri IV, qu'à cette époque on donnait encore le chanfrein aux chevaux de bataille. Il est facile, au surplus, de comprendre l'importance qu'on y attachait: il s'agissait de conserver, non pas seulement la vie du cheval, mais celle même du cavalier, qui, revêtu d'armes pesantes, était à peu près hors d'état de se redresser dès qu'il se voyait abattu.

Le chanfrein était de métal ou de cuir bouilli, armé quelquefois, à son centre, d'un fer aigu très allongé, espèce d'arme offensive contre le cheval de l'adversaire. On en voit au Musée d'artillerie de très beaux, en acier poli, damasquinés en or. Le comte de Saint-Pol, au siége de Harfleur (1449), avait, dit une chronique du temps, à son cheval d'armes, un « chanfrein de 30,000 escus. » Destiné à préserver surtout des coups de lances, le chanfrein a cessé d'être en usage en même temps que cette arme offensive. C. N. A.

CHANGE. Le change consiste à compter ou recevoir une somme en espèces d'un pays pour une somme équivalente en espèces d'un autre pays; il consiste encore dans l'échange d'espèces du même pays contre des valeurs ou monnaies différentes. Ces opérations, en tant qu'elles se rapportent à des monnaies ou à du papier-monnaie, constituent principalement l'industrie des *changeurs* (*voy.*). La prime ou commission, résultant de ces diverses négociations, varie en plus ou en moins, en raison de l'abondance ou de la rareté du numéraire ou des valeurs demandées ou offertes; elle devient l'objet de spéculations qui procurent de grands bénéfices ou causent des pertes équivalentes. Le change proprement dit, quand il s'opère d'un lieu sur un autre, soit dans le même pays, soit à l'étranger, se constate et se contracte par un acte qu'on appelle *lettre de change* et dont il sera parlé plus en détail au mot LETTRE DE CHANGE. Les opérations de change portent sur la réduction des monnaies et la négociation des valeurs commerciales; elles précisent et fixent les rapports des monnaies courantes de tous les peuples; elles offrent les moyens de compenser les dettes de nation à nation comme de particuliers à particuliers; elles remédient aux inconvéniens et aux risques qu'entraîne le transport des espèces et des lingots; elles en diminuent les dépenses comme elles en calment les inquiétudes. Les banquiers sont très versés dans la science de ces opérations; ils savent qu'il leur importe d'apporter de l'habileté dans la direction de ces spéculations, comme de montrer de la sagacité

dans leurs prévisions sur le haut ou bas prix du change.

On appelle *change intérieur* l'opération qui se fait sur des places du même pays par un échange d'effets, moyen plus commode et moins embarrassant que la remise des espèces. Si cet échange porte sur des dettes réciproques et équivalentes, comme il y a convenance pour les contractans, elles se compensent sans aucune prime ou sans remise d'espèces; si, au contraire, les sommes sont inégales, il y a une différence à la charge de celui qui doit davantage, différence qu'il est obligé d'acquitter par un envoi d'argent ou d'effets; alors il s'opère une augmentation dans le prix du papier, comme s'il s'agissait de toute autre marchandise; le chiffre de cette prime sur le papier s'élève ou baisse suivant la proportion qui existe entre les demandes et les quantités qui se trouvent sur la place, suivant encore la durée du temps qu'il a à courir, c'est-à-dire suivant le nombre de jours de date ou de vue de l'échéance de son paiement.

Le change étranger ou *extérieur* est gouverné par les mêmes principes; toutefois le mode de payer la prime, pour les effets étrangers, offre une opération plus complexe à cause de la variation dans la valeur des monnaies; alors le prix des effets est estimé par le taux comparatif de ces monnaies, toujours avec la considération du temps qu'ils ont à courir. A l'égard du change étranger, une place donne à l'autre une somme fixe appelée *le certain*, pour un prix variable qu'on nomme *l'incertain*; ce prix incertain se cote chaque jour dans les bourses des principales villes de commerce d'Europe; il constitue *le cours du change*. Par exemple, si le papier sur Paris est demandé à Londres, on donne moins de francs pour la livre sterling, et réciproquement. Au contraire, si le cours du change entre Paris et Londres est de 24 francs par livre sterling, et si ce nombre de francs contient la même quantité d'argent pur que 20 shillings sterlings, le *change* est considéré comme étant *au pair*. Cette question du *pair du change* a soulevé une grande divergence d'opinions, et la matière n'est pas sans quelques difficultés. Pour qu'il y ait pair du change, rigoureusement parlant, il faut, ou que la valeur de la monnaie d'un pays comparée à celle d'un autre, sous le rapport du titre et du poids, soit exactement la même, c'est ce qu'on désigne sous le nom du *pair intrinsèque*, ou que la valeur comparative des monnaies des différens pays réunisse entièrement les mêmes conditions sous le rapport du poids, du titre et des métaux sur la place; c'est là *le pair commercial*. On enseigne encore que le change entre deux pays est au pair quand, dans l'un, pour 100 onces d'argent on a dans l'autre également 100 onces du même titre et du même poids; mais la notion est insuffisante, en ce que ces 100 onces d'argent n'ont pas complètement la même valeur dans les deux pays; car ils n'obtiennent pas la même quantité de choses et ils ne se transportent pas librement au dehors. *Le pair absolu* est une quantité inconnue; seulement il est un terme moyen qui sert de point de comparaison pour déterminer le taux du change au milieu des variations si diverses de son cours. Le pair des monnaies est ce qu'il y a de plus important à connaître dans les opérations du change; il est la clé de tout le système monétaire, et ce n'est que par lui qu'on peut résoudre toutes les questions de finance et de commerce qui ont pour objet l'appréciation des valeurs (*). Les circonstances politiques et commerciales, la guerre, les différences entre les importations et les exportations d'un pays par rapport à un autre, les altérations ou les variations dans les monnaies réelles et courantes, sont autant d'événemens qui influent puissamment sur le cours du change, et le rendent *favorable* ou *défavorable* à tel ou tel pays.

Par l'*arbitrage du change* on obtient la comparaison entre les cours du change de diverses places, dans l'intention de découvrir le mode le plus avantageux de *tirer* ou de *remettre* des *effets*. Cet arbitrage est ou *simple* ou *composé*; il est simple lorsqu'il comprend le change de

(*) Chaque année l'*Annuaire du Bureau des longitudes* donne un tableau de comparaison des monnaies étrangères avec les monnaies françaises, toutes supposées exactes de poids et de titre, d'après les lois de fabrication.

trois places, il est composé quand il opère sur celui de plus de trois places.

Les changes se calculent ou par la règle *de trois* ou par la règle *conjointe*. Dans le premier cas la somme à réduire forme le troisième terme, et la monnaie dans laquelle elle doit se convertir forme le second ; le premier terme doit conséquemment être de même espèce que le troisième. Si on cherche à réduire 100 fr. en monnaies anglaises sur le pied de 25 fr. la livre sterling, on procédera ainsi : 25 fr. : 1 sterl. : : 100 fr. : 4. Dans la règle conjointe, la somme à réduire doit être le premier conséquent, et la monnaie dans laquelle on doit la réduire le dernier conséquent ; l'antécédent doit donc être de la même dénomination que le premier conséquent. Ainsi en prenant les chiffres ci-dessus, on dira :

$$100 \text{ francs.}$$
$$25 \text{ fr.} = \text{liv. st. } 1.$$
$$\text{d'où } \frac{100 \times 1 \text{ liv. st}}{25} = \text{liv. st. } 4.$$

Le cours du change se cote sur les principales places de commerce d'Europe d'une manière uniforme ; il se constate à l'issue de chaque bourse dans un bulletin imprimé qui sert de règle à toutes les transactions de change ; il est envoyé chaque jour par les banquiers et agens de change à leurs commettans et correspondans, comme contenant la constatation exacte et officielle des fluctuations du prix du change.

On peut consulter sur cette matière les ouvrages suivans : *Cours des changes des principales places de commerce, précédés de la théorie du change, des notions sur les calculs de changes et d'arbitrages, le commerce de l'or et de l'argent, etc., suivis du tableau général du pair des monnaies*, par A. Perey ; et *le Cambiste universel* ou *Traité complet des changes, monnaies, poids et mesures de toutes les nations commerciales et de leurs colonies, avec un exposé de leurs banque, fonds publics et papiers-monnaies*, ouvrage rédigé par ordre du gouvernement anglais, par Kelly, traduit en français ; Paris, 1823. A. G.

CHANGE (AGENS DE). Il y en a dans toutes les villes de France qui ont une bourse de commerce. Ils sont nommés par le roi. Aux termes de l'art. 76 du Code de commerce, ils ont seuls le droit de faire les négociations des effets publics et autres, susceptibles d'être cotés ; de faire pour le compte d'autrui, les négociations des lettres de change ou billets, et de tous papiers commerçables, et d'en constater le cours. Ils peuvent faire concurremment avec les courtiers de marchandises les négociations et le courtage des ventes et achats de matières métalliques. Ils ont seuls le droit d'en constater le cours. Quoique les fonctions des agens de change soient distinctes de celles des courtiers, le même individu peut, si l'acte du gouvernement qui l'institue l'y autorise, cumuler les fonctions d'agent de change, de courtier de marchandises ou d'assurances, et de courtier interprète et conducteur de navires.

Aucun individu en état de faillite, ayant fait abandon de biens ou atermoiement, sans s'être depuis réhabilité, ou ne jouissant pas des droits de citoyen, ne peut être nommé agent de change.

Les agens de change sont assujétis à un cautionnement qui ne peut être moindre de 6,000 fr. ni excéder 120,000. La réunion de tous les cautionnemens des agens de change et courtiers formait au 1er janvier 1833, un capital de 14,058,592 fr. Ce cautionnement est affecté à la garantie des condamnations qui peuvent être prononcées contre eux, et lorsqu'il a été entamé, l'agent de change doit être suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il l'ait complété entièrement.

Les agens de change sont civilement responsables de la vérité de la dernière signature des lettres de change ou autres effets qu'ils négocient. Lorsqu'il s'agit de transferts de rentes sur l'État, ils sont responsables de droit, pendant cinq ans, de l'identité du propriétaire vendeur, de la vérité de sa signature et des pièces produites.

Aux termes du Code de commerce, un agent de change ne peut, dans aucun cas et sous aucun prétexte, faire des opérations de commerce ou de banque pour son compte. Il ne peut s'intéresser direc-

tement ni indirectement, sous son nom ou sous un nom interposé, dans aucune entreprise commerciale. Il ne peut recevoir ni payer pour le compte de ses commettans. En cas d'infraction, il y a peine de destitution et amende.

En cas de faillite, tout agent de change doit être poursuivi comme banqueroutier.

Les salaires et émolumens que les agens de change ont le droit de recevoir et d'exiger pour leur ministère sont déterminés par des tarifs locaux.

Les agens de change de chaque place nomment un syndic et des adjoints, pour exercer une police intérieure, rechercher les contraventions aux lois et réglemens, et les faire connaître à l'autorité publique.

Les agens de change qui veulent disposer de leurs charges (ils les vendent à Paris des prix exorbitans) peuvent présenter à l'agrément du roi des successeurs, pourvu qu'ils réunissent les qualités exigées par la loi. La même faculté est accordée aux veuves et enfans des agens de change décédés dans l'exercice de leurs fonctions. Elle cesse en cas de destitution. J. B-R.

CHANGEUR. Les occupations du changeur, ainsi que l'indique ce nom, consistent à changer les espèces, monnaies et papier-monnaie; c'est-à-dire à donner des pièces d'or contre des pièces d'argent, ou des pièces d'argent contre des pièces d'or, ou de la menue monnaie contre de la plus grosse; enfin à recevoir les monnaies anciennes, étrangères, défectueuses, hors de cours, en donnant à ceux qui les possèdent une valeur présente, mais qui varie cependant suivant le cours de l'or et de l'argent. Pour toutes ces opérations le changeur prend une commission qui n'est point fixée par une loi, mais qui est variable comme le cours des monnaies.

Autrefois les changeurs étaient autorisés par le roi; ils étaient obligés d'envoyer aux hôtels des monnaies, les espèces décriées qu'ils avaient reçues; ils devaient en outre veiller à ce que les particuliers ne pussent retenir entre leurs mains ces espèces de monnaies: dans ce cas ils avaient ordre de les faire saisir; enfin, ils étaient chargés de surveiller l'état des monnaies mises en circulation. Pour être changeur il fallait, à cette époque, avoir de la probité et surtout quelque connaissance des monnaies.

Aujourd'hui que les changeurs ne sont plus considérés que comme des marchands d'or et d'argent, aucune loi n'en a limité le nombre; ils sont simplement assujétis à la patente, ainsi que tous les autres commerçans. Toutefois ils sont encore, comme par le passé, tenus d'envoyer à la refonte les monnaies hors de cours qu'ils peuvent avoir entre les mains. J. O.

CHANOINE, du latin *canonicus*, soumis à la règle, aux canons, ou bien écrit dans le canon ou catalogue de l'église. Ce nom fut donné dans le IVe siècle aux cénobites qui vivaient en commun sous une règle commune. Bientôt après, et dans le même siècle, les clercs en général, quelle que fût leur manière de vivre, adoptèrent cette dénomination, qui fut néanmoins laissée plus rationnellement à ceux qui vivaient en communauté, comme ceux de Saint-Eusèbe de Verceil, de Saint-Augustin, etc. Dès 640 on voit trois chefs du clergé ou des chanoines de Rome, dont le titre existe encore dans la plupart des chapitres: un archiprêtre ou chef des prêtres, un archidiacre ou chef des diacres, un primicier ou chef des clercs inférieurs. En 666 les évêques d'Espagne, réunis en concile à Mérida, autorisèrent l'évêque à tirer des paroisses et à mettre dans sa cathédrale les prêtres et les diacres qu'il jugerait propres à le soulager dans ses fonctions, sans les priver toutefois de l'inspection de leurs paroisses et des revenus qui y étaient attachés.

Saint Chrodegang, évêque de Metz, publia en 763 sa règle des chanoines qui fut reçue depuis par tous les chanoines, comme celle de saint Benoît par tous les moines, et dont l'abbé Fleury a donné une traduction parfaite dans le XLIIIe livre de son *Histoire ecclésiastique.* Le lecteur peut avoir recours aussi au tom. VII de la collection des conciles par Labbe, col. 1445.

Le concile d'Aix-la-Chapelle, à la poursuite de l'empereur Louis-le-Débonnaire, approuva en 816 une autre règle qui permet aux chanoines d'avoir des biens en propre, soit de leur patrimoine, soit des oblations et des autres revenus des églises. Cette réforme fut adoptée par

plusieurs cathédrales et abbayes, mais long-temps après.

On croit généralement que l'institution des *chanoines réguliers* prit naissance en 1063, au concile de Rome, sous le pape Alexandre II. Ce réglement avait été provoqué par l'opuscule XXIVe de Pierre Damien, où ce saint prétend qu'un clerc qui garde son bien, ne suit pas le conseil de la perfection évangélique; que si, après l'avoir quitté, il veut profiter du bien de l'église, ce n'est pas mépriser les richesses, mais les chercher; que les inconvéniens de la propriété sont graves, en ce qu'elle rend les clercs désobéissans à leur évêque, soumis aux séculiers, moins propres au ministère de la parole. Le concile de Poitiers, de 1100, permet aux chanoines réguliers de baptiser, de prêcher, de donner la pénitence ou la sépulture par ordre de leur évêque, fonctions qu'il interdit aux moines.

Cependant la faculté laissée aux chanoines par le concile de Mérida de rester curés, leur fut enlevée en 874 par les statuts d'Hincmar, archevêque de Reims, pour des motifs qu'il déduit assez au long. Ce statut était observé avant la révolution, et on ne permettait aux chanoines de remplir les fonctions curiales que dans l'église capitulaire, et lorsque la cure était annexée au chapitre. Depuis le concordat de Napoléon, le chapitre des églises cathédrales est curé titulaire, collectivement; un de ses membres exerce en son nom, avec une commission révocable à volonté.

Il est bien évident qu'avant le concile général de Latran, tenu en 1139, les chanoines commençaient à s'emparer de l'élection des évêques, puisque le concile, par son canon XXVIIIe, leur défend, sous peine d'anathème, d'exclure de l'élection de l'évêque les hommes religieux, et veut que l'élection se fasse par leur conseil, ou du moins de leur consentement, sous peine de nullité. Les chanoines cependant finirent par l'emporter, et à l'époque du concordat de François Ier ils étaient en possession de ce droit, sauf l'influence royale qui était souvent toute-puissante.

Le concile de Montpellier, tenu en 1215, canon VIII, défend aux chapitres de recevoir des laïcs pour chanoines ou confrères, et de leur donner la prébende ou distribution canoniale du pain et du vin; ce qui n'a pas empêché des rois, des princes, de hauts et puissans seigneurs, de devenir chanoines et de paraître au chœur, armés de pied en cap, l'aumusse sur le bras et l'oiseau au poing, comme à Auxerre, à Langeac et ailleurs.

On aperçoit encore quelques restes de la vie commune des chanoines séculiers dans les canons du concile de Cologne, tenu en 1260; mais le dépérissement de la discipline, chez les chanoines réguliers, allait toujours croissant, et il fallut que le pape Benoît XII les réformât par sa bulle ou constitution du 16 mai 1339. Après le colloque de Poissy, les évêques qui y avaient assisté firent quelques réglemens de discipline; le quatrième concerne les chanoines. Il fixe leur âge à 18 ans, les oblige à la résidence, excepté ceux qui étudiaient dans les universités, et contient quelques autres dispositions très sages. Le concile de Trente ne négligea pas plus la régularité des chanoines que des autres parties de la discipline ecclésiastique; l'ennemi était en présence et le besoin se faisait vivement sentir. C'est dans la session XXIIe et dans la XXIVe qu'on s'en occupa spécialement. Nos lois françaises s'en sont pareillement occupées à différentes époques, sans pouvoir corriger les abus qui s'étaient glissés dans ces corporations. Au moment de la révolution on demanda de tous côtés, à grands cris, leur réformation. L'Assemblée constituante, qui trouvait plus facile d'abattre l'arbre que de l'émonder, supprima les chanoines, et quoique le concordat et les lois organiques les aient fait revivre, ils ne sont plus que l'ombre de ce qu'ils étaient autrefois (*voy.* CHAPITRE). J. L.

Il y avait aussi des *chanoinesses* réunies dans des *colléges* et assujéties à une règle; en Allemagne on en trouve beaucoup, même aujourd'hui, mais elles vivent dans le monde et ne sont astreintes qu'à des devoirs faciles à remplir. S.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME CINQUIÈME.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME CINQUIÈME.

Deuxième Partie.

IMPRIMÉ
PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU DIXIÈME VOLUME.

MM.	
Ajasson de Gransagne	A. de G.
Allou	C. N. A.
Anders	G. E. A.
Aubergier	H. A.
Bazaine (à Mulhausen)	P. D. B.
Bégin (à Metz)	E. A. B.
Besnard	V. B.
Benoit (à Grenoble)	X. B-t.
Beer (Michel)	M. B.
Berzélius (de, à Stockholm)	B.
Boissard	B-d.
Boulatignier	J. B-r.
Bradi (Mme la comtesse)	L. C. B.
Brunet	W. B-t.
Carette (le lieut.-colonel)	C-te.
Cavelet de Beaumont	C. de B.
Caylus	C-s.
Chambeyron	A M. C.
Chamrobert (de)	P. C.
Crépy	C-y.
Crivelli	J. L. C.
Croi (Raoul de, à la Guerche)	R. d. C.
Deaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Delbare	Th. D.
Dellac	J. D. T.
Depping	D-g.
Dufau	P. A. D.
Dumas (à Bolbec)	Ant. D.
Dumersan	D. M.
Eichhoff	F. G. E.
Famin (à Gênes)	C. F-n.
Fayolle	F-le.
Feuillet de Conches	F. d. C.
Golbéry (de)	P. G-y.

MM.	
Hittorf	J. H.
Huot	J. H-t.
Izarn	J. I.
Jal	A. J-l.
Jouy (de)	E. J.
Labouderie (l'abbé de)	J. L.
Lafaist (à Orléans)	L-f-t.
Lamé	G. L-é.
La Nourais (de)	L. N.
Larade (à Toulon)	F. L.
Lavergne	P. L-e.
Leclerc-Thouin	O. L. T.
Lemonnier	C. L-r.
Lepan	L-n.
Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Mac-Carthy	J. M. C.
Meldola	M-a.
Meliss	M-ss.
Michelet	J. M.
Miel	M-l.
Moléon (de)	V. de M-n.
Ourry	M. O.
Ozenne (Mlle Louise)	L. L. O.
Paquis	P. P-s.
Parisot (Valérien)	Val. P.
Pitkiewicz	M. P. Z.
Ratier (Félix)	F. R.
Raymond	F. R-d.
Regnard (Émile)	E. R.
Reinaud	R.
Renée (Am.)	Am. R-e.
Rypinski	A. R-ski.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saury	L. S-y.
Savagner (à Nantes)	A. S-r.
Schnitzler	S. et J. H. S.
Simon	M. S-n

MM.

Soyer	L. C. S.
Spach (Louis)	L. S.
Spach (Édouard).	Éd. Sp.
Stœpel	F. St-l.
Thiébaut de Berneaud .	A. T. d. B.
Tissot (à Dijon).	Jn. T.
Valanthiennes (le major de).	B. de
Vallot	P. V
Vieillard.	P. A.
Viel-Castel (comte H. de)	
Villenave.	V-
Young.	J.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*
C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

C (*suite de la lettre*).

CHANSON (litt.). Le chant est, comme les pleurs, un des attributs de l'homme. L'enfant crie et verse des larmes avant de se connaître; dès qu'il a une étincelle de raison, il rit; dès qu'il peut former quelques sons, il chante. Les nations non encore civilisées sont comme les enfans; des paroles mesurées et modulées sur un rhythme très simple, voilà la première poésie et la première musique. Nous retrouvons ces élémens de nos plus douces jouissances jusque chez les peuples sauvages: dans les hordes barbares de l'Afrique, il y a des poètes, des musiciens et des chansons. C'est là que, par analogie, nous pouvons apprendre ce qu'étaient les strophes et les couplets des plus anciens chansonniers.

Tous les peuples du monde ont eu du goût pour ce petit poème badin, vif et court qui est à la portée de tous. Les chansons des mères et des nourrices bercent notre enfance; à l'âge des passions, les chansons nous servent à peindre nos amours, à nous exciter à la gloire. La malice et la vengeance dictent les chansons satiriques. Après un gai repas, le dessert s'égaie encore par des chansons à boire. L'ouvrier, en chantant, allége ses travaux; les longues veillées d'hiver semblent accourcies par les chants des fileuses, et les pâtres charment l'ennui de leurs longues journées solitaires en faisant retentir de leurs chansons rustiques les bois et les vallées.

Avant d'avoir l'art d'écrire, les anciens avaient déjà des chansons; leurs lois, leur histoire, les louanges des dieux et des héros furent d'abord chantées, et de là vient, selon Aristote, que le même nom (*nomos*) fut donné aux lois et aux chansons.

Les Grecs, en chantant leurs airs de table, tenaient à la main une branche de myrte que chaque convive passait à son voisin; mais quand la musique fut perfectionnée, on employa la lyre dans les festins. Terpandre est, dit-on, l'inventeur des chansons ainsi accompagnées, que l'on appela *scolies*, mot qui signifie *oblique* ou *tortueux*, pour marquer, selon Plutarque, la difficulté de la chanson, ou, selon Artemon, la situation irrégulière de ceux qui la chantaient; car, comme il fallait être habile pour chanter ainsi, on ne chantait plus à son rang. Les sujets des scolies se tiraient de l'amour, du vin, de l'histoire, de la guerre et de la morale.

Les anciens avaient aussi des chansons pour les occasions importantes de la vie, comme l'*épithalame* pour les noces. Les Égyptiens, selon Hérodote, avaient leurs chansons qu'il nomme *maneros*. A Rome les chansons devinrent si communes qu'il passa en proverbe de dire: *Chanson!* comme nous le disons encore d'un discours frivole ou d'une vaine promesse. Dorion dit à Phédria, dans le Phormion de Térence: *Cantilenam eandem canis*, tu chantes toujours la même chanson.

Dès le règne de Théodoric, au ve siècle, il y avait des chansons dans les Gaules, puisque Sidoine Apollinaire dit, en parlant de ce roi des Goths, qu'il aimait la musique et les instrumens qui résonnaient

doucement à son oreille; mais non les bruyans concerts et les *chansons* répétées par plusieurs voix.

Nous avons encore une chanson latine et rimée que chantèrent les Français pour célébrer une grande victoire remportée sur les Saxons par Clotaire II. Deux autres chansons nous ont été conservées : l'une est une espèce d'ode de saint Paulin, patriarche d'Aquilée, dans laquelle il chante les vertus du fameux Éric, duc de Frioul, qui mourut en 799; l'autre est une élégie de six strophes que Gotescalc écrivit dans son exil, et qui est soumise à un refrain. Le célèbre Abeilard fit des chansons; saint Bernard lui-même en fit, si l'on en croit Béranger, qui, dans son apologie d'Abeilard, reproche au saint abbé de Clairvaux d'avoir fait, dans sa jeunesse, des chansons bouffonnes et des motets pour les hommes du siècle. Mais ces chansons n'étaient peut-être pas en français; la langue latine était seule usitée parmi les personnes distinguées par la naissance et les emplois; des chansons françaises n'auraient pu avoir cours que dans le menu peuple.

Ce fut vers le règne de Philippe-Auguste que parurent des chansons françaises; on laissa alors le latin aux hymnes et aux autres chants d'église. On trouve à cette époque un chansonnier fécond dans la personne de Gauthier de Coincy, religieux de Saint-Médard de Soissons; on possède un nombre considérable de ses chansons manuscrites, parmi ses autres poésies. On donna le nom de *lais* aux premières chansons françaises; c'était une sorte d'élégie amoureuse. Il est question de ces lais dans le roman de Tristan qui parut vers 1190. Cependant on se servait encore de la langue latine dans la capitale, lorsque la Normandie vit éclore des chansons en langue vulgaire; ses poètes précédèrent même les poètes provençaux à qui on attribue à tort le mérite de nous avoir donné la rime. L'art de ces chansonniers fut nommé gaie science, *gai saber*; des *jongleurs* et des *ménestrels* allaient chanter leurs vers de ville en ville. Le rhythme poétique et musical devait aider la mémoire. Les longues romances que nous ont conservées d'anciennes traditions viennent d'un temps où l'art d'écrire était peu commu... et elles étaient retenues et chantées p... des gens qui ne savaient pas lire, com... cela se voit encore dans nos villag... Mais il ne faut pas confondre ces réc... quoique composés de strophes ou de c... plets, avec la chanson proprement di... qui est l'expression d'un sentiment, ... développement d'une pensée. La chan... passe pour être éminemment françai... mais la chanson est cosmopolite, elle ... monde pour patrie, et c'est seulement ... genre, une nuance de la chanson, que ... tre nation peut revendiquer comme ... étant propre, de même que notre si... a le droit de se vanter de lui avoir don... une physionomie particulière.

On ne doit pas, comme l'ont fait c... tains auteurs, confondre avec la ch... son proprement dite les hymnes et ... cantiques : la chanson peut être patri... que, politique, guerrière, philosophiq... satirique, érotique, bachique; mai... chants religieux ne sont pas des ch... sons. Le langage poétique qui sert d'... terprète à l'homme pour s'adresser à ... divinité est une ode, une hymne, un c... tique, un psaume.

Les chansons, jusqu'au XVIe siècle, ... furent en France que des poésies joyeu... ou amoureuses qui remplissaient les ... lées des oisifs ou les momens que les ... occupés pouvaient donner à l'amuse... mais à dater de ce temps, nous voy... les chansons ou *vaudevilles* (voy. ce m...) prendre un caractère historique et sati... que. On trouve dans les recueils man... crits de la Bibliothèque royale des ch... sons sur les guerres de François Ier et ... Charles-Quint, sur la bataille de Pa... sur le combat de Jarnac et de la Chât... gneraie, sur la mort de Henri II, de Ch... les IX, sur l'insolence des mignons ... Henri III, sur l'assassinat de ce prin... Le recueil de chansons historiques, en ... vol., fait par M. de Maurepas, et conse... vé au cabinet des manuscrits de la B... bliothèque royale, est une chose des p... curieuses et des plus remarquables en ... genre. Il y a dans ces chansons des c... constances et des particularités qui ... échappé aux historiens; il y a la co... leur locale, celle de l'esprit public, ... a, pour l'observateur, des nuances ...

donnent aux faits leur véritable physionomie. En effet, au milieu des horreurs des guerres civiles qui ensanglantèrent la France depuis Charles IX jusqu'à Henri IV, on voit un débordement de chansons licencieuses et impies qui s'accorde avec les misères et les désordres publics de ce temps. La liberté de penser et l'extrême licence introduite dans tous les ordres de l'état amenèrent ensuite la chanson satirique, qui se maintint au milieu des troubles dont elle s'alimentait et qui prit plus tard, dans les mains de Blot, de Hotman et de l'abbé de Marigny, le nom de *Mazarinades* (*voy.*). Pendant tout le temps que dura la Fronde, Paris fut inondé de chansons, et quoiqu'on cite toujours le mot de Mazarin : *Ils chantent, ils paieront!* il n'en est pas moins vrai que ce ministre, fatigué des chansons qu'on faisait contre lui, tenta de gagner ce Chauvigny, baron de Blot, qu'on appelait dans sa jeunesse *Blot-l'Esprit*, et qui avait une charge dans la maison de Gaston, frère du roi. Blot, vendu à Mazarin, osa chansonner son maître qui le renvoya; mais la pension faite par le cardinal n'étant pas payée, Blot retourna à Monsieur et refit des Mazarinades. Nous citons ce fait pour faire voir que tout se paie, les chansonniers comme les historiens. Mézerai ne suspendait-il pas ses éloges quand il avait des quartiers en arrière?

Sous le règne galant de Louis XIV les chansons amoureuses, les pastorales, les madrigaux abondèrent; on vit une poésie de sentimens où régnaient la douceur et la mollesse. Les chansons semblaient modelées sur les opéras de Quinault, de qui l'on disait si spirituellement qu'il avait désossé la langue. Et la cour et la ville roucoulaient les airs de Lambert et fredonnaient les chansons gracieuses de Benserade, de l'abbé Périn, de Linière, et les chansons à boire de Boursault. On chantait dans la société les chansons de Coulange, celles de madame et de mademoiselle Deshoulières.

A la même époque la chanson populaire apparaissait sur le Pont-Neuf (*voy.* ce mot), où le Savoyard attirait la foule autour de ses tréteaux. Le cocher de M. de Verthamont exerçait sa verve sur des sujets de circonstance. Tabarin chantait sur les tréteaux de Mondor, et Hugues Gueru, dit Fléchelle, composait les chansons de Gautier Garguille.

Les chansons satiriques ne manquèrent pas non plus et la gloire du grand roi ne désarma pas la licence.

La régence, qui fut un temps de festins, de plaisirs et de débauches élégantes, ne manqua pas de chansons. Le règne de Louis XV vit fleurir Vergier, Dufresny, Lamonnoye, Haguenier, Lattaignant, Vadé, qui firent des chansons pour la société, tandis qu'une foule d'auteurs inconnus en faisaient pour le public sur les jésuites, le quiétisme, la bulle Unigenitus, les convulsions, sur la paix et la guerre, sur les victoires et les défaites. Il faut joindre à ces noms ceux de Piron, Gallet, Collé, Panard, Favart, Boufflers, et bien d'autres dont la nomenclature serait trop longue.

L'avénement de Louis XVI, son mariage, la naissance du dauphin, font naître un déluge de chansons où l'enthousiasme de l'espérance devenait la critique la plus cruelle du dernier règne. Une douzaine d'années n'était pas écoulée que des chants de terreur et de mort retentissent autour du palais qu'avaient salué de si brillans pronostics! La chanson révolutionnaire des rues fut hideuse et sanglante, grossière dans l'expression comme elle était cruelle dans la pensée. Tandis que le peuple la hurlait dans les rues, quelques poètes, ainsi que de nobles météores, s'élevaient au-dessus de cette tourbe impure, et des chansons admirables guidèrent aux armées une jeunesse bouillante. La *Marseillaise* et le *Chant du Départ* furent des hymnes de guerre. On doit remarquer aussi l'hymne religieux des théophilantropes: *Père de l'univers, suprême intelligence*, qui retentit dans les temples veufs pour un temps du culte catholique.

L'empire reconstitua la France sur une base solide, et la chanson refleurit. Jamais on n'avait peut-être fait plus de chansons qu'on en fit alors. La raison en est simple : gloire au dehors, richesse au dedans, point d'autre préoccupation politique que celle des bulletins de victoire. Il fallait une issue à cette inquiétude de

l'esprit français qui demande sans cesse un nouvel aliment. La littérature était encouragée, les poèmes, les tragédies, les comédies, les vaudevilles abondaient; mais il n'y avait pas place pour tout le monde, et tout le monde n'atteint pas les hauteurs du Parnasse. On chanta, on fit des chansons, on organisa des académies chantantes. Vers 1800 s'établit la société des *Dîners du Vaudeville*, réunion à laquelle apportèrent une fois par mois le tribut d'une chanson les auteurs les plus connus de ce théâtre: c'étaient Piis, Barré, Radet, Desfontaines, Bourgueil, Léger, Ségur, Deschamps, Desprez, Dupaty, Cadet-Gassicourt, Dumersan, Dieulafoi, Chazet, Pain, Ourry, Gersin et quelques autres.

A cette société succéda celle du *Caveau moderne*, où brillèrent surtout Armand Gouffé, Desaugiers, Francis, Brazier, Béranger, et, au milieu d'eux, le vieux Laujon, seul reste de l'ancien Caveau; c'était, parmi les chansonniers, le dernier des Romains (*voy.* CAVEAU).

On vit bientôt, à l'imitation du Caveau, s'élever des sociétés chantantes dans la plupart des villes de France. Des sociétés rivales ou émules surgirent aussi dans la capitale, et comme tout le monde ne pouvait pas être du Caveau, on fonda la *Société de Momus*, où l'on remarqua Etienne Jourdan, Casimir Menestrier, Hyacinthe Leclerc, Émile Debraux, etc. Les faubourgs et les banlieues eurent leurs sociétés chantantes dans la classe ouvrière. On vit naître la société *des Lapins* (ainsi nommée parce que la modeste table de ces épicuriens était couverte d'une gibelotte), la société *des Oiseaux*, celle *des Bergers de Syracuse*, etc., etc.

Il existe un ouvrage fort curieux intitulé *Nouveau Siècle de Louis XIV et de Louis XV*, où l'on a imaginé de rappeler et de caractériser les événemens et les personnages du dernier siècle par les chansons dont ils ont été le sujet. « Cette idée, dit La Harpe, est prise dans le caractère français; on n'aurait pas imaginé chez les Romains, ni même chez les Athéniens, aussi légers que les Romains étaient sérieux, de trouver leur histoire dans leurs chansons. Celles d'Horace et d'Anacréon n'ont pour objet que leurs plaisirs et leurs amours; et les gue res civiles et les proscriptions n'ont poi été chez les anciens des sujets de vaud ville. Le Français, continue La Harpe, e le peuple chansonnier par excellence. n'y a dans toute son histoire qu'une seu époque où il n'ait pas chansonné: c'e celle de la Terreur; mais aussi ce n'est p une époque humaine, puisque ni les bo reaux ni les victimes n'étaient des hom mes, et, dès qu'on a cessé d'égorger, l Français ont recommencé à chanter. » est utile de relever cette erreur de l Harpe qui pourrait faire autorité : l Français n'ont jamais cessé de chant Au milieu des saturnales révolution naires il y eut des hymnes, des romanc pleines de sentiment et de délicatesse, des chansons furibondes et grotesqu Le *Chansonnier patriotique*, imprimé 1792, en fait foi; beaucoup d'autres r cueils parurent à cette époque; l'*Alm nach des Muses* ne fut jamais interrom pu, et ce qui fait un contraste bi digne de notre légèreté, c'est que la mê année 1794 voyait paraître en mê temps le *Chansonnier de la Montagne* le *Chansonnier des Grâces*; que l'on co tinuait de publier les *Étrennes d'Ap lon*, les *Étrennes lyriques*, et les *Étren nes du Parnasse*, pendant que la gui lotine était en permanence; qu'on cha tait dans les rues *la Carmagnole* et *Ç ira*, et dans les boudoirs la chans érotique de la *Guillotine de Cythère* pendant que tout le monde répétait av attendrissement la romance de Mo Jourdain sur l'air de la soirée orageu « L'heure avance où je vais mourir. » En le théâtre du Vaudeville, ouvert en 17 jouait des pièces remplies de couple à l'ordre du jour, sans compter les co plets spirituels et gracieux des pièces q n'avaient point le cachet de la circons tance (*voy.* ce mot).

Un écrivain spirituel, qui a fait da un dictionnaire moderne l'article de l chanson, a prétendu qu'elle était récem ment morte en France, et qu'il ne pou vait lui consacrer qu'un article nécrolo gique. Sans compter les nouvelles éditio de Béranger, de Désaugiers, de Debrau et de Brazier, il paraît encore tous les a des recueils alimentés par les chanso

niers libres et par ceux qui font partie de sociétés chantantes; cette année même a vu naître la société des *Enfans du Caveau*, qui cherche à faire revivre l'association fondée par Piron, Gallet, Collé et autres, il y a bientôt un siècle, et qui a fait éclore plus de volumes de chansons qu'il ne s'est écoulé d'années depuis cette époque.

On a toujours chanté, on chantera toujours. Le peuple s'en va répétant dans les rues le refrain qui lui plaît; il le chante en chœur dans les cabarets, il le demande dans les salles de spectacle. Une chanson est le mot de ralliement d'un parti, l'expression du sentiment d'une classe populaire.

La chanson a été la plus souple des adulatrices, la plus vile des complaisantes. La facilité de la faire, de la répandre, de la retenir, l'électricité que le chant lui communique, en ont fait un moyen de propagande plus puissant que ne le serait un discours raisonné ou un ouvrage éloquent.

La chanson n'est point un fruit de l'étude ni de la réflexion : c'est celui de l'inspiration; et cela est suffisamment prouvé par les succès qu'ont obtenus dans ce genre des artisans qui, sans quitter leur rabot, leur forge ou leur foulerie, ont rimé de joyeux couplets : témoins Adam Billaut, menuisier de Nevers, le serrurier Dereaut, et Olivier Basselin, foulon du Val-de-Vire.

Les hommes les plus sérieux peuvent chercher à se délasser de leurs graves études et de leurs importans travaux, en fredonnant une piquante chansonnette, ou une gracieuse romance. Mais Catin, Margot, Lisette, une mansarde, une table de cabaret, sont des choses qui ne sauraient être du goût de tout le monde.

Anacréon se couronnait de roses, et ses vers respirent le parfum du climat et la grace des mœurs qui les ont inspirés : ses erreurs mêmes sont polies et élégantes. Les ménades et les bacchantes d'Horace dansent sur des collines verdoyantes.

Bernis a ainsi caractérisé la chanson en France :

> Fille aimable de la Folie,
> La Chanson naquit parmi nous,
> Souple et légère elle se plie
> Au ton des sages et des fous.

Les CHANSONNETTES sont de petites chansons gaies et légères, dont les airs sont vifs et piquans; les Italiens donnent le titre de *canzonnette* à nos chansons, et ce qu'ils appellent *canzone* (*voy.*), sont des poëmes assez longs sur lesquels on fait de la musique à peu près du même style que nos *cantates*.

On peut consulter sur les *scolies* ou chansons de table des Grecs, un ouvrage aussi curieux que plein d'érudition, de Ch. D. Ilgen, publié à Iena en 1798. M. Kœster a publié à Berlin, en 1831, un petit volume intitulé *De cantilenis popularibus veterum Græcorum*. On doit à M. Fauriel un ouvrage sur les chants des Grecs modernes (*voy.* CHANTS POPULAIRES). Il y a dans le tome XIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, deux excellens mémoires de De La Nauze *sur les chansons de l'ancienne Grèce*. On peut lire avec fruit une dissertation de l'abbé Lebeuf, sur le même sujet (Paris, 1739); un discours préliminaire de l'Anthologie française de Monnet, par Meusnier de Querlon; les lettres sur les chansons, par l'Évêque de la Ravallière, dans son ouvrage sur les poésies du roi de Navarre; enfin l'Essai sur la chanson, par M. de Roquefort, à la fin de son ouvrage sur l'état de la poésie française, dans les XIIe et XIIIe siècles. D. M.

CHANSON (musique), petit poëme dont les paroles sont ordinairement l'expression d'un sentiment d'amour, de l'attachement qu'inspire la patrie, ou des dispositions de l'ame à la joie et au bonheur (*voy.* l'art. précédent). Les couplets dont il est composé se chantent tous sur le même air, et les mélodies de ce genre ne répondent pas toujours rigoureusement à la coupe des strophes. Tous les peuples ont cette espèce de chant (*voy.* AIR), mais sous des dénominations différentes et avec des modifications dont on doit chercher la cause, soit dans les nuances du caractère national, soit dans d'autres causes locales et accidentelles. Presque tous ont, primitivement, cultivé la musique sous la forme de la chanson; car c'est celle qui se rapproche le plus de la

nature. Les Grecs avaient leurs scolies (*voy.*) et autres chansons populaires; c'est des odes d'Horace que se composait, en partie, le répertoire des chansons des Romains : le *lied* et la *canzone* en tiennent la place en Allemagne et en Italie. Vers le VIIIe siècle on découvre en France les premières traces de la chanson, et son époque la plus brillante dans ce pays a été le temps des troubadours. Malheureusement, cette espèce de chant a dégénéré de nos jours jusqu'à descendre, pour ainsi dire, au niveau des *ponts-neufs;* car ces mélodies sont, en général, dépourvues de cette fraicheur, de cette vivacité caractéristique, qui, naguère, en faisaient le mérite et l'ornement. F. St-l.

CHANSONNIER. Le chansonnier est une spécialité littéraire; il travaille dans un genre qui ne nécessite aucune des qualités indispensables à toute autre espèce de composition, mais qui en exige de particulières. On naît chansonnier. Désaugiers et Béranger ont fait des chansons, comme La Fontaine faisait des fables. L'un, Désaugiers, a excellé dans la chanson épicurienne, anacréontique, dans le tableau vrai des mœurs populaires. Béranger plus sévère, plus satirique, a fait de l'Aristophane et du Rabelais; quelquefois chansonnier érotique, il a oublié de jeter une gaze sur ses figures. La facilité qu'il y a à faire une chanson médiocre, est cause qu'il n'y a peut-être pas un homme sachant écrire, quelquefois même ne le sachant pas, qui n'ait fait en sa vie quelques couplets; pas un artiste, un artisan, un honnête commerçant, un légiste, qui un beau jour ne se soit senti inspiré par la fête de sa femme, par le desir de louer un protecteur, par celui de lancer une épigramme en refrain sur une personne de sa société. Il assemble tant bien que mal des rimes au bout de 8 lignes de 8 syllabes chacune, et il obtient un grand succès dans son petit cercle. Quel jeune homme n'a pas soupiré son premier amour sur l'air de la romance à la mode? Quel écolier n'a pas chansonné son professeur, et fait des couplets de bonne année pour ses parens? Les chansonniers sont divisés en plusieurs classes. Coulange, Lattaignant, Laujon, faisaient des chansons pour la société, tandis que Panard, Collé, Gallet, faisaient des chansons pour le public. Laharpe, Imbert, Marmontel, Dorat et d'autres faisaient des chansons qu'on pourrait appeler littéraires; elles paraissaient dans des recueils poétiques; quelques-unes obtinrent une vogue populaire, il en est qui sont restées comme modèles d'esprit ou de grace.

Il n'est pas un poète célèbre qui n'ait fait quelques chansons. Clément Marot, Scarron, Sarrazin, Voltaire, Chaulieu, Gresset, Jean-Baptiste et Jean-Jacques Rousseau, Boufflers, Delille, Parny, et autres dont les noms feraient un dictionnaire, ont composé des chansons fort jolies. Des princes ont annobli la muse chansonnière, et on connaît les chansons du fameux Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, celles de François Ier, de Henri IV, de Charles IX, de Marie Stuart.

Les chansonniers d'aujourd'hui ne bornent pas leur ambition à des succès de famille ou de société : ils briguent l'honneur d'occuper le public de leurs ouvrages, ils visent à la réputation. Il est, au reste, deux moyens de lancer son nom dans la popularité : ces deux moyens sont les extrêmes. Soyez le chantre dévoué d'un parti dominant, vous serez répété par tout le monde : les uns vous chanteront par enthousiasme, les autres par peur, ceux-ci par hypocrisie, ceux-là par entraînement. C'est l'histoire de la *Marseillaise* et de la *Parisienne*. Ces chansons ressemblent parfois au *Credo* chanté par des athées.

Le chansonnier de l'Opposition a une autre chance de succès. Comme l'esprit humain est assez généralement contrariant, qu'il aime à rabaisser ce qu'il ne peut atteindre, à protester contre le pouvoir auquel il est obligé de se soumettre, il saisit avidement l'occasion de répéter et de propager les satires contre les gouvernans et les gens en faveur. Souvent l'intention satirique remplace l'esprit aux yeux du public, et ce qui est méchant paraît toujours bon. Nous avons les chansonniers des rues, qui chantent et composent eux-mêmes leurs chansons

Collot, *Cadot*, *Duverny aveugle*, sont des noms populaires, et que l'on rencontre fréquemment dans les recueils à deux sous. Ces hommes ne manquent ni de verve, ni d'une certaine originalité; mais ils n'ont ni correction, ni poésie, choses que ne leur demandent pas leurs auditeurs.

Quiconque prend la plume et se dit poète, quiconque trace des vers qui sont destinés à la popularité, doit respecter deux choses : les mœurs et le langage, et peut-être l'une de ces choses encore plus que l'autre. Le chansonnier ne peut pas être un prédicateur, mais il doit songer qu'il sera répété par mille bouches qui porteront au loin ses refrains; et il manque sa mission de poète, si, non content d'être gai, malin, satirique, galant, peintre de mœurs, naïf, grivois, voluptueux même quelquefois, il demande sa popularité à l'indécence.

On appelle encore *Chansonnier* un recueil de chansons. Il a déjà été question du *Chansonnier des dames*, de celui *des Graces*, de celui *de Momus*, etc., que chaque année voit paraître. Il s'en fait une grande consommation à l'époque des étrennes.

Il y a long-temps qu'on a commencé à faire des chansonniers. Les meilleurs, pour faire connaître depuis son origine ce genre de littérature, sont l'*Anthologie* de Monnet, le *Recueil* de M. de La Borde, l'*Anacréon français* et le *Recueil de chansons choisies*, en 6 vol. in-18, publié en 1783. De tous les recueils de poésie, ceux dont le débit est le plus sûr et le plus considérable sont les *chansonniers*. D. M.

Les Espagnols ont, sous le titre de *Romancero* et de *Cancionero* plusieurs recueils rares et estimés, dont le plus ancien, le *Cancionero de varias coplas devotas*, fut imprimé à Saragosse en 1492, in-fol. Il y a aussi le *Cancionero de Romances* (Lisbonne, 1581), le *Cancionero de enamorados* (Barcelonne, 1581), etc. V-VE.

CHANT. Le chant est le résultat de l'alliance des tons et de la parole, pour exprimer des idées et des sentimens déterminés. Le chant est une création de tons, à laquelle l'homme le moins civilisé est involontairement conduit à faire servir l'organe de la voix (*voy.*); il y est porté par un instinct naturel et par la vivacité de ses sensations intimes, auxquelles il faut un langage qui en puisse rendre toutes les nuances. Aussi tous les peuples chantent, même les peuples sauvages.

Le chant se compose de mélodie et d'articulations, d'où il suit qu'à proprement parler les oiseaux ne chantent pas; du moins, leur prétendu chant n'a que de faibles points de ressemblance avec celui de l'homme.

Le chant est *naturel* lorsqu'il est l'expression involontaire, libre et spontanée d'un sentiment; mais il devient un *art* et en prend le caractère dès que ses formes et ses combinaisons tendent à produire des effets prémédités, dès qu'il est réglé par des principes. Ces principes sont nécessairement d'une nature complexe, puisque le chant, ainsi que nous venons de le dire, consiste dans l'alliance de deux arts, la musique et la poésie, qui s'unissent étroitement pour ne former à eux deux qu'un seul tout, qu'une seule production artistique. C'est à cause de cette réunion que le chant est à la fois le plus difficile, le plus beau et le plus puissant de tous les arts. Il est aussi de tous le plus ancien, car il existait déjà, avec ces mêmes caractères, dans les temps les plus reculés, où les poètes, qui étaient toujours en même temps musiciens, furent, par cette raison, appelés *chantres*. L'art du chant, auquel le genre humain doit sa civilisation première, existait, en effet, antérieurement à la poésie et à la musique, qui en sont les élémens et dont la séparation n'a eu lieu et n'est devenue nécessaire que par suite des progrès de cet art. Cette séparation n'a donc point été un pas rétrograde, comme beaucoup de personnes le prétendent. De nos jours, le chant exige, la plupart du temps, le concours de trois artistes : du poète pour les paroles, du compositeur pour la musique, et de l'artiste exécutant ou du chanteur (*voy.*). Et, bien évidemment, ce n'est que par ce triple concours de talens que l'art musical a pu atteindre le haut degré de perfection où il est parvenu; car la vie d'un seul homme ne suffirait pas pour en embrasser à la fois tous les élé-

mens et pour devenir, avec le même succès, artiste-créateur dans chacune de ces trois carrières. Le poète peut sentir toute la magie des accens de la musique, le compositeur et le chanteur peuvent et doivent s'élever jusqu'aux idées les plus sublimes du poète, dans l'ame duquel il faut qu'ils sachent lire pour en suivre les inspirations jusques dans leurs nuances les plus délicates; mais il n'est donné ni à l'un ni à l'autre d'être en même temps et au même degré de perfection poète et musicien-créateur.

Le chant s'appelle *chant sacré* ou *chant d'église* (*voy.* plus bas) lorsque ses tons s'unissent à des paroles religieuses, lorsqu'ils portent vers le ciel l'humble prière du croyant, les ferventes actions de grace du mortel heureux ou les invocations suppliantes de l'homme qui souffre. Le chant de cette nature devrait, ainsi que la religion, être dans le patrimoine de tous les hommes; car, comme la religion, il console, il rend meilleur et fortifie les cœurs défaillans; comme elle, il est d'origine céleste.

Le chant est *profane* quand il peint l'amour, la joie et le bonheur de l'homme, quand il est le langage des passions. *Voy.* CHANSON, OPÉRA et CONCERT.

Depuis les temps les plus reculés, tous les peuples qui se sont distingués par leurs progrès moraux et intellectuels ont aimé et cultivé le chant; la plupart l'ont employé dans leur culte religieux. Transporté du berceau de l'humanité en Égypte, en Grèce et à Rome, l'art du chant nous a été conservé par l'église chrétienne; et quoique les anciens peuples du Nord aient porté leurs chants jusqu'à Rome, il ne nous en reste que quelques vestiges faibles et partiels. Après avoir appartenu presque exclusivement à l'église pendant une période de mille ans, le chant repassa, à l'époque du moyen-âge, dans le sein de la société, et dans les siècles les plus récens il a surtout établi son empire dans les salles de théâtre et de concert. Bien qu'on se soit, en tout temps et notamment dans le moyen-âge, livré en France, avec beaucoup de zèle, à la culture des arts, cependant les Français n'ont pas encore réussi à s'élever, dans l'art du chant, à la hauteur de leurs voisins, les Allemands et les Italiens, ressemblant en cela aux anciens Romains, qui se faisaient enseigner les arts de la Grèce sans jamais pouvoir se les approprier et les naturaliser chez eux. L'Italie devint, pendant les XVIe et XVIIe siècles, la patrie de la musique, et est, depuis ce temps, le *pays des chanteurs*, tandis que l'Allemagne, formant un chœur avec tous ses peuples, est le *pays du chant*.

La science, de nos jours, s'est enrichie d'un grand nombre de découvertes et d'expériences en ce qui concerne le chant considéré comme faculté physique. Nous renvoyons à cet égard nos lecteurs aux écrits de Bennati, de Savart et à l'art. VOIX, etc. Le mot *chant* est souvent employé, dans une acception synonyme, pour le mot *mélodie* (*voy.*).

MÉTHODE DE CHANT. On nomme ainsi un ouvrage contenant, tantôt un exposé théorique des règles du chant, tantôt simplement un traité sur la manière d'enseigner cet art, tantôt, enfin, les deux choses à la fois. On désigne aussi par ce mot la manière de chanter d'une personne, en disant : elle a une bonne, une mauvaise méthode, ou bien encore : elle suit la méthode française, allemande, italienne. Pris en ce dernier sens, le mot *méthode* est synonyme du mot *école*.

L'art du chant se montre, dans les trois pays que nous venons de nommer, avec des formes et un caractère différens, ce qui fait que les règles ou les principes des trois écoles diffèrent également entre eux. L'Italien, sensuel, impressionnable, habitant un pays où la nature a semé les jouissances sur ses pas, se laisse facilement entraîner par son imagination riante et voluptueuse, et se plaît à prodiguer les sons de sa belle voix en suaves mélodies. Le spirituel Français, dont les émotions, à défaut de profondeur, sont promptes et variées, et qui passe facilement d'un badinage aimable à des élans passionnés et même au plus haut tragique, exprime ses sentimens avec vérité; mais ses chants, un peu déclamatoires, ne pénètrent point dans les cœurs avec ce charme, avec cette puissance irrésistible du chant italien et du chant allemand, dont l'empire se manifeste sous

toutes les zones. Le chant allemand tient le milieu entre les chants français et italien. Empreint d'un sentiment plus profond, plus énergique, le chant allemand n'a point le caractère varié, la gracieuse et insinuante coquetterie des mélodies italiennes; ses rhythmes n'offrent point la vivacité des rhythmes et des contrastes, parfois heurtés, du chant français : d'où il suit que, sans être dépourvu de mélodie ni d'une récitation strictement conforme aux règles, sans manquer surtout de profondeur et de vérité dans l'expression des sentimens graves, nobles et religieux, c'est cependant dans les combinaisons harmoniques que le chant allemand puise ses principales ressources, ses plus imposans moyens d'expression. On reconnaîtra, sans doute, après ce qui vient d'être dit, combien il est impossible qu'il y ait une école ou une méthode universelle de chant, et, néanmoins, ce rôle d'institutrice universelle, en matière de chant, l'Italie se l'est arrogé presque exclusivement pendant les XVIIe et XVIIIe siècles; c'est de ses écoles que sont sortis tous les professeurs enseignans et tous les grands artistes qui ont excité l'admiration du monde civilisé. On distinguait, au commencement du XVIIIe siècle, 5 grandes écoles de l'art musical en général, où se sont formés les chanteurs les plus célèbres, qui ont à leur tour fondé des écoles moins renommées.

1° *École romaine.* Les premiers fondateurs de cette école sont Palestrina, Nanini et Benevoli. Voici les noms de ceux de leurs élèves dont la réputation, comme chanteurs, a eu le plus d'éclat : F. A. Pistochi, A. Bernachi, A. Pasi, G. Minelli, G. Fabri, surnommé *il Balino;* Bartolino di Faenza, G. Tedeschi, Carlo Carlani, Tomaso Guarducci, Francesca Beschi, surnommé *la Salamona;* Anna Peruzzi, Francesca Gabrieli, appelée aussi *la Ferraresa;* Angelica Catalani, Girolamo Crescentini, G. Pachiarrotti, etc.

2° *École vénitienne.* Elle eut pour fondateurs Willaert, Zarlino, Lotti, Gasparini, B. Marcello, dont les principaux élèves, pour le chant, furent Grimaldi, Faustina Hasse, surnommée la *dixième Muse;* A. Hubert, dit *il Porporino;* A. Amorevoli, etc., etc.

3° *École de Florence.* Florence, à proprement parler, n'a point eu d'école; ses maîtres les plus distingués : Animuccia, Galilei, A. Striggio, G. Bardi, Strozzi, Corsi, G. Peri, Cesti, Geminiani, Orazio Mei, Luigi Boccherini, etc., étaient soit des élèves de l'école romaine, soit des dilettanti et des savans, qui, dans l'intérêt de la musique moderne, se livraient à l'étude de la musique et de la poésie des Grecs, et qui contribuèrent ainsi directement ou indirectement aux progrès de l'art musical. Il est suffisamment connu que les musiciens de l'école florentine revendiquent à juste titre l'honneur d'être les inventeurs de l'opéra. Nous ne connaissons point de chanteur bien célèbre qui soit sorti de cette école.

4° *École lombarde.* Porta, Panzio, Vechi et Claudio Monteverde en sont les chefs. Cette école a produit de grands chanteurs parmi lesquels nous ne citerons que Francesca Cuzzoni *, Felice Salimbeni, Cusanino, C. Visconti, surnommée *la Viscontina;* Giac. David, L. Marchesi, G. Viganoni, Giuseppa Grassini, etc.

5° *École napolitaine.* Elle reconnaît pour chefs et fondateurs Venosa, Scarlatti, Durante et Leo. C'est elle qui a possédé les plus grands compositeurs. Parmi les chanteurs qui lui appartiennent, nous ne nommerons que Farinelli, Caffarelli, Regina Mingotti, A. Celestina, Giuseppe Millico, Giuseppe Aprile, etc., etc.

Nous ne pourrions, sans dépasser les limites qui nous sont tracées, décrire le caractère particulier de chacune de ces cinq écoles et le genre propre à chacun de leurs meilleurs élèves. Nous nous bornerons donc, à cet égard, à quelques observations générales. Sans être grands musiciens, c'est-à-dire sans avoir bien approfondi la théorie de la musique

(*) Cette cantatrice brillait du temps de Hændel, à Londres, et c'est la même artiste à qui ce célèbre compositeur dit un jour qu'elle ne voulut pas chanter la plus belle scène d'un opéra : « Je sais, madame, que vous êtes une diablesse; mais je vais vous montrer que je suis Belzébuth lui-même ! » Et là-dessus il la prit par le corps et s'approchant d'une croisée ouverte, il la menaça de la jeter par la fenêtre si elle persistait dans son refus.

et bien moins encore étudié l'art de la poésie, qui s'allie si intimement à la musique, les Italiens se sont toujours distingués par la beauté et la grande sonorité de leurs voix, ainsi que par la souplesse de leur gosier; ils rachètent d'ailleurs ce qui leur manque de connaissances positives en musique par leur organisation impressionnable, qui les rend très aptes à exprimer les passions et à rendre avec vérité tous les sentimens impétueux. Les chanteurs de l'école allemande se font remarquer par l'étendue de leurs connaissances musicales, par le sentiment profond et l'énergie qui caractérisent leur exécution; mais ils sont loin d'avoir l'habileté pratique des Italiens, et leur école brille surtout par le chant en chœur. Les chanteurs français ont toujours excellé par la grande vérité de l'expression, et ce sont dès lors de très bons chanteurs dramatiques, genre dans lequel ils sont d'autant plus capables de réussir qu'ils sont ordinairement fort bons acteurs.

La littérature musicale est si riche en méthodes de chant que nous devons, à cet égard, nous abstenir de toute énumération et bien plus encore de toute analyse. Presque toutes les méthodes françaises et allemandes sont basées sur les principes des anciennes écoles italiennes de chant; on y a seulement ajouté des exercices puisés dans le répertoire de la musique moderne. On trouve la liste des livres de ce genre dans les principaux catalogues de musique.

L'Allemagne mérite, quant aux méthodes de chant, d'être citée en particulier. Dans ces derniers temps, sa littérature s'est enrichie d'ouvrages de cette nature qui contribuent beaucoup à populariser de plus en plus la musique dans ce pays, non comme un simple objet de délassement, mais comme un des moyens les plus efficaces de perfectionner l'éducation morale du peuple. F. St-l.

CHANT (académies de). C'est ainsi qu'on nomme des associations de chanteurs et d'amateurs de musique vocale, qui se forment dans le but d'exécuter les grands chefs-d'œuvre classiques. Il en existe surtout un grand nombre en Allemagne. La plus ancienne de ces académies, qui se maintient toujours avec éclat, après avoir servi de modèle à celles qui ont été instituées dans presque toutes les villes d'Allemagne, est l'académie de Berlin, fondée en 1789 par Fasch, qui vit encore dans le souvenir de tous les amis de l'art musical. L'objet spécial de ces associations est l'étude et l'exécution de grandes compositions vocales qui, sauf dans des occasions solennelles, a lieu sans accompagnement instrumental. Le lien qui unit les membres de ces académies, hommes et femmes, est le vif désir de chacun d'eux de contribuer au perfectionnement de l'art; souvent aussi ces sociétés concourent à des œuvres de bienfaisance. Ils supportent en commun les frais de l'établissement et reconnaissent, pour la suite de leurs travaux, l'autorité d'un directeur qu'ils ont élu, et d'un réglement qu'ils ont voté. Depuis une dizaine d'années, les maîtres d'école et les ministres du culte de toute une province s'assemblent de temps en temps en Allemagne, en s'adjoignant une partie de leurs élèves et d'autres amateurs de chant, pour célébrer de grande fêtes musicales (*v.* ce mot et l'art. Académie, t. I, p. 104). Il faut ajouter à cela qu'on exécute dans toutes les écoles et dans toutes les églises de ce pays le chant choral et sacré en chœur à quatre voix. Tout le monde comprendra, sans que nous ayons besoin de le dire, quelle heureuse influence ce culte zélé du plus pur et du plus noble de tous les arts doit exercer sur le moral d'un peuple, qui le considère comme une seconde religion. F. St-l.

CHANT D'ÉGLISE. Dès la naissance du christianisme le chant religieux a fait partie du culte chrétien. Déjà saint Paul exhortait les nouveaux chrétiens à chanter des psaumes et des cantiques. Pline-le-Jeune nous apprend que les chrétiens s'assemblaient au lever de l'aurore pour chanter des hymnes, et nous ne manquons pas d'autres témoignages qui prouvent l'usage du chant dans leurs pieuses réunions. Mais quelle était la nature de ce chant? quelle en était la mélodie? Aucun renseignement ne nous est parvenu à ce sujet. Il est probable qu'avec les psaumes de David, qui passèrent dans les cantiques chrétiens, les anciennes mélodies hébraïques se sont

conservées, et que, de cette manière, la musique des premiers chrétiens s'est formée en quelque sorte sur celle des Hébreux. Mais celle-ci même, malgré tant de recherches savantes, nous étant peu connue, une telle conjecture, qui au reste se fonderait sur de graves autorités, ne pourrait guère nous éclairer. On a pensé aussi que les débris de la musique grecque, alors en décadence, se sont fondus avec la musique des chrétiens. Quoi qu'il en soit, il est certain que le chant des premiers chrétiens a dû être une psalmodie fort simple, dépourvue de mesure et de rhythme, comme notre plain-chant qui en est sorti. Le chant se divisait en trois espèces : la *monodie* (chant d'une personne seule), l'*antiphonie* (chant alterné entre deux personnes) et le *choral* (chanté par tous les assistans).

Lorsque le christianisme, protégé par l'empereur Constantin-le-Grand, éleva des temples et eut un culte public, la musique prit un nouvel élan. Les chrétiens, quittant leurs asiles souterrains (*voy.* CATACOMBES), osèrent chanter librement, et le chant suivit l'agrandissement de la pompe des offices. Déjà en 339 le pape Sylvestre fonda une école pour former des chanteurs, et l'histoire fait mention de plusieurs tentatives pour l'amélioration du chant; mais ce fut surtout saint Ambroise (*voy.*) qui fit époque sous ce rapport, en donnant au chant une régularité dont il était dépourvu jusqu'à lui. Ce prélat, chef de l'église de Milan, de 374 à 398, choisit quatre des modes de l'ancienne musique grecque, savoir le dorien, le phrygien, l'éolien et le mixolydien (*voy.* MODE) qu'il désigna par les noms de premier, second, troisième et quatrième, et en forma les quatre tons connus sous le nom d'*authentiques* (*voy.* TONS DE L'ÉGLISE). Le chant qui résulta de ce système fut appelé *chant ambroisien*. On attribue encore à saint Ambroise le *Te Deum* (*voy.*) dont la composition lui est cependant contestée par plusieurs auteurs. Le chant ambroisien subit peu de changemens jusqu'à l'époque où Grégoire-le-Grand (*voy.*) entreprit une nouvelle réforme dans la musique. Ce pape, qui régna de 591 à 604, augmenta le nombre des modes établis par saint Ambroise, en y ajoutant quatre nouveaux modes, connus sous le nom de *tons plagaux*. Il recueillit les mélodies existantes des psaumes et des hymnes, les corrigea, y en ajouta de nouvelles, et composa ainsi son *Antiphonaire*, qui, attaché avec des chaînes devant l'autel de saint Pierre, devait à jamais servir de type ou modèle pour corriger les variantes que le temps ou l'ignorance des chanteurs pourraient introduire dans le chant. Le chant ainsi organisé prit le nom de *chant grégorien* ou *chant romain* (parce qu'il était d'abord introduit à Rome); il s'est conservé jusqu'à nos jours dans l'église catholique. Mais les soins du pontife célèbre ne se bornèrent pas là : il les porta aussi sur la notation (*voy.* ce mot). Enfin il fonda une école de chanteurs qui, ensuite, propagèrent le nouveau système, d'abord en Angleterre, puis en Allemagne et en France. Dans ce dernier pays les premiers essais, sous Pépin, avaient mal réussi; ce ne fut que sous Charlemagne que le chant grégorien y prit faveur. On connaît le goût de ce prince pour le chant religieux. Il envoya d'abord deux ecclésiastiques à Rome pour apprendre le chant grégorien; puis il fit venir des chanteurs romains pour l'enseigner dans des écoles qu'il fonda à cet effet. Il alla jusqu'à faire brûler partout les antiphoniers ambrosiens et triompha par son énergie, quoique lentement, des obstacles qui s'opposaient à l'adoption générale du chant grégorien, objet de sa prédilection. Cependant il paraît qu'après sa mort ces écoles de chant ne tardèrent pas à tomber en décadence; car nous lisons que son successeur envoya Amalaire à Rome demander un nouvel antiphonaire pour corriger le chant dégénéré. En Allemagne, au contraire, les écoles de Fulde, de Trèves, de Mayence et autres prospérèrent et servirent à répandre le chant grégorien par tout le pays et en général dans toutes les églises d'Occident.

Le chant grégorien s'exécutait à l'unisson, sans mesure et sans rhythme, toutes les syllabes étant en notes égales. Il resta intact jusqu'au XIe siècle; mais l'invention de l'harmonie, que l'on voit

poindre au commencement du xe siècle, ne tarda pas à y étendre son influence, et l'usage s'établit d'accompagner le chant d'église par une sorte d'harmonie qui, d'abord grossière et dure (ne consistant qu'en des suites de quartes, de quintes et d'octaves), devint peu à peu plus douce par l'admission d'autres intervalles. Cette harmonie, appelée *déchant* ou *discant*, suivait d'abord le chant note pour note; plus tard, les *déchanteurs* substituèrent plusieurs notes de valeur moindre à une note d'une valeur plus grande. Mais ils finirent par abuser de leur talent d'improvisation en introduisant dans le chant d'église des ornemens qui, à plusieurs reprises, éveillèrent la sollicitude des conciles et firent, en 1322, lancer une bulle du pape contre cet abus.

Les progrès de l'harmonie et du contrepoint, dans les XIVe et XVe siècles, firent naître un nouveau genre de musique. Alors des compositions artificielles, des messes, des motets, etc., vinrent se placer à côté de l'ancien chant, et l'art du chanteur, en suivant les progrès de l'art en général, devint un art nouveau qui ne rentre point dans les bornes de cet article (*voy.* MUSIQUE D'ÉGLISE).

Dans ce que nous venons de traiter il n'est question que de l'église catholique. Il nous reste à dire quelques mots sur le chant de l'église protestante.

Luther, en faisant la réforme, se fit en même temps le réformateur du chant appliqué au culte. Dans l'église catholique le chant grégorien excluait la participation du peuple, n'étant chanté que par les ecclésiastiques ou des chantres institués *ad hoc*. Luther, au contraire, voulut que ce fût la communauté qui chantât; non qu'avant lui il n'y eût chez les catholiques aucun cantique pour le peuple même en langue vulgaire, mais ces cantiques n'étaient qu'une chose accessoire et se chantaient seulement par exception aux jours de fête, tandis que dans l'église luthérienne ils devaient être une partie essentielle du culte. Luther composa donc des cantiques dans cette intention, en y adaptant des mélodies existantes ou en faisant lui-même de nouvelles mélodies (*voy.* CANTIQUES). Des compositeurs célèbres se joignirent à lui, et en 1524 Jean Walther publia le premier livre de cantiques allemands. Le nombre de ces *chants chorals* (*choral-gesænge*), composés depuis, et celui des recueils qu'on en a publiés, est prodigieux. Ces *chorals*, chantés à l'unisson par une masse de voix, et accompagnés, à quatre parties par l'orgue, sont d'un effet imposant. Aussi, dans plusieurs contrées de l'Allemagne, les églises catholiques ont-elles adopté un chant pareil. M. Choron ayant publié une édition française d'un des meilleurs recueils de ce genre*, il serait à désirer qu'on en fît l'essai dans nos églises. Cela vaudrait mieux que les cantiques sur des airs de vaudeville, que l'on chantait au siècle passé, ou que ceux sur des motifs de la *Gazza*, qu'on chante aujourd'hui. G. E. A.

CHANTELAUZE (JEAN-CLAUDE-BALTHAZAR-VICTOR DE), l'un des quatre prisonniers de Ham, est né à Montbrison (Loire) en 1787. Il suivit la carrière du barreau et son avancement fut rapide. Substitut du procureur du roi dans sa ville natale, en 1814, il fut nommé en 1815 avocat-général à la cour royale de Lyon et en 1826 procureur-général à celle de Douai, d'où il fut transféré quelques mois après, en la même qualité, à Riom. Le 26 août 1829 il fut appelé aux fonctions de premier président à la cour royale de Grenoble.

Son début dans la carrière politique ne fit point présager le rôle qu'il joua seize ans plus tard. Une brochure (*Essai sur la constitution*, par V. C., 40 pp., in-8°) publiée par lui en 1814, fut remarquée par les principes libéraux qu'il y développait; et après l'entrée de M. de Chantelauze dans la chambre des députés où l'avait envoyé le grand collége de Montbrison (élections de 1827), il manifesta plus d'une fois son attachement aux *libertés nationales*. Rapporteur de la commission chargée de l'examen de la proposition de M. de Conny, tendant à soumettre à une nouvelle élection les députés qui accepteraient du gouvernement une place rétribuée, il se montra favorable au projet et combattit l'amen-

(*) *Chants chorals en usage dans les églises d'Allemagne*; Paris, 1824, 1 vol. grand in-8°.

dement par lequel on prétendait établir une exception en faveur des ministres.

Cependant les idées monarchiques prirent bientôt le dessus dans les convictions de M. de Chantelauze, et peut-être les paroles suivantes extraites d'un de ses discours prononcés en 1829 expliquent-elles la part qu'on lui a vu prendre aux fatales ordonnances de juillet 1830. « Au milieu de la paix la plus profonde, disait-il, il y a une sorte de maladie et de fermentation qui mine les bases de la tranquillité publique.... Chacun est tourmenté par une inquiétude sans objet, par un sentiment vague d'instabilité. Le pouvoir, considéré d'une manière absolue, abstraction faite des hommes qui l'exercent ou l'ont exercé, s'affaiblit et décline de plus en plus. »

Par cette manière d'envisager les choses, par son habitude de la parole, par la considération dont il jouissait dans la chambre, M. de Chantelauze était d'avance désigné au roi pour les hautes fonctions administratives. Aussi, dès la première formation du ministère du 8 août 1829, lui fut-il présenté pour le département de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, ou, suivant d'autres, pour la préfecture de police. M. de Chantelauze n'accepta pas alors, mais il soutint le nouveau cabinet et en fut récompensé par sa nomination aux fonctions de premier président à la cour royale de Grenoble. A l'ouverture de la session de 1830, les ministériels le portèrent candidat pour la présidence de la chambre : il obtint dans deux scrutins successifs 116 voix. Sollicité par M. de Polignac et par M. le Dauphin lui-même, il consentit le 19 mai 1830 à se charger des sceaux du royaume que M. de Courvoisier venait de résigner entre les mains du roi, et à s'associer à la politique du cabinet présidé par le prince Jules de Polignac. Soumis à la réélection en conséquence de cette nomination, il réunit encore une fois les suffrages du grand collége de Montbrison.

M. de Chantelauze signa avec ses collègues les ordonnances de juillet et rédigea seul le rapport au roi qui parut en même temps qu'elles. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de ce grand événement auquel nous aurons à consacrer un article particulier, indépendamment de ce qui en sera dit à l'occasion de CHARLES X et du prince de POLIGNAC. Le 28, le ministre de la justice notifia au procureur-général près la cour royale de Paris l'ordonnance par laquelle la capitale était mise en état de siége, en lui prescrivant de se conformer aux conséquences légales qui dérivaient de cette mesure. Le 29, il se rendit à Saint-Cloud et de là il suivit le roi à Rambouillet. Après l'abdication de Charles X, il partit avec MM. de Peyronnet et de Guernon-Ranville dans la direction de Tours, se sépara d'eux, et fut arrêté non loin de cette ville. La même prison réunit bientôt les trois voyageurs, et le 26 août ils en furent extraits ensemble pour être conduits au donjon de Vincennes. Nous parlerons ailleurs du procès qui fut instruit et jugé par la chambre des pairs; ici nous nous bornerons à dire que M. de Chantelauze montra dans son interrogatoire et pendant les débats le plus grand calme, et que sa fermeté ne l'abandonna pas un instant. M. Sauzet, aujourd'hui député, qui le défendit avec un talent auquel tout le monde a rendu hommage, ne fut démenti par personne lorsqu'il fit l'éloge de son client comme magistrat et comme homme privé. Le 22 décembre fut prononcé le jugement qui condamna M. de Chantelauze à la prison perpétuelle et à l'interdiction légale. Il subit sa peine au château de Ham. J. H. S.

CHANTERELLE. On appelle ainsi la corde la plus mince du violon et de la guitare, et qui produit dès lors les sons les plus aigus de ces instrumens. Il est probable qu'on lui a donné ce nom parce que c'est ordinairement sur cette corde que l'on exécutait autrefois la partie du chant. F. ST-L.

CHANTEUR. On appelle généralement ainsi tout individu qui chante; mais on désigne plus particulièrement par ce mot celui qui a appris par principes l'art du chant et qui, par une exécution conforme aux règles, sait à la fois exprimer et communiquer les sentimens et les impressions qu'il est chargé de rendre. Le chanteur ou la chanteuse doit être en état de produire le nombre nécessaire

de tons d'un beau timbre; il doit être familiarisé avec l'écriture musicale (*voy.* NOTATION), qui sert à indiquer la durée des tons et leurs divers degrés du grave à l'aigu; il faut qu'il comprenne le sens et la portée poétique des paroles adaptées à la musique, qu'il soit lui-même profondément pénétré des sentimens et des passions dont il se fait l'interprète, et qu'il les rende avec assez de chaleur et de vérité pour les réveiller dans l'ame de ses auditeurs. Beaucoup de chanteurs possèdent les premières de ces qualités; mais il en est peu qui y réunissent les dernières, et ceux-là sont dès lors dans l'impuissance de produire ces grands effets qui, depuis des milliers de siècles, ont illustré l'art de la musique. Il est aussi des chanteurs qui, doués de la plus belle voix et joignant une grande habileté pratique à beaucoup d'expression, sont absolument dépourvus de connaissances musicales : ces chanteurs sont des machines intelligentes qui apprennent par cœur les morceaux qu'ils exécutent, et leur mérite se réduit à un talent d'imitation. Il est en effet incontestable que, nonobstant l'effet qu'ils peuvent produire, ils sont privés de la connaissance d'une partie essentielle de l'art, connaissance qui leur permettrait de donner à leur chant encore plus de charme et une expression encore plus puissante. Nous pourrions nommer plus d'un artiste célèbre de notre époque, qui appartiennent à cette catégorie et qui, pour ainsi dire, ne sont chanteurs que par hasard et par instinct.

Les artistes des deux sexes les plus célèbres de notre temps, et dont quelques-uns n'existent plus, sont, parmi les Français, Garat, Martin, Ponchard, Adolphe Nourrit, Levasseur, etc., et les dames Damoreau-Cinti, Dorus, Falcon, etc.; parmi les Italiens, David, Tachinardi, Rubini, Tamburini, Lablache, etc., et les dames Campi, Sessi, Barilli, Pasta, Catalani, Malibran-Garcia, Pisaroni et Julia Grisi, etc.; en Allemagne, Bader, Wild, Haitzinger, Pellegrini, Fischer, Dobler, etc., et les dames Milder-Hauptmann, Sonntag, Schroeter-Devrient, Schechner, etc., etc.

En France le mot *chanteur* n'est plus guère usité : on emploie de préférence les mots *soprano, tenore* ou *basse-taille*; au lieu de chanteuse on dit plus communément cantatrice. Dans plusieurs pays on appelle *chanteur* ou *chantre* (*voy.*) (en italien *cantore*) le premier chanteur des églises (*precantore*) ou le directeur des musiques d'église. L'histoire de la poésie et de la musique offre des notions intéressantes sur plusieurs classes de chanteurs qui existaient en France et en Allemagne dans le moyen-âge, et, avant ce temps, en Angleterre, ainsi que parmi les peuplades du Nord, antérieurement à leur conversion au christianisme. Ce sont les *bardes*, les *minne-sænger* et les *meister-sænger* (en italien *cantori erotici* et *mæstri cantori*), qui portaient en France les noms de *trouvères* et de *troubadours* (*voy.* tous ces mots et l'article CHANT). F. ST-L.

CHANTIER. Ce mot a diverses acceptions et on l'a souvent confondu avec *atelier*, parce que l'un et l'autre indiquent le dépôt de matériaux à ouvrer et la réunion de travailleurs. Cependant le mot *chantier* s'applique plus spécialement aux lieux où l'on dépose des pièces de bois ou des pierres pour les travailler.

Afin de donner une idée exacte de ce que l'on appelle dans la marine *chantier de construction*, nous devons dire quelques mots des *cales* sur lesquelles sont placés ces chantiers. Une cale était autrefois composée d'une espèce de grillage en bois, placé sur un terrain solide et uni, et ayant une pente d'un pouce par pied. Ce grillage se formait en établissant, sur une largeur de 15 à 16 pieds, plusieurs longuerines ou files de bois composées chacune d'autant de pièces de chêne qu'il en fallait pour fournir la longueur de la cale; des traversins de mêmes bois et échantillon croisaient ces longuerines et formaient avec elles des angles droits; ces bois s'entaillaient d'abord à quelques pouces, et au grillage supérieur ils étaient entaillés moitié pour moitié; on laissait entre ces pièces de bois un carré vide égal au carré plein. Aujourd'hui tout ce grillage est remplacé par une forte bâtisse en pierre de taille et maçonnerie. Les cales sont de diverses longueurs, suivant la force du navire qui doit être mis

en construction sur elles; elles entrent dans la mer jusqu'à la profondeur nécessaire pour le flottage du bâtiment.

Les *chantiers* ou *tins* sont des billots que l'on met, à 5 ou 6 pieds de distance les uns des autres, sur le milieu du grillage des cales de construction, pour porter la quille du navire dans toute sa longueur; on les appelle aussi *chantiers espacés*. Ils ne s'élèvent guère au-dessus de la cale que de 12 à 15 pouces; leur longueur est ordinairement de 6 à 8 pouces plus considérable que la largeur de la quille. Le chantier a, comme la cale, de la déclivité vers la mer; le talus des tins et la plate-forme du chantier accélèrent la vitesse du vaisseau qu'on lance à l'eau. Ainsi le *chantier de construction* est exactement l'endroit où l'on pose la quille du vaisseau qu'on veut construire et les tins qui la soutiennent. Quelques chantiers principaux ont une toiture; ce sont les cales couvertes, beaux édifices que l'on remarque à Toulon, à Brest, à Lorient.

Autour des cales, un assez grand espace est réservé pour le dépôt des matériaux, et cet espace est aussi appelé *chantier;* c'est là qu'on rassemble les couples, qu'on étend les pièces de bois. L'entassement des matériaux serait nuisible à l'économie; car, dans la recherche des pièces, il faudrait faire un sacrifice, ou de bois, en prenant les premières pièces venues qui conviennent aux gabaris et que l'on pourrait mieux employer, ou de temps, en remuant sans cesse les pièces pour trouver celle qui convient exactement.

On appelle *chantier plein*, ou *faux chantier*, la plate-forme en bois installée au fond d'un bassin de radoub. Cette plate-forme est nécessaire pour recevoir les taquets qui doivent fixer les époutilles qu'on place sous les vaisseaux.

Les chantiers des navires du commerce sont placés tout simplement sur des traversins enterrés à la manière des lambourdes. Cet appareil est suffisant pour construire le navire et le lancer à l'eau.

A bord des vaisseaux, on nomme *chantier de chaloupe* un assemblage de fortes pièces de bois gabariées qui supportent la chaloupe en grand. On met un chantier sous chaque extrémité et un au milieu. Chaque chantier a un arganeau en fer pour le saisir à ceux du pont; on y place de plus un taquet pour le retenir contre les plus forts roulis.

Dans les corderies le *chantier de commétage* consiste en deux grosses pièces de bois dressées perpendiculairement à 6 pieds de distance l'une de l'autre, qui servent pour la confection des gros câbles.

Dans les ports militaires il y a d'immenses chantiers où la marine fait entasser les bois de construction. Daus ceux de la France il doit y avoir dans ce moment des matériaux pour plus de 100 vaisseaux de ligne.

Les marchands de bois de chauffage ont à Paris des chantiers où ils empilent le bois qui leur arrive par eau. Ces établissemens sont régis par des réglemens qui fixent la distance des habitations à laquelle ils peuvent être formés et les précautions à prendre pour prévenir les incendies et assurer le service. T. L.

CHANTILLY, joli bourg de France (Oise), à 2 lieues $\frac{1}{2}$ de Senlis et à 10 lieues nord de Paris. Il est situé dans un vallon et sur la lisière de la forêt du même nom, près de celle du Lys, et sur les bords de la Nonette, petite rivière qui se jette à 1 lieue $\frac{1}{4}$ de là dans l'Oise. On y remarque le petit château, le château d'Enghien, pavillon y attenant, les magnifiques écuries avec la vaste pelouse qui sert maintenant pour les courses de chevaux, les parcs, les jardins, les canaux, les bassins, les cascades, etc. Le bourg, qui a 2,524 habitans, possède aussi une manufacture de porcelaine, des fabriques de blondes et de dentelles renommées pour la supériorité et la bonté de leurs produits. L'aucien château, où l'art et la nature semblaient avoir associé tous leurs efforts pour en faire un séjour enchanté, a été détruit au commencement de notre première révolution. Le domaine de Chantilly, qui fut long-temps la propriété de l'illustre famille des princes de Condé, est devenu, par le testament du duc de Bourbon, dernier prince de cette famille, l'héritage du duc d'Aumale, quatrième fils du roi Louis-Philippe. J. M. C.

CHANTRE, chanteur appointé par

un chapitre pour chanter dans les offices, les récits, ou les chœurs de musique. Les chantres chantent toujours de la musique d'église, les motets, le plain-chant, etc. Ils sont ou clercs ou séculiers, mais, dans ce dernier cas comme dans l'autre, ils portent l'habit ecclésiastique.

On appelait aussi *chantre* le maître du chœur : dans ce sens c'était un office ou bénéfice, et l'une des premières dignités d'un chapitre. X.

CHANTREY (Françoɪs), sculpteur anglais qui, formé à l'école de la nature, s'est frayé, par l'énergie de son talent, une route nouvelle, et qui a exercé une influence très favorable sur le perfectionnement de l'art plastique en Angleterre. Francis Chantrey est né en 1782 à Morton, village situé sur les frontières du comté de Derby. Sa mère, veuve d'un honnête cultivateur, l'avait destiné à la carrière du droit; mais le jour même de son arrivée à Sheffield, où il devait commencer ses études, il aperçut, sous la fenêtre du sculpteur et doreur Ramsay, quelques figures qu'on y exposait. Ce moment décida de son avenir. Pressentant sa vocation, il prit aussitôt la résolution inébranlable de se faire artiste. Ramsay devint son maître; sous sa direction, le jeune homme travailla d'une manière infatigable pendant trois années, profitant de tous les momens dont il pouvait disposer pour dessiner ou pour modeler des figures. Il aimait surtout à travailler d'après nature, mais il était obligé de le faire en secret, Ramsay désapprouvant cette méthode. A Londres, où Chantrey se rendit en 1802, il sut se faire en peu de temps un grand nom par le buste très bien exécuté et très ressemblant de Horne-Tooke, connu par son esprit. La ville de Londres le chargea de l'exécution de la statue de George III, et, quand il eut terminé cet ouvrage, il s'occupa du dessin pour le monument qui devait être élevé à Nelson, sur la côte de l'Angleterre, près de Yarmouth. Mais l'idée de poser la statue du célèbre marin, haute de 130 pieds, sur une digue qui s'avançât dans la mer et sur un piédestal formé des proues des vaisseaux pris à l'ennemi, et celle non moins singulière de faire servir de phare, pendant la nuit, la plaque de l'ordre que Nelson portait sur la poitrine, étaient trop gigantesques pour pouvoir être réalisées. En 1814, Chantrey fit un voyage en France et en Italie; il admira les chefs-d'œuvre de l'art dans les deux pays, mais ne changea rien pour cela à son style, copié pour ainsi dire sur la nature.

Le groupe des *deux Sœurs endormies se tenant embrassées*, dans la cathédrale de Lichfield, la *Femme à genoux*, *lady Saint-Vincent* et la *Jeune fille caressant une colombe et s'élevant sur la pointe des pieds*, qu'on voit à Woburn-Abbey, auprès des Graces de Canova, ont fondé la célébrité de Chantrey. Parmi ses ouvrages plus récens nous citerons encore, outre quelques monumens placés dans l'église de Saint-Paul et ailleurs, les bustes de Playfair, de Walter Scott, de Benjamin West, de Wordsworth et autres. Sa statue en bronze du roi George IV, haute de 9 pieds et élevée sur un piédestal de 10 pieds, fut érigée à Brighton en 1829 et réunit tous les suffrages. « L'art de Chantrey, dit un critique anglais, est le vrai fils du génie anglais : point d'imitation dans son style, car il ne ressemble pas plus aux produits de l'antiquité que les pièces sauvages et romantiques de Shakspeare ne ressemblent aux tragédies d'Euripide. » *C. L.*

CHANTS NATIONAUX, *voy.* Aɪʀ et Marseillaise, Parisienne, Brabançonne, *chant du* Départ, Ça ira, God save the king, etc.

CHANTS POPULAIRES. Sur toute la terre habitée, à toutes les époques, en toute langue, le cri de joie ou de douleur s'est transformé en chant (*voy.*). Les peuplades les plus sauvages, aussi bien que les nations civilisées, aiment ou haïssent, formulent des prières ou des malédictions, souffrent ou sont exaltés par le bonheur. Les chants populaires sont aussi vieux que le monde et ne mourront qu'avec lui. Le chasseur au fond des bois, le pêcheur dans sa barque, le guerrier dans la mêlée, la mère sur le berceau de son enfant, le fils sur le tombeau de son père, la jeune fille séparée de celui qu'elle aime, les convives au festin de noces, le rêveur dans la solitude ou sous le ciel étoilé,

tous confient à des modulations transmises ou trouvées les émotions qui agitent leur ame (*voy*. Air). Chanter, c'est vivre. Le peuple chante parce qu'il éprouve le besoin instinctif de sortir de son existence monotone et triviale; il chante comme le vent souffle, comme le ruisseau murmure, sous l'impression d'une force toute-puissante et secrète. Le poète lyrique des temps civilisés, du moment où il est vrai, touchant, pathétique, n'est que l'écho de ces chants primitifs: il condense des voix isolées, il les épure; il a prêté l'oreille, mais il n'a pas inventé.

Nous le répétons, le type multiple et varié de ces chants est partout: les missionnaires ont entendu des accens d'une admirable sensibilité dans la hutte glacée du Grœnlandais, lorsqu'il pleure la mort de ses ancêtres; en rasant les ilots disséminés dans la mer du Sud, les navigateurs ont pu saisir au passage, avec le parfum des fleurs tropicales, des chansons mélancoliques et molles, prélude perfide de quelque atroce festin. Sur mer et sur terre, du haut des rochers sourcilleux et dans l'immensité des plaines, dans les hameaux et les villes, la voix du peuple retentit toujours, tantôt naïve, douce, harmonieuse, tantôt rauque, véhémente, colère; c'est un concert immense, dont les instrumens sont répandus partout; c'est un thème à variations infinies. Volontiers nous indiquerions ces inflexions si variées, volontiers nous passerions en revue les chants populaires de toutes les nations: nous ne pouvons qu'effleurer et choisir.

Herder, dans son bel ouvrage, *Die Stimmen der Vœlker* (les Voix des peuples) a présenté, comme au hasard, une collection de chants nationaux; et pour établir quelque ordre dans une matière si riche, il a tracé de grandes divisions géographiques, un peu arbitraires, en se bornant toutefois à l'Europe. Dans le Nord, il fait retentir à travers la neige et les glaces la plainte amoureuse du Lapon, ses cris d'encouragement adressés au renne, cet élégant et léger coursier des contrées boréales; puis il nous mène aux repas des Esthoniens : nous entendons les soupirs d'angoisse de ce pauvre peuple opprimé par les chevaliers porte-glaives et de l'ordre Teutonique. « Ma fille, je ne fuis point devant les travaux, je fuis devant le vilain Allemand, notre maître dur et brutal... Pauvres paysans, attachés aux poteaux, on vous bat jusqu'au sang; pauvres paysans dans les fers! vos femmes vont frapper aux portes; elles tiennent des œufs dans leurs mains, des cadeaux dans leurs manches! La poule crie sous leurs bras et sur le char bêle le petit agneau. Mais ces œufs, nos poules les ont pondus pour le plat des Allemands, et la brebis a mis bas l'agneau tacheté aussi pour la broche des Allemands, et notre vache a livré son premier veau aussi pour le champ des Allemands, et notre jument a donné son gai poulain pour le traîneau des Allemands! Et nos mères livrent leur fils unique pour être flagellé au poteau des Allemands! » Puis c'est le tour des Lithuaniens, les chansons d'un cavalier chevauchant à travers « les marécages noirs et les bruyères vertes; » les craintes d'une jeune fille sur le point de se marier; puis les chansons satiriques des Vénèdes, puis cet admirable chant morlaque sur la femme d'Asan-Aga, où les sentimens les plus nobles, les plus délicats, sont encadrés dans le récit le plus pathétique.

Herder continue ainsi à traverser cette immense galerie de peuplades : il rapporte du Midi des chants grecs, latins, siciliens, italiens, espagnols et français; du nord-ouest quelques fragmens gaëliques, des ballades écossaises et anglaises; de l'Allemagne une série de *Lieder;* enfin il donne des échantillons du chant des sauvages. Des travaux plus récens ont considérablement agrandi ce champ déjà si vaste : de grands poètes n'ont point dédaigné de puiser à ces sources primitives; Gœthe surtout leur a donné droit de bourgeoisie en Allemagne : son *Roi des aulnes*, son *Pécheur* sont faits avec des traditions populaires; désormais il n'est plus permis d'ignorer leur existence ou d'accueillir avec le sourire du dédain les productions informes, mais originales, de la muse lyrique.

Le caractère constant de ces chants populaires, c'est une grande naïveté de sentiment, unie à une extrême vivacité

d'expression, à quelque chose de heurté, de saccadé dans les idées; les transitions sont d'habitude brusques, indéfinissables: le poète ne parle-t-il point de choses connues à des esprits qui le comprennent à demi-mot? Quelquefois le sens des paroles est complètement étouffé sous la mélodie, dans les pays méridionaux surtout: c'est que sous un beau ciel la poésie tend à se matérialiser; on y chante pour passer le temps; on flatte l'oreille plutôt que l'intelligence. Les boléros espagnols, si voluptueux et si enivrans, les airs mores de la Sicile et de la Calabre, la gaie tarantelle de Naples, fourniraient de nombreuses preuves à l'appui. C'est l'inverse dans le Nord : les chants y conservent les souvenirs. Telles sont les *sagas* (*voy.*) de l'Islande et de la Norwége, transformées en histoire sous la plume de Snorre Sturleson; telles sont les ballades (*voy.*) de l'Angleterre et de l'Écosse, traditions vivantes, dramatiques, histoire pittoresque en vers, fond où Walter Scott a puisé en homme de génie qui centuple la valeur du métal brut en le ciselant; tels sont les chants des Serbes (*voy.*), de cette noble peuplade qui semble réservée à de nouvelles et hautes destinées. Lorsqu'ils célèbrent leurs héros des siècles d'indépendance, ou de l'époque tragique qui vit succomber la Servie sous le joug des Turcs, on peut aisément reconnaître dans ces poèmes rudimentaires les élémens de l'épopée. C'est par la réunion de pareils fragmens qu'autrefois l'Iliade et les *Nibelungen* prirent naissance. Les vers héroïques des Serbes, chantés au son de la gusla, espèce de guitare informe, meuble indispensable dans les plus humbles cabanes, ont sans doute puissamment contribué à entretenir l'esprit national, à le réveiller dans ces derniers temps. Rien de plus gracieux que leurs vers lyriques, qui retentissent au haut des monts où le berger conduit les troupeaux, dans la plaine où la moisson ondoie, dans ces forêts touffues, interminables que traverse le voyageur. Ils chantent le vieillard à barbe vénérable, la vierge folâtre et légère dansant le *kolo;* la jeune femme qui donne à son enfant le bouquet de fleurs qu'autrefois elle conservait avec soin; le noble bandit qui ajuste de sa carabine, derrière les rochers, son ennemi, le Turc. Cette vie de brigands patriotes, quels chants populaires nous la retraceraient mieux que les accens rauques de la Grèce moderne, que ces cris du klephte (*voy.*), dont M. Fauriel s'est fait l'interprète? Que nous jetions nos regards sur les temps anciens ou modernes, vers le Nord ou le Midi, en Orient ou en Occident, toujours nous retrouverons au milieu du peuple la naïve expression de ses tourmens et de ses espérances, de sa joie et de sa douleur.

La France est peut-être moins riche que d'autres pays en chants primitifs, sans nom d'auteur, en chants qui viennent on ne sait d'où et se perdent quelquefois par des migrations incroyables en de lointains climats. Cependant, si l'on s'appliquait sérieusement à recueillir dans toutes les provinces ces voix perdues du passé, les noëls, les complaintes (*voy.* ces mots et CHANSON), les chansons de chasse, la moisson serait plus riche qu'on ne pense. Les montagnes surtout recèlent de curieuses mélodies, accompagnement de paroles bizarres. Au fond des Pyrénées, le descendant des Basques a conservé de mélancoliques chansons dont il accompagne sa danse ou dont il charme sa solitude. Les montagnes sont les dépositaires fidèles des vieilles traditions: allez en Suisse, vous entendrez dans la vallée de Hasli les airs que des colonies scandinaves y ont apportés; le ranz des vaches (*voy.*), avec ses nombreuses variations, résonne comme dans les anciens jours sur le penchant du mont Pilate, au haut du Righi ou dans les gorges des Diablouts; sur les bords du lac de Brienz les batelières vous disent des mélodies séculaires, et le gai Tyrolien n'a point oublié les sons originaux que ses ancêtres déjà tiraient de leur large poitrine et de leur flexible gosier.

L'Allemagne, cette terre de la poésie, est singulièrement riche en chants populaires : tous les métiers, tous les états ont leurs chants traditionnels; les nombreux dialectes en conservent de précieux vestiges; le long du Rhin surtout le dialecte allémanique (*voy.*) s'est stéréotypé en de nombreuses ballades,

en chansons mélancoliques ou joviales. Il s'est rencontré là, de nos jours, un poète qui a tiré de cet instrument rustique des accords admirables. Les *Poésies allémaniques* de Hebel vivront quand le nom de leur auteur sera depuis long-temps oublié; elles vivront de cette immortalité vraie, de l'immortalité populaire, bien autrement durable que celle des livres : le forgeron et le chasseur de la Forêt-Noire, l'agriculteur et le vigneron du Brisgau répèteront toujours ces vers, qui reflètent, en l'idéalisant, leur vie journalière, et la rattachent par des fils d'or à une vie à venir.

Et maintenant, demandez-vous quelle série de ces chants est la première dans l'ordre esthétique? c'est celle qui répond le mieux à l'esprit et aux mœurs du peuple, qui les redit dans ses travaux et ses loisirs; celle qui entretient le plus vif sentiment de nationalité et donne le plus libre essor aux nobles facultés de l'ame. Et en appliquant cette mesure aux vers populaires que nos contemporains ont retenus, nous courrons grand risque de prononcer un arrêt de condamnation sur les énervantes mélopées du Midi et de donner la palme aux accens patriotiques et chastes des races saxonnes ou teutoniques. Les bardes et les scaldes (*voy.* ces mots) étaient révérés dans le Nord presque à l'égal des rois; en Grèce, en Italie les rhapsodes et les improvisateurs (*voy.*) sont bien près des mimes et des charlatans. L. S.

CHANVRE. Le chanvre (*cannabis sativa*, Linn.) fait partie de la famille des urticées et de la diœcie pentandrie. Cette plante, trop connue pour qu'il soit nécessaire de la décrire, est originaire des contrées chaudes de l'Asie; devenue depuis plusieurs siècles l'objet d'une culture très étendue, elle se trouve aujourd'hui naturalisée dans beaucoup de contrées de l'Europe, surtout vers le Nord.

Le chanvre, à l'état frais, possède des propriétés narcotiques très énergiques; toutes ses parties exhalent une odeur forte, particulière et peu agréable. On prétend que les émanations des chénevières causent des vertiges et des maux de tête. En Orient les feuilles du chanvre sont la base d'une préparation appelée *hachich*, dont l'usage met dans un état d'ivresse semblable à celui que produit l'opium. Les Arabes et les Hindous ont coutume de se procurer la même jouissance en fumant des feuilles de chanvre, soit pures, soit mêlées au tabac. L'abus de ces pratiques agit d'une manière très pernicieuse sur la constitution physique et morale.

Les graines de chanvre, qu'on nomme vulgairement *chenevis*, sont une bonne nourriture pour la volaille. L'huile de chenevis s'emploie, en thérapeutique, à des émulsions adoucissantes; en Russie elle sert aux paysans à la préparation des alimens, et ailleurs on en tire parti pour la peinture et pour la fabrication du savon noir.

On sait que le chanvre se cultive principalement à cause de la filasse que fournissent ses tiges. Depuis trois siècles seulement l'usage des toiles de chanvre s'est répandu en Europe : avant cette époque on ne connaissait que les toiles de lin. La reine Catherine de Médicis, femme de Henri II, possédait deux chemises de toile de chanvre, lesquelles étaient alors une nouveauté.

Pour la fabrication et l'usage du chanvre, *voy.* Rouissage, Fil, Toile, Corderie, etc. Ed. Sp.

CHAOS. Ce mot est dérivé du grec χάος, le vide, le gouffre (de χάω, χαίνω, je suis ouvert); son acception est relative à l'idée que l'on se fait de la formation de l'univers. On peut réduire à trois classes les divers systèmes de cosmogonie qui ont partagé les philosophes de l'antiquité. Les uns admettaient la coéternité de la matière avec une cause première et intelligente qui, dans un temps donné, lui avait imprimé le mouvement et en avait coordonné toutes les parties dans l'ordre qui règne aujourd'hui. Pour ceux-ci, le chaos était un mélange confus de la matière, sans ordre ni régularité, mélange qui a préexisté au monde tel que nous le voyons. Selon d'autres, le concours fortuit des atomes (*voy.* ce mot) auxquels le mouvement était essentiel, leur mutuelle affinité, une certaine puissance d'attraction, le hasard enfin, avaient été la cause efficiente de la régularité, de

l'ordre constant qui règne dans l'univers. Pour eux, le chaos n'avait été que l'état incertain et anomal de ces atomes, dont ils admettaient aussi l'éternité. Enfin plusieurs ont soutenu que non-seulement la matière élémentaire, mais encore le monde tel que nous le voyons aujourd'hui, existaient de toute éternité, conséquemment sans principe, sans cause première. Pour les derniers, l'état primitif de l'univers, le chaos, était une abstraction, et même une contradiction dans les termes.

En général, les philosophes du paganisme, les naturalistes, les poëtes de l'antiquité ont considéré le chaos comme le plus ancien des êtres, le premier de tous les principes. Hésiode admet quatre principes élémentaires : le chaos, la terre, le Tartare et Eros ou l'amour créateur, la passion ; d'autres nomment ces principes le chaos, la nuit, l'Érèbe et le Tartare, etc. Le système de l'éternité et de la fécondité du chaos avait pris naissance chez les Barbares, d'où il passa chez les Grecs, qui le transmirent aux Romains ; c'est-à-dire que, de tous temps, on avait cru que le globe, tel que nous le voyons, avait été originairement une masse informe contenant les principes et les matériaux du monde actuel.

Tous les livres des philosophes indiens traitent du premier principe du monde ; mais ils en parlent différemment. Selon les uns, tout est composé de matière et de forme ; d'autres veulent que tout soit composé de quatre élémens et du néant ; il en est qui enseignent que la lumière et les ténèbres sont le premier principe. Mais malgré ces divergences, tous sont d'accord quant à l'éternité de ces principes. La collection des Vedas, l'Azour-Vedam, les lois de Menou, l'Oupnékah, consacrent tous le même principe, sauf quelques modifications dans la manière dont s'opéra le débrouillement du chaos. Partout il est dit qu'originairement il n'existait qu'une ame, que l'univers existait dans la pensée divine, que Dieu est tout, cause et effet ; qu'il dit dans sa pensée : « Je créerai le monde ; » qu'il prononça le mot *aum*, nom de Dieu dans lequel existent tous les mondes, et qu'ainsi les mondes furent créés, mais que personne ne sait d'où cette création a procédé. Quant à la marche de la création, les auteurs sacrés ne sont point unanimes. Ici Dieu créa d'abord les eaux par la vertu de sa pensée ; là il fit sortir le feu de son être qui est lumière ; ailleurs il commença par créer le temps, plus tard il fit l'eau et la terre ; puis la terre étant submergée et inhabitée, il ordonna la séparation des eaux, et au moyen des cinq élémens il créa les différens corps auxquels il donna la terre pour soutien. Les sages de l'Inde sont néanmoins d'accord sur deux points importans : ils supposent la préexistence de la matière, et ils n'entendent par le néant, le chaos, que l'inertie de la matière ; pour eux la création n'a été autre chose que la communication du mouvement.

La cosmogonie mosaïque, bien qu'elle offre quelques rapports avec les systèmes dont nous venons de parler, admet un principe méconnu par tous, la création de l'univers sans matière préexistante. Cependant nous retrouvons partout des rapports plus ou moins frappans entre la cosmogonie des Hébreux et celles de leurs contemporains, ou des nations qui leur ont succédé. Si les Indiens, par exemple, ne sont pas fondés à revendiquer l'honneur d'avoir donné naissance à la nation juive, toujours est-il probable qu'ils ont eu connaissance des dogmes des Hébreux, et qu'ils ont travesti ou altéré leur cosmogonie. Moïse veut que la parole de Dieu ait opéré tout ; chez les Indiens cette parole est personnifiée, et par elle le monde fut produit. La séparation des eaux qui couvraient le chaos, l'esprit de Dieu porté sur les eaux, et l'esprit qui féconde l'eau et la matière offrent une analogie frappante.

Le chaos, quel qu'il fût, préexistait-il à la création, contenait-il les élémens primitifs du monde, ou bien n'était-il que le néant, l'absence de tout ? Telle est la question. Les observations géologiques et astronomiques démontrent jusqu'à l'évidence que l'univers remonte à une date plus éloignée que celle qu'on semble lui assigner ; mais il importe de remarquer que, si la Genèse commence avec la création, elle n'en assigne pas l'époque ; que Moïse garde le silence sur l'histoire antédiluvienne : il se borne à dire qu'*au com-*

mencement Dieu créa le ciel et la terre; il ne consacre que le principe de la création: le mot *au commencement* laisse le champ libre à toutes les recherches, à tous les systèmes. Serait-il permis de penser, avec quelques philosophes, qu'il ne s'agit, dans la Genèse, que de la terre qui, après plusieurs bouleversemens, postérieurs à la création primitive, serait devenue ce chaos submergé dont parle Moïse, et auquel Dieu aurait rendu son premier arrangement? Dans cette hypothèse il ne s'agirait que d'une nouvelle formation et non de la création proprement dite; et tout différend cesserait entre ceux qui, avec les Septante, traduisent le mot hébreu *barah*, par *créer*, faire de rien, et ceux qui le rendent par le mot *former, disposer*. Quoi qu'il en soit, on peut, sans forcer le sens du texte, ne point voir dans le récit de Moïse une opposition formelle avec ce que les progrès de la science nous ont appris de l'ancienneté du monde.

La cosmogonie des Hébreux ne heurte de front que la préexistence et l'éternité de la matière. En renvoyant ailleurs toutes les questions soulevées à cet égard (*voy.* Création et Cosmogonie), il suffit de remarquer ici :

1° Que si, pour étayer le système contraire, on s'appuie sur l'adage « *ex nihilo nihil fit* », rien n'est produit par rien, point d'effet sans cause, on est réduit à démontrer que la matière a été en effet sans cause, puisqu'elle a existé sans principe;

2° Que si on oppose l'impossibilité de comprendre que la volonté de la suprême intelligence ait été une cause suffisante pour produire la matière, on ne gagne rien à l'écarter, puisqu'il faut dès lors retomber dans l'absurde en consacrant et en détruisant tout à la fois le principe sur lequel on se fonde pour nier sa puissance. L. d. C.

CHAPE, du latin *capa*, vêtement d'église qui s'étend des épaules aux talons et qui s'agrafe par-devant sur la poitrine. Cet ornement était appelé dans les temps anciens *pluvial* (*vestis pluvialis*), à cause de l'usage qu'on en faisait, et *trabée* (*sacra trabea*). Il est commun aux évêques, aux prêtres et même aux chantres. Dans les processions solennelles, comme celle de la Fête-Dieu, tout le clergé est en chapes. Autrefois la chape était plus riche qu'elle n'est maintenant : il y en avait qui étaient d'étoffes précieuses, relevées par des broderies d'or et de perles. Ce luxe n'est guère réservé qu'à la haute prélature. Les orfrais et le chaperon ne sont pas toujours de la même étoffe que la chape. Les galons et les franges dont elle est bordée sont d'or, d'argent ou de soie. La chape du pape est rouge, celle des cardinaux rouge ou violette, avec un capuce doublé d'hermine; celle des chanoines de la même étoffe et de la même couleur que le camail. La forme des chapes a varié selon les temps. On en trouve de très anciennes dans les *Acta sanctorum maii* des Bollandistes, t. VII. En Orient la chape sert de chasuble dans la célébration du saint sacrifice. J. L.

CHAPEAU, *voy.* Chapelier et Coiffures.

CHAPEAUX (faction des). Les déchiremens intérieurs qui agitèrent la Suède après Charles XII donnèrent naissance à une turbulente aristocratie et à plusieurs factions. La diète de 1738 vit paraître celle des *chapeaux* (*hatterna*), dévouée à la France, et celle des *bonnets* (*mössarna*), attachée à la Russie. Quelques années après, les *chapeaux* décidèrent la diète à rompre avec cette dernière puissance, et, dans cette lutte, les Suédois durent de grands revers à leurs divisions. La mauvaise issue des guerres de 1741 et de 1756, entreprises toutes deux à l'instigation des *chapeaux*, fit perdre à ceux-ci leur popularité. Cette faction parvint néanmoins à s'emparer du gouvernement pendant la diète de 1769. La Russie et l'Angleterre ne négligèrent rien pour relever le crédit des *bonnets*. Gustave III voulut d'abord réconcilier les deux partis; mais il ne put y parvenir. Les *bonnets* reprirent le dessus et firent expulser leurs adversaires du sénat et de toutes les places du royaume. Dès ce moment la nécessité d'une réforme dans le gouvernement se fit sentir chaque jour avec plus de force. Elle eut lieu en 1772 (*voy.* Gustave III).

Sous le règne de Louis XV, l'Acadé-

mie française eut aussi ses factions des *chapeaux* et des *bonnets*. Les premiers étaient les encyclopédistes et les philosophes, les seconds se composaient des évêques et des dévots. Ceux-ci eurent quelque temps le dessus, mais leur vogue dura peu. A. S-r.

CHAPELAIN, *voy.* Chapelle.

CHAPELAIN (Jean) a fourni un exemple mémorable du rapide discrédit des réputations usurpées. Il naquit à Paris en 1595. Sa mère était nièce de Ronsard, qui conservait encore assez de renom pour que cette parenté inspirât à l'enfant l'amour de la poésie. Ce fut chez lui une passion malheureuse; son premier essai, cependant, n'était pas sans mérite. Ce début poétique fut une ode au cardinal de Richelieu, où l'on trouve quelques beaux vers. Généreuse pour les gens de lettres, surtout pour ceux qui chantaient ses louanges, son éminence récompensa le jeune auteur par une pension de 3,000 liv. Richelieu le nomma, en outre, l'un des premiers membres de l'Académie française, et le chargea de la critique du *Cid*, commandée par lui à cette société. Cet ouvrage, qui avait le grand tort de vouloir juger le génie d'après les règles communes, mais qui offrait des observations judicieuses, surtout sous le rapport grammatical, accrut outre mesure la réputation de l'écrivain. Ce fut un événement pour la France que l'annonce du poème épique qu'il préparait en l'honneur de la Pucelle d'Orléans, et 30 années d'attente entretinrent l'admiration confiante du public pour ce chef-d'œuvre futur. Cette prudente lenteur était, de toute manière, un bon calcul; car le duc de Longueville, descendant de Dunois, avait assuré au poète une pension de 1,000 écus pendant toute la durée de ce travail. Il fallut cependant bien que Chapelain se décidât à livrer à ce seigneur quelque chose pour son argent, et à tâcher de justifier l'enthousiasme de ses prôneurs. Les douze premiers chants de la *Pucelle* furent publiés en 1656, et la renommée du poète, celle qu'on avait fait d'avance à son œuvre lui procurèrent 6 éditions en 18 mois; mais là s'arrêta ce succès immérité. Éclairée par les censures de Boileau, de Racine, de La Fontaine, l'opinion publique réprouva enfin un poème dont le plan était raisonnable, mais le style d'une dureté choquante. Elle fit, comme cela lui est arrivé plus d'une fois, une victime de son idole, et le nom de Chapelain devint aussi ridicule qu'il avait été célèbre.

Chapelain avait, du reste, des qualités estimables. Chargé par le ministre Colbert de désigner les savans et gens de lettres dignes des libéralités de Louis XIV, il s'en acquitta avec impartialité sinon avec goût. On ne doit point oublier non plus qu'il fit accorder un pareil encouragement aux premiers et assez faibles vers de Racine. Ajoutons que, philosophe autrement qu'en écrits, ce poète sans ambition refusa tour à tour la place de secrétaire d'ambassade à Rome, et celle de précepteur du dauphin. Son instruction était néanmoins plus que suffisante pour remplir cette dernière, puisque, outre le grec et le latin, il possédait l'italien et l'espagnol. Une avarice sordide, stigmatisée par les épigrammes de l'époque, ternit l'éclat de ces qualités et acheva de ridiculiser le chantre de la *Pucelle*. On dit qu'elle fut même la cause de sa mort, qui eut lieu en 1674. On trouva chez lui une somme de 50,000 écus; tous les grands poètes ensemble n'avaient pas laissé un pareil héritage!

Dans le dernier siècle, le scandaleux succès d'un poème trop fameux, dont Jeanne d'Arc était le prétexte plutôt que l'héroïne, engagea des libraires de Paris à tenter la résurrection de la *Pucelle* de Chapelain qui, disait Boileau :

> .... de son lourd marteau martelant le bon sens
> A fait de méchans vers douze fois douze cents.

En 1755 on en publia une édition en 15 chants (c'était trois de plus qu'à la première publication). L'année suivante on l'imprima en 18 chants, et en 17.. on alla jusqu'à 20. Les 4 derniers n'existent qu'en manuscrit à la Bibliothèque du roi, où peu de curieux sans doute ont eu le courage d'aller les lire. M. O.

CHAPELET, de *chapel*, chapeau, en basse latinité *capellus*, couronne de fleurs.

Un vert *chapelet* en sa teste
Tos jors vous irt que il fust feste.
Fabl. de *Saint-Pierre et du Jongleur.*

C'est, dans le langage mystique, un tiers de rosaire ou cinq dizaines d'*Ave Maria*, précédées d'autant de *Pater* et de *Gloria Patri*, en l'honneur de la vierge Marie, inventé du temps des croisades et enrichi de force indulgences. Ces prières se récitent ordinairement sur une enfilade de grains qui servent à les compter et à laquelle on donne aussi le nom de *chapelet*.

Les Turcs ont aussi leur *chapelet* de 100 grains, qu'ils divisent en trois parties égales. Sur la première ils disent 33 fois *soubhan lallah*, que Dieu est louable; sur la seconde, 33 fois *elhamd lallah*, gloire à Dieu; sur la troisième 33 fois *Allah echer*, Dieu est grand. Ils ont une prière en tête du *chapelet* pour compléter le nombre 100. Richard Simon croit avec raison que ce *chapelet* des mahométans tire son origine des *Mea berakoth*, ou *cent bénédictions*, que les Juifs sont obligés de réciter tous les jours, et qu'on trouve dans leurs livres de prières. En remontant plus haut, on découvre cette pratique chez les Indiens; le comte Lanjuinais en a fait la remarque dans *la Religion des Indous selon les Védah*, p. 61. « Le *chapelet*, dit-il, est mentionné dans le *Ramayana*, où il est appelé *chapan* ou *djapian*, du radical *djapa*, réciter des prières. » *Voy.* ROSAIRE. J. L.

CHAPELIER, nom qu'on donne à celui qui fait ou vend des chapeaux. Son industrie peut s'exercer sur une grande quantité d'espèces et de qualités différentes; car on fabrique des chapeaux avec le feutre, du castor, des tissus de soie, de la sparterie, de l'osier, de la paille, du bois, etc. Ceux qui sont le plus en usage pour hommes sont les chapeaux de feutre, et pour les femmes les chapeaux de paille. Les chapeaux feutrés résultent de l'entrelacement des poils de certains animaux qu'on soumet au foulage (*voy.*). Si les poils ne sont pas propres au foulage, c'est-à-dire que, détachés de la peau des animaux et froissés les uns contre les autres, ils n'acquerraient pas ainsi la faculté contractile; mais en les imprégnant de certaines substances on peut en tirer un parti plus ou moins avantageux, au moyen du *sécrétage*. C'est l'opération qui consiste à mouiller les poils dans une solution mercurielle. *Voy.* FEUTRE.

Les laines se feutrent très facilement et elles forment comme la base ou la chaîne de l'étoffe. On y ajoute du poil de divers animaux, et c'est avec celui de castor qu'on fabrique les chapeaux les plus fins. Le poil du lièvre doit dominer dans le mélange, lorsqu'on veut que l'étoffe ait de l'éclat et de la beauté. Après que le poil a été sécrété, on l'enlève de dessus la peau avec des instrumens particuliers, et il vaut mieux l'arracher que de le couper. Ensuite on confectionne l'étoffe, en mettant plus ou moins de poils et en variant leurs quantités selon la qualité du chapeau qu'on veut fournir. Lorsque le chapeau est dressé, on le porte à l'atelier de teinture et on ne le livre au détaillant qu'après l'avoir dressé, repassé et lustré.

Les chapeaux de paille sont faits avec de la paille préparée d'ivraie, de seigle et de riz; une espèce de froment rouge très commun en Toscane est la variété de paille qu'on préfère. C'est en Italie qu'on confectionne les plus beaux; ils nous sont envoyés bruts ou en bandes, ou en nattes tressées. Ce sont ensuite les modistes qui en forment une coiffure légère et élégante. Mlle Manceau est parvenue à fabriquer des chapeaux de *soie grège*; mais étant plus hygrométriques que ceux de paille, ils ne conservent pas aussi bien leur forme. Ceux qu'on fait avec des lacets de coton sont à des prix très modérés. Le tilleul, le saule, le peuplier, et, en général, les bois blancs et lians sont les matières employées dans la confection des chapeaux de bois. Depuis quelque temps on en fait beaucoup pour hommes, parce qu'ils sont plus légers et d'un prix modique. M. De Bernardière est parvenu à substituer l'osier à la paille. La chaîne de ces chapeaux est partie en osier, partie en baleine; on peut les teindre de toutes couleurs.

On confectionne aussi les chapeaux en *tresses de soie*, *de lin*, *de coton*, en *peluche de soie*, en *bourre de soie et de coton*. Ce sont les Florentins qui ont mis

ces derniers en vogue. Enfin les chapeaux en *cuir* servent le plus communément aux cochers, aux laquais et aux marins.

La France est le pays où l'art de la chapellerie est arrivée au plus haut degré, et cela tient en partie aux progrès immenses qu'a faits la chimie depuis un quart de siècle.

Les chapeliers sont sujets à des maladies qui viennent, pour la plupart, de l'emploi qu'ils font du mercure, pour rendre les poils dociles au feutrage. Ce n'est qu'en affaiblissant autant que possible la liqueur mercurielle, ou en découvrant d'autres poils qui puissent feutrer sans cette liqueur, qu'on peut guérir ces affections. V. de M-n.

CHAPELIER, *voy.* Le Chapelier.

CHAPELLE, du latin *capella*, petite église ou oratoire, avec un seul autel, ordinairement destiné au service d'une maison particulière, et que les canonistes appellent *sub dio*. Il en existait aussi qui avaient été érigées en bénéfices simples, et un plus petit nombre qu'on appelait *saintes chapelles* et qui étaient des collégiales fondées par nos rois. Tout le monde connaît l'admirable monument de ce nom, l'un des plus anciens de l'architecture en France, situé à Paris près du Palais de Justice et qui, dans ce moment, sert encore à la conservation des archives judiciaires.

Quelques étymologistes font venir le mot *chapelle* du grec καπηλεῖα, petites tentes que dressaient les marchands dans les foires, pour se mettre à couvert; quelques autres du mot *chape*, à cause du lieu destiné à conserver la chape de saint Martin, qui était très révérée dans le royaume; d'autres enfin de *capsa*, *capsula*, châsse à renfermer les reliques que l'on garda d'abord dans de petits édifices, à côté, mais hors des cathédrales, et que l'usage introduisit dans l'enceinte de ces églises, sous la dénomination de *chapelles* latérales, *sub tecto*. Ces trois opinions sont presque également probables; nous ne croyons pas devoir faire mention des autres. *Chapelle* se traduit aussi en latin par *sacellum*.

Le *chapelain*, en latin *capellanus*, est le prêtre qui dessert la chapelle ou qui possède une *chapellenie*, c'est-à-dire le bénéfice d'une chapelle. J. L.

CHAPELLE (musiq.). Ce mot, qui a désigné d'abord le lieu de l'église où l'on exécutait la musique, fut ensuite employé pour la réunion même de ces musiciens. Plus tard on lui a donné une extension encore plus grande, en nommant *chapelle* tout corps de musiciens au service d'un souverain, même lorsque leur emploi se bornait à la musique de chambre et qu'ils n'exécutaient jamais de musique dans les églises.

On ne saurait préciser l'époque où ce nom a pris naissance et où s'en sont établies les différentes significations; mais il est certain que dans l'origine les chapelles ne se composaient que de chantres, le plain-chant étant la seule musique qui retentît alors dans les églises. Peu à peu les instrumens et l'orgue vinrent s'y joindre et complétèrent l'ensemble de la musique d'église. Ce n'est qu'à une époque bien plus avancée que des chapelles pour la musique de chambre ont pu être formées; elles ne remontent guère au-delà du XVIe siècle.

En France ce fut François Ier qui établit un corps de musiciens en dehors du service divin, en l'attachant spécialement à sa chambre. Sa chapelle fut divisée en deux corps, dont l'un, appelé *chapelle de musique*, était composé de chanteurs et de quelques instrumentistes, l'autre, nommé *chapelle de plain-chant*, comprenait les chantres et les ecclésiastiques destinés à chanter les grand'messes et les heures canoniales. Dans certaines solennités ces deux corps se réunissaient et alors on leur donnait le nom de *grande chapelle*.

Ce fut surtout l'Allemagne qui se distingua, dès le milieu du XVIe siècle, par l'éclat de ses chapelles. La plus fameuse de ce temps fut celle de l'électeur de Bavière, Albert V, sous la direction du célèbre Orlando de Lasso. Elle se composait de 30 symphonistes et de 62 chanteurs, parmi lesquels étaient compris 6 castrats; ce dernier fait prouve que l'usage des castrats remonte plus haut que la date qu'on lui assigne ordinairement (*voy.* Castrat). La chapelle même de l'Empereur était alors inférieure à cette chapelle électorale, tant pour le nombre

du personnel que pour l'habileté de l'exécution.

Il serait curieux de faire le tableau statistique des différentes chapelles de cette époque, d'en suivre les changemens progressifs, et de les comparer tant entre elles qu'avec celles d'aujourd'hui; mais ces détails demanderaient trop d'espace. Nous nous bornerons à faire observer que l'état des chapelles a subi à diverses époques, surtout pour la partie instrumentale, des changemens notables, résultat du progrès de l'art, du perfectionnement des instrumens et de nouvelles inventions qui en augmentèrent le nombre et qui amenèrent nécessairement les transformations de l'orchestre, dont il sera parlé sous ce mot.

Une chapelle, pour être complète, doit se composer de chanteurs et d'instrumentistes. Cependant quelquefois, et surtout en Allemagne, on emploie ce nom dans un sens moins étendu, en nommant chapelle même un simple corps d'instrumentistes, dès que ce corps est aux gages d'un souverain, d'un prince ou même d'un riche particulier. C'est ainsi que la chapelle du prince Esterhazy, peu nombreuse, mais bien choisie, et fameuse par la direction d'Haydn dont elle exécutait admirablement les chefs-d'œuvre, n'était composée que d'instrumentistes, au nombre de 31.

De toutes les chapelles, la plus brillante a été celle de Napoléon. Elle comptait les artistes du premier ordre et se montait, y compris les choristes, à 103 personnes. On en trouvera le détail dans un ouvrage de M. Castil-Blaze, intitulé *Chapelle-musique des rois de France* (Paris, 1832, in-12), petit livre qui contient des faits curieux, dont cependant quelquefois on pourrait contester l'exactitude. G. E. A.

CHAPELLE (Claude-Emmanuel) était un enfant de l'amour, et cet ingénieux épicurien ne démentit sous aucun rapport l'antique opinion qui assigne talens et bonheur aux enfans ainsi nés, en compensation de cette tache originelle. Son père, François Luillier, maître des comptes, ne lui donna point son nom : il reçut celui du lieu de sa naissance, le bourg de La Chapelle, sur la route de St-Denis. En revanche, Luillier donna à son fils une excellente éducation; Gassendi fut son professeur de philosophie, et il eut l'avantage plus grand encore d'avoir pour condisciple, dans cette étude, Molière, avec lequel il forma, dès l'enfance, une liaison intime. Plus tard son esprit vif et léger, son caractère enjoué, son goût naturel, ses conseils utiles le firent également rechercher par les auteurs les plus distingués de l'époque : il fut l'ami de Racine, de Despréaux et de La Fontaine, souvent leur judicieux, parfois leur malin aristarque. On sait que plus d'une fois il prit part à leurs travaux, quand ces travaux étaient des amusemens littéraires, et que *les Plaideurs*, composés à table, lui durent plusieurs de leurs traits les plus comiques.

Luillier, en mourant, laissa à son fils naturel une fortune considérable pour ce temps, 8,000 livres de rente, qui en représentaient plus de 20,000 d'aujourd'hui. Chapelle mangea et but gaîment ce revenu avec les gens de lettres dont nous venons de parler, et avec quelques hommes du monde, dont l'esprit et le caractère sympathisaient avec le sien. Il fut surtout lié avec Bachaumont, auquel il procura l'avantage de faire passer son nom, de compagnie avec celui de Chapelle, à la postérité. A quelques pièces près, ce dernier fut bien en effet le seul auteur de l'agréable badinage contenant le récit de leur *Voyage en Provence et en Languedoc*, dont on a fait depuis tant de pâles imitations.

On composerait aisément un *Chapelliana* avec les nombreuses anecdotes qui signalèrent la gaîté, la malice, l'épicuréisme de Chapelle, depuis le fameux souper d'Auteuil jusqu'au tête-à-tête bachique où il enivra le moraliste Boileau. Il en est une moins connue, qui prouve que Gassendi n'avait pas perdu avec lui ses leçons de philosophie. Il avait consenti à faire trève pendant quelque temps à ses plaisirs de la capitale, pour accompagner en Bourgogne le duc de Brissac. Dès le second jour du voyage il s'aperçut que ce seigneur l'avait compris dans sa suite, comme un homme chargé de le distraire et de l'amuser. En pareil cas, Chapelle voulait de la réciprocité : aussi

revint-il de suite à Paris, laissant au duc pour adieu la citation de cette maxime de Plutarque qui, disait-il, venait de se trouver par hasard sous ses yeux : *Qui suit les grands serf devient.* L'homme d'esprit ne se laissa plus reprendre à pareil piége.

Chapelle eut dans l'abbé de Chaulieu un héritier de ses principes, de ses talens et de ses goûts épicuriens; mais il ne poussa pas sa carrière aussi loin que son élève. Il mourut en 1686, âgé seulement de 60 ans. On a oublié les petites pièces fugitives que laissa couler de sa plume sa verve facile et voluptueuse; mais son *Voyage* dont on a publié de nombreuses éditions, est resté comme un modèle de plaisanterie légère et gracieuse, l'un des attributs de l'esprit français. M. O.

CHAPERONS. Le chaperon était autrefois, en France, une coiffure ordinaire, une espèce de bonnet que portaient les bourgeois aussi bien que les grands et le roi lui-même. On s'en est servi jusqu'au règne de Charles VII; les *gens du Palais*, les docteurs et les bacheliers l'ont même conservé long-temps après. On disait alors *chaperonner*, comme on disait *bonneter;* le mot est encore usité pour les dames dans un sens figuré. J. H. S.

On connaît sous le nom de *chaperons* plusieurs factions populaires qui adoptèrent pour leur coiffure des couleurs distinctives en signe de ralliement.

La première de ces factions, celle des chaperons mi-partie rouges et bleus, se forma en 1356, pendant la captivité du roi Jean, et sous la régence de son fils le dauphin, depuis Charles V. Les états-généraux venaient de faire retentir leurs plaintes; ils avaient mis à nu les plaies du pays, assailli au dehors, déchiré au dedans, livré au brigandage des conseillers d'aventures comme aux extorsions des gouvernans. Les bourgeois de Paris se réunirent pour chercher à tout prix un remède à tant de maux. Ils avaient pour chef un homme d'influence et de grande renommée populaire, le prévôt des marchands, Étienne Marcel, qui s'était signalé dans les États par son rôle d'opposition. Ils dirigèrent leur première attaque contre les conseillers de régence que les États avaient accusés. « Le prévost des marchands, dit Froissard, assembla grande foison de communes de Paris qui étoient de son accord et portoient *chaperon* semblable, afin que mieux se recognussent. Si vint le prévôt au palais du régent, environné de ses hommes, et entra dans la chambre du duc et lui requit moult aigrement qu'il voulust emprendre le fait des besognes du royaume... Mais les paroles multiplièrent tant et si haut que là furent occis trois des plus grands du conseil du duc, si près de lui que sa robe en fut ensanglantée et en fut lui-même en grand péril; mais on lui donna un des chaperons à porter. » Il est même dit que Marcel lui offrit deux pièces de drap pour faire des chaperons rouges et bleus aux officiers de sa maison. Après la fuite du régent, le prévôt des marchands, maître de Paris, employa le zèle de son parti à faire achever la muraille d'enceinte de la ville, qu'il fortifia encore par un large fossé. Mais le régent, rentré à Paris après l'assassinat de Marcel, fit punir de mort ceux des chaperons qui s'étaient le plus compromis.

Il y eut en 1413, pendant la démence du roi Charles VI, un autre parti du même nom, mais qui adopta la couleur blanche. Cette couleur était devenue un symbole de liberté depuis la sédition des *blancs chaperons* de Gand (1379), qui, dans cette révolte la plus opiniâtre dont une ville abandonnée à elle-même ait peut-être donné l'exemple, soutinrent pendant 7 ans toutes les forces de la Flandre réunies.

Les *blancs chaperons* de Paris de 1413, autrement dit *Cabochiens* (*voy.*), du nom de leur chef, Jean Caboche l'Écorcheur, furent les auxiliaires du parti de Bourgogne. An. R-t.

CHAPITEAU. L'étymologie de ce mot, qui dérive du latin *caput*, tête, en donne la définition. C'est, en effet, la sommité de la colonne (*voy.*), c'est-à-dire la partie qui pose immédiatement sur le fût et qui constitue avec celui-ci la colonne proprement dite. L'emploi presque universel du chapiteau dans l'architecture de tous les peuples prouve que son origine est due à des causes communes à tous. Ce

causes furent la nécessité et l'utilité, auxquelles vint se joindre bientôt le désir d'embellir un objet aussi indispensable; l'art se chargea ensuite d'en modeler les formes multipliées et de les orner de mille manières.

Il serait difficile de faire connaître ici toutes les variations que chaque peuple inventa. Dans l'antiquité, sans parler des exemples nombreux trouvés sur les monumens des Perses, des Indiens, de beaucoup d'autres nations, et pour ne nous arrêter qu'aux Égyptiens, dont l'architecture eut une influence directe sur celle des Grecs et des Romains, et, par celle de ces peuples, sur la nôtre, rien n'égale la variété et le luxe des chapiteaux employés aux monumens de l'Égypte. On les voit, tantôt composés d'ornemens hiéroglyphiques, tantôt formés de têtes d'hommes ou de divinités, ou bien couverts de feuilles et de fleurs, soit de lotus, soit d'autres plantes, ou bien encore entourés de branches de palmier. L'emploi de ces élémens divers, qui sont encore diversifiés entre eux par la dissemblance de leur disposition et par celle des couleurs qui les rehaussaient, fait juger de quelle importance les chapiteaux devaient être dans l'architecture égyptienne; mais en même temps cette variété, qui n'existe pas seulement d'édifice à édifice, de colonnade à colonnade, mais souvent de colonne à colonne, fait reconnaître que la composition de ces chapiteaux ne pouvait être soumise à des règles certaines ni subordonnée à une classification caractéristique, comme elle le fut dans l'architecture grecque.

Ici, en effet, nous voyons les chapiteaux de toutes les époques se prêter à une classification de trois espèces, dont chacune offre des formes très distinctes et que les anciens, comme les modernes, ont désignées par les noms de chapiteaux *dorique*, *ionique* et *corinthien*. Le premier, d'origine dorienne, qui fut aussi le plus anciennement employé, est le plus simple: sa forme consiste en un fort tailloir supporté par une échine, c'est-à-dire, en une partie carrée supérieure assez épaisse qui pose sur une partie cylindrique coupée en biseau. Le second, moins ancien et d'origine ionienne, offre aussi moins de simplicité : sa forme est un composé des élémens du chapiteau dorique dans des proportions moins fortes; elle se distingue par l'accessoire des volutes, enroulemens qui prennent naissance sous le tailloir et dont l'aspect sur les faces principales offre en quelque sorte l'imitation régulière d'une écorce d'arbre, placée entre le tailloir et l'échine, et dont les extrémités, débordant en partie, se seraient roulées sur elles-mêmes. Le troisième chapiteau, dont l'emploi fut postérieur à celui des deux autres, est aussi le plus riche. Il offre dans son ensemble la forme d'une campane ou cloche renversée, qu'entourent deux rangées de feuilles et que surmonte un tailloir à quatre faces courbées, dont les extrémités sont soutenues par quatre volutes angulaires. On voit sur-le-champ que si la composition du chapiteau corinthien rappelle l'emploi modifié du tailloir et des volutes du chapiteau ionique, il présente également dans sa masse et dans la disposition de ses feuilles une ressemblance marquée avec les plus beaux chapiteaux de l'architecture égyptienne. Sous ce rapport, il est hors de doute que l'invention du chapiteau corinthien n'est pas due à ce hasard qui aurait fait rencontrer à Callimaque, architecte et sculpteur de Corinthe, une corbeille entourée de feuilles d'acanthe et couverte d'une tuile, mais qu'elle est due à l'heureuse combinaison d'élémens plus rationnels, plus conformes à la marche naturelle de l'histoire générale de l'architecture et à l'influence que l'art égyptien eut sur l'art grec.

Quoique les trois chapiteaux que nous venons de décrire réunissent en eux les caractères des chapiteaux employés aux monumens de la Grèce de toutes les époques, caractères que complétaient les proportions relatives des fûts, il n'en est pas moins avéré que les différences partielles qui existent souvent entre les divers genres de ces chapiteaux sont très grandes et qu'on en connaît beaucoup dont la proportion, la forme et les ornemens varient à l'infini. Cette variété, peu marquée dans le chapiteau dorique où elle ne consiste essentiellement que dans la différence du rapport entre les

parties, l'est déjà beaucoup plus dans le chapiteau ionique, non-seulement eu égard à des changemens de proportions dans les détails et à l'emploi d'ornemens plus ou moins riches et variés, mais aussi relativement à la forme et à l'emplacement des volutes, tantôt plates, c'est-à-dire à une face, occupant deux par deux les côtés du chapiteau, tantôt angulaires, c'est-à-dire à deux faces placées aux quatre angles. Mais c'est surtout dans les chapiteaux du genre corinthien que cette variété est la plus prononcée, soit dans les proportions, dans les masses, dans le choix des feuilles et des fleurs ou dans leur nombre, soit dans la forme et la grandeur des volutes ou dans leur suppression, soit enfin dans les accessoires de toute nature, imités d'êtres réels ou imaginaires qu'on y voit employés tour à tour. Tout en offrant ces nombreuses variétés dans la composition de leurs chapiteaux, les Grecs n'en appliquèrent pas d'entièrement dissemblables à une même rangée de colonnes, comme les Égyptiens l'avaient fait; car là où ils introduisirent des changemens aux chapiteaux d'une même colonnade, ainsi que cela se voit à la basilique de Pæstum, ces changemens ne portent que sur les détails des ornemens dont la variété ne peut détruire l'unité des masses. Quant à la grande différence qu'ils mirent entre le chapiteau de l'ante, c'est-à-dire du pilier carré, et celui de la colonne ou du pilier cylindrique, elle trouva sa cause naturelle dans la différence de proportion qu'ils adoptèrent pour ces deux genres de soutiens et dans celle qui existe entre la propriété et l'aspect de formes aussi opposées. En donnant beaucoup moins de saillie au chapiteau de l'ante par rapport à celui de la colonne, les Grecs surent approprier à chacune de ces formes les proportions qui leur étaient les plus avantageuses; ils donnèrent en cela une nouvelle preuve de leur goût et du discernement qui les guida toujours. Tandis que les Égyptiens n'avaient établi aucune règle pour la composition et l'emploi de leurs chapiteaux, les Grecs posèrent des limites qu'ils se firent une loi de ne pas franchir, afin que l'imagination de leurs artistes ne pût s'égarer; mais ces limites,
loin d'entraver le génie, lui laissère
assez d'espace et de liberté pour pr
duire en ce genre les modèles les pl
variés comme les plus parfaits.

L'architecture grecque, transplantée
Rome, y introduisit ces mêmes élémen
aussi les trois genres de chapiteaux, l
dorique, l'ionique et le corinthien, t
qu'ils avaient été successivement modi
fiés en Grèce et qu'ils le furent par l
suite en Italie, ont été long-temps l
seuls connus des Romains, les seuls em
ployés à leurs monumens. Le chapite
toscan, qui appartenait à l'ordre auqu
on a donné ce nom et dont Vitruve par
comme originaire de l'Étrurie, n'était q
le chapiteau dorique grec, avec lequ
selon la description qu'en donne cet a
teur, il n'offrait d'autre différence q
celle d'avoir un tailloir circulaire au li
d'un tailloir carré. On voit que ce ch
piteau ne mérite pas la distinction qu'
en a faite, pas plus que le chapite
composite ou *romain*, chapiteau que l
architectes italiens de la renaissance fi
rent les premiers à distinguer et à cla
ser comme appartenant à un ordre
part. Ce dernier n'est également qu'u
des nombreuses modifications du chap
teau corinthien, dont les restes des mo
numens de la Grèce nous ont laissé ta
d'exemples.

On voit par cet aperçu de quelle m
nière s'est formée, chez les modernes, l
classification de cinq ordres (voy.), q
la différence dans les chapiteaux cara
térise plus que toute autre partie de ce q
compose l'ensemble d'une colonne. No
ne ferons pas une description détaillé
de chacun de ces chapiteaux, tels qu'il
furent admis; sans le secours de la gra
vure ce serait une chose fastidieuse
inutile. Nous nous bornerons à remar
quer que les formes primitives des cha
piteaux grecs ont toujours été conser
vées, avec des modifications nombreuse
mais très légères, qu'ils ont continué d
subir jusqu'à nous. Les architectes m
dernes les plus habiles, qui ont voul
donner des types de chapiteaux, les o
imités des monumens antiques de Rom
chacun de ces artistes ayant eu sous le
yeux une grande variété d'exemples, il
ont, par un choix fait selon leurs diffé

s goûts, produit des modèles qui dif-
ent assez sensiblement entre eux pour
détails, mais qui n'offrent presque au-
e différence dans la reproduction des
mes principales. Quant à ces formes,
r en donner une notion précise dans
cinq ordres, nous renverrons à deux
plus importans édifices de la capi-
. Dans le palais du Luxembourg, aux
illons du côté du jardin, le chapiteau
an est employé au rez-de-chaussée,
lorique au premier étage et l'ioni-
au deuxième; dans la cour du Lou-
, l'on peut juger de la différence qui
te entre le chapiteau corinthien, qui
monte les colonnes de l'étage infé-
r, et le chapiteau composite, qui se
à l'étage supérieur.

l'égard des chapiteaux dits *gothi-*
, qui ne sont qu'une compilation de
es les formes des chapiteaux anti-
s et de celles que l'imagination des
pteurs y introduisit à son gré pen-
t plusieurs siècles, ce n'est que dans
monumens d'architecture du même
qu'on peut prendre une idée de la
ligieuse diversité qu'ils offrent et du
ctère particulier qui les distingue.

On appelle encore *chapiteau de ba-*
e la partie supérieure d'un balus-
chapiteau de *lanterne* la couver-
qui termine la lanterne d'un dôme;
iteau de *moulin* la couverture tour-
e, en forme de cône, d'un moulin à
. Le nom de *chapiteau* désigne aussi
tit toit qui sert à couvrir la lumière
canon. J. H.

HAPITRE, en latin *capitulum*,
munauté d'ecclésiastiques qui des-
nt une église cathédrale ou une
e collégiale.

e chapitre de l'église cathédrale re-
nte l'ancien presbytère, qui avait
à la puissance de l'évêque, puisque
rnier ne faisait rien d'important sans
conseil. « Car, dit l'abbé Fleury que
nous plaisons à citer, l'évêque consul-
urtout les prêtres qui étaient comme
nat de l'église; ils étaient si vénéra-
et les évêques si humbles, qu'il y
à l'extérieur peu de différence en-
eux. Les clercs avaient une espèce
torité sur l'évêque même, étant les
ecteurs continuels de sa doctrine et de ses mœurs. Ils l'assistaient dans toutes les fonctions publiques, comme les officiers des magistrats, ou plutôt comme des disciples qui suivent leur maître. » (*Mœurs des chrétiens*, chap. 32.)

Il s'opéra de grands changemens dans cet antique presbytère lorsqu'il devint chapitre, vers le temps de Charlemagne. Souvent l'évêque n'eut avec lui d'autres rapports que devant les tribunaux, pour défendre ses droits ou pour attaquer les priviléges du chapitre, qui étaient immenses dans quelques pays. *Voir* les *Lois ecclésiastiques* de d'Héricourt, etc.

[On ne pouvait entrer dans certains chapitres sans avoir fait preuve de noblesse. La preuve exigée pour le chapitre de Strasbourg était si rigoureuse qu'on disait dans le temps que Louis XVI, descendant de Marie Lesczinska, n'était pas assez noble pour y entrer. On comptait aussi parmi les chapitres les plus élevés celui de Lyon et ceux de plusieurs villes impériales].

La constitution civile du clergé supprima en France les chapitres des églises cathédrales; le concordat de 1802 les a rétablis pour la splendeur du culte et pour le gouvernement des diocèses, pendant la vacance du siége épiscopal. Ils sont moins riches qu'ils n'étaient autrefois, mais ils n'en sont peut-être que plus utiles et plus respectables.

Quant aux chapitres des églises collégiales, c'étaient des fondations pieuses, dont les titulaires sont en général bien caractérisés par Boileau :

> Ces pieux fainéans faisaient chanter matines,
> Veillaient à bien dîner, et laissaient en leur lieu
> A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

La révolution française, qui n'a que trop fait main basse sur le bien comme sur le mal, paraît les avoir anéantis pour toujours. *Voy.* CHANOINES. J. L.

CHAPON, jeune coq soumis à la castration, pour être engraissé. Les poules, dans les mêmes conditions, prennent le nom de *poularde*. On opère sur de jeunes sujets par arrachement, et généralement on réussit assez bien; le repos forcé, la privation de la lumière et une nourriture très substantielle et surabondante développent chez ces animaux un embonpoint très rapide et très considérable.

La chair musculaire pâlit et s'atténue au point de disparaître, pour ainsi dire, sous la graisse qui l'enveloppe de toutes parts et qui s'insinue entre ses fibres. L'influence de ces conditions s'étend sur tout l'individu, qui perd toutes les qualités propres à son espèce et qui devient aussi poltron et aussi lent que le coq est vif et courageux.

Dans beaucoup de pays on s'occupe d'élever des chapons; mais ceux du Maine, de même que les poulardes de la Bresse, ont de ces vieilles renommées moins contestées qu'aucune autre et font pour ces provinces l'objet d'un commerce très important, puisque les belles pièces en ce genre représentent une valeur de 5 à 15 fr. et au-delà, sans compter les truffes qui en forment l'accompagnement indispensable.

Cependant on doit convenir que la graisse blanche et molle dont ces volailles sont surchargées les rend souvent moins agréables au goût et moins faciles à digérer que la chair des animaux de la même espèce vivant en plein air et, on doit le dire, en parfaite santé, qui est, quoique plus vulgaire, infiniment plus savoureuse et plus nutritive. F. R.

CHAPPE (Claude), neveu de Chappe d'Auteroche (*voy.* l'art. suiv.), hérita de sa passion pour les sciences et de son infatigable ardeur pour le travail. Il naquit à Brulon (Sarthe), en 1763, et s'appliqua de bonne heure à la physique et à la mécanique. A peine âgé de 20 ans, il donna au *Journal de physique* des articles pleins d'intérêt. Le désir de communiquer avec quelques amis, dont l'habitation éloignée de la sienne apportait un obstacle à leurs relations journalières, lui fit inventer une machine qu'il nomma *télégraphe* (*voy.*), et dont les différentes positions étaient les signes d'autant d'idées. La facilité que lui donna cet instrument d'annuler, pour ainsi dire, la distance qui le séparait de ses amis par la rapidité avec laquelle il leur communiquait ses pensées, lui fit sentir toute l'importance que le gouvernement pourrait retirer d'une pareille invention, pour transmettre d'une manière aussi sûre que rapide les nouvelles et les ordres à de très grandes distances. Il chercha donc à perfectionner son télégraphe, qu'il présenta à la Convention nationale. Sa méthode très ingénieuse, qui lui permettait de représenter une idée par un seul signe, rarement par deux, lui attira les éloges de la plupart des membres de cette assemblée. L'essai en fut fait en 1793. Une victoire, la prise de Condé, fut la première nouvelle transmise par cette machine. La Convention, ayant décrété aussitôt que cette ville porterait désormais le nom de Nord-Libre, reçut avant la fin de la séance l'avis que le décret était parvenu, proclamé, et que déjà des exemplaires imprimés de la délibération circulaient dans les rangs de l'armée. L'enthousiasme fut au comble et l'on décida que Chappe prendrait le titre d'ingénieur-télégraphe. Plusieurs personnes prétendirent alors avoir eu l'idée du télégraphe et contestèrent à Chappe le mérite de son invention; assertions qui n'empêchèrent pas le gouvernement de lui confier l'exécution de trois lignes télégraphiques. Les dégoûts et les rivalités que lui suscita cette belle invention, les obstacles de tout genre qu'il eut à surmonter pour l'adoption de son instrument, furent la cause d'une sombre mélancolie qui, en 1805, le conduisit au tombeau par une mort violente. Quoique l'idée de transmettre la pensée à de grandes distances à l'aide de signaux ne soit pas nouvelle, Chappe conservera la gloire d'avoir rendu possible une invention que la multitude et l'inutilité des méthodes proposées avant lui semblaient devoir mettre au rang de ces découvertes magnifiques en théorie et inexécutables dans la pratique.

Après la mort de Chappe, son frère, Jean-Joseph, devint directeur du télégraphe de Paris et conserva cette place jusqu'au temps du ministère de M. de Villèle, qui le fit remplacer. Il mourut à Paris en 1829. P. V-t.

CHAPPE D'AUTEROCHE (Jean), naquit à Mauriac (Auvergne), en 1722, d'une famille noble. Ayant embrassé la profession ecclésiastique, il put, dans cet état paisible, se livrer à son goût dominant pour l'astronomie. Devenu membre de l'Académie des sciences, il fut en 1760 désigné par cette compagnie pour

aller à Tobolsk observer le passage de Vénus sur le soleil, qui était déjà annoncé pour le 6 juin 1761. Parti peu après, il n'arriva au terme de son voyage que vers la fin d'avril 1761, après avoir éprouvé des fatigues incroyables et surmonté de graves obstacles. Qu'on se représente, en effet, un voyageur parcourant, au milieu de la saison la plus rigoureuse de l'année, les déserts de la Sibérie, et ayant à lutter non-seulement contre un froid excessif, mais encore contre la difficulté de transporter, à travers des chemins impraticables, un grand nombre d'instrumens de précision qui exigeaient d'autant plus de soin que la détérioration d'un seul d'entre eux pouvait rendre inutile ce voyage pénible; et par-dessus tout cela l'incertitude de ce but même : il suffisait, en effet, d'un brouillard ou même d'un nuage pour rendre l'observation impossible. Chappe, arrivé à Tobolsk, observa une éclipse de soleil qui lui donna 4° 23′ 4″ pour différence des méridiens de Paris et de Tobolsk. Il fit ensuite les préparatifs nécessaires pour l'observation dont il était chargé, et attendit le 6 juin, comme il le dit lui-même, avec la plus vive inquiétude. Ce jour tant désiré et cependant si redouté arriva enfin : le soleil se leva exempt de nuages et Chappe put exécuter les travaux qui étaient à la fois le but et la récompense de son voyage. Rentré en France au bout de 2 ans, il publia la relation de son *Voyage en Sibérie fait en* 1761 (2 vol. grand in-4°, atlas in-fol., Paris, 1768). Dans cet ouvrage, qui ne contient pas seulement des observations scientifiques, l'abbé Chappe se borne souvent à copier ses devanciers; il parle de choses qu'il n'a point vues et celles qu'il a observées ont été avec beaucoup de légèreté. Aussi ses ennemis ne manquèrent-ils pas de mettre en doute l'exactitude de ses observations astronomiques. Quelques pages peu favorables à la Russie lui attirèrent une vive critique attribuée à l'impératrice Catherine II et au comte Chouvalof, et qui parut pour la première fois à Amsterdam, 2 vol. in-12, 1771, sous le titre d'*Antidote ou Examen du mauvais livre intitulé : Voyage de l'abbé Chappe*. Un second passage de Vénus sur le soleil lui fit entreprendre le voyage de la Californie, accompagné de Dol et Medin, officiers de marine et astronomes du roi d'Espagne. Peu après son arrivée dans ce pays il fut attaqué d'une maladie contagieuse. Les efforts auxquels il se livra durant sa convalescence, pour observer une éclipse de lune, occasionnèrent une rechute qui le conduisit au tombeau, en 1769. Ses observations furent publiées par Cassini, sous le titre de *Voyage de Californie*, Paris, 1772, in-4°. P. V-T.

CHAPTAL (JEAN-ANTOINE), comte DE CHANTELOUP, l'un des hommes dont la science a le plus profité à la vie pratique et l'un des plus honorables caractères de notre époque, naquit à Nojaret (Lozère), en 1756. Il dut à un oncle fort riche sa première éducation, son état et les fondemens de cette grande fortune à laquelle il est parvenu. Cet oncle, médecin à Montpellier, l'appela auprès de lui et le fit entrer comme étudiant à la Faculté, dont il était lui-même un des professeurs. Peyre donnait alors des leçons de chimie au Jardin des Plantes à Montpellier. Chaptal y puisa les premières notions de cette science, qui dès lors devint l'objet principal de ses études. Il fut reçu docteur en 1777 et se rendit à Paris. Ses progrès furent rapides et ses succès brillans. En 1781 il revint à Montpellier où sa réputation l'avait devancé. Les États du Languedoc fondèrent en sa faveur une chaire de chimie à l'école de médecine. A cette époque la théorie de Lavoisier s'élevait sur les ruines de celle de Stahl : Chaptal l'avait avidement adoptée; il développa dans son cours les principes de la nouvelle doctrine avec une clarté, une méthode et une facilité d'élocution remarquables. Le jeune professeur était loin de considérer la chimie comme une science de pure curiosité : il pensait avec raison qu'on pouvait la rendre utile par des applications aux diverses branches de l'industrie et des arts. Aussi lorsque, par la mort de son oncle, il fut devenu possesseur d'une fortune très considérable, il forma plusieurs établissemens qui bientôt prirent le premier rang parmi ceux de ce genre. Sa fabrique d'acides minéraux devint un laboratoire

d'où sortirent des produits chimiques précieux pour l'art de guérir; dans son atelier de teinture du coton en rouge d'Andrinople, cette couleur, par un procédé nouveau, acquit plus d'éclat et de fixité. Les États du Languedoc l'ayant chargé de vivifier par ses connaissances en chimie les divers projets d'améliorations qu'ils avaient conçus pour la prospérité de la province, il parvint à naturaliser la barille d'Alicante dans le midi de la France. Par ses conseils et par ses soins des fabriques d'alun, de soude, de céruse et de sel de Saturne s'établirent ou se perfectionnèrent. Le gouvernement crut devoir récompenser tant d'utiles travaux par des lettres de noblesse et le cordon de l'ordre de Saint-Michel.

Chaptal adopta toutes les idées de la révolution, mais il en désapprouva hautement les excès. Lors de la lutte qui s'établit entre les députés de la Montagne et ceux de la Gironde, Chaptal, qui partageait l'opinion de ces derniers, publia un écrit intitulé : *Dialogue entre un montagnard et un girondin*. Cet écrit plein d'énergie amena son arrestation après le 31 mai; mais ses amis obtinrent facilement son élargissement. Il partit pour Paris, où son habile activité rendit à l'état des services importans. Nommé directeur des ateliers de salpêtre de Grenelle, il donna une impulsion rapide à la fabrication de ce sel devenu d'une indispensable nécessité; il fut désigné peu de temps après pour réorganiser l'école de médecine, où il professa la chimie jusqu'en 1797, époque à laquelle il se fixa définitivement dans la capitale. Il y forma divers établissemens.

Le 18 brumaire ouvrit à ses talens une carrière plus brillante : le premier consul s'entourait de toutes les illustrations; Chaptal, nommé d'abord conseiller d'état, reçut le portefeuille de l'intérieur après la retraite de Lucien. Sous le nouveau ministre, le commerce fut spécialement protégé et obtint de nouvelles garanties; on établit des chambres de commerce, des encouragemens furent accordés aux arts et à l'industrie, les manufactures se multiplièrent, la culture de la betterave et du pastel acquirent plus d'extension; Chaptal créa des écoles de métiers; le Conservatoire des arts et métiers lui dut d'utiles collections et un enseignement spécial pour les procédés nouveaux. Les hospices furent libérés de leurs dettes, Chaptal en augmenta les revenus par divers moyens et la condition des malades fut singulièrement améliorée; il chercha par toute sorte de voies à propager l'heureuse découverte de Jenner et institua la société de vaccine. Enfin il ne s'opéra rien de grand et d'utile en administration qu'on ne reconnût l'influence d'un ministre à vues généreuses et fécondes, protecteur éclairé des arts et ami de son pays. Quelques dégoûts dont il ressentit profondément l'amertume vinrent troubler sa carrière ministérielle. L'instruction publique fut confiée à Fourcroy, d'autres démembremens eurent lieu dans son ministère : Chaptal donna sa démission en 1804. Il fut regretté des savans, des hommes de lettres et des artistes qu'il avait toujours noblement protégés. La même année le comte de Chanteloup (il prenait ce titre du nom d'une belle terre érigée en majorat) entra dans le sénat conservateur et en fut nommé le trésorier. En 1813 et 1814 il était commissaire extraordinaire à Lyon, où il avait été envoyé pour rassurer les esprits, surveiller les intrigues des ennemis du gouvernement et organiser la résistance à l'ennemi. Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, en 1815, réveilla toutes ses sympathies pour le grand homme : Chaptal accepta la direction du commerce et des manufactures. Louis XVIII, à sa seconde rentrée, punit ce dévouement en rayant Chaptal du nombre des pairs. Toutefois il rentra à la chambre quelques années après; il y fut, comme dans le conseil d'état et dans le ministère, l'organe habituel des intérêts du commerce et de l'industrie. En 1816 il fut nommé membre de l'Institut, Académie des sciences, et le recueil des Mémoires de cette compagnie en renferme beaucoup de lui.

Chaptal a laissé un grand nombre d'ouvrages : ils se font remarquer par l'élégance du style, par une méthode rigoureuse et une grande clarté. Quelques-uns ont vieilli comme vieillissent les livres qui traitent d'une science dont chaque jour agrandit le domaine; mais ils peuvent

encore, surtout sa *Chimie appliquée aux arts* (Paris, 1806, 4 vol. in-8°), être consultés avec fruit. Il est peu de parties essentielles de l'économie domestique, de l'agriculture et des arts qui n'aient fixé son attention, qu'il n'ait cherché à améliorer et sur lequelles il n'ait publié des traités pleins d'intérêt et d'aperçus nouveaux. Ainsi sont sortis de sa plume l'*Art de gouverner les vins*; un traité *Sur la culture de la vigne*; *Art du teinturier, l'Art du dégraisseur*; un *Essai sur le blanchîment*; *Sur le perfectionnement des arts chimiques en France*, un grand nombre d'articles dans les journaux de chimie, et la *Chimie appliquée à l'agriculture*, qui fut son dernier ouvrage (Paris, 1823, 2 vol. in-8°; 2e édit., 1829).

Chaptal aimait passionnément la chimie, et, dans les applications qu'il faisait de cette science, il avait toujours pour but la prospérité de son pays. De là provenait cet abandon généreux des découvertes et des procédés nouveaux qu'il se faisait un plaisir de communiquer à tous ceux qui venaient le consulter; il les excitait à en profiter en leur détaillant avec franchise tous les avantages qu'il en retirait lui-même. De cruels revers ont affligé sa vieillesse : de cette immense fortune amassée par tant de travaux, il n'est resté que de faibles débris. Telle ne devait pas être la récompense d'une carrière si longue, si active et si bien parcourue. Chaptal mourut le 30 juillet 1832. L. S-y.

CHAR (antiq.). Des étymologistes dérivent le mot latin *currus*, ou *carrus*, de *carr*, terme celtique qui se trouve dans les Commentaires de César. Le mot allemand *karrn* est de la même famille, à laquelle appartiennent ensuite, comme dérivés, les mots *chariots*, *carrosse*, etc.

Les bas-reliefs et les médailles nous ont conservé la forme des différens chars des anciens qui étaient à deux ou à quatre roues Ces chars sont traînés par des chevaux, par des éléphans, comme sur les médailles des rois de Syrie, par des lions, par des panthères, par des centaures. Il y avait chez les anciens des chars pour la course, des chars couverts, des chars de guerre, dont quelques-uns étaient armés de faulx, et des chars de triomphe. Il y avait aussi des chars dans lesquels on portait les images des dieux; d'autres où l'on plaçait aux funérailles les images des ancêtres et celle de la personne dont on faisait l'apothéose. On conduisait sur des chars les consuls qui entraient en charge.

L'invention des chars est rapportée par Virgile, dans ses Géorgiques, à Érichthonius, roi d'Athènes, que ses jambes torses empêchaient d'aller à pied. D'autres traditions en faisaient honneur à Triptolème ou à Trochilus; mais les Athéniens l'attribuaient aux dieux mêmes, et les uns voulaient qu'on la dût à Pallas, d'autres à Neptune.

On nommait les chars à deux, trois, quatre et six chevaux, *biga, triga, quadriga, sesiga.* Néron attela quelquefois à son char sept et même dix chevaux. Une intaille du cabinet de France représente un char traîné par vingt-quatre chevaux de front. Le char couvert, que l'on voit sur plusieurs médailles d'impératrices romaines, se nommait *carpentum*.

Les chars des divinités sont traînés par les animaux qui leur sont consacrés : celui de Mercure par des béliers, celui de Minerve par des chouettes, celui de Vénus par des colombes, celui d'Apollon par des chevaux ou par des griffons, celui de Junon par des paons, celui de Diane par des cerfs, celui de Bacchus par des panthères. Un beau médaillon du cabinet de France représente Marc-Aurèle dans un char traîné par quatre centaures. Le char de Bacchus est encore traîné par des centaures sur le beau camée gravé par Buonarotti, qui est maintenant aux Tuileries.

Les places publiques et les temples de la Grèce étaient décorés d'une quantité de beaux chars de bronze, pour garder la mémoire des victoires remportées dans les jeux publics. Les Romains adoptèrent ces images pour perpétuer le souvenir des triomphateurs. Des chars de bronze ornèrent leurs arcs triomphaux et en firent le couronnement. On a imité cet usage des anciens pour la décoration de la porte de Brandebourg à Berlin et pour celle de l'arc de triomphe du Carrousel à Paris.

Le char du soleil est célèbre dans la mythologie. Tout le monde connaît l'aventure de Phaéton (*voy.*), dont le nom a été donné proverbialement à tous les conducteurs de voitures et même à une voiture d'une forme particulière.

L'usage des chars de guerre est antérieur à celui de la cavalerie : les héros d'Homère ne combattent pas à cheval, mais dans des chars, ou bien ils mettent pied à terre pour combattre leurs adversaires. Les représentations de chars sur les médailles grecques sont relatives aux jeux qui se célébraient à diverses époques et dans divers pays. Celles de Syracuse rappellent les jeux solennels que l'on célébrait dans la Sicile; celles de Philippe de Macédoine sont, à ce qu'on pense, relatives à ses victoires dans les jeux olympiques.

Sur les médailles des empereurs romains, on voit des chars de triomphe, attelés ordinairement de quatre chevaux.

La course des chars faisait partie des jeux du cirque; on dit qu'elle avait été instituée à Olympie (*voy.* HIPPODRÔME, CIRQUE, STADE). Avant de partir, tous les chars s'assemblaient à la barrière; on tirait les rangs au sort. Au signal donné, tous les chars partaient à la fois, il y en avait quelquefois jusqu'à 25 de front. La borne autour de laquelle il fallait tourner au bout de l'arène était l'écueil de la plupart des concurrens : il fallait la raser de près pour gagner les autres de vitesse, et l'on courait risque d'y briser sa roue.

Les Thessaliens traînaient attachés à leurs chars les ennemis vaincus; Achille, dans l'Iliade, traîne ainsi le cadavre d'Hector autour des murs de Troie. Les Étrusques et les anciens Grecs représentaient des chars portant des ailes à l'essieu de la roue, pour peindre la rapidité de leur course. Sur les médailles d'Éleusis, on voit Cérès assise sur un char semblable. Le cabinet des antiques de France vient de faire l'acquisition de divers fragmens de bronze fort intéressans, trouvés à Pérouse (*Perusia* en Étrurie) et qui ont appartenu à un char antique. D. M.

CHAR (astron.), *voy.* OURSE (*grande*).

CHARADE. C'est une énigme d'un genre particulier et qui consiste dans la simple division d'un mot en autant de parties qu'il a de syllabes, de manière que chaque syllabe soit un mot exprimant un sens complet. On définit vaguement, mais avec vérité, chaque partie, puis *le tout* lui-même, et on laisse à deviner quel est ce *tout*, ou le mot entier que les parties composent. On pourrait dire que ce petit jeu d'esprit est d'invention moderne, puisque les anciens n'en parlent pas. Les charades sont le plus ordinairement formées de deux syllabes, comme *chiendent*, *cordon*, *chardon*, *château*, etc.; celles de trois syllabes sont moins communes, mais alors la dernière syllabe est féminine, comme dans *orage* qui vaut *or-age*; *préface*, qui vaut *pré-face*; *potage*, qui vaut *pot-age* ou *po-tage* (deux fleuves), etc. Quelquefois les définitions de la charade sont laconiques et mystérieuses, comme dans les exemples suivans :

Ma première
Se sert de ma seconde
Pour manger mon entier.

ou

Mon premier
Se sert de mon dernier
Pour manger mon entier.

C'est *chien-dent*.

D'autres fois les définitions se font d'une manière plus développée, mêlée, s'il se peut, de traits historiques, de moralités, de plaisanteries, d'allusions ingénieuses, etc.

Les avares cachent mon premier,
Les femmes cachent mon second ;
Les ames faibles se cachent et tremblent à l'aspect de mon tout, qui répand quelquefois la désolation dans les campagnes.

Les avares cachent leur *or*, les femmes cachent leur *âge*, le tout est donc *orage*. Voici une charade faite sur le mot *char-bon* :

Aux vainqueurs triomphans on offre mon premier;
Tout homme doit toujours se montrer mon dernier ;
Pour apprêter vos mets employez mon entier

La suivante a toute la contexture de l'énigme, ou même du logogriphe; elle est faite sur le mot *château*, qui se divise en *chat* et en *eau*.

Chez nos aïeux presque toujours
J'occupais le sommet des plus hautes montagnes,
Et là j'étais d'un grand secours.
Plus souvent aujourd'hui j'habite les campagnes,
Où je figure noblement;
Et j'en fais à coup sûr le plus noble ornement.
Examine mon tout, et fais-en deux parties :
L'un est un animal très subtil et gourmand :
Réjouissez-vous par ses folies;
De doux maintien, maître en minauderies,
Traître surtout; l'autre est un élément.

En voici une plus jolie et plus spiri-
lle; elle fut adressée à une dame jeune
aimable :

Mon pre ier de tout temps excita les dégoûts;
Mon second est cent fois plus aimable que *vous*.
Quant à mon tout, dont vous êtes l'image,
Tout haut j'en fais l'éloge, et tout bas j'en enrage.

mot est *ver tu*. L'auteur de la cha-
e était plus galant que vertueux.

Le mot *é-pieu* a donné lieu à une
rade régulière en vers alexandrins :

Mon premier est, lecteur, une simple voyelle;
Mon second sert d'appui pour l'objet qui chancelle;
Pour la chasse mon tout, pire que les filets,
Est une arme fatale aux hôtes des forêts.

Comme on vient de le voir, la cha-
e se fait communément en vers li-
, c'est-à-dire qu'elle n'a point de
es régulières, ni aucune mesure; quel-
fois, comme celle de l'*orage*, elle est
prose, etc.

Les charadistes peuvent donc s'exer-
à peu de frais, soit à faire ce petit
image, soit à le deviner. *Voy.* ÉNIG-
LOGOGRIPHE et RÉBUS. F. R-D.

CHARADE EN ACTION, jeu de
été d'origine moderne. De tous les
rtissemens de ce genre, celui-ci peut
er pour le plus ingénieux et le plus
erché. Les ressources qu'il offre à
rit d'invention, la variété de ses
loppemens, l'emploi tout arbitraire
e multitude d'accessoires, exercent
fois le corps et l'intelligence. C'est
adre où chacun trouve sa place, où
se crée aisément les moyens de faire
r ses avantages et dont le peu de
ntion fait ressortir le talent qui s'y
tre supérieur, sans atténuer l'effet
plus modestes essais. Voici en deux
la théorie du jeu. La société qui y
d part se partage en deux troupes, qu'on appelle *camps*. Chacune doit à son tour représenter devant l'autre les scènes pantomimes ou dialoguées dont le sujet est fourni par un mot à charade (*voy.*), c'est-à-dire qu'en le fractionnant ses divisions doivent former autant de mots auxquels, pris isolément, s'attache un sens complet. Tels sont *but-or, cou-vent, fer-railleur, mari-vaud-age*. L'observance de l'orthographe est rigoureuse. Les acteurs formulent une scène pour chaque décomposition partielle et jouent ensuite *le tout*, c'est-à-dire une action relative au mot choisi que doivent deviner les spectateurs. L'art du jeu consiste dans le parfait rapport des scènes jouées avec les mots qui leur servent souvent de motifs. Il faut, tout en essayant de donner le change par les détails, que le véritable sens soit le nœud et le fait principal du petit drame. Plus le sujet de *l'entier* contraste avec la signification des syllabes élémentaires, plus il devient difficile à découvrir. Le *camp* qui est juge reste dans le salon et l'autre se retire dans une autre pièce : là s'organise la représentation, et le plus souvent ces préparatifs de coulisse sont la partie la plus animée du jeu et la plus féconde en incidens risibles. Les discussions sur les mots et sur la manière de les jouer, la distribution des rôles, le conflit des voix, le mouvement de tous, les costumes grotesques imaginés pour distinguer les personnages, et les expédiens suggérés à chacun par sa propre fantaisie, sont bien plus naïvement comiques que la comédie d'apparat qu'ils précèdent; mais chacun à son tour, et sans cela d'ailleurs l'emploi d'acteur causerait en peu de temps trop de fatigue. Les charades en action ont aussi quelquefois pour résultat un certain désordre matériel. L'empressement et le peu de scrupule à mettre tout en usage pour compléter l'illusion autant que possible peut compromettre des meubles fragiles et mettre en désarroi les garde-robes et les chiffonniers. Mais l'espèce de familiarité nécessaire pour se livrer à ce genre de divertissement fait aisément pardonner quelques écarts, que doit au moins réprimer le bon goût, si, passagèrement aveuglé par le feu de l'improvisation, il n'a pu tous les prévenir. V. DE M-N.

CHARANÇON ou Charanson. On désigne vulgairement par ce nom divers insectes qui attaquent les grains de différent genre et qui causent de grands préjudices à l'agriculture. Les cultivateurs confondent évidemment des espèces distinctes, mais qui leur sont également nuisibles : les *bruches*, les *attellabes*, les *charançons* proprement dits, les *lixes*, les *rinchennes*, les *calandres*, etc. Les unes, en effet, dévorent les feuilles et les parties les plus tendres des végétaux (attellabes), d'autres attaquent les fruits de toute espèce (charançon), d'autres encore semblent préférer les fruits à amande (rinchenne); il en est enfin qui détruisent les graines des céréales (calandre) ou des légumineuses (bruche).

Les charançons appartiennent au genre *curculio* des coléoptères tétramères (*voy.* Coléoptères); ils sont d'une prodigieuse fécondité, et lorsque la température favorise le développement de leurs larves, ils constituent un véritable fléau; surtout lorsqu'on a l'imprudence de détruire les hirondelles, les fauvettes et autres oiseaux appelés becs-fins qui en font leur nourriture et s'opposent à leurs ravages.

Plusieurs espèces de charançons plaisent aux amateurs d'insectes à cause de la beauté de leurs formes et de leurs couleurs. Il en est quelques-unes auxquelles on a prêté des propriétés médicinales singulières; par exemple celle de guérir le mal de dents : c'est le *curculio anti-odontalgicus ;* d'autres sont recherchées comme un mets délicat aux Antilles : tel est le *curculio palmarum*, dont la larve figure sur les tables sous le nom de *ver palmiste*.

Cette dernière espèce a été rattachée au genre *calandra*, auquel appartient la calandre des blés. Celle-ci se nourrit particulièrement de la fécule des graines céréales et cause quelquefois d'immenses dégâts. On a proposé, pour la détruire, une multitude de moyens, ce qui prouve leur insuffisance à tous. Le mélange de plantes aromatiques ou fétides, les fumigations de toute espèce, la ventilation, le soin de poser sur les tas de blé des toisons non dépouillées de leur suint, qui présentent aux insectes un poison et un piége, ne comptent que des résultats incomplets. Le procédé qui réunit le pl[...] de suffrages consiste à remuer fréque[...] ment les tas de blé, de manière à tro[...] bler les insectes, en même temps qu'[...] leur en abandonne un dans lequel il[...] cantonnent et où il est facile de les d[...] truire en l'arrosant d'eau bouillante. [...] est nécessaire de disposer les greniers [...] manière à ce qu'ils soient le plus fr[...] possible, la chaleur étant extrêmem[...] nécessaire au développement de ces i[...] sectes malfaisans. F. B[...]

CHARBON. Il y a trois sortes [...] charbon : le charbon animal, le charb[...] végétal ou de bois, et le charbon miné[...] ou de terre. Il convient de les exami[...] dans leurs relations avec l'écono[...] rurale et domestique et dans les différe[...] usages auxquels on peut les soumet[...] Nous nous occuperons d'abord des d[...] premières sortes, nous réservant à trai[...] de la troisième à l'article Houille.

Charbon animal. Le charbon ani[...] vulgairement appelé *noir animal*, est [...] produit de la combustion, à vaisseaux c[...] des matières animales azotées. Il jou[...] un plus haut degré que le charbon végé[...] de la propriété décolorante. On s'en s[...] surtout dans les raffineries de sucre p[...] blanchir les sirops, et dans les pharm[...] cies pour rendre incolores les infusi[...] des plantes, le vinaigre, l'acétate de p[...] tasse, etc. Le meilleur charbon ani[...] est produit par les os spongieux et [...] les matières charnues sanguines des j[...] nes animaux, parce qu'ils contien[...] beaucoup de gélatine et que les subs[...] ces qui en sont dépouillées perdent [...] tes leurs propriétés décolorantes. Le [...] provenant d'ossemens vieux, durs, [...] compacts, macérés dans l'eau ou a[...] séjourné dans la terre, est toujours [...] qualité très inférieure.

Le charbon animal sortant des raffi[...] ries est un excellent engrais : sa propri[...] fertilisante est due principalement [...] impuretés dont il s'empare, à la [...] portion de sucre, ainsi qu'à l'albu[...] du sang de bœuf qu'il entraîne et [...] retient. Mais, avant son emploi dans [...] manufactures, le charbon animal [...] point un engrais; il n'est tout au plus q[...] amendement mécanique ou divis[...] encore faut-il l'employer frais. Q[...]

il a été plus ou moins de temps exposé à l'action atmosphérique, il n'est réellement bon à rien. Comme tous les autres engrais, le charbon animal a besoin de certaines circonstances favorables pour fournir à l'agriculture des avantages incontestables; c'est pour les avoir méconnus que l'on a vu des écrivains le proscrire. La pratique en apprend plus que la théorie; voici ce qu'elle nous révèle: les terres froides ou argileuses lui conviennent de préférence; et, parmi les plantes, celles qui admettent l'azote dans leur composition (comme les colzas et autres crucifères), retirent de son usage les meilleurs effets. Il les soustrait aux ravages des insectes, non-seulement au temps du semis, mais encore à leur premier développement, qu'il rend plus actif. Sa puissance se prolonge pendant tout le cours de la végétation; elle rend les produits plus beaux et beaucoup plus abondans. Sur les sols peu profonds, naturellement secs et précoces, le charbon animal est peu et même point efficace; pour les terres dites à seigle, il en faut une très petite quantité ou peut-être n'en faut-il pas du tout. Les départemens de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Vendée, ont été les premiers à se servir de cette substance. On la répand sur la terre à la volée, dans une proportion qui varie avec la nature du sol, mais qui n'excède pas beaucoup celle de la semence.

En général, le charbon animal que fournit le commerce est *sophistiqué* avec des matières inertes, telles que les résidus des forges, la poussière de tourbe, la suie des cheminées, etc. Ce mélange diminue singulièrement ses propriétés, outre que c'est un vol fait à la bonne foi du cultivateur. On peut s'assurer de la pureté du charbon animal que l'on achète par un procédé simple, expéditif; mais comme il demande une certaine connaissance des réactifs chimiques et l'habitude de les employer, on fera bien d'en confier l'opération à un chimiste ou même à un pharmacien. Quand on possède du bon charbon animal et qu'on veut lui conserver toute sa puissance pendant un temps plus ou moins long, on ajoute de la chaux affleurie au charbon en pâte, dans la proportion d'une barrique sur trois. La masse obtenue se sèche facilement au simple contact de l'air, et donne, au bout de six mois, un engrais qui fait réellement merveille, la chaux ajoutant à ses propriétés sur les terres auxquelles elle convient.

Charbon de bois. Cette sorte de charbon, la plus généralement connue, est le produit de la demi-combustion des végétaux ligneux; ses propriétés sont constatées depuis long-temps. L'inaltérabilité de ce charbon le fit adopter chez les Égyptiens comme très propre à préserver les corps d'une entière destruction; les anciens Romains le répandaient, à l'instar des Celtes, sur le terrain où devait s'élever le terme destiné à marquer la limite inviolable de la propriété rurale. On l'emploie aujourd'hui, non-seulement à ce dernier usage, mais encore pour garantir de la fermentation acide les substances végétales et animales, ainsi que pour enlever les principes colorans et surtout l'odeur désagréable, malsaine, des matières qui commencent à se putréfier. Le charbon de bois neutralise les effets de certains gaz délétères; il absorbe l'humidité de l'air et celle des murailles; il sert dans la fabrication de la poudre à canon et dans celle de l'acier, où il joue un rôle très important. On l'emploie encore à isoler les corps chauds, attendu qu'il est mauvais conducteur du calorique; en revanche il est bon conducteur de l'électricité; c'est pour cela qu'on en garnit le pied des paratonnerres. On s'en sert encore en médecine : on le fait prendre à l'intérieur, sous forme de pastilles, pour corriger l'haleine forte, pour rétablir les fonctions de l'organe utérin, etc.; on l'applique extérieurement, réduit en poudre très fine, dans les gangrènes, pour dessécher les vieilles plaies, pour guérir la teigne, etc.

Le meilleur charbon végétal, le mieux fait, est bien noir, léger, luisant, poreux, cassant, sonore, et ne renferme point de fumeron. Tous les végétaux ligneux ne donnent pas un charbon de même qualité; celle-ci dépend de l'espèce de bois qui l'a produit, de l'exposition, du climat, de l'époque de l'année où la coupe a eu lieu. Le charbon de bois tendre (le bouleau, le coudrier, le saule, le tremble,

le peuplier, le tilleul, le pin sylvestre) est léger, d'un grain peu serré; il ne pétille point et convient pour la fonte des métaux, qu'il adoucit. Le charbon de bois dur, au contraire, étant moins spongieux et donnant plus de chaleur, est sujet à pétiller et aigrit la fonte. Le charbon de chêne, de charme, d'orme, de châtaignier, d'érable et de frêne est préféré par les ouvriers en fer et en acier; celui du hêtre l'est par les poudriers.

La pesanteur spécifique du charbon végétal est variable suivant le degré de cuisson qu'il a reçu et les qualités particulières des plantes qui le fournissent. Il perd de sa couleur en absorbant l'eau; il augmente de volume jusqu'au moment de sa parfaite saturation, sans se déliter aucunement; à la longue il se contracte de nouveau et semble prendre, par son séjour prolongé sous l'eau, un aspect qui le rapproche de certains charbons de terre. Les charbons de bois blancs absorbent jusqu'à deux fois et demie de leur poids d'eau avant de se précipiter; les charbons de bois dur une fois et demie seulement : les premiers agissent donc moins hygrométriquement que les seconds.

Le charbon parfait de chêne pèse 1,0000; celui de charmille, 0,9793; celui de mélèze 0,9562; celui du pin maritime, 0,9342; celui du bouleau, 0,9161; celui du pin sylvestre, 0,8820; celui d'aune, 0,7513. Le bois vert, qui a toute sa sève, donne fort peu de charbon; le bois trop sec en fournit un trop cuit, approchant de la braise; le bois vieux ou qui tombe en pourriture fait un charbon de mauvaise qualité. Le meilleur provient de rondins de taillis, âgés de 15 à 16 ans. On le prépare dans les forêts par masses considérables et il est avantageux de le faire à la même place ou *faulde*, selon l'expression reçue, parce que la terre, étant comme cuite, ne permet point aux vapeurs inférieures de monter jusqu'au charbon et de le détériorer (*voy.* CHARBONNIER). Comme chauffage, le charbon de chêne vert ou yeuse tient au feu au moins deux fois plus que celui du chêne blanc, et ses effets, pour le calorique qu'il répand, sont dans une plus forte proportion.

Quoique les charbons de la plupart de nos arbres forestiers puissent être facilement confondus au premier coup d'œil, ils ont cependant chacun des caractères distinctifs dont on ne peut réellement acquérir la parfaite connaissance qu'en les observant comparativement. Le charbon de chêne est un des plus absorbans, relativement au volume; celui du lilas, qui a plus de densité, ceux de frêne, de racine de bruyère, absorbent beaucoup moins; ceux de bois légers, de peuplier surtout, leur sont de beaucoup inférieurs.

Le charbon réduit en poudre et mêlé, à raison de 15 grammes ou 4 gros, avec de l'eau, conserve plus de deux semaines les plantes que l'on tient dans des vases; il ne les prive point de leur arome parfumé. Les jardiniers se servent du charbon pour conserver la terre fraîche durant les grandes chaleurs. C'est encore par son moyen que l'on peut garder de la glace pour cette époque. Concassé et réduit en très petits fragmens, il clarifie l'eau en hiver, il l'épure en été, il la dépouille de la partie mucilagineuse, de toutes les substances fermentescibles les plus solubles. Ayant acquis cette certitude, Lowitz de Pétersbourg inventa les filtres de charbon (*voy.* FILTRE) qui furent apportés en France dans l'année 1796 et dont l'usage n'est devenu populaire que depuis 1811. Partout où l'on s'occupe avec succès de l'engraissement des porcs, des oies, des dindons, on ajoute un peu de charbon grossièrement pilé à la nourriture; la chair en est plus délicate, d'un goût plus exquis.

Il arrive souvent que le feu se manifeste dans les amas de charbon : les causes sont presque toujours ignorées, mais elles résultent du peu de précautions que l'on prend en pénétrant dans les lieux qui les enferment avec des chandelles ou d'autres corps enflammés. Pour arrêter l'incendie il ne faut point répandre dessus de nombreux seaux d'eau, comme cela se pratique d'ordinaire : on ne fait ainsi qu'augmenter le danger; encore moins permettre que des individus pénètrent dans le lieu où il existe. Il suffit de boucher tous les courans d'air, et, avant d'entrer, jeter plusieurs bois-

eaux de chaux délayée; alors tout danger a cessé, l'on n'a plus à craindre d'asphyxie; le gaz acide carbonique est complètement absorbé.

Quant au charbon pilé et pulvérisé, il est très important de ne point en faire de gros tas. En cet état il absorbe l'air beaucoup plus promptement, beaucoup plus avidement que le charbon en bâtons. Cette absorption est lente en apparence, mais elle ne tarde pas à se manifester par une chaleur d'abord peu sensible, mais qui monte en peu d'heures jusques à 170 et 180 degrés, et à causer une inflammation spontanée. Elle commence vers le centre du tas, à 12 et 15 centimètres au-dessous de la surface, et devient générale avec une vitesse effrayante. Le charbon distillé s'enflamme encore plus rapidement. Ce phénomène est rare, il est vrai, mais il est trop dangereux pour ne pas y songer. Il faut donc ne triturer le charbon de bois qu'au fur et à mesure du besoin.

Charbon des graminées. On donne le nom de charbon à une maladie des graminées qui n'est dangereuse ni pour l'homme ni pour les bestiaux; elle est rare dans le froment et affecte plus particulièrement l'orge, l'avoine. Elle cause au cultivateur de grandes pertes, que l'on évalue, selon les années, au cinquième, au quart et même à la moitié de la récolte. Elle fait surtout des ravages sur le maïs, qu'elle couvre de tumeurs charnues, variant de grandeur et de forme, tantôt limitées à la tige et aux feuilles, tantôt enveloppant les épis à fleurs et à fruits. Cette maladie est produite par la présence d'une plante parasite appelée par les botanistes *uredo carbo*; dans les organes reproducteurs elle détermine des altérations telles qu'ils restent à l'état rudimentaire ou périssent complètement. Imhof veut que les pieds les plus tardifs soient les seuls exposés à cet accident; Parmentier, au contraire, assure que ce sont les plus hâtifs; quelques entomologistes l'attribuent à la piqûre de certains insectes; divers agronomes à la constitution atmosphérique; Tillet à une surabondance de sève. Ce qu'il y a de certain, c'est que le charbon se manifeste indistinctement sur les chaumes les plus forts et les plus faibles, les plus jeunes et les plus âgés, après de longues pluies, des brouillards épais, une humidité trop prolongée et trop intense, circonstances essentielles au développement de tous les cryptogames, et des parasites en particulier. A. T. d. B.

Charbon (méd.). Le charbon, appelé scientifiquement *anthrax*, et auquel, pour le distinguer du *furoncle* qu'on nomme quelquefois charbon benin, on a ajouté l'épithète de malin, est une affection gangréneuse de la peau, qui est le résultat d'une inoculation virulente, et qui se transmet des animaux domestiques à l'homme et réciproquement. C'est absolument la même affection que celle désignée par le nom de pustule ou puce maligne, et dont quelques médecins ont donné une description séparée. Comment le charbon se développe-t-il chez les animaux? c'est ce qu'on ne peut dire bien précisément. On le voit néanmoins survenir chez les animaux excédés de fatigue; et souvent, lorsqu'une bête a été attaquée, la maladie se communique rapidement à celles qui l'entourent, et consécutivement aux personnes qui se trouvent en contact avec elles ou qui manient leurs dépouilles, lorsqu'elles ont succombé, en présentant toujours la même serie de phénomènes. Il suffit que la peau soit en rapport avec les humeurs charbonneuses pour qu'on voie se développer la maladie; à plus forte raison s'il existe quelque plaie, et surtout si l'on se blesse avec un instrument imprégné de sang ou de sanie. D'ailleurs, de quelque manière que vienne le charbon, il consiste dans une tumeur rouge et dure qui promptement se termine par une gangrène et qui peut envahir indistinctement toutes les parties du corps. A peine la tumeur est-elle formée qu'elle noircit, s'étend et se couvre de phlyctènes (*voy.*); puis la suppuration s'en empare; des symptômes de typhus se manifestent, et la mort vient bientôt si l'on ne s'empresse d'employer un traitement fort énergique. Dans cette affection, il semble que la masse du sang soit altérée; car l'expérience a montré qu'on pouvait produire le charbon à coup sûr en injectant le sang d'un animal malade

dans les veines d'un animal sain. C'est pour cela qu'il faut empêcher la matière contagieuse de s'introduire dans l'économie par la voie de l'absorption, et c'est à quoi l'on parvient en cautérisant le plus tôt possible le point où cette matière a été déposée. On parvient encore à prévenir les accidens mortels en excisant les tumeurs charbonneuses dans les premiers momens de leur apparition, et en cautérisant avec soin la place qu'elles occupaient. Lorsque la tumeur est volumineuse, on se borne à y faire des incisions qui favorisent l'action des caustiques (*voy.* ce mot).

La fièvre grave, putride, comme on le disait jadis, ne se développe que dans le cas où la cautérisation n'a pas été pratiquée à temps; elle est souvent mortelle, mais elle peut aussi se terminer favorablement (*voy.* Typhus), sous l'influence d'un traitement convenable.

Dans la peste et dans la fièvre typhoïde, il se manifeste quelquefois dans le cours de la maladie des tumeurs gangréneuses qui ont également reçu le nom de *charbon*.

On a vu souvent des épizooties d'affection charbonneuse, dans lesquelles des milliers de bêtes à cornes et à laine périssaient, sans parler même des bergers et des bouchers qui étaient frappés par la contagion, qu'on voyait s'étendre aussi aux tanneurs et aux mégissiers qui se chargeaient d'apprêter les peaux des animaux morts.

Le traitement, chez les animaux, serait le même que chez l'homme, si l'on ne préférait abattre l'animal charbonné, surtout lorsque c'est un mouton. On comprend, en effet, que les frais de guérison absorberaient la valeur de l'individu et quelquefois au-delà.

Long-temps on a cru que la chair des animaux morts du charbon avaient des propriétés nuisibles, et la crainte qu'inspirait la maladie avait dicté des ordonnances très sévères qui prescrivaient d'enterrer, chair et poil, le bétail qui avait succombé. Mais de nombreuses infractions à l'ordonnance sont venues démontrer qu'on pouvait faire usage sans inconvénient de la chair des animaux charbonnés, surtout de ceux qui ont été sacrifiés dans la première période de la maladie. Nous croyons plus prudent de rejeter la viande des animaux qu'on a laissés mourir du charbon, bien que les miasmes contagieux ne résistent guère à l'action de la chaleur nécessaire pour la cuisson. Quant à la peau et à la laine, il serait absurde de les laisser perdre, puisqu'on a, dans les chlorures alcalins, des moyens infaillibles de les désinfecter complètement. F. R.

CHARBON (asphyxie par le). Un fait bien anciennement connu et confirmé par des milliers d'accidens funestes, c'est l'action délétère qu'exerce chez l'homme et chez les animaux l'acide carbonique dégagé pendant la combustion du charbon. Ce gaz, qui s'exhale aussi en abondance des cuves où fermente la vendange, et qui, dans certaines localités, sort du sein de la terre (*voy.* Grotte du chien), est plus pesant que l'air atmosphérique et occupe, par conséquent, la partie la plus basse des lieux où il se répand. Il est essentiellement impropre à la respiration, en ce qu'il tend à convertir le sang artériel en sang veineux (*voy.* Circulation et Hématose), et lorsqu'il est respiré en certaine proportion il amène des accidens plus ou moins graves et peut même produire la mort. L'asphyxie par le charbon est le moyen qu'emploient souvent, pour s'ôter la vie, les femmes et les hommes peu familiers avec les armes diverses, parce qu'ils espèrent mourir doucement et sans douleur. On a vu souvent des personnes qui avaient imprudemment allumé du charbon dans des chambres où l'air ne se renouvelait pas, être victimes de leur ignorance, de même que d'autres ont trouvé la mort dans les celliers ou dans les caves où était du vin en fermentation, ou bien encore dans lesquelles avait été déposée de la braise de boulanger chaude encore.

Les personnes soumises à l'action du gaz acide carbonique peuvent être instantanément asphyxiées, lorsqu'elles en respirent en grande quantité. Lorsqu'au contraire ce gaz ne se dégage que peu à peu et qu'il existe quelque moyen de renouveler l'atmosphère, on éprouve d'abord un peu de mal de tête avec tendance au sommeil, puis un engourdissement de

plus en plus profond et qui se termine par la mort après avoir donné lieu à quelques mouvemens convulsifs. Ceux qui réchappent conservent pendant plusieurs jours après l'accident une céphalalgie opiniâtre, accompagnée d'un brisement douloureux de tous les membres. L'examen des corps des personnes qui ont succombé montre que la chaleur se conserve beaucoup plus long-temps que dans tout autre cas de mort, que les articulations sont flexibles et ne présentent que très tard la raideur cadavérique, enfin que le système vasculaire tout entier et les organes parenchymateux sont gorgés de sang extrêmement noir.

Le traitement de l'asphyxie par le charbon consiste d'abord à soustraire l'asphyxié à l'influence du gaz délétère, soit en le transportant hors du lieu dans lequel ce gaz s'est accumulé, soit en y établissant un courant d'air rapide qui le chasse promptement. Mais c'est là qu'est souvent la difficulté, et l'on a vu plus d'un homme courageux, victime de son zèle imprudent, tomber asphyxié lui-même auprès de ceux qu'il venait secourir, dans une cave, un cellier, un puits, etc., lieux où le renouvellement de l'air est extrêmement difficile à opérer. Il faut donc, en pareil cas, concilier la célérité et la prudence nécessaires pour éviter de nouveaux malheurs, et commencer par répandre de l'eau de chaux ou de l'eau chlorurée, et ne pénétrer que quand on s'est assuré qu'une chandelle allumée continue de brûler. On peut aussi se couvrir la bouche et le nez d'un mouchoir imbibé de chlorure de chaux liquide et ne respirer qu'à travers cet intermédiaire.

Dès qu'on a pu exposer les asphyxiés au grand air, ce qui est de la plus haute importance, il faut chercher à rétablir la respiration et la circulation. Pour cela, après les avoir dégagés de tout ce qui peut les étreindre, il faut leur faire sur la figure et sur tout le corps des affusions d'eau froide et vinaigrée, les frotter rudement avec de la laine ou du linge grossier, surtout sur la poitrine, partie sur laquelle on exercera des pressions alternatives qui peuvent favoriser l'introduction de l'air pur dans les poumons. L'insufflation de l'air dans la poitrine est un moyen salutaire en lui-même, mais dont la mauvaise administration peut devenir dangereuse. En même temps on présentera avec précaution sous le nez de l'éther, de l'ammoniaque liquide (alcali volatil), du vinaigre concentré, de l'eau de Cologne, du soufre en combustion, pour stimuler la membrane du nez et des bronches. La saignée du bras est un moyen qu'on peut recommander, parce qu'il dégorge le poumon et le cœur, et facilite le jeu de ces organes. Des lavemens avec de l'eau salée ou vinaigrée sont un accessoire utile, de même que les brûlures superficielles de la peau faites en brûlant un peu d'amadou ou quelques gouttes d'eau de Cologne sur le creux de l'estomac.

Dès que l'asphyxié a commencé à respirer, on peut le croire à peu près sauvé; néanmoins il convient de continuer, avec plus de réserve, il est vrai, les moyens qui viennent d'être indiqués. Les boissons froides et acidules lui conviennent parfaitement, et il est quelquefois nécessaire de revenir à la saignée.

Répétons ici une vérité qu'on ne peut assez répandre : c'est que l'on ne saurait trop s'empresser de donner des secours aux personnes asphyxiées ni les continuer trop long-temps, malgré leur apparente inutilité. Il n'y a que la raideur cadavérique qui donne une certitude absolue de la mort, et jusque là l'humanité commande d'espérer et de soutenir les efforts. F. R.

CHARBONNERIE, *voy.* CARBONARI.

CHARBONNIER. On nomme ainsi celui qui fabrique le charbon dans les forêts, au moyen de procédés qui présentent quelques différences, suivant les époques et les localités. Le plus ancien de tous consiste à dresser sur un terrain naturellement uni, ou qu'on dispose pour cet objet, une pyramide de bois au milieu de laquelle on ménage une cavité qui s'ouvre à son sommet de manière à former une cheminée, cavité où on place le feu destiné à ménager la combustion. Il faut ensuite ranger le bois régulièrement dans les diverses parties du fourneau et recouvrir le tout d'une couche plus ou moins épaisse de terre ou de mottes de

gazon, pour concentrer l'action de la chaleur. C'est alors qu'on allume et que le charbonnier doit veiller plusieurs nuits, pour ouvrir et fermer, à propos, l'accès à l'air intérieur ; pour garantir son fourneau des coups de vents, au moyen d'abris qu'il construit; et enfin pour étouffer le feu au moment opportun, en bouchant toutes les ouvertures, de manière à ce que le charbon soit convenablement préparé, c'est-à-dire qu'il ne soit ni trop peu ni trop consommé. Lorsque la masse est refroidie, on l'ouvre pour extraire le charbon.

Cette méthode imparfaite d'opérer, outre qu'elle donne un résultat souvent très médiocre, a, de plus, l'inconvénient de laisser perdre des produits assez importans, tels que l'acide acétique qui se dégage en grande quantité pendant l'opération. C'est pour le recueillir, en même temps que pour régulariser la combustion, qu'on avait introduit dans la pyramide, construite ainsi qu'il vient d'être dit, des tuyaux de fer ou de cuivre qui, du centre du tas de bois, se dirigeaient sur les côtés Ces tuyaux, qu'on ouvrait et fermait à volonté, permettaient d'obtenir la parfaite carbonisation de tout le bois.

On obtenait de l'acide acétique plus pur et en plus grande quantité, en même temps qu'un charbon plus abondant et de meilleure qualité, par le procédé de M. Mollerat, qui soumettait le bois à une véritable distillation, dans de grandes cornues en fonte qu'on faisait rougir dans des fourneaux. Malheureusement, cette manutention exigeait des transports coûteux qui ont dû la faire abandonner.

Un procédé plus économique et non moins avantageux consiste à creuser en terre un trou rond, revêtu en maçonnerie, à y ranger le bois de manière à y ménager une cheminée, puis à le recouvrir d'un couvercle, du centre duquel part un tuyau pour recueillir les produits gazeux et les conduire dans des appareils réfrigérans.

Ainsi donc, la fabrication du charbon se réduit à deux méthodes : la carbonisation lente, et la carbonisation rapide et à vaisseaux clos, pour laquelle les procédés varient. Cette dernière est infiniment préférable à l'autre, en ce qu'elle fournit des produits plus abondans, plus nombreux et de qualité supérieure, savoir : un charbon plus lourd et totalement exempt de *fumerons* (bois incomplètement carbonisé), de l'acide acétique, une huile analogue au goudron, et enfin du gaz hydrogène carboné, toutes substances qui peuvent être utilisées dans les arts. *Voy.* Charbon de bois.

On appelle aussi *charbonniers* les hommes qui, à Paris, sont chargés de porter le charbon dans des sacs, depuis le lieu de la vente jusque chez le consommateur. Ils formaient une sorte de corporation qui, dissoute à la première révolution, avait essayé de se reconstituer sous les Bourbons de la branche aînée. Les charbonniers partageaient avec les dames de la halle le privilége d'occuper les loges d'avant scène aux représentations *gratis*. Depuis la révolution de juillet, plusieurs marchands se sont mis sur le pied de vendre le charbon à la fois au poids et à la mesure, comme on l'a fait pour le bois, et de le faire transporter dans des sacs fermés et *plombés*, ce qui garantit à l'acheteur qu'il a véritablement de la marchandise pour son argent. F. R.

CHARCUTIER (cuiseur de chair), nom donné à celui qui exerce l'art d'apprêter les chairs du cochon, du sanglier et d'autres animaux. On le donne aussi à celui qui ne fait que les vendre. Cette préparation consiste à saler, à fumer, à apprêter et à cuire les diverses parties des viandes choisies. L'art du charcutier demande encore quelques connaissances pratiques : par exemple, le choix des porcs destinés à faire de la charcuterie doit porter sur ceux qui sont jeunes et gras, et exempts de la maladie appelée *ladrerie*, qui, dit-on, rend indigeste et malsaine la chair de cet animal.

La salaison doit se faire en hiver et on ne doit y employer qu'un sel bien purifié et débarrassé de tous corps qui pourraient attirer l'humidité de l'air. Le cochon ou porc se sale de deux manières : dans quelques pays on le coupe en morceaux qu'on place dans un tonneau défoncé, au fond duquel on met un bon lit de sel et les pièces de chair, en alternant les couches de l'un et de l'autre.

On ferme le tout hermétiquement, et au bout de six semaines toutes les parties ont été assez pénétrées par la saumure pour se conserver fort long-temps. Dans d'autres contrées on commence par enlever les quatre membres, les côtes, la hure, l'épine du dos, et l'on sale sur une table ce qui reste de l'animal en l'arrosant avec le sel fondu. Ensuite les parties suffisamment imprégnées de sel sont suspendues au plafond pour les faire sécher. Ces diverses opérations sont en général beaucoup mieux exécutées par les habitans de la campagne que par ceux des villes, et elles le sont parfaitement dans les pays où le sel a des qualités supérieures, comme dans le Béarn et le Bigorre.

Un charcutier intelligent doit connaître l'assaisonnement qui convient à chaque viande et la disposer chez lui de manière à ce qu'on puisse en trouver à tout instant de froide et de chaude. C'est pour Paris l'objet d'un commerce considérable, et, pour s'en faire une idée, il suffira de dire qu'en 1826 la charcuterie seule a employé 707,297 kilogrammes de viande.

Ce commerce ne se fait pas toujours loyalement. Il n'est que trop démontré que quelques charcutiers mêlent aux produits du cochon et du sanglier les chairs et le sang des moutons, des bœufs et même des ânes et des mulets. La police les surveille rigoureusement, mais elle ne peut pas toujours atteindre les abus. On a remarqué que les charcutiers, et ceux qui manipulent avec eux les viandes, acquéraient de l'embonpoint, mais qu'ils n'avaient pas en général la belle carnation des bouchers, qui opèrent sur les viandes fraîches et dans des locaux parfaitement aérés. V. de M-n.

CHARDIN (Jean), voyageur célèbre, était fils d'un bijoutier et naquit à Paris l'an 1643. A cette époque l'Inde et la Perse avaient fait de grands progrès dans la culture des arts, particulièrement dans ce qui concerne les pierreries, les armes et la bijouterie, et le haut degré de prospérité auquel ces contrées étaient parvenues y faisait vivement rechercher les objets du même genre fabriqués en Europe. C'est ce qui donna lieu à la carrière dans laquelle s'illustrèrent Tavernier et beaucoup d'autres. Chardin fut destiné au même genre de commerce. Dès l'âge de vingt-deux ans son père l'envoya en Orient, et le jeune voyageur, après avoir visité l'Inde, se rendit en Perse, où il séjourna pendant six ans. Le titre de marchand du roi de Perse, qu'il obtint, le mit en rapport avec les seigneurs de la cour et les personnes les plus considérables du pays. Mais les opérations commerciales n'étaient pas la seule occupation de Chardin. Né avec un esprit observateur et porté aux choses graves, il s'attacha à étudier la nature du pays, le caractère des hommes qui l'habitaient, les croyances et les institutions qui en avaient modifié la physionomie, et les monumens qui en retraçaient l'histoire. Rappelé en France par les intérêts de son commerce, il n'y séjourna qu'une année, pendant laquelle il publia le récit du couronnement du roi de Perse Soliman III, le même qui l'avait envoyé acheter dans sa patrie ce que l'art y avait produit de plus parfait en objets de bijouterie. Muni d'amples renseignemens, il se remit en route en 1671. A son arrivée à Constantinople, il prit avec lui un habile dessinateur, Grelot, pour dessiner les vues et les monumens qu'il trouverait sur son passage; ensuite il s'embarqua sur la mer Noire et aborda vers l'embouchure du Phase, d'où il se rendit en Perse. Il séjourna de nouveau près de six ans dans cette belle contrée, visita encore une fois l'Inde, et ne fut de retour en Europe que vers l'an 1680. C'est ce deuxième voyage de Chardin en Perse qui a donné lieu à la relation devenue si fameuse. Chardin ne se contenta pas de retracer ce qui lui était personnel : il tira parti des observations inédites faites sur les lieux par les hommes éclairés qu'il y avait rencontrés, particulièrement par les missionnaires catholiques. Il fit plus : graces à la connaissance, à la vérité un peu superficielle, qu'il avait acquise de la langue persane, il mit à contribution les écrivains du pays. Son tableau physique, moral et politique de la Perse, malgré les erreurs de détail qui s'y trouvent et les changemens que le temps et les révolutions ont ame-

nés, restera toujours la source la plus pure où pourront puiser les personnes qui veulent étudier les mœurs et les usages des peuples. Aussi est-ce à cette même source que Montesquieu et les écrivains philosophes des derniers temps ont puisé, quand ils ont voulu donner une idée de cette intéressante partie de la terre. Chardin était né dans le sein de la religion protestante. A son retour en France il vit le peu de crédit dont y jouissaient ses co-religionnaires; déjà même commençait à se manifester l'esprit peu bienveillant qui devait conduire Louis XIV à la funeste révocation de l'édit de Nantes. Chardin prit le parti de s'expatrier pour toujours et se retira en Angleterre. Là, il entreprit la publication de son deuxième voyage, et il la termina (1711) en Hollande où il avait été envoyé en qualité de ministre plénipotentiaire. Il mourut en 1713. La meilleure édition de cette relation est celle qui a paru en 1812 à Paris, 10 volumes in-8°, avec des notes de Langlès et un atlas. Cette édition comprend le *Couronnement de Soliman III*. R.

CHARDON (*carduus*), nom d'un genre de la famille des composées. Il est caractérisé par l'involucre, formé d'écailles imbriquées, qu'une seule espèce termine par un réceptacle garni de soies, et par l'aigrette caduque qui couronne les fruits. Ce genre a servi de type à une des grandes divisions de la famille à laquelle il appartient, et qui pour cela a reçu le nom de *carduacées*. Du reste, dans le langage vulgaire on désigne sous le nom de *chardon* un certain nombre de plantes qui sont plus ou moins éloignées par leurs caractères de ce genre, ou même de la famille des composées.

La seule espèce du genre chardon qui ait été employée à quelques usages est le *chardon Marie*, que quelques auteurs désignent sous le nom de *silybum marianum*, en le faisant entrer dans un autre genre. On le nomme aussi *chardon argenté*, *artichaut sauvage*. Les ramifications de la tige de cette plante, qui atteint une hauteur de 3 à 4 pieds, sont terminées par des capitules fort gros; les écailles de l'involucre sont garnies d'épines, caractère qui a servi à séparer le genre silyb du genre *carduus*. Les feuilles sont t grandes, luisantes et marquées de tac blanches. Après avoir séparé les bo qui sont hérissés de dents épineuses, mange dans quelques pays les feuilles dicales dont la saveur se rapproche bea coup de celle des cardons (voy. saveur amère des racines et des feuil en a fait employer le suc comme toniq et fébrifuge.

On a préconisé les graines de chard Marie comme un spécifique contre rage : une assertion si ridicule n'a p besoin d'être réfutée.

Le *chardon étoilé* (*centaurea cal trapa*) appartient au genre *centau* de la famille des composées. Il est t commun sur les bords des chemins tige velue, rameuse, haute d'environ pied, porte des feuilles sessiles très coupées. Les segmens sont dentés. L'i volucre est épineux, et les épines sont posées en croix avant le développem de la fleur : de là lui est venu le nom chardon étoilé; il porte aussi celui chausse-trape.

Le *chardon à foulon* (*dipsacus fu num*) fait partie de la famille des dip cées. Sa racine bisannuelle supporte tige épineuse haute d'environ 4 pie que termine un capitule de fleurs capitule est hérissé de pointes qui en r dent l'emploi avantageux pour peig les draps : aussi le cultive-t-on dans pays où on le destine à cet usage. H.

CHARDONNERETS. Les oise ainsi désignés, à cause de l'habitude q l'espèce de nos contrées de choisir p préférence pour sa nourriture les grai de chardon, forment, avec les linott un sous-genre du genre moineau, co tenu lui-même dans la troisième fami de l'ordre des passereaux, les *conir tres*. Ce petit sous-genre est caracté par un bec exactement conique, sans ê bombé en aucun point. Les chardonner se distinguent des linottes par un b un peu plus long et plus aigu. Le char donneret ordinaire, l'un de nos plus jo oiseaux, a les parties supérieures brun le front et la gorge cramoisis, les joue le devant du cou et les parties inférieu d'un blanc pur; la moitié supérie

le l'aile est jaune, le reste noir, tacheté le blanc. C'est aussi l'un des oiseaux les plus dociles : il apprend à siffler des airs et à faire toute sorte de tours ; il ne lui manque, comme l'a dit un naturaliste distingué, que d'être plus rare et de venir de régions lointaines pour être estimé ce qu'il vaut. La femelle, comme cela se rencontre habituellement, offre des couleurs plus sombres ; elle est triste et ne fait entendre pour tout ramage qu'un petit cri répété à de courts intervalles. Cette espèce est commune dans les bois et les parcs ; elle niche sur les arbres touffus, tels que les marronniers et les tilleuls. Son nid, auquel travaille le couple, comme c'est la coutume dans les petites espèces, est un chef-d'œuvre d'élégance et de propreté : placé sur une branche richement feuillée, il est formé à l'extérieur de menues racines et de brins d'herbe ; l'intérieur est garni d'un lit moelleux. La femelle y dépose quatre ou cinq œufs qui éclosent après 13 ou 14 jours d'incubation. Les chardonnerets pris sur le nid sont difficiles à élever ; on les nourrit avec du chenevis, du jaune d'œuf mélangé avec de la mie de pain. On en a vu vivre jusqu'à l'âge de 25 ans. C. L-R.

CHARENTE, fleuve de France dans la partie occidentale, prend sa source à peu de distance du village de Claronnac, département de la Haute-Vienne, par 45°47′ latit. N. et 1°35′ long. O. de Paris. La Charente coule d'abord au N. O. pendant environ 17 lieues, jusqu'à Civray, où elle commence à devenir flottable ; bientôt elle tourne au sud et suit cette direction jusqu'à Angoulême, mais en décrivant une foule de détours dans ce second intervalle qui est de 29 lieues ; d'Angoulême à la mer, dans un cours de 38 lieues, elle coule de l'O. au N-O., en passant par Cognac, Saintes et Rochefort. C'est en face de l'Ile d'Aix, après avoir formé un de nos principaux ports pour la marine militaire, qu'elle mêle ses eaux à l'Océan. Naturellement navigable jusqu'à Saintes, où cesse à peu près de se faire sentir le flux et le reflux, elle l'est devenue jusqu'à Angoulême par des travaux d'art. La longueur de la partie flottable est de 96,000 m., et celle de la partie navigable de 191,000 m. Son cours total est d'environ 85 lieues. Sa navigation est favorisée par 27 écluses et un grand nombre de pertuis. Le fleuve offre ainsi de faciles moyens de transport aux productions du pays. Les vaisseaux de 100 tonneaux peuvent remonter jusqu'à Tonnay-Charente, à 2 l. de Rochefort. La Charente, dont le cours reçoit plusieurs affluens et alimente un grand nombre d'usines importantes, forme un bassin secondaire qui devient, avec celui de la Sèvre niortaise, l'intermédiaire entre les grands bassins de la Loire et de la Garonne. Il embrasse à l'ouest une étendue côtière de 16 lieues. La ligne de falte, qui le circonscrit aux trois autres côtés, présente trois divisions correspondantes aux trois bassins limitrophes. Sa circonscription totale est de 116 lieues et répond à peu près aux anciennes provinces d'Angoumois, de Saintonge et d'Aúnis, devenues aujourd'hui les deux départemens ci-après qui empruntent leurs noms au fleuve principal du bassin. La pente générale du sol est de l'est à l'ouest. Les affluens les plus importans sont la Boutonne, par la rive droite, et la Seugne, par la gauche. Dans la Charente viennent aussi déboucher les canaux de Charras et de Brouage. P. A. D.

CHARENTE (DÉPARTEMENT DE LA). Il est situé dans la région de l'ouest et formé de l'ancienne province d'Angoumois, avec quelques portions empruntées aux provinces limitrophes de la Saintonge, du Poitou et du Limousin. Ses limites sont les départemens des Deux-Sèvres et de la Vienne au nord, la Haute-Vienne à l'est, la Dordogne à l'est et au sud, et la Charente-Inférieure au sud et à l'ouest. Le sol de ce département est en général calcaire et sec, entrecoupé de collines élevées, mais de hauteurs à peu près égales, et où le naturaliste peut faire une ample moisson de fossiles curieux. Le climat est tempéré et le ciel presque toujours serein ; on n'y éprouve que rarement une température extrême, en hiver comme en été. Les vents dominans sont ceux d'ouest et de sud-ouest. Ils prennent quelquefois une grande violence et amènent des ouragans qui causent des ravages dans les campagnes. Le territoire est arrosé par de nombreux cours d'eau;

indépendamment du fleuve qui lui donne son nom et qui y suit son cours dans une étendue totale de 250,000 m., nous devons signaler le Bandia et la Tardouère, dont les eaux se perdent en partie dans des gouffres situés au milieu de leur lit, ce qui empêche de les rendre navigables. Un de ces gouffres, situé près du village Chez Robi, a une profondeur qui n'a pu être mesurée, et les eaux s'y précipitent avec un effroyable bruit; la Touvre, qui porte bateau dès son origine et qui a deux sources, l'une appelée le *Bouillant*, dont les eaux jaillissent quelquefois à 14 pieds, et l'autre le *Dormant*, qui présente une vaste nappe tranquille et de profondeur inconnue. Ses eaux ne gèlent jamais et elles tiennent en dissolution des substances calcaires qui recouvrent assez promptement d'incrustations les corps qu'on y plonge; enfin le Né, dont le cours entièrement compris dans le département, est d'un peu plus de 68,000[m]. Ces rivières sont toutes très poissonneuses. L'arrondissement de Confolens présente un grand nombre d'étangs dont plusieurs sont considérables. Des trois principaux que contenait l'arrondissement de Cognac, deux ont été desséchés; le dessèchement du troisième, qui n'avait pas moins de 200 hectares, n'est pas encore achevé.

On trouve dans le département de la Charente le cuivre et l'antimoine, le plomb argentifère et le fer. Les deux mines des derniers métaux sont seules exploitées. Le sol présente aussi du plâtre, d'excellentes pierres de taille, des pierres lithographiques, des meules à aiguiser, etc. Au nombre des curiosités minéralogiques doivent figurer un grand nombre de cavités souterraines qui se trouvent à peu de distance du cours de la Tardouère et du Bandia. Les vastes et profondes grottes de Rencogne, situées à peu de distance de La Rochefoucauld et remplies de stalactites de couleurs diverses, méritent surtout d'être visitées. Le règne animal présente le loup et le renard, ainsi que quelques sangliers; le gibier y est devenu très rare; les reptiles y sont communs, mais, en général, d'espèces peu dangereuses. Parmi les produits végétaux, nous devons remarquer spécialement la truffe, dont la r colte annuelle peut s'évaluer à 200,000 vres produisant approximativement u somme de 360,000 francs. Le safran, q etait autrefois une branche importan de culture, a été presque partout re placé par les céréales qui occupent tiers environ de la superficie totale d département, portée par des calculs re cens à 564,476 arpens métriques; p d'un cinquième est consacré à la cultu des vignes dont le produit est général ment converti en eaux-de-vie, entre le quelles celles dites *de Cognac* jouisse surtout d'un grand renom; c'est la prin cipale richesse du département. On trou dans les forêts, qui ne couvrent pas moi de 25,000 hectares, le chêne, l'orme, frêne et surtout le châtaignier. L'indu trie des habitans tire assez bon parti sol qui est, sur plusieurs points, sablo neux et aride; quelques parties mêm notamment dans les arrondissemens Barbezieux et de Confolens, sont d landes coupées par des eaux qui ma quent d'écoulement. On se livre activ ment, depuis quelques années, à des tr vaux de dessèchement, à l'effet de re dre à la culture une grande partie de terrains qui offrent seulement aujo d'hui de maigres pacages; les pâturag manquent au département et l'usage d prairies artificielles ne s'y introduit qu' vec lenteur. On y élève néanmoins une sez grande quantité d'animaux de tou sorte; il renferme environ 16,000 cheva 65,000 bêtes à cornes (race bovine), 5,0 mulets, 20,000 ânes, 235,000 mouto mérinos, métis et indigènes, qui ne pr duisent pas moins de 350,000 kilog. laine chaque année. L'éducation d abeilles est négligée; des essais fort he reux, qui avaient été faits dans le sièc dernier, relativement à celle du ver soie, ne paraissent pas avoir eu de suit De grandes quantités de porcs et de v lailles estimées deviennent un produit in portant pour les habitans. La producti annuelle du sol peut se répartir com suit : céréales et parmentières, 1,500,0 hectolitres; avoine, 140,000 *id.*; châ taignes 90,000, *id.*; vins et eaux-de-vi 900,000 *id.*; huile de noix et colz 19,000 *id.*; lin et chanvre, 550,0

kilog. Le revenu territorial est évalué à 17,900,000 fr., ce qui porte, pour les 362,531 habitans qui peuplent le département, d'après le dernier recensement officiel, le revenu par tête à 47 fr. et quelques centimes.

L'industrie assez avancée du département de la Charente offre des distilleries, des forges et fabriques d'acier, des tanneries et mégisseries, des fabriques de cordages, des manufactures d'étoffes diverses, une fonderie royale de canons à Ruelle, qui, en 1831, a fourni à la marine 106 bouches à feu et coulé 96 pièces, et surtout des papeteries dont les produits, dès long-temps renommés, notamment ceux dits papiers d'Angoulême, peuvent soutenir la concurrence avec les plus beaux articles de ce genre produits par l'étranger; on compte aujourd'hui environ 35 papeteries qui possèdent 60 cuves et produisent 100,000 rames. Les ouvriers de ces fabriques forment une sorte de corporation dont les membres s'unissent entre eux et se transmettent en quelque sorte héréditairement leurs fonctions dans l'atelier. Les divers articles de l'industrie du département deviennent l'aliment d'un commerce assez considérable. Les bestiaux, les grains, les eaux-de-vie, les cuirs, etc., en sont les élémens principaux. 879 foires, occupant 922 journées, facilitent la vente des produits; les moyens de transport sont offerts par les grandes routes de Limoges, Bordeaux, La Rochelle et Poitiers dont le parcours dans le département est de 183,328 mètres; par trois routes départementales et un grand nombre de chemins vicinaux qui s'améliorent; et par le canal du Poitou, qui joint la Charente à la Vienne.

Ce département est, sous le rapport administratif, divisé en 5 arrondissemens communaux, subdivisés en 29 cantons et 424 communes. *Angoulême* (*voy.*) est le chef-lieu du département; les quatre autres arrondissemens ont pour chef-lieux *Barbezieux*, *Cognac*, *Confolens* et *Ruffec*. On compte dans le département 2,189 électeurs qui élisent 5 députés. Il fournit annuellement à l'armée 948 jeunes soldats, et 73,331 individus sont inscrits sur le contrôle de la garde nationale dont 50,000 environ pour le service ordinaire. En 1830 la population a présenté le mouvement suivant: mariages, 2,921; naissances, 9,278; décès, 7,513; excédant des naissances, 1,765. En 1831 le département a rendu à l'état en perceptions diverses 7,108,388 fr. 99 cent. et il en a reçu 4,231,704 fr. 53 c., d'où il résulte qu'il a payé pour le gouvernement général du pays la somme de 2,076,684 fr., ou environ le sixième de son revenu territorial. Il appartient à la 20me division militaire; ses tribunaux sont du ressort de la cour royale de Bordeaux; il forme un diocèse épiscopal érigé au IVe siècle et suffragant de l'archevêché de la même ville. Il y a à Jarnac une église consistoriale pour les réformés. Les établissemens d'instruction dépendent de l'Académie universitaire de Bordeaux; il existe des colléges à Angoulême et à Confolens. Le nombre des écoles primaires est de 465; elles sont fréquentées par 15,045 élèves, dont 13,000 environ du sexe masculin. Plus de 150 communes manquent encore d'écoles, ce qui explique l'ignorance et les superstitions qui règnent parmi les habitans des campagnes. Du reste, la population est intelligente et active, et les progrès de la civilisation ne peuvent être entravés là par l'obstacle principal qu'ils rencontrent ailleurs; car dans ce département, situé sur la limite qui séparait la langue d'Oil de la langue d'Oc, l'usage de notre idiome national est à peu près universel. P. A. D.

CHARENTE-INFÉRIEURE, département maritime de France, situé dans la région de l'ouest et formé d'une partie de la Saintonge, de l'Aunis presque entier, et des iles de Ré, d'Aix et d'Oleron. Il est limité au nord par les départemens de la Vendée et des Deux-Sèvres, à l'est par ceux de la Charente et de la Dordogne, au sud par celui de la Gironde, et à l'ouest par l'Océan. Il tire son nom de sa situation relativement au fleuve qui le traverse et y a son embouchure. Sa superficie totale est de 608,050 arpens métriques. Le sol présente plusieurs formations très diverses; il est en général bas et uni, et n'offre que quelques collines hautes d'environ 300 mètres au-dessus du niveau de la mer et dont la direction est du sud-

est au nord-ouest. La côte, qui est coupée par nombre de baies et présente un développement de 170,000 mètres, est bordée par une série de dunes sablonneuses; le terrain des coteaux et des plateaux n'est souvent qu'un tuf crayeux revêtu d'une couche végétale. Une partie du littoral, aux environs de Marans et de Brouage, est couverte de marécages dont la superficie totale comprend 20,000 hectares. Là sont des marais salans qui produisent des quantités considérables d'un sel regardé comme le meilleur de l'Europe, mais d'où s'exhalent des miasmes pestilentiels qui deviennent une cause habituelle de mortalité. Le climat est, du reste, doux et tempéré. Les vents qui y soufflent le plus ordinairement sont ceux de l'ouest et du nord-ouest. Les cours d'eau principaux qui arrosent le département sont, avec la Charente, la Sèvre niortaise, qui lui sert de limite au nord, et la Gironde au sud; la Boutonne, affluent de la Charente, la Seugne et la Sendre qui y ont leurs cours tout entiers. On évalue à 86,000 mètres l'étendue de la partie navigable de ces cours d'eau dans le département. Il possède en outre plusieurs canaux, creusés dans le but du desséchement des marais, et deux canaux navigables, celui de Brouage et de Niort à La Rochelle, qui présenteront, quand ils seront entièrement terminés, un développement de 93,870 mètres. Il est traversé par 19 routes royales et départementales.

Les forêts couvrent 41,228 hectares; le chêne y domine et l'on y trouve aussi le pin et l'érable de Montpellier. Le loup et le sanglier sont communs dans ces forêts; le cerf a totalement disparu; le renard, le lièvre, etc., y sont très multipliés. Sous le rapport minéralogique, le département offre des carrières d'excellentes pierres de taille, des marnes, du plâtre, de la tourbe, etc.; on y reconnaît des indices de minerai de fer. Il existe quelques sources d'eaux minérales : la plus importante est à Pons.

L'agriculture a reçu dans ces derniers temps de remarquables améliorations; on emploie pour le labourage la charrue à avant-train et à versoir, le plus souvent attelée de bœufs; les métairies sont en général peu étendues. On cultive les céréales de manière à obtenir une récolte de 1,100,000 hectolitres, qui dépasse les besoins de la consommation du département. Le sarrasin, le maïs, le safran, la moutarde, l'absinthe, les légumes secs, et autres servant surtout à la nourriture des bestiaux, sont également cultivés. Le département forme la limite pour la culture du maïs. La vigne, qui occupe 105,000 hectares, donne un produit annuel de 1,700,000 hectolitres de vin, dont un tiers est converti en eaux-de-vie. Les plantes textiles et oléagineuses prospèrent; le produit des avoines s'élève à 1,200,000 hectolitres; les prairies naturelles et artificielles occupent 78,000 hectares. On compte dans le département 20,000 chevaux de bonne race, 80,000 bêtes à cornes (race bovine), et 150,000 moutons dont la race a été améliorée par des croisemens avec des moutons mérinos, et qui fournissent chaque année 230,000 kilogrammes de laine. On y engraisse aussi un grand nombre de porcs et de volailles qui forment un article d'exportation. L'éducation des abeilles y est bien entendue. Le revenu territorial est évalué à 22,637,000 fr., produisant par tête 49 fr. 49 cent. pour les 445,249 individus qui habitent le département.

L'industrie commerciale a pour objets les plus importans, l'exploitation des marais salans, celle de nombreux parcs d'huîtres, ainsi que la pêche de la sardine et de tous les autres poissons qui abondent à la côte. Les ports, qui sont au nombre de 6, dont 2 considérables, La Rochelle et Rochefort, font des armemens pour la pêche de la morue et les colonies; ils consacrent aussi un grand nombre de bâtimens au cabotage. L'intérieur du département renferme des distilleries, raffineries de sucre, fabriques de vinaigre, des poteries, des tanneries, etc.; le commerce intérieur et extérieur est alimenté par les produits du sol, tels que grains, laines, sel, bestiaux, eaux-de-vie, beurre, etc.; le nombre des foires est de 590. Les 8 bureaux de douanes qui appartiennent au département ont rendu au trésor, en 1831, 4,225,925 fr.

Le département est divisé, sous le rapport de l'administration, en 6 arrondis-

temens subdivisés en 39 cantons et 483 communes. Les chefs-lieux sont *La Rochelle (voy.)*, *Jonzac*, *Marennes*, *Rochefort (voy.)*, *Saintes*, *Saint-Jean-d'Angely*. La Rochelle est le chef-lieu de la préfecture. On compte parmi la population 2,456 électeurs qui envoient 7 députés à la chambre élective. Cette population fournit annuellement à l'armée 1,054 jeunes soldats et a 87,867 de ses citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale, dont 64,895 sur les contrôles du service ordinaire. Le mouvement de la population a présenté en 1831 les résultats suivans : mariages, 3,667, naissances 12,077, décès, dont 1 centenaire, 9,227; excédant des naissances 2,850. Le département a rendu à l'état en 1831, y compris les douanes, 14,165,260 fr. 14 cent. et a reçu du trésor 11,242,624 fr. 14 cent., la différence est de 2,922,636 fr.; il fait partie de la 12me division militaire et est compris dans le 4me arrondissement maritime, dont Rochefort est le chef-lieu; ses tribunaux sont du ressort de la cour royale de Poitiers; il forme un diocèse épiscopal suffragant de celui de Bordeaux. Les réformés ont 3 églises consistoriales, à Saintes, à la Tremblade et à La Rochelle; il y a deux sociétés bibliques; les établissemens d'instruction dépendent de l'académie universitaire de Poitiers. Des colléges existent à La Rochelle, à Rochefort, à Saintes et à Saint-Jean-d'Angely; le nombre des écoles primaires est de 568; elles sont fréquentées par 18,069 élèves, dont 13,791 garçons; 160 communes sont encore privées d'écoles. Des écoles modèles existent dans les principales villes, ainsi que des écoles spéciales, des sociétés d'agriculture et autres établissemens scientifiques. La population présente une variété de mœurs, de costumes et d'idiomes, digne de remarque. Des restes nombreux de monumens druidiques, romains et du moyen-âge sont dans ce département, à tous égards, l'une des plus intéressantes portions du territoire, un nouvel objet offert à la curiosité de l'observateur.

P. A. D.

CHARENTON. Il existe dans le village de ce nom, situé à 2 lieues sud-est de Paris (arrondissement de Sceaux) non loin de la jonction de la Marne avec la Seine, un établissement très renommé pour le traitement de l'aliénation mentale. Fondé par Le Blanc, en 1664, cet hospice était d'abord peu considérable; il ne contenait guère que 12 lits environ et n'était point affecté à un genre spécial de maladie. En l'an X de la république, sa spécialité d'hospice de fous fut établie par un décret, et depuis ce temps les aliénés sont la seule classe de malades qu'on y admette. Mais aujourd'hui Charenton n'est point un hôpital proprement dit, c'est ce que l'on appelle plutôt une maison de santé: nul n'y est reçu qu'à titre de pensionnaire, et le prix de la pension varie de 800 à 1,500 fr., suivant les commodités de la vie dont on veut que les malades y jouissent. Bâti sur les bords de la Marne, Charenton se trouve en face du paysage le plus heureusement accidenté; l'on ne saurait douter que ce ne soit là une condition extrêmement avantageuse pour des aliénés. La plupart de ces malheureux ont vu leur raison s'altérer au milieu du monde, dont les intérêts croisés, les passions, ont trop violemment ébranlé leur cerveau. Soustraits à ces froissemens continus, placés là au milieu d'une belle campagne, l'ame, le cœur ouverts aux suaves impressions d'une riche nature, leur esprit doit ainsi trouver un calme favorable au retour de la raison; les douces émotions dont leur pensée est appelée à vivre dans ces lieux, doivent finir par faire oublier les souvenirs pénibles, les idées fausses qu'on trouve toujours au fond de la folie. Du reste, c'est aussi d'après ces vues d'une physiologie avancée que les médecins qui s'occupent de l'aliénation mentale dirigent le traitement et composent l'hygiène de cette maladie.

Charenton contient environ 500 malades; ordinairement on y reçoit un peu plus de femmes que d'hommes. Les deux sexes ont chacun leur quartier spécial; nous avons remarqué une meilleure disposition dans le quartier des femmes que dans celui des hommes, qui avait été aussi beaucoup plus anciennement bâti.

La maison de Charenton contient dans son intérieur des promenades assez éten-

deux vastes salons, où les fous tranquilles, dociles, sont admis : c'est là une faveur dont chacun est désireux de jouir; c'est une prime accordée aux éclairs de bon sens. Le médecin en chef de Charenton est M. Esquirol (*voy.*), dont le nom se place à côté des noms contemporains les plus distingués. En 1833 les recettes de Charenton ont été d'environ 450,000 fr. et ses dépenses de 412,000 fr. M. S-x.

CHARÈS, fils de Théocharès, général athénien au IV[e] siècle avant J.-C. *Voy.* CHÉRONNÉE. S.

CHARETTE DE LA CONTRIE (FRANÇOIS-ATHANASE), d'une ancienne famille noble de Bretagne, était né à Gouffé, près Ancenis (Loire-Inférieure), en 1763. Devenu l'enfant d'adoption de son oncle Charette de la Gascherie, conseiller au parlement de Rennes, il fut envoyé à Angers pour y faire ses études et entra ensuite dans la marine à l'âge de 16 ans. Il était lieutenant de vaisseau depuis 1787, lorsqu'il demanda sa retraite en 1790 et se maria. A la même époque son dévouement à la cause royaliste lui fit prendre le chemin de Coblentz, rendez-vous général des émigrés; mais il ne tarda pas à se trouver mal à l'aise parmi eux, et une perte considérable qu'il fit, dit-on, au jeu, acheva de le décider à rentrer en France, où il fut parfaitement accueilli et où on le nomma chef de la garde nationale de son arrondissement. Il était à Paris lors de la journée du 10 août 1792, et il essaya, mais en vain, de prendre la défense du roi. Il ne songea plus qu'à retourner dans son pays et à se fixer dans son petit château de Fonteclause, à quelques lieues de Machecoul. Il y vivait tranquille et loin de toutes les affaires politiques, lorsque l'insurrection vendéenne éclata. Les insurgés de son canton pensaient à se donner un chef brave et déterminé, et ils jetèrent les yeux sur Charette qu'ils allèrent supplier de se mettre à leur tête. Charette voulut d'abord résister, mais il finit par se … et fut reconnu à Machecoul … le cantonnement. Au… compagné de ses pay…

de l'insurrection, et, après divers com- bats, dont le dernier les avait rend… maîtres de Saumur, ils allèrent tous en- semble, avec 80,000 hommes, le … juin 1793, mettre le siége devant Nan- tes; mais la fortune ne se déclara pa… pour eux : forcés de se retirer devant … garde nationale de cette ville et un se… régiment de soldats, ils se virent rédu… attendre une meilleure occasion. Le … août une bataille sanglante fut livrée … Luçon, où Charette commandait l'a… droite de l'armée royaliste; les répub… cains l'emportèrent encore, et Charett… après une résistance héroïque, fut obl… de suivre la retraite des siens. Il ve… d'essuyer quelques autres échecs, lo… que de nombreux renforts qu'il atte… dait lui arrivèrent et lui permir… d'aller attaquer l'ennemi, qu'il rencont… le 19 septembre, dans les plaines … Torfou. Kléber commandait les trou… républicaines; mais elles n'étaient pa… nombre et Charette les força de f… après leur avoir tué 3,000 homme… leur avoir enlevé presque toute leur ar… lerie. Réuni à Lescure, il se porta … Saint-Fulgens, et enleva au g… Mieskowski 22 pièces de canon. P… se jeta, contre l'avis des autres ch… dans la Basse-Vendée, où il compta… lever à la république l'île de Noir… tier. En effet, le 11 octobre, il s'en … para avec 3,000 hommes, mais il … tarda pas à en être chassé par des fo… supérieures commandées par le gé… Haxo. A peu près à la même époque, … troupes de la république remport… sur les Vendéens les victoires d… Mans et de Savenay, et le comité d… public, un peu tranquillisé sur la … de cette guerre civile, tourna … efforts contre Charette qu'il regard… comme le seul adversaire … qu'il eût encore à combattre dans …

soldats du général Haxo, qui, après des prodiges de valeur, est tué sur le champ de bataille. Les républicains, pour mieux observer les mouvemens des insurgés, avaient formé douze camps qui semblaient inexpugnables. Mais Charette, réuni à Stofflet, qu'une prévention aveugle avait long-temps tenu loin de lui, attaque et détruit tour à tour plusieurs de ces camps. Vers le commencement de l'année 1795, il ne restait plus dans la Vendée de chefs redoutables que Stofflet et Charette, et leur jalousie était trop généralement connue pour que le gouvernement conventionnel ne cherchât pas à en tirer parti. Des propositions furent faites à Charette, et l'on parvint à le décider à entrer en accommodement avec les chefs républicains. Un rendez-vous fut indiqué, le 15 février, à La Jaunais, où Charette se rendit à la tête de son état-major. Le 17, un traité de paix fut signé. A cette nouvelle une sédition fut sur le point d'éclater dans le camp vendéen; aussitôt Charette y court, se présente aux mécontents et leur dit: « Croyez-vous donc que depuis hier je sois devenu républicain? » Il les invite à attendre des temps meilleurs et à se retirer dans leurs foyers. Quant à lui, aux termes du traité, il fit, le 26 février, son entrée solennelle dans la ville de Nantes, avec son état-major, et paré de l'écharpe blanche. Mais à compter de ce moment il devint triste et morne, et le 27 il quitta Nantes pour se retirer à Belleville, naguère son quartier-général. Il y était à l'époque de la révolution du 9 thermidor, lorsque le bruit commença à se répandre dans la Vendée que les secours depuis si long-temps promis par l'Angleterre et les princes émigrés allaient enfin paraître sur les côtes de la Bretagne; on annonçait 4,000 hommes de troupes, des munitions considérables, 1,500 émigrés et avec eux le comte d'Artois. [illegible] les Vendéens [illegible] aux armes [illegible] Charette se remet [illegible]. Il rapp[illegible] anciens soldats, [illegible] des Es- [illegible] hommes. [illegible]

de Rivière, avec le cordon rouge et le brevet de lieutenant-général, signé de la main de Louis XVIII. Charette se mit alors en marche pour protéger la descente de l'expédition; mais le général Hoche, qui commandait les républicains, avait pris toutes ses mesures, et les émigrés, débarqués sur la côte de Quiberon par les soins des Anglais, devinrent victimes de la plus épouvantable catastrophe. Le comte d'Artois, témoin de ce malheur refusa de débarquer, et la flotte resta en observation à l'Ile-Dieu, tandis que Charette se préparait à vendre chèrement sa vie, après avoir témoigné, dit-on, par une lettre adressée à Louis XVIII, toute l'indignation que lui inspirait la lâche conduite de son frère et de l'expédition anglaise (voir les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Vendée*, par le comte de Vauban). Cerné de tous côtés et abandonné de tous les chefs ses confrères, il prit une résolution desespérée. Stofflet refusa de reprendre les armes et de se joindre à lui. Au mois de février 1796, Charette partit avec 3,000 hommes; mais vaincu, harcelé par le général Hoche, il sentit que sa dernière heure était venue. Il se defendit encore quoique atteint de deux blessures. Depuis un mois il errait, suivi de peu des siens et ne couchant jamais deux nuits de suite dans le même lieu; depuis un mois il n'avait changé de linge et ne s'était point déshabillé, lorsque, poussé par la colonne du général Valentin sur celle que conduisait le général Travot, il fut arrêté par ce dernier dans un fossé du taillis de la Chabotière. Le lendemain il fut conduit par Travot à Angers, d'où on le renvoya, sous sa garde, à Nantes; il arriva le 28 mars, et, le 29, il fut jugé par une commission militaire et défendu par M. Villenave, qu'il avait choisi pour conseil. Après des débats qui durèrent 5 heures, Charette entendit avec calme la lecture de son arrêt de mort. Il se confessa à un curé assermenté et marcha à la mort avec ce courage qui lui avait fait, en si peu d'années, affronter tant de fois toute espèce de dangers. « Voilà où les Anglais m'ont conduit! » avait-il dit en tombant au pouvoir des républicains; cette pensée semble avoir été celle qui l'accompagna jus-

qu'au lieu du supplice, où il attendit la mort sans vouloir se laisser bander les yeux, et où il la reçut en criant encore: *Vive le roi!* — La *Vie de Charette* a été publiée par Le Bouvier des Mortiers, 3 parties in-8°. D. A. D.

CHARGE (adm., droit). Ce mot se dit ordinairement d'un fardeau imposé au corps destiné à le porter, et qui doit être proportionné à la force de ce corps pour qu'il puisse le soutenir et qu'il n'en soit point écrasé. Il est employé aussi dans d'autres acceptions, que nous allons faire connaître.

Charges publiques. Dans ce sens, le mot *charge* ne perd rien de sa signification originaire : ces charges consistent dans les impôts qui sont levés sur les peuples pour fournir aux besoins des états; le fardeau leur en est d'autant plus lourd à porter qu'il n'est pas toujours en proportion des moyens de ceux sur qui il pèse et que les gouvernemens sont généralement peu disposés à le leur rendre plus léger. Elles sont nécessaires, sans doute, pour pouvoir subvenir aux dépenses qu'entraîne l'administration de la chose publique; mais le soin de ceux à qui elle est confiée devrait se diriger essentiellement vers un système d'économie qu'apellent, le plus souvent en vain, de leurs vœux ceux que le poids de ces charges accable. Les impôts ne sont légers que lorsqu'ils grèvent seulement le superflu de ceux qui les paient; mais ils deviennent onéreux lorsqu'ils exigent un retranchement sur le nécessaire. *Voy.* Impots.

Outre les charges publiques qui pèsent sur la généralité des Français, il en est d'autres qui ne pèsent que sur les citoyens d'un même département, et d'autres qui sont supportées par les habitans d'une même commune.

On appelle aussi *charges publiques* celles que la police est autorisée à imposer aux habitans des villes, telles que l'obligation de faire balayer les rues au-devant de leurs maisons, de les arroser pendant les chaleurs de l'été, etc.

La tutelle des mineurs et des interdits, la curatelle des mineurs émancipés, l'office de conseil judiciaire, les fonctions de juré sont également des charges publiques que ne peuvent refuser de remplir ceux qui y sont nommés, hors les cas de dispense et d'exemption déterminés par la loi. Il en est de même du service de la garde nationale.

Sous la dénomination de *charges publiques* on était dans l'usage autrefois de comprendre tous les genres d'emplois civils et judiciaires, qu'ils fussent ou non creés à titre *d'offices*, temporaires ou à vie; aujourd'hui, ce qu'on appelait de ce nom est désigné sous la dénomination générale de *fonctions publiques* (*voy.* ce mot). On s'en sert encore dans le langage ordinaire, mais seulement en parlant de certaines professions dont le titre est conféré par lettres du prince, qui donnent, à ceux qui en sont pourvus, le droit de les exercer exclusivement, et qui soumettent à une responsabilité pecuniaire, telles que celles de notaire, d'agent de change, d'avoué, de commissaire-priseur, d'huissier, de garde du commerce, etc.

Charges particulières. Dans ce sens, le mot *charge* est synonyme d'*obligation* ou *condition.* Ces sortes de charges sont *réelles,* lorsqu'elles affectent la chose; *personnelles*, lorsqu'elles affectent la personne; *mixtes,* lorsqu'elles affectent la personne et la chose.

Les servitudes ou services fonciers sont des *charges réelles,* parce qu'ils sont imposés sur un héritage pour l'usage et l'utilité d'un héritage appartenant à un autre propriétaire. Avant 1789, les prestations féodales connues sous les noms de cens, de dixièmes, etc., et les rentes foncières, qui étaient irrachetables de leur nature, étaient comprises dans la classe des charges réelles; mais ces sortes de prestations ont été supprimées par les lois abolitives de la féodalité, et les rentes foncières ont été déclarées rachetables, comme celles qui sont constituées à prix d'argent. Aujourd'hui, les servitudes et les hypothèques sont les seules charges réelles qui puissent être imposées à la propriété foncière; une fois établies, elles suivent la chose, en quelques mains qu'elle passe. *Voy.* Servitude, Hypothèque.

Les *charges personnelles* consistent dans l'obligation qui est imposée à une personne de donner, de faire ou de ne

pas faire une chose ; elle n'affecte directement que celui qui en est tenu par une convention à laquelle il s'est soumis. Les charges du mariage, dont les époux sont réciproquement tenus l'un envers l'autre, et en commun à l'égard des enfans nés de leur union, sont des charges personnelles. Les charges qui sont imposées par le donateur ou donataire, par le testateur à son héritier institué, et généralement toutes celles qui peuvent être imposées aux personnes et faire la matière des contrats, sont aussi des charges personnelles. *Voy.* CONVENTION, DONATION, HÉRITIER, SUBVENTION, CAHIER DES CHARGES.

En matière criminelle, le mot *charge* signifie les indices et les preuves qui, d'après les informations et les autres pièces de la procédure, s'élèvent contre un accusé. J. L. C.

CHARGE (art mil.). Ce mot a plusieurs acceptions dans la langue militaire : il exprime le choc de deux troupes ; la quantité de poudre, de plomb ou de fer mise dans une arme à feu ; la manière de charger une arme à feu ; une batterie de tambour ou une sonnerie de trompettes.

Charge de cavalerie, action de se précipiter sur l'ennemi pour le renverser et le détruire.

Anciennement la cavalerie des deux partis s'approchait à 30 pas, tirait l'une sur l'autre avec ses longs pistolets, puis la plus maltraitée des deux troupes prenait la fuite. Plus tard la cavalerie se portait au trot jusqu'à 30 pas de l'ennemi, faisait feu du pistolet et alors seulement mettait le sabre à la main. Frédéric-le-Grand, le premier, ordonna à sa cavalerie de se jeter impétueusement sur l'ennemi, le sabre au poing, manœuvre qui fut ordinairement couronnée d'un brillant succès.

On connaît actuellement quatre manières de charger : contre la cavalerie, en ligne parallèle et en ligne oblique ; contre l'infanterie, en échelons et en colonne.

Une cavalerie animée d'un bon esprit et d'une ferme volonté chargera en ligne parallèle. C'est le plus sûr moyen d'employer utilement sa force et son impétuosité. La charge oblique s'emploie lorsqu'on veut atteindre et battre une des ailes de l'ennemi. La charge en échelons présente l'avantage de n'exposer qu'une partie de la troupe ; elle fatigue et inquiète le soldat par ses attaques successives et le porte à se dégarnir trop tôt de son feu. La charge en colonne s'emploie contre l'infanterie ployée en masse. En pareil cas la cavalerie se forme en colonne par escadrons, s'avance sur l'ennemi, d'abord au pas, puis au trot, enfin s'élance au galop. L'escadron de tête essuie le premier feu : s'il réussit à entamer l'infanterie, les escadrons suivans complètent la défaite ; s'il est repoussé, ce qui arrive d'ordinaire, il rompt à droite et à gauche pour démasquer le second escadron, qui devra charger avec assez de promptitude pour que l'infanterie n'ait pas le temps de recharger ses armes.

Lorsque l'on veut charger de l'artillerie, il faut commencer par battre les troupes qui la soutiennent ; lorsque les pièces seront isolées, on les attaquera en fourrageurs. Les cavaliers forment alors un demi-cercle dont les extrémités se portent en avant : ils tirent quelques coups de feu ; puis, arrivés à portée des bouches à feu, ils s'élancent au galop sur la batterie, dans les intervalles des pièces, et sabrent les canonniers. Cette attaque n'est pas aussi dangereuse qu'on pourrait le croire, le canon ne pouvant frapper avec succès que sur les corps fixes.

Une charge de cavalerie exécutée à propos décide souvent du succès d'une bataille et quelquefois change une retraite en victoire signalée. A la bataille d'Eylau, toute la cavalerie, commandée par le grand-duc de Berg, tomba sur l'armée ennemie, manœuvre audacieuse, mais que les circonstances rendaient nécessaire. La cavalerie russe fut renversée, deux lignes d'infanterie rompues ; la troisième ne résista qu'en s'adossant à un bois. Des escadrons de la garde impériale traversèrent deux fois toute l'armée ennemie. Cette charge brillante et inouïe culbuta plus de 20,000 hommes et décida en partie le succès de la journée. A Medellin (sur la Guadiana) l'armée française, forcée de se retirer devant des forces bien supérieures, était vivement poursuivie par l'infanterie

espagnole, lorsque le général Latour-Maubourg, à la tête de cinq régimens de cavalerie, se jette sur l'ennemi à bride abattue. En un instant l'armée espagnole ne présentait plus qu'une masse confuse; 15,000 hommes furent tués, 6000 restèrent prisonniers et 40 pièces de canon tombèrent au pouvoir des Français.

En second lieu, on appelle *charge* la quantité de poudre que l'on met dans une bouche à feu pour lancer un projectile. Elle est soumise à des règles fixes, basées sur la résistance des armes à feu, sur la distance à laquelle on veut atteindre et sur l'effet que l'on veut produire.

Pour les armes à feu portatives, la charge a été fixée à un quarantième de livre pour le fusil, et à un soixantième pour le pistolet. La charge d'un canon a été fixée au tiers du poids du boulet. Si l'on tire à mitraille, elle augmente de 4 onces par livre de balles; elle diminue lorsqu'on tire à ricochet.

La charge des mortiers et des obusiers varie suivant le calibre de chaque pièce; mais elle n'est pas basée sur le poids du projectile. Pour les mortiers qui tirent sous un angle constant la charge est proportionnelle à la distance. Les obus et les bombes sont susceptibles de recevoir une charge à laquelle le feu se communique au moyen d'une fusée qui s'enflamme lorsque le projectile sort de la pièce. Quand on se propose d'allumer un incendie, on ajoute, à la poudre nécessaire pour faire éclater la bombe ou l'obus, des matières inflammables, telles que la roche-à-feu et les mèches incendiaires.

La charge d'une mine est déterminée par le volume de terre ou de maçonnerie que l'on veut faire sauter. On peut se servir, pour base de ce calcul, des données suivantes, sur la nature des terres et la quantité de poudre exigée pour enlever une toise cube.

Terre commune......	$13^{\text{liv.}}\frac{1}{2}$
Sable fort...........	15
Argile et tuf.........	$18\ \frac{9}{16}$
Terre grasse et cailloux.	$20\ \frac{1}{4}$
Roc................	27
Nouvelle maçonnerie..	$29\ \frac{1}{4}$
Ancienne maçonnerie..	$35\ \frac{7}{16}$

La *charge* est ensuite l'action de charger une arme à feu. Les ordonnances militaires en distinguent trois espèces: la charge *en douze temps*, la charge *précipitée* et la charge *à volonté*. Ces noms différens ne désignent cependant que la même charge, mais exécutée avec différens degrés de promptitude. La manière dont elle s'exécute se trouve détaillée dans les ordonnances qui règlent les manœuvres de nos troupes; nous nous bornerons à faire remarquer que le but de la charge en douze temps est de faire connaître en détail les différentes circonstances de la charge; que celui de la charge précipitée est de signaler au soldat celles de ces circonstances sur lesquelles il doit le plus fixer son attention; et qu'enfin dans la charge à volonté on se propose d'apprendre au soldat à charger son arme le plus promptement possible, quoique sans précipitation.

Enfin le mot *charge* désigne aussi un signal militaire exécuté par les tambours ou les trompettes du régiment qui va charger. Pour l'infanterie, cette batterie doit commencer lentement et dans la vitesse du pas ordinaire; elle s'accélère à mesure que l'on se rapproche de l'ennemi, jusqu'à ce qu'elle parvienne à une vitesse de 120 pas par minute. C-r.

CHARGE (beaux-arts). Ce terme a été en quelque sorte remplacé de nos jours par celui de *caricature* (*voy.*), dont l'usage est beaucoup plus habituel: aussi le premier ne s'est guère conservé que dans la langue des artistes. Il y a cependant une certaine nuance entre les deux expressions : la *caricature* s'attaque de préférence au moral, aux opinions d'un individu, et, comme nous l'avons dit ailleurs, elle est devenue une dangereuse auxiliaire des partis politiques; la *charge* élève ses prétentions moins haut : elle se borne en général à ridiculiser le physique, l'extérieur de son sujet. En France, au milieu de tant de faiseurs de caricatures, Dantan seul à peu près fait aujourd'hui la charge, et l'on sait avec quelle supériorité. Callot, par la bouffonnerie de la Tentation de saint Antoine et quelques autres productions du même genre, fut autrefois le peintre de la charge. *Voy.* Charlet.

On emploie aussi ce mot au théâtre

pour désigner certains rôles de nos comiques inférieurs, très chargés en effet de lazzis, calembourgs, etc. Odry y excellait. On s'en sert également dans la société, comme synonyme de *mystification*; mais, ainsi que sur la scène et dans es arts, on y distingue les charges en bonnes et mauvaises. Il n'est pas besoin le dire lesquelles y sont les plus nombreuses. M. O.

CHARGÉ D'AFFAIRES, *voyez* AGENS DIPLOMATIQUES.

CHARGES (VÉNALITÉ DES), *voy.* VÉNALITÉ.

CHARIOT, du mot *carrus*, synonyme de *plaustrum*, mot qui désigne un véhicule à roues. Les roues sont le plus souvent au nombre de quatre, quelquefois à celui de deux. Au mot CHAR il a été question de l'usage des voitures à deux roues dans la guerre; les chariots servaient surtout aux Scythes, aux Gaulois et aux Germains; ils les employaient à fortifier leurs camps et pour le transport de leurs familles. Souvent les femmes, placées sur es chariots, combattaient encore le vainqueur et lui opposaient un obstacle imprévu. Les Gaulois avaient aussi des chariots montés par des soldats. Le *tabor* les Cosaks était une espèce de retranchement formé de chariots à l'instar du *wagenburg* des Germains; il servait à cette milice pour sa défense contre les attaques de la cavalerie. Quant aux chariots surmontés de tentes où vivent les tribus nomades de l'Asie et d'une partie de la Russie d'Europe, il en sera question au mot KIBITKA. De nos jours on a les *chariots à vapeur* (*voy.* WAGGON) et des *chariots à voiles;* cette dernière invention est déjà ancienne, puisqu'elle est due à Simon Stevin de Bruges, mathématicien du comte Maurice de Nassau. J. H. S.

CHARIOTS ARMÉS. On nommait ainsi, chez les anciens, une sorte de machine de guerre employée surtout en Orient, dont l'effet, qui semblait devoir être terrible, se réduisait presque toujours à fort peu de chose. On en a attribué l'invention à Cyrus; mais l'histoire en parle déjà à l'occasion d'une guerre de Ninus contre les Bactriens, et nous lisons dans la Bible que Jabin, roi de Chanaan, avait 900 chars armés de faulx. Les Perses, à la vérité, en firent un fréquent usage. Tous les historiens d'Alexandre parlent des chariots armés de Darius, dont les chevaux furent tués, d'abord, à coups de traits par les archers grecs, principalement à la bataille d'Arbelles. Dans les guerres des Romains en Asie, on retrouve souvent l'usage de ces machines; mais les vieux légionnaires s'habituèrent bientôt à les braver: ils leur ouvraient un passage, se contentant même d'effrayer les chevaux qui les conduisaient, et qui bientôt reportaient le désordre dans les rangs d'où ils étaient sortis. Les Bretons eux-mêmes se servaient de ces chars armés, et les manœuvraient, dit César, avec une grande habileté.

D'après les descriptions que nous ont laissées Végèce, Xénophon, Tite-Live, etc., et celles que nous lisons dans Rollin d'après ces auteurs, ces chars, portés sur deux roues, étaient attelés de deux ou quatre chevaux de front. Il n'y avait réellement de faulx que sur les essieux et aux extrémités du joug ou du siége, et l'on donnait aux lames des inclinaisons diverses, afin qu'il fût impossible au soldat ennemi de les éviter en se glissant par-dessous. Les rayons des roues étaient, en outre, armés de flèches aiguës, et des pointes de fer sortaient du milieu du timon. Les chariots ainsi armés étaient placés au premier rang et lancés avec une grande rapidité. Il semble qu'un tel appareil aurait dû produire d'effroyables effets; mais il aurait fallu, pour cela, un sol parfaitement uni et découvert; le moindre fossé suffisait pour l'arrêter. Les chevaux étaient faciles à effrayer, et, comme on vient de le voir, c'était toujours à eux que s'attachaient les archers ennemis. Enfin, les soldats grecs, et plus tard les Romains, rendirent ce moyen d'attaque complètement nul, en ouvrant leurs rangs à propos pour le passage des chars, qui étaient bientôt mis hors d'état de nuire.

Ces machines, qui appartiennent à l'enfance de l'art militaire, très peu employées par les peuples d'Occident, furent abandonnées complètement lorsque cet art eut fait de grands progrès, et que la domination romaine se fût étendue sur la pres-

que totalité de l'ancien monde. C. N. A.

CHARITÉ, terme biblique et particulier au christianisme, dont les traducteurs se sont servis pour rendre le sens du nom grec ἀγάπη, l'amour. Ce terme, dans la bouche des apôtres, désigne un sentiment de bienveillance fraternelle qui réside au fond du cœur, et que les actes extérieurs de commisération et de dévouement n'expriment pas toujours d'une manière suffisante; un sentiment pur et profond d'où jaillissent toutes sortes de penchans vertueux et qui n'est compatible avec aucun vice : aussi nomment-ils la charité le lien de la perfection. Saint Paul (1 Cor., XIII.) voit dans la charité la patience, la bonté, l'amour de la vérité; la disposition à tout excuser, à tout supporter, à supposer partout les meilleures intentions; l'éloignement de toute envie, de toute fierté, de tout orgueil, de tout soupçon, de tout égoïsme, de toute aigreur; cette opinion favorable qui se plaît à n'attendre que du bien de la part du prochain; cette haute idée de la dignité de l'homme et de la noblesse de sa vocation, qui ne peut, sans honte et sans douleur, entendre parler de désordres et d'injustice. Telle est la vertu dont saint Paul déclare que celui qui ne la possède pas, eût-il même réuni les avantages les plus extraordinaires, reçu les dons les plus miraculeux, rendu les plus grands services, ne fera jamais qu'un vain bruit dans le monde, sans acquérir aucune valeur devant Dieu; ce n'est, dit-il, que l'*airain qui résonne et la cymbale qui retentit*.

Dans l'usage ordinaire, on n'attache pas, à beaucoup près, au nom de charité ce sens évangélique : on n'en fait, le plus souvent, qu'un synonyme des mots humanité, commisération, aumône. C'est dans ce sens qu'on donne le nom de *frères* et *sœurs de charité* (*voy.* ci-après) aux personnes qui s'obligent par vœux religieux à soulager les misères humaines. C'est dans ce sens encore qu'on désigne sous le nom de *Charité romaine* le tableau qui représente la jeune Romaine allaitant, dans la prison, son père condamné à mourir de faim. On se sert aussi des expressions *sans charité* ou *avec charité*, pour caractériser les jugemens portés avec malice ou avec indulgence sur le compte d'autrui. B-D.

Faire la charité, c'est donner l'aumône; mais les œuvres de la charité chrétienne ne se bornent pas à l'aumône. Il y a des choses plus excellentes que l'aumône et dont la charité fait un devoir : c'est de soulager les malades, de consoler les affligés, de protéger les faibles, de diriger ceux qui ont besoin de conseils et de guide, d'avertir ceux qui s'égarent, de leur découvrir les piéges qu'on leur tend, de terminer les inimitiés, les querelles et les procès qui divisent nos semblables, d'empêcher les vexations et les injustices, d'employer notre crédit à sauver ceux que l'on veut perdre, à défendre ceux que l'on opprime. Tels sont les actes que conseille la charité chrétienne et l'amour du prochain, quand il est ingénieux et vrai, quand il nous fait voir dans les autres nos propres frères ou d'autres nous-mêmes; et toutes ces œuvres de miséricorde soulagent bien autant de maux qu'un vil argent dont on se détache souvent avec peine et qui fait souvent rougir celui qui le reçoit. N-L.

Le mot de *charité* résume ce précepte évangélique qui, selon la parole du Christ, renferme toute sa doctrine : « Tu aimeras Dieu par-dessus toutes choses et ton prochain comme toi-même. »

C'est à ce précepte, c'est à la charité évangélique que nous devons le dévouement héroïque des personnes qui se sont consacrées au soin des malades, à l'éducation des pauvres; c'est la charité qui éleva ces pieuses fondations qui offrent un asile à toutes les adversités. La philanthropie philosophique n'inspirera jamais assez de courage pour tant de sacrifices; l'estime publique ne les récompenserait pas. On ne cherche et on ne trouve la récompense de tant d'héroïsme que dans la source où on l'a puisé, dans la conviction qui l'inspire. L. D. C.

CHARITÉ (BUREAUX DE), *voy.* BIENFAISANCE (*bureaux de*).

CHARITÉ (FRÈRES DE LA), en Espagne *frères de l'hospitalité*, et en Italie, *fate ben, fratelli*, ainsi nommés à cause de leur institut, ou parce qu'en demandant l'aumône ils disaient : Fa-

res du bien, mes frères, en italien : *Fate ben, fratelli*. Ils furent institués par Saint-Jean-de-Dieu à Grenade, en 1540, mais sans aucune règle. Le pape Pie V approuva cette institution par une bulle du 1er janvier 1572, et donna aux religieux la règle de saint Augustin. Il leur prescrivit encore la forme de leur habit, les autorisa à nommer un supérieur dans chaque hôpital, sous le nom de *majeur*, leur permit de faire ordonner un prêtre, pris parmi eux, pour les besoins de chaque maison, et les soumit à la juridiction de l'évêque diocésain. Grégoire XIII confirma et étendit leurs priviléges; il fonda pour eux un hôpital à Rome. En 1586, Sixte V leur accorda la permission de tenir à Rome un chapitre général, d'y rédiger des constitutions et de prendre le titre de *Congrégation de Jean-de-Dieu;* ce fondateur n'était point encore canonisé. Clément VIII, par son bref du 13 février 1592, sembla restreindre leurs priviléges et les soumettre à une réforme; mais, en 1596, il leur rendit une partie de ce qu'il leur avait précédemment enlevé. Paul V acheva de le leur rendre, en 1609, et augmenta ses faveurs en 1611 et 1617, par l'approbation de leurs constitutions. Urbain VIII modéra leurs exemptions (1638), et malgré quelques réclamations épiscopales, Alexandre VII les confirma dans cet état, en 1659.

Cependant, à dater du bref de Clément VIII, de 1592, les Frères de la charité ont eu deux généraux : un pour les possessions espagnoles et l'autre pour la France, l'Allemagne, la Pologne et l'Italie. En 1601, Marie de Médicis les introduisit en France et leur donna, dans le faubourg Saint-Germain, l'emplacement de l'hôpital qui porte encore leur nom. Ils obtinrent pour leur établissement et leur propagation des lettres-patentes de Henri IV, en 1602, et de Louis XIII, en 1617. Cependant ils n'avaient que 24 maisons dans le royaume, et 3 dans les possessions françaises. Leur habillement consistait en une robe, un scapulaire et un capuce de drap brun; ils étaient ceints d'une ceinture de cuir noir. Ils exerçaient la chirurgie avec succès; leurs admirables opérations ont peut-être contribué aux progrès de cet art. Ils n'ont point été rétablis depuis la révolution, quoique le frère Élisée, l'un d'entre eux, jouit auprès de Louis XVIII d'une faveur très méritée.

Les frères des écoles chrétiennes sont une institution toute différente.

La congrégation des Sœurs de la charité, ou plutôt des *Filles de la charité*, fut fondée par saint Vincent de Paul, sous la direction de Louise de Marillac, veuve d'Antoine Le Gras, le 25 mars 1634, approuvée pour la seconde fois par le cardinal de Retz, le 18 janvier 1655, et autorisée par lettres-patentes de Louis XIV du mois de novembre 1657, lesquelles furent enregistrées au parlement le 16 décembre 1658. Le cardinal de Vendôme, légat *à latere* du pape Clément IX, confirma la communauté des Filles de la charité le 8 juin 1668. C'était, disait-on alors, des servantes qui, uniquement occupées du soin des pauvres infirmes, leur distribuaient chaque jour la nourriture et les remèdes selon l'exigence de leurs maladies. On les chargea encore de l'éducation des enfans trouvés, de l'instruction des jeunes filles qui en étaient privées faute de moyens, du soin des hôpitaux et des galériens. Elles n'ont ordinairement, selon les expressions du fondateur, pour monastères que les maisons des malades, pour cellule qu'une chambre de louage, pour chapelle que l'église de leur paroisse, pour cloître que les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture que l'obéissance, pour grille que la crainte de Dieu, pour voile qu'une sainte et exacte modestie.

Les Filles de la charité ne font que des vœux simples, après 5 ans de noviciat, et les renouvellent tous les ans, le 25 mars. Elles peuvent se retirer si elles le veulent, et la communauté est aussi en droit de les renvoyer quand il y a des motifs suffisans. Elles portent une robe d'étoffe grise, un tablier de coton bleu et une cornette de toile blanche bien empesée. Leur règle a été imprimée en 2 vol. in-4°, mais elles ne la communiquent jamais.

Au commencement de son règne, Napoléon admit les Filles de la charité au

rang des ordres utiles dont la conservation importait au bien de l'humanité; il les plaça sous la protection de sa mère, les remit sous la juridiction immédiate du supérieur général des lazaristes et leur accorda différens avantages. Ce fut vers cette époque qu'il s'opéra une scission parmi elles et qu'il en sortit un très grand nombre: elles oublièrent dans cette circonstance les pressantes recommandations de saint Vincent de Paul de s'aimer entre elles et de ne jamais se diviser. Une des causes de leur scission résulta de leur multiplication : quand un ordre religieux est composé de beaucoup de membres, il peut en avoir de malsains; de là le scandale et la division.

On sait que les Filles de la charité ont une infinité de maisons et d'établissemens dans le royaume et hors du royaume; mais on ne saurait dire au juste quel en est le nombre, parce que ces bonnes sœurs, aussi mystérieuses qu'elles sont charitables et régulières, refusent de donner des renseignemens précis. J. L.

CHARITON d'Aphrodisias, en Carie, vécut dans un siècle postérieur à ceux d'Héliodore, de Longus, de Xénophon d'Éphèse, dont il continua le genre de compositions ingénieuses et attachantes, et n'est connu que par un roman qu'on intitule *les Amours de Chéréas et de Callirrhoé*. Ce roman est plus faible d'intrigue que ceux de ses devanciers; le style a moins de grace et sent une époque de décadence. Mais Chariton a eu le rare privilége de rencontrer pour éditeur un des plus savans philologues du dernier siècle, Jacques-Philippe D'Orville, dont l'admirable commentaire assure à ce romancier une place dans la bibliothèque de tout helléniste. C'est en 1750 que D'Orville publia le texte, jusqu'alors inédit, de Chariton, avec une traduction latine de Reiske, et un commentaire, gros in-4°, réimprimé in-8°, à Leipzig, en 1783. Larcher, en 1763, a publié une traduction française fort estimée de ce roman, dont le texte grec et la traduction latine ont été de nouveau édités en 1798, dans les *Scriptores erotici græci*, de Mitscherlich, qui font partie de la collection bipontine. F. D.

CHARITON et MÉNALIPPE, d'Agrigente, modèles d'une parfaite amitié parmi les anciens. Chariton voulait attenter à la vie du tyran Phalaris et fut découvert: aussitôt Ménalippe se livra et s'accusa lui-même d'avoir porté son ami à cette résolution. Le tyran touché du combat de générosité qui en résulta se contenta de les bannir. S.

CHARIVARI, mot d'étymologie incertaine et qui désigne un tapage nocturne, se composant de cris discords, de chants burlesques, d'un bruit de chaudrons, de bassins, de poêles et d'autres ustensiles en fer ou en cuivre, tapage par lequel on a voulu parodier la sérénade. Le mot se dit aussi de tout bruit désagréable, ou d'une mauvaise musique, bien qu'exécutée sans intention de raillerie et sans préméditation. Nos ancêtres avaient consacré le nom de *charivari* aux sérénades injurieuses qui ne manquaient pas d'avoir lieu à l'occasion de mariages contractés en secondes noces ou entre des époux d'âges disproportionnés; cet usage s'est perpétué jusqu'à nous, surtout dans le midi de la France, et tout récemment l'union d'un magistrat respectable avec une jeune et jolie héritière a été, à Bordeaux, le sujet de scènes scandaleuses, l'autorité ayant voulu s'opposer au tumulte et les agens du charivari traditionnel s'opiniâtrant à vouloir l'infliger rigoureusement, c'est-à-dire pendant trois nuits consécutives. Mais la désuétude du charivari conjugal n'a fait qu'ouvrir la carrière à un genre plus grave de manifestations vindicatives. L'esprit de parti s'est emparé de cette burlesque coutume, et tout l'attirail de l'orchestre parodiste est aujourd'hui au service de la politique et aux ordres des passions qu'elle suscite. L'abus des accès de cette folie française et l'irritation qui a commandé de sévères représailles réservaient à notre époque de voir ensanglanter les annales du charivari. Parfois l'innocente et flatteuse sérénade a bien tenté de balancer par ses gracieux accords la pernicieuse influence de son rival et de cicatriser les plaies du ferrailleur, mais ses efforts ont eu peu de succès et n'ont guère trouvé d'auxiliaires. Le charivari, au contraire, est devenu contagieux; la persécution a exaspéré ses fauteurs et a

donné à son caractère un vernis d'importance.

Le charivari s'est fait journal, et la foule s'est ameutée au son de son cornet, et elle a payé à la porte, et elle a servi d'écho à son concert d'épigrammes vibrantes ou fêlées, aigres et sourdes, justes et fausses; et cela durera jusqu'à ce qu'on s'éprenne d'une autre marotte.

Combien de gens savent aujourd'hui que la mode a existé naguère de porter au cou, aux goussets, à la ceinture, deux montres et davantage, avec leurs chaînes grandes et petites surchargées d'une infinité de colifichets, de cachets, de clefs, d'emblèmes, en or, en nacre, en pierres fines, en cheveux, etc.; que cet assemblage de breloques s'appelait charivari *, que cette mode a été universelle, et qu'elle a fait fureur, comme on dit. Elle a passé pourtant, et quelque jour et avec un peu de patience peut-être verra-t-on passer aussi la mode du charivari actuel. V. DE M-N.

Il a paru à Paris, en 1833, une *Histoire morale, civile, politique et littéraire du charivari, depuis son origine, vers le IVe siècle, par le docteur Calybariat de Saint-Flour; suivie du complément de l'histoire des charivaris, jusqu'à l'an de grace* 1833, *par Eldi-Christophe Bassinet, sous-maître d'école*, etc. X.

CHARKOW, *voy.* KHARKOF.

CHARLATAN, CHARLATANISME (de l'italien *ciarlatano*, formé, dans la même signification, de *ciarlare*, parler beaucoup, etc.). On prétend que les premiers charlatans qui vinrent en France arrivèrent d'Italie; on va même jusqu'à dire que ce nom leur vient de *Ceretum*, bourg italien proche de Spolète. Quoi qu'il en soit, ce sont des industriels qui vivent du tribut levé par la finesse, par la ruse et souvent par la fourberie, sur l'ignorance ou la crédulité. Le charlatanisme est aussi ancien que le monde; il est même un peu dans la nature, car nous sommes tous naturellement portés à exagérer nos facultés et nos forces, à faire valoir outre mesure nos actes et nos productions, à profiter de la simplicité de quelques hommes pour leur en faire accroire. Le bien le plus précieux étant la conservation de la vie, elle est surtout devenue l'objet des spéculations des charlatans: ils distribuent, de temps immémorial, des spécifiques, des panacées universelles; ils guérissent toutes les maladies avec leurs amulettes, leurs charmes, leurs remèdes ou leurs divinations. On en trouve des exemples dans l'histoire médicale des Égyptiens et des Hébreux; les Grecs et les Romains nous ont transmis les noms de Eudamus, qui vendait des anneaux contre les bêtes venimeuses, de Chariton, de Clodius, qui gagnaient de l'argent avec des sachets, des peaux divines, etc., contre l'épilepsie, l'apoplexie, etc. Le marquis de Caretto, fameux aventurier, hardi, d'un caractère libre et familier, vendait son spécifique 2 louis la goutte: c'était une providence réservée à l'aristocratie des malades. Ce prix énorme était un raffinement de charlatanisme dont le maréchal de Luxembourg fut une des plus illustres victimes. Cet accident décria le charlatan, mais le grand capitaine était mort. Un nommé Du Cerf fut peut-être l'empiriste le plus éhonté du siècle dernier. C'est lui qui attribuait à une huile de gaïac le don d'immortalité. Il mourut trois mois après son admission à la cour, et sa mort, preuve assez authentique contre la vertu du remède, ne convertit pas encore toutes les dupes.

Le charlatanisme consiste aussi dans certains moyens employés pour arriver à un but: telle fut la ruse qu'employa un médecin nouvellement arrivé dans une ville de province. Il disait à son auditoire: « Je dois ma naissance et mon éducation à cet endroit; en reconnaissance des bienfaits que j'y ai reçus, je fais présent d'un écu à tous ceux qui voudront l'accepter. » En même temps il tirait d'un sac une foule de petits paquets, en ajoutant: « Je les vends ordinairement 3 fr. 6 sous; mais en faveur des habitans du lieu qui m'a vu naître et que j'aime tendrement, je rabattrai 3 fr. » Les pa-

(*) Ce mot était pris du hongrois, langue dans laquelle on appelle *kharavari* un pantalon grossier servant surtout aux cavaliers, et dans lequel ils pouvaient faire entrer les pans de leur habit ou redingote. On nomma ensuite *charivari* le pantalon des troupes hongroises, boutonné de chaque côté de haut en bas, et orné, sur le pont, de tresses ou bordures en laine. J. H S.

quets étaient enlevés en quelques minutes. C'est à une ruse ingénieuse du célèbre Parmentier que nous devons les ressources immenses fournies à la classe indigente par la culture et l'emploi de la pomme de terre. Après avoir prouvé les bienfaits de ce tubercule, aliment sain et toujours abondant, il en avait planté dans toutes ses propriétés de Montreuil. Des gardiens étaient placés par lui pour empêcher, en apparence, le pillage de ses récoltes; puis il leur donnait l'ordre de laisser tromper leur vigilance. C'est ainsi que le fruit défendu fut bientôt généralement adopté. C'est là le charlatanisme par humanité. Le système financier de l'Écossais Law et les cures miraculeuses de Cagliostro sont d'un charlatanisme de haute friponnerie.

Aujourd'hui il n'y a pas de profession qui n'ait ses charlatans et il y a peu de genres de charlatanisme qui ne réussissent. Charlatanisme de médecins affichant une science qu'ils n'ont pas; charlatanisme de journaux, fabriquant les nouvelles pour être plus sûrs d'en donner de neuves; charlatanisme de libraires exploitant les deuxièmes éditions avant les premières, espèce de mystère commercial, d'effet sans cause, de fin sans commencement. Et tout cela au milieu de notre civilisation! C'est qu'à défaut de l'ignorance et de la simplicité des temps reculés, les charlatans exploitent à présent les goûts et les passions. Or, c'est là une source que la civilisation alimente au lieu de la tarir. Bonne chance donc aux charlatans du XIXe siècle, et consolons-nous par l'idée que la ruse inventée par un seul a tourné souvent au profit de l'humanité entière; grace surtout pour les charlatans philanthropes! F. R-D.

CHARLEMAGNE *, né en 742, succéda en 768 à son père Pépin-le-Bref, fondateur de la seconde dynastie des rois de France. Avant sa mort, Pépin partagea son royaume entre ses deux fils Carloman et Charles; mais l'aîné mourut bientôt (771) et laissa Charles seul maître de l'empire. Les dernières années de la vie de Pépin s'étaient passées dans la guerre d'Aquitaine; ses fils en héritèrent: la première expédition de Charles fut dirigée contre les Aquitains, soulevés par le vieil Hunald, leur ancien duc, qui sortit d'un couvent où il s'était retiré depuis 23 ans, pour essayer d'affranchir son pays et de venger son fils assassiné. Livré lui-même aux Francs par le fils d'un de ses frères, cet homme indomptable ne céda pas encore: il parvint à se retirer en Italie, chez Didier, roi des Lombards. Didier, à qui Charles, son gendre, avait outrageusement renvoyé sa fille, soutenait par représailles les fils de Carloman réfugiés auprès de lui, et menaçait de faire valoir leurs droits. Le roi des Francs passa en Italie et assiégea Pavie et Vérone. Dans la première ville s'était jeté Hunald, qui empêcha les habitans de se rendre, jusqu'à ce qu'ils l'eussent lapidé. Le fils de Didier se réfugia à Constantinople, et les Lombards ne conservèrent que le duché de Bénévent. C'était la partie centrale du royaume de Naples; les Grecs avaient les ports. Charles prit le titre de roi des Lombards (774). Il confirma et augmenta le don fait par Pépin au Saint-Siége.

Mais les guerres d'Italie, la chute même du royaume des Lombards ne furent que des épisodes du règne de Charlemagne. Sa grande guerre est celle qu'il soutint contre les Saxons. Ces tribus fières et libres s'attachèrent à leur vieilles croyances, par la haine et la jalousie que les Francs leur inspiraient. Les missionnaires dont on les fatiguait eurent l'imprudence de les menacer des armes du grand empire. Les Saxons brûlèrent l'église que les Francs avaient construite à Daventer. Ceux-ci qui, peut-être, souhaitaient un prétexte pour brusquer par les armes la conversion de leurs voisins barbares, marchèrent droit au sanctuaire des Saxons, au lieu où se trouvait la principale idole. Ils brisèrent l'Herman-Sæul (*Irminsul*), ce mystérieux symbole, où l'on pouvait voir l'image du monde ou de la patrie, celle d'un dieu ou d'un héros. Les Saxons, surpris dans leurs forêts donnèrent 12 otages, un par tribu

(*) Le nom de Charlemagne ne vient point de *Carolus magnus*, mais de Carl-mann, l'homme fort. Les chroniques de Saint Denis disent elles-mêmes *Challes* et *Challemaines*, pour Charles et Carloman. On trouve dans la chronique de Théophane un texte plus positif encore: il appelle Carloman, Καρουλλομαγνος. Script. fr. V. 187.

Mais ils se ravisèrent bientôt et ravagèrent la Hesse. On ne pouvait les contenir qu'en restant près d'eux : aussi Charles fixa sa résidence sur le Rhin, à Aix-la-Chapelle, dont il aimait d'ailleurs les eaux thermales, et bâtit dans la Saxe même le château d'Eresbourg. En 772 il alla prendre Pavie aux Lombards ; en 775, il passa le Weser. Les Saxons angoriens se soumirent, ainsi qu'une partie des Westphaliens. L'hiver fut employé à châtier les ducs lombards de Frioul, de Bénévent, de Spolète et de Clusium, qui rappelaient les fils de Didier. Au printemps, l'assemblée ou concile de Worms jura de poursuivre la guerre jusqu'à ce que les Saxons se fussent convertis. Charles pénétra jusqu'aux sources de la Lippe et y bâtit un fort. Les Saxons paraissaient soumis : Charlemagne croyait tout fini et baptisait les Saxons par milliers à Paderborn, lorsque le chef westphalien Witikind revint avec ses guerriers refugiés dans le Nord, avec ceux même du Nord, qui, pour la première fois, apparaissent en face des Francs.

C'était précisément l'année 778, celle où les armes de Charlemagne reçurent un échec mémorable à Roncevaux dans les Pyrénées. L'affaiblissement des Sarrazins, l'amitié des petits rois chrétiens, les prières des émirs révoltés du nord de l'Espagne qui étaient venus jusqu'à Paderborn solliciter Charlemagne, avaient favorisé les progrès des Francs ; ils avaient poussé jusqu'à l'Ebre et appelaient leurs campemens en Espagne une nouvelle province (Marche de Gascogne et Marche de Gothie). Au retour, les Francs, attaqués dans les Pyrénées par les montagnards, ne se retirèrent pas sans peine de ces passages difficiles. La défaite de Roncevaux ne fut, assure-t-on, qu'une affaire d'arrière-garde ; cependant Eginhard avoue que les Francs perdirent beaucoup de monde, entre autres plusieurs de leurs chefs les plus distingués et le fameux Roland.

L'année suivante (779) fut plus glorieuse pour le roi des Francs : il entra chez les Saxons encore soulevés, les trouva réunis à Buckholz * et les y défit. Parvenu ainsi sur l'Elbe, limite des Saxons et des Slaves, il s'occupa d'établir l'ordre dans le pays qu'il croyait avoir conquis ; il reçut de nouveau les sermens des Saxons à Ohrheim, en baptisa un grand nombre, et chargea l'abbé de Fulde d'établir un système régulier de conversion, de conquête religieuse. Une armée de prêtres vint après une armée de soldats. Tout le pays, disent les chroniques, fut partagé entre les abbés et les évêques. Huit grands et puissans évêchés furent successivement créés : Minden et Halberstadt, Verden, Brême, Munster, Hildesheim, Osnabruck et Paderborn (780-802), fondations à la fois ecclésiastiques et militaires, où les chefs saxons les plus dociles prendraient le titre de comte, pour exécuter contre leurs frères les ordres des évêques. Des tribunaux élevés par toute la contrée durent poursuivre les relaps et leur faire comprendre, à leurs dépens, la gravité de ces vœux qu'ils faisaient et violaient si souvent. C'est à ces tribunaux que l'on fait remonter l'origine de ces fameuses cours wehmiques qui, véritablement, ne se constituèrent qu'entre le XIIIe et le XVe siècle (*voy.* VEHME).

Cependant Witikind descend encore une fois du Nord, pour tout renverser : une foule de Saxons se joint à lui. Cette bande intrépide défait les lieutenans de Charlemagne, près de Sonnethal, et quand la lourde armée des Francs vient au secours de leur chef, ils ont disparu. Il en restait pourtant : 4,500 d'entre eux qui, peut-être, avaient en Saxe une famille à nourrir, ne purent suivre Witikind dans sa marche rapide. Charlemagne brûla, ravagea le pays jusqu'à ce qu'ils lui fussent livrés. Les 4,500 furent décapités en un jour à Verden (782). Ceux qui essayèrent de les venger furent eux-mêmes défaits, massacrés à Dethmold et près d'Osnabruck (785). La Saxe resta tranquille pendant 8 ans ; Witikind lui-même s'était rendu.

Pendant cette expédition, un comte thuringien, Hartrad, avait formé une conspiration contre Charlemagne. Deux ans après, les princes tributaires se liguèrent contre les Francs. Les Bavarois et les Lombards étaient deux peuples frères ; les premiers avaient long-temps donné des rois aux seconds. Tassillon,

* Bocholt sur l'Aa. S.

duc de Bavière, avait épousé une fille de Didier, une sœur de celle que Charlemagne avait prise pour femme et renvoyée à son père. Tassillon se trouvait ainsi beau-frère du duc lombard de Bénévent. Celui-ci s'entendait avec les Grecs, maîtres de la mer; Tassillon appelait les Slaves et les Avares. Les mouvemens des Bretons et des Sarrazins les encourageaient; mais les Francs cernèrent Tassillon avec trois armées. Vaincu sans combat, il fut accusé de trahison dans l'assemblée d'Ingelheim, convaincu, condamné à mort, comme un criminel ordinaire, puis rasé et enfermé au monastère de Jumièges. La Bavière périt comme nation (788). Le royaume des Lombards avait péri aussi; il en restait, dans les montagnes du Midi, le duché de Bénévent, que Charlemagne ne put jamais forcer, mais qu'il affaiblit et troubla, en opposant un concurrent au fils de Didier que les Grecs ramenaient.

Charlemagne eut bientôt à soutenir une nouvelle guerre en Allemagne; parvenu sur l'Elbe, il vainquit les tribus slavonnes des Viltses (*voy.*) et leur imposa un tribut. Mais entre les Slaves de la Baltique et ceux de l'Adriatique, derrière la Bavière devenue simple province, Charlemagne rencontrait les Avares (*voy.*), cavaliers infatigables, retranchés dans les marais de la Hongrie, et qui de là fondaient à leur choix sur les Slaves ou sur l'empire grec. Leur camp ou *ring* était un prodigieux village de bois, qui couvrait toute une province, fermé de haies, d'arbres entrelacés; là se trouvaient entassées les rapines de plusieurs siècles. Ces barbares, devenus voisins des Francs, les auraient rançonnés comme les Grecs: Charlemagne les attaqua avec trois armées (791), et s'avança jusqu'au Raab, brûlant le peu d'habitations qu'il pouvait trouver. Cependant la cavalerie s'usait dans ces déserts contre un insaisissable ennemi, qu'on ne savait où rencontrer. Mais ce qu'on rencontrait partout, c'étaient les plaines humides, les marais, les fleuves débordés. L'armée des Francs y laissa tous ses chevaux.

Ces armées que Charlemagne envoyait périr au loin, c'était surtout chez les vaincus qu'elles se recrutaient, dans la Frise et la Saxe. Les Saxons aimèrent mieux périr chez eux; ils massacrèrent les lieutenans de Charlemagne, brûlèrent les églises, chassèrent ou égorgèrent les prêtres, et retournèrent avec passion au culte de leurs anciens dieux. Ils firent cause commune avec les Avares, au lieu de fournir une armée contre eux. La même année, l'armée du khalife Hixêm, trouvant l'Aquitaine dégarnie de troupes, passa l'Ebre, franchit les Marches et les Pyrénées, brûla les faubourgs de Narbonne, et défit avec un grand carnage les troupes qu'avait rassemblées Guillaume-au-Court-Nez, comte de Toulouse et régent d'Aquitaine.

Malgré tous ces revers, Charlemagne reprit bientôt l'ascendant sur des ennemis dispersés. Il entreprit de dépeupler la Saxe, puisqu'il ne pouvait la dompter: il s'établit avec une armée sur le Weser, et de là, étendant de tous côtés ses incursions, il se faisait livrer dans plus d'un canton jusqu'au tiers des habitans. Ces troupeaux de captifs étaient ensuite chassés vers le midi, vers l'ouest, établis sur de nouvelles terres, au milieu de populations toutes chrétiennes et de langue différente. En même temps un fils de Charlemagne, profitant d'une guerre civile des Avares, entrait chez eux par le midi avec une armée de Bavarois et de Lombards; il passa le Danube, la Theiss, et mit enfin la main sur ce précieux *ring* où dormaient tant de richesses. Le butin fut tel, dit l'annaliste, qu'il semble que les Francs étaient pauvres en comparaison de ce qu'ils furent dès lors (796).

Pour cette fois Charlemagne commença à espérer un peu de repos. A en juger par l'étendue de sa domination, sinon par ses forces réelles, il se trouvait alors le plus grand souverain du monde. Pourquoi n'aurait-il pas accompli ce que Théodoric n'avait pu faire, la résurrection de l'empire romain? Telle devait être la pensée de tous ces conseillers ecclésiastiques dont il était environné. L'an 800, Charlemagne se rend à Rome sous prétexte de rétablir le pape Léon, qui en avait été chassé. Aux fêtes de Noël, pendant qu'il est absorbé dans la prière, le pape lui met sur la tête la couronne impériale, et le proclame Auguste. L'empereur s'étonne et s'afflige humblement,

hypocrisie qu'il démentit en adoptant les titres et le cérémonial de la cour de Byzance. Pour rétablir l'empire il ne fallait plus qu'une chose: marier le vieux Charlemagne à la vieille Irène, qui régnait à Constantinople, après avoir fait tuer son fils. C'était la pensée du pape, mais non celle d'Irène, qui se garda bien de se donner un maître.

Une foule de petits rois ornaient la cour du roi des Francs. Le roi de Galice et les Édrissites de Fez lui envoyèrent des ambassadeurs. Haroun-al-Rachid, khâlife de Bagdad, crut devoir entretenir quelques relations avec l'ennemi de son ennemi, le khâlife schismatique d'Espagne. Il fit, dit-on, offrir à Charlemagne, entre autres présens, les clefs du Saint-Sépulcre.

Au milieu de tant de soins, Charlemagne, dit-on, trouvait encore du temps pour observer ceux qui entraient dans la demeure impériale ou qui en sortaient; des jalousies avaient été pratiquées à cet effet dans les galeries élevées du palais d'Aix-la-Chapelle. La nuit il se levait fort régulièrement pour les matines. Haute taille, tête ronde, gros col, nez long, ventre un peu fort, petite voix, tel est le portrait de Charles dans l'historien contemporain. Au coutraire, sa femme Hildegarde avait une voix forte; Fastrade, qu'il épousa ensuite, exerçait sur lui une domination virile. Il eut pourtant bien des maîtresses et fut marié cinq fois; mais à la mort de sa cinquième femme il ne se remaria plus, et se choisit quatre concubines dont il se contenta désormais. Ce Salomon des Francs eut six fils et huit filles, celles-ci fort belles et fort légères. On assure qu'il les aimait fort et qu'il ne voulut jamais les marier. C'était plaisir de les voir cavalcader derrière lui dans ses guerres et dans ses voyages*.

La gloire littéraire et religieuse du règne de Charlemagne a tenu principalement à trois étrangers: le Saxon Alcuin (*voy.*) et l'Écossais Clément fondèrent l'école palatine, modèle de toutes les autres qui s'élevèrent ensuite; le Goth Benoît d'Aniane, fils du comte de Maguelone, réforma les monastères, en détruisant les diversités introduites par saint Columban et par les missionnaires irlandais du VIIe siècle. Il imposa à tous les moines de l'empire la règle de saint Benoît. Combien cette réforme minutieuse et pédantesque fut inférieure à l'institution première, c'est ce que M. Guizot a très bien montré. (*Voir* dans son *Cours* le tableau de la littérature de cette époque et celui des institutions de Charlemagne.) Non moins pédantesque et inféconde fut la tentative de la réforme littéraire dirigée surtout par Alcuin; on sait que les principaux conseillers de Charlemagne avaient formé une sorte d'académie (*voy.*), où il siégeait lui-même sous le nom du roi David; les autres s'appelaient Homère, Horace, etc. Malgré ces noms pompeux, quelques poésies du Goth italien Théodulfe, évêque d'Orléans, quelques lettres de Leidrade, archevêque de Lyon, méritent peut-être seules quelque attention: pour le reste, c'est la volonté qu'il faut louer, c'est l'effort de constituer l'unité de l'enseignement dans l'empire. La seule tentative d'établir partout la liturgie romaine et le chant grégorien coûta beaucoup à Charlemagne; entre tant de peuples et tant de langues, il avait beau faire, la dissonance reparaissait toujours. Drogon, frère de l'empereur, dirigeait lui-même l'école de Metz.

Charlemagne ne donna point à proprement parler une législation nouvelle, mais il fit de louables efforts pour organiser une administration régulière. Dans les provinces l'autorité fut exercée par les ducs, comtes, vicaires de comtes, centeniers, *scabini*, nommés par l'empereur ou par ses délégués. Les propriétaires exerçaient aussi sur leurs terres une certaine juridiction; c'était tout ce qui leur restait de leur ancienne indépendance comme ahrimans et possesseurs de terres allodiales. Enfin, au-dessus de ces pouvoirs locaux se trouvaient les *missi dominici*, envoyés temporaires, chargés d'inspecter au nom de l'empereur l'état des provinces. L'empereur lui-même présidait les assemblées générales. C'étaient les as-

(*) On connaît la gracieuse histoire d'Emma, fille de Charlemagne, portant son amant Eginhard (*voy.*) sur ses épaules, pour que la trace de ses pas ne restât pas marquée sur la neige qui, durant la nuit, était tombée en abondance dans la cour du château.

semblées du champ de *Mars* (de *mai*, depuis Pépin), qui avaient reparu sous les Carlovingiens, mais dénaturées; au lieu d'une assemblée des guerriers de la nation, c'était presque un concile d'évêques, ne parlant que latin et ne s'occupant que de discipline ecclésiastique (*voy.* CHAMP-DE-MARS et DE MAI).

Ces assemblées d'ailleurs ne délibéraient que sur les capitulaires (*voy.*) que leur adressait Charlemagne; le véritable gouvernement restait entre les mains de l'empereur et de ses conseillers. Les capitulaires sont en général des lois administratives, des ordonnances civiles et ecclésiastiques. La place énorme qu'y occupe la législation canonique y révèle partout l'influence du clergé. La partie vraiment originale de cette législation, c'est la partie administrative. Il est impossible de ne pas admirer l'activité qu'y déploie Charlemagne pour établir l'ordre et l'unité dans l'empire.

Malgré tout l'éclat de ce règne, l'empire des Francs semblait, avant la mort de Charlemagne, atteint d'une caducité précoce. En Italie, les Francs avaient échoué contre Bénévent, contre Venise; les Grecs avaient détruit leur flotte; en Germanie, ils avaient reculé de l'Oder à l'Elbe et partagé avec les Slaves. Tout à coup les flottes danoises rappelèrent au grand empire occidental l'existence du monde du Nord, qu'il avait trop oubliée. Un jour que Charlemagne était arrêté dans une ville de la Gaule narbonnaise, des barques scandinaves vinrent exercer leurs pirateries jusque dans le port. Plusieurs croyaient que c'étaient des marchands, mais Charles, à la légèreté de leurs bâtimens, les reconnut pour des pirates. Poursuivis, ils disparurent; mais l'empereur, s'étant levé de table, se mit, dit le chroniqueur, à la fenêtre qui regardait l'Orient et demeura très long-temps le visage inondé de larmes. Comme personne n'osait l'interroger, il dit aux grands qui l'entouraient : « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je pleure amèrement? Certes, je ne crains pas qu'ils me nuisent par ces misérables pirateries; mais je m'afflige profondément de ce que, moi vivant, ils ont été près de toucher ce rivage, et je suis tourmenté d'une violente douleur, quand je prévois tout ce qu'ils feront de maux à mes neveux et à leurs peuples. »

Charlemagne mourut au mois de janvier de l'année 814, à Aix-la-Chapelle, où il fut enterré. Peu de temps auparavant il avait fait reconnaître comme son successeur Louis, roi d'Aquitaine, son fils aîné Charles, roi de Germanie, étant mort en 811.

Voir sur Charlemagne le recueil des Capitulaires, Éginhard, le Moine de Saint-Gall et les auteurs cités par MM. Sismondi, Guizot, Michelet, etc. J. M.

On peut observer sur les monnaies de Charlemagne que son nom est presque toujours écrit par un C; tandis que les autres rois de la seconde race qui portent le nom de *Carolus* l'écrivent par un K, observation que l'on a faite aussi sur les titres et les chartes.

Les premières monnaies de Charlemagne, qui semblent avoir été fabriquées avant la conquête de l'Italie, portent des lettres beaucoup plus grossières et plus mal rangées que celles qui sont sur les monnaies faites en Italie, après que Charlemagne l'eut conquise sur les Lombards. Ces pièces d'argent sont de la grandeur et de l'épaisseur d'un liard; elles ne portent point de figures, mais seulement d'un côté le mot CAROLVS en deux lignes, et de l'autre quelques lettres dont le sens n'est pas très clair, ou des noms de villes qui sont celles dans lesquelles ces monnaies ont été frappées.

Cependant, un denier d'argent frappé à Rome représente grossièrement cet empereur.

On doit remarquer aussi les pièces sur lesquelles il y a une église, avec les mots *christiana religio*, légende qui se retrouve sur les monnaies de différens rois de la seconde race et qui prouve leur zèle pour la religion chrétienne. D. M.

CHARLEROI, petite ville et forteresse importante de la province belge du Hainaut, à 12 lieues au sud de Bruxelles, chef-lieu d'arrondissement. Elle est située sur la Sambre, qui la divise en deux parties, lesquelles communiquent ensemble par un pont. Elle possède des fabriques d'étoffes de laine et de canons de fusil, des laminoirs pour fer, des fonderies, des clouteries, des brasseries, etc., alimentées

par les nombreuses mines de houille du voisinage. Charleroi n'était autrefois qu'un petit village appelé *Charnoi*. Le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, y bâtit, en 1666, une forteresse à laquelle il donna le nom de *Charleroi*, de celui du roi d'Espagne Charles II. Les Français s'en emparèrent en 1667, et Vauban la fortifia de nouveau, les Espagnols l'ayant fait sauter en l'abandonnant. C'est en 1676 que fut bâtie la ville basse. Les Autrichiens la fortifièrent en 1794; mais les Français la démantelèrent à la fin de la même année, après s'en être emparés. Les fortifications furent rétablies et augmentées en 1815. Cette ville a 4,000 habitans. J. M. C.

CHARLES (*Carolus* ou *Karolus*), de l'allemand *Karl*, qui signifie viril, fort, vaillant, et qui s'est conservé dans les langues germaniques où l'on dit encore *ein kerl*, un fort, à peu près dans le sens qu'on exprime en disant *un fort de la halle*. Mais, aujourd'hui commun, ce mot avait jadis une signification plus relevée : il servait de nom propre surtout dans les familles illustres, et il semble qu'une distinction particulière s'y attachait. C'est peut-être la raison pour laquelle le nom de Carlovingiens (*Karolinger*) resta attaché à toute la seconde dynastie des rois de France, quoique le véritable chef de cette dynastie ne s'appelât pas Charles, mais Pépin. Peut-être aussi le titre anglo-saxon de *ceorl* (*voy.*) a-t-il la même origine, et ce nom est également entré dans quelques dénominations géographiques telles que *Dalé-carlie*, etc.

C'est par les princes Carlovingiens, les plus anciens Charles que nous connaissions, qu'on commencera la série des personnages de ce nom; les autres suivront par ordre de pays : tous les princes français d'abord, puis les empereurs d'Allemagne, ensuite les rois de Suède, de Naples et de Sicile, d'Espagne, d'Angleterre, de Sardaigne, les grands-ducs de Bade, les ducs de Lorraine, de Brunswic, etc.

Quant aux saints du nom de Charles, on cite plusieurs martyrs, entre autres St-Charles surnommé *le Bon*, fils de saint Canut, roi de Danemark; mais le plus ancien Charles canonisé, au moins par quelques légendaires, paraît être Charlemagne (*voy.*). Il a été question de saint Charles Borromée au mot BORROMÉE. S.

CHARLES-MARTEL ou *Karl-le-Martel*, fils de Pépin d'Héristal, duc d'Austrasie et maire du palais des rois francs, naquit en l'année 789. On ne saurait trop dire quelle était la condition de sa mère. Elle avait nom Alpaïde et n'était sans doute qu'une concubine, puisque la véritable épouse de Pépin s'appelait Plectrude. Cette puissante maison d'Austrasie avait déjà toutes les allures de la royauté barbare, qui se faisait un privilége de cette sorte de polygamie, sur laquelle l'Église fermait encore les yeux. Mais ce n'est pas à l'illégitimité de sa naissance qu'il faut imputer la disgrace dont Pépin frappa son fils Charles, qu'il déshérita et jeta en prison avant de mourir. Tous ces fils de diverse origine étaient également aimés de leur père, qui trouvait à tous le même droit d'hérédité. Le vieux duc d'Austrasie avait sans doute d'autres griefs contre son fils Charles. On lit dans quelques chroniques qu'un jour l'évêque Lambert, se trouvant assis à la table du duc, aux côtés d'Alpaïde, l'outragea cruellement : le saint homme refusa de bénir sa coupe et sortit en lançant l'anathème et le mépris sur la vie peu édifiante de la pauvre femme; mais elle avait un frère, alors grand-domestique du palais, qui, pour venger l'outrage fait à sa sœur, s'en alla de nuit avec des meurtriers investir la maison de l'évêque à Liége : il le surprit en prière et le tua. A quelque temps de là, Grimoald, fils de Pépin, passant par Liége, s'alla prosterner sur le tombeau du martyr, et, comme lui, fut frappé d'un coup mortel pendant sa prière. Charles et sa mère eurent-ils quelque part à ce meurtre? Ce put bien être la pensée du vieux duc d'Austrasie, qui distribua son vaste héritage entre ses petits-fils et ne légua à Charles qu'un cachot dans la forteresse de Cologne. Ce fut un enfant de 6 ans, bâtard de Grimoald, qu'il créa maire du palais de Neustrie, sous la tutelle de son aïeule Plectrude. Il en usait déjà de cette charge comme d'une royauté héréditaire. Le monarque et le maire se trouvaient de même âge. C'était, dit Montesquieu, un fantôme sur un fantôme.

Mais la Neustrie ne respecta pas longtemps les dispositions testamentaires de son ancien chef : elle chassa le nouveau maire et son entourage, et les poursuivit jusqu'au cœur de l'Austrasie. Assaillis à la fois par les Neustriens et les Frisons, les Austrasiens, dans leur détresse, se ressouvinrent du bâtard renfermé à Cologne : ils coururent à sa prison et l'en tirèrent pour le proclamer duc. Ils l'avaient connu brave déjà quand il combattait aux côtés de son père. Charles marche à l'ennemi, est repoussé d'abord, mais bientôt répare son échec par deux victoires et fait reculer l'ennemi de Neustrie. Libre pour un instant de ce côté, il se porte en hâte sur le Rhin, repousse les Frisons et porte le fer et la flamme jusqu'au pays de Saxe. Telle était la situation de l'Austrasie à demi gauloise, à demi germaine : c'était une marche ouverte à la descente des peuples d'outre-Rhin et le plus souvent assaillie encore sur tous ses flancs par ses voisins de la Gaule. Ainsi, tandis que Charles combat sur le Weser, la Neustrie arme de nouveau, rallie l'Aquitaine et menace l'Austrasie d'une autre irruption. Mais Charles, accouru à temps, arrête à Soissons ces forces coalisées et les rejette en déroute jusqu'à Orléans. Rinfred ou Rainfroy, nouveau maire de Neustrie, est dépouillé de sa charge par le vainqueur qui s'en empare et se trouve maître de toute la France du Nord. Charles prend des mains de son prédécesseur le fantôme mérovingien Chilpéric II, et le fait en même temps figurer comme roi d'Austrasie.

Mais la tâche de Charles était rude : il n'était puissant qu'à la condition de toujours combattre et de toujours vaincre. C'est le Midi maintenant qui va l'assaillir. Les Sarrazins, maîtres de l'Espagne, débordaient de toutes les issues des Pyrénées, et, dans la fougue de leur bouillant apostolat, prenaient les villes de l'Aquitaine à la course de leurs chevaux. Déjà Narbonne, Nîmes, Bordeaux, Carcassonne étaient prises ou brûlées ; l'étendard du prophète flottait sur les remparts d'Autun. Charles rassemble son armée et franchit la Loire qui servait à peine de barrière aux Sarrazins. La rencontre eut lieu dans les plaines de Poitiers ; c'est là que l'émir Abdérahman (*voy.*) déploya s brillans et rapides escadrons contre l masses profondes des fantassins francs leur pesante cavalerie. Dans cette re contre décisive de deux religions armées dans cette entrevue formidable de de races d'hommes si différens, dans cet charge de l'Orient contre l'Occident l'imagination populaire a dû voir u destruction immense ; les Arabes, au d des chroniqueurs, laissèrent 375 morts dans les plaines de Poitiers. Qu qu'il en soit, Charles sauva l'Occi dent et la chrétienté. Il fit rétrograder la conquête arabe et la rejeta derrière les Pyrénées. Il pourchassa ses débris travers tout le Midi, donnant de terri bles assauts aux villes qui tenaient enco pour eux. Puis, ayant assez fait de ce côt il se retourne encore vers le Rhin do les Frisons ravageaient les rives : il l attaque chez eux, brûle leurs forêts, leu temples, leurs idoles, et, secondé de l'in trépide apôtre Winfrid (*voy.* Boniface il soumet une partie de ces Barbares a christianisme. Il donne après cela d rudes leçons aux téméraires voisins q profitent de ses absences pour le brave Il ramène la Bourgogne à l'obéissance au repos, renverse le duc d'Aquitaine qu'il avait déjà sauvé des Arabes, et im pose à son fils le serment de foi et hom mage. Enfin les Allemands, les Bavarois les Saxons se coalisent contre lui : il l disperse et les châtie, et de 718 à 7 il pénètre six fois dans leur pays.

Ce furent cette valeur et cette activit terrible qui valurent à Charles son sur nom de *Martel* ou Marteau. Comme u marteau de fer, en effet, il tombait sur se ennemis et les écrasait de ses coups ra pides. Il releva l'esprit militaire qui s'éta assoupi dans la Gaule durant tout le VII siècle. Pour encourager ce mouvement e s'assurer le dévouement des gens de guer re, il fit passer dans leurs mains une par tie des possessions du clergé. Les peuples romains qu'il avait domptés fournirent sans doute des recrues à ses armées. Il releva l'ascendant de la race austrasienne dont il était issu et rendit par-là quelque vigueur à la Gaule énervée ; en injectant dans ses veines un nouveau sang germa nique, il prépara une génération guerrière

ux règnes belliqueux de Pépin et de Charlemagne, ses descendans. Ce fut sans doute une recrudescence de l'esprit barbare; mais les circonstances faisaient un besoin de cette force matérielle pour opposer une digue au torrent des invasions.

Pourtant, ni les grands services que ce hardi champion rendit à la chrétienté, en sauvant l'Occident de l'invasion musulmane, ni la part qu'il prit à la conversion des Allemands, ni son intervention salutaire dans les démêlés de Rome avec les Lombards, ni les riches offrandes qu'il fit encore au tombeau des apôtres, n'ont pu apaiser les ressentimens de l'Église contre l'envahisseur de ses biens: sa mémoire est restée chargée d'anathèmes et d'arrêts de damnation. C'était une vision assez commune au VIII[e] siècle que celle des tourmens qu'endurait Charles Martel au fond de l'enfer. On lit entre autres que saint Eucher, évêque d'Orléans, absorbé un jour dans la prière et la contemplation céleste, eut une révélation de l'autre vie et entrevit Charles Martel aux dernières profondeurs de l'enfer. Le saint homme interrogea l'ange qui lui servait de guide, et l'ange répondit que c'était par sentence des saints, qui au jugement dernier tiendront la balance avec le Seigneur, que Charles Martel était voué aux tourmens éternels pour avoir dépouillé les ég'ises de leurs biens, ayant ainsi chargé imprudemment sa tête de tous les péchés de ceux qui les avaient dotées. De retour en ce monde, le saint évêque fit part de sa vision à saint Boniface et à Fulrad, abbé de Saint-Denis, chapelain du roi Pépin, affirmant, comme preuve de la vérité de sa révélation, que le corps du sacrilége ne devait plus être dans son tombeau. Ils se rendirent au lieu de la sépulture de Charles, et, l'ayant fait ouvrir, le cercueil fut en effet trouvé vide, tout noirci comme par des flammes, et il en sortit un serpent.

L'homme qui avait tant vécu pour la guerre, et dont la vie est si pleine de combats, mourut dans son lit, en l'an 741, à l'âge de 53 ans. Il laissa trois fils, Carloman, Pépin et Griffon; il eut les deux premiers d'une femme austrasienne et le troisième d'une captive allemande. Il fit deux parts de ses états, assigna l'Austrasie à Carloman et la Neustrie à Pépin; Griffon n'eut qu'un faible apanage. On a vu dans les dotations que fit Charles-Martel à ses compagnons de guerre l'origine des fiefs de la seconde race. AM. R-E.

CHARLES, rois de France. De 11 ou 12 rois de France qui ont porté ce nom, quatre appartiennent à la dynastie carlovingienne (*voy.*), et de ces quatre, deux ont porté la couronne impériale en même temps que celle de France. Les autres se répartissent ainsi dans la liste de nos rois: un Capétien direct, 4 Valois de la première branche, un Valois de la deuxième branche, un ou deux Bourbons (*voy.* CAPÉTIENS et BOURBONS). Cette incertitude apparente dans notre manière de compter tient à ce que le premier monarque bourbon ne fut pas universellement reconnu et qu'on l'a rejeté de la liste des rois. Son nom fut Charles X: en le réintégrant à sa place, il peut être piquant de remarquer que le premier et le dernier des Bourbons directs ont eu le même nom, le même chiffre. S'il y a eu deux Charles X, il s'est trouvé aussi deux Charles III (le Gras et le Simple). C'est à tort qu'on nomme quelquefois un seul Charles III (le Gras); mais alors on compte deux Charles IV (le Simple et le Bel).

CHARLES I[er], *voy.* CHARLEMAGNE.

CHARLES II ou *le Chauve*, fils de Louis-le-Débonnaire et de sa seconde femme Judith, naquit, le 13 juin 823, à Francfort-sur-le-Mein et presque aussitôt (827) reçut le titre de roi d'Alémanie. Cette faveur, qui modifiait les dispositions que Louis avait prises à l'égard des trois fils d'Ermengarde, causa les troubles qui finalement amenèrent sa déposition à Verberie (833). Charles qui venait de recevoir en sus le royaume d'Aquitaine confisqué sur Pépin I[er], fut alors enfermé dans le monastère de Prüm. Rétabli en 835 dans la plénitude de sa puissance, Louis rendit l'Aquitaine à Pépin en y joignant le Maine; mais diminuant la part de Lothaire, il investit le fils de Judith non-seulement de l'Alémanie, mais de l'ancien royaume de Bourgogne, de la Provence et de la Septimanie. En 838, l'Alémanie revint à Louis-le-Germanique, mais Pépin céda le Maine au jeune Charles. Sa mort, survenue la même

année, engagea Louis à faire Charles roi d'Aquitaine. Les peuples de cette contrée couronnèrent Pépin II, et Louis ne comprima que faiblement cette résistance à ses volontés. En perdant son père, en 840, Charles avait donc deux ennemis à combattre : Lothaire, qui comme fils aîné du Débonnaire, aspirait à la totalité de l'empire de Charlemagne, et Pépin II qui, comme fils de Pépin Ier, était soutenu par les Aquitains. Contre le premier, qui déjà le pressait sur les bords de la Loire, mais qui tout à coup manqua de courage pour lui livrer bataille, il s'unit à son frère Louis-le-Germanique, menacé comme lui par les prétentions de Lothaire. La jonction des deux armées eut lieu à Troyes, par la faute de Lothaire, un peu après la bataille du Rhin; le 22 juin 841 elles se trouvèrent en présence de l'armée impériale à Fontenai ou Fontenailles en Puisaie. Lothaire, vainement supplié par ses frères de négocier, livra bataille le 25 et fut défait. Plus de 100,000 hommes restèrent, dit-on, sur la place, et l'empire, privé de l'élite de ses guerriers, n'eut plus de forces à opposer aux Normands. Ces exagérations des historiens indiquent quelle impression morale produisaient ces longues guerres civiles. Cependant les vainqueurs ne purent ou ne surent pas profiter de la victoire, et l'année suivante Lothaire les serra de près. Dans ce péril, Louis et Charles renouvelèrent leur alliance, qui fut jurée par eux et par leurs armées dans les langues populaires de la Gaule et de la Germanie; Louis jura en langue romane ou romance, Charles en langage germanique. C'est là ce fameux serment, premier monument de l'origine de notre langue. Les deux frères allèrent ensuite à Worms, et, renforcés par des troupes que leur amenait Carloman, ils franchirent la Moselle pour s'emparer d'Aix-la-Chapelle. Alors Lothaire consentant à les entendre, eut avec eux une entrevue dans une île de la Saône; et l'année suivante (843) le traité de Verdun régla le partage définitif de l'empire. La part de Charles fut la partie de l'empire de Charlemagne comprise entre l'Océan d'une part, la Meuse, l'Escaut, la Saône, le Rhône et la Méditerranée de l'autre. Cette part comprenait l'Aquitaine et la partie des Marches d'Espagne qui n'avait pas secoué le joug. Pépin II était sacrifié par ses trois oncles; mais, ne pouvant le réduire, Charles reconnut, en 844, Pépin roi de l'Aquitaine méridionale (Toulouse et la Septimanie). En 847 la guerre recommença pour durer jusqu'en 851. Pépin finit ses jours dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Pendant ce temps les Normands, appelés par Pépin et par le comte de Nantes, portaient le ravage sur toutes les côtes et même à l'intérieur de la France. En vain Charles essaya de se défendre contre ce fléau : malgré quelques victoires, il n'y réussit qu'en leur prodiguant des sommes énormes, et encore ne les écartait-il que pour un temps.

En 863 Charles voulut intervenir dans le partage que firent des états d'Arles Louis II et Lothaire II. En 869, à la mort de ce dernier, il s'empara de tout le royaume de Lorraine, puis fut contraint de le partager, par le traité de Mersen (870), avec Louis-le-Germanique, qui céda sa part à Louis II. En 875, cet empereur ayant lui-même perdu la vie, Charles prévient de vitesse Louis-le-Germanique et, grace au pape Jean VIII, dérobe en quelque sorte la couronne impériale. Pendant ce temps le Germanique triomphe de Charles dans son propre palais; mais il meurt au sein de la victoire et ses trois fils partagent ses états. Eux aussi Charles les voudrait dépouiller; mais le combat d'Andernach met au grand jour sa faiblesse (876). L'année suivante, il s'avance vers l'Italie où le pape l'appelle contre les Sarrazins, et il meurt au mont Cénis, empoisonné, dit-on, par le juif Sédécias, son médecin.

Sous le règne de Charles-le-Chauve les évêques furent plus puissans que sous son père, et Hincmar, archevêque de Reims, fut vraiment le pape et le roi de France. Mais les ecclésiastiques sont impuissans à défendre la France contre les pirates du Nord. Alors renaît l'ère des guerriers, et la féodalité commence. De toutes parts, en dépit des capitulaires royaux, les châteaux s'élèvent, les seigneurs arment le peuple. De fait les fiefs étaient héréditaires, les comtés, les offices à la nomination du roi le deviennent

aussi par l'acte de Chiersi, de 877, digne complément de ceux de Coulène, 863, de Mersen, 851, de Chiersi, 856. Boson, beau-frère de l'empereur qui l'a nommé duc d'Italie, convoite déjà la souveraineté; il s'y achemine en épousant Ermengarde, fille de Louis II. Robert-le-Fort, plébéien, Saxon peut-être, se signale par des exploits et commence la tige qui doit, dès 887, alterner sur le trône avec les Carlovingiens. Charles-le-Chauve eut deux femmes, Hermentrude et Richilde. De la première il eut Louis-le-Bègue, qui lui succéda et ne régna que 2 ans. Parmi les chétives poésies en l'honneur de ce prince, on a remarqué un tautogramme de 300 vers dont tous les mots commencent par des C.

Charles III, dit *le Gras* ou *le Gros*, voy. aux Charles empereurs.

Charles III, dit *le Simple*, né 6 mois après la mort de Louis-le-Bègue son père, en 879, fut exclu du trône à cause de sa grande jeunesse, même après la mort de Louis III (882) et de Carloman (884), ses deux frères. Cependant Charles-le-Gras, qu'on lui substitua, ne fut toléré que 3 ans sur le trône; mais sa déposition (887) ne rendit pas le trône au légitime héritier. Eudes, comte de Paris, se fit conférer le pouvoir : la France, suivant les partisans du comte, avait besoin d'un bras fort pour arrêter les Normands. Il n'agit d'abord que comme régent; mais bientôt on vit qu'il se regardait comme souverain. Des conspirations se formèrent en faveur de Charles, qui, sacré à Reims en 893, alla à Worms implorer l'empereur Arnould, dont il reconnut presque la suprématie. Arnould pourtant ne fut pas fidèle à cette alliance; mais Zuintibold de Lorraine et Charles fatiguèrent assez Eudes par leurs incursions pour qu'enfin (895) ce prince, attaqué d'un autre côté par les Normands, laissât à Charles la Neustrie ou France septentrionale (entre la Seine, l'Océan et la Meuse). Trois ans après, la mort d'Eudes laissa Charles sans compétiteurs (898): il augmenta son royaume par l'acquisition de la Lorraine (911). Cependant les fureurs des Normands augmentaient sans cesse; Rollon, leur chef, qui avait pris position à l'embouchure de toutes les grandes rivières de la France, ravageait toute la Bretagne, pillait Angers et Saint-Martin de Tours, remontait la Seine, la Saône, rançonnait la Bourgogne, pénétrait à Clermont, se montrait à Sens, ruinait de fond en comble Fleuri-sur-Loire (901-907). Réveillés par tant d'excès, les seigneurs français marchèrent contre Rollon et le battirent sous les murs de Chartres; mais ces avantages étaient trop faibles pour empêcher les Normands de reparaître. Charles prit le seul parti qui fût désormais capable de faire cesser leurs ravages : ce fut de les attacher au sol. Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte il leur céda la partie de la Neustrie qui prit le nom de Normandie, reconnut Rollon, leur chef, duc de cette contrée sous sa suzeraineté, et lui donna en mariage Gisèle sa sœur (912). En même temps les Normands reçurent le baptême. Mais les Normands n'étaient pas les ennemis les plus formidables de Charles : de toutes parts on ne cherchait que l'occasion de se dérober à l'unité de puissance; les grands haïssaient surtout Haganon, habile et fidèle ministre qui voulait relever la royauté. En 923 ils se liguent contre Charles, prennent Laon, déclarent le roi déchu du trône et font sacrer, par l'archevêque de Reims, Robert, frère d'Eudes. Sans se décourager, Charles lève des troupes en Lorraine, court en Picardie, livre la bataille de Soissons, la perd, mais tue son ennemi de sa main (923). Il n'en a pas moins la douleur de voir un autre membre de la famille, le duc de Bourgogne Raoul, recevoir la couronne, et la Lorraine se donner aux Allemands. Il cherche alors à se rapprocher de la Normandie: Raoul lui barre le chemin. Enfin il s'adresse à l'empereur Henri-l'Oiseleur, qu'il lie à sa cause en cédant la Lorraine; mais en même temps, séduit par les protestations de Herbert II, comte de Vermandois, il se laisse attirer dans Péronne et y est retenu (924). Le parti de Charles fut anéanti. Plus tard des querelles d'intérêt divisèrent Herbert et Raoul; le premier s'unit à Hugues-le-Grand et ils rendirent (927) une ombre de liberté à Charles. Mais bientôt celui-ci retourna dans la tour de Péronne (928); et ce fut alors Raoul qui tira de nouveau

l'infortuné roi de sa prison. Charles mourut à Péronne le 7 octobre de la même année. Son imprudente confiance en Herbert lui valut, dit-on, le nom de *Simple*. Il aurait sans doute été injuste d'en conclure qu'il fut le plus incapable des Carlovingiens. Son tort fut de ne pas avoir eu la force de résister à un siècle qui ne voulait plus ni de la monarchie ni des Carlovingiens. De sa seconde femme, Ogive d'Angleterre, il eut un fils, Louis-d'Outremer, qu'une troisième restauration carlovingienne appela sur le trône en 936.

Charles IV, *le Bel*, 3e fils de Philippe-le-Bel, naquit en 1294 et porta le titre de comte de la Marche avant d'arriver au trône. Philippe-le-Long avait fait exclure, en vertu de la prétendue loi salique, la fille de Louis-le-Hutin (1316); Charles fit de même exclure celles de Philippe-le-Long et fut roi (1322). Cette fatalité attachée à la race de Philippe-le-Bel devait aussi tomber sur lui et priver sa fille de son héritage pour le transporter sur la tête de Philippe de Valois. Charles, comme ses deux frères, réunit les deux royaumes de France et de Navarre. Son règne ne fut que de six ans. Des exactions de tout genre le signalèrent; ce fut la période de la fiscalité. Girard La Guette, ministre des finances sous Philippe-le-Long, mourut des suites de la question et ses biens furent confisqués; les *Lombards* furent dépouillés des richesses qu'ils avaient gagnées en France et chassés; les mauvais juges et les seigneurs qui s'emparaient des biens des particuliers perdirent les leurs au profit du trésor royal; de nouvelles altérations des monnaies contribuèrent encore à le remplir. Cependant Charles IV rendit quelques ordonnances pour adoucir le sort des lépreux et des Juifs. A l'instigation d'Isabelle, sa sœur, femme d'Édouard II, il avait usurpé l'Aquitaine, et Charles de Valois, son oncle, avait soumis l'Agénois (1324); Isabelle vint elle-même négocier la paix (1326), la conclut, et reparut en Angleterre, suivie d'un corps de troupes à l'aide duquel elle enleva le trône et la vie à son mari. Quelques hostilités pourtant eurent lieu encore en 1327. Charles, appuyé par le pape, essaya de se faire nommer empereur au préjudice de Louis de Bavière, et même se rendit (1325) à Bar, où quelques princes d'Allemagne devaient se trouver pour conférer avec lui. Il n'y trouva que Léopold d'Autriche et revint cacher en France la honte de sa fausse démarche. Charles-le-Bel s'était marié, en 1307, à Blanche de Bourgogne, qui, convaincue d'adultère, fut, comme sa belle-sœur Marguerite, tonsurée, puis enfermée au château Gaillard-d'Andely. En 1322 il épousa Marie de Luxembourg, qui mourut deux ans après, et en 1325, il prit pour troisième femme Jeanne d'Évreux, qu'il laissa enceinte en mourant, le 31 janvier 1328. Jeanne mit au monde une fille, et Philippe de Valois se fit déclarer roi de France. Le royaume de Navarre revint à la fille de Louis-Hutin, mais sans les comtés de Brie et de Champagne.

Charles V, *le Sage*(*), fils de Jean et de Bonne de Luxembourg, né le 21 janvier 1337, à Vincennes, joua un rôle politique du vivant de son père. Dauphin et duc de Normandie, il prit, après la fameuse bataille de Poitiers et pendant la captivité de son père, le titre de lieutenant du royaume (1356), et convoqua les états-généraux de la langue d'Oïl à Paris, pour leur demander des levées et des subsides. Ceux-ci répondirent par des doléances et des requêtes qui semblèrent dures aux oreilles du prince, car elles n'allaient à rien moins qu'à mettre près de lui, pour partager ou plutôt pour diriger l'administration, un conseil de 4 prélats, 12 chevaliers et 12 bourgeois. Le dauphin eut recours aux états provinciaux, qui furent plus faciles à donner des hommes et de l'argent, mais qui proclamèrent de même la nécessité d'opérer des réformes. Des fêtes ruineuses, insensées, absorbèrent bientôt les sommes votées, et les extorsions multipliées de toute part par les nobles dans leurs terres, pour lever leur rançon ou celle de leurs parens prisonniers, causèrent l'affreuse révolte de la Jacquerie. Assemblés de nouveau en 1357, les états-généraux de la langue d'Oïl se montrèrent

(*) *Sapiens*, *peut-être le Savant. Voy. plus bas* et Sismondi *Histoire des Français*, t. XI, p. 3.5

nimés de l'amour du bien public, mais moins maniables encore qu'en 1356. Moyennant l'expulsion de 22 ministres ou serviteurs de la cour, diverses garanties contre les abus, le droit donné aux États de s'assembler deux fois par an, même sans convocation, et de nommer 36 commissaires qui, pendant la vacance des États, assisteraient le dauphin dans la défense du royaume, ils levaient pour lui 30,000 hommes et lui accordaient un subside à cet effet, mais en se réservant la garde et la distribution de l'argent. Robert-le-Coq, évêque de Laon, était, avec Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, l'ame de cette assemblée, et pour auxiliaire naturel ils avaient le roi de Navarre Charles-le-Mauvais, qui, en sa qualité de petit-fils de Louis-Hutin, aspirait à la couronne. Le dauphin feignit de souscrire aux volontés des États; mais il garda ses conseillers, empêcha secrètement la rentrée des impôts, et quitta Paris, qu'il regardait comme une prison, pour se rendre à Pontoise. Les maux publics continuèrent; les brigandages auxquels toutes les campagnes étaient en proie le forcèrent à revenir à Paris; Charles de Navarre, un moment captif, redevint libre : la ville les États-Généraux d'Oïl s'étaient assemblés de nouveau (nov. 1357). La noblesse et la bourgeoisie se trouvaient pour la seconde fois en présence. L'opinion parisienne était alors contre les conseillers du dauphin. Marcel imposa aux bourgeois des couleurs nationales (rouge et bleu), fit tuer en plein jour et près du dauphin les maréchaux de Champagne et de Normandie, et le força lui-même, comme pour le soustraire à la fureur du peuple, à porter les couleurs parisiennes. Du reste, il avait si peu de haine contre l'exercice légitime et régulier du pouvoir qu'en même temps il l'engageait à prendre le titre de régent. Charles vit qu'il fallait temporiser. Les nobles, les prêtres des États ne tardèrent pas à voir de mauvais œil la prééminence de la bourgeoisie, et des dissensions s'élevèrent; les États provinciaux, travaillés par le dauphin, blâmèrent la marche tracée par les états-généraux; ceux-ci furent convoqués à Compiègne, où seulement Paris et 18 bailliages refusèrent d'envoyer leurs députés. Le roi Charles-le-Mauvais, à qui le corps des échevins avait ôté la charge de capitaine-général de Paris, assiégea la capitale et se lia par un traité avec le régent. Marcel, sachant combien il était important que le roi de Navarre ne fût pas dans le camp ennemi, négociait avec lui, lorsqu'un parti, mu sans doute par le dauphin, cria tout haut à la trahison et assassina le prévôt. Le lendemain le régent, débarrassé de son plus dangereux antagoniste, entrait en triomphe à Paris, appuyé sur le bras de Maillard, l'assassin de Marcel (1358). Une réaction cruelle eut lieu contre les partisans du gouvernement des états-généraux. Mais si d'une part la trève de Bordeaux avait suspendu les hostilités entre l'Angleterre et la France (1357), de l'autre le roi de Navarre pillait toujours les campagnes, et, maître de Mantes, de Melun, de la Normandie, affamait à son gré Paris. Le traité de Pontoise entre les deux Charles ne produisit aucun effet, et enfin la guerre avec les Anglais se ralluma. Jean, prêt à tout sacrifier pour faire cesser sa captivité, avait conclu le fameux traité de Londres. Le régent en fut effrayé; malgré sa haine pour les états-généraux, si redoutables à la royauté, il les convoqua, fit rejeter par eux ce traité honteux, et, cette fois, obtint des troupes et de l'argent sans conditions. Aussitôt la Picardie fut ravagée; Reims, Bourg-la-Reine virent l'ennemi devant leurs murs. Cependant les succès de l'Anglais se bornaient à des dévastations; Charles voulait qu'on évitât tout engagement et que l'on se contentât de suivre de près et d'inquiéter les déprédateurs. Édouard comprit enfin qu'il ne pourrait conquérir la France, et conclut en 1360 le traité de Brétigni, bien dur encore, mais plus doux pourtant que celui de Londres. La rançon de Jean était réduite à 3,000,000 d'écus d'or, et la France, privée au nord de Calais, Boulogne, le Ponthieu, au sud des provinces de Guienne, Querci, Rouergue, Périgord, Agénois, Angoumois, Poitou, Saintonge, devenus domaines anglais non feudataires de la France, conservait du moins la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, que naguère exi-

geait le vainqueur. Jean revint en France quatre mois après, et ici se termine la première régence de Charles. Quatre ans après, le retour de Jean à Londres donna pour la seconde fois cette dignité à Charles, à qui bientôt après (8 av. 1364) la mort de son père laissa la couronne.

Alors on voit se développer le caractère de ce prince, insensible aux maux de son peuple, sans doute à cause des craintes qu'il avait senties dans sa lutte avec les bourgeois, mais habile dans l'art d'attendre les événemens et d'en profiter, de surprendre ses ennemis, de les amuser et d'employer l'intrigue et l'or quand la force ouverte ne pouvait le servir aussi efficacement. Mantes et Melun sont pris au roi de Navarre; Du Guesclin, *pour étrennes de la noble royauté de son maître*, gagne la bataille de Cocherel sur les Navarrais et fait leur chef, le captal de Buch, prisonnier; le comté de Longueville donné au vaillant Breton, le duché de Bourgogne confirmé à Philippe-le-Hardi, annoncent à Charles-le-Mauvais que toutes ses réclamations de ce côté seront vaines. Bientôt de la Normandie la guerre passe en Bretagne; la bataille d'Aurai, perdue par la France, amène le traité de Guérande (1365), favorable, il est vrai, à la maison de Montfort, mais qui ferme pour l'instant une des plaies de la France. L'année suivante, un autre traité conclu avec le roi de Navarre promet à Charles Montpellier comme indemnité. En même temps les *grandes compagnies* qui, depuis la paix de Bretigni, ravagent la France, passent en partie par les soins du roi de France, au service du marquis de Montferrat, ou vont se faire tailler en pièces en Alsace; ce qui en reste se réunit autour du comte Henri de Transtamare et de Du Guesclin, qui a été pris par les Anglais à Aurai, mais dont la rançon a été payée par le roi. Tous ces aventuriers passent en Espagne (1367), détrônent Pierre-le-Cruel, puis lorsque le *prince noir* fait une contre-révolution dans la Castille en faveur de ce fils d'Alphonse XI, envahissent la Guienne. De retour dans ce pays, le prince *noir* en prend beaucoup à sa solde, et, après s'être épuisé pour eux, les renvoie en France. Depuis long-temps Charles avait des intelligences avec les provinces autrefois françaises. Enfin, en 1363, il accueille leurs plaintes et cite le prince de Galles à comparaître devant le parlement de Paris. Saint-Paul et Chatillon surprennent le Ponthieu; les ducs d'Anjou et de Berri marchent sur la Guienne; le Querci se révolte; en Normandie, le duc de Bourgogne, sans combattre, tient l'ennemi en échec. Vainement les Anglais négocient en Flandre; la fille du comte de Flandre est donnée au frère du roi, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. En 1370 le parlement condamne Édouard et confisque l'Aquitaine. En attendant que l'on exécute l'arrêt, Du Guesclin détruit les forces anglaises débarquées en Picardie; bientôt le prince *noir* s'embarque malade, mourant, et va languir en Angleterre. L'entrevue de Vernon prévient la rupture possible avec le roi de Navarre et lui donne définitivement Montpellier (1370). Une alliance avec le roi d'Écosse Robert Bruce prépare des embarras aux Anglais au sein même de leur île (1371). Les Castillans battent une flotte anglaise devant La Rochelle. L'année suivante, La Rochelle, Poitiers se donnent à la France, et la bataille de Chizei (1373) achève la ruine des étrangers, expulsés du Poitou; le captal de Buch est fait prisonnier pour la seconde fois. Du Guesclin alors envahit la Bretagne et en quelques semaines la soumet complètement. Montfort se réfugie à Londres, et Calais, Bordeaux, Baïonne, sont les seules villes que désormais l'Anglais possède en France. Alors la trève de Marziac ou Moissac (1374) suspend la guerre en Aquitaine, et, en dépit de quelques hostilités en 1377 et 1378, amène les conférences de Bruges et une trève nouvelle. Édouard III venait de mourir, Richard II était mineur; Charles venait de prendre tout le comté d'Evreux au roi de Navarre, qui s'allia, mais inutilement, aux Anglais et leur donna Cherbourg pour prix d'une alliance qui paralysa la trève de Bruges.

La fin du règne de Charles se passa, en partie, à guerroyer contre quelques grandes compagnies que l'Angleterre excitait sous main et sur qui Du Guesclin mourant conquit Châteauneuf de Randon;

en partie à pacifier le Languedoc soulevé par la rapacité du duc d'Anjou, la Flandre en guerre avec son duc Louis II, et la Bretagne que Charles avait prématurément réunie à la France et qui alors rappela son duc Jean IV (de Montfort). Ces deux provinces étaient encore en pleine révolte quand Charles mourut, le 16 septembre 1380, âgé seulement de 43 ans.

Plusieurs de ses ordonnances sont remarquables : c'est lui qui fixa la majorité des rois de France à 14 ans; il augmenta les priviléges et la juridiction de l'université; il fonda la bibliothèque royale (*voy.* t. III, p. 488) qui, lors de sa mort, comptait 300 manuscrits. Il construisit la Bastille (*voy.* ce mot et Aubriot), plutôt contre les Parisiens, qu'il avait appris à craindre, que contre l'ennemi. Il s'efforça de faire tomber les états-généraux en désuétude et n'assemba que des états provinciaux. Ses conseillers furent bien choisis, mais l'administration fut silencieuse et murée. Du reste, il fut perfide et cruel : l'accusation arbitraire du jeune prince de Navarre, le supplice de Dutertre et de Durue, l'ordre qu'il exigea du prince captif pour se faire livrer frauduleusement les villes du comté d'Évreux, en sont des preuves. Nous avons vu combien il s'embarrassait peu des dévastations que l'ennemi faisait souffrir à ses sujets. « Laissez faire, disait-il à ses conseillers; avec toutes ces fumées ils ne m'enlèveront pas mon héritage. » Quant aux monnaies qu'il avait altérées pendant sa régence, il les respecta religieusement pendant son règne; il avait senti qu'à cette inaltérabilité tenait l'état prospère de ses finances. Relativement à son temps, on peut dire qu'il aimait les lettres. C'est pour lui que fut composé le *Songe du Vergier*. Aussi son nom de sage, qu'on est tenté de prendre pour le synonyme de l'*El discreto* de Philippe II, a été expliqué par *savant*. L'*Éloge de Charles V*, par Laharpe, fut couronné par l'Académie française, en 1767, et semble aujourd'hui un médiocre ouvrage. L'abbé de Choisy a publié une *Vie de Charles V* (Paris, 1784, in-4°).

Charles VI, *le Bien-Aimé* ou *l'Insensé**, fils et successeur du précédent, né le 3 décembre 1368, à Paris, fut le premier prince français qui porta en naissant le titre de dauphin. Il avait 11 ans 9 mois à la mort de son père. Ses trois oncles paternels, les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne, et son oncle maternel, le duc de Bourbon, se disputaient le pouvoir. Il fut réglé que le jeune Charles serait sacré sur-le-champ et qu'il n'y aurait pas de régence nominale; les ducs de Bourgogne et de Bourbon restèrent tuteurs du roi. Le duc de Berri prit le gouvernement du Languedoc; au duc d'Anjou, occupé de ses ambitieux projets sur la succession de Jeanne I[re] de Naples, furent abandonnés tous les trésors du feu roi; numéraire, lingots, vaisselle, tout fut pillé par le prince et tous les services se trouvèrent arrêtés à la fois. Des impôts onéreux, en vain repoussés à plusieurs reprises, firent bientôt éclater la sédition à Compiègne, à Rouen et en vingt endroits. Paris surtout eut ses *Maillotins* assommant à coups de maillet ferré les collecteurs des taxes; dans le Languedoc, c'étaient les *Tuchins*. Cependant le duc de Bourgogne imagina de réduire les Flamands organisés en républiques, sous Philippe Arteveld (*voy.*), et de leur imposer de nouveau leur comte, Louis de Flandre, son beau-père; tous les nobles de France accoururent et le roi prit le commandement de l'armée. La bataille de Rosebecque porta un coup cruel aux Flamands (1382); Ypres et Courtrai furent pris, Bruges se rendit, Gand fut assiégé; d'horribles supplices, des massacres, signalèrent toute cette expédition, que le jeune roi croyait héroïque. Puis, suivi de sa triomphante armée, il revint sur Paris consterné, y entra en maître, imposa des taxes énormes et anéantit presque toutes les franchises de la ville (1383).

Le 17 juillet 1385, le jeune monarque épousa à Amiens Isabeau, fille du duc Étienne de Bavière-Ingolstadt, qui n'était alors âgée que de 14 ans et avec laquelle on lui avait ménagé une rencontre

(*) *Voir* Sismondi, *Histoire des Français*, t. XI, p. 542 et t. XII, p. 1 et suivantes. « Ce mélange de noblesse et d'affabilité qu'on remarquait dans Charles VI... fit donner au roi, dont le règne fut le plus long fléau qu'ait éprouvé la France, le surnom ridicule de *Bien-Aimé*. » p. 5. J. H. S.

à Saint-Jean d'Amiens, sous prétexte d'un pélerinage. Quoique la princesse ne sût pas encore un mot de français, elle plut au roi qui voulut que le mariage eût lieu sur-le-champ. Il en eut 12 enfans, dont six, un fils et cinq filles, lui survécurent.

Deux nouvelles campagnes en Flandre (1384-85) avaient consommé la soumission de ce pays que la mort du comte Louis venait de transmettre au duc de Bourgogne (*voy.*). On voulut alors combattre les Anglais, toujours maîtres de forteresses à l'intérieur. Un immense armement naval (1,387 navires) les menaça d'un débarquement des Français dans leur île; des tempêtes, les lenteurs de l'avare duc de Berri dissipèrent ces menaces en fumée. L'année suivante vit encore préparer inutilement deux armemens, l'un à Tréguier, l'autre à Harfleur. Le connétable Olivier de Clisson cherchait même à ranimer le parti de Charles de Blois, pour inquiéter Jean IV de Montfort, l'allié des Anglais. Ceux-ci, avec leur flotte, ravageaient l'Aunis. Puis (1389) une trêve de 38 mois fut conclue avec l'Angleterre, que ses discordes pourtant rendaient alors facile à vaincre. En 1388 le renvoi des deux oncles paternels du roi qui déclara que désormais il régnerait par lui-même, causa une joie universelle. Bientôt, à la suite d'un voyage dans le midi de la France, il enleva au duc de Berri le gouvernement du Languedoc (1390). Mais il ne changea que de maîtres: le duc d'Orléans, son frère, et Clisson, devinrent les rois de la France et entourèrent le monarque de jeunes gens que bientôt on désigna sous le nom de *marmousets*.

Cependant le roi avait déjà donné des signes manifestes de démence, quand un événement bizarre vint faire éclater cette disposition funeste. Craon, seigneur breton, fit assassiner Clisson et se retira en Bretagne. Sommé de livrer le meurtrier, Montfort s'y refuse. Le roi marche contre lui (1392). Au-delà du Mans, dans une forêt, un fou s'élance à la tête de son cheval et crie: « Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi! » Bientôt Charles se précipite sur ses pages, en tue quatre, et lève le fer sur la tête du duc d'Orléans. Depuis ce temps il n'eut plus que des i tervalles lucides. L'expédition fut ab donnée. Les oncles, comme tuteu s'emparèrent de la personne du roi, chassèrent les marmousets. Alors gra dirent les partis: nulle loi sur la rége ne mettait un frein aux ambitions co traires. Lorsque, parfois, le roi recou vrait une lueur de raison, ceux qui l'e touraient lui faisaient signer ce qu'ils vo laient. D'année en année, cependant, sa d mence croissait; elle revenait à de cou intervalles et finit par être presque co tinue. Un accident arrivé à Charles, lo d'un bal où il paraissait déguisé en saty (1393), avait redoublé son mal; le feu p à son costume enduit de poix et couv d'étoupes*; il dut la vie à la présence d'e prit de la duchesse de Berri. Toutefo dans ses momens lucides, il se mont bienveillant et compatissant aux maux d son peuple, rendit des ordonnances fa vorables aux Juifs et fit des efforts pou empêcher la guerre civile. « Charles V dit M. de Sismondi (t. XII, p. 60), con fié aux soins d'un habile médecin, a lieu de passer, comme auparavant, se jours et ses nuits dans les fêtes, les ba et les mascarades, était rappelé par lu des occupations plus sérieuses; on che chait à fixer son esprit sur son devoi sur le bien de son peuple, à donne aussi de la suite à ses idées. » Mais bien tôt le délire le reprenait; tous les an i perdit l'usage de la raison aux appro ches des grandes chaleurs, et quelquefo les accès étaient encore plus multiplie On ne s'occupait plus alors de lui, et l roi de France passait des mois, aban donné entre les jeux de cartes que Ja quemin Gringonneur peignait pour lui, et Odette de Champdivers, qu'Isabea fuyant la couche conjugale, lui laiss pour maîtresse et qu'on nommait fam lièrement la *petite-reine*.

Le duc de Bourgogne et le duc d'Or léans se disputèrent alors le pouvoi le leurs prétentions égales se heurtèrent so vent entre elles. De là des rixes sa cesse renouvelées et des traités de pa éphémères aux dépens de la France sa crifiée et pillée. Le duc d'Orléans, sa

(*) Sismondi, *Histoire des Françai*, t. XI p. 26

d'intérêts avec la reine (Isabeau de Bavière), affectait un esprit chevaleresque et se donnait comme le champion des souverains en lutte avec leur peuple; comme lui, le duc de Bourgogne avait réuni des troupes; mais les deux antagonistes reculèrent devant l'effusion du sang, et, en 1404, le dernier mourut (*voy.* Bourgogne). Jean-sans-Peur, son fils, illustre déjà par la part qu'à la tête de la noblesse il avait prise à la bataille de Nicopolis (1396), lui succéda. Attaqué par les Anglais, il eut un excellent prétexte pour augmenter ses troupes, et, après avoir battu l'étranger, il s'empara de la personne du roi (1405). Un accord qu'il conclut ensuite avec le duc d'Orléans et la reine, pour le rompre, puis le renouveler encore, ne l'empêcha pas de faire, en 1407, assassiner son rival, près de la porte Barbette à Paris. Peu de temps après, il reparut dans cette ville, reçut son pardon et fit prononcer son apologie par le cordelier Jean Petit, lequel soutint qu'en principe il est licite de tuer les tyrans. La révolte de Liége contre son évêque Jean V ayant rappelé le duc dans le nord, une ligue puissante se forma contre lui pendant son absence; mais il en triompha par la victoire de Hasbain. De retour à Paris (1408), Jean s'y conduisit en maître, consentit à la paix de Chartres, dite la *paix fourrée*, et gouverna le conseil, et par lui la France, jusqu'en 1410. Privé de son chef, le parti d'Orléans s'appelait alors parti de la reine; mais le fils aîné du duc avait, en secondes noces, épousé la fille du comte d'Armagnac Bernard VII. Ce terrible comte (*voy.* Armagnac et Bourgogne) vint du fond des Pyrénées, à la tête de ses Armagnacs affamés et pillards, dépasser toutes les atrocités connues en France depuis plusieurs siècles. Jean-sans-Peur détacha le duc de Berri de la coalition de princes formée par le parti d'Orléans, et sous son influence s'éleva la puissante démocratie parisienne des Cabochiens (1411). Des ravages horribles eurent lieu de la part des deux armées. Enfin le duc de Bourgogne l'emporta; le traité de Bourges confirma celui de Chartres. Cependant, les violences des Caboche, des Capeluche, des Jean-de-Troyes, amenèrent une réaction : les charpentiers furent opposés aux bouchers, ceux-ci s'enfuirent; la paix de Pontoise (1414) remit le pouvoir aux Armagnacs, et une suite d'échecs inattendus força le duc de Bourgogne à reconnaître la révolution par le traité d'Arras. C'est à cette époque que Henri V, qui venait de monter sur le trône d'Angleterre, débarqua sur la côte de Normandie, prit Harfleur et décima les Français à la journée d'Azincourt (1415). Le duc d'Orléans alla subir 25 ans de captivité en Angleterre; le dauphin Louis mourut peut-être empoisonné, et Charles (*voy.* Charles VII) hérita de son titre. Ce prince de 14 ans donna les mains à tout ce que le comte d'Armagnac pouvait imaginer : ce chef est fait connétable; la reine Isabeau outragée, reléguée à Tours (1416), entre dans le parti des Bourguignons; des exactions nouvelles pèsent sur tout le royaume.

Ce n'est point ici le lieu de rappeler tous les détails de cette longue guerre entre les deux factions, le massacre des Armagnacs qui eut lieu à Paris, en 1418, les fléaux d'un autre genre, la famine, la peste qui ravagèrent en même temps cette capitale, les dangers que courait le roi dont les factions se disputaient et cherchaient à surprendre la personne; les conférences de Montereau et l'assassinat de Jean-sans-Peur dont le dauphin fut aussitôt accusé, le traité de Troyes (1421) qui laissa le trône de France à Charles VI, sa vie durant, etc. Ces faits qui se passèrent pendant la démence du roi, seront rapportés ailleurs. Le malheureux Charles VI mourut à Paris le 21 octobre 1422. « A peine, dit M. de Sismondi, dans l'état de stupidité complète auquel il était réduit, remarqua-t-on sa maladie, qui fut très courte. »

L'histoire de Charles VI a été écrite par Juvénal des Ursins, l'abbé de Choisy, Baudot de Juilly (ce dernier sous le nom de mademoiselle de Lussan, Paris, 1758, 8 vol. in-12).

Charles VII, *le Victorieux*, troisième fils du précédent, naquit le 22 février 1403, et fut dauphin en 1416. Nommé par son père lieutenant-général du royaume, il prit ensuite lui-même le titre de régent. Mais poursuivi par sa

mère, par les Bourguignons, par les Anglais, proscrit et déshérité par le traité de Troyes, il passa sa jeunesse dans une agitation extrême. A la mort de Charles VI, il ne possédait en propre que le Dauphiné, le Poitou, le Berri, la Touraine; le Bourbonnais, l'Auvergne, la Guienne française, le Languedoc favorables à sa cause, étaient régis par des seigneurs très peu dépendans du roi; la Provence, l'Anjou, le Maine étaient ou neutres ou tout-à-fait étrangers à sa querelle; la Bretagne flottait et, après avoir été pour lui, passa aux Bourguignons en 1423; la Normandie et presque toute l'Ile de France, ainsi que l'Orléanais, étaient occupées par les Anglais; le reste du royaume faisait partie du duché de Bourgogne. Toutefois, les comtes de Foix et de Comminges se rattachèrent à la bannière de Charles VII, et le roi d'Écosse Robert Bruce lui envoya des archers écossais, premier noyau des armées permanentes et des troupes de ligne. Proclamé roi à Melun-sur-Ièvre en Berri ou à Espalli près du Puy, Charles reçut de ses ennemis le dédaigneux sobriquet de *roi de Bourges*. C'est dans cette ville qu'il résidait, se livrant aux plaisirs et à la mollesse, et c'est aussi là que Marie d'Anjou, sœur de Louis III, roi titulaire de Sicile, lui donna, le 4 juillet 1423, son premier fils, qui fut plus tard Louis XI. La première période de son règne fut pour lui un temps d'inaction. Henri VI, son compétiteur, était mineur; mais Bedfort, régent en France pour le jeune prince, était un homme habile. Il remporta sur les Français et les Écossais réunis la bataille de Crévant (1423), puis sur les Français et les Lombards celle de Verneuil (1424). Lahire fut forcé d'évacuer la Champagne. Enfin le Maine devint la conquête des Anglais (1425). Charles se résignait à ces malheurs, et, oubliant au sein des plaisirs la détresse publique (*voy.* Agnès Sorel), semblait tout prêt sinon à descendre du trône, du moins à le partager. « On ne saurait perdre un royaume plus gaîment, » lui dit un jour un de ses capitaines; Charles VII dansait.

Cependant des circonstances heureuses préparaient à son insu et surtout sans sa coopération une révolution en sa faveur. L'insolence des Anglais indignait même leurs alliés; froissée par eux, la France commençait à rougir de cette domination étrangère. Le comte de Richemont, que Charles VII avait nommé connétable de France, rallia son frère le duc de Bretagne à la cause du roi légitime. Les prétentions du duc de Glocester sur le Hainaut, la Hollande, la Zélande, la Frise, avivèrent les mésintelligences entre les Anglais et le duc de Bourgogne; enfin la fleur de la chevalerie française, les Lahire, les Xaintrailles, les Barbazan, les Dunois, se rangèrent autour de Charles VII. Mais en même temps que Dunois remportait, en 1426, à Montargis la première victoire sur les Anglais, Richemont échoua dans ses tentatives sur la Normandie, et après ses revers dans le Maine (1327), La Trimoille, favori d'une fidélité douteuse, se fit exiler. L'année suivante, les Anglais s'avancèrent jusqu'à la Loire, prirent plusieurs villes et bloquèrent Orléans. Parmi les affaires qui eurent lieu autour de cette ville, on cite l'ignoble *bataille des Harengs* où Falstaff et 1,500 Anglais battirent 6,000 Français (à Roverai). La reddition d'Orléans semblait certaine quand la mystérieuse mission de Jeanne d'Arc (*voy.*) opéra une révolution. Orléans délivré, l'Anglais battu à Patai, Suffolk et Talbot prisonniers, le roi sacré à Reims (14 juillet), sont les principaux effets du courage de l'héroïne; Saint-Denis même retombe au pouvoir des Français. Mais les favoris ramènent Charles à Chinon. Jeanne d'Arc enfermée dans Compiègne va tomber aux mains des Anglais et périt (1431) dans les flammes à Rouen. Cependant l'apparition de la jeune fille et ses victoires inattendues avaient exalté la nation entière; toute l'indolence du roi n'empêchait pas que chaque jour les chances ne tournassent contre les Anglais. Peu de temps après la prise de Chartres, ils furent battus à Gerberoi (1432); Richemont amena le duc de Bourgogne à un accommodement; toute la chrétienté s'entremit pour rendre la paix aux deux nations, et le congrès d'Arras fut le fruit de cette intervention. Les négociateurs anglais quittèrent, il est vrai, les conféren-

ces sans conclure, mais Philippe fit la paix à des conditions qui, quoique onéreuses pour la France, eurent une compensation dans l'abandon où restèrent les Anglais, désormais réduits à leurs propres forces. La guerre civile cessa dès lors et la guerre étrangère fut conduite avec langueur; elle traina 18 ans encore. Mais dès 1436 Paris se rendit. Cependant la révolte de la Praguerie, conduite par le dauphin depuis Louis XI, et fomentée par les ducs de Bourbon et d'Alençon, par La Trémoille et Dunois, suscita de nouveaux dangers au roi qui, soutenu par Richemont, réduisit ses ennemis, pardonna et fit des ingrats (1440).

C'est vers cette époque que l'on voit un grand changement s'opérer dans son caractère. Actif, économe, prudent, il achève avec le plus grand bonheur la conquête de son royaume. Le Poitou, la Saintonge, le Limousin sont pacifiés; la Guienne, la Gascogne sont en grande partie conquises; Rouen, Harfleur ouvrent leurs portes; la bataille de Formigni affaiblit les Anglais; ils perdent toute la Normandie, même Cherbourg (1449-50). Dans la Guienne, le vieux Talbot est tué au combat de Castillon (1452) et Bordeaux se soumet (1453). Calais seul appartenait encore aux Anglais; mais si Charles l'eût repris, il eût fallu, d'après le traité d'Arras, le remettre à la Bourgogne; il le laissa aux Anglais.

Le reste du règne de Charles fut paisible; mais aux guerres avaient succédé les intrigues. Ses favoris se disputaient le pouvoir et voulaient surtout écarter le dauphin des affaires. Ce dernier avait un parti; de part et d'autre les esprits s'envenimèrent. Le prince, craignant un procès criminel, se réfugia en Bourgogne et plus tard dans son gouvernement du Dauphiné. Le roi, auquel on avait donné à entendre que son fils cherchait à le faire empoisonner, soit crainte, soit chagrin, se réduisit à un tel minimum d'alimens que plus tard son estomac affaibli ne put supporter un changement de régime. Il mourut à Melun-sur-Ièvre, en Berri, dans l'année 1461, après 39 ans de règne. Le premier parmi les rois de France, Charles établit des impôts sans le concours des États. En général il les convoquait le plus rarement possible, surtout les états-généraux. Les charges de judicature devenaient viagères; une ordonnance décrétait la rédaction des anciennes coutumes (ce qu'on exécuta sous Charles VIII). La Pragmatique-Sanction de Bourges (1433) assurait à l'église gallicane plus de franchises que ne lui en donna depuis le concordat de Léon X. Le cardinal d'Estouteville réformait l'université. Le commerce commençait à prendre en France des développemens (*voy. Jacques* Coeur). Jean et Alain Chartier (*voy.*) ont écrit une *Histoire* de Charles VII. Celle de Baudot de Juilly n'est qu'une compilation moderne.

Charles VIII, dit *l'Affable*, fils de Louis XI, né à Amboise le 30 juin 1470, fut roi en 1483. Sa jeunesse laissait le champ libre aux partis qui se disputaient le pouvoir. Sa sœur, Anne de Beaujeu (*voy.*), dissipa ces orages, gouverna au nom du roi, vainquit en Guienne, en Bretagne, en Picardie les princes qui lui disputaient le gouvernement (1486), retint 2 ans en prison le duc d'Orléans pris à la bataile de Saint-Aubin (1488), tint enfermé pendant 8 mois Comines dans une cage de fer, conclut la paix avec le duc de Bretagne à Sablé. Au dehors, Anne de Beaujeu soutenait les États de Flandre contre l'empereur Maximilien (1484), qui se vit arrêté par la France dans ses succès. Agé de 20 ans, le roi se délia de la tutelle de la dame de Beaujeu et prit Dunois pour guide. Par son conseil, il rejeta la main de la fille de Maximilien et prit pour femme (6 déc. 1491) Anne de Bretagne, mariée par procuration à ce roi des Romains. Par cet acte de haute politique, contraire toutefois aux lois de l'Église, Charles s'assura l'héritage de la Bretagne.

Après ses guerres dans le duché, Charles résolut de secourir Ludovic-le-More menacé par le roi de Naples et de faire valoir contre ce dernier les droits transmis par la maison d'Anjou aux Valois sur le royaume de Naples. Déjà même Charles rêvait la conquête de l'empire d'Orient, qu'il ravirait aux Turcs récemment arrivés en Europe, et il se faisait céder par André Paléologue tous ses droits au trône de Constantinople: dans

cet espoir, il se hâte de signer les désastreux traités d'Étaples (avec Henri VII), de Narbonne (avec Ferdinand), de Senlis (avec Maximilien), rendant à ceux-ci la Cerdagne, le Roussillon et la Franche-Comté, promettant à celui-là 745,000 écus d'or en 15 ans. — Ici commence l'époque des guerres françaises en Italie et en même temps un nouvel art militaire. La pesante gendarmerie, l'artillerie devenue mobile en sont les élémens. Charles VII emmène 30,000 hommes, sans argent, sans vivres, sans réserve; malade dans Asti, il emprunte à la duchesse de Savoie ses diamans et les met en gage pour satisfaire ses soldats. D'abord pourtant tout lui réussit. Il franchit le mont Genèvre : tous les vieux gouvernemens d'Italie croulent à son approche; Pise chasse les Florentins, Florence chasse les Médicis (1494); Rome voit son pape Alexandre VI se réfugier au château Saint-Ange, et livrer, mais livrer empoisonné, le prince turc Zizim, dont Charles comptait se servir pour diviser les Turcs. Puis Naples est occupée. Ces triomphes ont lieu en quelque sorte sans coup férir. « Les Français, s'écrie Borgia, n'ont eu qu'à venir ici la craie à la main, pour y marquer leurs logemens. » Ce n'est pas assez pour Charles d'avoir reçu du pape l'investiture des royaumes de Naples et de Jérusalem, il prend le titre et les ornemens d'empereur d'Orient et ses lis qui flottent dans Otrante menacent les Turcs.

Mais bientôt il mécontente tous les Napolitains, il méconnait les services des partisans de la maison d'Anjou, il annonce qu'il va restreindre les juridictions féodales; gouvernemens, emplois, il donne tout à ses condottieri. Trois mois ne sont pas encore passés, et les Napolitains, blessés par l'orgueil, par la galanterie française, souhaitent leur départ. Une ligue se forme sans mystère, ligue qui réunit l'Aragon, la Castille, le pape, Venise, Milan et l'empereur Maximilien. Charles laisse alors 5,000 hommes pour garder sa conquête, traverse l'Italie avec précaution, rencontre au revers des montagnes, à Fornovo, les ennemis qui lui ferment obstinément le passage, les disperse par quelques charges de cavalerie, délivre le duc d'Orléans assiégé dans Novare et rentre en France ne laissant aucune trace de son expédition. Un mois suffit à Gonsalve de Cordoue pour reconquérir le royaume, qui passa bientôt à Ferdinand-le-Catholique. Charles VIII pensait à une nouvelle descente en Italie, lorsqu'il mourut au château d'Amboise, le 7 avril 1498, à l'âge de 27 ans, sans laisser d'enfans : son fils unique, Charles-Orland, était mort en 1496, âgé de 3 ans, et les deux autres que lui donna la reine n'avaient vécu que quelques mois. Le duc d'Orléans lui succéda sous le nom de Louis XII. « Ledit roi, dit Comines (VIII, 20), ne fut jamais que petit homme de corps et peu entendu; mais était si bon qu'il n'est point possible de voir meilleure créature. » On doute qu'il sût écrire. Son libertinage hâta sa mort. Il se croyait un paladin et l'on ne peut douter qu'il fût brave. Sa douceur, sa générosité, dit-on, étaient extrêmes. On assure que deux de ses domestiques moururent du regret de sa mort. Sur ce règne voyez Comines, *Mémoires*, liv. VII et VIII, André Delavigne et Pierre Desrey, etc., plus Godefroy, *Histoire de Charles VIII* et Foncemagne, t. XVI et XVII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. VAL. P.

CHARLES IX, second fils de Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis, naquit à Saint-Germain-en-Laye le 27 juin 1550, reçut le titre de duc d'Orléans, et monta sur le trône le 5 décembre 1560, à la mort de François II, son frère. Le règne de ce roi de dix ans s'ouvrit sous les plus tristes auspices : déjà les deux cultes ou plutôt les deux partis politiques qui, sous ombre de religion, se partageaient la cour et le royaume, avaient signalé ces sourdes haines qui devaient plus tard produire tant de crimes et de calamités. L'enfance de Charles fut témoin des efforts de la régente sa mère pour maintenir l'autorité royale entre le choc des factions; son cœur et son intelligence se formèrent, parmi les tempêtes civiles, à cette politique de ruse et de dissimulation qui devient si souvent le jouet de ceux qu'elle croit jouer. D'humeur naturellement emportée et brutale, il la plia, sous la direction de Catherine, devant les exigences d'une position qu'elle pouvait à peine

maîtriser, et se fit insensiblement ce caractère mêlé d'emportement français et d'astuce italienne qui rend raison, ce semble, de quelques particularités d'une courte vie assez souvent mal comprise par l'histoire. La tenue des États d'Orléans, le fameux édit de janvier, le colloque de Poissy, la première guerre civile terminée par une brusque pacification, sont des faits de cette minorité de Charles IX qui appartiennent à la carrière politique de sa mère (*voy.* CATHERINE DE MÉDICIS). C'est à peine s'il est roi quand est reconnue, en 1563, au parlement de Rouen, sa majorité; il n'atteignait pas encore, en effet, sa 15me année, et loin d'être appelé aux affaires par une mère avide de pouvoir, il voyait seconder en lui ces penchans du jeune homme qui excluent les devoirs du roi.

Ce fut peu de temps après la déclaration de sa majorité que Charles commença cette longue tournée au travers du royaume qui eut pour dernier terme l'entrevue fameuse de Bayonne; là Philippe II réussit, par l'organe du duc d'Albe, à faire pencher vers son système d'extermination à l'égard du protestantisme cette cour flottante encore. C'est effectivement à partir de cette époque qu'on voit Charles se prononcer d'une manière plus vive contre les chefs de la réforme; il avait été frappé, en parcourant la France, des moyens de résistance qu'ils semblaient préparer dans la prévision d'hostilités nouvelles. De bonne heure il était habitué à regarder comme des ennemis de sa couronne ces adhérens de la loi de Calvin, qui, en butte à d'odieuses persécutions de la part des masses catholiques, cherchaient en eux-mêmes une protection que le pouvoir était impuissant à leur offrir. Une fois on l'entendit dire : « Le duc d'Albe a raison : des têtes si hautes sont dangereuses dans un état; l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force ! » Cependant le parti appelé *politique*, le parti de la conciliation, celui auquel Catherine appartenait par faiblesse et le chancelier de L'Hôpital par vertu, parvint encore à balancer ces résolutions funestes et à maintenir quelque temps une sorte d'équilibre entre les deux opinions extrêmes. La défiance et l'aversion étaient dans tous les esprits; néanmoins la paix n'était que partiellement troublée. Les événemens des Pays-Bas devinrent pour les réformés français, de plus en plus inquiets sur les intentions de la cour, le signal d'une nouvelle prise d'armes. Leurs mouvemens avaient été si rapides que peu s'en fallut que le roi lui-même ne fût enlevé dans Meaux, par le prince de Condé. La guerre s'engagea donc : Charles, alors âgé de 18 ans et qui manifestait des inclinations martiales, fut détourné, assure-t-on, de commander lui-même l'armée catholique par la reine-mère, qui craignit de le voir ainsi échapper à sa tutelle. Quoi qu'il en soit, après une courte pacification amenée par les politiques, les hostilités recommencèrent avec plus d'acharnement. Alors le parti de la paix reconnut l'inutilité de ses efforts, et L'Hôpital, son principal organe, dont la noble parole avait souvent exercé une heureuse influence sur les volontés du jeune roi, se retira.

Deux années d'une guerre qui couvrit le pays de sang et de ruines semblèrent avoir épuisé la fureur des combattans et de part et d'autre on éprouva le désir de la paix; elle fut conclue à Saint-Germain, en 1570. On a dit qu'elle n'avait été qu'un piége tendu aux calvinistes pour amener les horribles massacres de 1572 : rien ne justifie une telle opinion; le traité fut fait et signé par les ordres exprès de Charles IX, qui donna à Henri de Mesmes, l'un des négociateurs, des instructions secrètes différentes de celles que lui avait remises le conseil; il paraît constant que les idées de ce prince avaient pris alors une autre direction. Jaloux des victoires que venait de remporter son frère le duc d'Anjou, impatient du joug de Catherine, se défiant des Guises non moins que des chefs protestans, il tournait sa pensée vers les Pays-Bas, où de secrètes intrigues appelaient déjà l'influence française; il semblait concevoir la pensée de transporter au dehors, pour assurer la paix intérieure, le feu des dissensions religieuses. Sous l'inspiration de cette politique nouvelle, qui était celle des principaux hommes d'état de l'époque, Char-

les donna satisfaction aux plaintes des protestans relativement à l'inobservation des édits; il les appela auprès de lui, et, pour cimenter l'union entre les deux partis, en même temps qu'il épousa Élisabeth d'Autriche, fille de Maximilien, contrairement au vœu de l'Espagne, il négocia le mariage de sa sœur Marguerite avec le jeune Henri de Bourbon, alors chef des calvinistes, et celui de son frère, le duc d'Alençon, avec la reine d'Angleterre leur principal appui. De telles démarches ôtèrent toute défiance aux principaux chefs de la réforme; Coligny se rendit auprès du roi qui le reçut comme un ami et lui donna plusieurs fois le nom de père, disant : *Nous vous tenons maintenant; vous ne nous quitterez pas quand vous voudrez!* paroles qu'on interpréta, après l'affreuse catastrophe, contre la sincérité de cet accueil. Devenu membre du conseil, Coligny fit de rapides progrès dans la confiance du roi; les gentilshommes calvinistes accoururent alors auprès de lui pour partager son triomphe : ce fut comme une sorte de réaction protestante qui ruinait l'influence des Guises, et dont le peuple, attaché aux vieilles croyances catholiques, s'indignait. Alors les conseils de Catherine résolurent d'amener une collision nouvelle, et tel fut sans doute le but du coup d'arquebuse tiré sur l'amiral le 22 août. Charles sentit toute la portée d'une telle tentative d'assassinat; en apprenant cet événement il jeta avec fureur la requête qu'il tenait à la main et s'écria : *Mort de Dieu! je ne serai donc jamais tranquille!* Puis il courut chez Coligny et lui prodigua les assurances d'attachement. Cet attentat avait, selon les vœux de ses instigateurs secrets, excité une agitation générale : les calvinistes se répandaient en menaces imprudentes, et la bourgeoisie parisienne, les halles, les faubourgs n'attendaient qu'un signal pour faire preuve de ce zèle fanatique dont tant d'esprits étaient alors animés. C'est pour sortir de cet état de crise que fut définitivement arrêté, par Catherine et ses détestables conseillers, ce projet de massacre conçu dès longtemps, selon toute apparence, comme un remède auquel il faudrait quelque jour recourir. Le fatal projet fut brusquement révélé au roi depuis deux jours alors plongé dans de cruelles perplexités; on lui peignit le parti calviniste menaçant sa couronne et sa vie. Ainsi pressé et circonvenu, Charles IX consentit, dans un de ces mouvemens frénétiques où l'emportait son caractère, à une action qui voue éternellement son nom à l'infamie : *Qu'on tue donc l'amiral*, s'écria-t-il, *et avec lui tous les huguenots, afin qu'il n'en reste un seul qui me le puisse reprocher!* Ainsi fut amenée l'effroyable tuerie du 24 août 1572 (*voy.* Saint-Barthélemi). Quelques documens contemporains y font figurer le prince lui-même, arquebusant ses malheureux sujets d'une fenêtre du Louvre : rien, il faut le dire, n'est plus douteux que ce fait, devenu populaire, aux yeux de la saine critique historique. Quoi qu'il en soit, deux jours après l'événement, Charles tint un lit de justice dans lequel il dénonça d'un ton brusque et farouche le prétendu complot qui l'avait obligé de recourir à cette effroyable exécution; des dépêches conformes furent adressées à l'étranger. Le misérable monarque croyait, en se mettant à la tête de la réaction catholique, comprimer les Guises, terrifier le calvinisme et éviter ainsi la guerre civile. Elle se renouvela néanmoins deux fois pendant le peu de temps qu'il eut à vivre, et de son lit de mort il put prévoir les longs malheurs qui devaient encore peser sur la France. Il expira le 30 mai 1574, suivant les catholiques des suites d'une petite-vérole négligée, suivant les calvinistes d'une sorte de transsudation sanguine, mal inconnu, où lui-même, en proie à d'affreux remords, voyait un arrêt de la justice divine.

Charles IX était grand de taille, mais un peu voûté; il avait le visage pâle, l'œil vif, le geste brusque et portait le cou un peu de travers. Il aimait excessivement les exercices violens et se livrait à la chasse avec ardeur; on rapporte aussi qu'il avait fait établir au Louvre une forge à laquelle il travaillait assidûment. Il alliait toutefois à ces goûts grossiers le culte de la poésie et des lettres (*voy.* la note ci-dessous). Ses mœurs furent celles des Valois; il eut de Marie Touchet le comte

l'Auvergne, qui se signala dans les règnes suivans par sa turbulence et sa perfidie. Il se félicitait, dit-on, en mourant, de ne pas laisser un fils héritier de cette royauté qui avait été accompagnée pour lui de tant d'agitations et de misères. *Voy.* les articles Catherine de Médicis, Coligny, l'Hopital, Guise, Amyot et l'*Histoire de Charles IX*, au reste peu digne de lui, écrite par Varillas. P. A. D.

Charles IX composa un livre intitulé *la Chasse royale*, qui ne fut imprimé que sous le règne de Louis XIII (1625), in-8°. Ce savant ouvrage, divisé en 29 chapitres, et que la mort empêcha son auteur d'achever, jouit encore de quelque estime : Amyot en a fait un grand éloge; mais Amyot avait été le précepteur du monarque, et il était son grand-aumônier.

On a de Charles IX des vers bien supérieurs à ceux de Ronsard dont il fut le disciple. Que ne semblait pas promettre un prince qui écrivait à ce poète :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes :
Mais, roi, je les reçus : poète, tu les donnes....
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
Te soumet les esprits dont je n'ai que le corps;
Elle t'en rend le maître, et te fait introduire
Où le plus fier tyran n'a jamais eu d'empire.

C'est Ronsard lui-même qui nous a conservé ces vers et d'autres encore qui lui furent adressés par Charles IX.

Qui aurait pu deviner l'ordonnateur du massacre des sectateurs d'une religion nouvelle, dans le prince qui donnait, en 1560, *par grace spéciale, pleine puissance et autorité royale*, un *privilége* pour réimprimer les Psaumes de Marot, déjà depuis long-temps censurés par la Sorbonne, et dont François Ier avait suspendu l'impression, en défendant à Marot de continuer son travail. Charles IX, en accordant ce privilége, déclarait « lesdits Psaumes traduicts selon la vérité hébraïque, et mis en rime françoise et bonne musique, comme a esté bien veu et cogneu par gens doctes en la Sainte-Escriture, et aussi en l'art de musique. » On doit remarquer encore que la version de Marot est précédée d'une préface de Calvin où on lit ces mots : « Dire « qu'on puisse prier (en latin) sans y « rien entendre, c'est une grande moc« querie; çà esté une trop grande im« prudence à ceux qui ont introduit la « langue latine dans les églises. »

Ce fut Charles IX qui fixa, par un édit (1564), au 1er janvier le commencement de l'année. V-ve.

Charles X, ou plutôt Charles de Bourbon-Vendôme, né en 1517 (et non en 1523), était le cinquième fils de Charles de Bourbon et de Françoise d'Alençon, et par conséquent frère d'Antoine de Bourbon, époux de Jeanne d'Albret et roi de Navarre, et oncle d'Henri IV. Il était archevêque de Rouen et cardinal en 1589, lorsque l'assassinat de Henri III eut fait disparaître, avec le dernier des Valois, le dernier rejeton mâle de Philippe III. La couronne alors revenait de plein droit aux Bourbons (*voy.*). Mais aux yeux de la Ligue l'orthodoxie était une condition rigoureusement nécessaire pour régner, et en conséquence Mayenne, excluant Henri IV comme indigne, fit déclarer roi Charles X, par arrêt du parlement de Paris. Ce prince était alors en prison à Fontenay-le-Comte : aussi Mayenne se fit-il en même temps conférer la lieutenance-générale du royaume, jusqu'à la libération du roi. On assure que Charles X n'accepta la couronne que pour la transmettre à son neveu et qu'à la nouvelle de son élévation il écrivit de sa main à Henri pour le reconnaître son souverain légitime. Cette lettre n'ouvrit pas les portes de sa prison; mais elle le fit transférer à Tours, où il mourut le 15 mai 1590, n'ayant porté que pendant moins d'un an le vain titre de roi. Après sa mort, il s'en fallut peu que les Parisiens ne nommassent reine une fille de Philippe II. Plusieurs monnaies furent frappées sous ce court règne du *roi de la Ligue*, et l'on peut voir dans nos musées quelques médailles qui le représentent le sceptre à la main, avec la légende *Carolus Dei gratia Francorum rex*. Val. P.

Charles X, ex-roi de France, porta jusqu'à son avénement le titre de *comte d'Artois*. Quatrième fils du dauphin fils de Louis XV, il naquit à Versailles le 9 octobre 1757 et il reçut au baptême le nom de Charles-Philippe. Il

fut fait par son aïeul chevalier du Saint-Esprit en 1771, lors du mariage de son frère, le comte de Provence (depuis Louis XVIII), avec Marie-Joséphine-Louise de Savoie, dont lui-même il épousa la sœur, Marie-Thérèse, le 16 novembre 1773. C'est de cette princesse, morte dans l'émigration le 2 juin 1805, en Angleterre, qu'il a eu, outre une fille décédée en bas âge, les ducs d'Angoulême et de Berry (*voy.* leurs articles).

L'éducation du comte d'Artois fut empreinte des mœurs de la cour où il avait été nourri, et des idées sur lesquelles s'y réglaient ce que l'on nomme les belles manières. A la vérité il avait sous les yeux de bons exemples à suivre dans ses deux frères, l'un appliqué, modeste, grave et attaché aux pieuses habitudes d'une vie pure et retirée; l'autre adonné à l'étude et s'associant avec un vif intérêt à la marche de l'esprit philosophique. Mais le comte d'Artois ne sembla entrevoir d'autre but à la vie d'un prince placé à la distance où il était du trône, que l'enivrement de jouissances dont le cercle fût sans autres limites que la satiété. Il s'appliqua à surpasser les chevaliers les plus brillans et réussit particulièrement à se rendre habile dans des exercices du corps, qui, en développant les graces de sa personne, favorisèrent aussi ses penchans à la frivolité. La nature l'avait traité en prince quant aux formes extérieures, mais elle ne l'avait pas doté d'une trempe assez forte pour qu'il se sentît enclin à fuir les séductions dont il était environné.

Cependant le temps des orages approchait, et parmi les familiers de la cour personne encore n'avait soupçonné qu'un rôle politique pût être réservé quelque jour à ce prince insouciant. On ne lui avait même encore confié aucun de ces actes d'apparat qui sont la tâche facile des princes, lorsqu'en 1777, pour la première fois, il dut quitter Versailles pour visiter les ports du royaume, rendus alors à quelque activité par les travaux de marine qui faisaient l'objet de la juste sollicitude de Louis XVI.

Plus tard, en 1782, on persuada au comte d'Artois d'entreprendre, comme volontaire, la campagne de Gibraltar : il se rendit effectivement au camp de Saint-Roch, après avoir visité la cour de Madrid. Mais tout le fruit de cette courte parade fut d'attirer de plus piquantes railleries sur le prince, dont les dispositions peu belliqueuses avaient déjà été l'objet d'un malin persiflage à l'occasion de son fameux duel avec le duc de Bourbon, duel dont la naïve apologie occupe de longues pages dans les mémoires du marquis de Besenval.

Lors de la convocation de l'assemblée des notables, le roi ayant nommé chacun de ses deux frères président d'un bureau, le comte d'Artois entraina le sien dans une opposition décidée à toute idée de réforme; le contraste de sa conduite avec celle de Monsieur (Louis XVIII) exalta au même degré l'animosité de la cour contre les prétentions du parti populaire et l'animadversion des amis des réformes contre le champion des vieux abus. Dans ce bureau présidé par le comte d'Artois, la voix de Lafayette, qui en faisait partie, n'avait pu arrêter la résistance opiniâtre de cette minorité stationnaire au milieu du mouvement général et qui osait s'intituler le *comité des Français*. Les dispositions malveillantes de la multitude à l'égard du comte d'Artois se manifestèrent par des imprécations et des menaces le jour où les deux princes se rendirent à Paris, chargés par le roi, après l'exil du parlement, de venir faire enregistrer à la cour des aides les édits sur le timbre et sur l'impôt; il ne fallut rien moins que l'attitude menaçante d'une escorte extrêmement nombreuse pour que sa voiture pût franchir la distance de la barrière de la [illegible] au Palais de Justice, où cependant l'on avait établi une double haie de soldats.

Bientôt eut lieu la journée du 14 juillet, qui détermina l'accomplissement du projet d'émigration déjà formé par le comte d'Artois, et les apprêts de son départ étaient faits lorsqu'il parut à l'assemblée nationale pour accompagner Louis XVI, qui s'était décidé à s'y rendre avec ses frères. Le même soir il était en route pour Turin.

Le prince y séjourna plusieurs mois, puis se rendit à Mantoue, où il eut une conférence avec l'empereur Léopold,

our concerter ensemble un plan d'in-asion ; et de Worms, où il était venu vec le prince de Condé et le maréchal de roglie pour provoquer la désertion des fficiers français, il passa successivement u château de Bruck, près de Bonn, de à Bruxelles, et enfin à Vienne. Bien-t après il assistait à la fameuse confé-nce de Pilnitz, où les bases de la pre-ière coalition furent posées entre l'Em-reur et le roi de Prusse. Mais la jactance l'indiscrétion des confidens du comte Artois retardèrent l'effet de ces prépara-s en les ébruitant. La diplomatie inter-t et l'Empereur dut refuser aux prin-s émigrés un lieu de recrutement dans Pays-Bas. Ces imprudences aggravè-t d'une manière déplorable la triste ation de Louis XVI.

Cependant le roi venait d'accepter la stitution ; il dut, en rappelant près lui ses frères, leur transmettre le dé-t de l'assemblée nationale qui décla-t *ennemis de l'état* « tous les Français ne rentreraient pas avant le 1er jan-r 1792. » De Coblentz, où lui parvint message, le comte d'Artois adressa roi cette réponse où, alléguant l'état *captivité morale et physique* du roi, refusait d'obéir à ses ordres comme idemment arrachés par la violence » ; onse qu'il fit suivre d'une proclama-n dans laquelle des insultes et des me-es même étaient adressées à l'assem-e nationale. Aussi, sans plus s'arrêter égards dus au roi, la nouvelle assem-e réunie le 1er octobre 1791 voulut cou-court à cette conjuration flagrante de igration : le 2 janvier 1792 elle dé-a d'accusation le comte d'Artois, t le traitement alloué par la consti-ion fut ensuite supprimé par un autre ret du 19 mai, lequel déclara aussi rentes apanagères saisissables par créanciers. Déjà les dettes du prince ient occupé une précédente législature avaient donné lieu à de violentes ru-urs.

L'issue de la campagne de 1792 trompa vœux de l'émigration, et, dans sa re-ite, l'étranger repoussé de la Champa-par les populations que son approche it soulevées, entraîna obscurément corps des gentilshommes français aux ordres du comte d'Artois, qui devait servir d'avant-garde aux Prussiens pour marcher sur Paris.

Lorsque la nouvelle de la mort du roi parvint aux princes, alors établis à Hamm, en Westphalie, Monsieur, reconnu par les émigrés en qualité de régent durant la minorité de Louis XVII, nomma le comte d'Artois lieutenant-général du royaume. Ce prince partit alors pour Pétersbourg, où l'attendait un accueil plein de grandeur. L'impératrice Cathe-rine, mesurant sur leur malheureuse si-tuation le degré de confiance et d'es-time qu'elle accordait aux princes fran-çais et à la noblesse émigrée, remit de sa main au comte d'Artois une magnifi-que épée dont elle voulait, dit-elle, *qu'il se servît pour le rétablissement et la gloire de sa maison;* elle fit réunir, pour le mettre à sa disposition, un corps de 20,000 hommes que, de son côté, l'Angleterre avait pris l'engagement de solder et de transporter sur les côtes de France, mais qui n'arriva jamais à sa destination. En Vendée, tout était prêt pour faciliter un débarquement ; même avec moins de forces que le prince n'en devait conduire, on était résolu à tenter un coup décisif dès qu'il se serait montré. Mais le cabinet de Saint-James, ne se sentant pas entraîné par l'activité, la pré-cision de vues et la vigueur de résolution qu'il aurait fallu au prince pour triom-pher de l'incertitude et des lenteurs que la prudence britannique opposait à cette dispendieuse entreprise, rien ne put être coordonné avec ensemble. Les prin-ces avaient d'ailleurs à lutter contre les susceptibilités des nobles haut-titrés ; de là ces mésintelligences et cette riva-lité qui achevèrent de décourager l'émi-gration, déjà aigrie par les privations, le chagrin, et peut-être aussi par de trop légitimes regrets. Aussi, lorsqu'enfin le comte d'Artois, amené sur les côtes de l'Ouest par l'escadre du commodore War-ren, se décida à faire opérer le débar-quement à l'Ile-Dieu, le 29 septembre 1795, loin de répondre à la confiance des malheureux Vendéens qui avaient placé leur dernier espoir dans sa résolu-tion à se mettre à la tête de l'armée *ca-tholique*, il resta spectateur de l'affreux

désastre de Quiberon (*voy.*) et regagna Portsmouth d'où il alla résider à Holyrood, château royal situé près d'Édimbourg. Privé du secours sur lequel il avait compté, Charette, avant de mourir, écrivit à Louis XVIII cette lettre sévère où il parle du comte d'Artois en ces termes : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu ! »

Depuis lors, quoiqu'il y eût encore des corps d'émigrés français à la suite de l'armée de quelques-unes des puissances en guerre avec la France, Monsieur (car tel était le titre du comte d'Artois depuis que le prétendant avait pris celui de Louis XVIII) se borna à peu près à entretenir ses relations avec la Bretagne et à susciter des embarras au gouvernement français avec l'or qu'il recevait de l'Angleterre*. De là cette série de complots dont le récit trouvera place ailleurs (*voy.* George-Cadoudal, Moreau, Pichegru, etc.). Le comte d'Artois ne quitta un moment Édimbourg, en 1799, que pour aller se montrer au quartier-général de l'archiduc Charles, quand déjà les Russes étaient en pleine retraite, et après le retour de l'armée de Condé, qui s'était réunie aux forces commandées par le général Korsakof. Il se hâta de retourner en Angleterre où il prolongea son séjour pendant que son fils aîné se rendait à Mitau près de Louis XVIII, qui maria au duc d'Angoulême l'orpheline du Temple (le 19 juillet 1799). A cette époque, se trouvait aussi à Londres le duc d'Orléans, avec lequel Monsieur se rencontra parfois à la cour de Saint-James. Par suite de l'ouverture des conférences pour la paix d'Amiens, il dut s'éloigner d'Angleterre ; il retourna à Édimbourg, et c'est de là qu'est datée (23 avril 1803) la déclaration par laquelle il rejeta personnellement et d'une manière formelle la proposition faite par Napoléon aux princes de la maison de Bourbon, de renoncer à la couronne de France. Au mois de novembre 1804 des arrangemens de famille l'appelèrent à Calmar, près de son frère : il en partit pour retourner à Édimbourg ; mais, quand, cinq ans après, celui-ci eut [illegible] l'acquisition du château d'Hartwell, [illegible] le Buckinghamshire, il alla s'y [illegible] au reste de sa famille.

Le comte d'Artois ne quitta cette [illegible]sidence qu'au commencement de 18[illegible] époque à laquelle, les désastres des [illegible]mées françaises ayant ébranlé la [illegible]sance de Napoléon, les Bourbons [illegible] préparaient à ressaisir ce qu'ils consi[illegible]raient comme l'héritage de leur fam[illegible] De Bâle, où il s'était rendu, le [illegible] d'Artois pénétra jusqu'à Vesoul ; [illegible] un ordre des souverains alliés obl[illegible] prince à rétrograder. Peu de temps ap[illegible] (31 mars 1814) il entrait en Fran[illegible] Comté à la suite de leurs armées, s'[illegible]tulant lieutenant-général du royaume [illegible] nom de son frère encore retenu en [illegible]gleterre, annonçant le rétablissement [illegible] la paix, la fin du despotisme, la suppre[illegible]sion de la conscription et des dr[illegible] réunis.

Le comte d'Artois fit son entrée [illegible] la capitale, le 12 avril 1814. Un [illegible]mense cortége suivit le prince de la b[illegible]rière de Bondy à Notre-Dame et de [illegible]tre-Dame aux Tuileries. La nouve[illegible] du spectacle mit les cœurs en émo[illegible] mots heureux*, dictés par cette eff[illegible] réciproque, et les promesses [illegible] avaient fait merveille. Ces promesses [illegible] ne pouvait dépendre du prince de les [illegible]complir toutes ; mais si seulement le [illegible] fondamental *octroyé* à la nation, et [illegible] contenait les plus essentielles de ces [illegible]messes, eût été loyalement interpré[illegible] fidèlement suivi, la France, bientôt [illegible] ces jours d'enchantement, n'eût pas [illegible] effrayée par la violente réaction que [illegible] commissaires royaux portèrent dans [illegible] départemens avec la nouvelle du réta[illegible]sement du gouvernement légitime [illegible] n'eût pas eu à gémir sur le sang que [illegible] couler leurs cours prévôtales, et les [illegible]natiques sicaires de l'intolérance [illegible]gieuse n'eussent point imprimé la [illegible] de leurs fureurs sur les murailles des [illegible]fices de Nîmes et dans les champs [illegible] Gard ! *Voy.* Chambre introuvable [illegible] Louis XVIII.

Le comte d'Artois signa avec une [illegible]

(*) Le gouvernement anglais lui payait une pension de 15,000 livres st. par an. S.

(*) *Rien n'est changé*, a-t-il dit, ou lui a[illegible] fait dire : *il n'y a qu'un Français de plus.*

cipitation que Louis XVIII lui reprocha bientôt amèrement, le traité qui restitua à l'étranger toutes les places fortes conquises par les Français depuis 1792, et qui réduisit leur marine au nombre de 13 vaisseaux de ligne, 21 frégates, 27 corvettes et bricks, 15 avisos, 13 flûtes et gabarres, et 60 transports.

Nommé d'abord colonel-général des gardes nationales de France, puis rétabli dans son ancien titre de colonel-général des Suisses, Monsieur fut tenu par le roi en dehors de la politique de son gouvernement; mais il dut visiter les départemens du Midi. Revenu en hâte à Lyon, lorsque se répandit la nouvelle du débarquement de l'empereur à Cannes, il ne fut accueilli que par des murmures dans cette seconde ville du royaume; il n'en ramena pour toute escorte qu'un gendarme, à qui Napoleon, honorant sa fidélité, donna la croix d'honneur.

Monsieur était revenu assez tôt à Paris pour accompagner le roi au corps législatif, le 16 mars; il y fit un peu tardivement une belle profession de foi, où il jurait sur l'honneur, tant en son nom qu'en celui de sa famille, « de respecter la Charte constitutionnelle. »

La famille royale s'achemina vers Gand dans la nuit du 19 au 20 mars et ce fut Monsieur qui ferma la marche, à la tête de la maison militaire du roi, dont il eut la mortification de voir l'effectif diminuer à chaque étape.

Dès les premiers jours de la seconde restauration, Monsieur, qui retrouvait toujours l'aménité de son esprit et sa grâce facile dans les occasions d'un public rapprochement, eut, près des notabilités électorales de Paris, un grand succès comme président du collége départemental de la Seine. Mais, à peu d'intervalle de là, appelé à présider le pemier bureau de la chambre des pairs, il parut être retombé sous l'influence de l'esprit clérical : on le vit à la séance du 12 octobre, pour appuyer les restrictions apportées par MM. de La Bourdonnaye et de Polignac au serment qu'ils avaient à prononcer comme pairs de France, alléguer lui-même des considérations religieuses qui trahissaient toute sa répugnance contre la constitution qu'il s'agissait de jurer. Le mot d'ordre du parti à cet égard avait d'ailleurs transpiré dans le public : « Résignez-vous quant à présent, avait dit le prince à ses intimes, je vous réponds de l'avenir. » Il est vrai qu'en même temps on s'étudiait à exprimer les plus beaux sentimens chevaleresques. Ainsi, la proposition ayant été faite par M. le duc de Fitz-James, à la chambre des pairs, de voter des remerciemens au duc d'Angoulême pour sa conduite dans le Midi, le comte d'Artois s'empressa de décliner cette ovation pour son fils : « C'était, dit-il, contre des *Français égarés* qu'il s'était vu contraint de combattre. »

Ce fut là son mot d'adieu à la politique parlementaire pour le reste du règne de Louis XVIII; mais la clémence à laquelle il semblait faire appel protégea fort mal les *Français égarés*, dont les uns portèrent leur tête sur l'échafaud et les autres furent envoyés en exil. Les fêtes célébrées au mois de juin 1816 à l'occasion du mariage du duc de Berry avec la princesse Caroline de Naples jetèrent à peine quelque diversion dans la vie austère du Pavillon-Marsan où le comte d'Artois devait passer le reste du temps qui le séparait encore du trône. Il ne sortait guère des Tuileries que pour se livrer aux exercices de la chasse, devenue pour lui l'objet d'une passion non moins ardente que celle qui l'avait autrefois plongé dans les excès de la galanterie. En dehors de cet exercice, il vivait partagé entre les pratiques minutieuses de la dévotion et des conférences mystico-politiques avec les chefs d'une congrégation dont alors les réseaux commençaient à couvrir la France. Le résultat des délibérations du Pavillon-Marsan n'était pas sans action sur la politique du gouvernement, et plus évidemment encore elles annonçaient quelle serait la direction du prochain règne : aussi furent-elles souvent l'objet d'un blâme sévère de la part du prévoyant Louis XVIII, malheureusement incapable alors, par l'état de sa santé, de lutter contre l'ascendant que l'expectative du trône donnait déjà à son frère.

L'attentat qui mit fin aux jours du duc de Berri (13 février 1820) plongea

dans une profonde douleur toute la famille royale. La grossesse bientôt déclarée de la duchesse permit au comte d'Artois d'espérer qu'un rejeton de son sang pourrait faire revivre l'arbre, desséché maintenant qu'on en avait coupé le dernier rameau vivace. Des bruits, dénués peut-être de fondement, s'étaient répandus sur un prétendu projet de mariage du comte d'Artois, lorsque la naissance du duc de Bordeaux (29 septembre 1820), assez merveilleuse pour justifier le nom d'*Enfant du miracle* qui lui fut donné sans maligne intention, fit tomber ces suppositions ridicules. Dès lors les plans élaborés du Pavillon-Marsan furent suivis avec une activité nouvelle, et au mois de septembre 1821 le comte d'Artois présenta au roi MM. de Villèle et Corbière, qu'on vit nommer ministres bientôt après. Enfin la mort de Louis XVIII appela Charles X au trône, le 16 septembre 1824.

Charles X n'avait rien à changer au gouvernement du dernier roi, et c'est aussi ce qu'exprimèrent ses premières paroles adressées aux ministres, réunis en conseil à Saint-Cloud le jour même de son avénement. Dans les premiers instans d'une émotion qui l'enlevait aux préoccupations où il était entretenu par les personnes qui l'entouraient, le prince retrouva encore d'heureux mouvemens : *point de hallebardes! plus de censure!* Ces mots firent fortune et il y eut un moment de douce illusion parmi les Français, prompts à secouer les prévisions les plus sinistres. Mais alors même que la confiance publique acceptait ingénument pour le prince le titre de *roi chevalier*, on put remarquer que le clergé aussi faisait tout d'abord acte de puissance, en s'abstenant d'un cérémonial qui commandait sa présence autour du cercueil du feu roi. La prudence, les talens de Louis XVIII et la sagesse de sa conduite étaient généralement appréciés : en se manifestant par des témoignages de vénération, le sentiment public fut à la fois un grave avertissement donné au successeur de ce prince par les amis les plus sincères de la royauté, et une protestation contre l'espèce d'anathème lancé par l'intolérance ultramontaine sur la dépouille mortelle de l'auteur de la Charte. La politique s'attacha à déguiser cet [illegible] d'irrévérence du clergé, et les feu[illegible] subventionnées eurent ordre d'exa[illegible] la ferveur des prières, les manifesta[illegible] de douleur et le recueillement que [illegible] serviteurs du feu roi apportaient [illegible] les jours auprès de son cercueil, da[illegible] la chapelle ardente.

L'un des premiers actes de Charles [illegible] fut de nommer le duc de Bordeaux [illegible] successeur au titre de colonel-général [illegible] Suisses (23 septembre 1824). Six jo[illegible] après parut l'ordonnance royale qui abro[illegible] gea celle du 15 août précédent, par laque[illegible] le la censure avait été rétablie. Une a[illegible] nistie générale fut en même temps pro[illegible] guée en faveur des déserteurs des armé[illegible] de terre et de mer, et la liste civile dispen[illegible] des largesses considérables, qui tou[illegible] fois ne purent satisfaire à toutes les [illegible] mandes de secours faites au nouveau [illegible] pour sa bienvenue. Outre une som[illegible] de 25,000 fr. consacrée à des œuvre[illegible] charité, 500 pensions furent inscrite[illegible] registre de la liste civile ; mais le nom[illegible] bre des pétitions s'élevait déjà à plus [illegible] 30,000, tant l'avénement du prince [illegible] vait satisfaire d'espérances et d'ambiti[illegible] obscures dans le parti qui croyait a[illegible] des droits particuliers à sa bienveillan[illegible] Ce n'est pas tout : l'exemple des libé[illegible] lités du prince entraîna celles d'une [illegible] finité d'ames pieuses, et pendant quel[illegible] temps le Bulletin des Lois ne fut rem[illegible] que d'ordonnances autorisant des [illegible] donations aux petits séminaires, au[illegible] briques de paroisses et aux établisseme[illegible] de charité. Dès la même époque un m[illegible] dement de l'archevêque de Paris au s[illegible] d'un *vol sacrilége* commis à Saint-[illegible] l'éclat donné aux *cérémonies expia*[illegible] que le prélat vint y faire en perso[illegible] furent aussi le manifeste des espéran[illegible] dont le clergé attendait l'accompli[illegible] sement avec une vive impatience. [illegible] fut l'occasion du premier déploieme[illegible] des pompes ecclésiastiques, dont tel[illegible] la magnificence, refusée aux funérail[illegible] de Louis XVIII, était réservée au sa[illegible] de son successeur.

Cependant le roi s'appliquait à s[illegible] d'heureuses occasions de se montrer [illegible] public, et le spectacle, devenu nouv[illegible] d'un roi de France assistant à chev[illegible]

parades et à des fêtes militaires, ajou- encore à l'illusion des Parisiens en- siastes; car, fidèle à la tradition mo- hique, c'est à l'enthousiasme bien qu'à la raison publique que s'adresse yauté dans ses communications avec uple. Un jour le nouveau monarque it inopinément à l'exposition publi- des travaux de peinture et de sculp- au Louvre, et il adressa ces paroles euses au directeur qui lui exprimait gret qu'éprouveraient les artistes de ir pas été instruits du projet de cette : « Ceci est un impromptu, dit le je vais d'abord jouir de leurs ou- s; dites-leur que plus tard, et bien- veux me trouver au milieu d'eux.... rts sont une partie de cette gloire aise qui m'est chère.... Pour aujour- , ajouta-t-il, je vais me promener au n de ma famille. » Et la munificence rince fit célébrer aussi sa bienve- par le génie des arts.

19 novembre une ordonnance royale qua les chambres pour le 22 dé- re, et il fut célébré, la veille de ce une messe du Saint-Esprit à la- e assistèrent les princes de la fa- royale et tous les grands dignitaires tat en habits de cérémonie. Cette nité, qui fut remarquée comme le ier acte de l'alliance étroite qui al- xister entre la politique et l'autel, t un précédent désormais consacré i devait fournir le prétexte de toutes llocutions dans lesquelles, par la de l'archevêque de Paris, l'Église it au trône la ligne que devait sui- gouvernement pour mériter ses bé- tions. Voici comment y débutait élat, voilant habilement sa pensée: es seront toujours présentes à notre oire ces premières paroles de votre sté, qui nous ont révélé tout le se- de la politique et toute la gloire de ègne: *Sans Dieu je ne puis rien, je tout avec lui....!* »

a première session législative de ce e était ouverte; le ministère Villèle ses *trois cents* allait enfin se donner ière. Voici quels furent les traits les saillans du discours de la couronne: a confiance de la nation ne sera point mpée. Messieurs, je connais tous les devoirs que m'impose la royauté; mais, fort de mon amour pour mon peuple, j'espère, avec l'aide de Dieu, avoir le courage et la fermeté nécessaires pour les remplir... Le moment est venu de fermer la dernière plaie de la révolution. La situation de nos finances permettra d'accomplir ce grand acte de justice et de politique. Cette œuvre de réparation s'achèvera par un accord parfait de volonté entre vous et moi... Vous assisterez, Messieurs, à la cérémonie de mon sacre. Là, prosterné au pied du même autel où Clovis reçut l'onction sainte... je renouvellerai le serment de maintenir et de faire observer les lois de l'état et les institutions octroyées par le roi mon frère. »

En effet, le sacre et le serment eurent lieu à Reims le 29 mai 1825; et cette solennité, où se relevait toute la puissance du sacerdoce, exalta aussi l'audace des pieuses supercheries; on fit revivre la miraculeuse ampoule (*voy.*) de Clovis, et Charles X fut oint avec les restes de *l'huile sainte* jadis envoyée du ciel!

La réaction ne tarda pas à devenir manifeste, et c'est à grand'peine que l'Opposition put arracher au pouvoir, au profit de l'opinion libérale, quelques actes tels que l'amnistie du 28 mai 1825 accordée aux condamnés politiques. Un mandement de l'archevêque de Paris, du 2 février 1826, pour le carême et pour la préparation du jubilé, se distingue à côté des lois *du sacrilège* (20 avril 1825), du milliard d'indemnité (27 avril) et des ordonnances portant réinstitution des communautés de femmes (22 mai), licenciement de la garde nationale de Paris (29 avril 1827) et rétablissement de la censure (24 juin). Mais aussi une discussion soulevée au sein de la chambre par une pétition concernant les dettes du roi vient contraster avec le récit de ses libéralités vraiment prodigieuses annoncées chaque jour par les feuilles publiques; la dénonciation du comte de Montlosier contre les jésuites devient le cri d'alarme de la France entière, et l'improbation qui éclate contre le projet de loi sur la presse (*loi de justice et d'amour*) contraint le roi à le retirer (17 avril 1827).

En 1827, le roi alla visiter le camp de Saint-Omer, où venaient d'être réunis 17,000 hommes que la méfiance représenta comme destinés à marcher sur Paris pour opérer de vive force une contre-révolution. Au milieu des témoignages de respect et d'attachement que Charles X recueillit dans les départemens de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme et du Nord, des voix courageuses s'élevèrent à cette occasion pour lui apprendre qu'il ne devait pas voir un encouragement donné à la politique de son gouvernement dans ce qui n'était que l'expansion de la joie causée par sa présence au sein de populations qui devaient leur prospérité au mouvement imprimé à l'industrie par les hommes les plus antipathiques aux tendances rétrogrades du ministère. Une fois cependant l'opinion nationale allait se montrer favorable à la politique adoptée au dehors par le gouvernement de Charles X : ce fut à l'occasion du traité signé en son nom avec la Grande-Bretagne et la Russie, le 6 juillet 1827, pour la pacification de la Grèce. Déjà une flotte française, en station sur les côtes de Morée, croisait devant Navarin. L'amiral de Rigny qui la commandait, devançant une attaque de la flotte turque et égyptienne, de concert avec les amiraux russe et anglais, la détruisit presque complètement le 20 novembre 1827 (*voy.* NAVARIN). Bientôt après une armée navale française appareillait à Toulon pour la Morée.

Avant que la durée légale du mandat des *trois cents* fût épuisée, Charles X avait dissous cette chambre (3 novembre); la même ordonnance convoquait les colléges électoraux pour les 17 et 24 du même mois, et la *fournée* des 76 pairs avait été annoncée en même temps, ainsi que le rétablissement de la censure. A l'occasion des élections il éclata des troubles sérieux à Paris; le sang coula dans plusieurs rues, et il fut fait un premier essai de barricades. Malgré l'effet qu'on pouvait craindre de l'émeute, le ministère fut vaincu dans les élections, et, le 4 janvier 1828, Charles X composa un nouveau cabinet (*voy.* MARTIGNAC); mais MM. de Villèle, Peyronnet et Corbière, nommés pairs de France, restèrent avec leurs anciens collègues dans le conseil privé, avec le titre de ministres d'état.

Un beau choix de hauts fonctionnaires de l'ordre judiciaire, celui de MM. Henrion de Pansey comme premier président de la cour de cassation, Favard de l'Anglade comme président de chambre, et Chauveau-Lagarde comme conseiller à la même cour, honora la nouvelle administration, et, en faisant encore bénir le nom du roi, releva pour ainsi dire l'honneur de la magistrature française, sur laquelle avait malheureusement rejailli le blâme soulevé par la multiplicité des réquisitoires politiques et surtout par les procès *de tendance*. On reçut aussi avec satisfaction l'ordonnance du 16 juin, contresignée Feutrier, qui limita à 20,000 le nombre des élèves des écoles ecclésiastiques, en interdisant le droit de diriger ces écoles à tout membre d'une congrégation non autorisée par le gouvernement; et en fait d'autorisation d'instituts religieux, il n'en avait encore été donné par la précédente administration qu'à celui des *Lazaristes* (ordonnance du 1er juillet 1827).

La session des chambres fut close le 12 août, et dès les premiers jours du mois suivant Charles X se mit en route pour visiter les villes de Metz, Lunéville, Strasbourg, Mulhausen, etc. Un grand enthousiasme se manifesta partout sur sa route, et l'Alsace, d'ailleurs si avancée dans les opinions libérales, se distingua par l'accueil qu'elle fit au roi que ce voyage remplit de bonheur. Il était de retour à Paris pour l'époque de sa fête. C'est encore vers cette époque que l'arrivée du roi et de la reine des Deux-Siciles à Paris devint l'occasion de fêtes très splendides à la cour. Dans ces jours de divertissemens de famille, le roi, les princes et leurs illustres hôtes voulurent honorer le Palais-Royal d'une visite : on se rappelle encore les désordres auxquels se livrèrent, pendant cette fête brillante, mais au dehors, les ennemis de la maison d'Orléans.

Nous avons dû passer sous silence beaucoup de petites cérémonies religieuses qui étaient toujours l'occasion d'un grand apparat pour le clergé et d'un

humble recueillement pour le roi et ses enfans, qui d'ordinaire y assistaient en commun; telles étaient les processions de la Fête-Dieu et du vœu de Louis XIII, celle du jubilé où l'on vit, avec étonnement, figurer une légion innombrable de prêtres, la Cène pascale, le lavement de pieds des apôtres, les messes du Saint-Esprit; et chaque fois M. l'archevêque de Paris faisait au roi des harangues politico-religieuses. A ces pratiques, qui se renouvelaient fidèlement chaque année, il faut ajouter des visites au Calvaire, et parfois à d'autres établissemens de piété. Telle était la grande occupation de la cour; et sa monotonie n'était guère rompue par les divertissemens mondains, si ce n'est quand les caresses enjouées de la duchesse de Berry (*voy.*) pouvaient décider le roi ou la dauphine à assister aux fêtes qu'elle donnait dans ses appartemens particuliers.

C'est aux articles Restauration et France que nous renvoyons le détail des principaux faits politiques de cette époque à laquelle se rattachent la déclaration faite le 16 novembre 1828 à la Porte, par un ambassadeur de Charles X, conjointement avec ceux d'Angleterre et de Russie; le traité conclu le 30 décembre avec l'Espagne, au sujet du paiement de la dette de cette puissance; l'ouverture des négociations avec le dey d'Alger (*voy.*), et enfin les conférences pour le choix du roi de Grèce. Le 27 janvier la session des chambres s'ouvre; quelques remplacemens partiels ont lieu dans le cabinet, et des choix plus conformes à la direction dans laquelle il devait être soutenu par l'opinion publique appellent des hommes populaires à la tête de plusieurs grandes administrations. Charles X et les meneurs de la cour ne subissaient qu'à regret ces mesures capables de fortifier le ministère Martignac; une occasion s'offrit de le dissoudre, et le 8 août 1829 fut installé un nouveau cabinet dont le prince de Polignac (*voy.*), ami particulier du roi, fut nommé président, le 17 novembre suivant. Ce choix seul annonçait un avenir gros d'orages : violence et audace, voilà ce qu'il présageait à la France, et la France, de son côté, se tint prête à résister, par toutes les voies de droit, aux entreprises inconstitutionnelles dont la menace circulait dans le public sous le nom terrible de *coup d'état* et sous celui de *coup de collier*. Cette époque a été bien caractérisée en peu de mots par un grand orateur que nous aimons à citer. Sous le ministère Martignac, dit M. Dupin (*Manuel*, etc., 1835, in-18, p. 207-208), « des lois que l'on peut appeler de progrès furent proposées, la *loi municipale* et la *loi départementale*. Mais à peine les rapports étaient faits, qu'une funeste *question de priorité*....... amena une déplorable collision avec le ministère. La droite, dirigée par le comte de La Bourdonnaye..., vota avec la gauche; fatal accord qui précipita le renvoi du ministère et amena au pouvoir le prince de Polignac et ses amis. Vainement l'adresse des 221 avertit la couronne;.... on prétendit... trouver dans l'article 14 (de la Charte) une sorte de dictature,... et les fatales ordonnances du 25 juillet 1830 furent portées! »

Un fait militaire important, la conquête d'Alger (*voy.* ce mot et les articles Bourmont, Duperré, etc.), ne fut pas sans influence sur la révolution de juillet (*voy.*), parce qu'on avait compté sur son éclat pour obtenir l'*autre victoire* faussement prédite à Charles X par M. de Quélen, archevêque de Paris, dans son allocution au *Te Deum* chanté en réjouissance de cette conquête.

La rapidité de cette révolution qu'il avait été bien loin de prévoir, quoiqu'elle se fût fait pressentir par l'énergie des protestations que la menace des coups d'état avait soulevées, ne laissa pas à Charles X le temps d'y opposer une résistance en tous cas bien incertaine. Assez impassible durant les deux premiers jours (27 et 28 juillet), il se décida le troisième à prendre l'événement en considération. Cependant le duc de Raguse, commandant en chef des forces royales, était refoulé sur Saint-Cloud · Charles X s'en éloigna dans la nuit du 30 avec sa famille, et, dès son arrivée à Rambouillet, il expédia trois ordonnances, dont la 1re révoquait celles du 25 juillet, la 2e nommait un nouveau ministère, et la 3e convoquait les chambres pour le 3 août. Ces ordonnances qui n'ont pas

été mises au Bulletin des Lois, parce que déjà Charles X était détrôné quand il les rendit, furent apportées par M. de Sussy à la Chambre des députés qui passa outre. Néanmoins, s'essayant encore au rôle de maître, Charles X écrivit au duc d'Orléans, pour l'instituer, en vertu de sa pleine puissance, lieutenant-général du royaume. Ce titre était acquis au prince populaire, qui récusa sa trop tardive investiture. Finalement, le 2 août, Charles X signa à Rambouillet le message suivant, contenant acte de son abdication et de celle de son fils Louis-Antoine, dauphin, en faveur du duc de Bordeaux; acte qui, dès le lendemain, fut transcrit sur le registre de l'état-civil de la maison royale aux archives de la Chambre des pairs.

Rambouillet, ce 2 août 1830.

« Mon Cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils, le duc de Bordeaux.

« Le dauphin, qui partage mes sentimens, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu. Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant-général du royaume, à faire proclamer l'avénement de *Henri V* à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux, etc., etc. « Signé CHARLES.

« LOUIS-ANTOINE. »

Tel est le titre qui, dans la pensée de Charles X, réservait les droits de son petit-fils (*voy.* BORDEAUX); cependant la France n'en tint compte, et en ordonnant le dépôt de ce document aux archives de la chambre des pairs, le lieutenant-général du royaume ne remplit qu'une formalité. On dit que Charles X regarde cet acte comme nul et non avenu, les conditions auxquelles son abdication fut faite n'ayant point été admises.

L'ex-roi, escorté par ses gardes-du-corps, se dirigea à petites journées vers Cherbourg, sous la sauvegarde de commissaires spéciaux, nommés par le gouvernement provisoire; il y arriva le 16 et s'embarqua avec sa famille. Le 17 il écrivit de la rade de Spithead, en vue de Portsmouth, au roi d'Angleterre, qui ne put lui offrir d'autre accueil que celui d'un simple particulier. Des bannières tricolores arborées devant lui sur la côte par les citoyens anglais empêchèrent Charles X de prendre terre à Portsmouth: c'est à son ancienne résidence en Écosse, le château d'Holyrood, qu'il alla d'abord se fixer; mais il s'en est éloigné depuis, à la suite des désagrémens d'un procès que lui intenta un de ses anciens créanciers, et peut-être aussi à cause de la rigueur du climat d'Écosse (*voy.* ANGOULÊME et BERRY). Il vit aujourd'hui au Hradschin de Prague, où l'empereur d'Autriche a mis à sa disposition une partie de l'ancien palais du *Burg*; il y est entouré de sa famille et d'une petite cour de fidèles partisans; et la chasse, sa première passion, offre encore des consolations à sa douleur de passer sur la terre d'exil les derniers jours de sa carrière déjà très avancée. Une loi du 10 avril 1831 porte bannissement contre lui et toute sa famille. P. C.

CHARLES, rois de Navarre. Il y en eut trois de ce nom, dont le premier fut CHARLES IV de France et le dernier CHARLES-le-Noble (1387-1425), fils de Charles-le-Mauvais. Celui-ci, le deuxième du nom, formera seul l'objet de cet article.

CHARLES-LE-MAUVAIS, né en 1332, succéda en 1350, comme roi de Navarre, à Jeanne de France et à Philippe III, et dès le commencement de son règne il étouffa par des supplices quelques révoltes. A son royaume il joignait le comté d'Évreux. Jeune encore, il brilla par son savoir, son éloquence et ses graces personnelles à la cour du roi Philippe-de-Valois, où il avait été élevé. Plus tard ses prétentions sur la Champagne (*voy.* ce mot, t. V, p. 330 et CHARLES IV de France, t. V, p. 429), sur la Brie et sur le duché de Bourgogne inquiétèrent le *bon* roi Jean, qui, en lui faisant épouser Jeanne, sa fille,

lui donna pour dot les villes de Meulan et de Mantes. Bientôt, accusé de l'assassinat d'un connétable de France (Charles de la Cerda), le roi de Navarre s'allia aux Anglais, et, du milieu de son comté d'Évreux, bravant le roi Jean, ourdit contre lui des trames perfides; mais lui fut traitreusement livré à Rouen, par le dauphin, qu'il croyait avoir gagné à sa cause. Successivement prisonnier à Château-Gaillard, au Châtelet de Paris, au château d'Arleux (dans le Cambrésis), il ne cessa pas ses intrigues, même pendant sa captivité. A la faveur des troubles qui suivirent la désastreuse bataille de Poitiers, où le roi Jean fut fait prisonnier, Charles-le-Mauvais sut se débarrasser de ses fers (1356), leva des troupes, vint exciter la discorde dans Paris, d'où il fut chassé par le dauphin, et fit à celui-ci une guerre assez insignifiante. Il se mêla ensuite, avec peu de bonheur, des affaires d'Espagne (*voy.* PIERRE-LE-CRUEL). En 1365 il conclut avec le roi de France Charles V un traité par lequel il renonçait à ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne et la Brie. Plus tard on l'accusa, mais à tort, d'avoir voulu empoisonner Charles V, son beau-frère. On arrêta ses deux fils, on mit à la question et on fit injustement périr deux de ses ministres. Pour les venger il s'allia au roi d'Angleterre Richard III, mais vit son royaume dévasté et par les Français et par les Castillans, et fut forcé de conclure, en 1379, une paix désavantageuse. Les Français l'ont surnommé *le Mauvais* à cause des troubles qu'il excita parmi eux; mais on connaît de lui peu de méchancetés, et, par ses qualités, il valait mieux que la plupart des princes de son temps. Il mourut en 1387, d'une manière tout-à-fait extraordinaire, s'il faut en croire les chroniques françaises auxquelles nous renvoyons. A. S-R.

CHARLES, duc de Bourgogne, surnommé *le Téméraire*, fils de Philippe-le-Bon et d'Isabelle de Portugal, naquit à Dijon, le 10 novembre 1435, et porta d'abord le titre de comte de Charolais. Sous ce nom il se distingua dans la bataille de Rupelmonde, en 1452, et dans celle de Morbecque, en 1453. Violent et emporté, il montra de bonne heure en lui des symptômes de cette malheureuse ambition, source de ses erreurs et de sa chute. Une antipathie insurmontable qu'il nourrissait contre la maison de Croï, dans laquelle son père avait choisi ses favoris, le décida, après de vains efforts pour les éloigner, à s'exiler lui-même et à se rendre en Hollande. Il se réconcilia ensuite avec son père et lui inspira la haine qu'il portait à Louis XI. S'étant mis à la tête d'un parti contraire à ce prince, il traversa la Flandre et l'Artois, passa la Somme avec 26,000 hommes et arriva devant Paris (1465). Personne n'avait osé lui tenir tête, mais personne aussi n'avait osé exciter un mouvement en sa faveur. Le roi lui expédia l'évêque de cette ville, G. Chartier (*voy.*), pour lui reprocher son injuste guerre contre son souverain; mais l'héritier de Bourgogne répondit : « Dites à votre maître qu'on a toujours des motifs suffisans d'attaquer un prince qui se sert de l'épée et du poison, et qu'on est toujours sûr de ne pas rester sans alliés, quand il s'agit de l'attaquer. Au reste, je n'ai pris les armes que sur les instances du peuple, de la noblesse et des princes : voilà mes complices. » Louis ne refusa pas le combat qui eut lieu à Montlhéry. Charles, se laissant emporter à la poursuite des fuyards, se vit tout à coup entouré de 15 gens d'armes. Déjà son écuyer avait été tué; quant à lui, ne voulant pas se rendre, il fit des prodiges de valeur et donna, par ce moyen, le temps à ses soldats de le délivrer. Depuis ce temps, Charles s'exagéra ses talens militaires. En 1467 il succéda à son père et il fit aussitôt la guerre aux Liégeois, qu'il vainquit et qu'il traita avec une extrême sévérité. Ayant, avant cette guerre, été obligé de restituer aux Gantois des priviléges que leur avait enlevés Philippe, Charles les leur retira de nouveau, fit exécuter les chefs des révoltés et imposa à la ville une forte contribution pécuniaire. En 1468 il épousa Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre. Comme il voulut ensuite ranimer la guerre civile en France, Louis l'apaisa au moyen de 120,000 écus d'or. Les deux princes eurent, le 3 octobre 1468, une

entrevue à Péronne, pour terminer leurs différends. Mais Charles apprit alors qu'à l'instigation de Louis XI les Liégeois s'étaient de nouveau révoltés et avaient pris Tongres : il fit mettre le roi en prison et le surveilla de très près, malgré toutes ses dénégations et ses protestations avec serment. Après avoir flotté entre les mesures les plus sévères, Charles obligea Louis à souscrire à des conditions dont la plus humiliante pour lui fut d'accompagner son vassal dans l'expédition qu'il entreprit aussitôt contre ces mêmes Liégeois que Louis devait avoir excités contre lui. Charles, accompagné du roi, prit Liége et livra cette ville à la fureur de la soldatesque. Ce bonheur ne fit qu'endurcir son cœur et le rendre plus inflexible et plus sanguinaire : aussi devint-il l'effroi de ses voisins et l'artisan de sa propre ruine. En 1470 Édouard IV conféra au duc de Bourgogne son ordre de la Jarretière, et bientôt après ce roi d'Angleterre vint chercher un refuge auprès de lui en Flandre. Charles lui donna de l'argent et des vaisseaux pour retourner dans ses états, et, à la fin de cette année, il attaqua de nouveau le roi de France. Forcé de demander un armistice, il recommença pourtant la guerre avec une hardiesse qui lui valut dans les annales de l'histoire le surnom de *Téméraire ;* il accusa publiquement le roi de sortilége et d'empoisonnement, et passa la Somme avec 24,000 hommes. Ayant pris d'assaut la ville et le château de Nesle, il l'incendia et dit avec une barbare impassibilité : « Voilà les fruits que porte l'arbre de la guerre ». Ennemi de la paix, insensible au plaisir, n'aimant que la destruction et le carnage, écrasant les peuples au profit des grands, et, malgré sa fierté, habile à se faire des alliés, Charles, qui voulait égaler Louis en dignité et en puissance, conçut le plan d'étendre sa domination du côté du Rhin et d'élever ses états au rang d'un royaume auquel il aurait donné le nom de Gallo-Belge. Il alla à Trèves rendre visite à l'empereur Frédéric III, pour lui rappeler sa promesse de lui accorder le titre de roi et de vicaire-général de l'empire, à condition que Charles donnerait sa fille à l'archiduc, fils de l'empereur; mais aucun des deux princes ne voulut se lier par un engagement, et ils se quittèrent mécontens l'un de l'autre.

Cependant Louis XI suscita à Charles-le-Téméraire de nouveaux embarras, en le mettant en guerre avec l'Autriche et la Suisse. Le duc, furieux, résolut de détrôner Louis, et à cet effet il se ligua avec le roi d'Angleterre; mais, forcé d'aller au secours de son parent l'évêque de Cologne, il perdit 10 mois à assiéger Neus et se rendit ensuite en Lorraine, pour se venger du duc René qui, à l'instigation de la France, lui avait déclaré la guerre. Après avoir achevé la conquête de la Lorraine par la prise de Nancy, en 1475, il attaqua la Suisse, et, malgré les représentations de ces paisibles montagnards, qui l'assurèrent que tout ce qu'il trouverait chez eux n'aurait pas la valeur des éperons de ses chevaliers, il prit la ville de Granson et fit passer au fil de l'épée 800 hommes qui l'avaient défendue. Mais cette cruauté fut bientôt vengée : les Suisses remportèrent sur lui, près de cette ville, une victoire éclatante, le 3 mars 1476. De ce moment la santé de Charles fut altérée. Le 22 juin il perdit une nouvelle bataille, à Morat (*voy.*). Charles se rendit ensuite en Lorraine, pour reprendre la ville de Nancy sur le duc René qui, après avoir combattu le duc de Bourgogne à la tête des Suisses, avait conduit ces braves montagnards jusqu'à cette ville et s'en était emparé. Trahi par le comte de Campobasso, un de ses principaux officiers, malgré les avertissemens qu'on lui avait donnés, Charles n'avait plus que 4,000 hommes: néanmoins il hasarda le combat; René lui en opposait 20,000. Cette bataille eut lieu le 5 ou le 6 janvier 1477; elle fut malheureuse pour le duc de Bourgogne. Les deux ailes de son armée ayant été rompues, il fut attaqué et enveloppé au centre, dont lui-même avait pris le commandement; et, voyant tomber le lion qui ornait son casque, il s'écria : *Ecce magnum signum Dei!* Entraîné par les fuyards, il tomba avec son cheval dans un fossé où il fut atteint d'un coup de lance et tué. On ne retrouva son corps que le surlendemain,

et l'on eut bien de la peine à le reconnaître. Il était alors âgé de 44 ans.

Charles ne manquait pas de bonnes qualités; dans son gouvernement intérieur on ne s'aperçut pas de sa dureté naturelle, et, guidé par la droiture qui lui était propre, il sut toujours faire respecter la justice.

Marié trois fois, il ne laissa pourtant qu'un seul enfant qu'il avait eu d'Isabelle de Bourbon, sa seconde femme; cette unique héritière, Marie, épousa Maximilien d'Autriche et lui apporta en dot le duché de Bourgogne. *C. L.*

CHARLES, empereurs d'Allemagne. On en compte sept du nom. Il a été traité ailleurs des trois premiers; car on comprend dans cette série Charlemagne, Charles-le-Chauve et Charles-le-Gros (*voy.* ces mots et CARLOVINGIENS). Parmi les quatre autres, Charles IV appartient encore à la Bohême et s'appelle, comme roi de ce pays, Charles Ier (*voy.* t. III, p. 611); Charles V ou *Quint* est aussi connu sous le nom de Charles Ier, comme roi d'Espagne; il a déjà été fait mention de Charles VI à l'article AUTRICHE (t. II, p. 587) et de Charles VII ou de Charles-Albert à l'article BAVIÈRE (t. III, p. 185). Cependant, nous avons à donner ici quelques détails sur ces quatre empereurs.

CHARLES IV, de la maison de Luxembourg, naquit en 1316, et fut élevé à Paris. Son père, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, célèbre dans l'histoire par son esprit chevaleresque, périt à la bataille de Crécy (*voy.*). Après la mort de Louis de Bavière en 1347, Charles de Luxembourg qui avait eu en héritage la Bohême et que, l'année précédente, 5 électeurs avaient choisi pour empereur, espérait de monter sur le trône impérial sans obstacle; mais il fut trompé dans son attente, car les électeurs de l'empire voyaient en lui un serviteur du pape lequel, après lui avoir fait subir toutes sortes d'humiliations, lui avait donné la couronne des Romains; et il y avait à peine 10 ans que l'Allemagne avait pris à la diète de Rense des mesures efficaces contre les prétentions du Saint-Siége. Aussi l'archevêque de Mayence, destitué par Clément VI, les électeurs de Brandebourg et du Palatinat, le duc de Saxe-Lauenbourg, qui s'arrogeait le droit de suffrage, se réunirent à Lahnstein, déclarèrent nulle l'élection de Charles de Luxembourg et choisirent pour empereur Édouard III d'Angleterre, beau-frère de leur dernier suzerain. Mais ce monarque, alors en guerre avec la France, ne profita de cette élection que pour s'assurer la neutralité du roi de Bohême et refusa la couronne. Il y eut encore une élection perdue, celle du landgrave de Missnie, Frédéric-le-Sévère, et le comte Gunther de Schwarzbourg qui devait le remplacer, mourut peu après son élection, de poison, et, s'il faut en croire les ennemis de Charles, par l'ordre de ce prince. Charles fit alors beaucoup d'efforts pour se réconcilier avec les électeurs: il épousa la fille de l'électeur palatin, donna le Tyrol au duc Rodolphe d'Autriche, et, à la suite de ces complaisances, il fut enfin nommé à l'unanimité et sacré à Aix-la-Chapelle. Contrairement à sa promesse, il fit aussitôt transporter en Bohême les insignes de l'empire et il engagea son beau-père à soumettre à la suzeraineté de la Bohême une partie du Haut-Palatinat. En 1354 Charles IV se rendit à Rome pour se faire sacrer par le pape; mais il acheta cette faveur par des conditions qui lui attirèrent le ridicule et le mépris. Après avoir été sacré roi d'Italie à Milan, il confirma aux Visconti, contre sa promesse formelle, la jouissance de leur usurpation, et fit aussi de grandes concessions aux Florentins et aux Vénitiens. Déjà couronné à Milan, il vint à Rome, y fut sacré par un délégué du pape, mais n'y resta qu'un jour, promettant même de ne pas remettre le pied en Italie sans l'autorisation expresse du pape. Méprisé des Guelphes, maudit par les Gibelins, il retourna en Allemagne où il fit publier la Bulle d'or (*voy.*) qui est restée jusque dans ces derniers temps la base du droit public des Allemands. Ce fut un service signalé qu'il rendit à l'Empire, mais il le fit oublier par la faiblesse qu'il eut de consentir à grever l'Allemagne d'un impôt au profit du Saint-Siége. Il ne trouva d'autre moyen pour apaiser l'indignation publique que de parler d'une réforme de l'Église, et

après avoir mécontenté tous les États de l'Empire, il indisposa contre lui le pape qui réclama aussitôt la destitution de l'empereur. Cette menace porta Charles à de nouvelles faiblesses qui ne purent qu'augmenter le mépris où il était tombé. Aussi, sous son règne, l'Allemagne fut troublée par des bandes de brigands qui infestèrent le pays, sans que l'empereur pût l'en débarrasser; et ce fut aux princes et aux villes qu'il en abandonna le soin. L'Italie ne fut pas plus tranquille : l'anarchie, la guerre civile tourmentèrent ce malheureux pays, et les Visconti s'emparèrent de tout le Milanez; Barnabé Visconti menaçait même de soumettre l'Italie entière. Charles, invité par le pape Urbain V à passer les Alpes, y arriva avec des forces considérables, et ne profita de tous ses avantages que pour faire couronner sa 4e femme, Élisabeth de Poméranie, souscrivant encore à des obligations honteuses envers le Saint-Siége. Pendant son séjour en Italie, il trafiqua de plusieurs villes et d'états entiers qu'il céda aux plus offrans. Il retourna en Allemagne, chargé de richesses, mais aussi du mépris public et de la malédiction de ses alliés.

Autorisé par le pape Grégoire XI à faire nommer son fils Venceslas roi des Romains, Charles se servit de ses trésors pour acheter les votes des électeurs et leur céda en outre des portions de territoire. Il chercha vainement à s'opposer à l'alliance que firent entre eux les États du royaume, sous le nom d'*alliance de Souabe;* il accorda de nouveaux priviléges au clergé, et l'Empire était près de sa ruine quand Charles mourut à Prague, en 1378. Son règne fut remarquable par la fondation des universités de Prague et de Vienne où les arts et les lettres fleurirent, et par une horrible persécution contre les Juifs; ce fut aussi Charles IV qui donna et vendit le premier des lettres de noblesse. *C. L.*

Charles-Quint naquit à Gand le 24 février 1500. Il était fils de Philippe-*le-Beau*, archiduc d'Autriche, et de Jeanne-la-Folle, seconde fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. La mort précoce de don Juan, fils unique de Ferdinand et d'Isabelle et de leur fille aînée, reine de Portugal, ainsi que les dispositions dernières de Ferdinand-le-Catholique (mort le 23 janvier 1516), le rendirent héritier de l'empire le plus vaste qu'un monarque ait possédé depuis Charlemagne.

A l'âge de 6 ans Charles perdit son père qui mourut 3 mois après avoir été reconnu avec Jeanne comme roi et reine de Castille, et avoir fait proclamer son fils prince des Asturies. Bien que les soins de sa première éducation eussent été confiés à sa tante Marguerite d'Autriche et à Marguerite d'York, veuve de Charles-le-Téméraire, toutes deux princesses d'une grande habileté, sa constitution physique et ses facultés intellectuelles ne se développèrent que très tard. Pendant les premières années de son règne on le regarda généralement comme un prince faible et peu entreprenant. Sa première passion fut la chasse. Lorsque, à la mort de Philippe, les Flamands appelèrent à la régence l'empereur Maximilien, celui-ci donna pour gouverneur à son petit-fils Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et pour précepteur Adrien d'Utrecht. Le premier l'initia peu à peu aux affaires de l'état, et l'attention qu'y apportait son élève ne contribua pas peu à lui donner cette gravité, cette réserve qui plus tard lui attacha les Espagnols. Toutefois, il les blessa d'abord en prenant, à la mort de Ferdinand, par le conseil des Flamands qui l'entouraient, le titre de roi, sans qu'il lui eût été légalement conféré par les Cortès. D'après les lois fondamentales, ce titre appartenait à Jeanne tant qu'il n'avait pas été révoqué d'une manière publique et officielle. Aussi ce premier acte fut-il considéré par les Espagnols, non-seulement comme une violation de leur privilége, mais comme une tentative d'empiétement sur les droits de sa mère. Toutefois, l'influence de Ximenès, que Ferdinand avait nommé régent pendant la minorité, parvint à faire sanctionner ses droits à la couronne (13 avril 1516).

Les premières années d'un règne qui devait être si glorieux furent remplies par des troubles et des résistances intérieures. Une révolte des communes contre les seigneurs fut apaisée par Ximenès,

qui saisit cette occasion d'abaisser la noblesse et d'en diminuer la puissance. En 1517, malgré les conseils des Flamands, Charles se rendit en Espagne, où il aborda, le 13 septembre, à Villaviciosa dans les Asturies, et l'année suivante il fit son entrée à Valladolid, où il avait convoqué les cortès de Castille. Mais tel était l'attachement des Castillans pour la fille d'Isabelle qu'il ne put se faire proclamer roi que conjointement avec sa mère, dont le nom devait être placé le premier dans tous les actes publics, et en Aragon il lui fallut vaincre une résistance plus opiniâtre encore.

Sur ces entrefaites la mort de l'empereur Maximilien (12 janvier 1519) laissa vacant le trône impérial : bien qu'il eût pour concurrent François Ier, roi de France, Charles fut choisi par le collége des électeurs (28 juin 1519). La nouvelle de son élection ne fut pas reçue avec plaisir par les Espagnols, qui prévoyaient dès lors que l'on verserait leur sang et dépenserait leurs trésors dans des terres lointaines. Le clergé castillan s'opposa à la perception des dîmes que le pape Léon X avait permis de lever sur les biens ecclésiastiques, sous prétexte de faire la guerre aux Infidèles. Le royaume de Valence refusa au roi des subsides et déclara en même temps qu'il ne le reconnaîtrait qu'autant qu'il se présenterait en personne; et lorsqu'il convoqua ensuite les cortès de Castille à Compostelle, ce ne fut qu'avec les plus grandes peines qu'il put triompher de leur résistance et obtenir d'elles le *donativum* ou *droit de joyeux avénement*, qui était usité en pareille circonstance. Après avoir ainsi recueilli les sommes nécessaires à son voyage, il s'embarqua pour les Pays-Bas, le 22 mai 1520, voulant de là se rendre en Allemagne. Avant son départ, il avait confié la régence à Adrien d'Utrecht; choix malheureux qui augmenta encore la haine que l'on portait aux étrangers. Il sentait alors que les princes de l'Europe ne verraient pas sans jalousie, et peut-être sans crainte, tant de couronnes réunies sur une même tête : aussi dès ce moment songea-t-il à se procurer des alliés. Dans ce but, il relâcha d'abord en Angleterre, et sut, en gagnant Wolsey, détacher Henri VIII de l'alliance de François Ier. Il continua ensuite son voyage, et, le 23 octobre, il se fit couronner empereur à Aix-la-Chapelle. Son premier acte fut de convoquer à Worms (*voy.*), pour le commencement de l'année suivante, une diète qui devait spécialement s'occuper des moyens les plus propres à étouffer les nouvelles idées religieuses que Luther avait jetées dans le monde. Charles s'y trouva en personne; mais cette assemblée, après beaucoup de lenteurs, ne produisit qu'un décret de condamnation contre le réformateur, et Charles, qui voyait bien que la paix dont jouissait l'Europe n'était que précaire, abandonna bientôt ces querelles de religion pour s'occuper des alliances qu'il avait à former. Dans cette vue il conclut, par l'intermédiaire de don Manuel, son ambassadeur à Rome, un traité avec Léon X.

Mais pendant que les nouveaux confédérés préparaient une attaque sur Milan, les hostilités commençaient en Espagne. Les fils de Jean d'Albret envahissaient la Navarre à la tête d'une armée française. Du côté des Pays-Bas, Robert de la Marche, qui avait levé des troupes en France, déclara la guerre à l'Empereur, qui envoya contre lui le comte de Nassau. Celui-ci s'empara en quelques jours de sa principauté de Bouillon, excepté de Sedan. Mais comme il était bien clair qu'un si petit prince n'était entré en campagne que d'après les instigations de François Ier et dans l'espoir fondé d'en être secouru, l'Empereur donna l'ordre à son général d'entrer en France. Celui-ci prit Mousson et assiégea Mézières, qu'il aurait peut-être aussi forcé de se rendre si cette place n'avait été défendue par un vaillant chevalier. Enfin, pour terminer une guerre qui ne semblait promettre aucuns résultats, on tint un congrès à Calais (5 août 1521) sous la médiation du roi d'Angleterre, qui avait confié ses pouvoirs à Wolsey. Comme on devait s'y attendre, ce congrès n'aboutit à rien, et après la rupture des négociations le cardinal rejoignit l'Empereur à Bruges où, au nom de son maître, il conclut avec lui une ligue contre François Ier. Les deux souverains devaient at-

tàquer la France, Henri du côté de la Picardie, Charles sur la frontière d'Espagne, chacun avec 40,000 h.; et pour sceller leur union, ce dernier devait épouser la princesse Marie, fille unique du roi d'Angleterre.

Pendant qu'ils se confédéraient ainsi pour l'avenir, le Milanez était le théâtre de la guerre. Lautrec, qui y commandait les Français, déploya son habileté ordinaire; mais enfin les Impériaux, réunis aux troupes papales, s'emparèrent de Milan, qui leur fut livré par la faction gibeline. Parme et Plaisance furent rendues à l'Église, et à la fin de la campagne il ne restait plus à la France que Crémone, le château de Milan et quelques forts de peu d'importance. Bien que la mort de Léon X (2 décembre 1522) vint dissoudre la ligue, la campagne suivante fut encore désastreuse pour les Français. Lautrec, battu à la Bicocque (*voy.*) par P. Colonna, revint en France, et, après son départ, tout se rendit aux Impériaux, excepté la citadelle de Crémone.

Heureusement pour les ennemis de l'Empereur, l'état des affaires en Espagne vint absorber l'attention qu'il donnait aux affaires d'Italie. A son retour, Charles trouva son royaume en proie à la guerre civile. Tolède et les autres villes de la Castille s'étaient révoltées contre les seigneurs et avaient mis à leur tête Juan de Padilla, fils aîné du commandeur de Castille, gentilhomme plein de courage, d'ambition et de talent. Ségovie, Burgos, Zamora imitèrent cet exemple. Les Ségoviens battirent les troupes royales; Fonseca fut repoussé de Medina-del-Campo, et bientôt après Valladolid se joignit aux mécontens. Adrien d'Utrecht, trop faible pour résister à une insurrection aussi puissante, licencia ses troupes, et les communes, devenues plus hardies, formèrent une confédération qui s'appela *la sainte junte*. Charles-Quint, qui se trouvait alors dans les Pays-Bas, alarmé non sans raison de leurs progrès, adjoignit à Adrien, comme co-régens, l'amiral Fadrique Enriquez et le connétable de Castille don Inigo de Velasco, hommes aussi habiles qu'expérimentés. L'insurrection ne finit que par la mort de Padilla. La réaction eut des suites funestes pour l'Espagne; car ces cités, en perdant leur liberté et leurs priviléges, perdirent aussi leur commerce et leur population.

L'Empereur, à peine de retour en Espagne (octobre 1522), trouva la révolution comprimée sur tous les points et put songer à former une nouvelle ligue contre François, avec d'autant plus d'espoir qu'en ce moment le roi de France était abandonné de tous ses alliés. Dans la campagne suivante, dont le Milanez fut encore le théâtre, l'incapacité de Bonnivet (*voy.*) procura aux Impériaux de nouveaux et faciles succès, mais qui, sur d'autres points, furent balancés par des revers. L'armée anglaise fut chassée avec honte par La Trémouille, pendant que les Allemands étaient repoussés de la Bourgogne et les Espagnols de la Guyenne. L'année suivante, Bonnivet ayant de nouveau perdu tout le Milanez, l'Empereur conçut le projet d'envahir la France. Par ses ordres, un corps de 18,000 hommes, commandé par Peschaire et le connétable de Bourbon, pénétra en Provence (août 1524), mais il fut bientôt forcé à la retraite. François I[er] ébloui par ces succès passagers, et tourmenté toujours de la fatale idée de reconquérir le Milanez, se mit en marche l'année suivante avec une nombreuse armée. Cette campagne désastreuse se termina par la bataille de Pavie (*voy.*) où le roi de France fut fait prisonnier. Bien que l'Empereur reçût cette nouvelle avec une affliction feinte, il commença dès lors à former des projets qui contrastaient singulièrement avec sa modération affectée et apparente, projets qu'il aurait sans doute exécutés sans la pénurie continuelle de son trésor. Il effraya ainsi ses alliés, et surtout Henri VIII, qui voyait avec inquiétude une puissance désormais sans contrepoids en Europe. Wolsey, que Charles-Quint avait bercé de l'espoir d'être nommé pape, reconnaissant, après deux élections successives, qu'il avait été le jouet de ses promesses, détacha Henri de son alliance. Les Italiens, en même temps, tremblaient pour la perte de leur indépendance. Ces craintes ne furent que trop tôt confirmées : quelques intrigues d'un gentilhomme italien, nommé Morone, révélées à l'Empereur par Peschaire, lui fournirent l'occasion de déclarer

Sforza coupable de forfaiture et déchu de tous ses droits sur le Milanez. Par suite de cette déclaration, Peschaire s'empara de tout le duché, excepté de Crémone et de Milan, qui furent étroitement bloqués. Charles abusa de sa victoire en traitant son rival avec une cruauté insultante. Cette conduite fit sur François Ier une impression si douloureuse que sa vie même fut en danger. Alors l'Empereur se détermina à lui faire une courte et sèche visite dans sa prison de Madrid; mais en même temps, comme s'il avait trop fait, il recevait le connétable de Bourbon avec des marques infinies de déférence. C'étaient autant d'insultes pour le roi captif, qui voulut alors résigner sa couronne en faveur de son fils. Cette résolution désespérée, qui aurait ôté à Charles tous les fruits de sa victoire de Pavie, l'obligea à se relâcher de sa rigueur et à conclure le traité de Madrid (14 janvier 1526). François en ratifia les conditions, bien que dures et humiliantes; mais auparavant il avait protesté contre l'obligation d'exécuter une convention extorquée par la force et les mauvais traitemens, et le pape Clément VII le délia ensuite de ses sermens. Ce pontife était alors chef nominal d'une ligue formée contre l'Empereur, mais qui ne produisit aucun résultat.

Peu de temps après la signature du traité de Madrid (12 mars), Charles-Quint épousa Isabelle, fille d'Emmanuel, roi de Portugal.

Pendant que l'Empereur dissolvait la nouvelle ligue formée contre lui, Bourbon, traître à son pays, repoussait dans le Milanez l'armée française, mais sans pouvoir profiter de ses succès. Ses troupes, auxquelles il était dû un arriéré considérable, se mutinèrent. Alors il les conduisit devant Rome qui fut prise d'assaut et pillée avec une cruauté qui fit oublier les horreurs dont elle avait été le théâtre, lorsque, plusieurs siècles auparavant, elle fut tombée au pouvoir des Barbares. Le pape, obligé de se rendre, fut tenu prisonnier au nom de l'Empereur au mépris de toutes les lois. Aussi, lorsqu'on apprit le pillage de Rome et la misère dont le souverain pontife avait été traité, ce fut dans toute l'Europe un cri d'indignation contre Charles-Quint, qui feignit alors d'en ressentir une vive douleur. La guerre se fit avec des succès divers et elle aurait été totalement à l'avantage de la France, si l'on n'avait commis la faute de blesser Doria, qui passa avec ses galères au service de l'Empereur. Toutefois, comme, au milieu de tant de guerres ruineuses, le désir de la paix devenait général, Marguerite d'Autriche, tante de l'Empereur, et Louise, mère de François Ier, eurent ensemble plusieurs entrevues qui amenèrent la paix de Cambrai (5 août 1529). Alors Charles-Quint visita l'Italie, et, comme pour donner un témoignage public de sa modération, remit les Médicis en possession de Florence, et pardonna à Sforza, qu'il maria même à sa nièce, fille du roi de Danemark. Après la publication de ces traités, il se fit couronner à Bologne, par Clément VII, roi de Lombardie et empereur des Romains. Il avait choisi pour demeure dans cette ville une maison de laquelle il pouvait visiter le pape sans être aperçu, et l'on remarqua que dès ce moment il voulut tout traiter par lui-même.

On conçoit facilement qu'au milieu de tant de complications il n'avait pu donner aux affaires d'Allemagne qu'une attention secondaire. Là les progrès de la réforme religieuse avaient cependant créé de graves embarras. En 1530 il parut en personne à la diète d'Augsbourg, et bien que la profession de foi du parti de la réforme fût rédigé par la plume conciliatrice de Melanchthon, il était aisé de voir que toute réconciliation était désormais impossible. Les sévères décrets de la diète, loin d'intimider les princes protestans, n'aboutirent qu'à leur faire sentir davantage le besoin d'être unis. Telle fut l'origine de la ligue de Schmalkalden. Cette confédération fut vue par les États d'Allemagne avec d'autant plus de plaisir qu'ils commençaient à redouter la puissance de Charles, qui, précisément à cette époque, venait, malgré les protestations de l'électeur de Saxe, de faire choisir pour roi des Romains son frère Ferdinand.

Jusque là l'Empereur avait tout fait par ses généraux. Pour repousser Soliman, qui s'avançait vers Vienne à la tête

de 300,000 hommes, il se mit, pour la première fois (1532), à la tête de son armée. Ce fut encore à cette époque qu'il conduisit l'expédition qui débarqua en Afrique, vainquit Barberousse (*voy.*), et rétablit Muley-Hassem sur le trône de Tunis.

A son retour en Europe, il retrouva de nouvelles semences de guerre. François Ier, en dépouillant de ses états le duc de Savoie, un des princes de l'Empire, avait déjà rendu les hostilités inévitables, lorsque la mort de Sforza (24 octobre 1535) vint donner au roi de France l'occasion de renouveler ses prétentions sur le Milanez. L'Empereur, après avoir lancé contre son rival un manifeste rempli d'invectives, envahit la Provence à la tête d'une armée formidable commandée par Antonio de Leyva, sous lequel servaient le marquis del Guasto, le duc d'Albe et Ferdinand de Gonzague; on lui opposa le maréchal de Montmorency. Après avoir en vain assiégé Marseille, les Impériaux furent obligés de se retirer avec honte, et Charles fut tellement mortifié de cet échec que, pour ne pas s'exposer à la raillerie des Italiens, il fit voile directement pour l'Espagne. En même temps une de ses armées était repoussée sur la frontière de Picardie, et l'autre ne pouvait pénétrer en Champagne. Après une campagne dans les Pays-Bas, qui remplit une partie de l'année 1537 et se termina sans résultats décisifs, la reine de Hongrie et la reine-mère conclurent une trève de 10 mois, et ensuite, tout ce que put faire le pape aux conférences d'Aix, où les deux souverains se rendirent en personne, mais sans se voir, fut d'obtenir une trève de 10 ans. Après l'entrevue d'Aigues-Mortes, Charles retourna en Espagne. Les mutineries de ses troupes dans le Milanez, en Sicile, en Afrique, où elles se révoltaient pour être payées, lui servirent de prétexte pour convoquer à Tolède les cortès de Castille; mais elles lui refusèrent opiniâtrément tous subsides. Alors Charles ne se fit pas scrupule de détruire violemment la vieille constitution espagnole, en excluant de cette assemblée les prêtres et les nobles. A ces embarras intérieurs vint s'ajouter la révolte des Gantois, qui ne voulaient point payer les impôts votés par les États. L'Empereur se détermina alors à demander au roi de France le passage à travers son royaume. Celui-ci l'accorda; mais lorsqu'il fut dans les Pays-Bas Charles oublia les promesses qu'il avait faites, et l'imprudente générosité de son rival excita ses railleries.

Après avoir soumis les Gantois et les avoir dépouillés de leurs priviléges, il tourna son attention vers les affaires d'Allemagne. La diète de Haguenau, puis celle de Worms, n'amenèrent aucune conciliation, et les décrets de la diète de Ratisbonne (1541) déplurent également aux deux partis. Si l'Empereur ne donna à ces querelles de religion qu'une attention secondaire, c'est qu'il était déjà exclusivement occupé de l'entreprise qu'il méditait contre Alger. Après avoir visité l'Italie et eu à Lucques une entrevue avec le pape, il s'embarqua malgré les conseils de Doria. Les événements justifièrent la sagesse de ce vieux marin. A peine était-il en Afrique, qu'un ouragan épouvantable détruisit sa flotte et son armée. Il était temps qu'il revint en Europe; le meurtre par le marquis de Guaste, gouverneur du Milanez, de deux ambassadeurs de François Ier donnait à ce prince une juste occasion de renouveler les hostilités. La première année fut mêlée de succès et de revers; la seconde, Charles, dont le trésor était épuisé, fit reconnaître Philippe son fils pour son successeur et obtint des cortès de Castille et d'Aragon le droit *de joyeux avénement*. Il conclut ensuite avec Henri VIII une ligue offensive et défensive. Après la campagne des Pays-Bas, alarmé de la vigueur et de l'activité de François Ier, il voulut faire agir contre lui tout le corps germanique, et, à cet effet, il convoqua la diète de Spire (1544). Pour gagner les princes protestans, il fit aux nouvelles idées des concessions assez larges, et, par reconnaissance, on lui vota pour 6 mois un corps de 24,000 hommes de pied et 400 chevaux. En même temps il se rapprochait de l'Angleterre et détachait le Danemark de l'alliance de François Ier. Bien que son armée eût été complètement défaite à Cérisoles (*voy.*) par le

duc d'Enghien, il n'en pénétra pas moins en France ; mais après la prise d'Épernay, de Saint-Dizier et de Château-Thierry, il fut obligé de se retirer faute de provisions et d'argent pour payer des troupes dont il n'était plus sûr. Après la paix de Crépy, l'Empereur, bien que souffrant de la goutte, arriva à la diète de Worms (1545). Les protestans, qui le voyaient à cette même époque soutenir les chanoines de Cologne contre leur archevêque et poursuivre les protestans dans les Pays-Bas, conçurent de vives alarmes qui ne firent que se confirmer lorsqu'ils virent la réunion du concile de Trente et les préparatifs de Charles. Un conflit était inévitable : l'Empereur, qui le savait bien, mit en jeu toute son habileté pour amuser ses adversaires et, après les décrets du concile et l'excommunication de l'archevêque de Cologne, il commença les hostilités comme exécuteur des arrêts du souverain pontife. En même temps il faisait une trève avec Soliman et négociait avec le pape. La diète de Ratisbonne lui servit encore à gagner du temps, et il aurait surpris ses adversaires, si le pape, dans sa précipitation, n'eût révélé les secrets de la ligue et appris par-là aux princes protestans qu'il était temps de songer à leur salut. Après avoir vainement recherché l'alliance des Vénitiens, des Suisses, de François Ier et de Henri VIII, ils entrèrent en campagne avec une nombreuse armée. La lenteur et le peu de concert de leurs opérations les perdit. Au lieu d'agir ils négocièrent et donnèrent ainsi à Charles le temps de rassembler des troupes et de recevoir d'Italie des secours du pape. Aussi lorsqu'ils voulurent faire des propositions, pour toute réponse on les mit au ban de l'Empire. On doit donc attribuer la dissolution précoce de la ligue au manque d'unité et surtout à l'électeur de Saxe, prince courageux, résolu, mais esprit étroit et d'une nonchalance qu'une grande obésité et un sang épais contribuaient encore à augmenter. Maurice, gendre du landgrave de Hesse, jeune homme dont Mélanchthon avait deviné le génie, s'unit avec l'Empereur et envahit l'électorat de Saxe. Cette diversion porta un coup mortel aux confédérés, et, après avoir fait des propositions qui furent rejetées, ils licencièrent leurs troupes et furent obligés de recevoir les conditions les plus dures. L'Empereur aurait poussé plus loin ses opérations sans la conspiration de Fiesque, dont Gênes fut alors le théâtre (1547). C'était un coup si hardi qu'il crut que Fiesque avait pour alliés non-seulement le duc de Parme et le pape, mais encore le roi de France. En effet, celui-ci négociait à la fois avec les protestans, Soliman, le pape, les Vénitiens, les rois de Danemark et d'Angleterre; il rétablissait l'ordre dans ses finances et levait des troupes en Suisse et dans son royaume. Charles, vivement alarmé de ces préparatifs, fut sauvé par ce bonheur qui l'avait accompagné dans toutes ses entreprises. François, son rival, l'ame de toutes ces confédérations, mourut à Rambouillet, le 31 mars 1547. Dès lors, n'ayant plus rien à redouter de cette ligue, il poursuivit ses opérations en Allemagne. La campagne fut courte; elle se termina par la bataille de Mühlberg et par la captivité de l'électeur, qui fut remis ensuite à une commission martiale composée d'Espagnols et présidée par le duc d'Albe; il fut condamné à mort, au mépris de la constitution et des lois germaniques. Les princes allemands empêchèrent que cette sentence inique ne reçût son exécution; mais l'Empereur retint prisonnier Jean-Frédéric et mit Maurice en possession de son électorat. Il déshonora sa victoire non-seulement par sa cruauté envers l'électeur, mais aussi par sa duplicité. Le landgrave de Hesse, qui s'était rendu auprès de lui pour faire sa soumission, fut retenu prisonnier au mépris de la parole donnée. Non content d'avoir ainsi fourni des preuves publiques de sa mauvaise foi, Charles se rendit odieux à l'Allemagne par ses exactions et ses violences. En arrivant à Augsbourg pour y présider la diète qu'il y avait convoquée, il s'empara par force des églises, les fit purifier, et rétablit partout les rites de l'église romaine. Pendant ce temps, le général qui commandait ses troupes en Italie se rendait complice de l'assassinat de P. L. Farnèse, fils du pape, et prenait possession de Plaisance, qui faisait alors

partie du patrimoine de Saint-Pierre. Dans l'espoir de terminer toutes ces querelles de religion, Charles présenta (1548) à la diète une déclaration rédigée par Pflug, Helding et Agricola, et qui reçut le nom d'*Interim* (*voy.*), parce qu'elle contenait des dispositions transitoires. Bien que ce compromis fût également désapprouvé par les protestans et par les catholiques, l'Empereur parvint, en employant tour à tour l'adresse et les menaces, à le faire accepter et ratifier par les membres de la diète; mais ce ne fut pas sans de vives résistances. Jean de Brandebourg-Anspach et l'électeur le rejetèrent, et il ne put vaincre l'opposition des villes impériales qu'en leur enlevant leur constitution et leurs priviléges et en les contraignant par la force et la cruauté. Il se rendit ensuite dans les Pays-Bas pour y faire également recevoir l'*Interim*, et aussi pour y faire proclamer son fils Philippe son héritier et son successeur. Mais Charles n'était pas encore satisfait: une nouvelle diète fut tenue à Augsbourg pour sanctionner et même renforcer les dispositions de l'*Interim*, et cette assemblée, déjà soumise par la terreur, aurait été unanime dans son obéissance, si Maurice de Saxe n'avait, par sa protestation, commencé à dévoiler les projets qu'il méditait pour l'avenir. Cependant, malgré toute sa puissance, Charles ne put faire reconnaître pour empereur son fils Philippe; d'une dignité élective les Allemands ne voulurent jamais faire une dignité héréditaire. Maurice, tout en prenant Magdebourg et en faisant exécuter avec rigueur les dispositions de l'*Interim*, amusait Charles par des promesses d'attachement et de fidélité. Enfin, quand tout fut prêt, il demanda encore une fois solennellement la liberté du landgrave. Sur le refus de l'empereur, il rejoignit ses troupes cantonnées en Thuringe et commença les hostilités. Sans la mutinerie de ses soldats, cette campagne se serait terminée par la prise de l'Empereur, qui ne dut son salut qu'à un délai de quelques heures. Surpris à Inspruck, d'où il surveillait le concile de Trente, il se sauva en litière par des chemins détournés. Cette guerre eut pour résultat le traité de Passau (1552), le premier où le libre exercice de la religion protestante fut ouvertement reconnu. L'Empereur, après avoir signé cette paix à contre-cœur, put alors tourner son attention du côté de la France, où il voulait recouvrer Metz, Toul et Verdun, qu'il avait perdus dans la dernière guerre. Henri II s'étant déclaré pour les États d'Empire, il investit la première de ces villes avec une puissante armée; mais elle fut si vaillamment défendue par le duc de Guise qu'il fut obligé de lever le siége, et dans la campagne suivante quelques succès dans les Pays-Bas compensèrent à peine la perte de Sienne et de Piombino, et une descente des Turcs sur les côtes du royaume de Naples.

Pendant que sur divers points la guerre se continuait sans résultats décisifs, Charles mariait Philippe à Marie reine d'Angleterre. Le traité de mariage fut conclu en 1554. Après avoir acquis par cette alliance un nouveau royaume pour son fils, il fit, mais en vain, de nouveaux efforts pour faire passer sur la la couronne impériale. Les Allemands furent inflexibles, et au moment où le pape et le roi de France venaient de se liguer contre lui, son abdication rendit tous leurs projets inutiles.

La goutte le tourmentait plus que jamais. A l'âge de 40 ans il avait été attaqué de cette terrible maladie; depuis ce moment il sentit toujours ses forces décroître. Résolu d'abdiquer le pouvoir, il assembla les États à Bruxelles, le 25 octobre 1555, et leur fit part de sa résolution; il résigna aussi, le 15 janvier 1556, le sceptre d'Espagne, et ne se réserva qu'une pension de 100,000 couronnes. Enfin, ayant perdu l'espoir de faire passer la couronne impériale sur la tête de son fils, il la déposa également en faveur de Ferdinand, roi des Romains, et s'embarqua pour l'Espagne (17 septembre 1556). Il choisit pour sa retraite le monastère de Saint-Just, près de Placenzia en Estramadure, appartenant à un ordre d'hiéronymites, et il y entra le 24 février 1557. Il y occupait un logement de 6 chambres, et n'avait gardé que 12 domestiques. Dans cette retraite, il se promenait quelquefois à cheval, suivi d'un seul serviteur à pied, cultivait

son jardin ou recevait quelques gentils-hommes du voisinage. Tels étaient, après ses exercices de piété, ses passe-temps habituels. Il aimait aussi beaucoup à s'occuper de mécanique avec Turriano, artiste distingué en ce genre qu'il avait déterminé à l'accompagner, et il fit de vains efforts pour mettre parfaitement d'accord deux pendules qu'il avait fabriquées. Les douleurs de la goutte, l'austérité de la vie monastique, les mortifications auxquelles il se soumettait, l'avaient fait tomber dans une profonde mélancolie. Enfin il voulut célébrer de son vivant ses propres funérailles; mais, soit la fatigue de la cérémonie, soit l'impression qu'elle fit sur son ame affaiblie, il mourut le 21 septembre 1558, âgé de 58 ans, 6 mois et 25 jours.

Bien qu'attaché sincèrement au culte de ses pères, il préféra cependant presque toujours les intérêts de sa puissance à ceux de la religion; il avait ordonné qu'aucune bulle du pape ne fût promulguée dans son royaume sans sa permission. En cela, il avait surtout en vue le royaume de Naples, sur lequel les souverains pontifes avaient toujours eu des prétentions et où le clergé pouvait facilement entraver la marche de son gouvernement. Quoique pendant le temps de sa puissance il ait peu versé le sang des protestans, il est probable que, s'il eût régné plus long-temps, il aurait été aussi cruel envers eux que son fils Philippe. Il voyait alors clairement que la nouvelle religion avait eu pour résultat de contrarier l'exécution de ses projets favoris. Dans un codicille annexé à son testament, *il recommande, il ordonne même à son fils de conserver toujours intact le dépôt de la foi catholique, de poursuivre les hérétiques avec la dernière rigueur et de ne leur accorder aucune grace.*

Charles-Quint était plein de dignité dans ses manières, élégant dans ses mœurs, lent à prendre une résolution et prompt à l'exécuter. Son esprit était plein de ressources; il se possédait parfaitement et montra dans toutes les circonstances, et surtout dans le malheur, la plus grande fermeté. Nul mieux que lui ne connaissait les hommes; nul ne savait mieux les faire servir à l'accomplissement de ses projets.

Charles-Quint, qui visait à la monarchie universelle, ayant pu supporter des guerres si longues et si dispendieuses, on a cru long-temps que ses revenus étaient énormes et que l'or de l'Amérique coulait à flots vers l'Espagne; mais il est facile de prouver, même par des chiffres, que ses possessions héréditaires et ses conquêtes ne lui fournissaient, pour toutes les grandes entreprises, que des sommes relativement assez médiocres. L'historien de son règne, Robertson, nous dit à chaque page que le manque de subsides le met dans l'impossibilité de réunir des troupes ou de les payer, ou bien le force à faire la paix. Voici l'état de ses revenus: 1° En Espagne, les biens de la couronne et l'impôt du 10e (*voy.* ALCABALA) rendaient quelque argent; mais les premiers furent peu à peu engagés et le second fut aboli par Ximénès, comme trop odieux et trop difficile à percevoir. Les douanes, y compris les droits perçus sur les soies de Grenade et sur le passage des moutons, le monopole du sel, les confiscations et les rentes des trois grandes maîtrises, donnaient annuellement de 920,000 à 1 million de ducats au plus, car l'Aragon administrait lui-même ses revenus. 2° Dans les Pays-Bas, les douanes d'Anvers, les droits sur la bière et le vin, l'impôt fixe et celui de la consommation fournissaient 1,250,000 ducats. 3° Le duché de Milan, où le gouvernement avait, comme en Espagne, le monopole du sel, en rapportait 400,000. 4° En Sicile, les douanes et les droits prélevés sur les grains donnaient un revenu annuel de 250,000 ducats. 5° Le royaume de Naples était pressuré davantage: outre des droits d'importation et d'exportation, il fallait acquitter encore ceux de consommation. Les moutons qui passaient les montagnes pour aller hiverner dans la Pouille payaient un fort droit à la douane de Foggia; il y avait de plus un impôt sur les foyers, principalement onéreux pour les pauvres. Au temps de Charles-Quint, toutes ces perceptions donnaient environ 1 million de ducats. Ces revenus divers présentent donc environ un total de 4 millions. Mais

comme toutes ces ressources étaient loin de pouvoir suffire aux besoins, il fallait en créer de nouvelles par des impôts additionnels. Ainsi, la Castille donnait tous les 3 ans 300 cuentos (par an 267,300 ducats); la Sicile faisait un don gratuit de 75,000 scudis; le royaume de Naples, bien qu'obéré, dut payer en 17 ans (de 1535 à 1552) 5,185,000 ducats, ce qui portait annuellement le don gratuit à 300,000 ducats. Dans le Milanez, les villes donnaient en outre par mois 25,000 ducats; c'était ce qu'on appelait *le mensuel*, et dans les Pays-Bas le *schildzahlen*, contribution qui rendait 500,000 ducats. La nécessité força l'Empereur à s'adresser aux États d'Aragon qui, après les plus vives sollicitations, promirent enfin un subside annuel de 400,000 ducats. Mais ces sommes, bien que considérables pour l'époque, ne donnaient encore des ressources que pour les besoins ordinaires; il fallut donc établir d'autres impôts. Depuis 1558, les cortès de Castille fournirent 400,000 ducats, sous le prétexte de construire des ponts, des palais, des forteresses; on tira des Siciliens des subsides extraordinaires. Naples augmenta peu à peu son *donativum*, le Milanez son *mensuale;* les Pays-Bas donnèrent par an 400,000 ducats. D'un autre côté l'Empereur, qui cultivait toujours l'amitié du pape, obtenait souvent de lui de pouvoir lever des impôts sur les biens ecclésiastiques, et de vendre des bulles *Cruzada*, qui conféraient la permission de manger à certains jours des œufs et du lait; tout Castillan devait en acheter. Ce revenu ne peut s'évaluer; mais, bien qu'il fût assez élevé, ces ressources auxiliaires, qui pouvait monter tout au plus à 2 millions et demi de ducats, étaient encore insuffisantes. En 1526, pour repousser les attaques de François Ier, Charles dut prendre la riche dot de son épouse Isabelle de Portugal. En 1529, afin de pouvoir aller en Italie, il vendit aux Portugais, pour une somme considérable, les prétentions de la Castille sur les Moluques. Enfin il fit des emprunts; mais, quoiqu'il tînt rigoureusement ses engagemens, le crédit public en fut tellement ébranlé que l'on payait des intérêts de 20 et de 30 p. 0/0. Cavallo nous dit qu'en 1550, des 920,000 ducats de revenu de la Castille, 800,000 étaient engagés; ceux de Naples, de Sicile et des Pays-Bas l'étaient en grande partie et ceux du Milanez l'étaient totalement. Vers la fin de son règne, les impôts réguliers suffisaient à peine pour couvrir les intérêts de la dette publique; il fallut alors payer comme impôts ordinaires des contributions qui, dans le principe, n'étaient que provisoires. Les revenus de l'Amérique étaient non-seulement irréguliers, mais bien moins considérables qu'on ne l'a cru pendant longtemps. Ce n'est que sous Philippe II que les galions arrivèrent en Espagne avec leurs riches cargaisons; d'après Andrea Navagero, le *quinto* ne rapportait par an que 100,000 ducats. En 1550, 5 ans après la découverte des mines de Potosi, on n'estimait pas à plus de 400,000 ducats ce que l'Empereur tirait annuellement de l'Amérique, et d'après le témoignage de Huygen van Huiscoten, cette somme se trouva doublée pour la première fois en 1570, 12 ans après la mort de Charles. Soriano évalue la recette annuelle entre 4 et 500,000 *scudi*, et Tiepolo nous assure que ce ne fut qu'en 1567 qu'elle atteignit ce dernier chiffre. Les comptes de don Augustin de Zarate, qui, en 1543, fut envoyé au Pérou et à la Terre-Ferme comme percepteur-général, nous apprennent que, de 1533 à 1548, les possessions américaines ne donnèrent à Charles, terme moyen, que 360,000 ducats par an. S'il put supporter des guerres si dispendieuses, il le dut aux Pays-Bas qui, non-seulement lui payaient les plus forts impôts, mais qui lui votèrent souvent des subsides extraordinaires. En Allemagne, Charles n'avait qu'une couronne élective, et recevait des vassaux de l'Empire des secours plutôt en hommes qu'en argent. Du reste, ce que les diètes lui votèrent fut peu considérable et presque toujours consommé dans le pays même.

Outre Philippe II, Charles-Quint avait eu d'Isabelle, fille du roi Emmanuel de Portugal, deux filles; il laissa en outre plusieurs enfans naturels (*voy.* JEAN D'AUTRICHE).

On consultera avec fruit sur ce sou-

verain remarquable les ouvrages suivans : Robertson, *History of the reign of the emp. Charles V* (Londres, 1769, 3 vol. in-4°), traduite en français par M. Suard (4 vol. in-12); Raumer, *Histoire de l'Europe depuis la fin du* XVe *siècle*, t. II; Ranke, F. de Schlegel, etc. L. N.

On attribue à l'empereur Charles-Quint un petit ouvrage inédit, découvert par M. Gachard, archiviste du royaume de Belgique : c'est la relation de la prise de Tunis, écrite par lui à la reine Marie sa sœur, douairière de Hongrie, gouvernante-générale des Pays-Bas, et datée de Tunis 23 juillet 1535. Ses *Instructions* à Philippe II ont été traduites en français par Ant. Teissier, La Haye, 1700, in-12. J. H. S.

CHARLES VI, second fils de l'empereur d'Allemagne Léopold Ier et dernier rejeton mâle de la famille de Habsbourg, naquit le 1er octobre 1685. Son père le destina au trône d'Espagne : cependant le roi Charles II, aussi le dernier des Habsbourg en Espagne, avait, par son testament, institué pour héritier de la couronne d'Espagne Philippe, duc d'Anjou, quoique la maison de Habsbourg-Autriche eût des droits fondés sur cet héritage. On sait qu'après la mort de Charles II, qui eut lieu le 1er novembre 1700, le duc d'Anjou (Philippe V) avait pris possession du trône d'Espagne. L'Angleterre et la Hollande firent une alliance pour s'y opposer ; l'empire d'Allemagne, le Portugal et la Savoie se joignirent à cette alliance contre la France. Charles, proclamé, en 1703, à Vienne roi d'Espagne, passa par la Hollande en Angleterre, et de là il se rendit en 1704, avec 12,000 hommes, dans la péninsule presque entièrement occupée par les Français. Ayant débarqué en Catalogne, il parvint à s'emparer de Barcelone; mais bientôt Philippe V vint l'y assiéger. Les Français allaient prendre la ville d'assaut et Charles paraissait ne pouvoir échapper à la captivité. Cependant il fit une vigoureuse résistance, à la tête d'une garnison à peine forte de 2,000 hommes, jusqu'à l'arrivée de la flotte anglaise impatiemment attendue, et qui débloqua le port et la ville. Tour à tour vainqueur ou vaincu, Charles pénétra deux fois jusqu'à Madrid et en fut deux fois chassé; dans cette résidence, il s'était fait proclamer roi en 1706, sous le nom de Charles III. Lorsqu'ensuite il fut obligé de se renfermer dans les murs de Barcelone, il apprit, en 1711, la mort de son frère Joseph Ier. D'après le testament de Léopold, cet événement plaça sur la tête de Charles la double couronne de Charles-Quint. Ses droits sur l'Espagne en devinrent plus sûrs, mais les alliés ne voulurent pas voir tant de puissance concentrée dans une seule maison.

Charles, reconnu en Autriche, retourna en Allemagne et y apprit son élection comme empereur. Il fut couronné à Francfort, au mois de décembre 1711. L'année suivante il obtint aussi à Presbourg la couronne de Hongrie. Il ne renonça pas au titre de roi d'Espagne et fit continuer la guerre de la succession de cette monarchie par le prince Eugène de Savoie. Cependant, après la bataille de Denain, les alliés firent la paix avec la France, à Utrecht, en 1713, sans que l'Empereur pût y mettre obstacle. Il signa donc lui-même l'année suivante la paix de Rastadt, qui lui assura la possession de Milan, de Mantoue, de la Sardaigne et des Pays-Bas. Lorsqu'en juin 1715 les Turcs déclarèrent la guerre à Venise, l'Empereur entreprit la défense de cette république. Vainqueur d'abord, grace aux talens du prince Eugène, il fut pourtant obligé, lorsque les Espagnols menacèrent l'Italie, de faire la paix (à Passarowicz, 1718) qui toutefois augmenta son empire. Il fut engagé dans une nouvelle guerre par les machinations du cardinal Alberoni, premier ministre de Philippe V; mais la retraite de ce même ministre fit cesser les hostilités en 1720.

Charles n'avait pas de descendance mâle. Voulant assurer la couronne à sa fille Marie-Thérèse, à l'exclusion des filles de Joseph Ier, il négocia avec les puissances pour faire reconnaître par elles sa *pragmatique sanction*, qui régla ce point litigieux. Les sacrifices ne lui coûtèrent pas pour atteindre son but.

L'Empereur profita ensuite de quelques années de paix pour fonder divers établissemens, entre autres une compagnie du Levant. Il fit construire des

routes, des ports et des vaisseaux. Ce prince, ami de la paix, fut presque toujours en guerre. Après la mort d'Auguste II, roi de Pologne, en 1733, Charles, de concert avec la Russie, se déclara pour le fils de ce prince; mais la France et l'Espagne se déclarèrent pour Stanislas Lesczinski; de là une guerre sanglante qui se termina en 1735 par la perte des Deux-Siciles et d'une partie du duché de Milan. En 1737, son alliance avec la Russie l'entraîna dans une guerre avec la Turquie. Sans déclaration préalable, les Autrichiens envahirent la Servie et occupèrent Nissa. Cependant trois campagnes furent malheureuses et Charles signa en 1739 la paix de Belgrade (*voy.*), qui lui fit perdre la Valachie et la partie autrichienne de la Servie dont la ville de Belgrade elle-même dépendait. Du reste, Charles demeura fidèle aux principes de sa maison, qui faisaient consister la politique à favoriser le clergé, les moines, l'aristocratie et la féodalité. Charles VI s'occupait de remédier au délabrement de ses finances, lorsqu'il mourut le 20 octobre 1740. Il venait de faire élire roi des Romains son gendre, le grand duc de Toscane (*voy.* François Ier et Marie-Thérèse). *C. L.*

Charles VII (*Charles-Albert*) naquit en 1697, à Bruxelles, où son père Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, était alors gouverneur des Pays-Bas espagnols. Charles-Albert passa sa jeunesse à la cour impériale et commanda le corps auxiliaire envoyé par son père contre les Turcs. En 1722 il épousa la fille cadette de Joseph Ier, après avoir renoncé au droit que ce mariage pouvait lui donner à la succession des états d'Autriche. En 1726 il devint, à la place de son père, électeur de Bavière; il protesta alors contre la reconnaissance de la pragmatique sanction de Charles VI, consentie en 1732 par la diète de Ratisbonne, et il entra en alliance avec la Saxe. Après la mort de Charles VI, en 1748, il refusa aussi de reconnaître Marie-Thérèse comme héritière de cet empereur, lui opposant ses propres prétentions, fondées sur le testament de Ferdinand Ier. Il conclut, en mai 1741, à Nymphenbourg, une alliance avec la France et l'Espagne; la première de ces puissances lui fournit un corps de troupes assez considérable. Il avança sur Linz et s'y fit prêter hommage comme archiduc d'Autriche. Le cardinal Fleury, qui ne voulait pas permettre le démembrement de l'Autriche, et le manque d'artillerie et de munitions de guerre, empêchèrent Charles d'aller jusqu'à Vienne; mais il s'empara de Prague et s'y fit couronner roi de Bohême. Élu ensuite empereur à l'unanimité, il fut couronné à Francfort, le 21 février 1742, par son frère l'électeur de Cologne. Mais les troupes victorieuses de Marie-Thérèse occupèrent Munich, après avoir ramené à l'obéissance toute la Haute-Autriche; elles reprirent aussi la Bohême et obligèrent Charles VII à se réfugier à Francfort. Il ne put retourner dans sa résidence que lorsque Frédéric II, roi de Prusse, eut attaqué (22 mai 1744) la Bohême, et à la suite des succès du général bavarois Seckendorf, en vertu de l'*union* conclue à Francfort. Il mourut à Munich le 20 janvier 1745, épuisé de chagrin et de maladie. Son fils Maximilien-Joseph lui succéda dans son électorat et se hâta de reconnaître Marie-Thérèse (*v.* Bavière et Autriche). *C. L.*

CHARLES, rois de Suède. On en compte 14; mais les six premiers appartiennent aux commencemens de l'histoire de Suède et il n'existe pas sur eux de témoignages bien authentiques. Le règne de Charles VII, qui réunit sous son sceptre toute la Suède et fut assassiné en 1168, ne présente encore qu'un faible intérêt. Les principaux événemens de ceux de Charles VIII Knutson (1448-1470), de Charles IX, dit *le Grand*, père de Gustave-Adolphe (1601-1611), de Charles X Gustave, élève et neveu de Gustave-Adophe et qui portait alors le titre de comte palatin (1654-1660), et Charles XI, son fils (1660-1697), seront racontés à l'article Suède; mais le fils de ce dernier, Charles XII, et les deux autres rois de Suède du nom de Charles, formeront ici l'objet de notices particulières. S.

Charles XII, roi de Suède de 1697 à 1718, naquit à Stockholm le 27 juin 1682. Il fit de fortes études dans les lan-

ues, dans l'histoire, la géographie et ans les mathématiques, et acquit bientôt une grande facilité à parler l'allemand, e latin et le français. La vie d'Alexanre, par Quinte-Curce, fut sa lecture avorite. Son père étant mort en 1697, harles, quoiqu'il n'eût alors que 15 ans, ut déclaré majeur par les États de Suède.

Le jeune prince montra d'abord peu le dispositions pour les affaires, mais il imait beaucoup les exercices gymnastiques et il avait surtout beaucoup de penhant pour la chasse aux ours. Le moent parut favorable aux voisins de la uède, jaloux de la prépondérance qu'elle vait acquise dans le Nord et qui cherhaient à l'humilier. Frédéric IV, roi de anemark, Auguste II, roi de Pologne, t le tsar Pierre Ier s'unirent par une aliance menaçante pour la Suède. Les roupes danoises envahirent alors le pays lu duc de Holstein-Gottorp, et ce prince, eau-frère de Charles XII, vint à Stockolm pour implorer l'appui du roi. Chares, qui aimait beaucoup le duc, proposa u sein du conseil d'état des mesures nergiques contre le Danemark et s'emarqua à Carlscrona en mai 1700. Trente aisseaux de ligne suédois et plusieurs autres bâtimens soutenus par une escadre nglo-hollandaise, parurent devant Coenhague. Charles, dans son impatience e jeta à la mer, nagea jusqu'à la côte, t prit terre le premier. Les Danois, inérieurs en nombre à leur ennemi, se retirèrent. Copenhague allait être assiégée, quand la paix, conclue le 8 août 1700, int rétablir le duc dans tous les droits dont on avait voulu le dépouiller. Ainsi e termina la première entreprise de Chares XII, entreprise où il montra autant l'intelligence et de bravoure que de désintéressement. C'est alors qu'il adopta e genre de vie auquel il est resté fidèle usqu'à la fin de ses jours et qui le fortifia contre tous les revers. Les vains amusemens lui devinrent odieux; il bannit de sa table le vin et les superfluités. Souvent le pain seul fut sa nourriture, et, au besoin, son manteau étendu par terre lui tenait lieu de lit. Sa garde-robe se composait d'un seul habit bleu avec des boutons de cuivre; il portait des bottes fortes qui montaient jusqu'au-dessus des genoux et des gants de buffle. Indifférent pour le sexe, jamais une femme n'eut de pouvoir sur lui.

La paix conclue avec le Danemark lui permit de tourner ses armes contre le roi de Pologne et le tsar de Russie; le premier assiégeait Riga, l'autre menaçait Narva et les provinces suédoises situées le long du golfe de Finlande. Charles XII fit débarquer 20,000 hommes en Livonie et marcha au-devant des Russes qu'il trouva au nombre de 50,000 dans un camp retranché, sous les murs de Narva. Environ 10,000 Suédois se rangèrent, le 30 novembre 1700, en bataille sous le feu des Russes, et le combat commença. Pierre avait, dès la veille, quitté le camp, sous prétexte de chercher du renfort. En moins d'un quart-d'heure le camp fut emporté d'assaut. Plus de 18,000 Russes restèrent sur la place ou se jetèrent dans le fleuve; les autres furent pris ou dispersés. Après cette victoire, Charles, franchissant la Duna, marcha contre les Saxons et les vainquit également.

Il était alors en mesure de faire une paix glorieuse qui l'aurait rendu l'arbitre du Nord; mais, au lieu de cela, il entra en Pologne pour détrôner Auguste II (*voy.*), en profitant du mécontentement d'une partie de la nation polonaise. Auguste chercha vainement à parer le coup par la voie des négociations; en vain la comtesse de Kœnigsmark essaya le pouvoir de ses charmes pour désarmer le héros suédois: Charles ne voulut ni négocier avec le roi ni parler à la comtesse. La guerre continua, et, après la victoire de Clissow, toute la Pologne fut occupée par les Suédois (1703). Le cardinal primat déclara le trône vacant et l'influence de Charles XII fit donner la couronne à Stanislas Lesczinski (*voy.*). Auguste se croyait en sûreté dans son électorat de Saxe: Charles l'y poursuivit et lui dicta, en 1706, les conditions de la paix d'Altranstadt (*voy.*). Auguste fut obligé de lui livrer le Livonien Patkul (*voy.*), alors ministre de Pierre-le-Grand à Dresde, et qui était l'auteur de la coalition dont Charles XII s'était vu menacé. Le roi de Suède fit mourir sur la roue son ancien sujet. On eut de la peine à

concilier cette vengeance excessive avec la grandeur d'ame naturelle à Charles, qui fit preuve pendant son séjour en Saxe de la plus grande modération et qui fit observer à ses troupes la plus stricte discipline. Avant de quitter l'Allemagne, il exigea et obtint de l'Empereur la liberté de conscience pour les luthériens de Silésie.

En septembre 1707, les Suédois, au nombre de 43,000 hommes bien disciplinés et bien montés, quittèrent la Saxe. Six mille restèrent pour la protection du nouveau roi de Pologne, et Charles, avec le restant des troupes, marcha droit sur Moscou. Arrivé près de Smolensk, il changea de plan, séduit par les promesses que lui faisait le hetman des Cosaks Mazeppa, et, dans l'espoir de rallier ces milices à sa cause, il se dirigea vers l'Ukraine. Mais Pierre dévasta leur pays, et Mazeppa, proscrit, ne put tenir sa promesse. La fatigue, le froid, les combats continuels affaiblirent beaucoup l'armée de Charles, et Lœwenhaupt, qui devait amener des renforts de Livonie, arriva avec peu de troupes, déjà épuisées par la longueur de la route et par les escarmouches. Les Suédois assiégeaient la ville de Poltava (*voy.*), lorsque Pierre accourut à la tête de 70,000 hommes. Grièvement blessé à l'épaule dans une reconnaissance, Charles, dans la bataille qui eut lieu le 27 juin ou le 8 juillet (n. st.) 1709, fut obligé de se faire porter sur un brancard, sans pouvoir, sur tous les points menacés, animer les soldats par sa présence. Cette circonstance, qui s'aggravait du manque d'harmonie entre les deux généraux Renskœld et Lœwenhaupt, empêcha les Suédois de montrer toute leur tactique et donna la victoire aux Russes. Charles vit ses meilleurs généraux, le comte Piper son ministre, et ses plus braves soldats tomber au pouvoir de l'ennemi, et il fut obligé de prendre la fuite avec Mazeppa, accompagné seulement d'une faible escorte. Forcé de faire plusieurs milles à pied malgré sa blessure, il arriva à Bender, sur le territoire turc, où on lui fit un bon accueil.

Les ennemis du roi de Suède profitèrent de sa défaite : Auguste révoqua le traité d'Altranstadt; Pierre pénétra dans la Livonie, et Frédéric de Danemark débarqua en Scanie. La régence de Stockholm prit aussitôt des mesures pour protéger les anciennes frontières de la Suède. Le général Stenbock, à la tête d'un corps de miliciens et de paysans, expulsa les Danois de la Scanie, après les avoir battus près de Helsingborg. On fut moins heureux contre les Russes qui s'avançaient dans la Finlande.

En attendant, Charles XII négocia avec la Porte, et, ayant réussi à faire renvoyer les ministres contraires à ses projets, il décida la Turquie à déclarer la guerre à la Russie. Les deux armées se trouvèrent en présence le 1er juillet 1711. Pierre fut près de sa ruine, quand le courage et la prudence de sa femme (*voy.* CATHERINE Ire) amenèrent une paix dans laquelle il ne fut pas question de Charles. Celui-ci n'en combina pas moins de nouveaux plans à Bender, cherchant toujours à intéresser la Turquie en sa faveur; mais les agens russes, non moins actifs que les siens, parvinrent à le rendre suspect à la Porte, en insinuant qu'il avait le projet de s'emparer de la Pologne pour lui-même et non pour le simulacre de roi qu'il y avait établi, et qu'ensuite il ferait alliance avec l'empereur d'Allemagne pour faire la guerre aux Othomans. Alors le séraskier de Bender reçut ordre d'engager Charles à quitter cette ville, et, en cas de refus, de l'amener mort ou vif à Andrinople. Charles, peu accoutumé à se voir intimer des ordres et craignant d'ailleurs de tomber entre les mains de ses ennemis, se mit en mesure de résister. Attaqué par les Turcs à Varnitza, petit endroit dans le voisinage de Bender, il se défendit, avec environ 300 hommes qui formaient sa suite, contre tout un corps de troupes, et ne céda que pas à pas. Le feu ayant pris à la maison où il se trouva assiégé, il allait la quitter, quand, embarrassé dans ses éperons, il tomba et fut pris. Ses sourcils étaient brûlés par la poudre et ses vêtemens ensanglantés. Quelques jours après ce combat désespéré, Stanislas arriva à Bender pour obtenir qu'il souscrivit au traité que les circonstances l'avaient forcé de

onclure avec Auguste II; mais Charles XII refusa son consentement. Les Turcs conduisirent leur prisonnier à Demotika près d'Andrinople. Après y avoir passé au lit deux longs mois, lisant, écrivant et feignant une maladie, il se convainquit qu'il n'avait pas de secours à espérer de la Porte: en conséquence, il se décida à partir et envoya des agens porter ses adieux à Constantinople. Il se mit en route, déguisé et accompagné de deux officiers. Accoutumé aux privations, Charles, à cheval jour et nuit, traversa rapidement la Hongrie et l'Allemagne, et la vitesse avec laquelle il voyageait était telle qu'un seul des deux officiers put le suivre.

Le 22 novembre 1722, après minuit, il arriva affaibli et décomposé devant Stralsund. Il se fit annoncer comme venant de la Turquie et chargé de dépêches importantes, et fut aussitôt conduit devant le commandant. Celui-ci s'informa de la santé du roi, mais en recevant la réponse il reconnut son maître au son de sa voix. Aussitôt il saute en bas de son lit et embrasse les genoux du roi. La nouvelle de son arrivée se répandit bientôt dans la ville, qui fut aussitôt illuminée. Bientôt après Stralsund fut assiégé par une armée combinée de Danois, de Saxons, de Prussiens et de Russes. Charles fit pendant le siége des prodiges de valeur; mais lorsque le 23 décembre 1715 on fut obligé de capituler, il se rendit à Lund en Scanie et prit des mesures pour protéger la côte; puis il attaqua la Norvège.

Il eut alors pour conseiller et pour confident le baron de Gœrtz, homme entreprenant et plein d'esprit. Celui-ci lui donna le conseil de mettre Pierre-le-Grand dans ses intérêts, en coûtât-il des sacrifices; puis de s'emparer de la Norvège et de débarquer ensuite en Écosse pour expulser George Ier qui s'était déclaré contre lui. Gœrtz se chargea en même temps de créer des ressources nouvelles. Déjà le tsar était gagné, une partie de la Norvège conquise, et les affaires de la Suède commençaient à prendre une tournure favorable, lorsque, le 30 novembre 1718, Charles fut tué au siége de Frederikshall d'un coup de feu qui l'atteignit à la tête, pendant que, placé près du parapet, il inspectait les travaux. On le trouva mort dans cette position, la main à l'épée, dans sa poche le portrait de Gustave-Adolphe et un livre de prières. On regarde comme certain que ce n'est pas de la forteresse, mais du camp suédois, que partit le projectile (un très léger boulet) qui lui ôta la vie.

Le roi actuel Charles-Jean lui a fait ériger, en 1818, un monument à la place même où il a succombé.

Après la mort de Charles XII, la Suède disparut du rang des grandes puissances.

Charles nourrissait de vastes projets: il voulait donner un grand développement à la marine suédoise, imprimer un nouvel essor à l'industrie et au commerce. Pendant son séjour à Lund en Scanie, il avait eu de fréquens entretiens avec les professeurs de l'université, et il avait souvent assisté aux exercices publics sur la géométrie, les mathématiques et l'histoire. Plusieurs savans entreprirent, sous ses auspices, des voyages en Grèce et en Asie. L'amour de la justice, la bravoure et la fermeté furent les principaux traits de son caractère; sa fermeté, toutefois, dégénéra souvent en obstination. Le malheur ne sut jamais l'abattre, mais il ne supporta pas peut-être le bonheur avec la même égalité d'humeur. Ses nobles qualités, parmi lesquelles nous avons déjà signalé son extrême tempérance, son grand amour du travail, sa simplicité parfaite, ne furent pas sans mélange de défauts: on lui reprochait surtout la hauteur et la témérité.

Tout le monde connaît l'*Histoire de Charles XII*, écrite par Voltaire: cette composition, admirable sous le rapport du style et de la narration, traduite dans toutes les langues, ne mérite cependant pas toujours une confiance entière; la vie de Charles XII par son chapelain Norberg et les Mémoires militaires d'Adlerfeld, peuvent servir à en rectifier les erreurs et à en combler les lacunes. *C. L.*

Charles XIII, roi de Suède de 1809 à 1818, second fils du roi Adolphe-Frédéric et de Louise-Ulrique, sœur de Frédéric-le-Grand, naquit le 7 octobre 1748. Nommé grand-amiral de Suède au berceau, il avait sa carrière

toute tracée : aussi son éducation fut-elle dirigée spécialement vers l'étude des sciences nautiques, et il fut envoyé en croisière dans le Cattégat. En 1765 il fut nommé président honoraire de la Société des sciences d'Upsal. La mort d'Adolphe-Frédéric le rappela d'un voyage qu'il avait entrepris pour visiter les principaux états de l'Europe, et lorsque arriva la révolution de 1772, il prit parti pour le roi, son frère. Gustave III, pour lui montrer sa reconnaissance, le nomma gouverneur-général de Stockholm et duc de Sudermanie. Deux ans après, il épousa Hedwige-Élisabeth-Charlotte, princesse de Holstein-Gottorp. Dans la guerre contre la Russie, en 1788, il eut le commandement supérieur de la flotte, battit les Russes dans le golfe de Finlande, et ramena sans accident la flotte à Carlscrona, dans la saison la plus dangereuse; il fut nommé ensuite gouverneur de la Finlande, avec le privilége de se composer une garde de trabans, et en 1789 Gustave III lui confia le commandement de Stockholm pendant l'orageuse diète de cette année-là. En 1792, la dernière volonté de son frère, mort assassiné, porta le duc de Sudermanie à la régence du royaume : il procura à la Suède la paix avec tous les États, fit une alliance avec le Danemark pour protéger la navigation dans les mers du Nord, fonda un musée, une académie militaire pour 200 élèves, et se concilia l'estime générale.

En 1796, la majorité du jeune Gustave mit fin aux doubles fonctions de tuteur et de régent dont le prince Charles s'était acquitté avec probité et dont il se démit loyalement au terme fixé. Il vécut alors dans la retraite, à sa terre de Rosersberg, jusqu'à la révolution du 13 mars 1809 (*voy.* GUSTAVE IV). *C. L.*

Les événemens qui s'ensuivirent étant encore peu éclaircis et d'une haute gravité historique, nous devons entrer ici dans quelques détails; ceux qu'on va lire sont puisés à des sources authentiques et nous pourrions citer à l'appui des noms illustres.

Le 12 mars 1809, Gustave-Adolphe, instruit enfin de la marche d'Adlersparre (*voy.*) sur Stockholm, résolut de quitter la capitale. Dès le 13 au matin, le prince Charles reçut de son neveu l'ordre de se préparer au départ. Tout disposé à obéir, il s'occupait d'arrangemens dans sa bibliothèque, sans se douter de ce qui se passait ailleurs, lorsque son aide-de-camp de confiance (M. de Suremain, émigré français, aujourd'hui lieutenant-général en retraite en France) vient lui annoncer que le roi était arrêté. Le prince saisit son épée et ses pistolets dans la crainte qu'on ne veuille l'arrêter aussi. M. de Suremain lui annonce qu'au contraire on viendra lui proposer l'administration du royaume. Le duc de Sudermanie la refuse avec indignation; mais on lui représente « que la monarchie est perdue s'il repousse le pouvoir dont son neveu a si mal usé; que l'ennemi est dans le pays et marche sur Stockholm, que des armes un prince suédois ne peut refuser de combattre, et que, pour combattre avec succès, il faut qu'il gouverne. » Alors le prince n'hésite plus. Le duc de Sudermanie, administrateur-général provisoire, convoque les États, réorganise l'armée, et les Russes s'arrêtent.

Le 10 mai, les États assemblés proscrivirent irrévocablement, à l'unanimité, Gustave IV et sa descendance. Ils présentèrent, le 6 juin, à l'administrateur-général une nouvelle constitution, reçurent son serment de l'observer, et le proclamèrent roi de Suède, sous le nom de Charles XIII. Le 18 janvier, ces mêmes états-généraux lui donnèrent pour successeur éventuel le prince Christian de Holstein-Augustenbourg, qui prit le nom de Charles-Auguste. Le 17 septembre suivant Charles XIII signa la paix : ce qu'elle eut d'honorable lui fut dû, ce qu'elle eut de pénible était la conséquence inévitable des actes du gouvernement déchu.

L'héritier présomptif étant mort le 28 mai 1810, il fallut lui nommer un successeur. Charles XIII voulait ce que le prince de Holstein devait vouloir, un prince de cette maison, le frère du défunt; mais le pays manifestait son vœu pour le prince de Ponte-Corvo. Le roi ne pouvait résister, mais il céda, et, au bout de quelques mois, il disait ce qu'il a si souvent répété : « Dieu m'a récom-

ensé magnifiquement d'avoir sacrifié es sentimens personnels au vœu de on peuple. Les Suédois m'ont donné a fils tel qu'il me le fallait pour être le us heureux des pères et des souve-ins. »

Les Suédois étaient, en 1810, une tion pauvre, humiliée et affaiblie à l point qu'elle ne devait plus espérer compter parmi les puissances. Deux s après, leur commerce était déjà pros-re. Charles XIII voyait son alliance cherchée par les plus puissans monar-es. La Russie et l'Angleterre faisaient paix sous ses auspices, et dans la qua-ème année de son règne, le vieux mo-rque, l'ancien grand-amiral de Hog-nd, devait à son fils adoptif la joie de trouver sur sa flotte devant les côtes Norvège et de renouveler, disait-il, nnaissance avec les boulets. Dans cette ême année le roi de Suède ceignit sa e de l'antique couronne norvégienne e le prince royal lui apporta, payant si d'une seconde couronne l'adoption i lui en avait promis une. Plus de 20 llions de francs étant acquis à la Suède r les négociations du prince royal, elle t se libérer entièrement de la dette angère. Ainsi, quatre ans après cette morable élection, la Suède avait re-s son droit politique et militaire, « et génie de mon fils, disait Charles XIII, archandé la guerre sur chacune des mes que la gloire coûte aux familles. »

Charles XIII vit alors quatre années prospérité. Le prince royal gouver-it, mais le roi s'en apercevait à peine; nais emploi ne fut donné que par son presse volonté. Le roi régnait dans le i sens du mot; si un ministre ou un rtisan l'oubliait, le prince royal le lui ppelait sévèrement. Les Suédois virent ec admiration le guerrier français prodi-er à leur roi âgé et infirme les soins d'in-ieur les plus touchans et les plus suivis; er toutes ses habitudes à celles du illard, et gagner jusqu'à la tendresse s deux vieilles reines et de la princesse phie-Albertine, mère et tantes de istave IV. Que de fois, au cercle de reine, ils ont vu les traits du bon vieux i s'épanouir, quand le prince royal, rès les travaux de la journée, venait, sans jamais y manquer, lui consacrer la soirée! En marchant appuyé sur le bras de son fils adoptif, « mon Antigone, disait Charles XIII, en souriant, est un gagneur de batailles. »

Charles XIII mourut le 5 février 1818; les Suédois l'avaient aimé de cet amour que leur inspiraient ses vertus et la reconnaissance qu'ils devaient à son patriotisme. J. I.

Charles XIV Jean, élu prince royal de Suède le 21 août 1810, proclamé roi de Suède et de Norvège le 5 février 1818.

A l'article Bernadotte nous avons retracé la carrière du guerrier français et nous l'avons suivi jusqu'au moment où les circonstances lui imposèrent des devoirs tout nouveaux; c'est comme Suédois que nous aurons maintenant à l'envisager. Mais, pour exposer ce que la Suède et la Norvège doivent à Charles-Jean, ce n'est pas, comme pour tous les rois, au jour de son avénement au trône, mais à celui de son arrivée en Suède, que l'historien doit faire remonter ses recherches et son récit.

L'illustration que le prince s'était acquise en combattant pour l'indépendance de sa patrie, tout ce qu'on savait d'ailleurs de sa carrière politique, disaient assez de quels sentimens il devait être animé en abordant le territoire suédois. Quand il se vit au milieu de cette nation qui l'avait si glorieusement appelé à succéder au roi qu'elle s'était donné, quand il reçut les embrassemens du vertueux monarque à qui la Suède devait de l'avoir préservée des suites trop ordinaires d'une révolution, ce prince pouvait-il n'être encore qu'un Français et se croire toujours le lieutenant de celui qu'il n'avait voulu quitter qu'après en avoir obtenu ses lettres d'émancipation et auquel il avait refusé l'engagement de ne pas le combattre (*voy.* l'art. cité)? Les Suédois en avaient jugé autrement; ils étaient convaincus que son existence et ses facultés leur appartenaient désormais entièrement et sans réserve. De son côté, ce prince avait comparé le peu de bien qu'il lui serait permis de faire encore en France avec celui qu'il pouvait opérer en se rendant à l'appel du peuple suédois

cette comparaison lui avait montré sa destinée, et sans s'effrayer des difficultés qu'elle lui présentait, il s'y était livré avec la ferme résolution de la bien remplir, libre de tout lien, mais non de toute affection qui ne serait pas contraire aux engagemens que, par devoir et par reconnaissance, il avait contractés envers sa patrie adoptive.

A son arrivée à Stockholm, le prince royal trouva dans le ministre de France, baron Alquier, un homme fort disposé à jouer le rôle de proconsul. Le ton de hauteur que ce ministre avait adopté, dès l'abord, dans ses communications, fut le prélude des funestes divisions qui ne pouvaient manquer d'éclater entre les deux gouvernemens. C'est à l'histoire à développer par quelle suite et quel enchainement d'actes et de circonstances la Suède vit la Poméranie envahie par les troupes françaises, tandis qu'elle avait son ministre accrédité à Paris et que la France avait le sien à Stockholm. Nous devons nous borner à présenter sommairement les principaux faits qui précédèrent cette violation du droit des gens, violation par laquelle la Suède ne fut que trop bien avertie qu'elle devait songer à défendre son indépendance.

Dans leur dernière entrevue, Napoléon, n'ayant pu obtenir du prince royal l'engagement de ne jamais prendre les armes contre lui, s'était borné à lui parler de son système politique et du concours qu'il attendait de la Suède. Le prince royal, très résolu de ne faire aucun pacte ni formel, ni tacite, qui pût porter la moindre restriction à ses devoirs de prince suédois, avait répondu qu'il ignorait complètement jusqu'à quel point les lois et le système administratif de la Suède lui permettraient d'entrer dans ce système, et qu'il suppliait l'empereur de lui donner le temps de s'en assurer par lui-même. « Combien de mois vous faut-il, avait repris Napoléon? — Sire, jusqu'au mois de mai. — Je vous l'accorde; à cette époque prononcez-vous, ami ou ennemi. »

C'était peu de jours avant son départ de Paris que le prince royal avait reçu cette parole sur laquelle il croyait pouvoir compter; mais dès le 13 novembre, huit jours après son arrivée à Stockholm, il eut la douleur d'apprendre que le ministre de France adressait une note dans laquelle il disait que l'empereur et roi, son maître, l'avait formellement chargé de presser, par les plus vives instances, S. M. suédoise de déclarer la guerre à l'Angleterre, d'ordonner la saisie des bâtimens anglais dans tous ses ports, ainsi que la confiscation des denrées et marchandises britanniques ou coloniales partout où elles se trouveraient, etc.; déclarant qu'il lui était expressément ordonné de se retirer, sans prendre congé, si, dans cinq jours après la date de sa note, le roi de Suède ne consentait, pleinement et sans restriction, aux propositions qu'il venait d'énoncer au nom de S. M. I. et R. Quand cette note fut soumise à la délibération du conseil, le prince royal y siégeait pour la première fois. Il se borna à supplier le roi de prendre sa détermination sans aucune considération motivée par sa présence; il parla de Napoléon avec respect, mais l'étonnement et le dépit qu'il ne put dissimuler sur une si prompte violation de la promesse qu'il en avait reçue firent bien augurer de ses principes d'indépendance politique. L'avis du conseil fut de faire la déclaration exigée.

Le prince royal, espérant obtenir au moins quelques palliatifs aux maux qui devaient résulter, pour la Suède, de cette condescendance pour Napoléon, lui écrivit directement le 19 novembre. Après lui avoir rappelé qu'il l'avait déjà informé que le roi de Suède était prêt à faire tout ce que les lois lui permettaient pour seconder son système continental, et après s'être plaint de la sévérité de la dernière communication officielle, il disait : « En me décidant à accepter la succession à la couronne de Suède, j'avais toujours espéré, Sire, de concilier les intérêts du pays que j'ai servi fidèlement et défendu pendant trente années avec ceux de la patrie qui venait de m'adopter. A peine arrivé, j'ai vu cet espoir compromis. Le roi a pu remarquer combien mon cœur était douloureusement combattu entre son attachement à V. M. et le sentiment de mes nouveaux devoirs. Dans une situation si pénible, je n'ai pu que m'abandonner à la décision du roi. » Na-

ent les considérations qui devaient détourner la Suède de la déclaration de guerre exigée par l'empereur.) « Mais toutes ces considérations, Sire, ont disparu devant le désir de satisfaire V. M. Le roi et son conseil ont fermé l'oreille au cri de la misère publique, et l'état de guerre avec l'Angleterre a été résolu, uniquement par déférence pour V. M. et pour convaincre nos calomniateurs que la Suède, rendue à un gouvernement sage et modéré, n'aspire qu'après la paix maritime. Heureuse cette Suède, jusqu'à présent si mal connue, si elle peut obtenir, en retour de son dévouement, quelque témoignage de bienveillance de la part de votre majesté. »

En réponse à cette demande de bienveillance pour la Suède, la diplomatie impériale fit jouer les ressorts qu'elle employait avec tant de prédilection. Le prince royal put lire dans le *Moniteur* des lettres datées d'Elseneur ou de Copenhague, évidemment dictées, ou pour lui servir de règle de conduite, ou pour l'inquiéter sur des dangers imaginaires. Tantôt on y parlait de l'encombrement des marchandises anglaises à Gothenbourg, d'où elles étaient portées et recélées dans les mines; tantôt d'une correspondance clandestine du consul anglais dans cette ville. On assurait que le gouvernement britannique se refusait à reconnaître Charles XIII comme souverain de la Suède; on annonçait que le comte de Gottorp (Gustave IV) avait été reçu à bord de la flotte anglaise, dans la Baltique, avec les honneurs qu'on rend aux têtes couronnées, etc., etc.

A ces tracasseries indirectes le gouvernement français en ajouta bientôt ouvertement de plus hostiles. Il demandait la répression de la contrebande; il se plaignait de ce que la guerre déclarée à l'Angleterre n'était qu'une vaine démonstration qui n'apportait que des obstacles chimériques au commerce qu'elle ne cessait de faire avec la Suède. Les lettres, les notes remplies d'aigreur, d'accusations et de menaces se multiplièrent pendant l'année 1811. Des corsaires français parurent dans la Baltique et saisirent un grand nombre de navires suédois ; lors même que son conseil des prises en ordonnait la restitution, Napoléon les faisait retenir. Il exigeait, par l'organe de son ministre Alquier, l'établissement de douaniers français dans les ports et sur les côtes de la Suède; il demandait que 6,000 matelots suédois fussent envoyés à Brest, mais sans officiers, dont il avait assez, disait-il; et son ministre menaçait de 40,000 Français qui, réunis à l'armée danoise, allaient pénétrer en Suède, si, dans le délai de cinq jours, ses demandes n'étaient favorablement accueillies. Pour combler enfin la mesure de ces violences, la Poméranie et l'ile de Rugen furent envahies et occupées le 27 janvier 1812 par un corps de troupes françaises sous les ordres du maréchal prince d'Eckmühl.

Ce dernier outrage excita une vive indignation en Suède. L'exaspération de la nation fut à son comble, et l'ame ardente du prince royal exhala des plaintes énergiques dans la dépêche qu'il adressa à l'empereur le 11 février suivant. « L'outrage fait gratuitement à la Suède, lui disait-il, est vivement senti par le peuple et doublement par moi qui suis chargé de l'honneur de le défendre. Si j'ai contribué à rendre la France triomphante, si j'ai constamment souhaité de la voir heureuse et respectée, il n'a jamais pu entrer dans ma pensée de sacrifier l'honneur et l'indépendance du pays qui m'a adopté. V. M., si bon juge en pareille matière, a déjà pénétré ma résolution. Peu jaloux de la gloire et de la puissance qui vous environnent, je le suis beaucoup de ne pas être regardé comme un vassal. V. M. commande à la majeure partie de l'Europe, mais sa domination ne s'étend pas jusqu'au pays où j'ai été appelé. Mon ambition se borne à le défendre, et c'est ce que je regarde comme le lot que la Providence m'a départi. L'effet que l'invasion de la Poméranie a produit sur ce peuple peut avoir des conséquences incalculables, etc. »

On crut d'abord que l'empereur ne voulait que s'assurer une position militaire pour la lutte qu'il allait engager contre la Russie, et la diplomatie impériale employait tous ses moyens pour répandre cette opinion; mais les actes dont cette brusque invasion fut immédiate-

ment suivie mirent en évidence son intention de traiter la Suède en ennemie, pour en faire plus tard ce qui conviendrait à sa politique, si, comme il l'espérait, il revenait vainqueur. Ces actes étaient trop frappans pour qu'on pût s'y méprendre : arrestation de fonctionnaires publics suédois que l'on conduisait dans les prisons de Hambourg; tous les emplois donnés à des Français; saisie des propriétés publiques et particulières; désarmement et transport en France de deux régimens suédois, non battus, mais surpris, qui se croyaient non-seulement en paix, mais alliés de la France; les bâtimens suédois, forcés d'abord à coups de canon de rester dans les ports, puis désarmés et séquestrés au profit de la France; toute communication interdite par l'arrestation de la poste suédoise à Hambourg, où l'on faisait des perquisitions pour découvrir les fonds qui s'y trouvaient pour compte de la Suède... Qu'aurait-on fait de plus dans un pays conquis par la force des armes?

Ce n'est pas tout. Le roi de Suède, tardivement informé de l'invasion française, d'après les précautions prises pour qu'on ne pût savoir en Suède ce qui se passait en Poméranie, avait envoyé le général d'Engelbrecht, en qualité de parlementaire, pour acquérir quelques notions précises sur l'état des choses. Il apprit bientôt que le général comte Friant avait refusé de recevoir le général suédois et même de répondre à la lettre que ce parlementaire lui avait adressée. Le chargé d'affaires de France accrédité à Stockholm, interpellé sur cette violation de territoire, répond qu'il n'a sur cet objet aucune instruction de son gouvernement; de son côté, le chargé d'affaires de Suède, résidant à Paris, ayant, par la notoriété publique, la certitude de l'invasion de la Poméranie par les troupes françaises, adresse une note au duc de Bassano pour obtenir quelque éclaircissement sur les motifs de cette occupation. On lui demande si c'est d'après les ordres de sa cour qu'il a fait cette note : il répond que l'on sait bien qu'il n'en peut pas recevoir, et que, dans une affaire de cette importance, il a cru devoir les prévenir. Le duc de Bassano lui dit qu'il faut qu'il les attende pour que l'on puisse s'expliquer à ce sujet.

Voyant qu'au lieu de donner quelque motif, quelque prétexte, qui pût faire supporter tant d'actes si manifestement hostiles, l'empereur s'obstinait à rendre ces actes encore plus offensans en y ajoutant l'insulte du silence, le roi de Suède se décida à suivre enfin le conseil qu'il en avait reçu deux ans auparavant, lorsque, lui demandant secours et protection, Napoléon lui avait durement répondu : « Adressez-vous à l'empereur Alexandre, il est grand et généreux ! » Il s'y adressa donc, et la Suède conclut avec la Russie un traité d'alliance qu'on a souvent, mais très inexactement, désigné sous le nom de *traité d'Abo*. Le premier traité fut signé le 2 mars 1812, à Saint-Pétersbourg; l'entrevue demandée par l'empereur Alexandre au prince royal de Suède n'eut lieu à Abo que vers la fin d'août suivant. Les dates sont très différentes et plus encore les circonstances; elles prouvent que c'est très faussement aussi qu'on a souvent publié que la Suède avait attendu les revers de Napoléon pour s'allier à la Russie. L'accession de la Suède à la coalition contre Napoléon, en 1814, fut la suite naturelle, inévitable, de son alliance avec la Russie. Elle lui fut fidèle, comme elle l'aurait été bien plus volontiers à la France, si Napoléon ne l'eût pas rejetée. Cette faute lui devint funeste; et l'on se demande par quelle fatalité Napoléon traitait si mal un prince et une nation qui, par un simple mouvement sur Pétersbourg, pouvaient assurer son triomphe et prévenir tous ses désastres.

On sait combien l'empereur Alexandre et le gouvernement anglais eurent à se féliciter d'avoir mieux apprécié la Suède et d'avoir eu pour elle autant de ménagemens et d'égards que Napoléon lui avait montré de violence et de dédain. On sait quel poids le prince royal jeta dans la balance de cette grande lutte.

Il faudrait n'avoir aucune idée du caractère de ce prince, aucune notion de ses antécédens dans sa carrière publique, pour admettre qu'il n'eût pas préféré le rôle d'allié de la France à celui que Napoléon l'avait forcé de prendre par son odieuse conduite envers la Suède. Mais

en prenant même le parti contraire, on ne peut l'accuser d'avoir dépouillé ses affections pour la France, quand on connaît sa vive opposition et ses protestations énergiques contre le passage du Rhin. « Franchir les frontières de la France, disait-il à ses alliés, c'est imiter Napoléon lui-même et justifier sa conduite précédente envers nous; c'est encourir nous-mêmes les justes reproches que nous lui avons adressés; c'est méconnaître et fausser les principes d'éternelle justice que nous invoquons contre lui, les seuls qui nous autorisaient à repousser la force par la force. » — «Pour quels intérêts combattrions-nous? écrivait-il à l'empereur Alexandre: V. M. est trop grande, trop éclairée, pour vouloir porter la guerre civile en France. Si elle y éclatait, peut-être nous créerait-elle des dangers aussi grands, aussi réels que ceux dont nous avons voulu nous préserver. Et pourquoi, Sire, après avoir combattu avec tant de gloire, pour les motifs si purs, et avoir dirigé d'une main si sage et si ferme cet ingrat et capricieux assemblage qu'on appelle coalition, pourquoi, dis-je, compromettrions-nous plus long-temps une gloire justement acquise et l'intérêt de nos peuples pour une cause qui nous devient désormais étrangère? »

Répondant à une lettre du 10 novembre 1813 (la date est à remarquer) par laquelle l'empereur Alexandre demandait son avis sur les opérations ultérieures, le prince royal disait: « Je sens tout ce qu'il y a de juste dans le raisonnement de ne pas laisser à Napoléon le temps de réorganiser des forces nouvelles; mais, quand j'oppose à cet inconvénient toutes les raisons que me dictent et l'expérience du passé et la connaissance que j'ai du caractère du peuple français, les dangers de l'entreprise projetée (le passage du Rhin) me paraissent bien plus grands que les résultats que l'on s'en promet. » Dans le développement de ses raisons il disait: « Comment faire comprendre que les alliés n'ont combattu que pour la défense de leur territoire et qu'ils désirent la paix, s'ils ne proclament hautement les bases de cette paix en reconnaissant pour frontières de la France le Rhin, à l'exception de la Hollande, les deux mers, les Alpes et les Pyrénées, et ne déclarent, en opposition à toutes les calomnies que Napoléon ne manquera pas de répandre sur leurs intentions, qu'ils veulent que la France reste France, par la même raison et le même droit qui les a fait combattre pour reprendre et assurer l'intégrité de leur propre territoire. »

En date du même jour, 14 novembre, après l'expédition de cette réponse, le prince royal écrivit encore à Alexandre pour appuyer ses observations par des faits: « Je vous prie, Sire, de considérer mes observations comme l'expression pure et franche de ma première pensée après la lecture de votre lettre du 10, et que cette pensée est la suite de la connaissance qu'il m'est si bien acquise des sentimens de la nation française, de son élan, et du patriotisme qu'elle est capable de développer dans les crises violentes. A l'époque de mon entrée au ministère, le territoire français était menacé; la nation, épuisée d'hommes et d'argent, méprisait les membres du Directoire et désirait leur expulsion; elle voulait la paix et la demandait à grands cris. Eh bien! je n'eus qu'à parler; je réveillai tous les courages assoupis. Je m'adressai directement à cette nation si justement mécontente, et, dans un mois, j'en avais déjà obtenu plus que je n'avais demandé. Toute l'Europe était liguée contre elle, et cependant elle maintint sa ligne défensive entre les Alpes et les Apennins liguriens, et fut victorieuse sur tous les autres points. Le général Bonaparte revint d'Égypte; Votre Majesté sait le reste. » Voici ce qu'il écrivait encore de Liége dans les premiers jours de mars 1814: « L'unique but de la coalition, le seul qui fût légitime, était de refouler la puissance française dans ses limites naturelles et de la forcer à respecter celles des autres états. Je n'ai consenti à prendre part à ses opérations que sous la condition expresse que les frontières de la France, telles que la révolution et les traités les avaient établies, seraient formellement respectées. Rappelez-vous qu'il n'a jamais été question de passer le Rhin; que, même à Trachenberg *, il fut résolu qu'on n'au-

(*) Petit endroit de la Silésie où Charles-Jean

rait jamais cette pensée. » — « Je ne saurais trop le répéter, écrivait-il encore le 13 mars, une guerre en France est contraire aux intérêts de l'Europe comme à ceux de la Suède. Une guerre qui a pour but de rétablir une dynastie est une guerre injuste en principe, barbare par les malheurs qu'elle doit entraîner. Les lumières, la civilisation reculeraient de dix siècles; les moines et les bourreaux couvriraient bientôt de deuil et de ténèbres cette belle France à laquelle on ne peut reprocher que l'ambition démesurée de son chef, ambition dont la France elle-même n'a pas moins à souffrir que les autres nations. La Suède n'a aucun motif, aucune raison de continuer cette querelle; le sang de ses enfans est trop précieux pour être versé pour une cause qui amènerait en Europe un asservissement mille fois plus insupportable que celui de Napoléon. Ayons donc le courage de le dire : point de guerre s'il faut la continuer contre les principes qui nous ont mis les armes à la main! »

Les événemens des premiers jours d'avril 1814 affectèrent douloureusement Charles-Jean. Ces événemens, qui lui montraient la plus graude aberration de ces principes qu'il se flattait d'avoir fait adopter par les alliés, étaient bien de nature à lui faire craindre le même oubli de leurs engagemens pour l'exécution du traité qui cédait la Norvège à la Suède. Impatient de savoir lui-même ce qu'il avait à craindre ou à espérer de ses alliés, il se rendit promptement à Paris, n'amenant avec lui que 12 hommes d'escorte. Une demi-heure après son arrivée il reçut la visite de l'empereur de Russie.

Dans des rapports directs et personnels assez souvent répétés avec le prince royal de Suède, l'empereur Alexandre avait été frappé de cette manière franche, loyale et si expansive avec laquelle le prince lui avait exposé les dangers de leur position commune et les moyens de les conjurer, et cela lorsqu'ils ne pouvaient compter que sur l'Angleterre pour résister à celui qui disposait du reste de l'Europe. Alexandre avait conçu pour le prince royal un sentiment de haute estime et de sincère amitié qu'il lui a conservé même au-delà de la vie, puisqu'il l'a légué à sa famille et surtout à son frère, en lui recommandant de ne jamais oublier les services que ce prince leur avait rendus *. Il s'était établi entre eux une espèce de confraternité d'armes et une sympathie dans laquelle l'empereur de Russie ne vit jamais l'apparence de ces mécomptes dont celle qu'il avait d'abord éprouvée pour Napoléon avait été bientôt suivie.

Dans de telles dispositions, Alexandre avait parfaitement senti combien le prince royal devait être affecté de ce qui venait de se passer, et, apprenant qu'il venait à Paris, il voulut être le premier à le voir, pour le calmer et le tranquilliser sur ses intérêts personnels.

Tous les actes relatifs à la reconnaissance et à la garantie du traité de Kiel (14 janvier 1814) par les cinq grandes puissances furent en effet rédigés et signés dans les formes voulues, et le prince royal partit aussitôt pour aller mettre fin aux intrigues ourdies par quelques diplomates et par le prince Chrétien ou Christian, qui s'était fait déclarer roi de Norvège.

Le prince royal n'eut pas besoin des troupes que l'empereur Alexandre avait mises à sa disposition : avec ses seuls Suédois il se présenta sur les frontières de la Norvège, et en quinze jours la campagne fut terminée. Le prince Chrétien, qui avait jeté cette brave nation dans les dangers de la résistance au traité de Kiel, ne voulut pas les partager avec elle et se retira. Les Norvégiens, abandonnés par leur roi de quelques jours, n'avaient plus qu'à se soumettre à la loi du vainqueur, mais ce vainqueur, renonçant au droit positif que lui donnaient les traités, ne leur imposa d'autre loi que de devenir libres, comme les Suédois, sous le sceptre de son père, d'avoir, comme eux, des droits politiques et de mettre en commun leurs

se rendit pour visiter l'empereur Alexandre et le roi de Prusse dans leur quartier-géneral. L'entrevue eut lieu du 9 au 12 juillet 1813. J. H. S.

(*) L'empereur Nicolas, annonçant au roi de Suède son avénement, lui écrivait : « Je regarde la continuation de vos sentimens d'amitié comme la portion la plus précieuse de l'héritage de mon frère. »

moyens de défense contre un danger commun. « Quel est le souverain des vieilles dynasties, a dit à ce sujet un de nos historiens, qui, dans la même position, aurait montré un tel éloignement pour l'emploi de la force, un tel respect pour les droits des nations? quel est celui qui eût rendu un tel hommage à leur indépendance*? » Ainsi, tandis que le sort des divers peuples de l'Europe était encore à fixer, le prince royal de Suède, après un an d'absence, rentra dans la capitale de sa patrie adoptive avec la gloire d'avoir, par la réunion des deux peuples de la presqu'île scandinave, jeté les fondemens d'une puissance qui doit avoir son poids dans l'équilibre de l'Europe.

Deux ans étaient à peine écoulés depuis que la France avait payé sa gloire militaire et la politique de son gouvernement impérial par la perte de 7 millions d'habitans et des frontières naturelles que la France républicaine avait acquises; les diverses populations de l'Europe étaient rendues à leurs anciens souverains qui avaient fait de plusieurs existences nationales un objet de trafic, de partage et de permutation. Ces souverains avaient formé une sainte alliance, pour se garantir réciproquement ces retours à leur domination, ainsi que ces nouveaux partages, et la France avait encore leurs garnisaires. La Suède seule maintenait le roi et la forme de gouvernement qu'elle s'était donnés par sa révolution de 1809. C'était, pour les esprits superficiels, une espèce d'anomalie qui les rendait attentifs à ce qui devait arriver à la mort de Charles XIII. Les uns craignaient et d'autres désiraient de voir compléter, à cette époque, le retour aux doctrines du droit divin que les souverains cherchaient à rétablir. Ces désirs et ces craintes furent également trompés. L'événement qu'on attendait n'eut d'autre résultat que celui qu'il aurait eu 60 ans auparavant; il fut proclamé suivant la formule antique : « *Le roi est mort, vive le roi!* » et l'avénement de Charles XIV Jean data de l'instant même où mourut Charles XIII (5 février 1818). Tous les souverains adressèrent au nouveau roi leurs lettres de condoléance et de félicitation, suivant la forme et les procédés consacrés par l'usage. Dès lors il fut prouvé que cette volonté nationale qui avait donné (le 6 juin 1809) la couronne de Suède au duc de Sudermanie et décidé unanimement le 21 août 1810, après la mort du prince royal Charles-Auguste, que cette couronne serait héréditairement transmise au prince de Ponte-Corvo, que cette volonté nationale, disons-nous, était aux yeux des souverains un titre légitime.

Dans ce règne dont ils comptent déjà la seizième année, les Norvégiens et les Suédois ont eu le bonheur de voir complètement remplies les grandes espérances que les talens politiques et militaires développés par le prince royal leur avaient fait concevoir. Dans plusieurs circonstances ils ont eu à se glorifier de voir leur roi résister à toute influence étrangère, répondre avec fermeté aux demandes et aux insinuations qui prenaient parfois le ton de la menace, et les repousser par des refus formels, exprimés avec la même dignité, la même énergie que s'il eût été à la tête 600,000 hommes. Ils ont d'autant mieux apprécié la grandeur de son caractère qu'ils y trouvaient une garantie contre le système que les grandes puissances cherchaient alors à rétablir.

Ces deux peuples unis pourront-ils jamais oublier la constante sollicitude avec laquelle ce monarque s'est occupé d'assurer leur indépendance, en établissant, et par terre et par mer, un bon système de défense qui fait de leur presqu'île un état du second ordre, il est vrai, mais pouvant se suffire à lui-même et désormais affranchi de la nécessité de n'être que le satellite d'une autre puissance? La presqu'île scandinave, telle que Charles XIV Jean est parvenu à la constituer, n'a désormais nulle cause de collision avec aucune nation de l'Europe. Il n'existe entre elle et les autres puissances aucun motif d'ambition, de concurrence ou de rivalité. Dans une conflagration générale, son admirable position la rend maîtresse de ses mouvemens et parfaitement libre dans le choix de ses alliés, sa coopération

(*) Montgaillard, *Histoire de France*, t. VIII, 405.

étant pour tous d'une égale importance. Entourée de mers, ses limites naturelles sont fixées, et les seules conquêtes qu'elle puisse ambitionner sont celles de l'industrie. C'est dans ce but, et pour compléter son grand œuvre politique, que Charles XIV a mis tant de soins et d'activité à reprendre et continuer la grande entreprise depuis si long-temps commencée et si souvent abandonnée par ses prédécesseurs, de joindre l'Océan à la Baltique, en traversant la Suède, entreprise qu'il a la gloire d'avoir terminée, ce qui suffirait pour immortaliser son règne.

Par les fautes de son gouvernement, et par elles seules, la vaillante et généreuse nation suédoise était réduite à l'état le plus déplorable et en apparence le plus désespéré. Ses forces, épuisées par des guerres follement entreprises et plus follement dirigées; ses finances détruites et sa dette publique tellement accrue qu'un demi-siècle de prospérité ne pourrait l'éteindre; deux de ses plus importantes provinces irrévocablement perdues; sa nationalité enfin tellement compromise que l'aliénation du pays était notoirement résolue par deux puissances auxquelles la nation n'avait aucun moyen de résister, — telle était la Suède quand elle renversa une dynastie qui causait ses malheurs et appela bientôt après un nouvel héritier de la couronne. Nous voyons aujourd'hui cette même nation dans un état prospère, ayant l'armée proportionnellement la plus forte, la mieux organisée et la moins dispendieuse, sans dette étrangère, et ses finances si bien réglées que les recettes excèdent les dépenses; elle a le gouvernement le mieux constitué dans l'intérêt de toutes les classes et du développement de toutes les facultés, de toutes les industries, et, par conséquent, le plus d'accord entre le gouvernement et les gouvernés; cette nation enfin est la plus libre, la plus indépendante et la moins incertaine sur son avenir *.

Le roi de Suède n'a, de son mariage avec Eugénie-Bernardine-Désirée Clary, née à Marseille en 1781 et couronnée reine de Suède le 21 août 1829, qu'un seul fils auquel nous consacrerons un article à part (*voy.* Oscar). J. L.

(*) Voir le *Voyage en Suède* de M. Daumont, 2 vol. in-8° avec atlas, Paris 1834.

CHARLES, rois de Naples et de Sicile. On en compte 6, dont le premier fut le comte d'Anjou, frère de saint Louis (1264-1285). Son fils Charles II lui succéda (1285-1309); Charles III (1381-1388) était de la même maison. Il a été question de Charles IV parmi les rois d'Espagne (*voy.* Charles II), de Charles V parmi les empereurs d'Allemagne (*voy.* Charles VI), et de Charles VI encore parmi les rois d'Espagne (*voy.* Charles III). *Voy.* Naples et Deux-Siciles. S.

CHARLES, rois d'Espagne et des Indes. En ne comptant pas l'ex-infant don Carlos (*voy.*), qui a pris le nom de Charles V sans être reconnu par aucune puissance, on en trouve quatre dont le premier figure sous le nom de *Charles-Quint* dans la série des empereurs d'Allemagne (*voy.* plus haut). De ces quatre, deux appartiennent à la maison d'Autriche et les deux autres à celle de Bourbon. S.

Charles II, fils de Philippe IV et de Marianne d'Autriche, n'avait que 4 ans lors de la mort de son père, en 1665. Celui-ci avait dans ses derniers momens confié la régence, pendant la minorité de son héritier futur, à la reine douairière et à un conseil où celle-ci avait eu soin de ne faire admettre que des hommes dévoués à ses intérêts, à l'exclusion de don Juan d'Autriche, ce bâtard royal qui, par ses victoires, avait acquis une grande popularité, et qui seul, en effet, avait fait respecter l'Espagne au dehors. Par cette raison même la régente le redoutait et l'éloignait des affaires. En revanche, elle appela au conseil de régence son confesseur allemand, le père Neidhard, qu'elle avait déjà nommé grand-inquisiteur. Ses intrigues ne réussirent qu'à moitié; car don Juan, fort de l'appui de ses troupes et de l'opinion publique, marcha sur Madrid, et força Marianne d'éloigner son confesseur et de lui confier à lui-même la vice-royauté d'Aragon.

Charles II, dès qu'il fut parvenu à l'âge de raison, voulut aussi échapper à la tutelle de sa mère, sans se sentir pour-

tant la force de se gouverner lui-même. A peine âgé de 15 ans, il se déroba à la surveillance de la régente, se déclara majeur, appela don Juan au conseil, et força sa mère d'aller chercher une retraite dans un couvent. Le jeune prince laissa gouverner alors le vaillant capitaine; mais il le perdit bientôt, et, après sa mort, il négligea le soin des affaires, confiant le ministère à des favoris, permettant à sa mère de reprendre son influence, et s'enfermant dans son palais pour s'occuper de choses futiles, les seules pour lesquelles il se sentit quelque goût. L'Espagne avait intrigué en France pendant la minorité de Louis XIV : la France prit sa revanche sous le règne du débonnaire Charles II. A aucune époque peut-être l'Espagne n'avait été aussi tristement gouvernée, quoique les rois précédens n'eussent pas montré beaucoup de capacité. Après les victoires de Louis XIV, l'Espagne dut s'estimer heureuse d'obtenir, en 1678, par le traité de Nimègue, la paix qui lui coûta la Franche-Comté et plusieurs villes des Pays-Bas; à la suite de ce traité Charles II reçut des mains du vainqueur, pour épouse, Louise, fille du duc d'Orléans et nièce de Louis XIV. Cette princesse prit quelque ascendant sur l'esprit faible du roi, qui du reste avait de l'aversion pour les Français. Madame de Villars, femme de l'ambassadeur de France à Madrid, écrivit comme un secret à Paris que *ni le roi, ni les deux reines, ni le ministre n'avaient aucun crédit*. Il faut lire les lettres de cette ambassadrice pour avoir une idée de la vie insipide qu'on menait alors à la cour d'Espagne, où l'on avait des nains pour soutenir la conversation, et où les amans attendaient une procession pour s'entretenir librement avec leurs maîtresses. Accablée d'ennui, la reine mourut en 1689.

Même avant cet événement, l'Espagne, inquiète sur les Pays-Bas, avait consenti à faire partie de la coalition formée contre Louis XIV qui menaçait la Hollande. Après la mort de la reine, l'Autriche domina ouvertement dans le cabinet de Madrid, et cette fois Charles II se fit donner une femme par l'empereur d'Allemagne : c'était la sœur de ce souverain, Anne, veuve de l'électeur palatin. Tout dévoué alors au système politique de l'Autriche, Charles II prit les armes contre Louis XIV ; mais il ne sut guère défendre son royaume que les troupes françaises envahirent en 1694; déjà elles avaient pénétré jusqu'à Barcelone, lorsqu'en 1697 la paix de Ryswick délivra Charles II de ce danger. Sa santé s'étant altérée et lui ayant fait pressentir qu'il ne laisserait pas d'héritier direct, il fit, sous l'influence de sa femme et de l'Autriche qui la dirigeait, un plan pour régler le partage de ses états : il laissait l'Espagne et les Indes au fils aîné de l'électeur de Bavière, petit-fils de Marguerite d'Espagne et neveu de la reine Anne; Louis, dauphin de France, devait avoir les Deux-Siciles et les autres possessions de l'Espagne en Italie, à l'exception du duché de Milan qui devait échoir au second fils de l'empereur d'Allemagne. Selon Voltaire, ce fut à l'insu du roi que la diplomatie, probablement sur le projet du ministre Torcy, partagea en 1698, à La Haye, la monarchie espagnole. Ce projet devint nul par la mort du principal héritier, le prince de Bavière. En conséquence, un nouveau plan fut dressé, d'après lequel l'archiduc d'Autriche devait avoir l'Espagne et les Indes; on voulait augmenter la part du dauphin de France de la Lorraine, dont le duc aurait été dédommagé par le Milanez. Ce second plan ne convenait ni à l'Autriche ni à la France, qui convoitaient chacune tout l'immense héritage du roi d'Espagne. Charles II approchait du tombeau au milieu des intrigues diplomatiques relatives à sa succession. On cherchait à effrayer son imagination pour lui arracher un testament favorable aux vues de l'Autriche. De singulières capucinades furent mises en jeu pour agir sur son esprit hébété; on ne respecta pas même la sépulture des morts. Les gens raisonnables à la cour s'en indignèrent et forcèrent le malheureux prince à renvoyer le capucin allemand qui devait l'exorciser. Cependant les sollicitations diplomatiques n'en furent pas moins pressantes. Charles II, obligé de se prononcer, au lieu de consulter les cortès mis de côté par la dy-

nastie autrichienne, prit l'avis du pape et des hommes d'état de son royaume; et quoique attaché, à cause de son origine, aux intérêts de l'Autriche, il se décida pourtant, d'après leur conseil, en faveur de Philippe de Bourbon, duc d'Anjou, petit-fils de la sœur aînée du roi. Le parti autrichien avait fini par perdre son ascendant, à cause de la maladresse de ses agens. Cependant il l'aurait emporté peut-être sans les troupes que la France envoyait vers les Pyrénées. Ce fut au mois d'octobre 1700 que Charles II institua, par un troisième testament, le petit-fils de Louis XIV son successeur. Il ne survécut qu'un mois à cet acte important. Avant de mourir, il désigna une junte composée de la reine et de plusieurs ecclésiastiques et laïcs pour régir le royaume jusqu'à l'arrivée de Philippe V.

Charles II fut le dernier rejeton de la dynastie dégénérée des princes d'Autriche en Espagne. Il était temps que cette race finît; car il semblait qu'elle ne fût plus capable de produire des hommes dignes d'un trône aussi important que celui d'Espagne. Aussi, sous Charles II, cette puissance déchut considérablement; il laissa aux Bourbons un pays sans industrie et sans agriculture, sans instruction, sans marine, vivant des richesses extorquées aux colonies d'outre-mer, se laissant gouverner par des moines, et n'ayant plus qu'un très faible revenu payé en mauvaise monnaie.

CHARLES III, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, né en 1716, n'avait encore que 14 ans, lorsque son père l'envoya à l'armée d'Italie pour occuper la Toscane, dont le gouvernement était vacant par suite de l'extinction des Médicis. Puis, à l'âge de 18 ans, il reçut la mission d'occuper Naples et de gouverner ce pays avec le titre de roi des Deux-Siciles que lui céda son père. Il fallut acheter cet honneur par une victoire sur l'armée allemande qui fut battue en effet à Bitonte. Maître de Naples, l'infant alla soumettre la Sicile. Il fut formellement reconnu roi par le traité de Vienne, en 1730; mais il ne jouit pas de sa royauté avec beaucoup de tranquillité : obligé de soutenir l'armée espagnole en Italie, il fut menacé du bombardement de Naples par une flotte anglaise qui ne lui laissa que deux heures pour se décider. Charles, cédant à la crainte, promit de se détacher de l'alliance espagnole; mais ne regardant pas comme obligatoire une promesse qu'on lui avait arrachée par les menaces, il se hâta de mettre les côtes de Naples en état de défense. Prémuni alors contre les attaques de la marine anglaise, il renoua avec l'Espagne et marcha au secours des troupes de son père. Après la mort de Philippe V, l'infant Charles continua de gouverner le royaume de Naples qui devait rester son partage, tandis que son frère aîné Ferdinand régnait en Espagne; mais ce dernier mourut en 1759, sans laisser d'enfans, et Charles se rendit dans sa patrie pour recueillir ce brillant héritage. Avant de partir, il nomma roi des Deux-Siciles le 3e fils qu'il avait eu de son mariage avec Marie-Amélie de Saxe, et lui remit l'épée que Louis XIV avait donnée à Philippe V, en le plaçant sur le trône d'Espagne. Il destinait la couronne qui venait de lui échoir à son fils puîné, à cause de l'imbécillité de son fils aîné Philippe, sujet à des attaques épileptiques.

En débarquant à Barcelone, Charles III rendit à cette ville ses anciens priviléges municipaux et commerciaux que les rois lui avaient enlevés dans les guerres civiles, acte qui fut regardé comme étant de bon augure pour son règne. On savait d'ailleurs que Charles III avait gouverné Naples avec beaucoup de sagesse; il était déjà connu comme un prince doux et ne repoussant point, comme la plupart de ses prédécesseurs, les réformes utiles, analogues aux progrès de la raison humaine. Son règne justifia ces espérances. Il introduisit l'économie dans les finances obérées par la prodigalité et par l'insouciance des rois précédens; il fit remise aux laboureurs de ce qu'ils devaient au fisc; on leur fournit des grains pour ensemencer leurs terres, dans la suite des colons suisses furent appelés à peupler et à cultiver des terrains abandonnés dans la Sierra Morena. Ces colonies subsistent encore; mais, quoique dirigées par un homme éclairé,

Paul Olavidès, elles n'ont pas répondu entièrement à l'attente du gouvernement.

En 1756, l'Espagne entraînée par la France dans la guerre avec l'Angleterre, voulut forcer le Portugal à se détacher de l'alliance de la Grande-Bretagne et à entrer dans celle de la France. Elle envahit les frontières portugaises; mais, pendant ce temps, l'Angleterre lui prit Cuba, les Philippines et les richesses que les galions des colonies espagnoles apportaient à la métropole; elle dut se féliciter encore, à la paix de 1762, de ne perdre que les Florides.

Depuis ce temps, les réformes utiles furent reprises dans l'intérieur, malgré l'opposition du clergé qui voyait ses intérêts menacés, ou qui regardait comme un devoir de bon catholique de protester contre tout changement. Il y eut même des troubles à Madrid. Le palais du roi attaqué, les gardes valonnes massacrées, des cris furieux contre le ministre favori Squillace, qui avait osé proscrire les chapeaux rabattus et les manteaux, d'autres signes menaçans, engagèrent Charles III à se réfugier à Aranjuez et à renvoyer le favori pour apaiser le peuple. Comprenant parfaitement que l'existence de l'ordre des jésuites n'était plus en rapport avec le temps où il vivait, Charles ne balança pas d'imiter la France, en supprimant ces moines dangereux qui, déjà maîtres du Paraguay, attiraient à eux le commerce du Pérou; mais, du reste, il n'eut garde de toucher aux richesses immenses du clergé espagnol. Il avait, lors de son avénement, défendu à l'inquisition de prendre aucune décision importante, sans l'autorisation du gouvernement : Charles, obsédé de sollicitations puissantes, révoqua cet ordre et laissa persécuter plusieurs hommes estimables. Il introduisit la tactique moderne dans l'armée, et sous le ministère de Florida-Blanca (*voy.*) les finances reçurent des améliorations notables. A la mauvaise monnaie de Charles II fut substituée une autre de meilleur aloi; le commerce des grains fut rendu libre; des sociétés d'économie publique furent instituées; une banque, qui reçut le nom de banque de Saint-Charles, fut établie à Madrid, et la direction en fut confiée à un Français habile, le comte de Cabarrus (*voy.*), qui fit établir aussi la Compagnie commerciale des Philippines. Les arts et les sciences furent également encouragés et protégés, et Madrid, ville jadis sombre et sale, prit un autre aspect sous ce règne. Ayant agrandi la marine, Charles III voulut mettre fin à la piraterie des Algériens qui infestaient constamment les parages de l'Espagne, et envoya une flotte pour les châtier. Cette tentative deux fois renouvelée échoua : les uns disent que le choix fait d'un Irlandais, nommé Oreilly, pour commander la flotte blessa l'orgueil castillan; d'autres assurent que l'Angleterre et la Hollande fournirent aux Algériens les moyens de repousser l'attaque des Espagnols.

Le gouvernement fut plus heureux dans la guerre qu'alluma l'insurrection des colonies américaines contre l'Angleterre, guerre dans laquelle Charles III, après avoir d'abord hésité et offert sa médiation, finit pourtant, en 1779, par promulguer un manifeste et par envoyer sa flotte pour agir, conjointement avec la flotte française, contre les Anglais On prétend que, pour décider Charles III, le cabinet de Versailles lui avait fait espérer la possession de la Jamaïque. L'Espagne n'eut point cette belle colonie, mais la Floride fut reprise ainsi que l'île de Minorque; il est vrai que ces conquêtes ne furent obtenues que moyennant de grands sacrifices. La France aida ensuite l'Espagne à assiéger Gibraltar; mais leur tentative échoua contre la position forte de la place. La paix de 1783 ayant rendu disponible toute la flotte, Charles III reprit le projet de châtier les forbans algériens; malheureusement, la fortune ne seconda pas plus que les autres fois ses efforts louables, et tout ce qu'il put obtenir, ce fut un traité par lequel, en 1783, les Algériens s'obligèrent à respecter la marine espagnole. Un autre traité fut conclu avec la Turquie, pour le commerce du Levant.

Dans l'intérieur, les réformes continuèrent, grace aux Campomanes, aux Jovellanos, aux Florida-Blanca (*voy.* ces noms) et à d'autres Espagnols éclairés qui jouissaient de la confiance du roi. Un code fut

préparé; les travaux du canal d'Aragon occupèrent beaucoup d'indigènes qui, auparavant, passaient leur vie à mendier.

Malgré tous les soins que réclamait le gouvernement de ses états, Charles III trouvait encore le temps de se livrer à sa passion pour la chasse : ce divertissement lui coûtait non-seulement beaucoup de temps, mais aussi beaucoup d'argent, à cause des frais des battues et des indemnités qu'on payait aux propriétaires des champs ravagés par le gibier. On prétend que quelquefois, pour tuer plus de gibier à la fois, Charles faisait tirer à coups de canon sur les troupes d'animaux rassemblés à grand'peine par ses gens. Après la perte de son fils Gabriel, prince studieux, qui semblait destiné à hériter de toutes les qualités de son père, Charles III, depuis longtemps veuf, ne fit plus que languir; il mourut en décembre 1788, à l'âge de 73 ans. Il est, sans contredit, le seul roi d'Espagne qui, au XVIIIe siècle, se soit efforcé de se tenir à la hauteur de son époque.

Charles IV, fils et successeur de Charles III, n'eut de son père que la bonhomie et la passion de la chasse, à laquelle il se livrait chaque jour comme Charles III. Il était né en 1748, à Naples. On l'avait marié de bonne heure à Marie-Louise de Parme, sa cousine. Quoiqu'elle fût assez belle de figure, l'infant parut d'abord indifférent pour elle; mais dans la suite elle prit un tel empire sur lui qu'elle sut se faire donner les plus grandes marques de confiance, et que Charles IV fut le seul homme de ses états qui ne vit point des écarts de conduite évidens pour tout le monde. Le roi a conservé jusqu'au dernier moment cette confiance sans bornes dans la vertu de sa femme.

Dès que ce prince, appelé au trône après la mort de Charles III et de son frère aîné don Ferdinand, eut pris, en 1789, les rênes de ses vastes états, le système de gouvernement changea; on négligea le bien commencé par le roi précédent et l'on retomba dans la vieille routine. A la vérité on convoqua les Cortès oubliées sous les règnes précédens, et Charles IV reçut les hommages des représentans de la nation; mais dès que ces Cortès s'avisèrent de parler de leurs anciens droits, le roi les congédia pour ne plus jamais les convoquer.

Cependant de grands changemens s'opéraient en France où la représentation nationale fut rétablie sur de nouvelles bases. Florida-Blanca avait perdu son crédit; Aranda conserva le sien encore quelque temps, et l'Espagne refusa d'entrer dans la coalition des princes absolus contre la France. Lors du procès fait à Louis XVI et à sa famille, Charles IV, ayant conservé des relations pacifiques avec la république française, fit des démarches pour sauver ce prince, et à cet effet il mit des sommes considérables à la disposition de son ministre à Paris. Mais ces démarches étant restées infructueuses, Charles IV, appuyé par l'opinion publique en Espagne, se montra l'ennemi des républicains : aussi les troupes françaises pénétrèrent dans les provinces espagnoles, et il fallut leur demander la paix. On l'obtint au prix de la partie espagnole de Saint-Domingue. Celui qui la signa au nom de Charles IV était alors l'homme tout-puissant en Espagne, le fameux Godoy, que la reine avait distingué parmi les gardes-du-corps, et qu'elle avait élevé successivement aux grades et honneurs de lieutenant-général, de duc d'Alcudia et de ministre des affaires étrangères Après avoir conclu avec la France le traité de 1795, il reçut le titre de prince de la Paix. Il ne lui manqua plus que d'entrer dans la famille royale : le roi, qui partageait l'engouement de la reine pour ce favori, lui donna en mariage sa propre nièce, Marie-Thérèse de Bourbon. Le prince de la Paix sortit, à la vérité, du ministère en 1798, mais il continua de diriger les affaires, on pourrait presque dire de régner au nom de Charles IV. Une alliance offensive et défensive avec la France avait suivi le traité conclu à Bâle en 1795. Cette alliance obligea le roi d'Espagne, quelques années après, à faire la guerre au Portugal, quoique le prince du Brésil fût devenu son gendre; mais Charles la fit cesser bientôt après. Il n'en fallut pas moins la continuer par mer contre l'Angleterre :

la perte de la flotte espagnole au combat de Trafalgar et l'anéantissement du commerce maritime en furent les tristes suites.

Cependant le roi, ne se mêlant presque de rien, laissa tout faire à sa femme et à leur favori commun. Une haine violente s'était déclarée entre Godoy et le prince des Asturies; elle s'envenima au point que le favori songea sérieusement à dépouiller Ferdinand de son droit à la couronne. En 1800 un traité avait été signé pour céder à la France la Louisiane et pour consentir au transfert des princes de Parme sur le trône d'Étrurie nouvellement créé. Charles IV demeura d'abord en paix avec Napoléon élevé au trône impérial, et n'entra point dans les vues de l'Autriche, qui déclara la guerre à la France en 1805; mais l'année suivante, lors de la guerre commencée par la Prusse, une proclamation hostile lancée par le prince de la Paix indigna Napoléon : il jura, dit M. de Pradt, que les Bourbons d'Espagne *le lui paieraient*. Ce serment ne l'empêcha pourtant pas, en 1807, de faire un traité secret avec Charles IV, pour partager le Portugal entre la reine d'Étrurie et Godoy, à l'exception de trois provinces qu'on devait réserver jusqu'à la paix générale. Une armée française devait passer les Pyrénées pour opérer conjointement avec les troupes espagnoles, et occuper le Portugal dont on avait disposé, comme nous l'avons dit; enfin le roi d'Espagne devait prendre le titre d'empereur des Amériques. Le seul article de ce traité qu'on exécuta, ce fut le déplacement de la reine d'Étrurie, qui perdit son petit royaume italien sans jamais recevoir un pouce de terre en Portugal. Pour gage de sa bonne foi, Charles IV avait mis à la disposition de Napoléon 16,000 hommes de bonnes troupes, qui furent envoyées ensuite en Danemark, pour les empêcher de prendre part aux affaires de leur pays.

Toutes ces nouveautés augmentèrent la haine du prince des Asturies et de la nation contre le favori. Don Ferdinand, pour s'assurer l'appui de Napoléon, lui demanda en mariage la fille de Lucien Bonaparte. Ne pouvant douter que le prince des Asturies ne travaillât à sa chute, le prince de la Paix voulut le prévenir : il donna aux intrigues du prince les apparences d'une conspiration contre la vie et le trône de Charles IV. En 1808, Ferdinand fut arrêté, et Charles IV apprit par un manifeste à ses sujets et par une dépêche à l'empereur Napoléon, que son fils avait voulu l'assassiner et s'emparer de sa couronne. Alors Ferdinand, effrayé de sa position, écrivit à son père pour lui exprimer son repentir et implorer son pardon : aussitôt une nouvelle proclamation apprit aux Espagnols que la voix de la nature avait pris le dessus dans l'ame de ce fils rebelle, et que le monarque lui pardonnait; mais que le procès continuerait d'être instruit contre ceux qui avaient entraîné Ferdinand dans leur complot.

Sur ces entrefaites, les troupes françaises qui étaient entrées en Espagne pour agir contre le Portugal, se dirigèrent sur Madrid; des bruits divers couraient sur les intentions secrètes de Napoléon. Le prince de la Paix résolut de se retirer avec la cour en Andalousie et, au besoin, de la conduire en Amérique. Quand le peuple sut ce projet, une émeute éclata dans Madrid. En butte à la haine publique, le favori se cacha; abandonné à lui-même et tourmenté par les frayeurs de la reine, Charles IV, qui du reste ne reçut aucune insulte, eut peur à son tour, et voyant le peuple se prononcer en faveur de son fils, il abdiqua la couronne, et chercha seulement à sauver son favori et celui de la reine; mais se repentant immédiatement après cette démarche, il adressa au grand-duc de Berg, déjà maître de Madrid, une protestation contre son abdication qu'il représentait comme lui ayant été arrachée par la violence.

Napoléon était depuis quelque temps résolu à détrôner les Bourbons d'Espagne, comme il avait détrôné ceux de Naples; les derniers événemens le décidèrent à hâter l'exécution de son projet. La famille royale fut attirée à Bayonne : déjà avant l'arrivée de Charles IV, Napoléon essaya d'arracher à Ferdinand la renonciation à la couronne; cependant le nouveau roi persista dans ses refus. Tout changea à l'arrivée de

Charles IV et de sa femme. « On voyait, dit un témoin oculaire, M. de Pradt, on voyait un homme qui se sentait roi partout où il était. Il salua les Français comme il aurait fait sa famille. On fut frappé de la hauteur de sa stature, de l'air de bonté empreint sur sa figure, de la rondeur de ses manières; la teinte de son visage et de ses cheveux, le caractère de ses traits et de sa physionomie retraçaient tout-à-fait la race dont il était issu. Seul au milieu de l'Espagne, un voyageur l'aurait reconnu pour un Bourbon et pour un Français. »

Content d'avoir obtenu au moins ce résultat que le prince des Asturies ne régnât pas plus que lui, Godoy détermina aisément le vieux roi à renouveler son abdication, et, cette fois, en faveur de Napoléon. En présence de l'empereur, Charles IV et sa femme accablèrent le fils récalcitrant des reproches les plus amers. La scène fut si violente que Napoléon en conserva une vive impression : Charles IV lui parut vénérable comme le vieux Priam; mais la reine, menaçant son propre fils de l'échafaud, lui fit horreur. Ferdinand garda le silence; il écrivit ensuite au roi une lettre dans laquelle il exposa les conditions sous lesquelles il était prêt à lui restituer le trône, faisant sentir en même temps que, sans l'intervention des Cortès, aucune cession ne pourrait être valable. La réponse à cette lettre fut dictée par Napoléon. Charles IV y déclarait que les choses en étaient venues au point que la main puissante de Napoléon pouvait seule sauver l'Espagne. A l'égard des Cortès, il disait, ou plutôt Napoléon lui faisait dire qu'il fallait tout faire pour le peuple, et rien par lui. Charles IV lui-même ne s'était jamais élevé à de si hautes maximes de politique : il vivait dans une telle ignorance, qu'il ne connaissait même pas sa nation, et qu'il se flattait que sa proclamation aux Espagnols rendue à Bordeaux suffirait pour que toute l'Espagne se donnât sans réplique à un maître étranger. Isolé et cerné de toutes parts, Ferdinand abdiqua aussi : Napoléon conclut alors avec Charles IV un traité par lequel il promettait de donner en échange des immenses cessions faites par le roi d'Espagne, le château de Chambord et un revenu de 6 millions de francs au roi et à la reine, et une rente de 400,000 francs aux infans et aux infantes. L'ex-roi devait habiter Compiègne sa vie durant. Don Cevallos (*voy.*) pense que Charles IV n'a pu abandonner ainsi ses droits, ceux de sa famille et de sa nation, sans y avoir été contraint par la violence; mais M. de Pradt est persuadé que les conseils du favori qui voulait empêcher le prince des Asturies de monter sur un trône perdu pour lui-même, ont pu suffire à la résolution d'un roi et d'une reine qui ne voyaient que par ses yeux. Le monarque parut abattu en signant, tandis que la reine rayonnait de joie.

La carrière publique et politique de Charles IV finit à cette abdication inconcevable. Depuis 1808 jusqu'en 1811 il séjourna d'abord à Compiègne, puis à Marseille où il vécut d'une manière très retirée, sans perdre jamais sa confiance dans un homme qui les avait tous entraînés dans l'abîme, et dont la société lui était aussi nécessaire qu'à la reine. Avec la permission de Napoléon, dont il dépendait entièrement, le vieux roi alla ensuite s'établir à Rome avec sa petite cour. Lorsque Ferdinand fut remonté sur le trône, il se réconcilia avec son père. Un parti dégoûté du despotisme et de la mauvaise foi de Ferdinand aurait voulu déterminer Charles IV à reprendre la couronne; mais le vieux roi n'aspirait plus qu'au repos. Après la mort de la reine (1818), il se trouva malheureux, et ne lui survécut que peu de temps. Il mourut à Rome, le 28 novembre 1819.

Charles IV surpassait peut-être en bonté ses prédécesseurs, et pourtant aucun d'eux n'a attiré autant de maux sur sa patrie : c'est qu'il n'avait aucune des qualités nécessaires à un souverain dans les temps difficiles. Avec son règne finit aussi l'empire des Espagnols sur le continent de l'Amérique, et commença une ère nouvelle dans le régime des Cortès. D-G.

CHARLES, rois d'Angleterre. Il y en eut deux, fils et petit-fils du premier roi de la maison de Stuart.

CHARLES Ier naquit le 29 novembre 1600, à Dumferling, en Écosse; il était le second fils d'Anne de Danemark et de Jacques Ier, auquel il succéda en 1625. A la mort de Henry, son frère aîné (1612), il était devenu prince de Galles. Son père voulut obtenir pour lui la main de l'infante fille de Philippe III : on sait quelle fut la romanesque issue de cette négociation; Charles, entraîné par le comte de Buckingham (*voy.*), se rendit furtivement à la cour d'Espagne dans l'espoir de hâter une union dont le projet, toutefois, finit par échouer devant des rivalités de ministres. Plus tard (1625) il épousa Henriette-Marie de France, fille de Henri IV.

Le premier acte de son règne fut la convocation du parlement, dont il attendait des subsides que rendaient indispensables la rupture avec l'Espagne et le fardeau d'une dette considérable. La situation politique de l'Angleterre à cette époque était remarquable et mérite d'être étudiée. Placée dans des circonstances particulières, Élisabeth avait dû favoriser le protestantisme et prêter les mains à son établissement; elle avait bien senti qu'elle perdait par-là de précieuses garanties de son autorité absolue, mais elle avait espéré les retrouver dans la hiérarchie et les formes de l'église anglicane. Soigneuse de persécuter le puritanisme naissant, elle avait étouffé les conséquences immédiates d'une révolution qui devait porter ses fruits plus tard. Quant à ses parlemens, elle sut réprimer avec hauteur leurs velléités d'indépendance. Cet héritage de Henri VIII, si sévèrement administré par sa fille, ne passa que dilapidé des mains de Jacques à celles de Charles. A l'avénement de ce dernier, l'un des traits les plus remarquables de la physionomie politique du pays était le caractère indécis et vague des droits reconnus au peuple, de la législation commune, du rôle des parlemens, de l'autorité royale elle-même; toutes les attributions, toutes les prérogatives se confondaient dans un désordre inexprimable faute de limites rigoureusement tracées. La nation cependant commençait à acquérir la conscience de sa force et surtout de ses droits; l'esprit d'indépendance religieuse s'élevait hardiment contre l'église établie, dont on comprenait le rôle gouvernemental, et le parlement, fidèle organe des appréhensions et des ressentimens populaires, ayant, au milieu de l'incertitude de ses attributions, retenu le droit de consentir les impôts, se sentait porté à user d'une arme si puissante. De son côté, le roi, épris à l'égal de ses prédécesseurs de la fiction du droit divin, penchait par instinct d'absolutisme vers le catholicisme, que du reste il n'aimait pas; plus tard, s'étonnant et s'irritant de l'autorité rivale des parlemens, il combattit avec trop peu de probité dans le choix des moyens et tomba dans le gouffre de ces révolutions que n'évitent point les sociétés où le droit méconnu veut enfin parvenir à la puissance du fait.

Le parlement, assemblé le 18 juin 1625, avait fait acte d'indépendance et manifesté son aversion pour le favori Buckingham en refusant les subsides nécessités par l'état des affaires; et Charles, alarmé de ces manifestations déjà si hostiles, s'était hâté de dissoudre la législature. Un nouveau parlement (1626) alla plus loin, et Buckingham fut accusé de haute-trahison. Le prince répondit à ces attaques par des menaces et par une seconde dissolution. La lutte ainsi commencée, on pouvait dès lors prévoir que la volonté royale, hautaine, capricieuse, irrésolue, ne prévaudrait point contre la ferme détermination du parti populaire. Cependant la guerre avec l'Espagne continuait; d'infructueuses hostilités avaient été follement commencées contre la France, en dépit d'un manque total de ressources pécuniaires; les amendes pour des offenses puériles, les impôts illégaux exaspéraient le peuple, et la convocation d'un troisième parlement fut jugée nécessaire (1628). Cette assemblée se hâta de protester contre les mesures auxquelles le prince s'était vu forcé de recourir, et chercha une garantie durable contre de semblables abus du pouvoir dans la fameuse *pétition des droits* (*pétition of rights*, 27 mars 1628); ce fut là une importante limitation des priviléges royaux. Mais ce n'était pas assez. Buckingham allait être de nouveau poursuivi, lorsqu'il fut assassiné. Alors on trouva d'autres

griefs, et les communes entreprirent d'arracher à la couronne le pouvoir de lever les taxes dites *de tonnage* et *de poundage*, qui constituaient la moitié de son revenu. En même temps des mesures de rigueur furent réclamées contre le clergé arminien et contre les papistes. Sur tous ces points Charles était décidé à ne pas céder. En effet, au moment où allait commencer une discussion dont l'issue n'était pas douteuse, l'ajournement fut ordonné : une scène de violence et de désordre s'ensuivit; le president fut retenu sur son siége, et l'on vota à l'unanimité une remontrance hardie; la dissolution survint immédiatement (1629). Charles résolut dès lors de gouverner à l'avenir sans le secours des parlemens. La paix fut conclue avec la France et l'Espagne, et une tranquillité apparente signala plusieurs années pendant lesquelles les esprits travaillèrent sourdement. Les tentatives insensées du fanatique Laud pour rétablir graduellement le papisme en Angleterre, l'influence fâcheuse de la reine sur son époux, les levées illégales d'impôts, étaient autant de motifs d'une irritation croissante; le peuple sentait avec terreur que, dans l'absence des parlemens et d'une constitution écrite, il ne possédait point de garantie contre l'autorité royale; enfin l'arbitraire sanglant de la chambre étoilée (*voy.*), les persécutions dirigées contre les puritains et les chefs du parti populaire, couvrant d'opprobre cette période du règne de Charles Ier, préparèrent une réaction, réaction de la violence contre la perfidie que l'on peut condamner, mais qui ne doit point surprendre.

Les événemens d'Écosse firent éclater ce feu caché. Fanatique de l'épiscopat, Charles avait multiplié les attaques les plus décisives contre les formes presbytériennes de l'église écossaise, dans le dessein d'y faire triompher la liturgie anglicane : ce fut là, dit Wellwood, « le brandon qui mit les deux royaumes en flammes. » D'un bout de l'Écosse à l'autre les presbytériens se levèrent pour défendre une institution qu'ils regardaient comme sacrée, et, proclamant leur fameux *covenant* (*voy.*), ils prirent incontinent les armes et entrèrent en Angleterre. Dans ces circonstances, Charles se vit forcé de convoquer un parlement (1640); mais cette assemblée sympathisant avec les Écossais opprimés, occupée d'ailleurs exclusivement de ses propres griefs, ne lui fut d'aucun secours; il en prononça la dissolution, et, dénué de ressources, obligé de reculer devant des sujets rebelles, embarrassé dans d'inextricables difficultés, la fin de l'année n'était pas arrivée qu'il dut surmonter encore une fois sa répugnance. Ce fut le 3 novembre que s'ouvrit le *long Parlement*, à jamais célèbre dans l'histoire.

Thomas Wentworth, comte de Strafford (*v.*), de patriote ardent devenu royaliste dévoué, semblait alors posséder toute la faveur du souverain qui venait de le nommer généralissime des forces d'Angleterre : aussitôt le parlement résolut de diriger ses premiers coups de ce côté-là, une accusation capitale fut lancée contre Strafford, et Charles ajouta un crime à ses fautes en trahissant son ministre. C'est ainsi qu'animées à l'offensive par les attentats du trône, les deux chambres s'arrogèrent une juridiction qui ne leur avait pas encore appartenu et consacrèrent ce sanglant privilége par l'execution de leur victime. Le roi, depuis long-temps et de mille manières, était sorti de la légalité; le parlement n'hésita pas à le suivre dans cette carrière désespérée qu'il n'avait pas prévue et qu'il devait fournir jusqu'au bout. Après avoir assuré son existence par le bill de *triennalité* et par un vote qui enlevait à la couronne le droit de prorogation et de dissolution, l'assemblée procéda à abolir l'épiscopat et les formes anglicanes, pour y substituer le presbytérianisme alors généralement accueilli par les esprits, grace à l'influence de l'alliance écossaise et au zèle des puritains. Cependant les évenemens se pressaient : les Écossais, apres avoir obtenu un secours de 300,000 liv. sterl. en vertu d'un *bill d'assistance fraternel*, venaient de se debander et de retourner dans leur pays, lorsqu'une insurrection générale, accompagnée d'horribles massacres (1641), éclata en Irlande. Le parti populaire ne manqua pas d'attribuer ce mouvement catholique au roi, qu'acheva de compromettre une grave tentative

contre le parlement; et la *remontrance* solennelle des communes vint consommer l'œuvre de résistance et d'envahissement commencée par la *pétition des droits.* C'est alors que Charles, accompagné d'une partie de sa noblesse (car l'esprit démocratique avait aussi gagné les pairs), se décide à prendre les armes et entre en campagne à la tête de forces assez considérables; le parlement, de son côté, nomme un comité exécutif et organise une armée : la guerre civile éclate (1642).

Ici commence une longue suite d'opérations militaires que nous ne pouvons suivre. Les deux premières campagnes tournèrent à l'avantage des royalistes; bientôt les Écossais, incapables de rester neutres dans une lutte où le presbytérianisme jouait un si grand rôle, entrèrent pour la seconde fois en Angleterre les armes à la main. De temps à autre des négociations, à la vérité, eurent lieu; mais outre plusieurs prétentions exorbitantes, le parlement, jaloux d'usurper le pouvoir exécutif, réclamait le commandement des forces militaires du royaume; la monarchie ne pouvait y consentir sans suicide. Enfin, malgré la diversion opérée par les succès courts et brillans de Montrose en Écosse, la bataille de Naseby et la reddition de Bristol (1645) portèrent un coup décisif au parti royaliste. La reine et le prince de Galles passèrent en France, et Charles, embrassant dans cette extrémité une résolution moins prudente que chevaleresque, se remit lui-même aux mains des Écossais, dont il espérait exciter la générosité par cette démarche; il se trompait et fut livré par accommodement au parlement anglais (1647). Après la victoire les ennemis de la royauté se divisèrent. Les presbytériens parlaient de modération; mais dans leurs rangs mêmes s'était formé un nouveau parti, dégoûté de leur intolérance, animé à beaucoup d'égards des vues les plus larges, épris de théories républicaines, ambitieux de les réaliser. Tels étaient les *indépendans :* inférieurs en nombre dans le parlement, l'armée leur était dévouée; leur valeur, leur habileté avaient décidé le succès de la dernière campagne; la crainte d'une réaction, la haine de la monarchie et de l'épiscopat les entraînaient à rompre avec le passé. Quant à leurs chefs, dont quelques-uns, tels que Cromwell, furent poussés sans doute par une ambition hypocrite, mais dont les autres, tels que Vane, Ludlow, Milton, restèrent animés d'un esprit d'indépendance et de piété plus noble, il faut les considérer comme l'élite de la révolution. Leurs plans furent bientôt formés. L'armée, après avoir saisi la personne du roi, fut dirigée contre le parlement; elle lui fit subir plusieurs éliminations successives et consomma l'usurpation du pouvoir. Les modérés et les extravagans, les presbytériens et les niveleurs furent également comprimés; enfin on résolut de procéder juridiquement contre Charles. Vainement les Écossais, effrayés des progrès de la révolution et surtout du sort de leur *covenant,* prirent-ils de nouveau les armes : Cromwell les écrasa à Preston (1648). La chambre des communes déclara le roi coupable de haute-trahison, et, les pairs s'étant récusés, une haute-cour de justice fut saisie du procès. Charles déclina opiniâtrément la compétence du tribunal et puisa ses moyens de défense dans son droit divin et dans la fiction gouvernementale que *le roi ne peut mal faire.* Il parut, d'après les dépositions des témoins, qu'il avait cherché à gagner tour à tour les différens partis. Enfin le malheureux prince, « condamné à mort comme tyran, traître, meurtrier, ennemi de la communauté, » eut la tête tranchée le 30 janvier 1649. Il mourut plein de courage et de fermeté. Il laissait six enfans. Peu de jours après l'exécution fut publié l'*Eikon Basilikè,* livre célèbre dont M. Malcolm Laing a dit que, « s'il eût paru une semaine plus tôt, il aurait sauvé le roi. » Charles en fut généralement cru l'auteur. D'autres écrits de sa plume ont été réunis et publiés par Samuel Browne, à La Haye, 1651. Ed. Sch.

On peut consulter, sur le règne de Charles Ier, Guizot, *Histoire de la révolution d'Angleterre, depuis l'avénement de Charles Ier jusqu'à la restauration de Charles II* (Paris, 1826 et 27, t. I et II); et, dans sa collection de *Mémoires relatifs à la révolution d'Angle-*

terre, l'*Histoire du long Parlement*, par Th. May, etc., etc.; Israeli, *Life and character of Charles Ier* (Londres, 1828, 2 vol. in-8°); Brodie, *History of the british empire from the accession of Charles I, to the restoration* (Édimb., 1824, 4 vol.); et sur le procès : Fellowe, *Historical sketches of Charles the first, Cromwell, Charles II* (Lond., 1828, in-4°) et *The trials of Charles I and of some of the regicides* (Lond., 1832, in-12). J. H. S.

Charles II, fils aîné de Charles Ier et de Henriette de France, naquit en 1630. Il vit éclater, au sortir de l'enfance, l'orage des guerres civiles où s'abîma une première fois le trône des Stuarts. Quand la cause royale se mit en campagne pour regagner à la pointe de l'épée le terrain qu'elle avait perdu dans les luttes du parlement, le jeune prince de Galles y fit ses premières armes dans les rangs du parti *cavalier*. Mais il n'attendit pas le dénouement de cette terrible lutte : il alla, comme sa mère, chercher un abri en France.

Le coup de hache qui abattit la tête du roi Charles Ier brisait en même temps sa couronne, et sa race déchue fut proscrite d'Angleterre ; mais l'Écosse et l'Irlande s'épouvantèrent. L'Écosse surtout, en voyant tomber cette tête de roi, se souvint avec un remords qu'elle l'avait vendue, et que c'était d'elle qu'était parti le signal de la rébellion contre ces vieux Stuarts qu'elle avait donnés au trône d'Angleterre. Elle rappela le prince de Galles et le proclama roi (1651) : il jura d'être fidèle au *covenant* et de corriger ses mauvais principes; mais il avait trop à faire pour contenter ses sujets puritains, pour concilier son humeur légère avec leur sombre fanatisme. L'Écosse entière prêchait, jeûnait et cherchait le Seigneur, et Charles II ne cherchait rien que la vie joyeuse et l'orgie. Le peu d'enthousiasme qu'il apportait aux prédications et les délassemens qu'il se permettait après scandalisaient déjà ses rigides sujets, quand Cromwell, après s'être rendu maître du mouvement de l'Irlande, marcha sur l'Écosse. Charles livra bataille à Worcester et fut vaincu. Il s'enfuit à grand'peine, seul et déguisé; il nous raconte lui-même sa fuite romanesque (*Mém. de Charles II*), ses marches nocturnes en compagnie d'un pauvre paysan, son accoutrement bizarre, son long séjour au haut d'un chêne tandis qu'on le cherchait en bas, ses mésaventures en passant un soir près d'un moulin, puis dans la forge d'un maréchal qui lui demanda, en ferrant ses chevaux, ce qu'était devenu ce scélérat de Stuart. Il traversa ainsi l'Angleterre jusqu'au bord de la mer où il s'embarqua. Au milieu de tant de périls, il trouva encore moyen, si l'on en croit d'autres relations que la sienne, d'enlever la fille d'un vieux gentleman, pour donner à son roman un dénouement digne de lui.

De retour en France, il rejoignit sa famille proscrite, partageant ses humiliations et sa détresse, souvent réduit, comme Henriette d'Angleterre sa sœur, à rester au lit tout le jour *faute d'un fagot pour échauffer sa chambre*, ou à se promener des *après-dînées entières dans les galeries du Louvre*, exposé aux insultes du peuple et aux menaces de ses créanciers. Il sollicita la main d'une nièce de Mazarin qui lui fut refusée; mais il eut le plaisir de la revanche un peu plus tard. Il prêta l'oreille un instant au projet d'épouser une fille de Cromwell. Après avoir tour à tour résidé à Cologne, puis à La Haye, vivant des secours de son oncle le prince d'Orange, il revint à Paris, où Mazarin lui refusa une audience.

La fortune des Stuarts était au plus bas, quand un de ces retours inespérés et subits dans les destinées humaines les reporta au trône d'Angleterre. La fidèle Écosse fut encore leur providence. Cromwell n'était plus et ne laissait rien après lui, ni un homme pour s'asseoir à sa place, ni une institution pour maintenir l'état républicain. Les partis étaient las et leurs chefs usés pour la plupart ; tout se trouvait comme aplani et préparé par la main de fer du dictateur (*voy.* Monk). Le nouveau roi débarqua au bruit des acclamations; l'espoir et l'enthousiasme lui firent cortége jusqu'à Londres, où il fit son entrée le 29 mai 1660, jour anniversaire de sa naissance. Il était jeune et de belle apparence ; on aima à revoir ces airs de grace royale et d'élégante popularité. Dix ans de mal-

neurs avaient passé sur le souvenir des Stuarts et avaient effacé leurs torts; on pouvait croire que cet enseignement sévère leur profiterait. Mais le malheur n'instruit guère que les grandes ames, trop souvent les natures inférieures achèvent de s'y corrompre.

Charles s'était fait précéder d'un décret d'amnistie; son manifeste daté de Breda y ajoutait à peine quelques vagues promesses, *sous son vouloir et bon plaisir royal.* Le parlement accepta pour le pays le *gracieux* pardon du maître et lui remit la couronne sans condition, laissant indécise cette question des droits dont la révolution était sortie et qui restait dans l'avenir comme le point noir d'un orage nouveau. Quelques voix s'élevèrent pourtant et firent entendre qu'il serait honteux que tant de sang eût été versé pour rien; elles furent étouffées au milieu de cette tempête d'enthousiasme servile. Il n'y eut qu'à laisser faire cet autre parlement *introuvable*, qui s'ingéniait à tous les genres de bassesses, comme pour expier les torts d'indépendance de ses prédécesseurs. Le roi se déchargea sur lui de toute responsabilité et se crut même obligé d'intervenir pour apaiser son zèle.

La réaction précipita son cours: l'armée, caressée d'abord, fut licenciée; l'épiscopat et tous ses abus furent relevés; le corps de Cromwell fut arraché aux tombes de Westminster, traîné à Tiburn sur une claie et enterré sous le gibet. On inventa pour les juges du feu roi les plus atroces supplices: « Vos entrailles, disait la sentence, vous seront arrachées vives, et on les brûlera sous vos yeux. »

Mais le plus fort de la réaction tomba sur l'Écosse presbytérienne: là point d'amnistie qui limitât les vengeances; car on fit valoir cette circonstance que l'acte d'oubli n'avait nommé que l'Angleterre.

Charles n'avait rapporté de son exil que quelques vices de plus. La réaction fut aussi rapide dans les mœurs que dans les lois; bientôt l'Angleterre changea d'aspect. Du rigorisme extrême des mœurs républicaines, de la chasteté farouche, fruit de l'exaltation religieuse, on se jeta dans la dissolution la plus effrénée. Ce règne passa comme une longue orgie, entre deux révolutions, comme pour justifier leurs rigueurs.

Toutes les mesures d'état sous ce règne semblent partir d'un mobile unique: le besoin d'argent. Ni une liste civile de 30 millions (1200 mille livres sterlings), la plus forte dotation qu'ait jamais possédé la couronne d'Angleterre, ni les sommes énormes votées à titre d'humbles offrandes à chaque membre de la famille royale, ni les subsides du parlement frauduleusement détournés, ni les pensions secrètes de Louis XIV, ne suffisaient aux besoins de cette cour. L'espoir d'un grand pillage fit déclarer la guerre à la Hollande en 1666. Puis l'Angleterre vit son roi, engagé publiquement dans une alliance contre la France, jouer en secret le rôle d'espion et de traître aux gages de Louis XIV. Cet indigne trafic de l'honneur et des intérêts nationaux partait d'un conseil occulte. Le comte de Clarendon, chef du ministère, fatigué de ces menées, céda la place à la faction qui prit le pouvoir sous le nom de ministère de la cabale (*voy.*) ou des libertins. Ce fut alors que Charles, au grand étonnement de l'Angleterre, entra ouvertement dans l'alliance de Louis XIV, et, de concert avec lui, attaqua de nouveau la Hollande (1672). Il avait commencé la guerre par un trait de piraterie, le pillage d'une flotte marchande en pleine paix. Gagner par sa docilité l'argent de Louis XIV, faire curée dans le commerce hollandais, ou détourner au moins une partie des fonds votés pour la guerre, ce fut là toute sa politique.

La chambre des communes existait toujours: il fallait à la restauration son *long parlement*, comme la république avait eu le sien; mais ce parlement tant éprouvé, si unanimement servile, toucha enfin la borne devant laquelle il s'arrêta. Un noyau d'opposition, grossissant toujours, finit par y dominer (*voy.* HABEAS CORPUS).

Charles n'avait point d'enfans de sa femme Catherine de Portugal, et le duc d'York (depuis Jacques II) se trouvait l'héritier du trône. Sa conversion publique à la foi catholique donnait de vives

alarmes à l'église anglicane, car on savait tout l'emportement de son zèle et la raideur de ses préjugés religieux. L'inquiétude était à son comble, quand des lettres saisies dans les papiers du prince découvrirent ses relations avec les cours de France et de Rome; quelques jésuites étaient les meneurs de cette intrigue dont le but était de restaurer le culte catholique et la royauté absolue. Une sorte de vertige alors s'empara de la nation; le complot était réel, mais on y ajouta des fables extravagantes. Des révélateurs se présentèrent; ils avaient beau jeu, on était disposé à tout croire sur l'*effroyable conspiration papiste*. On les récompensa comme les sauveurs du pays; c'était offrir un appât à la délation et à l'imposture : aussi les sauveurs se présentèrent-ils en grand nombre.

Le roi laissa exiler son frère et consommer de nombreux supplices. Puis les communes votèrent l'acte du *test* et un bill d'exclusion contre l'héritier du trône.

Charles résista à demi et voulut composer avec son parlement ; il proposa de *rogner les ongles à son successeur papiste*. Les communes tinrent bon et furent dissoutes; un second parlement plus hostile encore fut cassé de nouveau, et le fils de Charles Ier se décida à gouverner sans contrôle. S'étant fermé toute voie régulière pour la levée des impôts, cette royauté aux expédiens, habituée à faire argent de tout et qui avait commencé par vendre Dunkerque à Louis XIV, se traîna au milieu d'une pénurie croissante, luttant toujours contre les complots et confondant avec les conspirateurs les Russel et les Sidney (*voy.* ces noms). Ces deux nobles têtes que Charles fit tomber, sont comme la borne qui marque la fin de ce règne qu'une plume brillante a défini : 26 *ans de débauche sous des fourches patibulaires*.

Charles II possédait tous les dons d'un esprit facile et pénétrant, longuement aiguisé dans l'intrigue *. Sa conversation était d'un grand charme et sa politique en usait souvent pour séduire. Lorsqu'un débat menaçant s'annonçait à la chambre des lords, il s'y rendait, amusait tout un cercle par sa causerie, son persiflage, sa bonhomie captieuse; il jetait ainsi la distraction dans l'assemblée et souvent il amenait le débat à ses fins. Du reste, les affaires lui donnaient de l'ennui : ce n'était que harcelé par les embarras ou les besoins qu'il faisait un effort pour s'en occuper un instant; puis il se replongeait dans ses grossières ivresses. Sa folle prodigalité n'avait pour excuse ni bonté de cœur ni générosité native; on n'en voit point de traces, du moins dans sa vie d'égoïsme et de sensualité. Jamais, disait le brillant Dorset, le compagnon de ses orgies, je ne découvris en lui étincelle d'amitié ou de générosité. On dit qu'au dernier moment il se déclara catholique. S'il était capable d'une foi quelconque, il eut soin d'attendre, pour la produire, qu'il n'eût plus de couronne à compromettre ni d'existence à déranger. Il mourut en 1686.

Voir les *Memoirs of Sam. Pepys* (Londres, 1825, 2 vol. in-4°), et Armand Carrel, *Histoire de la contre-révolution en Angleterre, sous Charles II et Jacques II* (Paris, 1827). AM. R-E.

(*) Walter Scott nous l'a fait connaître avec ce talent qui lui était propre dans le roman de *Peveril of the Peak*. S.

CHARLES, ducs de Savoie et rois de Sardaigne.

Un grand nombre de princes du nom de Charles figurent dans l'histoire de Savoie; mais, à l'exception des trois premiers (1482-1553), ils réunissaient tous un autre nom à celui-ci. Il y eut quatre Charles-Emmanuel, un Charles-Félix, et le roi actuellement régnant (*voy.* ci-après) s'appelle Charles-Albert. Nous renvoyons pour tous ces princes aux articles SAVOIE et SARDAIGNE. S.

CHARLES-ALBERT-AMÉDÉE, roi de Sardaigne actuellement régnant, fils du prince Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan (*voy.* CARIGNAN) et de la princesse Marie-Christine, fille du duc Charles de Saxe et de Courlande, est né le 2 octobre 1798. Il succéda en 1800 à son père dans le gouvernement des possessions piémontaises et françaises de sa maison, sous la tutelle de sa mère, mariée en secondes noces au prince de Montléart. Ses liens de parenté avec la maison de Saxe ayant souvent appelé sa

mère à Dresde, Charles et sa sœur, Marie-Élisabeth, aujourd'hui femme de l'archiduc Reynier d'Autriche, y reçurent cette éducation soignée qui les distingue. Charles-Albert épousa en 1817 l'archiduchesse d'Autriche Marie-Thérèse, fille du grand-duc Ferdinand de Toscane, vécut depuis dans ses domaines en Piémont, et jusqu'en 1821, où des troubles éclatèrent en ce pays, il ne prit aucune part aux affaires politiques. Parmi les nobles et les officiers, auteurs de l'insurrection qui éclata à cette époque, et dont plusieurs approchaient du prince, quelques-uns avaient l'intention de le placer à la tête du gouvernement; il accueillit, dit-on, leurs propositions, et, après quelque hésitation, entra dans leurs vues. Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, abdiqua le 13 mars, et, en attendant l'arrivée de son successeur Charles-Félix, qui n'avait pas d'enfans, nomma régent Charles-Albert, que le congrès de Vienne avait aussi reconnu comme héritier de la couronne de Sardaigne, dans le cas où la branche aînée de Savoie viendrait à s'éteindre dans les mâles. Le prince de Carignan déclara alors adopter la constitution des cortès d'Espagne, jura de l'observer et institua une junte provisoire. Mais une armée autrichienne s'étant mise en marche contre le Piémont, et Charles-Félix ayant déclaré nuls, à Modène où il faisait alors sa résidence, tous les actes rendus depuis l'abdication de son frère, le prince quitta secrètement Turin le 21 mars, sans laisser la moindre instruction à la junte instituée par lui; il alla à Novare, résigna la régence et se rendit au quartier-général autrichien, d'où il vint ensuite à Modène. Le nouveau roi lui ayant défendu sa cour, il se retira à Florence. Plus tard il alla en France et servit, en 1823, comme volontaire dans l'armée du duc d'Angoulême en Espagne. A son retour, en 1824, il lui fut permis de reparaître à Turin, et, nommé en 1829 vice-roi de Sardaigne, il s'établit pour quelque temps à Cagliari; mais peu de mois après on le revit à Turin.

Après la mort du roi Charles-Félix, arrivée le 27 avril 1831, Charles-Albert monta sur le trône de Sardaigne. Quelque grandes que fussent les espérances conçues lors de son avénement et que justifièrent les premiers actes de son règne, Charles-Albert, dominé sans doute par les difficultés de sa position vis-à-vis de l'Autriche, adopta cependant bientôt des maximes contraires aux vœux de la partie libérale de la nation; son gouvernement prit dans ces derniers temps, contre des hommes suspects pour leurs opinions politiques, des mesures qui pouvaient bien étouffer les troubles pour le moment, mais non réconcilier les esprits. *C. L.*

Ayant pris, il y a peu d'années, des mesures hostiles contre la Suisse agitée par le principe démocratique, il s'en est désisté à l'occasion de son voyage en Savoie, dont la confédération profita pour le faire complimenter par une députation suisse, comme si les relations de bon voisinage n'avaient point été interrompues. Cependant il y eut encore dans la suite des négociations pénibles entre son gouvernement et celui du canton de Berne.

Charles-Albert, chef de la dynastie de Savoie-Carignan, a deux fils: l'aîné, *Victor-Emmanuel*, duc de Savoie, est né le 14 mars 1820, et le second, *Ferdinand*, duc de Gênes, est né le 15 novembre 1822. S.

CHARLES-THÉODORE, électeur palatin, *voy.* Bavière (t. III, p. 186) et Palatinat.

CHARLES-FRÉDÉRIC, grand-duc de Bade, un des princes les plus nobles et les plus éclairés de l'Allemagne dans les temps modernes, naquit à Carlsruhe, le 22 novembre 1728. Son père, le prince héréditaire Frédéric de Bade-Durlach, mourut en 1732; sa mère, Anne-Charlotte Amélie de Nassau-Orange, livrée à une noire mélancolie, ne put contribuer en rien à son éducation. A la mort de son grand-père, le margrave Charles-Guillaume (12 mai 1738), Charles fut placé sous la tutelle de sa grand'mère et de l'agnat le plus âgé, auxquels on adjoignit le conseil privé.

Le jeune margrave étudia à Lausanne, se forma par des voyages en France et en Hollande, et, ayant été déclaré majeur par décision impériale, il prit les rênes de l'état, le 22 novembre 1746, comme margrave de Bade-Durlach. Son

autorité ne s'étendait alors que sur un petit pays de 20 lieues carrées, peuplé de 90,000 ames; mais il sut en faire un état modèle, en gouvernant d'après des vues sages et libérales, et en mettant en œuvre les principes d'une économie politique très éclairée. Après l'extinction de la ligne de Bade-Bade (21 octobre 1771), ce pays lui étant échu en partage, il y abolit la servitude (1783) déjà supprimée dans ses autres états, et cet exemple fut suivi plus tard par des souverains allemands plus puissans. Il paya les dettes du margraviat, favorisa l'agriculture, les arts et métiers, le commerce et l'industrie, et sut appliquer avec succès certaines idées des physiocrates dont il avait reconnu la justesse et l'utilité pratique (*voir* son *Abrégé des principes de l'économie politique*, Carlsruhe, 1772, opuscule français qui se trouve réimprimé dans l'*Essai sur la physiocratie* de Will, Nuremberg, 1782).

Juste et sage dans sa politique, toujours fidèle à ses engagemens, il eut la douleur de se voir déborder par le torrent de la révolution française, et il fut obligé de conclure, l'année du cinquantième anniversaire de son règne (1796), une paix particulière avec le général Moreau. Le traité de Lunéville de 1801 lui enleva ses possessions sur la rive gauche du Rhin, (14 lieues carrées); mais le *recès de députation* de 1803 lui donna en dédommagement l'évêché de Constance et quelques autres petits territoires (environ 64 lieues carrées), et le 1er mai 1803 il put prendre le titre d'électeur de Bade. Obligé par la force, comme la Bavière et le Wurtemberg, d'entrer dans l'alliance de Napoléon, en 1805, il gagna par la paix de Presbourg le Brisgau et la ville de Constance (51 lieues carrées). L'an 1806 il accéda à la confédération du Rhin, devint souverain de son plein droit et prit alors le titre de grand-duc; un nouvel accroissement de territoire ajouta au pays de Bade 89 lieues carrées. Lors de la mort de Charles-Frédéric, arrivée le 10 juin 1811, ce pays avait une étendue de 280 lieues carrées, avec 1,100,000 habitans; il le laissa dans l'état le plus florissant à son petit-fils Charles-Louis-Frédéric, dont le père, Charles-Louis, était mort à Arboga en Suède, lorsqu'il n'était encore que prince héréditaire, le 15 décembre 1801. Ayant perdu, en 1783, sa première femme, Caroline-Louise de Hesse-Darmstadt, Charles-Frédéric épousa en secondes noces la baronne Louise Geyer de Geyerberg, élevée en 1796 par l'empereur d'Allemagne au rang de comtesse de l'Empire, sous le nom de Hochberg, et c'est d'elle qu'il eut les quatre enfans (trois fils et une fille), dont l'aîné règne aujourd'hui sous le nom de Léopold. (*Voir* l'ouvrage de M. de Drais, sur la manière dont Bade fut formé et administré sous Charles-Frédéric, Carlsruhe, 1818, 2 vol. in-8°.) *C. L.*

CHARLES, ducs de Lorraine. Le prince carlovingien qui fut le premier de ce nom n'est pas toujours compté dans la série des ducs de Lorraine dont alors on n'admet que quatre. Mais le plus souvent on en compte cinq, et dans ce cas ce même prince, fils de Louis d'Outremer, roi de France, figure en tête de la série. Charles Ier mourut en 993.

Charles II, né à Toul en 1364, duc de 1390 à 1431, était issu d'une autre maison, de celle dont Gérard d'Alsace était la souche. Ce fut un prince vaillant, qui fit la guerre en France et sur toutes les frontières du royaume, en Allemagne, en Hongrie, en Prusse, et qui remporta plusieurs victoires éclatantes. Les beaux-arts brillèrent sous son règne comme à leur aurore. Il mourut à Nancy, ville qu'il avait embellie, en 1431.

Charles III, dit le *Grand*, duc de Lorraine et de Bar. Du mariage de François Ier, duc de Lorraine, avec Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint et veuve de François Sforce, naquit en 1542 Charles III. Il avait à peine atteint sa troisième année quand son père mourut. La duchesse douairière et le prince Nicolas de Vaudémont son oncle administrèrent la Lorraine jusqu'en 1552, époque à laquelle Henri II prit Metz, Toul, Verdun, arracha le jeune Charles III des bras de sa mère dont il redoutait les relations avec l'Empire, força cette princesse de se retirer en Flandres et dirigea lui-même l'éducation de son fils. Charles prit des mœurs et des habi-

tudes toutes françaises ; il brilla par l'élégance de ses manières autant que par le charme de son langage, et l'habileté qu'il déploya dans les exercices gymnastiques auxquels la noblesse se livrait. Henri II vit avec satisfaction une grande intimité s'établir entre le dauphin et le duc de Lorraine : elle cadrait avec ses vues ultérieures d'agrandissement, et ce fut pour mieux en asseoir les bases qu'il donna la main de sa fille à l'arrière-neveu de Charles-Quint (1559). La mort de Henri II et de François II fit reprendre au jeune duc le chemin de ses états, dont l'administration se ressentait du désordre inséparable des querelles religieuses qui agitaient la France et l'Allemagne. Charles mit tout en œuvre pour faire cesser un tel état de choses. Après avoir organisé son armée sur un pied respectable, il s'occupa du bonheur de la population qui lui était confiée, et s'il prit les armes dans la suite, ce fut moins par ambition que pour suivre ce penchant réformateur et cette fièvre de catholicisme qui mettaient en feu l'Allemagne et la France. Sous lui, malgré la guerre, malgré les dissensions religieuses, peut-être même à cause d'elles, les arts et les lettres florissaient en Lorraine ; une pépinière de savans attachés soit à la cour, soit à l'université fondée à Pont-à-Mousson, répandaient au loin les dons du génie, et Charles III, doué du privilége heureux d'opérer de grandes choses avec de faibles moyens, entretenait une armée nombreuse, envoyait ses troupes à des expéditions lointaines, tout en fortifiant ses places, en embellissant Nancy et en favorisant l'industrie de la province. Il mourut en 1608.

Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, né en 1604, esprit audacieux, remuant et léger, incapable de se gouverner lui-même, à plus forte raison de gouverner un peuple, a mis dans sa vie politique toute l'irrésolution de caractère, tout le caprice ombrageux, tout l'emportement irréfléchi qu'on devait attendre d'un homme doué des qualités brillantes qui séduisent et d'une fougue d'imagination capable de mille travers. Élevé près de Louis XIII, à une époque où la France agitée n'annonçait que des révolutions, Charles manifesta de bonne heure l'inclination guerrière dont il était dominé. Souverain à 20 ans, il lève des troupes, porte ombrage à la France, excite l'animosité de Richelieu, contracte avec l'Espagne une alliance impolitique, et va porter la guerre en Belgique, en Bourgogne, en Champagne, pendant que ses états, occupés par les troupes françaises, gémissent des invasions successives des Français, des Suédois, des Espagnols et des Lorrains eux-mêmes. Ce fut alors que le despotisme royal, s'appesantissant sur la Lorraine, en fit démanteler les villes et raser les châteaux. La noblesse errante de cour en cour, les troupes sans asile suivant la fortune chanceuse de leur prince, les habitans des campagnes réfugiés dans les bois, des milliers de villages presque déserts, une foule d'édifices en ruines, la famine et la peste exerçant leurs ravages, et, dans tout ce désordre, une nation abandonnée demeurée fidèle à l'étendard de son souverain, esclave d'une justice ambulatoire siégeant tantôt sur un point, tantôt sur un autre, telle fut la Lorraine pendant 50 années. Charles IV, après une vie étonnamment agitée, après de nombreux exploits sans fruit, après un mélange inouï de traverses et de plaisirs, de belles actions et de débauches, vint mourir près de Birkenfeld (Palatinat), en 1675, lorsqu'il était à la veille de venger sur Louis XIV les désastres qu'il avait essuyés, moins par ses propres fautes que par l'inconstante fidélité de ses alliés.

Charles V, duc de Lorraine et de Bar, généralissime des troupes impériales, appelé en 1675 à la succession de son père, reçut de l'armée lorraine, campée dans le Hond-Truch, le titre que lui donnait sa naissance. Né le 3 avril 1643, élevé au milieu des camps où il avait plus d'une fois montré les vertus d'un soldat et celles d'un chef habile, il faisait alors l'espoir de la maison d'Autriche, dont il commandait les armées. Peut-être même lui eût-elle ménagé les moyens de monter sur le trône ducal, vacant par le décès de Charles IV, si elle n'avait pas éprouvé le besoin de le conserver à la tête de ses troupes. Créqui, d'ailleurs, occupait la Lorraine avec des

forces imposantes, et Charles, qui portait sur ses étendards cette devise significative: *Aut nunc aut nunquam* (ou maintenant ou jamais), en fit une application à laquelle il ne s'attendait pas. Repoussé en 1677 des rives de la Moselle et de la Sarre, l'Empereur le consola de ce revers, en lui donnant sa fille en mariage; mais bientôt Charles éprouva l'ingratitude du cabinet de Vienne, lorsqu'au traité de Nimègue rien ne fut stipulé en faveur du duc de Lorraine. Il continua néanmoins à commander les forces de l'Empire contre les Turcs, battus sous les murs de Vienne par Jean Sobieski et qu'il repoussa ensuite loin des frontières. La ligue d'Augsbourg le ramena sur le Rhin; des succès importans signalèrent son arrivée; mais la mort le surprit à Velz. Érudit, lettré, connaissant plusieurs langues, politique habile, guerrier infatigable, peu d'hommes ont mieux mérité la glorieuse réputation dont il a joui. Louis XIV, en apprenant sa mort, ajouta à l'expression de ses regrets que Charles V *était le plus grand, le plus sage et le plus généreux de ses ennemis*. É. A. B.

CHARLES, ex-duc de Brunswic, l'aîné des deux derniers rejetons de la branche aînée des Guelfes ou Welfes, naquit à Brunswic, en 1804, de Frédéric-Guillaume, duc de Brunswic (*voy.* ce mot), et de Marie-Élisabeth de Bade. Partageant de bonne heure les malheurs de sa famille, il se réfugia (1807) en Suède avec sa mère, dont la sœur était femme de Gustave IV, et il l'accompagna ensuite à Carlsruhe où la famille ducale se réunit de nouveau. Mais le repos dont elle jouit alors fut de courte durée: la mort enleva bientôt leur mère à Charles et à son jeune frère, et les chances de la guerre éloignèrent loin d'eux leur père, qu'une entreprise aventureuse (dont nous avons consigné ailleurs le récit) mena bientôt en Angleterre, où les princes le rejoignirent en 1809. Depuis, Charles vécut successivement à Bruchsal, à Lausanne, à Vienne, peu appliqué à ses études, se livrant à beaucoup d'écarts, et si peu docile aux suggestions de son gouverneur que le roi d'Angleterre, oncle des deux princes et chargé de leur tutelle depuis la mort de leur père (1815), se vit obligé de l'en séparer. Voyant la direction funeste que prenait son neveu, George IV ne se pressa pas de l'émanciper, mais il attendit le terme rigoureusement exigé par la loi pour proclamer sa majorité. Cependant, de concert avec les cours de Vienne et de Berlin, il lui remit le gouvernement du duché le 23 octobre 1823.

En saisissant les rênes du gouvernement, à l'âge de 19 ans, le duc Charles abandonna à son frère Guillaume la principauté d'Oels. Il se mêla d'abord peu des affaires, voyagea beaucoup, se distingua partout par des mœurs peu conformes à sa haute position et par des succès que nous n'avons garde de rapporter ici.

Le conseiller intime M. de Schmidt-Phiseldeck resta chargé de la direction des affaires; mais ne pouvant décider le duc à convoquer les États, il donna, au mois d'octobre 1826, sa démission qui ne fut pas acceptée. En même temps commença la querelle avec le roi George IV, ancien tuteur du duc. M. de Schmidt-Phiseldeck échappa par la fuite (avril 1827) au mandat d'arrêt dont il était menacé et chercha un asile dans le Hanovre. Alors le duc attaqua ouvertement, par lettres-patentes du 10 mai 1827, l'administration de son tuteur, dirigea des libelles contre lui; et quand le comte de Munster y répondit, il l'appela en duel par un de ses officiers. L'arbitraire qu'il déploya dans ses actes, sa police secrète, et son esprit de vengeance, joints à une conduite peu édifiante le rendirent odieux. Les traitemens injustes qu'eurent à endurer plusieurs dignitaires du duché, la violation de l'indépendance des juges, le refus d'écouter les conseils des cours voisines, eurent enfin pour suite que les États se réunirent d'eux-mêmes (21 mai 1829) suivant les formes prescrites par la constitution de 1820 et implorèrent la protection de la Confédération germanique pour maintenir cette constitution. La diète fit droit à ces sollicitations, mais le duc ne voulut pas se soumettre à son arbitrage. Alors, par un arrêté pris le 20 août 1829, le roi de Saxe fut invité par elle à occuper militairement le duché de Brunswic. Charles feignit de se soumettre; mais il réunit toutes ses ressources, remplit par toutes

sortes de moyens son trésor et partit pour Paris (janvier 1830), laissant son autorité entre les mains d'un favori appelé Bitter. La révolution de juillet lui fit quitter la ville de Paris, et celle de Bruxelles l'ayant aussi éloigné de cette dernière ville, il retourna dans son duché, où des intentions hostiles se manifestèrent de plus en plus dans tous ses actes. Les avertissemens et les supplications des magistrats et des citoyens ne furent point écoutés, et, pour calmer l'exaspération, il voulut recourir au canon. Alors l'indignation du peuple fut à son comble et devint menaçante pour le duc. Il avait résolu pour la seconde fois de quitter le pays pour passer à l'étranger avec ses richesses, lorsqu'une révolution éclata dans la soirée du 7 septembre. La populace pénétra dans le château, d'où le duc ne se sauva qu'à grand'peine; tout fut détruit, et les archives devinrent la proie des flammes. La plus grande partie du château était incendiée avant que les citoyens accourus eussent pu se rendre maîtres de la révolte. Le duc Guillaume, frère de Charles, quitta aussitôt Berlin, et, sur l'invitation de la diète et à la demande du peuple, prit provisoirement les rênes du gouvernement (28 septembre). L'ancien ministère fut dissous et le comte de Veltheim eut la présidence de celui qui le remplaça (*voy.* Brunswic). Le conseil de famille (les agnats) déclara le duc incapable de régner, et les rois de Prusse et d'Angleterre adhérèrent à cette décision.

Alors le duc Charles retourna à Paris, et y vécut en compagnie d'une jeune Écossaise appelée Saint-Clair. Mais il ne renonça pas à l'espoir de recouvrer ses états, et les négociations qu'il entama à cet effet avec son frère et avec le cabinet d'Autriche n'amenant aucun résultat, il eut recours aux conspirations et aux machinations secrètes sans obtenir plus de succès. Les préparatifs qu'il fit en France (1832) et le régiment qu'il y recruta ayant excité des plaintes de la part de quelques cabinets, le gouvernement français intima l'ordre au duc Charles de quitter Paris dans les 24 heures et la France dans 15 jours. Il se rapprocha alors de Brunswic, où à cette époque une conspiration fut dévoilée; puis il alla à Nice, et si, comme on l'assure, il s'y aboucha avec la duchesse de Berry, cela ne l'empêcha pas de prêter ensuite l'oreille aux républicains et d'intéresser à son sort quelques membres de l'Opposition française, trop pressés d'admettre que c'étaient ses intentions libérales qui lui avaient attiré tant de persécutions. Il revint à Paris en 1833, et y occupe, dit-on, une maison des Champs-Élysées, dont il a fait l'acquisition. *C. L. m.*

CHARLES (le prince). Charles-Louis, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur d'Allemagne Léopold II, et oncle de l'empereur d'Autriche actuel, feld-maréchal-général, naquit le 5 septembre 1771. Il commença sa carrière militaire en 1793 dans le Brabant, où il commanda l'avant-garde du prince de Cobourg et où il se distingua par des actions d'éclat. Il fut bientôt après nommé gouverneur des Pays-Bas, grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse, et en 1796 feld-maréchal de l'Empire, chargé du commandement en chef de l'armée autrichienne et de celle de l'Empire sur le Rhin. Il eut quelques succès sur Moreau près de Rastadt, battit Jourdan près d'Amberg et de Würzbourg, porta le désordre dans l'armée française, obligea les généraux Jourdan et Moreau à repasser le Rhin, et prit Kehl au milieu de l'hiver de 1797. Cependant le général Bonaparte triompha en Italie : l'archiduc Charles fut appelé sur cet autre théâtre de la guerre au mois de février de la même année; mais au mois d'avril suivant les préliminaires de la paix furent signés à Leoben. Après le congrès de Rastadt, qui se sépara sans avoir rien fait, l'archiduc Charles se mit de nouveau à la tête de l'armée (1799), battit le général Jourdan en Souabe et se distingua surtout à l'affaire de Stockach. Bientôt après, envoyé contre Masséna en Suisse, il déploya de grands talens militaires; mais sa santé délabrée le força en 1800 de quitter cette carrière. Il fut alors nommé gouverneur-général de la Bohême. Sa retraite de l'armée y jeta la consternation, car aucun général ne possédait au même degré la confiance du soldat. Vainqueurs à Hohenlinden, les Français pénétrèrent en

Autriche : alors l'archiduc reparut à la tête d'une armée formée par lui et qu'il anima d'un nouveau courage. Cependant Charles accepta les préliminaires de la paix qui fut conclue peu après à Lunéville. Appelé ensuite au ministère de la guerre, ses talens se montrèrent sous un nouveau jour et d'une manière brillante. En 1802, la diète de Ratisbonne voulut, sur la proposition du roi de Suède, lui faire ériger un monument à titre de sauveur de l'Allemagne, mais le prince déclina cet honneur. Charles résigna (1804), en faveur de l'archiduc Antoine, son frère, les fonctions de grand-maître de l'ordre Teutonique dont il était revêtu. Dans la campagne de 1805, il commanda en Italie une armée autrichienne opposée à Masséna, et, pendant que Napoléon pénétrait dans l'intérieur de l'Autriche, l'archiduc remporta sur le maréchal la victoire de Caldiero (*voy.*) et ramena son armée pour protéger les provinces non encore envahies par les aigles françaises. Après la paix de Presbourg, il devint chef du conseil de guerre aulique et généralissime de toutes les armées autrichiennes. En 1809 il entra en Bavière avec le gros de l'armée et s'y trouva en face de la grande armée française commandée par Napoléon en personne. Après une bataille qui dura cinq jours (*voy.* Eckmuhl), dans laquelle de part et d'autre on combattit avec une égale valeur, les Autrichiens furent obligés de céder ; mais le 21 et le 22 mai l'archiduc prit sa revanche dans la bataille livrée près d'Aspern en face de Vienne, où il obligea les Français de repasser le Danube après avoir essuyé de grandes pertes. Quoique l'issue de la bataille de Wagram, une des plus grandes de l'histoire contemporaine, fût malheureuse pour les Autrichiens, il est cependant vrai de dire qu'ils y combattirent vaillamment pendant les deux jours qu'elle dura, et qu'ils eurent quelquefois l'avantage; l'archiduc Charles y reçut une blessure. Il se retira en bon ordre, tout en combattant, jusqu'à Znaïm, où un armistice fut conclu. L'archiduc déposa bientôt après le commandement et n'a plus depuis reparu à la tête des armées. Seulement, en 1815, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il fut quelque temps gouverneur de la forteresse de Mayence. La même année il épousa la princesse Henriette de Nassau-Weilbourg, dont il est veuf depuis 1829, mais qui lui laissa quatre fils et deux filles.

Le nom du prince Charles est célèbre dans les fastes de la stratégie, indépendamment de ses propres opérations. On a de lui, en allemand, deux excellens ouvrages : *Principes de la stratégie expliqués par les opérations de la campagne d'Allemagne en* 1796 (Vienne, 1814, 3 vol., avec une carte et 11 plans), et *Histoire de la campagne d'Allemagne et de Suisse en* 1799 (Vienne, 1819, 2 vol. avec atlas in-fol.). *C. L.*

CHARLES (le duc) de Mecklembourg-Strelitz, beau-frère du roi de Prusse par feu la reine Louise, sa sœur, général de l'infanterie, président du conseil-d'état, général commandant le corps des gardes, naquit en 1785 à Hanovre, où son père, depuis grand-duc de Mecklenbourg-Strelitz, était alors gouverneur-général avec le grade de feld-maréchal de l'électorat. En 1799 le duc Charles entra au service de la Prusse en qualité de capitaine d'état-major, et, malgré ce titre, il se fit recevoir d'abord à l'école militaire de Berlin et ensuite à l'école de guerre dirigée par Scharnhorst (*voy.*), où il acheva son éducation. Il passa successivement par tous les grades, et arriva en 1813 à celui de général-major. Depuis ce moment il rendit de grands services à sa patrie adoptive; il se fit remarquer aux affaires de Goldberg (23 août 1813), de Katzbach (26 août), de Wartenburg (3 octobre), de Mœckern (16 octobre), et dans cette dernière il reçut, à la tête de son régiment, une blessure grave qui l'éloigna pour quelque temps de l'armée. A la fin de l'année 1813 le roi de Prusse le nomma lieutenant-général, et en 1825 général de l'infanterie. Ce fut sous les ordres du duc Charles que la garde royale entra dans Paris en 1815, et il en a conservé depuis le commandement. Nommé en 1817 membre du conseil d'état, il fut chargé de le présider dès l'année 1825 et en devint en 1827 président titulaire. Outre ses talens politiques et militaires, on lui attribue

celui de la poésie et on le regarde comme l'auteur de quelques pièces de circonstance jouées à la cour de Prusse et d'une partie de la Correspondance sur Berlin, écrite en 1821. *C. L. m.*

CHARLES III (ORDRE DE). Il fut fondé par ce roi d'Espagne en 1771, et en 1772 une bulle du pape en approuva les statuts. Le patriarche des Indes en était le grand-chancelier. L'ordre se composait de 60 grand'croix, de 200 chevaliers pensionnés et d'un nombre illimité de chevaliers sans pensions. Il était doté avec le luxe que les rois d'Espagne mettaient en général dans ces institutions dirigées par la dévotion. Il avait un conseil suprême, un maître des cérémonies et un trésorier. Chacun des deux cents chevaliers touchait une pension de 4000 réaux. L'ordre était sous l'invocation de Notre-Dame de la Conception : aussi les croix des chevaliers avaient au milieu une figure de la Vierge, et les grand'croix portaient une conception brodée en argent sur le côté gauche de l'habit et sur le manteau. On avait donné aux grand' croix et aux officiers de l'ordre des priviléges religieux : un de ces priviléges était de pouvoir faire dire deux messes par jour dans leurs chapelles particulières, ou, lorsqu'ils étaient en voyage, sur des autels portatifs, même dans des lieux mis en interdiction; de plus, leurs femmes et leurs filles pouvaient rester, deux fois par an, toute une journée dans les couvens de religieuses cloîtrées pour voir de proches parentes. On attachait alors une haute importance à ces prérogatives. Du reste, l'ordre de Charles III servait et sert encore à récompenser toute sorte de mérites ou de services tant militaires que civils. D-G.

CHARLES (JACQUES-ALEXANDRE-CÉSAR), célèbre physicien, naquit à Bangency en 1746. Dès l'enfance il cultiva la musique, la peinture, et montra une aptitude singulière pour tous les arts. Franklin venait de trouver le moyen de détourner la foudre ; cette découverte occupait tous les esprits : Charles voulut s'y consacrer sans réserve. Il entreprit de répéter les expériences physiques les plus difficiles et déploya une dextérité remarquable dans les démonstrations publiques. Il eut le même succès durant trente années.

Cet enseignement de la physique attirait chaque jour un plus grand nombre d'auditeurs. A l'époque où l'invention des aérostats vint frapper les esprits, Charles fit avec Robert, le 3 décembre 1783, le premier voyage aérien qu'on pourrait appeler de long cours, puisqu'il s'éleva du jardin des Tuileries, dans un ballon rempli de gaz hydrogène, et descendit dans la plaine de Nesle, à neuf lieues de Paris. Lui-même a fait un récit très spirituel de ce voyage dans le *Journal de Paris*.

L'aménité de son caractère lui avait fait de nombreux amis, mais il n'en fut pas moins exposé à l'envie de plusieurs de ses confrères. Un physicien, qui depuis est devenu si fameux sous le nom de Marat, se présente un jour dans l'appartement de Charles pour l'entretenir de ses prétendues découvertes. Charles le réfute avec politesse ; l'autre s'emporte, et, tirant son épée, veut en frapper son adversaire. Celui-ci saisit rapidement son ennemi, le terrasse et brise son épée sous ses pieds. Marat s'évanouit, et Charles le fait transporter chez lui. Charles mourut en 1825 d'une maladie douloureuse, et il fut remplacé par M. Feuillet dans les fonctions de bibliothécaire de l'Institut. *Voy.* AÉROSTAT. F-LE.

CHARLET (NICOLAS-TOUSSAINT), lithographe, dessinateur et peintre, et l'un des artistes les plus populaires de notre époque, est né à Paris en 1792. Fils d'un dragon de la république, il fut élevé dans une école militaire, appelée dans le style de cette époque *les Enfans de la patrie*. Il suça donc avec le lait et puisa dans une éducation plus militaire que classique ces goûts qui en ont fait l'ami et le peintre du soldat. C'est lui, en effet, qui a le mieux ravivé cette tradition perdue du *grognard* de l'empire bronzé sous le soleil d'Égypte, d'Italie et d'Espagne, type du héros à cinq sous par jour, maraudeur par excellence, goguenard, spirituel, insouciant, fier surtout et dominateur, et au demeurant, à ses heures, bon compagnon.

Comme tous les artistes qui sont parvenus à une grande célébrité, Charlet sentit de bonne heure un penchant irrésistible et enthousiaste pour le dessin,

et il y consacra tous les momens qu'il put dérober à la discipline de son école. En 1814, il chercha une ressource contre sa fortune d'enfant de troupe dans un petit emploi de mairie; mais, lors des réactions de 1816, il en fut chassé comme entaché de bonapartisme. Ainsi fut éconduit, plus tard, d'un modeste emploi à l'Instruction publique, Pierre de Béranger (*voy.*), cet autre génie natif qui, sous la Restauration, fut, comme Charlet, un si redoutable auxiliaire de l'Opposition. Ne sachant que devenir, Charlet se mit à dessiner d'après la bosse, chez Lebel, « élève raccorni de David, » comme il l'appelle lui-même, et l'un des martyrs de cette belle école qui a tant fait de martyrs! Enfin, un beau jour, en 1817, l'écolier taille son crayon lithographique: il jette sur la pierre quelques esquisses militaires qu'il va modestement offrir en vente à l'éditeur Delpech, et s'étonne du prix inattendu qu'il en reçoit. Alors ses efforts redoublent; les succès y répondent, et du premier coup il est accueilli par les suffrages des artistes et les sympathies populaires. C'est à cette époque qu'il mit au jour ses costumes militaires à la plume et ses costumes de la garde impériale. C'est vers cette époque également, jusqu'à 1820, qu'il faut reporter les plus grandes et peut-être les plus magnifiques lithographies de son œuvre, maintenant très rares, telles que : *Vous ne savez donc pas mourir! La garde meurt et ne se rend pas*, *Résignation*, *La bienfaisance du soldat*. C'est aussi vers cette dernière époque qu'il lui prit fantaisie, comme autrefois au célèbre Gérard, de peindre une enseigne d'auberge à Meudon, et que Géricault, qui dinait dans ce cabaret de village, le vint chercher pour diner avec lui. Une vive amitié prit feu sur-le-champ entre ces deux hommes extraordinaires. Peu de temps après ils firent ensemble un voyage à Londres; là, Géricault produisit chez l'imprimeur Hulmandell ses plus belles lithographies; là aussi, plusieurs fois, profondément dégoûté de la vie, il voulut s'en défaire, et, chaque fois, Charlet, par une de ces gaités pleines de verve et de sens dont sa conversation abonde, arrêta l'exécution de ce dessein.

Charlet avait voulu essayer aussi d'un grand atelier : en 1819 il était entré chez Gros; mais cette verve naturelle, cette spontanéité, cette indépendance de nature qui le dominaient, comme elles avaient dominé Hogarth avec lequel il présente tant de ressemblances, ne purent s'accommoder de l'allure d'un atelier; il avait perdu son temps. Gros lui conseilla de travailler seul et lui prédit de grands succès. Charlet s'est montré digne de la sagacité du grand maître. C'est donc à la nature seulement, c'est donc à sa vive pénétration, à l'une de ces prodigieuses mémoires que Gassendi appelait célestes, c'est surtout à son exquise sensibilité, jointe au besoin de réfléchir sur ce qu'il avait senti; c'est, en un mot, à son génie observateur et à ses propres études que Charlet est redevable de son talent et de sa renommée. A l'œil observateur, l'homme moral est, au fond, le même partout et dans tous les temps. Swift avait appris à le connaître, disait-il, dans une fabrique de marguilliers de village; Charlet, à son tour, saisit sur le fait ses modèles à d'autres échelons de l'échelle sociale, toujours moraliste et à la fois toujours naturel au milieu de ses traits les plus vifs. Aussi voit-il des sujets et des sujets heureux dans les scènes les plus simples et qui échappent à d'autres par leur vulgarité même; et, grace à cette verve comique, à ce jet d'instinct et d'inspiration qui lui sont propres et qui ont fait de lui le Molière de la lithographie, sa main facile les fixe, au moyen du crayon ou du pinceau, avec un tel élan, une telle énergie de nature et de vérité, que ses personnages, vous fussent-ils inconnus, vous semblent autant de vieilles connaissances. Puis, la réalité vient-elle à s'offrir sur votre chemin : peinture et scène réelle, présent et souvenirs, tout cela se confond dans votre esprit, et vous vous écriez sans y songer : « Voilà un Charlet! »

Qui ne connaît ses croquis lithographiés! qui n'a été pris d'admiration et de rire devant ses soldats, devant ses enfans vifs, jolis, musards, malins, qu'il fait battre, qu'il mène à « la mutuelle, » qu'il arme de poudre pour « fiche, » comme il dit, « des pétards au chat du maître

d'école! » Qui ne connaît tout ce populaire qu'il ressuscite gai et riant entre deux vins, et auquel il met à la bouche ces mots si naïfs, si fins, si spirituels et souvent d'une philosophie si profonde! La plupart de ces lithographies sont empreintes d'une gaîté à part et communicative; et si jamais, à l'exemple de ces immondes productions dont nos quais et nos boulevards sont inondés et qui ne laissent debout aucune pensée pure; si jamais lui, pur et sévère artiste, il n'a dans les siennes souillé ni flétri l'imagination, toujours il l'éveille, toujours il l'intéresse. Il est telle de ses œuvres déjà citées : *Vous ne savez donc pas mourir! l'Aumône du soldat*, et nombre d'autres encore, qui indiquent une imagination forte, une ame élevée et sensible, un talent digne des grands maîtres. La grandeur et le sublime dépendent encore plus, en général, de la manière dont un sujet est traité que de la nature du sujet lui-même, témoin nombre de scènes de Molière et de fables de La Fontaine, morceaux véritablement sublimes, bien que leurs auteurs semblent n'avoir eu en vue que de nous faire rire et de nous amuser.

Mais celui qui ne connaît Charlet que par ses lithographies ne le connaît qu'en partie : c'est dans les 15 à 1800 dessins *à la seppia*, à l'aquarelle, à la plume, qu'il faut aller chercher tous les secrets de son talent. Et qu'on y prenne garde : toutes les compositions en sont originales, car Charlet n'est point de ces hommes qui, par paresse ou stérilité, reproduisent en lithographie ce qu'ils ont une fois donné en aquarelle; et, toujours mécontent de lui-même, il a déchiré autant de dessins qu'il en a mis au jour, même de haut prix. Les sujets de tous ses dessins, comme ceux de ses lithographies, sont toujours empruntés aux souvenirs du peuple. Sous la Restauration, nombre de ces dernières ont popularisé le rire contre les idées alors régnantes; mais jamais, en semblable main, la peinture politique, cette redoutable liberté de la presse, n'eût souillé sa figure du masque dégoûtant de fiel et d'amertume de la caricature moderne. Charlet, en un mot, a trop de dignité et de nature dans le talent pour être l'homme de la caricature; il ne fait que de la comédie. C'est là un des derniers hommes qui retiennent de toute leur force cette pauvre comédie qui s'en va; c'est là un de ceux qui nous font trouver encore dans quelque recoin de notre ame la faculté de rire.

L'œuvre lithographique de Charlet ne s'élève pas aujourd'hui (24 août 1835) à moins de 753 pièces, dont les premières montent à des prix considérables dans les ventes, quand elles s'y présentent. Personne peut-être ne peut se flatter de posséder cet œuvre complet, car, d'abord, plusieurs des premiers croquis paraissent avoir été totalement perdus, et ensuite on ne s'est avisé qu'un peu tard de recueillir, parmi les rares défets d'épreuves de son imprimeur, les essais, parfois charmans, dont il avait chargé les marges de ses pierres. Ces raretés sont disputées avec ardeur entre quelques curieux. Toutefois l'œuvre le plus complet est dans les mains de M. Bruzard de Paris, possesseur du plus riche musée de lithographies originales de toutes les écoles.

Charlet est un homme de très haute taille, d'une constitution vigoureusement athlétique, et dont la physionomie porte plutôt le cachet d'une certaine tristesse que celui d'une gaîté expansive; c'est le caractère général des génies observateurs et comiques. En dehors de ses travaux, il a une aversion particulière pour les théories sur les belles manières en peinture, et il dit lui-même « qu'il aime mieux jouer aux quilles avec un charbonnier que d'entendre raisonner peinture. » Il paraît être de l'avis de ce philosophe à qui l'on demandait un jour comment il fallait s'y prendre pour devenir original, et qui répondit : *Ne rien lire, laisser dire et se promener beaucoup.*

Le portrait de Charlet a été lithographié par M. Dupré, et sa médaille fait partie de la collection exécutée par M. David, de l'Institut. Quelques-uns de ses dessins ont été gravés avec mérite par le graveur anglais Reynolds, et avec plus de succès encore par Zaché Prévost. Charlet a gravé lui-même quatorze pièces à l'eau-forte. Il se livre maintenant à la peinture. F. de C.

CHARLIER (Charles), avocat à Laon, fut envoyé en 1792 à l'Assemblée

législative par le département de l'Aisne et siégea ensuite à la Convention, où il se montra l'un des provocateurs les plus ardens des mesures révolutionnaires. Dès ses débuts à la tribune on remarqua en lui une certaine exagération qui semblait être l'indice de la maladie de cerveau à laquelle il devait succomber plus tard. Ce fut lui qui, après avoir le premier proposé la vente des biens des émigrés, demanda que ceux d'entre eux que l'on arrêterait sur le territoire de la république fussent fusillés dans les vingt-quatre heures. Il vota la mort du roi sans appel et prétendit faire juger la reine par les tribunaux ordinaires, comme une autre femme. Il déclara la guerre aux députés de la Gironde, prit une part active à la révolution du 31 mai 1793, poursuivit Brissot de sa haine et présenta énergiquement la défense de Marat et de ses œuvres. Regardant les fournisseurs comme seul causes de la détresse et par suite des revers de nos armées, il s'en rendit accusateur et obtint contre Perrin de l'Aube, chargé de l'examen des marchés, une condamnation qui le fit mourir de désespoir. Charlier s'unit ensuite avec les ennemis de Robespierre pour opérer la catastrophe du 9 thermidor, mais n'en persista pas moins à appuyer de tout son pouvoir sur la nécessité de la continuation du système de terreur et des taxes révolutionnaires. Soupçonné, en mai 1795, d'avoir pris part à des complots anarchistes, on dédaigna de diriger contre lui des poursuites. Quelque temps après il siégeait au conseil des Cinq-Cents et proposait sérieusement que tous ses collègues eussent toujours le poignard à la main. Il était déjà en complète démence et préludait par d'extravagantes motions à cet accès de fièvre chaude à la suite duquel il se brûla la cervelle, en février 1797. D. A. D.

CHARLOTTE-ÉLISABETH, née à Heidelberg en 1652, morte à Saint-Cloud en 1722, était fille du comte palatin Charles-Louis, femme en secondes noces de Philippe, duc d'Orléans, et mère du Régent. Louis XIV avait pour elle une amitié fondée sur l'estime, mais elle était peu aimée à la cour à cause de sa franchise et de sa vertu, et s'y trouvait, dans le fait, un peu déplacée. « Je n'entends rien aux intrigues, dit-elle dans ses *Fragmens de lettres*, et je ne les aime point. Je ne suis ni fière ni spirituelle : aussi m'a-t-on dit souvent que j'étais *tout d'une pièce*. J'ai toujours eu en horreur l'imposture, l'hypocrisie et la superstition. » Les *Fragmens de lettres originales de Madame*, écrites de 1715 à 1720, parurent pour la première fois en 1788 (Paris, 2 vol. in-12) et furent réimprimés en 1807 sous ce titre : *Mélanges historiques, anecdotiques et critiques*. Ils embrassent toute la vie de Louis XIV et particulièrement sa vie privée. S.

CHARLOTTENBOURG, château de plaisance du roi de Prusse, situé sur les rives de la Sprée, à une petite lieue de Berlin, avec un beau jardin. Cette résidence royale que Sophie-Charlotte, femme du roi Frédéric Ier, fit bâtir, en 1706, porta d'abord le nom de Lutzelbourg, d'après le village voisin de Lietzow. Il fut embelli principalement par les soins de la reine Louise, femme de Frédéric-Guillaume III, dont les cendres reposent aussi dans le jardin du château, sous un sarcophage en marbre très remarquable où l'on voit sa statue couchée en grandeur naturelle. Des candélabres également en marbre sont placés autour. Tous les étrangers vont visiter ce beau monument dû au ciseau du sculpteur Rauch. Il est placé dans une chapelle sépulcrale entourée de pins et de cyprès. En mémoire du jour de la mort de Louise (*voy.*), le 19 juillet 1810, on célèbre annuellement un service divin en présence du roi et de sa famille. Le chemin qui conduit de Berlin à Charlottenbourg, à travers le parc, est éclairé le soir et peut compter au nombre des plus agréables promenades de Berlin. La ville, qui s'est insensiblement élevée dans les environs du château et qui en porte le nom, renferme à peu près 4,800 habitans, occupés principalement de tissages en coton, de la fabrication de bas et de la blanchisserie. *C. L.*

CHARME, genre de la famille des cupulifères et de la monœcie polyandrie du système sexuel. Il est constitué par six espèces d'arbres indigènes dans la zone tempérée de l'hémisphère septentrional. Les fleurs mâles des charmes.

disposées en chatons pendans, se composent chacune de huit à quinze étamines insérées sous une écaille indivisée et ciliée. Les fleurs femelles, disposées comme les fleurs mâles, naissent deux à deux sur des écailles trilobées. Leur périanthe, faisant corps avec l'ovaire, se termine en quatre ou six dents. Les styles, au nombre de deux pour chaque fleur, sont filiformes et persistans. Le fruit consiste en une noix, monosperme par avortement et accompagnée de l'écorce florale amplifiée.

L'espèce la plus commune du genre est le charme commun de nos forêts (*carpinus betulus*, Linn.), arbre à écorce lisse et unie, paré d'un feuillage léger. Le bois de charme, excellent pour le chauffage, est de couleur blanche et d'un grain très serré; on l'emploie fréquemment à la fabrication d'un grand nombre d'instrumens destinés à éprouver une grande résistance. Cet arbre jouait un grand rôle dans les anciens jardins, parce qu'il se façonne facilement en toutes sortes de formes; c'est de son nom que dérive celui de *charmille* (*voy.* ci-après), devenu général pour désigner toutes les décorations de verdure taillées au ciseau. ED. SP.

CHARMILLES. On désigne sous ce nom des plantations de *charmes* (*voy.*) faites en lignes parallèles et taillées chaque année régulièrement, de manière à former des enclos de verdure ou des promenades dont les murailles vives et feuillées pendant une grande partie de l'année abritent les promeneurs contre les effets du vent et du soleil.

Au temps où, dans nos jardins, la régularité des formes était un besoin pour l'œil habitué à voir partout de la symétrie; où la ligne droite et le cercle dans leurs combinaisons toujours rigoureuses et tranchées avaient exclu tout autre contour; où les arbres même, loin de conserver le port qui leur était propre, devenaient, sous l'impitoyable *croissant* d'un manœuvre, une statue, un vase, un animal monstrueux; où la nature enfin ne paraissait qu'à travers le prisme de l'art et n'était pour ainsi dire considérée que comme un de ses accessoires, les charmilles jouaient un rôle principal dans l'architecture horticole. Tantôt leurs branchages étroitement enlacés se courbaient en arcades nombreuses ou s'amincissaient en élégantes ogives; tantôt ils se terminaient à l'intérieur en corniches plus ou moins saillantes ou en dôme léger. Là on les creusait en niches destinées à recevoir divers ornemens de sculpture; ailleurs on préférait les épaissir en sombres et discrets berceaux. Mais plus tard, à mesure que le genre paysager se substitua au genre français, par suite de leur régularité même, les charmilles perdirent de leurs partisans et après une assez longue vogue elles tombèrent dans la proscription.

Cependant on les retrouve encore dans beaucoup de jardins réguliers, et il est facile de leur marquer une place convenable dans les autres en dissimulant la raideur de leurs lignes derrière quelques massifs. A la vérité, par leurs racines longues et avides d'humidité elles nuisent sensiblement aux plantations voisines, mais, en compensation, elles sont très propres à masquer des vues désagréables, à faire disparaître les murailles de clôture sous leur épais feuillage. Au printemps elles attirent une foule d'oiseaux; elles invitent par leur fraicheur aux repas de familles, aux jeux animés, aux danses sans contrainte du village; elles donnent même, par leurs tonsures, quelques produits que ne néglige ni le fermier dans les années de pénurie de fourrage, ni le jardinier qui sait les utiliser pour ses cultures et l'amélioration du sol, ni la ménagère lorsque, de temps en temps, des émondages plus rigoureux lui procurent d'abondantes ramées propres au chauffage du four ou de la buanderie.

La culture des charmilles est facile. Après avoir défoncé le terrain quelque temps à l'avance et creusé des tranchées d'une profondeur proportionnée à l'état des racines du jeune plant, on choisit celui-ci de la grosseur du petit doigt au plus, c'est-à-dire de l'âge de 3 à 4 ans; on aligne rigoureusement chaque pied à la distance de 2 ou 3 décimètres de son voisin, et après avoir terminé la plantation à la manière ordinaire, on l'abandonne à elle-même cette première année. Dès la seconde, on redresse, à l'aide de

tuteurs, ou mieux, de perchettes placées transversalement, les tiges qui tendent à s'écarter de la verticale, et l'on commence à donner quelques coups de croissant ou de ciseaux pour arrêter celles qui s'élèvent ou s'étendent plus que les autres. La troisième année, cette opération comprend un plus grand nombre de tiges et de branches, et la quatrième il est rare qu'elle ne devienne pas générale. A partir de cet instant on laisse la charmille s'élever d'autant plus rapidement que sa végétation est plus vigoureuse, plus égale, et qu'elle se trouve plus abondamment garnie de branches inférieures; car on doit toujours viser à ce qu'elle ne tende pas à se dégarnir par le bas et c'est là une condition assez difficile. O. L. T.

CHARNIER (en latin *carnarium*) signifie, dans l'acception la plus vulgaire, un endroit couvert, auprès des églises paroissiales, où l'on réunissait les os des morts. On appelait aussi *charnier* une galerie qui régnait ordinairement autour des églises paroissiales et attachée à l'église, où l'on donnait la communion aux paroissiens les jours de grandes fêtes.

A Paris on appelait *charniers* une galerie voûtée, construite tout autour de la clôture du cimetière des Innocens. C'est là qu'on enterrait ceux à qui leur fortune permettait d'être séparés du commun des morts. Cette galerie sombre, humide, servait de passage aux piétons; elle était pavée de tombeaux, tapissée de monumens funèbres et d'épitaphes, et bordée d'étroites boutiques de modes, de lingerie, de mercerie et de bureaux d'*écrivains publics :* de là l'insultante épithète d'*écrivain des charniers* donnée aux auteurs qu'on voulait décrier. Cette galerie fut construite à diverses époques, aux frais de différens particuliers. Le maréchal de Boucicaut en fit bâtir une partie vers les premières années du XVe siècle, et le fameux Nicolas Flamel toute celle qui bordait la rue de la Lingerie. D'un côté la galerie occupait une partie de la largeur de la rue de la Ferronnerie, et sous cette partie de la galerie était peinte la fameuse *danse macabre* (*voy.* MACABRE). En 1786 l'église et les charniers des Innocens furent démolis; on enleva les ossemens et plusieurs pieds du terrain de ce cimetière, et on les transporta, hors de la barrière Saint-Jacques, dans des carrières (*voy.*) voisines de la maison dite la Tombe-Isoire.

Le charnier le plus célèbre dans l'histoire est celui de Morat (*voy.*), plus connu sous le nom d'*ossuaire*. Il fut établi par les Suisses après leur victoire sur le duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire, et ravagé, dit-on, par les Français de l'armée de Masséna.

Charnier signifie encore le lieu qui, dans une maison, est destiné à garder les viandes salées; ce mot désigne aussi des bottes d'échalas destinés aux vignes. En terme de marine on appelle *charniers* des barriques dans lesquelles on met l'eau que l'équipage doit boire chaque jour. A. S-R.

CHAROLAIS (COMTES DE). Le comté de Charolais ou Charollais était compris entre l'Autunois, à l'ouest et au nord, et le Mâconnais, à l'est et au sud; son étendue était de 12 lieues de long sur 7 de large. Ce n'était dans le principe qu'une châtellenie dépendante du Brionnois. Jean, comte de Châlons-sur-Saône, la céda en 1237 au duc de Bourgogne Hugues IV, lequel la donna en partage à Jean, son second fils. Béatrix, fille et héritière de celui-ci et d'Agnès, dame de Bourbon, épousa en 1272 Robert de France, fils de saint Louis; ce roi érigea le Charolais en comté. Jean, second fils de Béatrix, obtint plus tard le Charolais. Comme il n'eut pas d'héritier mâle, son comté passa à sa fille Béatrix II, qui épousa en 1327 Jean, comte d'Armagnac. En 1390 la maison d'Armagnac vendit le Charolais à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Avant de succéder au duc Philippe-le-Bon, son père, Charles-le-Téméraire porta le titre de comte de Charolais, qu'il rendit redoutable même à Louis XI. Lorsque Charles-le-Téméraire eut été tué au siége de Nancy (1477), Louis XI s'empara du Charolais, que plus tard le roi Charles VIII remit à Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche. Dans la suite il y eut des querelles au sujet du Charolais entre les rois d'Espagne, représentans des ducs de Bourgogne, et les rois de France, comme suzerains et pro-

priétaires par le droit de réversion. Ceux-ci occupèrent ce pays par les armes. La possession en fut rendue à Philippe IV, roi d'Espagne, par le traité des Pyrénées, en 1659; mais Louis II, prince de Condé, le fit saisir et s'en fit adjuger la possession; un des princes de cette maison a porté, sous le règne de Louis XV, le titre de comte de Charolais. Le haut domaine de ce comté fut réservé à la couronne de France. *Charolles*, l'ancienne capitale du comté, est aujourd'hui l'une des sous-préfectures du département de Saône-et-Loire. A. S-r.

Le canal du Charollais, appelé maintenant canal *du Centre*, unit la Loire à la Saône et sert à faciliter les communications entre l'ouest et le midi de la France. Il a 29 lieues de long, et aboutit d'un côté à Châlons-sur-Saône et de l'autre à Digoin, près du confluent de l'Arroux et de la Loire; il passe à Paray, Saint-Léger et Chagny, et a son bief de partage à Montchanain, où se trouve un vaste bassin alimenté par les étangs du voisinage. Entre ce bief et la Saône il y a 51 écluses; le versant du côté de la Loire n'en a que 30; à Châlons le canal a un bassin voisin de la route d'Autun. Un obélisque, élevé en 1784, rappelle l'époque où il a été terminé de ce côté; mais il ne l'a été entièrement qu'en 1792. On transporte sur ce canal principalement les productions des départemens voisins, telles que le vin, l'eau de-vie, le charbon, le fer, le bois, etc. D-g.

CHARON ou Caron, le nocher des enfers. Les poètes postérieurs à Homère, qui lui-même n'en parle pas, le disent fils de l'Érèbe et de la Nuit. Sa fonction était de passer les ames des morts ou les ombres aux enfers, en traversant le Styx, le Cocyte et le Phlégéton ou Pyriphlégéton. Le peintre Polygnote l'a représentésous la forme d'un vieillard. Virgile, au VIe livre de l'Énéide, le peint sous les mêmes traits. Ses yeux étaient étincelans, son visage majestueux et sévère; sa vieillesse, verte et robuste, était celle d'un dieu. Charon avait une barbe blanche et touffue; ses vêtemens, d'une teinte sombre, étaient souillés du noir limon des eaux infernales. Un manteau sale attaché par un nœud pendait sur ses épaules; il tenait à la main une perche ou rame pour diriger sa barque, qui était étroite, chétive et de couleur funèbre; une voile couleur de fer servait aussi à la diriger. Le vieux et impitoyable nocher n'y recevait que les ombres de ceux qui avaient reçu la sépulture et qui lui payaient leur passage; le droit était au moins d'une obole et de deux ou trois au plus. Les ombres de ceux qui avaient été privés de la sépulture ne pouvaient être admises dans la barque fatale qu'après avoir erré cent ans sur les bords du Styx. Nul mortel vivant n'y pouvait être reçu, s'il ne faisait voir au nocher un rameau d'or consacré à Proserpine : ce fut avec ce sauf-conduit que le pieux Énée put pénétrer dans le royaume de Pluton. Long-temps avant ce prince, Charon avait été puni d'un an d'exil dans l'endroit le plus affreux du Tartare pour avoir passé Hercule qui n'était pas muni du rameau magique. Les anciens étaient dans l'usage de mettre dans la bouche d'un mort une pièce d'or ou d'argent pour payer son passage. On dit que les Hermocriens se prétendaient exempts de ce tribut, parce que leur pays confinait aux enfers (*voy.* Tartare).

Un grand nombre d'auteurs ont regardé Charon comme un prince puissant, qui donna des lois à l'Égypte et leva le premier un droit sur les sépultures. Suivant Hérodote, il ne fut d'abord qu'un simple prêtre de Vulcain, qui sut usurper le pouvoir, et qui, à l'aide des trésors que lui procura ce droit, vint à bout de construire le fameux labyrinthe où l'opinion vulgaire plaça depuis le vestibule des enfers. Orphée, dit-on, fit connaître en Grèce l'usage, établi en Égypte, de mettre dans les urnes funéraires une pièce de monnaie; et les Grecs, dont l'imagination dénaturait et embellissait tout, firent de Charon le nocher des enfers, et de la pièce de monnaie le droit de péage qu'il exigeait. Th. D.

CHARONDAS, législateur et moraliste ancien, était né à Catane en Sicile. On n'a pas de détails sur sa vie, mais il ne paraît pas qu'il ait jamais été à la tête des affaires d'un pays. Ses principes politiques furent adoptés par plusieurs peuplades comme supérieurs à ceux qui

étaient mis en pratique ailleurs, ou parce que Charondas établissait en même temps d'excellens principes de morale. Diodore de Sicile et Stobée nous ont conservé plusieurs de ses maximes Il recommandait la piété, l'amour de la patrie, le respect pour la vieillesse, la modération dans les discours et dans les actions, la fidélité conjugale, une union paternelle entre les gouvernans et les gouvernés, la protection des opprimés, la haine du mensonge, etc. Il voulait que, dans les jours de fêtes solennelles, on fît au peuple la lecture de ces préceptes. Outre diverses peuplades de Sicile qui avaient adopté les lois de Charondas, Diodore cite aussi les Thuriens, dans l'Italie méridionale, comme s'étant conformés au système politique de Charondas dans leur constitution démocratique. Cette peuplade se composait de dix dèmes.

Au XVI[e] siècle, un jurisconsulte français, Loys le Charon, prit sur le titre de ses ouvrages ou compilations de droit, tels que le *Grand coutumier de France* et la *Coutume de Paris*, le nom de l'ancien législateur sicilien. D-G.

CHARPENTE. La charpente, après la maçonnerie, est la partie la plus importante de l'art des constructions. De tout temps elle a été l'objet de l'étude des architectes, et l'on peut même avancer qu'elle a donné naissance à l'architecture; car tous les temples grecs, construits en marbre sous Périclès, n'étaient qu'une imitation même assez rigoureuse de monumens primitivement élevés en bois. Les anciens néanmoins n'ont pas poussé la charpente aussi loin que la maçonnerie; cela vient probablement de ce que leurs plus vastes monumens étaient en partie découverts. Vitruve, dans son précieux ouvrage, a consacré deux chapitres (liv. II, chap. 9 et 10) à la description des divers bois employés pour la charpente, sans omettre leurs qualités spéciales et les époques auxquelles il faut les couper.

Nous définirons la charpente, l'art de réunir de fortes pièces de bois de manière à représenter la forme voulue d'un corps, ayant assez de solidité pour résister à toute espèce d'efforts.

Cette définition fait voir que les objets principaux à considérer dans la charpente sont : 1° les pièces de bois séparées, 2° la manière de les réunir solidement.

Les pièces de bois ont une section rectangulaire quand elles doivent être placées horizontalement, et carrée quand elles doivent être employées debout : elles sont *de brin*, c'est-à-dire équarries seulement à la cognée, ou bien de sciage.

Toute espèce de bois ne peut convenir à la charpente; celle qu'on emploie généralement en France est le chêne, qui réunit presque toutes les qualités désirables. Dans les nombreuses variétés de cet arbre, on préfère celles qui portent des glands à long pédoncule. Cette espèce comprend deux sous-variétés : la première à gros glands solitaires, la seconde à glands groupés deux à deux. Le bois de l'une et de l'autre est ferme et liant, quoique facile à fendre; ces variétés ont peu d'aubier, et leurs fibres sont droites et élastiques. Leur poids spécifique est de 0,905, ce qui donne pour le poids du mètre cube 905 kilogrammes. Le chêne qui porte des bouquets de 4 à 5 glands est moins estimé que celui à glands solitaires : son bois a une pesanteur spécifique plus grande il est vrai, mais il est noueux, par conséquent difficile à travailler et sujet à se fendre. Son poids spécifique est de 0,934. Dans les pays méridionaux on emploie le chêne vert, qui, probablement à cause de ses bonnes qualités, fut consacré à Jupiter par les Grecs et les Romains. Son bois est compacte et d'une grande dureté, mais court, inconvénient grave dans beaucoup de cas; son poids spécifique est de 0,993. Le chêne offre l'avantage immense de se conserver parfaitement à l'air et dans l'eau; il craint toutefois le passage alternatif de la sécheresse à l'humidité.

Le sapin vient après le chêne pour son utile emploi dans la charpente. L'espèce rouge provenant de la Norwège, offre plus de résistance que la jaune et en outre possède la qualité de ne pas se piquer facilement aux vers, ce qui provient sans doute de la résine qu'elle renferme. Le sapin, par sa légèreté, sa facilité à être travaillé, sa raideur, est un des bois les plus précieux en charpente, surtout pour des

pièces d'une longue portée. Le poids spécifique du sapin jaune est de 0,657; celui du sapin rouge de 0,680.

Les autres bois dont on se sert, et que nous ne ferons que nommer, sont : le châtaignier, malheureusement trop sujet à la carie sèche; le hêtre, fort convenable dans les constructions hydrauliques; le platane, le pin, l'aulne, le peuplier, l'acacia, le mélèze, l'orme, etc. Ces bois sont employés, selon les pays où ils se trouvent, plus ou moins abondamment. Nous croyons devoir recommander dans les constructions rurales l'usage trop négligé de l'acacia. Ce bois, d'une pesanteur spécifique de 0,725, se conserve très bien dans les endroits humides : aussi sera-t-il employé avantageusement dans les planchers de cellier, les mangeoires, les râteliers, les portes-charretières, etc.

Pour établir une charpente solide, un des points principaux est de combiner les pièces de manière à ce que toutes soient réellement indispensables dans la place qu'elles occupent; car l'on conçoit qu'aussitôt qu'une pièce n'est pas d'une utilité absolue, le faible service qu'elle rend est tout-à-fait annulé par la fatigue que son poids cause à la construction. En outre, pour arriver à une solidité parfaite, il faut de toute nécessité des assemblages faits avec la plus grande précision, condition souvent assez difficile à obtenir des ouvriers. Les moindres mouvemens oscillatoires, provenant d'assemblages mal faits, peuvent à la longue être une des causes principales du dépérissement d'une charpente.

Les assemblages sont en assez grand nombre; toutefois on peut les diviser en deux grandes classes : celle *à tenon et mortaise*, et celle *à entaille* de diverses formes. Dans l'assemblage à tenon et mortaise, la règle fondamentale est de ne pas affaiblir la pièce où l'assemblage se pratique : ainsi l'on ne donne à la mortaise que le tiers et même le quart de la largeur de la pièce, afin que celle-ci conserve encore assez de force ; dans le dernier cas le tenon est à renfort.

Les assemblages à entailles sont très variés : lorsqu'ils sont obliques, il faut observer que l'entaille ne fasse pas un angle trop aigu avec une des faces de la pièce de bois, car alors il n'y aurait aucune résistance. Les pièces sont ensuite maintenues dans leurs assemblages par des chevilles en bois, des clefs, des boulons, plate-bandes et brides en fer. Pour les chevilles et les clefs, nous recommanderons, dans les travaux importans, d'employer le bois condensé selon le procédé de M. Atlee de Southampton. Ce perfectionnement peu employé jusqu'ici sera d'un grand secours en charpente, à cause de la grande solidité qu'il assure. En effet, le bois qui a subi dans les filières où il a passé une forte compression, tend à se dilater et empêche ainsi toute espèce d'oscillation.

Tels sont les principes fondamentaux des assemblages. Pour leurs formes, les circonstances les font extrêmement varier, quoique d'une manière peu sensible. Il ne faut pas craindre d'exécuter quelquefois des assemblages un peu compliqués, que les charpentiers, du reste, rejettent fort souvent, soit par ignorance, soit par la main-d'œuvre plus dispendieuse qu'ils exigeraient.

La charpente du bâtiment comprend en général les *pans de bois*, les *planchers*, les *escaliers*, les *combles*, les *échafaudages* et *cintres* de diverses combinaisons (*voy.* ces mots).

Un but auquel on s'efforce toujours d'atteindre en charpente est la conservation du bois : on recommande souvent pour cela une foule d'enduits de compositions fort variées; mais il est reconnu que, pour conserver les bois, il faut avant tout que la sève en soit bien extraite, et c'est après seulement qu'on doit appliquer une peinture composée d'huiles fixes et non pas d'huiles volatiles ; car avec ces dernières, une fois la partie grasse évaporée, il ne reste plus qu'une substance farineuse qui permet à l'humidité extérieure de rentrer dans le bois. Ainsi donc, pour conserver le bois, il faut avant tout le priver de sa sève, c'est le point essentiel. Pour arriver à ce but, il est plusieurs moyens : celui du célèbre Humphry Davy, chimiste, est simple; il consiste à dépouiller les arbres de leur écorce au printemps ou vers le milieu de l'été; exposé ainsi à la température

du soleil, le bois se resserre étonnamment. On le coupe alors à l'hiver. Vitruve (liv. II, chap. 9) recommande de faire une entaille circulaire dans le bas de l'arbre jusqu'à une certaine profondeur, pour que la sève puisse s'écouler par cette coupure. Enfin le professeur Rainn, de Tharand, près Dresde, recommande que la coupe se fasse au moment du plus grand développement de la végétation, c'est-à-dire à la fin de mai, parce que c'est alors que le tronc de l'arbre contient moins de sève. *Voy*. Bois.

Le flottage est aussi un moyen efficace pour purger le bois de la sève.

Au sujet de la conservation du bois, voici quelques expériences qui ont été faites sur leur durée, par M. Hartig. Il a enterré des pieux de 2 pouces d'écarrissage à quelques pouces de profondeur, et voici dans quel ordre sont pourris les bois : le tilleul, le bouleau noir d'Amérique, l'aulne, le tremble et l'érable argenté, en 3 ans; le saule commun, le marronnier d'Inde et le platane, en 4 ans; l'érable, le hêtre rouge et le bouleau commun, en 5 ans; l'orme, le frêne, le charme et le peuplier d'Italie, en 7 ans. L'acacia, le chêne, le pin commun, le pin sylvestre, le pin de Weymouth et le sapin n'étaient, au bout de 7 ans, pourris qu'à la profondeur de 6 lignes. Le mélèze, le genévrier commun, celui de Virginie et le thuya étaient intacts. Les bois à l'air ont certes une durée bien plus longue; mais la même proportion pourrait sans doute se conserver, à peu de chose près.

Un perfectionnement précieux apporté à la charpente est celui de courber les bois; ce perfectionnement est surtout employé à Brest et à Lorient pour les bois de la marine. C'est à M. Lédéan, ingénieur, qu'on doit d'avoir amélioré l'appareil employé pour ce procédé, appareil qui consiste en une chaudière de forme cylindrique, avec une caisse dans laquelle on place les pièces et où l'on fait pénétrer, au moyen de robinets, la vapeur qui doit amollir le bois. Ensuite on attache les pièces avec des bridasses sur un gabaret de la courbure voulue.

M. Sargent possède à Paris un établissement pour le courbage des bois, qui s'opère en les exposant à un bec de vapeur. Il fait jusqu'à des roues d'un seul morceau (*voy*. Charron).

On doit citer aussi comme une découverte importante la condensation du bois, par M. Atlee de Southampton. Le procédé de cet industriel consiste à exposer le bois à la vapeur d'eau, et, lorsqu'il s'en trouve bien pénétré, à le soumettre à une très forte pression, jusqu'à ce qu'il soit réduit à la moitié de son volume. En général, cette manière de traiter les bois par la vapeur est peut-être le moyen le plus efficace de le débarrasser de sa sève.

Dans les constructions on tient souvent compte de la dilatation ou du retrait des matériaux que l'on emploie. Pour le bois, il se gonfle, s'allonge, lorsqu'il est pénétré d'humidité.

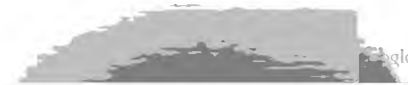
Il résulte d'expériences faites par M. de Barrès du Molard, officier supérieur d'artillerie, que des poutres mesurées exactement étant très sèches, puis plongées pendant 18 jours dans un réservoir d'eau douce, se sont allongées, savoir :

Poutre	en chêne, de	[illegible]
Id.	en mélèze, de	[illegible]
Id.	en sapin blanc, de .	[illegible]

On voit que cet allongement est, tout au plus, à prendre en considération dans les grandes constructions hydrauliques, comme les ponts en bois, les écluses, etc., etc. Ant. D.

CHARPENTE OSSEUSE, *voy*. Squelette.

CHARPENTIER, ouvrier qui s'occupe d'établir tous les ouvrages de gros bois. Le charpentier doit joindre l'adresse à la force; il doit même posséder quelques connaissances en géométrie et en mécanique pratiques. C'est à lui que l'on confie toujours le soin de mouvoir les plus lourds fardeaux, et il est bien rare qu'il se laisse effrayer par les difficultés. Cette habitude de surmonter les obstacles, d'affronter même le péril dans le levage des grandes fermes de charpente, semble avoir donné au charpentier un certain sentiment de supériorité qui est sans doute un peu cause que cet ouvrier est le moins facile à conduire de tous les ouvriers en bâtiment. Il faut, en général, le



parler avec douceur et lui faire sentir d'une manière évidente que ce qu'on lui commande est fondé sur des lois de convenance et surtout de mécanique; alors on peut en tirer un excellent parti.

Le maître compagnon charpentier s'appelle *gâcheur*.

A Paris, un compagnon charpentier gagnait, en 1834, 4 fr. par jour. Le prix moyen de la journée de cet ouvrier, dans les départemens, est de 2 fr. 50 c. à 3 fr.

Les principaux outils dont se sert le charpentier, sont : la *bisaigue*, qui tire son nom de ses deux extrémités aiguisées : elle sert à finir les tenons et les mortaises, enfin à une foule d'usages; la *cognée* qui sert à équarrir les pièces de bois; l'*herminette*, espèce de petite hache destinée surtout à finir les pièces courbes; l'*ébauchoir*, le *compas*, la *tarière*, la *scie*, la *fausse équerre*, etc., etc., dont les usages sont connus; la *jauge*, petite règle qui sert à mesurer les épaisseurs, à tracer les tenons, les mortaises, les fausses coupes.

Les machines principales sont : la *chèvre*, le *cabestan*, le *verrin*, etc. *Voy.* ces mots. ANT. D.

CHARPENTIER (MARC-ANTOINE), compositeur français, naquit à Paris en 1634. Il se rendit à Rome très jeune, dans le dessein d'y étudier la peinture. Un jour il entra dans une église et entendit un motet composé par Carissimi. Il avait quelque commencement de musique, et dès ce jour il abandonna la peinture pour se faire musicien. Carissimi lui donna des leçons et en fit un des plus habiles compositeurs de son temps. Les morceaux qu'il écrivit en Italie lui attirèrent même une si grande réputation dans ce pays qu'on l'y surnomma le phénix de la France. De retour dans sa patrie, il fut nommé *maître en la chapelle de Monseigneur*; mais Lulli, qui redoutait un rival, fit si bien que le roi retira cette place à Charpentier et la joignit à celle de son maître de chapelle de maître de chapelle de la reine, que lui-même possédait déjà. Charpentier accepta alors la place de maître de la musique de mademoiselle de Guise et composa d'excellens morceaux. Insensiblement il changea de manière et composa de la musique pleine d'harmonie et d'effets jusqu'alors inconnus en France. Ce style nouveau et tout différent de celui auquel Lulli avait accoutumé les oreilles lui attira, de la part des ignorans, le nom de compositeur dur et barbare. Le duc d'Orléans, depuis régent, le choisit cependant pour maître et lui donna l'intendance de sa musique.

Dégoûté du théâtre par l'injustice publique et la jalousie de Lulli, Charpentier ne voulut plus composer que de la musique sacrée. Il fut nommé maître de chapelle de l'église du collége et de la maison professe des jésuites de la rue Saint-Antoine, à Paris, où tous les amateurs de bonne musique se rendaient en foule pour l'entendre. Il devint ensuite maître de la musique de la Sainte-Chapelle, et mourut, âgé de 68 ans, après avoir professé pendant 40 ans.

Charpentier a composé plusieurs opéras; son meilleur ouvrage est *Médée*. On y trouve des morceaux fort bien faits, et particulièrement un usage très heureux des instrumens de l'orchestre. Il est auteur de la musique du *Malade imaginaire*, faussement attribuée à Lulli. On a encore de lui plusieurs recueils d'airs à boire, des motets à une, deux, trois et quatre parties, des messes, etc. D-T.

CHARPIE, masse formée de filamens extraits du linge usé, et qu'on emploie comme un corps mou, spongieux et absorbant dans le pansement des plaies et des ulcères. Pour faire de bonne charpie il faut de la toile de lin ou de chanvre, médiocrement fine, blanche de lessive et à demi usée; on la coupe en morceaux de deux pouces carrés environ que l'on effile complètement. Lorsqu'on veut faire des mèches on se sert de morceaux de toile plus longs. On employait jadis, sous le nom de charpie râpée, l'espèce de duvet tomenteux qu'on obtient en ratissant avec le tranchant d'un couteau un morceau de linge tendu. Cette matière n'offrait ni la souplesse, ni la perméabilité de la véritable charpie. Les tissus de coton donnent une charpie mauvaise en ce qu'elle n'absorbe pas les liquides; l'expérience a même prouvé qu'elle est pourvue de qualités irritantes.

La fabrication et la conservation de cette matière demandent beaucoup de soins et de précautions; en effet, elle est très susceptible de s'imprégner de miasmes putrides, et, dans ce cas, elle donne lieu à de graves accidens, lorsqu'elle est appliquée sur les plaies. On ne doit confier la première opération qu'à des personnes saines et propres; la seconde doit avoir lieu dans des locaux secs et aérés. C'est pour cela qu'il faut éviter de faire servir plusieurs fois la même charpie, attendu que, jusqu'à présent au moins, on n'est pas encore parvenu à la nettoyer d'une manière satisfaisante et à lui rendre les qualités nécessaires.

Les usages de la charpie sont de recouvrir les surfaces dénudées, auxquelles elle convient à raison de sa mollesse et de la facilité avec laquelle elle s'imprègne des liquides sécrétés à leur surface; sous forme de petits coussins (plumaceaux), de tentes, de bourdonnets, de boulettes et de mèches, elle sert à recouvrir la vaste plaie qui succède à une amputation, ou bien à remplir une profonde cavité, à s'interposer entre les lèvres d'une division, ou à pénétrer dans un conduit fistuleux. Dans ces cas divers, et suivant les circonstances, on l'applique sèche, ou bien au contraire enduite de cérat, de pommades ou d'onguens variés. La charpie la plus grossière sert aussi dans les bandages et appareils à combler des vides, à éviter des compressions et quelquefois à en produire. Ce sont les cas où elle peut être le plus facilement suppléée par des corps analogues; il n'en est pas de même pour l'application immédiate sur les plaies.

Cependant, la cherté toujours croissante de la charpie, qui résulte de l'usage de plus en plus répandu des tissus de coton, a dû faire chercher des succédanées. En Angleterre, on a imaginé une espèce de peluche de lin, étoffe lisse et un peu gommée d'un côté, tandis que l'autre présente une sorte de villosité qui s'applique sur les plaies; mais cette charpie n'est pas assez perméable. Ce qu'on a de mieux en ce genre, c'est la charpie faite avec le chanvre en étoupes, qui, blanchi au chlore, coupé à la longueur de 5 à 6 pouces et cardé, offre tous les avantages de la charpie ordinaire, et de plus celui de coûter moitié moins cher. Cette découverte appartient à la France. Les anciens, qui ne connaissaient guère les tissus de fil, paraissent avoir fait usage du chanvre pour les pansemens des plaies, comme l'indiquent les mots de *lineamentum* et de *cannabis pexa* qu'on trouve dans les auteurs. F. R.

CHARROIS, *voy.* TRANSPORTS, ROULAGE et TRAIN D'ARTILLERIE.

CHARRON, nom qu'on donne à celui qui confectionne le train des carrosses, des cabriolets, les charrettes, fourgons, tombereaux, haquets, traineaux, train d'artillerie, et en général de tout ce qui est voiture suspendue ou non suspendue. Cet art n'a fait de progrès que sous le rapport des formes plus légères, plus élégantes et en même temps plus solides qu'on a su donner aux divers objets soumis au charronnage; les voitures *inversables* forment un de ses derniers perfectionnemens. Le choix pour le bois employé comprend l'orme, le plus estimé de tous, le frêne, le chêne, le charme, l'érable, etc. Ces bois sont ou en *grume*, c'est-à-dire ni équarris, ni débités avec la scie, ou bien *sciés*, c'est-à-dire réduits à des épaisseurs convenables. M. Isaac Sargent, Anglais, a rendu un service réel à cet art en important d'Angleterre des procédés au moyen desquels il parvient à courber et à façonner de toutes sortes de manières, sans rien diminuer de leur solidité, les diverses pièces de bois dont on a besoin. C'est ainsi qu'il fait les roues de voitures d'une seule jante, courbe les rampes d'escalier, plie les brancards et leur donne à l'extrémité une courbe qui diminue beaucoup la gravité des accidens si communs dans les grandes villes. Mais comme l'art du charron consiste principalement dans la confection des roues, on doit savoir gré au mécanicien M. Philippe d'avoir inventé un système de machines au moyen duquel on parvient à exécuter très régulièrement chacune des parties qui composent une roue, tels que *moyeu*, *raies* et *jantes*. Ces machines présentent de grands avantages, ceux d'établir pour toutes les pièces une régularité parfaite, de rendre très facile

leur assemblage, et d'économiser par conséquent la main d'œuvre. Leurs modèles ont figuré à la dernière exposition, et ils sont maintenant déposés au Conservatoire des arts et métiers. L'usage de ces machines commence à se répandre et nous savons que l'étranger en a fait faire plusieurs commandes. V. DE M-N.

CHARRON (PIERRE), prédicateur et philosophe du XVIe siècle, fut l'un des 25 enfans d'un libraire de Paris et naquit en cette ville l'an 1541. Après y avoir fait avec succès ses classes et son cours de philosophie, il alla suivre l'enseignement du droit à Orléans, puis à Bourges, où il reçut le doctorat. A son retour à Paris il fut nommé avocat au parlement et fréquenta le barreau pendant 5 ou 6 années. Mais il se dégoûta de cette profession alors sans avenir pour un esprit indépendant, embrassa l'état ecclésiastique et s'acquit une telle réputation par son éloquence dans la chaire que la reine Marguerite, femme de Henri IV, se l'attacha comme prédicateur ordinaire. Ayant ensuite rempli, en 1571, plusieurs stations (*voy.*) dans la Gascogne et le Languedoc, où il avait été emmené par l'évêque de Bazas et le cardinal d'Armagnac, légat du pape à Avignon, un grand nombre d'évêques, pour l'attirer dans leur diocèse, lui conférèrent des bénéfices et des dignités. Il fut successivement théologal (*voy.*) de Bazas, d'Aqs, de Lectoure, d'Agen, de Cahors, de Condom et de Bordeaux.

De retour à Paris en 1588, après 17 ans d'absence, il tenta vainement d'entrer dans l'ordre des Chartreux et dans celui des Célestins, où il voulait accomplir un vœu qu'il avait fait de mourir dans un cloître : on lui objecta l'incompatibilité de son âge (il avait alors 47 ans) avec les austérités de la vie monastique. En conséquence, et d'après l'avis de plusieurs casuistes, docteurs en Sorbonne, il se crut dégagé de son vœu, et, reprenant le cours de ses stations, il alla prêcher à Angers et ensuite à Bordeaux. Ce fut là et alors seulement (1589) qu'il connut Montaigne et se lia avec lui d'une si étroite amitié, que le gentilhomme gascon permit par son testament à Charron « de porter après son décès les pleines armes de sa noble famille, parce qu'il ne laissait aucuns enfans masles », marque d'attachement à laquelle Charron répondit par la suite en léguant ses biens au beau-frère de Montaigne. Ce fut également à Bordeaux et en 1594, c'est-à-dire deux ans après la mort de son ami, que Charron publia sans nom d'auteur son *Traité des trois Vérités*. Cet ouvrage, qui parut l'année suivante à Bruxelles, sous le nom de Benoît Vaillant, et à Bordeaux sous celui de Charron, a pour but de démontrer : 1° contre les athées, l'existence d'un dieu et d'une vraie religion; 2° contre les païens, les juifs, les mahométans, la vérité de la seule religion chrétienne; 3° contre les hérétiques et les schismatiques, l'impossibilité du salut hors de l'église catholique et romaine. La troisième partie de ce livre très méthodique, mais peu philosophique encore, et aujourd'hui presque totalement oublié, était dirigée contre le protestantisme en général et en particulier contre le *Traité de l'Eglise* de Duplessis-Mornay, l'ami de Henri IV. Elle valut à son auteur, avec les applaudissemens du clergé et de vives attaques de la part des protestans, la dignité de grand-vicaire de l'évêque de Cahors.

Sa réputation se répandant toujours davantage, il fut député par la province ecclésiastique de Quercy à l'assemblée générale du clergé, qui se tint à Paris en 1595, et dont les suffrages l'élurent premier secrétaire; après quoi il revint à Cahors, y vécut jusqu'en 1600, passa ensuite à Condom où il avait été nommé par l'évêque théologal et grand-chantre, et publia ses 16 *Discours chrétiens* (Bordeaux, 1600; Paris, 1604) sur l'eucharistie et divers autres sujets théologiques. L'année suivante, il fit paraître à Bordeaux son *Traité de la Sagesse*. Mais ce livre ayant soulevé contre lui la tourbe des théologiens, Charron en prépara une seconde édition, et il était à Paris, s'occupant de cette réimpression, lorsqu'il mourut frappé d'apoplexie dans l'une des rues de cette ville, le 16 novembre 1603.

L'auteur mort, le livre s'imprima avec ses additions et corrections, et nonobstant les embarras suscités par ses puis-

sans ennemis. Il dut cet avantage aux soins de l'avocat Roche-Maillet, ami de Charron et son biographe, et à l'attention qu'eut Jeannin, président du parlement, de déclarer l'ouvrage étranger à la religion et *livre d'estat*. Plus tard parurent quelques éditions conformes à la première, puis un grand nombre d'autres (1607, 1613, 1618, 1646, 1801, 1827) conformes à la seconde, avec indication des passages de l'édition *princeps* retranchés ou modifiés par l'auteur. On regarde comme la meilleure celle de Paris, 1635, in-4°. On publia pareillement, à la suite de cet ouvrage ou séparément, le *Petit traité de la Sagesse* que Charron, avant sa mort, avait composé pour résumer et justifier le premier.

Le *Traité de la Sagesse*, dont la forme rappelle le prédicateur accoutumé à soigneusement diviser et subdiviser son sujet, est proprement un traité de morale à l'usage des gens du monde. Il se divise en trois livres : dans le premier l'auteur cherche à donner à l'homme la connaissance de lui-même et particulièrement celle de son esprit qu'il appelle « un très dangereux outil, un furet, un petit brouillon et trouble-feste, un émerillon fâcheux et importun, et qui, comme un affronteur et joueur de passe-passe, forge tous les maux du monde. » Dans le deuxième il s'agit de la vertu en général, et dans le troisième des vertus particulières, qui se réduisent aux quatre vertus cardinales. Mais sous cette forme et ce plan fort peu suspects en eux-mêmes, se trouve développé, d'une manière didactique et avec moins de cette bonhomie piquante, originale et naïve, de cet air du monde, de ce nonchaloir qui caractérise Montaigne, un scepticisme plus compréhensif que le sien, car il s'étend jusqu'à la religion, et plus fort, parce qu'il est plus sérieux, parce qu'il indique mieux les raisons sur lesquelles il se fonde, savoir: la diversité des sectes de la philosophie ancienne; la multiplicité et les contradictions (mises en évidence surtout par la découverte récente des civilisations indienne et américaine) des mœurs, usages, lois, opinions, institutions morales des peuples; la diversité des sectes religieuses et les guerres civiles qu'elle occasionne; l'existence, dans les religions orientales antérieures au christianisme, de dogmes qu'on avait enseignés avoir été révélés pour la première fois par son auteur. On conçoit donc qu'à la différence des *Essais* de Montaigne, le *Traité de la Sagesse*, l'œuvre d'ailleurs d'un savant théologien, ait été vivement attaqué du vivant de son auteur, entre autres par le jésuite Garasse et le médecin Chanet; mais on conçoit aussi qu'il ait eu de chauds défenseurs, comme le docte Naudé, le prieur Ogier et l'abbé de Saint-Geran; car, implacable ennemi du pédantisme et de la superstition, Charron y combat vaillamment pour l'indépendance et la sécularisation de la philosophie. L-F-T.

CHARRUE. Dès que l'homme devint cultivateur, son premier besoin fut de simplifier les moyens de labourer la terre: aussi l'origine de la charrue remonte-t-elle à la plus haute antiquité. On croit généralement que c'est en Égypte qu'elle reçut les premiers perfectionnemens. Ce n'était d'abord qu'un simple *pic*, représenté sur plusieurs monumens comme un instrument de guerre et de culture, l'un des principaux attributs d'Osiris, et que, d'après sa forme, on a pu considérer comme l'archétype de la lettre *alpha*. Cet instrument dont les parties semblent avoir été fixées originairement par de simples liens et qu'un seul homme pouvait mouvoir, lorsqu'on voulut lui adapter de nouvelles forces, reçut un manche qui permettait, tant bien que mal, au laboureur de maintenir à une certaine profondeur dans la terre le *soc* grossier qui devait la sillonner, tandis que des animaux étaient attelés à la partie qui servait précédemment de manche et qui devint ainsi la *flèche* ou la *haye*.

Du temps d'Hésiode, il ne parait pas qu'on eût apporté en Grèce de notables modifications à cette construction, et même de nos jours, non-seulement dans presque toute l'Afrique, mais, plus près de nous, dans une partie de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne, de la Morée, de la France même, on trouve des *araires* qui s'écartent à peine de ce type primitif, puisqu'elles se composent exclusivement d'un *soc* métallique

ou recouvert de métal, fixé sur un *sep* qui sert de point de liaison et de départ aux deux autres parties de la charrue, c'est-à-dire au *manche* et à l'*age* ou *flèche* d'attelage.

Les Romains ajoutèrent successivement à leur *aratrum* des *oreilles* ou *versoirs* particulièrement destinés, d'après Pline et Varron, à labourer en sillons et à recouvrir en même temps la semence, ou, en d'autres termes, à faciliter les semis sous raies; des *coutres* (*custella*) pour aider l'action du soc; enfin des *roues*, pour régler plus facilement la marche de la charrue.

C'est aux Gaulois qu'on attribue l'invention de l'*avant-train*.

De nos jours, presque toutes ces parties ont reçu, dans leur construction ou leurs dispositions relatives, de notables améliorations.

Le *soc*, destiné à soulever la bande de terre, présente deux formes principales : tantôt celle d'un fer de lance tranchant des deux côtés, comme dans les anciennes charrues *tourne-oreille*, tantôt celle d'un triangle dont le côté gauche se prolonge dans la ligne du sep, tandis que le côté droit ou l'*aile* pénètre plus ou moins obliquement dans le sol. Aux socs pesans qu'on rencontrait exclusivement autrefois dans nos campagnes et qui exigeaient des réparations aussi coûteuses que difficiles et fréquentes, on a commencé à en substituer de plus légers, par conséquent de moindre prix et pourtant d'un meilleur usage. La fonte nerveuse ou l'acier ont remplacé le fer forgé et aciéré sur le tranchant seulement. En simplifiant le mode d'ajustage, on a permis au laboureur d'ôter lui-même et de remettre le soc de sa charrue; on lui a procuré des socs de rechange, dont les dimensions varient selon la largeur de la raie qu'il veut ouvrir.

Le *coutre*, dont le but est de couper verticalement la tranche de terre du côté non labouré, au lieu de s'incliner encore obliquement du milieu de la haye vers la pointe du soc, tombe maintenant d'aplomb sur le côté gauche de l'age, où il est retenu à la hauteur voulue dans une coutelière.

Le *sep*, que la solidité du bois le plus dur ne pouvait préserver d'une prompte usure à sa face inférieure, qui porte constamment au fond du sillon, et à sa face gauche, qui appuie sur le terrain non remué, a été doublé de fer, construit même entièrement en fonte, et garni postérieurement d'un talon de rechange auquel on a déjà tenté avec succès de substituer une roue, afin de diminuer la résistance à la traction.

Le *versoir* a reçu une courbure telle que la bande de terre, soulevée avec le moins d'efforts possible, retombe, entraînée par son propre poids, après un court et léger frottement, de façon à présenter obliquement à l'action énergique de la herse et à l'influence bienfaisante de l'atmosphère la partie qui se trouvait avant le labour au fond de la raie. En coulant en fonte les meilleurs modèles on a pu les multiplier indéfiniment, et lorsque le besoin s'en est fait sentir, on est arrivé à les fixer de manière à pouvoir les rapprocher ou les éloigner du corps de la charrue.

L'*age* est devenu moins lourd et moins long; enfin il n'est pas jusqu'au *manche* dont la disposition n'ait été mieux calculée pour ajouter à la force ou à la commodité du laboureur. Malheureusement les améliorations les plus réelles triomphent lentement des préjugés et de la puissance irréfléchie d'une longue habitude.

Les diverses charrues employées dans les temps modernes présentent les principales modifications suivantes : les unes, sans roues ni avant-train, se subdivisent en *araires sans versoir* comme celles d'Italie, d'Égypte, etc., qui remuent ou plutôt qui grattent la terre sans la retourner, et *araires* ou *charrues simples à versoir* comme celle de Roville, l'une des plus parfaites que nous connaissions (*voir* plus bas la figure); les autres ont une roue unique ou deux roues ou un sabot sous l'age pour faciliter le travail et servir, concurremment avec le *régulateur* auquel on fixe la chaine de tirage, à modifier la profondeur du labour.

Il en est aussi qui reposent sur un avant-train composé, dans sa plus grande simplicité, de deux roues, d'un moyeu

qui supporte la *sellette*, appareil assez variable dans ses formes et ses proportions, dont la destination est de recevoir et de maintenir l'age à la hauteur convenable pour donner au soc l'entrure nécessaire; enfin d'un timon propre à servir de point d'attache aux animaux de trait et à la chaîne qui unit l'arrière à l'avant-train.

Il a été bien démontré qu'une bonne charrue simple offre moins de résistance à la traction que la plupart des charrues à avant-train, et que, en des mains exercées, elle donne ordinairement des résultats meilleurs; mais, d'un autre côté, elle exige de la part du fabricant plus de précision dans la construction de chacune de ses parties et, de celle du laboureur, plus d'habitude et d'adresse. Il est d'ailleurs telles circonstances où l'avant-train facilite tellement le travail qu'il serait déraisonnable de le proscrire sans exception : aussi, bien que les araires se soient répandues sur presque tous les points de la France, n'a-t-on pas moins cherché à améliorer encore les charrues à avant-train et ces dernières sont-elles arrivées depuis peu à un degré de perfection jusqu'alors inconnu.

Il existe des charrues à un seul versoir ou à deux versoirs. Sur les premières, le versoir est fixe et la terre se trouve conséquemment rejetée à droite du laboureur. Sur les dernières, il peut s'adapter alternativement de l'un et l'autre côté, de manière à renverser la tranche tantôt à droite, tantôt à gauche. Cette disposition qui constitue les charrues *tourne-oreille* est fort avantageuse, en ce qu'elle permet de tracer des sillons côte à côte en allant et en revenant, tandis qu'autrement, pour passer d'une raie à l'autre, on perd nécessairement beaucoup de temps. Mais elle présente d'ailleurs deux assez graves inconvéniens dus à la forme du soc et à celle de l'oreille; car le premier détache inutilement une portion de terre que la seconde ne doit pas soulever, et celle-ci ne peut acquérir la courbure convenable. Pour remédier à ces inconvéniens, on a inventé des socs mobiles à deux ailes tranchantes, apposées non pas horizontalement, mais perpendiculairement l'une à l'autre, de sorte que, lorsque celle de droite est horizontale, celle de gauche se relève verticalement pour servir de coutre, et *vice versâ*. On a de plus cherché à donner à ces *socs-coutres* une disposition telle qu'ils pussent tenir lieu de versoir. On a adapté à la même charrue deux oreilles dont l'une remonte par l'effet du mécanisme qui fait descendre l'autre. Enfin on a réuni sur une seule flèche et un même sep deux socs et deux versoirs opposés dos à dos, conception bien simple, qui nous paraît réunir dans la plupart des cas le plus d'avantages.

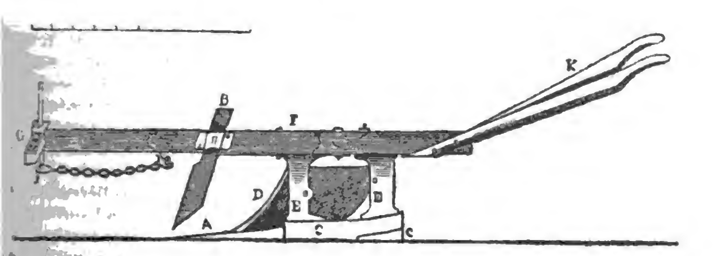
Quelques charrues, avec ou sans avant-train, ont plusieurs socs et plusieurs versoirs parallèles entre eux dans la direction du tirage; elles ouvrent à la fois plusieurs sillons, mais aussi leur maniement est plus difficile, et elles exigent un plus fort attelage. D'autres fois deux socs et deux versoirs se trouvent placés l'un plus haut que l'autre sur la même flèche.

Toutes les charrues ne sont pas destinées à effectuer les labours annuels qui précèdent les semailles. Il en est qu'on n'utilise que dans des circonstances particulières, soit pour défoncer économiquement le sol à une profondeur inusitée (celle à deux socs superposés est de ce nombre), soit pour préparer seulement le défrichement des terrains incultes ou pour donner des labours superficiels : celles-ci, improprement appelées charrues, sont mieux connues sous les noms de *scarificateurs* et *d'extirpateurs*. D'autres (*tranche-gazon*) ont pour unique but de détacher du terrain les gazons qui le recouvrent et de simplifier ainsi l'opération de *l'écobuage*. Celles qu'on emploie pour biner, sarcler ou butter les cultures en raies se nomment *houes à cheval*, *sarcloirs à cheval*, *cultivateurs*. Enfin on connaît des charrues *à dérayer*, c'est-à-dire propres à donner seulement plus de profondeur aux rigoles d'écoulement qui séparent les billons. Il en existe aussi, telles que les *charrues-taupes*, qui sont disposées de manière à creuser des saignées temporaires de dessèchement, sans laisser presque aucune trace à la surface du sol.

L'araire imparfaite de Bénévent, en Italie, peut être tirée par un seul homme. La charrue-taupe dont on vient de parler

est mise en mouvement à l'aide d'une chaîne ou d'un câble et d'un treuil vers lequel elle est entraînée d'une extrémité du sillon à l'autre. En Angleterre on est parvenu, chose jusqu'ici plus curieuse qu'utile, à remplacer la force des animaux par celle de la vapeur; mais presque toutes les charrues sont mues par des chevaux ou des bœufs et dirigées par des hommes.

Pour qu'elles soient bonnes, il faut d'une part qu'elles puissent ouvrir un sillon large et profond et que la terre soit convenablement retournée; de l'autre, qu'elles exigent le moins de force de traction possible. L'une de celles qui remplissent certainement le mieux cette double condition est l'araire belge perfectionnée par M. Mathieu de Dombasle. Nous la choisirons comme premier exemple *.



F. L'age ou la haye.

K. K. Le manche formé de deux mancherons.

E. E. Les étançons en fonte qui assemblent d'une manière invariable l'age et le sep.

C. C. Le sep avec talon mobile.

A. Le soc en acier pur.

D. Le versoir en fonte qui prend appui aux étançons et au soc.

B. Le coutre, glissant à volonté dans une coutelière en fer, mais fixé dans sa position par une vis de pression.

G. Le régulateur, au moyen duquel on peut à volonté élever ou abaisser le crochet auquel est attachée la volée pour faire varier l'entrure du soc, et écarter ou rapprocher ce même crochet à droite ou à gauche pour modifier la largeur de la raie.

I. Crochet auquel s'attache la chaîne du régulateur; à l'extrémité postérieure de l'age se trouve un trou dans lequel le laboureur peut planter son fouet, et aux deux tiers de la hauteur des mancherons on place deux crochets qui servent à retenir les guides de l'attelage.

A côté de cette araire nous citerons encore, parmi les meilleures charrues simples à support sous l'age, celle *du Brabant*, à laquelle on adapte, selon les localités, un sabot, un maillet ou une seule roue, et celle *de Rosé*, à deux roues qui peuvent s'élever ou s'abaisser indépendamment l'une de l'autre, selon la disposition du terrain.

La *charrue Grangé* fait pour ainsi dire le passage des araires à support aux charrues à avant-train, puisque la fixité de l'age sur la sellette et la pression du principal levier A unissent invariablement les deux parties de l'instrument et rejettent presque tout son poids de l'avant à l'arrière. L'homme ingénieux à qui nous devons cette utile invention a eu en vue de diminuer à la fois le travail du laboureur et celui des animaux; et si, plus tard, encouragé par un incontestable succès, il a vainement cherché à obtenir une charrue qui marchât sans le secours du laboureur, on ne peut se dissimuler qu'il ait approché, autant que le permet la nature des choses, de la solution de ce problème, probablement impossible à résoudre d'une manière absolue.

(*) L'échelle adoptée est d'un mètre.

La simple inspection de la figure ci-jointe peut donner une idée de l'invention Grangé. Le levier A attaché d'une part à l'un des mancherons, de l'autre aux armons de l'avant-train, prend appui sous le moyeu de sorte que dès que les animaux soulèvent le timon, ce même levier pèse sur le manche et remplace ainsi en partie le travail de l'homme. D'un autre côté, il devient véritablement l'age de la charrue, de façon que les roues n'agissent plus que comme modératrices et que le tirage s'opère à peu près comme dans une araire, c'est-à-dire dans les conditions les plus favorables possibles.

Les leviers B et C servent, le premier à empêcher que le timon ne soit attiré vers la terre quand les animaux cessent de marcher, ce qui l'exposerait à se briser; le second à soulever le corps de la charrue et à le maintenir dans cette position, à l'aide du crochet D, à l'extrémité de chaque raie, pour faire tourner plus commodément la machine entière.

Quant à l'immobilité de l'age sur la sellette, elle ne remplirait complètement son but qu'autant que le terrain serait parfaitement homogène dans sa composition et uni à sa surface, de sorte qu'aucune pierre, aucune inégalité ne pût faire varier le soc dans sa direction première ou soulever une des roues plus que l'autre dans sa marche, conditions bien rares en pratique.

Diverses charrues se sont fait récemment remarquer dans les concours qui ont eu lieu aux environs de Paris; mais en somme, celle de Grangé, susceptible encore de recevoir des améliorations de plus d'un genre, n'en est pas moins jusqu'ici une de celles qui réunissent le mieux à la moindre résistance des araires la plus grande facilité de conduite des charrues à avant-train. O. L. T.

CHARTE ou **CHARTRE**, terme générique, employé, comme beaucoup d'autres (*instrument*, *monument*, *diplôme*), pour désigner un ancien titre. Outre ces termes relatifs à toute sorte de pièces, il y en avait d'autres qui caractérisaient plus particulièrement les chartes : *evidentiæ* s'entend surtout des chartes qui renferment des donations; les Latins du moyen-âge appelaient *apices* les chartes en général; *titulus* (titre) eut la même étendue de signification.

Le mot de *charte* vient du latin *charta*, papier; c'est toute espèce d'acte constatant un accord, une convention, une transaction, soit entre des égaux, soit entre un supérieur et un inférieur, durant le moyen-âge. Il faut remarquer que dans les neuf premiers siècles on se servait plutôt de *chartula* que de *charta*, et que dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles, ce mot s'écrivait souvent *quarta*, *quartula*.

On distingue les chartes entre elles par leur objet. Tout acte où l'on contractait quelque engagement, comme serment de fidélité, d'obéissance, d'hommage, etc., dès que la religion du serment y était interposée, s'appelait *charta sacramenti*. Presque tous ces titres étaient sans dates et sans signatures, s'ils n'étaient pas joints à quelques autres pièces, surtout avant le XIIe siècle, et au XIIIe, ils prirent en tout la forme des autres actes. Lorsqu'un hérétique rentrait dans le sein de l'Église, on lui présentait une formule de foi spécialement opposée à son erreur, et il signait simplement : cet acte fut appelé dans les premiers siècles *rétractation*, et depuis, *abjuration*, parce qu'il s'y joignait un serment. Les chartes

royaux de défense ou de protection s'appelèrent *chartæ de mundeburde;* mais dans le XIe siècle, celles du même genre accordées par un évêque ou un seigneur, pour mettre à l'abri du pillage le territoire d'une église, étaient appelées *salvitates* (sauvetés). S'il arrivait un désastre public qui fît perdre à une maison tous ses titres de possession, le magistrat ou gouverneur du lieu faisait expédier deux chartes dites *apennes*, qui étaient à peu près des procès-verbaux du désastre : ce qui les fit appeler *chartæ relationis;* l'une était affichée en public, et l'autre délivrée à celui qui avait perdu ses titres. Alors ceux qui avaient essuyé le désastre présentaient au prince cette relation par une adresse dite *notitia suggestionis;* et le roi y répondait par une charte dite *panchartæ*, au moins depuis le IXe siècle : par cet acte le prince confirmait les biens et priviléges dont on avait perdu les titres, mais sans rien spécifier; les pancartes de Charles-le-Chauve sont les premières qui entrent dans le détail des biens ou terres. On dit que le malheureux présentait au roi la *relation* de son désastre; car les *relations,* en général, étaient des espèces de requêtes, où, après avoir rendu compte d'un événement funeste, on implorait la protection de quelque personnage éminent. La signification primitive de ce mot s'est tellement étendue, que rien n'est plus commun, depuis le XIVe siècle, que les lettres sous le nom de *relation*. Sous celui de chartes *bénéficiaires*, on entend les donations faites par les empereurs ou par les rois francs des deux premières races aux guerriers, aux nobles, et dans la suite aux ecclésiastiques même, à condition de vasselage ou de service militaire. Les terres données ainsi à titre de *bénéfice* viager et personnel ne tardèrent pas à devenir héréditaires, et furent appelées *fiefs.* La charte de donation a souvent porté en tête le nom d'*épître* ou *lettre,* et elle en avait réellement la forme, c'est-à-dire l'adresse et le salut. Elle s'appelait encore charte de cession, de cession à usufruit, *charta semiplantaria* (de métayer): c'était la cession d'un terrain pour y planter de la vigne, par exemple; et au bout de cinq ans le propriétaire partageait avec le cultivateur qui avait fait tous les frais du plant, etc., etc. Les chartes de donation et de dotation devinrent innombrables au Xe siècle. Il y avait très souvent une distinction réelle entre la charte de donation et la charte de tradition, en ce que cette dernière était la charte d'investiture du bien que l'on avait donné. La charte de confirmation, qui, au défaut des chartes de donation, prouve suffisamment la vérité de la donation, enchérissait sur les premiers titres. Dans les XIe et XIIe siècles, elle suivait d'assez près les donations, parce qu'elle était faite ou par le bienfaiteur même, ou par ses successeurs. Les chartes de vente portent ordinairement des titres très analogues à leur contenu. La *charte de soumission* ou *d'assujétissement* (*charta obnoxiationis*) était une vente de soi-même et de sa famille; ce qui arrivait, ou dans des temps de famine, ou pour satisfaire des créanciers, ou pour solder une amende, ou pour restitution d'un bien mal acquis. La charte *prestaire* (*prestaria*) était l'acte par lequel une église ou un monastère abandonnait à un particulier l'usufruit de quelques terres, à de certaines conditions. La charte *précaire* (*precaria*) était l'acte par lequel le particulier demandait ou acceptait cet usufruit. Ces deux sortes de chartes devinrent fréquentes dans les VIIIe et IXe siècles. La charte d'obligation et de caution (*charta cautionis*) obligeait à terme le débiteur devant le créancier. Les chartes d'engagement et de garantie (*pignorationis*) contenaient ordinairement une cession de terre jusqu'au remboursement de certaine somme. Les filles qui, par la loi salique, étaient exclues de l'héritage de tout franc-aleu, entraient cependant en partage par une charte d'héritage (*hereditoria charta*); c'était le père qui la donnait : il en faisait autant pour ses enfans inhabiles à hériter suivant les lois, parce qu'il n'avait pas pu assigner de dot à sa femme. Lorsqu'un père ne décidait rien par son testament, les frères ou ayant-cause faisaient le partage, et l'acte qui en était dressé s'appelait *charta divisionis.* Pour citer quelqu'un à un tribunal, on lui envoyait une charte dite *charta audientialis.* La charte *andelane* avec ses

dérivés, était ainsi appelée de ces mots allemands *an die Hand*, parce qu'elle était mise de la main du donateur dans celle du donataire. Le cartel de défi ou manifeste cassait les engagemens contractés, et déclarait la guerre; on l'appelait *littera diffidentiæ*, plutôt que *charta*. *Voy.* Lettres, Chirographe, etc.

On appelle *chartes paricles* (*chartæ pariclæ*, *paricolæ*) celles dont on délivrait autant d'exemplaires qu'il y avait de personnes intéressées dans le contrat. Les *chartes-parties* (*chartæ-partitæ*) étaient ainsi appelées parce que la matière sur laquelle elles étaient inscrites formaient différentes parties d'un même tout divisé. Elles remontent jusqu'au IXe siècle. Sur une même feuille de parchemin ou de vélin, on écrivait un acte en commençant un peu plus bas que le milieu de la feuille; puis on retournait la feuille, et du même côté on transcrivait la même teneur de l'acte, encore un peu au-dessous du milieu. Puis, on partageait seulement la feuille en deux : et c'est des différentes manières de les séparer que ces chartes-parties prirent leur nom. (On expliquera plus bas un autre sens de ce mot.) Ou elles étaient coupées exactement droit, et alors pour reconnaître qu'elles avaient fait corps ensemble avant de les diviser, on écrivait dans l'entre-deux des actes quelques mots en gros caractères, de manière qu'après la séparation chaque partie avait la moitié de ces gros caractères. Le mot de *cyrographum* (par corruption de *chirographum*, obligation signée de la main du débiteur), était le mot le plus usité pour servir de symbole interlinéaire entrecoupé par la division des chartes-parties. Quelquefois on employait une inscription édifiante, telle que *In nomine Domini*, ou toute autre analogue. On appelait *endentures* les chartes-parties qui, au lieu d'être séparées droit par le milieu de l'inscription, étaient séparées par une section faite en dent de scie ou en zig-zag. Le premier degré d'authenticité ajouté aux chartes-parties après le cyrographe, fut la signature des témoins, et le second, surtout à partir du XIIe siècle, fut d'y ajouter un ou plusieurs sceaux. Le *syngraphe* était une charte souscrite du débiteur et du créancier, et gardée par tous deux.

On reconnait dans toute charte des caractères intrinsèques et des caractères extrinsèques. Les caractères intrinsèques ou internes sont tellement inhérens aux chartes qu'ils se retrouvent même dans les copies. Les caractères extrinsèques ou externes sont tellement attachés aux originaux qu'ils ne se reproduisent nulle part ailleurs. Les caractères intrinsèques, qui sont des signes si évidens de supposition ou de vérité, d'authenticité ou de suspicion, sont : le style propre aux chartes, les différentes manières successives d'orthographier, le langage employé dans les chartes, les différentes époques de l'usage des pluriels et des singuliers, les titres d'honneur pris et donnés dans les souscriptions des chartes, les noms et surnoms et le nombre distinctif des princes de même nom, les diverses invocations tant explicites que cachées, les adresses, les débuts, les préambules avec leurs clauses tant dérogatoires que comminatoires, les salutations ou adieu final, les formules générales, les annonces de précaution, les dates, les signatures, etc.

Les changemens de règne ou les pertes des chartes même en ont souvent occasionné le renouvellement. Quant aux moyens de reconnaître la vérité ou la fausseté d'une charte, nous renvoyons à l'article Diplomatique; et à l'article Critique historique nous indiquons quelle utilité scientifique on tire de la connaissance des chartes.

On appelle *cartulaires* (*voy.*) les recueils de chartes d'une même maison, arrangées suivant l'ordre chronologique ou autrement. Le *chartrier* est le lieu où les chartes d'une même maison sont mises en dépôt. On emploie quelquefois indistinctement les mots *cartulaire* et *chartrier* dans le sens de recueil de chartes.

Outre les espèces de chartes que nous venons d'indiquer, il y a les *chartes de commune*, les *chartes de privilége*, les *chartes constitutionnelles*. *Voy.* Communes, Priviléges, Constitution et les articles suivans. A. S-r.

Il existe à Paris depuis 1821 (ordon-

nance du 22 février), sous le nom d'*École royale des Chartes*, un établissement entretenu par le gouvernement au profit d'un petit nombre d'élèves pensionnaires (6-12) et autres, et dont le but est de favoriser l'étude des monumens de notre histoire nationale et de former de bons archivistes ou bibliothécaires. Les cours, qui durent deux ans, sont divisés en cours *élémentaire*, cours *de diplomatique* et cours de *paléographie française*. Les élèves sortans, qui sont jugés dignes de cette distinction, reçoivent le brevet d'*archiviste-paléographe* et ont droit à la moitié des emplois qui viendront à vaquer dans les bibliothèques publiques, dans les archives et dépôts littéraires. S.

CHARTE (GRANDE), *magna charta, the great charter*. Cette dénomination est spécialement réservée à une charte que les barons anglais obtinrent, en 1215, du roi Jean. Les écrivains nationaux ont souvent pris à tâche de faire remonter l'origine de la grande charte jusqu'au règne d'Édouard-le-Confesseur. Ils ont prétendu que ce prince avait concédé à ses sujets plusieurs chartes, dont la charte appelée *grande* ne fit que reproduire les dispositions principales. Il est certain qu'en examinant avec attention la grande charte, on trouve dans la nature même de son contenu les motifs de croire qu'elle ne créait pas des droits nouveaux, mais qu'elle reconnaissait seulement d'anciens droits revendiqués avec plus de force sous Jean Ier, et consacrés solennellement par ce prince.

La grande charte n'institue point en effet un gouvernement libre, avec ses conditions et ses formes essentielles ; elle n'a point, en un mot, le gouvernement pour objet ; et cela se conçoit. Dans le moyen-âge le gouvernement existait comme un fait ; ce fait était ce qu'il pouvait être. Le roi, les barons, l'église, les communes s'élevaient comme autant de puissances individuelles, les unes à côté des autres, visant à l'indépendance, à la conquête d'une portion meilleure, comme de droits plus étendus. Lors donc que, par suite de quelque conflit, une charte intervenait entre le roi et les barons, par exemple, cette charte ne pouvait avoir pour objet que des droits civils, des priviléges, en un mot des avantages remportés par un parti sur l'autre. Mais quant à l'organisation même de chaque parti, quant à son existence politique, il n'en était pas question ; on ne songeait pas même à la reconnaître, attendu que cette existence était un fait, un fait préexistant tel qu'il s'était créé lui-même et qu'il se présentait devant ses rivaux. C'est pourquoi, dans la grande charte comme dans tous les actes organiques subséquens qui servent de fondement à la constitution britannique, on ne trouve aucun article, aucune phrase ayant pour objet de décréter l'existence d'une royauté, d'une chambre des lords, d'une chambre des communes. Cette existence, nous le répétons, est un fait qui domine tout ; les élémens aristocratiques, démocratiques, coulent comme la Tamise, naturellement.

La grande charte règle d'abord la matière des impôts. Cela devait être, car les impôts prélevés par le roi sur ses sujets faisaient la querelle de tous les jours, constituaient un état de lutte que la lutte triomphante des barons dut naturellement fortifier en leur faveur de tous les avantages d'un traité solennel. Ainsi, il fut déclaré que le roi ne pourrait jamais, sans le consentement de la nation, prélever sur elle aucun impôt, excepté dans trois cas admis généralement par les lois féodales : 1° le cas de captivité du roi et pour sa rançon ; 2° le cas de mariage de la fille du roi et pour la dot de celle-ci ; 3° le cas où le fils du roi serait armé chevalier.

Lorsque des subsides étaient demandés par le roi, le consentement de la nation, ou pour mieux dire des différens ordres qui composaient alors l'état, devait être accordé, et la répartition faite de la manière prévue et indiquée par la grande charte. Cette manière consiste naturellement dans l'envoi de députés nommés *ad hoc* et réunis en assemblée délibérante.

La grande charte consacre l'institution du jury ; elle stipule en outre plusieurs garanties en matière civile et de procédure, comme celles, pour les laboureurs et les commerçans, de n'être jamais saisissables dans la portion d'alimens re-

connue nécessaire et dans les instrumens servant à la culture des terres. Puis viennent quelques dispositions moins importantes concernant les débiteurs, bourgeois ou nobles. Il est dit ensuite que le roi et ses officiers ne différeront pas la justice; que la faculté de sortir du royaume, d'y rentrer, de voyager à l'intérieur est accordée à tout le monde, sauf le cas de guerre. La grande charte reconnait et sanctionne encore certaines immunités des barons, relatives au droit de rendre la justice, au droit de succéder aux fiefs paternels, au droit de *garde-noble*. Elle prend enfin les veuves sous sa protection en déclarant qu'on ne pourra les forcer à se remarier.

D'après cette analyse rapide, il est clair que la grande charte, maintenant que la société n'est plus la même, ne saurait trouver, à la plupart de ses dispositions, une application littérale et rigoureuse. Mais elle contient les grands principes de liberté politique que tous les actes postérieurs jusqu'à ce jour n'ont fait que reproduire dans une forme indiquée par le progrès des temps.

La grande charte fut un traité de paix entre les partis belligérans, entre les nobles, les bourgeois, le roi. Ce traité, comme tous ceux que diverses puissances, après une longue guerre, signent en commun et promettent d'observer, n'a de durée et n'est maintenu que par la force même qui l'a créé. Il ne faut donc pas s'étonner si la grande charte n'a cessé d'être, pendant plusieurs siècles, un sujet d'éternelles luttes entre les différens corps qui, les uns, l'avaient reconnue, et les autres, imposée. Il est peu de rois qui ne l'aient plus d'une fois foulée aux pieds pour se voir amenés bientôt à plier le genou devant elle; l'un d'eux fut vingt-deux fois contraint de lui prêter serment d'obéissance. Aujourd'hui la grande charte est particulièrement devenue un symbole du parti tory. Ce parti en invoque sans cesse le nom que, dans le tumulte des élections populaires, il inscrit avec affectation sur des bannières déployées: *magna charta*. C'est que les tories, représentant l'esprit du passé, luttent contre le torrent du siècle, contre toutes les réformes nouvelles, pour s'en tenir, autant que possible, à la vieille constitution britannique, qu'ils font profession de révérer particulièrement.

On conserve à Londres, dans le Musée britannique, l'original de la grande charte écrit sur parchemin. Mais l'un des feuillets (il y en a deux) se trouve noirci et presque consumé par le grand incendie de 1666; le second feuillet est resté intact. V

CHARTE CONSTITUTIONNELLE. C'est le 14 juillet 1789 que Paris courut aux armes, que la Bastille fut prise, que le drapeau tricolore fut arboré et substitué à l'antique bannière des lis. De ce jour date la révolution française, révolution qui dépouillait l'autorité royale de sa souveraineté pour en investir la nation. Jusqu'au 14 juillet le géant populaire ne put en effet que se débattre avec effort sous le poids de l'autorité royale. Il vainquit à la fin; on le vit tout à coup se dresser et marcher, puis combattre cette foule d'ennemis que les rois de l'Europe se hâtèrent d'armer contre sa existence. Obligée de se faire en quelque sorte homme et despote dans la personne de Bonaparte, la révolution dut succomber avec ce dernier en 1814. Les Bourbons, sur les pas de l'étranger, cheminèrent vers leur ancienne capitale; ils y reparurent en successeurs de Louis XVI ou de Louis XVII, roi de France et de Navarre. Il est essentiel de bien préciser le caractère de cette restauration dont la Charte de 1814 ne fut que le miroir fidèle.

Bonaparte à Fontainebleau écrivit et signa un premier acte d'abdication qui ne fut point, à cause de sa rédaction, accepté par les puissances alliées; un second parut plus convenable : on l'agrea. Bonaparte reconnu de la sorte empereur, même après sa chute, fit place à Louis XVIII restauré enfin sur le trône de ses ancêtres.

Mais Louis XVIII ne voulut point reconnaître Napoléon comme empereur, comme ayant abdiqué des droits que la Restauration craignait d'avouer. En conséquence, plus rigoureux ou seulement plus logique que les souverains alliés, on vit Louis XVIII rentrant en France dater de la 19e année de son règne. Tout le passé révolutionnaire ne fut considéré

que comme un hors-d'œuvre, ou pour mieux dire comme l'époque d'une crise douloureuse sur laquelle il fallait jeter un voile. Le sénat avait rédigé une constitution par laquelle il appelait au trône Louis-Stanislas-Xavier. Mais Louis-Stanislas-Xavier ne voulut reconnaître dans la démarche du sénat qu'un simple acte de dévouement. En conséquence il remercia beaucoup, mais n'accepta rien, se proposant de ne tenir que de lui-même et le trône et le pouvoir souverain (*voy.* SAINT-OUEN).

Cependant la Restauration ne put s'empêcher, en jetant les yeux sur la France telle que 25 ans de révolution l'avaient faite, de reconnaître certaines nécessités qu'il fallut bien subir. Ces nécessités étaient des faits accomplis; ce sont des faits que la Restauration sanctionna en reconnaissant, avec les Codes civil et criminel, tout le nouvel état social en France. Mais les principes politiques restaurés n'en demeurèrent pas moins les mêmes, ceux de l'ancienne monarchie absolue : à leur égard ces faits dont nous venons de parler ne furent, et ne pouvaient être naturellement, que des concessions pénibles, des graces du souverain, mais graces en réalité forcées et qu'il n'aurait pas été prudent de refuser. On les appelait encore des *libertés*, marchandées une à une par les Bourbons, comme autant de *servitudes* imposées sur leur héritage.

Pour nous résumer, disons que la révolution, ses grands et principaux résultats ne cessèrent point d'exister en fait : en droit, comme dans les regrets, dans les tentatives même du parti royaliste, c'était l'ancienne monarchie absolue de retour.

Voilà dans quel esprit la Restauration, en vertu de sa pleine et royale autorité, concéda la Charte de 1814, c'est-à-dire un gouvernement constitutionnel en harmonie avec les besoins nouveaux. Cette Charte présentée aux chambres convoquées y fut simplement lue; et c'est avec reconnaissance qu'on en accepta le bienfait. On lui jura sur-le-champ serment d'obéissance.

Les deux partis qui divisaient alors la France, d'un côté les hommes de la révolution, de l'autre ceux de l'ancien régime, ne virent pas la Charte, comme on le pense bien, avec les mêmes yeux, ni pénétrés des mêmes sentimens. Les uns et les autres se trouvèrent placés dans une position fausse : il en résulta beaucoup d'équivoque dans leur conduite, beaucoup d'embarras et de nombreuses incertitudes. En 1815 les *libéraux* ou les hommes de la révolution, terrassés et abattus, durent considérer et considérèrent en effet la Charte comme un avantage très grand, plus grand peut-être qu'ils n'auraient osé le demander. En conséquence le plan qu'ils suivirent pendant les seize années qu'a duré la Charte de 1814, fut de préconiser cette dernière comme une ancre de salut. Elle ne cessa d'être leur mot d'ordre, le grand mot de leur persévérante opposition. C'est au cri de *vive la Charte!* que tous les mouvemens populaires avaient lieu dans Paris, et que la révolution de juillet 1830 a éclaté. Les *libéraux* manifestaient ainsi leur amour pour la Charte, et avec d'autant plus d'énergie qu'ils avaient à la défendre contre les royalistes, assez puissans, si ce n'est pour la détruire, au moins pour en inspirer une crainte sérieuse quoique souvent affectée. Les *libéraux*, conduits de la sorte à se déclarer les champions fidèles de la Charte, n'osaient, remontant à son origine, nier le pouvoir qui l'avait octroyée; d'un autre côté, reconnaître ce pouvoir était pour eux une pénible extrémité. De là, fausse position, comme nous l'avons dit plus haut; de là incertitude dans les discours comme dans les actes parlementaires des *libéraux*.

Les *royalistes* ne se trouvaient pas en meilleure situation, et ne savaient trop que répondre à leurs adversaires lorsqu'ils disaient : « Le roi, qui, en vertu d'un pouvoir souverain et préexistant, a octroyé la Charte, s'est par cela même irrévocablement dépouillé de ce pouvoir qui ne saurait plus revivre. » Les *royalistes* ne voulaient point accéder à ce raisonnement. Ils craignaient néanmoins de le combattre, et dans cette position gardaient un silence équivoque. C'est principalement dans la discussion au sujet de la loi du 25 mars 1822 que l'on peut observer et suivre l'allure des différens partis, ou, pour

mieux dire, des deux partis qui figuraient alors sur la scène politique.

Quand le pouvoir monarchique se trouve obligé à des concessions, sa politique est de dissimuler l'effort douloureux qu'il est contraint de faire. A l'entendre, rien n'est changé : on ne fait tout au plus que remettre en exercice ce qui était tombé dans l'oubli ; de telle sorte que le pouvoir monarchique octroyant ne perd rien, d'où suit la conséquence que d'un autre côté on n'a rien gagné, ni rien conquis. Il semble prudent d'offrir les choses sous cette couleur, de crainte que le peuple ne prenne de sa force une trop haute idée, et par contre n'aperçoive le pouvoir royal dans toute sa faiblesse. C'est pour cette raison que le préambule du nouveau statut royal d'Espagne concédé en 1833 s'efforce péniblement de rattacher ses dispositions à tout ce que l'histoire apprend des anciennes libertés espagnoles. Le préambule de la Charte de 1814 vise au même résultat. « Nous avons (lit-on dans ce préambule) cherché les principes de la Charte constitutionnelle dans le caractère français et dans les monumens vénérables des siècles passés. Ainsi nous avons vu dans le renouvellement de la pairie une institution vraiment nationale et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes. Nous avons remplacé par la chambre des députés ces anciennes assemblées des Champs de Mars et de Mai, et les chambres du tiers-état, etc., etc. »

Un motif de plus en France pour agir de cette manière, pour chercher ainsi à faire envisager le présent comme une continuation du temps ancien, c'est que la révolution, dont Louis XVIII restauré venait, disait-il, combler l'abîme et effacer le souvenir, avait précisément consisté à faire plein divorce avec le passé en rompant la chaîne du temps et commençant une ère nouvelle. Il était donc nécessaire de bien faire remarquer la différence qu'il y avait entre la Charte de Louis XVIII et tant de constitutions récentes et éphémères, nées au sein de nos discordes civiles.

Quoi qu'il en soit, la Charte de 1814, en établissant une véritable chambre des députés, une chambre des pairs, un ministère responsable, fit jouir réellement notre patrie d'un gouvernement libre et constitutionnel. Jusqu'à la Charte on n'avait fait qu'essayer en vain du gouvernement qu'elle parvint à fonder.

En bornant à ce qu'on vient de lire nos observations préliminaires, nous renvoyons aux articles RESTAURATION, FRANCE et LOUIS XVIII les détails historiques sur la rédaction de la Charte de 1814, sur la séance royale où elle fut jurée, et sur les circonstances au milieu desquelles elle fut mise en vigueur, sauf les restrictions qu'on ne tarda pas à y apporter. Dans le présent article c'est la Charte en elle-même que nous avons voulu faire connaître à nos lecteurs.

Toute constitution (*voy.* ce mot) dans sa rédaction habituelle traite : 1° de la forme du gouvernement qu'elle veut instituer, et 2° de quelques grands principes sociaux réclamés par autant de besoins publics, principes en conformité desquels le gouvernement nouveau sera tenu de fonctionner.

A l'égard du gouvernement même créé par la Charte de 1814, il se résume en très peu d'articles. Le gouvernement n'est en effet que la souveraineté même dans son mode d'exercice. Or, la souveraineté se composant des trois pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, le gouvernement consiste en la manière dont se trouvent répartis et disposés ces trois pouvoirs. Dans le gouvernement despotique ils reposent tous trois sur la tête d'un seul individu. Mais dans les gouvernemens libres, dans le gouvernement selon la Charte de 1814, leur division est une condition première et essentielle. En conséquence le pouvoir législatif dans la Charte réside au sein de deux chambres qui l'exercent concurremment avec le roi. Le pouvoir judiciaire réside au sein d'un corps inamovible. Le pouvoir exécutif est réservé au roi seul.

Présentons une courte analyse des principales dispositions de la Charte sur l'existence de chacun de ces pouvoirs.

La chambre des députés est composée de membres dont l'éligibilité est soumise à deux conditions rigoureuses. Cette éli-

gibilité résulte en effet d'une contribution directe de 1,000 fr. et de 40 ans d'âge. Les députés devaient être élus pour 5 ans, et de manière que le renouvellement de la chambre pût avoir lieu chaque année par cinquième. La qualité d'électeur se trouvait fondée sur une contribution directe de 300 fr. et sur 30 ans d'âge. La formation des colléges électoraux devait être réglée par une loi.

Ces chiffres, quant à l'âge et à la quote des contributions, se verront toujours exposés à bien des vicissitudes, surtout en ce qui concerne les électeurs. C'est autour du *cens* que la lutte entre la démocratie impatiente et le gouvernement appuyé sur la classe conservatrice et modérée, règne toujours avec des chances diverses, signalées par un chiffre plus ou moins élevé.

La chambre des pairs se composait de membres soit à vie, soit héréditaires, affranchis de toute condition d'éligibilité et nommés en nombre illimité par le roi. Cependant, aux termes d'une ordonnance postérieure, le roi voulut s'interdire à l'avenir la faculté de nommer des pairs viagers. Il déclara même que les pairs précédemment nommés à titre viager le deviendraient à titre héréditaire.

Le roi, chef du pouvoir exécutif, était naturellement déclaré par la Charte inviolable et sacré; ses ministres étaient responsables. Au roi, en sa qualité de chef du pouvoir exécutif, se trouvait dévolu le soin de promulguer les lois.

Le pouvoir judiciaire, exercé par des juges inamovibles nommés par le roi, reposait en outre, quant au criminel, sur l'institution du jury.

Telles étaient les dispositions essentielles de la Charte, dispositions dans lesquelles nous retrouvons toutes les formes véritables d'un gouvernement libre et constitutionnel. Ces dispositions que nous venons d'analyser ne concernent, on a dû le remarquer, que chacun des trois pouvoirs envisagés isolément, tels en un mot que la Charte a voulu qu'ils fussent premièrement divisés. Mais la division pure et simple des pouvoirs n'est rien, ou fort peu de chose. Si l'un ou l'autre de ces pouvoirs agissait tout-à-fait à l'insu du voisin, il ne manquerait pas de devenir tyrannique en usurpant sur des attributions qui ne seraient pas les siennes. Pour remédier à cet inconvénient, il est nécessaire que les pouvoirs séparés, mais toujours en présence, puissent se surveiller mutuellement, et être de la sorte contenus par leur rivalité même. A cet effet, la Charte renferme les dispositions que nous allons exposer brièvement.

1° Quant à l'action du pouvoir législatif sur l'exécutif (*), elle est de tous les instans, et consiste premièrement en un contrôle public fait à la tribune nationale. Ce contrôle peut se résoudre en un refus du budget, et même en une accusation capitale. « La chambre des députés, lisons-nous dans la Charte, a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a celui de les juger. »

2° Le pouvoir exécutif a dû se trouver également pourvu de garanties suffisantes contre les empiètemens du pouvoir législatif: une chambre de pairs héréditaires opposée à la trop vive ardeur de la représentation nationale est la première de ces garanties précieuses. Le droit qu'exerce le pouvoir exécutif de dissoudre la chambre démocratique pour en appeler à de nouvelles élections, le droit de *veto*, le droit exclusif d'initiative, tels sont les obstacles modérateurs par lesquels le pouvoir législatif est maintenu dans sa sphère, suivant la Charte de 1814.

C'est maintenant le lieu de nous expliquer sur quelques grands principes sociaux proclamés par la Charte de 1814, principes à la lumière desquels le gouvernement, comme nous venons de l'analyser, devait exercer son action.

L'égalité devant la loi était proclamée, et tous les citoyens obligés en conséquence de contribuer indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état. Ils étaient en outre déclarés également admissibles aux emplois civils et militaires. Par ses articles 4 et suivans, la Charte consacrait les principes

(*) Le pouvoir judiciaire est en dehors de cette discussion, car il ne tient point à la nature du gouvernement. C'est un pouvoir passif, se bornant à constater le sens de la loi, à reconnaître ce qui est.

de la liberté individuelle, de la liberté religieuse et de celle de la presse. Les propriétés, sans exception de celles qu'on nommait nationales, étaient déclarées inviolables, sauf le cas d'expropriation forcée pour cause d'utilité publique. La conscription abolie devait être remplacée par un autre mode de recrutement. Toutes recherches au sujet des opinions ou votes émis pendant la révolution étaient soigneusement interdites. Plus de tribunaux extraordinaires, plus de confiscation; d'un autre côté, publicité des débats judiciaires, maintien du jury, tels étaient les grands principes, ou, pour mieux dire, les conditions auxquelles le gouvernement nouveau se trouvait heureusement assujéti.

Charte de 1830. En juillet 1830 une révolution aussi soudaine que formidable éclata dans Paris. Aux mots Restauration et Juillet 1830 (*révolution de*), nous expliquerons les causes de ces grands événemens; nous verrons comment la Charte fut violée, et de quels prétextes on s'arma pour la fouler aux pieds.

La branche aînée des Bourbons exilée laissa la France pour ainsi dire à elle-même, et en conséquence obligée de pourvoir à la création d'un gouvernement nouveau. Louis-Philippe, duc d'Orléans, premier prince du sang, fut salué roi le 9 août 1830. Une révolution si subite et si promptement consommée ne trouva pas les esprits suffisamment préparés. Tout le monde étonné de ce qu'on venait de faire n'eut pas le temps de réfléchir aux conséquences d'un si grand changement. Aussi voyons nous tous les actes politiques d'alors ne point offrir un caractère uniforme, se contrarier même souvent, et par-là démontrer quelle incertitude régnait dans les opinions même de ceux que la révolution avait appelés au pouvoir.

On commença par n'apercevoir la cause efficiente et légitime de la révolution de juillet que dans le coup d'état, qui, dans le fond, n'était qu'une occasion fournie de briser une autorité *de droit divin*, placée en dehors de la nation, et antipathique à ses sentimens. Le rapport de M. Dupin aîné sur la fameuse proposition faite par le député Bérard s'exprime ainsi : « La nécessité de proclamer la vacance du trône a été reconnue à l'unanimité; mais votre commission a pensé qu'il ne suffisait pas de la constater comme un fait, qu'il fallait aussi la constater comme un droit résultant de la violation de la Charte et de la légitime défense apportée par le peuple à cette violation. » Ces expressions du rapport *Dupin* passèrent textuellement dans le nouveau préambule de la Charte.

D'après ce rapport et le nouveau préambule, la violation de la Charte en 1830 fut donc l'unique et juste cause de la révolution, et de la chute du monarque.

Toutefois ne saute-t-il pas aux yeux que trouver dans certaine violation de la Charte un motif suffisant et légitime pour renverser la monarchie, conduit à la destruction complète de tous les principes de notre gouvernement constitutionnel? Si l'irresponsabilité royale a été proclamée et la responsabilite ministérielle admise, n'est-ce pas précisément en vue de cas pareils, c'est-à-dire en vue de crimes contre l'état, contre sa constitution?

Mais heureusement la révolution de juillet a d'autres motifs; elle est fondée sur d'autres raisons, bien que nos hommes d'état aient cru devoir les négliger. La révolution de juillet survenue contre un absolutisme déguisé, dont la Charte n'était que le masque trompeur, survenue afin de remettre le gouvernement dans les voies de 89, en substituant à un pouvoir *de droit divin*, un pouvoir *national*, la révolution de juillet, par cela même, comme aussi par cela seul, se trouve justifiée. Les ordonnances de Charles X ne furent que l'occasion offerte à la France de reconquérir un gouvernement qui lui appartienne enfin, et auquel elle-même n'appartienne pas.

Tels sont les seuls motifs capables de légitimer les événemens de 1830. Mais comment se fait-il que nos chefs politiques n'aient point songé à les faire valoir, à tout appuyer sur eux?

On se rappelle ce que nous avons dit plus haut de la position des *libéraux* sous la Restauration : nous les avons montrés

en présence de la Charte octroyée, s'obstinant à la représenter comme un contrat synallagmatique intervenu entre le roi et le peuple. Leur politique fut toujours de transformer ainsi cette *Charte royale* en *pacte national*, malgré le préambule et ses expressions si positives*, malgré l'évidence de mille autres faits sur lesquels on se plaisait à fermer les yeux. Mais la Restauration n'entra jamais dans les vues du parti libéral. Elle n'effaça jamais le préambule, ni dans son esprit rétrograde ni dans le Bulletin des lois; elle ne renonça jamais au droit de pleine souveraineté. Ce droit, expressément réservé par elle-même dans un des articles de la Charte (art. 14), elle voulut en ressaisir l'entier exercice en 1830. C'est en 1830 que les principes de la Restauration se sont trouvés plus vivement aux prises avec ceux de la révolution de 89. Ces derniers ont triomphé; les *libéraux* ont remporté la victoire.

Mais admirez la fatalité qui s'obstine à leur créer des positions fausses. Les *libéraux*, sous la Restauration, avaient pour politique, comme nous venons de le dire, de représenter, bon gré, mal gré, la Charte comme un pacte national. Nous avons fait connaître leur constant langage. Ce langage, devenu pour eux une habitude prise, un système adopté, ils n'ont point, en 1830, songé à le quitter franchement, et n'ont voulu voir dans les ordonnances de juillet que la violation du prétendu contrat ou de la Charte. En conséquence, le premier mot, lorsqu'il s'est agi de sanctionner la révolution, a été celui-ci : « Un pacte solennel unissait le peuple français à son monarque; ce pacte vient d'être brisé. Le violateur du contrat ne peut à aucun titre en réclamer l'exécution. »** C'est ainsi que nos hommes politiques se sont trouvés engagés dans une voie tout-à-fait erronée et qu'il serait bien temps d'abandonner. Lors donc qu'on renversait la monarchie absolue et de droit divin, qu'on proclamait tout haut ce beau triomphe, on ne voyait pas un tel acte dans toute sa portée, puisque ce n'était pas sur lui, encore une fois, que l'on cherchait à baser la légitimité de notre révolution.

En voici un frappant exemple. En même temps que le préambule de la Charte était supprimé *comme paraissant accorder aux Français des droits qui leur appartiennent essentiellement*, la Charte elle-même, la *Charte de* 1814, conservait néanmoins ce titre : tous les changemens subis par elle ne furent en effet qualifiés que d'amendemens à cette *Charte de* 1814 qui, si nous en croyons le Bulletin des lois, est toujours celle qui régit la France*. Cependant après le temps de la réflexion, mieux instruit du véritable état des choses, on est convenu de dire *Charte de* 1830. Cette dénomination, qui est la véritable, n'est malheureusement consacrée que par l'usage, M. Dupin, rapporteur de la Charte en 1830, n'ayant fait que tardivement la remarque qu'il n'y avait pas *identité* entre les deux constitutions, mais qu'il s'agissait au contraire de deux constitutions différentes dont l'une venait d'être édifiée sur les ruines de la première. La Charte de 1830 n'est point, en effet, une seconde édition de la Charte de 1814.

Cependant le roi proclamé *Louis-Philippe* au lieu de Philippe VII, plusieurs formules féodales abolies, le mot *sujet* sacrifié, voilà des mesures qu'en revanche il faut signaler comme fortement empreintes de l'esprit de juillet. Il n'en est pas de même de l'enregistrement des abdications de Charles X et de son fils, enregistrement fait à la diligence de M. Dupont de l'Eure.

Mais il est temps d'examiner dans ses articles la Charte de 1830, ou, pour mieux dire, d'examiner quels amendemens furent, en 1830, apportés à la Charte de 1814.

Si nous consultons l'esprit de ces amendemens nous les voyons de deux sortes : les premiers ayant pour but de rendre plus claire, moins équivoque la proclamation des grands principes sociaux, fondemens de la Charte, principes violés sou-

(*) *Voy.* à cet égard, et en forme d'exemple, le curieux article Charte, par le comte Lanjuinais, dans l'*Encyclopédie moderne*, et l'*Essai de Traité sur la Charte*, par le même auteur.

(**) Exorde de la proposition Bérard au sujet de la révision de la Charte en août 1830.

(*) C'est de cette manière qu'elle fut promulguée de nouveau en août 1830 et contresignée *Dupont* (*de l'Eure*).

vent par la Restauration; les seconds, plus réels, consistant en un état de choses nouvellement créé.

Expliquons-nous d'abord sur la première sorte d'amendemens.

La liberté de la presse reconnue par la Charte de 1814 ne l'était sagement qu'à la condition de se conformer aux lois destinées à réprimer les abus de cette liberté. Sous prétexte de réprimer ces abus, on avait, sous la Restauration, détruit la chose même par l'établissement de la censure (*voy.*). En 1830 il fut déclaré que la censure ne pourrait plus être rétablie. La Charte de 1814, en proclamant la liberté des cultes, déclarait en même temps la religion catholique *religion de l'état*. La portée légale de cette dernière expression n'étant pas définie, on y pouvait puiser toutes les restrictions possibles. C'est pourquoi, en 1830, la religion catholique fut simplement reconnue comme étant celle *de la majorité des Français*. Selon nous, on n'a fait en ceci que substituer à une disposition vague et par cela même dangereuse, une disposition plus vague encore, et qui pourrait bien avoir aussi ses dangers. L'article 14 en déclarant le roi chef du pouvoir exécutif lui remettait naturellement le soin de faire exécuter les lois et de *pourvoir au salut de l'état*. Sous la Restauration il fut entendu qu'en vertu de cet article le roi pouvait à son gré détruire la constitution. En conséquence il fut établi en 1830 que le roi ne saurait jamais se mettre au-dessus des lois, ni dispenser de leur observation.

Par l'article 163 tous les tribunaux exceptionnels étaient abolis, sauf toutefois le rétablissement des cours prévôtales, en cas de nécessité reconnue. Cette restriction, dans laquelle il serait plus juste de voir une négation du principe émis, fut supprimée en 1830.

Quant aux amendemens de la deuxième sorte, ils concernent d'abord l'initiative accordée également aux chambres et au roi, puis la publicité admise pour les débats de la chambre des pairs. Au sujet de l'hérédité de la pairie, il fut jugé prudent de renvoyer toute décision sur ce point à une session prochaine.

Les articles relatifs aux qualités d'électeurs et d'éligibles, ainsi qu'au renouvellement de la législature, articles réformés en divers temps par plusieurs lois de la Restauration, le furent encore en 1830 de la manière suivante. On fixa à 5 ans la durée du mandat électoral : au bout de ce temps la législature se trouve soumise à un renouvellement intégral. L'âge des éligibles fut fixé à 30 ans, celui des électeurs à 25. Quant au cens il devait faire plus tard l'objet d'une loi particulière. La chambre fut investie du droit de nommer son président; la cocarde tricolore fut déclarée emblème national, sur la proposition de M. Dupin. On termina en mentionnant dans la Charte, ou pour mieux dire à sa suite, plusieurs lois importantes et organiques dont on fit la promesse solennelle, promesse qui n'est pas encore entièrement remplie.

Dans cet article nous nous sommes efforcés d'analyser exactement, moins la lettre que l'esprit de notre constitution. Il est impossible de ne pas reconnaître en elle, dans le gouvernement qu'elle institue, dans son mécanisme qui sera exposé ailleurs (*voy.* Chambres, Monarchie, *système* Représentatif), un chef-d'œuvre de l'habileté humaine. En aucun pays on ne saurait trouver des institutions plus rationnelles, mieux entendues, mieux déduites les unes des autres. Notre code civil, et surtout notre code administratif, n'ont point de rivaux. Le trône est occupé par un prince *attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre*.(*) Mais quelle que soit la grandeur de tous ces avantages, ils ne sont rien pour conduire un peuple au bonheur. C'est dans les mœurs, dans le caractère même du peuple qu'il faut rechercher ces motifs de stabilité et d'ordre qu'on ne rencontre point ailleurs. *Plusque ibi boni mores valent, quam alibi bonæ leges* (Tacite). Les gouvernemens les mieux ordonnés, les plus logiquement construits se trouvent par cela même, et d'autant plus, des ouvrages humains que l'on ne cessera de défaire à cause de la facilité de les refaire. Ce n'est qu'appuyé sur des forces morales répandues dans la nation, sur des convictions profondes, sur des croyances, des

(*) Paroles du lieutenant-général du royaume adressées aux chambres en 1830.

préjugés mêmes, qu'un gouvernement peut trouver une base solide, et cette paix qui n'est point simplement matérielle, paix heureuse qu'il ne dépend guère de lui de réaliser, et dont cependant il a besoin pour faire jouir les citoyens de tous les avantages que leur promet l'état social. V.

CHARTE NORMANDE. Dans les premiers mois de son règne, le roi de France Louis X *Hutin* publia, pour satisfaire la noblesse et pacifier le royaume, un grand nombre d'ordonnances destinées à rétablir ou raffermir les droits divers des ordres du royaume. La première de ces concessions a été connue sous le nom de *Charte aux Normands* : il la leur accorda à Vincennes, le 19 mars 1315; puis il la confirma, la développa, et y ajouta 10 articles nouveaux par une seconde ordonnance du 22 juillet de la même année, qu'on appela la *Seconde charte aux Normands*. Au commencement de cette charte, il déclare qu'il a reçu la griève complainte des prélats, barons, chevaliers et menu peuple, sur les tailles et subventions à eux imposées contre leurs droits et franchises, depuis les temps de saint Louis. Pour y porter remède, il promet de ne plus altérer les monnaies; de ne plus exiger des nobles d'autre service que celui qu'ils doivent en raison de leur fief; de ne lever sur aucune personne d'autres tailles et subventions que celles qui sont dues par ancien usage; de ne plus faire enlever de vivres pour le roi sans lettres scellées de son sceau; de ne plus porter au parlement de Paris les causes décidées à l'échiquier de Normandie, *de ne plus faire mettre à la question aucun franc homme de Normandie, s'il n'est violemment suspect de crime capital*; *et encore sera-t-il traité si modérément qu'il n'en perde ni la vie ni les membres*. (Recueil des *Ordonnances des rois de France*, t. Ier, p. 551 et 587.) A. S-R.

La charte normande fut successivement confirmée par plusieurs de nos rois, notamment par Philippe de Valois, en 1339, par Louis XI, en 1461, et, en dernier lieu, par Henri III, en 1579. La plupart des dispositions de la charte normande avaient cessé depuis longtemps d'être en vigueur; cependant son autorité paraissait telle que, jusqu'à la révolution de 1789, les ordonnances, édits, etc., qui devaient être exécutés en Normandie, se terminaient toujours par la clause *nonobstant clameur de haro*, charte normande *et lettres à ce contraires*. E. R.

CHARTE-PARTIE. Ce mot, qui est synonyme de *police d'affrètement*, désigne l'acte rédigé pour constater le contrat d'affrètement total ou partiel d'un navire. Cet acte a été nommé *charte-partie*, en latin *charta-partita*, parce qu'autrefois on l'écrivait une ou plusieurs fois sur un même parchemin, qui était ensuite divisé entre les contractans.

L'affrètement (*voy.*) de la totalité d'un navire peut avoir lieu de trois manières : *au voyage* ou, moyennant un certain prix, pour toute la durée du voyage; *pour un temps déterminé* ou, moyennant une somme fixe, pour l'usage du navire jusqu'à l'époque convenue; *au mois*, et alors le fret consiste en telle somme pour chacun des mois que durera le voyage.

L'affrètement d'une partie d'un navire se fait également de trois manières : *à forfait*, ou moyennant un prix fixé pour le transport d'une certaine quantité de marchandises; *au quintal*, en fixant le fret à tant par quintal; enfin, *au tonneau*, en le fixant à tant par tonneau. Dans ces trois modes d'affrètement partiel, on dit que le navire est chargé à la *cueillette*, quand les parties sous-entendent que si, dans un certain délai, le fréteur ne trouve pas à compléter le chargement, il sera libre de résoudre le contrat.

La loi française veut que toute charte-partie énonce le nom et le tonnage du navire, les noms du capitaine, du fréteur et de l'affréteur, le lieu et le temps convenus pour la charge et la décharge du bâtiment, le prix du fret, le mode de location, et enfin l'indemnité stipulée pour le cas de retard. Si les parties n'ont pas fixé le temps de la charge et de la décharge du navire, il est réglé par l'usage des lieux. La charte-partie peut être sous seings privés, ou passée devant

un notaire ou un courtier. *Voy.* aussi pour ce mot l'art. Charte, p. 550. E. R.

CHARTIER (Alain), auteur du xv[e] siècle, naquit en Normandie en 1386. Il fit ses études à l'université de Paris, où il se distingua par sa facilité et ses succès. A l'âge de 16 ans il entreprit d'écrire l'histoire de son temps. Pour l'encourager dans ce travail, Charles VI le nomma clerc, notaire et secrétaire de sa maison. On lui doit l'*Histoire de Charles VII*, qu'on aime encore à consulter. Alain fit les délices et l'admiration de la cour. Pasquier dit qu'il fut « grand poète de son temps et encore plus grand orateur, comme l'on peut voir par son curial et quadrilogue. » C'est de Pasquier que nous savons que Marguerite d'Écosse, première femme du dauphin, depuis Louis XI, ayant vu Chartier endormi sur une chaise, « l'alla baiser en la bouche; chose dont s'estant quelques-uns émerveillés, parce que nature avoit enchâssé en lui un bel esprit dans un corps laid, » la princesse leur répondit qu'elle n'avoit pas baisé l'homme, mais la bouche d'où sortaient tant de belles choses. Pasquier se plaît à citer un grand nombre de maximes et de sentences de Chartier. Celle-ci, par exemple, est remarquable par sa justesse et sa concision : *A prince sans justice peuple sans discipline*. Après avoir cité tant de belles sentences, l'auteur des *Recherches de la France* ajoute : « Il en est si confit d'une ligne à autre que je ne le puis mieux comparer qu'à l'ancien Sénèque romain. » Les pièces en vers d'Alain Chartier sont le *Débat du réveille-matin, la belle Dame sans mercy*, *le Bréviaire des nobles*, *le Livre des quatre dames*, etc., toutes pièces où il y a plus de naïveté que de poésie. On convient pourtant que la langue française a eu de grandes obligations à Chartier, et il est aussi regardé comme l'auteur du rondeau déclinatif. On n'est pas d'accord sur l'époque précise de sa mort : Duchesne la place en 1458, Lamonnaye avant 1457 ; d'autres disent qu'il mourut en 1449, à Avignon, où il fut inhumé dans l'église des Antonins. La meilleure édition des *Faiz maistre Alain Chartier* est celle d'André Duchesne, 1617, in-4°.

Jean Chartier, frère du précédent, fit profession à l'abbaye de Saint-Denis. Alain, qui jouissait de l'estime du roi Charles VII, le fit connaître à ce prince. Jean Chartier fut nommé historiographe de France et chargé de mettre en ordre les chroniques de Saint-Denis. Il s'acquitta de ce travail d'une manière si agréable au roi que Charles voulut qu'il le suivît dans ses guerres, et lui fit fournir tout ce qui lui était nécessaire. Après avoir débrouillé les grandes chroniques de France, Jean Chartier y ajouta l'*Histoire du règne de Charles VII* composée par son frère Alain, le tout imprimé deux fois dans le xv[e] siècle et qu'on trouve aujourd'hui dans la collection de Dom Bouquet ; c'est un monument national précieux pour les faits et les anecdotes curieuses qu'il renferme. On a encore de Jean Chartier un manuscrit contenant les *Différends des rois de France et d'Angleterre*. Le style de cet écrivain se fait remarquer par sa naïveté. Jean Chartier ne survécut que peu de temps à son bienfaiteur Charles VII, qui mourut en 1461.

Guillaume Chartier, évêque de Paris du temps de Louis XI et qui mourut en 1472, était, suivant quelques auteurs, frère des deux précédens, et, suivant d'autres, leur parent. Th. D.

CHARTRAIN (pays), *v.* Chartres.

CHARTRE, *voy.* Charte.

Chartre privée. On se servait anciennement du mot *chartre* comme synonyme de prison (*carcer*); on le trouve employé en ce sens dans le *Roman de la Rose*, et au chapitre 23 de l'ancienne coutume de Normandie. L'ancienne chronique de Flandre, chapitre 66, dit *chartrier* pour désigner un prisonnier. On nommait *chartre privée* tout lieu, autre que la prison publique, où une personne était retenue sans l'autorité de la justice. Le droit romain considérait ce fait comme une entreprise sur l'autorité du souverain et prononçait contre le coupable la peine du dernier supplice (*loi* 1, § 1, cod. *de privatis carceribus*). Dans notre ancienne législation française, l'ordonnance criminelle de 1670 défendait aux prévôts de faire *chartre privée* dans leurs maisons, ou ailleurs, à peine de privation

de leurs charges. Aujourd'hui cette expression n'est plus usitée, mais le Code d'instruction criminelle a renouvelé la défense de tenir les personnes arrêtées légalement dans un lieu qui n'est pas destiné à servir de maison d'arrêt, de justice, ou de prison. *Voy.* Liberté individuelle, Mandat d'arrêt. E. R.

CHARTRES (comtes de). Le *pays Chartrain* faisait autrefois partie de la Beauce. A l'époque où Jules-César fit la conquête des Gaules, il était habité par les Carnutes, peuple d'origine gallo-kimrique, dont les principales villes étaient *Autricum*, aujourd'hui Chartres, et *Genabum*, aujourd'hui Orléans, selon la plupart des écrivains qui se sont occupés de nos antiquités, et Gien selon les autres.

Chartres est aujourd'hui le chef-lieu du département d'Eure-et-Loir, à 18 lieues $\frac{2}{3}$ de Paris; elle est divisée en ville haute et ville basse : celle-ci est la plus ancienne et l'on y remarque beaucoup de vieilles maisons en bois, dont quelques-unes offrent de curieux détails. Ses fortifications, dont il reste fort peu de chose, ont été converties en boulevards. La cathédrale de cette vieille ville est un véritable chef-d'œuvre de l'architecture dite gothique. On admire surtout la hardiesse de ses flèches; pendant la révolution quelques parties de l'intérieur ont été détruites. On ne remarque pas d'autre monument à Chartres, qui est le siége d'un évêché et compte dans son sein plusieurs établissemens publics assez importans. La ville est le centre du commerce des grains du département; elle fait un assez grand commerce de laine et ses pâtés de volaille sont renommés; on s'y livre quelque peu à l'industrie. Sa population, d'après le dernier relevé que donne l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, est de 14,439 habitans. Cette place fut prise par les Anglais sous le règne de Charles VI, et reprise par Dunois en 1432. Les calvinistes l'assiégèrent inutilement en 1568; Henri IV s'en empara en 1591 et y fut sacré l'an 1593, par l'évêque de Thou, parent de l'historien.

Depuis la fin du IX[e] siècle, Chartres eut des comtes héréditaires, qui possédèrent aussi les comtés de Blois et de Champagne; puis cette ville appartint à la maison de Châtillon (*voy.*). Lorsque Philippe-le-Bel en eut fait l'acquisition, il donna le comté à son frère, déjà comte de Valois, et Philippe de Valois le réunit à la couronne. François I[er] l'aliéna de nouveau, et Louis XIII le racheta en 1623. Il fut ensuite donné en apanage à la maison d'Orléans et érigé en duché. Il est d'usage dans cette famille que le fils aîné du duc d'Orléans porte le titre de duc de Chartres. L'histoire des *comtes de Chartres* n'offre rien d'intéressant; quant aux princes qui ont porté le nom de *duc de Chartres*, nous en parlerons à l'article Orléans (*maison d'*). A. S-r.

CHARTREUSE (la grande). On nomme ainsi un monastère situé dans le département de l'Isère, à 6 lieues de Grenoble. Berceau de l'ordre des *chartreux* (*voy.*) dont saint Bruno fut le fondateur, la Grande-Chartreuse n'était d'abord composée que de petits bâtimens épars, construits en 1084 ou 1086, à $\frac{1}{4}$ de lieue de ceux qui existent actuellement. En 1132 on en fit de nouveaux qui furent incendiés et reconstruits à huit époques successives; les derniers datent de 1676. Les cloîtres seuls n'ont pas été atteints par les flammes; leurs voûtes portent encore l'empreinte de l'architecture fantastique du moyen-âge. L'ensemble de ces constructions est d'un aspect agréable et pittoresque; l'intérieur est vaste, commode, bien divisé; chaque cellule se compose de trois pièces et d'un petit jardin. Les étrangers y sont reçus dans deux pavillons formant avant-corps à l'entrée principale. Une hospitalité franche, cordiale et désintéressée y est accordée à toutes les personnes qui s'y présentent; on est surpris de trouver, au sein de cette solitude et dans la pratique constante de devoirs austères, des hommes toujours affables, d'un esprit fin, délicat et nullement étrangers aux usages du monde.

L'enceinte qui renferme la *Grande-Chartreuse* est appelée le *désert*. Tout y rappelle l'enfance de la création, et l'on dirait en y arrivant que le sol est encore vierge de pas humains. Des rochers escarpés dont le sommet se perd dans les nuages, des forêts peuplées d'arbres séculaires, entourent cette retraite et n'en permettent l'entrée qu'aux deux extré-

mités, où un torrent, précipitant ses eaux toujours pures, semble encore en disputer le passage à l'homme envieux d'y pénétrer. Il est difficile de se soustraire à une émotion vive et profonde à l'aspect de cette nature sauvage, majestueuse et sombre; l'ame s'y pénètre d'une religieuse mélancolie qu'elle conserve longtemps encore après avoir quitté les lieux qui l'ont fait naître.

Les religieux qui habitaient la *Grande-Chartreuse* furent contraints de l'abandonner à l'époque de la révolution; en 1816 ils furent autorisés par le gouvernement à en reprendre possession; ils sont aujourd'hui au nombre de trente. *Voy.* l'art. suivant. X. B-T.

CHARTREUX, religieux ainsi appelés du désert nommé *Chartreuse* (*voy.* ci-dessus), situé dans le diocèse de Grenoble, où ils ont pris naissance et qui est encore leur chef d'ordre.

Dans le mois de juin 1086, Bruno (*voy.*) chanoine de Reims, avec six compagnons qu'il avait engagés à vivre dans la solitude, se présente à Hugues, évêque de Grenoble, et le supplie à genoux de leur accorder un endroit éloigné du monde où ils puissent servir Dieu sans être à charge aux hommes. Le prélat les met en possession de la Chartreuse, à quelques lieues de la ville épiscopale; ils s'y établissent, bâtissent un oratoire et des cellules fort basses, et commencent à jeter les fondemens de l'ordre des Chartreux. La mort de Bruno, arrivée dans la Calabre en 1101, nuisit aux progrès de son institution, d'autant plus qu'il n'avait laissé que le souvenir de ses vertus, des pratiques religieuses très austères, mais pas de règle écrite, pratiques dont Guignes, 5e prieur général, composa les constitutions des chartreux, sous le titre de *Coutumes de la Grande-Chartreuse*, et les adressa aux prieurs des trois autres maisons de l'ordre; il mourut en 1137. Saint Anthelme, 7e général, convoqua le premier chapitre général qui se tint en 1141. On voit par ses déterminations quel était l'état des chartreux. Chaque maison avait 13 ou 14 religieux, 16 convers, et ne pouvait avoir « pour conserver la modestie et l'uniformité, » plus de 20 domestiques, plus de 1200 brebis et chèvres, sans compter les boucs, plus de 20 vaches, 32 bœufs, 20 veaux et 6 mulets. Il paraît qu'en 1151 il n'y avait que 14 maisons; mais en 1258 on en comptait 56, lorsque dom Bernard de la Tour compila les *Anciens statuts*, qui furent confirmés par le chapitre général de 1259. Dom Guillaume Rainaldi ou Rainaud fit, en 1368, de *Nouveaux statuts*, qui marquent les changemens opérés dans l'ordre. Le grand schisme d'Occident divisa les chartreux, mais la cessation du schisme les réunit sous le même général. En 1509 dom François du Pui publia la *Troisième compilation des statuts*; la quatrième, ou *Nouvelle collection des statuts*, fut imprimée en 1581. Elle est plus méthodique et plus complète que les précédentes; dom Innocent Masson en donna une bonne édition en 1681. Le pape Innocent XI la confirma en 1682, après quelques corrections et quelques changemens qui y furent faits par une congrégation de cardinaux qu'il avait chargés de l'examiner. Cet ordre jouit de la réputation d'être un des plus austères de l'Église, et cela est fondé sur les abstinences, le travail des mains, le silence perpétuel, les pratiques, les veilles et les privations qui sont imposés par la règle (*Histoire des ordres religieux* par le p. Hélyot, tome VII).

Les chartreux ont une robe de drap blanc, serrée d'une ceinture de cuir blanc ou de corde, avec une petite cuculle et un capuce de la même étoffe. Au chœur cette robe est plus ample et plus longue; quand ils sortent, ils la couvrent d'une chape et d'un capuce de couleur noire. Ils portent continuellement le cilice et un *lombar* ou ceinture de corde sur la chair. Ils couchent sur des paillasses et ne se servent que de linceuls et de chemises de serge. Il y a peu de différence dans le vêtement des *donnés* et des *convers*. En supprimant les chartreux en France, la révolution ne fit que les accréditer dans toutes les parties du monde, où ils prospèrent ainsi que les trappistes. La Restauration leur a rendu une partie de la Grande-Chartreuse, dont ils sont en possession. Il est douteux qu'ils aient d'autres maisons reconnues dans le royaume, où ils en avaient environ 75 en 1789. Les au-

tres états catholiques n'en avaient que 92, outre 5 communautés de filles, qui suivaient autant que possible la règle des hommes, dont trois en France et deux dans les provinces voisines. J. L.

CHARTRIER, *voy.* CHARTE.

CHARYBDE, *voy.* SCYLLA.

CHASIDIM, CHASIDÉENS, hommes pieux et rigoristes. C'est le nom d'une ou de plusieurs anciennes sectes juives qui ont existé soit avant la chute du second temple et dès l'époque d'Esdras, soit depuis cette chute et la dispersion définitive des Juifs. *Chasid* (חסיד pron. *khasid*) est un mot hébreu moderne qui signifie *entier*, *parfait*, *complet*, et qui se dit d'une vertu, d'une piété parfaite. Par ce mot on a désigné et on designe encore parmi les Juifs des hommes qui se font remarquer par une grande exaltation religieuse, ou par une sévère et minutieuse observance de toutes les pratiques. Durant le second temple et dès le temps d'Esdras, les *chasidim* furent une des sectes spiritualistes et morales du sein desquelles sortit cette doctrine générale qui devait répandre la croyance juive dans une grande partie du monde civilisé, par la naissance et les progrès de la religion chrétienne, et dont les principes furent en très grande partie, avec les modifications que devaient faire naître les circonstances, conservés par les diverses sectes pharisiennes.

A la fin du dernier siècle, il se forma, par l'impulsion des idées religieuses nouvelles, en Pologne, en Hongrie, dans quelques parties de l'Allemagne et ailleurs, une nouvelle secte de *chasidim* qui se distinguait à la fois par l'exaltation ascétique de ses idées, de ses sentimens et de son langage, et par l'observation rigoureuse des abstinences, des cérémonies et des formes. L'apparition du célèbre philosophe juif Mendelsohn à Berlin mit fin à l'existence de cette nouvelle secte et tourna l'impulsion religieuse et réformatrice qui, par suite des réformes dans l'église chrétienne, s'était fait sentir aussi peu à peu, quoique lentement, dans la secte juive, vers un mouvement à la fois philosophique, religieux, social et littéraire, dont les effets salutaires se firent bientôt apprécier dans une grande partie du monde civilisé. M. B.

CHASSE (écon. rur.), poursuite, et en particulier action de poursuivre et de s'emparer des animaux. Le mot est dérivé de *cassa*, appartenant à la basse latinité et qui répond à l'italien *caccia*, *cacciare*. M. Ch. Nodier croit que *chasser* est corrompu de *sacher*, mot qui dériverait de *sagittare*.

Les différentes manières de chasser sont chose trop connue pour que nous les répétions ici : on sait qu'il y a la chasse *à courre*, *au tir*, *à l'oiseau*, celle qui s'exécute avec des piéges ou des animaux dressés à cet effet, comme les furets, etc. Tous les ouvrages qui traitent des occupations de la campagne donnent à ce sujet des détails auxquels nous renverrons nos lecteurs.

Platon appelle la chasse un *exercice divin*, *l'école des vertus militaires*, paroles singulières dans la bouche d'un philosophe aussi grave. Xénophon, Arrien et d'autres capitaines grecs ont écrit des traités de la chasse. Chez les autres peuples de l'antiquité les préjugés ne furent pas les mêmes. Les Romains abandonnèrent en général aux esclaves et aux derniers de leurs serviteurs cet exercice, qu'ils ne considérèrent que sous un rapport productif. Il y avait chez eux des idées trop perfectionnées pour attacher de l'importance à un semblable emploi de leur loisir, et leur système de conquête absorbait tout le temps qu'ils auraient pu lui sacrifier. Avec des habitudes, des mœurs et un sol différens, les Francs eurent des préjugés tout contraires ; la chasse fut considérée comme occupation noble. Dans la notice que Hincmar nous a conservée de l'ancienne cour de nos rois, on trouve indiqués jusqu'à cinq grands officiers des chasses, nombre considerable pour ce temps. Tacite et César, en fournissant des détails sur les mœurs des Germains, racontent avec quelle passion ils poursuivaient le gibier qui peuplait leurs forêts, et parmi ce gibier étaient les buffles, suivant le conquérant et l'historien des Gaules. Dans l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin, on trouve une curieuse description des chasses de Louis-le-Débonnaire dans les forêts des Vosges. Il est

certain que dès lors cet exercice était arrivé, parmi nos ancêtres, à un point de perfection qu'il a perdu depuis et qu'il n'avait jamais atteint chez les nations de l'antiquité. Strabon et Arrien assurent que les bons chiens de chasse étaient exportés des Gaules. Il est d'ailleurs prouvé que tout ce qui concerne la fauconnerie fut à peu près inconnu chez les Grecs, et il n'y a nulle trace dans l'histoire que ces peuples cosmopolites aient introduit dans leurs meutes des ours et des lions dressés, comme il s'en trouva aux chasses de Charlemagne (*orcs et leos*, dit l'auteur du roman de Gérard), circonstance assez singulière pour mériter d'être notée.

Non-seulement, aux premiers temps de la monarchie, la chasse était une nécessité pour les nations naissantes qui se fixèrent dans l'Occident, mais elle amena en quelque sorte cette chevalerie errante qui caractérise toute l'époque du moyen-âge de ces nations. Chez nos bons aïeux, *prier* et *chasser* étaient les deux grandes affaires de la vie, heureux quand le positif ne l'emportait pas sur la contemplation; et encore la liturgie écrite n'était-elle, dans ces siècles grossiers, qu'une répétition de celle de l'église primitive, tandis que, sur des tablettes en cire, on a conservé des détails sur les premières chasses. Montfaucon, le livre retrouvé par Trapperel, au xve siècle, de *Modus et ratio sur le dit de la chasse*, Du Tillet, Brussel, dans l'*usage des fiefs*, le *Miroir de Phœbus* du comte de Foix, du Fouilloux qui avait baptisé François Ier, le père des lettres, du surnom beaucoup plus réel de *père des veneurs*, fournissent une foule de circonstances qui viennent à l'appui de notre opinion. Nous pourrions ajouter que les idées de musique des Francs, ou du moins la première trace de cet art, remonte à leur passion pour la chasse. Les fanfares sont les compositions les plus anciennes de nos archives musicales. On formerait de gros volumes des ordonnances rendues par nos rois sur la chasse et sur le privilége dont jouissaient à cet égard certaines classes; ces ordonnances eurent infiniment d'influence sur les mœurs nationales et sur la servitude de la population.

On sait les événemens que cette législ
tion amena en Angleterre. En Franc
on vit long-temps subsister l'applicati
d'une peine semblable pour le braconni
et pour l'assassin. *Voy.* l'art. suivant.

Ces faits eurent une conséquence n
moins singulière et peu appréciée
nos jours: ils contribuèrent à mainte
à la chasse l'attrait qui la fit recherch
avec tant d'ardeur par nos rois et par
noblesse jusqu'aux jours de notre ré
lution. Réservé pour quelques-uns,
plaisir de poursuivre et de tuer le gib
pouvait réellement être quelque ch
autrefois. D'abord il y avait du gibi
ensuite les habitudes d'une existence
province, de la vie de château, les t
ditions des piqueurs, de l'officier de f
connerie, la meute qui se transmett
en héritage, les relations que ces gran
réunions entrainaient, enfin, les ha
tudes militaires de presque toute la ha
aristocratie, contribuaient à rendre
plaisir de chasser une jouissance d'exc
tion où tout le monde ne pouvait
teindre, et qui, par cela même, avait p
de prix pour ceux qui en jouissaient. I
puis que cette occupation est deve
une contribution indirecte qui se cla
au budget comme les loteries, le tab
ou la ferme des jeux, la chasse n'est p
rien en France. Le gibier a disparu a
l'introduction du tir, car forcer un liè
un renard, un chevreuil ou un sangl
est aujourd'hui chose rare. On n'a p
maintenant de meute que pour lance
gibier. Ce sont des chiens mal accoup
de races différentes, hurlant, se coupa
chassant à vue, sans relais, sans reto
et qui obligent leur maître à courir ap
pour leur disputer à coups de fusil l
malheureuse proie. Un oiseau ne s'él
plus noblement du poing de son ma
au milieu des airs (*voy.* Faucon).
plomb en *cendrée* massacre les perdrea
déchire les cailles, et blesse autant
pièces qu'il en a livrées au chasseur. T
chasseur expérimenté doit prévoir d
à peu de temps la fin de cet exercice,
n'est plus que le désœuvrement de la
de la campagne ou la spéculation du b
connier qui vit du produit de son gibi
Le déboisement toujours croissant de
coteaux et des montagnes enlève au

bier tout moyen de retraite. L'introduction des prairies artificielles lui a été également nuisible à cause de l'époque de la fauchaison. Faut-il, malgré ces faits qui menacent nos tables de les rendre veuves d'une production si agréable, s'élever contre le système actuel? Nous ne le pensons pas, parce qu'il semble d'accord avec les idées de liberté dont chacun apprécie l'importance. Il y aurait mieux sans doute à créer si on s'occupait d'une loi sur cette matière : elle pourrait être plus conservatrice, plus équitable; mais aussi ne faut-il par oublier l'agriculture et les troupeaux, dont le gibier est l'ennemi le plus dangereux. Plus les forêts deviennent rares en France, plus le gibier doit le devenir, et plus il est nécessaire en même temps que cela arrive, si le morcellement de la propriété est regardé comme la base et la source du bien-être de notre nouvelle sociabilité. R. D. C.

Dans le nord de l'Europe, en Russie, en Pologne, la chasse est encore le noble exercice qu'il fut jadis dans tous les pays couverts de forêts; là l'absence du danger n'enlève pas à ce plaisir ce qu'il a de plus piquant pour des hommes de cœur; et si le chasseur a pour lui sa force, sa ruse, ses armes, son nombreux cortége de piqueurs et de meutes, la bête fauve a ses bois impénétrables, ses marais, ses cachettes, d'immenses étendues où elle règne seule et où il n'est pas toujours sûr de la suivre. On connaît aussi les chasses d'Angleterre et d'Écosse, celle au renard, par exemple, que Walter Scott et d'autres écrivains nous ont si bien décrites. Nous reviendrons sur cette matière aux mots Vénerie, Fauconnerie, Meute, etc. *Voy.* aussi les articles Chien, Arrêt, Affût, Battue, etc. S.

CHASSE (droit). Suivant la loi romaine, on acquérait la propriété des animaux sauvages dont on parvenait à se rendre maître, soit sur son fonds, soit sur celui d'autrui; mais le propriétaire du fonds avait le droit de s'opposer à ce qu'on entrât sur son héritage (*Instit.* liv. 2, tit. 1, § 12).

En France, les ordonnances de 1601 et 1607, et le titre 30 de celle des eaux et forêts de 1669, formaient, à l'époque de la révolution, le dernier état de la législation sur la chasse. Il résulte de l'ensemble de ces lois que le droit primitif de chasse appartenait au roi seul, et que ceux de ses sujets qui en jouissaient tenaient ce droit du souverain par inféodation, concession ou privilége. Il était permis à tous seigneurs de fief, gentilshommes et nobles, de chasser *à force de chiens et oiseaux*, dans leurs forêts, buissons, garennes et plaines; mais seulement à la distance d'une lieue des plaisirs du roi, et aux chevreuils et bêtes noires à la distance de trois lieues; ils pouvaient également tirer de l'arquebuse sur toute espèce d'oiseaux et de gibier, le cerf et la biche exceptés, mais à une lieue des plaisirs du roi. Le seigneur haut-justicier avait en outre le droit de chasser sur toutes les terres de sa justice. La chasse aux chiens courans était interdite en tous lieux; mais cette défense était fort mal observée. Les nobles qui n'avaient ni fief ni haute justice ne pouvaient chasser même sur leurs propres terres tenues en roture, sauf dans un petit nombre de provinces où, comme en Dauphiné, tous les nobles avaient obtenu ce privilége. Il était défendu aux roturiers ne possédant point de fiefs, seigneuries ou haute justice, de chasser, sous peine de 100 livres d'amende pour la première fois, du double pour la seconde, et, pour la troisième fois, à peine du carcan et de bannissement, pendant trois années, de l'étendue de la maîtrise des eaux et forêts. Les ordonnances prononçaient contre les coupables de délits de chasse dans les forêts royales, selon la gravité des cas, les peines de l'amende, du fouet jusqu'à effusion de sang, de l'emprisonnement au pain et à l'eau, du bannissement, et enfin des galères; mais la disposition de l'ordonnance de 1601 qui autorisait les juges à condamner au dernier supplice, avait été rapportée par l'ordonnance de 1669.

Cette législation cruelle n'existe plus; elle fut abrogée, avec la féodalité et les justices seigneuriales, par la loi du 11 août 1789, dont l'article 3 est conçu en ces termes : « Le droit exclusif de chasse et des garennes ouvertes est aboli, et tout propriétaire a le droit de détruire et faire détruire, seulement sur ses possessions, toute espèce de gibier, sauf à se conformer

aux lois de police qui pourront être faites, relativement à la sûreté publique. » Le droit de chasse est donc aujourd'hui ce qu'il aurait dû toujours être, une conséquence du droit de propriété. Le Code civil porte que la faculté de chasser est réglée par des lois particulières. La loi actuellement en vigueur sur cette matière est celle du 30 avril 1790, dont nous allons exposer brièvement les dispositions principales.

Défense est faite à toute personne de chasser sur le terrain d'autrui, sans le consentement du propriétaire, à peine de 20 francs d'amende envers la commune du lieu, d'une indemnité de 10 francs au profit du propriétaire des fruits, et de plus forts dommages et intérêts, s'il y a lieu. Si le délit est commis sur un terrain clos de murs ou de haies, l'amende est portée à 30 fr. et l'indemnité à 15 fr.; enfin l'amende est portée à 40 fr. et l'indemnité à 20 fr., si le terrain tient immédiatement à une habitation. Chacune de ces peines est doublée en cas de récidive, et triplée en cas de troisième contravention, avec la même progression à chaque récidive, pourvu que les contraventions successives aient eu lieu dans le courant de la même année. A défaut de paiement de l'amende, le délinquant est contraint par corps et détenu pendant 24 heures pour la première fois, pendant 8 jours pour la seconde, et pendant 3 mois pour la troisième ou ultérieure contravention. Les armes avec lesquelles le délit a été commis sont confisquées, mais les délinquans ne peuvent être désarmés. Si ces derniers sont déguisés ou masqués, ou sans domicile connu, ils sont arrêtés sur-le-champ à la réquisition de la municipalité. Les père et mère sont responsables des délits de leurs enfans mineurs de 20 ans, non mariés et domiciliés avec eux, sans pouvoir néanmoins être contraints par corps.

Le fait de chasse sur le terrain d'autrui, en temps non prohibé, ne constituant un délit qu'à défaut du consentement du propriétaire, une condamnation ne peut être prononcée que sur la poursuite du propriétaire, ou, dans le cas de chasse en temps prohibé, sur la poursuite du ministère public. Les délits de chasse sont de la compétence exclusive des tribunaux de police correctionnelle (*Cod. d'instr. crim.*, art. 179); ils sont constatés par les gardes-champêtres, mais la déposition de deux témoins supplée aux rapports de ces gardes. Les préfets fixent chaque année le temps pendant lequel la chasse est permise aux propriétaires dans les terres non closes. Ceux-ci conservent d'ailleurs le droit de chasser, mais sans chiens courans, à toute autre époque de l'année, dans leurs bois et leurs forêts. Ils peuvent en outre, ainsi que les fermiers, repousser en tout temps, avec des armes à feu, les bêtes fauves qui se répandraient dans leurs récoltes non closes, et y détruire le gibier en se servant de filets ou autres engins qui ne nuisent pas aux fruits de la terre. D'après une jurisprudence qui peut sembler contestable, le propriétaire, à défaut de convention contraire, conserve le droit de chasser sur les terrains qu'il a affermés.

Un arrêté du Directoire, du 28 vendémiaire an V, interdit la chasse dans les forêts de l'état à tous particuliers sans distinction, sous les peines pécuniaires prononcées par l'ordonnance de 1669.

Toute action pour un délit de chasse se prescrit par un mois, s'il a été commis dans une propriété particulière, et par trois mois s'il a eu lieu dans une forêt de l'état (loi du 29 septembre 1791). E. B.

CHASSE (marine). Il n'est presque pas besoin de définir ce mot de la langue vulgaire appliqué à la marine. Tout le monde comprend que *chasser* un bâtiment ou, comme on dit encore, lui *donner la chasse*, c'est le poursuivre. On poursuit un navire ainsi qu'on fait un animal, afin de le combattre et de le prendre; il faut ruser pour le bâtiment autant que pour le gibier. Le bâtiment qui chasse est le *chasseur*; celui que l'on chasse ou qui reçoit la chasse est le *chassé*. Quand le bâtiment que l'on chasse est sous le vent on dit qu'on chasse sous le vent; on chasse au vent, si celui qu'on poursuit est au vent.

Chasser a, dans le vocabulaire maritime, une acception qu'il ne faut pas oublier ici. Un vaisseau est dit chasser sur ses ancres, quand, par l'effet d'un vent fort, d'un courant rapide ou des violences de la lame soulevée, il entraîne avec lui

ses ancres qui labourent le fond de la mer, et qu'il dérive, par conséquent. Les canons qui sont placés sur l'avant des bâtiments de guerre pour combattre les navires chassés sont appelés *canons de chasse*. A. J-L.

CHÂSSE, du latin *capsa*, *capsula*, vaisseau propre à contenir le corps ou les reliques d'un saint. On attribue à saint Éloi un grand nombre de châsses que l'on peut regarder comme des plus anciennes et des plus riches. Dans des temps moins reculés, les châsses avaient la forme d'églises appelées gothiques. Les matériaux les plus précieux entraient dans leur composition; mais le travail n'allait pas toujours de pair avec la matière. Il serait curieux de recueillir les dessins des châsses les plus renommées et d'en connaître l'histoire; on y trouverait certainement des vaisseaux qui ont servi au polythéisme. Dans les temps actuels, la châsse de saint Vincent de Paul, instituteur des Lazaristes et des sœurs de la charité, à Paris, a acquis de la célébrité, non-seulement parce qu'elle est un chef-d'œuvre de l'art, mais encore par les procès et les incidens auxquels elle a donné lieu. On conserve encore dans quelques villes des châsses, riches de souvenirs et de travail. J. L.

En France, le temps n'a pas respecté les châsses de saint Denis, de sainte Geneviève, de saint Martin de Tours, de sainte Colombe et autres monumens vénérables dus au ciseau de saint Éloi (*voy.*). Dans les pays étrangers, les châsses les plus célèbres sont celles de saint Jean Népomucène à Prague, de saint Alexandre Nefski à Pétersbourg, de saint Serge à Troïtza, non loin de Moscou, de saint Jacques à Compostelle, etc. J. H. S.

CHASSÉ, terme de danse, *voy.* CONTRE-DANSE et PAS.

CHASSÉ (DAVID-HENRI, baron), général de l'infanterie *, est né à Thiel dans la Gueldre, en 1765. Son père, major au service de l'évêque de Munster, avait, comme protestant, quitté sa patrie pour s'établir en Hollande. Chassé, reçu au service des Pays-Bas en 1775, fut nommé lieutenant en 1781, et capitaine en 1787. Lors de la révolution hollandaise qui eut lieu à cette époque, il prit parti pour les patriotes et se réfugia en France quand ce parti succomba par suite de l'intervention prussienne. Il prit du service en France, et, ayant trouvé pendant la révolution française occasion de se distinguer, il fut nommé en 1793 lieutenant-colonel. En 1795 il rentra dans sa patrie avec l'armée de Pichegru, qu'il quitta pour servir de nouveau la Hollande, et prit part, en 1796, à la campagne d'Allemagne sous le général Dændels. Lorsque, dans cette même année, les Anglais tentèrent un débarquement sur la côte de la Hollande, Chassé résista, à la tête d'un régiment de chasseurs, pendant plusieurs heures, à des forces anglaises supérieures. Il prit part ensuite de nouveau à la campagne d'Allemagne, se trouva au siége de Wurtzbourg, enleva une batterie autrichienne, et dans le combat du 27 septembre 1800, il fit prisonnier un détachement de 400 hommes. En 1803 il fut nommé colonel et enfin, en 1806, major-général. Dans la guerre d'Espagne il se distingua par beaucoup d'habileté et de courage, et, comme il avait une prédilection pour l'attaque à la baïonnette, les soldats l'appelèrent le général de la baïonnette. En 1808, le roi Louis Napoléon lui confia le commandement des troupes hollandaises destinées à l'armée d'Espagne. Malgré de nombreuses difficultés et la défense opiniâtre que fit la province de Biscaye, il se fraya un chemin jusqu'à Madrid. Il se distingua ensuite à la bataille près d'Almonacid de Zorita. La part glorieuse qu'il prit à différentes victoires et notamment à celle d'Ocaña, lui valut le titre de baron et une donation de 10,000 fr. de rente annuelle. Par sa bravoure il sauva un corps d'armée du général d'Erlon, qui s'était laissé enfoncer dans un col des Pyrénées. En 1813, s'étant joint à la grande armée, il combattit le 27 février, à Bar-sur-Aube, contre les Prussiens et fut grièvement blessé.

Après les événemens de 1814, Chassé

(*) Le lecteur a pu voir déjà par d'autres exemples qu'il faut distinguer ce grade, supérieur à celui de lieutenant-général, de la désignation de général *d'infanterie* qui compte différens grades. J. H. S.

retourna dans sa patrie où Guillaume Ier le nomma lieutenant-général des troupes des Pays-Bas. A la bataille de Waterloo, il se montra reconnaissant de cette distinction ; il sauva, de concert avec le général Van der Smissen, une batterie anglaise que déjà la vieille garde avait fait taire, et contribua au dénouement de la bataille par une vigoureuse attaque à la baïonnette. Alors il fut investi du commandement de la quatrième division militaire des Pays-Bas dont Anvers était le siége, et ce fut à ce poste qu'il signala encore sa fidélité, sa courageuse résolution et son expérience de la guerre. La ville s'étant déclarée pour la révolution qui venait de s'accomplir à Bruxelles, le baron Chassé se retira dans la citadelle (*voy.* Anvers) qu'il défendit avec héroïsme, d'abord contre les Belges (27 octobre 1830), par un bombardement dont on lui a fait un crime, mais que ses devoirs militaires semblaient lui commander, et ensuite (du 29 novembre au 23 décembre 1832) contre les Français. Pour récompenser son courage, le roi des Pays-Bas le nomma général de l'infanterie. Après la prise de la citadelle, le baron Chassé resta prisonnier des Français, qui rendirent hommage à sa conduite tout en le retenant comme otage, et en l'emmenant à Dunkerque. Une convention conclue le 21 mai 1833 mit fin à sa captivité. *C. L.*

CHASSELAS, *voy.* Vigne.

CHASSELOUP-LAUBAT (François, marquis de), lieutenant-général du génie, membre du sénat conservateur, pair de France, naquit à Saint-Sornin près Marennes (Charente-inférieure) en 1754. Il entra à 16 ans à l'école du génie de Mézières, et en sortit en qualité de lieutenant d'artillerie ; mais, en 1774, il passa dans l'arme du génie, où il était officier supérieur lorsqu'éclata la révolution. Son patriotisme l'empêcha d'émigrer et le porta à se dévouer à la défense de son pays.

Dès la guerre de 1792 on le vit se distinguer dans les combats qui eurent lieu de Givet à Arlon; et depuis cette époque jusqu'en 1814 il parcourut honorablement, pendant 22 ans sans interruption, la carrière d'ingénieur militaire, tantôt dans l'attaque des places, comme dans les siéges de Maëstricht et de la citadelle de Milan en 1794, de Peschiera en 1800, de Colberg et de Dantzig en 1806, et de Stralsund en 1807 ; tantôt dans la défense des places, comme à Montmédi en 1792, à Mantoue, à Palma-Nova en 1809. Il parut avec succès au combat d'Arlon en 1793, à celui de Mayence en 1794, à ceux de Conato, de Castiglione, de Solferino et de Rivoli en 1795 et 1796, enfin à la bataille d'Arcole, où il fut renversé près de l'empereur.

Il eut souvent à diriger d'importans travaux, notamment à Longwy, en 1792, et dans les années 1797, 1799, 1801 en Italie, où il fit des améliorations considérables aux fortifications de Vérone, Mantoue, Legnago, Peschiera ; où il éleva à Rocca d'Anfo une forteresse qui devint la clef du val de Sabbia ; où il construisit à Alexandrie une immense place de dépôt dans laquelle les élémens les plus complets de la défense se trouvent réunis. Il appliqua dans cette place les dispositions nouvelles résultant des recherches qu'il avait faites dans le but de perfectionner quelques branches de la fortification, et particulièrement ce qui tient à la guerre souterraine. Il publia, vers 1805, ses *Essais sur quelques parties de l'artillerie et des fortifications* (seconde édition, Milan, 1811), et proposa l'emploi d'un nouvel affût de place qu'il avait imaginé. De 1805 à 1813 il passa successivement, comme chef de son arme, en Prusse et en Russie puis en Italie, et développa dans les nombreuses opérations dont il fut chargé, et notamment dans la direction du siége de Dantzig, toutes les ressources de ses talens et de son expérience. L'Autriche rendit un double hommage au mérite de Chasseloup en faisant démolir les fortifications d'Alexandrie qu'il avait élevées et en adoptant pour le duc de Reichstadt ses principes sur l'éducation militaire et sur la fortification.

Chasseloup est mort le 6 octobre 1833. Les nombreux documens qu'il a laissés sur l'art de la guerre ont été réunis et recueillis au dépôt des fortifications. C-te

CHASSE-MARÉE. C'est, à terre, le

nom d'un voiturier, pourvoyeur des villes, qui apporte aux cités le poisson pêché sur les côtes; c'est, à la mer, un navire du petit cabotage, faisant le transport de certaines marchandises, allant de havre en havre, pour la pêche ou pour tout autre service auquel le rendent propre sa dimension qui n'est pas grande, ses formes solides et fines à la fois, le pont dont il est recouvert et sa facilité à la manœuvre. D'ordinaire le chasse-marée a deux mâts, dont le plus grand, le mât de l'arrière, est plus incliné vers la poupe que le mât de misaine. Quelquefois un troisième mât, placé tout-à-fait sur l'œuvre du couronnement, porte une voile de tapecul, trapézoïde comme les deux autres, et comme elles tenue à une vergue dont le point de drisse se trouve environ au tiers de la longueur de cet espace. Il y a de grands chasse-marées qui font les voyages des Antilles : ceux-là ont trois mâts et gréent sur leurs voiles basses d'autres voiles qui sont à la voilure de ces bâtimens ce que les huniers sont à celle des *bâtimens carrés*. Les petits chasse-marées se rencontrent sur les côtes de Bretagne.

Il est probable que ces navires, appelés par les Anglais *fish-machine* (poisson-machine), sans doute à cause de leur marche, d'abord employés seulement à la pêche, furent nommés *chasse-marées* parce qu'ils couraient après le poisson. Au reste, la dénomination de *chasse-marée* attribuée à ces caboteurs paraît n'être pas fort ancienne, car on ne la trouve point dans le dictionnaire d'Aubin (Amsterdam 1702). A. J-L.

CHASSEURS, corps de cavalerie légère destiné au service extérieur et avancé de l'armée. Dans presque tous les pays on a des régimens de chasseurs. En France, on en compte actuellement 14, chacun de 6 escadrons. L'escadron est de 48 files. Les armes des chasseurs sont le mousqueton, le sabre légèrement courbe, dit de cavalerie légère, et le pistolet. Outre ces 14 régimens, il en existe trois qui portent le nom de Chasseurs d'Afrique, et qui, stationnés à Alger, Bone, Oran, ont un uniforme particulier.

On donne également le nom de chasseurs aux soldats des compagnies du centre dans les régimens d'infanterie légère. Sous l'empire, il existait un corps de chasseurs à pied composé de 16 bataillons, chaque bataillon de quatre compagnies, fortes de 124 hommes sur le pied de guerre. Cette infanterie était spécialement destinée au service de tirailleurs. C-Y.

CHASSIE, *voy.* ŒIL.

CHASSIS. A mesure que la culture des pays foids et tempérés commença à s'étendre aux végétaux qui croissaient naturellement dans des climats plus chauds, il fallut chercher les moyens d'obtenir une chaleur artificielle, et dès qu'on l'eut trouvée, à l'aide de la simple concentration des rayons solaires, de la décomposition des matières organiques ou du feu, on dut encore s'occuper de la conserver par des abris de diverses sortes. A cet effet on employa des *cloches* (*voy.*), des *châssis*, des *baches*, enfin des *serres*, dont il faudra parler avec quelque étendue.

Les châssis sont toujours composés de deux parties distinctes : la *caisse* ou le *coffre*, qui circonscrit et isole du sol environnant la terre à laquelle on veut confier des cultures exotiques ou de primeur, et les *panneaux*, qui défendent ces mêmes cultures contre les variations de température atmosphérique.

La caisse est un carré long à parois le plus ordinairement en bois de sapin, rarement en chêne, dont la longue durée compenserait cependant la cherté. Quelquefois en dehors de la première caisse on en établit une seconde, à la distance d'environ 1 pied ; puis, après avoir creusé de 8 à 10 pouces l'intervalle qui les sépare l'une de l'autre, on le remplit de paille d'avoine, de balles de blé, de fougère, de feuilles, ou de toute autre substance bien sèche, peu conductrice de la chaleur; et, afin que l'humidité ne les pénètre pas, conformément aux préceptes donnés par A. Thouin dans le Cours complet d'agriculture, on les couvre d'une planche qui porte sur les bords des caisses, et qui, étant un peu inclinée en dehors, renvoie les eaux à quelque distance. Par la même raison on a soin d'établir tout autour de la caisse extérieure un déversoir en terre qui éloigne les eaux pluviales et les dirige vers les terrains voisins. Ces sortes de châssis, ajoute le sa-

vant que nous venons de citer, quand ils sont faits avec soin, sont imperméables à des gelées de 12 à 15 degrés, et si on a la précaution de les placer favorablement, par exemple dans le voisinage d'un mur, à l'exposition du midi, et qu'on couvre bien le dessus des panneaux avec des paillassons et de la paille, ils sont à l'épreuve des plus grands froids de nos climats.

Lorsque les parois des châssis sont en maçonnerie et s'élèvent dans une fosse, de sorte que, sans dépasser beaucoup le niveau du sol environnant, elles permettent à un homme de circuler à l'intérieur, ces sortes de constructions prennent le nom de *bâches* et participent à la fois aux usages des châssis et des serres.

Les panneaux qui recouvrent les caisses sont construits en bois, en fer ou en fonte, de manière à recevoir et maintenir solidement le vitrage destiné à laisser pénétrer à l'intérieur du châssis une lumière convenable pour chaque culture. On peut les exhausser à divers degrés ou les enlever tout-à-fait, quand il est besoin de renouveler l'air ou lorsque la température extérieure est telle qu'on n'a pas intérêt à l'élever davantage à l'intérieur.

Les usages des châssis sont aussi variés qu'importans en horticulture. Tantôt ils protégent des semis de végétaux exotiques qui ne lèveraient pas ou lèveraient mal en plein air; tantôt ils favorisent jusqu'à l'arrivée des chaleurs printanières la première croissance des plantes que l'on repique ensuite et qui n'auraient pas eu, sans une telle combinaison, le temps d'accomplir, avant le retour des froids, toutes les phases de leur végétation. C'est à l'aide de châssis qu'on obtient un grand nombre de légumes et de fruits de primeurs, qui sont d'autant plus recherchés sur la table des riches que leur apparition devance davantage la saison ordinaire; c'est par leur moyen qu'on peut cultiver, à défaut de bâches, les ananas devenus plus communs dans nos régions depuis quelques années, et voir fleurir, mieux que dans les serres mêmes, beaucoup de végétaux exotiques délicats, particulièrement de la belle et nombreuse famille des liliacés, qui, bien que cultivés en pleine terre, redoutent cependant les gelées printanières et craignent au moins autant la privation d'air et de lumière; c'est encore au moyen de châssis qu'il est facile de faire reprendre des boutures herbacées, dont l'évaporation produite par le renouvellement de l'air ambiant compromettrait le succès, de marcotter ou de greffer grand nombre de plantes dont la chaleur active les mouvemens séveux et favorise puissamment la reprise, etc., etc.

Presque toujours on pose les châssis sur des *couches* (*voy.*).

Les cultures sous châssis exigent des soins éclairés et assez minutieux. En effet tandis que certains semis prospèrent à une demi-lumière, d'autres s'étioleraient, périraient peu à peu, ou, pour adopter l'expression technique, fondraient à l'obscurité. Les repiquages nouvellement faits, les boutures d'une reprise difficile s'accommodent à merveille d'une atmosphère en quelque sorte stagnante; beaucoup de plantes veulent au contraire un air fréquemment renouvelé. Enfin il en est qui craignent plus que d'autres, celles-ci l'humidité, celles-là l'action concentrée des rayons solaires, de sorte qu'il faut avoir soin de grouper ensemble les cultures qui offrent sous ces divers rapports le plus d'analogie entre elles; de donner aux unes une exposition ombragée, aux autres une clarté vive; de laisser les panneaux abaissés sur celles-ci, de les soulever sur celles-là dès qu'on s'aperçoit aux gouttelettes qui se forment en dedans des vitraux qu'elles sont enveloppées de plus d'humidité qu'elles ne peuvent en absorber; d'éviter toujours pendant les fortes chaleurs les coups de soleil, en interposant entre cet astre et les panneaux un corps médiateur tel que des toiles ou des paillassons.

Il y a des *châssis fixes* et des *châssis portatifs*, c'est-à-dire qu'on peut transporter au besoin d'une couche sur une autre. L'histoire nous apprend que, dans les jardins de Tibère, on en avait monté sur des roues, afin de pouvoir les traîner à chaque heure du jour aux expositions les plus chaudes et les rentrer le soir dans des orangeries. De nos jours, afin de mieux profiter de toute la chaleur du soleil, on calcule l'inclinaison des panneaux d'après le degré de son obliquité : ains

on les pose horizontalement sur la couche en été, parce qu'alors ils reçoivent les rayons calorifiques à peu près perpendiculairement; et on les incline, au contraire, de plus en plus du nord au sud quand on veut les utiliser durant l'automne, l'hiver ou une partie du printemps. O. L. T.

CHASTEL (Jean), jeune homme né à Paris et exécuté en cette ville le 29 décembre 1594, pour avoir attenté à la vie de Henri IV. Il eut le poing coupé, fut tenaillé et tiré à quatre chevaux. *Voy.* Henri IV. S.

CHASTELER (Jean-Gabriel, marquis de), général autrichien non moins distingué par son courage et sa bravoure que par ses vastes connaissances, naquit en 1763 au chateau de Mulbais, dans le Hainaut. Après avoir reçu sa première éducation au collége du Fort, à Metz, il entra en 1776 au service de l'Autriche, où il se fit avantageusement connaître, de 1781 à 1784, comme lieutenant du génie, lors de la construction des fortifications de Josephstadt et de Theresienstadt. Dans la guerre de Turquie, il servit dans le corps d'armée du duc de Cobourg et se fit remarquer dans plusieurs occasions, nommément en 1789, à Novi, où il monta à la brèche, et au siége de Belgrade. Pendant les troubles des Pays-Bas il donna les plus grandes marques de son attachement à la maison d'Autriche. Depuis la révolution française, il prit part, comme lieutenant-colonel du génie, à toutes les campagnes de l'armée autrichienne. Son habileté dans les négociations lui fit confier, en 1796 et 1797, des missions diplomatiques tant en Pologne qu'à Saint-Pétersbourg. Après la paix de Campo-Formio, il fut nommé plénipotentiaire pour régler la prise de possession et la délimitation des provinces vénitiennes nouvellement acquises par l'Autriche, et en 1799 il fut nommé quartier-maître-général de l'armée austro-russe en Italie. A cette époque le marquis de Chasteler contribua beaucoup à la victoire remportée par Kray sur Scherer, près de Vérone. Il justifia aussi la confiance de Souvorof à la bataille de la Trébia, du 17 au 19 janvier 1799. Dans les tranchées ouvertes devant Alexandrie, il fut blessé pour la treizième fois d'un coup de feu; à peine guéri de sa grave blessure, il fut envoyé en 1800 à l'armée du Rhin. Il obtint une brigade dans le corps qui se trouvait alors dans le Tyrol, où il instruisit la landwehr du pays. Pendant le temps que le Tyrol n'était occupé que par des *sauvegardes* françaises et autrichiennes (et ce fut lui qui commandait ces dernières), il conçut d'excellens plans pour la fortification du Tyrol, la formation de la landwehr et du landsturm, ce qui lui valut de la part des États du pays le droit de nationalité (indigénat). Dans la guerre de 1805 il ajouta encore à ses anciens titres par le combat au passage du Strut avec la division bavaroise de Deroy, par sa marche sur Salzbourg, et par l'expulsion de Marmont de Grætz. En janvier 1809, le marquis de Chasteler eut le commandement du 8me corps d'armée et reçut l'ordre de l'archiduc Jean d'aller porter l'insurrection dans le Tyrol : de concert avec Hormayr, il soutint les efforts des Tyroliens, fidèles à l'Autriche, contre la toute-puissance de Napoléon. Dans Inspruck il força 8000 Français et Bavarois de se rendre. Indigné de cet échec, l'empereur des Français rendit à Ens un ordre du jour par lequel il mit hors la loi « un certain Chasteler, soi-disant général au service d'Autriche, chef de brigands, auteur d'assassinats exercés sur les prisonniers français et bavarois, et instigateur du soulèvement des Tyroliens, » et ordonna, en cas qu'il fût pris, de le traduire devant un conseil de guerre et de le fusiller dans les 24 heures. Là-dessus l'armée bavaroise sous les ordres du maréchal Lefebvre pénétra dans le Tyrol. Chasteler alla bravement à sa rencontre; mais son armée fut défaite le 13 mai, près de Wœrgl. Se voyant cerné de toutes parts et ses communications coupées, il évacua le Tyrol et pénétra par la Carinthie et la Stirie inférieure en Hongrie. Quand la guerre fut terminée, il eut pendant quelque temps le commandement militaire de Troppau, et en 1813 il se trouva à la tête du corps de grenadiers de la grande armée, dans les batailles de Dresde et de Kulm; il devint ensuite grand-maître de l'artillerie, puis gouverneur de Theresienstadt.

Il prit possession de Dresde, lorsque les alliés refusèrent de ratifier la capitulation que Klenau avait conclue avec Gouvion-Saint-Cyr. En décembre 1814 il fut nommé gouverneur de Venise, où il mourut en 1825. *Voir Zeitgenossen* Ire série, n. VI. *C. L.*

CHASTELET, *voy.* Du CHASTELET.

CHASTETÉ. La chasteté consiste dans une sévère délicatesse de sentiment, d'action et de langage; elle est la pratique des lois de la pudeur et de la morale, qui ne permettent rien de ce qui peut troubler la pureté des mœurs et souiller la virginité de l'ame. Elle n'est pas ce continuel combat de l'homme contre le vœu de la nature et de son auteur, à l'accomplissement duquel est attachée la conservation de notre espèce, ni cette entière abnégation des plaisirs qu'elle ne nous offre pas pour que nous nous en imposions la privation, et qu'une austérité de principes désavouée par elle nous présente comme étant la vertu par excellence. C'est là une erreur de l'esprit. La véritable sagesse consiste à tempérer la fièvre des passions, et non à contrarier les desseins du Créateur. Les plaisirs auxquels la nature nous convie ne sont point des actions vicieuses; l'abus que nous en faisons, l'immodération dans leur jouissance, ou la jouissance prématurée de ces plaisirs et celle que l'ordre social réprouve, constituent seuls le vice; refuser d'y participer avec discrétion, avec réserve, quand on y est autorisé par l'âge et par des liens légitimes, ou les corrompre par l'incontinence et la dépravation, c'est se rendre coupable d'ingratitude envers la Divinité. *Voy.* VOEUX et CÉLIBAT.

La chasteté est une vertu dont la pratique est commune aux deux sexes; ils ne doivent se permettre dans leur commerce rien de honteux, rien de ce qui les assimilerait à la brute; ils ont été créés pour s'aimer, mais ils doivent s'aimer avec décence. C'est un devoir pour l'homme de s'abstenir dans ses discours et dans ses actions de ce qui pourrait faire rougir la vierge timide, de ce qui offrirait des dangers pour l'innocence. La femme a des lois plus sévères encore à observer : aucune pensée, aucune parole ne doit altérer cette virginité morale imposée à l'épouse aussi bien qu'à la jeune fille.

Les souvenirs de l'enfance étant ceux qui exercent le plus d'influence dans le cours de notre vie, il importe que la conduite intérieure des parens offre à leurs enfans non-seulement de sages instructions, mais encore de chastes exemples: *maxima debetur pueris reverentia*. Leur ame est un temple, dont il faut fermer l'entrée à tout ce qui pourrait le profaner; leurs regards ne doivent jamais être souillés d'objets lascifs ou impurs, ni leurs oreilles frappées de propos obscènes ou même équivoques. J. L. C.

CHASUBLE, vêtement ecclésiastique qui sert uniquement dans la célébration de la messe; c'est le sixième et dernier de ceux que prend le célébrant avant de monter à l'autel. La chasuble était un habit vulgaire du temps de saint Augustin, ainsi qu'il le dit lui-même dans le 22e livre de la *Cité de Dieu* (Chap. [illegible] n° 9); on l'appelait *casula*.

La forme de la chasuble a varié comme celle de tous les vêtemens : elle retombait sur les bras jusqu'à terre, et maintenant elle les laisse libres par le moyen de l'échancrure ou de l'ouverture qu'on y a pratiquée. J. L[illegible]

CHASUBLIER, nom donné à celui qui fait principalement des chasubles et qui s'applique aussi à l'ouvrier ou tailleur qui confectionne toutes sortes d'ornemens d'église. L'art de faire les chasubles (*voy.* l'art. précédent), ornement que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe, n'a fait et n'a dû faire que peu de progrès. Les formes sont depuis long-temps consacrées, ainsi que le genre de dessin. On a fait des chasubles très riches à Lyon, et la dernière exposition de 1834 a prouvé qu'on ne pouvait pas aller au-delà des modèles [illegible]posés. On emploie néanmoins des étoffes beaucoup moins chères, ornées de broderies et de galons plus ou moins fins [illegible] précieux. V. DE M-[illegible]

CHAT. Ce nom, qui ne s'applique dans le langage vulgaire qu'à l'animal domestique auquel nous le donnons, a été étendu par les zoologistes à un groupe nombreux de mammifères offrant une analogie complète dans les tr[illegible]

principaux de leur organisation. Le genre chat (*felis*) forme aujourd'hui une des divisions les mieux caractérisées de la famille des carnivores, tribu des digitigrades. Le chat se distingue des autres carnassiers par des ongles tranchans, crochus, rétractiles, c'est-à-dire redressés et se cachant entre les doigts quand l'animal ne veut pas s'en servir; par les doigts au nombre de cinq devant, de quatre derrière; par un museau court et arrondi; par trois molaires tranchantes de chaque côté, et six incisives entre deux grandes laniaires. Le poil, doux et luisant, est généralement nuancé de teintes vives. La langue est hérissée de papilles cornées, recourbées en arrière; les oreilles sont pointues, l'ouïe fine; les yeux grands et ronds, conformés de manière à permettre la vision dans les ténèbres; l'odorat est médiocrement développé, le goût obtus. Le siége principal du toucher paraît résider dans les poils de la moustache. Timides et défians comme s'ils n'avaient pas le sentiment de leur immense force musculaire, d'ailleurs impropres à la course, c'est à la ruse que ces quadrupèdes ont recours pour surprendre leur proie. Embusqués silencieusement dans l'ombre, on les voit épier pendant des heures entières une victime, jusqu'à ce que, trouvant le moment favorable, ils s'élancent sur elle d'un énorme bond. Les petits eux-mêmes ne trouvent souvent que dans la tendresse courageuse des mères un abri contre la voracité du mâle. La vie solitaire naît chez ces animaux de la nécessité de chercher souvent au loin une pâture vivante. Leur intelligence est généralement fort bornée. Les chats sont répandus sur tout le globe, mais les grandes espèces appartiennent essentiellement aux tropiques; on peut les distribuer en cinq classes principales : le *lion*, le *tigre*, le *léopard*, le *lynx* (*voy.* ces mots) et le *chat* proprement dit.

Le Chat sauvage (*felis catus*), souche de toutes nos races domestiques qu'elle dépasse d'un tiers environ en grosseur, a le fond du pelage d'un gris jaunâtre, marqué de raies, longitudinales sur le dos, transversales sur les flancs et les cuisses. Il habite les forêts.

La domesticité du chat ne paraît pas remonter à une époque très reculée. Ce quadrupède, qui ne vit guère plus de 12 à 15 ans, a acquis à 18 mois tout son développement. La femelle porte, pendant deux mois, cinq à six petits qui n'ouvrent les paupières qu'au neuvième jour. Les mœurs de cet animal sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en parler; on sait que l'état domestique n'a pu effacer qu'incomplètement les instincts primitifs de l'espèce. C. S-te.

Il est cependant quelques faits qu'il faut rappeler: nous les emprunterons au *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle*. « Les chats marchent légèrement, presque toujours en silence et sans faire aucun bruit : ils se cachent et s'éloignent pour rendre leurs excrémens, et les recouvrant de terre, de cendre, ou de toute autre matière pulvérulente. Comme ils sont propres et que leur robe est toujours sèche et lustrée, leur poil s'électrise aisément, et l'on en voit, surtout pendant les grands froids, sortir des étincelles lorsqu'on le frotte avec la main...... L'agitation de la queue est un signe de colère ou de passion violente dans les chats. Ils la tiennent relevée et droite en marchant vers un objet qui les flatte... Le chat est joli, léger, adroit, propre et voluptueux. En amour, la femelle paraît être plus ardente que le mâle : elle l'invite, elle le cherche, elle l'appelle, elle annonce par de hauts cris la fureur de ses désirs, et lorsque le mâle la fuit ou la dédaigne, elle le poursuit, le mord, etc. Les chattes produisent ordinairement 4 ou 5 petits qui viennent au monde les yeux fermés et presque sans oreilles; au bout de neuf jours les yeux s'ouvrent; quelque temps après, les cornets des oreilles prennent un accroissement assez prompt et se redressent. » Aux variétés du chat appartiennent le chat *chartreux*, le chat d'*Angora* ainsi nommé d'une ville de l'Anatolie (*voy.* Ancyre) et connu pour son poil long, doux et lustré, le chat d'*Espagne*, etc. S.

CHATAIGNERAIE (la), *voy.* Jarnac.

CHATAIGNIER. Ce genre qui appartient aux cupulifères et à la monœcie polyandrie, se distingue à ses fleurs mâles disposées en chatons très longs et

dressés; les fleurs femelles, renfermées ordinairement trois à trois dans un involucre coriace et hérissé de petites épines rameuses, offrent un ovaire à six loges et à autant de styles. Les fruits sont des noix monospermes, recouvertes par l'involucre amplifié, lequel s'ouvre en plusieurs valves, comme une capsule.

Le châtaignier commun (*castanea vesca,* Gærtn., *fagus castanea* Linn.), qui croît spontanément dans tout le midi et dans une grande partie du centre de l'Europe, est l'un des plus utiles de nos arbres indigènes. Ses longs rameaux, étalés horizontalement, et son feuillage touffu, d'un vert gai, lui donnent un aspect très pittoresque. Il parvient quelquefois à une grosseur prodigieuse : le célèbre châtaignier de l'Etna a 160 pieds de circonférence.

Le bois de châtaignier est souple, pesant, élastique, d'une grande force, et de longue durée lorsqu'il est à l'abri de l'humidité. Il remplace souvent le chêne dans les constructions; employé tout vert dans l'eau, il y devient presque incorruptible, pourvu qu'il reste toujours submergé. Dans beaucoup de contrées on le préfère à tout bois pour la fabrication des tonneaux; mais on en fait surtout une forte consommation en cercles, en cerceaux et en lattes.

Personne n'ignore l'emploi alimentaire des *châtaignes* et des *marrons*; ces derniers ne sont que des variétés obtenues des châtaignes communes par la culture. On sait que les habitans des Cévennes, du Limousin et d'autres contrées de l'Europe australe, se nourrissent en grande partie de ces fruits.

Le châtaignier d'Amérique (*castanea americana*, Mich.), espèce très voisine de celle d'Europe, est un arbre fort précieux pour les États-Unis. Ses fruits sont excellens et son bois s'emploie à une infinité d'usages. Le châtaignier Chincapin (*castanea pumila*, Wild.), petit arbrisseau indigène dans le midi des États-Unis et remarquable par ses feuilles couvertes en dessous d'un duvet blanc, se cultive dans les collections des amateurs. Les régions montueuses des deux presqu'îles de l'Inde et les îles de la Sonde, possèdent aussi plusieurs espèces de châtaigniers à fruits comestibles. ED. SP.

CHATEAU. Ce mot, dérivé du latin *castrum, castellum* (d'où *castel, châtel,* etc.), a reçu deux acceptions différentes. Suivant l'une, qui est de beaucoup la plus moderne, on appelle ainsi une vaste maison de plaisance, habitation d'un riche particulier ou plutôt de quelque souverain; dans ce dernier sens, il est synonyme de *palais* (*voy.*). Ainsi Versailles, Chantilly, Chambord, et dans un ordre moins élevé, les Rochers, Ferney, Valençay, le Lude, etc., reçoivent le nom de châteaux. La France en possédait jadis un grand nombre, peuplés de souvenirs illustres ou remarquables par le luxe et l'élégance de leurs accessoires ou le charme de leur situation. Par suite de la révolution de 1789, une partie avait déjà disparu; d'autres ont été détruits de nos jours, sous les coups de ces spéculateurs avides et ignorans qu'on a essayé de flétrir par le nom de *Bande noire*. L'Angleterre, l'Italie et la Haute Allemagne sont fort riches en édifices de ce genre.

Dans sa seconde acception, le mot *château* (chastel, chastiau, etc.) désigne, chez nos plus vieux historiens, un bâtiment fortifié, placé d'ordinaire sur une hauteur, et destiné à défendre soit un passage ou une position importante soit la ville même qui s'était peu à peu élevée à l'entour. Trop souvent, aux jours de la féodalité qui furent l'âge d'or des châteaux, ces forteresses menaçantes, employées, comme on sait, à un tout autre usage, servirent d'asile à des barons avides et cruels qui rançonnaient les voyageurs et opprimaient les vilains et les bourgeois. Il existe dans le nord de l'Europe des restes de châteaux ou forts d'une date plus ancienne, qui appartiennent au temps de nos derniers Carlovingiens ou du moins de Guillaume-le-Conquérant. L'Espagne en possède encore qui datent de la domination mauresque. Ceux qui couronnent les Vosges et quelques hauteurs du grand-duché de Bade, celui de Baden et celui de Heidelberg comptent parmi les plus remarquables. Quelquefois le château était isolé ainsi qu'on vient de le dire; d'autres

fois il faisait partie du système de défense d'une ville, comme on le remarque dans la plupart des places frontières : il prend, dans ce dernier cas, le nom tout moderne de *citadelle* (*voy.*); on pouvait, par ce moyen, prolonger long-temps la résistance de ces places, et souvent, la ville même emportée, le plus fort restait encore à faire, à moins que le château ne manquât d'eau, de vivres, ou de défenseurs intrépides. Il y a dans nos vieilles chroniques des exemples célèbres de ces siéges de châteaux, bien plus importans et plus difficiles que ceux des villes mêmes: tels sont ceux de Château Gaillard par Philippe-Auguste, de Châlus par Richard-Cœur-de-Lion, où ce prince fut blessé à mort; de la bastille de Dieppe, par Louis XI, alors dauphin, etc. Vers le milieu du XVIIe siècle, un grand nombre de ces châteaux, qui protégent aujourd'hui nos côtes et nos frontières du Nord, furent créés par le génie de Vauban et passent pour des modèles en ce genre. Plusieurs des anciens, rendus inutiles par leur situation dans l'intérieur du royaume, désormais nuisible, furent détruits ou démantelés, d'après le vœu même des gens du pays, à la suite des guerres de religion, de celles de la Ligue et même de la Fronde, où ils avaient trop souvent protégé de grands crimes et d'odieux brigandages. De nos jours, la bande noire n'a pas plus épargné cette classe de châteaux que la première.

Ces forteresses, si imposantes par leur masse, l'épaisseur de leurs murailles (qui est quelquefois de 15 à 20 pieds), l'effet si pittoresque que présentent aujourd'hui leurs débris souvent visités du voyageur, offrent une disposition assez uniforme, du moins à partir du XIIe siècle. Presque tous sont placés, comme on l'a dit, sur une hauteur, au passage d'un défilé, ou sur le bord d'un lac ou d'une rivière. On avait soin d'y ménager des puits ou de vastes citernes *. Au milieu d'un ensemble plus ou moins compliqué de tours et de tourelles (plus tard de bastions) s'élevait une tour plus forte et beaucoup plus haute que les autres; c'était le *donjon*. Là se retiraient les défenseurs du château, quand il ne leur était plus possible de disputer le reste à l'ennemi ; ils pouvaient encore s'y maintenir avec avantage, en accablant de flèches, de pierres, de jets d'eau ou d'huile bouillante, et plus tard de feux de mousqueterie, les assaillans entassés dans des cours étroites et à la portée du trait.

Du reste, avant d'arriver jusque là, ceux-ci avaient eu de nombreux obstacles à vaincre. Sans parler des ouvrages qui défendaient d'assez loin les abords de la place, elle était elle-même entourée de fossés profonds, ordinairement pleins d'eau; les portes étaient précédées d'un pont-levis, mû par des leviers dont l'emplacement se reconnaît encore dans nos vieilles portes de villes et de châteaux. On y voit aussi la coulisse où se mouvait la *herse* qui, abattue souvent derrière les plus hardis assaillans, leur ôtait tous moyens de retraite. Enfin, du milieu de la voûte qui surmontait cette porte descendait quelquefois une lourde pièce de bois, appelée *assommoir*, ce qui indique trop bien sa destination.

Le rapprochement d'un château ou *chastel* et d'une ville formée sous sa protection (comme il s'en élevait sous celle des monastères, autre genre de forteresse au moyen-âge) a donné naissance à une multitude de noms de lieux qui rappellent cette situation. Tels sont Neufchâtel, Castillon, Castelnau, Castres, Château-Thierry, Châteauneuf, Château-Landon, etc., en France; en Angleterre, New-Castle, Castlereagh, Castlebar, etc.; en Italie et en Espagne Castellamare, Castel-Nuovo, Castro, Castiglione, Castille, etc.

Depuis la chute complète de la féodalité et jusqu'en 1789, nos anciens châteaux isolés ne furent plus que des demeures seigneuriales, avec fossés, tours, girouettes, haute et basse justice, etc.; à certaines époques, les vassaux venaient y acquitter leurs redevances et se soumettre à d'humiliantes coutumes, où souvent l'inconvenance en tout genre le disputait à l'absurdité.

(*) On cite le puits de Bitsch et celui du château de Haut-Bar, près de Saverne. Une pierre jetée dans ce dernier ne retentit au fond qu'après l'espace de plusieurs secondes et le bruit s'en fait long-temps entendre. J. H. S.

Le mot *château* est encore employé, comme terme de marine, pour désigner les deux parties élevées qui forment les extrémités du navire, qu'on nomme aussi *gaillards* (*châteaux d'arrière* et *d'avant*). Enfin, on a donné le nom de *château d'eau* à une machine plus ou moins compliquée, qui a pour objet d'élever des eaux qu'elle distribue ensuite aux fontaines d'une ville, ou seulement dans un parc, comme objet de pur ornement. C. N. A.

CHATEAUBRIAND (François-Auguste, vicomte de) est né en 1769 à Saint-Malo, de parens nobles dont il fut le dernier enfant; il avait un frère qu'on élevait pour être conseiller au parlement de Rennes; lui, en sa qualité de cadet, fut destiné à la marine. Il commença ses études à Dol et les termina à Rennes; il alla ensuite à Brest étudier les constructions navales. Tout à coup, saisi de dégoût pour l'état qu'il devait embrasser, il revint chez ses parens qui habitaient alors un manoir seigneurial appelé Combourg, ancien patrimoine de leur famille; là, quelques mois de sa vie s'écoulèrent entre un père sombre et redouté, une mère languissante, une sœur rêveuse et frêle qu'il aimait de la plus tendre affection. Il fut un moment question de faire de lui un ecclésiastique; mais telle n'était pas sa destinée. Ce fut avec le brevet de sous-lieutenant au régiment de Navarre qu'il dut enfin, à dix-sept ans, quitter le château paternel; alors il vit Paris, le Paris du XVIIIe siècle, gai, voluptueux, incrédule et pamphlétaire, mais déjà ému d'un trouble vague, avant-coureur de la révolution. Il alla à Versailles et y contempla dans toutes ses splendeurs ce trône qui ne devait pas tarder à s'abîmer sous un échafaud.

Deux ans s'étaient écoulés; il venait de se marier. Les états-généraux assemblés commençaient le plus grand drame qui se soit jamais joué chez des peuples civilisés, lorsqu'il partit pour aller chercher en Amérique, à travers des sites vierges et des nations errantes, le fameux passage du nord-ouest. Le jeune Châteaubriand s'enfonça dans ces contrées sans limites, vécut avec les sauvages, et dormit à l'ombre des forêts vieilles comme le monde. Il oubliait l'Europe, lorsque la circonstance la plus fortuite fit tomber entre ses mains un journal qui lui révéla tout d'un coup les événemens immenses auxquels trois années avaient suffi. La monarchie n'était plus, quoique son nom subsistât encore; une démocratie menaçante en avait pris la place et la noblesse émigrée tournait son épée contre nos frontières. C'était dans ses rangs que l'honneur, tel que l'entendaient les gentilshommes, avaient marqué la place de M. de Châteaubriand : il s'y rendit après quelques mois passés à Paris. Blessé au siége de Thionville, en septembre 1792, attaqué en outre de maladies cruelles, il fut transporté mourant dans l'île de Jersey; après s'y être un peu rétabli, il passa en Angleterre, où il languit dans un grand dénûment, tandis qu'en France son frère tombait sous la hache fatale. Quelques traductions l'aidaient à subsister; sa santé paraissait d'ailleurs tellement détruite que les médecins désespéraient de lui. C'est dans cette situation qu'il publia son premier ouvrage intitulé : *Essai historique et politique sur les révolutions anciennes et modernes dans leur rapport avec la révolution française* (Londres, 1797). Quoiqu'il en eût envoyé des exemplaires en France, l'ouvrage y passa inaperçu. Après le 18 brumaire, il revint dans sa patrie et travailla pour le *Mercure*, dans lequel il fit insérer *Atala* (1801). L'année suivante il publia le *Génie du Christianisme*: ce livre eut un grand succès, fit sur le public une impression tout à-fait neuve, fut loué avec passion et critiqué de même. Napoléon, qui savait si bien distinguer les hommes de mérite, nomma l'auteur secrétaire d'ambassade auprès du cardinal Fesch, à Rome. De retour à Paris en février 1804, il fut, le 22 mars suivant, nommé ministre plénipotentiaire dans le Valais; mais la mort déplorable du duc d'Enghien lui fit presque aussitôt donner sa démission. On a dit que Napoléon, loin de lui en vouloir, lui fit plus tard de nouvelles offres; quoi qu'il en soit, celui qui avait donné aux lettres les prémices de ses talens, qui leur devait déjà une couronne, ne demanda plus qu'à elles seules de nouveaux honneurs. Depuis long-temps il avait conçu l'idée d'un

poëme qui, réunissant la poésie d'Homère à la poésie de la Bible et de l'Évangile, prouverait que celle-ci n'était pas moins que l'autre puissante à nous émouvoir. Pour s'abreuver aux sources de ces deux grands systèmes, il partit vers le milieu de 1806, traversa la Grèce, l'Asie-Mineure, vit Constantinople, vogua sur la mer Égée, s'arrêta aux rives du Jourdain, visita l'Égypte, Carthage, l'Espagne, et, de retour dans sa patrie au commencement de 1807, publia *les Martyrs*. En 1811, la mort de Chénier laissant une place vacante à l'Académie, M. de Châteaubriand fut désigné pour la remplir; mais son discours, où il déversait le blâme sur son prédécesseur, ayant paru inconvenant à l'empereur, la nomination ne fut pas confirmée. L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* parut à cette époque. Trois ans plus tard s'accomplit la Restauration : M. de Châteaubriand la salua d'une brochure intitulée *Bonaparte et les Bourbons*. A Gand on le compta parmi les ministres de Louis XVIII; il fut créé pair de France en 1815 et entra à l'Académie en 1816, sans prononcer le discours d'usage. *La Monarchie selon la charte*, qu'il donna cette même année au public, offrait des idées trop aristocratiques pour plaire aux libéraux, et pourtant le pouvoir en fut assez mécontent pour retirer à l'auteur le titre de ministre d'état. Plus tard il fut l'un des collaborateurs les plus actifs du *Conservateur*. En 1820 parurent les *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de Mgr le duc de Berry*. Au baptême du duc de Bordeaux, le chantre des Martyrs offrit de l'eau du Jourdain qu'il avait jadis rapportée de son pélerinage. La carrière diplomatique venait de se rouvrir pour lui : envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin (1820), puis ambassadeur à Londres (1822), il a laissé dans ces deux villes, et surtout dans la dernière, un vif souvenir de la manière magnifique dont il savait représenter la France. Sous le ministère Villèle, le portefeuille des affaires étrangères lui fut confié (28 décembre 1822), et l'on sait avec combien peu d'égards il fut retranché (5 juin 1824) du milieu de ces hommes qu'il honorait par sa coopération. Mais aucun événement de sa vie ne profita plus à sa gloire que l'insulte qu'il venait d'éprouver : sa voix, plus libre que jamais, plaida la cause des justes libertés et dit anathème aux coupables efforts qu'on tentait pour les détruire. Il employait aussi sa pressante éloquence en faveur de la Grèce insurgée contre ses oppresseurs. Alors eut lieu cette réimpression complète de ses œuvres qui fit bruit dans toute la France; l'*Essai sur les révolutions* revit le jour; de nouvelles préfaces furent placées devant les anciens ouvrages, et ceux qui les lurent virent avec admiration que le style de l'auteur avait acquis un degré de plus de correction et de pureté, sans rien perdre de son éclat. Quand le ministère Martignac eut succédé au ministère Villèle, M. de Châteaubriand rentra aux affaires; il eut l'ambassade de Rome (1828). Une nouvelle combinaison, non moins inattendue que funeste, le rejeta dans la vie privée (août 1829); moins d'un an après tomba la monarchie dont il avait jadis célébré le retour comme une ère de bonheur pour la France. Ces têtes royales qu'on dépouillait de leur couronne avaient été les objets de son culte, et, quoique plus d'une fois lui-même eût douté de leurs oracles, l'arrêt qui les proscrivit le révolta comme un sacrilége; il crut devoir se retirer avec elles. En abdiquant la pairie, il prononça un discours qu'on peut ranger parmi ses chefs-d'œuvre. Son génie semblait s'être pour l'avenir condamné au silence; mais les défauts qu'il crut apercevoir dans le gouvernement de juillet, défauts que ses regrets pour un autre ordre de choses exagéraient peut-être, excitèrent sa verve, et il publia plusieurs pamphlets, remarquables par une critique acerbe de tous les actes du nouveau gouvernement. Après les journées des 5 et 6 juin, il fut très arbitrairement détenu avec MM. Hyde de Neuville et de Fitz-James. Redevenu libre, l'emprisonnement de la duchesse de Berry lui inspira sa brochure : *Mémoire à consulter pour madame la duchesse de Berry*, qui parut peu de temps avant l'annonce officielle du mariage secrètement contracté par cette princesse. Un tel événement dut beaucoup refroi-

dir l'intérêt que l'on portait encore à la mère du jeune prince qu'on désignait du nom d'Henri V, et faire perdre de leur force aux images touchantes évoquées par son défenseur. Entre ces deux pamphlets avait paru le vaste et remarquable ouvrage des *Études historiques* (1831). Aujourd'hui M. de Châteaubriand s'occupe d'écrire ses Mémoires, dont il avait déjà composé de nombreux fragmens à diverses époques.

Tel est le récit aussi succinct que possible, le trait rapide et nu d'une vie intéressante, variée, poétique, s'il en fut. Nous ne pouvions pas, nous, modeste biographe, jeter sur elle quelques fleurs dérobées aux Mémoires que le poète prépare comme sa dernière gloire, comme le monument funèbre qui décorera son tombeau. Loin de là, le bruit de ces Mémoires, dont Paris s'est ému, nous imposait l'obligation d'être plus bref, plus simple encore. A lui, l'écrivain inspiré, le voyageur infatigable, à lui de peindre sa vie avec les couleurs immortelles que lui prête son imagination; à lui de répandre une inexprimable mélancolie sur les grèves bretonnes où s'éleva son enfance; à lui de nous entraîner sur ses pas aux entours de ce château sombre où déjà le fantôme de René l'accompagne, et dans les savanes sans bornes, dans les forêts séculaires de l'Amérique où va naître Atala; à lui de nous transporter plus tard dans les pays des grands souvenirs, pour que nous l'y voyions s'enivrer de poésie aux sources du Carmel et de l'Hélicon! Malheur à qui gâterait de tels tableaux en essayant de les transporter dans un cadre où ils seraient déplacés!

Avant de porter un jugement sur les ouvrages de M. de Châteaubriand, il est une réflexion essentielle à faire. Aux yeux du biographe, les écrivains se divisent en deux grandes classes : une de ces classes n'est active que par la pensée; elle compose au coin du foyer, entre les lambris des bibliothèques; elle est spéciale, et il semble que la vie littéraire exclut pour elle toute autre manière de vivre; l'autre se mêle à la vie publique, unit l'activité matérielle à l'activité de l'esprit, embrasse à la fois plusieurs carrières, sait déposer la plume pour prendre l'épée, pour monter à la tribune, pour s'asseoir parmi ceux qui gouvernent : elle compte dans ses rangs les plus hautes renommées de l'antiquité; elle a produit de beaux génies chez les peuples modernes; l'Italie et surtout l'Espagne attestent sa fécondité. Ce qui distingue les hommes dont se compose cette classe, c'est la hardiesse, c'est quelque chose de vif et de neuf; ils sont aventureux dans leurs plans, dans leur style, de même que dans leurs actions. Moins corrects que leurs confrères, car le temps leur manque souvent pour polir des phrases, ils sont plus énergiques. Les sentimens qui animent leurs ouvrages, les tableaux qui s'y déroulent, viennent de la première main. Ce n'est pas seulement un reflet de leurs études, c'est un reflet de leur vie. M. de Châteaubriand est un de ces hommes; il a leurs mérites et leurs défauts. Que de passages pleins de bizarrerie et de mauvais goût furent relevés dans ses premiers ouvrages par les critiques de l'empire! Mais aussi, que de verve! combien de pages entraînantes! combien d'idées poétiques, d'images grandioses que ces critiques ne surent pas apprécier, et dont la puissance toujours croissante a donné à leurs arrêts un éclatant démenti! Sûrement on pourrait, en suivant leurs traces, relever de graves défauts dans ces ouvrages sur lesquels repose pourtant la plus grande gloire littéraire dont la France ait à se vanter aujourd'hui : ainsi l'on reprocherait au Génie du christianisme de grandes longueurs, des phrases ampoulées jusqu'au ridicule, dont l'auteur lui-même a fait justice dans ses dernières éditions, de vaines déclamations contre les sciences exactes; mais ce n'en est pas moins un livre tout rempli de belles inspirations, de sentimens élevés, d'idées fécondes et d'une éloquence entraînante. Vaste plan où le christianisme, apprécié depuis long-temps sous le rapport historique et moral, se montre sous un aspect nouveau non moins fait peut-être pour émouvoir et entraîner les cœurs, l'aspect de la beauté poétique. Ce n'est point de sa marche merveilleuse à travers les siècles, ce n'est point de cette morale dont les plus incrédules au dogme n'osent nier

la pureté, que l'auteur va nous entretenir; mais il nous montrera la religion du Christ non moins remplie que les religions antiques du souffle divin qui anime la poésie et les arts; il affirmera que la théogonie païenne, avec son riant olympe, avec les voluptueuses aventures de ses divinités, et malgré l'animation merveilleuse qu'elle répand sur le monde matériel, a été moins inspiratrice que la Bible et que l'Évangile; puis il nous montrera le christianisme donnant naissance au plus majestueux des cultes. A propos du culte, il nous parlera de la poésie même du dogme, de cette poésie qui, accablante et terrible dans le mystère des trois personnes, est si douce et si suave quand elle nous offre l'image de la mère de l'homme-dieu tenant son enfant sur son sein. De ces hauteurs il redescendra aux manifestations de la religion dans les choses humaines; beaux-arts, sciences, philosophie, littérature, tout passera devant nos yeux, car l'idée religieuse entre dans tout et pénètre tout. Mais, arrivé à la littérature, le poète s'y arrêtera avec amour, il multipliera les parallèles entre l'inspiration sacrée et l'inspiration païenne; puis il osera lui-même, plein qu'il est de sa puissance, nous montrer quel charme les idées chrétiennes peuvent répandre sur les récits les plus romanesques et les plus tendres. *Atala* et *René* viendront se placer, comme deux caryatides éplorées et sublimes, dans l'immense édifice. Le *Génie du Christianisme* a la gloire d'avoir fait école; de toutes parts il a réveillé les sons religieux endormis depuis si long-temps sur les lyres des poètes; s'il a plutôt excité les imaginations que touché les cœurs, s'il a plutôt inspiré des hymnes que des actes de foi, peut-être était-ce le seul bien possible à faire au milieu de la tiédeur aujourd'hui répandue.

Ce n'est que dans la grande édition de 1825 que l'auteur détacha *Atala* et *René* du *Génie du Christianisme* pour les donner séparément. Ces épisodes eurent d'abord la même fortune; peut-être même *Atala* fit-elle plus de sensation que *René* : il n'en est pas de même à présent. La sombre et désolée figure de René grandit encore chaque jour, tandis que l'intérêt répandu sur Atala commence à s'affaiblir. Sans doute c'est une histoire touchante que celle de la fille des déserts; sans doute ces trois types, Atala, Chactas, le père Aubry, portent l'empreinte du talent; les descriptions sont du plus riche coloris, le dialogue est plein de grace et de tendresse, M. de Châteaubriand y a mis son imagination; mais dans *René* il a mis son ame; *René*, œuvre sans modèle, et que de nombreuses imitations laissent encore sans égale. D'où vient sa puissance, à ce simple et court récit si peu varié, si dépourvu d'événemens, qui ne compte pour personnages qu'un frère et une sœur tout semblables l'un à l'autre? Elle vient de ce que le premier il a dit le mal caractéristique de notre époque : la douleur monotone et désespérante qui naît de l'ennui et du découragement ; qui va s'étendant dans le vide que laissent en se retirant le patriotisme, la piété, tous les sentimens enthousiastes. Cette douleur, l'auteur de René la devina par l'instinct prophétique du génie, avant qu'elle ne fût descendue dans la foule des hommes, et il jeta son héros au milieu de cette foule, comme un portrait auquel plusieurs parmi elle pourraient bientôt se reconnaître.

Les Martyrs sont l'application de la théorie développée dans le *Génie du Christianisme*. Ce n'est pas seulement une épopée chrétienne, qui n'était plus à faire après la *Jérusalem délivrée* et le *Paradis perdu* : c'est une œuvre dans laquelle M. de Châteaubriand a voulu que le christianisme et le paganisme se rencontrassent face à face, pour nous mettre à même de prononcer sur leurs beautés respectives. Il y a de la grandeur dans une telle pensée; mais était-elle réalisable? Quand les deux religions se rencontrent, l'une à son agonie, l'autre à sa naissance, le paganisme, vieux, usé, corrompu, peut-il parler la langue naïve et figurée de son premier poète ? Je sais que Démodocus et Cymodocée habitent un canton reculé de la Grèce, loin de l'air empoisonné de Rome : ils peuvent être purs, ils peuvent avoir gardé la foi en leurs idoles; mais ils ne peuvent pas plus ressembler à des païens du

temps d'Homère que des chrétiens d'aujourd'hui, si croyans qu'ils soient, ne ressemblent à des chrétiens de la primitive église. La froideur du personnage principal est un autre défaut grave, qui a dû nécessairement résulter de la manière dont le poète avait conçu son plan. *Les Martyrs* vivront cependant, grace à un style d'un rare éclat, grace à de nombreuses beautés de détail, entre lesquelles l'épisode de Velléda et la description des enfers tiennent le premier rang.

L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* n'est que le récit d'un voyageur qui nous dépeint les lieux qu'il a traversés, et surtout les impressions que ces lieux lui ont fait éprouver; mais ces lieux sont la Grèce et la Terre-Sainte; mais ces impressions sont celles d'un poète. Rien ne va mieux à M. de Châteaubriand qu'un tel genre de composition: il a dans son génie quelque chose d'intime et de personnel, comme Jean-Jacques et Byron. Jamais on ne le trouve mieux inspiré, que lorsqu'il se met en scène. René n'est si beau que parce que l'auteur l'a tiré tout entier de lui-même, sans emprunter au monde extérieur autre chose que des descriptions et des images. Dans l'*Itinéraire*, nous écoutons au cœur du type vivant de René les palpitations qu'il éprouve, en foulant aux pieds la poussière d'Athènes et de Jérusalem; et de ce cœur gonflé de regrets et de souvenirs, nous entendons sortir une parole mélancolique et grande qui s'accorde merveilleusement avec les tableaux dont elle s'inspire.

Ces trois ouvrages, le *Génie du Christianisme*, *les Martyrs*, l'*Itinéraire*, sont nés de la même pensée tout ensemble religieuse et littéraire; ce sont les parties d'un tout harmonieux où rien ne fait dissonance. Il serait difficile de réduire à la même unité l'*Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leur rapport avec la révolution française*, ouvrage bizarre, qu'a produit la jeunesse de M. de Châteaubriand. Quelques fragmens de l'*Essai*, choisis et arrangés par la haine, avaient pu offrir un contraste choquant avec les idées chrétiennes émises depuis par l'auteur; mais lorsque celui-ci se fut décidé à publier l'ouvrage complet, en y faisant toutefois quelques coupures, il fut justifié aux yeux des lecteurs impartiaux. On vit une œuvre de jeunesse, excessivement défectueuse, si on la considérait comme ouvrage historique et politique; pleine d'intérêt, pour qui ne cherchait en la lisant qu'à étudier les tentatives imprudentes du génie, qui sent sa puissance sans bien s'en rendre compte encore. Un plan immense et impraticable n'épouvante pas l'auteur à son début : il va droit aux questions les plus difficiles à résoudre, et les traite avec un dogmatisme altier, il ne sait encore que les livres, et n'en est que plus intrépide à juger les événemens et les hommes. Dans cet ouvrage qu'il a revêtu de formes absolues, il marche au gré de son caprice; qu'un mot lui rappelle l'Amérique, son plus beau, son plus doux souvenir, il quitte, pour nous en entretenir, ses rapprochemens forcés entre les Perses et les Allemands; ou bien, c'est pour s'abandonner à de douces rêveries, qu'il fait trêve à ce cours d'histoire et de politique. Tout à l'heure il était matérialiste: maintenant il chante les louanges de Dieu; tout à l'heure il prenait, pour insulter le genre humain, l'ironique sourire de Voltaire : maintenant il écrit le chapitre *aux infortunés*. Jamais on ne vit une jeune intelligence plus hardie, plus imprudente, plus riche et plus follement prodigue.

Le poème des *Natchez* est une autre œuvre de la jeunesse de M. de Châteaubriand, qu'il a fait entrer dans l'édition de 1825 : aussi informe dans son genre, aussi pleine d'idées audacieuses et incohérentes que l'*Essai sur les révolutions*, souvent étincelant de même des plus grandes beautés. Là, sont René, Atala, Chactas; là toutes les créatures favorites du poète ont reçu leur premier souffle de vie; mais il a bien fait de les en retirer plus tard pour les faire paraître dans des ouvrages plus sagement ordonnés que l'épopée des déserts, où les mœurs des sauvages sont loin d'offrir la poésie et l'intérêt dont il les a crus susceptibles, et dont le dénouement, à force de vouloir être terrible, est devenu d'une révoltante atrocité.

M. de Châteaubriand s'est remis, sur le déclin de ses ans, à ces études historiques qui furent le premier choix de sa jeunesse : nous le retrouvons au sortir de la vie, comme à son entrée, assis pour contempler les ruines qui surnagent à la surface de l'abîme du passé; cette fois, son regard plus prudent n'a pas cherché à les embrasser toutes : il ne s'est arrêté que sur celles qui pouvaient lui servir à reconstruire l'histoire de sa patrie. Mais pour cette œuvre immense encore, il a bientôt senti que le temps lui manquerait : alors il s'est contenté de nous montrer dans ses *Études ou Discours historique sur la chute de l'empire romain*, *la naissance et l'invasion des Barbares* les premières assises de son édifice, comme ces conquérans de l'antiquité qui laissaient du moins des traces gigantesques de leurs campemens dans les lieux où ils ne pouvaient fonder leur domination. On voit que c'eût été un plan vaste et neuf que celui de la nouvelle histoire de France : il eût reposé sur la pensée que le christianisme n'est point une religion immobile et inflexible; qu'il marche avec l'homme, qu'il admet dans son sein tous les développemens de la créature à laquelle Dieu l'accorda comme le plus beau de ses dons; pensée admirable, et la plus heureuse promesse qu'on puisse nous faire pour l'avenir. Le début des *Études* tracé dans la grande manière de l'auteur, est beau et imposant; mais si l'on poursuit cette lecture, on éprouve quelque désenchantement. Les vues neuves et profondes ne manquent pas; mais peut-être s'en trouve-t-il encore plus qui sont hasardées et bizarres; l'imagination du poète a plus présidé au choix et à l'emploi des matériaux que l'exactitude et la sévère critique de l'historien. Tout en admirant ce style qui conserve toujours sa teinte originale et son grand caractère, on y désirerait moins d'antithèses, une tendance moins constante à l'effet. Mais aussi quelle œuvre que celle de cette histoire de France, ayant pour portique un précis de l'empire romain! A l'éloquence, au génie de Bossuet, le nouvel historien joignait peut-être un savoir non moins étendu; mais l'histoire depuis Bossuet a marché, et M. de Châteaubriand a voulu descendre dans des détails dont s'était abstenu son grand devancier. Dès lors les loisirs de l'homme d'état mêlés aux grands événemens de notre époque ne pouvaient plus suffire à remplir un cadre immense. Si, dans sa lutte avec un si puissant athlète, M. de Châteaubriand a succombé, c'est là du moins un de ces combats où il y a des palmes même pour le vaincu.

Nous voudrions pouvoir effacer de la série des ouvrages politiques de M. de Châteaubriand la brochure *de Bonaparte et des Bourbons :* cette fois, mais cette seule fois, M. de Châteaubriand a manqué de générosité; car dans ses deux dernières brochures, s'il se montre trop acerbe, si de temps en temps il outre la satire et ne dédaigne pas, pour en acérer les traits, des termes proscrits par le bon goût, il a du moins une noble excuse, puisque c'est la cause du malheur qu'il plaide. La *Monarchie selon la Charte* n'a point été, comme ces opuscules, dictée par la passion : c'est un plan de gouvernement que l'auteur a tracé à tête reposée; tout n'y est peut-être pas praticable, mais tout y est élevé, qualité rare, dans les plans des hommes d'état d'aujourd'hui.

Jeté par le sort dans une époque de tourmentes et de révolutions avec une imagination vive et une ame ardente; organisé, nous le croyons, plutôt comme un poète que comme un homme d'état, et pourtant lancé aussi avant dans la carrière politique que dans la carrière littéraire, M. de Châteaubriand a dû commettre quelques fautes et beaucoup d'imprudences; doué de cette organisation impressionnable qui est pour l'homme de génie une source d'inspirations et aussi d'exquises douleurs, il a dû servir avec un zèle sans bornes les causes qu'il a embrassées. On sent qu'un homme de cette portée, avec cette allure impétueuse et inconsidérée, doit vivement remuer les passions autour de lui: la haine et l'amour s'allument sur ses traces enflammées, le blâme s'élève et la louange lui répond; bientôt l'un tombe dans la calomnie, l'autre s'exagère jusqu'à l'apothéose : tel fut toujours le

sort de M. de Châteaubriand. Au premier abord, en le voyant tour à tour loué et dénigré par tous les partis, on est tenté de l'accuser de versatilité : c'est un reproche qu'en effet ses ennemis ne lui ont pas épargné; mais si nous avons vu M. de Châteaubriand changer plusieurs fois de drapeau , le mobile qui le guidait n'a point changé: ce mobile, c'est le désir des choses grandes et généreuses, l'aversion pour tout ce qui est mesquin, injuste, contraire à la générosité; on reconnait ce sentiment dans la démission donnée immédiatement après l'assassinat du duc d'Enghien, dans son éclatant divorce d'avec le ministère Villèle. D'autres actions en portent moins l'empreinte : le blâme jeté sur la mémoire de Chénier, cette brochure contre l'empereur déchu que nous avons déjà déplorée, l'extrême violence des reproches prodigués à un gouvernement nouveau, ne paraissent en aucun sens dignes de louanges; mais on en tirera seulement la conséquence que M. de Châteaubriand, comme tous les hommes chez lesquels l'imagination est la faculté dominante, a pu prendre quelquefois la fausse grandeur pour la vraie; qu'il partage avec d'autres hommes de génie ce besoin d'occuper ses contemporains à toute heure, ce désir d'ovations journalières, qui, tout en paraissant se confondre avec l'amour de la gloire, tient un peu d'une vanité que ce même amour désavoue. On n'en comptera pas moins M. de Châteaubriand parmi les beaux caractères comme parmi les grands écrivains de notre siècle. L. L. O.

CHATEAUBRIANT (Françoise de Foix, comtesse de). Née vers 1475, d'une famille qui avait possédé la couronne de Navarre avant qu'elle passât dans les maisons d'Albret et de Bourbon, Françoise épousa Jean de Laval-Montmorency, déjà en possession de la seigneurie de Châteaubriant en Bretagne, sur les confins de l'Anjou. En ne consultant que l'histoire de François Ier par Varillas et les Mémoires de Hévin, on pourrait discuter long-temps sur les vertus ou sur la galanterie de Mme de Châteaubriant, et même sur le genre de sa mort. Varillas, suivi par les romanciers et les auteurs dramatiques, la fait venir à la cour malgré son mari, auquel on a dérobé un anneau dont la vue doit déterminer la comtesse à le rejoindre : elle arrive, devient maîtresse de François Ier, en est abandonnée pour la duchesse d'Étampes, et repart ensuite pour son château, où dans un bain son mari lui fait ouvrir les veines. L'annaliste breton, au contraire, nie la liaison de Mme de Châteaubriant et du roi, et conséquemment le meurtre, qui ne serait plus motivé. Brantôme, cité par Bayle, et contemporain, doit inspirer beaucoup plus de confiance; son récit se compose d'événemens simples. Françoise, cousine de Gaston de Foix, neveu de Louis XII, dont les frères, Lautrec et Lesparre, étaient établis à la cour, y avait paru du temps d'Anne de Bretagne, qui l'avait mariée au comte de Châteaubriant, en lui faisant, comme parente des conjoints, le don de 20,000 fr. François Ier, ce *gros garçon*, comme l'appelait Louis XII, était enclin à l'amour : quand il se vit roi d'une cour si *gentiment corrompue*, il ne manqua pas d'adresser ses vœux à la dame la plus distinguée par sa beauté, son esprit et son rang. Soit qu'il parvînt à plaire, soit que l'ambition décidât Françoise en sa faveur, l'intimité de leurs relations ne fut point mise en doute : la comtesse portait publiquement des joyaux que lui donnait le roi, quoiqu'ils fussent chargés de devises amoureuses que la complaisante Marguerite de Valois composait à la prière de son frère, et, par son crédit, faisait excuser les fautes que Lautrec et Lesparre, plus braves qu'habiles, commettaient à la tête de nos armées en Aragon et en Italie. On l'accusa d'avoir été sensible en même temps à l'amour du roi, de l'amiral Bonnivet et du connétable de Bourbon, aimé de la duchesse d'Angoulême, qui déjà haïssait dans Françoise la favorite de son fils et s'en vengea en appelant auprès d'elle Mlle d'Heilly, qui ne se contenta point de supplanter Mme de Châteaubriant dans le cœur du roi, mais exigea encore qu'il lui fît redemander ces joyaux si bien *ouvrés* qui témoignaient de tant d'amour et dont Françoise continuait à se parer. La comtesse n'exécuta qu'imparfaitement cet ordre si peu chevaleresque : elle fi

fondre les bijoux, et les remit réduits en lingots au gentilhomme venu pour les réclamer, en lui disant : « Assurez au roi que le poids y est; quant aux devises, elles sont empreintes dans mon cœur; c'est là qu'il doit les chercher. » A quoi le roi répondit : « Cette femme a plus de courage que je n'en aurais attendu de son sexe. Allez, reportez-lui son or; je lui en aurais donné le double pour les devises. » Et ce double poids, comme valeur, eût été encore fort peu de chose. Bouchet et Brantôme rapportent que Mme de Châteaubriant était une des trois femmes qui, lors de l'entrevue de François Ier et de Clément VII, à Marseille, firent demander une dispense pour faire gras en carême. Le duc d'Albanie, chargé de cette commission, imagina qu'il valait mieux réclamer en leur nom la permission de transgresser, *sans pécher*, le 6e commandement du décalogue, si bien que, lorsqu'à l'audience du Saint-Père ces dames insistèrent pour être affranchies *trois fois par semaine* de la loi commune, le pape entra dans la plus étrange colère et se trouva fort heureux, après une explication, de n'avoir à se relâcher que sur un point de discipline. Cette plaisanterie, qui prouve avec quelle légèreté on traitait Mme de Châteaubriant, explique aussi l'humeur que fit éclater son mari, lorsqu'il n'eut plus à craindre qu'elle fût protégée par le roi. La malheureuse Françoise, rentrée sous la domination de l'époux dont elle avait déshonoré le nom, ayant perdu sa fille unique, vécut dans son château de Bretagne, si maltraitée par cet époux qu'il fut généralement accusé d'avoir terminé ses jours par un poison dont elle mourut le 16 octobre 1537. En vain a-t-on nié une jalousie exercée sur une femme de 62 ans; en vain a-t-on rappelé le monument que M. de Châteaubriant fit élever à sa femme et que Marot et Nicolas Bourbon ornèrent chacun d'une épitaphe : la mort de Françoise fut toujours attribuée à son mari, et le don qu'il fit de tous ses biens au connétable de Montmorency confirma dans l'opinion qu'il redoutait les poursuites de la justice.

Mme de Murat, Lesconvel et d'autres ont publié des romans historiques sur les amours de la comtesse de Châteaubriant, d'après Moréri et les auteurs cités dans cet article. L. C. B.

CHATEAUROUX (Marie-Anne de Nesle, duchesse de), veuve à vingt-trois ans du marquis de la Tournelle, qu'elle avait épousé en 1734, regarda comme une des attributions de sa noble et antique famille d'être à son tour maîtresse de Louis XV, ainsi que l'avaient été Mmes de Mailly, de Vintimille, et de Lauraguais, ses sœurs. La fidélité que pendant plusieurs années Louis XV garda à son épouse contrariait beaucoup de courtisans, et la plus grande partie d'entre eux concourut à priver cette princesse d'une tendresse dont Mme de Mailly devint le premier objet dans l'ordre illégitime. Se supplantant successivement, les demoiselles de Nesle furent enfin représentées dans le poste de favorite par la marquise de la Tournelle, qui se fit nommer dame du palais de la reine, et exigea que son titre fût changé en celui de duchesse de Châteauroux. Le roi y consentit, ajoutant 80,000 livres de rentes à la dignité, et faisant mettre dans les lettres-patentes, que *le mérite personnel et les vertus* de Mme de la Tournelle *étaient les seuls motifs des graces qu'il lui accordait*. Mme de Châteauroux crut faire oublier son déshonneur et son avidité en inspirant au roi le désir de la gloire. La mort (1743) du cardinal de Fleury, premier ministre, permettant à Louis XV de régner par lui-même, sans avoir la peine de contrarier les habitudes d'un pouvoir qu'il avait toléré long-temps, et Mme de Châteauroux qui avait fait son guide du duc de Richelieu, après l'avoir eu pour amant, engagea le roi à présider ses conseils, et à commander ses armées en personne. Quant à l'économie, que plusieurs croient une vertu royale, la favorite ne s'en souciait guère, témoins les 1,200,000 fr. qu'elle fit dépenser à Choisy, dont le séjour lui plaisait. Craignant les remontrances d'Orry, son contrôleur-général, Louis XV lui fit remettre le mémoire qu'il n'avait osé lui donner, et fut agréablement surpris quand l'habile ministre lui dit : « Sire, je suis étonné de la modicité de la somme et j'ai mis en réserve pour cet objet 1,500,000 fr. » Si Mme de Châteauroux

eût aimé la gloire, on aurait réservé cet argent pour pousser plus vivement la guerre que la France allait soutenir contre l'Angleterre et contre la reine de Hongrie : elle crut suffisant au succès de nos armes de mener le roi visiter les places fortes de la frontière, depuis Dunkerque jusqu'à Metz, annonçant qu'il allait prendre le commandement de son armée d'Alsace. Louis XV partit de Paris au mois de mai 1744; la duchesse le suivait; mais pour éviter le scandale de leur réunion dans chaque ville où séjournait le roi, on perçait des murailles ou l'on construisait des cloisons de planches : ce qui laissait ignorer au public l'heure des communications, mais en fournissait les preuves les plus ostensibles. Menin, Ypres, Furnes, le fort de Kenoque, furent pris sous les yeux du roi, et ces succès avaient déjà sensiblement touché les Français, lorsqu'à Metz il tomba malade d'une fièvre maligne, à la suite des fatigues de cette campagne et des excès de table auxquels il se livrait fréquemment. Les églises de Paris se remplirent alors de toute la population : on n'entendait que cris et prières, et le surnom de *bien-aimé* fut unanimement décerné au prince qui, par quelques actes de courage, venait de ranimer l'amour de ses sujets. La reine, dont la cassette était vide, emprunta mille louis à Villemur, receveur-général des finances, afin de partir sur-le-champ pour Metz, où Mme de Châteauroux, assise au chevet du roi, recevait de nouvelles assurances de sa tendresse; mais le 14 août le duc de Chartres et l'évêque de Soissons ayant appris au monarque que ses jours étaient en danger, il consentit, sur les représentations de l'évêque à renvoyer sa favorite, et, selon l'usage du temps, demanda pardon à ceux qui l'entouraient du scandale qu'il avait donné. Dans son trajet de Metz à Paris, Mme de Châteauroux, qui s'était à grand' peine procuré une des voitures du maréchal de Bellisle, fut accablée d'injures par le peuple des campagnes, et ne se déroba aux mauvais traitemens dont on la menaçait, qu'en prenant des chemins détournés ou en traversant à pied et inconnue plusieurs villages. La longueur de la convalescence du roi, les sentimens que parurent lui inspirer la douleur et les soins de la reine, laissèrent croire un instant que Mme de Châteauroux était bannie pour jamais. *Les dévotes de la cour*, disent quelques mémoires, *mirent des rubans verts à leurs cornettes*. Mais la sage Lesczinska, âgée de 41 ans et mère de dix enfans, ne pouvait guère lutter contre une jeune et belle femme, aux yeux d'un roi beaucoup plus désireux de charmes que de vertus. Le maréchal de Richelieu, qui ne se piquait point de délicatesse, imagina des parties de chasse dans lesquelles le roi revit Mme de Châteauroux : elle reprit tout son empire, et exigea une réparation éclatante pour ce qu'elle appelait *l'affront* reçu à Metz. M. d'Argenson (d'autres disent M. de Maurepas), qui lui avait signifié son exil, fut chargé de lui annoncer son rappel. A cette nouvelle, les poissardes s'écrièrent : *Puisque le roi la reprend, il ne trouvera plus un* pater *sur le pavé de Paris!* Qu'aurait-on dit si l'on avait su que Mme de Châteauroux obtenait aussi sa nomination de surintendante de la maison de la jeune dauphine que l'on attendait? Mais la mort s'opposa à cette preuve de la faiblesse du roi, de l'effronterie de la favorite. A peine avait-on appris qu'elle était rappelée à la cour, que Mme la duchesse de Châteauroux, atteinte d'un mal aussi violent que subit, expira (1744), non sans que ses ennemis, et ils étaient nombreux, fussent accusés de l'avoir empoisonnée. Le roi la regretta; et les dames de Pompadour et Du Barry, qui lui succédèrent, aussi ambitieuses et plus avides, n'ayant ni l'élévation d'esprit, ni la dignité de Mme de Châteauroux, la firent aussi regretter par la nation. On a publié à Paris, en 1806, 2 vol. de ses lettres, et Mme Sophie Gay vient de faire paraître, sous le titre de *Mme la duchesse de Châteauroux*, un roman plein d'intérêt.
L. C. B.

CHATEL, *voy.* CHATEAU et DUCHATEL.

CHATEL (ABBÉ), *voy.* CATHOLIQUE FRANÇAISE (*église*).

CHATELET. Dans le sens le plus absolu, c'est un petit fort ou habitation

féodale du dernier ordre (*castellctum*); mais on appliquait autrefois ce nom, d'une manière toute particulière, à deux édifices fort anciens, construits primitivement pour servir à la défense de Paris, et qu'on distinguait par les noms de *grand* et *petit Châtelet*. Le premier, que l'on prétendait avoir été bâti d'abord par l'empereur Julien, mais qui fut tout au moins reconstruit par Philippe-Auguste (comme le prouve un passage de Rigord, cité par Ducange), défendait l'entrée de la rue Saint-Denis du côté du Pont-au-Change. On l'appelait vulgairement la *Porte-Paris*, ou l'*Apport-Paris*. Il a été démoli au commencement du XIXe siècle, et le lieu qu'il occupait s'appelle encore la *Place du Châtelet*; c'est là que se font les ventes mobilières par autorité de justice. Quant au petit Châtelet, il était situé à l'extrémité du Petit-Pont, près de l'Hôtel-Dieu. Détruit par les Normands, dans le mémorable siége de 886, on le rebâtit, suivant Félibien, environ 450 ans après, sous le règne de Charles V. Il servait habituellement de prison.

Le grand Châtelet avait cessé, depuis long-temps, de concourir à la défense de Paris, lorsqu'on y transporta le siége du présidial ou de la justice prévôtale de cette ville. Les arrêts du Châtelet étaient exécutoires dans toute la France; c'est là que fut condamné le malheureux Favras, en 1790. Il y avait aussi un tribunal du Châtelet à Orléans, à Montpellier, etc.

Le nom de *châtelet* a été employé, comme celui de *château* ou *châtel*, pour désigner un certain nombre de villes et de villages de France. C'est aussi celui d'une ancienne famille de Lorraine à laquelle appartenait cette savante Émilie, devenue célèbre par l'amitié de Voltaire, beaucoup plus que par ses propres ouvrages (*voy.* Du Chatelet). C. N. A.

CHATELLENIE, seigneurie et juridiction d'un *seigneur châtelain* (*castellanus*), dans l'ancienne France. Après avoir été long-temps de simples offices, les châtellenies devinrent des fiefs et même des propriétés héréditaires. Quant à la justice des châtelains, *voy.* Prévôté. X.

CHATHAM (lord), *voy.* Pitt.

CHAT-HUANT, *voy.* Chouette.

CHATILLON ou **CHASTILLON** (maison de). Plusieurs anciennes et puissantes familles de France ont porté ce nom : la plus célèbre de toutes est celle de Châtillon-sur-Marne. Elle possédait de vastes domaines, se divisait en plusieurs branches, parmi lesquelles on remarquait les comtes, puis princes de Porcian ou de Porcéan, et était alliée à plusieurs maisons souveraines. Les généalogistes et les chroniqueurs ne se sont pas fait faute de longues dissertations et d'hypothèses sur une telle lignée : l'*Histoire généalogique de la maison de Chastillon*, par André Duchesne, est ce qu'on a écrit de plus sage et de plus savant sur ce sujet.

Le premier de la famille de Châtillon-sur-Marne, dans l'ordre chronologique, est Eudes, fils de Miles, qui, sous le nom d'Urbain II, fut le second pape français. Renaud, Reginald, ou Arnold de Châtillon, simple chevalier, et troisième fils de Henri, suivit à la croisade le roi de France Louis VII, épousa Constance, princesse d'Antioche, se signala par de brillans exploits, mais aussi par des cruautés indignes d'un chevalier. Prisonnier des infidèles, puis rendu à la liberté, il se retira dans le château de Karak ou de Krak, d'où il se rendit redoutable aux Musulmans, et surtout à leurs caravanes, exerçant ses pillages au mépris même des traités. A la bataille de Tibériade (1187), il fut fait prisonnier, et amené avec le roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, dans la tente de Saladin. Le soudan combla d'égards le roi captif; mais il immola de sa propre main Renaud de Châtillon, qu'il regardait comme un brigand.

Gaucher de Châtillon, fils du quatrième comte de Crécy et de Porcéan, naquit en 1249, et servit d'abord en Italie le frère de saint Louis, Charles d'Anjou; ensuite il alla joindre en Afrique Louis IX, et, quoiqu'il n'arrivât qu'après la mort de ce roi, il eut encore le temps de se signaler par quelques faits d'armes. Il s'attacha sans retour au roi de France Philippe III, qui lui fit épouser une princesse du sang royal, après qu'il eut hérité des biens de son frère Jean de

Châtillon. Il se distingua dans une guerre en Navarre, et, après quelques discussions, abandonna à un de ses oncles ses prétentions sur le comté de Chartres (*voy.*). Lorsque la seconde femme de Philippe III, Marie de Brabant, fut accusée d'empoisonnement, Gaucher combattit en champ clos pour prouver son innocence, et y réussit. Il avait rendu à la couronne de grands services, lorsqu'en 1302, après la bataille de Courtrai, Philippe-le-Bel lui donna l'épée de connétable, et, plus tard, la dignité de premier ministre. Gaucher fut l'un des plus forts soutiens de Philippe dans ses querelles avec le pape, dans ses guerres contre les Flamands, dans sa haine contre les Templiers. Dans ses terres, que des héritages avaient agrandies, il adoucit la condition des serfs et encouragea la culture des lettres. Il commanda l'armée française à la bataille de Mont-Cassel, en 1328, et il mourut l'année suivante.

La maison de Châtillon-sur-Marne s'éteignit en 1762; une de ses branches avait occupé les comtés de Blois et de Chartres.

Charles de Blois, de la maison de Châtillon, disputa la couronne ducale à Jean de Montfort, après la mort de Jean III; et, en 1341, le roi de France prononça son jugement en sa faveur, tandis que le roi d'Angleterre se déclarait pour son rival. Le parti de Charles de Blois ne fut pas heureux, malgré quelques succès. Fait prisonnier, en 1347, à la bataille de la Roche-Derrien, il fut conduit en Angleterre, et enfermé dans la Tour de Londres où on le traita avec barbarie. Au bout de neuf ans, il fut mis en liberté moyennant une rançon de cent mille florins d'or, et en laissant ses deux fils à sa place, comme otages d'un paiement qu'il n'effectua jamais. Il continua la guerre pendant sept ans, et fut tué à la bataille d'Aurai (1364). Il s'était fait admirer par sa piété, ou plutôt par des pratiques de dévotion poussées à un point qui lui faisait négliger les soins les plus nécessaires de propreté. Il fut question plus tard de le canoniser.

Une autre maison de Châtillon, moins puissante, mais qui ne manquait pas d'illustration, fournit à la France l'amiral Coligny et ses frères Dandelot et Odet. Nous consacrerons aux deux premiers des articles spéciaux. Quant à Odet, connu dans l'histoire sous le nom de *cardinal de Châtillon*, il entra dans les ordres ecclésiastiques, fut prieur ou abbé commandataire de plusieurs monastères, archevêque de Toulouse, et réunit à ce diocèse (1535) l'évêché de Beauvais. Il ne se passait point d'année qu'il ne reçût quelque nouvelle faveur : seulement il eut quelques discussions avec le Saint-Siége au sujet de la multiplicité de ses bénéfices. Vers l'époque du colloque de Poissy (1562), où il avait assisté, il abjura le catholicisme, et Pie IV l'excommunia en 1563. Il ne quitta cependant pas de suite la pourpre romaine, car il assista, revêtu du costume de cardinal, au lit de justice qui se tint à Rouen pour la majorité de Charles IX. En 1564, il épousa Élisabeth de Hauteville, qui avait été sa maîtresse. Renonçant enfin au titre de cardinal, il prit celui de comte de Beauvais. Il combattit avec les calvinistes à Saint-Denis en 1567, et prit une part très active aux négociations qui se mêlaient aux combats durant cette époque désastreuse. Néanmoins, craignant d'être arrêté, il se réfugia en Angleterre, en 1568, auprès de la reine Élisabeth, qui le reçut avec la plus grande distinction. La même année le parlement de Paris ordonna son arrestation; cette cour le déclara criminel d'état en 1569, lui ôta toutes ses dignités civiles et ecclésiastiques, et le condamna à une amende de 200,000 livres. Il revenait en France à la sollicitation de son frère, l'amiral de Coligny, lorsqu'il mourut empoisonné par son valet de chambre en 1571. A. S-r.

CHATILLON (congrès de). En 1814, les armées étrangères avaient envahi la France et s'avançaient vers Paris. Cependant leur triomphe était encore loin d'être assuré, et les chances de la guerre paraissaient si incertaines qu'on crut prudent, de part et d'autre, d'essayer encore une fois s'il était possible de s'entendre pour prévenir de plus grands malheurs, mais sans suspendre les hostilités. On ouvrit donc, le 5 février

1814, un congrès à Châtillon-sur-Seine, chef-lieu d'arrondissement du département de la Côte-d'Or et ville de 4,175 habitans. Ce congrès se composa du comte Stadion, du baron G. de Humboldt, et du comte Rasoumofski, plénipotentiaires de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie; l'Angleterre y fut représentée par les lords Aberdeen, Cathcart, et le général Charles Stewart; en outre, le lord Castlereagh, ministre, fut présent. Le général Caulaincourt, duc de Vicence, fut l'envoyé de la France. D'un côté au moins on suivit les négociations sans bonne foi. Quelques succès obtenus par les alliés les énorgueillirent; on devait se baser sur les propositions faites à Francfort à la fin de 1813, et qui s'appuyaient sur ce que les ennemis eux-mêmes appelaient les *limites naturelles* de la France. Mais alors ils changèrent d'idée, et refusant de laisser à la France une consistance analogue au rang qu'elle doit occuper dans le système politique, ils présentèrent un projet de traité qui contenait les plus dures conditions de paix: Napoléon ne pouvait les accepter. Il lui restait d'ailleurs un espoir, celui de terminer l'invasion ennemie par une éclatante victoire et de reprendre ainsi tous ses avantages. « C'est par trop exiger, dit-il hautement; les alliés oublient que je suis plus près de Munich qu'ils ne le sont de Paris. » On assure que c'est le soir du combat de Champaubert, le 10 février, qu'il dit cette phrase, que M. de Pradt dans son ouvrage a travestie de cette manière: « Enfin je puis être encore une fois maître du monde. » Bientôt Caulaincourt (*voy.*), impérieusement pressé de donner une explication définitive, remit un contre-projet. L'empereur consentait à restreindre sa domination dans l'étendue de l'ancienne France, avec la Savoie, Nice et l'île d'Elbe, et à condition que la couronne d'Italie, royaume dont l'Adige formerait la frontière du côté de l'Autriche, serait donnée au prince Eugène Beauharnais, et aussi avec la réserve que les principautés de Lucques, de Neuchâtel et le grand-duché de Berg retourneraient aux titulaires précédemment investis. Les plénipotentiaires alliés rejetèrent ce contre-projet, et le 19 mars eut lieu la rupture de ce congrès de Châtillon, où l'on était venu avec l'intention de suivre les événemens. Pendant qu'il durait encore, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse avaient conclu à Chaumont une quadruple alliance pour 20 années (*voy.* Chaumont). M. Pons, de l'Hérault, a publié à Paris, en 1825, un ouvrage sur le *Congrès de Châtillon*. A. S-r.

CHATIMENT, conséquence naturelle du mal qu'on fait, peine qui y est attachée, comme la vieillesse anticipée à une vie de débauche, comme un discrédit moral à l'habitude du mensonge. *Voy.* Rémunération.

Toute mauvaise action mérite châtiment: c'est un axiome consacré en principe par la société, qui doit à sa propre conservation d'écarter tout ce qui lui est nuisible, tant en infligeant au méchant une peine réparatrice du mal qu'il a fait qu'en tarissant par une vengeance exemplaire la source des maux que lui prépare sans cesse la perversité de quelques-uns de ses membres. *Voy.* Peines.

Telle est la garantie qui a été donnée à la morale publique par les codes judiciaires de tous les peuples. Ce n'est point ici le lieu d'examiner si les législateurs sont parvenus au but qu'ils voulaient atteindre; nous ne chercherons point à décider ce que la société a gagné avec les cruelles rigueurs d'une justice souvent austère jusqu'à l'inhumanité; nous ne dirons rien de ce que son amélioration peut attendre de la philanthropie qui croit mieux réussir à réprimer le crime en émoussant le glaive de la loi: l'expérience jugera cette question.

Quoi qu'il en puisse être, il est des crimes que la justice des hommes n'atteint pas, tantôt parce que l'œil de sa vigilance ne les découvre jamais, tantôt parce qu'il ne lui est pas donné de sonder le cœur du méchant, ce foyer où fermentent secrètement les élémens du crime, et qu'elle n'a le droit et le pouvoir de sévir que contre l'acte consommé; c'est-à-dire de réparer, et pas encore toujours, le mal qui est fait, sans qu'il lui soit permis de le prévenir. De là l'impunité assurée pour un grand nombre de coupables; la réparation est alors im-

possible; et si le méchant se trompe quelquefois dans ses calculs, il lui suffit souvent de savoir que l'œil de l'homme ne le verra pas pour consommer son forfait.

Toutefois l'iniquité se ment toujours à elle-même et l'orgueil de ses succès ne peut la soustraire constamment à l'arrêt prononcé par une immuable justice, qui a voulu que tout crime portât avec lui sa peine. Il importe de ne pas s'y tromper : le châtiment moral attaché au crime impuni par la justice humaine n'est autre chose que ces secrètes tortures qui surgissent avec le réveil de la conscience et des idées religieuses.

La morale politique ne consiste que dans la conviction où l'on est que l'obéissance aux lois humaines est un devoir, ou dans la nécessité d'éviter les peines dont elles menacent quiconque les transgresse. Or, celui qui a enfreint la loi ne s'y est déterminé que parce qu'il a cessé de se croire obligé de s'y soumettre, ou il a vu qu'il était dans son intérêt de se révolter contre elle, et toujours il s'est cru assuré d'échapper à la vindicte publique. Mais ils avaient lu dans le cœur de l'homme, ces philosophes de l'antiquité qui placèrent au-dessus de la justice humaine l'inflexible vengeance des dieux; et si le vautour dévorant les entrailles de Prométhée, si les Furies du Tartare ne furent qu'un épouvantail dont pouvait se rire la corruption des hommes, la raison, qui a fait justice de ces fictions impuissantes, comprend, à mesure qu'elle s'éclaire, que la suprême sagesse ne pouvait, sans se manquer à elle-même, ne point troubler la paix du méchant; et ce que la raison a pressenti, l'expérience de l'homme vicieux le confirme et le justifie.

En effet, les jours de sa sécurité sont de courte durée : la pensée du crime n'est pas née dans son cœur que déjà il a comparu devant le tribunal de sa propre conscience, ce juge que rien n'aveugle ni ne corrompt. Lui seul sait ce qu'il a eu de tortures à souffrir pour devenir sourd à cette voix importune. Lui a-t-il enfin imposé le silence d'un instant? il n'est plus de paix pour lui, le ver rongeur du remords est entré dans son cœur. Il n'est plus d'illusion possible; forcé de se confesser son crime à lui-même, il lui semble, comme au premier des fratricides, que son front est empreint d'un signe indélébile qui révèle sa faute; à tout pas, à toute heure, il entend une voix qui l'interroge. Il a échappé à l'infamie publique, au fer du bourreau, mais de toutes parts, et le jour et la nuit, brille à ses regards inquiets l'éclair précurseur de l'orage qu'on ne conjure jamais. Déjà il en a subi les atteintes : il sent que le pain dont il a privé la veuve et l'orphelin s'est converti en un poison qui le ronge; déjà il voit s'évanouir cette fortune acquise par le dol, et s'accomplir l'arrêt qui porte que les enfans du prévaricateur expieront sur le fumier de la misère les exactions de leur père. Sa conscience déchire à ses yeux le voile de l'éternel avenir et le traîne devant un autre tribunal, celui de la divine justice. Si jamais il l'a niée avant qu'il fût coupable, il n'en doute plus depuis qu'il a mérité de la craindre; et bien que ce soit un motif de plus pour écarter la pensée de ses rigueurs, elle lui apparaît de si près, elle le menace d'une voix si haute, que force est à lui de l'entendre. Pour son tourment il lui est donné maintenant de s'apercevoir que la voix de la conscience n'est autre que celle de Dieu même; il voit que pour lui échapper il lui faudrait échapper à lui-même, renoncer à la vie. Mais au-delà de la vie il est menacé de la rencontrer encore, et encore plus terrible; car au-delà du tombeau il est une justice qui ne pardonne plus, parce qu'au-delà de la tombe il n'est plus de repentir ni de réparation possibles.

On objectera peut-être que, pour être à l'abri de ces terreurs, il suffit de l'athéisme; que quiconque nie Dieu peut être tout à la fois coupable et heureux. Mais d'abord l'athéisme par conviction est heureusement une chimère dont se repaît le fol orgueil du petit nombre. On peut avoir le courage de renier Dieu dans son cœur; mais si le méchant a intérêt à ce que Dieu ne soit pas, c'est précisément alors que son cœur ressent l'influence immédiate de la Divinité, et de ce moment c'en est fait de sa philosophie de l'esprit. Innocent, l'homme eût cru volontiers à un dieu aveugle, non plus occupé de nous que de l'insecte rampant

dans la poussière des champs; mais, accablé sous le poids d'une action criminelle, il croit malgré lui en un dieu qui compte les jours de l'homme, pénètre ses pensées, pèse ses actions et lui rendra selon ses œuvres.

Tel est le triomphe de l'éternelle toute-puissance qui a voulu que, si sur cette terre la vertu n'est pas toujours récompensée, le vice du moins ne goûtât pas en sécurité le fruit de ses travaux. Ici sa sagesse providentielle marche à côté de sa justice; elle veille en même temps aux intérêts de l'homme inspiré par le génie du mal et au bien-être de la société.

En parlant à la conscience de l'homme préméditant le mal, souvent elle étouffe le crime avant sa naissance; par l'expérience du remords elle prévient la récidive, fait naître le repentir qui réconcilie le coupable avec lui-même et avec la société, et, si sa toute-puissance échoue contre une corruption trop profonde, elle apparaît sans cesse armée du glaive de sa colère, et c'en est assez pour le malheur du criminel sans repentance, jusqu'au jour où il subira un jugement sans appel.

Mais, heureusement pour la conservation de l'ordre public, la sévère leçon du remords n'est pas toujours perdue : elle porte ses fruits tôt ou tard. La société les recueille avec reconnaissance, en confessant qu'elle les doit à cette philosophie religieuse que l'impérissable sagesse a profondément inculquée dans le cœur de l'homme comme devant être le plus sûr garant des institutions sociales. L. DE C.

CHATON, *voy.* FLEUR.

CHATOUILLEMENT, sensation particulière que détermine chez certaines personnes, appelées pour cela *chatouilleuses*, un attouchement superficiel, instantané et subit de quelque partie du corps. Cette sensation, qui commence par être agréable et qui bientôt devient incommode, douloureuse et même insupportable, ne se manifeste pas également; outre que les femmes, les enfans et en général tous les sujets nerveux, en sont plus susceptibles que d'autres, on observe que les parties les plus pourvues de nerfs sont aussi les plus aptes à la développer. Tout le monde sait que la paume des mains, la plante des pieds, la région des côtes, la lèvre supérieure, et des parties plus secrètes, sont le siége d'une sensibilité très développée, et que, si elles viennent à être chatouillées, il s'ensuit un besoin de rire insurmontable et fatigant qui peut aller jusqu'à la convulsion. Quelquefois on a vu cette plaisanterie avoir des suites funestes, et l'on dit que le crime et la tyrannie en ont fait usage pour faire périr des individus; on les enveloppait de manière à les maintenir dans l'immobilité la plus complète, puis on leur chatouillait la plante des pieds sans interruption. Bientôt survenait une anxiété convulsive et une contraction permanente des muscles de la poitrine qui amenait une asphyxie mortelle. L'habitude cependant émousse cette sensation comme toutes les autres, et l'on prétend que les nobles dames de la Russie, comme les voluptueuses créoles, se font chatouiller doucement la plante des pieds par une jeune esclave pour s'endormir.

Le chatouillement et les phénomènes singuliers qui en sont la suite sont inexplicables. Pourquoi ce rire inextinguible? pourquoi ces convulsions? pourquoi tel est-il insensible à une impression qui peut tuer tel autre? Nous ne pouvons que constater les faits, savoir, que le chatouillement exerce son action plus spécialement sur les nerfs qui se distribuent aux muscles de la respiration.

Il résulte de ce qui précède que, dans tous les cas où la respiration est accidentellement suspendue, il peut être utile de solliciter l'action des muscles respirateurs par le moyen du chatouillement provoqué avec modération; mais qu'en général on doit s'abstenir d'une pratique dont les inconvéniens très réels ne sont compensés par aucun avantage. F. R.

CHATTERTON (THOMAS), poète anglais, né en 1752 à Bristol, de parens pauvres. Déjà à l'âge de onze ans il écrivit une satire contre un méthodiste qui avait quitté sa secte pour un intérêt mondain. Le jeune Chatterton était mélancolique et vaniteux; il rêvait la gloire, les richesses, l'immortalité. Il lisait beaucoup, et son goût le portait de préférence vers les antiquités et les vieux trésors de la langue anglaise. Ainsi, au sortir de l'école, des parchemins du

xve siècle, que son père avait acquis par hasard, tombèrent entre ses mains, et sur-le-champ il se procura des dictionnaires pour étudier les vieux dialectes anglais. En 1768 il fit imprimer, lors de l'inauguration d'un nouveau pont à Bristol, une description des moines qui les premiers avaient traversé l'ancien pont. Puis il composa des poèmes en vieux style, sous le pseudonyme du moine Rowlie. Beaucoup d'érudits s'y laissèrent prendre. Rassuré ainsi sur la portée de son talent, Chatterton se rendit à Londres, en 1769, et présenta un ouvrage à Horace Walpole, frère de l'homme d'état de ce nom. Walpole soumit ces poèmes à Gray et à Mason, qui contestèrent sur-le-champ leur authenticité, et taxèrent d'imposture le pauvre jeune homme. Durement rebuté, Chatterton se découragea; le métier de journaliste de l'Opposition ne put suffire à la fois à sa subsistance et à celle de sa mère et de sa sœur, qu'il soutenait de tous ses moyens. Le désespoir s'empara de lui : il prit du poison et mourut à peine âgé de 18 ans, en 1770. Lorsqu'on connut son infortune et qu'il n'était plus temps de la réparer, ses ouvrages se répandirent promptement; on se prit à admirer l'imagination forte, hardie, brillante, ce sentiment intime des beautés poétiques, la puissance créatrice qui se retrouve dans plus d'une page de la *Bataille de Hastings*, poème épique fragmentaire, de la tragédie d'*Ella* et de la *Métamorphose anglaise*. Le coloris romantique du moyen-âge est répandu avec un rare talent sur ces diverses productions. Les satires de Chatterton méritent aussi d'être citées. Du reste, les mélanges politiques qu'il a publiés sous son propre nom sont de beaucoup inférieurs aux ouvrages du pseudonyme Rowlie.

La vie de Chatterton forme un des plus tristes chapitres dans l'histoire de ces nombreux poètes moissonnés à la fleur de leur âge. Il a trouvé plusieurs biographes, et son innocente supercherie a produit plus d'un pamphlet. On peut consulter : *Life of Chatterton by G. Gregory*, London, 1789; Anderson, *British poëts*, vol. XI; James Bryant, *Observations upon the poëms of Th. Rowlie*, Lond., 1781, 2 vol.; *Poëms of Rowlie, published by Jeremiah Milles*, Lond., 1782, in-4°. L'éditeur est partisan de l'authenticité de Rowlie; Tyrwhitt, un autre éditeur de Chatterton, laisse la question indécise. On a les OEuvres complètes de Chatterton, Londres, 1803, 3 vol. in-8°.

M. Alfred de Vigny, dans un drame rempli d'intérêt et de situations fortes, vient de donner une analyse psychologique du caractère de Chatterton, tel qu'il le conçoit. Le jeune homme orgueilleux s'est transformé sous sa plume en victime de l'injustice et de l'esprit de routine. Le drame de M. de Vigny reproduit la lutte éternelle de la poésie et du monde réel. *C. L. m.*

CHAUCER (Geoffroi), poète anglais, né à Londres en 1328. Il descendait d'une famille normande; son père lui fit donner une éducation libérale. Au sortir de l'université, il parcourut la France et les Pays-Bas. A son retour, Édouard III l'accueillit avec bienveillance et le reçut au nombre de ses pages; car au xive siècle, et même dans le xviiie, ce n'étaient pas seulement des enfans qui remplissaient cette charge en Angleterre. Par son mariage avec une noble Néerlandaise de la cour de la reine Philippine, Chaucer agrandit encore sa position; bientôt après il fit partie d'une ambassade qui se rendait à Gênes. En Italie, il se rencontra avec Petrarque, peut-être avec Boccace. La mort d'Édouard III mit un terme à la prospérité du courtisan; car pendant la minorité de Richard II Chaucer se rangea du côté du régent, duc de Lancastre, et lorsque ce dernier fut renversé il se sauva en France. Puis, impatient de l'exil, il se constitua lui-même prisonnier et abjura son parti. Intimidé par des menaces ou séduit par des promesses, pour recouvrer sa liberté il fit des révélations sur les partisans du duc de Lancastre. Alors l'estime publique l'abandonna et la cour même lui retint sa pension. Réduit à un état voisin de la pénurie, il se retira à la campagne, où des recherches savantes occupèrent ses loisirs; il écrivit entre autres un traité sur l'usage de l'astrolabe. Vers la fin de sa carrière la faveur royale vint le retrouver : Richard II lui pardonna et lui conféra la dignité de che-

valier (*dilectus armiger noster*). Chaucer mourut en 1400 et fut enterré à Westminster.

Le mérite littéraire de Chaucer est incontestable : le premier il a introduit une versification harmonieuse dans un idiome encore brut et informe; à une grande finesse de goût il réunit beaucoup d'imagination, de l'esprit et un rare talent d'observation. Mais Chaucer n'appartient point à la classe de ces génies créateurs qui fraient de nouvelles rou-es: il n'a fait que transplanter, avec une tonnante facilité, dans la littérature an-laise, la poésie française de son siècle; resque tous ses contes comiques sont irés de quelque fabliau. Ce n'est point our rabaisser son mérite que nous si-nalons ce fait : Boccace et La Fontaine n ont agi de même; tel poète brille par invention, tel autre par la forme et par mise en œuvre.

Les Contes de Canterbury (*Canterbury ales*) occupent le premier rang parmi s ouvrages de Chaucer. Ces nouvelles n vers sont racontées, d'après la fiction u poète, par des individus de tout rang, e tout âge et de tout sexe, qui font ensemble le pélerinage de Canterbury. On ent que l'idée-mère est empruntée au écameron, à cette différence près que occace ne donne point de caractère écial à ses interlocuteurs, tandis que haucer individualise parfaitement le hevalier, le propriétaire, l'abbesse, la ligieuse, le moine, le frère lai, le néociant, le jésuite, le docteur, le cuisinier, meunier, le batelier, et le reste des rsonnages composant la société des lerins. En tête de chaque nouvelle se ouve un prologue qui dessine, dans elques contours vrais et saillans, la gure et l'état du conteur. C'est dans les rtraits satiriques et les contes comiques e Chaucer a le mieux réussi; la nouvelle i ouvre la série des *Canterbury tales*, t sérieuse, pathétique, remplie de beaux orceaux; mais ce n'est qu'une imitation de la Théséide de Boccace. Le conte meunier est burlesque et passablement indécent. Les sujets des contes de ntendant, du jésuite, de la femme de th, appartiennent tous à des fabliaux à des romans français.

Nous avons déjà signalé un point de contact entre Boccace et Chaucer; il en est un autre plus intime encore. Le conteur italien attaque les moines : le poète anglais, ami et complice de Wiclef, frappe à coups redoublés sur les vendeurs d'indulgences. Prenez son *Pardoner* (indulgencier), l'un des personnages des contes de Canterbury: il revient de Rome tout chargé d'indulgences; des reliques encombrent sa valise; vous y trouvez un morceau de la robe de la sainte Vierge, un lambeau de la voile du bateau de saint Pierre. MM. Villemain et Ampère ont relevé ce fait, qui n'est point sans importance dans l'histoire de la réforme.

Lorsque Chaucer moralise sans mêler la satire ou la plaisanterie à ses réflexions, il tombe dans la sécheresse et le bavardage; dès qu'il renonce à la versification et qu'il descend à la prose, son talent semble paralysé; sa touche fine et délicate est étouffée par un idiome encore dans l'enfance : aussi n'en fait-il usage que pour y déposer son érudition et sa morale. Le conte du prêtre, par exemple, renferme un traité ascétique sur les vices et les vertus, et les prescriptions (*remedia*) convenables pour étouffer les premiers, des cordiaux (*relevationes*) pour raviver les secondes.

La plupart des œuvres poétiques de Chaucer rentrent dans le genre de la narration. Il a traduit le fameux *Roman de la Rose;* sous le titre de *Troylus and Creside* il a remanié le *Filostrato* de Boccace; la Lamentation de Marie-Madelaine, est empruntée aux œuvres de saint Origène; ses *ballades* ne ressemblent en rien aux ballades écossaises et anglaises: elles imitent le genre lyrique qui portait ce nom dans la France du moyen-âge.

Quoique les ouvrages en prose de Chaucer soient fort au-dessous de ses vers, on ne peut les passer sous silence : ce sont les essais d'un homme d'esprit qui s'efforce d'ennoblir le langage usuel, et de l'élever au rang de langue écrite. Son *Testament de l'Amour* a été composé pendant sa disgrace: c'est un traité sur les biens et les maux de la vie humaine, jeté dans le cadre d'une vision allégorique et imité de Boëce, que Chaucer avait traduit préliminairement. Après

lui, pendant un siècle, la prose anglaise ne fit aucun progrès; Chaucer a donc le double mérite d'avoir créé un moule pour le style prosaïque et poétique d'une langue nouvellement formée. Bon nombre de mots normands ont obtenu droit de bourgeoisie en anglais, grace à Chaucer; on ne lui en a point voulu dans son pays natal, et ses panégyristes l'ont proclamé l'*Étoile du matin de la poésie anglaise*. Quant aux éditions de Chaucer, voici quelles en sont les principales : *The works of Goffrey Chaucer, by John Urry*, Lond., 1721, in-fol.; *The Canterbury tales of Chaucer, by Tyrwhitt*; Londres, 1775, 5 vol. in-8°. Les anciennes éditions des différens ouvrages de Chaucer dont Dibdin a donné la liste, sont aujourd'hui d'une rareté extrême, même en Angleterre. L. S.

CHAUCES (les), peuplade germanique, avaient leurs demeures entre l'Ems, le Weser et l'Elbe, vers les côtes de la mer du Nord, dans les pays actuels d'Ostfrise, d'Oldenbourg, de Brême; ils se divisaient en *Chauci majores* et *Chauci minores* (grands et petits). Ils entrèrent, vers le milieu du troisième siècle, dans la confédération franque, suivant l'opinion à peu près générale aujourd'hui, qui admet, comme fait historique, la formation et l'existence de cette ligue (*voy.* Francs). A. S-r.

CHAUDET (Antoine-Denis), sculpteur, né à Paris en 1763, et mort dans la même ville en 1810, débuta dans les arts à une époque où les mauvaises doctrines avaient la vogue en France. A 21 ans il remporta le grand prix sur un bas-relief à plans multipliés, dont le sujet était Joseph vendu par ses frères, dans lequel il introduisit des bergers, des troupeaux, des arbres, des lointains chargés de détails; mais à Rome son goût s'épura : les ouvrages de Michel-Ange, de Raphaël, les monumens de l'antiquité, ses liaisons intimes avec Drouais, son compatriote et son émule, furent autant de sources où il puisa cette sagesse de composition, ce grand caractère, cette exécution spirituelle et facile qui distinguent ses meilleurs ouvrages. De retour dans sa patrie en 1789, il exécuta pour le Panthéon un groupe de l'*Émulation de la gloire*. En opposition de style et de *faire* avec les productions de l'époque, cet ouvrage ne fut pas goûté; on ne lui rendit justice que quand l'école de David eut dessillé les yeux des artistes. Son *OEdipe enfant* secouru par un berger, son *Cyparisse* pleurant un faon chéri, son *Cincinnatus*, son *Amour* présentant une rose à un papillon ou séduisant l'ame par l'attrait du plaisir, resté imparfait et achevé sous la direction de Cartellier; son *Paul et Virginie*, admiré de Bernardin de Saint-Pierre lui-même; sa figure de la *Sensibilité* ou, si l'on veut, de la *Surprise* sous les traits d'une jeune fille qui s'étonne, qui devient rêveuse en touchant une sensitive; un *Bélisaire* en bronze; la statue de *la Paix*, en argent, placée au château des Tuileries; celle de *Napoléon*, si bizarrement costumé, qui surmontait la colonne de la place Vendôme avant 1815; plusieurs bas-reliefs dans l'intérieur de la cour du Louvre, et celui du Musée, où il a représenté la *Peinture*, la *Sculpture* et l'*Architecture*, sont les ouvrages qui perpétueront son souvenir et le maintiendront, non au premier rang des sculpteurs de notre siècle (car il fut plus spirituel que profond, plus tendre, plus gracieux, que sévère et correct), mais parmi les artistes dont les productions aimables doivent plaire dans tous les temps. Comme peintre, Chaudet n'a pas manqué d'un certain mérite; son tableau d'*Énée et Anchise*, bien que faible de coloris et de pinceau, comme sont ordinairement ceux des artistes qui ont plus volontiers exprimé leurs pensées sur le marbre que sur la toile, est un ouvrage digne d'éloges sous le rapport de la composition et de l'étude des formes : ses compositions pour le *Britannicus*, l'*Esther* et l'*Athalie*, gravées dans la belle édition in-folio de Racine donnée par P. Didot, enfin ses articles sur le vocabulaire des arts du Dictionnaire de l'Académie, qu'une prochaine publication va livrer au public, sont des témoignages de l'étendue et de la variété de son savoir, comme de la sagacité de son esprit. C'est en 1805 que Chaudet fut nommé membre de la classe des Beaux-Arts de l'Institut.

Madame Chaudet, née Jeanne-Élisabeth Gabiou (en 1767), s'est fait un nom parmi les femmes qui se sont adonnées à la peinture des sujets familiers. On a gardé le souvenir de cette *Jeune fille montrant à lire à un chien*, du salon de 1798, chef-d'œuvre de naïveté enfantine; d'*une jeune fille mangeant du lait* en présence d'un chien qui fait la révérence pour en obtenir, exposé en 1812, année où Mme Chaudet obtint un prix d'encouragement. Croyant corriger le défaut de son mari, qui fut son maître et dont les ouvrages étaient ternes, gris, monotones, elle affecta le clair, le brillant, le lumineux, et franchit bientôt la ligne qui sépare la fraîcheur du factice. Ses derniers tableaux sont roses et blancs, et faibles de contours. Mme Chaudet a laissé de beaux portraits, parmi lesquels il faut citer celui de Mme Gérard. L. C. S.

CHAUDIÈRE. C'est un vase dont l'emploi est extrêmement fréquent dans les arts et dans l'industrie: il sert à faire bouillir des liquides; toutefois on ne donne à ce vase le nom de chaudière que lorsqu'il est fait de métal. Il faut distinguer la chaudière du *chaudron* et de la *cuve*, qui servent en apparence aux mêmes usages: le chaudron n'est, à proprement parler, qu'un ustensile de cuisine ou de pharmacie; la cuve sert à des préparations ou à des macérations; on ne fait pas chauffer un liquide dans une cuve, on l'y verse déjà bouillant, ou bien on l'y échauffe par un jet de vapeur, comme cela se pratique aujourd'hui avec de grands avantages.

La chaudière est une partie fort importante des machines à vapeur. C'est dans son sein que se forme la vapeur dont l'élasticité met en mouvement, par différents mécanismes, la manivelle, les pistons, etc. Les principales conditions à remplir pour une bonne chaudière sont la force de résistance, la légèreté et le peu de volume. Dans les machines à haute pression, l'effort exercé par la vapeur sur les parois de la chaudière est extrêmement considérable. Il est inutile de s'appesantir sur la nécessité de la légèreté et du peu de volume de la chaudière pour les machines locomotives.

La forme des chaudières des machines à vapeur a beaucoup varié; on découvre chaque jour des perfectionnemens nouveaux: un des plus importans c'est de donner à la chaudière une forme telle que, sous un certain volume, elle présente à la flamme du foyer la plus grande surface possible. Autrefois toutes les chaudières étaient cylindriques; depuis quelque temps on a beaucoup employé la forme sphérique comme ayant la plus grande capacité pour la même superficie. On construit beaucoup de chaudières dans l'intérieur desquelles sont disposés des tuyaux conducteurs de la chaleur fournie par le foyer. Une chose fort importante pour mettre la chaudière à l'abri des explosions, c'est que ses parois soient partout également épaisses; autrement on aurait à craindre des malheurs occasionnés par des déchirures. Nous ne parlerons pas ici des différens accidens causés par les explosions des chaudières des machines à vapeur; il en sera question à l'article Explosion. La chaudière doit être de temps en temps débarrassée du dépôt salin qui adhère à ses parois et qui finirait par les altérer. On conseille de placer au fond un lit de matières végétales (des pommes de terre) qui empêche les dépôts de s'attacher au métal. C-s.

CHAUDRONNIER. Ce nom est donné indistinctement à ceux qui fabriquent divers ustensiles de ménage, aux ouvriers qui planent, polissent et brunissent les planches dont les graveurs se servent, et aux fabricans d'instrumens d'acoustique et de musique.

La première classe de chaudronniers, appelés *grossiers*, emploie, outre le cuivre rouge, le cuivre jaune ou le laiton. Les ustensiles que ces chaudronniers fabriquent ne sont pas d'une seule pièce; un grand nombre se fait par la réunion de plusieurs planches de cuivre, clouées l'une à l'autre sur leurs bords, opération qu'on appelle *river*. Souvent aussi le chaudronnier est obligé de souder diverses parties d'un vase, et il y parvient en employant la soudure forte ou la soudure tendre.

La seconde classe comprend les chaudronniers planeurs, parce qu'ils rendent

planes les surfaces des planches de cuivre rouge. Pour y parvenir ils grattent le cuivre, étirent les planches, les dressent, et ensuite les planent; puis poncent le cuivre, le charbonnent pour en enlever les traits qu'a faits la pierre ponce, et enfin polissent ou brunissent les planches. C'est seulement alors que les graveurs peuvent les employer.

La troisième classe n'emploie guère que le cuivre rouge pour la confection des instrumens; mais il faut qu'il soit rendu très mince au moyen du marteau. C'est avec cette matière ainsi préparée qu'on confectionne les cors de chasse, les trompettes, etc.

L'art du chaudronnier est resté presque stationnaire. Il est vrai que ses procédés sont assez bornés et que ceux qui l'exercent n'ont besoin que de pratique et d'adresse pour réussir; cependant quelques opérations demandent une grande dextérité, telle que celle du *retreint*, qui signifie resserrer, et au moyen de laquelle on parvient à faire les chaudrons, les marmites, les caisses de tambour et autres objets qui affectent la forme cylindrique. La confection des tubes contournés servant aux cors de chasse, trompettes, etc., présente aussi de grandes difficultés. Autrefois les parties creuses de plusieurs pièces, telles que les anses des arrosoirs, se remplissaient avec du plomb pour empêcher que les chocs les déformassent : on y substitue aujourd'hui le plâtre, plus léger, et qui atteint le même but. V. de M-n.

CHAUFFAGE. Ce mot indique la manière et l'action de se chauffer. En le considérant dans tous ses détails, c'est vraiment un art dont les applications sont fort étendues et souvent très difficiles. Nul doute que depuis quelques années, grace à l'emploi de la vapeur et de l'air chaud, il n'ait fait d'immenses progrès, surtout en ce qui concerne les appareils; mais il n'en est pas moins vrai qu'en France on ne sait pas encore se chauffer, surtout dans nos maisons, dans un grand nombre d'édifices, tels que les églises, les bibliothèques, etc. C'est par exception que nous pourrions citer tel établissement, tel auditoire nouveau, où la chaleur est conservée, distribuée également et économiquement.

Un des moyens les plus simples de se chauffer est l'emploi des *cheminées*; mais cet appareil sera décrit plus bas. Viennent ensuite les *calorifères*, nom qu'on donne aux poêles de diverses formes, aux fourneaux et autres appareils, qui ont pour objet de distribuer la chaleur dans les ateliers, les manufactures, les appartemens, etc. Dans cette classe il faut placer les *poêles de Curaudeau*, semblables aux cheminées du même auteur. Les gaz produits par la combustion circulent autour de l'appareil et se rendent dans un tuyau commun, d'où partent des bouches qui projettent la chaleur dans l'appartement; 2° les *poêles calorifères de Désarnod* dont la construction est différente de ceux de Curaudeau, mais qui ont le même but. L'expérience prouve qu'avec la même quantité de bois, on élèverait une fois plus la température avec ceux-ci qu'avec ceux-là; 3° les *calorifères à air* qu'on emploie plus particulièrement à chauffer les étuves, les sécheries, les ateliers, etc., et dans le cas où l'on veut obtenir une température au-dessus de 20 degrés. Dans le nord, on s'en sert pour entretenir, avec un seul foyer, une température uniforme dans les diverses pièces d'une maison; 4° les *calorifères d'eau*, analogues aux précédens et où l'eau chaude circule au lieu de l'air, ne sont pas moins utiles lorsqu'il s'agit d'élever la température d'un petit nombre de degrés et d'une manière constamment uniforme. Il faut ajouter que dans les grands établissemens où les calorifères sont garnis d'un plus ou moins grand nombre de tuyaux cylindriques, on les place dans des caves construites sous le bâtiment. Mais il serait préférable de les poser dans une pièce basse et de mettre seulement la bouche du four au dehors pour la commodité du service. On conçoit que lorsqu'on applique la chaleur à l'eau renfermée dans un tube, les molécules les premières échauffées se dilatent et, devenant plus légères, s'élèvent et viennent occuper la partie supérieure du tube jusqu'à ce que le refroidissement les fasse retomber. Elles font alors place à d'autres qui arrivent échauffées à leur tour par le foyer commun. C'est ce

succession d'échauffement et de refroidissement qui aide beaucoup à l'émission du calorique, lequel s'infiltre à travers l'enveloppe des tubes et chauffe les objets environnans.

Il faut mettre hors ligne les *calorifères à la vapeur* ou, pour mieux dire, le *chauffage à la vapeur* dont la découverte est attribuée à Rumfort. Leurs avantages sont incontestables; car ils ne présentent aucun danger pour le feu, ils peuvent transmettre très loin la chaleur, n'exigent qu'un seul foyer, donnent une grande régularité de température, n'ont besoin que d'un seul surveillant et permettent enfin à ceux qui en font usage, de calculer d'avance les dimensions des appareils; la quantité de combustible, la dépense d'établissement, etc. Les formes des appareils varient à l'infini; quant à la matière à employer c'est le cuivre qui mérite la préférence. Les tuyaux dans lesquels la vapeur doit passer pour aller plus loin échauffer un local désigné, sont en général d'un petit diamètre, tandis que ceux qui sont placés dans les endroits même où la chaleur doit se faire sentir, doivent avoir des surfaces étendues et permettre au calorique de rayonner, ce qu'on facilite en enduisant ces surfaces d'une couche de peinture. Un bon modèle de chauffage à citer est celui de la Bourse de Paris. Les appareils ont été construits dans les ateliers de Charenton, dirigés alors par MM. Manby et Wilson. La vapeur sert aussi à chauffer les liquides avec une grande économie. Il suffit de faire plonger dans les réservoirs les tubes qui conduisent la vapeur. Il y a beaucoup d'arts auxquels s'appliquent ces procédés. On sèche également les toiles par la vapeur, et il suffit pour cela de les enrouler sur des cylindres creux qu'elle traverse. On voit par cette analyse que le chauffage est applicable à presque tous les arts, et que son mode varie selon les lieux, l'objet qu'on veut chauffer, la température qu'on veut obtenir, la durée de cette température, etc.

Un des élémens du chauffage, c'est le *combustible*. Nous renvoyons à ce mot pour compléter ce qui nous reste à dire sur le chauffage. V. DE M-N.

CHAUFFERETTE, ou plus exactement *chauffe-pieds*, petit appareil destiné à chauffer ou à maintenir chauds les pieds. Un petit vase de terre ou de tôle rempli de cendres chaudes ou de poussier de charbon allumé, et quelquefois renfermé dans un coffret de bois percé de trous, telle était la chaufferette vulgaire dont se servaient jadis les gens qui n'avaient pas le moyen de se chauffer mieux. Mais on leur reprochait plusieurs inconvéniens dont le plus réel et le plus grand était le dégagement d'acide carbonique, qui pouvait, dans les endroits fermés, produire des accidens sérieux ou tout au moins de grandes incommodités. Alors on imagina de substituer au réchaud allumé une plaque de fonte chauffée enfermée dans un appareil approprié, ou de l'eau bouillante contenue dans un vase d'étain, qu'on pouvait au besoin mettre dans le lit. Enfin, l'invention la plus commode et la plus moderne est celle des *Augustines*. Qu'on se figure une petite boîte plate de la hauteur d'un tabouret, et recouverte d'un tapis; au fond est une petite lampe à l'huile au-dessus de laquelle se met un coffre plat, rempli de sable fin, qui, échauffé par la flamme de la lampe, maintient une douce et constante chaleur. Ces chaufferettes simples et sans mauvaises qualités sont généralement en usage à présent, et ont même été adaptées aux voitures particulières et publiques. Dans plusieurs diligences, et à Paris dans les voitures de place appelées berlines du Delta, on a les pieds chauffés de cette manière.

On a reproché aux chaufferettes en général d'être une cause du catarrhe utérin chez les femmes (utéro-vaginite): cette assertion est mal fondée, et tout au plus s'appliquerait-elle à l'usage de chaufferettes trop ardentes, comme les emploient quelquefois, faute de mieux, les pauvres gens. En tout cas, elle ne devrait pas faire proscrire un usage utile et innocent en lui-même. F. R.

CHAUFFEURS. Ce nom désigne une espèce particulière de brigands, qui, à la faveur des troubles qui agitèrent la France à la fin du XVIIIe siècle et même encore au commencement du XIXe (de 1795 à 1803), désolèrent de la manière la plus affreuse les départemens de l'est et du midi. Ces brigands se faisaient un jeu de tous les

crimes : le vol, le pillage, le meurtre, le viol, l'incendie n'étaient rien pour eux. On les appelait *chauffeurs* parce qu'ils *chauffaient* graduellement la plante des pieds de leurs victimes, jusqu'à ce que celles-ci eussent révélé le lieu où elles cachaient leur argent et leurs objets précieux. Ces bandes, réellement formidables, se composaient de vagabonds de toute espèce, de malfaiteurs expérimentés et hardis, de déserteurs et de soldats licenciés. Le Directoire ne prit contre eux que des mesures insuffisantes : lorsqu'on saisissait quelques chauffeurs, les juges devant lesquels on les traînait étaient tellement dominés par la crainte qu'ils n'osaient les condamner. Pourtant on était parvenu à les faire disparaître sur quelques points. Bonaparte, devenu premier consul, fit agir la force publique avec énergie. Peu à peu ces brigands, que les uns prétendaient excités par les royalistes et les autres soudoyés par l'Angleterre, furent anéantis. Schinderhannes (*voy.* ce nom), le plus redoutable d'entre eux, se défendit jusqu'en 1803 dans les nouveaux départemens du Rhin. Les chauffeurs sont aussi connus sous le nom de *garrotteurs*. A. S-r.

CHAUFFOIRS. Dans les contrées où règnent des froids rigoureux et prolongés la bienfaisance publique ou privée ouvre, pendant la mauvaise saison, de vastes salles chauffées, où les malheureux des deux sexes, mais plus particulièrement les femmes et les vieillards, peuvent se réunir et se livrer à tous les travaux qui n'exigent point un atelier spécial. Quelquefois les chauffoirs servent de refuge aux pauvres, non-seulement pendant le jour, mais encore pendant la nuit. On emploie alors pour le coucher des lits suspendus qu'on retire chaque matin. Dans la belle saison les chauffoirs peuvent recevoir une autre destination : ils peuvent servir de magasins ou d'ateliers de travail. Récemment on a essayé, mais sans succès, d'introduire les chauffoirs publics à Paris (10e arrond.). J. B-r.

On peut aussi appeler *chauffoirs*, les foyers couverts et entourés de sièges qu'on voit dans quelques grandes villes des pays froids, autour des théâtres et en d'autres lieux où stationnent les voitures. S.

CHAULAGE. On désigne sous ce nom l'emploi qu'on fait de la chaux pour détruire dans les blés destinés à l'ensemencement les principes de la carie (voy.). La chaux dont on fait usage est tantôt caustique, tantôt hydratée; quelques-uns l'emploient seule, d'autres la mélangent aux différentes substances caustiques et corrosives; ici l'opération se fait par immersion, là par simple aspersion. Toute la différence qui existe entre l'emploi de la chaux vive et celui de la chaux éteinte gît dans l'époque de l'hydratation, qui a lieu avant ou immédiatement après le mélange du grain et de la chaux. Les substances qu'on ajoute le plus souvent à celle-ci sont le sel, les cendres, la suie, le salpêtre, le liquide qui s'écoule du fumier d'écurie. Toutes ces matières concourent à l'effet désiré, soit en stimulant la force germinatoire des graines et en la faisant triompher des influences morbifiques, soit en ajoutant à l'action délétère qu'exerce la chaux sur les germes de la carie, celles d'une autre base alcaline, savoir la potasse, la soude ou l'ammoniaque. A l'appui de cette seconde manière de voir on peut citer les expériences récentes de M. Mathieu de Dombasle qui, pendant 2 années de suite, a remarqué que l'addition d'un dixième d'hydrochlorate de soude (sel commun) à la chaux en augmente sensiblement l'action préservatrice, et que le carbonate de soude employé au lieu de l'hydrochlorate est encore plus énergique, mais nuit à la faculté germinatrice des graines.

Des deux manières de *chauler*, par immersion ou par aspersion, la première est la plus embarrassante et la plus longue; mais en revanche elle est la plus efficace et elle exige le moins de chaux. On met la semence dans un cuvier et l'on verse par-dessus de l'eau froide ou chaude dans laquelle on a délayé soit de l'hydrate de chaux, soit de la chaux vive. On emploie pour un hectolitre de grain environ un kilogramme de chaux. L'eau doit être en quantité suffisante pour recouvrir le grain de quelques pouces, et on y laisse séjourner celui-ci pendant 12 à 24 heures, suivant le degré de concentration du lait de chaux et la température de l'eau employée. Deux ou trois

fois pendant la durée du bain on remue la masse, ou même, suivant le procédé de Cadet de Vaux, on soutire et remet à chaque fois dans la cuve l'eau soutirée. Les grains cariés viennent en partie nager à la surface du liquide d'où on les enlève; de plus, la chaux détruit les germes de carie qui peuvent adhérer à la surface des grains sains. Au bout du temps indiqué on décante le liquide, on retire le grain, on le met en tas pour qu'il s'égoutte, et on le remue fréquemment de peur qu'il ne s'échauffe; on fera bien, au reste, de le semer le jour même du chaulage ou peu de jours après. Quand on procède par aspersion on se contente d'arroser le blé avec le lait de chaux, de le remuer avec la pelle de manière qu'il n'y ait pas un seul grain qui n'en soit couvert, et de le laisser en tas pendant 24 heures au moins. En suivant cette seconde méthode on doit employer 4 kilogr. de chaux par hectolitre de grains. L'inconvénient qu'elle présente, c'est qu'elle ne permet pas de séparer les grains complètement infectés de ceux qui sont seulement recouverts des germes d'infection.

Non-seulement le chaulage détruit le principe de la carie, mais encore il active la germination et rend les grains moins susceptibles d'être dévorés par les insectes, les oiseaux ou autres animaux nuisibles. On a recommandé à diverses époques quelques substances qui produisent autant ou même plus d'effet que la chaux, sans être employées en aussi grande quantité: tels sont entre autres le sulfate de cuivre ou vitriol bleu, essayé d'abord par Bénédict Prévost, l'arsenic, l'acide sulfurique, etc.; mais ces substances étant des poisons ou pouvant donner lieu à de graves accidens entre des mains inhabiles, il serait imprudent de chercher à en généraliser l'emploi ou de recommander aux cultivateurs les différentes poudres dont elles sont la base. J. Y.

CHAULIEU (Guillaume-Amfrye de), né en 1639 à Fontenai, dans le Vexin normand, vint de bonne heure habiter la capitale. Ses parens en avaient fait un ecclésiastique : le grand-prieur de Vendôme, trouvant chez lui des goûts analogues aux siens pour le plaisir, la bonne chère et la poésie, en fit un opulent abbé. Il eut pour plus de 30,000 livres de rente en bénéfices, et jamais bénéficiaire ne satisfit moins à la loi canonique de la résidence. Il fixa la sienne à Paris: là, dans une jolie maison qui faisait partie de l'enclos du Temple, il mangeait gaîment le bien de l'Église, avec une société choisie de gens de lettres et d'aimables épicuriens. On y voyait réunis les deux princes de Vendôme, ses bienfaiteurs; le marquis de La Fare, son ami et son émule dans la poésie légère; le jeune Voltaire, qui rêvait la gloire en donnant quelques-uns de ses instans à la volupté. La gaîté insouciante, la philosophie *horatienne* de l'abbé de Chaulieu ajoutaient au charme de ces réunions. Paresseux avec délice, suivant l'expression d'un homme d'esprit des plus actifs, il trouva néanmoins le temps de composer un assez grand nombre de petites pièces de vers, souvent remplies de négligences, mais dont plusieurs ont aussi de la grace et de la facilité. Ces bagatelles lui firent alors une grande réputation parmi des lecteurs qui n'étaient point encore blasés sur la poésie fugitive, et auxquels les chefs-d'œuvre de Voltaire dans ce genre n'en avaient point jusqu'alors fait connaître la perfection. Toutefois ces succès poétique ne lui valurent point les honneurs du fauteuil académique qu'il avait brigués: Chaulieu s'en consola avec une gaîté plus franche que celle de Piron. Il ne fit point d'épigrammes contre l'Académie, mais il continua à composer, entre deux plaisirs, parfois entre deux accès de goutte, quelques-unes de ces bluettes qui l'avaient fait surnommer l'*Anacréon du Temple*.

Parvenu à un âge avancé, l'abbé de Chaulieu conservait encore les goûts et la vivacité de la jeunesse, et à 80 ans il eut une véritable passion pour la femme spirituelle connue tour à tour sous les noms de Mlle de Launoi et de Mme de Staal. Quelquefois cependant des idées mélancoliques venaient l'assaillir, surtout quand à ses infirmités habituelles se joignit la cécité. Mais, modifiées par son épicuréisme, elles semblèrent prêter plus de charme à ses derniers vers. C'était

vraiment le chant du cygne que cette petite pièce semi-élégiaque sur sa retraite champêtre de Fontenai, que terminait ainsi le poète octogénaire :

Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bientôt vous me verrez mourir !

Cependant ce ne fut pas sous leur ombrage qu'il termina sa longue carrière: il mourut à Paris en 1720, dans sa maison du Temple, à l'âge de 81 ans; mais d'après ses dernières volontés, ses restes furent transportés à Fontenai, pour y être inhumés.

Deux éditions des œuvres de Chaulieu parurent quelques années après sa mort. Dans la première (1724) on joignit à ses poésies celles de son ami La Fare. La seconde (2 vol. in-8°, 1733) portait, comme la précédente, la fausse indication d'*Amsterdam*, concession faite aux scrupules de l'autorité, qui voulait avoir l'air de n'accorder que sa tolérance à la publication des vers assez peu religieux d'un abbé. En 1774, il en parut une édition plus soignée, cette fois avec l'annonce de l'impression à Paris; elle est augmentée d'un grand nombre de pièces, d'après les manuscrits de l'auteur. C'était rendre un mauvais service à sa mémoire: mieux eût valu ne conserver que ce qui le méritait, et un petit volume eût amplement suffi. M. O.

CHAUME (*calamus*). On donne vulgairement ce nom à la tige des graminées (*voy.*); c'est un tube allongé, creux, cylindrique, ordinairement simple, rempli d'une substance plus ou moins consistante, entremêlée de filets ligneux très fins, composés eux-mêmes de fibres encore plus délicates. On le confond souvent et très maladroitement avec le chalumeau, mot destiné à exprimer la prétendue tige des cypéracées. Le chaume ne se divise point, il porte un seul épi; il est entrecoupé de distance en distance par des nœuds saillans et durs, d'où partent des feuilles entières, longues, étroites, terminées en pointe et engaînantes à leur base. Dans le nœud s'opère en secret la séparation des filets, dont les uns sont chargés de produire la feuille et les autres d'aider au développement successif de la partie qui s'élève.

Dans le langage agricole on appelle *chaume* la racine et la partie inférieure du véritable chaume qui restent encore quelque temps sur pied après que les blés ont été coupés. On n'est point d'accord sur l'emploi du chaume : les uns l'arrachent pour le brûler dans la maison; les autres pour le faire pourrir dans les étables ou bergeries; quelques-uns le réduisent en cendres sur place; d'autres enfin l'enterrent par un coup de charrue. De toutes ces méthodes, la dernière est, à notre sens, la meilleure: le chaume est encore rempli de tous les principes constituans de sa végétation, les rayons d'un soleil ardent n'ont pas encore eu le temps de les dissiper; dans cet état il fournira plus d'humus, et puis, c'est un moyen certain de détruire beaucoup de mauvaises herbes dont les graines ne sont pas encore mûres. A. T. D. B.

CHAUMES. Dans les Vosges on appelle ainsi les hautes montagnes dont on a abattu tous les arbres et dont les sommités, ordinairement un peu étendues, offrent des pâturages où l'on conduit durant l'été les bêtes à grosses cornes, les chèvres et les moutons. C'est sur les chaumes que l'on fabrique les fromages de Gerardmer, de Gruyère, de Vachelin, etc. Les chaumes ont parfois de 1,000 à 1,400 mètres d'élévation; l'herbe y est courte, abondante, de bonne qualité, presque uniquement formée de graminées, de composées et autres plantes nourrissantes et aromatiques. Ce sont généralement des anabaptistes qui louent ou exploitent les chaumes. Ils y ont des huttes pour le bétail et d'autres pour la fabrication des fromages.

On monte sur les chaumes depuis le 15 mai; quelquefois plus tard, selon que les neiges fondent plus ou moins vite; et l'on en descend vers les premiers jours d'octobre, aussitôt que la neige reparaît.

Quand on arrive le matin sur les chaumes, principalement avant le lever du soleil, on trouve les animaux couchés: les vieux font le cercle, tenant la tête en avant; au centre sont les jeunes, les femelles pleines. Il faut bien se garder de conduire avec soi un chien: la vue de cet animal met les vaches en fureur; elles se lèvent, mugissent d'une manière effrayante. Ce signal est celui du péril,

car on voit accourir aussitôt les bestiaux des chaumes voisines. Le chien ne tarde pas à périr, et son maître, s'il ne monte promptement sur un arbre, s'il ne se réfugie à toutes jambes vers une hutte, court les plus grands dangers. A. T. D. B.

CHAUMETTE (PIERRE-GASPARD), prénoms auxquels il substitua dans la suite celui d'Anaxagoras, naquit, en 1763, d'un cordonnier de Nevers, et passa par toutes sortes d'états avant de devenir, après la journée du 10 août 1792, procureur de la commune de Paris, sur laquelle il exerça long-temps un grand ascendant. Ce conventionnel furibond prit part à toutes les mesures violentes votées par l'assemblée où il siégeait parmi les amis d'Hébert (*v.*). Il sera question de lui aux mots TERREUR, MAXIMUM, et à l'occasion des fêtes de la RAISON. Vaincu par Robespierre, il porta sa tête sur l'échafaud le 13 avril 1794. S.

CHAUMIÈRE, habitation du pauvre. Elle a pris son nom de l'habitude où l'on est de la couvrir de paille, de chaume ou de mousse, ce qui l'expose à de fréquens incendies Il serait à désirer qu'elle fût construite en terre argileuse sur un parallélogramme de 5 mètres de large sur 10 de long, et creusée de 30 centimètres en contre-bas du niveau du sol. L'argile doit être adhérente et compacte, bien battue, parfaitement pilonnée par couches de 5 centimètres d'épaisseur, légèrement humectée d'eau en la corroyant, afin de ne former qu'une seule masse ferme et dure. On élève ce massif d'aplomb jusqu'à 2 mètres de hauteur, et ensuite on le continue en pente de 45 degrés jusqu'au sommet, pour former le comble de la chaumière, plaçant par intervalles des crochets en bois pour arrêter les perches de la couverture, qu'on fait ensuite en chaume, roseaux, genêt, bruyères. De la sorte la chaumière est saine, à l'abri du feu; la famille du malheureux y trouve un asile assuré; l'on peut y établir des divisions en planches et se procurer toutes les aises convenables, donner à chaque division une destination particulière, ce qui amène le besoin de l'ordre et de la propreté. De pareilles habitations ne sont nullement coûteuses, l'argile abondant presque partout; ce serait une charité bien entendue que d'en offrir une à chaque famille indigente. Quand on est assuré d'un lieu de repos agréable, qu'on peut dire: *Je suis ici chez moi*, l'amour du travail vient de suite, accompagné de la santé. Les colonies agricoles de la Belgique viennent à l'appui de cette réflexion; il en sera traité plus bas. A. T. D. B.

CHAUMONT, chef-lieu de préfecture du département de la Haute-Marne (l'ancien Bassigny), à 61 lieues S.-E. de Paris, est une jolie petite ville bâtie dans un site agréable, sur une haute colline au pied de laquelle coule la Suize, à un quart de lieue du confluent de cette rivière avec la Marne. Sa population s'élève à 6,600 ames. L'arrondissement dont Chaumont est le chef-lieu comprend 10 cantons et 198 communes avec 77,500 habitans. Patrie du sculpteur Bouchardon, Chaumont est généralement bien bâti; la plupart de ses rues sont larges, propres et bien percées. On y remarque un hôtel-de-ville de construction récente et d'une bonne architecture; de jolies promenades couronnent la partie haute de la ville, et une autre, sur le versant de la colline, se dessine agréablement en amphithéâtre et forme un beau point de perspective. Chaumont possède un hôpital, un cabinet de physique et une bibliothèque publique contenant 24,000 volumes. Le fer, la coutellerie, les eaux-de-vie de marc, la ganterie, les tissus et tricots de laine forment le principal objet des exploitations industrielles et du commerce de cette ville.

TRAITÉ DE CHAUMONT. Lorsqu'après la rupture du congrès de Châtillon (*voy.*) les plénipotentiaires des quatre grandes puissances alliées, incertaines encore de l'issue de la lutte dans laquelle elles étaient engagées contre Napoléon, voulurent prévenir la possibilité d'une dissolution de la sixième coalition, elles arrêtèrent les bases d'un traité qui fut signé à Chaumont le 1er mars 1814, acte diplomatique dont les conséquences allaient être plus redoutables pour la France que tous les plans stratégiques des alliés. On a donc eu raison d'appeler cette quadruple alliance, remarquable dejà par l'esprit de méfiance qui y règne, « un événe-

ment de la plus haute importance » (*Histoire abrégée des traités de paix*, édition de Schœll, t. X, p. 414 et suivantes) : c'est à la fois une alliance offensive et défensive avec objet défini et tout spécial; c'est un traité de subsides, et encore un pacte de concert éventuel, portant mutualité de garanties dans une direction politique seulement indiquée. Elle fut signée pour l'Autriche par le prince de Metternich, pour la Grande-Bretagne par lord Castlereagh, pour la Prusse par le baron depuis prince de Hardenberg, et pour la Russie par le comte de Nesselrode.

Cette quadruple alliance n'a pas été consignée dans un instrument unique que toutes les parties aient approuvé : il y eut traité spécial de chacune d'elles avec les trois autres, ce qui donna six instrumens conformes d'ailleurs, à la seule différence de l'indication des parties contractantes. La cause de cette singularité est sans doute que des clauses secrètes devaient être ajoutées aux articles patens, et que l'existence de ces clauses devait rester ignorée de l'une des parties. En effet, pour entraîner le concours des masses à cette guerre, présentée comme une lutte de l'esprit d'affranchissement et de liberté, deux des gouvernemens du Nord avaient dû exalter l'élan des idées libérales dans leurs populations, et l'on se proposait de refréner ce mouvement au plus tôt, dès qu'on l'aurait exploité au profit du pouvoir souverain. Or cette partie secrète de l'alliance de Chaumont, qui peut-être a servi plus tard de base à la sainte-alliance (*voy.*), ne pouvait convenir aux vues du cabinet de Saint-James, quelle que fût alors sa politique. Aussi voit-on que c'est en dehors des communications des alliés avec l'Angleterre que se révèle l'existence des clauses secrètes de l'alliance de Chaumont ; car nous n'en trouvons d'autre indication que celle qui résulte d'une *note confidentielle* remise à Vienne, le 11 novembre 1814, par le comte de Nesselrode aux plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse dans laquelle il est dit que : « Le traité d'alliance de Chaumont et la paix de Paris stipulèrent que l'Allemagne serait un état fédératif. » Or, ni le traité de Chaumont, ni celui de Paris, tels qu'ils ont été publiés, ne contiennent de stipulation semblable.

On peut voir au XII[e] volume, p. 683, du Recueil de Martens, la teneur des articles de l'alliance de Chaumont ; il suffira de donner ici une rapide analyse des principales dispositions. Le *préambule* établit les causes et la nécessité d'une poursuite vigoureuse de la guerre contre Napoléon, s'il refuse les conditions de paix proposées ; l'ordre de choses qui sera alors établi est placé sous la garantie des contractans. — L'article 1[er] stipule qu'un contingent de 150,000 hommes sera tenu en campagne contre l'ennemi commun par chaque allié. — Chaque allié s'oblige à ne pas traiter séparément avec lui (art. 2). — Un subside de 5 millions de livres sterling, fourni par l'Angleterre pour le service de l'année 1814, sera réparti par parties égales et en termes mensuels entre les trois autres puissances. Les secours à fournir ultérieurement par l'Angleterre seront convenus le 1[er] janvier de chaque année, et elle devra payer encore, après la conclusion de la paix, au prorata du subside convenu, deux mois à l'Autriche et à la Prusse, et quatre mois à la Russie, pour le retour des troupes (art. 3 et 4). — Si l'une des puissances est menacée de quelque attaque de la part de la France, chacune des autres enverra immédiatement à son secours un corps de 60,000 hommes, dont 10,000 de cavalerie (art. 5-8). — Tout contingent dû par l'Angleterre pourra être fourni en troupes étrangères à sa solde, si mieux elle n'aime le représenter par un subside, au taux annuel de 20 livres sterling par fantassin et de 30 livres sterling par cavalier. Enfin l'article 16 étend à vingt années la durée de cette alliance.

C'est encore à Chaumont que fut signé, le 3 mars 1814, entre le prince de Metternich, le duc de Campochiaro et le prince Cariati, l'article additionnel au traité de Naples modifié, qui devait maintenir le prince Murat dans la possession des biens de la famille Farnèse à Rome, ainsi que d'autres biens allodiaux situés dans le royaume de Naples. P. C.

CHAUSSARD (Pierre-Jean-Bap-

TISTE) dit PUBLICOLA, naquit à Paris en 1766, et mourut dans cette ville en 1823. Il avait fait ses études au collége de Saint-Jean-de-Beauvais sous la direction du savant auteur de l'*Origine des cultes*, qui devint son ami. A peine âgé de 21 ans, Chaussard fit imprimer une *ode*, qui concourut pour le prix de l'Académie française, *sur le dévouement du duc de Brunswick* (1787). Il se fit recevoir avocat au Parlement, et, criminaliste imberbe, il publia en 1789, une *Théorie des lois criminelles*, qu'il adressa à l'assemblée nationale. Il avait embrassé la révolution avec ardeur, et à l'instar de Paris, depuis greffier en chef du tribunal révolutionnaire, qui avait quitté son nom pour prendre celui de *Fabricius*, Chaussard échangea le sien contre celui de *Publicola*. En 1791, il fit paraître sa *Lettre d'un homme libre à l'esclave Raynal*, et *la France régénérée, pièce en vers et à spectacle*. En 1792, parut son livre *De l'Allemagne et de la maison d'Autriche*, ouvrage acheté et distribué par le gouvernement, réimprimé avec des changemens, même dans le titre, en 1799 et en 1800.

Vers la fin de 1792, Chaussard fut chargé par le ministre Le Brun, d'aller révolutionner la Belgique. Il partit pour Bruxelles, avec le titre de commissaire du conseil exécutif. Tandis qu'il travaillait à amener l'acte de réunion à la France, il se trouva plusieurs fois en présence de Dumouriez, qui ne l'a pas épargné dans ses mémoires. Ce général rapporte que, le 11 février 1793, il trouva la ville d'Anvers dans la consternation; que le commissaire Chaussard venait de casser tous les magistrats, d'ordonner leur arrestation, et aussi celle de 67 notables de la ville; que le général Marassé, refusant d'exécuter cet ordre, répondit gaîment au commissaire, qui lui reprochait de se conduire en visir : « Allez, M. Chaussard, je ne suis pas plus visir, que vous n'êtes Publicola! » et Marassé le fit partir sur-le-champ.

Après son retour à Paris, Chaussard fut nommé secrétaire de la mairie, et bientôt après secrétaire-général de l'instruction publique. Il avait publié un traité de l'*Éducation des peuples* (1793), et des *Mémoires historiques et politiques sur la révolution de la Belgique et du pays de Liége*, 1793, in-8°.

Lorsque le directeur La Revellière voulut fonder une religion nouvelle, Chaussard s'en déclara l'apôtre, et, oubliant qu'il avait proclamé, dans une pièce de vers, que *le peuple seul est Dieu*, il monta en chaire, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et prêcha le nouveau dieu des théophilanthropes.

Il fit successivement imprimer *l'Esprit de Mirabeau*, 1797, 2 vol. in-8°; un *Essai philosophique sur la dignité des arts* (1798); son *Coup d'œil sur l'intérieur de la république française, ou Esquisse des principes d'une révolution morale* (1799); *Le nouveau diable boiteux, ou tableau philosophique et moral de Paris* (1799, 2 vol. in-8°); les *Fêtes des courtisanes de la Grèce*, annoncées par l'auteur, comme *Supplément aux Voyages d'Anacharsis et d'Antenor* (trois éditions, 1801, 1803, 1820, 4 vol. in-8°), ouvrage assez superficiel et souvent licencieux; *Héliogabale, ou Esquisse morale de la dissolution romaine sous les empereurs* (1803, in-8°). Ce ne fut pas, sans doute, pour la publication de ces deux derniers ouvrages (l'auteur avait gardé prudemment l'anonyme) que, cette même année 1803, il fut nommé professeur de belles-lettres au lycée de Rouen, d'où il passa bientôt à celui d'Orléans. Il avait des titres plus honorables dans des odes patriotiques *Sur la paix, Sur le combat d'Algésiras*, etc., et surtout dans sa traduction de l'*Histoire des expéditions d'Alexandre*, par Arrien (1802, 3 vol. in-8°, et atlas in-4°).

Chaussard avait été reçu membre de la Société philotechnique en 1811. Il venait alors de publier, sous le titre d'*Épître sur quelques genres dont Boileau n'a point fait mention dans son Art poétique*, son meilleur ouvrage, qu'il retravailla depuis, et dont il fit un poème en quatre chants, sous le titre de *Poétique secondaire*, ou *Essai didactique sur les genres dont il n'est point fait mention* etc., 1817, in-12.

A l'époque de la Restauration, il était titulaire de la chaire de poésie latine à Nîmes, et il en touchait les appointe-

mens, quoiqu'il eût obtenu de résider à Paris comme chargé de travaux classiques pour l'Université. Il fut bientôt écarté du corps enseignant, sans pension, et dès lors il ne s'occupa plus que de littérature. On peut citer encore, parmi les nombreux ouvrages de Chaussard, son traité *Sur les monumens publics et la magistrature des Édiles* (1800 in-8°); *Jeanne-d'Arc* (1806, 2 vol. in-8°); *Heur et malheur*, ou *Trois mois de la vie d'un fou et d'un sage* (1806, 2 vol. in-12); *Le Pausanias français*, *état des arts en France à l'ouverture du* XIXe *siècle* (1807, in-8°); et *les Anténors modernes*, ou *Voyage de Christine et de Casimir en France*, etc. (1807, 3 vol. in-8°). Chaussard était occupé, quand la mort le surprit, d'une traduction en vers des *Odes d'Horace*, et de celle d'un *Choix de poésies lyriques de Schiller.*

Comme poète, Chaussard suivait les traces de Le Brun, dont il était admirateur enthousiaste. Mais, avec l'énergie du Pindare français, il n'avait ni sa verve dithyrambique, ni ses fougueux écarts; et quoique, dans ses odes, la force remplace la grace, elles ont eu un légitime succès. Celle qui est intitulée *L'industrie et les arts* a été trois fois réimprimée in-8° et in-4°. V-VE.

CHAUSSÉE, *voy.* LA CHAUSSÉE.

CHAUSSÉE, *voy.* ROUTES et VIABILITÉ.

CHAUSSÉE-D'ANTIN. C'est le nom affecté à l'un des quartiers du deuxième arrondissement de Paris, et qui, partant de la barrière de Clichy, en suivant à droite les murs de la ville jusqu'à la barrière des Martyrs, continue à droite par les rues des Martyrs et du Faubourg-Montmartre, les boulevards Montmartre et des Italiens, et les rues de la Chaussée-d'Antin et de Clichy jusqu'à la barrière. Sous le règne de Louis XIV, ce quartier, aujourd'hui l'un des plus beaux et des plus élégans de la capitale, était couvert de terrains incultes, de marais, de jardins et de maisons en petit nombre. Un chemin, le long duquel coulait un égout à découvert, conduisait de la porte Gaillon, située sur le boulevard auprès des bains Chinois, jusqu'au village des Porcherons, où les ouvriers allaient s'enivrer avec du vin à 4 sous le pot. On y voyait encore un cimetière, une voirie, deux chapelles, dites de Sainte-Anne et de Notre-Dame de Lorette, et enfin une ferme appelée la *Grange-Batelière*, qui existait depuis le XIIe siècle. Lorsque Louis XV, pendant sa minorité, fixa son séjour à Paris, le chiffre de la population augmentant en raison des courtisans nombreux qu'il amenait à sa suite, il fallut songer à les loger tous, et, à cet effet, la ville demanda et obtint l'autorisation, en 1720, de construire un nouveau quartier sur l'emplacement compris entre le boulevard et la rue Saint-Lazare, à la condition de prolonger et surtout de faire voûter le grand égout. On se mit aussitôt à l'œuvre: plusieurs rues furent percées, et des hôtels superbes s'élevèrent comme par enchantement. Mais ce fut surtout sous le règne de Louis XVI et pendant la révolution que la Chaussée-d'Antin prit l'aspect qu'elle a aujourd'hui et détrôna le faubourg Saint-Germain qui, jusqu'alors, avait été le quartier le plus riche de la capitale. Au commencement du XVIIIe siècle, tout l'espace destiné à devenir le rival du noble faubourg, le jour où la noblesse d'argent prendrait place auprès de la noblesse par droit de naissance, on ne comptait encore qu'une seule rue, la rue Grange-Batelière, dont la partie qui donne sur le boulevard date de 1704; l'autre avait été construite auparavant. Quinze ans plus tard, à l'époque où l'autorisation de bâtir un quartier nouveau fut accordée aux magistrats de la ville, une rue fut percée sur l'ancien chemin des Porcherons, et en face la porte Gaillon, d'où le quartier reçut d'abord le nom de Quartier Gaillon. Alors cette rue fut appelée d'abord rue de l'Égout-Gaillon, puis de la Chaussée-Gaillon, et enfin de la Chaussée-d'Antin, parce qu'elle commençait en face d'un hôtel appartenant au duc d'Antin, surintendant des bâtimens. En 1720, elle quitta le nom de chemin de la Grand'Pinte, qu'elle tenait de l'enseigne d'un cabaret, pour prendre celui de rue de l'Hôtel-Dieu, à cause d'une ferme appartenant à cet hospice, et qui était en face de la rue Saint-Lazare. C'était déjà la plus belle et la plus large rue

du quartier; elle eut depuis encore d'autres destinées. En 1791, on lui donna le nom de Mirabeau, en mémoire du grand orateur qui y était mort; en 1793, elle fut nommée du Mont-Blanc, à la suite du décret du 27 novembre 1792, qui réunit à la France le département de ce nom, fruit d'une victoire des armées républicaines; en 1816, on lui rendit le nom de Chaussée-d'Antin qu'elle a conservé depuis.

Vers l'année 1734, on commença à construire dans la rue Chantereine, appelée alors ruelle des Postes, et plus tard, en 1799, rue de la Victoire, parce que Bonaparte y logea en arrivant d'Égypte. La rue du Rocher date de la même époque. Plus tard, en 1776, fut bâtie la rue de Provence, et successivement, jusqu'en 1786, s'élevèrent les rues d'Artois, de La Rochefoucauld, Chauchat, Taitbout, Tinon et Lepelletier. La rue des Martyrs, qui n'était pendant le siècle dernier qu'un chemin conduisant au cimetière Montmartre, fut appelée, de 1793 à 1806, rue du Champ du Repos. La rue Pigalle reçut, en 1792, son nom de celui du célèbre sculpteur qui y demeurait. La rue des Trois Frères date de 1784 et tient son nom de trois frères jardiniers qui y firent bâtir la première maison. En 1799 fut percée la rue du Helder, ainsi nommée pour perpétuer une victoire remportée sur les Anglais en Hollande; les rues Saint-Georges, Blanche et Saint-Lazare, dont on ignore la date précise, avaient été commencées bien avant les précédentes, surtout la dernière appelée autrefois rue des Porcherons, puis d'Argenteuil, puis enfin de Saint-Lazare, parce qu'elle conduit à la maison de Saint-Lazare.

De nos jours, le quartier de la Chaussée-d'Antin, s'il n'a pas pris une nouvelle extension, a vu du moins plusieurs rues nouvelles s'élever sur son emplacement.

La Chaussée-d'Antin ne se borne pas, au reste, au quartier de ce nom qui fait partie du deuxième arrondissement. Cette dénomination a été appliquée aussi par extension à une grande partie du quartier de la place Vendôme, qui se prolonge à gauche de la rue de la Chaussée-d'Antin et qui est habité par les mêmes commensaux que le quartier voisin. La finance y domine; cependant elle n'y règne pas exclusivement; car, depuis son origine, la Chaussée-d'Antin a été l'asile des élégans et des dandys qui donnent la mode à la capitale.

Elle a été aussi illustrée par des célébrités d'un autre genre. Dans la rue de la Chaussée-d'Antin habitait et mourut Mirabeau, sur la porte duquel on lisait, en 1792, le distique suivant:

> L'ame de Mirabeau s'exhala dans ces lieux,
> Hommes libres pleurez, tyrans baissez les yeux!

Dans la même rue mourut aussi, en 1825, un autre orateur, le général Foy, qui habitait le n° 62. La *Cité d'Antin*, nouvellement bâtie, a été percée sur un hôtel tristement fameux par le bal qu'y donna l'ambassadeur d'Autriche, à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, pendant lequel éclata un incendie où périt la princesse de Schwartzenberg.

Dans un petit hôtel de la rue Chantereine qui appartenait primitivement à Talma, eut lieu, en 1795, le mariage de Napoléon Bonaparte avec Joséphine Tascher, comtesse de Beauharnais; c'était le n° 52. Au n° 30 s'élevait une magnifique salle de spectacle, nommée le *Théâtre Olympique*, qui a fait place, depuis 1816, à un bel établissement de bains.

La rue d'Artois, qui, en 1830, a pris le nom de *rue Laffitte*, était et est encore occupée par tout ce que la banque compte de plus riches représentans; au n° 19, on voit l'hôtel Laffitte, qui fut le foyer de la révolution de 1830 et dans lequel aujourd'hui se donnent des bals et des concerts.

Dans la rue Saint-Lazare, on remarquait, il y a une quinzaine d'années, le jardin et l'établissement des frères Ruggieri, artificiers, sur l'emplacement desquels on a continué la rue Saint-Georges et percé un nouveau quartier, que l'on a décoré du titre de *Nouvelle Athènes*, et qui se prolonge jusque sur l'emplacement du fameux jardin de Tivoli, dont il ne reste plus dans la rue Saint-Lazare qu'un établissement d'eaux thermales et minérales factices.

Parmi les rues remarquables de la



Chaussée-d'Antin, on compte encore celle de la Tour-des-Dames, où plusieurs jolies maisons se sont élevées par les soins d'artistes célèbres, tels que Mlle Mars, Horace Vernet et Talma, qui y est mort; enfin, la rue Taitbout possède un petit hôtel qui, après avoir servi long-temps de salle de concert, est devenu le berceau du culte saint-simonien et est occupé aujourd'hui par les dissidens du culte réformé (culte protestant non salarié par l'état).

La Chaussée-d'Antin renferme aussi plusieurs établissemens publics qui sont: l'Opéra, bâti en 1821 dans la rue Lepelletier, et dont l'entrée administrative est rue Grange-Batelière, dans l'ancien hôtel Choiseul; la mairie du deuxième arrondissement qui s'est établie à l'hôtel Grange-Batelière; la belle église consacrée à Notre-Dame de Lorette, et que nos plus grands artistes décorent de peintures, dans la rue Neuve d'Artois; la poste aux chevaux; une maison d'asile, rue des Martyrs, pour les enfans en bas âge, et enfin une prison pour dettes, transférée, il n'y a pas long-temps, de Sainte-Pélagie à la rue de Clichy.

Tel est l'aspect de cet opulent quartier, que la révolution, en annulant l'importance traditionnelle du faubourg Saint-Germain, a fait le premier de Paris. Il faudrait des volumes entiers pour en peindre les mœurs et la physionomie particulière; cette tâche d'ailleurs est remplie il y a long-temps, et nous pouvons renvoyer le lecteur à l'ouvrage généralement connu d'un académicien, jeune alors et qui s'est modestement caché sous le nom de *l'Hermite de la Chaussée-d'Antin*. D. A. D.

CHAUSSÉE DES GÉANS. On donne ce nom à des phénomènes basaltiques de la côte septentrionale de l'Irlande, dans le comté d'Antrim, province d'Ulster. Ce comté est rempli de merveilles du même genre, mais aucune n'approche de ce que la Chaussée des Géans offre de prodigieux. Elle est fameuse dans les traditions irlandaises, suivant lesquelles elle serait l'œuvre des géans qui, dans les premiers temps du monde, auraient bâti cette vaste jetée pour franchir la mer qui sépare l'Irlande de l'Écosse. Elle se compose réellement de trois chaussées, dont la plus grande s'étend dans un espace d'environ 700 pieds jusque sous les flots de l'Océan. Elle est formée de piliers basaltiques enfoncés dans la terre perpendiculairement, et à une profondeur inconnue. Ces piliers, de forme irrégulière et extrêmement pressés les uns contre les autres, sont prismatiques, de 6 à 9 côtés, mais hexagones quant au plus grand nombre. Partout on admire une régularité prodigieuse dans les proportions et un poli de surface dont rien n'approche. Malgré le nombre inégal des angles dans ces masses de piliers, les angles de l'un correspondent parfaitement avec ceux du pilier contigu. Le haut ressemble au plancher le plus égal et le mieux joint que l'on puisse imaginer. Ces prismes sont formés de plusieurs assises, dont chacune a 2 ou 3 pieds de haut, et qui s'enchâssent les unes dans les autres de mille manières diverses, sans que l'ensemble perde rien de sa régularité à l'œil. Quelques-uns de ces piliers sont détachés et épars sur le sol; ils sont intacts. Ailleurs c'est une sorte de digue qui semble faite exprès pour arrêter l'invasion de l'Océan. La chaussée semble, d'un autre côté, se perdre sous la terre, pour reparaître plus loin, après une inexplicable interruption. Tout autour, et à une assez grande distance, on est frappé d'une foule de phénomènes du même genre, qui, de loin, ont des formes singulières. C'est près de la *Chaussée des Géans* que se trouvent la *fontaine des géans*, l'*orgue des géans*, le *métier des géans*, la *chaise des géans*. Et la couleur, la coupe, l'ensemble comme les détails de tous ces monumens d'une origine inconnue varient également; les merveilles s'enchaînent sur cette côte, elles semblent lutter entre elles. Là se trouvent la colonne basaltique de Pleaskin, isolée sur une plateforme, qui fut en vain battue par l'artillerie de l'invincible *Armada* de Philippe II; les Espagnols prenaient, dit-on, de loin, cet ensemble imposant pour quelque forteresse formidable. Il resterait à expliquer la cause et l'origine des phénomènes dont nous venons de parler et des merveilles du même genre que les

voyageurs admirent sur divers points de notre globe. Les recherches de cette nature appartiennent à la géologie, et c'est à l'article BASALTE qu'on a cherché à en rendre compte. A. S-R.

CHAUSSE-TRAPE, sorte d'arme défensive composée de quatre pointes en fer longues d'environ quatre pouces et réunies par leurs extrémités à un centre commun, de sorte que trois de ces pointes portant sur la terre, la quatrième est toujours en l'air. Cette arme, dont l'usage a presque entièrement disparu, était employée comme obstacle: on en parsemait les avenues des retranchemens, les passages par lesquels l'ennemi pouvait arriver; on en répandait sur les brèches, les défilés et dans les gués de rivière à faible courant. Les chausses-trapes étaient surtout dangereuses pour la cavalerie. C-Y.

CHAUSSIER (FRANÇOIS), savant modeste, infatigable et consciencieux, et dont la réputation n'a pas été égale à son mérite réel, quoiqu'il ait été professeur de la Faculté de médecine, médecin de l'école Polytechnique et de l'hôpital des femmes en couches, et membre de l'Académie des sciences. Né à Dijon en 1746, Chaussier reçut dans sa ville natale sa première éducation; il prit le titre de docteur en médecine à Besançon et revint bientôt dans sa patrie, où il fit des cours à l'académie sur l'anatomie, la physiologie, la chimie et la matière médicale. L'étude des sciences naturelles appliquées fut pour Chaussier un besoin de toute sa vie, comme elle fut la source de la gloire qu'il s'acquit comme professeur. Il était déjà avantageusement connu en Bourgogne lorsqu'en 1794 il fut appelé à organiser l'école de santé, où peu de temps après il occupa la chaire d'anatomie et de physiologie, qu'il remplit jusqu'à l'ordonnance de dissolution (1823). Son enseignement a laissé de profonds souvenirs à l'école de Paris, et tous les élèves de cette école savent ce qu'ils doivent aux leçons judicieuses et savantes de l'homme qui portait tant de lumière sur tous les sujets qu'il entreprenait de traiter. Comme praticien, Chaussier eut également de grands succès; mais c'est surtout comme professeur et comme savant qu'il mérite d'être signalé à la postérité. Bien qu'il n'ait laissé qu'un petit nombre d'écrits peu étendus, il n'est pas en quelque sorte un point des sciences médicales sur lequel il n'ait dirigé ses recherches, sans parler encore des travaux relatifs à l'agronomie, à l'administration, etc. Travaillant sans cesse, Chaussier suffisait à tout, et la précision et la méthode qu'il apportait dans ses expériences sont telles qu'on ne saurait lui reprocher d'avoir mis en circulation ou accrédité des erreurs. Les faits! toujours les faits! telle aurait pu être sa devise. Il voulait qu'on fût exact dans les mots comme en tout le reste, et il a laissé une nomenclature anatomique qui aurait dû être adoptée. Les *Tables synoptiques* qu'il a publiées de 1799 à 1826 (25 tabl. atlas) sont un ouvrage de la plus haute importance, et dans lequel la science presque entière se trouve résumée avec une admirable netteté. Les travaux de Chaussier en physiologie sont nombreux et ont servi de base à tous les traités publiés depuis 25 ans sur cette science, tandis que leur auteur n'a jamais pris le soin de les rassembler systématiquement. Il en a été de même de ses recherches sur la médecine légale, dont il a traité toutes les questions de détail dans des consultations nombreuses qui lui étaient soumises, et dont les décisions étaient accueillies comme des oracles par les tribunaux. Sa position de médecin de la Maternité lui fournit les matériaux d'importantes observations sur la grossesse, sur l'accouchement, de même que sur les dimensions du fœtus, et sur les maladies dont il peut être affecté dans le sein de sa mère. C'est dans les journaux scientifiques du temps, c'est dans les thèses et les ouvrages de ses disciples, qu'il faut chercher les *œuvres* de Chaussier, de cet homme qui a tant fait et tant fait faire; car peu d'hommes ont, aussi bien que lui, compris la mission du professeur. Il ne se bornait pas, lui, à jeter du haut de sa chaire ses leçons aux jeunes gens: il les aimait, il se plaisait à s'en entourer, à les diriger dans leurs études, à les associer à ses travaux, à leur indiquer des recherches à faire, travaux dans lesquels il les aidait puissamment, et dont il leur laissait tout l'honneur. Chez lui avaient lieu, presque tous les soirs, des réunions d'élè-

ves laborieux, et des conférences familières dans lesquelles ils contractaient le goût de la science positive.

Chaussier avait dans ses mœurs une sévérité quakérienne; quoiqu'il fût riche, son costume et sa maison étaient de la plus parfaite simplicité. Graces à cette manière de vivre et malgré ses immenses occupations, il vécut exempt d'infirmités, et toujours jeune par l'esprit, jusqu'à l'âge de 82 ans, et il s'éteignit en 1828.

Une édition complète des œuvres de Chaussier serait un véritable service rendu à la science. F. R.

CHAUSSURE, partie de l'habillement dont la forme et la matière ont beaucoup varié, et qui a pour objet de mettre le pied et la jambe à l'abri du froid, de l'humidité et du choc des corps extérieurs. Dans l'état sauvage ou dans une civilisation imparfaite, l'homme marche pieds nus; l'épiderme épais qui garnit le dessous du pied le garantit de la douleur à laquelle d'ailleurs il est assez peu sensible; et il s'occupe de couvrir et de parer toutes les autres parties de son corps avant de songer à se chausser. Aussi les voyageurs ont-ils trouvé chez les peuplades sauvages l'usage des chapeaux là où les chaussures étaient inconnues, excepté seulement dans les pays froids. Quelques morceaux d'écorce attachés sous le pied avec des liens furent les premières chaussures; plus tard on tressa du jonc en forme de brodequin. Ce ne fut que dans une société avancée déjà que les peaux de bêtes diversement préparées, furent employées au même usage, et il a fallu bien du temps à cette industrie pour en arriver au point où nous la voyons aujourd'hui. Les sabots même, cette chaussure grossière, ne sont pas très anciennement connus.

Si la matière des chaussures a beaucoup changé, la forme n'a pas été plus constante. En effet, tantôt une simple semelle garantit d'accidens la surface plantaire du pied, tantôt le pied est enfermé dans un soulier, ou bien le pied et la jambe elle-même sont contenus dans un brodequin ou dans une botte, dont la consistance est plus ou moins considérable suivant l'usage auquel ils sont destinés. On a vu successivement les souliers arrondis, carrés ou pointus, et même recourbés, plats ou élevés sur un talon de plusieurs pouces, de même que les bottes ont été plus ou moins élevées, depuis la cheville jusque presque au milieu de la cuisse. Pour la couleur et les ornemens accessoires, le luxe et la mode se sont exercés sur cette partie du costume comme sur toutes les autres, et l'on aurait peine à énumérer les différentes révolutions qu'ils lui ont fait subir. On considère comme appartenant à la chaussure les bas, les chaussettes et les chaussons, qu'on interpose entre la peau et les diverses espèces de souliers, bottes et brodequins. C'est à l'article Cordonnier que se trouveront les détails relatifs à la fabrication des chaussures; quant aux considérations hygiéniques qui s'y rattachent, on peut considérer comme principales les suivantes.

L'usage des chaussures est devenu indispensable au milieu de nos habitudes sociales; il est favorable à la santé et à la longévité, en garantissant les extrémités inférieures du froid et de l'humidité, dont les effets sont désastreux, sans parler de ce qu'il préserve ces mêmes parties d'une foule d'accidens plus ou moins graves. On doit s'attacher à leur donner assez de solidité pour qu'elles isolent bien le pied du sol, et en même temps assez de souplesse et de légèreté pour qu'elles ne gênent pas les mouvemens. Il importe que les chaussures soient bien moulées sur la forme du pied, pour éviter plusieurs affections très douloureuses (*voy.* Cors, Durillons, Onglade) qui résultent des pressions qu'exercent sur lui les bottes ou les souliers trop larges ou trop étroits; car ces deux excès sont également nuisibles. On évite cet inconvénient en faisant les chaussures distinctes pour le pied droit et le pied gauche. On devra veiller à ce que les bas ne présentent ni plis ni coutures volumineuses et dures, et ce n'est point un objet indifférent dans l'éducation physique des enfans que de prendre les précautions nécessaires pour prévenir des difformités très réelles qui ont pour cause unique la défectuosité des chaussures, surtout pendant le premier âge de la vie.

L'imperméabilité des chaussures est d'une grande importance; on la leur

donne au moyen d'enduits divers dont il sera question au mot Imperméables (*enduits*). F. R.

Chaussures des anciens. Il existe une variété infinie quant à la matière et quant à la forme de la chaussure chez les différens peuples de l'antiquité.

En Grèce, la chaussure était faite avec du cuir et recevait la dénomination générique de πέδιλα (semelles) ou de ὑποδήματα (ce qu'on lie sous les pieds). Le mot ὑπόδημα κοῖλον, semelle ou chaussure creuse, désignait notre soulier. Chaque classe sociale se distinguait par une chaussure spéciale, qui concourait avec le reste du vêtement à assigner le rang et l'importance de ceux qui les portaient : c'est ainsi que les femmes de qualité avaient pour leur usage exclusif une chaussure particulière appelée *sandales* (σάνδαλα); les courtisanes une autre nommée *persiques;* celle qui était réservée aux pauvres gens avait le nom d'*abulces*, celle des soldats *crépides*, celle des paysans *garbatines*, celle des comédiens *embates*, et enfin celle des tragédiens *cothurnes* (*voy.*). Toutes ces chaussures s'attachaient sur le pied avec des courroies nommées *imantes;* cependant il y en avait qui consistaient en bottes, en bottines et en brodequins.

La chaussure romaine (*calceus*, *calceamentum*) était de même matière que chez les Grecs, de couleur noire pour les hommes et blanche, quelquefois rouge, pour les femmes. Les personnes riches et les sénateurs en portaient qui allaient jusqu'à mi-jambe, *calcei uncinati.* On les distribuait en deux classes : celles qui couvraient entièrement le pied et celles qui le laissaient à découvert en partie (*soleæ*). Les chaussures de peau tannée, ordinairement de couleur rouge (*mullei*), étaient considérées comme chaussures de luxe; on les ornait souvent de pierreries, et il est reproché à César par un ancien de porter une chaussure de cette espèce, *haute et rouge.* La chaussure des philosophes à Rome était de feuilles de palmier, sans doute dans une intention exagérée de simplicité et d'endurcissement; celle des pauvres était en bois (*soleæ ligneæ*). Les habitans des campagnes portaient les *sculponeæ* et les soldats les *caligæ.*

La chaussure des Juifs n'offre rien de remarquable; ils la quittaient, comme font encore les Orientaux, en entrant dans les lieux saints ou pour faire preuve de respect. Chez eux, donner sa chaussure était le signe du transport de la propriété d'une chose sur laquelle on traitait.

Les Germains et les Goths portaient une chaussure de jonc ou d'écorce montant jusqu'à la cheville.

Chez les Chinois et les Indiens, il a été employé à la confection de la chaussure une infinité de matières diverses, entre autres : le lin, le jonc, la soie, le bois, l'écorce, le fer, l'airain et même l'or et l'argent. Les Persans, et, à leur imitation, les Russes, fabriquent des bottines formées, sur le pied, de cuirs de différentes couleurs, cousus ensemble et formant des espèces d'arabesques.

Les babouches (*voy.*), chaussure turque, ont de l'analogie avec nos pantoufles. P. L-e.

CHAUVEAU-LAGARDE (Claude-François) naquit à Chartres en 1756 et se distingua de bonne heure au barreau de Paris par ses talens; mais c'est principalement à son intrépidité politique qu'il dut sa réputation. Sans cesse opposé à Fouquier-Tinville dans l'enceinte du tribunal révolutionnaire, il compta entre autres cliens Marie-Antoinette, Brissot, Charlotte Corday, le général Miranda. Il eut le bonheur d'arracher ce dernier à ses bourreaux; mais ses efforts généreux pour sauver les trois autres restèrent sans effet. Le zèle dont il fit preuve lors du procès de la malheureuse reine l'avait fait retenir prisonnier, ainsi que Tronçon-Ducoudray, son collègue, jusqu'après l'exécution du jugement. Arrêté de nouveau à une autre époque, et déposé à la Conciergerie pour être jugé par le tribunal révolutionnaire, il ne dut son salut et sa liberté qu'aux événemens du 9 thermidor. En 1797 il défendit devant une commission militaire l'abbé Brottier, accusé de complots royalistes avec Dunaud et Laville-heurnois. Sous Napoléon, il fut avocat au conseil d'état; en 1814 il porta la parole au nom de son ordre lors de la rentrée de Louis XVIII dans Paris, et reçut de la part de la famille royale l'accueil gracieux qu'il méritait. Après les Cents-

Jours cependant, toujours favorable aux proscrits de quelque couleur qu'ils fussent, il défendit devant un conseil de guerre le général Bonnaire, faussement accusé d'avoir ordonné le meurtre du colonel Gordon; et plus tard, en 1826, il plaida concurremment avec M. Isambert la cause des hommes de couleur libres de la Martinique. M. Chauveau-Lagarde est depuis 1828 conseiller à la cour de cassation. On a de lui quelques écrits de jurisprudence. En le nommant membre de la Légion-d'Honneur, Louis XVIII lui conféra aussi la noblesse. Son nom a été donné à une rue du quartier de la Madeleine, à Paris. VAL. P.

CHAUVE, *voy.* CALVITIE.

CHAUVELIN (BERNARD-FRANÇOIS, marquis DE), né à Paris en 1766, comptait parmi ses ancêtres des guerriers, des prélats et quelques-uns de ces magistrats honorables dont l'indépendance individuelle constituait à peu près toute l'opposition de l'ancien régime, et en faisait, pour ainsi dire, une monarchie tempérée par la vertu d'un ou de plusieurs hommes d'état. Son oncle, abbé et conseiller-clerc au parlement, s'était fait remarquer dans la grande affaire de l'expulsion des jésuites et avait subi, par l'influence de la redoutable société, un long emprisonnement et diverses autres persécutions. Son père avait rempli avec distinction plusieurs fonctions diplomatiques. Membre d'une famille aussi riche en hommes de talent qu'en hommes de caractère, François de Chauvelin répondit parfaitement à de pareils antécédens.

La révolution de 1789 le trouva lié au parti de la cour, non-seulement par sa naissance, mais encore par sa position spéciale, puisqu'il venait de succéder à son père dans la charge de maître de la garde-robe; mais M. de Chauvelin ne s'en associa pas moins à cette élite de la noblesse qui sut devancer par ses sacrifices les exigences du temps et les rendre ainsi méritoires. Trop jeune pour exercer une action politique et jaloux de coopérer, autant que le lui permettait son âge, à l'œuvre révolutionnaire, il prit du service et fut nommé aide-de-camp du maréchal Rochambeau; mais appelé aux affaires par une vocation caractérisée, il ne tarda point à abandonner la carrière militaire, sans s'y être distingué autrement que par le rigoureux accomplissement de ses devoirs.

Vers le mois d'avril 1792 il fut envoyé à Londres pour y représenter la France et déterminer, de concert avec M. de Talleyrand, son mentor, la neutralité du cabinet de Saint-James dans la guerre générale qui menaçait d'éclater. La négociation eut son plein effet, et quoique ce résultat ait été compromis par les événemens postérieurs, il n'en resta pas moins un titre de gloire pour ceux qui parvinrent à le conquérir. « Tous les « obstacles ont été levés par le zèle éclairé et franc de M. de Chauvelin, » dit le *Moniteur* de cette époque. Et plus loin il ajoute : « On reconnait là la prudente habileté qui a toujours si heureusement servi le patriotisme de M. de Talleyrand. » Néanmoins, il faut bien se garder de confondre dans une complète unité de vues et de principes ces deux hommes d'état. Dès lors on pouvait préjuger, à certaines nuances différentielles, qu'il existerait plus tard entre eux de graves dissentimens : aussi le roi d'Angleterre et l'aristocratie traitèrent-ils M. de Talleyrand comme un des leurs et marquèrent à chaque occasion de la défiance à son collègue. L'un continuait à se servir du vocabulaire consacré et parlait au nom du roi très chrétien, tandis que l'autre ne connaissait d'autre titre à Louis que celui de roi des Français. Mais quand il n'y eut plus qu'un principe en France, il ne demeura qu'un ministre de France à Londres: ce fut M. de Chauvelin qui notifia au gouvernement anglais l'affaire du 10 août et la suspension de Louis XVI. Le Conseil exécutif de la république, regardant M. de Chauvelin comme un démocrate ardent et éprouvé, le maintint à ce poste de confiance, malgré la suspicion qui résultait dans ce temps-là d'une origine nobiliaire; il y demeura jusqu'à la mort du roi en janvier 1793, la nouvelle de cet événement ayant décidé le ministère anglais à rompre toute espèce de négociation (24 janvier), après avoir déjà contesté le caractère officiel du ministre de la république (31 décembre 1792). Il re-

çut l'injonction de se retirer. A son retour à Paris, le citoyen Chauvelin fut nommé à la légation de Florence, poste que MM. de Sémonville et Maret venaient d'abandonner; mais il fut obligé comme eux de se retirer, lord Hervey ayant menacé le grand-duc de bombarder Livourne, si, dans les 24 heures, il ne faisait sortir l'agent français de sa résidence. Revenu en France, ses services ne purent préserver M. de Chauvelin du sort commun à ceux de sa classe : il fut incarcéré pendant 11 mois et ne dut sa délivrance qu'à la journée de thermidor.

Après l'affaire du 18 brumaire, nommé par le sénat membre du tribunat, M. de Chauvelin qui ressentait alors avec la majorité de la nation le besoin d'une organisation forte et stable, appuya d'abord le gouvernement dans ce qui tendait à le constituer et à régulariser son action. Mais aussitôt que l'on eut reconnu les véritables tendances du gouvernement consulaire, et que l'ambition du citoyen Bonaparte se fut trahie par des actes significatifs, le tribun indépendant fut un des premiers à sonner l'alarme, et prononça un énergique discours contre le projet d'institution de la Légion-d'Honneur (19 mai 1802). Il fut traité de *puritain politique* et désigné pour sortir du tribunat l'année suivante.

Les électeurs de l'arrondissement de Beaune le dédommagèrent de cette exclusion en le nommant leur candidat pour le Corps législatif; mais Napoléon qui faisait déjà l'essai de son système, tendant à neutraliser les activités opposantes et à les absorber au profit de l'œuvre gouvernementale, lui jeta l'appât honorable d'une haute fonction administrative et lui confia l'organisation d'un département conquis qu'il s'agissait de franciser, sans brusquer toutefois les habitudes ou les mœurs nationales. M. de Chauvelin fut donc fait préfet de la Lys (chef-lieu Bruges), et, pendant 8 ans, l'administra à la satisfaction du gouvernement et de la population dont les intérêts lui étaient confiés. Appelé au conseil d'état par l'empereur, il y déploya une rare entente des affaires, et, parmi tant de capacités administratives si éminentes, il sut se faire une réputation particulière par des travaux remarquables tels que son rapport sur l'organisation des ponts et chaussées, rapport sur lequel fut basé le décret du 16 décembre 1811. Enfin la conquête partielle de l'Espagne s'étant effectuée (et, pour le dire en passant, contre l'avis formel de M. de Chauvelin), Napoléon choisit pour régir civilement ces contrées M. de Chauvelin, qui partit avec le titre d'intendant général de la Catalogne.

Les événemens de 1814 condamnèrent d'abord M. de Chauvelin au repos; mais, en 1815, Louis XVIII, malgré les précédens révolutionnaires du marquis, rendant hommage à son incontestable réputation d'homme d'affaires, le porta sur la liste des conseillers d'état honoraires.

Cependant le gouvernement représentatif s'établissait en France; M. de Chauvelin fut envoyé en 1817, par le département de la Côte-d'Or, à la chambre des députés, où il prit place parmi les plus ardens champions de la cause nationale. Il serait impossible de le suivre pas à pas dans sa polémique quotidienne, harcelant sans cesse les ministres, les poursuivant de ses sarcasmes, les troublant de ses interpellations; enfin se multipliant pour suppléer au petit nombre de ses collègues de l'Opposition. On trouva cependant qu'il s'abandonnait quelquefois trop à la personnalité.

C'est en défendant la loi électorale contre les modifications rétrogrades que l'on y introduisait, qu'il se signala à l'enthousiasme d'un parti et à la réprobation d'un autre; il fut, par le fait du hasard, la cause et presque la victime des troubles de juin 1820. A la séance du 30 mai 1820 deux amendemens étaient en présence : l'un de Camille Jordan dans une intention libérale, et l'autre de M. Delaunay dans une intention contraire; la question de priorité, d'après les dispositions de la chambre, semblait devoir entraîner la question de fond. On avait fait l'appel nominal, le réappel, et l'on votait, lorsque M. de Chauvelin, absent pour cause de maladie, parut appuyé sur ses amis et déposa sa boule. Par un caprice du hasard, il y avait exactement partage des voix : 127 boules noires et 127 blanches,

et ce fut la boule blanche du malade qui détermina le succès de l'amendement libéral. Ce concours de circonstances ayant ajouté encore du relief à l'acte de dévouement de M. de Chauvelin, la jeunesse libérale lui donna une tumultueuse ovation, et le parti contraire répondit par une démonstration hostile qui lui fit courir quelque danger. L'affaire se termina par une instruction judiciaire qui n'eut pas de résultat.

Après avoir siégé de 1816 à 1822, M. de Chauvelin échoua aux élections de 1824; mais il fut réélu en novembre 1827 et se maintint dans la ligne qu'il avait suivie. Ce fut avec étonnement qu'on le vit, en 1829, donner sa démission, de concert avec M. d'Argenson, soit qu'il désespérât de la chose publique à cause de la tiédeur de l'Opposition, soit qu'il se décidât par des motifs personnels.

Retiré à Citeaux près Nuits, dans l'ancienne abbaye dont il avait fait l'acquisition, il voulut faire succéder à sa vie diplomatique, administrative et parlementaire une existence industrielle, et entreprit sur une assez vaste échelle quatre espèces de fabrication; mais il ne paraît pas qu'il fût destiné à briller dans cette nouvelle carrière.

M. de Chauvelin étant en voyage à Paris y mourut (avril 1832) victime du fléau auquel ont succombé à peu de jours d'intervalle tant d'illustrations de notre pays. P. L-r.

CHAUVE-SOURIS, espèce de mammifères de la famille des cheiroptères (*voy.*), et que les gens de la campagne nomment tantôt *souris-chaudes*, et tantôt *chasse-souris*. Anciennement elles étaient regardées comme des monstres : aussi les notions anatomiques et de mœurs qu'on possède actuellement sur les chauve-souris appartiennent-elles pour la plupart aux temps modernes. Leurs ailes, dont quelques individus sont si amplement pourvus ne leur servent pas seulement à l'action du vol: au repos elles sont pour ces animaux un manteau dont ils savent très bien s'entourer, et à l'aide d'un pli artistement conçu, leurs jeunes rejetons appuyés sur le sein maternel savent y trouver un abri. A l'exemple de Spallanzani, privez une chauve-souris de la vue, du goût, de l'odorat, de l'ouïe même autant que possible, toujours vous la verrez active, précise dans son vol, pénétrer et parcourir tout aussi bien les sinuosités innombrables de galeries qu'elle ne connaîtrait pas. C'est que, comme Cuvier l'a indiqué, la membrane des ailes ajoutant considérablement, par son amplitude et l'absence de poils, au sens du toucher, elle n'a pas besoin d'un contact immédiat; elle est suffisamment prévenue de la présence des objets corporels par la réaction que l'air lui fait éprouver. Beaucoup de personnes pensent qu'un développement aussi remarquable d'un seul sens doit entraîner, sinon la perte, du moins l'affaiblissement d'un autre; mais dans les chauves-souris l'odorat, l'ouïe, le goût, la vue même sont portés à un point assez élevé de perfection, et les crêtes disposées en entonnoir autour de l'appareil olfactif n'ont d'autre but que celui de concentrer les odeurs dans les fosses nasales auxquelles elles donnent entrée; le cornet acoustique, prolongement du conduit auditif, leur permet de jouir de toutes les perceptions, mais sans les y contraindre; car elles peuvent à volonté en fermer l'ouverture. La plus légère inflexion de l'oreille, et même, dans quelques individus, le froncement et le seul affaissement des cartilages suffit pour abaisser cette véritable soupape. Quant à la vue, des chasseurs en ont souvent éprouvé la finesse : à peine le coup est-il parti, qu'elles s'y sont soustraites en plongeant. La chauve-souris sort de sa retraite à la brune lorsque, le soleil étant tombé, on voit voltiger ces myriades de moucherons, de papillons et d'insectes nocturnes dont elle fait sa proie. Quelques-unes toutefois sont frugivores, comme les *roussettes*, par exemple. *Voy.* Cheiroptères.

Cette prestesse, cette activité que les chauves-souris développent dans le vol, disparaît lorsqu'elles n'ont plus pour elles l'infini des plaines de l'air. Leur vie terrestre est en quelque sorte en raison inverse de leur vie aérienne. Elles ne montrent pour rien moins d'aptitude que pour la marche : aussi dans deux circonstances seulement les voit-on se

permettre ce pénible exercice, lorsqu'elles jouissent dans leur antre d'une sécurité parfaite, ou lorsque par accident il leur est arrivé de tomber sur un plan horizontal. Dans cette position leurs ailes ont trop d'étendue pour qu'elles puissent s'élever et reprendre le vol. Leurs efforts ne peuvent aboutir qu'à procurer une nouvelle chute peut-être plus heureuse. Dans la marche, la membrane répandue entre leurs doigts est repliée et rapprochée jusqu'au contact de toutes les tiges osseuses. Le moignon qui résulte de cet arrangement et les pattes de derrière rendues à leur principale destination, voilà leurs seules ressources dans ces momens critiques. La saison des amours est-elle venue, ces animaux se heurtent dans le vol plutôt qu'ils ne s'abattent à terre. Quelquefois c'est la femelle seule qu'un coup violent dans une de ses ailes fait trébucher. Le mâle qui la renverse en suit les mouvemens et arrive à terre aussitôt qu'elle. Les animaux passent l'hiver ou plutôt la plus grande partie de l'année dans l'engourdissement, du moins dans les pays septentrionaux. Extrêmement sensible aux plus petites impressions du froid et de l'humidité, la chauve-souris ne jouit d'une pleine activité et ne sort de son antre que dans les belles soirées d'été; mais alors, vivement excitée, elle n'est attentive à rien : occupée de sa chasse avec une ardeur sans mesure, elle devient à son tour la victime de la voracité des oiseaux de proie, ou elle donne dans les piéges qu'on lui tend. Elle tombe dans des filets qu'on agite sur son passage ou se laisse prendre à la ligne, parce qu'elle happe avec trop d'avidité tout ce qu'elle voit voltiger dans l'air. Emportées dans leurs courses, si elles se sont trop éloignées de leurs retraites, les chauves-souris ne prennent pas toujours la peine de les regagner, surtout si une suite de belles soirées se succède sans interruption. Une poutre, un trou dans un arbre, ou dans une muraille, un lieu obscur en un mot, leur suffit. Elles s'y blottissent la tête en bas, seulement accrochées par les ongles de derrière, et n'ont plus qu'à lâcher prise le lendemain pour recommencer leurs joyeux ébats et goûter les délices d'une nouvelle chasse. V. B.

CHAUX (*calx*). La chaux pure ne se trouve point isolée; mais combinée avec un acide, elle est une des substances le plus abondamment répandues. Avec l'acide carbonique la chaux forme les marbres, les stalactites, les coquilles des mollusques, les craies et le plus grand nombre des pierres à bâtir; avec l'acide sulfurique, les gypses ou pierres à plâtre; les ossemens de tout être vivant sont de la chaux unie à l'acide phosphorique. L'acide silicique forme avec elle divers minéraux. Les nitrates de chaux sont moins abondans.

On extrait la chaux par la calcination des carbonates calcaires (*voy.*). Ces sels sont cristallisés, comme les marbres, ou en masse compacte sans trace de cristallisation; les premiers fournissent la chaux la plus pure. On se la procure telle pour les expériences de chimie. La chaux qui doit être employée dans les constructions est retirée des carbonates calcaires non cristallisés. On choisit ceux qui sont les plus pesans, dont la cassure est unie, le grain serré, et dont l'aspect fait présumer qu'ils contiennent peu de substances étrangères.

La calcination (*voy.*) s'opère dans des fours en tuileaux ou en briques, qui doivent pouvoir résister au degré de feu qu'il faut donner. Au sommet de ces fourneaux est ménagée une ouverture pour laisser échapper les vapeurs qui se dégagent. Dans l'âtre du four on dispose en voûte la première charge de pierre à chaux, afin de pouvoir introduire le combustible; au-dessus de cette voûte sont placées des pierres qui complètent la fournée. Le combustible introduit, on met le feu, que l'on modère d'abord et qu'on augmente graduellement jusqu'à ce que l'opération soit terminée. On le reconnaît lorsqu'il s'élève par le cratère, à plusieurs pieds de hauteur, une flamme sans fumée, et que la pierre retirée incandescente du four présente un aspect uniforme et blanchâtre. La houille donne un feu plus égal, parce qu'on la mélange avec la pierre à calciner; tandis que le bois ou le charbon sont placés sous la voûte de pierre qu'on a formée dans le foyer du fourneau. Mais quel que soit le combustible employé, il convient qu'il ait un certain

degré d'humidité. L'eau favorise la décomposition des carbonates calcaires.

La calcination enlève aux pierres à chaux l'eau et l'acide carbonique qu'elles contiennent. Elles perdent par cette opération environ un tiers de leur poids; le produit est la *chaux vive*. Elle est de bonne qualité quand elle est sonore. Dans cet état, la chaux est d'un blanc grisâtre, sa saveur est fortement caustique; elle verdit le sirop de violettes et détruit le tissu des étoffes; sa pesanteur spécifique est de 2,3. Inaltérable au feu de forge le plus violent, elle se vitrifie lorsqu'on la soumet à la chaleur du chalumeau. La chaux vive attire l'eau et l'acide carbonique contenues dans l'air, et doit être mise dans des vases clos lorsqu'on veut la conserver dans son état de pureté.

Cette substance dont l'usage remonte à la plus haute antiquité ne fut chimiquement étudiée qu'en 1755. Black, professeur à Édimbourg, la classa parmi les alcalis. En 1807, Davy y découvrit un métal qu'il nomma *calcium* et qui, par son union avec l'oxigène, forme la *chaux*, depuis lors appelée par les chimistes *oxide de calcium*. D'après cette découverte la chaux vive est composée de 71,91 de radical métallique, et de 28,09 d'oxigène. Davy décomposa la chaux par le moyen de la pile électrique et du mercure.

Il se manifeste des phénomènes très remarquables lorsque l'on verse sur une masse de chaux vive une certaine quantité d'eau. Ce liquide est promptement absorbé; il se produit une chaleur assez forte pour enflammer une allumette soufrée que l'on mettrait en contact; des vapeurs épaisses s'exhalent, la chaux se fendille et se réduit en poudre. Les mêmes phénomènes se reproduisent à chaque nouvelle immersion d'eau, jusqu'à ce que la chaux en soit parfaitement saturée. Dans cet état elle est nommée *chaux éteinte* (hydrate de chaux) et contient 76 parties de terre calcaire et 24 d'eau.

La chaux est alors soluble dans l'eau, plus dans l'eau froide que dans l'eau chaude. Cette dissolution attire puissamment l'acide carbonique de l'air, et le carbonate qui se forme vient se placer à la surface du liquide; on appelait autrefois ce sel *crème de chaux*. Il se précipite bientôt au fond du vase; mais il s'en forme de nouveaux jusqu'à ce que toute la chaux vive de la dissolution ait passé à l'état de carbonate.

Cette propriété de l'eau de chaux d'absorber l'acide carbonique de l'air la faisait autrefois employer pour assainir les salles des hôpitaux. Les chlorures de chaux l'ont depuis remplacée pour cet usage.

La chaux vive se combine avec tous les acides. Dans ses affinités elle est presque toujours chassée de ses combinaisons par la baryte, la strontiane, la potasse et la soude; elle déplace constamment l'ammoniaque et la magnésie. La chaux a beaucoup d'affinité pour l'acide silicique, et c'est de cette affinité que dérive la théorie des mortiers.

En pharmacie, la chaux est employée pour rendre caustiques la potasse et la soude par sa calcination avec ces substances, à décomposer le muriate d'ammoniaque pour en obtenir le gaz ammoniacal. Dans les arts, la chaux sert à augmenter la causticité des lessives. De l'eau de chaux versée dans une dissolution de potasse silicée donne lieu à la formation des stucs. On emploie aussi la chaux dans l'amendement des terres, non qu'elle puisse servir d'aliment aux plantes, mais elle est propre à accélérer la décomposition des débris organiques que la terre contient et la rend par-là plus féconde. Il a été question d'un autre usage au mot Chaulage. Mais c'est dans les constructions que l'utilité de la chaux est plus remarquable, et sous ce point de vue elle mérite une attention particulière. Comme elle est la base des mortiers, on a dû chercher l'espèce de chaux qui convenait le mieux à tel ou tel genre de construction et la méthode d'extraction la plus favorable selon l'espèce qu'on avait à éteindre. Il est résulté de ces recherches la distinction établie de chaux grasses et de chaux maigres ou hydrauliques, et l'on a constaté en même temps quelle était la marche à suivre dans l'extinction de ces différentes chaux.

Le caractère distinctif des chaux *grasses* est de doubler de volume par leur extinction; elles foisonnent mieux que les chaux maigres. Elles jouissent d'autant

plus de cette propriété, que le carbonate calcaire dont elles ont été extraites était plus pur. Elles acquièrent en peu de temps assez de consistance pour recevoir un beau poli. Aussi sont-elles préférées pour les constructions qui doivent être uniquement exposées à l'air; l'excédant d'eau dont elles peuvent se charger dans leur extinction s'évapore. Mais ces mêmes chaux employées dans des travaux que l'eau doit baigner continuellement, au lieu de se durcir, se dissoudraient, et restant sous la forme d'une pâte liquide, ne donneraient aucune durée à ces constructions. Les chaux grasses éteintes peuvent se conserver long-temps sans s'altérer, en les préservant du contact de l'air par des planches dont on recouvre les fosses où les chaux sont placées.

Les chaux *maigres* au contraire doivent être employées immédiatement après leur extinction, parce que n'absorbant que la quantité d'eau nécessaire pour se solidifier, elles durcissent instantanément. C'est à cette propriété de doser d'elles-mêmes le volume d'eau qui leur convient, qu'elles doivent leur emploi dans les constructions hydrauliques. On ne doit donc pas les éteindre dans une trop grande quantité d'eau, qu'elles rejeteraient, il est vrai, en se solidifiant, mais qui leur ôterait la propriété d'en absorber jusqu'à leur parfaite saturation, quand elles seraient entourées de ce liquide. Les chaux maigres sont fournies par les carbonates calcaires qui contiennent des corps étrangers, tels que l'alumine, la silice, l'oxide de manganèse ou de tout autre métal.

Dans un ouvrage publié en 1818 contre les opinions de Bergmann, Saussure, Guiton-Morveau et Collet-Descotils, M. Vicat prouve que les oxides métalliques ne sont pas indispensables pour la formation des chaux maigres; que la silice, l'alumine ne déterminent pas seules cette transformation, et que c'est à la combinaison chimique de ces deux substances dans le carbonate calcaire et à la réaction qui s'opère entre elles et la chaux pendant la calcination que l'on doit la conversion de la chaux grasse en chaux maigre. M. Vicat, d'après cette théorie, propose de fabriquer des chaux maigres artificielles. A cet effet, il fait éteindre de la chaux grasse à l'air; pétrit la poudre qui en résulte avec un cinquième de son poids d'argile ou de terre à brique pulvérisée; il en forme des boules qu'il soumet à une nouvelle calcination. Le produit est une chaux qui jouit à un degré éminent de toutes les propriétés de la chaux hydraulique. Les proportions de l'argile doivent varier en raison de la pureté du carbonate calcaire qui a fourni la chaux grasse qu'on emploie dans cette fabrication. L. S-y.

CHAUX-DE-FOND (la), ville du comté de Valengin, canton de Neufchâtel, à 3 lieues nord-ouest du chef-lieu; à une lieue du Doubs qui forme la frontière de France, dans une des plus hautes vallées du Jura. Le val de Chaux-de-Fond est âpre, peu propre à la culture des céréales, mais l'élève des bestiaux et le commerce des fromages compensent cet inconvénient. La ville peuplée aujourd'hui de 6,000 ames est remarquable parce qu'elle contient plus de 400 horlogers et de 600 ouvrières en dentelles; 40,000 montres d'or et d'argent, sans compter les pendules, sortent des fabriques de la Chaux-de-Fond. On y fait aussi de l'orfévrerie. Le village de *Fleurier* qui en est voisin, est le chef-lieu du commerce de dentelle. Rebâtie dans le goût moderne après l'incendie de 1794, la Chaux-de-Fond est une très jolie ville; elle a une église, un collége, des greniers de réserve; elle possède des banquiers, une librairie, une imprimerie et un magasin de modes parisiennes. C'est la patrie des Droz, habiles mécaniciens.

Locle, dans le voisinage, renommée aussi par son horlogerie, compte environ 5,000 ames. Val. P.

CHAVES (Emmanuel de Silveyra Pinto de Fonseca, comte d'Amaranthe, marquis de), issu d'une famille portugaise distinguée de la province de Tras-os-Montes, a jeté quelque éclat dans l'histoire des dernières années du règne du roi Jean VI et a contribué plus que personne au triomphe passager du parti attaché à l'ancien ordre des choses. Au commencement de l'année 1823, lorsque les Français entraient en Espagne pour soustraire le roi à l'influence des cortès,

le parti absolutiste qui jouait en Portugal le même rôle que le parti opposé à la constitution espagnole appelait de tous ses vœux la délivrance du roi Jean VI, l'anéantissement des nouvelles cortès et de la constitution de 1820. Le comte d'Amaranthe, croyant le moment opportun pour donner le signal de la contre-révolution, rassembla tous ses domestiques et tous ses partisans à Villaréal, lieu de sa naissance, leur distribua des armes, et adressa aux Portugais, à la date du 23 février, une proclamation, par laquelle il les appelait aux armes. Cette proclamation fut reçue avec enthousiasme par les habitans de Villaréal, et le comte d'Amaranthe, profitant de ce premier moment d'effervescence, marcha avec quelques soldats attirés sous ses drapeaux par un nom devenu célèbre dans la guerre contre les Français, sur la petite ville de Chaves, capitale de la province de Tras-os-Montès, où la garnison forte de 700 hommes se déclara en sa faveur. C'est là que fut d'abord établi le siége de la contre-révolution qui ne tarda pas à faire d'assez nombreux prosélytes dans cette province surtout, où la famille des Silveyra jouissait d'une grande influence et de propriétés territoriales considérables. Le comte d'Amaranthe s'occupa tout d'abord d'organiser une régence ou junte provisoire, à la tête de laquelle il plaça l'archevêque de Braga. Une insurrection fut organisée dans toute la province; on se recruta d'un grand nombre de déserteurs de l'armée, et le comte d'Amaranthe eut bientôt sous ses ordres 2 à 3,000 hommes auxquels il donna le titre pompeux d'*armée régénératrice*. A Lisbonne, par un décret en date du 4 mars, il fut privé de tous ses titres et honneurs. Mais tandis que le général Luis de Rego s'emparait de Villaréal, et lui coupait toute espèce de communication avec le reste du royaume, le comte d'Amaranthe remporta, le 13 mars, une victoire complète sur un de ses lieutenans, auprès de Santa-Barbara, et gagna encore le régiment entier de Valence. La guerre se prolongea jusqu'au moment (3 avril) où le comte d'Amaranthe prit le parti de se retirer avec environ 4,000 hommes sur le territoire d'Espagne, du côté de Valladolid. Là il réunit sa troupe à celle du curé Mérino; puis il se rendit au quartier-général de l'armée française, et offrit au duc d'Angoulême ses services, qui furent refusés sous prétexte que la France n'était pas en guerre avec le Portugal. Le général Luis de Rego le suivit sur le territoire espagnol, sur lequel les traités conclus avec les constitutionnels lui donnaient le droit de pénétrer; mais la crainte de se commettre avec l'armée française le força de se retirer et de prendre position sur la frontière.

L'insurrection paraissait entièrement comprimée, et le gouvernement constitutionnel plus solide que jamais, par suite de ces derniers événemens, lorsque la révolte d'un régiment envoyé en observation aux frontières, sous la conduite du brigadier Sonza de Sampayo, parent des Silveyra, vint ranimer tout à coup les espérances des absolutistes et compromettre de nouveau l'existence des cortès. Le régiment révolté marcha le 27 mai sur Villafranca, et dans la nuit du même jour, l'infant don Miguel, échappé du palais où son père était gardé par les cortès, vint le rejoindre précédé d'une proclamation qui appelait les Portugais à la délivrance de leur roi. Les personnages les plus importans s'empressèrent d'aller à Santarem offrir leurs services à l'infant don Miguel. Le succès prompt et inespéré dont cette entreprise fut suivie a fait supposer, non sans raison, que la reine, retenue aussi dans un de ses châteaux sous la surveillance active des cortès, avait, à travers les embarras de sa captivité, organisé et dirigé ce mouvement décisif. En effet, quelques jours s'étaient à peine écoulés, que le général Sépulvéda, gouverneur de Lisbonne, avait rejoint l'infant, et que le roi lui-même, entraîné par les soldats et par la populace, avait été se réfugier à Villafranca, tandis que les membres des cortès cherchaient un asile, avec toutes leurs familles et tous leurs biens, à bord des flottes étrangères.

De ce jour (2 juin 1823) la contre-révolution fut consommée, et le 5, le roi rentra dans Lisbonne suivi de l'infant don Miguel qu'il nomma généralissime de

l'armée portugaise. Tous les partisans du nouvel ordre de choses furent largement récompensés; la famille des Silveyra ne fut pas oubliée dans la distribution des honneurs, et le comte d'Amaranthe, réintégré dans tous ses titres et émolumens, fut en outre nommé *marquis de Chaves*, en mémoire du lieu où la contre-révolution avait été proclamée pour la première fois; ce titre fut accompagné d'une dotation en terres, de la valeur de 6,000 cruzades de rente *pour trois vies*. Le nouveau marquis de Chaves fit son entrée triomphale dans Lisbonne à la tête de sa petite armée de 3,000 hommes, et pour elle fut frappée, par ordre du roi, une médaille portant cette légende : *fidélité héroïque des Tramontanos*.

Depuis cette époque jusqu'à la fin du règne de Jean VI, le marquis de Chaves ne paraît pas avoir pris une part directe aux affaires politiques du pays, ni même à la nouvelle révolution qui causa l'exil de l'infant don Miguel et la disgrace de la reine (9 mai 1824).

La promulgation de la constitution libérale de don Pedro fut le signal d'une seconde insurrection, plus redoutable encore que la première. Tandis que les Anglais débarquaient à Lisbonne pour prêter leur appui au parti constitutionnel, le marquis de Chaves, à la tête de 8 à 10,000 insurgés seulement, mais secondé par la population presque tout entière des provinces de Tras-os-Montès et de Beira, relevait l'étendard de l'absolutisme (9 janvier 1827). Mais le comte de Villaflor, envoyé contre lui avec une force d'environ 7,000 hommes, l'attaqua près de Conche de Beira, et, après une lutte acharnée, le força de chercher retraite sur le territoire espagnol. Un mois ne s'était pas écoulé que le marquis de Chaves, avec une petite armée forte d'environ 4,000 hommes d'infanterie, 500 chevaux et 10 pièces d'artillerie, rentrait, par Ruivaès, dans la province du Minho. Il était accompagné de sa femme qui prenait un grand intérêt au succès de cette entreprise. D'abord il marchait sur Porto, et n'en était plus qu'à 10 milles quand Villaflor, ayant opéré le 2 février sa jonction avec le marquis d'Angeja, général en chef des troupes de la régence, les insurgés se virent attaqués le 4 dans toutes leurs positions, et, après une longue résistance, furent obligés de fuir, en laissant un grand nombre des leurs sur la place. Un seul coup semblait avoir anéanti l'insurrection, mais la saison pluvieuse vint à propos à son secours et paralysa les mouvemens de l'armée constitutionnelle. Tandis que le marquis d'Angeja cherchait les insurgés aux frontières de Galice, Tellès Jordao, lieutenant du marquis de Chaves, rentrait en Portugal d'un autre côté, mais pour se voir repoussé encore une fois. Le marquis, loin de se laisser intimider par la supériorité de ses ennemis, méditait une nouvelle attaque, lorsque, le 20 février, ses troupes se mutinèrent, l'abandonnèrent en grande partie et se rendirent au marquis d'Angeja. Les débris des rebelles entrèrent en Espagne où leur désarmement fut opéré.

Cette échauffourée du marquis de Chaves avait cependant préparé les voies aux amis de l'ancienne constitution, et tandis qu'il fuyait devant les soldats de la régence, une nouvelle révolution causée autant par le mécontentement qu'excitait le séjour des Anglais sur les bords du Tage, que par la prolongation de l'absence de la reine dona Maria, éclata dans Lisbonne, le 30 avril, aux cris mille fois répétés de : *à bas la constitution! vive le roi don Miguel!* C'était la première fois que ce nom était aussi hautement prononcé. Don Pedro croyait pouvoir tout apaiser en ôtant la régence à l'infante Isabelle pour la donner à son frère don Miguel, qu'il fiançait en même temps à la reine dona Maria. Mais il était trop tard (*voy.* Miguel et Cadaval). A compter de l'entrée de don Miguel en Portugal (22 février 1828) le marquis de Chaves disparut de la scène politique, où il n'est plus question de lui qu'à l'occasion d'un décret rendu quelques jours avant l'ouverture des cortès, le 23 juin, et qui permettait à sa petite armée de rentrer sur le territoire portugais. Mais cette fois les récompenses ne furent pas prodiguées comme en 1824, et le marquis de Chaves, atteint d'une aliénation mentale dont les premiers symptômes s'étaient

manifestés plusieurs années auparavant, mourut à Lisbonne, le 7 mars 1830, 2 mois après la reine-mère. D. A. D.

CHAZARES, *voy.* Khasars.

CHEBEK, nom d'un bâtiment étroit, à trois mâts, à voiles et à rames qu'on employait autrefois dans la Méditerranée et qu'on armait en guerre contre les petits corsaires. Les Turcs et les forbans s'en servent encore aujourd'hui. X.

CHECKS, mot synonyme de *draft* ou *traite*, désigne en Angleterre une espèce de traite tirée sur un tiers, avec l'ordre de payer telle somme au porteur. Les *checks* ne se tirent que sur les *bankers*, les mêmes que les Hollandais appellent *cassiers*, et qui se distinguent de nos banquiers, en ce qu'ils ne s'occupent pas ordinairement d'affaires de change. Les *checks* doivent être présentés dans le plus court délai possible. Ils sont payés de suite, ou au moins avant cinq heures du soir. Si le détenteur a trop tardé de se présenter, celui sur lequel on a tiré peut lui refuser le paiement, sans qu'on ait aucun recours contre lui. *C. L.*

CHEF, mot dérivé de *caput*, et qui signifie tête. En droit il est l'équivalent de chapitre, article ou rubrique, par exemple, lorsqu'on dit coupable *au premier chef*. On est héritier *du chef de* quelqu'un, c'est-à-dire en vertu du droit antérieur de cette personne.

Employé isolément, ce mot désigne un supérieur quelconque et aussi un premier cuisinier (*voy.* Cuisine). Par sa combinaison avec une multitude de mots divers, il prend différentes significations, mais sans qu'il nous paraisse nécessaire de l'expliquer; ces composés sont, par exemple, *chef d'état-major* (*voy.* État-Major), *chef d'escadre* (*voy.* Escadre), *chef d'orchestre* (*voy.* Orchestre), *chef de file* (*voy.* File), etc. Mais en renvoyant ainsi aux mots principaux, nous devons donner ici l'explication de *chef de bataillon* et de *chef d'escadron* qui sont deux grades dans les armées. S.

Chef de Bataillon et d'Escadron. Nous avons fait connaître au mot Bataillon quelle est l'organisation de cette fraction d'un régiment d'infanterie; nous donnerons au mot Escadron la composition de cette portion d'un régiment de cavalerie.

L'ordonnance sur le service intérieur confie aux chefs de bataillon et aux chefs d'escadron le soin de l'instruction théorique et pratique des officiers, sous-officiers et soldats placés sous leurs ordres, et les en rend responsables. Elle les charge de surveiller tous les détails relatifs à la discipline, au service, à la tenue, au logement et à la subsistance des troupes. Ils doivent constamment s'assurer qu'il est pourvu aux besoins des sous-officiers et soldats dans toutes les situations de la vie, en santé comme en maladie; à la caserne et dans la prison, en route et en garnison.

Les bataillons et les escadrons étant dans les armées les unités des manœuvres de la division (*voy.*) qui est elle-même l'unité des grands mouvemens, on conçoit toute l'importance du rôle que jouent dans une affaire les *chefs de bataillon* et les *chefs d'escadron*. Alors les liens qui unissent les bataillons et les escadrons aux régimens n'existent plus.

La force des bataillons est déterminée par le nombre d'hommes auquel la voix d'un chef peut se faire entendre avec facilité pendant les manœuvres et qui peuvent se mouvoir en ligne sans se désunir. L'expérience l'a fixé à 7 ou 800 hommes. L'unité admise pour les manœuvres de cavalerie est l'escadron de 120 chevaux environ. Le front d'un tel escadron, sur deux rangs, n'est qu'à peu près la moitié de celui d'un bataillon. Mais le bruit de la cavalerie qui couvre la voix du commandant, et la difficulté plus grande d'y conserver de la régularité dans les mouvemens, semblent justifier cette diminution d'étendue.

Les armes spéciales, l'artillerie, le génie, le corps des officiers d'état-major, ont aussi leurs chefs de bataillon et leurs chefs d'escadron. Dans les deux premières, où il y a des officiers de troupes et des officiers sans troupes, les officiers supérieurs de ces grades remplissent, dans les régimens de leurs armes respectives, à peu près les mêmes fonctions que les officiers du même grade dans l'infanterie ou dans la cavalerie. Les officiers sans troupes appartiennent à l'état-major de

chacune de ces deux armes. Dans l'artillerie, les chefs de bataillon sont chargés de l'inspection et de la direction des fonderies, des manufactures d'armes, des fabriques de poudre et de salpêtre. Dans le génie, ils remplissent les fonctions d'ingénieur en chef. Les lieutenans-généraux de ces armes peuvent seuls y prendre des chefs de bataillon pour aides de-camp. Les lieutenans-généraux des autres armes peuvent appeler près d'eux en cette qualité des chefs d'escadron.

En France, et dans presque tous les autres pays de l'Europe, c'est du grade de capitaine que l'on parvient à celui de chef de bataillon ou de chef d'escadron. Les nominations se font dans l'armée française, moitié au choix, moitié à l'ancienneté, suivant les règles fixées par la loi sur l'avancement. On suit à peu près les mêmes principes dans la plupart des armées étrangères. Il n'en est pas de même en Angleterre, où l'organisation de l'armée diffère de celle de toutes les autres armées du continent. Les grades supérieurs se donnent ou se vendent. Sans faveur, sans argent, le mérite, les services n'obtiennent point d'avancement. La vente des grades forme, dans ce pays, un impôt qui, dans la dernière guerre, s'est élevé à plus de dix millions par an. Le prix d'une commission de major, grade correspondant à celui de chef de bataillon, s'élève à 2000 livres sterling (50,000 fr.). Dans la cavalerie le prix est double. C-TE.

CHEF-D'ŒUVRE. L'idée que ce mot nous présente est celle de l'œuvre la plus parfaite entre toutes les œuvres d'un même genre ; de celle qui, une fois produite, doit rester à la tête des autres comme leur modèle et comme leur type. Ce mot s'applique aux productions naturelles, comme aux ouvrages de l'homme; aux beaux-arts comme aux arts utiles. On dira qu'une belle femme est le chef-d'œuvre de la nature et qu'une belle statue est le chef-d'œuvre de l'art; on n'accordera pas moins cette épithète au mécanisme d'une horloge qu'au plan d'un palais. Toutes les choses qui existent, à quelque genre qu'elles appartiennent, de quelque façon qu'elles soient produites, étant susceptibles d'une perfection relative, le mot qui exprime cette perfection convient également à toutes. Pourtant il ne se dit d'une manière absolue que des ouvrages de l'homme; et pour reprendre l'exemple une fois choisi, ce serait une faute de dire qu'une belle femme est un chef-d'œuvre, si l'on n'ajoutait : *de la nature ;* tandis que si le même mot se rapporte à une statue ou à une tragédie, il n'a nul besoin de développement. Cette différence vient de ce que, dans sa signification primitive, il nous offre l'idée du résultat d'un travail réfléchi, plutôt que d'une production spontanée. La nature mêle le bien, le mal, le beau, le laid; elle a un secret merveilleux pour les harmoniser; et puis elle y jette la vie; elle donne l'animation au regard, au sourire; derrière la beauté matérielle, elle fait étinceler une beauté d'un autre ordre et d'une autre puissance. L'homme qui ne possède point, comme la nature, la force créatrice, l'homme réduit à l'imitation, relève du moins ses copies en y faisant dominer le beau vers lequel le porte un instinct exquis : moins grandioses, elles sont plus achevées; moins vivantes, elles sont plus régulières. Mais si l'artiste a raison de rechercher ainsi la régularité, l'harmonie, nous pensons qu'il est une qualité qui marche avant celles-ci: c'est la vérité; la perfection à laquelle on se flatterait d'arriver sans elle, ne serait qu'une perfection morte. Que l'artiste donc corrige la nature; mais qu'il ne la corrige pas au point de la rendre méconnaissable. Cette Grèce qui fut si amoureuse du beau, nous a raconté qu'Apelle, voulant peindre Vénus, ne trouva point de modèle sans défaut: l'artiste alors rassembla dans son atelier les plus célèbres beautés de son temps, et c'est à peine si leur réunion offrit à la main dédaigneuse du peintre la forme irréprochable qu'il prétendait tracer. Quand son œuvre fut achevée la critique resta muette, mais la louange le fut aussi ; on vit une froide image également impuissante à exciter l'admiration et le blâme: les yeux se détournaient d'elle pour chercher les modèles imparfaits mais pleins de charmes au-dessus desquels on avait en vain voulu l'élever. Le même malheur attend quiconque croira avoir tout fait quand il aura calculé des proportions; quiconque oubliera

qu'au-delà de la perfection palpable, de la perfection qu'on vous démontre par lignes dans une statue, et par minutes dans une tragédie, il en est une qui ne se prouve pas, mais qui se sent, qui nous ravit à l'insu de nous-mêmes, qui est le partage de l'inspiration et du génie, tandis que le calcul et la patience suffisent pour arriver à l'autre. L. L. O.

CHEIKH, mot arabe qui signifie *ancien*. On sait quel respect les Arabes du désert, élevés dans la vie patriarcale, ont de tout temps porté à la vieillesse. Dans chaque tribu l'autorité est, en général, accordée à la personne la plus âgée : de là les mots *cheikh* et *chef* sont devenus presque synonymes. Ensuite ce nom a servi à désigner tantôt les professeurs et les hommes d'étude qui, après avoir franchi tous les grades de l'enseignement, étaient reconnus aptes à instruire les autres, tantôt les desservans des mosquées que le talent de la parole distinguait du vulgaire. R.

CHEIROPTÈRES (de χεὶρ, main, et πτερὸν, aile). Ces animaux, confondus dans le langage ordinaire sous le nom commun de *chauve-souris*, échappèrent long-temps par les anomalies de leur organisation aux classifications des naturalistes, incertains s'ils devaient les ranger parmi les quadrupèdes ou les oiseaux. Il est constant aujourd'hui qu'ils se rattachent à la grande classe des mammifères, et Cuvier en a fait la première famille de l'ordre des carnassiers (*voy.*). Mais ce qui paraîtra plus singulier, c'est que ces hideux animaux, objets d'un insurmontable dégoût, prennent place immédiatement après le singe, et tout près de l'homme, au sommet de la grande échelle des êtres. En effet, comme dans notre espèce, trois sortes de dents garnissent leurs mâchoires : molaires et incisives en nombre variable, canines au nombre de quatre. Même analogie dans les organes génitaux du mâle, et chez la femelle dans la disposition des mamelles situées sur la poitrine, de manière qu'elle tient son nourrisson embrassé quand elle donne à téter. Il y a plus, des observateurs modernes ont constaté l'existence d'un flux menstruel dans une espèce (la roussette). Enfin, pour achever ce parallèle, les cheiroptères ont de véritables mains. Mais ici se présente un ordre différent d'analogie. Un vaste repli membraneux réunissant les doigts et tendu entre les quatre membres, fait l'office d'ailes, et grace au développement des parties thoraciques qui servent de point d'appui et de moteur aux organes du vol, ces bizarres quadrupèdes, inaptes à marcher, peuvent se soutenir, se diriger dans l'air. De leurs pieds, ils ne s'en servent guère que pour s'accrocher la tête en bas à quelque voûte obscure à laquelle ils restent appendus pendant leurs momens de repos ; c'est même dans cette position, ainsi qu'il a été dit au mot CHAUVE-SOURIS, que certaines espèces passent le temps de l'hibernation (*voy.* ce mot), s'enveloppant de leurs ailes comme d'un manteau, tandis que d'autres se retirent dans des trous où elles restent sans prendre de nourriture, sans faire aucun mouvement, jusqu'au retour du printemps. Animaux lucifuges, on les voit poursuivre, pendant le crépuscule, les insectes dont ils font généralement leur nourriture, sauf quelques espèces qui vivent de fruits sucrés. Leur pelage est semblable à celui d'un rat ; les oreilles démesurément grandes dans quelques-unes d'entre elles, leurs yeux excessivement petits, leur nez, tantôt à peine visible, tantôt surmonté de replis membraneux affectant la forme d'un trèfle, d'un fer de lance, etc., donnent à l'ensemble de leur physionomie un aspect hideux. Les femelles mettent ordinairement bas deux petits auxquels elles prodiguent les soins de la plus vive tendresse.

Les nombreuses espèces de cheiroptères sont répandues dans les diverses parties du globe. On les répartit en deux tribus : celle des *galéopithèques* (vulgairement chats-volans), les plus grands des cheiroptères, impropres au vol et vivant sur des arbres ; les *chauves-souris* (*voy.*) proprement dites, parmi lesquelles nous citerons la *roussette*, dont quelques espèces, propres aux îles de la Sonde et des Moluques, offrent un mets délicat ; le *vampire*, ainsi nommé parce que l'on prétendait qu'il suçait le sang des animaux pendant leur sommeil ; l'*oreillard*, remarquable par ses longues oreilles : c'est

notre chauve-souris commune. C. S-TE.

CHÉLONIENS. Ce nom fut positivement donné, par M. Brongniart, à un ordre de reptiles que Klein avait désignés sous le nom collectif de *testudinata* et Linné sous le nom de *testudo*. Bien que cette classe embrasse indistinctement toutes les tortues, l'origine de son nom vient du mot grec χελώνη, dont Aristote se servait pour désigner individuellement la tortue de mer. Cette classification a été adoptée, à très peu de chose près, par les meilleurs naturalistes, tels que Cuvier, Duméril et Oppel. Ce qui distingue au premier coup d'œil les chéloniens des autres reptiles et même de tous les autres animaux, c'est ce double bouclier qui ceint leur corps et ne laisse passer au dehors que leur tête, leur cou et leurs quatre pieds. Et en effet, la seule ressemblance qu'on pourrait leur trouver avec les *tatous*, animaux mammifères qui s'en rapprochent le plus en apparence, c'est le test, qui protége aussi le corps de ces derniers. Le bouclier des chéloniens prend dans sa partie supérieure le nom de *carapace*, et dans sa partie inférieure celui de *plastron*. Ils doivent à la conformation de leurs pattes, qui sont courtes et éloignées de la ligne moyenne du corps, cette lenteur qui a fait passer leur marche en proverbe. Les organes de la sensibilité sont très peu développés chez eux comme chez tous les autres reptiles; mais en revanche, leur irritabilité est très remarquable. Ainsi, qu'on leur enlève le cerveau ou la tête, ils ne manifesteront aucune résistance et seront cependant encore assez vivaces pour se mouvoir pendant plusieurs semaines. Leur sobriété n'est pas moins surprenante : ainsi ils peuvent passer des mois entiers et même des années sans prendre de nourriture. Manquant de larynx, ils n'ont pas de voix et poussent simplement des soupirs; ils accomplissent l'acte de la génération avec une lenteur excessive. Quoique le mâle mette beaucoup d'ardeur à s'en acquitter, l'accouplement dure ordinairement quatorze ou quinze jours, et quelquefois même vingt ou trente. Les œufs qui en résultent sont arrondis et revêtus d'une couche calcaire analogue à ceux des oiseaux. Ces animaux ne couvant pas leurs œufs, l'époque de la sortie des petits est très variable, puisqu'elle dépend de la température atmosphérique. Leurs mâchoires sont, comme celles des oiseaux, recouvertes de pièces cornées, excepté dans les chélydes où elles ne sont garnies que de peau. Cette organisation prouve qu'ils sont essentiellement herbivores. Cuvier dit que, dans la plupart des cas, on peut distinguer les mâles des femelles à l'extérieur, parce que les premiers ont un plastron concave. *Voy.* TORTUE. V. B.

CHEMIN, *voy.* CHEMINS.

CHEMIN COUVERT. C'est l'espace compris entre la crête du *glacis* et le bord de la *contrescarpe* (*voy.* ces mots). Il a généralement une largeur de 10 à 12 mètres; il est organisé d'une manière défensive, c'est-à-dire qu'il a une banquette et un parapet destinés à recevoir et à couvrir les défenseurs placés pour faire la fusillade; il doit être palissadé pour être susceptible d'une bonne défense. Le chemin couvert règne sur tout le pourtour des ouvrages d'une place; à tous les retours ou angles, on ménage des espaces assez grands pour recevoir un rassemblement de troupes plus ou moins considérable. Ces espaces s'appellent *places d'armes*, et on les distingue par les noms de *saillantes* ou *rentrantes*, suivant qu'elles sont aux angles saillans ou rentrans de la fortification.

Le chemin couvert est le plus important des ouvrages extérieurs. Pour qu'il ne soit ni enfilé ni vu de la campagne, on y élève de distance en distance des *traverses* en terre ; ces traverses ont elles-mêmes un parapet disposé pour recevoir des fusiliers, fournir un lieu de retraite aux défenseurs et leur donner le moyen de disputer le terrain pied à pied.

Le chemin couvert peut être attaqué de vive force ou par industrie. Dans le premier cas, on fait arriver un grand nombre de troupes suivies de travailleurs à découvert sur la crête du glacis : ces troupes font plusieurs décharges contre les défenseurs et les chassent du chemin couvert. Dans le second cas, on s'en approche peu à peu en se couvrant toujours par des travaux de *sape* (*voy.*),

et en faisant un feu continuel des *cavaliers de tranchée* (*voy.*). Vauban recommande ce second mode d'attaque comme moins meurtrier et plus sûr. Au dernier siége d'Anvers, en 1832, les Hollandais ont abandonné leur chemin couvert sans le défendre. C-TE.

CHEMINÉE (du grec *κάμινος*, four et fourneau; en allemand *kamin*), nom donné aux conduits qui servent à dégager les produits de toute nature provenant de la combustion, et à déterminer le tirage nécessaire à cette même combustion. Pour construire convenablement les cheminées et les empêcher surtout de fumer, il faut remplir une série de conditions que les architectes, en général, n'étudient pas assez. Les principes de la physique doivent être rigoureusement appliqués, et c'est parce qu'on néglige de le faire que les fumistes sont si souvent appelés, pour remédier bien imparfaitement aux vices de construction et aux dangers de l'incendie. Ces conduits sont en général rectangulaires, et leurs dimensions déterminées dans plusieurs grandes villes par des réglemens. Une cheminée se compose de trois parties distinctes : du foyer, du conduit et de la portion extérieure qui domine le toit de l'édifice.

Le foyer se fait de bien des manières. MM. Lasalle et Belloc, successeurs de MM. Bronzac, Lhomond, Millet, en construisent chacun selon des systèmes plus ou moins avantageux, mais qui reposent sur un principe commun, savoir: d'ouvrir et de fermer à volonté la communication avec le conduit, de manière à augmenter ou à diminuer le tirage. Tous ont concouru à la dernière exposition. On connaît aussi les foyers *à la prussienne*, qui tournent sur un pivot, de telle sorte que le même foyer peut chauffer successivement deux pièces contiguës; les cheminées *à la Rumfort*, plus économiques que les cheminées ordinaires, etc.

Les conduits se construisent en plâtre, en briques ou en poterie. On doit éviter l'emploi de la première matière; les briques diminuent les dangers de l'incendie. M. Gourlier a eu l'heureuse idée de faire exécuter des briques moulées; leur forme est telle que les quatre *assemblées* laissent au milieu d'elles un tuyau cylindrique par où passe la fumée. Ces conduits sont plus faciles à nettoyer, et il suffit d'y passer à plusieurs reprises une brosse cylindrique ou un fagot d'épines, qui en enlève toute la suie. On a eu aussi l'idée de se servir de tuyaux en fonte : il y a alors une grande solidité et on peut profiter de la chaleur que les gaz emportent dans les conduits. On est souvent obligé de diminuer leur largeur; on y parvient au moyen d'un *registre*. C'est une plaque de tôle qu'on fait glisser dans une rainure, et à l'aide de laquelle on peut laisser à l'air un passage plus ou moins grand ou l'intercepter tout-à-fait. Les *ventouses* sont destinées à amener l'air du dehors, et elles sont assez souvent employées pour remédier à la fumée.

La troisième partie des cheminées, celle qui domine le toit, est presque toujours couverte de *mitres*, dont l'objet est d'éviter le refoulement de l'air extérieur et les inconvéniens des coups de vent. Leur forme varie beaucoup; quelques-unes servent en même temps de *girouettes*, et indiquent la direction des vents, outre qu'elles ont l'avantage de placer toujours sous le vent l'ouverture par laquelle doit s'échapper la fumée.

On a établi plusieurs controverses pour savoir si les anciens avaient ou n'avaient pas de cheminées. Ceux qui soutiennent la négative opposent à ce passage de Virgile :

. . . . Jam procul villarum culmina fumant.

au témoignage d'Octavio Ferrari et à la découverte faite à Pompeïa d'un conduit de cheminée en forme de tube, les recherches faites à Herculanum, où l'on n'a trouvé aucune cheminée dans les maisons, et les œuvres de Vitruve, qui n'a point expliqué la manière de les construire. En 1793 les cheminées n'étaient point en usage à Venise, et les Vénitiens allaient, dans une pièce de leur appartement, se chauffer à un vase de fonte, nommé *coghera*. Ce n'est qu'en 1200 qu'elles furent établies dans les cuisines en Angleterre, et dans tout le Nord cette manière de chauffer un appartement paraîtrait insuffisante (*voy.* POÊLE); mais dans nos climats les cheminées sont

pour nos demeures le principal ornement. On les décore de marbre, de glaces, de pendules et de beaux bronzes. C'est à M. Cotte qu'on doit l'introduction de ce dernier usage. V. de M-n.

CHEMINEMENT. On comprend sous cette dénomination l'ensemble des travaux que l'on exécute en avant d'une place assiégée pour s'en rendre maître. Les cheminemens peuvent être : 1° à ciel ouvert (*voy.* Sape), 2° souterrains (*voy.* Mines). C-te.

CHEMINS. On ne désigne plus généralement sous ce mot que les communications secondaires. Les principales sont nommées routes, grandes routes (*voy.* Routes et Viabilité). On dit *les chemins vicinaux*. L'usage a cependant consacré jusqu'aujourd'hui le nom de *chemins de fer*, pour désigner sans distinction les communications d'une nouvelle espèce dont il sera parlé ci-après. Les voies de communication par terre peuvent donc se classer sous ces trois dénominations : chemins vicinaux, routes, chemins de fer. Les deux premières classes ont leurs variétés; la troisième aura sans doute les siennes plus tard.

Chemins a ornières. On les connaît mieux sous le nom de *chemins de fer*, parce que c'est le fer principalement que on emploie dans leur construction; en anglais on les nomme indifféremment *rail-way* et *rail-road*. Ce ne sont pas toujours, comme on pourrait le penser, des chemins dont la voie se compose de pièces de fer ou autre matière, ayant des rebords comme des ornières et dans lesquelles s'emboîtent et roulent les roues des voitures : le plus souvent, au contraire, ils sont composés d'un double rang de barres parallèles, posées sur des blocs de pierre qui les soutiennent élevées au-dessus du sol. Ces barres sont écartées de la largeur de la voie d'une voiture, et c'est sur elles que roulent les roues retenues par des rebords fixés sur leur circonférence. C'est donc plutôt, ici, la roue qui fait ornière.

L'idée de faire rouler des voitures sur des surfaces polies n'est pas nouvelle; mais un cheval n'y tire pas avec facilité. C'est pour cette raison que, dans plusieurs villes d'Italie où la partie du pavé qui porte les roues est en marbre dur et poli, celle sur laquelle marchent les chevaux est faite en pierre commune. L'avantage de ces surfaces polies est évidemment de diminuer la résistance à la force qui met les voitures en mouvement. Ainsi, sur les chemins de fer, avec les derniers perfectionnemens, on peut admettre que, le chemin étant de niveau, l'effort du tirage est dix fois moindre que sur les routes ordinaires : en d'autres termes, qu'un cheval y traîne, sans plus de fatigue, une charge décuple, ou la même charge avec une vitesse prodigieusement augmentée.

C'est en Angleterre que furent construits les premiers chemins à ornières; on ne s'accorde pas sur l'époque précise de cette innovation. Wood, l'auteur qui a donné sur ce sujet les renseignemens les plus complets, la place entre 1602 et 1649. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe une description de ces chemins à ornières de bois faite en 1676.

Jusqu'en 1767, ces chemins consistaient en deux rangs de pièces de bois droites et parallèles, portées et fixées sur des traverses. Ils servaient au transport du charbon de terre, depuis les puits d'extraction jusqu'au lieu de vente ou d'embarquement. Un cheval y traînait une charge deux ou trois fois plus grande que sur le chemin en terre, 2000 kil. au lieu de 850. Ils se multiplièrent beaucoup dans les districts houilliers de la Grande-Bretagne, surtout dans les houillères de Newcastle sur Tyn. On ne s'occupait point particulièrement du tracé de la route; on faisait servir les chemins en terre existants, ou suivre aux nouvelles voies à peu près toutes les ondulations du terrain : donc, peu ou point de dépenses pour le tracé de la route, pour terrassement et travaux d'art. Comme les lieux d'extraction de la houille étaient généralement placés au-dessus du lieu d'embarquement ou de vente, ces chemins à ornières avaient une seule et grande pente générale; on réglait seulement les pentes de manière que le cheval pût remonter avec le waggon vide, et qu'à la descente il traînât deux à trois tonnes, y compris le poids du waggon (*voy.* ce mot).

Les waggons avaient à peu près la forme actuellement usitée : ils se composaient

d'une espèce de caisse ressemblant à un tronc de pyramide quadrangulaire posé sur des essieux de fer forgé, auxquels étaient fixées quatre roues en bois qui tournaient avec les essieux. Ces roues en bois étaient munies d'un rebord qui les empêchait de dévier des *rails* ou ornières. Il était difficile de leur donner et conserver une forme bien circulaire; il paraît que ce fut vers 1754 que les roues en fonte furent introduites.

Ces chemins à ornières de bois avaient de très grands inconvéniens : le mauvais temps, l'action des roues, la flexibilité du bois humide, nécessitaient des réparations et des renouvellemens fréquens; les chevaux y étaient exposés à une dépense de force de tirage très irrégulière. Dans les descentes, l'humidité et la boue rendaient les ornières si glissantes que tout enraiement était impossible; des hommes et des chevaux y étaient tués. Une pluie suffisait pour rendre la route impraticable et il fallait alors suspendre les transports.

Pour remédier à quelques-uns de ces inconvéniens, on essaya de couvrir la surface des *rails*, dans les parties en pente et les tournans brusques, de plaques de fonte clouées sur le bois; mais il paraît que ce perfectionnement eut peu de succès, à cause de la difficulté de retenir les clous sur les pièces de bois; ce n'était qu'un acheminement vers une autre amélioration. Vers la fin de cette époque, l'attention publique se porta en Angleterre sur les canaux dont le génie de Brindley enrichissait ce pays.

On ne s'accorde point sur l'époque de la substitution des ornières en fer aux ornières en bois. Robert Stephenson, ingénieur, dit que le premier essai des nouveaux *rails* de fonte fut fait le 13 novembre 1767 par la compagnie de Colebrook-dale en Shropshire, célèbre fonderie qui a aussi construit le premier pont de fonte en Angleterre; et Wood donne cette époque comme la plus probable.

Ce furent d'abord des barres de fonte placées de champ sur des pièces de bois transversales; ce furent ensuite des bandes posées à plat sur ces pièces de bois, et portant un rebord pour empêcher les roues de dévier. Ce dernier genre de *rails* permettait aux jantes des roues d'être plates, ce qui donnait à toutes les voitures la faculté de se servir du chemin de fer. L'usage s'en répandit beaucoup; on lui donna le nom d'ornière plate (*plate-rail*). En 1789, M. William Jessop, ingénieur, introduisit une forme nouvelle de rails que l'on peut nommer ornière saillante (*edge-rail*). Les voitures sont élevées sur ces ornières au-dessous de la route, et maintenues par une gorge pratiquée au pourtour de la circonférence de leurs roues. L'ornière saillante est la plus parfaite de toutes; l'ornière plate est trop facilement couverte par la poussière et les boues de la route, ce qui augmente considérablement le frottement; l'ornière plate paraît convenir le mieux pour un chemin temporaire, et l'ornière saillante pour un chemin continuellement fréquenté. Cette dernière a été adoptée généralement. En 17[illegible] on substitua aux traverses ou supports en bois des supports en pierre ou dés; ce ne fut que long-temps après qu'on parvint à réunir bout à bout, invariablement, les pièces qui composent le rail; on les fit reposer sur les dés par l'intermédiaire de coussinets en fonte. En 18[illegible] on essaya de remplacer le fer fondu des *rails* par le fer forgé; l'essai réussit si peu qu'il fallut revenir à la fonte. On avait employé simplement des barres de fer forgé posées de champ sur les supports, et l'étrécissement de leur surface creusait le périmètre des roues.

A mesure que ces perfectionnemens dans la forme des *rails* s'introduisaient peu à peu, insensiblement aussi la forme de la route se modifiait. La substitution du fer au bois devait changer les conditions de son tracé; car la diminution du frottement qu'amenait cette substitution, tout en favorisant la force motrice dans les parties de niveau et dans les descentes, tournait à son détriment dans les montées. On reconnut le grand avantage d'établir les chemins de fer de niveau, autant qu'il était possible; en outre, l'usage de ces chemins, devenant plus répandu, s'appliquait aux transports de marchandises de toute espèce. On leur donna une double voie, on régularisa leur tracé. Un cheval traina 2,500 kil. environ, y compris le poids de la voiture. Cepen-

dant les descentes furent long-temps encore dangereuses et les montées difficiles. En 1788, W. Reynolds, aux fonderies de Kitley, construisit un plan incliné muni d'une double voie en fer, par lequel les bateaux montaient et descendaient entre deux canaux placés à des niveaux différens. Les bateaux chargés, en descendant et par leur gravité même, faisaient remonter des bateaux vides. Ce moyen ingénieux fut appliqué aux chemins en fer. On divisa leur tracé en plans inclinés et en parties à peu près horizontales; mais l'emploi de la gravité des waggons chargés pour faire remonter ceux qui étaient vides ne pouvait avoir lieu que là où la masse des matières qui descendaient était plus considérable que celle des matières qui remontaient, et cela se rencontrait presque toujours dans l'exploitation des mines et carrières. Ce moyen cessa d'être applicable sitôt que l'exploitation particulière fut remplacée par des échanges, sitôt qu'il y eut des transports de diverses espèces; et les chemins de fer commençaient, comme nous l'avons dit, à recevoir ces transports. Des attelages particuliers de chevaux de renfort leur faisaient franchir les plans inclinés.

L'attention publique, si long-temps captivée par la canalisation en Angleterre, se détournait de cette œuvre presque achevée. Le génie de Watt avait popularisé la puissante machine à vapeur. En 1808, M. Cooke établit une machine à vapeur au haut d'un plan incliné pour tirer sur ce plan les voitures chargées ; le succès devait être complet. Quelques années plus tard, l'ingénieur Thompson perfectionna ce nouveau système qui parut bon pour tous les pays, pour toutes les pentes, et fut bientôt répandu (*voy.* MACHINES A VAPEUR).

La découverte d'un système nouveau de routes était faite; leur tracé devenait très distinct du tracé des anciennes routes. Ce n'était point des routes ondulées, sinueuses, serpentant sur les coteaux, économisant la pente au prix de leur longueur; ces nouvelles routes étaient partagées en étages, composées de parties de niveau et de plans plus ou moins inclinés; mais toutes ces parties étaient aussi droites qu'on pouvait les faire. Les chevaux ne servaient que dans les portions horizontales de la route; ils n'eussent pas aisément franchi ces longs plans inclinés sur lesquels des machines à vapeur, placées au sommet, tiraient les waggons, ou sur lesquels les waggons chargés et descendans faisaient quelquefois remonter, par leur poids, ceux qui étaient vides.

Mais un autre progrès, le plus grand de tous, va s'opérer. En 1806, Trevithick et Vivian essaient une machine à vapeur à haute pression, qui doit remplacer les chevaux sur les parties horizontales des routes à ornières. Cette machine locomotive traine 16 tonnes (16,000 kilogr.) avec la vitesse de deux lieues à l'heure. Ces machines ne marchent que par la force impulsive de l'adhérence de leurs roues sur les rails. Cette adhérence ne fut pas trouvée suffisante, et on chercha à l'augmenter. Tous les perfectionnemens subséquens tendent à ce but. En 1811, M. Blenkinsop introduit l'usage d'ornières dentées sur lesquelles roulaient les roues de la machine également dentées. Cette amélioration permettait à la machine de franchir les pentes. En 1812, MM. Edwards et W. Chapman prirent une patente pour faire agir une machine locomotive sur une chaîne tendue dans toute la longueur de la route, bien fixée aux extrémités, et faisant un double tour sur un cylindre horizontal qui était mis en mouvement avec la machine. En 1813, M. Brunton imagina de faire agir la force de la vapeur sur des leviers, espèce de jambes artificielles qui, pressant le sol de la route, poussaient la machine en avant. Vers cette époque, M. Blackett prouve que l'on peut construire des machines telles que l'adhérence des roues sur les rails soit suffisante pour la locomotion. En 1814, George Stephenson transforme la machine à haute pression de Trevithick; cet ingénieur fit l'essai d'une machine qui traine 30 tonnes avec une vitesse d'une lieue et demie sur une pente de $\frac{1}{450}$; il n'y a point d'autre adhérence que celle des roues sur les *rails*. Le 6 mars 1815, il représenta sa machine avec de nouveaux perfectionnemens; elle était

encore la plus parfaite en 1825. Le problème de la substitution de la machine à vapeur aux chevaux est complètement résolu.

Pendant le court intervalle de la paix d'Amiens, il s'était fait réciproquement en France et en Angleterre des excursions nombreuses, et le *Journal des Arts et Manufactures* avait pu décrire quelques-uns des chemins de fer d'Angleterre: mais la guerre qui se ralluma bientôt interrompit les voyages et détourna l'attention. Ce n'est que depuis 1815 que les excursions d'outre-mer furent libres et non interrompues : aussi quelle ère nouvelle pour l'industrie du continent ! En France, en 1818, un mémoire fut lu à l'Académie des Sciences, par M. Gallois, ingénieur des mines, sur les chemins de fer d'Angleterre, et ce mémoire renfermait la première idée du chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire. En 1820, en Angleterre où les perfectionnemens ne s'arrêtent point, M. Birkinshaw perfectionna si avantageusement la forme des rails en fer forgé, essayés sans succès en 1805, qu'ils sont reconnus aujourd'hui comme les plus avantageux et deviennent les plus usités. En 1823, quand une ordonnance royale, autorisait en France, l'exécution du chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, le parlement anglais autorisait celle du chemin de fer de Darlington; mais entre ces deux chemins devait exister la distance de dix ans de progrès. En France, le chemin de fer sert à une exploitation des mines de houille de Saint-Etienne; les *rails* sont en fonte, les transports effectués par les chevaux. En Angleterre, le chemin de Darlington devait être le premier chemin de fer public, servir aux transports de toute espèce, même de voyageurs; les *rails* devaient être en fer forgé, les transports effectués par des chevaux, des machines locomotives et des machines fixes. Ce dernier chemin a été ouvert en 1825.

Deux siècles séparent le chemin de fer de Darlington, en Angleterre, et celui de Saint-Etienne à la Loire, en France, des premiers chemins à ornières de bois construits dans une contrée obscure du nord de la Grande-Bretagne. En huit années, depuis 1825 jusqu'en 1833, cette innovation prit un développement admirable. Quelques rares opuscules avaient été écrits sur cette matière : un des premiers est dû à M. de Gerstner, ingénieur autrichien; mais aujourd'hui Wood et Tredgold ont écrit des traités auxquels ajoutent tous les jours des ingénieurs français dans des mémoires spéciaux.

En 1825, l'Angleterre était dévorée par une fièvre de spéculations qui devait en partie s'éteindre dans la grande crise commerciale de 1826. Parmi les vastes projets que créa l'imagination anglaise à cette époque, les chemins de fer occupent une grande place; on alla jusqu'à proposer de substituer des chemins de fer à toutes les grandes routes, bien plus, condamnant les canaux comme entreprise ruineuse, comme une communication inférieure aux routes à ornières, on ne proposa rien moins que de combler leurs lits et d'y asseoir des *rails*. A cette ardeur d'entreprises succéda une atonie complète; un seul projet de chemin de fer survécut, celui de Liverpool à Manchester. En France, deux compagnies particulières furent autorisées à établir des chemins de fer, l'un de Saint-Etienne à Lyon, l'autre d'Andrezieux à Roanne, tous deux dans la même localité que le chemin de Saint-Etienne à la Loire, avec pour objet principal aussi le transport du charbon de terre. Les ornières sont saillantes et leurs *rails* en fer [illegible]. Mais tous ces efforts particuliers, toutes ces constructions éparses, n'avaient pas popularisé une des plus grandes inventions du siècle : c'est qu'il y régnait encore de l'incertitude, un vide qu'une expérience, la plus grande de toutes, devait combler. Les esprits n'étaient que préparés à une solution des chemins de fer, et elle n'était pas encore donnée. En France, d'ailleurs, on créait 600 lieues de lignes navigables, à peine commencées en 1822; l'attention publique fut jusqu'en 1830 presque exclusivement dirigée sur cette grande œuvre.

Enfin, en 1830, eut lieu l'ouverture d'un chemin de fer entre Liverpool et Manchester; cette œuvre fut accueillie avec acclamations, comme l'est une conquête. On vint de toutes parts l'[illegible]

lier, la commenter, l'admirer; elle semble tre le signal attendu par les esprits les lus avancés pour réclamer, au nom de 'industrie et de la civilisation, les bienaits de ces nouvelles communications. ;'avenir des chemins de fer paraît cerin. En France, en 1832, le gouverement a obtenu un crédit de 500,000 rancs pour études de chemins de fer; n 1833 les études ont commencé, et dans e moment (août 1835) on commence s travaux du chemin de fer de Paris à aint-Germain-en-Laye. En Autriche, ois chemins de fer ont été construits en inq ans; le plus important joint la Molau, affluent de l'Elbe, au Danube; c'est ijonction de la mer du Nord et de la mer loire. Il a été construit par M. de Gerster; sa longueur est de 32 lieues environ, t il est destiné au transport des marhandises, principalement aux approviionnemens de la Bohême en sel. Aux tats-Unis, une émulation incroyable 'engagea entre les differents états : l'éat de Maryland construisit un chemin e fer de Baltimore à l'Ohio (135 lieues); a Pensylvanie, qui a déjà 400 lieues de anaux, en fit un autre de 32 lieues entre hiladelphie et Colombie; New-Jersey 'unit, par un chemin de fer de 40 lieues e longueur, à Philadelphie la manufacurière et à New-York la commerçante; la aroline a fait les frais d'une route entre harlestown et Hambourg (55 lieues). n Angleterre on exécute des chemins de er entre Londres et Birmingham, entre ondres et Greenwich; et des compames se constituent pour unir aussi ondres, Brighton, Windsor, Souhampton, Bristol et Bath.

On compara les chemins de fer à toutes es autres voies de communication, on les alta en rabaissant les avantages des comnunications par eau. La question entre es chemins de fer et les canaux surtout e parut pas douteuse : ces derniers 'avaient plus qu'une utilité locale fort estreinte. Aujourd'hui, il n'est plus perais, contrairement à l'expérience, de s'enouer pour l'un ou l'autre de ces systèmes. n partage naturel s'est établi entre les oies navigables et les routes en terre : ur les routes, les voyageurs et les matières hères; sur les rivières ou les canaux les matières pesantes et à bas prix; il n'en peut être autrement. Pour les voyageurs et les matières chères, la condition la plus économique est la rapidité; pour les matières premières de bas prix, c'est le bas prix du moteur qui transporte. Les chemins de fer sont donc le perfectionnement des routes de terre, comme les canaux sont le perfectionnement des rivières; les chemins de fer et les canaux ensemblé constituent les voies de transport le plus perfectionnées. Avant la construction du chemin de fer de Stockton à Darlington, en Angleterre, il n'existait aucune voiture publique entre ces deux villes, tandis que le péage sur un chemin de fer donne maintenant un revenu annuel de plusieurs mille livres sterling. En France, les chemins de fer créés pour approvisionner de houille les bassins de la Loire et du Rhône, ont, contre toute attente, pour principale branche de revenus, le transport des voyageurs. Aux États-Unis, des résultats analogues ont été obtenus; mais c'est surtout le résultat éclatant de l'ouverture d'un chemin de fer entre Liverpool et Manchester qui a changé toutes les théories admises, démenti toutes les prévisions. Les directeurs de l'entreprise comptaient sur un transport journalier de 1500 tonnes de marchandises, 2000 tonnes de houille à une distance moyenne de six lieues environ, ou 1000 tonnes de houille à la distance totale (12 lieues) entre les villes de Manchester et de Liverpool. Les résultats en 18 mois ont été 250 tonnes environ de marchandises, par jour, 77 tonnes de charbon, mais 1200 voyageurs, 1800, même 2000 et plus quelquefois.

Aux États-Unis, beaucoup de chemins de fer sont établis par des compagnies à côté de ceux en terre; la plupart sont construits en bois avec des fondemens en pierres; les ornières sont couvertes de bandes de fer forgé. En Autriche, le chemin entre la Moldau et le Danube est construit ainsi : l'on sait que dans ces pays le bois est très abondant et peu cher. Les chevaux généralement sont les seuls moteurs employés; aux États-Unis, on choisit des chevaux fins, qui marchent à raison de 5 lieues à l'heure; les relais sont de deux lieues et demie; un cheval traîne

des voitures contenant 36 personnes. En France, sur les 36 lieues environ de chemins de fer qui unissent Roanne, Andrézieux, Saint-Étienne, Rive-de-Giers et Lyon, on emploie tous les genres usités de moteurs. Le chemin de Liverpool à Manchester, le dernier de tous et le plus parfait, est parcouru dans toute sa longueur par des machines à vapeur locomotives qui traînent à la remorque waggons et voyageurs; ce résultat est dû à la perfection de son tracé et de sa construction : aussi ce chemin sert-il de modèle pour les principaux chemins de fer à établir. Voici les principales conditions de son tracé: les pentes n'y dépassent pas $\frac{1}{100}$; les plans inclinés qui ont cette pente ne dépassent pas 25,000 mètres. Le plan qui précède un tel plan incliné a une pente beaucoup plus faible; les circuits de la route sont très développés; leur plus petit rayon est de 1,200 mètres.

Sur le chemin de Liverpool à Manchester, le prix des places pour un voyageur est moyennement de 0 fr. 40 c. par lieue*, et la vitesse de 10 lieues à l'heure. Le prix du transport d'une tonne de marchandises est 0 fr. 97 c. par lieue, et la vitesse de 6 à 7 lieues à l'heure. En France, c'est 0 fr. 30 c. environ par lieue pour un voyageur, 0 fr. 60 c. pour une tonne de marchandises. Les vitesses varient entre 2 et 7 lieues, suivant les pentes, les remontes ou les descentes.

Le chemin de fer à double voie de Saint-Étienne à Lyon a coûté 213,000 fr. le kilomètre; celui de Liverpool à Manchester, 413,000 fr. le kilomètre. Les chemins de fer de Darlington et de Saint-Étienne à Andrézieux sont à simple voie et coûtent environ 100,000 fr. le kilomètre. Pour celui d'Andrézieux à Roanne, on a exécuté les travaux d'art et terrassemens pour deux voies, mais une seule voie de *rails* a été posée; on peut évaluer sa dépense à 70,000 fr. le kilomètre. Aux États-Unis et en Autriche, où les chemins sont en bois, ils coûtent beaucoup moins cher; on peut moyennement les évaluer de 25,000 à 50,000 fr., suivant qu'ils sont simples ou doubles, et autres circonstances. Un canal de grandes dimensions et construit dans des circonstances difficiles est fort cher quand il coûte 200,000 fr. le kilomètre; les canaux en France coûteront bien moins généralement (*voy.* Canaux). Une route en terre peut être évaluée à 20,000 le kilomètre (*voy.* Routes).

(*) Nous supposons la lieue égale à 4,000 mètres.

Les ouvrages à consulter sont les traités de Wood, de Tredgold; les mémoires de M. de Gerstner, de MM. Seguin d'Annonay, Mellet et Henri, etc.; *Vues politiques et pratiques sur les travaux publics en France*, par MM. Lamé, Clapeyron et les frères Flachat.

Chemins vicinaux. Ce nom indique des communications entre des territoires voisins. Les chemins vicinaux sont le troisième degré de la classification générale des routes : *routes royales*, *routes départementales*, *chemins vicinaux* ou *routes vicinales*. Ils unissent les bourgs, les villages, les hameaux, etc. Le nom de *chemins communaux* qu'on donne aussi à ces communications est plus significatif et moins impropre; il les distingue des *chemins ruraux*, qui ne servent qu'à l'exploitation des terres.

Ainsi les chemins vicinaux sont les affluens de ces grandes communications qui traversent les départemens de la France; ce sont les petites veines de ce système de circulation qui a ses artères, veines par lesquelles, dans le corps social, coulent et s'épandent toutes les améliorations.

Les chemins vicinaux sont en mauvais état dans tous les pays; en Angleterre un peu moins qu'ailleurs. En France, la plupart ne sont en hiver que des bourbiers, des fondrières; leur tracé et leur construction sont sans art; leur entretien sans principes est nul ou grossier; ces chemins sont aujourd'hui à peu près qu'ils étaient il y a 10 ans, il y a 50 ans et qu'ils ont toujours été. Aussi les services des autres communications, routes, canaux, chemins de fer, seront-ils incomplets tant que les matières premières pour y parvenir, devront être voiturées avec tant de cherté, avec péril, sur de tels chemins vicinaux. De bons chemins vicinaux, c'est le plus grand bienfait que puisse recevoir l'agriculture en France, c'est la plus grande des améliorations

our les classes pauvres. L'administration qui accomplira cette grande œuvre ura accompli le vœu de Henri IV.

Si l'on a tant de peine à suivre dans urs intermittences les progrès de notre ystème de grandes routes au milieu de es désordres qui, jusqu'au XVIIe siècle et ême jusqu'à la fin du XVIIIe, noyaient autorité royale dans un chaos d'autorités exubérantes, on nous pardonnera e ne pouvoir même seulement esquisser ce que furent, à diverses époques, s chemins vicinaux.

Les seigneurs haut-justiciers exerçaient sur eux un droit de propriété et e voirie, comme le roi l'exerçait sur ous les chemins royaux, et, là où la justice lui appartenait, sur tous les chemins ublics. En 1790 l'Assemblée constituante déclara que le régime féodal et la ustice seigneuriale étant abolis, nul ne ouvait, à l'un ou l'autre de ces titres, rétendre aucun droit de propriété ni de oirie sur les chemins publics, rues et laces des communes. La propriété des hemins fut transférée aux communes, omme celle des fontaines, places, etc. a loi du 6 octobre 1791 chargea les dministrations municipales de pourvoir leur entretien, moyennant une contribution répartie au marc la livre sur les propriétaires. Depuis ce temps, toutes les lois endues sur cette partie du service municipal ont consacré que les chemins vicinaux étaient à la charge des communes. Mais que de variations et de désaccord sur e mode de pourvoir à leur entretien! Ce n'était pas au milieu de la tourmente, dans les temps de guerre, de famine, de terreur, à une époque où chacun avait ant à sacrifier, qu'on pouvait exécuter a loi de 1791, qui demandait de nouveaux sacrifices, et se livrer aux soins réguliers de la plus pacifique des entreprises, l'entretien des chemins vicinaux. Il aut franchir l'intervalle de 1791 à 1797 pour retrouver des dispositions législatives qui attestent une envie d'administrer que les événemens des années précédentes avaient rendue impossible. Le 11 août 1797, le Directoire exécutif arrêta qu'il serait fait un état général des chemins vicinaux dans chaque département; que, d'après cet état, l'utilité de chacun de ces chemins serait constatée, la suppression de ceux reconnus inutiles prononcée, et l'emplacement de ces derniers rendu à l'agriculture. Cette sage mesure attend encore aujourd'hui une exécution complète et serait toujours la première à accomplir entre toutes. L'esprit d'ordre, de régularité, d'uniforme direction, et le désir de décharger l'agriculture d'une charge nouvelle ajoutée à la contribution foncière déjà mal répartie, dictèrent l'arrêté du 1er décembre 1798. Cet arrêté dérogeait formellement à la loi du 6 octobre 1791, en mettant l'entretien des chemins vicinaux au nombre des dépenses ordinaires des communes, interdisant toute imposition extraordinaire pour ces mêmes dépenses; en cas d'insuffisance des revenus communaux pour l'entretien de ces chemins, elle prescrivait l'établissement de taxes indirectes et locales. Un tel moyen n'annonçait point de la part du législateur une connaissance bien exacte des ressources des communes agricoles, où généralement l'on ne consomme guère que ses propres fruits. L'impossibilité de l'établissement de ces taxes et l'insuffisance des revenus ordinaires furent bientôt manifestes, et un arrêté des consuls, du 23 juillet 1802, chargea les conseils municipaux de délibérer sur les moyens d'organiser une prestation en nature pour la réparation des chemins vicinaux. La prestation en nature était une corvée; mais on a bien pu ne pas conserver un nom qui rappelait au peuple d'odieux souvenirs; car trop de distance sépare de l'ancienne corvée la prestation en nature, telle qu'elle est établie en France sur les chemins vicinaux, en Angleterre sur toutes les routes. Autrefois, le bénéfice que l'habitant des campagnes devait retirer de son travail gratuit était trop indirect pour qu'il le sentît : c'était à 5 et 6 lieues de son domicile qu'il devait aller forcément dépenser son travail, son temps et son argent; il était surtout choqué par l'inégale répartition d'une charge qui n'était accablante que pour le pauvre.

Aujourd'hui, l'habitant des campagnes travaille pour lui et dans sa commune, il ne peut s'y tromper; puis, la condition essentielle de la prestation en nature

est la faculté de la convertir en prestation pécuniaire, c'est-à-dire d'en payer le prix représentatif suivant la base arrêtée par le conseil municipal. Au reste, la prestation en nature ne fut pas formellement ordonnée par l'arrêté de 1802; les communes qui avaient des fonds continuèrent à en employer une partie aux réparations des chemins vicinaux, et l'emploi de la prestation ne dut s'établir et se propager qu'en raison de la défense d'imposer extraordinairement les communes et de l'insuffisance de leurs ressources ordinaires. Vient ensuite la loi du 28 février 1805, qui fixe la largeur des chemins vicinaux à 6 mètres pour minimum et le mode des plantations à faire le long de leurs bords. Des instructions ministérielles, à défaut de réglement général, donnaient des réglemens partiels sur les prestations, sur leur répartition, à laquelle présidait nécessairement l'arbitraire dans les départemens. Quant aux attributions respectives de l'autorité administrative et de l'autorité judiciaire sur les chemins vicinaux, des décrets, arrêtés et avis subséquens les ont fixées. C'est là toute la législation, confusément éparse dans 60 volumes de lois, qui a régi pendant tant d'années cette partie importante de l'administration. En 1816, M. Becquey, député et directeur général des ponts et chaussées, chercha à ramener dans cette partie de l'administration l'ordre qu'avaient troublé les guerres des années précédentes. En cas d'insuffisance des ressources de la commune et d'urgence de réparation ou reconstruction de ponts exigeant des dépenses considérables, il recommanda l'établissement de droits de péage en place d'impositions extraordinaires qui ne devraient être qu'une dernière extrémité; la recommandation allait même un peu loin, car on ne peut recourir à une telle ressource que sur des points très fréquentés, et ils sont assez rares dans la voirie communale: ailleurs les frais absorberaient le produit.

Mais ce fut dans l'hiver de 1816 à 1817 que les imperfections de l'état actuel de la législation sur les chemins vicinaux sautèrent aux yeux dans tous les départemens, par les obstacles qu'elles mirent à l'exécution des travaux de nombreux ateliers de charité alors établis sur les chemins. M. Lainé, ministre de l'intérieur, voulant attacher son nom à une réforme si désirable, appela sur cet objet la délibération des conseils généraux, qui émirent le vœu que des réglemens fussent établis. Sur ces entrefaites, la loi des finances du 15 mai 1818 anéantit la prestation en nature; indiquée seulement par l'arrêté des consuls, elle n'était autorisée par aucun texte précis, bien qu'elle ait paru la conséquence des lois. Cette loi des finances oblige les conseils municipaux à n'imposer et à ne percevoir de contributions extraordinaires (et la prestation en nature a le caractère d'une telle contribution) qu'en conséquence d'une délibération prise de concert avec les plus forts contribuables, autorisée par le préfet, transmise au ministre et approuvée par une ordonnance royale. La plupart des communes aimèrent mieux tout abandonner que de se conformer à une telle complication de dispositions. Les votes cessèrent; il n'y eut plus même de mode incomplet d'entretien; il n'y eut rien, car les communes étaient alors réduites à leurs revenus communaux; et que pouvaient ces revenus pour le plus grand nombre? Les réclamations des conseils généraux devinrent alors plus pressantes; une proposition sur ce sujet fut faite à la Chambre des députés en 1818, mais elle n'eut point de suite. A la loi qui faisait défaut les préfets substituèrent alors plus que jamais, et en quelque sorte forcément, leur influence personnelle; à des réglemens généraux ils suppléèrent par des mesures partielles, des réglemens particuliers. S'il y eut alors du bien conservé et du bien acquis, il a été dû, en grande partie, à l'action illégale et forcée de l'autorité; tranchons le mot, à l'arbitraire; et là où l'autorité se renferma dans les limites des lois, il ne fut rien conservé des améliorations intérieures, et rien d'utile ne se fit.

Enfin en 1824 fut donnée une loi sur les chemins vicinaux ou plutôt communaux (car c'est le nom consacré par cette loi); elle fut reçue avec acclamations, avec espérances. Le rapporteur

la Chambre des députés déclara que cette loi, fût-elle moins bonne, ses collègues de la commission et lui n'hésiteraient pas à en solliciter l'adoption. Malgré les attaques dont aujourd'hui cette loi de 1824 est l'objet, elle fut en effet un inestimable bienfait; elle arracha les communes au sommeil et les autorités à l'arbitraire. Voici ses principales dispositions en résumé: Tout habitant porté sur l'un des rôles de contributions directes peut être tenu pour chaque année à une prestation qui ne peut excéder deux journées de travail ou leur valeur en argent; à fournir en outre deux journées au plus de chaque bête de trait ou de somme, de chaque cheval et charrette en sa possession. Ces prestations sont votées par les conseils municipaux, qui fixent aussi le taux de la conversion des prestations en nature; les recouvremens d'argent sont assurés. En cas d'insuffisance de la prestation, les conseils municipaux, assistés des plus imposés en nombre égal à celui de leurs membres, peuvent voter 5 centimes à percevoir sur tout contribuable, et additionnels à ses contributions directes. Quand un chemin intéresse plusieurs communes, en cas de discord entre elles, le préfet prononce, en conseil de préfecture, sur la délibération des conseils municipaux assistés aussi des plus imposés. Enfin, une disposition des plus importantes donne aux préfets, pour des acquisitions, échanges, concessions d'indemnités, la faculté de terminer sur les lieux une foule d'affaires qui encombraient les bureaux de Paris.

Cette loi, qui renferme d'autres dispositions encore non moins prudentes et avantageuses, et les instructions ministérielles qui la suivirent et lui servent de développemens, reposent sur ces principes: 1° Les chemins communaux sont la propriété des communes; 2° tous les habitans y ont droit et sont dans l'obligation de contribuer à leur entretien en raison du profit qu'ils en retirent; 3° les maires et les conseils municipaux sont les régulateurs et les dispensateurs de cet entretien; 4° l'autorité n'exerce en cette matière qu'une haute surveillance.

Enfin, par une circulaire du ministre de l'intérieur, du 30 août 1828, fut autorisé l'établissement de commissaires voyers, quand la certitude de sa nécessité est acquise. Ces commissaires sont chargés, sous l'autorité des préfets et sous-préfets, de surveiller et de diriger les travaux de réparation des chemins communaux, et sont payés en partie par les communes, en partie sur les fonds départementaux.

Nous avons parcouru toutes les phases de cette partie importante de l'administration relative aux chemins vicinaux. Aujourd'hui elle est encore régie par la loi de 1824 et les réglemens ministériels qui l'ont suivie. Les chemins vicinaux ont-ils prospéré sous l'empire de la législation actuelle? on n'oserait l'affirmer; mais bien certainement, ils n'ont pu dépérir; il parait qu'ils ne se sont positivement que fort peu améliorés. La loi est éludée ou mal exécutée, l'incurie et l'inertie des communes la laisse sans efficacité; l'entretien consiste à voiturer des charretées de pierre que l'on jette dans les chemins sans préparation et sans art. La surveillance est nulle; les empiètemens sur la voie publique par d'avides propriétaires bordiers sont impunis; les communes n'encourent presque jamais les chances d'un procès dispendieux et douteux, car les chemins vicinaux ne sont pas délimités, on n'en sait ni la largeur, ni le nombre. Quand un chemin appartient à plusieurs communes, les difficultés sont interminables; c'est à qui fera le moins, et le moins est toujours fait. Les centimes facultatifs, qui ne peuvent être votés qu'avec l'adjonction des plus imposés, ne le sont jamais ou bien rarement, parce que les plus imposés savent, par leur absence, éluder des votes nécessaires. On s'accorde à dire que la loi de 1824 est aujourd'hui oppressive pour la classe indigente, parce que cette classe est, à cause de l'impôt personnel, portée en grande partie sur les rôles des contributions directes. P. D. B.

Cet article a été rédigé de 1833 à 1834; le savant ingénieur auquel nous le devons, a publié depuis sur les *Chemins vicinaux* un travail spécial (Paris 1835, chez Treuttel et Würtz), où il a réuni les élémens d'une nouvelle législation sur cette même branche de la viabilité publique, après en avoir donné l'his-

torique suivi de la critique de la loi de 1824. Cet ouvrage de M. Bazaine fait partie des *Études sur les voies de communication*, qui se composeront de trois autres monographies semblables. Nous citerons en outre, comme un travail utile à consulter, une brochure de M. Saunier, préfet du Loiret, d'abord insérée dans la *Revue Britannique* (juin 1835) et publiée séparément sous ce titre : *Des routes et des chemins en France, et des moyens de les améliorer*. Nous aurons à faire divers emprunts à cette brochure lorsque nous en serons aux articles ROUTES et VIABILITÉ. J. H. S.

CHEMISE, vêtement de linge et à manches qui touche immédiatement au corps. Les chemises de femme ne sont pas faites comme celles des hommes : celles-ci, entre autres différences, sont moins longues. On fait des chemises de toile et de coton. La science des étymologistes, qui n'a épargné que fort peu de mots, s'est exercée sur l'origine du nom de *chemise*. La loi salique, Victor d'Utique et Isidore de Séville emploient le mot latin *camisia* dès le v[e] siècle. *Camisia* aurait été fait de *cama*, mot étranger, qui signifie un lit, parce que, dit Isidore, on se servait de chemises quand on se mettait au lit. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, l'assertion de ceux qui prétendent prouver l'extrême rareté du linge de toile au xv[e] siècle, parce que, disent-ils, la femme du roi Charles VII avait seule deux chemises de cette étoffe*, cette assertion ne prouve pas que l'usage des chemises fût peu répandu à cette époque; car ce vêtement était souvent en serge. Des monumens du XVI[e] siècle et d'un temps antérieur établissent clairement que l'usage ne fut pas toujours de garder sa chemise en se couchant. La chemise que portait le roi de France le jour de son sacre était de soie, ouverte et garnie de cordons aux endroits où il devait recevoir l'onction. Il y a des chemises faites et garnies avec un grand luxe; mais on peut douter qu'elles approchent de la magnificence dont Du Loir nous donne un exemple. Le sulthan Amurath ayant pris Bagdad par une intelligence secrète avec le gouverneur, la femme de celui-ci s'empoisonna pour ne pas survivre à cette trahison. Le sulthan fit apporter à Constantinople dans son trésor deux chemises de cette dame, qu'il choisit parmi le butin, parce qu'elles étaient tellement enrichies de pierreries qu'on les prisait 50,000 sequins.

(*) L'auteur veut dire sans doute en lin; les chemises en toile de chanvre étaient encore une grande nouveauté au temps de Catherine de Médicis, qui n'en possédait que deux, ainsi qu'on a pu le voir à l'article CHANVRE. J. H. S.

Au lever du roi, avant la révolution, la personne de la plus haute naissance, parmi celles qui se trouvaient présentes, y compris les princes de sa famille, lui donnait sa chemise.

On faisait faire amende aux criminels nus en chemise, pour marque d'une plus grande infamie, et les meurtriers portaient une chemise rouge en marchant au supplice.

On a aussi appelé *chemises* les aubes des ecclésiastiques, dont se vêtirent d'abord les lecteurs servant au chœur. La *chemise ardente* était une espèce de chemise frottée de soufre, qu'on faisait endosser à ceux qui étaient condamnés à être brûlés vifs. La *chemise de mailles* était une espèce de cotte de mailles, qu'on mettait sous le pourpoint comme une arme défensive.

Le mot de *chemise* entre dans plusieurs locutions proverbiales et se trouve employé dans plusieurs arts comme terme technique. Il serait trop long de donner ici toutes les acceptions. Il sera question de la chemise sous le rapport hygiénique aux mots LINGE et VÊTEMENS. A. S-R.

CHEMNITZ est la première ville manufacturière et la seconde ville commerciale du royaume de Saxe, cercle de l'Erzgebirg. Elle est située sur le Chemnitz, qui, non loin de là, se décharge dans la Mulde. La ville est belle et solidement construite; elle contient environ mille maisons, cinq églises, un lycée, etc. Les édifices consacrés aux manufactures sont d'une apparence remarquable et embellis par des jardins. Parmi les 16,000 habitans dont se compose sa population, on compte environ 1,200 maîtres tisserands, qui entretiennent 8 à 900 compagnons et apprentis, et qui fabriquent des étoffes de coton, tant blanches que de

diverses couleurs, des guingans, des fichus ou cravates de toute espèce, des piqués et des couvertures de lit. Les 12 manufactures de cotonnades, dont l'établissement date du milieu du XVIII[e] siècle, entretiennent de 3 à 500 ouvriers et fournissent chaque année 50,000 pièces. Les plus estimées de ces fabriques, où l'on suit les nouveaux procédés, se rapprochent plus aujourd'hui du goût français que du goût anglais; elles fournissent des étoffes solidement teintes et sont parvenues sous ce rapport à un tel degré de perfection, qu'on en préfère les produits à ceux des fabriques anglaises. Quarante filatures, tant grandes que petites, situées dans la ville et dans les environs, fournissent chaque année près d'un million de livres de coton filé, de tous les numéros. Les frères Bernhard de Harthau, Wœhler et Lange, furent les premiers qui importèrent à Chemnitz les moulins à filer, et l'Anglais Whitefield reçut du roi un traitement pour diriger ces importations. Quelques grandes machines se meuvent au moyen de l'eau, d'autres au moyen de la vapeur, d'autres plus petites au moyen de chevaux. Les blanchisseries les plus considérables auprès de la ville, mentionnées déjà dans des documens qui remontent au XI[e] siècle, appartiennent en partie à la communauté, en partie à des particuliers. La filature de lin était, avec la blanchisserie, la première branche d'industrie exercée à Chemnitz. Il y a beaucoup d'ateliers de teinture de fil rouge à l'anglaise, qui occupent une grande quantité d'ouvriers. Un grand nombre de maisons en gros, ou du pays ou étrangères, et parmi ces dernières plusieurs maisons grecques, y entretiennent d'immenses dépôts de coton. Il se fait chaque année un négoce considérable, qui amène le débit de plusieurs milliers de douzaines de bonnets et de paires de bas de coton, fabriqués dans les villages voisins. Le commerce se compose aussi d'autres produits manufacturés de Chemnitz; puis ensuite de couteaux de Leipzig, de Francfort, de Brunswic; et en partie encore d'expéditions immédiates pour l'Allemagne ou pour le dehors. Les grandes routes de Vienne à Leipzig et de Nuremberg à Dresde, qui se croisent près de Chemnitz, n'augmentent pas peu la vivacité des relations commerciales. Non loin de la ville, dans l'église dite du château ou aussi du monastère, on montre la flagellation du Christ, parfaitement travaillée et formée, vers 1740, d'une seule pièce d'un tronc de chêne. Dans les montagnes boisées du voisinage, on trouve, outre du grès et du jaspe, que l'on emploie beaucoup pour la construction des chaussées, des calcédoines, des cornalines, des agates, etc.

Chemnitz, ville fondée par les Sorbes, est une des plus anciennes de la Saxe et paraît avoir été fortifiée déjà par Henri-l'Oiseleur. C'était une ville impériale avant de devenir, en 1318, la propriété des margraves de Missnie. *C. L.*

CHEMNITZ (Martin), qui fut, après Luther et Mélanchthon, le plus remarquable des théologiens protestans du XVI[e] siècle, en Allemagne, naquit en 1522, de parens pauvres, à Treuenbritzen, dans la Marche de Brandebourg; il reçut son éducation à Magdebourg et à Francfort-sur-l'Oder, devint maître d'école en 1544 à Wriezen sur l'Oder, et employa les modiques épargnes qu'il put faire sur le revenu de cette place à continuer, l'année suivante, ses études à Wittenberg. D'après le conseil de Mélanchthon, il s'appliqua aux mathématiques et à l'astrologie, alla avec son parent, le poète Sabinus, en 1547, à Kœnigsberg où il fut placé comme recteur de l'école du dôme. Il fit le calendrier pour 1549 et 1550, et, recommandé pour ses connaissances astrologiques au duc Albert, celui-ci le nomma son bibliothécaire. C'est seulement à dater de cette époque (1550), qu'il fit de la théologie son étude particulière. Dans les disputes d'Osiander sur la justification, il prit avec Mœrlin parti contre ce confrère, et lorsqu'en 1553 l'opinion de ce dernier triompha, Chemnitz retourna à Wittenberg. Là il fit, sur les *Loci communes* de Mélanchthon, des cours publics qui devinrent l'origine des *Loci theologici*, qu'il composa lui-même et qui furent publiés (Francfort, 1591, in-fol.) par Leyser. Son ouvrage est un commentaire de la dogmatique de Mélanchthon et sur-

passe en méthode et en érudition tous les travaux du même genre de cette époque; il est très estimé pour les dissertations relatives à l'histoire du dogme qui s'y trouve. Nommé prédicateur à Brunswic (1554), il attaqua dans son ouvrage *Theologiæ Jesuitarum præcipua capita* (Leipz., 1562) la société de Jésus, par l'exposition nette de ses dangereuses doctrines. Une défense des jésuites, par un membre portugais de l'ordre, fournit à Chemnitz l'occasion d'examiner sévèrement les canons du concile de Trente, dont il est question dans cette défense. Telle est l'origine de son ouvrage intitulé *Examen concilii Tridentini* (Leipz., 1565 et années suiv., 4 vol. in-fol.; la meilleure édition est celle de Leipzig, 1707, in-fol.). C'est un livre plein de faits historiques et une des plus vigoureuses attaques contre ce qu'on appelait le papisme. Dans un autre ouvrage, *Repetitio sanæ doctrinæ de vera præsentia corporis et sanguinis Domini in cœna sacra* (Leipz., 1561), il prit la défense des opinions de Luther sur la sainte cène contre les réformés. Son *Corpus doctrinæ prutenicæ*, où il eut Mœrlin pour collaborateur, jouit encore aujourd'hui de beaucoup d'estime parmi les théologiens prussiens. La confession qu'il rédigea pour les protestans de la Basse-Saxe fut adoptée, en 1571, par le synode de Wolfenbuttel, et il fit recevoir dans les mêmes provinces la *Formula concordiæ*. Il publia encore plusieurs autres ouvrages théologiques qui eurent beaucoup de succès, et il mourut à Brunswic en 1586, peu de temps après s'être démis de ses fonctions de surintendant ecclésiastique.

Son fils MARTIN, qui fut chancelier du duc de Holstein-Gottorp, eut cinq fils, dont l'un, sous le nom de *Hippolitus à Lapide*, se rendit célèbre comme auteur du livre *De ratione status in imperio nostro Romano-Germanico* (1640, in-4°), et mourut en Suède l'an 1678. *C. L.*

CHENAL. On appelle ainsi la partie de lit d'une rivière où il y a une profondeur d'eau suffisante pour la navigation. C'est le passage des bateaux. *Chenaler* signifie chercher un passage. Dans les circonstances ordinaires, c'est-à-dire hors des sécheresses et des grandes crues, la plupart des rivières ne sont point navigables sur toute leur largeur. Leur lit est semé d'inégalités parmi lesquelles la sonde ou l'usage reconnaît les endroits où il y a le plus d'eau, et c'est la ligne formée par la suite de ces haut-fonds qui constitue le chenal.

Il y a des rivières dont le régime capricieux fait varier fréquemment le chenal : ainsi la Loire ne permet que la plus inconstante navigation; le chenal varie souvent et met en défaut le pilote le plus expérimenté. Il devient donc indispensable, dans de telles rivières, de tracer le chenal autant que l'on peut; et c'est ce qui se fait au moyen de balises (*voy.* ce mot).

Quelquefois on se procure et on entretient un chenal dans une rivière au moyen du curage; mais le succès de cette opération n'est le plus souvent que momentané, et le régime naturel des eaux souffre difficilement d'être contrarié. L'amélioration de la navigation des rivières, qui est aujourd'hui en France une question très importante, consiste à procurer à la navigation un chenal constant. Cette question, encore peu étudiée par les ingénieurs, paraît ne pouvoir être résolue pour quelques rivières, le long desquelles on préférera sans doute creuser des canaux. C'est ce dernier système qui, dans une acception absolue, a fait dire à Brindley, ingénieur anglais, que les rivières ne devaient servir qu'à alimenter les canaux.

Les ports de mer n'offrent pas tous, en tout temps, un mouillage suffisant; ils sont obstrués par les sables et galets que les marées y amassent, et il faut aussi y entretenir un chenal pour les bâtimens. C'est à cette importante opération qu'on fait servir les écluses dites *écluses de chasse*, parce que l'eau, retenue derrière les portes de ces écluses, chasse en s'échappant les dépôts amoncelés et débarrasse ainsi le chenal (*voy.* ÉCLUSES).

P. D. B.

CHÊNE. Ce genre, connu des botanistes sous le nom de *quercus*, appartient à la monœcie polyandrie de Linné et à la famille des cupulifères de Richard. Les fleurs mâles des chênes, disposées en chatons lâches et pendans, offrent

chacune un périanthe simple à 5-9 divisions et à 6-10 étamines, ou rarement un plus grand nombre. Les fleurs femelles, solitaires, ou agrégées, ou disposées en épi dans les aisselles des feuilles, ont un ovaire à 3 ou 5 loges, couronné par autant de stigmates; leur périanthe fait corps avec l'ovaire et se termine en 6 petites dents. Le fruit, nommé spécialement *gland*, est une noix monosperme, recouverte à sa base par un involucre particulier, auquel on a imposé le nom de *cupule*.

Conjointement avec les conifères, les chênes prédominent dans les forêts des régions extra-tropicales de l'hémisphère septentrional. Les conifères, dont la stature élancée semble reproduire dans nos climats les formes gracieuses des palmiers, doués en général d'une constitution plus appropriée à résister aux frimas, font la parure et la richesse du Nord, et ils laissent loin derrière eux tous les autres arbres, soit dans les contrées boréales, soit dans les régions alpines. Les chênes, emblèmes de la force et de la vigueur, ne prospèrent que sous l'influence d'un climat tempéré; ils abondent dans les États-Unis, dans le centre et dans le midi de l'Europe, dans l'Atlas, dans l'Asie-Mineure, dans le Caucase, dans la Chine et au Japon. Ils ne se prêtent pas mieux aux chaleurs de la zone torride qu'aux frimas de la zone glaciale. Toutefois on en trouve un bon nombre d'espèces dans la Nouvelle-Espagne ainsi qu'au Mexique, à la faveur des chaînes et des plateaux des Andes; et, dans l'ancien continent, nous les voyons couvrir les pentes et les vallées de l'Himalaya, immense barrière élevée entre les plaines brûlantes de l'Indoustan et les plateaux glacés de l'Asie centrale. Les hautes montagnes des iles de la Sonde produisent aussi plusieurs espèces de chênes : ce fait est fort curieux, car on n'en a point observé ailleurs dans l'hémisphère austral.

C'est chose connue que le respect porté aux chênes par les anciens. Le chêne de Dodone rendait des oracles, les feuilles de chêne formaient la couronne civique des Romains, et Jupiter lui-même avait accepté la consécration de cet arbre majestueux. Le culte que les druides gaulois avaient voué aux chênes et la vénération que lui portaient les bardes germains sont des faits auxquels nous ne nous arrêterons pas. Rien n'inspire plus d'étonnement que ces arbres lorsqu'ils arrivent à se développer en entier : on a vu des chênes dont les branches, mesurées depuis le tronc, avaient plus de 50 pieds de longueur; tel autre s'élevait jusqu'à 130. Pline fait mention d'une yeuse ou d'un chêne-vert qu'on voyait de son temps près de Tusculum : le tronc de cet arbre avait 34 pieds de tour et donnait naissance à 10 branches principales dont chacune valait un gros arbre.

Le fruit des chênes, le gland, servait de nourriture aux hommes avant l'introduction de l'agriculture. Pendant longtemps les Arcadiens conservèrent cet usage, lorsque les autres Grecs vivaient déjà de céréales. Ovide met le gland au nombre des fruits qui faisaient les délices des hommes pendant l'âge d'or. Peut-être faut-il entendre cette expression de tous les fruits durs en général.

Les botanistes reconnaissent aujourd'hui plus de 100 espèces de chênes; aucun genre, sans contredit, n'offre une réunion aussi nombreuse de végétaux à la fois remarquables par la beauté de leurs formes et importans par leur utilité. Nous ne pouvons donner que quelques notions sur les espèces les plus intéressantes et sur leurs principaux emplois.

Les chênes les plus communs en France, ainsi que dans tout le centre de l'Europe, sont le *rouvre* (*quercus robur*, Linn.) et le *chêne à grappes* (*quercus pedunculata*, Lamk.), tous deux également remarquables par leur port majestueux. Leur bois fait la base de notre chauffage et entre dans la plupart de nos constructions. Ce bois l'emporte par la solidité et la durée sur tous les autres bois de l'Europe. Les charpentes qu'on en fait peuvent durer 600 ans, et l'on assure que sous l'eau elles se conservent deux ou trois fois plus long-temps. Le bois du rouvre est plus dur et plus pesant que celui du chêne à grappes. L'écorce de l'un et de l'autre s'emploie généralement au tannage des cuirs. Leurs

glands, trop astringens pour servir à la nourriture de l'homme, sont très utiles pour engraisser les porcs.

Le *chêne pyramidal* (*quercus fastigiata*, Lamk.), indigène du Portugal et des Pyrénées-Occidentales, se fait remarquer par son port tout-à-fait semblable à celui du peuplier d'Italie et du cyprès pyramidal. Il mérite de décorer les jardins paysagers.

Le chêne *tauzin* ou chêne *angoumois* (*quercus tauzia*, Pers.), arbre haut de 60 à 70 pieds, abonde dans les Pyrénées et dans tout l'ouest de la France. Il prospère dans les sables les plus ingrats. Son bois, dur et noueux, n'est guère employé aux constructions; mais on le préfère, pour le chauffage, à celui du chêne rouvre.

Le chêne *grec* (*quercus esculus*, Linn.) qu'on trouve en Italie, en Dalmatie et en Grèce, produit des glands doux comme les châtaignes et qui se mangent soit rôtis, soit bouillis.

Le *chêne-vert* ou *yeuse* (*quercus ilex*, Linn.) habite toute l'Europe australe, ainsi que les côtes de Barbarie et de Syrie. Son tronc, ordinairement tortueux, ne s'élève guère à plus de 20 pieds. Ses feuilles, coriaces et persistantes, sont de forme très variable et ressemblent quelquefois à celles de houx. Son bois, pesant, dur et très compacte, sert dans le Midi aux constructions et à une infinité d'ouvrages de mécanique. L'écorce s'emploie au tannage des cuirs. Les glands de certaines variétés sont doux et bons à manger.

Le chêne *liége* (*quercus suber*, Linn.) croît dans les mêmes contrées que l'yeuse, dont il n'est peut-être qu'une variété. On le distingue facilement à son écorce fongueuse, épaisse et gercée profondément. Cette écorce n'est autre chose que le *liége*, déjà employé par les anciens à une multitude d'usages et qui est toujours l'objet d'un commerce très étendu. Les glands du chêne-liége ont une saveur comparable à celle des châtaignes. *Voy.* Liége.

On trouve en Espagne, en Portugal et en Barbarie un chêne connu sous le nom de *ballote* (*quercus ballota*, Linn.) dont les glands sont aussi d'une saveur agréable. Les habitans de l'Atlas s'en nourrissent une partie de l'année, et on en fait également une grande consommation en Espagne, et en Portugal. On pense que c'est cette espèce que Pline a voulu signaler en disant (*H. N.*, XVI, 91) qu'il y a des glands qui font la richesse de plusieurs nations, même pendant la paix, et qu'on en fait une sorte de pain dans les temps de disette.

Le *vélani* (*quercus ægilops*, Linn.), indigène dans l'Archipel et dans l'Asie-Mineure, se distingue par ses gros glands renfermés dans une cupule très volumineuse. Ces cupules entrent dans le commerce sous le nom de *vélanèdes*; les Orientaux, les Italiens et les Anglais les emploient dans la teinture, en guise de noix de galle. Ces dernières sont produites par la piqûre d'un insecte sur les jeunes rameaux d'une autre espèce de chêne (*quercus infectoria*, Oliv.) très commune dans l'Asie-Mineure et qui ne forme qu'un buisson de 4 ou 5 pieds de haut.

C'est sur un petit chêne à feuilles persistantes et épineuses aux bords (*quercus coccifera*, Linn.), lequel abonde sur le littoral de la Méditerranée, que vit l'insecte connu sous le nom de *kermès* et qui donne la belle couleur appelée *cramoisi*. Autrefois cet insecte faisait l'objet d'un commerce considérable, mais aujourd'hui on lui préfère la cochenille (*voy.* ces mots).

Parmi les chênes propres à l'Amérique septentrionale, il en est plusieurs qui ne sont pas moins dignes de fixer l'attention que ceux de l'ancien continent. Le chêne rouge (*quercus rubra*, Linn.) et le chêne écarlate (*quercus coccinea*, Linn.), ainsi nommés à cause de la couleur que prend leur feuillage aux approches de l'automne, se recommandent soit comme arbres d'ornement, soit à cause des excellentes qualités de leur bois. Leur écorce, à ce qu'on assure, est préférable même à celle de notre rouvre pour le tannage. L'écorce du chêne *quercitron* (*quercus tinctoria*, Linn.) fournit le bois connu sous ce nom et dont on fait fréquemment usage pour teindre en jaune. Le chêne blanc (*quercus alba*, Linn.), qu'on trouve de-

puis la Floride jusqu'au Canada, est un des arbres les plus utiles des États-Unis. Son bois, peu inférieur à celui de notre chêne à grappes, sert à des usages tout aussi variés. Les glands sont mangeables. Le chêne *prinos* (*quercus prinos*, Willd.) forme un arbre magnifique qui atteint jusqu'à 100 pieds de haut. Ses glands sont agréables au goût. Cette espèce, ainsi que le *chêne-saule* (*quercus phellos*, Willd.) et le *chêne châtaignier* (*quercus castanea*, Willd.), mérite d'être cultivée comme arbres d'ornement. Le chêne *à gros fruits* (*quercus macrocarpa*, Mich.) se fait également remarquer par la beauté de son port; ses feuilles atteignent souvent 15 pouces de long sur 8 pouces de diamètre. Le chêne-vert d'Amérique (*quercus virens*, Willd.), qui croît dans les dunes du midi des États-Unis, atteint une grosseur énorme; son bois, d'une dureté peu commune, est fort recherché en Amérique pour les constructions navales. Ed. Sp.

CHENEVIS (GRAINE DE). Il en a été question à l'article CHANVRE; mais nous ajouterons ici que cette graine, qui est d'un grand usage dans la fabrication de l'huile à brûler et qu'on emploie dans les arts, forme, ainsi que le chanvre même, un objet de commerce très important pour la Russie qui en exporte, année commune, pour près de 2 millions de francs; l'exportation du chanvre produit à peu près le quintuple de cette somme. Les graines qu'on récolte en France sont loin de suffire à la consommation, s'il est vrai qu'en 1820 on en ait importé pour la somme de 45 millions de francs. S.

CHÉNIER. Ce fut un phénomène littéraire réservé à notre temps que la naissance de deux grands poètes dans la même famille. Nos annales n'en offrent point, je crois, d'autre exemple, pas même celui des deux Corneille, puisque, comme l'a dit Voltaire avec toute justice, Thomas ne fut, vis-à-vis de son frère aîné, qu'un *cadet de Normandie*, tandis que la postérité placera les deux Chénier sur la même ligne.

ANDRÉ-MARIE, le troisième des 4 fils de Louis de Chénier, écrivain distingué et consul-général de France à Constantinople, naquit dans cette ville le 29 octobre 1762; ils eurent pour mère une Grecque également distinguée par sa beauté et son esprit. André surtout devait plus tard, par le genre de ses poésies, rappeler son origine maternelle et ce beau ciel, voisin du ciel inspirateur de la Grèce, sous lequel il avait vu le jour. Fier de cette double faveur de la destinée, c'est ainsi qu'il la rappelait, 30 ans après, dans un de ses poèmes non achevés :

> Salut, Thrace, ma mère, et la mère d'Orphée;
> Galata, que mes yeux désiraient dès long-temps!
> Car, c'est là qu'une Grecque, en son jeune printemps,
> Belle au lit d'un époux nourrisson de la France,
> Me fit naître Français dans les murs de Byzance.

Envoyé en France dès ses premières années, André fut confié aux soins d'une tante qui habitait Carcassonne. Là encore, un pays peuplé de souvenirs poétiques et du renom des troubadours et le voisinage de la cité des jeux floraux ne furent pas sans influence sur son imagination enfantine. Il avait 11 ans lorsque son père, de retour dans sa patrie, le fit entrer au collége de Navarre, l'un des meilleurs de l'Université de Paris, avec ses deux frères aînés, dont l'un suivit depuis la carrière des armes, l'autre celle des consulats. Le jeune André se plaça bientôt au rang des élèves les plus laborieux et les plus remarquables de ce collége; le grec fut une des langues qu'il y apprit, et la traduction en vers d'une ode de Sapho, le premier essai de sa muse naissante.

Destiné par M. de Chénier à l'état militaire, le jeune homme fut pourvu à 20 ans d'une sous-lieutenance dans le régiment d'Angoumois, qui se trouvait alors à Strasbourg. Il ne put supporter, même une année, la vie oisive et dissipée des garnisons, et son père n'exigea point de lui le sacrifice de ses travaux et de ses goûts. Il revint s'y livrer à Paris; mais son avidité d'instruction l'entraîna à de tels excès d'étude qu'un voyage en Suisse devint nécessaire à son rétablissement. Il s'y rendit avec MM. de Trudaine, honorables amis qui avaient su apprécier de bonne heure son esprit et son ame. Ils n'étaient pas les seuls: trois des grands

talens de l'époque, le chimiste Lavoisier, le peintre David et Lebrun le lyrique, ainsi que l'habile critique Palissot, devinèrent aussi un poète dans l'ex-militaire de 22 ans; leurs conseils, leurs présages furent pour lui de précieux encouragemens.

Accueilli de nouveau par eux au retour de ce voyage, André, malgré les émotions que lui avaient causées les beautés pittoresques de la Suisse, se retrouva avec transport dans cette capitale des lettres et des arts, patrie adoptive de tout homme supérieur. Mais sa famille désirait qu'il eût ce qu'on appelle une position dans le monde: il céda à ce vœu et fut attaché à l'ambassade du comte de La Luzerne en Angleterre. Ses occupations diplomatiques devaient lui laisser des loisirs qu'il consacrait à la poésie. Sans doute, pour se consoler de cette sorte d'exil temporaire, il se disait que le jeune Voltaire aussi avait trouvé, dans la patrie de Pope et de Milton, des sujets pour ses compositions, des couleurs pour ses tableaux. C'est, en effet, de ce séjour dans la Grande-Bretagne que datent les premières esquisses de la plume d'André Chénier. On y remarque une épître à Lebrun, qui n'était pas indigne de la réponse favorable qu'elle obtint de notre Pindare.

André Chénier ne revit la France qu'en 1790; mais déjà il s'était associé au patriotique élan qui, l'année précédente, avait émancipé sa nation. Il l'avait célébré en poète et en citoyen dans une pièce du *Jeu de paume*, où s'alliaient aux chants enthousiastes du triomphe de prudentes prévisions; bientôt, comme tant d'esprits sages, tant d'hommes vertueux, il s'alarma des efforts d'une faction, de la direction républicaine qu'elle cherchait à donner à cette grande révolution. Ami sincère et ardent de la monarchie constitutionnelle, et quittant la lyre pour la polémique, il se joignit à Roucher, à Regnault-de-Saint-Jean-d'Angély, etc., pour défendre dans le *Journal de Paris*, contre les deux partis qui lui portaient une égale haine, cette royauté fondée sur les lois. Ennemi des excès comme des abus, « il ne voulait pas plus (suivant ses propres expressions) des fureurs démocratiques que des iniquités féodales; des brigands à piques que des oppresseurs à talons rouges; des priviléges des dames de cour que de ceux des dames de halle. Il eût rougi de choisir entre Coblentz et les jacobins. »

Le 10 août renversa cette tribune où il avait montré autant de sagesse que d'éloquence. Ne pouvant plus écrire dans le journal d'abord proscrit, puis rédigé selon d'autres principes, André Chénier exhala en beaux vers, dans une ode à Charlotte Corday, son admiration pour elle, son horreur pour l'anarchie : Toi seule, y dit-il à la courageuse fille,

> Toi seule fus un homme et vengeas les humains.

Il avait aussi sollicité l'honneur dangereux d'être un des défenseurs de Louis XVI. Ce fut lui qui, secondant le dernier espoir de Malesherbes, rédigea cette lettre que conservera l'histoire, et dans laquelle le malheureux prince réclamait l'appel au peuple contre l'arrêt de la Convention. Un tel écrit le dévouait à la mort : aussi, par les instances de ses amis, André s'éloigna de la capitale; il alla occuper près de Versailles une retraite obscure et ignorée, que lui avait ménagée son frère Marie-Joseph, divisé avec lui d'opinions politiques, mais ne lui en portant pas moins la plus tendre amitié.

Un de ces premiers mouvemens de l'ame qui ne permettent pas de calculer leurs suites, le désir de consoler la famille de son ami, M. de Pastoret, qui venait d'être arrêté, l'amena malheureusement à Passy. Il y fut à son tour, sur cette seule démarche et sans mandat spécial, mis en arrestation comme *suspect*, puis envoyé dans la prison de Saint-Lazare. Là il retrouva les amis de sa jeunesse, MM. de Trudaine, et ce ne fut pas pour lui une des moindres douleurs de sa captivité; mais les tortures morales de cet affreux séjour, cette sanglante épée de Damoclès sans cesse suspendue sur sa tête, semblèrent agrandir son talent. Aussi, pendant le peu de jours qui lui était réservé, tantôt il stigmatisait les

lespotes populaires avec l'indignation et a verve de Juvénal :

> Mourir sans vider mon carquois...
> Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange
> Ces bourreaux barbouilleurs de lois!...

intôt il *pliait aux douces lois des vers*, dans cette élégie si suave, si raiinienne, les plaintes et les espérances de *Jeune captive*, la charmante Mme e Coigny ; et quel touchant retour il ut faire sur lui-même en lui prêtant ces ccens si mélodieux :

> Pour moi Palès encore a des asiles verts,
> Les Amours des baisers, les Muses des concerts...
> Je ne veux point mourir encore!

Cependant un espoir restait à ses amis. *e jeune captif*, arrêté sans ordre formel 'aucune autorité, pouvait être oublié ans la foule des détenus. C'est ce que on parvint à faire sentir à Marie-Joseph hénier, qui avait d'abord réclamé viement, près des puissans du jour, la berté de son frère ; c'est ce que voulait son tour persuader à un père imprulent l'écrivain vengé si victorieusement ujourd'hui, par les témoignages de MM. rnault, Lemercier et Daunou, de l'odieue calomnie qui le poursuivit si longemps. Mais M. de Chénier ne voulut as le croire : il alla solliciter près du omité de salut public la délivrance de on fils. C'était commander sa perte. Sois tranquille, dit au malheureux ère avec une froide ironie l'un des odernes décemvirs ; ton fils sortira dans rois jours. » Il sortit en effet, mais ce ut pour être conduit au tribunal révoutionnaire, auquel il dédaigna de disuter une victime de plus, lui qui d'aance avait tracé sa ligne de conduite et étri ses juges de cette énergique pensée :

> ....Tout puissant qu'est le crime,
> Qui renonce à la vie est plus puissant que lui!

On sait qu'il se trouva réuni sur la tale charrette aux illustrations nobiaires des Montalembert et des Créqui-Iontmorency, à la bizarre célébrité du aron de Trenck, au sublime dévouelent de Loiserolles, sauvant son fils aux épens de ses jours, digne compagnon de son trépas et de sa gloire. Mais quel fut son profond attendrissement en rencontrant à ce rendez-vous funéraire son ami Roucher, l'auteur du poème des *Mois!* Tous deux allèrent au supplice en s'entretenant de poésie, en récitant la première scène d'*Andromaque* et ces vers si singulièrement adaptés à leur situation :

> Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle,
> Ma fortune va prendre une face nouvelle;
> Et déjà son courroux semble s'être adouci
> Depuis qu'elle a pris soin de nous rejoindre ici.

Tout à coup André Chénier s'arrête, et, se frappant le front : « Hélas! je n'ai rien « fait pour la postérité, et pourtant « j'avais quelque chose là! » Un instant après il avait vécu. Il expira à peine âgé de 32 ans, le 7 thermidor (25 juillet 1794), deux jours avant celui qui eût conservé un grand poète à la France.

Toutefois, il faut le dire, pendant un quart de siècle après cette déplorable fin, la renommée d'André Chénier ne fut, en quelque sorte, que de tradition. On ne pouvait guère lui rendre justice que sur la foi des hommes distingués qui l'avaient connu et apprécié, et de son frère Marie-Joseph, qui avait offert à ses mânes cet hommage si touchant :

> Auprès d'André Chénier avant que de descendre,
> J'élèverai la tombe où manquera sa cendre,
> Mais où vivront du moins et son doux souvenir
> Et sa gloire et ses vers dictés pour l'avenir.

Mais en 1819, un homme de lettres connu par quelques productions piquantes, M. Delatouche, obtint de l'un des frères survivans, M. Sauveur Chénier, la communication des manuscrits d'André restés en sa possession. Il devint ainsi l'éditeur d'un volume d'élégies, d'idylles, d'odes et de poésies diverses, qui a suffi pour fonder une haute réputation au second des Chénier. Sans doute ces nobles inspirations du cœur et du génie ne sont pas sans taches et sans négligences, et l'auteur s'était proposé de les corriger avec soin avant de les livrer au public ; mais que de beautés de tout genre! quelle mélodie séduisante dans ces chants du jeune cygne! Quelle admiration ce talent si pur et si élevé doit

inspirer, quand on songe que nous ne possédons que la moindre partie de ce qu'il avait déjà tracé et que probablement le reste est perdu à jamais pour les amis de l'art! Ces détails nous ont été révélés par une seconde notice de M. Delatouche, placée en tête d'une nouvelle édition des poésies d'André Chénier, publiée en 1834 (2 vol. in-8°), et à laquelle il a pu joindre seulement quelques fragmens inédits.

Mais avec ce petit nombre de volumes et dans cette trop courte existence politique et littéraire, André Chénier n'en a pas moins laissé chez nous trace d'homme et de poète. Son œuvre imparfaite sera recueillie par nos descendans comme un des plus remarquables legs poétiques de la fin du dix-huitième siècle. M. O.

CHÉNIER (Marie-Joseph), naquit à Constantinople le 23 août 1764, et n'avait que 2 ou 3 ans lorsqu'il fut transporté à Paris. « Il y reçut une éducation si précoce et si rapide qu'aussitôt qu'elle fut terminée il sentit le besoin d'étudier tout ce qu'on venait de lui apprendre, » dit M. Daunou, dans une excellente *notice* publiée en 1811, et qui devra plus d'une fois être citée comme autorité dans cet article.

Le père de Chénier, ancien consul général de France à Constantinople, et chargé d'affaires à Maroc depuis 1767 jusqu'en 1785, était un homme très instruit, qui a publié deux excellens ouvrages, dont l'un a pour titre : *Recherches historiques sur les Maures*, suivies de l'*Histoire de l'empire de Maroc* (Paris, 1787, 3 vol. in-8°), et l'autre : *Révolutions de l'empire ottoman, et observations sur ses progrès, ses revers et son état présent* (Paris, 1789, in-8°). On a parlé dans l'article précédent de la femme du consul, dont Guys a inséré plusieurs lettres dans son *Voyage littéraire;* André et Marie-Joseph puisèrent ainsi dans la maison paternelle l'amour de l'étude et cette passion littéraire qui va rarement sans quelque ambition de succès et de célébrité.

A peine âgé de 17 ans, Marie-Joseph entra, comme officier de dragons, dans la carrière militaire. Pendant deux années de garnison à Niort, « il recommença, d[it] M. Daunou, toutes ses études, et, com[me] il n'avait plus de professeur, il fit en p[eu] de temps des progrès solides. » Mais il [ne] tarda pas à se dégoûter du métier d[es] armes; il fallait à l'inquiète activité [de] son esprit une autre direction, un p[lus] grand théâtre, et il vint se fixer à Par[is].

Déjà tourmenté de son obscurité, avec la présomption de son âge, tr[ès] pressé de se produire, il fit jouer [au] Théâtre-Français un drame en de[ux] actes, intitulé *Edgar* ou *le Page su[p]posé*, et qui, suivant La Harpe, « fut s[if]flé dès la première scène » (*Corresp. litt.*). L'auteur condamna lui-même son o[u]vrage et se garda de le faire imprime[r]; mais il ne se laissa point abattre par [ce] premier échec. Sa tragédie d'*Azémire* f[ut] représentée, le 4 novembre de la mê[me] année, sur le théâtre de la cour à Fo[n]tainebleau : « J'avais alors 20 ans, [dit] l'auteur dans sa lettre à M. de Pange, [et] comme il faut encourager les jeunes ge[ns], la pièce fut sifflée d'un bout à l'autre : [ja]mais pareille aventure n'était arrivée [à] Fontainebleau. » *Azémire* fut jouée [le] surlendemain à Paris, où, quoique a[c]cueillie moins défavorablement, elle n'e[ut] que quatre représentations. Les critiqu[es] se partagèrent sur cet ouvrage : La Ha[r]pe, si souvent passionné, si souvent i[n]juste, et que de nombreuses chutes au[raient] dû rendre plus modeste, ne v[it] dans *Azémire* qu'*une misérable raps[o]die*, tandis que Palissot et Fréron éle[vè]rent beaucoup trop haut son mérite. C[e] qu'il fallait dire, dans l'intérêt même d[e] Chénier, c'est que, malgré de très gran[ds] défauts dans le plan et dans le styl[e], *Azémire* annonçait, dans une florai[son] précoce, des fruits qui mûriraient da[ns] l'avenir.

Quelques pièces de vers, publiées e[n] 1787 et 1788, une *ode* sur le dévo[ue]ment du prince de Brunswick, une *ép[î]tre* à son père, un *Poème sur l'ass[em]blée des notables; le Ministre et l'ho[m]me de lettres, Dialogue entre l'hom[me] de lettres et le public*, satire contre R[i]varol, qui venait de publier sa facétie [ou] impertinence de l'*Almanach des gra[nds] hommes*, commencèrent la réputatio[n] poétique de Chénier.

La chute de la Bastille avait ébranlé ; trône, et les journées des 5 et 6 oc- ›bre venaient de le montrer déjà pen- hant vers sa ruine, lorsque *Charles IX* arut sur la scène française. Cette pièce t rapidement grandir la réputation de hénier et commença celle de Talma. rois années d'intervalle séparèrent la remière représentation d'*Azémire* (4 ›vembre 1786) de celle de *Charles IX* I novembre 1789); mais cette dernière èce avait été composée assez long-temps ıparavant, puisque le discours prélimi- ıire de Chénier porte la date du 28 ›ût 1788. Le succès fut prodigieux, et foule se portait aux représentations. 'était une idée hardie de mettre la Saint- ırthélemy sur la scène et d'y faire pa- îtreun cardinal bénissant les poignards un vaste assassinat. Disciple enthou- ıste de Voltaire, Chénier voulut faire s tragédies philosophiques; il mit le natisme en action et les maximes de la ›erté en scènes dialoguées. En s'em- essant pour voir le drame, c'était aussi révolution qu'on allait applaudir. En 790, les représentations ayant été sus- ndues par le conseil de l'Hôtel-de- ille, les comédiens français présentè- nt, le 27 septembre, une requête ten- nt à *obtenir l'ordre ou la permission, ır écrit, de donner Charles IX*, et le ême jour Bailly, maire de Paris, signa ıtorisation demandée. *Charles IX* re- it sa vogue, et il en fut fait plusieurs aductions en allemand, et aussi en d'au- es langues.

Chénier donna, en 1791, deux autres agédies, *Henri VIII* et *Calas*. La pre- ière est remplie d'un pathétique dé- ırant : « Quand on la veut critiquer, t M. Daunou, il faut commencer par suyer ses larmes, veiller sans cesse à s retenir, et résister non moins coura- usement aux impressions qui résultent s mouvemens et de la beauté du style. » n autre habile critique, M. Tissot, en connaissant, dans *Henri VIII*, *un pa- étique vrai qui fait couler de douces rmes*, ajoute : « On n'y respire ni la erve d'Eschyle, ni la majesté de Sopho- e, ni la profonde éloquence d'Euripi- :. » Mais une pièce où tout cela respi- rait serait le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, et, pour n'être pas ce chef-d'œuvre, l'*Henri VIII* de Chénier n'en est pas moins digne de beaucoup d'estime. C'est par cette tragédie que fut faite, rue de Richelieu, l'inauguration du Théâtre de la République.

La tragédie de *Calas* n'eut que trois représentations; le spectacle en fut trouvé si déchirant que l'auteur avouait lui-même avoir passé le but.

Caïus Gracchus fut représenté le 9 février 1792. Le fameux hémistiche *des lois, et non du sang!* qu'on applaudissait avec enthousiasme, « quand, dit M. Daunou, le sang coulait à grands flots sur les ruines de toutes les institutions sociales, » fit interdire la représentation de cette pièce toute républicaine. Le conventionnel Albitte accusa en plein théâtre, à haute voix, devant 1,500 spectateurs, Chénier d'être un ennemi de la liberté. « La tyrannie répondit : *du sang et non des lois!* proscrivit la pièce et résolut la proscription du poète. »

Le 27 janvier 1793 fut donné à l'Opéra le *Camp de Grand-Pré*, divertissement lyrique en un acte, dont Gossec avait fait la musique. Une *ronde* de cette pièce devint et resta long-temps un des chants joyeux de nos armées.

Le 9 février fut jouée, sur le Théâtre de la République, la tragédie de *Fénélon*; elle eut un grand succès dans ces temps difficiles. « J'ai cru, disait Chénier, qu'en nos jours mêlés de sombres orages, lorsque les mauvais citoyens prêchent impunément le brigandage et l'assassinat, il était plus que temps de faire entendre au théâtre cette voix de l'humanité qui retentit toujours dans le cœur des hommes rassemblés. » Une partie du succès de *Fénélon* fut due à Monvel : cet habile tragédien se montra si pathétique et si vrai, il produisit un tel enthousiasme que le marquis de Fénélon, s'y laissant entraîner, alla trouver l'acteur et lui faire don de l'anneau pastoral de l'archevêque de Cambrai, comme pour ajouter à l'intérêt du drame, et rendre plus complète l'illusion de la scène. J'ai vu, sous le consulat, non sans étonnement, l'anneau de Fénélon au doigt de Monvel qui, par une singularité non moins remarquable, était alors propriétaire de l'ancien Paraclet

d'Héloïse et d'Abélard. Il y avait de la vertu et du courage à montrer au théâtre, en 1793, le plus touchant modèle de la philosophie chrétienne et de l'humanité. Lorsque Chénier fit réimprimer sa pièce, en 1802, il la dédia à son ami M. Daunou; et, dans une longue et savante épître, après avoir rapidement tracé l'histoire de l'art dramatique chez les anciens et chez les modernes, et avoir établi quel est son but (résumé par lui en deux mots : *instruire* et *plaire*), il ajoute : « Il m'était doublement honorable d'avoir publié *Charles IX* sous la royauté et *Fénélon* sous la tyrannie démagogique. » Le fait est que Chénier fut alors, comme il le rappelle à son ami, dénoncé dans les clubs et dans les journaux; qu'il vit ses tragédies bannies du théâtre : Fénélon et Calas *comme fanatiques*, Henri VIII et Charles IX *comme royalistes*, Caïus Gracchus *comme suspect d'aristocratie.*

La tragédie de *Timoléon*, en trois actes, avec des chœurs, musique de Méhul, fut composée en 1794, peu de temps avant le 9 thermidor. L'auteur continuait de donner au théâtre les leçons d'humanité qu'il avait déjà présentés sans succès dans *Caïus Gracchus*, dans *Fénélon*, et qui, manifestant en lui le courage de ses opinions, rendent odieusement ridicules les calomnies dont il fut si long-temps poursuivi. Il osait dire :

La tyrannie altière et de meurtres avide,
D'un masque révéré couvrant son front livide,
Usurpant sans pudeur le nom de liberté,
Roule, au sein de Corinthe, un char ensanglanté....
Il est temps d'abjurer ces coupables maximes :
Il faut des lois, des mœurs, et non pas des victimes!

Ces vers étaient applaudis avec transport. Le comité de salut public se hâta de faire suspendre les représentations. Tous les manuscrits de la pièce, qui n'était pas encore imprimée, furent saisis et brûlés; une seule copie échappa aux recherches : elle fut conservée par Mme Vestris, et servit, en 1795, pour l'impression de cette tragédie.

Ce fut peu de temps après la proscription de *Timoléon* qu'André Chénier périt sur l'échafaud. Tout entier à sa douleur, Marie-Joseph sembla renoncer aux travaux dramatiques et ne les reprit long-temps après qu'une seule fois, en 1804, par une tragédie de *Cyrus*, qui n'eut qu'une représentation. L'avénement de Cyrus au trône des Mèdes était une allusion au couronnement de Napoléon. Cette pièce où, dans de beaux vers, le talent dramatique brille de peu d'éclat, fut une erreur que ne couvrit pas la gloire; qui augmenta le nombre des ennemis de Chénier sans lui mériter le contentement du nouveau maître, car il lui donnait des leçons; et sans lui valoir sa faveur, car il eût fallu pour l'obtenir ne pas se montrer ennemi du despotisme.

Chénier avait été membre de la Convention nationale, du conseil des Cinq-Cents, et il siégea dans le tribunat. Ses travaux politiques, pendant dix ans de législature (depuis le 21 septembre 1792 jusqu'au 7 mars 1802), ont quelquefois besoin d'être vus dans leur époque pour être bien jugés. Il fit partie des comités de l'instruction publique, de sûreté générale, de salut public; il présida la Convention et le conseil des Cinq-Cents. Voici une faible esquisse des travaux qui doivent honorer et protéger sa mémoire contre les calomnies qui troublèrent sa vie et en précipitèrent le cours. Ami de l'ordre, il commença par demander, dans les premiers jours de la Convention, le maintien des lois non abrogées et des pouvoirs non révoqués. Après la fatale journée du 31 mai, il demanda le rappel des députés mis hors la loi et fit accorder une pension de 1200 livres à la mère de Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote français* et victime du 31 mai; il fit un rapport pour le désarmement de ceux qui avaient participé aux horreurs de la tyrannie pré-thermidorienne; il proposa des peines contre les infracteurs de la loi du 3 ventôse sur la liberté des cultes; des indemnités à accorder aux députés proscrits; il présenta et fit adopter le décret qui rapporta l'acte d'accusation contre M. de Talleyrand et autorisa sa rentrée en France; il demanda l'exécution rigoureuse des lois contre la provocation au meurtre; qu'on déterminât les bornes dans lesquelles les associations devaient se renfermer; que l'amnistie fût pro-

noncée contre les délits révolutionnaires.

On ne peut qu'indiquer sommairement tout ce qu'il fit pour l'instruction publique, pour les sciences, les lettres et les arts. C'est sur son rapport qu'à la fin de 1792 fut décrété l'établissement des écoles primaires. En 1793, il s'éleva contre la destruction des livres et des objets d'art, sous prétexte qu'ils étaient empreints de féodalité, et il fit rendre un décret répressif de ces actes de vandalisme. Il prononça plusieurs discours sur l'instruction publique. Dans l'an II, l'Institut de musique (le Conservatoire) fut établi et organisé d'après ses rapports et ses projets. Il prit part à l'organisation de l'Institut national des sciences et des arts, établi par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), et les six premiers membres de la section *de Poésie* (3e classe, *littérature et beaux-arts*), furent nommés dans l'ordre suivant : Chénier, Lebrun, Delille, Ducis, Collin-Harleville, Fontanes. Chénier appuya la fixation à 250 des élèves de l'école Polytechnique. Il fit des discours, des motions ou des rapports sur des établissemens publics, sur la multiplicité des théâtres, sur le réveil des sciences et des arts, sur la liberté de la presse; et il faut dire que, sur cette dernière question, on le vit à deux époques varier, et qu'il mérita de s'entendre mettre en opposition avec lui-même. Il obtint que le peintre David, détenu par décret, fût rendu à la liberté pour reprendre ses pinceaux; il fit accorder des pensions aux veuves de deux hommes célèbres, Goldoni et le chirurgien Dessault. Il avait demandé à la Convention les honneurs nationaux pour Descartes; il fit au conseil des Cinq-Cents un rapport sur le même sujet, quand l'Institut national eut exprimé le vœu que les cendres du philosophe français fussent déposées au Panthéon. Il appela l'intérêt de la Convention sur les travaux littéraires de Pougens, de Millin, et sur les voyages de Forster. Enfin, ce fut sur son rapport que, le 3 janvier 1794, la Convention accorda 300,000 fr. de secours qui furent répartis entre 116 savans, littérateurs et artistes, parmi lesquels figuraient toutes les notabilités scientifiques, littéraires et artistiques du temps.

Que deviennent maintenant, en présence de tous ces faits, un vote, quelques motions, quelques discours qui étaient dans l'esprit d'une époque où l'on ne trouve guère d'homme de talent qui fût exempt d'exaltation! Le résultat d'ensemble de toute la vie politique de Chénier n'est-il pas qu'il voulut *des lois et non du sang*, la gloire et non l'anarchie dans la république; qu'il combattit avec courage cette anarchie sur la scène et à la tribune; qu'exposé à la haine des factions, et près d'être proscrit par elles, il était sans crédit pour leur arracher des victimes?

Chénier dit dans son épître à M. Daunou : « Je fus contraint de laisser longtemps anonyme le *Chant du départ*, que les fiers accens de Méhul ont rendu cher à nos guerriers victorieux ». Qui ne sait que ce chant célèbre a été, après la *Marseillaise*, l'hymne populaire qui a eu le plus de succès? Méhul en composa l'air dans une soirée de salon, et il l'écrivit sur un des coins de la cheminée, au milieu du bruit et des conversations. Les chants nationaux de Chénier commencent, en 1792, par son *hymne* pour la fédération; il fut suivi du *chant* pour les sections de Paris sur l'acceptation de cette constitution de 1793 qui, à peine décrétée, fut remplacée par le gouvernement révolutionnaire. En 1794 parurent l'*Hymne à la raison*, l'*Hymne sur la reprise de Toulon*, l'*Hymne à l'Être suprême*, le *Chant du départ*, le *Chant des victoires*. Vinrent ensuite l'*Hymne à J.-J. Rousseau*, l'*Hymne du 9 thermidor*, l'*Hymne du 10 août*, et plus tard l'*Hymne pour la pompe funèbre du général Hoche* et le *Chant du retour*, exécuté à la fête donnée à Bonaparte (1797) avant son embarquement pour l'Égypte. Tous ces chants furent composés pour des fêtes nationales.

Parmi les poésies lyriques de Chénier, nous ne citerons que son *Ode sur la mort de Mirabeau* (1791, in-8°), et l'*Ode sur la situation de la république française durant l'oligarchie de Robespierre et de ses complices* (1794).

Après avoir fait connaître les œuvres dramatiques que Chénier fit représenter pendant sa vie, il nous reste à parler de celles qui n'ont été imprimées qu'après sa

mort: 1° *Brutus et Cassius, ou les derniers Romains*, tragédie en 3 actes, avec une épître dédicatoire à son frère, terminée par ces lignes touchantes: « Puisse cet ouvrage sévère obtenir l'estime des gens de lettres! puisse-t-il obtenir la vôtre, mon cher frère! Ce n'est pas seulement aux liens du sang qui nous unissent que j'en fais hommage, c'est à l'amitié qui nous unit plus étroitement, c'est à l'amour des lettres qui nous unit encore, et surtout c'est à votre mérite dont je connais toute l'étendue. » 2° *Philippe II*, tragédie en 5 actes, dont le sujet est la mort de don Carlos; 3° *Tibère*, tragédie en 5 actes: c'est peut-être la meilleure pièce de l'auteur; 4° *OEdipe roi*, tragédie en 5 actes, avec des chœurs; 5° *OEdipe à Colonne*, tragédie en 5 actes, aussi avec des chœurs; 6° *Electre*, tragédie non terminée, et dont les deux premiers actes, avec des chœurs, ont seuls été achevés. Ces trois dernières pièces ne sont que des traductions (en vers) de Sophocle, que Chénier préférait à tous les poètes de l'antiquité, et dont il se proposait de traduire ainsi tous les ouvrages. « L'un de ses plus ardens désirs, dit M. Daunou, était de voir un jour les poèmes de Sophocle représentés par les acteurs du Théâtre Français sur le théâtre de l'Opéra, dont les artistes auraient exécuté les chœurs. Ces spectacles pouvaient, selon lui, contribuer à nous faire mieux connaître ceux de la Grèce; » 7° *Nathan-le-Sage*, drame en 3 actes et en vers, imité de Lessing; 8° et 9°, *les Portraits de famille* et *Ninon*, comédies en plusieurs actes et en vers, non terminées, et dont on n'a recueilli que de longs fragmens. Toutes les pièces de Chénier ont été réunies en 1818, 3 vol. in-8°, et ce *théâtre* est précédé de la *notice* de M. Daunou.

S'essayant dans tous les genres, Chénier fit des élégies (*la Promenade à Saint-Cloud*), des discours et des dialogues en vers, des dithyrambes, des imitations d'Ossian; une traduction, en vers dissyllabiques, de l'Art poétique d'Horace; une traduction du *Cimetière de campagne*, de Gray; de petits poèmes, parmi lesquels on distingue *le Vieillard d'Ancenis*, sur la mort du général Hoche (1798); un poème didactique sur *les arts*, dont le premier chant est seul terminé; un poème épique non achevé, qui a pour titre la *Bataviade*, imprimé, pour la première fois à Bruxelles en 1816, in-8° avec d'autres poésies inédites et sous le titre d'*OEuvres diverses*, par les soins du général Mellinet; des épîtres satiriques dont les plus connues sont: l'épître sur *la Calomnie* (1797) et l'*Épître à Voltaire*, 1806 (ces deux pièces ont été souvent réimprimées); un assez grand nombre d'autres satires: *le Docteur Pancrace* (1797), *le Concile de Constance*, pièce très rare (on a prétendu même qu'il n'existait que l'épreuve de l'édition préparée par l'auteur); *Conférence théologico-politique entre Pie VI et Louis XVIII* (179.), *les nouveaux Saints* (1801, six éditions), *les Miracles*, conte dévot (1802, quatre éditions); *petite Épître à Jacques Delille* (1802); *les deux Missionnaires* ou *La Harpe et Naigeon* (1803), etc. La satire est le genre où Chénier a le mieux réussi. « Que faire, écrivait-il à M. Daunou (en lui dédiant sa nouvelle édition de *Fénelon*, 1802), que faire au milieu de tant d'ennemis littéraires, politiques, religieux? continuer sa route avec courage, mépriser les calomnies, écouter les critiques même injustes; profiter des critiques judicieuses, fussent-elles gâtées par les injures;... respecter le public, cultiver à la fois l'art de penser et l'art d'écrire. » Mais Chénier ne put suivre cette sage règle de conduite dans son entier; il ne sut pas *mépriser les calomnies*, et tandis qu'elles tuaient rapidement sa vie, il se vengeait en poète plein de verve et d'énergie dans un corps défaillant; il renvoyait à ses ennemis des traits désolans qui les poursuivent encore dans la tombe. Cependant plus d'une fois, dans son exaspération, Chénier fut injuste, et « c'est là, dit M. Daunou, le plus grand tort que lui aient fait ses ennemis. » Ce tort il le reconnut souvent dans les dernières années de sa vie, et on le vit « disposé à toutes les réconciliations qu'on ne lui rendait pas impossibles. »

Ses ouvrages en prose sont moins nombreux que ses ouvrages en vers; le plus considérable et le plus digne d'estime est son *Tableau historique de l'état et*

des progrès de la littérature française depuis 1789. Chénier le composa d'après la demande de Napoléon, et il en lut une analyse, faite par lui-même, à une séance du conseil-d'état, en présence du chef de l'état, qui lui témoigna sa haute satisfaction (27 février 1808). Ce livre a eu plusieurs éditions; c'est un beau travail qui demandait et qui trouva dans son auteur une grande force de talens, de vastes connaissances, un jugement élevé, un goût sûr, une impartialité rare et difficile. Chénier sut rendre justice à ses ennemis les plus implacables; il oublia les outrages des uns, l'ingratitude des autres : c'était une vengeance plus digne de lui, et son livre est un monument qui honore à la fois, son esprit et son cœur, sa mémoire et les lettres.

En 1806 et 1807, il traça, dans un cours fait à l'Athénée de Paris, la première partie d'un tableau historique de la littérature française, de la langue et des divers genres en prose et en vers qui ont été cultivés en France jusqu'à la fin du règne de Louis XII. L'histoire des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles devait former trois autres parties de ce grand ouvrage; il en avait tracé le plan dans une savante introduction qui fut imprimée en 1806, in-8°. On doit regretter qu'il n'ait pu ni le terminer, ni faire imprimer qu'une faible partie de ce qu'il en avait composé. Ses leçons sur les *Fabliaux* et sur les *Romans français* ont seules été publiées. Nous citerons encore l'excellent *Discours sur les progrès des connaissances en Europe et de l'enseignement public en France*, qu'il prononça en 1801, lorsqu'il eut été nommé, à la place de Garat, membre du jury d'instruction du département de la Seine.

Le dernier écrit de Chénier, « tracé, dit M. Daunou, d'une main mourante, mais avec toute la vigueur et la grace de son talent, » se trouve dans le recueil des discussions de l'Institut national *sur les prix décennaux*. Il demanda pour un de ses anciens ennemis, Delille, le prix de littérature didactique; il apprécia avec une impartialité remarquable le *Cours de littérature* de La Harpe, qui était aussi son ennemi. Les contemporains admirèrent et applaudirent; les haines littéraires, qui ne s'éteignent même pas toujours dans la tombe, s'arrêtèrent devant l'écrivain qui allait y descendre, et ses ennemis s'inclinèrent devant la hauteur de son talent et de son caractère.

Après 24 années de travaux politiques et littéraires, dont 10 de fonctions publiques et 10 de maladie, Marie-Joseph Chénier mourut à Paris, à peine âgé de 47 ans, le 10 janvier 1811. Arnault prononça, au nom de l'Institut, un discours touchant à ses funérailles, et il loua dignement un collègue en pleurant un rival.

Chénier avait remis, en don, à Mme de Lesparda, son amie, une partie de ses manuscrits, dont les principaux étaient des traductions de la *Poétique* d'Aristote, de la *Vie d'Agricola* et des *Mœurs des Germains*, de Tacite; du *Dialogue sur les orateurs*, attribué à Quintilien; de l'*Art poétique* d'Horace (en vers français); le *Cours de littérature* fait à l'Athénée; le *Tableau de la littérature française depuis* 1789 *jusqu'en* 1808, et plusieurs discours en vers. Un procès s'éleva, en 1816, entre la donataire et les héritiers Constantin-Xavier et Louis-Sauveur, frères de Chénier. La principale question était de savoir si les manuscrits non encore publiés d'un homme de lettres étaient assujétis aux lois de la transmission des biens et ne pouvaient être donnés que par acte notarié, ou bien s'ils étaient des papiers domestiques, des propriétés naturelles et indépendantes de la loi civile, pour la transmission desquelles une donation manuelle suffit. La donataire perdit sa cause; et bientôt parut le *Théâtre* complet de Chénier, 1818, 3 vol. in-8°, dont le dernier est composé de pièces posthumes. Le premier volume est précédé de la *notice* de M. Daunou, qui déjà, en 1811, ornait le catalogue imprimé de la riche bibliothèque de son ami. Les *Œuvres complètes* furent publiées (1823-1826) en 8 vol. in-8°, où, avec la notice de M. Daunou, s'en trouve une autre écrite par Arnault. Cette édition fut encore enrichie par M. Le Mercier d'une savante analyse du théâtre de Chénier; car si Chénier eut le malheur d'avoir des ennemis implacables et de s'en faire lui-même un assez grand

nombre par une certaine raideur de caractère, par des traits passionnés et des critiques amères, il eut aussi la consolation de se voir entouré d'illustres amis qui ne s'éloignèrent point du lit de ses longues douleurs, et qui avaient su apprécier tout ce qu'il y avait, dans cette ame ardente et dans ce haut talent qui fut si tourmenté, de nobles facultés et de sentimens généreux. V-VE.

CHENILLE. L'insecte, en sortant de l'œuf, n'a presque jamais la forme qu'il doit conserver. Avant d'arriver à l'état d'insecte parfait, il a dû subir diverses métamorphoses ou changemens plus ou moins complets, se montrer successivement sous l'état de larve et de nymphe. On consacre particulièrement le nom de *chenille* à la larve des lépidoptères (papillons), depuis la sortie de l'œuf jusqu'à l'époque où elle se transforme en chrysalide. Les chenilles ont le corps mou, composé de douze anneaux, la tête non comprise, offrant neuf stigmates ou orifices situés de chaque côté du corps et destinés à la respiration. De leurs pattes, qui ne dépassent jamais le nombre seize, six sont articulées; elles correspondent aux trois premiers anneaux et aux pattes qu'aura l'insecte dans l'état parfait; on les nomme *écailleuses*. Les autres, variables en nombre, sont dites *membraneuses* et formées d'espèces de tubercules munis chacun d'une rangée de crochets rétractiles, à l'aide desquels la larve s'accroche aux surfaces. La forme des chenilles, quadrangulaire dans quelques-unes, ovalaire dans d'autres, est le plus souvent celle d'un cylindroïde allongé. La couleur varie beaucoup. La peau est tantôt rase et lisse, tantôt chagrinée, ou bien garnie de pointes cornées, de poils diversement disposés. Parmi les chenilles *velues* ou *hérissones*, il est quelques espèces dont les poils, en pénétrant dans la peau, y peuvent occasionner une inflammation érysipélateuse (la processionaire, le bombyce du pin, etc.). Il est des chenilles, dites à *queue fourchue*, dont le dernier anneau est terminé par deux tentacules d'où suinte une liqueur destinée à éloigner l'ennemi qui les poursuit. Les chenilles se nourrissent principalement de feuilles appartenant soit à un seul, soit à plusie[urs] végétaux; leur voracité occasionne [de] grands dégâts dans les jardins. Il en [est] qu'on ne trouve que sur les racin[es,] dans les troncs, dans les poils des a[ni]maux, sur les étoffes de laine. Pa[rmi] celles qui vivent en société, il en est [qui] se filent une sorte de tente où elles [se] mettent à l'abri du mauvais temps et [de] leurs ennemis. Certaines espèces sont [so]litaires. Les chenilles à huit pattes se [re]tirent dans des étuis qu'elles construis[ent] à l'aide de feuilles enroulées dans la s[oie] qu'elles filent. Mais le phénomène le p[lus] curieux que puisse offrir l'observati[on] de ces animaux transitoires, c'est ce[lui] de leur *mue* ou changement de pe[au.] Lorsque, par suite de leur rapide dév[e]loppement, cette enveloppe ne peut pl[us] contenir les organes intérieurs, elle [se] fend, et la larve en sort comme d'[un] moule, dans un état de mollesse qui d[is]parait bientôt à l'air. A la suite de c[es] mues, qui se renouvellent ordinaireme[nt] quatre et jusqu'à neuf fois dans certa[i]nes espèces, la chenille, avertie par [un] merveilleux instinct de l'époque où el[le] doit se changer en chrysalide, se pr[é]pare un abri où elle puisse filer le coc[on] dans lequel elle se renfermera jusqu'a[u] temps où elle en sortira à l'état d'insec[te] parfait. Il est des espèces qui se méta[-] morphosent à l'air libre, en se fixant p[ar] la queue ou par le milieu du corps [à] quelque substance solide.

Pour l'intelligence complète de ce[t] article et pour l'histoire des insectes aux[-] quels appartiennent les diverses espèc[es] de chenilles, *voy.* les mots : Lépidopt[è]res, Larve, Cocon, Chrysalide, In[-] sectes (*métamorphose des*). C. S-T[...]

CHÉNOPODÉES. Le genre de *chénopodes* ou *ansérines* a été envisag[é] comme type de ce groupe, très riche e[n] espèces, et qui, quoique composé e[n] grande partie d'herbes inapparentes [,] n'en est pas moins important sous l[e] rapport de son utilité.

Beaucoup de chénopodées croissent de préférence dans les terrains salés, soit sur les côtes de la mer, soit dans l'intérieur des continens; c'est en réduisant ces plantes en cendres qu'on obtient la soude (*voy.*) du commerce. Les *salicor-*

nes et plusieurs *salsola* se mangent en guise de câpres. Il serait superflu de rappeler les emplois de la *belle-dame* ou *arroche cultivée*, des *épinards*, de la *betterave* ou *poirée*. Certaines chénopodées sont employées en médecine; les racines et les baies du *phytolacca decandra* agissent comme purgatif et émétique; le *chenopodium ambrosioïdes* ou thé du Mexique, et le *chenopodium botrys*, sont tous deux doués de qualités aromatiques, toniques et antispasmodiques; les graines de l'*ansérine anthelmintique* s'administrent comme remède vermifuge; celles du *chenopodium quinoa* remplacent le riz chez beaucoup de peuplades de l'Amérique méridionale; celles de l'arroche cultivée sont émétiques.

Les chénopodées font partie des *dicotylédones monopérianthées* à étamines périgynes; elles offrent, comme caractères essentiels, un périanthe persistant, ordinairement quinqué-parti, 5 étamines (quelquefois 1 à 4, rarement plus de cinq); un ovaire le plus souvent adhérent, contenant un seul ovule attaché à la base de la loge, un péricarpe utriculaire monosperme, un embryon périphérique ou spiralé. ED. SP.

CHÉOPS et **CHÉPHREM**, successivement rois d'Égypte et fondateurs des grandes pyramides qui portent les noms de ces deux frères. Ils vécurent onze siècles avant J.-C. *Voy.* PYRAMIDES. X.

CHEPTEL (BAIL A). On nomme *cheptel* (prononcez *chetel*) le contrat de bail par lequel celui à qui appartient un troupeau de vaches, de chèvres, de brebis, et généralement de bestiaux susceptibles de croît ou de produire du profit, le donne à un autre pour le garder, le nourrir et le soigner, aux conditions qui sont convenues entre eux. Il doit en être passé acte par écrit; cependant la preuve par témoins en est admise, même à l'égard des tiers, lorsque ce qui en fait l'objet n'excède pas une valeur de 150 francs.

Le cheptel se distingue en *cheptel simple* ou *ordinaire*, *cheptel à moitié*, *cheptel de fer* et *cheptel donné au colon partiaire*. A défaut de conventions entre les parties, la loi détermine les effets de ce contrat suivant ses diverses espèces.

Il y a une autre sorte de contrat improprement nommé *bail à cheptel*, par lequel une ou plusieurs vaches sont données pour les loger et les nourrir. Le bailleur en conserve la propriété, et il a seulement le profit des veaux qui en naissent. J. L. C.

CHER (DÉPARTEMENT DU). Il est formé de la partie nord-est et est de l'ancien Berry (*voy.*); il est borné par les départemens suivans : au nord par le Loiret, à l'est par la Nièvre, au sud par l'Allier et la Creuze, à l'ouest par l'Indre et le Loir-et-Cher. Sa superficie est de 731,000 hectares, dont 677,190 productifs donnent un revenu de 9,985,000 francs. On la divise ainsi : 367,220 hectares de terres labourables, 35,000 hectares de prairies naturelles, 130,000 hectares de bois, 15,000 hectares de vignes. Le département renferme une population de 256,059 habitans. Il est arrosé par l'Allier, qui le sépare de la Nièvre, par la Loire, qui le longe dans toute son extrémité est, et par le Cher, qui lui donne son nom et se jette dans la Loire au-dessus de Tours. La terre y est fertile, surtout dans les parties situées sur les bords de la Loire. La partie qu'on appelle Sologne, au contraire, produit très peu. On y cultive le froment, le méteil, le seigle, l'orge, le sarrasin, l'avoine, l'ingrain (épeautre) et le chanvre, qui est un des principaux produits, et entre dans l'importation du numéraire pour une somme de 405,000 francs. On y recueille environ 253,980 hectolitres de vin d'une qualité médiocre, à l'exception des vins de Sancerre, qui se transportent à Paris et se vendent pour des vins de Bourgogne. Les moutons du Cher sont renommés et pour la finesse de la laine et pour la qualité de la chair. On croit que le département en nourrit 500,000, qui rapportent un total de 1,225,000 livres de laines et font entrer dans le département une somme de 960,000 francs. On y élève peu de chevaux, pas assez pour les besoins du pays; on les tire du Poitou, de la Picardie et de la Franche-Comté. On y compte 34,000 bœufs, 46,000 vaches, 2,000 bœufs gras, qui, pour la plupart, sont vendus aux bouchers de Paris. On y nourrit des chèvres

et des porcs en assez grand nombre. L'agriculture y est peu avancée; mais depuis quelques années elle y a fait des progrès remarquables, grace aux efforts de quelques agronomes distingués. Le département renferme plusieurs mines de fer. La tradition rapporte qu'on y exploitait autrefois des mines de cuivre, de plomb et d'argent. On y a découvert aussi depuis peu une mine de manganèse et une mine de plomb, qui ne sont pas exploitées. La pierre à bâtir y est abondante et de bonne qualité; on y trouve aussi de la pierre meulière, deux carrières de marbre qui sont abandonnées, deux carrières de plâtre, des argiles. Le commerce est peu actif; le défaut de communications suffisantes en est la principale cause. Les fabriques de draps et de bonneterie, qui faisaient autrefois la richesse du pays, n'existent plus. Le département renferme trois manufactures de porcelaine, une verrerie, deux brasseries. Sa principale industrie consiste dans les forges: il possède 14 hauts fourneaux, 17 forges ayant 35 feux, 7 fonderies; total 38 établissemens. On fabrique dans les établissemens environ 1,500,000 livres de fer en verges, 15,000,000 de livres de fonte, qui exigent 45,000,000 de livres de minerai, 77,777 cordes de bois, et 13,500,000 livres de castine. Le Cher a pour chef-lieu *Bourges* (*voy.*), et est divisé en trois arrondissemens ou sous-préfectures, savoir: *Bourges*, *Saint-Amand* et *Sancerre*. Il est le siége de la 15ᵉ division militaire, d'une cour royale, d'un archevêché et d'une académie. Il comprend quatre arrondissemens électoraux, qui envoient à la Chambre quatre députés (*voy.* BERRY). P-s.

CHERBOURG, à 89 l. O.-N.-O. de Paris, par 49° 38′ de lat. N. et 3° 57′ de long. O., ville maritime de France (départ. de la Manche), chef-lieu de sous-préfecture, etc. Elle est située à l'extrémité septentrionale de la presqu'île du Cotentin, à l'embouchure de la Divette, et au fond d'une vaste baie de la Manche, avec deux ports séparés, l'un naval et l'autre marchand. Le premier, qui est creusé dans le roc du Galet, peut contenir 50 vaisseaux de ligne et est défendu par une enceinte bastionnée avec fossé. Le second, qui est commode, offre un refuge assuré aux caboteurs qui fréquentent ces parages. La rade est fermée par une digue de 3,767 mètres de long, 29 de largeur au sommet et 78 à sa base. Sa construction fut plusieurs fois suspendue à cause des difficultés qu'elle présentait. On évalue à 17,100 mètres cubes (500,000 pieds cubes) la quantité de pierres et de blocs des plus fortes dimensions employés dans sa construction. Cette rade, qui présente aussi un bon mouillage, est défendue par le *fort-royal*, élevé dans l'île Pelée, à 1,463 mètres de la côte; par le *fort d'Artois*, qui couvre le port naval; par celui de *Quierqueville*, et au N. par la batterie de la rade. Cherbourg est en outre protégé par un camp retranché composé de [illegible] redoutes détachées. C'est le seul port naval que la France ait dans la Manche, ce qui suffit pour faire sentir son importance et justifier les dépenses qui ont été faites pour le rendre tel, depuis 1784 jusqu'à ce jour.

Quant à la ville elle-même, elle est en général mal percée et irrégulièrement bâtie. On y remarque cependant d'assez jolies promenades, l'hôpital de la marine, la salle de spectacle. Elle possède une société royale académique, une école gratuite de navigation; des raffineries de soude de varech, de sel et de sucre, quelques tanneries, une blanchisserie et féculerie avec machine à vapeur, et scierie circulaire à lambris, ainsi que des chantiers de construction. Son principal commerce consiste en blés, vins, eaux-de-vie, salaisons, choux, ardoises, granit tiré des environs, bois de construction, mulets pour Bourbon et les Antilles, œufs pour l'Angleterre, etc. La ville est fort ancienne et portait au xᵉ siècle le nom de *Carusbur*. Elle a été prise par les Anglais en 1418 et 1758. En 1815, un corps prussien fit mine de vouloir l'occuper; mais il y renonça et jugea plus prudent de battre en retraite. C'est à Cherbourg que se sont embarqués l'ex-roi Charles X et sa famille pour passer en Angleterre. En 1832 la ville avait 18,445 habitans. J. M. C.

CHERIF, mot arabe qui signifie no-

ble. Les Musulmans donnent ce titre aux personnes issues du sang du prophète ; et comme, de tous les enfans de Mahomet, Fatime, sa fille, fut la seule qui engendra, tous ceux qui portent le titre de *cherif* descendent de Fatime et de son mari Ali. On sait que le prophète en mourant ne crut pas devoir léguer l'autorité à son gendre, et qu'Ali n'arriva au khâlifat qu'après Abou-bekr, Omar et Osman. L'on sait de plus qu'à peine revêtu du pouvoir, Ali rencontra les plus grands obstacles, et que la puissance finit par passer à ses ennemis. Néanmoins, l'avantage d'appartenir de si près à la personne du prophète attira à lui et à ses enfans la vénération d'une grande partie des Musulmans, et cette vénération s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Le titre de *cherif* ne donne droit à aucun privilége, si ce n'est à une part plus forte, soit dans le produit des aumônes légales, soit dans le butin fait sur les ennemis de l'islamisme ; car d'ailleurs il n'existe pas de noblesse en Orient, du moins telle qu'elle a été en vigueur dans l'Europe chrétienne.

La race des cherifs est extrêmement nombreuse ; il n'y a pas de contrée musulmane où il ne s'en trouve plusieurs familles. On les distingue ordinairement à la couleur verte de leur turban. Quelques-unes possèdent des tableaux généalogiques revêtus des attestations convenables, et qui se transmettent de père en fils. Mais il en est sans doute plusieurs qui ont usurpé ce rang, et comme souvent la conduite et la position sociale des cherifs ne répondent pas au titre qu'ils portent, ils sont devenus l'objet des plaisanteries et des satires de leurs coreligionnaires.

Il ne faut pas confondre le titre de *cherif* avec ceux d'*alide* et d'*imam*. Le mot alide s'applique indistinctement aux descendans du khâlife Ali, qu'ils soient issus de Fatime ou d'une autre de ses femmes ; d'un autre côté, le titre d'imam s'applique aux descendans en ligne directe d'Ali et de Fatime jusqu'au douzième, qui mourut sans postérité (*voy.* IMAMS). Les cherifs sont aussi appelés *emyrs* ou seigneurs, et *seyd* ou *sidi*, mot qui a le même sens. R.

CHERIFS (DYNASTIE DES). D'après la signification du mot *cherif*, ce titre aurait dû s'appliquer à toutes les familles de princes musulmans qui descendaient de Mahomet par sa fille Fatime, notamment aux khâlifes fatimides d'Égypte et aux rois de Perse de la maison des sofis. Néanmoins on a désigné par-là d'une manière spéciale les princes qui gouvernent la Mecque depuis la décadence des khâlifes de Bagdad, et les souverains de Fez et de Marok à partir du XVIe siècle de notre ère. Les cherifs de la Mecque appartiennent à diverses familles fort puissantes en Arabie, et à la mort du titulaire c'est l'individu le plus actif ou le plus heureux qui le remplace. Ces cherifs, trop faibles pour se maintenir par eux-mêmes, furent contraints, dès l'origine, de reconnaître l'autorité de monarques plus puissans, tels que les souverains de la Perse, les sulthans mamelouks d'Égypte, et plus tard les sulthans othomans. Dans ces derniers temps ils avaient été dépouillés en partie par les Wahhabites ; aujourd'hui ils sont sous la dépendance de Mohammed-Ali, pacha d'Égypte. Leur autorité qui, à de certaines époques, s'est étendue jusqu'à Médine, se borne à la Mecque, aux ports de Gedda et de Yenbo, et à Thayef. D'ailleurs une partie des principaux fonctionnaires est à la nomination des sulthans de Constantinople.

Quant aux empereurs de Fez et de Marok, ce sont les mêmes qui prennent le titre de *maula* ou de maître, mot qui est prononcé *mouley*. R.

CHÉROKOIS, *voy.* IROQUOIS.

CHÉRONÉE, plus anciennement *Arné*, ville forte de la Béotie, sur le Céphise, non loin des confins de la Phocide. Elle est fameuse dans l'histoire ancienne, parce que Philippe, roi de Macédoine, vainqueur dans une bataille livrée près de cette ville, l'an 338 av. J.-C., détruisit la liberté des Grecs à la suite de ce triomphe. Malgré l'éloquence de Démosthène, les Athéniens, énervés par la mollesse ou corrompus par l'or du Macédonien, leur ennemi, n'ouvrirent les yeux que quand ils le virent tourner ses armes contre l'Attique. Alors ils songèrent à se défendre, et firent une ligue avec les Thébains ; mais la défaite qu'ils

essuyèrent à Chéronée, les mit hors d'état de rien entreprendre contre le roi de Macédoine.

Voici les détails de cette action. Philippe était entré en Béotie avec trente mille fantassins et deux mille chevaux. Alexandre, son fils, âgé de seize à dix-sept ans, commandait l'aile gauche, Philippe la droite; mais Phocion n'était plus à la tête des Athéniens. La faction de Philippe, alors puissante à Athènes, avait fait donner le commandement à deux généraux décriés, Charès, qui traînait à sa suite une troupe de baladins, et Lysiclès, personnage présomptueux plutôt qu'homme de talent. Après une résistance opiniâtre, le *bataillon sacré* des Thébains est enfoncé par Alexandre. Lysiclès, qui d'abord a obtenu quelques succès, se croit sûr de la victoire et s'écrie : « *Poursuivons-les jusque dans la Macédoine!* » Philippe les voit s'abandonner à cette poursuite téméraire et dit froidement : « *Les Athéniens ne savent pas vaincre.* » Alors il fond sur eux avec la phalange macédonienne, les prend en queue et en flanc, et les met en déroute. Démosthène, orateur sublime, mais guerrier poltron, jeta ses armes et s'enfuit.

L'histoire romaine fait mention d'une autre bataille qui se livra également à Chéronée: ce fut celle où Sylla remporta, l'an 86 avant J.-C., une victoire complète sur Archelaüs, l'un des généraux du redoutable Mithridate, roi de Pont. Pendant plusieurs jours Archelaüs et Sylla cherchèrent à se surprendre; enfin Sylla sut contraindre Archelaüs à combattre dans un lieu semé de rochers, où sa nombreuse cavalerie et ses chars armés de faux ne purent se développer. Le succès fut long-temps douteux; enfin Sylla demeura vainqueur. Cette seconde bataille de Chéronée est liée, dans l'histoire, à celle d'Orchomène, où Sylla obtint encore l'avantage. Moins connue peut-être que la première, elle ne doit cependant pas être passée sous silence.

Chéronée, aujourd'hui *Capranu* ou *Caprena*, ville de la Livadie, royaume de Grèce, fut aussi le lieu de naissance de l'historien philosophe Plutarque. N. A. D.

CHERSON, *voy.* KHERSON.

CHERSONÈSE, ou CHERRHONÈ[illegible] est un mot grec qui veut dire presqu'î[le] χέρσος, continent, et νῆσος, île. On a[u] donc pu distinguer un nombre infin[i] Chersonèses. Mais l'usage n'en con[...] que quatre; ce furent: 1° la *Ch. de Th[race]* ou *Chersonèse* tout court, aujour[d'hui] presqu'île des Dardanelles, entre le g[olfe] Noir (Melanes sinus) et l'Hellesp[ont]; 2° la *Ch. Taurique* ou *Grande* [...] (*voy.* KRIMÉE), entre le golfe Cerci[...] qui n'a pas changé de nom, et le [...] phore Cimmérien (détroit d'Iénik[...]) qui unit l'Euxin aux Palus Méotides; [...] *Ch. Cimbrique*, qui est la péninsule [...] noise où sont compris le Jutland e[t] duchés de Slesvig et de Holstein; 4[°] *Ch. d'Or*, dans l'Inde Transgangéti[que]. On croit que c'est la presqu'île de [Ma]lacca.

De ces quatre Chersonèses, la prem[ière] fut connue la première; les tragiqu[es] placent Polymnestor, contemporain [de] Priam, et quelques autres princes. D[ès le] VI[e] siècle avant J.-C., on voit les At[hé]niens tenter d'y former des relations. [Le] roi Dolonk y régnait sur les Dolon[ques]. Bientôt un Athénien, Miltiade, y obti[nt] le pouvoir suprême, qu'il lègue à son [ne]veu Stesagore et qu'usurpe bientôt M[il]tiade II, le célèbre vainqueur de M[a]rathon. Les Athéniens ne tardèrent [pas] à se rendre maîtres de ce pays, pres[que] insignifiant par l'étendue, mais très i[m]portant par sa position qui donne la [...] de la Propontide et de l'Euxin. Ils eure[nt] pourtant des guerres à soutenir pour [la] possession de leurs villes contre d[es] princes indigènes. Cotys, roi d'une aut[re] contrée de la Thrace, leur en enleva pl[u]sieurs. Philippe à son tour convoita [la] Chersonèse, et le fils de Cotys, Cher[so]blepte, rendit aux Athéniens les conquê[tes] paternelles qu'il se sentait incapable d[e] défendre. La résistance d'Athènes n'em[pê]cha pas la réunion de la Chersonès[e à] la Macédoine. Dans la suite elle fit parti[e] du royaume de Thrace érigé par Lysi[]maque; puis, après la catastrophe de c[e] dernier, elle redevint le partage, tantô[t] des roitelets du pays, tantôt de la Mac[é]doine. Enfin, avec la Thrace tout en[]tière, elle fut absorbée dans l'empire ro[]main, au I[er] siècle de l'ère chrétienne.

Cardie, Saros, Alopeconèse à l'ouest, et à l'est Sestos et Callipolis, dans la partie centrale de l'isthme Lysimachie, en étaient les villes les plus remarquables.

Pour les Chersonèses Taurique et Cimbrique ou Cimmérienne, elles tiraient leur second nom de leurs habitans, imaginaires ou réels; car si les Taures ont habité la Crimée, il n'est pas sûr que le Jutland ait été occupé par les Cimbres. Au reste, une liaison singulière unit ces deux péninsules, puisque le détroit d'Iénikalé, voisin des Taures, s'appelle Bosphore Cimmérien (*voy.* BOSPHORE). De là le grave problème ethnographique: les Kimri (ou Cimbres) ont-ils eu successivement pour demeure les deux presqu'îles? Les ténèbres cimmériennes, les grottes cimmériennes, où les poètes plaçaient l'empire du sommeil, de la stagnation et de la mort, se rapportent au moins autant aux environs des Palus-Méotides qu'aux côtes du Jutland. Au reste, la Chersonèse Taurique, où l'antique mythologie localise un peuple taure, un roi Thoas, une déité femelle dont le nom indigène fut Oupi (d'où Ops, Opis), un culte sanglant et inhospitalier, devint ensuite un lieu très commerçant. Phanagorie donnait dans son port asile à cent vaisseaux. Panticapée, au nord-est, devenait capitale d'un royaume du Bosphore qui comprenait au moins tout le gouvernement russe de la Tauride, et qui subsista de l'an 480 av. J.-C., jusqu'en 360 et peut-être plus long-temps. Mithridate roi du Pont le conquit, mais il redevint bientôt une monarchie particulière.

On ne sait rien de la Chersonèse d'Or, si ce n'est qu'elle avait un cap que Ptolémée nomme Malæu-Kolon, ce qui indique bien les Malais. VAL. P.

CHÉRUBIN, en hébreu *chérub*, כרב (prononcez khéroub), une des légions ou chœurs d'intelligences célestes qui assistent devant le trône de Jéhovah, ou plutôt, suivant l'expression du psalmiste, qui lui servent de siége. *Dieu est assis sur les chérubins.* Les philologues se sont efforcés de chercher l'étymologie [illegible] que les plus anciens et les plus [illegible] interprètes de l'Écriture n'ont pas [illegible].

Nous ignorons complètement quelle était la figure des *chérubins* sur l'arche d'alliance (*voy.*). Joseph dit qu'ils n'approchaient d'aucune figure qui nous soit connue. L'auteur de l'Apocalypse, chap. VI, appelle les chérubins des animaux, mais il n'en détermine pas la forme. Cependant nos peintres les représentent par des têtes d'enfans avec des ailes couleur de feu.

Ceux qui, dans l'Écriture sainte, ramènent tout à des idées spirituelles, n'ont vu dans ces symboles que l'intelligence, la force, la célérité avec lesquelles les esprits célestes exécutent les ordres de Dieu. Philon lui-même, sans donner la description des chérubins, n'y trouve que des allusions à l'omnipotence, à l'omniscience de l'Éternel. J. L.

CHERUBINI (MARIE-LOUIS-CHARLES-ZENOBI-SALVADOR), musicien compositeur, naquit à Florence le 8 septembre 1760. Comme la plupart des artistes doués d'une véritable vocation, il montra des dispositions précoces. Il commença l'étude de la musique à l'âge de 6 ans, sous la direction de son père, Barthélemi Cherubini, et dès l'âge de 9 ans il était initié dans la composition. Les leçons paternelles furent continuées par Barthélemi Felici et par Alexandre, son fils; puis, ceux-ci étant morts, par Pierre Bizarri et Joseph Castrucci. A peine sorti de l'enfance, Cherubini obtint des succès. Deux messes à quatre voix qu'il composa, l'une à 13 ans, l'autre à 14, et qui furent exécutées à Florence, lui méritèrent les encouragemens du grand-duc de Toscane Léopold; il dut à la libéralité de ce prince les moyens d'aller terminer son éducation musicale à Bologne, sous le célèbre Joseph Sarti, dont il reçut pendant quatre ans les leçons et les conseils.

Le jeune artiste écrivit ses premiers ouvrages pour la scène et les produisit sur différens théâtres d'Italie. Il fit représenter *Quinto Fabio* à Alexandrie et ensuite à Rome; *Armida, Mezenssio* et *Idalide* à Florence; *Adriano in Syria* à Livourne; *lo Sposo di tre, marito di nessuna*, à Venise; *Alessandro nell' Indie* à Mantoue. L'auteur de tous ces ouvrages n'avait pas accompli sa 24e année.

Un madrigal à cinq voix, *Ninfa crudele*, qu'il fit à Florence en 1783, et où il résolut avec élégance un problème compliqué de contrepoint, le classa parmi les plus savans compositeurs de l'époque. Sa réputation étant déjà propagée au loin dans l'âge où la plupart ont à peine commencé la leur, il fut appelé en 1784 dans la capitale de l'Angleterre pour y écrire deux opéras. En s'y rendant, il passa par Paris, où Viotti tenait le sceptre du violon. Le compositeur fit la connaissance du virtuose, qui, fixé en France après avoir parcouru l'Europe, lui persuada sans peine de s'y fixer aussi, dès que son engagement avec l'Angleterre serait expiré. Effectivement, après avoir fait jouer à Londres ses deux ouvrages, *la Fintaprincipessa* et *Giulio Sabino*, Cherubini revint à Paris en 1786. De ce moment il appartient à la France.

Entre lui et Viotti se forma dès lors une amitié qui ne se démentit jamais. Viotti présenta son compatriote chez les personnages célèbres et dans les sociétés distinguées qu'il fréquentait. Marmontel fit pour Cherubini la tragédie lyrique de *Démophon*, qui, représentée à l'Académie royale de musique en 1788, annonça les chefs-d'œuvre dont le compositeur florentin devait doter sa patrie adoptive.

L'année même où Paris avait applaudi *Démophon*, l'auteur se rendit à Turin pour y faire jouer son *Ifigenia in Aulide*, qui fut accueillie par d'unanimes transports. A son retour, Viotti lui confia la direction musicale de l'*Opera buffa*, spectacle qu'il venait d'importer en France et qu'il tenait à y naturaliser. Cherubini présidait à l'exécution, qui par ses soins devint parfaite.

Deux hommes de génie, Gluck et Grétry, avaient formé le goût du public, en restant fidèles à l'accent de la nature. L'idée de concilier ce goût, fondé sur la vérité rigoureuse, avec le charme séduisant des formes italiennes, auquel les oreilles françaises commençaient à être sensibles, suggéra à Cherubini un système de drame lyrique capable de remplir cette double condition. Une cantatrice célèbre, la femme qui s'est le plus approchée de la fameuse Sa[illegible] Huberti, madame Scio, seconda m[illegible] veilleusement les vues du comp[illegible] teur. *Lodoïska*, jouée en 1791 su[illegible] théâtre Feydeau, fit révolution; 20[illegible] présentations de suite n'épuisèrent plus la curiosité qu'elles ne lass[illegible] l'admiration. *Elisa* ou *le Mont Sa[illegible] Bernard* (1794), *Médée* (1797), *l'[illegible] tellerie portugaise* (1798), *la [illegible] nition* (1799), *les Deux journ[illegible]* (1800), se succédant sur cette sc[illegible] à des intervalles si rapprochés, par[illegible] saient consoler l'art de la perte pré[illegible] turée de Mozart, mort dans l'an[illegible] même où *Lodoïska* avait paru, de M[illegible] zart, cet immortel génie que son je[illegible] émule honorait d'une espèce de cu[illegible] Une mélodie pure, distinguée et toujo[illegible] d'accord avec la situation; une harmo[illegible] savante sans affectation de le paraîtr[illegible] concourant toujours à l'effet; un emp[illegible] neuf et ingénieux des instrumens, [illegible] rent de l'opéra français ainsi co[illegible] une œuvre aussi musicale que le co[illegible] portait un drame mi-partie de chant et dialogue.

A la création du Conservatoire [illegible] musique, Cherubini fut un des insp[illegible] teurs de l'enseignement dans cette éco[illegible] plus tard il y professa la composition. [illegible] naparte, revenant d'Italie, en avait r[illegible] porté une marche composée par Paisiel[illegible] et dont il fut curieux d'entendre l'exéc[illegible] tion au Conservatoire. Un morceau [illegible] Cherubini, composé pour les funérail[illegible] de Hoche, fut ajouté au programme de [illegible] séance, dans la vue d'ajouter à son eff[illegible] et parut déplaire. Dans cette solennité [illegible] mettait pour la première fois en présen[illegible] le premier guerrier et le premier mu[illegible] cien de l'époque, celui-ci eut à entend[illegible] de la bouche même de Bonaparte, qu[illegible] lui préférait Paisiello et même Zingarel[illegible] Depuis lors, toutes les fois que Bon[illegible] parte, premier consul ou empereur, re[illegible] contra l'artiste, il lui fit sentir cette pr[illegible] férence, et tandis que la plupart des illu[illegible] strations contemporaines avaient pa[illegible] aux distinctions de faveur, le partage [illegible] Cherubini semblait être une distinctio[illegible] de disgrace.

On s'est trompé en attribuant cet[illegible] disgrace à quelques réponses vives d[illegible]

Cherubini; dans son peu de relations personnelles avec l'homme qui dominait le siècle, l'artiste mit constamment beaucoup de mesure, d'esprit et d'apropos. Après l'événement du 3 nivôse, des députations de tous les établissemens publics s'étant rendues aux Tuileries pour féliciter le premier consul, celle du Conservatoire se présenta. Cherubini, qui en faisait partie, se tenait derrière ses collègues. Bonaparte le demanda, mais avec la singulière affectation de prononcer son nom à la française. Cherubini s'avança. Peu de jours après il reçut une invitation à dîner. Après le dîner, le premier consul s'approcha de lui, et, dans un entretien moitié français, moitié italien, il parut expliquer sa pensée. « J'aime la musique de Paisiello, lui dit-il, elle me berce doucement; vos accompagnemens sont trop forts. » — « Je me suis conformé au goût français, répondit Cherubini; *paese che vai, usanza che trovi.* » Bonaparte fit entendre qu'il lui fallait une musique tranquille, qui portât le calme dans ses sens et le repos dans son ame. « Je vous comprends, reprit le compositeur; vous voulez une musique qui ne vous empêche pas de songer aux affaires de l'état. » Cette réponse, où la critique était aussi fine que le compliment, coupa court à la conversation.

Une de ces circonstances solennelles qui font époque dans une vie d'artiste, fut pour Cherubini l'occasion d'un suffrage qui dut lui aller au cœur. L'oratorio de *la Création* ayant été exécuté à Paris avec un appareil digne du chef-d'œuvre et de son auteur, l'enthousiasme fut universel. Les musiciens français votèrent une médaille à Haydn, et ils députèrent Cherubini pour aller la lui offrir. Celui-ci avait été précédé en Allemagne par sa renommée. Le patriarche de la musique, attendri jusqu'aux larmes, le serra dans ses bras et lui adressa ces paroles si honorables pour tous deux : *Figlio di cuore e padre della musica.* Il était réservé à l'artiste français d'acquitter une seconde fois la dette de l'art musical envers le compositeur allemand : *la Mort de Haydn*, cantate composée en son honneur par Cherubini, fut exécutée pour l'anniversaire de cet événement funèbre. C'est à la fois un chant de mort et une hymne d'immortalité, digne apothéose du grand homme. On y a remarqué, comme un trait de sentiment et de génie, le motif d'un morceau qui, sans ressembler au morceau du même ton qui se trouve dans *la Création*, le rappelle tellement qu'il est impossible de méconnaître dans le compositeur l'intention touchante de faire rejaillir tout l'effet de sa propre inspiration sur celui même de qui elle lui venait, afin de mieux honorer sa mémoire.

De retour à Paris, Cherubini écrivit pour l'Opéra *Anacréon* ou *l'Amour fugitif* et *Achille à Scyros*. Il fut bientôt rappelé dans la capitale de l'Autriche pour y composer deux ouvrages. Alors le drame politique européen était fécond en péripéties. Pendant que le musicien, se fiant sur la paix, travaillait à la partition de *Faniska*, l'empereur Napoléon avait ressaisi l'épée et remportait la victoire d'Austerlitz. Informé que Cherubini était à Vienne, il le fit venir à Schœnbrunn. « Puisque vous êtes ici, lui dit-il, nous ferons de la musique, et vous dirigerez nos concerts. » Le ton familier de quelques entretiens semblait annoncer un retour à des rapports plus bienveillans. Mais les idées de Napoléon sur l'art et sur la hiérarchie des artistes vivans n'étaient point changées : c'était toujours Paisiello en première ligne, puis après, Zingarelli; et ces fibres, impassibles au bruit de la guerre, entraient toujours en ébranlement au moindre *forte* d'un orchestre.

Le traité de Presbourg, signé le 29 décembre 1805, ramena l'empereur à Paris. La paix rétablie laissa Cherubini à Vienne, où il fit jouer sa *Faniska*. Cet ouvrage, représenté d'abord sur le théâtre de la cour, le fut bientôt dans toute l'Allemagne, et partout avec un grand succès. On y trouva « de la profondeur, de la force, une rare perfection dans les détails, beaucoup de ces surprises qui émeuvent vivement. » Tel fut en substance le jugement qu'on en porta sur cette terre classique de l'art musical.

A son arrivée en France, Cherubini fut atteint d'une affection nerveuse qui donna de sérieuses inquiétudes; il se

figurait qu'il était parvenu au terme de sa carrière d'artiste et qu'il ne devait plus composer. Sous l'empire de cette idée fixe, qui dura plus de dix-huit mois, en proie à la plus sombre mélancolie, il trouva dans la botanique une distraction, herborisant, dessinant les fleurs, et, comme l'ordre est une des qualités de Cherubini, faisant un herbier. Plus calme, il se décida à faire, de compagnie avec Auber, son disciple et son ami, le voyage de Chimay, où le prince et son épouse, si célèbre par sa beauté et son affabilité, l'attendaient. On l'invita à reprendre ses travaux : il céda aux instances de l'amitié. Pour complaire à ses hôtes, il entreprit un ouvrage dans le style religieux, le mieux approprié à la situation de son ame. Il composa la messe à trois voix, où l'on vit éclore, en quelque sorte, un art nouveau. L'auteur retrouva une telle puissance d'inspiration qu'il écrivait sa partition tout en jouant une poule au billard, ne déposant la plume que quand on l'avertissait de son tour, et sans être troublé par les conversations qui continuaient autour de lui. Cette messe, exécutée pour la première fois dans l'église même de Chimay, produisit une sensation extraordinaire sur les artistes comme sur le public.

Cherubini fut bientôt en état de se remettre à ses occupations habituelles. *Pimmaglione* (1809), *le Crescendo* (1810), *les Abencerrages* (1813), furent représentés sur différens théâtres. L'ennemi s'avançant à grand pas vers la capitale de France, on essaya de remonter l'esprit public par des drames patriotiques, et, pour aller plus vite, on divisait la tâche entre plusieurs auteurs. *Bayard à Mézières* fut une de ces pièces improvisées, et Cherubini y coopéra. Après la rentrée des Bourbons, il fut désigné comme surintendant de la musique du roi en survivance, et il partagea ces fonctions avec Lesueur, dès que Martini, qui les avait remplies à la cour de Louis XVI, eut terminé sa carrière. Alors il se livra presque exclusivement à la composition sacrée. Ce qu'il écrivit pour la chapelle de Louis XVIII et pour celle de Charles X, est prodigieux. Sept messes, un grand nombre de morceaux religieux, psaumes, hymnes, cantiques, litanies, prières, motets, co binés sous toutes les formes musicales pour tous les emplois de la voix, repr duisirent le caractère des vieux chan de la chapelle Sixtine, rehaussés par l richesses de l'instrumentation modern Cherubini conçut que ce n'était pas tr de toutes les ressources de son art po célébrer les louanges du Seigneur, e plein de cette idée biblique, il la réali en homme de génie. Pour en concevo toute la puissance, il faut avoir entend exécuter, dans la basilique de Saint-Deni sa messe de *Requiem*, et dans la cath drale de Reims sa messe du *Sacre* av la marche religieuse pour la communio du roi. Les graves et saints accords s développant sous les voûtes du temple au milieu des pompes augustes de la re ligion, transportent l'auditeur dans u monde idéal, et lui font imaginer le chœurs des ministres de la mort ou de anges de la gloire.

Louis XVIII donna à Cherubini l cordon de Saint-Michel; Charles X l nomma officier de la Légion-d'Honneur On a remarqué qu'il avait été nomm chevalier de cet ordre par Napoléon pen dant les Cent-Jours; c'est aussi à la mêm époque que les portes de l'Institut s'ou vrirent pour lui. En 1822, il fut nomm directeur du Conservatoire de Musique, qui le voit encore avec orgueil à sa tête. Dès l'origine de cette école, il s'était associé à la composition de plusieurs des méthodes qui y sont en usage. Son *Cours de contrepoint et de fugue* est un résumé des leçons qu'il y a lui-même professées, et la bibliothèque de l'établissement possède le manuscrit d'un *Solfége* tout entier de sa main. L'*Invocation à Bacchus*, en canon, est devenue sous sa plume la plus noble des chansons de table. *La Prisonnière*, *Epicure*, *Blanche de Provence*, *la Marquise de Brinvilliers*, ont eu part à sa collaboration en société avec différens musiciens. En 1833, l'opéra d'*Ali-Baba* fut le fruit de sa muse septuagénaire. En 1835, il publia trois quatuors, qu'il dédia à Baillot, son digne interprète ; exécutés devant un auditoire connaisseur dans les belles séances du virtuose, les quatuors de Cherubini furent mis sur la même ligne que ceux de ses

plus célèbres devanciers, Haydn, Mozart et Beethoven.

Cherubini est fécond et varié comme la nature, riche et simple comme l'art antique, élégant sans cesser d'être grandiose. Rigoureux observateur des règles, il conserve dans leurs entraves toute la liberté de son allure et semble se jouer d'elles en leur obéissant. Comme directeur de l'enseignement, il a toujours porté l'attention des jeunes gens vers les fortes études, conduisant par la partie la plus sévère de l'art à sa partie la plus sublime. « C'est, dit-il, en s'asservissant d'abord à la sévérité qu'on parvient ensuite à éviter l'abus des licences. » (*Cours de contrepoint et de fugue.*) Son exquise organisation d'artiste l'eût probablement fait grand peintre, comme elle l'a fait grand musicien; il dessine en amateur avec autant d'esprit que de goût et de facilité. Modeste comme Mozart, il s'est presque toujours dérobé aux applaudissemens et aux triomphes personnels. Jamais homme ne fut plus disposé à reconnaître le talent dans les autres et plus empressé à le faire valoir. Étonné de ce qu'un de ses amis n'avait pas encore vu *la Dame blanche*, de Boieldieu, après dix représentations, il le lui reprocha par cette saillie originale : « Tu attends peut-être qu'elle ait changé de couleur. » Ce sentiment de justice et de générosité remontait à ses premiers pas dans la lice. Lesueur faisait répéter *la Caverne;* c'était son coup d'essai. Novice et embarrassé, il n'osait adresser que des complimens là où il aurait fallu faire des observations. Cherubini était présent, et il manifestait depuis quelque temps son impatience, quand, s'approchant tout à coup de Lesueur : « Vous savez bien faire la musique, lui dit-il, mais pas aussi bien la faire exécuter. » Puis il s'empare du pupitre et fait répéter l'ouvrage d'un bout à l'autre; le succès fut immense.

Tel est l'homme qui fait encore aujourd'hui tant d'honneur à l'art français. Il trouva dans ses plus illustres émules de sincères appréciateurs. « Beethoven, dit le chevalier Seyfried dans sa *Notice* sur le musicien allemand, regardait Cherubini comme le plus grand des compositeurs vivans. » Nous n'ajouterons rien à un tel suffrage; le jugement de son immortel rival est pour Cherubini la voix même de la postérité. M-L.

CHÉRUBINS (ORDRE DES), *voy.* SÉRAPHINS.

CHÉRUSQUES, nom d'un peuple célèbre parmi ceux de la Germanie. Ils habitaient des deux côtés du Harz, entre la partie sud-ouest de la forêt de Thuringe, où ils avaient pour voisins les Cattes, et la Saale. Les Chérusques, qui, au nord et à l'est, paraissent avoir eu pour limite la rivière Aller, se sont étendus à l'ouest jusqu'au-delà du Weser. Ils ne furent connus des Romains que vers l'an 10 avant J.-C., quand, retournant des bords de la Saale vers le Rhin, Drusus traversa leur pays. Lorsque, l'année suivante, ce capitaine revint en Allemagne, il traversa encore le pays des Chérusques pour se diriger sur l'Elbe. Alors ils parurent peu redoutables aux Romains avec lesquels ils firent une alliance l'an 7 avant J.-C. Les Chérusques prirent même du service chez eux, il est vrai, sous la conduite d'un général de leur nation, Hermann ou Arminius (*voy.* ce nom). Mais quand Varus (*voy.*) voulut lever des impôts sur les Germains et leur imposer les lois romaines, les Chérusques furent les premiers à résister et à soutenir leur liberté et leur indépendance. Arminius était à leur tête : Varus accourut avec ses légions pour les soumettre; il fut complètement battu dans la forêt de Teutobourg, l'an 9 de J.-C., et ses troupes furent taillées en pièces. Depuis ce moment, toutes les attaques des Romains se dirigèrent contre les Chérusques, ce qui engagea Hermann à instituer la confédération des peuples chérusques, alliance à laquelle vinrent bientôt se joindre tous les peuples du Weser, du Rhin et de la Lippe. Quand Hermann et Segeste, chefs des Chérusques, se brouillèrent et se firent la guerre, les Romains profitèrent de cette dissension, et, sous la conduite de Germanicus, ils fondirent sur les Chérusques. Segeste, serré de près par Hermann, invoqua le secours de Germanicus qui le délivra; néanmoins, après plusieurs combats contre Hermann, Germanicus se vit forcé de se retirer. Ce triomphe augmenta le

courage des Chérusques et leur importance parmi les autres peuples de la Germanie, dont plusieurs vinrent se joindre à eux. Ainsi les Lombards et les Semnones quittèrent la confédération des Marcomans pour entrer dans celle des Chérusques. Enfin les victoires de Hermann sur les Marcomans et Marbod, leur chef, élevèrent les Chérusques au rang du premier peuple de la Germanie; mais ils déchurent de ce rang quand, après l'assassinat de Hermann, l'an 21 de notre ère, des dissensions intérieures éclatèrent parmi eux. Italicus, le dernier rejeton de la famille de Hermann, devint leur chef; mais il fut bientôt expulsé, et ne parvint à reconquérir sa domination sur eux que par le secours des Lombards. Alors les Chérusques furent peu à peu abandonnés par leurs alliés. Affaiblis de plus en plus par les irruptions des Lombards, ils perdirent leur nationalité dans le IIIe siècle et disparurent avec leurs alliés dans la grande confédération des Francs. *C. L.*

CHESTER, ville anglaise de 20,000 ames, sur le Dee, dans le comté de Cheshire, siége d'un évêché. Elle est construite d'une manière singulière : le second étage des maisons est rentrant, tandis que le troisième est au niveau du premier. Chester avait autrefois un port florissant, mais qui est impraticable aujourd'hui pour les grands navires, le Dee étant encombré de sable; il est vrai que le *new-channel* remédie jusqu'à un certain point à cet inconvénient. Chester est un marché important pour les toiles d'Irlande; on en exporte surtout une grande quantité de *fromages de Chester*. *Voy.* FROMAGE. *C. L.*

CHESTERFIELD (PHILIPPE-DORMER-STANHOPE, comte DE) naquit en 1694 à Londres. A l'âge de 20 ans il parcourut l'Europe. Son séjour à Paris et dans les autres capitales fut aussi favorable à l'élégance de ses manières que nuisible à ses bonnes mœurs. Après que George Ier fut monté sur le trône d'Angleterre, le jeune Stanhope occupa une charge de cour auprès du prince de Galles et entra bientôt au parlement. C'est sur ce théâtre que se développèrent ses brillantes qualités: une élocution facile, un goût parfait, des idées fortes le mirent bientôt au rang des premiers orateurs de son temps. En 1728 il fut ambassadeur en Hollande, plus tard vice-roi d'Irlande, enfin secrétaire d'état (1748). Mais sa santé, affaiblie par le travail et les courses nombreuses, le força bientôt à prendre sa retraite; des infirmités de tout genre attristèrent sa vieillesse. Il mourut en 1773, âgé de 79 ans.

Distingué comme homme d'état, le comte de Chesterfield ne l'est pas moins comme auteur. Ami de Swift, de Pope, de Bolingbroke, de Samuel Johnson, il s'était toujours, dans ses loisirs, appliqué aux études. On ne lit guère ses compositions morales et critiques; mais les *Lettres écrites à son fils* jouissent encore d'une réputation méritée. Elles se distinguent par les notions exactes qu'elles renferment sur les mœurs, les usages et l'état politique de l'Europe; par leur forme gracieuse, élégante; par leur style à la fois simple et piquant; par ce je ne sais quoi de bon ton, que les Anglais désignent par l'épithète de *gentlemanl...* Les préceptes qu'il y donne à son fils sont un peu relâchés. Johnson disait assez plaisamment de ces lettres, « qu'elles prêchaient la morale d'une courtisane et les mœurs d'un maître de danse. » Ce jugement, rigoureusement vrai, n'infirme point ce que le même critique dit autre part de son illustre ami, en le nommant « le lord des beaux-esprits, et le bel esprit des lords. » C'est chose fort connue que la stricte morale n'accompagne pas toujours la distinction des manières et la hauteur de l'intelligence. *C. L. m.*

CHEVAL. Si Buffon n'est nulle part plus admirable que dans la peinture qu'il trace de ce noble quadrupède, il n'en est pas moins vrai que ses belles pages nous laissent dans l'ignorance sur ces attributs caractéristiques de l'organisation dans lesquels Cuvier nous a enseigné à trouver à la fois la destination de chaque animal, les rapports qui le lient avec les autres espèces du même genre, et la place qu'il occupe dans la série des êtres. Aujourd'hui qu'il ne serait plus permis, sous peine de rétrograder, d'ôter à la science le caractère positif que lui a imprimé ce législateur de la zoologie, traçons, d'a-

près lui, les traits les plus saillans de la constitution du cheval.

Ce mammifère constitue à lui seul la petite famille des solipèdes dans l'ordre des pachydermes. Il n'a pour chaque pied qu'un doigt entouré à son extrémité d'un sabot unique. Néanmoins, derrière l'os nommé *canon* existent deux os grêles ou *stylets* qui représentent les rudimens de deux doigts latéraux. Chaque mâchoire offre six incisives, creusées dans leur jeunesse d'une fossette qui s'oblitère avec l'âge, et douze molaires à couronne carrée. Les mâles ont de plus deux canines; entre celles-ci et la première molaire sont les *barres:* c'est ainsi qu'on nomme l'espace vide qui correspond à l'angle des lèvres où l'on place le mors. Les intestins sont fort longs, l'estomac simple. (Ces quadrupèdes, quoique herbivores, ne ruminent pas.)

Les naturalistes reconnaissent aujourd'hui, dans le genre *cheval*, cinq espèces dont les caractères distinctifs se tirent de modifications peu importantes dans la couleur de la robe, la longueur des oreilles, etc.; toutes herbivores, toutes originaires de l'Asie et de l'Afrique, elles habitent à l'état sauvage des pays de plaines où des chefs, choisis parmi les étalons les plus vigoureux, les guident en troupes nombreuses.

Quant au *cheval* proprement dit, on s'accorde généralement aujourd'hui à assigner pour primitive patrie à cette espèce la partie de l'ancien continent qui s'étend depuis le Volga jusqu'à la mer de Tatarie. Il est prouvé qu'elle était inconnue dans le Nouveau-Monde avant les Européens. Les troupes nombreuses de chevaux sauvages qu'on y rencontre aujourd'hui et que Fen. Cooper a mis en scène dans ses *Mohicans*, doivent donc être regardées comme issues de chevaux échappés de la domesticité, et qui ont repris dans la vie nomade les mœurs primitives de l'espèce. C'est même un des faits les plus curieux dans l'histoire du cheval, que ce réveil spontané, après des milliers d'années d'esclavage, des facultés dont fut pourvue l'espèce à son berceau. C'est ainsi que nos continens se sont peuplés de ces chevaux sauvages que les voyageurs nous représentent comme manœuvrant en colonnes serrées, précédées d'éclaireurs et conduites par des chefs qui les mènent au combat et les guident dans la retraite; armée disciplinée ayant sa tactique d'attaque et de défense. Ces troupes peuvent s'élever jusqu'au nombre de huit à dix mille individus. Elles se forment par la réunion de familles composées d'un mâle et de plusieurs femelles qui lui obéissent et le suivent partout. Pendant l'été elles se rapprochent du Nord pour éviter les insectes. Si une caravane les rencontre, il est rare qu'elle ne perde pas quelques transfuges, invités par les hennissemens de leurs camarades à reconquérir leur indépendance, et à reprendre la vie nomade à laquelle ils se trouvent tout façonnés, comme si l'esclavage n'avait pu laisser d'empreinte sur les facultés primitives du fier quadrupède. D'un autre côté, les chevaux sauvages s'apprivoisent facilement, même quand on les prend adultes. Les Américains s'en emparent au moyen de longues cordes dans lesquelles ils les enlacent avec adresse. Quoi qu'ait dit Buffon de la flétrissure à laquelle les condamne la domesticité, la vérité est que le *tarpan* (nom du cheval sauvage dans sa patrie originaire) est loin de présenter l'élégance des formes et la pureté des proportions qu'offrent certaines races élevées parmi nous. Il est généralement plus petit; sa tête, plus lourde, porte ces longues oreilles, ignoble attribut d'une espèce voisine; son poil est plus long, moins lisse; sa couleur varie de l'isabelle au gris de souris.

Le cheval possède une vue excellente et peut distinguer les objets de nuit. Son ouïe est extrêmement délicate; le toucher est moins développé, quoique cet animal soit très sensible aux impressions extérieures; le goût est obtus comme chez les autres herbivores. Il boit en humant, sait creuser le sol pour y chercher en été de l'eau, et en hiver de la nourriture sous la neige.

Bien que ce quadrupède soit assujéti à l'homme depuis un temps immémorial, l'usage de le monter, né dans la Scythie, fut inconnu des premiers Grecs, qui ne l'employaient jamais autrement qu'attelé à un char, ainsi qu'en font foi les des-

criptions d'Homère et les monumens de la vieille Égypte. Chaque pays a ses races de chevaux appropriées aux besoins des peuples qui les habitent; l'Arabe cultive dans son coursier les qualités du cheval de selle. La taille de cette race est ordinairement de quatre pieds six à sept pouces; l'encolure est droite, la peau fine, le poil ras; les jambes sont minces, les muscles vigoureux, se dessinant sous la peau. Le *cheval arabe* n'est pas rigoureusement beau, dans le sens que nous attachons à l'idée de beauté dans son espèce; mais sa vigueur et sa légèreté à la course le mettent au premier rang. Il fait habituellement dix-huit à vingt lieues par jour; sobre, doux, docile, c'est plutôt l'ami de son maître que son esclave. Le cheval *barbe* ou des états barbaresques paraît descendre du précédent. Le *cheval tatar*, issu d'une même origine, conserve plusieurs des qualités qui distinguent la race arabe. Les *andalous* se font remarquer par la délicatesse de leurs proportions, par la souplesse et la grace, par le courage et la docilité; cependant ils ont la tète un peu forte, les oreilles un peu longues, et l'encolure trop charnue. Les beaux *chevaux anglais*, issus du croisement des races indigènes avec les races asiatiques, tiennent beaucoup de ces dernières; mais ils sont plus grands, plus étoffés, vigoureux et surtout excellens coureurs. On en a vu parcourir quatre-vingts pieds en une seconde: vitesse supérieure à celle du vent. On leur reproche d'être durs et de manquer de souplesse. L'Allemagne fournit d'excellentes races de chevaux; leurs étalons sont également choisis parmi les races de l'Orient. La France, qui tire annuellement des pays voisins plusieurs milliers de ces quadrupèdes, possède cependant quelques bonnes races: les chevaux normands, grands et robustes, servent de remonte pour la grosse cavalerie et se mettent au carrosse; ceux du Limousin sont recherchés comme chevaux de selle pour leur finesse et leur légèreté. En général, les qualités propres à une race se transmettent par la génération; cependant les races croisées dégénèrent au bout d'un certain temps, et c'est surtout par les étalons qu'on peut leur rendre leurs avantages primitifs.

Le cheval est devenu l'objet d'une science complète, qui a sa langue propre, ses applications spéciales (*v.* ÉCUYER, ÉQUITATION). On n'attend pas de nous, sans doute, que nous traitions les nombreuses questions qu'elle soulève; mais nous croyons devoir indiquer, en peu de mots, quelles sont les qualités que l'on doit trouver dans un cheval bien conformé. La bonne conformation de ses diverses parties n'influe pas seulement sur l'élégance de ses formes, mais encore sur son aptitude au genre de services que l'on en attend. On veut que la tête soit plutôt sèche que charnue; sa longueur ou son volume excessif, outre qu'ils ôtent de la grace, rendent le cheval pesant à la main. Les oreilles doivent être petites, droites; les yeux grands, vifs et transparens. Des salières creuses choquent la vue; mais c'est une erreur de croire qu'elles indiquent toujours un âge avancé. Une belle encolure, ni trop ramassée ni trop longue, est une des qualités que l'on recherche le plus dans un cheval. Le poitrail doit être large, ainsi que la croupe. Un tronc trop court rend les mouvemens rudes, le trot peu allongé, tandis que le défaut opposé ne laisse pas de force aux reins. Le cheval bas sur les extrémités antérieures les détache difficilement du sol et butte fréquemment. Si au contraire il est trop haut sur son devant, il se cabre volontiers et trotte sous lui. On demande au genou d'être maigre, souple; au jarret d'être sec, nerveux. Pour bien marcher, le cheval doit poser le pied à plat. On nomme *amble* une allure terre à terre dans laquelle les deux jambes d'un même côté se meuvent et se posent en même temps. L'*aubin* est une allure défectueuse dans laquelle l'animal galope des jambes du devant tandis que celles de derrière trottent ou vont l'amble. *Voy.* HARAS, COURSES DE CHEVAUX, et, pour une acception figurée, CHEVAUX DE FRISE, un peu plus bas. C. S-TE.

CHEVALERIE. Ayant traité, dans un article séparé (*voy.* CHEVALIER), tout ce qui se rapporte aux détails de cette grande institution, nous la considérerons ici en elle-même, et nous nous bornerons à rechercher son origine, les cau-

ses qui favorisèrent ses progrès et celles qui déterminèrent sa décadence.

On a prétendu trouver le berceau de la chevalerie au milieu des glaces de la Scandinavie ou sous les chênes séculaires de la vieille Gaule ; suivant Montesquieu, au contraire, elle dut seulement sa naissance à ces combats judiciaires qui remontent aux premiers âges de la monarchie. Il ne nous paraît pas exact de conclure de cette passion pour la guerre, de ce respect presque superstitieux pour les femmes que César et Tacite nous font remarquer chez les Celtes et les Germains, qu'il ait pu exister des chevaliers parfaits plusieurs siècles avant le temps de saint Louis et de Duguesclin. Nous voyons bien, dès le commencement du moyen-âge, les fils des rois et des princes, parvenus à l'âge de leur majorité, recevoir, avec certaines cérémonies, les armes et le baudrier militaire (*cingulum militare*) : ainsi, Louis-le-Débonnaire les reçut de son père et les donna lui-même à Charles son fils, en 838; mais cette solennité n'avait certainement aucun rapport avec la chevalerie, et ceux qui ont cru l'y reconnaître n'ont pas songé sans doute que, d'après cette seule indication, on pourrait tout aussi bien en reporter l'origine à une antiquité beaucoup plus reculée.

Commençons donc par nous faire une idée précise de ce qu'il faut entendre par chevalerie. Considérée comme *dignité*, c'était la plus haute des distinctions militaires, obtenue après de longues épreuves et conférée par une sorte d'investiture. Comme *institution* (et c'est sous ce rapport que nous la considérerons ici), c'était l'association la plus vaste, la plus brillante qui ait jamais existé et dont les membres, choisis chez toutes les nations chrétiennes, s'obligeaient par serment à mener une vie dure et aventureuse, à consacrer leur épée à la défense *du prince, de la foi, et de l'honneur des dames*. C'est ce que montrent assez la ballade si connue d'Eustache Deschamps, les articles du serment de réception qui nous ont été conservés, et tous les romans de cette époque. Il faut remarquer, avec Voltaire, que les souverains ne s'étaient point mêlés de ces règlemens; il n'y avait, à cet égard, que des usages, souvent plus forts que la loi elle-même. Dans les ordonnances qui s'y rapportent (par exemple, dans les *Gages de bataille*, de Philippe-le-Bel), la chevalerie est toujours regardée comme un fait établi, et il n'est question que de fixer les rapports des chevaliers entre eux ou avec le prince lui-même.

Si l'on adopte les définitions que nous avons posées, il faudra bien reconnaître d'abord que la chevalerie est essentiellement l'œuvre des temps modernes, et que l'antiquité, malgré quelques comparaisons ingénieuses qui se présentent d'abord à l'esprit, n'a rien qu'on puisse lui opposer; de plus, on s'assurera, en parcourant nos vieux chroniqueurs, que rien de semblable ne se rencontre dans notre histoire avant le commencement du XIIe siècle. Le mot *miles*, le plus ancien qui ait désigné un chevalier, ne s'y montre presque jamais avant cette époque. Les formes de réception que nous aurons à décrire ne paraissent avoir été établies que sous Louis-le-Jeune, ou même sous Philippe-Auguste, son fils; cette dernière remarque peut nous aider à en démêler l'origine.

Après la mort de Charlemagne, et sous les faibles héritiers de sa puissance, une effroyable anarchie s'était établie dans toute l'Europe. Les vexations d'une foule de petits souverains (bien plus terribles pour le peuple que le despotisme d'un seul), les biens des monastères livrés au pillage, les femmes sans protecteurs, dépouillées et exposées à d'indignes traitemens, l'absence en un mot de toute garantie sociale, durent inspirer à quelques hommes généreux, le désir de mettre fin à de pareilles horreurs. La religion, si puissante alors, ne pouvait manquer d'accueillir une institution qui promettait de la défendre. Les femmes, dont l'influence grandissait à mesure que les mœurs tendaient à s'adoucir, reconnaissantes de l'appui qu'elles recevaient, encouragèrent de tous leurs efforts leurs nobles champions. C'est par des causes analogues qu'on vit se former plus tard, au temps des croisades, les ordres des Templiers et des Hospitaliers, sorte de chevalerie aussi, mais essentiellement

différente de l'autre, en ce que ses adeptes prononçaient des vœux et obéissaient au chef de l'église (*voy.* ORDRES RELIGIEUX ET MILITAIRES). Là, c'était encore le comble du mal qui avait appelé le remède; la naissance d'une institution utile n'est jamais mieux attestée que par l'excès même du désordre auquel elle doit mettre fin.

Nous venons de parler des croisades : on sait combien elles contribuèrent à étendre et à faire briller de tout son éclat la chevalerie naissante; celle-ci s'étendit même alors au-delà des contrées occupées par les chrétiens : Saladin voulut être armé par Hugues de Tabarie, et les chevaliers castillans comptaient des frères d'armes parmi les derniers défenseurs de Grenade.

C'est donc, comme on voit, et d'après l'opinion la plus probable, à la féodalité et aux désordres qu'elle avait fait surgir de toutes parts que l'on doit rapporter l'origine de la chevalerie. On conçoit aussi que la multitude de petites cours qui s'étaient élevées en Europe, leur indépendance réelle du souverain, les fêtes et tournois où chaque comte ou duc cherchait à surpasser en magnificence tous ses voisins, furent encore bien favorables à la chevalerie. Partout l'amour de Dieu et celui des dames caractérisaient ses adeptes; et une si bizarre association de mots suffit pour préciser l'époque où s'éleva cette institution singulière, qu'aurait également repoussée et la barbarie des premiers âges de la monarchie, où les femmes étaient comptées pour si peu de chose, et notre excessive civilisation moderne, qui est arrivée presque au même résultat par un chemin tout opposé.

Une observation qui paraît n'avoir pas encore été faite, c'est que ces deux sentimens de galanterie et de dévotion constituaient l'essence même de la chevalerie; qu'elle n'a fait que s'étendre et se fortifier tant qu'ils ont dominé dans les mœurs, et qu'elle s'est éteinte dès qu'ils ont été effacés ou du moins altérés d'une manière sensible. C'est ce qu'on pourra remarquer à chaque instant dans le court précis qui va suivre.

On a vu que l'origine de la chevalerie, et du cérémonial par lequel le titre de chevalier était solennellement conféré devait être reportée vers le milieu du XI siècle; à cette époque (au temps de Louis le-Jeune), le moine Jean de Marmoutiers nous montre Geoffroy-le-Bel, tige de la maison de Plantagenet, recevant en présence du duc de Normandie, son beau-père, les diverses insignes de chevalerie: le bouclier chargé de son blason, l'épée, la cotte de mailles impénétrable, les éperons d'or et un casque enrichi de pierres précieuses. Peu après dans les premiers poëmes et romans de langue nationale, nous commençons à rencontrer les mots *chevalier* et *chevalerie*, dont l'étymologie est assez évidente. Vers la fin du même siècle, Richard d'Angleterre et le roi de France Philippe-Auguste, modèles illustres des anciens preux, jettent sur cette association le plus grand éclat dont elle ait pu s'honorer. Or, c'est aussi, comme on sait, le temps d'une foi vive et sincère, mais tout au moins aussi aveugle. Ce fier Richard qui pleurait en contemplant de loin Jérusalem, qu'il ne lui était pas donné de délivrer; saint Louis qui, dans une seule de ses lois, poussa le zèle de la religion jusqu'à la cruauté; Montfort, le barbare exterminateur des Albigeois, étaient cités en même temps comme de zélés défenseurs de la foi et comme la fleur et le modèle de la chevalerie.

Cette première période se continue mais avec un éclat toujours décroissant jusques au temps de Charles V. On sait combien de guerriers illustres prirent part à ces démêlés sanglans auxquels se rattachent les souvenirs de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. A ces diverses époques tout homme de noble race était nécessairement chevalier; c'était sa foi de chevalier qu'il engageait quand il avait été pris à la guerre, et elle suffisait pour garantir son retour lorsqu'on lui rendait la liberté sous condition. C'est ce qu'attestent assez la noble conduite de Duguesclin, celle des chevaliers bourguignons pris à la défaite de Nicopolis, enfin celle du roi Jean, qu'on a cherché vainement à expliquer par des motifs moins honorables. (Il est remarquable que le même prince, dans les statuts de l'ordre de l'Étoile, se plaint déjà de la

écadence où était tombée la chevalerie.) les traits héroïques, auxquels l'antiquité n'a rien à opposer de plus grand; tant d'autres preuves, non moins admirables, de désintéressement, d'humanité, de dévouement sans borne à la cause du malheur, nous attachent et nous charment d'autant plus qu'ils semblent plus extraordinaires dans ces temps déplorables.

Cet éclat commence sensiblement à s'obscurcir dès le commencement du règne de Charles VI. Le moine de Saint-Denis rapporte (1389) que ce prince ayant donné l'ordre de chevalerie à ses deux cousins, le roi de Sicile et le comte du Maine, on fut très surpris des détails de cette cérémonie, « car il y avoit fort peu de gens qui sçussent que c'étoyt l'ancien ordre de pareille chevallerie. » Plusieurs causes, au surplus, sans parler de la corruption croissante des mœurs (dont se plaint à chaque instant Eustache Deschamps, poète contemporain), durent affaiblir beaucoup l'ardeur que la noblesse avait montrée jusque là. La guerre était nécessaire à sa bouillante activité : elle cessa presque entièrement à partir de l'expulsion des Anglais, complétée en 1450, c'est-à-dire plus de dix ans avant la mort de Charles VII. Ce prince, qui sembla vouloir racheter, vers le déclin de sa vie, par une sage administration, la funeste insouciance et les désordres de sa jeunesse, établit vers cette époque (1445) les *compagnies d'ordonnance*. Elles effacèrent peu à peu (et peut-être l'avait-il espéré) cette milice valeureuse mais indisciplinée, dont la fougue avait été si funeste à la France dans cette guerre continuelle de plus d'un siècle. Ce fut un bienfait immense pour les populations de ce royaume si longtemps dévasté par les deux partis; mais ce fut en même temps un coup mortel pour la chevalerie, qui, essentiellement libre dans son allure, affranchie de toute autre loi que les sermens prêtés après la *veille des armes*, ne pouvait se plier aux règles étroites et uniformes d'une discipline nouvelle.

Remarquons maintenant que cette époque est aussi celle des premières divisions sérieuses dans l'Église, de la condamnation de Jean Huss et des cruautés exercées contre ses disciples. On voit que déjà les esprits étaient disposés pour une grande commotion. La foi antique était ébranlée sur ses bases, un relâchement notable se manifestait en même temps dans les mœurs, tous les écrivains nous l'attestent; et cette corruption croissante répond, comme on voit, à un affaiblissement universel dans l'esprit de la chevalerie.

Cette dégradation est encore plus sensible sous le règne de Louis XI, où la noblesse, et surtout les grands feudataires, furent continuellement persécutés par un prince jaloux de tout pouvoir qui se montrait à côté du sien, et qui ne perdit pas une occasion de les appauvrir et de les humilier, quand il ne pouvait mieux faire. En outre, la nouvelle tactique qui venait de s'établir, par suite de l'emploi mieux dirigé des armes à feu, nécessitait une autre manière de combattre et rendait inutile cette supériorité de force et d'adresse qui avait distingué les émules de Clisson, de Duguesclin et de Chandos. Alors disparurent aussi ces cours nombreuses et magnifiques qui avaient offert à la chevalerie une protection si efficace et de si utiles encouragemens. La noblesse perdit, par la force des circonstances, peut-être aussi par l'effet des longues guerres qui l'avaient appauvrie et décimée, cette allure fière et aventureuse de la chevalerie des XIIIe et XIVe siècles. Ce fut ainsi que cette brillante corporation, dont on ne trouve plus qu'une ombre dans les *Tournois du roi René*, s'éteignit réellement, après avoir brillé d'un éclat si vif pendant plus de 300 ans. Sans doute, il y eut toujours des capitaines illustres et de beaux faits d'armes, mais il n'y eut plus ni noviciat, ni serment au pied des autels, ni cérémonial de réception; la devise universelle des anciens preux était oubliée comme l'esprit qui les animait : il n'y eut donc plus de chevalerie.

Nous savons bien qu'on ne manquera pas de nous opposer ici les faits héroïques du *chevalier* Bayard et la réception solennelle de François Ier sur le champ de bataille de Marignan; mais d'abord, comme l'a très bien remarqué M. le comte Rœderer (dans son ouvrage intitulé

Louis XII et François Ier), ce n'est que dans les mémoires si curieux et si pleins de charme de son *loyal serviteur* que nous rencontrons ce titre de chevalier si constamment attaché depuis au nom du héros de Brescia. Tous les écrivains de son temps l'appellent seulement *le capitaine Bayard*, de même que Louis d'Ars, d'Imbercourt et ses autres compagnons d'armes. Quant à la réception de François Ier, elle s'explique facilement par la tournure d'esprit romanesque de ce prince, que sa galanterie trop bien connue tendait à exalter et qu'excitèrent plus tard les lectures qui charmaient ses longues nuits de Madrid. Il voulut ranimer dans la noblesse cette fleur de chevalerie qui le charmait lui-même dans les héros des vieux romanciers, mais qui n'était plus en harmonie avec son époque. Le coup était dès long-temps porté, et ces étincelles, rallumées avec tant d'effort, s'éteignirent bientôt d'elles-mêmes.

Il n'y eut plus en effet, pour ainsi dire, de réception après celle de François Ier; à peine nos historiens en citent-ils deux ou trois. Cela n'empêcha pas que le mot de *chevalier* ne fût employé quelquefois par habitude, ainsi qu'il l'est encore de nos jours, pour reconnaître et louer l'antique urbanité, la galanterie recherchée et délicate, qui sont long-temps restées dans nos mœurs; mais, nous le répétons, l'institution avait péri sans retour avec la féodalité qui l'avait vu naitre; et c'est au milieu de ces débris et de tant d'autres qui entouraient le berceau du XVIe siècle, que nous voyons s'élever le grand schisme de Luther. On conçoit assez que, quand même l'esprit de la chevalerie se fût conservé intact jusque là, les désordres des guerres civiles, les fureurs et les excès des partis, la sévérité des mœurs protestantes, n'auraient pu lui permettre une longue existence. Ajoutons que la licence extrême de la cour des derniers Valois ne ressemblait pas plus au culte naïf des dames et de l'honneur, à la dévotion sincère des XIIIe et XIVe siècles, que les favoris de Henri II et les mignons de Henri III ne ressemblaient aux preux de saint Louis ou même de Charles V.

Ce qui prouve, au surplus, que la cérémonie de Marignan n'était qu'un brillant caprice du jeune vainqueur, peut-être même un moyen calculé d'attirer sur lui plus de respect et d'éclat, c'est ce qu'il disait lui-même peu après à l'un de ses capitaines, Fleurange, depuis maréchal de La Marck : « Je vous prie « que vous veuillez être armé de ma main « encore bien que je sache que vous ne « l'avez jamais voulu être, etc. »

Une autre cause qui contribua encore à discréditer la chevalerie, ce fut la création de divers *ordres militaires* (voy. ...), dont la plupart ont précédé la fin du XVe siècle. On faisait même dès lors des chevaliers *ès lettres* et *ès loix*. Il est fait mention de ceux-ci dans le roman de la Rose; le Titien reçut ce titre de Charles-Quint. Ces nouveaux élus se trouvaient appelés, par la volonté seule et bien souvent par la faveur du souverain, à jouir de priviléges qu'on n'acquérait auparavant que sur le champ de bataille. La mort funeste de Henri II fit bientôt abandonner les tournois, cette véritable école de la chevalerie, par une noblesse efféminée, livrée à tous les genres de désordres, et si éloignée de cette vigueur entretenue par de rudes exercices, qui avait distingué leurs ancêtres.

A tant de causes de mort il ne manquait plus que le ridicule, déjà bien puissant au XVIe siècle : *Don Quichotte* parut, et cette admirable satire produisit plus d'effet peut-être que son auteur même ne l'avait souhaité.

Nous avons déjà fait sentir combien la chevalerie devint utile au bien de tous, en remédiant à la faiblesse ou à l'inaction des lois dans un temps où la licence ne connaissait plus de bornes; en assurant sans cesse et en tous lieux des protecteurs puissans au faible et à l'opprimé; en polissant des mœurs encore à demi sauvages et donnant aux femmes, jusque là si dédaignées, une influence utile aux progrès de la civilisation; en conservant enfin, dans des temps désastreux, le sentiment de l'honneur et cette vieille loyauté qui a toute l'apparence de la vertu et qui souvent a dû en tenir lieu. L'usage des tournois, qui réunissait, à de fréquentes époques, la plupart des guer-

riers célèbres de l'Europe, établissait entre eux des relations d'estime qui tempérait les horreurs de la guerre, et une fraternité d'armes dont nous lisons dans les vieilles chroniques des preuves si honorables et si touchantes. Les tournois donnèrent lieu aussi à ces traits d'une bravoure presque fabuleuse, à ces vœux si célèbres du *paon* et du *héron*, qu'accomplissait parfois avec bonheur la plus audacieuse témérité. Les dames présidaient encore à ces réunions brillantes qui suivaient d'ordinaire les tournois et qu'embellissaient les arts déjà ranimés. Les exploits couronnés par une palme si vivement disputée inspiraient alors ces récits naïfs et piquans qui marquent la naissance de notre poésie française. L'Europe entière les répétait, lorsque déjà nous les avions oubliés.

Nous n'ignorons pas que des reproches graves ont été faits à la chevalerie, et que, comme toutes les institutions humaines, elle a eu ses inconvéniens, ses abus et ses détracteurs. Si Duguesclin mourant recommandait à ses compagnons d'armes de ménager *les povres et les villains;* si Beaumanoir, avant le combat des Trente, reprochait aux chevaliers d'Angleterre de *travailler les povres et ceulx qui sèment le blé*, beaucoup de chevaliers avides, cruels ou déloyaux, se montrèrent indignes de ce beau titre. Mais, dit avec raison M. Hallam (*Hist. de l'Europe au moyen-âge*), il serait injuste de compter au nombre des abus de la chevalerie des actes qui se commettaient en contravention de ses règles, et qui, grace à elle, furent moins nombreux qu'ils ne l'eussent été en d'autres temps. Nous savons qu'un des plus ardens détracteurs de cette institution, M. le comte Rœderer, dans un livre que nous avons déjà cité, après avoir rassemblé contre elle tous les reproches qui ne peuvent s'appliquer équitablement qu'à des individus, a été jusqu'à y joindre celui de lâcheté, parce que, dit-il, la noblesse, couverte d'armures de fer, n'avait aucun danger à craindre, tandis que l'infanterie, toujours sacrifiée, composée de vilains et de bourgeois, combattait presque à découvert. Il nous semble que les malheureuses défaites de Poitiers et d'Azincourt (cette dernière surtout où périt l'élite de la noblesse française, avec le connétable son chef), les glorieuses campagnes de Duguesclin, de Clisson, de Richemont, de Dunois et de tant d'autres, qui délivrèrent la France du joug anglais, répondent assez à cette étrange assertion.

Cet article serait incomplet si nous n'y ajoutions un mot sur la chevalerie errante; mais, à vrai dire, cette corporation de *redresseurs de torts*, courant isolément les campagnes pour acquérir de la gloire ou délivrer quelque belle captive, ne nous semble guère avoir existé que dans les romans. A l'époque la plus florissante de la chevalerie, il y avait pour ses héros assez d'occasions de s'illustrer sur le champ de bataille: c'est là que les chevaliers les plus fameux ont acheté leur gloire; et à peine Brantôme et les chroniqueurs du temps indiquent-ils, comme de bizarres fantaisies, les courses aventureuses de quelques-uns des prédécesseurs de Don Quichotte. C. N. A.

CHEVALERIE (ORDRES DE), *voy.* ORDRES.

CHEVALET, diminutif de *caballus*, cheval, est, dans l'industrie, une pièce, un bâtis en bois servant à soutenir en l'air l'objet dont on s'occupe. Les sculpteurs, les peintres se servent aussi de chevalets pour supporter et élever à une hauteur commode leurs bas-reliefs, leurs tableaux pendant l'exécution. Il est à croire que les grands chevalets dont les peintres se servent aujourd'hui pour leurs pages les plus gigantesques ne sont pas fort anciens, puisque depuis longtemps, sous la dénomination de *tableaux de chevalet*, on entend une peinture de moyenne dimension, comme sont la plupart des chefs-d'œuvre du Poussin. Un jour viendra sans doute où ces sortes d'ouvrages seront exclusivement désignés par le nom de tableaux de cabinet.

Les architectes appellent chevalets les pièces de bois assemblées en travers sur d'autres à plomb pour soutenir les solives ou les planches d'un plancher.—Tout le monde sait que la pièce de bois mince qui sert à soutenir les cordes d'un instrument à archet, ou autre, se nomme aussi chevalet. *Voy.* VIOLON, GUITARE. L. C. S.

CHEVALET (SUPPLICE DU). Il consistait à placer le patient, avec des poids aux pieds, sur un angle très pointu qui formait le dos d'une espèce de cheval de bois (*voy.* CAVALETTO). Ce fut long-temps aussi une punition qui servait à châtier les soldats des fautes qu'ils pouvaient commettre. Il est ainsi décrit dans un traité spécial que Jérôme Magius écrivit sur ce sujet durant sa captivité chez les Turcs. Mais, selon la plupart des auteurs, le chevalet (*equuleus*) était, chez les anciens, un banc ou tréteau qui servait à donner la question, et qui faisait bander des cordes sur lesquelles les corps des criminels étaient suspendus en l'air. C'est de cet instrument que parlent les agiographes, lorsqu'ils disent que les roues ni les *chevalets* n'ont ébranlé la constance des martyrs.

Voici la description que Montfaucon donne du supplice du chevalet dans ses *Antiquités expliquées* (t. V, p. 240). « C'était une espèce de table, percée sur les côtés de rangées de trous, par lesquels passaient des cordes qui se roulaient sur un tourniquet. Le patient était appliqué à cette table, où on lui attachait les mains et les jambes avec des cordes; puis, au moyen d'une poulie, on enlevait et on descendait le corps autant que la résistance pouvait le permettre; on le laissait ensuite retomber brusquement, de telle sorte que tous ses os étaient disloqués par la tension et la secousse. Dans cet état, on lui appliquait des plaques de fer rouge, et on lui déchirait les côtés avec des peignes de fer qu'on nommait *ungulæ*. Pour rendre ses plaies plus sensibles, on les frottait quelquefois de sel et de vinaigre, et on les rouvrait lorsqu'elles commençaient à se refermer. » Sous le règne du roi d'Angleterre Henri VI, il y avait à la Tour de Londres une machine analogue; on l'avait appelée la *fille du duc d'Exeter*, du nom du gouverneur de la Tour. A. S-R.

CHEVALIER. On a exposé dans un autre article les causes qui firent naître la chevalerie (*voy.*), celles qui hâtèrent ses progrès, celles qui amenèrent enfin sa décadence. Il nous reste à faire connaître dans ses détails la chevalerie elle-même, et à présenter le chevalier dans les diverses circonstances de sa vie guerrière. Nous emprunterons beaucoup, dans ce qui va suivre, aux mémoires si connus de Sainte-Palaye. Tous ceux qui ont étudié cette matière savent parfaitement que nous ne pourrions choisir un guide plus sûr.

Le titre de *chevalier* appartenait de droit et exclusivement aux personnes nobles, de *nom et d'armes*, bien que les gentilshommes, surtout vers la décadence de l'institution, ne fussent pas tous chevaliers. Un vilain ou un bourgeois qui en aurait usurpé les insignes se serait exposé à des peines graves et infamantes. Les lois de la chevalerie, plus positives, plus exigeantes, et par cela même peut-être mieux observées que beaucoup de lois écrites, s'emparaient du jeune damoisel à sa naissance et ne le quittaient, pour ainsi dire, qu'au tombeau ou lorsque, comme le vieux guerrier dont parle Saint-Gelais, après avoir rompu glorieusement sa dernière lance il envoyait à sa dame l'armure qu'il venait de déposer pour la dernière fois. Les sept premières années s'écoulaient devant le foyer paternel, où l'on ne s'occupait guère que de développer les forces physiques de l'enfant, héritier d'un nom illustre ou du moins honorable, destiné à porter toute sa vie la lourde armure et l'écu blasonné de ses pères. A sept ans révolus, on le retirait des mains des femmes qui l'avaient élevé; il commençait à prendre un rang et un nom dans sa noble famille : on le nommait alors *varlet* ou *damoiseau*. Sous ce nom et sous celui de *page* ou *enfant d'honneur* (que Saintré portait à la cour du roi Jean), il allait remplir, chez quelque baron du voisinage, les devoirs d'une haute domesticité qui n'avait alors rien de dégradant. (On sait que Villehardouin désigne sous ce nom de *varlet*, qui signifiait seulement alors un enfant presque adulte, le fils même de l'empereur de Constantinople.) Il était d'usage, entre gentilshommes de la même province, d'échanger ainsi leurs enfans, qui, loin de la maison paternelle, recevaient une éducation plus complète et surtout plus austère. Il en résultait des rapports d'affection et de reconnaissance qui se per-

pétuaient dans les familles. Les dames, comme on le voit dans le roman de Saintré, ne dédaignaient pas de compléter cette éducation, d'ailleurs assez imparfaite; et c'était justice, en effet, qu'elles montrassent quelque sollicitude pour un avenir qui devait leur être dévoué.

A l'âge de quatorze ans, le damoisel était mis *hors de page*, expression consacrée dans nos vieux écrivains, et que l'un d'eux, comme on sait, a heureusement appliquée à Louis XI. Il était alors *écuyer* (*voy.*), nom qui désigne suffisamment ses nouvelles fonctions, et dont l'équivalent latin (*scutifer*, *armiger*) se trouve dans nos plus anciens auteurs. L'écuyer avait, en effet, pour fonction principale le soin des armes du chevalier à qui il était attaché, mais non plus avec des marques de domesticité; il pouvait porter certaines armes, certains ornemens (différens, à la vérité, de ceux des chevaliers), se montrer sur les champs de bataille et s'y distinguer près de son maître de manière à mériter le même titre. Plusieurs des Bretons qui combattirent au *Chêne de Mi-Voie* n'étaient que de simples écuyers, de même que celui qui tua Chandos au pont de Lussac, et beaucoup d'autres guerriers cités par les chroniques contemporaines.

Enfin, parvenus à leur vingt-unième année, les jeunes nobles, déjà endurcis aux fatigues de tout genre par cette éducation guerrière, recevaient l'*ordre de chevalerie*, qui ne pouvait leur être conféré plus tôt. Ceci souffrait pourtant quelques exceptions : la plupart des fils de rois et de princes l'obtenaient beaucoup plus jeunes et même au berceau, comme le remarque Monstrelet. Nous avons vu de même de nos jours des princes encore enfans décorés des ordres royaux.

La réception d'un chevalier était accompagnée de beaucoup de cérémonies, qui avaient, comme on l'a remarqué, des rapports frappans avec celles qui s'observent pour la consécration des prêtres. Cette profession était en effet, d'après l'opinion du temps, une sorte de sacerdoce. On y a vu aussi une espèce d'investiture qui rappelle la féodalité. Après un jeûne rigoureux et trois nuits passées en prières dans une chapelle isolée, le néophyte, au sortir du bain, était revêtu d'habits blancs, symbole de la pureté de la profession qu'il allait embrasser; il se rendait ensuite, avec beaucoup d'appareil, à l'église, où le prêtre bénissait l'épée qu'il allait ceindre plus tard; ensuite, en présence du seigneur qui devait le recevoir, il se mettait à genoux, l'épée autour du cou, et proférait le serment d'usage (*voir* dans La Colombière, *Théâtre d'honneur*, les articles de ce serment). Alors il était successivement revêtu, soit par d'autres chevaliers et personnages notables, soit par de nobles demoiselles, des diverses marques de la chevalerie, savoir : les éperons d'abord, puis le haubert ou la cuirasse, suivant l'époque; les brassards, les gantelets; ensuite on lui ceignait l'épée. Enfin le seigneur lui donnait l'accolade, c'est-à-dire deux ou trois coups d'épée sur le col, en prononçant les paroles consacrées. Il était ainsi complètement *adoubé*, mot fréquent dans nos vieux auteurs qu'on a fait dériver d'*adoptare*; cette cérémonie constituait en effet une sorte d'*adoption*. On apportait le casque, l'écu et la lance, et le nouveau chevalier sautait sur le destrier qu'on venait de lui amener, et auquel, pour mieux montrer son adresse, il faisait faire quelques voltes en agitant sa lance ou son épée.

Ce cérémonial, au surplus, n'était pas toujours tel que nous venons de le décrire : il fallait nécessairement l'abréger beaucoup en temps de guerre, surtout au moment d'une bataille, époque où il était d'usage de faire un grand nombre de chevaliers, de même qu'à l'avénement des princes, à la naissance de leurs fils ou à leur mariage, etc.

Ce titre si envié, et long-temps si digne de l'être, donnait à la vérité de nombreux priviléges : les chevaliers seuls avaient le droit de porter au cou une chaîne d'or ou collier, pareille à celle que Louis XI donna à Raoul de Lannoy; les éperons de même métal, et même quelquefois l'armure toute dorée (d'où le nom d'*equites aurati*); le haubert, la lance et la cotte d'armes. Seuls ils pouvaient se vêtir d'écarlate et de fourrures précieuses, et placer des gi-

rouettes sur le haut de leur manoir; ils portaient des armoiries sur leur écusson et avaient un sceau particulier. Leurs femmes étaient appelées *madame*, tandis que celles des écuyers ne recevaient que le nom de mademoiselle; eux-mêmes s'appelaient *messire* ou *monseigneur*. Enfin, ils jouissaient seuls du droit de faire d'autres chevaliers, de paraître dans les tournois et d'y disputer les prix; c'est là que les plus illustres d'entre eux se firent connaître d'abord, et ces brillantes solennités offraient les occasions les plus sûres d'acquérir de la gloire, au prix de quelques dangers qui en augmentaient encore le charme.

Mais si les éloges des preux, si le suffrage des dames étaient acquis à ceux qui s'honoraient par de nobles faits d'armes, le blâme le plus sévère flétrissait à jamais celui qui avait montré quelque faiblesse dans une occasion périlleuse, ou trahi son prince et ses sermens. On sait quelles terribles cérémonies accompagnaient la dégradation d'un chevalier traître à son souverain, et ce qui arriva au malheureux capitaine Franget, sous François Ier, pour avoir rendu la place de Fontarabie. Le coupable, vêtu d'habits de deuil, était conduit sur un échafaud : là, il voyait, l'une après l'autre, toutes les pièces de son armure brisées par la main du bourreau, et son écu traîné dans la boue, la pointe en bas, attaché à la queue d'une cavale. On récitait sur lui le psaume 108, qui contient des imprécations contre les traîtres; et après avoir versé sur sa tête un bassin d'eau chaude, comme pour effacer le caractère dont il avait été revêtu, on le précipitait du haut de l'échafaud, une corde au cou, et il était ensuite traîné sur la claie *.

Les chevaliers, malgré ce qu'indique leur nom, combattaient quelquefois à pied, soit pour donner l'exemple aux bandes d'infanterie dans une occasion décisive, soit comme chefs de ces mêmes bandes (surtout vers le milieu du XVIe siècle), soit pour tout autre motif. On voit, dans les cabinets, des armures qui n'ont pu être faites que pour cette seule destination.

Jusqu'ici nous n'avons considéré qu'une seule classe de chevaliers : il y avait pourtant, surtout en France, des divisions bien marquées dans cette vaste association. Au dernier rang se trouvaient les *bacheliers* (*voy.*), nom qui a été depuis détourné de son acception primitive, mais qui, dans le principe et d'après les meilleurs auteurs, a dû signifier *bas-chevalier*. C'étaient, dit Favyn, « ceux qui n'avoyent vassaux à suffisance pour mener « à la guerre, ains marchoyent sous la « bannière d'autruy. » Ensuite venaient ceux qui, ayant seulement le revenu nécessaire pour entretenir quelques hommes d'armes, ne pouvaient porter qu'un *pennon* ou *panoncel* (étendard à longue queue). Lorsque leur fortune s'était accrue, à l'aide d'une donation, d'un titre, ou d'une manière quelconque, ils requéraient de leur suzerain le *droit de porter bannière :* celui-ci, après les informations d'usage, coupait la queue du pennon et en faisait ainsi un étendard carré ou *bannière*. « Il fallait, dit Favyn, au moins cinquante hommes d'armes pour être banneret et ce qui y appartient. » Nos histoires sont pleines d'exemples de cette formalité, indiquée d'ailleurs expressément dans l'ordonnance de Philippe-le-Bel qui fait suite aux *Gages de bataille*, etc. On pourrait donc distinguer trois ordres de chevaliers : les ducs, comtes et autres souverains, les simples bannerets, et les bacheliers.

Il était assez naturel que les funérailles de ces guerriers illustres, dont la vie avait été si étrangement aventureuse, ne ressemblassent pas à celles des autres citoyens. Indépendamment de l'éclat qu'y ajoutait la reconnaissance publique ou celle du souverain, on avait adopté pour les effigies dont on surmontait leur tombe, des dispositions emblématiques propres à faire connaître comment ils avaient succombé, sur le champ de bataille, ou au milieu de leur famille en temps de paix, ou prisonniers, ou vainqueurs. Les armes de ces héros étaient, après leur mort, recherchées avec un empressement facile à expliquer. Le duc de Savoie, dit Sainte-Palaye, fit les plus

(*) On retrouve aujourd'hui quelque chose de cet antique usage dans la dégradation prononcée contre les condamnés qui se trouvent décorés de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

exactes perquisitions pour se procurer l'épée de Bayard qu'il voulait placer dans son palais. Ce fut d'une des épées antiques, ainsi conservées à Sainte-Catherine de Fierbois, que fut armé le bras libérateur de Jeanne-d'Arc.

On a donné par extension le nom de *chevalier* aux personnes décorées d'ordres purement honorifiques, tels que sont en France ceux de Saint-Michel et du Saint-Esprit (dits ordres du roi), et beaucoup d'autres plus modernes. Il y a, comme on sait, dans les cérémonies de leur réception, quelques traits de ressemblance avec celles que nous avons décrites. C'est tout ce qui reste aujourd'hui de la vieille chevalerie du moyen-âge. *V.* ORDRES DE CHEVALERIE. C. N. A.

CHEVALIER, *voy.* LECHEVALIER.

CHEVALIERS, à Rome, *voy. Ordre* ÉQUESTRE.

CHEVALIERS D'INDUSTRIE. Ce n'est guère que dans le XVIIe siècle que cette expression fut créée pour désigner l'espèce de gens qui mettent en pratique la cynique maxime: Avoir tout juste autant de probité qu'il en faut pour n'être pas pendu. On les nommait auparavant des *aigrefins*, ou même plus durement des *escrocs*. Mais quoique le but des escrocs et celui des chevaliers d'industrie soit le même, ces derniers s'attachent, autant qu'il leur est possible, à éviter tout ce qui porte trop évidemment le caractère de l'escroquerie, surtout telle qu'elle a été définie par les lois. En général, ils cherchent à n'opérer que par l'adresse et la persuasion. Il est vrai que nos tribunaux n'admettent pas toujours ces distinctions subtiles et condamnent souvent diverses espèces de fripons aux mêmes peines, sans s'embarrasser de leurs catégories.

Les chevaliers d'industrie affluent dans les grandes capitales, principalement à Paris et à Londres. On est toujours certain aussi de les rencontrer dans les divers endroits de l'Europe où l'on va prendre les eaux, et en majorité dans ceux où la mode et le bon ton attirent plus de voyageurs que n'y en amènent de véritables maladies.

Le théâtre a toujours fait son profit des chevaliers d'industrie : ce sont les *Parontes* de l'ancienne comédie ; presque tous les valets de notre scène classique, surtout les Crispins, Scapins, Frontins, sont des variétés de l'espèce. Enfin un auteur de nos jours, M. Alexandre Duval, a voulu peindre en grand le *chevalier d'industrie* et lui accorder l'honneur des cinq actes en vers ; si cependant il n'est point parvenu à l'élever tout-à-fait à la hauteur d'un caractère, il en a du moins retracé avec talent les traits principaux. M. O.

CHEVAU-LÉGERS, corps de cavalerie légère qui a pendant long-temps servi près de la personne du roi de France avec les gendarmes de la garde. On lui avait donné le nom de chevau-légers parce qu'il était armé plus légèrement que les autres corps de cavalerie. C'est sous le règne de Henri IV que la compagnie des chevau-légers de la garde, amenée de Navarre en 1570, fut instituée en qualité de garde et comme partie de la maison du roi. Comme il s'en réserva le commandement, elle prit le nom de compagnie des chevau-légers du roi.

En 1593, une dispute de préséance s'éleva entre le capitaine-lieutenant de cette compagnie et le lieutenant-colonel de la cavalerie. Henri IV, pour terminer ce différend, retira sa compagnie du corps général de la cavalerie et l'incorpora dans sa garde, avec le titre de compagnie des chevau-légers de la garde du roi. Il paraît qu'il avait l'intention de convertir son nom en celui de gendarmes, car la gendarmerie était alors l'élite de la cavalerie ; mais l'officier qui commandait la compagnie pria le roi de conserver à ce corps un titre qu'il avait illustré par sa belle conduite. L'effectif de la compagnie varia entre 100 et 200 hommes. Comme toutes les gardes royales, elle jouissait de plusieurs priviléges ; un édit de Henri IV, de 1593, accorde des lettres de noblesse viagère aux chevau-légers qui justifient de cinq années de service dans cette compagnie ; plus tard on porta à 20 ans le temps de service nécessaire pour l'anoblissement.

L'étendard des chevau-légers était brodé d'or et d'argent aux armes de la compagnie. Ces armes étaient un foudre avec cette devise : *Sensère gigantes* (les

géans l'ont senti). Les chevau-légers étaient très jaloux de leur étendard. Le roi étant le capitaine de la compagnie, l'étendard était gardé dans sa chambre, et il était expressément ordonné aux officiers qui l'y portaient de le mettre eux-mêmes à côté du lit royal, sans permettre qu'on le prit de leurs mains à la porte de la chambre du roi.

Les chevau-légers ont été supprimés par ordonnance du 30 septembre 1787; mais cette compagnie fut pour un moment rétablie par ordonnance du 5 juin 1814, avec plusieurs de ses anciens priviléges. Les chevau-légers avaient rang de lieutenant de cavalerie; ils acquéraient, par 10 ans de service dans la compagnie, le grade de capitaine dans l'armée. Les sous-lieutenans avaient le grade de major; le commandant d'escadron, les lieutenans et l'aide-major étaient colonels de droit du jour de leur nomination, s'ils n'avaient déjà ce grade.

Une ordonnance précédente (du 12 mai 1814) avait déjà compris dans l'organisation des corps de la vieille garde la formation d'un régiment auquel elle donnait le nom de corps royal des chevau-légers-lanciers de France.

Ces diverses créations de chevau-légers, qui leur rendaient la plupart de leurs anciens priviléges, étaient trop peu en harmonie avec les principes de l'époque pour pouvoir subsister long-temps: aussi ne tarda-t-on pas à reconnaître l'impossibilité de les conserver. Les corps privilégiés des chevau-légers, des gendarmes, des mousquetaires et des gardes de la porte furent supprimés par ordonnance du 1[er] septembre 1815 et remplacés par les corps de la garde royale. C-TE.

CHEVAUX DE FRISE, moyen de défense employé dans la fortification, surtout dans la fortification de campagne.

Un cheval de frise se compose d'une poutrelle prismatique de 4 ou 6 faces, de 15 à 25 centimètres de grosseur et de 3 à 4 mètres de longueur. Elle est traversée sur toutes ses faces par des lances ou fuseaux qui sortent de chaque côté de 1 mètre 50 centimètres; ces lances sont généralement terminées par des pointes en fer. A l'une des extrémités de la poutrelle est fixée une chaine en fer, terminée par un T, et à l'autre on place un anneau. Cette chaine et cet anneau servent à attacher les chevaux de frise les uns aux autres.

Quand le cheval de frise doit servir de barrière, on adapte une roue à l'une de ses extrémités, tandis que l'autre extrémité est fixée à un pivot.

Les poutrelles doivent être en bois léger et les lances en bois dur. Le cheval de frise est une bonne fermeture contre la cavalerie; il peut remplacer les palissades (*voy.*) et les abattis (*voy.*), lorsqu'on ne peut en faire usage. Les Russes, dans leurs guerres contre les Turcs, ont souvent employé avec succès ce moyen de défense pour paralyser les efforts d'une cavalerie supérieure.

On a proposé dernièrement de substituer aux poutrelles des cylindres en tôle creuse, et de construire les lances en fer. Ces chevaux de frise seraient susceptibles d'être démontés; les lances seraient rangées dans le cylirdre en tôle lorsqu'on n'en aurait pas besoin, et tout le cheval de frise démonté n'occuperait que la place de la poutrelle, ce qui le rendrait fort commode à transporter: on pourrait en mettre un certain nombre dans les voitures de l'artillerie à la suite des armées. C-TE.

CHEVECIER ou CHEFCIER. On détermine diversement les fonctions du dignitaire ecclésiastique qui portait ce nom, suivant l'étymologie qu'on adopte: les uns le font dériver de *capicerius*, qu'ils décomposent ainsi, *caput in cerâ*, et prétendent, d'après cette donnée, que le chefcier n'est autre que le *primicier*, le chef ou premier sur la *table de cire* où s'inscrivaient hierarchiquement les fonctionnaires de l'église. D'autres le font venir *à capiendâ cerâ*, et supposent qu'il s'agit de l'homme chargé de recueillir la cire et de veiller au luminaire; mais comme il paraît constant que le chefcier jouissait d'une importance supérieure à un emploi aussi subalterne, on ne saurait s'arrêter à cette interprétation. Une troisième opinion veut que *chefcier* vienne de *chevet*, nom du chef ou chœur de l'église dans lequel s'exerçait la suprématie du chefcier: cette opinion semble assigner au mot à peu près le même sens

que la première, c'est-à-dire le reconnaître comme la désignation d'une dignité assez élevée. P. L-E.

CHEVELURE, *voy.* CHEVEUX.

CHEVESTRAGE. Ce mot vient de l'ancien français *chevestre*, qui signifie corde; il désigne un droit qui se percevait sur les bateaux amenés par eau dans Paris et attachés sur la rive par la *chevestre*. Cette exaction fut abolie par saint Louis, vers le milieu du XIIIe siècle. Il serait difficile d'assigner l'époque à laquelle on pourrait rapporter son origine. A. S-R.

CHEVEUX, du latin *capillus*, nom que l'on donne à la partie du système pileux qui, chez l'homme, couvre la tête, à l'exception du front et des tempes; les poils qui couvrent le visage ont reçu un autre nom (*voy.* BARBE). Les cheveux n'ont point d'analogues chez les animaux (*voy.* POILS); ils présentent d'ailleurs quelques différences de forme, de couleur, etc. Leur longueur peut devenir très considérable, surtout chez les femmes, chez qui on les a vu souvent descendre jusqu'aux pieds; leur couleur varie par des nuances successives entre le blond presque blanc et le noir le plus foncé, indépendamment des altérations que l'âge et les maladies produisent dans leur coloration. Leur diversité et leur volume sont liés à leur couleur: les cheveux blonds sont les plus doux et les plus fins de tous, suivant un observateur qui, doué d'une patience merveilleuse, a calculé combien il tenait de cheveux de diverses couleurs dans un pouce carré. Ces diverses qualités semblent se lier d'une manière générale au climat, au sexe, au tempérament et à la constitution. Les cheveux longs, gros et plats des sauvages de l'Amérique, la laine crépue du nègre d'Afrique, contrastent avec la chevelure longue et soyeuse de l'Asiatique et les boucles ondoyantes de l'Européen; et dans ces grandes divisions se montrent encore une foule de différences.

Considérés sous le rapport de leur organisation et de leur développement, les cheveux naissent d'un bulbe, espèce de sac placé dans le tissu cellulaire qui double la peau. De ce bulbe, qui a une structure assez compliquée, le cheveu reçoit sa nourriture; il traverse la peau et l'épiderme, et se montre au dehors formé d'un tube de nature épidermoïque que remplit une matière colorante. Cette circonstance a fait donner le nom de *capillaires* à des tubes de forme analogue offrant des particularités dont on a donné l'explication au mot CAPILLARITÉ. Privés de toute sensibilité, les cheveux peuvent être coupés sans douleur; mais ils sont susceptibles de recevoir l'impression de l'humidité, ce qui explique leur emploi dans la construction des hygromètres (*voy.*). Les recherches chimiques de M. Vauquelin sur les cheveux ont fait voir qu'ils sont composés d'une matière animale muqueuse, d'une huile blanche et d'une huile noire, de fer, de silice et de soufre, et de quelques sels, substances dont la proportion varie suivant la couleur de la chevelure.

La plupart des enfans naissans ont la tête garnie de cheveux courts et soyeux qui, avec l'âge, deviennent plus longs et plus colorés, et qui forment à la tête un abri naturel auquel il serait convenable de n'en point ajouter d'autres, à cette époque de la vie au moins. A un âge plus ou moins avancé vers la vieillesse, on voit les cheveux se décolorer, s'atrophier et tomber. Ces divers accidens peuvent arriver subitement à la suite d'une violente frayeur, d'un grand chagrin ou d'une maladie, et l'on cite un grand nombre de faits curieux en ce genre; on connaît aussi quelques cas où des cheveux blancs ont été remplacés par une chevelure ayant la couleur primitive. *Voy.* les art. ALOPÉCIE et CALVITIE.

Pendant leur durée, les cheveux sont soumis aux variations de la coutume et de la mode, et la chevelure longue a été considérée comme un signe d'honneur, probablement parce que c'était un signe de force. De longs cheveux bien soignés, dans les temps barbares, ont servi à faire reconnaître les chefs au milieu d'un combat; les cheveux courts ou négligés annonçaient un esclave. D'ailleurs chaque pays avait sa coutume: les Mahométans portaient les cheveux ras, pendant que les Chinois les rassemblaient en houpe sur le sommet de la tête et que divers peuples de l'Europe les réunissaient en un gros fais-

ceau par derrière. En Russie on rase encore aujourd'hui la tête aux recrues et aux criminels. Les femmes, plus occupées de leur parure que les hommes, se sont aussi évertuées à chercher dans la disposition de leurs cheveux des agrémens nouveaux dont le détail nous mènerait trop loin.

Les soins réels qu'exigent les cheveux sont plus faciles à exposer. Outre la propreté toujours indispensable, la coupe assez fréquente et l'usage modéré des corps gras sont les moyens de les entretenir en bon état et même de prévenir leur chute. Quand cet accident se manifeste, le plus sûr est de faire raser la tête plusieurs fois de suite et de la laver avec une eau de savon un peu animée d'eau-de-vie. Comme les cheveux blancs donnent l'aspect d'une vieillesse prématurée, on a recours à différens moyens pour les teindre: ce sont en général des substances caustiques plus ou moins étendues avec lesquelles on lave les cheveux et qui en charbonnent la surface. Ce procédé, qu'on emploie aussi pour dissimuler une teinte désagréable, peut avoir quelques inconvéniens s'il n'est pas manié avec beaucoup d'adresse. Dans ces derniers temps, des malfaiteurs se sont servis du chlore pour *déteindre* leurs cheveux et en changer la nuance. Cela pourrait s'appliquer aux cheveux roux, dont on diminuerait ainsi l'éclat importun.

Une fois séparés du corps, les cheveux deviennent l'objet d'un commerce très considérable et dont on peut se faire une idée en sachant que les cheveux d'un beau blond cendré valent aujourd'hui 12 fr. l'once. Paris est le centre de ce commerce, qui va chercher ses marchandises par toute la France *, et c'est à Paris principalement qu'elles sont manufacturées pour les coiffures artificielles, et pour certains objets de fantaisie tels que bijoux et tableaux, dans lesquels les artistes font assaut de goût, d'adresse et de patience. *Voy.* PERRUQUE et PLIQUE. F. R.

CHEVILLE (du latin *clavicula*, diminutif de *clavus*, clou). L'idée générale qu'on doit avoir d'une cheville, c'est qu'elle est destinée à remplir un trou et s'utilise dans presque tous les assemblages de menuiserie ou de charpentes.

Ces morceaux de bois, plus ou moins longs et terminés en pointe, remplacent en quelque sorte des clous de fer dont l'usage offrirait des inconvéniens.

Ce mot est employé par les horlogers, les tonneliers, les imprimeurs, les relieurs, etc. Dans la lutherie on se sert de chevilles pour donner à une corde la tension correspondante au son qu'on veut lui faire rendre. On en voit dans les forté-piano, les violons, etc. Pour les guitares on a beaucoup perfectionné les chevilles. Les cordes ne peuvent plus se débander et restent au même point de tension où on les met. On n'a point assez perfectionné les chevilles de plusieurs instrumens, celles du violon, par exemple; ce qui est une des causes des difficultés de les accorder promptement et solidement.

En anatomie, c'est la partie inférieure de la jambe qui, des deux côtés du pied, s'élève en bosse. Malgré sa signification triviale, ce mot indique que ces deux éminences osseuses sont destinées à réunir solidement, dans une cavité, la partie du pied articulée avec la jambe. Au figuré, on dit d'une personne, elle a l'ame *chevillée* dans le corps, pour exprimer la force physique qu'elle peut montrer malgré son grand âge, ses infirmités ou les chagrins qui l'accablent. V. DE M-N.

Le mot cheville a, au figuré, une signification qui s'éloigne un peu de l'analogie du mot propre, en ce que le mot propre présente une chose dont l'utilité est indispensable pour la liaison des diverses parties d'assemblage d'une mécanique ou d'un métier, etc.; tandis que le même mot, dans le sens figuré, n'établit qu'une inutilité en littérature, *inanis versûs farrago*. En parlant de vers, *cheville* se dit de toute expression qui, ne convenant point ou convenant mal à l'idée principale, n'est mise que pour la mesure ou la rime et ne sert de rien à la pensée, ou pour la faire mieux comprendre. Dans toutes les poésies on trouve des chevilles comme dans ce vers :

Arrachant à la fois de son flanc *tout* livide.

En ôtant le mot *tout*, la pensée n'en

(*) On se rappellera d'avoir vu le marché aux cheveux d'une petite ville de Bretagne dans l'une des dernières expositions d'objets d'art à Paris. S.

eçoit aucune atteinte; mais il ne nous reste lans l'imagination sur cette *cheville* qu'un léger rapport de conformité qu'offre le mot propre dans son utilité primitive : c'est qu'elle sert à lier les parties du vers selon les règles de la versification. Il en est de même dans les vers latins, où l'on rencontre souvent ces deux mots réunis, *tum nunc*. Évidemment *nunc* est une cheville, et les deux mots ne se trouvent ainsi accouplés que pour la mesure, l'un n'ajoutant rien à la notion exprimée par l'autre. F. R-D.

CHÈVRE (hist. nat.), *capra*, mot qui paraît être dérivé du verbe *carpere*, brouter. Dans le langage ordinaire, *chèvre* indique la femelle du bouc ; dans le langage scientifique, ce nom est celui d'un genre voisin du genre mouton, et, comme lui, compris dans la section des ruminans à cornes creuses, ordre des ruminans. Ses caractères distinctifs sont une barbe au menton et un chanfrein concave.

L'histoire de l'espèce chèvre domestique, commencée quant au mâle à l'article Bouc, sera complétée ici par quelques détails particuliers à la chèvre femelle. Celle-ci diffère du bouc par des cornes plus courtes, une barbe moins longue et par un poil moins rude. Sa peau ne possède point non plus l'odeur insupportable que répand celle du mâle. Le lait de chèvre, meilleur que celui de brebis, peut suppléer le lait de femme et l'usage d'une *nourrice quadrupède* est quelquefois fort utile à un enfant. Ce lait sert à faire d'excellens fromages ; mais son peu de crème le rend impropre à la confection du beurre. Il est faux, il est même physiquement impossible, bien que ce fait soit rapporté par Buffon, qu'une chèvre puisse être tétée par une couleuvre. La chèvre peut produire pendant toutes les saisons; cependant la saison la plus favorable est l'automne; elle porte cinq mois et met bas au sixième. Elle allaite son petit pendant un mois ou cinq semaines. On peut la traire 15 jours après qu'elle a mis bas. Elle donne du lait soir et matin durant quatre ou cinq mois. Le nombre des petits est ordinairement d'un seul, quelquefois de deux, rarement de trois, jamais de plus de quatre. Les chèvres de certains pays, telles que celles du Tibet et d'Angora, ne diffèrent pas beaucoup des nôtres ; seulement leur pelage est plus fin, plus moelleux, plus brillant et plus long, ce qui permet d'en fabriquer ces étoffes si belles nommées *cachemires* (*voy.*). C. L-R.

CHÈVRE (mécanique), machine destinée à élever de lourds fardeaux. Lorsqu'on construit une maison, il est indispensable de transporter aux étages supérieurs les pierres, les pièces de bois et autres matériaux pour achever un édifice. Tel est l'usage principal de la chèvre. Sa construction est fort simple, et l'on peut en charger un charpentier. Il y a deux sortes de chèvres : la chèvre *simple* se compose d'un triangle aigu formé par un assemblage de pièces de bois ; au sommet de ce triangle est placée une poulie; les deux côtés ou bras sont traversés par l'axe d'un treuil à une certaine distance de la base du triangle ou du sol. Quand on veut élever un poids, on commence par amarrer solidement la chèvre, en la mettant dans une position inclinée, et en se servant de cordes attachées aux deux crochets placés près de la poulie et à deux points fixes choisis des deux côtés de la chèvre. On passe ensuite la corde destinée à enlever le poids dans la gorge de la poulie, et elle s'enroule autour du treuil au fur et à mesure que l'on élève le fardeau. La chèvre *double*, qui sert dans les cas où l'on veut faire monter des pièces de gros calibre, n'est autre chose que la réunion de deux systèmes semblables à celui que nous venons de décrire. Cette réunion se fait par leur sommet, et l'on peut en avoir une idée précise en se représentant l'échelle double dont les tapissiers font principalement usage. Dans l'un et l'autre cas la puissance de ces machines est en rapport direct avec le nombre d'hommes qu'on emploie à tourner le treuil, avec la longueur du levier et le rayon de ce treuil.

On doit à M. Régemortes l'invention d'une chèvre qui permet de monter ou de descendre des poids considérables aussi lentement qu'on le veut; mais son usage n'est pas très commun, parce

qu'elle n'opère pas vite et qu'on ne peut monter les corps à une grande élévation.

Pour soulever les voitures, les carrossiers et les charrons se servent d'un outil appelé *chèvre*, espèce de levier coudé qu'on manœuvre facilement.

Ce nom est également donné aux pièces de bois triangulaires qui supportent les bûches ou madriers soumis à l'action de la scie. V. DE M-N.

CHÈVRE (astron.), *voy.* COCHER.

CHÈVRE-FEUILLE (*lonicera*, Linn.), genre de la famille des *caprifoliacées* (*voy.*) de la méthode de Jussieu. Il est formé de plantes qui ont une si grande analogie de formes entre elles qu'il suffit d'en connaître une espèce, sur une douzaine qu'on a déjà décrites, pour être en état de distinguer les autres qui pourraient appartenir au même genre. L'espèce qui doit ici fixer notre attention, c'est le *chèvre-feuille des jardins*. L'élégance et la légèreté de sa forme, le parfum délicieux qu'il exhale, l'ont fait admettre partout comme plante d'ornement. Ici vous le voyez couvrir des treillages ou des berceaux, là il tapisse des murs, ou bien, semblable à des guirlandes, il embrasse avec grace la tige des arbres voisins et atteint quelquefois 15 pieds de haut. Aux mois de mai et de juin il se charge de fleurs qui viennent flatter la vue et ranimer l'odorat. Bien que le chèvre-feuille soit essentiellement grimpant, le jardinier peut en faire un arbrisseau touffu; il lui suffit d'en arrondir de temps en temps la tête en la taillant aux ciseaux. Quant à ses propriétés médicales, elles sont peu nombreuses; cependant quelques médecins, ayant reconnu de l'astringence dans ses feuilles, les prescrivent en décoction pour des gargarismes détersifs. Ses fleurs étant mucilagineuses, on s'en sert en infusion dans le traitement des catarrhes pulmonaires peu intenses. On rencontre très fréquemment le chèvre-feuille dans les bois et les haies en Italie, dont il est originaire, et dans les parties méridionales de l'Europe. Sa multiplication est si facile et réussit si bien de boutures et de marcottes qu'on n'est guère dans l'usage de l'élever de graines. Il ne craint pas le froid et s'accommode d'une terre médiocre; mais aussi, pour le voir atteindre son entier développement, il ne faut l'exposer ni trop à l'ombre ni trop au soleil.

Parmi les autres espèces, nous citerons seulement les suivantes: le chèvre-feuille *des bois*, qui a les fleurs d'un blanc jaunâtre et ne fleurit qu'en août et septembre: il est commun dans les bois et les haies de la France; le chèvre-feuille *de Virginie*, dont les fleurs, d'une couleur rouge écarlate des plus vives, ont fait ajouter à son nom par quelques jadiniers l'épithète de *corail*, offre l'avantage de fleurir depuis le commencement de mai jusqu'en automne et de conserver une partie de ses feuilles; mais malheureusement il est inodore. Enfin le chèvre-feuille *de la Jamaïque* ou *buisson à baies de neige* se couvre, à l'époque de sa floraison, de jolies grappes de fleurs d'un vert jaunâtre, auxquelles on voit succéder de petites baies qui égalent la neige par leur éclatante blancheur. Il est délicat et ne peut être élevé dans nos climats sans chaleur artificielle. On le multiplie par ses graines, et, lorsqu'il s'est fortifié, il suffit de le tenir pendant l'hiver dans une orangerie. V. B.

CHEVREUIL (*capreolus*). C'est le plus petit des cerfs d'Europe. Ses bois, peu développés et ronds, s'élèvent perpendiculairement au-dessus de sa tête, et ne présentent que deux ou trois andouillers (*voy.* CERF). Il est gris-fauve, à fesses blanches, sans larmiers, presque sans queue. Il y a des individus d'un roux très vif, et d'autres noirâtres. Inférieur au cerf quant à la force et à la hauteur de la taille, le chevreuil a plus de grace, plus de vivacité et même plus de courage; il est plus gai, plus leste, plus éveillé. Sa forme est plus arrondie, sa figure plus élégante, ses membres sont plus souples, ses mouvemens plus rapides; il bondit avec autant de vigueur que de légèreté. Il se plaît dans les lieux élevés, ne se tient pas dans le milieu des bois d'une vaste étendue, mais occupe volontiers les parties des bois environnées de terres labourables, les taillis clairs, où croissent abondamment la bourgène, la ronce, etc.; en hiver il se

retire dans les taillis les plus épais. Encore plus adroit que le cerf, pour se dérober à la poursuite de ses ennemis, il n'attend pas pour employer la ruse, que la force lui manque. Dès qu'il sent que les premiers efforts d'une fuite rapide sont infructueux, il revient sur ses pas, retourne, revient encore, et lorsqu'il a confondu par ses mouvemens opposés la direction de l'aller avec celle du retour, il se sépare de la terre par un bond, et, se jetant à côté, il se met ventre à terre et laisse sans bouger passer près de lui la troupe entière de ses ennemis ameutés. Son bois tombe à la fin de l'automne et se refait en hiver : aussi le rut ne dure que la première quinzaine de novembre. L'amour n'est pas dans le chevreuil une fièvre de volupté, comme dans les autres cerfs : c'est un attachement tendre et durable qui les unit pendant toute leur vie. La *chevrette* porte cinq mois et demi, et met bas en avril deux *faons*, ordinairement un mâle et une femelle, qui se marient le plus souvent ensemble, vivent encore quelque temps avec leurs parens, puis vont former eux-mêmes à quelque distance une nouvelle famille. Leur chair est excellente; celle des bruns est plus fine que celle des roux, celle de la chevrette plus délicate que celle du mâle; celle des faons est mollasse lorsqu'ils sont trop jeunes; mais elle est parfaite quand ils ont d'un an à dix-huit mois. C. L-R.

CHEVREUL (MICHEL-EUGÈNE), l'un des meilleurs chimistes français de nos jours, directeur des teintures aux Gobelins de Paris, examinateur temporaire à l'école Polytechnique et professeur au muséum d'histoire naturelle, membre de l'académie des sciences et de la Légion-d'Honneur, etc., est né à Angers en 1786. Il montra dès sa jeunesse un goût particulier pour les sciences naturelles et pour la chimie, à laquelle il s'est voué tout entier. Il s'est occupé principalement de l'analyse végétale et il l'a enrichie d'un grand nombre de faits curieux et bien observés. Le titre principal de M. Chevreul à la reconnaissance des savans, c'est son beau et vaste travail intitulé *Recherches chimiques sur les corps gras d'origine animale* (1 vol. in-8°, Paris, 1823); il a créé la véritable doctrine de ces corps et en a, le premier, reconnu la composition générale et les curieuses propriétés. Avant lui, on confondait presque tous ces corps, et les idées qu'on s'en faisait étaient aussi vagues qu'inexactes. M. Chevreul a établi à leur égard une longue série de recherches, qui se recommandent par la philosophie de l'observateur, par une foule de manipulations aussi adroites qu'ingénieuses, et par la supériorité des méthodes. Une foule de résultats remarquables ont récompensé ses efforts, où l'on croit reconnaître quelques traces de la patience des anciens chimistes. On lui doit le premier travail complet sur l'indigo. Nous citerons, parmi ses découvertes, celle de l'acide margarique, de l'acide oléique, et surtout celles des cinq substances qui, mêlées en diverses proportions, constituent toutes les graisses, et qui sont l'huile du beurre, la stéarine, l'élaine, la cétine et la cholesterine. De ces recherches, M. Chevreul a pu déduire la véritable théorie de la saponification (*voy.*), qui était entièrement inconnue avant lui, et sans laquelle l'art si important de fabriquer les savons ne peut être fondé que sur une aveugle routine. L'habileté de ce chimiste est d'autant plus remarquable que, si les analyses animales sont bien plus difficiles que celle des corps minéraux, on peut dire que l'analyse des graisses, à cause de leur nature particulière, est la plus délicate de la chimie organique. Aussi les expériences postérieures de MM. Liebig, Buff et Dumas, fondées sur des méthodes d'analyse perfectionnées, n'ont fait que confirmer en général les travaux du chimiste qui a ouvert la voie sur la question des graisses, et qui doit être considéré comme l'un des créateurs de la véritable analyse organique. Le cours de *Chimie appliquée à la teinture*, professé par M. Chevreul aux Gobelins, a été imprimé. On trouvera ses grands mémoires dans les *Annales de chimie et de physique*. C.

CHEVREUSE (MARIE DE ROHAN, duchesse DE), naquit en 1600 de Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de Madeleine de Lenoncourt. A l'âge de

17 ans elle épousa le connétable Charles d'Albert, duc de Luynes; libre au bout de quatre ans, elle se remaria à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, et ce n'est à proprement parler que de cette seconde époque qu'on peut dater sa vie politique. Les intrigues de parti étaient alors pour les femmes une affaire de mode; elles mettaient leur esprit et leur beauté au service de leurs entreprises. Mme de Chevreuse, favorisée à un degré éminent sous ce double point de vue, mit en action tous ses moyens d'influence, et se passionna si bien pour ce jeu de conspirations que l'amour n'était pour elle qu'un moyen et la politique le but; elle y rapportait son existence entière, vivant dans la confiance et l'intimité du cardinal de Retz et autres nobles perturbateurs du temps.

Son activité, sa pénétration, son énergie lui acquirent parmi les mécontens l'importance qu'elle ambitionnait, et lui valurent d'être associée à la haine implacable que portait la reine Anne d'Autriche à l'altier Richelieu. Dès lors l'attention de celui-ci se porta sur elle, et pendant un moment elle eut l'honneur de lui donner de l'inquiétude. Dans les rencontres qui résultèrent de cette lutte, il y eut des rapprochemens que sa raideur et ses préoccupations immenses ne purent, dit-on, mettre à l'abri des séductions irrésistibles de la duchesse. Mais celle-ci, sachant bien que le rôle de maîtresse de Richelieu ne menait pas à la direction des affaires qu'il se réservait exclusivement, préféra le rôle d'ennemie, avec la somme de direction que lui confiaient les mécontens. Elle recommença donc la guerre, si bien que, poussé à bout et revenu de sa faiblesse passagère, le cardinal lança contre elle un ordre d'arrestation, auquel elle n'échappa qu'en traversant la Somme à la nage, et en se réfugiant en Angleterre.

Il suffira d'un fait pour constater l'importance réelle de cette femme intrigante : c'est que Louis XIII, ce prince si pacifique, si clément, si peu accessible au ressentiment, eut soin, à son lit de mort, dans sa déclaration de la régence, de désigner la duchesse individuellement comme une personne dangereuse, qu'il croyait devoir excepter de la grace générale par lui accordée à ceux qui avaient troublé son règne.

La mort de Richelieu l'ayant rassurée, Mme de Chevreuse revint d'exil et reprit contre Mazarin son système d'attaques opiniâtres (*voy.* FRONDE). La mort seule put lui faire abandonner ces trames et ces conjurations auxquelles elle s'était vouée, employant à de si tristes fins les dons précieux de grace et de beauté qu'elle avait reçus de la nature pour plaire sans doute et non pour intriguer.

Elle mourut en 1679. Comme elle ne laissa pas d'enfans de son second mariage, les fils du premier lit obtinrent l'investiture du duché de Chevreuse. P. L-T.

CHEVRON, terme de blason. C'est l'une des pièces honorables de l'écu; elle représente deux chevrons de charpente assemblés sans aucune division. Le chevron descend du chef vers les extrémités de l'écu, en forme d'un compas à demi-ouvert. On le regarde comme le symbole de la protection et de la conservation, ou comme celui de la constance et de la fermeté. On prétend aussi qu'il représente les éperons du chevalier. Quand il est seul, il doit occuper la troisième partie de l'écu; s'il est accompagné, sa largeur ne doit être observée qu'autant que le permet la nature des pièces qui l'accompagnent. Quelquefois on charge les chevrons d'un autre chevron, qui présente le tiers de la largeur de l'écu. Il y a des chevrons de plusieurs pièces, ainsi que la *fasce*, la *bande* et le *pal*. On dit que le chevron était autrefois une pièce de lice de barrière et de clôture de parc. Du reste on n'est pas d'accord, en ce sens, sur l'étymologie du mot. *Voir* le *Dictionnaire de Trévoux*.

Dans l'armée, on appelle aussi *chevrons* des galons en or, en argent ou en laine (suivant que c'est un soldat ou un sous-officier qui les porte) et qui, placés sur la manche gauche d'un uniforme et ayant la forme de chevrons de charpente, marquent les années de service. A. S-R.

CHEVROTAIN, genre de la section des ruminans sans cornes, appartenant elle-même à l'ordre des ruminans, le huitième de la classe des mammifères. Ces animaux diffèrent des lamas (*voy.*)

par le nombre de leurs incisives, qui est de 8; par la conformation de leur pied, qui représente le pied fourchu ordinaire; de plus, leur mâchoire supérieure est seule armée de canines, longues dans les deux sexes, mais qui dans les mâles sortent de la bouche et dépassent la lèvre inférieure. Par la forme générale de leur corps, ils ressemblent assez aux biches de nos bois et sont remarquables par leur élégance et leur légèreté. Ils habitent les montagnes du midi de l'Asie et des îles voisines. Une espèce mérite surtout de fixer l'attention : c'est celle qui produit le musc. Cet animal est de la taille d'un chevreuil de 6 mois, presque sans queue, tout couvert d'un poil si dur et si cassant qu'on pourrait presque lui donner le nom d'épines. Ce qui le fait surtout remarquer, c'est la poche située en avant du prépuce du mâle, et qui se remplit de cette substance odorante si connue en médecine et en parfumerie sous le nom de *musc*. La hauteur plus considérable du train de derrière dans cette espèce annonce une grande vigueur pour le saut et pour la course. Ses ongles postérieurs, plus longs que dans aucun autre ruminant et susceptibles de s'écarter presque autant que dans le chamois, lui donnent un pas sûr et solide au milieu des précipices qu'il habite : aussi gravit-il jusque sur les arbres inclinés. Émule du chamois et du bouquetin, pour la hardiesse des bonds, il passe de plus les rivières à la nage. Cette espèce paraît propre à cette région âpre et montagneuse qui s'étend entre la Sibérie, la Chine et le Tibet. C'est dans ce dernier pays et au Tunquin que l'on trouve le meilleur musc. Parmi les autres espèces, toutes privées d'une bourse odorifère, il y en a une qui brave les carnassiers des forêts, s'élance sur les arbres au moment du danger, et s'accroche à leurs branches avec ses canines. C. L-R.

CHEVROTINE, *voy.* Plomb de chasse.

CHÉZY (Antoine-Léonard de), l'un de ceux qui ont naturalisé en Europe la littérature sanscrite, naquit à Neuilly en 1773. Son père, ingénieur habile, directeur-général de l'école des ponts et chaussées, le destinait à suivre sa carrière, et déjà même le jeune Chézy y avait fait quelques progrès, quand son goût l'entraîna vers l'étude des belles-lettres et particulièrement vers les langues orientales. En peu de temps il acquit, sous les auspices de MM. de Sacy et Langlès, une connaissance parfaite de l'arabe et du persan, à laquelle il joignit des notions étendues sur la littérature grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, et un sentiment exquis des délicatesses de la langue française qu'il écrivait avec élégance. A cette heureuse réunion de connaissances il ajouta encore la botanique et la physique, réminiscences utiles de ses premières études, qui lui fournirent mille applications ingénieuses dont la trace se retrouve dans tous ses ouvrages. En 1798, M. de Chézy, déjà attaché au ministère des relations étrangères, fut reçu dans la savante cohorte qui devait accompagner Napoléon en Égypte; mais, atteint à Toulon d'une fièvre maligne, il fut obligé de revenir à Paris où sa santé se rétablit lentement, tandis qu'il apprenait sans jalousie, mais non sans regret, les brillans succès que ses jeunes amis obtenaient chaque jour en Égypte. Attaché en 1799 au cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale, il déploya un zèle éclairé dans le classement des manuscrits arabes et persans dont les victoires de nos armées venaient d'enrichir la France; et l'arrivée de M. A. Hamilton, membre de l'académie de Calcutta, qui obtint en 1803 la permission d'examiner les manuscrits indiens, éveilla dans l'ame de Chézy la première idée d'étudier le sanscrit. Cette idée, une fois conçue, fut suivie avec une ardeur infatigable, et ni l'exiguïté des moyens (il n'avait en main ni dictionnaire ni grammaire), ni les obstacles suscités par la guerre qui fermait l'Inde à tout vaisseau français, ni l'affaiblissement graduel de sa santé altérée par une vie trop sédentaire, ne purent l'arrêter dans sa nouvelle étude.

Redoublant de courage à chaque difficulté et s'élevant constamment d'un résultat à l'autre, il devina l'indien avec moins de ressources encore que M. A.

Rémusat, son illustre émule, n'en avait eu pour deviner le chinois. Enfin leurs nobles efforts reçurent leur récompense, et une ordonnance du roi Louis XVIII créa, en janvier 1815, deux chaires au collége de France, destinées à l'enseignement du sanscrit et du chinois. Nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur, élus membres de l'Institut, MM. de Chézy et Rémusat paraissaient devoir vivre heureux et unis, entourés de l'amitié de leurs collègues et des respects de leurs élèves, quand la mort de M. Langlès, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale, nécessita entre eux un choix dont les suites furent funestes à M. de Chézy. Ses droits, qui étaient les plus anciens, ayant été méconnus, il en conçut un chagrin profond qu'augmentaient encore les regrets d'une union dont les commencemens seuls avaient été heureux. Déjà à cette époque Mme Helmina de Chézy (*voy.* l'art. suivant), connue en Allemagne par ses ouvrages littéraires, ne se trouvait plus avec son mari, qui, resté seul, attristé, languissant, ne sentit cependant pas s'éteindre dans son cœur le feu sacré dont il brûlait pour la science. S'éloignant de la Bibliothèque royale, mais continuant avec zèle ses cours de sanscrit et de persan, il composa depuis 1824 jusqu'en 1832, époque de sa mort, la plupart des ouvrages qui, en charmant ses loisirs, ont contribué à illustrer son nom et à le placer au premier rang parmi les orientalistes de notre siècle.

Il reste de lui, dans la littérature persane, une traduction du poème de *Medjnoun et Leila* par Djamy, imprimée, et une *Chrestomathie persane*, manuscrite, ainsi que l'épisode de *Rusthem et Sôhrab* et plusieurs autres opuscules manuscrits; dans la littérature indienne, la *Mort de Jajnadatta*, épisode du *Râmâyan*; l'*Hermitage de Candou*, épisode du *Mahâbhârat;* l'*Anthologie érotique d'Amrou*, avec texte et traduction, imprimés; un *Vocabulaire pracrit*, *sanscrit et français ;* une *Grammaire pracrite ;* une *Analyse complète du Râmâyan*, et plusieurs autres ouvrages manuscrits. Enfin, pour couronner sa carrière littéraire, il publia en 1830 en un volume in-4° la *Reconnaissance de Sakountala*, chef-d'œuvre dramatique de Kalidasa (*voy.*), avec texte, traduction et commentaire, édition admirable de pureté et de richesse, imprimée aux frais de la Société asiatique de Paris. Les qualités distinctives de M. de Chézy sont, dans cet ouvrage comme dans tous les autres, une connaissance profonde de la langue indienne, qu'il possédait au point d'y composer lui-même des vers pleins d'élégance et d'harmonie, une exactitude scrupuleuse dans la comparaison des textes, un tact exquis dans le choix des leçons, et surtout un instinct poétique qui lui faisait comprendre et souvent deviner, dans les auteurs qu'il entreprenait de traduire, les intentions les plus délicates, les images les plus suaves et les plus légèrement dessinées, et qui communiquait à son style un coloris toujours gracieux et pur.

M. de Chézy, homme de bien, savant consciencieux, ami bienveillant et fidèle, succomba en 1832 à une attaque de choléra; il a partagé la tombe des Champollion, des Rémusat, des Cuvier, et comme eux il sera toujours nommé comme une des gloires scientifiques de la France. F. G. E.

CHÉZY (Wilhelmine-Christine de), veuve du célèbre orientaliste de ce nom, a pris, sous le nom de *Helmina von Chezy*, une place distinguée dans la littérature allemande contemporaine. Née à Berlin, en 1783, du baron Charles-Frédéric de Klencke, officier au service du Danemark, et de Caroline-Louise Karsch, elle ne tarda pas à suivre les traces de sa mère et de son aïeule, si connue en Allemagne sous le nom de *Karschin* (*voy.*). Élevée cependant sous les yeux de sa mère, dans la retraite la plus profonde, elle resta étrangère aux usages du monde et ne reçut qu'une instruction fort imparfaite; mais, douée d'une ame vive et impressionable, qui n'avait pu se développer dans la solitude de la maison paternelle, la jeune fille contracta une tendance mélancolique. Mariée à l'âge de 16 ans au baron de Hastfer, elle fut bientôt légalement autorisée à s'en séparer. Le long et ruineux procès de son divorce l'ayant laissée seule et sans fortune, elle rejoi-

gnit à Paris, en 1802, la comtesse de Genlis, qui l'avait connue dans son enfance et qui lui offrait dans ses lettres « un asile et des soins maternels. » Ce fut alors que la jeune Helmina confia ses premiers essais à l'*Eunomia*, sous le titre de *Empfindungen und Erfahrungen einer jungen Deutschen in Paris* (Impressions et souvenirs d'une jeune Allemande vivant à Paris). Comme elle ne se sentit pas heureuse auprès de sa protectrice, la rédaction des *Mélanges français*, publiés par Cotta, lui procura une honorable indépendance. Elle fit en 1803 la connaissance de M. de Chézy et contracta bientôt de nouveaux liens. Mais Mme de Chézy n'y trouva pas, encore, le bonheur qu'elle cherchait; elle quitta son mari en 1811 et retourna en Allemagne avec ses deux fils. La campagne de 1813 lui fournit l'occasion de prouver un grand dévouement. Assistée de plusieurs familles de Darmstadt, elle soigna pendant une grande partie de l'hiver plus de 600 Français, et autres soldats, blessés et attaqués du typhus. Son zèle philanthropique lui suscita un procès avec l'administration des Invalides prussiens, pour lui avoir reproché d'indignes procédés envers les braves qui s'étaient faits mutiler pour leur patrie; mais elle fut honorablement acquittée par la commission dont le célèbre Hoffmann avait dirigé l'instruction. Depuis lors elle vécut d'abord à Berlin et à Dresde, puis à Vienne et dans les environs. Chargée en 1826, par l'impératrice d'Autriche, de distribuer des secours aux pauvres habitans des montagnes de la Haute-Autriche, elle consacra quatre années à cette belle mission, dont elle a consigné les intéressans détails dans *Norika*, une de ses dernières publications, prohibée depuis peu par le gouvernement autrichien. De retour à Paris depuis la mort de M. de Chézy, elle rédige en ce moment les Mémoires de son mari.

Les poésies lyriques et les romances de Mme de Chézy ont obtenu dans tout le Nord un vrai succès. Son poème d'*Euryanthe* (Vienne, 1823) fut immortalisé par l'admirable musique de Weber, et plusieurs de ses romances ont inspiré à Joseph Dessauer des airs gracieux. *La vie et les arts sous Napoléon Ier* (Weimar, 2 vol. in-8°, 1816) fut prohibé à Paris, on ne sait trop pourquoi. En 1808 elle commença à publier à Rudolstadt sa *Thalie et Melpomène françaises*. Plusieurs *Poésies orientales* et son *Recueil de poésies lyriques et d'imitations du persan* (Heidelberg, 2 vol. in-8°, 1812) précédèrent ses *Œuvres choisies* (Heidelberg, 2 vol. in-8°, 1817), qui contiennent, sous le titre d'*Emma*, un roman du temps de l'émigration et des invasions ennemies. Ses *Novellen* (2 vol. in-8°, Chemnitz, 1820-21), sa légende de *Sainte Cécile* et ses *Trois roses blanches* surtout, ont révélé en Mme de Chézy un talent poétique très remarquable. Sa *Rosamunde*, drame, avec chœurs et musique de François Schubart, a été représentée à Vienne et à Munich, en 1824, avec un véritable succès. Dans ses *Aurikeln* (Berlin, 1 vol. in-8°, 1817) et dans les *Stundenblumen* (Vienne, 1824, 4 vol. in-12) apparaissent une série de romans et de nouvelles, tous frappés au cachet de leur spirituel auteur. Les compositions lyriques et érotiques de Mme de Chézy, semées dans tous ces *keepsake* de l'Allemagne, témoignent d'ailleurs de la verve brillante et facile de sa plume. Ses deux derniers ouvrages sont *Norika*, manuel des voyageurs dans les Alpes de la Haute-Autriche (1 vol. in-8°, Munich, 1833), et *Herzenstœne auf Pilgerwegen* (2 vol. in-8°, Sulzbach, 1833), qui, outre les poésies de l'album du voyage de Mme de Chézy, contient une nouvelle édition des *Trois roses blanches* et de la *Sainte Cécile*. M-ss.

CHIARAMONTI (MUSÉE), ainsi appelé du pape Pie VII. Ce pontife, à l'exemple de ses prédécesseurs Clément XIV et Pie VI, dont le *Museum Pio-Clementinum* porte le nom, ayant augmenté les trésors d'art que renferme le Vatican et ayant convenablement fait disposer les objets nouveaux, son nom a été donné aux musées ouverts par lui et sous son règne. La collection de statues et de bas-reliefs antiques qui se trouve dans une grande salle attenante au *Museum Pio-Clementinum*, et dont le choix et la disposition avaient été faits par Canova,

porte particulièrement le nom de Chiaramonti. La description et le dessin de ce musée (*Il museo Chiaramonti descritto ed illustrato da Filippo Aurelio Visconti e Gius. Ant. Guattani*, etc., Rome, 1818, in-fol.), forme un supplément à l'ouvrage des deux Visconti, le *Museo Pio-Clementino*. Plus récemment, Pistolesi a donné une description de ce musée dans l'ouvrage *Il Vaticano descritto ed illustrato* (Rome, 1829 à 1833, in-fol.). Le musée d'inscriptions grecques et romaines, *Museo (Chiaramonti) delle inscrizioni*, qui se trouve dans un long corridor, forme en quelque sorte une entrée au *Museo Chiaramonti* et à la Bibliothèque du Vatican. Cette collection d'inscriptions est unique en Europe; les inscriptions ont été classées par Gaet. Marini. On arrive à ce corridor par les *Loges* de Raphaël (*voy.* Vatican). La bibliothèque du cardinal Zelada, dont le pape Léon XII a enrichi le Vatican, a aussi pris le nom de *Bibliotheca Chiaramonti*. *C. L.*

CHIARI (l'abbé Pierre) naquit à Brescia au commencement du XVIIIe siècle. Sa vie n'offre point d'incident remarquable; elle fut toute littéraire, et rien n'en troubla la tranquillité, si ce n'est quelques rivalités avec Goldoni. Quoique revêtu du titre de poète du duc de Modène, c'est à Venise que l'abbé Chiari avait fixé son séjour, et c'est là qu'il fit jouer, en dix ou douze ans, plus de soixante comédies. Si son talent avait égalé sa fécondité, sa place serait marquée parmi les premiers écrivains de son pays; mais, tout en sachant répandre de l'intérêt dans ses pièces et trouver des plans assez neufs, il est trop dépourvu de verve et de mouvement pour mériter d'être placé si haut. Nous ne l'égalerons pas même à Goldoni (*voy.*), ce rival avec lequel il lutta plus d'une fois corps à corps. Comme lui il avait adopté pour ses pièces le vers de quatorze syllabes appelé *martellien*; comme lui il fit paraître Molière sur la scène. L'un ayant donné la *Sposa persiana*, l'autre composa la *Schiava chinese*, puis *le Sorelle chinese*. L'abbé Chiari prétend, dans ses préfaces, qu'il ne compte pas moins de partisans que son rival et que leurs pièces à tous deux ont un égal succès; cependant il nous semble qu'on ne peut faire la comparaison de leurs œuvres, sans que la foi en cette assertion ne soit un peu ébranlée. Il s'essaya dans le genre tragique, mais les quatre tragédies qu'il composa ne purent se soutenir au théâtre. On a aussi de lui quelques romans assez jolis: les plus connus sont *la Giuocatrice di lotto* et *la Cantatrice per disgrazia*: sa *Bella pellegrina* est tirée de l'*Ecossaise* de Voltaire; il a fait sur le même sujet une pièce qui est la dernière de son recueil. L'abbé Chiari mourut à Brescia, en 1788, dans un âge avancé; son théâtre fut publié à la fois à Venise et à Bologne, de 1759 à 1762, 14 vol. in-8°, dont 4 de comédies en prose. L. L. O.

CHICANE, « terme du palais, sans qu'on puisse en indiquer l'origine, dit Guyot dans son *Répertoire de jurisprudence*, malgré toutes les recherches que nous avons faites afin de satisfaire la curiosité des lecteurs. » On appelle chicane l'abus que l'on fait des procédures judiciaires. Lorsqu'une partie est hors d'état de se défendre au fond, elle se retranche dans des exceptions et autres incidens illusoires ou suggérés par la mauvaise foi, pour traîner la décision en longueur, fatiguer son adversaire et surprendre le juge.

Le mot *chicane* est une expression familière très souvent employée; les avocats s'en servent fréquemment pour qualifier ainsi les prétentions de leurs adversaires. La chicane est ce qu'il y a de plus désastreux dans les procès; elle entraine la ruine d'un nombre infini de personnes, sans qu'elles puissent même s'en préserver. Un praticien subtil, qui est animé de l'esprit de chicane, est un homme éminemment dangereux; il retient et prolonge la décision des affaires, occasionne des frais ruineux, et souvent parvient, par les détours, à embrouiller les causes de manière à ce que les parties et les juges n'y entendent plus rien.

> . . . . Ce monstre odieux
> Jamais pour l'équité n'eut d'oreilles ni d'yeux.
> Boileau, *Lutrin*.

Les législateurs dans tous les temps ont eu pour but de simplifier les formes de la justice, d'abréger la procédure, de

ontenir la mauvaise foi des plaideurs; s ont porté des peines sévères contre eux qui intentaient des procès mal fonés ou dont l'objet était d'une si minie valeur qu'on n'y trouvait autre chose ue l'envie de chicaner. Chicaneau, dans *es Plaideurs* de Racine, est le type de ette classe d'hommes. Dans divers pays, es plaideurs de mauvaise foi étaient bligés de paraître devant des magistrats ui les condamnaient à payer une amene et les déclaraient infâmes. Dans d'aures, comme à Rome, ceux qui voulaient laider étaient obligés de déposer une mende : celui qui perdait son procès ncourait la confiscation de son amende u profit du fisc, et souvent il était conlamné à payer l'équivalent de la dixième partie de l'objet litigieux. L'empereur Justinien, dans ses *Novelles*, introduisit la formalité du serment et ordonna que les parties, en se présentant devant le juge, affirmeraient qu'elles étaient de bonne foi dans la demande qu'elles formaient. De là la coutume de faire prêter serment aux avocats au commencement de chaque année judiciaire.

La perte d'un procès n'est pas toujours la preuve d'une mauvaise chicane : les jugemens des hommes sont sujets à erreurs, et il arrive malheureusement que les tribunaux se trompent, malgré tout le soin qu'ils portent aux affaires. De là est venue l'institution de deux degrés de jurisprudence; et nos législateurs, à l'imitation des anciens, ont frappé les plaideurs qui poursuivent toujours la réformation de ce qui a été jugé, non de peines infamantes, mais d'amendes en cas d'appel, de requête civile, de cassation et autres cas prévus par nos lois. J. D-c.

CHICORACÉES (*cichorium*), famille naturelle de plantes de l'ordre des composées, dicotylédones, monopétales, à étamines périgynes, synanthérées de Jussieu, semiflosculeuses de Tournefort. Cette famille contient un grand nombre de plantes de genres fort distincts, cultivées ou non cultivées, annuelles, bisannuelles ou vivaces, presque toutes rameuses. Les feuilles des tiges sont toutes plus ou moins embrassantes, alternes, le calice composé, le réceptacle nu, les corolles plus ou moins allongées et dentelées, la graine à aigrettes. Le suc de ces plantes contient dans quelques genres un principe amer non laiteux, comme dans les chicorées proprement dites; dans d'autres genres il contient un principe laiteux plus ou moins âcre, surtout dans les espèces sauvages, comme la *laitue vireuse;* le suc épaissi de la laitue cultivée donne la *thridace*, employée comme calmant en médecine. La plupart des genres des chicoracées sont employés en matière médicale ou en économie domestique; cependant, ceux dont on fait un plus fréquent usage sont les *chicorées*, les *laitues*, les *pissenlits*, les *salsifis*. Des uns on mange les pousses, des autres les racines; dans ceux dont on mange les pousses, la culture et l'étiolement parviennent à diminuer beaucoup les principes âcres et à y développer le mucilage et le sucre, qui les rend plus agréables et plus nutritifs.

Chicorées, genre de la famille des chicoracées, dont les pétales égales ont cinq découpures profondes et inégales; l'une s'avance presque jusqu'au point d'insertion. Le calice est double et imbriqué, à deux rangs de squammes, au premier rang courtes et lâches, au second longues et serrées; les graines sont à aigrettes longues, serrées et soyeuses. On en reconnait cinq espèces, annuelles, bisannuelles ou vivaces, herbacées, à fleurs bleues, blanches ou roses; elles se trouvent en Europe, en Barbarie et dans l'Inde; deux espèces seulement sont employées.

La *chicorée sauvage* (*cichorium intybus*, Linn.) est une plante vivace, commune sur le bord des chemins, ligneuse et fort rameuse, d'un ou deux pieds de haut, à feuilles oblongues, roncinées, velues sur les côtes et les nervures, à fleurs axillaires, sessiles, géminées. La racine torréfiée et moulue s'emploie en économie domestique pour remplacer ou mitiger le café : dépourvue d'arome, cette poudre, qui ne contient qu'un principe amer et de l'extractif, donne une boisson tonique qui n'est point excitante et est avantageusement employée chez les personnes dont le tempérament irritable fait craindre l'action du café. Les feuilles de la chicorée sauvage

s'emploient en décoction, sous forme d'apozème, comme tonique, apéritive et stomachique, à cause du principe amer abondant qu'elles contiennent. On en prépare des sucs d'herbes et un extrait qui ne sont pas sans action. On a proposé de se servir de ces feuilles comme fourrage; en les faisant pousser à l'ombre, elles deviennent longues, d'un blanc jaune, tendres, et perdent beaucoup de leur amertume; alors on les mange en salade sous le nom de *barbe de capucin*.

La *chicorée endive* (*cichorium endivia*, Linn.) est originaire de l'Inde, annuelle, plus élevée que la précédente, à feuilles glabres, entières ou dentées, à fleurs sessiles ou à longs pédicules. Cette chicorée ne s'emploie au reste qu'en économie domestique; cultivée, elle se mange cuite, comme les autres légumes, ou en salade; les deux variétés les plus répandues sont la *chicorée frisée* et la *scarole* ou *escarole*. C. DE B.

CHIEN (*canis*, Linn.). Le chien, qui appartient à l'ordre des carnassiers, est un genre de la tribu des digitigrades. Tous les animaux qui composent ce genre ont les pieds de devant pentadactyles et ceux de derrière à 4 doigts seulement; les ongles ne sont pas rétractiles. Leur langue est assez douce; les pupilles de leurs yeux sont rondes; ils ont tous le *cæcum* petit; enfin ils ont en tout 42 dents, dont 12 incisives, 4 canines, 26 molaires. Ce genre ne renferme pas seulement le chien et toutes ses variétés : on y comprend encore deux espèces importantes, le *loup* et le *renard* (*voy.* ces mots), que plusieurs auteurs ont cru devoir réunir en un seul; les analogies de forme et de structure qui ont servi de base à cette division se trouvent en désaccord avec les mœurs : peut-être eût-il été plus convenable de les séparer.

Quelle est l'origine première de l'innombrable variété de chiens que nous avons tous les jours sous les yeux? est-elle le produit d'un accouplement d'animaux de différente nature ou bien du croisement de plusieurs races entre elles? il serait difficile de le prouver. Buffon pense que le *chien de berger* pourrait bien être le type de tous les animaux de ce genre; d'autres penchent pour le chien de la Nouvelle-Hollande, d'autres pour le loup; enfin, M. Cam. Desmoulins voit dans le chien un chacal apprivoisé. Cette divergence d'opinions prouve l'ignorance complète à laquelle nous réduit l'aspect bâtard de nos races actuelles. Les mœurs du chien domestique (*canis familiaris*, Linn.) sont connues de tout le monde. De tous les animaux, il n'en est pas de plus nécessaire et de plus utile à l'homme; il s'est tellement asservi à nos habitudes que nous le voyons prendre les mœurs de son maître, distinguer et défendre son bien et lui montrer un attachement inviolable jusqu'à la mort. Qui n'a pas été à même d'admirer sa reconnaissance et son amitié, sa douceur et son affabilité, son intelligence et sa mémoire, la perfection surprenante de ses sens et surtout de son odorat? Les faits qui les constatent suffiraient pour remplir des volumes.

Il serait faux de croire que *l'aboiement* soit, chez tous les chiens, régulier comme chez les nôtres : il y a des pays où ils sont tout-à-fait muets, d'autres où leur voix ressemble aux hurlemens du loup ou au glapissement du renard.

Plus les animaux produisent de petits et moins ils sont avancés à leur naissance : aussi les petits du chien, qui sont habituellement au nombre de 6 à 12, naissent-ils les yeux fermés. Ils les ouvrent le 10e ou le 12e jour; leurs dents commencent à changer le 4e mois, et leur croissance est terminée à deux ans. La femelle porte habituellement de 61 à 63 jours. A 15 ans les chiens sont vieux et ils ne passent guère 20 ans. Dans la jeunesse leurs dents sont blanches, tranchantes, pointues; mais à mesure qu'ils vieillissent, elles deviennent noires, mousses et inégales. Le poil de leur museau blanchit également sur le front et autour des yeux. Lorsqu'on a soin de réunir des individus de même taille et de même couleur, la race le plus ordinairement se perpétue, preuve nouvelle que, sur la quantité de races qu'on voudrait actuellement établir, il en est beaucoup qui ne doivent être que des races secondaires qui, par une série successive de générations, ont perdu les linéamens qui les distinguaient des races primitives.

On a transporté d'Europe en Amérique des milliers de chiens domestiques. Plusieurs ayant été oubliés ou abandonnés s'y sont multipliés à tel point qu'ils forment des troupes composées quelquefois de 200 individus. Ils habitent de vastes terriers, chassent de concert et ne souffrent point le mélange d'individus d'une famille étrangère. Ainsi réunis, ils ne craignent pas d'attaquer le lion, la panthère, le tigre, le gros bétail, et ils vont même jusqu'à insulter l'homme. Ils n'entrent qu'une seule fois en chaleur dans l'année, tandis que le chien domestique éprouve deux fois le besoin du rut. Néanmoins ils sont loin d'avoir recouvré tous les caractères qu'ils devaient avoir à l'état sauvage; car leur couleur varie encore d'un individu à l'autre, et ils rentrent sans résistance à l'état de domesticité. Ce besoin de poursuivre une proie, de fuir le danger ou de le braver pour s'y soustraire, ne se trouve plus dans le chien domestique; ce n'est plus chez lui qu'une condition secondaire de son existence. Cette nécessité de la vie du chien sauvage se modifie dans le chien domestique au point de lui imprimer des mœurs toutes nouvelles et d'anéantir tous les caractères essentiels de la nature. Aussi, comme le fait remarquer M. Fréd. Cuvier, pourrait-on jusqu'à un certain point juger de la civilisation d'un peuple ou d'une de ses classes par l'examen des mœurs des animaux qui lui sont associés.

Bien qu'il soit devenu impossible de distinguer actuellement quelles sont les races premières du genre chien, il se rencontre un grand nombre d'individus semblables par tous les caractères zoologiques les plus importans, et ces animaux, sans refuser de s'accoupler avec des chiens différens, s'accouplant de préférence avec ceux de leur espèce, constituent des classes auxquelles on continue à donner le nom de races. Ces races du deuxième degré sont même en si grand nombre qu'à l'exemple de M. Fréd. Cuvier nous les diviserons en 3 familles que nous désignerons du nom de la principale race qui s'y trouve. La 1re famille, les *mâtins*, renferme *le chien de la Nouvelle-Hollande*, si remarquable par sa fierté, son courage, la perfection surprenante de ses sens, sa voracité et la finesse de ses poils. Un individu de cette espèce ayant été amené en France à la suite de l'expédition aux terres australes commandée par le capitaine Baudin, on a eu lieu d'être surpris de ce qu'il ne savait pas nager ; jeté à l'eau, il se débattait machinalement, sans faire les mouvemens convenables pour se soutenir ; le *mâtin* et le *danois*, très bons pour la garde (on a cru voir que ce dernier affectionne particulièrement les chevaux), et enfin le *lévrier* aux formes minces, sveltes et effilées, auquel nous avons appris si bien à montrer sa force et son activité dans la plaine. Il a l'odorat plus faible que les autres chiens. La 2e famille, les *épagneuls*, comprend l'épagneul proprement dit, que l'éducation rend si bon chasseur; le *barbet*, l'un des plus intelligens de la famille; les *chiens-courans*, si utiles pour la chasse du lièvre et du lapin; le *chien de berger*, meilleur souvent pour la garde d'un troupeau que le berger lui-même; le *chien-loup* aux yeux hagards; les *bassets* aux jambes raccourcies et généralement torses, et enfin les *braques*, qui se rapprochent assez des chiens-courans dont ils ne diffèrent que par un museau moins long et moins large, des oreilles plus courtes et à demi pendantes, et des jambes plus longues. La troisième famille est celle des *dogues*, dans laquelle on remarque le *dogue*, dont les narines sont séparées par une fente profonde ; le *doguin*, qu'on connaît aussi sous les noms de *carlin* et de *mops*, et dont nos dames aimaient autrefois la société. V. B.

CHIENDENT (*triticum repens*, Linn). C'est une plante de la famille des graminées et de la triandrie digynie. Le genre dont il fait partie est le même que celui du blé. On distingue l'espèce à ses longues racines rampantes, à ses feuilles scabres en dessus et le plus souvent de couleur glauque ; à ses épillets composés de cinq fleurs tantôt munies, tantôt dépourvues d'arêtes. Ed. Sp.

Le chiendent, et ses variétés, *triticum glaucum* et *rigidum*, croît particulièrement dans les lieux cultivés, où il fait le désespoir des laboureurs par la

difficulté qu'on éprouve à le détruire entièrement. Les feuilles de cette graminée sont dures, couvertes de villosités raides, qui irritent les parties qu'elles touchent. Les chiens mangent de ces feuilles, dont les aspérités, irritant le gosier et l'estomac, produisent des évacuations par haut et par bas. La glume des épis est longue et parsemée d'aspérités plus longues, plus dures et plus irritantes que celles des feuilles. On n'emploie guère en médecine que les racines du *triticum repens*, qu'on récolte à la fin de l'été; on prend les plus jaunes, comme les plus tendres, on les lave ou on les bat pour leur enlever l'épiderme, qui contient un principe irritant, puis on les sèche et on les met en bottes. Dans cet état, ce sont des brins fistuleux un peu aplatis, d'un blanc jaune, inodores, noueux, articulés, rameux, de saveur douce et sucrée, donnant une décoction légèrement citrine, qui fermente facilement et dépose une matière féculente et du tartrate de chaux. Les anciens, et principalement les Égyptiens, connaissaient la propriété nutritive de la racine de chiendent; dans certaines contrées du Nord on la réduit en farine qu'on mêle à des farines ordinaires dans les temps de disette; en Pologne surtout on en compose une espèce de gruau. Comme cette racine contient du sucre, on pourrait facilement en retirer une assez grande quantité d'alcool; on y a, dans ces derniers temps, découvert un principe analogue à la vanille. Son usage le plus fréquent est en décoction simple, ou avec addition de quelque autre substance. La décoction pure de chiendent est calmante, diurétique, et conséquemment propre contre toutes les irritations et inflammations; surtout à cause de la facilité avec laquelle elle se digère, et qui permet de la boire en grande quantité. On a attribué une grande puissance médicamenteuse au chiendent, surtout dans les engorgemens des viscères; mais des expériences consciencieuses ont beaucoup affaibli cette confiance exagérée. Le chiendent, avec l'orge et la réglisse, compose la tisane commune des hôpitaux et des pauvres. C. DE B.

CHIENNESSE (DROIT DE). Cette vieille expression, que le latin du moyen-âge rend par *jus canarium* ou par *canaria*, désignait le droit qu'avaient les seigneurs de faire nourrir et loger leurs meutes de chiens chez leurs vassaux ou sujets. A. S-R.

CHIENS (astronomie). Il y a trois constellations de ce nom: l'une, tout-à-fait boréale, fut imaginée par Hevelius, qui eut l'idée de grouper les étoiles peu brillantes semées dans l'espace entre la *grande ourse* et le *bouvier*, sous le nom des *chiens de chasse*; la seconde, méridionale, a reçu le nom du *petit chien* et contient une étoile de première grandeur, *Procyon*; enfin la troisième, plus méridionale encore, a reçu le nom du *grand chien*. Ces deux dernières sont ainsi désignées dès la plus haute antiquité. Le *grand chien* est très remarquable, à cause de la présence de la plus étincelante des étoiles du firmament, *Sirius*, dont l'éclat surpasse de beaucoup celui des étoiles de première grandeur. Les expériences photométriques de sir John Herschell l'ont conduit à penser que la lumière de Sirius égale environ 324 fois celle d'une étoile de sixième grandeur; le docteur Wollaston s'est assuré que Sirius devait être *intrinsèquement* 14 fois plus lumineux ou plus gros que notre soleil. X.

CHIFFONNIER, industriel obscur et dédaigné qui recueille pour les besoins de diverses fabrications des objets abandonnés comme inutiles; car ce ne sont pas seulement les chiffons qu'il ramasse, comme son nom semblerait l'indiquer: les os, la ferraille, les cadavres d'animaux, les cendres, le papier, le carton, le cuir, tout lui est bon, et se convertit en argent entre ses mains, sans parler de ce qu'il lui arrive souvent, dans ses recherches tant de jour que de nuit, de trouver des pièces de monnaie, des bijoux, de la menue argenterie, et même quelquefois des billets de banque ou des valeurs de commerce.

Pour les personnes du monde il n'y a d'autre chiffonnier que celui qui avec la hotte, le crochet et la lanterne pour la nuit, parcourt les rues des grandes villes, travaillant au coin des bornes; elles ne connaissent pas le chiffonnier en grand, dont celui-là est l'émissaire, et qui lui achète sa récolte quotidienne après

qu'elle a été triée, pour en faire un commerce qui peut être très considérable. Tel de ces marchands de chiffons en gros a une maison importante à Paris et envoie chercher jusque dans la province les objets dont il fait ensuite une sorte de répartition. Ainsi les papiers, cartons et chiffons, divisés suivant leur plus ou moins de blancheur et de finesse, sont destinés aux fabriques de carton et de papier; les os, le cuir et les substances animales se vendent pour faire de la colle-forte, de l'huile, du noir animal, etc.

Les chiffonniers, même du dernier étage, gagnent beaucoup d'argent, ce qui ne les empêche pas d'être des types de misère et de malpropreté, qu'ils pourraient facilement éviter et qui, jointe à l'intempérance qui leur est familière, devient pour eux la source de fâcheuses maladies. En 1832 les chiffonniers de Paris s'insurgèrent et brisèrent des tombereaux d'un nouveau modèle, ayant pour objet d'enlever immédiatement toutes les ordures de la ville, qu'il ne leur aurait été permis d'exploiter qu'au lieu de dépôt. La victoire demeura aux chiffonniers. Il y a quelques années qu'ils furent mis en scène aux Variétés dans un charmant vaudeville où Potier se montra parfait comédien. F. R.

CHIFFRES (arithmétique). Ce nom, réservé d'abord au *zéro*, qu'on appelait *cyphra* dans le latin barbare du moyen-âge, s'applique maintenant aux dix caractères employés habituellement pour exprimer les nombres. On a été plus loin, et on l'a donné, par extension, à tous les caractères employés dans le même but chez différens peuples et à diverses époques. Ainsi nous disons *les chiffres romains*, bien que ces prétendus chiffres ne soient autre chose que les lettres de l'alphabet. Pour nous conformer à cet usage, et pour ne pas séparer d'ailleurs des choses qui ont la plus grande liaison entre elles, nous traiterons ici de tout ce qui a rapport à l'*écriture numérique*.

On peut représenter aux yeux les mots qui expriment les nombres en employant des lettres comme pour tous les autres mots de la langue; mais on a senti de bonne heure la nécessité des ignes abréviatifs. Il serait curieux de rechercher quels étaient ces signes chez les divers peuples anciens dont la connaissance est parvenue jusqu'à nous. Nous ne parlerons ici que des Hébreux, des Grecs, des Romains et des Arabes.

Les premiers partageaient les 27 caractères de leur alphabet en trois *neuvaines :* la première représentait les neuf unités de *un* à *neuf*, la seconde les neuf dizaines de *dix* à *quatre-vingt-dix*, la troisième les neuf premières centaines de *cent* à *neuf cents*.

Les Grecs, suivant les auteurs de l'Encyclopédie, avaient trois manières d'exprimer les nombres par les caractères de leur alphabet. La plus simple consistait à employer les 24 lettres d'après l'ordre de leur succession dans l'alphabet, depuis α, 1, jusqu'à ω, 24. Ainsi sont numérotés les livres de l'Iliade d'Homère. Mais ce procédé mis en usage par les Hébreux (*), et dont nous nous servons nous-mêmes tous les jours, ne peut réellement être considéré comme un système d'écriture numérique. La seconde manière, semblable à celle des Juifs indiquée ci-dessus, consistait à diviser les 24 lettres de l'alphabet en trois séries exprimant: la première les huit premières unités, la seconde les huit premières dizaines, la troisième les huit premières centaines; *neuf*, *nonante*, et *neuf cents* étaient représentés par des signes particuliers. Pour les mille on recommençait les trois séries des lettres, en plaçant un point dessous : ͵α, 1000; ͵β, 2000, etc. Enfin on employait les initiales même des noms des nombres; Ι pour un (*Is* au lieu de *eis*) Π pour cinq (Pente), Δ pour dix (*deka*), Η pour cent (*hekaton*), Χ pour mille (*chilia*), Μ pour dix mille (*myria*); quand, entre les jambes du Π, on plaçait une autre lettre, la valeur de cette dernière était quintuplée. Cette manière d'écrire les nombres se combinait avec la précédente.

Il est fort étonnant que ces peuples, dont la numération parlée était aussi régulière que la nôtre, eussent une numération écrite si imparfaite. Celle des Romains, qui se servaient aussi des let-

(*) Dans certaines parties de l'Office de la semaine sainte, chaque verset est précédé du nom d'une lettre hébraïque, *aleph, beth,* etc.

tres de leur alphabet, s'éloigne encore plus que celle des Grecs du système décimal, qui existait pourtant dans le langage (*voy.* Numération); elle procède par *cinq* au lieu de procéder par *dix* : aussi le signe du nombre 10 n'est-il qu'un double 5. Les signes de 1 à 10, sont les suivans : I, II, III, IIII ou IV, V, VI, VII, VIII, VIIII ou IX et X, formé de deux V, dont l'un est renversé sous l'autre.

En ajoutant au signe de dix, X, chacun des signes précédens, on a successivement XI, onze, XII, douze, etc., jusqu'à dix-neuf. Vingt ou, deux fois dix, ou quatre fois cinq, s'exprime ainsi, XX; trente s'écrit XXX; quarante XXXX ou XL, cinquante moins dix. Cinquante, ou cinq fois dix, s'exprime par L; en ajoutant à L tous les signes précédens, on a successivement tous les nombres depuis cinquante et un, LI, jusqu'à nonante-neuf, LXXXXVIIII, ou bien LXXXXIX (cinquante et quarante et dix moins un). Cent s'écrit C, lettre qui commence le mot latin *centum*; puis on reprend la série des signes précédens, CI, CII, ... CX . . . . CL; deux cents, trois cents, quatre cents, s'écrivent CC, CCC, CCCC ou CD (cinq cents moins cent). Cinq cents s'écrit D, six cents, sept cents, huit cents, DC, DCC, DCCC; neuf cents, DCCCC ou CM (mille moins cent); mille s'écrit M; deux mille, cinq mille, dix mille, cent mille, $\overline{\text{II}}$, $\overline{\text{V}}$, $\overline{\text{X}}$, $\overline{\text{C}}$, etc. (avec un trait superposé). Indépendamment des variations qu'on a pu remarquer ci-dessus dans la manière d'écrire certains nombres, il en existe plusieurs autres qui sont encore usitées dans les pays du Nord. Les principales sont IↃ, (avec un C renversé) pour cinq cents; CIↃ pour mille, CCIↃↃ pour dix mille, CCCIↃↃↃ pour cent mille, etc.

Le plus grand désavantage de ces divers genres d'écriture était de ne pouvoir se prêter facilement aux diverses opérations qu'on pratique sur les nombres. Aussi les Romains se servaient-ils, pour ces opérations, de jetons ou même de cailloux, *calculi*, dont nous avons fait notre mot *calcul*. On adopta enfin un système apporté en Espagne par les Maures et introduit en Italie par le pape Sylvestre II. Ce système, faussement attribué aux Arabes, remonte certainement beaucoup plus haut et doit avoir été connu des peuples savans de l'antiquité la plus reculée. Il n'est guère facile en effet, de concevoir comment les Égyptiens, les Chaldéens, les Chinois, etc. auraient pu pousser si loin leurs connaissances astronomiques avec des méthodes de calcul aussi imparfaites que celles des Grecs et des Romains. Au reste, les Arabes eux-mêmes tranchent la difficulté en attribuant aux Hindoux le système d'écriture numérique qu'ils nous ont transmis.

Nous verrons (article Numération) avec combien peu de mots on exprime tous les nombres, grace à leur transformation successive en unités de différens ordres, décuples les unes des autres; il faut encore moins de signes pour les écrire dans le système hindou. On exprime les neuf premiers nombres par neuf caractères : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Tous ces chiffres représentent des unités simples ou du *premier ordre*. Veut-on décupler leur valeur, il suffit d'ajouter après chacun d'eux un dixième caractère 0 (zéro) qui, n'ayant par lui-même aucune signification, place tout simplement au second rang le chiffre qu'il accompagne et avertit que les unités exprimées par ce chiffre sont du *second ordre* (décuple du premier ordre). On obtient ainsi la série des dizaines : 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90.

Si le nombre qu'on veut exprimer contient des unités du second ordre et des unités du premier ordre, on exprime les uns et les autres par le chiffre qui leur appartient, et alors le zéro devient inutile, puisque le chiffre des *unités simples* place au second rang celui des *unités décuples*. Ainsi onze (dix-un) s'écrit 11; trente-quatre (*trois* unités décuples et *quatre* unités simples) s'écrit 34, etc.

D'après ce qui précède, les centaines (unités centuples ou du troisième ordre) s'exprimeront par les mêmes chiffres placés au troisième rang. Cent, décuple de 10 et centuple de 1, s'écrira 100; trois cent huit, qui renferme trois unités de troisième ordre, 0 (zéro ou rien d'unité du second ordre, et 8 unités du

premier ordre, s'écrira 308, en plaçant un 0 au rang des unités décuples pour conserver au chiffre 3, qui exprime les unités centuples, le troisième rang qui lui appartient.

Les unités de quatrième ordre, ou les *mille*, sont décuples des unités du troisième ordre ou *centaines ;* on les exprime toujours par les mêmes chiffres, placés au quatrième rang en allant vers la gauche, et ainsi de suite pour les dizaines de mille (cinquième ordre), pour les centaines de mille (sixième ordre), pour les millions (septième ordre), etc. Présentons cela à l'œil par un tableau :

Unité simpl.	1,	2,	3,	4.	val.abs.
— décuple.	10,	20,	30,	40.	val.relat.
— cent..	100,	200,	300,	400.	
— mill...	1000,	2000,	3000,	4000.	

De ce qui précède nous conclurons : 1° que les chiffres *significatifs* (tous excepté 0) ont deux espèces de valeur, l'une *absolue* qu'ils ont par eux-mêmes, l'autre *relative* qui varie suivant le rang qu'ils occupent dans la série de chiffres employés pour exprimer un nombre; 2° que le zéro n'a aucune valeur et qu'il sert seulement à conserver aux chiffres significatifs le rang qui détermine leur valeur relative; 3° que la valeur relative des chiffres augmente en proportion décuple à mesure qu'on les recule d'un rang vers la gauche; 4° que dans toute série de chiffres exprimant un nombre, chaque chiffre représente ou remplace des unités d'un ordre particulier, qu'on peut désigner par le rang qu'occupe ce chiffre. A l'article Numération, on appliquera ces règles à des nombres élevés et l'on montrera que les longues suites de chiffres sont divisées en tranches de trois chiffres, en commençant par la droite, et l'on dira de plus que, de même que la valeur relative des chiffres augmente en proportion décuple en allant vers la gauche à partir des unités simples, de même elle diminue en proportion décuple en allant vers la droite, à partir du même point (*voy.* aussi Fractions décimales).

Pour les autres manières actuellement employées d'exprimer les nombres dans les opérations qu'on leur fait subir, *voy.* Algèbre, Analyse, Calcul, Signes, etc. A. M. C.

La connaissance des chiffres romains est indispensable dans une foule de circonstances, puisqu'ils servent encore aujourd'hui dans certains computs. Mais elle est surtout utile pour la lecture et la critique des anciennes chartes et des anciens manuscrits. Dans ceux-ci, par exemple, on écrit *quatre* ainsi IIII et non IV; *neuf*, VIIII et non IX, etc. Au VIIIe siècle, au lieu d'employer le V pour *cinq*, on écrivait quelquefois IIIII. Le demi (*semi*) était exprimé par une *S* à la fin des chiffres. Ainsi l'on écrivait CIIS pour *cent-deux et demi*. Cette *S* prenait quelquefois la figure de notre 5.

On voit dans quelques anciens manuscrits les chiffres LXL, pour exprimer quatre-vingt-dix. Sous les rois Mérovingiens, on trouverait à peine, dans les dates des années, des nombres rendus tout au long dans les manuscrits; ils y sont toujours exprimés par des chiffres romain. Sous les Carlovingiens, en Allemagne comme en France, on avait coutume de dater avec ces mêmes chiffres. Sous les Capétiens, au moins jusqu'au XVe siècle, on persista dans cet usage. C'est alors seulement que l'on commença, dans notre pays, à mêler des chiffres romains avec des chiffres *arabesques*. Les Espagnols se servirent anciennement des mêmes chiffres romains que les Français; mais, chez eux, il faut surtout remarquer un X d'une forme particulière: le haut du jambage droit est en demi-cercle et vaut 40. Ceci mérite de ne pas être oublié, à cause des erreurs où ce signe a jeté les savans. Du reste, en Espagne, le chiffre romain s'est maintenu jusque dans le XVe siècle. Les Allemands ont long-temps fait usage du chiffre romain à peu près comme on faisait en France; ils eurent néanmoins quelques figures qui leur étaient particulières.

Dans les dates des chartes, l'usage des chiffres romains fut également universel dans les différens pays; mais, pour éviter de graves erreurs, il faut remarquer que, dans ces dates, ainsi que dans celle des autres monumens de France et d'Espagne, on omettait quelquefois le nom-

bre *millième*, en commençant la date par les centaines; que, dans d'autres, on posait le millième et l'on omettait les centaines; enfin que, dans le bas âge, on supprimait également le millième et les centaines, commençant aux dizaines, comme si l'on datait 35 pour 1835, et comme on dit encore 93 pour 1793.

De plus, il ne faut pas oublier que les anciens exprimaient souvent les nombres par des comptes ronds, ajoutant ce qui manquait pour les compléter ou omettant le surplus. Cette manière de compter, qui n'est pas rare dans les livres sacrés, a passé de là dans les monumens. Les anciens copistes et même les modernes ont fait souvent des fautes en rendant les chiffres romains, surtout dans les V, les L, les M, etc. Pour la ponctuation après les chiffres romains, il n'y a jamais eu rien de fixe. On ignore quand a pu commencer l'usage de l'*o* supérieur mis après le chiffre romain : *anno* M° L° VI°.

Quant aux chiffres anciens, nommés arabes, leur origine et l'époque de leur introduction parmi nous sont assez peu connus. Les uns font honneur de cette invention aux Indiens, qui les communiquèrent aux Arabes, d'où, par le moyen des Maures, ils sont venus jusqu'à nous : cette origine indienne est généralement admise comme la mieux fondée. Les autres soutiennent que ces chiffres viennent des Grecs, qui les ont communiqués aux Indiens, d'où ensuite ils ont passé jusqu'à nous par les Arabes et les Maures. Edouard Bernard, Isaac Vossius, Huet et l'anglais Ward appuient ce dernier système, qui, nous devons le reconnaître, ne parait fondé que sur des conjectures fort arbitraires. Dom Calmet mit au jour une autre hypothèse, qui donnait à ces chiffres une origine toute latine : il prétendit qu'ils étaient des restes des notes de Tiron. Mais la ressemblance qu'il croit trouver entre ces deux sortes de figures est forcée, et d'ailleurs l'usage des notes de Tiron cessa dès le xe siècle, au point qu'il n'en reste presque nul vestige dans les monumens depuis le commencement du xie, et nos chiffres ne paraissent qu'au xiiie siècle, en France et dans les autres états de l'Europe. Ils ont subi depuis cette époque, parmi les Européens, le sort de l'écriture, c'est-à-dire que leurs figures n'ont pas moins varié que celles de nos lettres. Quelques-uns ont déféré au moine grec Planudes l'honneur de s'être servi le premier de ces chiffres; d'autres en donnent la gloire à Gerbert, premier pape français sous le nom de Sylvestre II. Les Espagnols la revendiquent pour leur roi Alphonse X, à cause de ses tables astronomiques dites *Alphonsines;* mais toutes ces prétentions n'ont pas de fondemens bien solides. Ce qu'il y a de certain, c'est que les chiffres dits arabes étaient connus en Europe avant le milieu du xiiie siècle. D'abord on n'en fit guère usage que dans les livres de mathématiques, d'astronomie, d'arithmétique et de géométrie; ensuite on s'en servit pour les calendriers, les chroniques et les dates des manuscrits seulement; car les chiffres n'ont jamais été admis dans les diplômes ou chartes avant le xvie siècle. Si l'on en trouvait quelques-uns avant le xive siècle, ce serait une circonstance des plus rares. Dans les xive et xve siècles, on pourrait, quoique assez difficilement, en rencontrer dans des minutes de notaires. Ces exceptions, si elles se trouvaient, ne serviraient qu'à confirmer la règle qui ne les admet que dans les actes du xvie siècle.

Ces chiffres ne parurent sur les monnaies, pour marquer le temps où elles avaient été frappées, que depuis l'ordonnance du roi de France Henri II, rendue en 1549.

La figure des chiffres arabes n'était pas encore uniforme parmi nous en 1534, et ce n'était que depuis 1500 que l'usage en était ordinaire en France, encore les entremêlait-on souvent de chiffres romains. Même, si l'on en croit D. Lobineau (*Histoire de Bretagne*), c'est seulement depuis le règne de Henri III que l'on commença en France à employer en écrivant les chiffres arabes. Les Russes ne s'en servent que depuis les voyages du tsar Pierre-le-Grand, au commencement du xviiie siècle. Ils avaient été introduits en Angleterre vers le milieu du xiiie siècle (en 1233), et portés en Italie vers le même temps. L'Allemagne ne les reçut qu'au commencement du xive siècle (vers 1306); mais en général

la figure de ces chiffres n'est devenue uniforme que depuis 1534. A. S-R.

CHIFFRES (musique). Ce sont des signes placés au-dessus des notes de la basse, pour indiquer les accords qu'elles doivent porter. Cette partie de basse, qu'on nomme *basse-chiffrée* (*voy.*), s'appelle en Italie *partimento*. Les *partimenti* les plus estimés sont ceux de Fenaroli.

Dans la basse chiffrée, on a cherché, autant qu'on a pu, à caractériser chaque accord par un seul chiffre, de sorte qu'il indique tous les sons qui doivent le composer. Ainsi, l'accord de seconde se chiffre 2, celui de septième 7, etc. Il y a des accords qui ont un double chiffre, comme l'accord de sixte et quarte ($\frac{6}{4}$), celui de sixte et quinte ($\frac{6}{5}$), etc.

En 1742, J.-J. Rousseau lut un projet, concernant de nouveaux signes pour la musique, à une séance de l'Académie des sciences. L'année suivante, il publia une *Dissertation sur la musique moderne*, où il appliquait ses chiffres à des airs connus. F-LE.

Cette méthode, qui représentait les notes de la gamme par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, avec l'aide du point, des dièzes et des bémols, avait l'avantage de la rapidité, outre qu'elle facilitait singulièrement la transposition et qu'elle permettait d'écrire et d'imprimer la musique par les procédés ordinaires. M. Galin, dans son Cours du Méloplaste, a repris avec succès cette idée, qui n'a cependant pas fait fortune, parce qu'elle changeait tout un système reçu et qu'elle obligeait toute une génération à une nouvelle étude. F. R.

CHIFFRES (diplom.) (*arcanæ notæ*), correspondance secrète dont la forme étrange et inusitée dérobe le sens à quiconque n'est pas au fait des conditions convenues d'avance entre les parties en relation. On emploie, pour atteindre ce but, ou des signes complètement inconnus et purement imaginaires, ou des caractères usuels, tels que des chiffres, des nombres et des lettres de l'alphabet, mais détournés de leur acception primitive, combinés et diversifiés de certaines façons auxquelles on donne une signification arbitraire. On appelle chiffre *à simple clé* celui où l'on emploie toujours la même figure pour rendre une même lettre; mais l'on conçoit qu'il est facile, avec quelque application, de deviner une pareille combinaison par le rapprochement des diverses parties. Pour compliquer les difficultés de traduction, on a imaginé le chiffre à *double clé*. C'est celui où l'on change d'alphabet à chaque ligne, même à chaque mot, et où l'on met des *nulles*, c'est-à-dire des phrases et des syllabes insignifiantes, qui coupent le discours à intervalles convenus et dont la représentation n'est fixée que par le caprice. Il est évident que la nature et le nombre de ces bizarreries et de ces déguisemens sont incalculables. Cependant il n'est pas rare de voir des interprètes parvenir à déchiffrer les plus obscurs de ces hiéroglyphes et dérouter la prévoyance qui s'en sert pour garantir, en temps de guerre ou dans de graves circonstances, le secret des dépêches importantes. Un autre chiffre mis en usage est connu sous le nom de *grille*: il consiste dans une série de mots accouplés et entremêlés comme au hasard, mais disposés de manière à fournir un sens exact et complet au correspondant qui possède la grille. C'est un papier ou un carton découpé à jour, lequel, posé sur la missive au juste point, ne laisse apparens que les caractères nécessaires et masque ceux de remplissage ajoutés après coup par l'expéditeur qui, au moyen d'une grille conforme, a tracé régulièrement les paroles essentielles.

On appelle aussi *chiffre* l'alphabet que chacun des intéressés garde de son côté pour formuler ses lettres et pouvoir lire immédiatement celles qu'il reçoit. V. DE M-N.

On a plusieurs traités sur les écritures par chiffres. Le fameux abbé Trithème, qui écrivait dans le XVe siècle, s'est occupé de cet art dans sa *Polygraphie*, qui a eu plusieurs éditions, et a été traduite en français, par Collange (1561, in-4°). Le même Trithème a donné diverses manières d'écrire en chiffres dans son *Traité de sténographie* qui, souvent réimprimé, l'a été encore à Nuremberg en 1721. On attribue au duc Auguste de Brunswic, un livre rare sur le même sujet, qui a pour titre : *Gustavi Seleni*

enodatio stenographiæ J. Trithemii, 1624, in-fol. Nous citerons encore le livre *De occultis litterarum notis*, par J.-B. Porta, réimprimé à Strasbourg en 1626, et dans lequel l'auteur napolitain donne plus de 180 manières de cacher sa pensée dans l'écriture; le *Traité des chiffres, ou secrettes manières d'écrire*, par Blaise de Vigenère, 1586, in-4°; la *Cryptographie, contenant la manière d'écrire secrètement*, par J.-R. du Carlet, 1644, in-12; et *L'interprétation des chiffres, tirée de l'italien d'A. M. Cospi*, par le P. Nicéron, 1641, in-8° V-VE.

CHIITE, mot arabe qui signifie sectaire. On entend communément par ce mot la portion des Musulmans dévoués à la personne d'Ali, gendre et cousin de Mahomet, lesquels, à la mort du prophète, ayant vu Aboubekr, puis Omar, puis Osman, élevés au khâlifat, crièrent à l'injustice et se séparèrent du reste des fidèles. En vain Ali finit-il par être aussi khâlife: ses partisans exclusifs continuèrent à regarder le règne de ses prédécesseurs comme une usurpation; d'un autre côté, des partis ne tardèrent pas à se former contre Ali. Ce prince périt assassiné, et ses descendans, dépouillés de l'autorité, furent presque constamment en butte aux persécutions. Cette suite de malheurs ne fit qu'aigrir davantage les partisans d'Ali; la haine attira la haine, et ces funestes divisions se sont maintenues jusqu'à nos jours. Le nom de *chiite* n'est qu'un sobriquet. Les chiites s'appellent eux-mêmes *adélyé* ou les partisans de la justice. Ils ont pour adversaires ceux qui admettent la succession des khâlifes telle qu'elle a eu lieu; ce sont ceux qu'on a nommés *sonnites* ou les partisans de la tradition. Chaque parti d'ailleurs a eu de nombreuses ramifications. Celui des chiites en compte plusieurs qui ont joué un grand rôle dans l'histoire. On peut voir aux articles ALMOHADES, ISMAÉLIENS, FATIMITES, IMAMS, et ISLAMISME. En ce moment la doctrine des chiites domine en Perse et dans l'Inde, où la plupart des Musulmans sont d'origine persane. Au contraire, les Turcs othomans et les Musulmans de l'Afrique, ainsi que ceux de la Boukharie, sont en général sonnites. Ce qui distingue surtout la doctrine des chiites actuels, indépendamment de quelques croyances particulières, c'est que, dans leur opinion, toute puissance temporelle et spirituelle, depuis la disparution des imams, est seulement une puissance de fait. L'autorité légitime appartient de droit au douzième des imams qui naquit dans le IXe siècle de notre ère, et qui, à l'abri des atteintes de la mort, se tient caché dans quelque coin de la terre, attendant le moment de paraître sur la scène du monde. Tout l'univers sera soumis à ses lois; la doctrine des chiites triomphera de toutes les religions, et aussitôt après viendra la fin du monde. Cette opinion était celle des rois de Perse de la maison des Sofis, bien que ces princes descendissent de Mahomet. Comme c'était par voie collatérale, ils se regardaient comme les simples lieutenans de l'imam, et ils entretenaient constamment des chevaux enharnachés dans le palais d'Ispahan, pour l'instant où l'imam attendu viendrait remplir sa haute mission. R.

CHILDEBERT I-III, *voy.* MÉROVINGIENS, CLOTILDE, BRUNEHAUT.

CHILDÉRIC I-III, *voy.* MÉROVINGIENS.

CHILI (on prononce en espagnol *Tchilé*), région maritime de l'Amérique méridionale, située entre les 24° 5', et 41° 55', de latitude S., et les 50° 29', et 58° 39' de longitude O. (de l'île de Fer), sur le penchant occidental des Cordillères. Ce pays forme une république indépendante, depuis la victoire remportée près du Maypo par Saint-Martin, le 5 avril 1818. Le Chili est, après le Brésil et le Pérou, le pays le plus favorisé par la nature dans tout le Nouveau-Monde: aussi l'appelle-t-on le jardin des jardins et la fleur des fleurs d'Amérique. Le climat y est constamment chaud; la chaleur est tempérée par les vents des montagnes et de la mer; le ciel est serein, le sol fertile et arrosé par beaucoup de fleuves et de rivières; les montagnes sont majestueuses, la côte magnifique; et, par sa position géographique, qui est celle d'une bande étroite s'étendant du nord au sud sur un espace de 267 milles géogr., il réunit tous les avantages d'un pays haut et du plat pays. Le Chili est

borné au N. par la république de Bolivia, à l'E. par celle de Rio de la Plata, au S. par la Patagonie, et à l'O. par le grand Océan. La superficie, qui n'a été calculée avec soin que dans ces derniers temps, est de 8,052 milles carrés géogr.* Le pays est habité par environ un million d'hommes qui se divisent en indigènes et en régnicoles d'origine étrangère. Les premiers se composent de tribus indiennes libres (telles que les Puelchi et les Araucos) comprises dans le peuple appelé Molutches. Ce peuple, qui a su maintenir contre l'Espagne son indépendance, occupe un territoire séparé de la république par le fleuve Biobio. Quant à ceux qui sont venus du dehors, ce sont des créoles qui, après les Indiens, sont les plus nombreux; il y a ensuite des mulâtres et des nègres : ces derniers, d'après un recensement récent, sont au nombre de 40,000.

Le pays est partagé par la nature en trois contrées, formant autant de terrasses : le pays montagneux en partie composé de montagnes sauvages, de rocs et de précipices et en partie de vallées fertiles; le pays du milieu généralement uni, et le bas pays ou la côte, traversé par 42 rivières profondément encaissées. Les points les plus élevés de la chaîne de montagnes du côté de l'est sont le Tupungato, le Limari, le Mahflas, le Descapezado, le Longavi, le Chillan, le Chiapa, le Coquimbo et le Guanauca, dont quelques-uns s'élèvent à 20,000 pieds au-dessus de la mer. Il y a quatorze volcans en continuelle éruption; il y en a sept autres qu'on ne reconnaît que par la fumée et la vapeur qui s'en échappent continuellement, et par le changement du bord du cratère. Il arrive habituellement trois ou quatre tremblemens de terre par an, qui causent souvent, et qui ont causé notamment dans les années 1822 et 1824, de grands dommages; mais la grêle et les orages sont inconnus dans ce pays. Plusieurs ramifications des Andes le traversent dans différentes directions, et 120 rivières ou ruisseaux qui coulent de l'est à l'ouest; tels sont le Guasco, le Maypo, le Maule, la Quilotta, le Biobio et la Valdivia, fleuves considérables. Véritable grenier d'abondance pour l'Amérique du Sud, le Chili rend, dit-on, 40 et 50 fois la semaille. Dans les vallées des Andes la végétation est admirable de variété, et l'on a déjà reconnu plus de 200 plantes officinales. Le palmier cocotier est le végétal le plus répandu; on trouve ensuite l'oca, le quinua, les papa, les bananes, les tuna; mais, outre ces produits indigènes, on a naturalisé dans le Chili beaucoup de végétaux des pays des tropiques ainsi que les blés et les fruits d'Europe. Le pays a une grande abondance de métaux précieux. On retire l'or de 14 mines et du sable d'or de certains fleuves. Il y a aussi beaucoup de cuivre; dans le seul espace entre les villes de Copiapo et de Coquimbo, on exploite 1000 mines de ce métal; et il y a de plus du fer, du vif argent et de l'étain. M. de Humboldt a estimé, en 1802, le revenu annuel en or et en argent à 2,060,000 piastres; cependant en 1824 ce revenu fut à peine de 133,094. En 1832 on trouva 50 nouvelles veines d'argent de la meilleure qualité, au sud du Topiano, dans l'intendance de Coquimbo.

Le climat et le sol favorisent également l'élève des bestiaux : on trouve, dit-on, dans le Chili des troupeaux de bœufs de 10 à 12,000 têtes. La viande, le suif et les peaux forment pour l'exportation un article important. Les chevaux sont de belle race et l'on en trouve partout des troupes nombreuses. Il y a encore plus de chèvres et de brebis, et la laine constitue une branche de commerce importante. Plus cet état libre aura de tranquillité, et plus ses relations commerciales avec l'Europe prendront de développement. L'exportation du blé pour le Pérou est déjà considérable.

Le Chili a été gouverné depuis 1540 par des vice-rois espagnols; mais le 18 juillet 1810 les habitans de la capitale, San-Iago, destituèrent le capitaine-général Carrasco et le remplacèrent par leur compatriote Conquista, préparant ainsi leur défection. Une junte composée de sept membres s'assembla le 18 septembre par les soins d'Alvarez de Jonte, qui, de Buénos-Ayres, avait été envoyé au Chili. La province suivit l'exemple de la

(*) On estime la longueur du nord au sud à 456 lieues; la largeur varie de 14 à 66 lieues. S.

ville et consentit à tout. Ce renversement de l'ancien ordre des choses eut lieu sans effusion de sang; la tentative faite le 1er avril 1811 par le colonel Figuerra, au profit de l'Espagne, échoua. Le premier congrès s'assembla en juin 1811 et donna de nombreuses preuves d'une politique libérale et prudente. Des abus dans l'administration furent détruits, des emplois inutiles furent supprimés, le traitement du clergé fut diminué; on proclama l'abolition de l'esclavage, et même la liberté de la presse fut consacrée par la loi, chose d'autant plus curieuse que le pays ne possédait pas encore une seule imprimerie; la première presse, qui depuis le commencement de 1815 imprimait le journal *Aurora de Chile*, n'arriva à San-Iago, de New-York, que le 21 novembre 1811. Mais bientôt trois hommes d'une famille influente, jeunes, sans expérience, libertins, mais non sans talent, pleins d'une ardente ambition et soutenus par une femme aimable, leur sœur, modifièrent cet état de choses. Ce furent les trois frères Carrera: ils se firent un si grand parti qu'ils purent risquer de dissoudre le congrès et se mettre à la tête du gouvernement. L'anarchie suivit cette entreprise audacieuse, et l'Espagne, profitant de cette circonstance, envoya au Chili, en 1813, le général Pareja; mais il fut battu près d'Yerbas-Buénas. Son successeur Sanchez fut plus heureux: il sut se maintenir dans la ville de Chillan, près la côte, gagna à sa cause les Araucos et excita le peuple contre le gouvernement par l'entremise du clergé, chose d'autant plus facile que les frères Carrera s'étaient fait haïr par leur libertinage et leurs violences. La junte de San-Iago manda à sa barre les trois usurpateurs, et deux d'entre eux, Jose-Miguel et Louis, furent mis en prison.

Pendant que les Espagnols trouvaient dans le général Gainza un guerrier expérimenté, le colonel don Bernardo O'Higgins embrassa le parti des patriotes. Les Espagnols conclurent à Talca, ville située sur la rive droite du Maule, une convention apparente avec le directeur don Fr. Lastra, qui se trouvait à la tête de la junte du gouvernement: ils voulaient se maintenir au Chili assez long-temps pour répandre parmi les patriotes le germe de la discorde et pour attendre les renforts de troupes au moyen desquels ils espéraient assujétir encore le pays. Ce plan réussit d'abord. En vain les patriotes s'unirent-ils plus étroitement entre eux; en vain O'Higgins mit-il en mouvement tout ce que la valeur et le courage pouvaient lui inspirer: les Espagnols triomphaient toujours. Le Chili se soumit, à l'exception d'O'Higgins qui, avec un corps de 1400 hommes, préféra l'exil à la soumission. Arrivé à Mendoza, il fit de nouveaux plans pour délivrer sa patrie, et peu de temps après la mémorable campagne du général San-Martin de Buénos-Ayres à travers les Andes, dont l'élévation, dans les cinq principaux passages du côté de l'est, est de 15 à 16,000 pieds, la victoire des patriotes près de Chacabuco, remportée le 12 février 1818 par O'Higgins et l'entreprenant chef de guérillas D. Manuel Rodriguez, décida du sort du Chili. O'Higgins fut nommé en 1818 directeur en chef du pays, encore une fois déclaré indépendant. La victoire remportée le 5 avril de cette année par San-Martin et la conquête du port de Valdivia, en 1820, par lord Cochrane, commandant des forces navales, délivrèrent tout le continent du Chili du joug espagnol. Le brave Ramon Freire, qui parvint en 1826 à prendre aussi aux Espagnols l'île de Chiloé (*voy.*), sut garantir les frontières méridionales contre les attaques des Araucos. Malgré le peu de civilisation du peuple, une constitution se développa dans le pays; O'Higgins resta à la tête des affaires jusqu'en 1823, et Freire lui succéda. Lorsqu'en 1826 Encalada se démit de ses fonctions de président, Freire fut nommé pour la seconde fois à cette fonction; puis il céda la place au noble Pinto, sous lequel le congrès adopta la constitution le 6 avril 1828. O'Higgins, qui s'était retiré des affaires publiques, fut alors rappelé à la tête du gouvernement. Depuis le 5 avril 1831, la présidence était dévolue à Prieto, sous lequel Jose-Joaq. de More, né en Espagne et connu par ses écrits et par sa coopération à la constitution, ainsi que par ses infatigables efforts en faveur de l'instruction popu-

laire, remplit depuis 1827 les fonctions de sous-secrétaire d'état. San-Iago, capitale de la république, est le siége du gouvernement.

Le Chili est maintenant divisé en huit provinces: Coquimbo, Conception, Maule, San-Iago, Aconcagua, Colchagua, Valdivia et Chiloé, avec l'archipel de ce nom (*voy.* ci-après), auquel il faut ajouter l'île rocailleuse de Juan Fernandez, où l'Écossais Alexandre Selkirk s'est réfugié après son naufrage de l'an 1703, et où ce type de Robinson Crusoé est resté jusqu'en 1708. Depuis 1821, cette île est destinée à former une colonie où sont envoyés les prisonniers d'état et les criminels du Chili. Les revenus du Chili se sont montés en 1826 à plus de 2,800,000 fr. et les dépenses à près de 2,630,000 fr. Les intérêts de l'emprunt d'un million de livres sterling contracté en Angleterre sont arriérés depuis le 31 mars 1827. *San-Iago*, siége d'un évêché et des autorités, est une ville d'environ 50,000 âmes. Nous renvoyons le lecteur à son article et à celui de VALPARAISO. On peut consulter Vidaure, *Histoire du Chili*; Mier, *Travels in Chili and La Plata*, (Lond., 1826, 2 vol.) et Haigh, *Sketches of Buenos-Ayres and Chili* (Lond. 1829). *C. L.*

CHILIASME, *voy.* MILLÉNAIRE (*empire*).

CHILOÉ (ARCHIPEL DE), sur la côte occidentale de l'Amérique méridionale, entre 41 et 43° et demi de latitude sud. Situé à peu de distance de la côte du Chili, il forme une province de la république chilienne et se compose d'environ 80 îles la plupart petites, hérissées de montagnes et séparées les unes des autres par des détroits. A ce groupe se joint celui de *Chonos* qui n'est guère moins nombreux, et dont le nom s'applique quelquefois aux deux archipels. On ressent dans ces îles de violens ouragans; les navires trouvent un asile dans un grand nombre de petits ports. Les insulaires sont de la même race que les indigènes du Chili; ils sont bons marins et montrent de l'adresse dans les arts mécaniques. La principale île du groupe n'est qu'à une lieue de la côte chilienne et a environ 50 lieues de long; elle est peuplée principalement de créoles. Son chef-lieu est *San-Iago de Castro*, et elle a un bon port à *San-Carlos de Chacao*. L'île a des montagnes couvertes de bois, et produit du lin, des grains, des pommes de terre; on y élève beaucoup de chevaux et de bestiaux. On en exporte aussi une quantité considérable de poissons. Ce fut au XVIe siècle que les Espagnols découvrirent et soumirent les îles Chiloé. Lorsque, dans le siècle actuel, les anciennes colonies espagnoles recouvrèrent leur indépendance, ces îles, où s'étaient réfugiés beaucoup d'Espagnols du continent, résistèrent d'abord au nouveau gouvernement du Chili; mais, abandonnés par la mère-patrie, l'archipel cessa enfin la guerre contre le régime républicain et se laissa incorporer dans le nouvel état chilien. D-G.

CHILPÉRIC I et II, *voy.* MÉROVINGIENS et FRÉDÉGONDE.

CHIMAY (THÉRÈSE, comtesse DE CARAMAN et princesse DE), née à Sarragosse vers l'an 1775, était fille du comte de Cabarrus (*voy.*), ministre des finances en Espagne. Mariée fort jeune à M. Davin de Fontenay, ancien conseiller au parlement de Bordeaux, elle ne trouva pas le bonheur dans ce mariage et fit prononcer son divorce. Devenue libre et livrée bien jeune encore à elle-même, elle vécut quelque temps à Bordeaux, où, après avoir suivi, avec trop de légèreté peut-être, le torrent et les fêtes révolutionnaires, elle fut jetée, en un moment de réaction, dans les prisons de la ville. Tallien, député alors en mission dans le département de la Gironde avec Ysabeau, entendit faire de grands éloges de la beauté de cette jeune Espagnole: il voulut la voir et en devint éperdument amoureux. Il la protégea, la fit mettre en liberté, et, après lui avoir rendu ce service, il lui offrit sa main. A Paris, Mme Tallien exerça une telle influence sur ce conventionnel, de plus en plus épris des charmes de sa compagne, que c'est à elle que l'on doit l'énergie qu'il montra au 9 thermidor an II, et qui amena la chute de Robespierre et du règne de la Terreur, au moment même où Thérèse devait accompagner Tallien à l'échafaud. Son salon devint bientôt célèbre et elle fut l'ornement des cercles les plus brillans du temps de

la révolution. Bientôt après Tallien, devenu malheureux par des chagrins domestiques et voyant que sa femme avait oublié ce qu'il avait fait pour elle, partit pour Londres, l'oubliant à son tour, et puis il accompagna Napoléon en Égypte. Revenu à Paris, il trouva Thérèse décidée à demander son divorce, qui fut prononcé peu de temps après. Elle épousa en 1805, M. de Caraman (*voy.*), aujourd'hui prince de Chimay, dont elle a quatre enfans, et vécut depuis alternativement à Paris, à Nice et dans son château de Chimay, ancienne pairie du Hainaut, qui devint en 1750 la propriété des comtes de Caraman; elle y mourut le 15 janvier 1835.

La princesse de Chimay était l'une des plus belles femmes de son temps, et l'on peut dire qu'elle réunissait à cette beauté éblouissante, beaucoup d'esprit, une amabilité et une générosité peu communes. Elle fut l'amie de madame Récamier, de l'impératrice Joséphine, et des généraux Barras, Hoche et Bonaparte. Les services qu'elle a rendus à l'humanité la mettent au rang des femmes célèbres; ses ennemis même lui ont dû l'adoucissement de leur sort, et plusieurs d'avoir échappé à la proscription. Elle a sauvé de la mort la femme du général Valence, qui depuis a dit si ingénieusement: « Si l'on a donné à Mme Bonaparte le surnom de *Notre-Dame-des-Victoires*, on doit donner à Mme Tallien celui de *Notre-Dame-de-Bon-Secours.* » Ce fut par un jeu de mots cruel que de mauvais plaisans osèrent changer cette qualification en celle de *Notre-Dame de-Septembre*, comme pour faire allusion aux massacres de septembre, auxquels on accusait Tallien d'avoir pris part, et qui avaient eu lieu à une époque où Mme de Fontenay n'avait peut-être jamais encore entendu parler de son futur époux. F. R-D.

CHIMBORAZO, une des montagnes les plus élevées de la Cordillère des Andes (*voy.*) dans l'Amérique méridionale. Elle a une forme conique et elle est située dans la branche qui traverse le Pérou et la Nouvelle-Grenade; elle fait maintenant partie du territoire colombien. La Condamine y monta en 1748 avec Bouguer; M. de Humboldt en fit de nouveau l'ascension au mois de juin 1802 et s'assura de sa hauteur, qui est de 3350 toises. On crut d'après lui que le Chimborazo est la plus haute sommité des Andes; mais des observations faites depuis ont assigné le premier rang, parmi les Cordillères, au mont Nevado de Sorata et au Nevado d'Illimani qui ont 5 et 4 cents toises de plus. Le 16 décembre 1831, M. Boussingault, accompagné du colonel Hall, est parvenu sur cette montagne à une élévation de 6,006 mètres; la plus grande, ou l'une des plus grandes, que les hommes aient jamais gravies. Selon ce naturaliste, le cône trachitique qui surmonte le Chimborazo, comme d'autres montagnes des Andes, a été produit par un soulèvement à l'état fragmentaire. Le trachite y est parsemé de pyrites, de grenats et d'un peu de quartz. Sur le flanc oriental on voit des colonnes de phoxolite; enfin dans la région inférieure la roche renferme beaucoup de piroxène. Au nord de la base jaillit une source d'eau thermale. Une masse de neige perpétuelle couvre la cime aplatie de ce mont, qui pourtant n'est guère qu'à un degré et demi sud de l'équateur. Le mot Chimborazo veut dire, dans la langue des indigènes, neige de Chimbo; ce dernier mot est donc son véritable nom. Au-dessous des neiges on trouve de très bons pâturages. Selon M. de Humboldt, on ne voit au bas que des buissons rabougris à moitié détruits par le gaz, où viennent des plantes alpines couvertes d'un duvet tendre; ces plantes couvrent les montagnes jusqu'à une élévation de 12,600 pieds. De là jusqu'à 14,150 pieds, ce ne sont plus que des herbes alpines, servant à la pâture des cigognes et des lamas. Au-dessus de cette ligne il n'y a que des cryptogramens; la limite des neiges perpétuelles commence à 15,765 pieds. Le même voyageur y trouva encore le *leucidea geographica.* D-G.

CHIMÈRE. Cette création de la mythologie grecque est un monstre en qui s'unissaient la tête du lion, la queue du dragon, le corps de la chèvre, et dont la gueule vomissait des torrens de flammes et de fumée. Né de l'union de Typhoée et d'Echidna, il fut élevé par le roi de Lycie Amisodore, et, de l'antre qu'il avait choisi

pour demeure, il allait chaque jour ravager la Lycie. Un autre roi, Iobate, y régnait lorsque Bellérophon y vint, porteur des lettres de Prœtus. Iobate, pour faire périr son hôte par une voie détournée, lui proposa d'aller combattre la Chimère. Bellérophon obéit, ôta la vie au monstre, et, en récompense, reçut la main de Philonoé, fille d'Iobate. Ce succès fut dû surtout à l'agilité du cheval ailé Pégase, que Minerve avait confié au jeune héros. Des mythologues trop subtils prétendent que la lance de Bellérophon était de plomb, et que ce métal, fondu par les flammes qu'exhalait le gosier de la Chimère, dévora ses entrailles et l'anéantit.

On a varié sur l'origine du mythe de la Chimère : selon les uns, ce monstre aurait été un vaisseau orné de figures diverses ; suivant les autres, c'était un mont volcanique. Les chèvres pendaient à sa cime ; les lieux bas et chauds étaient couverts de reptiles ; des lions pouvaient rugir sur ses flancs. VAL. P.

Fréret et l'abbé Banier ont discuté les divers récits relatifs à la Chimère dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (t. VII des Mém. et t. VII de l'Hist. de l'Acad.). Lucrèce, qui voulait détruire les superstitions, a consacré quelques vers à démontrer physiquement l'impossibilité de l'existence d'une Chimère.

> Le feu de tous les corps dévore la substance :
> Comment donc la Chimère, en sa triple existence,
> Dragon, chèvre, lion, de ses horribles flancs
> Vomit-elle à grands flots des tourbillons brûlans?
> (LUCR., liv. V, trad. de M. de Pongerville).

Cicéron (*De nat. Deor.*, lib. I, 109) cite également la Chimère comme un être qui n'a pu exister. De là sans doute le mot de chimère est devenu, dans les langues modernes, synonyme d'une chose imaginaire et impossible. On dit qu'une peinture d'Herculanum représente l'espérance allaitant une Chimère. W. B-T.

CHIMÈRE (MONTS DE LA). Ce nom, dont la racine grecque rappelle les idées d'*hiver* et de *torrent*, a été donné à plusieurs montagnes. L'une, située en Lycie, et nommée aussi *Cragus*, fut, dit-on, le séjour de la chèvre sauvage connue dans la fable sous le nom de *Chimère* (*voy.* l'art. précéd.). Solin et Servius disent que ce mont jetait des flammes durant la nuit. On trouve aussi en Épire deux montagnes de ce nom qui ont été quelquefois confondues. L'une forme le promontoire *Chimærium*, près duquel est bâti Parga; l'autre fait partie des monts *acrocérauniens* (*voy.*). La petite ville de la *Chimère*, ou *Chimæra*, à laquelle on ne parvient qu'après avoir gravi pendant une demi-lieue une rampe taillée à main d'homme, a figuré dans les nombreuses guerres qui ont agité l'Épire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. C'est près de cette ville que succomba Dorothée, fils de Thersandre, qui avait voulu rendre à l'Épire son indépendance. Pline (*H. N.* IV, c. 1) la cite comme une citadelle. Elle fut réédifiée par Justinien (Procop., *De ædif.* IV, 6), et dans les guerres d'Alexis Comnène contre les croisés, au xe siècle, comme dans celles des Vénitiens contre les Turcs au XVIe, sa possession fut souvent disputée.

Les *Chimariotes*, Albanais chrétiens, pouvaient mettre sur pied 4,000 combattans. Ils ont maintenu leur indépendance jusqu'en 1811 et ils s'étaient toujours montrés prêts à soutenir les tentatives des puissances européennes contre la Turquie. Beaucoup d'entre eux prenaient du service en Italie, sans que ces relations avec l'Europe aient beaucoup adouci leurs mœurs aussi sauvages que l'aspect de leur pays.

Chimæra est le chef-lieu d'un des quatre cantons de l'Épire, et forme avec Delvino l'un des quatre évêchés suffragans du métropolitain de Janina.

Le capit. Gauthier a fixé la position du port Palerme, au pied de la Chimère, par les 40° 2′ 45″ de lat. et 17° 28′ 40″ de long. à l'est de Paris. W. B-T.

CHIMIATRIE ou CHIMISME, doctrine médicale qui, mise à la mode à l'époque où la chimie commença à prendre rang parmi les sciences, s'est soutenue jusqu'à nos jours et se maintient surtout parmi les gens du monde. D'abord on ne voulut voir dans le corps humain sain ou malade qu'un laboratoire de chimie, et toutes ses opérations furent assimilées à la distillation, à la fermentation, à l'effervescence. La maladie naissait de la prédomi-

nance des acides ou des alcalis, et le traitement en conséquence consistait dans les moyens propres à neutraliser les uns ou les autres. Tout le reste était établi sur des idées analogues; le soufre, le sel, le mercure furent tour à tour regardés, et comme cause et comme remède des maladies; la digestion était une fermentation, le chyle était l'esprit volatil des alimens, et le cerveau était supposé préparer les esprits vitaux à l'instar d'un alambic fonctionnant pour produire de l'alcool. Ces erreurs furent pourtant professées par des hommes du plus haut mérite, à la tête desquels il faut placer Boerhaave, et elles trouvèrent principalement crédit en Allemagne, tandis que d'autres erreurs ont occupé le reste du monde savant. Elles naissaient d'ailleurs de ce penchant naturel à l'homme de vouloir tout expliquer par l'idée qui le domine pour le moment.

A mesure que la chimie a fait des progrès réels, elle a restreint des prétentions exagérées. On sait que si, au sein de l'économie animale, se passent des phénomènes chimiques parfaitement semblables à ceux qu'on observe dans des vases inertes, ces phénomènes ne sont pas les seuls, et que l'influence de la vie doit être comptée pour quelque chose, bien qu'elle ne doive pas être exclusivement considérée. L'application régulière de la chimie à la médecine rend chaque jour à cette dernière science des services qu'il serait trop long d'exposer ici. F. R.

CHIMIE.* C'est la science qui apprend à connaître la nature intime des corps, ou, mieux encore, l'action intime et réciproque de leurs molécules intégrantes les unes sur les autres.

De toutes les sciences, la chimie est peut-être la seule qui soit de création toute moderne. Quelques procédés routiniers pour extraire et employer le petit nombre de métaux connus dans l'antiquité (les anciens ne travaillaient que sept métaux ductiles, les métaux cassans leur étaient inconnus), l'art de préparer quelques couleurs minérales, la connaissance de quelques sels, tels étaient les données des anciens en chimie. Dans tous ces faits on ne trouve que l'enfance de l'art; il n'y avait et il ne pouvait y avoir aucun système scientifique.

Le mot chimie (*chemia* et *chymia*) semble être d'origine égyptienne et avoir été, dans le principe, équivalant à l'expression de philosophie naturelle dans son acception la plus étendue, et comprenant tout ce que les anciens pouvaient connaître des objets naturels *. Cette science a reçu plusieurs noms à différentes époques. En effet, dans la suite des temps la signification de ce mot paraît avoir été plus limitée; elle fut même par degré restreinte à l'art de travailler les métaux, à raison sans doute de la grande importance qu'on attachait à cet art. Les anciens en regardèrent les inventeurs et ceux qui le perfectionnèrent comme les plus grands bienfaiteurs de l'humanité; ils leur érigèrent des statues, consacrèrent des temples en leur honneur et les élevèrent même au rang des dieux. Pendant combien de temps le mot *chimie* conserva-t-il cette signification nouvelle? C'est ce qu'il ne nous est pas possible de dire; mais on voit que, dans le IIIe siècle, on employait ce terme dans un sens plus borné, puisqu'il ne désignait plus, sous les noms de *chrysopée*, d'*argyropée*, que l'art de faire l'or et l'art de faire l'argent. La cause de cette plus grande limitation dans la signification du mot et l'origine de l'opinion que l'or et l'argent pouvaient être le produit de l'art sont également inconnues. Quelques auteurs l'ont nommée *pyrotechnie* ou *art du feu*; d'autres l'appelèrent *science spagyrique*, nom composé de deux mots grecs σπάω, ἀγείρω, *je sépare*, *je réunis*, expression qui peint assez bien les moyens que possède la chimie pour connaître la nature intime des corps, savoir l'analyse et la synthèse. On l'appela encore *physique particulière*, et cette dernière dénomination paraît lui convenir mieux encore que toute autre; en effet, il est certain que la distinction de la physique et de la chimie est fondée sur une assez faible différence. La première examine l'action des corps les uns sur les autres

(*) Cet article a été lu et approuvé par M. de Berzélius. J. H. S.

(*) *Voir* C. Sprengel, *De artis chemicæ primordiis commentariolus*, I, II. Halæ, 1823, in-8°. S.

en les considérant dans leur masse; la seconde considère cette même action entre les molécules intégrantes. Dans l'une, elle est l'effet d'une attraction ou d'une répulsion générale; dans l'autre, elle produit une combinaison ou une décomposition particulière. Aucune science n'a de plus nombreux et de plus intimes rapports que la chimie avec la physique : elles se rencontrent et se mêlent perpétuellement, et même on peut dire qu'il est impossible d'acquérir une connaissance exacte et profonde de l'une si l'on reste totalement étranger à l'autre; et il est permis de les regarder comme les branches d'un même arbre, comme les parties d'un grand système.

Pour faire apprécier, même aux personnes entièrement étrangères à cette science, la haute importance et l'utilité toujours croissante de la chimie, il nous suffira de jeter un coup d'œil général sur la multitude d'objets qu'elle embrasse, sur les avantages qu'on retire de son étude, soit pour l'explication des phénomènes les plus frappans de la nature, soit pour le perfectionnement des procédés industriels.

Dans les grands changemens qui se réalisent autour de nous, l'agent principal est la chaleur : sa puissance est irrésistible, ses effets sont innombrables, et comme il est la cause la plus ordinaire des combinaisons et des actions chimiques, il est un des objets essentiels de la chimie. La chaleur et la lumière sont intimement liées l'une à l'autre. Cette dernière étant aussi un agent dont l'énergie se manifeste dans beaucoup d'opérations de la nature, elle devient pour le chimiste le sujet de recherches non moins curieuses et non moins intéressantes. En effet l'importance de la lumière et de la chaleur est si universelle qu'il n'arrive aucun changement, qu'il ne se forme aucune combinaison, qu'il ne s'effectue aucun nouveau produit sans absorption ou dégagement de chaleur, et même de chaleur accompagnée quelquefois de lumière. Eh! les rigueurs de l'hiver, la douce température du printemps, les feux mûrissans de l'été, et tous ces changemens merveilleux qu'entraine le renouvellement des saisons, reconnaissent-ils d'autre cause! N'est-ce pas cette même puissance qui, dominant aussi bien la nature intime des animaux que des végétaux et celle des corps inertes, opère la croissance de cette profusion de végétaux et rappelle à une nouvelle existence ces myriades d'animaux dont les fonctions avaient été suspendues? L'air, la terre et les eaux reçoivent une chaleur vivifiante au retour de la belle saison. La chimie est le principal et même le seul guide qui puisse nous conduire à la connaissance de la constitution de l'atmosphère, des changemens auxquels elle est soumise, des variations de température, des lois qui gouvernent les vents, la rosée, la pluie, la grêle et la neige. Ces merveilleuses métamorphoses ne sont que des opérations chimiques exécutées sur une vaste échelle, et les lois de la chimie peuvent seules nous les expliquer.

C'est la chimie qui donne à l'homme l'assistance la plus efficace pour se procurer cette infinie variété d'objets nécessaires à ses plaisirs, à son luxe, à son existence. Dès que les minéraux, les végétaux ou le règne animal sont l'objet de ses recherches, les procédés de cette science lui deviennent indispensables pour atteindre son but.

L'importance de la chimie pour le minéralogiste est suffisamment démontrée par l'incertitude des classifications minéralogiques avant les progrès de la chimie moderne. La connaissance de cette science est indispensable pour découvrir et reconnaître les diverses substances dont notre globe se compose, pour purifier les corps, les séparer les uns des autres et les adapter aux divers usages auxquels ils sont propres. La minéralogie n'était pour ainsi dire pas une science avant les nombreuses analyses chimiques de l'illustre Prussien Klaproth. Ses recherches ont jeté beaucoup de lumières sur le système de Werner et ont puissamment servi à la classification de notre Haüy.

La chimie nous a procuré une grande partie des connaissances que nous possédons sur le règne végétal. Cette science nous a fourni les moyens de tracer la marche de la végétation, d'éclairer les fonctions particulières aux divers orga-

nes des plantes, de démontrer que les végétaux résultent de la réunion d'un certain nombre de principes, de reconnaître la nature et les propriétés de ces corps composés, la proportion relative de chacun de leurs élémens, peu nombreux bien qu'ils produisent une variété infinie de combinaisons plus ou moins utiles par la nourriture qu'ils fournissent à l'homme ou aux animaux dont l'homme se nourrit ensuite. De là l'avantage que procure l'application de la chimie à l'agriculture, pour déterminer la nature du sol propre à telle ou telle plante, pour l'enrichir et le féconder par l'emploi des engrais. Sous ce point de vue, la chimie peut offrir de grandes améliorations à certaines parties de l'agriculture et de l'économie rurale, et les progrès rapides de la science font espérer qu'on ne tardera pas à en jouir.

L'application de la chimie à l'économie animale n'est pas moins importante ni moins utile, car elle ne sert pas seulement à reconnaître la composition des matières animales, à en isoler et examiner séparément les principes constituans, mais aussi à expliquer jusqu'à un certain point les fonctions essentielles des êtres vivans, telles que la digestion, la respiration, les sécrétions, qui, à cause des modifications que subissent les alimens, doivent être considérées jusqu'à un certain point comme des actions chimiques et appréciées par les moyens que fournit la science. Il faut observer néanmoins que les fonctions des végétaux et des animaux ne doivent pas être expliquées uniquement par les lois ordinaires de la chimie, sans tenir compte de l'influence des forces vitales qui contrarient et dominent quelquefois les actions chimiques, soit en secondant les effets utiles, soit en s'opposant aux effets nuisibles à la santé, et produisent un ordre de phénomènes d'une nature particulière. *Voy.* CHIMIATRIE.

L'application des connaissances chimiques à l'hygiène est continuelle : la méthode désinfectante inventée par Guiton-Morveau est fondée sur la décomposition par le *chlore* de différentes combinaisons gazeuses qui peuvent infecter l'atmosphère; et les fumigations sont d'un usage journalier dans les prisons, les hôpitaux, les amphithéâtres de dissection, etc. Les boissons et les alimens nécessaires à la consommation, et dont l'examen constitue une branche importante de la *police médicale*, sont souvent altérés, et ce n'est qu'au moyen d'opérations chimiques que le médecin consulté peut donner son avis.

Le praticien se trouve quelquefois obligé de faire l'application de la chimie à la pathologie proprement dite; il est telle maladie dont on ne peut connaître le véritable caractère que par l'analyse chimique. Nous citerons les diabètes sucré et non sucré. En voici un autre exemple : un malade rend de l'urine d'un rouge foncé et qui peut faire croire à une hématurie; l'analyse chimique ne découvre dans le liquide excrété aucune trace de sang : c'est donc à une autre cause qu'il faut rapporter la coloration de l'urine. La chimie a éclairé les opinions des médecins sur le passage des différens fluides dans le torrent de la circulation, la bile, par exemple, et sur les prétendues métastases de lait.

Il est inutile de s'appesantir sur les avantages que la pharmacie retire continuellement de la chimie. Tout pharmacien doit être chimiste consommé, et c'est aux profondes connaissances des Seertuerner, des Pelletier, des Laubert, des Planche, des Robiquet, etc., etc., que nous devons ces nombreuses analyses de substances végétales qui ont enrichi la matière médicale de nouveaux produits dont l'utilité n'est plus contestée, tels que la morphine, l'émétine, la quinine, etc., etc. La chimie nous a aussi délivrés de cette foule de formules bizarres, triste héritage de la médecine des Arabes et des rêveries des alchimistes du XIVe siècle. La fabrication des eaux minérales artificielles est encore un des heureux résultats de l'alliance de la chimie et de la pharmacie. La chimie est indispensable au médecin pour *formuler*. Qu'arrivera-t-il s'il ne connaît pas la théorie des affinités? il combinera ensemble des médicamens qui peuvent se décomposer, heureux s'il n'obtient dans la formule qu'une combinaison inerte! Mais dans combien de circonstances n'administrera-t-il pas au malade un composé dangereux! Il faut donc que le médecin ait toujours présent à la mémoire, en fai-

sant ses prescriptions, cette loi dont nous devons la découverte à l'illustre Berthollet : « Toutes les fois que deux corps dissous sont mêlés ensemble et qu'ils renferment des élémens capables de donner naissance à un corps insoluble, la décomposition est forcée. » Ainsi, par exemple, le praticien se garde bien de prescrire ensemble l'hydrochlorate de baryte et le sulfate de soude, l'acétate de plomb et le sulfate de magnésie, le nitrate d'argent et l'hydrochlorate de potasse, etc., etc. Il est toutefois certains cas constatés par l'expérience où une décomposition mutuelle n'est point une raison pour proscrire le nouveau produit. La connaissance précise de la même théorie des affinités n'est pas moins nécessaire au médecin appelé soit pour donner ses soins à un individu empoisonné, soit pour éclairer l'autorité sur la nature d'un empoisonnement, en reconnaissant par exemple, au moyen de l'analyse, la présence de l'arsenic dans les alimens éjectés. La chimie indique au médecin le traitement auquel il doit soumettre la personne empoisonnée.

Si l'on considère les perfectionnemens que la chimie a apportés dans les arts industriels, un champ plus vaste encore se déroule à nos regards. Son importance est si haute, son influence si universelle, que, pour le plus grand nombre des branches qui constituent l'industrie, les procédés sont puisés dans les lois de la chimie. Quelques exemples suffiront pour le prouver. L'art d'extraire les métaux de leurs combinaisons dans l'état naturel, de les purifier, de les combiner en divers alliages qui ont un but d'utilité ou d'agrément, doit presque tous ses procédés à notre science. Les immenses améliorations que la chimie moderne a introduites dans les manufactures de verre et de porcelaine suffisent pour démontrer son utilité dans ces arts. La tannerie, l'art de fabriquer le savon, celui de teindre les tissus, de les blanchir, ne lui sont pas moins redevables. La boulangerie, la brasserie, la distillation; presque toutes les recettes de l'art culinaire et beaucoup d'autres de l'économie domestique, ne sont que des combinaisons chimiques. En un mot, dans toutes les opérations de la nature comme des arts, il y a élévation ou abaissement de température, il y a combinaison ou décomposition; et cette union des corps simples pour en produire de composés (*voy.* Corps), ces résultats divers ne peuvent s'expliquer qu'à l'aide des principes de la chimie.

D'après l'esquisse rapide que nous venons de tracer, les personnes étrangères à la chimie pourront juger de son importance dans la vie usuelle. Mais quelque intéressans, quelque merveilleux que soient pour nous tous ces résultats, si nous considérons maintenant la chimie comme science spéculative, comme pur objet de méditations philosophiques, elle nous paraitra digne encore d'une plus haute attention. Il n'y a peut-être pas d'étude plus propre à entretenir cet amour désintéressé de la vérité, qui donne tant de dignité et de supériorité à l'homme qui se livre avec succès à sa recherche. Sous ce point de vue, en effet, aucune science n'offre des sujets d'observation plus intéressans que ces métamorphoses, que ces changemens qui s'opèrent de toutes parts autour de nous. Et certes ce n'est pas un faible encouragement à l'étude de la chimie que de voir qu'elle ne nous repait pas de théories stériles, et qu'en enrichissant notre esprit d'une vérité nouvelle, nous agrandissons le domaine de la science d'une découverte qui aura peut-être les plus heureuses applications à la vie usuelle. Si la valeur pratique des faits et des découvertes d'une science est estimée en raison du développement que ses applications donnent à nos ressources naturelles et du plaisir qu'elle nous procure, d'une autre part, comme pure spéculation de l'intelligence, nous serons conduits par cette double considération à assigner à la chimie un rang élevé parmi les sciences philosophiques.

Enfin toutes les autres ont besoin d'elle, même celles qui en paraissent les plus indépendantes. Sans la chimie nous ne pourrions avoir une idée aussi exacte du vaste système de l'univers; c'est elle qui nous fait voir dans l'immensité azurée du ciel, à des distances incalculables, des flocons de vapeurs blanchâtres qui se condensent pour former, dans des millions de millions de siècles peut-être, des systèmes

de globes comme celui d'où nous les observons.

Divisions de la chimie. Depuis que les découvertes modernes ont étendu la sphère et agrandi le domaine de la chimie, on a senti la nécessité d'en considérer en particulier les différentes branches et d'y former certaines divisions. Jadis on divisait cette science en *chimie théorique* et *chimie pratique ;* cette distinction faisait même alors le partage naturel des principaux ouvrages de chimie, de ceux de Boerhaave, de Senac et de Macquer. Une semblable division est plus nuisible qu'avantageuse aux progrès de la science ; elle tend à séparer deux parties qui doivent demeurer inséparables. La théorie sans la pratique marcherait en aveugle, et la pratique qui ne conduirait point à la théorie ne serait qu'une œuvre vaine et sans but.

Fourcroy, prenant le mot *chimie* dans son acception la plus large, y distingue huit branches principales, qui, en comprenant tout l'ensemble de la science, donnent à la fois le dessin et le calque exact de tous ses détails. Les progrès des sciences physiques font qu'aujourd'hui plusieurs de ses subdivisions ou classifications secondaires sont fautives et fort arriérées, mais le plan général nous semble le plus vaste qui ait été suivi même depuis lui. Ces huit branches ou divisions principales sont : 1° *Chimie philosophique ;* 2° *chimie météorique* ou *météorologique ;* 3° *chimie minérale ;* 4° *chimie végétale ;* 5° *chimie animale ;* 6° *chimie pharmacologique ;* 7° *chimie manufacturière*, et 8° *chimie économique.*

1° *La chimie philosophique* précède et domine toutes les autres. A l'aide des faits les plus généraux, elle établit les principes, les lois, et fonde ainsi toute la doctrine de la science. Elle ne s'applique à aucun objet particulier, mais elle les éclaire tous de son flambeau. Elle s'occupe des lois de l'attraction entre tous les corps; de la classification fondée sur les propriétés les plus essentielles et es plus générales des corps; des phénomènes de leurs combinaisons ou de leurs décompositions ; des propriétés des principaux corps ou de ceux qui sont le plus généralement répandus dans la nature; des opérations qu'on pratique pour découvrir l'action réciproque de tous les corps; des moyens généraux, soit de les analyser, soit de les combiner. Elle explique les plus grands mouvemens de la nature; elle emprunte à toutes les autres branches les faits qui constituent chacune d'elles. Elle forme, relativement aux sept autres branches, le tronc primitif qui les supporte toutes; elle est, en un mot, par rapport à ces autres branches, ce que sont les mathématiques pures aux mathématiques appliquées.

2° *La chimie météorique* s'occupe spécialement de tous les phénomènes qui se passent dans l'air et que l'on connaît sous le nom de météores. En effet, la seule observation physique ne suffit pas pour connaître la nature, les phénomènes mêmes, la succession et surtout la cause des météores. Si les immenses suites d'observations météorologiques déjà faites ne nous ont pour ainsi dire rien appris, c'est qu'on n'a pas suivi jusqu'ici la vraie route qu'il fallait tenir pour résoudre ces problèmes de l'ordre le plus élevé. Les météores sont de véritables effets chimiques : inflammables, lumineux, aériens, aqueux, de quelques caractères qu'ils soient doués, sous quelques formes qu'ils se présentent, quelle que soit la matière qu'ils modifient, qu'ils transportent ou qu'ils dénaturent, ils sont manifestement dus à d'immenses opérations chimiques; et la chimie seule peut en dévoiler la cause, en pénétrer les mystères.

3° *La chimie minérale* a pour objet l'analyse ou l'examen de tous les corps qui se trouvent dans l'écorce de notre globe, ou qui constituent les eaux, les terres, les pierres, les métaux, les bitumes, etc.: l'art de les séparer, de les unir, de les purifier et de les reconnaître à des caractères certains; d'en saisir la formation primitive ou l'origine, les divers états, les différentes et successives altérations. C'est à elle qu'il appartient de diriger la classification et les recherches des minéralogistes. C'est la branche la plus cultivée et la plus avancée de la science chimique.

4° *La chimie végétale* traite de l'analyse

des plantes et de leurs produits. Naguère ce n'était que l'énumération des procédés des différens arts qui extraient, purifient et approprient à nos besoins les divers matériaux des végétaux. Aujourd'hui elle a de nouveaux moyens de décomposer les produits des plantes et de saisir leur ordre de composition ; elle commence à expliquer leur nature intime, leur formation et leurs rapports; elle leur fait éprouver artificiellement des changemens analogues à ceux que produit la végétation; elle a posé les fondemens de la physique végétale. Elle enseigne comment les substances minérales se combinent trois à trois ou quatre à quatre pour former les composés végétaux; elle montre l'influence des terrains, des engrais, des arrosemens, etc. sur la végétation. Elle sera un jour le guide de l'agriculteur, comme elle est depuis long-temps celui du pharmacien et de tous les arts qui ont pour objet le traitement des substances végétales.

5° *La chimie animale.* Le but de la chimie animale est analogue à celui de la chimie végétale : en effet, il consiste à rechercher quels sont les principes des corps vivans, à examiner comment ils s'associent pour former les diverses substances animales, à faire l'histoire de chacune d'elles, à déterminer celles qui entrent dans toutes les parties solides et liquides des animaux, et à étudier successivement toutes ces parties. Ainsi les muscles, les nerfs, les os, les excrétions de toute nature, le sang, les concrétions intestinales, etc., etc.; l'action des agens naturels sur l'économie animale, etc. sont du ressort de cette branche de la science qui nous occupe.

6° *La chimie pharmacologique*, qui embrasse tout ce qui tient à la connaissance, à la préparation et à l'administration des médicamens, est une de celles qui ont le plus contribué à l'établissement de la chimie philosophique, à cause du grand nombre d'expériences, d'essais et de tentatives qu'elle a donné l'occasion de faire sur tous les corps naturels. Elle s'occupe de l'analyse des médicamens simples, de la préparation des remèdes chimiques, de l'art de formuler, de la conservation des médicamens, ainsi que de la sophistication à reconnaître et à prévenir.

7° *La chimie manufacturière* est celle qui s'occupe de découvrir, de rectifier, d'étendre, de perfectionner ou simplifier les procédés chimiques des manufactures. Il faut, pour y obtenir du succès, joindre un esprit inventif aux plus profondes connaissances de la chimie philosophique. Elle a fait d'immenses progrès en France depuis une vingtaine d'années, comme le prouvent les établissemens nombreux de blanchiment, de toiles peintes, de teintures, de savonnerie, de tannage, de sels, d'acides minéraux, de poteries, de verreries, de porcelaines, etc. C'est la partie de la chimie la plus cultivée en Angleterre, en Allemagne, en Hollande; c'est celle qui rend les plus importans services à la société.

8° Enfin *la chimie économique* a pour but d'éclairer, de simplifier, de régulariser une foule de procédés économiques qu'on exécute sans cesse dans toutes nos demeures, pour les assainir, les chauffer, les éclairer, pour préparer les vêtemens, la nourriture, les boissons. Elle devrait faire partie de toute éducation soignée, puisqu'elle est nécessaire à la conservation de la santé. C'est en quelque sorte une chimie familière ou domestique. Elle est encore très utile pour détruire les préjugés qui assiégent la plupart des hommes.

Histoire de la chimie. L'article ALCHIMIE, inséré dans le t. Ier de cet ouvrage, fait connaître l'état de la chimie à son origine, et surtout les principales phases par lesquelles cette science a passé depuis le VIIe siècle, c'est-à-dire vers le temps de la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes, jusqu'au milieu du XVIIe, vers 1640, espace d'environ 1000 ans qui forment, suivant l'expression de Bergman, *le moyen-âge de la chimie*. Aussi nous nous bornerons à esquisser rapidement le tableau, 1° des substances et des procédés connus dès les temps les plus reculés; 2° des découvertes qui furent faites jusqu'au milieu du XVIIe siècle, avant de résumer l'histoire de la chimie moderne, dans les trois rubriques suivantes.

I. Suivant Diodore de Sicile les arts chimiques étaient fort avancés chez les Égyp-

tiens : ils préparaient plusieurs médicamens; ils appliquaient comme caustiques les cendres calcinées; ils avaient beaucoup de parfums composés; ils savaient faire des emplâtres avec des oxides métalliques; ils taillaient, sculptaient et polissaient les pierres dures, les granits, les basaltes surtout; et des objets de curiosité apportés de l'Égypte dans ces derniers temps, ont fait l'étonnement des savans et des artistes. Ils fondaient et coulaient les métaux; ils préparaient des briquets, extrayaient le natrum du limon du Nil, fabriquaient des savons, de l'alun, du sel marin, du sel ammoniac; ils retiraient l'huile des olives, des graines de raifort; ils conservaient les corps par l'embaumement; ils travaillaient bien l'or et le cuivre; ils possédaient des procédés métallurgiques; ils faisaient des verres, des porcelaines peintes, des émaux; ils peignaient sur le verre; ils avaient de la dorure et de l'argenture; ils fabriquaient une espèce de bière, de véritable vinaigre; ils teignaient la soie à l'aide des mordans.

L'Égypte conserva sa supériorité dans les arts jusqu'à l'époque de l'invasion d'Alexandrie par les Sarrazins. Déja Dioclétien, au quatrième siècle, avait fait anéantir les ouvrages d'alchimie, craignant qu'à l'aide de cette science les Égyptiens ne devinssent assez riches pour secouer le joug de Rome.

Les Grecs possédaient des connaissances moins profondes en chimie que les Égyptiens, chez qui ils allaient cependant puiser leurs arts; leurs plus grands philosophes, Pythagore, Thalès, Platon, cultivaient plutôt les mathématiques et l'astronomie que les sciences physiques; néanmoins on fabriquait des alliages fameux à Corinthe, de la céruse à Rhodes; on employait le cinabre en Grèce; on y taillait les pierres les plus dures, et les sculpteurs y sont bien plus célèbres que les chimistes. Tychius y tannait les cuirs; Platon a bien décrit la filtration; Hippocrate connaissait les calcinations; Gallien a parlé de la distillation *per descensum* et l'*ambic* a été indiqué par Dioscoride long-temps avant qu'on y ait ajouté la particule *al* pour faire le mot actuel d'*alambic*, comme on a fait *alchimie* de *chimie*. Athénée citait une verrerie établie à Lesbos; Démocrite d'Abdère a préparé et examiné les sucs des plantes; Aristote et Théophraste ont traité des pierres et des métaux.

Les Phéniciens faisaient beaucoup de verres qu'ils échangeaient; c'est chez eux qu'a été trouvée la pourpre de Tyr si célèbre avec ses trois nuances. On connaissait en Chine dès ces temps reculés le nitre, la poudre à tirer, le borax, l'alun, le vert-de-gris, les onguens mercuriels, le soufre, les couleurs, les teintures du lin et de la soie, la papeterie; on y faisait des porcelaines et des poteries très variées, on y fabriquait beaucoup d'alliages. L'emploi de la cire, de l'ivoire, y était très connu, et la corne y était habilement travaillée. Les Romains n'ont rien ajouté aux arts chimiques; ils les tenaient des Égyptiens et des Grecs; on parle cependant de verre malléable présenté à César, suivant Pétrone, et à Tibère, suivant Pline. Un passage d'Élien (*Histoire des animaux*) démontre assez clairement que la teinture en rouge par la cochenille n'était pas ignorée des Perses, et que cette couleur était même supérieure à la pourpre tyrienne.

II. D'après Bergman, dont la dissertation historique doit servir de guide dans cette matière, voici le résumé des découvertes chimiques faites dans tout le cours des mille années que renferme le moyen-âge de cette science. La classe des acides a été augmentée des acides sulfurique, nitrique et muriatique ou hydrochlorique. Les alcalis furent un peu mieux connus, et l'alcali volatil ou gaz ammoniacal fut tiré du sel ammoniac par Basile Valentin, au moyen de l'alcali fixe ou chaux vive. Le sulfate de potasse, préparé de trois ou quatre manières différentes, reçut des noms différens, et celui de *tartre vitriolé*, qu'il a porté le plus long-temps, lui fut imposé par Crollius. Le nitrate de potasse reçut le nom de nitre, appliqué jusqu'alors à la soude. J. Sylvius (J. Dubois) découvrit le muriate de potasse, qu'il nomma *sel digestif*, et Glauber le sulfate de soude, qu'il décora du nom de *sel admirable*. On commença à connaître quelques sels terreux et entre autres le muriate de chaux qu'on nomma sel ammoniac fixe.

On étudia les sels métalliques, les nitrates d'argent, sous la forme et le nom de *cristaux de Diane* et de *pierre infernale*, le muriate d'argent sous celui de *lune cornée*; les deux muriates de mercure (sublimé doux et sublimé corrosif) furent décrits et employés; le précipité rouge (oxide de mercure) ou arcane corallin, le sucre de saturne (acétate de plomb), le beurre d'antimoine (muriate d'antimoine), la poudre d'algaroth, le tartre antimonié (émétique), les trois vitriols, furent ou découverts ou mieux examinés et distingués. Le sable fut distingué de l'argile, l'eau de chaux fut préparée, les sulfures alcalins indiqués; les métaux cassans, qu'on appela long-temps demi-métaux, furent distingués des métaux ductiles; le bismuth, le zinc, l'antimoine, l'arsenic même furent obtenus à l'état métallique. Une foule d'oxides, de prétendues teintures métalliques, spécialement le pourpre minéral de Cassius, l'or fulminant, le turbith minéral, les oxides mercuriels de diverses couleurs, le minium et la litharge, le colchotar, les safrans de mars, l'antimoine diaphorétique, etc., etc., furent trouvés, et leur préparation assez bien décrite. On commença à distiller les huiles volatiles et les huiles empyreumatiques; les éther furent entrevus, l'esprit-de-vin assez bien connu et désigné même par le nom d'*alcool* qu'il porte aujourd'hui.

Il est bon de remarquer que la plupart de ces découvertes ont été faites par des alchimistes, et que d'ailleurs le plus grand nombre, et surtout celles qui nous paraissent le plus capitales, ne doivent être rapportées qu'aux deux derniers siècles de cette longue période. Ajoutons d'ailleurs qu'il n'existe encore aucune liaison, aucune méthode systématique dans les connaissances chimiques, et que tous les faits incohérens dont on vient d'offrir un abrégé étaient plutôt relatifs aux idées de l'alchimie et de la médecine universelle qu'à l'avancement de la science qui n'existait réellement pas encore.

III. *Histoire de la chimie depuis le* XVIIe *siècle; naissance de la chimie philosophique*, etc. Quoique le moyen-âge de la chimie soit spécialement caractérisé par l'absence de tout système lié et de tout ensemble méthodique, la fin de cette époque (depuis le commencement du XVIIe siècle surtout) avait été marquée par la publication de quelques ouvrages où l'on trouvait cette première idée de liaison entre les faits et d'enchaînement entre les vérités déjà découvertes. Tels étaient ceux de Libavius, de Van-Helmont (*voy.*), d'Angelus Sala, de Beguin, de Brindelius, de Rolfink, de Starkey, de Viganus, et quelques autres, qui semblent n'appartenir que pour le temps seul de leur publication à l'époque qui vient d'être tracée, et qui ouvrent déjà, par l'essai systématique qui commençait à s'y montrer, la route de la science dont la naissance a suivi de près cette époque.

Au commencement, et comme à la tête de l'époque que nous traitons en ce moment, doivent être placés deux hommes dont les ouvrages l'ont beaucoup emporté sur ceux de leurs prédécesseurs par la clarté des idées, par l'ordre et la méthode qui y régnent: Barner et Bohnius. La publication de ces deux premiers ouvrages philosophiques sur notre science coïncide avec la création de la physique expérimentale et doit être regardée comme la naissance de la véritable chimie. La chimie philosophique de Barner et le traité de la chimie raisonnée de Bohnius ont long-temps été les seuls livres des étudians. Stahl savait le premier de ces ouvrages par cœur à l'âge de 15 ans.

Aussitôt que le faux échafaudage scientifique de la chimie fut renversé, le phénomène de la combustion fut le premier qui attira l'attention des premiers chimistes théoriciens. L'influence de l'air dans les opérations chimiques avait été sentie depuis long-temps, et plusieurs changemens qui s'opéraient alors avaient été examinés avec sagacité; car le feu était alors pour ainsi dire le seul agent connu de composition et de décomposition. Les premières idées théoriques qui méritent quelque attention sont celles de Joachim Becher (*voy.*) de Spire qui mourut en Angleterre en 1685. Ce chimiste acquit une grande célébrité à Vienne et à Harlem, à cause des perfectionnemens qu'il procura aux arts industriels. Ses ouvrages sont remplis d'observations délicates, de

réflexions non moins curieuses que profondes, et en même temps de subtilités frivoles. L'ouvrage dans lequel il expose son hypothèse sur la cause des différentes espèces de matières, résultant d'un petit nombre de principes élémentaires combinés dans des rapports très variés, est remarquable par son originalité et son style brillant. Cet ouvrage est la *Physique souterraine*, qui traite de la création de la matière, de la transformation et de la variation de ses élémens. Ses *Institutions chimiques* ou *OEdipe chimique*, sont une autre production fort curieuse qui renferme l'histoire de la chimie élémentaire et les principales opérations de laboratoire. La terre était l'élément favori de ce chimiste, et il en admettait trois variétés, l'une vitrifiable, l'autre métallique, la troisième inflammable. C'est de ces trois espèces de terre que tout était composé dans la nature.

Les esprits, affranchis du joug des opinions si long-temps accréditées, corrigés des erreurs de l'alchimie et portés enfin à de nouvelles conceptions par les découvertes et les ouvrages de Bacon, de Descartes, de Leibnitz, de Galilée, de Toricelli, de Hales et du grand Newton (*voy.* ces noms), commencèrent à sentir que c'était par la voie des expériences qu'il fallait interroger la nature. La physique expérimentale naquit bientôt, et les sociétés savantes furent créées depuis le milieu jusqu'à la fin du XVIIe siècle. L'Académie *del Cimento*, fondée à Florence en 1651, perfectionna le thermomètre inventé peu d'années auparavant; la Société royale créée à Londres par une charte royale de Charles II, en date du 15 juillet 1662, et l'Académie des sciences de Paris, créée par Louis XIV en 1666, furent le berceau de la physique et de la chimie expérimentales : on y entreprit de grands travaux sur l'analyse d'un grand nombre de corps, etc. Parmi les immenses recherches que nous renfermons pour cette époque dans l'espace de 120 ans, depuis 1650 jusqu'en 1770, nous n'offrirons que les principales, ainsi que les noms des plus célèbres chimistes qui y ont contribué, en même temps que les progrès les plus saillans qu'ils ont fait faire à la science.

L'analyse des eaux fut commencée à Paris par Duclos; les distillations des plantes, à feu nu, furent faites avec beaucoup de soin par Dodart et Bourdue. Leibnitz examina les phosphores et les eaux à Berlin, et organisa l'Académie de Prusse sur le modèle de celle de Paris, en 1700. Newton commença lui-même à répandre quelques idées générales et neuves sur les phénomènes chimiques dans le sein de la Société royale de Londres. Bayle lia beaucoup d'observations chimiques aux expériences physiques. A Paris, les deux Lemery, les trois Geoffroy, Lefèvre, Glazer, Homberg, Hellot et Duhamel ont agrandi la sphère de la science, tandis qu'en Allemagne, en Prusse, en Suède, elle était cultivée et avancée par Henkel, Schlutter, Kunkel et d'autres; en Angleterre par Starkay, Morley, Wilson, Slare, et en Hollande par Glauber, comme nous l'avons dit, par Sylvius et Le Mort.

Au milieu de ces travailleurs s'éleva en Prusse un homme qui fixa pour un demi-siècle la théorie de la science dont il a su présenter l'ensemble le plus imposant, le système le plus lié et le plus étendu. Né à Anspach vers 1660, l'illustre Ernest Stahl (*voy.*), éclairé par les travaux et les vues de Kunkel, et surtout de Becher, dont il commenta les ouvrages, imagina sur le *feu combiné* un ingénieux système, qu'il accorda avec tous les faits connus jusqu'à lui, et qui, sous le nom de *phlogistique*, nommé auparavant *terre inflammable* par Becher, offrit pour la première fois une idée-mère embrassant toute la science, et qui, en en réunissant toutes les parties, créa un système digne de rapprocher tous les hommes doués d'un esprit philosophique. De son côté Boerhaave (*voy.*), à Leyde, contribua puissamment à la création de la chimie philosophique, et il l'enrichit d'une foule d'expériences sur le feu, la chaleur, la lumière, l'analyse végétale, etc. C'est sur les pas de ces deux hommes célèbres, c'est dans le même esprit et en poursuivant la carrière qu'ils avaient ouverte, que les plus habiles chimistes ont marché pendant plus de 50 ans. Parmi ces hommes éclairés, sectateurs et promoteurs de l'école de Stahl,

on doit ranger spécialement en France les Grosse, les Baron, les Macquer, les deux Rouelle; en Allemagne et en Suède les Pott, les Cronstedt, les Wallerius, les Lehman, les Gellert, les Margraf, les Neumann; en Angleterre les Freind, les Shaw, les Lewis; en Hollande les Gaubius, etc.

Geoffroy l'aîné, médecin de Paris, de l'Académie des sciences, auteur d'une célèbre matière médicale, brille au milieu de cette liste par la belle idée de représenter les affinités chimiques dans une table qu'il publia en 1718. Il disposa, dans 16 colonnes, les principaux corps connus à cette époque suivant l'ordre de leur affinité réciproque, et offrit ainsi le moyen ingénieux de décrire dans un très court espace les résultats des principales expériences de chimie. Cette importante méthode a guidé un grand nombre de chimistes, qui ont depuis ajouté une foule d'articles à cet ouvrage, mais qui en doivent manifestement l'idée à Geoffroy. Ainsi les tables d'affinité de Rouelle, de Limbourg, de Machy, de Wenzel, et celle de Bergman même, qui ont surpassé toutes les autres, ne sont réellement que l'idée de Geoffroy agrandie et continuée.

Dans cet espace de 120 ans, si remarquable dans les phases de la science par la destruction des anciennes erreurs, par la naissance de la physique expérimentale, par la création des sociétés savantes, si rempli par un grand nombre de travailleurs, la masse des faits nouveaux et des découvertes a été considérable : le diamant fut reconnu combustible, les gaz inflammables et méphitiques des mines furent discernés; Lemery fit avec le soufre et le fer humecté d'eau son volcan artificiel; on connut la minéralisation et la chaleur des eaux; le phosphore fut découvert par Brandt de Berlin, en 1669, et son extraction de l'urine humaine décrite avec soin en 1737. Kunkel en Saxe et Henkel avancèrent beaucoup l'histoire chimique des métaux; le cobalt, l'arsenic, le zinc et leurs minerais furent mieux connus; l'examen des propriétés chimiques du fer, de l'antimoine, du mercure, fit naître une foule de préparations nouvelles; le rapport et les différences de ces préparations, leur classement systématique furent déterminés plus exactement; le platine fut distingué des autres métaux et reconnu dans ses principaux caractères; on ajouta à l'ordre des métaux le nickel et le manganèse. La docimasie et la métallurgie (*voy.* ces mots) furent perfectionnées, et les ouvrages de Cramer, de Schlutter, de Schindler, de Delius, de Justi, de Wallerius, de Tillet, de Hellot, de Jars, corrigèrent beaucoup d'erreurs en éclairant les procédés et en les rapprochant de la science. Toutes les préparations pharmaceutiques furent perfectionnées; les erreurs que la chimie avait portées dans l'art de guérir devinrent infiniment moins dangereuses.

L'analyse végétale a éprouvé surtout d'heureux changemens dans cette période. Après un travail de 30 ans sur la distillation des plantes à feu nu, on reconnut qu'on avait suivi une fausse route : on commença l'examen des végétaux par des dissolvans; les fermentations furent étudiées et classées; les matériaux immédiats des plantes soigneusement purifiés, et distingués les uns des autres; les propriétés de chacun d'eux ont été étudiées et déterminées; plusieurs même de ces matériaux, le gluten, le caoutchouc, des matières colorantes ont été découvertes; l'éthérification est devenue un des phénomènes les plus constans et les plus remarquables de l'analyse de l'alcool; les arts qui ont les végétaux pour objet, spécialement la boulangerie, la teinture, la savonnerie, etc., ont reçu d'immenses perfectionnemens.

L'analyse animale n'a pas moins profité que celle des minéraux et des végétaux depuis la naissance des sociétés savantes, et par les travaux successifs des chimistes qui remplissent la troisième époque de l'histoire de la science. Schlosser et Margraf ont fait la précieuse découverte des sels phosphoriques dans l'urine, et de la véritable origine du phosphore retiré de cette liqueur animale. Rouelle le cadet, Poultier de la Salle examinèrent les liquides animaux et quelques matières solides. On vérifia dans les matières animales la propriété de produire de l'alcali volatil par le feu et par la putréfac-

tion, caractère que Van Helmont, plus d'un siècle auparavant, avait déjà indiqué comme un cas particulier à ces substances; on étudia avec assez de soin les causes et les phénomènes de la putréfaction. Mais il faut convenir que, malgré le rapprochement déjà établi entre ces nombreux travaux, les chimistes ont laissé la science dans un état de vague et d'indécision qu'on remarque particulièrement dans l'analyse végétale et qui fait le caractère distinctif de l'époque qui nous occupe en ce moment. Mais cette troisième époque a eu pour résultat d'engendrer la véritable science, en créant l'ordre systématique et une liaison entre tous les faits connus, le rapprochement de tous les faits découverts pendant cet intervalle, et leur encadrement méthodique dans le système des connaissances chimiques. Le plus grand nombre des ouvrages importans où les faits chimiques ont été liés et présentés avec la même méthode et la doctrine qu'on chercherait en vain à cette époque, ont été écrits, après Stahl et Boerhaave, depuis les 30 premières années du XVIIIe siècle.

Il faut compter spécialement dans l'ordre des chimistes célèbres dont nous voulons parler ici et dont les ouvrages philosophiques ont terminé glorieusement les 40 années de l'époque qui nous occupe: Sénac, auteur du Nouveau cours de chimie, suivant les principes de Newton et de Stahl, en 1723; Juncker, auteur du *Conspectus chemiæ theorico-practicæ* publié à Halle en 1730, 1738, 1744, 1750; Shaw, auteur des *Chemical lectures*, Londres, 1733; Cartheuser, auteur des *Elementa chemiæ dogmatico-experimentalis*, 1736; Macquer, auteur des Élémens de chimie théorique, 1749, et des Élémens de chimie pratique, 1751; Vogel, auteur des *Institutiones chemiæ*, Gœtt., 1755; Fréd. Hoffmann, auteur de l'ouvrage *Chemia rationalis et experimentalis,* 1756; Spielmann, auteur des *Institutiones chemiæ*, 1763.

IV. *Découverte des gaz; commencement de la révolution chimique.* Malgré les efforts des chimistes de l'époque précédente, il existait une immense lacune dans la science. On avait fait trop peu d'attention à l'influence de l'air; on en avait été détourné par celle que Stahl avait portée sur le feu combiné. Il se dégageait dans beaucoup d'opérations des fluides élastiques qu'on croyait vaguement être de l'air, et, quoiqu'ils formassent souvent la plus grande partie des produits, on les négligeait. Il y avait aussi absorption d'air dans beaucoup d'autres opérations, et on n'avait point encore cherché à en apprécier l'influence. C'est dans les connaissances de ces deux phénomènes que reposait en quelque sorte une révolution qui devait changer entièrement la face de la chimie.

Van-Helmont les avait déjà entrevus et mystérieusement annoncés en 1620. Jean Rey devina la fixation de l'air dans les métaux calcinés et l'annonça dans un ouvrage publié à Bazas en 1630, et qui avait pour titre : *Essais sur la recherche de la cause pour laquelle l'étain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine.* Boyle (*voy.*) fit sur l'air beaucoup de tentatives nouvelles à la fin du XVIIe siècle, mais plus physiques que chimiques. Ses expériences ne changèrent point assez les vues et les manipulations des chimistes. Mais en adjoignant comme manipulateur Hooke à ses expériences, il rendit de grands services à la partie des sciences physiques qui concerne les instrumens et les appareils. Hooke, en effet, est un des hommes qui en inventa ou en perfectionna le plus grand nombre. C'est Boyle aussi qui forma à Oxford une société d'amis qui devint plus tard le noyau de la *Société royale de Londres.* Mayow travailla sur l'influence de l'air dans la combustion et la respiration, en 1669; il souleva le voile par ses recherches ingénieuses, mais presque inintelligibles pour ses contemporains; on relégua ses assertions parmi les hypothèses, les opinions singulières, et le voile retomba. Le docteur Stephen Hales (*voy.*) commença en 1723 une nombreuse suite d'essais sur les fluides élastiques dégagés dans la distillation, etc.; mais supposant toujours qu'il obtenait de l'air plus ou moins altéré, cherchant même à purifier cet air, il ne tira de tout son travail qu'un résultat erroné, savoir : que l'air était le ciment des corps et la cause de leur soli-

lité. Il n'y avait aucune suite entre outes ces premières tentatives, et même e lien que l'on a depuis retrouvé entre elles fut totalement rompu après Hales, et l'on parut oublier bientôt les faits déjà découverts, ainsi que les premières idées qu'ils avaient fait naître. Hales est le premier qui ait appliqué la chimie aux recherches de physiologie végétale. En 1750, Venel, professeur de chimie à Montpellier, qui avait observé que les eaux gazeuses mises sous le récipient de a machine pneumatique perdaient leur aveur, reprit le fil de ses expériences en rrêtant dans l'eau les fluides qui sont e produit des effervescences, et en imitant ainsi, par sa distillation artificielle, es eaux minérales acidules; mais il fit encore tous ses efforts pour prouver que c'était de l'air. En 1760, Joseph Black (voy.), qui devint en 1766 professeur de chimie à Édimbourg, publia sur la magnésie et la chaux vive les expériences dans lesquelles il examina le prétendu air des effervescences, prouva qu'il était très absorbable par les alcalis, qu'il les neutralisait, les rendait effervescens, leur était enlevé par la chaux qu'il convertissait en craie; mais il lui conserva le nom d'air fixe, que Hales lui avait donné 30 ans auparavant, sans le distinguer, à la vérité, de l'air comme le fit Black. Les faits remarquables observés par ce dernier sur la différence de ce fluide d'avec l'air, qu'on avait pourtant confondus ensemble jusque là, firent une grande impression sur l'esprit des chimistes; ils les engagèrent à examiner attentivement les propriétés de l'air fixe. Telle fut l'origine d'une immense révolution qui a changé la face de la science en agrandissant son domaine.

En même temps que Black faisait à Édimbourg sa découverte de l'air fixe, Saluce examinait à Turin le gaz dégagé de la poudre à canon pendant son inflammation : il le comparait à celui des effervescences; il trouvait dans l'un et l'autre la propriété, si différente de celle de l'air, d'éteindre les corps en combustion; il le distinguait par plusieurs autres de ses caractères, et cependant, moins exact que Black dans ses conclusions, il le croyait encore de l'air altéré par des substances étrangères. Immédiatement après Black, Brownrigg trouvait en Angleterre que l'eau de Pyrmont contenait, comme principe de sa propriété gazeuse et acidule, le même fluide élastique que Black avait reconnu dans les alcalis effervescens (dans la craie et la magnésie), et il liait ainsi, par un des plus heureux accords, les expériences de Venel sur les eaux spiritueuses, comme on les appelait alors, avec la découverte du célèbre professeur d'Édimbourg. Tandis que le docteur Macbride de Dublin répétait et augmentait, en 1764, les expériences de Black sur l'air fixe, tandis qu'il étendait ses vues sur les propriétés de ce nouveau gaz et qu'il en faisait une ingénieuse application à l'économie animale et à la médecine, Meyer d'Osnabruck publiait sur la chaux et les alcalis une opinion inverse de celle de Black. Il admettait dans ces matières caustiques un principe d'une ingénieuse création dont il ne prouvait pas l'existence, mais dont il appuyait la supposition par des expériences faites pour en imposer à beaucoup d'esprits. Il nommait ce principe *causticum* ou *acidum pingue;* il en supposait le passage du feu dans la chaux, dans les alcalis, les métaux, et expliquait ainsi les phénomènes de toute calcination. Cette nouvelle doctrine partagea bientôt les chimistes en deux classes : ceux qui croyaient au *causticum* de Meyer, et ceux qui admettaient l'air fixe de Black. Presque toute l'Allemagne semblait disposée à embrasser le système de l'*acidum pingue*, quoiqu'il ne fût qu'un principe imaginaire, tandis que l'air fixe était un être réel, lorsqu'en 1769 Jacquin (*voy.*), professeur de chimie à Vienne en Autriche, publia une dissertation savante et pleine de faits aussi curieux qu'exacts, où il examinait et comparait l'une et l'autre doctrine. Il fit voir que l'air fixe expliquait, par des expériences rigoureuses, la causticité des alcalis, de la chaux, l'action de celle-ci sur les premiers; qu'on le recueillait par l'action du feu pendant la calcination de la craie.

Parmi les nombreuses découvertes qui font le sujet de cet article, aucune n'a eu des résultats aussi importans que celle

de la composition de l'air atmosphérique, supposition qui n'était même jamais entrée dans l'imagination des anciens, car ils regardaient, comme nous l'apprend Lucrèce (liv. v, vers 274), l'air comme un élément ou comme le dernier principe de la matière. C'était en air que se résolvaient tous les corps qui se vaporisaient ou disparaissaient détruits par le feu ou de toute autre manière. Rey, Mayow, Hales, Cœsalpinus, Livarius, avaient émis quelques idées sur l'air; mais leurs expériences étaient insuffisantes, et ils doivent disparaître de la scène devant Schéele, Priestley, Cavendish et Lavoisier. Nous allons donc tâcher d'esquisser le tableau des principaux travaux de ces hommes illustres. La difficulté de l'entreprise nous conciliera au moins l'indulgence du lecteur.

Cavendish (*voy.*), physicien de Londres, publia en 1766 et 1767, dans les *Transactions philosophiques*, une suite d'expériences importantes qui avancèrent beaucoup la connaissance et la théorie générale des fluides élastiques. En examinant l'air fixe avec des appareils plus exacts encore que ceux de Black, il détermina ses principales différences d'avec l'air, le reconnut plus pesant que lui, insista sur son absorption par l'eau et les alcalis, prouva qu'après avoir précipité l'eau de chaux en craie il rendait ensuite celle-ci dissoluble; il en indiqua la nature acide, montra que le charbon en brûlant produisait de l'air fixe, et devint ainsi le propagateur le plus ardent de la doctrine de Black. Cavendish découvrit, de plus, deux autres espèces de fluides élastiques : l'un était le gaz acide muriatique, l'autre l'air inflammable dont il détermina plusieurs des propriétés. Ce pas immense prouva qu'il y avait plusieurs corps, tous plus ou moins différens de l'air, qui pouvaient prendre et conserver la forme aérienne, et qu'ainsi dans les expériences faites jusqu'à cette époque on avait laissé perdre, sous cette forme et sous le nom d'air, des produits dont il était important d'examiner les propriétés et de calculer les effets dans les analyses et les combinaisons.

La carrière s'ouvrit ensuite pour tous les chimistes qui furent appelés à reconnaître ces nouveaux produits aériformes, à examiner leurs différences, leur nature et leur action sur les corps, et celle des corps divers sur eux. Bientôt les découvertes s'accumulèrent sans relâche sur ces fluides, et la chimie s'enrichit de jour en jour de nouveaux faits plus ou moins importans sur la nature, la différence et les propriétés de ces corps gazeux. Lane, chimiste anglais, découvrit en 1769 que le fer était dissoluble dans l'eau chargée d'air fixe. Smith, en comparant de nouveau, en 1772, les nouvelles propriétés de l'air fixe avec celles de l'air, insista sur les différences qui les distinguaient et essaya de classer, quoique très imparfaitement encore, différentes espèces de fluides qu'il nomma *gaz*, sans cependant renoncer encore à les croire de l'air surchargé de diverses matières étrangères, tant cette première idée, consignée dans les recherches de Hales, devait retarder les progrès des esprits dans la connaissance intime de la véritable nature de ces fluides.

Le docteur Priestley, qui avait entrepris depuis quelque temps une immense suite d'expériences et de recherches sur les gaz, qu'il désigna improprement sous le nom de différentes espèces d'*airs*, agrandit tout à coup cette carrière en multipliant nos connaissances sur les corps gazeux, en imaginant pour les recueillir, les conserver, les transvaser, les mettre en contact avec d'autres corps, des appareils plus simples qu'on n'en avait encore employé jusque là. Woolf, autre chimiste anglais, venait déjà de perfectionner singulièrement les opérations de la chimie, en ajoutant au ballon, qu'on perforait auparavant pour laisser dégager ce qu'on croyait être de l'air, des tubes qui se rendaient dans des bouteilles pleines d'eau où les gaz, les vapeurs, étaient reçus pour s'y dissoudre ou s'y condenser. Priestley (*voy.*), l'un des plus illustres physiciens qui aient contribué à la fondation des découvertes pneumatiques et qui a trouvé seul plus de fluides élastiques différens qu'il n'en avait été découvert avant lui, donna en 1772 son premier ouvrage sur les différentes espèces d'air. Il examina, dans dix sections de cet ouvrage, l'air fixe tiré de la

ière en fermentation, avec lequel il acidula l'eau comme avec celui qu'il obtenait par l'effervescence des alcalis; l'air qui a servi à la combustion des chandelles, à la respiration; celui dans lequel a été exposé un mélange de soufre et de fer; celui qui a servi à la combustion du charbon de bois, à la calcination des métaux; l'air inflammable, l'air marin (acide muriatique) et l'air nitreux. Le seul exposé de ces titres prouve que Priestley avait la double intention de déterminer ce qui arrivait à l'air de la part des corps combustibles et de tous les procédés qu'on appelait alors phlogistiquans, parce qu'on croyait qu'il se dégageait du phlogistique qui se combinait avec l'air, et de rechercher quelles étaient les différentes espèces de fluides aériformes qu'on obtenait dans les nombreuses expériences où il y avait dégagement de ces fluides. Priestley rassembla surtout les preuves que ces gaz étaient fort différens de l'air, qu'il fallait les distinguer soigneusement; et quoiqu'il continuât à les désigner par le nom d'espèces d'air, à cause de leur forme, il a bien remarqué qu'il ne fallait pas les regarder comme des dissolutions de diverses matières dans l'air.

Rouelle (*voy.*) le cadet en avait la même idée lorsqu'en 1773 il publia dans le *Journal de médecine* une dissertation sur l'air fixe, sur sa dissolution dans l'eau, sur sa combinaison avec le fer, sur l'air dégagé du foie de soufre que Bergman (*voy.*) a nommé ensuite *gaz hépatique*, et que le chimiste français dont on parle ici regarda le premier comme le minéralisateur des eaux sulfureuses. La même année 1773 est remarquable d'un côté par la fausse idée que quelques chimistes voulurent soutenir encore, qu'il ne fallait regarder que comme de l'air altéré l'air fixe et ses différentes espèces, et de l'autre côté par le prix honorable que la Société royale de Londres décernait publiquement à Priestley pour ses travaux sur les gaz.

Bergman leva tous les doutes sur la nature de l'air fixe, différente de celle de l'air, dans une dissertation savante publiée en 1773, en prouvant que cet air fixe était un véritable acide; il le désigna par le nom d'*acide aérien*. Guyton-de-Morveau faisait cependant encore remarquer, en 1774, que quelques gouttes d'acide sulfureux dans une grande quantité d'eau imitaient l'eau acidulée par l'acide aérien.

Bayen (*voy.*) publia en 1774 de belles expériences sur la réduction des chaux métalliques sans addition de charbon; il remarqua qu'il s'en dégageait de l'air; qu'elles n'avaient pas toujours besoin de phlogistique pour se réduire, et il commença à faire sentir le peu de nécessité et les erreurs même de la théorie de Stahl. La même année Priestley fit l'importante découverte de l'air vital (oxigène) qu'il nomma *air déphlogistiqué;* il commença aussi à répandre beaucoup de lumières et de vues sur les procédés eudiométriques.

Alors les découvertes chimiques et les idées nouvelles se multiplièrent à tel point qu'il faudrait les suivre mois par mois pour en avoir une notice exacte. Berthollet (*voy.*), en 1776, publia des observations sur l'air, dans lesquelles il fit voir que l'acide tartreux se changeait en air fixe par le feu, que l'acide acétique donnait beaucoup d'air inflammable et d'air fixe dans sa décomposition, que l'air vital était contenu dans l'acide du nitre comme dans la chaux métallique. Bayen prouva que l'acide aérien était le minéralisateur du fer spathique. Pendant ce temps, Scheele (*voy.*), guidé par le génie chimique, faisait de nombreuses et brillantes découvertes en Suède. Bergman venait de trouver la conversion du sucre en acide par l'acide nitrique : Scheele prouva que c'était le même que celui qui existait dans l'oseille (acide oxalique). Il apprit à distinguer entre eux plusieurs acides végétaux, spécialement les acides citrique, le malique et le gallique; il découvrit les acides métalliques de l'arsenic, du tungstène et du molybdène; il jeta le plus grand jour sur le manganèse, trouva l'acide marin déphlogistiqué (chlore), entrevit la nature de l'alcali volatil et de l'acide prussique, et, après avoir fait une grande suite d'expériences sur l'air, la chaleur et la lumière, il essaya bientôt de donner une théorie générale de la chimie, très différente de

celle de Stahl, que Bergman adopta. Ce dernier chimiste l'éclaircit par sa *Manière de philosopher*.

Priestley continuait en Angleterre ses nombreuses recherches sur les gaz, qu'il nommait toujours espèces d'air; il trouva l'air acide spathique et l'air acide sulfureux. Le nombre et l'opposition de ces expériences embarrassaient cependant sa marche théorique à un tel point qu'il vacillait sans cesse dans ses explications. Macquer (*voy.*), sentant dès lors la nécessité de changer la théorie générale de la science, imagina de substituer la lumière au phlogistique, de la regarder comme précipitant de l'air, et de lier ainsi les nouvelles découvertes avec les anciennes et avec la doctrine de Stahl. Volta décrivit alors ses ingénieuses expériences sur l'air inflammable des marais, sur sa détonation avec l'air vital et l'air atmospherique, sur la manière de déterminer la quantité d'air vital de l'air atmosphérique par cette détonation. Priestley découvrait dans les végétaux la propriété d'améliorer l'air gâté comme il le croyait, ou de verser réellement dans l'atmosphère de l'air vital. On trouvait l'acide méphitique ou aérien dans beaucoup de minéraux; Fontana, dans les malachites, et Laboris dans le plomb spathique blanc.

Bientôt une foule de découvertes, de faits nouveaux, d'expériences curieuses, se succédèrent avec une étonnante rapidité. Les mémoires académiques, les ouvrages périodiques, les dissertations particulières suffisaient à peine pour publier toutes les nouveautés. La science occupait tous les esprits, et cependant en s'enrichissant de faits sans nombre, la théorie ne marchait qu'avec lenteur; elle semblait même se perdre et s'embarrasser au milieu de cette immense acquisition. Chaque chimiste avait sa théorie particulière ; on ne remarquait aucun ensemble complet, aucun rapprochement certain entre les résultats dont la multiplicité surchargeait véritablement la science. Il fallait un homme à grandes conceptions qui profitât de cet état d'incertitude et de vague pour arrêter et fixer la marche de la chimie. Une révolution était préparée de toutes parts dans les esprits; mais personne ne la guidait encore et n'en avait dirigé ou régularisé le mouvement. Ce fut au sein de l'Académie des sciences de Paris que s'opéra le changement dans la théorie reconnu nécessaire, sous les auspices et par le génie de Lavoisier (*voy.*).

V. *Chimie pneumatique.* Quoique l'on doive à Lavoisier une suite de découvertes qui suffiraient pour le mettre au premier rang des physiciens de son siècle, c'est bien plutôt par les immenses améliorations qu'il a portées dans les expériences de la chimie, par l'exactitude des résultats qu'il en a tirés, par la force du génie qui lui a montré et ouvert une carrière nouvelle, par l'extrême et sévère précision de ses raisonnemens, et enfin par la création d'une doctrine nouvelle, fondée sur tous les faits relatifs aux fluides élastiques, que les fastes de la science consacreront son nom à la postérité. Connu dès 1768 par plusieurs recherches de physique d'une grande et précieuse exactitude, il saisit avec ardeur les nouvelles découvertes sur l'air fixe et les fluides élastiques faites en Angleterre et en Allemagne; il répéta en 1771 et 1772 toutes les expériences de Black, etc., et publia, au commencement de 1774, un premier ouvrage intitulé : *Nouvelles recherches sur l'existence d'un fluide élastique dans quelques substances, et sur les phénomènes qui résultent de son dégagement ou de sa fixation.* Il continua sans relâche ses travaux et en fit connaître le résultat dans un grand nombre de mémoires qu'il publia successivement jusqu'en 1783 et 1785, époque à laquelle il mit en quelque sorte le sceau à sa doctrine nouvelle en faisant connaître les faits relatifs à la décomposition et à la recomposition de l'eau.

Mais en même temps qu'il poursuivait toutes ces heureuses applications de sa dernière découverte capitale sur la nature de l'eau, depuis 1783 jusqu'à la fin de 1786, il crut devoir combattre de nouveau, et par des argumens d'une grande force, dans plusieurs mémoires publiés pendant cette même époque, soit les modifications apportées depuis quelques années à la doctrine de Stahl, en faisant voir qu'on admettait, contre l'opinion de ce célèbre chimiste, une foule de phlogis-

tiques différens; soit la nouvelle théorie de Scheele (exposée dans son ouvrage *Sur l'air et sur le feu*) et de Bergman, en prouvant que leur opinion sur la prétendue union du phlogistique avec l'air vital pour former la chaleur admettait des suppositions sans nombre et des hypothèses dénuées de tout fondement et de toute preuve.

Ainsi Lavoisier, par un travail non interrompu de 15 années, par des découvertes successives, par des recherches plus exactes et plus précises que tout ce qu'on avait fait jusque là en chimie, et même par l'emploi de toutes les découvertes des autres chimistes et des physiciens de son temps sur les fluides élastiques, parcourut toutes les bases de la science, en régénéra toutes les parties, et, après avoir traité successivement de la combustion en général, de la calcination des métaux, de l'analyse de l'air, de la nature, de la formation et de la décomposition des acides, des dissolutions métalliques, de la décomposition de l'eau, de l'analyse des végétaux, de la fermentation, de la respiration, etc., objets qui embrassent toute la chimie, il établit ainsi le monument durable de la doctrine pneumatique en faisant jouer à la base de l'air vital, qu'il avait désignée par le nom d'*oxigine*, le rôle le plus important dans tous les phénomènes de la nature et de l'art.

Un aussi grand changement que celui qui a été opéré par Lavoisier, un aussi étonnant renversement d'idées et de principes ne s'est pas établi dans le monde savant sans éprouver de grandes résistances, sans exciter de graves objections. Presque tous les chimistes et les physiciens ont commencé par douter des bases de théorie proposées par leur contemporain; tous, malgré ses expériences et ses nouveaux résultats, ont continué, depuis 1777 jusqu'en 1787, d'adopter la doctrine du phlogistique et d'en modifier seulement quelques parties à l'exemple de Macquer. Mais, après la découverte de la nature de l'eau, ceux d'entre eux qui avaient suivi avec attention la marche et les progrès de Lavoisier commencèrent à s'accorder avec lui et à penser que l'hypothèse du phlogistique, loin d'être désormais nécessaire pour expliquer les phénomènes chimiques, devenait plus nuisible et plus propre à embarrasser la théorie.

Un de ceux qui travaillaient le plus, parmi les chimistes français, et dont les expériences se rapprochaient le plus des résultats obtenus par Lavoisier, Berthollet, après avoir découvert la véritable nature de l'acide marin prétendu déphlogistiqué de Schéele, de l'alcali volatil, de l'or fulminant, de l'argent fulminant, ainsi que l'influence du principe oxigène dans la décoloration des matières végétales, dans l'épaississement des huiles, etc., fut le premier qui renonça solennellement au phlogistique en 1785, et qui adopta avec ardeur les idées de Lavoisier pour toutes les explications des phénomènes qu'il continuait d'observer et de décrire dans ses nombreuses recherches.

En même temps, plusieurs géomètres et physiciens illustres de l'Académie des sciences de Paris, Condorcet, Laplace, Cousin, Morge, Coulomb, Dionis, qui suivaient avec zèle les conférences savantes tenues chez Lavoisier, étaient témoins de ses expériences et encourageaient ses efforts, se décidèrent en faveur de sa doctrine et trouvèrent sa méthode de raisonnement bien supérieure à celle qui avait été adoptée jusque là en chimie; en sorte que cette doctrine devint bientôt celle d'une grande partie des membres de l'Académie, qui la propagèrent et la développèrent en la défendant dans toutes les occasions contre ceux qui l'attaquaient et la combattaient même avec une espèce d'acharnement.

Ce fut alors, vers la fin de 1786, que Guyton-Morveau (*voy.*), venu à Paris pour être lui-même témoin des dernières expériences de Lavoisier et de Berthollet, fut convaincu de la vérité de leur doctrine par l'exactitude et la pureté de leurs résultats expérimentaux. Au milieu de ce grand mouvement auquel il n'avait été rien moins qu'indifférent depuis plus de 10 ans, quoique jusque là il se fût contenté d'être le simple historien des deux théories qui partageaient tous les chimistes de l'Europe, Fourcroy (*voy.*) suivit l'exemple de Berthollet et de Guyton et renonça entièrement à

l'hypothèse du phlogistique, adopta dans tout son ensemble la doctrine pneumatique de Lavoisier, l'enseigna seule dans ses cours, l'inséra dans son ouvrage et dans ses dissertations. Alors se forma l'école française que les étrangers nomment antiphlogistique et dont les plus illustres physiciens de l'Europe adoptèrent bientôt ou toutes les données, ou au moins toutes les principales bases.

Rapprochés par leurs goûts, leurs opinions et leurs études, Lavoisier, Guyton, Berthollet et Fourcroy sentirent que la révolution opérée dans la chimie exigeait d'eux pour être présentée dans son ensemble et avec la clarté de principes qu'elle avait acquise, un changement dans sa nomenclature. En effet, les mots anciens, imaginés par des hommes cachés, mystérieux, crédules, enthousiastes, ou dans des siècles d'ignorance et de barbarie, ou dans des vues toutes contraires à celles d'une science méthodique, sans nul rapport, nulle cohérence entre eux, souvent puisés dans des préjugés, des erreurs ou des opinions plus ou moins ridicules, composaient un langage inintelligible, qui n'offrait à l'esprit et à l'imagination aucun rapport avec les choses ou avec les faits qu'il devait représenter. Ils sentirent qu'il était nécessaire de créer une nomenclature tout entière, de la fonder sur les vérités nouvellement découvertes, d'en écarter tout arbitraire, toute hypothèse, tout objet étranger aux connaissances chimiques. Ils donnèrent à l'*oxigine* de Lavoisier le nom d'*oxigène* pour le rapprocher du génie de la langue française; au principe inflammable de l'eau et de tous les composés combustibles végétaux, le nom d'hydrogène; à la base du fluide non respirable de l'atmosphère, le nom d'*azote*. Ce sont les trois seuls mots vraiment nouveaux introduits par eux dans la science.

Les acides eurent tous une terminaison semblable dans leur état analogue (on croyait alors que tout acide renfermait de l'oxigène); les corps unis à l'oxigène sans devenir acides, prirent la dénomination générale d'oxides. Les combinaisons des combustibles simples avec les bases terreuses alcalines et métalliques reçurent aussi une terminaison identique. Ils se servirent avec un grand avantage de la simple variation dans les terminaisons des mots pour désigner des combinaisons analogues par leur nature. Les mots devinrent tous susceptibles de prendre, suivant le besoin, le caractère de substantifs, d'adjectifs ou de verbes. Les substances d'une même nature furent désignées par des mots du même genre; tous les alcalis et les corps terreux eurent des noms féminins, tous les métaux des noms masculins : ainsi ils dirent le platine, le manganèse, comme le plomb, le fer, le cuivre, le zinc, etc. Suivant ce mode de dénomination systématique la classe si nombreuse des sels devint bien plus facile à disposer régulièrement, à classer méthodiquement et à reconnaître jusque dans les espèces; en sorte que, loin de menacer de ne plus pouvoir être embrassés par la mémoire et comparés les uns aux autres, comme les noms d'hommes ou de propriétés qu'on leur avait donnés jadis semblaient le faire craindre, on reconnut bientôt que ce nouveau langage facilitait singulièrement leur étude et leur classification. Telle fut la marche qu'ils suivirent dans ce travail, et telle est la raison du titre mérité qu'elle reçut de système de nomenclature méthodique.

Un avantage inappréciable sortit en même temps tout à coup de ce travail devenu si nécessaire et si pressant. Forcés de présenter dans un seul tableau l'image d'un grand nombre de corps que la chimie commençait à connaître, les productions de la nature et de l'art furent alors classées suivant une méthode toute différente de celle qui avait été adoptée jusque là. Toutes les bases de la science furent exposées dans ce tableau, et les élèves profitèrent tellement de cette nouvelle classification des objets, fidèlement représentés et comme peints tout à la fois à leurs yeux et à leur intelligence par la nomenclature, que l'étude de la science devint aussi aisée, aussi simple, qu'elle avait été auparavant compliquée et difficultueuse.

La doctrine pneumatique, proposée au monde savant par la réunion des chimistes français cités, fit bientôt la

plus grande sensation, et jeta le plus vif éclat chez toutes les nations où la chimie était cultivée. L'ouvrage de la nomenclature, où les bases en étaient tracées, fut promptement traduit dans toutes les langues. Pour rendre, sinon les expressions, au moins les idées françaises, on prit dans chacun des idiomes les tournures et les arrangemens particuliers exigés par le génie de chaque langue; et si la doctrine pneumatique trouva, quelques années encore après 1787, date de sa consolidation, quelques antagonistes et quelques opposans en Angleterre et en Allemagne, elle y obtint aussi de chauds partisans, d'habiles et de zélés défenseurs, en sorte qu'elle devint bientôt généralement répandue dans toute l'Europe.

En Angleterre Cavendish, Nicholson, Pearson, Tennant, etc.; à Édimbourg, Black, le chef et le Nestor de cette grande révolution chimique; en Italie Dandolo, Volta, Venturi, Spallanzani, etc.; en Allemagne Girtanner, Klaproth, Humboldt, Hermstadt, Scherer, Schmeisser, etc.; en Espagne Proust, Chabanon, Arezula; partout, en un mot, où l'on cultive notre belle science, les écoles ou n'ont plus eu d'autre théorie que la doctrine pneumatique, ou en ont adopté les principales bases; et si quelques professeurs habiles, Gren, Richter, Gœtling, etc., y ont allié encore une petite portion de la théorie ancienne du phlogistique, celle-ci ne jette plus qu'une lueur pâle, faible et recouverte, à côté de la vive lumière dont brille pour tous les bons esprits la doctrine pneumatique.

Telle est l'histoire de cette nomenclature qui persista pour ainsi dire sans altérations considérables jusque vers 1820 et qui, malgré de grandes modifications, sert encore de base au langage adopté aujourd'hui.

Nous allons maintenant reprendre à 1780 le cours de cet exposé historique des découvertes chimiques que nous avons un moment interrompu pour parler exclusivement de la nomenclature.

Bergman, en 1780, confirma la découverte du cobalt, faite par Brandt en 1733; mais ce n'est que long-temps après que parurent d'importans travaux sur ce métal: le mémoire de Tassaert, en 1798; celui de M. Vauquelin, en 1800; de M. Thénard, en 1802; de Proust, en 1806; et de nouvelles recherches dans des temps tout-à-fait rapprochés de notre époque. Mac-Gregor examinant, en 1781, un sable noir qui se rencontre dans la vallée de Menachan, en Cornouailles, le trouva composé de fer et d'oxide d'un nouveau métal, auquel il donna le nom de *ménachine*, et quatorze ans plus tard (1795), Klaproth publia son analyse d'un minéral rouge-brunâtre, connu sous le nom de *chorl-rouge*, qu'il trouva entièrement composé de l'oxide d'un métal particulier, auquel il donna le nom de *titane;* puis, en observant, en 1797, le minéral de Mac-Gregor, il se convainquit que la ménachine et le titane étaient une seule et même substance métallique. Vauquelin et Hecht, en 1796; Lowitz, de Saint-Pétersbourg, en 1798; Lampadius, en 1803, et Laugier, en 1814, ajoutèrent de nouveaux faits aux propriétés du titane, nom qui est définitivement adopté.

Dans la même année 1781, Schéele reconnut, par son analyse du minéral appelé tungsten, l'acide tungstique. Peu de temps après, deux chimistes espagnols, les frères d'Elhuyart, découvrirent le tungsten dans un minéral d'Amérique. Vauquelin, Hecht, Pearson, Klaproth, Allen, Aiken, Bucholz, M. Berzélius, ont fait ensuite d'importantes recherches sur les propriétés de ce corps. D'un autre côté Lavoisier reconnaissait l'identité du diamant avec le carbone ou charbon pur, et Priestley composait l'eau par la combustion de l'hydrogène et de l'oxigène.

En 1782, le tellure fut découvert par Muller de Reichenstein et confirmé par une nouvelle analyse que Klaproth fit du même minéral, en 1798. Le molybdène qui, précédemment, avait été soupçonné par Schéele et par Bergman, fut constaté métal particulier par Hielm; l'année suivante Gimgembre trouva l'hydrogène phosphoré, et l'année d'après Cavendish arriva, dans la série de ses travaux, à déterminer la composition de l'acide nitrique, dénomination à laquelle on

cherche à substituer aujourd'hui, à cause de ses principes constituans, le nom d'acide azotique.

Jusqu'alors on avait bien reconnu la formation de l'eau; mais, en 1785, Fourcroy, Lefèvre-Gineau, Vauquelin et Séguin en obtinrent jusqu'à un demi-litre. Ce fut cette même année que Schéele découvrit l'acide malique, et que Berthollet publia ses expériences sur les acides acéteux et acétique dont Adet, en 1798, montra l'identité; il établit de plus que ces deux acides ne différaient que par la concentration. Dabit, de Nantes, poursuivant des recherches sur le même sujet, publia une nouvelle série d'expériences, et plus tard vinrent les observations de Darracq, puis de Mollerat, à qui on doit l'art d'extraire l'acide acétique du bois distillé. Dans la même année, Guyton-Morveau observa que la combustion du diamant a lieu quand on le plonge dans du nitre en fusion. Smithson-Tennant répéta en 1797 cette expérience; Guyton lui-même, en 1800, confirma encore que le diamant n'était que du charbon, et cette opinion reçut une nouvelle autorité des expériences faites en 1807, par Allen et Pepis, et de Davy, en 1814. Mais revenant à l'année 1785, nous dirons que c'est l'époque à laquelle Berthollet découvrit l'argent fulminant (ammoniure d'argent), et qu'il publia des travaux beaucoup plus importans par lesquels il mettait hors de doute l'opinion de Priestley sur la composition de l'ammoniaque comme formée seulement d'azote et d'hydrogène.

En 1786, Kirwan publia des expériences sur l'hydrogène sulfuré, aujourd'hui acide sulfhydrique, que Rouelle et Schéele avaient déjà examiné. Puis les chimistes hollandais s'en occupèrent en 1792; Berthollet, en 1794; plus tard Proust, M. Berzélius, en 1807; MM. Gay-Lussac et Thénard, en 1812 (*voy.* ces noms).

Ce fut en 1787 que Hermann fit ses travaux sur les alliages des métaux et que Brugniatelli trouva l'acide subérique.

Le docteur Austin, étudiant l'ammoniaque, annonça, en 1788, qu'en mettant du gaz azote en contact avec du fer humecté d'eau, il se formait de l'ammoniaque et de l'oxide de fer, affirmation confirmée par Vauquelin. Beaucoup plus tard, Davy et M. Berzélius supposèrent qu'il entrait dans l'ammoniaque, à l'etat d'oxide, un métal qu'ils nommèrent *ammonium*; mais ces conjectures ne se sont pas confirmées, et l'ammoniaque a été le premier exemple d'une base salifiable qui ne contient point d'oxigène. Les auteurs de la nomenclature chimique avaient admis, à tort, qu'un composé devait renfermer indispensablement de l'oxigène pour acquérir les propriétés acides ou oxides. Vinrent ensuite les expériences de Berthollet sur l'acide sulfureux; plus tard Fourcroy, Vauquelin et Thomson publièrent une nouvelle suite d'expériences sur cette substance.

La France, en proie à son exaltation de liberté, absorbée par la politique, perdit de vue, pour quelque temps, les travaux scientifiques. Les étrangers au contraire persistaient dans leurs recherches. Ainsi, en 1789, Klaproth découvrit la zircône et l'urane auquel il donna ce nom tiré de la planète Uranus. Les travaux faits postérieurement par Bucholz, Richter, Arfwedson ont contribué à nous en faire connaître les propriétés. A la même époque, Hyggins entrevoyait, trop confusément il est vrai, la grande loi de réciprocité de saturation, qui semble être l'origine du système atomistique, tandis que Volta, à Pavie (1791), réfutant une fausse théorie de Galvani, découvrit cet instrument merveilleux qui porte son nom (pile de Volta), auquel la chimie doit ses plus belles découvertes et le moyen le plus rationnel de classer, d'après leur électricité, les corps qui font l'objet de son étude. Galvani avait admis une électricité animale; Volta démontra que l'action produite n'était qu'un résultat de l'électricité ordinaire dégagée par le contact de deux corps étrangers.

L'existence de la strontiane, soupçonnée en 1790 par Crawford, n'est constatée par Klaproth qu'en 1794, année dans laquelle Gadolin découvrit l'yttria. Ce serait ici la place de parler de l'essai de Kirwan sur le phlogistique et sur la constitution des acides; mais ce sont autant d'erreurs lancées contre la chimie pneumatique, erreurs que le

célébrité de leur auteur rendait plus dangereuses : aussi fallut-il la réunion des Fourcroy, des Lavoisier, des Monge et des Guyton-Morveau pour les réfuter d'une manière victorieuse. Il faut avouer cependant que ces erreurs furent utiles à la science par les analyses que faisait Kirwan pour soutenir son opinion.

Peu de temps après, la chimie perdit son plus illustre promoteur : Lavoisier tomba sous la hache révolutionnaire. Mais les fureurs populaires furent à peine apaisées en France qu'on y vit refleurir la chimie; car tandis qu'en Hollande Bondt, Diéman, Van-Troostwick et Lauweremburg obtenaient l'hydrogène deuto-carboné ou gaz oléfiant, que Lampadius découvrait le carbone de soufre, Vauquelin, examinant de nouveau la mine de plomb rouge de Sibérie, découvrait le chrôme, dans des expériences d'abord répétées et confirmées par Klaproth en 1798; par Gmelin en 1799, puis par le prince Moussine-Pouschkine et d'autres chimistes qui les agrandirent. Un an après, l'acide chromique, dont la combinaison avec le plomb donne la belle couleur appelée *jaune de chrôme*, était trouvé. Vauquelin retirait en 1798 la glucine de l'émeraude, et Davy en Angleterre examina le premier, en 1799, le protoxide d'azote, dont la connaissance, due à Priestley, remonte à l'année 1772.

La fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe forment une période remarquable, surtout par le rôle important que l'électricité commença à jouer dans les sciences physiques, comme agent de décomposition; car dès-lors la pile voltaïque devint un des appareils indispensables à un laboratoire de chimie. Et si la fin du XVIIIe siècle fut marquée par des faits de la plus haute importance pour la chimie, le commencement du XIXe n'est pas moins brillant par ses nombreuses découvertes. En 1801, Priestley trouva l'oxide de carbone qui fut ensuite constaté par Cruikshank et par M. Clément. La même année l'Anglais Hatchett rencontra le columbium dans un métal envoyé de Massachusetts au muséum de Londres. Peu de temps après, Ekeberg, chimiste suédois, rencontrait, dans des minéraux appelés par lui *tantalite* et *yttro-tantalite*, une substance métallique différente de toutes celles qu'on connaissait; 8 ans après (1809), le docteur Wollaston, s'étant procuré des échantillons du minéral de Suède, démontra l'identité du columbium et du tantalite. Encore en 1801 le vanadium se montrait à Del Rio, qui lui donnait le nom d'*erythronium*. Mais de nouvelles analyses de Descotils en ayant fait rejeter l'existence par l'auteur de la découverte lui-même, il fallut que M. Sefström le retrouvât en 1830 dans un fer de Suède, et le réhabilitât, pour ainsi dire, sous le nom de *vanadium*, tiré de Vanadis, une des divinités scandinaves.

En 1803, plusieurs métaux s'offrent pour la première fois aux regards des chimistes : c'est à Smithson-Tennant qu'on doit l'osmium, qu'étudièrent d'abord Fourcroy et Vauquelin, puis Wollaston en 1805, et beaucoup plus récemment, M. Berzélius. A Wollaston lui-même s'offrirent le palladium et le rhodium, qui furent ensuite examinés par Chenevix, Vauquelin, Berzélius, Lowry. Descotils, en 1803, trouva l'iridium dont Fourcroy, Vauquelin et Tennant, en 1804, Wollaston, en 1805, et M. Berzélius dans ces derniers temps firent l'objet de leur examen. Ce dernier chimiste et Hisinger, son ami, découvrirent à Stockholm la propriété de la pile de Volta pour décomposer les sels, et les lois d'après lesquelles leurs principes se séparent. La découverte du cérium, faite en 1804 avec Hisinger, fut le premier fruit des nombreux travaux de M. Berzélius. Le chlorure de soude fut décrit pour la première fois par Thomson en 1804, et l'année suivante MM. de Humboldt et Gay Lussac firent connaître leurs travaux sur les moyens eudiométriques, l'analyse de l'air et la quantité qui se trouve en dissolution dans l'eau. Mais l'époque la plus glorieuse pour les découvertes des corps métalliques est celle de 1807. Poursuivant de brillans travaux sur les terres et les alcalis, et découvrant le potassium à l'aide de la pile voltaïque, sir Humphry Davy (*voy.*) remporta le prix de galvanisme fondé par Napoléon à l'Institut de France. En 1807 M. Berzélius soupçonne la nature de la silice, d'où il extraira plus

tard le métal appelé *silicium;* les expériences de Lavoisier sur la combustion du diamant à l'aide d'une lentille sont répétées par Allen et Pépys; et, reprises en 1814 par Davy, elles servent à confirmer les résultats de Lavoisier. L'année 1808 est encore remarquable parce que Davy parvient à décomposer la soude et à en extraire le sodium par le même procédé qui lui procurait la base de la potasse. C'est à cette époque qu'il faut rattacher l'origine de la découverte du barium et du calcium, métaux qui se trouvent dans la baryte et la chaux, ainsi que du strontium, qui est la base du minéral appelé *strontiane.* Diverses expériences sur le phosphore conduisirent MM. Gay-Lussac et Thénard à la connaissance du proto-chlorure de phosphore. Cette même année, M. Gay-Lussac publia ses recherches sur la combinaison des gaz entre eux; l'année suivante MM. Gay-Lussac et Thénard découvrirent le bore. En 1810 M. Th. de Saussure présente à la société de physique et d'histoire naturelle de Genève l'analyse du gaz oléfiant, dont la réaction sur le chlore attirera en 1816 l'attention de MM. Colin et Robiquet. M. Ampère soupçonne l'existence du fluor ou radical de l'acide fluorique, et Humphry Davy fait reconnaître le deuto-chlorure de phosphore. Cette même année enleva à la science Fourcroy, qui lui avait rendu tant de services par ses propres travaux, par des cours publics faits pendant 25 ans, et surtout par les nombreux et illustres élèves qu'il forma : Vauquelin, Gay-Lussac, Thénard, Robiquet, etc., etc. L'année qui suivit la mort de Fourcroy (1811) ne fut pas non plus sans gloire : M. Boullay trouva la picrotoxine; MM. Gay-Lussac et Thénard démontrèrent que le chlore, découvert par Schéele en 1774 et nommé alors acide muriatique oxigéné, peut être considéré comme un corps simple. Puis, découverte de l'oxide de chlore par Davy; préparation de l'acide chlorique par M. Gay-Lussac; découverte de l'iode par M. Courtois, quoique l'existence de ce nouveau corps n'ait été annoncée à l'Institut par M. Clément qu'en 1813; chlorure d'azote mis au jour par M. Dulong; commencement des travaux de M. Berzélius sur la détermination des nombres proportionnels * : tels furent les principaux faits qui recommandent cette époque. Ajoutons cependant que les travaux de M. Dulong sur le chlorure d'azote ayant été interrompus par un accident grave qu'il éprouva en le préparant, ce chimiste ne put les reprendre qu'au mois de février 1812, et que Proust, soutenant les opinions de M. Berzélius, s'élevait avec raison contre l'erreur où se trouvait Berthollet, qui croyait que le nombre des combinaisons entre les mêmes corps était indéfini.

La propriété qu'a le charbon d'absorber les gaz, antérieurement aperçue par Fontana et constatée par Morozzo, Rouppe, Noorden, à l'aide de curieuses expériences, est examinée en 1812 par M. Th. de Saussure. Le docteur John Davy publia aussi dans cette année une série d'expériences sur les combinaisons du bismuth avec l'oxigène, le chlore et le soufre. Tandis que Vauquelin et Parmentier faisaient connaître leurs travaux sur les sucres de betterave, et M. Lecocq les siens sur l'orseille, M. Robiquet analysait le kermès dont il reconnut la nature, M. Chevreul séparait l'ématine, et le carbure de soufre, trouvé par Lampadius en *1796*, était constaté par Amédée Berthollet, Woodhouse, Vauquelin, M. Clément et Desormes.

Le beau travail de M. Gay-Lussac sur l'iode date de 1813; mais la propriété qu'a ce corps de colorer l'amidon en bleu ne fut trouvée qu'en 1814, par MM. *Colin* et Gaultier de Claubry. M. Orfila n'en signala l'action vénéneuse qu'après 1813. M. Vauquelin fit mieux connaître le rhodium et le palladium; M. Gay-Lussac mit au jour ses beaux travaux sur les sulfites sulfurés, sur les muriates de mercure et sur les phosphures alcalins. Les étrangers ne restèrent pas en arrière, et, entr'autres travaux, Lagerhielm publia ses expériences sur les oxides et sulfures de bismuth, John Davy ses observations sur les combinaisons des fluates, et M. Berzélius, après avoir donné les siennes sur les fluides animaux, recula hardiment

(*) Les premiers de ces travaux étaient imprimés en suédois depuis l'année 1810. B.

les bornes de la science en donnant naissance à sa théorie électro-chimique.

En 1814, l'osmium et l'iridium furent rencontrés par Vauquelin dans le minerai de platine, et cet illustre savant, ainsi que Davy, que MM. Gay-Lussac et Collin, exécutèrent une série d'expériences curieuses sur les iodures et autres combinaisons de l'iode; M. Gay-Lussac, mettant à nu le cyanogène ou radical de l'acide prussique, prouva que cette matière tinctoriale appelée *bleu de Prusse* n'était qu'un hydroxide. Quant à l'acide dont le cyanogène était le radical, il fut appelé depuis acide hydro-cyanique de préférence au nom d'acide prussique. Alors seulement on connut en France l'échelle des équivalens chimiques que le docteur Wollaston avait pourtant créée long-temps auparavant. M. Dalton publiait sous son nom en Angleterre ses expériences et observations sur la théorie atomistique (*voy.*), entrevue par Higgins en 1789. Nous ne devons pas omettre les travaux de M. A. Séguin sur le cinabre, l'opium et la quinine, les analyses de MM. Thomson et Darcet sur le tamtam des Chinois et sur les alliages de cuivre. Une perte bien douloureuse frappa cette année les amis des sciences, celle de Monge.

L'année 1815 ne se présente pas à nous sans découvertes : M. Davy analyse l'acide iodique; F. de Stadion, à Vienne, Davy, à Londres, étudient le deutoxide de chlore. La margarine fut trouvée par M. Chevreul, à qui l'on doit depuis cette époque tant de recherches sur la chimie animale, et M. Gay-Lussac fit connaître la relation qui existe entre les volumes des gaz sous différentes pressions.

En 1816, M. Dulong obtient l'acide hypophosphoreux; l'année suivante M. Berzélius, le sélénium; M. Dussaussoy étudie l'alliage des canons et sera suivi dans ses recherches par MM. Charles, Thomson, Puymaurin, Watson, etc. La morphine est due à M. Sertuerner, 1817. Trois chimistes, MM. Stromeyer, Roloff, Hermann, annoncent presque en même temps, en 1818, la découverte du cadmium; mais les propriétés du nouveau métal n'ont été bien étudiées que par Stromeyer. M. Arfwedson, élève de M. Berzélius, annonce l'existence d'un nouveau métal, le lithium, et de son oxide, tandis qu'en France M. Robiquet travaillait sur l'acide borique et que M. Thénard, secondé par MM. Labillardière et Grouvelle, faisait ses expériences sur l'eau oxigénée (deutoxide d'hydrogène). Ces travaux de l'illustre professeur l'occupèrent encore dans le courant de toute l'année 1819, pendant laquelle MM. Welter et Gay-Lussac firent, de leur côté, connaître l'acide hypo-sulfurique et les hyposulfates; MM. Lassaigne et Feneulle, du leur, annonçaient la delphine, MM. Pelletier et Caventou la strychnine, qu'ils avaient d'abord appelée vauqueline. Rappelons encore que MM. Dulong et Berzélius déterminèrent avec plus de précision qu'on ne l'avait fait avant eux les proportions relatives des principes constituans dans l'eau, et que l'essai de M. Berzélius sur la théorie des proportions chimiques parut cette année.

En 1820, nous trouvons M. Chevreul faisant l'examen du beurre, dans lequel il remarque la présence de la *cholestérine*, de la *cétine*, de la *stéarine* et de l'*élaïne*; MM. Pelletier et Caventou indiquant la quinine, la vératrine, etc.; M. OErsted la pipérine, M. Robiquet la caféine, etc.

L'année 1822 fut remarquable par la découverte d'un nombre considérable de bases salifiables végétales. Nous ne nous arrêterons pas à l'ingénieux appareil que M. Clément-Desormes a créé sous le nom de *cascade chimique*; nous ne mentionnerons pas les travaux d'analyse ou les observations de Vauquelin, de Wollaston, de Vogel, de M. Berzélius et des autres chimistes, qui se publiaient chaque jour; mais disons qu'en 1823 M. Faraday obtenait la liquéfaction des gaz et que MM. Parkins et OErsted montraient par de nouveaux appareils la compressibilité de l'eau déjà admise par Canton; disons aussi que M. Bussy préparait l'acide sulfurique anhydre, c'est-à-dire privé d'eau, en évaporant avec précaution l'acide sulfurique de Nordhausen; et qu'en 1824 MM. Liebig et Gay-Lussac obtinrent l'acide fulminique qui, joint à l'oxide de mercure, forme la poudre fulminante qu'Howard avait découverte en traitant le mercure par l'alcool et l'acide nitrique,

et qui est aujourd'hui d'un si grand usage pour les armes à feu. M. Bussy liquéfie l'acide sulfureux en le faisant arriver, par un tube rempli de chlorure de calicium, dans un flacon entouré d'un mélange réfrigérant; il emploiera plus tard avec succès la vaporisation de cet acide pour condenser et liquefier le chlore, l'ammoniaque, le cyanogène, et même pour solidifier ce dernier corps. MM. Payen et Chevalier présentent un procédé pour déterminer le titre réel des soufres en 1825. En Suède, M. Berzélius publia ses recherches sur l'acide fluorique ; un autre savant, M. Braconnot, fit connaître l'acide pectique; M. Chevalier présenta le moyen, bien essentiel pour la médecine légale, de différencier le fer oxidé par l'eau ou bien par le sang.

En 1826, M. Balard, examinant les eaux-mères des salines situées sur les côtes de la Méditerranée, y rencontra le brôme, nouvel élément qui a la plus grande analogie de mode d'action avec le chlore et l'iode. M. Dœbereiner découvrit que l'hydrogène s'emflamme à la température ordinaire, quand on le fait passer à travers un morceau d'éponge de platine. M. Mitscherlich publia ses curieux travaux sur la relation qui existe entre la forme des cristaux et leur dilatation par la chaleur. C'est aussi lui qui fit connaître le premier les corps isomorphes, c'est-à-dire qui, quoique d'une composition différente, affectent la même forme cristalline. En 1826, MM. Robiquet et Collin font de curieuses observations sur la garance; ils en extraient l'alizarine ou matière colorante. En 1827, le même M. Mitscherlich découvre l'acide sélénique, et trouve que cet acide correspond à l'acide sulfurique pour sa composition, comme l'acide sélénieux correspond à l'acide sulfureux. La même année, M. Wœhler opéra la réduction de l'alumine, de la glucyne et de l'oxide d'yttrium ; ensuite, M. Bussy, celle de la magnésie par le même procédé. MM. Chevalier et Tilloy indiquèrent un moyen d'extraire avec économie l'acide citrique du suc de groseilles. En 1827, M. Th. de Saussure commença à Genève de nombreuses expériences sur la quantité d'humidité et d'acide carbonique contenus dans l'atmosphère pendant chaque mois de l'année, et il continua ses observations jusqu'en 1829, année pendant laquelle M. Berzélius annonça de nouveau l'existence du thorium qu'il avait rejetée, après l'avoir admise plusieurs années auparavant.

L'espace ne nous permet plus d'exposer les travaux chimiques qui ont signalé les dernières années qui viennent de s'écouler. Nous nous réserverons donc de parler dans des articles séparés des recherches de M. Dumas sur les sels de phosphore etc.; de M. Pelouze, qui démontra l'existence d'un seul oxide de phosphore, toujours rouge, et que l'oxide blanc est, non de l'oxide rouge hydraté, mais du phosphore combiné avec l'eau (*). Nous aurons donc passé sous silence presque tout ce qu'ont produit MM. Stodart, Faraday, Bréant, Berthier, sur l'acier; Darcet, Kœcklin, Kersten, Berthier, Fournet, sur les alliages de zinc; Longchamp, sur le nitre et autres sujets; Pictet, Boussingault, Mariano de Riveiro, Welter, Soubeiran, Guibourt, Chevreul, Couverchel, de Saussure, Persoz, Le Canu, etc., etc.; les ingénieux travaux de M. Pelouze sur les acides végétaux; ceux de MM. Dulong et Despretz sur la respiration; les recherches physico-minéralogiques de M. Henri Rose; la nouvelle chimie organique et les mémoires de M. Raspail, les innombrables services que les travaux de M. Orfila ont rendus à la médecine légale, et toutes les applications ou tous les perfectionnemens dont les arts sont redevables à la chimie. A. de G.

CHINCHILLA. Malgré le grand commerce qui se faisait dans la pelleterie, depuis un temps infini, de la fourrure de ce petit mammifère, on ne connaissait rien ni sur ses mœurs ni sur ses caractères. C'est seulement en 1832 qu'il parvint deux de ces animaux vivans au jardin zoologique de Londres, par l'entremise des naturalistes voyageurs, et que le Musée britannique fut enrichi d'une peau entière, y compris la tête et les pattes. Cette ignorance provenait de l'habitude qu'ont les indigènes de débarrasser la peau de la tête et des pattes. Le peu qu'on connais-

(*) Cette opinion a été réfutée par M. Rose. B.

ait, d'après le P. J. Acosta et l'abbé Mo-ina, n'avait servi qu'à former des con-ectures qu'il était impossible de realiser. 'omme on le soupçonnait auparavant, e petit mammifère appartient à l'ordre les rongeurs; mais ce qu'on ignorait, 'est qu'il forme la liaison des familles es lièvres et des gerboises, autrefois si argement séparées. Cet animal est un peu lus petit que notre lapin de garenne, et la première vue sa tête garnie de lon-ues moustaches ressemble assez à celle 'un écureuil. Il a, du bout du nez à l'ex-rémité de sa queue, environ 14 pouces e longueur. Ses yeux sont grands, noirs t vifs, ses oreilles larges; les poils de a queue perdent par l'usure le velouté e ceux du corps. Les pattes de derrière, ui sont plus longues que celles de de-ant de près de moitié, sont en partie arnies de poils courts, raides et d'un lanc d'argent; ses doigts sont au nombre e 4 en arrière et 5 en avant. Son pelage, 'un beau gris ondulé de blanc en dessus t d'un gris très clair en dessous, se com-ose de poils d'une finesse et d'une dou-eur extrêmes, mais hérissés sur le dos t non couchés comme dans les écu-euils. Ainsi que ceux-ci, il se sert de ses eux pattes de devant pour manger, et ien que le plus ordinairement il s'ap-uie sur ses cuisses, il peut se lever et e tenir debout sur les pieds de derrière. on humeur est généralement douce et aitable, mais il ne souffre pas toujours ans résistance qu'on le touche, et quel-uefois il mord la main qui veut le ca-esser, s'il n'est pas en humeur de le ouver bon. Natif des vallées alpines du hili, et conséquemment exposé aux ffets de la température humide de l'at-osphère, il trouve dans sa fourrure ne admirable protection. Il n'est pas ertain, comme Molina l'a dit, qu'il aime compagnie de son espèce, car à Londres, ù on en avait mis deux dans une même ca-e, ils se livrèrent une lutte terrible, dans quelle l'un des deux eût certainement accombé si l'on ne fût venu à son secours. e nouvelles observations pourront être ites à Paris, où la ménagerie du Jardin es Plantes possède deux chinchillas vi-ans. Le chinchilla vit dans des espèces e terriers qu'il creuse au milieu des champs, dans les provinces septentrio-nales du Chili et du Pérou, et se nourrit de racines de plantes bulbeuses qui croissent abondamment dans ces lieux. Il produit 5 ou 6 petits deux fois par an. Il est très pusillanime, ce que sem-blaient annoncer ses larges oreilles. Il est excessivement propre et ne commu-nique aucune odeur. Les anciens Péru-viens étaient parvenus à tisser son poil et à en faire de belles couvertures. La chasse des chinchillas se fait avec des chiens dres-sés à les prendre sans déchirer leur robe et en les relançant dans leur terrier. Leur chair est bonne à manger. On envoie leurs fourrures à Santiago et à Valparaiso, d'où on les exporte pour l'Europe; mais dans ce moment-ci la chasse en est dé-fendue, car la race est presque totale-ment détruite et disparaîtrait infaillible-ment sans cette mesure. V. B.

CHINE *. 1° *Géographie et statisti-que.* Cette vaste région asiatique, appe-lée en chinois *Tath-Ching-Koun* (le céleste empire), confine au nord avec la Sibérie, au nord-ouest avec la Tatarie indépendante, à l'ouest avec l'Indous-tan, et au sud avec les empires d'Annam et des Birmans; à l'est et au sud-est ses côtes sont baignées par l'Océan-Pacifique. L'étendue des côtes est d'environ 400 milles géographiques, et tout le pays s'é-tend entre les 18° 37′ et 41° 35′ de lat. N., et entre 120° 55′, et 140° 10′ de long. E. L'empire chinois contient, dit-on, une superficie totale d'environ 650,000 lieues carrées de France (ce qui serait presque la cinquième partie de toute la

(*) Cet article devait nous être fourni par feu M. Klaproth, qui avait déjà réuni tous ses maté-riaux pour ce travail, lorsqu'il fut surpris par la maladie à laquelle il vient de succomber (août 1835). A son défaut, désespérant de pouvoir rem-placer convenablement, dans une branche encore peu cultivée par les érudits, l'ami et l'émule d'Abel Rémusat, nous lui aurions cherché un succes-seur en Angleterre ou en Allemagne, si le temps nous avait laissé pour cela la latitude nécessaire. L'article qu'on va lire n'est pas original: il a été tiré en partie de la 7e édition de l'*Encyclopædia Britannica*, dont la plupart des articles inspirent une juste confiance, en partie du *Conversations-Lexikon*, et enfin de l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, où M. Schott a traité de la Chine avec beaucoup d'étendue. Nous avons cherché ainsi, autant qu'il nous était possible, à remplir la lacune que laissait dans nos colonnes la perte d'un collaborateur si distingué. J. H. S.

terre habitable), et comprend : 1° la Chine proprement dite; 2° les pays incorporés, savoir : la Mandchourie, la Mongolie et la petite Boukharie; 3° les pays tributaires qui sont : le Tibet, le Kaoli et les îles de Lieu-Kieu. La Chine a de hautes montagnes, surtout du côté de l'ouest où les chaînes de l'Asie centrale étendent leurs ramifications; une autre chaîne sépare la Chine de l'Annam et s'étend dans le pays des Birmans. Les principaux fleuves sont le Hoang-ho ou fleuve jaune, qui prend sa source dans plusieurs lacs du plateau central, et le Takiang-Yandsou, c'est-à-dire le grand fleuve, dont le cours, d'abord embarrassé par des rochers, traverse ensuite paisiblement toute la vaste étendue jusqu'à l'Océan-Pacifique. D'autres l'appellent Yantsé-Kiang, ce qui signifie, disent-ils, fleuve bleu. Il y a aussi dans le pays un grand nombre de lacs, dont plusieurs lacs salans, et les canaux achèvent de rendre les communications intérieures très faciles; on en compte, dit-on, 350. Le climat est plutôt chaud que froid; l'hiver est sec, l'été pluvieux; du reste l'état de la température varie suivant la situation géographique.

Les principales productions du terroir sont le riz, le thé et le bambou; le midi est particulièrement riche en arbres tels que le palmier, le cannellier, le cocotier, le cèdre, l'érable, le cyprès, le pin, le mûrier, etc. Il produit aussi la canne à sucre, du coton, du tabac, du poivre, du bétel et plusieurs espèces de capsicum, etc. Les grands animaux indigènes ou naturalisés en Chine sont l'éléphant, le rhinocéros, la vache de Tatarie, le tapir, le buffle, l'ours, le tigre, le léopard, la panthère, le musc. Parmi les oiseaux indigènes on remarque le faisan doré, le faisan d'argent et le paon; dans l'ile de Formose il y a des oiseaux de paradis. Les poissons dorés, transplantés depuis long-temps en France, sont originaires de la Chine.

Les productions de ce pays suffisent à presque tous les besoins de son immense population : aussi ne tire-t-il de l'étranger que de petites quantités de draps fins, de métaux, de fourrures et de coton. On a donné trop d'éloges à l'état de l'agriculture en Chine, qui réellement est fort peu avancé. Il n'y a pas de grandes fermes; peu de familles labourent plus de terre qu'il n'en est nécessaire pour leur subsistance et pour acquitter les impôts en nature. Dans la plus grande partie du pays on ne connait d'autres instrumens aratoires que la bêche, la houe et une espèce de charrue si imparfaite qu'elle mérite à peine ce nom. Le règne minéral offre de l'or et de l'argent, mais qu'on exploite peu et dont on ne fait pas usage pour la monnaie; il fournit aussi du cuivre, du mercure, de l'étain, de l'arsenic, du marbre, de la terre de porcelaine, etc.

L'étranger qui, pour la première fois, met le pied en Chine, est surpris de trouver un pays où rien ne ressemble à ce qu'il a vu auparavant. Sur la longue ligne de navigation intérieure qu'il suivra pour se rendre de Canton à Péking, il verra toutes les variétés de terrain possibles, mais en grand, et se perdant pour ainsi dire dans l'immensité du pays. Cependant, partout où il se trouve, soit qu'il parcoure les plaines immenses de Petcheli et Chantoung, fertiles en coton, en grains et en légumes, soit qu'il visite le terrain si accidenté de Kiang-nan riche en fruits de toute espèce et couvert d'établissemens industriels, soit qu'il s'enfonce dans les montagnes arides du nord, soit enfin qu'il descende dans les belles vallées de Quang-Tung, partout il retrouvera ce qu'on pourrait appeler le trait caractéristique de l'empire, savoir : une population excessive, plus forte que celle de la France et de l'Allemagne.

Cette suite non interrompue de grandes villes et de villages entourés de hautes murailles, ornés de pagodes et de tours magnifiques; ces larges rivières unies par des canaux artificiels, les uns et les autres couverts de barques pleines de voyageurs et de marchandises, offrent aux regards de l'étranger un tableau animé de l'activité, du commerce et de l'industrie des Chinois. Il sera étonné de trouver que même les moindres îlots des lacs et des rivières se parent de beaux villages et de maisons de plaisance. Il ne verra pas sans surprise, dans ces contrées du fond de l'Asie, des voitures mues par le vent et des barques marchant au moyen de roues comme des bateaux à vapeur; il

reconnaîtra dans la plus bumble cabane le même plan, les mêmes formes de construction que dans le palais du vice-roi.

Si par hasard il parvient à entrer dans une des grandes villes, comme Péking, Nauking ou Hang-Tchéou, il pourra, en voyant les petites maisons basses à toiture en forme de tentes, le grand nombre de mâts et de pieux surmontés de drapeaux, de pavillons et de flammes, se croire au milieu d'un vaste camp. L'éclat des dorures et des vives couleurs dont les façades des boutiques sont ornées; les lanternes en corne, en mousseline et en papier également peintes de brillantes couleurs; les masses d'hommes qui se meuvent en tous sens dans les rues (on n'y voit guère de femmes); les cris des marchands, la forme bizarre de leurs enseignes, où on lit souvent ces mots : *Ici on ne trompe pas ;* le bruit confus des chaudronniers, forgerons, saretiers et autres industriels en plein vent ou à ateliers portatifs ; les processions d'hommes conduisant une mariée chez son époux, aux sons d'une musique bruyante, ou portant à sa dernière demeure un ami, un parent, en poussant les lamentations et des gémissemens ; les longs éclats de rire et les battemens de mains que provoquent les comédiens, musiciens, saltimbanques et charlatans de toute espèce qu'on rencontre à chaque pas ; les magistrats et autres fonctionnaires publics qui marchent gravement, suivis de leur escorte ou de leurs esclaves portant des drapeaux, des ombrelles, des lanternes-peintes ou autres insignes bizarres de leur rang et de leur emploi : tout cela lui offrira le spectacle le plus nouveau et le plus fantasque dont imagination reste frappée, mais qu'elle reproduirait difficilement dans son ensemble.

La Chine proprement dite, qui peut avoir environ 220,000 lieues carrées, est divisée en 18 ou 19 provinces ; elle compte 1572 villes, dont 183 sont du premier rang (*fou*), 225 de deuxième rang (*tcheou*) et les autres 1164 du troisième rang (*hiang*).

Quant au nombre des habitans de ce vaste empire, les auteurs sont loin d'être d'accord. Les différences qu'il y a entre leurs indications proviennent en partie de ce que beaucoup d'entre eux ont pris pour complets des recensemens qui ne comprenaient pas toutes les classes de la société, et en partie de ce que leurs estimations ne se rapportaient pas à la même époque. On croit assez généralement que la population de la Chine s'élève à 170 millions d'individus, et celle de tout l'empire à 300 millions ; ces chiffres, d'après le témoignage de personnes qui ont récemment visité le pays, sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

Voici un tableau des provinces donné par *l'Asiatic Journal*, mais auquel nous avons fait quelques modifications, d'après d'autres sources.

	habitans.
1° Provinces du nord :	
Pétchyli ou Tchyli, capitale Péking (*voy.*)	27,990,871
Chansi, capitale Tayiouân	14,004,210
Chantoung, cap. Dsinan	28,958,764
2° Provinces occidentales :	
Chensi, cap. Singan	10,207,256
Setchoûan ou Chontchouan, cap. Tchingtou	21,435,678
Kouei-Tcheou, cap. Koueiang.	942,003
Yunnan, cap. Yunnan	5,561,320
3° Provinces du sud :	
Koangsi, cap. Koueilin	7,313,895
Koang-Toung, cap. *id.* (*voy.* CANTON)	19,174,036
Foukian, cap. Foutcheou	14,777,410
4° Provinces centrales et orientales :	
Kingsou ou Kiangnan, cap. Nanking (*voy.*)	37,843,501
Kiangsi, cap. Nantchang	30,426,999
Hounan, cap. Khaifung	18,652,507
Tche-Kiang, cap. Handchou	26,256,784
Le total serait de	263,545,228

Le même recueil ajoute encore les provinces suivantes :

Gan-voui	34,168,059
Houpe	27,370,098
Kansou	15,193,125
Koueitcheou	942,003
Ching-King	307,781

La somme de 341,486,294 hab. donnerait ainsi l'état de la population chi-

noise en 1815, mais d'une manière que nous regardons comme peu certaine. Dans d'autres descriptions de l'empire chinois, par exemple dans celle de M. Schott (Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, t. XXI) on n'indique que 16 provinces. M. Abel-Rémusat, qui en nomme 19, leur donne des noms un peu différens.

La plupart des auteurs font descendre les Chinois des Tatars. Il est évident que ces deux peuples sont de la même race, et qu'il y a une grande analogie entre leurs traditions mythologiques et même entre leurs mœurs actuelles, de sorte que la seule question qui reste à résoudre paraît être celle de savoir si des Tatars, quittant leurs montagnes stériles et couvertes de glace, sont venus s'établir dans les plaines fertiles et sous le climat tempéré de la Chine, ou si des Chinois, forcés d'émigrer par un excès de population, sont allés s'établir dans la Tatarie. La première hypothèse paraît la plus probable.

Partout dans le vaste empire de la Chine, malgré la grande variété de ses climats, le caractère moral du peuple est aussi identique et aussi invariable que les lois et les coutumes qui l'ont formé. Telle est la force des anciens usages et la crainte de toute innovation que, dans les cas extraordinaires, le Chinois ne se demande jamais ce qu'il doit faire, mais ce que Chun et Yao ont fait en pareille occasion, il y a quatre mille ans. Ce culte de l'usage se remarque aussi dans leurs maisons, leurs meubles et jusque dans la forme de leurs habits, qui sont encore les mêmes que dans l'antiquité la plus reculée : aussi un missionnaire français a-t-il pu dire : « Parcourez l'empire de la Chine; tout vous semblera fondu dans le même creuset et façonné par le même moule. »

Les Chinois sont en général de taille moyenne; on ne trouve parmi eux que très peu d'hommes grands, et encore moins de nains. Ils ont le teint jaune, la tête de forme conique et la figure triangulaire; leurs sourcils sont placés très haut et forment presque une ligne droite; la racine du nez est large, et la mâchoire supérieure fait saillie sur l'inférieure; la plupart n'ont point de poils sur le corps et les hommes n'ont que très peu de barbe. Linné, dans son *Système de la nature*, place les Chinois dans la catégorie des hommes monstrueux (*homines monstrosi*).

Le peuple chinois est officiellement divisé en quatre classes, qui sont : 1° les lettrés ou la noblesse, 2° les agriculteurs, 3° les industriels, et 4° les commerçans.

La classe des lettrés (*voy.* MANDARINS) comprend tous les employés civils supérieurs et inférieurs, qui sont au nombre d'environ 100,000; les gens de lettres qui ont pris leurs degrés et aspirent aux fonctions publiques, s'élèvent au chiffre énorme de 500,000; les officiers militaires, à celui de 75,000, ce qui forme un total d'environ 675,000 nobles. De la masse qui forme les trois autres classes, les deux tiers se livrent à l'agriculture et à la pêche, et le reste se compose de manufacturiers, de négocians, de boutiquiers et de mariniers. L'agriculture est celui des travaux industriels qui a toujours été le plus encouragé par le gouvernement, et l'on sait qu'une fois par an l'empereur lui-même conduit solennellement la charrue et ouvre un sillon, pour prêcher d'exemple à son peuple Les charges qui pèsent sur le laboureur sont plus légères que partout ailleurs et consistent seulement en un dixième du produit net de la terre. Le souverain étant considéré comme le propriétaire unique de tout le territoire de l'empire, il n'y a pas parmi ses sujets de propriétaires fonciers proprement dits, mais seulement des usufruitiers; cependant quiconque est en possession d'une terre peut être sûr de la conserver aussi long-temps qu'il remplira les conditions auxquelles elle lui a été concédée. Comme il n'existe pas en Chine des effets publics et que le commerce n'offre pas de bien grandes garanties aux capitalistes, l'achat de terres est regardé comme le meilleur placement; cependant il n'y a que très peu de grands propriétaires. Les héritiers d'une terre sont tenus de la partager suivant de certaines proportions. Si un propriétaire néglige, aux époques prescrites, de faire enregistrer sa terre et de se déclarer responsable de l'impôt

foncier, elle est confisquée sur-le-champ au profit de l'état. Si un terrain cultivable reste inculte par suite de l'incapacité du propriétaire, le gouvernement en accorde la jouissance à un autre qui, dans ce cas, est tenu de payer l'impôt de ce terrain jusqu'à ce que le propriétaire l'ait racheté.

La Chine, par sa situation, son climat et ses productions, est plus propre qu'aucun autre pays à faire un commerce étendu, mais la population ne sait pas tirer parti de cet avantage. L'excellente distribution de ses nombreuses rivières, qui sont multipliées par des canaux artificiels, offre des communications par eau presque non interrompues entre toutes les parties du *céleste* empire. Cependant on n'y fait encore qu'un commerce d'échanges; car il n'existe d'autre numéraire qu'une petite monnaie de billon de la valeur d'environ cinq sixièmes d'un centime de France. Aucun système de crédit n'est établi entre les négocians des différentes villes, et la lettre de change est chose inconnue.

Le commerce avec l'extérieur est systématiquement entravé. Le sol étendu et fertile de la Chine fournit à ses habitans les productions de toutes les autres contrées du monde, et ainsi tout ce qu'il faut pour satisfaire leurs besoins et leur luxe, de sorte qu'ils peuvent à la rigueur se passer du commerce d'importation. Satisfaits de cette grande abondance des dons de la nature, imbus des préjugés du despotisme et se méfiant des étrangers, ils croient faire une grande faveur à ceux-ci en ouvrant un port à leur commerce. Cependant il existe maintenant des relations entre la Chine et le Japon, les îles Philippines, Java, Sumatra, Timor, et Bornéo, où un grand nombre de Chinois se sont établis et se livrent au commerce, à l'agriculture et aux arts mécaniques. Mais bien que des Chinois se soient répandus dans presque toutes les contrées de l'Asie orientale et même dans plusieurs îles de la Polynésie, il n'arrive pas en Chine de navire de ces pays, si l'on excepte une douzaine de petits bâtimens du Japon et autant de la Cochinchine. « Depuis Canton, dit lord Macartney, jusqu'à Ten-chou-fo, situé à l'entrée du golfe de Pe-tchi-li (pour ne rien dire du pays situé à l'intérieur de ce golfe), il y a une étendue de côtes de près de 2,000 milles anglais, découpée en innombrables ports tous sûrs, et la plupart assez profonds pour pouvoir recevoir les plus grands navires de l'Europe. A chaque crique ou havre il y a une ville, et les nombreux habitans de toute la côte sont en partie des marchands, en partie des pêcheurs, que leurs occupations ont accoutumés à la mer et familiarisés avec la navigation. » Et malgré ces avantages, tout commerce par navires étrangers leur est interdit, de sorte qu'ils sont obligés d'aller chercher eux-mêmes les marchandises qu'ils désirent importer. Dans tout le vaste empire de la Chine, il n'y a que deux points où les indigènes communiquent avec les étrangers, savoir, à Kiakhta (*voy.*) avec les Russes, et à Canton (*voy.*) avec les autres peuples. Dans la première de ces villes, les communications sont limitées à un certain nombre de personnes désignées par le gouvernement; à Canton elles n'ont lieu qu'avec les commerçans spécialement autorisés par l'empereur et sous la direction des autorités locales.

Le gouvernement de la Chine est monarchique et absolu. L'empereur passe pour être fils du ciel et seul souverain du monde, car les souverains des autres régions de la terre sont regardés comme étant ses vassaux. Il ne peut avoir qu'une femme légitime partageant son rang suprême; ses autres femmes sont ordinairement au nombre de trois; on les qualifie de reines (*fuschines*). L'empereur choisit son successeur indistinctement parmi ses fils légitimes; sa résidence est à Péking, capitale de l'empire, mais en été il séjourne à Dche-Hol, situé dans le haut pays, en dehors de la grande muraille. Le pouvoir impérial se compose essentiellement de deux branches : en vertu de sa qualité de pontife, l'empereur est l'unique médiateur entre son peuple et le ciel, et lui seul peut officier dans les grandes fêtes, lorsqu'on veut apaiser la divinité par des sacrifices. A lui seul aussi revient l'honneur de la

prospérité dont le pays jouit; mais en revanche les Chinois voient dans les calamités publiques, la conséquence de quelque mauvaise action qu'il aura faite, de quelque tort ou de quelque manquement de sa part. Dominé lui-même par cette idée, il prend dans les troubles, les famines, les tremblemens de terre ou les inondations, les dehors de la plus grande humilité; il échange ses riches vêtemens contre des habits plus simples, dégarnit son palais de ses principaux ornemens et suspend tous les amusemens de la cour. L'autorité paternelle, celle qui appartient au père et à la mère, forme la seconde branche du pouvoir impérial, et à cet égard il est relativement à ses sujets ce que le ciel est par rapport à lui. Ses ministres exécutent sa volonté, et sont regardés comme placés entre lui et la nation, de la même manière que des êtres intermédiaires exécutent sur la terre les décrets de la divinité. Tout pouvoir, tous honneurs, toutes dignités émanent de l'empereur et peuvent être révoqués par lui selon son bon plaisir; en un mot il est au-dessus de la loi.

Quant aux principes du gouvernement, ils sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a 4,000 ans, lorsqu'ils présidaient à la vie pastorale des tribus de la plaine de Chen-si; car, de tous les gouvernemens dont l'histoire du monde nous a conservé le souvenir, aucun n'a eu la même stabilité que celui de la Chine. On a pu ajouter à la machine gouvernementale quelques rouages nouveaux; elle a pu être arrêtée, ou endommagée seulement, dans l'une ou l'autre de ses parties; mais elle a toujours été ramenée dans la même ornière, sans subir aucune modification essentielle. Des insurrections, des révolutions et des invasions ont sans doute quelquefois précipité du trône des familles anciennes et les ont remplacées par d'autres; mais ce n'étaient là que des événemens accidentels, peu durables, et qui ont bientôt cédé la place aux usages antiques. Ce sont en effet ceux-ci qui constituent la seule règle de conduite pour le souverain et les seules bornes au pouvoir dont il est investi. Si l'empereur n'écoute jamais la voix du peuple, il respecte néanmoins au plus haut degré l'opinion publique, et cherche à l'influencer au moyen de la *Gazette de Peking*, feuille qui paraît tous les jours, et qui, envoyée dans toutes les provinces, est lue dans tous les lieux publics. C'est par elle qu'on apprend en Chine tous les actes du souverain, même les plus insignifians : ainsi ce journal raconte avec une exactitude scrupuleuse si le souverain a bien ou mal passé la nuit, s'il a jeûné ou quels alimens il a pris, s'il a décerné des récompenses, infligé des punitions, etc. On y trouve aussi tous les arrêts de mort rendus par les tribunaux, et un extrait de la procédure qui les a précédés.

L'un des premiers principes gouvernementaux en Chine tend à élever l'empereur au-dessus du commun des hommes, à le placer dans une sphère où il se trouve à une si grande distance du peuple qu'il n'est pas possible d'y atteindre; et les Chinois ne l'appellent pas seulement fils du ciel, mais ils croient qu'il l'est réellement. Ils adorent sa personne, plient les genoux devant lui, font des offrandes à son image et à son trône, etc. Si l'empereur se montre en public, deux mille gardes-du-corps, portant des haches, des chaînes et autres emblèmes du despotisme oriental, l'enveloppent de toutes parts.

L'autorité paternelle, absolue dans la personne du souverain à l'égard de tous ses sujets, ne l'est pas moins au sein des familles et forme la base de la législation chinoise. Dans les familles, le père exerce son pouvoir jusqu'au dernier moment de sa vie, sans égard pour l'âge des enfans. Toute bonne action faite par ces derniers est attribuée à l'éducation qu'ils ont reçue du père, tandis qu'ils restent seuls responsables de toutes les fautes qu'ils auront commises. Les mauvais traitemens qu'ils essuieraient de leur père, ne dispenseraient jamais les enfans de la plus parfaite obéissance envers lui. L'effet immédiat de cette morale est d'introduire l'esclavage à tous les étages de la société et de créer un système de tyrannie qui l'enveloppe comme un réseau, depuis le chef de l'état jusqu'au dernier paysan.

L'administration centrale est compo-

sée de six départemens, dirigés chacun par un président. Ces six présidens et les princes du sang forment un conseil qu'on pourrait appeler le conseil d'état. Chaque département fait continuellement voyager dans toutes les parties de la Chine des personnes chargées de s'enquérir de tout et de lui transmettre les renseignemens dont il a besoin. Les résultats de ces travaux sont soumis à l'empereur par celui des présidens qu'il a choisi pour son ministre et conseiller intime.

Sous le rapport des lois pénales, on a, non sans raison, comparé la Chine à une vaste école d'enfans, dirigée par des maîtres toujours armés de leur férule; cette férule est le bambou dont les magistrats font le plus fréquent usage. Les coups de bâton sont, chez les Chinois, le grand moyen de correction et l'accessoire obligé des peines plus graves. Le grand nombre et la sévérité des punitions corporelles que les lois ordonnent auraient lieu de nous surprendre si on ne savait pas que les tribunaux admettent une foule de circonstances atténuantes et d'exceptions qui ôtent à ces lois le caractère de barbarie qu'elles portent. Il en est de même de la peine de mort, qui est prescrite pour des délits fort peu graves, mais dont l'exécution est si rare que le nombre des personnes qui la subissent ne s'élève qu'à environ 1300 par an, c'est-à-dire seulement 1 individu sur 108,000 de la population totale. La bastonnade elle-même n'est pas infligée rigoureusement : on réduit généralement dix coups à quatre, et dans beaucoup de circonstances le condamné peut même se libérer de cette peine en payant une amende. On se sert pour la bastonnade de bambous de deux espèces qui diffèrent par leurs dimensions et leur poids. Les autres instrumens de supplice et de contrainte sont le *cangue* (collier en bois pesant ordinairement 33 livres), les menottes et des chaînes en fer. On emploie différentes espèces de tortures pour arracher des aveux aux accusés; mais il est défendu de mettre à la question les personnes appartenant aux huit classes privilégiées, celles qui sont âgées de plus de 70 ans ou de moins de 15, et celles qui ont des maladies ou infirmités permanentes.

Les conditions qu'il faut remplir pour être admis dans l'une des classes privilégiées sont les suivantes : être issu du sang impérial, ou allié à la famille du souverain, ou être en géneral d'une naissance distinguée; avoir de longs services ou des actions d'éclat à invoquer; posséder des connaissances extraordinaires ou de grands talens, ou un zèle parfait et une assiduité particulière. Le principal privilége de ces classes consiste en ce que ceux qui les composent ne peuvent être poursuivis par la justice qu'en vertu d'un ordre exprès de l'empereur.

Outre la peine de la bastonnade avec le grand et le petit bambou, on prononce celle du bannissement temporaire ou à perpétuité, accompagné de cent coups de bambou, et la peine de mort, soit par la strangulation, soit par le glaive.

Dans le code chinois, on qualifie de trahison : la *rébellion* ou l'attentat contre l'économie divine établie sur la terre; la *déloyauté* ou la tentative de détruire les palais impériaux, les temples et les tombeaux; la *désertion* à l'étranger; le *parricide;* le *massacre,* c'est-à-dire l'assassinat de trois ou plusieurs membres d'une même famille; le *sacrilége* ou vol des choses sacrées, ou d'objets dont l'empereur fait un usage immédiat; l'*impiété*, qui est le manque de respect envers son père ou sa mère; la *discorde domestique*, c'est-à-dire l'adultère et le concubinage entre proches parens; l'*insurrection* contre les magistrats; l'*inceste* ou commerce entre parens au degré où la loi défend le mariage. Dans les cas où la peine capitale a été prononcée pour un de ces crimes, le condamné ne peut être gracié entièrement. Une loi inflige la peine capitale à l'esclave qui frappe son maître, au fils qui frappe son père, sa mère, son grand-père ou sa grand'mère; à la femme qui frappe les parens ascendans de son mari. Mais si un père, une mère, un grand-père ou une grand'mère châtie son enfant ou petit-enfant pour désobéissance, de manière qu'il en meure, ils ne sont punis que de cent coups de bambou qui, comme il a été dit, sont commués en quarante; s'ils sont convaincus d'avoir tué à dessein l'enfant désobéissant, leur peine est de soixante coups de bambou ou d'un

an de bannissement. Les père et mère peuvent vendre leurs enfans à qui que ce soit, excepté à des comédiens ambulans et à des magiciens. La loi punit encore de mort toute personne qui offense de paroles son père, sa mère, son grand-père ou sa grand'mère du côté paternel, et tout esclave qui offense de cette manière son maître; mais seulement dans le cas où la partie offensée a entendu elle-même les propos injurieux et en porte plainte elle-même. L'adultère, la séduction et le rapt sont punis plus ou moins sévèrement selon le rang des personnes offensées; en général, les lois infligent, pour les liaisons criminelles, des peines plus fortes à la femme qu'à l'homme, à l'esclave qu'à une personne libre. Dans tous les cas d'homicide, le principal auteur du crime est condamné à la décapitation, ses complices de fait à la strangulation, et ses complices d'intention à cent coups de bambou et au bannissement perpétuel. Ceux qui assassinent avec l'intention de voler sont condamnés, ainsi que leurs complices, à la décapitation. Le parricide emporte la peine de mort par une exécution lente et douloureuse pour tous ceux qui y ont participé directement ou indirectement; la tentative de parricide non suivie d'effet est punie de la décapitation. Le mari qui surprend sa femme en flagrant délit d'adultère peut la tuer, elle et son complice; il est aussi permis de tuer toute personne volant dans une maison; mais dans les deux cas on commettrait un meurtre si l'on ôtait la vie aux coupables après leur arrestation. Les arrêts de la justice criminelle sont exécutés en automne, et tous le même jour, dans toutes les parties de l'empire.

Quant aux revenus de l'empire, les élémens nous manquent pour en pouvoir fixer au juste le montant. D'après un article de l'Encyclopédie chinoise (*Taï-Tsing-Tche*), il paraît que ces revenus s'élèvent à environ 300 millions de francs par an; mais il n'y est pas dit si les impôts perçus en nature sont ou non compris dans cette somme. Quoi qu'il en soit, nous ferons observer que 300 millions de francs doivent suffire à tous les besoins d'un pays où l'argent a, au moins, une valeur triple de celle qu'il a en France, et où les employés de l'état sont payés si mesquinement qu'ils sont obligés de recourir à des exactions pour vivre. La plus forte partie des revenus provient d'un impôt de dix pour cent sur les productions du sol; un droit sur le sel rapporte à peu près une somme égale au quart de cet impôt; les douanes et quelques autres taxes ne sont pas moins productives. Les impositions sur les grains, la soie, le coton et les fabriques, sont acquittées en nature, et les marchandises ainsi fournies aux magasins du fisc sont ensuite, selon leur nature, employées pour les besoins de l'armée et données en paiement aux fonctionnaires publics. Au reste, dans les circonstances urgentes, le gouvernement de la Chine n'a jamais hésité à recourir à des emprunts forcés non remboursables et à la capitation, impôt odieux parce qu'il n'est pas réparti en proportion de la fortune des contribuables. Les trésors immenses qu'on dit avoir été amassés dans la Tatarie par la dynastie régnante n'existent que dans l'imagination des crédules.

Trois cultes différens règnent dans la Chine et jouissent de droits égaux. Le premier est le culte national ou l'ancienne religion de la Chine, qui a été rétablie par Confucius (*voy.* KONG-FOU-TSEE). Cette religion reconnaît un Être suprême; elle a des temples, mais point de prêtres; l'empereur seul, en sa qualité de pontife, remplit les devoirs religieux pour tout le peuple, et il se prépare aux actes du culte par des jeûnes, des abstinences et des œuvres de charité envers ses sujets. C'est aux équinoxes qu'ont lieu les grands sacrifices, et pendant cette cérémonie toutes les affaires et tous les amusemens sont suspendus dans la capitale. Les premiers devoirs de cette religion sont la piété filiale, le respect pour la vieillesse et le culte des morts. Chaque famille d'un rang élevé et qui n'est pas sans fortune fait construire un petit temple en la mémoire de ses ancêtres, et toute personne, pour peu qu'elle soit dévote, visite les tombeaux de ses parens au moins une fois par an. Les Chinois ont l'habitude de retirer les cercueils de leurs parens et de leurs amis du lieu où ils sont enterrés, si ce lieu est devenu

humide ou malpropre : aussi voit-on partout en Chine des bières placées sur la surface de la terre parce que ceux dont elles renferment les parens n'ont pu trouver une place convenable pour y construire un tombeau. Beaucoup de Chinois ont chez eux leur propre cercueil; ils l'essaient souvent et contemplent philosophiquement cette *étroite maison* destinée à recevoir leur dépouille mortelle.

Le deuxième culte est celui de Tao-tsé ou de la *raison primitive*, dont le premier auteur est le philosophe Lao-Tseu (*voy.*), qui vivait environ 600 ans avant notre ère. Dans son origine, cette religion reconnaissait la raison comme Être suprême et prescrivait l'amour du prochain et la modération dans les passions; mais dans les temps modernes elle a dégénéré en une espèce de polythéisme. Les prêtres et les prêtresses de Tao-tsé vivent dans le célibat, s'occupant de magie et d'astrologie.

Le troisième culte est celui de Bouddha (appelé en chinois *fo-tho*, ou par abréviation *fo*), qui a été importé de l'Inde vers l'an 70 après J.-C. (*voy.* BOUDDHISME). Les doctrines des bouddhistes ressemblent beaucoup à celles des pythagoriciens; ils croient en la métempsycose, et pour cette raison ils s'abstiennent de tuer les êtres vivans et ne prennent aucune nourriture animale. Ils ont un grand nombre de temples et de couvens remplis d'images sacrées, dont chacune passe pour exercer sur eux des influences particulières. Leurs prêtres gardent le célibat.

Indépendamment de ces cultes les Chinois de toutes les classes se livrent à des superstitions absurdes : ils croient qu'il existe de bons et de mauvais génies, dont les uns protégent les hommes tandis que les autres les persécutent; ils adorent des divinités tutélaires des fleuves, des montagnes, des portes, des maisons, des foyers, etc.; les offrandes qu'ils leur font consistent ordinairement en vin et en thé.

Les sciences sont encore dans leur enfance chez les Chinois : ils connaissent à peine les premiers élémens des mathématiques; leur arithmétique et leur géométrie se bornent à quelques règles pratiques ; ils indiquent les nombres par les caractères de leur langue écrite, de même que les Grecs et les Romains les représentaient par ceux de leur alphabet. Les calculs les plus simples se font au moyen d'un certain nombre de boules enfilées sur un fil d'archal (*voy.* ABACUS et *machine à* CALCULER), et quelquefois on compte tout bonnement sur les doigts. Quant aux mesures de quantité, les Chinois les déterminent en réduisant les surfaces et les côtés en cubes et en carrés. Ces opérations toutes matérielles leur suffisent pour le commerce ordinaire de la vie. Les Chinois ont passé long-temps pour être de profonds astronomes, mais on sait maintenant à quoi s'en tenir sur ce point. Si leur almanach impérial est bien fait, cela n'a rien d'étonnant, puisque la partie astronomique de cet ouvrage a toujours été confiée à des savans étrangers. Quant à la géographie, il paraît qu'ils ont une connaissance assez exacte de leur propre pays, mais leurs cartes sont loin d'offrir le degré de perfection qu'ont celles des Européens. Ils ne savent de physique que le peu qui leur a été enseigné par les jésuites L'horlogerie, la gnomonique, l'optique et l'électricité leur sont inconnues; ils ne connaissent pas beaucoup plus l'hydrostatique et l'hydraulique. Les seules machines dont ils se servent pour élever l'eau sont la roue persienne, et une grande roue garnie à sa circonférence de tubes de bambou; ils ignorent jusqu'au principe de notre pompe ordinaire. En général, ils emploient la force des bras dans presque tous les cas où nous nous servons de moyens mécaniques.

Leur peu de progrès dans les sciences s'explique par la nature de leur langue (*voy.* l'art. suivant), par leur ignorance de tout autre idiome, et surtout par leur obstination à ne vouloir pas communiquer avec les étrangers. Ce sont les maximes des souverains et des sages de l'antiquité, les devoirs civils et religieux, les lois et les coutumes de l'empire, que les Chinois aiment à étudier, parce que la connaissance de ces matières conduit à la richesse, au pouvoir et à la gloire. Comme il n'y a chez eux de plaidoiries ni dans les affaires civiles ni dans les affaires criminelles, il n'y a pas non plus d'avocats. Les médecins sont trop peu esti-

més pour que des hommes de condition ou de talent veuillent se livrer à l'étude de l'art de guérir; la pratique de cet art est entièrement entre les mains des prêtres de Fo et de Tao-tsé, ou des charlatans. Ces hommes, qui n'ont pas la moindre connaissance de l'anatomie, sont très ignorans sur l'économie du corps humain; mais ils prétendent découvrir le siége de la maladie par l'inspection du nez, des yeux ou des oreilles du malade, en tâtant le pouls, en faisant attention au son de la voix, etc. D'après cela, ils ordonnent sans hésitation des vomitifs, des purgatifs, des fébrifuges et des médicamens, dont le mercure, l'antimoine, la rhubarbe et le ginseng sont les principaux ingrédiens. Du ginseng seul ils font, à ce qu'ils disent eux-mêmes, 77 préparations diverses. Leur chirurgie consiste dans un petit nombre d'opérations dont nous ne citerons que l'acupuncture et qu'ils abandonnent ordinairement aux barbiers. Il y a des hommes chargés de constater si les personnes trouvées sans vie sont mortes naturellement ou d'une mort violente, et c'est souvent sur la déclaration de ces experts que les tribunaux criminels fondent leurs arrêts.

Les Chinois sont sujets à une espèce de lèpre contagieuse que leurs médecins regardent comme incurable et que la loi déclare être un empêchement de mariage, afin d'en arrêter la propagation. En général, les maladies cutanées, et notamment la gale, sont très communes en Chine, mais jusqu'à présent ce pays n'a pas été affligé de la peste.

Il est cependant plusieurs arts dans lesquels les Chinois surpassent même les nations les plus civilisées: ainsi, par exemple, aucun peuple n'a porté à un plus haut degré de perfection celui de teindre et celui d'extraire des matières colorantes des substances animales, végétales et minérales. Ce sont les Chinois qui ont appris aux Européens la méthode de trouver la proportion exacte pour les alliages métalliques. Nous tirons de la Chine le cinabre natif; mais le vermillon que nous en extrayons n'a ni l'intensité ni l'éclat de celui que fabriquent les Chinois. La couleur bleue sur leur porcelaine est bien plus vive et plus transparente que celle qu'on voit sur nos poteries, et pourtant c'est du cobalt-fritte, qui leur vient de nous, qu'ils font cette couleur. On prétend que le plus ou le moins d'éclat des couleurs employées à la peinture de la porcelaine dépend plutôt de la matière sur laquelle elles sont appliquées que de leur qualité intrinsèque. Le biscuit de leur porcelaine surpasse en blancheur, en dureté et en transparence tous ceux qui se fabriquent en Europe; mais pour ce qui regarde la beauté de la forme et le goût des ornemens, la supériorité est incontestablement du côté des Européens.

Les Chinois sont encore nos maîtres dans l'art de tailler et de sculpter l'ivoire, la nacre et l'écaille, dont ils font des milliers d'ouvrages d'une délicatesse admirable, comme éventails, paniers, pagodes, etc.; ils excellent aussi dans la gravure sur pierres fines, et aucun Européen n'a encore su imiter leurs grandes lanternes rondes, en corne de toute pièce, de plusieurs pieds de diamètre, parfaitement diaphanes et sans taches ni endroits opaques. Leurs ouvrages en filigrane d'argent égalent au moins ceux des Indous, et leurs laques ne le cèdent qu'à celles du Japon. Ils ornent leur ébénisterie de lamelles d'une certaine espèce de coquillage, qu'ils y appliquent en même temps que le vernis noir et de manière à ce qu'elles figurent des plantes, des oiseaux, des insectes, etc., de couleurs différentes. Ils fabriquent aussi une sorte de cuivre blanc appelé *tontenague*, qui consiste en un alliage de cuivre, étain et bismuth et dont ils font un grand nombre d'ouvrages, entre autres des gongs. Leurs tissus de toute espèce et surtout leurs soieries, ainsi que les broderies et les parfumeries, sont très renommées. Nos dessinateurs peuvent attester la bonté de leur encre, et leurs impressions rivalisent avec les nôtres.

Ce n'est pas qu'il y ait en Chine de très grandes manufactures; mais on peut dire, en général, qu'à la campagne il n'est guère d'individu qui ne file ou ne tisse. La porcelaine et les poteries ordinaires se fabriquent pour la plupart au Kiang-si, et l'on assure que la ville de Kin-Te-Chin a près d'un million

d'habitans qui tous travaillent à la poterie.

La musique des Chinois ne mérite guère le nom d'art et ne repose sur aucun principe scientifique. Leur gamme est seulement composée de cinq tons et de deux semi-toniques, qu'ils figurent par autant de caractères de leur langue. Notre manière de noter leur est inconnue; ils écrivent la musique de haut en bas par colonnes, et sans indiquer ni la valeur des notes ni le mouvement, choses qu'ils apprennent par imitation. Leurs airs sont presque tous d'un caractère plaintif; ils les chantent d'un mouvement lent, en s'accompagnant d'une espèce de guitare. Ils n'ont aucune notion d'harmonie; toutes les parties de leur musique sont à l'unisson. Les instrumens chinois, tant à cordes qu'à vent et à percussion, ont un son maigre, criard et dur.

Les Chinois ne sont guère plus avancés dans la peinture, et cela provient de ce que leurs peintres sont réduits à une imitation servile et sèche de la nature. Dans leurs tableaux on ne voit ni ombres, ni perspective, ni rien de ce qui donne de l'ame, de l'expression et du mouvement à un tableau. Ceux qui ont dit que les Chinois sont dépourvus de dispositions naturelles pour la peinture les ont cependant mal jugés, car ils copient avec une exactitude étonnante tout tableau qu'on leur donne; il serait même difficile pour le plus habile artiste européen de représenter plus fidèlement qu'eux, sur papier, sur verre et sur toile, des objets d'histoire naturelle, tels que poissons, oiseaux, insectes, fleurs etc., dont ils savent rendre jusqu'aux moindres détails.

Les monumens de sculpture sont peu nombreux en Chine; quelques-unes des statues colossales en terre cuite qu'on voit dans les temples ne sont pas dépourvues d'expression, et celles en pierre qui par-ci par-là ornent les façades des palais, les portes des villes et les parapets des ponts, prouvent, malgré ce qu'elles ont de monstrueux, que les Chinois, mieux guidés, ne seraient pas incapables de produire quelque chose de beau dans l'art statuaire. En général, ils ont mieux réussi dans leurs petites figures en bois, en racines d'arbres, en métal et en porcelaine; dans celles-là souvent la nature est rendue avec une grande vérité. On a remarqué que toutes leurs figures, tant grandes que petites, sont vêtues.

L'architecture chinoise a évidemment pour type fondamental la tente, ce qui ne doit pas étonner chez un peuple originairement nomade. Les édifices les plus grands de la Chine sont les pagodes et les temples de Tao-tsé et de Fo. Les maisons des riches consistent ordinairement en trois corps de bâtiment, dont l'un est occupé par le maître et les deux autres par les femmes et les domestiques. Les femmes vivent isolées dans une espèce de harem. Ces maisons n'ont pour la plupart qu'un étage, et à l'extérieur règne une galerie qui donne issue aux appartemens; la toiture, en tuiles de différentes couleurs, est supportée par des colonnes; les maisons, qui sont ordinairement accompagnées d'un superbe jardin, ne prennent pas jour sur la rue; les croisées à carreaux en verre de Moscovie ou en papier donnent toutes sur la cour, ou sur le jardin qui est clos d'un mur très élevé. Les appartemens sont composés de petites pièces ornées de draperies en soie et de curiosités en or et en bois précieux. Parmi les meubles on remarque une espèce de divan en marbre, avec des coussins rembourrés de coton, et garni de rideaux; en hiver on chauffe ces divans par des réchauds placés au-dessous. Les maisons des classes moyennes sont de la même forme, mais plus petites et moins ornées. Les pauvres vivent sous des cabanes couvertes de chaume. Les ponts en Chine sont légers et offrent une grande variété de formes. On trouve partout de nombreux monumens en l'honneur des personnes décédées; la plupart sont placés le long des grandes routes et ont été élevés aux frais du gouvernement. La Chine possède plus de 350 canaux artificiels, dont celui dit Yun-Ho (fleuve de l'empereur) est le plus grand. Ce canal, d'un parcours de 600 lieues, joint Péking à la ville de Hang-Tchéou, dans le Tché-Kiang. L'architecture navale est restée stationnaire en Chine; on y trouve encore aujourd'hui le même genre de vaisseaux que Marco-Polo décrivit dans le XIIIe siècle; ces navires ont les ancres en bois et les voiles et les cor-

dages en bambou. Les barques employées au commerce intérieur, et surtout celles du canal d'Yun-Ho, ont des emménagemens très commodes. D'innombrables bâtimens couvrent en tout temps ce canal ; l'empereur en possède à lui seul 10,000 qui sont montés de 200,000 rameurs et employés à amener à la capitale des grains, du riz et autres denrées. La marine militaire des Chinois mérite à peine d'être citée : elle consiste en une flottille peu nombreuse, qui est principalement destinée à transporter des troupes, à poursuivre les pirates et à empêcher la contrebande. Il n'y a en Chine aucune forteresse proprement dite, mais presque toutes les villes sont entourées de remparts en terre revêtus de briques et flanqués de tours; c'est d'après le même système qu'est construite la grande muraille en granit, qui s'étend depuis la province de Chensi jusqu'à la mer Jaune, et dont la longueur est d'environ 1200 lieues. Les meilleures fortifications pour la Chine sont, d'un côté les vastes déserts et les hautes montagnes qui la séparent du reste de l'Asie, et de l'autre une mer orageuse et très peu connue.

L'armée chinoise est une espèce de milice forte d'environ 900,000 hommes, dont la plus grande partie est échelonnée sur l'extrême frontière, le long des grandes routes et des rivières; le reste fournit les garnisons des villes. Leur uniforme n'est rien moins que militaire et conviendrait mieux sur un théâtre que sur les champs de bataille; ils portent des casques en papier, des habits ouatés, une espèce de jupon également ouaté, et des bottines en satin. Indépendamment de cette milice permanente, tous les habitans mâles sont, jusqu'à un certain âge, tenus de faire le service militaire dès qu'ils en sont requis; il n'y a d'exception que pour les pères de famille, pour les fils uniques, et pour les fils qui entretiennent leurs parens.

L'étiquette exerce un empire absolu sur les Chinois et réduit ceux des hautes classes à n'être plus que des automates vivans. Un Chinois de cette condition se lève, se couche, s'habille, agit, parle, se promène, fait et reçoit des visites d'après certaines règles qui constituent l'étiquette, et jamais autrement. Voici quelques-unes des innombrables prescriptions du cérémonial chinois. Lorsque deux fonctionnaires du même rang se rencontrent, ils joignent les mains et se saluent jusqu'à ce qu'ils se soient perdus de vue; s'ils sont de rangs différens et qu'ils se trouvent en voiture, la voiture du fonctionnaire inférieur doit s'arrêter et laisser passer l'autre; si la différence des rangs est très grande, l'inférieur doit descendre de sa voiture. Lorsqu'une personne rend une visite à une autre, elle est tenue, en arrivant, d'envoyer à celle-ci une carte portant son nom et son rang, afin qu'elle sache si elle doit la recevoir dans l'intérieur de l'appartement ou dans la cour, etc. ; cette carte doit être accompagnée d'une note énonçant les présens que le visiteur est censé offrir à la personne qu'elle visite. Le lendemain, cette dernière renvoie la note avec une lettre de remerciemens où elle dit : *Vos présens sont des perles, je n'ose pas y toucher*. Cette réponse fait allusion à la loi qui donne aux seuls membres de la famille impériale le droit de porter des perles.

Les Chinois, comme tous les autres peuples, ont leur bon et leur mauvais côté. Les grands crimes sont rares parmi eux, mais en revanche il règne des vices bas et honteux dans toutes les classes de la société. Ils sont froids, rusés, méfians, cupides, fourbes, chicaneurs et vindicatifs; à cela ils joignent une poltronnerie extrême. La sincérité est peu estimée chez eux, et personne ne se fait scrupule de mentir, si cela convient à ses intérêts. Les gens en place offrent un bizarre mélange d'insolence et de timidité. On voit que les mauvaises qualités des Chinois sont nombreuses, mais ils en ont aussi de bonnes. Leur piété filiale et leur respect pour la vieillesse tiennent presque d'un culte; ils sont sobres, laborieux et exacts, et surtout très affables. Sous un gouvernement meilleur, ils deviendraient meilleurs eux-mêmes et déposeraient quelques-uns des vices que nous venons de signaler; mais la réforme d'un système politique et de mœurs si profondément enracinées, et qui se confondent avec des croyances reli-

gieuses, ne peut être que l'œuvre des siècles, à supposer même que les circonstances vinssent efficacement à son secours.

2° *Histoire.* L'ancienne histoire de la Chine est, comme celle de tous les pays, fort obscure et remplie de fables. Les Chinois font remonter le commencement de leur état à plus de 3000 ans avant J.-C. Dans ces temps reculés, ils placent leur premier législateur Fo-Hi et Chin-Noung, le *divin agriculteur;* puis trois dynasties jusqu'à l'an 147 avant J.-C. De l'an 720 avant J.-C. à l'an 247, la Chine était partagée en un grand nombre de petits états, dont les souverains se faisaient continuellement la guerre : aussi cette période est-elle appelée celle des rois-combattans (*Tcheu-kue*). En 247, avant J.-C., un guerrier chinois, Chi-Hoang-Ti, fondateur de la dynastie des Tsin, réunit sous sa domination tous ces états et fit construire l'immense muraille qui sépare la Chine de la Tatarie. C'est à lui qu'il faut attribuer les grandes lacunes qu'il y a dans l'histoire des temps antérieurs; car voulant passer aux yeux de la postérité pour le seul fondateur de l'empire, il fit brûler tous les écrits historiques, afin qu'on commençât de nouvelles annales à partir de son règne. Chi-Hoang-Ti mourut l'an 207 avant J.-C. Sous son fils Oel-Chi l'empire fut morcelé; mais en 197 il fut rétabli par Lieu-Pang. Celui-ci prit le nom de Hang et devint l'auteur de la dynastie de ce nom, qui plus tard se divisa en deux branches, dont l'aînée gouverna jusqu'à l'an 24 de notre ère, et la cadette jusqu'en 220. Les Hang agrandirent l'empire par de vastes conquêtes, encouragèrent les sciences et les arts, firent rechercher les ouvrages historiques perdus et publièrent les œuvres de Confucius (*Kong-Fou Tsee*). De 220 à 386, l'empire passa successivement sous le sceptre des dynasties Tsin et Song. A l'époque où, par suite des grandes migrations de peuples, l'Occident reçut une forme nouvelle, la Chine était divisée en deux empires, l'un septentrional et l'autre méridional. Ce dernier fut successivement gouverné par les cinq familles de Song, de Tsin, de Lang, de Tchin et de Sui. L'empire du nord, auquel une invasion des Tatars donna naissance, obéit simultanément aux deux familles Goéi et Heu-Tchin, dont les membres s'en étaient partagé le territoire. Ces deux empires furent réunis, en 617, sous l'empereur Li-ien, qui devint l'auteur de la dynastie Tang, laquelle conserva le pouvoir pendant trois siècles.

Plus tard, la Chine fut en proie à des révolutions qui firent passer le pouvoir suprême par bien des mains, jusqu'à ce qu'en 990 la nation élut pour empereur Tchao-Quang-Iu. Sous les successeurs de ce prince la Chine fut souvent envahie par les Tatars; en 1125 ceux-ci s'emparèrent de toute la partie septentrionale de l'empire et étendirent leur domination même sur les provinces du sud, en forçant l'empereur Tao-Tsong à leur payer tribut. Pour secouer le joug étranger, l'empereur King-Tsong s'allia, en 1180, avec Tchingbis-Khan, et bientôt après les Tatars Niudchi furent vaincus par ce grand conquérant. Cependant les Mongols ne tardèrent pas à tourner eux-mêmes leurs armes contre la Chine, et, en 1260, Khublai-Khan se trouva maître de tout l'empire. Il fonda la dynastie de Yuen, qui se maintint sur le trône jusqu'en 1368. La plupart des souverains de cette famille furent bons et sages : ils respectèrent les mœurs du pays et laissèrent intacts le culte et les lois; sous leurs règnes, les sciences florissaient et quelques-uns d'entre eux les cultivèrent même avec succès. Mais après la mort de Tsing-Tsang (1307), et plus particulièrement après celle de Tai-Ting (1318), des dissensions dans le sein de la famille impériale firent naître des guerres civiles qui affaiblirent la puissance des Mongols. Enfin, sous l'empereur Chun-Ti (*Toka-Mur-Khan*), prince sans énergie et adonné à la débauche, des mécontentemens sérieux éclatèrent dans toutes les classes, et, en 1368, un homme du peuple, nommé Chou, se mit à la tête d'un parti nombreux et l'expulsa de la Chine. Chun-Ti se retira dans la Mongolie, où il mourut en 1379.

Chou, devenu empereur sous le nom de Tai-Tsong IV, fut la souche de la dynastie Ming, qui fournit à la Chine seize empereurs presque tous fort distingués,

et dont les règnes durèrent jusqu'à 1644. A cette époque habitaient sur la frontière de la Chine des peuplades de Tatars-Niudché (de la même race que ceux appelés aujourd'hui Mandchoux, *voy.*), que l'empereur Chin-Tsong II admit à s'établir dans quelques parties de la province de Leao-Tong; mais lorsque plus tard on voulut les en expulser, ils résistèrent et se rendirent maîtres de toute la province. Leur chef, Taï-Tsong, prit alors le titre d'empereur des Tatars, et continua jusqu'à sa mort la guerre contre les souverains de la Chine Quan-Tsong et Hi-Tsong. Sous le fils de Taï-Tsou, les Mandchoux vécurent en paix avec les Chinois; mais appelés en Chine au secours de Hon-Pouan, par suite de l'insurrection d'une grande partie de l'empire qui reconnaissait Li-Tchin pour chef, ils profitèrent de l'occasion pour s'emparer de Péking et de la plupart des autres provinces chinoises. Choun-Chi acheva, dans les années 1646 et 1647, la conquête de la Chine, et devint l'auteur de la dynastie actuelle, qui porte le nom de Taï-Tsing. Son fils, Khan-Hi, qui lui succéda en 1662, vainquit le khan des Mongols et subjugua l'île de Formose et plusieurs autres grandes contrées. A Khan-Hi, succédèrent Yong-Tching (1722) et Kien-Long (1735). Ce dernier, guerrier intrépide, conquit Kasgar, Jerken, la majeure partie de la Zoungarie, la partie nord-est du Tibet et de Hlassa, les royaumes de Miao-Tsé et de Siao-Kin-Tchuen; il étendit les limites de son empire jusqu'à l'Indoustan et à la Boukharie, et il peupla la Kalmukie, devenue déserte par l'expulsion des Zoungares, avec les Torgœtes et les Zoungares émigrés de la Russie. Deux fois (en 1768 et 1770) ce prince porta la guerre dans le pays birman, mais ces expéditions lui coûtèrent plus de la moitié de son armée. Il abdiqua en 1795, en faveur de son fils, Kia-King, dont le règne fut troublé par des séditions sanglantes. A celui-ci succéda, à la fin d'août 1821, son deuxième fils, l'empereur actuel, Mian-Ning (né en 1748), qui, depuis son avénement au trône, porte le nom de *Tao-Kouang*, c'est-à-dire splendeur de la raison. Il a récemment battu, dans l'occident de la Chine, un chef de rebelles qui s'était fait de nombreux partisans.

Nous parlerons de l'arrivée des Européens dans la Chine, aux art. PÉKING, MACAO et MISSIONNAIRES. S. et M-A.

On peut consulter sur la description de la Chine, sur son histoire, ses monumens, ses coutumes, ses lois : la *Description* de Du Halde, 1735, 4 vol. in-fol.; la *China illustrata* du père Martini, 1649, in-fol.; celle du père Kircher, 1667, in-fol.; la *Description générale* de l'abbé Grosier, 1819, 7 vol. in-8°; les *Mémoires* sur la Chine, par d'Anville, 1776, in-8°; par les missionnaires, 1776, 16 vol. in-8°; l'Histoire de la Chine, traduite du père Moyriac de Mailla, 1776, 13 vol. in-4°; ce qu'ont écrit sur la Chine de Guignes, J. Bouvet, Mason, Morrison, de Ribadeneira, Gonzalez de Mendoza, Palafox, Semedo, Mentzel, le père Jouve, etc. V-VE.

A tant d'ouvrages il faut ajouter encore les suivans : Hall, *Account of a voyage of discovery to the west coast of Corea* (Lond., 1818, in-4°); Staunton, *Miscellaneous notices relating to China* (Lond., 1822); l'Histoire des trois premiers khans de la maison de Tchinghis, en langue russe (Pétersb., 1829), et surtout Abel-Rémusat, *Mélanges asiatiques* (Paris, 1825, 2 vol. in-8°), et *Nouveaux mélanges asiatiques* (1829, 2 vol. in-8°); dans le t. I des *Mélanges asiatiques* on remarque surtout le *Coup-d'œil sur la Chine*. Enfin nous devons parler de l'excellente géographie de la Chine par M. Ch. Ritter, dans son grand ouvrage. J. H. S.

CHINE (PAPIER DE), *voy.* PAPIER.

CHINOISE (MURAILLE), *voy.* CHINE, ci-dessus page 730 et 731.

CHINOISE (LANGUE ET LITTÉRATURE)*. La langue chinoise ne ressemble à aucune autre langue vivante ou morte, ancienne ou moderne. Tâchons d'en donner brièvement et avec clarté une idée suffisante.

1° Les caractères écrits ou imprimés dont les Chinois se servent pour rendre

(*) La note placée au commencement de l'article CHINE est aussi applicable à celui-ci qui a été confié au même traducteur. J. H. S.

leurs pensées, n'étant pas tous phonétiques, comme le sont ceux des autres idiomes, c'est-à-dire ne représentant pas des sons, mais des choses, il existe dans la langue chinoise, une différence notable entre la langue écrite et la langue parlée.

Un homme nommé Paou-Ché, qui vécut onze siècles avant J.-C., passe pour l'inventeur de l'écriture chinoise. Les caractères adoptés par lui n'étaient que des images grossières des objets qu'ils devaient indiquer, et c'est là sans doute la manière dont tous les peuples ont commencé à donner à leurs idées une forme visible. Plus tard les Chinois ont modifié ces caractères, et ils y ont ajouté d'autres signes de natures différentes. Ainsi nous trouvons à diverses époques des caractères imitant les lignes onduleuses des vers et des serpens; les empreintes de pattes d'oiseaux, des feuilles, des branches et des racines de plantes, etc.; figures dans lesquelles on a vu autant d'essais de réduire les premiers caractères à des formes plus systématiques et plus faciles à tracer. Il reste encore sur des objets d'antiquité, comme sceaux, vases sacrés, figurines, etc., assez de légendes et inscriptions qui nous montrent les caractères primitifs des Chinois et les diverses transformations qu'ils ont subies, depuis qu'ils n'offraient que la peinture des objets jusqu'à ce qu'ils reçussent une valeur symbolique. Le père Amiot, dans sa *Lettre de Pékin*, a donné des échantillons de la plus ancienne écriture chinoise.

Quant aux qualités des choses, on n'a pu les indiquer que par des marques arbitraires, mais qui, une fois adoptées et jointes à l'image des objets, faisaient connaître avec exactitude leur signification.

Tous les caractères qui composent maintenant la langue écrite des Chinois ont été réduits en un système complet et très régulier qui simplifie l'étude de cette langue et la rend plus aisée qu'on ne le croirait au premier coup d'œil.

Les Chinois ont choisi un certain nombre de caractères qu'ils appellent *tse-po* (caractères dirigeans) ou *choo-moo* (yeux du livre), et auxquels les sinologues européens ont donné le nom de *clés*, ou celui d'*élémens* ou *radicaux*, parce qu'il n'y a pas un seul signe dans toute la langue où l'un ou l'autre de ces caractères ne se trouve figuré selon le classement adopté. Ces *clés* sont au nombre de 214, divisées en 17 catégories, dont la première comprend celles qui se forment par un seul trait de plume; la deuxième celles qui sont formées par deux traits, et ainsi de suite jusqu'à la dix-septième ou dernière, pour laquelle il faut 17 traits, ce qui est le maximum pour ces radicaux. La place des traits accessoires varie selon les circonstances; ils sont placés à gauche, à droite, et même au milieu du signe.

Les dictionnaires chinois sont divisés en autant de sections qu'il y a de clés ou radicaux. Les signes placés sous chaque clé sont à leur tour classés suivant le nombre de traits de plumes accessoires qui les composent, en commençant par ceux qui n'en ont qu'un et finissant par ceux qui en ont le plus grand nombre. Le nombre des traits des signes et les clés étant indiqué au haut de chaque colonne du dictionnaire, il est facile de s'y retrouver.

Indépendamment de ce classement qui ne paraît avoir été fait que dans le seul but de faciliter les recherches dans les dictionnaires, on a divisé la totalité des caractères chinois en 6 classes générales. La première se compose des caractères les plus simples et qui imitent d'une manière plus ou moins imparfaite la forme des objets qu'ils désignent. Presque tous les grands corps de la nature sont désignés par les caractères de cette classe, qu'on pourrait appeler celle des *caractères imitatifs*. La deuxième classe comprend les caractères qui représentent les adjectifs et les adverbes et en général les caractères dont la signification se prend quelquefois dans un sens métaphorique : ainsi, par exemple, un carré traversé d'une ligne droite signifie au propre le *milieu*, ou une chose divisée en deux parties égales, et au figuré la rectitude morale, de bonnes dispositions, etc. On pourrait nommer *figuratifs* les caractères de cette classe. La troisième renferme les combinaisons de deux caractères qui n'expriment qu'une seule chose : ainsi,

par exemple, le caractère signifiant *homme* (*yin*), uni à celui qui signifie *mot* (*yen*), exprime l'adjectif *sincère* (*sin*); le caractère signifiant le *soleil* (*je*) combiné avec celui qui signifie la *lune* (*ming*), exprime le substantif *splendeur* (*ming*), etc. La quatrième classe embrasse les combinaisons de deux caractères dont l'un indique un objet et l'autre le bruit qu'il fait ou le son qu'il rend : ainsi, le caractère du mot *shuee* (*eau*), réuni à celui du mot *koong*, forme le caractère appelé *kyang*, qui signifie un *torrent*. Dans cette classe entre aussi la combinaison des caractères signifiant les genres des trois règnes de la nature, combinés avec ceux qu'on emploie pour les espèces de ces genres; et ces combinaisons reçoivent le nom attaché au second caractère. Par exemple, le caractère signifiant *arbre*, uni à celui qui représente le son, *tao*, est appelé ainsi et signifie *cyprès*. Dans cette classe il faut aussi placer tous les mots étrangers figurés en caractères chinois. Pour indiquer que, dans ce cas, les caractères expriment seulement des sons et non des choses, on place au commencement celui qui signifie *bouche*. Dans la cinquième classe se trouvent les caractères combinés qui par inversion reçoivent une nouvelle signification, ceux dont on peut changer la signification en leur donnant des noms différens, et ceux qui sont susceptibles d'être pris dans un sens figuré ou métaphorique. Un Européen aurait de la peine à comprendre toutes les allusions ou allégories que peut renfermer un seul caractère chinois. Les caractères combinés du *soleil* et de *la lune* qui, dans le sens physique, expriment *clarté*, *éclat*, *splendeur*, signifient dans un sens moral ou métaphorique, *noble*, *illustre*, *fameux*. Les caractères *cœur* et *mort* (substantif) expriment *oubli*; l'inconstance et la légèreté sont figurées par *jeune fille* et *pensée*; attention par *cœur* et *totalité*; antiquité, par *bouche* et le nombre *dix*; flatter, par *mot* et *lécher*; se vanter, par *montagne* et *parler*. *La femme d'un magistrat* signifie métaphoriquement une dame accomplie; un *sanglier*, courage; un *tigre*, férocité, etc. Il est cependant bon de faire observer que les Chinois ne font pas plus attention au sens propre des caractères qui entrent dans les combinaisons que nous n'en faisons à l'étymologie de la plupart de nos mots, surtout quand ils sont grecs. Enfin à la sixième classe appartiennent les combinaisons de caractères qui ont une signification arbitraire et qui renferment des allusions locales dont la plupart sont inintelligibles aux Chinois eux-mêmes : ainsi la combinaison des caractères indiquant un *bambou* et *le ciel* signifie *rire*; *eau* et *aller* sont l'équivalent de *loi*; *bois* et *soleil* forment le substantif *est*; le caractère représentant *femme* trois fois répété veut dire *adultère* ou *intelligence avec l'ennemi*.

Bien que la langue écrite des Chinois, au premier aspect, ne semble être ni claire ni facile, elle renferme néanmoins tous les élémens nécessaires pour former un système complet de pasigraphie. Les lettrés du pays ont plus d'une fois conçu le projet de construire un pareil système, mais soit incapacité, soit caprice, ils n'ont jamais réalisé cette idée.

Le dictionnaire chinois contient environt 40,000 caractères, classés, comme nous l'avons dit plus haut, sous 214 clés, qui servent de guide aux recherches. Ainsi sous la clé *cœur* on trouve tous les caractères représentant les sentimens, les passions et les affections de l'ame, tels que joie, chagrin, amour, haine, colère, etc.; sous la clé *eau* sont réunis tous ceux qui signifient mer, lac, rivière, marais, profondeur, transparence, etc.; la clé *plante* embrasse tout le règne végétal; la clé *mot* entre dans la composition des caractères relatifs aux opérations de l'esprit; les travaux manuels et un grand nombre de verbes actifs sont placés sous la clé *main*, etc. La clé la plus nombreuse est celle de *plante*, qui renferme 1423 caractères; viennent ensuite celles de *eau* et de *main* qui en ont 1333 et 1012; les autres en contiennent beaucoup moins.

Le classement moderne ne facilite pas seulement les recherches dans le dictionnaire, mais il a aussi l'avantage de présenter d'une manière synoptique chaque caractère avec tous ses dérivés, avantage immense lorsqu'on se rappelle que la langue chinoise exprime par un seul ca-

ractère l'objet d'abord pris en lui-même, et encore par un seul caractère cet objet considéré sous un point de vue spécial, avec une qualité quelconque qui le modifie. Ainsi elle emploie un caractère pour indiquer *eau*, un deuxième pour indiquer *eau salée*, un troisième pour *eau claire*, un quatrième pour *eau fraîche*, un cinquième pour *eau bourbeuse*, et ainsi de suite pour *eau stagnante*, *courante*, *profonde*, *haute*, *basse*, etc

La langue parlée des Chinois consiste en 330 monosyllabes, commençant presque tous par une voyelle et renfermant les consonnes *n* ou *ng :* chacun de ces monosyllabes se prononce par quatre intonations différentes, de sorte que le nombre des sons se monte à environ 1300, nombre très inférieur en comparaison de celui des caractères, qui est, comme nous l'avons déjà dit, de près de 40,000, de sorte que chaque syllabe représente environ trente-deux caractères. Aucun de ces monosyllabes ne change de terminaison, mais ils restent invariables, et ils jouent dans le discours le rôle de substantif ou d'adjectif, de verbe ou de participe, suivant la place qu'ils occupent ou le monosyllabe auquel ils se trouvent joints. Les genres, les nombres, les cas, les modes, les temps, les personnes des noms et des verbes sont indiqués par des affixes ou préfixes, comme, par exemple, le génitif du mot *gai* (amour) s'exprime en mettant après ce mot la particule *tai*, ce qui forme la combinaison *gai-tai ;* le datif est *eu-gai* et l'ablatif *tung-gai ;* le pluriel est quelquefois exprimé par la répétition immédiate du même mot, comme *yin* (homme) *yin yin* (hommes). Les noms de nombres varient selon la nature des mots qu'ils précèdent : par exemple, le nombre trois, devant les mots signifiant homme, se rend par *ko*, devant la plupart des animaux par *tchee ;* la particule *tsé* est souvent jointe aux substantifs, soit pour les distinguer des adjectifs, soit par pure euphonie. Les genres des noms ne s'expriment dans la conversation que lorsque cela est nécessaire pour éviter des équivoques, et dans ce cas on l'indique par les particules *nan* (mâle) et *neu* (femelle) ajoutées aux substantifs.

Les verbes n'ont que trois temps : le présent, le passé et le futur. Le passé se forme en ajoutant au présent la particule *leau* et le futur en y ajoutant celle de *yan* ou *tchong lai ;* exemples : *go gai*, j'aime; *go gai leau*, j'aimais ou j'ai aimé, *go yan gai* ou *go tchong lai gai*, j'aimerai.

Le grand défaut de cette langue, celui de n'avoir que 1300 sons monosyllabiques pour exprimer 40,000 caractères, est en partie racheté par l'emploi, dans la conversation, de certaines particules qui préviennent les équivoques. Si on lisait à haute voix un morceau comme il est écrit, il serait presque inintelligible ou du moins obscur et ambigu, à moins que les gestes ne vinssent au secours de la parole, comme cela a lieu fréquemment. S'il s'agit, par exemple, d'exprimer de vive voix le caractère signifiant père, dont le nom *foo* est commun à 80 autres caractères, on ajoute la syllabe *chin*, qui signifie parenté; mais ce *chin* devient entièrement inutile dans l'écriture, attendu que le caractère *père* est tout-à-fait différent de tous les autres appelés *foo*.

2° Le gouvernement fait tout ce qui est en lui pour encourager la culture des lettres, qui en Chine sont le seul moyen de parvenir aux plus hautes charges de l'état, aux honneurs et aux distinctions sociales. C'est pour cette raison que la littérature est répandue dans toutes les classes. Les écoles abondent partout : il y en a jusque dans les plus petits villages, et c'est à très peu de frais qu'on obtient en Chine la meilleure éducation qu'il soit possible de s'y procurer. La presse, en thèse générale, est libre; mais elle est régie par une législation répressive très rigoureuse : les lois prononcent la peine de mort contre ceux qui publient des livres licencieux, ou qui, par un imprimé, excitent le peuple à la révolte ; elles punissent, comme leurs complices, les imprimeurs et les distributeurs de ces écrits. Les juges reculent rarement devant l'application de ces lois; elles ont été bien souvent exécutées, et l'histoire rapporte que, sous l'empereur Kien-Long, grand ami des lettres et littérateur lui-même, trois auteurs furent

mis à mort et leurs familles bannies pour dix années. Ces exemples de sévérité ne diminuent cependant pas le nombre des publications, car c'est un fait qu'il paraît tous les jours à Péking et dans chacune des autres grandes villes de l'empire plus de mille de ces petits volumes dont se composent les livres chinois. Toutes les classes aiment à lire, et ce goût, elles peuvent le satisfaire à bon marché. Les grands ouvrages, surtout ceux d'histoire, de droit et de philologie, sont ordinairement publiés par souscription, et le gouvernement en distribue des exemplaires aux bibliothèques des magistrats, aux princes du sang, aux lettrés, etc. *Voy.* MANDARINS.

La littérature chinoise est très riche dans toutes ses branches, mais elle est encore si peu connue chez nous qu'il serait impossible d'en donner une idée satisfaisante. Parmi les ouvrages scientifiques dont nos sinologues se sont occupés, on en distingue trois d'une haute importance; ce sont : Le *Tong-Kien-Kan-Moo*, ou Histoire générale de la Chine, en 14 vol. in-4°, qui a été traduit en français par le père Mailla et édité par l'abbé Grosier; le *Tai-tsing-ye-tung-tsé* ou Encyclopédie complète des arts et sciences, en 200 volumes, dont seulement quelques extraits ont été publiés dans les langues européennes; et le *Ta-tsing-hoei-tien*, qui contient toutes les institutions de l'empire, le mécanisme de l'administration, la jurisprudence, le système financier, etc. M. Cibot a donné un aperçu de ce précieux ouvrage, dans le quatrième volume des *Mémoires sur les Chinois*. Les livres sur la philologie et notamment sur les caractères de la langue maternelle sont extrêmement nombreux; les mathématiques, l'astronomie, la médecine, et l'histoire naturelle comptent aussi un grand nombre de publications, ce qui est d'autant plus extraordinaire qu'aucune de ces sciences n'a été approfondie par les Chinois.

Les Chinois possèdent aussi de nombreux romans et des poèmes de tous les genres, dont quelques-uns seulement ont été traduits dans les langues occidentales.

Quant à leur théâtre, le peu de pièces qu'on en a publiées en français et en anglais nous prouvent qu'ils ont eu des auteurs dramatiques très distingués; la muse tragique de Voltaire n'a pas dédaigné d'imiter un de leurs drames, l'*Orphelin de la maison de Tchao*, qui fait partie d'une collection de cent drames choisis, mais dont celui-là et un autre sont les seuls que les traducteurs nous aient rendus accessibles. Le dialogue est ordinairement écrit partie en prose, partie en vers; les vers sont tantôt récités, tantôt chantés avec ou sans accompagnement; les drames et les tragédies sont tous entremêlés de combats et d'autres incidens à grand spectacle, relevés par une musique bruyante. Les comédies et les pièces légères sont remplies de chansons où abondent les mots à double entente ou les calembourgs; souvent les auteurs recourent à cet artifice pour éluder les nombreuses lois destinées à protéger la morale publique. Cependant la vie réelle est représentée sur la scène dans toute sa nudité; on y traduit les actes les plus horribles, tels que le meurtre, les supplices et les exécutions à mort.

Les Chinois ont aussi des ballets et des pantomimes, mais d'un genre monstrueux. Lord Macartney raconte avoir vu une de ces pièces, qui avait pour titre le *Mariage de l'Océan et de la Terre*. « La dernière, dit cet ambassadeur (1792), déployait ses productions, consistant en dragons, éléphans, tigres, aigles, autruches, chênes, pins et autres arbres; l'Océan de son côté étalait des baleines, dauphins, marsouins, leviathans et autres monstres, auxquels se joignaient des navires, des coquillages, des éponges et des coraux, personnages dont les rôles furent parfaitement exécutés par des acteurs cachés dans leur intérieur. Après que ces productions terrestres et marines eurent long-temps paradé, une baleine s'avança sur le devant du théâtre, se posa devant la loge impériale et vomit une énorme masse d'eau, à la grande satisfaction des spectateurs, qui manifestèrent leur satisfaction par les cris de *hac*, *kung*, *hao* (charmant, délicieux, superbe)! »

Les femmes ne sont point admises sur la scène; leurs rôles sont remplis par

des eunuques ou des enfans. Il y a, dit-on, à Péking, plus de cent troupes de comédiens, dont chacune se compose d'environ cinquante sujets. Elles logent dans des bateaux de passage qui les conduisent d'un point de la ville à l'autre. Il n'existe pas de théâtre régulier : les personnes riches louent les comédiens à tant par jour et les font jouer dans leurs hôtels. M-A.

Quelques autres détails sur la littérature chinoise se rangeront naturellement sous les articles King, Kong-fou-tsée, Meng-tseu et Lao-tseu. Sur la langue il faut consulter : A. Rémusat, *Élémens de la grammaire chinoise, ou principes généraux du kou-wen et du kouan-hoa, c'est-à-dire de la langue commune généralement usitée dans l'empire chinois*, Paris, 1822, grand in-8°; G. de Humboldt, *Lettre sur la nature des formes grammaticales en général, et sur le génie de la langue chinoise en particulier*, Paris, 1827, in-8°; Prémare, *Notitia linguæ sinicæ*, Malacca, 1831, in-4°; la grammaire chinoise du docteur Morrison et la *Clavis sinica* du docteur Marshman. Les principaux dictionnaires sont celui de Deguignes jeune, Paris, 1812, in-fol., avec le supplément de Klaproth; le dictionnaire du Kaung-hee appelé *Tse-tien* et le *Vocabulary of the Canton dialect*, Macao, 1815-28, 3 vol. de Morrison. A. Rémusat a aussi publié une traduction du roman *Iu-Kiao-li ou les Deux cousines*, Paris, 1826, 4 vol. in-12, et les *Contes chinois*, traduits par MM. David, Thomas, le P. d'Entrecolles, etc. Paris, 1827, 3 vol. in-18. *Hoei-lan-ki, ou l'Histoire du cercle de craie*, publié par M. Stan. Julien (Londres, 1832), appartient au genre dramatique. S.

CHIOS (pron. *Kios* et non pas comme l'ital. *Scio*), île de l'archipel grec, au sud de Lesbos et à 20 lieues de Smyrne; placée sur la même latitude, elle n'est séparée que par un canal ou *bogaz* de la côte asiatique. Cette île, une des plus remarquables par sa fertilité et l'active industrie de ses nombreux habitans, a toujours joué dans l'histoire de la Grèce un rôle important, quoique secondaire, intéressant par les vicissitudes de sa prospérité et de ses revers. Dans la plus haute antiquité, elle fut habitée par les Cariens et les Pélasges, reçut des colonies de Crète et d'Eubée, et changea plusieurs fois de nom. Celui d'*Ophiuse* indique qu'elle était infestée de reptiles. On la nomma aussi *Pityuse*, *OEthale* et *Macris;* enfin elle prit le nom de *Chios*, soit des neiges qui couvrent ses montagnes, soit de Chioné, fille d'OEnopion, l'un de ses premiers rois. Selon quelques auteurs, *Chios* aurait désigné le mastic, production particulière à cette île, d'où les Turcs la nomment *Saquez-Adassi* (île au mastic). *OEnopion* est peut-être aussi un surnom donné au chef de ces insulaires, qui leur enseigna la culture de la vigne ou plutôt la fabrication du vin. Celui de Chios jouissait de la plus grande réputation dans l'antiquité : aussi une grappe de raisin et une amphore figurent parmi les emblèmes de ses médailles.

Vers l'an 1100 avant J.-C., les colonies des Ioniens vinrent se fixer sur la côte asiatique; une d'elles s'établit à Chios sous la conduite d'Egertius, qui devait être de la famille de Codrus ou de Lycus, rois d'Athènes. Cette parenté, à l'appui de laquelle on cite le culte de Minerve Poliade commun aux deux villes, servit dans la suite de prétexte aux prétentions d'Athènes sur cette île. Chios était une des douze cités de la confédération ionienne ou Panionium qui, en moins d'un siècle, acquirent de l'importance et jetèrent surtout un grand éclat dans les quatre siècles suivans. Elles ont donné naissance à la plupart des poètes et des philosophes de ces temps reculés. Homère, qui fleurissait dès le IXe siècle avant J.-C., est réclamé par plusieurs d'entre elles; mais Chios semble être mieux fondée à réclamer l'honneur de lui avoir donné naissance ou celui non moins grand d'avoir été sa patrie d'adoption. Les témoignages anciens ont été réunis par Léon Allatius, savant du XVIIe siècle, natif de Chios, dans son livre *De patria Homeri*. Nulle part on ne lui rendit de plus grands honneurs, et c'est à Chios aussi que florissaient les Homérides (*voy.*), famille ou collége de rhapsodes qui nous ont transmis ses chants. Si, à côté d'Homère, on osait citer d'autres noms, nous parlerions d'Ion, tragique,

émule de Sophocle, de l'historien Théopompe, du sophiste Théocrite, du philosophe Métrodore, et d'autres auteurs dont cette île s'honore, ainsi que de plusieurs artistes célèbres, Bupale, Antherme, etc.

Chios, enrichie par le commerce, eut de bonne heure une marine importante. Lorsque Cyrus, après avoir détruit le royaume de Crésus, conquit aussi l'Ionie, Chios, grace à cette marine, se trouva hors d'atteinte. Mais les Perses eurent la politique de remettre l'autorité aux familles des anciens fondateurs, en sorte que toute l'Ionie se soumit sans trop de peine à la suprématie du grand roi. Quand Darius fit son expédition en Scythie, Chios, aussi bien que les autres villes maritimes, lui fournit ses vaisseaux, et même après sa défaite, Strattis, tyran de Chios, et les autres chefs repoussèrent le projet de Miltiade de se délivrer de Darius en coupant le pont qui assurait sa retraite. Cependant, peu d'années après (503 ans avant J.-C.), Aristagoras, tyran ou gouverneur de Milet, souleva toute l'Ionie et appela les Athéniens à son aide. Chios fournit 100 trirèmes qui formaient plus du tiers de la flotte ionienne; mais elle se vit abandonnée d'une partie des confédérés : sa marine fut détruite et l'Ionie soumise. Chios elle-même fut entièrement ravagée par le perfide Istiæus. La défaite de Xerxès devait amener la délivrance de Chios : les insulaires se hâtèrent de renverser Strattis, tyran imposé par les Perses, et prirent part au combat de Mycale. Dans la suite, Chios fournit la majeure partie des vaisseaux ioniens qui se joignirent à la flotte de Cimon (470 ans avant J.-C.); elle concourut à la guerre de Chypre, qui mit une barrière à la navigation des Perses, et soutint Athènes lors de la révolte de Samos et dans les premières années de la guerre du Péloponnèse; mais ce fut contre son gré qu'elle prit part à l'expédition de Sicile. Aussi, après l'issue désastreuse de cette entreprise, l'aristocratie de Chios, excitée par Lacédémone et par Alcibiade, rompit avec Athènes. La perte de cette alliance fut un coup tellement sensible pour cette république qu'elle déploya la plus grande énergie dans cette circonstance critique. Elle battit plusieurs fois les forces de Chios, où régnait la désunion, s'empara de Delphinium, un de ses meilleurs ports, voisin de la capitale, où Lacédémone avait mis garnison. Un soulèvement général des esclaves, plus nombreux dans cette île que dans les autres parties de la Grèce (Lacédémone exceptée), acheva de désoler cette belle contrée. La bataille d'Ægos-Potamos avait renversé la puissance d'Athènes, et plusieurs navarques de Chios partagèrent avec Lysandre les honneurs d'une statue à Delphes. Cependant 10 ans du gouvernement de Lacédémone avaient fait oublier tous les griefs contre Athènes, et quand celle-ci releva la tête, Chios et les autres îles renversèrent les harmostes pour se joindre à Conon, vainqueur à Cnide (394 ans avant J.-C.). Une alliance avec Épaminondas déplut aux Athéniens, qui ne laissaient à leurs alliés qu'une apparence d'indépendance. De là une guerre assez longue, avec des succès variés, jusqu'à ce qu'Athènes, menacée par Philippe, roi de Macédoine, rechercha de nouveau l'alliance de Chios. Elle en reçut un utile secours lors du siége de Byzance par Philippe. Ce fut peut-être le souvenir de cette guerre contre les Macédoniens qui engagea quelques-uns des oligarques de Chios, lors du passage d'Alexandre en Asie, à se jeter dans les bras des Perses, en leur livrant une flotte de 100 vaisseaux. Cela n'empêcha pas qu'après la bataille d'Issus le parti populaire, malgré la présence d'un satrape persan, ne reprit le dessus, et, pour le soutenir, les Macédoniens tinrent garnison dans la ville. Après la mort d'Alexandre, Chios échut aux rois de Pergame; Philippe voulut l'enlever à Attale, mais il fut défait par les Romains. Chios fut traitée favorablement et devint leur alliée fidèle. Les secours qu'elle leur fournit contre Mithridate attirèrent sur elle une terrible vengeance : un général de ce prince l'envahit à l'improviste et exigea des habitans la remise de leurs armes, des otages et 2000 talens. La ville, épuisée par les guerres, n'ayant pu compléter cette somme, même en dépouillant

es temples, le vainqueur impitoyable éduisit en esclavage toute la population, qui fut dispersée dans les états de Mithridate. Sylla vainqueur fit rendre la liberté à ceux qui avaient survécu et augmenta leurs priviléges. Ils furent maintenus jusqu'au temps de Vespasien, qui abolit l'apparence de liberté dont jouissaient encore quelques villes de la Grèce.

Dès lors le sort de Chios se confond dans celui du reste de l'empire, jusqu'au temps des croisades, où cette île fut enlevée à Manuel Comnène. Ici recommence une série de révolutions non moins fréquentes que celles de l'antiquité. Peut-être le tableau de l'établissement en Grèce de la féodalité, de la lutte des idées de l'Occident et de celles de l'Orient, ne serait pas sans intérêt, mais il exigerait de trop longs développemens : nous nous bornerons à dire que des seigneurs génois se maintinrent dans l'île de Chios à peu près indépendans du sénat de Gênes et des empereurs de Constantinople, qui regrettaient fort ses riches produits. Michel Paléologue en chassa à grand'peine et pour peu de temps, un seigneur nommé Martin. Andronic-le-Jeune la reconquit aussi, mais pour la céder de nouveau aux Génois. L'île était gouvernée par un conseil de nobles, parmi lesquels les Giustiniani tenaient le premier rang. Ils se maintinrent encore après la chute de Constantinople, en payant un tribut. Enlevés et conduits dans cette ville, en 1566, comme ayant eu des intelligences avec l'île de Malte, ils obtinrent cependant de rentrer dans l'exercice de leur autorité, qu'ils ne conservèrent que jusqu'en 1595, époque où ils la perdirent tout-à-fait. Les Vénitiens firent la conquête de Chios en 1694; mais leur intolérance religieuse envers les Grecs fut telle que ceux-ci favorisèrent le retour des Turcs, qui eut lieu l'année suivante. Presque tous les Latins furent contraints d'abandonner l'île.

Grace à la fertilité du sol, aux manufactures de coton et de soie, reste de l'industrie des Génois, à l'intelligence des Grecs pour le commerce, l'île acquit une grande prospérité même sous l'administration turque qui se faisait très peu sentir. L'influence de l'or avait à peu près paralysé le despotisme, et le gouverneur turc qui habitait la citadelle avec une faible garnison n'inquiétait pas les magistrats grecs qui auraient aisément obtenu sa révocation. Les voyageurs surpris admiraient ces maisons ou plutôt ces palais, soit élevés dans la ville, soit répandus dans une campagne délicieuse, et où se retrouvaient toutes les recherches de l'Occident. Les Chiotes faisaient de leurs richesses un usage plus noble encore : des institutions de charité et d'instruction publique, les lettres encouragées même au dehors, faisaient présager la régénération de la Grèce. Tel était l'état de Chios quand éclata la révolution grecque en 1820. Tout en approuvant son principe et favorisant son succès, les Chiotes, par leur position et leurs relations avec les Turcs, n'étaient point en mesure d'y prendre une part active. Ils repoussèrent donc les premières tentatives de soulèvement que leurs voisins d'Hydra avaient voulu exciter chez eux, et livrèrent aux Turcs leurs armes et les otages qu'ils demandèrent. Cependant les Samiens, conduits par Lycurgue Logothète, débarquèrent à Chios au mois de mars 1821 et forcèrent les Turcs à se renfermer dans la citadelle. L'indépendance fut proclamée à Chios, mais pour bien peu de jours. Déjà se rassemblaient sur la côte d'Asie des hordes othomanes attirées par l'espoir d'un riche butin. Le capitan-pacha les transporta sans résistance sur les rivages de Chios; les Samiens se retirèrent; et alors commencèrent les scènes de dévastation et de massacre qui ne se terminèrent que par l'anéantissement de Chios; 25,000 insulaires périrent sous les coups des barbares, un plus grand nombre fut réduit en esclavage et dispersé dans l'Asie et l'Afrique; les maisons furent incendiées et renversées de fond en comble dans l'espoir de trouver des trésors cachés. Quelques protégés des consulats et les villages consacrés à la culture du mastic des sulthanes furent seuls épargnés. Un petit nombre d'habitans fut assez heureux pour se sauver dans les îles voisines. Reunis depuis à ceux de leurs frères qui furent rachetés d'esclavage, ils habitent à Syra

la ville d'Hermoupolis, fondée par des réfugiés et maintenant considérable; ils ont aussi le projet de former un établissement au Pirée. D'un autre côté, le gouvernement turc cherche à tirer Chios de ses ruines, attire les étrangers et rend leurs biens à ceux des Chiotes qui consentent à vivre encore sous ses lois. On dit qu'il s'y est déjà réuni environ 14,000 habitans.

Autrefois la population de Chios paraît avoir été de 120,000 ames. On y comptait, outre la ville qui porte le même nom que l'île, plus de 60 villages. Sa superficie est d'environ 37 lieues. Les montagnes élevées qui la séparent en deux parties, appelées *Apanomeria* et *Catoméria*, sont actuellement déboisées; mais les vallons couverts de vignes, de mûriers, de lentisques et d'orangers, arrosés de ruisseaux répartis en rigoles pour les besoins de l'agriculture, offrent l'aspect d'un jardin délicieux. La pureté de l'air, enfin le caractère vif et gai des habitans, semblait devoir faire de cette île le séjour du bonheur, si sa prospérité même n'avait pas attiré trop souvent sur elle les calamités de la guerre en excitant l'avidité des conquérans. W. B-T.

CHIQUE, insecte aptère, appartenant à la famille des *acarus* et connu dans l'Amérique méridionale, où il abonde, sous divers noms (*bicho, tungo*). Les savans l'ont appelé *puce pénétrante*, et cette dénomination caractérise parfaitement ses habitudes. En effet, la chique, qui diffère de la puce ordinaire par sa petitesse et la longueur relativement très considérable de son suçoir, ne se borne pas à piquer la peau pour pomper le sang; elle s'introduit dans cette membrane et au-dessous d'elle s'y pratique une demeure, y dépose ses œufs, qui donnent naissance à d'autres chiques, et perpétue ainsi les incommodités; car on conçoit bien que l'irritation produite par ces animaux occasionne des inflammations, des abcès, des ulcères gangréneux; on sait d'ailleurs que les nègres, qui en sont attaqués de préférence, périssent quelquefois du tétanos sans autre cause. On remarque en général que la chaleur et la malpropreté sont les conditions favorables au développement de cet animal parasite, qui semble attaquer de préférence les parties recouvertes d'un épiderme épais et endurci. Les soins de propreté, l'usage de chaussures épaisses, quelques frictions avec une huile aromatique, sont les moyens faciles de s'en garantir. Mais lorsqu'on en a été atteint il faut s'en débarrasser au plutôt, afin qu'il n'ait pas eu le temps de pulluler. Une tache rouge signale l'endroit où la chique s'est logée, outre que la démangeaison douloureuse l'indique assez. Alors, au moyen d'une petite incision, l'on extrait cet hôte nuisible, qu'il soit isolé ou multiple, et l'on cautérise avec un pinceau trempé dans un peu de nitrate d'argent dissous la place qu'il occupait. Il importe de ne pas laisser dans la plaie la tête de l'animal, qui se détache souvent du reste du corps sous la forme d'un point rouge. La guérison suit bientôt cette petite opération; elle est plus lente lorsqu'on a laissé le mal s'aggraver. Alors on est obligé d'employer contre les abcès, les gangrènes ou les ulcères qui sont survenus, les secours ordinaires de la chirurgie. F. R.

CHIRAC (Pierre), médecin de Louis XIV, est un de ces hommes qui, sans avoir laissé d'écrits qui puissent éterniser leur mémoire, ont cependant obtenu durant leur vie une célébrité telle qu'elle se perpétue long-temps après qu'ils ont cessé de vivre, soit par la justesse de leur esprit, soit par la précision et la grandeur de leurs vues. Chirac était de ces derniers.

Chirac naquit à Conques (Aveyron), en 1650; il avait étudié à Rhodez les lettres et la philosophie de Descartes, dans l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique; mais à Montpellier, où il se rendit en 1677, son goût pour les sciences naturelles et les conseils de Chicoyneau, chancelier de l'université de cette ville, le décidèrent à étudier la médecine. Bientôt Chicoyneau le chargea de surveiller l'éducation de ses fils, qu'il destinait à la médecine. Chirac montra dès lors un goût tout particulier pour l'anatomie: et, ayant pris le bonnet de docteur en 1682, il professa cette partie de la science pendant quelques années avec les succès les plus éclatans. Ayant ensuite été nommé adjoint à la faculté de méde-

cine, il professa la médecine proprement dite et attira le même concours d'élèves; ce fut alors qu'il publia son traité de la structure des cheveux, et quelques autres ouvrages qui méritent à peine d'être cités. Nommé médecin en chef de l'armée de Roussillon, il employa par ordre, mais sans succès, alors comme aujourd'hui, l'ipécacuanha contre la dyssenterie. Envoyé ensuite à Rochefort, où régnait la maladie de Siam, il s'y distingua par son zèle et ses succès. Une épidémie de petite-vérole compliquant cette épidémie principale, il aperçut dans les autopsies des traces d'inflammations cérébrales et gastriques, et employa avec succès les saignées de pied, ce qui lui mérita les reproches et l'animadversion d'un grand nombre de ses confrères.

Il fut successivement médecin en chef des armées d'Italie et d'Espagne sous le duc d'Orléans, qui le nomma son médecin en 1715. L'Académie des sciences l'admit en 1716 dans son sein comme associé libre; en 1718 il devint surintendant des jardins du roi; il fut anobli en 1728, nommé médecin du roi en 1730, et il mourut en 1732. On a peine à croire que les œuvres chétives qu'il a laissées aient suscité de son vivant les querelles et les procès littéraires et scientifiques qu'il eut alors avec Vieussens, Soraci et Besse.

Peu de praticiens ont eu, de leur vivant, une aussi grande réputation. Il fut appelé ou consulté dans toutes les épidémies importantes qui régnèrent de son temps; il fut le médecin de tout ce qu'il y avait de grand et de distingué à cette époque; mais son plus beau titre de gloire est d'avoir été un des plus grands propagateurs de l'anatomie et des ouvertures de cadavres, puisque, dans une seule épidémie, il en ouvrit plus de 500. C'est à lui, en grande partie, que la chirurgie doit d'avoir été relevée de l'état d'ilotisme où l'avait réduite la médecine au moment de la renaissance. Il médita le projet, exécuté de nos jours, d'une Académie de médecine à Paris, présidée par le premier médecin du roi. C. DE B.

CHIRAZ, en persan *Scherazz*, capitale de la province de Fars ou Farsistan, est située sur le Bendimir, à 75 lieues S.-E. d'Ispahan, à 63 N.-O. de Lar; long. 75° 35′; lat. 29° 36′.

Le terroir en est si délicieux qu'on prétend que Mahomet refusa d'y pénétrer, redoutant le sort d'Annibal à Capoue. Chiraz est la seconde ville de l'empire et fut souvent la résidence des rois, dont le palais est environné de superbes jardins. Cette ville compte beaucoup de belles mosquées et d'édifices remarquables, mais les rues en sont étroites et incommodes; elle contenait autrefois, dit-on, près de 100,000 maisons; avant le tremblement de terre de 1824, il n'y en avait plus que 7780, dont à peine il reste aujourd'hui 5,000. Il y a un collége où l'on enseigne toutes les sciences orientales; ses caravansérais et ses bazars sont très beaux; le plus remarquable de ces derniers est celui du Régent, construit par Kherin-Khan; il est bâti dans le genre de Covent-Garden à Londres.

Chiraz dut son importance et son étendue à la chute de Persépolis (*voy.*), qui était située à environ 12 lieues de distance. La plaine dans laquelle elle est située est entrecoupée d'un grand nombre de canaux d'irrigation, qui la rendent très fertile. Les montagnes qui l'avoisinent sont couvertes de vignes qui fournissent l'excellent vin de liqueur connu sous le nom de *vin de Chiraz*, et dont la loi de Mahomet n'a pu interdire l'usage assez efficacement aux rois de Perse. On trouve aussi dans les montagnes des mines de fer, de cuivre, de plomb, de sel minéral, de turquoises. Les fruits y sont délicieux, surtout les melons, les grenades et les oranges. Les arbres qui produisent l'encens, la gomme, la manne, la casse, le séné et la rhubarbe, y abondent; le gibier y est très commun. Dans les vallées il y a d'excellens pâturages, où le bétail se voit en très grande quantité. Le platane fait le plus bel ornement des promenades et des jardins de la ville; cet arbre donne beaucoup d'ombrage, et les Orientaux prétendent que l'odeur qu'il répand purifie l'air et prévient toute espèce de contagion. Les maisons sont plus vastes, mieux distribuées, plus élégantes et plus commodes qu'en Turquie; elles ont plusieurs corps de logis, ornés d'une architecture simple

et régulière; dans les appartemens sont des fontaines qui y entretiennent une fraîcheur continuelle. L'ameublement consiste en tapis précieux, doubles; en divans peu élevés, qui font le tour de la pièce. Ces divans servent de lits, en y mettant des matelats peu épais. Le luxe dans les vêtemens, dans les femmes, les domestiques, les chevaux et les bijoux y est porté à l'excès.

Il se fait à Chiraz un grand commerce de soie écrue, de tapis précieux, de toiles de coton, d'étoffes d'or et d'argent, de tanneries de cuir et de maroquin, de broderies superbes et des belles perles fines qui viennent de l'île de Bahrein, dans le golfe Persique. Chiraz contient aussi plusieurs belles fabriques de verres. B. DE V.

CHIROGRAPHAIRE (de χεὶρ, main, et γράφειν, écrire). Les jurisconsultes nommaient autrefois *chirographe* (*voy.*) l'acte écrit par les parties elles-mêmes, sans le ministère d'un officier public; et l'on appelait créancier *chirographaire* celui qui était porteur d'un chirographe, pour le distinguer du créancier en vertu d'un acte authentique ou reconnu en justice, et qui recevait la qualification de créancier *hypothécaire*, ces derniers actes emportant hypothèque d'après l'ancienne législation. Observons cependant qu'ils ne produisaient pas cet effet dans quelques provinces, telles que le Hainaut, la Flandre, l'Artois, etc., où il fallait, outre l'authenticité de l'acte, des formalités particulières pour acquérir hypothèque.

La divison des créanciers en *hypothécaires* et *chirographaires*, établie par le droit romain, était admise dans la plus grande partie de la France. On doit aujourd'hui distinguer : 1° les *créanciers privilégiés*; 2° les *créanciers hypothécaires*; 3° enfin, les *créanciers simples*, qui, n'ayant entre eux aucune cause légale de préférence, se distribuent, par contribution, le prix des biens de leur débiteur. C'est à cette dernière classe de créanciers que l'on donne encore, dans la pratique, le nom de *chirographaires*, expression inexacte dont les rédacteurs du Code civil et du Code de procédure avaient, avec intention, évité de se servir. E. R.

CHIROGRAPHE, *cyrographum*, mot corrompu de χειρόγραφος (écrit à la main), qui, d'après cette étymologie, devait désigner les manuscrits en général. Mais on lui a donné une signification particulière, indépendamment de celle qui a été expliquée dans l'art. précédent. On entend, en diplomatique (*voy.*), sous le nom de *chirographes*, des actes ou des chartes qu'on faisait doubles. L'acte était écrit deux fois et à contre sens sur le même parchemin; dans l'intervalle qui séparait les deux écritures, on traçait des mots en grands caractères; puis on coupait le parchemin au milieu, soit en ligne droite, soit en dentelure, et on en donnait la moitié à chacune des deux parties contractantes qui, ayant chacune une partie de cette écriture intermédiaire, pouvaient facilement vérifier si l'acte qu'on leur présentait était celui qui avait été légalement délivré. *Voy.* CHARTE. S.

CHIROMANCIE, *voy.* DIVINATION.

CHIRON, centaure, fils de Saturne et de la nymphe Philyre, fille de l'Océan. Sa demeure ordinaire était aux environs du Pélion, où sa science et sa sagesse attiraient un grand concours de jeunes Grecs avides d'instruction. Il excellait surtout dans la connaissance des vertus des plantes. Chiron compta même parmi ses disciples des dieux et des demi-dieux; mais il consacra particulièrement ses soins à Esculape et à Achille. L'éducation forte et sage qu'il donna au fils de Thétis ne put manquer d'en faire un héros. Atteint par une flèche empoisonnée d'Hercule qui poursuivait les centaures réfugiés auprès de Chiron, que le demi-dieu aurait voulu respecter, il désira la mort et fut placé dans le zodiaque par Jupiter, qui le foudroya. Suivant d'autres traditions, les centaures auraient été exterminés long-temps avant la mort de Chiron. *Voy* CENTAURES. S.

CHIRONOMIE. On donne ce nom à la science du mouvement des mains d'après les règles de l'art, en d'autres termes, à l'art de gesticuler, qui fait une des parties principales de la mimique. Les anciens rhéteurs en connaissaient déjà toute l'importance, et tenaient surtout à ce que les gestes fussent expressifs. Gilbert Austin, dans sa *Chiro-*

nomia, or a treatise on rhetorical delivery (Lond. 1816), établit un système particulier des gestes et du mouvement des mains. C'est pour ainsi dire une langue de signes, au moyen de laquelle un orateur ou un acteur peut désigner l'action qui exprime les différentes situations de l'ame. Tous les signes y sont expliqués par des figures; mais l'ingénieux auteur va trop loin en croyant que les 15 attitudes fondamentales qu'il admet résument, avec 139 variations qu'il y ajoute, toutes les attitudes, tous les gestes possibles, et en voulant que l'acteur ou l'orateur ne s'écarte jamais des divers mouvemens qu'il prescrit dans son traité. *C. L.*

CHIRURGIE (χειρουργία, de χεὶρ, main, ἔργω et ἐργάζω, j'opère). D'après cette étymologie le mot conviendrait à tous les arts manuels, tandis qu'il ne s'applique pourtant qu'à cette partie de l'art de guérir qui nécessite l'emploi de la main. On l'a définie : *quod in therapia mechanicum*, ce qu'il y a de mécanique dans la thérapeutique. Il est un grand nombre de maladies qui ne demandent jamais l'emploi des moyens chirurgicaux; il en est qui ne les nécessitent que dans certaines circonstances; mais beaucoup les réclament impérieusement dans tous les cas. Ainsi la chirurgie n'est pas toujours, comme on le dit, un moyen extrême : elle est quelquefois le moyen unique de guérison. Mais la distinction des cas précis où elle se trouve indispensable n'est pas facile, surtout en théorie, et il devient d'une difficulté extrême, pour ne pas dire impossible, d'établir des cadres reguliers et distinctifs de ce qu'on appelle cas de médecine et cas de chirurgie. Voilà ce qui rend si nécessaire à tout médecin l'étude générale de toutes les maladies et des connaissances précises sur toutes les complications qui peuvent se présenter dans la pratique. Et si l'étendue immense des notions spéciales que nécessite chacune des deux grandes divisions de l'art de guérir, aussi bien que les qualités indispensables dont nous parlerons plus tard et qui sont l'apanage du chirurgien, si ces deux raisons veulent que, dans la pratique, la médecine et la chirurgie restent distinctes, au moins paraît-il de toute nécessité qu'elles aillent puiser aux mêmes sources leurs connaissances préliminaires. Car ces deux branches sont sœurs, et il serait ridicule, dans l'état actuel de la science, de vouloir exalter l'une aux dépens de l'autre. Les mêmes élémens de doctrine forment leur base indispensable, et il ne doit y avoir de distinction dans leur étude que pour l'observation des maladies dans les hôpitaux; c'est ce qui constitue les cliniques médicales et chirurgicales.

Le vulgaire qui croit surtout au témoignage des sens, proclame que la chirurgie est plus *positive* que la médecine, sans réfléchir que les résultats qui le frappent ne sont pas toujours discutifs, et que, tout aussi souvent que la médecine, la chirurgie procède par induction et s'appuie sur des conjectures.

Le but de la chirurgie est de diviser les parties réunies contre nature; de réunir celles qui se trouvent divisées; de retrancher ce qui est devenu nuisible ou incommode à l'économie; d'extraire les corps étrangers ou les parties du corps devenues étrangères, quand ils gênent l'exercice des fonctions animales; et enfin de faire rentrer dans leur cavité ou de réduire dans leur position normale les parties du corps qui se trouvent accidentellement déplacées. Quelquefois le repos et une position convenable suffisent pour parvenir à ce but; d'autres fois on est forcé de recourir à des appareils ou bandages (*voy.*) plus ou moins compliqués, plus ou moins ingénieux; à des instrumens (*voy.*) en très grand nombre, et enfin à la cautérisation (*voy.*), tantôt par le moyen du feu, tantôt par celui des caustiques (*voy.* ce mot). L'emploi que fait la chirurgie de cet arsenal, où elle va puiser ses moyens d'action sur le corps humain, constitue les opérations et les pansemens (*voy.* ces mots).

Il est impossible de préciser la date de l'origine de la chirurgie : elle a dû naître avec la première société et avoir été long-temps exercée au sein des familles par le plus adroit et le plus instruit de ses membres, avant que quelqu'un s'avisât d'en faire une étude spéciale, de se livrer tout entier à la pratique de cet art; et en cela il en a été de cet art comme

de tous les autres. Ce que l'on peut affirmer avec quelque certitude, c'est que l'origine de la chirurgie est antérieure à celle de la médecine; car les affections appréciables directement à la vue et au toucher ont dû, les premières, frapper l'esprit des hommes; et ce n'est que par l'analogie et par suite d'une plus longue expérience qu'ils ont dû supposer dans les organes internes des lésions identiques à celles qu'ils apercevaient au dehors. Nous voyons la chirurgie en honneur et exercée, dans toutes les sociétés primitives, par les hommes les plus instruits et les seuls instruits qui existassent alors, par les prêtres; c'est dans cet état que nous la trouvons en Égypte, en Chaldée, chez les Juifs, dans tout l'Orient et long-temps encore en Grèce. Cependant, d'après le témoignage d'Homère, les héros les plus illustres de ces époques reculées ne dédaignaient pas de rendre à leurs semblables les soins qu'exigeaient les blessures dont ils étaient frappés sur les champs de bataille. Plus tard, en Grèce, la chirurgie semble être devenue le partage des prêtres du dieu de la médecine (*voy.* ESCULAPE); c'est dans ses temples que se pratiquait l'art de guérir, et alors la médecine n'était pas distincte de la chirurgie. Cependant Hippocrate qui, dans son serment, exige de ses élèves la promesse de ne pas exercer l'opération de la taille, laisse à penser que d'autres la pratiquaient et qu'il y avait des hommes qui se livraient spécialement à la pratique de certaines opérations chirurgicales. Mais combien devaient être imparfaits les procédés employés par ces chirurgiens! combien devaient être précaires les résultats de leurs opérations, puisqu'ils manquaient de la plus importante des lumières dont puisse s'éclairer un opérateur, de l'anatomie, dont ils ne savaient, ainsi qu'Hippocrate, que ce qu'ils en apprenaient par comparaison dans la dissection des animaux, ou ce que le hasard leur faisait découvrir dans les plaies qu'ils avaient à soigner. Et cependant Hippocrate ne laisse pas que d'avoir, pour certaines grandes opérations, des préceptes et des procédés qui ne se trouvent pas au-dessous de la science de nos jours, et auxquels même quelques-uns de nos grands praticiens modernes sont revenus, malgré l'oubli où ils étaient restés pendant long-temps.

Mais la véritable origine de la chirurgie comme science est due à l'école d'Alexandrie; Hérophile y attacha son nom. Le premier, en effet, il obtint de Ptolémée la permission de disséquer des corps et de démontrer publiquement l'anatomie humaine. De cette époque donc peut dater seulement la chirurgie théorique, et à partir de là aussi elle fit de rapides progrès sous l'influence des travaux d'Ammonius, d'Archagathus, de Megès, et d'Asclépiade, qui sortait de cette école et qui, apportant le premier à Rome la chirurgie éclairée dont jouissaient les Grecs depuis quelques siècles, lui donna un degré de perfection et un éclat qui lui avait été refusé jusqu'alors. C'est à ce grand chirurgien que nous devons le premier cadre méthodique des opérations de chirurgie. Celse, qui vint ensuite, profita de ses travaux et recula les bornes de la chirurgie: il donna le premier des descriptions exactes de la cataracte, de la hernie, de la taille par le petit appareil, et des instrumens qui servaient à les pratiquer de son temps. En effet, il paraît que cet art avait pris un grand développement; et bien que les chirurgiens, comme les médecins, fussent esclaves à Rome, ils y jouissaient cependant d'une si grande faveur qu'on les a vus souvent favoris et intimes des maîtres du monde civilisé d'alors. Galien, qui vint après Celse, s'occupa peu de chirurgie, et ce qu'il en dit prouve qu'il n'y était pas fort versé. Pendant que les Romains tombaient dans la barbarie, les arts et les sciences, comme on le sait, se réfugièrent chez les Arabes, qui leur durent une partie de leur gloire. Averrhoès, mais surtout Albucasis (Aboul-Kasem), profitant de la connaissance des auteurs grecs et romains, conservèrent ce dépôt précieux, mais sans faire prendre à la science un nouvel essor. Il paraît même que, s'ils l'étudiaient, la pratique en était fort négligée; car Averrhoès assure que de son temps on n'eût pas trouvé parmi les Arabes un seul opérateur capable de pratiquer le trépan ou la taille.

Long-temps, dans l'Europe chrétienne, la chirurgie, comme tous les arts libéraux, ne fut connue et pratiquée que par le clergé; mais le concile de Tours, en 1163, défendit aux ecclésiastiques les opérations sanglantes, sous le prétexte que l'église a horreur du sang. Alors la chirurgie, éloignée du sanctuaire des sciences, se trouva livrée à l'ignorance et au charlatanisme; c'est de cette époque probablement que date cette foule de charlatans, de *renoueurs*, de *reboutcurs*, qui inonde encore notre population. Alors les barbiers (*voy.*), habiles à se servir de l'instrument tranchant, s'emparèrent de cette source de fortune qui leur était ouverte, et l'on vit naître la corporation des chirurgiens-barbiers-étuvistes, que l'on rencontre encore dans un grand nombre de contrées de l'Europe. Cependant quelques hommes d'un génie spécial se livrèrent à l'étude exclusive de la chirurgie; parmi eux on doit compter avec honneur Guy de Chauliac, qui, le premier à cette époque de décadence, nous a laissé un traité complet de chirurgie, où se trouve réuni, sans beaucoup de discernement peut-être, tout ce qui était parvenu jusqu'à lui des connaissances des Grecs, des Romains, des Arabes. Plus tard encore vinrent Béranger, Fallopia, Eustachi, Vigo, qui furent les prédécesseurs d'Ambroise Paré, le grand restaurateur de la chirurgie moderne, à la fin du XVIe siècle. C'est lui qui la releva de l'état d'abâtardissement où elle se trouvait, bien qu'il y eût alors une classe de chirurgiens lettrés, qu'on appelait *chirurgi togati*, chirurgiens à longues robes, pour les distinguer des chirurgiens-barbiers; mais leur science était toute de mots, et nous devons faire peu de cas de leurs connaissances, d'après ce que nous dit d'eux Ambroise Paré, qui était si bien à même de les juger et qu'ils n'avaient pas voulu recevoir dans leurs rangs avant d'y être forcés par un ordre précis du roi, sous le prétexte qu'il ne savait pas assez de grec et de latin. Cependant, le premier, il osa s'élever contre la coutume barbare qui faisait plonger les moignons amputés dans de la poix bouillante, et contre celle non moins cruelle de panser les plaies d'armes à feu avec de l'huile également bouillante; le premier, il employa la ligature contre les hémorrhagies artérielles, service immense, innovation merveilleuse, qui permit de réduire à l'état de plaies simples toutes les plaies résultant des opérations, et qu'on était obligé alors de cautériser, pour comprimer l'hémorrhagie. C'est à lui aussi que nous devons faire remonter la supériorité constante dont a joui depuis lors la chirurgie française et dont elle est encore en possession. Il pratiqua toutes les grandes opérations et remit en honneur un grand nombre de celles qui avaient été négligées par l'ignorance des temps de barbarie. Sur ses traces marchèrent bientôt Fabrice d'Aquapendente, William Harvey, qui découvrit la circulation ignorée jusqu'alors des médecins, Fabrice de Hilden, Ruysch, etc.

Cependant la chirurgie restait toujours dans l'état d'ilotisme où l'avait réduite la médecine; car il n'était permis aux chirurgiens d'exercer leur profession que sous le bon plaisir des médecins, qui dirigeaient toutes les opérations, et il fallut tout l'ascendant que prirent, au commencement du XVIIIe siècle, Chirac, quoique médecin, Maréchal, Lapeyronie, Lamartinière, successivement chirurgiens du roi, pour balancer le pouvoir de la médecine, et oser remettre à sa place et rendre à toute sa dignité une partie si importante de l'art de guérir, qui n'aurait jamais dû être séparée de sa sœur, dont d'ailleurs elle était l'aînée. L'académie de chirurgie fut fondée en 1731 : alors un essor incroyable fut donné à la chirurgie; tous les procédés furent étudiés minutieusement et un grand nombre furent créés. Le trépan, la taille, les hernies, les ligatures des artères anévrismales au-dessus de la dilatation, furent décrits et pratiqués avec soin; on reprit la bronchotomie, la fistule à l'anus; on étudia les opérations des voies lacrymales, et les accouchemens, si négligés avant ce temps, devinrent une partie importante de cette branche de l'art; enfin, rien ne fut oublié pour porter à son plus haut degré de splendeur l'étude et la pratique de la chirurgie. A cette époque se rapportent les grands noms de Jean-Louis Petit, Ledran, Garangeot,

Lafaye, Verdier, Foubert, Fabre, Lecat, Puzos, Bordenave, Sabatier, Lamotte, Goulard, Méjean, Pouteau et frère Côme, en France; à l'étranger, durant ce temps, brillaient les noms non moins célèbres de Chéselden, Douglas, les deux Monro, Sharp, Cowper, Pott, Hawkins, Smellie, les deux Hunter en Angleterre; en Italie, Molinelli, Bertrandi, Moscati; en Hollande, Albinus, Deventer, Camper; en Allemagne, Platner, Rœderer, Callisen, Rambilla, Theden, Richter et Heister.

Et cependant tant de perfectionnemens en réclamaient encore d'autres, et quand vint Desault il ne manqua pas de travaux à entreprendre. Il dirigea l'étude de l'anatomie vers les plus petits détails négligés jusqu'alors; il inventa plusieurs appareils ingénieux, surtout pour les fractures, et en simplifia un grand nombre. Mais ce qui lui méritera à jamais la reconnaissance de la postérité, c'est que, le premier, il introduisit dans son école l'étude de la clinique chirurgicale, qui donne aux jeunes étudians de l'expérience en même temps que de la théorie, et les fait profiter même des fautes de leurs maîtres. Sur les traces de Desault marchèrent Boyer, Pelletan, Dubois et plus tard Dupuytren.

Desault, qui poussa si loin l'étude de l'anatomie, avait eu une idée confuse de la nécessité de l'étude des régions; cependant il était réservé à notre siècle de voir exploiter cette mine fertile en connaissances précises et rigoureuses sur la position et la direction des differens organes occupant les régions qui sont le plus souvent le siége des opérations chirurgicales. Mais cette étude a pris un tel développement, depuis quelques années, qu'il devient d'une indispensable nécessité pour tout chirurgien d'en posséder la connaissance d'une manière imperturbable. Cette étude a fait naître de grands perfectionnemens dans les procédés opératoires et a donné aux chirurgiens une hardiesse admirable à entreprendre des opérations jusqu'alors réputées impraticables, ou même auxquelles on n'avait pas pensé. Aussi avons-nous vu pratiquer journellement les résections des os, les amputations partielles du pied, les amputations dans les articulations de la hanche et de l'épaule, les ligatures des artères à leur sortie immédiate du tronc, les résections et même l'ablation totale des mâchoires inférieure et supérieure, la réunion et même le remplacement du voile du palais ou de la voûte palatine divisés ou manquans, l'ouverture des voies aériennes à différentes hauteurs pour éviter l'asphyxie, la résection du col de l'utérus et même l'ablation totale de cet organe, l'extirpation de la partie inférieure du rectum. Nous avons vu renaître aussi un genre particulier d'opérations abandonnées depuis long-temps, savoir la reproduction de l'oreille, du nez, des joues, des lèvres, au moyen d'emprunts faits à la peau des environs; la restauration du périnée déchiré pendant l'accouchement, la taille recto-vésicale, bilatérale; mais surtout le cathétérisme droit, ou introduction des sondes droites dans la vessie à travers le canal urinaire de l'homme. C'est ce dernier procédé qui a donné lieu à la possibilité du brisement des pierres ou calculs vésicaux, pour faciliter l'issue de leurs fragmens par le canal de l'urèthre.

Le perfectionnement des études anatomiques et physiologiques a également simplifié en même temps qu'elle l'a rendu plus sûr et plus efficace le traitement des plaies, des fractures, des luxations, des hernies, etc.

A ces grandes opérations, à ces procédés nouveaux ou perfectionnés se rattachent en France les noms de Percy, Boyer, Béclard, Dupuytren, et ceux de MM. Roux, Marjolin, Lisfranc, Jules Cloquet, Velpeau, Blandin, Gerdy, Delpech, Bretonneau; et à l'étranger, les noms de Scarpa, sir A. Cooper, de MM. Mayor, Maunoir, Gruithuisen, Ashmead, Jacobson, etc., et tant d'autres que le défaut d'espace nous empêche de nommer.

Et l'élan imprimé à la chirurgie par tant de grands noms et tant de découvertes importantes, loin de se ralentir de nos jours, continue au contraire à la pousser dans la voie des nouveaux progrès, et chaque jour voit naître et publier de nouvelles méthodes ou de nouveaux procédés, qui ont pour but soit de simplifier des opérations plus ou moins

compliquées, soit de les rendre inutiles; ce qui ne sera pas le moindre de ces bienfaits. C. de B.

CHIRURGIEN MILITAIRE, *voy.* Service de santé.

CHIRVAN, province russe transcaucasienne, autrefois persane, et qui paraît avoir dépendu anciennement de ce qu'on appelait l'Atropatène (*voy.*). Le nom de Chirvan, que d'autres, par imitation de l'étranger, écrivent Schirvan et Szirvan, est d'origine persane et signifie Marche ou frontière; un *chirvân-khân* (*marchio*) était jadis préposé au gouvernement de la province. Déjà conquise par Pierre-le-Grand, elle fut ensuite rétrocédée à la Perse, et n'appartient définitivement à la Russie que depuis la paix de Gulistan (1813). Elle s'étend entre le Kour au sud et le Caucase au nord, formant une espèce de terrasse de cette chaine de montagnes qui s'aplatit vers le sud et du côté de la mer Caspienne. Les pays qui bornent le Chirvan (situé entre 38° 40′ et 41′ 38″ de lat. S., et entre 65° 23′ et 67° 39 de long. O.) sont : au nord la région des montagnes occupée par les Lesghis encore indomptés et le Daghestan; à l'est la mer Caspienne, au sud les khanats de Karabakh et de Talychine; à l'ouest la Géorgie. On évalue la superficie du Chirvan à 1221 lieues car. et à 445 milles carrés géographiques. Le Chalavat-dagh et le Baba-dagh sont des ramifications du Caucase qui ont des cimes très élevées. Peuplé autrefois d'habitans industrieux, le Chirvan formait une province florissante; son sol, quoique montagneux d'une part et de l'autre partageant la nature des steppes, serait très susceptible de culture. Mais après avoir été long-temps ravagé par les Mongols et les Tatars, et disputé ensuite entre deux peuples voisins qui l'ont successivement possédé, le Chirvan est encore à moitié désert et ne compte pas, dit-on, 120,000 habitans. Cette population, en partie nomade, se compose de Turkomans, d'Arméniens, de Géorgiens, de quelques Arabes, Tadjiks, et Ghèbres. Elle se nourrit surtout des produits du bétail et de la pêche, mais elle tire aussi de l'agriculture une partie de sa subsistance. Le Chirvan se divise en khanats qui sont ceux de Chéki, de Bakou, de Chemakha (Chamachie). Le premier, qui est le plus occidental, a pour chef-lieu Noukha; le second, dont nous avons parlé au mot Bakou, forme la presqu'île d'Apchéron, fameuse par un sol ardoisé et bitumineux; le troisième est aussi appelé *khanat de Chirvan*. Son khan actuel est Moustapha, lieutenant-général au service de Russie, dont le fils, *par une faveur spéciale*, a été admis en 1834 dans le demi-escadron des montagnards caucasiens, comme cornette, *à cause du dévouement de son père pour la Russie*. Ce khan réside à Chemakha ou Chamakha, ville enceinte d'un mur, et qu'il ne faut pas confondre avec le vieux Chemakha. La partie la plus occidentale du Chirvan est occupée par les Lesghis que la Russie a pu soumettre à sa domination. Muller (*Sammlung russ. Geschichte*, t. IV, p. 89-142) et quelques géographes comprennent dans le Chirvan Derbent, Kouba et Nisabat, villes qui appartiennent au Daghestan (*v.* ce mot). Hassel, confondant avec la même province les khanats de Karabakh et de Talychine, la fait confiner avec la Perse. J. H. S.

CHISCHKOF (Alexandre Séménovitch), amiral, président de l'académie russe, ancien ministre de l'instruction publique et des cultes étrangers, est né en 1754 au sein d'une famille noble et ancienne. Après avoir reçu son éducation au Corps des cadets de la marine, il fit de nombreux voyages comme officier de cette arme, et bientôt se développa en lui un goût décidé pour les lettres et pour l'étude de la langue nationale. Jeune encore, il donna une traduction russe de la *Bibliothèque des enfans* de Campé, des idylles de Gessner, et composa un grand nombre de poésies fugitives, un drame intitulé *Névolnitchestvo* (l'Esclavage), etc. Mais il ne perdit pas de vue sa carrière spéciale : en 1795 il publia en russe l'*Art nautique* de Romme (Saint-Pétersb., 2 v.) et un *Dictionnaire maritime trilingue*, en anglais, français et russe (*ibid*, 2 vol.); en 1800 une *Collection de journaux de marine* (2 vol.) et une *Notice historique sur les vaisseaux*. Revenant ensuite à ses loisirs chéris, M. Chischkof fit paraître en 1802, toujours dans la langue de son pays, le *Traité sur l'ancien et le nouveau*

style russe, ouvrage classique destiné à défendre l'idiome national contre l'invasion étrangère, à le rappeler à son étymologie, à le développer suivant son esprit et sa base naturelle, et qui, après avoir eu trois éditions en russe, a été traduit en allemand (2 vol. in-8°, Saint-Pétersb, 1826 et 27); quelques additions à cet ouvrage furent publiées en 1804. M. Chischkof fit imprimer de plus la traduction de quelques chapitres du *Lycée* de La Harpe, des *Dialogues sur la littérature* et une traduction en prose de la *Jérusalem délivrée* (Saint-Pétersb., 1818, 2 vol. in-8°). Nommé président de l'Académie russe en 1806, il rédigea depuis les *Nouvelles* de cette compagnie et les enrichit d'excellens mémoires philologiques.

En même temps que, dans la marine, M. Chischkof avançait de grade en grade jusqu'à celui d'amiral, il parcourut rapidement la carrière administrative pour y occuper un des postes les plus élevés. Nommé en 1812 secrétaire d'état, c'est-à-dire secrétaire du conseil de l'empire, il fut admis comme membre dans ce conseil en 1820, et en 1824 il succéda au prince Alexandre Galytsine dans la direction de l'instruction publique et des cultes étrangers; car les affaires du culte *orthodoxe* et national furent alors rendues au saint-synode. On a reproché au nouveau ministre une tendance rétrograde, mais cela ne doit pas s'entendre dans un sens absolu: M. Chischkof contestait seulement l'utilité d'une instruction trop avancée offerte aux basses classes dans la condition sociale où elles se trouvent encore, et celle d'une imitation précipitée de tout ce qui se faisait à l'étranger; cependant le discours qu'il prononça sur cette matière le 23 septembre 1824 fit une sensation pénible en France et dans d'autres pays. Il quitta le ministère en 1828, sans doute à raison de son grand âge, et honoré des marques de reconnaissance de son souverain. J. H. S.

CHIVA, *voy.* Khiva.

CHIVEN, *voy.* Siva.

CHLADNI (Ernest-Florent-Frédéric), né à Wittemberg en 1756 et fils d'un professeur de cette ville, après avoir fait de bonnes études à l'école de Grimma, se consacra à la jurisprudence, d'abord dans sa ville natale, puis à Leipzig, où il prit le titre de docteur en philosophie et en droit. Après la mort de son père, il suivit le penchant qui l'entraînait vers les sciences naturelles, auxquelles jusque là il avait donné tous ses loisirs. A l'âge de 19 ans, ayant étudié la musique comme art d'agrément, il remarqua que la théorie du son était fort peu avancée relativement aux autres parties de la physique, et il résolut de combler cette lacune. La physique et les mathématiques appliquées spécialement à la musique le mirent en état d'ouvrir de nouvelles voies à la théorie et à la pratique de cet art. A partir de 1787 il se fit une grande réputation par ses travaux sur le son, l'écho et le ton, et c'est de cette époque que datent ses *Découvertes sur la théorie du son*, et son *Essai d'une meilleure exposition de la science des tons*, mémoire adressé à la Société des Curieux de la nature, de Berlin. Ses principaux écrits sont le *Traité d'acoustique* (Leipzig 1802, in-4°, planch.), dont il publia lui-même une traduction française refondue (Paris, 1809), et dans lequel il a présenté avec détail l'histoire de ses découvertes en acoustique. Plus tard parurent ses *Nouveaux essais sur l'acoustique* (Leipzig, 1817) et ses *Essais sur l'acoustique pratique et sur la construction des instrumens* (ibid., 1822). Chladni est l'inventeur de l'euphone et du clavicylindre (*voy.*), instrumens curieux, qui lui ont mérité les suffrages des connaisseurs dans les dix ans de voyages qu'il fit en Hollande, en France, en Italie, en Russie et en Danemark, après avoir en outre parcouru les capitales de l'Allemagne. Ces voyages scientifiques valurent à la *Gazette musicale* plusieurs articles pleins d'intérêt sur la musique et les musiciens. En 1812 Chladni revint dans sa ville natale, où il se consacra à de nouvelles études. Il a aussi présenté des recherches sur les aérolithes ou météores ignés dont les phénomènes, tels que la flamme, la fumée, le bruit, etc., n'ont que peu de rapport aux phénomènes électriques avec lesquels on les confond fréquemment. S'étant convaincu que ces météores ne sont point telluriques, mais cosmiques, il s'efforça

d'établir cette opinion dans deux traités classiques *Sur l'origine de la masse de fer trouvée par Pallas et d'autres masses analogues*, Riga, 1794, et *Sur les météores ignés*, Vienne, 1819; il fait voir que les relations de chutes de masses de pierre ou de fer ne sont pas des mensonges, mais bien des observations d'un phénomène véritable, et que ces masses météoriques n'appartiennent point à la terre, mais nous viennent d'une atmosphère différente de la nôtre.

Chladni a terminé sa carrière en 1827 à Breslau. Il fut un des savans les plus laborieux et l'un de ceux qui ont rendu à la science le plus de services réels par des recherches exactes et ingénieuses et par un esprit d'application plus précieux encore. *C. L.*

CHLAMYDE, χλαμὺς (*paludamentum, sagum*). Il n'est aucune explication qui puisse équivaloir à la représentation même de l'objet proposé. Nous rappellerons en conséquence que la chlamyde est ce léger manteau qui tombe avec tant de grace sur les épaules et le bras droit de la plus connue de toutes les statues anciennes et modernes, l'Apollon du Belvédère.

La chlamyde, en usage d'abord chez les Grecs, affectait diverses formes : tantôt elle était ovale et tantôt ronde; mais le plus souvent c'était un carré long, agrafé sur la poitrine à l'aide d'un bouton. Ce châle-manteau se portait également pardessus la cuirasse ou l'habit civil. Roulé autour du bras droit, il pouvait servir d'arme défensive en cas de surprise.

La Grèce transmit ce vêtement à Rome où les dames elles-mêmes en adoptèrent l'usage (*Enéide*, IV, 137). On a dit que Numa Pompilius fut le premier Romain qui s'en servit; il était roi, donc il eut de nombreux imitateurs.

Il résulte de l'inspection des monumens anciens que, chez les Grecs, ce manteau descendait jusqu'à mi-jambe, tandis qu'il était beaucoup plus court chez les Romains.

La chlamyde appelée *paludamentum*, de pourpre ou d'une étoffe légère et précieuse, était réservée aux empereurs, aux chevaliers et aux nobles. Caligula le premier en eut une en soie; heureuse la ville des Césars si ce prince n'eût pas donné au monde d'autres sujets de scandale! Commode renchérit sur ce luxe : sa chlamyde, tissue d'or et de soie, était enrichie de pierres précieuses.

Le *sagum*, d'une étoffe plus grossière, était la chlamyde des soldats et du peuple.

La *chlaïna* (χλαῖνα, dérivé de χλιαίνω, j'échauffe) était une sorte de chlamyde fourrée à poil, en usage seulement pour l'hiver. C. F-N.

CHLAPOWSKI (Désiré), général de l'armée polonaise, naquit en 1788 dans le palatinat de Poznân. Lors de la première entrée des Français en Pologne il s'enrôla dans l'armée nationale. Nommé officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon, il assista en cette qualité à l'affaire de Burgos en Espagne, et à celles de Ratisbonne, de Wagram et de Znaïm en Autriche. En 1812 il était déjà lieutenant-colonel, et ce fut lui qui, à la bataille de Krasnoï, commanda, sous les yeux mêmes de l'empereur, les escadrons de service. En 1813, il se distingua encore au combat de Reichenbach; mais voyant enfin que Napoléon, malgré tout le sang que les Polonais avaient versé pour lui, ne songeait nullement à leur patrie, il donna sa démission et se retira à Paris.

Après les événemens de 1814, la partie de la Pologne où se trouvait le patrimoine de Chlapowski ayant été dévolue au roi de Prusse, il renonça à tout service public pour se livrer exclusivement à l'agriculture.

La révolution du 29 novembre 1830 l'arracha à ces paisibles travaux. Dès le commencement de l'année 1831, il partit pour Varsovie, où on lui confia d'abord le commandement d'une brigade de cavalerie, à la tête de laquelle il remporta quelques succès sur l'ennemi, principalement à Rozan, sur le Narew. A cette époque, l'insurrection de la Lithuanie, long-temps négligée par le dictateur, le gouvernement national et les généraux en chef, parut offrir quelques nouvelles chances à une révolution plus que hasardée dans son principe; et Skrzynecki pensa enfin, quoique tard, à cette malheureuse province qu'on avait aban-

donnée à elle-même, et à laquelle Chlopicki n'avait pas même promis *une pierre à fusil!* Une expédition se préparait, expédition qui devait illustrer à jamais le nom de Chlapowski, récemment porté au grade de général. Il s'agissait d'envoyer aux Lithuaniens des armes et des officiers capables de diriger les levées nouvelles, étrangères à toute discipline et qui n'apportaient que leur dévouement et le courage du désespoir. Cent instructeurs de toutes armes avec une faible escorte, voilà tout ce que l'on crut pouvoir risquer pour seconder leurs efforts, qui cependant pouvaient décider du sort de la Pologne entière. Quelque périlleuse que fût une expédition ainsi organisée, Chlapowski sollicita et obtint l'honneur de la commander. Il ne demanda au généralissime, avec ses cent instructeurs, que 500 chevaux et quelques dizaines de fantassins, pensant qu'avec si peu de monde il lui serait plus facile d'échapper à l'ennemi. Deux canons seulement furent mis à la disposition de sa petite troupe, à laquelle on adjoignit encore dix sapeurs du génie. Mais que ne peuvent le courage et le patriotisme? Les exploits de cette poignée de braves ont retenti partout et fourniront à l'histoire de la révolution de Pologne une de ses pages les plus brillantes. D'abord nous les voyons, Chlapowski toujours à leur tête, surprendre à Bielsk 600 hommes d'infanterie russe qu'ils forcent à mettre bas les armes. Plus tard, ayant rencontré le général Linden qui, avec un corps de 900 fantassins, quelques centaines de cavaliers et deux pièces de canon se preparait à fondre sur les insurgés de la grande forêt de Bialowiez, ils tombent sur lui et le culbutent; trois cents prisonniers et un canon furent le fruit de ce hardi coup de main. Dans l'une et l'autre de ces rencontres, Chlapowski se distingua par sa bravoure et son sang froid; bientôt après il eut occasion de prouver aussi son adresse et sa presence d'esprit. Un corps de 3,000 hommes, commandé par le grand duc Constantin en personne, le menaçait de pres. Il écrit à l'épouse du grand-duc, la princesse Lowicz, sœur de sa femme, une lettre où il annonce qu'il conduit l'avant-garde d'un corps considérable dirigé sur Slonim, où se trouvait alors Constantin, et qu'il serait pénible pour lui de voir le prince son prisonnier. Ce stratagème lui réussit. Constantin se tint renfermé dans la ville, prêt à tout événement, et donna au général polonais le temps de s'éloigner et de se jeter de l'autre côté sur Lida. Là, Chlapowski surprit encore tout un bataillon auquel il enleva son drapeau et deux pièces de canon. Ainsi il avait déjà plus que doublé son artillerie; en outre il vit sa petite troupe s'augmenter d'un détachement des chasseurs de Bialowiez. Partout où il passait les Lithuaniens le recevaient comme un libérateur; cependant ils ne purent lui fournir d'abord qu'un faible secours, leurs principales forces s'étant portées du côté de la Samogitie. A Gabrielow il fut enfin rejoint par Oginski et Matuszéwicz, qui les premiers saluèrent le drapeau national arrivé des bords de la Vistule. Ce fut une fête patriotique dont Chlapowski était le héros. Son nom sortait de toutes les bouches; toute la Lithuanie remettait son sort entre ses mains...

Cependant, après la bataille d'Ostrolenka, Gielgud se vit obligé de passer en Lithuanie : la supériorité de son grade et le nombre considérable de troupes qu'il avait sous ses ordres lui donnaient de droit le commandement suprême de l'expédition dans ce pays, commandement que Chlapowski avait seul exercé jusqu'alors. Il rejoignit Gielgud à Zeym et eut le chagrin de devoir se ranger sous les ordres d'un homme incapable de faire agir un corps d'armée. Leur tentative sur Vilna échoua. L'arrivée du corps de réserve de Tolstoï, auquel les généraux polonais laissèrent le temps de venir renforcer ceux de Sacken et de Kourouta, donna aux Russes une immense supériorité. L'armée polonaise, forcée à la retraite et désorganisée par l'incapacité de son général en chef, que Chlapowski, son chef d'état-major, n'osa ni remplacer ni aider de ses conseils, se jeta vers la Samogitie. Repoussée de Szawle, elle fut partagée à Korszany, et l'ancien détachement de Chlapowski se retrouva de nouveau sous les ordres immédiats de ce général que l'armée lithuanienne

tout entière gémissait de ne plus avoir pour chef. Mais accablé de fatigues, dégoûté du rôle secondaire auquel on l'avait réduit, il préféra conduire ses soldats en Prusse, où il espérait trouver du repos. Pour la première fois ils suivirent malgré eux leur général qui, se croyant poursuivi de près par l'ennemi, se hâta de gagner la frontière. Les Prussiens, ne voyant point de Russes derrière lui, témoignèrent hautement leur surprise et leur indignation, et exigèrent, avant de lui permettre l'entrée de leur territoire, qu'il rendît compte de son étrange conduite. Les Cosaks se montrèrent enfin derrière Rohland; Chlapowski jeta son sabre aux landwehrs, et engagea son détachement à suivre son exemple...

Chlapowski, forcé d'abandonner le camp avant la fin même de la quarantaine, se rendit à Berlin pour obtenir son pardon du roi de Prusse. Il lui fut accordé; mais plus tard il n'en fut pas moins condamné, comme tous les autres, à une amende pécuniaire. A. R-SKI.

CHLOPICKI * (JOSEPH) naquit à Varsovie, en 1772, d'une famille noble, mais pauvre. Il embrassa dès sa jeunesse la carrière des armes, et il fut porte-enseigne en 1792, comme le prouve sa signature apposée au bas de l'acte de remercîment adressé, à cette époque, au prince Joseph Poniatowski, par l'armée polonaise. En 1794, il se battit avec tant de valeur dans l'affaire de Raclawice que Kosciuszko l'embrassa à la vue de l'armée. Après le partage définitif de sa patrie, ne voulant point fléchir sous le joug, Chlopicki passa en France, s'enrôla dans les légions polonaises et fut nommé adjudant major du 2ᵉ bataillon de la 1ʳᵉ légion. La campagne d'Italie, en 1799, lui valut le grade de chef de bataillon. En 1807, Napoléon le nomma commandant du 1ᵉʳ régiment de la Vistule, qui, l'année suivante, fut envoyé en Espagne. La guerre de la Péninsule servit à développer les talens militaires de Chlopicki. Le 24 juin 1808, envoyé, avec 1000 hommes et un canon seulement, du côté d'Epila, il dispersa le corps de Palafox, lui prit quatre canons, et fit une foule de prisonniers. Au siége de Saragosse il s'empara, le 2 juillet, du couvent de Saint-Joseph, et y fut grièvement blessé, le 4 août. Après la prise de Saragosse, Chlopicki prit une part active aux campagnes d'Aragon, de Valence et de Catalogne, sous les ordres du maréchal duc d'Albuféra, et fut nommé général de brigade dans la division Laval. En 1810, il vengea, sur le général espagnol Villacampa, la destruction d'un détachement français, et, après l'avoir complètement battu, il s'empara de Campilla et de Molina. Bientôt après, envoyé par Suchet pour comprimer l'insurrection que les généraux Carabajol et Villacampa organisaient sur les frontières de la Castille, Chlopicki, avec sept bataillons et 400 chevaux, remporta une victoire complète, le 31 octobre, près d'Alventoso; et quelques jours après il chassa les Espagnols de leurs positions sur les hauteurs de Fuerte-Santa. Après cette expédition, il rejoignit sa brigade dans l'Aragon, fut de nouveau envoyé contre le célèbre Mina, l'atteignit près de Biola, le poursuivit jusqu'à Coseda, et le força d'évacuer la province d'Aragon. Obligé de marcher sur Saragosse, Suchet laissa le général Chlopicki, *dont l'activité, la fermeté et la capacité lui inspiraient une grande confiance* (Mém. de Suchet), pour surveiller la rive droite de l'Ebre et pour empêcher que Mina ne lui coupât sa ligne de communication avec la France. Enfin, au siége de Sagonte, Chlopicki contribua beaucoup au gain de la bataille livrée sous les murs de cette ville au général anglais Blake.

La campagne de 1812 rappela vers le nord les régimens polonais : Chlopicki partit et *son départ*, dit Suchet, *priva l'armée d'Espagne d'un officier de mérite fait pour s'élever au premier rang.* Pendant la désastreuse guerre contre la Russie, Chlopicki commandait les quatre régimens de la Vistule, faisant partie de la division Claparède, et il fut blessé à la bataille de Smolensk. Après la chute de Napoléon, l'empereur Alexandre, nouveau roi de Pologne, le nomma, en

(*) Il faut prononcer le *c* devant le *k* comme *ts*, et lire en conséquence *Khlopitski* et non pas *Khlopiki*. Prononcez de même *Ratslavitsé* et non *Raklavice*; *Droutski-Loubetski* et non Drouki-Loubeki, etc. J. H. S.

1814, général de division; mais ne pouvant se faire aux sauvages fantaisies du grand-duc Constantin, Chlopicki donna sa démission en 1818, et quitta le service, malgré les instances réitérées du grand-duc et de l'empereur lui-même.

Depuis ce temps, Chlopicki vivait dans la retraite, riche seulement de sa gloire et de l'estime de ses compatriotes, lorsque la révolution de 1830 le plaça inopinément à la tête des affaires polonaises.

Le désir de recouvrer l'ancienne indépendance, plus encore que la violation de la charte de 1815 et l'arbitraire du gouvernement russe, donna en Pologne naissance aux associations secrètes. Chlopicki n'en faisait point partie; mais les associés, jetant les yeux sur lui, le désignèrent pour chef de la révolution future sans qu'il s'en doutât. L'opinion publique fut travaillée dans ce sens; on faisait hautement l'éloge des talens du général, et lorsque la nuit du 29 novembre arriva, le peuple le nomma unanimement son chef, quoiqu'il ne se montrât que le surlendemain. Alors, s'emparant du pouvoir auquel les vœux unanimes de la nation l'appelaient, Chlopicki, le 5 décembre 1830, se proclama *dictateur* jusqu'à l'ouverture de la diète, qui ensuite le maintint dans cette dignité et lui conféra, le 20 décembre, à l'unanimité (moins la seule voix de Théophile Morawski, nonce de Kalisch) le pouvoir discrétionnaire.

Mais la dictature du général, en paralysant les effets et en arrêtant la marche de la révolution, fut plus que nuisible à la cause polonaise. Malgré tout son patriotisme, il méconnut le dévouement et le courage dont sa nation était capable; vieilli sous les armes, n'ayant de confiance que dans les masses, il méprisa trop les jeunes conscrits que l'espoir d'une patrie renaissante faisait accourir sous les armes; enfin, partageant l'opinion commune qui faisait de la Russie un colosse à peu près invincible, Chlopicki, avant même d'agir, désespéra du succès, s'effraya de la responsabilité qui pesait sur lui, et, reculant devant le danger, plaça toute sa confiance dans les négociations et la clémence de l'empereur Nicolas. D'ailleurs, peu fait aux affaires gouvernementales, il se laissa diriger par le prince François Drucki-Lubecki (*voy.* Lubecki), ministre des finances, dont l'opposition se bornait à des protestations contre la violation de la charte de 1815, tandis que la nation, repoussant cette charte même, s'était soulevée pour reconquérir son ancienne indépendance. Chlopicki mit donc hors de question les provinces envahies et se renferma dans les étroites limites du royaume créé par le congrès de Vienne. Se fiant aussi beaucoup trop aux négociations entamées avec la cour de Saint-Pétersbourg, il n'osa prendre aucune mesure qui, paraissant hostile, pourrait offenser l'empereur. Enfin, celui-ci déclara que, sans entrer dans aucune sorte d'engagement avec le gouvernement révolutionnaire, il exigeait une soumission prompte et sans conditions de la part des Polonais. La diète rejeta avec indignation une pareille proposition; alors la guerre devint inévitable, et Chlopicki se démit du pouvoir, le 23 janvier 1831, sans avoir rien fait pour pouvoir la soutenir, et au moment où les Russes, franchissant le Boug, envahissaient le territoire du royaume. Il ne consentit même pas à conserver le commandement de l'armée. Le prince Radziwill fut nommé général en chef; mais le commandement resta néanmoins dans les mains de Chlopicki, qui se trouvait à l'armée en qualité de simple volontaire. Ce fut lui qui conseilla d'éviter tout combat décisif et qui fit adopter le plan d'une campagne strictement défensive; ce fut lui aussi qui commanda dans les sanglantes journées des 19, 20 et 25 février, dans les plaines de Grochow. Là, oubliant son indécision, Chlopicki redevint lui-même et déploya une vigueur et un courage sans pareils. Mais malheureusement il ne prêtait l'assistance de son génie que par un caprice passager : il était tantôt général en chef, tantôt simple volontaire sans mission. Le 25 février, après avoir eu trois chevaux tués sous lui dans cette seule journée, il fut blessé aux deux jambes par les éclats d'un obus. Cette blessure, jetant le découragement dans l'armée, fut cause que les Polonais ne purent retirer tout l'avantage de cette bataille et poursuivre

l'ennemi qui se repliait en désordre sur Siedlce.

Après le 25 février, Chlopicki, souffrant de ses blessures, se retira à Cracovie et y vécut sans prendre aucune part aux événemens postérieurs de la révolution polonaise. Il laissa parmi ses compatriotes la réputation d'un bon Polonais et d'un brave général, mais dont les capacités n'étaient pas cependant à la hauteur des circonstances. M. P-z.

CHLORATE. On donne ce nom à des sels formés par la réunion de l'acide chlorique avec une base quelconque. Le feu, même au-dessous de la chaleur rouge, agit sur les chlorates en décomposant les uns en oxigène, chlore et oxide, et les autres en oxigène et chlorure. Par suite de cette facilité à laisser dégager l'oxigène de leur acide et même de leur oxide, les chlorates déterminent, par leur mélange avec des corps combustibles à une température élevée, une combustion accompagnée quelquefois d'un grand dégagement de lumière. Il y a même plusieurs de ces mélanges qu'un choc subit suffit pour enflammer et faire détonner plus ou moins fortement. C'est ce qu'on remarque dans ceux qui sont composés de chlorate de potasse et de soufre, ou de sulfure d'arsenic, sulfure d'antimoine, phosphore, charbon, matières végétales ou animales, et qu'on nomme pour cette raison *poudre fulminante* (*voy.* POUDRE). De tous les chlorates connus, celui de protoxide de mercure est le seul qui soit insoluble. L'azotate d'argent ne trouble point leur dissolution. Tous les acides forts ont la propriété de décomposer les chlorates en produisant divers phénomènes suivant la méthode expérimentale dont on se sert. Tous les chlorates sont artificiels; ils peuvent être préparés directement avec l'acide chlorique et les bases salifiables, soit pures lorsqu'elles n'ont pas une cohésion trop forte, soit hydratées, soit sous-carbonatées. C'est Berthollet qui le premier, en 1786, les a découverts, et a étudié principalement le *chlorate de potasse*, le seul dont on fasse usage. Le chlorate de potasse est blanc et d'une saveur piquante. A 400° il se décompose, dégage beaucoup d'oxigène, et se transforme en chlorure de potassium et hyper-chlorate de potasse. Projeté sur des charbons incandescens, il en active singulièrement la combustion. On a utilisé la propriété qu'il a de s'enflammer par le contact de l'acide sulfurique, lorsqu'il est mélangé avec du soufre ou une résine quelconque, en l'appliquant à l'art de faire des *briquets oxigénés*. Ces briquets, dont l'usage est devenu à peu près général, se composent d'un petit flacon contenant de l'amiante imbibée d'acide sulfurique, et d'allumettes imprégnées d'une partie de soufre et deux de chlorate de potasse légèrement gommées. L'amiante ne joue pas d'autre rôle que celui de retenir l'acide sulfurique qu'on laisserait perdre trop souvent sans cette précaution. On doit tenir le flacon toujours bien fermé, sinon l'acide sulfurique, qui est très avide d'eau, finit par en absorber assez de celle que contient l'air pour manquer de l'énergie qu'exige son action sur l'allumette. Outre cet usage, le chlorate de potasse sert encore à obtenir de l'oxigène pur. Plusieurs médecins l'ont administré dans les maladies syphilitiques. Dans le cours de la révolution de 93, on a proposé de remplacer l'azotate de potasse de la poudre ordinaire par le chlorate. Ce changement a donné, il est vrai, une poudre qui faisait porter les projectiles beaucoup plus loin à dose égale et même moindre; mais la facilité qu'il a de s'enflammer par le choc ou le frottement y a fait renoncer, à cause des nombreux accidens qu'entrainaient sa fabrication, sa conservation et son transport. V. B.

CHLORE, corps simple ou élément, gazeux, de couleur jaune-verdâtre, ce qui lui a fait donner son nom (de χλωρὸς, de couleur verte, claire et jaunâtre). Parmi les belles découvertes dont Schéele enrichit la chimie en 1774, celle du chlore doit être regardée comme une des plus importantes sous le double rapport de la science et des arts. Le chimiste suédois le nomma *acide marin déphlogistiqué*, d'après le système de Stahl; les auteurs de la nomenclature moderne, ne voyant dans ce nouveau composé que de l'acide muriatique surchargé d'une plus grande quantité de son principe aci-

difiant, lui donnèrent le nom d'*acide muriatique oxigéné*; Kirwan l'appelle acide *oxi-muriatique*. MM. Gay-Lussac et Thénard ont reconnu depuis que l'acide muriatique oxigéné était un corps élémentaire et l'ont appelé *chlore*, du mot grec qui signifie *vert*, ainsi que nous venons de le dire. Les combinaisons de cet acide avec les divers corps basiques forment les hydro-chlorates et les chlorures, sels que l'on nommait auparavant *muriates* et *muriates sur-oxigénés*. Cette théorie, appuyée d'expériences nombreuses et jusqu'ici concluantes, adoptée premièrement par Davy, l'a été successivement par tous les chimistes de l'Europe.

On a d'abord obtenu le chlore en distillant à une douce chaleur de l'acide hydro-chlorique (muriatique) sur de l'oxide de manganèse : on se sert aujourd'hui d'un procédé moins dispendieux. Soient trois parties d'hydro-chlorate de soude (sel de cuisine) desséché et broyé, une partie d'oxide de manganèse également réduit en poudre, et deux parties d'acide sulfurique étendu dans environ moitié son poids d'eau. Le mélange pulvérisé est mis dans une cornue de verre tubulée; on y verse l'acide sulfurique peu à peu. Au col de la cornue est adapté l'appareil de Woolf par le moyen d'une allonge, et à l'aide d'une chaleur graduée on obtient le chlore en état de gaz, qui va saturer l'eau que contiennent les flacons dont l'appareil est composé. On reconnait que les tubulures ont été mal lutées à l'odeur de chlore qui se répand dans le laboratoire; une plume imbibée d'ammoniaque liquide promenée sur les luts indique les endroits par où le gaz s'échappe; il s'y forme un nuage épais de vapeurs blanches. On y remédie en ajoutant une nouvelle couche de lut.

L'usage étendu que l'on fait du chlore, pour le blanchiment des toiles et des substances végétales dont on veut détruire les couleurs, a exigé qu'on cherchât à se le procurer en plus grande quantité. Les matières employées sont les mêmes, mais l'appareil a dû subir plusieurs modifications. A la cornue tubulée on a substitué un matras à long col et à sa panse on a pratiqué deux tubulures opposées. Le matras est placé sur un bain de sable dont la capsule ne touche point par ses bords les parois du fourneau, de sorte que la chaleur frappe le matras sur tous ses points. Le récipient est une cuve en pierres de moellons de forme carrée, ayant 5 à 6 pieds de profondeur et 3 à 4 de diamètre. L'intérieur présente trois calottes de pierres renversées, placées à distances égales l'une de l'autre, et ne laissant entre elles qu'un intervalle égal à leur épaisseur; tout l'intérieur de la cuve est enduit d'un vernis composé de cire, de résine, et de térébenthine que l'on applique au pinceau. Le gaz reçu sous la calotte inférieure monte successivement vers les dômes supérieurs à mesure que l'eau est deplacée et saturée; le reste du gaz non absorbe passe par un tube placé au haut de la cuve et va se perdre dans un vase aux deux cols rempli d'eau. On doit prendre les mêmes précautions qu'avec l'appareil précédent; il y a un tube de sûreté et les tubulures sont soigneusement lutées. Le gaz est retiré de la cuve au moyen d'un syphon dont une branche est fixée à demeure dans le récipient; l'autre est bouchée avec du linge que l'on retire lorsqu'on veut donner issue au produit. Au bout de la branche extérieure du syphon est adapté un tuyau de plomb terminé par une manche de peau très souple, avec laquelle on dirige à volonté le liquide dans le vase où on veut l'employer. A mesure que le chlore s'écoule du récipient on le remplit d'une nouvelle quantité d'eau.

Si, au lieu de l'eau pure, on met dans le récipient une dissolution de chaux, de potasse ou de soude, le produit sera un chlorure dont ces substances seront les bases.

Le chlore gazeux est d'un jaune verdâtre; son odeur est vive, pénétrante, désagréable, et si particulière qu'on peut facilement la reconnaitre partout où elle se manifeste. Il produit une irritation très forte dans le gosier; il le sèche et détermine une toux qui peut être suivie d'un crachement de sang si on le respire trop long-temps. Sa pesanteur spécifique est de 4,216; la flamme d'une bougie plongée dans ce gaz pâlit d'abord, rougit et s'éteint ensuite.

A la température ordinaire, l'eau n'en

absorbe qu'une médiocre quantité; elle en prend davantage lorsqu'elle est portée à trois degrés au-dessous de zéro.

Le chlore sec (et on l'obtient dans cet état en lui faisant traverser un tube contenant du chlorure de calcium) n'a pu encore être solidifié; il résiste à un froid de 50 degrés; mais à l'état de gaz naissant il se liquéfie à 3 degrés au-dessous de zéro. On l'obtient tel en entourant de glace pilée les flacons destinés à le recevoir; il a la consistance du miel délayé dans une petite quantité d'eau.

Une chaleur très élevée ne peut altérer le chlore sec : il n'a alors aucune action sur l'oxigène; mais si l'un des deux est sous forme de gaz naissant, il y a combinaison de ces deux principes, et il en résulte deux oxides et deux acides qui ont le chlore pour base.

L'action du chlore sur l'hydrogène offre des phénomènes remarquables. Le mélange d'un volume égal de gaz chlore et de gaz hydrogène parfaitement secs, mis dans un flacon hermétiquement fermé et placé dans un lieu obscur, n'éprouve aucune altération; exposé à la lumière diffuse, il en résulte un gaz incolore, fumant à l'air, dont le volume est égal à celui des deux gaz qui le constituent : on le nomme *gaz hydro-chlorique*. Si le même mélange est mis en contact direct avec les rayons solaires, la combinaison du chlore avec l'hydrogène est rapide, instantanée; le mélange s'enflamme, détonne et le vase est brisé. Cette expérience doit être faite avec précaution, afin que celui qui la fait n'en éprouve aucun accident.

Une chaleur portée au rouge produit les mêmes phénomènes. Il se forme dans les deux expériences du gaz hydrochlorique.

C'est de la grande affinité du chlore pour le gaz hydrogène que dérive son emploi dans le blanchiment des toiles et pour la destruction des couleurs végétales. L'hydrogène étant un de leurs principes constituans, le chlore, en se combinant avec lui, rompt l'harmonie qui existait entre eux, et les couleurs, perdant leur fixité, sont facilement enlevées des tissus qu'elles recouvraient.

Le chlore se combine avec tous les corps; il n'existe point isolé dans la nature, mais on l'y trouve en grandes quantités combiné avec diverses substances. Les composés naturels dont il fait partie sont les chlorures de sodium, de cuivre, d'argent, et les hydro-chlorates de soude, de potasse, de chaux, de magnésie et d'ammoniaque. *Voy.* CHLORURES et CHLORATE.

Le chlore ne sert en médecine que comme un agent propre à assainir les lieux où se développent les gaz hydrogènes sulfurés; on l'emploie aussi dans le pansement des plaies qui manifestent une certaine tendance à la gangrène. Quelques médecins ont espéré y trouver un spécifique contre la phthisie pulmonaire : les fumigations de chlore sont loin d'avoir confirmé cette espérance. L. S-Y.

CHLORITE (minér.). La chlorite, nommée aussi par Haüy *talc chlorite*, est une pierre assez facile à pulvériser, dont la couleur varie du vert-bouteille foncé au vert-jaunâtre. Cette couleur paraît être due à la plus ou moins grande quantité d'oxide de fer qu'elle contient, et qui lui donne la propriété de se fondre au chalumeau en une scorie noire, bien plus attirable à l'aimant qu'avant sa fusion. Elle est composée d'une multitude de petites paillettes ou de petits grains luisans qui, par leur égrenage, donnent une poussière assez douce au toucher. On en connaît trois variétés. La *chlorite commune*, analysée par Vauquelin, est composée de silice, de magnésie, d'alumine, d'oxide de fer, d'hydro-chlorate de fer et d'un peu d'eau. On la trouve dans presque toutes les chaînes de montagnes primitives, dans les filons et les cavités des rochers, mêlée avec des cristaux de différente nature, surtout avec ceux de quartz et de feldspath. En Suède, en Norwège et dans la Corse on a une deuxième variété, nommée *chlorite schisteuse*, parce qu'on la trouve dans les montagnes de schistes argileux, où elle forme des couches épaisses. La *chlorite baldogée* ou *talc zographique* de Haüy est cette substance connue dans le commerce sous le nom de *terre de Vérone*, et qui est employée comme matière colorante dans la peinture à l'huile et dans le stuc. On la trouve ordinaire-

ment en rognons dans les cavités de roches à pâte telles que les basaltes et les porphyres. On l'exploite à Bentonico, près Vérone. V. B.

CHLORITE (chim.). Les chlorites sont des sels composés d'acide chloreux et d'une base quelconque; on ne les a encore obtenus ni cristallisés ni purs; on ne les connaît qu'en dissolution. Ils ont tous une légère odeur de chlore, et lorsqu'on les soumet à l'ébullition, il s'en dégage un peu. Ils se conservent très bien dans des vaisseaux fermés; mais exposés à l'air ils se décomposent peu à peu. La plupart des acides les attaquent, et à leur tour ils attaquent la plupart des corps combustibles en les acidifiant ou en les oxidant. On se sert du chlorite de chaux pour le blanchiment des toiles et pour détruire les miasmes putrides; cependant, pour ce dernier cas, il convient mieux d'employer le chlorite de soude, car il ne se couvre pas, comme le premier, dans les vases où on le met, d'une croûte de carbonate qui nuit au contact que cette opération nécessite entre l'air et la liqueur (*voy.* FUMIGATIONS). Le chlorite de potasse en dissolution n'est autre que *l'eau de javelle*, dont on se sert, comme on sait, pour enlever les taches de fruits sur le linge, etc. Tous ces chlorites peuvent s'obtenir par double décomposition ou même par l'action directe du chlore sur ces bases; seulement il est bien difficile de les obtenir à un état passable de pureté: on a beau employer tous les moyens possibles, ils retiennent toujours du chlorure métallique, quelquefois même du chlorate. V. B.

CHLOROSE (de χλωρὸς, de couleur jaune-verdâtre, pâle). Désignée par les auteurs sous les noms de *febris amatoria, pallor virginum, morbus virginum*, et connue dans le monde sous le nom de *pâles couleurs*, la chlorose est une maladie sur la nature de laquelle les médecins sont peu d'accord; les uns la font dépendre de la faiblesse des organes génitaux, les autres d'une altération telle du sang qu'il ne contiendrait plus une quantité suffisante de deux de ses élémens les plus fortement animalisés, la fibrine et la matière colorante. Quelques-uns ont, tout récemment encore, placé le point de départ de cette affection dans le fluide sanguin; mais, dans leur opinion, l'altération de ce liquide consiste en ce qu'il manque d'un principe qu'il doit normalement contenir : ce principe, c'est le fer. Dans ces diverses théories, on s'est spécialement attaché à un des caractères principaux de la maladie : aussi chacun trouve-t-il des faits nombreux pour étayer l'interprétation qu'il donne des phénomènes qu'on observe dans la chlorose. Toutefois en pesant avec impartialité les raisons que chaque auteur fait valoir pour appuyer sa théorie, on est conduit à penser que l'opinion de ceux qui placent la cause de cette maladie dans le sang, privé du fer qu'il contient dans l'état physiologique, est la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, s'il règne encore tant d'incertitude sur la nature de la chlorose, il est consolant de penser que cette maladie se révèle par un ensemble de symptômes qui lui sont tellement propres, que le médecin ne saurait la méconnaître, et que, d'un autre côté, il est un médicament tellement efficace pour la combattre, qu'à moins de complications funestes on est presque toujours sûr d'en triompher. Rarement on observe la chlorose chez l'homme; elle est assez fréquente au contraire chez la femme, et chez cette dernière, c'est entre 15 et 20 ans qu'on la rencontre le plus souvent. Les principales causes que l'on voit concourir à son développement sont l'habitation dans les lieux bas, froids et humides, l'usage d'alimens farineux et peu réparateurs, l'abus des boissons aqueuses, des bains chauds, les veilles excessives, l'oisiveté, la jouissance prématurée des plaisirs de l'amour ou leur privation chez une jeune fille ardente, les peines morales vives, surtout celles qui résultent d'un amour contrarié. Quand plusieurs de ces causes exercent leur action simultanée chez une jeune fille pubère, il est à craindre que la chlorose ne se manifeste.

On la reconnaît aux caractères suivans : la peau du visage devient d'une pâleur extrême; plus tard elle offre une teinte jaune-verdâtre. La face est bouffie; les yeux, ternes et sans vie, s'entourent

d'un cercle bleuâtre; les chairs deviennent flasques et molles, les pieds s'œdématient, l'appétit se perd. On observe quelquefois les plus singulières dépravations du goût, qui portent les malades à manger du charbon, de la craie ou des cheveux. Le flux menstruel devient de moins en moins abondant et finit par cesser tout-à-fait; puis on observe de la dyspnée, des palpitations. Au moindre mouvement le pouls devient fréquent et petit; en même temps la malade éprouve la répugnance la plus invincible pour les exercices, qui pour elle avaient auparavant beaucoup d'attraits. Elle devient triste et mélancolique; on la voit chercher la solitude, et là, seule avec le sentiment de sa position, verser d'abondantes larmes.

Nous avons dit que les médecins avaient un moyen doué d'une grande efficacité pour combattre une affection aussi grave : ce moyen c'est le fer. On l'a employé sous différentes formes; celle à laquelle cependant on parait s'être arrêté dans ces derniers temps est le sous-carbonate. Le plus ordinairement on l'administre en pillules. On seconde avantageusement l'effet de ce médicament par divers moyens hygiéniques qui, même seuls, sont souvent efficaces : tels sont l'application de la flanelle sur la peau, l'usage des bains froids, le séjour à la campagne, dans un lieu sec et élevé, une alimentation saine et réparatrice, enfin l'usage d'un vin généreux. M. S-n.

CHLORURES. Les combinaisons du chlore (*voy.*) avec les diverses substances sont nommées *hydro-chlorates* et *chlorures*. Ils diffèrent les uns des autres par la quantité de chlore qu'ils contiennent, comme aussi par le rapprochement de leurs principes constitutifs à l'aide de la chaleur. Ainsi l'hydro-chlorate de sodium (sel marin) est dissout dans l'eau, et cette dissolution, étant évaporée jusqu'à siccité, sera convertie en chlorure. L'eau qu'il contenait en faisait un hydro-chlorate (*voy.* Chlorate).

Le chlore pouvant se combiner avec certains corps dans diverses proportions, il en résulte des chlorures à différents degrés; de là les dénominations de *deuto* et de *proto-chlorures*.

Le chlore se combine avec le phosphore, le soufre, l'iode et l'azote. Les caractères généraux de ces chlorures sont d'être très volatils, de rougir la teinture du tournesol, de décomposer l'eau et d'être décomposés à leur tour par les substances métalliques.

L'action du chlore sur le phosphore est vive, rapide, accompagnée de chaleur et de lumière; il se combine avec ce corps en deux proportions. Le deuto-chlorure, découvert par Davy en 1810, est solide, blanc; à l'aide d'une douce chaleur et d'une légère pression, il donne par le refroidissement des cristaux prismatiques. MM. Gay-Lussac et Thénard ont signalé le proto-chlorure en 1808. Il est liquide et incolore; à l'air il exhale des vapeurs piquantes; il est très caustique. Le deuto-chlorure s'obtient en faisant passer du chlore sec dans une cornue où l'on a mis du phosphore, jusqu'à ce que ce dernier soit converti en une matière blanche et solide; et le proto-chlorure, en ajoutant une nouvelle quantité de phosphore au deuto-chlorure.

Si l'on fait passer du chlore sec à travers de la fleur de soufre, on a pour produit un chlorure liquide, d'un rouge brun, d'une odeur pénétrante et désagréable, d'une saveur très forte : c'est le *chlorure de soufre*.

Le *chlorure d'iode* est déliquescent; pendant qu'il se forme il se produit une chaleur de 100 degrés. Sa couleur est d'un jaune orangé, variable toutefois du jaune au rouge, selon la quantité de chlore qu'il contient.

Dulong découvrit le *chlorure d'azote* en 1811 : il est liquide, d'un aspect oléagineux, de couleur fauve, d'odeur piquante, insupportable. A 30 degrés de chaleur il détonne avec violence; il y a dégagement de chaleur et de lumière. Il produit les mêmes phénomènes quand on le met en contact avec le phosphore. Il se combine avec le soufre sans détonation.

Le chlore s'unit à tous les métaux; les *chlorures métalliques* correspondent aux divers oxides; ils sont cassans, solides (ceux d'étain et d'arsenic exceptés), susceptibles de cristalliser, et la plupart incolores. Le charbon en réduit un grand nombre; mis en contact avec l'eau, ils se changent en hydro-chlorates. Les

chlorures métalliques sont en général âcres, caustiques et employés comme tels en médecine. La plupart étaient nommés *beurres* par les anciens chimistes, à cause de leur aspect oléagineux et de leur consistance. On en trouve quelques-uns tout formés dans la nature; les autres sont le produit de l'art.

Les hydro-chlorates de chaux, de potasse et de soude, desséchés à l'aide d'un certain degré de chaleur, se transforment en chlorures. Celui *de chaux*, porté à la fusion et coulé dans cet état, produit par le frottement un effet lumineux, lorsqu'il est placé dans un lieu obscur; on l'appelait autrefois *phosphore de Homberg*. Le *chlorure de potassium* (sel fébrifuge de Sytrius) cristallise en prismes à quatre pans; il est soluble dans l'eau. Quelques végétaux en contiennent une petite quantité; il est employé comme fébrifuge. Le sel gemme que l'on trouve dans le sein de la terre doit être considéré comme un *chlorure de sodium;* sa dissolution dans l'eau le convertit en hydro-chlorate. C'est de cet hydro-chlorate, obtenu par l'évaporation de l'eau surabondante à sa cristallisation, que l'on se sert dans la préparation de nos alimens.

Le *chlorure de barium* ou *de baryte*, produit de la calcination du sulfate de baryte avec le chlorure de chaux, cristallise par sa dissolution dans l'eau et par l'évaporation. Ce sel a été essayé en médecine dans le traitement des scrofules; mais on y a renoncé, à cause de son inefficacité et de ses dangers. C'est le réactif le plus sûr pour constater la présence de l'acide sulfurique dans un corps, que cet acide y soit libre ou combiné.

Les *chlorures d'antimoine, d'étain, de bismuth* et *de zinc* présentent l'aspect et la consistance du beurre; les deux derniers sont peu importans et sans usages.

Le chlorure d'antimoine est blanc, demi-transparent, très caustique; il cristallise en tétraèdres. On l'obtient en dissolvant du sulfure d'antimoine pulvérisé dans de l'acide hydro-chlorique fumant, et en faisant évaporer cette dissolution jusqu'à ce qu'elle ait acquis une consistance oléagineuse. On se sert de ce chlorure comme d'un escarrotique dans le traitement des plaies.

Les chlorures d'étain, ainsi que les hydro-chlorates qui ont ce métal pour base, sont employés dans les fabriques de toiles peintes pour enlever certaines couleurs; dans les manufactures de porcelaine pour précipiter l'or de sa dissolution dans l'acide hydro-chlorique et donner le *pourpre de Cassius*; enfin comme mordant dans la teinture de l'écarlate. L'alliage de trois parties d'étain et d'une partie de mercure, mêlé avec un poids égal de deuto-chlorure de mercure (sublimé corrosif), mis dans une cornue et chauffé graduellement, donne pour produit le chlorure d'étain. Il est transparent, très volatil; son odeur est piquante et désagréable. Mêlé à une assez grande quantité d'eau, il se dissout: cette dissolution est incolore; on la nommait autrefois *liqueur fumante de Libavius*.

On trouve le *chlorure d'argent* (lune cornée, argent corné) en masse demi-transparente dans les mines de la Sibérie, en Saxe, en France, et plus fréquemment aux environs de Potosi, à la surface de l'argent natif; on se le procure dans les laboratoires en versant un excès d'acide hydro-chlorique dans une dissolution de nitrate d'argent.

La dissolution de la litharge dans sept à huit fois son poids d'acide hydro-chlorique, évaporée au degré convenable, donne un *chlorure de plomb* qui cristallise en prismes hexaèdres. Il a une saveur sucrée, un peu astringente; il est inaltérable à l'air et soluble dans l'eau; porté à la fusion, il se convertit en une masse d'un blanc gris. On l'appelait autrefois *plomb corné*.

Le *chlorure d'arsenic* est liquide à la température ordinaire, incolore, très âcre, très caustique, vénéneux et très volatil. Il décompose l'eau. Une partie d'arsenic en poudre et deux parties de deuto-chlorure de mercure distillées dans une cornue de verre donnent naissance à ce composé, qui passe en vapeurs épaisses dans le récipient et s'y condense.

Avec le mercure, le chlore produit un deuto et un proto-chlorures; ces deux composés sont très en usage. Le deuto-chlorure (sublimé corrosif) est blanc, inaltérable à l'air; il a une saveur styptique et désagréable; c'est un violent corrosif. Il cristallise en aiguilles prismati-

ques; il est soluble dans l'eau. On le prépare en grand. Ce composé est employé en médecine : sa dissolution dans l'eau de chaux forme l'eau *phagédénique*, et dans l'eau distillée, la liqueur de Van-Swieten : l'une est appliquée extérieurement, l'autre donnée intérieurement, dans un véhicule approprié, dans le traitement des maladies syphilitiques. Il sert aussi en chimie pour obtenir divers chlorures métalliques, comme on a pu le voir précédemment.

Le *proto-chlorure de mercure* (calomelas, mercure doux) est blanc, insipide et moins volatil que le précédent. On le prépare en triturant ensemble des parties égales de mercure et de sublimé corrosif, et en ayant soin d'humecter le mélange de temps en temps, pour s'opposer à la volatilisation de ses molécules délétères. Il est mis ensuite dans des fioles à médecine que l'on place sur un bain de sable; à l'aide d'une chaleur convenable, le proto-chlorure se sublime; on lui fait subir trois fois la même opération pour lui enlever toute sa propriété corrosive. Il est purgatif et antisyphilitique.

Les *chlorures de cuivre* et *de fer*, que l'on obtient en soumettant ces deux métaux en spirale au contact du gaz-chlore, ne sont d'aucun usage; leur formation a lieu avec dégagement de chaleur et de lumière.

Le chlorure *de magnesium* est inaltérable au degré de chaleur le plus fort.

Les autres chlorures métalliques n'ont point été examinés et sont peu connus; ils présenteraient au reste les caractères généraux de ceux que nous avons traités, et on les obtiendrait par l'un des divers procédés que nous avons indiqués. L. S-Y.

CHMIELNICKI, *voy.* KHMIELNITZKI.

CHOC. Le choc est produit par deux corps qui arrivent au contact avec des vitesses différentes. En mécanique rationnelle, on considère des corps totalement dépourvus d'élasticité ou parfaitement élastiques (*voy.* ÉLASTICITÉ). Dans ces deux conditions différentes, les effets du choc sont déterminés par le calcul : dans le premier cas les corps choquans restent en contact; ils se meuvent ensemble avec une vitesse moyenne, et il y a perte de force vive; dans le second, les corps se séparent après le choc, leurs vitesses relatives changent de signes, et la somme des forces vives n'éprouve aucune perte. Dans les deux cas, le mouvement du centre de gravité de l'ensemble des corps n'éprouve aucune altération. Les directions des vitesses avant et après le choc, les positions des points choqués, influent beaucoup sur les mouvemens résultans. Suivant ces circonstances, les corps se trouvent animés ou d'un simple mouvement de translation, ou en même temps d'un mouvement de rotation. Le jeu du billard offre de nombreux exemples du choc des corps combiné avec le frottement des billes sur le tapis.

Le choc des corps fournit un moyen très simple de concevoir les différences de leurs masses, de les définir et de les comparer, en faisant abstraction de la pesanteur, propriété générale, mais non essentielle des corps de la nature.

Il n'existe aucun corps qui possède une élasticité parfaite ou qui en soit totalement privé : il y a donc toujours une perte de force vive dans les chocs qui s'y produisent. C'est par cette raison que l'on évite avec soin tout changement brusque de vitesse dans les différentes parties d'une machine en mouvement, lorsqu'elle est destinée à produire un effet continu.

La force vive, qui semble disparaître dans le choc des corps, produit en réalité divers effets sur eux : elle les déforme, les comprime, les ébrèche, les rompt, ou tout au moins les met en vibration. Il est des circonstances où ces effets mêmes sont ceux qu'il importe de produire : alors il convient de les rendre plus intenses en augmentant la masse et la vitesse du corps choquant, et en assurant le mieux possible la fixité du corps choqué. Tel est le principe qui guide dans la construction des balanciers à frapper les monnaies, des marteaux à battre les métaux et à casser les pierres, des martinets dans les usines, etc.

Le choc ne saurait être évité complètement dans les circonstances où il fait en quelque sorte partie essentielle du

moteur d'une machine, comme dans les moulins mus par le courant d'une rivière, dans les bateaux à vapeur; mais alors la forme et le nombre des palettes, la vitesse habituelle des roues et par suite leur diamètre, sont des élémens dont la théorie et la pratique apprennent à disposer de manière à rendre l'effet utile produit au maximum, ou à diminuer autant que possible les pertes de force vive. Il en est de même des moulins à vent et des bâtimens à voiles, véritables machines mues par le choc de l'air. G. L-É.

CHOCOLAT, préparation alimentaire composée de sucre et de cacao (*voy.*) broyés ensemble par des procédés et d'après des proportions qui seront exposés à l'article suivant, et dont l'usage, maintenant très répandu, était inconnu en Europe avant la découverte du Mexique. On délaie dans de l'eau ou dans du lait la pâte de chocolat, et il en résulte une boisson un peu consistante et nutritive à laquelle on ajoute des œufs pour en faire des crèmes fort estimées. On peut également le manger cru en pastilles. On sait qu'on a donné à cette pâte les formes les plus variées, ce qui d'ailleurs ne change rien à sa nature et à ses qualités. De quelque façon qu'on emploie le chocolat, il forme un aliment doux et très substantiel; chez quelques personnes même il rassasie et leste l'estomac plus que ne feraient des alimens solides, sans pour cela causer de malaise. Il est d'observation générale que le chocolat à l'italienne, dans lequel le cacao a été plus grillé, est plus léger et plus digestible que celui de Bayonne, préparé par la méthode inverse, et dans lequel l'addition de quelques aromates est nécessaire pour faciliter la digestion de la matière grasse qui s'y trouve en abondance. D'ailleurs le chocolat aromatisé à la vanille ou à la cannelle doit être préféré, nonobstant l'opinion vulgaire qui appelle *chocolat de santé* celui qui est composé exclusivement de sucre et de cacao.

Au Mexique le chocolat faisait une grande partie de la nourriture des sobres habitans du pays, et il s'est naturalisé sans peine dans le midi de l'Europe, où la chaleur fait préférer les alimens qui nourrissent sous un petit volume. Dans ces diverses contrées le chocolat est plus aromatisé qu'il ne l'est chez nous.

On a longuement et assez inutilement disserté sur l'influence que l'usage du chocolat pouvait avoir sur l'état social et la marche de la civilisation; comme si ces grands résultats pouvaient être attribués particulièrement à une cause aussi peu importante. Dépourvu des principes essentiellement stimulans du café et du thé, mais aussi fort incapable de produire l'espèce d'empâtement et de tendance à l'inertie qu'on semble lui reprocher, le chocolat paraît devoir être considéré comme à peu près étranger aux changemens survenus dans l'état des nations européennes.

La meilleure manière de préparer le chocolat consiste à laisser la pâte se ramollir et se dissoudre pendant quelques heures dans une ou deux cuillerées d'eau froide, puis d'ajouter la totalité du liquide qu'on veut employer et de le soumettre à une ébullition légère et prolongée; c'est alors seulement qu'on agit avec le moussoir pour opérer un mélange intime des principes constituans.

Le chocolat convient aux personnes délicates, aux gens de lettres, aux enfans et aux vieillards; il est restaurant et propre à réparer les forces générales, sans les exciter dans une direction particulière, comme le prétendent ceux qui veulent le faire passer pour aphrodisiaque. F. R.

CHOCOLATIER, industriel qui fabrique le chocolat (*voy.* ci-dessus). Les Espagnols, dès l'année 1520, trouvèrent l'usage du chocolat établi au Mexique et en firent long-temps un mystère; mais dès que les préparations furent connues, l'usage se généralisa, et en France il devint assez commun dès l'époque d'Anne d'Autriche. Chaque pays le fait d'une manière différente. En Espagne on sucre peu, mais on aromatise fortement la pâte; en Italie on torréfie beaucoup le cacao. Il en est de même pour la manipulation; elle varie selon les lieux. Quant à la qualité, on donne le nom de chocolat *surfin* à celui qui est fait avec le cacao *caraque* ou *terré*, qu'on tire de Caracas et de Soconusco; l'autre qualité se fabrique avec le *cacao des îles*. Le plus souvent on mélange ces deux espèces: l'une donne une saveur agréable et l'autre de l'onctueux à la pâte. Les enve-

loppes ou écorces du cacao se rejettent; mais les Allemands et les Suisses en font une infusion qu'ils mélangent avec le lait.

L'art de faire du bon chocolat consiste dans le bon choix des matières premières et dans un mélange bien intime de la pâte de cacao avec un poids égal de sucre, auquel on ajoute presque toujours un aromate pour le rendre plus facile à digérer. Il est même des pays, tels que le Mexique, où on l'unit au girofle, au gingembre, au piment, dans le but d'exciter davantage les forces de la digestion. On a inventé plusieurs machines ingénieuses pour le broyer : on en voit à Paris qui fonctionnent au moyen d'une petite machine à vapeur, desservies par un ouvrier qui remet sous le cylindre la pâte qu'il enlève en tournant. L'expérience a prouvé que le chocolat acquiert de la qualité en vieillissant. On y ajoute souvent du salep, ou du tapioka, ou du lichen, pour accroître sa qualité nutritive ou stomachique, et alors il prend le nom d'*analeptique*, de *philygiène*, etc.

On ne saurait trop se mettre en garde contre les divers chocolats qu'on vend dans les rues: il n'y entre que des drogues, qui sont souvent dangereuses. Presque tous les fabricans débitent deux sortes de chocolats, celui qui est fait avec peu de soin et celui qui est bien confectionné. Pour le premier ils ont le choix des moyens : ils enlèvent au cacao la matière grasse qu'ils vendent à part, et qu'ils remplacent par l'huile d'amandes douces ou l'huile d'olive ; ils ajoutent de la farine de maïs ou de la fécule; pour le second ils prennent du cacao inférieur, du sucre brut, et substituent à la vanille des matières balsamiques. Ces chocolats, moins agréables au goût, ne sont pas malsains et leurs prix permettent à la classe peu fortunée de s'en procurer. V. DE M-N.

CHOCZIM ou CHOCIM, *voy.* KHOTINE.

CHODKIEWICZ* (JEAN-CHARLES), fils de Jean, palatin de Vilna, naquit en 1560, en Lithuanie, parcourut dans sa jeunesse plusieurs pays de l'Europe, et, de retour dans sa patrie, contribua à réprimer les révoltes fréquentes des Cosaks. En 1600 il fut nommé grand-hetman de Lithuanie. A cette époque, le fanatisme religieux du roi Sigismond III, après lui avoir fait perdre la couronne de Suède, entraîna la Pologne dans une malheureuse guerre avec cette puissance. Chodkiewicz chargé de la conservation de la Livonie, remporta en 1605 une victoire près de Kirckholm, où 3,700 Polonais mirent en déroute 14,000 Suédois commandés par le roi Charles IX en personne. Lorsque, avant cette bataille, on cherchait à l'intimider en lui parlant du grand nombre des ennemis : *Notre sabre les comptera!* répondit-il, et il ordonna de sonner la charge. Dans les guerres de Moscou, occasionnées par les faux Démétrius, Chodkiewicz soutint dignement sa réputation de grand capitaine. Enfin, après le désastre de Cecora, où périt le grand Zolkiewski, Chodkiewicz qui était alors grand-général de la couronne et de Lithuanie (unique exemple de la réunion de ces deux dignités dans une seule personne), remporta une victoire signalée sur les Turcs près de Chocim, le 7 septembre 1621, força le sulthan Osman à demander la paix, et mourut en 1621, n'ayant jamais été blessé ni vaincu dans sa longue et glorieuse carrière. Sa vie a été écrite par Adam Naruszewicz, célèbre historien polonais, en 2 vol. in-8°. M. P-z.

(*) Prononcez *Khodkiévitch*.

CHŒUR (*chorus*). Ce mot, en musique, a trois significations différentes.

1° C'est un morceau de musique vocale à plusieurs parties, dont chacune est chantée par une réunion de voix plus ou moins nombreuse. C'est là ce qui distingue le chœur des autres morceaux d'ensemble, dont chaque partie n'est exécutée que par un seul chanteur. Mais on se tromperait fort en n'admettant que cette unique différence et en croyant que tout morceau d'ensemble (un quatuor, un quintetto, etc.) peut se changer en chœur par l'augmentation du nombre des exécutans. Une différence bien plus réelle entre ces deux genres, et que nous pourrions nommer intrinsèque, consiste dans le dessin même de cette sorte de composition. Tout ce qui est destiné à être exécuté par des masses de voix doit être écrit d'une manière plus large, avoir un chant plus simple et plus facile qu'un

morceau composé pour le gosier flexible d'un chanteur *soliste*. Tel passage et telle fioriture, qui font le charme d'un chant exécuté par une voix seule, ne produiraient que confusion, s'ils étaient rendus par plusieurs personnes à la fois. Aussi est-ce par l'harmonie et non par la mélodie que brillent les chœurs. Rien de plus pompeux, de plus imposant qu'une harmonie pleine et vigoureuse obtenue par des masses de voix. Rousseau, antagoniste, comme on sait, de l'harmonie, qu'il regardait comme une invention barbare, ne trouvait dans les chœurs qu'*un bruit agréable et harmonieux qui charme les oreilles*. Selon lui, *un beau chœur est le chef-d'œuvre d'un commençant qui, par ce genre d'ouvrage, se montre suffisamment instruit de toutes les règles d'harmonie*. C'est là une erreur du grand homme qui ne mérite guère d'être réfutée sérieusement.

Les chœurs sont ou pour voix seules ou avec accompagnement, soit de quelques instrumens, soit de tout un orchestre. Les chœurs, accompagnés ou non, se divisent en trois espèces, savoir : chœurs pour voix de femmes seules, chœurs pour voix d'hommes seuls, et enfin chœurs pour les deux voix ensemble. Chacune de ces voix se divisant en plusieurs espèces (*voy.* Voix), il doit y avoir une infinité de manières d'en combiner le mélange. Les lecteurs qui désireront là-dessus des détails et des exemples consulteront avec fruit l'ouvrage de M. Reicha, l'*Art du compositeur dramatique* (Paris, 1833, in-fol.).

Quant au nombre des parties d'un chœur, il peut être de 2, 3, 4, 5, et plus, au gré du compositeur; l'unisson même, attaqué par une foule de voix, constitue le chœur. Mais le nombre de quatre parties est le plus ordinaire; il ne peut y en avoir moins, lorsqu'on veut avoir une harmonie complète (*voy.* Harmonie.) Dans les chœurs avec accompagnement, c'est l'orchestre qui remplit l'harmonie, lorsque le chœur n'est qu'à deux ou trois parties.

Il y a des chœurs doubles, triples, quadruples et au delà. Tout ce que la science la plus profonde des contrepointistes a pu enfanter, on l'a produit dans ces chœurs combinés. Mais comme ce genre de composition artificiel et très compliqué appartient plutôt à la musique d'église, c'est sous ce mot que nous en parlerons plus amplement.

2° Le nom de *chœur* a passé du morceau au personnel même des choristes (*voy.*), c'est-à-dire à la réunion des musiciens qui chantent les chœurs. C'est ainsi qu'on dit : les chœurs de l'Opéra, les chœurs du Conservatoire, etc. Les chœurs sont, sans contredit, l'un des plus beaux ornemens de la scène lyrique; mais il faut qu'ils soient bien liés à l'action, ce qui n'a pas toujours été observé; car autrefois ils se rangeaient des deux côtés, en espalier, le long des coulisses, et tout en chantant : *marchons, courons!* ils restaient immobiles à leur place. Le génie de Gluck repoussa cette absurdité : novateur hardi et heureux, il donna au chœur la passion, le mouvement, en un mot la vie, et, pour nous servir d'une expression de M. Ginguené, il fit chanter par des acteurs ce qui jusqu'alors ne l'avait été que par des statues. Aujourd'hui la mise en scène étale un luxe inouï dans les chœurs; mais il est à regretter que les soins se portent principalement sur ce qui est en dehors de l'art musical, sur les costumes et la pompe des cortéges. En continuant de marcher dans cette route, on pourrait bien à la fin ne plus avoir d'opéra que pour les yeux.

3° On a donné le nom de *chœur*, dans les églises, à la place où se chante l'office divin (*voy.* l'article suivant). L'entrée dans le chœur était défendue aux laïcs de quelque rang qu'ils fussent. Le canon 69ᵉ du concile de Trulles n'excepte de cette défense que l'empereur, auquel il fut permis d'entrer dans l'enceinte de l'autel (*voy.* Iconostase) pour faire son offrande. La place du chœur a varié selon la nature ou la destination des églises; car il y avait des monastères où le chœur se trouvait derrière l'autel; d'autres ont eu deux chœurs, l'un devant, l'autre derrière l'autel. Enfin, lorsque plus tard l'usage de l'orgue se fut répandu dans les églises et que les progrès de l'harmonie et du contrepoint vinrent enrichir la musique sacrée, les

chanteurs et les musiciens se placèrent devant l'orgue ou des deux côtés. Alors cette place reçut encore le nom de *chœur*. Il y a des églises qui ont deux, trois et même quatre orgues, et par conséquent autant de chœurs. Ce n'est que dans les grandes solennités qu'on se sert de tous à la fois. G. E. A.

CHŒUR (culte), partie de l'église séparée du sanctuaire, devant ou derrière le maître-autel, destinée à recevoir le clergé pendant les offices divins. Quand le chœur est devant l'autel, il s'appelle *chœur ordinaire* ou simplement *chœur*; quand il est placé derrière l'autel on le nomme *chœur à la romaine*. C'est l'ancienne abside (*voy.*), dans laquelle le clergé était rangé en demi-cercle, ayant l'évêque à l'extrémité. Dans les églises d'architecture sarrazine, le chœur, ordinairement entouré de boiseries délicatement travaillées ou même d'ouvrages de maçonnerie, était comme un petit temple au milieu d'un plus grand. On avait voulu mettre le clergé à l'abri du froid, durant les rigueurs de l'hiver. Il ne communiquait avec les fidèles que dans les processions, ou lorsqu'il montait au jubé pour chanter et pour lire. Deux rangées de stalles de chaque côté séparent le clergé en deux parties égales pour la psalmodie et pour d'autres fonctions. Les stalles supérieures sont affectées aux prêtres, les inférieures aux clercs et aux chantres; c'est ce qu'on nomme *bas-chœur*. Depuis la renaissance de l'architecture, le chœur n'est séparé de la nef que par des balustrades, comme il était avant la multiplication et l'allongement des offices, depuis le XIIe siècle.

Le chœur des religieuses est une espèce de salle entourée de stalles, séparée du sanctuaire par une grille, d'où elles peuvent voir et entendre ce qui se fait à l'autel.

Les Enfans de choeur, vêtus d'habits ecclésiastiques, sont employés à chanter au chœur, à porter les chandeliers, la matière du sacrifice, l'encens et autres choses nécessaires au service divin. Ils vivent en commun, sous la direction d'un ou de plusieurs maîtres, et dans une maison appelée maîtrise. J. L.

CHŒUR chez les anciens. Les chœurs, chez les anciens, avaient une origine toute religieuse qui devait se confondre avec celle de la civilisation. Dès qu'un autel fut dressé, on chanta des hymnes, on dansa à l'entour; ces chants, ces hymnes constituèrent les chœurs. Les semailles, les moissons, les vendanges, le retour des saisons, plus tard les jeux publics, des victoires, des anniversaires, furent l'occasion de fêtes nombreuses dont les chœurs faisaient la principale pompe. C'est dans une de ces fêtes, pendant les Dionysiaques, et dans un des bourgs de l'Attique, que des improvisateurs ou poètes, après avoir épuisé les louanges de Bacchus, et influencés par les épopées d'Homère, mêlèrent aux chants dithyrambiques du chœur un récit, une action. Thespis introduisit un personnage qui, récitant les aventures des dieux et des héros, suspendit par intervalles les chants et les danses du chœur. Bientôt les récits devinrent la partie principale de ces fêtes populaires. Eschyle améliora l'œuvre de Thespis: en ajoutant un second acteur, il créa le dialogue; l'action prit plus de développement et les chants du chœur furent abrégés. Sophocle augmenta le nombre des acteurs, l'intérêt du drame, et réduisit le chœur à de justes proportions. Le rattachant toujours au sujet principal, il en fit le complément utile, nécessaire de ses pièces. Chez lui, loin d'entraver l'action, le chœur la seconde, y concourt; et s'il la suspend, c'est pour délasser les spectateurs ou pour stimuler leur intérêt et leur curiosité. Euripide fit peu de changement à la tragédie; seulement il lui donna une teinte philosophique. Ses chœurs, comme ceux de Sophocle, n'occupent qu'un rang secondaire; mais ils s'identifient moins bien avec l'action, et quelquefois ils viennent, par des hors-d'œuvre et de longues moralités, suspendre l'émotion qu'a produite une scène touchante et pathétique. Quelquefois aussi, par sa présence continue et comme témoin obligé, le chœur devient un obstacle à la vraisemblance, tandis que dans la plupart des tragédies de Sophocle, où l'action est grande, solennelle, où elle intéresse tout un peuple, il est naturel que le peuple intervienne, agisse et parle. Dans les tragédies grecques, le chœur était tellement

le représentant du peuple qu'une loi interdisait aux étrangers d'y prendre un rôle, par la même raison qu'il leur était défendu d'assister à l'assemblée générale de la nation. Dans l'origine, en effet, le chœur était la population même du pays; devenu moins nombreux à mesure que les récits prévalurent sur les chants et les danses, il n'était plus composé que de cinquante personnes, lorsqu'après une représentation des *Euménides*, où, à la vue et aux cris des 50 Furies de chœur, des femmes avortèrent et de petits enfans moururent de frayeur, il intervint un décret des magistrats qui réduisit le chœur à quinze personnes. Les choristes, précédés d'un joueur de flûte pour leur donner le ton, soutenir leurs voix et marquer la mesure des danses, se plaçaient à l'orchestre (d'ὀρχεῖσθαι, danser), partie antérieure du théâtre, plus basse que la scène; et là ils exécutaient leurs chants lyriques, se mêlaient quelquefois au dialogue par l'organe du *coryphée* (*voy.*), et faisaient pour la *strophe* (*voy.*), l'*antistrophe* et l'*épode* (*voy.*), ces évolutions dont Xénophon (*Œcon.* 7) vante la grace et la moralité. Le chœur du drame satyrique, représentant toujours quelque fable empruntée à cette vie de l'âge dor que Strabon appelle cyclopéenne, était composé de satyres, de silènes, de sylvains, dont les chants et les danses étaient d'une gaîté burlesque, et souvent licencieuse. Dans ce genre de pièce, le chœur formait la partie la plus importante de la représentation, et l'on y déployait toutes les richesses de la mythologie la plus riante et la plus pittoresque. La comédie se servit du chœur comme la tragédie, pour auxiliaire et comme témoin de l'action; elle pouvait avoir neuf choristes de plus. D'abord bouffon jusqu'à la licence, le chœur de la comédie devint médisant et frondeur; puis il ne se contenta plus de ridiculiser les magistrats et les philosophes: il attaqua, en les nommant, leur administration et leurs doctrines. Plus tard, obligé de dissimuler ses attaques et son opposition, il emprunta des allégories dont la malignité était toujours saisie et comprise. Ménandre enfin le supprima. On le remplaça par des danses et des pantomimes qui marquèrent l'intervalle des actes. Cette division, avec ce genre d'intermède, passa sur le théâtre des Romains. Ceux-ci ne déployèrent jamais, ni dans leurs fêtes ni dans leur culte, cette pompe et cette magnificence de bon goût qui était une habitude et un besoin chez les peuples d'Ionie et de Grèce. C'est là surtout que la poésie, la musique, la danse, tous les arts, une belle et délicieuse nature, concouraient dans les temples, sur les places publiques, autour de toutes les statues, près de tous les autels, sur tous les théâtres, à faire des chœurs le plus bel ornement des cérémonies religieuses et des représentations scéniques. *Voy.* CHORÉGE. F. D.

CHOISEUL (FAMILLE DE). Issue des comtes de Langres, branche de la maison souveraine de Champagne, la maison de Choiseul tire sa première lignée de Raynard III, sire de Choiseul, marié en 1182 à Alix de Dreux, petite-fille de Louis-le-Gros. Au premier rang des personnages historiques qu'elle a fournis on compte les suivans :

CHARLES DE CHOISEUL, comte DU PLESSIS-PRASLIN, maréchal de France, qui, après s'être signalé sous les drapeaux de Mayenne, fut assez heureux pour écarter les fureurs de la Ligue des provinces de Bassigni, de Champagne et d'une partie de la Bourgogne. Il fut un des premiers à faire sa soumission à Henri IV, qui le nomma capitaine de la première compagnie française des gardes, gouverneur de Troyes, où, dans les troubles suscités en 1611 par les jésuites, il prit parti contre ces derniers et rétablit le calme en expulsant de la ville le père Coton et les autres religieux de la société. Après la mort du roi, il continua de servir la régente, puis Louis XIII, qui le fit maréchal de France en 1619, et qui, au siége de Royan, lui adressa ces paroles : « C'est à vous de m'instruire de ce que je dois faire; c'est pour la première fois que je me trouve à pareille fête. » Il mourut en 1626, à Troyes, âgé de 63 ans, ayant le titre de gouverneur de la Saintonge, de l'Angoumois et de l'Aunis.

CÉSAR, duc DE CHOISEUL, sieur DU PLESSIS-PRASLIN, neveu du précédent et comme lui maréchal de France, naquit à Paris en 1598. Il fut placé par Henri IV

près du dauphin, en qualité d'enfant d'honneur. A 14 ans il eut un régiment à la tête duquel il voulut faire à pied la campagne de Champagne. Un des faits singuliers de sa jeunesse est encore son duel avec l'abbé de Gondi, depuis cardinal de Retz. Dans la mémorable guerre de 1628 contre les Anglais, il fit des prodiges de valeur, notamment à l'ile de Ré, puis devant La Rochelle, où il commanda après la reddition de cette place. Depuis il remplit diverses ambassades pendant trois ans, fit en 1636 la guerre de Piémont en qualité de maréchal-de-camp, eut la principale part au succès de cette campagne, et resta gouverneur de Turin après la prise de cette place. Nommé lieutenant-général, il continua de commander l'armée sous le nom du duc de Longueville. Sa faveur ne fit que s'accroître à l'avénement du cardinal Mazarin au ministère ; il ajouta en même temps à sa renommée par la prise de Roses en Catalogne, place jusque là réputée imprenable, et qu'il enleva après 35 jours de tranchée ouverte (1645), alors qu'il n'y restait plus que 5 maisons ; en récompense il fut nommé maréchal de France. Il fit encore, en Italie, les campagnes de 1646 et 1648 : la dernière ne fut pas heureuse ; il y dépensa 450,000 fr. de sa fortune pour donner du pain à ses soldats. A l'époque des troubles de la Fronde, il fut nommé gouverneur du duc d'Orléans, frère unique du roi. Un peu plus tard il fut opposé à Turenne et gagna sur lui la bataille de Rhétel. Il continua d'appuyer de toutes ses forces la cause de Mazarin et accrut ainsi son crédit à la cour. Louis XIV, qui le considérait comme le premier capitaine du royaume, voulut apprendre de lui l'art de la guerre, et l'avoir près de sa personne aux siéges de Stenay, d'Arras, de Dunkerque et de Landrecies. Choiseul, nommé chevalier du Saint-Esprit en 1662, duc et pair en 1663, remplit encore diverses négociations et mourut en 1675. Ses trois fils l'avaient précédé dans la tombe, frappés glorieusement en combattant, les deux premiers sous ses yeux, l'un devant Crémone (1648), l'autre à Rhétel, et le troisième devant Arnheim. Il a laissé des *Mémoires* sur les guerres de Piémont (de 1628 à 1671), Paris, 1676, in-4°, et l'on conserve à la bibliothèque du roi deux recueils manuscrits des *Lettres* qu'il écrivit pendant ses diverses missions en Savoie.

Un troisième maréchal de France, Claude, comte de Choiseul-Francières, né en 1632, mort sans postérité l'an 1711, mérita son élévation aux premiers honneurs militaires par une série de beaux faits d'armes, tant au service de la France qu'à la tête des troupes de ses alliés. Ce fut sa belle défense de la frontière, inopinément menacée par l'électeur de Bavière, qui lui valut en 1693 le bâton de maréchal. Il avait la réputation d'être aussi maladroit courtisan qu'habile capitaine.

Mais le membre le plus illustre de cette famille est sans contredit l'heureux ministre de Louis XV, ce courtisan si fier, que la disgrace sépara assez tôt d'une cour dont il avait partagé les premiers écarts pour qu'il pût se croire le droit d'en flétrir l'immoralité.

Né en 1719, Étienne-François duc de Choiseul fut destiné à la carrière des armes ; il y obtint un avancement rapide et mérité. Il parcourut successivement, sous le nom de comte *de Stainville*, les grades de colonel (1743), de maréchal-de-camp (1748) et de lieutenant-général (1759).

Le rang qu'il occupait dans le monde, joint à son mérite personnel et à son originalité, mirent le comte de Stainville en réputation et lui valurent d'abord un fort brillant mariage ; puis la protection de Mme de Pompadour, qui voulut bien recevoir de lui d'autres soins que ceux de la reconnaissance. Il se forma entre la favorite et son protégé une espèce d'alliance offensive et défensive. Sous une telle égide le crédit de l'un et de l'autre était à l'abri de toute atteinte ; car tous deux ils s'élevaient au-dessus de la tourbe des courtisans, tant par la pénétration de leur esprit que par l'énergie de leur caractère ou leur puissance de volonté.

C'est comme ambassadeur à Rome que M. de Choiseul débuta dans la carrière politique, et, s'il faut en croire les détails rapportés par le baron de Besenval dans ses *Mémoires*, le nouvel ambassadeur, par l'inflexibilité d'humeur qu'il affecta de prime-abord, sur des questions fort

mineces d'étiquette, dut étonner les princes de l'église autant qu'effrayer le bon goût des dames romaines. Mais il remplit le but principal de sa mission en obtenant de Benoit XIV sa *Lettre encyclique* sur les billets de confession et le refus des sacremens au sujet de la bulle *Unigenitus*, ainsi que la promesse du chapeau pour l'abbé comte de Bernis. Il rentrait d'une autre ambassade à Vienne, lorsque, sur la démission donnée par ce dernier, il le remplaça au ministère des affaires étrangères (déc. 1758). A peu d'intervalle de là il fut créé duc et pair; il eut le portefeuille de la guerre, à la mort du maréchal de Belle-Ile (1761), en remettant celui des affaires étrangères à son cousin, depuis duc de Praslin, et y réunit en 1763 le ministère de la marine.

Voici le tableau flatteur, mais vrai, qu'on a tracé de son administration: « Ministre de la guerre après 7 ans de revers, il changea l'organisation de l'armée. La révolution opérée dans la tactique par le grand Fréderic en imposait la nécessité; mais les hommes ne renoncent pas sans peine à de longues habitudes, à de vieux préjugés. La nouvelle ordonnance du 10 décembre 1762 excita le mécontentement et amena la retraite d'un grand nombre d'anciens officiers: ils furent remplacés par une jeunesse active et belliqueuse, qui adopta avec zèle le nouveau système et reconnut son utilité. Le trésor royal fut, il est vrai, chargé de nombreuses pensions généreusement accordées aux anciens services, mais ce surcroît momentané de dépenses fut compensé par des économies bien entendues, et bientôt il n'y eut aucun militaire qui n'applaudit à cette réforme. Le corps de l'artillerie prit aussi en même temps une forme nouvelle; d'excellentes écoles furent établies... Le corps du génie reçut les mêmes encouragemens et ne se distingua pas moins. Les Antilles, seules possessions qui nous restassent en Amerique depuis la perte du Canada et la cession de la Louisiane, furent l'objet d'un intérêt particulier; la Martinique fut de nouveau fortifiée. Enfin, lorsque les ducs de Choiseul et de Praslin sortirent du ministère, en 1770, les pertes de la marine, en moins de 7 ans, avaient été réparées: elle comptait 74 vaisseaux de ligne, d'une construction supérieure à celle des vaisseaux anglais, et 50 frégates ou corvettes. Les magasins étaient abondamment pourvus, et l'on pouvait commencer la guerre avec avantage... Ministre des affaires étrangères, il est auteur du *Pacte de famille*... Il fait la conquête de la Corse sans que l'Angleterre ose s'y opposer; il force sa fierté à plier et à ne donner que des secours clandestins et inutiles. Le gouvernement britannique forme des prétentions sur quelques possessions espagnoles: les troupes sont aussitôt dirigées vers la côte et les vaisseaux en armement. »

Pour compléter cet aperçu, bornons-nous à rappeler les efforts qu'il fit pour maintenir l'indépendance de la Pologne (*voy.* DUMOURIEZ). N'ayant pu suggérer quelque unité de vues aux membres influens de la confédération de Bar, du moins, pour traverser les projets ambitieux de la Russie, il lui fit déclarer la guerre par la Porte-Othomane, que son intention était d'appuyer énergiquement.

Enfin, il nous reste à parler de l'édit fameux du mois de novembre 1764, qui supprima les jésuites en France, ne leur permettant d'y séjourner qu'en se confondant parmi le clergé séculier, et en tous cas avec défense à ses membres de se fixer à une moindre distance de Paris que 10 lieues. Il est vrai que, dans les *Memoires* qui portent son nom, le duc de Choiseul se defend d'avoir eu aucune façon provoqué cet édit, et il parait constant qu'il était pur des menées qu'on avait supposées dans le *Mémoire* présenté au roi par le dauphin; mais l'abolition de cet ordre fameux n'en a pas moins été généralement attribuée à l'ascendant de ce ministre sur Louis XV et à la complaisance du roi pour Mme de Pompadour.

Les détails abondent partout sur l'intrigue ourdie par le duc d'Aiguillon, l'abbé Terray et le chancelier Maupeou, pour renverser le duc de Choiseul, à qui la mort de Mme de Pompadour avait enlevé son plus ferme appui; mais ce qui est moins connu, c'est qu'il ne tint qu'au duc de Choiseul de faire tourner cette machination contre ses auteurs eux-mêmes: il n'aurait eu pour cela qu'à

entrer dans une intrigue avec la nouvelle favorite, qui lui fit toutes les avances d'une alliance pareille à celle qu'il avait eue avec Mme de Pompadour. Il rejeta ses offres avec tant de mépris, qu'il est impossible de ne pas voir dans cette détermination de sa part, une trace de l'influence qu'exerça toujours sur lui sa sœur, la duchesse de Grammont. La coterie à la tête de laquelle était cette femme ambitieuse publiait hautement que, par l'effet de sa précédente condition, tout commerce avec la comtesse Du Barry pouvait être dangereux.

Au premier rang des graces que le duc de Choiseul devait à la bonté du roi (nous nous servons des expressions de l'époque), se trouvait la charge de colonel-général des Suisses, dont il avait été revêtu le 4 mars 1762. Il ne fut pas plus tôt exilé à sa terre de Chanteloup (disgrace qui fut pour lui l'occasion d'ovations plus éclatantes que n'en ait jamais reçu aucun ministre à l'apogée de sa puissance) qu'il y eut, pour lui ravir cette charge, des brigues dans lesquelles on engagea les princes du sang eux-mêmes.

Le duc de Choiseul mourut sans postérité au mois de mai 1785. Sa veuve, qui l'avait constamment comblé des marques de la tendresse la plus touchante, sacrifia le reste de sa fortune pour honorer sa mémoire; car cet homme, qui avait toujours continué de vivre en représentation, comme un petit monarque au milieu de sa cour, ne laissait après lui, avec d'immenses dettes, aucun moyen de remplir les clauses d'un testament par lequel il avait légué d'excessifs bienfaits à tous ceux envers lesquels il se croyait obligé à la munificence. Cette pieuse épouse, retirée, avec une seule femme de service, dans l'un des plus pauvres couvens de Paris, y vécut assez long-temps pour être témoin des malheurs de la révolution, que son mari avait entrevus, et que peut-être ses derniers conseils auraient pu détourner en grande partie.

P. C.

CHOISEUL-STAINVILLE (Claude-Antoine-Gabriel, duc de), pair de France, aide-de-camp du roi et gouverneur du Louvre, naquit en 1762 et passa presque toute son enfance à Chanteloup, où le grand ministre du même nom (*voy.* l'art. précédent), qui avait pour lui une tendresse toute paternelle, s'occupa beaucoup de son éducation, commencée par les soins et sous la direction de l'abbé Barthélemy. Il succéda, à l'âge de 25 ans, au titre et à la pairie du ministre duc de Choiseul, dont il avait épousé la nièce.

Son début dans la carrière politique remonte à l'époque des fameuses séances du parlement, en 1787, à la suite desquelles furent arrêtés MM. d'Esprémenil et de Montsabert. La noble franchise des opinions que le jeune pair de France exprima dans cette occasion mémorable manifestait déjà les principes qui devaient faire la règle de sa vie politique.

Colonel du régiment Royal-Dragons en 1789, il fut choisi en 1791, avec MM. de Fersen et de Bouillé, pour préparer la fuite de Louis XVI et assurer son voyage jusqu'à Montmédy. Le roi et sa famille furent arrêtés à Varennes; les mémoires du temps ont suffisamment prouvé que M. de Choiseul, à qui le poste de Varennes n'avait pas été confié, ne pouvait être responsable d'un événement dont seul il affronta les éminens périls; MM. de Fersen et de Bouillé étaient parvenus à sortir de France.

Emprisonné à Verdun et de là transféré à Orléans pour y être jugé par la haute cour nationale, M. de Choiseul recouvra sa liberté par suite de l'amnistie proclamée lors de l'acceptation de la constitution par le roi. Plus il était convaincu des nouveaux dangers qui le menaçaient auprès d'un trône dont il était déjà si facile de prévoir la chute, plus il mit d'empressement à s'en rapprocher. Le duc de Choiseul, qui avait été nommé chevalier d'honneur de la reine en 1792, n'abandonna pas un seul moment la famille royale jusqu'à sa translation au Temple, et ne se décida à quitter la France qu'après avoir entendu proclamer le décret qui mettait sa tête à prix. Dans le dénûment total où il se voyait réduit, sans autre ressource au monde que son épée, il leva un régiment de hussards, dans lequel il ouvrit un asile à des Français proscrits, sous des étendards qui n'étaient malheureusement pas ceux de

la France. Fait prisonnier en mars 1795, il s'échappe des prisons de Dunkerque, où il avait été conduit, va rejoindre son régiment dans le Hanovre et signe avec le gouvernement anglais une capitulation en vertu de laquelle il doit conduire aux Indes-Orientales la légion qu'il avait formée, avec stipulation de ne pas servir contre la France. Il s'embarque à Stades cinq jours après; trois de ses vaisseaux de transport, sur l'un desquels il se trouvait, se brisent sur la côte de Calais. Beaucoup d'hommes périssent; il est du petit nombre de ceux qui se sauvent à la nage; et cet événement ouvre devant lui une nouvelle carrière d'infortunes, où son rare courage lutte contre des périls qui se renouvellent sans cesse et dont la mort semble toujours l'inévitable terme. M. de Choiseul, arrêté au moment où il toucha la terre natale sur laquelle l'avait jeté la tempête, est traduit comme émigré devant une commission militaire qui jugeait sans appel. L'arrêt qui l'acquitte n'en est pas moins attaqué à la cour de cassation et devant l'Assemblée législative, par le Directoire dont les ordres réitérés pressaient le supplice des *naufragés de Calais*, en attendant la décision légale qu'il avait sollicitée. Cet ordre injuste aurait infailliblement reçu son exécution si le général Landremont, qui commandait alors l'armée des Côtes-du-Nord, n'eût pris sur lui de suspendre l'arrêt de mort que le Directoire avait arbitrairement prononcé. Le 18 brumaire mit enfin un terme à cette procédure inique, interrompue et reprise à différens intervalles. A la suite d'une enquête ordonnée par le premier consul Bonaparte, M. de Choiseul fut déporté en pays neutre le 1er janvier 1800. Il obtint la permission de rentrer en France l'année suivante: de nouvelles persécutions l'y attendaient. On ignore sur quelle dénonciation, quelques mois après son retour, il fut mis au Temple et ensuite envoyé en exil; mais on sait qu'il en fut rappelé 18 mois après par l'empereur et qu'il rentra à Paris le jour même de l'arrestation du général Moreau. Cette circonstance permet de croire que son exil n'avait pas eu pour motif (comme l'ont publié la plupart des biographes) le soupçon d'avoir entretenu des relations avec Pichegru et Moreau. Le décret généreux du premier consul qui rendit une patrie à M. de Choiseul, en le rayant de la liste des émigrés, donna dès lors une autre direction à sa vie.

A l'époque de la Restauration, M. de Choiseul rentra à la chambre des pairs avec les anciens ducs et pairs du royaume, au nombre de 28. Il y fonda cette réunion connue alternativement sous son nom et sous celui de M. de Marbois, laquelle joua un si grand rôle dans les discussions de cette chambre, par la fermeté des principes constitutionnels qu'elle ne cessa d'y manifester. Cette opposition nationale ne pouvait se concilier avec l'esprit du gouvernement d'alors : aussi M. de Choiseul ne tarda-t-il pas à se voir exclu de ce qu'on appelait alors les graces de la cour. Son refus des propositions que lui fit le duc de Feltre, de quitter le parti constitutionnel pour être employé dans son grade de lieutenant-général, éveilla contre lui l'animosité du pouvoir, et sa conduite courageuse dans l'affaire du maréchal Ney vint y mettre le comble. Le même sentiment qui dicta son vote à la chambre des pairs, dans le procès de l'illustre maréchal, lui fit prendre la parole dans le procès de la conspiration du 9 août, en faveur d'un accusé dont le père n'était pas resté étranger aux longues persécutions que les *naufragés de Calais* avaient eu à souffrir.

Major-général de la garde nationale à l'époque du ministère du marquis Dessoles, sous celui de M. de Villèle, il donna sa démission de cette place dans une lettre au roi Louis XVIII, que l'histoire a recueillie comme un monument de franchise et de patriotisme.

Jusqu'à la révolution de juillet M. de Choiseul se livra exclusivement à ses travaux législatifs dans la chambre des pairs, et les nombreux discours qu'il y prononça attestent la part honorable qu'il prit à tous les événemens de cette mémorable époque. Telle était la confiance publique dont ses opinions et ses sentimens bien connus l'avaient entouré, que son nom se trouva inscrit avec celui du ma-

réchal Gérard et du général Lafayette au bas de la proclamation municipale qui l'avait désigné comme membre d'un gouvernement provisoire. M. de Choiseul n'avait point été consulté sur l'honneur périlleux qu'on lui rendait; tant que la victoire fut douteuse, il abandonna sa tête aux chances du combat engagé; le jour où la victoire fut remportée, quand il ne s'agissait plus que d'en recueillir le prix, M. de Choiseul fit connaître la vérité par une lettre qu'il adressa aux habitans de Paris, le 1er août 1830.

Depuis cette mémorable époque, M. de Choiseul, nommé aide-de-camp du roi et gouverneur du Louvre, partage sa vie entre ses fonctions militaires et les diverses commissions civiles à la tête desquelles le gouvernement l'a placé. Tant d'occupations ne l'ont pas distrait des soins qu'il donne au département des Vosges, où il jouit de cette honorable influence que lui assure, parmi ses concitoyens, son dévouement sans bornes à la monarchie constitutionnelle. E. J.

CHOISEUL-GOUFFIER (Marie-Gabriel-Auguste-Florent, comte de) naquit à Paris en 1752, de l'antique et noble famille dont l'origine se confond presque avec celle de la maison de Bourbon. Le rang et la fortune de M. de Choiseul, au lieu d'être pour lui des moyens de dissipation, favorisèrent son goût pour l'étude; il acquit au collége d'Harcourt une instruction solide. Les souvenirs de l'ancienne Grèce le préoccupaient, et dès l'âge le plus tendre il conçut le projet de visiter ce sol illustré par tant de gloire. Son mariage avec l'héritière de la maison de Gouffier, son titre de colonel, ne furent, à l'accomplissement de son projet, que des obstacles momentanés. Préparé à son voyage par les leçons de l'abbé Barthélemy, il partit au mois de mars 1776 sur l'*Atalante*, commandée par le marquis de Chabert, qui lui-même faisait une expédition scientifique dans la vue de dresser une carte réduite de la Méditerranée. Pendant son séjour en Grèce, le comte de Choiseul fouilla tous les débris de l'antiquité, recueillit toutes les traditions, s'enquit de tous les usages, de tous les mots qui pouvaient avoir survécu à la destruction; et, de retour en France, il publia, en 1782, le premier volume de son *Voyage pittoresque en Grèce*. Tous ses récits sont clairs, sans sécheresse comme sans emphase. Peu de temps auparavant l'Académie des Inscriptions, qui avait pris connaissance des manuscrits et des matériaux réunis par M. de Choiseul, le nomma l'un de ses membres, à la place de Foncemagne, et l'Académie française imita cet exemple en le donnant pour successeur à d'Alembert, qu'elle perdit en 1783. Le discours du récipiendaire fut remarquable par le meilleur goût et la correction du style. Bientôt il repartit pour la Grèce, non plus en simple voyageur, mais comme ambassadeur, et rendit de grands services aux Hellènes par la confiance qu'avaient en lui le grand-visir Halil-Pacha et le prince Mauro-Cordato, premier drogman de la Porte. Par les conseils du comte de Choiseul des ingénieurs français furent appelés à Constantinople pour y enseigner la théorie et la pratique de l'art de la guerre. Lorsque les hostilités eurent commencé entre la Russie et la Porte, il joua le rôle de conciliateur (*voir* les Mémoires de Ségur, t. II.), et parvint à faire rendre la liberté à l'ambassadeur de Russie, détenu aux Sept-Tours; il empêcha aussi que l'internonce d'Autriche ne fût arrêté, quand cette puissance se déclara pour la Russie; enfin il adoucit constamment la position des prisonniers et en racheta plusieurs de ses propres deniers. A ses frais aussi des artistes habiles parcoururent la Syrie et l'Égypte, pour en dessiner les monumens.

A l'époque de notre révolution, le comte de Choiseul éprouva de grandes difficultés diplomatiques en Turquie et fut nommé ambassadeur en Angleterre (1791), mission qu'il n'accepta point. Il resta donc à Constantinople, où il se considérait toujours comme l'ambassadeur du roi, ne voulant correspondre qu'avec les princes à Coblentz. Des pièces saisies en Champagne le firent décréter d'arrestation, le 22 novembre 1792. Ne pouvant rentrer en France ni rester à Constantinople, il se retira en Russie et fut admis dans l'intimité de Catherine II. Paul Ier le nomma conseiller privé et le fit directeur de l'Académie des

beaux-arts et de toutes les bibliothèques impériales.

M. de Choiseul avait éprouvé un instant de disgrace par suite de ses liaisons avec le comte de Cobentzl, il s'était même éloigné de la cour ; mais l'empereur le rappela et le traita avec plus d'égards que jamais. Ces vicissitudes néanmoins inspirèrent à l'illustre Français le plus vif désir de rentrer dans sa patrie, et il y revint en 1802 n'ayant plus d'autre fortune que son nom et ne voulant pas se ranger parmi les courtisans du premier consul. L'Académie s'ouvrit de nouveau pour lui ; il ne voulait appartenir qu'à elle. Son premier volume, publié depuis si long-temps, attendait une suite, et cette suite était devenue difficile à faire, à raison de cette foule de voyageurs qui avaient depuis 20 ans publié leurs relations. Il lui fallut donc, selon l'heureuse expression de M. Dacier, rajeunir ses anciens travaux ; il fit entreprendre de nouvelles recherches, leva des plans, etc., et ces soins remplirent sa vie entière. En 1809 parut la première partie du second volume. Il y a moins d'enthousiasme et plus de science, surtout plus d'observation. Homère devient pour lui l'historien, le géographe, plus encore que le poète. La Troade, objet de la seconde partie de ce second volume, avait été mise sous presse par l'auteur, mais elle ne parut point de son vivant.

M. de Choiseul écrivit plusieurs savantes dissertations pour les mémoires de l'Académie, tels que ceux sur *l'hippodrome d'Olympie*, sur *le Bosphore de Thrace*, sur l'existence d'Homère, qu'il maintint contre les sceptiques. Au retour des Bourbons, il fut nommé ministre d'état et pair de France. Frappé tout à coup d'apoplexie, il se rendit aux eaux d'Aix-la-Chapelle en 1817, avec la princesse Hélène de Beauffremont (auteur d'un poème de *Jeanne d'Arc*), qu'il avait épousée en secondes noces ; mais sa santé ne put se rétablir, et il mourut le 22 juin de la même année. Sa précieuse collection d'antiquités a été déposée dans le Musée royal, où elle est exposée aux regards du public. P. G-Y.

CHOISEUL-PRASLIN, *voy.* PRASLIN.

CHOISY (FRANÇOIS-TIMOLÉON DE), né à Paris en 1644. « Il a vécu trois ou quatre vies différentes : homme, femme, toujours dans les extrémités, abîmé ou dans l'étude ou dans les bagatelles, estimable par un courage qui mène au bout du monde, méprisable par une coquetterie de petite fille, et, dans ces états différens, toujours gouverné par le plaisir. » Ces paroles de l'abbé d'Olivet, biographe de l'abbé de Choisy, résument avec une merveilleuse exactitude le caractère et l'existence de ce personnage. L'histoire de l'abbé de Choisy, si elle n'était pas une réalité, pourrait passer pour le plus invraisemblable des romans. Né d'un père chancelier de Gaston duc d'Orléans, et d'une mère arrière-petite-fille du chancelier de l'Hôpital ; élevé à la cour d'Anne d'Autriche, avec le jeune Philippe, frère de Louis XIV ; jusqu'à son adolescence presque toujours habillé en fille ; dès l'âge de 19 ans, pourvu de plusieurs riches abbayes, en sortant de soutenir sa thèse en Sorbonne, l'abbé de Choisy allait dans le monde et à la cour *faire sa belle*, ayant aux oreilles des girandoles de diamans de dix mille francs, et la figure couverte de rouge et de mouches. Une moquerie de madame de Lafayette, qu'il prend pour un conseil sérieux, le décide à ne plus quitter le costume féminin ; en cet équipage il assiste aux offices, quête, rend le pain bénit, va à la cour, au bal, à l'Opéra. Une verte réprimande qu'il y reçoit un jour, dans la loge du dauphin, du duc de Montausier, gouverneur de ce prince, l'engage à quitter Paris. Il se rend à Bourges, où il se fait passer pour femme, sous le nom de la comtesse des Barres ; il achète une terre auprès de cette ville, et là, à la faveur de son déguisement, il réalise les traits les plus scandaleux que Louvet a attribués au héros de son fameux roman. Au bout de plusieurs années, et vers l'âge de 30 ans, il revient à Paris où, grace à l'anonyme, il est dans les intrigues de coulisses et de boudoirs. Reconnu enfin, il reprend les habits de son sexe et de son état, et va, en 1676, à Rome, jouer une autre comédie en qualité de conclaviste des cardinaux de Bouillon et de Retz, lors de l'élévation d'Innocent XI, au trône pontifical. A

39 ans, atteint d'une maladie grave, la crainte de la mort produit en lui les symptômes de la conversion : il écrit, de moitié avec l'abbé Dangeau, quatre dialogues sur des sujets moraux et chrétiens. En 1685 il va à Siam, comme missionnaire, pour y prêcher l'évangile; il ne convertit pas le roi, mais il se met au mieux dans ses bonnes graces, et il en reçoit des complimens et des présens pour le pape. Il se fait conférer en cinq jours tous les degrés de la prêtrise, dit en mer sa première messe, pendant le trajet du retour, catéchise et sermonne l'équipage, partage en France, auprès de Louis XIV, la disgrace du cardinal de Bouillon, et, pour rentrer en faveur, publie deux panégyriques du roi, déguisés sous le titre de *Vie de David* et de *Vie de Salomon*. Ces deux ouvrages, qui avaient été précédés de la relation de son voyage à Siam, lui ouvrent, en 1687, les portes de l'Académie française, où il entre plutôt comme courtisan que comme écrivain. Son discours de réception obtint un grand succès et mérite d'être lu ; c'est son meilleur titre académique. Depuis cette époque jusqu'à celle de sa mort, sa conduite extérieure n'offrit aucun scandale, et il sembla livré entièrement à la littérature. Aussi actif dans ses travaux que dans ses plaisirs, il publia successivement l'histoire des règnes de saint Louis, Philippe-de-Valois, Jean, Charles V et Charles VI. Relativement à celle-ci, le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, lui ayant demandé comment il s'y prendrait pour dire que Charles VI était fou, il lui répondit : *Monseigneur, je dirai qu'il était fou.* Bossuet (qui le croirait !) l'ayant engagé à écrire une histoire de l'église qui dispensât les gens du monde de lire celle de l'abbé Fleury, il entreprit cette tâche et en publia onze volumes. Cette histoire s'étend jusqu'à l'avénement de Louis XV. Enfin, le 2 octobre 1724, l'abbé de Choisy mourut à 81 ans, doyen de l'Académie française, et laissant après lui, comme contre-poids des souvenirs de sa jeunesse, une masse d'écrits religieux, historiques ou moraux, qui ne s'élève pas à moins de 30 volumes. Son style, qui a de la grace et de l'élégance, est plutôt celui d'un homme du monde que celui d'un homme de lettres ; quant à son talent comme historien, nous dirons qu'il a fait de l'histoire insignifiante. On trouve beaucoup de lettres de l'abbé de Choisy parmi celles du comte de Bussy-Rabutin. C'est lui que La Bruyère a voulu peindre sous le nom de *Théodote*. P. A. V.

CHOKIER, *voy.* SUBLET.

CHOLÉRA - MORBUS, maladie à peine connue en France avant 1832, époque à laquelle une épidémie cruelle est venue lui donner une immense et funeste popularité. Alors tous les yeux furent dirigés sur cette maladie; tous les esprits s'évertuèrent à chercher sa nature, sa cause et son traitement; mais le fléau, déjouant toutes les prévisions, bouleversant toutes les théories, poursuivait sa marche, et nous le voyons à ce moment encore frapper les contrées méridionales de la France, qu'il semblait avoir oubliées dans sa première invasion.

La dénomination hybride de *choléra-morbus* ne représente à l'esprit qu'une idée incomplète; celle de *trousse-galant* exprime la rapidité avec laquelle la maladie frappe et tue l'homme qui jouissait de la plus parfaite santé; enfin celle de *passion* ou de *diarrhée cholérique* semblerait attribuer à la bile un rôle qui ne lui appartient pas dans cette maladie.

De tout temps on a observé dans les pays chauds, et dans les saisons où la température est très élevée, une maladie qu'on nommait *choléra - morbus sporadique*, et qui présentait pour phénomènes principaux des vomissemens et des déjections continuelles de matières bilieuses, muqueuses et séreuses, accompagnées de violentes douleurs dans le ventre, de crampes dans les membres et d'un refroidissement notable de tout le corps, avec une anxiété physique et morale extrême. Cette scène douloureuse se terminait, dans beaucoup de cas, par la mort en quelques heures, et plus d'une fois sans doute elle dut faire croire à un empoisonnement. Cette supposition fut souvent accueillie, lorsque la maladie dont nous venons d'esquisser le tableau se présenta chez un certain nombre de personnes en même temps, à la suite de circonstances uniformes. Ainsi, par exemple, à Paris, il y a quelques années, on vit,

pendant un été très chaud, les glaces déterminer une semblable affection, d'une manière assez sérieuse et assez étendue pour éveiller l'attention de l'autorité. Il n'y avait pas d'empoisonnement.

Mais l'épidémie de 1832 a prouvé que cette *cholérine*, ainsi qu'on l'a nommée, était une affection de nature inflammatoire, et les médecins sont bien convaincus que, malgré cette analogie, ce n'est pas là le choléra-morbus *asiatique* qui depuis plusieurs années a promené la mort sur des contrées où il ne s'était pas montré jusque là. Cette maladie, commune dans l'Inde où elle porte le nom de *mordechi* et qui s'appelle en chinois *oulouan*, *hida* en arabe, *oueb* en persan, et en sanscrit *sinanga*, présente des formes qui lui sont propres et que nous allons d'abord indiquer. Son invasion est subite et sans phénomènes précurseurs; et bien que dans toutes les conditions on puisse en être affecté, néanmoins les sujets délicats, et surtout ceux qui sont affaiblis par l'âge, les excès et les privations de tout genre, ainsi que par les maladies, y sont, toutes choses égales d'ailleurs, plus exposés que les autres. Tout d'un coup une vive et cruelle douleur se fait sentir vers le creux de l'estomac; des nausées se manifestent et des vomissemens surviennent, d'abord muqueux et bilieux, puis consistant en une sérosité trouble, blanchâtre, dans laquelle nagent des flocons de même couleur. Bientôt paraissent des coliques, et les malades rendent à flots, et à chaque instant, un liquide analogue à celui qui est vomi presque sans intervalle; le ventre est rétracté en arrière et tendu. Dès lors et en même temps les traits se décomposent d'une manière inexprimable et présentent un aspect cadavéreux; la peau se refroidit, se glace et se colore d'une nuance bleue qui peut aller jusqu'au noir; la voix se perd, la respiration se ralentit et l'air sort froid de la poitrine; enfin la circulation s'affaiblit; le pouls devient presque insensible, et la sécrétion de l'urine est complètement suspendue. Alors aussi des crampes douloureuses tiraillent les muscles de tout le corps et font pousser aux malades des cris déchirans; les facultés intellectuelles participent plus ou moins au trouble général. Quelquefois elles restent intactes, mais plus souvent encore l'abattement ou le désespoir s'emparent des malheureux cholériques, comme s'ils voyaient la mort face à face. D'ailleurs ces divers symptômes peuvent se montrer isolés ou groupés d'une manière variable, et leur nombre, leur intensité et leur succession peuvent servir à faire apprécier les chances de salut et à indiquer le sens dans lequel on doit agir. Les diverses manières dont ces phénomènes se combinent entre eux ont donné naissance aux nombreuses variétés qui ont été décrites par les auteurs, tels que le choléra spasmodique, asphyxiant, etc.

La marche du choléra est rapide: en quelques instans on peut être foudroyé, sans que tous les symptômes que nous avons indiqués aient le temps de se développer. Au contraire, lorsqu'on réchappe, on conserve encore, pendant un temps plus ou moins long, des dérangemens divers des organes; et tel qui a survécu à une violente attaque du choléra succombe quelques semaines plus tard. Cependant, en général, la durée de la maladie est courte, et lorsqu'on a dépassé deux ou trois jours, les chances de guérison deviennent plus grandes. On sait de plus par expérience que, dans les épidémies, les premiers jours et les derniers sont en général les moins meurtriers, et que le fléau semble suivre une marche ascendante pour décroître, après avoir, pendant quelque temps, exercé ses ravages d'une manière à peu près uniforme.

Le choléra-morbus est une des maladies les plus graves qu'on connaisse; elle se termine par la mort dans un trop grand nombre de cas, à moins que des secours prompts ne soient administrés; et ces secours encore sont souvent inefficaces, car on ne possède pas sur la nature et les causes du mal des données assez positives pour pouvoir établir un traitement certain dans ses résultats. Il règne à ce sujet de grandes dissensions parmi les médecins, et les épidémies qui viennent d'avoir lieu sont loin d'avoir suffisamment éclairci la question. Les uns, en effet, veulent y voir une affection essentiellement inflammatoire des organes digestifs et préconisent exclusivement le traitement antiphlogistique; d'autres, considérant l'état

de prostration et de refroidissement où sont les malades, pensent que les forces vitales sont en défaut et qu'on doit s'attacher à les rétablir par le moyen des toniques. Les uns et les autres ont cité des guérisons à l'appui de leur opinion. La question même de savoir si le choléra-morbus est ou n'est pas contagieux n'est pas nettement résolue, bien qu'on incline, en général, à croire que la maladie ne se propage pas des personnes malades à celles qui sont en santé.

La théorie la plus probable et qui réunit le plus grand nombre de médecins éclairés est que le choléra-morbus consiste dans un véritable empoisonnement produit par des miasmes répandus dans l'atmosphère, ce qui exclut l'idée de contagion. Ces miasmes, transportés par les vents, et formant une couche susceptible de monter et de descendre, et par conséquent de passer par-dessus les cordons sanitaires, ont successivement, depuis 1817, époque où la maladie a ravagé l'Inde, parcouru diverses régions du globe, se montrant à de grandes distances dans un court espace de temps, tout en épargnant certaines contrées qui se trouvaient pourtant sur leur passage. Une fois introduits dans l'économie par la respiration, ces miasmes agissent sur le système nerveux d'une manière analogue à celle de divers poisons végétaux ou animaux, et leurs effets sont plus ou moins marqués suivant la quantité qui en est respirée et suivant les circonstances dans lesquelles se trouvent les individus qui les reçoivent. En effet, tel est frappé d'une manière irrémédiable; chez tel autre au contraire, moins profondément atteint ou mieux pourvu de moyens de résister, la *réaction* se manifeste, et il revient à la santé après avoir éprouvé des accidens plus ou moins graves.

Le choléra-morbus est une maladie facile à distinguer de toutes les autres, et dont les traits caractéristiques sont les vomissemens et les déjections de matières blanchâtres, le refroidissement, les crampes et la couleur bleue de la peau. Il est bien moins aisé de savoir à l'avance si un malade doit succomber ou guérir. Tel, en effet, est mort après n'avoir offert qu'une portion des phénomènes propres à la maladie, et *vice versâ*. On peut cependant considérer comme des signes favorables le petit nombre et le peu d'intensité des symptômes, ainsi que la prolongation de la maladie.

L'ouverture des corps a jeté peu de lumière sur la nature du choléra, et c'est une nouvelle analogie avec les empoisonnemens par les poisons tels que celui du serpent à sonnettes, l'opium, etc. Des congestions et des inflammations partielles sont des résultats et non des causes; et c'est la cause qu'il faudrait pouvoir atteindre. Voilà sans doute pourquoi tout est vague dans le traitement du choléra-morbus; voilà pourquoi tant de moyens ont été vantés pour avoir réussi une fois, qui ont complètement échoué lorsqu'on y a eu de nouveau recours. Et voilà pourquoi, dans l'impossibilité où l'on est d'expulser le poison, on doit rejeter les prétendus spécifiques qui s'appliquent à tous les cas, sans distinction, et se diriger d'après les circonstances diverses où se trouve placé chaque malade.

On a essayé successivement les vomitifs, les purgatifs, les saignées, les narcotiques et les excitans, l'eau froide, l'éther, le camphre, l'huile de cayeput, les acides, etc., tant comme préservatifs que comme curatifs; et la meilleure preuve qu'aucun n'a répondu à la confiance qu'on lui avait à l'avance accordée, c'est qu'il en a fallu chercher d'autres, ainsi que cela a été bien démontré dans la grande épidémie que nous avons encore sous les yeux (septembre 1835).

Sans entrer dans le détail de ces opinions diverses sur le traitement du choléra, nous allons indiquer celui qui a réuni les suffrages des médecins les plus expérimentés et les plus consciencieux, parce qu'il est basé sur l'observation des faits. Les moyens hygiéniques connus, employés avec discernement, sont les plus sûrs agens préservatifs, tant pour les masses que pour les individus. Les probabilités étant en faveur de l'opinion qui place dans l'air la cause (poison) du choléra, tout ce qui peut agir sur la composition ou le mouvement de l'atmosphère doit être considéré comme utile. Ainsi les feux que les anciens employaient avec raison, les fumigations de

toute espèce, la ventilation sont autant de préservatifs qu'on fera bien de mettre en œuvre suivant les localités et les ressources dont on pourra disposer. On évitera de sortir la nuit, époque où le refroidissement de l'air fait descendre vers la terre les vapeurs que le soleil élève vers les régions supérieures. Le régime alimentaire mérite une attention d'autant plus sérieuse que la maladie commence presque toujours par les organes digestifs, et qu'une légère diarrhée la précède souvent de quelques jours. Cependant l'exclusion des alimens végétaux et l'usage excessif des excitans n'est rien moins qu'utile, et le meilleur conseil à donner aux personnes dont le régime est habituellement modéré serait de n'y rien changer, seulement d'être plus sobres encore que de coutume. On doit éviter les brusques alternatives de température ou les fatigues exagérées et les veilles ; mais, ce qui importe par-dessus tout, c'est de conserver la tranquillité d'ame, sans laquelle toutes les autres précautions sont insuffisantes. Aussi a-t-on vu que, toutes choses égales d'ailleurs, la populace ignorante, superstitieuse, misérable et intempérante, a partout fourni le plus grand nombre de victimes et qu'elle a toujours été frappée la première.

La maladie une fois déclarée, il faut pourvoir aux accidens qui se manifestent, d'après les principes qui dirigent le médecin dans les empoisonnemens où il n'est pas possible d'expulser le poison, cause unique des accidens, et où conséquemment il ne s'agit plus que de remédier, autant que possible, aux effets produits. Il est bien évident d'après cela que, dans un grand nombre de cas, il est de toute impossibilité de guérir, parce que le poison a été introduit en trop grande quantité. Cependant on ne doit pas négliger les secours propres à provoquer une réaction salutaire; car, on a vu des malades arrachés à une mort presque certaine, et l'on doit adapter ces secours aux formes particulières que présente la maladie, à raison du sujet qu'elle affecte et de l'époque à laquelle elle se présente. Un lit chauffé, des frictions sèches ou aromatiques sur tout le corps, un bain de vapeurs, quelques lavemens opiacés suffisent dans les cas peu graves, et qui pourraient même guérir spontanément, ainsi qu'on en a des exemples. Ils réussissent également dans les cas plus sérieux; mais alors on y joint les saignées qui favorisent le jeu de la circulation, et l'on insiste sur les moyens propres à produire les sueurs, dont l'influence salutaire a été constatée. On a beaucoup de peine à calmer les vomissemens, et les boissons diverses qu'on administre dans cette intention amènent souvent un résultat opposé. Le mieux est de s'en abstenir complètement et de calmer la soif des malades avec de la glace en petits morceaux. Plus tard, et quand la réaction s'est manifestée, le traitement doit être plus particulièrement adoucissant et calmant; il doit avoir pour objet de prévenir et de combattre les affections locales de divers organes, qui se développent et peuvent causer de grands ravages sans qu'on s'en aperçoive.

Il faut d'ailleurs se défier des annonces trompeuses de l'ignorance et du charlatanisme, et savoir que, quant à présent au moins, il n'existe pas de spécifique contre le choléra. Il faut savoir, de plus, que de la célérité avec laquelle sont administrés les secours dépend en grande partie l'issue favorable de la maladie.

Le choléra-morbus asiatique, outre qu'il règne habituellement dans l'Inde, où il est personnifié dans le dieu Mahadera, a paru à diverses époques dans d'autres contrées sous forme d'épidémies plus ou moins meurtrières, et qui ont répandu l'effroi sur leur passage. Elles ont présenté des caractères communs : partout on a vu les populations attribuer le fléau qui les frappait à la colère divine, et souvent, dans leur égarement, s'en prendre à ceux qui les gouvernaient, et même à ceux qui leur offraient des secours*.

(*) Les classes inférieures se sont obstinées, dans la plupart des pays, à attribuer le fléau à l'empoisonnement des fontaines ou des boissons et des alimens. Les médecins eux-mêmes furent poursuivis comme empoisonneurs et coururent risque de la vie. Cette accusation odieuse, lorsqu'elle se fit entendre en Russie, sembla ne pouvoir être portée que dans un pays où une grande barbarie régnait encore dans la masse de la population; mais elle s'est répétée en France et en Allemagne dans des termes à peu près semblables. L'empereur de Russie enseigna à son peu-

On les a vues également, persuadées de la nature contagieuse du mal, abandonner leurs foyers ou repousser, le fer à la main, ceux qui venaient chercher dans leurs murs un asile bientôt violé par les ravages de la maladie.

On trouve dans l'antiquité des traces plus ou moins évidentes de ces épidémies; mais ce n'est qu'à partir du XVIIe siècle qu'elles ont été régulièrement observées et décrites. De 1669 à 1675 le choléra exerça de cruels ravages en Angleterre; puis au milieu du siècle dernier (1756), il surgit dans l'Inde avec une violence inaccoutumée et parcourut successivement les diverses parties de cette contrée jusqu'en 1781. Le Bengale et les pays situés sur les bords du Gange furent visités en 1815 par le fléau, dont les victimes se comptèrent par milliers dans quelques semaines. Une terreur bien justifiée par la marche furieuse de la maladie s'empara de toutes les populations. A partir de cette époque l'épidémie gagna de proche en proche l'empire des Birmans, le royaume de Siam, les îles de la mer des Indes, puis la Chine, où elle sévit depuis 1820 jusqu'en 1827; sa cessation coïncida avec l'apparition d'un vent du nord violent, accompagné de neiges abondantes. A l'ouest, le choléra, parti de Bombay (1821), se dirigea vers l'Europe, par l'Arabie, la Perse et l'Egypte. Sa première apparition en Europe eut lieu en 1823, époque à laquelle M. Rehmann, médecin de l'empereur de Russie, l'observa à Astrakhan; alors elle ne pénétra pas plus avant. Mais en 1830 elle franchit encore une fois le Caucase, et la Russie paya largement son tribut à la maladie qui parcourut diverses portions de son vaste territoire, en suivant une marche capricieuse et en présentant des alternatives d'augmentation et de diminution. En 1824 on la vit reparaître avec fureur au Bengale, à la Chine et en Russie, contrées qu'elle désola, soit successivement soit simultanément, jusqu'en 1830 et 1831, que, marchant vers le sud, elle envahit la Pologne, déjà écrasée par l'intervention étrangère. L'Allemagne, malgré la sévérité des précautions sanitaires, ne fut pas à l'abri, et les divers états qui la composent passèrent sous le niveau fatal. Dans la même année (1831) la Grande-Bretagne fut envahie par le fléau; l'Amérique elle-même ne put s'y soustraire, et en 1832, tout d'un coup, le choléra vint éclater comme la foudre à Paris, franchissant un vaste espace de pays sans s'y manifester, et de là il se répandit dans les diverses parties du royaume, semblant oublier le Midi que plus tard (1835) il devait dévaster aussi, en même temps qu'il devait pénétrer en Italie. La Hollande et les Pays-Bas furent également atteints cette année, quoique d'une manière moins funeste. Alors aussi l'épidémie frappa plusieurs localités qu'elle avait épargnées les années précédentes. Depuis cette époque, des irruptions plus ou moins considérables ont eu lieu sur plusieurs points de l'ancien et du nouveau monde, avec une intensité variable; et il semble impossible de dire où s'arrêtera ce mal, qui, depuis près de vingt ans, a suppléé aux guerres qui maintenaient l'équilibre des populations.

Dans cette longue période de temps les théories et les conjectures n'ont point manqué, et au milieu des moyens d'expérimentation qui se sont présentés si nombreux et si variés, aucune lumière suffisante n'a encore surgi. Personne ne peut dire d'où est venu ce fléau, qui tantôt semble suivre les caravanes, le cours des eaux ou la direction des vents pour se propager de proche en proche en laissant de longues traces de deuil, tantôt s'élance par sauts et par bonds, franchissant les montagnes et les mers, passant à travers les cordons sanitaires qui auraient dû lui fermer passage, et courant pour ainsi dire après ceux qui cherchaient leur salut dans la fuite. Le chiffre total des morts dans les diverses parties du globe ne saurait être encore connu, mais il a été très considérable : on l'a évalué de 15 à 20 millions d'hommes; et néanmoins la somme habituelle des morts de chaque année n'a été que médiocrement augmentée, parce que la maladie a souvent frappé des sujets déjà atteints d'affections graves et dont elle a seule-

ple à regarder le fléau comme une punition de sa révolte contre les décrets de la Providence, et la scène qui eut lieu à Saint-Pétersbourg formera une belle page dans la vie de ce souverain. Nous en tracerons l'ébauche à l'article NICOLAS. J. H. S.

ment accéléré la fin. En général la classe pauvre a été moissonnée en plus grande proportion, et cependant les riches n'ont pas été épargnés, et les plus hautes sommités sociales ont dû payer aussi leur contingent de morts. Les climats et les saisons les plus divers n'ont pas du tout influencé la marche de cette affection, et les observations météorologiques n'ont abouti à rien de positif. Les méthodes de traitement diverses et même opposées, qui ont été tentées dans tous les pays où a éclaté le choléra, ont eu peu d'influence sur lui, et les différences qu'il a présentées n'ont jamais été assez importantes pour empêcher de méconnaître une cause unique étendant son action à une immense surface de pays, et dont la funeste puissance a été constamment supérieure à toutes les forces de l'humanité. Maintenant on s'épuise encore en conjectures non moins inutiles : le choléra reviendra-t-il dans les pays qu'il a déjà dévastés? quand aura-t-il fini cette excursion qui dure maintenant depuis près de vingt ans? C'est ce que personne ne peut savoir et sur quoi il serait plus sage peut-être de garder le silence de la résignation en se tenant prêt à tout événement. F. R.

CHOLÉRIQUE, *voy.* CHOLÉRA-MORBUS et TEMPÉRAMENT.

CHOLIAMBE, iambe boiteux ou *scazon*, est un terme de la métrique grecque et latine, qui désigne un vers iambique qui cloche (χωλεύει), parce que le dernier pied est un spondée au lieu d'être un iambe, comme :

Fūlsĕ|rĕ quōn|dām cān|dĭdī | tĭbī|sōlēs.

CATULLE.

F. D.

CHOMAGE, *voy.* FÊTES.

CHOMEL. Plusieurs médecins appartenant à la même famille ont illustré ce nom. Le premier, PIERRE-JEAN-BAPTISTE, né à Paris en 1671 et mort en 1740, est particulièrement connu par son *Abrégé de l'Histoire des plantes usuelles*, ouvrage qui, imprimé en 1712, eut de nombreuses éditions, dont la plus récente est de 1810. Chomel fut médecin et jouit comme tel d'une réputation distinguée; mais la botanique fut sa science de prédilection, et sa vie presque entière fut consacrée à l'étude et à l'enseignement de cette belle partie de l'histoire naturelle. Élève et ami de Tournefort, il le seconda énergiquement dans ses travaux, et joignant la pratique à la théorie, il cultivait les plantes médicinales les plus usitées dans un jardin de Paris, où depuis s'est établi le collége de pharmacie, et il faisait des cours sur les préparations et l'usage qu'on en faisait. Chomel fut médecin du roi et doyen de la Faculté de médecine. Son fils, JEAN-BAPTISTE-LOUIS, mort en 1745, remplit les mêmes fonctions et se livra comme lui à l'étude et à l'enseignement de la botanique.

A la même famille appartient AUGUSTE-FRANÇOIS Chomel, né à Paris en 1788, professeur à la Faculté de médecine (1826), médecin consultant du roi et de l'hôpital de la Charité. Porté par goût à l'étude de la médecine, M. Chomel s'y livra de très bonne heure et avec un zèle assidu qui fut bientôt couronné de succès. La partie positive de l'art, l'observation directe des maladies, fut celle qui convint le mieux à son esprit grave et réfléchi : aussi, jeune encore, était-il déjà vieux par l'expérience. Il fut l'élève et l'ami de Bayle (*voy.*), médecin observateur aussi et dont les conseils et l'exemple durent confirmer le jeune Chomel dans la direction qu'il avait prise. Sa carrière a répondu à ses débuts et l'enseignement clinique auquel il s'était voué long-temps avant d'être appelé à remplir une chaire publique, a fait à M. Chomel la réputation méritée d'un des plus sages et des plus habiles praticiens de Paris. Plusieurs ouvrages sont dus à M. Chomel : outre ses *Élémens de pathologie générale* (1817), dont la 3ᵉ édition est sous presse, on a de lui un *Traité des fièvres et des maladies pestilentielles*, 1821. Il a fait de plus presque toute la partie médicale du *Dictionnaire de médecine* en 21 volumes, et un grand nombre de mémoires sur divers points de pathologie, lus à l'Institut ou insérés dans les divers journaux de médecine. M. Chomel prit une part active à la guerre médicale que suscita M. Broussais : il fut dans les rangs de l'opposition; la victoire resta au novateur hardi. Mais le temps a opéré une fusion, et les deux honorables rivaux siégent maintenant à

côté l'un de l'autre au sein de la Faculté et de l'Académie de Médecine. M. Chomel, comme professeur de clinique et comme médecin, se distingue par une observation attentive et consciencieuse qui explique la justesse de son coup d'œil et la sagesse de sa pratique. Ces qualités sont appréciées des élèves qui suivent en foule ses leçons, et de ses confrères qui réclament souvent ses conseils. F. R.

CHORAL (CHANT), *voy.* CHANT D'ÉGLISE.

CHORÉE, terme de la prosodie grecque et latine, qui désigne un pied de vers composé d'une longue et d'une brève (– ᴗ). On employait ce mètre surtout dans les chœurs (χοροί), et c'est de là que lui est venu son nom. Deux chorées de suite, comme *cantilena*, forment un pied composé, que les prosodistes appellent *dichorée*. F. D.

Quant à la maladie convulsive à laquelle le même nom de *chorée* a été attaché, nous en traiterons au mot DANSE DE SAINT-GUY. S.

CHORÉGE (χοραγὸς, de χορὸς, chœur, et ἄγειν, conduire). Pour les principales fêtes d'Athènes qu'on célébrait par des jeux de théâtre et des cérémonies religieuses, chacune des dix tribus fournissait un chœur de danseurs et de musiciens, et élisait un citoyen qui était chargé d'instruire et de diriger le chœur, de le costumer et même de le nourrir : il s'appelait *chorége* et sa charge *chorégie*. La chorégie, fonction publique et sacrée, donnait de grands priviléges, entre autres l'inviolabilité de la personne, et surtout une popularité qui était le plus sûr moyen d'arriver aux premières magistratures. Toutefois, les frais énormes de la nourriture et de l'instruction du chœur, de la mise en scène et des costumes, empêchaient beaucoup de citoyens d'accepter la chorégie ; mais entre ceux qui l'avaient briguée et obtenue, il s'établissait une émulation extraordinaire ; car la religion et l'art, la rivalité de tribu à tribu, exaltaient les imaginations athéniennes, et le chorége qui l'emportait en magnificence sur ses rivaux recevait un prix qui était solennellement décerné par les arbitres du théâtre. Ce prix était communément un bas-relief, un trépied, qu'on allait en pompe consacrer dans les temples avec des inscriptions qui perpétuaient la gloire du chorége et de la tribu victorieuse. C'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui un monument ou une consécration *choragique*. F. D.

CHORÉGRAPHIE, mot nouveau formé de χορὸς, danse, et de γράφω, j'écris ou je décris ; il peut donc signifier la description de la danse ou aussi l'art d'écrire la danse. On entend généralement par le mot de *chorégraphie* l'art d'écrire les pas de la danse, de la pantomime, des évolutions, des marches, et, de plus, les chœurs pour les morceaux d'ensemble et une partie du jeu.

Ce qui nous reste des monumens de la danse chez les Grecs et chez les Romains ne suffit pas pour nous donner une idée de ce qu'elle était chez ces deux peuples : nous n'avons donc pu les imiter dans cet art. Ainsi la chorégraphie est d'invention moderne. Ce fut vers la fin du XVI[e] siècle, en 1588, que Jehan Tabourot, sous le nom de Thoinot Arbeau, qui n'est que l'anagramme du sien, dans un ouvrage qu'il a intitulé *Orchésographie*, entreprit de tracer, à l'aide des notes de la musique, les divers pas des danses, en commençant par la *Guerrière*, et la tabulature des instrumens qui l'accompagnent, tels que le tambour, le fifre, etc. On trouve dans ce volume des annotations sur la volte, sur l'allemande, les branles de Poitou, de Malte, et sur divers autres.

Beauchamps, célèbre maître de danse et qui le fut de Louis XIV, le même qui devint compositeur des ballets de l'Opéra, lorsque Lulli en eut obtenu le privilége, perfectionna, dit-on, le travail de Tabourot ; mais nous n'avons rien trouvé du sien. Il mourut en 1695.

Feuillet (Raoul-Auger), maître de danse à Paris, y fit paraître en 1701 un ouvrage intitulé *Chorégraphie ou l'art d'écrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs*. Après avoir indiqué les pas, les positions, les mutations de ces dernières et la manière de déchiffrer les danses écrites ; après avoir établi dans une suite de tables les rè-

gles qu'il faut suivre, l'auteur donne par des signes un recueil des danses qu'il a composées, et ensuite un recueil de danses composées par Pécour, compositeur et directeur des ballets de l'Opéra, telles que *la bourrée d'Achille*, *la mariée*, *le passepied*, *la contredanse*, *le rigaudon des vaisseaux*, *la Bourgogne*, *la Savoie*, *la Forlana* et *la Conty*.

L'air sur lequel les pas sont composés est noté au haut de la page. Les *chemins* ou figures des danses sont tracés au-dessous; les pas sont indiqués sur ces chemins par des traits et des signes démonstratifs convenus; la cadence ou la mesure y est marquée par de petites barres posées transversalement, qui divisent les pas et fixent les temps, de sorte que huit mesures de chorégraphie équivalent à huit mesures de musique.

Au moyen de cet arrangement, on parvient à épeler la danse; l'intelligence des signes n'est pas très difficile; on les apprend assez vite, mais on les oublie de même.

Dans les premiers momens où la danse a été asservie à des principes, les maitres, à l'aide de ces signes et de ces caractères, s'envoyaient réciproquement de petites contredanses et des morceaux brillans et difficiles aussitôt qu'ils venaient à paraître. *Voy.* Ballet. L-n.

CHORÉVÊQUE. Ce mot est formé des deux mots grecs *χώρα*, campagne, région, *ἐπίσκοπος*, évêque; il signifie par conséquent évêque de la campagne, évêque régionnaire.

La première fois qu'il est question des chorévêques dans l'histoire ecclésiastique, c'est au sujet de défenses qui leur sont faites. Le 13ᵉ canon du concile d'Ancyre, tenu en 314, porte qu'il n'est pas permis aux chorévêques d'ordonner des prêtres ou des diacres ni aux prêtres de la ville de rien faire en chaque diocèse sans la permission par écrit de l'évêque. Après avoir rapporté ce canon, l'abbé Fleury ajoute : « Les chorévêques n'étaient, comme on voit, que des prêtres, à qui l'évêque donnait presque toute son autorité pour la campagne » (tom. III pag. 51). Le concile d'Antioche, tenu en 341, s'exprime ainsi, canon 10 : « Que ceux qui sont dans les bourgs ou les villages, que l'on nomme *chorévêques*, quoiqu'ils aient reçu l'ordination d'évêques, connaissent les bornes de leur pouvoir, et se contentent de gouverner les églises qui leur sont soumises. Ils peuvent ordonner des lecteurs, des sous-diacres et des exorcistes, mais non pas des prêtres et des diacres, sans l'évêque de la ville dont ils dépendent. Celui qui osera violer cette règle sera déposé. Le *chorévêque* sera ordonné par l'évêque de la ville » (Labbe, *Collect. Concil.*, t. II, col. 566). Les canons de ces conciles sont devenus des sujets de discussion sur le caractère des chorévêques. Ces dignitaires ecclésiastiques étaient-ils revêtus du caractère épiscopal ? n'étaient-ils que des prêtres vicaires de l'évêque à la campagne? Les uns ont soutenu la première question, les autres la seconde. Les conciles postérieurs ne sont guère propres à éclaircir la matière.

Charlemagne ordonna inutilement que les chorévêques fussent supprimés : ils subsistaient encore au xᵉ siècle. J. L.

CHORIAMBE, mètre de la poésie grecque et latine, composé d'un chorée (- ◡) et d'un iambe (◡ -), et formant quatre syllabes dont deux brèves entre deux longues, comme *nōbĭlĭtās*, *āccĭpĭānt*. Lorsque le choriambe domine dans un vers, ce vers s'appelle *choriambique*; ainsi :

Nūllām,| Vārĕ, sācrā| vītĕ prĭūs| sēvĕrīs ārbŏrĕm.

Pāstŏr| cūm trăhĕrĕt| pĕr frĕtă nā|vĭbŭs.

Scaliger, dans sa poëtique, vante le charme et la grace de ce mètre, et Martial (II, 86), le qualifie de *mollis* (mollem debilitate choriambum). F. D.

CHORISTE, homme ou femme qui chante dans les chœurs. Autrefois les maîtrises étaient des pépinières de choristes d'où sortaient souvent des virtuoses. Depuis qu'on a détruit les chapelles, il n'y a plus de sujets pour les théâtres. L'*institution de musique religieuse*, établie par Choron en 1827, avait pour but de fournir des sujets aux théâtres et aux églises. C'est pour cette école, destinée d'abord à de jeunes enfans, que le directeur composa sa *Méthode concertante*,

où toutes les parties sont graduées pour les élèves. Comme il voulait obtenir de grands résultats, il considéra depuis ses pensionnaires comme le noyau d'une grande réunion, et alla chercher ses ressources dans les écoles de charité de son arrondissement. Ce sont ces enfans qu'il prit soin de former lui-même, qui, réunis à ses pensionnaires, ont fait l'admiration des artistes et de la haute société dans les réunions qui ont eu lieu de 1827 à 1831 (*voy.* CHANTEURS). Sans doute l'harmonie des chœurs produit de merveilleux effets, mais l'unisson, avec un grand nombre de voix, en produit de plus merveilleux encore. Haydn racontait qu'étant à Londres il avait assisté au service de l'église Saint-Paul, où quatre mille enfans des établissemens de charité chantaient des cantiques à l'unisson, et qu'il n'avait rien entendu de plus beau en musique, au point qu'il en versa des larmes. On a fort bien remarqué que l'unisson parfait résulte de l'attraction sonore de toutes ces voix enfantines, qui se fondent dans des sons homogènes. *Voy.* CHOEUR. F-LE.

CHOROGRAPHIE (de χώρα, contrée, et γράφω, je décris). Ainsi que l'indique son étymologie grecque, ce nom a été donné à une science qui a pour but de décrire une contrée. C'est, en d'autres termes, la *géographie descriptive* d'un pays, d'une province; c'est une des parties les plus essentielles de la géographie proprement dite.

La description d'un pays ou d'une contrée ne peut être complète et d'une intelligence facile pour le lecteur que lorsqu'elle est accompagnée de cartes exactes. Celles-ci ne peuvent atteindre toute la précision désirable que lorsqu'elles sont des réductions d'une suite de levers topographiques obtenus par les secours de la trigonométrie. Malheureusement il n'y a qu'un petit nombre de pays qui soient levés trigonométriquement dans toute leur étendue. Le voyageur qui veut faire connaître exactement les contrées qu'il parcourt, et dont il n'existe point de cartes exactes, est obligé de fixer par des observations astronomiques les principaux points dont il veut avoir la position. Les autres points sont ensuite déterminés par lui, à l'aide de distances itinéraires prises des points dont il a établi la position avec exactitude, à moins qu'il n'ait le temps de faire assez d'observations pour fixer la position de tous les lieux qui doivent être figurés sur la carte.

La chorographie embrasse tout ce qui peut donner une idée précise d'un pays, mais elle ne doit comprendre que les lieux remarquables; c'est ce qui fait que les *cartes chorographiques* ne présentent point tous les détails, tous les accidens de terrain, tous les chemins, tous les cours d'eau, et quelquefois même les habitations isolées, qu'en raison de leur étendue présentent les *cartes topographiques*. Cette différence tient à la distinction qu'il faut faire entre la *chorographie* et la *topographie*, qui sont des parties d'une même science que l'on confond souvent dans le langage habituel. *V.* CARTES GÉOGRAPHIQUES. J. H-T.

CHORION, *voy.* OEUF.

CHOROIDE, *voy.* OEIL.

CHORON (ALEXANDRE-ÉTIENNE), né en 1771 à Caen, et mort à Paris en 1834, est un de ces hommes qu'une vocation forte entraîne et maîtrise durant leur vie entière. Après des études brillantes et complètes, dans lesquelles les sciences mathématiques entrèrent pour beaucoup, il apprit la musique contre le gré de ses parens et en conséquence seul et sans maître; il inventa même un système de notation au moyen duquel il écrivait les chants qu'il avait entendus ou imaginés; puis, sans autre secours que l'étude des auteurs, il se mit à composer. Plus tard il suivit diverses carrières, dans lesquelles il ne perdit pas un instant de vue l'objet de ses études favorites; il reçut les conseils et les leçons de Grétry, de l'abbé Rose, de Bonesi, et se voua surtout aux recherches les plus approfondies. Plusieurs ouvrages furent les fruits de ce travail assidu: d'abord il publia avec Fiocchi, en 1804, les *Principes d'accompagnement des écoles d'Italie;* puis il donna plusieurs éditions et traductions d'ouvrages relatifs à la musique. Ses *Principes de composition des écoles d'Italie* sont de 1808. Nommé directeur de l'Opéra en 1815, Choron, pen-

dant une administration de dix-sept mois, fit preuve d'activité et surtout de dévouement à la science; mais l'œuvre à laquelle il s'est particulièrement attaché, c'est son école de musique religieuse, qu'il fonda en 1817 et qui fut adoptée par le gouvernement en 1824. C'est là que Choron, graces à une infatigable activité et à une méthode judicieuse, parvint à faire chanter en chœur une masse d'enfans avec une perfection dont on n'avait pas encore eu d'exemple. Il composa pour ses élèves, dont un assez grand nombre a pris place au rang des artistes distingués, une *Méthode concertante*, et un *Manuel de musique vocale et instrumentale* qu'il a laissé imparfait. Les concerts du Conservatoire de musique religieuse, qui prit ensuite le nom de *Conservatoire de musique classique*, avaient, pendant les quatre années de 1827 à 1831, attiré l'attention des artistes et des amateurs. Cet établissement, que la Restauration avait encouragé, a été délaissé par le gouvernement actuel. Choron avait à la fois une grande activité d'esprit et beaucoup de fermeté; il succomba aux fatigues sans nombre que lui occasionnaient ses études et son enseignement, et les projets qu'il formait encore jusqu'à son dernier jour. Au moment de mourir il écrivit au crayon son épitaphe latine, dans laquelle il résumait sa vie et peignait son caractère. F. R.

CHOSE JUGÉE. Sous l'empire du Code civil comme sous celui de l'ordonnance de 1667, il y a *chose jugée* quand un tribunal a définitivement prononcé sur la contestation qui lui était soumise, soit par un jugement en dernier ressort, soit par un jugement dont il n'y a pas eu appel ou dont l'appel est périmé, soit enfin par un jugement auquel on a acquiescé ou à l'appel duquel on avait d'avance renoncé. Les jugemens par défaut ont, comme les jugemens contradictoires, l'autorité de la chose jugée, mais seulement après le délai de l'opposition.

L'intérêt public, qui commande de mettre une fin aux contestations judiciaires, a fait admettre en principe, chez nous comme chez les Romains, que la chose jugée serait réputée la vérité; mais cette présomption légale ne peut, comme on le sent, changer la nature des choses, et ne s'applique qu'aux effets civils des jugemens.

Pour que l'autorité de la chose jugée puisse être opposée à une demande, il faut la réunion de quatre conditions empruntées à la législation romaine (Lois 12, 13, 14 et 27, ff. *de exceptione rei judicatæ*) et admises depuis longtemps en France, savoir : 1° *que la chose demandée soit la même ;* car si la seconde demande n'avait pas le même objet que la première, il serait évidemment impossible d'invoquer la chose jugée, le tribunal n'ayant pu statuer que sur ce qui était soumis à son examen; 2° *que la demande soit fondée sur la même cause*, par exemple : j'avais réclamé de vous une maison que votre père m'avait léguée par un testament que vous avez fait annuler; je vous demande maintenant la même maison en vertu de la vente que m'en avait faite le défunt : il n'y a plus identité de cause; 3° *que la demande soit entre les mêmes parties ;* car l'on ne pourrait sans injustice m'opposer un jugement rendu à la suite d'un procès dans lequel je n'aurais été ni partie ni appelé; 4° enfin *qu'elle soit formée par elles et contre elles en la même qualité :* en effet, si, dans une première demande, j'avais agi comme tuteur de Paul, je pourrais la renouveler en mon propre nom, et, réciproquement, si j'avais formé une première demande contre vous personnellement, je pourrais la renouveler contre vous en votre qualité de curateur à la succession vacante de Pierre.

La présomption légale de vérité attachée à la chose jugée ne s'appliquant qu'aux effets purement civils des jugemens, l'obligation du débiteur qui peut invoquer en sa faveur un jugement inique n'en continue pas moins à exister; il en est de même, dans ce cas, de l'action du créancier. Il suit de là que si la partie à laquelle est acquise l'exception de la chose jugée négligeait de l'opposer, le juge ne pourrait la suppléer d'office, et que le jugement en dernier ressort qui serait rendu ne pourrait être déféré à la cour de cassation

comme violant la chose jugée. E. R.

CHOSROÈS ou Khosrov, *voy.* Arméniens, Perse et Khosroès-le-Grand.

CHOU. Ce genre, si important pour l'économie domestique et rurale, appartient à la famille des crucifères et à la tétradynamie siliqueuse. Il a pour caractères essentiels un calice à sépales dressés, une silique presque cylindrique, grêle, à valves nerveuses; des graines unisériées, à cotylédons condupliqués.

Tout le monde connaît les usages alimentaires du *chou* proprement dit (*brassica oleracea*, Linn.). Cette espèce, indigène dans le nord de l'Europe, a produit dans les jardins une foule de variétés dont les principales sont les *choux verts* ou *non pommés*, les *choux cabus* ou *pommés*, les *choufleurs*, les *chou-raves* et les *chou-navets*. Le colza (*voy.*) ou colsat (*brassica campestris*, Linn.) et la navette (*brassica napus*, Linn.) se cultivent en grand, à cause de l'huile qu'on obtient de leurs graines. La rave (*brassica rapa*, Linn.) et le navet font partie du même genre (*voy.* ces mots). *Voy.*, de plus, Choucroute. Ed. Sp.

CHOUANNERIE, Chouans. Quelques auteurs pensent que ce furent trois gentilshommes bretons, nommés *Chouin*, qui donnèrent leur nom à la chouannerie. D'autres prétendent que ce nom vient d'un cri de ralliement que, sous l'ancien régime, les faux-saulniers avaient adopté pour échapper aux préposés des douanes, dits *gabelous;* ce signe était le cri de la *chouette*, et les contrebandiers s'avertissaient ou fuyaient en l'imitant la nuit, dans les campagnes, ou en criant *gare les chouettes!* et par corruption, *gare les chouans!* D'autres enfin rattachent le nom de chouannerie à celui du chef de la première bande insurgée, Jean Cottereau qui, comme contrebandier sans doute, n'était appelé que *Jean Chouan*. Quoi qu'il en soit, ce nom de chouan est devenu fameux dans nos guerres civiles; et il est encore employé populairement comme injure proverbiale, quand on veut désigner un individu plus ami du désordre que de la paix publique.

La guerre des chouans, sa première pensée du moins, a son origine dans la conspiration de Charles-Armand Tuffin, marquis de La Roairie, colonel breton, qui avait fait, en Amérique, la guerre de l'indépendance. En 1792 il se mit en relation avec Calonne et les ministres anglais, rédigea des plans d'insurrection, rassembla des gentilshommes mécontens; mais avant qu'il eût pu rien organiser et rien entreprendre, son complot fut découvert par de secrets émissaires de la commune de Paris. On trouva dans les fouilles d'un jardin, et caché à six pieds sous terre, un bocal contenant des proclamations, des correspondances avec les émigrés de Jersey et de Coblentz, et toutes les preuves du complot. Le marquis de La Roairie, fugitif, mourut et fut enterré secrètement à la Guiomarais. Ses complices présumés furent arrêtés, conduits à Paris, et, après un an de détention, traduits, au nombre de 28, au tribunal révolutionnaire : 13 furent condamnés à mort et exécutés, 2 condamnés à la déportation, et 13 acquittés.

Ainsi la conspiration de La Roairie n'avait été qu'une intrigue de gentilshommes bretons. Le soulèvement des campagnes, sur la rive droite de la Loire, ne commença qu'à la fin de 1793. Alors, depuis neuf mois, les armées de la Vendée, devenues redoutables, avaient livré de terribles combats. Elles avaient pris Saumur, La Flèche, Le Mans; elles avaient assiégé Nantes, Angers et Granville. Si l'insurrection eût commencé en même temps sur les deux rives de la Loire, qui peut dire ce que serait devenue la république? Mais les chouans ne se levèrent que lorsque la Vendée parut être tombée aux champs de Savenay (18 déc.). Jean Chouan donna la première impulsion par son audace et sa popularité. Les forêts du Pertre et de Fougères furent le berceau de la chouannerie. Cette guerre devint bientôt, pour la république, plus dangereuse que celle de la Vendée. Elle ne tarda pas à embrasser un plus vaste territoire, et l'insurrection s'étendit enfin jusqu'à quelques lieues de la capitale. Cependant les chouans n'eurent, pendant plusieurs campagnes, à citer aucun exploit mémorable; ils ne combattaient pas au grand jour; leur dispersion sur plus

de 2000 lieues carrées les empêchait de livrer des batailles; ils ne hasardaient que des combats nocturnes. Ils attaquaient sans cesse, en détail, les détachemens; il n'était ni convois, ni caisses publiques, ni courriers qui ne fussent inquiétés et souvent surpris et enlevés. On ne connaissait ni le nombre, ni les lieux de retraite de ces ennemis, pendant le jour invisibles, et qu'il était beaucoup plus difficile, disait le général Hédouville, de trouver que de combattre. Cependant les correspondances étaient interrompues; les décrets, les journaux, les actes de l'autorité se trouvaient partout interceptés; 60,000 soldats de la république, occupant les départemens formés des ci-devant provinces de Normandie, de Bretagne et du Maine, ne pouvaient suffire à tenir les communications ouvertes, à comprimer la révolte, et tout semblait annoncer un état en dissolution.

Dans les premiers temps de cette guerre, le conventionnel Jean-Bon Saint-André, membre du comité de salut public, envoyé en mission, prit (18 décembre 1793) un arrêté pour exterminer les chouans avant qu'ils ne fussent devenus plus redoutables.

En vertu de cet arrêté, le général de division Beaufort, commandant en chef l'armée des côtes de Cherbourg, leva le camp barraqué de Mortain et partit de Saint-Lô pour se rendre en Bretagne. Ses troupes, cantonnées à la Guerche, à Fougères, à Vitré, devaient fouiller les communes, *en rétrécissant la courbe jusqu'à la fermeture du cercle*, dit le général Beaufort dans un manuscrit de sa main, portant sa signature, et que nous avons suivi pour la rédaction d'une partie de cet article. Par le retard que mit dans sa marche un adjudant-général placé sous ses ordres, les chouans traversèrent la route de Laval, qui était restée libre. Cependant plus de 600 d'entre eux furent arrêtés et conduits dans les prisons de Vitré; mais, comme ils n'avaient pas été pris les armes à la main, ils furent presque tous relâchés.

C'était le fameux Puisaye qui était le général en chef de l'insurrection; mais les commencemens de la guerre ne lui furent pas favorables. Peu de temps avant le siége de Granville, un des siens, qui avait été pris, le trahit, et conduisit un détachement de la garde nationale de Vitré au souterrain où se tenait alors caché le général en chef avec plusieurs de ses officiers. Un combat opiniâtre s'engagea: Puisaye réussit à s'évader, mais il perdit dans sa caverne « son uniforme, deux paires d'épaulettes de lieutenant-général, sa correspondance avec lord Moira pour le siege de Granville, et son plan d'organisation des chouans, » code complet, civil et militaire, qu'il avait rédigé de concert avec un ecclésiastique, l'abbé de Legge.

L'asile secret de Jean Chouan était alors une grande fosse qu'il avait creusée dans la forêt du Pertre; cette fosse était recouverte d'une claie gazonnée. C'est là qu'il se cachait pendant le jour, ne sortant que la nuit; et le général Beaufort pense que « les républicains ont peut-être marché cent fois sur sa tête sans pouvoir découvrir son refuge. »

Le comité de salut public attachait une grande importance à la capture de Jean Chouan. Beaufort rapporte qu'il lui était expédié, par tous les courriers, des lettres portant: *Ne perdez pas de vue Jean Chouan; il faut l'avoir mort ou vif.* Dans la nuit du 14 janvier 1794, le général se rendit, suivi d'un détachement, à la *cahutte* en terre que la femme de Jean Chouan habitait avec deux petits enfans, sur le bord du chemin d'Ernée; et il raconte en ces termes l'entretien qu'il eut avec cette héroïne: « Où est votre mari? — Je n'en sais rien. — Il vient vous voir? — Cela se peut bien. — Vous lui portez à manger? — Quelquefois. — Où est-il? — Je ne vous le dirai point. Qui voulez-vous qui le sauve, si ce n'est sa femme? — Si vous ne me dites pas où il est, je vais faire mettre le feu à votre cahutte. — Comme il vous plaira; je vous demande seulement un quart-d'heure pour habiller mes enfans. » Le général en chef s'éloigne de quelques pas sur la route. Bientôt cette femme courageuse vient le rejoindre portant ses deux enfans et un paquet dans un mouchoir; elle fait une révérence et dit: « Vous pouvez mettre le feu quand il vous plaira. Je n'ai plus de pain pour mes enfans. » Le général

ajoute qu'il lui dit de se retirer et qu'il lui donna *deux assignats de 50 sous.*

Il fut bientôt informé que Jean Chouan et 52 de ses compagnons ravageaient les environs de La Gravelle, qu'ils assassinaient les volontaires isolés, volaient les diligences et arrêtaient les courriers; car long-temps ce furent là les tristes exploits des chouans. Beaufort envoya contre eux un détachement qui, le 2 février 1794, les rencontra et les cerna. « Jean Chouan avait son fusil à la grenadière; il s'en saisit promptement, commanda le feu, tira lui-même et tua un grenadier du 6me bataillon de la Manche qui allait pour le saisir. Un autre grenadier tira sur lui à bout portant et l'étendit raide mort. Sa tête fut séparée de son corps et portée à La Gravelle. » Telle fut la fin de cet homme qui avait donné son nom aux insurgés de la rive droite de la Loire et à la guerre désolante qu'ils continuèrent, avec plus ou moins d'intermittence, jusqu'à la Restauration. La troupe que conduisait Jean Chouan fut entièrement désarmée. « On remarqua, dit le général, qu'il y avait parmi les prisonniers très peu de paysans, beaucoup de jeunes gens bien vêtus et de très beau linge. »

Quelque temps après, Puisaye conçut l'audacieux projet d'enlever la ville de Rennes où se trouvait le quartier-général de l'armée des Côtes-de-Brest, alors commandée par le général Rossignol. Puisaye fit son rassemblement dans la forêt de Rennes, qui est à 2 lieues de cette ville, et, s'il eût brusqué son attaque, le général Beaufort croit qu'*il aurait infailliblement réussi.* Mais toujours audacieux dans la pensée, il se montra trop souvent timide pour l'exécution; il hésitait ou reculait quand il fallait agir. Cependant la consternation dans la ville de Rennes fut si grande que Rossignol dépêcha courrier sur courrier à Vitré pour engager Beaufort à venir à son secours avec 10,000 hommes; mais celui-ci, qui harcelait les chouans sur une surface de 10 lieues, convaincu qu'il ne pouvait déférer à cette réquisition sans exposer le pays aux plus grands dangers, refusa d'obtempérer aux ordres qui lui furent transmis de marcher, par les conventionnels qui se trouvaient en mission à Rennes et à Saint-Malo.

Il y avait alors dans les armées de l'Ouest « conflit d'autorités; un général en chef voulait commander aux autres, et les représentans individuellement à tous, si bien qu'on ne savait auquel obéir. » Cette espèce d'anarchie engagea Beaufort à proposer de réunir les quatre armées de l'Ouest sous un seul chef, et de déclarer les villes et les communes en état de siége. Le comité de salut public repoussa d'abord cette mesure; mais, quelque temps après, il l'adopta, confia le commandement des quatre armées de l'Ouest au général Hoche, et Beaufort n'hésite pas à dire que ce fut l'exécution de son plan qui mérita au général Hoche le titre de *Pacificateur de la Vendée.*

Voici la formule du serment des chouans bretons : « Je jure sur le sang de mon roi indignement massacré, sur celui de mes frères qui coule chaque jour sur l'échafaud, par-devant Dieu et sur mon honneur, de ne reconnaître de souverain que S. M. Louis XVII, et d'autre religion que la catholique, apostolique et romaine, telle qu'elle m'a été enseignée et telle que je la tiens de mes pères. Ainsi Dieu me soit en aide! »

Le marquis de Puisaye, qui s'était fait nommer général en chef par le roi de l'émigration, avait achevé l'organisation vaste et difficile de la chouannerie. Chaque canton, chaque paroisse avait son capitaine; chaque département composait plusieurs divisions, dont les chefs étaient sous les ordres d'un maréchal-de-camp. Dans chaque division se trouvait un conseil composé de prêtres et de nobles. Tous les corps avaient des aumôniers, des caisses militaires et des officiers comptables. L'Angleterre fournissait des munitions et des subsides, mais avec trop de parcimonie, et l'argent et les armes manquaient pour les progrès de l'insurrection. Puisaye résolut d'aller s'aboucher avec Pitt pour obtenir des secours plus efficaces. Avant de s'embarquer, il laissa le commandement en chef à un audacieux aventurier nommé Désoteux, mais plus connu sous le nom de Cormatin, qui, déjà major-général et avec des moyens inférieurs à son ambi-

tion, chercha bientôt, non à suppléer par *interim* le général absent, mais à le supplanter. Cormatin servit mal la cause qu'il avait embrassée et devint dans peu également suspect à son parti et à la république.

La Convention, qui semblait alors fatiguée de la guerre civile, envoya des représentans chargés de pacifier par des négociations (puisqu'on n'avait pu y réussir par la force) les départemens insurgés sur les deux rives de la Loire. Charette consentit à traiter, et Cormatin céda à l'ambition de jouer un premier rôle dans le congrès pacificateur. Alors le général Hoche commandait en chef pour la république. Onze députés de la Convention nationale venaient traiter sur un pied d'égalité avec l'insurrection. Le traité fut signé à la Mabilais, le 9 avril 1795, et ratifié peu de jours après par la Convention. Cormatin, autorisé par plusieurs chefs de son parti, désavoué par plusieurs autres, fut accusé par ces derniers d'avoir reçu 150,000 fr. pour salaire de ce qu'ils appelaient sa trahison.

Le 9 avril, à la tête d'un cortége nombreux, portant des lauriers, Cormatin fit une entrée triomphale dans Rennes, au bruit de 20 pièces d'artillerie; il marchait, fier et radieux, entre les représentans du peuple et les généraux de la république. Les deux cocardes étaient mêlées et confondues dans cette procession politique où la paix d'un moment était, dans la pensée de tous, une courte halte dans la guerre. Les chouans attendaient, pour rompre le traité, la grande expédition annoncée par Puisaye et que l'Angleterre préparait dans ses ports. Le comité de salut public, Hoche et les députés n'avaient voulu que diviser leurs ennemis, mieux connaître leurs forces et leurs retraites, donner à de puissans renforts le temps d'arriver et réunir tous les moyens de repousser la descente des Anglais et des émigrés.

La paix, signée depuis huit jours, était déjà violée : les chouans désarmaient, égorgeaient les soldats isolés et rançonnaient les acquéreurs de biens nationaux. Cormatin faisait ouvrir les églises de Rennes, et là, assis sur son tribunal, rendait la justice comme un ancien duc de Bretagne. D'autre part, on exigeait des chouans qu'ils missent bas leur cocarde, et deux de leurs officiers venaient d'être massacrés dans Laval pour s'y être montrés avec ce signe de ralliement. Bientôt les haines un moment déguisées font explosion. Hoche fait arrêter Cormatin dans la ville même où naguère il était entré triomphalement, et le major-général de la chouannerie est conduit, avec 10 de ses officiers, dans les prisons de Cherbourg, au milieu des injures des républicains et des malédictions de son parti. Les hostilités sont partout reprises; les chouans, dont on connaît les repaires les plus cachés, se voient partout traqués, battus et dispersés; Georges Cadoudal, Scépeaux, d'autres chefs ne peuvent résister et plient. La tête de Boishardi, qui avait signé le traité de la Mabilais, est promenée dans les rues de Lamballe.

Enfin la grande expédition des Anglais et des émigrés arrive, avec le marquis de Puisaye, sur les côtes de l'Ouest. Une flotte considérable, sous les ordres de trois amiraux, porte 12,000 Anglais à bord, commandés par lord Moira qui, pour ne pas compromettre Pitt devant le parlement britannique, ne les débarquera qu'après de grands succès obtenus par six régimens soldés par l'Angleterre et composés de 1,800 émigrés et de 7,000 déserteurs et prisonniers français, enrôlés presque tous contre leur gré. Ce n'est qu'après la victoire de cette grande avant-garde que lord Moira et les Anglais doivent débarquer.

Puisaye, qui s'attendait à commander l'expédition, s'était vu préférer le jeune de Sombreuil, dont le magnanime courage ne pouvait suppléer ni l'expérience de la guerre, ni l'ignorance des lieux. Le 27 juin 1795, le débarquement s'effectue dans la presqu'île de Quiberon. Les chouans accourent en foule; Georges Cadoudal en conduit 1,500. Puisaye conseille de marcher en avant et de pénétrer dans l'intérieur, où toute la Bretagne se lèvera. C'est aussi l'avis de Georges et celui de ses officiers, mais l'obstination du colonel d'Hervilly empêche que ce conseil ne soit suivi. Les émigrés veulent se fortifier dans la presqu'île, sans doute d'après le plan qui

a été arrêté à Londres. Ils donnent aux chouans de nouveaux chefs pris parmi les officiers de l'émigration, ce qui indispose les insurgés; on veut les faire travailler aux fortifications, ils murmurent; on leur fait prendre des habits rouges, et bientôt ils regrettent leurs forêts.

Cependant le fort Penthièvre était tombé un moment au pouvoir des émigrés; l'avantage leur était resté dans plusieurs combats soutenus avec un courage que rendirent bientôt impuissant les renforts qui arrivaient à Hoche. Les émigrés et les chouans pouvaient encore, abandonnant la presqu'île, s'ouvrir un chemin dans les terres : les émigrés s'obstinèrent à rester. Alors, voyant la ruine instante de son parti, Puisaye se jette, trop tôt peut-être, dans une barque et regagne la flotte anglaise. Déjà Georges Cadoudal et trois autres chefs s'étaient frayé un passage les armes à la main.

On connaît l'issue de cette expédition: le fort Penthièvre fut repris, un dernier combat livré, et tout ce qui était resté vivant sur le champ de bataille réduit à déposer les armes, à la suite d'une capitulation qui malheureusement ne fut que verbale; 1,200 chouans prisonniers furent épargnés ainsi que les déserteurs; 700 émigrés jugés militairement furent fusillés; et alors périt l'élite des officiers de notre ancienne marine, dont étaient principalement composés les régimens d'Hector et de Dudresnay.

Dès lors la guerre des chouans prit un autre aspect. Les insurgés sont repoussés devant Saint-Malo. De Tinteniac périt sous les murs du château de Coëtlogon. Scépeaux, Tête-Carrée, Palierne prennent et perdent Segré, Oudon, Ingrande, Varade. La flotte anglaise, qui porte une armée, menace de la débarquer à Saint-Gilles et ne réalise qu'un versement de munitions (12 août). Le comte d'Artois, que la Vendée attend, séjourne trois semaines sur les rochers de l'ile d'Yeu, et regagne enfin, sur les vaisseaux qui l'ont apporté, la terre étrangère où va se prolonger sans gloire son exil.

Bientôt Puisaye ose se remontrer dans le Morbihan : il est arrêté, jugé par les siens et obtient avec peine un acquittement. Cependant l'insurrection a semblé prendre une nouvelle vie. Mais Cadoudal est complètement battu à Elven, à Sarzeau, tandis que Bourmont, Scépeaux et d'Andigné font des courses jusqu'aux portes d'Angers. Une nouvelle insurrection éclate dans l'Orléanais et dans le Berry; mais les nouveaux insurgés ne tardent point à être soumis.

Hoche venait de terminer la guerre de la Vendée par la prise et l'exécution de Charette et de Stoflet. Il dirige son action sur la rive droite. Vaincu dans trois combats, Scépeaux dépose les armes; battu dans deux rencontres, Georges Cadoudal est réduit à faire sa soumission. De Frotté, ne pouvant soutenir le choc, passe en Angleterre. De la Vieuville, de Sérent, d'autres chefs sont tombés les armes à la main, et Puisaye s'est embarqué pour le Canada. Enfin, tous les troubles de l'Ouest semblent finis; le héros pacificateur s'éloigne, et une partie de son armée se dirige vers les frontières du Nord.

Mais le vœu de la guerre était toujours dans l'esprit des chefs comme dans les passions et dans les habitudes des populations insurgées. Après les revers des armes françaises en Italie (1799), la chouannerie reprit une audace nouvelle.

Bientôt la ville de Coutances fut prise et les chouans détenus furent enlevés. Le commandement avait été ainsi organisé à Londres : De Frotté eut la Normandie, Georges Cadoudal le Morbihan, de Bourmont le Maine, Le Chandelier le Perche, de la Nougarède la Mayenne, de la Prévalaye une partie de la Haute-Bretagne, et de Châtillon la rive droite de la Loire inférieure. Scépeaux et Puisaye ne paraissent plus dans cette campagne. Elle est marquée d'abord par quelques succès : le Mans est surpris par Bourmont; Cadoudal entre à Saint-Brieuc et à Redon; à la faveur d'une nuit sombre, Châtillon s'introduit dans la ville de Nantes (19 nov. 1799), délivre un prêtre prisonnier, et, une heure après son entrée, lui et son armée ont disparu avant les premiers rayons du jour.

L'incendie s'étendait rapidement; on le vit arriver à trois lieues de Versailles, et peut-être, sans la révolution du 18 brumaire, l'année 1800 aurait-elle

vu le rétablissement de l'ancienne monarchie; mais l'avénement de Bonaparte tua la guerre civile dans l'Ouest. Bientôt le général Brune fut envoyé dans ces contrées avec un renfort de 30,000 hommes. Les chefs, partout battus, finirent par accepter l'amnistie proposée et se soumirent en frémissant. De Frotté, qui seul voulait encore résister, fut pris et fusillé. Alors la guerre se trouva finie, et la paix due au consulat fut maintenue sous l'empire.

En 1814 et 1815, l'insurrection éclata de nouveau sur les deux rives de la Loire. Les chouans, mieux organisés, eurent pour chefs MM. de Coislin sur la rive droite jusqu'à la Vilaine, d'Andigné dans la Mayenne, d'Ambrugeac dans la Sarthe, de Courson dans les Côtes-du-Nord, de Sol de Grisolles dans le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et le Finistère. Mais la bataille de Waterloo, en finissant les destins de l'empire, laissa le drapeau blanc se relever sous la Restauration, sans trouble et sans nouveaux combats. Les chefs furent faits maréchaux-de-camp ou lieutenans-généraux; plusieurs entrèrent à la chambre des pairs; l'un d'eux obtint le bâton de maréchal, et de nombreuses pensions grevèrent le trésor de l'état.

Depuis la révolution de juillet, de sourdes intrigues et des manœuvres plus criminelles qu'habiles ont voulu rallumer la guerre civile dans l'Ouest. Mais en vain la duchesse de Berry est-elle venue encourager par sa présence l'insurrection: l'insurrection n'a pu ni s'étendre ni s'organiser. Il y a eu des bandes et point d'armées, des meurtres et point de combats. Réduite enfin à se cacher elle-même, la princesse a été arrêtée, à Nantes, dans un état qui devait détruire l'enthousiasme de ses partisans, et bientôt l'ancien foyer de la Vendée et de la chouannerie s'est trouvé éteint, après avoir dévoré 3 millions de Français dans le cours de sa longue durée et de ses fureurs. V-ve.

CHOUCROUTE, mot corrompu de *sauer kraut*, qui signifie *chou aigri*, par lequel on designe un mets dont on fait un grand usage en Allemagne et dans tout le nord de l'Europe. La choucroûte en effet consiste dans des choux auxquels on a fait subir une préparation qui leur enlève leur principe âcre et les met dans le cas de se conserver long-temps. C'est un aliment salubre et nourrissant, utile dans l'économie domestique et dans les voyages de long cours, bien qu'il ne possède pas les qualités anti-scorbutiques dont on s'est plu à le parer. Si l'équipage de Cook fut soustrait aux ravages du scorbut, cela fut dû aux précautions hygiéniques de toute espèce que le célèbre capitaine sut réunir autour des hommes confiés à ses soins. Quoi qu'il en soit, voici la manière de faire cette préparation, pour laquelle Strasbourg, chef-lieu d'une province où les choux sont renommés pour leur grosseur et leur poids, jouit d'une réputation prééminente. On prend de préférence le chou cabus blanc, qu'on divise, après l'avoir dépouillé de ses grandes feuilles vertes, en tranches minces, formant elles-mêmes de nombreux rubans. C'est une espèce de plane qu'on emploie pour cet usage. Alors, dans un tonneau ayant contenu du vin, du vinaigre ou de l'eau-de-vie, on place par couches alternatives des choux et du sel de cuisine ($\frac{1}{50}$ du poids total), ajoutant quelques poignées de semences de genièvre ou de carvi pour aromatiser. Le tout est foulé fortement et couvert d'une planche qu'on charge de pierres. Bientôt le sel se fond dans l'eau de végétation, et cette première saumure, qui, dissolvant le principe âcre des choux, est trouble, acide et fétide, doit être soutirée et remplacée par une autre qu'on soutire également jusqu'à ce qu'elle n'ait plus de mauvaise odeur. La température du lieu où l'on opère ne doit pas être élevée, afin que la fermentation soit lente et paisible. Au bout de 15 à 18 jours la choucroûte est préparée et peut être conservée long-temps et transportée, pourvu qu'on la tienne dans un endroit frais et couverte de saumure.

La choucroûte a une acidité marquée et une saveur particulière à laquelle il faut s'accoutumer; c'est d'ailleurs un aliment beaucoup plus digestible que le chou dans son état naturel. On le fait cuire ordinairement avec de la viande, surtout avec celle de porc, qu'elle accompagne convenablement, et l'on y ajoute du vin blanc. F. R.

Le *chtchi* des Russes, aliment ordinaire des classes inférieures, est une choucroûte de bas étage, peu digne d'intéresser les gourmands. Ce sont des choux aigris qu'on mange en forme de potage, et aussi dans une pâtisserie grossière que l'on prépare pour chaque repas. S.

CHOUETTE (*strix*). Sous ce nom générique consacré à désigner un genre d'oiseaux de l'ordre des *rapaces*, il faut comprendre non-seulement les *chouettes proprement dites*, mais aussi les *hiboux*, qui, offrant avec elles une conformité complète d'organisation, de formes et d'habitudes, n'en diffèrent que par quelques plumes relevées en aigrette sur le front. Ces oiseaux de proie nocturnes ont pour caractères distinctifs une tête volumineuse, de gros yeux logés dans de larges orbites entourées d'une couronne de plumes raides, de longues oreilles, un bec comprimé, crochu, couvert à sa base d'une membrane ou *cire* poilue, des pieds emplumés et offrant quatre doigts, dont trois devant, entièrement divisés. Mais ce qui caractérise d'une manière non moins frappante ces disgracieux bipèdes, c'est la singularité de leurs mœurs. Éblouis par la lumière solaire à laquelle leurs pupilles donnent une trop large entrée, ils ne peuvent distinguer les objets qu'à la faible lueur du crépuscule. Ils n'ont donc, pour la recherche d'une proie, que les courts momens qui séparent une obscurité complète du jour qui va finir ou naître. C'est alors qu'habiles à profiter de la sécurité trompeuse qui leur livre leur proie à demi endormie, ils fondent sans bruit sur les petits oiseaux qu'ils engloutissent tout entiers, ou font la chasse aux rats, aux mulots, aux taupes; de là leur est venu le nom de *chat-volant* ou *chat-huant*, et l'usage où l'on est dans certains pays de les élever à la place des chats, auxquels ils le disputent en adresse. En vertu d'une organisation particulière à leur estomac, ils rejettent, sous forme de petites pelotes, les parties dures des animaux qu'ils ont avalées. Les chouettes se tiennent blotties pendant le jour dans les excavations des vieux troncs d'arbres, dans les fentes des rochers ou au milieu des décombres d'édifices abandonnés C'est là qu'on trouve leurs nids, garnis de 2 à 4 œufs, d'où éclosent des petits couverts en naissant d'un épais duvet. L'oiseau lucifuge est-il obligé de quitter son obscur réduit, adroits à profiter de la supériorité, que leur donne le trouble où le jette une vive lumière, les oiseaux dont il fait sa proie se réunissent pour le poursuivre à coups de bec. Néanmoins quelques espèces peuvent affronter le grand jour. Le cri aigre et plaintif de cet animal (*), joint à la bizarrerie de ses formes et de ses mouvemens, à l'aspect lugubre des lieux qu'il habite, sont sans doute la source des terreurs fantastiques et des tristes présages dont il est l'objet chez le vulgaire superstitieux.

Parmi les *hiboux* ou *ducs*, nous citerons le *grand*, le *petit*, et le *moyen duc* ou *hibou commun*, tous trois connus en France. Le dernier a 13 pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'au bout de la queue, des aigrettes à 6 ou 8 plumes d'un brun-noirâtre; les parties supérieures d'un roux clair et variées de brun et de gris cendré; les parties inférieures roussâtres avec des taches oblongues, brunes; les yeux entourés d'un disque de plumes frisées, blanchâtres, bordées de noir. Chez la femelle le fond du plumage est d'un blanc grisâtre.

Parmi les chouettes, l'espèce la plus commune en Europe est l'*effraie*, ainsi nommée probablement de l'effroi qu'elle inspire. Elle a 13 à 14 pouces de longueur; les parties supérieures d'un fauve clair et piquetées de points blancs avec zig-zags gris et bruns; les parties inférieures blanches, quelquefois fauves, avec ou sans mouchetures noires; le bec blanc à son origine et noir à la pointe. On imite le cri des chouettes en frouant à l'aide de certains instrumens, dans le but d'attirer dans des piéges les oiseaux de la contrée; c'est ce qu'on appelle chasser *à la pipée*. C. S-te.

La chouette a dû à ses mœurs solitaires, à son air sombre et réfléchi, et à ses veilles nocturnes, l'honneur de deve-

(*) Il lui a fait donner en allemand le nom poétique d'*Ou-hou*. S.

nir le symbole de la sagesse et des études. Les Grecs en ont fait l'oiseau favori de Pallas, et à ce titre elle figura sur les monnaies et sur divers emblèmes des Athéniens, comme le symbole de cette divinité. Elle fut en grand honneur dans la ville de Minerve et y présageait le bonheur et la victoire. Cet oiseau était tellement identifié avec Athènes qu'il avait passé en proverbe de dire *porter une chouette à Athènes* (γλαῦκ' εἰς Ἀθήνας), pour exprimer l'idée de faire une chose inutile, ou, comme on dit vulgairement, *porter de l'eau à la rivière.* Tous les anciens cependant ne partageaient pas le respect des Athéniens pour les hiboux; ils étaient regardés par d'autres peuples comme des messagers de mort, et cette croyance s'est reproduite dans le moyen-âge et depuis. L'oiseau nocturne, apparition de mauvais augure, est réputé porter malheur. On en a fait le symbole des sorcières. S.

CHOUISKI, nom d'une ancienne famille russe, originaire de Chouïa, ville du gouvernement de Vladimir, et qui formait une branche cadette de celle des princes apanagés de Souzdal et Nijegorod. La principauté devint ensuite le patrimoine des Chouïski, jusqu'à ce que Ivân III Vassiliévitch les en dépouillât. Alors cette famille vécut à Moscou, où Herberstein, au commencement du XVI[e] siècle, en connut deux membres. Pendant la minorité d'Ivân IV Vassiliévitch, les Chouïski disputèrent la régence aux Glinski ; à leur tour ils furent renversés en 1538, après avoir horriblement abusé de leur autorité, répandu des flots de sang, arraché violemment Ivân Belskoï de l'appartement du jeune tsar, destitué le métropolitain Joseph, et tyrannisé le peuple.

Cependant les Chouïski continuèrent de figurer parmi les principaux boïars : Ivan Chouïskoï fut désigné par Ivân Vassiliévitch le Terrible pour être membre du conseil de régence pendant la minorité de son fils Fœdor. Mais cette régence fut de courte durée : Boris Godounof, beau-frère de Fœdor, s'empara du pouvoir et plus tard même du trône, lorsque la branche directe de Rurik se fût éteinte dans la personne du jeune Dimitri ou Démétrius (*voy.*). Vassili ou Basile, l'un des trois fils d'Ivân Chouïski, paraît avoir été témoin de la mort de ce jeune prince, assassiné, dit-on, par ordre de Godounof; mais il garda un prudent silence à cet égard. Toutefois, lui et Dimitri, son frère, s'opposèrent d'abord à l'usurpateur ; enfin ils se soumirent, et Boris gagna Dimitri en lui donnant sa sœur en mariage.

On sait que Boris Godounof transmit la couronne à son fils : sous le règne de ce dernier, le peuple se déclara pour le faux Dimitri, qui marcha sur Moscou. Maître de la ville, l'imposteur ne dissimula pas assez ses préférences pour les Polonais et pour le clergé romain; de plus, il se rendit odieux par son libertinage et par ses cruautés. Une conspiration se trama contre lui entre les boïars russes : le prince Vassili Chouïski, quoiqu'il eût déjà succombé dans une première tentative et qu'il eût manqué de payer de sa tête sa témérité, y entra, et cette fois l'entreprise réussit ; le faux Dimitri fut livré à la vengance de ses ennemis, et Vassili le remplaça sur le trône. Il y eut une espèce d'élection dont le rusé boïar sut faire tourner les chances en sa faveur. Il régna de 1606 à 1610; mais privé des talens nécessaires pour se maintenir dans des temps aussi difficiles, sans énergie et sans confiance en lui-même, haï des boïars, qui, l'ayant connu leur égal, refusaient de lui obéir, il chercha un point d'appui à l'étranger et livra aux Suédois plusieurs portions de l'empire. Deux nouveaux imposteurs surgirent dans la nation et trouvèrent de nombreux partisans. Enfin la Pologne, jalouse des progrès de la Suède et avide de ressaisir l'influence qu'elle avait exercée sur le premier faux Démétrius, envoya son grand-général Zolkiewski vers Moscou. Vassili, abandonné de ses sujets, ne put leur opposer aucune défense : la capitale fut prise et ravagée; les princes Chouïski furent emmenés en captivité, et Vassili, qui mourut quelques années après à Gostynine, fut enterré à Varsovie, ainsi que son frère Démétrius.

On l'accusait d'avoir, par jalousie, fait donner du poison à son neveu, le prince Michel-Chouiski-Skopine, le

plus vaillant de la famille et qui avait le plus contribué à soutenir le trône chancelant et déconsidéré de son oncle. Vassili, ayant nommé Michel gouverneur de Novgorod, l'avait chargé de conclure avec les Suédois un traité d'alliance défensive et offensive, qui fut en effet signé en février 1609. Le boïar russe concerta ses opérations avec le général suédois Pont de la Gardie et eut des alternatives de revers et de succès ; le peuple attendait de lui sa délivrance, lorsqu'il mourut subitement (mars 1609). J. H. S.

CHOUVALOF *, nom d'une famille noble en Russie, dont l'élévation date du règne de l'impératrice Élisabeth. Trois Chouvalof, pages ou gentilshommes de la chambre de cette fille de Pierre-le-Grand, lorsqu'elle n'était encore que grande-princesse, entrèrent dans la conspiration à laquelle elle dut de monter sur le trône de son père; par reconnaissance elle les nomma (1741) chambellans et officiers de sa garde, avec rang de général-major. Ce furent PIERRE, ALEXANDRE et IVAN Chouvalof, les deux premiers frères, et le troisième leur cousin; ceux-là furent nommés comtes en 1746, et celui-ci parait avoir obtenu la même faveur quelques années après.

C'est lui qui joua le plus grand rôle des trois, et qui fut le plus avant dans les bonnes graces d'Élisabeth. Il devint grand-chambellan, conseiller privé actuel, curateur de l'université de Moscou récemment créée (1755), membre de l'Académie des sciences (1776) et de différens conseils administratifs; ce fut dans sa maison que l'impératrice eut, en 1776, une entrevue secrète avec le malheureux Ivân Antonovitch, et ce fut aussi lui, dit-on, qui eut, un des premiers, l'idée de donner à Élisabeth un autre successeur que le grand-prince Pierre Fœdorovitch. Castéra le peint comme un homme très intrigant et d'une ambition démesurée; cependant les lignes suivantes, du même écrivain, ne viennent pas trop à l'appui de son jugement. « Flatteur adroit de l'impératrice, Ivân Chouvalof ne lui parlait jamais que d'humanité ou de gloire. Il lui extorqua par ce moyen des dons immenses et il lui inspira le désir de faire écrire l'histoire du règne de Pierre I[er], désir qu'il sut aussi tourner à son profit en s'attirant les louanges de Voltaire. » En effet, c'est à Ivân Ivanovitch Chouvalof, traducteur du monologue d'Hamlet et de quelques autres morceaux de littérature, et non pas à André Pétrovitch (*voy.* ci-dessous), que se rapportent ces mots de l'*Histoire de Pierre-le-Grand:* « C'est le même qui m'a fourni tous les mémoires sur lesquels j'écris. » Pierre III ne l'éloigna pas de sa cour, et sous Catherine II il resta revêtu de ses hautes fonctions. Il amassa de grandes richesses. Nous ignorons à quelle époque il mourut.

Le comte Pierre Chouvalof, cousin du précédent, mourut en 1762, peu de mois après avoir été nommé feld-maréchal. Jusque là il avait eu le grade de grand-maître de l'artillerie (*feld-zeugmeister*) qu'Élisabeth lui avait conféré, et on le cite parmi ceux qui ont le plus contribué à perfectionner l'artillerie russe. Dans la guerre de Sept-Ans, on employa, sous le nom d'*obus de Chouvalof*, des pièces qui se distinguaient en ce qu'elles avaient l'âme en ovale et qu'elles lançaient des projectiles qui se disséminaient dans le sens de la largeur et non dans celui de la hauteur. « Le comte Pierre Chouvalof, dit Castéra, était un génie hardi, romanesque, et l'opposé en tout de son cousin Ivân Chouvalof, qui n'avait que de la cupidité. Pierre s'est rendu célèbre en Russie par son ambition, et en Europe par l'invention des canons qui portent son nom. »

Son fils, ANDRÉ PÉTROVITCH, chambellan, conseiller privé actuel et chevalier de l'ordre de Saint-André, a pris place dans la littérature française par son *Épître à Voltaire* et celle à *Ninon-Lenclos* (1774); la dernière a pu être attribuée au grand poète-philosophe, dont cependant on y faisait l'éloge. « Mais ce n'est pas Voltaire, a dit Lévé-

(*) Il n'y a pas de raison pour écrire Schouwalow ou Schuwaloff, à l'imitation des Allemands; notre manière d'orthographier ce nom russe en rend exactement la prononciation avec le moins de lettres possible, et l'on sait que c'est une méthode que nous avons adoptée (*voy.* C); car, quant à la forme, le *cha* russe, pour lequel un signe suffit dans cette langue, ne ressemble ni au *ch* français, ni au *sh* anglais, ni au *sz* polonais, ni enfin au *sch* allemand, et il en est de même de plusieurs autres lettres.

que dans son *Histoire de Russie*, qui a fait les beaux vers que j'ai vu faire moi-même au comte Chouvalof; ce n'est pas Voltaire qui, après sa mort, a fait l'*Épître à Voltaire* du même auteur; ce n'est pas enfin le vieillard de Ferney qui a traduit du russe en français l'épître de Lomonossof sur le verre, traduction peut-être supérieure à l'original. Les vers du comte Chouvalof suffiraient à la gloire d'un homme qui ne prétendrait qu'à celle de la poésie. » Pendant son séjour à Paris, ce seigneur russe avait fait une profonde étude de la langue et de la littérature françaises; il était lié avec Voltaire et il correspondit aussi avec La Harpe, Chamfort, Helvétius, Marmontel. On lui a attribué une grande part dans la rédaction de l'*Antidote* (*voy.* CATHERINE II). Après avoir joui de la faveur d'Élisabeth, il fut nommé, sous Catherine II, membre du conseil de l'empire et sénateur, et il organisa les banques publiques. Il mourut en 1789.

Le comte PAUL ANDRÉÏEVITCH Chouvalof, né vers 1775, lieutenant-général et adjudant-général de l'empereur, était le fils du précédent; il se forma à l'école de Souvorof, se distingua à l'assaut de Praga et reçut une grave blessure en franchissant le Saint-Gothard. Il fut général à 25 ans. Dans la guerre de Finlande, il fut le premier qui mit le pied sur le sol de la Suède; et l'audace avec laquelle il surprit et fit prisonnier huit mille Suédois, en traversant la glace, lui valut le grade de lieutenant-général. Dans la campagne de 1813 il fut constamment près de la personne de l'empereur Alexandre : ce souverain, connaissant ses talens diplomatiques, le chargea d'entrer en négociations avec le duc de Vicence, et en 1814 il l'envoya à Blois pour ramener Marie-Louise à son père. Il accompagna aussi, au nom de la Russie, l'empereur Napoléon dans son exil à l'île d'Elbe, et le préserva, dans le Midi, des outrages que des furieux lui prodiguaient. Le comte mourut à Saint-Pétersbourg, à la fin de 1823, laissant deux fils. Les Mémoires qu'il a rédigés n'ont pas vu le jour. J. H. S.

CHRÉMATISTIQUE (la), science des richesses ou l'art d'acquérir et de conserver des biens. Ce mot, employé par Aristote et dont se sont servis quelques économistes modernes, est en grec un adjectif (ἡ χρηματιστική, sous-entendu τέχνη) dérivé de χρήματα, les biens, ou plus verbalement, tout ce dont on use. La chrématistique, dans ce sens, forme une partie essentielle de l'économie politique. S.

CHRÊME (SAINT), du grec χρίσμα, huile, mêlée de baume, consacrée par l'évêque le jeudi-saint, avec de grandes cérémonies prescrites par le pontifical, et destinée à l'administration des sacremens de baptême, de confirmation et d'ordre. L'usage du saint chrême est très ancien dans l'église et remonte incontestablement aux premiers siècles. Les Grecs l'appellent μύρον, onguent, et le composent de divers ingrédiens outre l'huile d'olive et le baume. Les maronites du Liban y ajoutaient autrefois du musc, du safran, de la cannelle, des roses, de l'encens blanc et plusieurs autres drogues; mais en 1556 le jésuite Jérôme Dandini, nonce apostolique, leur ordonna dans un synode de ne composer le saint chrême qu'avec de l'huile d'olive et du baume, pour signifier les deux natures en Jésus-Christ, la nature humaine par l'huile, et la nature divine par le baume (*Voyage du mont Liban*, chap. 28). Le docte Joseph Assemani, dans le synode de 1736, leur fit retrancher tous les abus qui accompagnaient la distribution du chrême. Le patriarche des Arméniens ne consacre le saint chrême que tous les trois ans; il y ajoute le suc de différens aromates et du vin. J. L.

CHRESTOMATHIE. Photius cite sous ce titre un livre de Proclus, et dit qu'il y énumère les noms de tous les poètes cycliques et la patrie de chacun d'eux. Depuis, ce titre est devenu celui de tous les choix de poètes ou de prosateurs, ou de morceaux de leurs ouvrages réunis en corps et coordonnés de manière à offrir aux commençans des difficultés progressives, et à les initier par degrés à la connaissance des langues anciennes et plus particulièrement du grec. Mais, dans l'origine, les chrestomathies ne se faisaient point dans

cette intention : les Grecs donnaient ce nom aux ouvrages qu'ils composaient en réunissant ce que, dans leurs lectures, ils avaient marqué d'un χ pour signifier χρήστον, bon, utile. P. G-y.

CHRÉTIEN, *voy.* Christian.

CHRÉTIEN ou Chrestiens, dit *de Troyes*, en Champagne, où il était né, fut un des romanciers les plus féconds et les plus estimés du XIIe siècle. On sait fort peu de chose sur sa vie, sinon qu'il resta constamment attaché au comte de Flandre Philippe d'Alsace, et qu'il mourut la même année que ce prince, tué en 1191, au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Ses poèmes-romans lui acquirent une immense renommée, qu'il justifiait par les qualités supérieures que ses poésies décèlent, et que tous ses rivaux s'empressaient à l'envi de proclamer. La grace et l'élégance de son style lui ont surtout mérité les éloges unanimes de ses contemporains, et notamment des poètes romanciers Huon de Méry, Guillaume de Normandie, Raoul de Houdance, et surtout de Thibaut, roi de Navarre. De ses nombreuses productions, six sont parvenues jusqu'à nous, qui sont : 1° *Perceval le Gallois*, poème composé avec un épisode du roman de *Tristan le Léonnois*, par Luces du Gast, et qu'il dédia au comte de Flandre. Gautiers de Denet le continua, et il fut achevé par Manessier, poète de la comtesse Jeanne de Flandre ; 2° le roman *du chevalier au lion*, contenant les aventures du chevalier Yrain, fils du roi Urian ; 3° le roman de *Guillaume d'Angleterre ;* 4° le roman *d'Erec et d'Enide*, composé d'aventures de la Table ronde ; 5° le roman de *Cliget*, chevalier de la Table ronde ; 6° enfin le roman de *Lancelot du lac*, appelé aussi *de la Charrette*, qu'il n'eut pas le temps d'achever, et dont Godefroi de Ligny entreprit la suite. Tous ses autres romans ont été perdus. On a aussi essayé de lui en attribuer plusieurs, tels que *le chevalier de l'Épée*, le *roman de Troye*, celui de *Blanchandin*, etc. ; mais il est permis d'élever des doutes à ce sujet. Les manuscrits de ceux que nous venons de citer sont conservés à la Bibliothèque royale et à celle de l'Arsenal. D. A. D.

CHRÉTIENS, *voy.* Christianisme et Église.

Chrétiens de Saint-Jean. On donne ce nom, et aussi ceux de *Zabiens* et de *Nazaréens*, à une secte particulière, non de chrétiens, mais de disciples de saint Jean-Baptiste qui se sont mêlés avec les chrétiens. Cette secte est encore fort nombreuse à Bassora et dans les environs. Jadis ils demeuraient sur les bords du Jourdain, où saint Jean donnait le baptême. Lorsque les Arabes eurent conquis la Palestine, les sectateurs de saint Jean cherchèrent en Mésopotamie et en Chaldée un refuge contre la persécution des vainqueurs. Tous les ans ils célèbrent une fête qui dure cinq jours, pendant lesquels ils se rendent tous auprès de leurs évêques, qui les baptisent du baptême de saint Jean. Ils ne baptisent que dans les rivières, et le dimanche seulement. Ils n'admettent point la Trinité. Selon eux, Jésus-Christ, verbe de Dieu le Père, est inférieur à saint Jean-Baptiste. Pour communier ils se servent de pain et de farine, de vin et d'huile ; suivant leur croyance, le vin est l'image du sang de Jésus-Christ, et l'huile est le symbole de l'onction de la grace et de la charité. Leur consécration consiste en longues prières par lesquelles ils louent et remercient Dieu ; ils bénissent le pain et le vin en mémoire de Jésus-Christ, mais ne font aucune mention de son corps ni de son sang. Lorsqu'un évêque meurt et laisse un fils, ce dernier lui succède ; si l'évêque n'a point de fils, il est remplacé par un de ses plus proches parens. Les chrétiens de saint Jean admettent une foule de fables sur la cosmogonie et sur la vie future. Ils ont trois fêtes principales : l'une en hiver, qui dure trois jours, en mémoire d'Adam et de la création ; une autre au mois d'août, qui dure aussi trois jours, et qu'ils appellent la fête de saint Jean ; la troisième au mois de juin ; elle dure cinq jours, et c'est alors qu'ils se font baptiser. Ils observent le dimanche ; ils n'ont point de jeûnes et ne font point de pénitence ; ils croient qu'ils seront tous sauvés. Ils ont des livres écrits dans une langue tout-à-fait inconnue, ou du moins qui leur est particulière. Ces hommes

crédules attribuent à leurs prêtres un pouvoir absolu, même sur le démon. Voyez à ce sujet les voyages de Tavernier, t. I. A. S-R.

De nos jours une secte de *chrétiens de saint Jean*, mais de saint Jean l'apôtre et non pas le précurseur, a reparu au milieu de nous, en même temps que l'ordre du Temple, avec lequel elle est liée. On trouve l'exposé de ses doctrines dans la brochure récemment publiée sous ce titre : *Du Christianisme primitif et de l'Eglise romaine de nos jours*, *par une reunion d'ecclésiastiques*, Paris, 1835, in-8°. S.

Chrétiens de Saint-Thomas. Lorsque pour la première fois, vers la fin du xve siècle, les Portugais arrivèrent à Calicut dans l'Inde, ils y trouvèrent des *chrétiens* qui prétendaient descendre de ceux que jadis saint Thomas avait convertis dans ces contrées : aussi les appelait-on *de Saint-Thomas* ou de *San-Thomé*. Les Portugais reçurent leurs députations par lesquelles ils implorèrent leur secours contre les princes idolâtres. On regarde ces chrétiens comme des Indiens naturels; leurs compatriotes leur donnent le titre de *Nazaréens*, qui, dans leurs idées, a quelque chose d'injurieux; celui de *Mappuleymar* est plus honorable. Ils formaient une caste qui eût pu être puissante, si elle n'avait pas été déchirée par de continuelles divisions. Elle habite surtout les terres qui s'étendent de Calicut à Travançor. Ils sont plus détestés que tous les autres chrétiens par les Mahométans. On n'est pas d'accord sur le saint Thomas qui a porté le christianisme dans ce pays (*voy.* St.-Thomas). Au reste, ces chrétiens sont depuis long-temps *Nestoriens*. On essaya souvent aux xvie et xviie siècles de les amener à l'obédience du pape; mais ils se montrèrent très zélés pour défendre leur croyance, et l'adresse des jésuites eux-mêmes échoua contre leur fermeté. Quelques auteurs ont prétendu que, dans le ixe siècle, le roi d'Angleterre Alfred-le-Grand, qui fit faire plusieurs voyages de découvertes, envoya un prêtre nommé Sighelin, recueillir en Orient des renseignemens positifs sur les chrétiens de Saint-Thomas établis à Méliapour. Les indications que les anciens chroniqueurs nous ont transmises au sujet de ces recherches du prince anglais, demanderaient sans doute à être soumises à l'épreuve d'une critique rigoureuse. A. S-R.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME CINQUIÈME.

ADDITIONS ET ERRATA.

T V, Ire partie, page 38, colonne 2, ligne 50, rayez ces mots : *ou arborescens*.

page 39, — 1, — 27, rayez ce mot : la saponaire *d'Orient*.

page 70, colonne 2, ligne 40, lisez *de la femme*, au lieu d'une *fille*.

page 61, colonne 1, ligne 53, lisez 45 *conseillers* au lieu de 48.

page 139, lisez ainsi au lieu de 149.

page 180, colonne 2, art. CAVALETTO, ajoutez ce renvoi : *voy.* CHEVALET.

page 199, colonne 2, ligne 43, lisez *chant* au lieu de *chap.*

page 210, colonne 2, ligne 7, ajoutez ce titre : Farjasse, *Vie de Benvenuto Cellini, orfèvre et sculpteur florentin*, etc. Paris, 1833, 2 vol. in-8°.

page 236, colonne 1, ligne 22, lisez 2 derniers au lieu de 12.

page 259, colonne 1, ligne 14, lisez $\frac{7}{22}$ au lieu de $\frac{7}{27}$.

page 297, colonne 1, ligne 51, lisez *simplement* au lieu de *scrupuleusement*.

page 375, colonne 2, ligne 30, lisez *en proie* au lieu de *en prise*.

page 384, colonne 1, ligne 41, lisez *n'*avaient été employés *que* pour.

T. V, 2e partie, page 483, colonne 2, ligne 45. Il s'est glissé en cet endroit une erreur dont l'auteur de l'article n'est point responsable. Ce qu'on dit de la conduite du comte d'Artois se rapporte à l'affaire de Quiberon et non à celle de l'Ile-Dieu, ou île d'Yeu, laquelle est postérieure à la première de plusieurs semaines.

page 719. D'après M. Pauthier, dont nous n'avions pu consulter encore la savante description de la Chine dans l'*Univers pittoresque*, le nom de *tha thsing kouë*, par lequel les Tatars-Mandchoux, depuis qu'ils sont maîtres de la Chine, désignent ce pays, signifie verbalement *le grand et pur empire*. Les Chinois eux-mêmes l'appelaient *Tchoung-kouë*, royaume du milieu, dénomination très ancienne qui ne doit pas faire supposer que les Chinois se crussent placés au centre de la terre. Le nom de *Tchina*, dérivé sans doute de *Thsin*, « a cours

dans toute la vaste contrée de l'Inde, même dans la presqu'île transgangétique : il a aussi prévalu en Europe depuis que les Portugais pénétrèrent dans l'empire chinois par les mers de l'Inde. »—Dans le même ouvrage on trouve une description de la grande muraille chinoise avec une figure qui la représente. Enfin M. Pauthier appelle simplement *Kiang*, fleuve par excellence, celui auquel, dans notre article, on donne le nom de *Ta-Kiang-Yandsou*.

N. B. Les fautes qui nous seraient signalées après la publication de ce volume pourront être rectifiées plus tard.



